ŒUVRES
HISTORIQUES

DE

M. L'ABBÉ GONTHIER

Aumônier des Hospices d'Annecy

TOME I



THONON-LES-BAINS
IMPRIMERIE JULES MASSON

1901

BIBL.
J.-F. GONTHIER

ŒUVRES HISTORIQUES

DE

M. L'Abbé GONTHIER

LES CHATEAUX

ET

LA CHAPELLE DES ALLINGES

INTRODUCTION

Dans l'automne de 1878, le R. P. Anthonioz, missionnaire gardien de la chapelle des Allinges, après avoir frappé inutilement à la porte de tous les chroniqueurs de notre région, s'adressait à moi en désespoir de cause et me priait de faire l'histoire de l'antique forteresse, dont les ruines se dressent encore menaçantes autour de son clocher.

Je me mis aussitôt à l'œuvre. A mon tour, j'interrogeai les savants qui connaissent le mieux notre histoire, et partout je reçus la même réponse : « Nous n'avons rien sur les Allinges, rien. » Je parcourus nos vieilles et modernes chroniques ; le résultat fut le même. Il me vint alors la pensée d'écrire à Turin : M. le chevalier Ferrero, déjà atteint de la maladie dont il est mort, me fit répondre que les archives, dont il avait la direction, possédaient de nombreux documents sur les Allinges. Muni de ce renseignement, je partis, l'été dernier, pour la capitale du Piémont. Après avoir cueilli quelques notes aux archives du Palais-Royal, je fus aux archives de la Chambre des Comptes. Là, je trouvai une mine d'une richesse extraordinaire, savoir : les comptes des châtelains d'Allinge-neuf,

dès l'an 1278 à l'an 1535. Ces comptes, embrassant ainsi une période de deux siècles et demi, sont écrits sur des rouleaux de parchemins larges de 30 à 40 centimètres, et mesurant de 1 à 20 mètres de long ; leur nombre est d'au moins une centaine. J'avais pour courir ces rouleaux cinq jours, il m'aurait fallu deux mois. Je dus donc revenir avec des renseignements incomplets (1).

Ces notes, prises trop rapidement, j'ai dû les rédiger à la hâte pour les livrer à l'Académie Salésienne, à qui je les avais promises. L'on ne trouvera donc point ici une histoire complète des châteaux d'Allinges, mais une simple notice. Toutefois, si le lecteur veut bien comparer cette étude avec ce qui a été publié jusqu'ici par nos chroniqueurs, il me saura peut-être gré de ces lignes, que je dédie au grand Saint dont j'ai l'honneur de porter le nom, à l'Apôtre de mon pays, au doux et aimable François de Sales.

L'Abbé J.-François GONTHIER.

Veigy, le 3 mai 1881.

---

(1) Il est de mon devoir et je suis très heureux de rendre le plus parfait hommage à l'extrême bienveillance que m'ont témoignée MM. les Directeurs des Archives de Turin.

LES CHATEAUX

ET LA

CHAPELLE DES ALLINGES

Au centre du Chablais, dans la ravissante plaine qui s'étend entre le lac et les montagnes de Draillant et d'Hermone, s'élève une colline haute d'environ 500 pieds, longue de trois-quarts de lieue, et courant de l'est au sud-ouest. Ses flancs abrupts sont garnis de chênes et de châtaigniers superbes; son sommet, découpé en festons, paraît, vu d'en bas, partagé en trois parties principales, ayant chacune leur dénomination particulière : A droite, la pointe de la *Maladière*, ainsi nommée à cause d'une léproserie dite la maladière de Montjoux, qui existait à ses pieds ; au milieu, celle des *Seblots* ou des *Vuardes ;* à gauche, enfin, détachée des autres par une découpure plus large et plus profonde, la butte des *Châteaux*. Les deux premières, entièrement boisées, n'offrent rien de remarquable à l'œil du voyageur ; la troisième, au contraire, nous montre dans toute son étendue de majestueuses ruines, au milieu desquelles s'élève un clocher et des constructions modernes.

Ces ruines et cette tour sont les débris de l'antique forteresse des *Allinges*.

Ce nom est célèbre dans nos annales ; il résume à lui seul, pendant des siècles, l'histoire politique et reli-

gieuse de toute la contrée. Il nous rappelle, en effet, l'invasion des Burgondes qui peuplèrent cette colline, la dynastie rodolphienne qui la couronna de murailles, la longue lutte des Comtes de Savoie avec les Dauphins et les invasions bernoises et françaises ; mais surtout il nous rappelle le Chablais gémissant sous l'étreinte de l'hydre de l'hérésie, puis délivré par FRANÇOIS DE SALES, ce héros chrétien dont le nom sera toujours pour les Allinges un attrait et une auréole.

De ce double souvenir évoqué par les Allinges ressort la division de cette Etude. Après avoir essayé de faire l'histoire des châteaux et des guerriers qui les défendirent, nous ferons celle de la chapelle du château-neuf, si chère au saint Apôtre, qui l'a à jamais sanctifiée par ses larmes et ses ardentes prières.

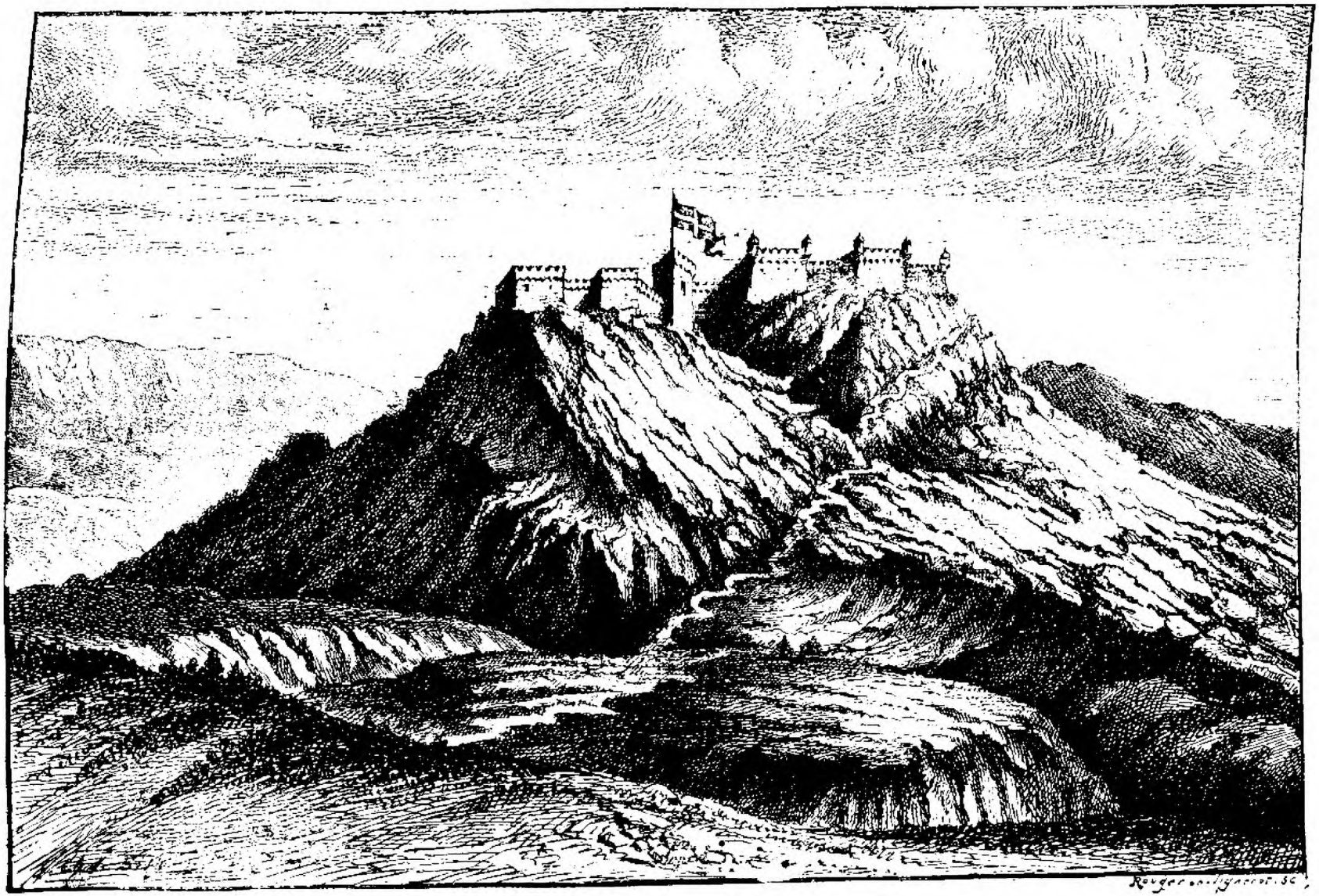

VUE DU CHATEAU DES ALLINGES EN 1682

PRISE DU COTÉ DE THONON

PREMIÈRE PARTIE

LES CHATEAUX

CHAPITRE PREMIER

Origine des Allinges. — Le Château-Vieux

Quatre siècles après la mort d'Auguste, l'Empire d'Occident croulait de toutes parts sous les coups des Barbares. Obéissant à la voix de Dieu qui voulait venger le sang des chrétiens, châtier les crimes de Rome païenne et régénérer l'Europe, Allemands, Francs, Saxons, Alains, Goths, Suèves, Huns et Vandales quittent les forêts de la Germanie ou les déserts de la Scythie, et se jettent sur les provinces renfermées entre l'Océan et le Rhin. Les uns traversent la Gaule comme un ouragan, détruisent tout sur leur passage et rentrent dans leurs forêts, chargés de dépouilles. Les autres s'établissent dans le pays conquis et s'y taillent un royaume : de ce nombre furent les Francs et les Burgondes.

Les Burgondes ou Bourguignons, auxquels certains auteurs attribuent une origine gauloise, appartenaient, suivant Pline, à la race germanique et formaient une tribu des Vandales (1) ; ils étaient fixés primitivement sur les bords sep-

(1) Vindili, quorum pars Burgondiones, Varini, Carini, Gothones (*Hist. nat.* IV, c. 14).

tentrionaux de la Vistule, dans le duché de Posen. — Au IIIe siècle, ils partirent à la recherche d'une nouvelle patrie, s'avancèrent peu à peu vers l'ouest et, l'an 407, ils traversèrent le Rhin. L'empereur, ne pouvant les refouler et redoutant leur courage, leur abandonna les rives du fleuve. Leur taille gigantesque, la grossièreté de leurs mœurs et la dureté de leur langage firent sur les Gallo-Romains une impression mêlée de mépris et de crainte, dont nous trouvons un écho dans Sidoine Apollinaire, qui les peint comme des hommes « à longue crinière, aux cheveux pommadés de beurre rance, amphytrions de sept pieds, aux prises avec dix ou douze plats infectés d'ail et d'oignon (1) ». Mais ces mêmes hommes établis en Gaule, s'assimilèrent promptement les usages et la langue du pays ; ils embrassèrent le christianisme et, dès lors, dit Orose (2), « ils vivaient en toute innocence, paix et douceur, traitant les Gaulois non en sujets, mais comme leurs frères en Jésus-Christ ».

Les Burgondes ne jouirent pas longtemps de leur nouvelle conquête ; poussés à leur tour par le flot toujours montant des Barbares, ils abandonnèrent les rives du Rhin, s'avancèrent le long du Jura, occupèrent la Séquanaise, puis la province de Lyon, et enfin, la vingtième année du règne de Théodose-le-Jeune, c'est-à-dire l'an 428 de notre ère suivant les uns (3), l'an 443 suivant la plupart des autres, ils obtinrent de Rome la Sapaudia, soit tout le pays renfermé entre le lac de Neuchâtel, le cours inférieur de l'Isère, le Jura et Montmélian au sud à la condition de le partager avec les indigènes. Les Burgondes prirent les deux tiers des terres ; ils se partagèrent par lots les champs fertiles de la plaine et formèrent,

(1) Sidoine Apollinaire, Carmen XII.

(2) Orose, livre VIII-32.

(3) Thodosii Augusti anno XX, Sapaudia Burgondionum reliquiis datur cum indigenis dividenda. (Prosperii Tyronis Chron. apud D. Bouquet, t. I, p. 639). - Suivant d'autres (Sid. Apollinaire) ce partage fut décidé l'an 456 dans une conférence entre les Allobroges et les Burgundes.

des montagnes et des hautes vallées, une propriété commune destinée au pâturage des troupeaux, ou réservée aux établissements futurs qui pourraient s'y former.

La colline, qui nous occupe, fut, elle aussi, réservée pour le pâturage, et elle en reçut le nom d'*Allinge*, qui, dans la langue germanique, signifie *champ de tous*, ou mieux *pâturages communs* (1). Les nouveaux venus groupèrent leurs habitations dans le voisinage. Sur le versant oriental, ils créèrent un petit *burgum*, et, pour se mettre à l'abri d'un coup de main, ils élevèrent au sommet du rocher qui le domine, des retranchements et des fortifications. Tel fut, croyons-nous, l'origine du *bourg-vieux* d'Allinges, aujourd'hui *château-vieux*, aussi bien que celle du château d'Allinge-vieux (castrum Alingii veteris), château qui a été reconstruit dès lors et dont il reste encore de nombreux vestiges (2).

Cette bourgade s'agrandit rapidement et devint bientôt très considérable. Les Burgondes en firent le chef-lieu d'un *pagus* ou district, démembré du pagus genevois. Ce nouveau pagus comprenait tout le Chablais moderne et fut appelé : district d'Allinges (Pagus Allingiensis) (3).

Vers la même époque prirent naissance, autour de la colline, ces hameaux qui portent encore de nos jours les noms teutoniques de : Commelinge, Mesinge, Corsinge et la villa d'Allinge, qui devint le centre religieux des nouveaux colons.

---

(1) Formé des mots *all* tous, et *inge* ou *ange*, aujourd'hui *anger*, pacage. C'est du moins l'opinion de nombreux auteurs. Suivant d'autres, ce mot viendrait d'un gentilice *Alinia*.

(2) Les plus anciens propriétaires connus aux Allinges, Vuiboldus, fils de feu Salico, Huldricus et Ludovicus, portaient des noms évidemment germaniques.

(3) Dessaix, *Savoie historique et pittoresque ;* Ménabréa, *Marche des études historiques.*

CHAPITRE DEUXIÈME

Le Château-Neuf

Le royaume fondé par les Burgondes ne dura guère plus d'un siècle. Les plus célèbres de leurs rois furent Gondebaud et Sigismond, son fils. Au premier, nous devons le recueil des lois *gombettes ;* le second dota richement l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune et mérita, par ses vertus et sa mort tragique, la double auréole de saint et de martyr : vaincu par les fils de Clovis, il fut précipité dans un puits avec sa femme et ses enfants, le 1er mai 524 (1). Gondemar succéda à Sigismond, son frère ; mais il fut attaqué à son tour par les Francs, qui s'emparèrent de ses Etats et se les partagèrent entr'eux (534).

Notre Chablais demeura sous la domination des Francs avec la majeure partie du pays jusqu'en 879. Cette malheureuse période de trois siècles et demi peut se résumer en quelques mots : au-dedans, les rois mérovingiens se disputent la France à main armée, et voient ensuite le pouvoir royal usurpé par les maires du palais et les grands seigneurs ; au-dehors, les Lombards, les Sarrasins et autres Barbares envahissent les frontières. Charles-Martel, le vainqueur des Sarrasins, Pepin le Bref et Charlemagne relèvent un instant le prestige de la royauté en arrêtant le flot des Barbares ; mais, après eux, le travail de dissolution recommence. Les pirates Normands portent jusqu'au cœur de la France la désolation et le ravage ; Boson, gouverneur de la Provence, non content de se rendre indépendant, unit à son empire la majeure partie de la Savoie avec la Bresse et le pays de Gex (879). Enfin, neuf

(1) Rameau, *Histoire de Saint-Sigismond, roi de Bourgogne*, p. 121.

ans plus tard, Rodolphe, fils de Conrad, gouverneur de la Transjurane, s'étant fait proclamer par une assemblée de seigneurs et de prélats tenue à Saint-Maurice d'Agaune roi des contrées situées entre le Jura et les Alpes, reconstitue à son profit le royaume de Bourgogne (888).

Pendant ces révolutions politiques et sociales, Allinges avait continué de prospérer ; mais, sous les dynastes Rodolphiens, il va acquérir une importance plus grande encore. Le fondateur de cette dynastie avait laissé le trône, en mourant, à Rodolphe II, son fils. Ce prince (912-937), voyant ses Etats traversés tour à tour par les bandes des Sarrasins et des Hongrois, comprit la nécessité d'élever des châteaux-forts, qui serviraient d'abri à ses peuples et de barrière aux envahisseurs (1).

Il fit rebâtir le *château-vieux*, où l'on voit encore plusieurs pans de murs à petites pierres carrées posées sur le plat comme les grains d'un épi couché, ou placées obliquement comme les mailles d'un filet, disposition fort usitée à l'époque rodolphienne (2). Puis, à l'extrémité méridionale du même plateau, sur un rocher, séparé du château-vieux par une distance de 130 pas, il éleva une forteresse nouvelle (3), au sud de laquelle s'établirent de nouvelles habitations, une nouvelle bourgade, qui prit le nom de bourg d'Allinge-le-Neuf (*burgum Alingii novi*). Bien des fois, depuis lors, le castel neuf ou d'Allinge-Neuf a été réparé ou augmenté ; mais il nous reste quelques traces de l'œuvre primitive, entr'autres la Chapelle, monument intéressant dont nous parlerons plus loin.

Cette forteresse, assise sur un rocher taillé à pic de deux côtés, était accessible par le sud-ouest ; on multiplia sur ce point les ouvrages avancés. L'assiégeant rencon-

(1) On fait remonter à cette même époque les châteaux de Chambéry, de Saint-Pierre-d'Albigny, de Rolliibo près de Genève, etc.

(2) Blavignac, *Hist. de l'Archit. sacrée*, p. 33 et 217 ; F. Wey, *la Haute-Savoie*. Le baron Raverat croit le Chateauvieux antérieur au xe siècle.

(3) Besson, *Mémoires*, p. 98 ; Grillet, Dict. art. *Allinges* ; Dessaix, Glover, etc.

Le Baron Raverat.

trait d'abord le burgum avec son enceinte de murailles et ses maisons échelonnées en amphithéâtre sur la pente des Crêtets, et surmontées de tourelles ou guérites (tornellæ, schiffæ, garitæ, muetæ), où se plaçaient les vedettes (gaitæ, echargaitæ), chargées de guetter l'ennemi et d'en signaler l'approche, au son du cor (1). Après le burgum venait la première enceinte du château ; elle était composée d'une ligne de murailles hautes et épaisses, surmontées de créneaux, de machicoulis, et fortifiées vers le milieu par une grosse tour carrée, flanquée de tourelles à ses angles. A l'extrémité de cette ligne, à droite, la porte se découpait en cintre : elle était fermée par d'énormes bras d'airain ; une chemise de fer la préservait de l'incendie, et derrière elle, était suspendue la herse (rastellus), prête à tomber de façon à barrer le passage. On parvenait à la porte, soit à l'entrée du pont-levis, qui y donnait accès par un chemin oblique, bordé à droite par un précipice, et dominé à gauche par le rocher sur lequel étaient bâties des tours avancées et la grosse tour dont nous venons de parler. Abrités par ces remparts derrière lesquels ils circulaient librement, au moyen de galeries ou coursières pratiquées dans l'intérieur des murs, les assiégés pouvaient faire pleuvoir sur les assaillants les traits d'arbalètes, les pierres, l'eau bouillante et le bitume enflammé.

La première enceinte étant franchie (2), l'ennemi devait s'engager dans un chemin montant, encaissé, exposé aux projectiles lancés de droite et de gauche du haut des murs ou des maisons qui le dominaient (3). Au bout de 80 pas,

(1) Libravit pro factura unius eschiffe facte supra domum Amedei de Allingis domicelli in burgo Alingii novi ut tutius servetur dictum castrum Alingii, 2 flor. boni pond. *(Comptes d'Améd. de Viry*, 1353-1354).

(2) Aujourd'hui on trouve après la porte un corps de bâtiment irrégulier, qui a servi de corps de garde ; mais je crois ce bâtiment postérieur aux autres fortifications.

(3) Il y avait des habitations dans la première ou la deuxième enceinte du castrum, en voici les preuves. Dans les comptes du châtelain pour l'année 1286-1287, on lit : « In 2 muetis factis in plano castro una quarum est retro domum Stephani cadodi et alia super domum de lugrins et l. def-

il trouvait une nouvelle ligne de défenses ; et enfin, sur sa droite, au sommet du plateau, c'est-à-dire sur l'esplanade qui surplombe le vallon d'Orcier, se dressaient des murailles hautes, épaisses, garnies de meurtrières, flanquées de tours, qui constituaient le corps principal de la forteresse, et au centre desquelles s'élevait le donjon, résidence du châtelain et dernier refuge des assiégés.

De nombreux habitants vinrent se grouper autour de la nouvelle forteresse : ils y trouvaient à la fois un refuge en temps de guerre et des libertés fort étendues, octroyées aux défenseurs du nouveau burgum. Grâce à cette immigration continuelle, Allinges devint, au Xme siècle, le centre le plus important du Chablais ; et, vers cette même époque, les Evêques de Genève y établirent un doyen rural, qui tenait le premier rang dans les séances du clergé réuni en synode, et qui avait juridiction sur plus de 50 églises (1).

---

fensa postium facta super domum Porterii — in uno fossato (facto) in ruppe retro domum Nichol. Clerici et Girodi Clementis. »

Le 13 mai 1386, Agnès d'Allinges, mariée à Jean de Ravais, procède, avec Guigonne de Saint-Jeoire, veuve d'Henri d'Allinges, seigneur de Coudrée et Pierre d'Allinges, fils de la dite Guigonne, au partage de l'hoirie très importante de Guillaume, son frère, consistant en hommes, hommages, etc., en Chablais. Ces partages sont faits au château-neuf d'Allinges, dans la maison des dits mariés Jean Ravais et Agnès. (A. de Foras, art. *Allinges*).

(1) Grillet porte à 64 le chiffre des églises paroissiales soumises au doyen d'Allinges ; le Pouillé du XIVme siècle en énumère 51. Ce décanat comprenait, outre les communes qui forment l'arrondissement actuel de Thonon (Mégevette et Fonconex exceptés), celles de Machilly et de Saint-Cergues, et par suite les célèbres abbayes d'Abondance, d'Aulps et de Filly, la chartreuse de Vallon, le monastère du Lieu, etc.

CHAPITRE TROISIÈME

Les Châteaux et la Famille d'Allinges

La dynastie rodolphienne eut une existence éphémère ; Rodolphe III, quatrième et dernier roi (993-1032), se voyant près de mourir sans postérité, céda ses Etats à Conrad-le-Salique, empereur d'Allemagne. Oddo, comte de Champagne et neveu de Rodolphe, se crut lésé, et entraînant dans son parti le comte de Genevois, l'archevêque de Lyon et plusieurs autres Princes, il réclama l'héritage de son oncle. Mais le comte Upert ou Humbert, demeuré fidèle à la cause de l'empereur, assemble une armée d'Italiens, bat le comte de Champagne sur les rives du Rhône et reçoit en récompense, des mains de Conrad (1037), le Chablais et le Bas-Valais (1), et, suivant des conjectures bien probables, la Val-d'Aoste, une partie de la Savoie propre et la Maurienne, d'où le titre de Comtes de *Maurienne* que prirent ses successeurs, avant de prendre celui de Comtes de Savoie.

Odon, fils d'Humbert, acquit le marquisat de Suze par son mariage avec Adélaïde, héritière de ce pays, et le second fils d'Odon, Amédée, obtint de l'empereur Henri IV une province fertile de la Bourgogne, qu'on croit être le Bugey ; enfin, un siècle et demi plus tard, le comte Thomas et l'un de ses fils ajoutèrent le Pays de Vaud à leurs domaines. Ainsi, peu à peu, la maison de Savoie s'agrandissait et reconstituait à son profit le second royaume de Bourgogne.

En 1203, le comte Thomas fait inhibition à son châtelain d'Allinges de molester l'abbé d'Abondance (2) ; ce prince

(1) Guich. 1, 190.

(2) Costa, famille Compey, généalogie.

possédait donc une partie des Allinges ; je dis une partie seulement, c'est-à-dire le Château-Neuf, car, à la même époque, Allinge-Vieux appartenait aux sires de Faucigny. Comment ces deux châteaux, réunis primitivement sous le sceptre des Rodolphiens, avaient-ils été séparés ? Comment se trouvaient-ils maintenant entre des mains ennemies ? Nul document contemporain n'est encore venu éclairer ce doute, et le champ reste ouvert aux conjectures.

Il y a quelques années, s'est éteinte en Savoie une famille illustre qui, par son ancienneté, pouvait marcher de pair avec les familles princières, et qui, par ses alliances et les services rendus à la patrie, a toujours gardé le premier rang parmi la noblesse du Chablais : c'est la famille d'*Allinges*.

Elle était déjà riche et puissante au temps des rois de Bourgogne : Conrad-le-Pacifique fit avec elle des échanges (981), et Rodolphe III lui fit donation de plusieurs terres en Valais (1).

Elle avait sa demeure au château des Allinges (2), et son tombeau dans l'église du village ; car, en 1073, Aymon d'Allinges, époux de Constance de Ternier, faisant son testament dans le château d'Allinges, déclare vouloir être inhumé dans l'église du dit lieu.

Elle avait des propriétés dans cette commune : ainsi l'on voit, vers 1246, Pierre d'Allinge, sénéchal, donner à la chartreuse de Vallon deux chevalées de vin (duas caballatas vini puri), à prendre chaque année dans sa vigne appelée *Lochy* et située sous Allinges (3). Elle y possédait même une maison forte, pour laquelle Hugues et Rodolphe

(1) De Foras, *Armorial et Nobiliaire*, Pr. de Malte : Grillet, art. *Allinges*.

(2) On lit dans les comptes de 1289 à 1290 : « Libr. in removendo domos et terram a domo Dni Willelmi de Allingio usque ad murum novum a parte castri veteris. » (A. de Turin). Voir aussi les comptes de 1353 à 1354.

(3) Ménabréa, *Notice sur Vallon*. La chevalée ou charge d'un cheval, était de 120 litres.

d'Allinges, en 1417, prêtent hommage au duc de Savoie (1).

Enfin, elle y exerçait une certaine juridiction, et les membres de cette famille se qualifiaient *seigneurs d'Allinges*.

Mais posséda-t-elle jamais les châteaux ou l'un des deux châteaux forts bâtis sur la colline? Tel est le problème à résoudre. A cette question, M. Amédée de Foras, qui a étudié à fond l'histoire de cette famille et qui lui a consacré dans son *Armorial et Nobiliaire* un article magistral, répond par la négative. D'autre part, Charles-Auguste de Sales (2), Besson (3), Ménabréa (4), Melville Glover (5), affirment sans la moindre hésitation.

La tradition parle comme la chronique. D'après une légende conservée jusqu'à nos jours et que l'on me permettra de signaler ici, les deux châteaux appartenaient jadis à un membre de la famille d'Allinges, qui les légua à son fils aîné. Le cadet, humilié de se voir sans castel et sans apanage, s'en va trouver son frère : « Tu possèdes « deux castels, lui dit-il, un seul peut te suffire ; cède-moi « le Château-Vieux, je t'offre en échange mes services et « une belle somme d'or. » L'aîné refuse. Le cadet revient à la charge et reçoit la même réponse. « Eh bien ! dit-il un « jour à son frère, en lui montrant une espèce de fourrure « que son écuyer tenait à la main, je te demande une grâce « que tu ne me refuseras point sans doute : vends-moi « seulement, sur la colline, l'espace de terrain que peut « renfermer cette peau de buffle, et je serai content. » Etonné de cette demande singulière dont il ne devinait point la portée, l'aîné consentit au marché et signa le contrat de vente. A peine muni de cette pièce, l'acquéreur

(1) Je ne sais trop où placer cette maison-forte. Etait-ce Lausenette ? ou la maison-forte de Mesinge, qui leur appartenait ? Je l'ignore.

(2) *Pourpris hist.*, p. 529.

(3) *Mémoires*, p. 98.

(4) *Origines féod.*, p. 323. suivre que les d'Allinge auraient vendu le Chateau-vieux au Petit-Charlemagne ; ce qui est faux.

(5) *Mem. Soc. d'Hist.*, tome VII.

découpe la peau de buffle en lanières très étroites, les étend comme une ceinture autour du château-vieux qu'elles parviennent à enclore, et, se fondant sur le terme de l'acte de vente, il réclame à son aîné la tradition du castel. Ce dernier, comme on le pense bien, refuse. De là, entre eux, une haine profonde, suivie d'une guerre terrible qui dura de longues années ; les deux frères épuisèrent leurs richesses dans cette lutte et finirent par s'enferrer un jour, l'un et l'autre, dans un combat corps à corps.

Entre l'autorité de M. de Foras s'appuyant sur le silence des chartes et celle des auteurs que j'ai cités plus haut, le lecteur est libre de choisir. L'une et l'autre solution présentent d'ailleurs des difficultés sérieuses. Si la famille d'Allinges a réellement possédé les châteaux dont nous parlons, comment les nombreuses chartes, qui la concernent, ne mentionnent-elles pas un fait aussi glorieux pour elles ? Et si elle ne les a point possédés, comment deux châteaux aussi rapprochés l'un de l'autre et réunis primitivement entre les mains de la dynastie rodolphienne ont-ils passé à des maisons rivales ?

En admettant l'opinion de l'auteur du *Nobiliaire*, on est porté à conclure que le château-neuf fut donné à la maison de Savoie en même temps que le Chablais par l'empereur Conrad (1) et que le château-vieux fut donné aux barons de Faucigny avec la province de ce nom.

L'autre hypothèse, je l'avoue, me paraît plus vraisemblable ; elle est appuyée par des chroniqueurs sérieux, tels que Besson et Ménabréa et soulève moins d'objections. Admettons, en effet, que les nobles d'Allinges aient reçu des rois rodolphiens la garde des deux châteaux. A l'époque du démembrement du royaume de Bourgogne,

(1) Telle est l'hypothèse exprimée par Albanis-Beaumont, dans sa *Description des Alpes grecques et cottiennes* : « Lorsque le Chablais fut cédé par Conrard à Humbert aux Blanches-Mains, vers le commencement du XIe siècle, avec le titre de comté, nous dit cet auteur, le château des Allinges devint une maison de chasse de ce prince, qui le donna ensuite au seigneur de Coudrée, comme un fief relevant de la couronne. »

les châtelains, imitant l'exemple des barons et des comtes se constituèrent les maitres du dépôt qui leur avait été confié ; et plus tard, les châteaux ayant, par suite de partages, passé à deux branches de la même famille, l'une vendit le castel vieux aux barons de Faucigny ; et l'autre, ayant eu le château neuf en partage, le céda, de gré ou de force, à la maison de Savoie.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les Comtes de Savoie, les Barons de Faucigny et les Dauphins

Quoi qu'il en soit, dès le commencement du XIIIme siècle, et bien avant sans doute, les sires de Faucigny possédaient Allinge-Vieux et y entretenaient un commandant sous le titre de sénéchal. Ils s'y rendaient quelquefois eux-mêmes, avec une brillante suite de seigneurs ; une charte de l'an 1221 nous montre Aimon II, sire de Faucigny, assis par une belle journée du mois de mai sous l'orme qui ombrageait la place d'Allinges, *apud Alingium subtus ulmum* (1), et signant, en présence de ses nobles vassaux Rodolphe de Lucinge, Willelme de Boëge et autres, l'acte par lequel il cédait à la chartreuse de Vallon, son casal appelé *Rion*.

Suivant Albanis-Beaumont, Aymon, baron de Lucinge, était sénéchal d'Allinges l'an 1100. Quelques années plus tard, si l'on en croit les preuves de Malte citées par M.

(1) Ménabréa, *Notice sur Vallon*.

de Foras, Pierre d'Allinge et Girard, son frère, s'y succédèrent dans la même charge.

Un sénéchal d'Allinge est témoin, l'an 1200, à la donation faite au Reposoir par Willerme de Faucigny, son suzerain (1). Pierre d'Allinge, sénéchal du même lieu, est témoin à la plupart des donations faites à la chartreuse de Vallon par Aimon II de Faucigny de 1209 à 1246, et il figure lui-même au nombre des bienfaiteurs du dit monastère (2).

En même temps qu'Allinge-Vieux appartenait aux sires de Faucigny, Allinge-le-Neuf était entre les mains des princes de Savoie, et nous voyons en 1203 et 1225, le comte Thomas donner des ordres à son châtelain d'Allinge (3). Lorsque Thomas mourut (1233), Amed IV, son fils aîné, ceignit la couronne et reçut de l'empereur Frédéric le titre de duc de Chablais (1238). Les autres enfants reçurent des terres en apanage : Thomas obtint quelque chose au-delà des Alpes, Pierre et Philippe eurent des châteaux dans le Dauphiné et le Bugey, Aymon eut pour sa part le pays compris entre le Grand-Saint-Bernard, le Léman, la Veveyse et l'Arve, c'est-à-dire le Valais et le Chablais. Mais Aymon, atteint de la lèpre, mourut bientôt (1242), et Pierre qui avait déjà gouverné le Chablais pendant la maladie de son frère, se fit adjuger une partie de cette province et s'empara du reste. Pierre fut dès lors maître du château d'Allinge-Neuf, qu'il possédait en 1250, et qu'il remit en gage le 10 juin de cette année, à Philippe, son frère, évêque élu de Lyon (4).

Trois ans plus tard, Aymon, sire de Faucigny, mourait et Pierre qui avait épousé Agnès sa fille et son héritière

(1) M. D. G. XIV, n° 19.

(2) Ménabréa, loco cit.; M. D. G. XIV, n° 25; Wurstemberg, *Peter*, IV, n° 47.

(3) *Regeste gen.*, n° 612 ; Costa, *fam. Compey.*

(4) Wurstemberg, *Peter*, doc. n° 249. Le Chablais ancien comprenait outre le Chablais actuel, plusieurs châtellenies, savoir : Vevey, Chillon, Villeneuve, Montheys, Saint-Maurice, qui en était la capitale.

devint maître de cette province et du château-vieux qui en dépendait (1) ; c'est ainsi que les deux châteaux se trouvèrent réunis sous le sceptre de ce personnage illustre qui, de chanoine de Valence, devint comte de Savoie, fit construire les fortifications d'Evian, donna à l'une de ses portes le nom d'Allinges, restaura le château de Chillon et mérita par son courage et ses exploits le surnom glorieux de *petit Charlemagne*.

Pierre mourut le 16 mai 1268, laissant le comté de Savoie à son frère Philippe (1268-1285) et les châteaux d'Allinges (2), de Versoix et de Féternes à sa femme Agnès. Restée maîtresse du Faucigny par la mort de son époux, Agnès suivit de près ce dernier dans la tombe (11 août) et laissa pour héritière universelle sa fille Béatrix, mariée à Guigues VII, dauphin du Viennois.

A la nouvelle de sa mort, Philippe de Savoie, frère et successeur de Pierre, se déclara maître du Faucigny ; Béatrix de Villars, sœur d'Agnès, oubliant la cession qu'elle avait faite de ses droits à celle-ci, réclama la baronie de son père ; de son côté le dauphin Guigues n'attendit pas même que son corps fût refroidi, pour envahir à main armée cette province ainsi que le château d'Allinge-Vieux et même une moitié de la ville de Thonon qui en dépendaient.

Se voyant ainsi frustrés par un tiers, Philippe et Béatrix de Villars firent alliance entre eux. Le comte promit aide et secours à Béatrix pour recouvrer sa part héréditaire du Faucigny ; Béatrix, de son côté, s'engagea à rembourser

(1) En 1266, le 1er mardi avant la fête de la Sainte-Vierge, Pierre, comte de Savoie et son épouse Agnès vendent à l'abbaye d'Aulps certains droits de juridiction sur Mégevette, Poche, Saxel, portant que, dans le cas où les ennemis viendraient en armes attaquer le mandement d'Allinge-Vieux, vingt des hommes de l'abbaye, demeurant rière les dits lieux, seront obligés de les venir défendre. (*Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps*, n° 407.)

(2) Il s'agit ici, je pense, d'Allinge-Vieux : en tout cas, après la mort d'Agnès, Allinge-Neuf appartint au comte Philippe, au nom duquel Emeric d'Aigueblanche, son châtelain au dit lieu, confirme en 1272 un acquis fait rière le Biot par l'abbaye d'Aulps. (*Invent. inédit*, n° 1672).

les dépenses et à faire hommage au comte des terres qu'ils pourraient reconquérir (12 août 1268). La guerre fut aussitôt commencée, puis interrompue par une trêve de deux semaines (21 janvier 1269). Le lendemain, 22 janvier, le Dauphin se plaignant que Philippe a violé la trêve en occupant sa partie de Thonon et le comte de Savoie répondant qu'il s'en est emparé durant la guerre, les arbitres décidèrent que la partie de Thonon contestée resterait entre leurs mains jusqu'à sentence définitive (1).

Avant que la trêve fût expirée, un événement inattendu vint changer la face des choses ; le Dauphin mourut, et la dame de Villars, profitant du désordre occasionné par cette mort, s'empara de la dauphine et de son fils et les enferma dans son château de Brion (2). Cet acte audacieux en même temps que lâche, souleva l'indignation de tous les cœurs, et le comte Philippe lui-même envoya des députés à Béatrix pour réclamer la mise en liberté des prisonniers. La fière châtelaine y consentit ; mais elle voulut que la dauphine remît en gage entre ses mains les châteaux de Bonne, de Monthouz et d'Hermance avec le châtelet du Crédo, et entre les mains des députés médiateurs ceux de Faucigny, de Toisinges, d'Aubonne et d'Allinge-Vieux (15 novembre 1269) (3).

Après deux ans de négociations, un arrangement arbitral intervint. Béatrix de Villars renonça à ses prétentions sur l'héritage d'Agnès et reçut le château d'Hermance, celui d'Aubonne et quelques fiefs dans le pays de Vaud (4) ; le

(1) Cibrario, *Storia della monarchia*, II, p. 149. On choisit pour arbitre l'évêque de Genève, Aimon de Menthonnex et Pierre de Baugé, clerc de Louis IX, roi de France. Les conservateurs de la trêve furent deux Chablaisiens : Guillaume d'Allinge et G. de Langin. Parmi ceux qui jurèrent pour le Comte, on trouve, outre les deux précédents : Guillaume de Balleyson, G. de Rovorée et Reymond de Compeys, tandis que Girard de Compeys et Guichard de Balleyson jurèrent pour le Dauphin. L'acte fut passé à Sciez.

(2) Cibrario ; d'autres appellent ce château : Vigon. Il y a un Brion dans l'Ain.

(3) M. D. G. XIV. Au lieu de Toisinge, Cibrario a cru lire Lucinge.

(4) Dans l'été de 1271, Humbert et Henri de Thoire-Villards, fils de Béatrix, font encore hommage au comte Philippe pour les châteaux d'Aubonne et d'Allinge-le-Vieil. (Guich. I, 293.)

Faucigny avec Allinge-le-Vieux appartint à la Dauphine (3 août 1271).

Dès lors les Dauphins conservèrent Allinge-le-Vieil jusqu'en 1355 (1).

Ils y placèrent un châtelain qui avait juridiction sur le Lyaud, Armoy, Troissier, Maugny, Brecorens, Perrignier, Brenthonne, etc., et qui percevait les revenus des mestralies d'Allinge-Vieux et du Lyaud avec ceux des moulins de Chignens. Je citerai parmi ceux qui furent revêtus de cette charge :

Humbert de Lucinge, 1289 (2).

Thomas de Compey, 1315-1319 (3).

Humbert de Viry ou *Virieux*, 1317-1317, dont les comptes existent aux archives de Turin.

Et *Nicolas de Fernay*, nommé par Humbert, dauphin de Viennois et seigneur de Faucigny, le 29 juillet 1343 (4).

Les Dauphins attachèrent une grande importance à la possession de ce fort, par lequel ils avaient un pied au

(1) Voici à l'appui de mon assertion certains faits détachés, qui ne pouvaient trouver place dans le récit des évènements :

1293 La grande Dauphine assujettit Allinge-Vieux au Comte de Savoie, qui le lui inféode.

1302 25 avril, la même reçoit reconnaissance de Jordane, veuve de Girard de Compois, de tout ce que celle-ci possède dans la sénéchaussée d'Allinge-Vieux, à Mesinge, Morsier et Allinge-la-Ville. (Arch. Turin.)

1304 2 janvier, la même cède tous ses droits sur le Faucigny et par conséquent sur Allinge à son petit-fils, Hugues de la Tour-du-Pin. (Wurstemberg, *Peter*, IV, nos 897, 919.)

1307 15 mai, le dauphin Hugues remet en gage aux Genevois son château d'Allinge-Vieux. (M. D. G. IX, 247).

1315 7 février, Jean et Amé, fils de feu Brosie Ducimetière de Perrignier, hommes-liges et francs, vendent en faveur du dit Hugues la cense annuelle de 6 sols de Genève, payables à l'acquéreur dans son château d'Allinges (Archiv. de Turin.)

1320 16 juin, les religieux d'Aulps se plaignent de ce que le dauphin Hugues les oblige indûment à lui fournir en permanence 60 clients ou hommes de guerre pour la garnison de ses châteaux de Châtillon, de Bonne et d'Allinge-Vieux. *(Invent. d'Aulps*, no 331.)

(2) *Invent. inédit de l'abb. d'Aulps*, no 892.

(3) Ibid. nos 1522, 1861 ; Archives de Turin.

(4) *Mém. de la Soc. d'Hist. de Chambéry*, VI, 141.

centre du Chablais ; aussi n'oublièrent-ils point d'entretenir et de réparer ses puissantes murailles, dont la plus grande partie a résisté jusqu'ici à toutes les causes de destruction.

Les ruines d'Allinge-Vieux s'étendent sur une longueur de 200 mètres et une largeur moyenne de 35 ; elles offrent deux parties distinctes : l'une plus basse, qui est au levant et l'autre plus haute, où s'élevait le donjon. Bordées au nord par d'affreux précipices, elles sont défendues au sud par des travaux d'art. Les murs d'enceinte de la partie basse, hauts de 6 à 7 mètres, sont flanqués d'une tour ronde à 4 étages assez bien conservée. La partie haute, perchée sur une petite élévation qui la rendait inaccessible aux beffrois et aux tours roulantes, était en outre protégée par deux lignes de fortifications, par le mur du chemin de ronde d'abord et, derrière celui-ci, par de hautes murailles, percées de meurtrières et flanquées de tours aujourd'hui démolies. Là se dressait le redoutable donjon. Il était carré : une partie de ses ruines, d'une épaisseur de trois mètres, s'élancent encore menaçantes vers le ciel. En face, à une distance de 130 pas et à peu près à la même altitude s'élevait le donjon du castel neuf. Les deux colosses ne devaient pas tarder à mesurer leurs forces ; mais avant de raconter cette lutte mémorable, étudions un instant ce qu'étaient au moyen-âge et l'armée et les armes en usage.

CHAPITRE CINQUIÈME

La guerre au moyen-âge (1)

Au moyen-âge, on le sait, il n'existait pas de troupes permanentes et les armées ne se formaient que pour le besoin du moment. Aussitôt que le cas de guerre arrivait, le suzerain envoyait aux vassaux nobles ou non nobles son *mandement*, c'est-à-dire des messagers chargés de leur notifier l'ordre de convocation. Les gens de guerre accouraient en foule au lieu indiqué. Au premier rang se montraient les bannerets, précédés de leurs étendards armoriés ou pennons et suivis d'un nombre indéterminé de *lances*, soit d'hommes d'armes couverts de fer et montés sur des *destriers*. Chaque lance avait à sa suite d'autres chevaliers, c'est-à-dire trois archers, un page et un garçon ou varlet : les uns étaient montés sur de grands chevaux de bataille, les autres sur un *coursier* (curserius). Après les lances, on rencontrait les arbalétriers, payés à tant le jour ou à tant le mois, tandis que les hommes d'armes, obligés de servir en vertu de leurs fiefs, ne recevaient que la subsistance ou la livrée (librata) et le dédommagement dû à la perte des chevaux. A côté d'eux venaient les combattants (clientes) fournis par les villes, accoutrés et harnachés tant bien que mal, armés de lances, de pertuisanes, de crocs, de faulx, réunis autour du gonfanon ou bannière de chaque communauté et ayant en tête un capitaine et un trompette. Ailleurs on remarquait les châtelains, conduisant les nobles et les ignobles de la châtellenie

(1) Ce chapitre est emprunté partie à Ménabréa (*Montmélian*, etc.), partie à Blavignac (*Etudes sur Genève*, 2e vol.).

groupés sous l'étendard du suzerain. Elle devait offrir un spectacle étrange cette multitude d'hommes habillés et armés chacun à leur guise. Le costume et les armes, l'arc, l'arbalète, la pique, la lance, le glaive, la hache, la masse de fer offraient en effet une variété de formes et de décorations excessives.

Mais cette *meute* ne durait guère ; les hommes fournis par les villes commençaient le débandement, soit parce que la durée de leur service était expiré, soit parce que l'expédition dépassait les bornes au-delà desquelles ils pouvaient refuser de porter les armes (1). Le général pouvait bien retenir quelques hommes en augmentant leur solde ; mais ce n'était jamais que le petit nombre et souvent la lutte devait finir, faute de combattants (2).

La poudre étant inconnue, on employait pour l'attaque et la défense des places des machines de guerre, dites *neuroballistiques*, dont la force était due en général à la torsion des câbles. Chacun peut facilement se rendre compte de la puissance de ce moyen d'action en plaçant une scie à terre : si on fait faire un demi-tour en arrière à la clef et qu'on charge l'extrémité de celle-ci d'une pierre, on verra cette dernière lancée au loin, au moment où la clef, lâchée, obéit à la détorsion de la corde. Si à la cordelette d'une scie, on substitue des câbles disposés avec art et tordus avec force, on ne sera plus surpris de lire dans les vieux historiens que tel ou tel engin lançait des quartiers de roc pesant 1,500 livres à mille pieds de distance. Dans

(1) Les hommes *libres* seuls portaient les armes ; ceux qui habitaient des villes ou des bourgs, en vertu de leurs franchises, ne devaient le service militaire que pour un temps déterminé (généralement 30 jours), après lequel ils avaient le droit de quitter le camp. Les bourgeois d'Yvoire devaient 15 jours de cavalcade à leurs frais, dans le rayon d'une journée de distance du lac ; ceux de Rumilly, Châtel, etc., n'étaient tenus de suivre leur seigneur que l'espace d'un jour et d'une nuit.

(2) Emmanuel-Philibert fut le premier qui changea le mode de recrutement de l'armée. Ce duc dispensa les feudataires de fournir à la guerre leur contingent de milice à pied ; puis il ordonna la levée forcée de 22,000 hommes pris sur toute la classe non noble, de 18 à 50 ans.

certains cas, les câbles avaient trois pieds de diamètre ; on les faisait avec des cordes de nerfs, de crins et même de cheveux.

Les machines de jet, désignées sous le nom générique d'*engins* (ingenia), se divisaient en deux grandes classes : celles à tir parabolique, comme nos mortiers, et celles à tir plus ou moins rasant comme nos canons. A cette dernière appartenaient l'*espringalle*, l'*arbalète* à tour et la *baliste* des anciens, machines qui, par le moyen d'une corde d'arc bandée par des leviers rigides traversant des câbles tordus verticaux, lançaient le projectile placé sur un coulisseau au devant de cette corde. La *truie* et l'*engin* se rangent, de même que la catapulte antique, dans la première classe : leur projectile se posait à l'extrémité d'un bras de levier exactement placé dans les mêmes conditions que la clef de scie, dont nous venons de parler ; cette pièce était tantôt creusée en cuilleron, tantôt munie d'une forte poche en cuir que nos comptes appellent *fonde* ou *fronde* de l'engin (funda ingenii). Les anciens artilleurs étaient parvenus à construire et à diriger leurs pièces avec une telle perfection que leur tir était aussi juste que celui que nous pouvons atteindre aujourd'hui dans le jet des bombes ; et le service du tir était assez rapide, puisqu'au siège de Nidau, les Bernois, avec cinq engins, lançaient journellement dans la place plus de 200 blocs de pierres pesant jusqu'à douze quintaux.

Pour permettre aux mineurs d'approcher des remparts, on recourait aux *mantels*, aux *chats*, aux *truies* ou *vignes*. Le *mantel* consistait en un grand bouclier ou pavois posé presque verticalement sur un échafaud à 4 roues, et derrière lequel on avançait à l'abri des projectiles ; on donnait le nom de *vignes*, *chats*, *truies* à des machines plus vastes et plus lourdes que les simples manteaux.

Mais ce qui rendait véritablement désolantes les guerres de ce temps-là, c'était l'usage de n'approcher d'un lieu muré, et de n'en faire le siège, qu'après avoir arraché,

brûlé les arbres d'alentour, détruit les vignes, ravagé les blés, incendié les maisons sans défense : on se munissait à cette fin des instruments nécessaires, tels que faulx, goyardes, détraux, etc. Les exemples abondent de ce genre de dévastation.

CHAPITRE SIXIÈME

Guerre entre les deux Châteaux ou Guerre entre les Comtes de Savoie et les Dauphins

1° Philippe Ier (1278-1285)

L'arrangement arbitral, conclu le 3 août 1271, fut suivi d'une paix assez longue : les comptes des châtelains d'Allinge-Neuf ne mentionnent, durant les dix années qui suivent, que des réparations peu importantes au fort et la construction de deux engins de guerre (1).

Mais, en 1282, le comte Philippe étant engagé dans une guerre contre Rodolphe de Hapsbourg, nouveau roi des Romains, Amédée, comte de Genevois, voulut mettre à profit cette occasion favorable de relever la fortune politique de sa maison et conclut à Versoix, le 2 juin, avec Béatrix de Faucigny, son fils Jean, dauphin de Viennois et Robert, évêque de Genève, une alliance offensive et défensive (2).

(1) Janvier 1278-janvier 1180 : Libravit pro xx. teysiis muri regrofundis (?) vi. pedum facti in cortina a capella Alingii usque ad rupem a parte alterius castri,... 18 sol. pro teysia. (*Comptes d'Humbert Cadod, châtelain.*)
Janvier 1280-janvier 1281 : Libravit in stipendiis ccccLxxxiv. operariorum carpentariorum qui per unum diem (laborarunt) ad faciendum duo ingenia de novo in castro Allingii. (*Comptes du même*).

(2) Wurstemberg, *Peter*, iv, p. 475.

Devant l'imminence du danger, le comte de Savoie fit renouveler les portes de son château, construire une tourelle du côté d'Allinge-le-Vieux et trois guérites sur la porte du donjon ; la garnison, qui était composée de cinq clients (savoir : MM. Guillaume d'Oyseler et son fils, Guillaume de Cossonay, Etienne Pinard et Amed Cordier de Villeneuve), et de deux vedettes, fut augmentée, au commencement de septembre, de cinq arbalétriers qui y demeurèrent jusqu'après Toussaint et qui percevaient un sol, soit environ deux francs, par jour. Enfin le châtelain fit l'inspection et dressa l'inventaire des harnais, munitions et machines de guerre que renfermait le castel ; en voici la liste à peu près complète (1) :

(1) A die martis post festum Beate Marie Magdalene anni MCCLXXXII usque ad diem lune ante festum B. Katharine Libravit in fusta empta pro portis castri faciendis, tribus muetis factis supra portam et ante portam donjonis et supra tornellam novam a parte Alingii veteris, etc., 58 sol. 6 denar. — In expensis magistri Guillielmi de Oyseler et mag. Guill. de Cossonay et filii dicti Guill. de Oyseler, Steph. Pinardi et Amedei Corderii de Villanova morancium apud Alingium ad expensas castellani a festo B^i Bartholomei usque ad dominicam ante festum B. Katherine, 10 libr. 3 sol. 9 den. geben. — In expensis Joh. Deleschavannes, Johannerii de Grueti, Petri de Vilar, Coendeti de Prengio, Joh. de Bret balistariorum morancium in munitione Alingii a die martis ante natalem B. Marie usque ad diem veneris post festum B. Mathei, videlicet per ijxx dies et pro mercede dictorum balistariorum, 108 sol. 4 den. — In stipendiis v balistariorum quos tenuit in munitione a die sabbati post festum B. Mathei usque ad diem martis post octabam omnium sanctorum, 10 libr.

In stip. ipsius castellani... et quia debet secum tenere in castro Alingii quinque bonos clientes et duas bonas gaytias et in castro Baleysonis duos bonos clientes et unam gaytiam, 16 libr. 5 sol. 6 den.

Utensilia. Item reddit computum de novem balistis de cornu ad duos pedes, de IIJ balistis de cornu ad IJ pedes affollatas et de una balista fracta de cornu et truncis alterius baliste, de IJ balistis de fusta ad turnum cum cordis et turno ad balistas tendendas, in MCCCCXXXVI quarellis inflochonatis et inferratis, VIIJ^c quarrellis ferri cum flechonibus, quinque centum flechones inferratos, sex oberiotos quorum duo sunt parvi, VIJ capellis ferri, quinque crocos balistarum parvos, VIJ targis (*t*), IJ cavillis ferri grossis, IIJ manicis ferri ad ingenia, quinque aspic (*t*), IJ grossis cordis fortibus, IIIJ fundis cum cordis et fiolam vitream plenam igne greco, mochias ad projiciendum ignem ...., IJ doliis ad vinum, IV fundis et tribus cum cordis, de VJ grossis cordis, novis ad tendendum ingenia, IIJ fundis novis cum cordis, IV corberiis, IIJ capistris. Item de IJ cordis pro ingenio novo et funda cum corda et capistro, VIJ libris sepi, VIJ libris...., IJ platis ferri et dimidio, J martello castri, IIJ platis ferri, IJ archis apud revro. Item J archa nova apud Alingium, uno molendino garnito, etc.

Neuf arbalètes de corne de deux pieds.

Trois arbalètes à corne de deux pieds.

Une arbalète à corne rompue et le fût d'une autre arbalète.

Deux arbalètes de bois à tour avec ses cordes et le tour pour tendre les dites machines.

1436 carreaux enveloppés de cuivre (inflechonati) et garnis de fer (inferrati).

Huit cents carreaux de fer avec leurs enveloppes de cuivre (flechonibus).

Cinq cents flechons enferrés.

Six *haubergeons* (cuirasses) dont deux petits.

Sept chapels ou bonnets de fer.

Cinq petits crocs d'arbalète.

Sept targues ou targes (boucliers).

Deux grosses chevilles (cavillis) de fer.

Trois manches de fer pour les engins.

Cinq *(aspis)* ?

Deux cordes grosses et fortes.

Quatre frondes avec leur cordes.

Une fiole de verre pleine de *feu grégeois*, et la machine pour lancer ce feu.

Quatre frondes, et trois avec leurs cordes.

Trois autres frondes neuves avec leurs cordes.

Deux tonneaux.

Huit grosses cordes neuves pour tendre les engins.

Trois licous (capistris).

Cinq gants de fer (platis) et la moitié d'un.

Sept livres de suif (sepi).

Sept livres de.....

Un martel du château, un coffre neuf.

Enfin, un moulin avec ses accessoires (1).

(1) C'étaient sans doute des moulins à bras, ou peut-être à vent. Le 28 février 1667, Me Antoine Veyret, menuisier, de Chambéry, s'engage à « construire pour le prix de 500 florins deux moulins pour mettre au *preside*

Une péripétie imprévue vint détourner l'orage qui menaçait le comte de Savoie : le jeune dauphin mourut à Bonneville le 24 septembre 1282. Cet évènement rompit la coalition récemment formée ; l'évêque de Genève se rapprocha du comte Philippe, le tuteur du nouveau dauphin (1) ne voulut point courir le sort des armes et le châtelain d'Allinge renvoya ses auxiliaires.

2° Amédée V (1285-1323)

Philippe eut pour successeur son neveu, Amé V, surnommé le Grand « tant par ses hauts et chevaleureux faicts qu'à raison de sa hauteur et beauté corporelle » (2). L'avènement de ce comte fut le signal de la reprise des hostilités.

Le 11 septembre 1285, Amé de Genève et Béatrix renouvellent entre eux, à Châtillon-sur-Cluses, l'alliance qu'ils avaient précédemment conclue à Versoix. Aussitôt la guerre commence et continue avec des chances diverses. Amé V s'empara de Genève (1285) ; mais dans l'automne de l'année suivante, le comte de Genevois envahit le Chablais et porta ses ravages jusqu'à Thonon et au-delà de la Dranse.

Le châtelain d'Allinges ne reste pas inactif. Il augmente les fortifications de son castel, envoie des garnisons importantes garder la maison d'Aymon de Langin et le château de Ballaison et va lui-même porter l'incendie aux environs de Genève (3) et dans la villa de Cologny (1286).

« des Allinges... de la longueur chacun de cinq pieds carrés et de deux pieds et demi de haut. » (Arch. de Turin, prix faits, reg. n° 13.) L'inventaire ci-dessus est très difficile à lire ; j'ai dû recourir à l'obligeance de M. Giacomelli, directeur des archives, qui a rectifié ma lecture en quelques endroits.

(1) Jean de la Tour du Pin, âgé de trois ans, neveu du défunt Jean, de la Tour, dauphin de 1282 à 1307

(2) Paradin, *Chroniques*, p. 159.

(3) Libr... in ij muetis factis in plano castro, una quarum est retro domum Stephani Caddodi et alia super domum de lugrins et una deffensa postium facta super domum porterii — et in uno fossato facto in ruppe retro domum Nicholai Clerici et Girodi Clementis... In stipendiis Petri Pofey et xx

Enfin, au printemps suivant, il assiste à Genève au siège du château de l'Ile, dont la prise amena le traité d'Annemasse (18 et 20 novembre 1287).

Mais, remarque Guichenon, ces princes avaient des intérêts trop différents et ils étaient trop voisins pour demeurer longtemps en paix. Les traités n'étaient que de simples armistices, et chaque année, les courses et les incendies recommençaient au moindre prétexte.

Ainsi, les hommes du château-neuf ayant mis à mort un des hommes du Dauphin, celui-ci envoya une troupe nombreuse à son château-vieux d'Allinges sous les ordres de Renaud de Montauban. La sentinelle d'Allinge-Neuf se tient sur ses gardes, elle fait le guet nuit et jour dès l'octave de Pâques à la fête de sainte Marie-Magdeleine (17 avril-22 juillet 1289) ; le châtelain augmente les ouvrages de défense, abat quelques maisons, fait garder les foires de Thonon par des soldats d'Allinge et de Féterne, puis s'en va, suivi d'une quarantaine d'hommes armés, faire le siège du château de Saint-Paul qui dura 13 jours (1).

A cette même époque, le comte de Savoie faisait creuser des fossés autour de Thonon et démolir les maisons de

tam equitum quam balistariorum quos tenuit in munitione domus Aymonis de Langins per viij dies, 8 sol. In stip. Wiffredi de Reyna cum decem balistariis et duabus guaytiis quos tenuit in munitionem castri Baleysonis — ultra conventionem. In expensis trium hominum cum armis et xv clientibus quos bis conquisivit et insimul venire fecit pro villa de Colognye comburenda. In expensis decem balistariorum pro vj diebus quando Amedeus de Gebennis comparuerit ultra Dranciam (*Comptes* 1286-1287). Voir aussi les Comptes du Bailli de Chablais, M. D. G. VIII, 228.

(1) In parando rupem et removendo domos et terram a domo domini W. de Alingio usque ad murum novum a parte castri veteris. (Ib. 1289-1290). In stip. xv hominum armatorum et xxvj clientum quos secum tenuit apud Sanctum Paulum in obsidione dicti loci per xiij dies. — In stip. XLV clientum de Alingio et Fisterna custodiencium nundinas Thononii per duos dies anno MCCLXXXIX. In stip. quatuor clientum quos ultra predictos tenuit in castro Alingii quadam vice quando Reynaudus de Monte Albano venerit apud Alingium vetus cum magna comititia armatorum per vij dies. In stip. unius gayte stantis supra muros a parte castri veteris ab octabis pasche anno LXXXIX, usque ad festum B. Marie Magdalene sequentis. (*Comptes de Guill. de Solier*, avril-juillet 1290).

Le Dauphin Humbert est à Bonneville, les 13-24 fév 1290 ; à Talloires, 26 avril 1291

plusieurs habitants de la ville, pour élever à leur place une forteresse (1).

Ces précautions n'étaient point inutiles, car le Dauphin ayant refusé l'hommage au comte Amé pour sa baronnie de la Tour-du-Pin et Coligny, la guerre reprit avec une nouvelle vigueur. Le comte de Genevois et le Dauphin attaquent Genève et brûlent un de ses faubourgs (16-18 août 1291), parcourent le pays compris entre l'Arve et le Chéran et occupent le Chablais jusqu'à Toussaint. Ne pouvant entrer dans Thonon, ils se contentent de ravager les alentours et de détourner l'eau des moulins de la ville qui furent, avec ceux de Reyvroz, arrêtés tout l'automne.

Enfin, de temps à autre, les deux forts d'Allinges luttent corps à corps et vomissent l'un contre l'autre des carreaux d'arbalète, des charges de cailloux et des masses de rochers : les toits du château-neuf en éprouvent de grands dommages et sont en certains endroits presque anéantis (2).

Epuisés par ces luttes incessantes et cédant aux sollicitations de leurs amis, les combattants se décidèrent à mettre bas les armes. Par un traité passé à Voiron le 26 mai 1293, Béatrix, dame de Faucigny, fit donation entre-vifs à son cousin Amédée, comte de Savoie, des châteaux et terres du Faucigny, Bonne, Monthoux, Allinge-Vieux, etc., et des fiefs de Châteaufort, Ravorée et Nernier, que le comte lui restitua à titre d'inféodation et pour la

(1) Cessaverunt molendina de Thonuns per xxxviij dies a crastino Trinitatis per defectum aque quia fiebant fossata ville. (*Comptes de Guill. de Solier*, 1289-1290.)

Libr. Johanni Veteris, Jo Christini, Stephano de Bodio et Joh. filio Alliodi in exolutionem cxvj librarum pro casalibus suis emptis pro hedeficio castri domini in Thononio, 58 libr. — Item Girodo Cheveluti pro quodam casali in quo situm est castrum in exolutionem LX librarum, 16 modia frumenti. (*Comptes d'Anthelme Portier*, 1290-1291).

(2) Librav. Girodo Chevelu quod sibi debebatur adhuc de compositione cum eo facta ut in computo precedenti, unum modium. Item dederunt pro eo quod molendina cessaverunt a die veneris post octabas Assumptionis B. Marie Virginis quando incepta fuit guerra et inimici substraxerunt aquam usque ad festum omnium Sanctorum.

In tecto sale castri Alingii destructo per machinas castri veteris reficiendo, 4 libr. 11 sol. 6 den. (Ibid. 1291-92).

possession desquels celle-ci lui préta hommage (1). Les dynastes de Cossonay et Prangins, qui avaient aidé le Dauphin, se virent enlever le château de Nyon (juillet) et le comte de Genevois, craignant le sort de ses alliés, se déclara vassal d'Amed V (2) et promit de lui être fidèle comme à son seigneur (10 décembre). Amé, victorieux de ses voisins, vint dans la forêt de Ripaille se livrer aux plaisirs de la chasse (3) et s'en alla plus tard guerroyer en Flandre (1297).

La paix cependant n'était qu'apparente et en prévision d'une guerre prochaine, le dauphin Humbert, Béatrix de Faucigny, sa tante, Léonette, dame de Gex et Guillaume de Joinville, chevalier, passèrent un traité d'alliance offensive et défensive (2 avril 1298). Puis les adversaires remirent la décision de leurs différends à l'arbitrage de Charles de Valois, qui alors traversait les Alpes, pour se rendre en Italie (juin 1301). Charles ordonna provisoirement une trêve (3 juillet 1301) ; mais à peine fut-il au-delà des monts que les hostilités recommencèrent et furent signalées par la prise et reprise du château de Monthoux (4).

Toutefois, la lutte se passant loin des Allinges, le châtelain Jean Renard profita de ce temps de calme pour réparer ou augmenter les fortifications de son château et l'approvisionner de nouvelles machines de guerre.

En 1300, il fait construire de grandes machines à ses ingénieurs Nicod de Palères et Guillaume de Viry.

En 1301, il y ajoute quatre engins neufs.

En 1302, il fait l'acquisition de fer et de boulets de pierre,

(1) Wurstemberg, *Peter*, IV, p. 509. Par traité fait à Genève, le 24 avril de l'année suivante, Béatrix céda au même comte la suzeraineté définitive de tout le pays de Gex (*Ibid.* Guich. pr. p. 81.)

(2) M. D. G. VIII, 272.

(3) Libr. ad expensas Brisardi et Rosinelli venatorum veniencium in venationem Ripaillie et morancium ibidem per XV dies cum 2 roncinis, 2 garsonibus et quatuor canibus, 20 sol, 9 den. 1 obol. geb. (*Comptes*, 1292-1295.)

(4) Guich. I, 356.

bâtit une petite tour, répare ou construit à neuf 174 toises de murailles, dont l'épaisseur variait de 3 à 7 pieds, et fait recrépir le reste. Une armée toute entière est employée à ces travaux ; le marteau et la hache retentissent de toutes parts. Deux cent dix ouvriers sont occupés à extraire les pierres sous le château, soit du côté d'Hermone, devant la maison de Michel de Compois, soit du côté de la villa d'Allinge ; 270 portent le bois et le sable ; 412 apportent du feuillage pour abriter les guérites. On avait établi au-dessus de Maugny, un four à chaux pour lequel on employa 1125 muids de chaux, coûtant seize deniers chaque. Le total de ces dépenses s'éleva à 470 livres 12 sols 10 deniers ; ce qui, d'après les calculs de M. Blavignac (1), représente à peu près vingt mille francs de notre monnaie (2).

Les comptes de 1303 mentionnent la construction de guérites, de mantels et d'un engin, pour la fabrication desquels on employa deux cents chênes, achetés de Vellet de Charmoisy, et l'acquisition de deux mille carreaux. Cette même année, le bailli de Chablais et de Genevois inspecte les châteaux de Genève, de Nyon, de Thonon et d'Allinge (3). Par ses ordres, on élève autour de ce dernier,

(1) *Etudes sur Genève*, tome 1er. Le sou de Genève, d'après lui, valait 5 francs en 1200 ; 2 fr. 50 en 1280 ; 2 fr. au commencement du XIVme siècle, et 1 fr. 60 dans le reste de cette période. Au XVme siècle, la valeur du sou descend progressivement de 1 fr. 50 à 0,80 centimes. La découverte de l'Amérique, en introduisant en Europe une quantité énorme de métaux précieux, accéléra le mouvement de décroissance : car le sou de Genève, qui valait 0,85 centimes en 1480, avait chûté à 0,42 centimes dès 1498 et à 0,23 centimes un siècle plus tard. Le sou de Lausanne avait une valeur légèrement inférieure. D'après ces bases, il sera facile au lecteur de calculer la valeur des sommes énumérées dans le cours de cette notice. Cibrario, prenant pour base le prix du blé, arrive aux mêmes conclusions, car il évalue le florin de 12 sous à 20 fr. environ dans la seconde moitié du XIVme siècle. Le florin petit poids ne valait que 18 fr. 50 c. en 1377.

(2) In c. LXXIV teysiis muri facti in castro Alingii de pissitudine, scilicet XXV facti supra mantellum a tornella que est supra sanctum Johannem et propre garitas a dicto mantello usque ad turrim et XXVII cum dimidia a dicta turri usque ad clausuras castri a parte domus Poncole, qui muri facti sunt de pissitudine septem pedum, alii quatoralii trium pedum. XVIJ. teysiis in introitu muri donjonis. XXXI in meltis ; in CC.XXI teysiis inbochiandis et induendis, 449 libr. 6 sol. (*C. de J. Renard*, 1302-1303 6 mai).

(3) M. D. G. IX, p. 199. Libravit pro stipendiis XIV hominum equitum quos secum tenuit per quinque dies ad visitanda castra Dni, videlicet Thononii, Allingii, Gebennarum, Corberie, etc. (Mêmes comptes).

du côté d'Hermone, un mur de 7 pieds d'épaisseur et d'une longueur de 64 toises ; pendant que 188 maçons extraient les pierres de la carrière d'Allinge, 75 hommes et une vingtaine de femmes creusent les fondations, et l'on emploie pendant neuf semaines 455 hommes et 1221 bêtes à charrier l'eau, le sable, les pierres et la chaux (1).

Un traité de paix ayant été conclu le 7 mai 1304, le fils d'Amed V, Edouard, âgé de vingt ans, conduisit des troupes au secours du roi de France et se distingua à Mons-en-Puelle. Le comte de Genevois et le baron de Faucigny profitent de son absence ; le premier construit la bâtie de Gaillard (juillet 1304), et fait des excursions sur les terres de Savoie ; le second fait élever un fort au sommet du coteau qui domine le bourg de Lullin (2).

A la vue de ces préparatifs belliqueux, le bailli de Chablais envoie une ambassade auprès du roi de France, à Lyon, pour protester contre la construction de la bâtie de Lullin, et, peut-être aussi, pour lui demander du secours ; elle était composée de Mre Dieu-le-Fils, Jean Ebrard, Reymond et Etienne de Lullins, et Guillaume d'Arney (3). Mais Edouard ne se borna point à cette protestation : il accourut en Savoie, réunit une armée à la hâte, fit amener de Villeneuve des engins de guerre, et s'en alla attaquer au cœur de l'hiver le château de Lullin, qu'il

(1) Comptes du même, 6 mai 1303-1304 14 mars.

(2) Guich. I, p. 375.

(3) Libravit Jaquimodo Fraconis qui sibi debebantur pro quibusdam cibariis que adsportaverat in exercitu de lullins de mandato domini Eduardi 8 libr. 8 sol. lausann. — Libr. Dno Humberto Burdini pro expensis suis et Dni Deifilii et testium ductorum apud lugdunum. de quibus dictus dominus Humbertus debet reddere computum de IV libris et dictus Dnus Deifilius reddidit computum dicto Reymundo de Fisterna de XII libris vienn. in expensis ipsius Dni Deifilii ducentis secum apud lugdunum Johannem Ebrardi. Reymondum et Stephanum de lullins et Guill. de Arney ad perhibendum testimonium coram gentibus regis Francie contra Delphinum Viennensem supra facto bastite de lullins, 16 libr. vienn. — In expensis dictorum testium factis de thonuns usque ad dictam reginam, 60 sol. laus. — In stip. ipsius et trium sociorum suorum cum armis per undecim dies in exercitu de bons et de lullins et in bastimento dou chanalet per VI. dies, 11 libr. 18 sol. laus. (*Compt. de J. Renard*, 14 mars 1304-1305 17 mai).

prit après onze jours de siège, le 24 janvier 1305 (1).

Les forts d'Allinges ne devaient point rester spectateurs indifférents de la lutte. Les deux châtelains augmentent leurs garnisons, achètent des munitions, préparent des engins, et bientôt commence un duel long et terrible. Pendant deux mois, du 11 mars au 9 mai, le Château-Vieux vomit sur le Château-Neuf carreaux empennés, carcasses pleines de matières inflammables, boulets de pierres et quartiers de rocs qui brisent les toits. Le Château-Neuf riposte de même : un voiturier, avec un char à deux bœufs, charrie les projectiles ; deux hommes disposent les pierres ; l'ingénieur en chef, Nicod de Palères, aidé par Etienne de Boëge, Perronet d'Evian et Jean de Charmoisy, maréchal, dirige le jet des machines ; en même temps, quatre hommes tirent jour et nuit du haut de la tour (2).

Ailleurs, la guerre continuait avec des chances diverses : Edouard, après avoir ramassé une nouvelle armée à Brens (10 avril), reprit au seigneur de Faucigny le château de Bauges ou Bougeries (peut être Boëge) ; mais le comte de Genevois, avec le fils du Dauphin, s'empara des maisons-fortes de Villette et de Brouz (16-18 juin), et Jean de Châlons, son beau-frère, prit, en juillet, les châteaux de la Cluse (aujourd'hui l'Ecluse) et de Léaz (3).

(1) Fasciculus temporis, M. D. G. IX. p. 300 ; Comptes cités. Libravit ad expensas dni Eduardi factas ante bastitam S. Eugendi de Lulino VI modia et IJ cupas frumenti ; 2° in stipendiis nunciorum missorum pro cavalcata bastie de Lulino CVIII sol ; 3° in locagio plurium navium in quibus transierunt gentes de Vaudo equites et pedites veniendo ad exercitum ante bastitam de Lulino XXVIII lib. X sol.

(2) Dans les comptes cités en dernier lieu, on trouve encore, outre l'acquisition de 213 livres de chanvre pour cordes et de 2,000 carreaux, les dépenses suivantes : In stip. CXV carpentariorum ad ponendas perchias novas in ingenio prope sanctum Johannem et alio prope turrim... — Libr. perroneto de Villanova ad reparanda ingenia pro eo quod dicebatur quod castellanus Alingii veteris paratus erat trahere de ingeniis suis... In stip. magistri Nichodi de Palères ingeniatoris operantis ad Alingium ad faciendium jactare ingenia a die mercurii XI. die marcii inclusive usque ad diem dominicam post Ascensionem Domini IX. mai exclusive, videlicet per IIIXX dies (60 jours)... — In tecto capelle quasi facto de novo..., etc.

(3) M. D. G. IX. 301 ; Guich. I. 375.

Une trêve intervint le 21 juillet ; cependant, les adversaires restèrent armés. Le châtelain d'Allinge-Neuf, outre la garnison ordinaire et un ingénieur qui y demeura tout l'été, eut en son château dix clients dès le 17 mai au 21 septembre, et six du 21 septembre au 20 février 1306 ; aux environs de la Saint-Barthélemy, il tint pendant trois jours, à Thonon, 59 hommes d'armes, et, par ses ordres, des espions parcouraient le Faucigny (1).

Un nouveau compromis, dressé à la sollicitation du Pape Clément V (21 février 1306), procura aux belligérants quelques mois de repos, pendant lesquels on reconstruisit les murailles du château de Saint-Oyen de Lullin (2). Mais le seigneur d'Entremont-le-Vieux s'étant déclaré le vassal du Dauphin et lui ayant remis son château, la lutte recommença. Le comte Amed de Savoie investit ce château (5 octobre), le prit après cinq semaines de siège et le 9 novembre écrasa les troupes ennemies au village de Chérieu, dans le défilé de la Chartreuse (3). Les soldats d'Allinge-Neuf se distinguèrent probablement dans cette guerre, car

(1) In stip. L. hominum portantium terram supra garitas. — In tribus milliariis carrellorum emptis, 120 sol., in tribus milliariis flechonorum, 9 sol. — In stip. LX. operariorum reparancium bezerias quasi per unum diem quando aqua venit que ablata fuerat propter guerram... — In stip. X. clientum quos secum tenuit in munitione castri Alingii ultra conventionem a XVIJ. die maii M. CCC. V. usque ad diem veneris post festum B. Marie scilicet per C. XXVII. dies. — In stip. VI clientum quos secum tenuit in munitionem castri Alingii... a dominica post festum beate Marie usque ad diem vigesimam februarii CCCVI (1306). — Libravit rifferio de Drallieus pro se et suo filio morantibus in villa de Tonuns in munitionem a die prima junii usque ad diem XI. septembris, 5 sol. laus. per diem, perroneto de Villanova ingeniatori moranti apud Alingium a die sexta junii usque ad diem X octobris (20 den. par jour), 10 libr. 13 sol. 4 den. — In stip. perreti mistralis Contesii et LVIII. sociorum suorum clientum de Contesio morancium in munitione dicti Thonuns per III. dies circa festum beati Bartholomei anno M. CCC. V. — Duobus exploratoribus terre Foucigniaci... *(Compt. de J. Renard*, 17 mai 1305-1306 20 fév.)

(2) In stip. XX clientum quos tenuit apud lulinum per V dies quando rafurnus coctus fuit. — Reymondo lathonio pro muris castri sancti Eugendi de lulino faciendis, 72 libr. laus. 9 sol. 4 den. et 40 sol. gr. turon. (Ibid. 1306-1307). Pendant cette trêve, le seigneur de Gex prit et détruisit le château de Marval.

(3) Fasciculus temp. M. D. G. IX. 301 ; Ulysse Chevalier. (Reg. Gen. n° 1586)

le comte Edouard leur fit don de 20 livres, environ 800 fr. de notre monnaie (1).

Pendant l'année 1307, la guerre se fit aux environs de Genève. Le comte de Genevois et le dauphin, profitant de l'absence d'Amed V, attaquèrent la ville, ravagèrent les vignes du côté de Saint-Victor et prirent le château de Ville-la-Grand (juin-août) ; de son côté, le bailli de Chablais détruisit la maison-forte de Rovorée, près d'Yvoire (27 août), et s'empara du château de Gaillard (2), mais la forteresse d'Allinges, gardée par une garnison quatre fois plus nombreuse que de coutume, et munie de provisions de guerre, ne fut point inquiétée (3).

Il n'en fut pas de même l'année suivante. Au mois de janvier, les ennemis vinrent en nombre faire le siège du Château-Neuf. Le châtelain nous raconte ses préparatifs de défense : pendant deux semaines, quatre bayètes crient la meute du haut des tours, dix soldats montent la garde jour et nuit, une foule d'ouvriers transportent le bois des machines de jet ; il livre à ses soldats, pour provisions de bouche, 5 muids de froment, 18 coupes de fèves, 3 jambons, 2 vaches et 3 setiers de vin ; en même temps, il envoie des hommes avec des barques demander du secours à Nyon et à Morges (4).

(1) Clientibus de Allingio novo quod dns Eduardus eis concessit ex dono xx lib. Lausan. (Ibid.)

(2) Libravit in uno ingenio debastiendo et portando apud Roverearn quando castrum captum fuit per navem de turre et pro ipso reducendo et reficiendo... — In stipendiis ipsius (castellani) venientis apud Aquariam ad mandatum Ballivi quando castrum de Roverea captum fuit cum pluribus sociis et nantis qui ipsos ducebant, 64 sol. et 8 den.

(3) Dans les comptes de J. Renard, du 14 mars 1307 au 6 janvier 1308, on trouve après l'achat de 4,000 garrots et d'autant de *flechons*, les dépenses suivantes : In stip. VIII clientum quos tenuit in burgo Alingii ultra conventionem per CCXXXIV dies inceptos undecimo kalendas junii anni CCCVII. et unius bayte... et ultra decem clientes quos tenuit de mandato Dni Eduardi per CCC dies inceptos die XII. marcii MCCCVII.

(4) Libravit in quinque modiis frumenti libratis clientibus castri novi dum obsessum erat XVIII cupis fabarum. tribus baconibus II. vaccis. III sextariis vini. — In stip. X hominum gaytancium in castro per XIII dies. — In stip. CCX hominum portancium fusta ingeniorum que erant ante castrum Alingii. — In stip. IV baietarum clamancium gaytam per XII dies tempore obsedionis.

Las enfin de ces guerres incessantes, Amédée, la grande Dauphine et le Dauphin Hugues, sur les conseils du nouveau comte de Genevois, Guillaume (1), conclurent la paix à Montmélian, le 16 août 1308. Par ce traité, Hugues et Béatrix renoncèrent à toutes prétentions sur le Comté de Savoie du chef du défunt comte Pierre ; de plus, Hugues promit de faire hommage à Amédée V pour les châteaux de Bonne, de Monthoux, d'*Allinge-Vieux*, de Lullin, etc., avec leurs mandements et juridiction, ainsi que pour les fiefs de Rovorée, de Nernier, de Gex, etc. ; et, pour consolider la paix, il épousa à Bonneville, le 8 septembre de l'année suivante, l'aînée des filles du Comte de Savoie et de sa seconde femme Marie. D'autre part, Amédée conclut avec le comte de Genevois une alliance perpétuelle (23 octobre 1308).

En paix avec ses voisins, le comte de Savoie put se rendre à l'étranger ; c'est ainsi qu'on le voit avec son fils, en 1309, assister au couronnement d'Édouard, roi d'Angleterre, et passer les années suivantes en Italie à la suite de l'empereur Henri VII.

Tandis qu'Amed V était au-delà des Alpes, le feu de la guerre se ralluma, il est vrai, en deçà ; mais elle eut le Dauphiné pour théâtre (2), et, de 1308 à 1316, les sentinelles d'Allinges goûtèrent tranquillement les douceurs du sommeil. Voici, en effet, les seules choses dignes d'intérêt que mentionnent les comptes du châtelain, Mermet d'Arbignon :

En 1311, le 9 juillet, il conduit à Genève dix clients, dont quatre montaient des chevaux de bataille et six des

— In stip. unius baiete a die VI januarii usque ad diem mercurii ante festum Annunciacionis. — In locagio navium et stip. hominum ipsas ducentium quesitum homines de nuvidino et de morgia. (Ibid. 6 jan. — mars 1308).

(1) Amédée II était mort le 22 mai de cette même année.

(2) En 1312, Edouard son fils incendie le château de Lucinge et prend le château de la Cluse (Ecluse), qui appartenait au sire de Gex (7 nov), et Amédée V se fait battre à Goncelin, en Grésivaudan. En 1314, le dauphin signe la paix avec le comte de Savoie, à la Côte-Saint-André.

romcins ou chevaux de somme, pour défendre la ville contre le comte de Genevois, et il y demeure six jours.

Même année, construction d'une petite tourelle du côté de la villa d'Allinge, et d'une grande entre la porte du château et la maison d'Allinge (1).

En 1312, construction d'un mur de cinq pieds d'épaisseur par le milieu de la cour du château, entre la tourelle et la maison de Frichelet de Larringe, et d'un autre de vingt pieds de long sur trois de large et quatre de haut, entre la porte et la maison de Jaquemet d'Allinges. Il emploie à ces ouvrages 1214 manouvriers.

En 1313, il fit élever la maison et reconstruire l'échafaud ou la *bâtie* du *chanalet*, et en confia la garde à Pierre d'Excherasson (2).

Guichard de Ponzard, qui succéda à Mermet d'Arbignon, éleva la grande tour de sept pieds, en 1315, et pratiqua deux arcs nouveaux dans le donjon, soit de la grande tour à la chapelle. En 1316, il envoya un secours de trente-trois hommes à la ville de Genève, menacée par le sire de Faucigny, et un autre plus important à Louis, baron de Vaud, en guerre avec le comte de Genevois et les évêques de Bâle et de Lausanne ; ce dernier traversa le lac d'Evian à Lausanne sur deux cents barques amenées d'Yvoire.

Vers la fin de cette même année, une difficulté surgit entre les hommes d'Allinge-Neuf et les hommes du seigneur du Faucigny. Craignant une attaque, le châtelain, Humbert de Montmayeur, envoie des espions parcourir le Faucigny et s'informer de ce qui s'y prépare. Mais le bailli du Chablais, Hugues de la Rochette, et le dit seigneur, au lieu de vider leurs différends par le sort des armes, en

(1) In tornella a parte Alingii ville et in grosso muro contiguo et in magna tornella a porta castri usque ad donum Alingii (1311-1312).

(2) Libravit petro de Excherasson custodienti batistam chanaleti per annum finiendum die VIII. septembris anni MCCCXVIII. Comptes (1317-1318). On appelait bâtie une maison-forte, qui était souvent construite en bois. Où se trouvait cette bâtie du chanalet ? je l'ignore.

1319 Henri de Faucigny, évêque de Metz, est à Annecy (12-19 mai); à Rumilly, le 19; le 20, à Clermont, le 22 à la Roche

remirent la décision à l'arbitrage de deux clercs, Mrs P. de Sarsonaz et Girod de Nicoday (1), et ensuite à celui de Mermet de Saint-Jeoire, de Pierre de Chissé, de Vullielme de Compeis, de Jean de Rovorée, chevaliers, et d'Amed Dardel, présents aux Allinges, le dimanche *reminiscere*, pour apaiser le différend qui existait entre les deux forts.

En 1320, la guerre éclata de nouveau avec le comte de Genevois, celui-ci ayant remis son château de Bourg-de-Four à l'évêque, Pierre de Faucigny, pour l'assurance d'une somme de cinq cents livres genevoises que l'évêque lui avait prêtées, les fils du comte de Savoie, Édouard et Aymon s'unirent à Guichard de Beaujeu, attaquèrent ce château, le prirent, le pillèrent, le démolirent (22 avril), et mirent une forte garnison au château de l'Ile. Puis ils allèrent promener le ravage et l'incendie dans les terres du comte de Genevois : c'est ainsi que, dans le courant d'octobre, ils dévastent son mandement de Gaillard et lui prennent le château de Cessens (2). Le châtelain d'Allinge, après avoir assisté à la prise du château de Genève, fait de son côté diverses excursions : ainsi, dans le mois de mai, il s'en va dans la vallée de Montriond prendre des faucons,

(1) Libr. pluribus exploratoribus missis per ipsum in terram foucigniaci de mandato ballivi ad sciendum statum gentium Dni Foulcigniaci tempore quo illi de Alingio et gentes Dni Foucigniaci inter se contentorium (sic) habebant... Ad expensas magistri petri de Sarsonaz clerici Dni Foucigniaci et Giroudi de Nicuydey clerici electorum per Dnum Foucigniaci et Dnum Hugonem de rupecula bayllivum Dni in Chablasio ad inquirendum de offensis factis per gentes Foucigniaci gentibus Dni et e converso, pro XII diebus quibus vacaverunt circa predicta... per litteram domini Hug. de ruppecula, datam die XX^a mensis decembris MCCCXVI, 100 sol. (*Comptes d'Humb^t-de M.*, 1316-1317). — Ad expensas Girodi de Nicuday et magistri Aymonis de bona clerici Dni Foucigniaci facientium inquestas apud alingium et apud Thonuns pro dissensionibus hinc inde ortis, 20 sol geb. Item solvit in expensis Dni Mermodi de S^to Jorio. Dni petri de Chissier. Dni Vullielmi de Compesio et Dni Johannis de roverea militum et Amedei Daldelli et secum euncium, qui steterunt apud Alingium pro die Dnico quo cantatur reminiscere et fuerunt ibi pro sedandis quibusdam discordiis que erant inter duo castella, 30 sol. (*Comptes de Jean de Monthey*, 8 sept. 1317-1318 1er sept.; et d'Humb. de Viry, châtelain d'Alinge-Vieux, 1317-1319.)

(2) *Fasciculus temporis*, M. D. G. IX, 305.

dont les gens de Faucigny voulaient s'emparer (1) et à la fin d'août, il va, suivi de six cavaliers, porter à plusieurs reprises la dévastation et l'incendie dans le territoire de Ballaison (2), pendant que Hugues, baron de Faucigny, en fait autant dans celui de Montfalcon.

L'année suivante, le Dauphin se mêla à la lutte. Le Dauphin précédent, Jean II, était mort en 1319, laissant deux fils en bas âge : Guigues, âgé de douze ans et Humbert, sous la tutelle de son frère Henri, élu évêque de Metz. Henri était un prélat guerrier ; il ne devait pas tarder de se mesurer avec le comte de Savoie. En effet, Hugues, baron de Faucigny, ayant cédé aux fils de Jean II, toute sa baronnie (24 février 1321) dans laquelle était comprise la châtellenie d'Allinge-Vieux, Henri, tuteur de ces derniers, vint en Faucigny avec une armée (fin mai). Ce fut le signal d'une guerre générale.

Le comte de Genevois, Amédée III, Hugues d'Anthon, son oncle et le sire de Faucigny unissent leurs forces,

(1) Le même fait est signalé en mai 1320 : les faucons étaient alors recherchés.

(2) In stipendiis Antonii de Ravoyria, etc. cum armis pro decem diebus finitis die mercurii inclusive XIII aprilis MCCCXX qui steterunt in cavalcatura domini Eduardi de Sabaudia apud Gebennas quando castrum Geben. fuit destructum, 10 libr. 10 sol. vienn. (*Comptes d'Humbert de Chignin*, 12 mai 1319-1320 14 avril).

In stip. XIV hominum equitum cum armis in quibus erant octo cum magnis equis et sex cum curseriis, quos misit apud Gebennas de mandato dni Humberti dni Chivronis ballivi Chablasii die mercurii post quindenam Paschatis MCCCXX, et steterunt per novem dies, quando turris de Gebennis capta fuit... et in stip. ipsius dni Emari euntis apud Gebennas de mandato dicti ballivi die martis post Assumptionem Beate Marie anno quo supra, se sexto de hominibus cum armis in quibus erant tres cum magnis equis et tres cum curseribus, et steterunt per XVII dies finitos die jovis ante nativitatem Beate Marie anno eodem tam vastando in terram Balesonis quam morando apud Gebennas pro custodia civitatis... — In stip. ipsius militis euntis apud Aquariam ad mandatum dni Galesii de Balma ballivi Chablasii die dominica post translationem Beati Nicholai se septimo de hominibus cum armis in quibus erat idem miles cum magno equo et alii sex cum curseriis et steterunt per duos dies et cremaverunt plures domos in terra Balesonis. In stip. duorum clientum, unius gaytie et unius bayte quos tenuit in castro Alingii ultra conventionem... a die veneris post Assumptionem Beate Marie MCCCXX usque ad diem confectionis presentis computi, 44 lib. 8 sol. 4 d. geb. (*Comptes d'Eymar Guersi*, châtelain d'Allinge et Thonon.)

viennent ravager les champs et les vignes aux environs de Genève, incendient un des faubourgs de la ville et le couvent des Frères Prêcheurs (mars-septembre). Pendant ce temps, Amédée V, laissant la défense de Genève au bailli du Chablais, se jeta sur le Dauphiné et prit le château de Saint-Germain-d'Ambérieu, puis celui de la Corbière (1) après cinq semaines de siège (28 déc.). Le châtelain d'Allinge, lui non plus, ne resta point inactif dans son castel : il augmente les garnisons de Thonon et d'Yvoire, pousse des excursions tantôt dans la vallée de Bellevaux, tantôt ailleurs, creuse de nouveaux retranchements autour d'Allinge-Neuf, fait l'inventaire des munitions de guerre et triple la garnison du fort. Ces précautions n'étaient point inutiles : car l'ennemi rôdait autour de la forteresse, brûlant les environs et ravageant les terres qui demeurèrent sans culture. La terreur était si grande que, dans la première moitié de l'année 1322, personne ne voulut affermer les revenus de la mestralie d'Orcier, ni la leyde du marché de Thonon ; plusieurs sujets du comte subirent de grosses amendes pour avoir adressé la parole à des gens du Faucigny et les habitants d'Allinge-Neuf eux-mêmes s'enfuirent laissant le bourg sans défense (2).

(1) *Mem. Acad. Sav.*, XIII; M. D. G. IX, 305.

(2) In quodam fossato subtùs castrum Alingii ad impediendam viam inimicorum... In CCXL fasciculis emptis pro capella et camera castri garitandis mense novembris MCCCXXI, 20 sol. In stip. ipsius militis euntis ad offendendum versus bellam vallem sabbato ante Ascensionem Domini MCCCXXII, se decimo de hominibus cum armis..., et steterunt per duos dies... In stip. datis pluribus clientibus de Fisterna et Thononio qui tribus vicibus per dictum tempus convenerunt ad Alingium... (*Comptes* cités.)

Libravit Jacquemeto de mura domicello pro stipendiis ipsius existentis in munitione castri Alingii cum equis et armis per LXXXVI dies, videlicet a XXIV julii inclusive usque ad XVII octobris inclusive anno MCCCXXI, et pro stip. novem clientum quos secum tenuit ibidem per primos LXVI dies, et pro stip. IV clientum quos ibidem tenuit per viginti ultimos dies et pro stip. septem aliorum clientum quos ibidem tenuit per triginta-septem dies infrà dictum tempus tempore messium, 50 libr. 11 sol. geb. (*C. d'H^te de Chignin*, 1321-1322.)

Receptum ab hominibus talliabilibus mistralie de Sursie pro tallia ad misericordiam in maio anno MCCCXXII, videlicet de novem libris et XVII solidis pro eo quod ipsi homines propter guerram combusti et depredati

Aux malheurs de la guerre vinrent se joindre la peste, la disette et d'autres fléaux : la coupe de froment se vendait 15 sols. En face de tant de désastres, on comprit la nécessité de terminer la lutte, et la paix durait depuis quelques mois,[1] lorsqu'Amed V mourut à Avignon (16 octobre 1323).

fuerunt et possessiones eorum steriles remanserunt et injunctum est ei quod in proximo maio recuperet integriter ipsas tallias, 100 sol. Receptum de exitibus lede mercati de Thonuns a XVIII dec. anno CCCXXI, usque ad XXVII junii anno CCCXXII, quia per dictum tempus non invenit qui ipsam ledam acciperet ad firmam propter guerram illuc existentem, 15 libr. 8 sol. 8 den... Receptum a Georgio de Saliec quia accusabatur locutus fuisse cum illis de lullino tempore guerre, sine mandato castellani, 40 sol. Recept. a Girodo Pattey quia adcusabatur moram fecisse cum illis de lullino tempore guerre, 50 sol.

Opera castri. In quodam tecto facto super furnum et cisternam castri Allingii et super arcum lapideum a capella usque ad turrim veterem juxta portam donjonis, quia tectum vetus quod erat ibidem dirutum erat et destructum tam propter vetustatem quàm propter pondus nivis yemis nuper preterite et in tectis duarum falsarum turrium dicti castri recooperiendis et quadam garita facta subtus dictum tectum novum... In duabus duodenis chivronum qualibet duodena novem solidis octo duodenis latarum qualibet duodena XVIII denariis, XIV milliaria scindulorum quolibet milliario 4 solidis et quindecim milliaris clavium quolibet milliario, 2 sol. 2 den. gebenn. et in locagio XIII curruum omnia predicta portancium a villa de Thonuns usque Alingium quolibet curru capiente duo solidos et in stip. XXXVIII carpentatorum predicta facientium per unam diem quolibet capiente 18 den. 10 libr. 8 sol. 6 den. geb. In sex seris ferreis emptis et positis videlicet tres in porta burgi Alingii et duo in porta donjonis, quia tempore guerre ipsas seras voluit renovare, 30 sol. — In duobus milliariis carrellorum tam ad duos pedes quam ad unum inflochonatorum et impennatorum quos emit et posuit in munitione dicti castri Alingii et remanent ibidem, 6 libr. geb.

Libravit Humberto de Collumberio domicello in quibus dominus eidem Humberto tenebatur pro remanencia stipendie munitionis clientum quam idem Humbertus tenuit in munitione ville Aquarie per certum tempus finitum prima die mensis octobris anno CCCXXI. 35 libr. 3 sol. 3 den. geb. — Libr. Mermeto de Mota domicello... (pour la même cause) per certum tempus fin. die XIII octobris anni CCCXXI. Libr. Humberto de Collumberio cui debebantur pro stipendiis suis cum armis et equo et unius socii sui cum armis et curserio existencium in garnisione ville Thononii a prima die mensis febr. inclusa anno CCCXXII, usque ad decimam septembris anno eodem, 39 libr. 15 sol. geb. Libr. Aymoni de Draillens cui debebatur pro stipendiis suis cum equo et armis et duorum clientum unius gaitie quos secum tenuit in munitione burgi subtus villam de Thonuns per XLI dies finitos die XXVII septembris incluso anno CCCXXI, 12 libr. 19 sol. 13 den. Libr. in expensis Dni Cononis de Chastenay militis cum tribus equis euntis apud Alingium ad quandam diem assignatam cum gentibus terre Foucigniaci quia erat arbiter electus pro parte domini, 21 sol. — Libr. Thomasseto de Sigie cui debebantur pro stipendiis suis et trium clientum armatorum quos secum tenuit in munitione burgi castri Alingii per unum annum et

1. La paix entre Amédée V et le Dauphin fut signée le mardi avant la St Jn Baptiste 1322.

3e Edouard (1323-1329). — Bataille d'Allinges.

On apprit la mort du comte aux Allinges le 19 octobre. A cette nouvelle, le châtelain Jean Dumont fait mettre de nouvelles serrures aux portes, augmente la garnison de Thonon de trente clients, et de sept clients celle d'Allinge qui comptait déjà dix clients, trois gaites et une baiète. De temps en temps, les deux châtelains se livrent des escarmouches ; celui d'Allinge-Vieux ayant saisi un nommé Pierre de Lonne, qui était homme-lige du comte de Savoie, le châtelain d'Allinge-Neuf envoie une vingtaine de soldats en embuscade en divers lieux. Ces derniers s'emparent de deux hommes du Faucigny, savoir : Perret le couvreur et Pierre Balli de Lullin qui ne retrouvèrent leur liberté qu'en mars 1324, époque où l'on fit échange de prisonniers (1). Ces escarmouches continuelles entravèrent le

quinque dies, videlicet a xvi die mensis februarii anno a nativitate Domini MCCCXXII, usque ad XXII febr. inclusi anni MCCCXXIII, et positi fuerunt ibidem dicti clientes per dictum Gallesium de balma militem ballivum Chablasii pro custodia dicti loci, quia homines et habitatores dicti loci tam pro paupertate quam guerrarum appressione de loco recesserant, ita quod dictus burgus fere vacuus remanebat, 57 libr. 16 sol. 8 den. — Alloquatur sibi pro stipendio duorum clientum, trium gaitarum et unius bayte quos secum tenuit tam in donjone quam in plano castro de mandato ballivi predicti ab octava die februarii anno CCCXXII, usque ad diem receptionis presentis computi videlicet per unum annum integrum et duos dies ultra munitionem quam ibi tenere debet ex conventione secum facta sub salario suo... pro quolibet cliente per annum VIII libras et pro qualibet gaytia seu bayta 6 sol., 37 libr. 4 sol geb. — Puis vient l'inventaire du fort et de la chapelle et enfin ceci : « Injunctum est dicto castellano per consilium domini quod ipse ultra munitionem quam tenere debet in castro Alingii sub salario suo ut supra teneat in munitionem dicti castri et burgi ejusdem sex clientes, duas gaytias et unam baytam, et conventum est secum dare scilicet pro quolibet cliente per annum x libr. geb. et pro quolibet gaytia et bayta, 100 sol gebenn. (*Comptes de J. du Mont, châtelain*, 4 fév. 1322-1323 6 fév.)

(1) In quatuor seris novis emptis quando nova venerunt de morte Dni comitis et positis videlicet tres in porta burgi et una in porta donjonis, 20 sol. geb. — In stip. x clientum quos tenuit in munitione ville Aquarie per viginti dies finitos die XV aprilis MCCCXXIII, quia treuge finite erant et timebatur de custodia ipsius ville. — Libr. Humberto de Collumberio domicello pro stipendiis suis cum armis et curserio et duorum clientum armatorum secum existentium in garnisione ville Thononii de mandato ballivi predicti a XIX die mensis octobris anno MCCCXXIII, qua die venerunt nova de morte domini comitis Amedei usque ad secundum marcii anno MCCCXXIV,

commerce si bien que la leyde du marché de Thonon ne rapporta rien cette année-là (1).

Mais un événement d'une autre importance donna bientôt à la lutte une ardeur et une extension nouvelles. Hugues, sire de Faucigny, venait d'élever entre Allinge et Poche, sur le faite du Mont-Forchier « ung chastel fort, lequel il appela Mont Forcheys, duquel chastel il povoit veor son pays de Faucegny et les pays de Genevoys, de Ges, de Vaudz et de Chablays, et là il desmouroit voullontiers en este pour le bel ayr qui ly avoit (qu'il y avait). Or il laavint (advint) ung jour que le chastellain de Thonon ala vers le conte Edoard son signieur et ly dist : « Monsei« gneur, je m'esmervillie comment vous aves layssé « edyffyer le chastel de Montforchier attendu quil est « edyfye sur les limites de votre terre et de votre juridi« cion appartenant sur mon hoffice, et que aussy par le temps « avenir vous porroit porter dommage. » Quand le Conte leust oy (ouï) et entendu et à son rapport il se teust et fist secrettement son armee, sy secrettement que nulz ne savoit son intencion et fist rapareiller son artillierye et, quand il fust furnys de ce que mestier ly estoit, il envoya ung

33 libr. geb... — In stip. xx clientum quos de mandato dicti ballivi misit ad diversa loca ad insidiandum gentibus terre Fucigniaci ut de ipsis possent aliquos capere pro eo quod castellanus Alingii veteris ceperat et captum detinebat Petrum de Lona hominem Dni comitis, et tunc ceperunt dicti clientes duos homines de dicta terra Fucigniaci videlicet Perretum scindularium et Petrum Balli de Lulino mense februar. anno MCCCXXIV et steterunt per duos dies et duas noctes, et ipsos duos captos tenuit per XX dies, et postea redditi sunt undique omnes dicti capti per concordiam duorum ballivorum sine pastu aliquo, 77 sol. 10 den. geb. — In stip. VII clientum quos tenuit in munitionem castri Alingii ultra omnes garnisiones predictas de mandato ballivi a XIX die octobris anni CCCXXIII... usque ad primam marcii incluso anno MCCCXXIV, 35 libr. 11 sol. 5 den. ged. (*Comptes*, 6 fév. 1323-1324 1er mars.)

(1) Receptum ab Hug. Cheveluti, Girodo Vulligerii et Girardo de Canali pro medietate firme leyde mercati de Thonuns unius anni finiti die XXVII junii MCCCXXIV et de alla medietate non computavit Dnus Petrus de Salion castellanus ante ipsum, et respondebit minus solito propter guerram. Receptum de exitu leyde mercati dicti Thonuns a predicto XXVII junii usque ad diem receptionis presentis computi, quod per dictum tempus ratione guerre non invenit qui ipsam leidam acciperet ad firmam, 13 libr. 9 sol. (*Compt.* du 5 avril au 7 déc. 1325.)

herant vers le signieur de Faucegnye, son beau-frère... et ly manda qu'il estoit esbays (ébahi) et se merveillioit comment il avoit ose edifyer ung chastel sur sa juridiction sans ly faire assavoir, et que incontenant il le deust fayre abatre, et que de subbit le chastel de Montforchys fust habatus, aultrement qu'il lyroit abattre » (1).

Le seigneur de Faucigny répondit que le château était construit sur ses propres terres, que, du reste, il faisait ses voisins juges de ce différend et que, si le castel était « trouvé estre sur les terres de Savoye, luy mesme mettrait le premier la main au marteau pour le jecter par terre. »

Le comte Edouard, qui ne cherchait que d'en venir aux armes, ne se contenta point de la réponse de son beau-frère, mais vint assiéger Montforchier, le prit après douze jours de siège et le fit raser (juillet).

Alors le Seigneur de Faucigny appelle à son secours Guigues VIII, dauphin de Viennois, son neveu et Hugues de Genève, seigneur d'Anthon. Ceux-ci réunissant leurs forces mettent le siège, tous trois ensemble, devant le castel d'Allinge-Neuf et y demeurent plusieurs jours sans le pouvoir endommager (2). Pendant ce temps, le comte Edouard ayant renforcé son armée de gens d'élite et bien aguerris, accourut au secours de la place et rangea son host en bataille dans la plaine qui est dessous les Allinges.

« Quand le signieur de Faucegnye, le comte de Genevois et le Dauphin et leurs aydans virent le Conte aprouchier pour les combattre.... sy ils levarent le siege et dessandirent en la playne prest et appareillés de recevoir le comte

(1) Chroniques de Servion, Hist. patr. monum., I, p. 284.

(2) Les Comptes de 1324-1325 ne font aucune mention de ce siège ou de cette bataille ; ils nous montrent seulement que la guerre régnait aux environs des Allinges et que le châtelain, outre la garnison ordinaire, tint seize clients dès le 16 juin au 1er octobre 1324 et sept dans le mois de décembre, parmi lesquels Aymonet de Draillens. Aussi je regarde comme à peu près certain que la bataille d'Allinges n'a pas eu lieu en 1324, comme l'affirment plusieurs, mais en 1325, ou que, peut-être même, doit-elle être placée en 1305 ou 1307, à la suite de la prise du château de Lullin.
M. Ulysse Chevallier croit qu'elle a eu lieu le 26 juillet 1324.

Edouard, qui desja estoit sous sa cornette, armet en teste et la lance au poing : et cependant que ses adversaires s'approchoyent petit à petit de luy, Edouard commença ainsi à dire à ses gents :

« La contenance que je vous voy tenir, messeigneurs et « amis, me fait espérer, qu'aujourd'huy le nom de Savoye « sera par votre proüesse consacré à immortalité, non seu- « lement par le moyen de ceux qui romprout, chasseront « et tueront aujourd'huy nos ennemis ; mais aussi par le « sang de ceux qui rendront leur ames à celle de laquelle « ils les tiennent en depost, qui est la patrie. Et suis « asseuré que je ne puis faillir qu'aujourd'huy ne vous « soye grandement tenu, tant à ceux qui mourront en ce « lict d'honneur qu'à ceux qui survivront : car les uns « vivront en gloire et perpétuité de siècles en eternelle « memoire, plus luisans que le soleil, entre les sainctes et « heureuses ames qui pour la patrie ont prodigalement « espanché leur sang, et vivront en l'esprit, en l'ame, en « l'entendement, qui est la meilleure et la plus noble partie. « Les autres seront devant leurs yeux loués, exaltés et « eslevés en honneur jusqu'au Ciel, et verront et joüiront « de leur immortalité et postérité, eux estans en vie : dont « nos successeurs, qui viendront d'icy à dix mille ans, « auront plus d'admiration que d'espérance de nous pou- « voir imiter. Prenons donques par les cheveux cette « occasion de gloire immortelle, accompagnée d'asseurance « de toute hostilité, nous promettans qu'il n'est possible « de faire plus d'honneur à la patrie, ny de laisser plus « riche patrimoine et hoirie à nos heritiers, ny plus de « gloire et soulas à nos parents et amis, que de vaincre « aujourd'huy trois grands et puissans ennemis par une « vertu et magnanimité non imitable : ce qui nous est aisé, « si nous mettons devant nos yeux, que ce sont ceux « mesmes qu'autrefois avez surmonté : et s'ils sont en « nombre plus grand que nous, si faut-il penser qu'ils ne « sont point augmentés de cœur : joint que le grand nom-

« bre ne donne pas les victoires, et que le plus souvent « grande multitude sans cœur a esté deffaicte par petite « troupe courageuse, et bien exercitée. N'endurons don- « ques que la celeste croix blanche, à la veüe de laquelle « a souvent tremblé tout le païs d'Orient, soit aujourd'hui « infectee et maculee de deshonneur : ce que Dieu ne « veuille, auquel je prie vous donner le cœur en bataille, « que vos visages deliberés et allegresse vous signifient « avoir présentement. »

« Ainsi qu'il eut achevé de parler, voicy arriver un gentilhomme incongnu, en accoustrement de courrier, ayant manteau ou gaban bien croté, luy plein de poudre et de boüe, comme venant d'arriver, lequel en pleine compagnie et en presence de ses capitaines, lui presenta lettres de la part du Duc de Bourgogne, Robert troisième du nom, son beau pere, lesquelles il decacheta et ouvrit, et à haute voix les leut, oyant toute l'assistance tant des capitaines que des soldats. Le contenu d'icelles estoit tel : « Monsieur « mon fils, je vous prie n'avoir opinion que je vous laisse « avoir faute de gens : car si j'avois la propriété de vous « les envoyer aussi courageux, comme j'aye bien le pou- « voir et vouloir de vous en mander en grandes trouppes « et bien armees, je m'oserois bien vanter de rendre vos « armes autant formidables, que pourroyent estre celles « d'autre Prince quelconque de nos voisins. Partant ne « faillez à me mander par ce gentilhomme l'estat de vos « affaires et ce qu'aurez affaire (besoin) de gents, tant de « pié que de cheval, et je satisferay à tout : et pourvu que « fournissez de bon cœur, je fineray (trouverai) assez de « forces. Cependant je vous envoie le secours que vous « dira ce porteur, en tel equippage que verrez, lequel vous « prie mettre en œuvre, et vous congnoistrez de combien « mes gents ont envie, vous faisant service, de m'obéir et « gratifier, vous disant à Dieu, lequel je prie pour le bien « de vos affaires. De Rouvres, etc.

« Après avoir leüe ceste lettre, le Comte demanda à

haute voix au gentilhomme, en quel lieu il avait laissé le secours. Celui-cy luy respond qu'il estoit desjà entré en Bresse et qu'il marchoit à grandes journees. Lors respondit le Comte : « Je vous prie, mon gentilhomme, « retournez incontinent, et faites retourner le secours de « Bourgogne, et mercier mon beau pere de Bourgogne de « son bon vouloir : car je n'ay pour le present affaire de « secours, et ne veux faire ce tort à mes gents qui cy sont « presents, qu'ayant quasi la victoire entre mes mains, « je veuille permettre que d'autres en ayent l'honneur que « ceux qui ont tousjours esté avec moy et ont employé « leurs personnes contre mes ennemis. » Ce dit, demanda tout hautement, s'ils n'estoyent tous de son opinion : et lors se leva un grand bruit et murmure d'allegresse de toute la compaguie des gens de guerre, demandans *bataille, bataille*, et qu'ils n'avoyent que faire d'autre secours que de Dieu et d'eux mesmes, et qu'ils n'avoyent *battu les buissons, à fin que d'autres en eussent les oisillons*. Or faut entendre que ce gentilhomme avoit esté attiltré par le Comte, pour luy presenter ceste lettre à l'heure de la bataille (ce) qui fut une ruse fort importante et cause de la desfaicte de ses adversaires : car les soldats, qui estimoyent que le secours de Bourgongne vinst, entrerent en jalousie de l'honneur, qui leur augmenta tant le cœur que l'issue de la bataille s'en ensuyvit telle que le comte l'avoit souhaictee.

« Ayant parlé en ceste manière, le Comte Edouard fit sonner les trompettes, et fit marcher son avantgarde bien serree, en laquelle estoyent les bandes des gents de pied, rangés en poincte, en bel ordre : et estoit ce bataillon fort bien fourni de braves hommes, qui avoyent plusieurs années suivy les armes ès guerres faictes les années precedentes : et par ceux-cy commença la meslee d'un merveilleux courage : contre lesquels les gents de pied des ennemis firent merveilles au commencement de faire effort et d'entrer dedans pour le rompre : mais ces vieux

soldats se tindrent si fermes et si serrés, qu'il ne fut possible de les faire reculer un seul pas en arriere, tellement qu'en cest endroit se fit grande execution et meurtre des Dauphinois : lesquels estoyent en beaucoup plus grand nombre que les Savoyens. Quoy voyant le Dauphin, de faict advisé fit de peu à peu retirer sa bataille où il estoit, laissant les aisles sans se mouvoir : et par ce moyen taschoit de distraire et separer l'advantgarde du Comte, laquelle se tenoit fort serree et sans bouger, tendant à ce que les gents du Comte se vinssent mettre en ce lieu vuide, au moyen de quoy il les pourroit clorre et envelopper. Mais voyant que rien ne bougeoit, et que rien ne se faisoit sans raison et sans bonne conduite par gents qui entendoyent les matieres, il commanda la cavalerie se partir en quatre escadrons et assaillir les gents du Comte en divers lieux, à fin de les pouvoir mettre en routte (déroute) : car leur force ne consistoit qu'au bon ordre qu'ils tenoyent : et pouvoyent estre les Dauphinois trois contre un, tellement que ce qui leur defailloit en courage, force et vertu, ils le pourroyent supplier (sic) par le grand nombre qu'ils avoyent. En fin le Comte Edouard fut conseillé d'envoyer toute sa cavalerie en un esquadron sur celle des Dauphinois, qui estoit divisee et partie en plusieurs bandes et en divers lieux assez distans d'intervalle les uns des autres, tellement qu'un petit nombre aisément fut vaincu par un gros, et fut la perte de la bataille, d'avoir séparé les gents de cheval qui estoyent toute la force de l'armée des Dauphinois. Finalement, après estre rompus et rembarrés deux esquadrons des Dauphinois, les autres se mirent en fuite, sans ordre et sans se souvenir que de sauver leurs vies : à quoy leur aida grandement la nuict qui survint, qui causa que moins dura la chasse. Et ne se fit meurtre que de gents de pied, lesquels s'estans mis en fuite après leur cavalerie, ne pouvoyent suyvre à la course : dont grande multitude fut mise en pièces. Par ce moyen demeura l'honneur de ceste bataille au Comte

Edouard de Savoye. Le Dauphin Guigue, le Comte de Genevois, et le seigneur de Foucigny se retirerent à grand peine après la desfaicte, et furent en grand danger de leurs personnes : car ils demeurerent des derniers, cuidans (espérant) tousjours rallier leurs gents et arrester les fuyans. Après la bataille le Comte fit ensevelir les morts, et envoya à Geneve grande multitude de blecés qu'il y avoit, pour les faire traicter et guerir (1). »

« Quand il se vit estre vittorieux de ses ennemis, le Conte Edoard mist genoux à terre et loua Dieu, notre Dame et saint Mauris ; » puis il se fit montrer les prisonniers, parmi lesquels étaient Pierre de Compey, Antoine et Pierre de Charansonay, Humbert de Chissé et Guillaume de Thoire (2).

La guerre fut ensuite portée dans les Bauges, où le sire de Faucigny s'empara du Châtelard, que le comte de Savoie reprit quelques jours après (3). Mais, au printemps de l'année suivante (1325), le Chablais est de nouveau pillé et dévasté par les armées des deux partis. Le Dauphin met dans le Château-Vieux une garnison nombreuse, et ses troupes, unies à celles du Comte de Genevois, commettent les plus graves désordres sur les terres de Savoie : elles menacent Yvoire, prennent et détruisent les châteaux de Villette et de Brens, « et courent toute la contree du Chablais, mettans grand nombre de navires et vaisseaux sur le Lac, pour charrier aisément tous instruments de guerre et autres provisions. En cest equippage vindrent à Thonons et Evians, et mirent tout à sac, mesme le plat païs et ce qui estoit hors de defense, et ne cessoyent

(1) Le récit de cette bataille est emprunté à Paradin. (*Chroniq.* liv. 2, p. 197-200.)

(2) Servion, loco citato. Servion et Paradin, et tous les auteurs après eux, nous racontent qu'après la bataille, Edouard renforça son armée, assiégea le château d'Allinge-Vieux, le prit par famine et le fit raser. Beaucoup même ajoutent que le Château-Vieux a cessé dès lors d'exister : ce sont autant d'erreurs.

(3) Guichenon, I, 377 ; Paradin, p. 200.

de faire fabriquer et bastir naves au lieu de Hermance (1). » De leur côté, le bailli de Chablais et le vidomne de Genève, après avoir muni les forts de Thonon et d'Allinge-Neuf de soldats et de munitions (2), appellent à leur secours de vaillants hommes d'armes, montés partie sur des chevaux de bataille partie sur des coursiers, et parmi lesquels je remarque : Jean de Beauregard, Guerri de la Baume, Vautier de Presilly, Henri et Nicolet de Gresy, Nicolet d'Aulps, Richard de la Chapelle, Guillaume de Châtillon, Jean Compeis, les frères Mermet et Girard Compeis. De temps à autre, ces cavaliers font des sorties et vont porter le ravage et l'incendie, tantôt aux Gets, tantôt aux environs de Genève ou d'Hermance (3), tantôt autour d'Allinge-Vieux, tantôt enfin à Cillens, dans le mandement de Lullin ; ils étaient tenus au courant des mouvements de l'ennemi par des espions, hommes ou femmes, qui rôdaient la nuit dans les bois qui s'étendent entre le Château-Vieux et Thonon.

Ces courses durèrent tout l'été. Les habitants du bourg d'Allinge-Neuf n'osant sortir de leurs retranchements pour aller vaquer à leurs travaux, et voyant avec douleur leurs provisions diminuer et la récolte de l'année compromise, disaient tout haut qu'ils ne voulaient plus défendre la place, et qu'à la première guerre ils s'enfuiraient dans les montagnes. Pour les calmer, le châtelain leur fit distribuer près de 170 coupes de froment (4).

(1) Paradin, liv. II, p. 201.

(2) Il achète 2,800 carreaux, etc.

(3) M. D. G. XVIII, p. 168.

(4) In expensis XV hominum cum armis quos tenuit apud Alingium et Thonuns per XXXV dies finitos nona junii, quia illi de terra Fucigniaci similiter tenebant apud Alingium vetus magnam garnisionem, et erant in ipsis XV hominibus cum armis Johannes de Belregart. Perronetus de Lagnya. Guerricus de Balma, Amedeus de Rubeo monte. Petr. Chacardi. Valtherius de Prusilliaco, Humbertus de Chisirie. Galvamus de Tholonjon. Stephanus de bosco. Guill. de tholonjon. Hugoninus de martignie. dictus messers de verjon et morellus Musyz cum magnis equis. dictus pasquelet et stultus de

Pendant que ces choses se passaient en Chablais, Édouard ramassait une *grosse puissance*, prenait le château de Lucinge en deux jours, puis celui de la Cluse, les bâties

rubeo monte cum curserio... — Et in stip. octo aliorum hominum cum armis per xxx dies infrà dictum tempus pro causa predicta in quibus erant Henricus de Gresie, Nicholetus de Alpibus. Mermetus de mota. Nichodus de Columpnella et Perronetus Patini cum magnis equis. Nichol. de Gresie. Johanninus de Langis et Henr. Albi cum curserio. et in stip. xv aliorum equitum cum armis per quatuor dies infra dictum tempus pro quibusdam offensis factis apud Alingium et Hermenciam in quibus erant Dns Johannes de Bagniols. Richardus de Capella. Guillelmus de Castillione. Aymonetus de Chastenay. Jaquemetus de Secusia et Hugonodus Patins cum magnis equis. Perrodus de Chastenay, Johannes Compeis dictus Bechipans (*l*). Druetus de Bagniol. Aymo de Cormaieur. dictus pillya. mermetus et Girardus Compeis fratres et Umbertus Albi cum curserio. et alloquitur pro quolibet homine cum equo magno, 5 sol. et pro quolibet cum curserio, 3 sol. vienn. per diem et 20 den., 180 libras geb. 13 sol. vienn. — In stipendiis quinque hominum equitum cum armis quos post recessum supradictorum equitum posuit in garnisionem Thononii... per xviii dies finitos die quinta julii, 20 libr. 14 sol. vienn. — In stip. decem hominum equitum cum armis quos idem ballivus tenuit apud Thonuns et Alingium per xxii dies finitos die xxvii[a] julii ratione qua suprà, 83 lib. 8 sol. — In stip. lx clientum de Thonuns et centum de Aquiano existentium per unam diem et noctem in emboschiata prope vetus Alingium pro quadam emprisa secreta, 60 sol geb. — In stip. xvii hominum equitum euncium apud los giez ad faciendam quamdam offensam et steterunt per duos dies, 102 sol. vienn. — Nicholeto de Alpibus domicello pro stip. suis cum equo et armis et octo clientum armatorum secum existencium in garnisione ville Aquarie per lv dies videlicet a tertia junii inclusive usque ad xxviii julii exclusive, 23 libr. 15 sol. gen. — In stip. xviii clientum de Thononio quos tenuit in garnisione Aquarie per quatuor dies finitos secunda junii quia dicebatur inimicos domini venturos ante villam Aquarie et in stip. xxv clientum de Thononio quos tenuit ibidem eadem causa per duos dies finitos xvii julii, 8 libr. 4 sol. geb. — Libravit in septem modiis frumenti emptis et datis clientibus et habitatoribus burgi Alingii mense maii anno mcccxxv. quia propter guerram non poterant exire extra castrum et volebant recedere et affugere de prima propter ipsorum paupertatem. — In stip. hominum et mulierum missorum et ordinatorum pluribus noctibus per ipsum tempus circa Alingium vetus et alibus (*l*) in nemoribus prope Thonuns ad ascultandum adventus inimicorum et sciendum introitus et exitus eorum, 62 sol. geb. — In stip. decem hominum cum armis... et decem clientum armatorum quos tenuit in castro et burgo Alingii per xxix dies (inceptos die sexta aprillis inclusive) ultra garnisionem ex conventione salarii tenendam. pro eo quod gentes terre Fucigniaci tenebant... garnisionis in Alingio veteri, 55 libr. 2 sol. vienn., et 13 libr. 5 sol. 10 den. — In tribus milliariis et octo centum carrellorum inflochonatorum et inpennatorum tam ad unum pedem quam ad duos. quos emit per idem tempus pro garnisione castri Alingii et Thononii et sunt adhuc de ipsis carrellis circa duo millia in castro Alingii (quolibet milliari empto 60 sol.) 11 libr. 8 sol. geb. — In stip. quatuordecim hominum cum armis in quibus erant Stephanus de Roverea. Henricus de Gresie. Franciscus de Novasella cum magnis equis. Nichol. de

de Meillier et Compeis, et battait les armées coalisées au Mont-du-Mortier (Guichenon).

Après cette victoire signalée, Edouard porta ses armes en *Bugey*, où il entreprit le siège du château de Varey, appartenant à Hugues de Genève, seigneur d'Anthon. Mais le Comte de Genevois, le Dauphin et plusieurs seigneurs alliés accoururent au secours de la place, attaquèrent les assiégeants avec furie, en firent un terrible massacre et emmenèrent une multitude de prisonniers. Cette bataille eut lieu le 7 août 1325 (1).

Edouard, qui n'avait échappé qu'avec peine aux mains de ses ennemis, ramassa les débris de son armée, se retira en Savoie et fit un pressant appel à ses vassaux, les seigneurs de Gruyère, de Blonay, d'Orons, etc. Lorsqu'il eut réparé ses forces et reconstitué son ost, le Comte envoya, au cœur de l'hiver (12 janvier 1326), Galois de la Baume, bailli du Chablais, s'emparer du château de Ballon, qui appartenait au sire de Villard, partisan du Dauphin (2), pendant que son châtelain d'Allinge, avec treize cavaliers et des barques envoyées de Genève, essayait de surprendre Hermance (12 février).

Cette tentative n'ayant pas réussi, Edouard fait de grands préparatifs de siège. Le bailli du Chablais achète cent et une coupes de blé du prieur de Douvaine et les remet à un boulanger d'Evian, qui en fait du pain pour l'armée ; on amène du vin et du foin en quantité à Beauregard ; le vidomne de Genève va quérir l'Evêque de Lausanne, Rodolphe de Châteauneuf et les autres nobles du canton de Vaud (3). Amed de Viry se rend devant

Gresie. Nicholas de Alpibus. Johannes Mermetus et Girardus Compeis, etc. cum curseriis veniencium ad cremandum villam de cillens in mandamento de lullins xii[a] die junii, 66 sol. vienn. (*Comptes* du 5 avril au 7 déc. 1325).

(1) Guich. ; Paradin ; Valbonnais, I. 288 ; Cibrario, Hist. III. 13.

(2) Le château de Ballon fut pris après quatre jours de siège.

(3) M. D. G. XVIII. 168. — Selon Prevost, le sire de Faucigny, en 1326, aurait pris Evian et l'aurait gardé jusqu'en 1339. — Il ne s'agit probablement que du bourg de la Touvière.

Hermance avec sa bannière et seize cavaliers montés sur des chevaux de bataille ; enfin le Comte y arrive lui-même le 1er de mai 1326 et commence le siège. Mais, ce jour-là même « s'esmeut au Ciel une si horrible tempeste et orage avec sequence de telle affluence et ravine d'eau, qu'il ne fut possible aux gents de guerre de plus pouvoir demeurer en tentes ny loges, ny tenir la campagne (1). » Edouard leva donc le siège et fit reconduire les provisions à Versoix, sur une dizaine de grosses barques (2).

Cette entreprise fut suivie d'une paix de bien courte durée (3) ; au mois de juillet, l'année suivante, la lutte reprit avec une nouvelle intensité et dura jusqu'à la fin de mars 1328. Durant cette période, les moulins ne fonction-

(1) Paradin, 203 ; Guichen., I. 379.

(2) Expense ipsius ballivi euntis tertia die septembris apud Viviacum de mandato domini ad loquendum cum Dnis de Grueria. Dnis de Blonay et de Orons et pluribus aliis nobilibus ad requirendos ipsos ex parte Dni de diligenti apparatu pro facto guerre 30 sol. geb. (*Compt.* 5 avril-7 déc. 1325). — In stip. suis cum banneria cum decem equitibus cum armis et equis et tribus equitibus cum curseriis pro quatuor diebus inceptis die XII februar MCCCXXVI quibus steterunt ad cavalcatam congregatam pro quadam impresia secreta facta de villa Hermencie, 14 libr. 12 sol. vien. — Item in locagio octo navium cum CXI nautis ducentium clientes de gebennis et aliis ad dictam impresiam mandatos per dictum ballivum per quatuor dies et dabatur cuilibet nauti pro die X denar. geb., 14 libr. 14 sol. gen. — In stip. ipsius ballivi cum banneria Dni Amedei de Viriaco militis, undecim equitibus cum armis et equis et quinque cum curseriis per XXXIX dies finitos die XXVII maii anni MCCCXXVI.quibus steterunt tam in cavalcata Dni mandata quum villa et castrum Hermencie debuerunt assedi quam apud *Gebennas 191 libr. 4 sol. vienn.* — In centum et una oytonis (octanis) frumenti, mensurâ gebennensi, emptis per ipsum ballivum a priore de Doveynos et traditis Reymundo Quarcerato burgensi Aquiani pro pane faciendo pro exercitu de Hermencia, 35 libr. 7 sol. geb. — Libr. clientibus et nautis ducentibus magnam galeam et galiotam Dni pro tribus diebus quibus steterunt ad conducendum decem magnas naves, charriantes bladum. vinum et fenum quod reducebant de bello regardo apud Versoyam in recessu dicti exercitus de Hermencia, 30 libr. 18 sol. geb. — Ansermo de Hermencia. quod fusta empta ab ipso... ad faciendum logiam Dni quùm venit ante Hermenciam, 8 libr. 6 sol. 6 den. geb. — In sex balistis de cornu. videlicet tres ad duos pedes et tres ad unum pedem et in quatuor pariis crocorum emptorum per ipsum pro munitione castri Dni de Alingio, 10 libr. 12 sol. geb. et in balistis aptandis 12 sol. geb. et in duodecim... factis et dimissis apud Alingium, 30 sol. geb. (*Comptes* du 7 déc. 1325 au 3 fév. 1327.)

(3) La paix ne fut même qu'apparente : car en juillet 1326, Edouard convoque à Genève tous ses hommes d'armes du Chablais. Et quia dubitabatur de civitate. (*Comptes* cités.)

nèrent plus, faute d'eau (1) ; on dut faire garder les moissonneurs de Thonon par des cavaliers, au nombre desquels je trouve Henri de Gresie, Aymon de Cervenc, Mermet Compeys et son frère, Jean Compeys, etc. ; et le châtelain, qui avait déjà acheté six balistes en 1326, fit amener au château deux grands engins qui coûtèrent 18 livres ; il fallut vingt chars pour les traîner. Sur le lac, les hommes d'Hermance livrèrent à ceux de Nyon et de Versoix de fréquentes escarmouches.

La paix ayant été conclue en mars 1328, Edouard alla guerroyer en Flandre à la suite de Philippe, roi de France, se distingua à la bataille de Mont-Cassel et mourut à Gentilly, près Paris, le 4 novembre 1329, dans la quarante-sixième année de son âge, « laissant ses Estats embrouillés de querelles, chargés de debtes, espuisés par la guerre et disputés par un puissant compétiteur ». Mais il eut pour successeur Aimon, chanoine de Lyon, « fort bon prince, craignant Dieu et loing de toute ambition (2) », lequel, par son économie rétablit l'équilibre dans les finances, et par sa prudence répara les fautes de son frère.

4° Aimon (1329-1343)

Fier de ses succès à la bataille de Varey et voulant profiter de l'inexpérience du Comte Aimon dans le métier de la guerre, le dauphin Guigues VIII ne cessait de faire des excursions sur le pays de Savoie et y faisait « tels dommages, atrocités, violences, rapacités et destructions que

(1) A prima die julii MCCCXXVII usque ad XXV marcii MCCCXXVIII nihil computat (de exercitio molendinorum) quia vacaverunt per dictum tempus propter guerram. et quia non potuit haberi aquam. — In duobus magnis ingeniis factis de novo in castro domini de Alingio juxta capellam... inclusis sexaginta solidis pro locagio viginti carrucarum et sexaginta hominum ipsas ducentium, 18 libr. — In stip. Henrici de Gresie. Aymonis de Cervenc. Mermeti Compeys. Girardi (?) fratris sui. Johannis Compeys, Joh. Reynardi Aymonis de curia majori equitum... quos tenuit apud Thononum pro custodiendis messoribus metentibus blada Thononii per octo dies finitos die septima augusti MCCCXXVII, 14 libr. vienn. *(Comptes* 1327-1328.)

(2) Paradin, 211.

c'estoit la poureté mesme, que d'en ouïr seulement parler (1)». Aimon, qui aime la paix sans redouter la guerre, fait alliance avec le Comte de Genevois, appelle à son aide Philippe, prince d'Achaïe, ainsi que Louis, baron de Vaud, envahit le Faucigny et s'empare du château de Monthoux (14 juillet 1330).

Deux ans plus tard, ce même château ayant été emporté d'assaut par Hugues de Genève, seigneur d'Anthon, Aimon accourut, infligea aux troupes de Hugues une sanglante défaite et reprit le château après deux ou trois jours de siège, le 28 juillet 1332 (2) ; il reprit aussi le château de Villelagrand (15 juillet 1333).

Sur ces entrefaites, Guigues VIII mourut au siège de la Perrière, près Voiron, tué par un trait d'arbalète lancé du haut des remparts ; avec lui périt la gloire militaire des Dauphins (29 juillet 1333).

Humbert II, son frère, devenu ainsi seul maître du Dauphiné et du Faucigny, s'occupa de mettre un terme à ces guerres perfides qui dévoraient les populations. Le 7 mai 1334, il signait à Lyon un traité avec la Savoie. Ce traité, ratifié le 9 de novembre 1335, renouvelé et amplifié le 7 septembre 1337, procura vingt ans de paix : les deux princes voisins s'étaient donné le baiser d'une sincère et franche réconciliation (3).

5° Amed VI (1343-1355). — Cession du Faucigny et d'Allinge-Vieux a la Maison de Savoie

Durant cette période de tranquillité, troublée seulement par la terrible peste de 1348, un événement très important se passa. Par acte du 30 mars 1349, Humbert II fit donation pure et irrévocable de ses Etats à Charles,

(1) Paradin, p. 212.

(2) M. D. G. IX. 307 ; Valbonnais, I. 295 ; Guich. I. 387.

(3) Aussi voit-on le dauphin Humbert se promener tranquillement de Bonne à Allinge-le-Neuf et d'Allinge-Vieux à Hermance (février 1336).

petit-fils de Philippe de Valois, roi de France, et ensuite roi lui-même sous le nom de Charles V (1).

Le nouveau Dauphin et le Comte-Vert, qui avait succédé à son père Aimon, n'avaient point des inclinations pacifiques ; ils ne tardèrent pas à se brouiller au sujet de certains fiefs situés en Bugey. Il y eut déjà quelques hostilités en 1351, et le châtelain d'Allinge-Neuf nous apprend que, durant tout le mois de septembre, il augmenta sa garnison de dix cavaliers, destinés à protéger les sujets de Savoie contre les soldats d'Allinge-Vieux, qui tentaient de les empêcher de labourer et d'ensemencer leurs champs (2). L'année suivante, la peste fit cesser la lutte.

Mais, en 1353, la guerre devint acharnée. A peine de retour du Vallais, où il venait de comprimer une révolte en s'emparant de la ville de Syon et du château de Tourbillon qui la domine (3), le Comte-Vert (Amed VI) eut à lutter à la fois contre le roi de France et contre Hugues de Genève, seigneur d'Anthon. Les Dauphinois pillèrent plusieurs localités du Bugey : Saint-Germain, Douvres, Ambronay, etc. ; Hugues fit des excursions autour de Genève, à Versoix, Vesancy, Monthoux, Allinge et Thonon, mettant tout à feu et à sang. Les Savoisiens usèrent de représailles : ainsi le châtelain d'Allinge et le vidomne de Genève, avec un certain nombre de cavaliers, parmi lesquels Mermet d'Aulps, Rolet de Blonay, Girard du Crest, N. de Neuvecelle, Mermet Duflon, Jean de Blonay,

(1) Valbonnais, II. p. 194.

(2) Item cum idem castellanus anno LI. de mandato ballivi vestri Chablaysii circa festum B. Michaelis tenuit apud Alingium decem armatos equites per sex septimanas integras pro discensionibus inter duo Alingia tunc existentibus, et ad finem ut clientes vestri Alingii terras suas ararent. et cultivarent quod vobis placeat dictis receptoribus ut ipsi stipendia de dictis gentibus armatis in suo computo valeant alloquari. (*Supplique du châtelain Amed de Viry*, dans les *Comptes* du 29 mai 1352 au 26 fév. 1353.)

(3) *Mêmes comptes.* Il déclare avoir fourni 28 cavaliers pendant 23 jours pour secourir le château de Tourbillon (ce fort fut donc disputé à Amed VI) ; parmi eux il nomme Mermet de Balleyson, Perronet de Lonne, seigneur de Mannesieux, Reymond de Jussie, Pierre fils de feu Aymon de Lucinge, et N. fils d'Etienne de Lucinge, son cousin.

Falquet d'Evian et Mermet Compeis, s'en vont porter l'incendie et le ravage à Corsier, à Conches et dans la châtellenie d'Allinge-Vieux (1); tandis qu'Amed s'empare de Gex (15 novembre 1353), et remporte sur Hugues la célèbre victoire des Abrès, où tous les gentilshommes ennemis laissèrent la vie ou la liberté (2).

A la fin, le roi de France s'interposa entre les parties belligérantes, et après plusieurs négociations (3), fut conclu

(1) Libravit... pro factura unius eschiffe facte supra domum Amedei de Alingio domicelli. in burgo Alingii novi ut tutius servetur dictum castrum Alingii, 2 flor. boni pond. — In stip. XXIV armatorum quos tenuit apud Thonuns, pro XXXV diebus finitis die quinta Augusti... (inter quos) Henricus et Johannes de Blonnay, Bertetus de Iugrino. Roletus de Blonnay. Girardus du Cret. Bertetus, Aymonetus, Richardus de Novasella..., qui omnes erant cum equo. exceptis duobus cum curseriis, 203 libr. vien. — In stip. decem armatorum equitum quos tenuit apud Thonuns ultra garnisionem solitam per duos dies finitos die martis ante festum B. Nicholai anno... presente castellano Chillionis. qua die posuerunt incendium apud Alingium villam... et ipsos nominat videlicet Roletum de Blonnay. Girardum de Cresto. dictum lo grec de Novassella. Mermetum du Flon. Joh. de Blonnay. Girardum de Vandoures et Mermetum Compeis cum equis... — In stip. suis et octo sociorum armatorum equitum quatuordecim dierum finitorum XXV julii anno MCCCLIII. qua die vicedomnus gebennensis posuit incendium apud Corsier et in domo Perreti de Conches..., 8 libr. 12 sol. vien. — In stip. decem armatorum equitum quos habuit apud Thonuns ultra garnisionem solitam per duos dies finitos die XXVIII januar anno MCCCLIV. qua die dictus castellanus posuit incendium apud Conches prope Hermenciam, 14 libr. 12 sol. vien. (Parmi eux figure Falquet d'Evian). — In stip. decem clientum quinque dierum finitorum die XXX januarii anno MCCCLIV. quibus steterunt apud Alingium ultra garnisiones ibi solitas pro salva garda dicti castri, 2 sol. 9 den. 3 gross. (inter quos dictus loses de dralliens. Oudricus de Cresto. Garinus pelliparius... — Alloquatur sibi pro stip. viginti duorum armatorum equitum duorum dierum finit. die XXVIII nov. MCCCLIII. quum dictus castellanus posuit incendium in castellania Alingii veteris, 10 libr. vien. — Item pro stip. duodecim armatorum equitum infrascriptorum Mermeti de Roverea cum equo canonici de Villeta. Mermeti Moreti. Mermeti de graria junioris. Humberti de Bellomonte et Mermeti de graria majoris cum equis et armis. bastardi S[ti] Martini. Pet. de Lucingio. Perrini de Sallino. M. de Monterotondo et Amedei de Serizie cum curseriis et armis. quos equos et curserios juraverunt habuisse et tenuisse per dictos equites Galesius de Viriaco filius dicti castellani et Pet. de bellomonte notarius clericus curie domini de ordinatione Dni Aymonis de Challant... a die XVIII nov. MCCCLIII usque ad XXV maii MCCCLIV. qua die treuge fuerunt capte inter duo Allingia, 451 libr. 4 sol. vien. (*Comptes* du 26 fév. 1353 au 2 juin 1354.)

(2) Guich. I. 407 ; Müller. Cette bataille eut lieu vers Noël 1353. Voir *Revue Sav.* 1891, p. 218.

(3) Il y eut trêve entre les deux Allinges le 25 mai 1354. (Voir les Comptes précédemment cités).

le traité du 5 janvier 1355, qui mit pour jamais un terme à ces querelles funestes. Par ce traité qui attaquait le mal dans sa cause, Amédée VI abandonnait au Dauphin tout ce qu'il possédait entre l'Isère, le Rhône et le Guiers, par conséquent le Viennois, occasion de tant de coups d'épée ; le Dauphin, d'autre part, relâchait au comte la suzeraineté de Gex, celle de Genève, plusieurs châteaux du Bugey et enfin la baronie de Faucigny, dans laquelle étaient compris Allinge-Vieux et sa châtellenie. Les nobles du Faucigny, mécontents de cet échange, essayèrent bien de repousser le Comte de Savoie ; mais après quatre ou cinq mois de lutte, ils furent vaincus. (Voir Menabréa dans *Mém. Acad. Sav.* XIII, p. 179 ; Lavorel, *Cluses et le Faucigny*, I, p. 53-58 (1).

Des délégués du roi de France vinrent, dans le courant de juillet, au château d'Allinge-Vieux pour en faire la remise authentique au Comte de Savoie de la part du Dauphin (2). Les deux châteaux d'Allinge appartinrent dès lors au même seigneur, et les deux châtellenies, fondues en une seule, furent confiées à un seul châtelain ou gouverneur (3).

Peu après, Amédée VI rachetait le pays de Vaud et le Valromey, qui avaient été donnés en apanage à des membres de sa famille. Ainsi disparut la source de ces guerres interminables qui, pendant près d'un siècle, désolèrent le Chablais et les pays frontières.

La forteresse des Allinges, embrassant le château-neuf et le château-vieux, gagnait en importance et semblait appelée à jouer désormais un rôle considérable dans les fastes militaires de la Savoie. C'est le contraire qui arriva, et les causes en sont multiples. La peste de 1352 faillit dépeupler Allinges (4) et réduisit, dit-on, sa population à

(1) Durant cette campagne, Hermance et Ballaison subirent un siège de la part des Faucignans.
(2) Valbonnais, II, 593.
(3) Libravit in tectis castrorum Alingii novi et veteris recoperiendis, 11 lib. 4 sol. 6 den. (Compt. du 18 fév. 1358 au 17 fév. 1359.
(4) De firma mistralie de byollo... inclusa firma corticum de decem

une dizaine de familles (1). Thonon, par contre, en devenant la résidence des princes de la Maison de Savoie en temps de paix, va grandir et devenir la capitale de la province. Enfin l'invention de la poudre et des armes à longue portée rendra bientôt inutiles les fortifications d'Allinges faites suivant l'ancien système ; et d'ailleurs, quand dorénavant le châtelain *criera la meute* et déploiera le pennon des batailles, c'est au-delà des Alpes qu'il conduira ses clients et ses guerriers. En effet, près de deux cents ans s'écouleront avant qu'un soldat ennemi foule le sol du Chablais (2) et que la sentinelle, postée au sommet de la forteresse, aperçoive dans la plaine une autre bannière que la Croix blanche de Savoie.

Traçons à grands traits l'histoire de ces deux siècles.

solidis grossis nichil computant nec computare volunt exceptis dictis triginta solidis geb. pro dictis duabus annis finitis die XXVI januar. anno MCCCLIII, quum de dicta mistralia nichil invenire potuerunt, factis pluribus eridis ut asserunt per eorum juramenta, nec de corticibus exceptis dictis triginta solidis geb. pro dictis duabus annis...

Que firma vacavit a mortalitate nuper preterita et adhuc vacat... et non invenerit dictus vester castellanus qui dictam firmam accipere voluerit, nec levare cortices in dictis joriis (*t*) per dictum tempus. — Item molendina de Thonuns... a dicto tempore vacaverunt... et propter mortalitatem ultra summam prelibatam nichil plus percipere potuit. (*Supplique d'Amed de Viry*, comptes du 29 mai 1352 au 6 fév. 1353.)

(1) Dessaix, *Evian-les-Bains et Thonon*, page 24.

(2) Les Vallaisans envahirent le Chablais en 1475 et 1506 mais ils ne dépassèrent pas Thonon et ne s'y arrêtèrent point.

CHAPITRE SEPTIÈME

De 1355 à 1536

Tranquille du côté de la France, Amed VI porta ses armes en Italie où il battit le seigneur de Milan et le marquis de Saluces, et jusqu'à Constantinople, où il rétablit sur son trône l'empereur Paléologue, son cousin (1367). Enfin, par crainte des bandes armées, dites les *grandes compagnies*, qui parcouraient alors la France, il ordonna de fortifier Gex, Versoix, Genève et, dans le courant de décembre 1375, il envoya des commissaires visiter les Allinges, ainsi que tous les châteaux, les passages et les villes de sa domination depuis la Cluse jusqu'à Chillon (1).

Ce valeureux prince mourut de peste en Italie, le 2 mars 1383, laissant à Bonne de Bourbon, son épouse, les châteaux, villes et seigneuries d'Evian, Féterne, Thonon, Ripaille, Hermance et Allinges, avec l'usufruit et l'administration générale de ses Etats (2).

Amédée VII avait vingt-trois ans : son âge, ses grandes qualités, sa valeur promettaient un règne aussi long et

(1) M. D. G. XVIII, p. 416.

(2) Guich. I, 426, Par acte du 18 juillet 1383, Amed VII céda à sa mère, en échange des choses susdites la jouissance de toute la terre et baronie du Faucigny, avec les châteaux, châtellenies et mandements y renfermés, savoir : Hermance, Bonneville, le châtelet du Credo, Samoëns, Châtillon et Cluses, Montjoie, Sallanches et Flumet, et dans le Chablais et le Genevois les châteaux, châtellenies et mandements de Thonon, d'Allinge-Vieux, d'Allinge-Neuf, d'Evian, de Féterne, etc. (D'après la charte de concession inédite, dont je possède une copie.) — Déjà en 1360, Amédée VI avait remis à Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, en échange du Piémont, dont il était apanagé, les villes, les châteaux d'Allinges, Evian, Thonon, Beaufort, etc. (Guich., I. p. 331.)

aussi glorieux que celui de son père. Bientôt les Vallaisans et le marquis de Saluces furent contraints d'accepter sa loi ; Nice, Vintimille, Barcelonnette et ses vallées se donnèrent librement à lui (1389) ; mais la mort, une mort tragique, vint le ravir au milieu de ses victoires (1er novembre 1391) (1).

Cet évènement jeta la consternation dans toutes les classes de la société. Heureusement le comte défunt laissait un fils qui, à toutes les qualités de son père, unissait la sagesse et la prudence, fut l'arbitre des princes de l'Europe, mérita d'être appelé le *Salomon* de son siècle, se fit décerner le titre de duc (1416), augmenta notablement ses États par des voies légitimes (2), sut, en un temps de divisions et de guerre, vivre en paix « et si sagement se gouverna... que son pays de Savoye estoit le plus riche, le plus seur et le plus plantureux de ses voisins » (3).

Amed VIII, le nouveau duc (1416-1440), fixa sa résidence habituelle à Thonon, il y reçut les députés de Venise, de Florence, de Milan, du Montferrat, et se plut à embellir la ville et ses alentours. C'est ainsi qu'il bâtit pour des religieux Ermites la belle église de Saint-Sébastien qui subsiste encore (a) et que, non content d'établir des chanoines réguliers de Saint-Augustin dans son manoir de Ripaille, il bâtit tout auprès un château fortifié de sept tours (4) où il se retira après la mort de son épouse, Marie de Bourgogne, pour y vivre en ermite avec six des principaux personnages de sa cour.

(1) Les chroniqueurs, qui sont unanimes à fixer la mort d'Amé VII au 1er novembre, ne sont point d'accord sur la durée de sa maladie.

On trouvera les détails de ce drame dans notre article sur l'*Ermitage de Lonnaz*.

(2) Il acquit le comté de Genève en 1401, et la vallée d'Ossola ; conquit sur le Dauphin le Diois et le Valentinois, et Verceil sur le seigneur de Milan.

(3) Olivier de la Marche, liv. I, ch. VI.

(4) Le directeur, chargé de tous les travaux, l'église de Saint-Sébastien exceptée, fut Perronet du Pont, châtelain d'Allinges, qui reçut pour cela la somme de 27,000 florins. Ce dernier, châtelain en 1423 et 1424, mourut le 25 août 1431.

(a) Sur la fondation de l'église S. Sebastien, voir deux doc. f. par M. Bruchet à l'Ac. chall. t. XX
Cette église a été démolie en 1509 pr bâtir un hôtel de la poste.

La réputation de science et de sainteté du duc de Savoie ne fit que grandir dans cette solitude, où, à plusieurs reprises, il joua le rôle d'arbitre des différends de l'Europe (1). Tous les regards étaient tournés vers lui, lorsqu'en novembre 1439 le concile de Bâle, en révolte contre le Souverain Pontife Eugène IV, le proclama chef de l'Eglise et lui offrit une tiare usurpée. Amédée l'accepta, prit le nom de Félix V, et se fit couronner à Bâle, le 24 juillet suivant. Neuf ans plus tard, cédant à la voix de sa conscience et aux sollicitations des princes chrétiens, Félix V abdiqua la tiare, mais conserva l'administration de l'évêché de Genève, et mourut dans cette ville le 7 janvier 1451. Son corps, transporté à Ripaille, y fut placé dans un magnifique tombeau que les Bernois brisèrent (2).

Le règne glorieux d'Amédée VIII est suivi d'un siècle entier de décadence. Louis, son fils et son héritier (1440-1465), était faible et indolent autant que son épouse Anne de Chypre était fière et hautaine. Au dehors, les Vénitiens battent ses généraux, et la France lui impose une paix honteuse ; au dedans, les faveurs accordées aux Cypriotes excitent un mécontentement universel, et l'on vit, un jour, le cinquième fils du Duc, Philippe, comte de Bresse, entrer, suivi de conjurés, dans la demeure du duc, son père, à Thonon, y poignarder le maître d'hôtel de la duchesse, sa mère, Jean de Varax (juillet 1462), et se saisir du grand chancelier, Jacques de Valperga, qui fut emmené à Morges et condamné à être noyé dans le lac (3).

(1) On voit dans les comptes de 1436 à 1437 que ce prince faillit quitter son ermitage en 1436 pour se rendre à Lyon : « Libravit Stephano mistralis misso confestim de nocte post Cenam Domini apud Margencellum Ronsuaz et Perrigniacum pro habendo servientes et nuncios pro portendo XXVI litteras dominicales clausas ad diversa loca quando Illmus Dnus noster prin-(a) ceps accedere debebat apud lugdunum et non ivit, 1 floren. »

(2) Par acte du 3 juin 1445, le duc Louis avait, moyennant le prêt de 77.840 florins, cédé à son père, l'antipape Felix, les châteaux des Allinges et d'Hermance, qu'il avait d'abord donnés (5 oct. 1442), à son épouse Anne de Chypre.

(3) Sur Amédée VIII, soit Félix V, voir plus loin, tome III, notre étude sur *les Evêques de Genève* ; et, sur le drame de Thonon, voir ibidem tome II, l'article intitulé : *Le Château de la Chapelle-Marin.*

(a) M. Gruchet prétend que ce mot désignait le prince Louis et non pas Amédée, son père (Ripaille, p. 310) mais il avoue qu'en oct. 1436 on préparait pour Amédée un appartement au château de Thonon

A Louis succède Amédée IX (1465-1472), né au château de Thonon, prince pieux, ami des pauvres, que l'Eglise honore comme un saint, mais qu'une maladie cruelle empêcha de gouverner par lui-même et força de laisser la direction des affaires à la duchesse Yolande, son épouse.

Après lui, quatre enfants et un vieillard occupent successivement le trône (1472-1504), savoir : Philibert Ier, auquel les Hauts-Valaisans enlevèrent le district de St-Maurice, Conthey et Martigny, Charles Ier, ravi trop tôt à l'amour de son peuple, Charles II, Philippe II sans Terre et Philibert-le-Beau, son fils, dont le règne trop court ne laissa à la patrie que des regrets amers.

L'héritier de Philibert-le-Beau fut Charles III, son frère, alors âgé de dix-huit ans (1504-1553). De grands fléaux signalèrent le commencement de ce règne et semblèrent en annoncer les malheurs. Des ouragans, des intempéries cruelles détruisirent, en 1503, la récolte du blé et du vin ; à la famine vinrent s'ajouter les tremblements de terre et la peste ; les peuples effrayés firent tant de processions et de prières publiques pour apaiser l'ire de Dieu, que l'année 1504 fut longtemps appelée l'*année des processions*.

Si le ciel n'était point clément, les hommes n'étaient guère plus favorables. Placé entre deux voisins redoutables, Charles-Quint, son beau-frère, et François Ier, son neveu, Charles leur conseillait la paix, cherchant à demeurer neutre et à ménager les deux adversaires ; il finit par les mécontenter tous deux. Le roi de France, surtout, n'attendait qu'une occasion propice d'envahir les Etats de son oncle et de s'en emparer. Les choses en étaient là, quand des évènements d'une autre nature vinrent compliquer la position de l'infortuné duc.

CHAPITRE HUITIÈME

Invasions bernoises. — Première invasion (1536)

Les Princes de la Maison de Savoie exerçaient à Genève certains droits de juridiction ; ils y partageaient l'autorité avec les syndics et l'Evêque. Cette situation amena entre les différents pouvoirs de fréquents démêlés et créa deux partis acharnés l'un contre l'autre : les Mamelus, partisans du Duc, et les Huguenots, ses adversaires, lesquels, pour combattre plus efficacement la maison de Savoie, recherchaient la combourgeoisie de Berne et de Fribourg. Ces derniers triomphèrent ; le traité de combourgeoisie fut signé en 1526. Dès ce jour, malgré de nombreuses négociations, entremêlées de tentatives à main armée et de luttes sanglantes, l'autorité du Duc, comme celle de l'Evêque, déclina rapidement et fut bientôt réduite à néant. Pour comble de malheur, les Bernois, qui venaient d'embrasser la religion nouvelle inaugurée par Luther, l'introduisirent à Genève où leurs partisans étaient généralement disposés à la recevoir ; on l'imposa aux autres par la force ou bien on les chassa de la ville, dans l'enceinte de laquelle l'exercice du culte catholique fut défendu sous les peines les plus sévères (8 oct. 1535).

Si les Genevois n'avaient point eu d'alliés, le duc de Savoie les aurait facilement réduits à la raison ; mais ils étaient soutenus par Berne et par le roi de France. François Ier envoya, à diverses reprises, au secours de la ville, de petits corps d'armée ; puis, saisissant le moment où Charles-Quint, son adversaire, s'occupait de délivrer Alger

du fléau de la piraterie, il réclama à Charles III la Bresse, Nice, Verceil, le Faucigny, et, sur son refus, lui déclara la guerre. Au mois de février 1536, l'armée française, forte de 25,000 hommes, envahit la Bresse et la Savoie, occupe Chambéry, Montmélian, passe les Alpes sans résistance, s'empare de Turin, et le roi unit tous ces pays à la couronne de France qui les posséda pendant plus de vingt ans.

Au moment où l'armée française allait se mettre en marche, les Bernois, soulevés par François Ier, déclarent aussi la guerre au malheureux duc (16 janvier). Les Genevois, à cette nouvelle, s'empressent de parcourir la campagne autour de la ville, massacrant les paysans et emportant tout ce qui leur tombait sous la main : objets sacrés, cloches, meubles, blé, vin, bestiaux, tout jusqu'aux *drapeaux* des petits enfants. « Le saccagement estoit admi-« rable, dit un auteur réformé (1)... ; l'on voyoit brûler « châteaux et maysons de tous coustés, tant que sembloit « advis par la fumée, que ny eust (qu'il n'y eût) que des « nuées entre les montagnes et sur le lac. » En vain les châteaux de Jussy, de Gaillard et d'Hermance ouvrent leurs portes, ils n'en subissent pas moins le pillage et l'incendie. Roillebot, et Troches se rendent aussi.

Pendant ce temps, l'armée bernoise, forte de sept ou huit mille hommes et commandée par Frantz Nagueli, s'était mise en marche (22 janvier) et s'avançait à travers le pays de Vaud. Les Bernois ne rencontrent sur leur route que des villes qui se rendent ou des châteaux abandonnés ; ils occupent ainsi Payerne, Moudon, Rue, ~~Yverdon~~, Nyon, Gex, etc. ; ils brûlent en passant le château de Rolle, merveille d'architecture, ceux de Coppet, de Gex, de Rosay, d'Aruffens avec bien d'autres, ils brûlent de même et profanent les maisons religieuses, églises ou abbayes. Devant eux marchent la terreur et l'épouvante : les routes sont couvertes de familles, de gentilshommes,

(1) Froment, *Actes et Gestes merveilleux de la Cité*, p. 212, édit. Fick.

de religieuses, de moines, de prêtres de toute espèce qui cherchent à gagner la côte du lac pour se réfugier en Savoie (1). Leur armée était encore à Gex, que déjà les gentilshommes du Chablais, tels que les seigneurs de Ballayson, de Montfort, de Coudrée venaient se soumettre, et que la ville de Thonon et la forteresse des Allinges (2), commandée alors par Nᵉ Guillaume Perroudet, envoyaient des députés au général victorieux, pour l'assurer de leur soumission et le prier de ne commettre aucun dégât dans la province (1ᵉʳ février).

Les Bernois prirent donc possession du beau pays du Chablais jusqu'à la Dranse, et l'on vit flotter leur drapeau sur le donjon, jusque-là immaculé, des Allinges ; ils s'emparèrent des biens des prieurés de Draillant, Bellevaux et Thonon ; ils firent peindre un ours sur les portes des églises, des couvents, des manoirs abandonnés, et rançonnèrent toutes les villes, terres et villages.

De leur côté, les Fribourgeois s'emparèrent du comté de Romont, pendant que les Vallaisans occupaient le district de Monthey et le pays de Gavot (3), qui redoutant le joug de Berne, les accueillirent comme des libérateurs.

Les Bernois divisèrent le pays conquis en-deçà du lac en deux bailliages ; celui de Ternier-Gaillard et celui du Chablais, auquel ils donnèrent Thonon pour capitale. Pendant plusieurs années, les envahisseurs « ne innoverent rien en la religion ny aulx eglises fors qu'ilz vouloient que en chascune parroisse fust preché levangile ; mais les paysans recevoient fort mal les predicateurs du nouvel evangile et quels maistres que Messieurs de Berne fussent du pais ils ne pouvoient garder les païsantz de crier et oultrager les predicantz de parolle ouvertement,

(1) J. Fazy, *Précis de l'Hist. de la Réforme*, I. p. 232.

(2) *Chroniq. du pays de Vaud*, p. 65, Ruchat.

(3) On donnait le nom de pays de Gavot à la région comprise entre le lac et les montagnes du Faucigny, d'une part ; la Morge et la Dranse de Bellevaux, de l'autre.

et si lon les pouvoit treuver à lescart... *de verbis ad verbera,* » on passait des paroles aux coups (1). On ne leur fit pas meilleur accueil à la ville qu'à la campagne. Farel et Libertet étant venus prêcher leurs erreurs à Thonon pendant le carême, secondés par un misérable moine augustin nommé Girard Pariat, on refusa de les entendre. Un samedi soir, le 6 mai, comme Libertet prêchait, un bourgeois l'interrompit en criant : « Diable, méchant diable, sors de là ! » Après le sermon, le bailli se saisit du bourgeois et le fit conduire en prison, Mais les Thononais prennent fait et cause pour leur compatriote, ils sonnent le tocsin, courent aux armes ; pendant que les uns poursuivent le bailli et ses compagnons, les autres font la chasse à Libertet ; ils essayent même d'enfoncer les portes de l'habitation du bailli et jettent une grêle de pierres contre les fenêtres. (2)

Cette échauffourée, tout en irritant les envahisseurs à qui elle prouvait l'attachement des Chablaisiens pour leur foi, leur fournit un prétexte d'employer la force pour imposer la réforme aux vaincus. Ils commencèrent par mettre sur tout le pays une lourde contribution de guerre (3), puis le Sénat de Berne envoya à Thonon six commissaires, lesquels arrivèrent le 5 juin, lundi de la Pentecôte. Le lendemain, ils firent abattre toutes les images, défendirent l'exercice du culte catholique dans l'église parois-

(1) *Chronique des Ligues de Stumpf*, addition de Bonivard.

(2) Le premier bailli du Chablais fut Jean-Rodolphe Nægueli, frère du général en chef de l'armée bernoise.

(3) M. de Coudrée dut payer 300 couronnes ( ), et ses gens 50 ; M. de Montfort, 400, et ses gens 100 ; Claude d'Allinge, 100 ; M. de Balleyson, 150 seulement, parce qu'on lui avait brûlé son château de Beauregard et son village d'Avanchy sur le Rhône ; le sire de Veigy, 15 ; celui d'Yvoire (N. de Saint-Jeoire), 30 ; le co-seigneur de Nerny, 5 (il n'avait que cinq sujets) ; la dame de Buffavent, 15 ; le sire de Brens, 6 ; celui d'Avully, 30 ; de Saint-Cergues, 20 ; Thonon fut taxé 400 couronnes ; les habitants d'Yvoire 113 ; ceux de Veigy, 10 ; ceux de Langin et Vigny, 80 ; de Brens, 6 ; de Lullin (30 maisons), 10 ; de Filly, 15 ; de Troches, 4 ; de Balleyson, 80 seulement parce qu'ils avaient beaucoup souffert des pillages des Genevois et des Faucignerans ; ceux de Corsinge (Draillant), 50 ; de Saint-Cergues, 6. (*Le Chroniqueur du canton de Vaud*, p. 286.

siale et y établirent pour premier ministre de la religion nouvelle ce même Libertet qui y exerça cette fonction pendant dix ans, « prêchant avec beaucoup de traverses de la part d'un peuple de col roide et brutal » (1).

Six mois plus tard, oubliant la promesse faite aux députés de Thonon et des Allinges, de laisser vivre les habitants de leur district dans le libre exercice de leur religion, le Sénat de Berne étendit à tout le Chablais les mesures de proscription inaugurées dans la ville de Thonon. Un édit, rédigé la veille même de Noël et publié quelques jours plus tard, imposait la religion nouvelle ; un autre édit fit connaître les articles de foi *qu'on devait croire* (2).

La force était aux mains des Bernois, les catholiques durent subir le joug de fer qu'on leur imposait : un certain nombre de ces derniers émigrèrent, d'autres se soumirent en apparence pour éviter la ruine, d'autres embrassèrent volontiers une doctrine qui favorisait leurs passions ; à ces derniers s'ajouta bientôt la génération nouvelle qui avait été élevée dans les principes de la réforme ; ainsi, peu à peu, le protestantisme s'implanta en Chablais et finit par y régner seul en maître.

Pendant que Berne soumettait les bailliages, le duc Charles III, dépouillé de la majeure partie de ses Etats, s'était retiré à Verceil, où il termina sa malheureuse carrière le 16 de septembre 1553, laissant un fils unique, nommé Emmanuel-Philibert, qui était alors au service de Charles-Quint.

Le jeune Duc apprit, en même temps que la mort de son père, la prise de Verceil par les Français. Il ne lui restait plus que Nice, Aoste et Coni ; je me trompe : il lui restait son épée et son génie, et, avec son épée, il sut reconquérir un royaume. A peine âgé de vingt-cinq ans,

(1) C'est l'expression d'un réformé. (Ruchat, IV. p. 149.
(2) Müller, *Hist. des Suisses*, XI. 246.

Emmanuel-Philibert avait déjà la réputation d'un grand capitaine ; Charles-Quint et Philippe II lui confièrent le commandement de leurs armées, et il se montra digne de leur confiance.

Le 10 août 1557, il gagna, sur le connétable de Montmorency, la fameuse bataille de Saint-Quentin, et il battit le duc de Guise à Gravelines (1558). Ces deux victoires signalées amenèrent le traité de Câteau-Cambrésis, par lequel le roi de France, non content de restituer au duc Emmanuel-Philibert la Savoie, la Bresse et le Piémont (moins quelques villes), lui donnait sa sœur Marguerite en mariage (1559).

Dès ce jour, le duc était en mesure de réclamer le reste de son patrimoine ; le 30 octobre 1564, par traité conclu à Lausanne, il obtint des Bernois la restitution des bailliages de Gex, de Ternier-Gaillard et du Bas-Chablais, moyennant l'abandon du pays de Vaud, ~~soit de la rive droite du lac~~ (1) ; puis, le 4 mars 1569, il récupéra de la part des Vallaisans le pays de Gavot et leur laissa ce qui était au-delà de la Morge, soit le gouvernement de Monthey. L'ancienne province du Chablais se trouva ainsi diminuée des châtellenies de Villeneuve, de Chillon, de Vevey et du Bas-Vallais ; sa nouvelle capitale fut Thonon.

Rentré en possession de Thonon et des Allinges (28 août 1567), le duc de Savoie y établit gouverneur Etienne de Compois-Féterne ; mais, trois ans plus tard, il sépara la seigneurie d'Allinges des châtellenie, mandement et juridiction de Thonon, et l'érigea en un Comté, qui fut composé de dix paroisses ou clochers et de trente-neuf villages (2). Etienne de Compois-Féterne était un homme hardi et entreprenant ; à la bataille de Saint-Quentin, il avait enlevé un drapeau français et mérité d'être, par pa-

(1) Guich., II. p. 687. Les Bernois retardèrent de deux ans la remise des bailliages. Celle de Gex se fit le 25 août, celle de Ternier-Gaillard le 26, et celle du Chablais le 28 août 1567.

(2) Voir ci-après, docum. n° IV.

tentes datées du champ de bataille, créé chevalier doré, et décoré de la ceinture, du baudrier militaire et des autres insignes de cet ordre (1) ; dans la suite, on le voit organiser à Thonon, contre Genève (1582), une expédition qui échoua par la trahison de quelques soldats et par l'intervention de la France (2).

Au point de vue religieux, rien ne fut changé dans les bailliages : pendant trente ans encore, le culte du protestantisme continua d'y être seul exercé.

Deuxième invasion (1589).

Lorsque Charles-Emmanuel succéda à Philibert-Emmanuel son père (1580), la France, en proie aux sanglantes querelles des catholiques et des protestants, subissait toutes les horreurs de la guerre civile ; le jeune prince voulut profiter de ces troubles pour mettre à exécution ses projets d'agrandissement. Arrêté dans sa tentative sur Genève par Henri III, il résolut de se venger, fit alliance avec le roi d'Espagne dont il épousa la fille, et se jeta sur le marquisat de Saluces, dont il fit la conquête en cinq ou six semaines (1588).

Henri III protesta, menaça, fit grand bruit ; mais, incapable de se venger par lui-même, il s'adressa aux Genevois, aux cantons suisses et aux Princes protestants d'Allemagne, afin d'en obtenir du secours. Entraînés par les promesses et les sollicitations de Nic. de Harlay, seigneur de Sancy, les Genevois se hâtèrent d'organiser leurs milices et entrèrent en campagne sous les ordres de Guitry, gentilhomme français, le mercredi 12 avril 1589, au nombre de six compagnies d'infanterie et de trois compagnies de cavalerie (3). Ils s'emparent en quelques jours des châteaux

(1) *Mém. de la Soc. d'Hist.*, tome VII.
(2) Guich., II. 711.
(3) Spon., I. 334 ; Guich., II. 719. D'après les auteurs genevois, la campagne commença le 2 avril ; mais il ne faut pas oublier que, depuis la réforme du calendrier, publiée en 1582, les pays protestants se trouvèrent en retard de dix jours avec le comput catholique.

Afin d'encourager les Genevois, François promettait les bailliages de Terrier en Gaillard (avec les mandem. de Viuz-la-Ch., de Chaumont et de Cruseilles, 9 avril 1589. (et Bonne, Gex et le Chablais) : ce contrat fut ratifié par Henri IV le 20 oct. 1592.

de Monthoux, de Bonne et de Saint-Jeoire, pillent le prieuré de Contamine avec des impiétés inouïes, rompent les ponts d'Etrembières et de Boringes, entrent dans Gex le 19 avril, et le même jour, ils vont mettre le siège devant le fort de l'Ecluse.

Là, ils furent rejoints par douze mille Suisses, mille lansquenets, autant de reîtres et trois mille Français envoyés par les cantons de Berne, Bâle, Schaffouse et Saint-Gall, et commandés par Sancy. Les deux armées envahissent le Chablais le 3 mai, ruinent en passant la ville d'Hermance et comblent son port (1), prennent, le 4, les châteaux d'Yvoire et de Ballaison, le 6, celui de Thonon, dont le gouverneur, Alexandre de Bottolier, capitula après trois jours de tranchée ouverte, enfin Ripailles, dont la garnison se défendit courageusement une semaine entière, et se rendit le 11 mai, vies et bagues sauves : c'était le jour de l'Ascension. Sancy, maître de Ripailles, démantela certaines parties du château et brûla deux belles galères que le duc avait dans le port, ainsi que le village voisin de Concise (2). Cela fait, il établit pour gouverneur du pays conquis, un Vaudois, M. Volfrang ; puis, sans oser faire le siège de la forteresse des Allinges, qui avait été restaurée par Emmanuel-Philibert (3), et que commandait le vaillant baron d'Hermance, il quitta le Chablais, emmenant avec lui une partie des Suisses qu'il conduisit au roi de France.

Charles-Emmanuel était en Piémont, lorsqu'il apprit les préparatifs belliqueux des Suisses et leur invasion en Savoie. A cette nouvelle, il se hâte de franchir les monts et de réunir sa milice éparse. Pendant que le gouverneur des Allinges allait reprendre les châteaux de Boëge, de Saint-Jeoire et de Marcossey, le duc s'emparait de celui de Ternier (11 juin), menaçait celui de Pont-d'Arve et faisait construire, à deux lieues de Genève, un fort qu'il

(1) Grillet, art. *Hermance.*

(2) Guich. ; Spon. 5.

(3) Glover, *le Pont de la Dranse*, p. 28.

nomma *Sainte-Catherine*, du nom de la duchesse. Les ennemis, toutefois, ayant reçu du renfort, envahirent de nouveau le Faucigny, prirent Boringe, battirent le baron d'Hermance près de Peillonnex, lui reprirent son château de Saint-Jeoire, qu'ils livrèrent aux flammes (8 août), celui de Boëge et celui de Versoix qui fut démantelé. Mais, le mois suivant, le Duc, prenant sa revanche, attaqua le fort de Bonne, l'obligea à se rendre et tailla en pièces la garnison (vendredi 1er septembre).

Cette victoire du Duc et la retraite des Bernois, dans le pays de Gex, jetèrent une si grande consternation dans les garnisons de Thonon, de Monthoux, de Ripaille et autres places que les ennemis tenaient en Chablais, que les gouverneurs les abandonnèrent. Profitant de ce désordre, le Duc visita les lieux, mit garnison au château de Coudrée, à Evian, à Thonon, augmenta celle des Allinges, y laissa le baron d'Hermance comme gouverneur du Chablais et s'en alla reconquérir le pays de Gex (1). Les Bernois effrayés demandèrent la paix et signèrent le traité de Nyon, par lequel ils promettaient de restituer *tout ce qu'ils avaient pris pendant la guerre* (11 octobre),[2] et consentaient à ce que S. A. ne laissât qu'une demi-douzaine de temples à la disposition des réformés, savoir trois en Chablais, ceux de Bons, Nernier et Tully, un à Ternier et deux ou trois à Gex. L'occasion était favorable pour le Duc de poursuivre ses avantages ; mais il lâcha la proie pour l'ombre. Laissant en Savoie son frère naturel Dom Amé en qualité de lieutenant, il s'en alla en Piémont préparer cette malheureuse expédition de Provence qui devait attirer sur notre pays de nouveaux désastres.

(1) Le Duc de Savoie entra à Thonon le 25 août, suivant les *Etrennes Gen.*, p. 50.

2 Traités publics 1, 96.

Troisième invasion (1591)

Le Duc avait à peine retiré ses troupes, que les Genevois reprenaient les châteaux de Veigy, d'Etrembières et de Versoix. L'année suivante (1590), ils s'emparèrent des châteaux de Monthoux et de l'Ecluse (avril), reprirent le bailliage de Gex, qui, tour à tour regagné ou perdu, devint un théâtre de désolation, et firent des excursions jusqu'à Douvaine, Cruseilles, La Roche et Frangy. Puis, ayant reçu des renforts dans les premiers jours de janvier 1591, ils partirent de Genève sous la conduite de Guitry, et prirent la route de Thonon (11 février), par un froid des plus vifs. La garnison était de 250 hommes, mais la place était « mal fortifiée et hors d'état de résister à des troupes aussi nombreuses (1) » ; la malheureuse ville fut donc prise, saccagée et pillée. Le château résista plus longtemps, et le commandant ne se rendit qu'après avoir subi 82 coups de canon et vu 30 de ses soldats emportés par une mine (16 ou 17 février). Cinq jours après, les Genevois occupèrent Evian, où ils ne rougirent point d'enlever même les poutres et les planchers des maisons, les portes avec leurs serrures (2). Cela fait, ils revinrent sur leurs pas, *rôdèrent longtemps autour des Allinges, mais sans pouvoir y entrer* (3), et enfin, épuisés par le combat de Monthoux, où ils eurent cependant l'avantage (22 mars), ils rentrèrent à Genève pendant que Dom Amé conduisait les Savoyards en Dauphiné (4).

Le gouverneur du Chablais et des Allinges était, nous l'avons dit, François-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance. C'était un caractère chevaleresque, dévoué, plein d'énergie et d'audace. Le Duc de Savoie avait en lui la plus grande confiance et il s'en montra digne. Renfermé

(1) Spon., I. 389.

(2) Ibid., 390. Cette malheureuse ville dut encore payer 2.000 écus d'or de rançon.

(3) Guichenon.

(4) Dom Amé se fit battre à Gontelaux par Lesdiguières.

9 fév. 1592 noble André Gruet, de Sallanche, consigne au four des Allinges, est tué par des Italiens de la garnison d'après la 23 coupe d'espée et d'estocade. Fonds, art. Gruet.

dans son château avec une centaine d'Italiens (1), il en fortifia les points faibles, fit abattre les maisons du bourg d'Allinge-Neuf, derrière lesquelles l'ennemi aurait pu s'abriter (2), et fit si bonne garde, que jamais les Genevois n'osèrent approcher de la citadelle.

Ceux-ci, ne pouvant se défaire, par la force, de ce redoutable adversaire, recoururent aux embûches et ne rougirent même pas de soudoyer des assassins : car le 29 mai, les magistrats de Genève donnèrent à M. le syndic de Villard « charge de *faire tuer* le baron d'Hermance, ainsi que les sieurs d'Avully et de Compoix, parce qu'ils étaient ennemis de Genève, avec promesse aux exécuteurs d'une *bonne récompense* (3) ». Le jour même où l'on prenait cette délibération, le gouverneur du Chablais se rendait sans méfiance des Allinges à Thonon, lorsque tout à coup des soldats genevois l'entourent, le font prisonnier et le conduisent à Genève (4). En apprenant cette triste nouvelle, le Conseil d'Etat résidant à Chambéry écrit à Bernard d'Avonay, alors capitaine aux Allinges, de faire bonne garde et lui annonce un envoi de vivres et de munitions de guerre (5).

Pendant que les Genevois envahissaient une troisième fois le Chablais, Charles-Emmanuel et Lesdiguières, lieutenant-général du Dauphiné pour le roi de France, luttaient avec des succès variés dans les plaines du Dauphiné et de la Provence, et dans les vallées du Piémont. Mais un

(1) Spon., I. 394.

(2) Voir la preuve au chapitre dixième.

(3) Fleury, *Saint François de Sales et les ministres de Genève*, p. 17. (a)

(4) Avec lui étaient son serviteur, N. Dumont, et le capitaine Biron du Crest. Le noble captif fut, pendant six mois, honorablement logé à l'Hôtel de Ville ; mais plus tard, pour avoir tenté une évasion, il fut resserré dans l'évêché. Sa rançon, mise d'abord à vingt-cinq mille écus, fut, à la requête des habitants de Thonon et de quelques envoyés du Vallais, réduite à huit mille : il les paya et fut ainsi libéré au mois de février de l'année 1592. Il retourna aux Allinges, où il eut le bonheur de recevoir Saint François de Sales et mourut à Chambéry le 20 novembre 1595.

(5) Tavernier, *Taninge et ses environs*, pages 79 et 124.

(a) Je m'étonne après cela que Mgr Berliet accuse le baron d'Hermance d'avoir clandestinement favorisé le protestantisme en Chablais. « Hic vero Baro Armenie quum illorum ballistarium profectum, conniventibus oculis, in hac tractu etiam Chablasii, horrim illam tervitutem dissimulanter sustinuit (Rapport fait au pape le 12 nov. 1603)

évènement inattendu allait changer la face des choses. Henri IV abjurait le protestantisme dans l'église de Saint-Denis, le 25 juillet 1593. Six jours après, les Ligueurs concluent avec lui une trêve, dans laquelle le Duc de Savoie et Genève obtiennent d'être compris.

A peine Charles-Emmanuel a-t-il conclu cette trêve et pris possession définitive du Chablais, qu'il demande à Monseigneur Claude de Granier d'envoyer dans cette contrée des prédicateurs zélés et instruits, afin de ramener le peuple à la vraie foi. Le premier missionnaire fut François Bouchut, qui n'y résida que quelques mois et s'enfuit devant une émeute (1) : le second fut FRANÇOIS DE SALES, qui, après quatres années de prédication, eut le bonheur de convertir cette province et mérita d'en être appelé l'Apôtre.

CHAPITRE NEUVIÈME

Invasions françaises. — Démolition de la forteresse

1600. La guerre avait repris, sur ces entrefaites, entre le Duc et le Roi de France, lequel réclamait au premier le marquisat de Saluces ; arrêtée un instant par les conférences de Bourgoin (1595) et par la paix de Vervins (1598), elle recommença de plus belle le 13 août de l'année 1600.[2] En quelques mois, la Savoie fut conquise : Chambéry, Conflans, Charbonnière, Montmélian même ouvrirent leurs

(1) Constantin de Magny, *Vie de Cl. de Granier*, liv. III, chap. 2, etc.

2 la déclaration de guerre est du 11 août. La Savoie était dégarnie de troupes

portes. A la mi-novembre, tout le pays était occupé ; deux places seules tenaient encore, savoir : le fort Sainte-Catherine, au bailliage de Ternier, « de plus grande conséquence que Montmélian », au dire de Henri IV, et la forteresse des Allinges, que saint François estimait capable de *soutenir le siège d'une armée royale* (1). Le gouverneur de cette dernière place était Pierre Jérôme de Lambert, baron de Ternier. Successeur du célèbre baron d'Hermance, Lambert avait, comme lui, favorisé de tout son pouvoir la mission de l'Apôtre du Chablais ; en 1597, il accompagna la procession qui, de Thonon, se rendit aux Quarante-Heures d'Annemasse ; et il conduisit lui-même, l'année suivante, la noblesse du Chablais, lorsqu'elle voulut abjurer l'hérésie. Il avait la confiance de Charles-Emmanuel, car il traita pour lui à la conférence d'Hermance (1598), et il l'accompagna dans son voyage à Paris (1599-1600). Lambert avait sous ses ordres noble Ferdinand Bouvier, ce gentilhomme calviniste, qui, étant gouverneur de Chillon, avait formé, en 1589, le projet de chasser les Bernois du canton de Vaud. Dénoncé et arrêté, Bouvier échappa à ses gardiens par un habile stratagème ; mais ses biens furent confisqués et sa femme livrée aux tortures. Pour récompenser sa fidélité, Charles-Emmanuel lui alloua plusieurs subsides, et le nomma sergent-major de bataille et commandant en second du château des Allinges (2) ; cette charge le mit en rapport avec saint François de Sales, et le résultat de leurs entrevues fut la conversion du noble calviniste, qui abjura à l'époque des Quarante-Heures de Thonon. Outre la garnison proprement dite, il y avait alors aux châteaux des Allinges plusieurs gentilshommes du Chablais, qui, à l'approche de l'armée française, avaient quitté leurs manoirs et s'étaient venus enfermer dans la forteresse, s'exposant ainsi à la

(1) Ch. Aug., I. 186.

(2) De Foras, *Nobiliaire*, art. *Bouvier*.

vengeance des Français, qui s'emparèrent de leurs biens et pillèrent leurs maisons. De ce nombre étaient le baron d'Avully et le frère du sergent-major, noble Jehan Bovier, célèbre sous le nom de *Jean d'Yvoire au bras-de-fer*, parce qu'il avait remplacé par une main de fer, dit-on, l'une de ses mains qu'il avait perdue dans une bataille.

Sommé une première fois de se rendre par le sieur de Bursin, Lambert répondit par un refus énergique. Mais le gouverneur du fort de Sainte-Catherine ayant signé, le 16 décembre, les articles de soumission qu'on lui présentait, Henri IV écrivait à Lambert, ce jour-là même, une nouvelle lettre dans laquelle, après avoir rappelé la reddition de Montmélian et de Sainte-Catherine, il ajoute : « Il n'y « a plus que les Allinges qui n'ont encore recogneu mon « autorité. Mais je veux croire que vous serez si bien con- « seillé que de ne pas tenir contre une si forte et puissante « armée que la mienne, que vous vous resoudrez de vous « soubmettre à mon obéissance avec les d^tes^ forteresses, « comme je vous prie et exhorte de faire, et ne me donner « aucung motif de tourner contre vous la force et autho- « rité que Dieu a mise en ma main... Veuillez donc vous « tenir pour bien advisé.... il y va de votre bien et avan- « tage. Sinon et en cas que vous fussiez le dernier à re- « cognoistre mon autorité, vous courriez fortune d'estre « le *premier qui serviroit dexemple de desobeissance.* »

Puis, quittant le ton de la menace, il ajoute en post-criptum : « faites connaytre au porteur si vous vous sou- « mettez à mon obeissance, vous me ferez chose *agréable* « *que je recognoistrai.* » — « HENRI. » (1).

Lambert, voyant qu'en effet il lui serait impossible de résister aux efforts réunis de la France, se tint pour bien advisé, et signa les conditions de la capitulation. Il s'engagea à sortir le 18 décembre, le lendemain de la sortie de la garnison du fort de Sainte-Catherine,[2] s'il ne survenait

(1) *Revue Sav.*, janvier 1865.

2 Sancy dit que le fort des Allinges se rendit six jours après celui de St-Catherine (Ro. Ch.
Isaac Colladon, dans son journal, dit que ceux des Allinges entrèrent en composition pour sortir le

dans l'intervalle aucune paix ou trêve entre les deux Princes. Le brave Gouverneur posa toutefois et obtint les conditions les plus favorables ; voici les plus importantes :

1° La garnison sortira du fort avec tous les honneurs de la guerre, enseignes déployées, tambour battant, la mesche allumée, balles en bouche, les fourniments pleins de poudre (1) et de plus avec tous ses hardes, meubles et bétail.

2° Noble Jean Bovier et son frère seront rétablis en la possession de leurs biens.

3° La religion catholique, apostolique et romaine sera *maintenue en Chablais*, et le gouvernement de la province ne sera confié qu'à des personnes catholiques. (Voir ci-après, doc. n° VI).

Cette dernière clause était fort utile et pleine d'à-propos : car les Genevois intriguaient auprès de Henri IV pour se faire céder le Chablais, ou au moins les bénéfices de Draillans et d'Armoy, et pour qu'il autorisât, dans cette province, le libre exercice de la religion protestante. Ils avaient déjà envoyé au Roi, à cet effet, plusieurs ambassades (2), et le bruit avait même couru que le prêche calviniste était rétabli à Thonon : on en peut voir la preuve aux archives de Genève, et les lignes suivantes, écrites par Henri IV le 7 décembre, en font foi : « Quiconque a adverty le dict cardinal que le presche des protestants a été réuni à Thonon l'a abusé, ou je le suis par ceulx qui me servent au dict bailliage, car ils m'ont asseuré qu'il en a *bien esté faict instance* par ceulx du pays, ou mesme par le ministre qui y *avoit aultrefois presché, mais qu'ils en ont esté esconduits* (3). »

(1) L'arme alors en usage était l'arquebuse. En 1621, Jean Bartholeus s'engage à rafliner les poudres qui sont au fort des Allinges et icelles mettre en bon et décent état, savoir la moitié pour canon et la moitié pour arquebuse. (A. de Turin, prix faits, reg. 8.)

(2) Faisaient partie de cette ambassade, M. Desprez, qui s'était retiré à Lausanne, et M. d'Yvoire (Isaïe Colladon).

(3) Recueil des lettres m. de Henri IV, vol. VIII, p. 797. Je dois cette note à M. J. Vuy.

Le 18 décembre, les Français prirent possession du fort des Allinges, et le drapeau blanc de Henri IV flotta sur le donjon jusqu'à la fin d'avril. Le gouverneur français avait, paraît-il, envie de le démolir ; aussi le feu ayant pris aux cabanes du fort dans la nuit du 5 au 6 janvier, la voix publique l'accusa de l'avoir allumé à dessein. Quelques jours plus tard, il fit emmener à Genève 4 canons (a) 2,500 *boulets de poudre* (obus), plus 3 cloches dont la plus grosse venait de Pômiers (Is. Colladon).

Lorsqu'il se vit dépouillé de toutes ses places fortes, le Duc de Savoie se résigna à demander la paix, et à céder à la France la Bresse, le Bugey, le Valromey avec le pays de Gex, en échange du marquisat de Saluces (Lyon, 17 janvier 1601). (Guichenon, preuves

Rentré en possession du Chablais, Charles-Emmanuel en confia le gouvernement à Claude de Rie, marquis de Dogliani, chevalier de l'Annonciade, et il établit aux Allinges un châtelain, à qui fut laissée l'administration de la justice et un gouverneur militaire. Le premier de ces gouverneurs fut Maurice de Brotty, colonel de chevau-légers (1) ; le second fut Jean-Louis de Bonivard (1603-1621).

La garnison, qui était composée de cent hommes au commencement du siècle, comptait encore en 1619 soixante hommes de guerre, dont la plupart étaient mariés et parmi lesquels figuraient des personnages de haute lignée. Outre ceux que nous avons déjà nommés, citons : Ferdinand Bouvier, commandant en 1631 et son fils Antoine, capitaine, Nᵉ Jacques de Bracorens, sergent-major de 1602 à 1619 ; Christophe, son fils aîné, qui lui succéda en la dite place ; Janus et Jean-Louis de Bracorens, admis en 1619 (2) ; Nᵉ Sébastien de la Mare, lieutenant (1621-1626) ; Nᵉ Philibert de Bellegarde, lieutenant (1652-1661) ; enfin

(1) Ch.-Aug., I. 308.

(2) De Foras, *Nobiliaire*, art. *Bouvier* et *Bracorens*.

(a) « Le S. de Sancy, toujours aussi obéré que son maître, vendit aux Genevois deux pièces d'artillerie, reçues à Genève le 20 août 1601 (Dubois Melly, Autographies ; Is. Colladon.

plusieurs personnages appartenant aux nobles familles Desplans, de Compois, Marchand, etc. (1).

Les soldats des Allinges jouèrent un rôle actif dans les diverses tentatives que fit Charles-Emmanuel pour surprendre Genève. Quelques jours avant la célèbre nuit de l'*Escalade* (déc. 1602), un soldat des Allinges, Bernardin Monneret, de Neyroles près de Nantua, surnommé le capitaine *la Rudesse*,, se rendit avec le lieutenant Brunaulieu dans le fossé de la Corraterie, pour mesurer la hauteur des murailles. Le même soldat fut envoyé plusieurs fois en 1612 avec quelques officiers pour reconnaître les fortifications et la garde de la ville ; mais, cette fois, il fut pris et pendu le 3/de septembre (2).

1630. Malheureux dans ses tentatives sur Genève, le Duc de Savoie porta ses vues sur l'Italie et tenta de conquérir le Montferrat ; il attira ainsi à ses Etats une nouvelle invasion des armées françaises. Le 12 mai 1630, Louis XIII pénètre en Savoie à la tête de vingt mille hommes : Chambéry, Annecy, Rumilly sont pris en quelques jours ; le fort d'Allinges ouvre ses portes et reste occupé par les Français jusqu'au mois de juin de l'année suivante (3).

En 1636, des réparations importantes, dont la dépense s'élevait à 300 ducatons, furent exécutés par ordre de S. A.

L'an 1679, le duc chargeait deux maîtres charpentiers, Pierre de la Frasse et J.-F. Mutillioz, de refaire tout à neuf : « 1° Le *rateau de l'entrée du dit fort* iceluy de lhauteur et largeur de dix pieds ensemble toute la closture au-devant du pont-levy qui enferme la consigne...; 2° le *pont-levy*, pour la construction duquel il convient (employer) deux douzaines de plateaux en bois de chesne de huit pieds...; 3° de faire au bas-fort six logis de soldats. » Le tout devait être fait pour la Saint-Jean-Baptiste *pro-*

(1) Voir document n° VII.

(2) Spon., I. 478.

(3) La Savoie fut restituée en vertu d'un traité conclu le 30 mai 1631, pour compléter le traité de Cherasso.

chaine, et moyennant le prix de 920 florins. En même temps, il chargeait deux maçons, Jean Galay de Thonon et Jean Garin d'Allinges de refaire quelques toises de murailles à l'entrée et au donjon (1). Dépenses insuffisantes, inutiles, hélas ! Quelques années plus tard, les Français ayant envahi de nouveau notre pays (28 août 1690), le fort des Allinges se rendit sans aucune résistance, car la garnison était réduite à 30 hommes, et la place se trouvait en mauvais état (2). Il y avait toutefois des munitions et des armes en abondance, si bien que le marquis de Vins, maréchal de camp, en put charger un grand nombre de chariots, et les fit transporter à Annecy, puis en France (D. Luc de Lucinge). Ce même personnage jugea à propos de mettre aux Allinges une garnison. Bien qu'ils eussent un aumônier, ces soldats n'observaient guère la discipline; ils commirent en effet tant d'exactions, de vols et de meurtres, que les villes de Thonon et d'Evian se cotisèrent plusieurs fois pour offrir des sommes d'argent au gouverneur qui les commandait, dans l'espérance d'obtenir un meilleur traitement.

Le traité de Turin, du 9 août 1696, rendit la Savoie, et par conséquent les Allinges, à son souverain ; mais ce dernier ayant, peu de temps après, tenté de négocier avec l'Empereur, Louis XIV fit envahir de nouveau ses Etats (novembre 1703).

A cette nouvelle, jugeant que le fort des Allinges était difficile à défendre et coûteux à entretenir, ne voulant pas d'autre part qu'il retombât entre les mains de l'ennemi, S. A. Victor Amédée II résolut de le démanteler (3).

(1) Arch. de Turin, prix faits, reg. 17.

(2) *Acad. Chabl.*,

(3) Dans les comptes du Trésorier général de la Savoie, on lit à l'année 1703 : « Le trésorier se décharge de la somme de 186 livres ducales et deux « sols, valeurs de 310 florins deux sols Savoye payés à la compagnie des « Allinges pour les prests des mois d'octobre et novembre 1703, comme « par 2 quittances du sieur Le Jeune, gouverneur du dit fort, du 1er no- « vembre 1703 icy remises cottées nº 517. (Registre 370, fº 284.) » Le fort

On fit donc sauter au moyen de la poudre les principaux travaux de défense, savoir les tours et les donjons, et l'on abandonna le reste à l'action destructive du temps et des orages. Aujourd'hui le voyageur contemple avec étonnement ces larges et solides murailles, qui s'étendent sur toute la crête de la colline témoignant encore de la puissance du colosse, qui se dressait autrefois superbe et terrible sur ces hauteurs. Toutefois, dirai-je en imitant M. Blavignac (1) : quand on se prend à penser à toutes les grandeurs qu'abritèrent les châteaux d'Allinges, à toutes les intrigues qui se nouèrent ou se déroulèrent dans leurs salles, à tous les faits d'armes dont furent témoins leurs tours orgueilleuses, et qu'on voit qu'il en reste à peine quelques débris soutenus par le lierre, on ne peut s'empêcher de joindre sa voix aux mélancoliques accords de la lyre de Wace, qui écrivait au milieu du douzième siècle :

Toute rien (chose) se torne en déclin,
Tout chiet, tout muert, tout vait à fin,
Homs muert, fer use, fust porrits,
Tur font, mur chiet, rose flaistrist,
Cheval tresbuche, drap viesist,
Tout ovre fet od mainz périst.

*NOTA. — Des copieux extraits que nous avons donnés jusqu'ici des Comptes des châtelains des Allinges, bon nombre ayant été reproduits dans l'*Histoire de Thonon et du Chablais *de M. P., nous tenons à dire que nous les avons nous seul copiés aux archives* Camerali *de Turin.*

n'était donc pas détruit lorsque Louis XIV envahit pour la seconde fois la Savoie ; mais il l'était le 27 novembre, comme le prouve une lettre du maréchal de Tessé, en date de ce jour, que l'on peut voir dans les *Mémoires de l'Acad. Chablaisienne.*

(1) Etudes sur Genève, II.

CHAPITRE DIXIÈME

Les Burgum d'Allinges et leurs franchises

1° Bourg d'Allinge-le-Vieux

Le Bourg-Vieux ou d'Allinge-Vieux, appelé aujourd'hui *Château-Vieux*, remonte, avons-nous dit, au milieu du cinquième siècle. Il a été fondé par les Burgundes qui, pour le défendre, élevèrent quelques fortifications sur le rocher qui le domine au nord-ouest. Le nom du village et celui des premiers habitants connus d'Allinges ont visiblement une origine burgunde.

Il passa au XIIe siècle avec son château-fort à la maison de Faucigny et suivit le sort de la baronie de ce nom. Agnès, dernière héritière de cette famille, l'apporta en dot à Pierre de Savoie, dit le petit Charlemagne. Béatrix, fille unique de Pierre et d'Agnès, le porta au dauphin de Viennois Guigues VII ; enfin, l'arrière-petit-fils de Béatrix, Humbert II, le céda avec tous ses Etats aux rois de France (1349), et ceux-ci, par traité du cinq de janvier 1355, le donnèrent, en échange d'autres terres, au comte de Savoie, Amédée VI, dont les descendants le possédèrent jusqu'à nos jours.

Les barons de Faucigny et les Dauphins attachaient une grande importance à la possession d'Allinge-Vieux, par lequel ils avaient un pied au centre du Chablais ; et pour le conserver, ils fortifièrent puissamment le castel-vieux, entourèrent le bourg de murailles et s'en atta-

chèrent la population en lui octroyant des franchises (1). Malheureusement le texte de ces franchises n'est point parvenu jusqu'à nous. Nous savons seulement qu'avant de céder ses Etats à la France, le dauphin Humbert confirma par une ordonnance authentique tous les privilèges anciens ou modernes, accordés par ses prédécesseurs ou par lui-même aux bourgs et aux villes de ses domaines et qu'Allinge-Vieux était compris dans le nombre des bourgs privilégiés. En vertu de cette ordonnance, que l'on peut voir dans Valbonnais (2), les hommes-liges d'Allinge-Vieux, « *ne pouvaient être conduits pour la guerre* en dehors du Dauphiné ; ils ne pouvaient être *astreints ni à corvées ni à garnisons ;* ils pouvaient se marier sans le consentement du prince ; enfin ils ne seraient plus obligés de fournir à crédit les provisions dont il aurait besoin pour sa maison ».

Le dauphin de France, et plus tard les comtes de Savoie, jurèrent de maintenir les dites franchises. Amédée VIII les confirma le 8 mai 1399 et le 7 avril 1424 ; Louis, son fils, en 1453 ; Charles 1er, le 27 nov. 1484 ; Philibert II, le 10 juillet 1497 et le 6 mars 1498 ; Charles III, le 5 juin 1507. Les archives de Turin possèdent une copie authentique de ces diverses confirmations et d'un vidimus délivré le 1er juillet 1526 par Charles-Amblard Milliet, juge de Chablais, à la demande de vénérables Guillaume Vuichard et Guillaume de Lachenal, syndics ; de noble Humbert Pochat de Mezinge, et des suivants : Guy Humbert, d'Allinges ; Pierre Pochat, d'Allinge-Neuf ; Jean Comte, d'Armoy ; François Chiovire et Pierre Collet, du Lyaud ; Etienne Grely, de Margencel ; Maurice Balland, de Jussy,

(1) Toutes les villes et les bourgs murés de notre pays, comme Allinge-le-Neuf, Thonon, Evian, Féterne, Hermance, etc., avaient reçu des franchises (a) dès le XIIIe ou le XIVe siècle ; il est donc hors de doute que les Barons de Faucigny et plus tard les Dauphins en octroyèrent au bourg-vieux d'Allinges, dont la possession leur était si précieuse.

(2) *Hist. du Dauphiné*, II. p. 586. Cette ordonn. est du 14 mars 1349. (M. D. Sav. tome XXIII).

(a) Le 17 juin 1570, le duc Emm. Ph. ratifie les chartes de 22 bourgeoisies ou paroisses du Chablais (S. Genis, II, 333)

et Etienne Bessonet, de Brecorens, conseillers du dit mandement d'Allinge-Vieux.

Nous donnons plus loin le premier et le troisième de ces documents (1) ; on remarquera dans le dernier que le duc Louis se dit porté à confirmer les franchises des habitants d'Allinge-Vieux, parce que leurs ancêtres s'étaient montrés *dévoués à la maison de Savoie*, à l'époque des guerres que les princes de cette maison soutinrent dans le but de *s'emparer des châteaux d'Allinges*.

2° Le Bourg-Neuf ou d'Allinge-Neuf

A l'ouest du Château-Neuf est un petit vallon qui sépare la butte des châteaux du reste de la colline : on dirait un petit col entre deux montagnes. C'est dans ce vallon et sur la pente des Crêtets qui nous y conduit, que s'élevait autrefois le bourg d'Allinge-Neuf. Le champ qui sépare les deux maisons actuellement existantes en cet endroit, porte le nom significatif de *Villeneuve* et, chaque jour, les paysans y découvrent des murailles rasées au niveau du sol. La tradition locale rapporte même qu'en ce lieu tous les marchands du Chablais et du Faucigny se rencontraient, une fois par année, à une foire célèbre qui, lors de la destruction du bourg, fut transférée à Crête, au-dessus de Thonon. Les comptes des châtelains nous prouvent du reste que ce burgum existait dans le voisinage du Château-Neuf, qu'il en défendait l'abord et que des murailles unissaient le burgum au castel.

Ce village ne fut jamais bien considérable ; les familles, qui y venaient établir leur demeure, avaient généralement d'autres maisons ou des granges à proximité de leurs terres, par exemple, à Allinge-la-Ville, à Commelinge et ailleurs. Pour y attirer les serfs du voisinage, les Comtes de Savoie accordèrent, dès le treizième siècle, et bien antérieurement peut-être, à tous les habitants du bourg-neuf

(1) Docum. n° II.

des privilèges et des franchises assez étendus. Les premiers qui furent accordés nous manquent ; ils ont disparu dans un incendie.

Lorsque le comte Aymon succéda à son père, les habitants d'Allinge-Neuf lui demandèrent de vouloir confirmer leurs franchises et de leur en octroyer une nouvelle charte, pour tenir lieu de celles qui avaient été brûlées. Par lettre datée de Thonon, 5 janvier 1330, Aymon, « marchant sur la trace de ses prédécesseurs, considérant les travaux continuels que les suppliants n'ont cessé de s'imposer nuit et jour pour la garde de son castel et aussi la nécessité de maintenir à ce lieu des défenseurs », accorda, pour lui et ses successeurs, aux bourgeois et aux habitants du dit bourg et à tous leurs descendants et successeurs à l'avenir, à tous ceux qui feraient résidence en ce lieu, les prérogatives, faveurs, libertés et franchises suivantes :

1° Ils seront exempts de payer les bans ou amendes et les criées pour leurs offenses.

2° Ils seront exempts de payer les droits de laod et de vente pour les choses qu'ils se vendront les uns aux autres. Ils seront tenus, il est vrai, à recevoir l'investiture du châtelain ; mais celui-ci ne pourra rien leur réclamer ni pour l'acte d'investiture ni pour l'apposition du sceau (1).

3° En cas de guerre, ils ne seront tenus de suivre l'armée du Comte à leurs frais que l'espace d'une journée (post unum prandium) ; passé ce temps, ils seront entretenus aux frais du suzerain et recevront la solde accoutumée dans le comté.

4° Aucun d'eux ni des leurs ne pourra être saisi par les baillis, châtelains, métraux et officiers quelconques à l'oc-

(1) Pour vendre ou acheter un immeuble, il fallait l'approbation ou laod du seigneur ; laquelle approbation s'obtenait en payant un droit appelé *laudemium, venda*. Lorsqu'un vassal négligeait de payer les laods ou ventes, l'aliénation était invalide et le vassal encourait la perte de son fief. La mise en possession, qui avait lieu après l'acquittement de ce droit, s'appelait *investiture*.

casion de délits ou d'injure, à moins qu'il ne soit voleur, traître, homicide ou coupable du crime de lèse-majesté (1).

Cette charte est loin de renfermer l'énumération complète des libertés et des franchises de nos bourgeois d'Allinge-Neuf, car la confirmation accordée par les Seigneurs de Berne en 1544, nous apprend que les dits bourgeois étaient exempts de péages et gabelles à Lausanne, à Vevey, à Morge, Lullin, Yvoire, Nernier et autres lieux. Certains privilèges étant communs à toutes les villes et à tous les bourgs murés, on a sans doute jugé inutile d'en reproduire ici la nomenclature.

Ainsi toute personne qui habitait paisiblement une année et un jour le territoire d'une ville ou d'un bourg libre, devenait homme franc et libre, pouvait changer de domicile à son gré et n'était plus attaché à la glèbe, plus taillable quant à sa personne et devenait en même temps bourgeois de cette localité, dont elle promettait de supporter les charges ; et tous les bourgeois solidairement devaient la défendre elle et ses propriétés contre toute violence quelconque.

Elle y jouissait dès lors du privilège de disposer de ses biens par testament, sans qu'aucun seigneur pût réclamer son hoirie par droit d'échute, ou par autres prétentions féodales. Dans le cas que personne ne réclamât la succession d'un bourgeois, le châtelain avec deux députés du conseil en dressaient un inventaire et le conservaient pendant une année et un jour ; si l'héritier légitime se présentait, ils le lui remettaient ; si personne, ce terme expiré, ne le réclamait avec fondement, on prélevait les dettes et on distribuait le reste aux pauvres. Quelquefois cependant il en revenait une part au seigneur.

Tout bourgeois était exempt de payer les droits de leyde et de péage (2) dans la banlieue de sa commune ; il avait

(1) Voir docum. n° III.

(2) *Leyde*, impôt sur les marchandises qui se vendaient au marché ou sur les foires ; *péage*, impôt prélevé à l'entrée d'une ville ou d'un bourg sur les personnes, les bêtes de somme et les marchandises.

droit aux affouages et aux pâturages de son territoire. Le suzerain se réservait toutefois les droits affectés sur le toisage des maisons, le monopole de la vente du vin en détail pendant un temps assez restreint, et le droit de moudre le blé, de cuire le pain et de presser la vendange de ses sujets.

Chaque année, le conseil général des bourgeois chefs de famille s'assemblait pour élire les syndics et les missiliers ou gardes : les syndics étaient chargés de la répartition des impôts, ils étaient en outre les assesseurs nés des tribunaux du Comte et juges des causes civiles qui regardaient les veuves et les orphelins ; lesquelles causes ils devaient terminer sommairement sans figure de procès.

Le souverain, lorsqu'il prenait possession de ses Etats ou qu'il entrait pour la première fois dans la ville ou le bourg privilégiés, était tenu de jurer sur les saints Evangiles, entre les mains des syndics, d'en maintenir les privilèges et les coutumes écrites. On exigeait également ce serment des baillis, châtelains et autres officiers locaux, à qui on ne devait aucune obéissance qu'au préalable ils n'eussent rempli cette formalité.

Ces libertés étaient, on le voit, assez étendues : elles égalaient, si elles ne dépassaient celles dont jouissent les citoyens d'une ville de France au XIXe siècle. Elles étaient compensées par l'obligation de défendre le bourg en temps de guerre, de s'y enfermer et d'abandonner en ce cas le travail des champs et même parfois la récolte de la moisson, en s'exposant à la disette d'eau et de vivres. Aussi, pendant la longue lutte de la maison de Savoie avec les Dauphins, on voit plusieurs fois les bourgeois d'Allinge-Neuf, aux approches de l'ennemi, parler de se sauver dans les montagnes. Pour les retenir au bourg, les Comtes leur faisaient délivrer des sommes en argent, ou des provisions en nature (2).

(2) Voir ci-devant aux années 1307, 1321 et 1325. En 1306, le comte Edouard fit don de vingt livres (au moins 700 francs) aux clients d'Allinge-le-Neuf.

Vers le milieu du XIVe siècle, quand la guerre se fut éloignée de notre région, les bourgeois abandonnèrent en masse Allinge-Neuf et se retirèrent dans leurs maisons de la plaine. En 1410, Thomas de Rivaz, commissaire des exfentes, protesta et prétendit que, par cette désertion du bourg, les bourgeois étaient déchus de leurs anciennes immunités ; il les accusa en même temps de couper du bois dans la forêt des Moyses, appartenant au Comte, sans en avoir jamais reçu l'autorisation. Les bourgeois répondirent qu'ils avaient toujours été les maitres d'habiter en temps de paix, dans leurs maisons et granges situées hors du bourg, ce qui leur facilitait d'ailleurs la culture de leurs champs, et qu'ils étaient disposés à demeurer à Allinge-Neuf en temps de guerre ; que, d'autre part, leurs ancêtres avaient, de temps immémorial, usé du droit de couper du bois dans les montagnes des Moyses, soit pour leur affouage, soit pour leurs autres besoins (1).

Le litige fut porté devant Amédée VIII, qui donna gain de cause aux bourgeois. Par lettres datées de Thonon, 4 février 1410, il renouvela leurs anciens privilèges et reconnut le droit de couper du bois sur la montagne des Moyses, pour leur affouage et tous autres besoins, à tous ceux qui habiteront le bourg-neuf ou bien le village et les granges qui sont en bas du dit village, à condition que, en cas de guerre, ils viendraient demeurer au bourg et le défendre. De plus, pour éviter à l'avenir de nouvelles contestations, il exprima dans la charte le nom des personnes en faveur desquelles il renouvelait les anciennes immunités ; ce sont : Pierre et Jean Delafontaine, Nicod Ducrest, Jean Odion, les hoirs du nommé Catho, Pierre Barnod, Richard, Pierre et Berthet Henry, Jacquemet Nas, Fran-

(1) En effet, une sentence arbitrale rendue le 29 août 1369 par nobles Aymé de Pontverre et Antoine Champion, commissaire du comté de Savoie, déclare que les hommes de Draillant, de Cursinge et des Allinges auront à l'avenir « leur usage aux dites forêts des Moyses, tout ainsi qu'ils l'avaient avant la présente déclaration ». *Invent. d'Aulps*, n° 518. On possède aux archives de la mairie d'Allinges une traduction de cette sentence.

çois Pochat, Mermet Degrange, Mermet et Jacquemet Alard, de Mezinge ; Jean et Michaud Morel, de Margencel ; François et Jean Balland, de Jussy (Sciez) ; Jean et Rodolphe Forestier, Pierre Mareschal, Pierre Rigaud, François Depenloup, de Perrignier ; Mermet Loset, Nicolet, Jean et Mermet Delaperrousaz ; les hoirs de Jean Balli, ceux de Mermet Balli, Berthet Cul, de Draillens ; Etienne et Pierre Milliod (?) et Jean Garin, du Villard ; Thomas, Perrod et Jean Cornut, frères albergataires ; Aymonet Pingini (?), l'abergement du Gerdil et celui de Jean Favre (?), Jean Gay, d'Allinges, et Thomas de Rivaz pour l'abergement des Allinges, et Perret Bauz, d'Orcier (1).

Quelques années plus tard (5 septembre 1425), il les exempta même de l'obligation de demander l'investiture au châtelain pour les choses par eux acquises, et leur remit toute commise ou écheute qu'ils auraient pu précédemment encourir.

On trouvera toutes ces chartes ci-après aux documents, ainsi que la confirmation accordée par les seigneurs de Berne. Les confirmations du duc Louis (4 nov. 1453, Ripaille), et du duc Philibert (20 février 1502, Genève), ne renfermant rien d'intéressant, je me contente de les signaler au passage.

Dans le courant du XVIe siècle, la féodalité déclina rapidement en Savoie : Emmanuel-Philibert porta hardiment la cognée à la racine de l'arbre. Ce Prince, non content de supprimer les armées féodales, ordonna l'affranchissement de tous les taillables, et autorisa chaque paroisse à élire elle-même un conseil chargé de veiller aux intérêts de la commune : c'était étendre à tous ses sujets les libertés les plus précieuses réservées jusqu'alors aux bourgs libres, et dès lors, ceux-ci perdirent de leur importance et virent même souvent leurs franchises abolies. N'osant point tou-

(1) Docum. n° III.

tefois supprimer, sans compensation, les franchises d'Allinge-Vieux et d'Allinge-Neuf, le Prince sépara de Thonon les dix paroisses qui formaient la châtellenie proprement dite d'Allinge, érigea cette châtellenie en Comté par patentes du 3 juin 1570, et accorda à tous ceux qui habitaient dans son ressort les privilèges réservés aux Comtés, entr'autres celui d'avoir un grand syndic et un conseil commun (1).

Charles-Emmanuel Ier confirma ces privilèges le 2 mai 1582 ; il fit don au *roi de l'arquebuse* de dix écus annuels, et il exempta les habitants d'Allinges de toutes tailles pour dix ans (1590-1600). Ces mêmes privilèges furent encore confirmés par Victor-Amed Ier, le 21 mars 1633 ; et, le 27 février 1660, par Charles-Emmanuel II ; ils durèrent jusqu'à la Révolution. Mais revenons au Bourg-Neuf.

La permission accordée aux habitants d'Allinge-Neuf de demeurer hors des murailles, et plus tard l'abolition de leurs privilèges particuliers, portèrent au Bourg-Neuf un coup funeste ; des incendies l'avaient encore amoindri, lorsque l'adoption exclusive des armes à feu, pour la défense de la citadelle, nécessita la destruction des maisons du burgum, qui auraient pu abriter l'ennemi contre les canons du fort. Les dernières furent démolies à l'époque de la seconde invasion bernoise, ou quelques années plus tard. Voici la pièce qui en fait foi :

« Charles-Emmanuel, par la grâce de Dieu, Duc de « Chablais, Aoste et Genevois, à tous . . . sçavoir faisons « que veu en nos audiences la requeste cy attachée pré- « sentée de la part de Berthod Bally, Pierre Por- « tier, Denis Pinget, Thomas Fournier, Bernard « Lhostoz et autres particuliers nommés en icelle, et le « contenu d'icelle bien considéré. Ayant égard que les

(1) Docum. n° IV. Nous possédons sur le Comté d'Allinges et sur sa milice des documents précieux, que nous espérons publier bientôt.

« maisons des particuliers suppliantz ont esté ruynées et « demolies pour nostre service, et le dommage que d'ail- « leurs ils en ont receu en leurs biens et possessions, à « ceste cause et en conformité de l'estimation qui a esté « faicte de leurs maisons, et veuilliants les gratiffier en « cela comme tres-juste et raisonnable par la fidelité qu'ils « demontrent continuellement envers nous et nostre ser- « vice avons par ces presentes signees de nostre main. . . « dit et declaire, disons et declairons que la somme de sept « mille neuf centz trente ung florins portee par la dite es- « timation sera payee et remboursee par la province de « Chablais suivant la cotte et perecation qui en sera faicte « par nostre tres cher bien amé feal conseiller et juge- « mage au dit pays noble Claude Dorlier. Données à « Tonon le 24 octobre 1598.

« Signé : CHARLES-EMMANUEL. »

Aujourd'hui on cherche en vain quelques traces de l'enceinte et des maisons du bourg d'Allinge-Neuf ; les rares vestiges, enfouis sous terre, disparaissent tous les jours, et, dans quelques années, les villageois qui fouillent ces décombres en auront eux-mêmes perdu le souvenir. La solitude règne dans le vallon, comme dans l'enceinte de la forteresse : on n'entend plus la gaîte crier du haut des tours ; le pont-levis ne gémit plus sous le poids de la pesante armure des chevaliers, et la girouette féodale ne mêle plus ses grincements aux sifflements de l'orage. L'effraie seule semble habiter ces lieux, qu'elle remplit, le soir, de ses hululements sinistres.

Où sont-ils, en effet, ces guerriers bardés de fer, qui faisaient, au temps passé, résonner les dalles du bruit de leurs piques et de leurs haches d'armes ? Où sont-ils les puissants châtelains qui, du haut de cette colline, commandaient aux nobles et aux serfs de la plaine ? Leur nom lui-même s'est perdu dans l'oubli. Que dis-je ? les tours

aux fortes assises ont disparu, et l'orgueilleux donjon lui-même rampe sous l'herbe.

. . . . . .

. . . Mais non ! tout n'est pas mort ! Ecoutez plutôt le tintement argentin de cette cloche, qui se balance au sommet d'une tour mutilée : C'est peut-être le chapelain qui appelle les soldats du fort, ou François de Sales qui sonne les premiers coups de la messe qu'il va offrir à Dieu pour la conversion du Chablais. Seule, en effet, du milieu de ces ruines, la Chapelle s'élève encore intacte et vénérée.

DEUXIÈME PARTIE

LA CHAPELLE

CHAPITRE PREMIER

La Chapelle avant Saint François de Sales

(SOUS LE VOCABLE DE SAINT JEAN-BAPTISTE)

Rodolphe II, en élevant le Château-Neuf d'Allinge, avait fait construire, au nord du donjon et à proximité de ce dernier (1), une *chapelle* qui, seule, au milieu des ruines, est restée debout dans son état primitif. Cet édifice est fort petit : sa longueur dans œuvre n'est que de quarante-huit pieds ; sa voûte à plein cintre, renforcée par des arcs doubleaux, s'élève à dix-huit pieds environ au-dessus du sol ; la porte et les fenêtres ou *rayères*, qui sont larges de cinq à sept pouces, offrent un cintre surbaissé. Nulle part la pierre taillée n'apparaît : la construction entière est en moëllons crépis. La porte d'entrée, étroite et basse, est au milieu de la façade qui regarde l'ouest. Au-dessus de cette porte se voit une fenêtre *en croix*, disposition ancienne qui se retrouve à Payerne, à Saint-Pierre-de-Clages, et au chevet de l'église des SS. Félix et Regula, à Zurich.

« Le clocher, qui est au levant de la chapelle et dont la forme semi-cylindrique fait aujourd'hui un effet si étrange,

(1) Voir ci-devant les *Comptes* de 1315 à 1316, ou ceux de 1322 à 1323.

n'est autre chose qu'une demi-tour qui flanquait un vaste corps de bâtiments et qui, restée seule debout, a reçu une destination toute différente de celle qu'elle avait à l'origine.

« A sa base, cette tour, voûtée en conque, forme le chevet de la chapelle ; une peinture contemporaine de la construction orne la voûte. Cette page curieuse reproduit le sujet, souvent répété, de la bénédiction du Christ, et accuse, soit dans sa disposition, soit dans ses détails, une époque très ancienne. Le Sauveur, assis sur un trône couvert de drap d'or et semé de croisettes blanches, pose ses pieds nus sur un carreau peint en bleu. De sa tête émane un limbe lumineux, croisé de rouge, et une longue tunique blanche, recouverte par un manteau de pourpre, forme son vêtement. Les quatre figures mystiques empruntées du tétramorphe d'Ézéchiel et considérées comme attribut des évangélistes, sont nimbées de blanc et peuvent être signalées avec d'autant plus d'intérêt que, pour lever le doute sur leur valeur respective, l'artiste a pris le soin d'écrire le nom de l'évangéliste au-dessous de chacune de ces images, qui, renfermées dans des portions de cercle, accolées à la gloire entourant le Sauveur, donnent à cette dernière une forme tétralobée. L'aigle, placé dans la partie supérieure et à gauche du spectateur, porte le mot : S. IOHES (1) ; l'ange qui lui fait pendant offre les lettres S. MA..., paraissant se rapporter à Saint Mathieu ; l'inscription du lion, placé au-dessous de l'ange, est complètement effacée ; mais, comme on lit près du bœuf les trois lettres ...CVS (2), il est à présumer que, dans cette peinture, le lion se rapporte à Saint Luc (3).

(1) La lettre H offre dans ce mot une forme minuscule, que l'on retrouve bien nettement employée au xe siècle.

(2) Le C de ce fragment est carré, forme rappelant celle en usage pour la même lettre au ixe siècle et qui, dans certaines contrées, fut employée jusqu'au xiie.

(3) Saint Athanase, au ive siècle, dans son *Synopsis scripturæ* (tome II, p. 155), désigne l'ange ou l'homme comme attribut de Saint Mathieu, le bœuf comme celui de Saint Marc, enfin le lion et l'aigle comme ceux de Saint Luc et de Saint Jean.

« De la droite, le Sauveur bénit ; de la gauche, il tient un livre ouvert, sur les pages duquel se lisent les mots :

EGO	SVM
LVX	MVN
D	I

« Le G du premier mot a la forme arrondie, et le M du dernier celle d'un S renversé ; dispositions assez fréquentes au xe siècle ; les autres lettres sont romaines (1).

« Des Séraphins aux six ailes de feu, semées d'yeux innombrables, et deux figures en pied paraissant représenter la mère et le disciple bien-aimé de Jésus, sont placés sur un sol passant par la base de l'auréole et sur lequel croissent des palmiers.

« Plus bas se voient quatre femmes en bustes, vêtues de rouge et se détachant sur un fond blanc ; les têtes de ces figures, qui représentent les Vertus Cardinales, sont couvertes d'un voile. Elles sont représentées dans l'attitude de la bénédiction, qu'elles donnent avec les deux mains étendues. Une draperie, semée de croix de consécration rouges, termine, dans sa partie inférieure, ce curieux monument de l'ancienne école de peinture de nos contrées, aussi intéressant que la voûte contre laquelle le tableau est exécuté, et qui rappelle si bien l'*apsis* des basiliques primitives (2). »

Ces fresques, dont certaines parties sont malheureusement effacées, donnent une valeur archéologique à cet oratoire primitif, qui est l'un des plus anciens monuments religieux de la Savoie

(1) La partie purement ornementale de notre tableau offre plusieurs grecques et bandelettes pliées.

(2) *Histoire de l'Architecture sacrée, du IVe au Xe siècle*, par M. Blavignac, p. 253. — Le nom des quatre Vertus est écrit en capitales onciales. On peut lire encore, de gauche à droite : *Caritas*, *Humilitas*, *Pacientia* ; le nom de la première est effacé.

Je le trouve mentionné pour la première fois en 1279 (1). Placé du côté d'Allinge-Vieux, il vit bien des fois sa toiture écrasée par les projectiles de ce fort, qui ne purent cependant jamais endommager sa voûte. Les *Comptes* de 1289 à 1290 nous font connaître le mobilier qu'il possédait à cette époque ; l'énumération est courte : « un petit calice d'argent, un missel, un graduel et une croix d'étain, » voilà tout (2). Dans un inventaire dressé trente ans plus tard, on trouve en outre : un reliquaire d'argent, un ornement complet pour la messe et deux chandeliers de cuivre ; enfin, une croix d'argent a remplacé celle d'étain (3).

La chapelle avait-elle un recteur ? la chose est douteuse. Les *Comptes* précédemment cités disent bien : « Voici les ornements de l'autel et du chapelain » ; cependant, je crois que, à raison de la faiblesse de la garnison, qui était composée à l'ordinaire de six combattants, il n'y avait pas de prêtre résidant habituellement au château : car Amédée VIII ayant fondé une messe à célébrer dans la chapelle des Allinges, on voit que cette messe est dite habituellement à Thonon par le prieur des Augustins, lequel reçoit tous les ans pour cela dix sols d'honoraires (4).

En 1536, la forteresse des Allinges, comme on l'a vu plus haut, se rendit aux Bernois, et la chapelle fut, pendant un tiers de siècle, souillée par la présence de ces hérétiques ; mais, lors de leur seconde et de leur troisième invasion, ils rôdèrent autour du fort, sans jamais pouvoir

(1) Libravit pro xx. teysiis murii... sex pedum facti in cortina a capella Alingii usque ad rupem a parte alterius castri. (*Comptes*, 1278 à 1280).

(2) Ornamenta altaris et capellani. unus parvus calix argenteus, unum missale, 1 gradualis et una crux stannea...

(3) In altari capelle castri Allingii : una crux argentea, item 1 calix argenti. 1 cassia argentea. 2 alie cassiole. Item totum vestimentum unius sacerdotis ad celebrandam missam. Item 1 missalis et 1 gradualis. Item duo candelabra cuprea. (*Comptes* de 1322 à 1323).

(4) Libravit venerabili Dno fratri Mermeto perrini vicario et procuratori religiosorum conventus fratrum Augustinorum Thononii missam celebranti in capella domini Thononii, que celebrari debet in capella Dni Allingiorum pro animabus predecessorum suorum et ipsius domini nostri. (*Comptes*, 1552.) En 1435, du vivant d'Amédée VIII, le prieur se transportait aux Allinges. (*Comptes* de cette année).

y entrer. Les Ducs de Savoie tenaient aux Allinges, à cette dernière époque, une garnison de cent hommes; ces soldats avaient sans doute un prêtre avec eux, et, bien que le premier chapelain dont j'ai pu trouver mention, soit Simon Ruptier présent, le 20 avril 1596, à l'abjuration de l'avocat Poncet (1), il est à présumer qu'il y en avait avant lui, et que saint François de Sales en trouva un le jour de son arrivée aux Allinges.

Ce jour, à jamais digne de mémoire et dont la date mérite d'être gravée en lettres d'or, fut le 14 septembre 1594.

CHAPITRE DEUXIÈME

Saint François de Sales aux Allinges et en Chablais

Les Bernois, après l'invasion de 1536, bannirent le catholicisme du Chablais et y implantèrent la religion réformée par les moyens que l'on sait. Par leurs ordres, le bailli contraignit les catholiques de se rendre au prêche calviniste, écrasa d'amendes ceux qui demeuraient fidèles à la foi de leurs pères, et les força de choisir entre la ruine et l'apostasie. Quelques-uns émigrèrent dans les provinces de la Savoie soumises aux Vallaisans ou au Duc de Nemours; d'autres se soumirent en apparence tout en restant secrètement attachés à l'Eglise romaine; mais peu à peu les vieillards moururent, et la jeune génération, élevée dans les principes de la réforme, fut tout entière protestante.

Lorsque le traité de Lausanne fit rentrer le Chablais sous la domination d'Emmanuel-Philibert, il eût été cependant encore facile de ramener le pays à la foi catholique,

(1) Ch.-Aug., t. 122; Hamon, t. 192; Baudry, etc.

que plusieurs avaient professée dans leur jeunesse ; malheureusement, par un article de ce traité, le Duc de Savoie avait promis de ne rien *changer à la religion*, jusqu'à la réunion d'un Concile général. Le Chablais resta donc protestant.

Mais, à l'heure même où la Croix blanche de Savoie, après trente-deux années d'absence, reparaissait sur le donjon des Allinges (août 1567), Dieu faisait naître, au château de Sales, dans la paroisse de Thorens (21 août), l'enfant prédestiné qui devait ramener le Chablais dans le sein de l'Église.

C'était François de Sales, fils de noble et puissant François de Sales, seigneur de Nouvelles, de Ballaison et de Boisy-en-Bornes, et de demoiselle Françoise de Sionnas. Nous n'avons pas à écrire ici la vie de cet illustre saint. Nous la prenons au jour où elle touche à notre sujet.

Le 14 septembre 1594, deux jeunes prêtres, munis d'un petit sac de voyage, cheminaient sur la route qui conduit de La Roche à Thonon. L'un paraissait âgé de trente années environ ; sa physionomie exprimait l'intelligence, la douceur et la bonté. On remarquait dans l'autre « le « .corps droict, la taille riche, les espaules larges, la couleur « vive, la teste grande et pleine, les cheveux fromentez et « chastains, les yeux bleus, le nez bien pourfilé, les joues « vermeilles, la bouche ronde, la barbe large et moyenne- « ment longue, la marche lente, le geste noble et naïf (1) » ; il était plus jeune que son compagnon, mais aux égards que ce dernier lui témoignait, on devinait qu'il occupait une dignité supérieure.

Le premier était Louis, fils de noble et puissant Louis de Sales, seigneur de Montpiton, et de demoiselle Jeanne de Guasquis, docteur en théologie et chanoine de Saint-Pierre-de-Genève ; le second était François de Sales, son cousin, prévôt de la cathédrale.

(1) Ch.-Aug., II. 282.

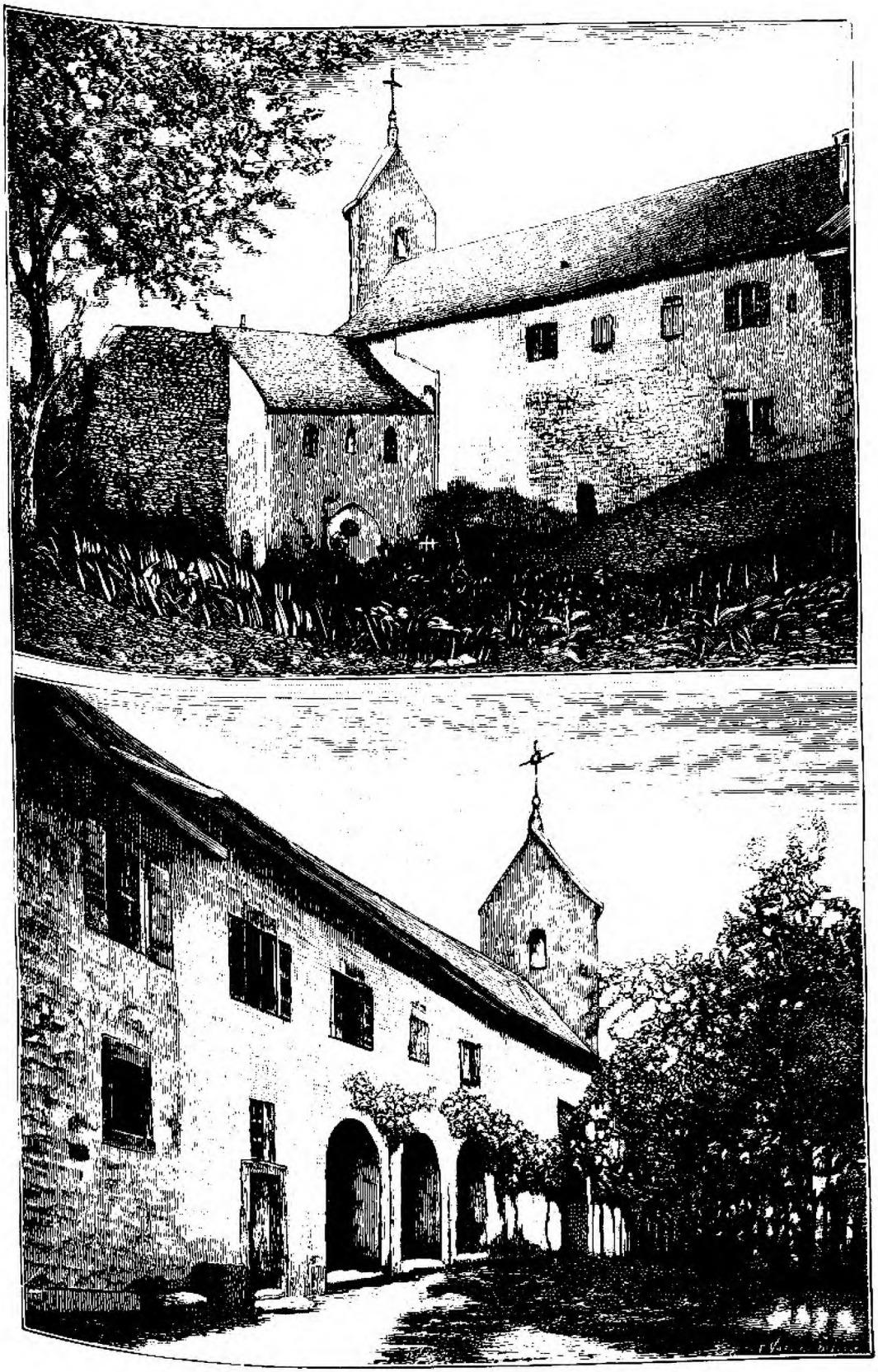

CHAPELLE DU CHATEAU DES ALLINGES

VUES EXTÉRIEURES

Partis le matin du château de Sales, à pied, sans domestique, sans autre ressource qu'une modique somme d'argent, et portant pour tout bagage leur linge personnel et deux ou trois livres, savoir : la Bible, le Bréviaire et les Controverses de Bellarmin, ils traversèrent la ville de La Roche et le Chablais, enfin, vers le soir, ils frappent à la porte de la forteresse et demandent à parler au gouverneur, de la part du Duc de Savoie.

Le baron d'Hermance, c'était lui, descendit jusqu'au premier corps de garde où ils l'attendaient. A peine les eut-il reconnus (1) qu'il les embrassa et leur témoigna sa joie « avec toutes les caresses possibles ». François lui remit deux lettres, l'une du duc de Savoie qui lui ordonnait d'accueillir favorablement et de prendre sous sa protection les missionnaires que lui enverrait l'évêque de Genève pour travailler à la conversion du Chablais ; l'autre, de l'évêque, qui désignait pour cette mission François et Louis de Sales et les lui recommandait instamment. La lecture de ces lettres achevée, le baron introduisit dans la forteresse les deux nouveaux apôtres, s'entretint avec eux, les reçut à sa table et les invita ensuite à se reposer des fatigues du voyage.

Le lendemain matin, après la messe qu'ils célébrèrent et se servirent l'un à l'autre dans la *chapelle* du château, il leur fit visiter la forteresse. Arrivé sur la terrasse, il voulut leur faire admirer le magnifique point de vue dont on y jouit ; mais François, tout entier à d'autres pensées, les coudes appuyés sur le parapet du bastion et la tête appuyée sur ses mains, se mit à verser d'abondantes larmes, en s'écriant dans le langage touchant des prophètes : « Voilà donc comment le Seigneur a arraché la haie de sa vigne..., la voilà donc déserte, déracinée et foulée aux pieds ; cette terre, autrefois si belle, a été dé-

(1) Le baron d'Hermance, très lié avec la famille de Sales, connaissait depuis longtemps François ; il lui avait même fait une visite à Paris en 1585, ce dont François le remercie dans une lettre que l'on conserve à Genève et qui a été publiée par M. Jules Vuy. (*Revue sav.* 1867.)

solée..... O Jérusalem ! ô Chablais ! ô Genève ! convertis-toi au Seigneur, ton Dieu (1) ».

Après plusieurs belles paroles semblables où respirait le feu du zèle le plus ardent, il conféra avec le baron d'Hermance sur la meilleure marche à suivre pour le succès de la mission. Le baron promit de les aider de tout son pouvoir, mais leur recommanda en même temps d'agir avec prudence. « Deux choses sont nécessaires en commençant, leur dit-il : la première, c'est que vous passiez toutes les nuits dans la forteresse, vous ne seriez pas en sûreté ailleurs ; la seconde, c'est que vous vous absteniez de célébrer la messe dans un lieu hérétique, il y aurait trop grand péril à le faire. Contentez-vous donc, dans les commencements, d'aller prêcher à Thonon, remontez le soir à la forteresse où vous célébrerez la messe tous les matins ; et, quand le temps où d'autres circonstances vous empêcheront de faire l'ascension de la colline, vous irez la dire au delà de la Drause, à la chapelle de Marin, qui a toujours conservé le culte catholique, ou bien dans la chapelle des hospitaliers de Montjoux, qui est à la rive du lac et que je ferai réparer ».

Les Missionnaires suivirent ce conseil et prirent logement dans la citadelle.

Le lendemain de cette conférence où ils avaient arrêté leur plan d'évangélisation, François et Louis descendirent à pied à Thonon, se rendirent chez le procureur-fiscal, Claude Marin, y convoquèrent les catholiques de la ville qui s'y trouvaient au nombre de quinze, les exhortèrent à pratiquer ouvertement leur foi, firent ensuite visite aux syndics et revinrent coucher le soir aux Allinges. Ils retournèrent, le 17, à Thonon où ils prêchèrent avec un zèle apostolique et continuèrent ainsi les autres jours. Nouveaux Moïses, après avoir combattu le jour dans la plaine, ils allaient la nuit sur la montagne retremper leur courage dans des entretiens avec Dieu et s'y nourrir du pain des

(1) Isaïe, v et xxiv; Thren. i, ii et iv.

forts. De Thonon, ils se répandaient dans les villages voisins, marchant toujours à pied, un bâton à la main, prêchant trois ou quatre fois la journée, sans succès mais sans découragement ; car, disaient-ils, « le meunier ne perd pas son temps quand il martelle sa meule » ; et ils semaient, comptant bien que Dieu ferait plus tard pousser les épis et mûrir la moisson.

Louis se séparait parfois de son cousin des semaines entières, pour évangéliser les pauvres de la campagne du côté de Bons et de Douvaine ; son centre était les Allinges (1). Quant à François, ses principaux efforts se concentrèrent sur Thonon, qui était le siège de l'hérésie. Tous les matins, il y descendait et prêchait dans l'ancienne église de Saint-Hippolyte, qui fut déclarée commune aux catholiques et aux protestants (2). Ces derniers s'en émurent ; excités par leurs ministres, ils se mirent à dégorger contre l'homme de Dieu « mille pouilles, mille moqueries, l'appelant idolâtre, faux prophète et cafard, disant qu'il fallait chasser ce papiste à coups de fouet et qu'il était permis de lui ôter la vie ». Les éléments eux-mêmes semblèrent bientôt conjurés avec les hommes : l'hiver fut très rigoureux cette année là. Mais ni les injures, ni les menaces, ni la pluie, ni la neige ne purent arrêter le saint apôtre. Quand le verglas eut rendu les chemins impraticables, il fit mettre des crampons à ses souliers, et lorsqu'il ne pouvait marcher, il s'aidait des mains et des genoux et continuait bravement ses voyages aux Allinges ou ses courses apostoliques dans la campagne.

Un soir, c'était le 12 décembre, il fut surpris par la nuit dans un bois où les loups couraient en troupes. Pour échapper à ces bêtes fauves, François monte sur un arbre, s'attache par la ceinture à l'une de ses branches et y passe la nuit. Des paysans d'un village voisin aperçurent le len-

(1) Vittoz, I, p. 39.
(2) Ibid. p. 6. Il fit son premier sermon dans cette église le dimanche 18 septembre.

demain matin notre apôtre tout transi de froid, l'emportèrent chez eux et le rappelèrent à la vie (1).

1595. Un peu plus tard, avec son fidèle Rolland (2), que son père venait de lui envoyer, il dut passer la nuit sur les ruines d'un temple, au milieu d'une forêt où il s'était égaré (3). Une autre fois, il la passa « sous le desgout du toict d'une grange » ; une autre fois, dans un four où il fut heureux de se blottir avec son cousin Louis, après avoir en vain demandé un asile à tous les habitants du hameau du Noyer, qui eurent la cruauté de lui fermer leurs portes (4).

Dans les rares instants que François passait dans la forteresse, il s'occupait des soldats, et leur enseignait la crainte de Dieu et la piété. Ceux-ci, gagnés par sa bonté, sa douceur et par son courage intrépide, ne parlaient de lui qu'avec admiration ; ravis de le trouver toujours si prévenant, si accessible, ils se faisaient un plaisir d'aller avec lui à Thonon et d'en revenir, lorsqu'ils y avaient quelque affaire. Tous l'aimaient comme un père, et ils avaient en lui une confiance égale à la vénération que leur inspiraient ses vertus. Le saint apôtre se servit de cet ascendant pour les amener à une vie plus chrétienne ; et, avec l'aide du baron d'Hermance, il parvint même à bannir du milieu d'eux deux habitudes coupables et invétérées, savoir le duel et le blasphème.

Pendant le Carême, le saint fit à la troupe, dans la chapelle du château, des instructions fréquentes. Cette espèce

(1) D'après la tradition, cet arbre est le châtaignier géant de la Chavanne, sur lequel on montre encore aujourd'hui à cinq mètres du sol, la place qu'a dû occuper le Saint. Les paysans qui l'assistèrent étaient des Mouille ou Moille, du hameau voisin du Noyer. — Je dois ces renseignements aux demoiselles Dessaix de la Chavanne.

(2) George Rolland, de Versonnex, serviteur de la Maison de Sales.

(3) Cette forêt doit être le bois de Lonnaz, au milieu duquel était un ermitage et son église).

(4) Ch.-Aug., t. 99. Cet auteur raconte simplement le fait sans désigner le nom du village ; mais la tradition locale désigne le hameau du Noyer, et l'on montrait encore, il y a quelques années, entre ce village et le château des Rebut de Saxel, le four où les deux apôtres avaient passé la nuit.

de Mission produisit des effets merveilleux ; ~~l'un des soldats, un mois ou deux plus tard, alla même s'enfermer dans une chartreuse.~~

Quelques jours avant la Semaine sainte, avant le 7 mars comprenant que l'ascension quotidienne de la colline des Allinges lui faisait perdre un temps précieux, l'Apôtre du Chablais établit son domicile à Thonon, chez Madame du Foug, rue Vallon.

Outrés de cet acte d'audace, certains Calvinistes en conçurent contre le prévôt une colère si grande qu'ils résolurent de s'en défaire à tout prix et qu'ils apostèrent des assassins sur la route des Allinges. Un soir, François arrivait au pied de la colline, lorsque tout à coup, deux hommes, l'épée nue à la main, se précipitent vers lui. Au lieu de fuir, François va droit aux sicaires, et, par la douceur de ses paroles et la majesté de son visage, leur fait tomber les armes des mains (1).

François ne se laissa point intimider par cet attentat. Bien plus, il refusa l'escorte que lui offrit le baron d'Hermance (2).

De temps à autre, il revint encore célébrer au château des Allinges, pour avoir occasion de voir et d'entretenir dans leurs bonnes dispositions les braves militaires qui y étaient en garnison. De là, il descendait à l'église paroissiale et il y prêchait (3), confessait et donnait la communion avec la réserve qu'on y gardait, sans pouvoir y dire la messe faute d'ornements et de vases sacrés. Un jour qu'il y remplissait ces diverses fonctions, un bon vieillard, qui avait communié le matin, se présenta de nouveau à la table sainte pour participer aux délices sacrées qu'il y

(1) Ch.-Aug., I. 104 ; Hamon, I. 174.

(2) Cependant le baron voulut que, dès lors, cinq ou six soldats le suivissent de loin ; et cette charge fut spécialement donnée, dit Charles-Auguste, au sergent Du-Mullin, à Daniel Nicod et à Louis Gravier.

(3) L'église d'Allinges possède encore la chaire dans laquelle prêchait le saint.

avait goûtées. — « Mon ami, lui dit le prévôt, on ne peut communier deux fois le même jour, allez et revenez demain. » Une autre fois (le 26 décembre), comme il y prêchait devant un très petit auditoire sur l'invocation des saints, l'un des assistants nouvellement converti, se mit à fondre en larmes et à crier tout haut que, regardant le culte des saints comme une idolâtrie, il serait retourné au protestantisme le jeudi suivant, si Dieu ne lui avait fait la grâce d'entendre ce discours (1).

1596. Cet événement, les travaux de François, sa douceur inaltérable finirent par dissiper tous les préjugés et par concilier à tel point au zélé missionnaire la bienveillance du public, qu'il put prêcher au milieu même du marché de Thonon et que vers ce même temps quatre ou cinq paroisses de la montagne demandaient qu'on leur accordât l'exercice du culte catholique (2). Le 20 avril, Pierre Poncet, jurisconsulte habile, et le 26 août, Antoine de Saint-Michel, baron d'Avully, firent profession publique et solennelle de la foi romaine ; quelques jours plus tard, les villageois de Mesinge, ceux d'Allinge et une grande partie de ceux de Brens, suivant la promesse qu'ils en avaient faite à François, renoncent à leurs erreurs et demandent à rentrer dans le giron de l'Eglise (3).

L'empressement que témoignèrent ces populations leur valut, de la part du duc de Savoie, la concession de plusieurs privilèges, entre autres l'exemption des tailles, et, de la part de l'évêque de Genève, l'avantage d'être les premières desservies par un pasteur à domicile. Le saint Apôtre, selon le pouvoir qu'il en avait reçu du prélat, nomma curé des Allinges et de Mezinge, unis ensemble, un homme « puissant en parolles et en œuvres et qui en-

(1) *Année de la Visitation*, 26 déc.

(2) *Œuvres de Saint-François de Sales*, XI, 183.

(3) M. l'abbé Vittoz dit, page 58, que ces trois paroisses firent leur abjuration à l'époque du carême, qui commença cette année le 19 février, et au château de Marclaz ; M. Hamon et Charles-Auguste placent ce fait immédiatement après les fêtes de Noël 1596. Il eut lieu plus tôt.

tendoit fort bien la charge des âmes », savoir Pierre Monjonier, jusques alors recteur de l'église de Larringe (1). Il établit à Brens le chanoine Louis de Sales, coseigneur de l'endroit, « son cousin et fidèle compagnon ».

D'autres suivirent de près leur exemple; parmi eux nous citerons : Gabriel de Saint-Michel, fils du précédent, Ferdinand de Prez, Jean Sage, de Draillant ; Anselme Duchesne, de Margencel; André Ducrest, de Machilly, et Guillaume Cochon, des Allinges (2). Enfin, le soir de Noël, François célébra la sainte messe dans l'église de Saint-Hippolyte de Thonon, malgré l'opposition de la municipalité.

1597. L'année suivante commença sous d'heureux auspices. Le 4 février, le syndic Fournier Pierre abjure l'hérésie. Dans le courant de l'année, François installa des curés à Cervens, à Viry et à Saint-Julien. Enfin, sur la fin de l'été, il reçut de l'évêque de Genève plusieurs auxiliaires, avec lesquels il célébra à Annemasse, trois jours de suite, la cérémonie des Quarante-Heures (7-9 septembre) qui attira plus de 30,000 catholiques.

1598. Pourtant ce n'étaient là que les prémices de la grande moisson qu'on devait recueillir, l'année suivante, aux Quarante-Heures de Thonon. Ces dernières commencèrent le 20 septembre 1598, au milieu d'un grand concours de peuple venu de la Savoie, du Valais, de la Suisse et même de la Bourgogne. Quarante processions déroulèrent successivement leurs anneaux pressés devant l'oratoire dressé pour le Saint-Sacrement sur la place contiguë à l'Eglise de Saint-Augustin ; toutes étaient saluées dans une allocution pathétique par un des trois orateurs en exercice : François, le P. Chérubin et Louis de Sales, ouvriers infatigables, qui ne descendaient de chaire que pour siéger jour et nuit au saint tribunal ou recevoir les abjurations qui se faisaient par groupes de centaines. Le 21,

(1) Ch.-Aug., I. 154.
(2) Ibid., I. 131.

défilèrent les abjurants de Bellevaux (109 personnes), de Lullin (115), de Vailly (145), de Reyvroz (144) et de Saint-Cergues (55). Vinrent ensuite les processions de Cluses, de Sallanches, d'Evian, de Bonneville, de Ternier et celle de la noblesse chablaisienne, conduite par Pierre-Jérôme de Lambert, gouverneur des Allinges. Le lendemain de la clôture des exercices, arrivèrent encore les habitants de Draillant et six personnes des Allinges, savoir : Denis Pinget, Bernard Marge, Pierre Dezuzinge, Antoine Mia et deux femmes.

Mais quand le duc Charles-Emmanuel et le légat du pape furent arrivés à Thonon, on recommença les Quarante-Heures avec une magnificence extraordinaire. Inaugurées le 1er octobre par l'abjuration du ministre Petit, de Michel de Foras et d'autres personnages notables, auxquels succédèrent les paroisses de Bellevaux, Brenthonne, Lully, Lyaud, Armoy, Loisin, Perrigny et Orcier, elles se terminèrent par la plantation d'une croix à l'entrée de la ville, du côté de Douvaine. Les jours suivants, les processions continuèrent d'affluer : le 3, Machilly ; le 4, Bons et Saint-Didier ; le 7, Ballaison, Douvaine, Filly, Hermance, Messery et Anières ; le 8, Cusy, Excenevex et Fessy ; le 9, le bailliage de Ternier ; le 10, Corsier, Brens, Veigy, Chavanex, Sciez, Margencel, Saxel et les villages de Rive, Vongy et Tully ; le 14, Cervens et Anthy ; enfin le 19, Yvoire, Massongy, Concise, Thonon et Nernier.

Le Chablais était converti. François avait achevé la grande œuvre qu'il avait commencée quatre années auparavant, il pouvait goûter quelques instants de repos et porter ensuite ailleurs son activité et son zèle. Il quitta donc le Chablais ; mais jamais il n'oublia cette province qu'il avait enfantée à Jésus-Christ. S'il va à Rome l'année suivante, c'est pour plaider auprès du Souverain Pontife les intérêts des catholiques chablaisiens. S'il arrive à ces derniers quelque événement heureux, François vient se mêler à leurs joies ; si quelque danger les menace, aussitôt il accourt pour conjurer le péril.

C'est ainsi que durant les premiers mois de l'année 1601, il vint deux fois aux Allinges pour déterminer l'officier qui y commandait, à protéger contre les Genevois les catholiques des bailliages.

Mais revenons à notre chapelle du château des Allinges.

CHAPITRE TROISIÈME

La Chapelle de 1598 à 1836

La chapelle du Château-Neuf a été le premier théâtre des travaux de François de Sales en Chablais. C'est là, nous l'avons vu, qu'il a préludé à la conversion de cette province, en ramenant les soldats de la garnison à une vie chrétienne, et en les gagnant si bien à Jésus-Christ que, suivant l'expression de Charles-Auguste (1), « tout autant de soldats qu'il y avoit dans la forteresse des Allinges, c'estoyent tout autant de religieux ».

Pendant plus de six mois, les dalles de cette chapelle ont été arrosées des larmes qu'il répandait devant Dieu, pour attirer sur notre malheureuse patrie la miséricorde divine ; ses murailles ont entendu les soupirs et les prières par lesquelles il redemandait au Ciel tant de milliers d'âmes que l'erreur avait séduites ; sa voûte a retenti des accents de sa voix douce et persuasive ; dans ce sanctuaire, il a offert chaque matin l'auguste sacrifice de nos autels : ce lieu est donc saint, « locus iste sanctus est ».

Lorsqu'il eut fixé sa résidence à Thonon, François revint de temps à autre à la forteresse, pour entretenir dans leurs bonnes dispositions les braves militaires qui l'aimaient comme un père ; et il les revit encore en 1601, quand il les accompagna à Draillant.

(1) *Vie de Saint François*, I. 101.

En 1624, la chapelle du château était dédiée à S. J.-Bte (Visite)

La garnison du château avait, du reste, un prêtre en permanence au milieu d'elle. Après Simon Ruptier que nous y avons vu en 1596, je trouve, comme chapelains au fort : un François Mocand en 1618 (1), un Gavard Jean-Louis en 1632 et 1640, un F. Vulliet en 1688, et Rd Mathieu Vittod en 1695 (2). Leur ministère se bornait à dire la messe aux militaires, et à leur administrer les sacrements de pénitence et d'eucharistie : car c'était à l'église paroissiale que les soldats faisaient bénir leurs mariages, c'était le curé des Allinges qui baptisait leurs enfants et qui présidait à leurs funérailles. Quelquefois, cependant, des mariages furent célébrés dans la chapelle du fort et des baptêmes y furent administrés, notamment en 1612, et de 1638 à 1642, par Jean-Louis Gavard (3). Celui-ci, ayant été nommé curé de Draillens en 1632, garda le titre d'aumônier du fort (4) ; il venait sans doute le dimanche et quelquefois dans la semaine, célébrer la messe au château. Cependant, la chapelle, privée d'un prêtre résident, dut être un peu négligée et oubliée. Mais, quand l'Eglise eut placé François de Sales sur les autels, on se rappela que la conversion du Chablais était le plus beau fleuron de sa couronne, que la chapelle des Allinges avait été le premier théâtre de ses travaux, et qu'il l'avait souvent arrosée de ses larmes et embaumée de ses prières ; alors ce sanctuaire commença à être vénéré comme une relique, les pèlerins y accoururent et le Duc de Savoie ordonna de le réparer.

Le 10 novembre 1676, honorable Pierre Jay, sculpteur de Thonon, s'engage à y faire : « un restable avec les por-« tiques et contabernacle peints et dores à forme du dessin « avec lhostel (autel) et le marchepied, plus une garde-

(1) *Reg.*, Par. d'Allinges. En automne 1600, était aumônier Rd Fois Delachat, de Sixt.

(2) Mines Gentaz, notaire. Voici l'inventaire du mobilier en 1625 : 1 pierre sacrée, 1 missel in-4°, 1 devant d'autel de toile peinte, 1 croix de bois, 1 chasuble de drap rouge avec manipule et étole d'autre couleur, 1 aube, 1 miet, 1 cingule, 1 calice à coupe d'argent, donné par le sr Sébastien de la Mure, lieutenant. (Visites épiscopales).

(3) Voir document no VII. Rd Gavard, f. curé de Draillant de 1632 à 1651.

(4) *Reg.*, Par. de Draillant.

« robbe de sapin pour retirer les habits de l'eglise, plus « des planchettes d'ais de feuilles de sapin pour empes- « cher que la poussière ne tombe sur lhautel et sur le cele- « brant, plus refaire à neuf le plancher du cousté de des- « soulz, plus une porte de noyer pour la dite chapelle avec « sa serrure, plus il fera refaire le plancher de la nef tant « dessus que dessoulz, plus un confessional de sapin, plus « trois chassis pour trois fenestres avec leurs vitres, plus « reblanchir les murailles et grisailler le plancher ». Le tout devait être achevé pour les fêtes de Pâques 1679 (1).

Quelques années plus tard, hélas ! devait commencer pour cette chapelle vénérée une période d'oubli et de désolation. La démolition de la forteresse d'Allinges ayant été résolue, on enleva tous les objets sacrés : autel, chaire, confessional, etc. ; on ne laissa que les murailles. Puis on fit sauter le donjon et les principaux travaux de défense ; les tours s'écroulèrent avec un bruit épouvantable sur la toiture de la chapelle, qui fut entièrement détruite. La voûte résista ; et pourtant, le tas de décombres qui pesait sur elle avait onze pieds de haut, et l'eau, s'infiltrant à travers cette masse, en doublait le poids. Des arbres y prirent racine, entr'autres des pruniers et un cerisier qui atteignit jusqu'à cinquante centimètres de circonférence. Bien des hivers et bien des ouragans passèrent sur la chapelle ; le feu du ciel y tomba même : rien ne put la renverser. Dieu voulait encore être adoré dans ce lieu, sanctifié par son fidèle serviteur.

Mais un ennemi plus redoutable que le temps et les orages menaça un jour le sanctuaire.

C'était en 1793 : la Convention venait de chasser les prêtres, de vendre les églises et de décréter l'anéantissement de tout signe extérieur du culte. Des jacobins pensèrent à la chapelle des Allinges et résolurent de la raser. Les hommes, chargés de cette mission sacrilège, arrivent sur la colline armés de pioches et de marteaux. A l'aspect de ce

(1) Arch. de Turin, prix faits, *Reg.*, n° 17.

monument religieux auquel s'attachent de si doux souvenirs, une force surnaturelle semble enchaîner leurs bras : ils s'en vont sans avoir osé toucher à cet édifice. Mais, effrayés par les menaces de ceux qui les avaient envoyés, ils reviennent à la charge et se disposent à renverser la chapelle. Déjà même ils avaient pratiqué une petite brèche du côté du nord, quand tout à coup un épouvantable orage les disperse et les force à renoncer à leur entreprise. Dès lors, ce projet odieux fut oublié (1).

Cet événement augmenta la vénération des Chablaisiens pour le sanctuaire des Allinges ; mais celui-ci n'en demeura pas moins en butte aux intempéries des saisons et aux dégradations que pourraient se permettre l'ignorance ou la cupidité. La porte avait disparu ; on pouvait pénétrer à l'intérieur par l'entrée, qui était quelque peu obstruée et plus facilement encore par la brèche dont nous avons parlé. Les enfants d'Allinges, les bergers qui menaient paître leurs moutons sur la colline aimaient à s'y rendre. Ils y trouvaient un abri contre la pluie et les orages ; ils y allumaient du feu pour se réchauffer, et un de leurs amusements favoris était de lancer des pierres qui devaient faire le tour de la voûte, comme d'autres s'exercent à les faire glisser sur la surface polie des eaux (2).

(1) Baudry, *Relation abrégée* ; M. Ru ·n, *Vie de Mgr Rey* ; *L'Ermite de Bange*, etc.

(2) Je dois ces renseignements à M. l'abbé Richard, vicaire d'Allinges, qui a eu la bonté d'interroger les vieillards.

CHAPITRE QUATRIÈME

Restauration de la Chapelle (1)

Cependant les Chablaisiens qui venaient parfois aux Allinges vénérer les traces de l'aimable Apôtre de leur pays, gémissaient de voir cette chapelle ainsi abandonnée et désiraient en voir la restauration. Déjà quelques habitants des Allinges s'étaient mis à en déblayer la voûte et l'entrée. Mais, avant d'aller plus loin, il fallait de l'argent et le consentement du propriétaire de la colline, M. Pierre-Joseph Ramel, de Thonon. Deux prêtres du Chablais, MM. Garnier, curé d'Allinges, et Mudry, mort curé de Publier, vont trouver ce dernier, lui font part de leur projet et reçoivent une réponse favorable. Ils s'adressent alors à Mgr Rey, évêque d'Annecy. Ce Prélat, qui était né en Chablais et dont les ancêtres avaient été convertis par saint François de Sales, accueillit avec enthousiasme une idée si bien en harmonie avec les sentiments de son cœur. Il fit appel aux prêtres et aux fidèles de son diocèse. Les prêtres se montrèrent généreux ; d'autres nobles cœurs envoyèrent leur offrande ; enfin, la famille Ramel céda la propriété de la chapelle et du petit plateau qu'elle couronne, à la condition qu'elle aurait un banc réservé dans le sanctuaire béni et qu'on acquitterait annuellement six messes basses à son intention (2). On put donc aussitôt se mettre à l'œuvre. La paroisse des Allinges, stimulée par

(1) Voir la *Vie de Mgr Rey*, par le M. le chanoine Ruffin, p. 393, etc.
(2) Min^te^ Mudry, notaire, 17 avril 1835.

son zélé pasteur, mit une ardeur extraordinaire à déblayer les alentours de la chapelle et à conduire sur place les matériaux. Les paroisses de Vailly, Lullin, Reyvroz, Orcier, Draillant, Bellevaux surtout, fournirent et transportèrent le bois.

A l'intérieur, on se borna aux réparations strictement nécessaires, pour que l'on pût célébrer avec décence l'auguste sacrifice de la messe. Ces travaux, il faut l'avouer, furent accomplis avec une regrettable ignorance : un rhabillage de maçon, enduit au dehors comme à l'intérieur, d'un crépissage épais, a effacé en grande partie le style de l'édifice. On a eu le bon esprit, toutefois, de conserver intacte l'ancienne voûte, dont on aperçoit encore les briques, les peintures murales qui ornent l'abside et la fenêtre qui l'éclaire. Au chœur, on plaça un dallage en marbre et un autel en marbre de Saint-Tryphon. Enfin une demi-tour, restée debout, fut transformée en clocher.

Sur la façade extérieure, aux deux côtés de la porte en plein cintre que surmonte aujourd'hui un beau portrait de saint François de Sales, œuvre de M. Baud, de Morzine, on incrusta dans le mur deux plaques de marbre, sur lesquelles sont gravées deux inscriptions.

Sur celle de droite on lit :

DUCENTOS POST ANNOS
IMMENSIS OBSTRUCTUM RUDERIB. *(us)*
ET DUM OMNIA CIRCUM RUERENT
INTEGRUM DIVINA PROVIDENTIA SERVATUM
VOLUNTARIIS FIDELIUM DONIS AC OPERIB. *(us)*
NECNON CLERI CHABALLICENSIS OBLAT *(ionibus)*
MAXIME VERO PETRI JOSEPHI REY
ILL-ISSIMI AC R DISSIMI ANNEC. EPISCOPI
ZELO. PIETATE AC LARGITATE
RESURREXIT
ARCIS ALLINGIANÆ SACELLUM
ANNO SALUTIS
1836

Et à gauche :

DEVIIS PRO PATRIB. (*us*) UBERES
HIC
PRECES FUDIT ET LACRYMAS
DIV. SALESIUS
QUOSQUE INFENSISSIMOS PRIMUM INVENIT HOSTES
HOS TANDEM FIDISSIMOS ECCLESIÆ CATHOL. FILIOS
PEPERIT.
AD PASTOREM ERGO, AD APOSTOLUM ET PATREM
HUC ACCURRITE POPULI
CHABALLICENSES ET EXTERI
HUC ACCURRITE GENEVENSES

Les réparations se trouvaient achevées et le sanctuaire était prêt. Le deux cent quarante-deuxième anniversaire de l'arrivée de saint François aux Allinges fut choisi pour l'inauguration de la chapelle ; c'était le 14 sept. 1836.

Monseigneur Rey arriva le 12 aux Allinges ; le lendemain, il bénit la cloche de la chapelle, une statue en albâtre de l'Apôtre du Chablais, et les vases sacrés parmi lesquels on remarquait un calice offert à ce sanctuaire par le roi Charles-Albert. Monseigneur fut rejoint aux Allinges par l'évêque de Belley, Monseigneur Devie, et ses vicaires-généraux, et par près de deux cents ecclésiastiques des diocèses d'Annecy, de Belley et de Lausanne. Le temps était mauvais : une pluie torrentielle, poussée par un vent impétueux, tombant sans relâche depuis vingt-quatre heures, affligeait tout le monde, à l'exception des deux Prélats qui répétaient avec une confiance imperturbable : « Que saint François ne se manquerait pas à lui-même ; que cette épreuve était une de ses aimables malices, et qu'elle cesserait dès que la cérémonie le demanderait. »

En effet, à l'heure fixée pour le départ, l'orage se calme, la pluie s'arrête et le temps devient magnifique. Au même instant, les hauteurs et les flancs de la montagne sont couverts d'une foule immense de personnes de tout rang et de toute condition venues pour la fête. La procession part de l'église paroissiale, précédée par un digne ecclé-

siastique portant un magnifique reliquaire dans lequel est renfermé le chapeau que saint François portait la veille de sa mort (1) ; elle s'avance à l'ombre des châtaigniers séculaires qui couvrent la colline, traverse des flots de population, atteint à pas lents, au chant des cantiques, la sommité de la montagne, où les deux Prélats l'attendaient. Là, Monseigneur Rey, prenant la parole, prononça un discours remarquable, faisant la peinture de ce que le Chablais était sous la domination hérétique, de ce qu'il serait encore si saint François n'était venu l'arroser de ses sueurs, il montra ce puissant Apôtre luttant avec le monstre de l'hérésie et le terrassant par la seule force de la vérité et de la douceur. Il développa ensuite éloquemment les grandeurs de l'Eglise catholique, inébranlable au milieu des orages, debout parmi les ruines, comme la chapelle des Allinges au milieu des décombres de la citadelle, et termina en évoquant les souvenirs enfouis dans ce sanctuaire.

Son discours terminé, le Prélat bénit la chapelle et y offrit le saint sacrifice. Il y eut ensuite grand'messe, célébrée par Monseigneur Devie et chantée en musique par un chœur de pieux jeunes gens.

Le pèlerinage des Allinges était fondé. Malheureusement, à part les jours où le curé d'Allinges montait à la chapelle pour y célébrer la sainte messe, celle-ci demeurait fermée, et les pèlerins qui venaient de tous côtés pour la vénérer étaient obligés de s'en retourner sans avoir satisfait leur dévotion. Il fallait donc aux châteaux un chapelain à résidence fixe, qui eût la charge de garder, de desservir le sanctuaire et d'y accueillir les pèlerins. Monseigneur confia cette charge honorable à la Congrégation naissante des Missionnaires de Saint-François-de-Sales.

Les Missionnaires se construisirent une habitation avec les débris de la forteresse, au sud de la chapelle, de manière à préserver celle-ci de la pluie et du vent (1842-1844). Plus tard, ils l'agrandirent en faveur des prêtres et des

(1) On trouvera plus loin une courte notice sur cette relique.

laïques, qui pouvaient désirer d'y faire les exercices spirituels de la retraite, en liant cette maison à la chapelle par un portique spacieux, qui masque peut-être cette dernière, mais qui offre aux pèlerins un abri contre les mauvais temps, et d'où ils peuvent entendre la sainte messe et la parole de Dieu.

Le long de l'avenue occidentale, dans l'enceinte du château-Neuf, il y avait un terrain couvert de broussailles et des débris du fort ; Monseigneur en fit l'acquisition (1) et le donna aux Missionnaires, qui l'ont métamorphosé en jardins et en prairies. Ceux-ci achetèrent encore l'enceinte du Château-Vieux, avec les bois du midi et du levant (2), qui offrent une ressource utile à l'entretien du chapelain (3), des frères et des religieuses qui le servent et des nombreux visiteurs qui y reçoivent une hospitalité généreuse. Aussi le visiteur est-il charmé de rencontrer çà et là, au milieu de ces ruines, des ruches à miel, un champ de blé noir pour les poules, un carré de trèfle pour la vache, quelques arbres fruitiers et même de la vigne en treillages. Enfin, pour retirer la récolte, ils bâtirent les dépendances qui s'élèvent au midi (1851).

Quant à la chapelle, elle n'a pas subi de changements notables. Signalons seulement l'érection d'un autel à la Sainte-Vierge, en 1860 ; la création d'une sacristie, en 1861, et le don de divers objets religieux, tels que : chape, ostensoir, chandeliers, lampe, etc., offerts par M. Pillet-Will ou par d'autres généreux bienfaiteurs, qui ont voulu rester inconnus aux hommes.

---

(1) Mudry, notaire, août 1837.
(2) Deruaz, notaire, 22 août 1841, 5 octobre 1844.
(3) Voici la liste des RR. PP. qui ont successivement occupé la station des Allinges : P. Martin, 1842-1844 ; — Lavorel Joseph, mort plus tard missionnaire aux Indes, 1844 ; — Neyret Théophile, mort vicaire apostolique de Vizagapatam, 1845-1846 ; — Cheminal 1846-1847 ; — Anthonioz Jean, 1846. Les prédécesseurs du P. Anthonioz venaient aux Allinges en été et repartaient après les fêtes de septembre ; mais, lui, se fixa définitivement sur la colline

CHAPITRE CINQUIÈME

Pèlerins. — Fêtes. — Triduum

Dès la restauration du sanctuaire des Allinges, les pèlerins, les curieux, les touristes, les peintres ont afflué sans interruption vers la colline. Les uns y viennent dans un but de promenade, de délassement ou de curiosité, pour jouir de l'imposant spectacle de ses ruines et du magnifique panorama qui se déroule aux yeux du spectateur ; les autres, et c'est le grand nombre, y sont conduits par l'esprit de foi et de piété, et par le désir de gagner l'indulgence plénière accordée à tous les pèlerins qui visitent le sanctuaire (1). Le jeune homme et la jeune fille viennent mettre leur innocence et leurs premiers pas sous la protection de saint François de Sales ; le père et la mère de famille, lui recommander leurs enfants ; le vieillard, demander la grâce d'une bonne mort ; le prêtre, l'évêque, le missionnaire qui part pour les îles lointaines, viennent demander à l'Apôtre du Chablais le secret de convertir les âmes. Sur le sentier qui conduit à la chapelle, l'ouvrier en blouse coudoie le marquis et la noble dame, et le paysan aux mains calleuses y rencontre parfois des généraux d'armée ou des princes.

Ouvrez, en effet, le registre des pèlerins ou le *journal* fidèlement tenu par le R. P. Anthonioz, vous y trouverez

qu'il habite encore. Ce bon Père a célébré l'année dernière ses noces d'or, soit la 50e année de son sacerdoce. Puisse Saint François, dont il rappelle la piété, lui obtenir encore de longs jours. — Le R. P. Anthonioz, est mort le 24 février 1880, dans sa 82e année. Il a eu pour successeurs les PP. Ulliel, Coffy, et le P. Célestin Anthonioz, son neveu.... *Ad multos annos !*

(1) Bref de Grégoire XVI, du 12 février 1843.

inscrit, à côté de l'artisan, le nom d'un grand nombre de prélats français, tels que : Nossseigneurs Dupanloup et Plantier, d'origine savoisienne, et les évêques de Belley, d'Autun, d'Evreux, de Toulouse, de Troyes, de Bordeaux et de Bayeux ; des évêques d'Italie ; ceux de Biella et de Pignerol ; des prélats d'Angleterre et de l'Amérique ; Monseigneur Clifford, évêque de Clifton, et Monseigneur Spalding, archevêque de Baltimore ; des confesseurs de la foi : Nosseigneurs Marilley, Mermillod et Lachat ; et même des Vicaires apostoliques qui évangélisent les contrées païennes, tels que : Monseigneur Dépommier, évêque de Coïmbatour, et Monseigneur Tissot, évêque de Milève (1).

Tantôt ce sont des écrivains, des artistes célèbres : Louis Veuillot et son ami le peintre Lafon ; tantôt des généraux, des ducs, des princes du sang. Citons : le comte de Montauban, le duc d'Audiffret-Pasquier, les fils de Victor-Emmanuel (1859), le prince Jérôme Napoléon et le pacha d'Egypte (1871).

D'autres fois ce sont des classes, des pensionnats, des collèges de la Savoie ou de la Suisse, qui ont pris les Allinges pour le but d'une promenade d'été. D'autres fois encore, ce sont des paroisses entières qui viennent demander une grâce signalée ou la cessation d'un fléau (2).

Mais c'est au mois de septembre, à l'époque du Triduum, que l'affluence des pèlerins est le plus considérable.

Le quatorze de ce mois, date de l'arrivée de saint François aux Allinges, avait vu la restauration de la chapelle en 1836. Pour perpétuer le souvenir de ce double événement, Mgr Rey voulut qu'on commençât ce jour-là même chaque année un triduum de prières et de prédications, et il se fit souvent un plaisir d'y assister. Ce Triduum a

(1) Mgr Philippe, évêque de Lari, a séjourné quelques mois sur la colline. 4 oct. 1888 –

(2) En 1846, le 12 août, la paroisse de Draillant y vint pour demander à saint François la cessation d'une cholérine qui sévissait à Maugny et de la maladie qui attaquait les pommes de terre. L'année suivante vinrent Allinges et Margencel.

eu lieu dès lors sans interruption et avec un élan toujours nouveau. Les fidèles du Chablais y viennent en foule prier saint François et gagner l'indulgence plénière accordée par le Souverain Pontife à tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communié, visitent cette chapelle pendant ces trois jours (1). « La pittoresque colline prend alors un air « de fête inaccoutumé. Rien de plus beau que de voir ces « groupes de pieux pèlerins encombrer toutes les avenues « de la plate-forme, se presser autour de ces tentes en « plein air, improvisées en bazars religieux et pénétrer « avec un saint respect dans le sanctuaire vénéré. Rien « de plus touchant que de voir les tribunaux de la péni- « tence entourés du matin jusqu'au soir d'une foule nom- « breuse et recueillie, la sainte table couronnée de nom- « breux convives qui viennent s'y nourrir du pain des « Anges, et les dalles arrosées de tant de larmes qui s'é- « chappent en silence dans les doux épanchements du cœur. « Rien de plus charmant que ces prédications sous le ves- « tibule de la chapelle, en face de ces pans de murailles « ravagées par le temps et tapissées de vieux lierres, avec « le ciel pour voûte, le frais gazon pour tapis, les monta- « gnes pour tenture et la brise pour échos (2). »

De temps à autre, une heureuse circonstance vient donner à ces fêtes un éclat particulier. Le 14 septembre 1843, Mgr Rendu voulut donner la confirmation aux enfants d'Allinges sur la colline même. Arrivé le matin de Thonon, il reçut un accueil splendide : on remarquait surtout dans le cortège une cavalcade de quarante hommes, armés chacun d'une lance, qui allèrent saluer le prélat aux limites de la paroisse, et une compagnie de fantassins qui l'attendaient à l'entrée du chef-lieu. Après une courte halte à l'église paroissiale, la procession sort croix et bannières en tête, se déroule comme une magnifique écharpe blanche et gravit lentement et en chantant le chemin qui conduit

(1) Bref de Grégoire XVI. Ne pas confondre ce privilège avec le précédent.

(2) P. Montagnoux, l'*Apôtre du Chablais*, 1858.

à la chapelle du château. Monseigneur officie ; après la messe les enfants se rangent en deux lignes sur la plate-forme qui est au-devant du sanctuaire, l'évêque leur fait subir un examen, et, sous la voûte du ciel, leur administre le sacrement de confirmation, après avoir toutefois adressé aux cent prêtres et à la foule qui l'environne une allocution pathétique sur les services que les Saints ont rendus à la société (1).

Mais rien n'égala jamais les splendeurs du pèlerinage qui eut lieu aux Allinges le 15 septembre 1873 (2). Au lendemain de nos désastres, la France humiliée comprit qu'elle avait été vaincue, parce qu'elle avait oublié Dieu, et qu'elle se relèverait en revenant à lui. Un souffle de grâce et de prière passa sur la nation. De tous côtés les associations pieuses, les cercles catholiques, les pius-verein surgirent comme par enchantement, et les chemins de fer transportèrent chaque jour des milliers de pèlerins à Lourdes, à Paray, à la Salette et ailleurs.

La Savoie ne resta point étrangère à ce mouvement religieux. Le 2 juillet 1872, la bannière de Pie IX flottait aux Allinges ; un cortège de 1.500 personnes, nobles et paysans, prêtres et bourgeois, hardis bateliers et robustes montagnards accompagnaient Mgr Mermillod sur la colline et fondaient l'Association de Pie IX, autrement dit le Pius-Verein, de Thonon, dont la présidence était offerte à un vaillant catholique, M. Jean Delévaux. Le 28 mai 1873, vingt mille catholiques étaient réunis autour du sanctuaire de N.-D. de l'Aumône, à Rumilly ; d'autres se donnèrent rendez-vous à Beaufort, à Notre-Dame-de-Vie, à Annecy, à N.-D. de la Gorge, à Chavanex (15 août). Le pèlerinage des Allinges devait toutefois éclipser tous les autres.

Dès les premiers jours de juillet, un comité organisateur se formait à Thonon et se rendait auprès de Mgr Magnin

(1) Cette fête a été décrite par l'*Ermite de Bange* (M. Martin, curé d'Allèves), dans une charmante brochure qui a paru chez Prévost en 1844.

(2) Pour plus de détails sur cette fête, voir la brochure *les Allinges*, publiée par Cl. Lochon, Annecy, 1873.

à Champanges. L'Evêque bénit le projet, accepta la présidence du pèlerinage qu'il fixa au 15 septembre, puis lança à tout son diocèse un chaleureux appel. A la voix de son pasteur bien-aimé, le Chablais tout entier s'ébranla.

Le 14 septembre, premier jour du Triduum, était un dimanche. Dans toutes les églises, à cinq lieues à la ronde, les confessionnaux et la table sainte furent assiégés dès le grand matin. Le 15, longtemps avant l'aurore, les cloches, lancées à toute volée, appelaient chaque paroisse à la messe du départ. Après la messe, l'on se mettait en route, les uns à pied, les autres montés sur de longs chars ornés de drapeaux et de lanternes vénitiennes. Sur toutes les routes de l'arrondissement, sur les rives du lac comme aux sommets des montagnes, on voyait briller les flambeaux et l'on entendait retentir de toutes parts les chants de ces nouveaux croisés, en marche vers les Allinges. En tête de chaque paroisse, se trouvaient la bannière, le clergé, les chœurs de jeunes gens et de jeunes filles, les écoles avec des centaines d'oriflammes aux couleurs de la Vierge et du Saint-Père, les corporations religieuses et les confrères avec leurs bannières, puis les hommes précédés souvent par le maire et le conseil municipal tout entier. La plupart des villages étaient restés déserts. Aux Chablaisiens vinrent se joindre les pèlerins des cantons d'Annemasse, de Reignier, Saint-Jeoire, et de tout le diocèse, enfin ceux de la Suisse et des départements frontières. Les processions venues de Thonon formaient à elles seules un cortège de douze mille personnes à la fin duquel on distinguait les corps religieux, quatre évêques crossés mitrés, un légat de Rome, le clergé de plusieurs diocèses et les membres de l'Association de Pie IX, au nombre de mille, précédés d'une magnifique bannière qui portait écrit en lettres d'or le Symbole des Apôtres et qu'ils allaient offrir à Saint François de Sales.

Toutes ces processions gravirent la colline et se groupèrent autour du gracieux autel élevé par les dames de Thonon, à quelques pas en aval de la porte du château des Allinges,

dans une vaste prairie inclinée, à l'endroit même où se dresse aujourd'hui une grande croix de bois. C'était un tableau grandiose, que la plume ne saurait peindre ; les fidèles pleuraient d'émotion, et les incrédules eux-mêmes se sentaient subjugués. Laissons parler le correspondant calviniste du *Journal de Genève :* « On ne voit plus au loin, « dit-il, qu'une grande mer de têtes, bariolée et houleuse, « au-dessus de laquelle flottent d'innombrables bannières. « De chaque groupe s'élèvent des chants qui, se mêlant à « l'aventure, font le plus étrange effet. Il semble que cette « harmonie primitive, que ces costumes, ces enseignes, « cette fête naïve et ces joies enfantines reportent plusieurs « siècles en arrière, dans un monde dès longtemps ou- « blié. »

La cérémonie commença vers onze heures et demie. Mgr de la Bouillerie, ancien évêque de Carcassonne, prend le premier la parole : il salue dans cette manifestation religieuse la vieille France de Tolbiac et des croisés, et conseille aux pèlerins de montrer dans les combats de cette vie la douceur et le courage de saint François de Sales. Mgr Turinaz termine une chaleureuse allocution par ces mots : « *Sursum corda,* ô France, ô patrie ! France, relève ton drapeau, porte ton cœur vers celui de Jésus-Christ. Eglise catholique, sauve les nations égarées, prends-les dans tes bras de mère, et, quand les siècles seront passés, tu les conduiras au dernier *Sursum corda* dans les ravissements de l'infini. » Des applaudissements enthousiastes lui répondent, puis un profond silence se fait. La messe commence, célébrée par Mgr Magnin.

Après l'Evangile, le R. P. Tissot, missionnaire de Saint-François de Sales, paraît au bord de l'estrade. Il compare le Chablais protestant de 1594 et le Chablais rassemblé sous ses yeux, puis il s'écrie : « A qui, après Dieu, l'honneur de cette transformation ? A saint François de Sales. Gloire à saint François de Sales !... Notre hymne de reconnaissance, celui que François désire, ce sera un *Credo* plus fervent que jamais... proclamons notre foi dans

le chant unanime du bon vieux *Credo* de nos pères. » Aussitôt trente mille voix, trente mille voix à l'unisson chantent le *Credo* des Apôtres, et ensuite le cantique : *Pitié mon Dieu !* « Ceux qui ont entendu ces accords tou-« chants et majestueux, cette affirmation d'une foi sans « mélange par trente mille croisés réunis sur une montagne « du Chablais, en face de Genève et de Lausanne, ceux « qui ont vu ces visages réjouis tournés vers les Cieux « n'oublieront jamais de quel mystérieux ravissement leur « âme était alors enivrée. » (1)

La messe achevée, Monseigneur Mermillod se lève et propose à l'immense multitude des vivats à Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'Eglise, à saint François de Sales, et termine par une touchante prière en faveur de la France, de la Savoie et de Genève. Le P. Tissot lit ensuite une consécration à l'Apôtre du Chablais. Après cette consécration, le canon tonne, et bientôt, à plusieurs lieues à la ronde, vole de clocher en clocher, la bonne nouvelle que saint François, par la bouche de quatre évêques, bénit ses fidèles enfants.

Monseigneur Magnin ajoute quelques mots et, répondant à la sotte calomnie de ceux qui accusaient les catholiques de vouloir amener la guerre pour délivrer le Pape, il dit : « Nous ne demandons pas notre salut, le salut de l'Eglise, à la guerre, mais à votre prière et à votre foi. La victoire nous reviendra sans autre sacrifice que celui des haines et des prévarications ; tout se rétablira sans autres larmes que celles de la reconnaissance, sans autres luttes que celles des âmes pour revenir de l'erreur. » Après quoi, les Evêques et une partie de la foule, chantant le *Te Deum*, se dirigèrent du côté de la chapelle des Allinges.

Le soleil le plus radieux, comme un sourire du ciel, avait éclairé toute cette scène. Mais à peine la cérémonie est-elle achevée, que la pluie, une pluie torrentielle, tombe sur la foule qui se disperse à la hâte dans toutes les direc-

(1) Cl. Lochon, *loco cit.*

tions. Cette pluie empêcha la manifestation du soir, et les feux de joie qui devaient illuminer nos montagnes ; mais elle ne troubla pas un seul instant la jubilation universelle. « Que c'était beau ! que c'était beau ! disaient tous les pèlerins. Nos pères n'ont rien vu de semblable et nos enfants ne le verront pas. »

Le pèlerinage des Allinges a été un acte solennel de foi, en même temps qu'une réparation nationale, une de ces manifestations « qui marquent dans la vie d'un peuple ».

CHAPITRE SIXIÈME.

Coup d'œil. — Souvenirs. — Dernier adieu

En dehors des souvenirs religieux et guerriers que réveille la colline des Allinges, elle possède encore d'autres attraits : un air pur et un point de vue magnifique, l'un des plus beaux peut-être que la Savoie puisse offrir à l'admiration du touriste. L'autre jour, par une splendide matinée du mois de mai, j'étais sur la colline ; debout sur la plateforme qui regarde le nord, je contemplais successivement les diverses parties de ce tableau sublime, encadré dans un vaste horizon.

« A mes pieds et sur le premier plan, ma vue se promenait sur la plus belle province de la Savoie, le Bas-Chablais, dont je ne pouvais me lasser d'admirer les plaines fertiles, les coteaux riants, les collines verdoyantes et richement boisées, les jolis hameaux groupés de la manière la plus pittoresque. Au second plan, je voyais la plus grande partie du lac de Genève, qui se déroule en forme de croissant sur une longueur de près de quinze lieues. De nombreuses barques aux voiles blanches sillonnaient les divers

points de sa surface azurée. Au-delà de ce petit et gracieux océan, le riche pays de Vaud étale sa longue et belle ceinture de villes et de villages, dont le miroir des eaux réfléchit la blancheur des murs. Plus loin, s'élèvent en amphithéâtre des collines couvertes de vignobles et de maisons de plaisance ; puis l'on découvre au fond du tableau la grande ligne du Jura, qui semble placée exprès à cette distance pour que la perspective ne soit pas trop vaporeuse et confuse dans le lointain (1). »

Oh ! que de souvenirs et de sentiments divers traversaient mon âme pendant que je contemplais toutes ces merveilles. Placé peut-être à l'endroit même où saint François, à la vue du même spectacle, s'écriait en versant d'abondantes larmes : « O Chablais, ô Genève, convertis-toi au Seigneur ton Dieu ! » je tâchais de découvrir les lieux illustrés par le saint Apôtre. Je voyais à mes pieds la route qu'il suivit lorsqu'il conduisait aux Quarantes-heures d'Annemasse la procession de Thonon ; je voyais, en promenant mes regards de gauche à droite, le hameau de Mesinge, dont il plaida souvent les intérêts, et l'une de ses premières conquêtes ; celui de Commelinge qu'il traversa tant de fois ; l'église d'Allinge où il prêcha un jour devant sept auditeurs ; le hameau du Noyer, dont toutes les portes lui furent un soir fermées, et le bois de la Chavanne, sur un arbre duquel il passa la nuit du 12 décembre 1594. Portant ensuite mes regards plus loin, sur les rives du lac, je voyais Thonon, dont la conversion lui coûta tant de peines, et le lit de cette Drause qu'il traversait sur une planche glacée pour se rendre à la chapelle de Marin. Puis, contemplant sur la rive opposée Nyon, Morges, Rolle, Lausanne, je me disais : Il fut un temps où une même foi et un même sceptre unissaient comme deux frères le Chablais et le pays de Vaud, qui se mirent encore aujourd'hui dans les eaux transparentes du même lac. Nos aïeux des deux rives chantèrent ensemble le même

(1) *L'Ermite de Bange.*

symbole pendant près de quatorze siècles... Pourquoi ont-ils cessé ces augustes et sublimes accords formés par les voix réunies de deux peuples amis !... Quand paraîtra un autre François de Sales, destiné à faire de nouveau retentir sur toute la rive septentrionale la lyre harmonieuse du catholicisme ?

« Du côté de l'Orient, le coup d'œil, quoique moins grandiose, est délicieux. On domine une large et longue vallée, qui s'étend depuis le Lyaud jusqu'à Cervens. Une riche végétation, des sites frais et ombreux, les charmants villages des communes du Lyaud, d'Orcier et de Draillant reposent agréablement la vue. La montagne d'Hermone, qui se prolonge sous différentes dénominations jusqu'à celle des Voirons, s'étend au sud, comme un beau rideau de verdure, et forme le fond de ce joli tableau. » (Ibid.).

Là encore que de souvenirs ! Au sommet de cette chaîne de montagnes, je vois scintiller au soleil le clocher de Notre-Dame d'Hermone, et sur la droite l'antique sanctuaire de Notre-Dame des Voirons (1). Ainsi l'on dirait que du haut de ces monts, la Reine des cieux se plaît toujours à jeter des regards d'amour et de bienveillance sur la chapelle des Allinges, où les fidèles viennent invoquer la protection de celui qui fut sur la terre son enfant si dévoué, si pur et si chéri. En bas, voici Draillant, d'où il chassa les ministres en 1601, et, en face de nous, le petit hameau de Charmoisy nous rappelle Mme de Charmoisy, la *chère cousine*, la *Philothée* de saint François, à laquelle nous devons le livre admirable de l'*Introduction à la Vie dévote*. Enfin, si nous abaissons nos regards sur la colline d'Allinges elle-même, voici les hameaux de Mâcherons et de Château-Vieux et le sentier qui conduit à la forteresse. Que de fois l'Apôtre du Chablais, gravissant cet ardu sentier durant le dur hiver de 1594 à 1595, a dû s'aider des mains et des genoux, en laissant sur la neige la trace de

(1) On sait que saint François de Sales se rendit en pèlerinage dans ce sanctuaire le 1er juillet 1595 et que, chemin faisant, il faillit être assassiné par des hérétiques.

son sang qui coulait de ses doigts et de ses pieds tout crevassés par des engelures ! (1) Ah ! le long de ce sentier, il y a un monument à élever en signe de notre attachement à la foi catholique et de notre reconnaissance envers François de Sales, ce sont les quatorze stations du chemin de la croix ; qu'ainsi soit fait et il m'est avis qu'il ne serait pas un Chablaisien qui ne voulût, au moins une fois dans sa vie, gravir, en priant, cette rude pente qui fut longtemps l'âpre chemin par lequel le bon pasteur courait après ses brebis perdues.

Le cœur ému par ces touchants souvenirs, je voulus visiter encore une fois la chapelle, baiser ses dalles et vénérer la relique que l'on y conserve ; enfin, après une courte prière, je m'arrachai à ces lieux aimés, avec regret mais avec le doux espoir d'y revenir bientôt, et je me disais, en descendant la sainte colline : « La montagne des Allinges ne protège plus le Chablais par l'épaisseur de ses remparts et la force de sa citadelle ; le bruit des armes a fait place au chant des cantiques sacrés. Mais la croix qui la surmonte et le sanctuaire, où réside le Dieu des armées, lui valent une protection plus efficace, et les mains suppliantes qui s'élèvent de là vers le ciel et les prières qui montent vers Dieu, comme un encens de suave odeur, sont pour cette province un plus sûr garant de prospérité et de paix que la puissance d'un fort ou l'armure des guerriers (2). »

---

(1) Ramon, I. 156.

(2) M. Ruffin, *Vie de Mgr Rey.*

NOTICE SUR LA RELIQUE DES ALLINGES

Le pèlerin qui pénètre dans la chapelle des Allinges, remarque à droite et à gauche du maître autel, deux niches pratiquées dans le mur du sanctuaire. Dans l'une est une petite statue de saint François en albâtre ; dans l'autre, un grand et beau reliquaire, qui renferme un *chapeau d'évêque*, fixé au reliquaire par un cordon de soie rouge, et par un cachet de cire d'Espagne portant le sceau de Mgr Rey, évêque d'Annecy. C'est le chapeau que saint François de Sales portait les derniers jours de sa vie. Voici les pérégrinations qu'il a subies avant d'arriver aux Allinges.

Apporté à Annecy, l'an 1623, dans le cercueil qui contenait la dépouille mortelle du serviteur de Dieu, ce chapeau fut confié aux Révérendes Sœurs de la Visitation, qui le conservèrent précieusement. Et lorsque, 26 ans plus tard, on déposa le corps de François dans la nouvelle église de la Visitation, et que, pour obéir aux décrets d'Urbain VIII, on le plaça dans une fosse creusée sous le sol, on suspendit à la voûte, directement au-dessus du tombeau, le chapeau apporté de Lyon (1). Ce chapeau joua plus tard un rôle important dans les prodiges qui accompagnèrent l'ouverture du tombeau et l'enquête de 1656. Chaque fois en effet que le Saint allait opérer quelque guérison signalée, le chapeau commençait à tourner et le circuit était plus ou moins long selon la grandeur du miracle (2).

Saint François de Sales ayant été proclamé Saint et son corps placé sur l'autel, on plia le *chapeau* dans du papier avec d'autres objets qui avaient servi au Bienheureux, on le mit dans le cercueil venu de Lyon et on confia le tout aux religieuses du second monastère, qui le conservèrent précieusement.

A l'époque de la Révolution française, les filles de la Visitation, avant de se disperser, se partagèrent les saintes reliques. Marie-Péronne Raffin, sœur converse, de Veyrier près d'Annecy, emporta le chapeau et le tint soigneusement caché dans sa maison. Mais en 1835 elle l'offrit à Mgr Rey, qui l'accepta avec bonheur, l'apporta aux Allinges, le fit enchâsser dans un reliquaire et le mit à l'endroit où il se voit encore.

(1) M. Mercier, *Souvenirs d'Annecy*, p. 557.
(2) *Pouvoir de saint François de Sales*, p. 267, 271 et 285.

Tous ces faits, à part un seul (1), sont relatés dans la déposition assermentée que la sœur Raflin fit à Veyrier le 4 mars 1835, entre les mains de M. le Grand-Vicaire Poncet, et dans l'authentique dressé par Mgr Rey, le 13 septembre de la même année.

Eh bien ! qui le croirait ? le correspondant d'une méchante gazette, intitulée le *Petit Lyonnais*, dans un article paru le 12 août 1877, ne craignait pas d'affirmer que le chapeau vénéré aux Allinges était *neuf* et portait la marque du chapelier *actuel* de l'évêché. Cet article, qui renferme autant de mensonges que de mots, et où la bêtise néanmoins le dispute à la mauvaise foi, éveilla l'attention de l'autorité. Les gendarmes vinrent aux Allinges faire une enquête, le R. P. Anthonioz fut mandé au Parquet, et, la cause étant instruite, le tribunal de Thonon, par son jugement du 5 octobre, condamna le gérant du *Petit Lyonnais* à mille francs d'amende, aux frais et à l'insertion dans une douzaine de journaux ; l'*Allobroge* de Bonneville fut condamné à cinq cents francs pour avoir reproduit l'article incriminé.

La mauvaise foi des journaux précités n'a d'égale que la niaiserie de certains protestants, accusant les catholiques d'*adorer* le chapeau des Allinges et les reliques des Saints (2).

Protestants et libres-penseurs, rendez les honneurs divins, si cela vous plaît, à des monstres tels que Marat, allez à Ferney vénérer le cœur d'un Voltaire, le *dernier des hommes par le cœur*, au jugement de sa propre nièce, recherchez partout les traces d'un homme tel que Rousseau ; mais, de grâce, permettez aux catholiques de vénérer les restes de ceux qui furent des anges de pureté et qui sacrifièrent au bonheur de leurs semblables leur fortune et leur propre vie.

Le chapeau vénéré aux Allinges est en feutre brun assez grossier ; le fond, haut de 12 centimètres, mesure 59 centimètres de circonférence à l'extérieur ; les ailes sont larges de 14 centimètres. Il n'y a ni cordon, ni ruban (3).

Nous donnons ici les pièces qui constatent son identité.

(1) D'après la déposition de la sœur Raflin, le chapeau des Allinges est bien le même qui, apporté de Lyon, fut conservé au second monastère jusqu'en 1793. Est-ce le même qui fut suspendu au-dessus du tombeau de saint François ? On le croit, dit M. Mercier (*Souvenirs d'Annecy*, p. 557). Mais la sœur ne le disant pas, et la chose n'étant pas autrement prouvée, je ne veux rien affirmer sur ce point.

(2) Alf. de Bougy, *Evian et ses environs*, p. 69. A la page suivante, ce même auteur, qui traite d'impiété et d'idolâtrie le culte des reliques, traite d'*adorables* les mains d'une... courtisane !!! !!!

(3) Ces mesures ont été prises par M. l'abbé Richard.

Premier procès-verbal pour constater l'authenticité de la relique, chapeau de Saint François de Sales

« L'an 1793, lorsque les Sœurs de la petite Visitation furent obligées de sortir de leur monastère, la sœur converse Marie-Péronne Raffin reçut de la sœur Salliet, qui avait soin des reliques de leur maison, le chapeau qui était dans la châsse dans laquelle le corps de Saint François de Sales avait été transporté de Lyon à Annecy ; chapeau que l'on conservait dans la châsse même plié dans du papier avec quelques autres objets qui avaient servi à l'usage du même Saint. Cette châsse avec son contenu, était conservée avec vénération dans l'église du dit monastère ; mais les Sœurs ayant fait construire une chapelle dans la dépendance du monastère dite la *Providence*, la dite châsse y fut placée. Cette religieuse a toujours conservé le chapeau jusqu'à présent, et elle a attesté, avec serment, par-devant moi, tout ce que porte le présent procès-verbal.

« Veyrier, le 4 mars 1835.

« Poncet, *Vicaire-Général.* »

« Nous, Pierre-Joseph Rey, évêque d'Annecy, après avoir spécialement commis Révérend Alexis Poncet, notre vicaire-général, pour recevoir la déposition assermentée de notre très-chère sœur Marie-Péronne Raffin, ancienne religieuse du monastère de la petite Visitation d'Annecy, sur l'identité du chapeau de Saint François de Sales qu'elle nous a fait remettre, et que l'on conservoit et vénéroit jadis dans le dit monastère, vu la déposition ci-dessus signée par Révérend Poncet, vicaire-général, *Nous reconnaissons pour authentique la précieuse relique soit le chapeau de Saint François de Sales*, au fond duquel nous apposons notre sceau ainsi que sur les présentes : et Nous permettons qu'il soit exposé à la vénération des fidèles, comme ayant appartenu à ce grand Saint et servi à ses usages.

Donné à Annecy sous notre sceau et notre seing le 5 de mars 1835.

Pierre-Joseph, *Evêque d'Annecy.*

« Nos Petrus Josephus Rey, misericordia divina ac sanctæ Sedis Apostolicæ gratia Episcopus Anneciensis, supremis insignibus ordinis SS. Mauritii et Lazari decoratus eques necnon Regi a sanctioribus consiliis.

« Ut magis ac magis augeatur cultus gratitudinis quem divo Salesio tot titulis debent Populi Chaballicences, antiquum reno-

vavimus sacrarium arcis Allingianæ, in quâ missam olim quotidie celebrabat Chaballicensium Apostolus ; cùmque, divina providentia favente, servatus fuit *Petasus* quo utebatur ultimis temporibus vitæ suæ Sanctissimus Pontifex gebennensis, et ad nos pervenerit, hunc dono dedimus restaurato sacello ut ibi devote servetur et venerationi fidelium debito honore exponatur. Quiquidem petasus, in capulo funebri, in quo jacebat corpus defuncti Salesii, Lugduno Annecium translatus fuit, et monialibus à Visitatione secundi monasterii Anneciensis postea creditus.

« Quapropter venerandam reliquiam ipsi Nos Annecio Allingium attulimus, ibique in theca lignea deaurata, eleganter sculpta, devote collocavimus et firmavimus chordula serica rubi coloris quæ petasum intus in forma capitis circumdat et exterius sigillo nostro in cera hispanica rubrâ dupliciter munitur.

« Hisce litteris chartas adjunximus quibus sacræ reliquiæ authenticitas probatur.

« Datum in loco Allinges sub signo sigilloque nostris et secretarii nostri subscriptione die decima tertia septembris anno 1836.

Petrus Josephus, *Epus Anneciensis.*

Ruffin, *Secretarius.*

DOCUMENTS

I

Liste des Châtelains d'Allinge-Neuf

Les châtelains, au moyen âge, étaient les gardiens des châteaux. Ils exerçaient tout à la fois des attributions financières, judiciaires et militaires ; ils percevaient les revenus du prince ; ils jugeaient et exécutaient les coupables ; ils publiaient le *mandement*, c'est à dire l'injonction de se rassembler en armes et ils marchaient eux mêmes à la tête des combattants.

Les revenus perçus par les châtelains d'Allinges, au nom du seigneur, comprenaient les recettes en nature, comme froment, avoine, noix, châtaignes, vin, poules, etc., retirées de divers particuliers, la taille payée par les hommes taillables, l'alpage de la montagne de Jotier, le paquage des prés de Ripaille, le peyssonnage des prés de Ripaille et de Lonna, la ferme des moulins de Reyvroz et de Thonon, celle des fours de la même ville et la leyde du marché, les droits d'introge, d'échute, les cens et servis payés par les hommes libres, la taxe payée par les juifs et les usuriers lombards, les amendes imposées à certains délits *(banna condemnata)*, et les compositions ou transactions intervenues sur certains autres délits *(banna concordata)*. Ajoutez à cela les objets trouvés, le ban du vin, les plaids, etc. (1).

(1) Voici un échantillon des amendes que l'on imposait pour les délits : En 1280, François de Jussie, pour avoir blessé Pierre du Genevrey est condamné à 12 sols (environ 30 francs) ; Guillaume Bover, pour sang répandu, à 15 sols ; Guinchet et Pierre Métral, pour n'avoir pas arrêté Reymond et Durier, qui battaient un clerc, payent 25 sols, et les frappeurs, 30 sols ; Azonier, qui insulte la servante du châtelain, est condamné à 45 sols ; N. de Epanila, à 5 sols, pour avoir caché une houe (fossorium) ; Rolet de Jovernay, pour avoir volé un pain à Thonon, est condamné à 40 sols (1322).

Autres exemples, pris en 1354 : pour vol de raisins, 3 sols 6 deniers ; pour vol d'une enclume, 10 sols ; pour avoir pris une femme par les cheveux, 3 sols ; pour l'avoir frappée avec une pierre, 6 sols ; pour un coup de poing sur le nez, 60 sols genevois ; pour paroles injurieuses, 10 sols.

On coupait une oreille au voleur récidiviste ; et, lorsque le vol était accompagné de circonstances aggravantes, on pendait le coupable haut et court aux fourches de la châtellenie, si le coupable était un homme, et si c'était une femme, on la noyait. Le même supplice était réservé aux homicides.

Donnons comme exemple les recettes du châtelain d'Allinge-Neuf en l'année 1306 :

Blé / Avoine	10 muids 7 coup. et 1 octane	Garde (1) payée par les hommes d'Henry de Arney	6. 00. 1. laus.
Fèves	9 coupes.	Gardes et reconnaissances	0. 57. 6 d. g.
Noix	4 coupes.	Censes	28. 00. 00 g.
Pains	16	Laudes et ventes	4. 12. 00 l.
Poivre	12 livres.	Introges	0. 25. 00 l.
Poules	5	Clames	0. 49. 00 l.
Poussins	2	Ventes	9. 00 l.
Moulins de Reyvroz (ferme des)	10 coupes blé.	Amendes	30.
Vin	13 1/2 setiers.	Fours de Thonon	55. 00. 0 g.
Bois de Lonna	27 liv. 17 sol. laus.	Langues de bœuf	1. 00. 00 g.
Taille	42. 18. 6 den. gen. / 14. 7. 6 den. laus.	Marché de Thonon	23. 14. 00 l.
		Ban du vin	4. 10. 00 l.
		Aulnage	00. 12. 00 l.

Le total de ces recettes s'éleva à 147 livres 5 sols 8 deniers et une obole de Genève, et à 170 livres de Lausanne. Les dépenses s'élevèrent à 127 livres 12 deniers genevois et à 143 livres de Lausanne, somme dont plus de la moitié fut employée à reconstruire le château de Saint Oyen de Lullin.

Parmi les dépenses ordinaires figurent diverses rentes payées au prieur de Thonon et à d'autres religieux, en vertu de fondations, les dépenses nécessitées pour l'entretien des prisonniers et l'exécution des criminels (2), les réparations au moulin du Comte, les chevauchées ou sommes payées aux combattants que le châtelain appelait sous les armes pour fortifier la garnison de son château en cas de danger, ou pour faire des excursions en pays ennemi, puis sous la rubrique *opera castri* venaient les dépenses faites pour entretenir ou augmenter les fortifications des châteaux de Thonon et d'Allinges ; enfin, venaient le salaire du portier du château, qui était de 100 sols, soit de 200 francs environ, et celui du châtelain lui-même qui percevait pour lui, les 4 clients et les 2 gaytes qu'il entretenait, la modique somme de 40 livres genevoises, soit de 1,500 à 1,600 francs.

Aux fonctions de percepteurs, les châtelains d'Allinge-Neuf

(1) La garde était la redevance qu'exigeaient les seigneurs de ceux qu'ils mettaient sous leur protection.

(2) In expensis Richardi de Noserey latronis. Johannis dou pays homicide. Perreti de grangia latronis. Perreti Serrat latronis captorum et suspensorum apud Thonuns. et Perreti de essertis latronis cui fuit amputata auricula ibidem et Giraude de Pullie latronis que ibidem fuit submersa, inclusis VI solidis pro quibusdam furchis factis ibidem, XII sol. (*Comptes*, 1322-1323).

unissaient, comme les autres châtelains, celles de juges et de gouverneurs militaires. Le territoire soumis à leur juridiction était fort étendu : outre le mandement d'Allinge Neuf, il comprenait, à la fin du XIIIme siècle, la châtellenie de Ballaison ; et, dès 1300 à 1570, il comprit Thonon et sa banlieue : aussi les gardiens de la forteresse d'Allinges prenaient ils le nom de châtelains d'Allinges et Thonon. En 1313, à l'occasion de la mort de l'empereur Henri VIII, le comte Amed V ayant levé la régale sur tous ses sujets non nobles, le châtelain d'Allinge-le-Neuf perçut ce droit sur soixante et dix hameaux ou villages. Enfin, lorsque Emmanuel-Philibert eut séparé les châtellenies de Thonon et d'Allinges, cette dernière comprenait encore 10 paroisses et 39 hameaux (1). Une fonction aussi importante et revêtue de tant de privilèges était briguée par la plus haute noblesse : la liste que nous donnons plus loin en fait foi.

Cependant, comme l'ambition de l'homme n'est jamais satisfaite, ces châtelains cherchaient à étendre encore le cercle de leur juridiction, et à empiéter sur celle de leurs voisins et particulièrement sur celles des monastères qui n'avaient pour se défendre que des armes spirituelles. On les voit souvent se ruer sur les sujets des abbayes d'Aulps ou d'Abondance, exiger d'eux des sommes d'argent ou des denrées, et lever des gages en cas de refus ; d'autres fois, ils se permettent de se saisir des délinquants, ressortissants des abbayes, de les juger et de les punir. Les Comtes de Savoie avaient beau ordonner à ces avides châtelains de respecter les droits des moines, ils n'obtenaient jamais qu'une soumission passagère, un simple répit. Citons quelques faits à l'appui de cette affirmation. En 1203, Thomas, Comte de Maurienne, fait défense à son châtelain, Marchio, de molester l'abbaye d'Abondance (2) ; en 1306, le comte Amé ordonne à Jean Renard de se dessaisir d'une terre, qui avait été vendue à l'abbaye d'Aulps (3) ; le 5 avril 1315, défense au châtelain d'Allinges de ne rien faire à l'avenir contre les privilèges et libertés de la même abbaye ; et en 1316, ordre au même de rendre à cette abbaye, pour qu'elle les punisse de leurs crimes, trois délinquants ses sujets, savoir : Pierre Pichod, Mermet et Etienne Douson (4). En 1320, le châtelain d'Allinge, Eymar Guersi, non content d'opprimer les habitants de la vallée d'Aulps, imagina de faire arracher et détruire la potence permanente que le monastère entretenait à la croix du

(1) Voir ci-après document n° IV.
(2) Costa, *famille Compey*, généalogie.
(3) Inventaire inédit de l'Abbaye d'Aulps, n° 1277.
(4) Ibid., n° 1147.

Tey, en signe de juridiction ; plainte des religieux au comte Amédée; ordre du juge de Chablais audit châtelain de cesser ses vexations, de rétablir la potence et de ne pas s'opposer à ce que, dorénavant, les moines y fassent pendre les malfaiteurs (1). Il paraît que ces injonctions servirent de peu ; l'année suivante, le damné châtelain renouvela ses poursuites ; la potence fut derechef abattue ; il y a plus : un homme atteint de folie, ayant terminé ses jours par un suicide, les moines jugèrent que le cas ne présentait pas les caractères d'un crime, et consentirent à l'inhumation de ce malheureux ; mais le châtelain d'Allinge survient, il déterre le cadavre et le fait traîner ignominieusement aux fourches de sa châtellenie. En vain le bailli proteste, il fallut un ordre du Comte lui-même pour faire rentrer Aymar Guersi dans le devoir (2). François de Viry, qui lui succéda, ne se montra pas moins tracassier : il leva des impositions sur les religieux et sur leurs hommes (3). En 1344, ce système persistait, et le juge de Chablais reprochait encore au châtelain d'Allinge d'avoir levé des amendes sur les nobles frères Janin et Mermet d'Aulps, hommes-liges de l'abbaye (4).

Les moines toujours attaqués recouraient au Prince, et, si cela ne suffisait point, ils s'adressaient au Saint-Siège, sollicitaient bulle sur bulle, et invoquaient même l'excommunication contre les usurpateurs (5).

Voici la liste des châtelains d'Allinge d'après les Comptes existant aux archives de Turin :

Châtelains d'Allinge-le-Neuf et de Balleyson		**Lieutenants ou Vice-Châtelains**
Marchio	1203-1204	
Barthelemy de Compos-ta (6)	1222-1225	
Aymeric d'Aigueblanche.	1271-1272	
Hugonin Didier (7) . . .	1274-1275	
Delesit Bovet (8)	1275-1276	

(1) Ibid., n° 224 ; Ménabréa, *Abbaye d'Aulps*, doc. XXI.

(2) Inventaire inédit de l'Abbaye d'Aulps, n°s 97 et 226 ; Ménébréa. doc. XXII et XXIII.

(3) Ibid., n°s 38, 101, 102, 229, 231, 232, 1188, 1192 et 289.

(4) Ibid., n° 235 ; Ménabréa, doc. XXVII.

(5) Ménabréa, doc. n° XXX.

(6) Regeste Genev., n°s 597 et 612.

(7) Invent. inédit d'Aulps, n° 1321 ; (Arch. de Turin, Chablais).

(8) Il fait un achat pour le comte Philippe, en mai 1275. (Arch. de Turin, Chablais).

Châtelains d'Allinge-le-Neuf et de Balleyson *(Suite)*

Humbert Cadod . . . janvier 1278
Pierre Columbier . . . juillet 1282
Aymon de la Botière . . . 1283
Pierre de Sainte-Marie . . . 1286
Antelme Portier . . . . mai 1286
Riffier de Draillens . 25 mars 1287
Guillaume de Soliers 1287
Antelme Portier . . . juillet 1290
Aymon de Settenay (1) . . . 1292

Châtelains d'Allinge-Neuf et Thonon

Barthélemy de Composta, avant 1289
Guillaume Renard 1298
Jean Renard, fils du précédent . . . . . 6 mai 1303
Mermet d'Arbignon . 2 février 1309
Guichard Pontzard . . . 1315-1316
Humbert de Montmayeur. 15 septembre 1316-1317
Jean de Monthey . . . 1316-1317
Humbert de Chignin 1317
Eymar Guersi . . . 14 avril 1320
Albert Bonjour . . 22 juillet 1321
Jean Dumont (2) . . 4 février 1322
Pernod Sallion . . . 21 mars 1324
Galois de la Balme . . 5 avril 1325
François de Viry . . 12 avril 1326
Rodolphe de Blonay . 18 sept. 1338
Humbert de Provains de Châtillon. . . . . 25 mars 1342
Aymon de Pontverre . 26 juin 1345
Lancelot de Châtillon . 6 août 1346
Amed de Virv (3). 17 nov. 1347-1356
Hugues de Viry, fils d'Amé (4) 19 février 1355
Aymon Bonivard. . . 17 mai 1363
Rodolphe de Serraval. . . . 1380
Guillaume de Serraval. 23 févr. 1381
François de Serraval 1384
Petremand Ravais . . 23 sep. 1389
Guigues de Ravais . . 19 mai 1397

Lieutenants ou Vice-Châtelains

Conrad de Provains, lieutenant de son père.

Hugues de Viry. . 22 janvier 1355
Albert de Droysi. 1359
Jean du Vuache 1363
Nicolet d'Arculinge. . . 1366-1368
Antoine Corvier 1368-1369
Nicolet d'Arculinge . . 1369 1377
Jean de la Grange . . . 1377-1381
Thomas de la Rive. . . 1385-1386

(1) Voir aussi Reg. Gen., nos 1422, 1431.

(2) Un Jean de Conche était châtelain d'Allinge-Neuf en 1323, d'après l'*Invent. inédit d'Aulps*, no 1292.

(3) Suivant M. de Foras, un Aymon de Cervens était châtelain d'Allinge en 1350 ; peut-être était-il châtelain d'Allinge-Vieux.

(4) Hugues de Viry devait être châtelain déjà en 1355. (*Invent. inédit d'Aulps*, no 1700.

Châtelains d'Allinge-Neuf et Thonon *(Suite)*

Pierre Clavellet de Novalaise	19 mai 1400
Amed de Chaland (1).	1er juin 1405
Perronet du Pont, bourgeois de Thonon	8 février 1423
François d'Escortunay, d'Evian	8 mars 1424
Pierre Gaillard.	2 août 1426
Pierre de la Frasse .	4 février 1430-24
Jean Vieux	2 juillet 1435
Francois Ravais (2).	29 août 1440
Pierre de la Frasse .	15 juin 1445
Guiotin de Nores .	1er mars 1451
Pierre Serraburse .	27 mai 1458
Jacques de Bailland, seigneur d'Arlod	1er mars 1460
Antoine de Buene, seigneur de Marrigny.	29 octobre 1465
Hugonin de Montfalcon, seigneur de Flaxieux	3 avril 1477
Janus de Mandollaz.	1485-1486
François de Montfalcon.	1er mars 1488
Aymon du Rosey.	20 juillet 1523
Guillaume Perroudet.	20 juillet 1525
Claude Goutteland	20 juillet 1528
Guillaume Perroudet.	20 juillet 1530

Lieutenants ou Vice-Châtelains *(Suite)*

Jean de la Rochette . .	1386-1389
Pierre Fardelli	1389-1392
Thomas de la Rive . . .	1392-1395
François de Chiville.	1397
Jacques d'Avullier	1402
François Bouvier.	1404
Aymonet Godard.	1405
Perronet du Pont . . .	1406-1421
Pierre Serraburse	1436
Amed Bottolier	1439
Jacques du Pont	1443
Pierre Davie	1444
Pierre Quinerit	1448
Pierre Portier.	1452
Guillaume du Châtelard . . .	1457
Girard Destraz.	1463
Pierre de Mandallaz.	1473
Jean Mandallaz	1485
Claude de Vouvray	1492
Pierre de Monons	1495
Aymon Conseil	1503
Jean Guillet	1508
Jean Troillet	1511
Pierre de Monons.	1518
Aymon du Rosey.	1522

De 1536 à 1567, occupation bernoise.

Après 1567, les châtelains ne conservèrent plus guère que les fonctions judiciaires ; les attributions militaires dont ils jouissaient autrefois furent dévolues à des fonctionnaires appelés capitaines, commandants ou gouverneurs des forteresses.

Gouverneurs des Allinges et du Chablais

Etienne de Compois-Féterne, 1567.

~~Claude~~ Botollier, seigneur de Dingy, 1589.

François-Melchior de Saint Jeoire, baron d'Hermance, 1589-1595. Remplacé momentanément par François de Montvuagnard, seigneur de Boëge,

(1) Cet Amed de Chalant fut bailli du Chablais et commanda l'armée du duc de Savoie contre les Vallaisans (De Foras).

(2) Dès 1438, les châtelains d'Allinge perçoivent les revenus de la maison-forte de Bonnant.

Pierre-Jérôme de Lambert, baron de Ternier (1), 1596. Teste à Turin le 28 avril 1601.

Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, 1600, gouverneur du Chablais et des Allinges, nommé par Henri IV.

Claude de Rie, marquis d'Ogliani, chevr de l'Annonciade, 1602.

Cléradius de Genève, baron de la Bâtie, 16 sept. 1608-1618.

Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin, 1656. (V. Grillet).

Prosper-Ant. d'Arenthon, chevr de l'Annonciade, 1696-1699 (2).

Gouverneurs des Allinges seulement

Maurice de Brotty, 1601.

Jean-Louis de Bonivard 1603-1624 (3)

Jean, fils de Ne Michel de Foras (4), 1627 1630.

Ferdinand Bovier, 1631

Gédéon Gribaldi, d'Evian, 1631

Charles de Compois-Féterne, 1635-1648.

Victor-Amed de Compois-Féterne, nommé le 22 février 1648, gouverneur des Allinges, en survivance de son père.

Charles-Emmanuel de Compois-Féterne, nommé gouverneur en survivance de son père le 26 mai 1682.

De 1690 à 1696, occupation française.

Ignace Lejeune, de Samoëns, octobre 1696-1703.

De 1703 à 1713, occupation française.

Ignace-le-Jeune appartenait à une famille d'Evian. Son père Guillaume, lui et ses deux frères François et Alexis, reçurent des patentes de noblesse le 16 août 1696.

Jacques-Marie de Draillant 1701, si l'on en croit une note de M. Berthet, curé de Draillant.

---

(1) Capitaines du fort à cette époque : Perrin d'Arlod (4 déc. 1595) ; Geo.-Philippe de Varax (13 déc. 1596).

(2) J'avais demandé dernièrement à Turin la liste complète des gouverneurs ; on m'a répondu que, pour cela, il faudrait dépouiller la longue série des volumineux *Comptes* de la Trésorerie générale de la Savoie, et qu'un travail semblable demanderait deux à trois ans.

(3) Jean-Louis de Bonivard et son épouse Anna Maresche, dite de Duin, relevèrent dans l'église paroissiale d'Allinges la chapelle dédiée à Notre-Dame et à saint Clande. Saint François approuva cette Fondation par lettre du 21 septembre 1603, et le 15 septembre 1606 il fit la consécration de l'autel. (*Arch. de l'église d'Allinges*).

II

Confirmations des franchises du bourg d'Allinge-le-Vieux

a) Confirmation par le comte Amé VIII en 1399

Nos Amedeus comes Sabaudie, dux Chablasii et Auguste, in Italia marchio, dominusque baronie Foucigniaci ac sacri romani imperii vicarius generalis notum fieri volumus universis quod Nos visis franchesiis, libertatibus et privilegiis quarum vidimus seu copia presentibus est annexa, inclinantes benigniter humili supplicationi in hac parte nobis facte pro parte dilectorum nostrorum nobilium burgensium habitatorum et incolarum mandamenti et castellanie nostre *Allingii veteris* predictas franchesias et libertates et privilegia in suis omnibus capitulis et clausulis, et omnia et singula contenta in eisdem in quantum concernunt et faciunt ad opus predictorum nobilium burgensium habitatorum et incolarum mandamenti et castellanie predictis (sic) Allingii veteris successorumque et posteritatum ipsorum ex nostra certa scientia pro nobis et nostris tenore presentium laudamus ratificamus emologamus, et confirmamus prout et quemadmodum easdem franchesias, libertates et privilegia inclite memorie illustris dominus avus noster paternus comes Sabaudie laudavit et confirmavit nobilibus burgensibus habitatoribus et incolis dicte baronie et terre Foucigniaci, prout predicti usi fuerint temporibus retro fluxis. Mandantes harum serie universis et singulis officiariis nostris et loca tenentibus ipsorum presentibus et futuris, quatenus has litteras nostras, et omnia contenta in eisdem attendant inviolabiliter et observent nihil in contrarium faciendo. Datum Chamberiaci die octava mensis maii anno Domini millesimo tercentesimo nonagesimo nono. Per Dominum, relatione dominorum episcopi Maurianensis, capitanei Pedemontis, Joannis de Conflens cancellarii, Guichardi Marchandi, Joannis Farvagii, Amblardi Gerbasii, Petri Landon thesaurarii Sabaudie.

b) Confirmation accordée par le duc Louis en 1453

Ludovicus dux Sabaudiae, Chablasii et Augustae, sacri romani imperii princeps vicariusque perpetuus, marchio in Italia, princeps Pedemontium, Gebennensis et Baugiaci Comes, baro Vuaudi et Faucigniaci, Niciaeque, Vercellarum et Friburgi, etc.,

III

Franchises d'Allinge-le-Neuf

a) Confirmation accordée par le comte Aymon en 1330

Nos Aymo comes Sabaudie notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod cum burgensibus et habitatoribus burgi nostri Allingii novi certe libertates concesse fuissent per predecessores nostros ab ipsis burgensibus fuimus requisiti, ut ipsas libertates sibi confirmare ac etiam de novo concedere dignaremur cum per *incendium littere libertatum predictarum destructe fuerint* temporibus retroactis. Quare Nos predictorum predecessorum nostrorum vestigiis inherentes actendentes etiam labores continuos quos dicti habitatores noctu dieque substinent incessanter pro custodia dicti loci, Considératis etiam periculis in loco predicto evenientibus, nisi essent qui locum ipsum fideliter custodirent, Volentes ipsos propterea prosequi speciali prerogativa favoris, libertates et franchesias infrascriptas burgensibus et habitatoribus dicti burgi et eorum successoribus in perpetuum habitantibus dicti loci pro nobis et nostris successoribus damus et concedimus in perpetuum per Nos, successores nostros, ballivos, judices et castellanos et alios familiares nostros inviolabiliter volumus, statuimus et ordinamus, quod dicti burgenses et habitatores dicti loci Allingii et eorum successores prout hactenus consueverunt sint liberi et franchi a bannis et clamis propter offensas suas.

Item volumus, statuimus et ordinamus quod dicti burgenses nostri habitatores dicti loci et eorum successores sint liberi, franchi et immunes a laudimiis et venditionibus de rebus quas vendi et emi contingerit inter ipsos. Itaque ipsam et ipsas nobis vel nostris successoribus, sive officiariis nostris solvere minime teneantur salvo quod investituram a castellano nostro Allingii qui pro tempore fuerit accipere teneantur de rebus que emuntur absque eoque pro ipsa investitura seu pro sigillo litere aliquid solvere teneantur.

Item volumus, statuimus et ordinamus quod quotiescumque nostros dictos clientes nos sequi voluerimus ad cavalcatas nostras quod post unum prandium factum per ipsos eorum expensis posteaque a loco predicto recesserint quod ex tunc providere

teneamur eisdem in expensis suis vel stipendiis prout est in nostro comitatu solvere consuetum.

Item volumus, statuimus et ordinamus quod aliquis dictorum habitantium capi non debeat in persona nec captus detineri a ballivis, castellanis, mistralibus seu officiariis nostris quibuscumque qui pro tempore fuerint propter aliquas offensas quas per ipsos vel ipsorum aliquem sive aliquos in posterum commicti contigerit, dum tamen cavere ydonee voluerit destando juri in curia nostra, nisi latro fuerit prodictor homicida vel nobis seu nostris successoribus in aliquo malefactor.

Que omnia promictimus pro nobis et nostris successoribus dictis burgensibus nostris actendere perpetuo cum effectu et facere imperpetuum observari in cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum apud Thonuns die quinta mensis januarii anno a nativitate Domini millesimo tercentesimo trigesimo. Expeditum per Dominum presentibus domino abbate sancti Mauricii et pluribus adsistentibus domino. Joannes Reynaudi.

b) Confirmation accordée par Amédée VIII en 1410.

Nos Amedeus, comes Sabaudie, dux Chablaysii et Auguste, in Ytalia marchio et comes Gebennarum ad perpetuam rei memoriam notum facimus universis. Quod per laudande memorie illustrem principem dominum Aymonem quondam Sabaudie comitem predecessorem nostrum concessis libertatibus et franchesiis hiis annexis burgensibus et habitatoribus burgi nostri Allingii novi. Ecce noviter per Thomam de Ripa, commissarium extentarum nostrarum dicti loci Allingii novi, dilecti clientes et burgenses nostri ipsius loci Allingii novi qui plurimum inquietarentur dicens idem commissarius noster dictos clientes et burgenses seu ipsorum aliquem uti et gaudere non debere libertatibus et franchesis predictis ratione sumpta et pro eo quod dicte libertates hactenus per prefatum dominum Aymonem comitem concesse fuerunt burgensibus et habitantibus in burgo castri nostri dicti loci Allingii novi. Nunc autem a viginti annis citra infra dictum burgum nullam mansionem faciunt nec fecerunt, quodque ipsi burgenses retrofluxis temporibus pro sue libito voluntatis sciderunt de nemoribus nostris de moeysiis nullo precedente titulo et consensu nostro minime super hoc postulato vel obtento. Contradicentibus vero et opponentibus ad predicta dictis clientibus et burgensibus videlicet quod tempore pacis in domibus et grangiis suis extra dictum burgum retroactis temporibus semper residere et moram pro sue libito voluntatis

contrahere sine molestatione quacumque pro ipsorum possessionibus facilius excolendis, cum tempore guerre in dicto burgo tutum habeant et habere debeant refugium et mansionem ac residentiam ipsorum in eodem facere sint parati, et sic hucusque fecerunt dicentibus etiam dictis clientibus et burgensibus quod ipsi et eorum predecessores soliti sint scindere, capere et abducere in dictis nostris nemoribus Moeysiarum pro ipsorum affocagio domificiis et aliis sibi necessariis et per tanti temporis spacium quod de contrario memoria hominum non extitit. Et ideo Nobis humiliter supplicaverunt quatenus hiis non obstantibus secum graciose et benevole super premissis agere dignaremur.

Hinc est quod Nos comes prefatus ipsorum supplicationi benigniter inclinati pro nobis et nostris successoribus ipsos volentes gratiosis favoribus pertrahere, ut inde ardenti desiderio sicut consueverunt, sub nostro et nostrorum dominio in perpetuum manere debeant, ex certa nostra scientia eisdem burgensibus et clientibus eorum posteritatibus et maxime hiis quorum nomina sunt inferius descripta de gracia speciali damus, concedimus et largimur quod ipsi, liberi, heredes, successores et posteriterates eorumdem ex nunc imperpetuum dictis libertatibus franchesiis et exemptionibus in dictis presentibus descriptis et contentis quamvis extra dictum burgum moram suam contrahant ita tamen quod tempore guerre in loco et castro predicto vigente, infra dictum burgum moram contrahere debeant et teneantur, et non aliter neque alio modo uti debeant et gaudere ac etiam utantur impune et licite secundum formam libertatum et franchesiarum predictarum. Item quod ipsi et sui predicti ex nunc in antea in dictis nostris nemoribus scindere, charreare et secum adducere possint et valeant prout hactenus soliti sunt licite et impune. Confirmantes insuper de novo pro nobis et nostris successoribus libertates et franchesias predictas presentibus annexas in omnibus suis punctis et capitulis secundum ipsarum substantiam et effectum, omnemque penam quam occasione prepositorum per dictum commissarium commisisse potuerunt conjunctim vel divisim et reperirentur incurrisse de gracia speciali eisdem remictentes et quictantes. Quibus omnibus supradictis mediantibus vigenti florenis parvi ponderis quos ab eisdem habuisse et recepisse confitemur manu Jacobi de Fistilliaco (?) thesaurarii nostri Sabaudie generalis qui de ipsis nobis computare debebit. Mandantes tenore presentium ballivo Chablaysii, castellano Allingiorum et Thononii seu ipsorum loca tenentibus ceterisque ballivis castellanis officiariis commissariis clericis curiarum mistralibus et aliis presentibus et futuris quatenus confirmationem, gratiam et largitionem nostras presentes et

alias in dictis annexis literis descripta eisdem clientibus et burgensibus et posteritati ipsorum firmiter teneant et observent in nulloque contrafaciant quomodolibet vel opponant.

Nomina vero dictorum clientum et burgentium sunt hec, primo homines et habitatores et qui in posterum habitabunt infra dictum burgum cum omni posteritate eorumdem. Item Petrus et Johannes de fonte. Nycodus de cresto, Johannes Odion, heredes dicti Catho, Petrus Barnodi, Ripherius Petrus et Berthetus Henrici, Jacquemetus Nas, Franciscus Pochati et Mermetus de Grangia, Mermetus et Jacquemetus Alardi de Mezingio, Johannes et Michaudus Morelli de Margencello, Franciscus et Johannes Balland de Jussier, Johannes et Rodolphus Foresterii, Petrus Marescalli, Petrus Rigaudi, Franciscus de Penloup de Perrignier, Mermetus Losed, Nicolletus Johannetus et Mermetus de Perrosa, heredes Johanni Balli, heredes Mermeti Ballini et Berthetus Cul de Dralliens, Stephanus et Petrus Milliod (?) et Johannes Garins de Villario, Thomas Perrodus et Johannes Cornuti, fratres Albergari Aymonetti Pingini, Albergum dou gerdil et Albergum Joannis Savoys (?) Johannes Gay de Allingio, et Thomas de Rippa pro Abbergo de Allingiis et Perretus Bauz de Orcier.

Datum Thononii die quarta mensis februarii anno Dni millesimo quatercentesimo decimo per dominum presentibus dominis preposito montis Jovis Hugoneto marchiandi canonico Asperimontis, Reddantur littere portatori Franciscus Boudrici. Quos quidem viginti florenos parvi ponderis absente dicto thesaurario et nomine ejusdem ego Joannes habui et recepi absente dicto thesaurario, nomine ejusdem, ita est Joannes Alose.

c) Confirmation des dites franchises par Amédée VIII en 1425.

Amedeus, dux Sabaudie Chablaysii et Auguste princeps, marchio in Ytalia, comes Pedemontium et gebennarum Valentinensisque et diensis, universis serie presentium facimus manifestum quod cum dilecti clientes et burgenses nostri Allingii novi per dilectum commissarium et receptorem extentarum nostrarum Thononii et Allingiorum, Girardum Borgesii nuper forent inquietati super rebus per alterum ipsorum ab aliis eorumdem acquisitis de emphiteosi et directo dominio nostris moventibus pro quibus proponebat idem commissarius emptores ipsarum rerum ad diversa homagia nobis teneri. Ecce quob nos actendentes quod aliqui clientes et burgenses Alingii novi suarum ratione personarum ad homagium ligium nobis et nostris originaliter sunt adstricti. Visis etiam franchesiis et libertatibus tam per nos quam

inclite recordie illustrem proavum nostrum dominum Aymonem comitem Sabaudie eisdem concessis pariter et declaratis presentibus annexis. Volentes ipsos jugiter nostrorum inherendo vestigiis progenitorum tractare favoribus gratiosis, et quanto nostre munificentie presidio se noverint sincerius pertractatos tanto fidelitatis obsequio se erga nos et nostros merito exhibeantur promptiores ex certa scientia pro nobis heredibusque et successoribus nostris eisdem hominibus burgensibus et clientibus nostris in dictis annexis litteris nominatis et comprehensis et posteritatibus eorumdem in libertatis beneficium concedimus, largimur quod pro rebus per ipsos vel ipsorum alterum ab aliquibus eorumdem acquisitis et in posterum acquirendis non cogantur de cetero ad nobis et nostris prestandum nisi illud unicum homagium ligium ad quod nobis et nostris suarum respectu personarum originaliter ut prefertur astricti sunt.

Item cum per ipsas annexas libertates eisdem per prefatum illustrem proavum nostrum concessas ipsi clientes et burgenses sunt liberi, franchi et immunes a laudimiis et venditionibus de et pro rebus quas vendi et emi contingit inter ipsos salvo quod investituram a castellano nostro Allingii accipere teneantur absque eo quod pro ipsa investitura seu pro sigillo littere ejusdem aliquid solvere teneantur, prout in eisdem annexis litteris seriosius continetur. Hinc est quod nos attendentes quod hujusmodi investituram modicum nobis commodum et eisdem magnum dispendium affert affectantes propterea eos assidue amplioribus largitionibus confovere ideirco eisdem burgensibus et clientibus Alingii novi et predicte eorum posteritati in libertatis beneficium concedimus et largimur quod pro rebus per eos in futurum acquirendis pro quibus ut prefertur a laudibus et vendis solvendis exempti sint deinceps a nobis aut castellano seu aliis officiariis nostris investituras petere vel obtinere non teneantur sed ab ipsis investuris petendis perpetuo sint immunes predictis annexis non obstantibus.

Remittentes insuper ex ampliori gracia eisdem et singulis ipsorum omnem commissionem et excheytam si que nobis in rebus predictis per eos hucusque acquisitis aliqualiter competant a toto tempore preterito usque ad diem presentem, et hoc pro et mediantibus viginti quinque florenis parvi ponderis, per nos propterea ab eisdem habitis, manibus dicti commissarii nostri qui de eis nobis legitime tenebitur computare. Mandantes hoc ideo dictis castellano commissario et ceteris officiariis nostris presentibus et futuris ipsorumque loco tenentibus et cuilibet eorumdum quatenus hujusmodi largitiones et literas nostras presentes annexas eisdem proptinus observent illesas et in nullo contrafaciant quomodolibet vel opponant.

Datum Thononii die quinta septembris anno Domini millesimo quatercentesimo vigesimo quinto, sub signato nostro, quia post concessionnem presentium cancellarius noster recessit. Per Dominum presentibus dominis Joanne de belloforti cancellario, Bastardo de Sabaudia, M. ex marchionibus Saluciarum, Miolani (?) Dyvone, Urbano Cyriserii, Claudio de Saxo, Francisco Compesii et G. Marescalci thesaurario. Reddantur littere portatori, Bolomier.

Et quia facta de presenti sumpto vidimus et exemplo in nostra presentia per notarios subscriptos ad dictas litteras collatione diligenti ipsa in omnibus et per omnes concordare reperimus nihil addito detracto vel mutato per quod facti substantia varietur sedentes pro tribunali more majorum servatis solemnitatibus opportunis dictum presens vidimus transcriptum et exemplum tantas vires per presentes ubique locorum in judiciis et extra habere decernimus quantas habebant et habere debebant originales littere supradicte in quorum robur et testimonium transumpto vidimus et exemplo sigillum dicte judicature duximus apponendum. Datum Thononii die vigesima septima julii anno Domini MCCCCXXXI. Fabri.

Suivent les attestations des deux notaires, Henri Querci, de Thonon, et Ansermod Curtet de Nueynas (?).

(D'après le vidimus sur parchemin existant aux archives de la mairie d'Allinges.)

d) Extrait de la Patente de Confirmation par les messieurs de Berne, 7 février 1544

Nous l'avoyer et conseil de Berne faisons sçavoir par ces presentes qu'avons ouï et entendu la supplication à celle annexée aussi les autres titres par les supplians à nous proposés et la relation de discret, cher et féal commissaire général Jean Lando, sur ce par notre commandement faite; sur quoi avons ordonné que les suppliants ci-après comme du passé des péages et gabelles à eux demandés à Lausanne, Vevey, Morge, Lullin, Yvoire, Nernier et autres lieux doivent être exempts et quittes au contenu des provisions précédentes. Sur ce mandons et commandons à tous péageurs et exacteurs des dits péages et gabelles les dits suppliants en cet endroit ne point molester, ains laisser jouir et gaudir les dites exemptions et provisions en vigueur d'icelles, lesquelles avons corroboré de notre scel plaqué et à la dite supplication annexé. Datées jeudi septième jour de février mil cinq cent quarante quatre. Scellées au bas à grand placard du sceau de Berne.

(D'après une copie authentique).

IV

Erection de la Seigneurie d'Allinges et dépendances en Comté

Emmanuel-Philibert à tous presents et advenir qu'il appartiendra sçavoir faisons que nous pour quelque nostre particulier desseing concernant nostre service et par bonnes et dignes considerations à ce nous mouvans heu sur ce l'advis des gens de nostre conseil, Nous de nostre certaine science plaine puissance et auctorité souveraine, avons erigé, créé, eslevé, creons, erigeons, et eslevons en tiltre dignité nom et prehominence de comté sans aucune astruiction la terre seignieurie et jurisdiction d'Alinges situé en nostre duché de Chablais de la contenance et circuit contenu dans les confins anciens d'ycelle jurisdiction. Sçavoir : confrontant à une riviere appelée le nant *Danphion* aultrement de Marella (Marclaz) depuis le lac tirant contre la montaigne par le milieu du dict nant faisant separation du mandement d'Allinge et de la chastellenie de Thonon jusques au-dessus du village appelé de Marcla mesmes à l'endroit du bois appelé le *bochet de Morsiez* et tendant du dict nant par le dict bois de Morsiez droictement faisant couchant et bize d'un prez appartenant à noble Jehan Joly appelé le Chenevrex, et depuis un chesne marque tirant droictement contre bize le long et entre les terres et vignes de Bernard et Aymé Valliez ; Et du dict bois et terre de Morsiez appartenant à Ypolite Pilliet de Corzens jusques au coing du costé de bize de l'aye de la vigne des dits Valliez nouvellement plantée ; et d'ung chemin illec étant tendant de Morsier au dict Allinge ; et depuis le dit lieu tirant droictement par les marestz des nobles Joly et Guilliet, appelé les marests de la Versoye, jusques au coing de la montagne des bois des nobles de Bellegarde, et depuis illec tirant droictement au prez des hoirs de noble André Guilliet à certain chesne estant au milieu du dict prez, auprès d'ung cheming traversant. Et depuis le dit prez et chesne tirant contre bize et en partie du levant jusques au coing du costé de bize et levant d'aucun bois appelé le bois des conches, près un chemyn passant et tendant de Tonon au dit Allinge et depuis le dict lieu traversant le dict chemyn tirant à certeyne pièce commune contre bize et levant à ung

aultre chemyn tendant d'Alinge contre l'eau de Dranse ; Et entrant au dit chemyn filant du dict lieu contre bize par le milieu du dict chemyn jusques aupres des bois commungs de Tonon appelé des Marmottes, et depuis ilec traversant le chemyn tendant du dit Tonon à Armoy tirant contre la dicte eau de Dranse par dessoubs et le long du crest des bois du dict Thonon appelé Saincte Mary tirant droict jusques à la dicte eau de Dranse mesme au lieu et à certain chozal ou souloit estre une maladiere et depuis illec tirant jusques au milieu de la dicte Dranse faisant les dits confins separation d'Alinge et de la chastellenie de Tonon restant le mandement du dit Alinge du costé du levant et vent, et depuis le dict chosal de la dicte maladière ou bien de la dite eau de Dranse tirant par le milieu dycelle contre le levant jusques à la seigneurie et jurisdiction de Lullin, et d'illec sortant de la dicte eau de Dranse tirant contre vent par la sommité des montaignes tout le long de la dicte seigneurie de Lullin, laquelle seigneurie de Lullin faict confins au dict mandement d'Allinge partie du levant, et depuis illec tirant toujours contre vent par les sommités des montaignes tout le long de la seigneurie d'Aberes faisant la reste du levant du dit mandement d'Allinge jusques à la seigneurie de Langin laquelle fait confins en partie du vent du dit Allinge descendant le long dycelle et du costé du levant et partie du vent, et la jurisdiction de Couldrée aussi en partie du levant et du vent dès le nant de *rizon* ou ridon allant par le chemin appelé le cros vy jusques à une croisée de chemyn où il y a quatre pierres plantées servants de limites pour la separation des dites jurisdiction d'Alinge et Couldree demeurant la jurisdiction d'Alinge soixante-cinq pas plus hault de la part du levant au-dessus des dits limites tirant puis à travers contre le chesnay de Jouvernex, ou bien un triangle de chemyn ausquels sont joincts trois divers territoires l'ung de bize et couchant appellé le chesnay, l'aultre appellé la comba autrement le champ de la noix du levant et l'aultre appellé château Follier du vent, et d'illec retornant contre le nant de ridon ou rison respondre soixante-cinq pas au dessus des limites par dessus les maisons de Mermet Marge appellé Ambie et du costé du vent le mandement de Langin l'eau de la gorge entre deux et faisant la separation de la dite jurisdiction de Langin et d'Alinge jusques en la gotelta, le nant de Bressey du costé du levant les montagnes d'Armonna de couz (sic) des le pas d'Armonna jusques à la dite eau de la gorge separant le dit mandement d'Alinge d'avec les seigneuries de Lullin et aultres estant icelle terre et seigneurie d'Alinge distendüe de vent à bise de deux lieues et de levant et couchant d'aultant et davantage non comprins la moitié du lac demeurant en la dite seigneurie

d'Alinge à l'endroit d'icelle. Dans laquelle seigneurie, consiste dix paroisses ou clochers et trente-neufs villages : sçavoir le *Liaud* parroisse, *Armoys* parroisse, Trossier village de la dite paroisse, *Orsier* paroisse, Sursie, Charmoisi, Jovernex et Fillins tous de la dite paroisse d'Orsier, *Margencel* parroisse, Jussinge Jovernex Chassel Chezcarna Rovachoux tous de la dite paroisse de Margencel ; *Antier* parroisse, Chassel de la dite paroisse ; *Perrignier* parroisse, Villars, le Lieu, Brecorens tous de la dite paroisse ; *Alinge* parroisse, Chigniens, Moiselz, Noyer, Commelinge, Chasteauvieulx et Chasteauneufz tous de la dite paroisse d'Alinge ; *Mesingier* parroisse ; *Draliens* parroisse : le Mont sur Draliens, le Liege, Maugnier et Cursinge de la dite parroisse ; *Raisier* parroisse de *Feissié ; Cervens* parroisse, Reiret et Peussinge de la dicte parroisse, appartenances et dépendances d'ycelle seigneurie à perpétuité avec jurisdiction haulte, moyenne et basse et mixte empire, la separant et desunissant par ces presentes d'avec nostre chastellenie mandement terre seigneurie et jurisdiction de Thonon, avec auctorité de doresnavant fere exercer la justice dans la dite Conté de toutes causes et proces civils ou criminels qui sont pendants et seront meuz et intentés entre les manans et habitans du dit Conté et ses dependances tant en premiere que seconde instance sans aucune distraction ny retention jusques aux dernieres appellations, le tout sans derogation du droit de souverayneté, hommaiges, fiefs nobles et cognoissance en dernier ressort à nostre Senat de Savoye, et voulons declairons et nous plait que la dite Conté soit doresnavant et pour l'advenir tenue et possedée en toute preheminence et prerogative de Conté que dessus par nous ou aultres ayant cause ou droit de nous ; Et en icelle Conté seront constitués officiers et les ministres de justice comme en nos autres Contés. Si donnons en mandement à tous nos ministres, officiers justiciers vassaulx et subjects mesmes à nos Senat et Chambre des Comptes de Savoye qu'ils aient à vérifier et enregistrer les presentes sans aucune modification ne restriction, et les observent et facent observer de tous à qui il appartiendra tenant désormais et reputant la dite seigneurie d'Alinge et dependance en Conté comme dessus, et ceulx qui auront cause de nous en icelle estimés et reputés pour Contes les faisant jouir et user de privileges immunités, dignité et degré que cy appertiennent comme tous les aultres Contes de nos pais delà les monts jouissent et usent, car tel est notre plaisir. Données à Turin, le troisième de juin mil cinq cens septante.

(*Archives de Turin. province du Chablais*, paquet 1er, nº 17.)

Voici quelques noms de juges du Comté : Claude de Prez,

1611 ; Jean-André Mathieu, 1659 ; F. Grept, 1660-1678 ; Louis F. Pennet, 1680 ; L. Vignet, 1726 ; Rivollat, 1749 ; Félix Dubouloz, 1772.

V

Criees generalles faictes et accoustume faire (par ordre des Bernois) tant au mandement de Balleyson que seigneurie de Servette

Premierement que personne de quel estact et condition quil soit ne soit ause (osé) ny sy hardy de jurer ny blasfemer le nom de Dieu tout puissant ny aultre chose que ce soit. Sur poinne (sous peine) pour la premiere foys de ce (se) jetter à terre et icelle baiser avecq reverence, pour la seconde semblablement baiser terre avecq trente solz de bang (amende). Et pour la tierce aussy baiser terre avecq toute humilité et de dix florins de bang et de demeurer cinq heures au collier. Pour la quarte ne se veuillantz hemender (amender) de demeurer cinq heures au collier et destre bannis des pays de nos redoubtes seigneurs.

Item que tous ceux quy orront (ouïront) ou verront telz blasfemateurs iceux doibgent accuser, poine porte, Et sy tels blasfemateurs estans accuses ne veuillent obeyr ou bien quils disent parolles injurieuses ils doibvent estre accuses puys emprisonnes et punis jouxte et à la forme des statuts de nos tres redoubtes seigneurs.

Item lon deffent que personne ne doibge aller à la messe ny à aultres seremonies papalles à poyne l'homme de dix florins et la femme de cinq florins por une chescune foys.

Item que personne ne soit ause porter ny faire porter baptiser enfans sinon jouxte la reformation evangellicque et chescung en sa parroisse par le ministre du lieu, poine de dix florins oultre la poine comprise es statuts de nous dicts seigneurs.

Item lon deffent à toutes personnes de quel estat quil soyent quils n'ayent à commectre pailliardise ny adultere à poine d'estre punis et chastié jouxte et à forme des edictz de nous dits seigneurs.

Item que chescungs soit tenus et doibgent aller au presche et chescungs en sa paroisse (à) poine pour ung chescung et chescune foys de cinq solz.

Item que chescungs soit tenus et doibgent envoyer leurs enfants serviteurs et servantes au cathechisme et instruction à heure à eux desterminés (à) poine pour une chescune foys de cinq solz.

Item lon défend que personne ne doibge retirer gens de mauvaise vie et scandaleuse comme putins maquereaux maquerelles yvrognes joueurs et toutes semblables gens à poine de cinq florins pour une chescune foys et estre punis et chastie plus griefvement.

Item l'on deffent que personne doibge jouer à jeus deffendus par nous dits seigneurs argent (à) poine de trente solz et perdition de l'argent.

Item que personne ne doige gaiger ny mectre gaige par fremance poine de la perdition du gaige et de trente solz de bang.

Item l'on deffend que personne ne doibge mener tenir ny faire tenir ses enfans es escolles papistiques ny hors les pays de nos redoubtes seigneurs poine de dix florins pour chescune foys.

Item l'on deffend que personne ne doibge aller à la guerre en quelque lieu que ce soit à poyne d'estre chastie par prisons et collier.

Item l'on injoinct à toutes personnes de quel estat qu'ils soyent à obéiraux officiers des dits seigneurs et Dame jouxte leurs charges et offices à poyne et sous poine de dix florins pour une chescune foys faisant au contraire.

Item l'on deffent à toute personne de quelle condition quil soit quil naye à porter armes riere la presente seigneurie offencibles sans commandement des dits seigneur et dame ou de leurs officiers à poine de perdiction des dites armes et de cinq florins de bang pour chescune foys.

Item l'on deffent à toute personne quil n'ayent riere ceste seigneurie à mouvoir desbatz ny de faict ny de parolle a poyne de cinq florins pour chescune foy.

Item l'on injoinct à toutes personnes ayant possession frontant les chemins publicques quil les doibgent maintenir closes (à) poine de cinq florins oultre l'amende que pourroit survenir à deffauct deste clausure.

Item que personne ne se doibge approprier sus les chemins publicqs communes (communaux) ny bien d'autrui poine de cinq florins pour une chescune foys.

Item que personne ne se doibge riere la presente seigneurie mesler fere office ny acte d'officier sinon les desputes des dits seigneur et dame à poine de vingt-cinq florins pour une chescune foys.

Item l'on deffent à tous hostes et hotesses de ne vendre vin pain ny aultres victuailles sinon à pris raisonnable et jouxte ce quil vaillient au marché à poyne de cinq florins et perdiction de la marchandise.

Item l'on deffend non vendre rière la dite seigneurie sinon aux mesures desditz seigneurs et dame poine de cinq florins.

Item l'on injoinct à tous hostes et aultres ayant mesures icelles ayent à apporter au seigneur chastellaing ou aultres ayant charge pour icelles revoir dans dix jours poine de cinq florins.

Item l'on deffent à tous hostes et hostesses quilz ne doibgent baillier à boyre ny manger à personne pendant que l'on presche aussy que personne ne se doibge trouver par les rues durant le presche aussy que l'on ne doibge baillier à boyre à personne d'este passe neufz heures et en hivert passe huict heures poine de cinq florins par chescung et chescune foys.

Item l'on deffent à toute personne quil n'ayent à chasser à bestes deffendues à poine par ungchescung et chescune foys de cinq florins outre la peine comprise es status de nous ditz redoubtes seigneurs.

Item que nul ne doibge fere acte ni recepvoir sinon vers le curial et es mains d'icelluy des dits seigneur et dame (à) poine de dix florins pour chescune foys et de payer l'instrument à double.

Item que personne ne doibge crier le faux cry sinon quil soit par bonne cause et que lors oyant le cry chescungs doibgent aller icelle part avecq armes pour secourir à telle affere sous peine de cinq florins et de l'interest de celuy quy pourroit estre offencé à deffauct de ny avoir este secouru.

Item l'on injoinct à tous ceulx quy debvront lods iceulx doibgent relever dans le terme statué à poine de perdiction de la pièce.

Item que tous messeillers soyent tenus refferir (1) les bangs et offences es mains du curial de quinzes jours en quinzes jours (à) poine de cinq solz pour une chescune foys et d'estre repris de leur serment.

Item l'on faict commandement à chescungs ayant possession frontant les chemins publiqs que iceux ils doibgent reparer ches-

(1) Referir, rapporter.

cungs à l'endroit de leurs dites possession dans cinq jours poine pour chescungs de cinq florins.

Item l'on deffent à toutes personnes ne se mesler des biens des pupilz sans decret de justice et benefice d'inventaire (à) poine de dix florins et interests que pourroit avoir les ditz pupilles et aultres.

Item l'on fait expres commandement à toute personne que toutes choses trouvées riere cette seigneurie se doibge relever entre les mains des dits seigneur et dame ou bien de leur chastellain à poine de vingt cinq florins et d'estre punis et chastiés comme larron (1).

VI

Capitulation de la forteresse des Allinges en 1600 (2)

Sur la sommation qu'il a pleu à Sa Majesté très Chrestienne fayre aux gouverneur capitainnes et officiers du fort des Allinges par le seigneur de Bursin accompagne d'un trompette et en consideration de la lectre de Sa dite Majeste adressee à Monsieur de lambert gouverneur du dict fort et duché de Chablays et despuys faict resommer par Monsieur de Sancy au nom de sa dicte Majesté et de Monseigneur le comte de Soissons son lieutenant les dits gouverneur et officiers respondent comme s'ensuyt.

1

Et *Premièrement* qu'ilz sont contentz remectre la *garde du* fort des dits Allinges es mains de *Sa Majeste* ou de qui en aura charge d'icelle *le jour vingt* uniesme du present moys qui arrivera quatre jours *apres* la reddition du fort *de Ste-Catherine aux* conditions portees par les *articles suivants à* la charge que aulcune *paix* ny tresve arrive dans le dit delay entre *Sa Majeste et l'*Altesse de Monseigneur le *Duc de* Savoye.

(1) Nous devons communication de cette pièce à M. l'abbé Piccard.

(2) Cette pièce est en très mauvais état et en partie détruite. J'ai pu cependant la reconstituer dans son entier, ou à peu près, à l'aide du texte de la capitulation du fort Sainte-Catherine, publié par M. Jules Vuy. Les mots qui manquent dans le manuscrit sont imprimés en lettres italiques.

« Sortiront le dixhuictiesme *de* ce mois qui est le *lendemain*
« que ceux du fort Ste-Catherine seront sortyz à la char*ge que*
« aulcune paix ny *tresve arrive* pendant ce tems entre le Roy et
« Monsieur le *Duc*. »

2

Et qu'il playse à Sa Majesté en premier lieu conserver ceste province de Chablays en la foy et Religion Catholique Apostolique et Romaine en laquelle elle est novellement reduicte et sans permettre qu'aulcung exercice se face en la dite province de Chablays au contraire comme y a pleu à Sa Majeste convenir aux capitulations de ceulx de Chambery qui ont traicté pour tout lestat

« Sa Majeste entendt et veult conserver la Province de Cha-
« blais en la Religion Catholique Apostolique et Romaine et ob-
« server en ceste Province les articles accordez à Chambery pour
« le faict de la Religion. »

3

Et qu'il playse à sa dite Majesté commectre gouverneurs officiers et Ministres tant pour les affaires destat que pour la justice et police catholique de la dicte esglise romainne convenu au dict Chambery comme dessus.

« Sa Majeste ne donnera le gouvernement de ceste Province
« ny les offices qu'à personnes Catholiques. »

4

Que le traicte et capitulations faicte avec la dicte ville de Chambery concernant les octroys privileges dons concessions infeudations et ventes faictes par les Serenisme Duc de Savoye auront lieu tant envers le dict seigneur de Lambert que aultres gentils hommes de la province et de *mesme* tous arrests du Senat et sentences de *justice* demeureront en leurs forces et vigueur.

« Accordé. »

5

Que les dits seigneurs gouverneurs cappitaines officiers *soldatz artisants* et tous aultres estant *et se trouvant au dict* fort des Allinges *tant de pied que de cheval* de quelle qualite *nation et* condition qu'ilz soyent pourrontz *sortir et* sortirontz du dict fort lhonneur les *autres* bien meubles et immeubles sauves en quelque lieu quilz soyentz pour tous sexes et personnes sans estre fouillez. Avec permission de porter et sortir les enseignes de la dicte garnison desployees tambour battant la mesche allumee aux deux

boutz balles en bouches et leur fournimentz pleins de pouldre avec tous leurs ardes meubles et bestail de quelle espece quilz soyent et quilz puissent nommer.

« Accorde. »

6

Et leur seront administres boeufz charriotz et bestes de voitures et batteaux neccessayres pour la conduicte de ce que dessus Aux frais de Sa Majeste ou du pays et jusques aux lieux ou lesdits sortant du fort vouldront le tout fere conduire.

« Accorde pour les conduire jusques à dix lieues hors du fort « s'il est besoing. »

7

Item que le canon pouldre plombz mesches et toutes aultres munitions de guerre ensemble le mestail (métal) rosette et fert qui se trouveront au dict fort seront et appertiendront entierement au dict seigneur gouverneur lieutenant et sergent majeur pour en fere à leur volonté.

« Ces choses sont regales *et y* ha moyen de son dispens*er*. »

8

Et se *pourr*ont les dicts sortant comme tous aultres de *la pro*vince se retirer en leurs moyens *ou allieurs* pour y demeurer en touttes asseurances *et jouir pai*siblement de leurs biens meubles *et immeubles sans q*uilz soyent recherches n'y *molestes aucune*ment des gens de Sa dicte Majeste *ny aultres en leur dic*te personne et biens pour . . . . . en Savoye ni ailleurs . . . . obeyssance de sa dicte Majeste.

« Accorde en prestant *serment* de fidelite au Roy. »

9

Et particulierement sera permis au dict seigneur de lambert gouverneur susdit lieutenant et sergent majeur de se retirer la part que bon leurs semblera et de jouir paysiblement et entierement de tous et ungchescung leurs biens dès la dicte remission et en demeureront paisiblement investu et saysi touttes confiscations ou donations à ce contrayres revocquees tant de leurs dits biens meubles immeubles et notamment des fondz et fruictz de la seigneurie de Maxilliier appertenant au dict seigneur de lambert.

« Se retireront d'icy à la Sainct Jean prochaine en tel lieu que « bon leur semblera soit dedans ou dehors la Savoye *sans* quilz « puissent estre constrainctz de prester aulcun serment de fidelite

« au Roy à la charge qu'ilz nentreprendront rien contre son « service et jouiront cependant de toutz leurs biens tant meubles « qu'immeubles. Au bout des six mois seront tenus de faire leur « debvoir comme les aultres s'ilz veulent demeurer en Savoye et « quant à la Seigneurie de Maxillier le tout sera renvoye à la « court de Parlement de Chambery pour faire droict aux parties « lesquelles attendant ce seront remises en tel estat quelles « estoyent auparavant la guerre. »

10

Et en oultre quil sera donné ung personnage de qualité avec souffisant saufz conduict pour les conduire tant chefz que soldatz jusque là ou y sera advise en toute seurté et que les trouppes de sa dicte Majesté nentrerontz ny approcheront le dict fort que les dictz ne soyentz sortis femmes et enfantz ardes et bestail pour éviter confusion sans estre fouilliez et pendant le temps de la tresve et jusque au dict jour de la dicte sortie ne *pourront* fere approches tranchees ny *aucuns* actes d'hostilité.

« Sera donne un personnage de qualite avec suffisant saufcon- « duict pour les conduiré jusques à dix lieues d'icy allant toutz « ensemble et n'entreront les trouppes de Sa Majesté dedans le « dict fort que les soldatz femmes hardes et bestail de ceux qui « sortiront ne soit dehors, le tout pour éviter la confusion, bien « entendu neantmoing que les soldatz et gens de guerre sortiront « dans le dix et huictiesme de ce mois et ne pourront estre faictes « aulcunes approches, trenchees, ny actes d'hostilité entre cy et « dixhuictiesme. »

11

Et *parcequ'il* leurs est deus pleusieurs payes et *arrrieres* de leurs services passez demandent leur *estre* paye en sortant en deniers contant dès le *premier* de septembre jusque à la fin *du present mois* de ce qui se constera leurs . . . . . reste par le peys (pays).

« Sera paye aux trois chefz le Gouverneur le lieutenant et le « sergent major le jour quilz sortiront en argent comptant huict « cens ducatons pour toutes leurs *pret*entions. Et pour ce qui est « deu aux *soldatz* leur en sera baille assignation sur les . . . . . « qui leur seront demeuree en reste. *Sera* tenue la main de bonne « foy *pour les* faire payer des dictz restes. »

12

Et que les tiltres et papiers consernant *les reverend*^{mes} *seig*^{rs} chevaliers St-Mauris et *Lazare* seront restablis entre les mains du

sieur juge Deprez administrateur de leurs . . . . es qui les a depositez au dict fort en garde pour en estre par cy appres pourvu ainsi que la raison et lequite portera.

« Accorde pourveu que le sieur juge de Prest veuille venir, « s'il ne *vient que* le sieur d'Avouilly s'en charge. »

13

Et parce que la maison du seigneur Davully a esté pillee et ravagee contre le portée de la declaration de Sa Majeste Attendu qui na porte les armes soub pretexte qui cestoyt retire en ce fort demandent quil soyt restably en sa dicte mayson meubles immeubles tiltres et papiers, et quil sera rembourse de sa perte sellon le rolle qui en sera faict ou aultrement jusque à la somme de deux milz escus à prendre sus la gabelle du sel ou aultre part quil playra demeurant quitte de ce que luy est demande.

« En sera traicte à part. ».

14

Item que le seigneur Jean Bovier qui est en ce preside sera restably en la possession de leurs biens nonosbtant labsence du seigneur Ferdinand Bovier son frere Attendu leur indivision et qui en jouira du totaige paisiblement.

« Accorde. »

15

Et finablement que les gentilhommes du dict Chablays et villes de Tonon et Evian et aultres communaultes de la dicte province jouiront des privilèges franchises immunites conforme au traicte faict *par* Sa Majeste avec la ville de Chambery le vingt uniesme jour d'oust annee *presente*.

« Accorde. »

Ce douziesme Decembre 1600.

« Pour *la garantie des choses* cy dessus ils donneront des au-« j*ourdhuy trois ostages* asçavoir le neveu du sieur d' . . . . . « et deux *aultres* tels que le sieur de Har*lay* vouldra *choisir* « hormis le gouverneur, le lieutenant et le sergent major. Faict « le même jour et an que dessus.

« (Signé) De Harlay. »

Cette pièce intéressante provient des archives de M. de Lambert, baron de Ternier; elle appartient maintenant à M. Jules Vuy, qui a eu l'extrême obligeance de me la communiquer.

VII

Obituaire des soldats d'Allinges au XVIIme siècle (1)

DÉCÈS

† 1621, 2 février, D^lle^ Jeanne de Bonivard, femme de M. de Bonpluz, inhumée dans la chapelle de M. de Bonivard, gouverneur.

† 1622, 19 janvier, Antoinette N., femme de Treffort, soldat.

† 1623, 6 novembre, Lhoste Claudine, femme de Douillon, soldat. Un Dollion François, caporal aux Allinges le 28 mai 1622, mourut sergent en 1653. Il avait eu déjà en 1613 une fille qu'on nomma Françoise et qui mourut en 1634.

† —, 26 décembre, honorable Nycolas Durant, soldat en campagnes *loiraines*.

† 1627, 28 août, M. de Riddes, soldat au préside. François de Riddes est parrain le 7 juillet 1613.

† 1630, 16 janvier, M. de Tøyre.

† 1636, 3 août, Jean Bergoën ; était caporal en 1623. Voir aux mariages.

† 1639, 10 avril, Jean Dollion, frère du sergent.

† 1644, 1er avril, LeDieu Lacroix, de Mesinge, soldat au préside.

† 1646, 22 avril, Baptiste Gilbert, septuagénaire, soldat aux Allinges (R. P. P.)

† 1652, 9 novembre, N..., femme du soldat Laforge ; † 1658, 18 mai, Magnin Jeanne, femme du même.

† 1653, 13 décembre, François Dollion, sergent au préside. Etait déjà sergent en 1643.

† 1657, 5 février, Jean-François Deplan (noble), sergent au fort. Etait déjà sergent en 1643. — Voir aux mariages.

(1) Sous cette rubrique, nous mettons les décès, mariages, naissances et autres renseignements que nous avons pu trouver dans les registres paroissiaux d'Allinges, de Perrignier et de Draillant, concernant la garnison du fort.

† 1659, 2 août, Claude Chappaz, de La Roche, soldat au préside.

† 1661, 8 mai, N^e^ Philibert de Bellegarde, lieutenant au préside ; déjà lieutenant en 1652.

† 1661, 18 octobre, Lucrèce de Crans, veuve du précédent.

† 1663, 13 mai, Julien de Monthou, d'Annecy, soldat des Allinges, inhumé à Mesinge.

† 1663, 28 mai, Jean-Maurice Balanson, tambour au château. — Sa femme Françoise était morte le 18 mai.

† — , 25 octobre, Antoine Dallinge, soldat au préside. Fut témoin en 1660.

† 1666, 2 février, Claude Tronchinat, soldat au préside. Un Claude Tronchenaz, barbier au préside des Allinges, est marié en 1640 à Jacqueline Mégod (R. P. D.) ; il est caporal en 1648 et 1650 ; et sergent en 1663, qu'il a de sa femme Luysoz Jeanne-Antoinette un fils nommé Jean.

† 1666, 4 juillet, George Luisoz, soldat du château. — Voir aux mariages.

† 1669, 4 juillet, François Veillet, soldat aux Allinges.

† 1672, 15 avril, N^e^ André Marchand, lieutenant au préside, a, le 29 avril 1659, de Marie Tremblet sa femme, Péronne-Victoire.

† 1684, 28 avril, Abraham Pautex, soldat au préside, inhumé à Draillant (R. P. D.)

MARIAGES

1612, 4 juin, Bergoën Jean, du Faucigny, habit^t^ au château, épouse, dans la *chapelle du château,* Gavilliet Bernardine, dont il a : Abraham en 1616, Pernette-Marie en 1620, Etiennette en 1621.

1621, 18 février, Pinaud Claude, de Mezinge, déjà soldat au fort en 1612, épouse Claudine N..., dont il a Jean en 1628.

1638, 13 avril, Luysoz George de Vailly, soldat au préside, épouse dans la *chapelle du préside* (R. P. D.) Antoinette Duchesne, de Margencel, dont il a : Aymé en 1643, Jaquemine en 1648 et Bernard en 1650.

1641, 9 juin, Gros François, soldat, épouse, dans la chapelle du préside, Philiberte Pigat, de Saint-Jeoire, en présence du gouverneur (R. P. D.).

Jean-Antoine de la Forest, baron de Bonvillars, qui testa le 21 juillet 1614, fut capitaine de 300 h. d'armes au fort des Allinges (probab. p. 1592) — (Forest, Nobiliaire) II-439)

1643, 14 avril, De Bornan Claude, dit Le Rouge, soldat au préside, épouse Jacqueline Jacquet, de Commelinge.

1652, 6 février, Ne Jean-François Deplan, de Margencel, ép. à Draillant, De Crans Lucrèce (R. P. D.). C'est sans doute le même J.-F. D., de Margencel, qui a de son épouse Antoinette : Jacques-François, baptisé à Draillant le 26 juillet 1633 ; Aymé, baptisé au préside le 11 novembre 1640, et Claudine-Françoise, baptisée ibidem le 19 mai 1642 (R. P. D.).

1662. 21 juillet, cont.-dotal de mariage entre discret François, fils de pronle Marc-Michel Verboud, bourgeois de Thonon et soldat au fort et préside d'Allinges, du Liège, paroisse de Draillant, et Claudine, fille de feu Sébastien Dotaringe, d'Evian. (Notes de M. le curé Berthet.),

1667, 19 avril, François Luizot, soldat aux Allinges, ép. Françoise Duchêne.

— 29 avril, Guerin Gaillard, de Mouy, tambour au préside, ép. Claudine Naz, de Commelinge, dont il a un enfant en 1669.

1671, 13 janvier, Vercellin Lacroix, sergent au préside, épouse, dans la chapelle du dit lieu, Charlotte Binvallet, de Bourgogne.

NAISSANCES

1612, 23 septembre, Jeanne, fille de N. Sexteri, dit Grenoble, soldat au château.

1614, 11 mai, Jean, fils d'Evagrius, de Grenoble, soldat.

1616, 14 septembre, François, fils de Jean Golmant, soldat au château, et de Jeanne Cochon.

1617, 27 mars, Bernard, fils de Pierre Novel, de Boëge, soldat.

— 1er avril, Jeanne, fille de George Dunant, soldat.

1621, 4 avril, Jeanne, fille de Ne Sébastien de la Mare, lieutetenant au fort pour S. A. et de dlle Claudine Joly, son épouse,

1622, 15 mai, Jeanne-Bernardine, fille des dits. Séb. de la Mare était encore lieutenant en 1626. (Mes Destral, notre.)

— 30 janvier, Charles, fils de George Laporte, soldat.

1621, 12 avril, Claude-Antoine, fils de M. l'*adjudant*. Or, M. de Bracorens, marié à Jeanne-Claudine de la Faverge,

est qualifié de sergent-major en 1622, et d'adjudant le 18 avril 1623.

1623, 28 avril, George fils d'Antoine Dunant, soldat, et de sa femme Claudine.

1624, 27 décembre, Jeanne Françoise, fille de Claude Dunant et de Jacquemine Dunant, sa femme.

1633, 22 mai, Jacques, fils de Claude Cochonet, du Petit Villard de Varromey, serviteur de M. de *Farges* (Gédéon de Gribaldy), gouverneur des Allinges.

1658, 20 janvier, Louis, fils de Charles-Augustin, et de sa femme Françoise.

1669, 8 avril, Claude-François, fils de Claude Pomel, soldat serrurier, et de sa femme Gasparde.

SONT NOMMÉS COMME PARRAINS OU TÉMOINS

1612, 23 septembre, Nicolas Depede, soldat, et sa femme Andréanne.

— 2 novembre, Louis Jacquet, soldat, et sa femme Françoise.

— 16 décembre, N^e^ Adrien des Vallis, capitaine dans la comp^ie^ de M. de Bonivard (R. P. Bons).

1614, 15 mai, Antoine Veyre, dit caddet de Grenoble.

— 13 juillet, François de Montvuagnard.

— 4 décembre, Aymé Hermetta.

1615, 2 octobre, Jean Tressalachaux.

1616, 19 septembre, Abraham Mathieu, parrain, avec Martine Baud, sa femme. Item, le 28 mai 1622.

1623, 17 juin, Simon N..., sergent.

1626, 6 février, N^e^ Daniel Nicod, lieutenant en la comp^ie^ du sieur Compois, aux Allinges. (Notes du curé Berthet).

1630, Jacq. Granier, soldat aux Allinges. (R. P. P.)

1633, 24 septembre, Jean-Jacq. Grept, sergent-major ; id. en 1641 ; est témoin à Saint-Didier, en 1654. (R. P. de S. D.) Un Jean Claude Grept meurt le 29 janvier 1666.

1642, 19 mai, Claude-François Dupersil, aliàs Duperrier, *enseigne* au préside. (R. P. D.)

1657, Pochat, enseigne.

1658, 29 janvier, Taboret Louis, soldat.

— Chosal Claude, soldat, parrain avec sa femme, Pernette, d'Allinges ; id. en 1659.

1663, Pierre Perronel, soldat au préside.

1665, N^e Jacques de la Faverge, dit de Cormand, enseigne. Est lieutenant le 8 juin 1674 (Min^es Deleschaux, n^re) ; et figure comme témoin à Perrignier en 1678. (R. P. P.) Lègue ses biens à l'héberge de Thonon.

1670, Daniel Ruffet, de Draillant, soldat.

1671, Abraham Pautex, de Morsy (Thonon), soldat, marié à Andréanne Vuatoux.

1674, 8 juin, François Verbod, soldat au préside, témoin à Perrignier (Min^es Deleschaux, n^re), sergent en 1686.

1710, 16 février, N^e seigneur Claude-Humbert, de Marneziaz, seigneur du dit lieu, comte de Mantonne et Chastellet, *commandeur* du comté, lieutenant-colonel du régiment de Crony, passe une quittance à Claude Berthet. Guyon, notaire.

UNE

LÉGENDE APOCRYPHE

En 1889-90, deux illustres champions, MM. Amédée de Foras et Jules Vuy, discutèrent, à coups d'articles et de brochures, sur le véritable nom patronymique d'Adhémar Fabri, évêque de Genève.

Cette discussion à peine close, parut dans la *Revue Savoisienne* (novembre 1890), un article de M. Vuy attaquant la mémoire de Michel de Foras, seigneur du Bourg-Neuf à la fin du XVIe siècle, et prétendant que ce gentilhomme, *sectaire ardent*, avait fait une *guerre impitoyable* à François de Sales, son cousin.

Etant dans les meilleurs termes avec les deux éminents écrivains, sachant d'ailleurs qu'il ne fait pas bon mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce, je pensais bien assister à la lutte en simple spectateur. Mais Amédée de Foras, qui se trouvait alors en Bulgarie, m'ayant prié de défendre la mémoire de son ancêtre, je crus pouvoir d'autant moins lui refuser ce service, que l'accusation me semblait absolument gratuite. J'écrivis donc l'article suivant :

Le *Courrier des Alpes,* dans son numéro du 25 avril 1865, décrivant les fêtes par lesquelles la ville de Thonon avait célébré le deux centième anniversaire de la canonisation de saint François de Sales, signalait particulièrement l'illumination du château de Foras encadré dans une double guirlande de feu ; puis il ajoutait : « Madame la comtesse « de Foras et Messieurs ses fils devaient bien cet hom- « mage à leur *saint parent,* car *c'est principalement Michel* « *de Foras que voulait désigner l'apôtre du Chablais dans*

« *sa lettre du 7 avril 1595, en disant : Je reste à Thonon*
« *parce que ici j'ai des parents qui me portent respect.* »

La même année, M. Despine rééditait cet article du *Courrier* dans sa *Relation des Fêtes commémoratives de la Canonisation, etc.*, page 51.

Or, les lignes que nous avons placées entre guillemets étant tombées récemment sous les yeux de M. Jules Vuy, ont fortement déplu à cet auteur et nous ont valu un long article qui a paru dans la *Revue savoisienne* sous le titre de : LÉGENDE APOCRYPHE.

De cet article, nous détachons ce qui suit : « Lorsque « fut écrite la lettre de saint François de Sales, le 7 avril « 1595, Michel de Foras était loin d'être au nombre de « ceux qui, dans le Chablais, *portaient respect* au jeune « apôtre, il était un de ses *adversaires les plus prononcés*, « un des *sectaires les plus ardents*, un des moins disposés « à l'entendre... Avec le ministre Petit, il fit longtemps à « l'apôtre une vive opposition ou plutôt une *guerre impi-* « *toyable*. C'est ce qu'ont généralement raconté les auteurs « et ce que prouvent d'une manière catégorique les pièces « officielles conservées dans la bibliothèque du Vatican... « Comme le ministre Petit lui-même, Michel de Foras ne « se rendit, pour ainsi dire, qu'à la dernière heure ; ils « marchèrent constamment d'accord entre eux, etc. »

M. Vuy cite en preuve le témoignage du P. Charles, de Genève, celui des biographes de saint François de Sales : de Baudry, Hamon, Pérennès ; enfin, celui de Perate, qui a publié naguère diverses pièces tirées par lui des archives du Vatican, concernant la mission du Chablais.

En voyant des accusations si graves, aussi nettement formulées par un érudit de cette valeur et cette masse de témoins à charge, les lecteurs de la *Revue savoisienne* ont certainement pensé que les affirmations de M. J. Vuy étaient dix fois prouvées. Pour moi, ayant cru voir de la passion dans son article, je me suis défié.

J'ai du reste la mauvaise habitude de vérifier les citations des auteurs. J'ai donc lu fort attentivement, aux endroits indiqués, le P. Charles, de Genève : il m'y apprend que le jeudi, 1er jour d'octobre 1598, le légat du pape, en présence de S. A. R., « receut l'abjuration du ministre Pierre Petit, de M. de Foraz, et de quelques autres gentilshommes du païs de Chablais, etc. ».

J'ouvre ensuite l'abbé de Baudry (II, p. 186) ; MM. Hamon (1862, t. I, p. 300), Pérénnès (I, 343) ; ils répètent la même chose en termes identiques, et... c'est tout. Pas plus que Charles de Genève, ils ne disent rien, absolument rien du *rôle passionné* qu'aurait joué M. de Foras, rien de la *guerre impitoyable* qu'il aurait faite à son cousin, rien de ses rapports avec le ministre Petit.

Restait Peraté : cet auteur a pu fouiller les archives du Vatican qui contiennent en grande partie l'histoire de la conversion de Thonon. Evidemment, me disais-je, c'est lui qui va nous fournir la preuve, le texte accusateur. J'ouvre donc la brochure de Peraté à l'endroit indiqué, page 67, et j'y trouve, à la fin du rapport envoyé au nonce par Monseigneur de Gribaldi, en octobre 1599, les lignes suivantes que je traduis fidèlement de l'italien :

« D'après le rapport de Mgr le Rév^me^, il y avait avant « les Pâques dernières près de onze mille convertis, mille « personnes au moins se sont converties depuis cette épo- « que. Parmi eux (sans compter le seigneur d'Avully, le « seigneur *de Foraz*, Fornier, Vallon, Allemand, etc., « tous de noble extraction), on remarque plusieurs gen- « tilshommes et le ministre Petit. » Puis... plus rien.

M. Jules Vuy, à défaut de preuves directes, aura sans doute raisonné par induction : M. de Foras est un des derniers bourgeois qui aient abjuré ; donc c'était un sectaire ardent, un adversaire prononcé de Francois de Sales. Il a prononcé son abjuration après le ministre Petit, donc il avait été d'accord avec ce dernier pour faire à l'apôtre du Chablais une guerre impitoyable...

Toutefois, ces conclusions pourront sembler un peu larges à un logicien, voire à un magistrat, surtout s'il sait — ce que M. Jules Vuy semble ignorer — que Michel de Foras n'habitait alors ni Thonon ni le château de Thuiset qui ne lui appartenait point, mais bien une maison-forte située au Bourg-Neuf, dans la commune de Douvaine (1).

En résumé, rien ne prouve que M. de Foras fut un sectaire ardent, un adversaire prononcé de François de Sales.

Etait-il un de ceux qui lui *portaient respect*, comme le disait le correspondant du *Courrier des Alpes ?* — Nous pourrions, *à priori*, répondre à cette question d'une manière affirmative, sans trop craindre de nous tromper : car ils étaient très proches parents.

Mais nous n'en sommes pas réduits à des conjectures. Nous savons que les deux familles, malgré la diversité des croyances, continuaient d'entretenir des relations amicales. Lorsque François de Sales, père du saint, acheta la seigneurie de Brens, le 17 août 1568, Louis de Foras, père de notre Michel, était au nombre des témoins.

Il assiste encore, avec son fils Michel, au contrat définitif conclu à Thonon le 12 février 1569. (*Pourpris historique*, pages 559-560.) Ce même Louis de Foras, faisant son testament, en 1573, substitue, dans tous ses biens, François et Louis de Sales, ses neveux.

Enfin, René Favre, le fils du célèbre jurisconsulte Antoine Favre, appelé à déposer lors de la béatification de François de Sales, déclare expressément que Michel de Foras, quoique calviniste, était un de ceux qui aimaient à rendre service à l'apôtre du Chablais (2).

(1) Aussi, dans la liste des chefs de famille convertis (1596-99), liste conservée au Vatican, publiée d'abord à Leipsick, en 1843, et reproduite dans le II• volume des *Mémoires de l'Académie salésienne*, noble Michel de Foras ne figure-t-il pas avec les convertis de Thonon, mais bien à la tête de ceux de Douvaine. (*Mémoires* cités, page 256). — C'est Jean-Charles de Foras, arrière-petit-fils de Michel, qui vint le premier s'établir à Thuiset, en 1687.

(2) Vittoz, *Apostolat*, page 103, d'après le volume des dépositions qu'il

Concluons donc. La *légende apocryphe* n'est pas celle qui met Michel de Foras au nombre de ceux qui portaient respect à saint François de Sales, mais bien celle éditée par M. Jules Vuy, et nous croyons que cet auteur, d'habitude mieux inspiré, regrettera d'avoir lancé une accusation aussi peu justifiée. A moins que ce dernier, sous l'*ombre* d'une rectification historique, n'ait évoqué l'*ombre* de Michel de Foras que pour le malin plaisir de *marcher sur l'ombre* d'un autre personnage qui lui fait *ombre*.

Annecy, 15 décembre 1890.

Sept mois plus tard, Jules Vuy, dans une brochure de 18 pages in-8°, essaya de soutenir sa thèse fort ébranlée.

J'y répondis par un article qui parut dans l'*Union savoisienne* et dont nous détachons le passage suivant :

— Michel de Foras n'ayant abjuré que le 1er octobre 1598, ne peut-on pas en conclure qu'il fut obstiné dans l'hérésie ?

— Pas le moins du monde. Un hérétique même convaincu de la fausseté de sa religion, peut refuser de l'abjurer publiquement par intérêt, par crainte, ou même par négligence. Ainsi, le ministre Petit qui se montra, dès son arrivée à Thonon, tout disposé à se convertir (1), n'attendit pas moins deux années avant de faire publiquement profession de la vraie foi.

— Mais si le nom de Michel de Foras a traversé les Alpes et s'il est conservé dans les archives du Vatican, cela

avait en sa possession. C'est, du reste, M. l'abbé Vittoz, alors vicaire à Thonon, qui avait envoyé au *Courrier des Alpes* la correspondance signalée plus haut. Pour s'en convaincre, il suffit de lire dans son *Apostolat*, paru la même année, la note de la page 30. Après avoir cité les paroles de saint François de Sales : « Quant à moi, j'ai ici quelques parents et d'autres qui me portent respect », M. Vittoz ajoute en note au bas de la page : « *De ce nombre étoit entre autres la famille de Foras et la famille de La Flèchère.* » Il mettait ainsi Michel de Foras ou sa famille à la tête de ceux qui portaient respect à l'Apôtre du Chablais.

(1) Voir lettres de saint François de Sales du 21 décembre 1596 et du 27 mars 1597.

s'explique-t-il par d'autres raisons que par son zèle calviniste des années précédentes ?

— Eh ! sans doute. On y conserve le nom de tous les chefs de famille qui ont abjuré, des obstinés et des autres : le baron d'Avully, Pierre Fournier et 2,324 autres Chablaisiens partagent le même *honneur*.

Cet article signé X... était suivi de la note suivante :

« Si je garde l'anonyme, c'est uniquement pour ne pas m'engager dans des discussions personnelles qui ne servent à rien sinon à fatiguer le lecteur. » — Hélas ! cette polémique personnelle, je ne devais pas y échapper, comme on verra plus loin.

LA MISSION
DE SAINT FRANÇOIS DE SALES
EN CHABLAIS

Approbation de Mgr l'Evêque d'Annecy

On avait, il y a une quarantaine d'années, pris un moyen assez simple d'écrire l'histoire : c'était de tenir pour avéré le contraire de ce qui avait été dit, écrit et admis jusqu'alors. Cette méthode avait été appliquée à la première partie de la vie apostolique de saint François de Sales. Comme on enseignait depuis trois cents ans, avec tous les documents émanés du Saint-Siège, qu'il avait été le premier et l'unique en date, et jusqu'au bout le principal auteur de la conversion du Chablais, quelques écrivains ont paru qui devaient dire et qui ont dit que le saint n'aurait point eu la part principale dans cette œuvre de salut.

Grâce à Dieu, ces dernières années ont vu se lever et s'affermir une heureuse réaction contre cette école du volte-face historique. Notre Savoie a produit des ouvrages dont les auteurs ont cherché la vérité pour elle-même, ont mis à profit un nombre considérable de pièces, lettres, actes notariés, actes de chancellerie qui ont été déchiffrés et transcrits avec la plus parfaite exactitude. Ce n'est point une histoire qu'écrivent ces auteurs : c'est une époque qu'ils font tout entière revivre devant nous. L'un de ces lettrés, patient, exact et consciencieux, M. l'abbé Gonthier, aumônier des hospices d'Annecy et mansionnaire de notre Eglise

cathédrale, s'est donné la glorieuse tâche de nous faire assister, presque semaine par semaine, à la conversion du Chablais par saint François de Sales. Nous estimons, avec les juges les plus compétents en ces matières, que son œuvre est complète et qu'elle fait disparaître par sa vive clarté les dernières des ombres incertaines et fuyantes qui pourraient encore errer sur ces glorieuses années de la vie et des travaux apostoliques de notre saint Docteur.

Annecy, le 11 avril 1891, en la fête de saint Léon le Grand.

† Louis, Evêque d'Annecy.

INTRODUCTION

A LA PREMIÈRE ÉDITION

Après les travaux de MM. Hamon et Pérennès, tout semblait dit sur saint François de Sales. Il n'en est rien. Sans doute le portrait qu'ils nous ont tracé de l'aimable évêque de Genève est vrai dans ses grandes lignes, mais il laisse beaucoup à désirer pour les détails ; et, tout en reconnaissant le mérite incontestable de ces deux biographes, nous ne craignons pas d'avancer que, chez l'un et l'autre, les erreurs dépassent largement la centaine.

Cette affirmation, qui paraîtra peut-être hardie, nous ne la faisons qu'après de longues et patientes recherches. Nous avons lu, en effet, outre les deux biographies citées plus haut, les Vies du saint par le P. La Rivière, H. de Maupas, Jean Goulu, Charles-Auguste de Sales, etc. ; les travaux de MM. de Baudry, Vittoz, etc. ; nous avons parcouru les 1600 lettres du saint publiées par Migne, celles éditées depuis dans divers recueils, notamment dans les *Mémoires de l'Académie salésienne*, ou par divers auteurs, tels que MM. Jules Vuy, F. Mugnier et *Peraté*. Nous avons de plus soigneusement compulsé l'*Année Sainte* de la Visitation, les registres de l'Evêché trop inexplorés jusqu'ici, etc., etc. ; et nous avons tâché, avec tous ces éléments, de suivre François de Sales année par année, mois par mois, même jour par jour quand nous l'avons pu. En un mot, nous avons fait le *journal* du saint.

Avec ce *journal* nous aurions voulu écrire sa vie ; mais ce travail dépassant nos forces, nous avons essayé du moins de refaire l'histoire de son apostolat en Chablais, soit de la période qui est à la fois la plus intéressante, la plus glorieuse et la plus obscure de sa vie, si l'on excepte sa jeunesse.

Charles-Auguste de Sales est le premier, croyons-nous, qui ait raconté avec quelques détails cette mission du Chablais, mais il a brouillé les faits d'une façon incroyable.

L'abbé de Baudry, en 1836, mit un peu d'ordre dans ce chaos et compléta le récit de Charles-Auguste soit par les lettres qui venaient d'être publiées dans la collection Datta, soit par les documents inédits que possédait le monastère de la Visitation.

Plus tard, MM. Hamon et Pérennès, dans leurs *Vies* de saint François de Sales, l'abbé Vittoz, dans son *Apostolat*, ont, tour à tour, complété l'abbé de Baudry ; mais leurs travaux, nous le répétons, fourmillent encore d'inexactitudes.

Ainsi, par exemple, ils placent au mois d'avril 1596 l'abjuration de l'avocat Poncet qui eut lieu une année plus tôt, et, le 4 octobre, à Thonon, celle du baron d'Avully, qui se fit à Turin le 26 du mois d'août précédent. Suivant eux, François de Sales aurait soigné les pestiférés d'Annecy en 1597 ou 98, et cela n'est point ; il aurait été, après la conversion du Chablais, retenu dans cette ville par une maladie de plusieurs mois, et il partit de suite pour la Ville Eternelle. En un mot, leur chronologie est généralement défectueuse.

Pour nous, mettant à profit les précieuses lettres exhumées des Archives du Vatican par M. Peraté (1), relisant

(1) *La Mission de saint François de Sales dans le Chablais, etc.*, 83 pages in-8°, Rome 1886.

Depuis que nous avons écrit ces lignes, de nombreuses lettres inédites ont été publiées par les Révérendes Sœurs de la Visitation, dans le tome XIe de la magnifique édition qu'elles donnent au public des *Œuvres complètes* de leur saint fondateur.

avec une grande attention celles déjà connues, nous nous sommes étudié à replacer les faits dans leur cadre naturel, à rectifier les assertions erronées, à mieux retracer la part du saint et celle de ses vaillants collaborateurs.

Nous n'avons point, certes, la prétention d'avoir tout élucidé ni celle d'avoir toujours réussi dans nos conjectures ; car hélas ! on est encore parfois réduit à des conjectures. Mais nous croyons enfin présenter au public une *histoire vraie* du retour au catholicisme de la splendide contrée qui s'étend, sur la rive gauche du Léman, entre le mont Vuache et la Dranse.

Puisse ce travail faire aimer toujours davantage le vaillant apôtre qui, par sa douceur et ses vertus plus encore que par son éloquence, a ramené plus de trente mille brebis égarées dans le giron de l'Eglise et dont les suaves écrits ne cessent de guider dans le chemin du Ciel des âmes innombrables.

J.-F. GONTHIER.

Annecy, le 29 janvier 1891.

CHAPITRE PREMIER

Le Chablais protestant

Au commencement du XVIe siècle, un moine allemand, le célèbre Martin Luther, poussé par un orgueil effréné, leva contre Rome l'étendard de la révolte et prêcha la religion du *libre examen*, l'abolition du célibat des clercs, l'inutilité des bonnes œuvres, etc., etc. (1517). L'hérésie nouvelle, favorablement accueillie par les moines relâchés et les laïques vicieux dont elle favorisait les passions, par certains princes auxquels elle livrait les biens des monastères, fut bientôt acceptée ou imposée dans le Nord de l'Europe. De là, elle s'étendit vers le Midi, gagnant successivement Zurich, Bâle, Glaris, Berne, enfin Genève.

Dans cette dernière ville, la masse du peuple était fort attachée à son antique religion ; mais un grand nombre de citoyens, désireux de s'affranchir de la tutelle pourtant bien douce de l'évêque et de celle de la Maison de Savoie, demandèrent l'appui de Berne, et Berne imposa à ses nouveaux alliés l'adoption du nouvel Evangile. Après quelques années de lutte, l'évêque de Genève, ainsi que l'officier ducal, durent prendre la route de l'exil, suivis de près par le clergé et les catholiques fidèles (1535).

Si les nations voisines avaient compris leur intérêt et leur devoir, elles auraient pris fait et cause pour les bannis ; loin de là, n'écoutant que leur ambition, elles embras-

sent le parti de la cité rebelle et se jettent sur les Etats du malheureux Charles III qu'elles se partagent. Les Bernois, aidés des Genevois, envahissent les pays de Vaud et de Gex qu'ils livrent au feu et au pillage ; puis, sur la rive gauche du Léman, la région comprise entre le lac, le Brevon ou Dranse de Bellevaux, les montagnes du Faucigny et les monts Salève, Vuache et Sion, soit les châtellenies de Ternier (Saint-Julien), de Gaillard et le Chablais occidental dont les habitants épouvantés ouvrent leurs portes aux envahisseurs. Les Fribourgeois occupent le pays de Romont ; les Valaisans, le bas Valais avec le pays de Gavot, soit le Chablais oriental (1) ; enfin, la France s'empare du reste de la Savoie ainsi que du Piémont (février 1536).

Berne divisa le pays conquis par elle en deçà du lac en deux bailliages : celui de Thonon ou du Chablais occidental qui comptait 48 paroisses, dont 13 ou 14 filleules (2), et celui de Ternier-Gaillard qui en renfermait au moins 42 (B). On confia le premier à Jean-Rodolphe Nägueli, et le second à Simon Faerber (3).

Pendant les premiers mois, les seigneurs de Berne qui avaient promis aux députés du Chablais et de Ternier, venus au-devant d'eux pour se soumettre, le libre exercice de leur religion, montrèrent une certaine tolérance et se

(1) Les Valaisans réclamèrent aussi les territoires situés sur la rive gauche de la Dranse, mais faisant partie des communes de la rive droite. C'est à cela que les villages de La Vernaz, Jotty, Urine, Ombre, Essert-Romand, La Moussière, etc., échappèrent ainsi au joug de Berne et de l'hérésie. Mégevette y échappa de même, soit qu'on l'ait considérée comme ressortant à la baronie du Faucigny, soit parce qu'elle était du domaine temporel de l'abbaye d'Aulps. — Bellevaux fut disputé aux Bernois par Charlotte d'Orléans, mère de Jacques de Savoie-Nemours, qui le réclamait comme dépendance du Faucigny ; mais le roi de France, choisi comme arbitre, leur céda cette vallée (1543), en échange des droits qu'ils prétendaient avoir sur l'abbaye de Chézery.

(2) A ces 48 paroisses, il faut ajouter deux villages du pays de Gavot : Maxilly et Montigny, qui subirent le joug bernois. J.-F. de Blonay, seigneur des dits lieux, avait vendu ses droits au duc de Savoie Charles III, en 1514 ; Berne se substituant à S. A. en réclama la suzeraineté et leur imposa la Réforme.(a)

(3) Sur ces expressions « bailliages de Chablais et Ternier-Gaillard », voir le document B (et non C)

bornèrent à faire prêcher leur fausse doctrine dans les paroisses, espérant que les exhortations du bailli, jointes à ces prédications, suffiraient à entraîner les habitants à la Réforme. Ils se trompaient. Dans la campagne, les ministres ne recueillaient que des injures et des coups, s'ils étaient seuls.

A Thonon, ils n'étaient pas mieux accueillis. Sur la fin du carême, le célèbre Farel jugea prudent de s'enfuir à Genève et de se faire remplacer par Christophe Fabri dit Libertet. Le lundi de Pâques (17 avril), après que Libertet eût terminé la cène dans l'église paroissiale, la population s'y rendit en foule pour entendre la sainte messe, à l'issue de laquelle on vit se dérouler dans la ville une magnifique procession où figuraient plus de trois cents hommes, avec un nombre bien supérieur de femmes. Cependant Farel revint, appelé, dit-on, par Michel de Blonay, prieur des Augustins (25 avril). Le 2 mai, le fougueux Farel écrivait à son collègue qui avait regagné Genève : « Nous ne sommes « pas ici sans danger. Nous ne faisons aucun fruit ou très « peu... Aujourd'hui, il y avait un grand nombre de per- « sonnes armées, qui s'étaient assemblées pour tomber « sur nous... » ; et le 5 : « Nous sommes toujours au mi- « lieu des tempêtes. Il me semble que je perds presque ma « peine dans ce lieu. » Fabri, étant venu le même jour de Genève pour le remplacer, ne fut pas plus heureux : il se vit en effet, après son sermon du lendemain, obligé de fuir en toute hâte, ainsi que le bailli lui-même, pour échapper à la foule irritée contre lui. (Voir plus haut, p. 72.)

Berne, voyant que les moyens de persuasion ne réussissaient pas, recourut à la force. Des commissaires, après avoir abattu les autels et images qui se trouvaient dans l'église de Saint-Hippolyte, en interdirent l'entrée aux catholiques (6 juin). Puis on fit annoncer une dispute publique pour le 1er octobre. A la première séance publique (2 octobre), deux augustins de Thonon, Girard Pariat et Claude Clementini, adhérèrent à la Réforme que depuis longtemps ils avaient embrassée. « L'issue d'une telle dis-

pute, dit judicieusement M. Verdeilh, n'était pas douteuse, car les réformés seuls posaient les questions, formulaient la teneur des thèses, et le Deux-Cent de Berne, transformé en concile, jugeait seul en dernier ressort. Ces bourgeois, qui avaient en perspective le partage des riches dépouilles de l'évêque, de l'Eglise et des immenses domaines des couvents, abbayes ou prieurés, pouvaient-ils être des juges impartiaux ? » (1)

A la suite de cette comédie, la messe et le port de l'habit ecclésiastique furent interdits ; les autels renversés ; les croix, les statues et les images brisées ou livrées aux flammes (décembre 1536, janvier 1537) ; les abbayes de Filly et du Lieu, la chartreuse de Vallon, les prieurés de Thonon et de Ripaille, la collégiale de Viry, furent fermés ; les nobles opposés à la réforme eurent leurs biens confisqués (2), les prêtres fidèles furent bannis et remplacés peu à peu par des apostats venus de France ou par des laïques recrutés à grand'peine (3) ; les cures et les églises dépouillées ou vendues.

Le peuple néanmoins demeurait attaché à sa vieille foi. Le dimanche et les jours de fêtes, au lieu d'aller au prêche, les catholiques restaient dans leurs maisons, ou bien ils allaient entendre la messe au-delà de la Dranse ou dans les paroisses du Genevois et du Faucigny qui ne subissaient pas le joug de Berne ; ils allaient aux mêmes lieux faire bénir leurs mariages, ils y portaient les nouveaux-nés pour leur faire administrer le baptême et y mettaient leurs enfants en pension, afin de leur procurer l'instruction reli-

(1) Verdheil, protestant, auteur d'une *Histoire du pays de Vaud*, en 3 vol. in-18.

(2) Citons entre autres nobles Michel Guillet de Thonon, Aymon de Genève-Lullin et le seigneur de Corsinge. Celui-ci s'étant rendu à Thonon, dans le mois de mars 1536, accompagné de quelques hommes d'armes, eut l'audace de chanter à travers les rues une chanson dans laquelle il se raillait des gentilshommes qui avaient fait hommage à Berne.

(3) Le nombre des ministres en Chablais, qui était de douze en 1538, fut porté jusqu'à vingt. On en comptait cinq dans le bailliage de Ternier et une dizaine dans le pays de Gex. (Voir le document A).

gieuse et la grâce d'une première communion. Irrités de cette noble conduite du peuple, les Bernois firent publier à son de trompe et afficher dans toutes les paroisses des lois draconiennes comme les suivantes :

« Que personne ne doive aller à la messe ny à aultres ceremonies papalle à poyne de dix florins (environ 36 francs de notre monnaie)/pour une chescune foys.

« Que personne ne soit ausé porter ny faire porter baptiser enfans, sinon jouxte la reformation evangelicque et chescun en sa paroisse par le ministre du lieu, à poyne de dix florins oultre la peine comprise ès statuts de nous dicts Seigneurs.

« Que chescun soyt tenus et doivent aller au presche et chescung en sa paroisse, à poyne de cinq sols.

« Que chescung soit tenus et doivent envoyer leurs enfans, serviteurs et servantes au catechisme et instruction à heure à eux determinée, à poyne pour chescune foys de cinq sols.

« Que personne ne doive mener, tenir ny faire tenir ses enfants es escolles papistiques ny hors les pays de nos redoubtés seigneurs, à poyne de dix florins pour une chescune foys.

« Item lon deffend à tous hostes et hostesses de ballier à boire ny manger à personne pendant que lon presche, aussy que personne ne se doibvent trouver par les rues durant le presche, etc., sous peine de cinq florins par chescun et chescune foys. » (Voir plus haut, p. 155).

Les populations opposèrent à la tyrannie de Berne une résistance passive. Deux ans après la conquête, il y avait des villages entiers qui n'avaient pas encore été au sermon et qui accueillaient par des injures les prédicants toutes les fois qu'ils se présentaient. A Thonon même, les nobles et les notables s'abstenaient du sermon malgré l'amende ; le peuple, forcé de se rendre au temple, s'y livrait à toutes sortes d' « insolences ». On entrait, sortait, toussait, on remuait les bancs, on cherchait tous les moyens de couvrir

la voix du prédicateur. Les femmes tournaient et retournaient leurs chapelets (1).

A la longue cependant, la victoire devait rester à la force. Un certain nombre de catholiques émigrèrent ; d'autres se soumirent en apparence pour éviter la ruine (2) ; d'autres embrassèrent volontiers une doctrine qui favorisait leurs passions, en niant la nécessité des bonnes œuvres ; à ces derniers s'ajouta bientôt la génération nouvelle qui avait été élevée dans les principes de la réforme. Ainsi, peu à peu, le protestantisme s'implanta dans les bailliages et finit par y régner seul en maître.

Ce malheureux pays gémissait depuis vingt-deux ans sous la tyrannie de Berne (3), lorsque le fils du duc Charles III, le célèbre Emmanuel-Philibert, devenu généralissime des armées de l'empereur Charles-Quint, battit les Français à Saint-Quentin (1557), puis à Gravelines (1558).

Les vaincus durent restituer au jeune duc la portion de ses Etats qu'ils avaient envahie. Un peu plus tard, les Valaisans conservant le bas Valais, rendirent le pays de Gavot (1569) ; deux ans auparavant, les Bernois avaient, tout en gardant le pays de Vaud, rendu les bailliages de Gex, Ternier et Thonon ; mais avec la réserve que le culte protestant continuerait d'y être exercé à l'exclusion du culte catholique (25-28 août 1567) (4).

Emmanuel-Philibert († 1580) exécuta scrupuleusement cette clause injuste, se contentant de faire unir provisoirement à l'ordre des chevaliers des SS. Maurice et Lazare

(1) Tous les détails qui précèdent sont extraits d'auteurs protestants et, partant, non suspects, tels que Ruchat, *Histoire de la Réformation de la Suisse*, et Vulliemin, *Le Chroniqueur*.

(2) Un des premiers gentilshommes qui apostasièrent, fut noble Simon de Bellegarde, de Thonon.

(3) Deux proverbes encore en usage : *Raide comme la justice de Berne* et *langue de Farel*, pour dire mauvaise langue, nous prouvent combien Berne et ses ministres étaient antipathiques à nos populations.

(4) La cession des trois bailliages se fit en vertu d'un traité conclu à Lausanne, le 30 octobre 1564, et qu'on appelle parfois traité de Nyon, parce que c'est à Nyon qu'en avaient été arrêtées les bases le 2 mai précédent. (Note de M. E. Ritter.) Le texte en a été publié par Mgr Dessaix, Savoie Historique par Prevost dans ses Mémoires (Acad. Chabl. t. V) et Genève, dans les Documents relatifs à l'hist. du pays de Vaud ; Genève, 1867. Voir encore Amédée Roget, Hist. du peuple de Genève, VIII.

[illegible] de Lausanne. — Sur cette question, voir l'article que j'ai publié dans le tome XXXII de l'Acad. Chablaisienne.

Les Bernois voulaient que l'on décidât que « les sujets restitués dussent continuer en ladite religion (réformée) jusques à un chrétien concile général. »

Les délégués de S. A. refusent de prendre un engagement dont ils n'ont pas la charge. Alors les cantons médiateurs, tout en disant qu'il serait décent (sic) que le Duc de Savoie eût la liberté d'en agir à sa volonté, déclarent que la question de religion est réservée jusqu'à une entente ultérieure entre les parties contractantes. (Voir Dessaix, la Savoie Historique, p.) Mémoires de présent dans Acad. Chabl., V, p. 128, etc., etc.)

Les Bernois insistèrent et le Duc céda : c'est ce qu'affirment tous les historiens, c'est ce que S. François de Sales écrivait au pape le 15 novembre 1603 :

« Voici donc ce qui fut conclu : le Duc reprendrait les quatre Bailliages ... à la condition expresse qu'il ne s'y ferait aucun exercice du culte catholique. « Certes, la clause était ~~[illegible]~~ à fait inique ; mais on s'y résigna dans l'espérance « de jours meilleurs ... » Edit. nouvelle, XII, p. 230. (a)

Voir encore St Genis, II, p. 126, etc. Burnier, H. du Sinat, p. 421 ; Spon, Grillet, [illegible] p. 23 ; Brossard, p. 284 et 386.

Gaberel (Hist. de l'Église de Genève (Tome 2 p. 560-564) cite entre autres une déclaration signée à Gex le 15 septembre 1567, par laquelle Emanuel Philibert s'engage à laisser libre l'exercice de la religion réformée et à payer les pasteurs. Voir mes notes [illegible] St Genis, II, 126.

(a) S. F. de Sales, dont le père, propriétaire en Chablais, avait vu les préparatifs et l'application de ce traité et en avait fréquenté les négociateurs, était mieux placé que personne pour savoir la vérité.

Ricotti (Istoria della Monarchia di Savoia, t. 2 p. 263)

dit que dans le 1er accord signé à Nyon le 12 mai 1564 le duc promit de laisser la liberté de conscience aux habitants des bailliages restitués

et que le 30 octobre, à Lausanne, on déclara que ceux-ci pourraient exercer leur culte suivant la règle qui sera déterminée plus tard.

Mgr Justiniani – Voir sa lettre dans Fleury, t. 22, p. . . .
Voir encore lettre de F. de S. au duc du 26 déc. 1596

Les Syndics de Thonon – V. Charles Aug. 2, p. 151.

Charles-Emanuel ne veut pas qu'on ramène les Chablaisiens par la force à cause du traité conclu avec les Bernois « pro facto cum Bernensibus eam in sententiam facto » (E.N., t. XI, p. 146) lettre de F. de S. au p. Canisius).

C. de Magny (Vie de Mgr de G., p. 155) : « Les Bernois rendirent le Chablais, mais avec une condition « très-injuste, que le duc Eph. accepta pour ravoir le sien. La condition estoit qu'il demeureroit dans « l'exercice entier du calvinisme. ».

les biens et bénéfices ecclésiastiques du Chablais qui n'avaient pas été aliénés par les Bernois.

Son fils, Charles-Emmanuel, étudiait les moyens de l'éluder lorsqu'une nouvelle attaque de ses ennemis vint lui rendre sa liberté d'action.

Au printemps de 1589, une armée composée de Genevois, de Bernois et de Français se jette sur le Chablais, détruisant les châteaux, brûlant les maisons de ceux qui s'étaient armés pour la défense de leur souverain, et ravageant affreusement les campagnes. A la nouvelle de cette invasion, le duc accourt, les bat et leur impose le traité de Nyon (11 octobre), dont un article porte que les protestants ne conserveraient plus qu'un temple à Ternier, deux à Gex et trois en Chablais, savoir ceux de Nernier, Bons et Tully ; — puis, sans attendre, il demande à l'évêque de Genève, Monseigneur de Granier, de rétablir des curés dans les diverses autres paroisses des bailliages.

L'évêque s'empressa d'envoyer une cinquantaine de prêtres (1), parmi lesquels un nommé François Bochut, de Cluses ou d'Ayse, qui fut destiné à la ville de Thonon.

A la voix de ces pasteurs légitimes, une partie des habitants rentra bientôt dans le sein de l'Eglise romaine. Malheureusement, ce bon mouvement ne dura pas. Charles-Emma-

(1) Reg. de l'évêché. Mgr de Granier nomma aux cures suivantes : le 26 octobre 1589 : Thonon, F. Bochut ; Allinges, Jacques de la Biolle ; Gex, F. Bochard ; Peron, Claude Guichon ; Gonville, Louis Mignon. — 1er décembre : Saint-Julien, P. Mugnier ; Feigères, Jacques Guillermin ; Bernex, Claude Costerg ; Confignon, Barth. Jaspel ; Bardonex, J. Veyrat ; Valleiry, Et. Jacquier ; Chênex, Claude Delachenal ; Chancy, P. Vachod ; Lullier, P. Pinget ; Onex, Maurice Dufresne ; Lancy, F. Gras ; Neydens, F. Moccand ; Collonge-Archamp, Gonin Gras. — Le 2 décembre : Laconex, Jacq. Dubouloz ; Cartigny, L. de Chavanne ; Bossey-Evordes, Ant. Fovel ; Margencel, F. Cornut ; Brecorens, Marin Montant ; Armoy-Reyvroz, J. Musy ; Cusy (Chens), Cl. Delachenal ; Bons, Cl. Gay ; Brens, Cl. Roset. — 1590. 10 janvier : Thônex, Ant. Favre ; 11, Hermance, P. Philippe ; Villars, J. Favre ; Orcier, F. Baud ; Avully, J. Nicoud ; Tully-Concise, Ant. Cartier ; Cervens, B. Chevallier ; Choulex, Cl. Gay ; Veigy, Alre Pochet ; Vandœuvres-Cologny, Nic. Salut ; Perrigny, Nic. Cartier. — 29 janvier : Thoiry, Nic. Despine ; Malval, Et. Tévenet. — 21 février : Compesières, J. Brunet ; Viry, P. Ballus. — 14 mars : Sainte-Croix de Genève, L. de La Pallud ; Vullionex, Cl. d'Angeville. — 24 mai : Michel de Balme. — 1er juin : Balleyson, L. Guichon. — 1er juillet : Villelagrand, J. Donier ; Saint-Cergues, J. Navilliat.

nuel ayant retiré ses troupes pour les mener en Provence, au secours de la Ligue, qui refusait de reconnaître Henri IV, alors calviniste, les Genevois recommencent de ravager notre infortuné pays. Aidés par la défection des mercenaires italiens (1) et la connivence des principaux bourgeois de Thonon, ils occupent cette ville et son château, dont ils abattent deux tours (17 février 1591) ; ils s'emparent même, dans une embuscade, du vaillant défenseur des Allinges, qu'ils conduisent à Genève (29 mai...) et demeurent ainsi, pendant trois années, maîtres presque absolus des bailliages, où seule la forteresse des Allinges maintint haut et ferme l'étendard à la Croix blanche de Savoie.

A l'approche de l'armée calviniste, les prêtres, envoyés par Monseigneur de Granier, s'étaient enfuis (2) ; et les nouveaux catholiques, dont la conversion avait été bien prompte pour être solide, « retournèrent à leur bourbier » (3).

Un événement inattendu vint changer la face des choses : le 25 juillet 1593, Henri IV abjurait le protestantisme. Désarmés par cette conversion, les Ligueurs négocièrent une trêve dans laquelle Charles-Emmanuel obtint d'être compris ; et les Genevois s'empressèrent de restituer la châtellenie de Ternier et le Chablais (16 septembre), tout en gardant Gaillard et Gex, sur lesquels cependant le duc réservait ses droits.

Lorsqu'il eut repris possession définitive du Chablais, ce dernier écrivit à l'évêque pour lui demander de nouveaux

(1) Acad. Chabl., II. 142.

(2) François Bochut, avait été nommé curé de Thonon le 26 octobre 1589. (Archives de l'évêché.) Transféré à la cure d'Ayze en Faucigny, il vit les Genevois brûler son église et son presbytère (16 décembre 1592) ; administra quelques années la paroisse d'Hermance (1598-1604), et retourna à sa cure d'Ayze, où il mourut en 1637. — C'est lui qui fonda le collège de Cluses. (Voir l'*Histoire de Cluses*, de M. l'abbé Lavorel.

(3) Lettre de saint François de Sales au nonce du 19 février 1596. (*Œuvres de Saint-François de Sales, XI. 185*). Beaucoup d'entre eux, toutefois, n'apostasièrent qu'en apparence. (Ibid.)

missionnaires destinés à remplacer F. Bochut, qui avait pris la fuite. Monseigneur Granier, après avoir invoqué les lumières de l'Esprit-Saint, convoque les principaux membres de son clergé, lit devant eux les lettres ducales et les prie de lui désigner les prêtres les plus capables de remplir cette mission délicate et pleine de dangers.

Le pontife ayant fini de parler, le prévôt, qui était à la fois le plus jeune et le premier dignitaire du chapitre, se lève et, d'un ton modeste autant que résolu, dit simplement ces mots : « Monseigneur, si vous jugez que je sois capable (de cette mission) et que vous me commandiez de l'entreprendre, je suis tout prest d'obeir et iray volontiers. » L'évêque, au comble de la joie, repartit : « Je vous juge très capable et je vous remercie de me décharger d'une tâche qu'à votre défaut je me serais cru, malgré ma vieillesse, obligé d'affronter. »

Ce prévôt, c'était François de Sales.

En août 1594, la trêve entre la Savoie et Genève fut renouvelée à Saint-Julien.
A cette époque du reste, le genevois manquait absolument d'argent.

CHAPITRE DEUXIÈME

Départ de François de Sales pour le Chablais

Le jeune héros, dont nous allons raconter les hauts faits, était le fils aîné de noble François de Sales, seigneur de Novelles, Boisy en Bornes, La Thuille, etc., et de Françoise de Sionnas. Il avait vu le jour au château de Sales, à Thorens, le 21 août 1567, à l'heure même où la Croix de Savoie reprenait possession du Chablais (C).

Après avoir fréquenté les collèges de La Roche et d'Annecy, les célèbres Universités de Paris et de Padoue, François était revenu dans sa famille avec le diplôme de docteur en droit civil et canonique. C'était alors un gentilhomme accompli. Santé robuste, taille avantageuse, belle figure éclairée par des yeux doux et bleus, élocution facile, esprit distingué possédant les connaissances les plus variées, cœur ardent et plus pur encore : il réunissait tout ce qui peut assurer le succès et la gloire.

M. de Boisy, qui voyait en son fils l'honneur de sa maison et le bâton de sa vieillesse, voulut aussitôt l'engager dans la carrière de la magistrature ; mais François avait depuis longtemps renoncé au monde. En vain lui présente-t-on un brillant mariage, en vain le duc lui offre-t-il des patentes de sénateur, François refuse ; et l'un de ses amis ayant, sur ces entrefaites, obtenu pour lui de Rome, à son insu, la dignité de prévôt du chapitre, il revêt la soutane et reçoit les ordres sacrés (1593).

François était prêtre depuis sept mois à peine lorsqu'il demanda le périlleux honneur d'aller évangéliser les habitants du Chablais (juin ou juillet 1594). En apprenant la résolution de son fils bien aimé, M. de Boisy accourt ; il le prie, il le conjure avec larmes de renoncer à ce dessein, qu'il traite d'insensé : tout est inutile. « Ne savez-vous pas, mon cher père, répond le saint apôtre, que je dois être occupé tout entier des intérêts de mon Père céleste. Que craignez-vous? Dieu y pourvoira ; c'est luy qui aide aux vaillants ; il n'y a que d'avoir du courage. Nous n'avons pas affaire aux nations barbares, je ne suis pas tout à fait incogneu à ce peuple. J'ai confiance que Dieu, selon sa promesse, baillera une grande vertu à nos paroles pour la prédication de son Evangile. Que serait-ce si on m'envoyoit aux Indes ou en Angleterre? Ne faudroit-il pas y aller? Certes, ce seroit un voyage bien desirable... Au reste, voicy la volonté de S. A. serenissime, voicy le commandement de Monseigneur le reverendissime : il n'y a plus rien à contredire ; c'est une chose laborieuse, il est vray, et nul ne sauroit le nier ; mais pourquoy portons-nous ces robbes, si nous n'en voulons pas la charge. »

Le marquis de Lullin essaye de joindre ses instances à celles du père ; il n'obtient pas un succès meilleur.

Le prévôt se prépara donc, par la prière et l'étude, à sa grande mission.

Plusieurs ecclésiastiques, admirant son zèle, s'offrirent à partager ses travaux ; mais il choisit entre tous le chanoine Louis de Sales, son cousin, dont il connaissait la douceur, l'esprit méthodique et la parole éloquente. Avant de partir, ils allèrent tous deux recommander leur entreprise aux prières des chanoines et des religieux de la ville ; puis munis de la bénédiction de leur évêque, ils quittent Annecy. C'était le 9 septembre 1594, *un vendredi*.

Ils arrivent bientôt au château de Sales, qui était sur leur route. Là, M. de Boisy fait de nouvelles tentatives pour décourager son fils ; le voyant inébranlable dans son dessein, il résolut de ne point recevoir ses adieux et, dé-

fendant à ses domestiques de l'accompagner, il se rendit au château de la Thuille, d'où toutefois il écrivit à ses amis du Chablais pour leur recommander les missionnaires (1).

Les deux apôtres passèrent la journée du 12 dans la prière et le jeune ; le 13, ils se firent mutuellement une confession générale des fautes de leur vie ; le soir, François dit adieu à sa pieuse mère qui, tout en versant beaucoup de larmes, le bénit avec tendresse ; enfin, après avoir consacré à l'oraison une partie de la nuit, ils allèrent prendre un peu de repos.

Le lendemain matin, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, l'âme brûlante du désir d'aller la planter dans les cœurs et sur la terre du Chablais, ils partirent à pied, sans domestiques, sans autre ressource qu'une modique somme d'argent, portant pour tout bagage leur linge personnel et deux ou trois livres tels que : la Bible, le Bréviaire et les *Controverses* de Bellarmin. En traversant ainsi La Roche, le pont de Boringe et la petite ville de Bonne, ils arrivèrent, vers le milieu du jour, sur les bords de la Chandouze qui séparait alors le Chablais du Faucigny. Là, les deux apôtres se mettent à genoux et saluent l'Ange tutélaire de la province, en le priant de leur être favorable ; puis, récitant la formule de l'exorcisme, ils conjurent le Seigneur de chasser de cette terre les démons qui tenaient les âmes dans l'aveuglement de l'hérésie (2). Ils continuèrent ensuite leur route et gravirent la côte de Langin.

A leur gauche, apparaissaient, au milieu des marais et des grands chênes « les bonnes murailles, la haute tour et les créneaux du château de Brens » (3) où Louis et Fran-

(1) Lettres du 14 septembre. (J. Vuy, la *Philothée*, II, 264.)

(2) La paroisse de Saint-Cergues a fait récemment élever (1868) en ce lieu une belle croix de pierre avec inscription. — On voit aussi dans la chapelle de la Visitation de Thonon un grand tableau du peintre Baud, représentant cette scène.

(3) *Pourpris historique*, page 559. La terre et le château de Brens avaient été acquis en 1569, par Louis et François de Sales, oncle et père de notre saint. Ce dernier y fut amené une première fois à l'âge de trois ans (été de 1570) : Dieu voulait que le futur apôtre du Chablais vint essayer ses premiers pas sur le théâtre de ses prochaines victoires.

çois avaient passé les vacances de leurs années de collège, et, plus loin, la gracieuse colline de Ballaison, où leurs familles avaient des propriétés et qu'ils avaient si souvent parcourue dans leur jeune âge. Devant eux se déroulait la magnifique plaine du Chablais, que dominait le fort des Allinges. Tout semblait inviter les deux jeunes prêtres à la joie ; et, cependant, ils n'étaient point gais, un air de douce mélancolie était répandu sur leur visage.

Au lieu d'admirer les beautés de la nature, ils considéraient l'état malheureux du peuple courbé sous le joug de l'hérésie, les ruines accumulées dans le pays, les croix brisées et gisant méprisées le long du chemin. Ils virent en passant les églises de Boringe et d'Avully détruites, celle de Bons transformée en temple ; celles de Saint-Didier, de Fessy et de Lully abandonnées et « réduites en retraites de chats-huants », les pointes de leurs clochers abattues et les presbytères en ruines. Ils longèrent ensuite la butte de la Maladière (1) ; puis, ils gravirent le sentier de la *perrousa* qui, de la *repentance*, conduit au château des Allinges, frappèrent à la porte de la forteresse et demandèrent à parler au gouverneur de la part du duc de Savoie.

Le gouverneur du Chablais et des Allinges était François-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance, que nous avons déjà présenté à nos lecteurs. (Page 78.)

Averti de l'arrivée de deux étrangers, il descendit au premier corps de garde où ceux-ci l'attendaient. Après les avoir embrassés et vu les lettres qui les accréditaient, il les introduisit dans la forteresse. *Voir plus haut, p. 105-106.*

Le lendemain, jeudi, montrant à nos deux missionnaires, étendu à leurs pieds, le bailliage du Chablais qui allait devenir le théâtre de leurs exploits, le baron promit de les aider de tout son pouvoir, tout en leur recommandant d'agir avec prudence : « Deux choses sont nécessaires en

(1) On donne le nom de *Maladière* à la pointe occidentale de la colline des Allinges, à cause d'une maladrerie qui existait à ses pieds et qu'on appelait la maladière de Montjoux.

commençant, leur dit-il, la première, c'est que vous passiez toutes les nuits dans la forteresse, vous ne seriez pas en sûreté ailleurs ; la seconde, c'est que vous vous absteniez de célébrer la messe dans un lieu hérétique, il y aurait trop grand péril à le faire. Contentez-vous, dans les commencements, d'aller prêcher à Thonon, remontez le soir à la forteresse où vous célébrerez la messe tous les matins, et, quand le temps ou d'autres circonstances vous empêcheront de faire l'ascension de la colline, vous irez la dire dans la chapelle de Saint-Etienne que vous voyez là-bas, au-delà de la Dranse, à côté des ruines de mon château de la Chapelle de Marin (1). »

Les missionnaires suivirent ce conseil et prirent logement dans la citadelle.

CHAPITRE TROISIÈME

Premiers travaux du Saint

(AUTOMNE 1594)

Le lendemain de cette conférence où ils avaient arrêté leur plan d'évangélisation, François et Louis descendirent à Thonon, éloigné de six kilomètres. Cette ville possédait alors un fort petit nombre de catholiques, savoir :

Six à sept familles faisant ensemble une quinzaine de personnes, Faucignerans pour la plupart, venus là pour le commerce ;

(1) Ce château, complètement transformé, est aujourd'hui la propriété de la famille de Blonay. Il avait été acquis par les nobles de Saint-Jeoire, en 1518, de Nᵉ F. de Compeys.

Deux ou trois dames qui étaient alliées à des protestants et que nous reverrons plus loin ;

Jeanne du Maney, veuve de l'ancien procureur fiscal François Du Foug ou Duffoug, parent de la famille de Sales ;

Gaspard de Genève, baron de Lullin, chevalier de l'Annonciade, gouverneur d'Yvrée, propriétaire à Thonon du château de la Grande-Bâtie, mais habitant le Piémont quand il n'était pas en ambassade auprès des cours souveraines ;

Charles de Vidonne, qui possédait dans les environs le fief de Charmoisy ainsi que le château de Marclaz, sa résidence habituelle, et qui était lié à M. de Sales soit par les liens du sang soit par une amitié profonde déjà partagée par leur fils (1) ;

Enfin, un certain nombre d'employés ducaux parmi lesquels nous citerons le juge-mage, Claude d'Orlyer, dont le zèle pour sa foi paraît avoir été bien faible, et son procureur fiscal, *Claude Marin*, sur la prudence et le dévouement duquel nos deux missionnaires pouvaient compter. C'est dans sa maison, située au couchant de la ville (aujourd'hui place de l'École), qu'ils descendirent (2).

Ils y convoquèrent les familles catholiques que François, dans une allocution chaleureuse, encouragea à pratiquer ouvertement leur foi. Ils firent ensuite visite aux syndics auxquels ils exhibèrent les ordres du prince, et remontèrent le soir aux Allinges.

Ils retournèrent à Thonon le 17, et consacrèrent sans doute la journée à voir en particulier les catholiques qu'ils invitèrent à se trouver au sermon du lendemain. Le lendemain, qui était en effet un dimanche, François, le prêche

(1) Charles avait un fils nommé Claude, dit de Charmoisy, qui épousa, en 1600, Louise Duchâtel de Normandie, la célèbre *Philothée*.

(2) Noble Claude Marin, originaire de Bonneville, avait été nommé procureur fiscal par patentes du 9 février 1594, et devint plus tard administrateur de la Sainte-Maison. Il mourut le 18 avril 1620 (r. Thonon), deux ans après sa femme, demoiselle Françoise Ducrest. — Sa maison est en partie occupée de nos jours, par les familles Bordeaux et Thiébaud.

du ministre achevé, entre dans l'église de Saint-Hippolyte suivi des siens, monte en chaire et démontre à son auditoire, par divers textes de la Sainte-Ecriture, qu'on n'a pas le droit de prêcher la parole de Dieu sans en avoir reçu la mission de l'autorité légitime, et, par les faits, que les ministres protestants n'avaient pas reçu cette mission (1).

Les catholiques furent grandement affermis dans leur foi par les paroles du prévôt ; les protestants en conçurent une vive irritation. Excités par les ministres, ils se mirent à dégorger contre nos deux missionnaires « mille pouilles, mille moqueries, les appelant idolâtres, faux prophètes, cafards, etc., etc. », disant qu'on devait les chasser à coups de fouets ; d'autres ajoutaient même qu'il fallait leur ôter la vie. — François, sans se laisser émouvoir, dit à son cousin : « C'est maintenant qu'il faut avoir du courage, mon cousin ; et pourvu que vous n'ayez point peur, nous ferons prou. » Louis de Sales ayant répondu qu'il n'avait pas peur, « eh bien ! reprit le saint, nous sommes assez forts ».

Le bruit de ces menaces parvint bientôt aux oreilles de M. de Boisy ; celui-ci croyant déjà voir son fils percé par le poignard des assassins, lui expédia de suite son domestique avec un cheval pour le ramener. François se contenta de renvoyer le domestique avec une lettre par laquelle il s'efforçait de rassurer le bon vieillard (2).

Un autre personnage, à cette même heure, s'inquiétait des dangers que pouvait courir le prévôt ; c'était l'illustre sénateur Antoine Favre, son ami intime. Informé du départ de François pour le Chablais, Favre était venu le saluer à Annecy ; puis, prenant un autre chemin que les missionnaires, il s'était rendu dans la vallée d'Aulps où l'attendait quelque affaire importante et de là, vers le 20 ou

(1) *Œuvres de saint François de Sales*, édition complète, publiée par les soins des Religieuses de la Visitation du 1er monastère d'Annecy, tome VII, page 201. — C'est cette édition que nous citerons désormais.

(2) *Année sainte* de la Visitation, au 18 septembre.

le 21 septembre, il descendit au château de Marclaz. Il eut avec le prévôt une longue entrevue, vit aussi ses connaissances de Thonon auxquelles il fit de ce dernier les plus grands éloges ; enfin, complètement rassuré, confiant même dans l'issue de l'entreprise, il reprit le chemin de Chambéry non sans passer au château de Sales, afin de calmer les alarmes de M. de Boisy. De Chambéry, l'illustre sénateur continua de suivre avec un vif intérêt les travaux apostoliques de son ami et de l'encourager par des lettres chaleureuses qui respirent la foi la plus ardente et la plus tendre affection. Comme, cédant aux pressantes instances de M. de Boisy, Monseigneur de Granier semblait disposé à rappeler le prévôt, Antoine Favre conseilla de laisser au jugement de celui-ci la décision à prendre (XI. 385-394).

Quant à nos deux missionnaires, loin de s'effrayer des menaces des hérétiques, ils résolurent de travailler chacun de son côté. Marchant toujours à pied, un bâton à la main, ils allaient chaque matin, par bon et mauvais temps, à la recherche des brebis égarées et rentraient le soir aux Allinges. Nouveaux Moïses, après avoir combattu le jour dans la plaine, ils allaient la nuit sur la montagne retremper leur courage dans des entretiens avec Dieu et s'y nourrir du pain des forts.

Louis évangélisa quelque temps la paroisse des Allinges et celles des environs, poussant parfois ses courses jusqu'à Brens dont il était seigneur. On le voit même, sur la fin d'octobre, quitter un instant le Chablais pour aller consoler les habitants éplorés du château de Sales. François, lui, concentra ses principaux efforts sur Thonon, qui était le siège de l'hérésie.

Parmi les principaux bourgeois de la ville à cette époque, on remarquait (1) :

L'avocat Pierre Poncet, de Gex, cœur droit, fort habile jurisconsulte et « très instruit en hérésie (2) ».

(1) Pour ces familles, voir le splendide *Armorial, etc.*, de M. de Foras.

(2) Un P. Poncet ayant fait imprimer, sans la permission du Conseil de

Noble Michel Sachet dit de Russin ;

Nobles Pierre et Guy Fournier ;

Claude Forestier, seigneur d'Yvoire ;

Guy Joly, seigneur de Vallon et Dursilly ;

L'avocat Claude de Prez, juge ordinaire d'Abondance et lieutenant de la judicature-mage du Chablais, homme vertueux ;

Ferdinand de Prez, seigneur de Corcelles-lès-Jorat (Vaud) ;

Maurice Brotty, co-seigneur de Nernier, mais vivant à l'armée du duc où il commandait un régiment de chevau-légers (1) ;

Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully, Montfort, Vigny, la Chapelle-Marin, qui était juge du Consistoire protestant et qui jouissait parmi les siens d'une grande autorité, mais qui était d'ailleurs dévoué à son prince (2).

La plupart de ces nobles entretenaient, soit avec M. de Sales, soit avec M. de Charmoisy, des relations cordiales ; le seigneur d'Avully avait même épousé la sœur du gouverneur des Allinges. Cette circonstance, la noble extrac-

Genève, un livre intitulé *De Jure municipali libellus*, et l'ayant dédié au duc de Savoie, fut condamné à sortir de la ville (12 sept. 1594), mais il obtint la permission de rester. (Ritter, *Revue sav.*, 1901.) C'est probablement le même personnage.

(1) C'est le sexaïeul paternel de M. Adhémar d'Antioche ; il était fils de Charles de Brotty et de Percevande de Saint-Jeoire.

(2) Aussi les Genevois avaient-ils, deux années auparavant, mis sa tête à prix, avec celles du baron d'Hermance et du chevalier de Compois. (*Reg.* de Genève, au 19 mai 1591.)

D'Avully avait épousé en premières noces (3 janvier 1573) Jeanne-Andrée de Saint-Jeoire, fervente catholique, sœur de François-Mer de Saint-Jeoire, gouverneur des Allinges. Aussi, à la mort de ce dernier (20 novembre 1595), hérita-t-il du château de la Chapelle et de la baronie d'Hermance. C'est pourquoi il fut dès lors appelé le plus souvent le *baron d'Avully*, comme les marquis de Coudrée s'intitulaient marquis d'Allinges, bien qu'Allinges ne fut qu'un simple comté.

On s'est plu à représenter d'Avully comme un zélé *calviniste* : c'est faux, ou du moins ce n'était plus vrai à l'époque où nous sommes. Ecrivant à S. A. pour qu'elle envoie à Thonon le sénateur Favre, avec le mandat d'inviter les bourgeois à entendre ses prédications, François de Sales ajoute : « M. d'Avully aussi aidera beaucoup à l'œuvre, ce que je crois qu'il *fera volontiers* selon la bonne volonté qu'il a, en laquelle même je l'ai toujours veu dès le commencement que je vins icy ». XI, 168.

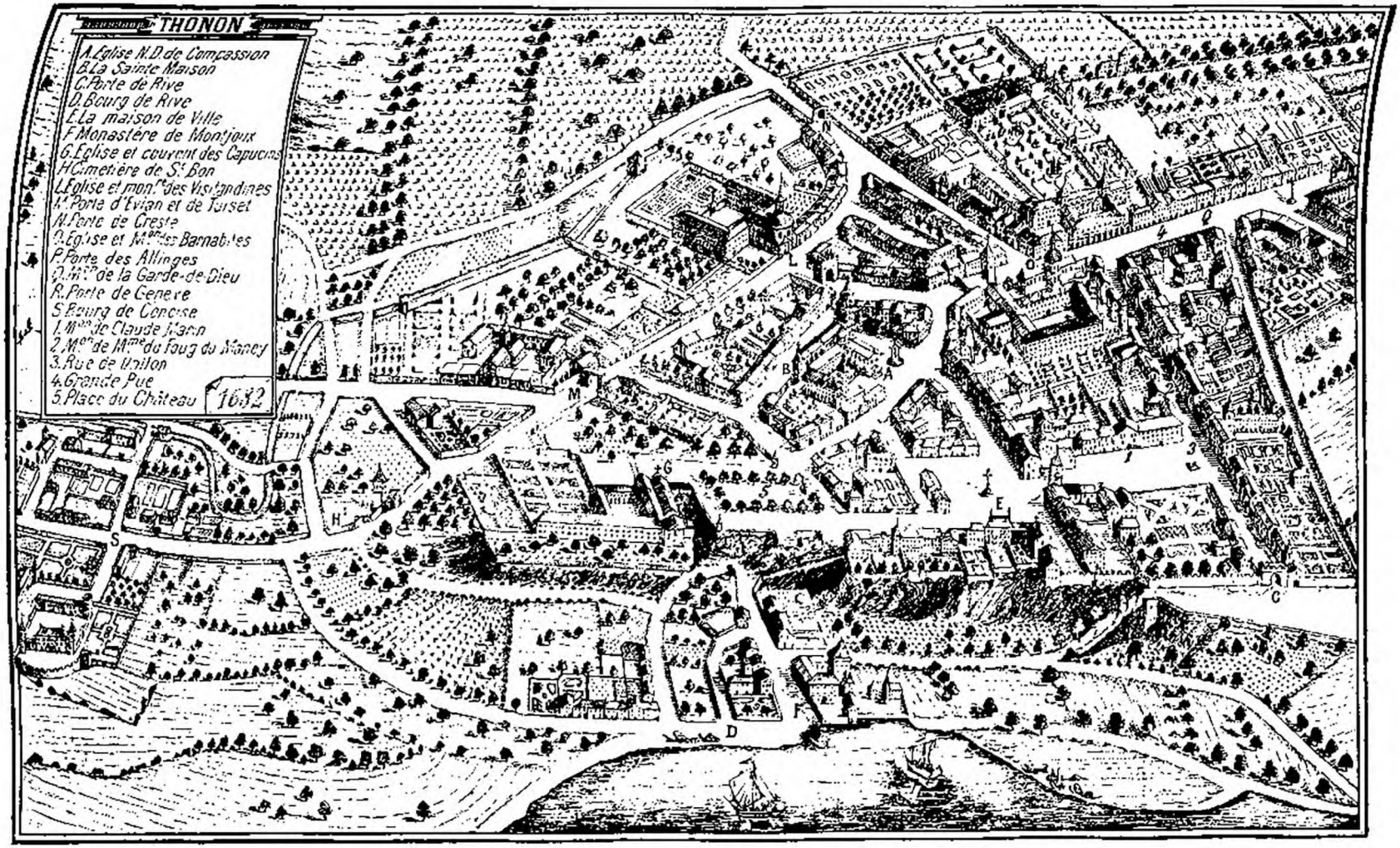
THONON
A. Eglise N.D. de Compassion
B. La Sainte Maison
C. Porte de Rive
D. Bourg de Rive
E. La maison de Ville
F. Monastère de Montjoux
G. Eglise et couvent des Capucins
H. Cimetière de St Bon
I. Eglise et mon.re des Visitandines
K. Porte d'Evian et de Tarset
M. Porte de Creste
O. Eglise et Mon.re des Barnabites
P. Porte des Allinges
Q. Mon.re de la Garde-de-Dieu
R. Porte de Geneve
S. Bourg de Corcise
1. Mon de Claude Marin
2. Mon de Mme du Foug du Monet
3. Rue de Unilon
4. Grande Rue
5. Place du Château
1632

tion du prévôt, l'amitié que lui portait le baron d'Hermance lui procuraient une entrée facile dans ces familles. Il en profita pour les voir le plus souvent possible et pour essayer de les détacher de l'erreur, sachant bien que, si ces personnages influents venaient à embrasser le catholicisme, leur exemple serait vite suivi par la foule du peuple.

L'entreprise n'était pas facile. Les préjugés de l'éducation, les passions, leur antipathie pour le gouvernement catholique du duc, les alliances que plusieurs d'entre eux avaient contractées avec des familles de Berne ou de Genève, pour tous la crainte d'être maltraités par les deux villes s'ils embrassaient le catholicisme, le jour où elles reprendraient les bailliages, étaient autant de liens qui les tenaient attachés à la prétendue Réforme.

« Je ne perds point d'occasion de les accoster, écrivait « un peu plus tard le bon saint à un religieux, son ami, « mais une partie ne veulent pas entendre ; l'autre partie « s'excusent sur la fortune qu'ils courroient quand la trêve « romproit avec Genève, s'ils avoient fait tant soit peu sem- « blant de prendre goust aux raisons catholiques : ce qui « les tient tellement en bride qu'ils fuient, tant qu'ils peu- « vent, ma conversation. » (XI. 119.)

A l'église, où François se fit un devoir de prêcher, non seulement les dimanches, mais encore souvent dans la semaine (1), il n'avait guère pour auditeurs qu'une demi-douzaine, une dizaine au plus de catholiques. Un certain nombre de paysans des environs et même quatre à cinq bourgeois de la ville poussés par la curiosité ou pressés par les sollicitations du baron d'Hermance vinrent bien l'entendre. Mais « le diable s'en aperçut aussitôt » ; à son instigation, les principaux bourgeois, assemblés en conseil, s'engagèrent mutuellement à n'assister jamais aux

(1) Nous avons de cette époque trois des sermons débités par le saint : ils traitent de l'Eglise (visibilité et perpétuité) et de l'Eucharistie. (*Œuvres*, VII, sermons 24-26). Ils furent prêchés le 8 octobre, un lundi, sur la fin du même mois.

prédications catholiques ; ils publièrent même un arrêté pour interdire de s'y rendre à tous sans exception (1).

« Ils ne veulent pas nous ouyr (entendre), continue le saint, parce qu'ils ne veulent pas ouyr Dieu. Certes, il me semble voir où tendent les desseins de ces hommes pervers ; ils voudraient nous oster l'espérance de mener nos affaires à bonne fin et partant nous chasser d'icy. Mais il n'en sera pas ainsy ; car aussi longtemps que cela nous sera permis par les trêves et par la volonté de nos supérieurs, nous sommes absolument résolus de travailler sans relâche à cette œuvre, de ne pas laisser une pierre à remuer, de supplier, de reprendre avec toute la patience et la science que Dieu nous donnera. »

Il écrivait à peu près la même chose à l'évêque, en ajoutant : « Nous espérons avec patience que *ce fort armé* (le diable) *qui garde sa mayson sera chassé par un plus fort que luy,* qui est Nostre Seigneur Jésus-Christ (XI. 94.)

Il continua donc de prêcher, établissant les dogmes catholiques avec un clarté à laquelle le ministre Viret lui-même ne put s'empêcher de rendre hommage (2) et de semer la divine parole avec la confiance que tôt ou tard elle porterait ses fruits.

C'est ainsi que, le 27 novembre, il commença de prêcher l'Avent à un auditoire de « quatre ou cinq petites personnes ». (*A. S.*, XII. 2.) A ses prédications il joignait la prière et la pénitence. Il jeûna même d'une façon tellement rigoureuse que sa santé en souffrit et que l'évêque, l'ayant su, lui fit une obligation de modérer ses mortifications.

Le prévôt ne demeurait pas toujours à Thonon. Il faisait de temps à autre des courses, soit à Saint-Paul, au manoir de Claude de Blonay, l'un des amis de sa famille, soit à Evian où il allait pour retremper son courage

(1) Lettre du saint au sénateur Favre, XI, 90.

(2) Viret, alors principal ministre de Thonon, était natif d'Orbe ; il avait un collègue, Jean ou Jacques Clerc, qui était de Thonon même et devait être parent du châtelain François Clerc qui, chargé de défendre la ville, en 1589, en livra les portes aux soldats de Berne et de Genève.

auprès de ses confrères,[1] soit dans les campagnes environnantes à la recherche des brebis égarées. Enfin, comme nous l'avons dit, il devait, chaque soir, remonter aux Allinges.

1. Voir dans E.N., la lettre qu'il écrivit, d'Orsier, au sénateur Favre, le 2 nov. et celle au même, datée de Allinges.

CHAPITRE QUATRIÈME

Dangers auxquels François est exposé

(DÉCEMBRE 1594 — FÉVRIER 1595)

Ces courses quotidiennes, dans une saison froide, par des chemins souvent couverts de neige et de glace, mirent plus d'une fois la vie du prévôt en danger.

Un soir qu'il pleuvait fort, François et son cousin Louis furent obligés de passer la nuit « sous le desgout du toict d'une grange ».

Une autre fois, qu'ils remontaient très tard aux Allinges, ils trouvèrent, aux abords du village du Noyer, la neige tellement haute qu'ils se virent contraints de demander l'hospitalité aux habitants du lieu ; mais toutes les portes se fermèrent. Forcés de continuer leur route, ils rencontrent, heureusement, à deux cents pas plus loin, le four du village ; il s'en approchent et, le trouvant encore chaud, ils l'ouvrent et s'y jettent tout habillés en attendant le jour.

Enfin, une autre fois — c'était le 12 décembre — François fut surpris par la nuit dans la forêt de la Chavanne. Ne sachant où diriger ses pas, entendant d'ailleurs les

hurlements des loups qui couraient dans le bois, il monte sur un arbre, s'attache par la ceinture à l'une de ses branches et y passe la nuit. Des paysans du village du Noyer, nommés Mouille, aperçurent, le lendemain, notre apôtre tout transi de froid, l'emportèrent chez eux et le rappelèrent à la vie.

1595. — Au mois de janvier, le froid devint de plus en plus rigoureux et les chemins tellement glissants que le saint apôtre se vit obligé de mettre des crampons à ses souliers (12 janvier), et de s'aider parfois de ses mains et de ses genoux pour faire l'ascension de la colline des Allinges. Comme il était sujet aux engelures, il eut bientôt les talons en si mauvais état que son sang, après avoir mouillé ses bas et ses guêtres, teignait encore « de son innocente rougeur » les neiges par lesquelles il passait.

Les périls que les éléments faisaient courir à François n'étaient que le prélude d'autres périls plus graves encore. Un protestant, qui depuis embrassa la vraie foi, mais qui alors, poussant le zèle de sa secte jusqu'au fanatisme, avait promis de le tuer et de porter sa tête à Genève ou à Berne, se posta successivement en trois endroits propres à l'exécution de son dessein ; toujours le fusil rata, malgré son excellente qualité, malgré les précautions prises pour ne pas manquer son coup (8 janvier).

Désespéré de n'avoir pas réussi, il plaça des assassins en divers lieux par où l'apôtre devait passer, afin que, s'il échappait aux uns, il tombât entre les mains des autres. Mais, soit que Dieu aveuglât ces malheureux, soit qu'il rendît son apôtre invisible, il y passa effectivement et ne fut pas aperçu (1).

Vers ce temps-là, croyons-nous, le chanoine Louis de Sales se vit obligé, faute de ressources, de se séparer de son cousin et de quitter le Chablais. M. de Boisy, apprenant toutes ces choses, se décida, sur le conseil de son

(1) Déposé par ce protestant même sous la foi du serment, lors du procès de béatification du saint.

1594 30 déc. En ce jour, si l'on en croit les Sœurs de la Visitation (Œuvres XV, 38) F. aurait baptisé Adriane Fichet, fille d'Aimé Fichet, chatelain de Bonneville, née (probab. à Bonneville) le 11 du mois.

épouse, d'envoyer auprès de François son fidèle Rolland (1), qui, dès lors, le suivit pas à pas, témoin disposé par la Providence pour transmettre à l'édification publique les détails de ses sublimes pérégrinations.

A la même époque, l'infatigable prévôt commença l'exécution d'un projet qu'il méditait depuis quelque temps. Voyant que les habitants de Thonon refusaient de venir entendre l'homme de Dieu, un gentilhomme de ses amis lui conseilla d'écrire une suite d'instructions contenant la défense de la religion catholique avec la réfutation du calvinisme, et d'en répandre des copies dans les familles. Par là, disait-il, vous procurerez à ceux qui ne viennent pas vous écouter le seul moyen de connaître la vérité et la facilité d'en considérer plus mûrement les preuves ; vous leur montrerez ainsi que vous ne craignez ni d'être désavoué par vos chefs, ni d'être réfuté par leurs ministres. » François pesa ces considérations, demanda conseil à ses amis et plus encore les lumières d'en-haut ; enfin, le 7 janvier, au saint autel, il se sentit vivement poussé à réaliser ce projet (2).

Il mit aussitôt la main à l'œuvre. Pendant deux ans, il employa ses moments de loisir, même une partie de ses nuits, à rédiger les instructions substantielles que les Thononais trouvaient ensuite sur le seuil de leurs portes ou bien affichées sur les murs. Il y établit que Luther, Calvin et tous les hérétiques ont agi sans mission ; qu'au reste ils ont foulé aux pieds les Règles de la Foi en mutilant et en travestissant l'Ecriture, en rejetant l'autorité des Saints-Pères, des Conciles et des Papes ; que l'Eglise catholique possède toutes les marques de la véritable Eglise et que les sectes réformées n'en possèdent aucune. Enfin, avec les

(1) George, fils d'Aimon Rolland de Versonnex (1576-1641) servit au prévôt de laquais et de secrétaire. Plus tard il reçut la tonsure (14 février 1598) et la prêtrise (1605), devint économe de l'evêché, chanoine de Notre-Dame-de-Liesse, dignité qu'il résigna le 12 juin 1621, chanoine de la cathédrale, et mourut en 1641, après avoir eu la joie d'élever dans l'église de Versonnex une chapelle en l'honneur de son saint maître.

(2) *Année sainte*, au 7 janvier.

témoignages de la Bible et de la tradition, il bat en brèche les erreurs des protestants sur les Sacrements et le Purgatoire. — De ces feuilles volantes, faites à la hâte par un auteur de vingt-sept ans, est sorti le *Traité des Controverses*, ouvrage inachevé mais que les commissaires du pape Urbain VIII n'ont pas moins proclamé digne des Athanase, des Ambroise et des Augustin.

En dédiant quelques-uns de ces feuillets aux habitants de Thonon, le prévôt leur disait : « Prenez donc, Messieurs, en bonne part ce present que je vous fais et lisez « attentivement mes raisons... Je ne diray rien qui soit « nouveau et je ne le voudrois pas faire ; car tout est ancien dans cet escrit et n'y a presque du mien que le fil « et l'aiguille... Ce traicté semblera peut-estre un peu trop « accourcy et trop devestu ; cela vient de ma pauvreté et « de mon peu de temps, ma memoire a fort peu de moyens « de reserves ; je n'ay que fort peu de livres en ce lieu « dont je me puisse enrichir ; prenez néantmoins à gré « cette production telle qu'elle est ; je vous l'offre, Messieurs ; et quoique vous ayez veu plusieurs autres livres « mieux faits et mieux parez, arrestez un peu votre attention sur celuy-cy qui peut-estre sera plus sortable à « votre complexion que les autres ; car son air est du tout « savoisien et l'une des salutaires recettes et derniers remèdes, puisque c'est le retour à l'air naturel. Je vay donc « commencer au nom de Dieu et je vous prie, Messieurs, « de vous ressouvenir des parolles de S. Paul : *Que toute « amertume, ire, dedains, crieries, blasphèmes et toutte « malice soient ostez de nous et de vous. Amen.* » [1]

Pendant que les écrits de l'Apôtre allaient porter la vérité dans les familles de la ville, lui-même cultivait les bourgeois dont la porte lui était ouverte, et s'efforçait de dissiper leurs préjugés.

5 février, dimanche de la quinquagésime, F. prêche à Thonon sur la pauvreté du christ (sermon 27.)

1 Cette « Epistre à Messieurs de Thonon » est datée du 25 janvier (f. de la Conversion de S. Paul)

(?) 1 Imprimé à Lyon chez E. Roussin durant l'été de 1600. La permission d'imprimer est du 27 avril.

CHAPITRE CINQUIÈME

Premiers succès

(FÉVRIER-AOUT 1595)

Le carême qui s'ouvrit le 8 février, fournit au prévôt l'occasion de multiplier les efforts de son zèle et de ses prédications. Mais s'apercevant que l'obligation de monter chaque soir aux Allinges lui enlevait un temps précieux, il résolut d'accepter le logement que lui offrait Mme du Fong dans sa maison de la rue Vallon (1), et d'aller habituellement célébrer la messe, à la chapelle Saint-Etienne de Marin, au-delà de la Dranse (2).

« Enfin, je suis descendu à Thonon, écrivait-il le 7 « mars au sénateur Favre. Que l'ennemi s'attende à une « lance très excitée par l'ennui du retard. Attaqué des hau- « teurs de ma citadelle (les Allinges), il a méprisé de justes « conditions ; maintenant je luy livrerai le dernier as- « saut... » (XI. 114.)

Les calvinistes comprirent si bien le danger qui menaçait leur secte, que certains d'entre eux résolurent de se défaire à tout prix de leur adversaire.

(1) Aujourd'hui habitées par les familles Moynat, Joly et par Mme de Saulxure qui l'a récemment transformée.

(2) Cette chapelle, qui s'élève sur la rive droite de la Dranse, à deux pas en-dessus du château de Blonay, sur les limites de la paroisse de Marin, fut anciennement une église annexe. Abandonnée depuis la Révolution, elle a été restaurée et rendue au culte en 1857, grâce à M. l'abbé Requet, secondé par les habitants et notamment par M. Delalex, curé de Minzier.

Voir Tome II.

Une nuit que ce dernier ayant un besoin pressant de certains papiers restés aux Allinges, montait à la forteresse accompagné de Rolland et de deux autres laïques, voilà que tout à coup, sortant d'une embuscade, deux hommes se précipitent vers lui l'épée nue à la main. A cette vue, Rolland et ses compagnons dégaînent en toute hâte ; mais lui : « Remettez vos épées dans le fourreau », dit-il ; puis marchant droit aux assassins, il les aborde avec des paroles si douces, un visage si majestueux, que ces hommes, tout honteux de leur dessein, abaissent leurs armes et se jettent à ses pieds pour lui demander pardon.

Le baron d'Hermance, averti de cet attentat, lui offrit une escorte ; il refusa nettement. « Saint Paul et les apô-« tres, dit-il, ne se sont point servis de soldats ni de « gardes ; ils n'ont employé pour soumettre l'univers que « la seule épée de la parolle de Dieu. Luther et Calvin ont « planté leurs hérésies par la force : c'est ainsi qu'on les « a introduites dans le Chablais ; je veux les en arracher « par la seule parolle de Dieu qui peut, sans secours hu-« main, briser les cèdres et rendre fertile le désert de Ca-« dès. Du reste, si Dieu me fait la grâce d'endurer la mort « pour soustenir la doctrine que je presche, ce me sera « chose très glorieuse. »

Le gouverneur, ne sachant que répondre à ce discours, n'insista pas davantage ; mais il donna ordre que désormais quatre ou cinq soldats le suivissent de loin (1).

Georges Rolland avertit également M. de Boisy, qui fit au prévôt d'amers reproches sur sa témérité. « Mon très « honoré père, répondit le saint, si Rolland était vostre « fils aussi bien qu'il n'est que vostre valet, il n'aurait pas « eu la couardise de reculer pour un si petit choc que « celuy où il s'est trouvé et n'en ferait pas le bruit d'une « grande bataille. Nul ne peut douter de la mauvaise vo-

(1) D'après Charles-Auguste, cette charge fut spécialement confiée au sergent du Mullin, à Daniel Nicod et à Louis Gravier. Suivant la tradition, François fut attaqué sous le village des Allinges, près du ruisseau d'Amphion. Déjà dit p. 109.

« lonté de nos adversaires ; mais aussi vous fait-on tort « quand on doute de nostre courage. Par la grâce de « Dieu, nous savons que *celui qui persévèrera sera sauvé...* « et que *les moments de nos combats et de nos tribulations « opèrent le prix d'une gloire éternelle.* » (XI, 117.)

Le père insiste : « Votre zèle, écrivait-il, ne peut aboutir « à rien de bon. Je vous conjure de faire cesser au plus tôt « nos inquiétudes et nos alarmes et de vous rendre à « votre famille, surtout à votre mère qui meurt de dou- « leur de ne vous point voir et de crainte de vous perdre « tout à fait. Mais si mes prières ne servaient de rien, en « qualité de père je vous ordonne de revenir ici incessam- « ment. » — François répond qu'il s'en remet à la décision de l'évêque de qui il tient sa mission. M. de Boisy descend aussitôt auprès de Monseigneur de Granier et le conjure de rappeler son fils. En vain l'évêque lui représente qu'il serait peu honorable de *jeter la faucille au moment de cueillir la moisson ;* en vain le président Favre, qui était présent à l'audience, suggère-t-il de s'en remettre au jugement et à la discrétion de François, le père insiste avec tant de force que l'on décide de rappeler celui-ci.

Cependant l'évêque revint de sa décision et François continua son apostolat auprès des bourgeois de Thonon. Parmi ces bourgeois, étaient noble Pierre Fournier, le baron d'Avully et l'avocat Poncet. Ce dernier, facilement convaincu par les paroles des Saints-Livres de la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, conservait dans son esprit des idées très fausses sur plusieurs points de dogme. Afin de les dissiper, François lui prêta le catéchisme du célèbre jésuite Canisius, fondateur du collège de Fribourg, et les *Pensées des Pères* extraites par Busée. Ces lectures et les explications du saint le détachèrent peu à peu du calvinisme. (XI, 140.)

Tout en travaillant à gagner les hérétiques, François ne négligeait point le petit nombre de catholiques disséminés dans le Chablais et nous avons raconté plus-haut (page 108)

12 mars, F. perd l'un de ses amis, le Sénateur Roget 14

les succès étonnants qu'il obtint auprès de la garnison des Allinges.

Les catholiques de Thonon donnèrent aussi des consolations à notre infatigable missionnaire ; ils furent très assidus aux instructions et s'approchèrent avec piété de la table sainte.

Un instant, François avait espéré d'admettre à la communion pascale quelques-uns de ses sept à huit néophytes (1) ; mais il fut déçu dans son attente. Trois ou quatre des principaux étaient bien venus de temps à autre l'écouter à la dérobée, de la porte ou des fenêtres de l'église. Plusieurs étaient convaincus de la vérité de la religion catholique ; ils ne voulaient pas l'embrasser publiquement. De ce nombre étaient d'Avully et l'avocat Poncet.

La foi du baron d'Avully au calvinisme avait été fortement ébranlée le jour où il avait eu le bonheur d'entendre, à l'église de Saint-François d'Annecy, le premier sermon du prévôt sur la sainte Eucharistie (2). Depuis lors, il avait lu et étudié. Ses lectures, les longs entretiens qu'il eut avec le prévôt soit dans sa maison, soit, dit-on, dans un pré solitaire entouré de grands chênes, les contradictions et la couardise des ministres achevèrent bien vite de lui prouver que la vérité ne se trouvait que dans l'Eglise catholique. Il le reconnaissait, il promit même de se convertir ; mais diverses considérations humaines retardaient cette conversion que sa pieuse femme sollicitait avec ardeur. Quant à Poncet, les reproches de ses anciens amis, la crainte de perdre les biens qu'il possédait sur les terres des Genevois, l'incertitude de la trêve, étaient autant d'entraves qui l'empêchaient d'avancer. (Lettre du 11 avril, XI, 124.)

Attristé par ces délais, le saint était parfois tenté de découragement. « Nous marchons, mais à la façon d'un « malade, écrivait-il à Monseigneur de Granier... C'est la

(1) Pâques tomba cette année-là (1595) le 26 mars.

(2) C'était le 24 juin 1593.

« vérité, ceste province est toute paralytique, et devant « qu'elle puisse marcher, je pourray bien penser au voyage « de la vraye patrie. (XI, 118.)

Il ne désespérait pas cependant du succès final. « Quant « à moi, écrivait-il, dans les premiers jours d'avril, au « P. Possevin (1), son ami (XI, 120), j'ai icy quelques pa- « rents et d'autres qui me portent respect pour certaines « raisons particulières que je ne puis pas résigner à un « autre ; et c'est ce qui me tient du tout engagé sur l'œu- « vre. Je m'y fascherois déjà beaucoup si ce n'etoit l'espe- « rance que j'ai du mieux... je sais bien (en effet) que le « meunier ne perd pas de temps quand il martelle sa « meule. Aussi, *ajoutait-il avec son humilité ordinaire*, « seroit-il bien dommage qu'un autre qui pourroit faire « plus de fruict ailleurs, employât ici sa peine pour neant, « comme moi qui ne suis encore guère bon pour prescher « autre que les murailles comme je fais en ceste ville. »

Au moment où il écrivait ces lignes, l'humble missionnaire songeait à aller prendre quelque repos auprès des siens et de son évêque. Mais le baron d'Hermance et le chevalier de Compois (2), qui espéraient vaincre les hésitations de l'avocat Poncet, l'engagèrent à patienter encore quelques jours (XI, 128), l'assurant que la victoire était proche. François se hâta d'annoncer la nouvelle au sénateur Favre : « Voicy enfin, lui dit-il, que commencent à « jaunir quelques épis de ceste grande moisson. » En effet, le jeudi 20 avril, il eut le bonheur, *« après un laborieux enfantement de sept mois »*, de recevoir l'abjuration publique de ce cher néophyte, en présence de Simon Ruptier, aumônier du fort des Allinges (3), et de l'avocat

(1) Le P. Antoine Possevin, célèbre jésuite de Mantoue, que François de Sales avait eu pour directeur, lorsqu'il étudiait à Padoue.
Peu de jours après cette lettre, ce Père envoyait au prévôt un petit livre de sa composition sur la *poésie et la peinture*.

(2) Etienne de Compois-Féterne, ancien gouverneur de Ripaille. (Voir page 74)

(3) Simon Ruptier fut plus tard curé de Cranves, où il mourut en 16... La

Ducrest qu'il avait appelés spécialement pour témoins. (XI, 123-129.)

Cette conversion valut à François les félicitations de son évêque et de ses nombreux amis.

Le sénateur Favre lui écrivit de son côté : « Je ne sau-
« rais dire, mon cher frère, ce qui domine le plus, de la
« joie ou de l'admiration non seulement chez les personnes
« qui, malgré leur confiance en vous ne comptaient point
« sur vos succès, mais encore chez celles qui, comptant
« sur une heureuse issue, n'osoient croire à des résultats
« aussi prompts, aussi marqués... Tout le monde est con-
« vaincu maintenant que la religion, après avoir été si
« longtemps méprisée par ces peuples, brillera parmi eux
« de son ancien éclat et que cette province fournira bien-
« tôt des armes pour écraser la Babylone moderne (1). »

Les protestants, au contraire, furent grandement affligés. Comprenant que cette conversion allait nuire à leur cause, ils essayèrent d'en atténuer l'effet en répandant le bruit qu'en punition de sa défection, l'avocat Poncet était cruellement tourmenté par le diable et que François passait des nuits entières à l'exorciser en secret pour chasser l'esprit immonde.

Immédiatement après cette brillante conquête[2] le prévôt, laissant à Thonon son cousin Louis, quitta le Chablais pour se rendre au château de Sales, où sa pieuse mère et son vieux père le serrèrent dans leurs bras avec une joie impossible à décrire (24 ou 25 avril).

Il reçut un semblable accueil de l'évêque et des chanoines ses confrères. Il était depuis quelques jours au milieu d'eux, lorsque la cure de Corsier-Anières, devenue vacante par la démission de son frère Gallois (3), fut mise

plupart des biographes ont placé l'abjuration de Poncet en 1596 : c'est une erreur manifeste.

(1) Lettre du 19 avril, XI, 401.

(3) Gallois avait obtenu cette cure en 1591, n'étant que simple clerc. Ayant renoncé à recevoir les ordres sacrés, Gallois résigna son bénéfice et la stalle qu'il possédait à la cathédrale ; puis se maria, eut une nombreuse famille et mourut saintement en 1614.

2. Il prêcha à Thonon le dimanche suivant, 25 avril (sermon 29e).

au concours (11 mai) ; il se présenta et l'obtint (1). Vers ce temps, François reçut du sénateur Favre une lettre par laquelle il le chargeait d'une commission auprès de M. de Montrottier, avec des *Sonnets spirituels sur l'amour divin et la pénitence*. En accusant réception de l'une et de l'autre, le prévôt dit qu'il s'est acquitté de la commission, mais que pour les méditations poétiques de son ami, à peine a-t-il eu le temps d'en savourer quelques pages, entraîné qu'il était soit par les prédications, soit par d'autres affaires. (XI, 132.)

Aux fêtes de la Pentecôte, en effet (14-15 mai), le saint prêcha plusieurs fois à la foule avide de l'entendre, et le mardi soir il se rendit au château de Sales, où l'appelait son père. Il s'y trouvait encore le dimanche suivant, il y fut témoin au testament de nr Janus de la Faverge (Foras, *Armorial-Nobiliaire*). Redescendu à Annecy ce jour-là même, il prêcha le soir sur le mystère de la Sainte-Trinité (VII, sermon 30).

Le jeudi d'après, jour de la Fête-Dieu (25 mai), le ciel voulut récompenser son serviteur par une grâce extraordinaire. Descendu à l'église de grand matin, ce dernier s'abîmait dans une profonde méditation devant le Saint-Sacrement, lorsqu'il sentit tout à coup son âme inondée d'une abondance de grâces telle que, n'en pouvant soutenir le poids, il tomba sur le pavé. « Retenez, Seigneur, s'écria-« t-il, retenez les flots de votre grâce ; éloignez-vous de « moi, parce qu'il m'est impossible de supporter le torrent « de vos consolations » ; puis se relevant, il s'en alla célébrer la sainte-messe, monta ensuite en chaire et prêcha avec tant d'onction et de véhémence, qu'on croyait voir des traits de flamme s'échapper de son visage tout embrasé de l'amour divin.

Ces consolations célestes venaient bien à point, car, à

(1) Archives de l'évêché. Ces paroisses étant encore protestantes, le titre de curé pouvait seulement permettre au prévôt de percevoir les revenus non aliénés ; mais nous savons par une de ses lettres que trois ans plus tard il n'en avait encore rien tiré. (~~Migne, VI, 502.~~) (*E.N.* XI.)

ce moment, l'apôtre hésitait, semble-t-il, à regagner le Chablais. Dans sa perplexité, il demanda conseil à son fidèle ami, le sénateur Favre, qui l'encouragea fortement à continuer l'entreprise. « Vous êtes à peu près le seul qui « m'approuviez, lui répond François. On croit communé- « ment que nous travaillons en dehors du prince ; bon « nombre même disent, non sans raison, contre sa volonté. « Quand le moindre mot suffirait, son silence est un grand « argument... » (XI, 135.)

Absorbé par sa guerre avec Henri IV (1), le duc, en effet, ne s'occupait nullement du missionnaire qu'il avait envoyé en Chablais, en sorte que le prévôt vivait aux dépens de sa famille, par le moyen de l'argent que sa bonne mère lui faisait tenir à l'insu de M. de Sales. Les employés ducaux, le baron d'Hermance et Claude Marin exceptés, montraient la plus complète indifférence. De leur côté, la masse des habitants, retenus par la crainte d'un retour des Bernois ou des Genevois, déclaraient hautement que jamais ils n'embrasseraient la religion catholique. (XI, 145-146.)

François, ne trouvant pas d'appui dans les hommes, recourut avec plus de confiance à Celle qui, de son pied virginal, écrasa de tout temps le démon de l'hérésie. Etant de retour en Chablais, il se rendit en pèlerinage sur la montagne des Voirons, pour y prier sur les ruines du célèbre ermitage élevé jadis par un sire de Langin en l'honneur de la Visitation de Notre-Dame, et détruit par les Bernois. Le lendemain, jour de la fête (2 juillet), il fut troublé dans ses dévotions par des hérétiques qui, l'ayant reconnu, l'accablèrent d'outrages et l'auraient immolé à leur fureur s'il ne s'était dérobé par une prompte fuite. Il déclara lui-même qu'il ne devait son salut en cette circonstance qu'à une protection spéciale de la Sainte-Vierge, et qu'il avait bien sujet de s'humilier de n'avoir pas été jugé digne de

(1) Charles-Emmanuel, d'intelligence avec la Ligue, continua de lutter contre Henri IV avec des alternatives de revers et de succès. Lesdiguières prit le fort d'Exiles et le maréchal de Biron occupa la Bresse. Le duc s'empara de Cavours, mais il perdit Miribel et les Echelles.

Le 31 mai, Henri IV mandait à Troyes aux Genevois qu'il s'avançait sur Lyon dans le dessein d'envahir la Savoie ; mais dans l'automne Henri IV fut rappelé au nord par l'invasion espagnole.

verser son sang pour le service de Jésus-Christ et de sa Mère.

En rentrant à Thonon, François apprit que l'un des catholiques de la ville était malade et, prévoyant qu'il serait obligé de lui porter le Saint Viatique, il fit faire une petite boîte d'argent doré avec des chaînettes de même (1). Dès lors, quand il portait le Saint-Sacrement, il cachait cette boîte sous son manteau et marchait très gravement, sans saluer personne. A ce signe, les catholiques le suivaient à une distance respectueuse et l'accompagnaient jusque dans la maison du malade. Un jour qu'il allait de la sorte administrer une personne, le procureur fiscal l'aborda et lui parla d'affaires : « Je porte le Roi des Rois et le Seigneur des Seigneurs, lui dit François à voix basse. Retirez-vous un peu. Nous parlerons de vos affaires une autre fois. » Dans ces circonstances, le pieux prévôt sentait son cœur brûlant des flammes de l'amour divin et pouvait à peine retenir ses larmes. « Mon bien-aimé est à moi, soupirait-il, il demeurera sur mon sein. O Reine du ciel, ô chaste tourterelle, comment se fait-il que votre fils ait choisi ma poitrine pour le lieu de son repos?... »

Depuis le pèlerinage de François aux Voirons, ses efforts parurent bénis du ciel. Les protestants commencèrent, en dépit de la défense du Consistoire, de venir à ses instructions. Le jour de Saint-Alexis (17 juillet), si l'on en croit les biographes, plusieurs d'entre eux, vivement impressionnés par ses paroles, manifestèrent même l'intention de se convertir.

Dans une lettre au P. Canisius, le saint nous dit que si de rares calvinistes sont venus l'entendre, c'est plus par curiosité que dans l'intention de se convertir (2). « Néanmoins, ajoute-t-il, voici que, par la grâce de Dieu, pendant ces neuf mois, des âmes, au nombre de huit, se sont soumises à J.-C. »

---

(1) *Année sainte*, au 4 juillet.
(2) Lettre du 21 juillet, XI, 145.

CHAPITRE SIXIÈME

Courses à Chambéry, en Chablais

(JUILLET 1595-1596 FÉVRIER)

La moisson commençant à blanchir, l'apôtre s'en alla auprès de son évêque lui demander des ouvriers. Celui-ci l'envoya à Chambéry pour voir si, dans les archives du Sénat, se trouvait une bulle par laquelle les Souverains-Pontifes auraient autorisé la Maison de Savoie à enfreindre les immunités ecclésiastiques. (XI, 149.)

De retour à Annecy, le 31 juillet, François célébra le lendemain, avec les chanoines, la solennité de Saint-Pierre-ès-liens, fête patronale de la cathédrale, et prêcha même sur le sujet. (1er août)

Ecrivant le 2 à son ami Favre, le prévôt lui dit qu'il s'occupe de trouver des ouvriers pour la moisson de Thonon et le moyen de les entretenir. « Mais, continue-t-il, je « n'aperçois nul terme, nulle issue parmi ces ruses infinies « de l'ennemi du genre humain... Enfin, je retourne de- « main à ma Sparte, si ce n'est pour l'embellir, que ce soit « du moins pour la conserver à de meilleurs ouvriers. » (XI, 153-156.)

Contrairement à son projet, son retour en Chablais fut retardé de trois ou quatre semaines. Nous le trouvons, en effet, quelques jours après, au château de Sales (XI, 156),

Durant son séjour en ce lieu, il fut choisi comme arbitre par les habitants de Thonon. (Annales Sal., 1904 avril.)

et nous pensons qu'il dut assister aux derniers moments de Charles-Emmanuel, duc de Nemours, mort à Annecy, le 15 août, dans sa 28e année. Enfin, il est présent au mariage de sa sœur Gasparde, qui eut lieu à Thorens le 23 du même mois (1).

De retour au milieu de ses néophytes, François reprit avec une nouvelle ardeur ses travaux apostoliques.

Outre les instructions qu'il donnait le dimanche et même pendant la semaine, dans l'église de Saint-Hippolyte, outre les entretiens qu'il avait avec les nouveaux convertis et quelques néophytes, François visitait assidûment les malades et les pauvres à qui, malgré la modicité de ses ressources, il distribuait d'abondantes aumônes. Il parcourait aussi la campagne, portant parfois ses pas jusqu'à Douvaine où demeurait Michel de Foras, son parent, et, bien que protestant, ami de la famille de Sales, jusqu'à Veigy, dont le seigneur était catholique (2), où même à Corsier dont il était curé. Il allait ainsi prêchant plusieurs fois le jour, bravant le soleil et la pluie, le sommeil et la fatigue, les mépris et les injures.

De temps en temps, la nuit le surprenait dans ses courses. Un soir, avec son fidèle Rolland, il s'égara au milieu d'une forêt. Marchant à tâtons, ils errèrent longtemps de côté et d'autre ; enfin ils rencontrèrent des débris de muraille qu'ils reconnurent être les ruines d'une église, et comme il restait encore quelques parties du toit qui pouvaient les abriter contre les injures de l'air, ils résolurent d'attendre le jour dans cet asile. Le saint apôtre s'assit sur ces pierres couvertes de mousse, comme autrefois Jérémie sur les ruines de Jérusalem, et là, dans les sentiments d'une tendre piété, appliquant à la circonstance plusieurs beaux passages de l'Écriture : « O temple, s'écrie-t-il, à quel des saincts que tu sois dédié, j'adore en tes

(1) Jules Vuy, la *Philothée*, II, p. XXVI. Les fiançailles du duc N. n'eurent lieu que vers la fin de sept.

(2) P. de Grilly, seigneur de Veigy et de Villelagrand, avait récemment épouse la demoiselle Suchet, dont on avait offert la main à François de Sales. — Sur Michel de Foras, voir plus haut notre *Légende apocryphe*.

masures le Dieu qui vit ès siècles des siècles, et son Fils unique Nostre-Seigneur Jésus-Christ qui, ayant tant souffert pour moi, m'a aussi donné l'exemple de souffrir pour luy. Levez-vous d'icy, fougueux Aquilon, et venez, vent du midy, soufflez dans ce jardin pour en faire couler les aromates (c'est-à-dire pour y faire croître les vertus). Seigneur, bénissez nos desseins, envoyez vostre sainct Esprit dans les cœurs de ces pauvres peuples et allumez en eux le feu de vostre amour. Faites, par vostre miséricorde, que les murs de Jérusalem soyent édifiez; alors vous y recevrez le sacrifice de justice et l'holocauste de l'Agneau sans tache. » Après s'être livré à ces pieuses réflexions, il s'endormit jusqu'à ce que, le jour étant venu, il fut réveillé par G. Rolland.

Il coucha de même plus d'une fois dans le bois de la Rochette (1).

Quand il rentrait chez lui après des journées si bien employées, le saint homme consacrait encore une partie de la nuit à la prière et à l'étude, car en dehors des *Controverses,* il écrivait alors un traité de théologie polémique : *De Summa Trinitate et Fide Catholica,* qu'Antoine Favre devait insérer au commencement de son *Code Fabrien.* Un soir qu'il veillait ainsi, il entendit le bruit de gens qui essayaient de pénétrer dans la maison. Devinant qu'on en voulait à sa vie, il sort aussitôt de sa chambre et se retire dans une cachette que lui avait préparée la bonne veuve du Foug. Les assassins entrent et fouillent coins et recoins sans pouvoir le trouver. Furieux de voir leur victime leur échapper toujours, les ennemis du saint crièrent plus haut que jamais que c'était un sorcier, un magicien, un enchanteur. On suscita même un homme du peuple qui jura de l'avoir vu au *sabbat* et s'offrant à être pendu si l'on ne trouvait pas sur son corps quelque marque du diable. Certaines gens, ignorantes et crédules, étaient d'avis qu'il fallait brûler ce sorcier. François, averti de ces propos par

(1) Dépos. de François Favre, qui fut plus tard domestique du saint.

les siens, ne put s'empêcher de rire, et faisant un grand signe de croix sur lui : « Voicy, dit-il, toute ma marque et tous mes charmes ; avec ce puissant signe je m'assubjectis les diables, je chasse les tempestes de l'air, les frayeurs nocturnes et les embûches qu'on me dresse dans les ténèbres. Estant muny de ce signe, je n'auray point peur ; si des armées entières se rangent contre moy, c'est en ce signe que j'espèrerai. ».

Il continua donc de prêcher avec zèle et un certain succès. Le 18e dimanche après la Pentecôte (17 septembre), après avoir annoncé qu'il prouverait la présence réelle de N.-S. dans la sainte Eucharistie par les promesses mêmes qu'en a faites J.-C., par les paroles de l'institution et par les miracles. « Et vous autres, Messieurs, continue-t-il en « s'adressant aux calvinistes, je vous adjure par votre « salut et le sang du Sauveur, que vous veniez ouïr les « raysons de l'Eglise catholique, afin que l'on ne puisse « dire de vous que vous l'avez condamnée sans l'avoir « ouye. » (VII, 268-274.)

Ce sermon eut un grand retentissement parmi les hérétiques et prépara la conversion de bon nombre d'entre eux.

« Mon frère, écrivait François, le lendemain, à son ami « Favre (XI, 158), voicy enfin qu'une porte plus large et plus « belle s'ouvre à nous pour entrer dans ceste moisson de « chrestiens ; car il s'en fallut peu hier que monsieur d'A- « vully et les syndiques de la ville ne vinssent ouvertement « à ma predication, parce qu'ils avoyent ouy dire que je « devois disputer du tres auguste Sacrement de l'autel. Ils « avoyent une si grande envie d'entendre de ma bouche « l'exposé de la croyance des catholiques et leurs preuves « touchant ce mystère que, n'ayant osé venir publique- « ment, ils m'entendirent d'un certain endroit où ils ne « pouvaient estre vus. Or... j'ay promis qu'a la predica- « tion suivante je mettrois, par les Ecritures, ce dogme en « plus grande lumière que le plein midy et que je l'appuie- « rais d'arguments si puissants que nos adversaires, sans « aucune exception, à moins qu'ils n'aient renoncé au bon

« sens et à la raison, reconnaîtraient qu'ils sont aveuglés « par les épaisses ténèbres dans lesquelles ils sont plon- « gés. »

Piqués au vif par ces défis, les Thononais résolurent d'un commun accord de formuler leur confession de foi dans les points où elle diffère de la nôtre, afin que nous puissions en discuter dans des entretiens familiers ou par écrit. Puisqu'ils viennent à parlementer, conclut-il, ils ne tarderont pas à se rendre.

De temps à autre, du reste, le vaillant missionnaire recevait de son ami soit des lettres affectueuses qui l'encourageaient à la persévérance, soit des poésies sur les points de controverse, par exemple sur la pénitence, et François les communiquait aux bourgeois de Thonon (notamment à Me de Prez) qui les lisaient avec plaisir. Le savant jurisconsulte lui dédia même (18 novembre) son XIIe livre des *Conjectures*, en disant que « son plus vif désir était de faire connaître au monde entier que jamais personne ne l'a plus aimé et n'a fait plus de cas de son amitié » (1). Ces encouragements lui étaient d'autant plus utiles que, vers cette époque (20 novembre), le prévôt eut la douleur de perdre le vaillant baron d'Hermance, son protecteur.

Mais c'est dans ses entretiens avec Dieu, surtout au saint autel, que François puisait la force et le courage. Chaque matin, il allait dire la messe à la chapelle Saint-Etienne de Marin, distante d'une demi-heure de marche environ.

Quelquefois cependant il allait célébrer au château des Allinges, pour avoir l'occasion de voir et d'entretenir dans leurs bonnes dispositions les braves militaires qui y étaient en garnison. De là, il descendait à l'église paroissiale ; il y prêchait (2), confessait et communiait même avec la réserve apportée de la chapelle du fort. Un jour qu'il y remplissait ces diverses fonctions, un bon vieillard, qui avait

(1) Lettres des 25 octobre et 22 novembre 1595, XI, 409-411.

(2) L'église d'Allinges possède encore la chaire du haut de laquelle le saint prêchait.

1 oct. 95 : Joh Mestrezat devient 1er syndic, en Mr Guy Foly de Vallon. 2e.

communié le matin, se présenta de nouveau à la table sainte pour participer encore aux délices sacrées qu'il y avait goûtées. « Mon ami, lui dit le saint, on ne peut communier deux fois le même jour, allez, revenez demain et je contenterai votre désir. »

François se rendit dans cette église le lendemain de Noël et, selon sa coutume, appela les habitants par le son de la cloche. Comme il faisait un temps fort mauvais, sept personnes seulement y vinrent, parmi lesquelles un nouveau converti de Thonon, qui exerçait les fonctions de procureur. En voyant un si petit auditoire, cet homme se dit à lui-même : « Si M. le prévôt ne prêche que pour Dieu, il fera tout de même son instruction ; mais s'il prêche pour sa propre gloire, il ne parlera point. » Sans se douter de cela, le prévôt monte en chaire et développe avec autant de clarté que de solidité la doctrine catholique sur l'invocation des saints.

Tout à coup, il voit le procureur pleurer et soupirer très haut. — Etes-vous malade? lui dit-il. Avez-vous besoin de secours ? — *Non*, répondit le procureur, *continuez, je vous prie, de prêcher ; votre sermon est précisément le remède qu'il me faut.* — Le discours fini, il vint se jeter aux pieds du prédicateur, criant tout haut : « M. le prévôt, M. le prévôt, vous m'avez rendu la vie, vous avez sauvé mon âme aujourd'hui. Ah ! bénie soit l'heure où je vous ai entendu ! cette heure me vaudra une éternité. » Il raconta ensuite qu'un ministre était venu à bout de lui persuader que l'invocation des saints était une idolâtrie, qu'il avait même pris jour au jeudi suivant pour lui faire abjurer la religion catholique, mais que le sermon du prévôt l'avait pleinement détrompé. — François se plaisait dans la suite à raconter ce fait, afin de prouver qu'on ne doit jamais s'abstenir de prêcher, quel que soit le nombre des auditeurs.

La renommée des travaux et des succès de François étant parvenue jusqu'à Turin, le duc lui fit demander quels seraient les moyens les plus propres à hâter la conversion

du Chablais. Par une lettre du 29 décembre, le prévôt lui répondit qu'il fallait :

Inviter officiellement les bourgeois de Thonon à écouter les instructions des missionnaires, et priver au besoin les récalcitrants de leurs charges ; ériger un collège de Jésuites en cette ville, établir un revenu suffisant pour entretenir plusieurs prédicateurs qui iraient prêcher la parole divine en divers lieux ; enfin relever les églises, surtout celles de Thonon et des Allinges, « vu qu'en l'un et en l'autre lieu il y a là bon nombre de catholiques et plusieurs autres bien disposez qui, faute de commodités spirituelles, se vont perdant... » « Il y a de la dépense en ceste poursuicte, ajoute le bon saint, mais c'est aussy le suprême grade de l'aumosne chrétienne que de procurer le salut des âmes. » (XI, 168.)

1596. Pendant que cette lettre prenait la route de Turin François fit une course jusqu'à la maison paternelle. Ayant ouï dire que le comte de Martinengo devait venir au fort de Sainte-Catherine, afin de percevoir l'impôt extraordinaire que S. A. avait obtenu de lever sur le clergé, il s'y rend en toute hâte. Aux environs de Genève, il apprend que Favre a quitté la ville ce matin-là même. Il essaie de l'atteindre, mais ne pouvant y parvenir, il prend le chemin de Thorens où il tint, le 16 janvier, sur les fonts baptismaux, une enfant de son cousin, Gaspard de Sales, à laquelle il donna son nom (1).

Il descendit ensuite à Dérée chez le baron de Chevron, qui le retint quelques jours pour négocier un règlement d'affaires avec ses parents. Le 6 février, écrivant d'Annecy à son ami Favre, il dit : « Je retourne à l'œuvre de Thonon. » (XI, 176.)

A son retour, il trouva emportée par les eaux une des arches du pont de la Dranse qu'il était obligé de traverser pour aller à la chapelle de Saint-Etienne[2]. Une longue pièce de bois, posée là provisoirement, formait un passage étroit

(1) *Reg.* par. de Thorens. Cette enfant mourut visitandine en 1652.

et d'autant plus périlleux qu'il était couvert de glace. N'importe : chaque matin, François, plutôt que de s'abstenir de célébrer la sainte messe, traverse la rivière sur cette poutre en se traînant sur les mains et les genoux. Quelque temps après, le pont fut rétabli ; mais, afin de prévenir le retour de difficultés semblables, le gouverneur des Allinges fit réparer la chapelle de l'ancienne maison de Montjoux, située à Rive sur les bords du lac (1).

CHAPITRE SEPTIÈME

Nombreuses conversions

(FÉVRIER-NOVEMBRE)

1596 *(suite)*. Le courage intrépide du missionnaire, sa modestie, sa douceur inaltérable, ses austérités et ses travaux excitèrent de plus en plus l'admiration du peuple et provoquèrent un mouvement profond vers le catholicisme. Quelques personnes se convertissent dans la ville ; dans la campagne, quatre ou cinq paroisses demandent des prêtres (2).

Les prédications que François fit pendant le carême, soit à Thonon soit dans les villages voisins, accélérèrent

(1) C'est dans cette chapelle que François célébra la sainte messe le reste de l'année. La maison de Montjoux, ainsi nommée parce qu'elle appartenait aux religieux du Grand Saint-Bernard, existe encore ; mais la chapelle, dans laquelle le saint a tant prié pour la conversion du Chablais, est livrée à des usages profanes. Voir au tome II.

(2) Lettre du 19 février, adressée à Monseigneur Jules-César Riccardi, archevêque de Bari, nouvellement chargé des fonctions de nonce à Turin. (XI, 183.)

le mouvement. « Si on dressait promptement l'église à Thonon et quelques autres lieux, écrivait-il au duc le 19 mars, on verroit dans peu de mois le général (la grande part[51]) de tout le pays reduict ». Dans la ville, ils sont ébranlés et de la campagne « ils sont venus de dix ou douze paroisses prier qu'on leur donnât l'exercice de la foi catholique. » (XI, 189.) Il écrivit la même chose au nonce, en le suppliant d'agir auprès de S. A. afin d'en obtenir les ordres et les ressources nécessaires. *(Ibid.)*

Ces succès enhardirent le fervent apôtre. Un jour de marché il se rendit au milieu de la place, et là, monté sur une chaise, il prêcha deux heures de suite avec tant d'éloquence et de zèle que la foule cessa le négoce et demeura en silence pour l'entendre. A la fin du discours, beaucoup s'en allaient en disant : *Ah ! que Dieu nous mette du bon côté.*

Du reste, le prévôt ne manquait pas, après avoir établi sa thèse, de défier les ministres d'y rien répondre. Honteux et confus, les protestants se plaignirent à Viret et lui dirent que tout était perdu s'il reculait plus longtemps. Viret assembla ses collègues qui décidèrent de proposer à François de Sales une conférence publique, espérant bien qu'il n'oserait l'accepter. Malheureusement, le prévôt répondit qu'il l'acceptait avec joie. Il n'y avait plus moyen de reculer. Les ministres s'assemblèrent donc à nouveau pour régler les matières qu'ils auraient à traiter dans la dispute et pour rédiger leur profession de foi ; mais comme il y avait parmi eux autant d'opinions que de têtes, ils ne purent jamais s'entendre sur ce dernier article.

Cependant le jour fixé arriva, et toute la ville de Thonon accourut à cette conférence avec une vive curiosité. François vint le premier ; on attendait impatiemment les ministres, lorsque Viret s'avance pour déclarer que lui et ses confrères ne jugeaient pas à propos d'entreprendre une affaire de cette importance sans l'autorisation ducale. François répondit en souriant que ce n'était là qu'un prétexte ; mais que, du reste, il se faisait fort d'obtenir la permission

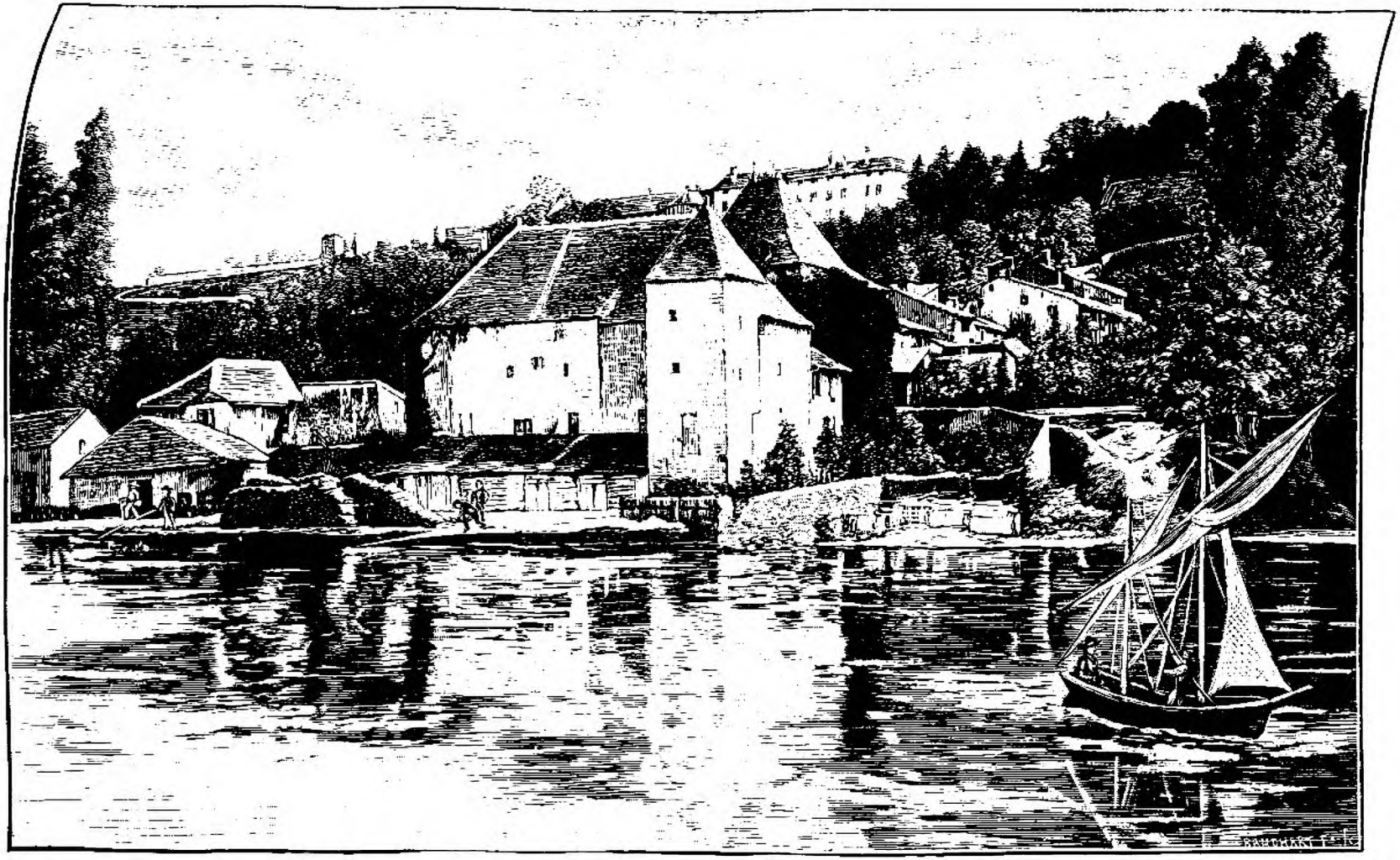

ANCIENNE CHAPELLE DE MONTJOU, AU BORD DU LAC DE GENÈVE

VUE PRISE DU LAC

demandée. En effet, le baron de Lambert, en sa qualité de gouverneur de la province, accorda aussitôt une autorisation en due forme de tenir une dispute publique. Mais les ministres alléguèrent de nouveaux prétextes qui ne trompèrent personne.

On ne saurait croire combien cette conduite nuisit à leur cause. Les nouveaux catholiques en furent affermis dans leurs croyances ; tandis que les protestants furent grandement ébranlés.

A ces consolations, Dieu en ajoutait de plus grandes. Le vendredi de la semaine de Pâques (19 avril), pendant que le serviteur de Dieu faisait oraison, il se sentit consumé d'un désir si ardent de s'immoler pour la gloire de Dieu et pour la conversion des hérétiques, qu'il écrivit lui-même, au sujet de cette faveur du ciel, sur un billet trouvé après sa mort : « Il me semble que mon zèle s'est changé en une « fureur pour mon bien-aimé : *Amor meus, furor meus.*

« Est-ce l'amour ou la fureur,
« Qui me presse, ô Dieu de mon cœur ?
« Oui, mon Dieu, ce sont tous les deux,
« Car je brûle quand je vous veux. »

Quelques jours après, François se rendit au synode qui dut avoir lieu le troisième mercredi après Pâques (1er mai), avec l'intention d'y demander des aides. D'Annecy, écrivant au nonce (6 mai), pour le remercier de lui avoir obtenu la permission de lire les livres à l'index : « Je ne puis, disait-il, vous donner la liste des convertis du Chablais, je l'ai laissée à Thonon ; mais si on m'envoie un nombre suffisant de prédicateurs, j'espère vous donner bientôt de très joyeuses nouvelles. »

Ces prédicateurs, François espérait les obtenir de S. A., dont on avait annoncé l'arrivée à Chambéry : en attendant, il va passer quelques jours au manoir paternel. Mais il s'ennuie vite, loin de ses chers néophytes. Le 10 mai, il écrivait à un gentilhomme : « Je languis en cette si longue

attente de S. A. ; si elle ne vient pas la prochaine semaine, je retourneray à Thonon pour l'attendre. Cependant, j'y envoye mon cousin. » (XI, 200.)

De retour à Thonon, François continua ses travaux apostoliques. A ses courses, à ses prédications dans l'église (1), il ajoutait maintenant les catéchismes, qu'il faisait dans des maisons particulières, soit aux néophytes, soit aux nouveaux convertis, dont le nombre augmentait peu à peu. Comme certains de ceux-là étaient pauvres et se trouvaient en butte aux vexations de leurs anciens coreligionnaires, il les envoyait tantôt à M. de Blonay, seigneur de Saint-Paul, tantôt au château de Sales où sa bonne mère les accueillait, les instruisait et pourvoyait à leur besoins. Parfois aussi, il recourait aux dialogues ou conférences, qui avaient le mérite d'offrir au peuple l'attrait de la nouveauté. Ayant reçu dans le courant de juillet la visite de ses deux jeunes frères, il fit apprendre à Bernard, l'un d'eux, une partie d'un dialogue sur les devoirs qu'impose le nom de chrétien, et il annonça au peuple que le lendemain, une conférence aurait lieu dans l'église de Saint-Hippolyte. Catholiques et protestants s'y rendirent en grand nombre et se montrèrent fort attentifs jusqu'à la fin (2).

Ces succès partiels ne suffisaient pas au zélé missionnaire. Il comprenait que, pour entraîner la foule retenue par le respect humain ou la crainte, il fallait que l'exemple partît de haut : aussi n'épargnait-il ni sollicitations ni prières pour vaincre les hésitations du baron d'Avully.

A la fin, ce dernier, cédant à la voix de sa conscience non moins qu'aux vœux de son épouse et du prévôt, résolut de rompre ouvertement avec l'hérésie. Ne voulant pas cependant, par un reste de prudence ou de condescendance pour ses anciens amis, que la cérémonie eût lieu à Thonon, il se rendit à Turin[3]. Là, le 26 août, il fit solennel-

(1) Nous avons trois sermons prononcés par le saint à Thonon, durant l'octave de la Fête-Dieu : ils roulent tous sur la sainte Eucharistie (VII, 289-302.)

(2) *Année sainte*, 16 juillet.

(3) D'Avully a dû partir sur la fin de juillet, muni d'une lettre de F. au nonce (XI, 202.)

lement profession de la religion catholique, en présence de l'inquisiteur de la foi, et reçut ensuite la communion des mains du nonce, qui, le même jour, en informa le cardinal de Santa-Severina (XI, 430).

Le pape, tout heureux de cet événement, adressa, quelques semaines plus tard, à ce nouvel enfant de l'Eglise un bref très élogieux dans lequel, après l'avoir félicité de son retour au vrai bercail, il lui dit : « Allez, mon fils, et ra-« contez les merveilles que Dieu vous a faictes ; et puisque « par cy devant vous persécutiez l'Eglise de Dieu avec « Saül, maintenant taschez de l'edifier et deffendre, selon « vostre pouvoir, avec sainct Paul » (1).

Si la nouvelle de cette conversion causa une grande joie dans le camp des catholiques, elle fit pousser des cris de rage chez les protestants. Averti par d'Avully lui-même, Viret en informa Théodore de Bèze, qui était alors le chef incontesté du calvinisme. Bèze fit à d'Avully les plus amers reproches sur sa *défection*, et lui demanda pour quels motifs il avait *fait naufrage dans la foi*. Ce dernier répondit par un vigoureux exposé des principaux points de la doctrine catholique, dont il envoya un exemplaire à Genève, un autre au nonce (2).

Le ministre La Faye, qui tenait à Genève le premier rang après Bèze, tenta de prouver au baron d'Avully qu'on l'avait trompé, s'offrant d'aller à Thonon démontrer à François de Sales lui-même, en sa présence, la faiblesse des raisons alléguées par lui en faveur de l'Eglise romaine. Le baron le prit au mot et en avertit François... Mais les jours se passent et le ministre ne parait point. Le baron va le sommer de tenir sa parole, il n'en reçoit que des réponses évasives. Alors François décide d'aller lui-même à Genève proposer la conférence à La Faye. Accompagné du baron, du chanoine Louis de Sales, son cousin, de l'avo-

(1) Migne, V, 334. Ce bref étant du 20 septembre, les biographes du saint auraient dû éviter de fixer au 4 octobre la conversion du baron d'Avully. Ils ont confondu le père avec le fils.

(2) Voir la lettre du baron au nonce, à la date du 30 octobre. (Peraté.)

cat Ducrest, du ~~premier syndic,~~ conseiller Pierre Fournier, et de quelques autres bourgeois de Thonon, il paraît tout à coup devant le ministre qui, cette fois, dut accepter le défi. La dispute eut lieu, en présence de la foule, sur la place du Molard. Elle dura pendant trois heures, et roula sur l'unité de l'Eglise, sur l'Eucharistie et la messe, sur le purgatoire, enfin sur les bonnes œuvres et le culte des saints. Serré de près par son adversaire, poussé de retranchement en retranchement, « réduit aux ânes », pour employer l'expression de Charles-Auguste de Sales, le ministre entra dans une violente colère et se mit à vomir un torrent d'injures contre François, dont la patience et la douceur ne se démentirent point (1).

Cette victoire, remportée par le champion de l'Eglise catholique dans la capitale de l'hérésie, eut des résultats excellents. Vers ce temps, les habitants d'Allinges et de Mezinge demandèrent à rentrer dans le giron de l'Eglise. L'empressement que témoignèrent ces populations leur valut, de la part de S. A., l'exemption des tailles pour quatre années (2), et de la part de l'évêque de Genève, l'avantage d'être les premières desservies par un prêtre résidant. Plusieurs protestants de condition très honorable en firent de même. Citons entre autres : Gabriel d'Avully qui, suivant de près l'exemple de son père, fit son abjuration dans l'église d'Abondance le 4 du mois d'octobre (3) ; noble Ferdinand de Prez, son cousin (4), Jean Sage, de Draillant ; Anselme Duchesne, de Margencel ; André Ducrest, de Machilly ; Jacq. Perrin et L. Carrel, de Montigny ; Guillaume Cochon, des Allinges, etc. Beaucoup d'autres « *permulti* » se livrèrent à l'étude des saints pères et se mon-

(1) Déposition de Jacqueline Coste, présente à la dispute, etc.

(2) Patentes du 24 octobre 1596.

(3) Migne, IX, 41. Étaient présents : Nes Ferd. de Prez, sgr de Corcelles, Et. Deschamps, [illegible] Blonay.

(4) Un Ferdinand, fils de Gabriel de Prez, seigneur de Corcelles-le-Jorat et d'Antoinette de St-Jeoire, avait déjà fait son abjuration, le 2 juillet 1588, dans l'église Saint-Dominique d'Annecy. Serait-ce le même ou l'un de ses cousins ? — C'est le même.

Fin sept. 1596, nouvelles trêves entre Genève et le duc de Savoie à la cour de France, on était à la guerre.

traient disposés à embrasser la vraie foi (1). Parmi ces derniers, se trouvait un ministre protestant, nommé Pierre Petit (2), qui avait exercé pendant deux ans à Choulex (1594-96), et qui, déposé par le Consistoire pour des fautes vraies ou supposées, était venu récemment se réfugier à Thonon.

En voyant une si belle moisson et pas un seul ouvrier pour l'aider, François sentait son cœur se briser.

« Je ne puis plus, disait-il au nonce, rester seul ici, pour « devenir la fable de nos ennemis, qui, voyant qu'on ne « donne aucun ordre, méprisent mon ministère... » (XI, 203.)

Il résolut donc de se rendre à la cour de Turin.

CHAPITRE HUITIÈME

François dresse un autel dans l'église de Thonon

(OCTOBRE-DÉCEMBRE 1596)

Parti à cheval dans les *premiers jours d'octobre,* avec son fidèle Rolland, et, traversant le Grand Saint-Bernard, où il faillit périr dans une tourmente, François arriva bientôt à Turin. Le nonce le logea chez lui et lui fit « toutes les caresses possibles ». Le prince, de son côté, le reçut avec joie et lui demanda, en présence du nonce et de son conseil, quels moyens il jugeait plus propres à faciliter la conversion du Chablais.

(1) Peraté, page 13.

(2) Pierre Petit, originaire du Languedoc, avait été proposé pour Armoy, mais il fut envoyé pasteur à Choulex. — Si l'on en croit Gaberel, Petit se fit déposer par le Consistoire « pour ivrogneries et cruautés envers sa femme et ses enfants ». — Petit abjura l'hérésie le 1er octobre 1598, et fut nommé, quatre ans plus tard, châtelain de Thonon (1602-1621).

François répond qu'il fallait : rétablir dans la province seize à dix-huit paroisses qui seraient desservies chacune par un curé aidé d'un vicaire, et y entretenir huit prédicateurs qui iraient d'un lieu à un autre porter la divine parole ; relativement à Thonon, il fallait inviter officiellement les bourgeois à entendre les missionnaires catholiques, réparer immédiatement l'église dans laquelle il se propose de dire bientôt la sainte messe, y mettre un clergé d'au moins sept prêtres, remplacer au collège le régent protestant par un catholique, en attendant qu'on pût y introduire des Jésuites ; enfin éloigner, si possible, le ministre calviniste qu'on relèguerait dans un endroit écarté. Il lui recommande en même temps sept ou huit personnes pauvres et âgées qui, vivant depuis longtemps au milieu des hérétiques, s'étaient montrées inviolablement attachées à la vraie foi, et le prie d'exempter pendant cinq ans de toutes tailles et de tous subsides les habitants de Mezinge, dont les maisons avaient été brûlées par les officiers de S. A. dans l'intérêt de la défense du fort des Allinges, et qui néanmoins rentraient en masse dans le giron de l'Eglise.

Pour toutes ces dépenses, on pourrait prendre les pensions que l'on servait autrefois aux ministres protestants, et, au besoin, les revenus des anciens bénéfices que le pape avait jadis concédés provisoirement aux chevaliers des SS. Maurice et Lazare, ou bien les aumônes que, de temps immémorial, on distribuait chaque année à Ripaille et à Filly (1).

Le duc promit de rétablir de suite une douzaine de paroisses et d'entretenir quatre ou six prédicateurs.

François, plein d'espoir, reprit aussitôt le chemin de son pays : il traversa le Petit Saint-Bernard ; puis, évitant Annecy de peur d'y trouver la peste et d'être obligé à faire la *quarantaine,* il se rendit immédiatement au château de Sales, afin d'y attendre les lettres patentes de S. A.

(1) Charles-Aug., *Vie du Saint*, tome I, p. 140.

Hélas ! ces lettres ne venaient point et les chevaliers des SS. Maurice et Lazare refusaient de se dépouiller de leurs bénéfices. Aussi, le 14 novembre, le prévôt impatient écrivait au nonce : « Le retard apporté à la conclusion de « la paix me fait craindre que S. A. ne diffère de venir au « secours de ces populations du Chablais. Ne sachant de « quel côté me tourner, je supplie très humblement Votre « Seigneurie, pour l'amour de Dieu, de ne point permettre « que l'Avent s'achève sans que je voie Notre Seigneur « rentrer en ces contrées. Veuillez donc nous obtenir que « l'on commence l'exercice du culte catholique au moins « dans trois ou quatre localités, si l'on ne peut obtenir « davantage. C'est beaucoup de commencer. Si le Christ « vint à nous comme petit enfant en ces festes de Noël, il « grandira peu à peu... Je suis sur le point de me rendre « à Thonon, bien que je sois certain d'être la fable de nos « ennemis jusqu'à ce que nous arrive l'ordre de S. A. » (XI, 205).

Le prévôt passa encore une semaine à Annecy occupé d'une multitude d'affaires, après quoi il reprit le chemin de Thonon (24 ou 25 novembre) (XI, 208). En route, il s'arrêta à Corsinge chez un de ses cousins, Annibal, de Genève, et ne l'ayant pas trouvé, il lui écrit de Corsinge même. (XI, 210).

Il écrit encore le 29 au nonce de Turin à propos d'un legs fait aux églises de Pers et d'Eloise (XI, 215) et prêche le dimanche suivant.

Après le sermon, il partit à pied pour l'abbaye de Saint-Claude (Jura), où il se rendit en pèlerinage en compagnie de plusieurs personnes, entre autres madame du Foug. (XI, 210 et Migne, VI, 628).

A son retour, il délivre une lettre de recommandation aux habitants de Mesinge, qui s'en allaient à Chambéry solliciter du procureur patrimonial ducal la ratification des immunités financières que S. A. leur avait accordées après leur conversion (XI, 218).

Comme il l'avait prévu, François revenant de sa course

à Turin sans apporter ni pouvoirs ni subsides de S. A., était en but aux railleries et aux sarcasmes des calvinistes. Il n'en continua pas moins ses travaux apostoliques et Dieu bénit à tel point son zèle et celui du baron d'Avully, qui l'aidait de son mieux, qu'en deux ou trois semaines il eut la consolation de recevoir l'abjuration de quatre-vingts personnes « grandes ou petites » (1).

Il apprit vers ce même temps que Charles-Emmanuel avait donné l'ordre de lui payer la somme de 300 écus pour couvrir les dépenses qu'il avait faites depuis le commencement de sa mission.

Cependant Noël approchait, et François voulait, ce jour-là, dire la messe à Saint-Hippolyte.

Il fit part de son projet aux syndics (2) ; ceux-ci protestèrent, disant que c'était contraire à la liberté de conscience que leur avait assurée le traité de Nyon (3). François répondit qu'en célébrant la messe dans l'église, il ne violerait la liberté de personne. « Du reste, ajouta-t-il, écrivez à S. A., je lui écrirai de mon côté (4) ; mais je vous préviens que nonobstant votre proposition, je vais faire dresser un autel. Je veux bien vous accorder toutefois de n'élever provisoirement qu'un simple autel en planches... » Les syndics se retirèrent et le prévôt fit venir aussitôt des charpentiers qui se mirent à l'œuvre.

(1) « *Da che son ritornato, cosi vuoto di espedittioni necessarie per quest' opera, son stato la burla de questi Infideli, e nondimeno si sonno guadagnate da ottant' Anime fra piccoli e grandi.* » (Lettre au nonce du 12 décembre.) (XI, 219.)

(2) ~~Au nombre de~~ Ces syndics ~~devaient figurer~~ étaient : ~~N.~~ George Chedal et ~~Pierre Fournier~~ Claude Vernaz. Ce dernier, étant allé à Chambéry peu de jours après, afin de protester contre une imposition qu'on voulait mettre sur la gabelle du sel, François de Sales craignit qu'il ne réclamât contre l'érection de l'autel, et il en écrivit à son ami Favre, qui lui fit cette réponse : « M. Jacob m'a dit n'avoir ouï aucune plainte de vous, ni deçà ni delà les monts; au contraire, toutes les voix du monde sont favorables à votre réputation — (estant) bien resolu, si quelqu'un de ces messieurs vient à se plaindre, de lui bien laver la tête sans savon. » 9 janvier 1597. (XI, 423.)

(3) Il s'agit ici du traité préparé à Nyon en 1564 et terminé à Lausanne le 30 octobre de la même année.

(4) Il écrivit en effet à la fois (2~~8~~ décembre) au nonce et au duc Charles-Emmanuel. (XI, 225-22~~6~~.)

Le Claude Vernaz avait été élu 2e syndic le 29 sept. 1596 (Ac. Ch. XIX) et Chedal, 1er.

A cette vue, *une poignée de fanatiques* pousse des cris de rage et les plus terribles menaces ; un d'entre eux va même si l'on en croit l'*Année Sainte*, jusqu'à tirer par la fenêtre de l'église un coup de feu sur les travailleurs. Le prévôt ne se laisse point intimider. Le jour, il encourage les ouvriers, les aide de ses mains à dresser l'autel ou à parer l'église de tableaux, de tapis et de lampes ; la nuit, il entend les confessions de son cher troupeau. Enfin, le soir de Noël, « il celebra le tres sainct sacrifice de la messe « devant ses enfans, qui pleuroient de joye et de tendreté, « les communia tous, et, la messe estant achevée, du milieu « de l'autel, leur expliqua l'histoire de ceste naissance avec « de si grands mouvemens d'amour qu'il enflamma leurs « cœurs des vifs embrasemens de la dilection celeste « envers le divin poupon, né pour la redemption des « hommes... » (1).

Il célébra une deuxième fois à l'aurore et une troisième vers les neuf heures. A cette dernière messe, l'assistance augmentée des catholiques accourus des villages voisins, et même du pays de Gavot, s'élevait à sept ou huit cents personnes. Depuis ce jour-là, les offices divins, qui avaient été interrompus pendant soixante ans dans l'église de Saint-Hippolyte, furent célébrés solennellement chaque dimanche par le prévôt, auquel les prêtres d'Evian ou des environs venaient volontiers prêter leur concours. Aussi, les protestants ne tardèrent-ils pas d'abandonner ce temple, pour se réfugier dans celui de Saint-Augustin.

(1) Ch.-Aug. de Sales, I, 153. Les biographes du saint affirment que la ville presqu'entière s'opposa à l'érection de cet autel. La lettre du saint au nonce, du 21 décembre, prouve, au contraire, que le nombre des opposants était petit « *quei pochi che mi fanno impedimento...* » (XI, 228.)

CHAPITRE NEUVIÈME

François rétablit les paroisses de Cervens et de Saint-Julien

1597. A ces causes de joie, la Providence vient bientôt en ajouter d'autres. Le prévôt reçut consécutivement, et en peu de jours, plusieurs lettres fort agréables : une, du sénateur Favre lui annonçant qu'il était agréé comme président du Genevois et qu'il allait s'établir à Annecy (1);

Une autre, de Charles-Emmanuel, le félicitant d'avoir érigé un autel dans l'église Saint-Hippolyte (2);

Une troisième du nonce, l'archevêque de Bari, le prévenant que, grâce à l'intervention de S. A. et du marquis de Lullin, les chevaliers des SS. Maurice et Lazare consentent enfin à l'établissement de six curés, et s'obligent à donner à chacun d'eux, par année, 18 coupes de froment, 2 chars de vin et 200 florins de Savoie (environ 276 francs de notre monnaie), soit à peu près la rente annuelle de 80 écus, dont le chevalier Berghera ira incessamment commencer la distribution à Thonon (3). Certes,

(1) La lettre de Favre est du 24 décembre 1596. (XI, 418-420.)

(2) 7 janvier 1597. (XI, 447.) Le duc, vers la même époque, écrit au juge-mage et au gouverneur des Allinges de protéger la liberté des catholiques.

(3) 4 janvier. (XI, 433.) La coupe de Thonon était de 54 litres et le char de vin de 668 litres. — Dans une lettre du 5 janvier, au cardinal Aldobrandino, le nonce dit que les chevaliers ont promis à chaque curé cent écus par an, et qu'il a exhorté S. A. d'envoyer des Capucins en Chablais. (Arch. Vall., Nonciature de Savoie, reg. 34, f° 3.)

le nombre des curés promis était trop faible : il en aurait fallu de suite au moins vingt-deux, au sentiment du baron d'Avully (Peraté) ; et les revenus assignés étaient trop modiques : aussi choisit-on pour diriger les nouvelles paroisses des prêtres non seulement doués de science et de vertus, mais aussi de quelques revenus personnels. En attendant l'époque où il pourrait installer ces prêtres, François de Sales se mit en devoir d'exécuter une mission importante qu'il avait reçue du Saint-Siège.

Il y avait alors à Genève un homme célèbre par son érudition, son éloquence et le rôle considérable qu'il avait joué dans les luttes du calvinisme en France : c'était Théodore de Bèze. A l'époque où nous sommes arrivés, le « *pape calviniste* » — ainsi fut-il appelé — commençait à se courber sous le poids des années, et l'on disait qu'en voyant approcher sa dernière heure, le vieillard éprouvait de poignants remords d'avoir autrefois déserté la sainte Eglise catholique. Informé de ces dispositions, et comprenant l'immense influence qu'exercerait le retour de Bèze au catholicisme, François avait prié le P. Esprit de Beaume (1), capucin, qui se rendait à Rome pour le Chapitre général de son ordre, d'en parler au pape Clément VIII, et de lui demander aide et conseil. Le pape répondit qu'il était urgent de s'aboucher avec le vieillard, et comme le P. Esprit lui avait désigné dans l'apôtre du Chablais l'homme le plus propre par sa science, sa douceur et sa prudence à mener à bonne fin cette importante affaire, il remit au R^d Père un bref et des instructions secrètes ordonnant au prévôt de se rendre à Genève (1er octobre 1596).

Celui-ci reçut le bref à *son retour* de Turin, et n'oublia rien pour exécuter les volontés du Souverain-Pontife. Il fit plusieurs voyages à Genève au commencement de l'année 1597 dans l'espérance de voir Bèze ; mais il ne put jamais avoir une audience particulière[2]. Toutefois, il eut le bonheur

(1) Le P. Esprit, natif de Beaume, dans le Comtat-Venaissin.

2. Vers ce temps, F. écrit à F. Bochut pour le prier de venir reprendre la direction de la paroisse de Thonon où il était déjà connu et aimé, « attendu que la charge et distraction des affaires de l'Eglise me lèvent la commodité de m'arrêter dans cette ville. » (Lettre 82e.)

de rencontrer dans la cité calviniste cinq ou six catholiques, auxquels il promit de revenir au temps pascal.

Vers le 10 janvier, François quitta un instant le Chablais : il allait sans doute bénir le mariage de Gallois, son frère aîné, avec demoiselle Jeanne Dufresnoy de Loysin, lequel, d'après N. d'Hauteville (1), se fit à Sales le 30 de ce mois, et il dut y rencontrer son ami Favre. Quoi qu'il en soit, apprenant à Annecy que le chevalier Berghera venait d'arriver en Chablais pour y percevoir les revenus de la Sacrée Religion et régler la pension des curés, François revint en toute hâte sur ses pas.

Immédiatement après son retour à Thonon, il eut la consolation de recevoir l'abjuration de Pierre Fournier, premier des syndics de la ville (4 février). Pour donner à cette cérémonie le plus de solennité possible, François convoqua les catholiques, les rangea en procession et s'en alla, à leur tête, chercher à l'hôtel-de-ville le nouveau converti, qu'il conduisit par la main jusqu'au pied de l'autel. Là, d'une voix qui émut vivement l'assistance, Fournier prononça l'acte d'abjuration ; puis il reçut la sainte communion des mains du prévôt.

L'exemple donné par le syndic de Thonon fut bientôt suivi par la majeure partie des paroissiens de Brens, et, dans le bailliage de Ternier, dont nous parlerons tout à l'heure, par les habitants de Saint-Julien.

« Le temps coulant parmy ces belles actions ramena le Caresme » que François inaugura en donnant les Cendres aux catholiques de Thonon, et en prêchant sur la nécessité des bonnes œuvres (19 février). Cette cérémonie si touchante de l'imposition des Cendres, excita les railleries et la colère des hérétiques.

Aussi, le vendredi suivant, comme François longeait le sommet de la Grande-Rue, tout à coup, une bande de forcenés le poursuit, l'accable de huées, d'injures et de

(1) *Maison naturelle, historique et chronol. de saint François de Sales*, page 259.

menaces, et lui lance même des pierres. Heureusement pour lui, en arrivant sur la place de la Croix, il aperçoit une porte sous un escalier, s'y jette en s'écriant : *A la garde de Dieu*, et réussit à échapper à ses ennemis (1).

Le chevalier Berghera ayant, sur ces entrefaites, achevé de percevoir les revenus de la Sacrée Religion en Chablais, commença le 1er mars la distribution du blé, et, le 3, celle du vin et de l'argent qui devaient former le traitement des curés à établir ; mais il ne délivra qu'une petite partie de ce qui avait été promis ; de sorte que François, au lieu de six curés, n'en pourra placer que trois, à grand'peine encore, comme on le verra plus loin.

D'autre part, les églises de la province étaient dans un état déplorable : la plupart n'avaient ni toit, ni fenêtres, ni planchers. Elles ne possédaient ni calices, ni missels, ni linges, ni ornements sacrés, ni même d'autels. Les presbytères étaient vendus ou délabrés. Le peuple, totalement ruiné par les guerres, ne pouvait rien fournir, et le chevalier Berghera, conformément aux instructions qu'il avait reçues, ne voulait rien donner pour toutes ces dépenses ; tout au plus convint-il de relâcher, pour réparer l'église de Saint-Hippolyte, une dizaine de ducatons (environ 13 livres), sur les 7,000 qu'il venait de percevoir.

Malgré l'insuffisance de ces revenus, François se hâta d'installer un deuxième curé dans la petite paroisse de Cervens. (Ce R. Jean Donier, curé de Cranves (2)

« Le 9 mars, 3e dimanche de carême, raconte-t-il lui-même, après avoir prêché de bonne heure, selon la coutume, dans l'église paroissiale des Allinges, je passais dans une autre paroisse appelée Cervens, où je n'avais pas encore esté. Ayant averti le peuple que je devais prêcher, j'eus une nombreuse et bienveillante assistance. » Cela fait, le prévôt s'achemina vers Thonon, où il prononça son troisième sermon (XI, 249).

(1) L'ancienne maison de la *garde de Dieu* a été détruite et remplacée par une nouvelle, qui appartient à Joseph feu Michel Degrange.

(2) A l'époque où je fus estably curé en la par. de Cervens, dit Jean Donier au procès (t. 3 p. 469) il n'y avait que trois curés (en Chablais), savoir Mre Gasp. Chevallier, curé à Thonon, Mre p. Mojonier, Allinge et moy. (1) Comm. pour les Sœurs de la Visitation.

Touché de la bonne volonté des habitants de Cervens, il y retourna le 4e dimanche de carême, et y installa pour curé un prêtre nommé Bernard Chevallier, qui avait déjà été nommé à cette cure sept ans auparavant (15 janvier 1590) (1).

C'est probablement vers le temps où le curé de Cervens réoccupait son bénéfice qu'un autre prêtre, Pierre Munier, de Talloires, regagnait la cure de Saint-Julien. Enfin le prévôt se proposait d'appeler à Thonon le chanoine Philibert Rogès, de Talloires « bon et très expérimenté prédicateur. »

La création de ces nouvelles paroisses n'empêchait point le prévôt de donner les soins les plus assidus à ses ouailles de Thonon. Tous les matins, il disait la messe dans l'église de Saint-Hippolyte, où il prêchait souvent l'après-midi; les dimanches, il y réunissait les enfants et même les adultes des deux sexes pour leur expliquer la doctrine chrétienne en forme de catéchisme, fonction dans laquelle son esprit de simplicité, de douceur et de charité le faisait admirablement réussir, et l'aidait à « mettre de jour en jour une grande moisson dans les greniers de l'Eglise. »

Entre temps, l'apôtre entretient une correspondance suivie avec le nonce et avec S. A., stimulant leur zèle, leur recommandant tantôt sept ou huit catholiques vieux et indigents, pour lesquels il sollicite un secours prélevé sur les aumônes de Ripaille ou de Filly, tantôt des villageois des Allinges auxquels on veut imposer la taille malgré l'immunité concédée par Charles-Emmanuel, tantôt le baron d'Avully auquel les protestants veulent faire enlever les fonctions de juge du Consistoire, tantôt enfin et surtout il insiste pour qu'on oblige les chevaliers à payer les six pensions qu'ils ont promises (1).

Pendant la semaine sainte, François prépara ses néophytes et tous les catholiques à la communion pascale;

(1) Bernard Chevallier devint plus tard curé de Maxilly.

(2) Lettres des 2, 12, 16 et 25 mars 1597. (XI, 239-267.)

en entendant leur confession, il éprouva une grande fatigue, mais aussi, nous dit-il lui-même « une incroyable consolation de les voir si dévots » (1). Enfin, il consacra les trois derniers jours à confesser les soldats de Martinengo, qui venaient d'arriver dans la ville pour y tenir garnison.

Les Pâques finies, François voulut faire une nouvelle tentative dans le but d'avoir une audience de Bèze. Accompagné du chanoine Louis de Sales, et cachant sur sa poitrine cinq hosties consacrées destinées aux catholiques de Genève, il partit le mardi de Pâques, 8 avril, et descendit à l'*Ecu de France* (2). A peine était-il entré dans sa chambre, qu'une vertueuse fille de Savoie, nommée Jacqueline Coste, s'approcha de lui, les larmes aux yeux, et lui raconta comment, après avoir été bergère dans son village, elle était venue servir un riche calviniste de Genève, qui avait tout mis en œuvre pour la faire changer de religion ; comment ensuite, ayant quitté ce maître dangereux, elle s'était placée, en qualité de servante, dans l'auberge où elle était alors, afin de pouvoir rendre service aux catholiques, surtout aux prêtres ou religieux qui y descendaient. « Ah ! monsieur, poursuivit-elle, depuis le « jour où j'eus le bonheur de vous voir confondre le « ministre La Faye sur la place du Molard, je n'ai cessé de « demander à Dieu la grâce de pouvoir vous parler. » François, à ce récit, admira les effets de la grâce dans cette âme simple et droite, l'affermit dans ses bonnes dispositions, la confessa et lui donna la sainte communion (3).

Après avoir réconforté cette vaillante chrétienne,

(1) Voir lettre au nonce du 23 avril (XI, 278.) En 1597, Pâques tomba le 6 avril.

(2) Rue du Rhône, n° 46. (Note de M. l'abbé Chavaz.)

(3) J. Coste se fit plus tard visitandine et mourut à Annecy en 1623. Saint François de Sales disait, en parlant d'elle : « Le tour de notre monastère de la Visitation est gardé par une sainte fille. » Il ajoutait même que la patience, la simplicité, la tranquillité imperturbable de cette fille lui avaient souvent servi d'exemple et de miroir.

François se rend chez Théodore de Bèze (1). Il le salue avec une civilité exquise et lui dit, du ton le plus aimable, qu'attiré par sa grande réputation, il ose prendre la liberté de venir lui offrir ses hommages et lui ouvrir son cœur sur des sujets du plus haut intérêt. Ces paroles gracieuses, relevées par l'air distingué de François, lui valurent le plus obligeant accueil. La conversation s'engagea d'abord sur des choses indifférentes ; puis, tout à coup, François dit à Bèze : « Monsieur, peut-on faire son salut dans l'Eglise romaine ? » Cette simple question embarrassa fort le vieillard. Après avoir longuement réfléchi, en se promenant dans sa chambre, il répondit : « Oui, on le peut, et nul doute que votre Eglise ne soit la mère Eglise. » — Je vous remercie de votre réponse, reprit François ; mais si l'on peut faire son salut dans l'Eglise romaine, pourquoi les calvinistes ont-ils versé tant de sang pour établir leur religion en France ? — C'est, répondit Bèze, que votre Eglise rendait le salut trop difficile en enseignant à tort la nécessité des bonnes œuvres. — Mais, reprit François, si les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut, que veut dire la sainte Ecriture par ces paroles : « il ne suffit pas d'éviter le mal, il faut encore faire le bien ? » et ces autres : « parce que j'ai eu faim et que vous ne m'avez pas donné à manger..., allez, maudits, au feu éternel ! » Bèze, ne sachant que répondre, se mit à proférer des injures contre les papistes. Mais, en présence du calme et de la politesse de son interlocuteur, il eut honte de son emportement. Afin de réparer sa faute, il invita François à revenir le voir, lui promettant de l'accueillir toujours de son mieux. Le prévôt toutefois ne se fit point illusion, il écrivait en effet quelques jours plus tard : « Quand, enfin, je me retiray, après avoir tenté tous les moyens de lui arracher l'aveu de sa pensée, je trouvai en lui un *cœur de pierre*, jusqu'ici immobile ou du moins insuffisamment remué, c'est-à-dire un vieillard endurci, *plein de jours mauvais*.

(1) Rue des Chanoines, à quelques pas de l'Hôtel-de-Ville.

S'il était possible de l'aborder et plus fréquemment et avec plus de sécurité, peut-être pourrait-on le ramener au bercail du Seigneur. » (XI, 270).

En sortant de cette conférence, qui avait duré trois heures, François apprit dans la rue, par un soldat des Allinges, qu'il se trouvait un catholique dangereusement malade dans la maison d'un hérétique nommé Abraham Joly. Sans s'inquiéter du péril auquel il s'expose de la sorte, il se rend auprès du malade, demande à lui parler en secret, le confesse et lui donne le Saint Viatique.

Le lendemain, il confesse et communie les cinq catholiques dont nous avons parlé plus haut ; va saluer Bèze ; puis, au lieu de retourner à Thonon, il prend le chemin de Sales, afin de s'y reposer quelques semaines (car il se sentait fatigué et menacé, depuis longtemps déjà, d'une grave maladie) et d'assister au synode qui devait se tenir vers le milieu du mois.

De Sales, il écrivit au nonce de Turin (11 avril), le priant d'employer toute son influence auprès de S. A. pour faire maintenir au baron d'Avully les fonctions de juge du Consistoire, que les protestants de Thonon voulaient lui enlever, de hâter la réforme des abbayes d'Aulps et d'Abondance, et d'amener le nouvel abbé de ce dernier monastère à payer fidèlement au prédicateur d'Evian la prébende accoutumée (XI, 264).

Deux ou trois jours après, il descendit à Annecy, d'où il adressa au pape le récit de son entrevue avec Bèze. Il rencontra dans cette ville le P. Chérubin, qui venait d'y prêcher le Carême.

Comme ce personnage jouera bientôt un rôle important dans la conversion du Chablais, nous allons le présenter à nos lecteurs.

Fin avril 1597 : la trêve entre Savoie et Genève est prolongée jusqu'en octobre. au moment où Lesdiguières rouvrait les hostilités !

CHAPITRE DIXIÈME

Le P. Chérubin et la Conférence avec les Ministres

Dans le même temps que François de Sales partait d'Annecy pour la mission du Chablais, Mgr de Granier envoyait dans le bailliage de Ternier, soit aux environs de Saint-Julien, un jésuite, le P. Jean Saunier (1) et un dominicain dont l'histoire, trop oublieuse, n'a pas conservé le nom. Ces deux zélés missionnaires, puissamment secondés par le baron de Viry — qui était demeuré fidèle à la vraie foi, et qui n'avait même jamais cessé de faire célébrer la messe dans son château de la Perrière, — obtinrent en peu de temps un grand nombre de conversions.

En apprenant le mouvement qui portait vers le catholicisme les populations de Ternier et du Chablais, et qui commençait à gagner quelques-unes des paroisses de la châtellenie de Gaillard, demeurée, depuis la guerre de 1589, entre les mains des Genevois, l'évêque conçut le projet d'envoyer sur la frontière de cette châtellenie un prédicateur puissant en paroles et en œuvres. Il choisit le P. Chérubin (30 décembre 1596) et lui désigna comme le centre de ses travaux le bourg d'Annemasse qui, dépen-

(1) Parmi les jésuites qui ont évangélisé le bailliage de Ternier-Gaillard, on cite outre Jean Saunier (été 1597), les PP. Jean Forrier, Grégoire Guyard et Alexandre Humæus, écossais de nation.

dant de la province du Faucigny, avait dû à cette circonstance le bonheur d'échapper à l'occupation bernoise et, partant, à l'hérésie (1).

Né à Saint-Jean-de-Maurienne en 1566 dans la famille noble des Fournier et baptisé sous le nom d'Alexandre, le personnage dont nous parlons renonça au monde à l'âge de dix-sept ans, revêtit l'habit des capucins dans la ville de Gênes et reçut le nom de P. Chérubin. Devenu profès, il étudia la théologie au collège savoisien d'Avignon ; puis fut attaché au couvent de Lyon jusqu'à la conversion d'Henri IV, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 1593. A cette époque, le P. Chérubin fut envoyé au couvent de Montmélian. Mais son talent pour la prédication l'appelait souvent au dehors du monastère. C'est ainsi que nous le trouvons prêchant le Carême à Chambéry (1594 et 1596), ou en Italie (mars-avril 1595) (2).

A cette dernière date, le Père écrivant au prévôt qu'il avait connu lors de son pèlerinage à Aix-les-Bains (30 juin 1594), lui exprimait le désir d'aller, à défaut d'autres ouvriers, travailler avec lui à la moisson du Chablais. Et le Saint de lui répondre, par l'entremise du sénateur Favre : « Qu'il vienne donc lui-même, qui vaudra tous les autres ensemble. » (XI, 115).

Muni de lettres-patentes de l'évêque d'Annecy, le P. Chérubin se rend, dans les premiers jours de 1597 (3), sur

(1) Les Genevois essayèrent bien, en 1536, d'occuper la châtellenie de Monthoux, dans laquelle le Chapitre de Genève possédait des droits nombreux, mais devant les réclamations de Charlotte d'Orléans, ils furent obligés de vider les lieux.

(2) Abbé Truchet, *Vie du P. Chérubin*. Cet ouvrage, d'ailleurs fort bien écrit, est malheureusement parfois inexact pour les années 1594-97.

(3) Saint François de Sales, écrivant au pape le 15 novembre 1603, dit que les deux premiers missionnaires envoyés dans le bailliage de Ternier, en automne 1594, étaient un jésuite et un dominicain. Il ajoute que les capucins ne vinrent *que deux ans plus tard*. (Migne, V, 415.) La correspondance du saint avec le sénateur Favre et tous les documents publiés jusqu'ici établissent la même chose. — On avouera que l'affirmation contraire, mais gratuite, du P. Charles de Genève, écrivant soixante ans plus tard, pèse peu en face de tels témoignages. Du reste, les archives de la Haute-Savoie possèdent un document daté de 1656, dans lequel les capucins eux-mêmes fixent

le théâtre qui lui est assigné. D'Annemasse, centre, comme nous l'avons dit, de ses opérations, il se transporte d'un village à un autre, exposant la doctrine catholique, la prouvant par l'Ecriture et la raison, rappelant aux habitants de ces contrées que leurs pères avaient vécu dans cette foi, que tout ce que le protestantisme avait conservé de croyances chrétiennes venait de l'Eglise romaine et lui appartenait. Son argumentation serrée, son action pleine de feu, sa parole claire et simple firent une profonde impression. Dans tous ses discours, du reste, il défiait les ministres de venir soutenir devant lui leurs erreurs, à tel point que ceux-ci, poussés à bout par ces provocations incessantes, crurent devoir entrer indirectement en pourparlers avec lui.

Un jour qu'il était à Cornières (1), chez un gentilhomme de ses amis, il fut accosté par un orfèvre de Genève, nommé Jean Corajod, et par un théologien. La conversation s'engagea sur quelques points contestés, notamment sur la possibilité d'observer les commandements de Dieu. Battu par le P. Chérubin, Corajod revint peu de jours après, accompagné de quelques Genevois, entre autres d'un jeune homme « fort instruit en théologie », qui n'eut pas plus de succès.

Pour pallier leur défaite, les Genevois proposèrent au P. Chérubin une dispute publique qui se tiendrait à Genève (lettre du 9 février). Le Père répondit qu'il l'acceptait volontiers, mais que, pour entrer dans cette ville, il lui fallait un sauf-conduit des magistrats, avec la permission de ses supérieurs. En même temps il écrivit à Rome pour avoir l'autorisation nécessaire.

A cette époque, le P. Chérubin dut se rendre à Annecy, où il avait promis de prêcher le Carême. Il y rencontra, vers le milieu d'avril, l'apôtre du Chablais qui venait,

à l'année 1597 la première mission du P. Chérubin. (Note de M. le chanoine Ducis.)

(1) Hameau de Villelagrand.

comme nous l'avons dit plus haut, assister au synode et demander des ouvriers. Il lui raconta ses succès aux environs d'Annemasse, les conversions déjà obtenues dans la châtellenie de Gaillard et lui parla de la conférence qui devait se tenir à Genève. Tout à fait partisan de cette conférence, le prévôt écrivit immédiatement au nonce (23 avril) que, « si elle a lieu, elle produira d'heureux résultats, et que, si les Genevois la refusent, ce sera une chose glorieuse pour l'Eglise » (XI, 275).

Rome ayant laissé la décision de cette affaire à l'évêque du diocèse, celui-ci fut d'avis d'autoriser la conférence. Il manda donc aussitôt le P. Chérubin, qui était rentré à Montmélian, et lui dicta une lettre d'acceptation qu'il fit porter à Genève par le chanoine Louis de Sales ; c'était dans les premiers jours de juin. Les syndics de cette ville se montrèrent disposés à l'accepter ; les ministres par contre demandèrent un délai, puis refusèrent en disant qu'ils n'avaient « aucun besoin de conference ni dispute » (1).

Le P. Chérubin et les missionnaires, tout en triomphant de cette reculade des ministres, ne négligèrent aucun moyen de contraindre ces derniers à une dispute publique. Mais n'anticipons point et revenons à François de Sales.

(1) Voir M. Truchet ou M. Fleury, *Saint François de Sales,... et les ministres de Genève.*

CHAPITRE ONZIÈME

Divers voyages du saint ; il est nommé curé du Petit-Bornand

(AVRIL-JUILLET 1597)

Durant son séjour à Annecy, François, au lieu de se reposer de ses fatigues, menait de front les affaires les plus diverses et les plus importantes.

En écrivant au pape (21 avril) le récit de son entrevue avec Bèze, il le prie d'intervenir auprès de Henri IV pour que ce dernier oblige les Genevois à donner la liberté de conscience aux habitants des pays de Gex et de Gaillard, qui veulent se convertir.

« Ces peuples, dit-il, demandent avec les plus humbles « prières, le rétablissement de la foi et du culte catholi- « ques... J'ai entendu bon nombre d'hommes de ce pays « se plaindre chaque jour de ce qu'estant catholiques, ils « sont empeschez par la tyrannie de la Republique de « Genève de remplir leurs devoirs de catholiques, d'autant « plus que cette République opprime ces peuples non pas « en son nom propre, mais à celuy du tres chrestien « roy de France. »

Dans une lettre qu'il adressait le surlendemain au nonce, il revient à ce sujet, puis à la nécessité urgente de réformer les abbayes d'Aulps et d'Abondance. Mais, ce qui le préoccupait le plus, c'était de trouver des ouvriers

pour aller cueillir la moisson qui était mûre, et de l'argent pour leur entretien. Non seulement du Chablais, mais encore du bailliage de Ternier, de Bernex par exemple, on lui demandait à grands cris des curés. Or, il n'avait aucun moyen de les établir. Les chevaliers des SS. Maurice et Lazare, mentant à leurs promesses, ne lui avaient encore livré que la somme dérisoire de 100 florins et 30 coupes de froment (1).

Le saint apôtre, toujours confiant en la Providence, ne désespérait cependant point. « Quant à nostre Chablais, « disait-il au nonce, je suis un peu arresté jusqu'à la con- « clusion de la trêve qui se négocie presentement, dit-on. « J'espere d'y conduire, au commencement de mai, les « Peres Capucins et les autres ouvriers nécessaires en « plus grand nombre possible. (XI, 278).

Son espérance fut déçue. Il ne réussit à emmener avec lui qu'un ouvrier, et pour quelques jours seulement, savoir : le P. Esprit de Beaume (2).

La première visite du prévôt en Chablais fut pour la nouvelle paroisse de Cervens, « où il eut, nous dit-il, de la satisfaction ».

Le « bon et docte capucin » déploya, de son côté, beaucoup d'activité et de zèle. Il poussa même la hardiesse jusqu'à provoquer publiquement le ministre calviniste. — C'était le lendemain de l'Ascension (23 mai). Le P. Esprit se rend au sermon de Viret ; puis il l'attend à la sortie du temple, l'interpelle en termes polis, gracieux même, et s'offre à prouver, séance tenante, le contraire de ce qu'il venait d'avancer. Viret répond par des injures. — « Des

(1) Le 26 avril 1597, le prévôt reçoit l'institution de la chapelle des SS. Fabien et Sébastien que sa famille possédait dans l'église de Thorens.

(2) Le P. Esprit, natif de Beaume ou Comtat-Venaissin, capucin à Lyon, se signala par l'austérité de sa vie, son esprit de pauvreté et d'oraison, autant que par son éloquence. Employé avec le P. Antoine de Tournon à la conversion du bailliage de Ternier, il contribua beaucoup au succès des Quarante-Heures d'Annemasse. En 1597-1599, il devint en Chablais l'auxiliaire intrépide de Saint François de Sales. Il mourut à Lyon en 1662, à un âge très avancé (XI, 237).

injures ne sont pas des raisons », reprend le Père, qui attaque vigoureusement les affirmations du ministre. Celui-ci essaie de répondre ; mais, voyant que la dispute ne tournait pas à son honneur, un bourgeois le prend par le bras et l'entraîne de force en disant que S. A. ne voulait pas qu'ils traitassent de religion avec ces papistes. D'autres bourgeois interpellent le capucin, lui demandent de quel droit il vient les troubler. « Qui vous a envoyé ici ? disent-ils, retirez-vous... » Quelques personnes, les femmes surtout, menaçaient de le lapider. A ce moment, le prévôt arrive, leur parle avec douceur et leur fait observer que son compagnon est, au même titre que lui, envoyé par le Prince dont ils s'attireraient infailliblement la colère s'ils se livraient à des voies de fait. Ces paroles apaisent la foule et le P. Esprit peut se retirer sain et sauf.

François profita du premier instant de loisir que lui laissèrent ses occupations, pour écrire au duc les détails de la dispute. Il supplie en même temps S. A. de faire connaître, par des lettres authentiques, aux habitants de Thonon, parmi lesquels certains obstinés empêchent les autres de se convertir, son désir de les voir écouter les raisons des missionnaires, et lui recommande à nouveau soit le ministre Petit, soit les sept à huit vieilles personnes dont on a déjà parlé, soit la paroisse de Saint-Julien, dont le curé (1) s'est vu, au grand regret de ses ouailles, obligé de partir faute de moyens de subsistance, soit enfin celle de Bernex, qui demande un prêtre (2).

Il écrivit la même chose au nonce, en se plaignant de ce qu'on ne payait pas les pensions promises. « Jusques à « présent, lui dit-il, je n'ai encore pu tirer que 160 florins

(1) Pierre Munier ou Mugnier, dont nous avons parlé plus haut ; il échangea plus tard (6 avril 1601), ce bénéfice contre celui de Copponex.

(2) Lettre du 27 mai (XI, 279). Cette lettre, qu'il faut lire en entier, prouve manifestement que, jusqu'ici, S. A. n'avait pas encore écrit aux habitants de Thonon ; elle prouve, de plus, combien ils mentent ceux qui disent que, pour convertir le Chablais, François de Sales employa la violence. La même réflexion ressort clairement de toute la correspondance du saint.

« et trente-cinq coupes de froment. Il est vrai que l'on m'en « a présenté 75 coupes, mais de qualité si mauvaise que « je n'ai pu les accepter. Je continuerai à solliciter, et « faisant ainsi tout ce que je pourrai, ce ne sera pas ma « faute de n'avoir pas fait davantage. Nous manquons de « logements pour les curés, nous manquons de tout « ameublement pour les églises et il faut tout acheter. Je « vous laisse à penser en quel estat nous nous trouvons. » — Néanmoins, il espérait aller, durant la semaine, placer un curé à Brens, « et ce sera, dit-il, la quatrième (paroisse) de ce bailliage qui sera pourvue. » (XI, 282).

Mais sa lettre à peine achevée, il apprend que son évêque est dangereusement malade et désire le voir. Il part aussitôt pour Annecy, d'où il envoie à sa place le chanoine Philibert Rogès (1).

En même temps qu'il accueillait son cher prévôt, Mgr de Granier recevait le bref par lequel le pape, répondant à la demande d'autoriser une conférence publique à Genève, laissait la chose à son propre jugement. Le prélat, bien que gravement malade, fit aussitôt mander le P. Chérubin et lui dicta la lettre d'acceptation dont nous avons parlé plus haut.

En annonçant au nonce ces divers événements (2), François ajoutait : « Il y a maintenant de vacant un béné- « fice-cure qui peut rapporter 200 écus dans les bonnes « années ; il se donnera, suivant l'usage, au concours. « Sollicité par plusieurs amis, même spirituels, de saisir « ceste excellente occasion, je le ferai pour ne pas mépriser « leur avis, mais à la condition d'avoir l'agrément de vostre « Seigneurie Illme : car je ne puis retenir en même temps « que ceste cure, la prévôté de l'église cathédrale, bien que « cette prévôté ne rapporte pas un liard et que le canonicat « y attaché ne produise pas plus de soixante écus par an.

(1) Philibert Roget ou Rogès, de Talloires, chanoine de la cathédrale d'Annecy, fut successivement curé de Vallières et de Minzier, vicaire général et official, 1610. Il mourut en 1628 à l'âge de 75 ans.

(2) Lettre du 31 mai, publiée par Peraté et tome XI, p. 291.

« Mais à parler franchement, je suis presque forcé de « laisser la prévôté à d'autres qui puissent mieux observer « la résidence que je ne le fais depuis que suis en Cha- « blais. Donc, toutes choses pesées, je me résous à « demander ceste cure qui est des bénéfices du diocèse « le plus riche parmi ceux que je puis espérer. Je désire « pourtant, avec l'agrément de S. S., conserver le cano- « nicat simple afin qu'en rentrant à Annecy, j'aie une « place dans nostre chœur (S[t] Pierre) où les offices se font « tout à fait bien... »

Il s'agissait de la cure du Petit-Bornand, dont le titulaire, R[d] Jacques Bally, chanoine, était mort depuis peu (1) et dont Nicolas Bally, frère du défunt, avait été nommé gardiateur par Mgr de Granier.

Mais le concours ne devant avoir lieu que le 30 de juin, et la santé du prélat s'étant rapidement améliorée, François retourna auprès de ses chers habitants du Chablais. Durant l'Octave du S. Sacrement (5-12 juin), il parla plusieurs fois de la Sainte Eucharistie exposant clairement la croyance des catholiques, tout en réfutant les objections des calvinistes (Sermon 43-45).

Un de ses premiers soins dut être d'aller installer à la cure de Brens son cousin Louis de Sales, et à Bernex, au bailliage de Ternier, R[d] Claude Mollier. Malgré son ardent désir, impossible d'en placer d'autres. Les chevaliers, toujours égoïstes, refusaient l'argent nécessaire ; ils lui offraient, à vrai dire, certains arrérages dus à la Sacrée Religion par quelques fermiers de la ville ; mais le saint, prévoyant qu'on devrait plaider, ne jugea pas à propos de les accepter. « Il ne faut pas, disait-il, dans une lettre citée « plus loin, que ceux qui cherchent à les ramener aient « avec eux ces embarras, particulièrement en ces temps et « ces pays si calamiteux où tout le monde est pauvre. »

(1) R. Jacques Bally testa le 23 mai 1597 et mourut le 26 du même mois. Déjà chanoine en 1583, il avait été, en 1588, nommé curé du Petit-Bornand à condition de résigner son canonicat, mais il conservait ses deux bénéfices.

Vers ce même temps, si l'on en croit Charles-Auguste de Sales (1), François reçut la visite d'un ministre du canton de Vaud, nommé Galletier ; lequel « après avoir faict experience de la doctrine et syncere piété du prevost de Sales, confessa ouvertement la verité et saincteté de la religion romaine et se retira avec une meilleure opinion d'icelle qu'il n'estoit pas venu. Mais les Bernois s'estant aperceuz qu'il branloit en leur religion depuis ceste conference, luy firent briefvement son procez et le condamnerent à la mort ».

Le 23 de juin, le prévôt reçut du pape Clément VIII un bref, l'invitant à renouveler auprès de Théodore de Bèze la tentative qui était demeurée sans résultat.

Avant d'exécuter les ordres du Souverain-Pontife, François se rendit au concours relatif à la cure du Petit-Bornand. Il répondit d'une manière brillante aux examinateurs, et, comme, d'autre part, aucun prêtre n'avait osé se mesurer avec lui, il fut nommé économe de ce bénéfice, en attendant la provision du pape, à qui la nomination de cette cure se trouvait réservée (2). Malheureusement, dans l'intervalle, Nicolas Bally se rendit à Rome muni d'un acte de résignation en sa faveur, que lui avait laissé son frère défunt (3) et il y obtint, le 4 juillet, des lettres de provision. En vain le prévôt obtint-il à son tour des bulles d'institution (13 septembre) ; en vain le vicaire-général essaya-t-il de prendre possession de l'église (2 juillet 1598) ; son concurrent lui fit fermer les portes au nez et remporta la victoire devant le Sénat (9 déc. 1599) ; de telle sorte que François n'occupa jamais ce bénéfice, dont les revenus lui auraient permis de faire beaucoup de bien en Chablais, et dont il ne retira, suivant l'expression de Charles-Aug. de Sales, que « de grandes traverses et fascheries ».

(1) Vie du Saint, édition Vivès, 1, 183.
(2) Reg. de l'évêché. F. prit ou fit prendre possession de l'économat : V. Mugnier, p. 49.
(3) Cet acte aurait été passé après la mort du curé.

En attendant la décision définitive le saint, ayant avec lui le président Favre, récemment installé à Annecy, était parti pour Genève (3 juillet).

Bèze leur fit un gracieux accueil. Après les compliments d'usage et quelques paroles indifférentes, François, prenant un volume de saint Augustin qui était dans un coin de la chambre, amena la conversation sur la grâce et le libre arbitre; puis, enfin, sur les bonnes œuvres. Comme Bèze niait la nécessité de ces dernières, le prévôt lui répondit d'un ton affectueux : « Monsieur, c'est sans doute que vous vous trompez quand vous dites que les œuvres satisfactoires ne sont pas necessaires au salut ; et je ne sçaurois croire que votre conscience vous fasse ainsi parler, puisque vous avez peu trouver la verité catholique de cet article non seulement chez les docteurs des cinq premiers siècles, mais encore dans les sainctes Escritures tant de l'ancien que du nouveau Testament ; et vous ne l'ignorez point, Monsieur, estant si bien versé en la lecture des livres ». Bèze, interdit, poussa un profond soupir et, leur serrant la main, il dit à haute voix : « Si je ne suis pas en bon chemin, je prie Dieu tous les jours que, par sa misericorde, il lui plaise de m'y remettre. »

Encouragé par ces paroles, François revint plus tard seul auprès de l'hérésiarque ; et, pensant que la crainte de perdre ses biens le retenait peut-être dans l'erreur, il lui offrit, de la part du pape, une pension annuelle de quatre mille écus. Mais, trop orgueilleux pour reconnaître ses fautes, trop engagé d'ailleurs, Bèze répondit que, si l'Eglise romaine était la Mère-Eglise, il ne désespérait point de faire son salut dans la religion qu'il suivait. — Le malheureux vieillard vécut encore quelques années, agité par les doutes et le remords (1).

De retour à Thonon, le prévôt eut bientôt mainte occa-

(1) Voir Hamon ou Pérennès. A la fin de sa vie, Bèze avait à son service une personne de Mieussy. Celle-ci ayant, un jour, demandé à son maître quelle religion elle devait suivre, Bèze lui répondit en pleurant que la foi catholique était la meilleure. (*Histoire des Missions des Capucins*, p. 195).

sion de donner de nouvelles preuves de sa vertu. Le dimanche suivant — 6 juillet — comme il venait de prêcher sur le pardon des injures, un protestant, nommé André Lièvre, l'aborde en lui disant : « Eh ! si je vous donnais un bon soufflet, me tendriez-vous l'autre joue ? » — « Mon ami, « repartit l'humble missionnaire, je sais bien ce que je « devrois faire, mais je ne sais pas ce que je ferois : car « je suis un homme chétif et tout remply d'infirmités. « Pourtant j'ai confiance en la grâce de Dieu qui peut faire « de ce foible roseau une colonne inébranlable... »

Un autre jour, il apprend que deux gentilshommes sont allés à la place *Su-Bassu* pour se battre en duel. Aussitôt il y court, et leur crie de cesser le combat. Mais ceux-ci demeurant sourds à ses paroles, il se jette entre eux sans crainte du péril, les désarme et leur adresse ensuite des paroles si touchantes, que les deux adversaires s'embrassent en se demandant mutuellement pardon.

Le saint prévôt n'omettait, du reste, aucun moyen de gagner les âmes. Les nouveaux convertis étaient-ils atteints de quelque maladie légère ? il leur indiquait le remède et en surveillait l'exécution ; avaient-ils quelque différend entre eux ? il prenait le rôle d'arbitre, et ses décisions étaient toujours respectées. « Et quoyque plusieurs personnes de basse qualité, sans discretion, l'importunassent à toutes heures.... il supportoit neantmoins d'une admirable douceur et débonnaireté leurs incongruités, leur rusticité et leur peu de jugement... Encore que souvent ces charitables occupations l'accablassent tellement qu'il n'avoit quasi bonnement le loisir de parachever son bréviaire, il accueilloit ces pauvres gens si humainement que rien plus, il les consoloit jusques au fond du cœur... et beaucoup ne l'ayant sceu aborder à cause de la presse des survenans, ils s'en sont toutefois retournés contens et résolus de leurs scrupules, ou l'ayant envisagé ou ayant esté envisagez de lui. » (1).

(1) Le P. La Rivière, livre II, chapitre XV.

Un de ces visiteurs, gentilhomme converti depuis peu, trouva le prévôt occupé à raccommoder ses habits. Comme il en manifestait un vif étonnement : « Monsieur, dit l'humble apôtre, je ne vois pas qu'il y ait point d'inconvénient que j'apprenne à raccomoder ce que j'ai gasté moy-mesme. »

Parmi les visiteurs importuns, se trouvait une dame avancée en âge qui, plusieurs fois le jour, venait rebattre les oreilles du prévôt des mêmes doutes, qu'il écoutait avec une inaltérable bonté. Cependant les réponses de François finirent par faire pénétrer la lumière dans son esprit. « Il n'y a plus maintenant, lui dit-elle un jour, dans l'Eglise romaine, qu'une chose que je ne puis admettre, c'est le célibat des prêtres. » « Eh ! Madame, lui répondit-il en souriant, si j'estais marié, si j'avais à m'occuper d'une épouse et d'une famille, m'auroit-il esté possible de recevoir toutes vos visites et d'employer un temps si long à vous éclairer. » La dame, sentant la justesse de ces observations, s'avoua vaincue.

C'est en donnant ainsi de continuels exemples de vertu que François gagnait tous les jours à l'Église de nouveaux enfants. Lorsque ses convertis étaient pauvres, il les envoyait au château de M. de Blonay où, avec les secours temporels, leur étaient prodigués les soins propres à les fortifier dans la foi (1).

Le Chablais comptait alors un certain nombre de personnes possédées du démon (2), le prévôt les exorcisa et les délivra. Désirant détruire l'effet produit par ces guérisons, les protestants disaient que ces prétendus possédés n'étaient tout au plus que des hallucinés ; aucuns niaient même l'existence du diable. Un catholique prit alors la plume pour défendre l'enseignement et la pratique de

(1) Claude de Blonay, étant devenu veuf quelques années plus tard, se fit prêtre, devint curé de Sciez et préfet de la Sainte-Maison de Thonon ; une de ses filles, Marie-Aimée, prit le voile de visitandine et mourut en odeur de sainteté.

(2) Voir Peraté, page 9 et xi, 191-194 et 415.

l'Eglise ; il écrivit un petit traité qu'il intitula : *De la demonomanie ou des Energumènes*. Dans ce livre l'auteur prouvait les rapports des anges avec les hommes ; il établissait ensuite l'existence de la possession diabolique, son étendue, ses limites, ses causes et ses marques, enfin, il montrait que l'Eglise avait, dans tous les siècles, par la vertu de l'exorcisme, chassé le démon du corps des possédés (1).

CHAPITRE DOUZIÈME

Assemblée et Quarante-Heures d'Annemasse

(28 JUILLET-13 NOVEMBRE 1597)

Pendant que François de Sales combattait ainsi l'hérésie par la parole et par la plume, Mgr de Granier se décidait enfin à lui envoyer des auxiliaires, C'étaient les PP. Esprit et Chérubin, avec lesquels déjà nous avons fait connaissance, et un jésuite « excellent », le R. P. Saunier, de résidence à Chambéry, mais employé depuis plus de deux ans dans le bailliage de Tarnier.

Le 28 de juillet, les trois missionnaires prirent ensemble la route d'Annemasse, où ils devaient se rencontrer avec le prévôt, le chanoine Louis de Sales, son cousin (2),

(1) La plupart des biographes ont attribué ce livre à notre saint ; mais il paraît qu'il n'en est point l'auteur. « Il y a, m'affirme une personne autorisée, beaucoup de chance pour que ce soit l'œuvre de M. de Bérulle, un de ses amis intimes. » Dom Mackey pense au contraire que F. Sauner son traité au cardinal, qui l'aurait reproduit dans son Traité des Energumènes.

(2) Dans la lettre qu'il écrivit au nonce le 14 septembre (XI, 308), le saint tait sa présence à l'Assemblée d'Annemasse ; mais il agit sans doute par humilité, car cette présence est nettement affirmée par Charles-Auguste, qui en a eu les preuves en main. (*Vie*, I, 185, 187 et II, 288.)

En ce temps, il y avait guerre aux environs de . . . . . Le fort de Charbonnière ayant été pris par . . . le Duc écrit au Conseil de Genevois de lui envoyer 400 hois de pied : Annecy promet 150 hommes bien armés avec M. de Monthouf pour capitaine — Le 30 juillet et jours suivants, arrivent à Annecy des troupes suisses venant par La Roche

Balthazar Maniglier (1), curé du lieu, et le baron de Viry (2). Ils se réunirent tous le lendemain, dans la maison de Claude-Louis Dausset, pour discuter les moyens les plus propres à ramener à la foi les habitants des bailliages. Parmi les vœux adoptés, les principaux étaient :

1° La cession en faveur des curés à établir de tous les bénéfices à charge d'âmes qui avaient été unis provisoirement à l'ordre des SS. Maurice et Lazare par le bref de Grégoire XIII, du 13 avril 1575;

2° La fondation dans la ville de Thonon d'un collège de Jésuites, auquel on unirait les revenus de l'ancien prieuré de ce lieu, ou tout au moins, un établissement *ad tempus* des RR. Pères, qui seraient en outre chargés de prêcher et de donner des missions;

3° Le rétablissement de la collégiale de Viry ;

4° L'exemption pour les catholiques d'une partie des contributions ordinaires et extraordinaires, afin qu'attirés par ce motif humain, les protestants se rendissent plus volontiers aux instructions ;

Enfin on décida de prier le prince de faire tous ses efforts pour amener les Genevois à accepter la conférence publique qu'ils avaient eux-mêmes provoquée, mais dont ils ne se souciaient plus, maintenant qu'il s'agissait d'en venir à l'exécution. Et pour les y contraindre en quelque sorte, on résolut de célébrer en grande pompe, au lieu même d'Annemasse, *les prières des Quarante-Heures*, qui obtenaient en Italie des résultats admirables.

Ces demandes furent consignées dans un Mémoire que le P. Chérubin fut chargé d'aller mettre sous les yeux de

(1) B. Maniglier, de Manigod, ancien condisciple de François de Sales à Paris, avait été nommé curé d'Annemasse le 29 octobre 1596. Il permuta ce bénéfice, le 3 août 1601, contre celui de Serraval ; mais il continua, jusqu'en 1608, de résider à Thonon où il remplissait les fonctions de vice-préfet de la Sainte-Maison. Il mourut à Serraval, le 11 décembre 1636.

(2) Marin, baron de Viry, chambellan et conseiller d'État, baron puis comte de Viry (12 mars 1598) se distingua parmi les plus zélés convertisseurs. Il mourut en 1605.

S. A. Charles-Emmanuel (1). Ce dernier se trouvait alors aux environs de Miolans, aux prises avec les Français, commandés par le célèbre duc de Lesdiguières qui, le 23 juin, s'était jeté sur Saint-Jean de Maurienne et venait de prendre la place forte de la Rochette (2).

Le duc fit au Père le plus gracieux accueil et se montra favorable à toutes les demandes de l'assemblée d'Annemasse. La première et la deuxième furent même confiées à MM. de Lullin et Jacob, pour qu'ils avisassent aux moyens d'exécution. Malheureusement, la crainte de se brouiller avec les Bernois — protecteurs des hérétiques de Thonon — pendant qu'il était en guerre avec la France, et l'obstination égoïste des chevaliers devaient retarder encore l'accomplissement de ces généreux desseins.

Relativement aux Quarante-Heures, le duc ne se contenta pas d'en approuver le projet ; il donna 500 écus pour les frais nécessaires, et remit les plus belles tapisseries, avec toute l'argenterie de sa chapelle, pour orner l'oratoire où le Saint-Sacrement serait exposé ; enfin, il chargea M. d'Albigny, gouverneur de la Savoie, de le représenter et d'y maintenir l'ordre. Le nonce, de son côté, donna 200 écus.

Le P. Chérubin se hâta d'annoncer cette bonne nouvelle à François de Sales qui, par lettres du 29 août, venait d'être nommé coadjuteur avec future succession (XI, 448), et à Mgr de Granier qui fit aussitôt publier dans tout le diocèse les prières des Quarante-Heures à Annemasse pour les 7 et 8 septembre, invitant les fidèles à y assister en grand nombre.

Pour les attirer davantage, François jugea qu'il serait utile d'y représenter un de ces drames ou mystères pieux dont le peuple était alors si avide. Il choisit pour sujet le sacrifice d'Abraham. Louis de Sales, frère du saint, et son

(1) L'assemblée en avait chargé le P. Esprit, mais l'évêque préféra le P. Chérubin.

(2) Ménabréa, *Les Alpes Historiques*, page 452, etc.; Acad. de Savoie, 3e série, tome XI.

cousin, le chanoine de Sales, tous deux fort versés dans l'histoire et la poésie, se chargèrent de la composition du drame. Dans la distribution des rôles, François ne dédaigna pas de prendre le sien ; il accepta celui qui demandait le plus de gravité, le rôle de Dieu le Père. De leur côté, les habitants d'Annemasse réparaient à grands frais leur église, endommagée par les huguenots, pendant que le P. Chérubin et ses compagnons préparaient tout ce qui était nécessaire pour le succès de la représentation. On éleva le théâtre sur la grande place contiguë à l'église, et l'on dressa une très vaste tente avec des tapis et des toiles, afin que le peuple fût abrité contre le soleil et la pluie.

Le samedi, veille de l'ouverture — soit le 6 du mois, — pendant que, malgré le mauvais temps, les populations du voisinage affluaient de tous côtés, la procession de Thonon se mettait en marche de grand matin, précédée de l'étendard de la croix, que portait George Rolland, et suivie par le gouverneur des Allinges et le prévôt en surplis. Elle prit la route de Bons, faisant retentir les airs de chants pieux. De village en village, des groupes de nouveaux convertis venaient s'y adjoindre. On recueillit notamment 400 personnes des environs de Douvaine. Après six heures de marche par des chemins boueux, les pèlerins atteignirent Annemasse. Le soir, comme on annonçait que les pénitents de la Sainte-Croix d'Annecy, conduits par le chanoine de Sales, étaient près d'arriver, François se porte à leur rencontre avec un nombreux cortège. A la vue de ces pèlerins couverts d'un habit noir en forme de sac, pieds nus et le chapelet à la main, il ne peut retenir des larmes de joie. Tous ensemble, ils entrèrent dans l'église, où les musiciens chantèrent un motet, puis chacun se retira ; car il était déjà tard.

Le lendemain matin, Mgr de Granier ouvrit les Quarante-Heures en célébrant la messe pontificale. A l'Évangile, François de Sales prononça un discours plein de feu. Après la messe, eut lieu une procession générale, où le Saint-Sacrement fut porté avec autant de dévotion que de ma-

gnificence. L'évêque l'ayant exposé sur le trône préparé, le P. Chérubin prononça, à son tour, un sermon qui fit une impression profonde. Après quoi, les pénitents de la Miséricorde d'Annecy et la procession du Chablais firent la première heure d'adoration ; les autres processions venues de diverses parties de la Savoie continuèrent. Les prédications étaient faites alternativement par les PP. Esprit et Antoine de Tournon, capucins, et par des prêtres séculiers, tels que : le chanoine Louis de Sales, Balthazar Maniglier, Claude Grandis de Talloires, Jean Mangier, Claude Chevallier, François Tabuis, Théodore Warouf, etc., tous orateurs distingués et choisis d'avance pour diriger les nouvelles paroisses du Chablais.

Le soir, une autre cérémonie non moins touchante réunissait les pèlerins. Afin de remplacer une belle croix de pierre, ornée de deux statues en marbre, qui se dressait autrefois à sept ou huit minutes d'Annemasse, sur la route de Genève, et que les calvinistes avaient abattue, on avait préparé une grande croix de bois, que le prévôt avait bénite le matin, et sur laquelle il avait fait placer une plaque de métal portant cette inscription :

Ce n'est la pierre ou le bois
Que le catholique adore ;
Mais Dieu lequel mort en croix
De son sang la croix honore.

Les confrères d'Annecy la prirent sur leurs épaules ; la foule et l'évêque suivaient en chantant l'hymne *Vexilla regis*. Quant elle fut élevée sur son piédestal, le P. Esprit de Beaume, de sa voix puissante, prononça un discours pathétique sur l'honneur dû à la croix, mémorial de l'amour infini d'un Dieu qui a répandu son sang pour le salut des hommes. L'auditoire, composé de milliers de catholiques, mêlés de protestants que la curiosité avait attirés, fut touché jusqu'aux larmes. Après le discours on distribua

plusieurs *placards*, soit feuilles imprimées, composés par un capucin, et relatifs au culte de la croix (1).

Le lundi, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, fut marquée non seulement par la représentation du sacrifice d'Abraham, mais encore par l'arrivée d'une procession de sept à huit cents hommes, nouveaux convertis, du bailliage de Ternier, et par le défi jeté devant la foule par le P. Chérubin aux ministres de Genève : « Nous n'avançons « rien ici, s'écria-t-il, que nous ne soyons prêts à dire « partout ailleurs et à soutenir en présence de tous les « ministres. Ils nous avaient présenté une conférence ; que « tardent-ils tant à la tenir ? Quant à nous, certes, nous « prenons Dieu à témoin devant vous tous que nous accep- « terons volontiers toutes les conférences, afin de vous « montrer plus clairement qu'en plein midi qu'on vous a « trompés. »

Ces paroles hardies, ces cérémonies émouvantes, la douce piété qui animait les fidèles, l'air de bonheur qui brillait sur leurs visages, toutes ces choses merveilleuses firent sur les protestants une impression profonde ; beaucoup d'entre eux prirent la résolution de se convertir (2). Ils s'écriaient : « Dieu est là et nous n'avons jamais rien vu de pareil. » Les magistrats de Genève, furieux de ce résultat, frappèrent leurs concitoyens de la prison ou de l'exil. Pour avoir été à Annemasse « exprès pour être spectateur de l'*abomination* qui a été commise », P. Besson fut condamné à trois jours de prison au pain et à l'eau. Trois femmes, convaincues du même *crime*, furent chassées de la ville, et le conseil ordonna « de rechercher toutes semblables personnes pour en estre (fait) de même » (3). Il

(1) Ces placards, que MM. Hamon et d'autres attribuent faussement au P. Talissieu — car celui-ci vivait en 1680, — ont été imprimés à Paris en 1598 dans une brochure intitulée : *La conférence accordée entre les prédicateurs catholiques de l'Ordre des Capucins et les ministres de Genève*, par Denis Binet.

(2) Saint François, dans sa lettre au nonce du 14 septembre, dit que le fruit des Quarante-Heures tient du miracle. (XI, 308).

(3) Fleury, *Saint François de Sales et les ministres de Genève*, page 64.

paraît de plus qu'à l'instigation des magistrats et des ministres, Berne demanda au duc de Savoie l'éloignement des « prédicateurs papistes » en particulier des capucins. C'est ainsi que ces prétendus libéraux respectaient la liberté de conscience !

Les Quarante-Heures achevées — elles finirent le mardi, à deux heures du matin, — François de Sales regagna Thonon, emmenant sans doute avec lui le P. Saunier.

Le 16 de septembre, soit trois ans, jour pour jour, après sa première descente à Thonon, il y fut rejoint par les RR. PP. Capucins, qui étaient restés un peu plus longtemps à Annemasse (1), c'est-à-dire par le P. Antoine de Tournon et le P. Esprit de Beaume. C'était peu ; mais au témoignage du prévôt lui-même, les nouveaux ouvriers suppléaient au nombre par l'ardeur du zèle.

Déchargé d'une partie de ses occupations, François se mit à écrire diverses thèses en réponse aux propos et à des traités que les protestants faisaient circuler parmi le peuple. Le ministre Viret criait partout que l'article de la présence réelle du corps du Sauveur dans l'Eucharistie détruisait le symbole et l'analogie de la foi. Dans un petit opuscule d'une huitaine de pages intitulé : *Simple considération sur le Symbole des Apôtres*, et qu'il termina le 7 octobre (2), le saint exposa, en forme de prières, les preuves les plus fortes en faveur de la doctrine catholique et l'analogie de la foi de ce mystère avec tous les articles du Symbole. Viret ayant essayé de répondre, le prévôt publia une nouvelle réplique si victorieuse que le pauvre ministre fut réduit à dévorer la honte d'une entière défaite (3).

Il terminait cet opuscule, lorsqu'il lui tomba entre les mains un petit livre de 62 pages in-8°, sans indication d'au-

(1) *Année sainte;* Baudry, II, 78 ; Migne, V, 536.
(2) *Année Sainte.*
(3) Saint François termine cet opuscule par cette devise : *Foy sans descaler*, qui est un anagramme de son nom. C'est donc à tort que maints auteurs l'ont attribué au P. Chérubin.

Nom: 5 oct. 1597 fut élu 1er Syndic noble Pierre de Prez, d'en Duin. et J. Chappuis, 2e

teur, de lieu ni d'impression, portant pour titre : *Brief traité de la vertu de la Croix et de la manière de l'honorer.* Sous ce titre mensonger, le ministre La Faye attaquait le culte de la croix et le traitait d'idolâtrie. François, saisi d'une sainte indignation, prit aussitôt la plume pour la défense de l'Étendard sacré ; mais il eut à peine le temps de commencer cet ouvrage.

Mgr de Granier avait, en effet, résolu de déléguer à Rome son neveu et grand vicaire, François de Chissé, pour la visite *ad limina Apostolorum*, avec la mission d'obtenir du pape la désunion des bénéfices du Chablais de la Sacrée Religion, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour rétablir les paroisses des bailliages. Or, comme le prévôt était plus à même que personne de mettre le pape au courant de toutes ces affaires, il voulut qu'il accompagnât son neveu. Il le fit donc venir et l'envoya prendre le consentement et les instructions de S. A., qui surveillait alors les travaux d'achèvement du fort de Barraux.

Le prévôt dut quitter Thonon le 20 octobre et arriver à Annecy le même jour. Là, dès le lendemain, il publia des lettres patentes par lesquelles il déclarait que tous les nouveaux convertis étaient exempts des peines infligées par l'Eglise aux hérétiques; puis, muni des instructions de son évêque, il se rendit auprès de S. A. à Barraux. Le prince, non seulement lui fit le meilleur accueil, mais il lui donna des lettres par lesquelles il priait le Souverain-Pontife de retirer des mains des laïques tous les bénéfices ecclésiastiques pour les appliquer à l'entretien des curés (1). — Avant de le congédier, S. A. lui procura une entrevue avec le colonel du régiment du Chablais, Maurice Brotty, qui était un calviniste convaincu, et qui sortit fort ébranlé de cette conférence.

Lorsqu'il fut de retour auprès de son évêque, François apprit de sa propre bouche qu'il désirait l'avoir pour coadjuteur et qu'il voulait prier le pape de lui en conférer le

(1) Migne, VI, 578 et IX, 43.

titre. Dans sa grande humilité, le saint refuse tout d'abord avec énergie et, pour échapper aux instances du vénérable prélat, il se réfugie au château paternel. Ce dernier l'y rejoint bientôt, et n'ayant rien pu obtenir, il lui envoie, l'un des jours suivants, Pierre Critain, son aumônier. A la fin, cédant à de si pressantes sollicitations, l'homme de Dieu donne son consentement (1).

Le Pontife, au comble de la joie, fait hâter les préparatifs du départ. Déjà, par ses ordres, une enquête juridique a été faite à Thorens sur l'âge du Prévôt (2). Déjà, le P. Chérubin a reçu l'ordre d'aller à Thonon remplacer ce dernier pendant son absence (3). Déjà le même Père et le curé d'Annemasse, se trouvant ensemble à Annecy, avaient signé, pour qu'elle fût remise au pape, une lettre par laquelle ils attestaient qu'à Genève, un grand nombre d'habitants étaient disposés à laisser célébrer le culte catholique dans leur ville, si le roi de France le demandait (4) ; en un mot, tout était prêt, lorsque, inopinément, François tombe frappé d'une fièvre continue qui met sa vie en danger (5) et qui, pendant près de cinq mois, le condamnera au repos.

---

(1) Voir le récit de ces négociations dans Charles-Auguste, I, 242, qui a toutefois tort de les placer en 1598.

(2) Charles-Auguste, II, page 305. Cette enquête est du 11 novembre.

(3) Lettres patentes du 2 novembre. (*Histoire abrégée des Missions*, page 35.)

(4) Lettre du 13 novembre, Peraté, page 31.

(5) Ibid., page 33, lettre de Mgr de Granier au nonce du 20 novembre. Certains auteurs disent que le saint contracta cette maladie au service des pestiférés ; mais c'est une assertion plus que gratuite. La peste n'existait point dans la ville à cette date. Monseigneur dit que le prévôt est malade d'*una febre continua e mortale*. Il en fut atteint les derniers jours d'octobre.

CHAPITRE TREIZIÈME

François malade. — Le P. Chérubin à Thonon

nov 1597 - avril 1598

A l'arrivée du P. Chérubin en Chablais (mi-novembre 1597), cette province ne possédait encore, en dehors de Thonon, que trois paroisses catholiques, savoir celles de Cervens, d'Allinge et de Brens; mais la plupart des villages demandaient un prêtre, et si l'on eût pu le leur accorder, nul doute que l'ensemble du pays ne fût dès lors revenu à l'antique foi.

Il n'en était pas de même à Thonon. La majorité des bourgeois, non contente de fermer obstinément les yeux à la lumière, s'efforçait, par mille moyens, d'empêcher les conversions, et se montrait d'autant plus opiniâtre, d'autant plus irritée, qu'elle voyait chaque jour ses rangs s'éclaircir.

Ces fanatiques allaient trouver dans le P. Chérubin un rude adversaire. Chaque dimanche et même plusieurs fois la semaine, durant l'Avent, le Père prêcha dans l'église de Saint-Hippolyte : sa voix forte et tonnante se faisait entendre jusque dans les maisons voisines. Et dans tous ses discours, il défiait les ministres. Il ne s'en tint pas là.

Un jour il se présente hardiment devant le conseil de ville, et le prie de faire appeler les ministres, « afin, dit-il, que je puisse les convaincre, en vostre présence, que la

religion de Calvin, en laquelle ils vous retiennent, est fausse. »

Le jeudi suivant, qui était jour de marché, il fait dresser une chaire sur la place publique, prêche contre le calvinisme, puis se tournant vers l'hôtel-de-ville, où Viret logeait, il s'écrie : « Votre ministre est à cette fenêtre, qui m'écoute : obligez-le à venir soutenir ici la doctrine qu'il vous enseigne. Il ne le fera pas, car il sçait bien qu'il vous trompe. »

Enfin, il se mit à composer de petits traités, qu'il distribuait à la foule, ou qu'il faisait afficher jusque sur la porte de Viret. Poussés à bout par ces provocations incessantes, Viret et le conseil se virent obligés d'accepter une conférence : elle eut lieu à l'hôtel-de-ville. Le ministre ayant déclaré qu'il n'admettait d'autre autorité que celle de la Bible, le Père accepta la condition ; et tout aussitôt, attaquant de front la doctrine calviniste de l'impossibilité d'observer les commandements de Dieu, il prouva, par vingt passages de la sainte Ecriture, que cela nous était possible avec le secours de la grâce. De prouver le contraire, Viret ne laissa pas que de s'en vanter ; dans ce but, il apporta le lendemain quantité de textes ; mais, réfuté d'une façon absolument victorieuse, il abandonna la lutte.

Quelques jours avant Noël, le président Favre, délégué par S. A. pour connaître le sentiment des habitants du Chablais sur l'exercice du culte catholique, s'en vint à Thonon et voyant que presque tous en témoignaient le désir, il intima aux bourgeois l'ordre d'assister aux prédications du P. Chérubin et déclara interdits aux calvinistes non seulement l'usage de l'église de Saint-Hippolyte, où du reste ils ne venaient plus guère, mais encore le droit de sonner la grosse cloche pour annoncer leurs assemblées. Les officiers du prince, craignant une émeute, demandaient un délai pour mettre cette mesure à exécution ; mais le P. Chérubin n'était pas homme à temporiser ; il résolut d'enlever la chose de vive force.

Un jour que le prêche devait avoir lieu — c'était vers les

fêtes de Noël — le Père, ayant fermé les portes de l'église, monte au clocher avec le P. Esprit et deux laïques, et tire à lui les cordes et les échelles. Les protestants arrivent, enfoncent les portes de l'église et courent au clocher. Ne trouvant point d'échelles, ils appellent à l'aide. Les uns tirent des coups de fusil sur les capucins sans les atteindre ; les autres apportent des échelles qu'ils dressent pour monter à l'assaut, mais elles sont renversées par les assiégés. Sur ces entrefaites, arrive un gentilhomme calviniste, M. de Vallon, qui réussit à calmer ses coreligionnaires. Ceux-ci se retirent, mais en jurant de se venger.

1598. — A quelque temps de là, en effet, ils montèrent un soir au clocher, allumèrent du feu sous la cloche, l'enveloppèrent d'un drap épais et la rompirent à coups de marteau. Averti par le bruit, le P. Chérubin court chez le procureur fiscal, l'entraîne avec lui, et, sans s'inquiéter des menaces qu'on leur adresse ni des tisons qu'on leur jette, ils montent l'un et l'autre jusqu'au beffroi. Le procureur fiscal, adressant alors aux mutins des paroles sévères, leur commande de se retirer, prend les clefs du clocher et force, le lendemain, les auteurs de l'attentat à conduire eux-mêmes la cloche rompue au château des Allinges. Deux ou trois jours après cet évènement, le président Favre et le P. Chérubin reçurent de Charles-Emmanuel une invitation à modérer leur zèle et à se garder d'employer la pression ou les menaces (lettre du 31 décembre). Une ambassade bernoise qui vint, dans les premiers jours de janvier, présenter des remontrances au duc, était de nature à confirmer celui-ci dans ses dispositions. (*Revue sav.*, 1872, p. 13 et 71).

Le clocher de Saint-Hippolyte possédait encore une autre cloche, et les protestants songeaient à demander l'autorisation de s'en servir. Mais François de Sales, bien qu'il fût, à Annecy, toujours malade, en écrivit au prince et à l'un de ses gentilshommes, Louis de Pingon, baron

de Cusy, son oncle. « Leur presche ne se fait pas en ceste eglise-là, ni en la ville, disait-il à ce dernier, pourquoi leur permettroit-on de sonner là où ils ne disent ni ne peuvent dire ? Une cloche ne peut servir à Dieu et à Belial... » (1).

Dans les premiers jours de janvier le P. Chérubin fit une course à Annecy ; mais il ne tarda pas à regagner son poste. Pendant le Carême, qui s'ouvrit le 4 février, il prêcha plus d'une fois sur la place du marché de Thonon, et continua de provoquer le ministre.

Il y avait alors à Genève un professeur de théologie, Hermann Lignarius, de son vrai nom Durholz, originaire de Westphalie, et qui passait pour un habile controversiste. Viret le pria de venir à Thonon confondre le capucin. Lignarius étant arrivé le samedi, 14 mars, veille des Rameaux, la dispute commença le jour même en présence du baron d'Avully, de Claude Marin et de plus de deux cents hérétiques, et reprit le lendemain, roulant tour à tour sur l'existence du Purgatoire et sur l'authenticité du livre des Machabées. Elle devait continuer le lundi ; mais le professeur partit le matin pour Genève, tout en promettant de revenir après Pâques, ce qu'il ne fit pas (2).

Sa fuite suffirait à prouver sa défaite ; mais nous avons en outre, le témoignage du baron d'Avully, qui nous a laissé l'analyse de cette conférence (3), et celui de Claude Marin qui, étant allé, peu de jours après, voir François de Sales à Thorens, lui dit : « Le P. Chérubin a fait preuve d'une science et d'une dextérité très grandes, et l'Allemand malgré la subtilité de son esprit, s'est trouvé fort embarrassé (XI, 326). » Comme on le pense bien du reste, le P. Chérubin ne se fit point faute d'annoncer du haut de

(1) Lettre du 12 février. (XI, 321).
Le duc, alors à Chambéry, se disposait à partir, à la tête de son armée, pour chasser de la Maurienne le maréchal de Créquy, que bientôt après (8 mars) il réussit à faire prisonnier avec tous ses soldats.

(2) Lignarius ayant eu des difficultés avec La Faye, se retira à Berne, et mourut en 1628.

(3) D'Avully, *Lettre à M. de Charanson*, Lyon 1598.

la chaire qu'il était prêt à continuer la dispute, priant les assistants d'en informer le ministre.

Cette victoire inspira au Père et au baron d'Avully la pensée de célébrer à Thonon les prières des Quarante-Heures, comme on avait fait l'année précédente, au bourg d'Annemasse, et de les terminer par des disputes théologiques auxquelles on inviterait les hérétiques de Genève et des environs. Ils espéraient par là secouer l'âme des calvinistes encore indécis. Ils soumirent leur projet à Mgr de Granier et au prévôt, qui y applaudirent de tout cœur ; Mgr de Granier en écrivit de suite au pape, le suppliant d'accorder une indulgence plénière à tous ceux qui, confessés et communiés, viendraient à la cérémonie et feraient une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement exposé ; le prévôt, de son côté, en écrivit au nonce (XI, 322) (1).

Toutefois, avant de rien commencer, le P. Chérubin jugea opportun d'aller lui-même auprès de l'évêque traiter de ces graves questions. En annonçant son départ à la foule sur la place, le jour du marché, il déclara qu'il s'engageait à revenir aussitôt que le professeur Lignarius serait disposé à continuer la conférence, suivant la promesse qu'il en avait faite.

Le vaillant capucin s'achemina donc vers Annecy ; toutefois, il s'arrêta, le 8 d'avril, au château de Sales, afin de s'y aboucher avec le prévôt qui, depuis quelques semaines, s'y reposait au milieu des siens, attendant qu'il lui fût possible d'obtenir de l'évêque enfermé dans Annecy, les papiers nécessaires pour le voyage de Rome (XI, 329) (2).

---

(1) Lettre datée de Sales du 17 mars. Mardi-Saint.

(2) La peste avait, comme nous le disons plus loin, éclaté dans Annecy le 1er avril.

CHAPITRE QUATORZIÈME

François retourne en Chablais; il y établit de nouveaux curés

(JANVIER-JUILLET 1598)

Nous avons vu que, sur le point de partir pour l'Italie, l'Apôtre du Chablais avait été saisi d'une violente fièvre qui mit sa vie en danger. Cette « maladie, aspre et longue », fit éclater, d'une part, la patience admirable et la résignation du saint ; de l'autre, l'affection ardente et la vénération que lui portaient l'évêque, les chanoines et la ville entière. Il y eut, le 4 janvier, une crise terrible, mais au bout d'une semaine le malade entra en convalescence (XI, 313). [1]

Diverses paroisses ayant pris, vers ce temps, le parti d'envoyer des députés à S. A. pour lui demander les moyens de réparer leurs églises, François remit à ces députés des lettres par lesquelles il supplie le duc de commander à ses officiers en Chablais « de faire saisir « sur le revenu des cures ces six pensions, au profit des « trois curés déjà constitués, et de trois autres qu'on y « établira tout aussitôt que l'on aura le moyen de les entre- « tenir. Autrement le service cessera tout à coup là où il « est commencé (ce) qui sera un grand scandale et perte « d'âmes, et ne se trouvera personne qui veuille plus y « aller... » Il supplie encore le duc de montrer à ces

1. Lettre de F. au nonce, datée d'Annecy 14 janvier (1
——— à Louis de Gingon, bon de Cusy (Voir p. 266) à propos de la cloche de Thonon (in 12 fevrier)

députés « la grandeur de l'affection qu'il a à l'honneur de Dieu, puisque l'accueil et faveur que leur simplicité recevra de Son Altesse servira de mesure et de règle à tout le reste du Chablais et même à ceux de la ville de Thonon quoiqu'ils semblent maintenant revesches et rebelles à la lumière. Aussi est-ce pour l'ordinaire que les pauvres et simples embrassent plus volontiers le Crucifix que les riches et sages mondains (XI, 389) ».

En attendant le retour d'une santé suffisante pour faire le voyage de Rome, François s'essayait à recueillir des matériaux pour sa *Défense de l'Estendard de la Sainte Croix* contre La Faye, tout en s'intéressant de loin, comme nous l'avons dit, à ses chers néophytes de Thonon.

Après la fête de Pâques — qui tomba, cette année, le 22 mars, — il se rendit au château de Sales pour y saluer ses parents. Il y était depuis quelques jours, lorsque tout à coup la peste se déclare dans la ville d'Annecy (1er avril), où elle exerce les plus grands ravages. Tandis que les habitants fuient en masse, l'évêque refuse de partir et brave résolûment le fléau. Des prêtres courageux, notamment le P. Jean de Maurienne, capucin, imitent son exemple et se dévouent au service des malades. A cette nouvelle, François fait demander à son évêque la permission de les rejoindre (1) ; mais, loin de condescendre à son désir, Mgr de Granier lui ordonne de s'éloigner du foyer pestilentiel et de se rendre à Thonon.

Toujours obéissant, le prévôt se disposait à quitter le château de Sales, quand le P. Chérubin y arriva. Ce dernier lui raconta ses travaux et ses luttes en Chablais, sa dispute avec Lignarius. Ils parlèrent ensuite des moyens les plus propres à faire réussir les Quarante-Heures à Thonon, où l'on attendait une foule de gens venant des contrées voisines, d'établir une imprimerie dans le diocèse, etc., etc.

Deux jours après, soit le 10 avril, François, écrivant

(1) Charles-Auguste, I. 195. Cet auteur se trompe toutefois en un point : l'évêque n'était pas à Ville, mais *en ville*.

ces détails au nonce, lui demande en même temps pour trois ou quatre des prêtres, qui seront employés aux Quarante-Heures, la faculté d'absoudre des cas réservés; puis il ajoute : « Je vais aujourd'hui à Thonon où je suis « necessaire pour un peu de tems. J'y dresseroi la liste des « personnes rentrées dans le sein de l'Eglise pendant ces « trois années dernières pour vous l'envoyer, afin que par « ce moyen Sa Saincteté soit encouragée à nous accorder « les grâces qui sont nécessaires à cette entreprise. Nous « n'avons guere d'autre ami à la cour que Son Altesse « Sérénissime, ce qui cependant nous sert peu, parce que « ses ordres ne s'exécutent pas. Il est vraiment très zélé, « mais ne peut se faire obeyr..., etc. » (XI, 332).

Les catholiques de Thonon éprouvèrent une joie inexprimable en revoyant l'apôtre si aimé qui, le premier, leur avait apporté les lumières de la vraie foi.

Grande aussi, mais bien tempérée, fut la joie du prévôt, en retrouvant ses chers enfants. Il constatait que le nombre des conversions n'avait guère augmenté. Grâce aux succès du P. Chérubin, les bourgeois protestants étaient devenus moins insolents, moins fiers; ils n'en étaient pas moins « rebelles à la lumière ». La campagne, par contre, montrait « une incroyable disposition à la foy catholique » et réclamait à grands cris des prêtres : car, selon la remarque du prévôt, « c'est l'ordinaire que les pauvres et simples embrassent plus volontiers le Crucifix que les riches et sages mondains ». Malheureusement, les chevaliers des SS. Maurice et Lazare s'entêtaient de plus en plus dans leur misérable égoïsme. L'année précédente, comme nous l'avons dit, au lieu des six pensions qu'ils avaient promises pour les curés, ils en avaient à peine servi trois ; et, cette année, loin d'en augmenter le nombre, ils paraissaient vouloir supprimer celles déjà concédées.

Sur ces entrefaites, François apprit que, par l'entremise du pape, la paix venait d'être signée à Vervins, le 2 mai, entre la France et l'Espagne, et que le duc de Savoie y avait été compris, sous réserve toutefois des droits de la

France sur le marquisat de Saluces. Cette nouvelle le réjouit fort, en lui faisant espérer que Charles-Emmanuel, délivré des embarras et des soucis de la guerre, pourrait s'occuper sérieusement de la restauration des églises dans les bailliages. [1]

Apprenant vers le même temps que le président Favre devait se rendre en Italie pour les affaires de la duchesse de Nemours, il se rendit au château de Sales, dans l'espérance, sans doute, d'accompagner son ami ; mais l'évêque était au début de sa quarantaine à Vignières (hameau d'Annecy-le-Vieux) ; on ne put l'aborder ni obtenir les papiers nécessaires pour le voyage de Rome. Par suite, François dut se contenter de remettre à Favre des instructions et des lettres pour le pape et pour le nonce. La lettre à ce dernier datée de Sales (18 mai) était ainsi conçue :

« Le président Favre, le phénix de nostre Savoye, se « rend à Turin, puis à Ferrare. J'avais un incroyable « désir de faire le voyage avec lui, parce qu'étant le seul « laïque bien au courant de ce qui s'est fait dans ce pays « et de ce qui reste à faire pour la sainte foy, il nous « auroit esté certainement d'un grand secours pour les « affaires que nous avons à traicter avec Sa Saincteté. « Mais nostre evesque, n'ayant pas terminé la quaran- « taine usitée en temps de peste, n'a pas voulu préparer « les escritures nécessaires pour ce voyage ny demander « la permission de S. A. pour le passage, afin de ne « donner aucune alarme à Sa Saincteté et à Vostre Sei- « gneurie Illustrissime.

« J'ay entre les mains les lettres que le duc de Savoie a « escrites au pape et aux cardinaux, pour prier tres ins- « tamment le Sainct Siège de rendre la jouissance des « cures des bailliages aux prêtres qui y doivent faire le « service divin. Je n'ai pas voulu les exposer au danger « qui jusques icy a esté sur les routes, d'autant plus que « je croyois de jour en jour en estre moy-mesme le por- « teur. Mais maintenant que je vois que ces lettres vieillis-

1 Le 24 mai 94, le Duc écrit de Chambéry, à M. de Lambert, lui annonce qu'il rappelle, par les présentes, les compagnies Napi et Martelli, ainsi q. la compie d'argollets du Bon de Brandis. et ce quant aux autres deux qui restent dans tout le Chablais, bientôt v. aurez nouvelle q. n. donnerons l'ordre convenable pour l'en décharger. »

« sent et que si la provision de Sa Saincteté pour ceste « restitution ne vient pas avant la recolte, cette affaire sera « retardée jusqu'à l'année prochaine et Dieu seul sait si « nous serons en vie. Pour ces raisons, j'ai donné les dictes « lettres au president afin qu'il les remette à Vostre Sei- « gneurie, protectrice de toute ceste affaire. Vous pourrez, « en les accompagnant d'une recommandation très pres- « sante et très chaude en rendre porteur le mesme presi- « dent qui est bien l'homme le plus fidèle et le plus zélé « que l'on puisse trouver... Il est tems desormais, d'un « costé, de presser Genève de recevoir l'Intérim, de l'autre, « de faire aux alentours de ceste ville, des œuvres pies en « grand nombre : réformes d'abbayes, predications, dis- « putes, publications d'opuscules et choses semblables, « car ainsy le renard crèvera dans sa tanière. Entre autres, « il faudroit avoir un imprimeur à Annecy. Les hérétiques « publient à tout moment des livres très pernicieux ; tandis « que plusieurs ouvrages catholiques restent entre les « mains des auteurs, parce qu'on ne peut sûrement les « envoyer à Lyon et qu'ils n'ont pas d'imprimeurs à leur « disposition. » (XI, 334) (1).

Le prévôt attendit sans doute que l'évêque eût fini sa quarantaine. Ce terme expiré, il descendit le voir, et remonta à Sales, d'où, le 13 de juin, le jour même que la paix était publiée dans la ville d'Annecy, il écrivait au nonce : « Entre les innombrables avantages que plusieurs servi- « teurs de Dieu attendent de ceste bénite paix, ils se « promettent que le roy de France, sur l'invitation du « Saint-Siège, s'employera vigoureusement pour obtenir « que la ville de Genève ouvre ses portes à l'exercice du « culte catholique.... au moyen de l'Intérim : ce serait « couper le calvinisme par la racine. Je sais que, de son « costé, le duc de Savoie fera toutes sortes d'instances. « Le P. Cherubin a, sur ce sujet, plusieurs vues spéciales

(1) Dans une lettre au nonce, du 24 avril, le P. Chérubin affirmait déjà la nécessité d'avoir une imprimerie catholique à Thonon.

Il y avait, ce printemps là, de nombreuses troupes en Chablais, 18 savoir cinq compagnies dont trois reçurent enfin l'ordre de partir. Ce sont celles de Negri, de Martinelli et des Argentets.

« et bonnes qu'il vous communiquera certainement; je « vous supplie de les prendre en grande considération..... (XI, 339) ».

Quatre jours plus tard, Mgr de Granier écrivait de Vignières au Nonce... une lettre par laquelle il le prie d'agir sur Henri IV pour que celui-ci décidât Genève à accepter l'Intérim, et de maintenir à Thonon le P. Chérubin que ses supérieurs veulent envoyer en Bourgogne au *Chapitre général de l'Ordre* et de là en Italie.

Le prévôt n'avait pas encore quitté Sales le 7 juillet, qu'il écrivait à son oncle, Amédée de Villette, pour lui annoncer sa visite la semaine suivante (XI, 341).

Enfin, il reprit le chemin du Chablais, emportant avec lui quelques fonds (1) et, de plus, emmenant un certain nombre de prêtres et de chanoines, destinés soit à lui servir d'auxiliaires (2) soit à fonder de nouvelles paroisses.

C'est en effet dans le courant de cet été, qu'il dut placer des curés dans deux des principales paroisses du Chablais, savoir à Bellevaux et Bons. Bons eut pour curé Mre Jean Mangier, natif de Vollognat en Valromey « exemplaire, grand catéchiste, ennemi juré de l'hérésie » (3).

A Bellevaux il conduisit un prêtre non moins distingué par sa science que par son talent pour la prédication : c'était Claude-Gaspard Chevallier (4). A leur arrivée dans ce village, qui était l'un des plus attachés à l'hérésie, ils ne

(1) Par lettre du 24 juillet, S. A. chargea le gouverneur Lambert de faire payer les six pensions promises par les Chevaliers et de faire distribuer aux pauvres 5 muids de blé sur les aumônes de Ripaille et de Filly.

(2) On voit, en ce temps-là, apparaître à Thonon un Pierre Bouverat, vicaire (Charles-Auguste de Sales, page 203), un Petitjean, *convicaire*, et un Nicolas Clerc ou Clerici, que François de Sales voulait faire nommer curé de la ville. « Il y ferait rage, disait-il, pour bien tenir l'église et instruire la jeunesse » (lettre du 6 août). Ce Nicolas Clerc, condisciple du prévôt à Padoue, mourut en 1617, curé de Saint-Félix, après avoir doté l'école primaire de la localité.

(3) Reg. par. de Bons.

(4) Claude-Gaspard Chevalier, d'Annecy, élève du collège de Louvain, échangea le 21 août 1601, la cure de Bellevaux contre celle de Fessy-Lully. Il entra plus tard dans l'ordre des Recollets sous le nom de P. Antoine.

trouvèrent personne qui voulût les loger ; ils n'obtinrent même qu'avec peine, et en le payant très cher, un pain de son avec un peu de *tomme* (fromage du pays) qu'ils mangèrent assis sur le bord du chemin, et qu'ils arrosèrent d'eau fraîche. François, habitué à ces privations, se réjouissait d'imiter la pauvreté des premiers disciples de Jésus-Christ. « Voicy une vie apostolicque », disait-il gaîment à son compagnon. Chevallier entra parfaitement dans les sentiments du saint ; il ne se découragea pas d'un si dur commencement et travailla avec tant de zèle dans cette vigne aride, que les fruits dépassèrent toutes ses espérances (1).

Vers ce même temps, François eut le bonheur de vaincre les dernières hésitations d'un gentilhomme calviniste, nommé Ferdinand Bouvier, un des ancêtres de M. le baron d'Yvoire. Fd Bouvier, gentilhomme de Villeneuve, était au nombre des Vaudois qui avaient dû se sauver de leur pays à la suite d'un complot (2) contre la domination bernoise (1588). Il avait habité quelque temps le Bouveret, puis était venu se fixer à Thonon où il vit parfois le prévôt de Sales, sans vouloir l'entendre. Un jour cependant qu'il

(1) Ch.-Aug. de Sales, I, p. 177. Dans sa lettre du 6 août, à Claude Marin, François de Sales disait : « Il serait bon que M. Chevallier, qui a commencé à Bellevaux, poursuivît. » — Charles-Auguste met au nombre des paroisses organisées à la même époque, celles de Douvaine, de Saint-Cergues et d'Yvoire. Ces trois églises n'étaient pas encore ouvertes au culte catholique à la fin d'octobre 1598.

(2) Châtelain de la puissante forteresse de Chillon, Bouvier avait résolu, de concert avec un certain nombre de Vaudois, de secouer le joug abhorré de Berne. Malheureusement, le complot fut découvert. Le jour fixé pour l'exécution, Bouvier dînait au château en compagnie du bailli, lorsque tout à coup ce dernier, déroulant un message, lui dit : « J'en suis bien fâché, mon compère, mais je reçois l'ordre de vous retenir ici aux arrêts. » Sans se déconcerter, Bouvier lui répond : « Je dois vous obéir ; accordez-moi seulement la grâce d'aller chez moi mettre ordre à quelques affaires pressantes. Je ne vous demande que deux heures ; vous me donnerez une garde qui ne me quittera point et qui aura la consigne de me tuer si je cherche à m'évader. » Le bailli le lui accorde. Bouvier prend donc le chemin de Villeneuve suivi par des soldats : arrivé à son castel, il les conduit dans sa cave et leur fait déguster ses meilleurs vins. Mais tout à coup il s'élance au dehors, referme sur eux la lourde porte de chêne, entre dans son cabinet, brûle les papiers les plus compromettants, puis monte à cheval et met le Rhône entre lui et les agents de Berne.

se livrait à la chasse du côté de Bellevaux, en compagnie du marquis de Lullin, il avait aperçu dans les champs un certain nombre de gens réunis autour de François, lequel, assis sur une grosse pierre, exposé aux ardeurs d'un soleil brûlant, parlait avec véhémence; il avait écouté lui-même, et la sagese du langage autant que l'onction de l'orateur l'avaient singulièrement frappé. Il eut, depuis, plusieurs conférences avec le saint apôtre.

Ces entretiens, le refus des ministres d'accepter une dispute publique, commençaient à faire pénétrer dans son esprit la foi aux mystères catholiques, lorsqu'elle fut ébranlée par la lecture d'un livre que le célèbre Duplessis-Mornay venait de faire paraitre, sous le titre *De l'Institution de l'Eucharistie*, et dans lequel il attaquait violemment la messe. Après avoir lu ce livre, Bouvier le porte à François; ne l'ayant pas trouvé, il le dépose sur sa table. François, de retour, le feuillette, en arrache quatre ou cinq pages remplies de calomnies et de blasphèmes et note les autres principales erreurs. Bouvier ne tarde pas à revenir. « Vostre Duplessis-Mornay est le plus impudent menteur que je connaisse », lui dit le prévôt, en montrant une foule de passages tronqués ou défigurés par l'auteur. Bouvier, stupéfait, en parla aux ministres. Ne recevant aucune réponse plausible, il résolut d'abjurer le calvinisme; ce ce qu'il fit deux ou trois mois après.

Tandis qu'il ramenait ainsi tous les jours au bercail quelque brebis égarée, le prévôt reçut un messager de sa mère. Celle-ci venait d'arriver au château de Brens, avec trois de ses fils et sa fille Gasparde; tous désiraient extrêmement le voir; elle avait, en outre, à lui parler d'affaires de famille assez importantes. Le saint lui renvoya cette admirable réponse : « Ma chère Mère, vostre invitation est une tentation et un stratagème de l'ennemi : car il y a ici tant d'enfants de Dieu qui sont mes frères et mes sœurs par la grâce, que je ne pourrois sans infidélité quitter leur service pour une petite complaisance naturelle » (1).

(1) Baudry, II, 114.

CHAPITRE QUINZIÈME

Les premières Quarante-Heures de Thonon

(JUILLET-SEPTEMBRE 1598)

Au cours de tous ces événements, l'époque fixée pour les Quarante-Heures (25 juillet) approchait, Mgr de Granier comprenant qu'elles ne se pouvaient célébrer sans l'assentiment et l'appui de S. A., manda le P. Chérubin à Chambéry (1) pour négocier cette affaire. Non content d'en approuver le dessein, le duc voulut que les exercices se fissent avec toute la pompe possible, s'engagea à fournir toutes les dépenses, donna ordre d'envoyer à Thonon le décorateur de la cour, avec de riches tapisseries, et promit d'assister lui-même à la cérémonie, qu'il fixa aux premiers jours du mois d'août (2).

Le P. Chérubin vint apporter ces heureuses nouvelles à

(1) Le P. Chérubin ne restait, en effet, pas inactif. Depuis le jour où nous l'avons vu s'aboucher à Sales avec le prévôt (10 avril), le zélé missionnaire avait mis tout en œuvre pour hâter la célébration des Quarante-Heures de Thonon, où l'on espérait attirer 40,000 personnes, et la dispute publique, pour laquelle il demandait deux Pères Jésuites, entre autres, le P. Lorini, dont le prévôt lui-même faisait grand cas. (Voir Peraté, lettre du 25 avril, datée de Sales.) Dans le courant de juin, il vit longuement l'évêque et l'entretint des dispositions du peuple genevois à accepter dans leur ville le libre exercice du culte catholique, si le roi de France l'exigeait, et même à se convertir. Il répète les mêmes affirmations dans diverses lettres au nonce, datées de Bonneville ou d'Annecy. (Voir Peraté.)

(2) Peraté, page 48. Le pape, de son côté, envoya une certaine somme.

Thonon, et se remit, sans délai, à provoquer les apôtres de l'hérésie. Après avoir fait afficher sur la place un sauf-conduit revêtu du sceau ducal, il somma les ministres de Berne et de Genève de venir continuer la conférence commencée par Lignarius cinq mois auparavant. Voyant que cette attitude provocante du capucin impressionnait fortement les calvinistes, Viret partit pour Berne ; de son côté, le syndic de Prez écrivit à Genève lettre sur lettre pour conjurer le conseil d'envoyer des gens capables de soutenir la discussion. Les ministres répondirent qu'ils ne pouvaient rien faire sans l'assentiment de Berne. Enfin pressés par les magistrats, ils firent semblant d'entrer en négociations, mais ils ne cherchaient qu'à gagner du temps (1).

Au moment où le P. Chérubin revenait à Thonon, François de Sales partait pour Chambéry. Son Altesse Charles-Emmanuel et l'ambassadeur du roi de France, ayant décidé de jurer solennellement dans cette ville la paix conclue à Vervins, les évêques de Genève, de Belley et de Maurienne y furent convoqués, et Mgr de Granier voulut s'y rendre accompagné du prévôt. La cérémonie se fit, le dimanche 2 août, dans l'église de Saint-François, l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux tenant les saints Evangiles.

Le lendemain, S. A. eut avec le prévôt quelques instants d'entretien, fixa les Quarante-Heures au 15 du mois, lui promit d'y aller, et de s'y montrer favorable aux nouveaux convertis, spécialement aux pauvres.

En quittant S. A., François se rendit à Annecy, puis à Sales, d'où il écrivit au procureur fiscal du Chablais (2). Il le chargeait de trouver, chez M. d'Allemand ou chez un catholique, un appartement pour l'évêque et une pension pour les musiciens qui devaient assister aux Quarante-Heures.

(1) Voir le récit de ces négociations, qui durèrent plusieurs mois, dans la *Vie du P. Chérubin*, de M. Truchet ou dans M. Fleury : Les conférences et les ministres de Berne

(2) Cette lettre est datée du 6 août : Tremey, *Revue Savoisienne*, 1880, p. 27 ; (XI, 342).

(2) par lettre du 24 juillet, S. A. avait en effet chargé Lambert de faire payer les six pensions promises par les Chevaliers et de faire distribuer aux pauvres cinq muids de blé des aumônes de Filly et de Ripaille.

Quatre ou cinq jours plus tard, il prit lui-même le chemin de Thonon. A peine arrivé, il apprend que la cérémonie est renvoyée au 23 août (1) et que dom Juan de Mendoça, commandant les troupes espagnoles au service de Savoie, doit passer dans cette ville. Il envoie aussitôt à ce dernier un messager, avec une lettre, pour le détourner de son dessein. « Si vous agissez ainsi, lui dit-il, très certainement la célébration des 40 heures ne pourra aucunement se faire. Les habitants, surchargés de soldats, ne pourront y assister ; au contraire, comme ils l'ont déjà résolu, ils laisseront les maisons vides et passeront de l'autre costé du lac ; les étrangers ne viendront pas ; ainsi ceste devotion préparée avec tant de sacrifices et de fatigues, tant d'esperance d'un bon succès... s'en ira en fumée. Cela ne sera pas sans produire un mauvais exemple et sans occasionner un très grand scandale parmi les catholiques et les heretiques. Ce sera aussi perdre une occasion qui ne se retrouvera peut-être jamais de recueillir quelques fruicts parmi ces gens ; enfin Sa Béatitude et Mgr le nonce en esprouveront un tres grand desplaisir. C'est pourquoy nous supplions, avec toute l'humilité possible V. E., et nous la conjurons, par les entrailles de Jesus-Christ, par tout le sang qu'il a respandu pour ces âmes, dont nous tâchons de procurer le salut par le moyen de ces prières, de daigner prendre un autre chemin pour son voyage et de laisser celui-ci libre au Sauveur... » (XI, 347).

Enfin, dans le cas où sa supplique resterait sans effet, le prévôt prie le maître d'hôtel de S. A., Amédée de Chevron-Villette alors à La Roche, chez le seigneur de Cormand, son cousin, de venir à Thonon protéger les habitants contre les excès de la soldatesque (2) (XI,353).

(1) Voir ses lettres à Sébastien Werro, prévôt de Fribourg, du 12 et du 20 août (XI, 345 et 351).

(2) Les Espagnols traversèrent en effet le Chablais au commencement de septembre, pour se rendre en Italie. = La lettre de Saint à Juan de Mendoça est du 16 août ; celle à Amédée de Chevron est du 23.

Il lui annonce en même temps qu'il espère se rendre, le mercredi suivant, à La Roche et à Sales.

Si le zélé missionnaire s'efforçait ainsi d'écarter les obstacles qui auraient pu empêcher le succès des Quarante-Heures, Dieu de son côté voulut, en glorifiant son serviteur fidèle, disposer les esprits à l'écouter et à profiter de la grâce.

Un jour, une femme qui habitait le moulin de St-Bon, fit demander une place au cimetière pour le corps de son enfant, mort sans baptême. C'était une hérétique obstinée qui, à tous les arguments, à toutes les instances du prévôt, avait toujours répondu qu'elle ne quitterait jamais la religion protestante parce qu'elle y était née. N'écoutant que sa charité, François se rend auprès d'elle, et la rencontrant toute en pleurs, il lui fait « beaucoup de devostes remonstrances, entre aultres que les catholicques recepvaient beaucoup de grâces de Dieu par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie. » A ces paroles, la pauvre mère se jette aux pieds de l'apôtre et s'écrie avec des sanglots dans la voix : « Rendez-moi mon enfant, au moins assez de temps pour qu'il puisse recevoir le baptême, et je me ferai catholique. » François, vivement attendri, brûlant du désir de sauver ces deux âmes, se jette à genoux et conjure le Dieu des miséricordes d'avoir pitié de la mère et de l'enfant. Sa prière fut exaucée : en rentrant chez elle, la mère trouve vivant le cher fils dont elle pleurait la perte. A cette vue, elle le prend dans ses bras et court aussitôt le porter à l'église en remplissant la ville des transports de sa joie. Cet événement fit grand bruit ; le P. Chérubin ne craignit pas d'en parler du haut de la chaire, et comme l'enfant vécut encore deux jours, chacun put aller constater le miracle. La mère, fidèle à sa promesse, se fit catholique avec toute sa famille ; plusieurs calvinistes imitèrent leur exemple (1).

(1) Déposition du seigneur de Charmoisy, de P. Bouverat (*) et de plusieurs témoins oculaires. Les biographes modernes disent que la mère portait elle-même au cimetière le corps de son enfant. Ni M. de Charmoisy, ni

Cependant, Charles-Emmanuel retardant toujours son arrivée, l'évêque, qui se trouvait alors à son château de Thiez, près de Vuz-en-Sallaz, lui dépêcha le P. Chérubin pour le presser de venir. et le prier en même temps de lui donner un coadjuteur dans la personne de celui que Dieu semblait avoir désigné lui-même par ce prodige éclatant. Le prince accueillit favorablement cette dernière demande et, par lettres-patentes du 29 août, datées du camp du Barraux, il suppliait le pape d'agréer la présentation de François de Sales comme coadjuteur de l'évêché de Genève avec future succession (XI, 438). Il fixa ensuite définitivement les Quarante-Heures au 20 septembre.

A cette nouvelle, l'évêque quitta son château pour venir à Thonon diriger les préparatifs de la grande solennité.

Mais voilà que survient un nouveau contre-temps. Charles-Emmanuel, ayant appris que le légat du pape, Alexandre de Médicis, sur le point de regagner l'Italie par le Grand-Saint-Bernard, devait traverser le Chablais dans les premiers jours d'octobre, invita l'évêque et le P. Chérubin à attendre Son Eminence (1) dont la présence donnerait aux fêtes un très grand éclat. Il écrivit ensuite à François (XI, 450) que la cour et le légat arriveraient le 28 septembre, et que lui-même les précéderait de quelques jours.

Grandement affligés de ce nouveau retard, les missionnaires firent observer que cela pourrait refroidir la dévotion

F. Favre, ni Charles-Auguste de Sales, ni Mgr de Maupas ne mentionnent ce détail. D'après M. Vittoz, la chapelle, dont on voit encore les murailles à l'entrée du cimetière de Thonon, aurait été construite en souvenir de ce prodige. Cette assertion nous paraît hasardée. Nous avons sous les yeux l'acte par lequel P. Bouverat, après avoir *rebâti* la chapelle du cimetière de Saint-Bon, « dont il ne restait plus que des masures », la dote en y fondant huit messes basses. Or, il n'y est pas fait d'allusion au fait précité. (22 juin 1632 ; Arch. de l'évêché).

(*) Pierre, fils de Henri Bouverat, de Pontchy, ordonné prêtre en 1578, fut chapelain à Mieussy, 1588, à Ayze 1590 et curé de Brenthonne 1598.

(1) Par lettre du 14 septembre, le duc félicite Lambert d'avoir décidé le P. Chérubin à rester à Thonon pour la célébration des Quarante-Heures (XI, 449).

des peuples du voisinage et compromettre le succès des Quarante-Heures, qu'il valait mieux les donner à l'époque fixée et en célébrer de nouvelles à l'arrivée du cardinal et de S. A. L'évêque se rendit à leur avis.

L'église de Saint-Hippolyte n'étant pas assez vaste pour contenir l'immense foule qu'on attendait, et le nombre des protestants diminuant de jour en jour, on résolut de reléguer leur culte dans le chétif temple qu'ils avaient ~~ou qu'ils se hâtirent~~ sur le plateau de Crête et de leur enlever celui de Saint-Augustin (18 septembre) (1). Le P. Chérubin fit donc élever, sur la place contiguë à ce temple, un vaste oratoire en charpente où l'on devait exposer le Saint-Sacrement, et, tout auprès, un théâtre simple et modeste.

Le 19, soit la veille des solennités, Mgr de Granier, après avoir donné, dans l'église de Saint-Hippolyte, la confirmation et les Ordres sacrés du sous-diaconat et de la prêtrise (2), réconcilia l'église de Saint-Augustin au milieu des transports de joie de tous les catholiques ; il consacra le maître-autel, sur lequel il fit apporter la pierre sacrée qui, depuis la Réforme, servait de table à l'hôtel-de-ville ; il bénit aussi un certain nombre de croix destinées à être placées sur les avenues des grands chemins du Chablais, et donna l'ordre que chacune des processions qui viendraient aux Quarante-Heures, en emporterait une pour la planter au lieu qui lui serait désigné.

Pendant ces préparatifs, on vit affluer à Thonon un nombre prodigieux d'étrangers qui accouraient des contrées voisines, telles que la Savoie, la Suisse, le Valais, la cité d'Aoste, la Bresse et même la Bourgogne.

Ce fut au milieu de ce concours de peuple, qui s'augmentait d'heure en heure par l'arrivée des pèlerins et des curieux venus des diverses parties du Chablais, que le dimanche, 20 septembre, s'ouvrirent les Quarante-Heures.

(1) On leur permit toutefois de sonner leur prêche avec la cloche de l'église paroissiale. — Déjà le 7 mars 1593, le Conseil de ville permet aux prêches de Tully de faire sur Crête, en attendant mieux.

(2) Registres de l'évêché.

A cette même date sept. 98 a eu lieu la conférence d'Hermance entre les députés de S. A. et ceux de Genève

Mgr de Granier célébra la messe pontificale dans l'église de Saint-Augustin, décorée avec pompe; puis, portant solennellement la Sainte-Hostie, il parcourut, à la suite du peuple, les rues de la ville et revint déposer le Saint-Sacrement sur son trône. Dès ce moment jusqu'à la fin des exercices, les processions se succédèrent dans l'Oratoire et vinrent, les unes après les autres, faire une heure d'adoration. Les confrères de Taninges entrèrent les premiers et furent harangués par le P. Chérubin; puis ceux de Boëge, « auxquels l'apostolique François de Sales fit la prédication, traictant doctement et elegamment à son accoustumée de la réalité et dignité de l'Eucharistie ». Les autres processions entendirent tour à tour les deux vaillants apôtres, le P. Gallesius, de l'ordre des Frères Mineurs, et le P. Saunier, jésuite.

La foule, condamnée à rester dehors, assistait, pendant ce temps, à de pieuses scènes qui se jouaient sur le théâtre voisin.

Le lundi arriva, dès l'aube, une procession interminable de catholiques, nu-pieds, venant de Cluses, de Sallanches et même des plus hautes montagnes du Faucigny, conduits par Mgr Pobel (1), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui officia ce jour-là. Après la messe, ceux d'entre eux qui portaient les instruments de la Passion montèrent sur le théâtre, où l'un des acteurs, s'étant prosterné à deux genoux, entretint l'auditoire avec une onction si pénétrante que les assistants, au nombre de trois mille, éclatèrent en sanglots. Défilèrent ensuite la procession de Bonneville, celle des nobles Chablaisiens, conduits par le gouverneur des Allinges; puis celle d'Evian, précédée d'une troupe de personnes habillées en anges, qui por-

(1) Thomas Pobel, fils de Catherin Pobel, de Bonneville, qui fut président du Sénat de Savoie, avait été nommé, en 1578, à l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), qu'il ne put jamais occuper par le fait des protestants et qu'il résigna en 1585. Il possédait en commende l'abbaye d'Entremont, les prieurés de Ripaille et de Peillonnex et le décanat de Ceyserieu. Il mourut à Chambéry où il fut inhumé le 30 septembre 1619.

taient les instruments de la Passion et qui, montées à leur tour sur le théâtre, y représentèrent le prophète Elie « mangeant le pain qu'un ange lui bailla sous le genévrier lorsqu'il fuyoit la furie de Jesabel », figure du pain eucharistique.

Mais un spectacle, plus touchant encore, fut celui que présentèrent les processions des nouveaux convertis, qui venaient solennellement abjurer l'hérésie. Ils s'agenouillaient un par un, à la porte de l'église, devant l'évêque revêtu des ornements pontificaux. Le converti, répondant aux questions du pontife, faisait un acte de foi sur chacun des articles du Symbole des Apôtres. L'évêque lisait ensuite l'exorcisme et traçait le signe de la croix sur le front du nouveau catholique, qu'on introduisait dans le lieu saint. Quand tous les habitants d'une paroisse avaient été introduits de la sorte, ils se prosternaient devant le maître-autel et, d'une voix unanime, ils déclaraient renoncer à leurs erreurs et juraient n'avoir d'autre foi que la foi de l'Eglise romaine (1). Venait ensuite le renouvellement des interrogations et des promesses du baptême. Enfin, l'évêque terminait la cérémonie en invoquant sur leur tête l'Esprit de lumière, de force et de sagesse.

On vit d'abord défiler les habitants de Bellevaux, au nombre de 300 personnes, dont 110 hommes vêtus de blanc et pieds nus; ceux de Reyvroz, Vailly et Lullin, au nombre de 410; ceux de Saint-Cergues, 200 portant à leur tête la croix et la custode (pixyde) qu'ils avaient soustraite

(1) Voici, traduite du latin, la formule que le premier curé de Massongy a consignée dans ses registres :

Moi N... N..., le cœur contrit et humilié, je reconnais et confesse, devant la Très Sainte-Trinité, devant la cour céleste et vous ici présents, que j'ai gravement péché en adhérant aux hérétiques et en croyant à leurs diverses erreurs, particulièrement à celle-ci N... Mais, par la grâce de Dieu venant à résipiscence, de ma spontanée, libre et sincère volonté, j'abjure, je déteste et j'anathémise ces erreurs et toutes les autres, de quel nom et de quelle provenance qu'elles soient. J'adhère en toutes choses à la sainte Eglise romaine ; je confesse de cœur et de bouche et promets de garder toujours inviolablement désormais cette foi que tient, observe et prêche l'Eglise de Rome. Tout cela, je le promets et le jure. Que Dieu et son saint Evangile me soient en aide.

à la recherche des Bernois en les cachant entre deux murailles (1); enfin, si l'on en croit Charles-Auguste de Sales (2), des paroissiens de Fessy, de Perrigny et du bailliage de Ternier. (a)

Une procession générale dans laquelle on reporta le Saint-Sacrement à l'église Saint-Augustin, termina ces pieux exercices où les faveurs divines dépassèrent les espérances des missionnaires. Les protestants, subjugués par l'attitude admirable des pèlerins, avaient fermé leurs boutiques; ils avaient même, pour la plupart, assisté à ces émouvantes cérémonies; ils avaient entendu les prédications qui dissipèrent leurs doutes et touchèrent bien des cœurs. Aussi le ministre Viret et son compagnon, jugeant la place intenable, se hâtèrent-ils de quitter Thonon (3) pour n'y plus rentrer.

Le matin du 22, Mgr de Granier, dans la maison de Nº Sachet, où il logeait, donna la tonsure et les ordres mineurs à cinq ou six jeunes gens, parmi lesquels figurait J.-F. de Sales, frère du prévôt. Dans l'après-midi, ce dernier lui ayant amené une quarantaine de personnes qu'il avait instruites et préparées durant ce même jour, l'évêque reçut leur abjuration, leur donna l'absolution de l'hérésie et le sacrement de confirmation, et renvoya ainsi ces néophytes tout heureux dans leurs villages.

Le 23, il admit au giron de l'Église les paroissiens de Draillant et quelques personnes des Allinges. Enfin, les jours suivants furent employés à préparer les secondes Quarante-Heures en même temps que la réception du légat et de S. A.

(1) *Vie du B. François de Sales*, I, 204.

(2) *Ibid.* Cet auteur fait arriver les gens de Bellevaux dès la matinée du dimanche ; mais, la liste des convertis, conservée dans les archives du Vatican, les inscrit le lundi 21, et ne fait venir ceux de Perrigny, etc., que le 1er octobre. Il est possible aussi que, bien qu'inscrits le même jour, les habitants de certaines paroisses soient venus par groupes détachés.

(3) Louis Viret fut ministre à Dampierre, puis à Luceus (Vaud), où il mourut en 1614. La fuite de Jean Clerc fut tellement précipitée, au dire de Ruchat, qu'il passa le lac avec sept petits enfants sans emporter autre chose qu'une pièce de quinze sous. C'est probablement le même que le Jacques Clerc de Thonon, ministre au pays de Gex de 1606 à 1641. (Claparède, *Histoire des églises réformées du pays de Gex*, p. 342.)

CHAPITRE SEIZIÈME

Les secondes Quarante-Heures

(1-2 octobre)

Mgr de Granier, François de Sales et le P. Chérubin avaient, dès le 22 septembre, écrit à Son Altesse pour lui exposer les motifs qui avaient fait donner les premiers exercices et lui annoncer qu'on en célébrerait de nouveaux et de plus solennels à son arrivée. Ils chargèrent de ces lettres Balthazar Maniglier, curé d'Annemasse. Celui-ci arrivant à Chambéry y trouva le prince qui partait pour aller à la rencontre du légat; il le suivit à Hautecombe et lui fit un récit détaillé de tout ce qui venait de se passer à Thonon, ajoutant qu'il y avait lieu d'espérer la conversion entière de la province, si S. A. daignait favoriser la religion catholique, sans s'arrêter aux raisons d'État que ses conseillers pourraient lui alléguer (24 septembre).

« Dieu soit à jamais loué et béni ! » s'écria le prince en levant les yeux au ciel. Puis, mettant la main sur la croix qu'il portait en qualité de grand-maître de l'Annonciade, il ajouta : « Je ne veux rien épargner, pas même mon sang, pour l'exaltation de la sainte Église et la conversion de mes sujets ». Il signa ensuite une ordonnance par laquelle il chargeait François de Sales de faire une distribution d'aumônes à Ripaille et à Filly. Il écrivit encore une réponse au P. Chérubin sur les épaules de Boursier, son secrétaire; et remettant l'ordonnance et la lettre au

598 juin-novembre peste à Genève

curé d'Annemasse, il lui dit : « Recommandez-moi aux prières de M. de Genève et de ses dignes collaborateurs. Je les verrai bientôt ».

Charles-Emmanuel s'embarqua sur le lac et descendit par le canal de Savière et le Rhône jusqu'à Chanaz. Ayant rencontré en ce lieu le légat et sa suite, il lui rendit les plus grands honneurs, l'accompagna à Chambéry et, prenant les devants, il se dirigea en toute hâte vers Thonon.

L'annonce de la prochaine arrivée du prince excitait dans cette ville des sentiments bien divers. Pendant que les catholiques, au comble de la joie, se préparaient à le recevoir avec la plus grande pompe, les bourgeois calvinistes, qui avaient, les années précédentes, ouvert leurs portes aux soldats de Genève, étaient plongés dans la consternation. Craignant à bon droit que le duc ne voulût tirer vengeance de leur perfidie, ils s'assemblèrent pour aviser aux moyens d'apaiser son courroux : ils n'en trouvèrent qu'un seul, celui de recourir aux bons offices de l'évêque. Les membres du consistoire, M. de Vallon à leur tête, se rendent chez Mgr de Granier et le supplient, les larmes aux yeux, d'intercéder en leur faveur. Le pontife les accueille avec une cordialité touchante ; il mêle ses larmes aux leurs et promet de prendre en main leur cause.

Dans l'après-midi du 28, un imposant cortège se forma pour aller à la rencontre de S. A. Accompagné de son neveu et du prévôt, l'évêque ouvrait la marche. Venaient ensuite les bourgeois calvinistes, les gentilshommes et les autres habitants. On s'avance ainsi jusqu'assez loin hors de la ville ; enfin on rencontre le prince, qui, en apercevant l'évêque, descend de cheval et lui tend la main. Alors le prélat tombe à ses genoux, lui demandant avec larmes grâce pour les coupables. Tout le consistoire, également prosterné, attend avec anxiété son arrêt.

Charles-Emmanuel ne put tenir à ce spectacle ; il releva le prélat avec bonté en lui déclarant que, pour l'amour de

lui, il pardonnait le passé et n'inquiéterait personne pour cette affaire. L'évêque, transporté de joie, le remercia de toute l'effusion de son cœur et, lui adressant un discours de bienvenue, il le pria de faire sentir à tout le Chablais les heureux effets de sa clémence.

Le 30, le cardinal-légat arrivait à son tour. Les évêques de Genève et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, suivis de tout le clergé, allèrent au-devant de lui à une lieue de la ville pendant que S. A., entourée de ses gardes et de la noblesse, l'attendait aux portes. Après avoir entendu les compliments d'usage, le légat se rendit à l'église de Saint-Hippolyte pour y adorer le Saint-Sacrement et, de là, à l'hôtel-de-ville, où son logement avait été préparé. A peine s'y fût-il reposé quelques instants que Charles-Emmanuel vint lui rendre visite, accompagné de l'évêque de Genève et de François de Sales. En présentant celui-ci au cardinal : « Voici le véritable apôtre du Chablais, lui dit S. A.; c'est à lui que revient toute la gloire de la conversion de cette province ». A ces mots, l'humble François tombe aux genoux du légat qui le relève et l'embrasse avec effusion.

Le jeudi matin, 1er octobre, le duc étant allé prendre le cardinal à son logis, le conduisit à l'église Saint-Hippolyte, où l'attendait une bien touchante cérémonie.

Le légat, revêtu des ornements pontificaux, s'assit devant le grand-autel, le visage tourné vers le peuple; à sa gauche était placé le duc de Savoie, après lequel venaient le nonce Gonzague, évêque de Mantoue, l'évêque de Genève, l'évêque de Torcelle (Lombardie), celui de Termoli (Naples), celui de Saint-Paul, le général des Observantins, l'auditeur de rote, les référendaires et le protonaire apostolique de la suite du légat, les chevaliers de l'Annonciade, les théologiens et les autres ecclésiastiques de marque; enfin, derrière eux, se tenaient debout les principaux gentilshommes de la cour. La foule du peuple remplissait la nef et les abords du temple.

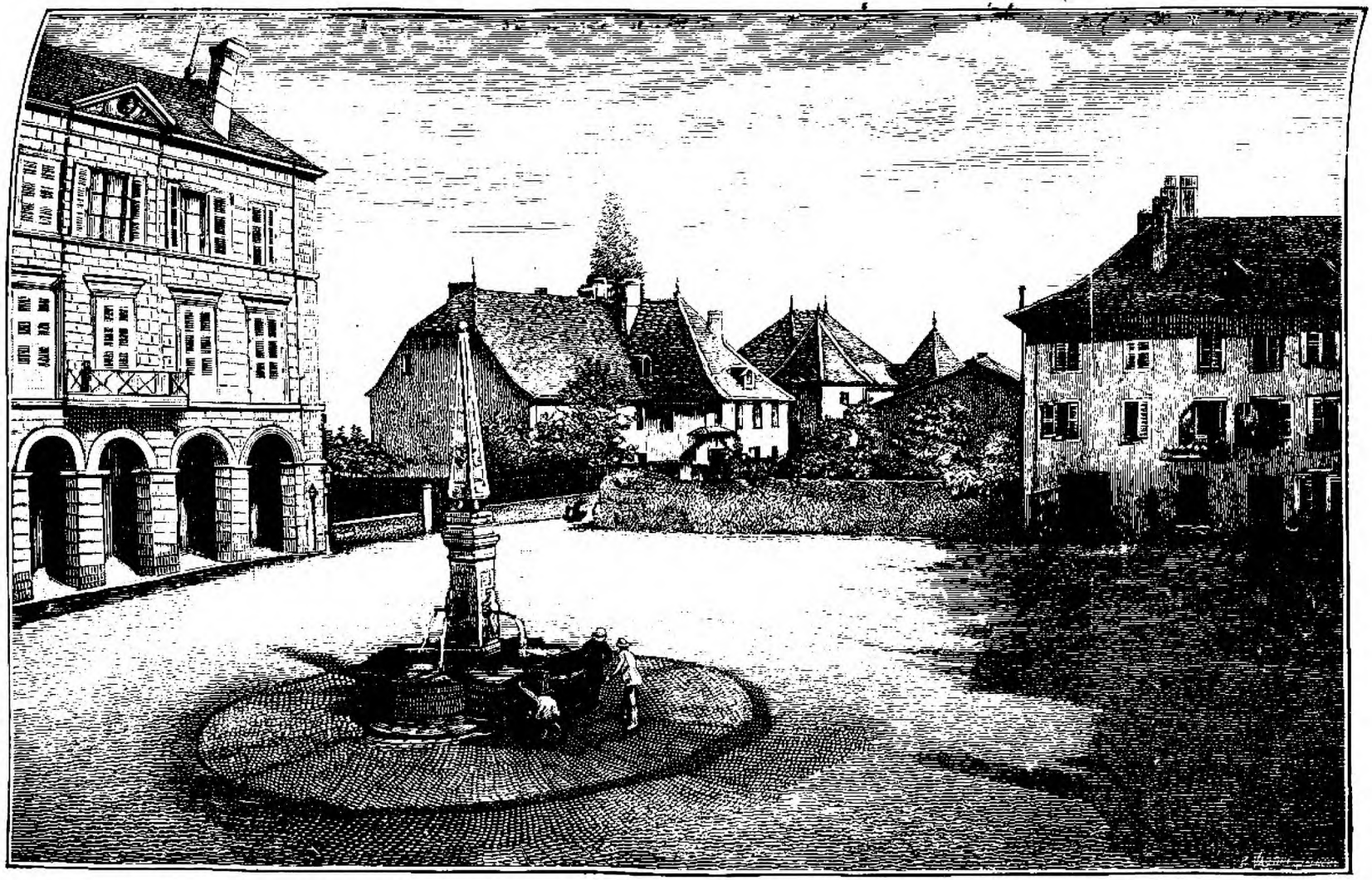

LA PLACE DU MARCHÉ, A THONON

Alors, cinq gentilshommes du Chablais, parmi lesquels Michel de Foras, seigneur du Bourg-Neuf (1), et plusieurs notables bourgeois de Thonon s'avancèrent, ayant à leur tête le ministre Pierre Petit, dont nous avons déjà parlé, et qui devait porter la parole au nom de tous. Le ministre débuta par un discours dans lequel, développant les motifs qui le ramenaient à l'Église universelle, il montra qu'elle seule possède les caractères distinctifs de la véritable Église de Jésus-Christ : l'unité de doctrine et de pasteurs, la sainteté démontrée par les miracles et l'apostolicité prouvée par la succession non interrompue des pasteurs depuis les apôtres; il termina en demandant avec instance d'être admis dans son sein. Il fit ensuite la profession de foi et reçut l'absolution de l'hérésie et des censures qu'il avait encourues.

Les nobles et les bourgeois vinrent à leur tour abjurer le protestantisme et la cérémonie se termina par le chant solennel du *Te Deum*.

Après la messe, célébrée par l'évêque de Genève (2) et chantée par les musiciens des deux chapelles du légat et du prince, la procession se déroula lentement dans les rues de la ville. Sous le dais tenu par le duc, par son frère, Amédée de Savoie, marquis de Saint-Rambert, et par deux ambassadeurs délégués par la ville de Fribourg, marchait Mgr de Granier portant la divine Hostie dans un ostensoir étincelant de perles et de diamants; derrière marchaient le cardinal suivi des autres prélats, les gentilshommes et les bourgeois nouvellement convertis, un cierge à la main, et une multitude incroyable de fidèles accourus du Chablais et des provinces voisines. Les rues étaient magnifiquement ornées de verdures, de tapis et de tableaux.

(1) C'est le sexaïeul de M. le comte Amédée de Foras, grand-maréchal du prince de Bulgarie. Si l'on en croit le sieur Labetto, médecin de S. A., ces cinq gentilshommes avaient été convertis par le P. Chérubin (*Etudes franciscaines*, août 1899).

(2) Le légat ne célébra point, accablé qu'il était par la maladie de son neveu, Pierre de Nera, lequel mourut à Thonon peu après.

En face de la maison où logeait l'évêque de Saint-Paul, on avait élevé un arc-de-triomphe à quatre faces, surmonté d'une pyramide et d'un château flanqué de quatre tours et garni de pièces d'artillerie; au-dessous était un autel richement orné. Près de la pyramide, on avait représenté une nuée qui s'ouvrit, et il en descendit une blanche colombe qui, s'abaissant sur le légat et sur le duc, remit à chacun d'eux un compliment en vers, écrit en lettres d'or sur un fond d'azur. Alors une galère à trois rangs de rames, que l'on avait ingénieusement suspendue dans les airs, s'approcha du château et le canonna avec grand bruit. Le château riposta par plusieurs décharges d'artillerie. Devant le portail de l'église Saint-Augustin, on avait figuré une montagne dont le sommet laissait échapper des gerbes de flammes, tandis que de sa base jaillissait une eau pure et limpide.

La procession étant entrée dans l'église, l'évêque de Genève bénit le peuple et plaça la Sainte-Hostie sur le tabernacle. Alors le P. Chérubin monta en chaire et, prenant pour texte ces paroles de David : « Qui pourra raconter les effets de la puissance du Seigneur et annoncer dignement ses louanges? », il fit le discours d'ouverture. Parlant après lui, François de Sales expliqua ces paroles de Notre-Seigneur : *Caro non prodest quidquam.* D'autres orateurs, parmi lesquels Louis de Sales, Rogès, Grandis et Nouvellet, chanoines, le P. Gallesius, etc., adressèrent des allocutions aux processions qui venaient du Chablais ou du Faucigny. Quelle que fût la route par laquelle elles arrivaient, on les faisait toutes passer par la place de l'Hôtel-de-Ville, soit pour la consolation du cardinal, soit pour vénérer la nouvelle croix de pierre que le P. Chérubin y avait élevée.

L'après-midi, plusieurs groupes de calvinistes, au nombre total d'environ 500 personnes (1), venues de

(1) Lettre du P. Chérubin au nonce. Peraté, p. 52. A leur tête se trouvaient les syndics de Thonon. (Études Franciscaines, août 1899)

diverses communes du Chablais, se présentèrent dans l'église Saint-Hippolyte pour abjurer l'hérésie. Armoy, Le Lyaud, Orcier, Perrigny, Lully, Avully, Vigny, Brenthonne, Loisin et Bellevaux (2) défilèrent successivement devant le légat, qui reçut lui-même un certain nombre d'abjurations et chargea l'évêque du diocèse et François de Sales de recevoir les autres.

Le deuxième jour, Charles-Emmanuel et sa suite qui, la veille, s'étaient confessés au prévôt de Sales, communièrent dans la même église, à la messe du P. Chérubin. Ils entendirent, à l'heure des vêpres, le sermon du P. Gallesius ; et vers le soir, ils assistèrent à une imposante cérémonie. A l'entrée de Thonon du côté des Allinges, au lieu dit PLACE DE LA CROIX, se dressait jadis une croix remarquable que l'hérésie avait abattue. Pour la remplacer, François en avait fait faire une autre fort grande, qu'on avait déposée dans l'église Saint-Hippolyte. Les confrères du Saint-Sacrement, suivis de S. A., des prélats et d'une immense foule, vinrent la chercher, la portèrent triomphalement à travers la ville et la dressèrent par la seule force des bras, au chant des cantiques, au bruit des trompettes, des tambours et des décharges de la mousqueterie. Le duc y aida de ses propres mains ; puis, se mettant à genoux devant le signe vénéré du salut, il l'adora et baisa avec respect. Les évêques, les seigneurs et les confrères en firent autant. Ils allèrent ensuite à l'église Saint-Augustin au sermon du P. Chérubin, qui parla du respect que nous devons à la croix. Le prince voulut rester dans le saint lieu jusqu'à que tout fût achevé. A deux heures après minuit, François de Sales prononça le sermon de clôture et les exercices se terminèrent, comme ils avaient commencé, par une procession solennelle du T. S. Sacrement.

Le cardinal de Médicis entendit encore, dans cette même matinée, un discours du prévôt et quitta Thonon, enchanté des choses admirables dont il avait été témoin (2).

(1) *Mémoires de l'Acad. Salésienne*, II, 253. Bellevaux était représenté cette fois par 64 personnes, dont 22 femmes.

(2) *L'Année Sainte* affirme, à tort, croyons-nous, que le légat demeura

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Retour en masse des Chablaisiens au catholicisme

Le jour même où le cardinal partait de Thonon, des envoyés de Berne s'y présentèrent, chargés d'une mission bien différente de celle confiée aux délégués de Fribourg. Ceux-ci venaient féliciter Charles-Emmanuel du rétablissement de la religion dans le Chablais; ceux-là, après avoir traité de quelques affaires, lui demandèrent d'y maintenir le libre exercice de l'hérésie. « Mais, leur répondit S. A., quand vous « vous êtes emparés de cette province, vous avez contraint « le peuple à embrasser vos nouvelles opinions; maintenant que je l'ai recouvrée et que la presque totalité de « mes sujets témoigne le désir que je rétablisse l'ancienne « et véritable religion sur le pied où elle était auparavant, « vous ne devez pas trouver mauvais que moi, leur légitime souverain, je fasse à ma volonté. » pour le reste, il leur assigna rendez-vous à St-Maurice en Valais (1)

encore trois jours à Thonon. Dans une lettre datée de cette ville, 3 octobre, ce personnage dit au cardinal Aldobrandino : « Je suis à Thonon ; je vais « partir dans deux heures, et par le Valais rentrer en Italie... Tous les villages des environs sont pleins de ceste infection (l'hérésie): mais par les « travaux d'un P. Chérubin, capucin, d'un prêtre séculier (François de Sales), et de l'évêque de Genève avec l'appui de la piété de S. A., les habitants reviennent en foule à la foi catholique ; et pendant mon séjour ici, « j'en ai absous environ 400... Un grand nombre étaient venus auparavant. »

(1) Les députés de Genève vinrent les mêmes jours (Spon, p. 407), il proposa une conférence qui se tint dans la ville d'Hermance du 24 octobre au 10 novembre.

Cependant, comme la chose était des plus graves, le prince convoqua son conseil pour le lendemain/et pria François de s'y trouver. Le jour suivant, dans le but d'attirer sur ses délibérations les lumières du Très-Haut, il entendit, avec toute sa cour, la première messe d'un prêtre récemment ordonné et voulut être parrain de la fille d'un pauvre paysan nouvellement converti (1). Il se rendit ensuite au conseil. Plusieurs furent d'avis de laisser trois ministres en Chablais, parce que, disaient-ils, il était d'une sage politique de ne pas se brouiller avec les Bernois quand on était peut-être à la veille d'une nouvelle guerre avec la France, pour la question du marquisat de Saluces. Mais François de Sales combattit leur sentiment : « Monseigneur, dit-il au prince avec une hardiesse apos- « tolique, laisser les ministres en ceste province, c'est « vous exposer à la perdre ; et (ce qui est bien autre chose) « c'est perdre le ciel, dont un pied de largeur vaut plus « que tout l'univers ensemble. Il ne peut y avoir d'alliance « entre Jésus-Christ et Baal ; les ministres n'habitaient « ceste contrée que par tolérance, rien ne vous oblige à « les y conserver contre l'interest de vos peuples. » Charles-Emmanuel goûta cet avis, et l'un des membres du conseil ayant réitéré l'observation qu'il était imprudent de mécontenter les Bernois alors qu'une guerre avec la France était à craindre et pouvait leur fournir l'occasion d'envahir la province : « Moins de terre, davantage de ciel, répliqua-t-il. Que les ministres sortent de ce pays et qu'on n'en parle plus. » A dîner, ceux de Berne ayant insisté pour le maintien des trois ministres : « J'y consens, repartit le prince, à condition que vous recevrez aussi à Berne et à Lausanne les prêtres qu'il me plaira d'y envoyer. »

Ces députés étant donc partis sans avoir pu rien obtenir, Charles-Emmanuel, tout préoccupé de consolider et d'achever la conversion du bailliage, adopta les mesures

(1) Ce paysan s'appelait François Pâris. Vittoz, *Apostolat*, p. 108.

que lui proposait François de Sales. Il donna main-levée de tous les bénéfices à charge d'âmes de la province pour l'entretien des curés et autres ecclésiastiques qu'exigeraient l'instruction des peuples et le gouvernement des paroisses (5 octobre), décida que les revenus des autres bénéfices seraient consacrés, pendant trois ans, soit au rétablissement des églises ou des autels, soit aux autres besoins du culte; enfin, par lettres du même jour, il donna commission à Mre Claude d'Angeville, primicier de la collégiale de La Roche, prieur de Douvaine, et au procureur fiscal, Claude Marin, de faire un inventaire de tous ces bénéfices, de les saisir et de ne les employer que selon ses intentions et les ordres de l'évêque ou du prévôt.

Mais, considérant que la persévérance des nouveaux convertis ne serait jamais assurée, ni son autorité personnelle pleinement acceptée dans les bailliages tant que les principaux bourgeois de Thonon demeureraient calvinistes et prendraient le mot d'ordre à Berne ou à Genève, il résolut de faire un exemple : car, s'il avait promis d'oublier les défections passées, il devait en empêcher le retour. Il convoque donc pour le lendemain, 6 octobre, les nobles et les notables à la maison de ville et s'y rend lui-même, accompagné des évêques de Genève et de Saint-Paul, de François de Sales et du P. Chérubin. Là, prenant la parole, il rappelle aux personnes convoquées tout ce qu'avaient fait pour les instruire les missionnaires envoyés par lui ; il félicite ceux qui se sont montrés dociles à leur enseignement et menace de son indignation ceux qui, non contents de persister dans l'hérésie, n'avaient pas même voulu prendre les moyens de connaître la vérité.

Le P. Chérubin leur adressa, à son tour, une brève allocution pour les engager à suivre les désirs de S. A. Quand il eut fini, Charles-Emmanuel, prenant un ton de maître : « Que ceux, dit-il, qui portent la Croix Blanche « dans le cœur et qui sont de notre religion, ou qui désirent en être, se mettent à ma droite; et que ceux qui « portent les noires couleurs de l'hérésie passent à ma « gauche. »

A ces mots, le plus grand nombre va se placer à droite ; une quarantaine de personnes se mettent à la gauche. François de Sales s'approche alors de ces derniers, leur représente qu'il s'agit, non de changer de religion contre leur conscience, mais uniquement de se laisser instruire et d'examiner mûrement les preuves des deux croyances. Il les pressa avec tant de bonté, tant de force que, cédant à ses sollicitations et à celles des vénérables pontifes, la plupart passèrent à la droite. Il ne resta d'inflexibles qu'un petit nombre de bourgeois ou de gentilshommes dont Guy Joly, le colonel Brotty et l'avocat de Prez étaient les principaux. « C'est donc vous qui êtes ennemis de Dieu et de votre prince et qui voulez me tenir tête, s'écria Charles-Emmanuel s'adressant à ces derniers. Retirez-vous, je vous donne *trois jours* pour évacuer mes Etats. » Nous avons suivi ici la version du P. Charles de Genève, capucin, et de la plupart des biographes de saint François de Sales. Cependant Grillet affirme que S. A. accorda aux calvinistes obstinés *six mois* pour se faire instruire, en déclarant que, passé ce temps, ils devraient sortir de ses Etats. Cette version nous paraît plus vraisemblable. Le 15 octobre l'avocat de Prez, l'un des principaux calvinistes, était encore à Thonon, d'où il écrivait aux ministres de Genève pour les presser d'accepter la conférence proposée par le P. Chérubin. (Fleury, *Les Conférences*, etc., p. 99.)

Ajoutons enfin que le texte de cet arrêt de bannissement n'a jamais été retrouvé, bien que l'on connaisse celui de tous les autres décrets de S. A. : d'où l'on peut conclure qu'il n'a point été publié ni même enregistré.

Quoiqu'il en soit, les bourgeois endurcis se retirèrent de l'autre côté du lac, à Nyon, à Lausanne, d'où ils reviendront une année plus tard (1).

(1) Aux noms précédents on peut ajouter ceux de N. Cortagier, cordonnier, N. Meynet et N. Rolland ; celui de Nᵉ Charles Fornier, seigneur d'Yvoire.

En attendant, les habitants de la campagne, les uns gagnés depuis longtemps déjà, les autres entraînés par l'éloquence de prêtres zélés qui allaient prêcher dans leurs villages (1), continuaient de venir en masse à Thonon pour abjurer l'hérésie.

Le 3 octobre, étaient arrivés les paroissiens de Machilly;

Le 4, ceux de Bons et de Saint-Didier;

Le 7, vinrent Ballaison, Douvaine, Filly, Messery, Hermance et Anières;

Le 8, Cusy (Chens), Excenevex et Fessy;

Le 9, on vit défiler, dans les rues, les habitants du bailliage de Ternier, venus de sept à dix lieues de distance : là étaient représentés Beaumont, Bernex, Chênex, Collonges-sous-Salève, Compesières, Confignon, Feigères, Lancy, Lullier, Neydens, Saint-Julien, Thairy, Vers et Viry.

Le 10, arrivèrent Saxel, Brens, Veigy dont les hommes étaient conduits par le seigneur du lieu, Corsier, Chavanex, Sciez, Margencel dont la procession portait à sa tête « la mesme croix que leurs pères et grands pères leur avoient laissé et donné charge de conserver tres soigneusement comme une arrhe asseurée de leur futur retour à leur saincte religion et obeyssance » ; enfin, la banlieue de Thonon, savoir : Tully, Rive et Vongy (2).

Deux mille chefs de famille étaient ainsi, depuis deux ou trois semaines, venus demander pour eux, leurs femmes et leurs enfants, la faveur d'être admis dans le sein de l'Eglise romaine. D'autres se préparaient à le faire (3).

(1) Citons les chanoines Théod. Warouff aux environs d'Yvoire et Thabuis à Saint-Cergues; aux alentours de Douvaine, le P. Sébastien, capucin, qui, pour avoir occasion de catéchiser les paysans, travaillait avec eux dans les vignes. (Charles-Auguste de Sales et Ch. de Genève.)

(2) Les dates que nous venons de donner sont celles consignées dans la liste conservée aux archives du Vatican; elles sont plus d'une fois en désaccord avec celles données par les biographes qui, par exemple, font venir la procession de Margencel, le dimanche, 11 octobre.

(3) Le 14, vinrent les paroissiens d'Anthy et Me Jacques Buclin, de Cervens; le 19, ceux d'Yvoire. Enfin, le 9 novembre, ceux de Massongy, Nernier, Concise et Thonon. — Nous donnerons le nom de tous ces abjurants aux pièces justificatives (D).

Aussi, dédaignant les menaces de Berne ou de Genève, Charles-Emmanuel signa-t-il, le 12 octobre, les ordonnances suivantes :

1° Ceux qui possèdent des biens ou des revenus ecclésiastiques dans les bailliages ne pourront plus, directement ni indirectement, les confier à loyer ni à ferme à d'autres qu'à des catholiques sous peine de confiscation ;

2° Tout protestant, qui menacera les catholiques ou ceux qui désirent le devenir, sera puni d'une amende de mille livres ;

3° Les hérétiques sont déclarés incapables de posséder à l'avenir aucun emploi ou dignité publique, même celui de notaire ou de greffier, et ceux qui en possèdent en seront privés, s'ils persistent dans l'hérésie.

Désormais le protestantisme avait vécu en Chablais et dans le bailliage de Ternier. Il restait bien encore un tiers environ des habitants qui n'avaient pas abjuré le calvinisme ; mais la plupart étaient ou décidés à le faire à bref délai ou déjà fortement ébranlés.

Attristé de ce « naufrage quasi général » de ses coreligionnaires, un syndic de Thonon, encore calviniste, M. de Prez, envoyait à Genève lettre sur lettre pour décider les ministres à accepter enfin cette conférence publique qu'ils avaient toujours refusée.

« Pour l'espérance du résidu qui demeure encore sur « pied par la grâce, disait-il, je vous supplie au nom de « Notre Seigneur que l'on ne recule plus cette conférence, « aultrement tout est perdu... » (1).

Mgr de Granier, par contre, ne se possédait pas de bonheur en recevant dans ses bras tant de milliers d'enfants prodigues. Le P. Chérubin, à la vue du merveilleux succès des Quarante-Heures dont il avait eu la première idée, « aurait, suivant l'expression de François de Sales, pris Thonon pour le Paradis, sans les fatigues excessives qu'il ressentait. » (XI, 363). Grande, immense devait être

(1) Fleury, *Le P. Chérubin et les ministres...*, appendice nos 9 et 12.

aussi la joie du saint apôtre en recueillant cette abondante moisson qu'il avait semée dans les larmes, mais son bonheur ne pouvait être complet tant qu'il restait des brebis égarées à ramener au bercail.

« Voilà, écrivit-il au nonce, voilà la foi rétablie partout « ou peu s'en faut. Mais les églises sont ruinées, sans « ornements, sans calices, sans croix. Où en prendrons-« nous ? Les curés que l'on aura à placer ici, ne doivent « pas être des personnes à 50 ducats ; ils doivent avoir un « autre ecclésiastique avec eux. *Malheur à l'homme seul,* « surtout dans le voisinage des léopards, des ours et des « loups... Pour nourrir ces âmes affamées, il faudra, au « besoin, vendre les joyaux les moins nécessaires des au-« tres églises ; et Sa Saincteté devra obliger les chevaliers « à restituer les revenus des biens qu'ils détiennent... » (1).

Si on voulait obtenir promptement cette mesure du pape, il était urgent de lui envoyer un député.

D'autre part, le roi de France venait de notifier, par lettre et par message, à Charles-Emmanuel, sa ferme volonté que Genève fût comprise dans la paix de Vervins. Accorder cela sans conditions, c'était renoncer à l'espérance, soit de reprendre cette ville, soit d'y faire pénétrer les lumières de la vraie foi. Le duc différa le plus possible de s'engager ; il provoqua même une conférence à Hermance afin d'examiner avec ceux de Genève ses prétentions sur leur ville (27 octobre-21 novembre). Mais, prévoyant qu'il serait difficile au prince de résister à la volonté royale, Mgr de Granier et son entourage décidèrent d'envoyer à la hâte, « *quam celerrime* », un ambassadeur au Souverain Pontife, qui avait été le négociateur de la paix avec mission de lui expliquer « combien serait grand le dommage que cette concession en faveur des Genevois

(1) Lettre du 13 octobre, Peraté, p. 49 ; XI, 360. Dans cette lettre, le prévôt loue le dévouement de Mgr de Granier, la dextérité, la prudence et le zèle de Mgr Pobel. — L'évêque et le P. Chérubin avaient écrit de leur côté au nonce (Ibid.) Le P. Chérubin dit au nonce qu'on a érigé des croix dans tous les pays et le prie d'obtenir que le siège de l'évêché soit fixé à Thonon.

apporterait à la République chrétienne » et de prier Sa Sainteté « d'agir sérieusement tant auprès du Roy Tres-Chrétien qu'auprès de S. A. afin que les impies et brouillons n'ayent point une si grande paix ».

D'une voix unanime, on désigna le prévôt de Sales comme le plus capable de mener à bien ces deux importantes négociations (1). L'évêque lui adjoignit François de Chissé, son neveu, et remit à celui-ci des lettres par lesquelles il suppliait le pape de lui donner François de Sales pour coadjuteur avec future succession, « puisque « le mesme François est souhaitté et désiré non-seulement « de luy evesque, mais encore du Serenissime Duc de « Savoye et de tous ces peuples qui, ayans esté tesmoings « des belles actions qu'il a faictes à prescher continuelle-« ment parmy les heretiques (non sans un grand danger « de sa vie) et à convertir un très-grand peuple, et voyans « que de jour en jour il fait mieux, en ont conceu une « *tres bonne et tres suave estime* » (2). Le même pontife déclare en même temps qu'il abandonne volontiers à son coadjuteur la quatrième partie de tous les fruits et revenus de son évêché.

Avant de partir, François abandonna, en faveur des églises à relever, une somme importante que lui offrait S. A. pour le dédommager des dépenses qu'il avait faites en Chablais; mais il n'eut garde de laisser à d'autres le soin de distribuer aux pauvres les aumônes que les monastères de Filly et de Ripailles versaient jadis avant l'occupation bernoise (3).

Cette charitable fonction accomplie, et, sans doute, après avoir dit adieu à ses parents, François s'achemina vers la capitale du monde chrétien. C'était vers la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre 1598 (4).

(1) Lettre de Mgr de Granier au pape, XI, 363.
(2) Charles-Auguste, I, 263; Migne, IX, 45.
(3) Charles-Auguste, I. 199.
(4) Ecrivant de Thonon au pape Clément VIII, le 25 octobre, le P. Chéru-

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Rétablissement du culte dans les bailliages

Pendant que l'apôtre du Chablais s'acheminait vers la cour pontificale, le duc de Savoie se faisait apôtre lui-même et s'occupait, de concert avec l'évêque, à réorganiser le culte dans les paroisses nouvellement converties.

Le jour, il allait, suivi d'une faible escorte, parcourir la campagne et visiter ces populations qui venaient de retrouver en même temps leur Dieu et leur prince. Arrivé dans un village, il haranguait les habitants, leur exprimait son désir de les voir tous unis dans la vraie foi; il félicitait ceux qui avaient abjuré l'hérésie, leur promettait sa protection, leur serrait la main; quelquefois même, dans les transports de sa joie, il les embrassait. Ces paroles du duc, ces témoignages de bienveillance, enthousiasmaient la foule qui s'écriait : « Nous voulons être de la religion de notre prince » et l'air retentissait de chaleureuses acclamations : « Vive Savoie! vive Son Altesse Royale! vive l'Eglise catholique! vive le Pape! »

Rentré le soir à Thonon, Charles-Emmanuel délibérait avec son conseil sur les graves questions qui s'agitaient

bin recommande à S. S. l'affaire pour laquelle le *prévôt est envoyé à Rome.* Celui-ci a dû arriver à Rome le 17 décembre. Le lendemain 18, il écrivait de cette ville au nonce de Turin, (II. p. 161)

dans la conférence d'Hermance et sur certaines mesures que Mgr de Granier, François de Sales et le P. Chérubin lui avaient indiquées comme les plus propres à consolider la religion dans les bailliages.

Après avoir déterminé, de concert avec l'évêque, les paroisses à établir, il approuve d'avance le projet qui lui était soumis par François de Sales et diverses autres personnes de fonder à Thonon une maison qui serait à la fois une université où l'on enseignerait les lettres et les sciences, une école industrielle et par là même aussi un refuge pour les nouveaux convertis venus des pays soumis à Berne ou à Genève. (Ch.-Aug., I, 143-147).

Il autorise un imprimeur, Jacques Roussin, à établir deux presses à Thonon, lui alloue 300 écus pour acheter le matériel nécessaire (20 octobre) et l'exempte même de toute imposition.

Le 12 novembre, il porte diverses ordonnances dont voici les principales :

1° Voulant que Thonon relève ses finances épuisées, puisse rebâtir son église et entretenir un collège de prêtres zélés, il accorde à cette ville quatre foires franches de quinze jours chacune(M. D. Sav. VI, 173).

2° L'exercice de la religion protestante est interdit ;

3° Défense de célébrer les mariages ou de faire baptiser les enfants ailleurs que dans l'Eglise catholique ;

4° Défense aux hérétiques d'aller, hors des frontières, assister aux prêches protestants et de s'absenter plus de huit jours ;

5° Les hérétiques adultes assisteront aux prédications catholiques (1) et les enfants au catéchisme ;

6° Défense de vendre ou de retenir des livres prohibés ;

7° Ordre d'instituer un conseil pour la surveillance des mœurs et la répression des désordres qui échappent à l'action des lois et des tribunaux, tels que l'ivrognerie, le concubinage, les disputes, etc. ;

(1) Cette assistance ne fut jamais rigoureusement exigée. (V. Peraté, p. 54.)

8° Ceux qui ont démoli les églises ou les presbytères, en ont emporté les tuiles ou le bois; ceux qui ont vendu, acheté et emporté les pierres d'autel ou des fonts baptismaux, seront contraints à réparation;

9° Ceux qui ont des titres, papiers, livres de reconnaissance et autres documents concernant les revenus des églises, les remettront entre les mains du primicier d'Angeville;

10° Les cloches qui sont au fort des Allinges seront restituées aux églises auxquelles elles appartenaient, et le métal de celles de Thonon, de Filly, etc., qui est au même lieu, sera mis, dans la quinzaine, à la disposition de l'évêque;

11° Enfin, S. A. déclare prendre l'évêque, tous les ecclésiastiques et leurs familiers, sous sa sauvegarde et protection.

Le même jour, il charge le baron d'Avully de clore la ville de Thonon de « bonnes et suffisantes murailles. »

Le 19, il signe deux nouvelles ordonnances destinées à soustraire les Chablaisiens à la nécessité de fréquenter Lausanne et Genève pour achats, ventes et emprunts ou pour l'étude des sciences et l'apprentissage des métiers.

Par la première, il frappe d'un droit de 2 florins chaque tonneau de vin, de huit setiers, qui se vendra dans le Chablais, et il ordonne que les sommes ainsi recueillies seront employées à l'érection d'un *mont-de-piété*, soit d'une banque où l'on prêterait au peuple à faible intérêt et sur nantissement;

Par la seconde, il décréta la fondation d'une *auberge de vertu* et cède à cet établissement une maison qui avait été confisquée pour crime de trahison contre le châtelain F. Clerc. Cette auberge serait une sorte d'*école industrielle* où l'on retirerait les jeunes gens oisifs et les mendiants pour leur enseigner les arts, les soustraire au vice et les rendre utiles à la société.[1]

Trois jours après avoir signé ces décrets, Charles-Emmanuel, laissant à Thonon deux compagnies de Suisses

catholiques, prit la route du Simplon et se rendit à Milan dans l'intention d'y saluer à leur passage le roi et la reine d'Espagne qui venaient de célébrer leur mariage dans la ville de Ferrare.

Mgr de Granier, lui, ne voulut pas quitter le Chablais avant d'avoir mis la dernière main à la restauration religieuse de la contrée.

Pendant que les missionnaires, le P. Chérubin en tête (1), prêchent, une ou deux fois le jour, aux habitants qui sont encore calvinistes et consacrent trois ou quatre heures à catéchiser les néophytes ou les nouveaux convertis, l'évêque reçoit la profession de foi des nombreuses personnes qui viennent encore abjurer l'hérésie (2); il étudie les moyens d'établir l'héberge et le mont-de piété dont S. A. avait décrété l'érection. Mais surtout il s'occupe d'organiser le service religieux dans les paroisses recouvrées; et ce n'était pas une besogne facile.

D'après le rapport fait par le primicier d'Angeville et par Claude Marin, qui avaient parcouru toutes les communes du Chablais, entre le 21 octobre et le 8 novembre, beaucoup de presbytères étaient vendus ou détruits; les églises, même celles déjà livrées au culte, étaient mal couvertes, sans planchers, sans portes ni fenêtres, souvent pleines de terre ou d'ordures (3). Pour tout mobilier, on y voyait la pierre des fonts baptismaux, celle de l'eau

(1) En outre de ses prédications et catéchismes, le P. Chérubin entretenait une correspondance active soit avec le nonce auquel il proposait, entre autres choses, la fondation d'un couvent de son ordre à Thonon, soit avec les ministres et magistrats de Genève au sujet de la conférence publique, qu'ils ne voulurent point accepter. Mais ces travaux excessifs et, suivant divers auteurs, un attentat des calvinistes, ébranlèrent sa santé et même son intelligence (janvier 1599) au point que Charles-Emmanuel jugea nécessaire de demander son éloignement. (Migne, VI, 549; *Revue sav.*, 1872, page 13; Truchet, p. 29, 105 et 180.)

(2) D'après le P. Chérubin, dans la dernière semaine de novembre, 400 personnes, parmi lesquelles un capitaine de Genève et sa femme, vinrent demander leur admission dans l'Eglise catholique. (Peraté, p. 54.)

(3) Par exemple, les églises de Brens, de Loysin, du Lyaud, de Machilly. Celles d'Allinges, Anières, Brenthonne, Cervens, Hermance, Lullin, Messery, Nernier, Sciez, Vailly étaient seules en assez bon état.

bénite et la pierre sacrée reléguée dans un coin du temple.

La moitié des clochers étaient vides de cloches : celles-ci ayant été emportées par les bandes genevoises dans les guerres précédentes (par exemple celles d'Anières, Ballaison, Hermance et Veigy (1), ou vendues récemment par le conseil municipal, comme à Brens, Corsier (2), Cusy, Fessy, Loysin et Lully.

Aussitôt qu'un village paroissial avait exécuté les réparations indispensables à son église, l'évêque s'empressait d'aller la consacrer ou la réconcilier. C'est ainsi que nous le trouvons le 17 novembre à Brenthonne; le 23 décembre, à Massongy; le 7 février, à Thairy; le 9 à Viry; le 5 juin, à Anthy. Il rentrait ordinairement le soir à Thonon; et c'est là qu'il conféra les Saints Ordres aux époques accoutumées (3).

Aussitôt qu'on offrait un logement convenable et les ornements indispensables au culte, il y installait un prêtre qui, sans avoir encore des lettres d'institution, était chargé d'y remplir les fonctions pastorales (4). Ces prêtres, choisis parmi l'élite du clergé diocésain, n'avaient ni traitement ni revenus. Ils vivaient soit de leurs propres deniers, soit des offrandes volontaires que des paroissiens pauvres, mais généreux, prélevaient sur leurs récoltes (5). Si leur table était des plus frugales, si leur sacristie et

(1) A la liste des clochers vides, il faut ajouter ceux d'Excenevex, du Lyaud, de Machilly, Massongy, Messery et Saint-Cergues. Nous croyons que les cloches en avaient été emportées comme butin.

(2) Une des cloches de Corsier avait été et demeurait cachée. — Nous avons puisé les détails qui précèdent dans le rapport authentique que M. Henri Domenjoud, de Sevrier, possède dans ses archives et qu'il a eu l'extrême obligeance de nous laisser analyser. (Voir aux pièces justificatives.)

(3) 19 décembre 1598, 6 et 27 mars, 5 juin 1599. (Reg. de l'évêché). — Le 16 mai, il se transporta jusqu'en Faucigny et réconcilia le cimetière de Bonneville.

(4) Ballaison avait un curé dès la fin de novembre; Douvaine, vers la même époque, fut confié à Mre Claude Grandis de Talloires, chanoine de la cathédrale, qui était à la fois théologien et prédicateur éloquent, mais qui était plus recommandable encore par sa vertu (mort en juillet 1617); le curé de Massongy arriva le deuxième dimanche de décembre. (Reg. paroissial).

(5) Voir la lettre que le saint écrivait au nonce le 24 août 1599. (XII.)

l'église étaient fort pauvres, ils goûtaient, au milieu de leurs ouailles, des consolations bien douces.

En vain Genève envoyait chaque jour des émissaires dans la campagne, en vain semait-elle des livres hérétiques, en vain répandait-elle des bruits alarmants, aucun des nouveaux convertis ne fit jamais semblant de vouloir retourner en arrière. Loin de là, ils se fortifiaient de plus en plus dans la foi; et chaque jour ils avaient la joie de fêter le retour de quelques obstinés. Dieu se plaisait, du reste, à récompenser leur fidélité par des grâces merveilleuses.

Telle fut la situation religieuse du Chablais et du bailliage de Ternier durant les six premiers mois de l'année 1599; telle elle était encore lorsque François de Sales, de retour d'Italie, revint à Thonon.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Voyage de François à Rome et à Turin.

Enquête à Thonon

(OCT. 1598-1599)

Nous avons vu le prévôt de Sales partir de Thonon, vers le milieu de l'automne, accompagné du vicaire général, François de Chissé.[1] Après avoir traversé les Alpes et fait sans doute une petite quarantaine, François avait gagné Turin, puis Chieri où il vit le nonce, Modène; enfin, il atteignit heureusement la ville de Rome et descendit à l'hôtel même où logeait, depuis deux ou trois semaines,

[1] et de p. F. de rossillon du Châtelard, son parent, qui devint chanoine de Genève puis doyen de N. D. (1620 + 1634)

son ami, le président Favre, à quelques pas de l'église du Saint-Sauveur *in Lauro* (17 décembre). P. Opuscules, XII, 461)

A peine arrivé, il s'occupa activement des affaires nombreuses dont l'avait chargé son évêque. Outre les deux requêtes principales dont nous avons déjà parlé, François devait demander au pape le pouvoir de transférer à Thonon le siège de l'évêché, celui d'organiser les paroisses des bailliages et d'y nommer les curés, celui d'absoudre les hérétiques, etc.[1] Il devait enfin remplacer Mgr de Granier pour la visite *ad limina*.

mi-janvier Le Souverain Pontife promit de suite d'accorder les plus importantes de ces requêtes. Mais sur la question du transfert du siège épiscopal à Thonon et sur d'autres encore il remit sa décision à plus tard (XII) p. 4.)

A la multiplicité et à l'importance de ces négociations, à la sage lenteur avec laquelle Rome a coutume de procéder, vinrent se joindre les débordements du Tibre qui jetèrent plus d'une fois l'alarme dans les rues. François se vit donc contraint de prolonger son séjour dans la Ville Eternelle. Il en profita soit pour nouer des relations d'amitié avec d'illustres et saints personnages, tels que le cardinal Borghèse, plus tard pape sous le nom de Paul V, le cardinal Baronius, le jésuite Bellarmin et l'oratorien Juvénal Ancina, qui mourut évêque de Saluces et vient d'être inscrit au rang des Bienheureux; soit pour satisfaire sa piété en visitant, dans la compagnie de son ami Favre, les lieux sanctifiés par les reliques de la Passion du Sauveur ou par les austérités, les souffrances, les restes des saints et des martyrs (2).

Il eut plusieurs audiences du pape Clément VIII, qui prenait « une merveilleuse récréation à s'entretenir avec celuy duquel il avait tant entendu (dire) de merveilles », et à l'interroger de son œuvre apostolique en Chablais.

Le 20 mars, Clément VIII, qui avait reçu la veille,

(1) Voir la supplique qu'il présenta le 12 janvier (XII. 451)

(2) C'est ainsi que nous le trouvons le 9 mars au couvent des Oblates, où vécut sainte Françoise romaine, et, le 13, dans les catacombes.

des mains de F. de Chissé, la lettre par laquelle son oncle demandait François pour coadjuteur, avertit ce dernier de se tenir prêt à subir un examen le lundi suivant, 22 mars, devant une assemblée de cardinaux et de prélats. (1)

Le jour de l'examen venu, François répondit avec tant d'assurance et de modestie à la fois que le pape l'embrassa avec effusion et lui appliquant un texte des *Proverbes* (v. 15) : « *Buvez, mon fils,* lui dit-il, *buvez des eaux de* « *votre citerne et de la vive source qui coule du puits de* « *votre cœur; faites ruisseler au-dehors l'abondance des* « *dons que Dieu vous a communiqués; distribuez en pleine* « *place les limpides ondes des célestes faveurs qui sont en* « *vous,* afin que chacun puisse en boire à souhait. »

Le mercredi 24 mars, Clément VIII signait les bulles apostoliques par lesquelles il déclarait enlever aux chevaliers des SS. M. et L. tous les bénéfices ecclésiastiques des bailliages qui leur avaient été provisoirement concédés trente-cinq ans auparavant, et donnait à Mgr de Granier le droit d'organiser les nouvelles paroisses, de les pourvoir lui-même pour cette fois de prêtres et d'assigner à ceux-ci une portion congrue sur les dîmes, prémices, oblations, etc. (Arch. de l'évêché).

Par d'autres bulles du même jour, si l'on en croit quelques auteurs, le pape préconisait François de Sales coadjuteur de l'évêché de Genève avec future succession sous le titre d'évêque de Nicopolis (1). Pour les autres requêtes, Sa Sainteté en remettait la décision à la prudence de son nonce à Turin.

Le jeudi, notre saint eut le bonheur de communier de la main du pape; et le dernier jour du mois, il quitta la Ville-Eternelle en compagnie de F. de Chissé. Ils visitèrent Lorette, où ils reçurent un excellent accueil soit de l'évêque soit du Chapitre qui leur permirent non seulement de

(1) figurèrent parmi eux : Baronius et Bellarmin

(1) *Année Sainte*, Vittoz, p. 122, etc. Nicopolis, au confluent du Danube et de l'Aluta, est une ville de la Mésie inférieure (aujourd'hui Bulgarie). — Nous verrons que ces bulles ne furent expédiées que 42 mois plus tard. p. 380.

voir et toucher toutes les reliques, mais encore de célébrer dans la *Santa Casa* (1); ensuite Bologne et Milan. Arrivé dans la capitale du Piémont, de Chissé continua son voyage et se hâta de porter à l'évêque son oncle le résultat de leurs démarches, pendant que le prévôt restait au-delà des Alpes pour obtenir de S. A. l'exécution des lettres apostoliques et traiter, avec le nonce, les affaires dont la solution était réservée à ce dernier.

A la nouvelle que le Souverain-Pontife les dépouillait de leurs bénéfices ecclésiastiques du Chablais, les chevaliers poussèrent les hauts cris. « Le bref n'avait aucune valeur, disaient-ils, parce qu'il avait été accordé sans que leur Milice eût été entendue. D'ailleurs, il dépassait le but. Au lieu de leur enlever seulement les bénéfices à charge d'âmes ou les revenus indispensables au rétablissement des paroisses, ce qu'ils auraient admis volontiers, il les privait sans motif de tous bénéfices sans exception. En conférant à l'évêque le droit de déterminer le nombre des cures à rétablir et de fixer la quotité des revenus affectés à chacune d'elles, on s'exposait à voir le prélat multiplier l'un et l'autre outre mesure; en lui accordant la nomination des curés, on empiétait sur les droits de S. A. » En un mot, ils mirent tout en œuvre pour empêcher l'exécution du bref et décidèrent le Sénat et la Chambre des Comptes à refuser de l'enregistrer.

Le prévôt réfuta victorieusement tous ces fallacieux prétextes. Le pape, disait-il, avait bien le droit de reprendre ce qu'un pape n'avait accordé qu'à titre provisoire, et ce que réclamait le salut de tout un peuple; l'évêque de Genève, de son côté, n'entendait point multiplier le nombre des bénéfices au-delà de ce qui avait été convenu entre lui et S. A. (1er mai).

Mais voyant que, malgré l'évidence de ces raisons, les

(1) Lettre du saint au P. Juvénal Ancina, datée de Turin, 17 mai. XII, 7.

choses traînaient en longueur, François proposa à Charles-Emmanuel de passer outre à l'opposition des chevaliers, ou de nommer un sénateur et un dignitaire de la Sacrée Religion pour assister à l'exécution du bref et déterminer, de concert avec l'évêque, le nombre des curés et les revenus qui leur seraient alloués. Le prince goûta ce dernier avis et nomma à cet effet le président de Rochette et le chevalier Joseph de Ruffia.

François en écrivit aussitôt au chevalier (1), le conjurant dans les termes les plus pressants de se transporter de suite à Thonon, et se hâta lui-même de repasser les Alpes.

Il se rendit tout d'abord dans la ville d'Annecy, qui lui fit un accueil chaleureux (1er juin), puis au château de Sales, où la joie fut plus vive encore. Mais s'arrachant bien vite aux embrassements des siens, le prévôt prit le chemin de Thonon, dans le dessein de conférer avec Mgr de Granier qui s'y trouvait alors et de saluer ses chers convertis.

Grand fut son bonheur en voyant que, depuis son départ, le nombre des hérétiques avait considérablement diminué. Ce bonheur redoubla quand il apprit que les gentilshommes calvinistes réfugiés à Nyon songeaient à rentrer au bercail. C'étaient, on se le rappelle, l'avocat Claude de Prez et son fils Antoine, le colonel Brotty, Guy et François Joly. Munis d'un sauf-conduit que l'Apôtre leur obtint, ils s'abouchèrent avec François, lui demandèrent de dissiper leurs derniers doutes et ne tardèrent point leur abjuration.

Sur la fin de juillet, nous retrouvons le prévôt au château de Sales, d'où il écrit quelques mots au baron d'Avully à propos d'une affaire de famille (25 juillet). XII, 16. Pendant qu'il attendait au manoir paternel l'arrivée du chevalier de Ruffia, François mit sans doute la dernière main à sa *Défense de l'Estendard de la Saincte Croix*, qu'il

(1) Lettre du 21 mai (Bouchage, *Revue savoisienne*, 1880: XII, 13).

envoya peu après à Lyon, où elle fut imprimée dans le printemps de l'année suivante.

Ce travail, s'ajoutant aux fatigues précédentes, et plus encore le retard apporté à la restauration religieuse du Chablais par le mauvais vouloir du chevalier qui ne vint point, accablèrent tellement le saint apôtre qu'il en tomba, paraît-il, gravement malade (1).

Au mois d'août, cependant, il put faire le voyage de Chambéry, où il allait réclamer le bénéfice du Petit-Bornand que Nicolas Balli continuait d'occuper. De cette ville, (24 août) il envoya au nonce de Turin sur l'état des affaires en Chablais les détails que nous avons donnés plus haut (XII.)

Sur ces entrefaites, arrivait en Savoie un illustre prélat que le Saint-Siège déléguait pour faire une enquête sur l'état de la religion dans les bailliages convertis et sur les demandes présentées par Mgr de Granier. C'était Vespasiano Gribaldi, ancien archevêque de Vienne en Dauphiné (2). François le suivit à Thonon.

Mgr de Granier, qui se trouvait seul alors dans cette ville avec un prédicateur jésuite, le P. Castorio, leur fit l'accueil le plus cordial et s'empressa de mettre le délégué du pape au courant de la situation. Puis, apprenant que le duc de Savoie venait d'arriver à Chambéry, il résolut d'aller le voir afin de presser l'exécution du bref pontifical concernant les bénéfices ; car les curés attendaient toujours leur traitement et plusieurs commençaient à se décourager. Il partit le dimanche soir, 19 septembre.

Ayant appris, chemin faisant, que S. A. offrait 12.000 écus pour racheter le prieuré de Saint-Hippolyte et doter le collège des Jésuites que l'on avait l'intention d'établir, il revint en toute hâte sur ses pas afin de décider les magistrats de Thonon à céder la maison du prieuré. Cela fait, il

(1) Le P. de La Rivière, p. 220 ; Jean Goulu, etc.

(2) Voir tome III, la notice que nous avons consacrée à ce personnage.

repartit, emmenant avec lui le P. Castorio, et se rendit tout d'abord dans sa ville épiscopale où il devait prendre divers renseignements demandés par le nonce (1). Il paraît, toutefois, qu'après avoir mis les pieds dans Annecy, qui était suspect de contagion, il n'osa point aborder S. A. et continua de résider dans cette ville, où nous le voyons passer l'hiver et le printemps de l'année suivante.

A son arrivée à Thonon, Mgr Gribaldi avait fait connaître aux habitants toute l'affection et la sollicitude que leur portait le Père commun des fidèles. Ceux-ci répondirent par une lettre dans laquelle ils remercient vivement Sa Sainteté et la supplient de leur continuer ses bienfaits (2) : ils en avaient confié la rédaction à leur Apôtre.

Ce dernier, demeuré seul prédicateur à Thonon, paraissait se multiplier. Il annonce fréquemment la parole de Dieu aux fidèles. Il adresse lettres sur lettres soit au nonce, pour le tenir au courant des événements, soit au duc, pour le supplier de commencer l'héberge, soit au provincial des Jésuites, pour qu'il se hâte d'envoyer les six pères que le pape offrait d'entretenir à ses frais, soit à Philippe de Quoex, auquel il recommande son frère Louis et deux fils du président Favre[3] qui s'en allaient à Rome faire leurs études. Enfin, il assiste le délégué du Saint-Siège, dont il admirait l'intelligence et l'activité (XII, 30-41.)

L'enquête terminée, Mgr Gribaldi envoya à Rome un rapport des plus favorables et dont nous donnons ici l'analyse : « Le nombre des convertis, qui s'est accru d'un « millier depuis les dernières pâques, s'élève à plus de « douze mille dans les deux bailliages. Dans les paroisses « rurales, ils forment l'immense majorité (les dix-douziè- « mes) et croissent constamment en dévotion ; les autres « sont disposés à se convertir. A Thonon, sur 2.000 âmes, « on a compté 500 communiants au temps pascal ; et tous

(1) Lettre de François au nonce datée de Thonon du 23 septembre (Perate, p. 63.) Tome XII, *in fine*.

(2) C'est la lettre que tous les auteurs placent en février 1596 : elle est d'octobre 1599.

3. René et Claude de Vaugelas.

« les jours, on reçoit quelque abjuration, parmi lesquelles « il faut signaler celle de la dame de Servette, Esther, « veuve de N^re^ et P^l^ Antoine d'Allinge, baron de Lar- « ringe, qui, par sa naissance, appartenait à l'illustre « famille des Haraucourt en Lorraine, et celle de ses en- « fants (1).

« Cette ville, outre le prieuré de Saint-Hippolyte, pos- « sède une église et un ancien couvent d'Augustins, qui « pourra servir de collège. L'Université projetée, se trou- « vant à une grande distance des collèges catholiques « d'Annecy et de Fribourg, attirera en foule les étudiants « des provinces voisines, notamment ceux du Valais, et « nuira par là même aux Universités protestantes de Ge- « nève et de Lausanne. Les dépenses pour la construction « de l'héberge ou maison des Arts ne dépasseront pas « cinq mille écus, etc. »

Quelques jours après la conclusion de l'enquête, soit le 31 octobre, François eut la joie de saluer l'arrivée à Thonon d'un Père Jésuite, apportant la nouvelle de la prochaine venue des six autres Pères. Il profita de la présence de ce religieux pour se rendre à Chambéry, auprès de Son Altesse, laquelle devait incessamment partir pour la France où elle allait traiter avec Henri IV la question du marquisat de Saluces. Remplaçant Mgr de Granier qui n'osa point quitter Annecy, François demanda au prince la cession, en faveur de l'Université chablaisienne, du doyenné d'Anthy que M. de Charmoisy consentait à vendre et la mainlevée des bénéfices d'Armoy, Lyaud, Reyvroz et Draillant que les Genevois détenaient encore. Charles-Emmanuel accorda tout (20 novembre).

(1) Au nombre de ceux qui se convertirent à cette époque, il faut ajouter : Cortagier, Rolland et Meynet, qui s'étaient également retirés à Nyon ; une dame milanaise qui, étant sortie de Genève avec ses trois garçons et quatre filles déjà nubiles, se disposait à regagner Milan à l'aide d'un petit secours de 30 écus que François de Sales lui avait obtenu de S. A. ; 3e enfin, un propre neveu de Mgr Gribaldi, que celui-ci retira dans sa maison. (Peraté, p. 71 ; XII, 36).

Le prévôt s'occupa en même temps de la famille milanaise dont nous avons parlé et de plusieurs autres choses, notamment de la cure du Petit-Bornand, pour laquelle il continuait de plaider (1).

Ecrivant au nonce les résultats de ses négociations à Chambéry, le Saint ajoute : « Je me rends demain à Annecy, afin d'aller ensuite à Thonon pour les festes (de Noël), s'il en est besoin. » — Il se transporta en effet dans cette dernière ville, d'où il écrivit au cardinal Baronius que le pape venait de nommer protecteur de la Sainte-Maison (XII, 42).

1600. — Vers ce temps, notre Saint ressentit quelques atteintes de fièvre. A son retour à Annecy, il s'empresse d'informer le nonce de la situation religieuse en Chablais et fait l'éloge des ouvriers apostoliques récemment arrivés, tels que les chanoines Goutry, Déage, Grandis et Bochut (2).

Pour François, une mission était à peine remplie, qu'on le chargeait d'une autre plus importante. Il reçut de Rome, vers la mi-janvier, la bulle *Redemptoris* (3) par laquelle le Souverain-Pontife le nommait préfet de la future Université chablaisienne en lui donnant le pouvoir de dresser les statuts et règlements nécessaires. François se mit donc à l'œuvre et rédigea, pendant l'hiver, les constitutions dont nous parlerons plus loin.

Entre temps, il prêche le Carême à Thonon, comme nous l'apprend un document que possède le premier monastère.

Cependant, le Sénat avait fini par entériner les bulles apostoliques concernant les bénéfices du Chablais et par en permettre l'exécution (4). A cette nouvelle, Mgr de Gra-

(1) Lettres au nonce des 15 novembre et 9 décembre, XII, 32 et 38.
(2) Lettre du 17 janvier, XII, 45.
(3) Du 13 septembre 1599, XII.
(4) Arrêt du 17 décembre 1599. (Reg. de l'évêché.)

nier, appela au Synode tous ceux qui avaient ou prétendaient avoir quelque droit sur les bénéfices tant séculiers que réguliers des bailliages de Saint-Julien et de Thonon.

Le jour du Synode étant venu (19 avril), comparurent François de Sales, recteur de Corsier-Anières; Claude d'Angeville, prieur de Douvaine; F. de Thorens, prieur de Draillant; M^res^ F. de Lornay, P. Mugnier, Michel d'Echallon et F. Duborjal, curés de Thairy, de Saint-Julien, de Collonges et de Beaumont.

Deux mois plus tard, tout étant préparé, l'évêque se rendit en Chablais en compagnie de François de Sales, du primicier d'Angeville et du président de Rochette, afin de procéder, de concert avec eux, à l'organisation des paroisses.

Cette organisation était sur le point d'être achevée,(1) lorsque le roi de France, irrité de ce que Charles-Emmanuel refusait d'évacuer le marquisat de Saluces, envahit tout à coup la Savoie (13 août), où seules les forteresses de Montmélian, de Sainte-Catherine près Viry et des Allinges opposèrent une sérieuse résistance.

1600 15 mai. d'Annecy, F. écrit à m. Aaron Gothon, procureur du Bailliage de Vienne au sujet d'un procès qu'il a à Vienne relativement à la cure du petit Bornand (XII. 49)

(1) Voir la lettre de Mgr de Granier

CHAPITRE VINGTIÈME

Divers voyages du saint. — Conversion du bailliage de Gaillard.

La nouvelle de l'invasion du duché par les armées françaises sema la terreur dans les bailliages et décida plusieurs curés à quitter momentanément leur poste. On craignait que les Bernois et les Genevois, profitant de l'occasion, ne se jetassent de nouveau sur cet infortuné pays. De fait, Genève sollicitait vivement Henri IV de le leur céder ou tout au moins d'y rétablir la religion protestante (1).

Mgr de Granier, bien que malade — d'ennui plus encore que de fatigue — n'oublia rien pour détourner ce malheur (a). Il dépêcha vers le roi, qui était à Grenoble (2), le prévôt muni d'une lettre pour S. E. le cardinal de Joyeuse, confident du monarque et se rendit lui-même à Annecy, afin d'y voir ce dernier à son passage.

(1) « Vers Noël 1600, dit le journal d'Isaïe Colladon, M. Deprez, qui s'était retiré à Lausanne, M. d'Yvoire et quelques-uns des principaux du bailliage, partirent pour aller supplier Henri IV de leur donner l'exercice de la religion réformée, et d'exiger de S. A., en cas de paix, qu'elle l'accorde. » On sait d'ailleurs que Genève et Berne intriguaient fort dans le même sens.

(2) Migne, v. 370. D'après Charles-Auguste, le prévôt fut dépêché à Grenoble vers le duc de Nemours ; ce dernier, apprenant à Turin, l'invasion de la Savoie, traversa le petit Saint-Bernard et parvint à Annecy par Beaufort où il arrivait le 11 septembre (*Rev. Sav.*, 1881, p. 119) ; de là il se rendit à Grenoble au-devant de Henri IV.

(a) Voir sa lettre au patriarche de Constantinople, Honor. Secundo, nonce extraordinaire en France, qui suivait Henri IV (XII. 409)
et la lettre que le prévôt écrivit au nonce de Turin, le 26 août, date d'Annecy (XII. 50)

Henri IV, ayant fait son entrée dans cette ville le jeudi 5 octobre, l'évêque, accompagné du prévôt, le reçut, le dimanche suivant, à la porte de la cathédrale et lui présenta le crucifix à baiser. Dans d'autres entrevues qu'il eut avec lui, il l'entretint longuement des intérêts religieux des bailliages. « Pour l'amour de Dieu et de notre saint Père le Pape, lui dit le monarque, et en considération de vous qui avez toujours bien fait votre charge et devoir, rien ne sera innové en la province du Chablais contre ce qui a été fait pour la foi ; je vous le promets au péril de mon sang. » (*Revue Sav.* 1884, p. 72.)

Fidèle à sa promesse, Henri IV, en nommant Nicolas de Harlay seigneur de Sancy, gouverneur des bailliages, lui commanda d'y maintenir la religion catholique ;(a) mais cet ordre ne fut pas rigoureusement observé. Après la reddition des forts de Sainte-Catherine et d'Allinges (17-18 décembre), Sancy ayant abandonné momentanément le gouvernement du Chablais à son frère Robert, baron de Montglas, qui était un zélé calviniste, des bandes armées, sorties de Genève et conduites par le pasteur Simon Goulart, se répandirent dans les provinces nouvellement converties, traînant à leur suite des ministres huguenots qui prêchaient et célébraient la Cène (1), ce qui était cependant contraire à l'article 2 de la capitulation des Allinges que nous avons publiée plus haut (p. 159). Les Genevois persécutèrent surtout les catholiques du bailliage de Ternier, où ils ravagèrent notamment les villages de Veyrier et de Saint-Julien dont les églises furent profanées et les cloches emportées (2). Ils en firent autant aux églises de Draillant et d'Armoy, dont ils saisirent les revenus (3).

(a) Cela est nettement affirmé par Sancy lui-même dans une lettre qu'il écrit de Genève le 24 oct. à Mgr de Granier. Voir la réponse du prélat, 6 nov. (XII. 415 devant nombreux auditeurs (500 dit Collaudon)

(1) Le pasteur Jaquemot prêcha aux Allinges le 14, soit le 24 décembre. Les calvinistes de Thonon, profitant de la situation troublée du Chablais, avaient même réussi à faire élire syndics plusieurs de leurs coreligionnaires, lesquels se hâtèrent d'enlever le collège aux Jésuites. (Lettre de Mgr de Granier à S. A., XII.

(2) Lettre de François de Sales au nonce datée d'Annecy du 18 mars 1601. (Peraté, p. 75. XII, 57.) — Voir le récit de cette équipée par le pasteur Goulart dans : Nouveaux Doc. pour l'Hist. de France.

(3) Le 30 janvier (9 février), 1601, « le s^r Favre, conseiller, rapporte qu'il

L'expédition genevoise 1600-1601 a été racontée par Simon Goulart Voir Nouveaux Documents pour servir à l'Hist. de France.

Dans sa Vie de Mgr de Granier, C. de Maguy dit que Mgr de Granier retourne, sur la fin d'octobre

Pendant que les Genevois dévastaient ainsi le champ qu'il avait arrosé de ses sueurs, l'apôtre du Chablais prêchait l'Avent aux fidèles d'Annecy.

1601. — A ces tristes nouvelles, François prit à la hâte le chemin des Allinges. Arrêté à une lieue d'Annecy, par des soldats français, il fut bien vite relâché sur l'ordre de M. de Vitry, leur chef, et il réussit à tel point dans sa négociation avec le baron de Montglas, que celui-ci accorda la main-levée de tout le blé qu'il avait saisi et prit les curés sous sa protection.

Cela fait, le prévôt accourut au chevet de son père, alors gravement malade dans son château de Sales (XII, 53).(a) Enfin, apprenant que Montglas avait quitté les Allinges, François s'y rendit en toute hâte ~~sur la fin de janvier~~, et présenta au gouverneur (1) des lettres par lesquelles Mgr de Granier lui demandait, en vertu de la promesse royale, de protéger la religion catholique et ses ministres contre les bandes genevoises. Cette demande ayant été agréée, le prévôt descend aussitôt ; il parcourt les bailliages (2), relève les courages abattus, rappelle les curés qui étaient partis et constate avec bonheur que, durant la tourmente, les nouveaux convertis ont montré une constance admirable et célébré les fêtes de Noël avec une ferveur tout exceptionnelle. « On n'en trouvera pas quatre qui soient retombés, écrit-il lui-même au nonce, et encore iceux sont de basse condition... » (XII, 58). Après une troisième ~~ou quatrième~~ course en Chablais, il revint à Annecy (6 mars) où

est nécessaire de pourvoir à ce que le revenu d'Armoy et de Draillans soit retiré *maintenant qu'on en est en possession*, arresté qu'on suspende d'y pourvoir attendu l'incertitude de la paix..., comme aussy qu'on suspende d'y envoyer un ministre... ». (Reg. Cons. de Genève, vol. 96. Comm. par M. l'abbé Chavaz. Voir aussi Portef. hist. nos 2262, 2267 et 2274.)

(1) Quel était ce gouverneur? Selon les uns, ce serait Sancy qui aurait été rappelé.

(2) Certains auteurs prétendent qu'en faisant ce voyage, le Saint exposait gravement sa vie. Cette assertion nous paraît entachée d'exagération. Bien qu'il y eût des troupes hérétiques au service de la France, nous ne voyons pas que ces soldats aient maltraité les personnes.

il prêcha le carême avec un tel succès (7 mars-22 avril) que, suivant Charles-Auguste de Sales, « la ville se rendoit peu à peu semblable à une maison religieuse » (1). Cependant les Genevois ne renonçaient point à l'espoir de maintenir le calvinisme en Chablais. C'est ainsi que, le 18 mars, le pasteur de Jussy, M. Cousin, s'en vint prêcher à Draillant et même aux Allinges. (Voir Colladon)

La paix vint mettre un terme à ces continuelles alertes. Signé par les plénipotentiaires des deux puissances le 17 janvier 1601, et ratifié le 16 mars par Charles-Emmanuel, le traité de Lyon donnait à la France la Bresse, le Bugey et le pays de Gex; le duc gardait le marquisat de Saluces et recouvrait la châtellenie de Gaillard.

L'armée française ayant évacué la Savoie sur la fin d'avril, François ne tarda pas de retourner auprès de ses chers convertis. Il monta d'abord aux Allinges auprès du nouveau gouverneur, le colonel Brotty, qui lui accorda une compagnie de soldats pour aller chasser, des paroisses d'Armoy et de Draillant, les Genevois qui y avaient installé un ministre (2).

Il passa les fêtes de la Pentecôte (10-12 juin) au milieu des habitants de Thonon qui le réjouirent par leur empressement à s'approcher de la table sainte. Puis, laissant dans cette ville Mgr Gribaldi, il se rendit, le mercredi de la même semaine, dans le bailliage de Gaillard où deux Pères Jésuites et deux curés du Chablais avaient commencé les prédications, trois jours auparavant, sous la protection du capitaine Vitto di Basterga (3).

(1) C'est pendant ce Carême, le jeudi 5 avril, que François de Sales eut la douleur de perdre son père. Il assista aux funérailles qui se firent à Thorens le lendemain, 6 du mois. Voici en quels termes ce décès se trouve consigné dans les registres paroissiaux de Thorens: « *Die sexta aprilis nobilis ac præclarissimus Franciscus de Sales, dominus de Boisy, animam Deo reddidit: ejus corpus in hac ecclesia sepultum est...* » (Reg. par. de Thorens.)

(2) Ch.-Aug., I, p. 308. Cependant les Genevois paraissent avoir contesté et conservé ces deux églises jusqu'en 1609.

(3) Ce capitaine, corse de nation, prit possession de l'église de Foncenex où l'on chanta la messe le jour de Pentecôte 1601 et mit beaucoup de zèle à

9 avril 1601, d'Annecy, F. écrit au Baron d'Allully pour affaire d'intérêt (XII-60)
mai 9 il résigne la chapelle N.D. de pitié

(a) Il y avait alors à Thonon six jésuites : les pp. Ant. Colombat, Gérard Portail, Greg. Guyard,

Notre saint trouva dans deux paroisses « plus de cent maisons catholiques et quasi toutes les autres très bien disposées au même bonheur sans que soit intervenue ny force ny artifice autre que la simple parolle. Il est vrai que ce bailliage estant entouré des nouveaux catholiques d'un costé et des anciens du costé du Genevois, les habitants étaient à moitié instruits de la saincte religion » (1).

Cela fait ~~Les Pâques terminées~~, le prévôt, laissant le soin d'achever la moisson à de zélés missionnaires, tels que le P. Jean Fourier et le P. Alexandre Humæus, s'en alla prendre un peu de repos au manoir paternel où il attendait la venue de son illustre ami, le président Favre. Mais, ayant fin juillet reçu sur ces entrefaites une invitation à se trouver à une conférence tenue par le baron de Lux pour étudier la question du rétablissement de la foi dans le pays de Gex, il partit en toute hâte, puis il se rendit à Chambéry pour y traiter diverses questions importantes, ~~savoir~~ entre autres celle de la coadjutorerie avec future succession que Mgr de Genève demandait à nouveau en sa faveur, ~~et celle du rétablissement de la religion dans le pays de Gex, dont le baron de Lux~~ dont le baron, lieutenant en Bourgogne, venait (30 juillet) de prendre possession au nom du roi de France (2).

Genève, tout en vidant le pays de Gex, entendait garder les biens ecclésiastiques de la région. En attendant que le Roi consentit à leur faire rendre gorge, Mgr de Granier, accompagné du prévôt et de quelques autres prêtres, se rendit en Chablais afin d'y achever l'organisation des paroisses. (1er jours de septembre)

Il en érigea en tout 36 : 26 dans le Chablais et 10 dans le bailliage de Ternier, auxquelles on unit celles des an-

Sur le p. Alexr Humans, voir Blavignac, Études sur G. xx. 161.

rétablir le catholicisme dans la châtellenie de Gaillard. Aussi les Genevois essayèrent-ils plusieurs fois de l'assassiner, notamment le 4 février 1603. Ils y réussirent peut-être, car il mourut cette même année et fut inhumé dans l'église de Choulex. L'acte mortuaire malheureusement incomplet le nomme « Sanctus de Johanne de Basterga. » (Note de l'abbé Chavaz.) M. Ritter pense que ce capitaine était natif de Bastelica (Corse) par corruption Basterga.

Ce doit être une en le capitaine Vitto d. vivait encore en 1610 V. le Congrès d'Evian

(1) Lettre au nonce datée de Sales, 28 juin 1601 (XII).

(2) François était à Chambéry vers le milieu du mois d'août. Il y a date du 20 deux lettres concernant les affaires de Gex, l'une au nonce de Turin, l'autre à Mgr Tartarini, évêque de Forli (XII. 70-76)

(3) Mgr de Granier avait passé les mois de juillet-août à Ville en Salaz, d'où il écrit au pape en [illegible]. Nous le trouvons à Thonon les 14 et 15 septembre, à Ville de nouveau le 9 octobre, lettres 263-266

ciennes paroisses qui manquaient d'église, de presbytère, de revenus en perspective ou de population suffisante. Dans ces dernières églises qui, pour la plupart du reste, étaient déjà de simples annexes avant la Réforme, on devait administrer le baptême et la Sainte-Eucharistie, et chaque dimanche, le curé ou le vicaire de l'église matrice devait y célébrer une messe basse (1).

Nous donnons à la fin du chapitre le tableau de ces paroisses avec leurs filleules.

Le culte étant ainsi définitivement rétabli dans le bailliage de Thonon[2], l'évêque voulut que le prévôt y demeurât quelques jours pour essayer d'attirer le petit nombre des calvinistes obstinés dans leur hérésie. (1er jours d'octobre) 2

« J'y ay employé tout mon cœur, écrit ce dernier à son Altesse, et espère que Dieu en aura touché quelques-uns par les motifz quil luy a pleu m'inspirer. Néanmoins, je n'ay encore peu tirer d'eux pleyne résolution, et en ay trouvé des autres qui sont si avant en leur opiniastreté que mesmes ilz refusent leurs aureilles à la sainte parole et ne veulent se prester à aucune rayson; gens ignorans et qui d'ailleurs sont de nulle considération. Si que, après avoir fait tout ce qui est de ma capacité et ayant veu que tant de doctes Pères Jésuites et autres prédicateurs y ont (en vain) employé toute leur industrie, j'ai interrogé vos officiers et autres personnes, tels que le marquis de Lullin. Et tous concourent à ceste opinion qu'il n'y a plus aucun moyen de reste pour en chevir (finir), sinon que Vostre Altesse, par un édit paysible, commande que tous ses sujetz ayant à faire profession de la foy catholique et à en prester le serment dans deux mois..., ou de vuider ses Estatz, avec permission de vendre leurs biens. Plusieurs, par ce moyen, éviteront le bannissement du Paradis pour

18 sept. 1601 (V. s.) le syndic Rilliet informe le Conseil de Genève que « le prévôt de Sales estoit adjoinct offrant de venir à Genève sous sauf-conduit, pour conférer avec les pasteurs. V. les pasteurs refusent » (R. C. 18 sept.)

(1) Il y eut exception à cette règle pour Chavanex et quelques autres églises.

On conserva le droit de présentation à l'abbaye d'Aulps pour les cures de Fessy, Perrigny, Saint-Cergues ; au prévôt de Montjou pour Allinges et Brenthonne ; à l'abbé d'Ainay pour Bellevaux et Lullin (*Vie*, I, 301).

2 Il restait deux paroisses à pourvoir de pasteurs, et l'église de Thonon qui n'était pas suffisamment pourvue (XII. 78)

ne point encourir celuy de leur patrie; les autres, qui seront fort peu en nombre, sont de telle qualité que Vostre Altesse gaignera beaucoup en les perdant; gens desquelz l'affection est déjà pervertie et qui suivent le huguenotisme plus tost comme un parti que comme une religion... » XII, 76.

Peu de jours après avoir suggéré à Son Altesse contre les calvinistes cette menace de bannissement, menace qui ne paraît pas avoir été éxécutée, le prévôt se rendit à Lyon appelé par le baron de Lux.

Henri IV et ses gens semblaient tout à fait disposés à restituer à l'évêque les biens ecclésiastiques que les Genevois détenaient (a); ils cherchaient toutefois un prétexte qui leur permit d'éconduire les Genevois, soit les nations protestantes qui les soutenaient. Comme ce prétexte pouvait être une pressante intervention du Saint-Père, le prévôt adressa de Lyon même des lettres au nonce de Turin, au cardinal Aldobrandino et à Claude de Quoex, résidant à Rome, pour les prier d'agir auprès du pape (1).

En attendant, le baron de Lux ayant autorisé le rétablissement du culte dans trois paroisses, Mgr de Granier conduisit dans le pays de Gex les chanoines Louis de Sales, Claude Grandis et Ant. Bochut, auxquels il confia respectivement les cures de Gex, de Farges et d'Asserens, où ces nouveaux pasteurs recueillirent vite beaucoup de fruits, parce qu'ils retrouvaient dans ces localités « plusieurs an- « ciens catholiques dont la foi estait cachée et couverte « comme un feu sous la cendre du culte huguenot qui « seul cependant s'y pratiquait depuis soixante-six ans... » C'est dans ces termes que le prévôt, témoin de leur installation, annonce l'heureuse nouvelle au nonce de Turin (2). mi novembre

La semaine suivante (10-16 décembre), le prélat, toujours accompagné du prévôt, se transporta dans le bailliage de Gaillard où il réconcilia les huit églises paroissiales que la Réforme avait laissées debout dans la

(a) Voir dans E.N, XII, 81, la lettre que Henri IV écrivit de Fontainebleau à Mgr de Granier le 17 oct. 1601.

(1) Lettres du 10 novembre, datées de Lyon, XII, 81-86.

(2) Lettre datée d'Annecy 21 décembre adressée au nouveau nonce, Mgr Tarkarini. De Gex, Mgr écrit, le 30 nov. à S.A. afin qu'on pourvoie de pasteurs les trois paroisses de Chablais encor dépourvues (I. 267)

contrée, savoir : celles de Choulex, Collonges-Bellerive, Meynier, Foncenex, Presinge, Juvigny, Villelagrand et Thônex (1).

Malgré ces succès éclatants, le pieux évêque et son coadjuteur n'étaient point satisfaits : leur zèle n'aspirait à rien moins qu'à rétablir le vrai culte dans toutes les églises du pays de Gex. Mais il fallait auparavant obtenir du roi la mainlevée des bénéfices ecclésiastiques ; or la chose était difficile, car, afin de les conserver, Genève intriguait vivement auprès de Henri IV, faisant appuyer ses prétentions soit par les cantons protestants de la Suisse, soit même par la reine d'Angleterre. Mgr de Granier comprit que, pour contrebalancer de si puissantes influences, il devait envoyer à Paris un négociateur habile, et ce fut encore sur le prévôt que tomba son choix.

Celui-ci partit le 2 janvier 1602, en compagnie du président Favre et de son fils René (2).

(1) Les autres églises de la châtellenie, Compois, Saint-Maurice et Villette étaient, croyons-nous, tombées en ruine pendant la Réforme.

(2) Ils traversèrent Meximieux, Mâcon, Dijon. Sur le séjour du Saint à Paris voir plus loin le *Journal* de son épiscopat.

PAROISSES	REVENUS assignés en écus d'or	NOMS DES CURÉS
1° Chablais		
Allinges-Mesinge	130	Monjonier Pierre.
Armoy-Reyvroz-Lyaud (1 vicaire).		Despine Nicolas. (?)
Ballaison	75	Dunoyer Jean.
Bellevaux (1 vicaire)	120	Chevallier Claude-Gaspard.
Bons-Saxel-Saint-Didier (1 vicaire)	150	Mangier Jean.
Brens	70	Gauthier alias Gantier Charles
Brenthonne-Avully-Vigny	80	Dumont Michel.
Cervens	60	Chevallier Bernard,
Corsier-Anières (1 vicaire)	150	Warouf Théodore.
Douvaine (1 vicaire)	150	Grandis Claude.
Draillant-Orcier (1 vicaire)	120	Neyret Jean (1601).
Excenevex-Yvoire	70	Moccand Bernard (1601).
Fessy-Lully (1 vicaire)	120	Chevallier Claude-Gaspard.
Hermance-Cusy (1 vicaire)	140	Bochut François (1601-1604).
Loisin	80	Deage Michel (?) (1608).
Lullin	60	Gros Pierre
Machilly	60	Monjonier Bernard.
Margencel-Anthy	60	Cornut François,
Massongy	70	Dunant Etienne.
Messery-Nernier	70	Brun Jean (?)
Perrignier-Brecorens	80	Duffoug Jean-Louis.
St-Cergues-Boringe-Genevray (1 v)	130	Thabuis François.
Sciez-Chavanex-Filly (1 vicaire)	150	De Blonay Claude.
Thonon-Concise-Tully-Marclaz.		Philibert Roget, chanoine.
Vailly	80	Delachat François (?)
Veigy	80	Maniglier Jean.
2° Ternier		
Beaumont	60	Duborjal François.
Bernex-Confignon-Lully-Vullionex (1 vicaire)	130	Mollier Claude (1598-1608)
Chênex	30	
Collonge-Archamp (1 vicaire)	120	D'Eschallon Michel.
Compesières-Bardonex	100	
Feigères		Coudurier Guillaume (1601)
Saint-Julien (1 vicaire)	130	Mugnier Pierre (1597-1601).
Thairy	100	De Lornay François.
Vers	20	
Viry-Essertet-Humilly-Leluiset-Malagny (3 vicaires) (1).		Monod Pierre (1609). (2)

(1) Saint François de Sales avait pour Rd Montjonier « une affection particulière et une amitié de longue main ». Un jour, ce bon curé recevant le saint à sa table, la domestique mit dans la salière de la farine au lieu de sel ; François en goûta, mais ne s'aperçut point de la méprise (Ch.-Ang., II, p. 18, à l'année 1608).

(2) Quelques-unes de ces paroisses durent être bientôt supprimées, par exemple : Loisin qui fut uni à Douvaine (1608), Vers et Chênex, qui, dès 1618, étaient desservies par les prêtres de Viry ; Excenevex, qui d'église mère, devint filleule d'Yvoire vers 1621. Quelques-unes, par contre, qui avaient été d'abord unies à d'autres, obtinrent promptement leur séparation, comme Veyrier (qui avait été uni à Etrembières), 1608 ; Reyvroz, 1610 ; Saxel, filleule de Bons, et Maxilly (uni à Lugrin), 1611 ; Saint-Didier, 1618 ; Orcier, Anthy et Confignon vers 1608.)

Douze paroisses du bailliage de Ternier, restées entre le mains des Genevois comme terres dépendant anciennement du prieuré de Saint-Victor ou du Chapitre, demeurèrent protestantes. Ce sont : Cartigny, Chancy, Evordes, Sezenove, Siernes et Troinex ; Lancy, qui obtint un curé en 1706 ; enfin, les paroisses suivantes qui, rendues à la Savoie par le traité de 1754, ne tardèrent pas à avoir un curé, savoir : Avusy, Neydens, Onex et Valleiry dès 1755 et Bossey en 1779.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME

La Sainte-Maison et le Jubilé de Thonon

1602. — Pendant le séjour de François de Sales à Paris, il se passa à Thonon deux événements mémorables dont nous devons dire quelques mots. Le premier fut l'érection de l'Université ou de la *Sainte-Maison*.

Dès le commencement de son apostolat, François de Sales, nous l'avons vu, conjurait S. A. d'établir à Thonon un collège de Jésuites, avec un clergé nombreux, et une station de prédicateurs qui s'en iraient de village en village porter la divine parole, et de créer une maison de refuge ou des ressources pour les néophytes pauvres. Le nombre des convertis s'augmentant, les projets du saint et de son entourage grandirent aussi. Dans le but d'éloigner les Chablaisiens de Genève et de Lausanne, on pensa d'établir à Thonon le siége de l'évêché, et d'y ouvrir une Université qui serait complétée par un séminaire et par une école industrielle.

Charles-Emmanuel, pour donner un commencement à cette œuvre grandiose, avait, comme nous l'avons dit plus haut, décrété l'érection d'un mont-de-piété et d'une école des arts, dite auberge de vertu, et décidé de racheter le prieuré de Saint-Hippolyte avec le doyenné d'Anthy. Il avait en même temps écrit au pape de vouloir bien approuver ses projets. Durant son séjour à Rome,

François de Sales en avait entretenu plusieurs cardinaux. Mais la réponse du Souverain-Pontife se faisant attendre, Charles-Emmanuel jugea à propos d'envoyer auprès de Sa Sainteté le P. Chérubin, dont la santé s'était améliorée (juillet 1599). Celui-ci négocia si habilement que, deux mois après, Clément VIII, par sa bulle *Redemptoris*, déclarait ériger cette Université sous le nom d'Auberge de toutes les sciences et arts et sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs, en lui conférant tous les privilèges dont jouissaient les universités d'Italie (Bologne, Pérouse, etc.), et lui unissant à perpétuité les prieurés conventuels de Saint-Jeoire près Chambéry, de Nantua et de Contamine-sur-Arve (1).

Il confiait le gouvernement de cette Université à un préfet et à sept prêtres séculiers qui devaient suivre la règle de la Congrégation de l'Oratoire, lui donnait pour protecteur en titre le cardinal Baronius et nommait premier préfet l'initiateur de l'œuvre, le prévôt François de Sales, avec plein pouvoir de rédiger, de concert avec ses prêtres, tous les statuts et règlements nécessaires. A l'Université était annexée une confrérie sous le vocable de Notre-Dame-de-Compassion, dont les membres s'engageaient à travailler à la conversion des hérétiques par la prière, par l'aumône et par la diffusion des bons livres.

Le nouveau préfet, à la réception de cette bulle, se hâta de rédiger, pour la future Université, un règlement intérieur qui subit plus tard quelques modifications.

De son côté, Charles-Emmanuel, par diverses lettres-patentes (2), confirma la nouvelle institution, lui fit un don de 16.000 écus, lui assigna des revenus importants (savoir les arrérages des tailles dues par les Genevois, le produit des amendes et des confiscations, les rentes de la

(1) Bulle du 13 septembre ; Migne, VI, 1255. Plus tard, le pape unit encore à la Sainte-Maison l'abbaye Saint-Paul-de-Besançon et les prieurés de Bonneguête, Bellentre, etc. Mais Nantua ayant été annexé à la France par le traité de 1601, cette union ne sortit point son effet, non plus que celle de Saint-Paul de Besançon.

(2) 31 juillet 1601 ; 5 janvier, 2 et 4 février 1602.

confrérie de Tully, le legs de F. Echerny, etc.), et lui concéda divers privilèges, tels que l'exemption de tous péages et gabelle, le droit de chasse, de pêche, de pâturage, etc.

L'institut fut divisé en quatre sections ou facultés principales :

Celle de théologie, établie dans le prieuré Saint-Hippolyte et composée d'un préfet, de sept prêtres et de sept enfants de chœur;

Celle des prédicateurs ou des Capucins, qui furent logés dans la galerie et les jardins du château;

La troisième section comprenait l'enseignement primaire et secondaire, confié aux Jésuites, ainsi que les facultés de droit et de médecine;

La quatrième était la section des métiers.

Enfin, après bien des délais, l'évêque de Genève, assisté du président du Sénat et du P. Chérubin qui revenait d'Italie pour cette solennité avec le titre de commissaire apostolique (1), l'évêque, dis-je, procéda solennellement à l'érection canonique de la Sainte-Maison et lui unit avec l'église paroissiale, dont il consacra le maître-autel sous le vocable de N.-D. des Sept-Douleurs,[2] celle de Saint-Augustin, qui fut l'église du collège. C'était la veille de Pentecôte, 25 mai 1602.

La mort du pape Clément VIII, le malheur des temps, la guerre, de funestes discordes empêchèrent la grande œuvre rêvée par saint François de Sales d'arriver à un complet développement et de produire tous les fruits qu'on pouvait en attendre. Mais le collège prospéra sous l'habile

(1) Le P. Chérubin, après l'inauguration de l'Université et les travaux du Jubilé, après avoir installé un hospice au couvent de son ordre à Thonon, porta son zèle dans le Valais, où le protestantisme avait fait de nombreux prosélytes (1603). Il fit ensuite plusieurs fois le voyage de Rome, obtint pour Thonon un nouveau Jubilé auquel il assista et mourut au couvent *di Monte*, près de Turin, le 20 juillet 1610. Si les Capucins furent en Chablais les ouvriers de la neuvième heure, ils furent, nous l'avons dit, de vaillants ouvriers ; et les Pères établis à Thonon dès 1602 contribuèrent puissamment, par les missions nombreuses qu'ils donnèrent dans les campagnes, à maintenir la foi et la piété dans le pays.

direction des Barnabites, qui remplacèrent les Jésuites en 1616, et fut, pendant près de deux siècles, une pépinière d'hommes remarquables (1).

Le jour même de l'érection de la Sainte-Maison, Mgr de Granier ouvrait le saint Jubilé.

A cette époque, les grâces du Jubilé étaient réservées à la Ville Eternelle ; et c'est ce qui y attirait, tous les cinquante ans, une foule immense de pèlerins venus de toutes les parties de l'Europe. Mais à la prière de la jeune princesse Marguerite de Savoie, Clément VIII voulut bien étendre à la Sainte-Maison le Jubilé qui se tint, à Rome, l'année 1600. L'ouverture de la solennité, qui était fixée au 1er mai de l'année suivante, fut retardée, pour des causes diverses, jusqu'au 25 mai 1602 ; elle se fit alors avec toutes les cérémonies usitées en pareil cas. (a)

Le succès de ce Jubilé tint du prodige. Pendant deux mois « on n'entendit presque autre chose dans la ville que le chant des peuples accourus par milliers auxquels se mêlait le bruit des clochettes ». On y compta 106 processions, dont quelques-unes de la Bresse, du Lyonnais et de la Maurienne, et près de 160.000 communions. Plus de 300 hérétiques rentrèrent dans le sein de l'Eglise (2), parmi lesquels un ministre luthérien et quelques religieux apostats que la curiosité ou la grâce avait attirés à ces fêtes.

Un deuil, hélas ! devait succéder à ces joies. Le pieux évêque de Genève, qui avait, malgré son âge et sa faiblesse, présidé à toutes ces solennités, fut victime de son zèle. Se sentant mortellement atteint ~~la veille~~ de l'Assomption,

(1) Signalons parmi eux : le cardinal Gerdil et NN. SS. Biord, Bigex et Rey.

(2) « Plus de 200 furent convertis par les Jésuites et cent autres tant par les PP. Capucins que par les Pères de l'Observance et par les curés de mon diocèse. » — Rapport de Mgr de Granier au pape du 14 août 1602. (C. de Magny, *Vie de Mgr de Granier*).

il se fit transporter dans le château de son neveu de Chissé, à Polinge ; et là, le 17 de septembre, il rendit sa belle âme à Dieu (1).

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Saint François de Sales et les Chablaisiens

François de Sales revenait en Savoie, emportant de Paris — à défaut de larges concessions pour les intérêts spirituels du pays de Gex — l'affection et la vénération du roi, de la cour et de la cité tout entière (2), lorsqu'il apprit la mort de l'évêque dont il était coadjuteur (3).

Tremblant à la pensée du fardeau que cette mort faisait tomber sur ses épaules, il se détourna de son chemin, pour aller demander les conseils d'un vénérable prélat, P. de Villars, qui vivait dans la retraite à Annonay, près de Tournon. (*Vie du Saint*, par Hamon, etc.).

Il vint ensuite au château de Sales et voulut être sacré

(1) Saint François l'appelle un homme d'une antique religion, de mœurs antiques, d'une constance antique et tout à fait digne de l'immortalité. (Migne, v, 375.)

(2) Pour le séjour de F. de Sales à Paris, voir plus loin le *Journal* du saint.

(3) Les bulles de coadjutorerie avaient été octroyées le 15 juillet précédent. (Charles-Auguste, II, 297.) — Le pape, en les accordant, fit cession de son droit d'*annate*, en sorte que François n'eut à payer que les frais ordinaires de chancellerie. — Ces bulles ne partirent de Rome que le 5 de septembre.

dans l'église de son village natal, le 8 décembre, jour de la fête de l'Immaculée-Conception, par Mgr Gribaldi. La cause du choix de cette localité, nous dit son neveu, « estoit la demeure de sa mère et de ses frères, le desir « et les prières des subjects et, outre cela, la naturelle « inclination à la patrie, laquelle sembloit meriter cela de « luy de le voir oindre pontife, de mesme qu'elle l'avait veu « naistre et faire chrestien » (1).

Evêque d'un vaste diocèse, François de Sales continua de prendre un soin particulier de la province du Chablais, qu'il avait enfantée à Jésus-Christ. Il aimait, nous dit-il lui-même, à repasser dans sa mémoire ses courses et ses travaux de missionnaire dans cette contrée. Il en visita plusieurs fois les paroisses (1611, etc.). Presque toutes les années, il fit un séjour de quelques semaines au milieu des habitants de Thonon.

Il y vint d'Annecy, à pied, les premiers jours de septembre 1603, afin d'accomplir un vœu, et s'enrôla dans la confrérie de N.-D. de Compassion. Il bénit le cimetière de Saint-Bon, conféra les ordres dans l'église de Saint-Augustin (29 septembre) et convertit même plusieurs de ceux qui étaient demeurés jusque-là obstinés dans l'hérésie. De sorte qu'en s'éloignant du Chablais, il put s'écrier, dans les transports d'une sainte joie : « Je vous rends grâce, Seigneur, de ce que dans un pays où je n'ai pas trouvé cent catholiques, je ne laisse pas cent huguenots » (2).

Il viendra plus tard présider un nouveau Jubilé et

(1) Des auteurs ont avancé que ce lieu avait été choisi « afin de donner un prétexte aux allées et venues, aux alentours de Genève, de la noblesse savoisienne se préparant à l'*escalade* » !!! Cette hypothèse est non seulement fausse, mais encore invraisemblable. En effet, la voie la plus naturelle du Chablais à Thorens, en tournant les Voirons, passait au pont de Bellecombe ; tandis que, pour se rendre à Annecy, les cavaliers chablaisiens auraient naturellement pris le chemin de Pômiers-Cruseilles et longé ainsi la banlieue de Genève. — Au reste, le sacre eut lieu le 8 décembre soit une semaine avant que ne partissent de Chambéry les troupes destinées à l'escalade de Genève.

(2) Lettres du 15 novembre 1603 et 10 juillet 1605. (XII.)

prendre possession définitive des bénéfices ecclésiastiques (1607); faire des ordinations dans l'église paroissiale (1611); préparer l'introduction des Barnabites (1615); consacrer l'église des Capucins (1617), etc., etc.

Son arrivée répand toujours l'allégresse parmi les habitants de la cité, qui ne se rassasient point de le voir et de l'entendre.

Quand Dieu appelle ensuite son serviteur au ciel, les Thononais envoient, à Annecy, pour être mise sur son tombeau, une longue et belle inscription, qui est un véritable monument. Ils y déclarent comme « *hors de toute* « *controverse que la plus grande et, pour ainsi dire, la* « TOTALE PART *de la conversion du Chablais est due aux* « *soins, à la vigilance et doctrine du bienheureux Fran-* « *çois de Sales. C'est par son travail,* ajoutent-ils, *que le* « *pays, qui s'étend sur la rive du lac d'ici à Genève et par* « *de là, a été retiré de l'hérésie et restitué à l'Eglise ro-* « *maine : nous en sommes témoins, nous et tous ceux qui* « *habitent cette région. C'est le même vénéré François de* « *Sales, pour lors prévôt de Genève, qui* TOUT LE PREMIER « *a hasardé sa vie pour le salut des âmes que la peste de* « *l'hérésie avait infestées. Par ses fréquentes prédications* « *au peuple, par ses entretiens particuliers, par ses dispu-* « *tes avec les ministres du calvinisme, et plus encore par* « *la suavité de ses mœurs et par l'exemple de toutes les* « *vertus, il nous a retiré de la malignité hérétique pour* « *nous réconcilier avec Dieu et son Eglise. A raison de* « *quoi,* NOUS LE PROCLAMONS L'APOTRE DU CHA- « BLAIS. »

« *Au B. François de Sales, patriarche..., apôtre...,* « *presque martyr..., véritablement pontife...,* DOCTEUR *et* « *vierge.*

« *A son Apôtre, à son libérateur, à son réparateur, la* « *ville de Thonon, retirée par ses travaux de l'erreur cal-* « *vinienne, a mis ce trophée.* » (1).

(1) Charles-Auguste, II, p. 278.

Quatre ans plus tard, Thonon reçoit avec bonheur dans ses murailles un essaim de religieuses de la Visitation.

Toutes les fois que l'Église, constatant les mérites et la sainteté de ce grand pontife, ajoute une nouvelle perle à sa couronne, Thonon et le Chablais manifestent leur joie d'une manière éclatante. C'est ainsi qu'ils ont fêté avec enthousiasme sa béatification (1662), sa canonisation (1666), le retour de ses pieuses Filles en 1834, la restauration de la chapelle des Allinges (1836) et la nouvelle auréole que le vicaire de Jésus-Christ a placée naguère sur le front de ce nouveau docteur (1878). Rappelons encore l'immortel pèlerinage de 1873.

Enfin, au moment où nous écrivons ces lignes, les habitants de Thonon, forcés de rebâtir l'église paroissiale — absolument insuffisante — élèvent, en l'honneur de François de Sales et sur le même emplacement, une basilique superbe (1) qui dira aux générations futures leur filiale reconnaissance envers leur Apôtre bien aimé et dont l'inauguration se fera, ils l'espèrent du moins, le jour du trois centième anniversaire de son arrivée en Chablais, soit le 14 septembre 1894 (2).

Puissent les innombrables admirateurs du Saint, puissent les catholiques de Paris, de Lyon et de tant d'autres villes de France qu'il évangélisa pendant sa vie, aider

(1) Cette œuvre est encouragée par un bref de S. S. Léon XIII, par LL. EE. les cardinaux de Paris et de Lyon, enfin par Mgr Leuilleux, archevêque de Chambéry, et Mgr Isoard, évêque d'Annecy. — Les travaux, interrompus faute de ressources, ont pu être repris grâce à un don généreux de M. Ferdinand Dubouloz. On espère ouvrir prochainement cette église au culte, remettant à des temps meilleurs l'achèvement intégral du plan de M. Fivel (1901).

(2) Ce glorieux anniversaire n'a point été embelli par l'inauguration de la basilique, laquelle se voit retardée par le malheur des temps : mais il a été solennisé par des fêtes merveilleuses, où Thonon et le Chablais tout entier ont montré que leur reconnaissance envers l'apôtre bien aimé ne faisait que grandir avec les années.

de leurs offrandes généreuses les vaillants efforts d'une population plus riche en bonne volonté qu'en biens de la fortune.

Puissent surtout les habitants des provinces converties par le doux et l'aimable *Apôtre du Chablais* se rappeler ses héroïques travaux, relire souvent ses suaves écrits, suivre toujours avec fidélité ses lumineux enseignements et ses admirables exemples.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

Les ministres protestants en Chablais

Les Bernois, ayant occupé les deux rives du Léman, dans le mois de février 1536, laissèrent, dans le principe, une certaine liberté religieuse aux vaincus. Soit par crainte d'exaspérer les populations qui ne voulaient pas du nouvel évangile, soit pénurie de ministres, ils ne bannirent tout d'abord que les prêtres les plus fermes, les plus zélés ; tolérant les autres, qu'ils essayèrent de gagner à la Réforme. En même temps, ils racolaient de toutes parts, du Midi de la France surtout, des apostats qu'ils installèrent dans les presbytères dont le légitime possesseur avait été chassé.

Une année plus tard, afin d'organiser le nouveau culte, on réunit tous ces pasteurs en synode à Lausanne, et on leur fit adopter les résolutions suivantes :

a) Le pays conquis est divisé en sept *classes* ou départements ecclésiastiques, la septième comprendra les ministres du Chablais et de Ternier-Gaillard.

b) Chaque classe élira un doyen qui sera révocable, et sera assisté de quatre jurés qui se partageront la surveillance du département et feront observer les rites de Berne.

c) Les ministres prêteront serment d'avancer la gloire de Dieu et le *bien de l'Etat de Berne*, de *dénoncer leurs collègues* et de *surveiller les baillis*.

d) Chaque classe tiendra une conférence théologique par semaine ; et toutes les années, les classes se réuniront en synode.

Sur le Consistoire et le Synode, voir mes notes dans Péard, B. 209 [illegible] 198.

Pour salaire, les ministres reçurent d'abord des dîmes, des censes et des biens fonds. Mais on leur fixa bientôt un traitement *minimum*, ou portion congrue. Outre son habitation avec jardin et verger, son affouage et l'usufruit de quelques pièces de terre, chacun d'eux percevait un revenu en argent, qui était généralement de 200 florins, et un autre en nature comprenant deux chars de vin, du froment (de 18 à 30 coupes) avec 18 coupes d'avoine, mesure de Thonon (1).

Ces prêtres du nouvel évangile étaient, pour la plupart, des hommes fort peu honorables.

Le premier en date et le plus célèbre de tous, celui qu'on peut appeler le *père de la Réforme* à Genève et en Chablais, c'est *Guillaume Farel*, de Gap en Dauphiné. Or le fameux Erasme, qui le connaissait, nous a laissé, en quelques lignes, un portrait fort ressemblant : « Je n'ai jamais vu, dit-il, un être plus menteur, plus virulent et plus séditieux. »

Antoine Froment, compatriote et disciple de Farel, était, au dire du maître lui-même, « un être inepte, improbe et téméraire, une espèce d'homme *ivre*, etc. ».

Nommé, tout jeune encore, pasteur de la ville d'Aigle (Vaud), il séduisit la femme de son collègue de Bex, Marie d'Entières, ancienne abbesse défroquée (1529).

Venus à Genève, en novembre 1532, Froment et sa digne compagne provoquèrent, par leur inconduite, des plaintes si nombreuses et si graves que Farel chercha à s'en débarrasser en le faisant nommer pasteur de Collonge-Bellerive, sur territoire bernois (1536).

Nous le trouvons, l'année suivante, faisant, à Ripaille, les fonctions de diacre, puis, à Thonon, cumulant celles de pédagogue et de marchand, vendant du vin, de l'huile, etc.; montrant une activité merveilleuse, se faisant attribuer, en dehors de son traitement, des vignes, aux environs d'Hermance, confisquées au préjudice de certains bourgeois; enfin menant, lui et sa femme, une conduite si peu digne que les ministres de Berne s'en plaignent « les larmes aux yeux » dans une lettre aux pasteurs de Thonon (2).

Sur ces entrefaites, le curé de Massongy ayant été chassé par arrêt de Berne (20 novembre 1539), Froment alla, de sa propre autorité mais avec l'appui du bailli, s'installer dans cette paroisse.

(1) C'est le traitement qui fut continué aux ministres après le départ des Bernois.

(2) Lettre du 27 novembre 1538. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, VI, 401.

Là, il continue de plus belle ses négoces et ses scandales. Non content des vignes qu'il a reçues précédemment et de celles de son nouveau bénéfice, il en usurpe d'autres cauteleusement. A l'époque de la vendange, « il se montre d'une rigueur que les prêtres n'ont jamais eue ». Il tient dans sa maison des jeunes filles qu'il fait instruire par un diacre, nommé Roubert. En vain ses collègues lui reprochent ces faits en pleine assemblée (décembre 1548) ; il nie effrontément, les traite de calomniateurs et vomit contre eux l'injure et les menaces. Ceux-ci adressent alors une lettre collective aux pasteurs de Berne.

Ces plaintes amenèrent le départ de Froment. Il retourna à Genève (1549), d'où il se fit encore chasser pour faits d'immoralité (1562). Dix ans plus tard, cependant, « à cause de ses anciens services », il obtint de rentrer dans cette ville, et y mourut le 5 novembre 1581. Devenu veuf à l'âge de quarante ans, il avait épousé, après un court veuvage, Marie Blanc, de Massongy, laquelle décéda en 1588.

Les collègues de Froment ne valaient guère mieux que lui. « Ils donnaient trop souvent prise à Satan. » « Ils alliaient à une ignorance crasse une vie des moins édifiantes » (1), et le célèbre Farel désirait voir « chasser de l'Eglise beaucoup de ces pasteurs qu'il eût, dit-il, mieux valu ne pas admettre » (2). La mésintelligence régnait entre eux, à ce point que Berne supprima les conférences hebdomadaires et les réduisit à quatre par année (1549), parce qu' « au lieu de produire l'édification, elles ne produisaient que disputes, divisions et troubles ».

Le peuple méprisait de tels pasteurs. Il les couvrait d'injures, les affublait de sobriquets injurieux (3), les traitait de rapineurs plus tenaces et plus avares que ne le furent jamais les prêtres, et les chargeait de malédictions (4).

Si les ministres étaient mal vus du peuple, ils n'étaient guère mieux respectés par le gouvernement bernois qui semblait vouloir leur faire expier, par sa tyrannie, le crime qu'ils avaient commis en se révoltant contre l'autorité légitime et paternelle de l'Eglise. Berne suivait la doctrine de Zwingle et certains rites

(1) Lettre de Farel du 6 février 1540.

(2) Id., 18 septembre 1549.

(3) Ainsi on avait surnommé Raym. Chauvet *Torticol*, et Me Abel Poupin, *Groin-de-Porc* (cordelier, né à Beiches en Anjou, venu à Genève en 1543)

(4) Plainte adressée aux pasteurs de Berne par la classe de Thonon, en mai 1540. — Nous avons puisé la plupart des détails qui précèdent dans une intéressante brochure de M. Jules Vuy : *Le Réformateur Froment*, etc. Genève, 1883.

différents de ceux de Genève : elle avait gardé le pain azyme pour la Cène, les fonts baptismaux en pierre et quatre fêtes annuelles, savoir : Noël, la Circoncision, l'Annonciation et l'Ascension, autant de choses que Calvin avait supprimées.

Or Berne entendait que sa doctrine et ses rites fussent seuls adoptés dans les bailliages. Bien que, par un accord du 22 juillet 1543, Genève eut acquis le droit de nommer aux cures qui dépendaient autrefois de Saint-Victor ou du Chapitre, — tels que : Armoy-Lyaud, Reyvroz, Draillant, Cartigny, Marval, Moens, Neydens, Troinex, Valleiry, Vandœuvres-Cologny et Jussy Foncenex, — Berne exigeait que, même en ces paroisses là, l'on se conformât à son enseignement, à ses coutumes, et malheur aux ministres qui enfreignaient ses ordres.

Jean de Saint-André, ministre de Jussy, ayant vivement reproché aux habitants de Foncenex d'avoir célébré, à son jour, la fête de Noël, fut détenu en prison, pendant neuf mois, par le bailli de Ternier (1551-52).

Raymond Chauvet, qui desservait provisoirement le village de Draillant, fut également emprisonné, parce qu'il avait donné la Cène suivant le rite de Genève, et dut payer les frais de sa détention (1554).

Pour avoir enseigné la prédestination absolue de Calvin, quatre ministres, ceux d'Hermance, Corsier, Douvaine et Massongy, se virent chasser du Chablais en 1557 ou 58, et vingt autres plus tard — parmi lesquels Pierre Viret d'Orbe — pour avoir prêché la nécessité de l'excommunication ecclésiastique.

Le nombre des ministres en Chablais varia beaucoup. De douze en 1537, suivant Gaberel, il était de vingt à la fin de l'occupation bernoise (1567). Ce chiffre fut maintenu jusqu'au traité de Nyon, qui le réduisit à trois, ainsi que nous l'avons dit au chapitre premier.

Voici, d'après M. Gaberel, les paroisses qui en étaient dotées en 1567, avec le nom des pasteurs que nous avons pu glaner çà et là : (1)

1. **Allinge-Mezinge.**

2. **Armoy-Lyaud-Reyvroz.** — Jean Melerey. — Jean Durand Charvoux (1544). — Mauris Viret (1562-66). — P. Fillion (1578).

3. **Bellevaux.** — Nous mentionnons en passant, mais sans y croire, la légende d'après laquelle les habitants de Bellevaux, revenant d'abjurer à Thonon, auraient noyé dans le Brevon leur dernier ministre N. Meynet dit Puret, qui les insultait. Ils ne devaient pas avoir de ministre à cette époque.

(1) La liste des pasteurs en 1567 se trouve dans Bouchet, Dizain, p. 558.

4. **Bons-Brens.** — Mathieu Maret (1584-85). Hugonin, ff. honor. Humbert Vitte, de Thonon (1589-90). Nicolas-Jacq. Perrodet (1595-1598). Ce dernier aurait été tué ou au moins blessé par un soldat qui le frappa de son coutelas sur la tête, comme il revenait de visiter un malade (Claparède).

5. **Brenthonne-Saxel.** — P. Vincent (1589). Se retire à Morges où, le 14 mai de l'année suivante, il donne pouvoir à son fils Pierre, habitant le hameau de Morsier (Brenthonne), de vendre aux frères Girod certaines pièces qu'il avait acquises à Brenthonne et non payées.

6. **Cervens-Perrignier.** —

7. **Douvaine-Loisin.** — David Verand, 1552 (Claparède),

8. **Draillant-Orcier.** — Jean Regalis (13 mai 1544 † 1545 2 juin). — Edme Champereaux, auparavant à Genève est désigné par Calvin pour lui succéder ; mais comme la peste venait d'éclater à Draillant, Champereau refuse d'y aller « parce que sa femme était en couches » (1545). — Pierre Ninaux (1554), auparavant à Saint-Gervais (Genève), où il était détesté du peuple. — Raymond Chauvet, du Languedoc (1554). Chauvet, que les Genevois avaient, par dérision, surnommé *Torticol*, ayant remplacé Ninaux pendant un voyage que ce dernier était allé faire en France, prêcha et administra la Cène selon l'usage de Genève. Le bailli de Thonon le fit immédiatement jeter en prison et ne le relâcha qu'après une conférence tenue deux mois après à Lausanne (15 juillet). Les Genevois, de leur côté, ne voulurent pas réintégrer Ninaux, bien que Berne les en priât, à cause de sa famille et de sa pauvreté. — Jean de Montliard (1554). — Nicolas Petit (1557-67) — Mauris Viret, natif de Fessy, 1578. — Jacob et Loys Petit frères, tous deux ministres, habitaient Draillant en 1579 (Notes du curé Berthet). — Lazare Robert (1586). Le ministre de Draillant desservait également Orcier, par accord avec Berne.

9. **Fessy-Lully.** — Philibert Vincent alias Viret, marié à Jeanne Liffort de Thonon. — Jean Bellot (1568) (1). — Rolens Perrot (1582). — Louis Viret (1589) : sp. Louis Viret, jadis ministre de Lully, pour lui et ses frères, Pierre et Mauris, passe quittance de bail aux Viret du Debvens, qui avaient été fermiers de leurs biens.

10. **Hermance-Cusy.** — Ant. Rabier (*alias* Cabier, Caby), du Gévaudan (1540, etc.), pasteur de Satigny dès février 1538 ; puis d'Hermance et doyen de la classe de Thonon, — Joachim de Cugnient, 1548. — Gilles Molnier (1567).

11. **Lullin-Vailly.** — Le premier ministre que les Bernois

(1) Le premier est cité par J. Vuy ; le second par M. l'abbé Piccard, *Thonon*, I, 225.

mirent à Lullin, en 1539, fut emmené prisonnier par trois Faucignerans dont l'un s'appelait Bernard Dumoulin. (Ruchat).

12. **Machilly-Saint-Cergues.** — Me Thibaud Beguynand, qui vend le 5 juillet 1543, à Philiberte de la Naz, dame de Saint Cergues, un moulin situé sous Neydens (*Armorial de Foras*), art. La Naz).

13. **Margencel.** — Bd Marset, 1554; il fait un échange avec F. d'Allinge.

14. **Massongy-Ballaison.** — Ant. Froment (1539). — Antoine Chanossier, destitué en 1557. — Mathieu Ollivier (1561); il retourne cette année-là en Languedoc (Ruchat, VI, 403).

15. **Maxilly.**

16. **Messery-Nernier.** — Claude Duret, 1579. — Jérôme Dubois, 1588, cités par M. Vuarnet. — Jean Michaud (1589). Celui-ci est un des trois qui sont restés après le traité de Nyon : car le 19 mai 1590, on demande qu'il distribue la Cène à Messery (1).

17. — **Sciez-Filly.** — Claude Chevallier (1559-60).

18. **Thonon** avait deux ministres dont l'un portait le titre de diacre : Guillaume Farel (1536). — Christophe Fabri, dit Libertet (1536-1546), fut transféré à Neuchâtel dont il était bourgeois. — N. Corault, vieil augustin apostat, ayant été chassé de Genève, remplaça quelque temps Fabri (1537-38) et mourut peu de temps après dans la ville d'Orbe. — N. Alexandre (1538), transféré à Saint-Aubin près de Neuchâtel. — Ant. Froment (1538-39). — Jérôme Bolsec (1551). — Jean du Bosc, ancien jacobin (1557). Transféré à Lausanne (1557), puis à Revel dans le Languedoc. — N. Servatis (1561). Rentra en France cette année-là. — Pierre Ninault (1580), très mal vu des Thononais. — Claude Vaultchier (1587 89). Le 9 mai 1587, il fait un échange avec le marquis de Lullin (2). D'après le traité de Nyon (1589), le ministre de Thonon devait aller s'établir au dehors de la ville, à Tully; mais on n'exécuta pas cette clause. — P. Viret (1590-1598). — Jean ou Jacques Clerc (1598); probablement le Jacques Clerc de Thonon que nous trouvons ensuite ministre à Cessy, dans le pays de Gex (1612-1641).

19. **Veigy.**

20. **Yvoire-Excenevex.** — Bd Marcet, 1537

Dans le bailliage de Ternier-Gaillard, on trouve des ministres à

(1) Archiv. de Genève, vol. 67; commun. par M. l'abbé Chavaz, ainsi que plusieurs des noms précédents.

(2) Note de M. Amédée de Foras. — Ajoutons : Louis Pelouz, en 1567.

Bernex.
Bossey.
Chênex.
Choulex-Meynier, F. Galliet, vers 1545.
Collonge-Bellerive.
Compesière, C. Verand, vers 1545.
Jussy.
Neydens, pasteur genevois desservant Beaumont qui était bernois
Saint-Julien-Thairy.
Troinex.
Villelagrand-Chalex.
Viry-Vers.

Les ministres de Jussy, de Lancy, de Neydens et de Draillant étaient des ministres genevois qui étaient néanmoins chargés de desservir les paroisses bernoises de Foncenex, de Compesières, de Feigères et d'Orcier, tandis que Valleiry, genevois, était desservi par le pasteur bernois de Chênex, plus tard par celui de Chancy.

En 1593, les paroisses protestantes de Thônex, Choulex et Villelagrand furent rattachées à la classe de Gex.

B

Aubery, 1599. Arnaud Martin, 1600.

Les bailliages de Chablais et de Ternier-Gaillard

Après l'invasion de 1536, les Bernois divisèrent le pays, conquis par eux sur la rive gauche du lac, en deux bailliages: celui de Thonon ou du Chablais occidental, celui de Ternier-Gaillard, comprenant les deux châtellenies de ce nom. Ce sont ces deux bailliages qui subirent le joug du protestantisme et dont saint François de Sales eut la gloire unique de ramener les habitants à la vraie foi. En intitulant mon livre : *Mission de Saint François de Sales dans les bailliages de Chablais et de Ternier-Gaillard*, je fais donc connaître en peu de mots et très clairement, les limites dans lesquelles le zèle de l'Apôtre avait dû s'exercer.

On appelait jadis *bailliage* ce que plus tard on appela province ou canton. C'était une certaine étendue de pays sous la juridiction d'un gouverneur nommé *bailli*.

Au XIVe siècle, avant l'annexion du Genevois et du Faucigny,

les Etats de Savoie étaient divisés en huit bailliages (Savoie, Novalaise, Bugey, Bresse, Chablais, Vaud, Aoste et Viennois), renfermant 77 châtellenies.

Outre le Chablais actuel, le *bailliage de Chablais* comprenait le bas Valais, jusqu'à Martigny, avec les châtellenies d'Aigle, de Chillon, de Vevey et de la Tour de Peilz. C'était, peu s'en faut, l'étendue d'un petit royaume, dont le gouverneur ou bailli résidait d'ordinaire à Chillon. On voit par là ce qu'il faut penser de cette affirmation de M. Jules Vuy : « Un bailliage est dans nos pays romands une circonscription territoriale généralement *assez petite*.... Le Chablais, grande et belle contrée, n'a rien de comparable à un simple bailliage » (1).

Plusieurs fois déjà, des auteurs ont essayé une nomenclature des baillis du Chablais ; mais leurs listes étant fort inexactes et incomplètes, nous croyons devoir donner la nôtre qui est puisée aux meilleures sources.

1266 Humbert de Grammont était gouverneur de Chillon, et, croyons-nous, bailli.

1267 Aimon de Sallanches, id.

1276 Rodolphe Sirjoud, id.

	1282—89		Guillaume de Septemo, chevalier. (M. D. Rom. xxx, nos 999 et 1055.)
27 mars	1289—1292	26 mars	Rodolphe Sirjoud,
20 déc.	1292—1296	22 août	Guillaume de Septemo,
28 août	1296—1298	23 avril	Thomas de Conflans.
23 avril	1298—1298	26 mai	Amédée de Conflans.
	1300—1305		Rodolp. de Montmayeur.
juin	1306—1308		Jacques du Quart, frère de l'évêque de Genève, Aymon.
28 déc.	1308—1312	28 juil.	Rodolp. de Montmayeur. (M. D. Rom. xxxi, 162.)
	1312—1316		Guillaume de Châtillon.
12 déc.	1316—1318	3 sept.	Hugues de la Rochette.
	1319		Humbert de Chevron. (M. D. Rom. xxxi, 349.)
15 déc.	1320—1329		Etienne Galleis de la Beaume, qui fortifia Evian. [2]
14 avr.	1330—1335	1 juil.	Aymon de Verdonne, bailli du Chablais et du Genevois.

(1) *A propos de la Mission du Chablais*, n° 1, page 8.

2 Galois passa ensuite en France au service de Philippe de Valois, qui lui confia la charge de g^d maître de l'artillerie, puis de gouverneur de Cambrai[1339]. Il défendit victorieusement contre Edouard d'Angleterre le territoire gal en Bretagne 1341, puis en Languedoc 1345 — revint en Savoie. Fut le 1er des gds maréchaux de Savoie. ép. Alix de Châtillon, dame de Montreuil

1 juil.	1335—1342	10 mars	Humbert de Châtillon, dit Provains, id.
10 mars	1342—1343	1 févr.	Guillaume de Montbel, seigneur d'Entremont.
	1343—1345	8 juin	Humbert, bâtard de Savoie.
8 juin	1345—1348	23 juin	Guillaume de Montbel.
1 avril	1350—1351	13 mars	Aimon de Pontverre, seigneur d'Aigremont ; bailli de Gex en 1353.
	1351		Jean de La Chambre. (M. D. Rom. XXXIII, 19.)
	1352—1361		François de la Serraz, chevalier, châtelain de Chillon. (1).
	1363—1364		Guy Thomas.
	1366—1396		Jean de Blonay, seigneur de Saint Paul.
	1399 † 1403	3 juin	Jacques Champion.
	1404—1424		Amé de Challant.
	1431—1432		Jacques de Mouxy.
12 janv.	1433—1441	13 juil.	François Bouvier, de Villeneuve.
13 juil.	1441—1464		Jean de Menthon, seigneur de Rochefort.
	1447		Jean de Chateauvieux.
	1475—1498		Claude de Menthon, seigneur de Rochefort, fils de Jean cité plus haut.
	1510		Pierre Rosey.
15 avril	1513—15		Louis de Compois, seigneur de Féternes.
	1515—1517		J.-F. de Blonay, seigneur de Maxilly (vi-bailli).
	1526—1530		Aimé de Rosay.

BAILLIS BERNOIS

Les Bernois s'étant emparés, au printemps de 1536, d'une portion du Chablais, soit du Chablais occidental, placèrent à la tête de ce territoire un bailli résidant à Thonon. C'est pourquoi ce nouveau bailliage s'appelait indifféremment bailliage de Thonon ou *bailliage de Chablais*. Citons quelques preuves :

L'inventaire des biens ecclésiastiques du Chablais, dressé en octobre 1540 par les Bernois, est intitulé : « Inventaire des biens

(1) C'est François de la Serraz, qui est nommé dans le traité d'Evian du 11 mars 1361. Voir M. D. Rom. tome XXXIII.

immeubles des cures et chapelles du *ballivage de Chablais.* » On en peut voir, aux Archives de l'Académie Chablaisienne, une copie fournie par M. Jules Vuy.

Un recensement des habitants du Chablais, opéré l'an 1568, porte ce titre : « Denombrement des feux et fumières et personnes faisans iceulx rière le *bailliage de Chablais.* » (Archives de Turin.)

On lit dans le *Journal d'Isaïe Colladon,* à la date du 1er janvier 1601 : « Sur le même temps, entrèrent au *balliage de Chablais* plusieurs compagnies de cheval... » etc.

Mgr de Granier, écrivant au nonce le 12 octobre 1598, lui disait : *Io pensarei mancar al dover mio se non gli dasse conto di quanto e passato in questi* BALLIVAGGI DI CHABLAIS E TERNIER. (Peraté, page 48.)

Et l'enquête portée à Rome par saint François de Sales dans l'automne de cette même année, commence ainsi :

« *Au bailliage de Chablais deça la rivière de la Durance,* estoyent anciennement ces Eglises... » (Charles-Auguste, *Vie du Saint,* I, 221.)

Dans les patentes d'érection de la Sainte-Maison de Thonon, Charles-Emmanuel, parlant du P. Chérubin, dit « qu'il a infiniment travaillé à la conversion des âmes dans le dict *balliage de Chablais* et par autres. » (V. Truchet, *Vie du P. Chérubin,* p. 386.)

Le même duc écrivant à saint François de Sales le 27 mai 1606, s'exprime ainsi : « Le Conseil de la Religion nous a fait voir la lettre que vous lui avez écrite..., touchant la provision des bénéfices qui restent à pourvoir rière les *bailliages de Chablais,* Gaillard et Ternier. » (Migne, VI, page 629.)

Après tous ces témoignages, on demeure vraiment stupéfait de voir un auteur qui se piquait de connaître à fond l'histoire de nos contrées, nous reprocher d'avoir employé l'expression *bailliage de Chablais,* et oser écrire ce qui suit :

« *Le Chablais... grande et belle contrée... n'a rien de comparable à un simple bailliage..... Il y a eu un bailliage de Thonon, mais non du Chablais.* » (Jules Vuy, ouvrage cité.)

Voici une liste des baillis bernois :

1536	Jn-Rodolphe Nägueli.
1538—43	Nicolas de Diesbach,
1544—50	Georges de Vingarten.(1)
1552—53	Adrien Boumgarter.
1558—1562	J.-J. Telsperger.
1563—1567	Barthelomé Archer.

(1) M. Wagnier a lu : Wintzlen Lieutenant : D. Vuy (1560)

C

Notes sur la naissance et les jeunes années du saint

Françoise de Sionnaz, mariée à François de Sales, seigneur de Boisy, attendait depuis une année environ que le Ciel daignât bénir leur union (1).

Un jour, — c'était au mois de juillet 1566 — apprenant qu'à l'occasion du passage d'Anne d'Este, duchesse de Nemours, le Saint-Suaire de N.-S., apporté de Chambéry, était exposé dans l'église Notre-Dame d'Annecy, elle se rend dans cette église. Là, prosternée devant la précieuse relique, comme autrefois la mère de Samuel dans le Temple, elle conjure le Seigneur de lui donner un enfant et le consacre d'avance à Sa Divine Majesté. Sa prière finie, elle se relève pleine de confiance et sa confiance ne fut pas trompée.

Quelque temps après, en effet, elle conçut et, le 21 du mois d'août de l'année 1567, elle mit au monde un fils qui devait être « le grand ornement de la maison de Sales, l'honneur de la Savoie et une lumière de l'Eglise ».

Les biographes du saint ont raconté jusqu'ici les faits d'une manière différente. Selon eux, la naissance de François suivit de très près l'exposition du Saint-Suaire. Croyant que la visite d'Anne d'Este avait eu lieu en 1567 — le P. La Rivière entre autres l'affirme nettement — ils ont naturellement et logiquement affirmé que Françoise de Sionnaz, lors de son pèlerinage à N.-D. de Liesse, était enceinte du fils qui vit le jour au mois d'août de cette même année.

Mais ils se sont manifestement trompés. La visite de la duchesse accompagnée de deux cardinaux, ses fils, et l'exposition du Saint-Suaire eurent lieu du 17 au 23 juillet 1566 ; M. le cha-

(1) Le contrat de mariage est du 12 mai 1560. Françoise de Sionnas n'avait alors que neuf ans au plus, et quinze à seize ans quand elle accoucha de son premier-né (XI, 33).

Dans une lettre de ~~[illegible]~~ décembre 1593, F. de Sales dit que sa mère était alors dans sa 42e année ; elle était donc née au plus tôt à la fin de 1591 ou en 1592.

noine Ducis, notre savant archiviste, l'a démontré, le premier, par des témoignages irréfragables (1).

La naissance du saint au 21 août 1567 n'est pas moins solidement établie.

Non seulement pour la famille et la parenté, mais encore pour les sujets, cette naissance du premier-né de M. de Boisy, fut un événement, et cet événement fut consigné dans le *Livre de raison* ou journal de la famille. (Dépos. de F. Favre, domestique).

Bien des fois, l'âge précis de François de Sales dut être constaté. Il le fut sans doute lors de son admission à la première communion et à la confirmation, ou de sa promotion à la tonsure et aux ordres.

Il le fut en 1597. Le 12 novembre de cette année, deux notaires se rendent au village de Thorens par ordre de l'évêque de Granier qui voulait demander François pour coadjuteur (2). Ils interrogent les parents du saint, les pères et mères de famille qui l'avaient vu naître et qui, par comparaison avec l'âge de leurs propres enfants, pouvaient fixer d'une manière précise l'époque de sa naissance. Ils consignent dans le procès-verbal, conservé à Rome, que François était alors âgé de *trente* ans. (Note du P. Mackey). Or, s'il fut né en 1566, il aurait été dans sa trente-deuxième année : ce que l'on aurait eu soin de dire afin de faciliter sa promotion.

Il le fut lors du procès de béatification : une foule de témoins affirmèrent qu'il était né en 1567.

Il le fut une dernière fois en 1659. Une personne, hostile à la maison de Sales, avait écrit à Rome que François, né de parents hérétiques, n'avait pas reçu le baptême. M. de Sales fouilla en vain ses archives : il ne trouva rien qui pût confondre la calomnie. La mère de Chaugy ne perdit pas courage. Elle fit amener au monastère de la Visitation d'Annecy tous les papiers de la famille et chargea quelques sœurs de dépouiller, une à une, toutes ces écritures. Après trois jours de recherches, sœur Elisabeth de la Tour découvrit un petit papier de la main de M. de Boisy — probablement un feuillet détaché du *Livre de raison* — sur lequel on lut ces mots : « Aujourd'hui 21 août 1567, est né mon fils François... il a été baptisé en l'église de Thorens, etc. » (Migne, I, 1057.)

En 1656, Claude-Nicolas de Quoex, ami du Saint, dépose : « Franciscum de Sales anno 1567 natum esse scio ab illustri

(1) Voir sa brochure : *Le Saint-Suaire à Annecy*, ou la *Revue Sav.*, année 1883.

(2) Charles-Auguste, II, 305.

« matre quæ me benigne semper aspexit vultu et in domum « suam sæpius benevolentissime suscepit. Sic etiam didici maxime « a Jacobo Bertio et Blasio Delesmillières Salesianæ domus do- « mesticis qui presentes fuerunt quum sacri baptismatis lymphis « intinctus fait 22a Augusti. » (Arch. de la Visitation).

Le pape Alexandre VII, dans la bulle de canonisation, déclare que François naquit « le 12 des calendes de septembre l'an du salut 1567 ».

Enfin, le saint lui-même, dans une lettre écrite de Saint-Rambert, le 21 août 1608, à l'une de ses cousines, dit : « Je finis aujourd'hui ma 41e année ».

La cause est donc entendue.

Nombreuses sont les erreurs que commettent les biographes dans le récit de la jeunesse du saint. Voici, selon nous, comment il convient de rétablir les dates :

François étudie à La Roche de 1574 à 1576, au collège d'Annecy de 1576 à 1583.[a] C'est dans ce dernier collège qu'il reçoit la première communion et la confirmation (17 décembre 1577), puis, le 17 septembre 1578, des lettres dimissoires pour la tonsure qui lui est conférée, trois jours après, dans l'église de Clermont en Genevois.

Il fait à Paris son cours de philosophie et de théologie (1583-88) à Padoue, en Italie, celui de jurisprudence (1589-91). Ayant obtenu le diplôme de docteur en droit (15 septembre), il quitte Padoue, va jusqu'aux environs d'Ancône, revient passer l'hiver dans la première de ces villes, part de nouveau sur la fin de février 1592 et, non sans avoir visité Rome et Lorette, il rentre en Savoie, où, par obéissance à la volonté paternelle, il se fait inscrire parmi les membres du barreau de Chambéry (24 novembre). Au mois de mai de l'année suivante (1593), ayant reçu les bulles — du 7 mars précédent — qui le nommaient prévôt de la cathédrale de Genève, il demande à son père la permission d'embrasser l'état ecclésiastique (9 mai). Le lendemain, il revêt la soutane et le 12, il fait reconnaître ses bulles. Il reçoit les ordres mineurs le 8 juin (1), le sous-diaconat quatre jours après, le diaconat le 18 septembre, la prêtrise le 18 décembre, et prend possession de la prévôté sur la fin du mois. (Ouvr. VII. 94)

(1) On lit bien dans le registre de l'évêché : « *Die octava junii fuit promotus ad* SUBDIACONATUS *ordinem R. D. Franciscus de Sales, juris utriusque doctor et præpositus...* » Mais il y a là manifestement un *lapsus calami*. En effet, François figure plus loin, avec tous ses titres, à la tête de ceux qui reçurent le sous-diaconat le samedi, 12 juin. Le secrétaire a écrit *subdiaconatus* pour *acolytatus*.

(a) Cl. Nic. de Quoex dépose que F. de S. étudiait les humanités à Annecy à l'âge de 17 ans « annos circiter 1584 », et que lui en avait environ huit.
Les autres condisciples du Saint étaient : J. Déage, F. de Lornay, plus tard doyen de N.-D.,

D

Nombre des âmes converties par le Saint

Quel est le nombre total des âmes converties dans les trois bailliages ? En d'autres termes, quelle était, à la fin du XVIe siècle, la population de ces contrées.

Telle est la question que je me posais depuis longtemps et que je suis parvenu à résoudre non sans difficulté toutefois, comme on va le voir.

Dans une lettre au cardinal Joyeuse de septembre 1600, Mgr de Granier lui dit qu' « après avoir presché la foy catholique trois années (dans les bailliages), les peuples pour la plupart, qui reviennent à *quatorze ou quinze mille âmes,* ont été ramenés au giron de l'Eglise ». Ce chiffre de 15.000, dans la pensée de l'évêque, ne s'applique ni au pays de Gex, ni à la châtellenie de Gaillard, qui n'avaient pas encore été évangélisés, mais seulement au Chablais et au bailliage de Ternier.

Deux ans plus tard, sur la fin de 1602, écrivant au Saint Père pour lui annoncer la mort de Mgr de Granier, François de Sales lui dit ces mots : « Il est de notorieté publique qu'il (l'évêque défunt) a ramené au bercail du Seigneur *vingt-cinq mille* brebis errantes, soit par son propre zèle et son travail infatigable, soit par le zèle de ses ouvriers évangéliques ». — Depuis cette lettre, François eut encore le bonheur de ramener au catholicisme quelques paroisses du pays de Gex.

Enfin, un *Mémoire* des RR. PP. Capucins, conservé dans les archives de Milan, porte à 27.000 le nombre des convertis dans le seul duché de Chablais.

Mais l'école hypercritique moderne prétend que la population des trois bailliages était bien inférieure à ces chiffres, que le Saint dans ses lettres et les Capucins dans leurs écrits ont exagéré à plaisir le total des conversions.

Ecoutons M. Duval : « Quant au nombre des convertis, il ne pouvait être bien considérable. Les guerres du XVIe siècle avaient dépeuplé le pays ; les bailliages de Gex, Ternier et Gaillard ne

comptaient en 1558 que 6.500 âmes (recensement bernois). Le tiers de cette population disparut encore de 1589 à 1601. » (*Ternier et Saint-Julien,* p. 117.) — Ainsi donc, d'après M. Duval, s'appuyant sur un document officiel, Gex, Ternier et Gaillard n'auraient guère possédé ensemble que *quatre mille âmes (!)* au moment où saint François de Sales y parut.

M. Duval renvoie à l'*Histoire de Savoie*, de M. de St-Genix, tome IIe. J'ouvre ce tome et je trouve, à la page 202, les mêmes affirmations.

M. de Saint-Genix ne dit pas où il a pris ces chiffres ; mais, comme il s'appuie volontiers sur le pasteur protestant Gaberel qui nous a donné, en trois gros volumes, une prétendue *Histoire de l'Eglise de Genève*, j'ouvre Gaberel et je trouve, à la page 568 du deuxième volume, les paroles suivantes : « *Les trois bailliages* ne possédaient en 1558 que 6.500 âmes (1). » Or, sous la plume de M. Gaberel, les *trois bailliages* c'étaient ceux de Thonon, de Ternier et de Gex : Ternier et Gaillard n'en faisant qu'un sous la domination bernoise. (Duval, page 87, etc.) — Vous le voyez, c'est de plus fort en plus fort. Trois contrées qui nourrissent à cette heure une population d'au moins cent mille habitants en avaient alors *quatre mille !*

Gaberel nous renvoie au *Chroniqueur*. Le *Chroniqueur* est une revue qu'un protestant vaudois, M. Vulliemin, fit paraître en 1836 et dans laquelle il raconte l'introduction de la Réforme à Genève et dans le pays de Vaud. Ce recueil fort estimé est des plus rares ; je le cherchais depuis longtemps en vain.

Que faire alors ? Je dresse la liste des paroisses converties par saint François de Sales ou ses collaborateurs, je mets en regard le nombre des feux qu'elles possédaient en 1481, d'après la visite épiscopale existant aux archives de Genève, et je trouve qu'à cette date ces paroisses possédaient, au bas mot, 3,200 feux (voir le tableau à la fin) : ce qui, à raison de six individus par feu, nous donne près de vingt mille habitants. De 1481 à 1518, ce chiffre a considérablement augmenté (voir ibid.) et il a dû naturellement continuer de progresser.

Comment ! me disais-je alors, les trois bailliages, *sans les quarante paroisses* qui sont demeurées protestantes, comptaient, en 1518, de 23 à 25.000 âmes et ils n'en auraient plus compté, *même avec ces paroisses,* que quatre mille à la fin du siècle ! Cela n'est pas possible.

J'interroge l'*Histoire du pays de Gex,* de M. Brossard ; elle

(1) Il nous dit pourtant, quelques pages plus haut, que le Chablais à lui seul, au XVIe siècle, renfermait sept mille habitants.

m'apprend qu'en 1576, soit vingt-huit ans avant l'arrivée de François de Sales, ce pays possédait à lui seul environ 1.500 feux solvables. En y ajoutant un dixième de feux non solvables, j'obtiens une population de plus de dix mille habitants. — Mon étonnement redouble.

J'en étais là de mes réflexions, lorsque tout à coup, par un heureux hasard, je mets la main sur le *Chroniqueur* de M. Vulliemin (1). Je l'ouvre précipitamment, et j'y vois ce qui suit, à la page 286 : « En 1558, les bailliages du pays Romand (sans Lausanne, Villeneuve, Orbe, etc.), comptaient 10.046 feux ou *focages* et les bailliages de Gex, Ternier et Thonon, 6.567 (2). Vous avez bien lu : Quarante ans avant la mission de saint François de Sales, les bailliages de Gex, Ternier et Thonon comptaient *six mille cinq cent soixante-sept feux*. Et, comme s'il avait voulu rendre toute méprise impossible et nous indiquer la valeur approximative du feu, M. Vulliemin énumère, à la même page, le nombre des hommes d'armes que pouvait fournir le pays de Vaud ; or ce nombre est de peu inférieur à celui des *focages*.

En mettant six personnes par feu (et ce chiffre ne peut pas être exagéré pour une époque où l'on ignorait encore les doctrines infâmes de Malthus) nous obtenons pour les trois bailliages 39,402, en chiffres ronds, **quarante mille habitants.**

Lors donc que les biographes de saint François de Sales portent à trente mille le nombre des personnes converties dans les bailliages par lui ou par ses collaborateurs, ces biographes n'exagèrent point, quoi qu'en disent MM. Gaberel, Saint-Genix et Cie (3).

Terminons par une réflexion. Un écrivain qui connaissait parfaitement le Chablais, puisqu'il l'avait parcouru en tous sens pendant plus de trois années, un auteur dont le monde entier même protestant, admire la franchise et la sincérité, François de

(1) Biblioth. de M. le chanoine J.-M. Chevalier.

(2) M. Vulliemin a copié M. de Rodt. Or, M. de Rodt (dans son *Hist. militaire de Berne*, I, 300) Berne 1831-34, 2 vol. in-8, énumère :

pour Gex, feux	2.379
— Thonon —	3.212
— Ternier —	976
	6.567

(Note de M. Ritter)

(3) Certains auteurs, il est vrai, portent à 70.000 environ le chiffre des convertis. C'est doubler le chiffre réel.

Dans les paroisses du pays de Gex, il resta sans doute un certain nombre d'hérétiques ; mais d'autre part, il y eut force conversions dans des communes demeurées protestantes, par exemple à Lancy, Neydens, etc. Voir le document E.

Sales, en un mot, parle, en 1602, de vingt-cinq mille convertis ; ses auxiliaires, qui écrivaient plus tard, élèvent ce chiffre à 30, même à 35.000, et la statistique officielle démontre qu'ils sont dans le vrai. MM. Saint-Genix, Duval, etc., auteurs catholiques, se méfient ; bien plus, ils crient à l'exagération.

Un pasteur, protestant genevois, dans une *Histoire* qui renferme moins d'alinéas que d'erreurs, prétend que les trois bailliages ensemble ne comptaient guère plus de quatre mille habitants. C'est faux, c'est incroyable, n'importe : cela rabaisse la gloire d'un saint ; ces mêmes auteurs croient, ils affirment sur la parole du maître, ils le copient aveuglément ! ! !

Nous donnons ci-après le tableau des paroisses converties par saint François de Sales et par ses collaborateurs :

Au bailliage du Chablais

Paroisses	Nombre des feux en 1481	Paroisses	Nombre des feux en 1481
Allinges	60	Lully	20
Anières	8	Lyaud	..
Anthy	30	Machilly	22
Armoy	22	Marclaz	4
Avully	14	Margencel	40
Ballaison	76	Massongy	60
Bellevaux	40	Maxilly	12
Bons	60	Messery	30
Boringe	..	Mezinge	16
Brecorens	12	Montigny	18
Brens	25	Nernier	30
Brenthonne	20	Orcier	16
Cervens	33	Perrignier	28
Chavanex	20	Reyvroz	30
Concise	7	Saint-Cergues	70
Corsier	24	Saint-Didier	22
Cusy	32	Saxel	11
Douvaine	64	Sciez	74
Draillant	30	Thonon	200
Excenevex	22	Tully	18
Fessy	28	Vailly	40
Genevray	5	Veigy	60
Hermance	60	Vigny	18
Loisin	50	Yvoire	30
Lullin	47		
		TOTAL	1658

Au pays de Gex

Paroisses	Nombre de feux en 1481
Allamogne	..
Asserens	60
Cessy	..
Chalex	56
Croset	12
Divonne	60
Farges	46
Ferney	24
Gex	140
Grinier	12
Peron	..
Thoiry	..
Versoix	..
Sergy	..
Sacconex	..
TOTAL	410

Au bailliage de Ternier-Gaillard

Archamps	7	Lullier	20
Bardonex	..	Malagny	14
Beaumont (2)	42	Meinier	35
Bernex	70	Presinge	20
Chênex	12	Saint-Julien	60
Choulex	22	St-Maurice-sr-Bellerive	12
Collonge-Bellerive	15	Thairy	50
Collonge-sous-Salève	20	Thônex	16
Compesières	..	Vers	17
Compois	20	Veyrier	32
Confignon	26	Villelagrand-Juvigny	..
Essertet	7	Villette	16
Feigères	42	Viry	80
Foncenex	23	Vullionnex	6
Humilly	14		
Leluiset	..	TOTAL	698

Total pour le Chablais	1.658
Total pour le pays de Gex	410
Total pour Ternier-Gaillard	698
TOTAL GÉNÉRAL. Feux	2.766

Mais en ajoutant à ce chiffre les feux des paroisses importantes de Cessy, Compesières, Peron, Versoix, Ville-la-Grand, etc., nous arriverons facilement à 3.200 feux qui, multipliés par 6, nous donnent près de vingt mille habitants.

Encore, à la liste que nous avons donnée des paroisses converties du temps de saint François de Sales, faudrait-il ajouter peut-être :

1° La Touvière ou le faubourg oriental d'Evian, dont plusieurs habitants avaient, dit-on, embrassé la Réforme ; 2° Versonnex, au pays de Gex (1621) Ornex (1621) Prevessin (1621) St Genis (1621) Thoiry (1613) Segny (1612)

E

Liste des chefs de famille

des bailliages de Chablais et de Ternier-Gaillard qui ont abjuré l'hérésie à Thonon, entre le 21 septembre et le 9 novembre 1598 (1)

A l'époque des Quarante-Heures de Thonon, Mgr de Granier avait chargé douze ecclésiastiques de recueillir les noms de ceux qui venaient abjurer l'hérésie. Toutefois, faute de temps sans doute, ceux-ci n'inscrivirent que les chefs de famille.

Un tableau de ces abjurants, dressé par l'un des secrétaires, se trouve dans la bibliothèque vaticane sous le numéro 5503. Copié par un professeur allemand, M. Hans, il a été publié par lui, avec d'autres pièces, dans une brochure intitulée : *Vier documente aus Romischen Archiven,* Leipsick 1843, et reproduit plus tard dans le deuxième volume des *Mémoires de l'Académie Salésienne.*

Tout en reproduisant fidèlement l'édition allemande, M. le chanoine Mercier a traduit les prénoms du latin en français : nous avons adopté cette modification, et nous avons de plus classé les abjurants de chaque paroisse dans l'ordre alphabétique, pour faciliter les recherches.

Cette liste, en effet, n'est pas seulement le faisceau des glorieux trophées de l'apostolat de saint François de Sales, elle est, pour les habitants des bailliages convertis, une sorte de *livre d'or.* La plupart d'entre eux « seront heureux d'y retrouver le nom de

(1) On trouve, il est vrai, dans ce tableau, notamment pour la ville de Thonon, le nom de plusieurs personnes qui avaient abjuré longtemps avant la date indiquée. Mais nous supposons qu'on les a néanmoins inscrites, parce qu'elles se seront mêlées à leurs compatriotes afin de renouveler leur profession de foi.

leurs ancêtres, et, pendant que les uns, pleins de reconnaissance, béniront le ciel et le saint apôtre de leur retour à la vraie foi, d'autres, peut-être moins fidèles,

> Mais saintement confus de leurs égarements,
> S'engageront à Dieu par de nouveaux serments » (Id.).

Abréviations : Abra. = Abraham ; Am. = Amédée ; Amble = Amblarde ; Aym. = Aymon ; Bde = Bernarde ; Bl. = Blaise ; Bt = Benoît ; Cthe = Catherine ; Ch. = Charles ; C. ou Cl. = Claude ; Clt = Clément ; Cne = Claudine ; Col. = Colette ; Dd = David ; Del = Daniel ; Gd = Gaspard ; Geo. = George ; Gine = Georgine ; Ete = Etiennette ; F. = François ; Gme = Guillaume ; Gn = Gonin ; H. = Henri ; Hip. = Hippolyte ; Ht = Humbert ; J. = Jean ; Jac. = Jacques ; Jien = Julien ; Jine = Jaqueline ; Jne = Jeanne ; Jte = Jeannette ; L. = Louis ; Lt = Laurent ; Mce = Maurice ; Mcel = Marcel ; Ml = Michel ; Mse = Maurise ; Mt = Mermet ; Mte = Marguerite ; Nic. = Nicolas ; Nd = Nicod ; P. = Pierre ; Ph. = Philippe ; Phine = Philippine ; Pht = Philibert ; Pne = Péronne ; Prin = Perrin ; Pte = Pernette ; Sne = Suzanne ; Sylv. = Sylvestre.

21 septembre

Bellevaux (110 noms)

Argant J.;

Bechevet Gn et P., Bernard P., Blanc Bd, Et., Jac., Jac., Mt, Buihod Am., Bd, Gn, Nicod et P.;

Clavel Cl. et P., Collier Cl. dit de la Pose et Jacq., Convers J. et J., Cornier Cl. et Cl., Et., Jac. et P.; Costaz ou Cottat Et. et P., Cousin (Cusin) Cl., Cl. et Cl.;

David Cl., F. et Mt., Dufresne, Cl., Jac., J. et P.;

Favier Bd et Bd l'aîné, Et., J., J. et P., Favrat Cl. commiss., Cl., Cl. fils de Math., J., Jac. et Ml, Favrat Reguillat J., Favre Bd, Bd, Cl., Cl. Jac. et Jac.; Fresne-Collier Cl., Frossard Cl.;

Gachet Ml., Gaydon J. et P., Gonin Cl. et Jac., Gonin-Magnin Jac., Gordan F., Gueillard Cl., Cl., Cl. et J. son frère.;

Maistré Cl., Martin Bd, J. et P., Mauroz Bd, Cl., Cl. et P., Meynet Cl., Cl., Cl., Cl. et Cl., Et., Gn, Jac., J., J., Mat., Nic., P. et P.;

Organ (Argant ?) Nd.;

Perrier Cl. et J., Pesson Bd et P., Place Organ Bd ;

Sourd Nic.;

Tornier Gn, Jac., J. et J. et

1. Nota Les noms que j'ai ajoutés ici à la plume se trouvent imprimés à leur place, à la page 356.

Math.;

Vaignoud Cl., J. et Math.; Vaynaud P., Voysin Bd et Et.

Lullin (117 noms)

Baud Bd, Bd, Berthet, Cl., Cl., L., L., fils de J., Jne et Pte, Belloard Ant., Berna P., Bessonet Et., Nic., Cne et Lse, Buinod Ete et Ete, Buodon Jne ;

Chastelain J., J., P. et Cne, Chedan F., Clara Jne, Claud F., fils de Pte, Lse sa sœur, Cne, Nde, Pte et Pte, Cognin Cne, Collet-Baud Cl., Colly Bd, J., Ml et Jne, Convers Cl., Ete et Mle, Cornier Cne, Pte et Pte, Croson Julie, Cusin Lse ;

Dacguin ou Dacquin Cl., F., F., Jac. et J,, David Geo. et Pte, De Genève Bernarde, Deschelleron Pte, Durant Cl., Du Crest Cl. et Cne, Dupré Jac., J. et P., Dupré-Cullin Jacq.;

Favier Cl. et F., Favrat Math. et Gne, Favre Jne, Fernex Nde et Nicole, Frossard J., J. et Pte ;

Jambon Jne, Jandin Et. et J., Jordan P.;

Maillian Fse, Martin Jne, Mattei Et., Mauroz (ouz) P., Jine, Jne, Jne et Pte, Maurouz-Buinod Isab., Mennet Et., Ml, Cne, Jne, Pte et Pte, Mermet F., Cne et Jne, Motto Cne ;

Pesson Pte, Pessot Cne ;

Rey Cl. et Et., Reysin Cne, Richard Pte, Rouge Et., Rognin Bde et Mte ;

Tornier Bd, Cl., Jne, et Pte ;

Unbliard (?) Bde ;

Vaignoux Jne, Vernard J., Viraz Ete, Verni Jne, Voysin J., Vuatouz And., Bt, Cl., Cl., F. et Jac.

Lullin, Vailly et Reyvroz (294 noms)

Alliod J., L. et Lse, André Cl. et J., Avet L.;

Baud Cl., Collet., F., Geo., J., J., L., L., P., Cne, Cne et Jne, Baule ou Bauloz (du) F., F., Gd, Geo., Geo., Mcel, Mce, Mce, P., P. et Lse, Bedard Cl., Belluard Jac., Berchet Am., Berget J., Bernod Cl. et Cne, Berthellet J., J., Jne et Phine, Berthet Cl. et Cl., Besson Am., Cl., J., P., P. et Cne, Bessonnet Cl. ; Blanchard Am.; Blanton Cl.; Bodat Cl. et Cl. ; Bomier J. ; Bonda Et, Jac., Jac. et Mce ; Bons (de) J.; Borget Mce ; Bosson F.; Bourg (du) F., F., P. et Jne ; Bouvier Geo et Geo.; Brenod Mtin ; Bron P. et Cne; Buichard Cl.; Burnet Jac.;

Calvin Genet, Jean, Jean, Jean, Nic., Cne et Cne ; Camuret Bd et Jne ; Camuriel P.; Chapuis Cl., P., Pte et Sébne ; Charbon J. et L.; Charles Bt, Et, F., F., F., Gme, Pte, Phine et N. ép. de Cl. C.; Chastelain Am., Bapt., Et., Jac., J., J., J.. Nic., P. et Col.; Chauderon Chr. et Jac.; Chedan J.; Chenard Pte et Nde ; Chevallet Bd, Cl., Cl., Cl., Et., F., F.. Geo., Geo., P., P., Cne et Gne ; Claud.,

Bde ; Collo (Colloud), Ant., Ant., J. et P.; Cotton Et.; Crenan F.; Cursat (Me) F;

Dacguin ou Dacquin And., Jac., J., Nde, Col., Jine, Nde et Pte ; De Genève J., Ph. et Nicolade ; De la Comba Cl., J., Geo, Cne et Pte ; Ducrest Geo., Jne, Jne, Lse et Pte ; Dunant F. et Pte ; Dupra F., J., J.-B., P., P., Séb., Cne, Colte, Gne et Jaqne ;

Excoffier F.;

Favrat Cl.; Favre J., Geo. et Bdine ; Ferrière P.; Fontaine (de la) Bon, Cl. et Geo.; Fornier Cne ; Freysier Aym. et Cl.; Frossard Cl., J., Gne, Gne et Nde ;

Genève (nobles de) Cl., F., et Gd ; Grange P.; Grilliard J.; Grilliet Cl.; Guerin Cl.;

Jandin Cl. et J.; Jansin J.; Joly Cl. et F.; Jordan Ant., J., J., P., Cathe., Jine et Quintienne ;

Laen Gine ; Liardet Bd ; Loys Bd et P.; Loyset Rich.; Lugrin Ant., P., et Fse, veuve de N. Lugrin ;

Maret J.; Martin P.; Maurou Jne et Lse ; Menton Cl. et Noël ; Mermet L.; Merniaz-Pernard (Jne, ép. de) ; Meynoz Jne ; Moenne Fse ; Morel Bastien, Geo, J., P. et Gine ; Moret Cl. et Jne, ép. de P. M.; Munier J. et Noël ;

Papa Jne et Jne ; Paries Am.; Perno Mse ; Perrière Cl.; Perrod P. et Jne ; Picot J., P. et Jne ; Place Jac. et L.; Placet Berthod ; Placon Cl. ; Planche Geo ; Playss Noël ;

Relex Pte ; Ression Geo. et L. son fils ; Rey Jne et Pte ; Richard L.; Roue Cl., Cl., Fse et Hine ; Sage (de la) Jac.; Sybron Cl.; Tesson Gne et J.; Tissot Ete et Mte ; Trabichet Geo,, Jac., Nic. et Gine, ép. de Cl.-T.;

Vaission J.; Veillet Gne, Jac. et Cne ; Verna Lse ; Verney P.; Verrod Cne ; Viollet Et., J. et Lse ; Vuassod J.; Vuatou (ouz) Berthet, F., F., Geo., Jac., Pht, Cne, Ete, Fse, Fse et Jine ; Vuliard Jne; Vulliet Cl., Cl., Et. et Cne.

Saint-Cergues (55 noms)

Bardonnet Eust.; Bioley F.; Bois (du) F.; Bomon (Bosson ?) Am.; Bordonex Cl. et Jac.; Borge Jne ; Borgeau Cne ; Bosson Cl.;

Carrier Gér.; Corbière (de la) Bd, Jac., Mt, N. dame de la C.; Cornu Jac.; Coron Mse ; Cottet Cl. et Collet ; Court Cne ;

Dupra J.; Dartax Cl. et Vincent ; Fornet Am., F. et J.; Fornier F.;

Gobe (Gobes, Gobel) Cl., P., P., Amédeine et Gmine ;

Jaillet Cl.; Jacquier H.; Loren Cl.; Luba F.;

Mermet Jien ; Mouton Jne; Nant (du) Ch., (noble) et Pht;

Pellet J.; Perrier F.; Piochet Cl.; Pollet Cne ;

Revilliet Jne ; Rey Cl. et J.; Riotton Cne ; Rosa Jne ; Rouset H.; Ruve Jac.; Satre Cl. et P.; Sesson (de) Cl.; Vela Cl.; Violet J.

23 septembre

Draillant (65 noms)

Balli-Jaquemin P.; Baudat F.; Baudet Lse; Bosson Andne ; Calvin F.; Carmod Jne; Claret Jne et Jne ; Claudi J.; Draillant Jac.; Duavellat F.;

Gerban J. et Cne ; Gerbaz Jine, Jine, Jne et Pte ; Girod P.; Girod-Dorzi Jac.; Gramet Jac.; Grasse J.; Grasset F.;

Hudic F.; Jacquemin Pte; Jordan Cl., syndic, J., Bde, Gmine, Lse, Nde et Pte ; Jordan dit Teydellion F.; Mathieu P.; Maulet Cl.; Menan J.; Orcet Jine et Lse ; Orvillat Gmine ;

Perier ou Perrier Bd, Ml et Nde ; Pernod Jine ; Perronet (de la) Jine ; Pérouse ou Perrouse (de La) Bd, P. et Pte ; Pretan And.;

Ramuel J. et P.; Ressan L.; Rossin J.; Rustet Bd, Cl., Gd, J., Jac. et Jne ; Sage Cl.; Sagey Pte ;

Vaignou Gd ; Vallion J.; Veyla (de) Cl.; Villa (de) Mte; Villard (de) P.; Voysin Cne.

Allinges (6 noms)

Maryc (Marge) P.; Mio Ant.; Morox Mte ; Pautex Pte ; Pinget Denis ; Zusinge (de) P.

1er octobre

Avully-Brenthonne et Vigny (47 noms)

Anselme Cl.; Berchet Cl., Biollay (ey) Ant. et J.; Camus Cl.; Chada Geo.; Chenevier F.; Dayon Bl. et Et.; Duyllan Cl.; Favre J.-L.; Fontayne J.; Girod Cl.; Jacquier Mce, Nic. et Cne ; Jordan P.; Lerchan J.; Lespine (ou de) Cl., J. et J.;

Matringe Bonif., Cl. et Gme; Mollit J.; Momberg Ant.; Monet Jac. ; Mugnier-Richard Cl.

Narot Cne ; Plantaley Bde; Potet L.; Pra (du) Cl.; Prevon (de) J.;

Ravi Cl.; Regaud, ou Rigaud, Bd et Pht; Remis Aym. et P.; Roch F. (Me) et F.; Roti (Ruptier) Cl.; Ruph J.;

Séchaud Dd et Josna ; Vallet P.; Vigny Mce et Sim.

Lully (44 noms)

Ballissat Barth. ; Barbier And ; Baud J., Bellamy Aym.. F., F., L., Nic., P. et P.; Bessonet Cne ;

Chemonier F.; Crest (du) Et.; Doret Aym.; Favre Robert et Thom.; Goga Pte ;

Jacquier Cl., Cl., Cl., Mce, Mce, fils de Gér., Mce fils de J., Nic., Nic. fils de Bl. P. et P.;

Martin Aym. (Me), F., et Amde ; Maurizet Mce ; Morzier J.; Moulet Cne ; Neuvecelle Clt ;

Périer Jne ; Portier Ans., Ant., Cl., J., Mce et Nic.;

Ravi Cne ;

Tissot Jac.;

Vittet J.

Lyaud (47 noms)

Baudet Cl.;

Camus Fse ; Caret Cl.;

Chevalier Pte ; Choste (Lhoste ?) Bde ; Coudurier Mte ;

D'Echelette Bd, J., Gine, Gonette, Thomasse ; Didier Bd ;

Favre Cl.; Fillion J., P., Jne et Pline ; Fornier Bd ;

Guérin J. et P.; Guiot Bd et Cl.;

Joly Antte ; Jordan Bde ;

Maudry Jne ;

Natet Ml ; Neple ou Niple P. et Bde ;

Place Pte ; Planchamp Fny et Mte ;

Randon Nic. et Gmine ; Rey Bd ; Reyton Ant.;

Uboyne Fse ;

Vallard ou Vellard (de) Nic. et Fse ; Vignier Jac. et Cne ; Villa (de) And. et Bde ; Villard (de) Cl., Bde, Fse et Pte ; Villy Jne.

Armoy (13 noms)

Baudet Nic.; Bernod Ant.;

Chenard Bd ;

Fillion Am., J.-F. et L. ;

Joly F. et Noël ; Jordan de Truche Cl.;

Planchamp F.;

Reyton Bd ; Roylly (Rollier ?) J.;

Vailly Am.

Loisin (21 noms)

Baud Pte ; Borgelat F.; Borme Cl.;

Carrier J.; Champ Mle ; Cohendet Cl.; Colly Cl. et Cne ; Conte J.; Court Mte ;

Lege (Luge) J.-F.; Loup Cl.;

Merly F.; Moget Cl.;

Prevond (de) Geo.;

Raoul Pte et Perrine ; Rua ou Ruaz (de) Et. et J.;

Villard Cl.; Volclan P.

Perrigny (37 noms)

Blanchard Gd, J., Sylv. et Pte ;

Chappuis F., Math. et Cne ; Chenevard Cl. et J.; Christien Nic.; Comiers (Cornier ?) J.; Conche (de) J., P. et Rolet ; Crest (du) Nic.;

Du Verney Clne et Mte ;

Favre Sim.;

Giorgie Pte ; Giormery Gmine ; Gros Phte ; Guerin J.;

Lieu (du) F., J. et Pte ;

Maribaud Amédéine ; Million Sylv.; Molard P.;

Moomus (?) Jac.; Mornay P. et Rose ;

Natey Hip. et Pte ;

Oul Cl.;

Pautet ou Poutet P. et Cne ; Pey (de) Sylv.;

Orcier (26 noms)

Baio Jne ; Baud J., Hip. et L.; Baud (du) Ambe et Simonde ; Baudet Pte ; Bernat J.; Bustret P.;

Chenevat Cl.-Ph.; Claret F.; Coffy P.; Curnond Gme ;

Favrat J.; Fregio (Frezier) Cne ; Meny Nic.; Nicod Antie ; Rélet Ml ; Reyton Cl.; Russey Cl.;

Veillet Et. et Jac.; Vigny (de) Cl.; Vuattou Ant. et Cl.; Vuattou-Costy Cl.

Bellevaux (64 noms)

Argot Et. et P.;

Bachet Sim. et Ete ; Berard

Cne ; Bessonet Cl. et J.; Blanc Jac. et Cne ; Buidon Bd et Cl.; Buinod Cl. et Et.;

Clavel Am., Am., Cl., J., J. et Nic.; Collier Et., Corbier Math.; Cornier Et.; Cousin P.;

David Bd, Cl. et Ml ;

Favier Ete et Pte ; Favrat J. et J.; Favre F., Cne, Cne et Pte ; Frochard Jne ;

Gagin Cl.;

Maistre Amed, P. et P.; Martin J.; Mauroz Bd, J., Nic. et Pte ; Meynet Cl., Cl., Cl., Cl., J., Jne, Jne, Lse et Mathéine ; Michaud Jine ;

Peri Jac. ; Pesson Cne ; Puis (du) Anne ;

Rey Gn et Pte ;

Séjour Et.;

Tornier Cl. et Jne ;

Vaignoud Bde ; Vuarnier Cne.

3 octobre

Machilly (13 noms)

Baulet J.; Bétend Jac. et Ml ; Brunet And.; Cornet Cne ; Coustiers (Couty) P.; Flamen P. Caius ; Fléchiers (de la) Ant. et Anie ; Guion Gde ; Lombard Cl.; Pellissier Cne ; Revillod P.

4 octobre

Bons (10 noms)

Beysson Et.; Blanc Jac.; Chalande Colet ; Charmot Cl.; Delesclefs P.; Compois (de) F.; Crosa (de la) Am.; Du Ronzier Bernd; Prox Nic.; Tissot Ant.

Bons et Saint-Didier

(76 noms)

Alcin Cl.; Allex P.; Artique Ant.; Beaux Cl.; Beguin Jne; Berna Cl.; Bons (noble de) Elie ; Bons J. et L.; Brassard Vinc.;

Candevod Rolet, Charmot Aymon, F. et P.; Chaussat (Chauffat) Ant., Cl., Fse et Lse; Chavanne Pte; Crettella P.; Cullod Cl. et P.;

Daubona Cl.; Delesclefs Bd, Ant. et Guignes ; Dupra Mee ; Cl., fils de Cl. et F.; Des Champs J. et Lse; Ducrest Duronzier Jac.;

Gervex J., Jne et Mse ; Girod Cne ; Gisset (Juset) J.-F., Andne et Cne ; Janin F ; Joseph Cl., J.-F. et Noël ; Lamod Ant. et Cl.; Lebat Et.; Lullin F.;

Machon (Moachon) Cl., fils d'Et., Cl., fils de Gme Daniel, Et., F., Nic. et Fse ; Novacelle ;

Perrod Abrah., Cl., l'aîné, Cl. et Mlle ; Pittod (Puthod ?) L.; Portier F. et Jne ; Prevond Gd ; Puthod Fse ;

Roc Pte ; Séchaud Ant., Cl., Cl., J. et Bde ; Thomas Mse ; Tissot F. et P.; Truffat Barth. et Girod ; Vacheran F.

7 octobre

Anières

Bovier F. et J.; Chevrens (de) Bd et J.; Panisset Min.; Villard Ant.

Ballaison (76 noms)

Bal (de) P.; Baux Cne ; Bé-

tend Cl. et Nde ; Bocherand Bd et F.; Bourgeois P. et P. fils d'H.; Brunet Cne et Pte ;

Cazel Cl. (Me) ; Chalende F., F., Mce, Cne, Ette, Fse, Gde et Pte ; Chavaniers Cne ; Chevalier Cath.; Clément Bde; Clerand Mse ;

David Abrah., Derua J., J.-F., Urb., Fse, Gmine et Jne ; Dumont J. ; Durant Ant., Cl. fils de Cl., Gn, P., fils d'Ant. et Jine ; Escoffier J.;

Gaillard Andréa ; Gantier Mce ; Gave Jne et Jne ; Gostinet Mme ; Grenier Nic. ; Guare F.; Guennard L. et Mtin ; Guerdon Ml ; Guisard Cl.;

Martin Cl., fils de P., Cne et Fse dite Machan ; Merma Gme ; Millachon Nde ; Mojonier (noble de) Am.; Mussillon Et. et Cne ; Mutilliet Cl. (ne) et Gd ;

Pellissier J.-F. et P.; Prodon J.;

Utigny (d') J. et ses fils Cl. et Mt ;

Verna Prin ; Vernier Cl.; Verrière Et. et J. ; Victon Mce ; Vincent Cl., fils de Cl., Cl., fils de Nic., Mt, P., P., laboureur, P., maçon, et Pte.

Douvaine (75 noms)

Baudet Jne, Baulan ou Bolan Ant., Ant., Bd, J., J. et Gmine, ép. d'Ant.; Besson J., Hte ve ; Bocheran Bd ; Boguin Ant.; Bordenet Aym.; Bosson Hte ; Brun Antie; Bunier P.;

Charmot Cne ; Clermont Cne et Cne ; Condet Ant., Guy et J.; Conte (tio) Cl. et Nic.; Corbe Jne ; Corbière Jne ; Cosson Pte, ép. de Thomas ; Coustier J. et Nic.; Cudet Geo et Geo.;

Daubona Cl.; Derua P. et Fse ; Dorsier Cl., Anie, Bde, Jne, Jne et Anie, ép. de H.-D.; Ducrest Cne ; Dumont Geo ; Durand J.; Falquet Cl., Andne et Hte ; Féternat J.; Foras (de) Ml (ne) ;

Genod ou Genou J., Monet, Gn et Sim.; Jaccod Pte et Pte ; Jacquemoz Jine ;

Masson Jne ; Maurisou Moris Jne, fille de F., Pte ve, et Pte, ép. d'Anable-M.; Morel Urbaine ;

Pannier (de) J.; Porte Cl., F., Bde, ép. de Cl., Cne et Jne, ép. de F.; Prevant Cl.; Sicard Sybille et Sybille ;

Troctier Bd et Gle ; Troquier Fse, ép. de Jac.; Vallet Nde; Villard Gine, ép. de Cl., Voland Gine ;

Filly (28 noms)

Bellode Phte ; Beyssonnet Anie; Bocquard Fse ; Bossu L. et L.; Bourgens Cl'; Chalou (ne de) Pne ; Chappuis Gd et P.; Chaudet Béatrix ;

Derua Mermet ; Duchamp Cl. et Mce ; Dumont Jne ;

Echarnier P. et Hne ; Guidon Cl.; Guillermin Cl.; Jacob J.; Jordan Thomas et Thomas; Mathieu Fse ;

Petit Jh ; Portier Floret ; Ravion P.; Sales (de) P.; Ticon Rose ; Tigner (du) J.

Beauregard (Cusy) (5 noms)

Barbier Cl.; Benet P.; Berthet Cl.; Favre F.; Gotet Cl.

Cordrée (Sciez) (12 noms)

Bonatreys (de) Jne ; Burnet Cl.; By Noémi, fils de Del; Chastel F.; Chevrens Nde ; Clerc Jne ; Lancet L.; Marcet Jne ; Odion Ant.; Sordat Bde et Jne ; Vectal Pte.

Hermance (47 noms)

Averlion J.; Balleyson (de) H.; Besson Jac.; Boccard F.; Bovier Gme ; Brigand Phte ; Bron Jne ; Burnod J.;

Chappuis Bd (Me) ; Collet Ches et Cl.; Coussin F.; Davendre Cathn, Jh et J.; Ducloz J.; Dupuis Cl. et Geo.; Foras J.;

Gay Ch. et Fse ; Gondry Aym.; Gottret Fse ; Gros Cathn.; Jacquemod F.; Liardin Pte ; Longet Jac.;

Mercyer Cl.; Mermoz Geo.; Montral Cath.; Motellet Ambl.; Bapt. et J.; Mouton Michaud ; Musi Aym. et P.;

Pernod J. et Cne; Piu Ant., J. et Jne ; Pivuz F.; Planche Gme ;

Ravoyre (de la) Nic.; Rivolat J.; Velier P. ; Villard Girard.

Jouverney (Margencel)

Chauderon Bastien.

Messery (50 noms)

Arvin J.-F.; Benoit Bd; Boccard Bd et L.; Borgeallet P.; Brolliet J. et Mse ;

Chaudet F., P. et Florence; Chollet J.; Crespi Jac.; Creusa ou Crosa (de la) Bd, Geo., J. et Ml ; Criblier F., F. dit laysan, Jacq., J., J. dit Cursillat, L., Maximil., Noël et P.;

Dayon Ant.; Du Borge Bd, F., J. et P.; Faysan J. et Cathe ; Martin Bd et Jne, ép. de F.; Mathieu P.; Motella P.; Montellet Btd ; Parguen F.; Pochat Bd ; Poignent Cl.;

Sauva Jaq., Jacq., Martin, Ml. et Sam.; Sauvage P.; Secard Aym. et Jne ;

Verbo Gme ; Vuarnet J.

8 octobre

Cusy (18 noms)

Beaudat Geo.; Banna Ete ; Bocheran Cl.; Doussy F.;

Fichard Bd et Jac.; Floret Bthe et Jne ; Gallois Am.; Gottret Cl., Ete et Fse ;

Morel F., Rapin P.; Rivollat Am., J. et J.-F.; Voulan Pte.

Excenevex (15 noms).

Arpin Bd, Jac., P. et Nic.; Chastellena J.; Cheral Fse, ép. de Jac. Portier ; Garnier Cl. et Mte ; Genet Bd ; Girod Nic.; Gobel Pht ;

Livonge (de) L.; Mottu Amed ; Terenes J.; Thorens J.

Fessy (31 noms)

Baud Ant. et Girod ; Bellamy J.;

Chaudet Samuel ; Chenevier F., F. et P., Cohendet Mce ;

Favre F. et P. ; Frareri And.;

Gartan Am. et Geo.; Gogat Ant.; Gye Gd ;

Martin J.; Mercier Pte ; Nattes (de les) Pl et P.;

Picod Gd ; Primberti Dd ;

Ravi (io) Cl., Jte et sa fille Ayma ; Rubon Godefroy ;

Vacherand Cl. et Mce ; Viret Cl.; Voulaut Cl. et Mte.

9 octobre

DU BAILLIAGE DE TERNIER

Feigères (32 noms)

Bontan Aldre ; Borget P.; Bruel Cl., Cl., P. et P.; Charriers J.; Compaignon Ant., Laz. et Laz.; Cuex Cl.;

Deléaval F. et J.; Duperier Ant.; Fornier Jne, femme de P.-F.; Genevard P.; Guerre Cl. ; Hostellier Mtin ; Mivelle J. et Bde ;

Portier Jac., Jacquemin, Jacquemin et P.; Rambosson Cl., Cl. et Jac.; Taponier Cl.; Vaignat J.; Vaulix Gn ; Vuachon Bthe, ép. de Cl. V.

Thairy (29 noms)

Barbier L. et Thomas ; Bastia Cl. et Ht ; Boymots Jacob; Charlier Brice ; Clave (el) Gel. L. et Nle ; Cocans Cl.; Cuex Pht ;

Durand P.; Favre Cl.; Fontaine (de la) J. et Nic.; Gerard ou Girard Clt, J., J. et Mt ; Lucian J.;

Moget F.; Nant (du) Et.; Ouquart Bl ; Provent Cne ; Rey P.; Rivillet Anie ; Tardi Gme ; Torrens (de)Brice et J. son fils.

Compesières (18 noms)

Babel Cl., Perruval, P. et Clce, ép. de Ht ; Baux Ambl. et Bde, ép. de Mt B.; Bran Mlle ; Coquant Jne, ép. de L. C.;

De Lestra J.;

Fontaine J. et P.; Fontaine (de la) Charlotte, noble ; Gollion J.; Janin Salomon ; Migard Bde, ép. de J. M.; Pautex P. et Jine ; Rosse Cl.

Saint-Julien (22 noms)

Badel Chr., Jien, Pte, ép. de Jac. et Pte, veuve de Cl.; Bernard Jac. cadet, J., Pte et Cne, veuve de Pht B.; Bocquet Cl. et Pte, veuve de Geo. B.; Borge Cine ; Bourgeois Fse ; Fontana ; Butta (?)

Chastellain J.; Coennet Gonet ; Fabert Gme ; Girardon Jne ; Levrat Ant.; Masson Gne, veuve de F. M.; Millier Jne ; Morel Cl. et Fse.

Collonges (27 noms)

Bochet Bd ; Breton Thomas ; Canard J. et P.; Cant Jac.; Croset Bte ; Daudin Nic. et P.; Deléaval J.;

Favre P.; Fuliard J.; Grilliet J.; Mermier P.; Métrallet F.; Miège J. et Nic.; Natural Ml ;

Pellet Cl. et J.; Pellionet Jne ; Pistaph Et.; Rey Gn, J. et Pte ; Rua (de la) J.; Vuarier Cl.; Vuarin Nic.

Bernex, Confignon et Lully (48 noms)

Ador Sne, veuve de Cl. A.; Allod (d') P.; Bonard Cl., Eust., Jac., J., J. et Rolet;

Capponex ou Coponex Ambl., F., Cl. et Ml; Cattry P.; Confignon (nr de) Marc; Coquans J.; Curry Pte et Jine, veuve de Gme C.;

Des Champs Ant., Ht et J.;

Faysan Rolet et Anie; Fornier Del; Foys Geo.; Froc ou Frot Albin, Cl. et L.;

Gallatin Mce; Gentil J.; Girard Aym.; Giron Aym., Mce et Ph.; Gru Eust.;

Jacquier Ht; Léchex Cl. et F.; Ligon Jne, veuve de Jac. L.; Malpa Cne; Mauris Geo. et Jne, ép. d'Ht M.; Morel Cne; Moutay (du) Chr.;

Provent J.; Sauge Aym.; Vandel (nr) Pte; Vorgey Cl.; Voustier Léger.

Neydens (8 noms)

Berlioz Ml; Chanal (de la) Rolette, ép. de Laz.; Henri F.; Jagard Domin.; Moret Ht; Sublet Nde et Sne; Vuagnat P.

Beaumont (18 noms)

Bosson Andne, fille de Cl. B.; Cousta Cne, ép. d'Et. C.; Grivet (Gruiet) Ant., Aym. et Cne, veuve de Jac. G.;

Mabut Cl., Et., Jac. et P.; Mogevant Jne, fille d'Et. M.; Mouget And.; Ponce Ant.; Pralet (ou de) Ant., Et., Jac., P., Andne et Pte, fille de J.

Viry (20 noms)

Blanc Aym. et L.; Bonardet P.; Boncoman Mce; Bovier Bthe et Mlle;

Cartier Pte; Cochet Geo.; Cohendet Amb.; Cologny Geo.; Curtet Pte;

Gentil Aym. et Amédine; Jullian Jine; Métral Jne, veuve de P.; Pella F.; Piccot Ml et Jne; Rivachy Mse; Testu Amédine.

Vers (8 noms)

Girard Mie, fille de Cl.; Jampino Cne; Philippe J.; Vallacian Pte; Villiet Cl., Guich., Ht et Mce.

Lancy (7 noms)

Dunant And.; Fiquey P.; Jordain J. et Pht; Molin (du) J.; Pauget Am.; Saugey Et.

Chênex (11 noms)

Caille Cne; Collomb Pte; Cristin Jine; Ferra L., Jne et Mse, ép. de Jac. F.; Gentil Jne; Lambossy Cl.; Olyvier Gme; Ravoyre (de la) Aym. et Andne.

10 octobre

Corsier (20 noms)

Bellerive (de) Bd et P.; Bovier J. cadet; (de) Chevrans J.; Dedero Am. et Nic.; Dru Jac. et J. cadet;

Gaudemine J.; Gavilliet P.; Guigona J. et Nic. (Me); Mugnier Bdin;

Panisset Abrah.; Pertemps Cl.; Poysat Cl.-Amed; Ra-

voyre (de la) Geo.; Sublet Ht; Villette (de) Cl.; Viret Et.

Brens (36 noms)

Armout Cl.; Bellossat Ant.; Challon J. et J. dit Guarnet ; Chaussat Fse et Hte; Coup J., Croset J. et Cne ; Du Chastel Rollet ; Du Sougey Mle ; Duche P.;

Gautier J.; Girard Cl.; Guillaume Aym., J. dit baron, J. dit Fouilloux, Mrin et Mle, ép. de F. G.;

Harancourt (ne d') Esther, dame de Servette et Langin; Janin Cl., Jac., L., Jne, Lce et Mmette ; Mugnier Andne, ép. de Cl. M.; Ormond Pte ;

Perret F. ; Portier Ant. ; Rollard Mte ; Rosset F. et Jne ; Vigny Anne, veuve de F., et Hte, ép. de P. V.; Vuirton L.

Veigy (68 noms)

Asnières (d') P. ; Balidet Geo.; Baud J., J. dit Magnus et P.; Bottaz Mt ;

Chamorier J. ; Chappuis Jac.-J.; Chevrens Collet, J., Nic. et Cne ; Chuit Abrah., Geo., J., Nic. et P.; Coaldrens Geo.; Condevaux Et.; Congin (de) P.; Cordier Am. et P.; Costier Jne ;

Daumont Cl. ; David F. ; Dayo Cl.; Dentand Gme ; Deron J.; Dorzier F.; Du Nant Emion et Et.; Dusougey Jne ;

Espaula H. et Nic.; Faudrat F. et Cne ; Foex Ant. (Me); Fornier J. ; Gardon J. ; Gay Jac. (Me), Guent J.-F.; Hudry Ans.; Jacquier Et.;

Matheli veuve ; Mermaz Geo.-Bd, Gme et N., veuve de Nod M.; Mermoz Et., F., Jac. et Séb. ;

Nourry Del ; Pelligot F., F. et N., veuve d'Aym. P.; Perret Judith ; Perrod Mie ; Place (de la) J.;

Rosseau (ou Rousseau) J., Nic., Genette et N., veuve R.; Serrasset Jac.; Tronchet F., Geo., Gme et Gmine, veuve T.; Vigny (ne de) P.

Chavanex (14 noms)

Chappuis Bde ; Coucul Merma ; Destra Ant. et Jac. ; Girod J. ; Hoste (L') Bd ; Jaquet Pline ; Lamy (ou l'Amy) Cl., Gme et Rolet ; Pernod Cl., Petet Cl. ; Reymond P. dit Girod.

Sciez (66 noms)

Arpain C. ; Avonex (d') Anne ; Balland Cl. et Anserma ; Biolain Bd ; Biollet Bd ; Borgey P. ; Bourgeois J., J., P., P., maréchal, et Pte; Canan Jne, veuve Gme C. ; Chanstal Cl. ; Chappuis Ant., J., J. (Me) et Mt; Chastut Nic. ; Chevallier G., H., Jac., P., Lse et Mse ; Clerc Jac. et J.-F. Croset Jne ;

Delaruaz J., Duchamp Cl. et Cl ; Dunant Cl.;

Escostier C., et C. ; Favre Rolet ; Jusinge (de) Nic. ; Jordan J. ; Lancey Abel, Abel, Cl., Geo, Geo, Mce et Mce ;

Marcet Cl., Cl. et Ml ; Mar-

chey Cl.; Marge Bde, ép. de Del M.; Maudry Ant,; Moenne L.;

Perrod Bd; Perron Bd; Pétel P.; Pioton Bd et Bd; Putet P.;

Rancod Cne, ép. de Bd Perrot; Rigaud Lse; Sadot J.; Suchet Rolet, Rolet; Voylet Ant. et C.; Vullié Cne, et Cne.

Margencel (98 noms)

Aynard Hip.; Baria Cne; Baud Cl., Gme, Gme, Gme, J-F. et Bde; Bergeal Tho. et Jne; Beriol Tho.; Berthier Gme; Blanchard Ans., Anserma, Cne et Lse; Bordat Nic.; Bovard Mte;

Chevallier Cl., Cl. et Anserma; Cul J.; Delacroix Et., Dezusinge Jac., Mce et Bde; Du Chesne Ans.,Cl., Cl., Et., Jac., J., Lt, P., Berthe, Cne, Gde, Jne et Jne; Dunant J.;

Draillard Pht; Fatigand (gard) Jne, Jne; Favre Bd; Filliet J.;

Gentil J.; Gilliet Pl.; Grand Ant. Gmine; Grésil J.-F.; Guichard Del; Heritier Cl.;

Jacquier Cl. et Cne; Jandin J. et J.; Jordan Bd, Et., Jac., Mce, Merma et Romé, fille de Mce J.; Juilliet And.;

Maniglier J. et Jne, veuve de P. M.; Marge Mce, Bde et Lce; Maudry J. (Me), P., Tho., Gma, Lse et Mte; Mottu Bd, Bd et Isabelle; Moyxi Bde et Jne.

Olyvier Lt, Lt, P., Et. et Nde; Paroysse Del., Nic. et Mie; Plans (ne des) P.;

Reboux Bd; Rebut Bd; Rigaud Jac., P., Cne et Jne; Ticon Bd, Et. Et.; Vuarat Gme.

Saxel (4 noms)

Bétend F.; Collonel J.; Mochet Aym. et Cl.

Rive-sous-Thonon (19 n.)

Bastard J.: Baudet P.; Beguin J.; Chappuis J.; Decorsens Ant., Bt et Nic.; Des plans F.;

Dupont Anne; Echernier Mce; Fontaine (des) Bl.; Guddet J.; Jacquart Cl.;

Perrière H.; Pugin Ches; Rosalet Jac.; Vionet Cne; Vuatoux Cl.; Vulliet F.

Vongy (26 noms)

Balli P.; Basset Hip.; Baudet Cne; Bochex Ant.; Cart Cl.; Collomb Bthe; Destra; Hte; Ducloz Bd.; Durand Am.;

Gentil Cl.; Georges Hug.; Gerdil Grin; Gex, Geo., Jac., P., P., Jne, Jne, Lse et Pte;

Jardi Cne; Laplace (de) P.; Maglier Cl.; Penaud Cl.; Perrod Tho.; Replumaz Urb.

Tully (5 noms)

Chauderon Cl. et Jac.; Munier Ant; Soulon Bastian; Vuachet Aym.

14 octobre

Anthy (30 noms)

Baudat J.; Baulo (du) Cl.; Beguin F.; Berthet Cl.; Bonda Fse; Bourgeois F., syndic;

Chappuis Sermet ; Chevallier L.;

Destra Bl. Del et Jac.; Duchesne J.

Forral Cl.;

Gagy Abr.;

Martin Et., Geo. et P.; Mortillot Jac.; Nicolet Ml ; Paccot Jac.; Pinet P.; Plastat Del, F., Gd et Nic.;

Ribut Cl., F. et Jac.; Soldat Humb., syndic ; Vattau Bd.

Cervens

Buclin Jac. (Me), notaire.

19 octogre

Yvoire (28 noms)

Champuri Pin, Criblier Jne, Delachanal Cl., Desportes Bl., Melchior et Nic.; Duchesne Bd et Jne. Du Fresne J.; Fert Cl.; Grès J.; Larpin Bde ; Luonge (de) P.;

Marcel Fse; Mermilliod Cl.; Michiel J.; Mignet Pin, Pht et P.; Novel H. et Pht;

Pignier Bd, Gme et Cl.; Thorens Cl. et Pht ; Vionnet Mt ; Vuarnet Jac.

9 novembre —

Massongy (27 noms)

Aubier Del, syndic, et sa femme ; Bailliat F., syndic ; Bonivard Geo.; Carneau P.; Chastel P.;

Dalay Bd et Cl.; Darbey Ml ; Dufours Aym., Ant. et P.; Lestand Cl.; Mermet And. ; Mochet Cl., Gn et Jac.;

Pellet J.; Piccard Del., Del., F., Jac. et J.; Piccat Et.; Piccut Geo.; Porte Et.; Tenier Bd.

Concise (17 noms)

Bauda Et.; Bellisse And., J. et L.; Bergoen L.; Bosson Gme ; Deschelettiers J. (Me) ; Favre Gab. (Me) ; Gaye Berthet, Jordain Et.;

Mollie Jac.; Penar Cl.; Regard Hip.; Robert Cl.; Roguet J.; Veliers (?) J.; Vouillé L.

Thonon (168 noms)

Andri Girard ; Bally Bthod ; Baud Augtin ; Baudat F. et F. ; Bechand Bd ; Belpoil Cl.; Bergier P. ; Bergoel P. ; Bergoen Gme ; Bintival Cl. ; Blanchard (de Vevey) And. ; Blanche Cl. ; Bochex Jac. et J. ; Bons (de) Hip. (noble) et J. ; Bontard And. ; Borgeaux Angelin ; Borgeod Jac. ; Bovier Ferd. (ne) ; Brionsat Ant. ; Bruet Antie et sa fille Jne ; Buinard Guigues ;

Chadal Cl.; Chadel Mce ; Chalende J.; Chappuis Cl.; Chastelval Cl.; Chedal Cl. et Mce ; Cheneval Bd ; Chenevier Sermet ; Cherrières F.; Christin Bd ; Clermont Jine ; Cohendat F. et P.; Colland Math.; Convers Cl.; Crèches (de) Ml ; Cutoy Maclet ; De Corzan Berth., F., F., F. et Gine ; De La Croix And.; De Juzinge Mt et P.; De Rua P.; De Vaulx Ant.; Du Bouloz Cl ; Du Puis Hugues (Me) et Ph.; Du Fresne J.; Dalphin L.; Deschelette Bd ; Destra L. (Me) ; Escotton Geo ;

Faurat Mse ; Favrat Et. et J., fils de Mt ; Favre F., Gn

et P.; Fongela F.; Forestier Cl.; Fornier L. (ne) et P. (Me).

Gabriel Madne; Gallaz P.; Gavilliet Hip.; Gerie Bd; Geydet L.; Girod J.; Gratian J.; Grisod Cl.; Gueliod 3 frères; Guerlaz de Guiau Sde; Guiblier Hug. et ses deux fils; Guigona Nic., notaire; Guy Abr.;

Hallemand And.; Jacquier F.; Joly Guy (ne) et Chr.; Lancey F.; Lièvre And.; Listort (Liffort) Ml;

Malliet Gd; Maurod-Chappuis Cl.; Mauroz Cl., J. et Noël; Maylliet Jh; Mengeon J.; Menton H.; Mercier Am. et J., fils de J.; Merdens P.; Merier P.; Merma Gme; Mermet-Favrat J.; Mermeti P. (Me); Mermoz H.; Meynet And. Ant. et Ant.; Michaud H.-P.; Morzier J. et J.; Moynet F.;

Nattey Mt; Nor (?) J.;

Pariat J. (Me) et J.; Peccuz Abr.; Pectod Mce; Pel P.; Pepin ou Pippin J., Min et P.; Perron Fse; Petit P., ministre; Peyrod Cl.; Piccod Jac.; Pinaud P. et P.; Pinton Mce; Prés (des) Cl. (ne); Provenchère Ch.; Pupon Del. et Gabriel, Madne, sa mère;

Ravier Cl. et F.; Ravinel Gme; Ranvers Bd; Rey Bd et P.; Reyret (du) Ant.; Riond Nic.; Riu L.;

Sachet Ml (ne) syndic, et Désirée; Saint-Michel (nes de) *Antoine, son fils Gabriel* et toute sa famllle; Subject Et. et Antnie; Suchet Et.;

Ticomes Cl.; Ticon N.; Treslachod Simon; Veillet Barth., J. et Lt; Veillet-Liotor J.; Vignier Bapt.; Villarais (du) Ml; Vodaux Et.; Voysin Jac.; Vulliermo Mie, épouse d'And. Collomb; Vulliod Mle; Vulnay F.

Nernier (56 noms)

Balleyson (de) Jne; Baudiers Mie; Bolliet F.; Bonivard Ht et Jne; Bonnevaux Bde, ép. d'Ilt B.;

Canavet Genette et Jte; Chatelain Fse, ép. de P. C.; Chauderon Am.; Chevallier Fse; Cornu Cne, ép. de Bd C.; Crespi Gme et Girarde; Cul (de Corzan) L.;

Dacquin Ph.; Dessert And. et Nic.; Du Chesne P.; Dufour Lse; Favre P.; Gruiller Hip.; Jacquin Geo. et Pht; Lestand (de) Fse;

Maret Cne; Merle (de) Fse, ép. de F.; Mochet Davienne; Mottet Del et Salomon; Mousset Jne; Ocli Jne, veuve d'Ant.;

Pellasar Bthe; Pelu Gne, ép. de J.; Pernou Pte, épouse d'And.; Piccard Ant.; Piccut Jne, veuve de Bd, Pte et Pte; Piu Cne; Planta Bthe; Portier N., veuve de Pantaléon; Pottey Bd; Puoard Vincente, ép. de Del; Putod Jine;

Rigaud Bernon;

Scutistère N., veuve; Serard P.; Servage Gne; Tornier Pne; Verne Pne, veuve; Voysin Cne; Vulliermoz Del, F. et P.

On remarquera que dans la liste précédente ne figure aucun habitant de Maxilly ou de Montigny : ce qui nous fait croire qu'ils se sont convertis après 1598.

F

Visite des églises du Chablais

faite par Mre Claude d'Angeville, accompagné de N^e Claude Marin, de Jac. Picot, secrétaire, et de Michel N., d'Annecy, charpentier

Mercredi 21 octobre 1598.

Lyaud. — Eglise en assez mauvais état, pleine de saletés ; pas de cloche, celle-ci ayant été récemment vendue 400 fl. par Cl. Baudet, alors syndic.

Orsier. — Découverte en plusieurs endroits, pleine d'ordures, sans plancher ; ~~pas de~~ pierre d'autel. Une cloche est cachée chez les Baudet ; une a été vendue il y a un an.

Draillant. — Mal couverte sur le chœur, découverte ailleurs ; sans plancher, ni portes ni fenêtres ; sans autel ; pleine de pierres et de tuiles ; deux cloches, dont un battail a été volé.

Perrigny. — En mauvais état (de même que le presbytère), plancher inférieur gâté, sans fenêtres, mal couverte, pleine de pierres et de tuiles ; réparations nécessaires évaluées à 400 fl. ; pier. d'autel et fonts

Margencel. — Bien couverte. Deux cloches au clocher. Presbytère en état passable. Rép. 140 fl.

22 oct. On tasie sur Mre Clerici, bourg. de Thonon, bois pour la vigne dépend d'Armoy, lequel tient L. Viret, jadis ministre, en bourg

23 octobre

Armoy. — Mal couverte, plancher inférieur tout rompu et pourri. Une cloche ; une autre a été vendue 4 mois auparavant

Reyvroz · ~~un sieur André Girard, de Thonon.~~ découverte en entier du côté droit : une cloche ; une autre a été vendue cinq mois auparavant au sieur André Girard, de Thonon.

Vuallier (Vailly). — En bon état, bien couverte. — Très belle pierre d'autel en marbre, non dressée, de même que celle des fonts.

Lullin. — En bon état, bien couverte. Deux cloches. La maison de la cure, qui est au-delà de l'eau, est entièrement ruinée. Pierre d'autel et fonts baptismaux nouvellement dressés

Vallon. — Sa belle église et son monastère entièrement ruinés.

24 octobre

Bellevaux. — En assez mauvais état, le toit étant rompu et découvert en plusieurs endroits ; pas de portes ; fenêtres sans

vitres ; autel dressé. — Le prieuré est assez bien bâti ; son cloître est tombé depuis peu. Rép. 1500 fl. — *Les experts rentrent à Thonon.*

3 novembre, mardi

Allinges. — En assez bon état, autel dressé, pas de plancher inférieur ; portes à refaire. Deux cloches au clocher. Rép. 1.200 fl.

Cervens. — Autel et fonts dressés. La nef et l'église sont *carronnées*. Rép. 300 fl.

Fessy. — En mauvais état, mal couverte, fenêtres sans vitres ni châssis. Cloches vendues dès environ quatre mois par les syndics d'alors.

Avully. — Entièrement découverte et ruinée en partie, pleine de pierres et d'ordures, sans portes, sans clocher ni presbytère.

Brenthonne. — Mal couverte ; plancher inférieur tout gâté. Autel non dressés. Presbytère assez éloigné.

4 novembre

Saint-Cergues. — En mauvais état, mal couverte, plancher inférieur entièrement gâté ; sans cloches, pierre d'autel non dressée. Rép. 700 fl. — Vu de loin les ruines de l'église de *Genevray*.

Boringe. — Il n'y a plus que quelques restes de murs : elle est sans biens ni revenus.

Machilly. — En très mauvais état, pleine d'ordures et de pierres, sans plancher inférieur, sans pierre d'autel, sans cloches. Chapelle de gauche belle, mais mal en ordre. Rép. 700 fl.

Brens. — Même état que la précédente ; la grande porte était même murée. Pas de cloches : l'une d'elle a été vendue il y a quelques mois à Tivent Amed, de Genève, pour 400 fl. Rép. 800 fl.

Bons. — En assez bon état ; autel, fonts et bénitiers dressés à la catholique ; deux cloches. Cure en assez bon état. Rép. 400 fl.

Saint-Didier. — Ruinée en partie, chœur entièrement découvert, pleine de pierres et d'ordures. Ni cloches, ni pierre d'autel, ni plancher inférieur. Rép. 700 fl.

Lully. — Assez bien couverte, sans portes, ni plancher inférieur. Pierre d'autel non dressée. Cloches vendues, six mois auparavant, par F. Bellamy et Cl. Jacquier, syndics. Rép. 500 fl.

6 novembre

Excenevex. — En très mauvais état, toit rompu, pas de portes, plancher inférieur pourri. Pas de cloches. Pierre d'autel non dressée. Rép. : 900 fl.

Yvoire. — Toit et voûte du chœur tombés, pas de plancher inférieur, pas de cloches : l'une est engagée à Genève depuis un

5 nov. Les experts, à Thonon, donnent les biens et revenus d'Yvoire entre les mains de l'evesque Pierre Dopraz, qui les tient de Berne en Biens de Marguerat, Brenthonne, Corsier, ... entre celles de Jean Fre Dumaney.

an pour 200 fl. La pierre d'autel a été trouvée vers la fontaine du côté de Nernier. Rép. 2000 fl.

Nernier. — En assez bon état. Pierre d'autel non dressée. Rép. 300 fl.

Messery. — En assez bon état, sans pierre d'autel ni cloches. Rép. 200 fl.

7 novembre

Douvaine. — Eglise sans portes ni plancher ; deux cloches, une petite et une grosse qui est engagée à Genève depuis un an. Rép. 1000 fl. — Maison du prieuré en mauvais état, sans portes. Rép. 1000 fl.

Cusy. — Mal couverte, sans plancher inférieur ni portes ; la cloche a été vendue 200 fl. Rép. 300 fl. Cure découverte.

Hermance. — Le chœur, qui est en bon état, a été séparé récemment de la nef par une muraille ; nef en mauvais état, sans plancher. Pas de cloches. Rép. 600 fl. Cure passable.

Anières. — En assez bon état, sans plancher inférieur, sans pierre d'autel, sans cloches depuis 60 ans. Sans cure.

Corsier. — Toute découverte ; la voûte s'ouvre en plusieurs endroits depuis que J. Gruz et Geo. Martin ont vendu les tuiles. Pas de cloches : l'une est cassée, l'autre est vendue. Rép. 1500 fl.

Veigy. — Etat passable ; fenêtres sans vitres ni chassis. Autel dressés. Pas de cloches : elles ont été emportées en 1589 ; cure à rebâtir. Rép. 600 fl.

8 novembre

Loysin. — Pleine d'ordure et de pierres ; deux pierres d'autel. Cloches engagées à Genève, chez J. Verney, depuis un an. Rép. 1200 fl.

Balleyson. — Presque toute découverte, sauf le chœur et la chapelle de Coudrée ; fenêtres et portes assez bonnes. Autres chapelles ruinées. Rép. 2500 fl. Cloches emportées pendant la guerre.

Massongy. — Mal en ordre, couvert tout rompu, plancher tout gâté ; pas de cloches ; cure en assez bon état. Rép. 2000 fl.

Filly. — Nef découverte ; chœur en partie garni des sièges des religieux ; pas de portes ; clocher ruiné, cloches au fort des Allinges. Cloître et monastère ruinés.

Sciez. — En assez bon état ; pierre d'autel en marbre noir. Une petite cloche ; l'autre est à Coudrée. Cure. Rép. 200 fl.

Anthy. — Découverte, tuiles vendues ; portes et fenêtres bonnes. Une cloche ; l'autre a été vendue en mai par les syndics. Rép. 1200 fl.

RÉPONSE A M. JULES VUY

La *Mission de saint François de Sales dans les bailliages* était publiée depuis sept mois lorsque parut, sous la signature de M. Jules Vuy, une brochure de 44 pages in-12 (1), qui renfermait une critique amère de cet ouvrage.

A cette brochure, je fis une **Réponse** que j'avais l'intention de reproduire ici. Mais, sur le désir exprimé par un écrivain éminent, notre ami commun, je la supprime. Aussi bien le lecteur trouvera dans notre nouvelle édition de *La Mission* la réfutation de la plupart des reproches qui nous furent adressés.

Cette brochure est-elle entièrement de la main de M. Vuy? Nous avons mainte raison d'en douter. Tout d'abord nous n'y trouvons ni le langage si correct, ni le ton si digne, si courtois qu'il apportait jusque dans ses polémiques. On voit même dans la ou dans les (2) brochures parues sous sa signature une insinuation perfide dont nous le croyons incapable.

Lorsqu'il y a 23 ans, je préparais ma notice sur les Allinges, j'allais par deux fois consulter M. Vuy dans son

(1) *A propos de la Mission du Chablais, quelques remarques par le docteur Jules Vuy*, Genève 1892.

(2) A la fin de la même année, il parut sous le même titre une deuxième brochure d'une allure plus vive et moins digne encore que la première.

étude à Genève. Il me fit le plus gracieux accueil et daigna même me communiquer un document inédit que je publiais en ayant soin de lui en faire honneur, comme c'était d'ailleurs mon devoir. Quelque temps après, lui écrivant autant pour le remercier que pour lui poser une nouvelle question, je m'excusais *« d'abuser de sa bonté »*.

Abusant lui-même réellement d'une formule de politesse, l'auteur de la brochure insinue que je pourrais bien avoir commis un véritable abus de confiance. Cette insinuation, je l'affirme sur l'honneur, est purement calomnieuse; et je renouvelle ici le désir, que l'on publie ma lettre dans son texte *intégral*.

A l'époque de la publication de la *Mission de saint François de Sales*, M. Vuy, accablé d'ans et d'infirmités, recevait fréquemment la visite d'un certain personnage qui l'excitait, lui prêtait bénévolement sa collaboration et qui, la brochure une fois tirée, s'en fit le distributeur en oubliant toutefois de m'en adresser un exemplaire. Ne serait-ce point ce dernier.....?

Quoiqu'il en soit, nous ne voulons garder de M. Jules Vuy que le souvenir de sa complaisance à notre égard, de ses amabilités et des services qu'il a rendus à l'histoire de notre pays.

SAINT FRANÇOIS DE SALES ÉVÊQUE

(1602-1622)

SON JOURNAL

Préface de la 1re édition

Nous avons publié naguère la *Mission de saint François de Sales dans les bailliages du Chablais et de Ternier-Gaillard*. Ce livre, dans lequel nous nous sommes étudié à suivre pas à pas le Saint dans ses travaux apostoliques du Chablais, a reçu du public l'accueil le plus flatteur. Diverses plumes autorisées en ont bien voulu faire l'éloge. Outre Monseigneur l'Evêque d'Annecy qui a daigné le recommander, nous citerons : M. l'abbé Morand, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie; M. Eugène Ritter, professeur à l'Université de Genève, et M. Charles Buet. Enfin, tout récemment, notre travail recevait une confirmation précieuse bien que partielle.

A l'encontre de tous les biographes, nous avions retardé le départ de François de Sales pour la ville de Paris à l'année 1583, et son arrivée à Padoue à la date de 1588. Nous avions affirmé que l'Apôtre du Chablais commença la *Défense de l'Estendard de la Sainte-Croix* dès l'automne de 1597; que ce fut en cette même année, et non point l'année suivante, que la divine Providence lui mit sur les épaules « l'aspre et longue maladie », dont il

parle à S. A. Charles-Emmanuel en lui dédiant cet ouvrage ; qu'il partit pour Rome dès le mois de novembre 1598, etc., etc.

Or, dans les Préfaces de la nouvelle Edition des œuvres du Saint, le R. P. Mackey appuie ces assertions par des documents authentiques ; et nous ne doutons pas que la publication des Lettres inédites ne vienne apporter à notre livre de nouvelles et nombreuses confirmations.

Encouragé par ce succès, nous allons poursuivre notre travail en écrivant le Journal de saint François de Sales depuis son élévation à l'épiscopat, ou plutôt depuis son départ pour la ville de Paris dans les premiers jours de l'année 1602.

Les Registres de l'évêché, où l'on trouve toutes les Ordinations faites par le Saint, avec les institutions et les ordonnances qu'il a signées ; le procès-verbal des Visites du diocèse dans les années 1605-1607, que M. Domenjoud, de Sevrier, conserve précieusement dans ses archives ; les Registres paroissiaux d'Annecy et de Thorens ; les nombreuses Lettres publiées ces dernières années ; quelques lettres et notes inédites qui nous ont été bienveillamment communiquées, nous ont permis de compléter grandement Charles-Auguste de Sales et les autres biographes, de les rectifier souvent, de corriger même plus d'une fois les dates assignées aux lettres du Saint.

Parmi les milliers de dates que nous donnons, quelques-unes peut-être sont-elles fautives : le contraire nous étonnerait d'autant plus qu'il n'est pas facile de trouver son chemin dans ce dédale de contradictions incessantes entre les documents publiés jusqu'ici. Mais ces erreurs, croyons-nous, seront peu nombreuses et de peu d'importance.

Peut-être aussi observera-t-on quelques lacunes. Lorsqu'un fait ne nous a point paru suffisamment prouvé, ou que nous en ignorons la date même approximative, nous avons préféré le passer sous silence.

On s'étonnera que nous n'ayons pas attendu la publication des Lettres inédites que nous promet la nouvelle

édition des Œuvres du Saint; mais ces lettres ne paraîtront guère que dans six ou sept années; et nous ne pouvons nous promettre un si long avenir.

On aurait sans doute préféré une histoire suivie de son merveilleux épiscopat; mais il nous aurait fallu surcharger notre récit de mille petits détails, ou bien supprimer ces faits d'ailleurs intéressants. Afin d'éviter cette alternative, nous avons adopté le genre du journal et le style des éphémérides.

Puisse ce modeste travail faire connaître davantage au lecteur l'aimable et saint évêque de Genève, puisse-t-il l'engager à lire, à relire les admirables écrits sortis de la plume de cet illustre Docteur.

Annecy, ce 4 juin 1893.

J.-F. GONTHIER
aumônier.

BIBLIOGRAPHIE

Académie salésienne (Ac. Sal.), *Mémoires et Documents;* 16 volumes in-8°.
Année Sainte de la Visitation (A. S.), 12 volumes in-8°.
Baudry, *Relation abrégée des travaux de l'Apôtre du Chablais*, 1836.
Fleury (chanoine), *Histoire du Diocèse de Genève*, 1881, 3 volumes in-8°.
Hamon, *Vie de Saint François de Sales*, Paris, 2 volumes in-8°.
Migne, *Œuvres complètes de saint François de Sales*, 1862, 9 volumes in-4°.
Mugnier F., *Saint François de Sales, docteur en droit, avocat, sénateur*, 1885, petit volume in-8°.
Peraté André, *La Mission de saint François de Sales dans le Chablais*, Rome, 1886, 83 pages in-8°.
Pérennès, *Vie de saint François de Sales*, 1865, 2 volumes in-8°.
Pouvoir de saint François de Sales ou *Miracles et Guérisons*, 1865, 1 vol. in-12.
Sales (de) Charles-Auguste, *Vie du B. François de Sales, evesque et prince de Genève.* Nous le citons d'après l'édition de Vivès, 2 volumes in-8°, et comme suite : *Vie*, 1, page...
Vivès, *Œuvres complètes de saint François de Sales*, 14 volumes in-8°.
Vuy Jules, *La Philothée de Saint François de Sales*, 1878, 2 volumes in-12.
Œuvres de Saint-François de Sales, édition complète, Annecy 1900 et 1902.

AVANT-PROPOS

de la deuxième édition

Depuis qu'a paru la première édition de notre *Journal de saint François de Sales,* il s'est produit un événement des plus importants pour l'histoire du Saint, spécialement pour la période de sa Mission en Chablais.

Sous la direction du R. P. Mackey, les RR. Sœurs de la Visitation ont commencé l'impression d'une édition nouvelle et complète des Œuvres du Saint.

Déjà ont paru onze volumes, où l'on trouve 160 sermons avec indication du jour et du lieu où ils ont été prononcés, et 120 lettres également datées ; le tout accompagné de notes nombreuses qui révèlent une érudition et une sagacité incomparables. Le tome XIIe est sous presse, et les éditeurs ont eu l'extrême obligeance d'en mettre les bonnes feuilles à notre disposition afin de nous permettre de les utiliser pour la nouvelle édition de nos Œuvres Complètes. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre vive reconnaissance.

JOURNAL

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

DURANT SON ÉPISCOPAT (1602-1622)

Mission de François de Sales à Paris

Les bailliages de Chablais et de Ternier-Gailliard, gagnés par les vertus et l'éloquence de François de Sales, avaient abjuré le protestantisme. Près de 25.000 âmes étaient ainsi rentrées dans le giron de l'Eglise catholique ; c'était un succès prodigieux. Néanmoins, le pieux évêque et François n'étaient point satisfaits.

Une partie du diocèse, le pays de Gex, récemment cédé à la France par le traité de Lyon, demeurait encore plongé dans les ténèbres de l'hérésie. Henri IV avait bien permis d'installer un curé dans la ville de Gex et dans les villages de Farges et d'Asserens ; mais il ne voulait pas aller plus loin, tandis que le prélat et son coadjuteur n'aspiraient à rien moins qu'à rétablir le culte dans toutes les églises du pays. Pour atteindre ce but, il fallait tout d'abord obtenir de Sa Majesté la main-levée des bénéfices ecclésiastiques, et l'entreprise était difficile, car Genève, qui les détenait en grande partie, intriguait vivement auprès de Henri IV, et faisait appuyer ses prétentions soit par les cantons protestants, soit même par la reine d'An-

gleterre. Mgr de Granier comprit que pour contrebalancer de si puissantes influences, il devait envoyer à Paris un négociateur habile, et ce fut encore sur le prévôt de Sales que tomba son choix.

Le 21 décembre 1601, François, écrivant d'Annecy au nonce de Turin, lui dit qu'il espère s'acheminer vers Paris le surlendemain de Noël et revenir en Savoie pour le Jubilé de Thonon (1). Mais son départ subit un retard de quelques jours. Ce fut le 2 janvier que le prévôt se mit en route. Il était accompagné du président Favre, de René son fils et du chanoine Rogès. Ils prirent leur chemin par Seyssel, Culoz, Meximieux, Mâcon et Dijon.

1602

Voyage de saint François de Sales à Paris. — Son retour Elévation à l'épiscopat. — Son sacre à Thorens

JANVIER

2 François part d'Annecy.

3 Il arrive à Meximieux, dans le château du président Favre. De là, il écrit à Claude de Quoex, de Talloires, qui remplissait alors à Rome les fonctions d'agent de la duchesse de Nemours, afin de faire appuyer ses démarches à Paris par le Saint-Père ou par le cardinal d'Ossat. (Lettre 151).

7 (Vers le) François passe hardiment la Saône qui avait débordé et arrive à Mâcon.

10 (Vers le) Il est à Dijon, où le baron de Lux le loge en son hôtel ainsi que sa suite, et en part le 14 (Lettres à Favre.)

22 Il arrive à Paris et prend son logement rue Saint-Jacques. Il s'abouche aussitôt avec le nonce du Saint-Siège, l'évêque de Camerino.

(1) *Œuvres du Saint*, édition complète, tome XII, page 89, lettre 149e. Désormais, au lieu de répéter toujours tome XII, page..., nous nous bornerons à dire le rang qu'occupe la lettre visée : lettre 150, 155, etc.

Sur les instances de Catherine d'Orléans, duchesse de Longueville, François accepte de prêcher le carême au Louvre devant les princesses et les courtisans. Dans la chapelle de la reine : il prêchait trois fois par semaine (V. lettre 153ᵉ)

FÉVRIER

8 Rendant compte à Mᵍʳ de Granier de ses négociations à la cour de France, le prévôt déclare qu'il espère aboutir prochainement (l. 152).

20 Mercredi des Cendres, François commence le Carême (20 février-7 avril). Il prêchait dans la chapelle de la reine trois fois par semaine.

25 Il parle sur le jugement dernier. Une dame de Racconis de Perdreauville, jusque-là calviniste obstinée, prend la résolution de se convertir, ce qu'elle fit peu après avec sa nombreuse famille. « Et dans trois semaines après, racontait plus tard le Saint, elle amena toute sa famille à confesse vers moi, et fus le parrain de tous en la confirmation... »

MARS

9 Il écrit à de Quoex une nouvelle lettre dans laquelle il parle des difficultés qu'il rencontre à Paris (l. 153ᵉ) et le

26 une à Mᵍʳ de Granier (l. 154).

AVRIL

7 Pâques. Il termine son Carême qui ramena plusieurs protestants à la vraie foi, notamment la famille Racconis, dont un membre devint, sous le nom de P. Ange, un célèbre prédicateur de l'ordre des Capucins, et il refuse une bourse pleine d'or qu'on lui offrait en récompense de ses travaux.

9 François va voir Henri IV à Fontainebleau. (Migne, VI, 922).

10 Dans une lettre à Mᵍʳ de Granier, il exprime la crainte

à Fontainebleau

1602

de s'en retourner de Paris sans avoir rien obtenu (I. 155).

14 (Dimanche de Quasimodo.) Il prêche à Fontainebleau devant le roi, qui « montre du contentement. »

17 On presse le Saint de demander pour lui l'abbaye de Sainte-Geneviève, alors vacante; il refuse. (A. S.)

18 Nouvelle lettre à Mgr de Granier (156e.)

27 François prononce, dans l'église de Notre-Dame l'oraison funèbre de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Penthièvre, seigneur de Duin en Genevois par sa femme, Marie de Luxembourg (1), C'est du père de celle-ci que les Nobles de Sales avaient acquis la seigneurie de Thorens (1569). Philippe de Lorraine passait pour l'un des plus grands généraux de son temps. Il mourut le 19 février 1602, dans les sentiments de la plus grande piété.

MAI

21 Dans une lettre à Claude de Quoex, François exprime des craintes pour le résultat de ses négociations et lui recommande l'affaire de sa coadjutorerie (158e.) 2

JUIN

3 Il lie ou renouvelle amitié avec le célèbre abbé de Berulle, qui devient plus tard le fondateur de la congrégation de l'Oratoire de Jésus en France.

5 Il confesse Mme Accarie et l'encourage dans son projet d'attirer en France les Carmélites d'Espagne, projet qui réussit peu de temps après. Dès ce moment jusqu'à son départ, François ne laissa guère passer de jour sans rendre visite à cette dame dont il admirait la grande vertu et dont la maison était le rendez-vous des âmes pieuses. Mme Accarie (née Barbe

(1) *Œuvres du Saint*, tome VII, p. 400.

Avrillot), devenue veuve quelques années plus tard, entra chez les Carmélites où elle mourut en odeur de sainteté, sous le nom de Marie de l'Incarnation. Pie VI l'a placée au rang des Bienheureuses. (5 juin 1791)

6-13 Fête-Dieu. Ce jour-là et durant toute l'Octave François prêche dans l'église de Saint-Benoît; un jour, il prêche au monastère des Filles de Dieu.

13 Avant de monter en chaire, François apprend que le maréchal de Biron vient d'être arrêté, sous l'inculpation de trahison, et qu'il est lui-même signalé au roi comme le complice du maréchal. Il ne laisse pas de parler avec le plus grand calme et se rend ensuite vers Sa Majesté, qu'il convainc aisément de son innocence. Henri IV conçut même une telle estime pour le Saint qu'il mit tout en œuvre pour l'attirer dans son royaume, mais ce fut en vain.

15 François écrit à M. de Soulfour que par ses affaires qui « le tiennent à la gorge » il a été empêché de le voir à Pontoise comme il l'avait promis (159e).

23 Veille de la nativité de saint Jean-Baptiste, il prêche sur le Précurseur; de même le lendemain.

24 (Sermon 60).

JUILLET

8 A Paris, François passe avec Marie de Luxembourg le contrat définitif de l'acquisition de la terre de Thorens, qu'il payera 6.000 écus (Arch. de M. de Roussy de Sales). En ce mois, le prévôt assiste avec MM. de Berulle, du Val, etc., aux conférences qui se tinrent dans le monastère des Chartreux, à l'effet de préparer l'introduction des Carmélites en France.

15 Le pape Clément VIII signe à Rome les bulles qui nomment François coadjuteur avec le titre d'évêque de Nicopolis.

AOUT

15 François prêche dans l'église de Saint-Jean en Grève sur l'Assomption de Marie (sermon 61e). C'est de ce

1 Le payement ne fut complètement exécuté que le 26 déc. 1615 (Ed. A., XV, p. 364) Dans la N. L. des Dames, XII, 129, on date l'acquisition du 8 juin. A vérifier

1602

sermon que le Saint a extrait le chapitre XIII du VIIe livre de son traité de l'*Amour de Dieu*.

25 Il prononce chez les PP. Jésuites le panégyrique de saint Louis, roi de France (sermon 62e).

SEPTEMBRE

5 Claude de Quoex lui expédie de Rome ses bulles de coadjutorerie avec le traité de *Consécratione episcopi* de Stanislas Socolerius. Ce petit volume, acheté récemment (fin mai 1891) à l'hôtel Drouot par M. E. Misset, directeur de l'école Lhomond, à Paris, porte la dédicace suivante : *Ad perillustrem et Reverendissimum D. Franciscum de Sales, episcopum Nicopolitanum et electum Gebennensem de proximo consecrationis munus subeundum Claudius de Quoex, grati animi ergo una cum bullis ad ipsam consecrationem necessariis transmittit ab Urbe, nonis septembris 1602.*

20 (Vers le) François quitte Paris emportant — à défaut de larges concessions pour les intérêts spirituels du pays de Gex — l'affection et la vénération du roi, de la cour et de la cité tout entière.

24 De Provins (Seine-et-Marne), il écrit à M. du Chemin, qui demeurait dans le voisinage, à Champcenay; et il s'excuse de passer si près de lui sans aller le voir, parce que le coche de Châlons est inexorable (161e).

29 A Lyon, il apprend la mort de Mgr de Granier, arrivée le 17. Ce prélat mourait à la suite des fatigues extrêmes qu'il s'était imposées durant le célèbre Jubilé donné à Thonon dans le courant de juin.

Se voyant dans l'impossibilité d'assister aux funérailles qui avaient eu lieu le 19, François demeura plusieurs jours à Lyon pour y traiter diverses affaires, et, si l'on en croit divers biographes, il se détourna de son chemin pour aller demander les conseils d'un vénérable prélat, ancien archevêque de Vienne, P. de Villars, qui vivait dans la retraite, à

1602

Annonay, près de Tournon, et pour visiter les catholiques du pays de Gex.

OCTOBRE

3 arrivée à Annecy de Sales de troupes espagnoles.

10 (Vers le) Il arrive enfin au château de Sales, où il voulait se préparer à la consécration épiscopale.

14 Il écrit à Son Altesse pour lui annoncer son retour (162e).

21 Il adresse une lettre à Claude Marin, une autre à Claude de Blonay, curé de Sciez (164e) (1). et 163e

Vers ce même temps, il sollicite le pape Clément VIII d'autoriser l'établissement des Carmélites en France (166e).

NOVEMBRE

Au commencement de novembre François, adressant au pape une lettre de remerciements, fait un magnifique éloge de son prédécesseur (165e).

11 De Thorens, il répond aux magistrats de la ville d'Annecy qui l'avaient félicité de son élection. (Arch. municipales d'Annecy) (l. 167e). Ces syndics étaient alors nobles P. de Crans, avocat, J.-B. du Four, maître Etienne Despine et honorable F. Fenoillet.

18 Il commence, sous la conduite de J.-P. Fourier, Jésuite, recteur du collège de Chambéry, les exercices de la retraite qu'il prolongea pendant vingt jours.

20 Il reçoit l'archidiacre de la collégiale de la Roche qui lui apporte les vœux de ses collègues avec un présent de six chapons.

21 François prête, comme évêque de Genève, dans l'église

(1) Claude de Blonay, coseigneur de Saint-Paul, étant devenu veuf, embrassa l'état ecclésiastique, devint curé de Sciez, chanoine de Saint-Pierre, préfet de la Sainte-Maison de Thonon, et mourut le 22 septembre 1622. Mais il ne fut point prieur de Saint-Paul comme on l'a souvent imprimé.

3 oct. Arrivée à Annecy de 4e compie espagnole commandée par Sancho de Luna, maître de camp.

1602

de Thorens, le serment de fidélité au Souverain Pontife, entre les mains de F. Marchand, vicaire-général du diocèse de Maurienne, en présence du chanoine Ant. Bochut, de vénérables Amed Bouvard et Catherin Viollat, vicaires de Thorens. (Registres de l'évêché).

22 Il écrit à la communauté des Filles-Dieu de Paris, Ordre de Fontevrault, une longue lettre pour les engager à réformer certaines pratiques récemment introduites dans la communauté (168e.)

DÉCEMBRE

2 (Vers le) François écrit à son (oncle) soit cousin de la Faverge à La Roche, qui a promis de loger Mgr de Gribaldi à son passage (169e).

7 Il fait la confession générale de sa vie à Mgr de Gribaldi, ancien archevêque de Vienne. (A. S.)

8 Fête de l'Immaculée-Conception, un jour de dimanche, Mgr de Gribaldi, assisté de Mgr Thomas Pobel, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et de Mgr Jacques Maistret, évêque de Damas, lui conféra la consécration épiscopale, en présence de quatre chanoines, savoir : J. Favre, F. de Chissé, Et. Delacombe et J. Deage, de Claude d'Angeville, primicier de La Roche, de Barthélemy Floccard, chanoine de N.-D. de Liesse, et de plus de trois cents personnes de noble lignée parmi lesquelles nous citerons MM. de Menthon-Beaumont, de Charmoisy, de Villette, de Dérée, de Bellegarde, de Monthoux, etc. Pendant la cérémonie, François parut rayonnant à tout le peuple et reçut de Dieu des lumières sur le mystère de la Sainte-Trinité. (1)

10 Il tient sur les fonts baptismaux un enfant de son frère Gallois, auquel il donna le nom de Sébastien. Ce dernier se destina à l'état ecclésiastique ; il reçut le diaconat le 28 mars 1626.

14 Entrée solennelle de François à Annecy. Il prend la route de cette ville, escorté d'une foule de gens de marque. Arrivé à l'entrée du faubourg de Bœuf, il entre dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, dont il avait été lui-même recteur (1), se revêt des ornements pontificaux, reçoit les compliments de bienvenue des syndics et des conseillers de la Chambre des Comptes; enfin il pénètre dans la ville sous un dais porté par les syndics, précédé de tous les corps religieux de la cité, aux acclamations de tout le peuple. Après avoir adoré le Saint-Sacrement dans l'église de Saint-François qui servait de cathédrale, il écouta une fort belle harangue prononcée par le chanoine Nouvellet, et bénit l'assistance. (*Vie*, p. 338).

15 Troisième dimanche de l'Avent. Il prêche sur la fête de Noël.

Vers ce temps, il choisit pour vicaires-généraux les chanoines Jean Deage, son ancien précepteur († 1610) et Jean Favre, frère du président († 1615) [2] qui avait, depuis la mort de Mgr de Granier, rempli les fonctions de vicaire capitulaire; nomme le chanoine Jacque Favre d'Usillon, procureur fiscal; greffiers, Maurice de la Combe et Maurice Dumont; et geôlier, un Claude Furier.

16 Il écrit à M. Favier, du Noyer, conseiller d'Etat, pour lui recommander une requête qu'il a présentée au Sénat de Chambéry (170e.)

Le même jour, il rédige le réglement de sa maison épiscopale. (A. S., *Vie*, I, 327.)

17 François établit son confessionnal dans la cathédrale (proche de la porte, côté de l'Evangile) et prêche.

18 Il fait part de son sacre à M. de Bérulle (171e.)

20 Le Sénat donne main-levée de la saisie des revenus

(1) Cette chapelle, détruite en ce siècle, occupait l'emplacement de l'octroi actuel. François l'avait résignée le 9 mai 1601.

2 Frère du président d'après Ch.-Aug. de Sales; son neveu, d'après M. de Foras qui se trompe. Jean naquit à Bourg le 10 avril 1542 et + à Chambéry le 5 sept. 1615. D'abord chanoine de Bourg, chne de Genève, vic. capitul. en 1602, v. génl, prieur d'Allondaz, curé de Motz, puis de Bourg 1611 et 1615.

1602

de l'évêché. Cependant cette main-levée n'eut son exécution qu'au mois de mai.

21 François confère les Ordres dans l'église de Saint-François. Parmi les Ordinands figurent nobles P. de Lornay, Denis de Granier, promus acolythes, Charles de Blonay, diacre, et Philippe de Quoex, promu à la prêtrise.

Même jour, ayant appris qu'au mépris du droit d'asile, on avait violemment arraché de l'église de Faverges un militaire espagnol, Ant. Garcia, François ordonne, sous peine d'excommunication, de l'y réintégrer. (M. VI, 87. Au tome IX, col. 48, autre mandement du 24 déc. en faveur du même Garcia.

Il nomme un chanoine à Samoëns.

29 Il signe des papiers concernant la *Sainte Maison* de Thonon. (M. IX, 1215.)

En arrivant à Annecy, le nouveau prélat prit son logement dans la maison bâtie par le chanoine de Lambert, en face de l'église de Saint-François, soit de la cathédrale (aujourd'hui rue de l'Evêché, n° 15). Le loyer lui coûtait 500 florins par année.

Le saint y demeura jusqu'au mois d'août 1610. C'est là qu'il écrivit l'*Introduction à la vie dévote*, et commença le *Traité de l'Amour de Dieu;* c'est là que la mère de Chantal et ses deux compagnes vinrent lui demander sa bénédiction avant d'entrer à la Galerie.

Outre ses vicaires-généraux, J. Favre et l'abbé Déage, François avait à sa table son aumônier, — qui fut, à partir de 1607, R^d^ Michel Favre, — et George Roland. Ce dernier, qui avait suivi François dans ses courses apostoliques en Chablais, résolut de se consacrer au service de Dieu. Il reçut la prêtrise des mains de son maître vénéré le 9 avril 1605, et devint chanoine de Notre-Dame de Liesse, puis de la cathédrale, sans cesser de remplir à l'évêché les fonctions de surintendant. Le valet de chambre était d'Annecy. F. Favre — c'était son nom — servit le prélat jusqu'à sa mort. Il eut même le bonheur de raconter maint détail de la vie du Saint lors du procès de béatification.

mort du 22 ou 23 déc. Le calade de Genève. Le Duc, suivant un acte de Lesdiguières, serait allé, un jour ou deux, cacher son dépit au château de Choisy près Rumilly - Cusy : Chisty ?

Le Saint eut pour domestique un Claude Vellut, de Thorens, qui l'accompagna plusieurs fois aux Voirons. (XVII. 188.)

Un Noël Vellut, fils de Pierre, Genev. d'Amagny fut son cuisinier (1604 environ - 1622)

George Rolland eut celui de lui élever un autel dans l'église de Versonex.

1603

Voyage en Piémont, à Belley et à Gex. — Pèlerinage à Thonon Réforme de l'abbaye de Sixt

JANVIER

Annecy.

1 Nouvelle ordonnance en faveur d'Ant. Garcias. Cette affaire causa quelques ennuis à l'évêque. (Voir lettre du 20 juin 1604.)

3 François répond à Claude d'Orlyé, sénateur, ancien juge-mage du Chablais, qui l'avait félicité de son élection (172e); il fait un tonsuré dans l'église Saint-François.

5 Ib. Il tonsure Ne Philt Faucon de Saint-Julien.

6 A Sales, le Saint discute, de concert avec les siens, les « articles » du mariage de son frère Louis avec Claudine de Pingon (Hauteville, Maison Naturelle,

10 Il résigne, en faveur de Georges Roland, la chapelle Saint-Sébastien fondée dans l'église de Thorens. Même jour, écrivant à Mgr Juvénal Ancina, évêque de Saluces, il lui dit qu'il espère le voir en allant faire un pèlerinage à Mondovi (173e.)

15 François, dans un mandement très bref, annonce le Carême, qui doit commencer le 12 février, et le Synode qui se tiendra la deuxième semaine après Pâques. (M. VI, 90.) Le

16 Il adresse quelques conseils à la sœur de Soulfour, novice au monastère des Filles-Dieu, à Paris (174); le

18 Un billet d'affaires au P. Boulliette, gardien des cordeliers de Moirans (176e); et le

22 Une réponse à Joseph de Ruffia, général de l'artillerie, qui l'avait félicité de sa promotion à l'épiscopat (177e).

26 Septuagésime. François prêche avec feu contre l'abus des *Valentins et Valentines* (*Vie*, I, 344.)

31 Il passe procure à son frère Gallois pour son fief de Thiez soit de Viuz-en-Sallaz (*Acad. Sal.*, VI, 32.)

FÉVRIER

François à Annecy

1 Il donne la tonsure, dans l'église Saint-François, à Noble Claude Vuerle d'Etaux.

12 Mercredi des Cendres, le P. Fourier commence le Carême à Annecy, dans l'église Saint-Dominique.

14 François prêche aux pénitents de la Sainte-Croix.

21 Id.

22 Il confère les Ordres dans l'église Saint-François. Parmi les promus à la prêtrise figurent : Jean-François de Sales, frère du Saint, et un ecclésiastique du diocèse de Tarentaise, nommé Guillaume Puret. C'est ce dernier qui, d'après Charles-Auguste, jouissait de la vue de son ange gardien, et auquel cet ange voulut céder le pas à la sortie de la cathédrale. (*Vie*, I, p. 345.) Suivant d'autres biographes, le jeune prêtre ainsi favorisé, c'était Philippe de Quoex, de Talloires, que le saint avait ordonné le 21 décembre précédent.

28 François prêche aux pénitents de la Sainte-Croix.

MARS

François à Annecy

5 (Vers le) François prononce la séparation des paroisses de Lovagny et Chavanod. — Nous verrons plus loin que cette ordonnance ne sortit pas son effet.

7 François prêche dans sa cathédrale.

13 Il écrit à une tante pour la consoler de la perte de son mari (179e).

14 Il prêche.

15 Il ordonne, dans l'église de Saint-François, trois tonsurés, deux minorés et huit prêtres parmi lesquels un Charles de Blonay.
21 Il prêche.
27 Jeudi-Saint. Le prélat bénit les saintes huiles. Le soir, à la suite des pénitents de la Sainte-Croix, vêtu comme eux d'un sac, il visita tous les reposoirs de la ville; au retour il prononça un discours sur la Passion.
29 Il écrit à M. d'Albigny, lieutenant-général de S. A. deçà les monts, qu'il pense partir le lundi, 31 du mois, pour Turin. Il lui recommande, en même temps, la cause de M. Burgiat *alias* Duborjal, curé de Beaumont, fait prisonnier de guerre par les Genevois treize jours auparavant (180e.)
30 Jour de Pâques. François officie.
31 Il part d'Annecy.

AVRIL

Voyage en Piémont afin de jurer fidélité au duc et d'obtenir la main-levée des revenus de son évêché

1 François est au château du Crest, près de Montmélian.
2 Il y bénit le mariage de son frère Louis avec Claudine de Pingon. (Hauteville, Maison de Sales, p. 271)
3 Il accompagne les époux à Notre-Dame de Myans (Buffier, Vie du comte Louis de Sales).

Il continue sa route et parvient à Turin vers la fin du mois.

MAI

1 A Mondovi, François jure fidélité, pour le fief de Thy, au duc et au prince de Piémont, son fils. (M., VI, 593.)
2 Il se rend à Carmagnole pour y voir son pieux ami Jean-Juvénal Ancina, évêque de Saluces, qui célébrait la fête de son patron le lendemain, et reçoit des habitants le plus bienveillant accueil.

1603

3 A Carmagnole, François prêche sur la dévotion à la Sainte-Croix. Par manière de félicitations, Mgr Ancina, lui ayant dit après la messe : *Tu Sal es*, François répondit avec beaucoup d'à-propos : *Tu Sal et lux* (allusion au nom de Saluces).

Mgr Ancina mourut l'année suivante ; il a été mis, par Léon XIII, au rang des Bienheureux.

De Carmagnole, François fit encore un pèlerinage à N.-D. de Mondovi et retourna à Annecy pour la fête de Pentecôte qui tombait le 18. (*Vie*, p. 346-348.)

14 (Vers le) Annecy. Répondant à une lettre d'Anne d'Este, duchesse de Nemours, l'évêque se plaint des pilleries des Genevois (182e.)

17 Il déclare approuver pour toujours les Capucins qui seront choisis par leurs supérieurs pour prêcher ou pour administrer les sacrements dans son diocèse. (Hist. des Missions des Capucins, p. 244.)

24 Il fait une Ordination générale.

25 Ibid. Il annonce en chaire qu'il présidera la procession de la Fête-Dieu, avec ses chanoines. Comme c'étaient les chanoines de la Collégiale qui avaient la coutume de présider, ceux-ci se récrièrent et en appelèrent soit à l'archevêque de Vienne,, soit au duc de Nemours. (*Vie*, 348-356.)

27 François ordonne, sous peine d'excommunication, au doyen de la Collégiale, François de Menthon-Lornay, de lui donner des chanoines pour les fonctions de sous-diacre et de thuriféraire (183e.)

29 Fête-Dieu. François préside la procession, mais les chanoines de Notre-Dame n'y figurent point.

JUIN

François à Annecy

3 Il écrit à Mgr Antoine Revol, préconisé évêque de Dol, en Bretagne (184e) ;

6 à M. Ant. de la Porte, surintendant de justice en Ge-

1603

nevois, pour lui dire que le marquis de Lullin désire acheter la terre de Duin (185e); le

14 à M. d'Albigny, à propos des logements militaires qu'on veut imposer aux ecclésiastiques (186e); et le

15 à M. de Soulfour : il lui parle des alarmes que répandent autour de Genève les courses des Genevois (187e).

17 Il nomme Jacques Biord vicaire perpétuel à Bellevaux en Chablais.

23 Il inaugure dans l'église de Saint-Dominique, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, l'œuvre des catéchismes qu'il avait commencée à Notre-Dame. (A. S.)

24 Il conseille aux chanoines de la collégiale de Sallanches d'accepter une fondation faite pour l'entretien de quatre enfants de chœur par un M. Loquet (188e.)

29 Dans le cloitre de Saint-François, il confère les Ordres mineurs à J.-F. de Blonay, frère de Marie-Aimée.

30 (Vers le) François recommande à M. d'Albigny un Granier d'Yenne, neveu de son prédécesseur. (M., VI, 605). (189e)

JUILLET

15 A Annecy, dans la maison Charmoisy, F. de Sales, avec le président Favre, Claude de Vidonne, seigneur de Charmoisy, Jean Marchand, juge-mage, Jean Joly, seigneur de La Roche, capitaine au château d'Annecy, et spect. Claude-Nicolas Arpeaud, arbitrent un différend entre noble Gallois de Regard et Jean de Pelly (Arch. de Pelly, citées par M. Fenouillet). Annec. Sav.

22 Le prélat répond à Mademoiselle de Soulfour (190e.)

AOUT

Voyage à Belley et à Gex

1 Annecy. François célèbre pontificalement la fête de Saint-Pierre aux liens, auquel sa cathédrale est dé-

1603

diée. Il verse des larmes en pensant que Genève, dans les chaînes de l'hérésie, n'avait pas d'ange pour la délivrer.

2 Ibid. Ecrivant à M. d'Albigny, il lui recommande un créancier de la Sainte-Maison de Thonon (194e).

6 Ibid. Il écrit à M. de Charmoisy qu'il pense être à Thonon pour le 15 août (195e).

9 Apprenant que le duc de Bellegarde est à Belley, François s'y rend en toute hâte par Seyssel. A Belley, le
10 il prêche dans la cathédrale, et le
11 il tient sur les fonts baptismaux un enfant du sieur Maillans de Valloz. Le même jour, il entend la confession générale du duc de Bellegarde (A. S.) et signe une lettre convoquant le Synode pour le 2 octobre.

12 Accompagné du duc de Bellegarde et du baron de Lux, il part de Belley pour Gex.

13 A Gex, ce jour et les suivants, il dispute avec les hérétiques, convertit deux gentilshommes de la suite du duc, MM. de Vanydemer et de Marqueron, en ébranle plusieurs autres. Comme il fut atteint sur ces entrefaites d'une maladie grave que les médecins attribuèrent au poison, on crut que les ministres protestants avaient voulu se défaire du saint évêque (1), mais il prit du contrepoison, fit vœu d'aller en pèlerinage à N.-D. de Compassion à Thonon, et fut bien vite rétabli. De là, il passe à Corbonod pour rentrer à Annecy.

22 D'Annecy, répondant aux échevins de Dijon qui l'avaient invité à leur prêcher l'Avent et le Carême, il manifeste le désir de n'y aller que pour le Carême.

Le même jour, il recommande à M. d'Albigny la Sainte-Maison de Thonon, et à M. de La Porte plusieurs affaires d'intérêt (l. 196-198).

(1) Faisant allusion à cette maladie, dans sa lettre à Rose Bourgeois, le Saint dit : « Mon mal aussy fut peu de chose, mais les médecins qui croyaient que j'estois empoisonné, donnèrent tant de crainte à ceux qui m'aiment qu'il leur estoit advis que je leur eschappois des mains. » (l. 280.)

1603

Vers le même temps il publie des indulgences en faveur de N.-D. de Compassion, de Thonon. (M., VI, 1102.)

SEPTEMBRE

Voyage à Thonon, Viuz et Sixt

7 (Vers le) Malgré une chaleur accablante, François se rend à Thonon à pied pour accomplir son vœu. Son arrivée réjouit fort les catholiques et décide la conversion de quelques obstinés.

8 Il célèbre à Thonon la fête de la Nativité de Notre-Dame.

16 Il autorise le marquis de Lullin à fonder, au côté droit de l'église paroissiale, une chapelle du saint nom de Jésus.

Vers le même temps, il bénit le cimetière de Saint-Bon.

21 Ibid. Il autorise M. de Bonivard, gouverneur des Allinges, à relever dans l'église d'Allinge une chapelle dédiée à saint Claude (Reg. par.), et donne ordre à R^d^ Jacques Excoffier, curé de Chevènoz, de continuer la desserte de la paroisse-annexe de Vinzier (199e.)

22 Lundi, doit être le jour de son départ.

23 Il est à Viuz-en-Salaz où, si l'on en croit Charles-Auguste, il reçoit l'abjuration de Claude Forestier, seigneur d'Yvoire en Chablais *par sa femme françois. de Yvoire.*

24 Il se rend à Sixt afin de travailler à réformer l'abbaye de chanoines réguliers érigée en ce lieu.

25 Après la messe, il assemble le Chapitre de l'abbaye et lui donne de sages règlements. C'est ainsi qu'il défendit aux femmes d'entrer dans le monastère et aux religieux d'en sortir sans la permission du prieur.

Il se rend ensuite à deux lieues de là pour voir les ravages causés par une chute de rochers qui avaient écrasé l'année précédente le hameau d'Entre-

1603

deux-Nants, et promit de prendre en main les intérêts des survivants (1).

« Ces choses estant faictes, il retourna à Thonon », où le

29 il célébra les Ordres dans l'église de Saint-Augustin (2). Parmi les tonsurés figurent deux fils de Noble Michel de Foras, de Douvaine, Melchior et Charles.

30 Il regagne Annecy.

OCTOBRE

1 Annecy. François préside l'assemblée préliminaire du Synode.

2 Ibid. Après avoir célébré la sainte Messe et parcouru processionnellement, avec son clergé, les rues de la ville, il ouvre le Synode. Les sages ordonnances portées par ce Synode ont été publiées à Thonon la même année[3] et rééditées dans M., IV, 46. Il est enjoint à tous prêtres « d'aller en habit decent et honeste de coleur noire avec leur grande robbe et bonnet carré, de porter la coronne et barbe convenable à leur qualité » à tous curés de faire résidence, d'enseigner, chaque dimanche, le catéchisme de Bellarmin, de renouveler, chaque mois, la sainte réserve; il leur est défendu de fréquenter les marchés, les jeux et les tavernes (auberges) de leur paroisse, d'aller à la chasse avec arquebuse et lévriers, et le tout, sous de fortes peines.

4 Dans l'église Saint-François, le prélat donne la tonsure à Charles Briguet, de Seyssel, et le

5 à P. Moyrod, de Vaulx.

(1) Voir au tome III notre étude sur les Eboulements historiques dans la Haute-Savoie.

(2) MM. Perennès et Bouchage placent cette Ordination le 20, qui était le samedi des Quatre-Temps, et il semble invraisemblable qu'il soit revenu de Sixt à Thonon. Mais Charles-Auguste et le registre de l'évêché sont formels; ce dernier dit en toutes lettres : *die vigesima nona.*

(3) Constitutiones synodales dioecesis Gebennensis a Francisco de Sales, episcopo et principe Gebennensi, latae, die 2 octobris 1603. Tononii, Marcus de la Rue — Cet imprimeur, ayant été, cette même année, arrêté à Genève, y fut fouetté (20-30 sept.) « pour avoir, quelques jours auparavant, imprimé, apporté et chanté une chanson diffamatoire contre la République » (Journal d'Isaïe Colladon)

Le même imprimeur édita à Thonon :

Cantique des Cantiques de Salomon, en rime avec la musique, 1602, in 8°

Vie de S. Bernard de Menthon par

Miracle arrivé dans la ville de Genève en cette année, d'une femme qui a fait un veau, à cause du mépris de la puissance de Dieu et de Mme sainte Marguerite. 1609 — (réédité à Paris, puis à Angoulême par René Muffat, en 1860.)

Noel sur la Nativité de N. S., nouvellement composé à Thonon par spectable G. M. sur le chant Sont les Soupirs. Imprimé à Thonon par Marc de la Rue, imprimeur ordinaire de la Sainte-Maison N. D. de Compassion. 1610.

Un programme des études du collège de la Sainte-Maison dans Sote.

Le même imprimeur édita à Thonon :

[illegible] des Cantiques de Salomon, en rime avec la musique, 1602, in 8

[illegible] Bernard de Menthon par

[illegible] à dans la ville de Genève en cette année, d'une femme qui

[illegible] un veau, à cause du mépris de la puissance de Dieu et de Mme

[illegible] Marguerite, 1609 – (réédité à Paris, suivi à Angoulême

[illegible] Muffat, en 1860.)

[illegible] sur la Nativité de N. S., nouvellement composé à

[illegible] par spectacle. G. M. sur le chant Sont les Soupirs.

[illegible] à Thonon par Marc de la Rue imprimeur ordinaire

[illegible] Sainte-Maison N. D. de Compassion. 1610.

[illegible] programme des études du collège de la Sainte-Maison

[illegible] date.

1603

21 Il visite la paroisse de Desingy et fait une enquête sur le taux de la dîme (1). Au dire des paroissiens, ils avaient coutume de payer à la cote 13 pour les grains et pour les vins, à la cote 26. Mais les chanoines de la cathédrale, informés de leurs prétentions, (24 janvier 1604), protestent et font signifier leur protestation à Jean Folliguet et Jean Derisoud, syndics du lieu (26 juin).

23 D'Annecy, il écrit à L. Bonier, avocat patrimonial et conseiller de S. A., pour lui demander les comptes de la Sainte-Maison (200e).

NOVEMBRE

Annecy.

1 (Vers le). François reçoit de S. A. une lettre datée du 25 octobre et lui demandant sur l'état de la religion dans les bailliages convertis un rapport qui rectifie les fausses relations envoyées à Rome. (M., VI, 597.)

7 Il écrit à Charles Broglia, archevêque de Turin, au sujet de la Sainte-Maison, dont celui-ci avait été nommé primicier (201e.)

12 Il nomme Mre Jacques Ruphy, coadjuteur de la paroisse des Clets.

14 Le prélat exprime aux religieux de Sixt le désir de savoir quels ont été les résultats de sa visite (202e.)

15 Pour obéir à la lettre de S. A., il adresse au pape un rapport sur l'état des bailliages, et, le même jour, en informe le duc (203e et 204e).

DÉCEMBRE

Annecy.

8 Il prêche en l'honneur de Notre-Dame.

20 Il confère les ordres dans l'église Saint-François. On

12 Au logis épal, f. donation à Bernard de Gales (Arch. du C. d. Poussy de Gales)

(1) Le registre de l'évêché, aux folios 102 et 243, fixe cette visite au 21 septembre ; mais cette date est certainement fausse, puisque le 21 septembre, le prélat se trouvait à Thonon.

a publié comme datée de ce même jour, une longue lettre à M. de la Fléchère sur le Saint-Sacrifice de la Messe (M., IX) ; mais elle est apocryphe.

25 Noël. Il officie.

Vers ce temps, le Saint reçoit de M. de Bérulle un livre qu'il remit à son frère Jean-François (voir la lettre du 16 janvier suivant) ; et il écrit au nonce sur la réforme des monastères (205e).

1604

« Avertissements aux Confesseurs ». — Carême de Dijon. Pèlerinage à Saint-Claude. — Courses à Viuz, Samoëns, Sales et La Roche.

JANVIER

Annecy.

9 François publie les *Avertissements aux Confesseurs*, qui furent imprimés à Thonon, et, peu de temps après, sa *Méthode pour faire le catéchisme*.

16 Dans une lettre qu'il écrit à M. Antoine Deshayes, gentilhomme de la Maison du Roi, sur un différend avec l'archevêque de Bourges, il fait un grand éloge des Jésuites (210e.)

19 François est parrain, dans l'église de Saint-Jean, d'une fille de noble Henri Suchet, à laquelle il donna les noms de Clauda-Françoise.

FÉVRIER

21 Annecy. François approuve un abergement fait par Me Antoine Bochut, curé de Chapeiry. Quelques jours plus tard il console Jacques de Gex, seigneur de Vallon, de la mort de son père, Charles (212e.)

Vers ce temps, il écrit à la fois au pape et au duc leur annonçant son départ pour Dijon (212e et 213e). Il nous dit ailleurs que ce voyage fut grandement contrarié.

12 janvier 1604, plainte des habitants contre les soldats (Arch. mun. ; M. D. Sav. t. XI. p. 283).

Avant de partir, le prélat va passer une ou deux semaines au château de Sales. Là, Dieu lui révèle qu'il sera fondateur d'Ordre. (*Vie*, p. 377.)

29 (Vers le) François arrive à Dijon, accompagné de son frère J-F. et de Serge Saget, d'Annemasse.

MARS

François prêche le Carême à Dijon

Pendant ce Carême, il convertit plusieurs huguenots, et termine l'importante affaire des bénéfices ecclésiastiques du pays de Gex. Le saint disait plus tard qu'il ne rencontra jamais « un si bon et gracieux peuple, ni si doux à re- « cevoir les sainctes impressions. »

Dijon.

1 François loge à l'hôtel de M. philippe de Villers, avocat du roi, à raison de 100 sols par jour. (Aujourd'hui rue [redacted] Vannerie, 39. On y a établi tout récemment l'*Ecole de Saint-François de Sales*.)

3 Ibid. Cendres. François commence son Carême, qu'il prêche dans la Sainte-Chapelle, ainsi nommée, parce qu'on y conservait une Hostie miraculeuse qu'un Juif avait percée de coup de poignard.

Pendant ce Carême, il célébra la Sainte-Messe le plus souvent à l'hôpital de la ville, à celui du faubourg du Saint-Esprit ou bien dans la chapelle de Saint-Bernard de Fontaines, à un quart de lieue de la ville. Là, il fit la rencontre de Dom Jean de Saint-Malachie, de la congrégation des Feuillants, lequel écrira plus tard la *Vie du Saint*.

5 Mme de Chantal, Jeanne-Françoise Frémyot, veuve de Christophe de Rabutin, baron de Chantal, voit et entend pour la première fois le Serviteur de Dieu, et reconnaît Celui qui lui avait été montré dans une vision pour être le directeur futur de son âme.

Celui-ci prêcha le

10 sur le texte : *« Magister, volumus signum a te videre »* (sermon 66e) ; le

12 sur la piscine probatique (sermon 67e); le

15 sur le texte : *« Quæretis me et non invenietis »* (sermon 68e); et le

17 sur l'ambition (sermon 69e).

28 Dijon. François signe des lettres de recommandation pour son frère Jean-François qui s'en va à Paris. (M., IX, 62).

AVRIL

Dijon.

14 François dîne chez l'archevêque de Bourges, André Frémyot, et confère avec Mme de Chantal, sa sœur.

15 Jeudi-Saint. François assiste Mgr Frémyot, disant sa sa première messe, et communie de sa main. Il dîne ensuite à sa table. Après dîner, il a une conférence avec Mme de Chantal et lui donne rendez-vous auprès du tombeau de saint Claude, dans la ville de ce nom (Jura).

16 François prêche sur la Passion.

17 Un président de Parlement complimente le prélat sur son sermon de la veille, qui l'a vivement touché. (A.S.)

18 Pâques. Les jours qui précèdent et suivent Pâques, le Saint est accablé de confessions.

20 Il prend l'engagement de prêcher le Carême suivant à La Roche.

24 (Vers le) Il est abordé par le ministre Cassegrain et convient d'une dispute à tenir à Genève. (*Vie*, p. 386).

25 Quasimodo. François fait ses adieux aux Dijonnais. Le 26. lendemain, ceux-ci voulant lui témoigner leur reconnaissance, lui offrent un grand bassin d'argent doré avec une bague d'or émaillée de blanc où était enchassé un grand et large saphir estimé 50 écus. Le Saint refuse — et prend le chemin de Gex.

27 Au premier relai, il écrit à Mme de Chantal (215e).

Vers ce même temps, il écrit aux habitants de Dijon une lettre aujourd'hui perdue. (Bougaud).

MAI

2 (Vers le) François est de retour à Annecy.

3 Il écrit à la présidente Brulart, à l'abbesse de Puy d'Orbe, enfin à Mme de Chantal, à laquelle il envoie une *méditation* qu'il a déjà communiquée avec fruit à d'autres âmes (216e-218e).
4 Ouverture du Synode. (1)
5 François préside le Synode. Même jour, il signe l'institution du Rd Jacques Biord, 1er curé d'Hermance et celle de Nic. Despine comme curé de Collonge-Bellerive. Le lendemain
6 il part pour Gex, où le
7 il se rencontre avec le baron de Lux. A ce moment, plusieurs paroisses du bailliage demandent un curé.
11 M. Briet, député du roi pour les affaires de Gex, fait droit à une requête du saint.
18 François signe l'institution de Nicolas Gottry, premier curé de Choulex.
26 (Vers le) Il part de Gex pour rentrer à Annecy.
29 Il décrit à S. A. la pauvreté du monastère de Bellevaux en Bauges et l'engage à relâcher les dîmes au prieur (220e).

JUIN

Annecy.
6 Pentecôte. François officie.
10 Il nomme économe de la cure de Ceyserieu, Rd Charles-Emmanuel Ginod, doyen de Belley.
12 Il confère les Ordres dans sa cathédrale.
14 Il écrit à Mme de Chantal sur la soumission que l'on doit à son confesseur (221e).
17 Fête-Dieu. François officie dans l'église Saint-Maurice.
20 Ecrivant à M. d'Albigny, il reconnaît que le droit d'asile a de graves inconvénients (222e).
24 Ecrivant à Mme de Chantal sur le même sujet que ci-dessus (Lettre du 14) il est obligé par ses occupations de reprendre « plus de douze fois la plume » (223e).

1604

JUILLET

15 Annecy. François recommande au pape, pour l'évêché vacant de Belley, André de Sauzea, bon théologien, prédicateur zélé et de mœurs excellentes (224e.)

A. S. f. nommé doyen de Belley en 1604 évêque de Bethléem en 1620

AOUT

Pèlerinage de François à Saint-Claude

1 Dimanche, fête de Saint-Pierre-ès-liens, François officie dans sa cathédrale.

11 Au château de Sales, il écrit à M. d'Albigny relativement à la Sainte-Maison et à M. de Blonay à propos des églises de Novel et de Saint-Gingolph, dont le prévôt de Montjoux et l'abbé d'Abondance prétendent avoir le patronage. Le saint dit à Blonay qu'il espère aller à Thonon « pour la septembre » (225e et 226e.)

14 Annecy. Ecrivant à Mgr Antoine Revol, nouvellement consacré évêque de Dol, François lui dit qu'il est accablé d'affaires plus encore que la première année de son épiscopat. Il sort d'apprendre que le ministre La Faye vient d'attaquer sa *Defense de l'Estendard de la Saincte-Croix*. « Je branle à savoir si je doys « respondre, dit-il ; et, n'estoit l'opinion de mes amis « qui me combat, je serois résolu à la négative, mê- « me que j'ay en mains quelque petite besogne qui « sera sans doute plus utile que celle-là, et je suis « si tourmenté de la multiplicité des sollicitudes, que « je n'ay nul loisir d'estudier (227e.) » Cette petite besogne à laquelle il travaillait, c'était probablement le *Traité de l'Amour de Dieu*. Même jour il monte à Sainte-Catherine. (*Ac. Sal.*, VI, 61.)

17 Annecy. Il donne la tonsure à J. Randollet, de Marcellaz.

18 Ibid., il annonce à J.-F. de Blonay, prieur de Saint-Paul, son départ pour Saint-Claude où il va accomplir un vœu fait par sa mère dans une de ses maladies (228e.)

23 Lundi, François part, accompagné de sa mère et de sa sœur Jeanne.

24 A Saint-Claude, il trouve Mme de Chantal avec l'abbesse du Puy d'Orbe, Rose Bourgeois. Le Saint loge chez M. Rosset, auquel il prédit que sa fille Anne deviendrait Visitandine. Celle-ci, en effet, prit l'habit le 21 septembre 1612 et mourut en 1667. *(A. S.)*

25 Ibid., il entend la confession générale de Mme de Chantal et lui donne une méthode pour passer saintement la journée. (*Vie,* 394.)

26 Il part de Saint-Claude. Suivant la tradition, Madame de Chantal l'accompagna jusqu'au château de Mairod, où ils reçurent l'hospitalité pendant quelques instants. Ils se séparèrent devant une croix qui était sur le bord du chemin et qui se dresse maintenant devant l'église de Mairod.

Dans un de ses voyages à Saint-Claude, François logea chez une pauvre veuve de Moyrans, nommée Chaverier. C'est en souvenir de ce passage qu'on mit plus tard sur la porte de cette maison la statue du Saint. (Dom Benoit, *L'abbaye et la terre de Saint-Claude* II, p. 365).

27 Il arrive à Annecy, où il avait donné rendez-vous à l'abbé d'Abondance, V. Aiazza, pour traiter de la réforme de son monastère en y établissant les Feuillants.

SEPTEMBRE

Voyage à Viuz et Samoëns

12 Annecy. François signe l'institution du premier curé de Meynier, François de Passier.

17 Il est à Viuz-en-Sallaz.

18 A Viuz-en-Sallaz, il fait une Ordination générale.

21 Samoëns, François y est parrain de Louise, fille de noble Jacques de Gex et d'Antoinette de Charmoisy,

1604

laquelle devint chartreusine à Mélan. (Tavernier, *Samoëns*, p. 121.)

OCTOBRE

~~**Voyage à Viuz et Samoëns**~~

5 Annecy (ou Sales), François adresse à Mgr Frémyot, archevêque de Bourges, un traité de la prédication qui, dans sa brièveté, est un modèle du genre (229e).

7 Au château de Sales, il écrit au président Frémyot qu'il engage à se préparer à la mort, et au conseil de la Sainte-Maison. (M., v, 463; ~~Henry, II, 113.~~) (230e)

9 Ibid. Il envoie à l'abbesse du Puy d'Orbe un petit écrit sur l'Oraison mentale avec un formulaire de confession. (M., v. 473.) (231e)

13 Ibid., il écrit à M. Bourgeois de Crépy et à l'abbesse du Puy d'Orbe, sa fille, à laquelle il désire confier l'éducation de sa sœur Jeanne (M., v, 438 et 487), (232 et 233e) et le

14 Ibid., il adresse à Mme de Chantal une lettre fort longue dans laquelle, après beaucoup d'avis spirituels, il lui annonce la mort du saint évêque de Saluces, son ami. (M., V, 487.) (234e)

26 Ibid., en présence et du consentement du prélat, l'abbé d'Abondance, Vespasien Aiazza, passe une convention avec Dom Jean de Saint-Malachie, qui prend l'engagement d'envoyer six ou sept religieux à Abondance. (Mercier, l'*Abbaye d'Abondance*, p. 202-210.)

27 Annecy, François prie le pape d'autoriser l'établissement des Pères Feuillants au monastère de N.-D. d'Abondance. Il écrit à S. A. pour le même sujet et en faveur de M. Nouvellet. (M., v, 506 et vi, 609.) (2) 235 et 236e

31 Annecy, nouvelle lettre à S. A. à propos de la collation de la cure d'Allinges, qui lui est contestée par André de Tillier, prévôt de Montjou, soit du Grand-Saint-Bernard. (M. vi, 610.) (1) (237e à 238e)

(1) Condamné par les officiers de S. A., le prévôt de Montjou en appelle

(2) Cette ratification ne fut donnée que le 28 sept. 1606.

1604

NOVEMBRE

1 F. écrit à la baronne de Chantal (XIII.)

2 Le saint préside à la Roche l'ouverture du cours de grammaire tenu par le Sr Pierre Marquet. (*Vie*, p. 397.)

12 D'Annecy, nouvelle lettre au duc en faveur de M. Nouvellet, nommé théologal d'Evian. (M., VI, 611). (239°)

21 Ibid., répondant à Madame de Chantal au sujet d'un procès, etc., il dit que, outre les affaires dont il est accablé, il attend « de pied coi une grande tempeste. » (240°) Quelques jours après, soit le

28 Il se transporte à Veyrier, rive droite du lac d'Annecy, en visite l'église et termine un procès que les habitants avaient avec le Chapitre de Notre-Dame de Liesse. (*Vie*, p. 397.)

DÉCEMBRE

Annecy.

4 François tranche le différend entre Veyrier et la Collégiale.

7 Il écrit à la mère de Chantal (243° aux membres du Conseil de la Sainte-Maison, 244° et le

~~11 à Claude de Blonay, au sujet d'une nomination à la cure de Novel. (M., VI, 619).~~ ~~244 et 245°~~

18 François confère les Ordres dans sa cathédrale.

Même jour, il approuve le vœu que les paroissiens de Domancy ont fait le 16 août 1596, de solenniser les fêtes de Saint-Sébastien, Saint-Antoine, Saints-Théodule et Roch, Saint-Grat, le Vendredi-Saint, l'Invention de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Toutefois il substitue la fête de la Nativité à celle de l'Exaltation de la Croix, laquelle coïncidait avec la foire de Saint-Gervais.

23 · Il prie M. d'Albigny de recevoir un nouveau converti (245°) de Genève, Henri de Matisco vulgò de la Rose.

au pape, qui charge l'archevêque de Tarentaise de juger le différend. Par sentence du 8 octobre 1610, ce dernier donne tort à l'évêque ; lequel en appelle à son tour. Un arrêt du Sénat du 21 mars 1611 annula la saisie des revenus du bénéfice qui avait été faite en faveur du prévôt. Enfin un accord passé le 21 mai 1618 termina ce litige.

25 Noël. Il officie.

En décembre, une religieuse cistercienne de Sainte-Catherine près d'Annecy, Bernarde Vignol, fait dans cette ville une retraite de cinq jours sous la direction du Saint, et devient une religieuse accomplie, le digne mentor de Marie-Aimée de Blonay.

30 Dans une lettre à Jeanne de Lestranges, F. se promet force consolations du prochain Carême (246e)

1605

Carême de La Roche. — Madame de Chantal au château de Sales. Organisation définitive des paroisses du Chablais. Visites pastorales dans la Michaille, le Valromey et la Chautagne

JANVIER (1)

En ce mois, François est malade d'une fièvre continue, sa mère vient de Sales pour le soigner. Le

22 du mois, entrant en convalescence, il écrit deux mots par un tiers à Mme de Chantal. (M., VI, 1069. 272e)

En Mon vial aussi fut peu de chose, s'il me semble, écrivait plus tard le Saint à Mère Bourgeois (1280) mais les médecins, qui me croyaient empirisme, furent tout de suite à cinq qui m'ajoutaient que, il leur était avis que j'en échappais des mains.

FÉVRIER

François prêche le Carême à La Roche

5 D'Annecy, François écrit à l'abbesse du Puy d'Orbe.

18 Après avoir écrit à Madame de Chantal (M., V, 519) il se rend au château de Sales.

Et Mme Bourgeois (273 et 274) par la main d'autrui

20 Dimanche, après Vêpres, François s'achemine à pied du côté de La Roche.

Les chanoines de la Collégiale de La Roche, avec les syndics, viennent à sa rencontre jusqu'au crest de l'Épine. En entrant dans la ville, François se rendit d'abord à l'église, puis dans la maison de la cure où il vécut à ses propres dépens pendant le carême.[2]

2. Il ne logea donc point dans la maison de M. d'Avully, comme dit Ch. Aug.

(1) A partir de 1605, nous n'aurons plus pour fil conducteur la nouvelle édition des Lettres du Saint, dont le deuxième volume va bientôt paraître. Privés de ce guide sûr, nous risquons fort de faire plus d'un faux pas. Nous espérons cependant bien ne pas trop les multiplier.

En 1604 et 1605, F. eut un procès avec le tuteur des enfants d'un marchand de Lyon, Bernardin Stroppa. Ce tuteur réclamait à l'évêque la somme de 270 écus d'or sol qui lui avaient été délivrés seize ans auparavant, alors qu'il étudiait à Paris, et l'évêque affirmait que cette somme avait été remboursée par son père. H. Ménabréa, Les Évêques de Genève, p. 58 et 340)

21 On lui amène une possédée qu'il guérit au bout de trois jours.

22 Mardi-Gras. On présente au Saint un sourd-muet, nommé Martin, qu'il se donne la peine de préparer à la première communion, et qu'il prit à son service. Voir dans ses biographes de charmants traits de la bonté du prélat pour cet infortuné.

23 Cendres. François commence ses prédications qu'il fit tous les jours du Carême — le samedi excepté. — Le sermon avait lieu le dimanche dans l'après-midi, et, pendant la semaine, à huit heures du matin. Le nombre des auditeurs, accourus de la ville et des environs, était si grand, que plusieurs se voyaient obligés de rester hors de l'église.

Outre ces prédications quotidiennes, il faisait le catéchisme le mercredi et le vendredi, après Complies, c'est-à-dire vers les quatre heures de l'après-dîner; le mardi et le jeudi, il donnait une conférence sur les cas de conscience aux chanoines de la Collégiale et aux prêtres du voisinage; le mardi et le vendredi, il visitait les malades à domicile. Le samedi était réservé aux confessions. Enfin, « il confirmoit tous les dimanches après midy, plusieurs centaines de personnes qui peuvent arriver jusqu'à huit mille, ne cessant le reste du jour de confesser et apointer des procez et querelles dans sa chambre. »

24 Il avertit les curés du voisinage que les mardis et jeudis, il traiterait des cas de conscience (1). Ceux-ci y affluent. *(A. S.)*

25 Il commence ses visites aux malades.

MARS

François à La Roche

5 François fait une Ordination générale dans l'église du

(1) Par conséquent, ces conférences eurent lieu les 24 février, 1, 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24, 29 et 31 mars.

1605

lieu (environ 70 ordonnés). Parmi les tonsurés figuraient deux enfants de Nᵉ Boniface de la Grange, de La Roche : Claude-Janus et François.

10 (Vers le) François a la douleur d'apprendre la mort du pape Clément VIII.

14, 15 et 16, il assiste, dans l'église de La Roche, aux services funèbres de Philippe de Savoie, fils aîné de S. A., décédé en Espagne le 9 du mois précédent.

19 Il y consacre un autel en l'honneur de saint Sébastien;

20 (Vers le) François reçoit lettre du Sénat de Chambéry l'invitant à prêcher le Carême de 1606.

24 Il répond à Madame de Villers que Madame de Boisy, sa mère, ne pouvant aller à Dijon, elle fera bien de venir elle-même au château de Sales. (M., v, 526.)

26 Veille de la Passion, il fait une Ordination générale dans l'église paroissiale.

AVRIL

François à La Roche (1-14 avril)

3 Dimanche des Rameaux, il assiste à la bénédiction des rameaux et à la procession.

7 Jeudi-Saint. François bénit les Saintes-Huiles et lave les pieds à treize pauvres.

8 Vendredi-Saint. Il prêche.

9 Il ordonne 4 prêtres dans l'église paroissiale. Il laude une vente faite à Viuz-en-Sallaz. (Abbé Rollin).

10 Pâques.

12 François prêche une dernière fois, fait ses adieux aux habitants.

14 Il prend le chemin de Sales (1).

18 Il reçoit des lettres de Rome lui annonçant que le nouveau pape Léon XI a le dessein de le créer cardinal (*A. S.; Vie*, 402.) Ce projet n'eut pas de suite,

(1) Ce que nous avons dit du séjour du Saint à La Roche pendant ce Carême est extrait des registres de la Collégiale dont nous devons une copie à M. le chanoine J.-M. Chevalier.

Léon XI étant mort 19 jours après son couronnement.

19 Annecy, François tient la séance préparatoire au Synode.

20 Annecy, il préside son Synode (Registre). On en trouve les statuts dans Charles-Auguste (p. 400). (1)

26 Ibid., il écrit à M. Bourgeois de Crépy. (M., IX, 65.)

27 Ibid., il fait un tonsuré.

MAI

Premier voyage de Madame de Chantal à Annecy

1 (Vers le) François écrit à Mme de Chantal qu'il l'attend à Sales pour le 21 mai. (M., V, 449, *Vie*, p. 405).

Il annonce en même temps son dessein de commencer ses visites pastorales de suite après Pentecôte, ce qu'il ne put exécuter.

18 Il va à la Chartreuse de (Mélan?) consacrer des novices. (M. V, 451).

21 Sales. Sachant que Mme de Chantal est sur le point d'arriver, le prélat s'achemine, à pied, à la rencontre de la voiture. Le mauvais temps l'ayant surpris en route, il passe trois heures seul dans une grange. *(A. S.)*

21-28 Ibid. Il dirige Mme de Chantal faisant sa retraite.

28 François descend à Annecy.

29 Jour de Pentecôte. Le prélat officie. Il envoie le même jour à Mme de Chantal une image de sainte Anne. (Vivès, X, 100;)

31 (~~Vers le~~) Mme de Chantal reprend le chemin de la Bourgogne, emmenant avec elle la petite Jeanne de Sales.

JUIN

1 Annecy, F. écrit à l'abbé d'Abondance (

4 Annecy. François fait une Ordination générale dans sa

5 Ibid. Il

7 Ibid. Ayant convoqué à l'heure de midi, dans son pa-

(1) Les jours suivant qu'il y a erreur dans le Registre : 20 pour 27. Car le 20

1605

24 juin trans. relative à la f. maison

Voir ma note dans Mercier, Le Chapitre de G. p. 229.

lais, les Chapitres de Saint-Pierre et de Notre-Dame, il décrète que les chanoines de Notre-Dame auront la seconde place à la procession de la Fête-Dieu. Ceux-ci en appellent.

9 Fête-Dieu. François officie dans l'église paroissiale.

10 Il écrit à une dame. (M., v, 528) l. 289 ; soit à la présidente Brulart le 28, à Mme de Limoges, l. 291 a.

29 Ecrivant à Madame de Chantal; il lui dit que depuis qu'elle est partie d'Annecy, il n'a cessé de recevoir des traverses. (M., v, 586) ; même jour à Rose Bourgeois et à M. de Crépy (l. 292 a)

16 Dans une lettre à l'abbesse de Puy d'Orbe, il lui conseille de « bien humilier » sa sœur Jeanne, que Madame de Chantal la conduite dans son abbaye (lettre 290 a)

JUILLET

1 Au baron d'Avully [296 b] sollicitant la fin d'un payement.

5 Dans son palais, François est témoin d'une procuration passée par le prieur commendataire de Talloires. (Mugnier, p. 114).

Si l'on en croit Migne, le Saint fit ensuite une course en Chablais. Le 9 il se rendit à Evian en bateau, car il écrivait le lendemain, 10, à Mme de Chantal : « Hier, j'allais sur le lac en une petite barquette. » Mais nous inclinons à penser que cette lettre est au mois d'août suivant ou du 15 juillet 1607, époque où le Saint se trouvait à Thonon. On la trouvera ci-après.

16 D'Annecy, il écrit à Sa Sainteté Paul V, qui venait

(o) 18 —— d'être élu au Souverain Pontificat. (M., v, 531; 298 c.

24 (Vers le) François a dû ouvrir le Jubilé que Paul V avait accordé à l'occasion de son avènement. (Voir lettre du 6 août).

25 à M. de Berulle (301 a)

30 Il écrit à un gentilhomme (M. d'Albigny) en faveur des cures du bailliage de Gaillard (M. vi, 619 et 926); l. 302 c.

entre autres Thonon, qui n'ont point de curé

Vers ce temps, F. écrit, pour Jaq. Cusin, genevois converti, aux habitants de Genève; (442 a)

AOUT

François fait un voyage en Chablais

? 1 à Mme de Chantal (304 a) : honneur qu'on offre au Saint.

6 Annecy. François se déclare prêt à accepter toutes conférences que l'on voudra avec les ministres de Genève, pourvu que ce soit à des conditions raisonnables. (*Vie*, p. 406.)

(o) Le surlendemain, 18, à Mgr de Revol, évêque de Dol : « Je suis icy parmi mille traverses et tout plein d'impuissances à l'exécution de ma charge, mais néanmoins consolé par N. S. de plusieurs conversions d'hérétiques, et nommément des bourgeois de Genève, qui, par un mouvement extraordinaire, sortent à la file [illegible] d'entrer [illegible] la sainte Eglise, mais presque tous de jeunes gens ... [299 c]

Le même jour, écrivant à Mme de Chantal, il lui dit : « Nous avons eu ces quinze jours un très grand « jubilé qui sera par tout le monde, sur le commen- « cement de l'administration du pape et de la guerre « de Hongrie. Cela m'a tenu occupé, mais consolé à « la réception de plusieurs confessions générales et « changements de conscience, outre la mer de mes « affaires ordinaires... Mon peuple commence à « m'aimer tendrement et cela me console (M., v, « 598) » (1). On doit placer vers ce même temps une lettre à Mme Brulart, une autre à une demoiselle. (M., v, 554.)

Le Saint fit, les jours suivants, une course en Chablais, afin d'y achever l'organisation des paroisses. Le

9 (De Thonon probablement), il se rendit à Evian en bateau, car il écrivait le lendemain.

10 à Mme de Chantal : « Hier, j'allais sur le lac en une pe- « tite barquette, pour visiter M. l'archevêque de « Vienne ; et j'étais bien aise de n'avoir point d'ap- « pui qu'un ais (planche) de trois doigts, sur lequel « je me pusse assurer, sinon la sainte Providence ; « j'étais encore bien aise d'être là sous l'obéissance « du nocher (batelier), qui nous faisait asseoir et te- « nir ferme sans remuer, comme bon lui semblait, « et vraiment je ne remuai point... (M., v. 531.)

25 A Thonon, François passe une convention avec dom Berghera relativement aux cures du Chablais.

28 30 Il écrit d'Annecy à la même :

« Je reviens du bout de mon diocèse, qui est du « côté des Suisses, où j'ai achevé l'établissement de

(1) Migne date cette lettre de l'année 1606. Mais le Jubilé fut ouvert à Rome le 1er juillet 1605, et la bulle du 28 juin précédent ordonne de le célébrer aussitôt après réception des lettres apostoliques. — Notons, en passant, que les dates assignées par les éditeurs aux lettres du Saint sont très souvent fautives. Pour ne point fatiguer le lecteur, nous nous abstiendrons de noter ces rectifications.

« trente-trois paroisses, ésquelles, il y a onze ans « qu'il n'y avait que des ministres ; et y fus en ce « temps-là trois ans tout seul à prêcher la foy catho- « lique ; et Dieu m'a fait avoir en ce voyage une con- « solation entière, car en lieu que n'y trouvai que « cent catholiques, je n'y ai pas maintenant laissé « cent huguenots. J'ai bien eu de la peine à ce voya- « ge, et un terrible embarrassement ; et parce que « c'était pour des choses temporelles et provisions « d'églises, j'y ai esté fort empêché ; mais Dieu y a « mis une très bonne fin par sa grâce... » (M., v, 535.) (306e)

30 Au moment où il achevait cette lettre, le prélat en reçut deux de la baronne de Chantal, [illegible] il ajoute un post-scriptum à la sienne.

SEPTEMBRE

3 [illegible]

7-9 François préside le Jubilé de N.-D. de Liesse, [illegible]

9 Annecy. François signe des patentes pour ses archiprêtres.

13 Dans l'octave de la Nativité de la Sainte-Vierge, il adresse à Mme de Chantal de pieuses réflexions sur ce mystère, et félicite les religieuses du Puy d'Orbe de leur zèle à embrasser la réforme (M. VI, 535).

Il écrit, vers le même temps, à Mme Brulart. (M.V.

[illegible]

OCTOBRE

Visites pastorales

Enfin François put commencer la visite générale de son diocèse.

Il visitait chaque jour une paroisse, quelquefois deux ou trois, donnant la confirmation, prêchant tous les jours, sinon deux fois le jour, faisant le catéchisme aux enfants et recevant au tribunal de la pénitence tous ceux qui voulaient s'adresser à lui. Il

travaillait aussi à rétablir la bonne conduite et la paix dans les familles, à bien régler les pasteurs, etc. (1).

13 Il écrivait à Mme de Chantal : « Ayant esté jusqu'icy « retenu par un monde de cuisantes affaires, je m'en « vais à ceste bénite visite. (M., v, 538.)

14 Avant de partir, il réunit les chanoines de sa cathédrale et ceux de la Collégiale, et les décida à terminer leurs différends par une amicale transaction. Cela fait, il partit plein de joie.

15 Un samedi. Après avoir écrit à son oncle de Villette, « le pied à l'étrier » (M., vi, 879), il part d'Annecy, et s'en va coucher à Corbonod, en Michaille.

16 Jour de dimanche, il visite Corbonod. Le lendemain,

17 Chanex et l'hôpital de Dorche (auj. réuni à Chamay)

18 Surjod (auj. réuni à l'Hôpital)

19 Cra, Injoux et Genissiat, (auj. réuni à Brisou) où il guérit un homme et une femme atteints de folie. (*Pouvoir*, p. 18; A. S.)

20 Billiat.

21 Arlod et Musinens. (auj. réuni à Bellegarde) A Musinens, il convertit un jeune médecin protestant qui était venu de Genève pour l'épier ; (A. S. ; Pérennès.)

22 Ardon, où il fait un tonsuré ; Vovray et Ochiaz ;

23 Ville, (aujourd'hui) où il donne la tonsure à François, fils de Ne Pierre de Gerbex ; et Leaz.

24 Laucrens, où il fait cinq tonsurés.

25 Chézery : cinq tonsurés.

26 Champformier : la chapelle annexe de Giron est mentionnée, mais ne fut pas visitée.

27 Montange : Huit tonsurés. Le saint refuse de donner la tonsure à un jeune homme que ses parents voulaient engager dans l'état ecclésiastique. (*Vie*, p. 413) (2).

(1) Nous avons eu le bonheur de parcourir le registre des visites du Saint, conservé précieusement dans la famille Domenjoud, de Sévrier. Cela nous a permis de rectifier en plus d'un endroit et de compléter Charles-Auguste de Sales.

(2) *L'Année Sainte* place le fait le 23, c'est-à-dire à Ville ou à Léaz.

(a) Ardon est aujourd'hui un simple hameau de Châtillon de Michaille.

28 Echallon et Balledos, sa filleule. En se rendant à Balledos, aujourd'hui Belleydoux, François se serait arrêté dans le voisinage de Bief-Brun, auprès d'une fontaine que les habitants ont appelée depuis la *Fontaine du Saint*. (Dom Benoit, *L'Abbaye et la terre de Saint-Claude*, II, p. 367.)

29 St-Germain-de-Joux : quatre tonsurés, et Lalleyriat ;

30 Brenod et Corcelles. A Brenod, il reçoit l'abjuration du médecin rencontré le 21.

31 Champdor : quatre tonsurés, et Cormarenche.

NOVEMBRE

François visite le Valromey et la Chautagne

1 Hauteville. François écrit à Mme de Chantal : « C'est « aujourd'hui la fête de tous les saints et faisant « l'office à nos matines solennelles, voyant que « Notre Seigneur commence les béatitudes par la « pauvreté d'esprit, je me suis ressouvenu que vous « m'aviez demandé quelque chose d'icelle... » (M. v, 540.)

2 Ruffieux.

3 Petit et grand Abergement : 2 tonsurés.

4 Ottone. Dans ces trois dernières paroisses, il trouva un grand nombre de possédés, et en guérit plus de quatre-vingt. (*Vie*, p. 414.)

5 Songieu, sept tonsurés ; Lillignod et Chemilieu ;

6 Meraleaz, fille de Lochieu ; et Brena dont il consacre l'église nouvellement bâtie pour remplacer celle de Meraleaz,

7 Lochieu : six tonsurés ; Passin, six tonsurés.

8 Fitigneu, Lompnieu ;

9 Sutrieu, Charancins, Saint-Maurice, fille de Charancins, et Contamine, fille de Theysieu.

10 Theysieu soit Luthesieu, Belmont, prieuré et paroisse (dix-huit tonsurés) et Chandossin,

11 Vieu : vingt tonsurés ; Champagne, prieuré et église ; Yon (auj. réuni à Artemare) ;
12 Chavornay : quinze tonsurés et 8 minorés.
13 Virieu-le-Petit ; Romagnieu, sa fille (auj. réuni à Virieu-le petit)
14 Talissieu, prieuré et église ; Ameysieu, sa fille (auj. réunie à Talissieu)
15 Ceyserieu, doyenné dont le titulaire était R^d Thomas en qualité de prieur de Ripaille, Pobel : quinze tonsurés ; Notre-Dame de Peyrin et Bavel. auj. poirin
16 Vougnes, auj. réuni à Flaxieu, Marignieu, Flaxieu : onze tonsurés et dix minorés ; et Pollieu.

Il trouve encore, ce jour-là, le temps d'écrire brièvement à l'abbesse du Puy d'Orbe, et à Mme de Chantal, (M., v, 550) dont il avait reçu un corporal peu auparavant.

17 Cressin — Rochefort
18 Lavours, Chanaz : treize tonsurés et six minorés ; Curtilles, autrement dit Val de Creyne.
19 Conjux, fille de Curtilles ; et Beon.
20 Seyssel : dix tonsurés.
21 Anglefort : trois tonsurés.
22 Culoz, fille de Beon, douze tonsurés (1) ; Vion, prieuré.
23 Chindrieu, cinq tonsurés et sept minorés ; et Ruffieu.
24 Serrières, 4 tonsurés ; Motz.
25 Il se rend au château de Châteaufort, situé dans la paroisse de Motz, et, dans la chapelle du manoir, il donne la tonsure à N^e Daniel de Pelly, de Desingy. Il visite ensuite Crempigny.
26 Samedi, Versonnex. Le soir, il regagne la ville d'Annecy, « après avoir battu les champs six semaines durant, sans arrêter en un lieu, sinon au plus demi-jour, — n'ayant pas même eu le loisir de repenser à luy-même, si ce n'est à cheval ou en quelques réveils de la nuit. Cependant, ajoute-t-il, je ne fus jamais plus fort. Toutes les croix que j'avais prevues à l'abord n'ont été que des oliviers et palmiers. » (Lettre suivante.) Il avait visité 76 paroisses. — A son arrivée, il trouva « une besogne qui l'occupa infiniment » et le fatigua.

1. Les habitants de Culoz demandent que le vicaire de la paroisse établisse sa résidence au milieu d'eux, s'offrant à lui bâtir une maison pastorale et à lui payer 2 charrets de foin et, parfois, un pot de vin. Accordé.

30 D'Annecy, lettre à Mme de Chantal. (M., VI. 620.)

DÉCEMBRE

5. Il faut p.-ê. placer à cette date la lettre à Mme de Chantal que n. avons mise au 5 déc. 1604

8 Conception de Notre-Dame. François prêche sur le mystère.

8-15 Après la fête, François fut malade sept à huit jours : « Je craignais bien que ce ne fût pour bien plus, écrit-il le 30 janvier à Mme de Chantal, mais Dieu ne le voulut pas. » Le

17 Il put conférer les Ordres dans sa cathédrale. Parmi les tonsurés, se trouvaient Claude-Etienne, fils de Ne Charles de Thiollaz ; Pierre, fils de Ne Barth. de Montfalcon, de Saint-Maurice-sur-Alby, et Claude, fils de Thomas Puthod, de Thorens.

20 à M. d. Longecomb. (323e)

25 Noël. Il officie.

28 Il écrit à Mme de Chantal pour lui souhaiter la bonne année. (M., v, 552).

1606

Carême de Chambéry. — Visite de la majeure partie du diocèse (Juin-octobre)

En cette année-là, François de Sales eut, pendant quelques mois, pour secrétaire un clerc nommé Martel. Celui-ci, qui connaissait la peinture, reproduisit les traits du prélat sur une toile que l'on conserve encore aujourd'hui au premier monastère de la Visitation. D'après la tradition du couvent, il fit ce travail en secret, profitant, pour étudier le Saint, d'une petite ouverture ménagée dans la porte de sa chambre.

JANVIER

1 naissance de Charles-Auguste de Sales.

6 Epiphanie. François fait un tonsuré dans sa cathédrale.

7 D'Annecy, répondant au curé de Talloires, il déclare

16 à M. d'Albigny en faveur du p. Maurice, capucin (324e)

qu'il est permis aux filles de chanter des cantiques dans l'église. (M., VI, 932).

22 François monte à Sales pour y saluer sa mère avant de partir pour Chambéry. Il y reçoit une lettre de Mme de Chantal.

25 Annecy, il reçoit un serviteur ou un ami de cette dame.

30 Ibid., François est parrain de Claude-François, fils de noble Claude Vincent, seigneur de la Ruaz.

Le même jour, il écrit à Madame de Chantal. (M., V, 556.) « Le cœur de mon peuple est presque tout mien maintenant. »

31 Il part de très grand matin pour Chambéry.

FÉVRIER

François prêche le Carême à Chambéry (8 février-26 mars). (1)

1-5 A Chambéry, François passe cinq jours chez les Jésuites « pour rasseoir *son* pauvre esprit, tout tempêté d'affaires, et remettre toutes les pièces de *son* cœur en leur place à l'aide de ce bon père J. Fourier, qui est éperdûment amoureux de *son* Bien. »

5 Il signe une permission pour mariage. (M., VI, 1070.)

6 Il quitte la maison des Jésuites.

8 Mercredi des Cendres. Il commence son Carême dans l'église de Saint-Dominique. Avant de monter en chaire, dit l'*Année Sainte*, il apprend que le Sénat a ordonné la saisie de son temporel pour refus de monitoire; il n'en prêche pas moins sans faire paraître de mécontentement; et son discours fut tellement béni que deux gentilshommes flamands, revenant d'Italie, se convertirent.

Pendant le Carême, il prêcha souvent aussi dans l'église des Sœurs Clarisses, dans la sainte Chapelle du château et chez les Pères Jésuites. Il parlait avec une ferveur et une onction extraordinaires. « De là est qu'un jour, faisant son épilogue (péroraison) presque tout ravy, il sembla au peuple que le crucifix, qui estoit sur la tribune de l'église, envoyast des rayons sur luy. »

Un autre jour qu'il traitait de l'invocation des

(1) A Annecy, le Carême de 1606 fut prêché par J. Fenouillet, que le catéchisme nomma

1606

Saints, il convertit deux hérétiques, Flamands de nation, dont il reçut l'abjuration quelques jours plus tard.

9-17 Il s'occupe à préparer ceux qui doivent recevoir les Ordres le 18 du mois. = au nombre de 95

18 Il fait une Ordination générale dans l'église Saint-Antoine. Parmi les tonsurés figurent deux enfants du premier président du Sénat de Savoie : Jérôme et Jacques-François de Rochette, et Nᵉ François de Villette. Parmi les prêtres : Frère Claude-Nicolas de Quoex, religieux de Talloires, ami du Saint, et Jean-François de Blonay.

21 Avant de monter en chaire et de célébrer la sainte messe, il écrit à Mᵐᵉ de Chantal à Dijon et lui donne des conseils pour passer saintement le Carême. (M., v, 560.) (329ᵉ et 330ᵉ)

MARS

Carême de Chambéry

6 Chambéry, François écrit à l'abbesse du Puy d'Orbe. (Correspondant, 1881). et à la baronne de Chantal sur le mépris des tentations et à madam. Acarie (332ᵉ et 333ᵉ)

11 Samedi, il fait une Ordination générale très nombreuse.

12 Passion. Il prêche sur le texte : « *Qui ex Deo est, verba Dei audit* ». (Sermon 71ᵉ).

16 Nouvelle lettre à Mᵐᵉ de Chantal sur le mépris des tentations. (M., v, 561).

21-23 Il confesse beaucoup.

23 Jeudi-Saint, François bénit les Saintes-Huiles.

26 Pâques. Vers ce temps, François reçoit du duc Charles-Emmanuel mission de négocier un accommodement entre deux dames, la comtesse de la Forest et la baronne de Ternier. (M., vi, 624).

28 (Vers le) François, avant de quitter Chambéry, en avertit l'évêque de Grenoble. (Vivès, x, 154) (336ᵉ)

9 mars, à Mᵐᵉ Pernette de La Taverge sollicitant pour son fils l'office de page (334ᵉ)
vers le 10, à son frère Louis (de la Thuille) pour le même sujet (335ᵉ) : leur frère Gallois est malade.

AVRIL

François à Annecy

2 De Chambéry, le Saint, s'arrêtant à M. de Crépy, lui dit : « Je m'en revais à mon Annecy. »

3 François, de retour à Annecy, écrit à Mme Brulart. (M., v, 564), et vers le même temps, à Mme de Chantal sur les tentations contre la foi. (M., v, 562).

6 Ibid., il écrit à M. Bourgeois de Crépy, père de l'abbesse du Puy d'Orbe. (*Etudes Relig.*, mars 1868).

10 Il signe des lettres de provision de la cure de Viry pour Mre Pierre Neyrolt.

11 Ibid., François tient la séance préparatoire au Synode, que le

12 il préside.

14 Il nomme curé de Chapéry Mre Nicolas Garnier, professeur au collège Chappuisien, et le

15 il prie la duchesse de Mercœur de traiter favorablement un de ses débiteurs (M., vi, 879).

28 Il nomme curé de Scientrier Mre Louis de Chavannes.

29 Il écrit à Mme Brulart sur les écueils à éviter dans les amitiés spirituelles, et au curé d'Abondance. (M., v, 565, et vi, 932).

Vers le même temps, à l'abbesse du Puy d'Orbe, sœur de Mme Brulart. (Vivès, vi, 220. M., vi, 932).

MAI

François à Annecy

4 Ascension. François se plaint à S. A. du retard que le Conseil de la Sacrée Religion met à pourvoir à la dotation des églises des bailliages de Chablais, Gaillard et Ternier. (M., vi, 626).

5 Il adresse les mêmes plaintes au Conseil lui-même.

9 Il écrit à Mme de Chantal qu'on travaille à l'attirer en France. « Ce ne serait pas sans répugnance, dit-il, s'il me fallait changer de logis. » (M., v, 569, 702).

14 Pentecôte. François officie. Pendant cette Octave et celle de la Fête-Dieu, le Saint est affairé « autant

qu'il l'a jamais esté de sa vie ». Voir sa lettre du 8 juin.

20 Il confère les Ordres dans sa cathédrale.

Le même jour, avant de monter à l'autel, il écrit à Mme de Charmoisy. (M., VI, 627). (350e)

Vers ce temps, il assiste un condamné à mort. (*Vie*, p. 421).

25 Fête-Dieu, François officie dans l'église paroissiale.

JUIN

François visite l'Albanais

1 Octave de la Fête-Dieu. François préside la procession.

On peut lire dans la lettre du 8 juin à Madame de Chantal les charmantes pensées qui occupèrent son esprit pendant qu'il portait le Saint-Sacrement.

3 Il autorise frère Théod. de Bergame, capucin, à ériger la confrérie du Rosaire dans son diocèse. (Archives cure de Thorens).

8 D'Annecy; lettre à Mme de Chantal, où il parle de sa sœur Jeanne. Le prélat déclare qu'il se porte bien et qu'il a renoncé à veiller le soir. (M., V, 574); autre lettre à Mme Brulart. (Vivès, X, 576). (361e) 351

14 Ibid. Il approuve l'érection de la confrérie du Saint-Rosaire faite par le P. Sébastien de Maurienne dans l'église du Petit-Bornand. Le texte original de ce décret est affiché dans une chapelle de cette église.

16 Ibid., Il écrit à la marquise de Donex. (M., VI, 857).

17 Avant de mettre pied à l'étrier pour des visites pastorales, François écrit à Mme de Chantal. (Edit. Martin, III, 709). « Je m'y en vay de grand courage... » 352

Il part, arrive à Alby où il signe la nomination d'un recteur pour une chapelle de Boëge.

18 Il visite l'église Saint-Donat d'Alby et celle de Saint-Maurice sur Alby.

19 Héry et La Frasse.

1606

20 Chainaz, Saint-Ours, Mognard et Epersy.
21 Saint-Girod, Saint-Félix et l'hôpital de Droise.
22 Albens, Ansegny.
23 Marigny, Saint-Marcel, Bloye.
24 *Repos.*
25 Dimanche, il confère les Ordres dans l'église paroissiale de Rumilly.
26 Ibid., il visite l'église paroissiale, le sanctuaire de Notre-Dame de l'Aumône et Moye.
27 Massingy et Cessens.
28 Brison et Saint-Innocent.
29 Saint-Offenge-Dessus.
30 Saint-Offenge-Dessous, et les masures de l'ancienne église de Saint-Victor tombée en ruine depuis dix à douze ans.

JUILLET

François visite les Bauges, les environs de Faverges et le Haut-Faucigny

1 Montcel et Trévignin.
2 La Biolle : François y fait dix tonsurés.
3 François visite l'abbaye d'Hautecombe; il est accompagné du président Favre, son ami. (De Foras, *Nobiliaire*, art. La Faverge).
4 Grésy : quatre tonsurés. Le prélat ordonne au curé, Antoine Burdet, de tenir un vicaire.
5 Cusy : cinq tonsurés. François va sans doute se reposer quelques heures au château de Cusy, propriété de M. de Pingon.
6 Ibid., il visite l'église paroissiale.
7 Arith et Le Noyer.
8 Lescheraine, Aillon et Cimiteret.
9 Ecole, Bellevaux et Sainte-Reine.
10 Jarsy et Doucy.
11 La Compôte.
12 Le Châtelard et La Motte.

13 Bellecombe, Leschaux et la Chapelle-Blanche, fille de Saint-Eustache.
14 Saint-Eustache.
15 Giez et Saint-Ferréol.
16 Faverges.
17 Viuz et Seythenex où il fait six tonsurés.
18 Marlens et Cons.
19 Ugines.
20 Hery et Saint-Nicolas-la-Chapelle.
21 Crest-Volland et Bellecombe.
22 La Giettaz.
23 *Dimanche*, Flumet ; il en consacre l'église, y fait six tonsurés, et y distribue aux assistants, comme préservatif de la foudre, du métal d'une cloche autrefois bénite par saint Théodule. (*A. S.*, VII, 547).
24 Megève, quatorze tonsurés, Combloux et va coucher à Sallanches.
25 Comme on solennisait en ce jour la fête de Saint-Jacques, patron de la ville, l'évêque célébra la grand' messe, porta le Saint-Sacrement à la procession et chanta les vêpres ; après quoi il s'en alla visiter l'église voisine de N.-D. du Chastel, soit de Cordon.
26 Saint-Martin et Sallanches. A Sallanches, il donne la tonsure à 24 jeunes gens, et convertit un jeune gentilhomme qui se confessa avec forces larmes. (*A. S.*, VII, 622.)
27 Domancy et Saint-Gervais. A Saint-Gervais, il fait six tonsurés. C'est dans cette paroisse que le Saint aurait dit : Béni soit Dieu qui nous donne de si bons curés que je n'ai pas ici grand'chose à faire. » (*A. S.*)
28 Saint-Nicolas de Véroce et Notre-Dame de la Gorge.
29 Notre-Dame de Servoz. Là, il réprimande une dame qui voulut se permettre de jouer sur les mots : Notre-Dame du Cerveau (Servoz) et de la Gorge. François se mit en route pour aller à Chamonix ; mais la rupture d'un pont l'obligea de coucher aux Houches. (Tradition).

30 Chamonix.
31 Vallorcine.

Quelque temps après, François écrivait à Madame de Chantal : « J'ai vu, ces jours passés, des monts épouvantables, tout couverts d'une glace épaisse de dix à douze piques; et les habitants me dirent qu'un berger, allant pour recouvrer une sienne vache, tomba dans une fente en laquelle il mourut gelé. « O Dieu! ce dis-je, et pourquoi donc suis-je si lâche à la quête de mes brebis! » (M., v, 594.) On voit par cette lettre que Mme de Chantal songeait alors à venir en Savoie; mais elle n'y vint que l'année suivante!

AOUT

François visite le Faucigny

1 Passy. Il y célèbre la fête de Saint-Pierre-ès-liens.
2 Ibid. Il visite l'église paroissiale, et probabt le château de Cornillon, appart à son beau-frère Mor de Cornillon.
3 Magland.
4 Saint-Sigismond, Arâches, redescend dans la vallée de Cluses et remonte à Nancy. En arrivant à Nancy « il avait les pieds tout écorchez et tout ensanglantez, de sorte que dix jours après à peine il pouvoit se soustenir. » Cependant, le même jour, il redescend encore à Cluses, dont il visite l'hôpital (1).
5 Il visite l'église de Cluses; puis il écrit à Mme de Chantal (359); le
6 il y fait vingt-cinq tonsurés et onze minorés; le
7 il y fait encore sept tonsurés, dans la chapelle de N.-D. de Pitié, et s'en va visiter Scionzier et Saint-Hippolyte.
8 Thiez. Vers ce temps, il écrit à Mme de Chantal la lettre dont nous avons parlé plus haut. (V. au 31 juillet). Il a probablement écrit à la même de Cluses le 6 août. (359°)
9 Mieussy.
10 Châtillon.

(1) Il avait franchi dans la journée une distance qui demande six heures de marche par des chemins très pénibles.

1606

11 Fleyrier, cinq tonsurés. C'est vers ce temps qu'il faut placer l'anecdote suivante :

Un soir, les gens de sa suite avaient hâté la marche de leur monture. François demeuré seul continuait paisiblement sa route, lorsque ceux-ci s'aperçurent qu'il n'était plus avec eux. Ils reviennent sur leurs pas, et l'un d'eux, se prévalant de la mansuétude de son maître, lui reprocha la lenteur de sa marche. « Mon cher monsieur Rolland, mon ami, « lui répondit affectueusement l'humble évêque, nous « allons comme nous pouvons. »

12 Les Gets et Morzine.

13 Dimanche, *repos* (probablement à l'abbaye d'Aulps).

14 Aulps. Il visite l'église paroissiale et donne aux fidèles une *Méthode pour dire le chapelet.* (M., VI, 82).

15 Ibid. Il confesse et prêche.

16 Morillon. Il y prêche sur saint Hippolyte et sur saint Christophe, patron du lieu. (A. S.)

17 Sixt. François parle du couronnement de la sainte Vierge, sur le texte : *Veni, sponsa Christi.*

18 Samoëns. François y prêche sur la triple Assomption de Marie à la grâce, à la vertu et à la gloire. « Notre « mère monte et nous descendons, elle meurt d'a- « mour et nous vivons de haine. »

Il y fait six tonsurés.

19 Ibid. Il prêche encore, prenant pour texte ces simples paroles : Jésus, Maria! — Le soir, il réconcilie plusieurs personnes.

20 Ibid.

21 Ibid. François passa ces trois jours à confesser et à réconcilier des familles ennemies, notamment des nobles. (Dépos. de Geo-Rolland).

22 Ville-en-Salaz. Il parle sur la dévotion à Marie. Après la cérémonie, François distribue des chapelets aux paroissiens de Ville et les voit se multiplier miraculeusement entre ses mains. (*Pouvoir*, p. 19).

23 Dimanche. Il se repose, probablement à Viuz.

1606

24 Saint-Jeoire et la Tour.

25 Bogève, Saint-André et Faucigny.

26 Saint-Jean de Tholome. Dans le trajet de Faucigny à Saint-Jean de Tholome, François, se sentant fatigué, s'assied près d'une fontaine et rappelle le discours de Jésus à la Samaritaine vers le puits de Jacob. A ce moment, un essaim d'abeilles vint se poser sur lui. « Ne bougez pas, lui cria un paysan, mais continuez « de parler, et elles vous quitteront sans vous bles- « ser », ce qui arriva.

27 Boëge.

28 Habères, le Villard, et Burdignin. Au Villard, François parla de saint Jean-Baptiste. Parmi les auditeurs se trouvait un concubinaire. Ce malheureux, bien résolu à persévérer dans le vice, avait dit : « S'il « m'excommunie, j'irai à Genève me faire protes- « tant. » Mais il fut tellement touché par les paroles du Saint qu'il demanda publiquement pardon. François le retint deux jours auprès de lui pour le confesser et achever sa conversion.

29 Ce jour là, François ne visita pas d'église. Nous pensons qu'il se reposa au prieuré de Peillonnex. Il profita de ces heures de loisir pour envoyer à Mme de Chantal le récit de la vie et de la mort d'une sainte villageoise de La Roche, nommée Pernette Boutey, fille de Pierre Boutey, dit Cody, et femme de Pierre Dumonal d'Arenthon, marchand drapier, décédée pieusement le 9 juin précédent. (M., v, 590). Ce récit avait été adressé au prélat le 30 juillet. Même jour, il nomme un chapelain à La Tour.

30 Peillonnex. Il se reposa le lendemain,

? 31 A Viuz-en-Salaz. François signe en ce lieu la nomination d'un recteur pour la chapelle de Saint-Blaise.

SEPTEMBRE

François visite le pays de Gavot (Chablais oriental)

1 Viuz-en-Salaz, François fait la visite de l'église. Le

Le même jour (1 sept.) à Viuz, F. aberge à F. ff. égrège Et. pectod. de Velle (sic), trois poses de mollière avec les curtines du château « à la condition qu'il ne luy sera loisible d'abattre ny démolir les murs et « masures dudit château. » Au bas de cet acte, on voit les armes du Saint

1606

soir, il écrit une lettre à Jacques Baius, docteur de Louvain, qui lui avait dédié son livre de la *Sainte-Eucharistie*. (M., IX, 113) ne donne pas la date

Même jour, il visite Ognon.

2 Mégevette.

3 Le Biot et l'abbaye d'Aulps. Il décrète à Aulps l'érection de la paroisse de Morzine, auquel il donne Mre P. de Fert pour premier curé.

4 La Forclaz, fille du Biot; Chevênoz et Vinzier, fille de Chevênoz.

5 Bernex, fille de Saint-Paul.

6 Thollon.

7 Saint-Paul.

8 Ibid. François étant fatigué, se repose au château de la famille de Blonay.

9 Marin et Publier.

10 *Dimanche*. Evian.

11 La Touvière : vingt-six tonsurés et dix minorés; Neuvecelle et Marèche.

12 Lugrin.

13 Novel et Saint-Gingolph. A Saint-Gingolph il fait deux tonsurés.

14 Maxilly, Montigny, Féterne et Champange. (o)

15 Larringe. Après la visite, il traverse la Dranse pour aller consacrer un autel aux Allinges en l'h.-d. N.D. et S. Claude par n^re^ J.-L. Bonivard.

16 Vacheresse et Bonnevaux.

17 *Dimanche*. *Repos*, probablement à l'abbaye d'Abondance.

18 La Chapelle, fille d'Abondance.

19 Abondance : trois tonsurés et deux minorés.

20 Ibid. Il fait une ordonnance pour le curé de Vacheresse. (M., VI, 1103.)

21 Il descend à Thonon, où il nomme un chapelain pour Magland, traverse Bons, où il fait un tonsuré.

22 *Repos*.

23 Cranves et Sales. A Cranves, il fait une Ordination générale. Après quoi, il écrit au chevalier de Loche en Onglon

(o) De 14, F. écrit à la Mère de Chantal : « Depuis 99 jours, je me suis vue à moitié malade, un jour de repos m'a guérie. J'ai le cœur bon, Dieu merci, et j'espère le rendre encore meilleur, selon votre désir. » M. V, 609. Dernier de 1605 (Nouvelle édition)

faveur de René Favre, fils du président : « C'est une « des douces, belles et sages âmes qu'on puisse ren- « contrer. » (*Ac. Sal.*, II, 11.)

24 Bonne : quinze tonsurés.

25 Annemasse, Etrembières et Vétraz.

26 Arthaz et Pont-Notre-Dame.

27 Loëx et Nangy. De Loëx, il écrit à S. A. Charles-Emmanuel, en faveur du prieur de Bellevaux en Bauges dont il atteste derechef la pauvreté. (M., VI, 629).

28 Lucinges et Marcellaz.

29 Fillinge. Il y nomme chapelain pour Burdignin

30 Contamine-sur-Arve.

OCTOBRE

1 Bonneville.

2 Il consacre la chapelle du château du Maney et visite la Côte-d'Hyot et Pontchy.

C'est probablement ce jour-là et de Bonneville que François adresse à Mme de Chantal la lettre que Migne place au 2 juillet et dans laquelle il dit : « Je me « porte bien parmi une si grande quantité d'affaires « et d'occupations qu'il ne se peut dire de plus. C'est « un petit miracle que Dieu fait ; car tous les soirs « quand, je me retire, je ne puis remuer ni mon « corps ni mon esprit, tant je suis las partout, et, le « matin, je suis plus gai que jamais. D'ordre, de « mesure, de raison, je n'en tiens point du tout « maintenant... et cependant me voilà tout fort, Dieu « merci.

« O ma très chère fille, que j'ai trouvé un bon « peuple, parmi tant de *hautes montagnes !* Quel « honneur, que l'accueil, quelle vénération à leur évê- « que ! *Avant-hier*, j'arrivais en cette *petite ville* tout « de nuit ; mais les habitants avaient fait tant de « lumières, tant de fête, que tout était au jour. Ah ! « qu'ils mériteraient bien un autre évêque ! » (M., V,

1606

« 589.) — Les mots soulignés ne peuvent évidemment s'appliquer à la visite que, le 2 juillet, il faisait au village de la Biolle.

3 Ayze : trois tonsurés.

4 Marignier : trois tonsurés et deux minorés.

5 Mont-Saxonnex et Brison.

6 Saint-Pierre de Rumilly, Saint-Maurice et Passeirier.

7 Saint-Sixt et Saint-Laurent.

8 *Dimanche. Repos*, à La Roche ou mieux à Annecy, où l'on célébrait, en ce jour, la dédicace de la cathédrale.

9 Amancy et Etaux.

10 Arenthon et Scientrier.

11 Saint-Romain et Cornier. A Cornier, il prononce la séparation de la paroisse de Châtillon d'avec celle de Cluses.

12 La Roche, Reignier, Esery.

13 Jussy et Pers.

14 La Chapelle-Rambod.

15 Cruseilles.

16 Saint-Blaise, Copponex, Andilly.

17 Charly, Cernex, Chavannaz.

18 Marlioz, Minzier, où il fait deux tonsurés, Jonzier et Epagny.

19 Savigny, Dingy et Chevrier.

20 Vulbens et Thiollaz.

21 Chaumont, où il fait trois tonsurés ; enfin Contamine.

Le Saint ayant parcouru 185 paroisses, termina là sa visite. Il est probable qu'il rentra le soir à Annecy, à moins qu'il ne soit resté à l'abbaye de Bonlieu pour y passer la journée du lendemain qui était un dimanche.

NOVEMBRE

1 « Après cette grande expédition, dit Charles-Auguste, « p. 433, il revint à Annecy pour les festes solennel-

« les (de la Toussaint), environ lesquelles il bailla en « aumosne une des burettes d'argent de sa chapelle « à un pauvre homme de Genève converty à la foy « catholique, ne se treuvant rien autre pour l'heure « présente de quoy pouvoir disposer, à cause de « l'absence du sieur Rolland, son maistre d'hostel.

« Il y avait déjà cinq ans qu'il estoit evesque, et le « temps estoit arrivé qu'il devoit visiter le seuil des « apostres. »

Mais la modicité de son revenu (1), la difficulté des chemins et la multiplicité des affaires l'empêchant de faire ce voyage.

23 Il envoya au pape son propre frère Jean-François de Sales, chanoine de la cathédrale, auquel il remit un état fort détaillé du diocèse. La lettre, par laquelle François en avertit le Saint-Père, est datée d'Annecy, « lieu de notre pèlerinage et de notre exil, où « nous versons des larmes au souvenir de notre pau- « vre Genève. » (M., v, 613).

Le chanoine de Sales parvint à Rome aux environs de Noël. Après avoir présenté au Souverain Pontife l'état du diocèse, il lui demanda, entre autres, le pouvoir de réformer les religieux et d'augmenter le nombre des paroisses. Enfin, il lui recommanda les intérêts de Genève et du pays de Gex (*Vie*, p. 434).

C'est encore Jean-François, pensons-nous, qui porta à Rome la réponse du prélat sur la fameuse question de *Auxiliis*, ou de la prédestination, et de

(1) Dans un billet sans date, François énumère ainsi ses revenus et charges :

Revenus : Thiez, 7.500 florins ; le secrétariat général, 700 fl. Total : 8.200.

Charges : Au vicaire général et au secrétaire, 450 fl ; pour loyer de la maison épiscopale, 500 fl.; de la prison, 40 fl.; pour repas aux chanoines, etc., les jours de fêtes, 100 fl.; pour l'aumône en blé (un quart de froment par semaine) 150 fl. Total : 1.240 fl. Il reste donc à l'Evêque le modique revenu de 6.960 fl. Encore faut-il dépenser 7.000 florins tous les trente ans pour rénover le fief de Thiez.

1606.

la manière dont la grâce concourt avec la liberté de l'homme. Longtemps agitée sous Clément VIII, cette question fut reprise sous Paul V. Ce dernier ayant fait inviter l'Evêque de Genève à donner son sentiment, François répondit que le temps ne lui paraissait pas venu de décider un point si controversé et que Jésuites et Dominicains feraient mieux d'abandonner ces controverses pour travailler en commun à la défense de l'Eglise. Le pape goûtant cet avis, défendit aux deux parties de se censurer mutuellement. (Ch. Aug. II. 10 . . . . Même jour, le an p. Mathieu Ancina (3[illegible]

25 Dans la cathédrale, François confère à un acolyte de Saint-Claude le sous-diaconat, et, le lendemain

26 Dimanche, le diaconat.

28 Il écrit au cardinal Baronius, le priant d'appuyer son son frère dans les demandes que celui-ci est chargé de présenter au Saint-Siège. (M., VI, 934). (372e et 373e

30 Dans la chapelle de son palais, il conféra la prêtrise au diacre dont nous venons de parler.

DÉCEMBRE

François à Annecy

8 François officie. Pendant l'Avent, il prêche souvent à son peuple

10 au président [illegible] (l. 375e) absent d'Annecy. — 11, il prêche

14 Il adresse à une demoiselle, Clément empêchée de se faire religieuse, une petite croix avec une image de sainte Tècle, martyre. (M. V, 615). 376e

23 Il fait une Ordination générale dans la cathédrale.

25 Noël. François officie. Il accuse réception à l'empereur Rodolphe II d'une lettre l'invitant à la Diète qui devait se tenir à Ratisbonne le 16 mai 1607 (377)

29 François adresse des vœux pour la nouvelle année à Mme de Chantal et à une autre dame. Lui se porte très bien. « Je vous écris sans loisir, dit-il, car ma « chambre est pleine de gens qui me tirent... » (M., V, 617). Le lendemain de l'an 16..

30 Il écrit dans le même but à sa mère. de l'an 16..

Pendant ce mois et le suivant, François arrange

force procès. « Depuis que je suis de retour de la « visite, écrit-il le 11 février 1607, j'ai été tant pressé « et empressé à faire des appointements que mon lo- « gis estoit tout plein de plaideurs qui, par la grâce « de Dieu, pour la plus part, s'en retournaient en « paix et repos. »

C'est pendant cet hiver, 1606-1607, que François, de concert avec son ami, le président Favre, fonda, sous le nom d'*Académie florimontane*, la première Académie française.

Cette société tenait, chaque semaine, une séance publique et distribuait des prix à ceux qui lisaient les meilleures compositions. Parmi les membres, qui étaient au nombre de quarante-cinq, on compte le duc de Nemours, qui en était le protecteur, François de Sales, Antoine Favre, Honoré d'Urfé, Alfonse Delbene, abbé d'Hautecombe, Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier, l'un des meilleurs orateurs de son temps, le comte Louis de Sales, frère du Saint, l'abbé Deage, les chanoines ~~Magistri et~~ Nouvellet, Claude de Quoex, avocat fiscal, Claude-Louis Machet, etc. A ceux-ci, il faut probablement ajouter les frères du président Favre : leur neveu, Claude Favre dit Vaugelas, était l'un des auditeurs les plus assidus.

1607

Carême d'Annecy. — Mort de Mme d'Este. — Réforme de l'abbaye d'Abondance. — Jubilé à Thonon et pèlerinage à Saint-Claude. — Visites pastorales (Thônes, Bornes, Semine, etc.). — Avent à Annecy.

JANVIER

François à Annecy

2 Il nomme des procureurs chargés d'aller le 24, prêter serment de fidélité au prince de Piémont:

21 (Vers le) François reçoit deux lettres de Rome, l'une du référendaire, Anastase Germonio, lui racontant

1607

combien le pape a goûté sa lettre sur la question de *Auxiliis*, l'audience gracieuse et les réponses favorables que son frère a eues de Sa Sainteté ; l'autre, du cardinal Baronius. (M., VI, 935).

24 François parlant sur le martyre de saint Timothée, émeut profondément son auditoire. Mme de Charmoisy, qui l'écoutait, prend la résolution de se donner à Dieu *sans réserve*.

30 Il recommande à Mme Brulart l'éducation de sa sœur, Jeanne de Sales. (M., V, 619).

FÉVRIER

1 (Vers le) François disait à M. ~~Fremyot, père de Mme de Chantal~~ (M., V, 621) : « Je passerai ce Carême en « ma cathédrale, et à rhabiller un peu mon âme. »

En ce temps-là, François écrivait la vie « admira- « ble d'une sainte » qu'il ne nomme pas. « Mais, « ajoute-t-il, c'est une besogne de longue haleine, et « que je n'eusse pas osé entreprendre si quelques- « uns de mes confidents ne m'y eussent poussé. » (V. la lettre suivante). De fait, il ne l'acheva point et ce travail est perdu.

11 Dimanche. François écrit à Mme de Chantal,

« Je viens tout maintenant de faire le catéchisme « où nous avons fait un peu de débauche avec nos « enfants, à faire un peu rire l'assistance en nous « moquant des masques et des bals, car j'estois en « mes belles humeurs, et un grand auditoire me « convioit par ses applaudissements à continuer à « faire l'enfant avec les enfants... »

Il prêche ensuite dans la cathédrale sur le cordon de saint François et préside la procession de la Confrérie du Cordon.

Dans cette même lettre, qu'il remit à son vicaire général, Favre, allant à Dijon, le prélat invite Mme de Chantal à se trouver à Annecy pour le jeudi avant

Pentecôte. (M., VI, 631). Le lendemain

12 François se rend au château de Sales, d'où, le

14 Il écrit à l'abbé de Saint-Maurice en Valais, Pierre de Grilly. (M., VI, 1071) (1).

Il regagne ensuite sa ville épiscopale, où il devait prêcher le Carême. (M., V, 727).

28 Cendres.

François célèbre la messe dans l'église de Saint-Dominique, prêche ensuite, et annonce à son auditoire qu'il fera de même tous les jours du Carême. Chaque matin donc, après l'auguste sacrifice qu'il célébrait dans la chapelle de Sainte-Madeleine, ayant les lèvres encore teintes du sang de J.-C., « il mon-« toit en chaire et preschoit avec une telle efficace « qu'il convertissoit les pécheurs à grandes troup-« pes ». *(Vie,* I, 242*)*.

MARS

François prêche le Carême à Annecy

4 (1er dimanche de Carême). Le prélat félicite les habitants d'Annecy d'avoir renoncé aux folles réjouissances du Carnaval.

5 Il fait une Ordination générale dans sa cathédrale.

12 Ecrivant à M.re de Sauzéa, official diocésain pour la partie française, il lui parle d'un voyage qu'il méditait de faire au Puy d'Orbe et qu'il doit différer. « Le Père « Chérubin, dit-il, nous apporte un Jubilé pour Tho-« non de deux mois entiers; voilà un autre encom-« brier ». (M., V, 622).

Il s'agit ici du Jubilé qui se donna au mois de mai suivant.

13 à Charles d'Albigny, aug. il adresse un gentilhomme (baron de montlong)

(1) P. de Grilly, chanoine de Sion, élu abbé de Saint-Maurice en décembre 1604, avait tout récemment prié François d'intervenir à Rome pour l'expédition de ses bulles qu'il attendait encore.

1607

17 Dans son palais, il donne la tonsure à Nᵉ F. Vieulx d'Annemasse.

Même jour, il transige avec le Chapitre de Notre-Dame[1] pour la cure de Sévrier. (Voir Registres au 1ᵉʳ septembre 1676). et Archives de la Florimontane

19 Il nomme curé de Sévrier, Rᵈ Louis Neyret, prêtre de Gyez, ~~et le~~ (2)

28 Curé de Chainaz-les-Frasses, Rᵈ Jean Neyret.

30 Il est affilié à l'Ordre des Chartreux.

31 Dans la chapelle du cloître de Saint-François, il ordonne deux sous-diacres et trois prêtres.

AVRIL

François prêche le Carême à Annecy

4 Un bref de S. S. Paul V, daté de ce jour et sollicité par l'évêque, permet aux chanoines de la cathédrale l'usage du manteau violet. (Mercier, *Le Chapitre de Saint-Pierre*, p. 16).

5 François écrit deux lettres à Mᵐᵉ de Chantal. (M., v, 622). 390 et 391 - Dans la seconde, il lui

~~8 (Vers le) il~~ apprend ~~à la même~~ qu'il moissonne des âmes avec des larmes parties de joie et d'amour. « Je viens, dit-il, de trouver dans nos sacrés filets un « poisson que j'avois tant désiré il y a quatre ans... « Je la recommande à vos prières... C'est une dame « toute d'or et infiniment propre à servir son Sau- « veur. » (M., v, 623). Cette dame « toute d'or », c'est Mᵐᵉ de Charmoisy. Au mois d'août suivant, le prélat disait, en effet à la même baronne de Chantal : « Je ne sçay où madame de Charmoisy est. Toutes fois on dict qu'elle sera icy dans huict jours, et je le désire bien ; car, voyez-vous, je suis tous jours un peu en peine du *noviciat*. Je dis en peine sans peine... » (M., v, 644).

Vers le même temps, il tance du haut de la chaire

(1) Interviennent Rᵈˢ F. de Thomas, Doyen, Jacques des Oches, secrét., Cl. Chevallier, chantre, Barth. Rouard, J.-L. Jacquier, J. Bernard et F. Favre, chanoines.

(2) Le 31 oct. 1608, Neyret permuta sa cure avec Rᵈ Donat Daviet, rect. de chap. S.-Esprit de Nîmes.

un jeune gentilhomme de ses parents qui oubliait le respect dû au saint lieu. (*Vie*, I, p. 442).

12 Jeudi-Saint, François bénit les saintes huiles. Il homologue un accord entre le Chapitre de la cathédrale et Rd Pierre Burdin, qui est nommé le dit jour vicaire perpétuel de l'église de Lornay.

13 Après le sermon de la ville, auquel il assistait, il prêcha sur la Passion, dans l'église des religieuses de Sainte-Claire, en présence de vingt-cinq à trente âmes dévotes de la ville. En expliquant comment Jésus embrassant sa croix, la chargea sur ses épaules et avec elle toutes les nôtres, « je vous asseure, « ma chère fille, que je fus fort consolé, et eus peine « à contenir mes larmes, » dit-il lui-même, le

14 A Mme de Chantal (M., v, 624), en lui parlant de la facilité avec laquelle il supporte les petites contrariétés domestiques.

15 Pâques. François officie.

17 Il nomme Rd François Damys curé à Chainaz-les-Frasses, en remplacement de Jean Neyret qui, nommé le 28 mars, vient de permuter contre la cure de Lovagny.

19 Il nomme à Saint-Sigismond, Rd Jean feu noble Nicolas du Four, de Cluses.

20 François annonce à Mlle de Villers qu'il a hâte de partir pour Thonon, où il va ouvrir le Jubilé que le pape Paul V accorde à cette ville. (M. v, 626.)

28 Samedi, doit être le jour de son arrivée à Thonon.

30

MAI

Jubilé de Thonon. — Pèlerinage de Saint-Claude

1 (Mardi). A Thonon. François ouvre solennellement le Jubilé par une procession générale à laquelle il porte le Saint-Sacrement, fait la première prédication en habits pontificaux, la mitre en tête, et publie les

1607

indulgences accordées aux confrères de Notre-Dame de Compassion (M., VI, 1104).

2 Ibid. Il délègue J. Favre, son vicaire général, pour mettre les Pères Feuillants en possession du monastère d'Abondance, ce qui fut fait le 7 du mois.

8 Ibid. Il publie un Mandement pour le Jubilé. (M., VI, 637.)

10 (Vers le) si l'on en croit Charles-Auguste, François traverse le lac et conduit à pied, à travers le pays de Vaud, au son des clochettes, un pèlerinage de quatre cents personnes à Saint-Claude. (*Vie*, II, page 8.) (a)

24 Fête de l'Ascension, il prêche aux fidèles de Thonon sur la présence réelle de J.-C. dans la Sainte Eucharistie (sermon 72e).

27 (Vers le) François reçoit des lettres du duc de Nemours (du 23) lui annonçant le décès de la duchesse Anne d'Este, sa mère, morte à Paris le 17, et le priant d'aller présider ses obsèques qui devaient se faire à Annecy. François se rend donc en toute hâte dans cette ville, où devait d'ailleurs s'ouvrir le Synode.

29 Il approuve un accord passé entre l'abbé d'Abondance V. Aiazza, et le curé de Chevênoz, Jacq. Excoffier. Même jour, il ouvre le Synode, et le

30 il le préside dans l'église Saint-François (1). Le soir, arrive de Bourgogne Mme de Chantal qui avait passé à Thonon pour gagner le Jubilé.

31 Migne date de ce jour une lettre du Saint à un ami (VI, 939). « Voilà que M. de Sancy vient exprès pour me voir... »

JUIN

François à Annecy

3 Pentecôte. François officie.

(1) Le Registre de l'évêché place le Synode au 30 juin. Mais ce doit être un *lapsus calami*, et il faut lire le 30 mai qui tombait, cette année-là, un mercredi, jour habituel de la tenue du Synode, tandis que le 30 juin tombait un samedi.

4 Il annonce à Mme de Chantal son projet de la Visitation. (*A. S.*)

6 Parti de grand matin d'Annecy, François arrive à Sillingy à sept heures, y dit la sainte Messe en présence du corps de la duchesse qu'on ramena le matin même aux abords de la ville. Le soir, à six heures, on transporta le corps dans le chœur de l'église Collégiale, où le prélat et sa suite chantèrent l'Office des morts qui se termina vers les onze heures.

7 ou 8 Annecy. Après avoir dit une messe basse dans l'église de Notre-Dame, François prononce l'Oraison funèbre d'Anne d'Este, qu'il improvisa et qu'il dut recomposer plus tard à la demande de Henri de Nemours (1).

9 Samedi avant la Trinité. Il fait une Ordination générale dans sa cathédrale.

14 Fête-Dieu. François porte le Saint-Sacrement à la procession.

30 A Thonon on terminait le Jubilé. Pendant les deux mois de sa durée, on avait vu accourir des centaines de processions et d'innombrables pèlerins venus parfois de pays très éloignés. Des prédicateurs distingués, parmi lesquels le P. Chérubin et le curé Maniglier, se relayaient pour donner quatre prédications dans la journée. Le dernier jour, une dame de Prez, de Lausanne, abjura l'hérésie avec ses onze enfants.

JUILLET

François à Thonon, à Viuz

1 Dimanche. François éprouve une grande consolation d'entendre chanter en musique, à la messe, les pa-

(1) Nous avons suivi le récit fort détaillé d'un manuscrit de l'époque. Cependant, on lit dans les Registres paroissiaux de Saint-Maurice : « Ce jourd'huy sixiesme juin fut mise en terre Mme de Nemours, à Nostre-Dame. » D'après les Registres consulaires, l'Oraison funèbre fut prononcée le vendredi 8. Par une contradiction assez bizarre, notre manuscrit la place au *jeudi 8e du dit juin*.

roles : « Si quelqu'un mange de ce pain... » C'est ce qu'il écrit le

2 A Mme de Chantal (M., v, 627) De retour à Monthelon. (401 ?)

5 (Vers le) Il retourne à Thonon.

6 A Thonon, François adresse une douzaine de lettres « à ces Messieurs de la cour en recommandation de « son Chapitre » ; et le lendemain

7 Il écrit à Mme de Chantal, partie avant la sainte messe, partie après. (M., v, 630). 40?

Le même jour, dans une grande assemblée, où l'on remarquait l'abbé d'Abondance, plusieurs chanoines de la cathédrale, le P. Chérubin, le chevalier Berghera, Charles d'Orlyé, juge-mage du Chablais, etc., François, terminant ainsi de longues difficultés entre les chevaliers des SS. Maurice et Lazare et la Sainte-Maison, déclara unir à perpétuité à cette dernière le prieuré de Saint-Hippolyte, décida, à l'approbation de tous, que dorénavant la sainte milice prendrait la Sainte-Maison sous sa protection spéciale, mais que les prêtres de la Sainte-Maison seraient tenus de prier Dieu pour les chevaliers. Par un autre acte du même jour, le prélat décharge les chevaliers de toutes leurs obligations moyennant la remise des dîmes des abbayes du Lieu et de Filly, du prieuré de Douvaine et des cures de Draillant et d'Armoy. (Acad. Sal. II, 273).

F. part de Thonon vers le 17 ou 18 pour Viuz où il reste douze jours à accommoder les affaires de cette terre-là (V. 1er du 9 août.

Cette importante affaire étant réglée, François se rendit dans sa terre de Viuz, où nous le trouvons le

20. De Viuz, François écrit à Mme de Brulart [illegible] et à Mme de Chantal. (M., v. 633). Dans sa lettre à celle-ci, François parle de la coutume de battre l'étang pendant la nuit, imposée à ses tenanciers. « Je suis ici à Viuz, dit-il, qui est la terre de mon évêché. Or, les sujets estoient anciennement obligés, par reconnaissance formelle, de faire taire les grenouilles des fossés et marécages voisins pendant que l'évêque dormoit. Il me semble que c'est une dure loi, et, pour

10 De Thonon, l'a Mme de Chantal - Voir plus haut, page 407 - (au 10 août

15

18. à Thonon, il signe procès-verbal d'acceptation de Lettres de garde V du 17 juillet 1606, lui donnant commission d'assurer l'exécution des Constitutions de la Sainte Maison du 20 déc. 1603

1607

moi, je ne veux point exiger ce devoir; qu'elles crient tant qu'elles voudront, pourveu que les crapauds ne me mordent point, je ne laisseroi pas de dormir, si j'ai sommeil. »

~~21 (Un samedi), François regagne sa ville épiscopale.~~

22 Jour de Sainte-Madeleine. Le matin, en l'oraison, François eut, dit-il lui-même, « de grandes émotions « d'esprit à recommander à notre Sauveur » Mme de Chantal, dont il reçut deux lettres ce soir là.

24 François répond. C'est dans cette lettre que le saint avoue porter sur lui, depuis dix-huit ans, le livre du *Combat spirituel*. (M., v, 636). (406a)

30 F. passe un jour à Sales et descend, le lendemain
31 à Annecy. (Voir la lettre du 9 août

AOÛT

1 Fête de Saint-Pierre ès liens, François officie.

6 (Vers le) François monte au château de Sales pour aider sa mère à faire sa retraite annuelle. (*A. S.*) Le

8 A Sales, « le soir grands tonnerres et des éclairs extrêmes. » La foudre tombe en plusieurs endroits tout autour du château.

François « estoit si aise de voir ses deux frères « (Louis et Gallois) multiplier les signes de croix et « le nom de Jésus, que, bien que la violence des « éclats le fist trémousser, il ne se pouvoit contenir « de rire ». C'est le bon Saint qui avoua cela le lendemain

9 ~~Dans une~~ lettre à Mme de Chantal. (M., v, 607, 613). (407a)

13 (Vers le) François rentre à Annecy. Le

16 Il écrit à Mme de Chantal qu'il est fort occupé à recomposer l'*Oraison funèbre* de la duchesse d'Este. (M., v, 641). (408a)

23 Il nomme curé de Villelagrand Rd Jean Donier : c'est le premier après l'occupation bernoise.

25 Il écrit au président du Sénat pour lui recommander un personnage de ses amis. (Mugnier, p. 93). (410a)

1607

Le lendemain

26 Un dimanche, François va faire la visite du prieuré de Sillingy, distant de deux lieues, dont un noble Berard Portier, de Rumilly, est prieur commendataire.

27 d'Annecy; François prie un grand personnage, ~~peut-être un cardinal~~, de vouloir bien encourager deux gentilhommes qui sont sur le point « d'employer « une notable somme d'argent pour establir dans la « Maison de Thonon plusieurs artifices et mestiers... » (*Acad. Sal.*, VI, 19).

SEPTEMBRE

Francois à Annecy

5 François nomme curé de Gruffy R^me^ Jacques Maistret, évêque de Damas.

6 Avant de dire la sainte Messe, il écrit, par une occasion, à Mme de Chantal : « Ce soir, dit-il, j'ai eu une « petite inquiétude pour une affaire qui ne méritoit « certes pas que j'y fisse pensée. » Il avoue ensuite qu'il ne manque jamais de faire l'oraison mentale, si ce n'est quelquefois le dimanche, pour satisfaire aux confessions. Quand il prévoit la multiplicité des affaires, il se lève avant le jour.

15 François autorise l'échange de bénéfice entre R^d^ Charles Chappaz, recteur de la chapelle Sainte-Croix à Arenthon et R^d^ Etienne Bastian, curé de Pont-Notre-Dame, et le

17 Il institue P. Richard, curé de Leschaux. C'est en ce jour que les Dominicains donnèrent à notre prélat des lettres d'affiliation à leur Ordre.

20 François nomme recteur de la chapelle Saint-Sébastien à Villelagrand, R^d^ François Cornut, doyen de Samoëns.

21 Il préside le concours pour la cure de Brenod.

1607

22 Samedi des Quatre-Temps, il fait une Ordination générale dans la cathédrale.

24 Il nomme curé du Châtelard R^d^ J.-B. Symond.

25 La première édition des lettres du Saint date de ce jour, et de Sales, une lettre que François écrivit à un curé pour l'encourager à continuer les fonctions de son ministère dans le poste qu'il occupait (M., v, 646.) Serait de 1608.

27 d'Annecy, François répond à une personne qui lui avait demandé quelque conseil. (M., v, 647.) 414e

29 Ibid. Il donne la tonsure à Louis, fils de N^e^ F. Gerbais d'Alby.

OCTOBRE

François visite la vallée de Thônes et les Bornes

De Sales à Mme de Chantal (415e)

6 (Vers le), le prélat part d'Annecy pour continuer la visite pastorale.

7 Petit-Bornand. Il visite cette église, dont son frère Jean-François est curé, et dont lui-même avait été institué sans toutefois en prendre possession.

8 Entremont. Il confie la cure à un religieux de l'abbaye, nommé Nicolas Thomas.

9 Grand-Bornand et Saint-Jean des Siz. A Saint-Jean, François fit deux tonsurés et signa plusieurs nominations de curés et de chapelains. Il bénit aussi la chapelle qu'on venait d'ériger au lieu où naquit le bienheureux Pierre Favre, premier prêtre de la Compagnie de Jésus. Dans le procès-verbal de cette visite, il n'est fait aucune mention de cette bénédiction ni même de la chapelle, mais, dans son *Introduction à la Vie dévote*, parue en 1608, François de Sales dit : « Je fus consolé, cette année passée, de consa-« crer un autel sur la place en laquelle Dieu fit nais-« tre ce bienheureux homme au petit village du Vila-« ret entre nos plus aspres montaignes. » (2e partie, chap. 16). Voir aussi la *Vie du Bienheureux Favre*, par le P. Maurel.

1607

10 La Clusaz.

11 Manigod.

12 Serraval. Il écrit ~~de là~~ à un gentilhomme, auquel il parle de la nomination de Mre Pierre Fenouillet, d'Annecy, à l'évêché de Montpellier, et de l'oraison funèbre d'Anne d'Este qu'il ne peut achever faute de documents. (M., v, 648.)

13 Les Clets.

14 Dimanche. François se repose à Thônes. « Or, estant « en Thône logé dans la maison du sieur Hercule du « Peron (que le sieur curé Pierre Critain tenait de « louage), toute la nuict on n'entendit que de bruicts « et de tintamarres par la maison. » La maison était hantée. Ayant entendu frapper deux coups sur la table, le Saint en frappe trois en disant : « C'est « au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit que « je te commande de sortir de cette demeure. » Puis il se coucha et dormit tranquille. *(A. S.)* Le lendemain,

15 François fait la visite de l'église, il donne aux Altariens une règle qu'il écrit lui-même, et leur propose pour modèle et patron le bienheureux Pierre Favre; enfin, il entend les cinq témoins qui avaient déposé en 1596 dans l'enquête officieuse au sujet du dit bienheureux. Le soir, il exorcise la cure et visite ensuite la Balme-de-Thuy.

16 Dingy et le prieuré de Saint-Clair.

17 Alex et Bluffy.

18 Montmin.

19 Doussard et Chevaline.

20 La Thuille.

21 Talloires.

22 Menthon.

23 Nâves et Villaz. Il écrit le même jour à une abbesse et à l'abbé de Citeaux. (M., v. 650.)

24 Les Ollières et Aviernoz, sa filleule.

25 Groisy.

26 Evires.
27 Villy-le-Bouveret et Menthonex.
28 *Dimanche.* Arbusigny.
29 La Muraz et Essert.
30 Monnetier et la chapelle de Mornex. Apprenant, en ce dernier lieu, la mort de sa sœur Jeanne, décédée le 8 octobre à Tôte, en Bourgogne, entre les bras de Mme de Chantal, François en éprouva un vif chagrin et se rendit au château de Sales, distant de quatre lieues environ, afin de consoler sa mère.

« Vous pouvez penser, dit-il à Mme de Chantal, « combien j'aimois cordialement ceste enfant. Je « l'avois engendrée à son Sauveur, car je l'avois « baptisée de ma propre main, il y a environ qua- « torze ans. Ce fut la première créature sur laquelle « j'exerçai mon ordre de sacerdoce. J'estois son « père spirituel, et me promettois d'en faire un jour « quelque chose de bon... Seigneur Jésus! votre vo- « lonté soit faite en tout et partout, sans réserve, « sans si, sans mais, sans exception... »

NOVEMBRE

François visite la Semine et les environs de Rumilly

1 Toussaint. François confesse et communie toute sa famille. Il prêche ensuite dans l'église de Thorens sur les âmes du Purgatoire.
2 De Sales, il écrit à Mme de Chantal pour la consoler de la mort de Jeanne de Sales. (M., v, 651.)
4 *Dimanche.* Il reprend le cours de ses visites par le Sappey et Vovray.
5 Allonzier et Cuvat.
6 Villy-le-Pelloux et Avregny.
7 Cercier et Very, sa filleule.
8 Choisy.
9 La Balme.

10 Sallenôve et Mesigny.

11 *Dimanche,* au château de Novery, qui appartenait à N. de Vidompne, il donne la tonsure et les Ordres mineurs à Hector de Chomontet.

12 Musiège et Frangy. A Musiège, il donne la tonsure à Bernard, fils d'égrège Claude-Philippe Mermillod.

13 Chessenaz. Le 14 au matin, il écrit de Chessenaz au comte prosper de Tournon (420)

14 Vanzy et Clarafond. A Vanzy, il tonsure N^a Et. Mestral.

15 Arcine et Eloise.

16 Chêne, Saint-Germain et Franclens.

17 Challonges, Veytrens, fille de Bassy, et Bassy.

18 Usinens et Cologny, fille de Droisy.

19 Droisy.

20 Clermont et Chilly.

21 Menthonex, trois tonsurés, et Saint-André.

22 Lornay et Bonneguette.

23 Le prélat termine sa visite par Sion, et, le soir même, il regagne Annecy.

25 Après avoir confessé Mme de Charmoisy, et prêché il écrit à Mme de Chantal entre sa messe et celle du Chapitre, qui était solennelle (c'était la fête de sainte Catherine). (M. VI, 869.) (421e)

fin décemb Vers ce temps, François écrit à Maurice de Savoie, quatrième fils de Charles-Emmanuel, récemment créé cardinal, pour le féliciter de sa promotion. (M., V, 656.) (424e) créé le dix décembre

26 Il reçoit Mgr Fenouillet, évêque préconisé de Montpellier (1)

DÉCEMBRE

François prêche l'Avent à Annecy

1 François nomme Amed Rey, recteur de la chapelle N.-D. de Consolation à Saint-Gervais et R^d François Chappuis, curé de Saint-Nicolas-la-Chapelle.

Le même jour, il écrit à Mme de Chantal (Guy de Rabutin) sur le projet qu'avait celle-ci de marier une de ses filles avec Bernard de Sales, frère du prélat. (M., V, 702. Voir encore VI, 940.) 422e.

(1) On voit en effet le Conseil municipal, en ce jour, offrir à « M. de Montpellier » un présent de malvoisie, d'hypocras, écorces de citron, confitures et biscuits. »

2 Dimanche. François commence l'Avent.
21 Il donne la tonsure à noble F. de Michaille, d'Annecy.
22 Il confère les Ordres dans sa cathédrale.
25 Noël. Il officie.

1608

Carême de Rumilly. — Course à Thonon. — Voyage à Puy d'Orbe en Bourgogne. Dernières visites pastorales (au S.-O. d'Annecy)

JANVIER

François à Annecy

1 Vers ce temps, François, dans une lettre à Paul V, rend témoignage de la piété et des talents de Pierre Fenouillet, nommé à l'évêché de Montpellier. (M., v, 658.)
18 François délivre des lettres testimoniales à François Miévrouz, de Lovagny, clerc.
22 Il fait une ordonnance pour le curé de Versonnex.
24 Répondant à plusieurs lettres de Mme de Chantal, « Il « me semble, dit-il en terminant, que la dévotion « s'accroît un peu, et que Nostre Seigneur dispose la « place à l'exercice d'une petite troupe de chétives « femmelettes, qui se retireront, Dieu aidant, un « jour, en ces quartiers. Vous savez ce que je « dis. » (M., v, 661.) Ces paroles sont une allusion à l'Institut de la Visitation que le Saint pensait d'établir.

FÉVRIER

François va prêcher le Carême à Rumilly

4 François écrit à Mme de Chantal.
5 Nouvelle lettre à Mme de Chantal : « L'autre jour il m'en tomba une (tentation) dans l'esprit... » (M., v, 666.)

7 François donne des ordres pour qu'on procure des cloches aux églises de ~~Gaillard~~, Veyrier, Monthoux, Annemasse et Thônex. (*A. S.*). Il avait lui-même fourni de l'argent pour en payer le prix.

13 Il approuve une vente faite par l'abbé d'Abondance à l'évêque de Sion, des prieurés de Châtillon et du Val d'Illier.

Enfin, avant de partir pour Rumilly, il monte le

16 Au château de Sales, et le

17 Dimanche, il fait la visite de l'église de Thorens, assisté du prévôt, son cousin, et des chanoines Decombaz et Rogès.

25 Il arrive à Rumilly et y prêche, si l'on en croit l'*Année sainte*.

27 Cendres. François inaugure le Carême.

A Rumilly, le Saint logeait ordinairement dans la maison de Mme de La Fléchère. C'est pourquoi celle-ci donna cette maison aux Sœurs de la Visitation qui y établirent un monastère. C'est dans le clos du couvent qu'on a bâti le nouveau collège (1851).

29 Dans le prieuré de Sainte-Agathe, il fait deux tonsurés.

MARS

François prêche le Carême à Rumilly

1 Samedi. Il confère les Ordres dans l'église paroissiale. Le même jour, il écrit en faveur de la paroisse de Thônex, au bailliage de Gaillard. (*Acad. Sal.*, IX, p. 11).

4 Il adresse deux lettres à Mme de Chantal. M., V, 669.) Dans la seconde, après avoir conseillé à cette dame d'admettre à la première communion sa fille Marie-Aimée, alors âgée de onze ans, le prélat ajoute : « Je « veux vous envoyer un exercice que j'ai dressé et « faict practiquer à Madame de Charmoisy... C'est « une bonne âme et admirable à ne pas s'empresser.

« *Elle ne m'avait jamais escrit de son âme que ces* « *jours passés.* » Nous avons donc ici, semble-t-il, le commencement de cette correspondance spirituelle, d'où devait peu après sortir le livre incomparable de l'*Introduction à la Vie dévote*. « Mme de « Charmoisy chemine fort bien et avance de bien en « mieux, dira-t-il quelques mois plus tard (25 juin). « Je la vois souvent, mais non pas si souvent que « je voudrois... C'est hors de confession que je « parle, car en confession je la vois tous les huict « jours. »

Enfin, au printemps de 1609 : « La bonne madame « de Charmoisy fait prou ; vous la trouverez bien « avancée aux affections et aux effets de la vraie dé- « votion. »

4 (mardi) François prêche.

6 Il écrit au curé d'Héry-sur-Alby, le convoquant à Rumilly pour le jeudi suivant. Le lendemain

7 Nouvelle lettre à Mme de Chantal par M. Michel Favre. (M., v, 671.)

10 Il écrit à un ami, peut-être un conseiller du parlement de Bourgogne, pour le prier d'apaiser les habitants de Seyssel qui plaident avec le Chapitre et se livrent à des actes de violence. (M., v, 958 et vi, 639) (1).

15 François fait la visite des paroisses de Boussy et de Marcellaz.

18 Il donne la tonsure dans le prieuré de Sainte-Agathe à quatre jeunes gens, dont trois fils de noble François Gavant : Nicolas, Pierre et Jacques.

20 Il écrit à Mme de Chantal sur la dévotion à saint Joseph. (M., v, 673.)

22 Samedi. Il confère les Ordres dans l'église paroissiale. Parmi les prêtres, on remarque le prieur commendataire de Talloires, Charles de la Tour.

(1) Voir encore sur cette affaire des lettres du 3 septembre 1615 et 21 juin 1619.

1608

29 François va faire la visite de la paroisse de Sales, proche de Rumilly.

AVRIL

François rentre à Annecy

3 Jeudi-Saint. François bénit les saintes huiles dans l'église de Rumilly.

6 Pâques. Il officie.

8 Il écrit à ma dame (~~probablement Mme de Charmoisy~~). (M., v, 674). Madeleine de la Fléchère née de la Forest f. 244

Ce jour-là ou le lendemain, il rentre à Annecy. Rencontrant Cl.-Nic. de Quoex, religieux de Talloires, « je reviens de mes délices, lui dit-il, j'ay enseigné un peuple humble, facile et dévot... » (*Vie*, II, p. 17.)

10 Annecy, François nomme Pierre Lyonnet recteur de la chapelle Saint-Antoine en l'église du Petit-Abergement, et donne la tonsure à Philibert, fils d'égrège Michel Berthet de Grésy-sur-Aix. — Même jour, il écrit à dame Françoise-Antonie de Charmoisy, dame de Vallon, sa cousine et filleule (M., v, 408). f. 245e

19 Il remercie p. Fauquillet, évêque de Montpellier q. lui a envoyé une de ses Oraisons funèbres (f. 246e)

22 Ibid. Il ouvre le Synode.

23 Il le préside dans le réfectoire des Cordeliers. Il nomme un curé, le

24 A Veyrier-sous-Salève (Rd Bernard Brun); le

26 A Combloux (Rd Nicolas Gottry, chanoine de Genève); et le

29 A Saint-Ours (Rd Claude Colomb).

Vers ce temps, le Saint écrit au roi Henri IV en faveur des curés du Bugey (f. 247e) et à Mme de la Fléchère (f. 248e)

MAI

François à Annecy

Il compose son *Introduction à la Vie dévote*. (*Vie*, II, p. 18).

1 Vers ce temps, François convertit deux dames de Genève.

6 Annecy. François nomme Jean Renand coadjuteur de R^d^ Antoine Cartier, curé de Brenthonne-Avully, qui était gravement indisposé.

Le même jour, il répond à M. Deshayes, qui lui avait fait connaître l'intention du roi de l'attirer en France : « Si donc Sa Majesté vous dit son intention « particulière, j'examinerai mes forces en la pré- « sence de Dieu; et si je les sens assortissantes au « service qu'elle désirera, et que si Sa Sainteté me « le commande, je me rendrai tout prêt à suivre la « vocation divine. » (M., v, 675 et 677.)

7 Il accorde des lettres dimissoriales à Laurent Mauris d'Annecy-le-Vieux.

18 François répond à une demoiselle qui l'avait consulté à propos d'un vœu. (M., v, 678.)

19 Il porte une ordonnance relative à un ancien curé d'Arith en Bauges. (*Acad. Sal.*, xv.)

24 Il écrit au P. J. Maistre, religieux augustin à Seyssel, pour l'engager lui et ses confrères à s'arranger amiablement avec le Chapitre de la cathédrale. (M., vi, 1346.)

25 Pentecôte. François officie.

31 Samedi. Il confère les Ordres dans la cathédrale. Parmi les promus au sous-diaconat, figure le chanoine Denis de Granier, dont la défection devait plus tard causer un vif chagrin à notre Prélat.

JUIN

Voyage en Chablais.

5 Fête-Dieu. François officie dans l'église paroissiale et à la procession.

9 Il présente R^d^ Pierre Perron, chanoine de La Roche comme recteur de la chapelle de Notre-Dame fondée en l'église de La Roche par ses ancêtres.

10 Il demande au cardinal-préfet de la Propagande, le

renouvellement de diverses facultés dont le terme était expiré (M., VI, 941), notamment le pouvoir de lire les livres à l'*Index*, qui lui fut accordé le 17 du mois suivant. (*Œuvres complètes* (1892), II, p. 425.)

11 Il approuve la permutation faite entre le chapelain ci-devant nommé P. Perron et Mre Rodolphe de Grange, curé de Pers.

12 A l'invitation de S. A. Charles-Emmanuel, il part pour Thonon, afin d'y travailler aux affaires de la Sainte-Maison.

15 Dimanche, à Thonon, François a la joie de recevoir l'abjuration de deux prêtres apostats : Claude Boucard, de Verdun, et Pierre Gillette de Salon en Provence, « que la jeunesse, la vaine gloire et la chair « avaient égarés. » Leur conversion consola fort le saint Evêque : « Ce voyage de Thonon, disait-il, est « un des plus heureux que j'aie faits en ma vie. »

21 François fait son Oraison sur l'amour que nous porte la sainte Vierge. (Lettre du 25.)

21 (Vers le) Retournant à Annecy, le Saint s'arrête à Machilly où il dîne à la table du curé, Mre Bernard de Montjonier, son ami. Par mégarde, on sert pour assaisonnement, de la farine au lieu de sel ; mais si grande était la mortification du prélat, qu'il en goûta sans s'apercevoir de la méprise.

Il arriva le soir au château de Sales, où il passa deux jours. Enfin, il descendit à Annecy, d'où le

25 Ecrivant à Mme de Chantal, ainsi qu'à la présidente Brulart, il leur dit qu'il espère aller bientôt au comté de Bourgogne pour sacrer le nouvel évêque de Lausanne, et partant à Puy d'Orbe. (M. v, 680, 684).

Le même jour, il approuve un échange fait le 9 juin 1605 entre Rd Maurice Croset, curé d'Héry-sur-Alby et l'un de ses paroissiens.

JUILLET

François à Annecy

2 Il signe des dimissoriales pour B[d] de Montpiton, diacre, et s'en va ensuite visiter les paroisses de St-Martin et de Charvonex, distantes de 2 à 3 lieues.

5 Il entend dire qu'à la suite de faux rapports, le Pape est fort irrité contre lui. Bien que ce bruit fût sans fondement, François en écrivit à un cardinal pour se justifier. (*Vie*, II, 20 ; M., V, 687.)

6 Il écrit à M. de Bérulle. (*Etudes Religieuses des PP. Jésuites*, mars 1868.)

7 Il écrit à M. de Villette, son oncle. (Archives Domenjoud.) Dans cette lettre, François parle de M. Etienne Nouvellet, qui vient d'être reçu à l'Académie florimontane. Il annonce en même temps qu'il ira « mercredi (9), à Dérée, voir les nouveaux mariés... », c'est-à-dire Bernard, fils de noble Hector de Villette et Charlotte-Emmanuelle de Chabod.

9 François s'en va au château de Dérée, près de Duingt.

13 D'Annecy, il répond à Mme de la Fléchère. (M., VI, 640)

16 [illegible]

28 François a dû, ce jour-là, se rendre à Rumilly, pour y tenir sur les fonts baptismaux une enfant de Madame de la Fléchère, à laquelle il donna les noms de Françoise-Innocente. La filleule du Saint entra plus tard dans l'Ordre de la Visitation, et mourut au monastère de Rumilly, l'an 1655.

AOUT

Voyage de François en Bourgogne

1 Annecy, François célèbre la fête de saint Pierre ès-liens.

7 Il fulmine une sentence en faveur de R[d] Michel de Grandmaison à qui un clerc nommé d'Introd dispu-

1608

tait la cure de Combloux (1) et il ordonne sous-diacre dans sa cathédrale, Claude Trabichet.

8 Il signe la préface de l'*Introduction à la vie dévote*.

Dimanche 10 Ibid. Il élève Claude Trabichet au diaconat, et le

15 (Vendredi), à la prêtrise.

18 (Vers le) François prit le chemin de la Bourgogne, où le Pape l'envoyait travailler à la réformation de l'abbaye des Religieuses Bénédictines de Puy d'Orbe, au diocèse de Langres.

20 Il est à Saint-Rambert, où il passa trois jours afin de terminer un procès entre deux seigneurs. Du même lieu, le

21 Il écrit à une cousine (ce doit être Mme de Charmoisy. (M., v, 689.) « Je finis aujourd'hui ma quarante-unième année : priez Notre-Seigneur qu'il rende le reste de mon âge utile à sa gloire et à mon salut. »

Dimanche 24 Au matin. Il est au Montceny, non loin de Monthelon, d'où il envoie un exprès à Mme de Chantal. (M., vi, 880.) — Dans la journée, il visite Autun, son évêque, sa cathédrale, les Pères Capucins ; et le soir, il arrive à Monthelon, où Mme de Chantal demeurait alors.

26 (Vers le) François, accompagné de Mme de Chantal, se rend au monastère de Puy d'Orbe par Beaune, dont il visite l'hôpital. Au Puy d'Orbe, François prescrivit aux Religieuses de très sages ordonnances, qui ne furent, hélas ! pas longtemps observées.

Cela fait, il revint sur ses pas.

SEPTEMBRE

1er (le) un ~~mercredi~~ lundi, il arriva à Dijon, d'où il écrit à l'abbesse de Puy d'Orbe. (M., vi, 858). — Au même lieu, il reçoit la visite de l'abbé de Cîteaux, qui

(1) Rd Nicolas Gottry que nous avons vu instituer curé de Combloux n'avait pas pris possession ; il avait bien offert d'échanger son bénéfice de Choulex contre celui de Combloux, mais sous la réserve de n'abandonner sa cure de Choulex qu'après avoir reçu les bulles papales pour Combloux.

1608

lui donne tout pouvoir de réformer l'abbaye des Cisterciennes de Sainte-Catherine, près d'Annecy (Vivès, VI, 237), — et termine un différend entre une dame et les Carmélites de Dijon.

François continue ensuite par Chalon, Mâcon et la Bresse. Au retour (vers le ~~20~~) (1), il passa au château de Sales, où il eut la douleur de trouver sa mère très faible. [19 de Sales, à Mme de Chantal, 478.

21 Une paysanne de naissance, très noble de cœur et de désir, nommée Anne-Jacqueline Coste, prie le Saint, après sa confession, de « la faire servir les Religieuses qu'il voulait établir. — Je m'enquis d'où elle savoit une nouvelle encore toute cachée en Dieu. — De personne, répondit-elle ; mais je vous dis ce que je pense. » C'est le prélat lui-même qui raconte ce fait à Mme de Chantal dans une lettre qu'il lui adresse le ~~2~~9 du mois. le 19

23 Une lettre reproduite par Migne semble prouver qu'en ce jour-là, François conféra la prêtrise à quelques Fribourgeois à Annecy ou tout au moins dans son diocèse. Il s'y plaint que ses occupations ne lui aient pas permis de les fêter à son gré. (M., VI, 942.) En cette semaine, se rencontraient les Quatre-Temps de septembre.

25 A Sales. Ce jour-là, il recommande aux prêtres du Bugey d'envoyer un député à Lyon (Ac. Sal., II, 13), et ~~vers~~ le même jour, ~~il écrit~~ à Henri IV, ~~pour le même sujet. (M., VI, 650.)~~

29 D'Annecy. (M., V, 690.) François écrit à Mme de Chantal, à M. de la Curne et à d'autres personnages. 481

~~Il dit à Mme de Chantal qu'à son retour, il a trouvé « très malade à son gré » c.-à-d. très lasse, très fatiguée.~~

9 Annecy, F. écrit à une religieuse (probab. Bernarde Vignod, rel. à S. Catherine) 477.

(1) Le Saint n'était probablement pas encore de retour le 18, puisque, ce jour-là, son vicaire-général délivre forces lettres dimissoriales pour les Saints Ordres.

1608

OCTOBRE

François termine la visite de son diocèse

1 Annecy. François prêche sur le Saint-Rosaire.
4 Il nomme Charles du Vard curé de Confignon.
8 Il écrit à Mme de Chantal : « Nous célébrons aujourd'hui, ma très chère fille, la dédicace de notre église ; mais entre les offices, je vous viens écrire cette lettre, pour retourner bientôt à l'autel, etc. » (M., v, 691.) Il prêcha, ce jour-là, sur le respect dû aux églises. » (A. S.)
Dimanche 12 Il adresse quelques réflexions sur les vendanges à ~~dame, probablement~~ et fait allusion à Mme de Charmoisy, qui récoltait en ce moment-là son vin de Presles, près de Menthon. (M., v, 692.)
15 François exhorte l'abbesse de Sainte-Catherine à donner son cœur à Dieu. (M., vi, 1071.)
17 Il donne à Georges Rolland, chanoine de Notre-Dame, pouvoir d'aller à Ugine convalider le mariage de nobles Bernard de Menthon et Claudine de Michaille, nul *propter votum continentiæ et impedimentum clandestinitatis*. (Cette pièce appartient à M. Gavard, vicaire-général). Après quoi, il part pour ses visites qu'il commence le
18 Samedi, par Balmont.
Dimanche 19 Allèves et Gruffy.
20 Viuz-la-Chiésaz et Mûres.
21 Chapéry et Montagny.
22 Saint-Sylvestre, Etercy et Chavanod.
23 Lovagny, Nonglard et Vaulx.
24 Hauteville, Saint-Eusèbe et Thusy.
25 Vallières.
Dim. 26 Poisy.
27 Epagny. Le soir, rentrant à Annecy, il y trouve une lettre de Mme de Chantal. Cette lettre contenant des éloges pour le prélat, celui-ci en fut peiné. « Je me

promenois deux tours, les yeux pleins d'eau, de voir ce que je suis et ce qu'on m'estime. » (M., v, 694.)

28 Après avoir répondu à Mme de Chantal (M., v, 694) et célébré la sainte Messe, il va visiter Metz et Meythet, distants d'une bonne lieue.

C'est en ces jours-là, d'après Charles-Auguste (*Vie*, II, 30), que le saint Prélat convertit deux jeunes gens de Genève, J. Mouthon, fils d'un notaire et Jacques Gradel, qu'il logea longtemps dans sa maison.

NOVEMBRE

François à Annecy : il a des accès de fièvre

1 Toussaint. François officie.

4 Il propose aux conseillers de Rumilly un moyen facile de restaurer leur église. (M., VI, 1072). ~~Il écrit, en~~

6 ~~Mercredi temps,~~ à Mme de Mieudry. (M., v, 694.)

6 Il donne la tonsure dans son palais à Etienne Tuppin de Corcelles.

10 A Sales, François est, avec ses frères Louis, Gallois et Jean-François, présent au contrat de mariage passé dans le jardin du château, entre nobles Jacques de Sales de Brens et Marguerite de Lucinge.

14 Ibid. Le Saint et ses frères procèdent au partage des biens de la famille. A Louis fut adjugée la seigneurie de la Thuille : à Gallois, celles de Boisy et Groisy; tandis que Bernard, leur cadet, étant autorisé à choisir, prit pour sa part la seigneurie de Thorens. (M., v, 1420.)

19 Annecy, il nomme curé de Doucy Rd Henri Chaboud.

24 Ibid. Il écrit à sa nièce, Mme de la Chambre, religieuse de Beaune, les Dames à Aix. (M., v, 695.)

28 Ibid. Il accorde des lettres dimissoriales à François

29 ~~il~~ écrivant à sa mère qui sortait de maladie, il lui donne d'affectueux conseils.

30 (1er dimanche de l'Avent), il prêche sur l'Evangile du jour (sermon 73e).

Vers le 10 déc., F. reçoit visite d'un moine apostat, Jean Corneille (l° 496e)

DÉCEMBRE

François à Annecy prêche l'Avent

7 A Mme de Chantal ... il y a demain 6 ans que Dieu m'osta au monde 496e

5 Décembre. François écrit à Mme de Chantal : « Depuis ma visite, j'ai eu quelque ressentiment de la fièvre catarrheuse. Notre médecin n'a point voulu m'ordonner d'autre remède que le repos, et je lui ai obéi. Voyez, ma fille, que c'est aussi le remède que j'ordonne volontiers, que la tranquillité, et que je défends l'empressement. » (M., v, 699.) Cette lettre serait de 1605.

8 Il prêche sur l'amour de Jésus envers sa Mère (sermon 74e).

17 Il nomme Rd Etienne Delacombe, économe de la cure d'Ansegny.

18 Il écrit, par l'occasion de son frère, à une demoiselle de Travers
— de Mme de Chantal ~~(v, 701.)~~ 496', à Rose Bourgeois, 497.

20 Samedi, il confère les Ordres dans la cathédrale. Parmi les tonsurés figure : Thomas Maupeau, de Genève, protestant converti ; parmi les sous-diacres, Claude-Nicolas de Reydet, doyen de Sallanches, et parmi les diacres, F. Vieulx, chanoine de Genève.

25 Noël. François prêche. Marie-Aimée de Blonay, qui était depuis quelque temps pensionnaire au couvent de Sainte-Catherine, vient l'entendre. Le surlendemain

27 il prononce le panégyrique de l'apôtre saint Jean (sermon 75e).

28 Il adresse des vœux de bonne année à M. Cl. de Bretaigne, conseiller au parlement de Bourgogne. (M., v, 703.)

à Pérone de Rochette, relig. à Ste Catherine, à laquelle il envoie des chansons spirituelles, 498

Vers ce temps, à Mme de Chantal, 500.

Vers ce temps ou dans les premiers jours de l'année 1609, S. A. Chs-Emmanuel, à la prière du duc de Nemours et des habitants d'Annecy, retire la garnison espagnole (Ac. Chabl. VIII. 100) Elle part le 28 janvier

1609

« Introduction à la Vie dévote ». — Carême d'Annecy. — Conférences avec Mme de Chantal. — Réforme de Talloires. — Course à Belley, à Gex par Genève. — Voyage en Bourgogne et en Franche-Comté.

JANVIER

François à Annecy

4 Dimanche. Il prêche sur l'Enfant Jésus et son retour d'Egypte; et le

6 (jour de l'Epiphanie), sur les présents des Rois Mages (sermons 76e et 77e). 511e

13 Il informe les syndics de Rumilly qu'il a fait parvenir à sa destination une lettre par eux écrite. (M., VI, 1073.)

15 Malgré l'opposition de demoiselle Claudine de Bieu, il autorise M. Crépy, curé de Magland, à bénir, au château de Bellegarde, les fiançailles de Louise de Bellegarde avec Antoine Grandat, notaire à Cluses. (Archives partic. Gonthier)

19 Il autorise Jean Neyret, curé de Chavanod, à permuter avec Rd Catherin Sordet, recteur de la chapelle Saint-Esprit à Héry-sur-Alby.

20 Il écrit à une dame. (M., V, 704.) Mme de la Flèchère, 512e.

28 Départ de la garnison espagnole après six ans de séjour.

29 mort de Mlle Delacombe, greffière de l'évêché.

FÉVRIER

François à Annecy

8 F. reçoit de Mgr de Villars, archev. de Vienne lettre par laq. il remercie l'auteur de l'Introd. à la Vie dévote

14 François nomme Nicolas Gottri, chanoine de Saint-Pierre, curé de Combloux. Cette nomination n'eut pas plus de suite que celle du 26 avril 1608.

15 Après souper, soit à dix heures du soir, il écrit à Mme de Chantal. (M., V, 1418; *A. S.*)

Il se plaint du temps du Carnaval : « Me voici en

— Vers ce temps, à Mgr de Villars, 514

8 janvier S.A. [illegible] à requête [illegible] (M., V, 253)

1609

« mon triste temps; car, depuis les Rois jusqu'au « Caresme, j'ai des étranges sentiments en mon « cœur... Ces deux dimanches, j'ai trouvé nos com- « munions diminuées de moitié... »

17 Il nomme Pierre-François Jay, curé de Bois d'Hyot et de Bonneville, et R^d Janus des Oches économe de la cure de Saint-Julien.

20 (Vers le) François écrit à Mme de Chantal qu'il l'attend pour le Carême et l'invite à passer d'abord à Sales. (M., v, 705). — Madame arriva, en effet, avec ses deux filles dans la première semaine de Carême, et resta jusqu'en avril, peut-être même jusqu'en juin.

Par le même courrier, François envoie à Mme de Chantal deux exemplaires de l'*Introduction à la Vie dévote*, qui venait de paraître à Lyon.

On sait que ce livre « tout d'or » est composé en grande partie des avis spirituels que le pieux évêque adressait depuis quelques mois à Mme de Charmoisy et que, sur les instances du P. Fourier, de la Compagnie de Jésus, il se décida à publier, non sans l'avoir « hâtivement revu et accommodé de quelques petits agencements ».

L'*Introduction à la Vie dévote* fut accueillie avec enthousiasme et bientôt traduite dans toutes les langues de l'Europe.[1] Pierre de Villars, ancien archevêque de Vienne, écrit à François qu'il en est ravi, extasié (lettre du 25 ~~mars~~ janvier, reçue le 8 ~~avril~~ février). De son côté, le général des Chartreux, dom Bruno d'Affringues, trouva l'ouvrage si parfait qu'il conseilla à l'auteur de ne plus écrire, attendu qu'il ne pourrait que déchoir. Enfin Jacques Ier, roi d'Angleterre, bien que protestant, porta constamment sur lui l'exemplaire qu'il avait reçu de Marie de Médicis.

La réputation de ce livre pénétra jusque dans Genève, et ne contribua peut-être pas faiblement à la conversion de plusieurs hérétiques que François instruisit et soutint de ses deniers. (*Vie*, II, 39.)

(1) « On l'a réimprimée six fois en deux ans et en divers endroits, mais je n'ay encore « peu avoir que des éditions de Lyon, non plus que de la traduction que quelques « pères Jésuites en ont fait faire en Italie. » (L. du Saint du 26 avril 1610)

1609

Vers ce même temps, le prélat se dépouilla de sa chemisette pour la donner à un maître d'école de Cluses. (Ibid).

23 Comme le prélat devait prêcher le Carême, la ville lui envoie en présent deux pots et demi de malvoisie de la valeur de dix florins, avec quatre livres et demi de citron valant vingt-deux florins.

25 (Vers le) François répond à M. Camus, nommé à l'évêché de Belley, qu'il accepte volontiers l'honneur de le sacrer, comme celui-ci l'en avait prié par lettre du 19 du mois. (M., v, 722.)

28 Il nomme chanoine de Saint-Pierre, en remplacement de R^d Charles-Louis Pernet, mort en février, R^d Benoit de Chevron, son cousin, qui devint plus tard archevêque de Tarentaise. Même jour, il donne la tonsure à un Antoine Grandat, de Cluses.

MARS

François prêche le Carême à Annecy

4 Cendres. François inaugure le Carême dans l'église de Saint-Dominique par un sermon sur le texte : *Theraurisate vobis thesauros in cœlo* (sermon 78e).

11 Il nomme curé de Saint-Eusèbe le chanoine Etienne Delacombe.

C'est en cette première semaine du Carême que Mme de Chantal arrive à Annecy,

14 Il confère les Ordres dans la cathédrale. En ce jour, le conseil d'Annecy décide de « visiter le prédicateur du Carême tantôt de vin, tantôt de poisson, tantôt de malvoisie et confitures sèches et autres. » Mais au 1er mai on constate qu'il n'a esté visité que deux fois de quelques volailles. (Mercier. *Souvenirs d'Annecy*, p. 262).

20 Il approuve la permutation entre le curé de Saint-Sigismond, Jean Dufour et celui de Lucinge, Jean Martin de La Perrousaz.

22 Dans son palais, il donne la tonsure à deux jeunes gens dont l'un, Nic. Déaclard, était de Saint-Jorioz.

24 Le prélat reçoit en présent du conseil une truite de sept livres et quart.

31 Il dut assister à Thorens à la sépulture de Clauda-Philiberte de Pingon, femme de son frère Louis, décédée le 29 et enterrée ce dit jour.

AVRIL

François continue le Carême

4 Samedi. François confère les Ordres dans la cathédrale.

6 Il nomme Nᵉ Et. de Chignin, chapelain à Marignier, et le chan. Denis de Granier, économe de la cure de Saint-Jeoire.

8 Il reçoit une lettre de Mᵍʳ de Villars (du 25 mars).

16 Jeudi-Saint. François bénit les saintes huiles.

17 Il reçoit la confirmation des vœux de Mᵐᵉ de Chantal.

18 Il écrit à Mˡˡᵉ de Traves pour l'engager à refuser le parti du mariage. (M., v, 713.)

19 Pâques. Il officie.

21 (Vers le) François répond à la lettre de l'archevêque de Vienne. Après l'avoir remercié des éloges qu'il veut bien donner à l'*Introduction à la Vie dévote*, il ajoute : « Je médite un livret de l'*Amour de Dieu*, « non point pour en traiter spéculativement, mais pour « en montrer la pratique en l'observation des commandements de la première table; celui-ci sera suivi « d'un autre, qui montrera la pratique du même « amour divin en l'observation des commandements « de la seconde table... Je pense aussi de pousser « dehors un jour, un petit calendrier et journalier « pour la conduite de l'âme dévote, auquel je repré- « senterai à Philothée de saintes occupations pour « toutes les semaines de l'année. » (M., v, 709.)

MAI

François à Annecy

1 François écrit à l'abbesse de Puy d'Orbe. (M., v, 565).
6 Il tient le Synode dans la cathédrale.
7 Il donne la tonsure à Cl. Hugard, de Scionzier.
9 Il recommande à S. A. le capitaine La Rose, genevois converti. (M., VI, 645.)
15 Il écrit à sa sœur Gaspardé; et deux le même jour, à Mlle de Brechard
20 Il tranche un différend relatif à la portion congrue entre le curé de Grésy, Rd Antoine Burdel, et le prieur du lieu, Rd Humbert de Mouxy. Par décision du 27 juillet 1608, l'official J. Favre, assisté du collatéral de Quoex et de l'avocat Pergod, avait condamné le prieur à payer annuellement au curé 15 coupes de froment. Le prieur en ayant appelé à l'officialité de Vienne, celle-ci ordonna une enquête (10 avril 1609), l'enquête ayant démontré que le curé ne recevait en tout que 413 florins, ou 165 livres de France, le prieur fut condamné (20 mai 1609) à fournir en plus la somme annuelle de 173 florins. 21 lettres pendues à Mme de Miribel
23 Le prélat adresse une lettre à Mme de la Fléchère. (M., VI, 943.)
26 Il est nommé arbitre avec spectables Noël Pergod et Jacq. Baptendier (Arch. Dép., minute Duret).
30 Ecrivant à une dame de la Bourgogne, qui désirait venir le consulter, il lui dit qu'il attend l'arrivée du duc de Nemours, et qu'il pense aller consacrer Mgr Camus dans le courant de juillet. (M., v, 714.) la quinzaine durant

JUIN

François à Annecy

4 Le prélat arrange un différend entre les curés de Feigères et de Saint-Julien.
13 Il confère les Ordres dans la cathédrale.

1 Le Duc de M. étant tombé malade, ne vint pas.

16 Il prononce l'union de la paroisse de Saint-Maurice-sur-Alby à celle de Saint-Donat. Mais, grâce à la mésintelligence des populations, cette union cessa peu après la mort du Saint pour être définitivement consommée sous Mgr d'Arenthon (20 février 1683).

18 Fête-Dieu. François officie.

23 Il approuve une fondation en faveur d'une chapelle à Amesieu.

25 Vers ce temps le prélat travaille à la réforme de l'abbaye de Talloires. Etant venu passer deux journées à l'abbaye, il décida les moines à élire pour prieur dom Claude-Nicolas de Quoex, fervent religieux, les confessa tous et leur donna de sages règlements. Il monta même à l'ermitage de Saint-Germain, dont il conseilla de relever la chapelle. (*Vie*, II, 40-46.)

30

JUILLET

Annecy.

4 François nomme plébain de Thonon, J. Châtillon, simple diacre.

10 Il nomme curé de Novel Rd Jean Miloz, chanoine du Saint-Bernard. Le même jour, il écrit au prieur de Talloires. (*Vie*, p. 46.)

La réforme, que François avait imposée, déplut aux moines relâchés du couvent. A peine le zélé prélat était-il parti que ceux-ci se révoltent; trois d'entre eux attentent même à la vie du prieur de Quoex; puis, redoutant les suites de leur crime, ils viennent, le lendemain, se jeter à ses pieds.

Instruit de tout, François conseilla au prieur de pardonner, et lui donne de sages avis pour commencer la réforme avec la portion docile de son troupeau

15 (*Vie*, II, 46.)

19 François donne la tonsure dans sa cathédrale à Pierre, fils de noble Philibert de Mandollaz, religieux de Saint-Rambert.

22 Il signe la préface de la deuxième édition de l'*Introduction à la Vie dévote.*

AOUT

Voyage à Belley

1 Fête de Saint-Pierre ès-liens. François officie.

10 Il confère les Ordres mineurs à un clerc mauriennais.

13 Il adjuge aux nobles de Vallon une chapelle de l'église de Samoëns. (Tavernier, *Samoëns*, p. 123.)

14 Ecrivant à Mme de Chantal, la troisième fois depuis son départ : « Je suis, dit-il, un peu plus à l'oraison qu'à « l'ordinaire. » (M., v, 723.)

17 Il adresse des conseils au P. Bonivard, jésuite, sur la manière de tenir une conférence avec les ministres de Genève (Inédite); et le

20 Il écrit à une dame pour la consoler de sa maladie. (M., v, 724.)

23 Un dimanche que François se promenait dans sa chambre, une colonne de feu l'entoura quelques instants. (*Vie*, II, p. 47.)

27 François écrit au prieur de Pomiers, le priant d'user de son autorité pour que les sujets de sa maison payent les prémices au curé de Beaumont. (M., VI, 645.)

29 Il s'en va à Belley sacrer Mgr Camus,

30 Dimanche. Il lui impose les mains dans la cathédrale de Belley. Ces deux prélats se prirent dès lors en si grande affection qu'ils prirent l'habitude de se visiter presque tous les ans. Mgr Camus écrivit plus tard *l'Esprit de saint François de Sales.*

31 Ibid. François reçoit du roi Henri IV l'ordre d'aller à Gex avec M. de Luz. (*A. S.*).

Vers ce temps, François écrit au pape en faveur des églises de Gex. (M., v, 725.)

11 au duc de Nemours,

1609

SEPTEMBRE

Voyage à Gex

en présence de Mgr Camus, de Berthelot, évêq. de Damas, d'Ant. Favre, bon 1er pouv. 4 de Jean-Marius de Maillans, juge-mège de Belley

1 A Belley, François passe un accord avec le Chapitre, relativemant aux cures auxquelles celui-ci nommait en sa qualité de doyen de Ceyserieu. (1) F. lui accorda la nomin. à 21 cures

3 François part de Belley accompagné de Mgr Camus et s'arrête à Seyssel.

4 Dans l'église de ce lieu, il confère la tonsure à quatre jeunes gens, parmi lesquels étaient deux fils de noble Louis Vignod, Samuel et Victor ; le soir il regagne Annecy.

5 Dans sa cathédrale, il confère les Ordres mineurs à Ne Humbert, fils de J.-F. de Mouxy.

10. (Vers le) François part pour Gex, accompagné de douze personnes, parmi lesquelles : Jean Favre, son vicaire-général, F. Chambet, curé de Ville-en-Sallaz, Georges Rolland, etc.

Ils couchent à Saint-Julien. Le lendemain

12 Après avoir célébré la sainte Messe, François à cheval avec sa suite, revêtu de son habit violet, se dirige sur Genève. Quand ils arrivent à la porte d'Arve, la sentinelle crie : Qui vive? — « L'évêque du diocèse », répond le vicaire-général. La sentinelle les laisse passer. Ils entrent donc dans la ville, traversent la rue de la Corraterie, la porte de la Monnaie, le pont du Rhône, et arrivent ainsi à la sortie de la ville. Là, ils trouvent la porte de Gex fermée, à cause du prône qui se faisait en ce moment dans l'église de Saint-Gervais. Ce que voyant, ils montèrent à l'hôtel de la *Croix-Blanche*.

salués par la plupart des hommes et des femmes avec un grand respect (lettre du 10 déc.)

Enfin, après une heure d'attente, la porte ayant été ouverte, ils sortirent sans être inquiétés. Ecrivant quelques jours plus tard à son ami Favre (21 sept.), François lui dit : « Vous avez sceu comme je traversay Genève sous la conduite de mon bon Ange,

(1) Ce doyenné avait été, du consent. de Rme Thomas Gobel, évêque de St Paul et en vertu de cette union, le Chap. de Belley uni à la cathédrale de Belley par bulles de Paul V du 13 avril 1606, an 1er F. de Sales et son Chapitre formèrent opposition à la public. de ces bulles par devant la Cour de Vienne.
Le Chapitre de Belley s'appuyait sur une transp. passée, le 11 nov. 1347, entre l'évêque de G., Allamand, et le doyen

avec la profession de ma qualité, et cela seulement : *per non parer poltrone*, et pour verifier que *qui ambulat simplieiter ambulat confidenter* (Prov , 1-9). Je ne m'en vante pas, non ; car il y eut peu de prudence en cette résolution-là, mais comme vous sçaves, ce n'est pas ma vertu. (M., VI, 944.)

16 A Gex, le prélat donne la confirmation à un grand nombre de catholiques, parmi lesquels il en était trois de Massongy (Reg. par. de Massongy).

16-20 A Gex, François vit ses projets contrecarrés par les ministres de Genève. Cependant le

21 Jour de saint Mathieu, il prit possession de l'église de Cessy, en y célébrant la sainte Messe, la première depuis l'invasion de 1536. Il en fit autant le

22 A Châtillon (1), où il consacra une chapelle dédiée à saint Georges et donna la tonsure à un jeune homme ; et Peron[illegible]

23 A Seyssel, il vit avec plaisir dans l'église des Augustins une image représentant le B. Amédée de Savoie.

25 De retour à Annecy, il nomme recteur d'une chapelle à Mategnin, R^d^ Charles Beguin, prieur de Vaujour.

26 Il envoie à S. A. Charles-Emmanuel un exemplaire de la deuxième édition de l'*Introduction à la Vie dévote*, lui parle du B. Amédée, et le prie d'accorder à René Favre la survivance de son père au Sénat de Savoie, (M., VI, 646.) Quelques jours auparavant, il avait promis deux exemplaires de son livre (2e édition) à M. Deshayes. Dans cette lettre, il parle de M. de Charmoisy, qui, se séparant du prince de Nemours, vient de rentrer en Savoie. (M., V, 776.)

27 (Vers le), François fait une chute qui lui foule un nerf et lui démet un os de la jambe. Il doit garder le lit pendant quelques jours.

(1) Nous ne voyons pas de quel Châtillon il s'agit ici.

OCTOBRE

Deuxième voyage en Bourgogne, pour le mariage de son frère Bernard et l'affaire des Salines

2 Bien qu'il fût encore alité, le prélat annonce par lettre à Mme de la Fléchère qu'il espère célébrer la messe le 4, jour de saint François d'Assise, et s'acheminer le mardi suivant, du côté de la Bourgogne, pour exécuter la mission dont le pape l'avait chargé par sa lettre du 28 janvier 1608. — Il s'agissait d'aller à Baume-les-Dames, en Franche-Comté, pour y terminer, de concert avec l'évêque de Bâle, un litige pendant entre le roi d'Espagne et le clergé de Bourgogne, et relatif aux Salines.

6 Il part en effet, bien que boîtant encore, accompagné de ses frères Louis et Bernard. Il passe à Bourg.

10 (Vers le), François, arrivant aux abords de Monthelon, dépêche un exprès à Mme de Chantal. (M., v, 725.)

13 A Monthelon, il bénit le mariage de son frère Bernard et de Marie-Aimée de Rabutin, fille de Mme de Chantal.

18 Ibid. Il confesse les habitants du château, prêche et réussit à convertir une dame, ainsi qu'un gentilhomme : celui-ci entra même chez les Capucins. (A. S.)

19 (Lundi). François part, en compagnie du président Fremyot, de l'archevêque, son fils, et de Mme de Chantal, qui le suivent jusqu'à Beaune.

20 Il est à Chassagne, où il passa la nuit, couché sur le plancher (Perennès, II, 415), et le

21 A Beaune, où il dit la messe à l'hôpital.

31 Le prélat arrive à Dôle. A peine est-il descendu à l'hôtel, que les syndics viennent le saluer et l'inviter à prêcher le lendemain dans leur ville : ce qu'il leur accorda volontiers.

NOVEMBRE

Deuxième voyage en Bourgogne

1 Toussaint. A Dôle, François prêcha plusieurs fois dans la journée : savoir, avant midi, dans l'église du collège des Jésuites, où il célébra la sainte Messe, et le soir, dans l'église paroissiale où il vénéra l'*Hostie miraculeuse*, de Favernay. Cette hostie était, le jour de la Pentecôte 1608, dans l'église de Favernay (Haute-Saône), exposée sur le maître-autel lorsque le feu prit à l'autel et le consuma, mais l'hostie demeura intacte et, pendant trente-trois heures, se tint sans appui suspendue en l'air. On la recueillit enfin, et le 20 décembre, on la transporta à Dôle:

2 Ibid. Deux délégués des habitants de Salins, MM. d'Alaise et Cécile, se présentent à François et le prient, au nom de tous, de vouloir bien les honorer de sa visite : le bon évêque accueille favorablement leur demande.

De Dôle, François se rendit à Besançon, où il vénéra le Saint-Suaire, en fit même l'exposition, prêcha avec beaucoup d'onction au peuple et visita le Collège des PP. Jésuites, dont les élèves récitèrent plusieurs poésies en son honneur. (*Vie*, II, 26.) On montre encore dans cette ville la maison où François logea ; et chaque année, depuis sa canonisation, la procession du jour de la Fête-Dieu s'arrêtait au-devant de ce lieu illustré par la présence d'un saint. (*Hist. des évêques de Bâle*, III, 179-181.) — Enfin, vers le

4 Il arrive à Baume-les-Dames, où il passa quelques jours à régler le différend relatif aux Salines.

4-17 A Baume, après avoir occupé une partie de ses journées à examiner les détails de cette affaire, François emploie le reste du temps à prêcher dans les églises, « à ouyr les confessions de ceux qui accouroient de

« tous costez, et baille de très-saincts advis aux re-
« ligieuses » dans les monastères, notamment aux Bénédictines, sur le désir que lui en avait exprimé leur abbesse, Marguerite de Genève. (Lettre du 11 décembre).

Enfin, il trancha l'affaire des Salines de façon à satisfaire pleinement les deux parties. Aussi l'archiduc, voulant lui témoigner sa reconnaissance, lui offrit pour sa chapelle 6 chandeliers d'argent, 1 calice, 1 clochette, des mouchettes du même métal, 2 bassins, 2 aiguières et 12 assiettes pour sa table.

Pendant son séjour à Baume-les-Dames, François fit une course à Porrentruy, et fut reçu avec beaucoup d'honneur par le prince Rinck de Baldenstein, en son hôtel (aujourd'hui préfecture). — On conserve encore dans la cure de ce lieu le fauteuil dont le prélat se servit et son portrait qu'il donna lui-même à ~~au prince~~. Sur la toile, on lit : Ætatis suæ 50, anno 1617. (Note communiquée par le R. P. Messelod, missionnaire de saint François de Sales.)

18 François arrive à Salins ; le soir même il y prêche.

19 Ibid. Il prêche encore dans l'église des Confrères de la Croix. A l'issue de la messe, les syndics lui font visite à l'hôtel et lui offrent des présents. Au lieu d'aller voir les Salines, François aima mieux conférer des choses spirituelles avec la vertueuse dame du Château-Rouleau, et consoler de ses célestes entretiens les Religieuses de sainte Elisabeth du Tiers-Ordre de Saint-François.

23 Il quitte Salins, et, par Nozeroy gagne Foncine-le-Haut où il loge à la Grange-Charnod. Le lendemain

24 Il offrit le Saint Sacrifice dans une chapelle voisine avec un ornement que l'on montre encore, et visita le hameau des Ruines où l'on éleva plus tard une chapelle en souvenir de son passage. Le village de Foncine-le-Haut s'était peuplé suivant les uns, de catholiques proscrits de Genève, suivant les autres

de Savoyards émigrés. (Tradition. V. dom Benoît, *l'Abbaye et la terre de St-Claude*, II, p. 367.) De là, il passe à Saint-Claude où il loge et regagne sa chère ville d'Annecy.

29 1er dimanche de l'Avent. De retour dans sa ville épiscopale, François se hâte d'écrire à sa mère, qui sortait d'une maladie, et lui donne d'affectueux conseils. (M. VI, 648.) Il prêche, le même jour, à son peuple. (Sermon 79e.)

Ce matin-là, ou quelque peu auparavant, un homme qui avait été longtemps ministre, vint voir le prélat et lui donna l'espérance de sa conversion. « Je « n'ai jamais veu un homme si docte de ceux qui « sont hors de l'Eglise, écrivait le Saint à une veuve. « Hélas ! le bonhomme s'en alla satisfait de moi, « disant que je l'avois caressé amoureusement, et « que j'avois le vrai esprit du chrestien. » (Lettre du 2 décembre.)

DÉCEMBRE

François à Annecy

2 Dans sa cathédrale, le prélat donne la tonsure à Bernard Pellissier.

Il écrit, le même jour, à une veuve. (M., V, 730.)

4 Il adresse à M. Deshayes, gouverneur de Montargis, trois exemplaires de son *Introduction à la Vie dévote* (M., V, 734), et donne son approbation à la cession du patronage d'une chapelle à Passin, en Valromey en faveur de Rd Etienne Martellet, curé de Sohjoux.

11 Dans une lettre à Mme de Chantal, François raconte son voyage en Bourgogne. Il lui parle aussi de la calomnie dont on l'avait chargé auprès de S. A., de ses espérances relatives à la fondation de l'Ordre de la Visitation, enfin de l'*Introduction à la Vie dévote*, dont on vient de faire une deuxième édition, et dont il prépare la troisième. (M., VI, 946.)

10 L'an progressif : Dans les bailliages, il n'y a plus de hérétiques ; dans le pays de Gex par contre la plupart des habitants le sont encore : et l'exercice catholique n'est rétabli que en cinq endroits. Quant aux Genevois, beaucoup se convertiraient s'ils en avaient la liberté. Le Saint inaugure ensuite son passage à travers

14 Il nomme Claude-Etienne de Thiollaz, clerc, recteur de la chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste à Saint-Jorioz.

19 Samedi. Il confère les ordres dans sa cathédrale.

25 Noël. Il officie.

29

1610

Mort de la mère et du précepteur du Saint. — Commencement de la « Visitation ». — François prend logement dans la maison Favre. — Réforme de Talloires.

JANVIER

François à Annecy

1

5 Le prélat adresse à une dame des conseils de piété. (M., VI, 881.)

6 Fête de l'Epiphanie, il officie.

8 Il prie un de ses amis de se réconcilier avec son fils en lui accordant son pardon, et lui parle d'un projet de mariage qu'il a fait à M. d'Avully. (M., V, 738.)

16 Au soir, François adresse quelques conseils ~~pieux~~ à ~~Mme de Chantal.~~ (Ibid.)

26 Il fait une ordonnance pour la chapelle de Notre-Dame de Pitié à Ville-en-Michaille.

27 Il fulmine un bref apostolique concernant l'abbaye d'Abondance. (M., IX, 74 ; *Reg.*)

29 Il nomme Bd de Combaz, économe de la cure de Saint-Jean d'Aulps.

FÉVRIER

François perd sa mère

Annecy.

3 François reçoit la visite des échevins de Salins. Ces magistrats viennent lui dire que, au grand regret de tous leurs concitoyens, l'archevêque de Besançon s'oppose à ce que François aille leur prêcher le

Carême. L'humble prélat ne s'émut point de cet affront : « Quant à moi, disait-il à Mme de Chantal, j'en suis bien aise, quoique je fusse résolu d'y aller de bon cœur. » (M., v, 741.)

4 Il nomme Rd George Vincent, prêtre, recteur de la chapelle N.-D. en l'hôpital d'Hauteville.

5 François visite le prieuré du Saint-Sépulcre, érigé dans un faubourg d'Annecy, et nomme Rd Louis Rochex, curé de Balmont-en-Genevois.

Le même jour, il écrit une lettre à Mme ~~Favre de la Valbonne pour l'engager~~ à ~~ramener~~ à Dieu ~~une~~ dame ~~Bolot~~, qui ~~était tombée dans le désordre~~, ~~et~~ une ~~autre~~, à Mme de Chantal. Il parle à celle-ci de sa sœur Gasparde de Sales, qui venait de faire auprès de lui sa retraite annuelle, et ajoute qu'il travaille au *Traité de l'Amour de Dieu* : « J'essaierai, dit-il, d'en écrire autant sur mon cœur comme je ferai sur le papier. » (M., v, 741 ; vi, 948.)

6 François cède à Mre Geo. Mollard de Vertier, pour 160 florins, tous ses droits sur les biens de Mre Geo. Desblans de Samoëns, vicaire de Doussard, mort *ab intestat.* (Arch. dép.; Minutes Panlouz.)

7 Dimanche. Il visite le couvent des Dominicains; et le lendemain

8 Celui des Cordeliers.

Même jour, il nomme Philibert Busat, curé de La Thuille et Rd Claude Duchâtel, curé de St-Gingolph. Enfin, il écrit à Claude de Blonay que la congrégation de la Visitation devant bientôt s'établir, il le prie de lui amener sa fille, Marie-Aimée, après Pâques. (M., v, 742.)

10 François visite la Collégiale de Notre-Dame-de-Liesse ; et le

11 L'église paroissiale d'Annecy, dédiée à saint Maurice.

12 Il écrit à Jacques Baius, directeur du collège de Savoie à Louvain, pour lui recommander un Laurent, fils de Louis Bonier. (*Annales de l'Université catholique de Louvain*, 1848); et le

16 Le Saint

18 à S. A., en faveur du chanoine Nouvellet. (Vivès, VII, 156.)

22 Il consacre un autel en l'honneur de saint Antoine (1).

24 Cendres. Ce jour-là, la mère de François, qui venait de passer quatre à cinq semaines auprès de son fils, afin de se préparer à la mort, remonte au château de Sales (2). Le lendemain matin,

25 Elle est frappée de paralysie. Averti aussitôt par exprès, François court à Thorens, accompagné d'un médecin et d'un pharmacien.

MARS

François perd sa mère

1 (Lundi) Mme de Boisy ayant rendu sa belle âme à Dieu suavement et tranquillement, François lui ferma les paupières et lui donna le dernier baiser de paix; après quoi « il pleura sur cette bonne mère plus qu'il « n'avait faict depuis qu'il estoit d'Eglise; mais ce « fut sans amertume spirituelle ».

Cette vertueuse dame avait donné le jour à treize enfants. « Elle estoit, dit Charles-Auguste, très cha- « ritable et libérale envers les pauvres, aymée et « adorée d'un chacun ».

(1) La pièce qui le constate est ainsi conçue : « Anno Dni millesimo sexcentº decimo, die 22a februarii nos consecravimus hoc majus altare in honorem Beatæ Mariæ Virginis, beati Anthonii, et in eo inclusivimus reliquias beati Anthonii et beati Theodoli ; omnibus Christifidelibus ipso die consecrationis Indulgentias per unum annum integrum ipsam devote visitantibus, die vero anniversaria dedicationis recurrente XL dies in forma Ecclesiæ consueta concedentes. Franciscus epus gebenn. » Cette plaquette se trouve dans le pensionnat des Sœurs de St-Joseph d'Evian, qui a remplacé un couvent de Religieux Cordeliers. On pense, par suite, que l'autel consacré fut celui du couvent : mais nous avons de fortes raisons d'affirmer que ce couvent ne fut établi que plus tard.

(2) En fixant au 24 février le retour de la mère du Saint à Thorens, nous avons suivi l'*Année Sainte ;* mais à vrai dire, la lettre de François à Mme de Chantal suppose, à notre avis, que le retour eut lieu quelque temps auparavant.

2 François rend les honneurs funèbres à sa mère; et le
3 Il regagne Annecy ; d'où le
4 Il écrit à sa sœur Gasparde pour la consoler de la mort de leur mère, ainsi qu'à M. Deshayes. (M., v, 742.) Vers le même temps, il écrit encore à Mgr l'évêque de Belley, qui prêchait le Carême à Chambéry.
6 François confère les Ordres dans la cathédrale. Le même jour, il écrit à S. A. pour appuyer des demandes que devait présenter les r de Blonay. (M., vi, 650.)
9 François approuve l'échange de bénéfice entre Rd J.-P. de La Perrousaz, curé de Lucinge, et Rd Pierre Falconnet, curé de Revel, au diocèse de Grenoble.
10 Il homologue un accord entre Rd Humbert de Mouxy, prieur de Grésy, et Rd Antoine Burdet, curé du lieu, relativement à la portion congrue.
11 Il raconte la mort de sa mère à Mme de Chantal qu'il invite à venir à Annecy pour le jour des Rameaux. (M., vi, 651).
16 En remerciant la comtesse de Dérée, sa cousine, d'un billet qu'elle lui avait envoyé, il lui parle également de la mort de sa mère. (M., vi, 657.)
25 Il donne la tonsure dans la cathédrale à Claude Petit, de Champagne, que le lendemain
26 il nomme recteur de la chapelle des Cinq plaies à Champagne.
27 Samedi. Il fait une Ordination générale au même lieu. Le même jour, il conseille à une dame de ne point croire aux présages. (M., v, 749.)
29 Il écrit à un autre pour l'exhorter à la patience. (M., v, 751), et le
31 au P. Ceva, en faveur d'un gentilhomme converti, (M., vi, 859.)

AVRIL

François à Annecy

3 François écrit à Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier. (M. vi, 656.)

4 Jour des Rameaux. Sur le soir, il s'en va, escorté de vingt-cinq cavaliers, à la rencontre de Mme de Chantal, qui étant partie de Dijon le 29 mars arrive le soir des Rameaux, en compagnie de ses deux filles et de Bernard de Sales, son gendre;

8 Jeudi-Saint, le prélat officie.

10 Pâques. Ibid.

17 Il nomme Rd Apollinaire Guillot, chapelain à Ruffieu en Valromey.

21 Il enseigne à Mme de la Fléchère la conduite à tenir dans les procès. (M., VI, 949.)

24. Le même jour, il écrit à Mme de Chantal, qui était depuis douze jours environ au château de Sales : « Il « faut bien prendre courage, ma chère fille, et se « tenir en santé, puisque vous voici à la veille de « votre embarquement pour aller au hâvre de grâce « et de consolation. » (M., V, 752.)

26 Ecrivant à Jacques Baius, pour lui recommander plusieurs jeunes gens, spécialement Jean-Antoine Rolland et Bernardin Dunant, le saint lui envoie « deux « petites pièces de ses besoignes », savoir *l'Etendard de la Sainte-Croix* et la *Philothée*.

28 Après avoir fait un acolyte, il préside le Synode dans la cathédrale. Dans ce Synode, il rédigea un Manuel pour les fêtes.(1)

29 Il nomme Rd Claude Cheynel, acolyte, à la cure du Grand et du Petit-Abergement, dont le chapitre de Belley, oubliant l'accord signé le 1er septembre précédent, lui avait disputé la nomination. (M., VI, 1060).

Le même jour, avec le président Favre, il règle un différend entre les chartreuses de Mélan et la commune de Samoëns. (Tavernier, *Samoëns*, p. 256.)

MAI

François à Annecy, à Mélan

1 Dans la cathédrale, François confère à Humbert de Mouxy, coadjuteur de Sixt, le sous-diaconat ; le lendemain

(1) C'est sans doute l' « Appendix ad calendarium in quo index habetur festorum, quorum officia non solum in ecclesia cathedrali sed etiam ab omnibus clericis diœcesis Geb-recitari debent »

2 Le diaconat, et le
3 La prêtrise.
4 En lisant les paroles de la Messe pour la fête du Saint-Sacrement, François se sent encouragé à fonder la Visitation.

« Si le Sauveur a exhalé sa vie pour nous, pour-
« quoi ne réduirons-nous pas toute la nôtre à son
« service et plus pur amour. » C'est ce qu'il disait le
5 A Mme de Chantal. (M., v, 753.) Déjà le 2 il avait écrit à la baronne de Cusy, qui avait promis d'entrer dans la congrégation, mais qui hésitait. (M., v, 752.) Enfin le
6 Ecrivant à un conseiller de S. A. à Turin, à propos de la cause du Bienheureux Amédée IX, il dit qu'il est résolu, si le pape l'agrée, de mettre sous l'invocation de ce Bienheureux la congrégation qu'il projetait de fonder. (M., VI, 658.)
15 François se rend à la chartreuse de Mélan, où le
16 Il fait quatorze tonsurés dans la chapelle du couvent.
18 De retour à Annecy, apprenant qu'on a proposé son frère Louis pour être chevalier au Conseil du Genevois, il écrit à M. de Calcagne, écuyer du duc de Nemours, de vouloir bien appuyer cette nomination. (Perate, p. 78.)
24 Ibid. Dans une lettre à un Père jésuite, François trace les règles de sa future congrégation.

Les postulantes feront une année de noviciat, pendant lequel elles porteront l'habit ordinaire des femmes du monde, mais noir et des plus modestes.

Les sœurs vaqueront à de pieux exercices, notamment à la sainte Oraison, chanteront le petit office de Notre-Dame, etc. (M., v, 754.)

« J'espère disait-il un peu plus tard à un abbé,
« que cette congrégation sera pour les infirmes un
« doux et gracieux refuge ; car, sans beaucoup
« d'austérités corporelles, elles pratiqueront toutes
« les vertus essentielles de la dévotion... Elles ont

1610

« une police de travail, silence, obéissance, humilité, « exempte de toute propriété... et autant qu'en mo- « nastère du monde, leur vie est amoureuse, inté- « rieure, paisible et de grande édification. Après leur « profession, elles iront servir les malades, Dieu « aidant, avec une grande humilité. » (M., v, 786.) (1)

27 François, qui avait eu la douleur d'apprendre, quelques jours auparavant, la mort d'Henri IV, assassiné le 10 du mois, écrit à M. Deshayes pour le consoler de la perte de ce prince « si grand en toutes sortes de grandeurs... » (M., v, 756.)

29 Mme de Chantal descend de Sales à Annecy, où elle apprend que la baronne de Cusy renonce à se faire religieuse.

30 Pentecôte. François officie. Il confesse Marie-Péronne du Châtel, qui devait entrer la cinquième dans la congrégation. (A. S.)

JUIN

François commence l'Ordre de la Visitation

1 Dans son palais, François donne la tonsure à Ne J.-L. Rolland de la Biolle.

5 Samedi, il confère les Ordres dans la cathédrale.

Le soir, il écrit à Mme de Chantal : « Ce sera donc « demain que vous aurez des pensées et des soucis, « car je commence d'en avoir de bien particuliers « sur votre future maison pour les choses tempo- « relles ; et quant aux spirituelles, il me semble que « Notre Seigneur en aura le soin et qu'il y répandra « mille bénédictions. » (M., v, 761.) Le lendemain, en effet,

6 Dimanche de la sainte Trinité, sur le soir, après souper, Mme de Chantal, Jacqueline Favre, fille du président, et Charlotte de Brechard, conduites par les trois frères du Saint « entrèrent pour faire probation « de la vie religieuse, sous l'institution et direction « du Sainct prélat, dans la maison qu'on appelle la « *Galerie*, appartenante à Henriette Flocard, femme

Bd conduisait sa belle mère ; J.-F., Mlle Favre et Louis, Mr de Brechard

(1) F. voulait tout d'abord donner à ses religieuses le nom de Filles de Ste Marthe (les des 2 juillet et 16 août) elles devaient donner « une bonne partie de leur journée aux œuvres extérieures de charité, et la meilleure partie aux intérieurs de la contemplation. » plus tard, il réduisit la part de Marthe ; et dès les premières années, de l'Institut ... de charité extérieure n'eurent qu'une importance très secondaire.

« de F. Viallon de la Pesse, au fauxbourg de la Per-
« rière. » (*Vie*, p. 60.)

Avec elles, en qualité de servante, était une fille nommée Jaqueline Coste « une âme si bonne dans « la rusticité de sa naissance, disait le Saint, que, « dans sa condition, je n'en ai point veu de telle. » (M., v, 786.) Le lendemain

7 François bénit l'Oratoire de la Galerie, confesse les sœurs, les communie, célèbre la sainte Messe et leur fait une très belle exhortation. Le président Favre y assistait. — Après la messe, il leur donne la clôture. *(A. S.)*

8 A la Galerie, François et Mme de Chantal composent le chant que les religieuses suivent encore aujourd'hui.

Le même jour, le prélat eut la douleur de perdre l'un de ses vicaires-généraux, J. Déage, qui avait été son précepteur : « Il pleura sur lui et fit ses fu-
« nérailles, de mesme qu'il l'avait tousjours entretenu « dans sa maison. » Peu de jours après, François le remplaça par Mre Jacques d'Usillon, chanoine de Saint-Pierre.

10 Fête-Dieu. François officie. Le soir, à la Galerie, en compagnie de Michel Favre, son aumônier, il règle certains détails concernant le jeûne et la pauvreté. Même jour, il unit à la mense capitulaire la chapelle de N.-D. la Vieille érigée en l'église de Scionzier.

12 François donne la tonsure à P. Constantin, de Pers.

15 Il écrit à M. de Calcagne pour le remercier d'avoir fait admettre son frère Louis parmi les Chevaliers (Perate, p. 79) et au duc, pour le féliciter d'avoir nommé premier président du Sénat de Savoie, Antoine Favre « dont les nations étrangères connaissent la « doctrine avec admiration, et les voisines la pro-
« bité. » (M., vi, 661.)

19 Il fulmine un bref papal, déclarant nulle, comme étant faite avant l'âge requis, la profession de F. Bochaton, cordelier à Cluses.

1610

24 à Mgr Fenouillet sur la mort de Henri IV et la nomination du grand Favre 607

22 Il écrit à M. fois de Saint-Sixt, archidiacre de l'église de La Roche, pour l'engager à se réconcilier avec son frère. *(Acad. Sal.*, II, 13.) (605)

29 (Vers le) Mgr Camus, évêque de Belley, vient faire visite à notre prélat et passe huit jours en sa compagnie

30 A la mère de Chantal. (608)

JUILLET

Annecy.

1 François écrit à la Mère de Chantal (M., V, 1686 et VI, 834) et nomme curé d'Annemasse Rd André de Cornillon, prêtre, docteur en théologie. Le même jour il s'en va à la Galerie, accompagné de Mgr Camus qui adresse une exhortation aux religieuses (M., VI, 834), il donne aux sœurs le nom de Filles de la Visitation.

2 Il y retourne pour recevoir les trois novices. *(A. S.)*

Le même jour, il nomme curé de Reyvroz, Rd Bernard de Montpiton : c'est le premier institué après la réforme.

3 à R. de Chapot (609)

6 Mardi, doit être le jour du départ de Mgr Camus. (M., V, 763.) Le lendemain

7 Fut celui d'Antoine Favre, qui s'en allait occuper la présidence du Sénat à Chambéry. Ce départ donna un coup mortel à l'Académie Florimontane : il fut un deuil pour la haute société d'Annecy — qui le lui témoigna en l'accompagnant presque tout entière, à cheval — et surtout pour le vénéré prélat qui l'appelait du doux nom de frère.

En s'en allant, Favre laissa son hôtel (aujourd'hui l'ancien évêché, rue Sainte-Claire nº 18) à la disposition de l'évêque, et le laissa gratuitement : ce que celui-ci accepta avec reconnaissance.

Vers ce même temps, le libraire Rigaud, auquel la vente de l'*Introduction à la Vie dévote* avait procuré de beaux bénéfices, apporta une bourse pleine d'or à l'auteur, qui employa cette somme à faire la dot d'une fille pauvre, désireuse d'entrer à la Visitation.

A cette époque, les Espagnols en garnison à Rumilly, Ugines, Tarentaise, Faverges donnent inquiétudes au président Favre

13 François nomme un curé à Héry-sur-Alby.

18 Dans sa cathédrale, il confère le diaconat à un ecclésiastique de la Maurienne, nommé George Julien.

19 Dans son logis, il nomme le chanoine Claude de Blonay, son procureur, pour retirer de la Chambre des Comptes de Savoie des titres concernant les bénéfices des bailliages de Chablais, Ternier et Gaillard. (Arch. départ., min^e Duret).

22 Le prélat confère la prêtrise au diacre mauriennais cité plus haut.

Même jour, la mère de Chantal donne l'habit à la sœur Clauda-Françoise Roget.

26 Elle admet à l'habit Péronne-Marie du Chastel, de Montmélian,

Vers ce temps, François quitte la maison Lambert et va demeurer dans la maison Favre, rue Sainte-Claire.

En s'y installant, il choisit pour sa chambre privée un cabinet bas, étroit.

Vers ce même temps, il secourut un pauvre gentilhomme du Chablais dont la tempête avait détruit la moisson. (*Vie*, p. 62).

AOUT

1 Fête de Saint-Pierre ès-liens. François officie.

6 Il nomme l'abbé de Sixt recteur d'une chapelle à Fillinge.

13 Il nomme curé de Confignon R^d Thomas Tavernier;

16 R^d Bernard Mosonier, recteur de la chapelle Saint-Sébastien à Basse-Bonne.

26 Il institue curé de Chaumont, R^d Jacques Viret, autrefois curé de Rumilly.

30 Il écrit à M. Deshayes une lettre où il fait de nouveau l'éloge d'Henri IV. (M., v, 766.)

Vers ce temps, le prélat tint sur les fonts baptis-

maux un enfant de M. de Charmoisy, auquel il donna le nom de François. Cet enfant mourut le 7 juillet 1611, âgé d'un an. (Rég. par. d'Annecy) (1).

SEPTEMBRE

1 Annecy. François délivre des lettres dimissoriales à trois de ses diocésains; d'autres le

3 à Nic. Guennaz, de Combloux.

11 Il exhorte une dame à souffrir de bon cœur les tribulations. (M. v, 767.)

18 samedi. Il confère les Ordres dans l'église des Sœurs de Sainte-Claire, qui était voisine de son évêché.

19 Il console une personne qui avait un procès. (M., v, 767.)

OCTOBRE

François réforme l'abbaye de Talloires

8 Le prélat célèbre la fête de la dédicace de sa cathédrale.

10 Il va faire la visite des églises de Pringy et de Ferrières, voisines d'Annecy.

11 Annecy, il homologue une transaction passée entre le Chapitre de la cathédrale et R^d^ André Baillat, curé de Scionzier, relativement à la chapelle de Notre-Dame la Vieille.

18 Il accorde des lettres dimissoriales à P. Rouge, de Montcel.

25 François s'en va au monastère de Talloires, avec le sénateur de Buttet, afin d'y établir la réforme. Il avait reçu pour cela une délégation du Souverain Pontife (31 mars), et une autre de l'abbé de Savigny (4 août).

(1) M. J. Vuy s'est donc trompé de le faire naître en 1607. (*Philothée*, I, 136-138.

NOVEMBRE

1 Toussaint. François officie.

9 Du château de Sales, il écrit à M. Piotton, de Thonon, avocat à Chambéry, de retirer un legs fait à la Sainte-Maison pour l'employer à une bonne œuvre. (M.. v, 769.)

10 Il remet au collatéral Floccard une lettre de recommandation pour le cardinal de Savoie. (M. vi, 1075.)

12 Annecy. François autorise le mariage d'un soldat espagnol, résidant à Montmélian, avec une Italienne. (*M. D. Sav.* tome 38.)

16 Ibid. Il autorise Pierre Pompée de Grolée, de Lyon, fiancé de Marguerite de Monthoux, à épouser une autre personne.

19 Ibid. Il nomme curé de Cheptonex soit Sallenôves, R^d^ Pierre Navillouz.

28 (1er dimanche de l'Avent). Il prêche sur la crainte de Dieu (sermon 80e).

Vers ce temps, il reçoit le pouvoir d'absoudre des hérétiques de Lausanne, etc. (M., vi, 949.)

DÉCEMBRE

Annecy.

1 François écrit à Mgr Gribaldi de vouloir bien aller réconcilier le cimetière de Saint-Paul qui avait été pollué quelques jours auparavant par un crime. Il s'agit, croyons-nous, d'un duel entre Georges Dunant, coseigneur de Saint-Paul, et Gabriel, fils de N^e^ Claude de Blonay : celui-ci fut tué et Georges Dunant, condamné, par contumace, à avoir la tête tranchée ; mais il obtint sa grâce. (*Acad. Sal.*, vi, 20.) Même jour, il adresse à la mère de Chantal quelques pratiques de piété pour l'Avent. (M., vi, 950.)

3 Il marque à la même de commencer la communion quotidienne, le jour de la Conception de Notre-Dame. (M., vi, 951.)

5 (2me dim.) Il prêche sur saint Jean-Baptiste (sermon 81e).

Le même jour il recommande au président Favre une affaire intéressant Madame du Foug. (M., v, 769.) et écrit à la présidente Favre (635) et à la M. D. Chantal (636)

7 François nomme Rd P. Richard curé du Châtelard en Bauges, et J.-B. Symond, curé de Jarsy, suite de permutation.

8 Il donne des règles de conduite à un gentilhomme qui allait suivre la cour. (M., v, 771.) 637e A la M. D. Chantal (638)

10 Il nomme curé de Combloux Rd Michel d'Introd. Le soir, il monte à Thorens.

11 Sales. François y signe, comme témoin, un abergement passé par son cousin le prévôt Louis comme recteur des chapelles des Saints Jean et André, à Thorens. (Arch. dép., min. Duret.) E. 524.

Il passe probablement au même lieu la journée du

12 Troisième dimanche de l'Avent. [14 A. P. Rigaud, éditeur (639)

16 François adresse à Jacques Baius, à Louvain, une recommandation en faveur de J.-B. Gard, d'Annecy. (1) 640

17 Il nomme curé de Ferrières Rd P. Goffeys.

Même jour, il écrit au chanoine de Quoex et au président Favre. (M., v, 776; vi, 951.) Souhaitant à ce dernier de bonnes fêtes de Noël, il lui rappelle que c'est aux environs de cette fête qu'il eut pour la première fois le bonheur de le voir (1593). 641 642

18 Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. A la M. D. Chantal (643) et 644

20 Il demande un service au président Favre pour des curés du Valromey. (M., vi, 952.) serait de 16..

22 Il nomme Rd Antoine Germain, curé de Megève, avec le titre de plébain; et le

23 Il accorde des lettres dimissoriales à J.-Cl. Delachenal, de Rumilly, sous-diacre.

25 Noël. François officie. Il écrit à la M. de Chantal (645)

30 L. à Mme d'Aiguebellette (646)

31 – au président Favre : souhaits de bon an. (647)

(1) Le J.-B. Gard devint chef de N.-D. de Liesse 1621 puis recteur de St Maurice d'Annecy. Il se distingua par son dévouement pendant la peste de 1629-1630, et mourut le 26 juin 1658 archipr. de Machabies.

1611

JANVIER

Annecy.

4 François écrit à une demoiselle dont la sœur était avec la mère de Chantal, ainsi qu'à l'abbesse du Puy-d'Orbe. (M., v, 781.)

5 Il nomme Rd Jacques Fournier, sous-prieur d'Aulps, recteur de la chapelle en l'église de Saint-Jean d'Aulps.

9 A la Galerie, il confesse Adrienne Fichet, du Petit-Bornand, à laquelle la Mère de Chantal donne l'habit.

24 Il donne des lettres dimissoriales à Michel Lambert.

25 Il exhorte la mère de Chantal à supporter paisiblement la soustraction des suavités divines. « Le très grand et miraculeux saint Paul nous a réveillés de grand matin, ma très chère fille... » (M., v, 783.)

25 (Vers le) François apprend la mort de Bénigne Frémyot, décédé à Dijon le 21 de ce mois. Craignant que cette nouvelle ne retardât la convalescence de la mère de Chantal, sa fille, le prélat la tint cachée à celle-ci pendant quelques jours. C'est ce qu'il raconte lui-même à une dame. (M., v, 793.)

26 François nomme Rd Claude Trombert chapelain à Vérex, hameau de Talloires; et curé d'Argonnex, Rd Etienne Martinod.

27 Il nomme recteur de la chapelle du Rosaire à Domancy Rd Philippe Colonnaz.

C'est en ce mois, parait-il, que François réussit à convertir une dame de qualité et d'un esprit pénétrant, savoir Jeanne de Lucinge, née de Pingon, dame de Saint-Cergues, qui fit sa première communion à l'Oratoire de la Galerie. (M., v, 780; *Vie*, II, 64.) Il retira, vers le même temps, plusieurs personnes de l'hérésie. (*Ibid.*)

1611

FÉVRIER

4 Annecy. François préside le concours pour la cure de Dingy-Saint-Clair, dont il donne l'économat à noble Richard Martin, et pour celle de la Giettaz, qui est confiée à R^d^ Claude Maistre.

16 Les Cendres. François officie.

26 Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

MARS

Annecy.

Pendant le Carême, François prêche habituellement dans un monastère d'Annecy et cinq ou six fois en la grande église. (M., v, 795.)

10 Il nomme Claude Ducrest curé de Maxilly, et recommande au président Favre les habitants d'Etrembières, qui avaient un procès devant le Sénat. (M, vi, 953.) 669°

11 Il accorde deux lettres dimissoriales.

19 Samedi. François confère les Ordres dans l'église Sainte-Claire. Même jour, nouvelle lettre au président Favre. (M., vi, 953.) 672 (*)

22 Il enseigne à une dame le mépris du monde et s'excuse auprès de Mme de la Fléchère de ne la point aller voir. (M., v., 784; *Acad. d'Aoste*, 1871.) 673 et 674°.

31 Jeudi-Saint. François bénit les saintes huiles.

AVRIL

1 (Vers le) la Mère de Chantal était si gravement malade qu'on craignait pour ses jours. On fit même venir un médecin protestant pour la soigner. Ecrivant le

3 Jour de Pâques, à un abbé de ses amis, François lui dit : « Je vous recommande à vos sacrifices la mère « abeille de notre nouvelle ruche : elle est grande- « ment travaillée de maladie... » Et peu après il disait à un curé des environs de Genève : « C'est par « le retour de ce pauvre médecin qui n'a su guérir

(*) Dans cette lettre et dans une lettre écrite vers ce temps-là à la M. de Chantal, (lettre 670), le Saint parle des brouilleries entre les Français qui traversaient la Savoie et un capitaine Gaucher et sa troupe battant les pauvres gens et mettant le feu aux blés du côté d'Hauteville. (V. Lettres de Savoie du 20 mars 1611).

« notre Mère, et que je n'ai su guérir... Elle est bien « malade, cette bonne Mère, et mon esprit un peu « en peine sur sa maladie ; je dis un peu en peine et « c'est beaucoup... » (M., v., 785 et 791.)

Par une lettre du même jour, François demande à Charles-Emmanuel la permission d'aller prêcher le Carême de 1612 à Paris. (*Acad. Sal.*, II, 15). Le duc refusa.

9 (Vers le) François se rendit, paraît-il, au château de Sales, d'où le

10 Il écrit à l'abbesse du Puy d'Orbe. (M., v, 797.)

12 Annecy. Il recommande à un seigneur un domestique qui désirait entrer à son service. (M., v, 792.) Le

13 Il écrit à un ami au sujet d'un neveu de Mgr de Granier (probablement Denis de Granier, alors diacre). (M., v, 795.)

19 Notre prélat nomme Rd Claude Puthod, curé de la paroisse de Saxel qu'il détache de la paroisse de Bons.

20 Il préside le Synode dans la cathédrale.

21 Dans son palais, il prononce, en qualité d'arbitre, entre Rd Michel d'Intro et Rd Jean Applagniat, curé de Cevins en Tarentaise. (Arch. Dép. E. 525)

22 Il nomme curé de Billiat (Michaille) Rd Jean Nicoud.

26 François écrit à Jacques Baius, en faveur du fils du Sr Martinel, conseiller de S. A., qui désire faire ses études à Louvain.

30 Devant aller au pays de Gex réconcilier l'église de Divonne, François en informe le marquis de Lans, lieutenant-général de S. A.,(1) et le président Favre. (M., VI, 665 et 954.)

MAI

François va au pays de Gex

Il y réconcilie deux églises paroissiales (Divonne et Chalex), y prêche quatre fois et y convertit un capitaine.

(1) Le mis de Lans, nommé récemment lieutenant-général de Savoie (arrivé à Chambéry le 27 avril.

4 D'Annecy, François écrit au président Favre : « Je pars « demain pour Gex avec le congé de M. le marquis. » (M., VI, 954.)

5 Il se met en route pour Gex, où il se rencontre avec le duc de Bellegarde.

12 Ascension.

15 A Gex, dans la cure du lieu, François nomme doyen de Gex Rd Etienne Dunand, et Rd Humbert Curton, curé d'Asserens.[1]

C'est en ce même jour, croyons-nous, que François écrit à la Mère de Chantal : « Hier nous rétablî- « mes le saint exercice à Divonne, gros et beau vil- « lage. Ces jours suivants, il y a apparence d'en faire « de même en deux autres[2], et outre cela, nous pres- « cherons ici et parlerons à quelques âmes dé- « voyées. (M., V, 898.)

17 Ibid. François écrit aux religieux de l'abbaye de Saint-Claude, dont dépendait la cure de Divonne, pour leur recommander cette nouvelle paroisse. (M., VI, 859.)

19 De Gex, il annonce à la Mère de Chantal (M., V, 839) qu'il sera le lendemain

20 A Annecy.

22 Pentecôte. François officie.

27 Il nomme curé à Pont-Notre-Dame Rd Jean Delapierre.

28 Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

Le chanoine Denis de Granier et Claude de Reydet, doyen de Sallanches, reçurent la prêtrise en ce jour.

JUIN

Annecy.

2 Fête-Dieu. François officie.

3 Il désunit Crassy et Versonex de l'abbaye de Bonmont et les unit à la cathédrale.

5 Il autorise la permutation entre le chanoine Jean Fa-

1. Asserens est aussi uni à la par. de Farges.

2) Outre Divonne, il le rétablit à Chalex

vre, curé de Motz, et Rd Louis Randollet, curé de Boussy.

A la Galerie, François entend la confession des trois premières Mères. Le lendemain

6 Il reçoit leur profession à vœux simples, et donne l'habit à la sœur Thiolier. Parmi les personnes de marque qui assistaient à cette cérémonie, on voyait le président Favre qui passa plusieurs jours auprès de son saint ami. (a)

9 François autorise Rd Etienne Dunant à permuter sa cure de Massongy contre une chapelle à Annecy-le-Vieux.

10 Il accorde deux curés du pays de Gex.

Ce même jour, il décrit à la Mère de Chantal les armoiries qu'il a choisies pour la Visitation : « Un cœur percé de deux flèches, enfermé dans une couronne d'épines, et servant dans l'enclavure à une croix qui le surmontera, et gravé des noms de Jésus et Marie. » On sait que Notre-Seigneur, daignant plus tard découvrir son cœur à la Bienheureuse Marguerite-Marie, le lui montra entouré de ces mêmes emblèmes (croix et couronne). 693a

11 Dans son palais, le prélat, assisté de MM. de Menthon, de Charmoisy et Jaquerod de Loys, réconcilie Rd Claude de Blonay, curé de Sciez, avec noble Georgios Dunant, seigneur de Saint-Paul, qui avait tué en duel le fils du premier. (Congrès d'Evian). Voir au 1er décembre 1610. Le lendemain

12 Apprenant que son dernier voyage au Pays de Gex l'a fait accuser auprès de S. A. d'ourdir quelque trame en faveur de la France, François écrit à Charles-Emmanuel pour se justifier de cette calomnie. (M., VI, 666.) 695a.

Même jour il écrit encore à S. A. en faveur de Ne Georges ou Georgios Dunant. 694a

15 Il prie un gentilhomme de faciliter au Chapitre de Genève l'obtention d'un petit bénéfice. (M., V, 800.) 696a. (Mgr Fenouillet)

(a) Parti de Chambéry pour Annecy le 14 juin, Favre rentra le 10.

1611

24 à la m. O. Chantal . 69[e]

25 Sur la présentation d'illustre Charles-Emmanuel de Marmier, seigneur de Sallenôves, le prélat institue curé de Cheptonex, soit de Sallenôves, R[d] Pierre Goffeys, en remplacement de R[d] P. Navilliouz.

JUILLET

Annecy.

6 François nomme économe de la cure de Samoëns R[d] Michel Pithon, et curé de Ferrières, R[d] Pierre Viollet.

10 Il reçoit la visite d'un prieur de Feuillants,[1] qui lui apporte une lettre de M. Deshayes.

11 Répondant à M. Deshayes, il lui annonce qu'on lui refuse la permission d'aller prêcher le Carême à Paris, et qu'il vient de perdre l'un de ses filleuls (François de Charmoisy, décédé le 7 du mois. (M., v, 802.) 700[e]

Même jour, il approuve l'érection d'un oratoire au hameau de Luzier, près de Sallanches.

12 Il nomme curé de Cessy (Gex) R[d] Pierre Poncet.

19 François écrit à une dame.

21 Nouvelle lettre à la même, l'exhortant de se livrer à l'oraison mentale. (M., v, 804 et 852.)

22 Il autorise l'érection d'un oratoire sur la montagne d'Ubine, et d'un autre, sur celle de Darbon, dans la paroisse de Vacheresse. (M., vi, 1106.)

Vers ce temps, il reçoit une lettre du P. Jean de Villars, qui le félicite d'avoir érigé l'Institut de la Visitation. (M., vi, 955.)

27 Mme Bertrand de la Perrouse - 701[e]

30 Il adresse un message au président Favre. (M., vi, 1075.)

AOUT

C'est probablement en ce temps qu'il faut placer la conversion du baron de Monthelon, amenée par la lecture de l'*Introduction à la Vie dévote*. (*Vie*, ii, 67).

Annecy.

(1) Jean Goulu, dit Jean de St François.

1 François officie.
5 Il écrit à une dame dont il a tenu une fille sur les fonts baptismaux (probablement Mme de la Fléchère). (M., v, 804.)
11 à la M. de Chantal - 705e.
16 Il nomme Rd Aimé Curton curé de Chessenaz.
17 Il écrit à la femme d'un sénateur. (M., v, 807.)
19 Il nomme Rd Jean Fournier curé de Thusy, et Geo. Rolland curé de La Motte-en-Bauges.
20 Dans son palais, assisté de MM. de Buttet et de Quoex, il apaise définitivement le différend qui existait entre noble Georges Dunant et Rd Claude de Blonay, curé de Sciez, ces deux seigneurs étant présents.
22 A la Galerie, la Mère de Chantal fait vœu de pauvreté entre les mains du prélat.
25 Celui-ci, en compagnie de M. de Charmoisy et de l'avocat Hugo Pergod, est témoin d'un acte passé par Rd Trombert, curé d'Argonex. (Arch. Dép. E.)
29 A la Galerie, François reçoit la profession des Sœurs Roget et de Chastel Péronne-Marie.
28 Il écrit à la M. de Chantal (709.)

SEPTEMBRE

François visite le Chablais

1 Annecy, au parloir de la Visitation, F. écrit à Mme de la Flèch..., lui annonce son départ pour le Chablais (710)
5 Annecy, François signe des lettres d'obédience pour la Mère de Chantal qui part, le lendemain même, accompagnée de la Sœur Favre et de Bernard de Sales, son gendre (1). Son absence dura quatre mois.
6 François part pour Thonon; il faisait alors une chaleur excessive. Il part à pied (1. 710)
7 Il arrive à Thonon, où l'on célébrait un Jubilé (1. 710)
8 Il y prêche devant une grande foule parmi laquelle se trouvaient beaucoup d'étrangers et Marie-Aimée de Blonay.

« La glorieuse Reine du ciel m'assista pour dire

4 (Vers le) F. écrit à M. Millet dont il critique un récent ouvrage (711)

(1) Arch. de M. Durillon, au château de la Gouttière (Rhône). M. Bougaud s'est donc trompé en faisant partir la Mère de Chantal le 23 août.

1611

quelque chose de bon à sa gloire », avoue-t-il lui-même dans la lettre suivante.

10 Ecrivant, en ce jour, à la Mère de Chantal, il lui dit : « Me voici depuis trois jours à Thonon, où je vins fort heureusement et sans ressentiment d'aucune lassitude. » (M., v, 809.) 712

12 A Thonon, il donne son approbation à la *Vie de saint Bernard de Menthon*, composée par N. Fernex.

14 Dans une lettre de ce jour, à la Mère de Chantal, il dit : « J'ai achevé ce bout de visite assez heureusement, et avec une espérance de quelque fruict pour les âmes. Je me porte extrêmement bien et observe soigneusement vos ordonnances pour ma santé; mais pour ma sainteté, qui est ce que vous affectionnez le plus, je ne fais guère de choses, sinon mille continuels désirs et quelques prières particulières... » (M., v, 811.)

16 Il écrit à S. A. en faveur des habitants de Sixt, qui avaient subi un désastre quelques années auparavant. (M. vi, 669.) (Voir au 25 septembre 1603.) 714

22 A Filly (Sciez) François réconcilie l'église de l'abbaye que la réforme avait laissée en partie debout, et consacre l'autel. (Arch. Dép.)

24 A Thonon, dans l'église paroissiale, il confère les Ordres. Parmi les tonsurés, on remarque : Claude et Jean-Louis, fils de Nᵉ Charles Dorlyer; Louis-François, fils de Nᵉ Geo. Marchand, et P., fils d'égrège Claude Davet, de Thonon.

17 à Michel Buinon : il ne pourra aller prêcher le Carême à St Merry. 715

OCTOBRE

François en Chablais

1 François est à Bons, d'où il écrit à la Mère de Chantal, le pied à l'étrier : « Je suis à Bons, et parmi les champs; soudain que le devoir me le permettra, je serai à Necy, c'est-à-dire dans trois semaines. » (M., vi, 956). – et à la Sœur Roget (717 et 718) 718

3 A Thonon, dans l'église paroissiale, il fait trois tonsurés, savoir Nº Claude-F. Sachet, Nº Michel, fils de Michel de Foras, et J.-B. Busat, de Talloires.

8 Il est à Veigy, où il donne la tonsure à J.-F. et à Louis, fils de Nº Pierre de Grailly, seigneur du lieu, ainsi qu'à Nicolas et Prosper, fils de Nº Prosper d'Arenthon, de Veigy.

A Meynier, il consacre le maître-autel et donne à cette église un reliquaire « où sont, au milieu des reliques des 40.000 martyrs *(sic)*, et autour, des reliques de la vraie croix et des saints Juste, Loup et Christophe.

11 A Cholex : 3 tonsurés; le

12 De Saint-Julien, François écrit à un oncle pour le consoler de la mort de son épouse. (M. v, 812.)

Vers ce temps, l'évêque visite l'église de Lucinge et obtient du seigneur du lieu la promesse de restaurer une chapelle qui est en ruines. (Registre 1612, fº 117.)

22 Samedi, il est à Vuiz-en-Sallaz.

23 Dans l'église paroissiale du même lieu, il fait dix tonsurés (entre autres : François-Melchior de la Flé-chère, et Claude de Vallon, de Samoëns); et le

24 Deux autres, dans le même endroit.

29 (Vers le) François rentre à Annecy.

NOVEMBRE

Annecy.

1 Toussaint. François officie.

2 Il nomme Rd Robert Govillie recteur de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à Cluses.

4 Il institue curé de Saint-Sigismond Rd Claude Favre.

8 Il nomme F. Chambet prêtre, recteur de la chapelle Saint-Pierre et Sainte-Barbe, à Ville-en-Salaz.

15 François écrit à la Mère de Chantal, relativement à certaines difficultés qu'elle rencontre. (M., IX, 79.)

20 Il monte à l'abbaye de Sainte-Catherine, qui est à une lieue d'Annecy, et y reçoit comme novice Charlotte de Gex, laquelle devint plus tard abbesse du monastère, 1640 à 1672. (Mugnier, *Abbaye de Sainte-Catherine*, doc. XVI.)

27 (1er dimanche de l'Avent). François prêche sur l'évangile du jour (sermon 82e).

28 Il envoie par Philippe de Quoex un exemplaire de l'*Introduction* à Mme d'Allemand, et prie ce Père d'avertir Marie-Aimée de Blonay de se rendre à la Visitation. (M., V, 814.)

Même jour, après en avoir donné avis au marquis de Lans (M., VI, 669), il se rend en toute hâte à Gex, afin de s'y rencontrer avec MM. Le Mazuyer et de Villarnoux, commissaires du Roi.

DÉCEMBRE.

1-10 Au pays de Gex, François assiste à trois ou quatre assemblées générales, présidées par les deux envoyés du roi de France. On décide de remettre de suite au prélat l'église des Carmes de Gex avec une chapelle adjacente et l'église du village d'Allemogne — ce qui fut fait. — Pour le reste, on renvoya la décision au Conseil privé du roi.

4 François prêche sur le texte : « *Tu es qui venturus es* » (sermon 83e).

12 (Vers le) François rentre à Annecy.

13 Il informe le marquis de Lans de son retour. (M., VI, 670.)

Le même jour, il écrit à M. de Châtillon, plébain de Thonon, au sujet d'un scandale qui s'est passé dans son église.

14 Il nomme Rd Jean Moccand économe de la cure de Larringe.

17 Il confère les ordres dans l'église de Sainte-Claire.

24 Il reçoit la visite de la Mère de Chantal, qui arrive de Bourgogne; et le lendemain,

25 Jour de Noël, il a un entretien avec elle à la Galerie; de même le

26 Id.

27 A la Galerie, François dit la sainte messe, à la fin de laquelle la Mère de Chantal fait le vœu « d'accomplir toujours ce qu'elle croirait le plus parfait. »

1612

Carême de Chambéry. — Edition du « Rituel Romain ». — Voyage à Gex. — Le monastère de la Visitation établi dans la ville d'Annecy. — Conversion de Nic. Bartholoni.

JANVIER

Annecy.

1 François adresse à un seigneur des souhaits de bonne année. (M., v, 816.)

C'est en ce jour que les Sœurs de la Visitation font leur première visite aux malades.

10 Renvoyant à un Père Jésuite un manuscrit contenant la vie du célèbre Pierre Favre, du Grand-Bornand (1), François engage la Compagnie à publier ce travail. Peu auparavant, le prélat a eu la consolation de voir et de baiser une lettre de ce *bienheureux* personnage. (M., v, 819.)

15 François nomme curé de la paroisse de Sales Pierre Landres, et des chapelains dans les paroisses de Saint-Félix et d'Alby.

17 Il adresse quelques lignes de piété à la Mère de Chantal par son aumônier qui allait dire la messe à la Galerie.

(1) Il s'agit de la *Vie du Bienheureux Favre*, par Orlandini, laquelle a été publiée à Lyon en latin l'an 1617 et l'année suivante, en français, à Bordeaux.

1612

Celle-ci est malade, mais sans danger. (M., V, 817 et 820.)

20 François écrit trois lettres : l'une à M. de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, l'autre à Mme Acarie et la troisième à une religieuse bénédictine. (*Etudes religieuses des PP. Jésuites*, mars 1868.)

23 Le prélat dispense des bans du mariage deux époux de Rumilly.

24 Il reçoit à l'évêché la visite de Marie-Aimée de Blonay.

25 A la Galerie, François donne l'habit de novices à Clauda Joly de La Roche, et à Marie-Aimée de Blonay. Il écrit ensuite à la présidente Favre, (M., VI, 735.)

27 Au même lieu, il recommande à Marie-Aimée de Blonay de lire attentivement les chapitres V-VII de l'Evangile selon saint Mathieu. (*A. S.*)

FÉVRIER

Annecy.

1 (Vers le), François reçoit une lettre de la Reine Marie de Médicis, l'informant de sa volonté de lui remettre toutes les églises du pays de Gex. C'est ce que le Saint nous apprend dans une lettre du

6 A une religieuse. (M., V, 821.)

8 François signe la préface de l'édition du *Rituel romain*.

9 Ayant la joue « grandement enflée » par suite d'une fluxion, et se voyant avec peine privé du bonheur de célébrer la sainte Messe, François prend une relique de sainte Apollonie, que la Mère de Chantal lui avait envoyée, se l'applique sur la joue en disant : « Mon « Dieu ! qu'il me soit fait comme mes filles désirent, « si c'est votre sainte volonté. » Et l'enflure disparaît aussitôt. (M., VI, 672.)

11 (1) François nomme curé de Foncenex Rd Claude

(1) On peut lire : *die vicesima* ou *undesima*.

Gourge. — Le même jour, il recommande à une dame de suivre l'avis de son confesseur qui lui avait retranché la fréquente communion. (M., v, 822.)

12 François envoie à la régente, Marie de Médicis, un religieux chargé de lui rendre compte des affaires de Gex. (M., v, 824.)

17 Il recommande au plébain de Thonon/l'enfant d'une pauvre demoiselle. (*Acad. Sal.*, II, 14.)

MARS

François va prêcher le Carême à Chambéry

Avant de partir pour Chambéry, le prélat réunit les Filles de la Visitation dans la chambre de la Mère de Chantal, et leur parle de l'obéissance. (Entretien x^e^.)

7 Mercredi des Cendres. François inaugure le Carême devant le Sénat (sermon 84e).

Le même jour, il écrit à S. S. Paul V pour le supplier de canoniser le bienheureux Amédée de Savoie, troisième duc de cette Maison.

Il prie, vers la même époque, S. A. Charles-Emmanuel de procurer cette canonisation. (M., v, 825 ~~et 830.~~)

10 Il adresse quelques conseils de piété à une religieuse. (M., v, 833.)

12 (Vers le) Anastase Germonio, archevêque de Tarentaise, étant venu à Chambéry, parla à l'évêque de Genève des disputes qui divisaient alors les catholiques de France au sujet de l'autorité des papes sur le pouvoir temporel des rois et lui demanda son avis. Le savant prélat répondit, par écrit, que le temps ne lui paraissait pas venu de décider sur un point aussi controversé, que les deux camps feraient mieux de laisser là ces disputes pour unir leurs efforts contre

1612

les ennemis de la foi; et cette réponse fut transmise à S. S. Paul V par l'évêque Germonio (25 mars) (1).

(761°) François écrivit sur le même sujet à une dame ainsi qu'à M. Milletot, conseiller au Parlement de Bourgogne. (M., v, 871 et 876.) Brulart 771°

17 Le prélat confère les Ordres dans la chapelle des confrères de la Sainte-Croix. Parmi les tonsurés, on remarque Antoine, fils du président Favre. « *Antonius* « *filius multum eximii nobilis Antonii Favre...* » Le à Mme de Peyrieu (759°)

19 Fête de Saint-Joseph. François prononce le panégyrique du Saint (sermon 85e).

26 Il supplie S. A. de faire sortir de prison un sieur Chapperon, injustement détenu. (M., vi, 673.) (763°)

28 François écrit ~~à M. Deshayes~~, et le soir, avant de monter en chaire, à la Mère de Chantal. (M., v, 834 et 836.) 764°

29 Ayant assisté aux derniers moments du sieur de Lambert, gouverneur des Allinges, il recommande son héritier à S. A. (M., vi, 673.) et il écrit à M. Deshayes, 766°. 765°

AVRIL

François à Chambéry

1 A Claude de Quoex, il se félicite du bien que le p. Bonivard fait à Annecy, et de l'affluence de Chambéry (767°)

2 François prêche sur l'Evangile du jour : *Spiritus ejus ornavit cœlos* (sermon 86e). Il écrit deux mots à l'un de ses cousins. (M., vi, 675.) Bd de Chevron (769°)

3 Il accorde trois lettres dimissoriales pour le sous-diaconat.

6 Prêchant sur le texte: *Domine, ecce quem amas, infirmatur* », il dit qu'on doit prier en peu de mots (sermon 87e).

16 Lundi des Rameaux. Il donne la tonsure à quatre jeunes gens, parmi lesquels se trouve François, fils de Ne Geo. Dunant de Grilly.

(1) Sante Pieralisi. V. Rimedio alle dispute..., Roma, 1878.

2. Vers ce même temps, le Saint plaide la cause et obtient la grâce d'un individu coupable de très grave calomnie envers lui et les Sœurs de la Visitation, et de violences exercées contre un prêtre (c'est p.-ô. l'affaire Pellet qui est visée dans cette note) car l'affaire Pellet semble peut-être dater d'avril 1614.

17 Il la donne à un autre, et encore le
18 A deux autres, dans sa maison d'habitation.
20 Jour du Vendredi-Saint, François prêche sur la Sainte-Croix (sermon 88e).
22 Pâques.
25 (Vers le) François retourne à Annecy.

Avant ou après son retour, il employa sa médiation auprès du Saint-Siège pour obtenir l'érection de Chambéry en évêché, car cette ville dépendait alors du diocèse de Grenoble (M., v, 885.) Toutefois, l'érection demandée n'eut pas lieu par suite de l'opposition du gouvernement français.
30

MAI

François publie le « Rituel romain »

Annecy.
1 François nomme Pierre Landres curé de St-Sylvestre et un autre Pierre Landres, curé de Sales, par suite d'échange fait entre eux les 5 et 10 janvier.
2 Dans son palais, il donne la tonsure à un jeune homme d'Annecy, nommé Antoine Alliod.
5 Il nomme Geo. Rolland, recteur de chapelle à Talloires.
9 François préside le Synode. Il présente aux prêtres réunis dans ce Synode « le *Manuel* (soit *Rituel*) que l'on vient de dresser pour la manière de conférer les Sacrements à l'usage de Rome, auquel est contenu un calendrier », et leur ordonne de s'en procurer un exemplaire dans les deux mois.
10 Dans la chapelle de son palais, il fait un tonsuré.
12 Il confère aux Capucins de Savoie le pouvoir d'administrer les Sacrements dans son diocèse. (M., vi, 1076.)
13 Il prie M. Milletot, conseiller du roi au Parlement de Bourgogne, d'accorder sa protection à un chanoine de la partie de France, auquel, sous un fallacieux

prétexte, on dispute la possession d'un bénéfice. (M., v, 838.)

15 François écrit à une dame dont le mari s'était battu en duel. (M., v, 839.)

19 Dans sa chapelle, il donne la tonsure à Pierre fils de Nᵉ Ant. de Bougy, de Coppet.

22 Ecrivant à l'une de ses nièces, il se réjouit de ce que bientôt il tiendra avec elle sur les fonts baptismaux un enfant de Mᵐᵉ de Limogeon. (M., v, 1532.)

23 Il préside le concours pour les cures de Vieugy et d'Hauteville, qu'obtiennent Hilaire Furier et Jean Germain.

24 Il permet de bénir la chapelle Saint-Roch, que les habitants de Macherine, hameau de Doussard, viennent de relever (Musée d'Annecy).

26 François demande à S. A. la permission de prêcher le Carême de 1613 à Lyon. (M., vi, 676.) Sa demande ne fut pas exaucée.

28 Il adresse à une dame quelques conseils de piété. (M., v, 840.)

JUIN

Annecy.

2 François recommande à la Congrégation des Rites la canonisation d'Amédée IX de Savoie (M., v, 841.)

Même jour, il nomme Claude de Menthon curé de Lovagny-Chavanod et Catherin Sordet, curé de Minzier.

4 Il nomme curé de Saint-Jorioz, Rᵈ Jean Hudrisier.

9 Veille de Pentecôte, il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

Le Registre a fixé cette Ordination au 10 juin ; mais il doit y avoir une erreur du secrétaire, car le 10 était le jour de la Pentecôte.

10 Pentecôte. François officie.

12 A la Galerie, Marie-Adrienne Fichet prononce ses vœux. Nous pensons que l'évêque était présent.

15 Il écrit au sous-prieur de Peillonnex, Aimé Rouge, au sujet d'un de ses religieux. (M., VI, 862.)

C'est vers ce temps, croyons-nous, qu'il faut placer la lettre dans laquelle il dit à la Mère de Chantal : « Demain je vais à Sainte-Catherine... » (M., V, 1095.)

17 Jour de la Sainte-Trinité, François écrit à une religieuse. (M., VI, 677.)

18 Il remet à M. Chapperon, dont il avait obtenu la liberté, une lettre de recommandation pour S. A. (M., VI, 679.)

20 Il donne la tonsure, dans la chapelle de son palais, à F. Critan de Thônes, fils d'égrège Humbert Critan, et le nomme recteur d'une chapelle érigée en l'honneur de Saint-Claude.

21 Fête-Dieu. François officie. Il envoie au curé de La Muraz du métal de la cloche de Saint-Théodule. (M., VI, 1076.)

25 Il écrit aux chanoines de Lyon de ne pas compter sur lui pour le Carême de 1613, car il ne reçoit aucune réponse de S. A. (M., V, 843.)

29 Il nomme un commissaire enquêteur pour examiner un différend entre R^d^ François de Lornay, curé de Thairy et quelques-uns de ses paroissiens : Jacques Boymond, Claude Boymond, etc.

30 François recommande à S. A. un gentilhomme qui soutient un procès. (M., VI, 679.)

Même jour, il conseille à une personne de garder toujours la douceur et la paix dans les contretemps de la vie. (M., V, 849.)

JUILLET

Voyage au pays de Gex

3 Annecy, François approuve une fondation faite par N^e^ Claude-Lambert Portier, seigneur de Mieudry, signe des lettres dimissoriales pour N^e^ F. de Chavanes, étudiant, à Lyon ; et il écrit à une de-

moiselle qui voulait entrer en religion. (M., v, 850.)

7 Ibid. Il nomme chapelain à Vanzy, discret P. Guilliot, clerc.

10 (Vers le) Le Prélat se rend à Bonneville, pour terminer un procès entre un noble et un protestant de Genève qui l'avaient pris pour arbitre. (*Vie*, II, p. 76.)

13 De retour à Annecy, il écrit à une parente : « Je pars « demain de grand matin pour Gex. » (M., VI, 960.) Le soir, il va à la Galerie faire ses adieux aux Sœurs.

14 François part pour Gex,

15-30 Au pays de Gex, François, accompagné des commissaires Milletot et de Brosses, prend possession officielle d'une dizaine d'églises, en commençant par Collonges et finissant par Divonne.

25 Il est à Allemogne, le

26 A Sergy, il prend possession de l'église « qui est entièrement ruinée ». (M., IX, 81.)

31 De retour à Annecy : « Me voici donc arrivé en très bonne santé... Demain, j'irai dire votre messe... » écrit-il à la Mère de Chantal. (M., VI, 1009.)

AOUT

Annecy.

1 François officie. Il nomme L. Girod recteur de la chapelle des Saints Fabien et Sébastien dans l'église d'Arlod.

2 Il informe le marquis de Lans de ce qu'il a fait au pays de Gex. (M., VI, 680.)

Vers ce même temps, il écrit à la régente, Marie de Médicis, pour la remercier d'avoir remis les églises de Gex en possession des lieux et biens envahis par les ministres. (M., V, 823.)

10 A la Galerie, dans le verger de la fontaine, sous la treille, du côté de l'escalier qui mène au jardin, le Saint entretient les Filles de la Visitation assises autour de lui. La pluie étant venue l'interrompre, il les conduisit dans une galerie supérieure.

11 François accorde quarante jours d'indulgence à la chapelle de Saint-Roch, érigée à Macherine, hameau de Doussard. (Arch. de la Soc. Florim.)

13 Il nomme le chanoine Jean d'Eloise, recteur de la chapelle des Saints Jean et Michel à Chaumont.

14 Il raconte qu'en ce jour, entre midi et une heure, par un soleil très clair, les habitants d'Annecy ont vu « une étoile assez proche du soleil, aussi brillante et « resplendissante qu'est la plus belle étoile en une « nuit bien sereine. » Ils ont aussi remarqué « plusieurs colonnes enflammées sur Genève », sans doute une aurore boréale. (Lettre du 31 août.)

15 Assomption. François prêche sur la fête du jour. (Sermon 89e.) et écrit à la m. d. Chautel 1802

17 Il écrit à une dame sur la résignation dans les peines. (M., v, 854.)

20 Il fait une ordonnance en faveur du curé des Ollières, auquel les habitants du hameau des Côtes refusaient la prémice. (Arch. Domenjoud.)

24 François approuve un accord entre le curé de Thairy et ses paroissiens. (Voir au 29 juin.)

27 Dans la cour de la Galerie, François signe le contrat par lequel la sœur Roget renonce à tous droits paternels et maternels pour 3.200 florins. (Arch. dép.) Mes Falconet E. 559 E.

28 François nomme curé de Montmin Rd Guillaume Suscillon, qui permute avec Claude Poncet.

31 Il prie M. Deshayes d'appuyer une requête en faveur de son Chapitre. (M., v, 855.) 803

SEPTEMBRE

Annecy, Jubilé de N.-D. de Liesse

1 François signe le décret conférant la cure de Maxilly à Rd Léonard Monod. (Arch. Gribaldi, à Maxilly.)

4 Il nomme curé de Cluses Rd Claude Fatibol et chapelain à Châtillon, Rd Pierre Fatibol, qui permutent.

1612

Il approuve un accord entre le curé de Margencel, R^d^ F. Cornu et Demoiselle Jeanne du Maney.

7-9 Jubilé de N.-D. de Liesse. François a dû le présider. (1)

19 à Mte S. Geneviève alberg. à Braines (804)

20 Il reçoit la visite d'une de ses cousines de Villette. Le lendemain

21 François en écrit à son oncle de Villette. (M., VI, 681.) 806

Même jour, on donne l'habit à sœur Anne-Marie Rosset, de Saint-Claude, et à Marthe-Marie Legros, de Dijon. (Chaugy.) Celle-ci fut à Bourges et à Poitiers où elle mourut le 25 juin 1657

22 Dans l'église de Sainte-Claire, François confère les Ordres. Il signe, le même jour, les lettres d'institution de R^d^ Léonard Monod, nommé curé de Maxilly.

25 Écrivant à Claude de Blonay, curé de Sciez, François lui dit que si l'abbé d'Abondance veut l'accompagner, il est décidé à se rendre en pèlerinage au tombeau de saint Charles Borromée, en novembre. « Je désesperois du voyage de Milan, lui dit-il, parce « que je n'estimois pas *avoir les finances requises*, « mais voycy que tout-à-coup, il m'arrive une « inopinée espérance d'avoir plus de moyen qu'il ne « m'en faut. (*Acad. Sal.*, VI, 21.) 807

26 François nomme curé à Saint-Nicolas-la-Chapelle, R^d^ Pancrace Billiod, qui permute avec le curé de Neuvecelle, F. Chapuis.

28 Il institue curé de Neuvecelle R^d^ F. Chapuis.

29 « Parmi une multitude de tracas », il écrit à une dame surchargée d'affaires pour lui indiquer les exercices de piété propres à son état. (M., V, 856.) 808

OCTOBRE

Annecy.

5 François écrit à M. Deshayes qu'à son grand regret il ne pourra prêcher le Carême de 1613 à l'église de Saint-Benoît de Paris : le duc Charles-Emmanuel devant venir à Chambéry. (M., V, 857.) 810

6 Il signe des lettres dimissoriales pour J.-Ant. Rolland, de Versonnex, étudiant à ~~Lyon~~ Louvain.

(1) En effet, le 6 à S. Maurice, il bénit un drapeau neuf, et préside la procession qui de l'égl. S-F. s'arrête à celle de N.-D. pour le pont Morens, rue de l'Isle, pour la halle.

Voir la lettre 817 :

8 Il écrit à Jacques Baius, chancelier de l'Université de Louvain, pour lui recommander trois étudiants, N. Grillet, J. de Rua, etc. (Ann. de l'*Univ. Cath.* de Louvain, 1848) ; et le

11 A M. de Villette qui est sur le point de partir pour un voyage. (*Acad. Sal.*, XVI, page 12.)

12 Il nomme curé de Saint-Nicolas de Flumet, soit Saint-Nicolas la Chapelle, R^d^ Guillaume Marin.

13 Il écrit à Madame de ~~Pont de Vaux~~ sur la paix de Dieu qui surpasse tout sentiment. (Bulletin de la *Société d'Emulation* de l'Allier, 1859.)

16 Dans sa chapelle, il donne la tonsure à Gaspard Mermod, de Saint-Nicolas de Véroce,

17 François nomme Claude Gourge économe de la cure de Ballaison, vacante par la mort de R^d^ Jean Dunoyer.

21 Dix-neuvième dimanche après Pentecôte, le Saint prêche sur le texte: *Amice, quomodo huc intrasti.* (Sermon 90e.) — Même jour, il écrit à Madame de La Fléchère. (*Annales Salésiennes*, 1891.).

25 Il écrit à une dame, que nous pensons être la dame de Charmoisy. (M., VI, 960.)

29 Il nomme R^d^ Jean Mestral recteur de la chapelle Saint-Nicolas à Lucinge.

30 En ce jour, à cinq heures après midi, sous la conduite de leur saint fondateur, les Filles de la Visitation quittent la Galerie et vont occuper une maison récemment achetée de l'avocat Nicollin, et qui était située près du port du lac, sur la droite du Thiou, soit entre l'hôtel de Savoie actuel et la rivière.

Elles étaient alors au nombre de quinze, savoir : huit professes et sept novices. Vers ce temps, une demoiselle Fichet, du Petit-Bornand (1), vint demander à se joindre à elles.

La maison Nicollin étant trop étroite, on dut en

(1) Et non pas la demoiselle d'Avise. (Note des RR. Sœurs de la Visitation).

1612

acheter d'autres dans le voisinage ; mais cela ne se fit point sans attirer à nos Sœurs de grandes contrariétés, spécialement de la part des Dominicains dont le couvent était tout proche.

31 François écrit à un seigneur en faveur du capitaine La Rose, auquel on refusait la pension que lui avait accordée S. A. (M., v, 859.)

NOVEMBRE

Annecy.

1 Toussaint. François officie.

10 Il écrit au duc de Bellegarde en faveur des catholiques du pays de Gex. (M., vi, 682).

11 Ecrivant à son oncle de Villette, qui part pour un voyage, François lui parle de la peste qui règne dans le pays de Vaud. (*Acad. Sal.*, xvi.)

14 Le Prélat recommande une requête pour les biens ecclésiastiques du pays de Gex à M. Le Masuier, conseiller du roi, et à M. Deshayes. (M., v, 860, vi, 962.) « Nostre pauvre Gex est toujours presque « au mesme estat ; ce qu'il a de plus ne sont que « certaines dispositions qui nous font promettre du « mieux à l'avenir... »

Vers le même temps, il écrit pour le même sujet au roi Louis XIII. (E. Ritter, *Revue Sav.*, 1885.)

16 Il arrange un différend entre Randollet, curé de Motz et le chanoine Favre, son prédécesseur.

18 Dimanche. Ecrivant à sa sœur et à la présidente Favre (M., v, 860 et vi, 1091), François leur parle de la Visitation. « Nos bonnes filles de la Visitation font « extrêmement bien ; et quand leur logement sera « du tout commode, elles seront très bien où elles « sont maintenant. La bonne Mère de Chantal (qui « avait été malade) est presque guérie. La bonne « Thiolier (M.-A. T. qui prit l'habit le 21) sera, à « mon avis, fort consolée en cette congrégation,

(1) C'est ainsi qu'en 1613 les religieuses de Talloires durent leur vendre [illegible] la tour de Talloires avec jardin et place pour bâtir l'église. [illegible] le 14 avril 1614, la ville leur céda un local entre la tour de Talloires et la

20 « laquelle se trouvera composée, mercredi prochain, « de seize bonnes filles. » (1)

21 François loge le Saint-Sacrement dans l'Oratoire de la Visitation.

22 Il écrit à une dame dont il avait amené le mari à un arrangement avec son beau-père. (M., VI, 683.)

28 François intercède auprès de Claude de Varax, fils du seigneur de Neuvecelle, en faveur d'une fille pauvre. (M., V, 862.)

30

DÉCEMBRE

François prêche pendant l'Avent à la Visitation d'Annecy

8 François officie dans sa cathédrale. « Il y a desjà « aujourd'huy dix ans que je fus consacré », dit-il à une dame. (*A. S.*)

9 Ibid. Il prêche « hardiment et passionnément », rappelant à son auditoire que dix ans auparavant, à pareil jour, il avait été consacré leur évêque.

Le soir, il envoie deux mots à la Mère de Chantal sur son sermon. (M., V, 863.)

11 Dans son palais il donne la tonsure à Jean-Charles, fils de Nᵉ Nicolas de la Ravoire, de Sallanches.

13 Il nomme curé de Meythet Rᵈ Louis de la Pallud.

15 François crée le chanoine Janus des Oches vicaire général substitué et official.

16 Il nomme Antoine Favre, fils du président, prévôt de la Collégiale de Sallanches, en remplacement de Louis de La Ravoire.

18 Écrivant à l'abbesse du Puy d'Orbe, il dit qu'il espère aller prêcher le Carême suivant à Paris. Mais il n'y alla point.

22 Samedi. Dans l'église de Sainte-Claire, François confère les Ordres. Au nombre des tonsurés figure Nᵉ Thomas de Reydet, de Choisy, et, parmi les prêtres, le chanoine F. de Montfalcon, J.-F. du

(1) [illegible] 33

Martherey, religieux de Peillonnex et Claude Falcaz, docteur en théologie.

25 Noël. Il officie.

28 François « pressé » d'affaires, souhaite la bonne année à une dame affligée. (M., v, 864.)

C'est pendant l'année 1612 qu'il faut placer la conversion d'un religieux de Florence nommé Nicolas Bartolonio, souche des Bartholoni de Genève. (Voir au 24 janvier 1613, et *Vie*, p. 65.) Le Saint reçut son abjuration, lui obtint le pouvoir de célébrer de nouveau la sainte Messe, et daigna même lui procurer un emploi dans sa cathédrale. Plus tard, Bartholoni se rendit à Sion.

1613

Affaire Berthelot. — Voyage à Milan et à Turin. — Pèlerinage à Saint-Claude. — Maladie du Saint. — Courses à Bourg et à Belley. — Avent à Annecy.

Durant cette année, un peintre tira le portrait du Saint. Une copie de ce tableau, ou peut-être l'original même, donnée par le Saint à la marquise de Faverges, est aujourd'hui la propriété de M. le comte de Loche, à Grésy-sur-Aix : elle porte la date de 1613 (1).

JANVIER

Annecy.

2 François donne un cartel de défi aux Filles de la Visitation. (A. S.) C'était un défi à des exercices de piété. (M., vi, 1348.)

(1) On conserve à Salins, dans la famille Furet, un portrait du Saint que celui-ci avait donné lui-même au seigneur du lieu en 1611. — On voit par là ce qu'il faut penser de la légende d'après laquelle, jusqu'en 1618, François refusa toujours de laisser tirer son portrait.

3 Il console une mère qui vient de perdre son enfant. (M., v, 879.)

5 Il confirme la nomination d'Antoine Favre à la prévôté de Sallanches,

24 François écrit à M. de Châtillon, plébain de Thonon, en faveur du converti, Nicolas Bartholoni. (*Acad. Sal.*, xv, p. 13.)

C'est vers ce temps, croyons-nous, qu'il faut placer la lettre que le Saint adresse à ~~un prince de la cour~~ de Savoie pour le remercier d'un présent qu'il en avait reçu. (M., v, 1403.)

FÉVRIER

2 Purification. François prêche sur le mystère du jour. (Sermon 91e.)

9 François nomme plusieurs chapelains à Evian.

10 Il reçoit les vœux de Marie-Aimée de Blonay et de Claude-Agnès Joly de la Roche.

12 (Mardi.) ~~Après~~ le sermon de ce jour, qu'il fit sur la communion spirituelle, François reçoit ~~onze~~ abjurations d'hérétiques dans l'église de Saint-Dominique (A.S.)

20 Annecy, jour des Cendres, il fait un tonsuré.

21 (Vers le) François monte au château de Sales.

23 De Sales, il écrit à l'abbesse de Puy d'Orbe. (M., v, 881.)

En descendant de Sales (23), François apprend qu'un attentat ayant été commis dans le bois de Sonnaz contre le sieur Berthelot, secrétaire du duc de Nemours (1), des calomniateurs ont accusé de ce crime M. de Charmoisy, qui est surveillé, et même Bernard et Janus de Sales, ses frères. Aussitôt François prend la plume et défend ses frères avec

(1) Ce personnage fut tué deux ans plus tard aux environs de Frangy. (Nuit du 3 septembre 1615.)

une sainte liberté. (M., v, 957.) Craignant toutefois d'avoir été un peu vif, il soumit sa lettre au président Favre. (Ibid.) Cette affaire causa beaucoup d'ennuis au Saint: car Charmoisy fut confiné pendant 10 mois dans sa maison de Marclaz, et . . . . . .

MARS

Annecy.

2 François écrit à M. de Blonay, curé de Sciez, pour diverses affaires. (*Acad. Sal.*, VI, 22.)

Même jour, il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

4 François informe S. A. de l'enquête qu'il a faite sur la participation de Charles de la Tour, abbé de Talloires, à l'attentat commis sur la personne du sieur Berthelot, secrétaire du duc de Nemours. (M., VI, 684.)

6 Il nomme R^d^ Louis Gorfon économe à Saint-Sylvestre.

12 Ecrivant à une dame nouvellement mariée, il la renvoie, pour son règlement de vie, à son *Introduction à la Vie dévote*. (M., v, 882.)

23 Samedi. Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

25 (Vers le) François console Mme de Charmoisy, sa *Philothée*, dont le mari venait d'être relégué à Marclaz à la suite de l'affaire Berthelot. (M., v, 1633.) Cette dame était en ce moment à Paris, en route pour la Normandie.

28 François écrit à M. de Blonay, curé de Sciez, qu'il se dispose à partir pour Turin, et l'invite à venir le voir avant son départ. (*Acad. Sal.*, VI, 23.) Il annonce également son prochain voyage à M. Deshayes. (M., v, 886.)

C'est depuis plusieurs mois que le Saint projetait ce voyage. Il voulait recommander à S. A. l'Institut naissant de la Visitation et en obtenir l'autorisation de confier à un Ordre religieux le collège d'Annecy, que l'inhabileté des

régents laïques menait à une ruine complète. Il entendait aussi profiter de l'occasion pour faire un pèlerinage au tombeau de saint Charles Borromée.

M. de Blonay, curé de Sciez, l'abbé d'Abondance et le curé de Bons, qui avaient promis de l'accompagner, se trouvant empêchés, le bon prélat les dégage de leur promesse « car, dit-il, plustost que d'incommoder mes amis, « je romprois le voyage tout-à-fait. » — Son premier dessein était de faire ce pèlerinage à pied; mais ses amis l'en dissuadèrent.

AVRIL

Voyage du Saint à Turin et à Milan

4 Jeudi-Saint. François bénit les saintes huiles.

7 Pâques. Il officie.

8 Il dispense du temps prohibé deux époux de Rumilly.

11 François écrit à M. de Tournon en faveur de M. de Charmoisy, impliqué dans l'affaire Berthelot et prisonnier à Marclaz. (M., v, 684.)

15 Lundi de Quasimodo. Il monte à cheval vers onze heures du matin, et s'achemine vers Chambéry « accom- « pagné d'une grande suitte des plus apparens de la « ville » entre autres du marquis de Lullin,

23 (Vers le) Après avoir traversé le Mont-Cenis, François arrive à Turin. Il voit S. A. à laquelle il propose de mettre les Chartreux de Vallon à Filly et de confier le collège d'Annecy à un autre Ordre religieux. Charles-Emmanuel lui conseille pour cela les Barnabites de Milan.

19 De Turin, croyons-nous, François écrit à Claude de Quoex, à Rome, pour qu'il demande la convalidation du mariage de nobles Gabriel Guillet de Monthoux et de Marie de Maillard. (Mugnier, p. 95.)

François se dirige vers Milan, en passant à Verceil.

25 Il est accueilli à Milan avec de très grands honneurs

1613

par le gouverneur espagnol dom Juan de Mendoça, et par l'archevêque, lequel était un cousin de saint Charles. Le lendemain

26 Il célébra la messe au tombeau de saint Charles et en vénéra les reliques qu'il arrosa de ses larmes. Ce jour ou les suivants « en un monastère de filles », notre pieux pèlerin « ouït une religieuse de laquelle « la voix estoit si admirablement délicieuse, qu'elle « seule respandoit incomparablement plus de suavité « dans nos esprits que ne fit tout le reste ensemble... » (*Traité de l'Amour de Dieu*, livre v, chap. xi.)

27-28 François traite avec le prévôt général des Barnabites, dans la maison duquel il loge.

En revenant sur ses pas, il s'arrête le

30 A Novare pour vénérer le tombeau de saint Bernard de Menthon et « persuade aux chanoines de tenir « le corps de ce Saint avec plus de vénération qu'ils « ne faisoyent. » Il passe ensuite à Verceil, pour baiser les reliques du bienheureux Amédée de Savoie. Enfin, il rentre à Turin.

MAI

François à Turin

4 Fête du Saint-Suaire. François est un des prélats qui exposent cette précieuse relique du Sauveur à la vénération du peuple. Comme il procédait à cette cérémonie, une goutte de sueur tomba de son visage sur le Saint-Suaire. Cet accident fut pour le pieux évêque le sujet des plus touchantes reflexions et des plus béaux sentiments. (*Vie*, II, 83, M., V, 913.)

Même jour, il visite les Capucins di Monte, près de Turin. Le lendemain

5 Quatrième dimanche après Pâques, dans l'église des PP. Jésuites, il monte en chaire et prêche en présence de S. A. sur la parole de Dieu. (Sermon 92e.)

— Il écrit à la M. de Chantal (873e)

8 C'est en ce jour que par lettres datées de Turin, le duc Charles-Emmanuel érigea la terre de Thorens-Sales en baronie en faveur de Bernard de Sales, frère du Saint, *tant pour les bons services rendus à sa Maison par M. de Boisy, de très glorieuse mémoire, que pour la considération de notre très cher et bien aimé féal conseiller et orateur, l'évêque de Genève, les qualités duquel nous sont en singulière reconnaissance.* (M. IX, 81.)

5-18 Le bon prélat demeura encore une quinzaine de jours à Turin afin d'obtenir la grâce des gentilshommes savoyards impliqués dans l'affaire Berthelot. Le

14 Il écrit à la Mère de Chantal qu'il espère partir le samedi 18 ou le dimanche au plus tard. (M., V, 883.)

18 (Surlendemain de l'Ascension), il part de Turin et rentre par le Mont-Cenis.

20 (En route), il écrit à M. Deshayes. (M., V, 884.) Dans cette lettre, il se plaint d'un libraire qui a donné une édition apocryphe de son *Etendard de la Sainte-Croix*, et dit qu'il destine son livre de l'*Amour de Dieu* au libraire Rigaud, de Lyon. Il écrit également à Mme de Charmoisy. [21, à Mme de Peyssieu (877)] ?

25 François rentre à Annecy.

26 (Fête de la Pentecôte.) Il officie solennellement dans sa cathédrale. Après la consécration, une colombe qu'on avait lâchée dans l'église vient se reposer sur la tête du Prélat debout à l'autel. « Si le peuple fut esmer- « veillé, si plusieurs pleurèrent... il n'est pas besoing « de le dire... » (*Vie*, II, p. 85.) A Vêpres, François prêchant à son peuple lui exprima la joie qu'il éprouvait de se retrouver au milieu de ses enfants (sermon 93e). Mme des Gouffiers arrive à Annecy le 25 ou 26 mai avec trois dames de Lyon. Celles-ci repartent vers le 10 juin, et Mme des Gouffiers fin sept. 1614.

reçoit

27 Il ~~assembla~~ le conseil de la ville et lui proposa de confier le collège aux PP. Barnabites, ce qui fut accepté. — g. lui souhaite la bienvenue, et il

Le S. annonce l'heureuse nouvelle à S. A. et aux pères.

— Le à la M. de Chantal (880e)

JUIN

Annecy.

1 Samedi. François confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

Vers ce temps, le à Mme de la Vesvre, ursuline (882e)

6 Il écrit à la Mère de Chantal. (Vivès, x, 368.)

6 Fête-Dieu. François officie dans l'église St-Maurice.

9 Il supplie pour la cinquième fois le duc de Nemours de mettre à exécution l'élargissement de M. de Charmoisy et de M. du Noiret, que ce prince lui avait promis. (M., v, 888.)

14 Il écrit au comte Prosper Maillard, de Tournon, baron du Bouchet. (M., vi, 685.) Le lendemain

15 Répondant à Mme de Traverney (M., v, 888.), il souhaite des bénédictions à sa filleule Françoise, enfant de cette dame.

Ce jour-là, on enterre, à Saint-Dominique, la sœur Roget, morte la veille, « fille très aimable, très ver- « tueuse, et très aimée dans la congrégation. » C'est le Prélat qui lui conféra les derniers Sacrements (1). (M., v, 1295.)

Ce même jour, une religieuse du Paraclet et plusieurs dames de Lyon viennent à Annecy pour consulter le Saint.

18 François-Hémi de mariage de son frère Louis avec Magdeleine Rouer de Saint-Séverin.

Il nomme Pierre Falconnet curé de Nangy et François Bouvet curé de Lucinges. Le lendemain

19 Il nomme à Leaz, Rd Claude Passin.

20 Il informe le Conseil d'Annecy que, ne pouvant prêcher en cette ville le Carême de l'année suivante, il se fera remplacer par un Capucin.

21 François rassure Mme de la Fléchère, qui craignait la guerre avec la France. (M., v, 889.)

Même jour, il reçoit une lettre de Mme de Charmoisy.

24 Il écrit à Mme d'Aiguebelette qui l'avait félicité de son retour du Piémont. (M., vi, 966.)

27 Il nomme un économe à Contamine (Claude Dumont)

(1) Elle était fille de feu noble Claude Roget et de Marie Perrier. (Voir au 27 août 1612.)

et fait une ordonnance en faveur du curé des Ollières.

28 Il nomme le chanoine Pierre-François de Rossillon, recteur d'une chapelle à Annemasse.

29 Il prononce l'union de la cure de Flumet à la plébainie de cette ville.

JUILLET

Voyage à Gex et à Saint-Claude

4 Annecy. François nomme Rd Jean de Loys curé de Saint-Jean-d'Aulps.

8 Ibid. Il envoie des reliques à Mme de La Fléchère et lui annonce le départ de la Mère de Chantal pour la Bourgogne, où elle est appelée par le décès de son beau-père. (M., VI, 686.)

16 Celle-ci partit, en effet, le 16. François lui remit une courte lettre pour l'abbesse de Puy d'Orbe. (M., V, 889.)

19 Le Prélat écrit de nouveau au duc de Nemours en faveur de ses frères et de M. de Charmoisy. (M., VI, 967.)

Vers ce temps, François fit un voyage à Gex et un pèlerinage à Saint-Claude. C'est ce qui résulte du texte de l'*Année sainte* (XII, 280) et d'une lettre que le Saint écrit le

31 Au marquis de Lans, en rentrant à Annecy. (M., VI, 687.) Dans ce voyage, François visita le village de Lamoura, près de Saint-Claude. (Tradition.) Dans cette dernière ville, une jeune fille, nommée Marie Philiberte Christin, vint se jeter à ses pieds en lui disant : « Monseigneur, je viens me donner à vous. » Elle quitta en effet ses parents deux jours après, et mourut sœur tourière à la Visitation.

(+) On doit aussi placer vers ce même temps une lettre dans laquelle François parle à Rd Claude de Blonay, curé de Sciez, du mariage projeté entre son

1613

fils Jacques de Blonay et Marie d'Avise. (*Acad. Sal.*, VI, 26.)

AOUT

François malade à Annecy

1-14 Au retour du voyage de Gex, notre prélat subit les atteintes de la fièvre. Dans une lettre qu'il écrivit le

12 à la Mère de Chantal (M., V, 890), il se garde bien de le dire, mais il l'avoue le surlendemain. 904

14 Dans une réponse à l'évêque de Belley qui l'avait consulté sur son projet de renoncer à la dignité épiscopale. (M., VI, 688.) « Il y a environ un mois seulement, lui dit-il, que je reçus la lettre qu'il vous plut de m'écrire le second du mois de juillet ; depuis j'ai toujours été ou en voyage ou malade... » 905

François eut, à cette même époque, la douleur d'apprendre la mort de son ami, P. de Villars, ancien archevêque de Vienne.

Les jours suivants, « parmi les lassitudes et autres ressentiments que lui laissa la maladie, » il rédigea un *Mémorial* soit un examen de conscience pour la confession, qu'il adressa au duc de Bellegarde (1), le

24 En l'accompagnant de quelques conseils de piété. (M., V, 891.) 906

Sur la fin du mois, la Mère de Chantal arriva de Bourgogne, atteinte d'une violente fièvre. Le pieux prélat, se rappelant la guérison qu'elle lui avait obtenue par la vertu des reliques de sainte Apollonie, se fit apporter des reliques de saint Blaise que l'on conservait dans l'église pa-

++ J. Chantal amena avec elle une des filles que son beau-père avait eu de sa servante, et la maria à Tullins « dans une famille honnête et commode. » (Chaugy)

(1) Roger de Saint-Lary et de Termes, duc de Bellegarde, était gouverneur de Bourgogne, lorsque Marie de Médicis le chargea de concourir avec saint François de Sales au rétablissement du culte catholique dans certaines paroisses du pays de Gex. Ce personnage, qui avait alors 50 ans, profita de l'occasion pour se mettre sous la conduite spirituelle du Saint.

roissiale, les appliqua lui-même sur la malade en prononçant une prière, et la fièvre disparut. (Pérennès.)

C'est vers ce même temps qu'il faut placer la guérison de plusieurs possédés. (*Vie*, II, 87.)

SEPTEMBRE

Annecy.

1 François charge le plébain de Megève d'une enquête canonique. (Voir au 24 septembre.)

6 Il signe une ordonnance concernant le clergé de Flu

11 Il nomme noble Victor de Vignod, alors simple clerc, recteur de la chapelle Saint-Pierre et Saint-Antoine à Seyssel.

12 Ecrivant à un ami, François se plaint de ne pouvoir s'adonner à l'étude : « Et moi, dit-il, je suis en un continuel tracas que la variété des affaires de ce diocèse produit incessamment, sans que j'aie un seul jour auquel je puisse voir mes pauvres livres. » Parmi ces tracas, il énumère les difficultés que lui suscitent les ministres de Genève pour les biens ecclésiastiques du pays de Gex. (M., v, 893.)

13 François nomme chapelain de Vège, paroisse de Cornier, Rd Pierre des Allamands, qui permute cinq jours après avec Rd Jean Duvernay, curé de Saint-Maurice-sous-Cornillon.

18 Il nomme Rd P. des Allamands curé de Saint-Maurice-sous-Cornillon.

21 Samedi, il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire,

24 François concède à Louis-François Orset le droit de patronage de la chapelle Notre-Dame des Anges, à Megève.

28 Il apprend à une de ses cousines la mort de son mari, et lui adresse quelques consolations spirituelles. (M., v, 894.)

29 Il écrit à Mme de la Fléchère : « Ma santé se va tous les jours plus affermissant, ma chère fille; mais je me trouve grandement affaibli des jambes et plus que je ne pensais. » (M., v, 1698.) 920e

C'est en ce jour que les sœurs Legros et Rosset firent profession entre ses mains.

OCTOBRE

Voyage à Belley

Annecy.

3 François nomme économe à Larringes Rd Bernard Aubert.

4 Il remercie le duc de Nemours de l'élargissement de MM. de Charmoisy et du Noyret. (M., v, 897.) 923e

7 Il supplie S. A. d'unir le prieuré du Saint-Sépulcre au Chapitre de sa cathédrale. (M., vi, 691.) 924e

Le même jour, il nomme Benoît de Chevron, clerc turinais, chanoine de Genève, en remplacement de Cl.-Et. Nouvellet, qui vient de mourir. Voir au 6 janvier 1615.

10 François décide, malgré l'opposition du doyen de Belley, que la cure de Corbonod sera mise au concours. En attendant, il en donne l'économat à Rd Pierre Vernet, qui était présenté par le même doyen.

16 Il recommande à S. A. le sieur de Livron, d'Allemogne. (M., vi, 692.) Voir à Matignin (925e)

. Vers ce temps le prélat fit un voyage à Belley, et passa, soit en allant, soit en revenant, à Bons, sur le Furan, où se trouvait une abbaye de Cisterciennes, qu'avait fondée, au XIIe siècle, Marguerite de Savoie, fille d'Amédée, troisième du nom. (M., vi, 967.) « J'ai esté deux fois à Bons, « où il s'est fait un peu de bien, mais je ne sais ce qu'il « aura produit dès lors », écrivait le Saint à Mme de la Fléchère. (Dans ces lettres, il s'agit du prieuré de Blonay)

Au retour, il eut mal à une jambe. (M., v, 897.)

Le 7 octobre, eut lieu la sépulture du chanoine Nouvellet, ami du Saint; celui-ci y a donc assisté. Il doit vraisemblablement placer en ce mois la lettre où le Saint parle de la cérémonie dans les deux espèces (921e) et un billet à la Bse de Chantal (922e)

NOVEMBRE

Annecy.

1 (Vers le) François reçut la visite du marquis de Lans.

4 Il félicite le marquis de Tournon qui vient d'être nommé à une ambassade. (M., VI, 693.)

5 Nouvelle visite du marquis de Lans revenant de La Roche.

7 François nomme curé de Flumet R^d^ Nicolas de Ridde par condescendance pour le recteur du collège de Chambéry, qui le lui avait présenté en qualité de plébain de Megève.

12 Il homologue l'acte de fondation d'une chapelle à Grésy, par R^d^ Philibert Berthet, sous le vocable de l'Annonciation.

16 Il écrit à Madame de la Fléchère, qui va faire un voyage en Chablais. (M., VI, 968.)

20 Nouvelle lettre à la même. (M., VI, 969.)

Ce même jour, François signe d'importantes ordonnances touchant l'ordre du service divin dans le bailliage de Gex. (M., VI, 97.) On y voit qu'il y avait alors en ce pays huit curés institués, savoir ceux de : Cessy, Chalex, Divonne, Farges, Gex, Peron, Thoiry et Saconnex.

23 Il nomme sacristain à Flumet R^d^ Claude Chabord.

29 Il accorde une dispense pour mariage à Mauris de Jonnex, habitant Rumilly.

DÉCEMBRE

François prêche l'Avent à Annecy dans l'église de Saint-Dominique

2 On fait dans l'église de Notre-Dame de Liesse les funérailles de Claude de Buttet, président du Genevois. Il est probable que le saint évêque y assista.

5 Il écrit à sa sœur Gasparde, qui est à Sales.

15 Il prêche sur les paroles de l'Evangile du jour : *Domine non sum dignus.* (Sermon 94e.)

21 Samedi. François confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. Au nombre des tonsurés figure Jacques, fils de Nᵉ Claude de Lornay, des Ollières.

24 Il prêche à la Visitation sur ces paroles : *Mane videbitis gloriam ejus.* (Sermon 95ᵉ.)

25 Noël. François officie.

31 Ne pouvant aller à la Visitation souhaiter la bonne année aux Religieuses, il écrit deux mots à la Mère de Chantal. (M., VI, 694.) Dans ces quelques lignes, il est question de changements de rangs, de cellules, etc., à opérer à la Visitation.

1614

Année « que le bienheureux Evesque employa presque toute à composer son beau livre de l'*Amour de Dieu*, y employant tous les moments du moindre loisir qu'il pouvoit desrober. »

Voyage à Chambéry. — Mort de Gallois de Sales. — Introduction des Barnabites à Annecy. — Course à Moutiers. — Voyage à Sion.

JANVIER

Annecy.

6 Fête des Rois. François officie.

7 A une dame : « Je vous écris sans loisir, en un jour le plus embarrassé que j'ai eu il y a longtemps. » (M., V, 899.) Le

10 A l'évêque de Montpellier pour s'excuser de ne pouvoir aller prêcher à Toulouse. « J'escris sans loisir. » (M., V, 901.)

Le même jour, il écrit à Mᵍʳ de Bazaz, à M. Dubois et à M. de Soulfour. Il dit à ce dernier que le

Traité de l'Amour de Dieu est déjà bien avancé. (*Etudes Rel.*, mars 1868.) Le lendemain

11 Il parle encore de ce livre à la Mère de Chantal : « Contez ce jour, lui dit-il, pour celui auquel je commence d'y employer tous les moments que je pourrai tirer de la presse de mes autres devoirs. » (M., v, 902.)

20 François console Prosper de Menthon, baron de Rochefort, sur la mort de son fils Prosper, page de S. A. (M., v, 902.)

23 Il adresse à la Mère de Chantal quelques considérations pieuses sur le jour de sa naissance. (M., vi, 695.)

25 François prie S. A. de hâter l'établissement des PP. Barnabites au collège d'Annecy. (M., vi, 696.)

Même jour, il assiste à la profession des sœurs Chardon et Thiolier. Migne place encore en ce jour un billet dans lequel le Saint dit : « Je dois partir demain pour aller à Chambéry », (M., vi, 696) mais ces lignes sont de l'an 1606.

27 François écrit en italien un mémoire destiné au cardinal Bellarmin, afin d'appuyer la demande d'annulation de vœux qu'une religieuse du Paraclet, Elisabeth de Gouffier, présentait au Saint-Siège ; et le transmet à Philippe de Quoex à Rome. (M., v, 904 ; Mugnier, p. 100.) Cette religieuse désirait entrer à la Visitation ; son désir ne fut qu'à moitié satisfait.

29 François charge son official d'examiner une fondation faite en faveur de l'église d'Evires.

FÉVRIER

Annecy.

8 François prononce le panégyrique de Saint Blaise (tome ix, sermon 2e.) Il écrit à M. de Blonay à Saint-Paul pour des affaires personnelles. (*Acad. Sal.*, vi, 24.)

12 Cendres. Le prélat confie à un père capucin la prédication du Carême. (*Souvenirs d'Annecy*, p. 148.)

1614

16 Premier dimanche de Carême. François parle à la Visitation sur la tentation de Jésus au désert. (Sermon 3e.)

19 Il met au concours la cure de Saint-Pierre de Curtilles malgré l'opposition de l'abbé d'Hautecombe, Adrien de Saluces, et de Rd Duchesne.

20 Dans son palais, il donne la tonsure à Melch. Baillard, de Fillinges et dispense Martin Dagand, clerc, du défaut de l'œil du canon.

22 Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

Le même jour, il félicite Hildebrand Jost, élu évêque de Sion et s'offre pour assister à son sacre. Celui-ci ayant accepté, notre prélat lui répond qu'il attend la fixation du jour. (M., v, 906 et 910.) 960

23 Il prêche à la Visitation sur l'Oraison.

26 François nomme curé de Larringes Rd Claude Bertrand.

27 Il écrit à Mre Claude de Blonay qu'il l'attend à Annecy. 961 (*Acad. Sal.*, IX, page 4.)

MARS

Annecy.

10 Le prélat écrit au comte de Tournon à Turin (M., VI, 863) ~~et~~ Cette lettre est du 10 mai. (975)

14 à Mme de Charmoisy ainsi qu'à M. Deshayes. (V. lettre du 17)

15 Dans l'église de Sainte-Claire, François confère les Ordres.

16 Passion. Pendant qu'il baptise un enfant dans la chapelle du château, en présence du duc de Nemours, on vit sur les fonts une lumière extraordinaire. (*A. S.*)

17 Il adresse à M. Deshayes un mémoire en faveur d'une demoiselle de Charansonay, sa parente, dont Mme d'Angoulême retenait injustement une part de biens. (M., v, 909.) 962

18 Il nomme Jean Pallatin, coadjuteur du curé de Saint-Offenge-Dessus.

19 Après avoir prêché à la Visitation sur saint Joseph (sermon 96e), François adresse à la Mère de Chantal des litanies du même saint écrites d'une autre main. « J'ai néanmoins, dit-il, pris le loisir de les revoir, de les corriger et d'y mettre les accents. (M., v, 911.)

23 Rameaux. Il prêche à la Visitation.

27 Jeudi-Saint, il bénit les Saintes-Huiles.

28 Il prêche à la Visitation.

29 Il ordonne trois diacres et deux prêtres dans la chapelle de son palais.

30 Pâques.

AVRIL

Voyage à Chambéry et à Montcel

Dans les premiers jours de ce mois, François fit un voyage à Chambéry pour voir M. de Charmoisy. Au retour, il visita la paroisse de Montcel.

5 A Chambéry, François transige avec le Chapitre de Belley au sujet des églises dont celui-ci prétendait la collation.

8 Il visite la paroisse de Montcel. (Dufour, *Notice sur Montcel*, p. 35.)

11 (Vers le) Il rentre à Annecy.

12 D'Annecy, « Je n'ai encore pu voir la bonne Mère », écrit-il à Mme de La Fléchère. (M., vi, 1078.)

15 Il nomme divers chapelains, «

16 Il préside le Synode dans sa cathédrale. Parmi les ordonnances, je trouve : celle de porter la barbe et la couronne soit tonsure, celle d'avoir un Rituel, et la défense aux curés de confesser, au temps pascal, ceux qui ne seraient pas leurs paroissiens, sans la permission du curé respectif.

22 François nomme Claude Bally recteur de la chapelle Sainte-Trinité à Mieussy,

26 Dans la chapelle de son palais, il donne la tonsure à Ne Balth. de Belli, de Clerieu (diocèse de Lyon.)

1614

29 Il délivre des lettres dimissoriales à un étudiant de Louvain, Jean, fils d'égrège Antoine Majand, d'Annecy.

30 Il console une dame d'Annecy accablée de tribulations. (M., v, 912.)

Charles-Auguste place, vers ce temps, deux traits de bonté du Saint, l'un envers son domestique, Favre, l'autre envers l'avocat Pellet, de Viuz, qui l'avait calomnié; ainsi qu'une prophétie, faite au châtelain de Choisy. (*Vie*, II, p. 90-92.)

Voir p. 576.

MAI

Annecy.

4 Ecrivant à la Mère de Chantal : « J'estois il y a un an, « et environ ces heures, à Turin, et montrant le Saint- « Suaire », dit-il. (M., v, 913.) Et le

5 A Madame de la Fléchère : « Je vous escris un petit « billet, parce que c'est sans loisir, à cause qu'il me « faut escrire en beaucoup d'endroits. » (M., VI, 972.)

8 Ascension. Le lendemain

9 François s'excuse auprès de l'empereur Mathias de ce que sa pauvreté l'empêche d'aller à la diète de Ratisbonne. (M., v, 966.) Cette diète était convoquée pour le 1er février 1615.

16 Dans la chapelle de son palais, il donne la tonsure à François, fils de Ne Claude Marin, de Thonon.

18 Pentecôte. Il officie.

24 Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

29 Fête-Dieu. François officie.

31 Il accorde des lettres dimissoriales à Romain Tornier d'Hottonne.

JUIN

Annecy.

7 François nomme curé de Duingt Rd François Hudry, lequel résigne le 2 septembre suivant.

12 Il supplie S. A. de mettre à Ripaille les Chartreux de Vallon. (M., v, 914.)

13 Dans la chapelle de son palais, il donne la tonsure à Humbert Delaire, d'Annecy,

Le même jour, il écrit à Madame de La Fléchère. (M., v, 914) : « Je n'ai eu nul moyen de répondre à « vos lettres jusqu'à présent. Mercredi, nous allons « faire le baptême du petit neveu. »

18 Il baptise (à la Thuille (?)) un enfant de son frère Louis

22 Il écrit à une dame (Mme de la Fléchère dont le mari voulait se battre en duel.

29 Il reçoit à Annecy le duc de Nemours, Henri de Savoie, arrivant avec une petite suite; le prince, qui était malade, séjourna à Annecy jusqu'en septembre.

30 François nomme curé de Messery Rd J.-L. Questan.

Nota. — Le voyage de Lyon, que les biographes du Saint placent à cette époque, s'effectua une année plus tard.

JUILLET

François installe les Barnabites au collège d'Annecy

5 Un samedi, François met les PP. Barnabites en possession du collège d'Annecy. Parmi les témoins figurent le collatéral Floccard, le juge-mage Claude-Nicolas Arpiaud, Noël-Hugon Pergod, conservateur des présides des bailliages, le Conseil de la ville, le prieur des Dominicains, dom Charpenne, le prévôt du Chapitre, L. de Sales avec 5 chanoines et les PP. Simplicien Fregose et Juste Guérin, barnabites. Le Saint, montant en chaire, fit un grand éloge de ces religieux. (*Vie*, II, 91; Chronique d'un habitant d'Annecy.) Mais leur établissement ne se réalisa pas sans soulever des difficultés que le

8 François prie S. A. de vouloir bien aplanir. (M., VI, 696.)

11 Il accorde des lettres dimissoriales pour les Ordres mineurs à Louis Billon.

18 Il nomme un chapelain à Menthon.

27-29 François assiste, dans ses derniers moments, son

1614

frère Gallois, qui teste le 27, meurt le 29, après sept mois de maladie, enfin, est inhumé le

30 Dans le chœur de l'église de Groisy. Le Prélat, ses frères et trois Dominicains assistaient aux funérailles. (R. p. de Groisy.) Le lendemain

31 De retour à Annecy, François écrit au roi Louis XIII pour le remercier d'une aumône de 300 écus faite à l'église de Gex : le même jour, il adresse au duc de Bellegarde des encouragements à la piété. (M., v, 917 et 919.)

AOUT

Annecy.

3 Ecrivant à Prosper Maillard, comte de Tournon, le Saint lui dit : « Au demeurant, je suis icy auprès de « ce prince comme n'y estant point... Si vous venez « assez tôt pour le trouver icy, vous verrez que je « ne brusle point mes ailerons à ce flambeau. » (M., vi, 697.)

Dans les entrevues qu'il eut avec le prince, François essaya de le réconcilier avec S. A. Charles-Emmanuel, mais il n'y réussit point.

En ce temps, François prépare une nouvelle édition de l'*Introduction à la Vie dévote*.

7 Il adresse au général des Chartreux une lettre de recommandation pour une demoiselle Jeanne de Lornay des Côtes, qui désire entrer au monastère de Mélan, où elle mourut en 1664. (Feige, *Hist. de la Chartreuse de Mélan.*)

14 Dans son palais, il donne la tonsure à Bernardin Chevallier, de Saint-Maxime de Beaufort.

15 Assomption. François prêche sur le mystère du jour. (Sermon 97e.)

18 Il adresse quelques conseils de piété à une abbesse. (M., v, 921.) Le lendemain

19 Il envoie à Madame de La Fléchère une lettre qu'elle lui avait demandée pour le président A. Favre. (M., vi, 973.)

22 Ecrivant à Mgr Camus, évêque de Belley, il lui recommande les intérêts du diocèse de Genève aux Etats de Bourgogne, où ce prélat devait assister. (M., v, 923.)

SEPTEMBRE

Annecy.

2 Il nomme curé à Viry Jean-Bernard Franchet et économe de Thairy, Rd François Hudry.

4 Il approuve la fondation d'une chapelle à Bonne, sous le vocable de la Nativité.

8 Fête de la Nativité, comme il célébrait dans l'église de Notre-Dame de Liesse, « voilà que par une fente de « la grande fenestre vitrée, qui est au chœur... entra « une colombe toute blanche qui vint se reposer sur « son espaule et de là sur son giron, lorsqu'il « estoit au throsne..., ce qui n'arriva pas sans l'es- « tonnement de tous ceux qui estoyent en l'esglise, « qui se mirent à dire... : Nostre evesque est un « sainct... » Après les Vêpres, le Prélat prêcha les louanges de la Vierge, « la colombe toute belle, en « laquelle il n'y a pas la moindre tache. » (Sermon 98e.)

12 Il nomme curé de Duingt Rd Gabriel Matelon. Le même jour, il écrit au duc de Bellegarde. (M., v, 925.)

18 Un jeudi, François célébra solennellement, communia toutes les Sœurs, et, après la messe « bénit la pierre « (première pierre du premier monastère de la Visi- « tation) et la remit à la dame de la Croix, fille de « Prosper Maillard, comte de Tournon, qui la jetta « au nom de la Sérénissime princesse, Marguerite « de Savoie. »

19 Il écrit deux mots à une de ses nièces. (M., v, 911.) (Migne date cette lettre du 11 et Vivès du 19.)

20 Le Prélat confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. Benoit de Chevron, doyen de N.-D. de Liesse,

1614

et Charles de Nemours, chanoine de la même église, reçurent le sous-diaconat.

OCTOBRE

Annecy.

2 François convoque un ecclésiastique auquel il veut donner un bénéfice en sa cathédrale. (*Philothée*, II, 282.)

6 (Vers le). Dans une lettre à la Mère de Chantal, il lui parle de l'affection avec laquelle il écrit le livre de *l'Amour de Dieu*. (M., VI, 974.)

6 Il prie M. de Forax, gentilhomme de la Chambre du duc de Nemours, de favoriser l'acquisition d'un jardin que les Sœurs de la Visitation voulaient acheter des Pères Dominicains. (M., V, 931.)

11 En ce jour, une personne étant venue troubler les maçons qui travaillaient à la construction du monastère de la Visitation, la Mère de Chantal fit mander le saint Evêque. Celui-ci arrive et fait quelques observations à cette personne, mais avec tant de calme et de douceur que la Mère de Chantal en éprouva presque de la contrariété. (*A. S.*)

12 (22e dim.) François prêche sur l'Evangile du jour. (Sermon 99e.)

15 François écrit à Madame (M., V, 933.) Le

22 Il nomme curé de Saint-Blaise Rd Guillaume Nicollier.

26 (23e dim.) Il prêche sur l'hémorroïsse de l'Evangile. (Sermon 100e.)

30 Il écrit à Madame de Gouffier au sujet des Carmélites. (M., V, 936.)

NOVEMBRE

Annecy.

1 François console une cousine qui vient de perdre son père. (M., V, 937.)

2 Il assiste à l'ouverture des cours des PP. Barnabites.

4 Au collège, il prononce le panégyrique de Saint Charles Borromée. (Sermon 101e.)

6 François conjure le duc de Nemours de revenir en Savoie, à cause de la guerre qui venait d'éclater avec l'Espagne à l'occasion du Montferrat. (M., v, 939.) Mais on voit, par une lettre du même jour au comte de Tournon, qu'il n'espérait rien de sa tentative. (*Acad. Sal.*, IV, p. 7).

7 Ecrivant à Madame de La Fléchère (M., VI, 975), il lui donne diverses nouvelles : un de ses frères est malade, le livre de l'*Amour de Dieu* est achevé, il ne reste qu'à le transcrire ; enfin, la Mère de Chantal partira pour Lyon après la Saint-Martin.

21 François déclare aux Sœurs de la Visitation qu'il a choisi le 21 novembre pour le jour de la rénovation annuelle de leurs vœux. (*A. S.*) Le

23 A Moûtiers, François consacre l'église des Capucins. (*Revue S.*, 1865, p. 38.) (1). De retour à Annecy, le

28 Il annonce au comte de Tournon son prochain départ pour le Valais, où il doit procéder au sacre de l'évêque de Sion. (M., VI, 698.)

DÉCEMBRE

Voyage à Sion

1 Annecy. François homologue le traité passé le 5 juillet entre la ville et les Barnabites. Le soir, il se met en route pour Sion, bien que fatigué, et va coucher au château de Polinge. Il était accompagné de Bernard, son frère, de Noël Roget, du chanoine Rolland et de Favre, son valet de chambre.

2 De Polinge, « Je suis, Dieu merci, tout guéri et brave, « écrivait-il à la Mère de Chantal, et ce bon gentil- « homme suisse m'a dit que M. l'Evesque son frère

(1) Mgr Anastase Germonio, appelé à Turin en 1613, avait confié son diocèse à l'évêque d'Annecy, qui dut faire plusieurs courses à Moûtiers.

« n'avait pas desiré ma presence seulement pour « l'action (le sacre), mais pour conférer avec « moi de plusieurs choses d'importance... Voilà « pourquoi je vais encore plus joyeusement voir si « Dieu se servira de moi en quelque chose pour sa « gloire. » (M., v, 1691.)

3 (Vers le) François s'arrête à Evian, prend avec lui l'ancien archevêque de Vienne, Mgr Gribaldi, et tous deux ensemble arrivent à Sion, escortés par le Chapitre et les principaux de la ville qui étaient venus à leur rencontre jusqu'à Monthey.

7 (Dimanche) François assiste au sacre du nouvel évêque, H. Jost ou Jodoc; il monte ensuite en chaire, mître en tête, et parle avec éloquence de la succession apostolique dans la sainte église de Dieu (1).

Après la cérémonie, eut lieu le festin qui ne dura pas moins de six heures et demie. « V. E. peut bien « penser si, passé la première heure, les autres « devoient estre longues à ceux qui ne s'estoient « jamais trouvés en telle histoire. » Ce sont les termes mèmes du Saint écrivant au marquis de Lans. Puis, faisant allusion à l'énorme coupe que l'on vidait en ces occasions et aux nombreux toasts en usage, il ajoute: « Le bon Monseigneur l'arche- « vesque de Vienne et moi fûmes exemps de carous « (santés) hormis de quatre... Mais nous le fismes « encore dans des verres et selon la mesure que « nous voulusmes. » (M., vi, 699.)

Notre pieux prélat employa le temps qu'il eut de libre à la conversion des hérétiques et à traiter avec eux des matières controversées.

12 (Vers le) François quitta le Valais. S'étant aperçu que les Valaisans étaient prêts à se jeter dans le parti de l'Espagne, il s'empressa, dès qu'il fut à Thonon, le

(1) Le sacre eut lieu le deuxième dimanche de l'Avent, qui tombait le 7 décembre, soit le 27 novembre, en suivant l'ancien style qui était encore en usage dans le Valais.

13 D'en informer le marquis de Lans et Charles-Emmanuel qui lui en témoigna sa reconnaissance. (M., VI, 699, 700.)

Le même jour, il autorise l'ouverture d'une chapelle récemment fondée au lieu dit l'Eau-Noire, sur la route de Vacheresse à Abondance. (M., VI, 1108.)

15 (Lundi). Dans l'église paroissiale, il donne la tonsure à dix jeunes gens dont trois étaient de Sixt, trois de Thonon et deux d'Evian. De retour à Annecy le

19 il ordonne le

20 trois sous-diacres, six diacres et neuf prêtres dans la chapelle de son palais.

24 A la Visitation, il prêche sur la fête du lendemain

25 Noël.

27 A la Visitation, il donne l'habit à sœur Paule-Hieronyme, fille de noble Michel Guillet de Monthoux. (*Œuvres de sainte Chantal*, IV, 603.)

Vers ce temps, le Saint se dépouille de son vêtement pour le donner à un pauvre. (*Vie*, II, p. 101.)

1615

Fondation de la Visitation de Lyon. — Voyages à Lyon, en Chablais, à La Roche. — Venue des évêques de Lyon et de Maurienne.

JANVIER

Annecy.

2 François avertit Claude de Blonay qu'on a fait choix de sa fille, Marie-Aimée, pour aller fonder avec d'autres un monastère de l'Ordre à Lyon. (M., V, 944.)

6 Epiphanie. Il prêche sur la fête du jour à la Visitation. Même jour, il nomme son ami, Philippe de Quoex, chanoine, en remplacement de Cl.-Et. Nouvellet.

Le Chapitre lui ayant adressé « avec toutes les ré-

vérences convenables » une sorte de protestation, le lendemain

7 François déclare qu'il se réserve de nommer aux prébendes vacantes dans le Chapitre, quatre mois de l'année. (Mercier, *Le Chapitre de Genève*, 381.) Enfin, le

8 Il accorde à Philippe de Quoex de nouvelles lettres de ~~nomination~~ (M., VI, 1034.)

Dimanch. 25 François, prêchant au collège, paraît en extase. (A. S.) Ce même jour, il écrit à Mme de la Fléchère (M., VI, 1352), lui annonçant que la Mère de Chantal partait le lendemain pour Lyon.

26 La Mère de Chantal ainsi que les Sœurs Favre, Chastel, de Blonay et Mme de Gouffier se mettent en route, accompagnées de messieurs et de dames de Lyon, vont coucher le soir au château de Clermont, et arrivent le 1er février à Lyon, où elles fondent un monastère le lendemain. Le prélat avait remis à la Sœur de Blonay sept petits écrits qui devaient être donnés successivement à la Mère de Chantal, un chaque jour du voyage. Dans le ~~premier~~ il disait : « Allons, « ~~donc~~, ma très chère fille, où Dieu vous appelle... « Vos anges de deçà tiennent les yeux sur vous et « votre petite troupe, et ne vous peuvent abandonner... » (M., V, 945.)

28 Le troisième commençait ainsi : « Ma très chère fille, [illegible], invoquez-le avec confiance.....

FÉVRIER

1 François va au premier monastère. ~~C'est peut-être en ce jour qu'il faut placer l'entretien 2°~~. (Voir la lettre suivante.)

4 Il écrit à la Mère de Chantal, lui souhaitant à elle et à ses compagnes le comble de toute bénédiction. (M., VI, 976.)

7 Dans la chapelle de son palais, il donne la tonsure à Nic. Teste, qu'il nomme recteur de la chapelle Sainte-Catherine, à Frangy.

17 François adresse au cardinal Maurice de Savoie des attestations de l'honneur qui est rendu, en divers lieux, au Bienheureux Amédée de Savoie et lui recommande le collège d'Annecy. (M., VI, 884.)

MARS

Annecy.

1 (Dimanche) François accorde des lettres dimissoriales à F. Paccard de La Roche. Le lendemain

2 Il monte au château de Sales.

4 Jour des Cendres. François « fait sa matinée tout seul « à la galerie et en la chapelle. » (Lettre du 5.)

5 Il redescend a Annecy. Le soir, écrivant à la Mère de Chantal, il lui raconte la charmante scène dont il avait été témoin la veille, des pigeons du château partageant leur grain avec les pauvres oisillons du voisinage. Il ajoute : « Dieu me favorise de beaucoup « de consolations et sainctes affections... Il en soit « beny eternellement... Je fais ce que je puis pour le « livre (le traité de l'*Amour de Dieu*.) Croyez que ce « m'est un martyre bien grand de ne pouvoir gagner « le tems requis, neantmoins j'avance fort. » (M., V, 960.)

9 [illegible] (V, 960.)

13 François écrit à M. de Châtillon, plébain de Thonon, à propos du curé de Cervens. (*Philothée*, II, 283.)

14 (Samedi) Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. Parmi les sous-diacres, on trouve F. Despine, chanoine de Saint-Pierre. Le lendemain

15 Il adresse une demande à S. A. en faveur des habitants d'Annecy. (M., VI, 704.)

17 Il en adresse une autre à une cousine en faveur de deux veuves et de leurs enfants. (*A. S.*, III, p. 1.)

20 (Vendredi) François prêche sur l'attrition (sermon 104e); et le

22 (3e dimanche), il prêche à la Visitation sur la prière (sermon 105e).

1615

24 Il accorde des lettres dimissoriales à Nᵉ Geo. Martinel, de Seyssel, étudiant à Chambéry.

25 Jour de l'Annonciation. « Le serviteur de Dieu étant « de retour des vêpres et s'étant retiré dans son « Oratoire pour dire son chapelet et méditer sur le « mystère du jour, un globe de feu tomba sur sa « tête, se partagea, rendit son visage resplendis- « sant... pendant que son âme était investie d'une « suavité de consolations intérieures si abondantes, « qu'il tomba en syncope. » (Dép. de F. Favre; (*A. S.*) — (Charles-Auguste place ce fait à l'année 1616.)

29 (4ᵉ dimanche). Le Saint prêche sur l'Oraison. (IX, p. 51.)

c'est probat vers ce temps qu'il faut placer la lettre concernant l'émeute de Seyssel (1616)

AVRIL

Annecy.

4 (Samedi avant la Passion) François confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. Au nombre des tonsurés figurent noble Pierre de Quoex, de Talloires, et Jean-Louis, fils de noble Christophe de Lornay, d'Annecy-le-Vieux. Le lendemain

4 avril, [illegible] à la M. de Chantal
5 — id. — —
7 avril, [illegible] à sa sœur Gaspard (1616)
8 avril, il monte à St Catherine
9 — à la M. de Chantal, 1616
12. à Mgr Fenouillet (1616)

5 il prêche sur la prière ; le

10 sur la pénitence, et le

12 (Rameaux) sur l'Oraison (sermon 106ᵉ.)

16 (Jeudi-Saint) François bénit les saintes huiles. Le lendemain

17 Il fit un sermon de deux heures et demie sur la Passion.

18 Après avoir ordonné un diacre et deux prêtres dans la chapelle de la Visitation, François répond à la Mère de Chantal, lui laissant la liberté de recevoir des filles qui sortaient d'un monastère de Capucines. (M., v, 961.) ou plutôt des aspirantes du Tiers Ordre des Capucines (1616)

19 Pâques. François officie.

21 Le P. de la Rivière, qui avait prêché le Carême, ter-

c'est en 1616 que le p. La Rivière prêcha le Carême.

En ce temps, Louis fils aîné de M. Des Hayes, étudie au collège chappuisien.

mine en adressant de grands éloges à l'humble Prélat : celui-ci en est fort peiné. (*A. S.*)

26 François accorde des lettres dimissoriales à P. Seraphin, de Cluses, étudiant à Tournon. Le soir, il entend et applaudit le fils de M. Deshayes, débitant en chaire un poème sur la Résurrection de Notre-Seigneur. (V. lettre du 3 mai.)

Le même jour, il écrit à une dame malade. (M., v, 963.)

27 Le prélat unit la paroisse de La Tour à l'abbaye de Sixt; et le

28 Il y nomme curé Mre Jean Gay.

MAI

Annecy.

1 Notre Prélat reçoit de M. Deshayes une lettre à laquelle il répond le

3 En le remerciant de diverses démarches et en lui parlant longuement de son fils qui est au collège d'Annecy. (M., v, 964.)

5 Lettre au P. Jean de Saint-Malachie, religieux à Fontaine-lès-Dijon. (M., vi, 863.)

6 François préside le Synode auquel assistent quarante-six curés, treize surveillants soit archiprêtres et une trentaine de chanoines.

7 Il fait deux tonsurés dans la chapelle de son palais, Claude Savarin de Brenod et Michel Loup, de Loisin; il signe ensuite une ordonnance concernant le service divin à Seyssel.

10 Il écrit deux mots « sans loisir quelconque » à la Mère de Chantal pour une dame qui veut entrer pendant quelques jours à la Visitation. (M., v, 967); et le

11 une lettre à M. Dunant, curé de Gex. (M., vi, 877.)

Vers ce temps, le prélat ordonne des prières publiques à l'occasion de la guerre sévissant en Italie entre S. A. et les Espagnols, et prêche à cette occasion (sermon 107e.)

13 à la Mère de Chantal (1079)

14 Apprenant par la sœur Favre que la Mère de Chantal était sérieusement malade, il répond qu'il enverra à Lyon le médecin Grandis et y ajoute deux mots pour la fondatrice. (M. v, 969, vi, 979.)

21 François console une mère de la perte de son fils. (M., vi, 970.)

28 Ascension. François officie.

31 Il remercie la Mère Favre des bonnes nouvelles qu'elle lui a données de la Mère de Chantal. (M., vi, 878.)

JUIN

Voyage du Saint à Lyon

1 François répondant à plusieurs lettres de Mme de La Fléchère, fait l'éloge des Barnabites et lui apprend que la Mère de Chantal est guérie « avec une grande « consolation de voir arriver quantité de demoiselles « et dames veuves bien qualifiées qui demandent « place à la congrégation. » (M., vi, 981.)

7 Pentecôte. François officie.

13 Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. On trouve parmi les tonsurés : nobles Jacques, fils de Christophe de Lornay, Mathieu Duffoug et Amédée fils de Michel Viallon dit de Novelles.

15 Il fait un tonsuré dans la chapelle de son palais,

18-25 Fête-Dieu. François officie.

20 Il donne des conseils à Mme de La Fléchère relativement à à sa filleule et lui annonce qu'il ira en Chablais « ce mois d'août. » (M., vi, 984.)

21 Il nomme un chapelain à Saint-Nicolas de Véroce.

23 (~~Vers le~~) Répondant à une dame (Mme de La ~~Clo~~ ~~chère?~~) François lui dit : « Je vais à Lyon pour « contenter Monseigneur l'archevesque de ce lieu-là, « qui vouloit venir me voir en toutte façon, si je ne « me fusse résolu d'aller auprès de lui... Ce sera « un voyage de quinze jours ou environ... » (M., v, 915.)

25 ~~ou 26~~ François prit donc la route de Lyon pour aller voir « le tres vertueux archevesque, Denis-Simon de « Marquemont, qui depuis a esté cardinal. » créé [illegible] en 1626.

28 Dimanche, après l'office de Vespres « l'archevesque « monta en carosse, accompagné de plusieurs com- « tes et la ville, et fut au-devant du saint homme « jusque bien loin, et après les compliments faicts « d'un costé et d'autre, le conduisit et receut très ma- « gnifiquement. » Le lendemain

29 François prêcha dans l'église métropolitaine, conféra « avec ces bonnes dames et damoiselles qui dési- » roient d'embrasser l'Institut de la Visitation, ..., « et enfin jura une tres saincte amitié avec ce grand « prelat... » (*Vie*, II, p. 96).

Le Saint demeura d~~ix~~ouze jours à Lyon, pendant lesquels la multitude des visites, et diverses affaires, jointes à quelques prédications, ne lui laissèrent pas une demi-heure de loisir.

JUILLET

Voyage du Saint à Lyon

1 · François soupe avec Chev. de Neuville, gouverneur de Lyon (l. 1096)

2 A Lyon, François prêche à la Visitation, à l'occasion de la prise d'habit de Françoise-Jeronyme de Villette. (*A. S.*, VIII, 114.)

5 (4e dim. après Pentecôte). Il prêche, dans l'église métropolitaine de Saint Jean, sur la pénitence. (Sermon 108e.)

9 De Lyon, il écrit à M. de Bérulle, pour lui recommander un ecclésiastique qui prêche « *fort joliment* « *et dévotement.* » (*Etudes religieuses* des PP. Jésuites, mars 1868.)

10 (Vendredi) François part de Lyon et vient coucher à Saint-Prix, à deux lieues de la ville. Le

11 Il arrive à Seyssel, où il fait un tonsuré. Le lendemain

12 Il y prêche et rentre le soir à Annecy. Apprenant que Mme de Travernay est très gravement malade à [illegible], il part de grand matin le

lundi 13, la confesse et rentre à Annecy, d'où, le même jour,

13 Il écrit à un supérieur de communauté en faveur d'un religieux qui a été chassé de l'Ordre. (M., v, 1123.)

14 François rend compte de son voyage à la Mère de Chantal (M., v, 975) et répond à une dame. Parlant à celle-ci de lui-même, le bon Saint fait cet aveu : « Sur le propos de mon âme... je vous dirai « que je la trouve un peu plus à mon gré qu'à l'or- « dinaire, pour n'y voir plus rien qui la tienne « attachée à ce monde, et plus sensible aux biens « éternels. » (M., v, 977.)

15 François avertit M. Deshayes des défauts de son fils. (M., v, 972.)

19 Il nomme Rd Claude-François Poncey, recteur de la chapelle Saint Jean-Baptiste, à Passy.

21 Il ~~con~~sole la ~~Mère de Chantal dans ses sèche~~resses ~~spirituelles (M., v, 978) et~~ nomme J.-P. Despine recteur de la chapelle de Toutes-Ames à Saint Nicolas de Véroce.

24 Sur la présentation de Rd Thomas Pobel, prieur de Peillonnex, il nomme recteur de la chapelle Saint Jean-Baptiste à Passy, Rd Jean Pobel.

30 Apprenant que Madame de Traverney est très gravement malade, le Saint se rend auprès d'elle et la guérit. (*Année Sainte.*)

AOUT

Voyage de François en Chablais

4 Annecy. François nomme curé de Virieu-le-Petit Rd Claude Perrier.

6 Il assiste à la profession des sœurs Bally et Fardel. (*A. S.*)

11 François nomme J.-F. Rosset recteur d'une chapelle à Passy et d'une autre à Saint-Gervais.

14 Dans une lettre au curé de Gex, François blâme les mariages mixtes. (M., VI, 885.)

~~(Vers le)~~ François se met en route pour Abondance,

16 ou 17 A la m. S. Chantal, à Lyon

où il doit se rencontrer le jour de la fête de saint Bernard (20 août) avec le général des Feuillants et M. de Charmoisy. (Voir lettre du 19 jour à la Mère de Chantal.)

19 A Thonon, François nomme Hilaire Vallier chanoine à Sallanches.

Il se rend ensuite à Evian, où Mgr Gribaldi l'attendait pour dîner, et, le soir, il va coucher au château de M. de Blonay, à Saint-Paul. (Lettre du Saint à la Mère de Chantal, M., VI, 980.) Le

20 De grand matin, François se rendit à Abondance, où il demeura un jour ou deux, et regagna le

24 La ville de Thonon (*Vie*, II, 112) où il allait préparer l'établissement des PP. Barnabites.

27 Il est accompagné de son ami, le chanoine Philippe de Quoex.

SEPTEMBRE

François à Thonon

Pendant le séjour de notre prélat en Chablais, la peste faisait de grands ravages à Genève. Afin de rassurer les habitants de Thonon, François les engagea à mettre leur confiance dans l'intercession du Bienheureux Amédée de Savoie, « de la naissance duquel leur ville avoit esté honorée ». Ceux-ci, au témoignage du prélat, manifestèrent tous « une espérance extrême ». (Lettre du 10 mars 1616.)

1 Thonon. François nomme J.-P. Moccand curé à Saint-Gingolph et Rd Louis Morel, à Féterne.

3 Après avoir signé une convention passée entre la ville et les PP. Barnabites, François en informe le prince de Piémont. (M., V, 979.)

6 Il nomme Rd L. Morel, recteur de la chapelle Saint-Roch, à Evian.

7 Par une lettre du président Favre, François apprend la mort de Rd J. Favre, son vicaire général, décédé à Chambéry, deux jours auparavant ; et le lendemain

1615

8 Il nomme à sa place son propre frère, Jean-François de Sales. (M., v, 981 et vi, 1081.)

11 A Thonon, François fait trois tonsurés dans l'église des Capucins.

12 Ecrivant à l'abbesse des Clarisses d'Evian (R^de Claudine de Blonay), François insiste sur l'utilité des confesseurs extraordinaires. (M., v, 982.)

13 Dans l'église de N.-D. de Compassion, François fait quatre tonsurés, parmi lesquels Claude, fils de noble Jean Pobel, de Bonneville, et deux minorés, savoir : F. Anthoine de Morillon et F., fils de N^e Claude Marin, de Thonon. — Le prélat était accompagné du chanoine Philippe de Quoex et d'égrège F. Favre.

14 François signe une ordonnance pour le curé d'Anthy, écrit à S. A. en faveur d'un noble de Corsier, converti sept années auparavant (M., vi, 705) ; et sans s'arrêter à La Roche, comme il en avait l'intention, il rentre le soir même à Annecy.

19 Dans la chapelle de son palais, François fait deux tonsurés et trois minorés, savoir nobles Balth. de Menthon, de Dingy, Philippe Reydellet, religieux de Nantua, et discret Hélin Vallier.

21 Il assiste au concours pour la cure de Boussy, dont R^d Louis Chevrier est nommé économe.

24 A X..., François bénit le mariage de M. de Monthoux. (Voir lettre de ce jour à Madame de La Fléchère, M., vi, 986.)

OCTOBRE

Annecy.

2 François recommande à S. A. de favoriser l'introduction en Chablais de l'art de faire la soie « pour « affaiblir Genève qui se soutient en bonne partie de « ce trafic. »[1] (M., vi, 705.) Nous verrons que S. A. entra dans les vues du Saint.

Le même jour, écrivant à Mgr Fenouillet, évêque de Montpellier, François lui parle de la peste qui

1. Déjà en 1609, on fabrique à Thonon des « draps de soye » — Piccard, I, 369 ; E. N. XVI, 330 ; XVII, 38, 66.

1615

règne à Genève depuis quelques semaines. (*Lettres inédites*, Avignon, 1866.) 1118e

3 Il nomme son aumônier, Michel Favre, économe de la cure de Meytet, vacante par le décès de Louis de La Pallud. Vers ce temps, F reçoit la visite du général des Feuillants, dom Jean de Sainte-Catherine, qui partit d'Annecy le 19.

4 Il encourage la sœur Favre à porter avec courage la charge de supérieure de la Maison de Lyon. (M., v, 987.) à elle confiée par la M. de Chantal en partant de Lyon pour la Bourgogne. 1119e

6 A la demande d'Anne de Clermont, veuve de Pierre de Grôlée, seigneur de Châteauneuf, François unit la chapelle de l'hôpital d'Hauteville à la cure du lieu, soit à la chapelle Saint Nicolas d'Hauteville « qui sert maintenant de paroissiale. » Celle-ci, d'après Croisollet (la paroissiale était à Hauteville au XVIe siècle (1)

7 (vers le) ou chapelle du château à Mme La Flechère 8, à Mme de Chantal (1120, 1121)

12 Il écrit à une religieuse de la Visitation. (M., v, 988.) la M. Favre (1122e)

23 Ecrivant à Madame de La Fléchère (M., IX, 85), François lui dit : « Notre Mère (de Chantal) viendra demain. » et à Claude de Blonay 1123

24 Il autorise les habitants des hameaux de Corsens et de Morsy, de la paroisse de Thonon, à se faire inhumer dans le cimetière de Marclaz-dessus, qui dépendait de la paroisse d'Anthy. — écrit à P. Fenouillet p. lui recommander un étudiant en médecine (1125)

Vers ce temps, François apprend que l'archevêque de Lyon, interrompant ses visites pastorales, se dispose à venir jusqu'à Annecy. Le [illegible]

29 Il en acquiert la certitude. Le lendemain

30 Un vendredi, il va à la rencontre de ce prélat, qui arrive accompagné de huit hommes à cheval.

31 Les deux évêques assistent à un concours. Un ecclésiastique, P.-F. de Rossillon, dit abbé du Châtelard, qui n'avait guère d'autres mérites que sa naissance et la recommandation de S. A., se présente, mais François le refuse. Le lendemain (2)

Vers ce temps, à la mère Favre (1126)

NOVEMBRE

Annecy.

1 Dans le chœur de l'église cathédrale, le noble évincé présente à son évêque un libelle diffamatoire. (*A. S.*)

(1) Eglise d'Hauteville, bâtie en 1646.

2. Ce concours n'eut lieu que le 4 nov. : c'était pour les cure de Scionzier et de Minzier. Ce qui m'a trompé, ce sont d'abord Migne qui date faussement du 4 la lettre par laquelle le S. s'excuse auprès de S. A. de n'avoir pas nommé M. de Rossillon, elle est du 8 ;

1615

Les chanoines indignés réclament la punition de l'audacieux ; mais, au lieu de tirer vengeance de cet affront, François plaida le pardon du coupable.

2 Les deux prélats assistent à la rentrée du collège. Ils assistent encore le lendemain

3 A l'inauguration du cours de dom Baranzano (Ducis, *Revue Sav.*, 1881), et le

4 (Fête de saint Charles), à la thèse de dialectique soutenue par Louis de Sonnaz, prieur de Saint-Didier en Bresse. Mgr de Marquemont fit en chaire un très grand éloge des Barnabites. Ce prélat partit vers le 6 ; mais dès lors il s'établit une correspondance suivie entre lui et le saint Evêque de Genève.

Le même jour, François s'excuse auprès de S. A. de n'avoir pu conférer à M. du Châtelard le bénéfice convoité (M., VI, 706)(*), nomme curé de Scionzier Rd P. Jay, chanoine de Genève, et curé de Minzier, Jacques Roget.

6 Il adresse quelques mots à Madame de La Fléchère en envoyant prendre des nouvelles de sa cousine, Madame de Tournon, qui est malade. (M., VI, 986.) Dans ces quelques lignes se révèlent la simplicité et l'humilité du Saint.

11 Il se rend à La Thuille pour baptiser un enfant de son frère Louis.

13 François homologue la dotation par Nicolas de Fert d'une chapelle N.-D. érigée dans l'église de Morzine par Rd P. de Fert, curé du lieu et par Guillaume, père du donateur. Quelques jours auparavant, le curé Pierre de Fert était mort *ab intestat*. D'après la législation de l'époque, ses biens, qui étaient considérables, revenaient à l'évêque. Mais les parents s'en vinrent trouver le Prélat et lui offrirent, en échange de ses droits, la misérable somme de vingt ducatons (environ 70 francs), qu'il accepta sans hésiter et qu'il se hâta de distribuer aux pauvres. Geo. Rolland, son maître d'hôtel, lui en fit des reproches, que le bon Saint reçut avec non moins de grâce.

(*) Migne s'est trompé ; l'autographe porte la date du VIII (8) nov.

15 Apprenant, par une lettre du marquis de Lans, que la visite de l'archevêque de Lyon a causé quelque ombrage à la cour, François se justifie auprès du gouverneur. (M., v, 989). Mais cette justification ne réussit point à convaincre S. A., comme on le verra plus loin.

20 François donne la tonsure, dans son palais, à F., fils d'égrège Barthel. Clerc, de Seyssel.

21 A la Visitation, il célèbre la sainte Messe, avant laquelle les Sœurs prononcent, entre ses mains, le renouvellement de leurs vœux. (Lettre du 13 décembre.)

Depuis ce jour, François éprouva de la fatigue, et, pendant plusieurs semaines, « traîna entre la santé et la « maladie » ; ce qui ne l'empêcha point de se transporter jusqu'à La Roche pour arranger un différend entre les chanoines de la Collégiale.

DÉCEMBRE

Annecy.

3 François nomme Rd Laurent de Collonge curé de Morzine, en place de Rd P. de Fert.

6 (Vers le) François va à La Roche.

8 A La Roche, François célèbre la fête de l'Immaculée-Conception, et rentre le 9.

9 A son retour, il trouve Mgr Millet, évêque de Maurienne, et chancelier de l'Annonciade, qui passa quelques jours à Annecy. (Lettres de sainte Chantal.)

13 François adresse quelques avis à la Mère Favre. (M., v, 993.)

15 Il assure de nouveau à S. A. que Mgr de Marquemont et lui n'ont traité que de choses spirituelles et de la conduite des âmes. (M., vi, 715.)

17 François écrit à Madame de La Fléchère au sujet de différends à arranger (M., vi, 987) ; et le lendemain

18 A la Mère Favre et à la Mère de Chantal. (M., v, 996 et 997.)

19 Dans l'église de Sainte-Claire, François confère les Ordres. Parmi les tonsurés, on remarque : Etienne, fils de Gallois de Sales et Jean-Geo. Vallon, de Samoëns ; et parmi les prêtres, le Barnabite dom Baranzano.

20 François assiste, au collège, à la première messe de dom Baranzano.

25 Noël. François officie. Le 25 ou le 27, il adresse quelques réflexions pieuses à une religieuse. (M., v, 999.)

27 Il assiste à la profession des Sœurs de Monthoux et de Monterey, vicaire pp. d. Bonne (1149.)

31 Répondant à l'évêque de Sion, qui lui avait demandé un prédicateur habile, François dit qu'il fera le possible pour le satisfaire. En attendant, il se réjouit de la persévérance du converti, Nicolas Bartoloni, qui s'était fixé à Sion, et promet de faire prier pour les habitants de Saint-Maurice, affligés de la peste. (M., VI, 988.)

1616

Etablissement des Barnabites à Thonon. — Troubles autour d'Annecy. — Le « Traité de l'Amour de Dieu ». — Avent à Grenoble.

JANVIER

Voyage à Samoëns

En ce temps, François est fort occupé.

4 La Mère de Chantal écrivait, ce jour-là : « Je le vois « fort peu et ne saurois dire le tems qu'il y a que je « ne lui point parlé, tant il est accablé d'affaires. »

6 François adresse des vœux de bonne année au duc de Bellegarde. (M., VI, 1353.)

12 François est à la Visitation, d'où il va à la rencontre

de Mgr de Maurienne, qui revient passer deux ou trois jours auprès de lui.

13 D'après l'*Année Sainte*, c'est en ce jour qu'un jeune cavalier vint insolemment jouer du cor et faire aboyer sa meute sous les fenêtres du Prélat. (Voir

18 Lundi, apprenant que Madame de Charmoisy est dangereusement malade à Samoëns, François s'y ~~rechemine en toute hâte~~ avec le médecin Grandis,

19-23 François demeure à Sa[illegible] trois ou quatre jours.

Pendant ce temps, le duc de Nemours fait une apparition à Annecy. Le 21 janvier, au château du lieu, il signe une ordonnance en faveur de Jules Creste, seigneur de La Motte (*Arch. Dép.*), et laisse en partant une lettre dans laquelle il exprime à notre prélat, avec son regret de ne l'avoir pas rencontré, son admiration pour les Barnabites qui dirigent le collège. (M., VI, 1010.)

23 Notre prélat, ~~est~~ de retour à Annecy,

25 Il prêche chez les Barnabites à l'occasion de leur fête patronale. (Conversion de saint Paul.)

26 Il institue J.-F. Renand, curé des paroisses de Brenthonne-Avully vacantes par la mort d'Antoine Cartier.

A peine revenu de Samoëns, François ~~apprend dire~~ que Madame de Charmoisy va plus mal. Il se met de nouveau en route, mais ne peut traverser les Bornes à cause de la neige qui était tombée. Il regagne donc la ville d'Annecy, où il ne tarde pas à recevoir de meilleures nouvelles. C'est ce que le Saint nous apprend lui-même dans une lettre du

26 A une dame que nous pensons être Madame de La Fléchère. (M., VI, 864.) (1).

(1) Migne fixe cette lettre au 26 janvier ; mais le texte démontre qu'elle a dû être écrite plus tard.

FÉVRIER

Voyage à Mionnaz et à Rumilly

1 D'Annecy François adresse deux mots à un évêque, qui l'avait prié de travailler à la réconciliation de deux seigneurs: « Monseigneur, je ne puis m'em- « pêcher de vous resaluer toujours quand les com- « modités s'en présentent... » (M., v, 1002.)

2 Purification. Il prêche sur la fête de ce jour. (Sermon 109e.)

Même jour, François écrit à la Mère Favre au sujet des objections que l'archevêque de Lyon opposait à la première constitution de l'Ordre de la Visitation. (M., vi, 992.)

L'archevêque de Lyon craignant que, par la suite des temps, la liberté accordée aux religieuses de sortir pour la visite des malades, ne finit par amener de graves abus, croyait nécessaire d'ordonner la clôture et de faire faire des vœux solennels, en un mot d'ériger la congrégation en titre de religion. (M., vi, 1127.) L'humble François de Sales, après quelques hésitations, se rendit aux désirs de l'archevêque. Plus tard, un saint reprit l'idée de son ami François de Sales, l'élargit même, et les succès merveilleux qu'ont obtenu les *Filles de la Charité* prouvent que les craintes de Mgr de Marquemont n'étaient guère fondées.

8 Il apprend que Claude-François de La Fléchère est gravement malade à Rumilly. Le lendemain

9 Il s'achemine vers cette ville.

« Je vais dire la sainte Messe à la Visitation, où je « ferai la recommandation du malade, écrit-il à « Madame de La Fléchère. J'irai ensuite à Mionnaz, « d'où je repasserai vers vous au retour, afin de « visiter votre malade. » (M., vi, 995.) Celui-ci mourut dans la semaine.

12 Le prélat nomme R^d Pierre Gros, économe de la cure Saint Jean de Tholome.

15 Il passe au château de Sales les deux jours de carnaval.

16 François prie ~~l'abbé~~ le chanoine Philippe de Quoëx de porter ses condoléances à la veuve du défunt. (M., v, 615, à la date 1606.) 1164

17 Jour des Cendres, il écrit à celle-ci pour la consoler. (M., vi, 996), et le 1165

19 A Madame de Mieudry. (1166) Même jour, à M. de Cerisier (1167)

27 Samedi, François confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. Il écrit au C. Porpez-Marc de Toumon au sujet d'un lévite (1170)

29 Il propose à S. A. d'unir au collège d'Annecy les prieurés de Sillingy et de Saint-Clair, et remercie le cardinal Frédéric Borromée de lui avoir envoyé une relique de saint Charles « par le moyen de laquelle « beaucoup de malades ont reçu du soulagement. » (M., vi, 716, 718 et 866.) 1171 et 1172

MARS

1 François écrit une nouvelle lettre à Madame de La Fléchère. (M., vi, 1000.) 1175

5 Il exhorte une de ses nièces à persévérer dans la résolution d'être toute à Dieu. (M., v, 1003.) 1176

10 Il se félicite, dans une lettre à S. A. et dans une autre au cardinal Maurice, du bon acheminement qu'on a donné à la canonisation du bienheureux Amédée de Savoie, et il engage ces princes à favoriser l'introduction des Barnabites à Thonon. (M., v, 1006 et vi, 1082.) à laquelle s'opposent les prêtres de la S-Maison.

Il transmet ces deux lettres par Dom Juste Guérin. 1178

12 François écrit encore au duc et au prince Victor-Amé mêmes en faveur des Barnabites ~~(M., v, 1007 et vi, 72[illegible])~~ 1180 et 1181

19 Samedi avant la Passion, il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

25 ~~C'est en ce jour que, selon Charles Auguste de Sales,~~

en 1616, le Carême fut prêché par [illegible]

le Saint se vit entouré d'un globe de feu, fait que d'autres placent en 1615.

28 François écrit au R. P. Dominique, vice-commissaire des Capucins de Chambéry, pour l'engager à fonder une maison de son Ordre dans la ville de La Roche, (*Acad. Sal.*, xv, p. 16.) Ce projet se réalisa l'année suivante.

François institue P. de Montfalcon économe de la cure de Chainaz, vacante par la mort de F. Damys.

31 Jeudi-Saint. Il bénit les saintes huiles.

Vers ce temps, il reçoit la visite de Mgr de Bourges. (Voir la lettre du 4 avril) qui était prieur à Nantua.

AVRIL

Course à Thonon

Annecy.

1 François remercie S. A. d'avoir introduit les PP. Barnabites et l'art de la soie à Thonon. (M., vi, 721.)

2 François confère les Ordres dans son palais.

3 Pâques. Il officie. Le prédicateur de la retraite, l. 2 la Rivière fait un éloge authentique de F. qui lui en fit des reproches.

4 Il écrit à un gentilhomme qu'il a reçu de S. A. l'autorisation d'aller prêcher le Carême à Grenoble. (M. VI. 722)

7 à [illegible] et Boessieu (1190) pour lui conseiller d'accepter les satisfactions que lui offrait le prieur [illegible] je le passe et vous serai ces quatre mots le prie à l'excuser...

8 Au duc de Nemours pour appuyer une supplique du baron de Villette. (M., v, 1011.)

9 Le lendemain, François se rendit à Thonon, afin d'y installer les PP. Barnabites.

10 A Thonon, chez le marquis de Lullin, le prélat, accompagné de M. de Charmoisy, entend dom Juste Guérin, leur donnant lecture des articles par lesquels S. A. ordonne de remettre aux PP. Barnabites le collège de la Sainte Maison. (M. D. Sav., vi, 178.)

12 Mise en possession des Barnabites en présence des mêmes témoins. Le prieur de Blonay, F. de Blonay prieur de Ripaille, J. Mangin curé de Bons, N. Nouvelle vicaire, F. de Rachat curé de Vailly et N. Seul de Compois.

17 Dans une lettre à la Mère Favre, François lui dit : « Je revins hier de Chablais où, grâces à Dieu, j'ai « laissé les PP. Barnabites établis... Demain, je vais

Les pr. contractants étaient : Mgr de Gribaldi, L. Piazza, Cl. de Blonay prêtres de la S.M. Chatillon, Bonivard, Maguin, Boisjar, Marquis et Avrillon), Cl. Marin et Vincent de Lèva, gardien des Capucins = J. Guérin et Emile Ternier, bourgeois.

« consoler Mme la comtesse de Tournon sur le tres-
« pas de son mari (1), y estant obligé par le paren-
« tage qui est entre nous et par les obligations que
« j'ai à la mémoire du décédé. » (M., v, 1011 et vi, 724.)

18 François se rend à Rumilly auprès de la comtesse de Tournon.

19 Il ouvre le Synode : « Ma très chère fille, écrit-il à Mme « de La Fléchère (M., vi, 1001), je vous escris emmi « les affaires du Synode, c'est-à-dire précipitamment. « J'escrirai ce soir à M. Bonfils... » Il n'écrivit que le 21.

20 François préside le Synode.

21 Id. Il nomme les PP. Dominicains recteurs des chapelles des châteaux de la Balme-Sillingy et de Châteauvieux d'Alby.

22 Nouvelle lettre à Mme de La Fléchère sur ses affaires domestiques. (M., vi, 1002.)

26 François écrit à S. A. Charles-Emmanuel pour le prier d'assurer aux Barnabites de Thonon la possession du prieuré de Contamine que leur dispute l'abbé de Stafarde, dom Scaglia. (M., vi, 723.)

29 Le prélat nomme vicaire perpétuel de Bonne dom J.-F. du Martheray, religieux de Peillonnex, en remplacement de Claude-Nic. de Reydet, doyen de Sallanches, qui ne peut desservir cette église à cause de la distance.

30 Il accorde 40 jours d'indulgences à gagner à toutes les fêtes solennelles, aux membres de la confrérie Saint-Sébastien, de Sallanches.

Ecrivant en ce jour à la Mère Favre, sainte Chantal dit : « J'attends Monseigneur ; il y a huit jours « que je ne lui ai parlé ».

(1) Prosper Maillard de Tournon, † le 16 avril 1616.

MAI

François malade

C'est dans les premiers jours de ce mois que notre saint Evêque envoya en France son *Traité de l'Amour de Dieu*. En effet, les approbations des docteurs sont des 18, 20 et 25 mai ; enfin, le permis d'imprimer du 26.

Annecy.

6 Fête de Saint-Jean-Porte-Latine, François prêche sur la fête.

13 (Avant le) Le saint prélat fut atteint d'une maladie de gosier très grave, mais dont la guérison fut prompte. « On craignait, dit la Mère de Chantal, qu'il ne s'y « formât un apostème qui l'aût étranglé. » Il était déjà convalescent le

13 Jour auquel il écrivait à Mme de La Fléchère : « Je vous « escris sans loisir et seulement pour vous dire que « j'ai receu vos lettres... » (M., VI, 1003.)

18 La mère de Chantal, faisant une retraite sous la direction du prélat, renouvelle, entre ses mains, ses vœux et l'entier dépouillement d'elle-même sans aucune réserve.

22 Pentecôte. François officie.

24 Il donne l'habit, à la Visitation, à Françoise, fille de Gaspard de Sales, sa cousine, et à Gasparde-Marie, fille de Gallois, sa nièce et toutes deux ses filleules ; il reçoit en même temps les vœux de la Sœur de Livron. (*A. S.*)

28 Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

31 Il exhorte la Mère de Chantal à l'esprit de détachement. (M., IX, 88.)

Ce même jour, il approuve le vœu que font les paroissiens de Menthon pour être préservés de la peste, de solenniser la fête de Saint-Sébastien ainsi que celle de Saint-Claude, et d'ériger en leur honneur une chapelle au lieu des Sonziers soit au cimetière des pestiférés. (Arch. de la cure de Menthon.)

JUIN

Disette autour d'Annecy

En ce temps-là (à la suite d'une extrême sécheresse) « la disette estoit grande en Savoye... Or deux jours de « la semaine, François faisoit distribuer à sa porte une « tres bonne aumosne à tous venans, comm'aussi tous les « jours, quoyque ce ne fust pas à heure determinee ; et « parce qu'il y avoit dans la ville d'Annecy plusieurs pau- « vres honteux, ayant appris leurs noms, il fit distribuer « vingt-quatre coupes de froment : et la coupe valoit 30 « et 35 florins. » (*Vie*, II, 109.)

2 (Fête-Dieu). François officie.

3 Répondant à une dame qui lui avait demandé des conseils, et lui avait parlé du *Traité de l'Amour de Dieu* alors sous presse, François lui promet un exemplaire de ce livre « dans deux mois, Dieu ai- « dant. » (M., VI, 983.)

6 Il adresse quelques avis à la Mère de Chantal. (M., VI, 1004.) Le

11 Après avoir répondu une lettre d'affaires à Mme de la Fléchère, à laquelle il annonce l'entrée momentanée à la Visitation de Mme du Châtelard, François monte à Sainte-Catherine. (M., VI, 1005.)

13 Il remercie une demoiselle qui lui avait envoyé un cadeau de valeur. (Biblioth. de l'abbé Collonge, aumônier de la Visitation de Chambéry.)

14 Il fait un tonsuré dans son palais, et unit, à la demande de Berard de Pingon, les chapelles du Saint-Suaire et de Sainte-Catherine de Cusy.

29 François signe la Préface du *Traité de l'Amour de Dieu*.

Les jours suivants, il rédige les Constitutions de la Visitation qu'il élaborait depuis plusieurs années.

JUILLET

A la disette vint s'ajouter l'occupation du pays par des

troupes nombreuses, et la crainte de la guerre civile.

Dans le courant de mai, Henri de Savoie, duc de Genevois-Nemours, avait levé, dans le Genevois et le Faucigny, 800 hommes qu'il avait promis d'envoyer en Piémont au secours de son parent, le duc Charles-Emmanuel, alors en guerre avec l'Espagne. — Mais, séduit par les intrigues des Espagnols qui l'engageaient à se rendre maître de la Savoie, le prince Henri rappela de Conflans cette armée de volontaires qui, par Talloires et le pont de Saint-Clair, s'en vint camper aux environs du Plot, sous la conduite de M. de Poligny. (Juin).

Averti par Louis de Sales, frère du Saint, le marquis de Lans fit occuper les faubourgs d'Annecy (24 juin), envoya Louis de Sales cerner et désarmer le corps de Poligny (1er juillet), et, le surlendemain, échelonna d'autres troupes sur la rive droite du lac.[1] — De son côté, le colonel de La Grange[2], au service du prince de Nemours, vint à la tête de trois compagnies françaises, se présenter à la porte du Sépulcre, et, sur le refus d'ouvrir, menaça de monter à l'assaut (22 juillet). Cependant, trois jours après, il se retira sans avoir exécuté sa menace. Durant ces troubles, l'Evêque ordonna les prières des Quarante-Heures pendant lesquelles il adressa plusieurs fois à son peuple des paroles d'encouragement et prédit que cette démonstration s'en irait en fumée.

2 François écrit à l'archevêque de Lyon. (V. lettres de

10 Il prie le cardinal Bellarmin d'obtenir que sa congrégation soit érigée en Ordre régulier. (M., v, 1014.)

11 Il nomme chanoine Rd Charles de Rouer en remplacement de Jean d'Eloyse, décédé.

13 Il console un ami de la mort de son père (M., v, 1021) et reçoit à la Visitation la dame de Rochette.

17 Il écrit à M. Faideau, doyen de Moulins. (M., vi, 1006.)

22-24 Pendant qu'Annecy est bloqué, l'Evêque refuse d'abandonner son troupeau.

23 Il écrit au prévôt du Grand-Saint-Bernard concernant

la cure d'Allinges une lettre dont on possède l'original au couvent de ce nom. (*Acad. Sal.*, tome XVII.)

24 Ayant reçu des lettres de plusieurs personnages qui lui demandent d'établir un monastère de la Visitation dans la ville de Moulins (M., IX, 90), François y envoie la Mère de Bréchard avec quatre compagnes. Le monastère fut érigé le 25 du mois suivant.

25 « Ma très chère fille, je vous escris hors d'haleine, « allant dire la messe solennelle et prescher. Nous « avons ici MM. de Charmoisy et de Vallon, et « sommes grandement embarrassés de ces troubles », disait ce jour-là le Saint à Mme de la Fléchère. (M., VI, 1059.) Les difficultés entre S. A. et le duc de Nemours furent aplanies par le traité du 14 novembre.

31 Dimanche : C'est en ce jour, ou plutôt la veille que l'on termina l'impression du *Traité de l'Amour de Dieu*. On lit, en effet, dans la première édition : « Achevé d'imprimer ce 31 juillet 1616. »

AOUT

Séjour du prince de Piémont à Annecy. — Le « Traité de l'Amour de Dieu »

En ce mois parut le *Traité de l'Amour de Dieu*. Cet ouvrage admirable, auquel le Saint travaillait depuis dix à douze ans, fut reçu avec un applaudissement universel. Les juges les plus compétents déclarèrent que c'était un livre digne des Augustin, et le général des Chartreux qui, après l'apparition de *l'Introduction à la Vie dévote*, avait conseillé à l'auteur de ne plus écrire, s'écria qu'il ne devait plus poser la plume, tant ces écrits étaient merveilleusement propres à procurer l'honneur de Dieu et la sanctification des âmes.

11 François écrit à la Mère de Chantal (M., V, 1024) de remettre une affaire au lundi suivant, car le lendemain

12 Il doit célébrer la fête de Sainte-Claire dans le couvent de ce nom.

Ce même jour, le prince de Piémont, venant de Chambéry, arrive à Annecy et descend tout droit chez le Prélat. (Ducis, *Revue Sav.*, 1882.)

14 François fait le catéchisme dans l'église de Notre-Dame (V. lettre du 11), et répond à une lettre de Mme de la Fléchère. (M., VI, 727.) Le lendemain

15 (Fête de l'Assomption), François prêche. Après l'office, il écrit à la Mère de Chantal : « Hier soir, j'eus un « sentiment fort particulier du bien que l'on a d'estre « enfant, quoiqu'indigne, de cette glorieuse Mère », et un peu plus loin : « Je viens du sermon, où je « voudrois bien avoir plus saintement et amoureu- « sement parlé de notre glorieuse et sacrée maitres- « se : je la supplie qu'elle me veuille pardonner. » (M., V, 608 à la date de 1606.)

Le même jour, envoyant au duc de Bellegarde un exemplaire du *Traité de l'Amour de Dieu*, François lui fait un grand éloge du prince de Piémont. (L'original se voit au collège d'Evian-les-Bains.) (M., V, 1022.)

22 Le prélat nomme Rd Jean Fornier économe de la cure de Saint-André-sous-Boëge.

23 Il renvoie au prince un homme qui désire proposer quelque dessein contre Genève. (M., VI, 728.)

29 Il adresse le même personnage au duc Charles-Emmanuel, tout en déclarant son projet intempestif (1). (Ibid.)

(1) Nous croyons devoir placer vers ce temps une lettre que Migne (V. 946) suppose adressée à la Mère de Chantal à Lyon en fin janvier 1615, mais qui s'adresse plus vraisemblablement à la Mère Bréchard, partie le 24 juillet pour Moulins. Cette lettre commence ainsi : « Je n'ai reçeu aucune de « vos lettres, ma très chère fille, depuis vostre despart : cela, je vous prie, « que veut-il dire !... Mais j'apprends par lettres venues de Lyon que vous « estes malade... »

SEPTEMBRE

Profitant du séjour du prince de Piémont dans sa ville épiscopale, François lui présenta un mémoire sur la réforme des communautés religieuses du diocèse. Parmi les moyens à prendre, le Prélat conseillait les suivants : séparer des couvents les abbés commendataires en fixant leurs revenus respectifs, retirer de la campagne certaines communautés peu nombreuses, exclure les religieux peu édifiants, enfin, exiger l'observation des règlements prescrits par le concile de Trente pour les monastères de Religieuses. Ces moyens agréèrent au prince, qui promit de les mettre en œuvre en temps opportun.

Annecy.

1 Le prélat unit au monastère des Barnabites d'Annecy le prieuré de Saint-Clair.

2 C'est en ce jour, d'après l'*Année Sainte*, que François est insulté chez lui par un commandeur de Malte parce qu'il avait refusé une cure à son protégé.

6 François envoie à S. A. un exemplaire du *Traité de l'Amour de Dieu*. (M., VI, 731.)

7 Il conseille au prince de Piémont, pour confesseur, le P. Vitalien Beretta, préfet des études au collège des Barnabites, et il adresse à la Mère de Chantal quelques pieuses considérations sur la Nativité de Notre-Dame. (M., V, 1025.)

8 Au premier monastère, Sœur Marie-Gasparde d'Avise prend le voile.

10 (ou 19) François recommande à la Mère Favre de veiller à ce que l'union la plus entière règne parmi les religieuses de Lyon. (M., V, 1025.)

21 Il nomme chapelain à Chanáz R^d^ J.-F. de Bonnet.

24 Samedi, il fait une Ordination générale dans l'église de Sainte-Claire, et le lendemain

25 Dans sa chapelle, il confère le diaconat à Jean de de Mingieu, religieux de Saint-Rambert.

26 François écrit à Sœur Françoise de Cerisier, religieuse de Sainte-Claire. (M., V, 1026.)

27 Dans sa chapelle, il confère la prêtrise à Jean de Mingieu.

OCTOBRE

Annecy.

1 François recommande une affaire au comte Vibo.

5 ~~(M., VI, 732.)~~

6 Ecrivant à Madame de La Fléchère, François lui dit : « Le prince part aujourd'hui. » (M., VI, 1007.)

8 François exhorte la Mère de Bréchard à supporter les défauts du prochain. (M., V, 1028.)

13 Il prie M. Boschi, secrétaire de S. A. de lui expédier un document concernant le collège d'Avignon. (Ibid.)

21 Il informe S. A. que son clergé a voté avec empressement le subside qu'on lui avait demandé. (M., VI, 732.)

Quelques jours après, soit le

26 Il intercède le prince pour que le blé du prieuré de Talloires ne soit pas entièrement employé au service de l'armée. (Ibid.) Enfin le

29 François le supplie d'appuyer de son autorité les démarches que l'on fait à Rome pour obtenir réparation des injustices que l'on a commises dans le collège d'Avignon au préjudice des Savoyards. (Ibid.)

30 Il explique à un ami les motifs qui l'ont porté à voter les subsides demandés par Charles-Emmanuel. (M., VI, 1007.)

NOVEMBRE

Annecy.

1 François officie dans sa cathédrale.

4 Il célèbre la Saint-Charles avec les PP. Barnabites. Après avoir dit la sainte Messe et entendu un sermon de dom Baranzano, il assiste à leur dîner en compagnie de son frère, Jean-François, chanoine, et de son cousin, Louis de Sales, prévôt. (*Revue Sav.*, 1881.)

6 Francois écrit à une dame. (Vivès, XII.) Le

7 A un ami pour lui annoncer son prochain départ pour Grenoble, et le

10 A une cousine nouvellement mariée. (Vivès, XI, 8 ; M., V, 1029.)

13 Il reçoit dans son palais la visite des enfants de M. de Charmoisy, « qu'il caresse tout plein, » (*Philothée*, II, 36) ; et le

16 Celle de M. de Monthoux.

18 François recommande à Sor A. le président de Sautereau, et, le même jour, implore l'assistance de M. Boschi, secrétaire ducal, pour obtenir, en faveur des Clarisses d'Annecy dont les bâtiments menacent ruine, le payement de 300 ducatons que S. A. leur avait assignés. (M., VI, 734.) Le lendemain

19 Nouvelle lettre à Sor A., qu'il confie aux PP. Barnabites de Thonon allant à la cour. (M., VI, 735.)

Dans une autre lettre du même jour à Mme de La Fléchère, François lui promet une visite en allant à Grenoble et lui dit : « Nous avons eu ici Mme de « Blonay, qui etoit venu voir sa sœur, et qui s'en « est retournée aujourd'hui. » (M., VI, 1008).

21 Le prélat nomme R^d André Gantier, vicaire perpétuel de la paroisse de Mez, près d'Annecy.

23 François accorde des lettres dimissoriales pour la tonsure et les Ordres mineurs à Claude Garbillion, d'Annecy, étudiant à Lyon. (M., VI, 1111.) (Reg. f° 112.)

24 Avant de partir pour Grenoble, où il devait prêcher l'Avent, François en écrit au gouverneur de Savoie. (M., VI, 1082.)

25 (Vers le) François part, accompagné de deux conseillers que le Parlement de Grenoble lui avait députés par honneur.

Comme il était déjà sorti pour monter à cheval, son valet rapporte que sa chère fille spirituelle, Mme Armand de Grenoble, vient de trouver sa petite-fille,

Sigismonde, morte dans son lit. Le Saint rentre dans son Oratoire et fait un vœu à la sainte Vierge. A l'instant, l'enfant revient à la vie. (*Pouvoir*, p. 26.) Cette fille devint plus tard religieuse à la Visitation.

En passant à Chambéry, notre prélat salua S. A., qui s'y trouvait.

27 1er dimanche de l'Avent, le saint ouvre son Avent en paraphrasant le cantique de Zacharie : *Benedictus* (Sermon 114), ce qu'il continue les jours suivants.

DÉCEMBRE

François prêche l'Avent à Grenoble

A Grenoble, comme partout ailleurs, le prélat obtint des succès importants et nombreux. Catholiques et calvinistes, attirés par sa sainteté, accouraient en foule à ses prédications : de ce nombre était le célèbre duc de Lesdiguières, qui abjura plus tard le calvinisme. François prêchait dans l'église de Saint-André. Nous possédons les sermons qu'il prononça le

4 et le

5 (sermons 105e à 109e.)

6 Il donne avec un grand succès le panégyrique de saint Nicolas

8 à ~~Nicolas~~ Chantal

15 A Grenoble, notre prélat délivre des dimissoriales à Gabriel Poncet, diacre.

31 François rentre à Annecy « en très bonne santé ». Peu après, il guérit le prieur de Talloire (Cl.-L.-Nicolas de Quoex).

C'est encore en l'année 1616 que se place la guérison de B. Paris, boulanger et fournisseur de l'évêché. Il était à l'agonie lorsque le prélat va le voir et lui donne sa bénédiction. Quelques instants après, le moribond revint à la vie. (*Vie*, II, 128.)

1617

Carême de Grenoble. — Malades guéris. — Mort de Bernard de Sales et de Marie-Aimée de Rabutin-Chantal. — Voyage en Chablais et au pays de Gex. — Eglise de la Visitation. — Avent à Grenoble.

JANVIER

Annecy.

1 (Dimanche). François célèbre la messe à la Visitation.

2 Il accorde des lettres dimissoriales à J.-L. Laurat, de

5

6 (Fête des Rois) François officie dans sa cathédrale.

10 Il nomme R^d^ Donat Daviet curé de Saint-Eustache et de La Chapelle, et le

16 R^d^ Nicolas Challut, curé de Sevrier.

17 François écrit à S. A. en faveur du fils de M. de Sautereau, qui avait signé inconsidérément une promesse de mariage avec une certaine demoiselle de Marcilly ; et le lendemain

18 Au duc, en faveur de la ville d'Annecy qui demandait la continuation de ses privilèges. (M., VI, 737-739.)

21 Écrivant à la Mère Favre, à Lyon, François lui apprend que Marie-Aimée de Rabutin, femme de son frère Bernard, vient d'accoucher à Thorens d'une fille morte une heure après son baptême. Il a reçu de mauvaises nouvelles du Puy d'Orbe. (M., V, 1033.)

23 François adresse à la Mère de Chantal quelques mots sur le jour anniversaire de sa naissance. (*A. S.*)

28 Il cède à Claude Favre la chapelle Sainte-Catherine à Hotomne, à charge de présenter dans le mois, l'acte de dotation.

24

1617

29 Il donne la tonsure à Mathurin, fils de Noble Claude de Dalmaz.

Vers ce temps, il reçoit une lettre du cardinal de Bellarmin qui l'engage à ne pas modifier le plan primitif de l'Institut de la Visitation. (M., v, 1030.)

FÉVRIER

Il prêche le Carême à Grenoble, prenant pour sujet l'Evangile du jour

1 Dans la chapelle de son palais, François donne la tonsure à P. de Mandollaz, de Cernex, et le nomme recteur de la chapelle du dit lieu.

8 Jour des Cendres.

9 Jeudi. A Grenoble. « J'ai commencé aujourd'hui aussi « heureusement que jamais je fis, les prédications, « hormis que sur le milieu j'ai pensé estre un peu « enroué. » C'est ce que le Saint écrivait le même jour à la Mère de Chantal. (M., v, 1037.) (1).

12 1er dimanche du Carême. Sermon sur les tentations de de J.-C. (sermon 121e.)

13, 14 et 15 sur le jugement (sermons 122-124e.)

16 sur la chananéenne (sermon 125e).

17 sur la piscine probatique. — En ce jour, les ministres protestants, effrayés des succès de l'apôtre, tiennent conseil et portent défense d'assister à ses sermons. *(A. S.)*

18 Prié par les membres du Parlement de revenir prêcher le Carême de 1618, François en informe S. A. qui accorde l'autorisation. (M., VI,739.) Les jours suivants il prit pour sujet :

19 2me dimanche, La transfiguration (sermon 127e) ;

20 le texte : *In peccato vestro moriemini* (sermon 128e.)

21 la parole de Dieu ;

(1) Cette lettre est datée du 9. Le Saint ne put donc arriver pour le jour des Cendres.

22 la vocation ;
23 le mauvais riche ;
24 la parabole de la vigne ;
26 le péché contre le Saint-Esprit ;
27 le texte *« medice, cura teipsum »* ;
28 la correction fraternelle (sermons 127-135). — Le même jour il écrit à la mère Favre : « Il y a ici quatre « ou cinq filles qui parlent fort assurément d'estre « de la Visitation, et me semblent propres et dignes « d'y estre receues. Mais je ne sais presque comme « vous les envoyer... » (M. VI, 1010.)

C'est pendant ce Carême que le Saint délivra une demoiselle qui était possédée du démon. (*Pouvoir*, p.27.)

MARS

Carême de Grenoble

« C'estoit une merveille comme cet homme apostolicque « pouvoit suffire et satisfaire à prescher tous les jours, à « entendre les confessions, à recevoir les visites et à vac- « quer aux disputes des points de controverses, et outre « tout cela, il alloit fort souvent aux monastères des reli- « gieuses de Montfleury (Dominicaines) et des Hayes « (Cisterciennes) pour traicter avec elles de leur reforma- « tion. » (*Vie*, II, 154.)

Il eut même le bonheur de convertir plusieurs calvinistes.

Le premier qui revint au bercail de l'Église romaine, ce fut Claude Boucard de Verdun, le même qui déjà avait abjuré l'hérésie à Thonon, l'an 1608, et qui etait retourné, deux ans plus tard, à son vomissement. Cette fois, sa conversion fut durable. Le Saint lui servit dès lors une pension de 350 florins.

François convertit encore un ministre, nommé Barbier, et plusieurs gentilhommes.

1 Il parle sur la tradition.

2 Id. (sermons 136-137e.).

3 Il recommande à Mgr A. M. de Charmoisy, et le

5 M. Gillette, agent de la Sainte-Maison. (M., VI, 740-741.)

Le même jour, il écrit aux Visitandines d'Annecy, et encore au prince de Piémont, pour se plaindre du doyen de Sallanches, Claude-Nicolas de Reydet de Choisy, qui suivait l'armée. (Hb.) Le

6 Le Saint parla sur le respect dû au lieu saint; le

8 Sur l'aveugle-né, et le

9 Sur le fils de la veuve de Naïm. (Sermons 138e-140e.)

12 Dimanche de la Passion, à la Mère de Chantal : « Je ne « vis jamais un peuple plus docile que celui-ci ny « plus porté à la piété, surtout les dames y sont très « devotes ; car icy comme partout ailleurs les « hommes laissent aux femmes le soin du ménage « et de la dévotion. Douze des premières de la ville « se sont rendues mes filles, et travaillent pour esta- « blir icy une maison de nostre Visitation. » (M., VI, 742.)

26 Pâques.

30 (Vers le) François quitte Grenoble.

Pendant ce Carême ou déjà pendant l'Avent précédent, François consentit à laisser tirer son portrait.

AVRIL

1 François traverse Chambéry, d'où il écrit à une dame de Valespelle (M., V, 1038) et arrive le soir à Rumilly, où il se repose le lendemain

2 Dimanche.

5 François, attendu à Annecy le 3, n'y arriva, paraît-il, que le mercredi 5. A son retour, il se trouva tellement accablé d'affaires que la Mère de Chantal envoya des lettres à Dijon, à Lyon, à Chambéry, à Sainte-Catherine et ailleurs, afin « qu'on ne lui

« donne point d'occasion d'écrire, sinon pour l'uti-
« lité et nécessité. (Lettres de la Sainte, IV. 189)

6 Annecy. François adresse au Chapitre des Barnabites réuni à Milan, un Mémoire sur les moyens à prendre pour favoriser le développement de leur congrégation dans son diocèse. (M., VI, 742 et 104.) 1293

7 Il rassure une dame de Veyssilieu contre la crainte de la mort. (M., V, 1039) (1295)

8 ~~[illegible]~~, ~~[illegible]~~ Rottin (1296)

9 Dimanche. Quoique fatigué, il se rend à la Visitation. De même le

10 Id. — Il écrit au président Favre (1297)

12 Il charge le chanoine Despine de visiter, deux fois l'an, les églises d'Andilly, Cernex, Chavanaz, Contamine~~s~~, Copponex, Cruseilles, Jonzier, Marlioz, Minzier et Saint-Blaise. Ce jour-là, il a dû tenir le Synode, dont signe a publié les Statuts (M. VI, 103)

Le même jour, il recommande à M. Milletot, conseiller du roi au Parlement de Bourgogne, une demande en faveur de son église-cathédrale. (M., V, 1042.) ; et prie le général des Barnabites de lui renvoyer le p. Fulgence 1298 1299

13 Le prélat homologue l'acte de fondation d'une chapelle Sainte-Catherine à Hottonne, et un accord passé entre le curé de Servoz et la Collégiale de Sallanches.

Est du 12.

14 Il prie le général des Barnabites de lui renvoyer le P. Fulgence qui se rend à Milan. (M., VI, 743.)

15 Il unit à l'église N.-D. du Lac de Servoz la chapelle Saint Jean-Baptiste de Chamonix.

25 Il envoie à la comtesse de San-Secondo, née de Challant, les règles de la Visitation dont on sollicite l'approbation à Rome. (M., VI, 745.) 1300

26 François supplie Vre A. de renvoyer à son Chapitre le doyen de Sallanches, qui profane sa vocation dans les camps. (M., VI, 746.)

Le même jour, il écrit à la présidente de Mions. (M., V, 1042.) 1301

28 Dans la chapelle de son palais il fait un tonsuré.

29 Il confesse Madame de Tournon.

30 François, qui avait l'autorisation d'aller prêcher l'Avent

1617

et le Carême suivant à Grenoble, reçoit de S. A. l'ordre d'aller les prêcher à Paris. Ne sachant que faire, il en réfère à Charles-Emmanuel lui-même. (M,, VI, 747.)

Même jour, il écrit à Madame de La Fléchère. (M., VI, 1012.)

MAI

Annecy.

4 Ascension.

5 Dans le palais épiscopal, Bernard de Sales, frère du Saint, fait son testament avant de partir pour la guerre.

6 François nomme curé de Nonglard François Rivit.

7 Il est affilié à l'Ordre des Barnabites.

14 Pentecôte. Il officie.

Vers ce temps, il guérit un prêtre de Rumilly, J.-Cl. Delachenal, qui était atteint de folie furieuse, un paralytique de naissance, et, dans sa chapelle, une possédée de Thônes. (*Vie*, II, 163.)

15 Il exhorte Madame de la Valbonne, épouse du sénateur René Favre, à la persévérance et à la pratique des vertus. (M., V, 1046.)

16 Rassurant un ecclésiastique qui le croyait fort irrité contre lui, « Je suis un chétif homme, sujet à passion, « lui dit le Saint, mais par la grâce de Dieu, depuis « que je suis berger, je ne dis jamais parole pas- « sionnée de colère à mes brebis. » Il parle ensuite des obstacles que les Dominicains suscitaient à l'établissement du monastère de la Visitation. « Hélas ! « dit-il, notre Mère ni moi ne prétendons qu'à « dresser une petite ruche médiocre et conforme à « notre dessein, pour loger nos pauvres abeilles, qui « ne se mettent en peine que de cueillir le miel sur « les sacrées et célestes collines, et non de la gran- « deur et embellissement de leur ruche. Il est vrai, « quand je considère notre Mère et ses filles, je rends

« grâce à Jésus-Christ Notre-Seigneur. » (M., v, 1048. Voir encore IX, 94).

17 François nomme R^d P. Rolland curé d'Ecole en Bauges.

20 Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

21 Il nomme R^d J.-Cl. Jarcellat recteur de la chapelle de Musin, dans la paroisse de Songieu.

25 Fête-Dieu. François officie.

26 Il supplie le duc et son fils de confirmer les privilèges d'Annecy. (M., VI, 748.)(a)

28 Ecrivant à Mre Claude de Blonay qui le priait de retarder un voyage projeté en Chablais : « O Dieu, mon « ami, s'écrie-t-il, que je retarderai volontiers mon « voyage, puisque le marquis de Lullin le désire. « Car, hélas !.. j'attends tous les quarts d'heure la « nouvelle du trepas de mon frère de Thorens (Ber- « nard) qui partit d'ici il y a trois semaines... Pensez « si j'aurai besoin de quinze jours pour consoler sa « pauvre veuve et toute cette fraternité, et pour « rasseoir un peu mon cœur qui est grandement « ému. Je dis néanmoins de tout cœur à Dieu : « *Je « me tais et n'ouvre point la bouche, car c'est vous, « mon Dieu, qui l'avait faict* (ps. 38). » (M., v, 1050.)

Le soir même, en effet, François apprit la mort de Bernard, décédé à Turin le 23 mai, d'une fièvre pestilentielle, entre les bras de son frère Janus, après avoir reçu avec la plus grande piété tous les secours de la religion par le ministère de dom Juste Guérin, Barnabite. A cette nouvelle, François « frappa forte- « ment sur sa cuisse et jeta force larmes... » nous dit Charles-Auguste ; « mais aussitôt, joignant et « levant au ciel les mains et les yeux, il soupira : « Ouy, Père, parce que cela vous a semblé bon. »

29 François porte la terrible nouvelle à la Mère de Chantal. « *Il est impossible que je ne pleure sur luy*, disait ce « matin là même le bon Saint à la Mère de Bréchard, « qui venait de perdre son père. *Vous ne sauriez « croire combien il estoit accompli*, combien il s'es-

« toit rendu aimable à chascun. » (M., v, 1052.)

30 C'est le 30 seulement, d'après l'*Année sainte*, que François osa annoncer à Marie-Aimée de ~~Rabutin~~ Chantal la mort de son mari. « Il ne se peut dire « combien la pauvre petite veuve a tesmoigné de « vertu en ceste occasion. »

Ce même jour, il l'annonce également à sa sœur Gasparde et répond aux compliments de condoléance que lui avait faits son oncle, Aimé de Chevron-Villette. (M., v, 1051-1053.)

JUIN

Durant ce mois, une religieuse de Sainte-Catherine, Louise Perrucard de Ballon, s'en vint à Annecy faire une retraite de cinq jours sous la direction du Prélat. (Note de M. le chanoine Brasier.) Cette religieuse fondera bientôt, comme nous le verrons, la congrégation des Bernardines réformées.

2 François approuve le règlement élaboré pour le collège que le curé Bouchut venait de fonder à Cluses.

3 Il écrit à Mme de Montfort. (M., VI, 1013.)

6 Il prononce le sermon de vêture de trois religieuses de la Visitation. (*Œuvres complètes*, IX, 84.)

9 François assiste au service funèbre que l'on fit dans l'église Saint-Dominique pour son frère Bernard.

23 (Vers le) François quitte Annecy et se rend à La Roche, pour

24 Il célèbre la fête patronale.

Il pleuvait très fort et tous les ruisseaux étaient débordés. Écrivant ce jour-là à la Mère de Chantal pour la consoler de la maladie grave dont la Sœur d'Avise était atteinte, François prévoit tout pour la sépulture. Puis il ajoute : « On ne peut partir que le « temps ne s'accoise à cause des ruisseaux. » (M., VI, 726.)

30 (De ?) Il adresse quelques mots de piété à la veuve sa belle-sœur. (M., v, 1055) (1).

JUILLET

Voyage en Chablais et à Gex

1 (Vers le) De Gex François se rend à Thonon pour consacrer l'église des Capucins,

7 De Thonon, François demande à S. A. la grâce d'un criminel. (M., v, 1055.)

9 Ibid. Il consacre l'église des Capucins qu'il dédie à saint François d'Assise et au Bienheureux Amédée, et, dans cette église, deux autels, dont l'un en l'honneur de la Conception de Marie, l'autre en l'honneur de saint Charles Borromée. (Vittoz, p. 318.)

Enfin, il bénit la chapelle qu'un prêtre, Pierre Bouverat, venait d'ériger sur le cimetière paroissial et dont les murailles existent encore.

13 Ibid. François reçoit la visite du P. Barnabite, Urbain Peyre.

19 Il part de Thonon pour Evian et Saint-Paul : « Ces « deux mots sont escrits sur le plus empressé des- « part que je fis », dit-il à un religieux, dans une lettre de ce jour. (M., IX, 94 et 112.)

Le soir, à Saint-Paul, il signe une permission en faveur du curé de Vacheresse. (M., VI, 1112.)

20 François passe la journée au château de M. de Blonay.

24 ou 25 Dimanche, à Thonon, François consacre l'autel de la chapelle que le marquis de Lullin venait de construire à côté de l'église des Barnabites. (Vittoz, p. 319.)

24 ou 25 De Thonon, François prit de nouveau le chemin

26

(1) D'après M. Ducis, François assista le 29 juin au sermon que le P. Baranzano prêcha dans la chapelle du collège d'Annecy. Il serait donc revenu dans cette ville avant d'aller en Chablais. Ce qui paraît en contradiction avec une lettre de la Mère de Chantal que nous citons plus haut. (Voir au 26 juillet), non moins qu'avec la lettre écrite à celle-ci le 24 juin.

26 De Gex, François écrit à la Mère de Chantal : « J'en-
« voye prendre des chevaux pour vous aller revoir,
« ma très chère Mère. » (*Acad. Sal.*, VI, 27.) Cepen-
dant, il ne rentra guère que le 31, « après six se-
« maines d'absence. » (Lettres de sainte Chantal.)
Le Prélat jouissait alors d'une très bonne santé. La
ville, par contre, regorgeait de malades.

29 Il écrit encore de Gex à l'archiduc de Flandres, le
priant d'interposer son autorité pour faire cesser
l'empêchement qu'on mettait à l'établissement des
religieuses Annonciades à Saint-Claude (1).

31 Retour à Annecy.

AOUT

Annecy.

1 François célèbre, dans sa cathédrale, la fête de Saint-
Pierre ès-liens. Le soir, il assiste, dans la chapelle
du collège, à une thèse de philosophie soutenue par
Louis Donzier. (*Revue Sav.*, 1881.)

5 Il prêche à la Visitation un sermon de vêture. (IX, 90.)

6 Il félicite René Favre qui vient d'être nommé président
du Conseil du Genevois en remplacement de Char-
les-Emmanuel du Coudray, qui s'était noyé dans le
lac près de Menthon, le 9 juillet. (M., VI, 985.)

Vers ce temps, le Saint fut quelque peu malade.

7 Il console une veuve. (M., V, 1057.)

11 Il offre à M. de Bérulle le prieuré de Thonon pour y
établir des Oratoriens. (Ibid.)

12 Le prélat unit au collège de Cluses la léproserie du lieu
et la chapelle Notre-Dame de Pitié.

18 Il nomme R^d Etienne de Thorens curé de Saint-Julien,
et J.-L. Questan économe de la paroisse de Douvaine.

21 Il nomme prévôt de Sallanches, Pierre des Andes,
simple acolythe.

(1) Migne date faussement cette lettre de l'année 1612. L'établissement s'ouvrit le 29 sept. 1620.

27 Dimanche. François, très affairé, ne peut confesser les Visitandines.

28 Il écrit à Mme de La Fléchère. (M., VI, 749.)

29 Il nomme Rd F. Collomb curé des Clets.

30 Il écrit à une supérieure (probablement à la Mère Favre). (M., V, 1058.)

SEPTEMBRE

Annecy.

4 François nomme Mermet Brun curé de la paroisse de Menthonex, vacante par le décès de Rollet Fontanel.

5 (Vers le) Marie-Aimée de Chantal, veuve de Bernard de Sales, accouche à la Visitation (1) d'un enfant qui mourut aussitôt après le baptême. C'est alors que le Saint écrit à la Mère de Chantal : « Hélas ! ma « très chère Mère, si j'osais, j'irois : quand il sera à « propos, faites le moi savoir. Certes, mon âme est « en peine. Dieu, par sa bonté, nous donne l'âme de « cet enfant et la vie de la mère. » (M., VI, 867.)

6 A la Visitation, François donne l'habit à Marie-Aimée, à neuf heures du soir ; à dix heures, il reçoit sa profession. (M., V, 1059.)

Celle-ci meurt le 7

7 à deux heures du matin, dans les sentiments de la plus vive piété : « Je n'ai jamais veu un trespas si « saint que celui de ceste fille », disait notre Prélat, en répondant le

10 A Mme de Montfort qui lui avait adressé ses condoléances. (M., V, 1060.) [2]

Aussitôt qu'il eut rendu les derniers devoirs à sa belle-sœur, le Prélat si l'on en croit Mgr Camus, fit atteler des chevaux et s'en alla chercher quelques consolations auprès de l'évêque de Belley, son ami.

(1) On lui avait préparé un autre logement, mais elle ne put y être transportée.

2 Sœur Marie-Aimée, voir.

(*Esprit*, IIe partie, s. I, ch. XXXII.) C'est de Belley qu'auraient été écrites les lettres du 10 et du 12 septembre. Mais nous pensons que le voyage n'eut lieu que dans les premiers jours d'octobre.

Cette double mort brisa le cœur du saint Evêque. Le

12 Répondant aux lettres de condoléances de la Mère Favre et d'une dame : « J'ai vraiment esté malade, ma « très chère fille, et bien malade, mais sans péril... « Je vais encore un peu traînant, dit-il, et ne suis « pas si parfaitement remis que je ne porte les marques du mal passé; je le suis toutesfois assez pour « faire mes exercices ordinaires. » (M., v, 1063 et 1072.)

17 Dimanche. François écrit à S. S. Paul V et au cardinal Bellarmin en faveur des Clarisses d'Annecy et d'Evian. Il demande qu'on permette à ces religieuses, fort pauvres, de posséder des biens en commun. (M., v, 1066.)

23 Samedi. Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. Parmi les diacres se trouvait un ermite des Voirons, Jean Duvernay.

Le même jour, il prie dom Juste Guérin, alors provincial des Barnabites du Piémont, de s'informer, auprès du cardinal de Savoie, si c'est à Grenoble ou à Paris qu'il doit aller prêcher l'Avent et le Carême. La réponse ne fut donnée que le 14 octobre. (M., VI, 1083 et 751.)

2[illegible] François demande au général des Barnabites de renvoyer au collège d'Annecy le P. Redento « qui sait « la langue (française) et s'est rendu fort agreable en « ces contrées. » (M., VI, 750.)

27 Il engage M. de Forax, gentilhomme du duc de Nemours, à demander, pour les religieuses de la Visitation d'Annecy, le pré Lombard qui appartenait au prince. (M., v, 1071.) — Cet emplacement ne fut cédé qu'en 1644.

29 A l'occasion de la profession des Sœurs Marie-Gasparde d'Avise, Marie-Gasparde et Françoise-Marie de Sales, le prélat parle du culte des Anges. (IX, 100.)

30 François consacre l'église de la Visitation que l'on vient d'achever.

Tous les auteurs placent cette consécration au 30 septembre 1618 ; mais il ressort évidemment des lettres de sainte Chantal qu'elle eut lieu en 1617.

OCTOBRE

En ce mois, la ville d'Annecy eut beaucoup à souffrir du passage des troupes. (a)

Annecy.

1 C'est vers ce temps, croyons-nous, que François fit le voyage de Belley.

5 Du ~~voyage~~ de Belley,

12 A Annecy, le prélat nomme P. Couturier, curé de Lancrens, et le chanoine P. de Montfalcon, curé de St-Félix.

13 Il nomme R^d^ Jacques Rochex curé de Balmont.

15 (Vers le) François écrit au supérieur des Barnabites quels seraient les moyens les plus propres à assurer l'établissement de ces Pères dans les collèges d'Annecy et de Thonon. Il lui parle également d'un échange de terrain que les Sœurs de la Visitation ont proposé à leur maison d'Annecy. (M., VI, 753.)

18 Il nomme Claude Caillat, coadjuteur de R^d^ Charles Mugnier, curé de Savigny, qui était septuagénaire.

20 Au collège, il visite le P. Guillaume Cramoisy, qui était gravement malade et qui mourut le lendemain,

22 Il célèbre la Messe pour le défunt dans la chapelle du collège.

Vers ce même temps, François reçoit de S. A. la permission d'aller prêcher l'Avent à Grenoble. (M., VI, 751.)

23 Il signe une dispense de mariage. (M., VI, 1112.)

24 François sollicite du prince de Piémont quelque se-

cours pour le capitaine La Rose. (M., VI, 751.)

25 Il nomme Rd Jean Dufour, curé de Chainaz.

26 Il fait un petit voyage. (Lettres de sainte Chantal.)

30 François écrit une lettre à S. A. en faveur du capitaine La Rose, qui est « sur le bord de la fosse. » (M., VI, 752.)

Ce même jour, on fait une grande fête, en Allemagne, en l'honneur de Luther : ce dont le Saint est grandement peiné. (A. S.)

NOVEMBRE

Annecy.

1 (Toussaint). François officie et prêche sur la gloire des Saints. (IX, 112.)

6 Ecrivant à un gentilhomme, il fait l'éloge des Pères Barnabites. (M., V, 1074.)

9 Il signe des lettres dimissoriales pour la prêtrise en faveur de M. Humbert Poncet.

10 Il donne à George-Louis Martinet, docteur *in utroque*, la prébende canoniale vacante par la mort de Rd Janus des Oches.

15 François donne son avis à un religieux Feuillant sur la manière de composer des traités de théologie. (M., V, 1085.)

Vers le même temps, il adresse au pape Paul V un très bel éloge de Mgr Juvénal Ancina, évêque de Saluces, et certifie « n'avoir jamais vu aucun homme « qui fût plus abondamment rempli et plus richement orné des qualités que l'Apôtre désirait tant « aux hommes apostoliques. » (M., V, 1076.)

21 Sermon sur la Présentation. (IX, 125.)

22 Dans sa chapelle, il donne la tonsure à noble Etienne Duclos de Thiez.

~~Vers ce temps~~, la Mère de Chantal est gravement malade.

29 François prie S. A. de confirmer les privilèges accor-

dés aux personnes qui s'occupent de préparer la soie.

Il fait son testament instituant héritiers Jean-François et Louis ses frères et les enfants de Gallois, son autre frère, pour égale part. (M., VI, ~~752 et~~ 1119.) Ce testament fut annulé par celui du 6 novembre 1622.

Le même jour, il s'achemine dans la direction de Grenoble où il arrive, paraît-il, le 30 au soir.

DÉCEMBRE

Avent à Grenoble

Grenoble.

3 François commence l'Avent.

4 Il adresse deux mots à la Mère de Chantal. (M., v, 1089.)

Même jour, écrivant à ~~Madame Françoise-Angélique de Saint-Hermand~~, François se montre inquiet sur la santé de la Mère de Chantal. « Je suis reçu « ici avec joie, » ajoute-t-il. (M., v, 1088.)

8 Après le sermon, François va célébrer dans l'église des Récollets dédiée à la Conception de Marie. Au sortir, il écrit à la Mère de Chantal, dont il a reçu de bonnes nouvelles : « Je suis allé tout gai, comme un « petit oiseau, dans ma chaire, où j'ai chanté plus « joyeusement qu'à l'ordinaire, à l'honneur de ce « grand Dieu *qui a racheté ma vie de la mort*... La « glorieuse Vierge soit à jamais honorée : je viens de « l'église des Récollets qui est dédiée au mystère « (l'Immaculée Conception) qui se célèbre en ce « jour. » (M., v, 1089.)

25 Noël.

27 François adresse quelques conseils à une ~~demoiselle~~ de Chaillot, de Grenoble, mariée à Besançon. (M., v, 1090.)

28 (Vers le) Il reprend le chemin d'Annecy.

1618

Carême de Grenoble. — Visitation, ibid. — Courses à Talloires, Rumilly et Sixt. — Erection de la Visitation en Ordre religieux. — Voyage à Orléans et à Paris.

JANVIER

François perd un de ses meilleurs amis

Annecy.

3 François est de retour à Annecy.

4 Il prêche à la Visitation sur la fuite en Egypte, soit sur la fermeté (Entretien III), nomme Rd F. Gariod, prêtre lyonnais, chanoine de son église cathédrale en place de Claude Grandis (1) et remercie tant S. A. que le prince de Piémont, Victor-Amédée, de l'avoir choisi pour accompagner en France le cardinal de Savoie, qui allait demander en mariage Christine de France, sœur de Louis XIII, pour Victor-Amédée, héritier présomptif de la couronne de Savoie. (M., v, 1091

5 A la Visitation, il prononce le sermon de vêture des Sœurs Louise-Marie Barfelly et Françoise-Gasparde de la Grave. (IX, 139.)

6 (Fête des Rois) François officie.

9 Il homologue la fondation d'un vicaire à Morzine.

10 Avec René Favre, nouveau président du Conseil de Genevois, il entend la messe au collège et la harangue prononcée par le Père Postcolonna. (Ducis, *Revue Sav.* de 1881.)

12 Il approuve la fondation d'une école à Saint-Félix par Rd Nicolas Clerc, curé du lieu, et reconnaît le droit de nommer à la cure de Feigères à N. et N. de Rossillon;

(1) Cette nomination fut nulle, car nous verrons le même personnage pourvu d'un canonicat le 29 août suivant.

en souvenir des largesses que feu R. de Rossillon avait faites à cette cure. (*Acad. Chall.* XII.

Même jour, il donne la tonsure, dans sa chapelle, à nobles F. et Cl.-L. de Vidonne, et, enfin, il assiste à l'installation de René Favre, comme président du Genevois.

13 Le Saint recommande à M. Milletot le bon droit du marquis d'Aix, un de ses amis. (*Etudes des PP. Jésuites*, 1866.)

14

16 C'est en ce jour, d'après l'*Année sainte*, que François allant dire la messe à la Visitation trouva affiché sur la porte du monastère un écrit diffamatoire, œuvre de l'avocat Pellet. « Nous nous vengerons en rece- « vant une de ses filles à la Visitation, » dit le Prélat. En effet, Jeanne-Antoine, fille de cet avocat, mourut au premier monastère, le 4 février 1683. (*A. S.*)

18 François annonce à une dame de Grenoble qu'on établira bientôt un monastère dans cette ville. (M., v, 1092.)

21 Répondant au désir de Louis XIII, François examine les propositions que le provincial des Carmes de la province de Narbonne avait faites pour l'établissement d'un couvent de son Ordre à Gex, et propose l'introduction des Oratoriens dans cette ville. (M., v, 1093.)

22 François n'ayant pas le temps d'aller voir la Mère de Chantal, toujours malade, et dont l'anniversaire de la naissance tombait le lendemain, lui écrit quelques mots. « J'allois, dit-il, M. Floccard et M. de Conflans « me sont venus parler de vos affaires. Quand ils « m'ont laissé, j'allois de rechef : il m'a fallu arrester « avec les deputés d'un monastere (Sixt), qui me « sont venus proposer leurs necessités pour conti- « nuer leur réforme. Quel moyen de refuser cette si « bonne audience à des gens qui viennent pour Dieu « et de deux journées loin !... Mais demain Dieu ne « permettra pas que je sois ainsi retenu ; car mesme

1618

« j'ai à conférer avec elle (la Mère de Chantal) de « choses qui sont pour son amour divin !... Cependant je vais à la prière (1), que nous esperons de « convertir bientôt en action de grâces pour la paix. » (M., VI, 832.)

23 François célèbre la messe à la Visitation et signe des ordonnances pour le monastère de Sixt.

Le soir, apprenant que le chanoine Philippe de Quoëx, son confesseur et son ami, était en danger de mort, « il s'en va le voir, l'interroge de l'estat de « son âme et l'encourage au passage de l'éternité », car Dieu lui avait révélé, paraît-il, que le malade ne guérirait point.

24 Il lui rend visite, ainsi qu'au P. Simplicien Fregose, Barnabite.

25 A sept heures du matin, le Prélat assiste, à ses derniers instants, le P. Simplicien Fregose.

Le soir, à trois heures, il rend le même service au chanoine de Quoëx.

« C'estoient deux grands serviteurs de Dieu, » écrivait le jour même le bon Saint à la Mère de Chantal. (M., V, 1095 et 1098.)

26 A la baronne de Menthon (1395)

Vers ce temps, François dispose à bien mourir un pécheur désespéré. (*Vie*, II, 176.)

30 François conseille à l'abbesse du Puy d'Orbe de ne pas transporter sa communauté hors du diocèse de Langres. (M., V, 1096.)

Bien qu'il fut accablé d'affaires, le Prélat jouissait alors d'une très bonne santé. (V. lettres de sainte Chantal.)

Vers ce temps, fr. à la m. de Chantal et à Cl. Nic. de Quoex, prêtre de Tallois (1397-98)

FÉVRIER

Annecy.

3 François donne des lettres dimissoriales pour la prêtrise à J.-J. Nicodex.

(1) On faisait donc des prières pour demander la paix.

La m. de Chaugy dit qu'au commencement de février 1618 F. voyant la mère de Chantal extrêmement malade lui donna à prendre des reliques de S. Charles Borromée, auquel il fit un vœu : la malade fut aussitôt guérie.

4 Il adresse un billet au P. Ange Calcagnio, gardien des Observantins de Plaisance, injustement détenu à Chambéry. (Peraté.)

Même jour, il passe procure à Noël Rogeot, son valet, pour aller à Pont-sur-Saône, en Bourgogne, recueillir la succession de Charles Fontaine de Viuz, son taillable, mort sans enfants.

11 Il rappelle à S. A. le projet qu'elle avait conçu autrefois de mettre les Chartreux à Ripaille. (M., VI, 758.)

13 François signe une thèse du P. Baranzano. (Ducis.)

18 Il donne des lettres dimissoriales et répond à une supérieure de monastère. (M., V, 1099.)

19 Ecrivant à la Mère Favre, l'humble Prélat s'exprime ainsi : « Ce bon Père dit que je suis une fleur, un « vase de fleurs et un phénix ; mais, en vérité, je ne » suis qu'un puant homme, un corbeau, un fumier. « Mais pourtant aimez-moi bien, car Dieu ne laisse « pas de m'aimer, et de me donner des extraordi- « naires désirs de le servir et aimer purement et « saintement... » (M., V, 1001.)

20 Il fait un tonsuré dans sa chapelle et nomme noble J.-F. de Mallians chanoine, en place de Rd Antoine Sappin, prieur de Ville, démissionnaire.

21 Il nomme Rd Humbert Delaracine curé d'Epagny en Vuache, et Rd Aimé Cottet, curé de la paroisse de Sales, qu'il détache de celle de Cranves.

23 François signe des lettres dimissoriales pour Bernard Moccand de Sixt, qui veut entrer chez les religieux du Montjoux.

26 (lundi), François prend le chemin de Grenoble et s'arrête au prieuré de Notre-Dame de Myans.

27 De Myans, il prie une dame de la cour de faire ratifier par S. A. la vente d'un moulin que le duc de Nemours venait de passer aux Sœurs de la Visitation. (M., VI, 1014.)

Cette dame lui avait envoyé, peu auparavant, une relique de saint François d'Assise.

28 (Jour des Cendres) De Myans, il recommande à S. A. les affaires de la Sainte-Maison. (M., VI, 759.)

MARS

François prêche le Carême à Grenoble prenant pour sujet la chute et le repentir de saint Pierre

« Il prescha plus doctement et puissamment que jamais; « ce qui luy attira une si grande haine et envie de ces « meschans et supposts de Satan que l'heresie arma son « ignorante et sotte populace pour combattre a coups « d'injures et de brocards le sainct prelat, qui, mesprisant « les abboiemens de ces chiens contre la lune..., apportoit « tousjours une tres ample moisson dans les greniers de « l'Eglise. » *(Vie.)*

Pendant ce Carême, François eut une dispute avec un ministre protestant; et le duc de Lesdiguières prit la résolution d'adjurer l'hérésie, ce qu'il fit quatre ans plus tard.

8 Grenoble. François demande à S. A. la liberté du P. Ange Calcagnio. (M., VI, 760.)

10 Il recommande à M. de Quoëx, à Rome, le procès des religieux réformés de Tâlloires avec leur prieur. (Mugnier, p. 107.)

Le même jour, avant le sermon dont le sujet fut le reniement de Saint-Pierre (142e) François reçoit une lettre de Madame de Lescheraine, à laquelle il répond sur-le-champ. (M., VI, 1085.)

11 (2e dimanche) Il annonce à la Mère de Chantal qu'il vient de conclure l'établissement d'un monastère à Grenoble et lui dit de « preparer doucement les petites « avettes, pour faire une sortie au premier beau « temps. » (M., V, 1105.) Il parle ce jour-là de la grâce actuelle (Sermon 144e), et le lendemain

12 De la grâce perficiente (145e.)

29 Répondant à la Mère Bréchard, supérieure à Moulins, François lui dit qu'il attend la Mère de Chantal à Grenoble dans huit jours. (M., IX, 1407.)

AVRIL

François établit à Grenoble un monastère de la Visitation

Grenoble.

1 (Passion). François prononce le panégyrique de saint Hugues.

Ce même jour, il écrit aux Religieuses de la Visitation d'Annecy sur le bonheur de la vie religieuse. (M., v, 1009).

2 Il prononce le panégyrique de saint François de Paule dans l'église des Minimes, et reçoit le cordon de ce saint. (*A. S.*)

7 La Mère de Chantal, partie d'Annecy le 5, arrive à Grenoble avec quatre novices de cette ville qui avaient pris l'habit au premier monastère; et le lendemain

8 (Jour des Rameaux) elle inaugure la Visitation de Grenoble, où le saint fondateur célébra la messe tous les matins dès ce jour jusqu'à son départ. (*A. S.*).

15 Pâques. Vers ce temps, François écrit à une religieuse.

16 (Vivès, XII, 452.)

17 (Vers le) François quitte Grenoble et se rend à la Grande-Chartreuse, où il passe un ou deux jours. (V. Pérennès.)

17-18 A la Grande-Chartreuse, il assista une fois à Matines. On lui offrit de chanter une leçon, mais il refusa, disant que n'étant pas assez préparé, il craignait de troubler l'office (1).

20 (Vers le) Il passe à Chambéry et fait visite au président Favre.

21 François rentre à Annecy.

22 Ibid. Il blâme une dame de Grenoble qui dit des choses outrées à sa louange. (M., v, 1105.)

(1) D'après Mgr Camus, François arrive à la Grande-Chartreuse le 23. Cela nous semble inconciliable avec les lettres du 26 et du 30.

26 D'Annecy, François remercie S.-A. pour avoir ordonné que les curés de Draillant et d'Armoy fussent payés. (M., VI, 762.) Même jour, il écrit à un religieux au sujet du Petit Office de la Vierge que disent les Filles de la Visitation. (M., V, 1106.) (1).

28 (Vers le) François administre les derniers sacrements à la femme du procureur fiscal.

30 Il rend compte à la Mère de Chantal de l'état où il trouvait ses filles : « Il me tardoit bien fort de vous « écrire dès icy où je suis arrivé, grâce à Dieu, en « bonne santé : mais quel moyen, je vous prie, à cet « abord, par le flux et le reflux de visites et quel- « ques affaires que j'ai trouvées pour Piémont et « Italie. Certes, je n'ai été que deux fois voir nos « chères Sœurs qui sont fort bien. » (M., V, 1114).

MAI

Annecy.

2 Écrivant à la Mère Favre, François promet d'aller la voir si le voyage du cardinal s'effectue. (M., V, 1108.)

4 Il nomme un économe à Champdor.

8 Il est choisi, avec le président Favre, pour dirimer un litige pendant entre les Barnabites et d'autres personnes.

9 Il nomme discret Etienne Montagnier recteur de la chapelle des Saints Jacques et Philippe à Seyssel.

10 En ce jour, François marque à une dame la peine qu'il éprouve des difficultés qu'on oppose au mariage de Celse-Bénigne de Chantal, et il engage une dame de Grenoble à consoler la Mère de Chastel du départ de la Mère de Chantal; qui devait être en route pour Lyon. (M., V, 1109.)

11 Il écrit au duc de Nemours (*Etudes des PP. Jésuites*, 1900).

(1) Migne date cette lettre du 26, mais elle nous semble écrite le 16.

14 François nomme curé d'Allonzier R^d François Pâris.

15 Lettre du Saint à Mme de La Fléchère. (M., VI, 1059.)

18 Il demande à M. de Forax, gentilhomme de la chambre du duc de Nemours, des nouvelles du mariage de ce prince qui avait épousé Anne de Lorraine, à Bruxelles, le 14 du mois précédent. (M., V, 1111.)

19 Il console le baron de Blonay de la mort de son beau-fils et le convoque à Annecy. (Ibid.)

20 Il ~~console de même une tante qui a perdu l'un des siens. (Ibid.)~~

21 François passe un accord pour la cure d'Allinges avec le prévôt de Montjoux Roland Viot, auquel il reconnait le droit de présentation.

22 Il adresse deux mots à Mme de La Fléchère qui a été indisposée (M., VI, 1016), et nomme D. Ducrest recteur d'une chapelle Notre-Dame à Saint-Jorioz.

23 Le prélat reçoit la visite du président Favre, qui demeure toute une semaine avec lui. (a)

24 Ascension. François officie. Il assiste au sermon prononcé dans la cathédrale par le P. J.-B. de Januariis, barnabite.

25-26 Le prélat et son ami passent ensemble ces deux journées. Le

27 Il assiste au collège à une tragi-comédie en deux scènes, « Daphnis », composée par le P. Postcolonna.

Le même jour, les Sœurs Hélène-Marie Le Blanc et Anne-Catherine de Beaumont-Carra font leur profession. La Mère de Chantal était présente, et sans doute aussi notre prélat.

28 L'évêque et le président, agissant comme arbitres entre les PP. Barnabites et Jeanne-Françoise de Thoire, veuve de F. Blanc-Chavaire, adjugent aux Pères une maison que le dit Blanc leur avait léguée. (Ducis, *Revue Sav.*, 1881, p. 101.)

30 François nomme curé à La Clusaz. Même jour, il écrit à une dame affligée. (M., V, 1113.)

31 Il approuve et signe un abergement fait par R^d J.-B. Ducret, curé d'Alby.

(a) par délibér. du 19 mai (1619) le C. Provinc. d'Annecy, apprenant cette visite, envoie à Mgr l'évêque du lièvre un coq d'Inde, 2 chapons et 2 lapraut

1618

JUIN

Annecy.

1 François signe le décret qui sépare la paroisse de Saint-Didier de celle de Bons.

3 Pentecôte. François officie. A Mgr Fonvuillet 1440

4 Après avoir parlé du Saint-Esprit à son peuple (voir le sermon 146e), il accorde des lettres dimissoriales *ad omnes ordines* pour Cl. Reymond, d'Evian.

6 Semblables lettres accordées à J.-F. Reveu, avocat au Sénat de Savoie.

En ce jour, il prêche à la Visitation la profession des Sœurs de Nouvelles, (Favrat et Joris,(IX, 149.)

7 Il fait un tonsuré dans sa chapelle.

8 Il promet son portrait à une dame (M., V, 1119, à la date du 20.) Mme J. Granier 1441

9 Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. Parmi les tonsurés, je trouve nobles Charles de la Fléchère, fils de Mme de la Fléchère, de Rumilly, J.-J. de Mouxy, Ant. de Beaufort, et frère Philibert Cerisier d'Ugine. Au nombre des diacres figurent Charles de Rouer, chanoine de Genève, et F. Chabod de Lescheraine.

12 Ecrivant au P. Placide, bénédictin, François lui dit : « C'est aujourd'hui le jour que je fus consacré à Dieu « pour le service des âmes (12 juin 1593). Je solen- « nise, tous les ans, ce jour avec le plus d'affection « que je peux... » (M., V, 1118.)

14 Fête-Dieu. François portait le Saint-Sacrement à la procession, lorsque l'avocat Pellet décharge sur lui un coup de pistolet, sans toutefois l'atteindre. Cette fois, l'attentat était si monstrueux que la justice humaine devait un exemple. Le misérable fut arrêté et conduit à Miolans, où on le jeta dans les oubliettes. *(A. S.)* (1) tome 2 p. 103)

(1) Nous croyons devoir placer ce fait en 1618, bien que nous ne soyons pas certain de la date. L'avocat F. Pellet exerçait encore à Annecy le 23 mars 1620 ; c'est donc en 1620 ou 21 que l'attentat a dû avoir lieu.
Jeanne Antoine Pellet, fille de cet avocat, fut reçue à la Visitation le 24 nov. 1625 ; elle fut qq. temps à Thonon [illegible] à Annecy, et mourut au 1er mon. le 4 fev. 1653, à 76 ans.

Le soir, François entend dans la cathédrale un sermon du P. de Januariis.

15 En ce jour, d'après l'*Année sainte*, le prélat consentit, sur les instances de son aumônier, à laisser tirer son portrait par un peintre nommé J.-B. Costaz. Mécontent de ses premiers essais, celui-ci pria l'évêque de vouloir bien poser une seconde fois. « Monseigneur, « lui dit-il, je vous aime tant que, quand je ne vous « vois pas, je vous fais toujours plus beau que vous « n'êtes. » — « Je ne sais, répondit François en sou- « riant, si votre raison est plus ingénieuse qu'ingé- « nue; mais il ne faut que, pour cette fois, je sois « opiniâtre (1). »

17 Il adresse quelques mots d'amitié à dom Juste Guérin. (M., VI, 1016.)

19 Dans sa chapelle, il bénit le mariage de Nᵉ Roch Calcagnio et de Marguerite de Chavanes. (Peraté, p. 79.)

24 Nativité de saint Jean-Baptiste. Dans le sermon de ce jour l'évêque, prenant pour sujet la paix, se réjouit avec son peuple de la paix récemment signée avec l'Espagne[2] et, rappelant aux Annéciens que c'était l'anniversaire du premier sermon qu'il leur avait adressé 25 ans auparavant, il les remercie de leur bienveillance, ajoutant que s'ils ont eu nombre d'orateurs plus habiles, ils n'en ont pas eu de plus affectionnés.

25 On voit par les lettres de sainte Chantal que le prélat était alors fatigué.

27 François nomme Rᵈ P. Séraphin et J. Vectier, curé à Hermance, économe à Viuz-la-Chiésaz.

29 Vers ce temps, il fait une excursion dans les montagnes. (Lettre du 2 juillet.)

(1) Ce peintre étant mort peu après, Marie Fenouillet, sa veuve, entra à la Visitation, où elle reçut le nom de Marie-Elisabeth. (Ducis, *Revue sav.*, 1884).

1618

JUILLET

Annecy.

2 François prêche à la Visitation (IX, 157); il remercie M. Ménard, sacristain de Saint-Nizier à Lyon, du soin qu'il prend de la Visitation, et lui fait part de la commission qu'il a reçue du Saint-Siège pour ériger la Visitation en Ordre religieux. (M., V, 1121 et VI, 1020.)

9 François recommande au duc de Bellegarde N. Bursal de Gex, jeune converti, que les mauvais traitements des hérétiques ont obligé de s'expatrier. (M., V, 1122.)

14 Il prêche chez les Cordeliers et chez les Capucins. (*A. S.*)

17 Il donne la tonsure à Nᵉ Balthazar Barfelly d'Annecy. (1)

19 François s'en va faire la visite du couvent de Talloires : « Je vous escris, ma très chère fille, à mesure « que je vais monter sur le bateau pour aller visiter « un monastère de religieux réformés desquels pour « le present j'ai charge. » (Lettre à Mᵐᵉ de Granieu, M., VI, 763.)

20 A Talloires, il unit la chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur à la mense conventuelle.

21 Encore à Talloires et sans doute à Saint-Germain.

22 Il visite le prieuré voisin de Saint-Jorioz « et transfère en un lieu plus honorable les os du bienheureux sainct Joyre. »

Le même jour, il visite l'église paroissiale du lieu, dédiée à saint Nicolas.

26 Au premier monastère, François donne l'habit aux Sœurs Françoise-Jacqueline de Musy et Marie-Françoise Bellet; il prêche. (IX, 171.)

27 François invite le Conseil de la Sainte-Maison à envoyer des députés à une assemblée qu'il devait convoquer à Annecy, dans les premiers jours du mois d'août, afin d'aviser aux moyens d'améliorer la situation de cet établissement. (M., VI, 1017.)

31 Il recommande au roi Louis XIII le général des Célestins qui vient d'Italie pour accommoder quelques différends entre les religieux de son Ordre. (M., VI, 886.)

AOUT

Annecy.

1 François célèbre dans sa cathédrale la fête de saint Pierre-ès-liens.

10 Il écrit à la présidente Faure. (M., V, 1124.)

14 Il adresse quelques mots à une religieuse sur la vertu d'obéissance. (Ibid.)

15 François officie et prêche sur la fête de ce jour (IX, 178).

16 Au collège, il assiste à une dissertation métaphysique entre le professeur Boérius et l'un de ses élèves. (Ducis.)

Même jour, il remercie le général des Barnabites des religieux qu'il lui a envoyés « e che son tanto amorevoli ». (Peraté, p. 82.)

19 François adresse quelques mots d'encouragement à la Mère de Chantal.

24 Il confère la prêtrise à un chanoine de Fribourg.

25 Il signe des lettres dimissoriales pour J. Lacombe, dit Genod, de Veyrier, étudiant à Louvain, et supplie à nouveau S. A. en faveur des curés de Draillant et d'Armoy. (M., VI, 764.)

26 Répondant à une lettre du P. Lessius, jésuite, il fait de grands éloges des ouvrages et de la doctrine de ce religieux. (M., V, 1127.)

Ce jour-là, il eut le chagrin de voir les Dominicains refuser de signer la vente qu'ils avaient conclue d'une parcelle de leur jardin en faveur des Filles de la Visitation. C'est ce qu'il apprend le lendemain

27 A dom Juste Guérin, barnabite. (*Philothée*, II, 284.)

29 François confère la tonsure à un jeune homme du diocèse de Grenoble, nomme J.-B^d Franchet, curé de Margencel, R^d Claude Cheynel, économe de la cure

1618

de Bons; R^d F. Gariod, chanoine de Saint-Pierre.

30 Il implore S. A. en faveur des habitants de la vallée d'Aulps qui viennent de subir un désastre. (M., VI, 765.)

Même jour, nouvelle lettre à dom Juste Guérin, qui a été malade. (Ibid, 1017.)

31 François est à Rumilly, où il consacre la chapelle des PP. Capucins, établis là dès l'an 1612. (Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 88.)

SEPTEMBRE

Voyage à Sixt

3 François recommande à M. de Frotbarain, conseiller au parlement de Bourgogne, une affaire qu'ont ses chanoines avec les habitants de Seyssel. (M., V, 1129.)

10 (Vers le) Il prit le chemin du Faucigny pour mettre la dernière main à la réformation des chanoines réguliers de l'abbaye de Sixt. En allant, il passa à Saint-Jeoire, et descendit chez l'hôtelier Louis Danthon. Celui-ci n'avait que du *vin poussé* ; mais par les mérites du saint prélat, ce vin fut dès lors excellent. (*Pouvoir*, p. 11.)

12 Il arrive à Sixt, où il demeure jusqu'au 15 du mois: Or pendant ce temps « il sembla un miracle qu'à « cause de luy on prit une si grande quantité de « poissons que jamais on n'avait veu la rivière du « Giffre en produire tant ny de si gros... » (*Vie*, p. 182.) De plus le vin ne diminua point dans le tonneau du couvent. (*Pouvoir de S. F. de S.*, p. 12.)

13 A Sixt, François élabore les constitutions définitives de la maison.

14 Il y reçoit une requête des nobles Duboin au sujet d'un banc dans l'église. (Tavernier, *Samoëns*, p. 123.)

15 Il signe les constitutions (M., IX, 94), et prend le chemin du retour.

Même jour, à Samoëns, il tranche un différend entre les chanoines de la collégiale et les syndics. (Tavernier.)

16 Dimanche. A Mélan, dans l'église des Chartreuses, il fait 22 tonsurés.

21 Il est de retour à Annecy.

22 Samedi, François confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. Parmi les tonsurés se trouvait l'un de ses neveux, Etienne de Sales, fils de Gallois, et parmi les sous-diacres, un François-Michel de Basterga. — Ce dernier était, croyons-nous, le fils du capitaine Vitto de Basterga (Corse).

30 (17e dim.) Jour anniversaire de la dédicace de l'église de la Visitation, le Saint prêche aux Religieuses sur l'amour de Dieu. (IX, 192.)

Vers cette date, François apprend que le cardinal de Savoie doit partir incessamment pour Paris.

OCTOBRE

Voyage à Paris

4 Annecy, François nomme curé de Thyez, Rd François Duraffort, et le

5 curé de Veyrier-sous-Salève, Rd P. Navilliouz.

6 Il unit le doyenné de Vullionnex à la cure de Viry.

9 Au monastère de la Visitation, François prononce le sermon de vêture de la sœur-Marie-Aimée de Saconex (IX, 202.)

10 Ibid., il donne à la Mère de Chantal des lettres d'obédience pour aller à Bourges fonder un monastère. (*A. S.*)

15 Il prononce le sermon de vêture de la sœur Jeanne-Marie de Fontany (IX, 208.)

16 Il érige l'Institut de la Visitation en Ordre religieux, en vertu du pouvoir qui lui en avait été accordé par bulles du 23 avril.

Même jour, il écrit à un religieux pour s'excuser d'écrire la vie d'un saint évêque, son frère, à raison du voyage qu'il va faire à Paris, et il adresse à l'archevêque de Milan, Frédéric Borromée, un éloge du célèbre cardinal du Perron, (M., v, 1131 et vi, 766.)

22 Lundi. La Mère de Chantal part d'Annecy pour aller fonder un monastère à Bourges.

Le même jour, François part pour Paris à la suite du cardinal Maurice de Savoie, en compagnie du président Favre et de Philibert-Gérard Scaglia, comte de Verrue.

23-28 Ils descendent à Lyon, remontent la Saône et la Loire. « Pendant les cinq jours de navigation, écri-« vait François à Mme Scaglia, de Turin, j'ai eu le « temps de jouir de la présence du sérénissime car-« dinal, non sans lui parler de beaucoup de choses « bonnes... Quelquefois il ramait et il me faisoit ra-« mer avec lui, pensant d'abord que je ne connais-« sois pas cet art, dans lequel il s'est trouvé tou-« tefois que je suis docteur... » (M., vi, 767.) Enfin, le

31 Ils arrivent à Orléans, où ils descendent à l'hôtel du comte de Saint-Pol, gouverneur de la ville.

Vers ce temps, François eut la douleur d'apprendre la mort de M. de Charmoisy, son ami, décédé le 28 octobre.

NOVEMBRE

François à Paris

1 Jour de Toussaint.

3 (Samedi) .Nos voyageurs se remettent en route et marchent à petites journées.

5 Ils s'arrêtent à Etampes, d'où François notifie à ~~évêque~~ qu'il accepte de prêcher l'Avent dans l'église de Saint-André des Arts. (M., vi, 867.) Enfin, le

7 Ils arrivent à Paris, où une foule immense les attendait. François et le président Favre étaient dans le même

carosse. En les voyant passer, les spectateurs s'écriaient : « Voilà l'illustre évêque de Genève, le plus grand des théologiens de nos jours ; voilà ce président Favre, qui a publié tant d'ouvrages et qui est devenu comme le frère de François de Sales. » C'est Favre lui-même qui raconte ce détail dans une lettre à S. A. (M., VI, 1018.)

8 On invite l'évêque de Genève à prononcer, le dimanche suivant, 11 du mois, dans l'église de Saint-André, le panégyrique de saint Martin ; le prélat accepte. Le lendemain

9 Dans une lettre à Mme Scaglia, de Turin, François fait le récit de son voyage et l'éloge des deux cours. (M., VI, 767.)

11 François prononce le panégyrique de saint Martin en présence du roi, des deux reines et d'une foule tellement compacte, que, pour entrer dans l'église, le Saint dut pénétrer par une fenêtre. Après un brillant exorde, François raconta la vie de son héros dans un langage très simple. Aussi beaucoup manifestèrent du désappointement ; d'autres, parmi lesquels celui qui devint si célèbre plus tard sous le nom de *Vincent de Paul*, devinèrent que l'humble prédicateur avait voulu éviter les applaudissements des hommes, et n'en conçurent qu'une plus haute idée de sa vertu.

21 Dans l'église des Jésuites, il donne la communion à la princesse Christine. (Mugnier, *La Mission du cardinal Maurice*, p. 24).

DÉCEMBRE

François prêche l'Avent à ~~Annecy~~ Paris.

Pendant son séjour à Paris, qui dura près de neuf mois, François prêcha presque tous les jours et souvent deux fois le jour. A Saint-André des Arts, il attira autour de sa chaire une foule toujours plus pressée et plus ravie de l'entendre. « J'ai trouvé à Paris, disait-il, un tel accrois-

sement de dévotion que j'en suis émerveillé. » Au nombre des personnages éminents, avec lesquels il lia ou renouvela amitié, on nomme : André Duval, doyen de la Faculté de théologie et supérieur des Carmélites, le P. de Suffren, jésuite, confesseur de Louis XIII, le P. Bourdoise, fondateur de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, et surtout *Vincent de Paul*, son émule en bonté et en sainteté.

2 Dimanche, François commence l'Avent à Saint-André. Le soir, il prononce dans l'église des Jésuites le panégyrique de saint François Xavier.

11 En ce jour, à ~~Paris, fut conclu le mariage de Victor-Amédée, prince de Piémont~~, avec Christine de ~~France~~.

15 (3e dimanche), François continue sa prédication de l'Avent (sermon 149e.)

18 François félicite le prince de son mariage et fait un grand éloge de la princesse, sa fiancée. (M., VI, 771.) Le lendemain

19 Ecrivant à Mme de la Fléchère : « Je suis ici presque « accablé d'affaires, toutes bonnes grâces à Notre- « Seigneur... », dit-il, puis il ajoute : « Nous aurons « au moins la plus vertueuse princesse qui vive. « Notre bonne Mère de Chantal se porte bien à « Bourges. Ici nous avons beaucoup de peine à faire « réussir l'établissement de la Congrégation, et je « crains fort qu'il ne soit différé, bien que ce soit « merveille la quantité d'âmes qui désirent en estre. » (M., VI, 1019.)

24 Après avoir célébré la messe et communié la reine de sa main, dans l'église des Capucins[1], François prêche devant celle-ci et toute sa cour : « mais en vérité, je « n'ai pas prêché avec plus de soin, plus d'affection, « plus de plaisir qu'en notre pauvre petite Visitation », écrivait-il le jour même à la Mère de Chantal. (M., VI, 772.)

29 Il lui répète la même chose en ajoutant : « Je fais ici le noviciat de la cour, mais jamais je n'y ferai pro-

(1) Ce couvent était construit sur l'emplacement de l'Hôtel Continental et s'étendait jusqu'au jardin des Tuileries.

fession, Dieu aidant. » Et à Mme de la Fléchère, il dit que son cœur se plairait grandement « d'estre parmy nos petitesses et dans mon pays. » (M., v, 1199 et vi, 1085.)

A la fin de la station, les marguilliers, pour lui témoigner leur vive reconnaissance, offrirent au prélat un magnifique service de vaisselle en argent ; mais ils ne purent rien lui faire accepter.

François souffrait, en ce temps-là, d'un engourdissement des jambes : « Cela ne m'a nullement empêché, disait-il quelques jours plus tard à la Mère de Chantal, d'aller et de faire tout ce que j'ai voulu. »

1619

Carême de Paris. — Séjour dans cette ville. — Retour. — Voyage à Chambéry et à Grenoble. — Avent à Annecy

JANVIER

Paris.

3 François prêche dans l'église de Saint-Sulpice le panégyrique de Sainte-Geneviève (sermon 156e).

Le même jour, il écrit à la Mère de Chantal pour la consoler au sujet de son fils. (M., v, 1135.)

6 Fête de l'Epiphanie, François prêche à Saint-Mathurin sur le mystère du jour.

9 Dans l'église des Bénédictines, il reçoit au giron de l'Eglise « un fort honnête gentilhomme, de bon esprit et de bonnes lettres ». En donnant cette nouvelle le soir même, à la Mère de Chantal, le Saint lui apprend qu'il a vu son fils à Paris et qu'il va tâcher de le faire entrer au service du prince de Piémont. « Mon engourdissement de jambes n'est rien de « douloureux, ajoute-t-il, ni qui m'empêche de mar- « cher dès que j'ai fait dix ou douze pas. Je pense

1619

« que c'est que je suis vieux. En somme ce n'est « rien, je vous assure. » (M., VI, 772.)

Le même jour, lettres à Mgr Frémyot et à l'abbesse du Puy d'Orbe.

11 Nouvelle lettre à la Mère de Chantal, pour la consoler au sujet de certaines difficultés et des tracasseries dont Mgr de Bourges, son frère, était alors victime. (M., IX, 100.)

C'est en ce jour que fut stipulé à Paris le traité de mariage entre la princesse Christine et le prince de Piémont. (Guich., III, 579.)

14 François prêche dans l'église de Sainte-Madeleine. (A. S.)

16 Répondant à Mme de ~~Granieu~~ Veusselieu de Grenoble, dont le ~~père~~ a été malade, François l'exhorte à s'abandonner à la Providence. « ~~Que si j'ai retardé à vous écrire,~~ ajou- « te-t-il, attribuez-le, je vous prie, à ce tracas insup- « portable, parmi lequel il faut faire plus qu'on ne « peut et qu'on ~~ne veut, et ne faire pas ce que l'on~~ « ~~veut, encore qu'on le peut.~~ « Je me porte bien, « [redacted], quoiqu'accablé de travaux de prédica- « tion qu'il me faut faire à tout propos. (M., V, 1136; Paris, Plon, 1878.)

17 Il prononce le panégyrique de saint Antoine.

18 Il reçoit la visite du vénérable doyen de Sorbonne qui se confesse à lui; François lui demande le même service. ~~(A. S.)~~

19

20 Dans l'église Saint-Jacques de la Boucherie, il prononce le panégyrique de saint Sébastien.

21 François écrit à une supérieure de la Visitation à propos des confessions extraordinaires, et au P. Gérard de Tournon, capucin, sur certains déplacements à opérer parmi les ecclésiastiques du pays de Gex. (M., V, 1134 et 1138.)

FÉVRIER

Carême de Paris

Pendant ce Carême, l'évêque d'Annecy vit son auditoire augmenter tous les jours; il convertit plusieurs hérétiques, notamment le gouverneur de la Fère, de nombreux pécheurs, et parvint à écarter les derniers obstacles qui s'opposaient à l'érection d'un monastère de la Visitation dans la ville de Paris.

4 A l'Oratoire, François prêche sur la fête du Saint-Sauveur (sermon 151e).

7 Le prince de Piémont arrive à Paris, et le

10 Son mariage avec Christine de France est béni par le cardinal de la Rochefoucauld, assisté de l'évêque de Genève. Celui-ci accepta la charge de grand aumônier de la princesse, à la condition que cela ne préjudicierait en rien à ses devoirs d'évêque.

11 et

12 François prêche à Saint-Nicolas du Chardonnet.

13 Jour des Cendres, il commence le Carême.

14 Il va visiter dans sa prison un malheureux prêtre du diocèse de Chartres qui s'abandonnait au désespoir, et le décide à mourir en pénitent. (*A. S.*)

16 Dans l'église Saint-Jacques, il développe la parabole des Vignerons (sermon 152e).

Vers ce temps, François parle à la Mère de Chantal du projet de marier sa fille à G.-Bernard de Forax et de celui d'un monastère à Paris. (M., v, 1699.)

MARS

Carême de Paris

17 Le Saint console Mme Scaglia sur la mort de son père, le comte de Verrue,

24 Jour des Rameaux, François écrit à la Mère de Chantal de venir à Paris. (M., vi, 1025.)

26 Il console une dame sur la mort de son père. (M., v, 1140.)

31 Pâques.

AVRIL

François à Paris

2 François prononce, dans l'église des Minimes, le panégyrique de saint François de Paule. Après l'exorde, s'apercevant qu'on n'avait point voilé le Saint-Sacrement, il se lève : « Eh ! de grâce, s'écria-t-il, si l'on veut que je me couvre, que mon Maître soit couvert avant moi. » (A. S.)

5 Il donne le sacrement de Confirmation dans l'abbaye de Malbuisson.

7 La Mère de Chantal arrive à Paris.

9 Le saint préside une conférence où se trouvent deux évêques avec un grand nombre d'ecclésiastiques.

25 François assiste à la première messe de M. Compeing.

26 Ecrivant à une dame, François lui dit : « Madame de Chantal est ici avec sa petite troupe. Le 28e avril, elles commenceront à chanter les offices en public. » (M., v, 1139.)

28 François consacre l'autel de Saint-Symphorien dans l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Le soir, il écrivait à la Mère de Chantal : « Ayant « passé toute la matinée à Saint-Germain-des-Prés, « et deux heures qu'au chemin qu'en chaire, et une « heure et demie avec des dames qui me sont ve- « nues voir; après le sermon, j'ai trouvé le bon « M. Berger... De là, je suis allé chez Madame la « marquise de Verneuil... » (M., VI, 813.)

MAI

Paris.

1 Jour de l'érection du monastère de la Visitation à Pa-

ris, François célèbre la messe et prêche dans la chapelle.

18 Il témoigne à M. l'avocat Bouvard, d'Annecy, sa douleur de n'avoir pas réussi à obtenir la grâce du collatéral de Quoex, récemment condamné à une forte amende, et lui parle d'un différend qu'il avait avec Jean de Mx Marcossey. (M., v, 1142.)

25 Veille de la Trinité. Répondant à l'abbesse de Port-Royal, la célèbre Angélique Arnauld, qui habitait alors le monastère de Malbuisson, près de Paris, et qui désirait se placer sous sa conduite, François lui promet d'aller la voir. « Alors donc, lui dit-il, nous parlerons à souhait de votre conduite et de tout ce qu'il vous plaira de me proposer, sans que je m'excuse de rien, sinon quand je n'aurai pas la lumière requise pour vous répondre. » (M., vi, 1026.) Le Saint la vit en effet quelques jours plus tard. Dès lors, il continua par lettres à la diriger de ses conseils. Heureuse, si elle les avait toujours suivis.

JUIN

Vers ce temps, l'évêque de Genève fit un séjour à Orléans auprès de Mgr de l'Aubépine qu'il connaissait depuis une trentaine d'années. Il prêcha en diverses églises, administra même le sacrement de Confirmation, visita les Carmélites et le collège des Jésuites aux élèves desquels il accorda un congé. C'est alors que voyant la piété des Orléanais, il conçut le projet d'établir dans leur ville ses Filles de la Visitation.

Paris.

11 Saint-Barnabé. A la prière de la comtesse de Saint-Paul qu'il avait confessée le matin, François se rend, vers les deux heures de l'après-midi, dans l'église de la Visitation, et fait une conférence spirituelle à quelques dames sur le saint du jour. L'exhortation finie, plusieurs de ces dames lui proposèrent leurs

1619

difficultés et leurs doutes, et dans la ferveur de l'entretien, il arriva qu'elles parlèrent toutes à la fois : « Mesdames, dit le Saint, avec une douceur admi- « rable, à laquelle vous plaît-il que je réponde la « première, puisque vous parlez toutes ensemble ? » Il y eut un moment de silence, mais François reprit par ordre les questions que ces chères Philothées lui avaient posées et les satisfit avec tant de sagesse que la duchesse de Vendôme dit en se retirant : « En vérité, il y a ici plus que Salomon. »

19 François écrit à S. A. Charles-Emmanuel pour excuser Madame de Saint-George de n'avoir pas accompagné la princesse de Piémont. (M., VI, 775) ; et le

21 Au duc de Bellegarde au sujet du différend pendant entre le Chapitre de Saint-Pierre et les habitants de Seyssel. (*Acad. Sal.*, XVII, p. 18.)

25 Il exhorte l'abbesse de Port-Royal à la fréquente communion. « Je ne vous escris pas, ma chère fille, car « je n'en ai pas le loisir ce matin, une âme pressée « de retourner aux champs et venant faire sa con- « fession générale à la dérobée, m'ostant cette com- « modité. » (M., V, 1145.)

28 François remet à un gentilhomme qui part pour Turin deux mots pour S. A. Charles-Emmanuel. (M., VI, 776.)

En ce mois, apparut, dans le diocèse de Genève, et près de la ville de La Roche, une fontaine auprès de laquelle de nombreux malades trouvèrent la guérison. Apprenant cette heureuse nouvelle, François ordonna de construire, à proximité de cette fontaine, une chapelle sous le vocable de la Visitation. C'est l'Oratoire si connu et si vénéré de la *Bénite Fontaine*. (Voir au 24 oct. 1620.)

Vers ce même temps, le cardinal de Retz, évêque de Paris, offre à François de le nommer son coadjuteur : celui-ci refuse en disant que s'il quittait l'épouse que le Ciel lui avait donnée, ce ne serait point pour en prendre une autre, mais pour se consacrer dans la retraite à la méditation de l'éternité.

JUILLET

Paris.

1 Un gentilhomme envoie au prélat un livre de Duplessis-Mornay enseignant l'interprétation privée de la Sainte-Ecriture. Le lendemain

2 En renvoyant le livre, François montre par les interprétations contradictoires données aux textes de l'institution de l'Eucharistie, qu'on ne peut avoir une véritable intelligence de l'Ecriture-Sainte hors de l'Eglise. (M., v, 1146.)

4 Il demande à Charles-Emmanuel la conduite qu'il devra tenir vis-à-vis du duc de Nemours qu'on attend à Paris pour le surlendemain. (M., vi, 776.)

9 Octave de la Visitation, François, dans l'église du monastère, prêche et donne l'habit à six postulantes. Le soir, il donne une conférence dans une autre église. (*A. S.*)

11 Il adresse à Charles-Emmanuel, en faveur du collatéral de Quoex, une requête qui est un modèle de bonté et de sagesse en même temps que de beau langage. (M., vi, 776.)

15 (Vers le) François fit un voyage à Mantes. Les cinq premiers jours de son séjour dans cette ville, il se trouva fatigué (1).

28 (Vers le) De retour à Paris, il écrit à la Mère de Chantal : « Depuis, je me porte bien... Si je puis, je « vous irai voir cette après-dînée, non toutefois pour « vous entretenir, mais c'est après avoir confessé « des dames qui n'attendent que cela pour ~~servir~~ aux « champs. » (M., v, 1148.)

29 François prie Charles-Emmanuel de faire payer au

(1) En ce même mois, notre prélat aurait accompagné le prince de Piémont allant à Angoulême voir Marie de Médicis. (Ducis, *Revue Sav.*, xxiii, 30.)

1619

duc de Nemours ses revenus de Savoie, et demande à S. A. la permission de retourner dans son diocèse. (M., VI, 778.)

30 Annonçant à la Mère de Chantal qu'une demoiselle du Plessis, accompagnée de la présidente Amelot, est venue lui demander une place à la Visitation, il ajoute : « Je me prépare pour le sermon avec beau-« coup de désir, non toutefois sans défiance de bien « rendre ce devoir à ce grand Saint... » (M., v, 1430.) — Il s'agissait de l'éloge de saint Ignace de Loyola que François devait donner le lendemain

31 dans l'église des Jésuites. Mais il ne put s'y rendre. « Ce matin, écrivait-il le soir à la Mère de Chantal, « ce matin, à quatre heures, mon indisposition m'a « repris ; il semble que cela soit un peu accoisé « maintenant : c'est pourquoi j'ai envoyé à ces bonnes « dames leur dire que, sur les deux heures, je pourrai « avoir l'honneur de leur visite ; et si M. de Menne-« ville venait sur les quatre heures j'en serais bien « aise. Cependant, il faut avoir patience de demeurer « sans vous voir aujourd'hui et de demeurer sans « rien faire : car j'ai contremandé partout où j'avais « promis de prêcher. (M., v, 1149.)

AOUT

Paris.

2 Ecrivant à la Mère de Chantal, François lui dit ces paroles : « Je suis bien aise que vous aimiez les « boiteuses, les bossues, les borgnes, et mêmes les « aveugles, pourvu qu'elles veuillent estre droictes « d'intention ; car elles ne laisseront pas d'estre « belles et parfaictes au ciel. » (M., v, 1150.)

Vers ce même temps se placent deux lettres à l'abbesse de Port-Royal. (M., v, 1170, 1172.)

7 François prie la demoiselle de Lamoignon de faire passer une lettre à Madame de Vaugrenant. (M., v, 1150.)

8 Il donne des avis à une abbesse sur la confession. (M., v, 1152.)

25 Dans une lettre à la Mère de Bréchard, il annonce qu'il va bientôt quitter Paris. (M., vi, 1028.) Ce jour-là, François prononça, dans l'église des Jésuites, le panégyrique de saint Louis, roi de France. La foule était si grande que le prélat dut pénétrer dans l'église par une fenêtre.

Vers ce temps, François baptisa François-Paule, fils aîné du duc de Nemours, dans l'église de Saint-André des Arts. (Guichenon, ii, 1070.)

« Presqu'au même temps, lisons-nous dans Charles-Auguste, l'évêque de Genève se rendait au monastère des Augustins. Sollicité par des pauvres qui lui demandent l'aumône, il répond qu'il n'a point d'argent sur lui. Enfin, pour céder aux importunités d'une vieille femme, il met la main en sa pochette, et y trouve une pièce d'argent qu'il luy bailla. » Tout estonné, le bon Saint dit à l'abbé de la Goille qui l'accompagnait : « Il faut bien que ceste femme ait « besoin de ceste pièce, puisque Dieu me l'a en- « voyée pour la lui bailler. » (*Vie*, ii, 193.)

SEPTEMBRE

François quitte Paris

1-2 François se rend à Andilly, auprès du père de l'abbesse de Port-Royal.

3 De retour, il écrit à celle-ci : « Nous sommes arrivés ici joyeusement... » (M., v, 1163.)

4 François recommande à une dame l'*Introduction à la Vie dévote*, et lui demande de prier souvent pour les âmes dévoyées de la vraie foi. (Ib.) Il avertit Mme Leloup de Montfant, qu'il est prêt d'accepter sa fille à la Visitation, et répond à une troisième. (Ib.)

7 Il exhorte une demoiselle à se donner toute à Dieu. (Ib.)

9 Il rassure une religieuse contre la crainte des esprits. (Ib.)

11 François délivre à un gentilhomme, Guillaume de Bernard de Forax, une attestation de bonne vie et mœurs. (M., v, 1167.)

Le même jour, répondant à plusieurs lettres de la Mère Angélique Arnaud, le prélat dit : « Je pars enfin demain matin. » Le lendemain, en effet,

12 Jeudi, le prince de Piémont, la princesse, l'évêque de Genève et toute la suite du prince, quittent Paris. Ils traversent Chartres, Etampes, Orléans et s'arrêtent à Tours pour aller saluer la reine-mère, Marie de Médicis, qui habitait alors le château de Loches.[1] Celle-ci fit à l'évêque de Genève l'accueil le plus empressé, et le célèbre cardinal de Richelieu, qui était son confident, lui « jura toute amitié ».

18 De Tours, François adresse quelques mots à la Mère de Chantal : « Je ne vous escrirai guère, dit-il, car je n'en puis plus du grand tracas que nous avons fait. Nous partons samedi, et allons droit à Bourges, puis à Moulins. » Le lendemain

19 Ibid., il en fait autant pour l'abbesse de Port-Royal. (M., v, 1176-77.)

20 Ibid.

21 La cour continue son voyage, et le soir même arrive à Amboise, où elle se repose le lendemain.

22 Dimanche. François en profite pour écrire à l'abbesse Arnauld, dont il avait vu le frère avant de quitter la ville de Tours, et à M. Arnauld, son père. (M., v, 1180.)

23 La cour s'achemine vers Bourges, en passant par Vierzon.

26 A Bourges, François réjouit les Sœurs de la Visitation de sa présence. Celles-ci lui expriment le désir de voir la princesse de Piémont; mais l'humble prélat refuse d'en faire la demande. A peine avait-il commencé son entretien qu'on vient lui dire que

1. La reine-mère, brouillée avec le roi et le duc de Luynes, avait fui de Blois à Angoulême; mais, grâce à l'intervention de Richelieu et du prince de Piémont elle revint à Tours, où le 5 sept. elle fit la paix avec son fils.

l'archevêque du lieu l'attend en son palais. Le Saint se lève aussitôt, donnant ainsi un exemple d'humilité et de condescendance.

Rendant compte, quelques jours plus tard, de sa visite au monastère, François dit à la Mère de Chantal : « J'ai receu une consolation inexprimable « de voir la petite troupe de nos filles si désireuse « de la pure perfection de l'amour divin, et si amou- « reuse de l'exacte observation de leur règle. Mais « j'ai trouvé la pauvre petite Mère Rosset si affaiblie « de corps, que je crois qu'il la faudra retirer de « dessous le fardeau. » (M., v, 1080.)

28 (Vers le) François est à Moulins, où il visite le monastère ; et, le lendemain ou surlendemain, à la suite de la princesse, il gagne Roanne, puis Lyon.

OCTOBRE

Retour à Annecy par Grenoble

1 A Lyon, François prêche le soir au couvent des Carmélites. (M., v, 1268.) Le lendemain

2 Ibid., il écrit à une supérieure de Visitation. (M., v, 1182.)

Durant son séjour à Lyon, François reçut la visite de deux gentilshommes fort pauvres auxquels il fit acheter des habits convenables, et celle d'un personnage qui avait franchi 120 lieues pour venir se confesser à lui : la confession dura près de quatre heures.

23 De Chambéry, François écrit à la Mère Claude-Agnès de la Roche, supérieure du premier monastère : « Je me dispose de vous voir dans quatre ou cinq jours. » (M., vi, 1030.) Mais son arrivée à Annecy fut différée. Nous trouvons, en effet, la princesse de Piémont et sa suite à Voreppe (1), puis à Grenoble, ~~où~~

(1) On possède à la Visitation de Westbury (Angleterre) une lettre de

1619

~~le duc Charles-Emmanuel les attendait, et~~ où le

27 La princesse posa de sa main la première pierre du monastère de la Visitation, laquelle fut bénite par le coadjuteur de Grenoble, Jean de la Croix. Invité à prêcher en cette occasion, François fit ressortir, dans un discours plein d'onction, la nécessité de nous appliquer à la construction matérielle et spirituelle des maisons de Dieu, c'est-à-dire des églises et de nos âmes *(A. S.)* (1).

Vers ce temps, François écrivait à la Mère de Chantal : « Je suis occupé à me déprendre de la « cour, mais il faudra peut-être qu'auparavant j'aille « jusqu'à Turin. » (V. lettres de la Sainte.) Le prélat n'obtint en effet la permission de retourner vers son troupeau qu'à la condition de se faire remplacer auprès de la princesse par son frère Jean-François.

De Grenoble, la cour passa à Barraux, puis à Chambéry d'où elle regagna le Piémont par le Mont-Cenis.

Vers ce temps F. est n° 9 aumônier de la princesse

30 Notre prélat ~~est encore~~ et la cour arrivent à Chambéry (V. lettres de sainte Chantal, I, 353) (2). où les époux sont reçus avec une solennité extraordinaire (St Gaius, II. 250; Burnier, Hist. Sainte

31 C'est probablement en ce jour qu'il regagne son cher Annecy. « Me voici dans mon nid », écrivait-il à Mgr Camus. (M., VI, 1029.) En arrivant, il fit présent à sa cathédrale d'une belle lampe et de six grands chandeliers d'argent, et remit à plusieurs de ses vassaux les amendes auxquelles ils avaient été condamnés pour avoir usurpé ses droits. — Rencontrant Michel Bouvard, il lui dit : Je reviens de la cour et de ses magnificences, mais je préfère encore manger des raves à Annecy. (Dép. de M. Bouvard)

NOVEMBRE

1 Toussaint, François officie et prêche.

François, datée de Voreppe mais sans indication de jour. *(Œuvres complètes*, éd. d'Annecy, I, page 55).

(1) Suivant l'*Année sainte*, la pose de la première pierre eut lieu le 21 ; mais peut-être a-t-on imprimé 21 pour 27 ; le 27 était un dimanche.

(2) De là parait plus que douteuse la date du 21 assignée par Migne à la lettre que le Saint adresse d'Annecy à Mgr Camus (V. plus bas.)

Suivant M. Mugnier, Victor-Amed et son épouse étaient à Chambéry le 27 oct, le 3 nov. à Lanslebourg où le duc son père les attendait.

14 Annecy, il approuve la fondation *au Pas d'Abondance*, d'une chapelle en l'honneur de saint Joseph.

16 Ibid., il recommande un frère quêteur. (Vivès, VII, 397.)

19 Il rappelle à S. A. l'ordre donné que les prébendes vacantes du prieuré de Contamine fussent réservées pour aider à la réformation des monastères. (M., VI, 779.)

20 Le Saint adresse quelques mots de consolation à Mgr Camus qui vient de perdre son père. (M., V, 1187.)

21 Il assiste, au collège, au discours de rentrée. Le lendemain

22 Il écrit aux chanoines de Sixt. (M., IX, 101.)

30 Il donne la tonsure à noble Claude d'Echallon.

Le même jour, il écrit à la Mère de Chantal. Celle-ci était désolée d'entendre les amères et vives récriminations que plusieurs personnes proféraient contre l'évêque de Genève au sujet d'un mariage qu'il avait conseillé pendant son séjour à Paris (1). « Demeurez en paix sur tout cela, ma chère mère, « lui dit le Saint. La Providence suprême sait la « mesure de réputation qui m'est nécessaire pour « bien faire le service auquel elle me veut employer. » (M., V, 1184.) Cependant le Saint se justifia auprès de quelques-uns de ses accusateurs. (Ibid.)

DÉCEMBRE

François prêche l'Avent à Annecy

Annecy.

1 François commence l'Avent, bien qu'il soit fatigué.

2 Il console une dame de Grenoble sur la mort de son enfant. (M., V, 1185.)

3 Il nomme François Cornier, curé de Thollon, et François Charlet, curé de Quintal.

(1) Il s'agit du mariage de Guillaume de Bernard de Forax avec la demoiselle Le Beau, mariage qui d'ailleurs réussit fort bien.

4 Il institue égrège Louis de Genève, de Lullin, recteur d'une chapelle N.-D. à Fillinges.

6 Il donne la tonsure au même dans la chapelle de son palais.

7 Il reçoit la profession de M.-A. de Sacconex et de Marie-Françoise Bellet, et prêche sur le texte : Vous êtes le sel de la terre. (IX, 240.)

12 A la Visitation, François accorde un entretien aux Religieuses sur la simplicité. (Entretien XII.)

13 Dans une lettre à la Mère de Chantal, François lui dit : « Je presche ici les commandements de Dieu, qu'ils « ont désiré ouïr de moy, et je suis merveilleuse- « ment escouté ; mais aussi je presche de tout mon « cœur. » (M., V, 1190.)

Le Saint écrit en même temps à MM. de Monthelon, etc., à propos du mariage Forax-Le Beau. (M., V, 1186, 1188.)

15 Dimanche.

16 François achève l'anniversaire de M. de Charmoisy et assiste au dîner d'usage. (*La Philothée*, p. 275.)

Il écrit ensuite à son frère Jean-François qui se trouvait alors à Rivoli ; il lui parle d'un grand nombre d'affaires domestiques et lui adresse un Mémoire que le prince de Piémont lui avait demandé pour la réformation des monastères de Savoie. (M., V, 1192.)

Dans une lettre du même jour à l'abbesse de Port-Royal, François dit : « On m'invite d'aller derechef « à Paris en une agréable condition. J'ai dit : Je n'irai « point là ny demeurerai icy, sinon en suite du bon « plaisir céleste. » (Ib.) Le lendemain et les jours suivants, il fait une revue de son âme. (Voir lettre du 13.)

17 François supplie le duc de Savoye d'accorder aux Sœurs Clarisses d'Evian la place et les masures du château de cette ville pour y bâtir leur couvent. (M., VI, 779.) Même jour, il nomme curé d'Alby R^d^ Barthélemy Delavy. Le lendemain

Vers ce temps, le prélat veille tous les soirs (Lettres de Mme Chantal, 222e)

18 Il nomme François Moccand à la cure de Marin ; et il adresse à une religieuse de la Visitation quelques pensées pieuses sur le mystère de Noël. (M., v, 1197.) Le lendemain

19 Il exhorte une supérieure de Visitation à régler son zèle en le rendant doux et paisible. (Ib.)

21 Samedi, François confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

25 Noël.

29 Dimanche, François prêche. Il fait de même tous les dimanches jusqu'à Pâques 1620.) (*Vie*, II, 215.)

1620

Carême d'Annecy. — Constitutions des ermites des Voirons. — Visitations à Montferrand, Orléans et Nevers. — Courses à Sixt.

JANVIER

Annecy.

2 François nomme J. Rolland, diacre, à la stalle canoniale vacante par la mort de Rd Jacques Vincent.

5 Dimanche, il prêche dans sa cathédrale.

6 Il assiste, en compagnie des officiers du duc de Nemours, au festin que donna Ne Antoine de Boège de Conflens à l'occasion de son élévation à l'office de bailli du Genevois. (*Revue sav.*, décembre 1890.)

Le soir, à la Visitation, les Sœurs tirent un gâteau des Rois, dont elles réservent une part à leur saint fondateur quoique absent ; c'est à lui qu'échoit la fève.

8 « Je suis roi de bon jeu en votre maison, écrit-il à la « Mère de Chantal, et nos sœurs en sont fort con- « tentes, et m'ont envoyé par écrit une grande pro- « testation de leur soumission et obéissance... » (M., v, 1206.)

Le même jour, il adresse à une religieuse quelques

1620

pieuses élévations sur la naissance du Sauveur (Ib.) et il unit au maître-autel de l'église de Morzine une chapelle de Notre-Dame.

9 François nomme discret F. Ducimetière, recteur d'une chapelle Saint-Pierre à Saint-Jorioz; et le

11 Il nomme discret Aimon Bouloz recteur de la chapelle Saint-Sébastien à Viuz-en-Salaz.

Le même jour, il écrit à une supérieure de Visitation qui l'avait consulté sur divers sujets et recommande l'obéissance à une autre religieuse. (M., v, 1208-1210).

12 François prêche dans sa cathédrale.

13 A la Visitation, il prononce l'entretien VIIe, sur les Trois Lois spirituelles.

14 Il donne la tonsure, dans sa chapelle, à noble B^d^ de la Forêt, du diocèse de Belley.

Il écrit de nouveau à la supérieure dont nous venons de parler et détourne une religieuse de sortir de son Ordre. (M., v, 1211-1213).

16 François console un de ses oncles dont la fille a été tuée par la foudre : « Elle estoit bonne et vertueuse... « c'est pourquoi son trépas n'a pu estre que bon, « non plus que celui de saint Siméon Stylite, que la « foudre et le feu du ciel tua sur la colonne... » (M., v, 1215.)

C'est vers ce temps qu'un gentilhomme vint, la nuit, faire du tapage sous les fenêtres de l'évêché. Mais, le lendemain, les insulteurs furent tous frappés de maladie et le Saint se vengea en visitant le principal coupable. *(A. S.)*

18 Dans sa chapelle, il donne la tonsure à N^e^ P. Drujon.

19 Il prêche dans sa cathédrale.

26 Id.

28 François écrit au comte de Viry à propos d'un mariage nul qui vient de se faire dans sa maison. (M., v, 1220.)

Même jour, il tranche un différend entre N^e^ Claude

de Gondard de Bonne, et le sieur de la Perrière. (Note de M. l'abbé Feige.)

29 Il nomme le chanoine F. Gariot économe de la paroisse de Villy-le-Bouveret et de Menthonex son annexe, malgré l'opposition de R^d^ J.-L. Gras, parent du curé défunt.

30 François adresse à la princesse de Piémont ses félicitations et ses vœux à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance et de son mariage (M., v, 1216), et il recommande les Barnabites à S. E. le duc de Bellegarde. (M., v, 1220.)

31 Il écrit à un seigneur relativement au bénefice de Villy-le-Bouveret. (M., vi, 1061.)

FÉVRIER

Annecy.

2 Dimanche. François prêche à la Visitation sur la fête de ce jour. (ix, 250.)

4 Il console l'abbesse Angélique Arnauld sur la mort de son père et lui donne divers conseils. (Ib.)

7 Il nomme son aumônier Michel Favre, curé de Sillingy.

Même jour, il console une religieuse malade : « Je « suis, lui dit-il, grand partisan des infirmes... » (M., v, 1226.)

8 Il adresse quelques mots d'amitié à Mgr Fremyot, archevêque de Bourges. (Ib.)

9 François prêche dans la cathédrale.

12 Ecrivant à N^e^ Prosper de Menthon, baron de Rochefort en Bugey, François lui parle de l'entrée au couvent de Talloires de Benoît-Théophile de Chevron-Villette, son cousin, et se plaint que la parenté l'accuse d'être l'auteur de cette retraite. (M., vi, 1066.)

16 François prêche chez les capucins sur les ouvriers à la vigne (sermon 152e). Le lendemain

17 Annonçant à une dame que son frère est nommé coadjuteur, il ajoute : « Cela me fait espérer un peu de repos, pour escrire encore je ne sais quoi du divin amant et de son amour, et pour me préparer à l'éternité. » (M., v, 1228.)

22 Il adresse quelques conseils à une supérieure de la Visitation. (M., v, 1230.) Le lendemain

23 Il prêche dans sa cathédrale. Même jour, exprimant au baron de la Tournette son regret de n'avoir pu procurer une chapellenie à son fils, religieux en Suisse, François lui apprend que J.-F. de Sales, son frère, vient d'être nommé son coadjuteur avec future succession. (M., v, 1221.)

26 Dans une lettre à la Mère de Chantal, il lui annonce la même nouvelle ; puis, faisant allusion aux tentatives faites pour l'attirer en France : « Je ne changerai point « de diocèse, dit-il, à moins que je ne voie une sin- « gulière occasion de servir Dieu et digne d'estre « suivie toutes choses laissées... Je vois à la desro- « bée les *Directoires* et n'ai su achever de faire les « *Entretiens* que vous désirez... » (M., v, 1231 et IX, 103.)

Même jour, il nomme curé de Chevaline Rd Eustache Coppier.

29 Il confirme un accord survenu entre Antoine Germain, plébain de Megève, et le Chapitre de Sallanches.

MARS

François prêche le Carême à Annecy

1 Dimanche, François prêche dans l'église Saint-Dominique.

Vers ce temps se place la lettre du saint prélat à une religieuse de Sainte-Catherine, Charlotte de Vallon. Depuis bien des mois, François encourageait les religieuses de ce monastère à embrasser la réforme. Cinq d'entre elles, les plus jeunes, se

montraient dociles à ses inspirations ; les autres se récriaient, disant qu'il voulait leur imposer une clôture absolue. Informé de ces plaintes, le prélat proteste : « Si j'avais cette pensée de procurer votre « enfermement, je l'aurais dit, je m'en serais déclaré « non pas à vous, mais à Madame l'abbesse... Priez « Notre-Seigneur qu'il lui plaise de s'asseoir sur « mes lèvres pour de là bien faire entendre ses « volontés à mes auditeurs pendant ce Carême. » (M., v, 1494.)

4 Cendres. Il commence le Carême.

6 François remercie S. A. Charles-Emmanuel et le prince de Piémont d'avoir nommé son frère, J.-F. de Sales, son coadjuteur et successeur dans l'évêché. (M., v, 1233, vi, 780.)

9 Il nomme chapelain à Megève Claude Chabord.

14 Il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. Parmi les tonsurés, nous remarquons Charles-Auguste de Sales, neveu et successeur du Saint dans l'évêché ; parmi les prêtres, F. Déage, prieur de Talissieux et F. Roux, chanoine de Saint-Pierre.

15 Il confère la prêtrise à un diacre du diocèse de Grenoble (urbain de Bourzet)

17 A la requête des syndics de Rumilly, il unit la cure du lieu aux Altariens.

18 François recommande à M. de Tardy, président du Sénat de Savoie, les religieux et les habitants de Sixt qui méritent d'être protégés, ceux-ci « pour « leur grande misère et piété » et ceux-là « pour « leur bonne vie et affection à la réforme ». (M., vi, 781.)

20 Il remercie la princesse de Piémont d'avoir contribué à la nomination de son frère à la coadjutorerie. (M., v, 1233.)

21 Il adresse quelques mots d'amitié à M. Montenet, procureur fiscal à Salins. (Ib.)

25 Séance académique au collège, François y assiste.

1620

27 François écrit à la Mère Favre à Lyon et à la Mère Rosset, supérieure à Bourges. (M., v, 1234 et vi, 1356.) De toutes parts, on lui demande des maisons de l'Ordre ; il est occupé à revoir les Règles, les Constitutions et les Formulaires de la Congrégation où il trouve de nombreuses fautes d'impression. Il se déclare non seulement affairé, mais accablé.

28 Le prélat assiste au contrat de mariage entre Ne Pierre Perrucard de Ballon et Françoise de Vidomne de Charmoisy, fille de la *Philothée*. (*Philothée*, ii, 266.)

Il y eut un 2e contrat dotal passé le 25 avril suivant dans le palais épiscopal en présence de l'évêque, de René Favre etc (Forax, art. Perrucard)

AVRIL

Carême à Annecy

4 Samedi avant la Passion, François confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

8 Il félicite Bernard de Forax au sujet de son mariage qui avait soulevé contre lui une si terrible tempête. (M., v, 1235.)

11 Il prie la duchesse de Nemours de s'intéresser auprès de M. le duc en faveur des enfants de Madame de Charmoisy et en faveur de deux autres de ses amis. (Ib.)

14 François nomme F. de Montfort recteur de la chapelle Sainte-Madeleine à Ugines.

15 Il fait un tonsuré dans sa chapelle.

16 Vendredi-Saint. Il parle de Dieu méconnu. (ix, 266.)

18 Samedi-Saint. Dans l'église de la Visitation, il ordonne six prêtres.

19 Pâques, François officie.

21 Il développe le texte : *Pax vobis*. (ix, 286.)

23 François remercie le cardinal Borromée, archevêque de Milan, de l'envoi de reliques de saint Charles Borromée. (M., vi, 782.) Le même jour, il supplie le général des Barnabites de Milan de renvoyer au collège d'Annecy les religieux auxquels il confie cette

24 F. se préparant à célébrer la S. Messe, reçoit de gdes lumières sur l'Incarnation et la S. Ecole (Ib.)

25 En son palais, il assiste au cont. dotal de pierre Perrucard de Ballon et de Foise de Vidomne, fille de la Philothée (Forax, Nobiliaire, art. perrucard).

lettre et la précédente : « car, dit-il, ils ont appris la « langue et les usages du pays. » (Ib.)

26 Dimanche. A la Visitation, le Saint prêche la Vêture des Sœurs de Rajat et de Châtel. (IX, 308.)

« Tous les dimanches qui suivaient la solennité « de Pasques, le saint Evesque expliquait catéchis- « tiquement les commandements de Dieu... Une « fois, fermant sa prédication et convertissant sa « parole à Dieu le Père, il fut veu de tout le peuple « *entièrement rayonnant.* » Dans l'assistance, qui était nombreuse, se trouvaient les chanoines Jay et Questan, les curés de Sevrier et de Meythet, enfin Serge Saget, audiencier au Conseil du Genevois. (*Vie*, page 215.)

28 François nomme F. de Montfort chapelain à Ugine.

MAI

Annecy.

1 Dans son palais, François cède aux religieux de Saint-Claude (Jura) les droits qu'il avait sur le prieuré de Divonne, à cause d'une rente de 300 écus affectée sur icelui, et que le roi de France avait cédée aux curés du pays de Gex. (Arch. dép., Mes Duret.)

6 Francois tient le Synode et y promulgue les Constitutions qu'il a rédigées pour les ermites des Voirons. (*Vie*, II, 210.)

Le même jour, il écrit à Claude de Quoex à propos d'une difficulté que lui suscite le concours pour la cure de Villy. (Mugnier, p. 112.)

14 Dans le parloir de la Visitation, le prélat écrit en ce jour à l'abbesse de Port-Royal, à la Mère Favre qu'il avertit de se tenir prête à s'en aller fonder le monastère de Turin, et peut-être celui de Montferrand en Auvergne, enfin à la Mère de Chantal. Il annonce à celle-ci qu'il est choisi pour accompagner à Rome le cardinal de Savoie et parle de son frère promu à

1620

l'épiscopat. Faisant ensuite allusion aux tentatives faites pour l'attirer en Italie, il dit que la seule gloire de Dieu et la volonté du Pape pourraient le décider à changer d'évêché. (M., v, 1237-40.) D'après l'*Année Sainte*, on lui offrait alors l'évêché de Turin.

16 François adresse quelques conseils à la Mère de Chastel à Grenoble. (Ib.)

16 20 Mercredi, il visite la paroisse de Rumilly. (Croisollet *p.* 18 et 19) Il assiste à une transaction entre le curé, les Altariens et les Bénédictins du prieuré, et décide qu'une procession aura lieu à la chapelle de l'Aumône tous les samedis d'une sainte Croix à l'autre. Croisollet met la visite et la transaction au 18 mai.

21 Annecy, il unit à la paroisse de Scionzier celle de Saint-Hippolyte qui est pauvre, peuplée seulement de sept à huit familles, et dont l'église est depuis longtemps à moitié ruinée.

22 Il prie Mre Drugeon, prieur d'Anglefort, de lui envoyer divers titres concernant le prieuré de Ripaille que S. A. vient de lui conférer. (*Acad. Sal.*, VI, p. 28.) (1).

26 Ecrivant à Mme de la Fléchère au sujet d'un procès, François se plaint du tracas des affaires qu'il traîne avec lui. (M., VI, 1033.)

28 Ascension.

31 Il engage une demoiselle de Frouville de Paris à renoncer au monde pour entrer à la Visitation : ce que celle-ci exécuta peu après. (M., v, 1244.) Voir au 9 août.

JUIN (mois pleins)

Annecy.

2 Mardi. En ce jour, François recommande à son frère de faire nommer le prieur de Mesme, de la Roche, aumônier de Madame, et l'abbé F. Baudry, à la cure

(1) Par cette décision, S. A. voulait faciliter l'établissement des Chartreux à Ripaille.

de Reignier. Il a reçu la visite de Mme de Granier et il attend celle du président Favre. (M., VI, 784.)

Il écrit en même temps à S. A. pour lui rappeler sa promesse d'employer les prébendes de Contamine en faveur du noviciat des Barnabites, et à son ami Bernard de Forax. (M., V, 1249 et VI, 733.) « Pressé que je suis, dit-il à ce dernier, je diffère d'écrire à la Mère de Chantal jusqu'à vendredi ou samedi. »

4 François nomme J.-B. Gard, recteur de la chapelle des lépreux à Ugine.

7 Pentecôte, jour de la fondation du monastère de Montferrand.

9 François avise la Mère Bréchard, choisie pour aller fonder la Visitation de Nevers, des mesures à prendre pour le transfert des sœurs. (M., V, 1250.)

10 (Vers le) Un corps d'Espagnols traverse Annecy, car le

11 Ecrivant à M. Rousselet, secrétaire du Roi, au sujet de quelques affaires, François lui dit : « Nous sommes parmi le passage des Espagnols. »[1] (M., V, 1253.) De ce même jour, une lettre à la Mère de Chantal, aujourd'hui perdue.

13 Veille de Trinité, il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

14 Dans la chapelle de son palais, il fait un tonsuré.

18 Fête-Dieu. François officie. C'est probable en ce jour qu'eut lieu l'attentat de Pillet, dont n. avons parlé au 14 juin 1618.

20 Ecrivant à une dame, il lui indique les lois à suivre pour ne pas offenser Dieu dans le plaisir de la chasse : n'y employer ni trop de temps ni les jours de grandes fêtes, et ne pas endommager la récolte du paysan. (M., V, 1255.) Le même jour, il avertit la Mère de Chastel qu'elle doit fournir une fille pour Nevers. (Ibid., 1217.)

25 François recommande au prince de Piémont un moyen de se créer des partisans dans la ville de Genève « par une voix douce, paisible et assurée. » (M., VI, 787.)

[1] Son frère Louis fut nommé, qq. jours auparavant, gouverneur d'Annecy

1620

26 On voit par une lettre de la Mère de Chantal datée de ce jour, qu'à cette époque, le Saint veillait tous les soirs pour sa correspondance.

27 (Vers le) Il reçoit la visite de Mgr Camus, évêque de Belley.

29 Lundi, les deux prélats assistent à la messe au collège chappuisien ; Mgr Camus y prononce le panégyrique de l'apôtre saint Paul. Après la messe, ils y déjeunent.

JUILLET

Annecy.

1 Mgr Camus est encore à Annecy, et le

2 Il donne à la Visitation « une merveilleusement dévote exhortation. »

C'est, croyons-nous, durant cette visite de Mgr de Belley que se passa le fait suivant. Comme les deux prélats se promenaient en bateau sur le lac d'Annecy, les bateliers, qui ramaient, traitaient familièrement avec François et l'appelaient mon père : « Voyez-vous, ces bonnes gens? dit-il, ils m'appellent leur père. Oh ! qu'ils me font bien plus de plaisir que ces faiseurs de compliments qui me traitent de Monseigneur (1). »

4 François nomme F. Cullet, archiprêtre de Samoëns.

Même jour, il engage une demoiselle de Traves à ne pas se priver de la communion les jours où elle ne pourra entendre la messe auparavant. (M., v, 1256.)

6 François bénit les Sœurs qui partent, au nombre de huit, sous la direction de son aumônier, Michel Favre, et de Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche,

(1) Dans une lettre du 20 novembre 1604, notre prélat défend à Mme de Chantal de l'appeler *Monseigneur*. Cependant le Saint aimait que l'on donnât aux évêques ce titre réservé auparavant aux princes séculiers. (Voir sa lettre à Mgr de Villars, dans M., v, 612.)

pour aller fonder la Visitation d'Orléans. Il en informe le même jour la Mère de Chantal qu'il charge de saluer plusieurs personnes à Paris. (M., v, 1461.)

Le même jour, il recommande à S. A. un homme qui offre les moyens d'extirper l'hérésie de Genève. (M., vi, 788.) Voir au 26 juin.

7 Dans une lettre à Mme de Herce, le prélat lui parle d'un de ses enfants qu'il avait tenu sur les fonts baptismaux lors de son dernier voyage à Paris. « Si je suis exaucé, dit-il, il sera saint ce cher petit François. » (M., v, 763.)

9 Il adresse quelques conseils à une religieuse. (M., v, 1256.)

16 François écrit à la Mère de Bréchard à Moulins que si elle ne peut quitter cette ville, elle envoie la Sœur Paule-Jéronyme Guillet de Monthoux, fonder la Visitation de Nevers. (M., v, 1257, à la date du 26.)

17 (Vers le) il écrit à Mgr de Clermont, à la Mère Favre, alors à Montferrand, la chargeant de saluer le P. Théodose, capucin, « son grand ami », et le P. Anselme de Rome ; enfin, à Mme de Granieu, de Grenoble, à laquelle il promet une visite dans sa campagne, lorsqu'il ira voir l'évêque de Belley. (M., vi, 1033 et 1040.) Cette dernière lettre était confiée à la Mère de Chastel qui avait amené à Annecy la fille demandée pour Nevers.

20 Dans la chapelle de son palais, il fait un tonsuré.

Même jour, il recommande au P. Rigaud, ermite des Voirons, la paix du cœur et la confiance. (M., vi, 1034.)

22 François confirme à J. Moccand, curé d'Abondance, le pouvoir de visiter les églises du district. (M., vi, 1087.)

26 Il écrit à une demoiselle du Tertre, à Moulins, qui voulait entrer à la Visitation ; à la Mère Bréchard, supérieure en cette ville, enfin à la Mère de Chantal au sujet de la fondation de Nevers. (M., v, 1257-59 et vi, 1035.)

1620

27 François donne sa bénédiction et son obédience à la Mère Paule-Hiéronyme de Monthoux, allant fonder la Visitation de Nevers, et lui confie une lettre pour M. de Palierne, trésorier général des Finances à Moulins. (M., VI, 1035.)

C'est durant ce mois que Jacqueline Achard, dame de Berbey, en Faucigny, étant gravement malade, vit son état s'améliorer à l'heure même où l'évêque de Genève, son parent, célébrait la messe à son intention. On peut placer, vers la même époque, la guérison de F. Bouvard de Pringy, domestique de M. de Monthoux[1]. Le Saint dinait au château de Promery, en compagnie de René Favre de la Valbonne, de J. Joly de la Roche, chevalier du Sénat, et de plusieurs autres, lorsqu'on lui amena cet homme qui était atteint de frénésie ; il le prit par la main, fit deux ou trois tours avec lui dans la salle, lui tira les cheveux et le renvoya guéri. (*Pouvoir*, p. 14 et 29, *Vie*, II, 216.)

AOUT

Annecy.

1 Fête de saint Pierre aux liens, François officie.

5 Il nomme Louis Girollet économe à Sainte-Reine.

Même jour, il écrit à R^d^ F. de Lucinge, prieur de Contamine. (*Semaine cath. de Lyon*, 14 déc. 1877.)

6 Il donne l'habit aux Sœurs de Ternod et de Portes.

8 Il assiste à une séance littéraire au collège chappuisien, et il applaudit fort un poème en l'honneur de la vertu.

9 François adresse des félicitations à M. de Frouville, de Paris, pour la générosité avec laquelle il a permis à sa fille d'entrer à la Visitation, et il engage celle-ci à la persévérance. (M., V, 1263.)

Même jour, il écrit à la Mère de Chantal au sujet d'une difficulté survenue dans la fondation du monastère de Nevers. (M., VI, 1037.)

Le prélat s'attend à partir bientôt pour Rome ou Paris, à la suite du cardinal de Savoie.

(1) Charles-Aug. (p. 216) dit que le Saint fit ce miracle à Promery en revenant de Thonon : ce qui portant le fait en juin 1621. mais F. Favre dit positivement que ce fut en 1620.

11 Il approuve un accord passé en sa présence entre J. Viret, curé de Rumilly, et les Altariens du lieu, auxquels la cure est unie. (Croisollet.)

16 Dimanche, il assiste, au collège, à des thèses de philosophie.

17 François fait assigner devant le juge-mage le sieur Daniel Moget de Vinz, habitant Chambéry, son homme taillable. (Voir au 5 octobre.)

18 François engage le duc de Nemours à nommer avocat fiscal Me Bouvard, qui est « vertueux, savant, labo-« rieux et nourri ès-lettres. » (*Revue sav.*, 1863, p. 42.)

28 A l'occasion de la fête de Saint-Augustin, François prend pour texte ces mots du psaume 105 : *Diru-pisti vincula mea.* (IX, 324.)

29 François signe un décret concernant le pèlerinage de Notre-Dame des Voirons (1).

SEPTEMBRE

Voyage à Belley

Annecy.

1 François nomme un chapelain à Chindrieux.

6 A Nonglard, il consacre en l'honneur des saints Victor et Ours le maître-autel de l'église, dans lequel il dépose des reliques des quarante mille (2) martyrs (*sic*). (Arch. de la cure de Nonglard.)

9 C'est en ce jour qu'on fonde la Visitation d'Orléans.

10 Au premier monastère, François donne l'habit à Sœur

(1) Voir au tome II notre étude *Les Voirons autrefois et aujourd'hui.*

(2) « MDCXX die VIa Septembris ego F. de Sales ep. et princ. Geb. conse-« cravi altare hoc in hon. SS. MM. Victoris et Ursi, et reliquias SS. XL « millium martyrum in es inclusi, et singulis Christi fidelibius hodie unum « annum et in die anniversario consecrationis hujusmodi ipsum visitan-« tibus XL dies de vera indulgentia in forma Ecclesio consueta concessi. « F. epus Gebennensis. » Il s'agit probablement des quarante martyrs de Sébaste « XL mm. » Ce que les hiérographes ont traduit par *XL millium martyrum.*

1620

Bernarde-Marguerite Vallerey, de Dijon, et prêche à cette occasion. (IX, 340.)

18 Il autorise le mariage de noble Michel Dupuis, d'Annecy, et de Jeanne Dupuis.

19 Samedi, il confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. Parmi les minorés, on trouve Nᵉ Jean d'Orlié, de Saint-Innocent, et le chanoine de Maillans parmi les diacres.

20 Il conseille à une dame, pendant sa grossesse, quelques pratiques de piété. (M., V, 1266.)

22 Il nomme Antoine Mangier, curé de Vétraz et Jean Buffet, curé de Nangy.

23 François recommande une affaire personnelle au gouverneur de Montmélian. (*Revue sav.*, 1863. p. 42)

24 (Vers le) François se rend dans le Bugey, y visite quelques églises, pousse jusqu'à Belley où il rencontre Madame de Granieu de Grenoble (*A. S.*, II, p. 199), et salue sur sa route le seigneur d'Escrivieux, N. de Menthon, auquel il promet la couronne de la paternité, réclamant d'avance deux de ses filles pour l'Institut de la Visitation (1).

OCTOBRE

Annecy.

5 Dans son palais, François affranchit Daniel Moget, son homme taillable, moyennant 100 ducatons. (Arch. dép., Mᵉˢ Duret.) E. 531.

7 Il prie S. A. Charles-Emmanuel de consentir à l'union du prieuré de Chindrieux à la cure de Rumilly, pour y établir les Oratoriens, et lui recommande à nouveau les curés de Draillant et d'Armoy. (M., VI, 791.)

11 François annonce à la Mère de Chantal qu'il doit aller en France à la suite du cardinal de Savoie. Il écrit

(1) Françoise et Jeanne-Thérèse de Menthon, mortes à la Visitation de Rumilly.

le même jour au cardinal de Richelieu et à la supérieure de Moulins. Au moment où il terminait la première de ces lettres, il en reçut un gros paquet apporté de Paris par R^d^ Michel Favre, son aumônier. (M., VI, 1038.)

16 Il nomme Antoine Dumont, économe de la cure de Contamine. Même jour, lettre à Mme de Granieu. (*A. S.*, II, 199.)

17 François prêche à la Visitation pour la vêture des sœurs Favrot.

23 Lettre à une dame dont le mari est malade, et à la Mère de Chantal. (M., V, 1269.)

24 François unit à la collégiale de la Roche la chapelle de la *Bénite Fontaine*, récemment érigée sous le vocable de la Visitation.

26 François reçoit une lettre de son frère J.-F. au sujet d'un gentilhomme qui désirait entrer à l'Oratoire.

27 Il écrit à ce gentilhomme. (M., VI, 792.)

NOVEMBRE

Voyage à Sixt

1 François officie dans sa cathédrale et prêche le soir à la Visitation. (IX, 366.)

2 Il assiste au collège au discours de rentrée.

Le même jour, il écrit au duc de Savoie en faveur du collatéral Floccard (M., VI, 792), à la Mère M.-H. de Chastellus, qui assistait la Mère de Monthoux dans la fondation de Nevers (M., VI, 1039), et à celle-ci dont il venait de recevoir de « beaux Bréviaires ». (M., V, 1269.)

4 François célèbre la fête de saint Charles au collège.

9 Il donne divers avis à la Mère de Monthoux. (M., V, 1271.)

12 (Vers le) François se rend à Sixt, accompagné de deux jurisconsultes, Michel Bouvard et Jacques Des-

1620

pine. Il s'agissait d'arranger certains différends entre l'abbé et les religieux. Le prélat rétablit la concorde entre tous les esprits et gagna tellement le cœur du vieil abbé, Jacques de Mouxy, que ce dernier voulut faire à ses pieds une confession générale. Avant de partir, François prédit que cet abbé mourrait avant peu.

14 A Sixt, François consacre trois autels, (reg. par. de Sixt) puis il fait l'ouverture du tombeau du B. Ponce de Faucigny. Un des assistants, malade de fièvre, se trouve guéri par l'attouchement des reliques.

A son retour, l'évêque passa à Mélan et à Viuz pour diverses affaires.

En rentrant à Annecy le samedi

21 Il trouva sur sa table une lettre, venant d'Angleterre, à l'adresse de son frère Jean-François. Le prélat, ayant ouvert celle-ci par mégarde, éprouva une grande douleur en la lisant. Elle était signée d'un chanoine de la cathédrale, Denis de Granier, qui, mécontent d'une décision du Pape à son égard, venait d'apostasier et de se réfugier en Angleterre.(1) « O Dieu, s'écrie le Saint, que de douleur à mon « âme ! » Puis, prenant la plume, il écrit sur-le-champ au malheureux dévoyé pour le conjurer de revenir au bercail de l'Eglise. (M., v, 1277 et vi, 793.) Ce même jour, le Saint prêche à la Visitation. (ix, 380.)

24 François adresse quelques mots de consolation à une dame dont le mari est malade. (M., v, 1279.)

26 Il nomme Aimon Parchet chanoine de Samoëns.

29 Il nomme chapelains à Viuz-en-Sallaz F. Thabuis et L. de Genève.

30 (Vers le) François apprend que l'abbé de Sixt est atteint d'une maladie mortelle et désire le voir.

1. Sous le pseudonyme « Auger de Mauléon », il publia en 1622, les Mémoires de m. de Villeroi ; en 1624, Lettres du cardinal d'Ossat ; en 1628, Mémoires de la reine Marguerite. Il fut élu, en 1635, à l'Acad. française ; mais Richelieu s'opposa à sa réception, parce que « dépositaire infidèle. » Il mourut vers 1650.

DÉCEMBRE

1-4 François part aussitôt, arrive à Sixt, entend la dernière confession de l'abbé, lui donne le saint Viatique, et lui fait même la recommandation de l'âme. Cet abbé mourut le 4 décembre. Avant de rendre le dernier soupir, il reçut des mains de son évêque, l'ordre de prêtrise, *s'il l'on en croit* . . . . . (2. par. Sixt).

6 Dimanche. De retour à Annecy, François prêche l'Avent à ses religieuses. (IX, 398.)

8 Il célèbre la fête de l'Immaculée Conception. Le soir, il écrit à M. Vibo, au comte de Montmayeur, ainsi qu'à J.-F. de Sales, son frère. (M., V, 1280.)

9 Il confirme l'élection du chanoine P.-F. de Rossillon au doyenné de N.-D. de Liesse.

10 Il écrit à une demoiselle Bellot de Lyon. (M., VI, 887.) Le lendemain

11 Il supplie S. A. de mettre les Oratoriens à la Sainte-Maison de Thonon, dont les affaires sont en très mauvais état. (M.; VI, 794.)

13 François prêche sur le même texte que le dimanche précédent *« Tu es qui venturus es »*. (IX, 417.)

17 (Vers le) Ecrivant à une dame il se plaint d'être obligé de retourner à la cour. (M., V, 1275.) La même plainte se trouve exprimée dans une lettre à un abbé. (M., V, 1406.)

19 Samedi, François confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire. C'est la dernière grande Ordination qu'il ait faite. Au nombre des tonsurés, on trouve deux frères de Varax, Claude-Henri et Claude-Bernard, enfant de N^e^ Claude de Varax, de Desingy.

20 3me dimanche, sermon sur le baptême de saint Jean. (IX, 432).

22 François exprime à la Mère de Chantal la douleur que lui cause l'apostasie du chanoine de Granier. (M., V, 1283.)

24 Il prèche sur l'Incarnation. (IX, 447.)
25 Noël, François officie.
28 Il écrit à son frère Jean-François.
30 Il homologue la fondation d'un vicaire à Vacheresse par Claude Brou et sa femme, Henriette Duc. Etaient présents Vesp. Aiazza, abbé d'Abondance; P. Vallet, curé de Vacheresse ; J.-F. de Blonay, prieur de Saint-Paul; l'avocat Michel Bouvard, le procureur Jacques Duret, etc.

1621

Jean-François de Sales sacré coadjuteur. — Indisposition du Saint. — Miracles opérés. – Voyage à Thonon, à Saint-Germain sur Talloires.

JANVIER

Annecy.

1 Au premier monastère, François donne le voile à Jeanne-Ignace de Poysal de Belley. (*A. S.*, II, 569.)
3 François écrit à la supérieure des Ursulines de Besançon pour la prier d'établir une maison de sa Congrégation dans la ville de Thonon en Chablais. (*Acad. Chabl.*, IV, 16.) La guerre avec l'Espagne, et la mort tant du saint prélat que de la Mère de Xaintonge, firent remettre à plus tard la réalisation de ce projet.

Même jour, François recommande M. de la Tour d'Arerex à un gentilhomme de la cour (M., VI, 1042.)
7 Il nomme J. Léchère chapelain à Passy.
9 Il recommande au général des Barnabites un jeune homme d'Annecy qui désire entrer dans sa Congrégation et qui est eunuque de naissance. (M., VI, 801).
14 Notre prélat félicite M. de Montfort de la naissance d'un enfant et souhaite à celui-ci toute sorte de bénédictions (Arch. de la cure de Grasse, dans les Alpes-Maritimes).

15 Répondant à Mme de la Fléchère, il déclare qu'il se tient prêt à partir pour la France à la suite du cardinal de Savoie. (M., VI, 1043.)

17 François prêche sur les Noces de Cana (Sermon IV, p. 1.)

C'est en ce jour que Jean-François de Sales, frère du Saint, reçut la consécration épiscopale à Turin, et le titre d'évêque de Chalcédoine. (M., IX, 107.)

19 « Je suis encore ici, ma très chère fille, et ne sais encore point quand je ferai le despart, » écrit François à Mme de la Fléchère. J'attends mon frère pour la fin de ce mois... (M., VI, 1043.)

24 François adresse quelques lignes à la fille aînée de M. Arnauld, depuis religieuse à Port-Royal. (M., V, 1284.)

27 Il nomme P. Paget économe de l'église de Sévrier vacant par la mort de Mre Challus.

31 (Vers le) Mgr de Chalcédoine arrive à Annecy, apportant à son frère des lettres de Dom Juste Guérin et d'autres personnages. François va le recevoir à la porte de la Perrière et lui témoigne beaucoup d'honneur. Les ~~trois~~ jours suivants il lui céda toujours la première place. « Il faut, disait-il, que ce pontife croisse et que je diminue. »

FÉVRIER

Annecy.

1 Au premier monastère, François donne l'habit à sœur Ignace de Poysel, de Belley (sermon IV, 18.)

4 François nomme discret Claude Minut curé de Contamine-sous-Marlioz.

En ce jour, il apprit la nouvelle du trépas de S. S. Paul V, décédé le 28 janvier. Cette mort, en appelant le cardinal de Savoie au conclave, devait retarder le voyage de France.

5 François répond à Dom Juste Guérin et au collatéral Floccard. (M., VI, 1044 et 1088.) Il manifeste à ce

1621

dernier son désir de voir le cardinal de Savoie élevé au Souverain Pontificat.

8 Il nomme Claude-Aimé Prunaz chanoine de Saint-Pierre.

Même jour, il écrit à une personne malade, ainsi qu'à S. E. le duc de Bellegarde. (M., v, 1287.) « Nous avons ici Mgr de Chalcédoine, dit l'humble « prélat à ce dernier, lequel, ou je suis trompé, ou « il réparera beaucoup de fautes que j'ai faites en « ma charge, où je confesse que j'ai failli en tout, « hormis l'affection ; mais ce frère est d'un esprit « zélé, et, ce me semble, brave homme pour réparer « mon méchef. »

19 Ayant reçu la visite de M. de Cusinens, son cousin, venu de la part de son père, le baron de Ballon, François écrit au baron pour le remercier. (M., v, 1291.)

21 Dimanche avant les Cendres. Ce jour et les suivants, François assiste aux sermons que prononcent les PP. Barnabites dans leur collège ; il y prêcha lui-même un soir.

26 Il nomme Jacques Soudan curé de Lugrin.

27 S'excusant auprès d'une dame de la rareté de ses lettres, le bon Saint lui dit : « Et moi, je suis chargé « d'âge, et (pour le dire à vous), d'incommodités qui « m'empêchent de pouvoir ce que je veux ; et, de « de plus, la multitude des correspondances que j'ai « acquises... » (M., v, 1289.)

MARS

Voyage à Lyon

Annecy.

3 Au collège d'Annecy, petite fête en l'honneur de l'évêque de Chalcédoine. Les deux prélats y assistent.

6 Samedi, Jean-François de Sales confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire ; ce qu'il fit encore le 27 du mois.

7 François écrit à Mgr Camus, évêque de Belley, le félicitant de ce qu'il instruit bien son peuple. (M., v, 1291.)

Une dizaine de jours plus tard, écrivant au R. P. Dominique, provincial des Capucins de Chambéry, il lui annonce qu'il doit se rendre à Lyon, où il pense rester cinq ou six jours. « Si le temps n'empire point, lui dit-il, je pense partir pour aller demain à Lyon, et par ce voyage, je serois bien aise si je pouvois éclaircir le cœur de M. Magnin avec le frère Adrien, et que le frère Adrien accommodât pour une bonne fois toutes les affaires que l'on a de ceste ville (Annecy) à Lyon pour ce qui regarde la soie... » (M., v, 917.)

A Lyon, il prêche le

19, le panégyrique de saint Joseph dans l'église neuve du noviciat des Pères Jésuites (sermon 154e); le

21 une vêture, et le

25 une profession (sermon IV, 36 et 41):

30 à Seyssel, F. visite l'église qui est très négligée par F. Bojaet, prieur du lieu, et rédige une ordonnance pour régler le service divin.

AVRIL

Annecy.

1 François nomme économe de la cure de Passy le chanoine Jacques de La Croix.

2 Répondant à une supérieure de Visitation, il demande grâce pour une fille que l'on pensait renvoyer. (M., v, 1292.)

3 François célèbre la sainte messe au monastère de la Visitation, écrit deux mots à Mme de la Fléchère. (M., VI, 1059.) Enfin, il institue un recteur de l'hôpital de Rumilly

5 Il signe des lettres dimissoriales pour prêtrise à L. Garin d'Annecy.

10 Samedi-Saint. Jean-François confère les Ordres dans l'église de la Visitation.

11 Pâques. Après Pâques, François de Sales fut longue-

ment indisposé, ce qui ne l'empêcha point de signer quelques institutions et d'écrire à quelques personnes.

16 Il nomme P. Chardon chapelain à Albens.

19 Il écrit à M. de La Roche, conseiller d'Etat, en faveur de M. de Vège. (M., v, 797).

20 ou 21, en sortant de l'église de la Visitation, où il venait de dire la sainte messe, François rencontre une possédée qu'il bénit et renvoie guérie. (*Pouvoir*, p. 31.)

21 Il engage le capitaine de Quartéry à concourir à l'établissement des Capucins à Saint-Maurice en Valais. (M., VI, 1044.)

23 Il écrit à Dom Juste Guérin au sujet de l'église de Saint-Dalmace. (*Bulletin de l'Assoc. de S. F. de Sales*, février 1891), et le

24 A M. Michel de Marillac, frère du maréchal de France, afin de le remercier de lui avoir envoyé le portrait de la Vénérable Sœur Marie de l'Incarnation. (M., v, 1294.)

25 François répond à la comtesse de Dalet, que sa mère voulait empêcher d'entrer à la Visitation, et en même temps à la Mère Favre au sujet de ce différend. (M., v, 1296.)

30 Il rappelle au prince de Piémont la nécessité d'établir les Oratoriens tant à Rumilly qu'à Thonon. (M., VI, 801), et nomme discret P. Magnin recteur de chapelle à Evian.

Vers ce temps, le Saint refuse d'accepter la démission de la Mère de Chastel qui désirait déposer la charge de supérieure. (M., v, 1301.)

MAI

Voyage à Thonon

Pendant ce mois, François travaille à une concordance des quatre Evangiles. (Lettre de sainte Chantal du 6 juin.)

Voir plus loin au 28 octobre.

Annecy.

2 François prie le préfet de la Sainte Maison de prêter à son frère de Thorens des outils propres à établir un martinet (M., VI, 1045.)

5 C'est vers ce temps qu'a dû se tenir le Synode annuel.

6 Il nomme Hilaire Furier chapelain à Annecy-le-Vieux, et le lendemain

7 Claude Comoz curé de Saint-Eusèbe,

Vers ce temps, François reçoit l'ordre d'accompagner à Thonon, pour les affaires de la Sainte-Maison, deux seigneurs de la Chambre des Comptes,

10 Ecrivant à M. de Châtillon, en faveur des curés de Draillant et de Vailly, François lui annonce son prochain voyage à Thonon. (M., VI, 1089.)

11 Il répond à la comtesse de Dalet au sujet des difficultés dont nous avons parlé plus haut. (M., V, 1302, 1305.) Voir au 25 avril.

12 Il nomme P. Robert chapelain à Mieussy

13 François recommande à S. A. une affaire que la famille de Bressieu-Rouer a en Piémont ; et le lendemain

14 Il l'informe qu'il se rendra à Thonon « au premier jour. » (M., VI, 802.)

18 Il prie S. A. le prince de Piémont de permettre au jeune de Charmoisy de se rendre à Paris pour quelques affaires de famille. (*Philothée*, II, 287.)

20 Ascension. François admet la démission du chanoine P.-F. de Rossillon qui résigne son canonicat avant d'accepter les fonctions de doyen de Notre-Dame de Liesse.

21 A la demande des habitants de Montferrand, François leur promet de leur laisser la Mère Favre « aussi longtemps que le service de Dieu le permettra. » (M., V, 1306.)

En ces mêmes jours, il annonce à la Mère de Blonay son prochain départ pour Thonon. « Je partirai,

« dit-il, la semaine qui vient pour aller à Thonon, « où je ne serais que huit ou dix jours pendant les- « quels nous parlerons bien de vous, le bon père, et « les frères, et moi. » (M., VI, 1064.) Il est question, dans cette lettre, de la Visitation que l'on se préparait à ériger à Valence deux ou trois semaines plus tard (8 juin).

27 (Vers le) François se rend à Thonon avec le président de Lescheraine et un autre seigneur de la Chambre
29. des Comptes.

30 Jour de Pentecôte, « l'office de Vespres estant célébré, François donna la confirmation à plus de 500 personnes ». (*Vie*, p. 216.)

JUIN

1 De Thonon, François recommande au prince de Piémont M. Despine « grandement chargé d'enfants et d'ailleurs homme d'honneur. » (M., VI, 806.)

3 Ibid., il donne la tonsure dans l'église de Saint-Augustin, à huit jeunes gens dont sept étaient de la ville même.

7 De retour à Annecy, il répond à des lettres du collatéral Floccard. (M., VI, 1090).

8 Il nomme curé d'Excenevex-Yvoire R^d^ Bernard Moccand, déjà institué en 1601. La cure d'Excenevex ayant brulé peu auparavant, le curé transféra son domicile à Yvoire : de là cette nouvelle institution.

10 Fête-Dieu.

11 François écrit à Claude de Blonay, préfet de la Sainte-Maison, relativement aux paroissiens de Lully. (M., IX, 110.)

12 Il écrit au duc et au prince au sujet de la Sainte-Maison et de la réforme des Clarisses de Chambéry ainsi que des religieux de l'abbaye d'Aulps. (M., VI, 805-808.)

18 François nomme Claude Puthod curé des Ollières.

23 Il exhorte une dame à supporter la calomnie plutôt que d'en venir à un procès. (M., v, 1306.)

26 Il nomme Jacques Cartier curé de La Clusaz.

Vers ce temps, écrivant à la Mère de Chantal, « j'ai eu depuis Pâques de perpétuelles incommo- « dités, lui dit-il, mais je n'y voyais aucun remède « ni aucun danger. Elles sont tout à fait passées, « grâces à Dieu, que je supplie de me les renvoyer « quand il lui plaira. » (M., v, 1342.)

JUILLET

Annecy.

2 Au premier monastère, François prêche sur le Mystère du jour (Sermon IVe, 61.)

8 Francois nomme Jacques Saultier curé de Bonne.

20 Il nomme Claude Bocquin curé de Saint-Germain de Chambotte.

11 ~~Chambotte~~

22 Au premier monastère, il donne l'habit à la sœur Claude-Agnès Dalloz. (Sermons, iv, 78.)

24 François console une cousine qui vient de perdre son père, et la Mère de Chantal au sujet de quelques difficultés. (M., v, 1308.)

25 Il écrit au duc de Nemours en faveur du sieur de la Pesse (M., v, 459, à la date de 1604.)

26 Dans la chapelle de son palais, il confère le sous-diaconat à un lévite lyonnais, nommé Antoine Camelin.

28 Il console un de ses cousins sur la mort de son père. (M., v, 1310.)

En ce temps, François revoit le Directoire et les Constitutions de la Visitation qu'il désire expédier à la Mère de Chantal pour qu'elle les fasse imprimer. (M., v, 1342 et vi, 828.)

AOUT

Annecy.

1 François officie.

1621

2 Répondant à la Mère de Beaumont, à Paris, François lui dit d'accepter courageusement le départ de la Mère de Chantal. Il y joint quelques mots à une sœur tourière de Paris : le Saint lui fait l'éloge de son emploi. (M., v, 1310 et vi, 1046.)

Le même jour, il écrit à une dame qui s'était un peu froissée de ses charitables avis. (M., v, 1311.)

4 Il console une dame sur la maladie de sa fille, et donne quelques encouragements à une supérieure de la Visitation. (Ibid.)

6 Dans sa chapelle, François élève A. Camelin au diaconat, et le lendemain

7 A la prêtrise.

Même jour, il console un gentilhomme sur la mort de son épouse (M., v, 1314) et donne diverses nouvelles à la Mère de Chantal. Il ne peut lui expédier les Constitutions ; mais il pense lui envoyer bientôt le Chanoine de Rolland qui l'accompagnera à son retour. Parlant ensuite de son frère, il dit : « M. de « Chalcédoine m'a corrigé de ce côté-là (il s'agissait « de la facilité de se rendre au parloir), et nous « vivons avec plus de règle. Mais il m'échappe tou- « jours de faire quelque faute, et, bien que ce soit « peu, néanmoins mes vieilles habitudes m'étant « imputées, on me compte une faute pour trois. » (M., v, 1261). On sait que Jean-François était porté à la sévérité. Un jour qu'il avait reproché au Saint d'être trop resté au parloir avec une pauvre servante, ce dernier lui dit en souriant : « Il y a dans le monde « une femme fort heureuse, devinez qui elle est... « C'est celle que vous auriez espousée, si, avec cette « promptitude que vous aviez, vous eussiez pris le « parti du mariage. Vous voyez, mon cher frère, nous « autres évêques nous ne devons jamais nous refu- « ser à personne, si nous voulons faire notre devoir.

14 François signe des lettres dimissoriales à F. Pelloux de Contamine-sur-Arve.

15 Dans l'église de N.-D. de Liesse « *in ejus æde* », il parle de l'Assomption de la Vierge (sermon 155e).

19 François monte, le soir, au monastère de Sainte-Catherine, y confesse les religieuses, et le lendemain

20 Il fête avec elles leur grand patron, saint Bernard. Mais il trouva dans les anciennes le même éloignement pour la réforme, surtout pour la clôture. Une d'elles, sa parente, lui fit même, à ce propos, une réponse assez peu respectueuse.

21 Annecy. François donne quelques avis spirituels à une dame. (M., v, 1315.)

22 Il donne le voile à Françoise-Blandine de La Croix. (*A. S.*, XII, 361.)

30 François adresse quelques mots d'amitié à MM. Roch Calcagnio, écuyer du duc de Nemours à Plaisance (M., VI, 1100) et le même jour, une lettre à Madame de Sautereau à Grenoble.

31 Il écrit à la fois au duc et au prince de Piémont pour les engager à établir les Pères de l'Oratoire tant à Rumilly que dans la Sainte-Maison de Thonon. (M., VI, 730, à la date de 1616 et *Revue Sav.*, 1880, p. 6.)

SEPTEMBRE

Annecy.

12 François nomme Louis Bel, recteur de la chapelle Saint-Julien, à Champagne (Ain).

16 Il approuve une donation en faveur de l'église d'Arbusigny

17 Il nomme curé de Luthesieu, Rd Louis Bel.

18 Samedi. Dans l'église de Sainte-Claire, l'évêque de Chalcédoine confère les Ordres.

19 François nomme Maurice Ducrest, chapelain à Sevrier. Le soir, Rd Claude de Blonay, père de Marie-Aimée, soupe à l'évêché. C'est le prélat lui-même qui l'annonce le lendemain

20 A cette religieuse.

1621

Même jour, il console une dame qui avait de la répugnance à l'oraison. (M., v, 1320.)

Même jour, lettre à une religieuse.

21 Envoyant les Constitutions à la Mère de Chantal, François lui donne des nouvelles des Sœurs : « Elles sont toutes bien, dit-il, et nous avons de « braves et douces nôvices. » Et de lui-même : « En somme, je me porte bien ; mais je confesse « que je suis plus accablé d'affaires que jamais. « Mon diocèse m'en donne à cause de quelques « accidents, et d'une prétention que M. Crichant « vous dira... Nous vivons de règle quant au man- « ger, et je n'escris plus le soir, parce que mes « yeux ne le peuvent pas porter, ni certes mon « estomac. [Ainsi] il ne tiendra pas à moi que je ne « sois longuement vieux. » (M., vi, 810.)

24 François nomme J.-F. du Martherey, curé de Vétraz et Jean-Antoine Mangier, recteur de chapelle N.-D. à Bonne.

25 Il console Madame d'Aiguebelette que la maladie retient au lit et prive de la sainte communion. (M., v, 1323.)

27 Lundi, il baptise Charles-Chrestien, deuxième fils de René Favre, président du Genevois;

30 (Vers le) la Mère de Chantal annonce au Saint que les religieuses de la Visitation de Paris viennent de quitter le faubourg Saint-Michel pour aller habiter rue Saint-Antoine. Elle lui exprime en même temps son désir de rentrer en Savoie et de lui faire encore une fois la revue de son âme. (M., v, 1348.)

OCTOBRE

François ouvre le tombeau de saint Germain

Annecy.

1 François apostille une requête des Barnabites demandant à être mis en possession du prieuré de Saint-Clair.

2 Il unit à sa cathédrale la chapelle de Saint-Jean-Baptiste fondée à Bloye par F. de Conzié, archevêque de Toulouse.

5 Il commet son greffier, Dumont, pour informer sur l'utilité de l'union du prieuré de Saint-Clair à la cathédrale.

9 Il nomme Mre Michel Dufoug, sacristain de la collégiale de Samoëns.

12 François remet à l'un de ses neveux, Etienne ou Bernard, fils de Gallois de Sales, partant pour l'Italie, une lettre à l'adresse d'un religieux, probablement de Dom Juste Guérin. (M., v, 813.)

18 Au 1er monastère, François reçoit les vœux des Sœurs Deterno et Marguerite Favrot, et prêche à cette occasion. (*Sermons*, iv, 116.)

19 Il nomme F. Ballet, économe d'Epersy.

21 François remercie S. A. de l'avoir conservé au service de Madame, et d'avoir choisi pour page de celle-ci son neveu Bernard. (M., vi, 812.)

24 Il commande à la Mère de Chantal de revenir en Savoie. (M., v, 1318.)

C'est vers ce temps qu'il faut placer une longue lettre à la Mère de Chantal. Après l'avoir rassurée contre les craintes d'une guerre entre la Savoie et Genève, François lui parle de difficultés survenues à Dijon et de plusieurs autres affaires, notamment de deux écrits spirituels qu'il avait envoyés à une demoiselle Villesavin, ce sont : l'*Exercice du Matin* et la *Réunion à Dieu* « que j'escrivis, dit-il, « avec une grande affection. » (M., vi, 814.)

28 A la demande du prieur de Talloires, qui venait, conformément à ses désirs, de réparer l'ermitage de Saint-Germain au-dessus de Talloires, François monte à Saint-Germain, accompagné de son frère, l'évêque de Chalcédoine. Pendant que celui-ci consacre le nouvel autel, François entre dans un recueillement profond ; et, la cérémonie achevée, il ouvre

lui-même la châsse, en retire les saintes reliques qu'il place dans une châsse neuve, puis, aidé de son frère, il porte autour de la chapelle cette châsse que le peuple suivait en priant et en chantant ; enfin, il la dépose dans l'intérieur de l'autel, après quoi il fait au peuple une fervente exhortation.

Au sortir de l'église, le pieux prélat dit au prieur de Talloires qu'il était résolu, si S. A. le lui permettait, de finir ses jours dans cet ermitage : « O Dieu ! « s'écria-t-il, que ne sommes-nous pour ne plus « partir de ce lieu, voicy une retraite toute propre « à bien servir Dieu avec nostre plume ; sçavez-vous, « nostre Père prieur, les conceptions descendroient « et pleuvroient dru et menu, ainsy que les neiges « y tombent en hyver (1). »

Après dîner, il descendit à pied de la montagne, et, en arrivant au monastère, il monta en chaire et prononça en présence du peuple un bel éloge de saint Germain.

« Ayant fait très heureusement toutes ces choses, « le grand evesque de Genève passa le lac pour « visiter la baronne de Chevron, Jehanne de Men- « thon, qui demeuroit pour lors au château de Dérée, « en dessein de luy bailler de la consolation parmy « les ennuys de sa vieillesse ; et comme ils s'entre- « tenoient ainsy eux : « Nous nous envieillissons, « Madame, lui dit-il ; c'est pourquoy il est temps de « penser tout de bon à la vie future. » La dame ré- « pondit que, si elle était âgée, lui pouvait longtemps

(1) Le saint évêque avait de très vastes plans pour occuper les loisirs de sa retraite. Il voulait d'abord composer un ouvrage qu'il appellerait l'*Œuvre théandrique*, c'est-à-dire une *Histoire de l'Homme-Dieu et de la primitive Eglise*, suivie d'une démonstration des principaux points de la doctrine catholique par les paroles mêmes du Sauveur ; puis un livre sur l'*Amour du prochain*, enfin un traité de l'*Origine des Curés*. Dans le procès de béatification, Michel Favre, son aumônier, affirme qu'il a vu le plan et le commencement de ce dernier ouvrage. Quant au livre de l'*Amour du prochain*, François en parlait déjà à l'archevêque de Vienne en 1609.

« encore servir Dieu et les âmes. « Tout cela ne veut « rien dire, reprend le Saint, je ne laisseray pas que « d'aller le premier. » (*Vie*, II, 225.)

NOVEMBRE

Annecy.

1 François officie et prêche.

3 Ecrivant en ce jour à une dame de Grenoble, François lui dit : « Nous faisons icy des prières pour les affaires « militaires. » (M., V, 1324). Le lendemain

4 Il célèbre la messe, prêche dans la chapelle du collège et il apostille une requête des PP. Barnabites qui devait être présentée au chapitre cathédral

11 Il raconte au P. Binet, supérieur de la maison professe des Jésuites à Paris, que la Mère Angélique Arnauld sollicite la permission d'entrer à la Visitation. Mais loin d'y consentir, il la renvoie au pape. (M., V, 1334.)

Le même jour, il félicite M. et Mme Bernard de Forax du gain d'un procès. (Ib.)

19 Vu l'enquête de *Commodo* faite par son greffier, vu le consentement de son Chapitre, François unit le prieuré de Saint-Clair au collège des PP. Barnabites d'Annecy, en déclarant que cette union n'aura son effet qu'à la mort [illegible] dernier du prieur. J. [illegible] (Arch. municip. d'Annecy)

24 Il monte à Sainte-Catherine, fait une conférence aux Sœurs, et le lendemain

25 Il célèbre avec elles la fête de sainte Catherine, leur patronne. Avant de descendre, il dit à quelques-unes : « Eh bien ! commencez à la bonne heure (la « réforme). Vous aiderez, après, à d'autres. Mais « pourtant ne vous empressez point. » (*Acad. Sal.*, XV, 71.)

28 François répond à la Mère Favre à Lyon, qui lui avait demandé conseil. (M., V, 1337.)

29 Il recommande à S. A. et à M. Carron de Saint-Thomas l'introduction des Pères de l'Oratoire à Rumilly. (M., VI, 819.) Il est déjà question de cette affaire dans une lettre du 31 août.

30 Le prince Thomas est à Annecy, il descend chez l'évêque (Reg. mun.) 41
le même jour, dans la cour du Château, la ville lui offre un cheval.

DÉCEMBRE

Annecy.

1 François nomme discret Nicolas Magnin, clerc, prébendier de Rumilly.

3 Il donne R^d^ Claude Molliex pour coadjuteur au curé de Collonge-Bellerive.

13 Il écrit à une religieuse, à madame de Vissillieu, de Grenoble (M., VI, 1334, 1340), et au général des Chartreux, Bruno d'Affringue, pour le prier d'admettre au monastère de Mélan Béatrix de Rouer de Bressieu, dont la sœur Madeleine avait épousé Louis de Sales. Cette demoiselle mourut chartreuse à Mélan après 63 ans de vie religieuse.

19 Parlant à Madame de la Fléchère de l'introduction des Oratoriens à Rumilly, François lui dit : « Et moy je « vay, avec nouveau courage, solliciter les expédi- « tions requises à ceste affaire. La douceur des Pè- « res de l'Oratoire m'excitant à cela, comme pré- « voyant que leur vertu sera tout-à-fait salutaire à « ce peuple. » (*Etudes relig.*, mars 1868.)

21 Il signe des lettres dimissoriales pour les Ordres sacrés en faveur de F. Paris, de Thonon.

25 Noël. François prêche dans la cathédrale à une grande foule.

26 Ecrivant deux mots à une religieuse de la Visitation, François lui dit : « J'ai eu beaucoup d'auditeurs hier ; c'estoit une chose prodigieuse, et je crois que Dieu aura béni mon discours. Aujourd'hui avec l'assistance de la grâce, j'espère de discourir de la conformité de nos volontés avec la sienne éternelle. » (M., VI, 1048.)

Durant cet hiver, nous dit Charles-Auguste, le bon Saint « fut grandement tourmenté du mal des jambes. Il « estoit aussi presque tout dechiré sous sa soutane, et « pourtant ne voulut point qu'on lui fist d'habits, mais en- « dura ainsi le froid tout le long de l'hyver, pour l'amour

« qu'il portoit à la pauvreté... » Cependant de novembre 1621 au 22 avril 1622 régna en Savoie un froid tellement rigoureux que beaucoup de blés périrent. (Chronique Berodi.)

« Environ ces jours, continue Charles-Auguste, arriva une chose merveilleuse. » Un soldat, qui s'était laissé aller à des menaces contre le chanoine Rolland, et à des insolences contre le prélat lui-même, fut frappé de lèpre avant qu'il eût passé le seuil du palais épiscopal et ne guérit que le lendemain de la mort du Saint.

1622 (année de visite)

Course à Thonon. — Réforme de l'Abbaye de Ste-Catherine. — Voyage à Pignerol, à Belley, enfin à Avignon. — Mort du Saint.

JANVIER

~~Voyage à Thonon~~

Annecy.

1 François prêche au premier monastère sur la Circoncision. (*Sermons*, IV, 147.)

3 Dans sa chapelle, il confère les Ordres mineurs à Jean-Antoine Rigaud, ermite des Voirons.

13 Il donne Pierre Curtellain pour coadjuteur au curé de Saint-Germain de Chambotte.

20 Il nomme R^d^ Gonin Gras, recteur de la chapelle de l'Assomption à Arbusigny, et recteur de la chapelle Saint-Georges d'Arthaz, le chanoine Delacombe.

22 François se disposant à envoyer le chanoine Rolland pour accompagner la Mère de Chantal à son retour, écrit à une foule de personnes ; une de ces lettres est adressée à la Mère Bréchard, à Moulins ; le lendemain

23 Il écrit à une grande dame de Paris, à la présidente de Herce, à la Mère Claude-Agnès Joly de la Roche,

1622

à Orléans ; à la Mère de Beaumont, qu'il exhorte à se montrer bonne et douce envers ses filles ; enfin à la Mère de Chantal elle-même. (M., v, 1353-55; vi, 701 et 1053.) Le

24 A deux religieuses de la Visitation et à la Mère Angélique Arnauld, à laquelle il recommande d'attendre en paix la décision de Rome sur son projet de changer d'ordre. (M., v, 1356 et vi, 1049.)

FÉVRIER Voyage à Thonon.

Annecy.

2 Purification. Au premier monastère, François prêche sur le mystère du jour. (*Sermons*, iv, 164.)

3 François rappelle à S. A. la nécessité d'établir les Pères de l'Oratoire à Rumilly et à Thonon. (M., vi, 821.)

6 Dimanche, il assiste aux exercices spirituels préparatoires au Carême et donne la bénédiction. Le lendemain

7 Il fait de même, et entend les prédications données soit par son frère soit par les Pères Barnabites. Il écrit le

8 A une dame de Montferrand ou de Lyon. (M., v, 1360.)

9 Mercredi des Cendres, François prêche au premier monastère. (*Sermons*, iv, 181). De même le lendemain

10 Et tous les autres jeudis du Carême (1).

13 Il écrit à Madame de La Fléchère, au sujet de la cure de Rumilly. (M., vi, 1050.) Et le

17 A Madame de Traverney, sur des affaires de famille. (M., vi, 821.)

19 François nomme curé de la ville de Rumilly R^d Louis de Sonnaz, ancien prieur de Chindrieu.

Ce même jour, son frère Jean-François confère les Ordres dans l'église de Sainte-Claire.

21 + Chantal part de Paris avec Gaspard-d'Avis.

(1) Par conséquent les 10, 17, 24 février, 3 et 10 mars. (*Sermons*, iv, 214, 248, 281, 311.)

28 Il nomme chapelain à Seyssel, Rd Gaspard de Parpillon, et répond à une de ses cousines. (M., VI, 1090.)

Vers ce temps, François prit auprès de sa personne son neveu Charles-Auguste pour le former à la science des saints. Ce dernier écrira plus tard la vie de son bienheureux Oncle.

Il faut, selon toute probabilité, placer vers ce même temps, une course du Saint à Thonon, où il alla bénir le mariage d'Albert-Eugène de Genève-Lullin avec Catherine de la Baume Saint-Amour dit de Bruge (1). Ces deux époux n'ayant pas eu de postérité, bâtirent un couvent pour des religieux Minimes (c'est l'hospice actuel de Thonon), une maison pour les vieillards infirmes et contribuèrent puissamment à l'établissement du monastère de la Visitation en cette ville.

Dans ce voyage, le Saint souffrit beaucoup de son mal de jambes. « A son retour, comme il passoit par Brens pour saluer son très cher cousin Gaspard de Sales de la Fouge, à peine se pouvoit-il soustenir ; de sorte qu'il faisoit compassion à ceux qui le considéroient ; bien que neantmoins, en une si grande violence de son mal, il gardoit toujours un visage serein et ne se plaignoit aucunement. » (*Vie*, II, 227.)

MARS

Annecy.

6 François donne quelques avis à une postulante de la Visitation. (M., V, 1361.)

18 Il signe [illegible] entre les curés de Bons et de Saxel, ont signé avec lui M. de Blonay, préfet de la S. M., Delochet, curé de Vailly, etc. (Arch. curé Bons)

19 Au premier monastère, François a un entretien spirituel.

20 Rameaux. Il prêche au premier monastère. (*Sermons*, IV, 342.)

(1) D'après M. Am. de Foras, c'est le 29 janvier 1622 que le marquis de Lullin et sa fiancée signèrent, à Besançon, leur contrat dotal. Donc, leur mariage n'a pu se faire à Thonon que le mois suivant. Mais, suivant M. de Foras, l'épouse ne serait arrivée à Thonon que le 25 mars 1625.

Ces « grandes affaires » qui l'appelaient, c'étaient sans doute les affaires de la Sainte Maison qui étaient alors en fort mauvais état. (Migne, VI, 730 et 821.)

1622

25 Vendredi-Saint. Il prêche sur le titre de la Croix : *Jesus Nazarenus rex Judæorum*. Profitant d'un privilège accordé à la Confrérie du Crucifix de Chambéry, il demande à S. A. la grâce d'un homme du mandement d'Annecy, qui avait été condamné à la galère, et qui était chargé d'une nombreuse famille. (M., VI, 822.)

27 Pâques. François écrit à M. de Blonay de ne point remplacer un professeur avant qu'il ait reçu du pape un bref pour mettre en ordre toutes les affaires de la Sainte-Maison. (M., VI, 828.)

Cette lettre est peut-être de 1620.

AVRIL

Annecy.

2 François nomme chapelain à Seyssel, F. Gariod, chanoine et docteur en théologie, et le

10 Il institue Claude Mesnage, clerc parisien, recteur de la chapelle Notre-Dame et Saint-George, à Chastel, hameau d'Ugine.

17 Il déclare que, nonobstant l'affirmation contraire insérée par son secrétaire Decomba dans la visite du prieuré faite en 1607, il croit que le prieuré de Saint-Clair n'est point du patronage de la famille de Menthon, mais qu'il est de collation libre. (Arch. municip. d'Annecy)

22 Dans une conférence avec son frère, il trace à ce dernier ses devoirs de coadjuteur et d'évêque. (*A. S.*)

Ce même jour, le chanoine Rolland, qui avait accompagné la Mère de Chantal de Paris (21 février) à Orléans (3 mars), puis à Moulins, est de retour à Annecy où il vient prendre les Sœurs qui doivent aller fonder le monastère de Dijon. Comme l'une d'entre elles, la sœur Favrot, n'avait point fait sa profession, François décide qu'elle la ferait le lendemain, et il entend sa confession.

23 Au premier monastère, François reçoit la profession

19 avril. Il signe une quittance en faveur des frères Gras (Mgr Ducret, A. D., E. 532)

des Sœurs Bernarde-Marguerite Valleray et Paule-Hieronyme Favrot, et il envoie celle-ci avec trois autres à Dijon, sous la conduite du chanoine de Rolland, auquel il remet une lettre pour l'évêque de Langres et une autre pour la Mère de Chantal. (M., v, 1343 et vi, 1050.)

25 François rappelle à S. A. l'urgence d'envoyer les Pères de l'Oratoire à Rumilly et à Thonon. (M., vi, 823.)

Même jour, une demoiselle « de grands moyens » étant venue lui demander une place à la Visitation, le prélat lui conseille de se marier.

26 Il écrit à l'évêque de Clermont, à une dame Bonnefoy, enfin à la Mère Favre, qui était alors supérieure à Montferrand, et qu'il chargeait d'aller fonder le monastère de Dijon, en attendant qu'elle vint établir celui de Chambéry. (M., v, 1363 et vi, 1051). Le monastère de Dijon fut inauguré le 8 mai suivant.

28 Il donne à une dame quelques maximes de piété pour la fortifier dans ses épreuves. (M., v, 1364.)

MAI

Voyage à Pignerol

Annecy.

1 François prêche sur la prière vocale, mentale et vitale (sermon 156e).

2 Il prie S. A. de faire payer à M. de Corsier, gentilhomme converti, une pension annuelle de 50 écus d'or. (M., vi, 675.)

7 François approuve un échange fait entre le curé de Grilly et Ne Humbert de Lornay, seigneur du Villaret,

15 Jour de Pentecôte.

16 (Vers le) François reçoit un bref du Souverain Pontife Grégoire XV, lui ordonnant d'aller présider le Cha-

1622

pitre des Feuillants, qui devait s'ouvrir à Pignerol le 30 du mois. Malgré ses infirmités, le Saint, par obéissance, n'hésite pas un instant, et se hâte de faire les préparatifs de son départ.

17 Il informe le prince de Piémont de ce voyage. (M., VI, 823.) Il en écrit de même à Madame de La Fléchère. (M., VI, 1051.)

A la nouvelle de ce voyage, les jeunes Sœurs de Sainte-Catherine lui députèrent la demoiselle de Montfalcon et une autre pensionnaire. « Dites-leur « de ma part, repartit le Saint, que je consens qu'elles « sortent du monastère pour commencer l'œuvre de « la réformation, et qu'elles feront mieux d'y tra- « vailler pendant mon absence. » (Brasier, *Acad. Sal.*, XV, 71). Gasparde de Ballon sortit la première ; le 2 août, les sœurs de Vignol et de Monthoux suivirent ; enfin, vers la mi-septembre, Péronne de Rochette et Louise Perrucard de Ballon, qui avait été l'inspiratrice de cette réforme.

20 Le prélat commet F. de Chissé, archidiacre, pour visiter, à Magny, hameau de Reignier, une chapelle dont on demande l'ouverture.

Vers ce temps, le prince Thomas vint passer quelques jours à Annecy.

21 François nomme curé de Frangy le chanoine Charles de Rouer.

23 Lundi de la Trinité, il écrit à Mgr Fenouillet, évêque de Montpellier, afin de lui recommander M. de Bellecombe, maître d'hôtel du prince Thomas. (M., VI, 824.)

24 (Vers le) François se met en chemin. En arrivant au château de La Thuille, il se sentit fatigué, et se portant la main à la poitrine, il dit à sa belle-sœur, Madeleine de Rouer : « Je sens icy je ne sais quoy « qui signifie que je ne dois pas beaucoup vivre. » Néanmoins il continua sa route, par la Maurienne,

traversa le Mont-Cenis et fut reçu à Pignerol très honorablement.

30 A Pignerol, François assiste à l'ouverture du Chapitre des Feuillants.

JUIN

Séjour à Pignerol et à Turin

1-19 François préside le Chapitre des Feuillants, arrange les affaires les plus embrouillées et se fait écouter comme un autre Salomon.

4 Les syndics de Pignerol lui offrent un dîner.

5 Dimanche. A la prière du nonce et du vicaire-général du diocèse, François donne le sacrement de Confirmation au peuple du lieu, et confère les ordres mineurs à plusieurs tonsurés. (Lettre du 21 au cardinal Borghèse.)

7 Il envoie à une dame des reliques dites *larmes de Vendôme*. (M., v, 1371.)

8 Il assiste à l'élection des prieurs.

11 François écrit au cardinal Ludovisio au sujet de l'un de ces prieurs. (Sante Pieralisii, *Rimedio alle dispute di Cattolici in Francia proposto nel 1612 da Francesco di Sales*, Roma, 1878). Le lendemain

12 Il donne de nouveau la Confirmation. La chaleur était intense et la foule si grande que le prélat tomba en défaillance. Mais il reprit bien vite ses sens, put achever la cérémonie et confessa longuement dans l'après-midi. S. A. Saint. place en fait le 17 juin.

18 Durant la séance du Chapitre, le Saint, saisi tout-à-coup de douleurs d'entrailles, se voit obligé de se retirer dans sa chambre. Là, conversant avec le prieur Goulu, il lui expose son projet de l'*Œuvre théandrique*. *(A. S.)*

19 François préside la session capitulaire où l'on élit pour général le P. Goulu, en religion dom Jean de Saint-François, qui se lia d'une intime amitié avec notre prélat dont il écrivit plus tard la vie.

1622

20 Lundi. Tout étant heureusement terminé, François quitte Pignerol et arrive le soir même à Turin, où la princesse Christine lui avait fait préparer un magnifique appartement, mais l'humble prélat aima mieux loger avec les Pères Feuillants dans leur monastère de *la Consolata*, dans une cellule très étroite et tout à fait exposée au soleil.

21 De Turin, François écrit aux cardinaux de Sainte-Suzanne, Bandino, Borghèse, Ludovisio, Montalto, et le

22 Au pape lui-même, afin de rendre compte de ce qui s'était fait dans le Chapitre des Feuillants. Dans ces lettres, le Saint fait un grand éloge des Pères, en particulier du général qui est « doué d'une doctrine éminente, d'une prudence rare et d'une grande piété. » (M., v, 1372-79.)

Tant de fatigues avaient épuisé ses forces. Le soir du 22 *(A. S.)* le prélat tomba dans une grave maladie, qui le tint au lit l'espace de plusieurs semaines. Les religieux Feuillants soignèrent l'auguste malade avec la plus grande vénération, et gardaient précieusement les linges qui lui avaient servi. Une personne trouva même la guérison en mettant sa tête sur un oreiller sur lequel le Saint avait reposé la sienne.

24 Les religieux Feuillants donnent aux malades des lettres d'affiliation soit de participation à toutes leurs bonnes œuvres.

JUILLET

François malade à Turin

Turin.

7 (Vers le) la santé du prélat commençait à s'améliorer, car, dans une lettre qu'il écrivait en ce jour à son frère Jean-François, il lui dit qu'il espère partir dans une huitaine. (Tremey, *Revue Sav.*, 1880, p. 44.) Mais son espoir fut déçu ; il dut attendre encore un

mois. Pendant qu'il est retenu à Turin le maréchal de Lesdiguières abjure solennellement l'hérésie entre les mains de l'archevêque d'Embrun (24 juillet). La nouvelle de cet heureux évènement combla de joie le saint évêque.

AOUT

Retour à Annecy

10 A Turin, apprenant que Louise Perrucard de Ballon, religieuse à Sainte-Catherine, hésite à suivre l'exemple de ses jeunes compagnes qui venaient de quitter le monastère pour aller commencer la réforme, François lui écrit de partir au plus tôt. (M., v, 1382.) Elle sortit vers la mi-septembre.

Vers ce temps, il répond à plusieurs dames de Montferrand qui l'avaient consulté. (Mmes de Montfand, de Dalet, etc.)

17 Ibid., il signe des patentes pour demander l'achèvement de la réforme à Talloires, et les remet à Dom Michel Rembert, prieur cl. de Talloires, qu'accompagnait F. Ben. Théophile Chevron

Par lettre du même jour, il recommande au cardinal Ludovisio deux Pères Feuillants qui s'en vont à Rome. (Sante Pieralisi, op. cit., page 48.) Enfin, il prend congé de la princesse Christine, qui lui fait présent d'un anneau précieux où se trouvait enchassé un magnifique diamant. « Ce sera pour mes pauvres d'Annecy, » dit le Saint. De fait il l'engagea plusieurs fois en leur faveur.

Le lendemain

18 Il part de Turin. Au sortir de la ville, rencontrant Jean de Prez, sieur de Corsier, prêtre de la Sainte-Maison, le prélat lui dit : « Je m'en vay tout joyeux et tout résoulu, quand je serai arrivé en nostre diocèse, de vendre ma mître, ma crosse, mes habits, ma vaisselle, et tout ce que je possède, pour soulager les pauvres. » La disette régnait alors en Savoie.

1622

21 (Vers le), saisi en chemin de « très grièves et aigres douleurs, François fut contraint de se reposer un jour entier à Argentine, chez le sieur de Castagneri, duquel il fut très bien et très honorablement receu. » C'est là que le Saint apprit la sortie des jeunes sœurs de Sainte-Catherine. (Voir la lettre du 29 août.)

Estant arrivé à La Chambre, il donna une belle leçon de mansuétude à son aumônier, Michel Favre, qui s'emportait contre l'aubergiste. (*Vie*, II, 234).

23 (Vers le) il arrive enfin à Annecy.

24 Il écrit à M. Sanguin, conseiller du roi à Paris au sujet de la fille de ce seigneur qu'on voulait exclure de la Visitation de Paris. (M., V, 1382.)

26 Annecy, il signe des lettres dimissoriales pour les Ordres mineurs en faveur de Claude Vignier, acolyte.

29 Dans une réponse à l'abbesse de Sainte-Catherine, François prend la défense des jeunes religieuses qui ont quitté le monastère. (M., V, 1384.)

30 Il adresse à la Mère de Chantal, à Dijon, une lettre qu'il fait écrire par son aumônier. Toutefois, il se dit « en santé. » Le Saint y parle de la mort récente de l'évêque de Paris et de Madame Brulart, sa fille spirituelle. (M., V, 1385.)

31 Il recommande à ses diocésains les ermites des Voirons dont il fait un grand éloge. (Voir au tome II notre étude : *Les Voirons autrefois et aujourd'hui*.)

En ce mois (le 20), on avait fondé la Visitation de Belley. François en parle dans une lettre de la fin du mois, adressée à une supérieure de la Visitation : « Nos Sœurs vous « auront écrit que l'on a envoyé des Sœurs à Belley, et « je vous dis que, dans peu de temps, il en faudra pour « Chambéry. » (M., V, 1459.)

SEPTEMBRE

Annecy.

11 François promet à Madame de La Fléchère d'envoyer deux religieuses de la Visitation à Rumilly pour un

mois ou deux, afin de dresser les Bernardines réformées « au train ordinaire de communauté.» (M., VI, 1077, avec la date 1612.)

19 François annonce à M. de Sonnaz, prêtre de l'Oratoire à Lyon, qu'il a retiré le bref donnant à sa congrégation le droit de nommer aux prieurés de Rumilly et de Chindrieux. (M., VI, 825.)

24 François autorise l'ouverture d'une chapelle érigée en l'honneur de saint Michel près du lieu de Charmit, dans la paroisse d'Abondance; et il écrit à S. A. pour se plaindre de ce que, contrairement aux décisions prises, le sacristain de Contamine avait rempli les prébendes qui devaient rester vacantes. (M., VI, 825.)

En ce même jour, l'évêque de Chalcédoine, conférant les Ordres dans l'église de Sainte-Claire, donnait la tonsure à deux de ses neveux, Aimé et Sébastien, enfants de son frère Gallois.

OCTOBRE

Voyage à Belley et à Rumilly

1 Jour de l'érection de la Visitation de Saint-Etienne-en-Forez.

Vers ce temps, François fait un voyage à Belley, où le

2 il prêche sur le renoncement évangélique (Sermons IV, 392.)

A son retour, il s'arrête au château de Sallagine près Rumilly, où le

5 il bénit le mariage de François de Longecombe de Pezieu. Il se rend ensuite dans le couvent des Bernardines réformées, entend leur confession et visite le monastère. Le lendemain

6 Il y célèbre la sainte Messe, adresse une allocution au public, communie les religieuses et confirme le choix

qu'elles font en sa présence de la Sœur Louise de Ballon pour leur supérieure. En les quittant, il les bénit et leur laisse ces mots : « Petit troupeau, demeurez sans crainte. » Elles ne devaient pas le revoir.

7 (Vers le) François regagne Annecy.

9 Dimanche. Dans sa chapelle, il confère la prêtrise à Jacques Socquet.

Ce même jour, le prélat, étant allé rendre visite à un malade d'Annecy nommé Clavel, rencontre chez celui-ci Pernette Gard, femme du notaire Decroux, laquelle tenait entre ses bras une petite fille qui souffrait des atteintes de la fièvre. François n'eut pas plutôt caressé et béni cet enfant qu'elle fut complètement guérie. (Dép. de F. Favre.)

14 François encourage une supérieure de Visitation à supporter patiemment ses maladies corporelles. (M., VI, 1389.) Le lendemain

15 Il annonce à la Mère Favre, alors à Dijon, que bientôt elle sera appelée à Chambéry. (Ib.)

17 François supplie S. A. d'ordonner la suppression du couvent de Contamine, et d'écrire au prince Thomas de mettre ordre aux affaires de la Sainte-Maison, « qui, sans cela, s'en vont tout à fait en ruine. » (M., VI, 826.)

22 François reçut, paraît-il, quelques révélations d'en haut, peut-être l'annonce de sa mort prochaine. « Il « vous faut dire, ma très chère Mère, écrivait-il ce « même jour à la Mère de Chantal, que ce matin, « étant un peu en solitude, j'ai fait un acte de résignation non pareil, mais que je ne puis escrire, et « que je réserve pour vous dire de bouche, quand « Dieu me fera la grâce de vous voir. » Cette grâce, le Saint espère l'avoir dans quatre ou cinq semaines. Il se porte bien d'ailleurs; mais il est pressé. (M., V, 1390.) Cette lettre, que les éditeurs de 1626 ont datée de ce jour, est composée de fragments écrits à diverses époques - (E.N. XVIII, 59)

26 Au collège, François assiste à l'ouverture du cours de philosophie du P. Chardon.

NOVEMBRE

Départ de François pour Avignon

« Cependant le Roy tres chrestien Louis XIII, et le « serenissime Duc de Savoye, Charles-Emmanuel, « pensoyent de s'aboucher en la ville d'Avignon (1), « et le bienheureux François reçeut un commande- « ment exprès de s'y rendre au plus tost. Il n'y eust « personne qui ne pensast mal de ce voyage pour le « saint Evesque, et tous ceux qui avoyent auprès de « de luy quelque accez de familiarité, faisoyent tout « leur possible pour l'en dissuader, disant que S. A. « l'excuseroit facilement s'il luy r'escrivoit le misé- « rable estat auquel sa santé se treuvoit. Mais luy : « Que voulez-vous? disoit-il, il faut aller où Dieu « nous appelle. » (*Vie*, II, 236.)

1 Annecy, François officie et prêche. Avant la grand' messe, il écrit à M. de Châtillon, plébain de Thonon, que, devant partir le surlendemain pour aller en Provence, il enverra tous les papiers nécessaires pour terminer les différends de la Sainte-Maison. « Je ne sçai pas quand je reviendray, bien que j'es- « père que ce sera bien tost, » ajoute-t-il. (*Revue Sav.*, 1867, page 26.)

2 Il exhorte la Mère de Monthoux à aimer Dieu d'un amour pur et à porter ses Filles à cet amour. (M., v. 1393 ~~v. 1393.)~~

3. Il [illegible] de ses meilleurs amis, Mr Claude de Blonay, préfet de la Ste Maison.

6 Dimanche, par un acte commun à lui et à son frère, l'évêque de Chalcédoine, François fait son testament solennel en présence d'une assemblée d'élite. Il veut être inhumé dans la cathédrale de Saint-Pierre à Genève, si à l'époque de son décès, la religion catholique est rétablie dans cette ville, sinon, au milieu de l'église de la Visitation d'Annecy. Dans le cas où il

(1) Charles-Emmanuel allait complimenter Louis XIII de l'heureuse issue de la campagne, par laquelle il venait de soumettre les hérétiques de France.

1622

mourrait hors du diocèse, il laisse le lieu de sa sépulture au choix de ceux qui l'accompagneront pour lors. Il fait ensuite des legs à son frère Janus, à sa sœur Gasparde, aux enfants de son frère Gallois, enfin il institue son frère Louis héritier universel après le décès des deux prélats. Le lendemain

7 François emploie la matinée à faire la revue de sa conscience. Après dîner, il s'enferme dans sa chambre avec son frère le coadjuteur, auquel il remet les papiers les plus importants et plusieurs règlements pour le bon ordre du diocèse. Le

8 Il reçoit les adieux des chanoines qu'il embrasse tous les uns après les autres, et ceux de ses amis, annonçant à plusieurs reprises qu'il ne reviendrait pas de ce voyage (1). Le

9 Il va dire adieu à ses chères Filles de la Visitation, célèbre la messe devant elles, leur fait une petite allocution sur cette maxime : *Ne rien demander et ne rien refuser*, « leur baille sa bénédiction et leur donne une très belle chasuble, qu'il avait reçue de l'infante Françoise-Catherine de Savoie. De retour de la Visitation, il donne le dernier baiser à son frère Jean-François qui, s'étant jeté à ses genoux, les arrosait de ses larmes, monte à cheval et se met en marche escorté de son frère Janus et « des plus apparents » de la ville qui le suivent jusqu'à Seyssel.

10 A Seyssel, François laisse ses amis tout en larmes, s'embarque sur le Rhône par une bise glaciale dont il se trouva fort incommodé et descend à Belley, suivi du chanoine Rolland et de P. Pernat, d'Araches, chanoine de La Roche (Grillet, *Hist. de La Roche*, p. 144), de F. Favre, son valet de chambre, et d'un autre domestique nommé Germain Pilliod. (2)

11 Après avoir dit la messe à la Visitation de Belley, con-

(1) Notamment à P. Critain, plébain de Thônes, au P. Anselme Marchand, cordelier, au P. Sonnier, confesseur des religieuses de Sainte-Claire.

(2) F. Favre et Germain Pilliod étaient déjà au service du Saint en avril 1614 (R. 904)

Pierre Pernat était alors curé d'Araches (1616-1629) et mourut plébain de Cluses (1629+1642)

fessé et communié les Sœurs, François visite le monastère, console une sœur domestique (Sœur Simplicienne Fardel) qui lui prédit sa mort prochaine, et se résigne à converser pendant plus de trois heures avec une dame sourde, qui était venue de Saint-Rambert à l'intention de le consulter. Enfin, il continue sa route par le Rhône (1).

12 A Lyon, François rencontre la Mère de Chantal qui était arrivée de Dijon quelques jours auparavant, et lui commande d'aller visiter les monastères de Montferrand et de Saint-Etienne.

13 Dimanche. François célèbre la sainte messe à la Visitation, s'entretient un instant avec la Mère de Blonay (Pérennès), et se rend sur le port de la Saône. Là, il doit attendre, pendant une bonne heure, son passeport que ses gens avaient oublié. Enfin, il s'embarque, et le lendemain

14 Il arrive à Valence. A la Visitation de cette ville, François décide l'admission d'une postulante, âgée de 84 ans, Marie-Emerande de Rouëre, et confère longuement avec Sœur Marie de Valence, personne d'une grande sainteté. Le

15 Il est à Bourg-Saint-Andéol, dont les échevins le conduisent processionnellement à l'église où l'on chanta le *Te Deum*, et le reconduisent de même au bateau. Le

16 Il débarque à Avignon, où tout un peuple l'accueille par de chaleureuses acclamations. Pendant son séjour dans cette ville, François, qui logeait à l'hôtel de la rue de la Croix, offrit plusieurs fois le Saint-Sacrifice dans la cathédrale, dans l'église des Minimes, et dans celle des Bernardines (on y conserve encore précieusement les ornements dont il se servit),

(1) On croit que le Saint s'arrêta à Cordon (Ducis, *Acad. Sal.*, XVI, page IX) ; mais la station du Saint dans cette localité eut lieu plus vraisemblablement lors d'un précédent voyage à Lyon.

enfin, dans l'église des Pères de la *Doctrine Chrétienne*, où il vénéra les restes du Vᵉ César de Bus, leur fondateur.

17 Pendant que Louis XIII fait son entrée triomphale dans cette ville, François passe ce temps à rédiger un Mémoire « pour le bien public et l'utilité de sa patrie ». *(A. S.)* C'est aussi en ce jour que le duc de Savoie fit son entrée à Avignon.

18 François converse longuement avec le vice-légat des affaires du collège de Saint-Nicolas d'Avignon.

19 Il passe la journée chez les Pères Jésuites.

20 Dimanche, et

21 Il séjourne au même lieu d'Avignon.

22 François célèbre la Messe au couvent de Sainte-Praxède, et fait aux religieuses une allocution sur les vertus de sainte Cécile, dont on célébrait la fête en ce jour.

23 Il se rend à Tarascon, afin d'y vénérer les reliques de sainte Marthe. Le lendemain

24 Il visite plusieurs églises d'Avignon et passe une partie de la journée dans l'église des Célestins, où reposaient les restes du cardinal Pierre de Luxembourg, et prononce le panégyrique du Bienheureux.

25 Les deux cours quittent Avignon ; François les suivant traverse le Pont-Saint-Esprit.

26 Arrivant un peu tard à la petite ville de Barbières, François et les siens trouvent tous les hôtels occupés. Lui, sans vouloir décliner ses noms et qualités, se retire dans un grenier où il couche tout vêtu.

27 Dimanche. A son passage à Valence, François logea à l'hôtel du Petit-Paris. N'ayant pu obtenir qu'une chambre à un seul lit, le Saint remit son matelas au chanoine Rolland, et se coucha tout habillé sur la paille. Le lendemain matin

28 François célébra la messe dans la chapelle de la Visitation, et donna l'habit à cette octogénaire dont nous avons parlé plus haut. Il fit ensuite une allocution

sur le texte : *Senes cum junioribus*, et discourut merveilleusement sur l'éternité de Dieu. Le soir, il quitte Valence, et le

29 Il arrive à Lyon. Là, refusant plusieurs logements fort convenables qu'on lui présente, l'humble prélat établit sa demeure dans une petite chambre située dans la maison du jardinier de la Visitation. Il trouve une lettre de la Mère Bréchard lui apprenant qu'on a élu la Sœur de Chastellut pour lui succéder à Moulins.

30 François félicite les Sœurs de cette élection. (M., VI, 1052.)

DÉCEMBRE

4 2e dimanche de l'Avent, François prêche dans l'église des Pères Jésuites. En retournant à son logis, il fait une généreuse aumône à un gentilhomme ruiné.

8 ~~Au lieu d'assister à~~ l'entrée du roi Louis XIII dans la ~~ville~~ ville, François s'en va donner un entretien aux Religieuses de la Visitation. (*Sermons*, IV, 398.)

10 Il fait de même. Le soir, il rendit visite à la princesse de Soissons. C'est alors qu'une dame lui dit : « Mon-« seigneur, si vous estiez vestu de rouge, on vous « prendrait pour un saint Charles. »

11 François confère pendant quatre heures avec la Mère de Chantal, sur les intérêts de l'Ordre, et fait ses adieux à cette sainte fondatrice qu'il envoie visiter les couvents de Grenoble et de Valence.

17 François écrit à la fille de sainte Chantal, Françoise, mariée à M. de Toulonjon, pour l'exhorter à la piété. (M., V, 1394.)

19 Il écrit à la Mère de Chastellut ainsi qu'à une dame. (M., V, 1395-96.) « Certes, dit-il à celle-ci, je n'eus « jamais bonne opinion de la vanité ; mais je la trouve « encore bien plus vaine parmi les faibles grandeurs « de la cour. Plus je vais en avant dans la vue de « cette mortalité, plus je la trouve méprisable, et

(7.)

l'archevêque de Lyon se trouvait à Rome.

« toujours plus aimable la sainte éternité à laquelle « nous aspirons. »

21 François prêche à la Visitation de Bellecour. (*Sermons*, IV, 406.)

24 Il fait dresser la croix des Pères Récollets, et parle sur la naissance de Jésus-Christ. Pendant cette cérémonie qui dura plus de trois heures, le bon Saint, qui avait la tête nue, souffrit grandement du froid.

Même jour, il va faire ses adieux à l'évêque de Damas, Robert Bertelot.

25 Jour de Noël, François célèbre la messe de minuit devant ses chères Filles de la Visitation, auxquelles il fait une exhortation chaleureuse (*Sermons*, IV, 412). A l'aube, il s'en va à l'église de Notre-Dame de Confort soit des Pères Dominicains, y confesse le prince et la princesse de Piémont, célèbre devant eux la seconde messe, retourne à la Visitation vers les huit heures, entend à genoux les trois messes de l'aumônier Pernaf,[1] et dit ensuite la sienne. Après midi, au même lieu, il donne l'habit à deux jeunes filles et prêche à cette occasion. Sur le tard, il s'en alla au palais de la Reine-Mère pour lui dire adieu, parce qu'elle devait partir le lendemain, « et y de- « meura avec de très grandes incommodités jusques « bien avant dans la nuit. »

Même jour, adressant quelques lignes à la Mère de Monthoux, à Nevers, François termine par ces mots : « Vivez toute en Dieu, ma très chère fille, et « pour Dieu. » (M., V, 1397). C'est la dernière lettre du Saint qui nous ait été conservée.

26 « Le lendemain, jour de sainct Estienne, ayant celebré « messe, il prit son disner en la maison de Nicolas « Menard, sacristain et chanoine de l'Eglise collé- « giale de Sainct-Nizier..., apres quoy il vacqua à « plusieurs et diverses affaires. » De 5 à 7 heures, il s'entretint de choses spirituelles avec ses Filles de

la Visitation, commentant surtout cette devise : *Ne rien demander et ne rien refuser.*

27 Jour de saint Jean, s'étant lavé les mains et la face avec de l'eau chaude, il dit à ses serviteurs : « Je sens « que ma vue se diminue fort : cela signifie qu'il « s'en faut aller... ; toutefois nous vivrons tant qu'il « plaira à Dieu. » Il se confessa au sieur Estienne Brun, confessa lui-même la Mère de Blonay, et célébra la messe peu avant midi.

En sortant de l'église, il rencontra le duc de Bellegarde, puis le seigneur de Villeroy, gouverneur de Lyon, et causa longtemps avec eux par un temps froid et humide. Comme il pensait partir, ce jour-là, de Lyon, le saint évêque se rendit ensuite chez le duc de Nemours, enfin chez le prince de Piémont, où il demeura longtemps la tête nue.

De retour en sa logette, il se sentit « grandement las », dîna fort légèrement et demeura longtemps tout pensif et accoudé sur la table ; après quoi, il écrivit deux lettres aujourd'hui perdues : l'une en faveur des Récollets, l'autre, à l'abbesse du monastère de la Déserte, et reçut la visite de quelques religieux.

Vers les deux heures, il lui prit une défaillance, et demi-heure après, une attaque d'apoplexie le priva de tout mouvement. Le chanoine Rolland se rend en toute hâte chez les Jésuites. A la nouvelle de cet accident, accourent les PP. Barnaud et Armand, puis le Père Gaspard Maniglier, du diocèse de Genève.[1] Ceux-ci suggèrent des pensées et des invocations pieuses au malade qui y répond pendant que, dans toutes les églises de Lyon, la foule, avertie de ce qui se passait, demandait à Dieu de conserver les jours du saint évêque de Genève.

28 (un mercredi). A une heure après minuit, François demanda l'Extrême-Onction et répondit à toutes les paroles du prêtre.[2] Après quoi, il se fit mettre au

1622

bras son chapelet. Le jour venu, il reçut entre autres visites celle de Mgr Bertelot, évêque de Damas, et celle du duc de Nemours, et plus tard celle du P. Fourier, qui avait dirigé le Saint pendant sa retraite préparatoire à la consécration épiscopale.

Vers les 10 heures, on le saigna, ce qui parut le soulager un peu. Mais il ne tarda pas à retomber dans son assoupissement. Pour le réveiller, on se mit à lui tirer les cheveux, à lui frotter énergiquequement les jambes. Enfin cela ne suffisant pas, les médecins employèrent des remèdes violents. Vers les cinq heures du soir, on lui appliqua d'abord sur le crâne un emplâtre de cantharides, puis deux fois le fer chaud sur la nuque, enfin, dans une troisième application, on brûla le sommet de la tête jusqu'à l'os. Pendant ce temps, le malade ne poussa aucune plainte ; mais on l'entendait prononcer les noms de Jésus et de Marie. C'est après avoir prononcé une dernière fois le nom de Jésus qu'il perdit la parole. Enfin, sur les huit heures du soir, comme les assistants disaient les Litanies de la bonne mort et en étaient à l'invocation *Saints Innocents, priez pour lui*, « le sainct Evesque rendit doucement et tranquille- « ment sa très innocente âme à Dieu. »

Le lendemain 29, toute la ville de Lyon vint honorer la dépouille mortelle du saint évêque de Genève. Les uns baisaient ses pieds, d'autres lui faisaient toucher leurs chapelets et autres objets de dévotion, ou trempaient leurs mouchoirs dans son sang : car, par ordre de l'intendant de justice, on ouvrit le corps afin de l'embaumer.(1)

Le cœur et les entrailles furent donnés à la Mère de Blonay, soit aux Filles de la Visitation de Lyon, qui placèrent le cœur dans un reliquaire d'argent. Le fiel, que l'on trouva durci et divisé en trois cents petites pierres de couleurs variées, fut distribué à plusieurs grands personnages. De même, tout ce qui lui avait servi, fut demandé et reçu comme une relique précieuse.

(1) C'est le 1er janvier, sur les 6 h. du soir, que les chirurgiens embaumèrent la tête et les mains. Après ainsi, on enveloppa le corps dans une toile cirée, on le mit dans un cercueil de plomb qui fut enfermé

Le 30, on lui rendit les honneurs dans l'église de la Visitation, où le supérieur des Feuillants prononça son Oraison funèbre.

Le 31, le chanoine Rolland fit mettre le corps dans une bière, et s'apprêtait à l'emporter, lorsque l'intendant de justice lui en intima la défense, jusqu'à ce qu'il constât de la dernière volonté du défunt.

Le chanoine se mit donc en route pour Annecy, afin de se faire délivrer le testament du prélat. Il trouva la ville plongée dans une grande affliction, tempérée par la certitude où l'on était de la sainteté du défunt.

1623 — Ayant ouvert le testament, le frère du Saint et les magistrats chargèrent trois députés de le porter à Lyon, pendant que le prince de Piémont faisait agir son ambassadeur auprès du Roi de France.

Bientôt, sur un ordre de ce monarque, toute opposition cessa. Après une dernière cérémonie funèbre, la dépouille mortelle de l'évêque de Genève fut portée par les chanoines de Saint-Nizier de la place Bellecour à celle des Terreaux, traînée ensuite sur un carrosse jusqu'à la Croix-Rousse, au-devant de l'église des Récollets où l'on prononça une nouvelle Oraison funèbre, et, de là, conduite en Savoie (18 janvier).

Le convoi funèbre traversa la Boisse, où l'on passa la première nuit, la Valbonne, Chassey, Saint-Denis (19 janvier); Saint-Rambert, Tenay (1), Culoz, Seyssel (20 janvier); Sallenôves, Gevrier (21). Grâce à l'affluence des populations qui accouraient sur le passage pour vénérer la sainte dépouille de leur pontife bien-aimé, cette procession funèbre ressemblait plutôt à une marche triomphale.

Le dimanche 22, vers les trois heures de l'après-midi, la ville d'Annecy toute entière vint prendre le corps au pont d'Isernon et le conduisit dans l'église du Saint-Sépulcre, où il fut déposé sur le tombeau du Bienheureux André d'Antioche. Il y demeura deux jours.

(1) Si l'on en croit un auteur, la dépouille mortelle du Saint fut déposée pendant la nuit chez M. Gogis.

Le surlendemain, en effet, on l'apporta processionnellement à l'église cathédrale tendue de noir et couverte de touchantes inscriptions. Jean-François de Sales, frère du défunt, célébra la messe, et le P. Philibert de la Bonneville, provincial des Capucins de Savoie, prononça l'Oraison funèbre. Enfin le soir, vers les cinq heures, on transporta le corps dans l'église de la Visitation où on le plaça devant la grille sous un lit d'armesin blanc, jusqu'à ce qu'on eût élevé un tombeau à main droite en entrant, auprès du maître-autel.

Les éclatants miracles qui ne tardèrent pas à se multiplier au tombeau ou par l'intermédiaire du serviteur de Dieu, tels que la résurrection de Françoise de la Pesse et celle de Jérôme Genin,[1] attirèrent à Annecy une foule de pèlerins qui alla toujours grandissant et décidèrent le pape Alexandre VII à décerner à ce pieux pontife non seulement les honneurs de la béatification (1661), mais encore ceux de la canonisation (1665).

* * *

Deux siècles et demi se sont écoulés depuis lors. Eh bien ! loin de décliner avec le temps, la gloire de François de Sales semble grandir d'année en année.

Les habitants d'Annecy gardent pieusement ses saintes reliques qu'ils considèrent comme le *palladium* de leur cité : Quatre fois en ce siècle, ils les ont promenées triomphalement dans leurs rues magnifiquement parées, et, par des solennités incomparables ont fêté tantôt la translation du Saint (1806, 1826), tantôt le deuxième centenaire de sa canonisation (1865), tantôt la proclamation de son titre de Docteur de l'Eglise (1878). Une place de la ville porte son nom. Deux sociétés littéraires, l'*Association florimontane* et l'*Académie Salésienne* se sont fondées sous ses auspices.

Pendant que ses Filles de la Visitation continuent d'édifier le monde par leurs vertus, trois nouvelles congréga-

1. Dans une lettre du 2 mars 1623 de René Favre (Migne IX-114) sont énumérées d'autres grâces moins extraordinaires.

tions religieuses, les *Missionnaires de Saint-François de Sales*, d'Annecy, les *Salésiens* de Dom Bosco et les *Oblats de Saint-François de Sales*, à Troyes, ont donné son nom à leurs vaillantes phalanges. Une vaste Association, qu'on pourrait appeler la propagation de la Foi à l'intérieur, et qui a pour but de défendre la foi des catholiques de France contre les efforts de l'impiété, s'est mise sous sa protection et, dans son *Bulletin*, reproduit, chaque semaine, la photographie des lieux illustrés par le Saint. A ce moment-ci même, pendant que des mains pieuses restaurent à grands frais l'église du premier monastère de la Visitation (1), qu'avait fondée le saint prélat, la ville de Thonon s'apprête à solenniser le troisième centenaire de l'arrivée de l'Apôtre du Chablais dans ses murs, en élevant à celui-ci une basilique superbe.

L'Église Romaine elle-même, par la voix de ses Pontifes, semble prendre à tâche d'augmenter l'auréole de François de Sales, soit en élevant au rang de dogmes la doctrine de l'infaillibilité papale et celle de l'Immaculée Conception de Marie qu'il avait enseignées de son vivant, soit en lui décernant la palme glorieuse de Docteur de l'Église, soit en le donnant pour patron et pour modèle à tous les publicistes catholiques.

La vie et les écrits de l'aimable Saint sont étudiés chaque jour par une foule d'écrivains ; ils sont lus avec avidité par des milliers de catholiques, voire de protestants, traduits dans toutes les langues. De nombreuses éditions de ses Œuvres complètes se sont rapidement écoulées, et l'on en publie, à cette heure, une nouvelle qui semble devoir être définitive.

C'est ainsi que Dieu se plaît à glorifier ses saints. Ainsi se vérifie une fois de plus cette parole du Sauveur : *Heureux les doux, car ils posséderont la terre.*

(a) Voir plus loin, p. 663.

(1) Ceci était écrit en 1894.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Les Filleuls de saint François de Sales

Le grand nombre des filleuls de saint François de Sales est une preuve de l'affection et de la vénération que le pieux prélat inspirait à ses contemporains, comme aussi de la bonté de son cœur. Mais leur vie ne prouve pas moins sa sainteté.

Le filleul, si l'on en croit un adage populaire, hérite habituellement des qualités ou des défauts du parrain. Quoi qu'il en soit de ce dicton, nous savons que la vertu, aussi bien que le vice, est communicative.

Sur douze filleules connues du Saint, huit au moins renoncèrent au monde pour s'enfermer dans le cloître, savoir sept à la Visitation, la huitième à la Chartreuse de Mélan. Des filleuls dont nous connaissons la vie, deux moururent au berceau, deux autres embrassèrent l'état ecclésiastique, le cinquième, François de Sales, continua la lignée et les pieuses traditions de la famille.

1. *Sales (de) Françoise,* fille de Gaspard de Sales, seigneur de Brens, cousin du Saint, et de Nicoline de la Faverge-Montpont. Baptisée le 16 janvier 1596, Françoise entra, à l'âge de vingt ans, dans la congrégation de la Visitation fondée par son vénéré parrain, reçut l'habit après un temps d'essai (24 mai 1616), et le nom de Françoise-Agathe. En 1627, elle fut du nombre des religieuses qui s'en allèrent fonder la maison d'Evian, transférée peu après à Thonon et mourut dans cette dernière ville le 18 mars 1652, après avoir exercé pieusement tous les emplois, hormis celui de supérieure auquel ses infirmités l'empêchèrent d'être élevée.

2. *Sales (de) Françoise-Marie,* fille de Gallois de Sales, frère du Saint, et de Jeanne Dufrenoy. Celle-ci entra à la Visitation, et prit l'habit le même jour que sa cousine. Ce fut le parrain qui paya pour toutes les deux, et présida la prise d'habit. Devenue infirme peu de temps après à la suite d'une chute, Françoise-

Marie, en religion Jeanne-Françoise, vécut de longues années dans les humiliations et les souffrances patiemment supportées. Elle mourut le 16 août 1671.

3. *Quoex (de) Françoise,* fille de Claude de Quoëx, avocat fiscal du Genevois, et de Rose d'Yvoire. Celle-ci entra à la Visitation, à l'âge de 17 ans, reçut les noms de Louise-Françoise, et mourut au second monastère d'Annecy. Nous n'avons pu trouver son acte de décès.

4. *Coppier Jeanne-Françoise* (1601, † 1655). Entra elle aussi à la Visitation, où elle fut employée pendant 23 ans comme sœur domestique.

5. *Sales (de) Sébastien,* fils de Gallois, baptisé le 10 décembre 1602, reçut la tonsure des mains de son oncle Jean-François, évêque de Chalcédoine, le 24 septembre 1622 ; les Ordres mineurs et le sous-diaconat, le 7 mars 1626, et le diaconat, le 28 mars de la même année. — Ne serait-il point le jeune abbé de Sales qui mourut, deux ans plus tard, en se baignant dans le Rhône, et fut inhumé, le 2 ou 3 juillet 1628, dans l'église de la Visitation de Lyon ? — Voir les *Lettres de sainte Jeanne de Chantal.*

6. *Mailland (de) Jean-François,* fils de Nᵉ Jean-Marin de Mailland de Seyssel, juge-mage du Bugey, et de Gasparde Dupont, tenu par le Saint sur les fonts baptismaux de Belley, le 10 août 1603, et mort, d'après M. Fenouillet, capucin à Chambéry. Un J.-F. de Maillans fut nommé, en 1618, chanoine de Saint-Pierre de Genève, et reçut le diaconat le 19 septembre 1620.

7. *Suchet Claude-François,* fils de Nᵉˢ Henri Suchet et Marie Pelard, baptisé le 19 janvier 1604 dans l'église de Saint-Jean de Jérusalem, qui s'élevait à Annecy à l'angle des rues de Bœuf et Royale. Le parrain fut l'évêque de Genève et la marraine dame Clauda, femme de noble et puissant Marin, comte de Viry.

8. *Gex (de) Louise-Françoise,* fille de Nᵉ Jacques de Gex et d'Antoinette de Charmoisy, belle-sœur de la *Philothée.* Elle reçut le baptême dans l'église de Samoëns le 21 septembre 1604, entra vers 1638, chez les Chartreuses de Mélan, devint sous-prieure et mourut en 1660, pleine d'années et de mérites (1).

9. *Vincent Claude-François,* fils de Nᵉ Claude Vincent, seigneur de la Ruaz, et de Diane de Valence de Gruffy, baptisé le 30 janvier 1606. Mourut à l'âge de 18 mois.

10. *Fléchère (de la) Françoise-Innocente,* fille de Claude-

(1) Tavernier, *Samoëns,* p. 121.

François de La Fléchère et de Madeleine de la Forest. Née le 22 juillet 1608, Françoise-Innocente reçut du saint évêque de Genève son nom (28 juillet 1608) et sa première communion. Entrée plus tard à la Visitation, elle mérita par ses talents et ses vertus d'être élue supérieure du premier monastère d'Annecy. Elle dirigea ensuite le monastère de Rumilly, que sa mère avait fondé, et y mourut le 15 avril 1655. Le Saint parle d'elle dans ses lettres des 20 juin 1615, 8 et 15 juin 1616.

11. *Charmoisy (de) François* fils de Nᵉ Claude Vidonne de Charmoisy et de Louise Duchâtel, la *Philothée* de saint François de Sales. François naquit dans l'été de 1610 et s'en alla, le 7 juillet de l'année suivante, attendre son parrain au ciel.

12. *Travernay (de) Françoise,* fille de Pierre Marc de Mouxy, seigneur de Travernay. Répondant à une lettre de la mère, le 15 juin 1613, le pieux parrain lui dit : « La petite chère filleule, « comme je pense, a quelque ressentiment secret de l'amour que « je lui ai, puisqu'elle me chérit si fort. Dieu la rende si brave et « si bonne, que vous en ayez le contentement que vous en devez « espérer. » (Migne, v, 888. Voir encore p. 975.)

13. *Sales (de) François*, fils de Louis de Sales, frère du Saint, et de Magdeleine de Rouer de Saint Séverin, né vers 1614. Celui-ci épousa Françoise Marie de Valpergue, continua la famille, et fut créé marquis de Sales, le 12 août 1665. C'est lui qui fonda le Carême dans la ville d'Annecy.

14. *François-Gaspard,* fils de Christophe Gerbais, baron d'Aiguebellette, baptisé le 19 juin 1616. (Reg. par. d'Annecy.)

15. *Floccard Françoise-Agnès,* fille de spectᵉ Barthélemy Floccard, qui devint président du Conseil du Genevois. Née et baptisée en 1618, Françoise entra à la Visitation à l'âge de douze ans. Douée d'intelligence et d'activité, elle brilla dans tous les emplois et fut chargée de surveiller la reconstruction de l'église du premier monastère. Enfin, on lui confia les fonctions de supérieure d'abord au premier (1653), puis au second monastère d'Annecy (1656), enfin à Mâcon (1662), où elle mourut le 18 juin 1664, après 29 ans de profession.

16. *Herce (de) François,* fils de M. de Herce, président, que François de Sales tint sur les fonts baptismaux durant son dernier séjour à Paris (1618-1619). Ecrivant à la mère, le 7 juillet de l'année suivante le Saint lui dit : « Mais que de joie quand M. Jantet me « disoit que mon cher petit filleul estoit si gentil, si doux, si beau « et quasi desja si devot. Je vous asseure en vérité que je ressens « cela avec un amour non-pareil, et me ressouviens de la grâce et

« douce petite mine avec laquelle il receut, comme avec un res-
« pect enfantin, la filiation de Nostre-Seigneur entre mes mains.
« Si je suis exaucé, il sera sainct, ce cher petit François. »
(Migne, v, 763 et 1356).

17. *Bouvard.* François de Sales tint sur les fonts baptismaux, vers 1619, un enfant de l'avocat Michel Bouvard.

18. *Rossillon de Bernex* (*de*) *Marie*, en religion Françoise-Péronne, fille de Jérôme de Rossillon, premier marquis de Bernex, et de Marguerite de Savoie, née en 1622. Au retour de la cérémonie du baptême, le parrain aurait dit à la mère : « Ai-
« mez bien ma filleule, et gardez bien ce chapelet; ce sont arrhes
« que je vous donne qu'elle sera l'épouse de Jésus Christ dans
« nostre petite Visitation. » (*Année sainte*, IX, 449.) En effet, elle mourut au 1er monastère le 30 septembre 1652, à l'âge de 30 ans, après 14 ans de profession.

Aux dix-huit filleules qui précèdent, nous pouvons ajouter : la sœur Clauda-Françoise Roget, une enfant de Madame de Limogeon (M., v, 1532), Madame de Vallon, soit Antoine Françoise de Charmoisy (M., v, 408), la fille de l'imprimeur Marc de La Rue, dont le Saint voulut être le parrain, et qu'il dota plus tard à son mariage, un enfant de noble Amblard Philibert Vidomne de Noveiry, enfin plusieurs enfants de pauvres gens dont il accepta d'être parrain.

avec un Favre de Thoiry

un m. Soudan, échevin à Honnefleur (lettre inéd. du 15 ou 25 mai 1619)
antoine-Fois l'aîné d. René Favre fillieul d'Ant. Favre, son aïeul, et d. S.F. de Sales
(voir les Reg. de S. Leger à Chambéry au 15 nov. 1615)

II

Billet de saint François de Sales autorisant la Mère de Chantal à se rendre en Bourgogne pour affaires de famille. *(Inédit).*

François de Sales, par la grâce de Dieu et du St Siege aplique, evesque et prince de Geneve, à nos très chères seurs et filles en Jesus-Christ, Jeanne Françoise Fremyot, superieure de la Congregation de Nostre-Dame de la Visitation de la presente ville et Jacqueline Favre sa compaigne par ces presentes confirmons l'advis de vostre congregation. Nous vous donnons le congé requis afin qu'au nom de Nostre Seigneur vous allies au duché de Bourgoigne pour l'accommodement de quelques affaires qui regardent vostre soin, lesquelles estant (*ici une déchirure*) ne peuvent être faites en peu de jours nous terminons vostre voyage

à dix semaines à compter des ce jour de vostre depart priant Dieu qu'il vous conduise et ramène avec la paix, grace et consolation de son St Esprit et vous tienne tous jours sous la protection de sa misericorde. Amen. Fait à Annecy le cinquieme septembre mil six cent et onze.

FRANÇ[s] *E. de Geneve.*

(Ici le seing.)

L'autographe, donné en 1772 à un membre de la famille Durillon, appartenait en 1868 à M. Emile Durillon, qui habitait le château de la Goutière, près Anse (Rhône), et qui, le 24 août 1868, en envoyait une copie très conforme à M. N., d'Annecy. C'est cette copie, due à l'obligeance de M. Serand, que nous reproduisons.

66) La Congr. des Missionnaires de S. F. de Sales ébauchée par l'abbé P. Mermier, fut constituée, le 24 octobre 1838 par un décret de Mgr Rey qui venait de faire bâtir pour eux la maison de la Feuillette.

Approuvée par la Congr. des Evêques et des Réguliers le 2 juin 1849, elle a obtenu le 9 août 1889 l'approb. de ses Constitutions par le Pape.

Outre les services inappréciables rendus dans les Missions, nos MM. ont dirigé avec succès le collège de Evian, qu'ils ont rebâti avec les dons des prêtres et des laïques, et celui de Mélan. Ils ont de plus 2 ou 3 stations en Suisse (Rue) autant en Angleterre et dirigent les Vastes diocèses de Visag et de Nagpur.

Les Salésiens ont été fondés à Turin par Don Bosco

Les Oblats de S. F. de Sales ont été fondés, à l'instigation de la Supérieure de la Visitation de Troyes, la mère Marie de Sales Chappuis, par l'abbé Louis Brisson = congr. des prêtres destinés à répandre la doctrine et l'esprit de S. F. de Sales — commencée en 1870, elle reçut une 1re approbation le 7 déc. 1887, et une définitive le 7 déc. 1897

— Mission du Fleuve Orange (1882). au Brésil 89, Athènes 90, Etats-Unis Autriche (1897)

Sœurs Oblates destinées aux œuvres de préservation des jeunes filles aux écoles ont été appr. en 1890. Le p. Brisson mourut à Plancy le 2 février 1908 à 91 ans.

La Association de S. F. de Sales destinée à maintenir la foi à l'intérieur a été fondée le 19 mars 1857 dans une réunion tenue à Paris chez Mgr de Ségur, qui fut chargé de rédiger les Statuts et qui en fut nommé Président. Cette réunion avait été provoquée par le P. d'Alzon et Mgr Mermillod, qui, revenant de Rome où ils avaient exposé à Pie IX les dangers courus par les fidèles par suite des menées protestantes et . . . . entendirent le Pape exprimer le désir d'une Association de préservation.

Assistaient à cette réunion avec les 3 personnages déjà nommés les pp. Lacordaire, Ravignan, le provincial des Capucins, le frère Philippe, l'abbé Petitot, MM. Hamon, Deguerry, Montalembert, Louis Veuillot, etc.

TABLE DES MATIÈRES

Les Châteaux et la Chapelle des Allinges

PREMIÈRE PARTIE. — LES CHATEAUX

Pages

CHAPITRE PREMIER. — LE CHATEAU-VIEUX. — Invasion des Barbares. — Les Burgundes. — Origine et étymologie d'Allinges. — Le Château-Vieux 9

CHAPITRE II. — ORIGINE DU CHATEAU-NEUF. — Les Francs. — La dynastie Rodolphienne. — Rodolphe II construit le Château et le Bourg-Neuf 12

CHAPITRE III. — LES CHATEAUX ET LA FAMILLE D'ALLINGES. — Fin des Rodolphiens. — La Maison de Savoie. — La Famille d'Allinges a-t-elle possédé les châteaux ? — Opinions diverses, légende 16

CHAPITRE IV. — LES COMTES DE SAVOIE, LES BARONS DE FAUCIGNY ET LES DAUPHINS. — Le Château-Vieux appartient aux Barons de Faucigny. — Les Comtes de Savoie possèdent Allinge-le-Neuf, puis les deux châteaux. — Allinge-le-Vieux passe aux Dauphins. — Liste des châtelains. — Description des ruines 20

CHAPITRE V. — LA GUERRE AU MOYEN-AGE. — Formation des armées. — Armes offensives et défensives 26

CHAPITRE VI. — GUERRE ENTRE LES DEUX CHATEAUX. — Philippe Ier (1278-1285). — Inventaire des machines de guerre et des munitions. — Amédée V (1285-1323). — Guerre avec le Comte de Genevois. — Construction du château de Thonon. — Lutte entre les deux châteaux d'Allinges. — Réparations aux Allinges. — Construction et prise du château de Lullin. — Nouvelle lutte entre les deux châteaux. — *Siège du Château-Neuf*. — Paix de Montmélian. — Augmentation des fortifications. — Guerre en Chablais. — Paix. — Mort d'Amédée. — Edouard (1323-1329). — Escarmouches. — Le château de Montforcheys construit ; il est pris par Edouard. — *Bataille d'Allinges*. — Le Chablais ravagé. — Défaite de Varey. — Siège d'Hermance. — Mort d'Edouard. Aymon. — Guerre avec le Dauphin. — Prise du château de Monthoux. — Mort du Dauphin Guigues VIII. — Paix de Lyon. — Amédée VI. — Donation du Dauphiné aux Rois de France. — Guerre dans le Bugey et en Chablais avec le nouveau Dauphin et Hugues de Genève. — Victoire des Abrès. — *Le Faucigny et Allinge-Vieux cédés au Comte de Savoie* 29

CHAPITRE VII. — DE 1355 A 1536. — Derniers exploits d'Amédée VI. — Amédée VII : ses exploits ; sa mort tragique. — Amédée VIII. —

Erection de la Savoie en *duché*. — Construction du prieuré et du château de Ripaille. — Amédée s'y retire ; il est nommé antipape ; sa démission et sa mort. — Un siècle de décadence. — Le duc Louis : défaites au dehors, troubles intérieurs. — Cinq règnes fort courts. — Charles III. 65

CHAPITRE VIII. — INVASIONS BERNOISES. — Première invasion. — Genève secoue l'autorité du Duc et de l'évêque, embrasse la réforme. — Le Roi de France déclare la guerre au Duc et envahit la Savoie. — Genève et les Bernois envahissent le pays de Vaud et le Chablais occidental. — Moyens employés pour imposer la réforme aux Chablaisiens. — Emmanuel-Philibert. — Bataille de St-Quentin. — Traité de Cateau-Cambrésis et de Lausanne. — Restitution de la Savoie et du Chablais. — Deuxième invasion. — Conquête du marquisat de Saluces par le Duc Charles-Emmanuel Ier. — Les Genevois et les Suisses envahissent le Chablais. — Pillages. — Troisième invasion. Thonon et Evian dévastés. — Allinges demeure au Duc. — Le baron d'Hermance, gouverneur des Allinges. — Guerre avec Henri IV. — Trêve. — Conversion du Chablais. 69

CHAPITRE IX. — INVASIONS FRANÇAISES. — Henri IV envahit la Savoie. Lambert, gouverneur des Allinges. — Capitulation du fort. — Paix. — Invasion de la Savoie par Louis XIII. — Troisième et quatrième invasions de la Savoie par Louis XIV. — *Destruction de la forteresse* des Allinges 80

CHAPITRE X. — LES BOURGS D'ALLINGES. — Le Bourg-Vieux : ses franchises. — Le Bourg-Neuf : son emplacement, ses franchises. — Destruction du bourg d'Allinge-Neuf. 88

DEUXIÈME PARTIE. — LA CHAPELLE

CHAPITRE PREMIER. — LA CHAPELLE AVANT SAINT FRANÇOIS DE SALES. — Description de la chapelle et de ses antiques fresques. — Son mobilier à la fin du XIIIe siècle. — Y avait-il un chapelain résidant ? . 99

CHAPITRE II. — SAINT FRANÇOIS DE SALES AUX ALLINGES ET EN CHABLAIS. — Le Chablais protestant. — Naissance de saint François. — Arrivée de saint François aux Allinges. — Son départ de Thorens ; son voyage à travers le Chablais. — Il est reçu aux Allinges par le baron d'Hermance. — Il pleure sur le Chablais. — Plan de campagne. — Saint François en Chablais. — Il descend à Thonon. — Il prêche dans l'eglise de Saint-Hippolyte. — Colère des protestants. — Ses voyages quotidiens aux Allinges. — 1595. Il passe la nuit sur un arbre, sur des ruines, dans un four. — Il convertit la garnison des Allinges et console un soldat qui désespérait du pardon de ses péchés. — François se fixe à Thonon, il échappe à des assassins. — Il prêche aux Allinges devant sept auditeurs. — 1596. Abjuration solennelle de Poncet et du baron d'Avully. — François célèbre la messe dans l'église de Saint-Hippolyte. — Allinges, Mezinge et Brens rentrent dans le giron de l'Eglise. — Etablissement d'un curé aux Allinges. — 1597. Abjuration du syndic Fournier. — Coopérateurs envoyés à François. — Les Quarante-Heures d'Annemasse. — 1598. Les Quarante-Heures de Thonon. — Conversion de tout le Chablais. – François quitte le Chablais ; Il y revient souvent. 103

CHAPITRE III. — LA CHAPELLE DE 1598 A 1836. — Titres de la chapelle à notre vénération. — Aumôniers du fort. — Réparations à la cha-

pelle. — Destruction de la forteresse ; la chapelle, ensevelie sous les décombres, reste debout. — Elle échappe aux Jacobins de 1793. — Elle demeure abandonnée 113

Chapitre IV. — Restauration de la Chapelle. — Vœux des fidèles. Appel de Mgr Rey. — Réparations faites à la chapelle. — Inauguration du sanctuaire restauré. — Il est confié aux Révérends Missionnaires de Saint François de Sales 117

Chapitre V. — Pèlerins, Fêtes et Triduum. — Affluence continue des Pèlerins aux Allinges. — Les fêtes du *Triduum*. — Confirmation donnée aux Allinges par Mgr Rendu. — Grand pèlerinage de 1873. 122

Chapitre VI. — Coup d'œil, Souvenirs, Adieu a la Chapelle. — Le panorama des Allinges. — Souvenirs qu'il évoque..... 129

Notice sur la Relique des Allinges. — Le chapeau de saint François — Ses pérégrinations. — Il est apporté aux Allinges. — La relique et le *Petit Lyonnais :* mauvaise foi et condamnation de ce journal. — Pièces qui démontrent l'*authenticité* de la relique des Allinges. 133

DOCUMENTS

I. — Liste des châtelains d'Allinge-Neuf. — Recettes, dépenses, juridiction des dits châtelains. — Leurs démêlés avec l'Abbaye d'Aulps..... 137

Liste des châtelains d'Allinge-le-Neuf et des gouverneurs des Allinges..... 140

II. — Franchises d'Allinge-le-Vieux. — *a)* Leur confirmation par Amé VIII, en 1399. — *b)* Leur confirmation par le duc Louis, en 1453. 144

III. — Franchises d'Allinges-le-Neuf. — Confirmations *a)* par le comte Aymon, en 1330. — *b)* par Amé VIII, en 1410. — *c)* par le même, en 1425. — *d)* par les seigneurs de Berne, en 1544... 146

IV. — Erection de la seigneurie d'Allinges en Comté, en 1570..... 152

V. — Criées générales faites en Chablais, par ordre des Bernois..... 155

VI. — Texte de la capitulation de la forteresse des Allinges, en 1600. 158

VII. — Obituaire des soldats des Allinges au XVIIe siècle 163

Une Légende apocryphe

Une Légende apocryphe..... 169

La Mission de saint François de Sales en Chablais

Lettre d'approbation de Mgr l'Evêque d'Annecy 177

Introduction..... 179

Chapitre Ier. — Le Chablais protestant (1536-1594)..... 183

Chap. II. — Départ de François de Sales pour le Chablais (14 septembre 1594) 192

Chap. III. — Premiers travaux du saint (sept.-déc.)..... 196

Chap. IV. — Dangers auxquels François est exposé (décembre 1594-1595 février)..... 203

CHAP. V. — Premiers succès (mars-août 1595)..... 207
CHAP. VI. — Courses à Chambéry, en Chablais (juillet 1595-1596 février) 216
CHAP. VII. — Nombreuses conversions (février-novembre)..... 223
CHAP. VIII. — François dresse un autel dans l'église de Thonon (octobre-décembre 1596)..... 229
CHAP. IX. — François rétablit les paroisses de Cervens et de St-Julien 234
CHAP. X. — Le P. Chérubin et la conférence avec les ministres..... 242
CHAP. XI. — Divers voyages du Saint. Il est nommé curé du Petit-Bornand (avril-juillet 1597)..... 246
CHAP. XII. — Assemblée et Quarante-Heures d'Annemasse (juillet-novembre)..... 255
CHAP. XIII. — François malade. Le P. Chérubin à Thonon..... 264
CHAP. XIV. — François retourne en Chablais. Il y établit de nouveaux curés (janvier-juillet 1598)..... 269
CHAP. XV. — Les premières Quarante-Heures de Thonon. François ressuscite un mort (juillet-septembre 1598)..... 277
CHAP. XVI. — Les secondes Quarante-Heures..... 286
CHAP. XVII. — Retour en masse des Chablaisiens au catholicisme.... 292
CHAP. XVIII. — Rétablissement du culte dans les bailliages..... 300
CHAP. XIX. — Voyage de François à Rome et à Turin. Enquête à Thonon (oct. 1598-1599)..... 305
CHAP. XX. — Divers voyages du saint. Conversion du bailliage de Gaillard..... 315
CHAP. XXI. — La Sainte-Maison et le Jubilé de Thonon (1602)..... 324
CHAP. XXII. — Saint François de Sales et les Chablaisiens..... 328
NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES :
A. — Les ministres protestants en Chablais..... 333
B. — Les bailliages de Chablais et de Ternier-Gaillard..... 339
C. — Note sur la naissance et sur les jeunes années du saint..... 343
D. — Nombre des âmes converties par saint François..... 346
E. — Liste des chefs de famille qui ont abjuré entre le 21 septembre et le 9 novembre 1598..... 351
Visite des églises du Chablais faite par Mre Claude d'Angeville en 1598 366

Réponse à M. Jules Vuy

Réponse à M. Jules Vuy..... 369

Saint François de Sales, évêque

(1602-1622)

Son journal..... 371
Préface de la première édition..... 371
Avant-propos de la deuxième édition..... 374
Mission de François de Sales à Paris..... 375
1602 — Voyage de saint François de Sales à Paris. — Son retour. — Elévation à l'épiscopat. — Son sacre à Thorens..... 376
1603 — Voyage en Piémont, à Belley et à Gex. — Pèlerinage à Thonon. — Réforme de l'abbaye de Sixt..... 385

1604 — *Avertissements aux Confesseurs.* — Carême de Dijon. — Pèlerinage à Saint-Claude. — Course à Viuz, Samoëns, Sales et La Roche..... 394
1605 — Carême de La Roche. — Mme de Chantal au château de Sales. Organisation définitive des paroisses du Chablais. — Visites pastorales dans la Michaille, le Valromey et la Chautagne..... 402
1606 — Carême de Chambéry. — Visite de la majeure partie du diocèse (juin-octobre). — Erection de l'Académie Florimontane..... 412
1607 — Carême d'Annecy. — Mort de Mme d'Este. — Réforme de l'abbaye d'Abondance. — Jubilé à Thonon et pèlerinage à Saint-Claude. — Visites pastorales (Thônes, Bornes, Semine, etc.) — Avent à Annecy..... 427
1608 — Carême de Rumilly. — Course à Thonon. — Voyage à Puy d'Orbe en Bourgogne. — Dernières visites pastorales (au S.-O. d'Annecy)..... 441
1609 — *Introduction à la Vie dévote.* — Carême d'Annecy. — Conférence avec Mme de Chantal. — Réforme de Talloires. — Course à Belley, à Gex par Genève. — Voyage en Bourgogne et en Franche-Comté..... 453
1610 — Mort de la mère et du précepteur du Saint. — Commencement de la *Visitation.* — François prend logement dans la maison Favre. — Réforme de Talloires..... 466
1611 — Conversion de Mme de Saint-Cergues et du baron de Monthelon. — Maladie et absence de la Mère de Chantal. — Voyages au pays de Gex, en Chablais, à Viuz et de nouveau à Gex..... 479
1612 — Carême de Chambéry. — Edition du *Rituel romain.* — Voyage à Gex. — Le monastère de la Visitation établi dans la ville d'Annecy. — Conversion de Nic. Bartholony..... 489
1613 — Affaire Berthelot. — Voyage à Milan et à Turin. — Pèlerinage à Saint-Claude. — Maladie du Saint. — Courses à Bourg et à Belley. — Avent à Annecy..... 502
1614 — Voyage à Chambéry. — Mort de Gallois de Sales. — Introduction des Barnabites à Annecy. — Course à Moûtiers. — Voyage à Sion..... 514
1615 — Fondation de la Visitation de Lyon. — Voyage à Lyon, en Chablais, à La Roche. — Venue des évêques de Lyon et de Maurienne..... 525
1616 — Etablissement des Barnabites à Thonon. — Troubles autour d'Annecy. — Le *Traité de l'Amour de Dieu.* — Avent à Grenoble. 538
1617 — Carême de Grenoble. — Malades guéris. — Mort de Bernard de Sales et de Marie-Aimée de Rabutin-Chantal. — Voyage en Chablais et au pays de Gex. — Eglise de la Visitation. — Avent à Grenoble..... 553
1618 — Carême de Grenoble. — Visitation, ibid. — Courses à Talloires, Rumilly et Sixt. — Erection de la Visitation en Ordre religieux. — Voyage à Orléans et à Paris..... 568
1619 — Carême de Paris. — Séjour dans cette ville. — Retour. — Voyage à Chambéry et à Grenoble. — Avent à Annecy..... 585
1620 — Carême d'Annecy. — Constitution des ermites des Voirons. — Visitation à Montferrand, Orléans et Nevers. — Courses à Sixt. 599
1621 — Jean-François de Sales sacré coadjuteur. — Indisposition du Saint. — Miracles opérés. — Voyage à Thonon, à Saint-Germain-sur-Talloires..... 616

1622 — Course à Thonon. — Réforme de l'Abbaye de Sainte-Catherine. — Voyage à Pignerol, à Belley, enfin à Avignon. — Mort du Saint..... 631

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Les Filleuls de saint François de Sales..... 655
II. — Autorisation à la Mère de Chantal d'aller en Bourgogne..... 658

Gravures :

Les Chateaux des Allinges en 1600 . . . page 8
La Chapelle des Allinges 104
plan de Thonon 200
Chapelle de Montjoux 224
place du marché 288
Carte du territoire protestant . . . . . 668.

7462

ŒUVRES

HISTORIQUES

DE

M. L'ABBÉ GONTHIER

Aumônier des Hospices d'Annecy

TOME II



THONON-LES-BAINS
IMPRIMERIE JULES MASSON

1902

NOTRE-DAME DES VIGNES

Ou du Châtelard

A BALLAISON

A l'époque où s'élevait sur le Châtelard le monument de Notre-Dame des Vignes, nous avions publié une plaquette d'une dizaine de pages destinée à faire connaître le motif pour lequel on érigeait cette statue, les engagements contractés par les vignerons de la contrée, et le programme de la fête d'inauguration.

Comme cette brochure était épuisée et qu'un des principaux organisateurs du pèlerinage se proposait de la rééditer, nous y avons apporté quelques légères modifications et l'avons complétée par le récit de la belle fête du 19 septembre 1875.

Il est à souhaiter que chaque famille de Ballaison, Douvaine, Loisin et Massongy, possède ce petit opuscule, et le relise de temps à autre, afin de se rappeler en même temps que les saintes joies de ce grand jour, les promesses qu'elle a librement et solennellement contractées.

J.-F. G.

Ballaison, 15 août 1897.

NOTRE-DAME DES VIGNES

Posuerunt me custodem in vineis.
(Cant. I, 5.)

Parmi les malédictions dont Dieu menaçait les Juifs prévaricateurs, se trouve la malédiction de la vigne. « Si « vous refusez d'écouter la voix du Seigneur votre Dieu, « leur disait Moïse,... vous planterez une vigne et vous la « labourerez ; mais vous n'en boirez point le vin, et vous « n'en retirerez rien, parce qu'elle sera ravagée par les « vers. » (Deuter, xxviii, 39.) Le ver, annoncé par le législateur hébreux, semblait mort depuis longtemps, les naturalistes modernes en ignoraient même l'existence, mais il n'était qu'endormi. Le voilà qui se réveille plein de vigueur, semant, partout où il se transporte, la ruine et la désolation. Dans mainte province de la France, aujourd'hui, « *le vin pleure*, selon l'expression d'un prophète, « *la vigne languit ;* et ceux qui avaient la joie dans le « cœur, sont dans les larmes;... ils ne boiront plus de vin « en chantant des airs. » (Isaïe, xxiv, 7.)

A ceux qui voyaient dans ce fléau un châtiment du Ciel, et qui invitaient les hommes à la pénitence et à la prière, les esprits forts répondaient : *Pas de prières*, drainez, et le phylloxéra a survécu au drainage ; *noyez les vignes*, disaient d'autres, oubliant que les vignes sont généralement plantées sur les coteaux. Enfin l'on crut un instant tenir le vrai remède, l'Académie des sciences l'annonça au monde dans un rapport célèbre, et... le phylloxéra, se

moquant de la nouvelle recette, semble vouloir narguer la science en redoublant ses ravages (1).

Cachés derrière le Jura, nous espérions que le redoutable insecte n'oserait franchir cette barrière, lorsque tout à coup son apparition fut signalée dans le canton de Genève ; et les feux, allumés sur les hauteurs de Pregny (2), en confirmant cette nouvelle, nous montrèrent clairement le sort qui menaçait les riches vignobles de la Savoie, particulièrement ceux du Chablais.

Devant l'imminence du danger, les populations de *Douvaine, Loisin, Massongy et Ballaison*, dont le vin constitue la principale richesse, se tournent vers la Mère de Dieu, « qu'on invoque jamais en vain »; d'un commun accord, elles forment le projet d'élever, au-dessus du coteau de *Crépy*, une statue monumentale, représentant la Vierge Immaculée telle qu'elle apparut dans les grottes Massabielles à Bernadette Soubirous, et de constituer Notre-Dame de Lourdes la gardienne de leurs vignes. *Posuerunt me custodem in vineis* (CANT. I, 5.)

Ce projet, dû à la pieuse initiative de M. le marquis Tredicini, chaleureusement soutenu par MM. les comtes O. et B. de Boigne et A. de Quincy est accueilli avec enthousiasme. Au généreux concours des châtelains, viennent s'ajouter les offrandes spontanées du peuple.

Pour se rendre dignes de la protection qu'ils implorent, les habitants des quatre paroisses mentionnées, méditant les avertissements que la Sainte-Vierge a fait entendre sur la montagne de la Salette, *« prennent l'engagement solennel de respecter le repos sacré du dimanche, et de bannir le blasphème de leurs lèvres et de leurs maisons. »* Pour gage de leur fidélité à le remplir, ils consignent cet engagement sur un parchemin qui, une fois revêtu de leurs

(1) Depuis 50 ans, le phylloxéra a détruit, en France seulement, plus de 100.000 hectares de vignes.

(2) C'est vers 1874 que le gouvernement genevois fit arracher et brûler quelques vignes autour de Pregny, sur la rive droite du lac.

signatures, devait être déposé dans l'intérieur du monument (1).

L'emplacement choisi pour l'érection de cette statue semblait désigné d'avance : près du sommet du coteau si poétique de Boisy, s'élève une petite éminence circulaire couronnée de noirs sapins; c'est le *Châtelard*. De ce mamelon, un magnifique spectacle se déroule à nos pieds ; du regard nous embrassons tout le pays compris entre les Voirons, le Salève, le Vuache et la chaîne du Jura. A notre droite, le beau lac Léman, le canton de Vaud et le pays de Gex ; en face de nous le Bas-Chablais, le canton de Genève, la plaine d'Annemasse, celle de Saint-Julien, et les collines des Bornes, au-dessus desquelles le Parmelan, le Semnoz et le mont du Chat, élèvent leurs têtes majestueuses.

La main de l'homme a peut-être créé cette éminence ; en tous cas, les souvenirs du vieux monde y ont laissé leur empreinte. Deux tombeaux de chefs allobroges qu'on y a retrouvés il y a moins d'un siècle, témoignent du poétique hommage que le paganisme savait rendre aux vertus guerrières.

(1) Voici le texte écrit sur le parchemin : « L'an de grâce 1875 et la 30e année du pontificat de S. S. Pie IX, une maladie nouvelle, le phylloxéra, qui menace d'une ruine complète les vignobles de la France, ayant fait son apparition aux environs de Genève, les paroisses de Douvaine, Loisin, Massongy et Ballaison se sont adressées avec confiance à la Mère de Dieu ; d'un commun accord, elle lui ont élevé cette statue monumentale, et l'ont ainsi établie gardienne de leurs vignes. *Posuerunt me custodem in vineis.* (CANT. 1, 5.)

Convaincus d'ailleurs que nous ne pouvons obtenir la protection de la Mère, si nous continuons d'outrager le Fils, sachant par la bouche même de cette bonne Mère que le blasphème et la profanation des saints jours sont les deux crimes qui appesantissent le bras du Tout-Puissant, nous soussignés habitants de la paroisse de N., nous prenons aujourd'hui l'engagement solennel de *respecter le repos du dimanche et de chasser le blasphème de nos lèvres et de nos maisons.*

Nous supplions humblement la Vierge Immaculée de présenter à son divin Fils nos vœux et nos promesses ; nous la chargeons de garder non seulement nos vignes, mais encore nos champs, nos maisons, nos personnes et nos familles, et de nous obtenir d'user des biens qui passent de manière à mériter ceux qui demeurent pendant l'éternité.

Le nom de *Pierre à Martin*, donné à un énorme bloc erratique, qui se dresse à 200 mètres N.-E. du Châtelard, et celui de *Châté Fâye* ou Château des Fées donné aux restes antiques d'une tour que l'on voit encore à 800 mètres en aval dans la direction de Massongy, rappellent le souvenir du culte druidique. — Au-dessus des tombeaux païens, à côté de l'autel sanglant des druidesses, s'élèvera désormais la figure douce et majestueuse de la Vierge Immaculée; là où les bardes celtes chantaient les exploits guerriers et la gloire de Teutatès, retentiront désormais les louanges de Celle qui mérita d'être la Mère du Dieu de paix.

La statue de Notre-Dame des Vignes, coulée dans les ateliers de MM. Villard et Tournier, fondeurs à Lyon, rappelle la statue de la Vierge qui a été couronnée à Lourdes il y a quelque vingt ans (1). Elle est ravissante de grâce. Haute de 2m15, elle repose sur son piédestal en forme de pyramide entourée de deux gradins à sa base, et portant sur sa face antérieure l'inscription :

A NOTRE-DAME DE LOURDES

LES PAROISSES DE DOUVAINE,

MASSONGY, LOISIN ET BALLAISON

Elles m'ont établie gardienne
de leurs vignes.

(Cant. 1, 5).

19 septembre 1875.

L'inauguration fut fixée au troisième dimanche de septembre qui tombait le 19 du mois. D'après le programme de la fête élaboré par le Comité d'organisation, la procession formée par les fidèles des quatre communes intéressées, devait se réunir au chef-lieu de Ballaison et s'ébran-

(1) Ceci était écrit en 1875.

ler au coup de 9 heures, tandis que les pèlerins venus des bords du lac ou du côté de Bons devaient se rendre directement au pied du Châtelard où une place leur serait assignée.

Voici la suite du programme : A 10 heures, messe en plein air, chant du *Credo*. Discours suivi de la *consécration* des paroisses à la sainte Vierge. Cantate à N.-D. du Châtelard, et bénédiction du saint sacrement. Le soir, feux de joie.

Non content d'approuver cette fête et son programme, Mgr Magnin autorisa M. le curé de Ballaison à célébrer une messe en plein air, et les curés du voisinage à modifier l'heure des offices paroissiaux. Il accorda de plus 40 jours d'indulgence à tous ceux qui prendraient part au pèlerinage. Enfin sa santé ne lui permettant pas de venir présider la fête, il délégua à sa place Mgr Gros, ancien évêque de Tarentaise.

Cette fête fut vraiment splendide. Voici la relation qui parut la semaine suivante dans les colonnes de l'*Union savoisienne* et qui est due à la plume élégante de M. Bonnaz, vicaire général.

Monsieur le Rédacteur,

Je reviens du pèlerinage du Châtelard ; permettez-moi de vous dire quelque chose des ineffables souvenirs qu'il a laissés dans nos âmes. Peut-être ne connaissez-vous pas le site délicieux qui porte ce nom dans nos contrées : c'est une gracieuse éminence qui s'élève sur le coteau de Ballaison, en amont et à douze cents mètres de l'église paroissiale, en face de la chaine du Jura, et posée au-dessus de la plaine du Bas-Chablais, comme le centre de cet arc immense tracé par les eaux bleues du lac Léman...

Après avoir décrit cette éminence et dit le motif pour lequel on y a érigé une statue de Notre-Dame de Lourdes, l'auteur de ce récit continue :

Trois jours avant la cérémonie du 19, une foule impatiente et joyeuse voyait s'élever sur un beau piédestal une colossale et magnifique image de Marie, fondue sur le modèle de la statue de

Notre-Dame de Lourdes. Haute de deux mètres quinze, sur son socle qui en compte cinq environ, elle s'élève aux deux tiers de la hauteur des arbres qui l'entourent, tournée vers les habitations et les vignes qui réclament sa protection toute puissante. Oh ! qu'elle nous a paru belle, Marie, dans son austère encadrement de sapins séculaires, sur cette autre montagne sainte, trône de la terre autour duquel s'étendent les riches plaines du Chablais comme un parterre immense, en face de Genève protestante, aujourd'hui persécutrice dont elle semble défier les efforts insensés. *Pulchra ut luna, electa ut sol, terribilis ut castrorum acies ordinata.* Ses mains jointes et ses yeux tournés vers le ciel, la majestueuse sérénité qui rayonne sur sa face virginale, tout en elle semble nous dire qu'elle porte véritablement au trône de son divin Fils ces paroles qui sont inscrites à ses pieds : *Ils m'ont établie gardienne de leurs vignes*, avec une confiance qui lui fit dire un jour : *Vinum non habent.*

Mais nos chrétiens vignerons n'ont pas oublié qu'alors elle ajouta : *Faites tout ce qu'il vous dira, quidquid vobis dixerit, facite*... Ils n'ont pas oublié que bien des chrétiens, quelques-uns d'entre eux peut-être, se sont déshabitués de faire ce qu'a dit le Seigneur; ils n'ont pas oublié que Marie elle-même est venue s'en plaindre aux hommes, sur la montagne de la Salette, en nous avertissant que de là provenaient les fléaux qui ravagent nos récoltes ; et voici que dans un élan admirable et spontané des milliers de signatures sont apposées à la suite d'un engagement solennel de « respecter et de faire respecter le saint nom de Dieu et le repos du dimanche. » Quatre parchemins ont reçu ces signatures, et sont maintenant déposés et renfermés dans le socle de la statue, au pied de Marie que les quatre communes intéressées ont ainsi choisie pour leur caution auprès de Dieu.

Il leur en fallait une autre auprès des hommes ; il leur fallait en signe de ralliement, un emblème qui leur redit sans cesse la promesse faite à Dieu et à Marie. L'un d'entre eux a soulevé l'idée d'une bannière des vignerons. C'en est assez; cinq cents souscriptions aussitôt recueillies permettent l'acquisition d'une bannière vraiment riche et belle, comme on la souhaitait. Sur un fond de velours vert et bordé de franges d'or, apparaît d'un côté « Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous » ; au revers, l'image de saint François de Sales autour de laquelle se déploient en lettres d'or les noms de Douvaine, Massongy, Loisin et Ballaison.

La veille de la fête

Les quatre communes intéressées ne devaient point seules prendre part à cette solennité ; presque toutes les paroisses envi-

ronnantes avaient promis leur concours, et de nombreuses processions allaient transformer une fête de famille en un véritable et splendide pèlerinage. De tout ce qui honore de tels concours, rien ne peut paraître indifférent et rien ne fut oublié : arcs de triomphe, oriflammes, guirlandes, légendes pieuses, feuillages et sapins bordant les rues et les routes sur tout le parcours de la procession du lendemain. L'entrain est dans chaque maison, la joie est dans tous les cœurs. Les villages de Ballaison et du Veygeret ont presque disparu dans un bosquet de verdures, et par une heureuse inspiration, ils se trouvent reliés par une longue suite de guirlandes offrant chacune à la pieuse méditation du pèlerin une des invocations des Litanies de la sainte Vierge. Puis çà et là on rencontre avec bonheur des inscriptions comme celles-ci : *A la gardienne de nos vignes. — Je suis l'Immaculée Conception. — Venez, montons à la montagne du Seigneur.*

Cette montagne, elle aussi, avait pris des airs de fête. Sous les guirlandes et les rubans, le Châtelard avait perdu sa mélancolique austérité. C'est une forêt de mâts vénitiens dans une forêt de sapins ; et les uns et les autres portent à leur sommet des oriflammes flottant au vent, comme pour annoncer au loin l'heureuse nouvelle que déjà l'image de Marie a pris possession de sa nouvelle demeure. Et puis, là bas, sur la plus haute tour du château de Ballaison, on voit se déployer une oriflamme immense. Ah ! c'est le drapeau du Sacré-Cœur, qui semble jeter au vaste pays qu'il domine cette parole de consolation : *Ecce mater tua.* Et, en voyant au-dessous, sur les créneaux des tourelles inférieures, une multitude d'oriflammes plus petites se balancer et s'agiter en tous sens, je me disais tout bas : Voilà bien les emblèmes de ces cœurs qui s'agitent dans leurs aspirations vers le cœur de Jésus. *Irrequietum est cor nostrum, donec quiescat in te, Deus.*

Il est cinq heures ; les détonations des boîtes se font entendre, les cloches sont lancées à toute volée : c'est Monseigneur qui arrive. C'était bien lui, Mgr Gros, l'évêque débonnaire et si dévoué, lui aussi un enfant de la Savoie, qui aime tant à encourager partout les cœurs qui se relèvent pour s'en aller à Dieu.

Sa Grandeur fut reçue auprès de l'église paroissiale par un nombreux clergé déjà réuni, qui enviait l'honneur de recevoir ses premières paroles et sa première bénédiction. Puis il s'achemina vers le château voisin, où l'attendait la généreuse hospitalité de M. le comte Benoît de Boigne. Il allait être nuit ; chacun se retira plein de joie et d'espérance.

Le jour

Enfin, nous arrivons à l'aurore du beau jour. Le temps était de la fête, il fut splendide pendant toute la journée. Passons les joyeux carillons, les détonations traditionnelles, l'entrain des derniers préparatifs, le mouvement de tous et partout ; tout cela devait être, tout cela fut dans les conditions que permettent les ressources nécessairement bornées d'une paroisse de campagne. Mais le décor extérieur ne fit point oublier qu'il s'agissait avant tout d'une fête de piété. On me dit que les communions furent nombreuses dans les églises des environs ; à Ballaison, l'autel et la table sainte furent occupés jusqu'au départ. Des missionnaires de Saint-François de Sales, accourus nombreux dès la veille, n'avaient point quitté le tribunal jusque bien avant dans la nuit.

Je m'étais imaginé que le défilé des processions allait s'accomplir de la manière accoutumée dans les pèlerinages ; il y eut une variante, et elle fut aussi charmante que nouvelle : La procession de Massongy s'ébranla la première, et fut la première favorisée de la bannière des vignerons ; elle dut la céder à son passage aux vignerons de Douvaine, qui, réunis aux premiers en un seul cortège, la remirent à leur tour à ceux de Loisin, qu'ils prirent en passant, pour gravir ensemble le coteau de Ballaison.

Monseigneur attendait les processions plus haut, au pied de la croix du village du Veygeret, sur une modeste estrade, d'où il pouvait bénir les pèlerins à leur passage. Il était accompagné de M. le chanoine Duret, revêtu des insignes de sa dignité, de M. l'abbé de Quincy, aumônier de Mgr Magnin, de MM. les supérieurs des petits séminaires de La Roche et de Thônes, et de quelques autres ecclésiastiques.

Le défilé ne se fit point attendre, et je le dis avec fierté, il était superbe : enfants des écoles portant des oriflammes, bannières nombreuses et variées, croix de pèlerins sur toutes les poitrines, chœurs alternés des chantres et chanteuses de chaque paroisse, jeunes filles vêtues aux couleurs de Marie (Ballaison seul en comptait plus de cinquante) tout me rappelait les Allinges et La Roche, lorsque j'aperçus suivant leur magnifique bannière et précédant un nombreux clergé, le cortège des *vignerons :* ils étaient cinq cents, portant sur leur poitrine les emblèmes réunis de leur profession et de leur foi ; sur leurs fronts, la mâle fierté que donne aux âmes fortes la conscience d'une bonne action ; et dans leur démarche, l'ardeur avec laquelle ils allaient contracter un engagement solennel.

Derrière eux, plus de vingt prêtres, tous en surplis, précèdent Monseigneur.

Mais déjà l'on voit au loin les processions enlacer de leurs replis multipliés et gracieusement combinés la poétique colline du Châtelard. L'ordre établi amène chaque pèlerin s'incliner devant l'autel de Marie, pour aller ensuite se ranger sur les flancs du coteau, comme sur les marches de son trône. L'aspect est ravissant; les rangs grossissent de minute en minute, et l'on voit se dessiner autour de la colline, comme une ceinture vivante reflétant mille couleurs aux rayons d'un splendide soleil. Les bannières qui s'arrêtent peu à peu se découpent agréablement sur le fond vert du bois de sapins, pendant qu'à leurs sommets des oriflammes s'agitant au vent, retracent aux yeux des pèlerins enchantés l'image des tressaillements de leurs propres cœurs. La prière s'échappe de toutes les lèvres, et l'on entend comme un immense bourdonnement, interrompu de distance en distance par des chants nourris et variés.

Le cœur ému et les yeux fixés sur ce tableau, nous gravissions les dernières rampes de la colline, lorsque nous entendîmes s'échapper à travers les arbres les accords d'une musique délicieuse. C'était une fanfare, venue de Genève, qui faisait aux pèlerins une bien agréable surprise, et accueillait Monseigneur et son clergé. Merci à ces jeunes catholiques genevois, qui ont doublement embelli notre fête, en lui apportant le concours de leurs saintes harmonies, et l'exemple de leur foi inaltérable. Merci à leur zélé directeur, le R. P. Joseph, dont l'ardente et sympathique parole n'a pas dédaigné de se faire entendre à nos humbles populations (1).

La cérémonie dut commencer par la bénédiction de la statue monumentale. Elle se fit au milieu d'un silence respectueux et solennel. Bien des yeux se mouillèrent de larmes; il semblait que nous venions de recevoir une nouvelle mère sur la terre.

Pendant ce temps, les processions affluent toujours; ce sont celles des localités les plus éloignées.

Celle de Bons ouvre la marche, précédée de sa fanfare, la *Lyre voironnaise*, qui, pendant l'office divin, a noblement rivalisé avec sa sœur de Genève; elle amène à sa suite les processions de Brens, Saint-Didier, Messery, Nernier, Yvoire et Sciez. Cette dernière compte à elle seule plus de mille personnes. Les autres paroisses du voisinage, Chens, Excenevex, Veigy, Saint-Cergues, Fessy, Thonon même, Boëge et Genève avaient envoyé de nombreuses députations.

Quand les derniers arrivés eurent pris place, ces milliers de

(1) Maintenant c'est la fanfare de son orphelinat de Douvaine que le R. P. envoie, chaque année, prêter son concours à la fête de N.-D. des Vignes.

pèlerins unissent leurs voix pour saluer la Mère de Dieu, en lui chantant le cantique si populaire : *Ave Maria*.

Enfin, la messe commence ; elle est célébrée par Mgr Gros, sur un autel dressé aux pieds même de la statue de Marie. Je sais que partout une messe en plein air est quelque chose d'imposant et de solennel ; mais du haut de cette éminence, au-dessus de ce bassin du Léman, en face du pays protestant de Genève et de Lausanne, elle me parut revêtir un caractère exceptionnel de grandeur et d'intérêt. Que de choses durent se passer dans les cœurs de cette foule recueillie et admirablement patiente, malgré les ardeurs du soleil et les incommodités d'une position nécessairement pénible sur le déclin d'une pente rapide ! Pour moi, en voyant la Victime Sainte levée dans les mains du Pontife, il me semblait que de là devait partir une voix toute puissante, criant à l'erreur persécutrice et aux fléaux dévastateurs :

« C'est ici le repos de ma Mère, vous n'irez pas plus loin. »

Pendant la messe, fanfares et chorales chantent tour à tour les louanges de Marie ; puis toutes les voix s'unissent pour le chant du *Credo*, qui fut imposant.

Mais silence ! un autre chant va commencer. Le P. Montagnoux monte sur une chaire improvisée.

Le tableau grandiose qui se déroule à ses yeux ; ce vénérable pontife, ces prêtres, cette multitude joyeuse mais recueillie, ces cantiques animés, le vaste panorama qu'il contemple, les souvenirs qu'éveillent en lui la vue du sanctuaire des Voirons et Notre-Dame de Genève, tout inspire l'orateur.

Après un exorde plein de fraîcheur et de poésie, le R. P. entre dans le vif de son sujet et nous dit avec son éloquence accoutumée les enseignements de cette solennité, faisant à grands traits l'histoire de ces maladies nouvelles et terribles qui s'attaquent à l'homme comme le choléra ou le typhus, ou bien aux plantes qui lui servent de nourriture, comme le phylloxéra. Il en dévoile la cause, l'oubli de Dieu, et nous montre le remède : le retour au Seigneur et la dévotion à Marie.

Le P. Joseph lui succède et attendrit son auditoire en parlant des orphelins qu'il se propose d'amener bientôt sur la terre hospitalière de France, à Douvaine.

Enfin Monseigneur lui-même adresse à la foule quelques mots de félicitation.

Mais ce qui restera à jamais gravé dans le cœur de tous, ce qui fit couler des larmes de bonheur de bien des yeux, ce fut, après la bénédiction du Saint-Sacrement, la consécration à Marie, consécration composée pour la circonstance, et contenant l'engagement solennel, qui était l'objet de cette fête. Pas une

bouche qui, en ce moment auguste, n'ait prononcé à haute voix ces paroles sacrées : « Nous venons prendre l'engagement solennel de respecter le jour du Seigneur et de bannir le blasphème de nos lèvres et de nos maisons. »

Bonheur des âmes et joie du ciel, douces consolations aux cœurs de tous ces prêtres soucieux du salut de leurs ouailles ; juste dédommagement aux promoteurs et nombreux organisateurs de cette fête, ce serment eut sa première récompense dans la bénédiction apostolique, octroyée par télégramme et donnée par Monseigneur à toute la foule agenouillée.

Tout est fini maintenant ; les pèlerins heureux redescendent lentement le coteau béni, qui sera désormais la sainte montagne : *Au revoir en ces lieux*, lisent-ils avec attendrissement sur le revers des inscriptions du matin ; et ils répètent eux aussi : Au revoir en ces lieux ! Tous les ecclésiastiques et beaucoup d'autres pèlerins sont attendus au château de M. le comte Benoit de Boigne, où un gracieux accueil et les plus charmantes dispositions retracent à leurs yeux une véritable image des agapes chrétiennes. Même foule et même cordialité au château et dans le parc de M. le marquis Tredicini. Chaque maison enfin veut se donner l'honneur et le bonheur d'une généreuse hospitalité.

La nuit venue, retour au Châtelard pour l'illumination. Elle fut magnifique sous un ciel qui semblait à dessein s'être couvert de nuages. Des centaines de lanternes vénitiennes projettent, au milieu des sapins aux branches desquelles elles pendent, une lueur fantastique qui donne au Châtelard l'aspect d'un palais enchanté. Douvaine, à son tour, et les châteaux voisins, parurent tout à coup sortir de l'obscurité profonde, et des feux de joie scintillaient de toute part. Et puis à Troches comme au Châtelard, de brillantes fusées s'envolèrent au ciel avec les chants sacrés et la prière du chapelet, qui couronnèrent cette belle journée.

Vingt-deux ans se sont écoulés depuis l'inauguration de N.-D. des Vignes. Durant cette longue période, la Vierge-Immaculée a protégé les vignobles de Crépy et des alentours. Pendant que les vignes des autres contrées dépérissaient sous le coup de divers fléaux, les habitants de notre région ont vu leurs ceps plier sous le poids de récoltes abondantes, parfois même prodigieuses. — Marie a donc fidèlement rempli le rôle de gardienne qui lui avait été confié.

Les vignerons ont-ils été également fidèles à tenir les engagements qu'ils avaient contractés? Sans doute, ils viennent nombreux chaque année, le troisième dimanche de septembre, apporter leurs hommages au pied de Notre-Dame des Vignes ; chaque année, les habitants de Ballaison ornent avec goût les rues de leurs villages et le chemin qui conduit au Châtelard (1). Mais en dépit des promesses jurées, les habitants de la région ne travaillent-ils pas le dimanche sous le moindre prétexte? Est-ce que le blasphème ne retentit pas trop souvent sur leurs lèvres ? et beaucoup n'abusent-ils point du jus de la vigne ?

Il ne faut donc pas s'étonner si la bonne Mère menace de nous retirer sa protection. Une première tache phylloxérique s'est montrée dans le coteau de Crépy en 1894 ; d'autres ont été signalées depuis lors.

Devant ce fléau, juste châtiment de nos péchés, nous devons méditer à nouveau les promesses que nous avions faites librement, et les mettre en pratique. Autrement, nous mériterons que la Vierge, cessant de nous protéger, laisse éclater sur nos têtes les fléaux de la colère céleste.

Quel que soit du reste le sort réservé dans l'avenir à nos vignobles, nous n'en devrons pas moins une reconnaissance immortelle à N.-D. des Vignes pour les avantages que nous avons retirés de sa protection dans le passé, et parce que, si à l'avenir nous étions à notre tour obligés d'arracher nos vignobles, nous aurons du moins eu le temps d'étudier à loisir les meilleures méthodes de les reconstituer.

Honneur donc, reconnaissance, amour à N.-D. des Vignes !

---

(1) C'est M. le comte O. de Boigne qui se charge, tous les ans, de l'ornementation du Châtelard. MM. Tredicini et Côte (autrefois M. B. de B.) offrent un goûter aux orphelins du P. Joseph.

Cantate à N.-D. du Châtelard

Air de : *Croix blanche, croix chérie*

Paroles de M. l'avocat Puget

I

Salut, Marie immaculée,
En qui toute âme inconsolée
Trouve un baume réparateur !
Dans un rayon de ta lumière,
Porte notre ardente prière
Jusqu'aux pieds du Christ rédempteur.
Porte notre ardente prière
Jusqu'aux pieds du Christ rédempteur.

REFRAIN

Vierge, sois-nous propice !
Loin de nos verts coteaux,
Que ta main protectrice } *bis*
Chasse les noirs fléaux. }

II

Près de nous grondent les orages,
Le Léman voit sur ses rivages
Les esprits du mal triomphants !
Le serpent relève la tête...
L'impie appelle la tempête... } *bis.*
Mère ! pitié pour tes enfants ! }

Refrain : Vierge, sois-nous propice, etc.

III

Oui ! Jésus, Marie, il est vôtre,
Ce sol que du Chablais l'apôtre
Arrosa de saintes sueurs !
Nous lui sommes restés fidèles,
Pour nous, aux sphères éternelles } *bis.*
Il prie... et vous voyez nos pleurs !... }

Refrain : Vierge, sois-nous propice, etc.

IV

Les Alpes et les Pyrénées,
Toutes deux sœurs prédestinées,
Les hauts sommets sont près du ciel!
Implorant tes faveurs divines,
Comme à Lourdes, sur nos collines, } *bis.*
Notre foi te voue un autel.
Refrain : Vierge, sois-nous propice, etc.

V

Sois notre suprême espérance!
A tous les horizons de France
Nos voix t'acclament chaque jour!
Pour la Reine de nos campagnes,
Que les échos de nos montagnes } *bis.*
Retentissent d'hymnes d'amour.
Refrain : Vierge, sois-nous propice, etc.

Acte de consécration

O Notre Dame de Lourdes, source des miséricordes, fontaine toujours jaillissante des grâces divines, vous que l'on n'implora jamais en vain, nous voici à vos pieds pour exalter vos grandeurs et réclamer vos bienfaits.

Nous reconnaissons que les fléaux qui nous menacent sont mérités par nos péchés, que le travail du dimanche et le blasphème excitent particulièrement la colère de votre divin Fils.

Nous venons aujourd'hui, en votre présence, faire amende honorable au Sacré Cœur de Jésus et prendre l'engagement solennel de respecter le jour du Seigneur et de bannir le blasphème de nos lèvres et de nos maisons. En retour, nous vous supplions, ô Mère très clémente, d'écarter de nos vignes le ver destructeur. Nous vous établissons la gardienne de nos champs, de nos demeures, de nos personnes et de nos familles.

Conservez-nous la foi.

Obtenez-nous d'user avec tempérance des biens de ce monde, en particulier de ce vin que vous nous octroyez avec tant de largesse, afin que nous méritions de *boire* un jour *aux torrents de la félicité éternelle* que Dieu prépare à ses Elus.

O Marie, conçue sans péché,
Priez pour nous!

Par bref du 27 septembre 1876, S. S. Pie IX a accordé :

a) 300 jours d'indulgence à ceux qui réciteront trois *Ave Maria* devant la statue de Notre-Dame de Lourdes, soit Notre-Dame des Vignes, érigée au Châtelard.

b) Une indulgence plénière à tous ceux qui, confessés et communiés, visiteront cette statue et l'église paroissiale de Ballaison, le troisième dimanche de septembre.

LE SANCTUAIRE

DE

N.-D. D'HERMONE

EN CHABLAIS

NOTICE HISTORIQUE

PRÉFACE

Ayant eu la bonne fortune de trouver la date de la fondation de la chapelle d'Hermone, et le nom des fondateurs, nous avons été amené à quelques recherches sur ce sanctuaire vénéré du Chablais ; nous espérons intéresser le public en lui faisant part de nos modestes découvertes.

Nous voudrions surtout contribuer à l'honneur de la Très Sainte Vierge et à l'édification des pèlerins. C'est pourquoi nous avons ajouté à une courte notice, des prières et un cantique à N.-D. d'Hermone.

Annecy, le 17 juin 1889.

NOTRE-DAME D'HERMONE

I

Fondation de la chapelle

(9 Juin 1489)

> Le mont Hermon, témoin des merveilles opérées par votre bonté et par votre puissance, retentira des louanges de votre nom. (Ps. 88).

Le mardi de la deuxième semaine de juin 1489, les abords de l'église de Vailly présentaient une animation extraordinaire. Revêtus de leurs habits de fête, les chefs de famille, étaient réunis sous la présidence de Mre Louis Dubouloz, leur curé.

Quelle cause avait arraché tous ces hommes à leurs travaux des champs ? Quels intérêts graves venaient-ils débattre ?... Il s'agissait de réaliser le projet depuis longtemps caressé d'élever en l'honneur de la Vierge Marie, sur la montagne d'Hermone, une chapelle sous le vocable de la Visitation.

La fête de la Visitation était connue chez nous depuis peu de temps. Saint Bonaventure le premier (1263) l'avait établie dans les couvents des Frères Mineurs. Bientôt des révélations et des faveurs signalées vinrent encourager la dévotion naissante. — La Vierge bénie qui, de nos jours, aime à être honorée plus spécialement, dans le privilège de sa Conception-Immaculée, sembla, au déclin du moyen-âge, à cette époque de troubles et de divisions dans l'Eglise, réclamer des hommages particuliers pour le mystère tout de *charité* de sa visite à Elisabeth.

Encouragé par ces signes manifestes de la volonté divine, espérant d'autre part obtenir par l'intercession de la Mère de Dieu la fin du schisme qui désolait alors l'Eglise, le pape Urbain VI, par sa bulle du 8 avril 1389 (publiée par son successeur le 9 novembre de la même année) décréta que la fête de la Visitation serait célébrée, le 2 juillet, dans toutes les églises du monde chrétien. Un peu plus tard (1441), le Concile de Bâle, pour obtenir le secours de Marie contre les Turcs qui menaçaient l'Europe, confirma cette institution.

La Visitation devint bientôt populaire. C'est sous ce vocable que, dix ans après le décret de Bâle, un seigneur de Langin faisait ériger une chapelle sur la montagne des Voirons.

Les habitants de Vailly voulurent célébrer, à leur façon, le premier centenaire de l'institution de cette fête. Au sommet de la montagne d'Armonne, de Armonâ (1), qui domine leur village à l'ouest et le sépare du bas Chablais, il est un rocher d'où l'œil embrasse un panorama splendide et qui, pour ce motif, avait reçu le nom de Miribel ; ils résolurent d'y élever à leurs frais une chapelle en l'honneur de la Visitation de Marie. Réunis en conseil général (9 juin 1489), ils prennent l'engagement mutuel de contribuer à l'érection et à la dotation du sanctuaire et ils chargent un notaire, Jacques d'Anthy (de Anteriaco ?) présent à l'assemblée, d'écrire leurs promesses sur parchemin afin de transmettre à la postérité les obligations qu'ils contractaient et leur piété envers la Mère de Dieu.

La paroisse tout entière assistait, semble-t-il, à ce contrat solennel. Il y avait là des Canivet et des Roux (Ruphi) du hameau des Fontaines ; des Roux, des Berset, des Aranczouz du Charmet ; Antoine Mugnier, de Gletinge ; les

(1) Les auteurs modernes ont cru voir dans ce nom une réminiscence des monts Hermoniim de la Judée. A notre humble avis, ils se trompent. Le nom vrai de la montagne, le nom ancien, c'est *Armonna*, ce qui, en dialecte savoyard, veut dire montagne de l'Aumône. Voir le *Glossaire* de Ducange, au mot *Armone*, et le *Regeste Gen.*, n° 1633.

représentants des familles Bardet, Barnoud, Bechet, Bouvier, Chappuis, Charles, Chatelain, Chevallet, Chouderon, Colloud, Delapierre, de la Sauge, de la Fontaine, Dunant, du Verney, Garin, Matringe, Morel ou Moret, Pallotin, Trabichet et Vuatoux, tous communiers de Vailly, auxquels s'étaient adjoints les Favre du hameau de Pinbertis, ressortissant à la paroisse de Lullin ; en tout 52 chefs de famille (1).

L'acte passé, on ne tarda pas de se mettre à l'œuvre ; mais la difficulté était grande, presque insurmontable. Il fallait transporter au sommet d'une montagne, à 1333 mètres d'altitude, par des sentiers abrupts, le bois, l'eau, la chaux, le sable, les pierres et la nourriture des ouvriers.

Les travaux avançaient avec une lenteur désespérante..., puis survinrent des troubles politiques, des luttes intestines entre les princes de la Maison de Savoie, des ouragans, des intempéries cruelles (1503-1504), des tremblements de terre, la peste et les invasions valaisannes de 1492 et 1506. Tant de fléaux, en appauvrissant nos populations, retardèrent l'érection du sanctuaire de N.-D. d'Hermone.

L'édifice fut achevé, paraît-il, en 1517. Le 19 juin de l'année suivante, P. Farfeni, évêque de Beyrouth, faisant la visite du diocèse pour Jean de Savoie, évêque de Genève, ordonne que, dans l'espace de deux mois, on lui produise les actes d'autorisation et de fondation. — A la suite de cette injonction, le curé fit les démarches nécessaires. Enfin, le 15 octobre, P. Gruet, vicaire général, reconnaissant que cette fondation ne pouvait que profiter à la gloire de Dieu et au salut des âmes, l'approuve et nomme pour premier recteur de la chapelle le curé même du lieu, noble et révérend Louis Leyderier, qui avait succédé à M. Dubouloz. (Arch. de Genève et Arch. épisc. d'Annecy.)

On devine sans peine la joie et l'enthousiasme des habi-

(1) Voir ci-après, doc. n° 1.

tants de Vailly au jour de l'inauguration du sanctuaire construit au prix de tant de sacrifices...

Ils s'y rendirent dès lors chaque année en procession et les habitants des vallées voisines venaient en foule, le 2 juillet, offrir à Marie, leurs chants et leurs supplications (1).

Le pieux concours ne dura guère, hélas!

Dans le mois de février 1536, les Bernois envahissent le Chablais, en chassent les prêtres, établissent par la violence la religion *déformée* de Luther et détruisent ou profanent tous nos sanctuaires. Ils tinrent pendant trente ans notre pays sous leur domination ; et, quand ils se virent obligés de le restituer au duc Emmanuel-Philibert, ils stipulèrent que rien n'y serait changé sous le rapport religieux. — Soixante années s'écoulèrent de la sorte, pendant lesquelles la chapelle d'Hermone, profanée et dépouillée, tomba en ruines.

Cependant les populations du voisinage n'oublièrent pas le chemin d'Hermone. Au mois d'août 1579, les habitants d'Habère y vinrent en procession et le Conseil municipal, alors calviniste, de Thonon, décida d'en référer au Consistoire. (Arch. munic. de Thonon.)

---

(1) Saint François de Sales vint-il en pèlerinage à N.-D. d'Hermone ? Aucun document ne le prouve ; mais tout nous le fait croire. Ce grand Saint, si dévot envers la Mère de Dieu, avait une dévotion particulière au mystère de la Visitation. On connait son pèlerinage à N.-D des Voirons en 1595 ; on sait qu'il fonda sous le nom de Sainte-Marie de la Visitation, un Ordre de religieuses qui s'est promptement multiplié et qui ne cesse d'édifier l'Eglise par ses vertus. Il a donc dû venir, et plus d'une fois, vénérer N.-D. d'Hermone pendant ses travaux apostoliques en Chablais.

II

De la Réforme à la Révolution

(1602-1793)

Un nouveau conquérant, un conquérant sans armes,
Survint... et le Chablais se laissa conquérir !...
François de Sales était ce vainqueur, c'est assez.
O Chablais, ô François, dans les âges passés,
Vous vous êtes donnés l'un à l'autre, et le monde
Ne saurait désunir vos noms entrelacés.

L'abbé LOMBARD.

Restauration du culte a Hermone. — Mais voici venir un jeune et vaillant apôtre qui entreprend à lui seul de ramener à la vraie foi les populations chablaisiennes. Ses éloquentes prédications, ses écrits et surtout l'exemple de sa vie ébranlent les âmes. Au bout de deux ans, le catholicisme obtient droit de cité dans Thonon et deux ans après, il y trône seul en vainqueur. On réconcilie les églises, on leur donne des curés ; la voix de la vérité se fait entendre dans tous les lieux où se prêchait l'erreur.

Non content de cela, l'évêque du diocèse, Mgr de Granier, voulut relever de ses ruines le sanctuaire jadis élevé en l'honneur de Marie, sur cette montagne d'Hermone qu'il apercevait de la ville de Thonon, où il rêvait de fixer sa demeure.

Les habitants de Vailly, tout heureux de ce projet, songèrent à rétablir la chapelle non plus sur le roc Miribel, mais sur le joli cône boisé qu'on nomme le mont Cornillon et qui se dresse à deux ou trois cents pas au sud. Ils y portèrent la statue vénérée qu'ils avaient cachée aux regards des Bernois, et se mirent à creuser les fondations du sanctuaire. Mais, le soir, dit la légende, les fondations se comblèrent et la statue se déplaça d'elle-même pour aller s'établir dans un coudrier du mont Armone : autant de fois on l'enleva, autant de fois elle revint dans le coudrier, et c'est-là qu'elle fut laissée.

Le travail achevé, on résolut de fêter par une cérémonie éclatante l'inauguration de la chapelle.

C'était en 1602. On célébrait, avec une pompe extraordinaire et au milieu d'un concours immense, le Jubilé de deux mois que le Souverain Pontife avait accordé aux Chablaisiens convertis.

Le matin de la *Visitation* (2 juillet), une procession organisée par les RR. PP. Jésuites, sort de Thonon de grand matin ; elle se grossit à chaque pas des nombreux villageois désireux de prendre part à cette manifestation pieuse et gravit lentement la montagne, étonnée d'entendre de nouveau le doux murmure de la prière et le chant des cantiques. Le Père qui dirigeait la procession, célébra lui-même la sainte messe ; un autre harangua la foule. « Du haut du Ciel, la Vierge sainte jeta un regard « plein de tendresse sur les pieux pèlerins agenouillés « devant son sanctuaire. Elle fut même si favorable à une « pauvre femme qui était véritablement possédée du démon, « qu'elle la délivra de ce meschant hoste, à la fin de la mes- « se. » (Const. de Magny, *Vie de Mgr de Granier*, p. 176.)

On vit souvent dès lors des pèlerins venir seuls ou par petits groupes, s'agenouiller aux pieds de la statue de N.-D. d'Hermone. — Mais le 2 juillet, l'affluence était grande. Ce jour-là était pour les habitants de Vailly un jour de fête ; aucun d'eux ne travaillait aux champs. Réunis de bonne heure dans l'église du village, ils en sortaient rangés en procession et gagnaient ainsi le sommet de la montagne où le curé célébrait les saints mystères. Les fidèles des paroisses voisines accouraient en foule se joindre à eux et les offrandes qu'ils déposaient à cette intention sur l'autel suffisaient à l'entretien de l'édifice et des ornements sacrés (1).

(1) Arch. épiscop., Visites de 1666 à 1670, etc. Lors de cette dernière visite, les paroissiens de Vailly demandèrent à l'évêque le droit de nommer à la chapelle d'Hermone après le décès du curé, offrant de la doter et de la meubler. L'évêque promit de leur accorder cette nomination s'ils exécutaient cette offre, qui resta d'ailleurs sans effet.

BIBLIOTHÈQUE SALÉSIENNE ANNECY

De temps à autre, du reste, des faveurs extraordinaires accordées à de pieux pèlerins venaient ranimer la confiance et la dévotion de tous. Voici, entre autres, un fait que la tradition populaire encore très vivace nous a transmis. — Un pauvre homme ayant perdu le libre usage de ses jambes, avait épuisé inutilement tous les secours de la médecine. Il résolut alors d'implorer le secours de Marie, et il gravit péniblement la montagne. Sa grande foi fut récompensée. Guéri sur la montagne même, il laissa ses béquilles devant la chapelle et descendit en bénissant son insigne bienfaitrice de la grâce qu'elle venait de lui accorder.

La Révolution, non moins funeste que le protestantisme, mit fin à ces belles manifestations de la foi de nos pères. D'impies sectaires avaient même décidé de démolir la chapelle ; mais les paysans d'alentour réussirent à la faire passer pour un chalet.

Sauvée par cette innocente supercherie, la chapelle servit parfois d'abri à des prêtres courageux qui bravaient la mort pour apporter les consolations de la religion à leurs frères infortunés. Elle vit aussi de nombreux pèlerins agenouillés autour de son enceinte. Un jour c'étaient les fidèles du voisinage qui venaient entendre la sainte messe interdite dans la plaine ; une nuit, l'oncle Jacques y amenait en procession les paroisses de la Forclaz, de la Vernaz et du Lyaud (1) ; une autre fois, c'étaient les jeunes gens de Bellevaux conduits par leur précepteur, l'abbé Rey, devenu plus tard évêque d'Annecy (2), ou bien des pèlerins de Thonon qui, partis de la ville par petits groupes, venaient les larmes aux yeux demander à Marie la fin de la persécution et la paix pour l'Eglise (3).

---

(1) Mercier, *Vie de M. Bouvet*, p. 50.
(2) Ruffin, *Vie de Mgr Rey*, p. 29.
(3) Grobel, *N.-D. de Savoie*, p. 249.

III

De la Révolution à nos jours

> Au milieu des flots qui me submergeaient de toutes parts, je me suis souvenu de vous, Seigneur, sur la montagne d'Hermone, et votre miséricorde m'a délivré. (Ps. 41, v. 7-9).

La liberté de prier fut rendue en effet, et l'on put rouvrir les temples.

Mais que de ruines s'étaient accumulées pendant huit années d'affreuse tourmente!... Il fallut courir au plus pressé. Nos populations, épuisées déjà par les réquisitions, la dépréciation du papier-monnaie, les guerres continuelles, durent restaurer leurs églises, les meubler, fondre de nouvelles cloches, rouvrir les écoles. Cette restauration demanda bien des années; lorsqu'elle fut accomplie, on put s'occuper des lieux de dévotion.

Vers 1838, le curé de Vailly (1), se trouvant un jour sur la montagne d'Hermone (le 2 juillet sans doute), entouré de nombreux pèlerins, leur montra la chapelle qui était tout à fait dégradée et leur demanda de l'aider à la rebâtir. Tous répondirent avec joie à son appel. Les habitants de Vailly surtout, mirent un entrain merveilleux à fournir les matériaux, et à prêter le secours de leurs bras. De son côté, la Vierge bénit les ouvriers, et ne permit pas, malgré l'air vif de la montagne, qu'un seul d'entre eux contractât le moindre malaise, ou subit le plus léger accident.

L'édifice fut reconstruit presque en entier. L'inauguration en fut faite le 2 juillet 1840, au milieu d'un peuple nombreux et d'une joie indescriptible. — Deux ans plus

(1) M. Fleury, puissamment secondé par M. l'abbé Bunaz, qui était son vicaire, et qui devait lui succéder. — Le sanctuaire construit par eux, mesurait neuf mètres de longueur, sur six de largeur.

tard, on érigea, sur la principale avenue qui conduit à la chapelle, un chemin de croix en pierres taillées qui portent les noms des donateurs (1842) ; enfin, on éleva un petit clocher (1844).

La dévotion à N.-D. d'Hermone prit un nouvel essor ; les pèlerins affluèrent à la montagne. Peu de temps après, du reste, une guérison extraordinaire, obtenue par l'intercession de la bonne Dame, vint augmenter la confiance des fidèles.

Un bourgeois de Thonon, M. Maître, avait un enfant privé de l'usage de ses jambes par suite d'une déviation qui s'était opérée tout à coup à l'épine vertébrale et le petit malade souffrait d'atroces douleurs. Après avoir épuisé toutes les ressources de l'art, sans obtenir de résultats, on eut recours à Marie. — Le 2 juillet 1851, jour de la fête patronale d'Hermone, l'enfant fut consacré à la Mère de Dieu, et revêtu du cordon et de la robe du vœu. Une messe fut célébrée pour sa guérison, dans la chapelle de la sainte montagne. A cette dévotion fut jointe une neuvaine de prières adressées à la Sainte Vierge par des personnes pieuses.

La grâce demandée fut différée jusqu'à la prochaine fête de Marie. Le 5 août, jour de N.-D. des Neiges, le jeune enfant, poussé par un mouvement intérieur, s'écrie qu'il veut marcher, et aussitôt, reprenant sa direction verticale, il marche et se trouve complètement guéri. (Lettre du père, conservée dans les archives de la cure de Vailly).

Le sanctaire bâti en 1839 ne suffisant pas à contenir la foule des pèlerins, et le prêtre qui s'y rendait à jeun pour célébrer la sainte messe, n'ayant, sur ces hauteurs, nul moyen d'éviter un refroidissement mortel, M. l'abbé Rosset, curé de Vailly, conçut le hardi projet de remédier à tout cela.

Il dresse lui-même le plan des travaux à exécuter, organise une souscription dans la commune et dans les environs et fait appel à ses paroissiens. Ceux-ci y répon-

dent avec enthousiasme. Le dimanche, M. le curé publie la liste des travailleurs de la semaine : point de résistance, point de mauvaise volonté. Pendant que des ouvriers piémontais taillent le granit, les hommes ouvrent trois grandes routes à travers les forêts d'Orcier et du Lyaud, puis, s'attelant eux-mêmes au nombre de cinquante ou soixante, ils traînent sur la montagne d'énormes blocs de rocher. Les jeunes gens, de jeunes filles même, portent sur leur tête ou sur leurs épaules eau, sable, chaux, bois et vivres nécessaires. (Voir le *Chablais* du 15 août 1886.)

Après sept années de ce travail gigantesque (1875-1882), on avait prolongé l'enceinte du sanctuaire et on l'avait flanqué de deux constructions pouvant servir de chapelles latérales. Au milieu s'élevait une tour de dix mètres de haut, offrant à l'intérieur une pièce et deux chambrettes, et portant à son faite une belle statue de bronze doré représentant la Vierge-Immaculée. Enfin, on avait fermé par un mur d'enceinte la belle place qui entoure la chapelle, et creusé dans le rocher une citerne pouvant contenir 7.000 litres d'eau.

M. l'abbé Guillot, continuant l'œuvre de son prédécesseur, a fait cimenter le plancher et cintrer la voûte ; il a transformé l'entrée de l'église en un vestibule où les pèlerins peuvent s'abriter dans les jours de pluie ou d'orage, et d'où ils aperçoivent, à travers une porte à claire-voie, l'intérieur du monument ; il a fait placer dans les constructions latérales un autel du Sacré-Cœur de Jésus et un autre en l'honneur de l'apôtre du Chablais. Pour ces importantes et coûteuses transformations, les habitants stimulés par M. l'abbé Veyrat-Parisien, ont montré un dévouement digne de leurs ancêtres.

Le 24 mai 1899, à 7 heures du soir, la chapelle faillit devenir la proie d'un incendie allumé, croit-on, par le feu du ciel qui serait tombé sur le clocher. Déjà le beffroi flambait et la cloche fondait, lorsque des paysans, accourus en toute hâte, parvinrent à circonscrire le feu.

Grâce à des souscriptions généreuses, les dégâts furent bien vite réparés, et une cloche neuve, offerte par des habitants de Vailly résidant en Amérique, vint, l'année suivante, remplacer l'ancienne. A l'occasion de son baptême fait par le curé de Bellevaux, il y eut discours et cantique de circonstance, messe chantée avec accompagnement d'harmonium, feux de joie, etc. (2 juillet 1900).

L'ancien oratoire ou chapelle d'Hermone est aujourd'hui un grand et joli sanctuaire.

Il est peu de jours, en été, où l'on ne voit quelque pèlerin gravir les sentiers conduisant à Hermone. Tantôt c'est une jeune personne qui vient demander à Marie la grâce de connaître sa vocation ; tantôt c'est une mère qui vient consacrer son enfant chéri à la Mère du ciel : tantôt, et le plus souvent, c'est un malade qui vient implorer le *Salut des Infirmes*. La Vierge sainte écoute avec complaisance du haut du ciel les prières humbles et confiantes : aux uns elle accorde sinon la guérison, au moins un adoucissement à leurs maux ; aux autres une lumière intérieure, à tous un accroissement de foi, de force, de patience, de charité...

Le dimanche on compte par centaines les pieux visiteurs.

Mais c'est aux fêtes de Marie que le concours est nombreux. Le 2 juillet, le 16 août, le 9 septembre (1), les messes s'y succèdent sans interruption. Les fidèles s'approchent en foule de la table sainte : un prédicateur les entretient des vertus et de la puissance de la Mère de Dieu. A la fin de la messe chantée, une procession s'organise. Le nombre des pèlerins, leur recueillement pieux, la variété des costumes charment à l'envi les yeux et le cœur pendant que les oreilles écoutent avec bonheur les

(1) S. S. Léon XIII a, par un bref du 23 juin 1885, accordé pour dix ans une indulgence plénière aux conditions accoutumées à tous les fidèles qui visitent en ces jours-là le sanctuaire de N.-D. d'Hermone. Lorsque les jours indiqués plus haut tombent un dimanche, indulgence et pèlerinage sont renvoyés au lundi.

chants exécutés par des voix fortes et harmonieuses et répercutées de loin en loin par les échos de la montagne.

Puissent les habitants du Chablais, ceux de Vailly en particulier, garder toujours au fond de leurs cœurs la confiance filiale qu'ils ont en N.-D. d'Hermone ; puissent-ils conserver à ce pèlerinage l'atmosphère de recueillement et de piété qui le distingue, afin que Marie agrée leurs hommages et répande sur eux les trésors de sa puissance et de sa bonté.

Notre-Dame d'Hermone, priez pour nous !

Prière à Notre-Dame d'Hermone

Vierge sainte, vous qui, au jour de la Visitation, avez porté la santé, la grâce et le bonheur dans la maison d'Elisabeth, daignez nous visiter.

Du haut de la montagne d'*Armone*, marchepied de votre trône, abaissez un regard de bonté et de tendresse sur ces pauvres affligés qui tendent vers vous leurs mains suppliantes ; rendez-nous la joie pure et sainte des beaux jours de la religion ; bénissez les fils de ceux qui vous ont élevé ce sanctuaire et les humbles pèlerins qui viennent vous y invoquer ; daignez bénir l'auteur et les lecteurs de ce petit opuscule.

Faites à tous ces pauvres indigents l'*aumône* de votre protection, l'*aumône* de votre grâce, afin qu'après cette courte vie ils aillent vous louer à jamais sur la montagne sainte, vous et votre fils Jésus.

Ainsi soit-il.

PANGE LINGUA

De la Fête de la Visitation

Chante, ô ma langue, avec magnificence
Les louanges de ce jour,
Qui vit éclater la joie
De notre glorieuse Mère
Annonçant au monde le don
Précieux du salut.

Donné à la terre, formé pour nous
Dans les entrailles de la Vierge choisie ;
Honoré par un enfant renfermé dans
Le sein de sa mère,
Il inaugure sa terrestre carrière
Par un gracieux prodige.

Ayant été saluée par l'Ange
Marie se hâte à travers les montagnes,
Et se rend chez sa cousine Elisabeth
Qui se demande étonnée et ravie :
Comment une Mère si honorée
Daigne venir la visiter.

Ornée des vertus du Christ,
Honorée de sa présence,
Marie salue par des paroles mélodieuses
Sa vieille cousine
Qui, élevant la voix, répond par de
Magnifiques paroles de louange.

O quelle heureuse et agréable visite !
Elisabeth joyeuse
Tressaille avec son fils
A la voix de la Vierge mère
Plus pure que le lys.

Louange et gloire éternelle
A l'éternelle Trinité
Qui a si grandement
Honoré les saints ;
Qu'Elle daigne nous recevoir un jour
Dans la Céleste patrie. Ainsi soit-il.

PANGE LINGUA

De la Fête de la Visitation

Pange, lingua, gloriose
Diei præconium
In qua matris gloriosæ
Mundo fulget gaudium
Proferantis copiose
Salutis donarium

Nobis datus et formatus
In electa virgine,
Per infantem honoratus
Ventre clausum feminæ,
Noni lucem incolâtus
Grato pandit ordine.

Ab angelo salutata
In montana properat ;
Presens adest cum cognata,
Quæ mirans considerat :
Cur tam honorificata
Mater ad se venerat.

Decorata virtutibus
Et Christi presencia,
Dulcisona fert auribus
Sterilis eloquia,
Quæ, clamans altis vocibus,
Respondet magnalia.

O quam felix et joconda
Est hæc visitatio !
Elisabeth lætabunda
Exultat cum filio,
Dum fatur virgo fœcunda
Candidior lilio.

Sempiternæ Trinitati
Laus perennis gloriæ,
Que sanctorum dignitati
Tantum dedit gratiæ.
Nos ascribat trinitati
Cœlitum et patriæ. Amen.

(Office de la Visitation en usage dans le diocèse de Genève au XVe siècle). Voir le supplément du Bréviaire de 1898, au Grand-Séminaire d'Annecy, dans lequel on trouve aussi en l'honneur du mystère de la Visitation, des paraphrases imitant l'*O Solemnis* et le *Verbum Supernum* avec le décret du Concile de Bâle dont nous avons parlé plus haut.

NOMS DES FONDATEURS

DE VAILLY :

Révérend Dubouloz Louis, curé ; — Arenczouz Claude, Pierre et leurs frères ; — Bardet Aymonet, Claude et Jean, frères ; — Barnod Jean et François avec leur mère Aymonette ; — Bechet Pierre ; — Berset Henri et son frère Jean ; — Bouvier Jean et son neveu B. Jacquet ; — Burnet Claude et Jacquet frères ; — Canivet Mermet ; — Chappuis Jacques et sa femme Jeannette ; — Chappuis Martin, fils de Martin ; — Charles Rodolphe, sa femme et leurs enfants ; — Charles Guillaume ; — Chatelain Pierre ; — Chevallet P. et ses frères ; — Chevallet J. et ses frères ; — Chouderon Michaud et ses neveux ; — Colloud Mermet et Jacquemet, frères ; — Delafontaine Pierre l'aîné ; — Delafontaine Jacquemet ; — Delapierre Etienne ; — Delapierre Pierre ; — Delapierre Aymonet et ses fils Claude, etc. ; — Delasauge Jacques et ses frères ; — Du Verney Pierre, Etienne et Jean, frères ; — Du Verney Guillaume et sa femme ; — Garin Pierre et ses condiviseurs ; — Grilliet Jean ; — Joly Pierre ; — Luysod Jean, dit Canivet ; — Matringe Pierre et Jean, frères ; — Menjon Pierre, l'aîné ; — Morel Jean ; — Morel Guillaume et Pierre, frères ; — Moret Pierre et ses frères ; — Moret Jean ; — Moret Jean, Etienne et Johannet, frères ; — Mugnier Antoine de Gletinge ; — Mugnier Henri et ses neveux ; — Pallotin Henri et son frère Aymon ; — Pallotin Pernette, veuve de Jean P. ; — Ruphi Jean des Fontannes ; — Ruphi Pierre ; — Ruphy Michaud ; — Ruphy Mermet et Pierre frères, du Charnet ; — Trabichet Jacquemette, veuve de Pierre T. et ses enfants ; — Vuatouz Pierre et Jean, frères.

DU HAMEAU DE PIMBERTIS :

Favre Claude et ses frères ; — Favre Etienne ; — Favre Pierre et ses frères ; — Favre Marie, veuve de Pierre F.

(Arch. épisc.)

DECRETUM

Cum institutione perpetue capelle beate Marie Virginis in loco montis Armone loco Appellato in saxo Miribelli infrà parochiam Valliaci fondate pro[illegible] omino Ludovico Leyderi curato predicti loci Valliaci.

Nos Petrus Grueti... notum facimus universis quod viso per nos quodam publico fondacionis et dotationis perpetue capelle sive capellanie Visitationis beate Marie Virginis in cacumine montis Armone loco appelato in saxo Miribelli infrà parrochiam Valliaci per venerabilem dominum Ludovicum de Boulo presbyterum curatumque et rectorem perpetuum ecclesie parrochialis Valliaci, Mermetum Caniveti, Johannem Luysodi aliàs Caniveti, Petrum Ruphi, Johannem Ruphi de Fontanes, Michaudum Ruphi, Henricum et Johannem Bersoti fratres, Glaudium et Petrum Arenczouz fratres suis et eorum fratrum nominibus, Mermetus Ruphi suo et Petri ejus fratris nomine, de Charmit; Anthonium Mugneri de Gletingio suo et ejus nepotum nomine, Mermetum Collodi suo et Jaquemeti ejus fratris, Petrum de Perreria, Stephanum de Perreria, Petrum Monjonis seniorem, Jaquemetam relictam Petri Trabichet suo et liberorum suorum, Martinum Chapuysii filium Martini Chapuysii, Petrum Garini suo et Johannis Morelli et ejus condivisorum, Guillelmum Morelli suo et Petri ejus fratris, Petrum Moreti suo et fratrum suorum, Johannem Moreti mercerium, Johannem Moreti suo et Stephani et Johanneti ejus fratrum, Petrum et Stephanum de Verneto suo et Johannis ejus fratris, Glaudium de Perreria suo et Aymoneti ejus patris et fratrum suorum, Glaudium Bardet suo Johannis et Aymoneti ejus fratrum, Jacobum de Salice suo et ejus fratrum, Guillelmum de Verneto suo et Johannete ejus uxoris, Johannem Grilliet, Petrum Chavalleti suo et fratrum suorum, Johannem Chavalleti suo et fratrum suorum, Johannem et Franciscum Barnodi fratres suis et Aymonete eorum matris, Petrum Castellani, Petrum Matrinjuz et Johannis (ejus) fratris, Hugonem Mugneri suo et ejus nepotum, Glaudium Burnet suo et Jaqueti

ejus fratris, Henricum Pallotini suo et Aymonis ejus fratris, Peronetam relictam dicti Johannis Pallotini, Michaudum Chouderii suo et ejus nepotum, Jacobum Chapuisii suo et Johanneti ejus uxoris, Petrum Joli, Johannem Boveri suo et Jaqueti ejus nepotis, Petrum Becheti, Rodulphum Charles suo ejus uxoris et liberorum suorum, Aymonetum et Petrum de Nanto fratres, Guillelmum Charles, Petrum de Fontana seniorem, Jaquemetum de Fontana, Petrum Vuatouz suo et Johannis ejus fratris, Jacquemetam relictam Petri Trabichet suo et liberorum suorum Johannetam relictam Mermeti Garini suo et suorum liberorum nominibus, omnes parrochie predicte Valliaci.

Glaudium Fabri de Pinbertis suo et ejus fratrum, Stephanum Fabri de eodem, Petrum Fabri de eodem suo et ejus fratrum nominibus et Mariam relictam Petri Fabri de eodem loco de Pinbertis parrochie Lullini — fondatam et dotatam, constante instrumento per virum egregium Jacobum de Anteriaco notarium publicum sub anno Domini M° quatercentesimo octuagesimo nono indictione septima et die nona mensis jugnii ex quo ac aliàs nobis legitime constitit atque constat ipsam fondationem omniaque universa et singula in dicto instrumento fondationis contenta et descripta processisse ex fervore devocionis cedereque in divini cultus augmentum et fidelium salutem animàrum, ideirco nos piis votis et salutaribus desideriis dictorum fondationis ac jurispatronatus ejusdem favore benivolo annuentes maturaque deliberatione super hiis prehabita dictam fondacionem omniaque in ea contenta et descripta tanquam rite et legitime peracta ut sunt ac sacris non obviant institutis auctorizanda, confirmanda et approbanda duximus, auctorizamusque, confirmamus et approbamus per presentes hujusque scripti patrocinio communis interponendo, itàque in et super eisdem auctoritatem nostram juridiciariam pariter et decretum, jure instituendi ac quolibet alio et dicte parrochialis ecclesie semper salvis.

Quodque ad presentiacionem in ipso instrumento descriptam dilectum nobis in Christo dominum Ludovicum Leyderi curatum dicti loci Valliaci absentem tanquàm presentem in primum et perpetuum rectorem dicte capelle et jurium ejusdem instituendum et députandum duximus, instituimusque et deputamus illamque cum omnibus juribus et pertinentiis suis universis conferimus et assignamus per presentes..... Quocircà mandamus omnibus et singulis canonicis, clericis quoque notariis et tabellionibus... quatenùs vos seu legitimum procuratorem vestrum pro vobis et nomine vestri in realem actualem et corporalem possessionem dicte capelle et jurium ejusdem ponant, mictant et inducant... Datum et actum Gebennis infrà ecclesiam cathedralem

sancti Petri Gebenn. die quindecima octobris M° quingentesimo decimo octavo, presentibus ibidem egregiis Aymone Mermeti et Glaudio Gruti notariis testibus ad hoc adstantibus et rogatis.

Die XXVIII octobris anno dicto nobilis Michael Leyderi procurator domini Ludovici Leyderi curati Valliaci rectoris capelle sub vocabulo Visitationis beate Marie Virginis in cacumine montis Armone loco dicto in saxo miribelli fondate constante instrumento per egregium Johannem Leyderi recepto sub die XX octobris, prestitit juramentum pro eodem domino rectore ipsius fratre (1).

---

(1) Arch. de l'évêché d'Annecy.

LES VOIRONS

Autrefois et Aujourd'hui

Histoire de l'Ermitage de ce nom et description de la montagne

AVANT-PROPOS

La plaine du Chablais, qui se confine au nord par les eaux bleues du Léman, est dominée au sud par une chaîne de montagnes longue d'environ cinq lieues et d'une altitude moyenne de mille mètres. L'arête de cette chaîne, échancrée ici et là, présente trois ou quatre anneaux : au levant, Hermone, dont nous venons de parler ; au centre, Forcheys et la montagne de Burdignin ; enfin l'*Evoeron* (1), aujourd'hui les Voirons au couchant.

Séparée de la précédente par le col de Saxel, la montagne d'*Evoeron* s'élève comme une majestueuse pyramide au sommet arrondi. Sur ses flancs supérieurs poussent drus les sapins et les hêtres ; plus bas, on trouve des chalets et des prairies ; puis des châtaigniers superbes, à l'ombre desquels se cachent des habitations champêtres ; à ses pieds, au milieu des champs et des vignes, s'éten-

(1) *Evoeron*, ancienne forme du nom de la montagne (voir doc. n° 1), vient peut-être du celtique *eva*, eau, soit à cause des sources minérales qu'elle renferme, soit à cause des nombreux ruisseaux ou torrents qui en descendent. Quoi qu'il en soit, les paysans du Chablais disent encore : la *montagne d'Evoéron*, je vais *en Evoèron*, *su n'Evoéron*.

dent les gracieux villages de Bons, Saint-Didier, Brens, Langin, Machilly, Saint-Cergues, Cranves-Sales, Lucinge, Bonne, etc. L'autre versant, aux pentes plus douces, regarde les fraîches vallées de Boëge et de Saxel.

Du sommet de la montagne (1,486^{m}), on jouit d'un panorama merveilleux. « La vue s'étend, sans obstacle, aux quatre points cardinaux, sur un horizon qui, dans la carte du monde, tiendrait la place d'un royaume ». Au nord, la vaste et riche plaine du Chablais avec ses routes tirées au cordeau, semblables aux allées d'un parc, et ses collines de Ballaison et d'Allinges qui paraissent de simples tertres. Plus loin, la nappe azurée du Léman que sillonnent les bateaux à vapeur, les barques, grands cygnes aux ailes blanches, et sur les bords de laquelle se baignent une multitude de villes ou de villages : Thonon, Excenevex, Yvoire, Nernier, Messery, Chens, Hermance, Corsier, Genève, et, sur la rive droite, Versoix, Coppet, Nyon, Rolle, Morges et Lausanne. Par delà, le pays de Gex, celui de Vaud s'élevant en amphithéâtre. Enfin, les chaînes du Jura et du Colombier formant le fond du tableau.

Loin de devenir monotone, le spectacle varie à chaque saison, souvent dans la même journée. Tantôt la plaine est couverte d'un blanc manteau de neige qui fait ressortir la nappe bleue du Léman ; tantôt c'est un immense tapis de verdure où tous les tons sont mêlés ; tantôt les moissons dorées y tranchent sur le vert des prairies. Un jour, la plaine, le lac, la côte vaudoise elle-même semblent être à deux pas de vous ; le lendemain, ils se voilent d'une brume vaporeuse : d'autres fois, plaine et lac disparaissent sous une épaisse couche de brouillards qui, se balançant au souffle du vent, vous donnent l'illusion de la grande mer avec son flux, son reflux et ses hautes vagues.

Si l'on se tourne vers le sud, le spectacle est plus grandiose encore. On embrasse d'un coup d'œil toutes les sommités des Alpes, étagées en trois ou quatre demi-cercles. Voici d'abord le Forcheys, Hirmentaz, Miribel,

les Brasses, d'une hauteur moyenne de 1,500 mètres, avec la vallée de Boëge à leurs pieds. Au second plan, le mont Billard, le Môle et les montagnes qui courent d'Andey au Parmelan (1,855m). Au troisième, le roc d'Enfer, la pointe de Marcely, la pointe Percée (2.750m) et d'autres sommets se prolongeant jusqu'aux Alpes dauphinoises. En arrière, le massif du Buet (3,109m), les Aiguilles-Rouges, l'aiguille de Warens. Enfin, le géant des Alpes, le Mont-Blanc (4,810m), dominant tout l'espace, étalant au soleil ses neiges éternelles avec son escorte d'aiguilles inaccessibles. Sur la gauche, « par delà les vagues du « Haut-Chablais, tortil aux inextricables nœuds, où l'on « recherche des silhouettes connues, le Moine, distant de « 131 kilomètres), le Wetterhorn et autres sommités bernoises, pâlies déjà par la distance, continuent les festons plus saillants du Grand-Saint-Bernard et du Simplon que les dents de Morcles semblent rattacher à la « dent du Midi. Cadre immense et varié, tourelle de remparts aériens qui séparent trois peuples (1) ».

Ce panorama splendide n'est pas le seul attrait des Voirons. On y respire un air vivifiant tout embaumé des senteurs des sapins : on y trouve une eau pure, des hôtels où le bon marché le dispute au confortable, des promenades charmantes et variées. Aussi voit-on grandir, d'année en année, le nombre des étrangers qui viennent goûter quelques semaines de repos dans ce séjour enchanteur.

Jadis, les Voirons étaient aussi fréquentés qu'aujourd'hui, davantage peut-être. Mais ce qui attirait alors les foules, c'était moins un ravissant spectacle que la piété et la dévotion envers la Mère de Dieu.

A 200 mètres environ du sommet de la montagne, sur le versant septentrional, s'élevait un ermitage dont le

(1) F. Wey, *La Haute-Savoie*, p. 494.

clocher subsiste encore. Là vivaient de pieux anachorètes. Sur le maître-autel de leur église trônait une Vierge noire que les habitants du pays avaient appris à invoquer avec confiance. Le nom de *Notre-Dame des Voirons* était populaire, et, chaque année, le 2 juillet, une foule immense venait déposer aux pieds de la Madone vénérée le tribut de ses hommages et de ses supplications.

Ces solennités religieuses ont-elles disparu pour toujours? Cette montagne qu'on appelait « la sainte et la belle » a-t-elle perdu à jamais le premier et le plus beau de ses titres ? Nous ne le pensons point, ami lecteur. Quoi qu'il en soit, nous avons étudié avec le plus grand soin l'histoire merveilleuse de cet ermitage, et nous allons te la raconter. Cela fait, nous parcourerons ensemble la montagne, nous dirons ses curiosités et ses légendes, les agréments qu'y rencontrent les touristes et les malades eux-mêmes.

Les Voirons autrefois et aujourd'hui, telle est donc la division naturelle de ce travail. Faire connaître davantage la plus belle de nos montagnes, charmer les loisirs des étrangers qui la viennent visiter, rappeler en même temps aux habitants du pays les merveilles opérées par Notre-Dame des Voirons et la confiance que lui témoignaient nos ancêtres, raviver dans le cœur de tous cette confiance et cette dévotion, c'est là notre but. Si nous l'atteignons, ce sera notre récompense.

Annecy, le jour de N.-D. Auxiliatrice, 29 mai 1893.

J.-F. GONTHIER.

COMMENT ON ARRIVE AUX VOIRONS

L'accès de la montagne des Voirons est très facile. Deux lignes ferrées longent sa base : celle d'Annemasse-Thonon et le tramway d'Annemasse à Samoëns. A Bons-Saint-Didier (3e station sur la ligne de Thonon), on trouve trois fois la semaine (les lundi, mercredi et samedi) un service de voitures (4 à 5 fr. la place) qui, partant de Bons vers 1 h., vous conduisent en 3 h. 40 aux hôtels du sommet ; et tous les jours des voitures à volonté.

A Boëge, qui est relié à la station du Pont-de-Fillinge (ligne de Samoëns) par une correspondance, on trouve également des voitures à volonté pour monter aux Voirons.

De ces deux points, comme de la Bergaz ou de Bonne, on peut aussi monter à pied. Voici l'itinéraire :

1° De Bons-Saint-Didier

A. Route de Voitures. — 16 kil. Gare. 10 min., Bons (bourg de 581 hab.; hôtels), où l'on croise la route d'Annemasse-Thonon. — 30 min., Marclay, moulins et scieries. — Un peu au-delà, on laisse à droite un sentier à piétons qui conduit aux Voirons en 1 h. 1/2. — 55 min., au sommet du Grimpillon, à droite, sentier, montant en 15 min. au hameau de Clavel, abrège de 45 min. — 1 h. 45 (7 kil.), col de Saxel, hameau de Mont-Béné, près d'une croix on quitte la route de Boëge pour suivre à droite l'arête N.-E. des Voirons dont le sommet et la chapelle se profilent à l'ouest. A gauche, apparaisssnt en contre-bas l'église de Saxel et la vallée du Brevon, mouchetée çà et là de blanches habitations à demi-cachées par le feuillage. — 1 h. 55, Clavel (ham.), belle vue à droite sur le Chablais et le lac. On traverse un bois de sapins. — 2 h. 35, granges de Gaillard, circuit. — 2 h. 55, chalet de la Moutonnière. — 3 h. 30, après de nouveaux méandres, la route se bifurque. Des enseignes indiquent la voie à suivre pour trouver l'hôtel de son choix. A gauche, avenue de

l'*Hôtel Chalet*, où l'on arrive en 5 minutes. A droite, le chemin contournant un mamelon boisé (belle vue sur le Chablais) débouche (15 min.) dans l'avenue de l'*Hôtel de l'Ermitage*.

B. Chemins de piétons. — *a*) *Par les bois, 2 h. 15*. A 5 min. de Marclay (v. plus haut, 35 min.), on trouve à droite un sentier raide et pierreux qui permet d'atteindre les granges de Gaillard en 1 h. 15 et la chapelle des Voirons en 2 heures.

b) *Par Clavel, 2 h. 30*. A 25 min. au-dessus de Marclay, on prend un sentier qui conduit en 15 m. au hameau de Clavel. — 10 min. à gauche, sentier qui coupe les lacets. — 1 h. 40, à droite, sentier qui monte vers la chapelle (2 h. 15).

c) *Par Langin et la Servette, 2 h. 15*. 30 min. tour de Langin. — 40 min., les Granges (hameau). — 1 h., ferme Decrey. On monte à droite un sentier raide dans un *bois noir*. — 1 h. 50, chalet Bartholoni ou de la Servette, qu'on laisse à droite. — 2 h. 15, chapelle et ruines du couvent.

2° De Boëge (bourg de 654 hab., hôtels, auberges, poste et télégraphe)

C. Route de voitures. — 14 kil. (*3 h. 15*). 8 min., le Jovet, petit monticule surmonté d'une croix. A gauche, chemin large pour piétons (ci-après). — 30 min., pont de chez Dupuis (à gauche, chemin de piétons). — 45 min., village, et 55 min., col de Saxel. On tourne à gauche. (Voir route des voitures *A*.)

D. Chemins de piétons. — *a*) *Par les Graz* (*1 h. 50*). 10 min., le *Joret*, chemin à gauche pour franchir le Brevon. — 15 min., les *Perri* (hameau). Près d'une croix, chemin qui tourne à droite, franchit le ruisseau des Graz et, un peu plus loin, entre deux maisons, tourne à gauche pour monter vers une gorge boisée. — 30 min., le *Penaz*, hameau où on laisse à droite le chemin qui conduit aux ruines du château de Rochefort pour suivre sur la gauche du ruisseau un chemin soit espèce d'escalier (gradins) taillé dans le roc. — 40 min., cascade du Dard, chute de 25 mètres. — 1 h., on franchit le ruisseau du *Manant*. — 1 h. 05, vallon cultivé, chalets, on incline à droite. — 1 h. 15, *chez les Renard*, on gravit l'escarpement herbeux qui domine le hameau. — 1 h. 30, *chez Ruffieux* (hameau). On remonte, à travers les sapins, la gauche d'un ravin. — 1 h. 40, on sort de la forêt et on aperçoit à droite l'*Hôtel-Chalet* (dist. 5 min.)

b) *Par Rochefort* (*1 h. 50*). 30 min., le *Penaz* (v. ci-dessus). — 45 min., ruines de Rochefort. — 1 h., hameau de *chez les Neveux*. — 1 h. 10, chalet Baud. — 1 h. 25, couloir. — 1 h. 30,

bifurcation : le chemin de gauche mène à l'*Hôtel-Chalet ;* celui de droite rejoint la route des voitures.

c) *Par chez les Baud (1 h. 20).* 30 min., on suit la route nº 2 jusqu'au pont de *chez Dupuis.* — 1 h., là, prenant à gauche, on arrive par un sentier *chez les Baud :* belle vue sur la vallée de Boëge. — 1 h. 10, *chez les Meday.* — 1 h. 20, au chalet de la Moutonnière. — 1 h. 40, enfin à la chapelle.

3º **De la Bergaz** *aux Voirons en 2 h. 1/2 par Lucinge.* — 40 min., Lucinge. — 50 min., hameau de *chez Blondet.* — 1 h., celui de *chez les Blanc.* — 1 h. 15, Armia. — 1 h. 20, *chez Taty.* Cinq minutes plus haut, la route, tournant à droite, conduit par une pente rapide sous le chalet de Chatillonnet, qu'on laisse à droite. — 1 h. 40, de là, un sentier battu mène à la *Corbasse,* 2 h. 20, soit sur l'arête, à proximité des hôtels des Voirons.

4º On peut aussi monter de **Bonne au Pralaire**, soit sur la pointe occidentale des Voirons, d'où un bon chemin conduit en 1 h. 20 aux hôtels.

On va de Bonne au Pralaire *par le château d'Orlye en 2 h. 45.* 25 min., château d'Orlye. — 40 min., chez Roquet. — 1 h. 05, chez Gaillard. — 2 h., *granges de Boëge.* — 2 h. 45, le Pralaire.

Ou *par Malan en 2 h. 30.* 30 min., Malan. — 50 min., Juffly. — 1 h. 10, Juffly-le Haut. — 1 h. 30, Buisson-Rond. — 1 h. 50, les granges de Matton. — 2 h. 05, granges Lepleux. — 2 h. 30, le Pralaire.



Sceau du couvent des Voirons

PREMIÈRE PARTIE

LES VOIRONS AUTREFOIS

Histoire de Notre-Dame des Voirons et de son ermitage

I. — Fondation de la Chapelle

Au temps du paganisme, nous dit une tradition fort ancienne, un temple, dédié à Jupiter, s'élevait sur la montagne d'*Ecoïron ;* et les habitants y montaient volontiers afin de consulter la statue du Maître des dieux par laquelle le démon y rendait des oracles.

Déjà même, la lumière de l'Evangile éclairait depuis longtemps les villages de la plaine, que l'idole de la montagne continuait de recevoir les hommages de ses fidèles adorateurs (1).

Un pieux évêque de Genève, Domitien, qui était en même temps conseiller de Gondégésile, roi de Bourgogne, résolut de détruire ce dernier asile du paganisme. Il monte donc aux Voirons et renverse l'idole. C'était entre l'an 450 et 500 de notre ère (2).

(1) Voir l'*Histoire du B. François de Sales*, par Charles-Auguste de Sales, son neveu, édit. Vivès, II, p. 202 et suiv. Cet auteur ne nomme point la divinité adorée sur les Voirons ; MM. Grobel et Blavignac affirment que c'était l'idole de Jupiter, succédant à celle de Teutatès, le dieu celtique des forêts. Les noms de *plan Fayet*, *mont Jovet*, donnés encore aujourd'hui à certaines parties de la montagne, appuient cette conjecture.

(2) Gondégésile, roi de Bourgogne, fut mis à mort, l'an 500, par son frère Gondebaud. Un évêque Domitien est mentionné à Genève vers 450. (*M.D.R.*,

Mais si la montagne ne fut plus hantée par « le maling esprit », elle dut l'être par les bêtes fauves, telles que loups et sangliers, alors fort communs dans nos contrées.

Vers le milieu du XVe siècle, un horrible sanglier l'avait choisie pour demeure. Tout être vivant qui en approchait était victime de sa fureur. Les dévastations du monstre grandissant de jour en jour, l'épouvante grandit avec elles. Le peuple crut que le diable, qui animait autrefois l'idole des Voirons, avait passé dans « la bête farouche ».

« C'est pourquoy nul n'osait plus s'enfoncer trop avant dans le bois, sinon qu'il fust sorcier ou qu'il eust faict traicté avec le diable. »

En ce temps là, vivait au château de Langin, dont les ruines se dressent encore sur le versant occidental de la montagne, un seigneur courageux et dévoué ; c'était noble et puissant Louis, fils de N^r^ Oddon de Langin. Le fier châtelain aurait pensé compromettre sa réputation de bravoure, s'il n'eût attaqué le sanglier, et manqué à son devoir, s'il n'eût fait son possible pour en délivrer ceux que son bras devait défendre.

Par ses soins, une grande chasse est organisée : on se réunit, on part et l'on arrive sans incident sur le dernier plateau qui précède le sommet de la montagne, auprès de la fontaine de *diaume* (1). Tout à coup, la bête fauve, débouchant d'un fourré, se précipite sur les chasseurs. Épouvantés à la vue de l'horrible monstre, ceux-ci fuient à toutes jambes. Seul, le sire de Langin l'attend de pied ferme. Mais le sanglier se jette sur lui, le renverse d'un coup de boutoir et le déchire si cruellement « qu'il demeura comme mort sur la place. »

Dans sa détresse, le noble châtelain lève les yeux au

XXIX ; Bolland, sept., VI, 345). Certains auteurs, croyant qu'il s'agissait de Domitien II, ont placé la destruction de l'idole au Xe siècle : ce qui est un énorme anachronisme.

(1) C'est le nom que ce mas et les bois voisins portent dans le cadastre de 1730.

Ciel ; il invoque Celle qu'on n'invoqua jamais en vain, et promet à la Vierge Marie de faire bâtir une chapelle en son honneur et dans ce même lieu « si par ses prières et intercessions cette beste farouche pouvoit estre tuée ou chassée, et luy eschapper de tant de coups dont il pensoit que le moindre fust mortel. »

« La Vierge ne luy desnia point son secours ; car bien qu'il fust sur le point de rendre l'âme, il recouvra assez de force pour se retirer en son castel » où il guérit bientôt de ses blessures.

Dans sa reconnaissance, Louis de Langin se mit en devoir d'accomplir sa promesse. Le 5 août 1451, un jeudi, dans un acte passé par égrège Jean Dunant, notaire à Saint-Cergues, il donne, pour construire la chapelle, une pose de terre autour de la fontaine (1), et présente, pour premier recteur, messire Jean Ormond, prêtre du diocèse, auquel il assigne, sous la charge d'acquitter deux messes par semaine à son intention, le capital de 200 florins avec sa nourriture, le droit d'affouage dans ses forêts et son habitation à côté de la chapelle.

Mais quand il voulut mettre son projet à exécution, « il se vit dans de grandes peines et difficultés, ne trouvant personne qui en voulust prendre le prix faict, tant une juste crainte avoit saisi les cœurs d'un chacun. Enfin, il s'adresse à l'evesque de Genève et le supplie de députer quelque prêtre pour faire les exorcismes en la montagne de Voiron : car on ne pouvoit pas croire que ce sanglier fust naturel. L'evesque commanda au plus expert exorciste du diocèse de s'y transporter, lequel estant monté et ayant faict toutes ses oraisons, conjurations et bénédictions, se fit dresser une cabane sur le lieu pour attendre le pertur-

(1) Cette fontaine coule toujours, à quelques mètres à l'ouest et en aval de la chapelle, abritée par deux magnifiques sapins. Au-dessus, se trouve une esplanade, longue d'environ 80 pas et large de 5, adossée à la montagne et bornée du côté nord par des abîmes profonds que cache un rideau de sapins. C'est là, dans cet endroit bien propre à provoquer de salutaires pensées, que les moines faisaient leur promenade quotidienne.

bateur à pied ferme, se fiant à l'aide de Dieu, par l'autorité duquel il entreprenoit le combat : mais ayant parcouru toute la montagne durant trois jours et n'ayant aperceu aucun bruit, ni rien veu d'extraordinaire, il creut que le malin esprit estoit deslogé ; et pour ce, estant descendu, il assura le seigneur de Langin que s'il vouloit accomplir son vœu, il pouvoit le faire sans crainte et que les faveurs de la Reine des Anges luy en donnoient le loisir (1). »

Le gentilhomme mit aussitôt la main à l'œuvre. En peu de temps, les murailles s'élevèrent. Sur l'autel, on plaça une *Vierge noire* (2), en bois de plane, tenant dans ses bras l'enfant Jésus qui porte le monde dans sa main. La chapelle fut consacrée sous le vocable de la Visitation (3), et le recteur, présenté par le seigneur de Langin, fut agréé par l'administrateur de l'évêché (20 avril 1456).

II. — Commencement de l'hermitage

La même année, quatre prêtres du diocèse conçurent le pieux dessein d'aller sur la montagne se livrer, en compagnie du chapelain, à la pénitence, à la louange divine et à la contemplation ; c'étaient : Étienne Jovi, Jean Micronі, Jean Latonii et Maurice Gogat, bachelier en droit (4). Ils demandèrent l'autorisation d'y vivre en commun et celle de quêter dans le diocèse, soit pour agrandir l'édifice et bâtir un clocher, soit pour fondre une cloche *belle et sonore « pulchram et sonoram »*, qui annoncerait les offices et chasserait au besoin la tempête.

Les vicaires généraux, Antoine Piochet et Pierre Presbyteri, accordèrent cette double autorisation. Par lettres

(1) Charles-Auguste, II, p. 203.

(2) Les Vierges Noires avaient été apportées du Liban par les croisés.

(3) La fête de la Visitation, établie deux siècles auparavant par saint Bonaventure, avait été étendue à toute l'Eglise par le pape Urbain VI, en 1389 ; enfin, le concile de Bâle venait d'en ordonner la célébration dans les pays soumis à son obédience.

(4) Une famille honorable de ce nom existait à Fessy et à Lully. En 1477, Rd Thomas Gogat était prieur des Dominicains de Genève.

du 27 décembre 1456 (1457 vieux style), ils donnèrent quarante jours d'indulgence à tous les fidèles qui, par leurs aumônes, contribueraient à cette œuvre pie.

Le lieu où s'élevait la chapelle était admirablement choisi pour se livrer à la contemplation. Certes, grâce à son altitude élevée) environ 1.400m), à son exposition septentrionale, le climat y est sévère et la vie pénible durant la mauvaise saison. Aussi le célèbre naturaliste de Saussure, qui l'a visité au siècle dernier, déclare « se rappeler en « frissonnant une cour obscure qui occupait le centre du « couvent. Cette cour était une vraie glacière, remplie « d'une neige qui ne fondait jamais et qui formait, au « centre de l'édifice, un foyer de froid et d'humidité d'au- « tant plus dangereux que l'air était plus réchauffé au « dehors (1). »

Mais, en revanche, on ne pouvait trouver nulle part un lieu plus propre à élever l'âme à l'admiration et à la louange des œuvres du Très-Haut.

« Lorsque le soleil illumine de ses rayons d'or cette « plaine splendide qui s'appelle le pays de Vaud, toute la « rive occidentale du lac, le bassin du Rhône, Genève, les « pieds dans l'eau et ses toits d'ardoises brillants aux feux « du soir comme mille diamants embrasés, le Chablais, « ce jardin de la Savoie, ses chalets, ses églises, ses vil- « lages innombrables, ses vieux châteaux en ruines perdus « dans des bosquets d'arbres, enlacés dans les prés verts « et les moissons dorées, toute cette richesse de végéta- « tion servant de cadre à cette immense glace de Venise « où se promènent les bateaux à vapeur et les voiles « blanches des barques ; lorsque l'œil, inondé de cette « lumière, se tourne à droite et se repose sur cet entas- « sement de montagnes qui sont la Savoie, sur ces hau- « teurs boisées où la roche nue n'apparaît presque nulle « part, sur ces vallées silencieuses qui sembleraient inha- « bitées si de petits champs cultivés ne couronnaient les

(1) De Saussure, *Voyage dans les Alpes.*

« plus hauts coteaux ; lorsque le regard arrive enfin aux « cimes neigeuses du Mont-Blanc, limite de cet incompa- « rable horizon, que les aiguilles noires et dentelées de la « chaîne se dessinent sur le bleu du ciel, et que ces som- « mets, sur toute la ligne, s'empourprent d'une teinte « rosée, baiser du soir du soleil qui va disparaître, alors, « en face de ces grandeurs, l'âme, saisie d'enthousiasme « et de respect, monte d'elle-même à Celui qui a fait ces « merveilles pour lui dire : Merci, honneur, gloire, béné- « diction, amour (1). »

Durant l'hiver, le silence règne à la montagne ; on n'y entend que le bruit de la neige fouettant les vitres ou celui du vent qui gémit à travers la forêt, et l'âme se livre au recueillement. Au printemps, le chant des oiseaux qui gazouillent dans les sapins, la clochette des troupeaux qui paissent dans la montagne, les appels et les chants des bergers animent la solitude et vous invitent à chanter les louanges de Dieu.

La quête dont nous avons parlé plus haut ne dut pas être bien fructueuse ; les temps, en effet, étaient mauvais. Les folles prodigalités de la duchesse Anne de Chypre, la faveur scandaleuse accordée à certains seigneurs, les querelles sanglantes qui en furent la suite (1446-1465) endettèrent la noblesse et le trésor public. Aussi, voyons-nous les ermites solliciter l'autorisation d'une nouvelle quête, 14 ans plus tard, pour l'édification du clocher (15 sept. 1470).

Sans attendre que la somme nécessaire fût trouvée, Louis de Langin fit couler une cloche fort belle, « que l'on pouvoit entendre de Genève, même de Lausanne (2) » et commença de bâtir une maison près de l'ermitage, avec

(1) Le P. Chocarne, *Année Dominicaine*, octobre 1878.

(2) Le prix de cette cloche était de mille florins (environ 14.000 francs de notre monnaie). Lorsqu'il mourut, Louis de Langin devait encore 600 florins. Ses cautions, qui étaient des paysans, se trouvant dans l'impossibilité de payer, le vicaire général, André de Malvenda, chargea deux prêtres, P. Vullier et Jacques Ducrest, d'aller, en compagnie d'un clerc, faire une quête dans le diocèse. (Arch. de l'évêché, an 1475.)

l'intention d'y terminer ses jours. Mais peu de temps après, il mourut.

Par son testament, qui est du 12 février 1463 (J. Dunant, de Saint-Cergues, et Claude du Soujet, de Machilly, notaires), il élit sa sépulture dans la chapelle de Saint-Antoine qu'il possédait à Bons, lègue à son fils Guigues la maison commencée sur la montagne en le chargeant de payer la rente annuelle due à l'ermitage et stipule qu'on n'admettra dans celui-ci que des prêtres séculiers au nombre *maximum* de trois. Le reste de l'hoirie sera partagé entre ses onze enfants (1).

Claude Ier, l'un d'eux, héritier du château de Langin, imita la générosité paternelle envers l'ermitage. C'est ainsi qu'il fonda, dans l'église, à côté de la chapelle de Notre-Dame, une autre chapelle dédiée à saint Michel archange, en lui assurant un revenu de cinq florins, sous la charge d'une messe par semaine. Cette chapelle était déjà bâtie lorsque, le 19 mai 1471, Rd Mamert Fichet, évêque *in partibus*, procédant à la visite générale du diocèse pour Jean-Louis de Savoie, monta de Saxel aux Voirons (2). A cette époque, le premier chapelain n'était plus de ce monde ; il était remplacé en titre par Nicod du Perier ou de la Pierre, qui la faisait desservir par messire Etienne Girod (3).

Enfin, Philibert de Langin, fils de Guigues nommé plus haut, dans son testament du 8 septembre 1525, lègue cent florins à la chapelle de Notre-Dame pour des livres de chant, de plus, il charge ses héritiers d'employer la somme de trois cents florins à construire et à meubler, dans les dix-huit mois qui suivront son décès, à côté des chapelles déjà existantes et au nord de celles-ci, une chapelle que

(1) D'après copie. C'est donc à tort que Charles-Auguste le fait mourir et inhumer aux Voirons : il le confond avec son petit-fils.

(2) Arch. de Genève.

(3) Rd Nicod du Perier, mort en 1500, eut pour successeurs : F. de Gleyrens, clerc, qui se fit religieux, 1500 ; Antoine Grossi, prêtre, 18 mai 1506, et Jean Chevrier, clerc, 1518.

l'on érigera sous le vocable de saint Jean-Baptiste et de l'apôtre saint Jacques. Quand la chapelle sera consacrée, il veut que l'on y transporte son corps et que l'on invite à sa sépulture les curés et les vicaires de la terre de Langin, c'est-à-dire ceux de Machilly, Brens, Bons, Saint-Didier, Brenthonne, Fessy et Lully, avec les vicaires de Boëge, de Saint-Cergues et de Genevrey, qui y viendront précédés de la croix de leurs églises respectives (1).

D'autres nobles voulurent aussi faire quelques largesses aux pieux ermites. C'est ainsi que Jean d'Allinge, seigneur de Montfort et gendre de Claude Ier de Langin, fonda une messe à dire dans la chapelle du couvent (testament du 10 avril 1519) (2).

Si les gentilshommes du Chablais soutenaient de leurs aumônes le nouvel ermitage des Voirons, les peuples d'alentour ne le regardaient pas d'un œil moins favorable. Bientôt, on les vit accourir en foule à la montagne. Les uns venaient demander à Notre-Dame des Voirons des grâces temporelles et spirituelles, d'autres la remercier des faveurs qu'ils en avaient obtenues, d'autres, enfin, venaient apprendre de la bouche des pieux cénobites le chemin du ciel. Le 2 juillet surtout, jour de la fête patronale de la chapelle, l'affluence était fort grande.

III. — Destruction de l'ermitage par les Bernois (1536)

Les ermites des Voirons donnaient, depuis trois quarts de siècle, l'exemple de toutes les vertus et servaient en paix le bon Dieu, lorsqu'un soir, ils aperçurent de leur couvent, un immense incendie se promener sur la rive droite du lac, de Lausanne à Genève. C'étaient les Bernois huguenots de la veille, qui réduisaient en cendres les

(1) Arch. Thuiset. M. Amédée de Foras a bien voulu nous envoyer de sa propre main une copie de cette fondation.
(2) Note du docteur Pinget.

châteaux et les églises du pays de Vaud. Les nouveaux vandales avancent rapidement. Bientôt ils entrent dans Genève et pénètrent dans le Chablais qui, pour éviter l'incendie et le pillage, se soumet aux vainqueurs (février 1536) en réservant toutefois le libre exercice de la religion catholique.

Maîtres des deux rives du Léman, les Bernois oublièrent vite leurs promesses. Après quelques mois d'une feinte tolérance, ils interdirent la messe, chassèrent les prêtres et les religieux fidèles, et fermèrent ou détruisirent les couvents.

L'ermitage des Voirons, qui dominait le Chablais et qui attirait une foule de pèlerins, devait particulièrement exciter la rage de ces huguenots. Un jour, dans le courant du mois d'août, des soldats bernois, conduits par un renégat de la paroisse de Brens, nommé Jean Burgnard, montent jusqu'au couvent, maltraitent et chassent les ermites, emportent les meubles, ornements, vases sacrés ainsi que les archives; puis ils mettent le feu à l'ermitage qu'ils démolissent en partie et dont ils font rouler les pierres par la montagne, afin qu'on ne pût le rebâtir. « Mais, ajoute Charles-Auguste de Sales, Dieu ne laissa pas ces méchancetés impunies car, dans fort peu de temps après, ceux qui avaient coopéré à la destruction de ce sainct ermitage périrent tous misérablement. »

La statue de Notre-Dame, qui trônait sur le maître-autel de l'église, échappa cependant à la fureur des iconoclastes. Après l'avoir descendue, Jean Burgnard lui avait passé une corde au cou, et, reprenant le chemin de sa maison, suivi de plusieurs personnes grandes et petites, il la traînait derrière lui par la déclivité de la montagne. Déjà il avait parcouru un certain trajet et venait d'atteindre une prairie, lorsque, voulant ajouter la raillerie à l'outrage, le misérable s'écria : « O Noire, si tu as tant de « puissance comme l'on dit, montre-la maintenant; pour- « quoy te laisses-tu traîner? » Il avait à peine vomi ce blasphème, que la statue, comme retenue par une force

invisible, s'arrêta soudain. Burgnard tourne la tête afin de voir ce qui se passait; mais à l'instant même, il est perclu d'un bras et d'une épaule et sa tête reste contournée sans pouvoir jamais reprendre sa position normale. La « Noire » avait relevé le défi.

Contraint de laisser la statue en ce lieu, le malheureux descendit avec peine en sa maison et garda toute sa vie *le cou tordu*. Toutefois, au lieu de s'humilier sous la main qui l'avait frappé, il mourut dans l'impénitence.

Trente-six ans après, soit le 28 avril 1572, ces faits furent tous affirmés sous serment par deux témoins oculaires, Michel Novel et noble Claude-Hippolyte Cortagier de Bons; le procès-verbal de leur déposition, dressé par un officier de la cour de Langin, fut même, plus tard, par ordre de Charles-Emmanuel, inscrit dans les registres de la ville de Thonon (1). Du reste, les descendants du malheureux Burgnard, dont le dernier est mort en 1852, ont gardé jusqu'à nos jours le signe de la malédiction divine : ils avaient tous la tête tournée vers l'épaule et portaient le nom de *cous tordus* (2).

Par une disposition de la Providence, la grande cloche de l'ermitage devait échapper elle aussi à la destruction. Les soldats, ne pouvant ni l'emporter ni la mettre en pièces, la roulèrent dans un vallon qu'on appelait *la Jou* (3) avec le dessein de venir la prendre le lendemain.

Le lendemain, en effet, ils viennent armés de marteaux et de cordes. Mais, ô prodige! il était tombé pendant la

(1) Dans les documents recueillis par M. le docteur Pinget, du Villars, et dont nous devons la communication à M. l'abbé Pinget, son petit-fils, nous avons trouvé le texte de ce procès-verbal. Me Jean Grillet, juge de Langin-Graysier, Me Charles Savoye, secrétaire du seigneur de Gruffy, Pierre Fossas, de Ballaison, Jean Cortagier, de Bons, et égrège André Quisard, d'Yvoire, y figurent comme témoins. Les deux premiers l'ont signé.

(2) L'un de ces Burgnard, animé de meilleurs sentiments que son ancêtre, a élevé, de nos jours, un monument expiatoire sur le bord d'un sentier qui mène de Machilly aux Voirons.

(3) Aujourd'hui la *Combe de la cloche*, à 150 mètres en aval et au levant de la chapelle.

nuit, sur cette partie de la montagne, une si grande quantité de neige que les soldats ne surent jamais reconnaître l'endroit où ils l'avaient mise, de sorte qu'ils furent obligés de s'en retourner sans avoir pu accomplir leur dessein sacrilège.

Quelque temps après, la neige étant fondue, un paysan de Boëge, nommé Chevalier, trouva la cloche (1) qu'il retira dans sa grange de Gaillard et qui fut placée ensuite dans le clocher de l'église paroissiale de Boëge où elle se balançait encore au temps de Charles-Auguste de Sales.

IV. — Rétablissement de l'ermitage (1537 env. — 1643)

La montagne des Voirons ne demeura pas longtemps solitaire. Un des ermites de l'Ordre de Saint-Augustin que les Bernois avaient chassés de Thonon, résolut d'aller finir ses jours en ce lieu sanctifié par tant de prières et illustré par les faveurs de la reine du Ciel. Dans une de ses courses le pieux ermite, — nommé François Monod, — trouva la statue miraculeuse de Notre-Dame à l'endroit même où Burgnard l'avait laissée et la porta à l'église de Boëge.

Il se rendit ensuite auprès d'Alexandre de Montvuagnard, seigneur de Boëge, et lui demanda la cession d'une parcelle de terrain proche de la chapelle abandonnée. Sa demande exaucée, il bâtit sur cet emplacement un petit édifice « moitié de pierre moitié de bois », restaura la chapelle et rapporta sur l'autel la *Vierge Noire* des Voirons qui attira bientôt le concours de nombreux pèlerins.

Irrités de voir se relever le sanctuaire qu'ils avaient démoli, les séides de Berne essayèrent à mainte reprise de

(1) Ch.-Aug. de Sales, loc. cit. Suivant la tradition locale, celui qui trouva la cloche était un Leyat dit Coin, du hameau de chez Leyat. Il la tint longtemps cachée dans sa grange. Traité un jour de gueux par un de ses voisins, il lui répondit : « Que veux-tu blaguer, toi ? Tout ce que tu possèdes ne vaut pas seulement le nid de ma poule.

troubler ces pieuses manifestations; mais les habitants de la vallée de Boëge faisaient bonne garde: en certains jours, ils s'y rendaient même en armes afin de protéger l'ermite et les prêtres qui célébraient les offices divins.

Les Bernois disparus (1569), et le Chablais étant rentré sous la domination de la Maison de Savoie, le danger devenait moindre. Mais, grâce à l'affluence des hérétiques qui venaient se mêler à la foule des pèlerins, il s'y glissa quelques abus, notamment celui d'y vendre du vin ou des liqueurs.

Vers la fin du siècle, parmi les pèlerins qui gravirent la montagne, la veille de la fête de la Visitation, il s'en trouva un dont le nom allait devenir bientôt illustre; c'était le jeune prévôt de la cathédrale de Genève, François de Sales,qui travaillait, depuis une dizaine de mois, à à la conversion des peuples du Chablais. Désolé de ne pouvoir vaincre l'opiniâtreté des habitants de Thonon, le saint apôtre venait mettre sous la protection de la Reine des Apôtres sa sublime, mais difficile entreprise. Des hérétiques qui avaient aperçu l'homme de Dieu se dirigeant vers la montagne, le suivirent, l'attaquèrent et lui firent mille outrages. Mais Marie protégea son serviteur qui put échapper aux mains des misérables (2 juillet 1595). A partir de ce moment, les travaux de François parurent visiblement bénis du Ciel, nous dit Charles-Auguste, et trois ans plus tard, le Chablais abjurait le calvinisme.

Le père Monod étant passé à une vie meilleure, l'ermitage fut habité par deux serviteurs de Dieu, natifs d'Arbusigny, savoir : Jean du Vernay, prêtre, et Jean Grillet, qui portaient pour costume un mantelet de cuir noir sur une soutane grise.

Après quelques mois de séjour, Jean du Vernay résolut d'aller auprès du Souverain-Pontife demander des faveurs spirituelles pour les pèlerins qui visiteraient la chapelle. Laissant son compagnon sur la montagne, il se mit donc

en route dans les premiers jours de l'année, muni de lettres de recommandation de François de Sales, alors évêque du diocèse.

Demeuré seul, Jean Grillet se vit en proie à toute espèce de souffrances et de privations. L'hiver fut si rigoureux et les neiges si hautes que, presque tout le carême, il fut enfermé dans son ermitage « sans avoir ny pain ny feu et sans pouvoir sortir ny demander du secours ». Le malin esprit profitant de cette solitude, essaya de l'effrayer. Tantôt, nous dit le naïf chroniqueur, « il contrefaisait le jappement des chiens ou le miaulement des chats, tantôt il chantait des rimes profanes et lascives ». Parfois il emplissait la chambre de crapauds et de serpents; ou bien il frappait contre les parois de la cellule de façon à l'ébranler tout entière. Mais le dévot ermite, plein de confiance en Dieu, ne s'épouvanta point. Il répétait avec David : Seigneur, j'ai mis mon refuge en vous; aussi mon âme ne craint ni les flèches du jour, ni les frayeurs du soir, ni le démon du midi. Vos anges me gardent... je marcherai sur la tête de l'aspic et du basilic, je foulerai sous mes pieds les lions et les dragons, parce que j'espère en vous. (Psaume XC).

Quand le père du Vernay fut revenu d'Italie, le diable redoubla ses attaques; il en vint « jusqu'à les battre, secouer, tirer par les pieds et les mettre à terre. Il se présentoit parfois à eux sous les traits d'un gros chat noir grommelant et effarouché; quelquefois il venoit siffler à leurs oreilles comme un brigand et continua fort longtemps ces insolentes singeries », dont furent témoins les fidèles et les prêtres du voisinage qui venaient par intervalles, visiter, consoler et encourager nos pauvres ermites (1).

La rage du démon contre l'ermitage renaissant ne fit que réveiller plus ardente la confiance des peuples à Notre-

(1) Tel est du moins le récit de Charles-Auguste de Sales, s'appuyant sur des Mémoires d'Ant. Rigaud et de Rd du Mont, qui était alors curé de Boëge.

Dame des Voirons. Aussi dès lors, chaque année, les paroisses du Chablais et du Faucigny y accourent au jour de la fête patronale.

Lorsqu'en 1611 on rétablit la paroisse de Saxel, on énumère, parmi les charges du nouveau curé, l'obligation de conduire « la procession du Voyron » (1). Quatre ans plus tard, nous voyons arriver sur la montagne la paroisse de Saint-Julien conduite par le châtelain Piccolet, accompagné de sa fille, du procureur Paget, du procureur Galley, de la femme de ce dernier, de celle du lieutenant jugemage, de Jeanne Duval, etc. (2).

V. — Constitutions données aux ermites par saint François de Sales (1620)

Vers ce même temps, vint s'adjoindre à nos deux ermites un laïc du diocèse de Fréjus, nommé Jean-Antoine Rigaud (3). Cet homme avait été capitaine sous le comte de Fuentès, gouverneur de Milan et son secrétaire. Docte à merveille, il parlait le latin, le français, l'italien, l'espagnol et l'allemand, et, par sa longue expérience, il était expert au maniement des affaires. Ayant un jour appris de la bouche du P. du Vernay, qu'il avait rencontré sur sa route, les merveilles qui s'opéraient aux Voirons, il résolut d'y

(1) Arch. de l'Evêché.

(2) Duval, *Ternier et Saint-Julien*, page 138.

(3) Le 3 janvier 1622, dans la chapelle de son palais épiscopal, saint François de Sales conféra les Ordres mineurs à Frère Jean-Antoine Rigaud, clerc, du diocèse de Fréjus « *et tribus abhinc annis ex heremitibus instauratoribus et cultoribus antiquissimi et devotissimi sacelli seu ecclesiæ Beatæ Mariæ Virginis Visitationis montis de Voyron altissimi* ». (Arch. de l'Ev.) Le même est ordonné sous-diacre le 19 février, diacre le 12 mars et prêtre le 26 du même mois. C'est à lui que saint François de Sales écrivait le 20 juillet 1620 : « J'auroy tout le soin de vous que vous sauriez désirer « d'un ami et frère fidèle. Demeurez en paix et reposez-vous sur ceste declaration ; armez-vous d'humilité, patience et douceur, et ensuite chantez « joyeusement : *Dans le fort du combat, j'espéroi en Luy, le Seigneur est « le protecteur de ma vie : qui pourroi-je redoubter ?* (ps. 26). Demeurez « soubz les ailes de Nostre-Dame et ne craignez rien... Que la paix de J.-C. « garde vos esprits et vos cœurs. » (Migne, VI, p. 1034.)

établir sa demeure. Muni de l'autorisation de saint François de Sales, il rejoint Jean du Vernay, fait de ses propres deniers agrandir et embellir l'ermitage ; enfin, par le moyen des aumônes assez abondantes qu'ils recevaient de la piété des fidèles, et même des protestants de Genève, il acheta les terres, bois ou prés qui entouraient leur habitation.

« Toutes fois, parceque jusques alors les ermites des Voirons n'avoient point eu de constitutions propres ny point de reigle, vivans selon leur fantasie et changeans quand il leur en prenoit envie, François de Sales jugea necessaire de les establir sous une reigle certaine, afin qu'ils ne courussent plus tant deçà et de là, et pour faire que la dévotion à la tres auguste Emperière du monde fust fomentée et accreüe par leur vie exemplaire. »

Après avoir pris conseil et mûrement examiné, il leur traça les Constitutions suivantes :

a). Pour costume, ils auront une soutane de drap blanc battant sur les talons, un manteau façon rochet descendant jusqu'à mi-jambe, et, sur le manteau, un camail avec le capuce rond. Ils pourront avoir une chemise, et porteront des souliers, parce que, sur la montagne, « les hyvers sont très rigoureux, et les montées et descentes fâcheuses ».

b). Ils se lèveront tous les matins à quatre heures.

c). Ceux qui savent lire réciteront Matines, Laudes et Primes ; les autres diront le saint Rosaire en y ajoutant neuf *Pater* et autant d'*Ave* en l'honneur des neuf chœurs des Anges. Ils feront ensuite une demi-heure d'oraison mentale. Après quoi, chacun vaquera à sa charge. Les messes seront espacées d'heure en heure, de sept heures à midi. On dira tierce et sexte à neuf heures, none à midi, Vêpres à trois heures, et Complies à six. A la fin des Complies, ils réciteront tous ensemble les Litanies de Notre-Dame et feront une demi-heure d'oraison mentale.

d). Ils jeûneront, non seulement pendant le Carême et aux jours indiqués par l'Eglise, mais encore la veille de leurs fêtes patronales (la Visitation, saint Joseph, saint

Jean-Baptiste, saint Zacharie, les saints Anges, saint Paul ermite, saint Antoine et saint Hilarion), tous les vendredis de l'année, tout le temps de l'Avent et depuis l'Assomption jusqu'à la Nativité de Notre-Dame. Ils s'abstiendront de viande le mercredi, et se donneront la discipline tous les vendredis après l'oraison du matin, à moins qu'ils ne préfèrent porter la haire ou le cilice trois jours de la semaine, ou bien jeûner le vendredi et le samedi au pain et à l'eau.

e). Ils dineront et souperont au réfectoire commun et diront leur coulpe.

f). Ils se confesseront une fois la semaine. Les prêtres célébreront tous les jours; les autres communieront les dimanches et les fêtes solennelles.

g). Ils ne parleront que lorsque la nécessité ou la civilité les y obligeront. Ils ne sortiront de même de leurs cellules que par nécessité pour les Offices et quand le Supérieur leur permettra une promenade dans les bois.

h). Ils pratiqueront l'hospitalité, en ayant un soin tout particulier des étrangers et des pèlerins.

i). Enfin, ils obéiront au Supérieur, dont la nomination dépendra de l'évêque du diocèse.

Ce règlement si sage fut lu, en plein synode, le 6 mai 1620, soumis à l'examen de deux théologiens distingués (Pierre-François Jay, grand pénitencier de la cathédrale, et P. Magnin, chanoine de Notre-Dame de Liesse), enfin approuvé par le saint évêque qui délégua le chanoine Questan, curé de Douvaine, pour aller recevoir la profession à vœux simples de nos anachorètes (1).

Comme le nouvel ermitage était bâti sur la limite des paroisses de Bons et de Boëge (2), saint François de Sales, dans le but de prévenir les compétitions, autorisa les ermites

(1) Ch.-Aug. de Sales, *Vie du B. François de Sales*, II, p. 210.

(2) La cuisine, une petite partie de la chapelle (côté ouest) et le jardin se trouvaient sur le territoire de Bons, le réfectoire était moitié sur Bons et moitié sur Boëge. M. Mouthon a trouvé dans des fouilles récentes la pierre de l'ancien lavoir.

à choisir eux-mêmes le prédicateur pour la fête de la Visitation et décida qu'à l'avenir, la messe se dirait, ce jour-là, alternativement par le curé de Bons, assisté des curés du Chablais, ceux du Faucigny répondant, et par le curé de Boëge assisté des curés du Faucigny. Et « affin qu'on ne fasse plus d'une belle dévotion un marché, spécialement durant l'Office divin et la prédication, selon la coutume scandaleuse que l'hérésie y a introduict » il défend, sous peine d'excommunication, « de ne *vendre ny establir taverne soit aultres lieux à retirer hostes à deux cents pas de l'Oratoire* » prescrivant en même temps d'y planter des limites. Ce décret fut enregistré le 29 août 1620 (1).

Deux ans plus tard, l'illustre évêque de Genève, recommandant les ermites des Voirons à la charité de ses diocésains, leur délivrait un témoignage si élogieux que nous nous faisons un plaisir de le reproduire ici :

« François de Sales, par la grâce de Dieu et du Sainct-
« Siège apostolique, evesque et prince de Genève, à tous
« ceulx qui ces présentes verront, salut. Le culte et hon-
« neur de l'Immaculée Vierge Marie estans après ceulx de
« Dieu son Fils les plus recommandés et utiles en tous
« besoingts principalement en la conversion des hérétiques
« à l'Église catholique qui pour ce luy chante meritoyre-
« ment : *Gaude, Maria Virgo, cunctas hereses sola inte-*
« *remisti*, il semble que nous ne saurions assez cherement
« recommander la restauration, voyre l'amplification et
« ornement du très antique bastiment de Nostre-Dame de
« la Visitation du mont de Voyron, à la veue orientale de
« la dicte ville de Genève et à la méridionale de Losane :
« afin qu'on y vénère autant et plus la mesme glorieuse
« Mère de Dieu que le diable ne la volut mespriser pro-
« fanant et ruynant le dict sainct lieu par l'introduction
« de l'hérésie aux susdictes villes en la duché de Cha-
« blais.

(1) Il fut renouvelé par Mgr Guérin en 1643 et par Charles-Auguste de Sales en 1655.

« Spécialement si nous considérons non-seulement les « *miracles publiques qui arrivèrent* en sa destruction, « mais encore entre autres choses notables de sa répara- « tion, que cette pieuse entreprinse réussit grâce à Dieu « si heureusement que la dicte dévotion est fréquentée de « *plusieurs milliers de peuples catholiques* et de bon nom- « bre *d'hérétiques* circonvoisins qui en demeurent pieuse- « ment édifiés, y *contribuent aussy promptement et chari-* « *tablement* de leurs aumosnes que les mesmes catholiques « plus proches d'icelle, exortans ouvertement les véné- « rables ermites ses restaurateurs à y continuer leur bon « zèle et probité.

« Nous donques meus de si juste et puissante cause, « combien que nous regrettions intimement la pouvreté et « misère des peuples de ce païs : si est-ce que croyons « très bien employée la charité qu'ils feront à cet effet, et « pour l'entretien des dicts hermites et leurs messagiers, « et qu'elle ne diminuera jamais ains plus tost augmen- « tera leurs moiens par l'intercession de Notre-Dame, « mandons à tous les Révérends recteurs, curés, vicayres « et aultres ecclésiastiques de ce diocèse d'en édifier leurs « dicts peuples et les informer par la lecture de ces lettres « que les dicts vénérables hermites, ayans et observans « des bonnes règles et office de piété et d'économie supé- « rieure et surveillant particulier vivent, soubs notre « obéissance comme prebstres et clercs séculiers et suy- « vant les décrets des saincts Conciles ; pourtant touttesfois « le nom d'*hermites* et habit blanc par nous dédié au « sacresainct mystère de la Visitation, auquel ce très dévot « et remarquable désert fut anciennement consacré : et ce « faisans qu'il les leur recommande le plus utilement qu'il « sera possible, s'ils désirent d'y concourir avec nous et « d'y servir la benoiste Vierge, les exhortans en Nostre- « Seigneur, tout ainsy que nous les exhortons eulx- « mêmes et tous nous aultres diocésains, à les recevoir, « assister et favoriser au susdict but de toute sorte de « vrais offices chrétiens et charités dignes de leur piété,

« pour en percevoir icy et au Ciel les fruicts et payements « inestimables de la main de Dieu très libérale..... » (il les recommande ensuite aux évêques voisins). «..... Donné « à Annecy le dernier du mois d'aoust de l'an mil six centz « vingt-deux, et sera valable pour l'année suivante (1). »

L'année suivante, le saint prélat étant mort, J.-F. de Sales, son frère et successeur, délivrait aux ermites des recommandations non moins élogieuses (5 nov.)

VI. — Bienfaiteurs et Ermites

De généreux bienfaiteurs répondirent à ces chaleureux appels. Plusieurs d'entre eux fondèrent des messes ou des anniversaires à célébrer dans la chapelle du couvent. Citons : noble et puissant Philippe de Lucinge, baron d'Arenthon, de la ville de Sallanches ; noble Pierre de Lucinge ; noble et Rd Claude-Ange de Salesse, dont nous parlerons plus loin ; Ne et Pl François de Blonay, seigneur de Bernex et de Maxilly qui, par acte du 24 juin 1634, donna 50 ducatons sous charge d'une messe basse le premier jeudi de chaque mois et d'une grand'messe à chaque quatre-temps ; égrège Philippe Favrat, de Bellevaux, notaire, qui donna 400 florins sous l'obligation de 24 messes basses (22 sept. 1637) ; honorable Jacqueline Dumonet, de la Roche, et noble Prosper de Montvuagnard, seigneur de Boëge (2).

D'autres, attirés par l'exemple de nos pieux ermites, venaient partager leur vie de prière et de pénitence. Ces premiers furent, croyons-nous, deux prêtres, Rds Daniel Calligé et Jean-Philippe Avrillon, avec un laïc, François Floquet, lesquels, ainsi que Jean Duvernay, Grillet et

(1) Archives de l'Evêché.

(2) Voir l'acte d'union ci-après, de 1683. La famille de Montvuagnard, qui descend de Robert Vagniardi, bailli de Faucigny en 1313, hérita des nobles de Boëge une partie de la seigneurie du lieu avec le château de Rochefort. Elle s'est éteinte, croyons-nous, dans la personne de Prospère de Montvuagnard, religieuse bernardine, qui teste, en 1669, en faveur de Victor-Amé de la Val-d'Isère.

Rigaud, moururent aux Voirons avant l'acte du 9 août 1643, dont nous allons parler.

Vinrent peu après : Henri Raphy ou Raffet (1625), qui fut économe, ensuite prieur de l'ermitage (1631-36) ; le frère J.-F. Chernut, que nous y trouvons en 1627 (1) ; le frère Jean-Baptiste N., témoin d'un mariage à Boëge en 1634 (2) ; Jacques Perréal et Pierre Daniel, promus aux Ordres Mineurs, le premier, le 18 mars 1628, et le second, le 5 juin 1632 ; J.-B. Rouge, ordonné sous-diacre en juin 1637 ;

Paul Molliet, de Beaufort, chanoine de Sallanches, qui se démit de son canonicat pour venir habiter les Voirons. Ce vertueux personnage se retira plus tard chez les Dominicains d'Annecy, où il mourut en 1658, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. On lui trouva sur le corps, nous dit Besson, une chaîne de fer de dix-sept anneaux qui y avaient creusé de profondes empreintes (3) ;

Claude-Ange de Salesse (1634), fils de noble Isaac de Sales ou Salesse, de Thiez, qui avait été promu au sacerdoce le 22 septembre 1628 ; les frères Pierre Moget, Maurice Dupré, Jean-Etienne Jacob, Hilarion Millet, Mamert Jorat, Jean-Antoine Vernier et J.-F. Janini. Ce dernier reçut les Ordres Mineurs le 14 juin 1631 ;

Enfin, le plus célèbre de tous, *Charles-Auguste de Sales*, prévôt de la cathédrale de Genève et prédicateur de renom. Déjà l'an 1630, ce digne neveu de saint François de Sales était venu de la Roche, où il résidait alors, en pèlerinage à Notre-Dame des Voirons, afin de demander à Celle qu'on n'invoque jamais en vain la cessation de la peste qui désolait la ville d'Annecy. Il était accompagné de J.-F. de Sales, évêque du diocèse, son oncle, et d'une foule d'ecclésiastiques. Il y prêcha même le jour de la Nativité.

L'année suivante, après le synode, soit dans le courant

(1) Reg. par. de Bons.
(2) Reg. par. de Boëge.
(3) *Mémoires*, page 110.

de mai, il revint passer quelques semaines au milieu des ermites afin d'y suivre les exercices spirituels. Il en fit autant l'an 1632, au commencement de l'automne, avant d'entreprendre son apostolat dans le pays de Vaud d'où il fut bientôt expulsé.

Enfin, l'an 1635, il résolut d'abandonner définitivement le siècle pour se retirer dans sa chère solitude des Voirons. Sans faire connaître son dessein, il partit d'Annecy le 8 mai, se rendit à Corsier, dont il était curé, pour y régler certaines affaires et, le 14, il entrait dans son ermitage d'où il envoya au Chapitre sa démission de prévôt, en même temps que ses adieux à ses parents et à ses amis.

En apprenant cette nouvelle, ceux-ci s'émeuvent. Ils le supplient de renoncer à son dessein ; le Chapitre écrit aux ermites pour leur défendre de le recevoir ; son propre père se transporte aux Voirons[1]. Lorsqu'un mois plus tard, l'évêque, son oncle, mourut, les instances redoublèrent. La mère de Chantal, lui écrivant à cette occasion, disait : « Chacun tourne les yeux vers vous, mon cher « cousin, comme pour se soulager par l'espérance que « Dieu vous disposera à servir cette pauvre désolée Eglise... « Pour moi, j'espère toujours que ce bon Dieu vous ramé- « nera pour employer tant de bons, grands et aimables « talents dont Il vous a pourvu, au lieu où vos saints et « dignes oncles ont consumé leur vie au salut des âmes... »

Rien n'y fit. Charles-Auguste se montra inébranlable et se livra avec ardeur à la prière et à la pénitence. Il passait quelquefois des heures entières dans une caverne où après s'être donné une rude discipline, il élevait son cœur à Dieu par l'Oraison. Durant l'Avent, du pain et des noix furent sa seule nourriture. Dès le 1er janvier 1636, le marchepied de l'autel lui servit d'oreiller pour la nuit. La renommée de ses vertus attira dans cette solitude MM. Dufrêne, de Longecombe, chanoine de Belley, Dumont, prieur de Sainte-Bénigne, qui partageaient ses austérités, et une foule de gens qui venaient le consulter, pour se confesser à lui ou pour entendre ses prédications. De

[1] D'après Hauteville, Louis de Sales monta aux Voirons après son retour de Turin, où il se rendit à la prière de son frère, J.-F., mourant (juin)

temps à autre, notre pieux ermite descendait à Thonon conférer avec les Visitandines dont il était le directeur spirituel.

Au commencement de 1636, le prieur Raphy ayant résigné ses fonctions, les Religieux, d'une voix unanime, désignèrent, pour le remplacer, Charles-Auguste, dont l'élection fut approuvée, le 23 avril, par le vicaire général Jay.

Toutefois, les parents de ce dernier ne perdaient pas l'espérance de l'arracher à sa solitude. Benoît-Théophile de Chevron, archevêque de Tarentaise, son cousin, lui écrivit pour l'engager à le rejoindre, en lui promettant de lui laisser toute liberté de vivre en solitaire dans son palais. N'obtenant pas de réponse, il revint à la charge en lui demandant au moins un entretien. Charles-Auguste ne pouvait refuser cette satisfaction à son ami. Il descendit donc de son Thabor, au commencement de mai (1), et se laissa gagner par les instances de l'archevêque qui lui confia les fonctions de vicaire général et d'official. Il n'oublia pourtant jamais sa cellule des Voirons : il y revint passer l'automne suivant ; et c'est peut-être en souvenir de cette chère solitude que Charles-Auguste, étant devenu évêque de Genève, se fit bâtir, au-dessus et en dehors de la ville d'Annecy, le château de Tresun, où il vécut les dernières années de sa vie (2).

La dévotion à Notre-Dame des Voirons florissait à cette époque et l'ermitage jouissait d'une grande réputation.

Le 10 septembre 1628, les habitants de Saxel, afin d'être

(1) Hauteville, dans sa *Maison naturelle de la Famille de Sales*, le fait arriver à Moûtiers le 31 mars 1636. Il faut sans doute lire : 31 mai. En effet, d'après l'*Année sainte*, VII, 159, il assista dans ses derniers moments la sœur Marie-Nicole Prévost, décédée au monastère de Thonon, le 6 avril 1636, et nous avons vu son élection à la dignité de prieur confirmée le 26 du même mois.

(2) Voir plus loin notre notice sur ce château.

préservés de la peste qui menaçait le Chablais, font vœu d'aller tous les ans en pèlerinage sur la montagne (1). En 1636, la ville de Cluses, atteinte de ce terrible fléau, voue de s'y rendre en procession, et, le 26 mai de l'année suivante, elle accomplit sa promesse (2). Assez souvent, des époux sollicitent, comme une grâce, d'aller recevoir la bénédiction nuptiale dans le sanctuaire de la Vierge Noire (3). Enfin, les ermites de Tarentaise, notamment ceux du mont Sainte-Anne, demandent et obtiennent d'être unis aux ermites des Voirons (4).

Les protestants genevois eux-mêmes s'y rendaient volontiers et se recommandaient aux prières des bons religieux. Au témoignage de saint François de Sales que nous avons lu plus haut nous pouvons ajouter celui des Registres du Consistoire. On y lit à la date du 10 juillet 1643 : « Beau-« coup de gens sortent en troupe de la ville le samedi au « soir et se trouvent le dimanche au monastère des Voi-« rons, dont les moines disent que ceux de la ville ont « donné et donnent beaucoup pour leur entretien, ce qui « est fort scandaleux » ; et, à date du 1er mai 1656 : « a « esté dit que plusieurs, sous prétexte de promenade aux « Voirons, y vont à confesse de cette ville (5). »

VII. — Les Dominicains aux Voirons (1643)

Pendant son séjour aux Voirons, Charles-Auguste avait conseillé, paraît-il, à ses confrères, afin de mieux assurer l'existence et le bon ordre du couvent, de se faire agréger

(1) Reg. par. de Saxel.

(2) Lavorel, *Cluses et le Faucigny*, p. 118.

(3) Le 27 mai 1631, Nicolas Quisard, de Massongy, et Françoise Saget, d'Annemasse (R. par. M.) ; Claude Delavenay et Jacqueline Dufour, de Lullin, en 1637 ; Antoine Foex, de Veigy, et Gabrielle Devaux, en 1664 (R. par. Bons) ; Etienne Brun et Marie Dubois, de Boëge, en 1760 (R. par. Boëge).

(4) Archives de l'Evêché. Les ermites de Sainte-Anne étaient alors : André Girod et Jacques Lemoyne, prêtres ; Antoine Regnier et Nicolas Gerrius, laïcs.

(5) *Vie de M. Vuarin*, I, p. 126. Voir également les registres du Conseil au dit jour.

aux Dominicains d'Annecy. Quoiqu'il en soit, les ermites ayant présenté une requête dans ce sens à Mgr Juste Guérin, le prélat délégua pour ménager cette union, Charles-Auguste lui-même qui venait d'être préconisé son coadjuteur sous le titre d'évêque d'Ebron.

Le 5 août, fête de Notre-Dame des Neiges, le délégué se transporte aux Voirons, accompagné de son vicaire-général, P.-F. Jay, du prieur des Dominicains d'Annecy, le P. Daniel ou Damié et de deux autres religieux du même ordre, les PP. Portier et Marvin.

Après quatre jours de pourparlers, les ermites assemblés capitulairement au nombre de neuf, savoir les PP. Raphy, prieur, et Molliet, les frères Janin, Moget, Dupré, Jacob, Millet, Jorat et Vernier, en leur nom et au nom du P. de Salesse absent (1), déclarent accepter l'union aux conditions suivantes :

1° Il sera fait éternelle mémoire dans tout l'ordre des Dominicains du Bienheureux François de Sales et de son frère Jean-François.

2° On célébrera aux Voirons les fêtes de la Visitation, de l'Immaculée-Conception et de Saint-Joseph ;

3° Chaque année, le lendemain de la Visitation, on y célébrera un anniversaire pour les ermites décédés aux Voirons dès l'année 1620 et l'on exécutera ponctuellement les services ou messes fondés par divers personnages (2) ;

4° Les ermites actuels, devenus Dominicains, auront droit de rester aux Voirons à moins d'infirmités ou de vices qui exigeraient leur déplacement ;

5° Les Dominicains présenteront à l'approbation de l'évêque diocésain les prédicateurs et confesseurs appelés à prêter le secours de leur ministère aux nombreux pénitents qui, de toutes parts, montent en ce lieu.

(1) Le P. de Salesse, absent pour la visite des ermitages de Tarentaise, avait donné son adhésion, par lettre datée de Notre-Dame de la Vie, le 22 du mois précédent.

(2) Nous avons donné plus haut le nom de ces ermites et celui des fondateurs.

Ces conditions, agréées par les dominicains présents, furent ratifiées par Mgr Guérin le 29 du mois. Le 7 octobre, Chrétienne de France, régente du duché, donna gratuitement son adhésion la plus empressée à cette union par lettres qui furent entérinées au Sénat le 5 décembre, et, le 22 août suivant, à la Chambre des Comptes (1).

On se tromperait peut-être en supposant que cette union amena un changement très sensible aux Voirons. Le costume des Dominicains était, à peu de chose près, celui des ermites : ils portaient une robe et un scapulaire blancs sur lesquels ils mettaient une chape noire. Leur genre de vie était légèrement plus austère. Il comprenait, en effet, le silence perpétuel, le jeûne depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques et l'abstinence de la viande en tout temps, excepté dans les grandes maladies.

VIII. — Dévotion des peuples a Notre-Dame des Voirons

Le P. Portier, que Charles-Auguste nomma supérieur de la nouvelle communauté, avait été prieur des Dominicains de Montmélian, et, depuis trois ans, il exerçait les fonctions de vicaire général de la congrégation gallicane des Frères prêcheurs.

Poète, il composa, en l'honneur de Notre-Dame des Voirons, un cantique qu'il publia l'année même de son arrivée. Cette charmante plaquette a pour titre : *La vraie et entière description de l'Hermitage de Notre-Dame du mont de Voiron, située entre le Fossigny et le Chablais*. La poésie est accompagnée d'une gravure sur bois de 18 pouces de haut. L'artiste y a représenté l'ermitage et son église avec ses trois fenêtres et la rosace du chœur. Devant l'église, défile une procession où l'on voit les hommes avec leurs capuchons ; vers un angle de l'édifice, des femmes servent

(1) Ces actes ont été publiés dans le tome VIII des *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* de Chambéry.

des rafraîchissements. Dans le lointain, le lac Léman, aux bords desquels se baignent les villes de Genève, de Thonon et de Lausanne, est soulevé par une violente tempête : deux bateaux, au milieu du lac, sont en perdition, et leurs matelots à genoux implorent Notre-Dame des Voirons qui apparaît environnée de nuages, la tête ceinte d'une auréole, et leur envoie des colombes messagères de salut et de grâce. Au bas, on lit :

Cantique sur la beauté et sainteté de la montagne de Voyron en Savoy

Sur l'air : *Ne vous fâchez point, notre brune...* : ou bien : *Adieu, dédaigneuse beauté.*

Chrétien, qui vois dans ce saint lieu
Les plus belles œuvres de Dieu
Sur cette agréable Campagne,
Non, ce n'est point trop si tu dis
Que cette dévote montagne
Est l'image du paradis.

Il semble d'y voir en Esté
Le portrait de l'Eternité
Qui n'a qu'un jour en sa durée,
Car le Soleil n'y couche point,
Du moins par sa sphère dorée,
Toute la nuit l'Aurore y point.

Il semble étant en ce saint lieu
Qu'on se trouve plus près de Dieu,
Puisqu'on s'y voit si loin du monde;
Chacun y voudroit s'arrêter.
Les dévots qui sont à la ronde
Ne sont jamais las d'y monter.

Il a des attraits si puissans
Et des aspects si ravissans
Qu'un jour n'y paraît pas une heure :
L'on y fait des souhaits à l'abord
D'y pouvoir choisir sa demeure
Comme sur un autre Thabor.

Les maux y trouvent guérison,
L'esclave y quitte sa prison,
Les tristes y trouvent la joie ;
Nul n'en part sans dévotion.
Et tout le peuple de Savoie
En tire sa protection.

Comme la Vierge tient ça-bas
Des Troupes pour les saints combats,
Ce mont est le lieu de leur Montre :
L'armée y vole tour à tour,
Puisque souvent il s'y rencontre
Les vingt-cinq processions d'un jour.

Elle agrée ici-bas des lieux,
Bien qu'elle règne dans les Cieux
Par-dessus les Saints et les Anges :
Ce Mont est l'un des principaux.
Elle s'y plaît à nos louanges,
Et s'y rend propice à nos maux.

L'hérétique y rend du respect,
Ce saint lieu tirant son aspect
Sur la source de l'hérésie ;
Personne n'y rend ses devoirs,
Qu'il n'emporte l'âme saisie
De l'adieu de ses grands pouvoirs.

Elle y sert d'Astre et de flambeau
A ceux qui voyagent sur l'eau :
Car, quand sur le Lac de Genève
Il semble qu'on doit abîmer,
La tempête accorde la trève
A qui la sçait bien réclamer.

Sainte Vierge, nous envoirons
Dès le sacré mont de Voyron
Jusque dans le ciel nos requêtes :
L'on croîtra toujours ce concours.
C'est en ce saint Mont où vous êtes
Toujours prête à notre secours.

Par Mre Portier, Dc. du diocèse de Genève.

Cette composition naïve nous prouve bien quelle était l'affluence des pèlerins sur la montagne. Ils y venaient si nombreux qu'on dut établir un débit de boissons à leur usage, dans une dépendance du monastère (1).

Le peuple du Chablais et du Faucigny n'était pas seul à nourrir une vive confiance dans la Vierge des Voirons : les plus grands personnages, notamment les évêques de Genève, se faisaient un devoir de venir lui présenter leurs hommages de vénération filiale.

Nous avons vu Jean-François et Charles-Auguste de Sales y monter en 1630. Jean d'Arenthon d'Alex y vint un demi-siècle plus tard. Ce prélat, un des plus distingués qui aient occupé le siège épiscopal de Genève, donnait une mission à La Roche avec l'aide de plusieurs ecclésiastiques. Un d'entre eux, l'abbé de la Pinsonière, entendant parler des Voirons et du grand concours de peuple qui s'y faisait le jour de la Visitation, résolut de s'y rendre et l'évêque voulut l'accompagner. La nouvelle de la présence de ce dernier à la fête y attira une foule si grande que vingt-cinq paroisses y parurent rangées en procession et que le prélat lui-même et sa suite furent occupés tout le jour à entendre les confessions ou à donner la sainte communion (2).

Mgr de Rossillon de Bernex, son pieux successeur, fit, dans un âge avancé, ce même pèlerinage, à l'intention du roi Victor-Amédée, auquel il écrivit au sujet de la perte de la Sicile une lettre de condoléances datée des Voirons (3).

IX. — Difficultés et abus

Hélas ! l'homme abuse des meilleures choses, et le démon sait toujours mêler l'ivraie au bon grain. A la fin du

(1) Le 13 septembre 1687, « est morte dans le couvent des Voirons Magdeleine Moget, femme de Melchior Goillet, ayant reçu les sacrements par les religieux du dict lieu *chez qui elle vendait du vin*, et le 14, elle a été inhumée à Boëge. » (Reg. par. de Boëge.)

(2) Innocent Le Masson, *Vie de Mgr d'Arenthon d'Alex*.

(3) Grobel, *Notre-Dame de Savoie*.

XVIIe siècle, les religieux Dominicains de Savoie avaient bien relâché de leur ferveur primitive. Ceux des Voirons, par leur éloignement du monde, semblaient moins exposés à se laisser envahir par l'esprit du siècle ; mais il paraît que la maison d'Annecy y reléguait volontiers les religieux dont elle avait le moins à se louer.

Certains conflits de juridiction s'élevèrent à nouveau entre les Dominicains et les curés du voisinage. Le 2 juillet 1655, le curé de Boëge, R[d] Dichat, après avoir interrompu le chant de la messe conventuelle, voulut célébrer la messe et faire le prône, malgré les protestations du vice-prieur, Claude de Salesse. Celui-ci porte plainte devant l'évêque. Le curé répond que les religieux sont dans leurs torts, qu'ils l'ont troublé en faisant jouer confusément de l'orgue pendant sa messe, que toujours les curés de Bons et de Boëge avaient chanté la grand'messe et prêché au couvent le 2 juillet. Ces difficultés se renouvelèrent les années suivantes, comme nous le voyons par une plainte que le prieur, Louis Dunant, adressait à Charles-Auguste de Sales le 18 avril 1657. Enfin, le 2 juillet 1662, le Père Gaud, vicaire-général de l'Ordre, écrivit au P. de Lucinge de demander la bénédiction du curé avant de monter en chaire. Cependant la lutte continua : car nous voyons en 1666 les religieux faire défense à R[d] Cochet, curé de Bons, d'interrompre le prédicateur sous prétexte de bénédiction (2 juillet) (1).

Une autre difficulté surgit plus tard avec le curé de Boëge au sujet d'une chapelle que les religieux voulaient élever dans la métairie, dite la *grange aux Pères*, qu'ils possédaient au pied de la montagne, à vingt minutes de l'église paroissiale.

Le 31 mars 1682, les Dominicains exposent à l'évêque « qu'estant dans un desert dont l'abord est très difficile,

(1) Arch. de la cure de Bons. Les religieux étaient : RR. PP. Hugues-Noë Marchand, prieur ; Claude de Lucinge, sous-prieur ; Joachim du Regard, vicaire ; Bernard de Nambruyde, procureur, et frère Prosper Paccot, novice profès.

« principalement en hyver et qu'estant détenus de mala-
« die, ils ont bien de la peine de trouver des médecins et
« chirurgiens pour les secourir; de plus qu'estans obligés
« de descendre souvent tant pour le service du publique
« que pour leurs propres affaires, il plaise (à Mgr) leur ac-
« corder de bâtir au pied de la montagne une chapelle,
« afin que les malades puissent y entendre la messe.....
« Charles-Auguste de Sales, *ajoutent-ils*, leur avait déjà
« accordé cette permission, même il avait chargé ses héri-
« tiers de construire cette chapelle et de la placer sous le
« vocable de sainte Anne. »

Craignant sans doute que les religieux n'élevassent autel contre autel, le curé de Boëge vit ce projet d'un mauvais œil et lui forma opposition. Après avoir entendu les deux parties, l'évêque permit aux Dominicains d'ériger cet oratoire ou chapelle « pour y célébrer, porte fermée,
« sans son de cloche, dans les cas de nécessité, la saincte
« messe pour leurs personnes et domestiques, tant seu-
« lement, à lexclusion de leurs grangers et autres de quelle
« qualité et condition qu'elles puissent estre (1). »

A côté de ces difficultés qui, d'ailleurs, ne pouvaient avoir de suites graves, il y avait malheureusement des abus réels. Parmi les pèlerins que la dévotion amenait sur la montagne, se glissaient bien des personnes qui n'y étaient attirées que par la curiosité ou le désir d'amusements profanes; des femmes et des filles y venaient en grand nombre. Quelques-unes de celles-ci cherchaient même, sous divers prétextes, à pénétrer jusque dans le monastère au risque de compromettre la réputation des religieux.

Dans le but de prévenir ces inconvénients, Joachim du Regard, procureur général et premier profès du monastère, fit élever une barrière et pria l'évêque de Genève de
« porter forte deffense contre ceux qui violeraient la clô-

(1) Arch. de l'Evêché, 28 août 1683. Malgré ces contrariétés, les religieux des Voirons prêtaient assez volontiers aux curés de Boëge le secours de leur ministère.

« ture, et deffense aux curés d'y aller en procession et en « grand nombre, à moins qu'il n'y aye aucune femme et « fille dans icelle... et ce faisant ce serat obvier à quantité « de scandale qui se pourroit glisser si la dite separation « ne se faisoit pas... »

A la suite de cette requête, Mgr d'Arenthon fit publier dans toutes les paroisses du diocèse « deffense, sous peine « d'excommunication, à toutes sortes de femmes et filles « de tout aage, estat et condition qu'elles puissent estre, « d'entrer dans le réfectoire, dhortoir, chambres et cuisine « du dit monastère... (1). »

Cette mesure sauvegardait l'honneur des religieux, mais elle laissait subsister la facilité entre jeunes gens et jeunes filles de se rencontrer sur la montagne en l'absence de leurs parents.

Les désordres, qui en devaient être la conséquence inévitable, devinrent si nombreux que les curés du bas Chablais refusèrent d'y conduire leurs paroissiens (1736). Ceux-ci murmurèrent tout haut. Le siège épiscopal de Genève soit d'Annecy étant alors vacant, la question fut portée devant les vicaires capitulaires qui, non contents d'approuver la décision des curés, interdirent la procession.

« A Dieu ne plaise, disaient-ils, que nous désapprouvions « le culte rendu à la Mère de Dieu sur cette montagne... ; « mais comme il est rare que la conduite des peuples « réponde à la pureté de la foy, comme il est difficile que « tout s'y passe dans l'honnêteté et dans l'ordre, que la « paix, la prudence et la sobriété les accompagnent tous « dans ces pieux pèlerinages..., qu'il n'y ait ni conver- « sations indécentes ni dissipation... ; toutes ces raisons « nous engagent, Messieurs, à vous exhorter pour que « vous fassiez connaître à vos paroissiens l'importance « de prévenir les suites funestes de tant de désordres et

(1) Archives de l'Evêché, 19 juillet 1675.

« de chutes auxquels, sous prétexte de dévotion, se livrent « tant de chrétiens charnels et impies (1). »

Cette lettre ne calma point les esprits. Le peuple attribua à l'interdiction de cette procession séculaire tous les malheurs qui arrivaient, tels que gelées, tempêtes, sécheresses, pourriture de blé, etc. Il éleva même si haut ses plaintes, au printemps de 1739, que les vicaires-généraux, *pour cette fois seulement*, levèrent l'interdiction du pèlerinage.

Les curés refusant de se mettre à leur tête, les habitants de certains villages organisèrent eux-mêmes, chaque année, une procession le 2 juillet. Précédés de la bannière et de la clochette traditionnelles, ils se rendaient sur la montagne au chant des Litanies qu'ils agrémentaient parfois d'invocations facétieuses. C'était un désordre de plus ajouté aux autres : le Ciel y mit fin.

X. — Incendie et suppression du couvent

Le 7 du mois d'août 1768 (2), un dimanche vers midi, les habitants du Chablais aperçurent tout-à-coup une fumée épaisse s'élever du couvent des Voirons. Le feu avait pris dans le galetas où se trouvait entassée une énorme quantité de *tavaillons* soit bardeaux. En peu de temps, il dévora toute la toiture du monastère, atteignit l'église dont la sacristie seule fut épargnée et fondit même les cloches.

Grâce à la couche de terre et de plâtre qui formait le sol du galetas, le feu n'avait pu pénétrer dans les cellules du couvent. Néanmoins le mobilier fut en grande partie perdu. Les nombreux touristes, qui se trouvaient ce jour-là sur la montagne, accoururent au bruit du tocsin, brisèrent les portes et les fenêtres du premier étage, jetèrent par les croisées meubles et linges qui furent détériorés ou même

(1) Archives de la cure de Ballaison.

(2) Tous les auteurs placent l'incendie à l'année 1769, c'est une erreur certaine ; divers documents en font foi.

volés par de trop zélés sauveteurs. Pendant ce temps, les religieux avaient sorti et mis sous bonne garde les ornements, les vases sacrés et la Madone miraculeuse.

La tradition attribue cet incendie à la malveillance. Un des religieux, natif d'Annecy, le P. Vincent Audé, quelque peu amateur de la dive bouteille et relégué pour cela aux Voirons suivant les uns, atteint de monomanie suivant d'autres, aurait mis le feu pendant la messe conventuelle. On ajoute qu'en punition de ce crime, le P. Audé fut conduit au fort de Miolans, où il resta prisonnier jusqu'à sa mort (1). La tradition se trompe en ce point. Le P. Audé ne figure pas dans la liste des prisonniers de Miolans qu'a publiée, dans son tome x, la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Rappelé *malgré lui* au couvent d'Annecy, le P. Audé fut, *cinq ans* plus tard, pour des raisons inconnues mais étrangères à notre fait, envoyé en exil chez les Augustins de Pontcharra (2). Ayant obtenu, en 1790, de rentrer en Savoie, il se rendit au couvent de Montmélian d'où les sbires de la Révolution vinrent bientôt l'expulser après lui avoir infligé des traitements indignes (3).

A l'époque de l'incendie, le couvent comptait deux Frères et cinq Pères profès, savoir : le P. Claude-Louis Guyon, le P. J.-L. Mugnier, un gentilhomme d'Evian, le P. Audé et un autre dont nous ignorons le nom. Les Supérieurs rappelèrent au couvent d'Annecy les trois derniers — dont l'un avait des accès d'aliénation mentale (4) — et permirent aux PP. Guyon et Mugnier de rester aux Voirons.

(1) Amé Nouzon, *Description scénographique du bassin du Léman*, Genève, 1835 ; Docteur Pinget, notes manuscrites.

(2) Archives départementales.

(3) *M. D. Sav.*, XXIII, p. 627.

(4) Ce doit être le P. Audé. Après l'incendie, ce religieux se retira dans un cabaret de Saint-Cergues où il resta caché pendant quelques jours. Informés de cela par Mgr Biord, ses supérieurs se hâtèrent de le rappeler à Annecy et l'envoyèrent plus tard à Pontcharra. (Arch. de l'évêché, corresp. de Mgr Biord).

Le réfectoire et la cuisine se trouvant, grâce à leur voûte, à l'abri de la pluie, les deux religieux eurent le courage d'y passer l'hiver, le printemps et l'été de l'année suivante, occupés à préparer la charpente et les bardeaux qui devaient recouvrir le monastère.

Ces détails sont puisés dans un rapport dressé le 14 novembre 1768 par l'intendant de Bonneville, Graffion, et conservé dans les Archives départementales.

D'après ce même rapport, les religieux des Voirons possédaient, à l'entour du monastère, un jardin, un pré d'environ trois poses et quelques bois de sapins ou de fayards dépendant d'un chalet dont on retirait 60 livres de cense. Ils possédaient en outre, sur la commune de Boëge, neuf maisons ou granges avec des prés et des bois d'une assez grande étendue ; un grangeage de 19 journaux à Fillinges (lieux dits à Bellegarde et aux Mouilles), affermé sous la cense de 12 coupes de froment ; un autre, à Oytroz (aujourd'hui Vereytroz), paroisse de Chens-Cusy, albergé à F. Dimier ; un pré de 3 journaux aux Allinges (lieu dit à Melly), dont le revenu était de 12 livres ; une vigne de 4 à 5 poses, à Loisin, estimée 1.200 livres ; quelques terres à Saint-Cergues, du revenu de 20 livres 15 sols ; à Thonon, dans la rue Saint-Sébastien, une petite maison qui servait d'hospice aux Frères, lorsqu'ils allaient faire la quête (1) ; enfin, diverses rentes d'assez petite importance et qui n'étaient guère payées : « car, dit l'intendant, les religieux « ne sont pas processifs et ne poursuivent leurs débiteurs « qu'à la dernière extrémité, aimant mieux emprunter « que de les déranger (2). »

L'intendant ajoutait que, moyennant la somme de deux mille livres, on pouvait remettre le couvent et l'église en

(1) Le produit de cette quête servait au soulagement des pauvres et à l'entretien des pèlerins.

(2) D'après un autre Mémoire, dressé le 29 décembre 1771 par le vice-intendant du Faucigny, tous ces biens-fonds ne rapportaient que huit coupes de froment, mesure de Boëge, un char de vin blanc mesure de Genève et le revenu de mille livres ; les rentes s'élevaient à peine à douze cents livres. (Archives départementales).

état convenable et réparer les dégâts causés par l'incendie, abstraction faite des cloches à refondre.

Mais le vent qui soufflait à la Cour de Sardaigne n'était pas favorable aux moines, et le roi, encouragé d'ailleurs par le P. Baugé, supérieur des Dominicains d'Annecy, décida la suppression du couvent.

Obligés d'abandonner leur chère solitude, les religieux vendirent à l'encan (8-9 novembre 1769), les meubles et objets qui leur devenaient inutiles ou dont le transport était difficile.

C'est ainsi que la paroisse de Saxel acheta un crucifix pour les confréries, du bois de noyer dont on fit une chaire, une belle crédence en noyer qu'elle paya 110 livres et qu'elle possède encore dans sa sacristie, enfin 492 kilos de métal de cloche qui furent payés 932 livres. Ce métal servit, l'année d'après, à faire une cloche de sept quintaux et demi, sur laquelle on grava l'inscription suivante :

> Si le feu des Voirons m'a fait perdre la voix,
> Les communs de Saxel ont eu pitié de moi (1).

C'est alors aussi, pensons-nous, que l'église de Boëge acquit les stalles des Voirons qui ornent son église.

Divers autres objets furent vendus ou donnés à des particuliers. Ainsi le notaire P. Pinget, aïeul du médecin, acquit : 1° le cachet du couvent (2) ; 2° une plaque de cheminée en fonte sur laquelle on voit un écu surmonté des initiales : J., M., V., T. avec la date de 1651. Le docteur Pinget possédait en outre une plaque de plomb trouvée en ce siècle dans les décombres, portant sur une face une

(1) Reg. par. de Saxel. Cette cloche qu'on a refondue en ce siècle, avait la réputation de chasser la tempête.

(2) Nous avons reproduit à la page 47 un sceau du même couvent que possède la Société Florimontane, et dont M. Serand a bien voulu nous donner une empreinte.

croix avec la date 1671, et sur l'autre, une inscription semblant indiquer qu'on fit en cette année là, sous la direction du P. de Lucinge (1), les voûtes du monastère.

Sept ans plus tard, par acte du 13 juillet 1776, les Dominicains d'Annecy vendirent leurs immeubles des Voirons à spectable Louis-Henri Duchêne, de Boëge (2).

Mais les Dominicains conservèrent précieusement une des deux Vierges noires qu'ils possédaient dans leur couvent. Ils la transportèrent dans leur église d'Annecy (3), et lui donnèrent la place d'honneur sur l'autel de saint Pierre, martyr, où, tous les jours, une messe fut dès lors célébrée (4). Elle y demeura jusqu'à ce que les iconoclastes de 1793 la jetassent dans le bûcher.

Liste des prieurs de 1643 à 1768

1. *Jean Portier* (1643).

2. *Claude Léger du Vadromey* (1647-1653). Il figure comme prieur dans deux actes passés en juillet 1647. (Arch. Saillet). Le 24 avril 1652, il prêta à N^e^ Prosper de Montvuagnard 6 quarts de froment et 3 quarts d'orge. (Notes Pinget). Il mourut sous-prieur et maître des novices de Chambéry, le 21 mai 1654.

(1) Notes manuscrites du docteur Pinget dont nous devons la communication à son petit-fils M. l'abbé Pinget.

(2) Doc. n° v. Louis-Henri, fils de spectable J.-P. Duchêne et de d^lle^ Sabine Vignet, était intendant de Madame de Provence (Marie-Joséphine de Savoie, mariée à L.-Stanislas-Xavier de Bourbon qui fut plus tard Louis XVIII). Il a publié divers Mémoires sur des sujets d'économie politique. Arrêté à la Révolution, il affirma si hautement ses opinions royalistes que son défenseur ne put essayer de plaider sa cause. Il fut guillotiné le 12 novembre 1793. Louis-Henri eut trois frères prêtres, savoir : N...,chartreux; Hilaire, capucin, et Guillaume, curé de Saint-Cergues, et deux sœurs religieuses. Une autre de ses sœurs, Josephte-Françoise, héritière de ses biens, épousa Me F. Brunier, de Bonne, et en eut une fille, Michelle, qui porta ces biens à son mari, Mre François-Antoine Dumont, chirurgien, natif de Daujontin près de Belfort : c'est le petit-fils de ce dernier et son épouse, Mlle Jeanne-Mélanie de Saint-Bon, qui ont relevé la chapelle des Voirons.

(3) De Saussure, *Voyage dans les Alpes*, p. 215.

(4) Mercier, *Souvenirs d'Annecy*, p. 154.

3. *Claude de Salesse* (1655). Religieux aux Voirons (1634-1655).

4. *Louis Dunant* (1657). (Arch. de Bons). Nous le retrouvons à Chambéry en 1659.

5. *Christophe Crochon*, docteur de Caen, profès de Chambéry, y sous-prieur en 1650, prieur ibid. puis aux Voirons. Mort à Chambéry le 19 octobre 1662, à l'âge de 68 ans.

6. *François Luc de Lucinge* (1664). — Voir ci-après le doc. IV.

7. *Hugues-Noé Marchand* (1666). Natif de Chambéry, profès de Clermont; remplit les fonctions de prieur à Chambéry (1649-1652), ensuite à Annecy, puis aux Voirons, enfin de nouveau prieur de Chambéry (1672-75), fut en même temps vicaire national des couvents de Savoie, Lyon et Moulins. C'était un orateur de mérite. Le 26 septembre 1666, à Thonon, aux fêtes de la canonisation de saint François de Sales, il « fit un sermon ravissant où la force du raisonnement n'eut pas moins de part que les charmes de l'éloquence ». Parlant sur ce texte : *Inveni David servum meum, oleo sancto meo unxi eum*, il fit voir l'apogée des vertus éminentes de saint François de Sales par la propriété qu'il a eue, commune avec l'huile, disant qu'il avait reçu cette onction sacrée dès sa jeunesse, qu'elle s'était communiquée très abondamment et enfin qu'elle avait produit des effets merveilleux. Après cette prédication si docte, le R. P. Claude de Lucinge, sous-prieur aux Voirons, donna la bénédiction ». (Relation des fêtes).

Ce prieur avait avec lui, outre le P. de Lucinge, les PP. Joachim de Regard, vicaire, Bernard de Nambruyde et le frère Prospère Paccot, novice profès.

8. *Joachim de Regard* (1668-1676). Vicaire en 1666, encore religieux en 1680. Le 16 avril 1676, Sébastien Mouchet, de Boëge, passe en faveur des RR. PP. J. de Regard, prieur, Thomas de Nambride, bachelier en théologie, Dominique Nicollet, vicaire, F. Masson, sacristain, et Vincent Perrin, procureur, une obligation de 740 florins. (Arch. Saillet.)

9. *Claude de Lucinge* (1680). Fut sous-prieur de 1662 à 1666. Le 30 août 1680, lui prieur, Hyac. Histoire, sous-prieur, Joach. de Regard, prédicateur général, Th. de Nambride, bachelier, Domin. Rivollat, vicaire et J.-B. Dalbert, religieux, font quittance à Cl.-L. Bétemps, châtelain, et à Francillon Jolivet, de Boëge. (Arch. Saillet). Le 11 décembre suivant, les mêmes, agissant comme héritiers de Claude de Loche, bourgeois de Taninge, vendent un immeuble à J.-B. Pel,, de Taninge, serrurier. (Minutes du notaire Delagrange, 1679-1683 ; communic. de M. Tavernier.)

10. *Thomas de Nambride* (1682-84). Déjà religieux en 1680, sous-prieur en 1689. Accepte le 1er mars 1682, la donation d'une pose de bois que lui fait J.-F., feu Mauris Forel, sous la charge de deux grandes messes annuelles. Fait compte le 13 novembre 1684 avec le marquis de Saint-Michel qui reconnaît devoir au couvent la somme de 1039 florins. (Arch. de M. Saillet) (1).

11. *Charles Dalmaz* (1688). Natif de la Balme-Sillingy et neveu du prieur Crochon, reçoit l'habit à Chambéry en 1651, fait profession en 1654. ~~Neveu du prieur Crochon~~. Besson affirme que Dom Luc de Lucinge était prieur aux Voirons en 1689. Nous n'en avons vu nulle part la preuve. En cette même année, le 27 août, une bande de Luzernois, venant du pays de Vaud, traversa le col de Saxel pour se rendre dans leurs vallées du Piémont. Le châtelain de Boëge, à la tête de 200 paysans, essaya de leur barrer le passage ; mais ceux-ci furent culbutés; un ermite des Voirons qui s'était mêlé aux combattants se vit emmené comme otage; il fut relâché à Saint-Jeoire (2).

12. *Hyacinthe Veyret* (1690).

(1) Arch. de M. Saillet, conseiller général. Nous sommes heureux de remercier publiquement M. Saillet de l'aimable courtoisie avec laquelle il nous a permis de compulser les nombreux documents qu'il possédait sur les Voirons.

(2) Notes de J.-P. Duchêne en possession de M. Gaëtan Dumont, qui a eu l'amabilité de nous les communiquer. — Ce religieux se nommait Vincent Perrin (relation de M. Kalbermatter.)

13. *Thomas de Nambryde* (1691-93). Le prieur de Nambryde prêcha le carême à Boëge, en 1691. (Arch. Saillet). Le 2 avril 1693 rente de 7 florins en sa faveur par J. Dubois, de Boëge (min. Duperrier). Autre du 11 juillet suivant, par Nic. Leyat.

14. *Charles Dalmaz* (1696). Le 10 mai de cette année, Catherine de Charmoisy remet aux religieux des Voirons (Ch. Dalmaz, prieur, et Cl. Gentaz, procureur), les servis qu'ils pouvaient lui devoir moyennant la remise de 1739 florins qu'elle-même devait au couvent en vertu d'un legs de 100 florins fait, en 1648, par Nᵉ Prosper de Montvuagnard, son beau-père. (Arch. Saillet).

15. *Albert de la Balme de la Roche* (1697-99). Du couvent de Valence, affilié à Chambéry en 1695, élu prieur des Voirons en 1697, puis de Chambéry le 23 décembre 1699 : le fut jusqu'en 1703.

16. *Hyacinthe de Rochette* (1702). Du couvent d'Avignon. Il fut affilié au couvent de Chambéry le 15 mai 1702.

17. *Claude Adam* (1718-1720). (R. Par. de Lucinge). Le 11 septembre 1718, les PP. Adam, prieur, Gantin, sous-prieur, F. Masson, sacristain, V. Perrin, Cl. Gentaz et Cl.-J. Brun passent un abergement au nommé Jean Pellet, de Viuz. (Arch. Saillet.)

18. *Catherin Gentaz* (1723-24). Religieux aux Voirons dès 1688, le P. Gentaz y mourut le 3 novembre 1728 « avec la réputation d'avoir acquis des biens considérables au couvent par son intégrité dans les affaires ». (1)

19. *Jean-Antoine Vibert* (1724). Déjà religieux en 1712, reçut la prêtrise le 23 décembre 1713. — Le 12 juin 1724, Andreanne Veuillet s'engage à payer annuellement la rente de 46 livres annuelles aux RR. PP. Vibert, prieur, Gantin, sous-prieur, F. Masson, vicaire, Cath. Gentaz, Cl. Grassy et Cl.-F.-Jean Brun, sacristain. (Arch. Saillet.)

20. *Laurent Turlod* (1736). Fils de Jacques T. de Montmélian. Reçut à Annecy la tonsure, les Ordres mineurs

(1) Arnauld. *La Glorieuse Rentrée des Vaudois.*

et le sous-diaconat en 1711, le diaconat et la prêtrise en 1712. Nous le trouvons sous-prieur aux Voirons en 1730, procureur en 1741. — Le 22 avril 1736, il y a avec lui F. Jordan, vicaire; Nicolas Blain, Claude Gantin, Claude Peru, Hyacinthe Dardel, Charles Dunant, N. Jacquemard, et frère J. Vulliod, étudiant (Minutes Grée).

21. *Pierre de Labeye* (1742). Avait reçu la tonsure et les Ordres mineurs des mains de Mgr de Rossillon de Bernex en 1724, et les Ordres sacrés en 1725.

22. *François Jordan* (1744). Natif et bourgeois de Thonon, déjà religieux aux Voirons en 1735. Le 1er novembre 1744, ce prieur reçut, au nombre des novices, Louis Saillet, de Burdignin. (*M. D. Sav.*, 1.) Les autres religieux présents étaient les PP. Claude Gantin, Nicolas Blain et Charles Dunant. (Arch. Saillet).

23. *Dutruc* (1751). Prieur des Voirons en 1751, d'Annecy en 1756, de Chambéry en 1766-69.

24. *Charles Dunant* (1758), Fils de Chrs Dunant de Montmélian; déjà religieux aux Voirons en 1736, procureur en 1743, 1751.

25. *Joseph Jorcin* (1762-65), Natif de Lanslebourg, ordonné sous-diacre 30 mars 1743, reconnaît avoir reçu des frères J. et N. Charmot 120 livres de Savoie et autres 100 livres, le 6 juin 1762. (Min. du notaire Truffat et notes de M. Thorens, notaire) (1).

Sous-prieurs

Henri Raphy (1644-47). (Arch. Saillet).

Girard Bonnefoy (1648-50). Profès de Chambéry où nous le trouvons en 1635. Il y meurt le 24 avril 1654.

Claude de Lucinge (1662-66).

Bernard de Nambryde (1668-69). Procureur (1664), religieux (1671).

(1) Ces notes nous ont été obligeamment communiquées par son fils, M. Thorens.

Hyacinthe Histoire (1680-81). Entré à Chambéry en 1654. Encore religieux aux Voirons en 1683. Le 16 avril 1681, lui, Th. de Nambride, V. Perrin, religieux profès et frère P. Ruin, religieux convers, déclarent avoir reçu de Catherine de Charmoisy, dame de Boëge, 2028 florins à compte de ce que leur devait le seigneur de Bellegarde.

Prosper Paccot (1682-87). Déjà novice en 1666, encore religieux en 1701.

Thomas de Nambryde (1688-89). Le 16 juillet 1689, Th. de Nambryde, sous-prieur et prédicateur général des Voirons, bachelier de Sorbonne, Prosper Paccot et Cath. Gentaz font procure au P. Vincent Perrin. (Arch. Saillet.)

Prosper Paccot (1693-96). (Arch. Saillet). Déjà religieux novice en 1666.

Claude Gantin (1718-1724). Natif de Rumilly, bourgeois de Chambéry. Religieux aux Voirons (1704-1744).

Laurent Turlod (1730), ensuite prieur.

Masson F.-B^{d} (1731). Déjà religieux en 1676, vicaire en 1724. Le 20 février 1693, en qualité de procureur du couvent il reçoit une obligation de 300 florins passée par Jacques Bosson et sa femme, de Saint-Cergues, et une autre de 1200 florins par J. Gaillard de Terrex (Mes Duperrier). Etait fils de Me Jean-Claude Masson « praticien de Juvigny et d'honnête Perrine Ducrest », et frère de Jean-Abel Masson, avocat au Sénat. (N. Dunoyer, *Monog. de Juvigny*).

DEUXIÈME PARTIE

LES VOIRONS AUJOURD'HUI

Restauration de la chapelle
Hôtels, Promenades

I. — Persistance du culte de Notre-Dame des Voirons

Les habitants du Chablais et de la vallée de Boëge ne pouvaient se consoler de la disparition de Notre-Dame des Voirons et continuaient de venir prier sur les ruines de l'ancienne chapelle : il leur semblait, dit un pieux auteur, que ces murs et ces pierres éparses, qui avaient été les témoins muets de tant de merveilles, devaient conserver une vertu divine, et plusieurs paroïsses s'y rendirent encore en procession chaque année.

Un Paccot, de Boëge, qui devint plus tard religieux en Espagne, conçut même le projet d'élever aux Voirons un nouveau sanctuaire. Il avait acheté quelques parcelles de terrain dans ce but, quand la Révolution vint entraver son pieux dessein (1).

Cependant, les bouleversements et les terreurs de cette époque néfaste ne réussirent même pas à faire oublier

(1) Renseignement fourni par M. Paccot, ancien contrôleur des douanes.

complètement la puissante Dame des Voirons. Les prêtres, restés cachés dans nos vallées, allaient en secret célébrer les Saints Mystères sur la montagne, qui lui était toujours consacrée, pour demander à Dieu, par son intercession, d'abréger les épreuves de l'Église (1).

Nulle part, le souvenir de Notre-Dame des Voirons n'était resté plus vivant qu'à Boëge, et c'est sans doute pour en récompenser les habitants que la Vierge voulut rétablir son culte au centre même de leur bourgade.

II. — Notre-Dame des Voirons a Boege

A l'encan fait par les Dominicains en 1769, un de leurs voisins, pauvre montagnard, avait acheté l'une des deux Madones représentant Notre-Dame des Voirons (2) et la conservait précieusement. Mais, un jour que la détresse avait visité son foyer, il la vendit pour six quarts de blé, un pain et une tomme à l'un de ses voisins, nommé Bosson, du hameau de la Coche soit de Chez Bovet. La famille de celui-ci, craignant peut-être qu'on ne lui enlevât son précieux trésor, le tenait soigneusement caché dans un appartement retiré. Quelques personnes toutefois l'aperçurent.

Le premier dimanche du mois de mai 1852, M. Sache, curé de Boëge, qui avait résolu d'ériger, à l'extrémité méridionale du pont de la Menoge, un oratoire en l'honneur de la Sainte-Vierge, annonçait son projet du haut de la chaire et faisait appel à la générosité de son auditoire. En entendant cela, un vieillard dit à son voisin : « Oh ! si l'on voulait y placer l'ancienne statue de Notre-Dame des Voirons, je sais bien où elle se trouve, je l'ai vue autrefois en allant accompagner M. le curé Tronchat dans la maison des Bosson de Chez Bovet. »

(1) Grobel, *Notre-Dame de Savoie*, p. 179.

(2) La Madone conservée dans l'église de Boëge est-elle celle-là même que traîna Burgnard ? Les habitants de Boëge le pensent. D'autres le nient. C'est une question d'autant plus difficile à élucider qu'on ignore si cette antique statue existait encore aux Voirons à l'époque de l'incendie.

Informé aussitôt, M. Sache veut la statue à tout prix. A force de sollicitations, il se la fait céder par Fanchette Bosson, dernière survivante de la famille, et décide de la placer dans son église sur l'autel même de la Vierge. L'inauguration fut fixée au premier dimanche de juillet.

Ce jour-là, toute la vallée était en liesse.

Le matin, à 6 heures, on porta processionnellement de la cure à l'église la Madone magnifiquement décorée. A l'Evangile de la grand'messe, M. l'abbé Grobel, de Boëge, professeur de belles-lettres à la Roche, rappela brièvement l'histoire de Notre-Dame des Voirons. Le soir, à 3 heures, eut lieu la procession solennelle. Portée par des jeunes filles vêtues de blanc et des religieuses, la Vierge Noire parcourut les rues de Boëge, suivie de six mille pèlerins venus des paroisses de la vallée et du Chablais.

Cette belle cérémonie se renouvela chaque année dès lors au milieu d'un concours toujours grandissant. De son côté, la Vierge Noire ne se montra pas moins libérale dans le nouveau sanctuaire qui lui fut consacré qu'elle ne l'avait été sur la montagne: les nombreux *ex-voto* que des mains reconnaissantes y ont déposés en sont la preuve.

III. — Restauration de la chapelle des Voirons

Pendant ce temps, les murailles du couvent et de l'église des Voirons, que l'incendie avait respectées, s'écroulaient peu à peu sous le coup des orages ou même sous la pioche des chercheurs de trésor (1). Seule, la tour du clocher, soigneusement entretenue par les propriétaires, restait debout, surmontée d'une croix de métal. La Vierge Noire

(1) Vers 1856-57, de pauvres niais, sur la foi de somnambules, vinrent fouiller les ruines dans l'espérance d'y trouver un trésor. M. Dumont, instruit de leurs tentatives, les leur défendit tout d'abord ; puis, voyant leur obstination, il les autorisa à faire des recherches, mais il plaça deux surveillants auprès d'eux. Après quelques fouilles, dans lesquelles on trouva une statue que la pioche brisa et d'autres débris d'antiquité, des éboulements survinrent qui découragèrent ces aventuriers.

semblait avoir abandonné pour toujours l'antique sanctuaire illustré par ses faveurs..... Il n'en était rien.

En 1859, M. Foëx, notaire à Boëge, fit élever, sur le versant méridional des Voirons, un *hotel-chalet* afin d'y héberger les nombreux touristes, qui montaient l'été sur la montagne, et les personnes malades ou indisposées qui voudraient y faire une cure d'air. L'année suivante, M. François-Antoine Dumont, maire de Boëge et conseiller général du canton, bâtit sur les ruines d'un chalet situé à quelques mètres du sommet et à dix minutes de l'ancien couvent, une jolie et confortable maison qui s'appela l'*Hôtel de l'Ermitage*. Enfin, quatre ans plus tard, le préfet de la Haute-Savoie, M. Ferrand, fit ouvrir une route carrossable montant de Bons au col de Saxel et la continua, avec le bienveillant concours de M. Dumont et d'autres particuliers, jusqu'au sommet du Voiron, sur une longueur de 3.800 mètres.

Le nombre des étrangers augmenta dès lors. Il eut été bien plus considérable, s'ils eussent trouvé sur la montagne la facilité d'accomplir leurs devoirs religieux. Pour cela, il fallait une chapelle.

Madame Dumont (1), qui possédait l'emplacement de l'ancien sanctuaire, caressait elle-même, depuis longtemps, le désir pieux de relever celui-ci de ses ruines. Une circonstance imprévue, ménagée par la Providence, lui fournit un nouveau motif d'en hâter la réalisation. Un de ses enfants tombe gravement malade : la science se déclare impuissante à le sauver, il va mourir. Dans sa détresse, la pieuse mère s'adresse à la *Consolatrice des Affligés*, à Celle qui donna jadis sur la montagne tant de preuves de sa puissance et lui promet, si Elle daigne conserver la vie à son enfant, de relever l'antique chapelle du Voiron.

Sa prière ayant été exaucée, M. et Mme Dumont se hâte-

(1) Jeanne-Isidore-Mélanie de Saint-Bon, fille de N^e^ Charles-Joseph Pacoret, comte de Saint-Bon, et de demoiselle Thérèse Dervieux de Villieu.

rent de payer leur dette de reconnaissance à Marie. Après avoir rasé l'abside, dont on voit encore une pierre angulaire sur la place, on éleva, sur les ruines de l'ancien sanctuaire, une chapelle dont le chœur fut placé à la base du clocher et dont l'entrée, autrefois au midi, fut établie au nord. Sur le maître-autel, don de l'architecte, on installa une statue de bois bronzé, œuvre de M. Baud, de Morzine, et représentant la Vierge Noire, honorée jadis aux Voirons (1863-65).

Quand les travaux furent achevés, Mgr Mermillod, évêque auxiliaire de Lausanne et de Genève, délégué par Mgr Magnin, vint les bénir. Accompagné de M. Dunoyer, son vicaire général, de MM. Fleury et Lany, du P. Monin, missionnaire d'Ars, etc., il monte à l'Ermitage, le 21 septembre 1865. Le lendemain, à neuf heures, revêtu de la chape et de la mitre, il sort de l'hôtel, se rend dans l'église, qu'il bénit solennellement. Il bénit ensuite une petite cloche que M. Charles-Albert Pacoret, comte de Saint-Bon et frère de Mme Dumont, offrait à Notre-Dame ; puis, dans une de ces allocutions brillantes dont il avait le secret, il rappelle les souvenirs de l'ancien sanctuaire et la faveur récente qui en avait hâté la restauration. Après quoi, il célébra la sainte messe et termina la cérémonie par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement (1). — Notre-Dame des Voirons avait repris possession de la montagne.

Bientôt, accoururent à ses pieds de nombreux pèlerins. Afin de les attirer davantage, Mme Dumont sollicita des faveurs spirituelles de Sa Sainteté Pie IX. Celui-ci, par bref du 24 juillet 1867, accorda aux prêtres, qui célébreront dans la chapelle, l'autel privilégié tous les jours ;

(1) Voir l'*Abeille de Chamonix* du 8 octobre 1865. M. l'avocat Saillet, de Boëge, acheta la lampe du sanctuaire ; M. Kraousset, jeune Allemand, guéri aux Voirons, donna le lustre : la baronne de Livet, un ornement drap d'or ; la comtesse d'Oeinhausen, un autre de soie rouge ; M. Malègue, protestant, un tapis de chœur ; le Dr Philippeau, deux paires de chandeliers en bronze doré, avec un devant d'autel ; M. Sautier-Thyrion, une paire de chandeliers et de burettes, et Mlle Richard Cottin, de Lyon, un tapis d'autel.

aux fidèles qui viendront y prier, cent jours d'indulgence chaque fois, et une indulgence plénière à gagner, une fois le mois, aux conditions ordinaires.

Plus tard, un prêtre lyonnais (1), amateur de la belle nature, ayant fait construire dans l'enceinte de l'ancien couvent une habitation où il vient passer l'été, Léon XIII accorda l'autorisation de conserver la sainte Eucharistie dans la chapelle du 1er juin au 15 octobre (faveur qu'il vient d'étendre à toute l'année, 24 février 1893, *dummodo SS. Eucharistiæ Sacrificium quotidie celebretur*). Depuis lors, un prêtre, attaché à l'hôtel de l'Ermitage, célèbre, chaque jour de l'été, la messe sur la montagne. Le dimanche, toute la colonie étrangère y assiste, mêlée aux paysans des environs, et quelques-uns de ses membres, artistes de bonne volonté, chantent des cantiques ou des morceaux religieux que l'harmonium accompagne.

« Témoin fortuné de ces cérémonies touchantes célé-
« brées dans ce sanctuaire béni, je ne puis m'en rappeler
« le souvenir sans la plus vive émotion. De cette jeune
« chapelle, adossée au vieux clocher d'un couvent détruit
« depuis un siècle, de ces hauteurs battues des vents, du
« milieu de ces solitudes silencieuses, il semble que la
« prière s'élève plus pure, plus ardente; il semble que les
« âmes sont plus près de Dieu (2). »

Le 6 octobre 1873, un pèlerinage extraordinaire attirait plus de sept mille pèlerins sur la montagne. Une grand' messe, chantée par les sociétés chorales de Bons et de Fillinges, fut célébrée sur un autel érigé en bas du chemin de la chapelle du côté de Saxel, et surmonté de la statue antique de Notre-Dame des Voirons que les jeunes filles de Boëge avaient apportée, le matin, sur leurs robustes épaules. Le temps était splendide, le décor ravissant et la

(1) M. J.-Antoine Mouthon, mort il y a quelques années. La première pierre de cette maison fut bénite, en 1878, par le P. Chocarne, des Frères-Prêcheurs, auteur de la belle *Vie du P. Lacordaire*.

(2) M. Sautier-Thyrion, *Notre-Dame des Voirons*, p. 16.

joie des cœurs indescriptible. On croyait assister aux brillants pèlerinages des anciens jours.

Vingt ans plus tard, hélas ! dans la nuit du 23 sept. 1893, à une heure du matin, la foudre tomba sur le clocher qui prit feu ; peu à peu les flammes gagnèrent la toiture, puis les bancs, et à cinq heures toute la chapelle était en feu. Les gens de la montagne, accourant alors en toute hâte, ne purent que contempler le désastre sans être à même d'apporter aucun secours.

Ornements, vases sacrés, tapis, tableaux, mobilier, la statue elle-même de N.-D., copie de celle qui est à Boëge, tout a été la proie des flammes, tout excepté la cloche qui fut retrouvée intacte sous les décombres.

Mais grâce à l'initiative de Mme Dumont ainsi qu'aux généreuses offrandes des fidèles, le sanctuaire aimé des Voirons s'est bien vite relevé de ses ruines.

IV. — Les Hôtels

De la chapelle, un chemin poétique monte à l'ombre des sapins et des hêtres. Après dix minutes d'ascension, on se trouve sur un autre versant. A droite, au bout d'une large avenue, apparaît l'*Hôtel de l'Hermitage* (1).

Cet hôtel que le sommet de la montagne et un épais rideau de grands arbres abritent contre les vents du nord, représente un joli et confortable bâtiment à deux étages, entouré de plusieurs dépendances, telles que salles de bains, remise, écuries, etc. Accueil charmant, aimable société, table excellente, air vivifiant tamisé par le feuillage des sapins, eau d'une fraîcheur et d'une pureté sans égale (2), vue admirable sur Boëge et sur les Alpes : tout

(1) Propriété de Mme Dumont, cet hôtel est tenu, depuis 1880, par Mme Lainé. Il peut contenir 50 lits.

(2) Voici l'analyse qui en a été faite par M. Brun, pharmacien à Genève

se réunit pour faire de ce lieu un séjour enchanteur.

Même les jours de pluie, vous n'avez pas à craindre l'ennui : les distractions y abondent. Aimez-vous la musique, voici un piano et de nombreuses partitions. La lecture vous plaît-elle, choisissez dans ces rayons où se trouvent, à côté du livre sérieux, des romans et de charmantes nouvelles. Si la politique vous attire, voici des journaux de divers pays et de diverses nuances. Préférez-vous un peu d'exercice, un billard vous attend dans la salle voisine.

L'*Hôtel-Chalet* est, à vol d'oiseau, à 400 mètres au sud-ouest de celui de l'Ermitage. Bâti en 1859, par le notaire Foëx, cet hôtel appartient à M. Gourdiat, de Lyon, qui vient d'y ajouter un troisième corps de bâtiment où les pensionnaires trouveront des bains et des douches à volonté (1892).

Coquettement assis au milieu de la verte pelouse, à une altitude moins élevée que l'hôtel de l'Ermitage, il est mieux abrité contre les vents du nord ; mais, en revanche, la vue sur les Alpes y est moins belle, l'ascension au Grand-Signal et la descente à la chapelle y sont moins faciles.

V. — Promenades

Un des grands attraits des Voirons, ce sont les ravissantes promenades que l'on y peut faire sans danger et sans fatigue. Nous plaçons au premier rang la promenade au *Grand-Signal*.

(4 juin 1862), pour un litre :

Bicarbonate de magnésie	0 008
Acide carbonique, tenant en dissolution le carb. de chaux	0 040
Carbonate de chaux	0 091
Eau pure (azote et oxygène)	999 859
Matières organiques	0 002
Total	1.000 000

Cette eau, grâce à l'excès d'acide carbonique, qui tient la chaux et la magnésie en dissolution, doit donc être classée parmi les eaux potables les plus légères, les plus salubres. C'est l'eau de pluie à une différence imperceptible près. Tout à côté, est une source qui contient du fer et peut exercer une salutaire influence sur les personnes chlorotiques et débiles.

PREMIÈRE PROMENADE

Le *Grand-Signal*. — A dix pas au sud-ouest de l'hôtel de l'Ermitage, commence un large sentier qui monte sous les sapins et vous mène, en dix minutes, au point culminant de la montagne, soit au Calvaire (1), autrement dit le Grand-Signal (altit. 1.486 mètres).

Nous avons essayé plus haut (2) de décrire le panorama merveilleux dont on y jouit : mais, si belle que puisse être une description, le tableau lui-même est mille fois plus beau encore. Ce que surtout la plume ou le pinceau sont impuissants à retracer, c'est le spectacle féerique d'un lever de soleil vu de là sur les grandes Alpes.

Pendant que les yeux se promènent ravis sur l'immense plaine, l'esprit se plaît à évoquer le souvenir des grands faits dont elle a été le témoin. Parmi les plus dramatiques figurent la lutte entre la Maison de Savoie et les Dauphins dont les armées sillonnèrent notre pays durant deux siècles, et l'invasion bernoise.

Sur les deux rives du Léman, les habitants obéissaient jadis au même prince, le duc de Savoie; ils professaient le même *Credo*. A Genève et à Lausanne siégeait un évêque qui était à la fois le guide spirituel et le maître temporel de la cité. Mais, au commencement du XVIe siècle, Luther et Zwingle prêchent une religion nouvelle. Berne ne tarde pas à l'embrasser; et, forte de l'appui de ses nombreux bataillons, aidée par des apostats de Genève, elle envahit les deux rives du lac, les saccage et y impose la prétendue Réforme (1536).

Rentré trente ans plus tard en possession de la rive gauche, soit des bailliages du Chablais et de Ternier-Gaillard, ainsi que du pays de Gex, le duc Emmanuel-Philibert n'essaya point de ramener ses sujets à la foi catholique. Mais son fils, Charles-Emmanuel, profitant

(1) Ce nom nous porte à croire que les moines y avaient érigé jadis les stations d'un chemin de croix.

(2) Voir l'Introduction et la page 41.

d'une victoire remportée sur les Bernois, qui avaient envahi de nouveau le Chablais, fit envoyer des missionnaires à Saint-Julien et à Thonon (1589). Le second missionnaire destiné à Thonon s'appelait FRANÇOIS DE SALES. On sait le reste.

Par la force de ses raisonnements, par son éloquence, et plus encore par sa douceur, son zèle et l'exemple de toutes les vertus, François gagna bientôt le cœur et l'esprit des Chablaisiens. Après quatre années d'efforts, les habitants de la rive gauche abjuraient en masse le protestantisme.

Le souvenir du vaillant Apôtre est inséparable de celui du Chablais ; et chaque paroisse montre encore avec orgueil les lieux qu'il a sanctifiés par sa présence. Là-bas, c'est *Genève* qu'il visita plusieurs fois dans l'espérance d'y faire la conquête du célèbre Théodore de Bèze ; puis, *Annemasse*, où il célébra, en 1597, la cérémonie des Quarante-Heures, qui furent le prélude du retour en masse des habitants au catholicisme. Au pied des Voirons, à *Saint-Cergues*, une belle croix de pierre, placée sur la rive droite de la *Chandouze*, ancienne limite du Faucigny, rappelle que là, le saint, venant évangéliser le Chablais, se mit à genoux pour invoquer l'Ange de la province et lui recommander sa mission. Dans l'église du lieu, on vous montrera la croix de procession que les habitants sauvèrent pendant la Réforme.

A *Brens*, on montre encore, à deux ou trois cents mètres au nord-ouest de l'église, une portion du château où François passa la quatrième année de sa vie et ses vacances de collège. En face, la colline de *Ballaison*, qu'il arpenta si souvent. Plus loin, sur la rive droite, voici, en dessus de Brenthonne, le château d'*Armilly*, propriété du célèbre Antoine de Saint-Michel, qui fut l'une des premières et des plus brillantes conquêtes du saint ; le fort des *Allinges*, qui lui servit d'abri pendant les premiers mois de son apostolat ; *Thonon*, le principal théâtre de ses victoires, Thonon, qui élève en ce moment à son Apôtre un monu-

ment digne de lui; enfin, cette rivière de la Dranse, qu'il traversa plus d'une fois sur une poutre glacée pour aller dire la messe à la chapelle de Saint-Etienne de Marin.

Le *Petit-Signal*. — Après avoir longuement contemplé le lac, la plaine et les grandes Alpes, suivez l'arête de la montagne dans la direction du couchant. Vous rencontrez bientôt un terre-plein découvert : c'est le *Petit-Signal*. De là, on peut admirer le Chablais avec ses champs et ses prairies, s'étendant comme un tapis; le Léman, de Rolle à Genève; l'Arve coulant dans son lit argenté; la chaîne du Jura, le Vuache, le Salève, les montagnes du bassin d'Annecy et celles de la Grande-Chartreuse dressant leurs silhouettes lointaines.

Le *Saut de la Pucelle*. — Cinq minutes au delà, vous remarquez, à la gauche du sentier, « un pin fort curieux dont les branches s'entrelacent comme une chevelure touffue, c'est l'*arbre de Brigitte;* et, cinquante pas plus loin, une petite plateforme surplombant l'abîme à une hauteur vertigineuse. Une saillie du roc, en forme de bât, s'avançant sur le précipice, vous permet d'en mesurer la profondeur. » Jadis, une jeune fille se précipita du haut de ce roc sans en éprouver aucun mal. Asseyons-nous un instant, et je vous conterai cette légende.

Il y a deux ou trois siècles, dans un des hameaux situés sur la rive droite du *Brecon*, dans la vallée de Saxel, vivait une jeune fille dont la modestie égalait la beauté; elle se nommait Brigitte. Des habitants de Saint-Jean d'Aulps, venus en pèlerinage aux Voirons, avaient été frappés de sa ressemblance avec la Vierge que possédait leur célèbre basilique. Le jour, Brigitte gardait son troupeau sur la montagne, tricotant son bas ou bien égrenant son chapelet en l'honneur de Notre-Dame des Voirons. Le soir, elle travaillait aux côtés de sa mère, au lieu de se rendre aux assemblées du village.

Depuis longtemps, Monraz, fauconnier du seigneur de Boëge, habile chasseur mais rude et impie, sollicitait la main de la jeune fille. Celle-ci refusait de l'entendre, et le fauconnier en séchait de dépit.

Un jour d'automne, tandis que Brigitte suivait ses moutons épars sur la crête de la montagne, un terrible ouragan s'élève tout à coup. La jeune fille, à moitié transie d'épouvante et de froid, attendait, à l'abri d'un sapin séculaire, la fin de la tourmente, lorsque des pas précipités frappent son oreille : c'est Monraz qui fond sur elle et cherche à la saisir. Prompte comme l'éclair, Brigitte s'arrache des mains du fauconnier et s'enfuit avec la rapidité d'une biche dans la direction opposée. Devant elle se présente un précipice affreux. Que va-t-elle devenir?... Brigitte n'hésite point. Adressant une fervente prière à Marie, elle s'élance dans le vide...

Deux heures plus tard, l'orage était apaisé. Des bergers, suivant leurs troupeaux, trouvèrent la jeune fille agenouillée au pied des rochers que domine la plateforme. Elle avait les vêtements en désordre, les pieds blessés, mais sa figure calme, souriante, ses mains et ses yeux levés vers le Ciel disaient assez sa reconnaissance envers Notre-Dame des Voirons. C'est en souvenir de ce fait merveilleux que les gens du pays ont appelé cet endroit le *Saut de la Pucelle*, nom qu'il a gardé jusqu'à nos jours (1).

Un sentier assez abrupt nous conduit, en deux minutes, de la plate-forme au grand chemin qui va de l'hôtel de l'Ermitage au Pralaire.

DEUXIÈME PROMENADE

Le *Pralaire* (extrémité sud des Voirons); aller, 1 h. 15. — La promenade du Pralaire est, après celle du Grand-Signal, la plus intéressante et la plus facile. Le chemin est sec, large, peu accidenté; les points de vue y sont aussi variés que nombreux (2).

(1) Au siècle dernier, le célèbre de Saussure rapporte la tradition d'une manière différente. La pucelle serait une jeune fille de Boëge, dont la vertu était injustement soupçonnée. Afin de prouver son innocence, cette fille offrit l'épreuve du terrible *saut* dont nous avons parlé, et la Vierge Marie la soutint dans sa chute.

(2) Pour cette promenade, nous suivrons l'excellent *Guide illustré* dû à la plume de M. Sautier-Thyrion.

Après avoir dépassé la remise de l'hôtel de l'Ermitage, nous coudoyons, à droite, la source d'eau qui va tomber dans un bassin couvert à quelques mètres en aval, et nous laissons, à gauche, un peu plus loin, la route descendant à l'Hôtel-Chalet. Le chemin s'engage sous bois.

3 min., une échappée laisse voir la vallée de Boëge, le rideau des Hautes-Alpes et, deux pas plus loin, l'Hôtel-Chalet.

8 min., on rencontre, à droite, un sentier qui descend du *Saut de la Pucelle*. Un berceau d'arbres ombreux, à l'extrémité duquel se trouve l'avenue du Chalet-Hôtel, conduit au carrefour de la *Corbasse*. 11 minutes.

De ce point, la vue sur la plaine et le petit lac est fort belle. Sous vos pieds, tout à fait à droite, se trouve une petite caverne que l'on a baptisée du nom poétique de *Grotte des Fées;* un sentier, long de quinze à vingt pas, vous conduit à l'entrée. — L'autre sentier, à pente raide, vous conduit à la Bergaz (1 h. 40) par le chalet de Châtillonnet, Lachau et Lucinge. Mais, en prenant à droite, à 4 min. en aval de la Corbasse, par les magnifiques bois de Saint-Cergues, on peut se rendre au chalet de La Rive (30 min.); de là, à celui de la Servette soit de Bartholoni (50 min.), auprès duquel on montre un bloc erratique, nommé la *Pierre des Sacrifices*. De ce dernier chalet, un sentier sous bois un peu ardu, tirant à l'est, vous ramène à la chapelle des Voirons (1 h. 15).

Mais laissons les sentiers et continuons le chemin qui, de la Corbasse, suit l'arête de la montagne. Voici d'abord une petite rampe, puis un passage découvert, 15 minutes. Jetez un coup d'œil en arrière : le rocher de la Pucelle vous apparaît couronné de sapins; sur la droite, au-dessous des bois sombres, l'Hôtel-Chalet, paisiblement assis au milieu d'une verte pelouse; au-delà, par-dessus le col de Saxel, la vue découvre les collines des Allinges et de Marin, la pointe de la Dranse, le grand lac et la ville de Lausanne.

Le chemin s'engage ensuite entre un talus et un bois

de sapins mêlés de hêtres, au bout duquel est une nouvelle pelouse — 26 minutes — d'où l'on aperçoit la vallée de l'Arve, le Salève et les montagnes d'Annecy, de Chambéry et de la Grande-Chartreuse.

Après avoir dépassé cette pelouse mouchetée de bouquets d'arbres, le chemin descend sous un joli bois, où l'on remarque plusieurs pins curieux « dont les branches vous représentent naïvement des quenouilles entortillées d'estoupes vertes que le temps, comme un bon mesnager, faict et file par une insensible continuation » ; puis il traverse une clairière (30 min.), au-delà de laquelle le Pralaire dresse son arête boisée.

Si, quittant le sentier avant d'atteindre l'extrémité méridionale de la prairie, vous pénétrez dans le bois de sapins qui est à gauche, vous rencontrez, au bout de 8 à 10 minutes de descente, l'*arbre de Brentaz*, vieux sapin au tronc creux et vermoulu duquel s'élancent, à plus de trois mètres du sol, huit souches jeunes et vigoureuses. Mais, rejoignons notre point de départ.

Au sortir de la clairière, le chemin rentre bientôt sous bois (40 min.), une nouvelle clairière laisse voir, à gauche, les villages de Viuz et de La Tour. Au-delà, le sentier incline à gauche, laissant à droite une élévation boisée qui est le véritable sommet du Pralaire, descend sous bois et débouche enfin (1 h. 10) sur la prairie du Pralaire, au sein de laquelle se trouve un petit chalet.

Dépassez le chalet ; en 3 minutes vous atteignez une pointe où s'élève un monument à la Vierge.

Aux yeux du célèbre de Saussure, ce point « est peut-être la plus belle situation de toutes nos montagnes ». Nous avouons ne point partager l'avis du grand naturaliste, et la vue, dont on jouit du haut du Grand-Signal, nous paraît préférable sous tous les rapports.

Au lieu de retourner sur leurs pas, ceux qui ont de bonnes jambes peuvent prendre le chemin de la *chapelle du Planays*.

En sortant de la prairie du Pralaire, on descend dans la

direction du sud pendant 3 à 4 minutes ; puis, laissant à droite de vastes pâturages et un chalet, on prend un chemin qui conduit au nord-est, et l'on arrive bientôt au hameau de Planays (15 min.). La chapelle s'élève à 200 m. de là : elle est dédiée au Sacré-Cœur.

De la chapelle on rentre aux hôtels par le chalet de Cry-Tandoz ou par le bois. Il est prudent de prendre pour guide un des enfants du hameau.

Aux touristes qui auraient envie de faire des courses plus étendues, nous signalons les suivantes :

A). Remonter la charmante vallée de Boëge jusqu'aux Habères ou même jusqu'au sommet du Forcheys.

On descend à Boëge par le chemin des mulets. Jolie combe où sont assis quelques chalets ombragés par des bouquets de merisiers. Sentier sinueux, torrent bruyant, faible d'abord, mais bientôt grossissant par les sources qui jaillissent à chaque pas ; cascatelles intéressantes formées par le torrent qui tombe dans le sauvage bassin des Graz, encadré par des sapins de toute beauté. A gauche, sur une hauteur, ruines du château de Rochefort.....

En moins d'une heure, on arrive à Boëge, joli bourg où l'on trouve de bons hôtels, des poulardes qui rivalisent avec celles de la Bresse, et une belle église neuve qui abrite l'antique Vierge Noire des Voirons.

De Boëge, remontant, à l'abri des pommiers et des poiriers, la rive gauche de la Menoge, on traverse le coquet village du Villard (3 kil. de Boëge), celui d'Habère-Lullin près duquel s'élève le manoir de la famille de Sonnaz (5 kil.) et celui d'Habère-Poche dont l'église est de création récente (8 kil.)

Le val des Arces conduit d'Habère-Poche dans la vallée de Lullin ; le col de Taramont, dans la fraîche et sauvage vallée de Bellevaux.

Au sud du Villard, se dresse la pointe de *Miribel* (1.586m) dont l'ascension est facile. Comme son nom l'indique, on y jouit d'un splendide panorama.

En redescendant d'Habère, on visitera, sur la droite de la Menoge, le village de Burdignin qui domine toute la vallée, et l'on regagnera les Voirons par le chemin des Mulets ou par Saxel.

B) De l'autre côté des Voirons, le Chablais offre à l'archéologue au sein d'un pays fertile et vraiment enchanteur maint sujet d'étude. Saint-Cergues lui montre la *Maison des Fées* (à 300 mètres en-dessus de la gare), monument druidique composé de six blocs de granit posés debout et recouverts de deux grosses pierres. Il admirera ensuite sur sa route la tour de Langin, reste d'un antique château-fort ; le manoir d'Avully, en-dessus de Brenthonne, les ruines imposantes du château de la Rochette au delà de Lully ; plus loin, sur une colline, celles de l'antique forteresse des Allinges au milieu desquelles s'élève une chapelle du XIe siècle, ornée de fresques de l'époque, et plus célèbre encore pour avoir été arrosée par les sueurs et les larmes de l'Apôtre du Chablais, le glorieux saint François de Sales ; enfin, Thonon et Ripaille.

En face de Bons-Saint-Didier, sur la colline de Ballaison, d'où l'on domine tout le Bas-Chablais et les deux rives du lac, on peut visiter le château de Boisy, propriété de M. Octave de Boigne, le tumulus du Châtelard, que l'on pense avoir été le siège d'un camp romain et que couronne aujourd'hui une magnifique statue de Notre-Dame de Lourdes encadrée dans les sapins ; tout auprès, un bloc erratique « le plus gros » que de Saussure ait vu aussi loin de sa source ; le beau château neuf de Ballaison, construit par M. Benoit de Boigne, et récemment acheté par M. Côte, de Lyon ; enfin la cave de Crépy, où l'on admire des fûts de 25 à 30.000 litres.

VI. — Géologie et flore des Voirons

Mais peut-être qu'à ces courses lointaines, vous préférez la promenade solitaire dans les bois et les taillis. Alors prenez un de ces sentiers qui courent à l'ombre des

sapins ou des hêtres. Tantôt assis sur la mousse ou le gazon, vous admirerez à votre aise le magnifique horizon qui s'étale à vos regards ; tantôt errant à l'aventure, vous cueillerez la noisette, la framboise qui abondent à la montagne, et surtout l'airelle qui forme presque partout un tapis sous vos pieds.

L'airelle soit myrtille, en patois *enborzalla*, est une jolie petite plante dont le feuillage ressemble quelque peu à celui du buis ou du rhododendron. Ses clochettes rouges sont remplacées en juillet par une baie d'un noir bleu, dont la pulpe est d'un beau pourpre, d'un goût agréable et légèrement vineux. En l'additionnant d'eau, d'alcool et de sucre, on en fait une boisson agréable. Les habitants de Boëge en extraient, par distillation, une eau-de-vie d'une saveur fine et moins âcre que l'eau de cerises. Cette liqueur active la digestion, sans irriter l'estomac.

Aimez-vous l'histoire naturelle ? Vous trouverez, au milieu d'une grande variété de mousses, de lichens et de champignons, les plantes qui croissent dans les basses forêts des Alpes : le *chrysoplenium alternifolium*, la *cacalia alpina*, le *thalictrum aquilegifolium* ; et d'autres plus rares, tels que : le *polygala depressa* et le *senecio sylvaticus* (au-dessus du couvent) ; le *geranium nodosum* (près du chalet de Montauban), et l'*eriophorum gracile* de Koch. Vous pourrez étudier la coupe géologique de la montagne : sur une base de molasses des couches de macigno alternant avec des couches néocomiennes ; et le macigno alpin avec grès à nummulites formant l'escarpement.

Enfin si la chasse vous plaît, vous pourrez courre le lièvre, le renard, vous aurez même peut-être la bonne fortune de rencontrer une mésange huppée ou le joli coq de bruyère.

« C'est un devoir, écrivait naguère *Francis Wey*, que « de révéler à la société parisienne cette station ignorée, « si proche de nos cités et si foncièrement alpestre, où

« l'on trouve un point de vue comparable au panorama du « Righi, le bien-être de Baden avec les ombrages de Fon- « tainebleau ; le tout à de telles conditions, que cette hos- « pitalité peut séduire non seulement les nababs du siècle, « mais les gens tentés de faire des économies. »

NOTES ET DOCUMENTS

I

Fondation de la chapelle des Voirons

Decretum cum institutione noviter fundate capelle per dominum Langini in monte suprà Langinum in dicto loco de Eroeron, sub vocabulo Visitationis beate Marie.

Anno, indictione et pontificatu quibus supra proxime (1456 Callixto regnante) et die martis vicesima mensis aprilis, pro parte nobilis et potentis Ludovici, domini Langini, filii quondam dni Oddonis domini dicti loci, exhibito supradicto dno administratori quodam publico instrumento fundationis et erectionis dicte capelle, recepto per Johannem de Nanto de sancto Cirico notarium publicum, sub anno a nativitate Dni millesimo CCCC. quinquagesimo primo, indictione XIII^{a} et die jovis quinta mensis Augusti, in quaquidem capella et altari ejusdem *construendis* per ipsum dnum Langini, dici vult et ordinat idem fundator duas missas ebdomadales perpetuas per rectorem ipsius capelle, pro presenti idem fundator ducentum florenos pro semel aut decem annuales solvendos per eum et suos, quousque solverit dictos IIII^{or} florenos pro semel, dat etiam pro solo et situ dicte capelle ac domo habitationis et necessitatibus rectorum ejusdem capelle, in dicto loco de *Eroeron*, circa fontem ipsius loci unam peciam terre continentem unius pose (sic) infra quam construatur dicta capella cum domo habitationis ipsius rectoris, cum affoagio perpetuo ejusdem rectoris in nemoribus propinquis dicti dni Langini de lignis mortuis, tamen jus patronatus et presentationem rectoris ejusdem capelle sibi et suis perpetuo retinendo, volens etiam quod rector ejusdem capelle teneatur residentiam personalem facere apud dictam capellam postquam habitationem et victum necessarios et competentes *habebit* ibidem, et pro primo rectore

ydoneo presentavit et presentat tenore dicti instrumenti fundationis videlicet dompnum Johannem Ormondi presbiterum gebenn. diocesis, supplicans etc. Quiquidem Administrator viso et attento dicto instrumento cum contentis in eodem, votisque piis et salutaribus ejusdem dni Langini, pro divini cultus augmento et salute animarum que in hac parte specialiter peraguntur, fundationem dotationem et ordinationem hujusmodi dicte capelle ac juris patronatus et presentationis rectoris ejusdem disponens, quantum jure conceditur, ceteraque in dicto instrumento contenta prout rite et canonice sunt peracta auctoritatique episcopali et sacris non obvient institutis, confirmavit approbavit et auctorizavit generose, interponendo in eis auctoritatem et decreta etc. jure institutionis ac quolibet alio episcopali gebennensi necnon quocumque alieno semper salvo, dictumque dnum Joh. Ormondi presentatum primum et perpetuum capellanum et rectorem ydoneum in dicta capella, ad presentationem hujusmodi, instituit canonice recepto prius ab eo debito juramento, ipsumque investivit presencialiter de eodem, litteras desuper necessarias et opportunas decernendo et concedendo. Datum et actum gebennarum in domo habitationis ipsius dni Administratoris, presentibus ibidem discretis et providis viris dno Guichardo Forneri presbitero et capellano ejusdem dni Administratoris, Johanne de Sougeto ducali secretario Sabaudie, et Guichardo de Druyno, familiari et cubiculario dicti dni Administratoris testibus ad premissa astantibus et rogatis. Et me Rod. Sapientis notario.

(*Arch. de l'Evêché d'Annecy*, vol. I, fol. 155.)

Dans ses Notes, M. Pinget affirme : que, dans son testament du 12 juin 1343, P. de Langin légua au chapelain des Voirons, *capellano Vorionis*, une chevalée de vin « *caballatam vini boni et sapidi* » sous la charge de deux messes par an, et que, par acte du 13 mars 1411, Oddon de Langin donna au même le cens annuel d'une coupe de froment, mesure de Thonon, sous la charge de quatre messes par an en l'honneur de Notre-Dame des Voirons. Mais les documents que nous avons cités plus haut prouvent indubitablement que la chapelle du Voiron n'a été fondée qu'en 1451. Nous croyons donc à une erreur de lecture.

II

Autorisation de la chapelle et permission à quatre prêtres d'aller vivre en commun sur la montagne (27 déc. 1456).

Nos, Anthonius Piocheti, decretorum doctor cantor, et Petrus Presbiteri, canonici gebenn., vicarii generales in spiritualibus et temporalibus ecclesie geb. pro Rever^mo^ dno Thoma Archiepis-

copo Tharsensi Administratore ejusdem ecclesie autoritate apostolica deputato nunc absente. ab eoque specialiter deputati, notum facimus serie presencium universis, Quod cum sicut pro parte nobilis et potentis ac Deo devoti viri Ludovici, domini Langini gebenn. diocesis, fundatoris et dotatoris cujusdam capelle sub vocabulo beate Marie virginis per ipsum nobilem nuper et de novo fundate et dotate in terra et dominio suo de Langino videlicet supra montem vulgariter dictum de Eyvoeron dicte diocesis, necnon discretorum virorum Iohannis Ormondi primi rectoris dicte capelle, ad prefati nobilis Ludovici fundatoris presentationem canonice instituti, Stephani Ioni, Iohannis micront, Iohannis latonii et Mauricii Gogati bacallarii in decretis, presbiterorum dicte diocesis, nobis fuit humiliter expositum, ipsi rector ceterique pronominati presbiteri divino accensi desiderio propo suerunt et summe desiderant apud dictam capellam personaliter residere, inibique divinis insistentes obsequiis et vitam aposto licam quantum poterunt insequentes. Istud dante Domino vivere fraternaliter in communi eorum et dicte capelle, ad hoc suppetent facultates cumque subsidiis Christi fidelium, si que ipsis largiri contigerit eisdem, super quo nostram et sedis episcopalis gebenn. licentiam et autoritatem humiliter implorarunt, ac etiam quod inibi super dictam capellam habere possint et tenere unam sonoram campanam pro missis indicendis, et aeriarum, tempestatum et fulgurum malignitate repellanda. Nos pium votum salubreque propositum et desiderium eorum in hac parte commendantes, supplicationibus eorum pariter inclinati eidem moderno rectori dicte capelle et pro tempore existenti aliisque quatuor prenominatis presbiteris standi manendi et vivendi perpetuo fraternaliter et invicem Domino servientes apud dictam capellam, communicatis inter se bonis et facultatibus suis et dicte capelle, facultatemque et licentiam plenam et liberam vice et autoritate prefati dni Administratoris nobisque commissa. damus et concedimus in Domino generose per presentes, juribus parrochialis ecclesie infra cujus limites dicta capella consistere reperietur ac rectoris ejusdem omnibus semper salvis. Mandantes itaque ac precipientes expresse dicto rectori ejusdem capelle, ut prenominatos quatuor presbiteros ad residentiam personalem vitamque et communionem fraternam hujus modi apud dictam capellam ut premittitur faciendam recipiat et admittat hiis visis, eosque sincera in domino caritate pertractet. Nihilque redditibus proventibus vel emolumentis quibuscumque ipsius capelle particulariter distrahat vel etiam alienet sine consensu et consilio dictorum quatuor presbiterorum fratrum suorum quandiu in societate et vita communi permanebunt ut prefertur ibidem. Volumus etiam et concedimus

per presentes, ut dum et quando aliquem ipsorum quatuor presbiterorum invicem permanencium cedere vel decedere contigerit, alius ad hec ydoneus loco sui fungetur per dnum rectorem aliosque tres presbiteros fratres suos pro tempore existentes eligendus nobisque vel dno Episcopo gebennensi pro tempore existenti debite presentandus. Dantes insuper et concedentes eadem auctoritate de gratia speciali eisdem rectori et ejus predictis sociis vel fratribus plenam et liberam facultatem habendi et tenendi supra dictam capellam seu apud eam unam sonoram campanam, de qua pro facultate sua ac Christi fidelium subsidiis providere poterunt, pro missis indicendis et temporis indispositionem pulsandam, Et quia dicta campana ejusque campanile et cetera edificia necessaria ibidem pro mansione et residencia rectoris et presbiterorum predictorum fieri et construi commode non possunt sine fidelium elemosinis et caritativis subsidiis, utque fideles ipsi ad hoc libencius moveantur, omnibus eisdem Christi fidelibus civitatis et diocesis gebenn, vere penitentibus et confessis, qui in premissis vel ad ea manus porrexerint adjutrices, quadraginta dies de injunctis eis penitentiis auctoritate predicta in domino nunc relaxamus. Mandantes itaque curatis et vicariis ecclesiarum dicte diocesis ut indulgentias hujusmodi et alia premissa, dum super his fuerint requisiti, parrochianis suis ad divina congregatis exponant et indicent favorabiliter, eosque monitis salutaribus inducant ad benefaciendum in premissis et dictas indulgentias consequendas, presentibus quoad indulgentias hujusmodi ad biennium proximum duntaxat valituris. In quorum fidem et testimonium premissorum sigillum majus vicariatus dicte ecclesie gebenn. quo utimur presentibus jussimus apponendum. Datum et concessum infra dictam ecclesiam gebenn. die vicesima septima mensis decembris anno M° LVIIme pontificatus etc. anno secondo.

(*Archives épiscopales*, vol. I, fol. 155 et 203.)

III

Fondation d'une chapelle aux Voirons par Philibert de Langin

1525 Ind. 13e, 7 septembre. *(Extrait de son testament)* Philibert de Langin f. f. Guigues, seigneur de Langin, etc., veut que, 24 h. après sa mort, son corps soit porté à l'église de Lully et dépose, pendant un an et demi, dans une chapelle fondée par ses prédécesseurs, « infra quod temporis spacium heredes testatoris...

« tenebuntur erigere et construi facere in summitate montis « de Evoeron unam capellam ad altare SS. Johannis Baptiste et « Jacobi Apostoli per ipsum dominum testatorem hodie in eodem « loco de Evoeron dotatam et fundatam constante instrumento « ejusdem fundationis et dotationis per me notarium subsigna- « tum recepto, scilicet a parte boree alterius capellanie in eodem « loco de Evoeron per predecessores ipsius dni testatoris jam « fundate. In ejusdem capellanie edificiis et munitionibus here- « des univ. ipsius testatoris implicare tenebuntur infra dictum « tempus unius anni cum dimidio videlicet 300 florenos sabaudie « parvi ponderis et finito dicto termino (un an et 1/2) ac erecta « dicta capella et sacrata vult et ordinat testator dictum corpus « suum a dicta Ecclesia Luliaci extrahi et portari ad dictum « locum de Evoeron et ibidem in eadem capella sicut ordinavit « tunc erecta et constructa rehumari in qua capella perpetue « corpus suum permaneat..... Item vult quod curati seu vicarii « terre Langini et etiam vicarii de Boegio, Sasseli Sancti Cirici « et du Genevray intersint quando corpus suum extrahetur et « portabitur ad locum de Evoeron et hoc cum crucibus ecclesia- « rum suarum..... Legat capelle Beate Marie de Evoeron 100 « florenos pro acquirendo censum ad opus capelle et rectoris « ejusdem.... hoc legato mediante rector ipsius capelle perpetuo « tenebitur ordinari ad celebrandum et decantandum officia in « alia capella per ipsum testatorem hodie ad altare SS. Johannis « et Jacobi in ipso loco de Evoeron fundate. »

Certifié conforme à l'acte de mes archives,

DE FORAS.

Thuyset, 19 juin 86.

IV

Bail passé à Jean Forel de Boëge par R^d^ François-Luc de Lucinge, prieur des Voirons (1664)

L'an 1664 et le 29e jour d'avril pardevant moy notaire ducal soussigné et presents les tesmoings bas nommés se sont personn^t^ establys et constitués les devots et Rev^ds^ PP. *François-Luc de Lucinge*, prieur au couvent de N. D. d'Evoiron, Ordre de St Dominique et Joachim de Regard vicaire et procureur, lesquels de leur bon gré pour eulx et leurs successeurs admodient et acen sent à discret Jean fils de George Forel de Boege icy present et acceptant pour luy et les siens, assavoir la salle avecq un petit sellier du cousté de la grande porte du dessus, et c'est pour deux

annees desjà commencées au jour et feste de Pasques et à tel jour debvoir (finir) soubs la ferme pour les dites années de 30 florins payables au jour et feste de la Visitation de Nostre-Dame prochain venant, et c'est sous les astrictions suivantes, sçavoir : que lesdits R^ds^ Pères ne permettront qu'aucune (autre) personne vende vin audit couvent et mesme hors dudit couvent, sinon les deux derniers jours de la Pentecoste, le jour de l'octave de la Feste de Dieu et le jour de la Visitation de Nostre-Dame, et sans permettre qu'ils puissent vendre ny pain ny vin dans ladite maison sans la permission du R. P. prieur. Plus permettent les dits RR. PP. que ledit amodiataire aille prendre du bois coupé dans les bois du couvent, sans qu'il en puisse couper aucune plante sans la permission des dits religieux. Item a esté dict et arresté que le dit admodiataire tiendra toujours bon pain et vin et autres choses nécessaires et se trouvera toujours au dit couvent luy ou ses gens les veilles des festes et dimanches et tiendra de la lumière tant pour luy que pour ceux qui boiront dans son logis, aura son lict garny dans le dit sellier et n'incommodera en aucune façon que ce soit la dite maison ny pour boire ny pour manger, et ne se meslera point des affaires de la dite maison qu'en tant que l'on l'emploiera ; et quand il quittera la dicte salle pour n'estre au gré des dits religieux, la rendra au mesme estat qu'il l'aura prise avecq le dit sellier ; et à ces fins prendra double d'inventaire de tout ce qu'il y a, car ainsy a esté dict et arresté entre les dites parties..... Faict et passé à Boege present Me Claude-Louis Betemps, chastelain de Saxel et discret F. Jollivet, tesmoins requis. Signé. F. Luc de L. humble prieur, J. de Regard vicaire, J. Forel ; Cl. Betemps et F. Jolivet.

Comm. par M. Saillet, cons. général.

V

Vente du couvent des Voirons et de ses dépendances faite par les religieux Dominicains à spectable Louis-Henri Duchêne, après l'incendie du couvent (13 juillet 1776).

L'an 1776 et le treize juillet, à Boëge, dans la maison du sieur Jean-Pierre Duchêne, sur les sept heures après midy, par devant moi Charles-François Gurliat, notaire royal des collégiés soussigné et en présence des témoins bas nommés, se sont en personne établis et constitués les RR. PP. Benoit, fils de sieur Gaspard Girod, natif de Saint-Alban et Jean-Louis feu Jacques Mugnier,

natif de Thonon, religieux de l'Ordre de S. Dominique, du couvent de la ville d'Annecy où ils habitent, lesquels tant de leur chef que comme procureurs généraux du R^d^ Prieur et autres religieux dudit couvent, par acte du 8 juin 1774, Collomb, notaire, cy après ténorisé, ont de gré pour eux, le R^d^ Prieur, lesdits religieux et leurs successeurs audit couvent, vendu, cédé, quitté et remis, ainsi que par le présent ils cèdent, vendent, quittent et remettent à *spectable Louis-Henry Duchêne*, secrétaire ordinaire de Madame de France, fils du sieur J.-P. Duchêne, né au présent lieu, habitant à Paris, ici présent et acceptant pour lui et les siens et ses amis à élire en tout ou en partie, sçavoir la généralité de tous les biens-fonds qu'ils tiennent, possèdent et ont droit de posséder rière la présente paroisse de Boëge deça le torrent de Menoge de même que rière les paroisses de Cranves et de Bons, avec toutes parts d'indivis et droits de communage, le tout ainsi qu'ils le possèdent tant par eux que par le ministère de leurs grangers ensuite de la destruction du couvent du Voiron, sous quels noms que les dits biens soient inscrits sur les cadastres et mappes (1) des dites paroisses et notamment sous ceux spécifiés en l'état qui sera inséré au bas du présent sans que néanmoins le dit spécifique puisse explier *(sic)* ou restreindre la présente vente, en laquelle sont compris tous droits relatifs aux dits biens et toute action réelle, interdits, etc., qui peuvent lui compéter contre tous interpellants, usurpateurs et deffenseurs, de même que pour raison de toutes détériorations et dégradations tant contre les fermiers qu'autres, sans aucune réserve que celle des censes et revenus des biens pour la courante année, en constituant et substituant à cet effet, sous élection de domicile, le dit spectable Duchêne, leur procureur spécial, général et irrévocable..., qui pourra prendre la possession corporelle quand bon lui semblera, et auquel ils maintiennent les dits biens loués, usagés et débrigués de tous troubles, molesties et empêchements avec promesse de prendre fait et cause en main tant au pétitoire qu'au

(1) Les Dominicains possédaient les numéros suivants de l'ancienne mappe cadastrale :

A Boëge : n°s 1-2 ; 3-4 (bois noir à Brentaz, presqu'en ruine) ; 1168 au chef-lieu ; 1340 (pré) ; 1357, 1371, 1395, 1403-1404 ; 2045-2047 ; 2048 (église et couvent en masure) ; au diaume, 2048-2056 ; 2057 (bois noir dont les deux tiers ont été détruits pour le bâtiment du couvent qu'on voulait réédifier) ; 2063 ; 2072 ; 2075-2077 ; 2078 ; 2084 ; 2102-2130 ; 2403, 2414, 2418, 2450-52 ; 2455-56 ; 2458-63 ; 2478 (bois détruit par les ouragans) ; 2502 (maison chez Pichard, inhabitable à cause des eaux qui sortent du rocher du côté du couchant et du couvent qui est ruiné), et 2557-59.

A Bons : n°s 389-391.

A Cranves : n°s 2873-75.

possessoire..., soumettant leur dit couvent à toutes évictions générale et particulière, et restant chargés de payer toutes les charges foncières de la courante année...

Et ce ont faits les dits Pères tant au moyen des laods qui seront dus au fermier du château de Boëge et autres, que mieux informeront ignorés par les parties, que pour le prix de dix-neuf mille livres de Savoie et cinquante louis d'or neufs de France d'épingles, lesquels épingles ont été payés présentement en 50 des dits louis vérifiés, retirés et emboursés par les dits Pères qui déclarent les bois compris dans la dite vente avoir souffert de considérables dégradations dès la destruction du dit couvent du Voiron, au vu de moi notaire et témoins, et quant à la dite somme de 19.000 livres le dit spectable Duchêne a vendu aux dits Révérents Pères, soit à leur couvent, la cense annuelle et perpetuelle de 760 livres dite monnaie, laquelle il a promis et promet payer chaque année, et porter audit couvent à pareil jour que jourd'huy à commencer par le dit jour de l'année prochaine et ainsi continuer pendant qu'il gardera rière lui la dite somme, au payement de laquelle il ne pourra pas être contraint, sauf qu'il vienne à se trouver débiteur de deux censes entières et de laquelle cependant il lui sera loisible de se libérer en quatre différents payements égaux à la date de chacun desquels la dite cense sera diminuée d'un quart, bien entendu cependant qu'à chacun des dits payements il sera tenu payer tout ce quil se trouvera devoir d'arrérage et d'avertir le dit couvent trois mois d'avance. — Le tout ainsi convenu et arrêté entre les dites parties avec promesse de la part des dits RR. Pères de faire approuver le présent dans trois mois dès cette date tant par leur Supérieur majeur que par leur dit couvent, et de supplier au besoin Sa Majesté d'authoriser la présente vente faite en exécution de la lettre adressée par son Excellence Mr le comte de Monroux énoncé en la dite procuration...

Fait et prononcé en présence du sieur Catherin feu François Chardon, né et habitant à Boëge et d'honorable Claude feu Louis Leyat, aussi né et habitant le dit Boëge, témoins requis... Et je notaire soussigné de ce recevoir requis ai fait écrire le présent par Me Pierre François Pagnod de Viuz. Signé et expédié pour la seconde fois ce jourd'huy 19 décembre suivant. Charles-Fois Gurliat, notaire. *(Archives de M. Gaëtan Dumont).*

VI

La famille de Langin

« La famille de Langin, écrivait Charles-Auguste de Sales (1), va de pair pour le moins, avec les plus anciennes et plus illustres races ».

Gérold Ier de Langin était, au XIIe siècle, un riche et puissant seigneur. Il fonda en effet, vers 1150, l'abbaye de Bellerive, sur les bords du lac de Genève ; et, douze ans auparavant, il figura avec ses frères parmi les principaux bienfaiteurs de la chartreuse de Vallon en Chablais et du prieuré voisin de Bellevaux.

Au XVe siècle, nous trouvons Oddon de Langin parmi les quinze chefs de lance qui suivirent Amédée VIII dans l'expédition de Milan (1428) et François de Langin commandant les 800 hommes d'armes que le duc Louis de Savoie envoya au secours de Charlotte de Luzignan pour défendre l'île de Chypre contre les entreprises de Jacques, bâtard de Savoie (1461).

Le château de cette famille s'élevait sur un coteau formant contrefort sur le versant nord-ouest des Voirons. Il mesurait 150 pas de long sur 50 de large : une tour cylindrique, haute encore de 70 pieds, en indique l'emplacement.

Outre ce château, la famille de Langin possédait ceux de Buffavent et de Veigy, en Chablais, d'Orons et de Villarsel dans le canton de Vaud ; une maison-forte à Boisy sur le coteau de Ballaison, etc. La *terre de Langin* comprenait toutes les communes qui s'étendent au pied des Voirons, de St-Cergues à Lully.

Mais, dès le XVIe siècle, la fortune de cette maison déclina rapidement. Marie de Langin porta le château paternel dans la famille d'Allinge, et Philibert, son cousin, eut ses biens confisqués par les Bernois à cause de sa fidélité à son prince (1536). Veigy passa aux Suchet, puis aux Grailly de Villelagrand par mariage. Enfin, au commencement du XVIIIe siècle, les de la Fléchère et de Sales, en épousant les dernières demoiselles de Langin, héritèrent des dernières possessions de cette famille : Bardenuche et les Verrières (hameau de Veigy).

(1) *Pourpris historique.*

VII

Liste des simples religieux

Audé Vincent d'Annecy (1768). Claude Philibert (en religion père Vincent), tonsuré 21 septembre 1743 ; min. et sous-d., id.

Avrillon Jean Philippe (1637).

Bernard Hyacinthe (1693-1726). (Mes Cortagier).

Blain Nicolas, fils de Marie-J. B., de Thonon (1732-48). Avait reçu la tonsure, les O. M. et le sous-diaconat en 1732. Le 13 février 1740 il reçoit comme procureur une obligation de 16 livres annuelles que J. Cl. Gurliat, châtelain de Boëge, s'engage à payer. Le 12 juillet 1748, il donne en bail à Michel Charmot, fermier de Servette, les biens que le couvent possédait à Cusy, près d'Hermance pour la 1/2 des fruits, 2 poulets et 4 quarterons d'huile (Mes Gentil).

Blanc François (1740). Profès des Voirons, devint prieur de Chambéry (1743-46).

Brun Claude-François. Religieux (1718), sacristain (1724).

Chanterel Louis (1736). Religieux profès.

Dalbert J.-B. (1680).

Dardel Hyacinthe (1736).

Delacot Jacques (1676).

Dupraz J.-Cl. frère (1659) natif de Boëge (Reg. par. Bons).

Grassy Hyacinthe (1708-1733). Natif de Chambéry.

Guyon Claude-Louis (1768-69). Nous le trouvons ensuite à Annecy (1770-75).

Jacquemard Philippe-Marie, sacristain (1731). Fils de J.-J. Jacquemard d'Habère.

Janin Philibert (1724-39). Fils de Jacques, de Lucinge, reçu frère convers le 12 juin 1724.

Lucinge (de) Luc, procureur (1682).

Mugnier Jean-Louis, feu Jacques, de Thonon (1760). Vicaire (1768) ; religieux à Annecy (1768-77).

Perrin Vincent (1676-1718).

Peru Charles (1736), natif d'Avignon.

Petitin Henri, feu Michel, de Fessy (1729).

Raisin N. (1686).

Rivollat Dominique, vicaire (1676-80).

Ruin Pierre, frère convers (1681).

Saillet Louis (1744). Natif de Burdignin, fils de Claudy Saillet, entré en 1744.

Soujeon Claude-Gabriel, procureur (1730-31).

Vernier Jean-Antoine, dit Canet, frère convers (1647).

Vuarynot Jean-Gaspard (1659). De Ville-en-Sallaz (Reg. par. Bons).

Vulliod Joseph-Ignace, étudiant aux Voirons en 1736, y profès, devint prieur de Montmélian, et de Chambéry (1769-1772).

IV

L'ERMITAGE DE LONNAZ

A 2 kilomètres de Thonon, sur la route d'Armoy et sur cette dernière commune, on voit une tour carrée haute d'environ quinze mètres servant de grenier et tout auprès une maison d'habitation appartenant à Emile Bondaz. Ce lieu est connu sous le nom d'*Ermitage*.

Là en effet vivaient jadis des religieux ermites qui furent dépossédés et chassés par les Bernois.

Nous allons dire ici tout ce que nous savons sur l'origine de cet ermitage et sur ceux qui l'ont habité.

Les derniers jours d'octobre de l'an 1391, Amédée VII de Savoie, dit le *Comte Rouge*, chassait dans la forêt de Lonnaz ; il poursuivait un sanglier qui, depuis six années, dit la légende, répandait la terreur dans tout le voisinage. Cet animal avait « le poil si hérissé que bien sembloit avoir le dos couvert d'aiguilles et d'alènes et avoit les yeux embrazés plus que vif charbon et plus rouges que gouttes de sang ». Nul homme n'osait l'enferrer et nul chien ne pouvait l'approcher sans être grevé de male mort ; aussi l'appelait-on le *grand roy du bois de Lonne*.

Amédée VII, qui ne connaissait point la peur, s'était mis à la poursuite de la bête hurée, et désireux de se mesurer seul avec elle, il prend un sentier détourné et pique

son généreux coursier, Bremboy, qui s'élance comme l'éclair à travers les broussailles et les ronces. Tout à coup le noble animal heurte violemment du pied contre la racine d'un sapin et tombe « cul sur teste ». Le Comte est renversé sous le cheval et se fait à la cuisse une blessure étroite, mais « longue et parfonde de moult grande parfondeur ». Ses fidèles, qui le suivent à distance, accourent, le relèvent et veulent le dissuader de continuer la chasse. Loin de condescendre à leurs désirs, il remonte sur ses arçons et s'élance de nouveau à la recherche du roi de Lonnes. Il était prêt de l'atteindre, lorsqu'un noble enfant du Chablais, Jehan de Advanchier (1), plus prompt encore, fit voler au loin d'un coup de son épée le museau du terrible animal.

Rentré à Ripaille avec sa petite compagnie, le Comte Rouge refusa d'abord tout remède ; mais la plaie s'étant enflammée, il se mit au lit et ne se releva plus. Il mourut dix jours (2) plus tard, le jour de la Toussaint, moins, dit-on, par suite de la blessure qu'il avait reçue que par l'effet des remèdes qu'un ignorant médecin, Jean de Grandville, lui administra.

Quelques années plus tard, 1430 (3), Humbert de Savoie, comte de Romont, fils naturel du Comte Rouge, en souvenir du funeste accident arrivé à son père dans le bois de Lonnaz, fit bâtir dans cette forêt un petit monastère, y établit des ermites vivant sous la règle de saint Benoît et leur assigna un revenu de 80 florins, 5 sols et 8 deniers (environ 1280 francs de notre monnaie).

Amédée VIII y ajouta plus tard vingt coupes de blé à prendre tant sur la ferme des moulins d'Evian et de Féternes que sur le péage des dits lieux (1433).

(1) Avanchy n'est pas en Chablais, mais sur les bords du Rhône.

(2) Paradin, Joseph Dessaix. D'autres le font mourir le matin qui suivit sa chute.

(3) Humbert de Savoie, né vers 1370, testa le 10 décembre 1440, et mourut le 13 octobre 1443.

« *Eremitibus cenobii de Lona sub communi regula sancti Benedicti vicentibus.. per illustrem dnum Humbertum de Sabaudia comitem Rotundimontis quondam fondatos... quibus assignavit LXXX florenos V sol. et VIII denarios... Tam supra firmam molendinorum quàm pedagii Aquiani et Fisterne percipiendorum tam in blado quam in pecunia viginti cupas bladi* ». (Comptes de 1511). Il leur légua de plus des terres à Concise et à Tully, enfin la somme de 50 florins pour son anniversaire.

Chose étrange : ni Guichenon ni Besson ne disent un mot de cet ermitage, sur lequel nous avons glané les notes suivantes dans les Archives de l'évêché ou dans celles du département.

En 1470, vivaient dans cet ermitage un frère Guichard du Clos, qui reçut le diaconat le 17 mars, et le frère *Pierre Goyet*, qui en était prieur. Celui-ci ayant résigné sa charge, fut remplacé, le 1er juin de cette même année, par frère *Jean Brillat*, profès. (Archives de l'évêché).

Un autre ermite, Antoine Truffat, reçut le diaconat le 23 déc. 1486 et la prêtrise le 10 mars suivant (ib.) Par acte du 28 avril 1496, passé à Lonne même sur la place, *Jean Bellossier*, prieur de l'ermitage, Antoine Truffat et Claude Delachenal, religieux, prêtent 15 florins d'or à Jacques feu Berthet Fournier, du Lyaud, sous la cense d'un setier et demi de vin blanc, mesure de Thonon. Figure comme témoin de l'acte Humbert Jacques, de Thônes, serviteur du couvent. Louis de Maliaco, bourgeois de Thonon, notaire. (Arch. dép.)

En 1505, *Antoine Truffat* est devenu prieur. Le 10 décembre de cette année, assisté de frère Pierre de Planchamp il achète de Girard Favre de Lonay (Vailly) la cense d'une coupe de froment au prix de 10 florins d'or. Acte passé à Thonon par le notaire Jean Garnier. (Ib.)

Vers ce temps, une chapelle fut fondée dans l'ermitage sous le vocable de saint Antoine et les religieux en furent

nommés recteurs. En cette dernière qualité, ils prêtent, le 23 octobre 1508, le capital de 10 florins à Maurice Odion, d'Allinge, sous la cense d'une coupe de froment payable à la Saint-Michel. L'acte est passé à Mesinge, dans le pressoir de Jean Nasy, en présence d'Etienne Henry, de Mesinge, et de noble Christophe Herémite, d'Evian (Ib.)

Le 13 mars 1522, P. Briansat, de Luvringe (Sciez), reconnait devoir aux ermites R^ds^ Truffat, prieur, P. de Planchamp et Jacques de Vigny la cense de 9 sols pour le prêt de 9 florins. L'acte est passé à Thonon, dans la maison de Mre Mermet Milliet, doyen de Viry, Humbert Cordier, de Sallanches, notaire (Ib.)

En 1525, l'ermitage de Lonnaz était habité par les frères Antoine Truffat, prieur, Jacques de Vigny, Pierre de Planchamp et Jacques Garnier ; le 10 septembre de cette année,ces religieux élisent pour leur prieur vénérable Louis Duplâtre, religieux du prieuré Saint-Hippolyte, de Thonon, à la condition toutefois que l'élu sera tenu de prendre l'habit des ermites de Lonnaz : *ne proper diversitatem habituum difformitas in eodem heremo oriretur* ». (Arch. de l'évêché).

Cette élection fut confirmée, le 29 septembre, par R^d^ Pierre Gruet, vicaire-général du diocèse.

Onze ans plus tard, hélas ! les Bernois envahissaient le Chablais et fermaient toutes nos maisons religieuses. Notre ermitage subit le sort commun, et les ermites durent se disperser. Toutefois Louis Duplâtre continua de porter le titre de prieur de Lonnaz ; et quand il mourut, 29 septembre 1545, ce titre fut donné par l'évêque à R^d^ Claude Duplâtre, sacristain du prieuré de Lémenc. Mais l'espoir de voir l'ermitage se relever ne se réalisa point.

De l'antique ermitage il reste la tour et la maison dont nous avons parlé plus haut avec le cimetière transformé en jardin.

V

Le Pont de la Dranse

L'Ancien Pont ou Pont de Tully

La route qui relie les villes de Thonon et d'Evian, le Chablais occidental et le pays de Gavot, existe évidemment de toute antiquité ; mais elle a subi des modifications nombreuses.

Au Moyen-Age, le pont sur la Dranse s'élevait à cinq minutes en amont de Tully, au premier étranglement de la rivière, soit à l'endroit où les eaux coulant dans la direction de l'Ouest, se rejettent brusquement vers le Nord avant d'aller se mêler aux eaux bleues du Léman.

De Thonon, deux chemins y conduisaient, savoir : l'antique chemin bordé de murailles qui mène à Tully à travers les vignes, et une autre voie aujourd'hui disparue ou remplacée par la route actuelle des Vallées.

Parvenu au-delà du village moderne, au nom peu euphonique de *Branlecul*, le voyageur descendait, en suivant les méandres de la route, la berge — aujourd'hui taillée à pic — du torrent, sur laquelle s'étageaient un petit nombre d'habitations, saluait à sa droite la Maladière (1) et la croix qui la surmontait, déposait son offrande dans le tronc des lépreux ou dans le chapeau placé sur le bord du chemin,

(1) Nous parlerons de cette maladière dans notre troisième volume.

et traversait la rivière sur un pont de pierre dont la solidité paraissait défier le temps et la fureur des eaux.

A l'extrémité orientale du pont s'élevait un groupe d'habitations qui formaient le village du *Pont de Dranse*, ayant son église et son curé (1).

En sortant du village, le voyageur voyait deux routes ouvertes devant lui : celle de droite gravissant la pente escarpée du Châtelard, conduisait à Féternes par Chullien ; l'autre, encore existante, traversait le vignoble du Pont et gagnait Evian par Moeruel, Avonex, etc. (2).

Mais un jour, dans une de ses crues redoutables, la Dranse emporta le pont et ses assises ; et les voyageurs se virent obligés de traverser le torrent au gué de Vongy, jusqu'à ce que le duc Amédée VIII eût fait élever en ce dernier lieu « un beau et grand pont de pierre de dix-sept arcades de grande et belle manufacture ». (*Mémoires de Prévost, Ac. Chabl.*, v, p. 135).

A quelle date l'ancien pont fut-il emporté ? Un document, publié par Ménabréa dans son *Histoire de Chambéry*, p. 133, nous permet d'affirmer que ce fut dans les premières années du XVe siècle. Nous voyons, en effet, à cette date, les syndics de Chambéry, revenant à cheval d'Evian où ils avaient été saluer les enfants d'Amédée VIII, passer la Dranse à gué. L'un d'eux, s'étant laissé choir de sa mule au milieu de la rivière, faillit même être entraîné par les eaux.

Le deuxième pont ou Pont d'Amédée VIII

Occupé par les coûteuses constructions qu'il fit édifier à Ripaille, Amédée VIII dut, ce semble, attendre assez long-

(1) Cette église dite de *Notre-Dame du Pont de Dranse* est mentionnée dans des actes de 1303, 1376, 1405, etc. (Arch. de Thuiset). Dans son testament du 27 février 1383, le comte de Savoie, Amédée VI, lège 400 florins vieux (environ 6.000 francs), pour les réparations de ce pont. (Guichenon, III, 218).

(2) C'est cette dernière, croyons-nous, qui est appelée l'*Estraz public* dans un acte de 1467. (Arch. du château de La Chapelle).

temps avant de s'occuper de relever le pont ; car dans le compte qu'il passa, le 20 décembre 1431, avec les enfants de Perron du Pont, son architecte en Chablais (1), il n'est pas question du pont de Dranse.

Quoiqu'il en soit, à la mort d'Amédée arrivée en 1451, ce pont ne devait pas être achevé, et l'on voit son fils y ajouter trois arches. Pour couvrir les dépenses, les paroisses et les œuvres pies du diocèse s'imposèrent des contributions plus ou moins volontaires. Le 9 septembre 1459, les syndics d'Hermance, cédant à certaine chapelle tous les revenus des confréries du lieu, se réservent cependant deux prises soit récoltes : l'une pour les travaux du pont de Dranse, *pro fabricâ pontis Drancie*, l'autre pour la restauration de leur clocher. (Arch. de l'évêché d'Annecy).

Genève par contre répondit au prieur de Ripaille qu'elle ne pouvait contribuer à cette œuvre, « attendu les grandes charges que la ville supportait tous les jours » (2). Mais trois ans plus tard (20 février 1462), le duc Louis fit un nouvel appel aux syndics genevois, les priant d'engager les prieurs, recteurs et confrères de toutes les confréries qui existaient dans la ville, à convertir en un secours pécuniaire *pour achever le pont de la Dranse* l'argent qu'ils comptaient mettre à leurs dîners annuels (2).

Après la construction du pont de Vongy, l'ancienne route fut abandonnée. Ceux qui habitaient sur ses bords quittèrent peu à peu leurs demeures. Un pauvre malade, atteint de la lèpre et retenu par elle dans la maladière, demeura presque seul, isolé, privé de la vue et de l'aumône des passants, exposé par là même à mourir de privation ou de faim.

Touchés de compassion pour cette infortune, les bour-

(1) Galiffe, *Matériaux*, I, 246 et 445.
(2) Flournois, *Fragments historiques*, pages 27 et 39.

geois et habitants de la ville et commune de Thonon adressèrent à l'administrateur du diocèse de Genève, Jean-Louis de Savoie, la supplique suivante que je traduis fidèlement du latin :

« Les syndics, bourgeois et habitants de la ville et de la « commune de Thonon, vos dévoués sujets, vous exposent humblement ce qui suit :

« La maladière de Pont située près de la Dranse, et « dans le district de Thonon, avait été bâtie sur l'*ancienne* « grande route de Genève à Evian, route qui était fort « bien entretenue et reliée à travers la Dranse par un *pont* « *solide et sûr*. Mais, il y a quelques années, ce pont fut « emporté, hélas ! Dès lors la voie publique ayant été « transférée à Vongy, personne ne passe plus vers la « maladière et les habitants qui vivaient dans son voisi- « nage ont eux-mêmes émigré.

« Cependant un certain Rolet Falconod, de Publier, « a été récemment amené dans la maladière où il risque « de mourir de faim et sans secours tant par le défaut de « passants et d'habitants que par le fait de la Dranse qui, « tous les jours, entraîne le pré et les terres de la Mala- « dière.

« C'est pourquoi, Illustre et révérend Seigneur, nous « vous supplions pour l'amour de Dieu de vouloir bien « dans votre générosité avoir compassion de ce lépreux « et permettre qu'une quête générale soit faite dans le « diocèse par des personnes munies de lettres de recom- « mandation signées de votre main et adressées aux pré- « dicateurs et aux curés, afin que l'on puisse trouver l'ar- « gent nécessaire pour transférer la dite maladière le long « de la nouvelle voie.

« Et le pauvre lépreux et les dits suppliants prieront, « jour et nuit, le Très-Haut, pour la prospérité de Votre « Grandeur (1). »

(1) « Exponunt vobis humiliter humiles vestri subditi sindici burgenses et incole ville et communitatis Thononii. Verum cum maladeria pontis prope

Le pont d'Amédée VIII était si étroit que deux voitures ne pouvaient s'y croiser. A diverses reprises, ce pont fut allongé, si bien qu'au commencement du XIXe siècle il comptait 24 arches et en 1854, 26 arches d'une longueur totale de 353 mètres.

Dans les premières années du XVIe siècle, le bailli du Chablais, J.-M. Rosey, fit mettre sur le parapet Sud, à la neuvième arcade à partir de Thonon, une pierre de 85 centimètres de hauteur portant, gravés sur sa façade principale, la Croix de Savoie avec le millésime 1512.

1512
A. I. M. ROSEI
M. M.
P. S. (1)

Cette pierre, qui était surmontée d'une croix, symbole

Dranciam districtus Thononii tempore quo constructa fuit per locum sue situacionis erat publicus transitus a Gebennis versus Thononum et Aquianum. Itaque ferratum ponsque super dicto fluvio potens et securus nunc vero et a pluribus annis citra ob diruptionem dicti pontis et transmutacionem dicti itineris in Vongiaco presencialiter cursum habentis publicum in dicta maladeria nullus habetur transitus sed locus limitrophus undique depopulatus. Ecce, illustris reverendeque domine, quod a parvo tempore citra in ipsa maladeria fuit rendutus virga Dei lepre morbo flagellatus Roletus Falconodi de Publier qui causantibus transitus et populi deffectibus eciam tam evidenti periculo dicti fluvii per quem prata et modice possessiones dicte maladerie dietim rodiuntur, fame perit, Et si Deo volente vite emicteret exitum a quoquam non succurreretur. Supplicatur igitur humiliter quatenus Dei amore et pietatis intuitu si placet dignemini per vestras licteras et alias necessario placitorias sibi leproso indulgere et indulgeri pro vobis justicie ministros inferiores facere questam in vestra diocesi generalem cum licteris mandatis predicatoribus et ecclesiarum rectoribus caritative recommandatoriis ad finem quod mediantibus Christi fidelium elemosinis dicta maladeria in predictum publici transitus locum transmutari possit et in loco eminenti platus consuetus affligi. Et ipse pauper leprosus dictique supplicantes pro statu vestre dominacionis Altissimum die noctuque deprecabuntur quam conservet Altissimus. (Archives de l'évêché d'Annecy).

Concurremment avec le pont d'Amédée VIII, il existait à Tully, au XVIe siècle, un pont de bois qu'une crue emporta. Enfin dans les premières années du XIXe siècle, on songeait à construire un pont de pierre près de l'emplacement de l'ancien. Mais ce projet rencontra tant d'opposition de la part de la ville de Thonon, qu'on dut l'abandonner.

(1) Cette pierre, étant restée couchée sur le pont (1902), l'inscription s'est effritée, et la date seule demeure lisible (Note de M. l'abbé Feige).

de protection et d'espérance, servait de limite entre les communes de Thonon, de Marin et de Publier.

Si l'on en croit les notes de M. Mudry, curé de Publier, les Bernois, dans leur invasion de 1536, firent sauter les quatre premières arches du levant et les trois premières du couchant du pont; mais ils remplacèrent plus tard celles-ci par deux grandes arches et refirent les quatre autres de concert avec les Valaisans.

Vers la fin du même siècle, une crue subite de la Dranse emporta le milieu du pont. Afin de rétablir les communications, on établit sur les arches écroulées une passerelle en bois; et c'est sur cette passerelle que, durant l'hiver de de 1596, François de Sales traversa plusieurs fois le torrent pour aller célébrer la messe à la chapelle Saint-Etienne de Marin. A la passerelle on substitua un pont de bois, puis on reconstruisit les arches dans leur forme première (1608-1612) aux frais tant du gouvernement que de la province et de la ville de Thonon. (o)

En 1790, une nouvelle crue emporta deux arches (1) que l'intendant Pescatore fit rétablir deux ans plus tard en les élargissant. — Au milieu de ces deux arches, il fit placer une pierre monumentale portant avec des sculptures une inscription dont il ne reste que le millésime 1792.

En 1815, ce pont fut le théâtre d'une escarmouche entre les Français venant de Thonon et les Piémontais. Bien qu'ils eussent barricadé le pont, ces derniers, inférieurs en nombre, ne soutinrent pas le choc et se retirèrent en toute hâte; mais ils furent atteints à Amphion et fait prisonniers (21 juin).

Outre le renflement datant de 1792, le pont de Dranse en présentait deux autres, dont l'un exécuté en 1844 par l'intendant Sage aux frais de la province.

(1) C'était les 11e et 12e arches à partir de Thonon.

(o) En 1754, on songeait à augmenter le pont sur la Dranse: dans ce but, la taille fut augmentée. Le 6 Janvier par livre (Congrès d'Annecy, 1901)

Le troisième pont ou pont actuel

Malgré ses agrandissements successifs, le pont d'Amédée VIII était vraiment incommode et insuffisant ; le commerce en réclamait un autre.

Le gouvernement impérial fit donc construire à côté et au sud de l'autre, un beau pont neuf à trois magnifiques arches avec une digue en amont. Commencé en 1868, ce pont ne fut achevé qu'en 1871, il a coûté 150.000 francs. L'entrepreneur fut un nommé *La Douceur*, le même qui avait construit le pont sous Armoy et lui laissa nom.

Du pont d'Amédée VIII, détruit en partie, il reste encore de nombreuses arches.

VI

LE CHATEAU DE LA CHAPELLE-MARIN

Cet article, que nous avons quelque peu modifié, a paru dans la Revue Savoisienne, *année 1897.*

Le voyageur qui se rend de Thonon à Evian-les-Bains, aperçoit, dominant l'entrée orientale du pont de la Dranse, un castel dont les blanches murailles se détachent sur le ton vert des grands arbres qui l'entourent. Ce castel, habité par les descendants de l'illustre famille de Blonay, est de construction moderne : il a été bâti, dans la première moitié de ce siècle, sur les ruines d'un antique château dit de la *Chapelle*, ou de la *Chapelle-Marin*, ou encore de la *Chapelle-lès-Thonon*, parce que, dans son voisinage, s'élève une chapelle d'apparence modeste, il est vrai, mais vénérable tant par son antiquité que pour avoir abrité sous son toit le saint Apôtre du Chablais (1).

Commandant le gué de Vongy et le pont jeté sur la Dranse en amont de Tully, ce château surveillait les communications entre le bas Chablais et le pays de Gavot ou le Valais.

(1) Cette chapelle, dédiée à St Etienne fut jadis (1471-1533) le siège d'une très petite paroisse soit annexe de celle de Publier. C'est, croyons-nous, cette chapelle dite Sulinge, ou mieux Sissinge, que Pierre de Savoie céda en 1266, aux prieurs de Thonon et de Bellevaux (Reg. Gen.) Comme cette paroisse, en 1533, ne comptait plus que deux feux et que son église tombait en ruines, le pape Clément VII l'unit à la paroisse de Publier.

C'était un carré long de 69 pieds de roi sur 54, protégé au N.-O. par la déclivité du terrain et par des murailles de 6 pieds de large flanquées de deux tours carrées, au sud par un fossé profond derrière lequel s'élevaient deux tours rondes et une muraille de dix pieds d'épaisseur (1). Il fut détruit à une époque inconnue mais reculée ; pour le remplacer, les seigneurs de la Chapelle bâtirent, à 3 ou 400 mètres plus au S.-O., une maison forte dont il reste encore une tour ronde avec un four.

Cette seigneurie semble avoir appartenu tout d'abord à une famille noble du nom de La Chapelle. On voit en effet, le 17 juillet 1279, un noble Girod de La Chapelle, ratifiant une donation faite par Mre Hugues d'Allinges, chanoine de Genève, accorder à l'abbaye d'Aulps le droit de prendre l'eau de la Bezière du battoir qui est sous la chapelle et de la conduire sur les terres dudit noble Girod et de ses frères jusqu'à la grange de la Genevray. (2)

Mais à la fin du même siècle, la Chapelle-Marin était devenue la propriété du comte de Savoie, Amédée V, qui demanda à l'échanger contre la seigneurie d'Yvoire.

Par son château-fort, ses murs d'enceinte et ses franchises, par sa position à l'extrémité du promontoire qui sépare le petit et le grand lac, Yvoire avait alors une certaine importance, car de son port les galères du Comte pouvaient facilement guetter et chasser les embarcations qui auraient essayé de franchir la passe. C'est pourquoi Amédée V, en guerre avec le Dauphin qui possédait le port d'Hermance, jugea que la possession d'Yvoire lui serait d'une plus grande utilité que celle de la Chapelle-Marin.

La seigneurie d'Yvoire appartenait alors à François, Isabelle, Companie et Richard, enfants pupilles de feu noble Anselme, Nantelme ou Nantelin de Compeys qui, dans des actes de 1264, 1288 et 1293, se qualifie « *dominus de Aqua-*

(1) Notes de M. Mudry, curé de Publier.
(2) Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, n. 932.

ria » et qui avait épousé en premières noces une Marguerite de Theys, en deuxièmes noces une Uranie de Pontverre.

S'étant abouché avec le tuteur des enfants d'Anselme, Ve Henri de Compeys, ainsi qu'avec leurs oncles maternels Richard et Guillaume de Pontverre, et plusieurs autres de leurs parents, le comte de Savoie proposa de leur donner en échange d'Yvoire, des biens d'un revenu supérieur.

Après de longs pourparlers, il convint de céder :

La maison-forte de la Chapelle,

La mestralie de Thonon,

66 hommes taillables de Marin et des environs, avec leurs tènements, et

Diverses censes en argent ou en nature, savoir : entre autres un muid d'avoine dû par le Chapitre de Montjoux sur la dime de Larringe, 26 sols dûs par Pierre d'Anthier, etc.,

Enfin la juridiction omnimode avec tous les droits qu'il pouvait avoir entre le ruisseau de la Châtaigneraie autrement dit de la Ruinaz du levant, le chemin d'Amphion au gué de Vongy de bise, la Dranse du couchant, et du midi, une ligne allant dès le pont de la Dranse, en amont de Tully, au nant de la Ruinaz par Chullins, le ruisseau de Maravant, la pierre Curseille et la besière des moulins de Darbon (1). Le Comte ne se réservait dans ces confins que les hommes de Pont, Thomas de Champange damoiseau et ses frères, Jacquet de Champange damoiseau et deux autres tenanciers.

Cet acte d'échange fut passé au Bourget, près Chambéry, le 29 août 1306, en présence de Hugues de Choudens, chevalier, de Julien Proceys de Saint-Maurice-d'Agaune, jurisconsulte, de P. Curband de Villeneuve, etc. (2)

(1) Le territoire cédé comprenait donc Sussinge, le Pont (aujourd'hui disparu), Chulins, Marin, Marinel, Moernel, Murat, Rovachaux, hameaux de Marin, Champange, la Chapelle, Sussinge, Avonex, Amphion, Bissinge et Publier, hameaux de la commune de ce nom.

(2) La copie de cet acte, que nous publions plus loin, n'est pas authen-

Des nouveaux seigneurs de la Chapelle l'un, François, après avoir été châtelain de Martigny, gouverneur de Montreux, 1333, major de Viège, 1339-1348, mourut dans les guerres du Valais, et sa veuve, Isabelle de Blandrate, fut elle-même, avec son fils Antoine, tuée par les patriotes Valaisans le 3 novembre 1365.

L'autre, Richard, forma la branche des Compeys-Gruffy-la Chapelle. Son petit-fils, Jean de Compeys († 1457), conseiller intime du célèbre Amédée VIII, laissa de nombreux enfants, dont quatre furent d'Eglise : le cinquième, Amédée-Bon, eut Gruffy et Prangin ; le sixième, Philibert, eut la Chapelle avec Draillant.

Dans la lutte des nobles savoyards contre les favoris d'Anne de Chypre, Philibert suivit le parti de Philippe-Monsieur et fut l'un des principaux acteurs du drame sanglant qui se passa dans le château de Thonon, les premiers jours de juillet 1462.

Les nobles conjurés, ayant résolu la mort des deux principaux favoris (le maréchal de Saint-Sorlin et le chancelier de Valpergue), se réunissent dans la maison-forte de la Chapelle, au nombre de 80 à 100 chevaux renforcés par 30 archers amenés de Genève.

A la tombée de la nuit, Philibert de Compeys et son cousin Antoine de la Pallud, dit Varembon, seigneur d'Escorens, descendent à Thonon afin d'étudier le terrain, et reviennent dire que le chancelier et Saint-Sorlin sont couchés au château. Comprenant qu'avant d'arriver à leurs victimes, il faudra violer la demeure du souverain, plusieurs conjurés montrent de l'hésitation. Mais Philippe-Monsieur par ses larmes et ses instances les entraîne.

Vers les 4 heures du matin, on part de la Chapelle et l'on arrive bientôt à la porte du château ducal. D'Escorens heurte, criant : « Ouvrez à Philippe-Monsieur ». A ces mots, le portier ouvre la grande porte. Les conjurés

tique et renferme deux ou trois fautes grossières, mais les détails circonstanciés, qu'elle nous donne, méritent d'être rapportés.

entrent, et conduits par le bâtard de Rochechouart, ils pénètrent jusqu'à la chambre du maréchal de Seyssel où le chancelier, son fils et Saint-Sorlin entendaient la messe. Trouvant l'huis fermé, d'Escorens heurte de nouveau, disant : « Ouvrez à Philippe-Monsieur ». — « M'assurez-vous », crie Seyssel de l'intérieur. — « Oui, vous », répond Philippe. La porte s'ouvrant aussitôt, les conjurés se précipitent dans la chambre. Le bâtard de Rochechouart saisit Saint-Sorlin pendant que d'Escorens et Pierre de Chissé enfoncent la porte d'un retrait où le chancelier et son fils s'étaient jetés, et les remettent tous deux à Pierre de la Frasse qui les emmène hors du château. A ce moment, le bailli de Vaud venant dire à Philippe-Monsieur que son père le demandait, Philippe, avant de quitter la chambre, dit au bâtard de *dépêcher* Saint-Sorlin, c'est-à-dire de le poignarder, ce qui fut fait. Quant au chancelier, conduit à Morges et jugé par un tribunal choisi par le prince rebelle, il se vit condamné à être noyé dans le lac.

Le seigneur de la Chapelle continua de partager la fortune de Philippe-Monsieur. Arrêté en même temps que celui-ci par les archers de Louis XI, il demeura pendant trois années enfermé dans la forteresse de Chinon, devint plus tard gouverneur de Nice (1478) et mourut sans postérité.

Amédée-Bon, son frère et son héritier, eut de son épouse, Guigone de Montbel (1), deux filles et deux fils. L'aîné, Sébastien, laissa également deux fils : Georges, prieur de Megève, et François.

Ces derniers, ainsi que leur mère, Françoise de Montchenu, paraissent s'être conduits en véritables enfants prodigues. Aussi voit-on François vendre successivement toutes ses seigneuries, savoir : Prangin (1505) ; Draillant, acheté par le seigneur de Lullin (1519) ; Gruffy, vendu aux frères Mareschal (1522), et la Chapelle, qu'il vendit pour

(1) Les deux époux étant parents au 4e degré obtinrent dispense le 20 décembre 1468. (Archives de l'évêché d'Annecy).

1.800 florins d'or à Nrs Charles, Jean et François de Saint-Jeoire (7 avril 1518) (1).

La seigneurie de la Chapelle demeura dans la famille des nouveaux acquéreurs près de trois quarts de siècle. Pendant ce temps, le pays de Gavot fut occupé par les Valaisans (1536-1569) et ravagé par les Berno-Genevois (1589-1591). Dans l'une de ces expéditions, ceux-ci démantelèrent la maison-forte de la Chapelle qui appartenait à François-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance et gouverneur des Allinges pour S. A. Charles-Emmanuel (2).

Mourant peu après (1595) sans postérité, le baron d'Hermance laissa son hoirie à Nr Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully et mari de sa sœur Jeanne-Andréanne.

François-Melchior de Saint-Michel, fils de ce dernier, reconnut, le 23 janvier 1605, tenir en fief noble de S. A. : « sa maison-forte de la Chapelle à present ruynée par la guerre fors la tour ronde servant de prison et pingonière, le four et certain bastiment auprès avec la grange novellement construicte ès murallies de la maison avec ses

(1) Non content de dévorer sa fortune, le seigneur de la Chapelle paraît s'être mésallié. Nous voyons en effet, vers cette époque, un noble François de Compois, seigneur de la Chapelle, épouser « honeste Pernette Pernot », de Vy, près Nyon, qui lui donna deux fils, Jacques et Nicolas, morts tous deux avant leur mère. Celle-ci, convolant en secondes noces, eut de son mari, J. Bellossat, de Boëge, une fille Etienna, qui, par acte du 15 mai 1597, passé devant l'église de Douvaine, vendit à Nr Ant. de Saint-Michel, seigneur d'Avully, « tous les fiefs, hommes, hommages... et tous aultres biens qui à la dite Etienna, comme héritière prédite des dits nobles de Compois peuvent competer et appartenir rière la seigneurie et juridiction de la Chapelle en quel lieu ils soient..., tout ainsy que par cy devant le dit feu noble François de Compois et par conséquent les dits nobles Jacques et Nicolas, ses enfants, l'ont tenu, joui et possédé ». Etienna était alors mariée à Nr Jacques Mestral, dit de Cotins. Jacques de Compois, frère utérin d'Etienna, avait épousé une Claudine Dubouloz, dont il n'eut pas d'enfants. Par sentence du 4 décembre 1589, les seigneurs de Berne, comme baillis de Nyon, adjugèrent son hoirie à Pernette, sa mère, sous charge de pension à sa veuve.

(2) Depuis lors, les seigneurs de la Chapelle habitèrent une maison forte qui existe encore en grande partie, à 3 ou 400 mètres S.-O. de l'ancien château.

entrées, issues et fossaux, et le boys qui est sous la dite maison, etc... »

Françoise de Saint-Michel, fille unique du reconnaissant porta la seigneurie de la Chapelle à son mari, Victor *Scaglia*, marquis de Calluso et de Verrüe.

Plus tard, nous voyons cette seigneurie passer aux Ferrod du duché d'Aoste (1714), puis à S. E. Claude-Louis de Blonay, qui, par acte du 31 octobre 1755 (Perroud, notaire), l'acheta, ainsi qu'Hermance, de l'hoirie Ferrod (1).

Vendue à la Révolution comme bien national, la Chapelle fut acquise, pour 30.000 livres payables en assignats, par MM. Anthoinoz, de Thonon, qui firent élever sur les ruines de l'antique maison-forte une maison carrée à un étage, et revendirent, en 1867, au baron François de Blonay. Ce dernier éleva la maison d'un étage et fit bâtir le beau donjon carré qui la borne à l'ouest et qu'habite actuellement son fils cadet, Henri de Blonay.

Echange entre le comte Amé V et les nobles de Compeys

Nos Consilium Ill^mi principis dni nostri dni Amedei Sabaudie ducis cum eo residens notum facimus universis quod nos vidimus legimus et de verbo ad verbum inspeximus quandam literam pargamineam nobilium francisci Richardi et Isabelle *et Compagnie* (2) liberorum domini Ansermi domini de Hermencia militis quondam receptam per Guillermum de Castellione notarium et juratum curie domini officialis geben. datam apud Burgetum quarto calendas septembris anno domini tercentesimo sexto sigillatam duobus sigillis quorum unum est cere rubre et est sigillum prefati dni nostri. aliud est cere viridis et est sigillum dicti dni officialis curie geben. que litera pargamenea continet in effectu permutationem factam inter prefatos liberos unacum dno

(1) Dans son testament du 9 juin 1762, Claude-Louis de Blonay légua un capital de dix mille livres, destiné à préserver du froid sur ses terres « les personnes pauvres, les infirmes et les enfants au-dessous de neuf ans. »

(2) Un peu plus bas, au lieu de : *et Compagnie*, on lit : « *de Champagniaco*. Nous croyons que dans les deux cas, il faut lire : de Compesio. On trouve cependant en 1302 une Compagnie de Compeys mariée à N^e Amé de Féterne.

Henrico de Compeis tutore et curatore... ex una parte et inter recollende memorie illustrem principem dnum nostrum Amedeum tunc Sabaudie comitem avum paternum dicti dni nostri Sabaudie ducis moderni ex parte altera de domo forti *Hermentie*... (1) et de domo forti de Capella etc. prout plenius continetur in litera dicte permutationis pro parte nob. Johannis de Compesio filii nob. Petri de Compesio domini de dicta Capella nobis oblata, sana et integra... et super hoc... de eadem litera fieri fecimus per secretarium subscriptum presens transsumptum vidimus et exemptum, cujusquidem litere tenor sequitur de verbo ab verbum.

Nos Amedeus comes Sabaudie notum facimus universis pres^m^ literam inspecturis quod cum domus fortis de *Hermencia* [illegible] et villa ejusdem loci spectaret ad Franciscum Richardy (*sic*), Isabellam de *Champagniaco* liberos dni Ansermi dni de *Hermancia* militis quondam qui predicta tenebant a nobis in feudum. que domus et villa magis erat nobis utilis et necessaria quam dictis liberis, dno Henrico de Compey curato de Armoy tutore et curatore dictorum liberorum, dno richardo de ponte vitreo milite, Vulliermo de ponte vitreo avunculis dictorum liberorum et pluribus aliis amicis, agnatis et cognatis eorundem et ipsi nobiscum tractamus ad invicem super permutatione fienda de predictis. ità quod predicta ad nos devenirent et nos ex causa dicte permutationis eisdem liberis daremus alias res ex quibus possent habere uberiorem utilitatem quam haberent de rebus superius nominatis.

Sic quod post diversos tractatus ad hoc finaliter est deventum quod dicti liberi et dicti dnus Henricus tutor et curator tut^o^ et curat^o^ nomine de consilio et consensu prefat^m^ dnorum Richardi, Vulliermi et plurium aliorum amicorum dictorum liberorum titulo perpetue permutationis et perpetui excambii tradiderunt, cesserunt et concesserunt nobis recipienti nomine nostro, heredum et successorum nostr^m^ prefatam domum de *Hermencia* et villam ejusdem loci una cum omnibus pertinenciis et appendentiis earundem cum omni jure, imperio et jurisdictione eisdem liberis competenti in predictis vel ratione predictorum et cum hominibus *Hermencie* et tenementis eorum et generaliter unacum omnibus bonis et juribus que dicti liberi habent vel eis competunt inter et infrà confines infrascriptos, videlicet a villa Jussiaci Episcopi tendendo per bellam rippam usque ad medium lacum et a predicta villa Jussiaci usque ad montem de Ballesone et ab inde

(1) Par une erreur inconcevable ou par malice, le copiste a mis *Hermencia* pour *Aquaria*.

tendendo per stratam dicti montis usque ad nantum de marclaz et descendendo per dictum nantum et per pontem ipsius nanti usque ad medium lacum in quibuscumque predicta bona et jura consisterent tam in hominibus talliabilibus, censis, terris cultis et non cultis, servitiis, usagiis, aquis, aquarum decursibus, furnis, molendinis, pascuis, nemoribus, jurisdictionibus, mero et mixto imperio, jurisdictione quacumque...

Quare Nos scientes et sponte, non vi, non dolo, non metu inducti nec ab aliquo circonventi, sed considerata nostra evidenti utilitate recipiendo excambium et permutationem dicte domus et rerum predictarum damus, cedimus et concedimus titulo et ex causa permutationis perpetue et irrevocabilis pro nobis et successoribus nostris prefatis liberis et dicto dno Henrico tutori et tutorio nomine eorumdem recipienti nomine eorumdem heredum et successorum suorum bona et jura inferius declarata.

Primo domum fortem de Capella cum introitu ipsius domus desuper veniendo de novem pedibus latitudinis unacum fossalibus prout dona ? terralis externi scendit per circum circà dictam domum usque ad nuces Aymonis de Novassella subtùs domum unà cum nemore quod est subtus dictam domum usque ad dictos nuces unacum predictis coherentiis (quas) habuimus pro excambio a dicto Aymone de Novacella domicello.

Item damus et concedimus eisdem ut supra totam mistraliam de Thonon cum omnibus juribus et pertinentiis dicte mistralie.

Item homines talliabiles infrascriptos et eorum tenementa et omnia et singula in quibus nobis tenentur : primo Johannem Cheney, Aym. Albi de capella, perretum gouver, ferrodum de Sissingio, And^{m} Macherel de Champengio, Joh^{m} pariat, Aymonem fratrem ejus, Petrum Alby, Jaquetum Morand, heredes Joh^{is} Saubon, Girardum Cornu, Hug. Cornu, Hudricum Taluz, dictum Bugniet, Pet. de la Praz, Jaquetum Lombard, heredes petri Clerici de Murat, Util. Vulliermi du murat, Bonumfilium du Murat, heredes Bessonis du murat, heredes Vauteri, Ansermum Aygly, Girardum Demoeruel, Perretum Donzel, Boccardum de moeruel, Joh. du Gerdil, Roll^{m} Dugerdil, Vull^{m} de rovachaulx, Garinum et Aym^{m} fratres ejus, Jaquetum filium Cecilie dicte Foviataz, heredes Albergini dicti Martine, Joh. Pouget, Joh^{m} filium Juliane, Hudricum de cresto ejus filium, Joh. Boucet, Joh. Concelliere, Jaquetum Cullierери, Petrum Brothier, Girodum Darmuis, Hugon. filium quondam Mermodi, Reymondum de Publier, Petrum fratrem ejus, Beatricem uxorem Hudrici Macherel, Perrerium Macherel, heredes P. Macherel, Humb^{m} Derria alias de Poseys, Merm^{m} Derria, Joh. Derria dictum Frossard, P. Dusouzon, P. Pellissier, P. Forcul, Mich^{m} Fornier, Martinum

Frocier, heredes Petri Mabeu, Perretum Vellaz, et Mart^m Villars unacum omni posteritate predict^m hominum et quicquid haberemus in predictis hominibus et probis mullieribus supradictis et eorum universis et singulis tenementariis.

Item damus eisdem liberis ut supra et ex causa predicta homines liberos et censitos infrascriptos et quicquid possumus habere in eisdem, videlicet Mart. Costard, Amed. Feaz, Am. Berra et Joh. ejus filium naturalem, Petrum filium Jaqueti Demoeruel, Gir. Brothier, Petrum dictum Gagny, Merm. Bovet, Vull. Jacobi de Cissingio, heredes Petri de Vacheresse, de Marinello, heredes Ferrerii de Rovachaux, Girardum Maclet de Meyserier unacum omnibus hominibus talliabil. et censitis nostris infra confines infra scriptos. — Item 17 denarios redditus quos nobis debent Joh. Pictet et participes. Item 18 den. redditus q^s n^s d^t Martinus Clericus de Marinel. Item sex cupas frum^ti et 2 solidos et 2 denarios redditus q^s n^s d^t Jaquetus et Petrus Lombard et participes. Item tres cupas avene census q^s n^s d^t relicta Joh. Velet et participes. Item 12 den. census q^s d. Girardus de Massinge et omnia que n^s d^t homines infrascripti, videlicet Nicodus de Massinge debet nobis 12 den. Martinus de Curia, 12 den., Perretus Beguinus, 7 den., Emericus Decombas et participes, 14 den., Joh^s Rodulphi, 7 den.; Perretus Tissot 14 den. et 2 cupas avene ; Emer. Boelaz et participes 4 sol. et 2 cupas avene. Albergum de Avonex 14 den. et corvatas et bastimentum ; Nicol^s Salamnar 12 den. ; Girardus Nigri et participes 2 cupas avene ; Joh. Rolaz 3 sol. et dimid^m sextarium vini ; Hugo Cecipria unum modium avene vel decem solid. geb. Perretus Baddou pro terra Petri Albi 6 den. Joh. Chapperon 12 den.; Petrus filiius Laur^tii de Champengio pro *furno* de Champengio et alio censu 15 solid. 4 den. Joh. Reymundi et participes novem den. ; Vulliermus de Hons pro terra Joh^is de Murat 3 sol. Quarteronus du Flons pro eodem 3 sol. Aymo de Novasella pro eodem 6 sol. Boverius Rufferii 14 den. Heredes Jaq^ti Regis pro campo juxta le *maravant* 4 cupas frumenti. Item Vull^s Boveri et participes 2 sol. 5 den. et 4 cupas frumenti. Illi *de monte Jovis* pro decima Laringii unum modium avene. Item Jaquetus de Petra de Ancyon, homo noster 22 sol. Petrus de Anthier de Thovaci 26 sol. Item... que nobis debentur suprà molendinum nominatum de Darbon cum pertinentiis juribus, aquagiis et aquarum decursibus dicti molendini.

Item damus eisdem et concedimus ut suprà albergum Admoudrici Viezo talliabile. Item modium unum et unum receptum (*sic*) in q^s n^s tenetur Girardus Ducloz de Marinello et participes. Item 3 sol. et 6 den. q^s n^s d^t Amed. Feaz. Item heredes Hud^i Machirelli 4 cupas f^ti. Homines Maringlier 5 cupas f^si. Liberi Joh^is

Rufferi 3 cupas f^ti et 3 avene. Heredes du Vuagnoux unam octavam f^ti. Thomas de Maravant et participes unam octavam et dimidiam. Joh^es de Molaz unam cupam bladi. Perretus Mariollaz unam cupam bladi. Item heredes Vull. Boverii talliabilis. Item 19 posas terre arative et octo seyturatas prati in territ^o Champengii et Maringii quas et que unacum predictis albergamentis Picteti, Amoudrici Viezo et omnium in hac clausula contentorum habuimus in excambio a Vulliermo Decresto burgensi nostro Aquiani. Quosquidem homines nostros supradictos universos et singulos talliabiles et censitos unacum omnibus abergamentis et tenementis eorum et cum omnibus et singulis talliis, servitiis et usagiis et aliis quibuscumque in quibus nobis et quacunque ex causa tenentur damus et concedimus liberis predictis nomine et ex causa excambii supra dicti et tunc generaliter.

Et specialiter jura, dominia et quasi, merum mixtum imperium et omnimodam jurisdictionem quas et que habemus et habere possumus et nobis competunt... inter et infra confines inferius declaratos videlicet a nanto de Chastagnereaz dicto ruynaz venientem per inter Bissingium et publiacum versus lacum tendendo per stratam publicam subtus Ancyon usque ad vadum de Vongier et ab ipso vado veniendo superius usque ad pontem Drancie et a dicto ponte ascendendo superius per juxta crestum de cucloz videlicet per viam publicam de combis tendendo per juxta viam de Chulins et per territorium de les Chilies et ad ipso loco usque ad nantum de Maravant tendendo per ipsum nantum usque ad viam publicam tendendem a Champengio versus Fisternam et ab ipsa via tendendo versus petram Cursillie et ab ipsa petra tendendo per inter villas Champengii et Marningii usque ad petram que est junctura duarum publicarum viarum de Chosalles et ab inde tendendo usque ad exclusum dicti Molendini de Darbon descendendo per juxta bezariam ipsius molendini et per nantum juxta dictum molendinum per inter Publiacum et Bissingium usque ad predictam viam publicam tendendo ab Aquiano versus pontem Drancie per subtus de Ancion, et generaliter quicquid habemus et habere debemus infrà confines predictos in villis infrascriptis, vid. in villis de Ponte Drancie, de Chulins et de Bissingio. de Capella, de Cissingio, de Avonex, de Marin, de Rovachaulx, de Murat, de Marinello, de Moeruel, de Publier, de Ancion, de Champengio in quibuscumque predicta consistant in terris cultis et non cultis, pratis, vineis, nemoribus, arboribus, talliis, censibus, servitiis, usagiis, aquis, aquarum decursibus, furnis et molendinis, pascuis, pasqueragiis, complentis (*sic*), curvatis, exhactionibus, calvacatis, jurisdictionibus, mero mixto imperio, jurisdictione quacumque cum omnibus bannis, aliis

juribus quocumque nomine censeantur. Retentis dumtaxat nobis et nostris heredibus infra confines predictos omnibus hominibus de ponte Drancie et de villa ejusdem loci, exceptis Johanne Corlaz et liberis ac heredibus petri Forcur et retentis nobis ut supra Tboma de Champengio domicello et fratribus suis domi cellis et Jaqueto filio quondam Hugonis de Champengio domicello unacum omnibus eorum tenementariis.

Hoc acto inter nos ex una parte et dictum dnum Henricum nomine quo supra ex altera quod dicti liberi et eorum successores habeant et habere debant merum mixtum imperium et jurisdictionem omnimodam et super omnes homines et feminas cujuscunq. sint sive sint.. religiosorum sive quorumlibet aliorum prout nos generaliter ante presentem permutationem infra dictam terram habebamus, exceptis hominibus quos supra retinuimus in quibus una cum bonis et tenementis eorum omnem jurisdictionem omne imperium retinemus. Item actum est quod nos habeamus omne dominium et jurisdictionem nobis retinemus super omnes res hominum nostrorum morantium ad presens extra dictos confines superius nominatos.

Item actum est quod dicti liberi et eorum posteritas habeant et nos eis concedimus merum et mixtum imperium omnimodam jurisdictionem etiam extra dictos confines in et super omnes homines liberorum (predict^{m}) tantum et in res et bona etiam dictorum hominum per totum territorium de plano de Ancion et de Genevreaz a predicta via subtus Ancion usque ad lacum et in omnibus bonis et rebus que et quas homines quondam nostri qui modo sunt dictorum liberorum morantes infra dictos limites habent ad presens alibi videlicet extra confines superius declaratos.

Item actum quod si homines dictorum liberorum aliquid commiserunt seu fore fecerunt quod absit extra dictos terminos seu confines in districta nostra (*sic*) videlicet in rebus vel infrà res quas ipsi habent ad presens extra dictos confines banna et punitio ad dictos liberos pertineat, ita tamen damnum sive injuria eis passum vel passa competenter debeat emendari — et e converso sl homines nostri in rebus vel infra quos ad presens habent infra dictos confines deliquerunt seu commiserunt, bannum et punitio ad nos debent pertinere et passis damnum vel injuriam emenda fieri debeat competenter. Item tradimus eisdem et concedimus omne dominium et imperium in abergamentis cheneis? et tenementariis ipsius tam in confinibus predictis quam extrà.

Item actum est ut suprà.. quod omnes homines et habitantes infra dictos confines habeant eundem usum et idem jus utendi et pascendi in pascuis et nemoribus tam infra dictos confines

quam extra et quod ipsi consueverunt habere ante presentem permutationem. temporibus retroactis. et e converso homines nostri habeant infra dictos confines illum usum in predictis quem habere consueverunt ante presentem permutationem. preterea actum est ut suprà... quod dicti liberi et posteritas eorum in perpetuum habeant et habere debeant... jus scindendi et capiendi ligna in nemore mortuo de lonna et alio nemore et ipsa ligna deportandi pro affuagio suo, ità tamen quod ab incisione quercuum et aliorum arborum fructum ferentium debeant se penitùs abstinere.

Item actum est... quod nos vel successores nostri nullo modo possimus vel debeamus recipere aliquem hominem talliabilem ipsorum in burgensem vel juratum alicujus ville nostre et hoc promictimus non facturos. Item... quod nos debemus et tenemur compellere homines et habitantes de Larringio ad molendum in dicto molendino de Darbon.

Preterea actum est ut suprà quod omnia predicta et singula in superioribus contenta que nos tradimus et concedimus nomine presentis permutationis sint et esse *debeant de feudo nostro ligio* et pro eis fiat et fieri debeat nobis et nostris successoribus homagium ligium. Dictus dnus Anricus nominibus quibus supra, dnus Richardus et Vulliermus de Pontevitreo predictis nominibus stipulantes promiserunt se facturos et curaturos quod predictus Franciscus predictam recognoscet de feudo nostro et pro predictis nobis vel nostris vel heredi nostro homagium faciet quam cito venerit ad tempora pubertatis.

Quibus sic actis et conventis ut supra, nos dictus comes scientes et prudentes ut suprà et certi, ad hoc deliberatione diligenti prehabita super dictis permutationibus fatemur et confitemur dictam permutationem nobis et nostris successoribus fore *utilem et necessariam* et prefata bona et jura per nos ex causâ dicte permutationis tradicta et concessa ut superiùs... volentes transferre in dictos liberos, devestimus nos de eisdem pro nobis et successoribus nostris et dictum tutorem et curatorem recipientem nomine et ad opus dictorum liberorum heredum et successorum suorum *investimus* per traditionem presentium licterârum. Constituentes nos predicta per nos concessa possidere et quasi nomine dictorum liberorum donec de predictis possessionem apprehendant corporalem, quam apprehendere deinde per se vel per alium eis damus authoritatem et licentiam a nobis vel ab alio de cetero requisitam ; et nichilominus ex causa predicta cedimus eidem tutori et curatori nominibus quibus supra omnia jura et omnes actiones nobis competentes et competentia in predictis per nos traditis et conventis tam contra dictos homines

per nos assignatos quam contra quascunque personas cujuscumq. status et dignitatis existant, directo dominio quod nobis remanere debet in predictis rebus feudalibus nobis et nostris retinendo.

Promictimus insuper... dictam permutationem... et per juramentum nostrum tactis evangeliis in manu Guilliermi de Castellione notarii publici et jurati curie officialis gebennensis recipientis nomine et ad opus dictorum liberorum et heredum suorum, attendere servare complere et in contrarium aliqualiter non venire.. Renuncians.....

In quorum omnium premissorum testimonium sigillum nostrum presentibus duximus apponendum

Datum apud Burgetum quarto calendas mensis septembris anno Domino millesimo tercentesimo sexto coram testibus dno Hugone de Choudeyns milite, Juliano Pruceys de Sancto Mauricio Agaunensi jurisperito et Petro Curbaudi de villa nova clerico cum pluribus aliis.

Suit l'attestation de l'official du même jour.

Puis le témoignage du Conseil ducal en faveur du vidimus par lui délivré à la prière de Jean de Compeys, à Thonon, le 1er juillet 1421, signé : Jean de Beaufort, conseiller, Jean Delafontaine, Urbain Cerisier, Bolomier.

VII

L'ANCIENNE PAROISSE DE LA TOUVIÈRE

A deux pas de l'hôtel-de-ville d'Evian-les-Bains, coule un petit ruisseau qui porte le nom de *nant d'Enfer* ; il limitait jadis au levant la ville et la paroisse d'Evian ; le territoire de la rive droite ressortissait à la paroisse de Neuvecelle.

Mais grâce aux franchises dont Pierre de Savoie dota Evian, la ville, sur la fin du XIIIe siècle, prit de l'importance ; de nombreuses maisons s'élevèrent en dehors des remparts, sur la droite du nant et cette nouvelle bourgade ou faubourg prit le nom de la Touvière, *Thoveria Aquiani*.

A ce faubourg, il fallait une église, on la construisit à cinquante pas environ de l'enceinte fortifiée de la ville et on la plaça sous le vocable de Sainte-Catherine. Mais l'église de la Touvière, quoique paroissiale, n'était qu'une filleule dépendant de Neuvecelle et desservie chaque dimanche, par le curé de ce lieu.

A quelle année remonte cette création ? Nous pouvons le déterminer d'une façon approximative.

La première fois que nous voyons apparaître dans l'histoire le nom de la Touvière, c'est en 1325. En cette année là, le comte de Genevois et le Dauphin, après avoir détruit le château de Brens, ravagé Thonon et les alentours, vinrent assiéger Evian par terre et par eau. Malgré l'éner-

gie de ses défenseurs, la ville dut se rendre : elle fut mise au pillage et son château ruiné. Si l'on en croit la chronique de Prévost, le Dauphin resta maître du faubourg de la Touvière et ne le relâcha que neuf ans plus tard, au traité de Lyon (1).

Dans le contrat de mariage de N^e^ Mermet de Châtillon avec Jordane de Neuvecelle, qui est du 2 juin 1327, le père de l'époux donne à son fils la maison qu'il possède dans le village *nouveau* de la Touvière, *in villa nova de Thoveria*, entre la rue et l'étang du Comte.

Un autre document constate, quelques années plus tard, l'existence de l'église de la Touvière. Par son testament du 24 mars 1341, Guillaume II de Châtillon, fils de Mermet, y fonde une chapelle du Saint-Sacrement (2) et y choisit sa sépulture. Guillaume III y fonde à son tour une chapelle en l'honneur de tous les Saints et veut être inhumé dans le caveau paternel (1387) (3).

A ces chapelles viennent bientôt s'en ajouter d'autres. Ce sont : celle de la Sainte-Trinité fondée en 1406 — nous en reparlerons, — celle des saints Pierre et Claude, dotée le 23 avril 1447, Dunant, notaire, par Antoine Bontemps et dont le patronage passa ensuite aux de Bonnevaux (1667) (4). — Sur le même autel, un N^e^ François de Châtillon éleva une chapelle en l'honneur de St-François-de-Sales et la dota le 13 avril 1638 ; — celle des saints Etienne et Louis, dont furent successivement patrons les nobles de la Lex (1525), de Gollioux (1606), de Blonay (1667).

En 1481, la Touvière comptait 30 feux, soit de 150 à

(1) Prevost, *Histoire de la ville d'Evian*, publiée par M. Duplan, tome 1, page 74.

(2) Dite aussi chapelle de St-Blaise ; elle était en 1467-1475 de la présentation de N^e^ F. de Russin, qui avait remplacé les de Châtillon.

(3) Les N^rs^ de Châtillon, coseigneurs de Thollon, avaient également leur tombeau dans cette église : il était en marbre noir. Jean de Châtillon, dernier de la branche, voulut y être inhumé (testam^t^ du 9 juin 1701). Acad. Chabl.

(4) Une chapelle dédiée à SS. Pierre et Sébastien — c'est peut-être la même — était en 1496-1578 de la présentation des N^rs^ Cinquantod.

180 habitants, tandis qu'Évian en renfermait quatre fois plus.

Bien que de 1536 à 1569, la Touvière, ainsi que tout le pays de Gavot, ait été occupée par les Valaisans catholiques, la tradition locale prétend que ses habitants passèrent au calvinisme, à l'exemple de ceux de Maxilly et de Montilly. C'est une erreur manifeste. L'enquête qui fut faite en 1598 après la conversion en masse des Chablaisiens et qui énumère toutes les paroisses naguère protestantes, cite Maxilly et Montigny ; elle ne parle point de la Touvière. D'où il faut conclure que si le faubourg d'Évian vit se produire quelques défections parmi ses habitants, la masse resta fidèle à son Dieu et à son Eglise.

Autant l'occupation valaisanne avait été utile à la ville d'Évian et à ses alentours en les préservant du joug bernois et du calvinisme, autant l'invasion franco-genevoise, survenue à la fin du même siècle, laissa des ruines dans ce malheureux pays.

Ne trouvant plus guère à ravager dans le pays au-delà de la Dranse qu'ils foulaient depuis deux ans, les Genevois brûlaient de rançonner le pays de Gavot. Une première tentative par eau sur Évian ne réussit point (2 septembre 1590). Mais enhardis par l'arrivée de puissants renforts amenés de France, ils partent de Genève le 11 février (1) 1591, sous la conduite de Guitry, saccagent la ville de Thonon hors d'état de se défendre et font le siège du château, dont le gouverneur se rend après avoir vu trente de ses soldats emportés par une mine (16 février).

Le lendemain 17, un dimanche ou le 18 suivant Gauthier, l'avant-garde ennemie investit la place d'Évian. Celle-ci était défendue par trois cents hommes d'élite. A la sommation de se rendre, la ville et le faubourg ne répon-

(1) Spon, ou plutôt son annotateur, les fait partir de Genève le 1er février ; mais il ne faut pas oublier que le calendrier genevois était, depuis la réforme grégorienne, en retard de dix jours avec le nôtre.

dent que par des huées et des mousquetades. Le mardi suivant 19, l'ennemi attaque à coups de canons le faubourg et s'en rend maître le 21. Il fait ensuite sauter la porte de la ville au moyen d'un pétard « et saccage cette misérable ville jusqu'à enlever les poutres et les planchers, les portes avec leurs serrures et les fenêtres. Il ne restait plus que de mettre le feu partout : les habitants en ayant été menacés, s'engagent pour se garantir d'un tel malheur à payer la somme de 2.000 écus. » (1).

Bonvillars, qui commandait au château, résiste vigoureusement pendant quelques jours, après quoi, il se rend à condition de sortir vie et bagues sauves. Ce devait être le 27 février (2).

Pour sûreté du payement des 2.000 écus, vingt-deux bourgeois des plus notables furent menés à Genève et gardés prisonniers l'espace de 3 à 4 semaines.

Les cruels envahisseurs restèrent une dizaine de jours à piller les environs et ne se retirèrent qu'après avoir dévalisé les églises, les clochers et les maisons.

Le 11 septembre 1606, l'église de la Touvière eut le bonheur de recevoir la visite de François de Sales, alors évêque du diocèse. Le saint prélat y conféra même la tonsure à 26 clercs et les ordres mineurs à 10 d'entre eux. Voici les noms des tonsurés dont la plupart appartenaient aux meilleures familles du pays de Gavot : André, fils d'égrège Jean Boccard ; Pierre, fils d'égrège Claude Laurent ; Pierre-Paul, fils d'égrège F. Ramel ; Jean-Jacques, frère du précédent ; Jacques, fils d'égrège Antoine Fernex ; Jean, fils de J.-J. Jordan ; F., fils de Jean d'Hauteville ; Jean, fils de F. Guillot ; Jean, fils de noble F. Dunant ; Jean, fils d'égrège Bᵉ Tontemps ; Simon, fils d'é-

(1) Gauthier dans Spon.

(2) On lit dans le Registre du Conseil de Genève du 18 (lisez 28) février : « ... A rapporté le parlement du château d'Evian et la capitulation qui a esté faicte avec le Sr de Bonvillars. Les soldats ont vendu les meubles à ceux de deçà le lac jusqu'aux cloz (clous). Ils ont composé tout le corps de la ville à 2.000 escus. »

grège Cottet Laurent ; Jean, fils d'égrège Jacques Dufour ; J.-F., fils de Nᵉ J.-F. Pochat ; Claude, fils d'égrège Charles de Fernex ; Etienne, fils de Paul Cain, tous d'Evian ; Jean, fils de P. Mestral ; André, fils d'Henri Mollie ; F., fils d'égrège Jos Tontemps, de la Touvière ; J.-F., fils d'égrège Geo. Magnin, de Bernex ; Jacques, fils de Nᵉ F. Ducrest et Claude, fils d'André Blanc, de St-Paul ; Jean, fils de Girard Laurent, de Neuvecelle ; Claude, fils de J. Chevalier, de Maxilly ; Antoine, fils de Claude Girod, de Brenthonne ; Jean-Georges et Pierre, fils d'égrège P. Bataillouz, d'Annecy-le-Vieux (1).

A cette date, l'église de la Touvière renfermait, outre les chapelles nommées plus haut, celle de St-Crépin qui était sans recteur ni revenu. L'église dépendait toujours du curé de Neuvecelle qui la desservait par un vicaire et continuait de percevoir seul les dîmes de la localité. Toutefois cette situation devait prendre fin. Les habitants de la Touvière obtinrent d'abord un vicaire résident à titre provisoire ; puis le 18 décembre 1638, un vicaire perpétuel soit recteur qui fut nommé sur la présentation du plébain d'Evian (*sic !*) ; enfin, le 14 juillet 1674, les deux pasteurs d'Evian et de Neuvecelle s'étant départis de tout droit de nomination à ce bénéfice, la cure de la Touvière devint indépendante. Nous donnons ici la liste des prêtres qui l'ont desservie dès 1638.

Pierre Dunant, 1638-1673.

Pierre Morand, 15 juin 1674-1702, 22 octobre.

André Carraud, 16 janvier 1703-1732, 28 juillet.

François Delezaire, 1732-1734, 24 juillet.

J.-F. Frechet, 1734-1747, 27 avril, 65 ans.

Gabriel Laurent, 1747-1770, 21 novembre.

Pierre Dubouloz, 6 février 1771-1789, 26 juin. Etait d'Evian.

(1) Archiv. de M. Henri Domenjoud. — Tous les autres renseignements cités plus haut et plus loin ont été, sauf avis contraire, puisés dans les Archives de l'Evêché.

Etienne Pinget, 21 octobre 1789-1790.

Claude, fils de Pancrace Thorens, 10 février 1790-1793, né à Yvoire le 21 août 1745.

Le dernier curé de la Touvière appartenait à la famille Thorens qui compte de nombreux rameaux à Yvoire, Massongy, Thonon, Bons, etc. Lorsque des décrets odieux imposèrent à tous les prêtres un serment schismatique, le vieux curé de la Touvière — il avait 62 ans, — n'émigra point, paraît-il, mais se tint longtemps caché au sein de sa famille. Arrêté ~~enfin~~ le 27 novembre 1797 sur la dénonciation d'un jacobin du nom de Novel, il fut traîné de Carouge à Genève, de Genève à Chambéry, de Chambéry à Carouge, enfin malgré la loi révolutionnaire elle-même, malgré son grand âge, il fut transporté à l'île de Ré, où le vaisseau atterrit le 6 octobre 1799. Libéré six mois plus tard, il revint en Savoie et mourut curé de Messery (10 octobre 1813).

Le clocher de la Touvière ayant été démoli en 1794 et l'église peu de temps après, l'autorité ecclésiastique supprima cette paroisse lors de l'établissement du culte et l'unit à celle d'Evian.

Cette église mesurait dans sa plus grande longueur 26 mètres de long sur 16 de large. Elle était située au-dessus de la grand'rue dont elle était séparée par le cimetière et au-dessous d'un étang où les Comtes de Savoie nourrissaient du poisson à 50 pas des murailles de la ville.

Il ne nous reste maintenant que quelques mots à dire de la chapelle de la Sainte-Trinité.

Le 25 janvier 1406, par devant le notaire Mermet Patenôtre, Pierre Jocerand bourgeois d'Evian et Jeannette de Châtillon, sa femme, voulant consacrer une partie de leur fortune à la gloire de Dieu et au salut de leurs âmes, fondent dans l'église Sainte-Catherine de la Touvière et sur

un autel déjà construit du côté de la montagne, une chapelle en l'honneur de la Sainte-Trinité.

Pour la dotation de cette chapelle, ils donnent une maison avec jardin sis à la Touvière, au-dessous de la grand'rue, une vigne d'une pose à la Chavanne, une autre de trois fossorées chez les Bendats, plus le cens annuel d'un muid soit de 12 coupes de froment et de 60 sols, pour l'assurance duquel cens ils hypothèquent un verger de trois fossorées qu'ils possèdent près de la Touvière. A cette riche dotation ils ajoutent le don de quelques linges et de quelques ustensiles de ménage.

Enfin les fondateurs prient l'évêque du diocèse de nommer pour premier recteur discret Mermet Astri de Cuer, prêtre du diocèse.

Cette chapelle subsista jusqu'à la Révolution.

Le patronage passa plus tard aux nobles Vial (1482), puis aux d'Allinges, seigneurs de Larringes (1598), etc.

Contrat de fondation de la Chapelle de la Sainte-Trinité dans l'église paroissiale de Sainte-Catherine de la Touvière d'Evian, le 25 janvier 1406

Noverint universi quod in prothocollis providi viri Mermeti Patenotre Notarii publici viam universæ carnis ingressi reperitur quoddam publicum instrumentum per ipsum receptum cuius tenor sive effectus substantialis sequitur in hæc verba. In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti Amen. Via peregrinationis humanæ miserabilis et incerta periculis et discriminibus tot et tantis noscitur subjacere quod nulli nisi divini flaminis auxilio fulciatur securus patet transitus per eandem : nam insupplantatores invisi insidiantes in cunctis insistant nodos habentes nocibiles infinitos ad infelices animas laqueandas. Cum autem inter hostes huiusmodi nemo de viribus cunctis esse tutus valeat agit provide siquidem unusquisque dum in via peregrinatur eadem et sui ipsius compos viget salubribus operibus quæ ipsum præcedant et ab hostibus tueantur devote insistant si de bonis temporalibus quæ serviendo produntur et dum in piis usibus expenditur centupla recipiunt incrementa,

aliqua in illius honorem qui contulit universa consecrat dispen set et deducet ut pro terrenis celestibus felici gaudio commutatis in celesti domo premia pro ipsis transitoriis recipiat sempiterna. Quapropter vir providus et discretus Petrus Jocerandi burgensis Aquiani et Johanneta de Castilliome ejus uxor de sua suarumque animarum salute ac remedio salubri non immemores deducentes in exacte considerationis examen quod inter alia per quæ divina gracia impetratur delicta ac peccata delentur animæque a pecca tis solvuntur et tam vivis quam mortuis æterna premia obtinet Sanctorum intercessio sacrificiorum oblatio et orationum fre quens exhibitio sunt precipue mirabiliter effectiva Ideoque iidem Petrus et Johanneta coniujes prope moti in mei Notarii Publici et testium subscriptorum presentia propter infra scripta persona liter et specialiter constituti ex eadem certa scientia pro salubri remedio animarum eorum ipsorumque Predecessorum presen tium et successorum quorumcumque ac omnium quos in eorum commemoratione habent et retinent et habere debent tam pro vivis quam quo mortuis pro se et suis hæredibus et successoribus quibuscumque fondant et ordinant struunt et construunt in et infra suam *parrochialem Ecclesiam Beate Catharine de Tho veria Aquiani Diocesis Gebenensis* Videlicet in Altari dudum constructo a parte montis unam Capellaniam perpetuam ad Lau dem et Servitium et Cultus ejus augmentationi perpetuum Deo conservante et auxiliante et sub vocabulo Sancte et individue Trinitatis Patris videlicet Filii Spiritusque Sancti. Et pro dicte Capellanie dote conservatione et fondatione et in remissionem omnium peccatorum suorum suorumque parentum Deo perpe tue dedicant res infra scriptas ipsasque res donatione perpetua et irrevocabili ex eorum certa scientia et tanquam pio animo moti pro salute sua omniumque suorum dant cedunt et conce dunt modo fortiori quo fieri perpetue et dici potest Altari et Ca pellanie super nominatis ac Rectori eiusdem infra nominando et successoribus suis pro tempore existentibus et mihi Notario infra scripto stipulanti ad opus dicte Capellanie et rectoris ejus dem predictorum nihil in eisdem rebus retinendo sed easdem res cum suis pertinentiis in dictam Capellaniam Altare et eius Rectorem totaliter et perpetue transferendo. Que res sunt dicto rum Petri et Joanneto de puro et franco allodio eorumdem ut asserunt. Et sunt hæc: Primo quœdam domus cum horto poste riori sita apud Thoveriam Aquiani juxta domum et hortum Petri Billiet ab occidente iter publicum superius et plateam Jaqueti Grept inferius una etiam cum quadam archa magna matno (?) dicte domus existente ab oriente Item quamdam vineam conti nentem circa unam posam sitam in territorio de Chavanes juxta

vineam hœredum Guillermi de Berney ab occidente vineam Jaqueti Lugrini ab oriente res Peroneti Dubosson et Perreti Billiet inferius et iter publicum superius. Item quœdam pecia vineæ continens circa tres fossoratas sita in territorio de los bendats juxta iter publicum superius vineam Ysabelle Mallietto Vulliermi et Joannis Milonis fratrum inferius vineam Pererii Benedicti ab oriente ac vineam dicti Perrerii et dictæ Mabili ab occidente. Item unum modium frumenti ad mensuram Aquiani et sexaginta solidos monetæ domini census seu annui redditus solvendum singulis annis et perpetue per dictos dotatores et suos quos supra dictæ Capellaniæ et Rectori ejusdem instituendo pro tempore in festo Beati Andreæ Apostoli. Quemquidem censum prœfati Dotatores pro se et suis quibus supra ponunt assignant et affectant ac pro ipso obligant et hypothecant perpetue dictæ Cappelaniæ et Rectori ejusdem pro tempore et mihi notario stipulanti ut supra videlicet quemdam viridarium ipsorum Dotatorum ut asserunt allodialem situatum prope Thoveriam Aquiani juxta iter publicum inferius et vineam et curtile Mermeti Bruni superius et curtile dictorum dotatorum circa tres fosseratas continens ab occidente et generaliter alia omnia alia et singula bona sua quœcumque sint et ubicumque poterint reperiri. Item quœdam res utencilles que sequuntur Primo una culcitra plumœa cum uno pulvinali quatuor linteamina duo mantillia unum copertorium dimidia duodena scutellarum plastri munita ponderis undecim libras Item una olla metalli ponderis undecim libras tres quartos cum dimidio item unus potus stanni unius quarteronis ponderis quinque libras item una cuppa fuste biocene unum spumatore ferri una carga unus pochonus ferri una petella frixaria ferri unus morterius cum pitono item unum coquipendium una cum fondis juribus pertinentiis appendentiis rerum superius donatarum universis ad habendum tenendum et percipiendum per Rectorem in dicta Capellania instituendum pro tempore nomine dictæ Capellaniæ atque ejus usum usumque fructuum suum totale convertendum. Cedentes et concedentes propterea idem Petrus et Joanneta pro se et eorum hœrede et causam habentibus et habituris aliqualiter ab eisdem vel ab altero eorumdem in futurum dictæ Capellaniœ et ejus Rectori pro tempore existenti omnes et singulas actiones enuntiationes et jura in prœmissis donatis et dedicatis competentes et competentia nunc et in futurum quocumque titulo sive causa dictam Capellaniam et Rectorem pro tempore existentem loco sui de dictis rebus investiendo et ponendo se et suos dicti Petrus et Joanneta de ipsis rebus sic donatis devestiendo totaliter et dictam Capellaniam dictumque Rectorem in possessionem dictarum rerum vel quasi ponendo per concessio-

nem præsentis instrumenti. Constituentes se prœnominati Dotatores prædicta donata nomine dictæ Capellaniæ et Rectoris ejusdem instituendi possidere donec Rector dictæ Capellaniæ instituendus pro tempore de ipsis possessionem apprehenderit corporalem quam apprehendi intrandi et sibi retinendi prælibati Dotatores Rectori dictæ Capellaniæ instituendo pro tempore et mihi Notario subscripto stipulanti ut supra omnimodam licentiam dederunt et mandatum. Volentes retinentes et ordinantes dicti coniuges dotatores quod prima collatio seu presentatio dictæ Capellaniæ seu dicti Altaris et collationes seu presentationes sequentes quoties ipsa capellania seu ipsum Altare Rectore vacare contingerit ad ipsos dotatores quandiu vixerint in humanis pertineat pleno jure et ad eorumdem dotatorum alterum qui supervixerit ; postquam vero debitum solverint ambo conditionis humanæ ad eorum hæredes tanquam in hoc habitaturos ab eisdem una cum consensu et consilio curati et Rectoris dictæ Ecclesiæ parrochialis Capellæ Thoveriæ Aquiani pro tempore existente pleno jure pertineat seu ad illum vel illis cui vel quibus eidem Dotatores vel eorum alter qui supervixerit voluerint vel voluerit in testamento vel extra concedere et donaré de consiliio et consensu quibus supra. Item volunt et ordinant dicti fondatores et Dotatores quod in dicto altari Rector ejusdem qui pro tempore fuerit per se vel per alium presbyterum celebret vel celebrare faciat singulis hebdomadis quatuor missas diebus lunæ, mercurii veneris et sabbathi pro remedio et salute dictorum Dotatorum et parentum eorumdem hora debita sine scandalo præjudicio offensa aliqua Ecclesiæ parrochialis dicti loci. Item volunt et ordinant dicti conjuges Dotatores quod Rector dicti Altaris qui pro tempore fuerit resideat et moram trahat personalem et continuam in dicta domo supra dicto altari donata dictamque Domum coopertam Rector dictæ Capellaniæ inferius nominatus et qui in futurum fuerit ac vineas prædesignatas in statu bono manutenere teneantur servitioque et obedientiæ Curati Ecclesiæ Parrochialis supradictæ in Ecclesiasticis Officiis et maxime diebus Dominicis et festivis in Matutinis Missis et Vesperis cum ibidem cantabuntur cum nota cum dito Curato Deo debite serviendo cantare et officiare prout ibidem opus fuerit teneatur. Item quod presentes Litteræ et alia quocumque sint facienda ad opus dictorum Altaris et Rectoris ejusdem ponantur et custodiantur sub fideli sera et clausura. Volentes etiam dicti Dotatores et ordinant pro se et suis prædictis quod Rector quicumque qui in dicto Altari institutus fuerit pro tempore teneatur et debeat præstare juramentum super Sancta Dei Evangelia antequam in possessionem dicti Altaris ponatur in manibus dicti Curati quod ipse erit

continuo fidelis Parrochiali Ecclesiæ dicti Loci et Rectori eiusdem pro tempore existenti dum dicti Altaris et Capellæ Rector extiterit. Quam Capellaniam et quod Altare cum eorum pertinentiis de probitate deque laudabilis vitæ honestate ac scientiæ sufficientia viri discreti Domini Mermeti Astri de Cuer gebenensis Diocœsis Presbiteri ad plenum informati ac etiam confidentes dicti Dotatores et fundatores ex eorum certa scientia per præsentes constituunt dantque et concedunt eidem domino Mermeto Astri de Cuer Presbytero cum suis pertinentiis universis et eidem quantum possunt et ad eos pertinet providentes de eadem Capellania inducendo verbaliter eumdem in possessionem dictæ Capellaniæ juriumque et pertinentium ejusdem per traditionem præsentium Litterarum. Itaque quod ut supra est ordinatum idem Dominus Mermetus deserviat Deo in dictis Ecclesia et Altari salubriter. Promittentes dicti Dotatores per juramenta sua super sancta Dei Evangelia corporaliter præstita et sub rerum suarum et omnium bonorum suorum presentium et futurorum obligatione et hypotheca dictam Cappelaniam munire calice argenteo cum Patena missali et aliis dictæ Capellaniæ necessariis nec non omnia universa et singula supra et infra scripta rata grata et firma habere perpetue tenere attendere complere et inviolabiliter observare et non contra facere vel venire vel per se vel per alium nec aliqui contra venire volenti in aliquo consentire aliqua causa aut ingenio de jure vel de facto. Renunciantes..... Et ideo vobis Reverendo in Christo Patri Domino nostro Gebenensi Episcopo in cujus Diœcesis dicta Ecclesia et dictum Altare existunt dicti Petrus Jocerandi et Joanneta de Castillione ejus uxor fondatores Dotatores prædicti vestri humiles et devoti Dictum dominum Mermetum presbiterum ad Regimen et Servitium dicti Altaris et dictæ Capellaniæ perpetue obtinendum offerunt humiliter et præsentant supplicantes humiliter et devote prœfati dotatores quatenus eumdem Dominum Mermetum in dicta Capellania et dicto Altari canonice instituere et de ipsis et suis juribus et pertinentiis integre providere misericorditer dignemini omnia et singula supra in præsenti instrumento et infra ratificando et ex vestra certa scientia perpetue confirmando vestramque auctoritatem et vestrum decretum pariter imponendo. De quibus omnibus volunt et requirunt ac ordinant dicti Dotatores fieri unum vel plura publica instrumenta ejusdem tenoris et substanciæ per me infra scriptum Notarium. Datum et actum apud Thoveriam Aquiani in domo habitationis dictorum dotatorum anno Dni millesimo quatercentesimo sexto inditione decima quarta die vigesima quinta mensis Januarii præsentibus Joanne Geneva de Mareschia Peroneto de furno Notario Joanne Mercerii clerico bur-

gensibus Aquiani et Joanne Bidalis de Novassella testibus ad hoc vocatis specialiter et rogatis. mermetus Patenotro.

Et Ego Rodulphus Pochati de Mezingio Gebenensis Diocesis Clericus auctoritate imperiali et Illustrissimi Principis Dni Ducis Juratus commissariusque Protocollorum Mermeti Patenotro prædictarum hocque publicum instrumentum ex dictis prothocollis levari scribi et extrahi feci ex commissione Ducali mihi concessa per Philibertum Christin Notarium manuque mea subscripsi et signo meo mihi fieri solito signavi in testimonium præmissorum.

VIII

NOTICE

SUR

L'ABBAYE DE FILLY

En traversant de Douvaine à Thonon la plaine ravissante du bas Chablais, le voyageur contemple, sur sa droite, étalés au pied du coteau de Ballaison, de charmants villages au nom antique, harmonieux : Chilly, Le Bourg, Massongy, Prailles et ses carrières, Marignens avec sa tour, enfin Sciez avec son clocher roman et son église neuve. A sa gauche, entre la route et les bois de chênes, apparaissent, à demi-cachés dans les arbres, Bachelard, Couches, Sous-Etraz et, plus loin, aux abords de la baie de Coudrée, *Filly*.

Filly, petite bourgade arrosée par un ruisseau dit le *Nant*, était jadis plus célèbre que de nos jours. Il possédait en effet dans son voisinage une abbaye antique de chanoines de Saint-Augustin. Mais les Bernois vinrent et chassèrent les religieux ; sous l'action du temps et des hommes, les bâtiments peu à peu s'écroulèrent ; aujourd'hui, le gazon en recouvre la place ; une muraille, destinée à soutenir la terre le long de l'eau du *Vion*, rappelle seule que là s'élevaient autrefois de grands et beaux édifices.

Les parchemins, qui contenaient l'histoire du couvent, ont subi le même sort que les pierres ; ils ont été dis-

persés aux quatre vents du ciel. Après de longues recherches, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a retrouvé une dizaine de chartes qu'elle a publiées dans ses *Mémoires*. Quelques chercheurs heureux se préparent, dit-on, à nous en exhiber d'autres.

En attendant l'apparition de leurs travaux, nous allons publier nous-même, tout en les faisant précéder d'une brève notice historique, sept chartes fort anciennes et des renseignements inédits que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer. Nous faciliterons ainsi leur tâche aux futurs historiens du couvent.

Depuis que j'écrivais ces lignes (août 1892), Monsieur l'abbé Piccard a donné au public *L'Abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage*. Outre une quarantaine de documents inédits, fournis à l'Académie Chablaisienne par M. Rabut, on trouve dans cet ouvrage : 1° toute ma *Notice* qui suit ; 2° de très copieux renseignements sur les nobles du Chablais, copiés dans un *Inventaire inédit* de l'abbaye d'Aulps que j'avais communiqué à l'auteur, espérant bien qu'on me laisserait l'honneur de le publier moi-même ; 3° de nombreuses *Notes manuscrites* recueillies par moi sur diverses paroisses du bas Chablais, notes qui ont été copiées à mon insu et publiées contre mon gré.

I. — Premiers propriétaires de Filly

Au moyen-âge, le territoire de Filly et la plupart des villages qui l'entourent : Excenevex, Condrée, Massongy, Bons, Machilly, appartenaient à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, soit Saint-Maurice en Valais. Cette illustre abbaye, une des plus anciennes de l'Occident, les avait selon toute probabilité reçus de son fondateur ou mieux restaurateur, le célèbre Sigismond, roi de Bourgogne (515-517).

Quoiqu'il en soit, vers l'an 1026, Burchard, abbé de Saint-Maurice, du consentement de son frère Rodolphe III, dernier roi de la Bourgogne transjurane, et son cousin Burchard, prévôt du même monastère, cèdent au diacre Thibold, chanoine de Saint-Maurice, ainsi qu'à ses trois fils, Durandus, Harmannus et Stevillus, diverses terres dans le vieux Chablais, entre autres Evionnaz, Ollon, et

dans le Chablais actuel la manse de Filly près de Sciez : « *Mansum unum in comitatu genevense, in fisco quod dicitur Siciaco, in villa que vocatur Fillez* (1). » Tibold, pour témoigner sa reconnaissance, fit don à l'abbaye d'un manuscrit contenant les Actes des Saints.

II. — Fondation du monastère

Les nouveaux propriétaires de Filly ne tardèrent pas beaucoup d'y appeler des moines, chargés de défricher le cœur et l'intelligence des colons non moins que les terres. Ils choisirent dans ce but des religieux de Saint-Maurice ou peut-être du Grand-Saint-Bernard (2). Dans l'un et l'autre de ces couvents, vivaient en commun des clercs qualifiés de *chanoines*. Les chanoines, placés à Saint-Maurice dès l'an 816, avaient d'abord suivi la règle de saint Chrodegand, évêque de Metz, tirée principalement des œuvres de saint Benoit ; mais ils venaient d'être réformés par les papes Nicolas II (1059) et Alexandre II (1063) qui leur enjoignirent de reprendre l'usage, alors abandonné, de vivre ensemble et de mettre en commun ce qu'ils recevraient de l'Eglise. C'était les ramener au genre de vie imposé à ses clercs par le grand évêque d'Hippone. Aussi puisèrent-ils leur règle dans sa lettre 109e adressée à des religieuses et prirent-ils le nom de *chanoines réguliers de Saint-Augustin* (3).

Cette règle, relativement bénigne, ne comportait pas les austérités que pratiquaient, vers le même temps, avec leurs compagnons, saint Bruno dans le désert de la Grande-Chartreuse ou Robert de Molesmes à Cîteaux. Elle était

(1) *Hist. patr. mon.*, chart. I, n° 288. *Fiscus* signifie domaine. Une manse était une certaine étendue de terrain cultivé où le colon avait sa demeure. Ce mot a quelquefois le sens de *villa* soit hameau, village.

(2) Un monastère de chanoines réguliers venait d'être établi sur le Mont-Joux par saint Bernard de Menthon (v. 1050).

(3) Innocent II, au concile de Latran (1139), ordonna que tous les chanoines réguliers se soumettraient à cette règle. (Voir Hélyot, *Dict. des Ordres monastiques*, article *Chanoines réguliers*).

toute fondée sur la réforme du cœur. Chanter les louanges du Très-Haut et méditer ses oracles : être humble, chaste ; pratiquer la pauvreté et la sobriété pour soi, la charité et l'hospitalité envers les autres, l'obéissance envers son évêque et ses supérieurs : tel en est le résumé.

Sur la fin du XIe siècle, un essaim de chanoines réguliers vint donc à Filly (1). A 800 mètres au nord-ouest de la *villa*, sur la lisière d'une forêt de chênes, coule un ruisseau assez abondant nommé le *Vion*, qui descend de la colline de Boisy, sépare Filly d'Excenevex et va se jeter dans le lac entre ce dernier village et Coudrée. C'est sur le bord de ce ruisseau que nos chanoines établirent leur séjour. Ils défrichèrent une parcelle de bois et y élevèrent un monastère. Entourés de bois de toutes parts, excepté du côté de Filly, ils ne seront là troublés dans leurs pieuses méditations que par le murmure du Vion ou par le chant des oiseaux.

Les chanoines devaient être au nombre de huit, d'après la fondation primitive. On distinguait parmi eux le *prieur*, — au-dessus duquel il y eut bientôt un abbé, — le sacristain et l'économe ; un autre avait la charge de la bibliothèque ; un autre, celle du vestiaire.

La première mention que nous ayons trouvée du nouveau monastère est de 1138. Cette année-là, Anselme, prieur de Filly, est présent à la donation faite au prieuré de Bellevaux en Chablais par Gérold de Langin (2). Le même prieur assiste encore, seize ans plus tard, à un arrangement passé, à Lausanne, entre les chanoines du Grand-Saint-Bernard et leurs frères de Meillerie (3).

(1) Dans les synodes diocésains, où les abbés réguliers étaient appelés en qualité de curés primitifs des paroisses dont ils étaient patrons, l'abbé d'Abondance siégeait le premier de tous. Venaient ensuite les abbés de Filly, d'Entremont, de Sixt, d'Hautecombe, etc. (Voir Grillet, I, p. 116).

(2) Voir *Acad. Sav.*, série 2, t. II, p. 300, où l'on a toutefois imprimé par erreur *Fillinci* pour Filliaci.

(3) *M. D. Gen.*, II, doc. XIII.

III. — Genre de vie et costume

Pour habillement, les chanoines portaient en tout temps et en tous lieux une aube blanche qui descendait jusqu'aux talons ; sur les épaules, un mantelet ou *aumusse*, et par dessus une chape noire, fendue par devant de haut en bas, à laquelle était attaché un capuce dont ils se couvraient la tête (1).

D'après la règle donnée par le Bienheureux Ponce de Faucigny à leurs frères d'Aboudance et le règlement de 1443, voici quelle devait être, à peu de chose près, la vie quotidienne de nos religieux :

Levés à 3 heures en été, à 4 heures en hiver, ils commençaient la journée par la récitation de matines et la méditation, après laquelle chacun d'eux offrait en son particulier le sacrifice de la messe. Venaient ensuite le déjeuner, la récitation de Prime, suivie de la lecture du martyrologe, et de quelques articles de la règle, puis celle de Tierce, à la fin de laquelle on célébrait la messe conventuelle. Le reste de la matinée était consacré partie à la prière, partie aux travaux manuels et partie à l'étude, surtout à l'étude de la science religieuse et du chant. A midi, nos chanoines prenaient ensemble un frugal repas en écoutant attentivement la lecture de la vie des saints ou d'autres sujets pieux. Ils faisaient ensuite une promenade en commun, tenaient une conférence où l'on disait la coulpe, vaquaient à des travaux manuels quand le temps et la saison le permettaient, récitaient Vêpres et Complies, prenaient une légère collation et s'en allaient ensuite dans un dortoir commun goûter le repos du juste.

IV. — Revenus et charges

Les exemples de sobriété, de régularité et d'activité donnés par les religieux de Filly excitèrent l'admiration

(1) *Dict. des Ordres monastiques*, article *Chanoines réguliers*.

des nobles et des serfs du bas Chablais ; les uns vinrent frapper à la porte du monastère en demandant humblement d'être admis à partager la vie des moines ; d'autres y apportèrent de généreuses offrandes. Nous allons citer les noms des rares donateurs qui ont échappé à l'oubli :

L'an 1155 (1), Guy d'Allinge, du consentement de son épouse Agathe, donne à dom Anselme, prieur de Filly, et à ses chanoines (2) son fief de Sciez (Seurt ?), tel que le possédait auparavant Giraud de Massongy. Dans ce fief, qui s'étendait entre la terre de Filly, le lac, le Foron et le Vion, se trouvaient compris le bois voisin du monastère et celui que Martin Gallea tenait du couvent. En retour, dom Anselme fit présent au généreux bienfaiteur de la somme de 40 sols et d'un cheval estimé 4 livres soit environ 480 francs de notre monnaie, et paya 13 sols tant à Giraud de Margencel qu'à ses frères pour avoir laudé cette donation. Parmi les nombreux témoins de cette charte figurent Dalmace de Ravorée et Pierre de Sciez (3).

Un siècle plus tard (janvier 1245), Jean, comte de Bourgogne et de Salins, leur donne six charges de sel à prendre, chaque année, dans son puits de Salins (4).

(1) Cette charte est datée du règne de l'empereur Frédéric, l'an 1155, indiction 3e, le 20e jour de la lune, un dimanche. Le 20e de la lune et le dimanche se sont rencontrés, en 1155, les 27 mars, 21 août et 18 déc. (Note de M. Bruchet, archiviste).

(2) Archives de l'évêché d'Annecy, vidimus de 1470. (Voir le doc. n° 1). Ce Guy devait être le fils de Nr Pierre, gouverneur des Allinges. Les d'Allinge sont, avec les de Blonay, la plus ancienne et la plus illustre famille du Chablais. (Voir l'*Armorial et Nobiliaire* de M. Am. de Foras).

(3) La famille de *Ravorée* ou Rovorée, éteinte depuis deux siècles, était alors nombreuse et puissante. Elle avait tiré son nom du manoir de Ravorée, qui s'élevait à l'extrémité de la pointe d'Yvoire et qui fut pris par le comte de Savoie en 1307. Elle avait de vastes propriétés dans les vallées d'Aulps et de Lullin, à Fessy, à Yvoire dont elle posséda même le château. — La famille de Sciez, feudataire des Ravorée, était possessionnée dans la vallée du Biot. Nr Olivier de Sciez eut d'Alexie (veuve en 1238-40) : Henri qui eut Jean et Anselme. Deux des fils de Jean, savoir Henri et Pierre, furent religieux d'Aulps. Anselme eut d'Alisie de Ravorée une fille, Isabelle, mariée plusieurs fois. Le 30 août 1371, le comte Amédée VI céda à Nr J. de Champaud, bourgeois d'Evian, tous ses droits, hommes, etc., procédés d'Isabelle de Sciez. (Inv. d'Aulps).

(4) *Mem. D. Gen.*, XIV. n° 35.

Guillaume, seigneur de Prangin, leur laisse, en réparation des dommages que lui ou ses ancêtres ont pu leur causer (26 mai 1256), sa terre appelée *la Combe*, au territoire de Ver, près de Rolle (1). Pierre d'Yvoire, chevalier, du consentement de Pierrette, son épouse, leur donne (25 mai 1264) tous ses droits sur le bois de Feseley, le petit bois de Verney et sur la dime des novales d'Yvoire, le tout du fief d'Anselme de Compeys (2). Agnès de Faucigny leur lègue la somme de 60 florins ou sols (3) ; son époux, Pierre de Savoie, dit le *Petit-Charlemagne* (7 mai 1268), celle de 30 livres (4) ; Jacques d'Allinge, chevalier, leur lègue peu après le revenu de 4 setiers de vin à prendre sur sa vigne de Robateys, près de Lausenette (5) ; et Sibille de Baugé, première femme du comte Amédée V, la somme de 30 livres viennoises (13 mai 1294) (6). Enfin, Guillaume de Virieu, prêtre, fils de feu noble G. de Virieu, damoiseau (5 mai 1283), pour fonder son anniversaire dans le couvent de Filly, leur lègue le cens annuel de 20 sols de Genève, environ 50 francs de notre monnaie, qu'il assigne sur les abergements que tiennent de lui Amédée de Vaud et Jean Bonda (7), et Pierre d'Allinge, celui de 15 sols, à la même intention.

Des bienfaiteurs, dont le nom demeure inconnu, y ajoutèrent d'autres revenus et d'autres terres, en sorte que l'abbaye de Filly se trouva posséder, à la fin, le droit de patronage sur les églises de Sciez-Chavannex, d'Excenevex, d'Yvoire-Nernier, de Perrignier et de Burdignin (8),

(1) Reg. gen., nos 877 *bis* et 1026 *bis*.

(2) Note de M. Am. de Foras.

3 mai 1262 — (3) Saint-Genis, *Hist. de Sav.*, III, 443, n'ose décider s'il s'agit de florins ou de sols. Le florin valait alors près de 25 francs de notre monnaie, suivant Blavignac.

(4) Guichenon, *Savoie*, III, p. 77.

(5) *M. D. G.*, XIV, n° 210. Lausenette est situé entre Allinge et Margencel.

(6) Guichenon, III, 151.

(7) *M. D. G.* XIV, n° 183.

(8) Ce droit lui est déjà reconnu par Innocent IV dans un bref du 9 septembre 1250, qui accorde aux chanoines de Filly « *ut, in usus proprios*

ainsi que le droit de dîme dans ces mêmes paroisses (pour les cinq sixièmes à Perrignier), celui de pêche dans le lac, le mercredi et le jeudi de chaque semaine (1); 200 journaux tant en bois que broussailles sur Excenevex ; des terres et des cens dans les communes d'Allinges, Anthy, Armoy-Lyaud, Ballaison, Brenthonne, Douvaine, Fessy, Margencel, Massongy, Messery, Orcier, Thonon, etc.; des terres et des moulins à Lully, sous le château de la Rochette ; à Draillens, le domaine de Châtillonnet, qui contenait 50 seytorées de prés, bois ou *pasquis* (2); à Vacheresse, une partie de la montagne de Darbon. Enfin, dans les premières années du XIVe siècle, elle possédait au delà de l'Arve, sur le territoire de Lancy, le prieuré de Saint-Georges, dont les dépendances comprenaient 160 poses de bois, 80 poses de terre arable, une de vigne avec 15 seytorées de pré et dont les censes rendaient, année moyenne, en nature : 8 octanes soit coupes de froment, 1 d'avoine et 8 chapons, et en argent : 16 sols, 6 deniers (3). Une évaluation officielle, faite vers le milieu du XIVe siècle, porte le revenu total de l'abbaye et du prieuré réunis à 200 livres (4), soit à 6,500 francs environ de notre monnaie.

A côté de ces avantages il y avait des charges. L'abbaye devait entretenir de vastes bâtiments, douze chanoines, nombre de domestiques et d'ouvriers ; il lui fallait tenir en bon état les églises dont elle avait le patronage, celles au moins dont elle percevait les dîmes, meubler leur sacristie, pourvoir en un mot à tous les frais du culte. Une bonne partie de ses terres ou rentes lui avaient été cédées à titre onéreux, à charge d'acquitter des messes, de célébrer de coûteux anniversaires pour le repos de l'âme des bienfai-

retineant ecclesias de Scie, de Essevenay, de Evyre, de Perrigniaco et de Burdignins curam animarum habentes, necnon et capellas de Nerniaco et de Chavanay, in quibus jus patronatus habent ». (E. Berger, *Les Registres d'Innocent IV*, n° 4819).

(1) Reconnaissance du 15 juin 1428 et 9 janvier 1501. (V. Somm. des fiefs.)

(2) Arch. de la cure de Draillens.

(3) *M. D. G.*, IX et XVIII, 21.

(4) *Acad. Sal.*, t. III.

teurs, de donner un repas, etc., etc. Elle faisait l'aumône à tous passants et distribuait, chaque année, 25 muids, c'est-à-dire au moins 300 coupes de blé aux pauvres de Filly et des paroisses voisines : Massongy, Messery, Nernier, Yvoire, Excenevex, Sciez et Chavanex. (1). Elle devait fournir, de temps à autre, au comte de Savoie d'importants subsides, payer annuellement à l'évêque de Genève une taxe équivalente à 400 francs environ de notre monnaie ; et à la Chambre Apostolique, le demi-décime, soit la vingtième partie de son revenu total (2).

A ces dépenses ordinaires, il faut ajouter les pertes causées par les intempéries, la grêle, la gelée ; par la guerre.

De la mort de Pierre le *Petit-Charlemagne* (1268) jusqu'au traité de Lyon du 7 mai 1334, c'est-à-dire pendant trois quarts de siècle, le bas Chablais, théâtre de la lutte entre les comtes de Savoie et les Dauphins, fut en effet dévasté, chaque année, par les armées belligérantes.

Enfin, il fallait, de temps à autre, comme nous le verrons plus loin, soutenir des procès contre les tenanciers récalcitrants ou contre les seigneurs du voisinage.

V. — Conflits de juridiction spirituelle

Ce n'est, du reste, pas avec les seigneurs laïques seuls que des conflits surgissaient.

Les chanoines de Montjoux, auxquels la piété de nos évêques ou de nos princes avait concédé, dans le Chablais, de nombreux bénéfices, tels que les églises de Vigny, de Brenthonne et de Meillerie, élevaient encore des prétentions sur celles de Thollon, de Marin, de Lugrin, que réclamait l'évêque du diocèse, Nantelme, et même sur celle de Filly, dont ils avaient peut-être fourni les premiers cha-

(1) Arch. dép.

(2) La somme payée à l'évêque, vers 1310, était de 200 sols, dont la moitié était due pour l'abbaye, et l'autre pour les paroisses annexées ; celle payée à la Chambre Apostolique n'était pas inférieure.

noines. Après de longues contestations, on choisit des arbitres (1191). Les évêques de Maurienne, d'Aoste et de Sion, réunis à Thonon aux abbés de Saint-Maurice et d'Abondance, décidèrent que les églises de Thollon, de Marin et de Meillerie seraient tenues par les chanoines de Montjoux, moyennant une redevance annuelle ; mais que le Chapitre de Genève aurait l'église de Lugrin, et que l'abbaye de Filly dépendrait de l'évêque : « *Abbacia de Filly cum omnibus pertinenciis suis Gebennensis episcopi erit in pace in perpetuum.* » (1)

Pour des raisons qui nous sont inconnues, Aymon de Grandson, successeur de Nantelme sur le siège épiscopal de Genève, usant de l'autorité dont il jouissait dans notre abbaye, résolut de substituer aux chanoines réguliers des religieux d'un autre Ordre. Il essaya d'y introduire des *moines noirs* « *quosdam monachos nigros* », c'est-à-dire des Bénédictins ; mais les chanoines de Genève, qui possédaient eux aussi quelques droits sur notre couvent, en chassèrent les nouveaux venus (2). Ce que voyant, l'évêque, par acte du 7 novembre 1223, céda tous ses droits sur Filly à l'abbaye d'Aulps.

Cette dernière abbaye, fondée dans les premières années du XIIe siècle, était alors riche et puissante. Elle avait de vastes propriétés dans le Chablais, et possédait même, depuis quelque temps les dîmes de Filly, dont les nobles frères Humbert et Jacques de Rovorée lui avaient fait donation (3). Mais elle appartenait à l'Ordre cistercien.

Peu soucieux probablement d'échanger leur règle si douce contre une autre fort sévère, les moines de Filly ne se prêtèrent point à cette substitution. Le 2 juin de l'année

(1) *M. D. G.*, II, doc. XX.

(2) Spon, II, p. 401 et suiv.

(3) *Inventaire inédit de l'Abbaye d'Aulps*, n°s 823 et 824. Nous avons la bonne fortune de posséder une copie intégrale de ce vaste et richissime recueil, dont nous avons déjà remis de nombreux extraits à nos confrères, notamment ceux relatifs à l'abbaye d'Abondance ; et, pour la facilité des recherches, nous avons numéroté les actes : c'est à ces numéros que nous renvoyons. La donation des dîmes de Filly doit être de l'an 1200 environ.

suivante (1224), s'étant réunis capitulairement sous la présidence du prieur Boson, ils déclarent se soumettre entièrement, eux et leur église, à l'abbaye bénédictine d'Ainay, en réservant toutefois les droits de l'évêque et du Chapitre et en stipulant que si l'un des chanoines voulait garder l'habit canonial, on lui servirait une pension viagère. (1)

Ces divers projets d'union n'aboutirent pas ; les chanoines de Filly continuèrent de suivre la règle de saint Augustin. Nous en avons la preuve dans l'acte suivant.

Le Chapitre de Genève, s'appuyant sur des titres authentiques, affirmait avoir le droit de visiter les religieux de Filly, de les corriger au besoin, d'exiger d'eux fidélité et obéissance, enfin d'intervenir dans leurs élections : ce que ceux-ci niaient. Après bien des disputes, les deux parties remirent la décision du litige à l'archevêque de Vienne. Ce dernier, non sans avoir pris conseil de l'évêque de Genève et de plusieurs personnages, décida qu'en cas de vacance, le couvent de Filly devrait, huit jours à l'avance, notifier par écrit au Chapitre le moment fixé pour l'élection de l'abbé et désigner dans le Chapitre de Genève deux chanoines qui concourront à l'élection et y auront quatre voix. Mais ceux-ci seront tenus de porter leurs suffrages sur un religieux de Filly, s'il s'en trouve de capable ; à défaut, sur un *religieux de l'ordre de Saint-Augustin*. De leur côté, les chanoines de Filly, *qui sont de cet Ordre*, ne pourront changer de règle sans le consentement du Chapitre de Genève (1er septembre 1258). (2)

VI. — Succession des Abbés

Vullierme, soit Guillaume Ier (1233-1251)

Vullierme, le premier abbé de Filly dont le nom soit connu, scelle de son sceau diverses chartes en faveur de

(1) *M. D. G.*, XIV, n° 27.
(2) *M. D. G.*, XIV, n° 60.

l'abbaye d'Aulps, dans les années 1233 (1), 1238, 1242, 1243, 1244, 1245 et 1251 (2). En 1237, il appose également son sceau à une vente faite en faveur de l'abbaye d'Abondance par Béatrix de Greysier, veuve d'Henri Ier d'Allinge (3). L'année suivante, agissant en qualité de délégué du Saint-Siège, il condamne noble Anselme de Lugrin à céder à l'abbaye d'Aulps la contamine de la Genevrez sous Amphion ainsi qu'une vigne à Vongy ; et Pierre Veluz, d'Allinge, à lui remettre la dime qu'elle avait à Lully (4). En mai 1242, il prononce une sentence arbitrale entre la même abbaye et les nobles frères de Ballaison (5). Enfin, le 4 novembre 1248, il obtint du pape Innocent IV une bulle qui après un examen juridique fait le 7 octobre par son chapelain Jean d'Asti, dans l'eglise de Saint-Just de Lyon, annulait l'acte par lequel les religieux de Filly avaient durant la vacance du siège abbatial, acquis des chanoines du Grand-Saint-Bernard, soit de Pierre, leur prévôt, la grange de Camerata avec leurs hommes et possessions de Margencel aux lieux dits en Jossinio (Jussinge), Chesanova (Chessex-le-Neuf) et les menaydes qu'ils possédaient à Mesinge, moyennant la cense annuelle de six octanes d'huile et de six livres de cire. (Charte provenant des Archives de la Sainte-Maison et publiée par M. Picard.)

Nous avons vu plus haut ce même pape accordant à Filly le patronage de sept églises du Chablais.

Henri (1258-1260)

L'Inventaire d'Aulps nous mentionne un Henri, abbé de Filly, qui, en avril 1260, apposa son scel à une donation

(1) Tavernier, *Les Gets*, dans *Acad. Sal.*, IX, p. 229.

(2) *Invent. inédit*, nos 178, 345, 406, 431, 492, 556, 706, 861, 899 et 905. Dans le troisième numéro que nous venons de citer, l'*Inventaire* signale un vidimus fait par l'abbé Vullierme, en 1201 ; cette date est erronée, puisqu'on y vise une donation de 1233 et qu'on voit intervenir l'évêque Aimon de Grandson, lequel monta sur le siège épiscopal en 1215. Nous proposons de lire : 1251.

(3) Besson, *Mémoires*, p. 98.

(4) *Inventaire* cité, nos 860 et 918.

(5) *Ibid.*, no 801.

faite par Pierre de Boëge (n° 1787). — C'est sans doute lui qui acheta de noble Jean de Rovorée l'abergement de *Marignens*, paroisse de Sciez. La vente fut faite pour le prix de 160 livres gen. dont Jean de Rovorée passa quittance le 31 mars 1258 (1).

Guillaume II (1260-1268)

Du temps de l'abbé Henri certaines difficultés s'étaient élevées, à l'occasion des dîmes, entre l'abbaye de Filly, qui possédait la cure de Sciez et la chapelle de Chavanex, d'une part, et le curé de Margencel d'autre part. On finit par s'en remettre à l'arbitrage du Chapitre de Genève. Celui-ci, après mûre délibération, assigna pour limites aux deux paroisses : le gué de Bez, la fontaine de Pullie, le chêne de Pullie soit de Jouvernay et le chemin reliant Reynier à Essert par la Gotalla, entre Unxi et Minua jusqu'à Wes — le territoire de Unxi étant attribué à Chavanay — et décida que l'église de Margencel percevrait la dîme sur dix poses de terre qui lui seraient assignées à Chavanie ou ailleurs (27 août 1261). (2)

L'abbé de Filly qui intervint dans cet acte, n'y est pas nommé. Mais c'est évidemment l'abbé Guillaume que nous voyons assister, en juin 1260, à la vente de cinq coupes annuelles de froment faite à l'abbaye d'Aulps par N^e^ P. de Jussier, Ambroisie, sa femme, et Boson, son frère *(Inv.)*; le 17 octobre 1262, au testament d'Agnès de Faucigny (3); le 4 décembre même année à une déclaration en faveur de l'abbaye d'Aulps *(Inventaire inédit*, p. 136). Par acte du 4 février 1267, ce même Guillaume, de concert avec les

(1) *M. D. G.* XV, n° 16. Il s'agit de la Tour de Marignens.

(2) *Ibid.*, XIV, n° 67. Unxi soit Once. Au siècle dernier, on appelait dîmerie d'Once la dîmerie comprise entre le Foron au sud et le chemin tendant de Choisy à Chavanex au nord.

Il est question dans cet acte d'une chapelle d'*Exertet*, voisine des paroisses de Margencel, de Sciez et de Chavanex. Si on identifiait Exertet avec Excérisy, hameau de Excenevex, nous aurions ainsi cette paroisse de Cuseret *alias* Cérisy, qui est mentionnée dans le Pouillé de 1310.

(3) Guichenon, *Savoie*, III, p. 79.

prieurs du Reposoir et de Pômier, termine un différend entre la chartreuse d'Oujon et les habitants de Begnin au pays de Vaud (1). Enfin, le 16 mars de l'année suivante, lui et son couvent sont mis en possession de la terre appelée la Comba, que Guillaume de Prangins leur avait léguée (2).

Pierre (1268-1278)

Pierre, abbé de Filly, délivre en août 1268, le vidimus d'une donation de terres au Biot faite en faveur de l'abbaye d'Aulps (3). Le 21 mai 1271, il passe avec Guy de Bursinel, au sujet des biens délaissés par Jean dit le Saiz, clerc, une transaction d'après laquelle ces biens, situés à Bursinel (Vaud), appartiendront au couvent de Filly, moyennant la somme de 40 sols gen. (4). En 1275, Pierre est témoin d'une donation faite à la même abbaye d'Aulps par Jean Sachiz, de Féterne. L'année suivante (mars 1276), conjointement avec les abbés de Saint-Maurice et d'Abondance, il scelle le vidimus de la vente que Pierre de Savoie avait faite, l'an 1266, à l'abbaye d'Aulps, de sa juridiction sur les hommes d'Essert-Romand, de la Côte-d'Arbroz, des Gets, de Mégevette, de Poche et de Saxel. Enfin, le 13 janvier 1278, il est encore présent à une autre donation en faveur de la même par Aimé, damoiseau de Lully (5).

Jean Guichard (1280-1283)

Est témoin de donations faites à l'abbaye d'Aulps, le 5 décembre 1280, les 14 janvier 1282 et 14 mars 1283 (6).

Guillaume III Malassena dit Martin (1289-1302)

En 1289, l'abbé de Filly, Guillaume, et l'abbé de Sixt, Humbert, scellent un vidimus des donations faites à l'ab-

(1) Reg. gen., n° 1010.
(2) Ibid., n° 1026 *bis*.
(3) *Invent. inédit*, n° 187.
(4) Reg. gen., n° 1071 *bis*. Le même appose son sceau à la vente d'une vigne située à Ballaison, faite par Aimon Decans ou Deschamps, de Ballaison. (Ac. Chabl. VII.
(5) *Invent. inédit*, n°s 407, 464 et 866.
(6) *Ibid.*, n°s 193, 440 et 499.

baye d'Aulps par les comtes Humbert et Thomas de Savoie (1). Le 1er février de cette même année, Guillaume termina les difficultés qu'Allard d'Allinge, damoiseau, suscitait à l'abbaye de Filly pour le payement des 4 setiers de vin qu'avaient légués à celle-ci son père, Jacques d'Allinge, et consorts. Par cet acte, stipulé aux Allinges (Jacques de Vandœuvre, notaire), en présence du curé du lieu et de Reymond, abbé d'Abondance, Alard promet d'exécuter fidèlement la volonté paternelle (2).

Le 25 juin 1290, Jean Ruphus de Sciez, — l'un des membres, je pense, de la famille noble de Sciez — reconnaît devoir hommage et fidélité à l'église Sainte-Marie de Filly, dont Martin est abbé. Cet hommage devra, après la mort du dit Jean, être prêté par son fils aîné ; et le droit de mutation, à chaque nouvel hommage, sera de 3 sous genevois. Le même confesse tenir en fief de la dite église de Filly une pose de terre située devant sa maison, pour laquelle pose il paye 5 sous de cens à Rodolphe de Chissé. Parmi les témoins de cette reconnaissance, se trouvent Guillaume de Concise et Thomas de Féterne, chanoines de Filly, Falcon de Sciez, Métral, et P. Ruschon, de Massongy (3).

L'abbé Martin fut, le 20 mai 1292, témoin d'un contrat passé à Ballaison entre le comte de Genève et les frères Pinart. (*A. Dép.*, E. 147, n° 22). Le 2 décembre même année, il acquiert de noble Rod. de Mesinge dit de la Fontaine et de sa femme Jordane, au prix de 28 sols de Genève, la sixième partie de la dîme de Versina à Perrignier ; enfin, le 14 juin 1294, il est témoin d'une reconnaissance passée en faveur du comte Amédée II de Genève par les frères Jean et Rodolphe de Langin pour leurs biens de Veigy. (*M. D. G.*, XIV, n° 235).

(1) *Ibid.*, n° 405. On trouve, au n° 96, un vidimus du même acte signé par les mêmes abbés, en 1315. Il doit y avoir double emploi.

(2) *M. D. G.*, XIV, n° 210.

(3) *M. D. G.*, n° 220.

Vers ce même temps, l'abbé Martin soutint un long procès contre la famille d'Allinge. Béatrix de Greysier, veuve d'Henri Ier d'Allinge, ayant, en échange de certains biens situés plus à l'est, obtenu de l'abbaye de Saint-Maurice la forêt de *Coudrée*, avec le manoir adjacent, alors appelé de Forons (29 novembre 1245), Béatrix, dis-je, était venue s'y établir avec ses enfants Guillaume et Hugues. Le voisinage des deux maisons, l'enchevêtrement des fiefs devaient amener des conflits.

En 1295 et 1296, l'abbé Martin porte plainte, pardevant le juge du Chablais, Pierre Bailly d'abord, puis Gédéon d'Aiguebelle, contre Guillaume d'Allinge. Ce dernier, selon lui, occupait indûment le bois du Verneis de Mare, une autre pièce de terre au-dessous de la route de Thonon sur laquelle s'élevaient deux moulins et une troisième pièce située sous Bonatreyt, à côté des prés de Bonatreyt et d'un noyer appelé Coudrée. Enfin, Pierre, enfant défunt de Guillaume, suivi de quelques compagnons (A. Mermet de Messery, clerc, Reymond de Sciez, Vulliquin Mareschal, les enfants de Nicollet de Gissie soit Jussie, etc.), avait un jour attaqué la grange du Sablon (1), qui appartenait au monastère, mis le feu aux portes et commis des dégâts pour la valeur de 10 livres genevoises. Gédéon d'Aiguebelle, par sentence du 30 janvier 1297, condamne le seigneur de Coudrée à restituer les deux champs avec les fruits perçus pendant les trois dernières années, et à la demande du comte de Savoie, il remet à plus tard le jugement des autres griefs (2).

Notre abbé apparaît encore le 24 mars 1303, jour où Mermet feu Girod, Rodolphe feu Albert et Girod fils d'Albert d'Arculinge, déclarent tenir de l'abbaye diverses terres à Reignier, au territoire d'Arculinge.

(1) Cette grange se trouvait entre le village et l'abbaye de Filly.

(2) Archives départementales. Nous avons lu quelque part qu'un Guillaume, fils de Guillaume de Viry, étant devenu veuf, se fit moine à Filly et y mourut abbé après 1310. Il nous paraît impossible de trouver une place à cet abbé.

Amédée de Ravorée (1306-1317)

Au mois de mai 1306, l'abbé de Filly est député par le comte de Savoie, Amédée V, auprès de Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, pour lui enjoindre, en vertu de la trève conclue quelque temps auparavant, de lever le siège du château de Marval (1). L'abbé, dont il est question dans cette charte, doit être Amédée que nous voyons assister, en février 1308, au partage des enfants de noble Girod de Rovorée, de Draillant (2).

Le même soutint un long procès contre Raymond, fils de Guillaume d'Allinge. Prétendant posséder la juridiction omnimode dans le territoire compris entre le Rizon et Pontbon, il voulait faire enlever les fourches patibulaires que le seigneur de Coudrée avait érigées dans ces limites. P. de Billens, juge du Chablais en 1309, et, son successeur, Berlio de la Mar, en 1316, donnèrent gain de cause à l'abbé de Filly ; mais Raymond d'Allinge interjeta appel. Nous ne connaissons pas la sentence définitive (3).

Le procès avec Raymond d'Allinge durait encore que les religieux de Filly se virent obligés d'en intenter un autre contre certains habitants de Filly, savoir les frères Etienne et Mathieu Pouget, Etienne Mutilly, Humbert et Perissod ses fils, Etienne Eschavant, Anselme Favre, Jean du Bourg, Mathieu Testa, Humbert, Anserme et Pierre Michy. Ceux-ci tenaient en fief de l'abbaye des terres dont ils refusaient depuis trois ans de payer la redevance. Conséquemment, en vertu de la loi féodale, ces biens tombaient en *commise*, c'est-à-dire qu'ils revenaient de droit au monastère. Cités à la requête du chanoine, Aymon de Balleyson, et de Nicolas de Ravorée, clerc, procureurs de l'abbé Amédée et des religieux, les défen-

(1) *M. D. G.*, IX, p. 212-216.

(2) *Invent. inédit*, n° 1858.

(3) Arch. dép. Le cours d'eau appelé Rizon se nomme aujourd'hui Redon. Les fourches avaient été érigées près du moulin d'Excuchefatta, qui appartenait à l'abbaye.

seurs, par sentence donnée à Thonon le vendredi avant le dimanche des Brandons, soit le 11 février 1312, furent condamnés à payer, et, pour garantie, le couvent fut mis en possession provisoire des terres contestées (1).

Le couvent de Filly, d'après un ancien usage, devait chaque année, le jour de l'Ascension, donner un repas au Chapitre et aux clercs du chœur de l'église Saint-Pierre de Genève. Le nombre des chanoines et des clercs grandissant en même temps que le prix des vivres, les religieux de Filly présentèrent quelques observations. Après de longues discussions, par une transaction qui les honore, les deux parties établirent juge du différend le chantre même de la cathédrale, Nicolas, et trois de ses collègues, savoir Etienne de Compeys, Pierre Bailly et G. de Veramolin (acte passé à Genève, 12 mars 1316). Les arbitres décidèrent que les religieux de Filly payeraient au Chapitre la somme de onze livres genevoises pour l'année écoulée et qu'à l'avenir, en versant, chaque année, la même somme, ils seraient exempts du repas. Cette sentence, rendue, le 1er mai, en pleine assemblée capitulaire en présence de R^d^ Amédée, abbé de Filly, de vén. Borcard de Chessez, chanoine et procureur du même couvent, de Guillaume de Chissé, leur collègue et curé de Sciez, fut approuvée, séance tenante, par les intéressés et signée par N^e^ Reymond de Ravorée, damoiseau, et par Jean de Cursinge, clerc de l'abbé de Filly (2).

Une autre sentence arbitrale qui paraît être du 21 juillet 1317, mit fin à de nouvelles chicanes suscitées par Reymond d'Allinges. (*Arc. Chabl.*, XII).

(1) Arch. dép. Ces terres étaient situées à la Ravine, à Maxillinge, aux marais de Belnoyer, à Pissilou, le long du chemin conduisant à Excuchefatta, à la Léchère, au Grand-Seillon, en Jaugin soit au Petit Pontet, aux Plantées, etc. Le cens annuel dû pour ces pièces était : 5 pains, 1 coupe de froment, 2 chapons, 2 gerbes, 4 sols, 3 deniers et 1 obole gen.— La Ravine est au-dessus de Marignens ; Masselinge entre Prailles et Filly ; les autres lieux-dits autour de l'abbaye.

(2) *M. D. G.*, XVIII, n° 13.

Jean (1318-1329 env.)

Reçut, en 1323, la visite de l'évêque de Genève, Pierre de Faucigny. Ils assistèrent tous deux, le jour de Pentecôte, au contrat de mariage passé dans l'abbaye même entre Humbert d'Ognions, damoiseau, de Massongy, et demoiselle Nicolette Pinard, de Ballaison (1).

Dans les premières années de l'administration de cet abbé, les chanoines de Filly avaient acquis divers droits à Marclaz d'Etienne de Monts dit de Mollons, damoiseau. Jean Gentil, du même lieu, sa femme Agnès et Martinod leur fils, moyennant la somme de 6 livres et 10 sous genevois, avaient vendu aux mêmes, soit à dom Borcard, stipulant en leur nom, le cens de 4 coupes de froment, mesure de Thonon, à prendre, chaque année, sur deux poses de terre situées à Marclaz le long du chemin qui conduit à Chersier, plus tous leurs droits sur les terrages des de Monts dont ils possédaient la moitié. Acte passé sur le cimetière de Marclaz, le 26 juin 1322, par Jean Sylvestre de Marignens. Mais, le 25 mai 1329, en présence du même notaire, l'abbé Jean et ses religieux, capitulairement assemblés, savoir Borcard de Chessez, Girard de Cervens, Vullierme de Talloires, Aymon de Ravorée, François de Seyssel, Etienne du Crest, Jean d'Aulps, Perret de Gresier et Jean de Thonon, rétrocédèrent tous ces droits, acquis à Marclaz soit des de Monts soit des Gentil, à Rodolphe de Jussy et à Perrette, sa femme, pour le prix de 40 livres genevoises. Etaient présents : Etienne Nivel, Portier de Filly, Jacques de Chessez et Perret Fabri de Jouvernay (2).

Aymon de Balleyson (1332-1336)

Déjà chanoine de Filly en 1312, Aymon de Balleyson ne fut élevé, paraît-il, à la dignité abbatiale qu'en 1332. En

(1) Note communiquée par M. de Foras.
(2) Voir doc. nos 2 et 3.

effet, le 7 décembre de cette année, il se rend à Genève, et là, entre les mains des chanoines Et. de Contamines, H. des Balmes, Guillaume de Saint-Cergues, G. Tavel, etc., il promet sujétion, obéissance et respect perpétuel au siège épiscopal de Genève (1). Cet abbé apparaît encore en 1336.

Nicolas *aliàs* **Nicod** (1338-1360)

Le successeur d'Aymon fut Nicolas ou Nicod, qui, le 15 mars 1338, aberge des terres situées à Brecorens : il est connu surtout par ses démêlés avec la maison d'Allinge.

Henri III d'Allinge venait d'acheter du comte Aymon de Savoie (13 mars 1343) la juridiction que ce prince possédait dans le mandement de Coudrée, soit entre le nant de Pontbon au sud, le Vion à l'ouest, le Rizon au nord et une ligne allant du Rizon à la source du Pontbon par le chênet de Jovernay, la Gotteta et le ruisseau de Brisset (2). Les hommes du comte et ceux de l'abbaye de Filly étaient exceptés de cette vente, il est vrai ; mais le seigneur de Coudrée n'en acquérait pas moins sur l'abbaye une prépondérance que celle-ci n'accepta pas volontiers.

Dans l'automne de 1344, un étranger ayant commis certains méfaits dans le monastère de Filly, l'abbé le fit incar-

(1) *M. D. G.*, XVIII, n° 81.

(2) Voici comment sont exprimées dans la charte suivante les limites de la juridiction concédée au sire de Coudrée : « *In mandamento castri sui de Coudrée et in villis et locis quibuscumque sitis a nanto de ponbons vocato ex parte venti usque ad aquam de rizon a parte boree et a parte superiori a chayneto de Jovernay inferiori usque ad aquam vocatam vion prope lacum et a dicta aqua de rizon tendendo ex traverso versus dictum chaynetum et a dicto chayneto versus goletam de subtus brecurens tendendo versus nantum de brisset versus nantum de ponbons descendendo inferius lo vion et usque ad medium lacum pertinet et pertinere debet tam ex transactione et compositione olim factis inter inclite recordationis et bone memorie dominum suum dominum Aymonem comitem Sabaudie et ipsum Henricum quam ex aliis justis causis, exceptis duntaxat hominibus propriis prefati dni Comitis Sabaudie et monasterii Filliaci.* » Le ruisseau de Pontbon, en patois *Panbon*, servait alors de limite entre Sciez et Massongy. La Gotteta doit être le ruisseau des Tattes et le Brisset, celui du Bouchet qui, se réunissant au *Vire*, près des moulins d'Essert, prend dès lors le nom de Foron.

cérer. Henri d'Allinge porta plainte auprès de Louis de Savoie, baron de Vaud et tuteur du jeune Amédée VI, lequel renvoya l'affaire devant le juge de Chablais, Jean Ravais, le procureur Balbi et le châtelain d'Allinge, soit son fils Conrard de Châtillon (25 novembre 1344). Ce tribunal, après avoir examiné la convention passée vingt mois plus tôt avec le comte défunt de Savoie, condamna l'abbé (10 décembre) qui, prévenant du reste la sentence, avait livré le coupable entre les mains du châtelain d'Allinge (1).

L'année suivante, ce fut le chapitre de Filly qui traduisit le sire de Coudrée devant la justice. Ce dernier ne payait pas au couvent les 15 sols de cens qu'avait légués pour son anniversaire P. d'Allinge, son grand-oncle; il avait acheté de Perret Anthie, de Filly, le cens annuel de deux coupes de froment qui étaient assignées sur des terres dépendant de l'abbaye; il détenait injustement le coffre d'une pauvre femme, Huguette Destraz, sujette du monastère; ses missiliers soit gardes et ses hommes de Massongy avaient saisi les montures de plusieurs feudataires de Filly, notamment celle d'un Perret, des Combes; enfin, ses familiers avaient envahi de nuit, avec effraction, l'*hospice* soit héberge que les taillables de l'abbaye possédaient à Jussy.

Après de longues discussions, les parties remirent la décision des différends à un arbitrage. Le couvent choisit Boson Pinard, de Ballaison, et le seigneur de Coudrée, Mermet de Rignens, damoiseau, auxquels ils adjoignirent Mermet de la Motte. Ceux-ci, réunis dans le cloître, en l'assistance des chanoines et de nombreux témoins, prononcèrent, le 26 juillet 1345, la sentence suivante : Henri d'Allinge restituera le coffre; de plus, en exécution du legs de son grand-oncle, il assignera aux chanoines sur son alleu le revenu de 12 sols gen., mais il sera quitte pour

(1) Archives de M. Amedée de Foras. Au bas de la charte, qui contient ces différents actes, pend le sceau de la judicature de Chablais.

le reste. Etaient présents, outre l'abbé Nicolas, les chanoines Reymond d'Hermance, Girard de Cervens (1), Aymon de Rovorée, Vullierme de Talloires, François de Seyssel, Anselme Desportes de Genève, Guigues du Bourget, Humbert d'Anières, Pierre du Veigeret, Jean de Bonne, Jacques de Villy et Jean d'Aulps. Parmi les témoins figurent nobles Amédée d'Allinge, Jean et Mermet de Lucinge, Jean de Rignens, dom François du Châtel de Ballaison, prêtre. L'acte fut dressé par Jean-Silvestre de Marignens (2).

Deux ans plus tard, nouveau conflit. Une femme, nommée Félicie Mallet, fille de Pierre Mallet, de Marseglizsur-Nernier, accusée d'avoir volé un bréviaire dans l'église de Filly, « *infra ecclesiam abbacie* », fut appréhendée à Thonon par le châtelain du lieu et conduite aux prisons de la ville. Le seigneur de Coudrée et l'abbé Nicolas, chacun de leur côté, demandèrent que cette femme leur fut livrée afin d'en faire justice. Cette fois encore le seigneur l'emporta. L'accusée étant morte pendant l'instruction du procès, il fut décidé qu'on remettrait son *effigie* aux officiers de Coudrée (12 novembre 1347), ce qui fut solennement exécuté le surlendemain. Le métral de Coudrée, Mermet Estrey, placé sur la limite des deux châtellenies, soit au milieu du cours du Rizon, reçut l'effigie des mains de Jaquemet Dupraz, bourgeois de Thonon et familier de la cour d'Allinge. Cette formalité remplie, Henri d'Allinge fit examiner l'affaire. Le vol était prouvé ; il était de plus fort grave (3) et doublé d'un sacrilège. D'après la législation

(1) Le 11 février 1361, Vullielme de Cervens, chanoine d'Abondance, Richard fils d'Aymonet de Cervens, Jean feu Et. de Cervens, damoiseaux, coseigneurs de Cursinge, sont présents à la vente que Jean Mugrin de Perrigny fait à Nr Guy de Ravorée, chevalier, de la moitié d'un moulin et du chosal des battoirs situés à Perrigny sur le Redon et sur lesquels 6 sols de cense étaient dus à l'abbaye de Filly. (Arch. dép.)

(2) Voir doc. nº 4.

(3) Un bréviaire manuscrit, surtout s'il était enrichi d'enluminures, avait une valeur considérable. Le 20 janvier 1330, J. de Leysier vend 60 sols maurisois à Guillaume d'Ayent, clerc, un bréviaire légué à son fils, Berthet

de l'époque, la coupable était passible de la peine de mort et devait être noyée. En conséquence, le 25 novembre, le seigneur de Coudrée fit noyer l'effigie de Félicie Mallet dans les eaux du Foron, à quelques mètres en aval du pont. Une foule immense était accourue à ce singulier spectacle. On y remarquait les nobles frères de Langin, Jean, Aymonet et Mermet ; Mermet de Rigneus, damoiseau ; Perronet Botollier, de Sciez ; Rolet Foudranz, de Veigy ; Mermet, fils de Nicod Desbois ; Perronet du Champ et Jean son fils ; Jean Mellyt, de Glandon ; Nicolet, barbier de Bonatrey ; Mermet Chapuis, Jean et Nicolet Lunanery, Girod Croset, de Levringe ; Henri, fils de Reymond de Jussy, clerc ; Anserme de Chavagnier et Jeannot son cousin ; Henri et Anserme Vyunet, Mermet Clerc, de Choisy ; Berthet Mugnier avec ses fils Bosonet, Pierre et Hugonet ; Girardet, fils de Girard de Bredillon ; Pierre Borgey, de Sur-l'Eglise de Sciez ; Hugonet Trotier ; Rollet Michallat, de Sciez, etc., etc. De tout quoi le notaire Perronet Barbier, de Thonon, dressa un acte authentique (1).

Pendant que les chanoines de Filly disputent à la maison d'Allinge la juridiction sur le mandement de Coudrée, divers bienfaiteurs continuent à les enrichir de leurs donations. C'est ainsi qu'en 1345, noble Jacques de Compeys leur lègue tous les biens qu'il possède de la Dranse à l'Arve (2) ; et que, peu de temps après (2 octobre 1352), un Nicod Dumont, ancien familier de Filly, cède tous ses biens à l'abbé Nicolas, à la condition d'être entretenu sa vie durant (3).

L'abbé Nicolas est témoin, le 11 avril 1355, au traité de

de Leysier, par un curé d'Ayent ; et il donne deux vignes à ce fils en échange du dit bréviaire. (*M. S. romande*, XXXI, n° 1577).

(1) Voir doc. n° 5. Ce document, avec plusieurs autres, nous a été très obligeamment communiqué par M. le comte Amédée de Foras, auquel nous sommes heureux de témoigner ici notre reconnaissance.

(2) Costa, *Les Compeys*, au tableau général.

(3) Voir doc. n° 4.

paix que signèrent à Juvigny l'évêque Alamand et le comte de Genevois. (M. D. G., t. XVIII).

Il acquiert encore, le 4 janvier 1360, au prix de cent sols de Genève, une cense annuelle de Peronet Botollier. (*Ac. Ch.*, VII, Doc. 42).

Vers la même époque (14 décembre 1361), nous voyons un chanoine de Filly, Ve Jean d'Aulps soit de Ravorée céder à noble Mermet d'Aulps, son neveu, tous ses droits sur l'hoirie de demoiselle Mermette de la Motte. En retour, ce neveu fait à son oncle une pension annuelle de 4 livres sur ses revenus de la vallée d'Aulps (1).

Après Nicolas, qui vivait encore en 1360, le siège abbatial fut occupé par

Jacques de Villy ou **de Villier** (1376-1387)

Ce dernier figure parmi les chanoines de Filly dès l'an 1345.

C'est sous son administration qu'éclata un procès entre l'abbaye et Guigonne de Saint-Jeoire, veuve d'Henri d'Allinge, au sujet de certains meubles que celle-ci avait fait enlever de la maison d'un nommé George de la Combe (Arch. Thuiset), puis un autre, à propos des biens d'un Jean Vassal de la Combe (1384).

Guillaume de Lugrin (1390-1411)

Déjà abbé en 1391, il accompagna, de Thonon à Hautecombe, dans les premiers jours de novembre de cette année, les restes mortels du *Comte Rouge*, Amédée VII, décédé le jour de la Toussaint à Ripaille, des suites d'une chute dans la forêt de Lonnes. Dans le cortège, on remarquait le patriarche de Jérusalem, l'évêque de Maurienne, les abbés d'Aulps et de Filly, plusieurs nobles barons ou chevaliers avec une foule d'ecclésiastiques et de paysans.

Peu de temps après, Guillaume de Lugrin eut un diffé-

(1) *Invent. inédit*, n°s 1555 et 1593. Vers ce temps, le chanoine P. de Balleyson apparaît comme témoin dans diverses chartes.

rend avec Nº Jean de Neuvecelle, chevalier. Celui-ci prétendait que l'abbé de Filly devait lui servir deux repas par an, dans le chalet de Darbon, à lui et aux personnes en nombre indéterminé qu'il y pouvait amener à sa suite, « *com multitudine gentium quanta volebat* »; à défaut, il avait, disait-il, le droit de forcer la porte du chalet soit grenier de l'abbaye et de faire main-basse sur les fromages et fruits y existant « *et fructus in dicta cabana existentes capiendi, scindendi et comedendi* ». L'abbé, au contraire, affirmait que, sans payer aucune redevance, il avait le droit d'inalper à la montagne, dès le premier jour de juillet, toutes les bêtes de l'abbaye de l'espèce bovine ainsi que deux chevaux.

Après une longue discussion, les deux parties convinrent de remettre la décision du différend à des arbitres choisis d'un commun accord. Ces arbitres (Nos Hugues d'Arces, prévôt de Montjou ; Jean de Lugrin, prieur de Peillonnex ; P. Bouczan, docteur ès-lois et Girard Trombert, licencié ès-décrets, chanoines de Genève) prononcèrent comme suit : aux lieu et place des deux repas demandés, Nº Jean de Neuvecelle percevra, chaque année, dans le chalet, un *serac* à son choix. De plus, il obligera le berger de l'abbaye à jurer, entre ses mains, que tous les animaux qui paissent sur la montagne, appartiennent au monastère ; et, s'il y a des animaux étrangers, leurs propriétaires lui payeront le droit accoutumé. Mais si, d'autre part, le berger déclare que le nombre des animaux étrangers reçus à la montagne est trop considérable, le seigneur de Neuvecelle devra en chasser l'excédant, à la teneur d'un contrat reçu le 29 juillet 1324, par Etienne de Vandœuvres. Ainsi prononcé dans la grande salle de la Tour de Marignens, le 13 octobre 1393, en présence de Mre Girod du Sorbier, curé de Messery, de Boson Pinard et de Jean de Couches, damoiseau, de Jean et Nycollet Des Chosaux, de Machilly ; acte stipulé par P. Luysard, de Cluses, notaire. (1)

(1) Doc. nº VII.

Onze ans plus tard (27 juin 1404), notre abbé obtint du juge du Chablais, Henri de Flon, une sentence qui lui adjugeait l'hoirie d'un Martin Velliet, mort sans enfants, contre la veuve de ce Martin, domiciliée à la villa d'Allinge, et contre Mermet Velliet, de Jouvernay, qui prétendait que la maison avait été simplement albergée au défunt et se mouvait du fief d'Abondance. A la suite de ce jugement, le châtelain d'Allinge fit mettre l'abbé en possession de l'hoirie (1).

On voit enfin ce même personnage assister, à Genève, en 1409, à la prise de possession de l'évêque de Bertrands (2).

Les vertus et les mérites de Guillaume de Lugrin lui valurent l'honneur d'être appelé par les chanoines d'Abondance à gouverner leur insigne Congrégation. Elu le 1er novembre 1411, il en était encore abbé vingt ans plus tard. On conserve dans la sacristie de l'église d'Abondance un calice en or, sur le pied duquel sont gravés ces mots en lettres gothiques : *G. de Lugrino, abbas Abundancie.*

***

A Guillaume de Lugrin, devenu abbé d'Abondance, succéda

Berthet de Charrières ou **Chevrier** (3) (1411-1425)

Celui-ci dirigeait depuis deux ans le monastère, lorsqu'il reçut la visite canonique de l'évêque du diocèse, Jean de Bertrands.

Le 6 juin 1413, le vénérable prélat arrivait à Filly, après avoir visité, la veille, la paroisse de Sciez, qui comptait alors 120 feux avec Chavanex, sa filleule, et dont le curé, un digne prêtre, se nommait Henri Passavant. Il y trouva

(1) Arch. dép.

(2) Spon, II, p. 125.

(3) Il est appelé *Humbertus Chorirey* en 1413, *Berthetus de Cheveriis* en 1415, et plus tard *Berthetus de Cherreris* ou *Charreriis*.

l'abbé dont il constate la bonne administration « *bonus administrator* », et six chanoines prêtres, parmi lesquels un Pierre Similly avec un novice. L'église était desservie, suivant l'usage, par le sacristain du monastère, qui se nommait Pierre Perronet ; elle était paroissiale. Toutefois les habitants de Filly devaient porter leurs nouveaux-nés à l'église de Sciez afin d'y recevoir le baptême. La paroisse d'Excenevex, visitée trois jours auparavant, était également administrée par un chanoine de Filly, Jean de Baud, dont la vie était irréprochable, « *bone vite* » (1). Notre abbé, l'année suivante, acquit de Hugues et Rod. d'Allinges, au prix de 80 florins 4 sols, la cense annuelle de 25 coupes de froment. (Invent. de Coudrée). Enfin il fonda une chapelle dans l'église de son abbaye.

Dans l'automne de 1416, nous voyons le même abbé (Berthet de Cheveriis) revêtu du titre de vicaire-général de l'évêque de Sion (2), Guillaume de Rarogne, suivre en cette qualité l'armée savoisienne qui venait pour soumettre les hauts Valaisans révoltés (3).

Le 7 juillet, les habitants de Sion lui jurent fidélité et obéissance. De son côté, Amédée VIII, auquel l'évêque avait confié la garde de ses châteaux, confie la garde du château de la Majorie à l'abbé de Filly, qu'il appelle « un homme religieux, d'un âge mûr, prudent et distingué, bon administrateur, enfin exemplaire ». Cependant les Valaisans l'accusèrent de les avoir laissé maltraiter par ses gens d'armes (5 avril 1417) (4).

Berthet de Charrières paraît avoir dirigé l'abbaye jusqu'en 1425, époque où il embrassa la règle plus parfaite des Cisterciens, pour devenir abbé d'Aulps.

(1) Arch. de Genève.

(2) Sa nomination comme vicaire-général est du 2 juillet 1416. (Doc. Valaisans, VII).

(3) Boccard, *Hist. du Valais*, p. 105.

(4) M. D. Rom., tome XXXVIII.

François Ducrest (1425-1433)

François Ducrest, qui lui succéda, appartenait probablement à la famille Ducrest, d'Ugines, qui fut anoblie peu après et posséda la seigneurie de ce lieu. Cette origine expliquerait la faveur que lui témoignait le célèbre Amédée VIII dont il fut le conseiller.

Nous le voyons, le 13 septembre 1425, assister, avec Jean d'Arces, prévôt de Montjoux, à la sentence arbitrale prononcée à Thonon par le duc entre l'abbé et les habitants d'Abondance (1) ; il est témoin du compromis que le même prince passe, à Genève, avec les évêques de ses Etats relativement à leur juridiction respective (6 juin 1430) (2), et du traité définitif conclu entre les mêmes au château de Thonon (16 janvier 1432) (3). Enfin le 9 août 1431, à Chambéry, F. Ducrest est présent au contrat de mariage entre Amédée, prince de Piémont, mort peu après, et la fameuse Anne de Chypre (4).

L'année suivante, 1432, il est commis par le Saint-Siège, avec les évêques d'Aoste et de Maurienne, pour autoriser un échange qui se négociait entre le duc et l'évêque de Genève (5). Nous le voyons encore, avec le même prévôt de Montjoux, assister, le 31 août de cette même année, au mariage qui fut célébré, dans le château de Thonon, entre Marguerite de Savoie, fille d'Amédée VIII, et Louis d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem (6). Enfin l'an 1433, il fonda, dans la cathédrale de Lausanne une chapelle en l'honneur des Saints-Innocents. (Schmidt.)

Les grandes qualités de François Ducrest lui valurent l'honneur d'être appelé au siège abbatial d'Abondance, qu'il occupa près de vingt-cinq ans (1434-1459), et d'être

(1) M. Mercier, *L'Abbaye d'Abondance*, p. 326.
(2) Guichenon, *Savoie*, I, p. 469.
(3) Besson, *Mémoires*, p. 464.
(4) Guichenon, I, p. 498.
(5) Besson, p. 299.
(6) Guichenon, III, p. 346.

nommé par le concile de Bâle gardien du conclave qui élut l'antipape Félix V. Au jugement du célèbre Æneas Sylvius, qui le rencontra dans ce synode, l'abbé d'Abondance n'était pas moins riche en science et en vertus qu'en biens temporels, « *tam scientia et virtutibus quam temporalibus bonis* ABUNDANS » (1).

Abbés commendataires

Nous avons parcouru quatre siècles environ de l'existence du monastère de Filly, sans rencontrer une seule tache, un seul fait incorrect.

Nous sommes donc autorisés à dire que, demeurés fidèles à leur sainte règle, les chanoines de Filly ne cessèrent, durant cette longue période, d'édifier les populations du Chablais par le spectacle de leurs vertus. Mais, hélas! tout décline en ce monde. Le termite finit par s'attaquer au bois le plus dur, la rouille, à l'acier le mieux trempé, et l'abus, aux institutions les meilleures.

Après avoir fourni de nombreuses générations de fervents religieux, des saints même, comme Jean d'Abondance ou Ponce de Faucigny, la congrégation savoisienne des chanoines réguliers de Saint-Augustin subit cette loi fatale. Diverses causes y aidèrent puissamment : d'abord la prospérité matérielle toujours grandissante ; le schisme lamentable qui, pendant près de trois quarts de siècle (1378-1449), désola l'église de Jésus-Christ ; enfin la *commende*, qui fut au XVe siècle, la peste de nos maisons religieuses.

Le pape, à la demande du prince, conférait l'administration temporelle d'un pieuré, d'une abbaye à certains personnages ecclésiastiques déjà investis d'autres béné-

(1) Voir l'*Amedeus Pacificus* du P. Monod, p. 86. Suivant Grillet, l'abbaye de Filly, entra, au XIIe siècle, dans la congrégation de N.-D. d'Abondance : les échanges multiples d'abbés, que nous constatons, au XVe siècle, entre Abondance et Filly, Filly et Sixt, donnent quelque vraisemblance à cette affirmation, dont nous n'avons cependant vu nulle part la preuve.

fices, parfois à de simples clercs, voire à des laïques. Ces princes ou abbés nominaux, désignés sous le nom de commendataires, ne s'occupaient généralement, que pour en palper les revenus, de ces maisons où le désordre et l'indiscipline ne tardaient pas à s'installer. Il n'en fut pas autrement à Filly. Voici la liste de ces abbés : (1)

Pierre Robini (1434)

Le premier, Pierre Robini, était évêque *in partibus* d'Hippone. Des membres de cette famille, d'origine évidemment italienne, demeuraient à Genève, près de l'église de la Madeleine. Sur la fin de son administration, cet abbé soutint, en cour de Rome, contre l'abbaye d'Aulps, un procès dont la cause n'est pas clairement indiquée. Le Souverain Pontife Eugène IV chargea l'évêque de Maurienne avec le prévôt d'Aoste et le prince d'Aiguebelle de régler ce différend (2).

Louis (1442-1448)

Etait évêque de Viseu, en Portugal. (3) Comme il avait donné son suffrage au duc Amédée VIII, qui devint l'antipape Félix V, et fait partie de la députation chargée de porter au prince la nouvelle de son élection, il reçut en récompense l'abbaye de Filly, puis le chapeau de cardinal (6 avril 1444).

Il suivit Félix dans ses diverses pérégrinations.

Henri d'Alibertis (1452-1460 envir.)

Ne paraît pas avoir séjourné davantage à Filly. Nous le rencontrons tantôt dans le diocèse de Lausanne, accompagnant le coadjuteur F. de Fuste, évêque de Grenade,

(1) A moins d'indication contraire, tout ce que j'avancerai désormais est appuyé sur les Registres de l'évêché d'Annecy.

(2) *Inventaire inédit*, nos 1158 et 1379.

(3) Dans le *Déclaratoire des Servis.* I, p. 694, aux Archives départementales, il est fait mention de reconnaissance en faveur de Louis, cardinal de Sainte-Croix, abbé de Filly ès-années 1447 et suiv. Plus tard, il porte le titre de Sainte-Marie in Trastevere.

dans la visite des paroisses (été de 1453) ; tantôt à Genève (24 avril 1456) ; tantôt dans la capitale du Piémont (10 octobre 1458), assistant au contrat de mariage entre Louis de Savoie et Charlotte, fille de Jean, roi de Chypre, et d'Hélène Paléologue (1). Il était en même temps abbé de Sixt (1456-1460), et, suivant Besson, chargé de l'administration du diocèse de Verceil sous la dignité et le nom d'évêque d'Athènes.

Le prieur de Filly, à cette époque, était Rd Jacques Mathieu. Notre abbaye ayant vendu à celle d'Aulps la cense annuelle de 15 sous qui lui étaient dus par certains hommes de Gy (Biot), Rd Mathieu, en la qualité susdite, par acte du 30 décembre 1455, réduisit le prix de la vente, qui n'est pas désigné, au capital de 55 florins (2).

Jean de Compeys (1463-1469)

Fut simultanément, comme son prédécesseur, abbé de Sixt et de Filly. Il possédait également les abbayes de Chésery et de Saint-Etienne de Verceil. A une naissance illustre, — car il était fils de Jean de Compeys, seigneur de Gruffy, Draillant, la Chapelle, etc., — le nouvel abbé unissait une connaissance profonde des lois et de la théologie. Aussi le duc Louis aimait à le consulter et son fils, le Bienheureux Amédée IX, lui confia la charge éminente de grand chancelier de Savoie. Jean de Compeys ne devait pas s'arrêter là ; il devint successivement évêque de Turin (1469), de Genève puis, de Tarentaise. Mais s'il fut comblé d'honneur, il ne le fut pas moins de contradictions. Obligé de lutter avec ses tenanciers de Filly qui refusent de lui passer reconnaissance (1464-1466) (3), avec des compétiteurs qui lui disputent l'évêché de Genève, avec ses parents qui le dépouillent de son patrimoine, il meurt abreuvé de chagrins, le 28 juin 1492.

(1) Guichenon, I, p. 537.
(2) *Invent. inédit*, n° 264.
(3) Acad. Val d'Isère. *Documents*, I, p. 291 et 295.

Jean de Compeys avait résigné l'abbaye de Filly (1) avant d'aller occuper l'évêché de Turin. Il eut pour successeur

Jean Michiele *aliàs* **de Septisono** (1469-1496)

Vénitien, neveu du pape Paul II, évêque d'Albano, de Porto, etc., cardinal-diacre du titre de Sainte-Lucie, puis de Saint-Marcel, dit de Saint-Ange. Celui-ci confia l'administration du couvent au frère du précédent abbé, Mre Philippe de Compeys, curé de Margencel et de Cruseilles, prieur de Lovagny puis de Lutry, chanoine et vicaire général de Genève, mort en 1496 (2). J. Michiele eut aussi des vicaires généraux.

Le premier, Ve Michel Perret ou *de Perretis*, professeur de droit (1474-1475) — qui avait lui-même pour vicaire substitué Etienne de Farchis, chanoine de Filly — commit la faute d'affermer tous les fruits et revenus de l'abbaye à V^es^ Antoine Perreti et Gabriel Rustignelli sous la cense annuelle de 700 florins de Savoie (environ 7,140 francs de notre monnaie). L'abbé mécontent le remplaça par *Jean Meffredi* (1475-1479), qui obtint de l'évêque du diocèse l'annulation du bail (12 avril 1476). Les successeurs de

(1) Le 14 octobre 1468, comme abbé de Filly, il présente pour la cure d'Excenevex dom Claude Mathieu, sacristain de Filly.

(2) M. Sarrasin, dans ses *Notes sur l'Obituaire de l'Eglise de Genève*, donne à Philippe de Compeys la qualité d'abbé de Filly, dès 1483. Les actes suivants que l'on trouve dans les Registres de l'évêché d'Annecy prouvent qu'à cette époque et longtemps plus tard, Jean de Septisono était toujours abbé : 27 janvier 1474, sauvegarde accordée à M. Perret, vicaire général de Filly pour le cardinal de Saint-Ange ; 20 juillet 1475, Ve M. Perret, vicaire général de Filly pour le même cardinal, présente un curé pour Yvoire ; 10 juin 1476, Jean Meffredi est vicaire général de Filly et procureur du cardinal de Saint-Ange ; 4 février 1487, Eustache des Granges, gouverneur de Filly pour le cardinal de Saint-Ange, présente un curé pour Perrignier, enfin, dans le *Déclaratoire des Servis* aux Archives départementales (I, p. 694), on trouve mentionnées des reconnaissances passées à cause de Filly, en faveur de R^me^ Jean, évêque de Porto, cardinal de Saint-Ange, dans les années 1494 et suiv. Ajoutons qu'en 1484, Eustache des Granges, procureur du même cardinal (de Saint-Marcel dit de Saint-Ange) commendataire de Filly, passe un accord avec noble P. de Pesmes, citoyen de Genève, sur la répartition des deniers provenant de l'amodiation triennale de l'abbaye, etc. (Congrès d'Aiguebelle), p. 220).

Jean Meffredi furent : Pierre de Viry, chanoine de Genève, en 1482, et Jean de Lornay, en 1497.

Décédé à Rome le 10 avril 1503, le cardinal de Saint-Ange fut inhumé dans l'église de Saint-Marcel, dont il était titulaire.

Amblard Goyet (1498 † 1517)

Vers 1498, le cardinal de Saint-Ange céda la *commende* de Filly à Vᵉ Amblard Goyet, docteur ès-droits, chanoine de Saint-Pierre de Genève et, depuis quelques années, vicaire général du diocèse (1). Les Genevois ses compatriotes, lui témoignèrent leur confiance en l'envoyant à Chambéry, avec noble Jean des Plans, aux fins d'obtenir de la Chambre des Comptes d'être exemptés des subsides que le duc Philibert II voulait leur imposer à cause des foires (Bonivard).

Le 9 janvier 1501, l'abbé de Filly reconnaît tenir de Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, le droit de pêche déjà reconnu en 1428, plus un moulin dit de Copier, situé sur le Foron, plus le cours d'eau du Rizon venant de Draillant et passant par le village de Perrignier pour arriver à son moulin et battoir (2). L'année suivante, Amblard Goyet, abbé de Filly, signe plusieurs actes comme vicaire général de l'évêque Philippe de Savoie. En la même qualité, il exécute, le 29 juillet 1504, les lettres de légitimation accordées par le cardinal de Saint-Marcel à Claude donné de Confignon (3). Au printemps de 1505, le duc Charles l'envoie en ambassade en Allemagne, vers Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert le Beau, avec mission de déterminer le douaire de cette princesse, ce qui se fit le 5 mai (4). Le 23 janvier 1506 et le 23 mars 1508, en sa qualité d'abbé, il présente un curé pour Messery. Nous le voyons encore,

(1) A. Goyet avait été ordonné prêtre le 18 septembre 1490.
(2) Archives dép., *Sommaire des Fiefs*.
(3) *M. S. Sav.*, XXIX, p. LVIII.
(4) Guichenon, I, p. 615.

le 6 juillet 1510, à Genève, prononçant une sentence arbitrale entre François de Lucinge et le baron Amédée de Viry (1) ; en 1512, accompagné de Georges de Menthon et du président de Lalande, portant les propositions du duc Charles III au Conseil de la République de Genève, qui les rejette (2) ; et, le 22 février 1513, recevant l'institution de la cure de Pontchy ; enfin, durant l'été de 1516, il accompagne P. Farfeni, évêque de Baïrout, dans la visite qu'il fit du diocèse pour Jean de Savoie.

Amblard Goyet mourut le 7 mars 1517. « C'était, d'après l'inscription que Spon nous a conservée (3), un homme plein de piété envers Dieu, estimé des princes, des nobles et du peuple à cause de sa prudence, de son aménité et de sa générosité. »

Pierre Goyet (1517-1530)

A la mort d'A. Goyet, le pape Léon X, voulant témoigner aux Suisses sa gratitude pour les services importants qu'il en avait reçus, accorda les revenus de l'abbaye de Filly aux chapitres de Berne et de Fribourg, qui en prirent immédiatement possession, et les amodièrent, pour trois ans, à un ecclésiastique fribourgeois, Ve Jean Plenihominis. Celui-ci étant mort peu de mois après, son père, Jean Plenihominis, remit à dom Aymon de Sales, chanoine de l'abbaye, et à P. Quisard, de Massongy, notaire, tous les droits qu'il pouvait avoir sur la récolte de l'année courante (1518) pour 1,400 florins d'or petit poids. Il se réservait toutefois trois ou quatre charretées de foin qui se trouvait alors dans la grange de Marignens et tout le vin tant blanc que rouge, à la réserve de celui qu'on devait aux chanoines pour leur prébende (21 octobre 1518) (4).

(1) Besson, *Mémoires*, p. 98.

(2) *Maison de Menthon*, p. 19.

(3) Spon, II, p. 355.

(4) Arch. Thorens, de Massongy. *Min. du notaire Quisard B.* Une expédition de cet acte fut faite, le 2 octobre 1519, en faveur de Ve Hudry Guidollaz, chapelain fribourgeois, alors amodiataire de Filly, en présence de doms Alexandre du Souget et Jean de Marrieu (?), chanoines de Filly. (Ibid.)

Non contents de posséder les revenus de l'abbaye, les Suisses voulurent s'ingérer dans son administration en soutenant la candidature d'un allemand nommé Hudry Storz. De leur côté, les Savoyards patronaient Mre Pierre Goyet, parent de l'abbé défunt et comme lui chanoine de Genève. De là un conflit (1). Pour y mettre fin, Léon X nomma commendataire perpétuel le cardinal Nicolas Fieschi (2). Mais celui-ci ne paraît pas avoir pris possession.

Pierre Goyet l'emporta. Nous le voyons, en effet, remplir les fonctions d'abbé en 1523, 1524 et dans les années suivantes.

Par acte du 3 juin 1525, il passe une transaction pour la dîme de Jussy (Sciez) avec le Chapitre de Genève, auquel il reconnaît le droit de dîmer les territoires de Coudrée et de Perrys, le long du Redon, de Biollesaz sous Chergier (Cherisier), d'Orjollet et de Marterey à Choisy.

Citoyen de Genève, P. Goyet eut la douleur, en ce temps-là, de voir sa ville natale désolée par les luttes intestines, une partie des habitants se révolter contre l'autorité épiscopale et renier leur antique foi pour embrasser la Réforme. A la suite d'une bagarre dans laquelle le chanoine Lutry avait été maltraité par les *eidgnots*, l'abbé de Filly se présenta devant le Conseil de Genève afin de protester contre les violences dont les chanoines étaient menacés (26 février 1526) ; mais ces protestations n'eurent pas d'effet. Aussi, vers la fin de juillet de l'année suivante, ne trouvant plus assez de sécurité dans la ville, il en sortit avec un certain nombre de ses collègues. Vint-il résider dans son abbaye ? Nous l'ignorons. Mais ce que nous savons, c'est qu'en 1530, il recevait encore des reconnaissances de ses tenanciers d'Habère et de Burdignin (3).

(1) « *Cujus abbatia disceptatur inter Rmos Goyetos et Hudraycus Storz helemannus* » dit la visite du 16 avril 1516. (Arch. de Genève.)

(2) Schmitt, *Hist. du Dioc. de Lausanne.*

(3) Arch. dép.

P. Goyet avait fait peindre pour la chapelle de son abbaye un grand tableau qu'on voyait encore, en 1822, dans l'église de Sciez, et au bas duquel on lisait l'inscription suivante : *Deo Optimo Maximo, Mariæ semper virgini, Divis Petro, Paulo, Augustino et Hieronymo patribus, Petrus Goyetus abbas Filiaci, dignissimusque canonicus gebennensis pia mente dicavit* (1).

Claude-Louis Alardet (1535, † 1564)

Dernier abbé de Filly, était, comme ses prédécesseurs, chanoine de Genève (2). Il avait reçu depuis peu de temps la crosse abbatiale quand les Bernois envahirent tout à coup le Chablais (février 1536) et y imposèrent la Réforme protestante. Dépouillé de sa stalle et de son abbaye, Alardet se retira auprès de S. A. Charles III, qui lui confia l'éducation de son fils, le célèbre Emmanuel-Philibert, et l'employa à des missions diplomatiques en Allemagne (1540-45). Revenu dans son pays et nommé doyen de Savoie (1545), il devint suspect aux autorités françaises qui occupaient alors Chambéry, fut même jeté en prison avec plusieurs gentilshommes, puis remis en liberté. Poursuivi, en mai 1551, pour des lettres de lui qu'on avait interceptées, il fut acquitté, mais, sur de nouvelles poursuites, condamné par contumace au bannissement et à la confiscation de tous ses biens, ainsi qu'à la privation de tous ses bénéfices (24 sept. 1552).

Ces bénéfices — une stalle à la cathédrale avec les cures de Burdignin (3), de Boussy et d'Apremont — furent remis à un ecclésiastique nommé George Aynaud ; mais Alardet les ayant repris pendant les trêves entre François Ier et Charles-Quint, Aynaud les réclama (18 déc. 1556), et la Cour les plaça sous séquestre. (*M. D. Sav.*, tome 36).

(1) Note écrite dans un vieux registre par M. l'abbé Baratay, vicaire de Sciez, et communiquée par M. le curé Lavorel.

(2) Il l'était déjà en 1518.

(3) Cl.-L. Alardet fut institué curé de Burdignin le 15 mars 1551.

Lorsqu'Emmanuel-Philibert rentra en possession de son duché, il députa son fidèle conseiller à Genève avec mission d'engager cette ville à reconnaître l'autorité ducale et le fit créer, l'année suivante, évêque de Lausanne (1560). Mais Alardet continua de demeurer à Chambéry, où nous le voyons assister aux audiences du Sénat.

Une des sœurs d'Alardet épousa le procureur Carpinel ; une autre, Jeanne, épousa Catherin Pobel de Bonneville, plus tard président du Sénat.

Alardet mourut en 1564. « C'était, dit Besson, un homme recommandable par sa régularité et sa pénétration d'esprit. » Il portait d'argent à la bande d'azur chargée en chef et en pointe d'une étoile d'or et en cœur d'un croissant d'argent.

Après la mort d'Alardet et la restitution du Chablais, le titre d'abbé de Filly fut encore porté par divers personnages qui eurent ainsi le droit de percevoir les revenus de l'abbaye non aliénés par les Bernois. Le premier connu fut R^d^ Pierre Goyet, prieur commendataire de Nantua (1) qui, par acte du 2 mars 1604, cède la dime de Burdignin à R^d^ Aimé Cottet, curé du lieu.

Le second est un Jean-Gaspard de Grilly, qui, par acte du 3 août 1605, s'engage à payer au même curé, en place de la dime, la rente annuelle de 200 florins. (Arch. de l'évêché d'Annecy). 1578

Pour suivre sans interruption l'histoire des abbés commendataires, nous avons laissé quelque temps celle des chanoines de l'abbaye, nous allons y revenir.

VII. — Décadence et fin de l'abbaye

Au XIVe siècle, dans le but de remédier au relâchement qui s'introduisait dans la Congrégation des chanoines réguliers, le pape Benoit XII avait rédigé des Constitutions nouvelles que de son nom on appela *Bénédictines*. Cette

(1) Il en avait été pourvu le 20 juin 1584.

réforme eut d'excellents résultats. Mais, plus tard, le schisme d'Occident et la plaie des abbés commendataires en relâchant les liens de la discipline, précipitèrent la décadence.

Lorsque, au printemps de 1443 (19 mai), Mgr Barthélemy, évêque de Montefiascone, chargé par François de Mez de visiter le diocèse, pénétra dans l'enceinte de l'abbaye de Filly, les religieux, au nombre de huit, — six prêtres, un diacre et un novice, — n'observaient aucune règle (1). Ils sortaient du monastère sous de futiles prétextes, acceptaient l'office de parrains, mangeaient et buvaient dans les maisons, se livraient aux plaisirs de la chasse avec une meute qu'ils nourrissaient à cette intention. Bien plus, ils n'avaient même aucune copie ni de la règle ni des *bénédictines*. Le visiteur condamne sévèrement ces abus. Il enjoint à l'abbé de se procurer, dans les deux mois, le texte de la règle et des Constitutions de Benoit XII, et aux religieux de les étudier tous les jours. En attendant, il leur prescrit un règlement de vie : Ils diront matines l'hiver à quatre heures et l'été à trois, célébreront tous les jours trois messes outre la conventuelle, entendront chaque jour, à la fin de primes, la lecture en français et en latin de quelques articles de la règle, prendront ensemble leurs repas et coucheront dans un dortoir commun. Ils établiront un *portier* qui ne laissera pas sortir les chanoines sans une permission expresse de l'abbé ou du prieur, un *infirmier* qui aura le soin des malades, et un *sacristain* qui sera chargé de la paroisse. Enfin, ils distribueront l'aumône à la porte et ne permettront jamais aux femmes de pénétrer dans l'enceinte du monastère.

Ces sages ordonnances portèrent leurs fruits, car, dans la visite qu'il fit trente ans plus tard, au nom de l'évêque J.-L. de Savoie, Mgr Fichet ne fit aux religieux d'autres

(1) Le texte de cette visite se trouve dans les archives de M. Domenjoud, percepteur, qui a bien voulu nous en laisser prendre copie.

recommandations que celle d'acquitter fidèlement les messes et anniversaires fondés par la famille d'Allinge (1).

En 1482 (23 janvier), Mgr de Claudiopolis, agissant au nom de l'évêque déjà nommé, les avertit de mieux observer la règle, de ne point vagabonder et ne point molester les gens du voisinage (2). Le relâchement avait donc pénétré de nouveau dans le monastère, et — bien que l'on ne puisse légitimement conclure du particulier au général, — nous avons lieu de croire qu'il s'y maintint.

La sève divine ne circulait plus assez abondante dans cet arbre séculaire dont les branches se desséchaient peu à peu. La sainte Eglise, il est vrai, aurait pu infuser à cet arbre une vie nouvelle. Mais l'ennemi ne lui en laissa pas le temps : il vint et mit la cognée à la racine de l'arbre.

Sur la fin de janvier 1536, pendant que François Ier envahissait les autres provinces du duché de Savoie, les Bernois occupèrent le pays de Vaud, puis le Chablais occidental. Après avoir montré pendant quelques mois une certaine tolérance, ces derniers interdirent l'exercice du culte catholique et imposèrent de force à nos populations la religion nouvelle inventée par Luther, Zwingle et Calvin.

Une des dernières réunions du Chapitre de Filly se tint le 30 mai 1537. Ce jour-là, vénérables Guillaume Boccard, prieur, Christophe Gringallet, sacristain, Jean d'Aimavigne, Jean de Jovas, Antoine Vuarin et Florentin d'Echallon, en leur nom et au nom des absents, décident d'amodier à Girard Bosson et à Claude Suchet les revenus

(1) Arch. de Genève, visite du 14 mars 1471. Il y avait alors huit chanoines prêtres et quatre novices. Voici, sauf erreur, les noms de la plupart d'entre eux : Jacques Mathieu, qui venait de résigner la cure d'Excenevex ; Claude Mathieu, sacristain et curé d'Excenevex dès 1468 ; Guillaume de la Queue ; Aymon Pavenchy, J. Arpin, Nicod de Sales, Jacques Dupont, Perronet Marchiand, et Barthélemy Dusouget.

(2) Arch. de Genève. On y retrouve les chanoines : de la Queue, devenu prieur ; du Souget, Dupont, Pavenchy, Marchand, avec un Pierre Quinerit (qui non residet, *sic*), un P. Jusset (Juget). Il devait y avoir aussi un Sixt de Marcello. P. de Viry, chanoine de Genève, remplissait les fonctions de vicaire général.

de la chapelle qu'avait fondée l'abbé Berthet de Charrières.

Un mois plus tard, les Bernois avaient pris possession de l'abbaye, et amodiaient la dîme de Meyrens pour vingt-deux coupes de blé (moitié froment, moitié avoine), à P. Boccard et à F. Rolletaz, excolfier de Filly (30 juin), et la dîme de Chavanex aux mêmes, pour onze muids de blé (1er juillet). Le 10 juillet, P. Boccard, pour lui et Ne François de Montfort, amodiataires généraux, cèdent la dîme de Perrignier à Nicod de Vernaz, Jacques Dunant, etc., pour six muids neuf coupes de blé, ainsi que la dîme du chanvre rière Filly, Sciez, Prailles, Marignens et Chavanex à Claude de Rua et P. Lancey, pour cent soixante-dix livres. (Notes extraites du minutaire *Pyu* par M. l'abbé Chavaz, vicaire à Genève).

Les religieux de Filly durent, en conséquence, vider le monastère. La plupart menaient d'ailleurs une vie peu édifiante. Un d'eux même eut la lâcheté d'embrasser le nouvel Evangile savoir Bernard Marcel, qui devint pasteur à Yvoire puis à Margencel. Son exemple semble avoir été suivi par Florentin d'Echallon, lequel reçut de Berne une pension viagère.

LISTE DES CHANOINES DE FILLY

DEPUIS 1468

Mathieu Jacques.

Mathieu Claude, sacristain et curé d'Excenevex, 1468.

De la Queue Guillaume, promu au sous-diaconat le 18 mars 1469, prieur de 1475 à 1482.

De Sales Nicod, ordonné diacre le 21 décembre 1471. Suivant Charles-Auguste, de Sales était frère de noble Aymon de Sales dont nous parlerons plus loin. N'appartiendrait-il pas au contraire à la famille de Sales de Filly ? (1)

Dupont Jacques, ordonné sous-diacre le 21 décembre 1471, nommé à la cure de Burdignin le 29 août 1482. En 1485, un Jean

(1) Parmi ceux qui, vers ce temps, reçoivent la tonsure à Genève, je remarque un Jean de Sales de la paroisse de Filly, le 18 mars 1469 ; de même, le 26 février 1491.

de Genève, qui lui disputait ce bénéfice, fut débouté par sentence du 28 avril. Jacques Dupont vivait encore en 1518.

Pavenchy Aymon, promu au sacerdoce le 21 décembre 1471, présent à la visite du 23 janvier 1482.

De Farchis Etienne, mentionné en 1474.

De Souget Barthélemy, minoré le 21 décembre 1476, mort trente ans plus tard curé de Commugny, dont il avait été pourvu le 1er septembre 1473 (1).

Arpin Jean, témoin le 1er septembre 1473.

Marchiand *alias* **Monini Perronet,** de Saint-Trivier de Certaux, au diocèse de Lyon, résigne la cure d'Yvoire-Excenevex le 25 octobre 1475.

Quinerit Pierre (2) et **Jusset (Juget) Pierre,** mentionnés dans la visite de 1482.

De Marsello Sixt, promu au diaconat le 21 décembre 1482.

Du Vernay Jean, minoré le 24 mai 1483. En cette même année, il reçoit l'autorisation d'enseigner la grammaire. Il vit en 1518.

Boccard Guillaume, institué curé de Perrigny le 4 février 1487. — Un autre Guillaume Boccard, chanoine de Filly, reçut le sous-diaconat le 20 mars 1507, le diaconat le 3 avril suivant. En 1537, il était prieur du monastère.

De Sales Aymon, fils de Ne Jean de Sales le Vieil, reçut les ordres mineurs le 24 septembre 1491 ; le diaconat, le 17 mars, et la prêtrise, le 7 avril 1492. Encore témoin à Filly le 13 mars 1517 et le 16 avril 1518.

Clerc Maurice feu Jean, tonsuré le 24 septembre 1496, sous-diacre le 18 février et diacre le 25 mars 1497. Encore témoin à Filly en 1518 et 1523.

D'Aymavinea Jean, reçoit les ordres mineurs le 22 décembre 1498, le diaconat, en 1505, et la prêtrise, l'année suivante. Vit 1537.

De Gervais *alias* **de Jovasio Jean,** minoré le 8 mars 1505, sous-diacre le 7 mars 1506, diacre le 19 septembre suivant, et prêtre, le 20 mars 1507. Vit 1523.

Vuarin Antoine, reçoit les ordres mineurs le 20 mars, le sous-diaconat le 3 avril, le diaconat le 18 décembre 1507, et la prêtrise le 18 mars de l'année suivante. Est encore témoin à Filly le 14 mai 1519 et le 10 avril 1537.

(1) La famille du Souget comptait à Machilly un rameau noble ; à Genève, elle a donné son nom à un quai.

(2) Quinerit est un ancien nom germanique, Winirich, que des clercs facétieux ont traduit par *qui non ridet.*

Du Souget Alexandre, témoin en 1516. Le même, pas dit chanoine, avait reçu les ordres sacrés en 1499 et 1500.

Jaconis *alias* **Zelonis Jean,** fils d'Henri, reçoit la tonsure en 1508, le sous-diaconat et le diaconat en 1509, et la prêtrise en 1510. Encore vivant en 1519.

Cringalet Pierre, sacristain en 1518 et 1537 (1).

Ici une lacune.

Nicollin Antoine, tonsuré le 25 mai 1532 dans l'église Saint-Augustin de Thonon.

D'Echallon Laurent *alias* **Florentin**, tonsuré le même jour au même lieu, reçoit le sous-diaconat le 29 mars 1533.

Marset Bernard, de Scez, qui devint pasteur protestant d'Yvoire puis de Margencel. (Claparède, *La Mission de Saint-François de Sales en Chablais*).

VIII. — Histoire des immeubles de l'abbaye de 1536 a nos jours

Filly sous les Bernois. — Non contents d'expulser les chanoines de leurs cellules, les Bernois s'emparèrent des édifices, des possessions et des rentes de l'abbaye, tout en supprimant la plus grande partie des charges, telles que les messes et autres fondations pieuses.

Ils n'osèrent toutefois, de peur d'irriter les populations, supprimer les aumônes considérables que les religieux distribuaient aux paroisses voisines. Ils firent donc de l'abbaye un *hospice*, destiné à héberger les indigents (3 janvier 1539) et y placèrent en qualité de surveillant un diacre, auquel on donna pour logement une maison contigüe à l'église, et, pour traitement annuel, 18 coupes de froment, mesure de Thonon, autant d'avoine, avec 200 florins et son affouage dans le bois de ce nom (2).

(1) Dans la visite qu'il fit de l'abbaye, le 16 avril 1518, Mgr Farfeni, coadjuteur de Jean de Savoie, y trouva dix chanoines dont on peut voir les noms dans la liste que nous donnons ici. (Arch. de Genève).

(2) On donnait le nom d'*affouages* à un vaste mas de bois situé au-delà du Vion (n° 728 de l'ancienne mappe d'Excenevex), parce que l'abbaye de Filly permettait aux habitants du village d'y aller couper du bois pour leur service journalier, moyennant la redevance annuelle d'une coupe d'avoine par feu. Ce droit leur fut maintenu par les Bernois et par les chevaliers des

Quant aux terres et aux rentes de l'abbaye, Berne les abergea à divers particuliers ou les céda provisoirement aux ministres qu'elle établit dans la province. Elle en aliéna même une partie. C'est ainsi qu'elle vendit la grange dû Sablon (1) aux frères Boccard et le domaine de Marignens à Claude Baudichon de la Maisonneuve (1er mars 1547) (2). Un peu plus tard (20 mai 1553), elle remit à François d'Allinge, seigneur de Montfort, en échange des droits que celui-ci possédait dans le mandement d'Allinge, tous les hommes, hommages, cens, etc., appartenant jadis à l'abbaye. Par le même acte, elle cédait à ce gentilhomme, zélé calviniste, les édifices du monastère avec deux poses de terres adjacentes moyennant 50 écus d'or d'introge et sous charge d'y réserver une habitation convenable au diacre et d'entretenir l'église avec ses deux chapelles (3). Enfin, le 2 août de l'année suivante, elle cédait encore au même un bois de 24 poses, dit de la Millaz, voisin du monastère, et un autre de 60 poses au lieu dit en Forel, contre le bois de la Creusa, au-dessus de Rezier à Fessy, et celui des Vuardes à Perrignier (4).

Restitution et conversion du Chablais. — Les Bernois occupaient le Chablais depuis 23 ans, lorsque le jeune duc Emmanuel-Philibert, à la tête des armées impériales,

SS. Maurice et Lazare. Mais la Révolution le leur enleva en vendant ce bois au citoyen Jacques Anthoinoz.

En 1786, le Conseil de Filly, composé de P. F. Blanchet, syndic, de Jean Jordan et Claude Jandin, conseillers, avait demandé, mais en vain, le partage de ce bois, qui avait été affranchi le 28 mai de cette année et dont la contenance était de 24 poses. (Arch. Dép.)

(1) La grange du Sablon, avec son pourpris, de la contenance de douze poses, passa aux Rebut (1605) qui la vendirent aux Mathieu. C'est aujourd'hui la propriété d'une famille Détraz.

(2) Les enfants de Claude Beaudichon revendirent à Bernard d'Allinges (1580) ce domaine de la Tour de Marignens qui passa ensuite aux de Budé, aux Charmot, etc., et se trouve occupé maintenant par les familles Suchet, Vuatoux, Dumont et Guyon.

(3) Les édifices, donnés ici en augmentation de fief, avaient été cédés à François d'Allinge en vertu d'un acte passé à Berne le 12 janvier précédent.

(4) Archives départementales.

battit les Français à Gravelines et les contraignit à lui restituer ses Etats (1558-59).

Peu de temps après, ce prince obtint de Berne la restitution du Chablais (1564-1567), à la condition toutefois d'y laisser, dans le *statu quo*, la religion et les biens d'origine ecclésiastique. Le bas Chablais continua donc de suivre le culte calviniste, et les revenus de Filly demeurèrent entre les mains de ceux qui les avaient achetés ou abergés des seigneurs de Berne. Mais, sur la fin du siècle, de graves événements vinrent rendre à nos princes leur liberté d'action.

Les Bernois et les Genevois, ayant, au mépris du traité de Lausanne, envahi le Chablais à main armée (1589), le duc Charles-Emmanuel les en chassa, fit saisir les revenus ecclésiastiques (1), les remit à l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, à qui d'ailleurs le pape Grégoire XIII les avait accordés par deux bulles précédentes (2) ; renvoya de la province la plupart des ministres et y appela des missionnaires dans le but de ramener, si possible, à la vraie foi les habitants qui en avaient été violemment détachés.

Le premier missionnaire envoyé à Thonon ne tarda pas à se retirer devant les menaces des protestants. Mais le second se nommait *François de Sales* (1594). La douceur, la patience, le zèle héroïque, non moins que la science et l'éloquence du jeune apôtre, gagnèrent bien vite le cœur et l'esprit des Chablaisiens qui abjurèrent en masse l'hérésie à l'occasion des célèbres Quarante-Heures ouvertes à Thonon dans l'automne de 1598.

Le 7 octobre, abjuraient dans cette ville les chefs de famille d'Anières, d'Hermance, de Douvaine, de Ballaison, de Messery et de Filly. Ces derniers étaient au nom-

(1) Il reprit même au seigneur de Coudrée les bâtiments de Filly avec deux pièces adjacentes.

(2) Bulles des 13 avril 1575 et 24 juin 1579. (*Acad. sal.*, II, p. 268).

Cette union fut révoquée le 24 mars 1599, par le pape Clément VIII, comme nous le disons plus loin.

bre de vingt-huit ; voici leurs noms : Bellod Philiberte, Beyssonnet Antoinette, Bocquard Françoise, Bossu Louis et Louis, Bourgens Claude, de Chalon (noble) Péronne (1), Duchamp Claude et Maurice, Chappuis Gaspard et Pierre, Chaudet Béatrix, Echarnier Pierre et Hélène, Guidon Claude, Guillermin Claude, Jacob Jean, Jordan Thomas et Thomas, Mathieu Françoise, Du Mont Jeanne, Petit Joseph, Portier Floret, Ravion Pierre, de Rua Mermet, de Sales Pierre, Ticon Rose et du Tigner Jean.

La messe rétablie à Filly. — Le Chablais converti, on se hâta d'y réorganiser le culte.

Mgr de Granier et S. A. Charles-Emmanuel firent tout d'abord dresser un état des églises paroissiales, des presbytères, des couvents et de leurs biens fonds.

Le cloître de Filly, le monastère et le clocher lui-même étaient tombés en ruines. Les cloches avaient été brisées ; mais les officiers de S. A. en avaient sauvé le métal en le transportant dans le fort des Allinges. L'église, restée debout, était ouverte à tout venant ; car il n'y avait plus de portes ; et la nef, privée de son toit, menaçait de s'effondrer. Seul, le chœur était dans un état convenable et conservait encore avec des tableaux très anciens une partie des sièges que les religieux occupaient avant la Réforme, mais les ornements avaient disparu. (8 novembre 1598) (2).

La visite de Mgr de Granier suivit de près celle des délégués. Le bon évêque encouragea les habitants à restaurer l'église de l'abbaye ; en attendant il réconcilia le cimetière afin qu'on pût y enterrer les morts et il unit le village, composé de 30 feux, à la paroisse de Sciez.

Renonçant à sauver la nef, les habitants firent au chœur

(1) Une demoiselle Perrine d'Echallon épousa Antoine Mathieu, notaire à Filly.

(2) Ces détails sont tirés partie du procès-verbal de l'enquête, partie de la visite de cette église faite, le 23 septembre 1624, par Mgr J.-F. de Sales. Nous devons la communication de ces deux documents à l'obligeance de M. Domenjoud, qui les possède dans ses archives.

de l'église les réparations les plus urgentes. Lorsqu'elles furent achevées et l'autel rétabli, saint François de Sales, qui avait remplacé Mgr de Granier sur le siège épiscopal, vint consacrer l'un et l'autre. C'était le 22 septembre 1611. On devine sans peine la joie qu'éprouvèrent ces braves gens en voyant l'apôtre bien-aimé qui les avait tirés des ténèbres de l'hérésie et l'Auguste Sacrifice de la messe offert de nouveau dans leur antique église. Leur bonheur eût été complet, si on leur avait donné un prêtre qui résidât au milieu d'eux. Mais c'était impossible : leur pauvreté et petit nombre s'y opposaient. François de Sales maintint donc leur union à la paroisse de Sciez (1) et mit Rd Claude de Blonay, curé de ce lieu, en possession de l'abbaye, ainsi que de deux petites pièces de terre adjacentes, à la charge de venir, une fois par semaine, célébrer une messe basse dans la chapelle de Filly et d'y administrer les sacrements de baptême et d'Eucharistie.

Cet arrangement, imposé par les circonstances, ne contenta point les gens de Filly. Aussi à la mort du curé de Blonay, spectable Michel Mathieu se rendit-il, au nom de tous, à Annecy, pour supplier l'autorité épiscopale d'imposer au nouveau curé l'obligation de célébrer la messe dans leur chapelle tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année. Saint François de Sales faisait alors, à la suite de Charles-Emmanuel, le voyage d'Avignon dont il ne devait pas revenir. Jean-François de Sales, son frère et coadjuteur, avec le titre d'évêque de Chalcédoine, ayant pris l'avis des examinateurs assemblés pour le concours, refusa tout service pour le dimanche, et décida que le nouveau curé serait tenu de célébrer la messe à Filly le jour de la Dédicace, celui du patron, les jours de fêtes non solennelles et, à défaut de fêtes tombant dans la semaine, chaque vendredi de l'année (23 novembre 1622).

(1) Se trouvant à Turin, auprès de S. A., dans le printemps de 1613, François de Sales lui proposa de mettre à Filly les Chartreux de Vallon, mais on sait que ce projet n'eut pas de suite, et que les Chartreux furent mis à Ripaille.

Les villageois de Filly néanmoins ne renoncèrent point à l'espérance de posséder le service religieux, le dimanche, dans leur chapelle. Ils crurent même un instant leur désir accompli. C'était en 1643.

Les Barnabites de Thonon venaient de bâtir une tuilerie dans leurs bois d'Excenevex, à 7 ou 800 mètres au-delà du Vion. Déjà propriétaires des rentes féodales et d'une partie des immeubles de l'antique abbaye, comme nous le verrons plus loin, ces religieux crurent pouvoir se mettre en possession de l'église et de son pourpris. Un jour, le P. Alexis Mugnier, l'un d'eux, abat un noyer qui s'élevait sur le bord du cimetière et qu'il fait placer au travers du ruisseau, enlève, dans la partie du champ des morts réservée aux étrangers, une certaine quantité de terre qu'il fait jeter dans le chemin, et, poussant plus loin son audace, il force, un beau matin, la porte de la chapelle, pénètre dans le sanctuaire, y célèbre la messe en présence des notables du lieu et leur déclare *qu'il est abbé de Filly*, qu'il entend être maître dans l'église et que déjà il avait acheté une cloche, du poids de 60 livres, pour annoncer les offices.

Le nouvel abbé toutefois ne jouit pas longtemps de sa victoire. Averti de ce qui se passait, le chanoine Séraphin, alors curé de Sciez, accourut à Filly, fit mettre à la porte de l'église une serrure neuve et traduisit les Barnabites devant le Sénat de Savoie (2 juin 1643). Le procès dura longtemps.

Une enquête solennelle fut ouverte à Massongy, dans la maison d'honorable Nicolas Quisard (5 octobre 1644). Les témoins, au nombre de quatorze, déposèrent tous en faveur des droits du curé. Parmi eux, je remarque : un charpentier bourguignon, Blaise Vulliaume, de Mortau, 34 ans, lequel travaillait à la tuilerie des Barnabites ; nobles Pierre Boccard de Curtet, châtelain de Coudrée, son fils Pierre, et spectable Jean-Amed Mathieu, docteur en droit ; Gonin Bossu, cordonnier ; Berthod Chappuis, vieillard nonagénaire ; J.-F. Deville ; P. Duchamp, berger ;

P. Guillermin ; Jean Jacob, tisserand, et Antoine Ticon, tailleur d'habits, 44 ans, tous de Filly.

Les témoins de l'enquête contradictoire, ouverte à Filly même (25 et 26 septembre 1645), dans l'auberge de J.-L. Favre, dit *la Débauche*, croient que le noyer abattu se trouvait en dehors du cimetière ; pour le reste, ils confirment la possession du curé qui finit par obtenir gain de cause (1).

Ecroulement de l'église. — Peu de temps après, d'ailleurs, l'église s'écroula ; et, lorsque, le 23 octobre 1663, Mgr d'Arenthon d'Alex, procédant à la visite générale du diocèse, vint à Filly, il n'y trouva plus que des masures. On continua cependant d'inhumer dans le cimetière jusqu'à ce que la clôture étant tombée à son tour, l'autorité épiscopale en interdit l'usage (1). Les habitants de Filly demandèrent alors qu'on voulut bien leur accorder une place spéciale dans le cimetière de Sciez, offrant de verser de suite un demi-ducaton par feu pour les besoins les plus pressants de l'église mère, et de contribuer, à l'avenir, à l'entretien des immeubles paroissiaux. Faisant droit à leur demande, Mgr de Rossillon, de concert avec le curé et les habitants de Sciez, leur assigna l'angle nord-ouest (17 août 1702).

Quarante ans plus tard, l'église paroissiale de Sciez étant devenue par trop petite et menaçant de s'effondrer, il fallut la rebâtir. Les villageois de Filly fournirent, pour

(1) Dans cette enquête, dirigée par le sénateur Ducrest, les témoins originaires de Filly sont : Nre Pierre, feu Nre Jean Boccard, Etienne Chappuis, Paul Guillermin, Pierre Jacob, tisserand, Me Jean, fils de Jacques Soudan, notaire, Nicolas, feu Jean Clerc, de Thonon, praticien, habitant Excenevex, 44 ans, et Claude Regnauld, de Pontarlier, habitant Filly dès 4 ou 5 ans. (Arch. départ.).

(2) Archives de l'évêché Chaque année, le 1er jour des Rogations, la procession de Sciez se dirige vers l'endroit où fut le cimetière de Filly et l'on y chante un *Libera me* pour l'âme des défunts dont les cendres y reposent. La dernière sépulture à Filly est du 6 septembre 1692.

leur part, les matériaux de l'abbaye (1), quelques tableaux fort anciens avec une petite cloche appelée *borgognotte* (1741-1742) (2).

Maintenant que nous avons achevé l'histoire de l'église et de la paroisse de Filly, voyons ce que devinrent les possessions et les revenus de l'abbaye.

Le pape Grégoire XIII, nous l'avons dit plus haut, avait incorporé à la Sacrée Religion, soit à l'Ordre des Chevaliers des SS. Maurice et Lazare, tous les anciens bénéfices du Chablais avec la clause que, le jour où cette province reviendrait au catholicisme, ces biens seraient employés à la réorganisation du culte. Le Chablais converti, Clément VIII, fort de cette clause, révoqua l'union provisoire dont nous venons de parler et donna à Mgr de-Granier, évêque du diocèse, plein pouvoir d'ériger les nouvelles paroisses et de partager entre elles les revenus cédés jadis aux chevaliers (24 mars 1599).

Ceux-ci mirent, à se dessaisir, beaucoup de mauvaise volonté. Cependant, après une longue résistance, ils durent céder les églises paroissiales avec leurs presbytères, quelques biens-fonds et les dîmes qui furent généralement assignées aux curés des paroisses respectives (3). C'est ainsi que le curé de Sciez eut pour sa part l'église de Filly avec deux petites pièces de terre adjacentes, un tiers de la dîme du Sablon, la dîme de Chavanex, celle d'Once et

(1) Certains pans de murailles, restés debout, furent épargnés. « Il y a quarante-cinq ans, nous écrit M. le curé Lavorel — *auquel nous devons maints autres renseignements très obligeamment fournis* — l'ancienne tour du clocher avait encore dix pieds de haut. »

(2) Elle avait probablement été donnée par un des nombreux bourguignons qui habitèrent Filly dans la première moitié du XVIIe siècle.

(3) Dans la convention passée entre saint François de Sales et les Chevaliers, le 7 juillet 1607, ceux-ci déclarent céder : « tous les dismes depen- « dant de l'abbaye de Filly en quel lieu et « espèce que ce soit rière le « duché de Chablais, avec les 300 gerbes de paille réservées par l'aberge- « ment des Curtet (Boccard) faict par les seigneurs de Berne. Item tous les « dîmes du prieuré de Douvaine... tous les revenus de l'abbaye du Lieu..., « tous les revenus des chapelles, etc. » (*Acad. Sal.*, II, 271.)

une rente de 20 écus d'or à percevoir sur le domaine de Marignens (1).

Demeurée propriétaire des cens ou rentes féodales que l'abbaye de Filly percevait jadis en Chablais, la Sacrée Religion les vendit au Chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne qui les céda bientôt à l'Université chablaisienne, soit à la Sainte-Maison de Thonon, en échange du prieuré de Saint-Julien en Savoie (4 octobre 1617) ; et celle-ci les remit, l'année suivante, aux Pères Barnabites que saint François de Sales avait appelés à Thonon pour en diriger le collège (2).

Outre ces rentes féodales, dont nous donnons le détail ci-après (3), les Barnabites recouvrèrent le domaine du Chatillonnet, à Draillans, la dime du mas sur le Mont (même paroisse) qui rapportait, année moyenne, 5 coupes d'avoine et 4 d'orge ; celle des Macherets à Habère, et les bois d'Excenevex, contenant près de 225 journaux.

Afin d'utiliser ces bois, les Barnabites y élevèrent « un « four à tuile avec hâle à côté pour les préparer, et une « maison d'habitation composée de 4 chambres hautes « avec écurie et quelques aisances dessous, une petite « grange à côté et un petit four pour cuire le pain au- « devant ». Cette fabrique, commencée en 1642, agrandie en 1715, existe encore : on l'appelle la *Tuilerie des Bois*. Vers le milieu du siècle dernier, on y faisait une cuite par année qui produisait 18,000 tuiles ou briques, dont la moitié appartenait aux Pères et l'autre au tuilier.

A la Révolution française, ces immeubles furent vendus comme biens nationaux.

Quant aux rentes féodales, elles avaient été abolies douze

(1) En acquérant des Bernois le domaine de Marignens, Cl. Baudichon n'avait versé que le tiers du prix. La rente de 20 écus, représentant l'intérêt des 400 écus non soldés, demeura hypothéquée sur le domaine et fut servie aux Chevaliers par les acquéreurs successifs.

(2) Cette cession, faite au prix de 130 ducatons toutes charges prélevées, reçut l'approbation de S. A. les 19 octobre 1618 et 25 juin 1623.

(3) Document n° 8.

années auparavant, en vertu de l'édit d'affranchissement promulgué l'an 1771. Les habitants de Filly avaient racheté leur part, moyennant 600 livres de Piémont (16 novembre 1781).

Aumônes. — La Révolution supprima de même les aumônes que faisait autrefois l'abbaye de Filly. Chaque année, au printemps, le monastère, avons-nous dit plus haut, distribuait aux ménages pauvres des paroisses environnantes (Filly, Sciez, Chavanex, Massongy, Messery, Nernier, Excenevex, Yvoire) 25 muids soit 300 coupes de froment qu'on prélevait sur la dime d'Outre-Vion. Cette dime passa aux Bernois, puis aux Chevaliers (1), puis (31 déc. 1603) à la Sainte-Maison de Thonon qui en acquittèrent fidèlement les charges (2). Enfin, ces revenus dits aumônes furent unis, en 1677, à la Maison des Arts, qui prit en revanche l'engagement d'entretenir trente-six pauvres originaires des huit communes plus haut nommées et de leur apprendre un métier ; engagement fidèlement tenu. Vers le milieu du dernier siècle, alors que la Maison des Arts menaçait de péricliter faute de ressources, un ordre, venu de Turin, défendit, il est vrai, de remplir les places vacantes ; mais les paroisses intéressées firent entendre d'énergiques protestations ; elles refusèrent de payer la dime, et nous croyons qu'elles obtinrent justice. La Révolution, elle, sans pitié pour les pauvres, supprima purement et simplement ces aumônes séculaires.

(1) Dans l'automne de 1596, François de Sales demande qu'on applique au rétablissement des paroisses cette dime que l'on avait réduite au fort des Allinges. Un peu plus tard (octobre 1598) il en obtient une portion pour le soulagement de quelques catholiques vieux ou malades. Voir notre *Mission du Chablais.*

(2) Au XVIIe siècle, ces aumônes se répartissaient ainsi : Sciez et Chavanex recevaient 7 muids, 2 coupes et 2 quarts de froment ; Filly, 4 muids, 6 coupes et 2 quarts ; Massongy, 3 muids, 6 coupes ; Messery et Nernier, 3 muids, 8 coupes ; Yvoire et Excenevex, 6 muids, 1 coupe.

IX. — Quelques mots sur le village de Filly

La belle et riante plaine du Chablais fut habitée dès les temps les plus reculés. Nous en avons pour preuve les nombreux ex-voto, pierres milliaires, colonnes, médailles de l'époque romaine trouvés à Douvaine, Messery, Nernier, Loisin, Ballaison, etc. : les tombeaux formés de dalles en pierres plates que l'on a découverts et que l'on découvre, à chaque instant, au Châtelard, à Hermance, à Douvaine, à Choisy et Jussy, dans la commune de Sciez, aux alentours même de Filly soit dans les champs dits Sous-la-Villa, soit à 200 mètres plus loin dans la direction de Coudrée.

Le territoire de Filly possédait une villa, c'est-à-dire une métairie, probablement un village, lorsqu'il fut cédé par l'abbaye de Saint-Maurice au diacre Thibold. Ce dernier avec ses fils Durandus, Harmannus et Stevillus sont les premiers habitants dont les noms soient parvenus jusqu'à nous. L'établissement qu'ils firent, eux ou leurs héritiers, d'un monastère à Filly y attira de nombreux colons ; car les serfs du moyen-âge savaient, par expérience, « *qu'il faisait bon vivre sous la crosse* ».

Au commencement du XIVe siècle, nous y trouvons les familles Du Bourg, Estevant, Michy, Mutilly (Mustelle en 1509), Pouget, Testa. Un peu plus tard, les Favre, en latin *Fabri*, qui jouèrent, en ce temps là, un rôle considérable.

Thomas Favre, de Filly, figure le troisième dans la liste des chanoines Macchabées établis à Genève, l'an 1406, par le célèbre cardinal de Brogny.

Pierre Favre, son parent, devint chanoine de Genève, doyen de Gap, vicaire général du cardinal de Brogny, pour lequel il prit possession de l'archevêché d'Arles, enfin évêque de Riez (1417-1418). Par acte du 1er mai 1411, il avait fondé, dans la chapelle des Macchabées,

deux chapellenies qui devaient être desservies chacune par un chapelain de la nomination du chapitre de Genève. Il avait eu pour prédécesseur sur le siège épiscopal de Riez un Guillaume Fabri que l'on dit son parent (1) et qui pourrait donc bien être son compatriote. C'est de cette famille, pensons-nous, que descendaient J.-L. Favre, aubergiste à Filly en 1643, et J.-F. Favre, propriétaire en 1730.

Le XVe siècle nous montre :

Les Bellod ou *Bellosii :* Louis Bellosii, de Filly, est ordonné prêtre le 1er juin 1493 ;

Les Cornu, originaires de Bonne. Amed, fils de F. Cornu, reçoit la tonsure le 18 décembre 1479 ; un autre Amed, fils de Mermet Cornu, qualifié de noble, exerçait les fonctions de notaire à Filly en 1509. Leurs biens ont passé aux Boccard ;

Les Farquettaz (1447-1617) ;

Les *Guillermin* (2) : Pierre, feu Jean Guillermin, pour lui et ses neveux Louis et Claude, passe reconnaissance en faveur de l'abbaye en 1494. Jean Guillermin est syndic en 1663 ;

Les Rivit : un Jean, fils de Gaspard Rivit, reçoit la tonsure en 1485 ; Pierre Rivit fut notaire ; ce nom s'est éteint vers la fin du XVIIe siècle : Péronne Revil, femme d'un Nicolas Nové, ou Novel d'Yvoire, est la dernière personne dont le cimetière de Filly ait reçu la dépouille (6 septembre 1692) ;

Les *Ticon*, aujourd'hui fort nombreux. En 1450, Claude et Jean Ticon passent reconnaissance pour des terres voisines de l'abbaye. Un Claude Ticon était sergent soit huissier en 1598-1619 ; un Albert Ticon, missionnaire de Saint-François de Sales, a été ordonné prêtre en 1901.

Enfin, les Boccard et les Mathieu, sur lesquels nous reviendrons bientôt.

(1) Feraud, *Histoire du département des Basses-Alpes.*

(2) Nous mettrons en lettres italiques les noms de famille encore existant à Filly en 1892.

L'invasion bernoise nous amena, paraît-il, les Jacob, qui seraient venus de la Suisse allemande. Vers la même époque, apparaissent les *Paillard*, dont la souche, François Paillard, exerçait les fonctions de notaire en 1557.

Au moment de la conversion du Chablais, 12 à 15 familles de Filly envoyèrent un ou plusieurs de leurs membres abjurer, au nom de tous, l'hérésie à Thonon. Outre les Boccard et les Mathieu, ce sont, comme nous l'avons vu plus haut, des Bossu (1598-1643), Bourgens (peut-être les Bourgeois actuels), des *Chappuis*, *Deruaz*, Duchamp (1598-1660), Dutigny, Echarnier (1598-1730), Guidon, Jacob (1598-1650), *Jordan*, Petit, Portier et Ravion. Un Portier Pierre fut notaire. Les Jacob exerçaient le métier de tisserands. Les Jordan étaient venus de Margencel diriger les moulins d'Excuchefatta qu'ils avaient ascensés des nobles Mathieu ; d'où le surnom de *moeni* qu'ils ont gardé jusqu'à ce jour. Quant à la famille Deruaz (de Rue, de la Ruaz), elle paraît avoir joui toujours d'une certaine considération : maints de ses membres furent appelés aux fonctions de syndic.

Dans les premières années du XVIIe siècle, le village de Filly comptait 30 feux. A côté des noms déjà cités, se placent les Delacour (1663-1730), Deville (1643-1730), Excoffier, Golliet (1644). Un peu plus tard, arrivent les *Gantin*, qui venaient d'échanger leur propriété de Cérésy (Excenevex) contre le moulin d'Excuchefatta (1690).

Le XVIIIe siècle nous amène la famille *Camer*, venue dans la personne de Jacques Camer, tonnelier d'Obrembourg *(sic)* (1), mort à Filly en 1715 ;

La famille Suchet qui, nombreuse en 1730, a disparu depuis quelques années ;

La famille *Bally*, descendue de Larringe vers 1700 ;

La famille *Gerdil* (Jordy, Jardy), venue de Féterne avec Louis Gerdil en 1735 ;

(1) Peut-être Brandebourg : on les surnomme encore aujourd'hui les *Allemands*.

La famille *Blanchet*, dont nous reparlerons ;

La famille *Jeandin*, originaire de Margencel, etc.

Nommons encore les *Détruche*, de Saint-Didier et *Boson*, de Lancy (1785), venus par suite d'alliance avec la famille Camer. Un Auguste Boson, chef de bataillon au 36e de ligne à Caen est décédé tout récemment en retraite à Thonon. A cette famille se rattache celle des Boson-Olive.

Au XIXe siècle, l'immigration continue et nous amène les : *Berthet*, de Boëge ; *Boulens*, de Douvaine ; *Burnet*, de Chavanex ; *Chavassine*, de Samoëns ; *Détraz*, d'Orcier. — Joseph Détraz acheta, vers 1820, des biens des commandeurs Mathieu ; — *Jacquier*, de Thonon ; *Moachon*, de Choisy (Sciez), et *Morand*, du Biot.

Tout récemment enfin, sont venues s'établir les familles *Braize*, de Morzine ; *Chavanne*, de Châteauvieux d'Allinges ; Couty, de Loisin ; *Gentil*, d'Anthy-Séchex, etc.

Cette immigration continuelle, que l'on constate également dans les autres hameaux de Sciez, s'explique par la fertilité du sol, par la douceur du climat, par l'agrément du site et par certaines industries, telles que les carrières de Prailles et de Marignens, la poterie de Jussy, la tuilerie des Bois, etc.

Nobles Boccard. — En terminant cette revue des familles qui ont habité Filly durant les derniers siècles ou qui l'habitent encore, nous devons nous arrêter un instant à deux d'entre elles, savoir aux Boccard et aux Mathieu.

Les Boccard, de Filly, occupaient un rang honorable dès la fin du XVe siècle. Egrége Mermet et Pierre, fils de feu Jacques Boccard, étaient, en 1532, fermiers des revenus de l'abbaye de Filly et de ceux de Cusy pour l'abbé d'Abondance : ils sont qualifiés de nobles. Pierre eut trois fils : Paul, François et Amblard, qui vécurent en bonne intelligence avec les Bernois. Aussi reçurent-ils en abergement de ces derniers des terres importantes, procédées de l'abbaye ; telles que la grange du Sablon (1544) et le domaine de Châtillonnet à Draillans (1547). François laissa

deux filles alliées aux Mally, de Genève. La descendance d'Amblard se continua par Maximilien, Charles, Michel — qui était avocat fiscal en 1630, — jusqu'à son fils Bernard qui épousa, vers le milieu du XVIIe siecle, une fille de N[e] Jean-André Mathieu.

N[e] Paul Boccard, frère aîné d'Amblard et de François, eut Jean, qui exerça les fonctions de notaire (1588). Pierre, son petit-fils, châtelain de Coudrée (1639, † 1669), épousa une demoiselle Pierrette Pochat, de Jussy (Sciez), qui fut mère de Philiberte, alliée à Me François Soudan, commissaire des extentes du comté d'Allinges, et de Jean-André. — Noble Jean-André († 1669) eut deux enfants : Pierre qui continua la lignée et Louis-Gabriel, *aliàs* Jean-Louis. Le cadet, devenu prêtre, fut, en 1706, nommé curé du petit village de Foncenex. Ayant trouvé l'église, la sacristie, le presbytère et le bénéfice dans l'état le plus misérable, il consacra son activité, même une partie de son patrimoine à relever le tout et ne craignit pas de se rendre plusieurs fois dans ce but auprès du roi Victor-Amédée qui l'aida de sa cassette. Il mourut en 1738.

Pierre, son frère († 1730), épousa demoiselle Jeanne-Marie de Brotty, qui lui donna deux fils et quatre filles. Les deux fils, Pierre-François et François, sont morts, croyons-nous, sans postérité. Une des filles, Françoise, épousa, en 1731, un Pierre-François *Blanchet*, notaire de Tresserve, qui devint châtelain de Coudrée (1762-1779) et qui compte parmi ses descendants Clément Blanchet († 1887), juge de paix à Douvaine.

L'antique maison des Boccard est habitée par les neveux du juge et par M. Xavier *Morand*, originaire du Biot, qui acheta des Blanchet, en 1846, une propriété de 35 journaux, et vit encore entouré de l'estime publique. Nous lui devons plus d'un renseignement sur Filly moderne. (1)

Nobles Mathieu. — La famille Mathieu, dont le blason

(1) Xavier Morand est décédé en janvier 1896.

est moins ancien que celui des Boccard, a fourni des personnages plus considérables. Elle remonte à Jean Mathieu qui vivait à Filly en 1471.

Un de ses membres, Antoine, fils de Jacques, exerçait, sur la fin du XVIe siècle, les fonctions de notaire et de châtelain de Filly-Coudrée (1592-1607). Par acte du 27 décembre 1596, Antoine acheta des nobles Amable et François de Lugrin la seigneurie de Cervens-Marcleys. De son mariage avec Perrine d'Echallon il eut deux fils : Jean-André et Michel, qui entrèrent l'un et l'autre dans la magistrature. Ceux-ci augmentèrent le patrimoine de la famille et reçurent des patentes de noblesse le 1er septembre 1623. Leur partage est du 22 décembre 1630.

Michel (1599, † 1638) épousa une demoiselle Denise Colin, de Pontarlier en Bourgogne, et devint la tige des Mathieu dits de Cervens ou de Marcleys, qui, après avoir quitté Filly, vers le milieu du XVIIIe siècle, habitèrent successivement Meynier, Lancy, Carouge et possédaient naguère, sur la rive gauche du lac d'Annecy, le manoir de Villard-Chabod qu'ils avaient hérité des Vichard de Saint-Réal. Cette branche s'est alliée aux de Menthon-Lornay, aux de Pontverre, etc.

Jean-André († 1655), conseiller de S. A. R., avocat fiscal (1644), juge ordinaire de la baronnie de Coudrée, devint la tige des Mathieu dits les *Commandeurs*. De son épouse, Claudine de Mesmay, il eut quatre filles dont l'une fut religieuse ursuline et les autres s'allièrent aux Boccard, aux Dadaz, aux Joly de Vallon, et quatre fils, savoir : Jean-Claude, qui continua la lignée ; Pierre-Nicolas, avocat au Parlement de Dôle ; Antoine, prêtre, recteur de la chapelle Sainte-Anne, à Marin (1652, † 1685), et Louis, qui mourut des blessures reçues dans un duel avec N^e^ Jean-Pierre de Foras.

Voici comment le fait est raconté dans les Registres paroissiaux de Sciez :

« Noble Louis Mathieu... docteur en droit, lieutenant en la judicature mage du Chablais... ayant esté provoqué par

1 D'azur à la fasce d'argent chargée d'une cotice de sable chargée d'une salade d'argent. Devise : Constantia virtutis miles.

le sieur de Foncenex, fils de Mre de Foras, au lieu dit les Peterettes au-dessous de Massongier du costé de bize et blessé de trois playes dessus la tétine droicte la plus violente voire mortelle — ayant toutefois au prealable navré ledit Sr de Foncenex sous l'esselle droicte tirant jusques au milieu de l'estomac — après avoir receu ses sacrements de Pénitence, d'Eucaristie et Extreme Onction, décédé le quatrième jour du mois de juin 1651, qui est le 5e après ses blessures, mardy de Pentecoste, en la maison d'honorable Claude Quisard, en la paroisse de Massongier. Quelques heures après son décès, a esté porté à Filly en la maison de son dit père et le 5e dudict mois ensepulturé en l'église paroissiale de St Mauris de Sciez par moy soussigné curé du lieu. — SERAPHIN. »

Jean-André, ayant abergé la grangerie du Sablon ou des Bois, procédée des Boccard, la céda aux Chevaliers des SS. Maurice et Lazare, à la condition que ceux-ci l'érigeraient en commanderie en faveur de Jean-Claude, son fils aîné. Les Chevaliers créèrent donc la commanderie de la *Côte des Bois*, à laquelle ils unirent quelques revenus de l'ancien abbaye du Lieu avec ceux des maladières du Chablais, soit de Douvaine, de Mezinge, du Pont de Dranse et de Lugrin, et reconnurent le titre de commandeur à Jean-Claude Mathieu, à la charge pour lui de rebâtir la maison et grange du Sablon pour le retirage des dîmes (12 juillet 1650) (1).

Jean-Claude mourut le 19 août 1696, laissant pour héritiers trois fils : Joseph-Amé, Claude-François et Jean-Antoine, dont la mère, Jeanne-Francoise Roglia, de Saint-Cergues, fut déclarée tutrice.

Joseph-Amé, commandeur (23 avril 1697, † 1750), eut de Jeanne-Françoise Descostes de Menthon : Jean-Charles,

(1) Jean-Claude érigea dans la commanderie une chapelle qui existe encore. C'est là que fut béni le mariage de Joseph-Amédée Mathieu avec Jeanne-Françoise Descotes (12 février 1697) et celui de sa petite-fille, Hélène-Marguerite avec J.-J. Pelloux, de la Muraz, bourgeois de La Roche, ancêtre, croyons-nous, du général Pelloux.

nommé commandeur en 1752. Celui-ci eut de son mariage avec Françoise de Seyssel : 1° Hélène, alliée Pelloux ; 2° Georges-François-Philippe († 1816), qui succéda à son père dans la dignité de commandeur et s'allia à Charlotte Quisard ; 3° Félix-Marie, qui épousa, en 1803, sa cousine Louise Mathieu de Marcleys et qui vendit le domaine de La Tour à George Mathieu, de Douvaine (1772). George-F.-Philippe fut père de François-Antoine qui, né le 22 août 1780, devint receveur des droits réunis à Gap (1826) et se fit naturaliser français.

Les frères Antoine et Nicolas Blanchet acquirent, en 1815, au prix de 30.000 francs, les terres des Mathieu de Filly et leurs bâtiments qui sont occupés aujourd'hui par les familles Jacques Gerdil, F. Chappuis et les pupilles Deruaz (1902).

Autrefois et aujourd'hui. — Autrefois, le village de Filly possédait son autonomie religieuse et civile : il formait à la fois une paroisse et une commune.

Ses habitants avaient à leur disposition une église, celle du monastère, où ils se réunissaient le dimanche pour entendre la sainte messe et la parole de Dieu, un cimetière où ils allaient dormir leur dernier sommeil. L'invasion bernoise, en détruisant l'abbaye, les priva de tous ces avantages.

Pour gérer ses intérêts matériels, le village avait ses prudhommes, et, plus tard, un conseil librement élu, composé d'un syndic et de trois conseillers. Les pouvoirs du syndic ne duraient qu'une année. Chaque année, les chefs de famille se réunissaient chez l'un d'eux pour vérifier les comptes de la municipalité et nommer celui qui devait remplacer le conseiller sortant soit le syndic (1).

Filly continua de former une commune distincte jusqu'en 1812. Le 14 août de cette année, le sous-préfet de Thonon, dont le secrétaire était, croyons-nous, un Charmot, de Jussy, unit de sa propre autorité le village de Filly

à la commune de Sciez, « en ce qui concerne les fonctions de maire et d'adjoint seulement ».

Comme le village conservait l'administration de ses biens (bois de l'Affouage ou de la Millaz, contenance de 50 poses), les habitants acceptèrent assez facilement la suppression du maire; mais une loi de 1848 ayant décrété la fusion des biens de toutes les sections de communes, ils protestèrent aussitôt et réclamèrent leur séparation, soit l'état de choses antérieur à 1812. Après de longues démarches, leur demande fut à moitié exaucée. Le gouvernement français érigea Filly en section distincte, avec la faculté d'élire quatre conseillers.

Filly comptait 205 habitants en 1802; il en compte aujourd'hui 297. C'est le plus important des hameaux de Sciez; et c'est dans son voisinage que le 23 août, se tient l'une des deux foires annuelles accordées à la commune en 1830. On y a créé une école primaire, une compagnie de pompiers, un cercle et une société de secours mutuels contre la mortalité du bétail, institutions bienfaisantes si elles ne se laissaient trop souvent envahir par l'esprit sectaire, qui divise au lieu d'unir et démoralise au lieu de rendre meilleur.

Divisée en divers quartiers ou ruelles, les maisons de la petite bourgade respirent la propreté et l'aisance. La plaine d'alentour est vaste et fertile. Mais les propriétaires actuels ne doivent pas oublier que les travaux des anciens moines ont grandement contribué à préparer le bien-être et la prospérité de ce joli coin de terre.

---

(1) Voici quelques noms de syndics : 1662, Jean Guillermain. 1663, J.-Cl. Delacour, syndic; J. Jaccot, Maurice Chappuis et Anthelme Deruaz, conseillers, assistent à la visite épiscopale. 1678, Jean Deruaz, syndic, id. 1679, Maurice Deville, id. 1786, Pierre-François Blanchet, syndic; J. Jordan et Claude Jeandin, conseillers, demandent, au nom de leurs administrés, l'autorisation de se partager entre eux le bois de l'Affouage : ce qui leur est refusé.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Donation à Filly par Guy d'Allinge (1155)

Notum sit omnibus tam posteris quam presentibus quod ego Wido de Allingio laudante uxore mea Agatha. dono et offero Deo et beate Marie et ecclesie de Fideliaco et canonicis ibi Deo famulantibus feodum de Seurti (?) sicuti Giraudus de Massungiaco diu possiderat. Terminatur autem a terra fideliaci usque in lacum et ex altera parte a forone usque ad vionem. Est autem de eodem dono nemus quod jacet juxta domum fideliaci et illud quod Martinus Gallea de eadem domo tenebat. Hoc predictum donum rogatu et commonicione Anselmi ceterorumque canonicorum dono pro remedio anime mee et omnium antecessorum meorum. et hoc sine dolo, sine fraude nullo contradicente et absque ulla retentione. Testes hujus doni sunt isti. Dalmacius de Rovoreya. Benedictus sacerdos. Wigandus dapifer. Hugo Cheyboldus. Christianus sacerdos. Bericus de Alea. Bisuncus de Divona. Reymondus Albus. Petrus de Siaco. Benedictus Bertenarius. De hoc dono sive elemosyna habuit predictus Wido de beneficio domus equum quatuor librarum et quadraginta solidos gebennensis monete. Hujus rei sunt testes et laudatores Giraudus de Margincello et fratres ejus unde tresdecim solidos habuerunt. Ego Wido hanc cartam fieri jussi et firmare rogavi. facta autem est hec carta dictante Amaldrico cancellario die dominico luna vicesima regnante rege Frederico anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagésimo quinto indictione tercia.

(*Arch. de l'évêché d'Annecy, vidimus du 6 sept. 1470*).

Nota. — En 1155 sous l'indiction 3e le dimanche et le 20e jour de la lune se sont remontrés les 27 mars, 21 août et 18 décembre. — (Note de M. l'archiviste Bruchet).

II

Vente faite à l'abbaye de Filly par Jean Gentil, de Marclaz, sa femme Agnès et son fils Mermod, du cens de 4 coupes de froment (26 juin 1322).

† Anno Domini MCCC vicesimo secundo. indictione quinta. VI Kal. julii Apud Marcla in cimisterio ante ecclesiam dicti loci. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis appareat evidenter quod in presentia mei notarii et testium subscriptorum propter hoc personaliter constitutus vir religiosus dns Borcardus canonicus Filliaci ex una parte. et Johannes Gentiz de Marcla. Martinodus ejus filius ex altera. Predicti Johannes et Martinodus ejus filius. scientes et spontanei... de consensu laude et expressa voluntate Aguathe (*alias* Agnete) uxoris dicti Johannis matrisque dicti Martinodi vendunt et titulo pure perfecte perpetue et irrevocabilis venditionis tradunt cedunt et concedunt predicto dno Borcardo presenti ementi stipulanti et recipienti nomine suo et vice nomine et ad opus religiosorum virorum domini abbatis et conventus Filliaci et successorum suorum quatuor cupas boni frumenti pulchri et receptibilis ad mensuram Thononii annui redditus. quas quatuor cupas frumenti annui redditus dicti venditores de consensu et laude dicte Agnete assignant et assetant dicto dno Borcardo stipulanti recipienti ut supra percipiendas levandas et recipiendas perpetuo annis singulis circa festum beati Michaelis super duabus posis terre sitis in territorio de Marcla in loco qui dissitur Assetrues juxta viam publicam tendentem de Marcla versus chersier ex una parte et terram heredis Girardi de Thonon domicelli ex altera. quas duas posas terre asserunt dicti venditores esse de allodio suo. Item super omni jure et ratione quod et quam dicti venditores habent seu habere debent in recollecta terragiorum dictorum de montibus. Quorum terragiorum medietas pro indeviso spectat et pertinet ad dictum dnum Borcardum. Et sunt site res super quibus percipiuntur dicta terragia in villa et territorio de Marcla. Et hoc pretio sex librarum et decem solidorum gebenn. quod prętium dicti venditores confitentur et publice recognoscunt se habuisse et recepisse a dicto emptore titulo et ex causa venditionis predicte in denariis numeratis et in ipsorum utilitatem ut asserunt totaliter fore versatum. Et super rebus predictis dicti venditores promictunt pro se et suis prenominatis solvere et reddere perpetuo annis singulis termino predicto dictas quatuor

cupas frumenti annui redditus dicto dno Borcardo ad vitam suam. et post ejus decessum dictis religiosis et successosibus eorumdem... Volentes et mandantes... Devestiendo se, etc. Ad hoc sunt testes vocati et rogati Rodulphus de Jussyer. Hugonetus de Pilichet et Roletus filius quondam Richardi de Chersier et plures alii. Et ego Johannes Silvestri de Marignens clericus auctoritate imperiali notarius publicus et juratus curie dni gebennensis episcopi... hoc presens publicum instrumentum scripsi subscripsi signavi fideliterque tradidi et complevi. Datum ut suprà.

(*Suivent la marque du notaire et l'attestation de l'official de l'évêché, dont toutefois le nom et le sceau manquent*).

Cette charte et la précédente nous ont été gracieusement communiquées par M. le chanoine J.-M. Chevalier).

III

Vente faite par le couvent de Filly à Rod. Michel de Jussy et à Perrette, sa femme, de tout ce que le dit couvent possède à Marclaz en vertu d'acquis faits de Nᵉ Etienne de Mons et de Jean Gentil de Marclaz (25 mai 1329).

† In nomine Domini Amen. Anno ejusdem MCCCXXIX indictione XII. VIII Kal. junii per hoc presens publicum instrumentum cunctis appareat evidenter quod in presentia mis (*sic*) notarii et testium subscriptorum constituti venerabilis vir et honestus dominus Johannes abbas monasterii Filliaci Ordinis Stⁱ Augustini et ejusdem loci conventus, videlicet fratres et dni Borcardus de Chessez. Girardus de Cervenz. Vuillelmus de Tallueriis. Aymo de Roverea. Franciscus de Seyssello. Stephanus de Cresto. Johannes de Alpibus. Perretus de Gresiez. Johannes de Thonons. concanonici dicti loci in claustro dicti monasterii propter hoc more solito congregati, non vi, non dolo... vendunt perpetuo et titulo perfecte et irrevocabilis vendicionis cedunt et concedunt pro se et suis successoribus quibuscunque Rodulpho Michaelis de Jussiez et Perrete ejus uxori et suis heredibus aut cui ipsi conjuges dare vel legare voluerint et michi notario infrascripto stipulanti et recipienti nomine et ad opus predictorum conjugum et suorum prenominatorum tanquam publica persona. quicquid ipsi religiosi habent vel habere debent in villa et territorio de Marcla ratione emptionis facte per eosdem religiosos a Stephano

de Montz dicto de Mollens domicello et a Johanne Gentilz de Marcla et ejus filio tam in terris. pratis. vineis. censis. terragiis. arboribus. nemoribus, pascuis. usagiis quam rebus aliis universis quecunque sint et quocunque nomine censeantur. et hoc pro vero et justo precio quadraginta librarum gebennensium per predictos religiosos nomine suo et ecclesie sue habitarum et receptarum in bona pecunia numerata et in ipsorum religiosorum ut asserunt utilitatem fore conversa videlicet in aliis majoribus et melioribus acquirimentis factis per eosdem religiosos ut asserunt ad opus dicti monasterii suprascripti. Cedentes et concedentes prefati religiosi nomine suo proprio et monasterii sui predicti ex causa venditionis predicte predictis conjugibus... omnia jura et omnes actiones reales personales mixtas utiles et directas contrarias pretorias et civiles que et quas habent vel habere videntur per se vel per alium ex quacumque causa vel racione seu habituri sunt in premissis omnibus et singulis ut predictum est venditis contra quascumque personas et specialiter contra predictos Stephanum de Montz domicellum Johannem Gentilz et ejus filium necnon heredes et successores eorum ratione et occasione premissorum venditorum... Mandantes et preci pientes tenore presentium dicti religiosi hominibus de Marcla feodatariis seu amphyteotariis qui sibi tenentur in aliquibus censis terragiis et recollectoribus ipsorum terragiorum quatenus ipsi ex nunc in antea dictis conjugibus et causam habituris ab eisdem perpetuo in omnibus et per omnia super premissis venditis respondeant et obediant cum effectu sicut ante confectionem presencium dictis religiosis aut mandato suo respondebant et obediebant seu respondere et obedire quomodolibet tenebantur. Devestientes se... Actum ut supra. Presentibus dno Jacobo de Chessez presbytero. Perreto Fabri de Jovernay. Stephano Nivel. Porterio Filliaci testibus ad premissa vocatis et rogatis. Ego vero Johannes Silvestri de Marrugniens clericus imperiali auctoritate notarius publicus premissis omnibus una cum dictis testibus interfui et rogatus a dictis religiosis presens instrumentum publicum conscripsi fideliter et signavi.

(*Au bas la marque du notaire et le sceau de l'official de l'évêché*).

IV

Transaction entre l'abbé de Filly (Nicolas) et N^r Henry d'Allinge au sujet de certains différends

(26 juillet 1345)

In nomine Dni, Amen. Anno ejusdem M^o ccc^o XLV° ind XIII^a die XXVI^a mensis julii noverint universi presens publicum instrumentum inspecturi, quod cum in presentia nostrum notariorum et testium subscriptorum questio et discordia verterentur inter viros religiosos dnum Nycholaum abbatem monasterii Filliaci nomine suo et dicti monasterii sui necnon dnos fratres Reymondum de Hermencia, Girardum de Cervenz, Aymonem de Roverea, Vuillelmum de Tallueriis, Franciscum de Seyssello, Ansermum de Portu de Gebennis, Guigonem de Borgeto, Humbertum des Agneres, Petrum de Veygeret, Johannem de Bona, Jacobum de Villier et Johanem de Alpibus canonicos dicti monasterii sono campane insimul in claustro dicti monasterii more solito penitus (?) congregati et conventum facientes ad infrascripta, ex una parte, et virum nobilem Henricum de Alingio dnum de Coudrea ex altera, super eo videlicet quod dictus dnus abbas petebat a dicto Henrico quod missilerii ipsius Henrici ceperunt indebite quamdam equitaturam que erat Perreti decombis feudatarii dicti monasterii in et super feudis dicti monasterii et ante restitutionem dicte equitature multas expensas fecerat idem dnus abbas pro ipsa habenda ac dicebat quare petebat dictas expensas ab eodem. — Item quod cum idem Henricus emerat perpetue a Perreto Anthie de Fillier duas cupas frumenti ad mens. de Thonun censuales assetatas in et super rebus quas idem Perretus tenet a monasterio predicto absque laude dictorum religiosorum petebat super hiis fieri declarationem. — Item petebant dicti religiosi sibi solvi per dictum Henricum quindecim solidos geben. censuales legatos dicto monasterio pro anniversario Petri de Alingio quondam domini de Coudrea. — Item quod dictus Henricus detinebat unam archam minus juste quam erat, quondam Huguete de Strata probe mulieris dicti monasterii, quare petebant dictam archam sibi reddi. — Item quod quidam homines dicti Henrici de Villa de Massongier ceperint indebite quatuor equitaturas infra banna et juridicionem dicti monasterii, quare petebant dicti religiosi remissionem sibi fieri de malefactorum personis. — Item petebant quod familiares dicti

Henrici de nocte venerunt in villa de Jussie videlicet in quodam hospicio hominum talliabilium eorumdem et ibidem hospicium ruperunt cum secure indebite et injuste quare petebant super hiis de injuria et de dampno sibi fieri emenda competente. — Ad que omnia respondebat dictus Henricus se ad predicta facienda non teneri.....

Tandem dicte partes super hiis et dependentibus et emergentibus ex eisdem compromiserunt se in amicos videlicet in virum discretum Bosonem Pinardi de Baleysons pro parte dictorum religiosorum electum, et in Mermetum de Regnens domicellum per dictum Henricum electum et in Mermetum de Mota domicellum ab ipsis communiter tamquam medium electum, et promiserunt dicte partes per juramenta sua ad sancta Dei evangelia corporaliter prestita et sub obligacione omnium bonorum suorum actendere et complere dictum et pronunciacionem dictorum amicorum super hiis facienda. — Qui amici pronunciaverunt et dixerunt unanimiter et concordes quod dictus Henricus dnus de Coudrea pro quindecim solidis geben. census legatis per Petrum de Alingio predictum dicto monasterio pro anniversario ipsius Petri perpetue faciendo assetare teneatur infra proximum festum beati Michaelis predictis religiosis duodecim solidos gebenn. censuales de allodio suo, pro quibus XII solidis ipsi religiosi anniversarium dicti Petri tertia die post festum beati Michaelis facere teneantur, quos XII solidos census dictus Henricus dnus de Coudrea et sui heredes possint et debeant rehabere et redimere per undecim libras geb. semel. quas dicti religiosi reponere teneantur in acquirimento perpetuo XII solidorum geben. census pro dicto anniversario et dictum acquirimentum teneantur denunciare dicto Henrico et ostendere si voluerit, et pro tanto dictus Henricus sit quietus et immunis de dictis XV solidis census. Item quod dictus Henricus dictam archam dictis religiosis reddere teneatur. — Item quod omnes alie questiones.... et discordie de quibus superius fit mentio sint quitte penitus et remisse et pro tanto sit bona pax et concordia inter ipsos. Quam pacem, transactionem et concordiam dicte partes expresse ratificaverunt, emologaverunt et approbaverunt et promiserunt per dicta juramenta sua in contrarium de cetero non venire sed ea inviolabiter observare. — Renunciantes in hoc facto... Datum et actum Filliaci in claustro dicti monasterii presentibus testibus et vocatis Amedeo de Alingio, Johanne et Mermeto de Lucingio fratribus Johanne de Regnens domicellis, dogno Francisco de Castro de Baleysons presbitero et pluribus aliis anno et die quibus suprà, nobisque Gothofredo de Ponte de Gebennis et Johanne Silvestri de Marrignyens clericis, imperiali auctoritate notariis et juratis

curie dni Gebennensis episcopi qui de premissis hoc presens publicum instrum^m recepimus. Et ego dictus Johannes Silvestri de Marrigniens dictum publ. instrum^m manu mea propria scripsi, in formam publicam redegi, signisque meis solitis signavi fideliter et complevi unacum signis et subscriptione dicti Gothefredi.

(D'après une copie ancienne.)

V

Exécution en effigie de Félicie Mallet, de Nernier, coupable d'avoir volé un bréviaire dans l'église de l'abbaye de Filly (25 mai 1347).

In nomine Domini Amen. Anno ejusdem M.CCC^o.XLVII° indictione XV^a, et die XXV^a. mensis novembris in itinere publico juxta pontem aque de Sier inter dictam villam de Sier et dictum pontem coram me notario publico curie dni Gebennensis episcopi jurato et testibus infrascriptis per hoc presens publicum instrumentum cunctis appareat evidenter. Cum hoc sit quod quedam mulier nomine Felixia filia Petri Mallet de marsegliz supra nernier ut dicebat eadem felixia detempta fuisset et arestata apud thonuns per Johannem frilleti de Morgex diocesis Auguste vicecastellanum Alingii noui et Thononii nomine et ex parte viri nobilis Lancelloti de castellione domicelli castellani Alingii novi et Thonon. pro illustri principe dno Amedeo comite sabaudie seu per familiares predicti castellani. pro eo quod dicta felixia inculpabatur cepisse furtiue quoddam breviarium infra ecclesiam abbacie de Fillier. dictus dominus abbas de Fillier nomine suo et conventus sui de Fillier dictam mulierem peteret sibi remicti per predictum castellanum. et plures dietas in assisiis Thononii coram viro venerabili et discreto dno Johanne Ravaysii legum professore judice in Gebennio et Chablasio pro dno nostro comite supradicto et coram Jaqueto Albi de Viuiaco jurisperito pro curatore in Gebennio et Chablasio pro dicto dno comite ac locum tenente dicti dni judicis tenuerint dictus dns abbas et Henricus de Alingio dominus de Coudrea. et tandem dictus dns judex visis et inspexis licteris petitionibus et deffensionibus utriusque partis die XII^a. mensis novembris anno quo supra in assisiis publicis Thon. tunc sibi assignatis per dictum dominum judicem sedentem pro tribunali sententialiter pronunciavit quod cum dicta mulier in carceribus castri Thononii dicti dni comitis

mortua extiterit effigiem dicte mulieris remicti per dictum castellanum seu ejus familiares prefato Henrico domino de Coudrea tamquam ad illum ad quem punicio dicte mulieris pertinet et debet partinere. Mandando et precipiendo dictus dns judex per suam licteram sententialem prefato castellano seu ejus locumtenenti ut dictam mulierem seu ejus effigiem dicto Henrico dno de coudrea remictat atque reddat nonobstantibus eis que dictus dns abbas nomine suo et dicti sui conuentus proposuit et allegauit coram dno judice memorato. Dictusque castellanus mandatis dicti dni judicis cupiens obedire dicto Henrico seu Mermeto Estrey de sier mistrali de coudrea effigiem dicte mulieris mortue remisit expedivit et deliberavit in via publica tendente de thonuns versus Gebennas in medio aque de rizon die XIIII^{a}. mensis novembris anno quo supra per Jaquemetum de prato burgensem Thon. mistralem de sursier et de reuro ac familiarem curie alingii noui et thon. prout de ipsa remissione per dictum Jaquemetum de prato familiarem ut supra facta dicto Henrico patet per quoddam publicum instrumentum manu mei notarii publici confectum et receptum pro ipsa effigie mulieris punienda secundum quod delicta ipsius mulieris exigunt et requirunt. Quocirca dictus Henricus de alingio dominus dicti castri de Coudrea visis et inspexis maleficiis et delictis ipsius mulieris effigiem seu figuram dicte mulieris mortue submergi fecit in aqua de forons prope pontem dicte aque a parte lacus die XXV^{a}. mensis nouembris anno et indictione quibus supra. De quibus premissis omnibus dictus Henricus de alingio dominus de coudrea requisiuit me notarium infrascriptum ut ex officio meo sibi reddam et conficiam publicum instrumentum. Ad predicta vero fuerunt testes vocati presentes et rogati videlicet Johannes. Aymonetus et Mermetus de langino domicelli fratres. Mermetus de rugnens domicellus. Perronetus botollier de Sier. Roletus foudrauz de Vyegier. mermetus filius nicodi de nemoribus. Perronetus de campo et Johannes ejus filius. Johannes mellyt de glandon. nicoletus barbitonsor de bonatrey. mermetus chapuys de liuringio. Johannes lunanery de chavanes. nicoletus ejus frater. Girodus croset de eodem. dictus tron de cheugier. henricus filius reymondi de Jussier clericus. Ansermetus de chavagnier. Johannodus ejus consanguineus. henricus Vyunet Ansermus ejus frater de Chuesier. mermetus filius clerici de chuesier. berthetus mugnerii. bosonetus. petrus. et hugonetus ejus filii. girardetus filius girardi de bredillon. Johannetus de supra ecclesiam. petrus borgey de supra ecclesiam de sier. hugonetus troterii et ejus filius. et roletus michallat de sier. et plures alii ad infinitum vocati et rogati. Et ego Perronetus barberii de thonuns clericus

auctoritate imperiali publicus notarius curieque dni Gebennensis episcopi juratus premisse submersioni et omnibus predictis presens fui rogatus hoc instrumentum publicum scripxi feci recepi in formam publicam redegi et signis meis solitis fideliter signavi et tradidi. P. B.

(*Le sceau manque.*)

VI

Donation à l'abbaye de Filly par Nicolas Dumont

(2 octobre 1352)

In nomine Domini amen. Per hoc presens instrumentum publicum cunctis appareat euidenter quod anno ejusdem M°CCC° quinquagesimo secundo indictione quinta cum anno eodem sumpta die ij. mensis octobris apud marrigniens ante grangiam monasterii filliaci coram me notario publico testibusque subscriptis propter hoc personaliter et specialiter constitutus Nychodus de monte habitator filliaci qui diu ut asserit fuit continue familiaris monasterii predicti videlicet spacio triginta octo annorum vel circa. sciens et spontaneus non cohactus ut asserit nec circunventus considerata euidenti utilitate sua et salute anime sue ut dicit se et omnia et singula bona sua quecumque sint et ubique et in quibusque rebus consistant et quocumque nomine censeantur donans irreuocabiliter inter vios cessit et concessit dedicauit et obtulit monasterio predicto beate Marie virgini et venerabili et religioso viro domino Nycholao abbati ipsius monasterii Filliaci stipulanti et recipienti nomine suo conuentus et monasterii sui et successorum suorum. Que omnia et singula bona predicta ut premictitur donata et dedicata se constituit dictus Nychodus nomine et ad opus dicti domini abbati (*sic*) et sui conventus totaliter possidere et tenere quousque possessionem apprehendiveret de premissis. Volens dictus Nychodus et constituens se esse et velle et debere esse familiarem et servitorem prefati domini abbatis conventus et successorum suorum quamdiu ipse Nychodus vixerit in humanis eidem domino abbati supplicans idem Nychodus se prebendarium familiarium et rendutum ad vitam suam institui in monasterio supra dicto. cui supplicationi idem dominus abbas consensum prebuit et pro se conventu et successoribus suis eidem Nychodo donavit et concessit prebendam unam familiarem percipiendam per eun-

dem in dicto monasterio quandiu vixerit in humanis. Qui Nychodus juravit supra sancta Dei euangelia se predicta omnia et singula actendere perpetuo et ea nullatenus reuocare nec in contrarium venire verbo facto opere vel consensu sed fidelis esse perpetuo monasterio et religiosis ejusdem predictis quamdiu fuerit in humanis. Testibus ad predicta presentibus et vocatis Perrodo de Montibus. Perreto Pachodi et Roleto Possat de Marrignens. meque Johanne Siluestri de Marrignyens clericus imperiali auctoritate notarius publicus et juratus curie dni gebennensis episcopi qui rogatus presens instrumentum publicum recepi conscripsi fideliter et signaui.

(*Archives départ.*)

VII

Transaction entre Guillaume de Lugrin, abbé de Filly, et N^e^ Jean de Neuvecelle, relativement à la montagne de Darbon (13 octobre 1393).

In nomine Dni, Amen. Serie presentis instrumenti cunctis fiat manifestum quod anno a Nativitate Dni MCCCXCIII die XIII octobris, apud Marignens in domo alta religiosorum duorum abbatis et conventus Filliaci, videlicet in aula ipsius domus, in nostrum P. Luysardi et Hug. Capre notariorum presentia personaliter constituti Rev. dns Guillelmus de Lugrino, abbas Filliaci et una parte, et prob. Johannes de Novassella miles ex altera. Cum lis seu controversia verteretur inter ipsas partes super eo quod dictus nob. Johannes petebat a dicto dno abbate et ejus conventu duo convivia per familiares suos in et super jure et porcione alpagii dicto domino abbati et dicte sue abbacie in monte de Darbons competenti, et quod percipit ibidem singulis annis tempore quo levatur dictum alpagium et asserebat se esse in possessione dictorum conviviorum percipiendorum et frangendi cabanam dicti dni abbatis et abbacie predicte in dicto monte et fructus in dicta cabana existentes capiendi scindendi et comedendi cum multitudine gencium quanta volebat, nisi eidem militi vel suis familiaribus dicto tempore libere aperiretur et convivium fieret a dicto dno abbate suo et dicti conventus sui nomine...

In contrarium abbas asserebat et dicebat dictum Johannem nullum jus habere in predictis, quatenus ipse abbas habeat jus

omnia animalia sua conventus sui omnia bovina et alia queque tam veysita quam alia cum duobus animalibus equinis, et ibidem in dicto monte tenere, singulis annis a die prima julii in antea. Ita tamen quod si conversus aut familiaris dicti monasterii qui pro tempore custodiat in dicto monte animalia dictorum religiosorum diceret dictum montem nimis oneratum esse animalibus alienis, dictus dns Johannes seu causam super hoc habens vel habiturus ab eodem in quantum dictus conversus aut familiaris dicti domini abbatis jurabit tantum de dictis animalibus extraneis, a dicto monte facere descendere teneatur, de et super quibus premissis necnon super aliis omnibus dependentibus et emergentibus que oriri possent inter ipsas partes, super ipso monte dicte partes scientes et spontance... videlicet dns abbas... et dictus dominus Johannes.... post multas altercaciones, peticiones et replicaciones.. se compromiserunt in amicos et arbitros,... scilicet venerabiles religiosos et circonspectos viros dominos Hugonem de Arciis prepositum Montisjovis, Johannem de Lugrino, priorem de Pellionay, Petrum Bouczan, doctorem in legibus et Girardum Trombertum licenciatum in decretis canonicos Gebennenses amicos ab utraque parte electos.... Qui amici pronunciaverunt quod pro dictis conviviis et aliis petitis per dictum Johannem, dictus Johannes percipiat in cabana seu granerio dicte cabane unam peciam seracii quolibet anno quam voluerit et pro tanto sit contentus de dictis conviviis. Item quod dictus abbas possit tenere omnia animalia sua et dicti sui conventus in dicto monte. Ita quod si aliqua extranea reperiantur.., satisfacient dicto dno Johanni prout alia extranea ad ejus ordinationem... Item quod dictus dns Johannes teneatur dechargiare montem predictum de animalibus alienis in tantum quantum conversus jurabit esse nimis oneratum, prout de litera recepta per Stephanum de Vendouvres notarium die XXIX mensis julii anno MCCCXXIV.....

Quasquidem pacem et concordiam laudaverunt et approbaverunt... presentibus dno Girodo de Sorberio curato Missiriaci, Bosone Pinardi et Johanne de Conchiis domicellis, Johanne et Nycolleto de Casalibus, de Machilliaco, fratribus burgensibus Thononii, meque Petro Luysardi, de Clusis notario publico cum dicto Hugoneto Capre rogatus signavi fideliter et tradidi.

(*En abrégé ; l'original se trouve aux Archives Départementales*).

VIII

Rentes féodales de Filly

L'abbaye de Filly, nous l'avons dit plus haut, possédait quelques rentes féodales. Ces rentes, qui s'étendaient sur 24 paroisses, passèrent, en 1617, aux Pères Barnabites de Thonon, qui les perçurent jusqu'à l'époque de l'affranchissement (1781). Une enquête faite, en 1655, par le sénateur Ducrest, établit que, durant les neuf années précédentes, ces religieux avaient retiré de cette rente, année moyenne : 190 coupes de froment, 29 coupes d'avoine, 2 coupes tant de noix que de châtaignes, 65 quarterons de vin (2 1/2 setiers), 1 gerbe de paille, 1 1/2 poignée de chanvre, 4 chapons ou poules ; 78 livres et 8 sols en argent.

Dans la suite, ce revenu augmenta. Le tableau ci-contre nous indique ce que les Barnabites réclamaient en 1732.

Nota. — Les lettres G, V, M, placées devant les mots *sols* ou *deniers* signifient : argent *genevois*, argent genevois *vieux*, argent *monnaie*. Les lettres A, B, C, T, Y, devant des mesures de contenance, *coupes*, *setiers*, indiquent qu'il s'agit de la coupe d'Allinges, de Ballaison, de Coudrée, de Thonon ou d'Yvoire.

PAROISSES		SOMMES		FROMENT			AVOINE		CHATAIGNES		NOIX		VIN		CHAPONS	POULETS OU POULES	BIENS SUR LESQUELS CES CENS SONT PERÇUS
		sols	deniers		coupes	quarts	coupes	quarts	coupes	quarts	coupes	quarts	setiers	quarterons			
ALLINGES				C	28	2	1	1	1		»		2	0	1	6	242 poses, 15 maisons, 5 granges, 1 moulin et 1 battoir.
				T	17	3											
				A	5	0											
ANTHY	G	80	5	T	11	0	16	2	»		»		5	11	5	2	200 poses, 15 maisons, 1 grange et 1 four.
	V	27	6	C	1	3											
	M	9	8														
ARMOY LYAUD	G	12	3	T	3	2	»		»		»		»		»	»	31 poses (terre, prés, teppes) et 1 moulin.
	M	1	1														
BALLEYSON	G	23	7	T	3	3	2	0	»		»		»		1	»	62 poses (terre, vigne, prés, bois) et 2 maisons.
	M	7	1														
BRENTHONNE	G	16	3	T	10	1	»		»		1	2	»		»	1	102 poses (terre, prés, bois, teppes) et 2 maisons.
	M	0	2														
	V	0	9														
CERVENS	G	85	9	T	19	0	2	2	»		»		»		»	»	100 poses, 13 maisons, 2 granges et 1 four.
	V	47	5														
	M	5	10														
CHAVANEX	G	2	7	T	2	1	29	2	»		»		»		»	»	16 poses (terre, pré), 6 maisons, 1 grange et 1 r.....
	V	0	11														
DOUVAINE	G	44	8	T	15	1	»		»		»		»		4	»	67 poses (terre, pré) et 6 epued de maison.
	M	1	6														
DRAILLENS	G	3	1	T	7	2	»		»		»		»		1	»	64 poses (pré, oche, bois, teppe).
	V	6	9														
EXCENEVEX	G	25	2	T	41	2	1	0	0	1	»		0	8	2	»	165 poses (pré, oche, vigne, teppes, bois).
	V	89	3														
	M	89	0														
FESSY	G	66	9	T	45	3	7	2	»		»		»		5	»	106 poses (pré, bois, terre), 14 mais., 2 grang., 2 fours.
	M	4	1														
FILLY	G	27	9		22	0	2	0	»		1	1/2	1	6	3	»	105 poses, 3 maisons et chosaux, 1 four.
	V	53	4														
	M	1137	10														
LOYSIN	G	16	5		»		»		»		»		»		2	»	5 poses.
LULLY	G	57	3		8	0	»		»		»		»		»	»	126 poses.
	M	3	10														
	V	0	9														
MARGENCEL	G	228	0	T	36	0	28	2	»		»		2	0	7	6 pugines	300 poses, 23 maisons, 2 granges, 2 fours, 1 forge, 1 moulin, 1 pressoir.
	M	6	2										C 1	0			
	V	10	5														
MASSONGY	G	37	6	T	39	0	4	0	»		1	0	0	23	4	»	217 poses.
	V	15	5	B	2	2											
	M	26	4														
MESSERY	G	40	11	T	24	1	1	0	»		»		T 3	0	4	»	222 poses, 8 maisons, 1 four.
	V	25	6	Y	3	0											
	M	6	8														
MESINGE	G	60	12	T	8	1	»		»		»		C 1	0	6	»	124 poses (pré, vigne, bois), 7 maisons, 1 grange.
	V	0	5	C	10	0											
	M	2	5														
ORCIER	G	112	11	T	20	3	T	39	1	»		»		»	5	»	630 poses, 40 maisons, 14 granges, 2 fours, 1 moulin.
	V	168	10	C	27	1	C	1	1								
	M	32	2								2	2					
PERRIGNIER	G	120	10	T	114	2	T	2	1	»		»		»	9	2	500 poses, 41 maisons, 6 granges.
	V	138	1	C	26	2											
	M	251	10														
SCIEZ	G	19	7	T	11	0	T	0	1	»	0	2	4	3	2	»	30 poses (terre, pré, vigne, bois châtaignier).
	V	34	9														
	M	6	2														
SAINT-DIDIER	G	2	4		»		»		»		»		»		»	»	1 maison et curtil.
THONON	G	66	9		8	2	»		»		»		4	0	4	1	128 p. (terre, vigne, oche, jardin), 9 mais., 5 gr., 2 chaseaux, 1 cetour, 1 pressoir.
	V	45	7														
	M	1	4														
YVOIRE	G	0	11		8	0	»		»		»		»		»	»	43 poses (terre, pré, vigne).
	M	38	6														
	V	7	5														

LES BERNARDINES

DE LA ROCHE

MESDAMES ET MESSIEURS, (1)

Apprenant, il y a quelques semaines, que le Congrès des Sociétés savantes de la Savoie se tiendrait, cette année, dans la ville de La Roche, je me demandai quel sujet je pourrais bien y traiter. Certes, la ville et ses alentours fournissent à l'archéologue et au chroniqueur de nombreux monuments dignes d'attirer leur attention ; tels sont : l'ancien château dont la vieille tour domine encore la colline, l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, avec son corps de chanoines, le collège, le couvent des Capucins, la croix de Farlon, et dans le voisinage : la chapelle vénérée de la Bénite-Fontaine, celle de la commanderie de Mouxy, la maladière de Vège et la *Pierre aux Fées* de Reignier.

J'éprouvais donc l'embarras du choix, lorsque me tomba par hasard sous la main un gros cahier concernant les religieuses *Bernardines* de La Roche dont les bâtiments abritent aujourd'hui la jeune et studieuse phalange des collégiens. C'était un livre de compte renfermant les recettes et les dépenses sommaires du couvent de l'an 1737 à

(1) Lecture faite au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie tenu à La Roche-sur-Foron les 29, 30 et 31 août 1892.

1793. — Un livre de comptes est bien aride ; le sujet n'était peut-être pas très important, les renseignements, pas très nombreux. N'importe : je tenais un sujet local, et je pensais que les habitants actuels de la Roche aimeraient à entendre parler d'un établissement que leurs pères ont apprécié et qui n'a laissé que d'édifiants souvenirs.

I

Les Bernardines réformées

Les religieuses Cisterciennes, dont la création remonte à sainte Humbeline, sœur du grand saint Bernard de Clairvaux, étonnèrent longtemps le monde par leurs austérités et leurs vertus. Mais peu à peu le relâchement s'introduisit dans leurs Maisons autrefois si édifiantes. Une réforme devenait nécessaire. Dieu en suscita les ouvriers. Parmi eux nous remarquons en France dom Denis l'Argentier, et, chez nous, le fondateur de la première Académie française, l'illustre saint François de Sales.

Non loin de la ville d'Annecy, dans le riant vallon de Sainte-Catherine, vivait, depuis des siècles, une colonie de Cisterciennes qui, sans donner de vrais scandales, n'offrait guère, au temps de saint François de Sales, l'exemple de la ferveur et de l'austérité.

Le saint mit tout en œuvre afin de ramener ces religieuses à la règle primitive de Citeaux. Ce fut en vain. Les anciennes, qui n'avaient jamais connu la clôture, refusèrent de s'y soumettre. — Les jeunes, plus généreuses, se montrèrent dociles aux avis du pieux prélat. Sous la direction de la sœur Louise-Thérèse Perrucard de Ballon elles quittèrent Sainte-Catherine et s'en allèrent à Rumilly commencer la réforme projetée. (Septembre 1622).

Les constitutions données par saint François à ces religieuses qui prirent le nom de *Filles de la divine Provi-*

dence ou encore de *Bernardines Réformées*, étaient entièrement semblables à celles de la Visitation. Elles devaient se lever à 5 heures, faire, dans la matinée, une heure d'oraison mentale et l'examen de conscience. L'après-midi, elles faisaient une demi-heure de lecture spirituelle, une demi-heure d'oraison mentale et un nouvel examen de conscience. Enfin, elles récitaient au chœur l'office selon le Bréviaire romain. — L'usage de la viande leur était permis trois jours par semaine. Elles se servaient de matelas et de tours de lit. Quant à l'habillement, il était, pour la forme, semblable à celui de la Visitation et, pour la couleur, à celui de Citeaux c'est-à-dire noir, à la réserve du bandeau qui était blanc. Sans embrasser les grandes austérités de Citeaux, les Bernardines devaient, s'attachant à l'essentiel de la règle et des vœux, s'appliquer de toutes leurs forces à la mortification de l'esprit, au recueillement intérieur et à l'union avec Dieu.

II

Leur établissement a La Roche (1626)

Cette réforme eut un succès extraordinaire. En moins de vingt ans, la mère de Ballon fonda des monastères réformés à Grenoble, 1624, à Saint-Jean de Maurienne, à La Roche, 1626, à Seyssel, 1627, à Saint-Maurice en Valais, 1629, à Vienne en Dauphiné, Lyon, Carpentras, Toulon, 1637, Marseille et Cavaillon, 1641.

Celui de La Roche fut créé l'an 1626. La mère de Ballon, ayant acheté de noble Antoine Saultier de la Balme, pour le prix de 5,500 florins, le château du Saix, soit le *Donjon*, qui se dresse encore à l'entrée septentrionale de la ville, elle y amena Anne-Gasparde de Ballon, sa sœur cadette, Marie de Rochette et Claude-Catherine Dunoyer de Minjod.

Anne-Gasparde de Ballon fut la première supérieure, 1626-1630.

Après elle : Clauda-Catherine Dunoyer de Minjod, qui s'en alla, en 1637, fonder un monastère à Toulon ; et Jeanne-Clauda de Limojon (1), qui fut réélue quatre fois (1637-1653) et s'en alla ensuite diriger les couvents de Rumilly et de Seyssel.

Les novices affluaient tellement à La Roche dans ces premières années que la mère de Limojon envoyait, en 1639, un essaim de huit religieuses fonder le couvent d'*Annecy* dans le faubourg du Pâquier-Mossière ; l'année suivante, un autre essaim de quatre religieuses allait fonder le couvent de *Cuers* en Provence, dont la sœur Thérèse-Constance de Pers fut la première supérieure ; en 1646, la sœur Louise-Cécile de la Faverge, du monastère de la Roche, créait le couvent de Fréjus ; enfin le 22 juillet 1652, la sœur Chartrier, supérieure, accompagnée des sœurs de Lucinge, Marin, Nouvellet et Guriod, quitte Annecy pour se rendre à Orgelès (Jura) fonder une maison qui subsista jusqu'à la Révolution française.

(Roussel, *Dictionnaire de la Franche-Comté.*) (2).

A la mère Limojon succédèrent :

Marie-Louise de Montfalcon, 1653-1659 ;

Marie-Josephte de la Forest, de Rumilly sous Cornillon, 1659-1662 ;

Marie-Cécile de Roget, trois fois réélue (3) et

Louise Cécile de la Faverge, 1668-1671, fondatrice de la maison de Fréjus.

C'est pendant les deux dernières supériorités que les Bernardines se sentant à l'étroit dans le château du Saix, bâtirent, au faubourg d'amont, — appelé depuis le faubourg Saint-Bernard, — un monastère dont les murailles

(1) Cette religieuse avait habité auparavant le couvent de St-Maurice en Valais qui fut transféré à Montheys en 1634.

(2) Note fournie par le R. P. Plantaz.

(3) 1662-68 ; 1671-74 ; 1677-80.

subsistent encore. Elles quittèrent le Saix le 30 juillet 1670, à 9 heures du matin, au nombre de trente-six. Elles étaient accompagnées par l'évêque du diocèse, Mgr d'Arenthon d'Alex, par le Chapitre de la Collégiale, le Conseil de ville, la noblesse, les confréries et par un concours prodigieux de peuple venu des environs. Elles visitèrent en passant la chapelle des capucins, puis l'église de la Collégiale où Monseigneur donna la bénédiction. Enfin, elles pénétrèrent dans leur chapelle où l'évêque chanta la messe et le *Te Deum* (1).

Les supérieures du nouveau monastère, après la sœur Roget déjà nommée, furent :

Marie-Gabrielle Mollard, 1674-1677 ;

Louise-Catherine de Thoire, 1680-1683 ;

Marie-Barbe de Gingins, de Divonne, 1683-1689, 1692-1695 (2) ;

Anne Françoise Dumonal, morte supérieure en 1713, après avoir dirigé la maison pendant quinze ans ;

Marie-Bonaventure Michely, qui lui succéda, porta plus longtemps encore, soit pendant vingt-quatre ans, le poids de la supériorité dans des circonstances difficiles.

(1) Grillet, *Hist. de La Roche*. Parmi ces religieuses devaient se trouver : Suzanne de la Forest, fille de Nᵉ George de La Forest, seigneur de Saint-Pierre de Rumilly, et sœur de Marie-Josephte, déjà nommée ; Prospère de Montvuagnard, entrée le 25 janvier 1667, etc.

(2) De son temps, une des religieuses, sœur Claire-Françoise Roget « fut « saisie d'une enflure à la tête, aux pieds et aux mains si prodigieuse que « toute la communauté en était alarmée. Le chirurgien même n'osa y tou- « cher, ne connaissant rien à ce mal dont il sortit quantité de boutons, « comme une espèce de petite vérole, qui causaient à la malade de grandes « douleurs. Celle-ci, ayant appris, sur ces entrefaites, la mort de Mgr d'A- « renthon, dont elle était la petite nièce, fut inspirée d'avoir recours à son « intercession et de faire pour cela une neuvaine. Elle baisait à genoux les « lettres qu'elle avait de lui et les appliquait sur son mal. Au bout de « deux jours, elle se sentit fort soulagée ; son enflure se rompit de toutes « parts et rendit une grande quantité d'eau, et huit jours après elle fut « entièrement guérie. Cette même religieuse était sujette à de grands « maux de tête ; elle en fut délivrée depuis qu'elle a mis sur sa tête un « peu des cheveux de son cher oncle. » Le Masson, *Vie de Mgr d'Arenthon d'Alex*.

III

Revenus et Charges

Les Bernardines recevaient du roi, chaque année, trois balles de sel (1) avec un subside de 2 à 400 livres ; elles tiraient de leurs familles quelques secours en argent ou pension viagère ; elles acquirent même peu à peu des immeubles considérables qu'on leur donna à titre gratuit ou qui, le plus souvent, formèrent la dot des demoiselles entrant dans le monastère. Ainsi, au commencement du XVIIIe siècle, elles avaient, dans la rue de Silence, une maison flanquée d'une tour qu'elles louaient à des particuliers (2) ; une petite ferme, cent pas plus loin à Vallières ; une autre propriété de 110 journaux sur le territoire d'Amancy, aux Feuillées ; une troisième ferme de 88 journaux sur la paroisse d'Etaux, hameau de chez Barlet, enfin 5 à 6 journaux de vigne sur Ayse (3).

Mais le revenu net de tous ces immeubles (maison, champs, prés, teppes et broussailles), d'après le cadastre de 1730, n'était évalué qu'à 950 livres, dont près de la moitié était absorbée par la taille. Les fermiers ne payaient pas ou ne payaient qu'en partie (4) ; les pensions viagères étaient mal servies, car la noblesse de Savoie était généralement peu aisée, les pauvres affluaient à la porte et les sœurs étaient nombreuses.

(1) Ces trois balles de sel, du poids de 171 livres chaque, valaient 104 livres en argent. Quand la communauté fut augmentée par l'arrivée des sœurs d'Annecy, on lui servit gratuitement quatre balles et demie de sel.

(2) Cette maison occupait, croyons-nous, l'emplacement du café actuel des Portiques. Elle leur avait été donnée par une demoiselle de la Motte.

(3) Voir aux *pièces justificatives*, n° 2.

(4) Le 11 mars 1768, réglé compte avec le granger d'Etaux (Donque), qui était considérablement en arrière et dans l'impossibilité de payer. « Nous « lui avons passé tous les retards moyennant 200 livres qu'il nous promet « payer en quatre années. » 18 déc. « Le granger des Feuillées (P. Tappaz « et son fils) doit, en trois ans, 189 livres et 6 coupes de froment » etc. — Comptes cités.

Pour bâtir leur nouveau monastère, les Bernardines avaient dû contracter de nombreux emprunts. Etaient survenues ensuite deux occupations de la Savoie par les troupes de Louis XIV (1690 et 1703-1714) avec les impôts que la guerre entraine inévitablement après elle. Enfin, au moment où elles espéraient pouvoir bientôt améliorer leur situation, nos bonnes religieuses se virent obligées de rebâtir une grande partie du couvent et son église qui menaçaient ruine. Il fallut recourir de nouveau soit à l'emprunt soit à la charité publique.

Une quête générale dans les diocèses de France leur fournit de quoi réparer le couvent et bâtir l'église dorique qui sert aujourd'hui de chapelle aux collégiens de cette ville (1728). Mais si elles étaient mieux logées, nos religieuses ne se trouvaient pas moins dans la gêne, et chaque année, plusieurs d'entre elles parcouraient les pays catholiques pour y demander quelque secours.

Le 30 juillet 1738, le vicaire-général de Lambert, en leur permettant d'envoyer en France deux sœurs tourières, déclare qu'il le fait volontiers, « sachant qu'elles sont d'autant plus dignes des secours des personnes charitables qu'estans situées auprès de Genève, elles *vivent avec une piété et régularité qui édifient non-seulement les catholiques mais encore les protestants.* » (1)

Quelques mois plus tard, la pénurie était telle au monastère que deux sœurs appartenant à des familles très honorables, offrirent d'aller elles-mêmes faire la quête : c'étaient Jeanne-Antoinette de Loche, fille de N^e^ Gaspard de Loche, bailli du Faucigny et sœur Claire-Françoise, fille de N^e^ Joseph Dufrenoy. Les deux religieuses parcoururent, pendant deux ans, la France, la Suisse ainsi que le Piémont, et trouvèrent environ 2,670 livres (2). Mais

(1) Archives de l'évêché.

(2) (Ibid.) L'autorisation de l'évêque est du 26 février 1742.
Dons reçus du marquis de La Roche : 100 liv. en 1737 et 200 liv. en 1742.
» de Mme Henry : 800 liv. en 1742.
Fondations : 1740, Jennamy Gervais.
» 1741, Mme de Polinge.

pour comble d'infortune, un incendie consuma, vers la même époque, le toit du couvent ; un autre, dévora leur maison de Vallières.

IV

Arrivée des Sœurs Bernardines d'Annecy

L'état des monastères de Rumilly et d'Annecy n'était pas plus satisfaisant. Les Bernardines d'Annecy avaient un clos fermé en bonne partie par de simples haies ; leur chapelle menaçait de s'écrouler. Aussi les autorités religieuses cherchaient-elles un moyen de remédier à cette situation.

Après une enquête minutieuse, l'évêque du diocèse, Mgr de Chaumont, proposa de verser les religieuses de cette maison à Rumilly et à La Roche (13-14 janvier 1752). Le roi Charles-Emmanuel approuva ce dessein et le Sénat se hâta de donner son avis favorable (5, 12 mai 1752). Les religieuses au contraire y formèrent d'abord opposition (1). Cependant, le 3 avril de l'année suivante, les fondés de pouvoir des trois communautés mentionnées, assistés du procureur fiscal de l'évêché, Jean Puthod de La Roche, décidèrent de vendre les immeubles d'Annecy, de distribuer les religieuses de cette ville entre La Roche et Rumilly, et de partager également les revenus et les charges (2). Le lendemain, cette décision recevait l'approbation épiscopale et, le même jour, les Bernardines quittaient le faubourg du Pâquier.

On lit à ce sujet dans le registre des recettes et dépenses :

« Le 3 avril 1753, S. M. le Roi Charles-Emmanuel

(1) La supérieure, Anne-Colombe d'Artigny et cinq autres refusèrent de signer la suppression.

(2) Archives de l'évêché.

« ayant reconnu la pauvreté de nos trois monastaire *(sic)* « de Rumilly, La Roche, Annecy, (Annecy) ne s'étant « trouvé par malheur pas fini de bâtir même la clôture, « pas enceinte de murailles, S. M. a ordonné la réunion, « d'en mettre sept à Rumilly et huit chez nous qui sont : la « sœur Christine Christiné, sœur Marie David, sœur « Eleine Moyral, sœur Jeanne-Claudine Armenjod, sœur « Anne-Victorine Orset, sœur Iacinthe Orset, sœur Thé- « rèse Bastet, et sœur Lutgarde Burquier (1). Elles sont « toutes bien habillé ; (ont) leur linge, lit, veisselle, etc. »

Les bâtiments d'Annecy furent vendus aux Cisterciennes non réformées de Boulieu, qui habitaient alors le faubourg de Bœuf, les meubles, à divers particuliers ; et le produit, partagé entre les couvents de La Roche et de Rumilly. Celui de La Roche eut, pour sa part, tant en numéraire qu'en rentes constituées, la somme de 20,582 livres. Avec l'argent perçu (12,000 livres), on paya une partie des anciennes dettes (2) ; les rentes servirent à faire face aux dépenses journalières. A partir de ce moment, la situation financière, sans être brillante (3), devint tolérable. Aussi les quêtes cessèrent et le roi supprima le subside qu'il accordait chaque année.

Une fois pourtant, — c'était en 1758, — les Bernardines « se voyant dépourvues d'argent, de blé, de vin et sans espérance d'en recevoir pour raison de la mauvaise récolte de l'année », adressèrent une demande à Sa Majesté. Mais l'intendant de Passier consulté fit un rapport défavorable.

« Les Sœurs, disait-il en substance, viennent de recevoir une somme de 2,400 livres provenant d'Annecy ; elles

(1) Outre les huit sœurs nommées, le couvent de La Roche reçut une sœur tourière, Catherine Orset.

(2) Comptes cités. Ainsi on remboursa 2,332 livres aux frères Plantard, 4,751 à la commune de Scionzier, 1,200 à l'avocat Ducrest, 330 à Ianus Déage et 3,405 pour la taille et provisions.

(3) On lit ibid. « Ce dernier jour de septembre 1758, nous nous trouvons devoir à divers particuliers, en capitaux, la somme de 12,290 livres ; ce mesme jour, on nous doit celle de 14,411 livres. »

ne sont donc pas dans la détresse. Si d'ailleurs elles sont dans la gène, c'est un peu leur faute. Leur agent, ne recevant pas de salaire, donne peu ou point d'attention à leurs intérêts, en sorte que la plupart du temps elles ne sont pas payées de leurs grangers soit censiers. Elles travaillent assez peu de leurs mains, et plus d'une religieuse, s'appropriant le fruit de ses occupations, s'en sert pour acheter du café, du chocolat et des douceurs ; enfin, il règne parmi elles un abus nouvaau — [*abus tellement effroyable que j'ose à peine le dire...*] — Non contentes des trois repas usuels : déjeûner, diner et souper, elles se permettent de goûter à quatre heures. Si cet abus criant ne cesse pas bientôt, il faudra fermer cette maison. En attendant, S. M. peut faire de son argent un meilleur emploi !... »

Le roi partagea l'avis de son intendant (1), et les Bernardines, pour faire face à leurs besoins, durent vendre une petite propriété que leurs sœurs d'Annecy possédaient entre le Petit-Brogny et Novel sur les confins d'Annecy-le-Vieux (1758). Deux ans plus tard, elles vendirent leur argenterie ; enfin, en 1772, elles aliénèrent, en faveur d'un nommé Flamand, la maison qu'elles possédaient rue de Silence (2).

V

Occupations des Religieuses
Etat moral du couvent

Vous avez entendu l'intendant de Passier reprocher à nos Bernardines de se livrer trop peu aux travaux maté-

(1) Arch. dép. Cependant le roi leur accorda un subside de 300 livres en 1761 à la demande du vicaire-général Ribiollet, et un autre de 485 livres en 1778 à cause d'un éboulement qui avait détruit leur cellier et leur vigne d'Ayse. (Comptes cités.)

(2) La ferme du Petit-Brogny fut vendue 7,030 livres, et la maison de La Roche, 3,200.

Les Chartreux et quelques généreux laïques leur firent des dons. C'est

riels. Elles ne restaient cependant pas inactives (1). En dehors des exercices religieux qui prenaient une bonne partie de leur journée, elles donnaient l'instruction et l'éducation à un certain nombre de demoiselles qu'elles logeaient et nourrissaient. Le taux de la pension, communément de huit livres en 1737, montait à dix, douze et quatorze livres à la fin du siècle.

En parcourant la liste des pensionnaires, on voit défiler devant soi toutes les familles nobles du Faucigny et des environs : les Baudry, de Bellegarde, de Boringe, de Chassey, de Chillaz, de Cholex, de Cornillon, Dadaz, Dufresnoy, de la Fléchère, Foncet de Montailleur, de Foras, de Loche, de Lucinge, du Maney, de Melly, de Polinge, Quisard, de Rossillon, Ruphy de la Clusaz. On y trouve même une demoiselle appartenant à l'une des familles les plus distinguées des environs de Chambéry et qui est dignement représentée en ce Congrès, j'ai nommé la famille d'Arcollières.

A côté de ces noms figurent ceux de la bourgeoisie du pays. Les Babuty et les Decroux de Reignier, les Bailly de Mieussy, Barbier d'Esery, Famel de Marcellaz, Déage et Riondel de Cornier, Pomel, Montfort, Dupraz, Gavillet, Coppel, etc. En voici d'autres qui me paraissent appartenir spécialement à La Roche : Burin, Descombes, Donier, Dufour, Forestier, Hoquiné, Lavillat, de Montréal, Orsier, Pelloux, Plantard, Pugin, etc.

Le nombre des pensionnaires, après avoir diminué sur la fin de l'occupation espagnole (1745-48) et dans les années suivantes, allait grandissant aux approches de la Révo-

ainsi que le prieur d'Aillon leur remit : 80 livres en 1763, 80 en 1764, 542 liv. en 1765, pour acheter du blé, 100 liv. en 1766, autant en 1769 et 80 liv. en 1770. — Le prieur de St-Hugon, 172 liv. en 1767 et 300 liv. en 1769.

(1) Ainsi le Livre de Comptes nous apprend qu'en 1774 et 1775, elles tirèrent quelques revenus de l'élevage des vers à soie.

Moyenne des recettes annuelles de 1782 à 1791 = 3,785 francs. Auparavant = 3,344.

Moyenne des dépenses annuelles de 1782 à 1791 = 3,785. La taille y figure pour 419 liv.

lution. Il y eut seize entrées en 1790 ; nous en comptons encore neuf en 1792. Trois pensionnaires firent leur entrée le 24 septembre, deux jours après l'entrée des Français à Chambéry : — — Savoie.

Elevées ensemble, demoiselles de noble lignée et bourgeoises apprenaient à s'aimer et à s'estimer ; elles commençaient là des relations affectueuses qu'elles devaient continuer dans le monde. Bon nombre d'entre elles revêtaient l'habit cistercien, et parfois la fille du bourgeois, devenue supérieure, eut le pas sur la fille du gentilhomme : c'est ainsi que l'Eglise pratiquait l'égalité bien avant que ce mot ne fut écrit sur le frontispice de nos édifices publics.

A côté de ces jeunes pensionnaires, on voit figurer, de temps à autre, de vieilles matrones, qui passent quelques semaines au couvent. Ce sont généralement des dames de haute lignée qui viennent oublier un instant, dans le calme de la solitude et de la prière, les soucis et le tracas du monde.

Cette confiance, que les familles honorables du pays témoignaient à nos Bernardines, nous dit assez de quelle estime et de quelle vénération celles-ci étaient entourées. Elles s'en montraient dignes.

Déjà tout à l'heure, nous avons entendu un vicaire-général du diocèse certifier, en 1742, qu'elles vivaient avec une piété et une régularité édifiantes. Mgr de Chaumont, dans l'enquête minutieuse qu'il fit neuf ans plus tard, constata que tout marchait à souhait dans le monastère. Mgr Biord, adversaire déclaré des religieuses et des moines indignes de leur vocation, aimait à passer un jour ou deux chez nos Bernardines quand il venait à La Roche (1). Enfin, la tradition populaire, si fidèle à transmettre, à grossir même souvent les faits défavorables aux maisons religieuses, n'a gardé ici que le souvenir de leurs vertus.

(1) Comptes cités 1766, 1769.

Les supérieures du couvent, après Marie-Bonaventure Michely qui fit achever l'église en 1728, furent :

Anne-Angélique de Thoire, qui gouverna la maison pendant vingt-un ans (1734-46, 1749-58) et reçut les religieuses d'Annecy ;

Marie-Agathe Dufresnoy de Cluses, 8 sept. 1746-1749 ;

Marie-Geneviève de Foras (26 nov. 1758-1767 ; 8 sept. 1770-1779), grand'tante de notre illustre héraldiste, le comte Amédée de Foras : celle-ci comptait deux de ses propres sœurs parmi ses compagnes, savoir : Charlotte-Louise et Jeanne-Gabrielle ;

Marie-Andréanne Dufrêne de Bonneville, 8 sept. 1767-1770 ;

Marie-Suzanne Orsier de La Roche, qui exerça la charge pendant neuf ans (8 sept. 1779-1788), et dont M. Lautard, le maire si dévoué et si sympathique de cette ville est, par sa digne épouse, le petit-neveu, je crois ;

Enfin sœur Anne-Jacqueline Cartier, 8 sept. 1788-1793, qui eut la douleur de voir dispersées aux quatre coins du ciel par la tempête révolutionnaire les chastes et pieuses filles confiées à ses soins (1).

VI

Suppression du Couvent

Le 5 juin 1793, nos Bernardines quittèrent, en pleurant, la maison qu'elles avaient élevée et portèrent dans leurs familles les habitudes humbles et mortifiées du cloître qu'on leur interdisait de pratiquer en commun. Leurs biens, déclarés propriété nationale, furent vendus à vil prix à des acquéreurs sans scrupule. Soustraits à la rapacité des Jacobins par le zèle de quelques braves gens de

(1) On trouvera plus loin le nom et le décès de plusieurs de ces religieuses.

La Roche (1), les bâtiments furent cédés par Napoléon Ier à la Légion d'honneur, puis à la caisse d'amortissement. Enfin, ils furent vendus, le 31 août 1807, à M. l'abbé de Thiollaz, vicaire-général, qui y ouvrit de suite un pensionnat de jeunes gens (2). C'est cette maison qui, sous le nom de Petit-Séminaire de Sainte-Marie de La Roche, est honorée non seulement de la sympathie de la population et des autorités locales, mais encore de la confiance du pays tout entier, juste récompense du bien inappréciable qu'elle a fait dans le passé et qui va toujours grandissant.

---

(1) A la tête desquels se trouvait le maire Bally.

(2) Les bâtiments furent soumissionnés par Joseph-Hippolyte Dufour, résidant à Chambéry. Celui-ci, ayant su que la municipalité de La Roche désirait les conserver pour y loger les instituteurs et institutrices, les magasins militaires et la gendarmerie, déclara, le 6 therm. an IV, céder à cette intention la chapelle avec le jardin et l'emplacement du nouveau cimetière ; plus tard, il céda le reste.

Le 13 frimaire an X (4 décembre 1801), le rez-de-chaussée fut acensé pour trois ans au susdit Dufour. Par actes du 30 pluviose an XII et du 9 frimaire an XIII, on loua pour vingt ans aux sieurs Taron et Ravinet le couvent des ci-devant Bernardines, en exceptant toutefois l'étage supérieur qui était inhabitable et l'aile du couchant formée par le chœur de la chapelle et la sacristie, qui servaient à ce moment pour les offices de la paroisse. Enfin, en 1807, on vendit le monastère à M. de Thiollaz, au prix de 1,825 fr. Bien que le rez-de-chaussée fût seul habitable, cette vente était faite à vil prix ; aussi le ministre des Finances décida-t-il que l'adjudication ne devait comprendre que les objets affermés à MM. Ravinet et Taron, laissant à M. de Thiollaz le choix de se soumettre à cette décision ou de renoncer à l'adjudication (29 oct. 1807). Ce dernier maintint son marché, en offrant de payer le reste sur le pied du revenu antérieur qui était de 34 livres 50 cent. (Arch. départ.).

En 1809, on exhuma les religieuses Bernardines de leur cimetière, qu'on a transformé en parterre. « Le 14 février 1809, j'ai fait la translation des ossements des Rdes religieuses Bernardines, qu'on a sorti de leur cimetière pour les transporter dans leur église devenue celle du Petit-Séminaire. Tout le clergé s'étant assemblé dans l'église paroissiale, M. Pasquier, supérieur du Petit-Séminaire, y est venu avec les Séminaristes. L'on est allé processionnellement aux religieuses *(sic)* où l'on a fait la cérémonie au son lugubre des cloches. » Signé : AMBLET, curé (Registres paroissiaux de La Roche.

NOTES JUSTIFICATIVES

I

Immeubles appartenant aux Bernardines de La Roche en 1737

LA ROCHE

Nos	Lieu dit	Nature	Contenance Journ.	Toises
6-14	au faubourg d'Amont	couvent, jardin, etc.	4	200
339-341	rue de Silence	maison avec tour		
398, 402, 416, 433		chenevières		
846	Côte Seillières	champ	4	000
847, 850, 874	aux Vallières	maison et verger	2	000
650	vers Farlon	broussailles		
1306-7	à Broyer	pré	3	000

Total : 24 journaux dont le revenu net est de 143 livres.

AMANCY

Nos	Lieu dit	Nature	Contenance	
241-2	à l'Etang	champ et teppes	9	400
244	à la Vulpillière	champ		250
252	aux Tours	pré	2	231
265	Chez Vellut	champ	3	396
333-5	à Vallières	grange, verger, etc.	4	355
341-343	au Gavet	champs	8	210
348	en pose longue	id.	5	125
372-383	aux Feuillé	maison, verg., champ, bois	26	000
399-402	à l'Abbaye	champ	8	000

N°s	Lieu dit	Nature	Contenance Journ.	Toises
522	au Chef-lieu	maison et grange		
734	au Pré Guillaume	pré	5	198
752	au Marais	champ	4	025
1051	à Chenay	pré	3	169
1367-8	au Moulin Girod	jardin	0	140
1399-1401 / 1404-1405	id.	moulin et pré / champ et étang	1	000
1536-37	à Vosery	champ, broussailles	14	000

Ce qui, avec d'autres petites pièces, faisait environ 111 journaux dont le revenu net était de 560 livres.

ETAUX

N°s	Lieu dit	Nature	Contenance Journ.	Toises
1506-8, 1513-16	Champ-Courbe	champ	10	000
1518-20, 1530-34, 1540, 1550	Chez Barlet	maison, champ, pré	12	000
1538-40, 2390-1	au Chardonnet	champ	16	000
2504-9, 2518-2527, 2531-2	au Chauffat	bois, champ	19	000
2540	id.	broussailles	17	000

Etc.

Total : environ 88 journaux dont le revenu net est estimé à 195 livres.

AYSE

N°s	Lieu dit	Nature	Contenance Journ.	Toises
1581-5	au Bossu	broussailles	3	371
1586-7	id.	vigne	1	018
1590	id.	id.		
2019	id.	maison		
2354-6	aux Perrières	vigne		376
2411, 2414-15	id.	id.	3	050
3866	au Seculet	id.	1	038

Dont le revenu net est de 103 livres.

II

Noms de quelques Religieuses de 1727 a 1793

Marie-Bonaventure Michely, 1704-42, élue 8 fois supér.
Marie-Josephte de Foras, fille de Nr Jean Ch., 8 juin 1718.
Henriette, sœur de la précédente, entrée le 8 mars 1721.
Anne-Angélique de Thoire, élue 7 fois supér. (1734-58).
Jeanne-Antoinette de Loche, 1737-38.
Marie-Henriette Chambre, 1737-45.
Jeanne-Françoise de Prangins, 1737, conseillère 1743-49.
Marie-Agathe Dufrenoy, de Cluses, 1737-76, supér. 1746-1750.
Thérèse de Jésus Vermot, 1746.
Peronne-Josephte Sautier (M. F.S. fille d'Hyacinthe) entrée le 27 février 1738, † 1775.
N. Mermillod des Anges, 1738.
Agnès-Victoire de Fesson, 1739, conseillère 1740-51.
Prospère Jacquier, quêteuse, 1739.
Marie-Thérèse Ferney, 1739, conseillère 1742.
Gertrude Paquier, fait prof. le 8 juin 1739, 1775.
Claire-Françoise Dufrenoy, 1739, conseillère 1741-56.
Jaqueline Perrin, 1740-43.
Aimée Biollut, tourière, entrée en mars 1741, morte la même année.
Hiéronyme Bonjean, 1742-53.
Geneviève de Foras, conseil. 1742, supérieure 1758, 1770-79.
Marie-Cécile de Ricoux, 1749-52.
Reine de Thoire, 1751-53.
Christine Christiné, conseil. 1753-55.
Jeanne-Marie David, cons. 1753-72.
Marie-Hélène Moyral, 1753-69.
Jeanne-Claudine Arminjon, 1753, cons. 1756, † 1767, le 8 janvier.
Anne-Victoire Orset, trésorière 1753-61.
Anne-Hyacinthe Orset, 1753.
Thérèse Bastet, 1753.
Françoise-Lutgarde Burquier, 1753-75.
Catherine Orset, tourière 1753.
Françoise Orsier (Sr Suzanne) entrée le 4 sept. 1754, † 1764.
Françoise-Marguerite Pomel, 1757.
Aimée-Julie de Foras, 1761-67, conseillère 1762.
Joseph d'Arcollières, 1761-67.
Melchiote Rouph, trésor. 1762, conseillère 1777.
Ange-Angélique Cartier, entrée le 9 mai 1762, dépositaire 1768, supér. 1788-93.
Charlotte Descombes, 1er juillet 1764, prof. 10 oct. 1765.

Prospère Jacquier, assistante 1765.
Angélique Lagrange, 4 septembre 1765.
Marie-Anne Tournier, 1767.
Rosalie (Marie) Pugin, fille de François-Marie, entrée le 23 août 1767, cons. 1783, † 1809, âgée de 63 ans.
Marie-Joseph Dépierre, tourière, mai 1767.
Louise-Rose Dherins, 1776.
Anne-Colombe Dadaz, prof. 18 avril 1771, déposit. 1777.
Marie-Henriette Dufour, d'Annecy, oct. 1775, dép. 1781-87.
Cécile Burin, 1775, cons. 1790.
Anne Durod, entrée le 22 octobre 1776.
Rosalie Cornuty, professe venue du couvent de Rumilly en 1776, assistante 1789-93.
Marie Gallaz, tourière 1777.
Gabrielle Maurice (Franç., fille de Jean M. d'Ayse), tourière 1778, † 1833, le 6 décembre.
Eléonore de Thoire, 1778.
Marie-Alexis Cartier, 1778-93.
Sophie Hoquiné, cons. 1781-82.
Elisabeth Ruffier, d'Evian, 1781.
Jeanne-Baptiste Bosonnet de Taninges, 1781.
Marie-Françoise Pottuz de Megève, 1782.
Jeanne-Gasparde de Montréal, 1783, † 1831, âgée de 68 ans.
Hyacinthe Picollet, 1786.
N. de Cornillon, 1786.
N. de Polinge, 1786.
Hiéronyme Quisard, 1783, dépositaire 1788-89.
Charlotte-Louise de Foras, 1787 (née en 1736).
Jeanne-Gabrielle de Foras, 1787-88 (née en 1737).

Noms des Aumôniers

N. Contat, † 1762.
Joseph-Marie Tappaz, chanoine de La Roche, 1762, † 1782.

En 1793, le conseil était ainsi composé : Anne-Jaqueline Cartier, supérieure, Rosalie Cornuty, assistante ; Marie-Suzanne Orsier, Alexis Cartier, Rosalie Pugin et Cécile Burin, conseillères ; Hiéronyme Quisard, trésorière. Parmi les autres étaient : Jeanne-Gertrude de Montréal, Marie-Françoise Pottu de Megève, N. Ducimetière, Gabrielle Maurice, etc.

LES PÈRES CAPUCINS

DE LA ROCHE

La lettre suivante, du 28 mars 1616, est inédite. Saint François de Sales y exhorte les Pères Capucins à fonder un couvent de leur ordre dans la ville de La Roche où « l'air est bon, le voisinage fertile et le peuple extrêmement enclin à la dévotion. »

Les vœux du saint Evêque furent bien vite exaucés. Secondés par le premier syndic de La Roche, Nᵉ Michel Saultier de la Balme, les Capucins obtinrent les débris du château avec une partie de son pourpris, ils achetèrent le jardin de Mᵐᵉ de La Forest et les travaux furent poussés avec une activité telle que, le 3 avril de l'année suivante, les Pères prirent possession de la maison, à la grande joie des habitants.

†

Mon R. Père,

Le désir ardent de la ville de La Roche, tesmoigné par les lettres ci jointes a esté longuement désiré par moy, qui ay tousiours creu que si vous avies un couvent en ce lieula, vous en auries autant de contentement que de nul autre que vous puissies avoir de deça ; puisque l'air y est extremement bon, Le voysinage fertile, et abondant en force bons villages ; au passage de Thonon en cette ville ; esloigné de quatre lieüs de tout autre couvent de mendians, et ou en vérité jay reconneu le peuple extremement

enclin à la dévotion. Jadiouste le continuel commerce de ceux de Geneve, qui leur donnera commodité de s'édifier par la residence des bons religieux qu'ils y verront. Et en somme de quel costé que ie regarde ce dessein, ie le treuve tout aymable, sans inconvenient, et avec esperance de beaucoup de fruit. C'est pourquoy contribuant mes vœux a ceux de ce bon peuple, je vous supplie et les P. de la province de vouloir accepter les bonnes volontes presentes, et d'en moyenner les effects, par les voyes convenables ; affin qu'au plus tost on voye reuscir ce projet, plus désiré qu'il ne se peut dire, et comme ie pense grandement desirable ; a quoy la promptitude de la resolution sera fort utile, que vous recommandant de rechef ie prie Dieu de favoriser et de vous combler de bonheur selon les souhaits.

Mon R. Pere, de Vostre plus humble tres affec^me confre et ser^r

FRANC^s, E. DE GENEVE.

XXVIII mars 1616 Annessi.

L'original de cette lettre est religieusement conservé par Me Arestan, notaire à La Roche, qui a eu l'obligeance de nous la montrer et de nous en envoyer une copie fidèle.

LE PONT ET LES BAINS

DE LA CAILLE

LA CAILLE

A l'extrémité septentrionale de la petite chaîne de Mandallaz, coule le torrent des grandes Usses (1) qui, descendant du flanc oriental du Salève, vient, en décrivant un quart de cercle, prendre la direction du couchant pour aller se jeter dans le Rhône en amont de Seyssel.

Ce torrent a creusé, entre la chaîne dont nous parlons et le plateau de Cruseilles, un ravin ayant environ 200 mètres de largeur, 158 de profondeur et une longueur de mille pas.

Sur ce ravin, on a jeté un pont hardi bien connu sous le nom de *pont de la Caille* ou *pont Charles-Albert ;* et là-bas, au milieu de ces gorges pittoresques, on aperçoit, entourées d'arbres de haute futaie, deux ou trois maisons qui forment l'établissement des eaux thermales de la Caille. La source, située sur la rive gauche du torrent, se trouve dans la commune d'Allonzier, tandis que les hôtels, bâtis sur la rive droite, ressortissent à la commune de Cruseilles.

C'est de ce pont et de ces bains, appelés de nos jours pont et bains de la Caille, que nous allons essayer d'esquisser l'histoire.

(1) On les nomme ainsi pour les distinguer de la petite Usse, qui prenant sa source sur le plateau de Choisy, va se jeter dans la grande en aval du château de Sallenôve. Au moyen-âge, la grande Usse s'appelait *Usse* tout court, et le pont, qui la traversait entre Allonzier et Cruseilles, le pont d'Usse, *pons Ussie.*

I

Les ponts de la Caille

Avant la création du pont Charles-Albert, on passait la grande Usse plus en amont.

Parvenu à la bifurcation de la route actuelle d'Annecy à Genève et de celle qui monte à Villy-le-Pelloux, le voyageur venant d'Annecy suivait un instant cette dernière, traversait le hameau de la *Caille*, ainsi baptisé, dit-on, à cause d'une auberge à l'enseigne de la caille, et descendait sur le bord du torrent.

A cet endroit, la rivière, quittant la direction du sud, prend celle du couchant et coule paisible dans un rustique vallon, entre des bois de sapins mêlés de hêtres et des prairies en pente. Au bas du vallon, un petit ruisseau, dit le nant de Bougy, vient tomber dans les Usses après une série de chutes ou cascades sur les marches de son lit taillé en escalier.

Le pont romain. — C'est près de ce confluent, à vingt pas en amont que s'élevait l'antique pont de l'Usse, dont l'origine remonte à l'époque romaine, peut-être même bien au-delà.

Sur la rive droite, dans cette prairie escarpée dont vous voyez les eaux corroder la base, on avait bâti, au moyen-âge, une léproserie avec une chapelle dédiée à sainte Madeleine; c'était la *maladière* soit l'hôpital du pont d'Usse, *maladeria pontis Ussie* (1). Il en est assez souvent fait mention dans les testaments des nobles d'autrefois, par exemple dans ceux d'Henri de Menthon, seigneur de Nâves (23 novembre 1300), et d'Henri, seigneur de Menthon (1437). Le 28 avril 1413, N^e^ Hugonin de Lucinge lui légua la somme de 20 sols, soit environ trente francs de

(1) Archives de l'Evêché, *passim*.

notre monnaie. Elle était à la nomination du curé et de la communauté de Cruseilles. Ses revenus consistaient en biens fonds affermés pour le prix de 42 livres, avec une cense de dix livres dues par les frères Challut et les deux tiers de la dime du crêt Rambert évalués à six quarts de froment.

Au XVIIe siècle (5 juillet 1640), cette maladière fut unie à la Congrégation des Douze Apôtres (1) qui la laissa tomber en ruines. Aussi dans sa visite de l'an 1665, Mgr d'Arenthon ordonna-t-il de la raser.

Le deuxième pont. — Le pont romain durait depuis une longue suite de siècles, lorsque tout-à-coup, sur la fin du siècle dernier il menaça ruine. S. M. le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, ordonna d'en construire un autre, à 130 mètres plus en amont (1780).

Afin de diminuer la pente à gravir du côté de Cruseilles, l'architecte voulut donner une grande hauteur à son œuvre. Il éleva dans ce but deux murs parallèles dont il remplit l'intervalle de cailloux jetés pêle-mêle sans les lier par du mortier.

Le nouvel ouvrage présentait un bel aspect, et le naturaliste Albanis Beaumont qui publia en 1802, sa *Description des Alpes grecques et cotiennes*, ne craint pas de dire que « le pont de la Caille est un des plus beaux édifices de ce genre dans toute la province de Genevois. L'on est, ajoute-t-il, fort surpris de trouver un pont aussi grand et

(1) La congrégation des Douze Apôtres avait été fondée le 12 février 1612, entre les curés des environs de Cruseilles qui se réunissaient le jeudi de chaque Quatre-Temps, pour aviser aux moyens les plus propres à bien instruire leurs ouailles et à les préserver des opinions hétérodoxes. On l'appelait aussi la congrégation de *sainte Agathe*, parce qu'elle tenait ses conférences dans la chapelle érigée en l'honneur de cette sainte dans le petit château de Cruseilles, depuis la donation que leur en avait faite le 29 novembre 1622, Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours. (Voir Archives de l'Evêché et *Acad. chablaisienne*, t. VIII, p. 5).

Cette congrégation prit fin en 1772, par la démission de ses membres. Mgr Biord unit alors la chapelle de la Maladière, soit ses revenus à la cure de Cruseilles (26 juillet 1780). Dans la mappe de 1730, elle n'est pas indiquée ; mais le pré sur lequel elle avait été bâtie, porte le nom de pré de la *mate*.

aussi élevé sur une aussi petite rivière que celle des Usses, qui n'est considérable que lors de la fonte des neiges... »

Malheureusement, cet édifice manquait de solidité. Bientôt il menaça ruine, et s'écroula définitivement en 1813.

Le troisième pont. — On le remplaça par un simple pont de bois qu'on construisit à cent mètres en amont, à moitié chemin d'un moulin qu'on appelle de nos jours le moulin du Bois, mais qui se nommait jadis le moulin de Coppet (1). De ce point une route aux lacets nombreux remontait la côte de Cruseilles.

Le 25 février 1814, il y eut une escarmouche aux abords de ce pont. Une colonne autrichienne, fuyant d'Annecy poursuivie par le général Serrant, fit mine de vouloir défendre le passage des Usses. Mais les Français les attaquent vigoureusement à la baïonnette, les font plier, et les chassent le lendemain jusqu'à Copponex (2).

Le pont Charles-Albert. — Cependant l'interminable montée du passage des Usses rendait très difficile les communications entre Annecy et Genève. Des plaintes unanimes s'élevèrent de la part des commerçants et des voyageurs, demandant qu'on étudiât les moyens de remédier à cet inconvénient. Les uns préconisaient un hardi pont de pierre, dont le plan fut dressé par l'architecte Ruphy ; d'autres, un pont en fil de fer.

En aval du pont romain soit de l'embouchure du ruisseau de Bougy, la berge se relève soudain de chaque côté ; et la rivière, creusant son lit, se précipite entre deux rochers perpendiculaires qui la dominent de 450 pieds. C'est sur ces rochers posés en face et faisant suite au mont Terreaux que l'on résolut de jeter le pont suspendu. Par ce moyen on abrégeait de 3/4 d'heure la distance entre

(1) Le moulin de Coppet existait déjà au XIIIe siècle; il appartenait à l'abbaye de Talloires. En 1730, il est la propriété de Ne J.-B. Delorme.

(2) *Vie du général Dessaix*, page 312.

Annecy et Genève, et l'on supprimait la plus grande partie de la montée. Mais il fallait obtenir l'autorisation et l'appui du gouvernement.

Sur ces entrefaites, Charles-Albert étant venu visiter la Savoie, les habitants d'Annecy lui présentèrent une requête dans ce but. Le bon monarque accueillit favorablement leur demande, qui était d'ailleurs chaudement appuyée par son ami, Mgr Rey, évêque du diocèse, et donna aussitôt des ordres pour qu'on en procurât la réalisation.

Le gouvernement promit 95.000 francs, et le surplus de la dépense devait être fourni par les entrepreneurs qui se rembourseraient au moyen d'un péage de 66 ans.

Entre les divers plans présentés, on choisit celui de M. Em. Bertin, ingénieur en chef des ponts et chaussées de France.

L'adjudication eut lieu le 30 juin 1837 en faveur de MM. Ant. Blanc, d'Annecy, L. Bonnardel, de Lyon, Bertin, de Paris ; et la direction fut confiée à M. P. Le Haitre. Les travaux, commencés le 10 mars 1838, furent poussés avec assez d'activité pour que les tours aient été achevées et les câbles jetés avant l'hiver. Voici la description qu'en faisait, en 1839, M. le chanoine Sallavuard (1) :

« Le pont est suspendu par deux groupes chacun de 12 câbles en fil de fer, qui posent sur deux couples de tours élevées à chaque extrémité. Ces tours sont rondes, en maçonnerie pleine et couronnées par des créneaux ; elles ont 20 mètres de hauteur au-dessus du seuil du pont, 4 mètres de diamètre, et sont construites en assises de pierre dure, liées de cinq en cinq par des crampons intérieurs en fer. Un arc en pierre unit les deux tours, et présentant la coupe d'un arc de triomphe, leur donne un aspect tout à fait monumental.

« Les rouleaux qui portent les câbles sont à 18m60 de

(1) *Notice sur le pont Charles-Albert*, Annecy, Burdet, 24 pages in-12.

hauteur. Ceux-ci vont s'amarrer dans des puits de 30 pieds de profondeur creusés dans le roc ; ils ont 300 mètres de développement, et la distance des points d'amarre est de 235 mètres. La longueur du tablier est de 192 mètres, sa largeur de 6, y compris les deux trottoirs de 70 centimètres chacun. Le pont est porté par 133 poutrelles transversales, sur lesquelles le plancher est établi (1), et les extrémités en sont attachées aux grands câbles par 266 tiges de suspension en fer. Les gardes-fous sont en bois.»

Au printemps de 1839, un temps froid et pluvieux retarda beaucoup la reprise des travaux. Enfin, tout étant achevé, l'essai se fit le 10 juin.

L'épreuve exigée était un poids de 225,000 kil., réparti sur toute la longueur du pont. Lorsque les graviers représentant ce poids y furent posés, une pluie survint, et l'absorption d'eau que firent ces matériaux, augmenta considérablement leur pesanteur. Au même temps un ouragan furieux vint agiter le pont ; mais celui-ci résista vaillamment à tous ces assauts. On pouvait donc procéder à l'inauguration.

Elle eut lieu un mois plus tard, soit le 11 juillet, et fut brillante. On y voyait l'évêque du diocèse, le gouverneur de la Savoie, Victor Casazza di Valmonte, l'intendant du Genevois, F. Lenciza, le comte de Sales, ministre d'Etat, avec une foule de 10 à 12,000 personnes de tout rang et de tous pays. Sur la rive gauche du pont, pavoisé aux couleurs sardes, étaient, rangées en bataille, deux compagnies de chasseurs, et sur la rive droite, le corps des pompiers. La musique de la garnison d'Annecy et celle de la milice urbaine exécutaient de triomphantes symphonies.

Après un discours de l'entrepreneur Bonnardet à l'intendant et la réponse de ce dernier, l'évêque d'Annecy, revêtu de ses habits pontificaux, monte sur une estrade dressée à l'entrée du pont. Sa voix s'élève majestueuse.

(1) On les a remplacées en 1883 par des traverses en fer.

« Le Seigneur est admirable dans les choses élevées », s'écrie-t-il, *Mirabilis in altis Dominus*, et il fait sortir de ce texte de magnifiques considérations qu'il répète à l'autre bout du pont. Puis, retournant au milieu, suivi de plus de cent prêtres, il chante avec eux le *Te Deum*, et termine la cérémonie en bénissant solennellement le pont selon la formule du rituel.

Au banquet qui suivit, le syndic d'Annecy, P. Chaumontet, lut une pièce de vers marquée au coin de la bonne inspiration. Trois mois après (7 octobre), le roi Charles-Albert, accompagné de son fils aîné et des autorités de la province, voulut visiter le pont auquel on a donné son nom. A cette occasion, M. de Juge, sénateur, composa quelques strophes vraiment belles.

Vingt ans plus tard, le poète Veyrat, rentrant en Savoie après son exil, aperçoit le pont de la Caille et s'écrie (1) :

A l'horizon sublime,
Un arc démesuré s'élance sur l'abîme
Et mon œil ébloui se demande comment
S'est posé dans les cieux ce hardi monument,
Quel habitant de l'air, quel démon, quelle fée
A suspendu si haut ce magique trophée...
Satan a-t-il construit ce pont audacieux
Pour tenter de nouveau l'escalade des cieux !

. . . . . .

Et l'homme sur ce pont qui tremble au moindre vent
Sans un pacte infernal peut-il passer vivant ?
L'homme seul a vaincu cette invincible cime...
Il s'était dit : troublant l'aigle au fond de son aire,
Je prendrai son chemin à l'oiseau du tonnerre,
A ces monts révoltés je jetterai mon frein,
Et le pont s'élança sur ses câbles d'airain.

Malgré l'impôt perçu par la compagnie, c'est sur le pont

(1) *Progrès de l'Industrie en Savoie.*

Charles-Albert que passa dès lors presque tout le trafic entre Annecy, l'Italie et Genève (1).

Un jour de l'an 1861, sous la poussée d'un violent ouragan, on vit le tablier du pont se soulever de quelques mètres, redescendre tout à coup, et l'une de ses extrémités se brisant, tomber au fond de l'abîme. Le docteur Bouchet, qui venait de traverser le pont au galop de son cheval, fut témoin de la catastrophe et sentit à cette vue les cheveux lui dresser à la tête. Afin de prévenir le retour de pareil accident, le tablier est maintenant retenu par des chaînes supplémentaires placées sous le tablier lui-même.

La création du chemin de fer d'Annecy à Genève a grandement diminué l'importance du pont Charles-Albert ; mais si les voitures passent plus rarement, il est à chaque instant traversé par les habitants de la rive gauche qui viennent dans les magasins de la rive droite, jouissant de la *zone*, s'approvisionner de denrées coloniales (sucre, café, chocolat, etc.).

II

Les eaux sulfureuses de la Caille

En aval du pont Charles-Albert, la vallée des Bains étroite et profonde suit la direction du nord-ouest ; mais vers le milieu de sa longueur, à l'endroit où s'élèvent les thermes elle fléchit vers l'ouest pour s'élargir et s'abaisser tout à coup aux abords du moulin Dunand.

Anciens bains. — La découverte de ces eaux remonte

(1) Une personne payait 5 centimes, les bœufs et les porcs, 10 centimes, les bêtes de somme, 20 centimes. Une voiture suspendue à deux roues payait 1 fr. 20 ou 1 fr. 50, voyageurs compris, suivant qu'elle était traînée par un ou plusieurs chevaux ; les voitures à quatre roues 2,50 à 3 francs ; les autres chars de 0,80 à 1 fr. 20 ; ce péage fut du reste supprimé par décret dès le soir du 13 août 1869.

au XVe siècle. A cette époque, quelques personnes des environs ayant obtenu, par leur usage, la guérison de leurs infirmités, le bruit s'en répandit au loin, et l'on vit affluer, chaque jour de l'été, une foule de malades, venus de toutes les directions. Parmi ces derniers, se trouvait un bourgeois de Genève, nommé Jean Tournier.

Guéri par ces eaux d'une méchante plaie à la jambe droite, Tournier résolut d'en faciliter l'usage à ses semblables. Il demande donc à Son Altesse Louis, duc de Savoie, pour lui et pour Jaquet Grandol, son gendre, l'autorisation d'aménager cette source, dite alors fontaine de *Cherpié* (1), de construire tout auprès des habitations pour les malades et d'y nourrir ceux-ci à des prix modérés. L'autorisation lui est accordée par lettres datées de Genève, le 2 mai 1447.

Il ne paraît pas toutefois que Tournier ait mis son projet à exécution, car, moins de deux mois après la concession précédente, de nouvelles lettres ducales, datées de Thonon, autorisent un pâtissier de Genève, nommé Jean Brulequin, à construire, au même lieu, un hôtel avec écuries et jardin (2).

Le même jour, S. A. prend sous sa protection Jean Brulequin, sa femme, ses enfants, les gens de sa maison, son hôtel et ses dépendances, ses meubles et les immeubles qu'il construira, et lui permet de placer sur ces constructions des panonceaux aux armes ducales, moyennant la redevance annuelle d'une livre de cire.

Les nouvelles constructions ne tardèrent pas à s'élever. Dans un cahier de reconnaissances passées l'an 1475 en faveur de N^e^ Pétremand de Lornay par Claude de Pouilly d'Allonzier, il est fait mention, à plusieurs reprises, d'un chemin qui conduit du hameau de Mandalla à la fontaine,

(1) Les vieillards donnent encore parfois le nom de *Cherpier, Chèpe* ou *Chepyes* aux bois de la rive droite, avoisinant la source.

(2) Ces documents ont été publiés dans les *Mémoires de la Société sav. d'Hist. et d'Archéol.* de Chambéry, t. XII, p. XLVIII.

soit aux bains « *ad fontem, sive ad balnea* » de Cherpier (1).

Malheureusement, une partie du rocher qui surplombe la source s'abattit sur cet édifice, et la fontaine bienfaisante fut à peu près abandonnée.

Une statistique minière du Genevois dressée au siècle dernier, par les ordres de l'intendant général, s'exprime en effet comme suit, à l'article Allonzier : « *On dit* qu'il y a dans l'étendue de cette communauté, au lieu appelé *Vers les Bains*, une source d'eau souphrée (2). »

Visites et analyses. — En 1784, M. Bonvoisin visita cette source, ou plutôt ces sources, car il y en a deux, peu éloignées l'une de l'autre. Sur la foi de leur réputation et d'après quelques expériences qu'il fit lui-même, il insista pour qu'elles ne fussent pas laissées dans l'oubli.

Sept ans plus tard, quelques fouilles exécutées par le médecin Despines, sur les ordres de l'intendant Secchi, amenèrent la découverte d'anciennes constructions que l'on attribua aux Romains, mais qui n'étaient autres que celles élevées au XVe siècle par le genevois Brulequin.

M. Despine y revint en 1796 avec son fils Charles-Humbert, étudier la source principale. « Nous ne la trou-« vâmes qu'à 22 degrés, dit ce dernier dans ses notes ; il « est vrai que nous ne fîmes nos expériences que sur la « fin de l'automne, et après quelques jours de pluie habi-« tuelle. » « ... L'autre source paraît moins chaude que la « précédente et semble déposer un peu moins. »

Albanis Beaumont y vint à son tour, dans l'automne de l'an 1799. Il y revint l'année suivante, avec Me Monti, puis le 14 septembre, accompagné de plusieurs membres de la Société d'histoire naturelle de Genève. D'après leurs observations la source principale avait une température de 21 5/8 degrés Réaumur (3) ; elle renfermait les principes

(1) Arch. départem., série E, au mot Lornay.
(2) *Rev. sav.*, août 1872.
(3) Albanis Beaumont, *Description des Alpes*, I, 309.

suivants : *Sulfures alcalins, sélénite, sel marin, carbonate de chaux, terre siliceuse, fer.*

Le 26 avril 1801, sur les instances de M. A. Beaumont, des membres de la Société des arts et sciences de Genève, savoir : MM. Tingry, chimiste, Pictet, professeur de physique, de la Rive, docteur en médecine, de Saussure fils aîné, Paul, mécanicien, et Colladon, botaniste-pharmacien, en firent une analyse nouvelle, en présence de M. d'Eymar, préfet du Léman, de MM. Pictet-Mallet, Montmollin et Debuck.

Non content de cela, l'illustre naturaliste écrivit une description de la vallée, qu'il adressa au ministre de l'intérieur, avec une invitation au gouvernement d'y construire des bains dans le genre de ceux de Louèche. En attendant, il décida quelques paysans des environs à y établir un bain de bois, soit une espèce de cuvier, pour leur usage.

Ces visites répétées de savants et les nombreuses guérisons obtenues augmentèrent grandement la réputation des eaux de *la Caille* (1). Mais la difficulté d'accès les empêcha longtemps d'être bien fréquentées. On ne pouvait y arriver en effet que par un chemin mauvais, long, étroit, remontant le cours des Usses, ou par deux sentiers de chèvres très pénibles et bordés d'affreux précipices.

En 1825 cependant, le nombre des baigneurs augmentant toujours, quelques personnes, à la tête desquelles Michel Baussand, de Copponex, firent élever des baraques en bois. Deux ans plus tard, une première construction en maçonnerie étroite, légère, s'éleva sur le versant de Cruseilles.

Dans le but d'en faciliter l'accès, Michel Baussand consacre maintes journées à rectifier le sentier de la rive

(1) *La Caille* est le nom d'un hameau qui est en bas de l'église d'Allonzier et qu'on nommait ainsi, a-t-on dit plus haut, parce qu'on y voyait une auberge ayant une caille sur son enseigne. Ce nom a passé au vieux pont construit plus bas sur les Usses, puis au pont suspendu, enfin aux bains sulfureux, nommés autrefois bains de Cherpier.

droite, à l'élargir et à l'améliorer. Stimulés par son exemple, des habitants de Cruseilles lui prêtent aide, et le conseil municipal vote 400 francs pour l'achèvement des travaux.

Malgré ces réparations, le sentier demeurait impraticable pour les vieillards et pour les malades, et les bains n'auraient jamais attiré beaucoup de baigneurs, si Baussand n'eût trouvé un associé charitable qui pût avancer les capitaux nécessaires. Cet associé fut un prêtre, le chanoine Paul-Bernard Croset-Mouchet, d'Annecy-le-Vieux (1).

Grâce au dévouement de ce prêtre, on vit dès 1847, s'élever sur la rive gauche, adossée au rocher d'où sourd la principale source, une maison à deux étages, renfermant 12 cabinets de bains au rez-de-chaussée et 8 chambres au-dessus ; c'est le *château*.

Les années suivantes, on agrandit le *restaurant* déjà établi sur la rive droite, on édifia une petite chapelle à l'une de ses extrémités, puis on éleva tout auprès la maison dite des *galeries*, à cause des galeries en bois qui ornent ses deux façades, et la maison dite du Bosquet ou encore l'Elysée ! !

En même temps, M. Croset-Mouchet fit ouvrir à grands frais, une route carrossable qui, remontant par de nombreux lacets les bois de la rive gauche, reliait l'établissement des bains au pont suspendu, jeté douze années auparavant sur le ravin des Usses, soit à la grande route d'Annecy à Genève. L'inauguration de ce chemin eut lieu le 23 mai 1852, en présence de toutes les autorités d'Annecy et de plus de mille spectateurs accourus de dix lieues à la ronde.

La vogue fut dès lors aux eaux de la Caille, où l'on vit

(1) Le chanoine Croset reçut de Charles-Albert le titre de chevalier des SS. Maurice et Lazare et mourut chantre de la cathédrale (16 octobre 1866). Ses restes reposent dans la chapelle qu'il avait fait construire à Frontenex, son village natal.

chaque été, de 80 à 100 baigneurs s'entasser dans des chambres à deux lits et même dans des galetas.

M. Secretan, qui succéda au chanoine Croset, sut maintenir une bonne clientèle à son établissement ; il le dota même d'une piscine assez grande sur la façade de laquelle il fit graver cette inscription aussi fautive que prétentieuse :

BALNEUM CÆSARIS
ANNO DNI MDLVIII
INSTAURATVM

Après sa mort, sous la direction inhabile de sa veuve, la clientèle se retira peu à peu. Une société lyonnaise essaya de la rappeler. Elle obtint la création, faite en grande partie aux frais de l'Etat, d'une nouvelle route carrossable pour monter du côté d'Allonzier ; elle bâtit même un nouvel édifice qu'elle eût le tort d'asseoir à cheval sur les Usses (1883). Mais un soir, le torrent enfla démesurément ses ondes, renversa la maison et démolit la piscine. C'était la nuit du 3 au 4 octobre 1888. (1)

A ces dangers venant du torrent, si l'on ajoute l'étroitesse de la vallée ou mieux de la gorge où s'élèvent les bains, la difficulté d'accès, et les dépenses énormes que nécessite l'entretien de la route carrossable, on comprendra que les propriétaires se découragent et que les baigneurs s'éloignent. Ce double fait est d'autant plus regrettable que les eaux de la Caille ont une efficacité incontestable dans une foule de maladies.

Propriétés des eaux. — Il y a, comme nous l'avons dit, deux sources sulfureuses, dont le débit est en moyenne de 2 litres par seconde soit de 120 litres à la minute. A peine distantes de quelques pas, elles ont toutes deux des propriétés identiques.

(1) Depuis l'an 1899, les bains sont devenus la propriété de M. Chartrier, de Neuilly-sur-Seine, qui y a fait d'importantes réparations.

L'eau de la Caille se prend à l'intérieur et à l'extérieur. Limpide à sa sortie, elle se trouble dès qu'elle est exposée au contact de l'air, et dégage une odeur de soufre très prononcée. Elle se digère facilement ; aussi les malades peuvent en boire de 8 à 12 verres par jour. On l'emploie avec grand succès contre le rachitisme, les différentes formes d'ostéites au début, les arthrites chroniques ; la scrofule avec toutes ses manifestations sur le système lymphatique, engorgements, abcès, rhumatismes chroniques, contre les affections cutanées, eczéma, psoriasis, impetigo du cuir chevelu, dans les paralysies, l'albuminerie et surtout le diabète. M. le docteur Bouchet, de Cruseilles qui, durant de longues années, a rempli à la Caille les fonctions de médecin-inspecteur, affirme même en avoir obtenu des effets merveilleux dans quelques bronchites et plusieurs catarrhes pulmonaires. La cure est ordinairement de 21 jours.

Mais les affections aiguës, accompagnées de fièvres, de maladies organiques du cœur et des gros vaisseaux, les gastrites aiguës, les hépatites et les engorgements du foie ainsi que les maladies des voies urinaires, *coliques néphrétiques*, *gravelles*, les *cystites* ne doivent jamais être traitées par les eaux de la Caille. Les personnes d'une constitution nerveuse, facilement irritable, devront en user avec précaution.

Ces eaux ont été analysées bien des fois, notamment en 1841 par Pyrame Morin, célèbre chimiste de Genève, et en 1882, par MM. Grabe et Monnier, professeurs à l'Université de cette même ville. Ceux-ci ont trouvé par 1.000 grammes :

Substances fixes	Acide sulfhydrique	Acide carbonique
0,350	0,0089	0,228

Les substances fixes sont :

Bicarbonate de potasse	0,0039
Bicarbonate de soude	0,0639
Bicarbonate de magnésie	0,0188
Carbonate de chaux	0,1040
Sulfure de calcium	0,0052
Chlorure de sodium	0,0052
Sulfate de chaux	0,0120
Sulfate de magnésie	0,0512
Sulfate d'alumine	0,0046
Silicate d'alumine	0,0052
Silicate de magnésie	0,0215
En chiffres ronds	0,3500

Si nous comparons les substances fixes et la quantité d'acide sulfhydrique que contient l'eau de la Caille avec les sources similaires françaises, voici le tableau que nous trouvons :

	Substances fixes	*Acide sulfhydrique* (en miligrammes)
La Caille	0,350	8,90
Amélie-les-Bains	0,317	4,90
Cauterets	0,1823	8,—
Saint-Sauveur	0,250	8,90
Saint-Sauveur (Hontalade)	0,2562	8,20
Aix-les-Bains	0,430	4,—

Les eaux de la Caille appartiennent donc à la classe des *eaux sulfureuses calciques*, avec une quantité d'*acide sulfhydrique libre et combiné, relativement considérable.*

III. — **La vallée des Bains**

Du pont Charles-Albert au moulin Dunant, qui en est éloigné d'environ 1200 pas, le géologue et le touriste rencontrent une foule de choses dignes de fixer leur attention.

Signalons tout d'abord dans la berge de la rive gauche, à 50 mètres en amont du pont et presque au niveau du torrent, une grotte ou *Danna* qui renferme de très belles stalactites ; et sous le pont même des coquillages ou fossiles abondants.

Dans la berge de droite, on remarque de nombreuses grottes. Ce sont, en descendant :

La *Grotte du Tunnel*, dont l'entrée inaccessible a la forme d'une gigantesque porte de cathédrale romane ;

La *Bornala du Charbon*, assez vaste mais n'offrant rien de remarquable ;

La *Danna à Pequets*, dont l'abord est facile mais dans laquelle on ne pénètre qu'en se traînant sur les genoux. Elle est ainsi nommée à cause de belles stalactites qu'on y admirait jadis, avant que des amateurs indiscrets ne se permissent de les emporter.

Et derrière celles-ci, la grotte de *Catalanna* dont l'entrée se trouve à l'ouest dans un repli du chemin à talons qui descend de Cruseilles. Elle est très inclinée, et présente vers le milieu une pierre taillée par le ciseau du temps, dont la forme ressemble à celle d'un tigre qui garde l'entrée. C'est à quelques mètres en aval de la grotte *Catalanna* que l'on prend l'étroit sentier qui conduit aux deux grottes précédentes.

Plus bas, s'élève l'établissement des Bains dont nous venons de parler. On est agréablement surpris de trouver, au milieu de cette gorge sauvage, un hôtel confortable avec chapelle et trois autres édifices entourés d'un jardin et de corbeilles de fleurs, cachés au milieu des grands arbres.

Vers les Bains, la vallée, nous l'avons dit, fléchit à l'ouest, et la montagne de gauche s'écarte assez pour que l'on ait pu tracer un chemin carrossable, qui remontant par de multiples lacets les pentes boisées de la berge, relie l'établissement des Bains à la route de Genève près l'entrée méridionale du pont Charles-Albert.

Ce chemin, commencé par le chanoine Croset en 1852,

a été reconstruit à grands frais en 1883, au moyen de subsides fournis par l'Etat et par la Société des eaux de la Caille. Il traverse les Usses à trente pas en aval des Bains, sur un pont de pierre dit le pont des *Tines*, à cause de deux grandes cuves ou tines dans lesquelles les eaux du torrent se précipitent en produisant un bruit sourd imitant le roulement d'une grosse voiture. Au fond de l'une de ces tines, jaillit une source d'eau sulfureuse.

A 5 ou 6 mètres du pont, s'élève une modeste croix de bois, à laquelle se rattache une légende dont nous parlerons bientôt.

Au dessus de ce pont, sur la droite, se trouve une grotte assez vaste et à deux étages : c'est la grotte du *Diable*. L'étage inférieur a la forme d'une chapelle précédée d'un petit vestibule, tandis que l'ouverture supérieure représente la porte d'une cathédrale gothique.

Presque en face, sur la gauche, au milieu de la montagne du Châtelard, on aperçoit un trou, par lequel, après des pluies abondantes, on voit s'élancer une cascade aux jets impétueux et aux flots écumants. Elle sort d'un réservoir creusé dans le rocher et que les gens du pays ont baptisé du nom de *Bachai dè Fâyes*. Au pied de cette cascade, jaillissent deux sources d'eau, dont l'une est ferrugineuse et l'autre produit des tufs.

En continuant à descendre la vallée par le chemin établi sur la droite des Usses, on trouve à 200 mètres en aval du pont des Tines, une espèce de faille ou gorge étroite par laquelle on peut monter au village de Féchy. Au bas de cette gorge ou couloir, est une grotte assez vaste, dont l'accès est facile et dans laquelle coule un filet d'eau ; c'est la *Danna du Pontet*, qui se prolonge dans la montagne. M. Paul Collet y place une légende (1).

« Au siècle dernier, nous dit-il, trois personnes vivaient cachées dans cette grotte : une jeune femme d'Annecy,

(1) *La Caille, son Etablissement thermal, son Pont et ses Environs*, Annecy, 1853, 172 pages in-8°.

Marie, avec son époux, Pepito, capitaine espagnol, et son beau-père Fernando Gomez, échappés tous deux au massacre général, que firent les habitants d'Annecy, de la garnison espagnole, le soir de Noël en l'an 1746. Avertis secrètement par la jeune femme, les deux étrangers s'enfuirent avec elle, déguisés en capucins, et vinrent se cacher dans ce rocher. C'est là qu'ils moururent l'un après l'autre ; et leurs corps déposés dans une fosse commune, reposent au pied de la croix de bois dont nous avons parlé plus haut. »

Trois cadavres ont réellement été trouvés, en 1852, à l'endroit où s'élève cette croix. Mais qu'étaient ces personnes réunies après leur mort dans ce lieu solitaire ? La tradition est muette à cet égard. Nous avons interrogé, il y a près de trente ans, les vieillards de Féchy. Aucun d'eux n'avait ouï parler des Espagnoux de la vallée ; et le père Jacquet, vénérable octogénaire, n'avait jamais connu dans sa parenté non plus que dans le voisinage, le Mathurin dont parle la légende, bâtie de toutes pièces par l'auteur précité.

De la grotte du Pontet, on peut se rendre directement à celle du Diable en suivant le sentier qui longe le rocher. A l'endroit où nous sommes, les deux berges ou montagnes s'abaissent graduellement et se rapprochent comme pour fermer la vallée. Continuons cependant à descendre.

Au bout d'une centaine de pas, voici une nouvelle curiosité.

Vous entendez d'abord tout près de vous sur votre droite, un bruit sourd semblable à celui d'une eau courante, et bientôt après vous voyez sortir du rocher, claire et limpide, une source très abondante, dont une partie, captée dans des canaux de bois, s'en va mouvoir la roue d'un moulin que nous allons rencontrer sur notre route : c'est la Doue ou la *Dioué* (1).

(1) Doix, du latin *ductus*, est, en Normandie, le nom d'un petit cours d'eau. — Autrefois, la Dioué sortait plus haut, près de la gorge du Pontet, mais vers 1840, un maçon creusa dans le rocher le souterrain qu'elle suit aujourd'hui.

On croit que cette eau, prenant sa source au pied du Salève un peu au-dessus du village de Vovray, se perd dans des marais pour ressortir ici. Au fait, pendant que des ouvriers italiens exploitaient le minerai de fer qui se trouve au lieu dit les Grottes entre Cruseilles et Vovray, l'eau de la Diouè était chargée de fer.

En face de la Diouè, au pied de la berge de gauche, on remarque une petite cascade à laquelle sa forme étrange et grotesque a fait donner le nom de Pissevache.

Encore quelques pas, et la vallée s'élargit tout-à-coup. Aux rochers abrupts de la rive droite succède une côte douce plantée de vignes, au pied de laquelle bruit la roue d'un moulin, dit le moulin Dunand, du nom de son propriétaire.

En continuant de suivre la rive droite des Usses on rencontre bientôt (25 min.) le petit hameau de *Vers-les-Gots*. En face s'élevait jadis une véritable forteresse ; c'était la maison forte de *Vulpillières* qu'ont possédée successivement les de Compeys de Thorens (1317-1538), les de Viry, de l'Allée, enfin les N^es^ Reydet de Choisy (1568-1793). Elle était déjà en masures, il y a deux siècles. Une passerelle jetée sur les Usses permet d'aller chercher parmi la broussaille et les chênes les rares pans de murs qui subsistent.

IV. — **Les environs de La Caille**

Si le baigneur peut trouver, dans la seule vallée des Bains, tant de choses dignes d'attirer son attention, les alentours lui offriront des promenades non moins intéressantes que variées.

Un jour, il visitera le pont Charles-Albert, qui produit, depuis les Bains, un effet réellement fantastique ; et *remontant* la rive gauche par un chemin qui *descend* en pente douce, il ira voir le moulin des Bois et les vestiges des vieux ponts dont nous avons parlé.

Une autre fois, après avoir donné un coup d'œil à

l'église du village d'Allonzier, il examinera sur les murailles du château soit de la dernière maison au Sud-Est, les armoiries des nobles d'Allonzier « d'azur à une croix double de gueules » et celles des N^s^ d'Angeville « de sinople à 2 fasces ondées d'argent » avec la date 1666. Légué par le dernier d'Angeville à Me F. Delaplace (1765), ce château, aujourd'hui délabré, fut acheté par J.-B. Garnier, sénateur, et vers la fin du siècle, par les nobles de Reydet, qui le possèdent encore.

Il pourra ensuite faire l'ascension, très facile d'ailleurs, de la colline des Terraux ou celle de Montmin, d'où l'on jouit d'un ravissant panorama sur le lac d'Annecy et l'ensemble du Genevois ; ou bien prenant le chemin qui longe la base orientale de Montmin, il ira, à vingt minutes de là, au pied d'un rocher taillé à pic, cueillir quelques fleurs d'une plante inconnue dans le reste de la France, je veux parler du *Cyclamen napolitanum*. Puis traversant le col de Mandallaz, il visitera les ruines de la maison forte de Rossy, ancien fief des Reydet, et regagnera rapidement les Bains par Avregny, autrement dit le Feug (fayard) et la passerelle du moulin Dunand.

Aux archéologues, nous conseillons de visiter les ruines qui couronnent la montagne du Châtelard au S.-O. des Bains et dont l'histoire est ensevelie dans l'oubli. Après quoi, traversant les hameaux champêtres de *Mépii* soit du Néflier, de la *Greuba* et du Feug, ils iront fouiller les ruines de Vulpillières.

Une autre promenade fort agréable conduit du clocher d'Allonzier au Feug par un chemin tracé entre deux collines.

Parcourons maintenant la rive droite des Usses. A l'extrémité du pont Charles-Albert, deux ou trois cafés et hôtels vous offrent un rafraîchissement ; 10 min. plus haut, voici le hameau du Noiret au centre duquel on a trouvé, il y a quelque trente ans, un cimetière burgonde.

15 min., la route de Genève oblique à droite. De ce point, orné d'une belle croix de pierre, vue splendide sur le bas-

sin tourmenté des Usses et sur la province du Genevois.

25 min., Cruseilles (alt. 770m), antique bourgade couronnée jadis par un château fort, qui commandait la route de Genève, et dont il reste des vestiges.

De Cruseilles, on peut monter vers la grotte des Coudrets ou même faire l'ascension du Salève (1381m).

Descendant de Cruseilles, on peut regagner les Bains en suivant un sentier pittoresque qui du Noiret, traversant le hameau de Féchy, conduit aux Bains par la gorge du Pontet ou par un autre sentier moins raide aboutissant au moulin Dunand.

Nous signalerons encore plus au loin : le château de *Boisy*, qui domine la gare de Groisy-le-Plot — c'était jadis le fief du père de saint François de Sales, — le château de *Thorens*, et la chapelle voisine qui a été bâtie sur les ruines du château de Sales, au lieu même où naquit le saint évêque de Genève. Un service régulier de voitures y conduit deux fois le jour.

Enfin de la gare de Groisy-le-Plot, on peut gagner rapidement Annecy et visiter ses monuments qui rappellent le souvenir de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, sa forteresse aujourd'hui transformée en caserne et son joli lac dans les eaux duquel se mirent les ravissantes stations de Veyrier, Menthon, Talloires, Duingt, Saint-Jorioz et Sévrier. — On peut se rendre de même à Genève par Annemasse, ou, par La Roche, Bonneville et Cluses pousser une pointe jusqu'à Chamonix.

« Ceux qui craignent le bruit des stations mondaines, le fracas des centres plus renommés, viendront de préférence à La Caille, où ils trouveront la vie paisible, le calme propice aux malades et aux personnes fatiguées. »

X

LES DERNIERS D'ANGEVILLE

Le testament des derniers d'Angeville et les pauvres d'Allonzier et Villy-le-Pelloux (1)

Bien des gens s'imaginent que tous ou presque tous les nobles étaient, avant la Révolution, autant de vampires occupés jour et nuit à boire le sang du peuple. — Rien n'est plus faux.

Nobles et vilains vivaient généralement en très bonne harmonie ; leurs rapports étaient empreints de respect et de fidélité d'une part, de bienveillance et de générosité de l'autre.

Châtelain et châtelaine acceptaient volontiers de tenir sur les fonts baptismaux les enfants des roturiers, des laboureurs ; parfois même ils choisissaient comme parrains de leurs propres fils des pauvres, des mendiants (2).

Au lit de la mort, ces nobles n'oubliaient ni leurs domestiques, ni les malheureux et leur faisaient presque toujours des donations ou des legs d'une importance plus ou moins grande.

(1) Publié dans le tome xv des Mémoires de l'Académie Salésienne.

(2) « Il y avait à cette époque (dit Siméon Luce, dans son *Histoire de « Duguesclin*) une compensation aux privilèges dont jouissaient la no- « blesse et le clergé : c'était la familiarité, on pourrait presque dire la « camaraderie des relations qui s'établissaient d'ordinaire, dans les cam- « pagnes surtout, entre ces deux classes et le peuple proprement dit. »

Citons quelques faits entre mille :

Dans son testament du 7 nov. 1415, François de Menthon-Beaumont veut à sa sépulture 50 pauvres qui seront habillés d'un habit et d'un chapeau de drap blanc du pays, et fonde un dîner annuel pour 25 pauvres de Beaumont.

Bernard de Menthon, baron du lieu, veut qu'on donne à 24 pauvres une robe, une paire de chausses de gros drap bleu avec un chapeau et une paire de souliers doubles, et charge son héritier de marier dans l'année trois filles pauvres originaires de Menthon, de Dingy et de Bonatrait, et de donner à chacune 100 florins outre 10 florins pour acheter une cotte (5 nov. 1575).

François-Bon d'Allinge, baron de Larringes, testant le 25 août 1509, fait, en dehors des legs à ses serviteurs, une pension viagère à un pauvre sourd-muet qu'il avait nourri jusque-là pour *l'amour de Dieu*. Jean d'Allinge, seigneur de Montfort et Langin, testant quelques années plus tard (10 avril 1519), charge son héritier de doter treize filles pauvres. Au XIIIe siècle, un Pierre de La Chambre, vicomte de Maurienne et seigneur de nombreuses terres, charge ses descendants de distribuer aux pauvres vingt setiers de blé..., et fait remise de leurs tailles pendant cinq ans à tous les hommes demeurant dans ses terres. Or, ses hommes devaient se chiffrer par milliers. [1]

Ces mêmes nobles créaient ou dotaient en faveur des malheureux de nombreux établissements de bienfaisance. Nous pourrions nommer ici saint Bernard de Menthon, fondant au sommet du Mont-Jou, dans la région des glaces éternelles, un *asile* où les voyageurs égarés ou transis de froid trouvent du feu pour réchauffer leurs membres, des vivres pour réparer leurs forces et un guide sûr pour diriger leurs pas. Nous pourrions mentionner les œuvres de charité d'un François de Sales, de Jean-François, son frère, d'un Jean d'Arenthon d'Alex, etc., etc. ; mais nous voulons nous en tenir aux laïques.

Ce sont des nobles qui fondèrent les collèges d'Evian, de Rumilly, de Megève et de Sallanches, les écoles des Gets, de Vanzy, de Thônes et de Sciez.

[1] À citer encore : le testam. de Claude-Louis de Blonay (9 juin 1762), léguant 10.000 livres p[r] garantir du froid les pauvres de Perroy, St-Paul, Marin, Maxilly et Hermance. etc. etc.

Ce sont les nobles qui fondèrent à Genève l'hôpital de la Madeleine, celui du Saint-Esprit en faveur des *pauvres vergogneux* et celui de Bourg-de-Four en faveur des pauvres et des enfants abandonnés. — Un noble, François-Prosper de Genève, fonda l'hôpital d'Etrembières, auquel Jeanne, son épouse (3 septembre 1588), légua la somme, considérable pour l'époque, de cinq cents écus d'or de cinq florins pour entretenir cinq pauvres vieux et infirmes. Quelques années plus tard, Nᵉ Philibert Favre, seigneur de Féliciaz, léguait à l'hôpital de Thonon toutes ses maisons, ses granges, ses vergers, ses prés, ses terres, ses bois, de Thonon et de Brecorens, tous ses immeubles en Chablais, plus mille ducatons à percevoir sur les communes de Lullin et de Vailly (1650).

Qu'on lise sur les tables de marbre qui décorent le grand escalier des Hospices d'Annecy, le nom des bienfaiteurs de l'humanité souffrante, on y verra parmi eux un assez grand nombre de nobles, notamment Clémence de Genève, baronne de Menthon, qui lui légua son domaine d'Etrembières (1606).

Aussi, quand la Révolution éclate, que les nobles sont traités comme suspects, emprisonnés, guillotinés ou traqués comme des bêtes fauves par les hommes de sang qui terrorisaient la France, on vit plus d'une fois les paysans cacher leur ancien seigneur au péril de leur vie ou tâcher d'adoucir les geôliers.

Joseph-Antoine de Grailly, seigneur de Veigy en Chablais, étant enfermé dans les prisons de Carouge, la municipalité de Veigy adressa plusieurs suppliques au représentant du peuple afin d'obtenir son élargissement.

Dans la fameuse journée du 21 août 1793, la ville d'Annecy presque entière, acclama comme son chef M. de la Fléchère.

Voici un autre fait que j'emprunte à la *Haute-Savoie* de Francis Wey, page 151. Il en dira plus que de longs discours :

« M. de Blonay, seigneur de Saint-Paul et d'autres

lieux, las d'errer en pays étranger, était revenu en Chablais et vivait caché dans les chaumières de ses anciens sujets lorsqu'il apprend que la nation allait mettre ses domaines aux enchères. — Au jour fixé, vêtu d'un accoutrement d'emprunt, il se présente dans la salle des criées. Quand le commissaire priseur eut défini le premier lot offert aux chalands, de Blonay, perdu dans la foule, jette une mise à prix d'une infériorité dérisoire. On se détourne, on l'examine, on s'écarte, on chuchotte, on a reconnu l'ancien seigneur. Chacun se découvre et personne ne se permet de surenchérir. Il faut prononcer l'adjudication. Un second lot fut enlevé de même, puis un troisième, au milieu des applaudissements de la multitude, qui escorta M. de Blonay comme en triomphe jusque dans la montagne où l'on ne pouvait l'atteindre. » (1).

Mais il est temps d'en venir au testament du dernier d'Angeville.

La famille d'Angeville, dont M. de Foras nous a donné la généalogie dans son *Armorial* et *Nobiliaire*, subsiste encore dans le Bugey ; elle est originaire de Bassigny en Champagne.

La branche savoyarde remonte à Rolet d'Angeville, écuyer du duc Louis, qui, vers 1440, épousa Jacqueline de Lucinge d'Arenthon. Elle s'établit à La Roche, dont plusieurs de ses membres furent syndics. Les descendants de Rolet d'Angeville héritèrent bientôt des familles de Mestral et de Lambert dont ils portèrent souvent le nom, et ils devinrent, par ces héritages ou par des achats, seigneurs de Chesney, de Lornay, du vidonnat des Bornes, d'Epagny, de Doudens et de Lambert, barons de Ternier, de Lornay, d'Allonzier et de Villy-le-Pelloux, comtes de Lompnes en France, etc.

(1) Dans sa *Description des Alpes Grecques et Cottiennes*, imprimée en 1806, Albanis Beaumont reproche aux ci-devant nobles de laisser leurs terres aux anciens fermiers à des conditions trop avantageuses, ce qui fait, « que les fermiers sont en général très riches et les propriétaires très pauvres. » (Tome IV, p. 26).

François-Marie de Lambert d'Angeville, seigneur de Chesney, baron de Ternier, puis d'Allonzier et de Villy-le-Pelloux (patentes du 17 mars 1700) eut de Louise de Mailland, sa première femme (1), huit enfants dont trois fils : Claude-François, Aimé-Louis et Bernard.

Claude-François, mort le 22 octobre 1743, à l'âge de 74 ans, ne laissa qu'une fille naturelle, Françoise de la Cour, décédée en 1787.

Aimé-Louis, quoique marié deux fois, 1° avec une demoiselle Marguerite Gantellet, veuve de G^d^ Gros de la Tournette, et 2° avec une Melchiotte, fille de N^re^ François de Balan, mourut sans enfants le 20 mars 1763, dans sa quatre-vingt-troisième année. — Le 15 juillet de l'année précédente, il avait consigné ses dernières volontés dans un testament où respirent la charité et l'humilité chrétiennes. Il veut que ses funérailles se fassent sans pompe, sans sonnerie, que son corps soit accompagné de M. le curé ou de son vicaire et de douze pauvres portant chacun un cierge de cire blanche. Enfin il institue héritier universel son frère Bernard, auquel il substitue les pauvres malades d'Allonzier et de Villy-le-Pelloux.

Bernard, dernier survivant de la famille, ne tarda pas à suivre Aimé-Louis dans la tombe : il mourut âgé de 82 ans, dans son château d'Allonzier, le 8 mars 1765, et fut inhumé dans sa chapelle de Saint-Antoine. Avant de mourir, il avait légué la plus grande partie de ses biens aux pauvres d'Allonzier et de Villy-le-Pelloux.

Ces deux testaments existent dans les archives de la cure et de la mairie d'Allonzier ; nous les avons copiés avec soin et nous allons, pour l'instruction et pour l'édification du lecteur, les reproduire en entier.

(1) Il épousa en secondes noces (3 août 1711), demoiselle Philiberte de Minjod, veuve de N^re^ Joseph de Dalmas. De ces filles, l'une, Bernarde, fut religieuse, Marie-Anne épousa J.-Cl. Machet, Charlotte, noble Balthazar de Droisier, Philippine, noble J.Ant. de Reydet, et Marie-Françoise, noble Bernard de Loche, seigneur de Vanzy.

A

Testament solennel de Mre Aimé-Louis d'Angeville du 15 Juillet 1762

Nous Messire Aimé-Louis Delambert Dangeville Seigneur du Vidonnaz d'audens, de la Tornette, Conseigneur de la Val des Clefs à feu Messire François-Marie Delambert Dangeville Baron d'Allonzier, Villy-le-Pelloux, Seigneur de Chennex voulant disposer des biens qu'il a plu à la divine Providence de nous donner ; après avoir bon Chrétien Catholique apostolique et Romain, imploré le secours de la très Ste Trinité disant au nom du Père, du Fils et du St Esprit, recommandé notre âme à Dieu le père tout puissant par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie, de tous les Saints et Saintes du Paradis, et particulièrement de celle des Saints Aimé et Louis nos patrons, afin que notre ame étant séparée de notre Corps, elle soit mise au nombre des bienheureux, et disposons de notre Corps comme ci-après ; si nous decedons ici nous voulons et ordonnons qu'il soit inhumé dans notre Chapelle de St Antoine de la présente paroisse d'Allonzier. Si c'est Annecy, dans la chapelle de St Pierre martir au tombeau de nos predecesseurs sous le marchepied de la dite Chapelle erigée en l'Eglise des Rds Pères de St Dominique ; voulons seulement que notre corps soit accompagné de M. le Curé ou de son vicaire, et de douze pauvres portans chacun un cierge de cire blanche de trois quarts de livre pièces, auxquels pauvres l'on donnera dix sols à chacun, prohibant expressément toute sonnerie. Si nous decedons ailleurs, nous voulons être inhumé sous le Chapiteau de l'entrée de l'Eglise accompagné de douze pauvres portans chacun un cierge, comme ci-devant est dit sous la même rétribution de dix sols ; si c'est Annecy, notre héritier ci-bas nommé dans l'espace d'un mois tout au plus tard, et le jour qui lui sera plus commode, fera célébrer une grande messe de requiem pour le repos de notre ame à Diacre et Sous diacre dans la de Chapelle de St Pierre Martyr où l'on fera l'invitation ordinaire aux parens et autres d'y vouloir assister. Si nous decedons ailleurs, l'on observera la coutume du lieu pour la celebration d'une grande messe.

Item donnons et leguons, et par institution particulière délaissons aux Rds Pères Capucins des couvents d'Annecy et de St Julien à chaque couvent la somme de trente livres pour la retribution de soixante messes basses de requiem pour le repos de

nôtre ame, qu'ils célèbreront dans l'année de notre décès, payable la d^e^ somme dans la d^o^ année.

Donnons et leguons aux R^dls^ Curés du d^t^ Allonzier et Villy-le-Pelloux, à chacun quinze livres pour dire chacun trente messes de requiem pour le repos de notre ame. Donnons et leguons aux confreries de notre Dame du Rosaire erigées dans les Eglises du d^t^ Allonzier et Villy-le-Pelloux, en réparation d'icelles à chacune la somme de dix livres.

Item donnons, leguons, et par institution particulière délaissons à noble Françoise Delacour, fille de feu Messire Claude-François Delambert Dangeville Baron du dit Allonzier notre frère, notre lit de camp bois noyer avec ses rideaux verts, ciel de lit, garde paille, mattelats, chevets, une couverture de laine blanche où il y a du rouge et du verd aux quatre coins, une autre couverture de toile teinte piquée, une autre d'indienne piquée bleue faite de plusieurs pièces, trois paires de draps de rittes de quatre aunes chaque drap, la commode qui est dans le cabinet à côté de notre sale avec ses clefs, serrures, ferrures et garnitures.

Item donnons, leguons, et par institution particulière délaissons à hon^le^ Jacqueline fille de feu Claude Clavel (1) et de Jacqueline Falquet mariés de St Julien notre gouvernante, quoique communément appellés Marion pour les bons et agréables services qu'elle a rendus à feue notre Epouse, et qu'elle nous rend actuellement, un lit à quatre piliers dans lequel elle couche, bois de noyer avec ses vis de fer à bois, ses rideaux tels qu'ils existent, avec ses tringles de fer, tour d'iceux, ciel de lit, têtière, et couverture piquée assortissante au d^t^ ciel de lit à têtière, le tout de diverses pièces de soie de différentes couleurs, garde-paille, matellat de cotty rayé, traversin de cotty non rayé rempli de plumes, plus trois autres couvertures dont l'une est de laine blanche, avec des rayes bleues à travers tant en haut qu'en bas, une autre de toile teinte piquée, et l'autre de satin en laine piquée, trois paires de draps de rittes de quatre aunes chaque drap, une garde robe de sapin à deux portes avec ses clefs, serrures et ferrures.

Plus donnons, leguons, et par institution particulière délaissons aux dites noble Delacour et Claret quatre chaises à la Dauphine garnies de leurs housses, trois chaises bois noyer, un fauteuil garni de sa housse, une table de sapin avec son traitteau, une autre table bois noyer avec son tapis de drap verd, deux

(1) Alias et melius Claret.

douzaines d'assiettes d'étain, trois plats d'étain, une petite gamelle d'étain, trois écuelles d'étain dont l'une sera avec son couvert, un chandellier d'étain avec ses mouchettes/ et porte-mouchettes, une salière/ et un moutardier aussi d'étain, une lampe de leton à huile, un pot-à-feu de métail avec son couvert, un des petits pots jaunes, un des grands chauderons, un bassin à eau de cuivre, un sizelain de cuivre, le petit chauderon de cuivre destiné à faire bouillir l'eau pour le thé, et la têtière d'étain, deux cafetières de fer blanc, quatre tasses avec leurs souscoupes/ et sucrier de fayance, la petite broche à rotir, un pot d'étain mesure d'Annecy, douze bouteilles de verre, douze autres bouteilles de verre pleines de bon vin, deux tonneaux bois dur cerclés de fer, une vache, le miroir qui est à la chambre sur la cour, un cueiller à pot de leton avec une écumoire de leton, une poële à frire, une aiguière soit pot à lait d'étain, une tourtière avec son couvert, un poilon de cuivre (2), une cloche de métail, une demi douzaine de cueillers d'étain, six forchettes de fer, quatre cueillers à caffé d'étain, une cueiller à ragout d'étain, un plat de fonte soit métail à deux anses, une poile (sic) de jardin, un fossoux soit begard, un fosseret à cercler le jardin, une brouette avec sa roue duement ferrée, deux devantières, un coffre soit bartelière à tenir du grain et de la farine, deux sacs de toile de ménage tenans six quarts, le petit mortier jaune avec son pilon, le tout de métail, deux couvres plats de fer blanc, la petite marmite avec son couvert à manche long, une ruche garnie d'abeilles, un trident à trois branches, une seringue d'étain avec son étui, deux douzaines de serviètes de triège, quatre nappes, une paire de fer à repasser le linge, ce que dessus légué leur sera délivré incontinent après notre décès.

Et après celui de notre héritier nous leguons la poile, Bernard, chenets, tenailles de notre chaufepanse, le tout garni de leton, les pinces, et souflets d'icelle dont elles auront l'usage avec notre dit héritier, de même que du cocquemard, et de notre manteau de drap qui leur seront délivrés après le susdit décès de notre dit héritier.

Plus donnons et leguons aux dites noble Delacour et Claret pendant leur vie naturelle durant la pension annuelle et viagère, savoir la quantité de dix coupes blé froment mesure d'Annecy bien criblé, beau, net, et recevable ; plus cinq sommées de vin de notre vigne de Copponex, en cas de tempette d'icelle ce sera du vin de notre vigne de Fechy paroisse de Cruseilles, et au cas

(2) Une autre copie du testament porte encore « une lèchefrite, une poissonnière de cuivre, une cloche, etc. »

que cette dernière vigne vint à essuyer quelque tempête, pour lors nous voulons que notre héritier leur délivre cinq sommées de vin d'ailleurs d'égale bonté et qualité, et fournira tout le vin en mon nécessaire pour faire purifier les dites cinq sommées de vin, lesquelles seront rendues bien conditionnées aux frais de notre dit héritier dans la cave ci-après specifiée ; plus une coupe d'avoine, un quart et demi de pois, autant de fèves mesure d'Annecy, deux quarterons d'huile de noix annuellement.

Plus donnons, leguons, et par institution particulière délaissons aux d^es^ noble Delacour et Claret les fruits et usufruits de notre jardin confiné par notre verger, notre Grand jardin/ et notre chateau de tous côtés, ensemble ceux de notre cheneviere dite à la ranche, lesquels jardins et cheneviers seront fumés, cultivés, et semés par les domestiques, grangers, ou fermiers de notre dit héritier à la requisition verbale de l'une d'icelles, et ne voulant y travailler, il leur sera permis de les faire cultiver et voiturer le sien nécessaire du produit de notre hoirie, et semer aux frais de notre héritier, sans que l'on puisse exiger d'icelles aucun payement, pas meme les frais de bouche pour ce que dessus ordonné. Plus l'usufruit de deux arbres à choisir de cerisier, de deux pommiers, et de deux poiriers. — Item l'usufruit de notre ancien grenier d'haut en bas y compris la chambre qui est au dessous d'icelui confinante/ et joignante l'ecurie des chevaux, ensemble celui de l'espace dès la d^e^ chambre jusque à la porte de la d^e^ écurie qui comprend la quantité de cinq poutres, et c'est d'haut en bas pour y tenir leurs bestiaux et fourrages, lesquels espaces seront séparés aux frais de notre héritier pour une cloaison, et il y fera faire une porte à la séparation de la d^e^ écurie pour faire entrer et sortir leurs bestiaux par la d^e^ écurie des chevaux, et n'auront aucun passage par la d^e^ foignière qui est au dessus de l'écurie des chevaux, mais elles devront introduire leurs fourrages dès le dit grenier au dit lieu fermé comme ci-dessus est dit, et jusqu'à ce que le dit grenier soit accommodé pour que nos dites légataires puissent y habiter, et y faire leur ménage, nous leur leguons leur habitation soit l'usufruit de notre dite sale, avec celui du dit cabinet à côté. Plus l'usufruit de la petite cave qui est joignante la notre grande, auront leur passage pour y aller par la petite chambre, et par notre grande cave pour y introduire, et sortir leurs tonneaux ; plus leur leguons la quantité de six quintaux de paille de froment, un quintal et demi de foin de bœufs, un quintal et demi de fourrage de pesettes, autant de refoin, le tout bien conditionné qui leur seront remis annuellement après notre décès, elles auront la liberté de faire pâturer annuellement leurs bestiaux sur les fonds de notre hoirie dans

les temps que l'on peut et doit faire paturer les bestiaux ; leur leguons annuellement la quantité de douze bonnes charetées de bois de notre montagne qui seront coupées, voiturées et taillées en pièces aux frais de notre dit héritier dans un temps propre à pouvoir secher étant voiturées dans la cour de notre chateau, et meme plus grande quantité si celle-ci dessus ne suffit pas pour leur usage annuel ; sous les mêmes conditions que dessus, leur leguons l'usage des fours de notre cour, celui de l'abeiller, celui de la cour de notre présent chateau, et bourneau pour l'eau, avec leurs entrées et sorties pour invêtir et dévêtir les dits jardin et cheneviere.

Finalement leur leguons les revenus annuels de ce qui nous est dû par les nommés Joseph Tissot dit le Pinde, et Michel Tissot de la paroisse d'Evires tant en argent qu'autres choses, chargeons à ces fins notre héritier de remettre à nos légataires les titres à ce nécessaires pour en faire l'exaction ; Et la pension annuelle et viagère ci-dessus léguée, et fourrages seront délivrés la moitié après notre décès, six mois après l'autre moitié, ainsi continuer annuellement,

et au cas que l'une de nos légataires vienne à décéder, la survivante continuera de percevoir annuellement la pension et choses susdites annuelles à l'exception de quatre coupes de blé froment, de deux sommées de vin, et de la moitié de ce qui nous est dû par les d^ts^ Tissot, de laquelle pension annuelle nous privons en entier la d^e^ Claret en cas qu'elle ne se trouve pas à notre service lors de notre décès, de même que des choses sus à elle léguées, comme aussi nous privons de la d^e^ pension celle qui se séparera de l'autre légataire, sans entendre préjudicier aux gages à elle dûs et legs faits à nos dites légataires par feue notre Epouse.

Item donnons, leguons, et par institution particulière délaissons à Sp^le^ Etienne Boittier Avrillon avocat au Sénat notre part de la dîme que nous percevons rière la Côte conjointément avec le R^d^ Sr Curé d'Evires et les pauvres de la d^e^ paroisse, dont il ne jouira qu'après le décès de notre héritier, lui leguons de plus nos jurisdictions, seigneuries, fiefs, rentes féodales et notre grangerie de Nephy. (1)

Finalement voulons et ordonnons que tous les billets qui se trouvent après notre décès par nous signés et scellés de nos armoiries ordinaires soient accomplis, et que leur contenu fasse corps avec notre présent testament, ce que nous leur leguons au besoin.

(1) Néplier, corruption de Néflier, en patois Mépiy.

Et comme le chef de tous testaments est l'institution héréditaire, à cette cause nous nommons, créons, instituons, et appellons pour notre héritier universel en tous les biens, droits, noms et actions que nous n'avons ci-dessus disposé ni disposerons par les dits billets, savoir Messire Bernard d'Angeville notre cher frère, par lequel nous voulons nos dettes, legs et billets être payés et nos volontés accomplies, *prohibant toute quarte falcidie*, auquel notre dit héritier nous substituons par fidei-commis pour nos héritiers universels sous les mêmes conditions et astrictions que dessus, savoir les pauvres malades infirmes et autres hors d'état de pouvoir gagner leur vie de la présente paroisse d'Allonzier, et ceux de celle de Villy-le-Pelloux, à la charge qu'ils feront célébrer à perpétuité tous les vendredis des quatre-temps de l'année dans chaque Eglise une grande messe de requiem, et une autre grande messe comme dessus par semblable jour que celui qu'arrivera notre décès pour le repos de notre âme et de nos prédécesseurs, avec l'oraison *pro defuncto benefactore et parentibus*, avec le *libera me, Domine*, et le reste, aux quelles messes devront assister tous ceux et celles qui profiteront de nos bienfaits, les quels revenus leur seront délivrés par les R^ds^ Srs Curés des d^es^ paroisses en l'assistance de quatre des plus anciens et braves des d^es^ paroisses de chacune d'icelles selon leur besoin respectif, les pauvres malades étant toujours privilégiés ; des quels revenus (qui ne se distribueront que du avis et consentement de notre exécuteur testamentaire ci-après nommé) seront privés, ainsi que nous en privons tous ceux qui n'assisteront pas aux dites grandes messes dont la note sera tenue par les dits R^ds^ Curés, et qui sera exhibée à notre dit exécuteur testamentaire, avec copie d'icelle signée, à l'exception cependant des pauvres malades qui seront détenus pour lors dans leur lit.

Et au cas que les sindics et conseillers des d^es^ paroisses voulussent s'ingérer dans la régie et administration de nos susdits revenus en leurs dites qualités, ou bien le Seigneur Intendant de la province ou autre quelconque, au dit cas nous révoquons la d^e^ substitution en faveur des dits pauvres ci-dessus, comme aussi s'ils viennent à manquer d'observer et exécuter ce que dessus ordonné en tout ou en partie nous substituons par fidéicommis à notre dit héritier les d^es^ noble Delacour et Claret, cassant, révoquant et annullant tous autres testamens, codiciles ou donations à cause de mort, que nous pourrions avoir fait ci-devant (1), voulant que le présent soit le notre dernier et dispo-

(1) Il avait fait, le 22 octobre 1758, un testament solennel en faveur de N^e^ Claude-François de Pelly.

sition de dernière volonté, qu'il vaille comme tel, et par tous autres moyens qu'il vaudra mieux comme codicile.

Et afin que nos volontés et dispositions contenues dans notre présent testament s'accomplissent après notre décès, nous avons nommé et nommons pour notre executeur testam^re^ le d^t^ Sp^le^ Etienne Boittier Avrillon avocat au Senat résident en la ville d'Annecy, Bourgeois de celle de Turin, le prions et chargeons de faire observer le contenu au present testament sous due retribution vaquant utilement et nécessairement à rate de cinq livres par jour, lui fournissant une voiture pour vacquer aux intérêts de notre hoirie, et de prêter son ministère d'avocat au cas de contestation. Telle étant notre volonté, et avons par le présent adi, ainsi que nous adissons l'hoirie de Messire Philibert Metral d'Angeville censé décédé par disposition de droit, duquel nous avions pris la curatelle, et garde aux biens conjointément avec notre dit héritier, et duquel Messire Metral d'Angeville nous nous déclarons par le présent être son héritier, aiant écrit le nom de notre dit légataire et exécuteur testamentaire en ces mots : Etienne Boittier Avrillon signé en bas de chaque page, et en fin de la présente ci-après dans notre dit Chateau d'Allonzier ce quinze juillet mil sept cent soixante-deux. Signé sur l'original Delambert Dangeville, comme enfin de chaque page.

Collationné sur une copie auth. faite par ordre de Philibert Clem^t^ Gaillard, Insinuat^r^ au bureau d'Annecy, le 9 août 1836.

A la fin du texte est une déclaration écrite de la main du testat^r^ disant qu'il approuve le tout, bien qu'écrit de la main d'Et. Boittier-Avrillon. — 8 août 1762.

B

Testament de N^e^ Bernard d'Angeville, baron d'Allonzier, de Villy-le-Pelloux, seigneur de Chênex, etc.

du 24 octobre 1763

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Je soussigné Bernard de Lambert d'Angeville fils de feu messire François-Marie de Lambert d'Angeville, baron d'Allonzier et de Villy, seigneur de Cheinex, conseigneur de la Val des Clefs, natif et habitant de cette paroisse d'Allonzier, voulant pour prévenir et pour

éviter tous débats entre les prétendans dans mon hoirie, disposer des biens, qu'il a plu à Dieu de me donner, par mon présent testament solennel que j'ai prié Me Antoine Brunier d'écrire à cause de la difficulté que j'ai d'écrire moi-même (1) et auquel j'ai mis ma confiance pour ce regard.

Je veux être inhumé dans ma chapelle de Saint-Antoine (2), mes obsèques et funérailles faites sans pompe ; j'invite les pauvres des dites paroisses d'Allonzier et de Villy d'y assister, laissant le surplus à la discrétion du sieur procureur Delaplace, mon ami,... le priant de faire célébrer, le jour de ma sépulture dans l'église de cette paroisse, la sainte messe par les prêtres qui y seront invités et auxquels il payera, à chacun d'eux 14 sols...

Je ne veux faire aucun légat aux hôpitaux des SS. Maurice et Lazare, ni à aucun autre hôpital, ni faire d'autres dispositions en faveur de qui que ce soit que celles qui seront par moi ci-après dictées et exprimées.

Plus je donne et lègue au nommé François, mon prétendu fils naturel, la somme de 250 livres pour tous droits qu'il pourrait prétendre en mon hoirie...

Je donne et lègue aux RR. PP. Cordeliers de la ville d'Annecy, aux RR. PP. Capucins de la dite ville et à ceux de Saint-Julien et encore aux RR. PP. de Saint-Dominique du dit Annecy, à chacune de ces communautés quinze livres... pour être célébrées par chacune des dites communautés trente messes pour le repos de mon âme et celles de mes ancêtres.

Plus je donne et lègue à noble Dalmaz le père, à Bernard Dalmaz son fils, mon filleul et à noble Dalmaz le garde du corps, et à chacun d'eux la somme de deux cents livres payables par mes héritiers, savoir au dit noble Dalmaz le père, une année après mon décès et au dit Ne Dalmaz le garde du corps, trois ans après mon décès. Plus je donne et lègue à noble Dalmaz, mon neveu, étudiant à Avignon, cent livres payables quatre ans après mon décès, au moyen desquels légats je les exclus de mon hoirie, priant les dits légataires de se contenter des legs que je leur fais, ne pouvant rien faire de plus eu égard à la situation de mon hoirie.

Plus je donne et lègue a la Jacqueline Claret (3) et à Josette Cassinet la somme de huitante livres pour leur faire apprendre

(1) Il était octogénaire.

(2) Cette chapelle avait été fondée en 1473 dans l'église d'Allonzier par Ne Guillaume d'Allonzier.

(3) *Alias* Jacqueline Clavel, de Saint-Julien : ~~était la gouvernante de feu maison~~ fille de Louis d'Angeville.

un métier, payables par mes dits héritiers dans l'année de mon décès pour leurs bons et agréables services ; et à demoiselle Françon de la Cour pour une fois la somme de deux cents livres payables trois ans après mon décès, et tant du moyen du susdit legs que de celui que je lui ferais ci-après, je l'exclus de tout ce qu'elle croira prétendre dans mon hoirie.

Plus je donne et lègue à la dite demoiselle Françon de la Cour et à la Marie Claret, ma gouvernante, leur nourriture honorablement comme elles l'ont eue ci-devant du vivant de mon frère le cadet, et leur entretien tant en santé qu'en maladie dans mon château d'Allonzier pendant leur vie, dans lequel je veux qu'elles aient leur habitation, et encore à chacune d'elles trente livres pour leur dit entretien et habillement et linges et autres nécessités ; et c'est quant à la dite Claret outre la somme de 320 livres qui lui est due, par billet de feu mon frère Aimé-Louis de Lambert d'Angeville du 6 févr. 1761, 60 livres à elle léguées par feue Madame la baronne d'Angeville, ma belle-sœur, par son testament, Héritier notaire, et encore la somme de 212 livres à elles dues pour diverses avances qu'elle a faites pour la maison tant avant qu'après le décès du dit feu seigneur mon frère et pour le compte de celui-ci, dans laquelle somme est comprise celle de 24 livres qu'elle a payées au nommé Héritier dit Bouret, ci-devant notre granger de Bublens à l'acquittement de mon dit frère.. et celle de 9 livres qu'elle a payées de son argent au marchand Songeon pour sucre et chocolat délivrés à mon dit frère, et encore outre les salaires courants dès la date du dit billet ; voulant et entendant qu'elles jouissent l'une et l'autre en toute propriété du contrat de vente passé en faveur de mon dit frère par Jacques Berchet, le 6 août 1755, et de l'abergement de Joseph Tissot, tous deux Paris notaire, le tout à elles légué par mon dit feu frère.... et qu'on leur remette de même les vaches et meubles à elles légués par mon dit feu frère le cadet... voulant aussi que le bétail à elles légué par mon dit feu frère soit nourri et entretenu dans les écuries qui en dépendent et qu'il leur soit délivré les foins, pailles et paturages à ce nécessaires. Tous lesquels legs faits aux dites Françon de la Cour et Marion Claret je veux et entends être acquittés par le Sr Delaplace au moyen de celui que je lui ferai ci-après. Et au cas qu'elles ne veuillent pas se contenter de mes dispositons en leur faveur, je n'empêche qu'elles se prevaillent en plein de celui que mon dit frère leur a fait.... auquel cas le legs que je leur fais n'aura pas lieu.

Plus je donne et lègue au dit Sr procureur Delaplace, mon ami, en reconnaissance de son attachement pour moi et des services qu'il a rendus tant à mon dit frère qu'à moi pour nous maintenir

dans nos biens d'Allonzier, et voyant que c'est le seul à qui nous ayons eu quelque obligation, je lui donne et lègue le *château du dit Allonzier,* avec tous les bâtimens, prés et terres qui en dépendent, soit les biens que feu mon frère a fait cultiver à sa main et que j'ai continué de faire cultiver aussi à ma main après son décès, en quoi qu'ils consistent, le tout en entier sans aucune division, compris dans le susdit legs le pré Pinget, les vignes de la Villaz et de Féchy et dépendances d'icelles et les deux tiers de ma montagne de Montmin (1) à prendre du côté qu'il voudra, de tout quoi je veux et entends que mes dits héritiers le rendent jouissant et les lui maintiennent envers et contre tous. Je donne et lègue de plus au dit Sr Delaplace tous les meubles, bestiaux et argent qui se trouveront dans mon dit château et bâtimens en dépendans et dont tant moi que mon dit frère nous nous trouverons pas avoir disposé, et c'est à la charge qu'il fera mes frais funéraires, qu'il acquittera les legs faits aux dites demoiselles Delacour et Claret, qu'il payera à cette dernière ce qui lui est dû, qu'il fera une aumône générale le jour de ma sépulture, qu'il payera le capital dont feu mon frère et moi restons débiteurs à la bourse des Clercs et les censes à échoir dès mon décès et qui se trouveront aréragées lors d'icelui, sous la détraction des sommes dont le Sr François est chargé de nous relever en vertu de la cession qui est faite dans le contrat de rente que nous avons passé en faveur des dits pauvres clercs que par autres contrats postérieurs, qu'il payera le capital de mille livres que je dois au Rd Sr Lacombe, curé de la présente paroisse, et les gages de mes domestiques d'une année seulement.

Plus je donne et lègue au dit Rd Sr Lacombe, curé moderne du dit Allonzier et à ses successeurs en la dite cure à perpétuité, la cense annuelle de dix livres payables par le dit Sr Delaplace et les siens, à la charge que le dit Rd Sr curé et ses successeurs maintiendront et entretiendront à perpétuité les bâtiments et murailles de ma chapelle de Saint-Antoine érigée dans l'église paroissiale du présent lieu et célèbreront annuellement deux messes de *requiem* et diront les répons et oraisons accoutumés pour le repos de notre âme et de celles de nos prédécesseurs, auxquelles messes ils inviteront les paroissiens d'assister, et c'est pour suppléer à l'ancienne fondation faite par mes ancêtres, laquelle se trouve égarée. Plus je donne et lègue au Rd Sr curé de Villy-le-Pelloux et à ses successeurs la cense annuelle de cinq livres pour être célébrées deux messes de *requiem* comme dessus annuellement..., l'une le jour de mon décès et l'autre six mois après.

(1) Mont qui domine le village d'Allonzier au sud-est.

Et, après avoir déclaré ainsi que je déclare d'adir l'hoirie de noble Philibert d'Angeville, mon oncle, présumé mort dans les pays étrangers, attendu son absence de plus de trente ans et dont nous avons pris la garde aux biens mon dit feu frère et moi,

J'institue pour mes héritiers universels, dans tous les biens dont je n'ai ci-dessus disposé, les pauvres des dites paroisses d'Allonzier et de Villy-le-Pelloux, voulant et entendant que mon hoirie soit administrée par les révérends curés d'icelles en l'assistance des syndics respectifs, que les aumônes soient préférablement distribuées aux vieillards, aux infirmes et petits enfans qui ne peuvent pas gagner leur vie, pour les habiller pour l'hyver, et ensuite aux plus nécessiteux et aux gens mariés chargés de famille qui ne peuvent pas par leur travail gagner de quoi nourrir leurs enfans suivant que le jugeront plus à propos les dits RR. Sieurs curés, *ne voulant pas que les fainéans, les gens de mauvaise vie, les voleurs et les débauchés y aient aucune part*, à moins que les R^ds^ S^rs^ curés ne croyent que l'aumône pourrait procurer leur amendement; voulant aussi, avant que les pauvres puissent jouir de mon hoirie, que les revenus d'icelle soient accumulés pendant quelques années pour payer mes dettes, et poursuivre et faire décider les procès que je pourrais avoir à mon décès et ceux qui pourront survenir en après et fournir à autres dépenses dans les temps de calamités et de disette. Je veux aussi que les aumônes soient distribuées principalement aux fêtes de Noël, à Pâques, à Pentecôte et dans les mois où les peuples sont plus pauvres, à quelles fins les dits R^ds^ Sieurs curés se communiqueront, dans le temps de Pâques de chaque année, une note des pauvres de leur paroisse, pour ensuite convenir entre eux de ceux auxquels l'aumône devra être préférablement faite et de ce qu'il conviendra de donner à chacun. Je veux aussi que le dit Sr de la Place reste dépositaire des papiers de mon hoirie, si mieux il n'aime assigner aux dits R^ds^ curés une chambre et un lieu pour les dépositer, ce que je laisse à sa disposition.

Je veux aussi que la recette se fasse par les R^ds^ S^rs^ curés d'Allonzier par préférence, de même que la distribution des aumônes, lesquels seront obligés de tenir un livre de recettes et de dépenses annuelles pour annoter dans l'un par jour, mois et an ce qu'ils exigeront, et, dans l'autre, le jour, mois et an et noms des pauvres auxquels ils feront l'aumône. A quelle fin je leur lègue ma dîme de Sallanjon et le tiers de ma dite montagne de Montmin...., voulant qu'ils rendent annuellement compte au temps des assises par devant le S^r^ juge d'Allonzier... en l'assistance des dits sindics pour raison de quoi je veux qu'il soit payé au S^r^ juge cinq livres et trois livres au greffier qui y travaillera. Je

veux de plus qu'il soit permis aux dits R^ds^ Srs Curés des dites paroisses d'aliéner mes jurisdictions, fiefs et biens qui resteront à mes dits héritiers pour payer mes dettes, et qu'ils soient payés de leurs vacations dans tous les cas qu'ils seront obligés d'aller hors de leurs communes. Je veux aussi et consens que, au cas où les R^ds^ Srs Curés d'Allonzier jugent à propos d'avoir un vicaire..., ils prélèvent sur mon hoirie un revenu convenable pour son entretien (1).

Tout ce que dessus étant ma volonté que je veux être ponctuellement exécutée. Et au cas que les dits administrateurs fassent la moindre difficulté de l'accepter sous les charges et conditions portées par mon présent testament, j'institue mon héritier l'Hôpital général de la ville d'Annecy, que je charge d'exécuter mes volontés.

En foi de quoi j'ai signé mon dit présent testament et icelui scellé du sceau de mes armoiries.

Allonzier, ce dix-huit octobre mil sept cent soixante-trois, après l'avoir dicté et fait écrire, et icelui relu, et j'approuve tout son contenu tant en legs qu'institution d'héritier.

DE LAMBERT D'ANGEVILLE.

---

(1) Les communes d'Allonzier et de Villy-le-Pelloux se partagèrent, en 1843, le capital de 21.898 francs provenant de cette hoirie, dont on distribue, chaque année, le revenu aux pauvres.

Les nobles et les seigneurs d'autrefois n'étaient donc pas tous des tyrans et des ennemis du peuple ; ils étaient au contraire et ils sont généralement encore les meilleurs de ses amis.

PROMENADE HISTORIQUE

A TRAVERS LES

RUES D'ANNECY

INTRODUCTION

La ville d'Annecy s'étend au pied du Crêt du Maure, dernier contrefort du Semnoz, ayant à sa gauche et en face une belle plaine qu'entoure une enceinte de collines boisées jusqu'à leurs sommets et couvertes, dans leur partie inférieure, de vignes, de prairies, de champs et de vergers parsemés de hameaux, ou de jolies villas. Au S.-E., un lac ravissant que dominent de hautes et sourcilleuses montagnes, le Parmelan, la Tournette, le Semnoz. — Netteté des contrastes, variété des paysages, richesse et beauté de la nature, tout concourt à donner à ce coin de terre un attrait incomparable.

Le vieil Annecy montre au touriste et à l'archéologue son antique château, son Palais de l'Isle en forme de navire, ses arcades et ses canaux, tandis que la cité nouvelle offre le charme de frais et ravissants boulevards.

Dans cette *Promenade à travers les Rues d'Annecy*, nous voulons signaler au lecteur les principaux monuments rencontrés sur notre chemin avec les souvenirs intéressants qu'ils rappellent, notamment ceux qui évoquent la figure de notre illustre évêque, *François de Sales*. Enfin nous dirons pourquoi telle rue, telle place portent tel nom.

« La plupart des anciens noms de rue, dit très bien M. Camille Dunant, racontent l'histoire locale, que l'on ignore généralement, et que l'on devrait savoir avant l'histoire générale ; ils rappellent le passé industriel de la cité, le souvenir de ses bienfaiteurs, de ses hommes célèbres, des dynasties dont elle a partagé, pendant plusieurs siècles, les jours malheureux ou les glorieuses destinées. » (Rapport sur le baptême des nouvelles rues d'Annecy, fait en 1886.)

On trouvera donc dans ce petit volume une histoire en abrégé de la ville d'Annecy, en même temps qu'un *Guide du Pèlerin aux tombeaux de saint François de Sales et de sainte Jeanne-Françoise de Chantal.*

Annecy, 1898.

LES RUES D'ANNECY

Annecy, ancienne ville fortifiée, a eu trois enceintes successives encore reconnaissables. La première formait une espèce de triangle irrégulier dont la base était le canal du Thiou (du passage Golliardi au passage des Clercs), et dont la pointe était la vieille tour du château, soit la tour de la Reine. Elle comprenait le castel avec les rues *Perrière*, de *l'Ile* et *Sainte-Claire*.

La seconde engloba les constructions nouvelles élevées sur la droite du Thiou (rue de *la Halle*, aujourd'hui Grenette, rue des *Fabriques* soit *Filaterie*, et rue des *Fours*, soit de l'Evêché). Elle est marquée par un canal qui, partant du Thiou, passe sous l'église Saint-Dominique et sépare la cure de Notre-Dame de l'église cathédrale.

La troisième enceinte, qui remonterait aux premières années du XIVe siècle, engloba les rues du *Pâquier*, de *Bœuf* et *Notre-Dame*. Le canal qui l'enserrait suivait le quai actuel d'Eustache-Chappuis, la rue Vaugelas et la suite du canal Vassé.

On ne pouvait pénétrer dans cette ville murée que par les portes suivantes : porte de Bœuf, porte du Pâquier, porte Perrière et porte d'*Isernon* (aujourd'hui Ste-Claire). Enfin de nouvelles constructions s'étant élevées au couchant de la ville, on entoura ce faubourg de murailles percées d'une porte qui reçurent le nom de faubourg et porte du *Sépulcre* (aujourd'hui faubourg Sainte-Claire).

I. — Le Faubourg Sainte-Claire

(Faubourg de la Réunion (1794), puis de la Convention)

Le voyageur qui arrivait à Annecy du côté de Chambéry ou de Seyssel traversait le pont d'Isernon (1), longeait un terrain marécageux qui est devenu le *Cimetière* (2) et rencontrait bientôt sur sa gauche l'église, le couvent et l'hôpital du Saint-Sépulcre.

L'église, bâtie vers le milieu du XIVe siècle, subsiste encore, et montre à l'intérieur cinq belles fenêtres ogivales qui ont plus de six mètres de hauteur. A l'entrée du chœur s'élevait avant la Révolution le tombeau de vénérable frère André d'Antioche, qui vers l'an 1350, fonda ce couvent et qui y mourut en odeur de sainteté : on l'honorait le 30 novembre. Un autre saint illustre par son éloquence et ses miracles, Vincent Ferrier, y fit entendre sa voix apostolique dans l'automne de l'an 1403.

C'est dans cette église et sur le tombeau du Bx André que fut déposée pendant deux jours la dépouille mortelle de saint François de Sales, ramenée de Lyon.

C'est là que, vers la fin du siècle dernier, les Lazaristes assemblaient les familles pauvres secourues par leur charité et leur faisaient adresser une instruction familière par les séminaristes déjà promus aux Ordres sacrés. M. l'abbé Rey, plus tard évêque d'Annecy, y donna les prémices de sa vigoureuse éloquence.

Vendue par la nation à M. Terrier, l'église du Sépulcre a été transformée en poterie et en magasin militaire.

Le couvent, incendié vers 1590, n'a pas été relevé de ses ruines ; et l'hôpital, refait à neuf, au siècle dernier, dans

(1) C'est le nom du ruisseau qui se jette dans le Thiou au-delà du cimetière actuel.

(2) Inauguré en 1822 sous le syndicat de M. de Fesigny, le cimetière actuel a été agrandi depuis.

de plus vastes proportions, est devenu de nos jours la caserne Balleydier (1).

Devant la porte du *Sépulcre*, passe le grand chemin qui des Balmettes tend à Chevênoz par le pont Saint-Joseph, ainsi nommé d'une chapelle qu'on avait bâtie à l'une de ses extrémités en l'honneur de ce patriarche, et que l'inondation de 1711 emporta. Ce chemin s'appelle aujourd'hui rue de la Gare.

Le 22 juillet 1616, le colonel de La Grange au service de S. A. le duc de Nemours, alors en délicatesse avec le duc de Savoie, se présenta devant cette porte à la tête de trois compagnies françaises, mais la ville refusa d'ouvrir.

Aux abords de cette porte, le 24 de février 1814, eut lieu une lutte assez vive entre les Français et les Autrichiens qui, forcés de reculer, continuèrent leur retraite par le pont Saint-Joseph, Brogny et La Caille, mais un mois plus tard, les Autrichiens revinrent chassant devant eux le général Dessaix (23-27 mars).

C'est par la porte du Sépulcre qu'entrèrent le roi de France, Henri IV, le 5 octobre 1600, et l'armée de Louis XIII, trente ans plus tard. Enfin, c'est là qu'après les terribles épreuves de la Révolution et de l'Empire, la ville d'Annecy tout entière vint acclamer le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel Ier, et lui dire le bonheur qu'elle éprouvait de se retrouver sous son gouvernement paternel (21 août 1816 (2).

A la suite de Sa Majesté, pénétrons dans le faubourg et remarquons en passant la première maison de droite ; là habitait dès le XIVe siècle une famille de Saint-Sixt, ce qui a fait donner parfois le nom de *Saint-Sixt* à la porte que nous venons de franchir.

(1) César Balleydier d'Annecy fit, en qualité de colonel les campagnes de Hollande sous les ordres d'Augereau. Blessé dans une reconnaissance, il mourut à Wordemberg, le 10 nov. 1805.

(2) Mercier. *Souvenirs d'Annecy*, page 595. Nous avons beaucoup puisé dans cet important ouvrage, ainsi que dans les nombreux articles publiés par M. le chanoine Ducis.

Un recensement opéré l'an 1561 nous montre vivants dans ce quartier : R^d F.-L. de Pontvoire, protonotaire apostolique, Jacques Vacherand, dè Thônes, précepteur des enfants de N^e F. de Beaufort, seigneur d'Héry-sur-Alby, Antoine feu Guigues *Molinos*, deux notaires (G^d Rosset et J. Bolliet), trois tisserands, un ouvrier sur métaux, un maréchal, un peyrolier soit chaudronnier, un cordonnier (P. Thabuis), un corroyeur et un fromager. (Comm. de M. Jos. Serand).

Vers le milieu du faubourg, à droite (n° 11), habitait le médecin Brunier, à gauche (n° 20), ancienne maison Dompmartin, est un immeuble assez vaste, occupé par les Rév. *Sœurs de la Croix*, qui l'ont acquis de l'abbé de Launay, et y reçoivent les religieuses malades ou de passage à Annecy (1). Dans cet immeuble logèrent quatre ou cinq religieuses de la Visitation, pendant qu'on bâtissait leur couvent actuel (1821-24).

Cinquante pas plus loin nous rencontrons l'enceinte de la ville. La porte à plein cintre qui nous y donne accès s'est appelée successivement porte d'Isernon, porte Genoton du XIVe au XVIe siècle parce que, suivant M. Ducis, un Jonathon Trousseloup, bouteillier du château, en avait la garde en 1368, porte Gracian (1561), enfin, porte Sainte-Claire.

Des deux tours carrées qui la défendaient, une, celle de gauche, existe encore.

Aujourd'hui cette porte est surmontée d'une horloge qui doit être bien ancienne, car la plus grande des cloches qui sonnent les heures, porte en chiffres romains la date de 1556, avec les mots : SOLI DEO GLORIA. C'est la plus ancienne cloche d'Annecy.

PASSAGE NEMOURS. — Le chemin de ronde qui longe

(1) Fondées en 1838, par Claudine Echernier, de Féternes, sous la direction du R. P. Mermier, les Sœurs de la Croix, dont la maison mère est à Chavanod, se vouent partie à l'instruction des enfants du peuple, partie à servir comme domestiques dans les collèges, cures et communautés.

les remparts s'appelle, à droite, *passage Nemours* — il conduit en effet au château des ducs de ce nom ; à gauche,

PASSAGE DES CLERCS. — Ce dernier nom n'a-t-il point été altéré ? D'aucuns le prétendent et disent qu'il faut lire passage des *Claires* ou *Clarisses*, parce que ces religieuses y avaient une maison et que leur couvent touchait au mur d'enceinte.

Le bâtiment qui se trouve au fond du passage, à gauche, a servi de Maison de Refuge pour les Repenties (1853), puis d'Orphelinat pour les jeunes filles (1855-1879).

II. — **La Rue Sainte-Claire**

(DE LA RÉUNION EN 1794, PUIS DE LA CONVENTION)

L'enceinte franchie, nous entrons dans la rue *Sainte-Claire*, l'artère principale du vieil Annecy.

COTE SAINT-MAURICE. — A notre droite s'ouvre un chemin montant, ou rampe, qui se bifurque bien vite, enserrant entre ses deux bras une maison haute, flanquée d'une tour carrée, qu'ont habitée successivement le chanoine Favre, les Reydet de la Vulpillière, les La Charrière et les Sœurs de S.-F. Xavier. Elle est à M. Domenjoud, tanneur.

Cette double rampe, dite *Côte Saint-Maurice*, aboutit près de l'entrée du Château, à l'endroit même où s'élevait avant la Révolution l'antique église paroissiale de la ville, dédiée au vaillant chef de la légion thébéenne. De là son nom. La première église de St-Maurice près du château avait été sacrée le 12 octobre 1132 par l'évêque de Genève, Humbert de Grammont. D'abord desservie par un doyen dont la juridiction s'étendait sur le Genevois presque entier et par un recteur, elle le fut ensuite par le sacristain de la Collégiale de Notre-Dame (1397) ou par un recteur amovible nommé par elle, puis par deux vicaires du Chapitre collégial jusqu'en novembre 1792, époque où elle fut sécularisée et rasée.

Rue Sainte-Claire. — Mais redescendons à la grande rue d'en bas qui s'est appelée successivement rue Sainte-Croix, rue Genotton, rue Sainte-Claire, rue de la Réunion, puis rue de la Convention, et de nouveau rue Sainte-Claire.

La plupart des maisons du midi ont encore leurs vieilles arcades et leur porte en ogive. Si vous pénétrez dans les corridors, vous trouverez au bout de quelques pas, une nouvelle entrée et une nouvelle façade, en sorte qu'il y a comme deux rangées de maisons appliquées l'une contre l'autre, ou séparées parfois par une cour intérieure. C'est ce que l'on peut remarquer notamment au n° 31, maison Dunand-Collomb, où sur le fronton de la seconde entrée, donnant accès à un bel escalier tournant, sont gravées, avec la date 1566, les armoiries des nobles Pelard : d'azur à deux chevrons entrelacés, celui du chef renversé d'or, l'autre d'argent, cantonné de quatre étoiles d'or.

Habitaient le quartier, à cette date, les chefs de famille suivants : Domin. Burnod, cordonnier, J. Gay, prêtre, Claude Cartier, couturier, L. Dumurgier, pelletier, R^d^ Louis Guillet, protonotaire apostolique avec deux prêtres, Ant. Carron, mercier, P. Cursilliat, barbier, P. Volland, cordonnier, R^d^ Guillaume Cohendet, chanoine de Saint-Pierre, Michel Anthoine, P. Bossut, boucher, B^d^ Garin, Jean de Piémont, graveur, F. Buttin, Claude Chassot, Hugues Rey, boucher, Martin Rey, boucher, Claude Rosset, id., G^d^ Garin, J. Chouderon, Jacqueline Charrière femme de F. Gallan, hôtesse, Gabrielle de Viry, veuve du président de Pontverre et Marin, son fils, R^d^ Janus de Regard, chanoine de St-Pierre et prieur de Lovagny, avec Milia Regard, veuve de N^e^ Jacques Delalée et ses enfants Aima, Etiennette, Jacob, et Jean Berthod, leur maître d'école, Claude Ranguis, fermier, J. Girod, cordonnier, J. Fichet, du Petit-Bornand, couturier, Etienne Jugnin, meunier, J. Chappaz, id., F. Benoît, Janus Convers, notaire, noble P. Emyon, F. Recordon, prêtre, F. Delamaison, chappuis soit charpentier, Claude Epeautaz, châtelain d'Annecy,

Jacq. Martin, cordonnier, plus deux veuves (recensement de 1561 fait à partir du pont Morens).

Du côté méridional de la rue, près du numéro 31 déjà mentionné, nous signalerons, à la base d'un avant-corps formant une tour carrée, un arc à plein cintre surmonté des armes grattées de la ville : c'est là qu'on avait créé, l'an 1640, une fontaine qu'on a déplacée depuis parce qu'elle gênait la circulation ; à signaler plus loin, n° 21, la maison des Marchand, dont le nom s'est éteint dans la famille Tissot, la maison Lacombe (n° 5), celle des Burdallet (n° 3), enfin, n° 1, l'escalier par lequel on peut monter directement au château.

L'usine Laeuffer ou le couvent des Clarisses. – Ce bâtiment que vous voyez à votre gauche (n° 24) a été construit par l'architecte Gallo, qui fut chargé par Mgr Biord, de la construction du palais épiscopal ; cet autre vaste immeuble qui est dominé par deux cheminées colossales, formaient jadis le couvent des Clarisses. Bâti d'abord sous le vocable de Sainte-Croix pour des religieuses Dominicaines, ce monastère fut cédé par le duc Charles III aux Clarisses expulsées de Genève par le protestantisme. Celles-ci reçurent de la ville un accueil triomphal.

« *Depuis Annessy jusqu'à Crans*, raconte la sœur Jeanne de Jussie, témoin oculaire, *le chemin était, malgré la pluie, plein de gens portant lumières, torches et falots. Tous les hommes de la ville leur vinrent au-devant. Toutes les femmes les attendaient dans la rue avec des lumières ; à chaque fenêtre il y avait une torche allumée, et toutes les cloches sonnaient mélodieusement..... »*

Installées dans le monastère le lendemain, 6 septembre 1535, veille des *G^ds^ Pardons*, les Clarisses y demeurèrent jusqu'à la Révolution française, embaumant la ville du parfum de leurs vertus. C'est dans leur église que saint François de Sales célébra la plupart des ordinations, les douze dernières années de sa vie (1).

(1) Il ne reste guère de l'ancien couvent que la façade nord, cinq ou six colonnettes du cloître et l'arc ogival des fenêtres du chœur.

Après la *bagarre* du 21 août 1793, le couvent des Clarisses servit de maison de réclusion pour les religieuses et les femmes. On y enferma d'autres fois des nobles et des prêtres.

Thomas Dom. Ruphy acquit ce couvent de la nation et le revendit à M. J.-P. Duport de Faverges qui y établit, en 1804, une filature en grand et des fabriques de coton. Achetée par M. Laeuffer en 1828, cette filature a été cédée en 1866 à la société anonyme d'Annecy et Pont. Celle-ci vient d'y installer une machine à vapeur système Compound, de la force de 500 chevaux. L'année dernière (1897), on y a fabriqué 357.000 kilos de coton filé n° 31, pendant que la succursale de Cran produisait 3.279.000 m. de toile de 29 fils à 1/4 de pouce.

L'usine Laeuffer est bornée au levant par la rue dite de la *République* dès 1886, et auparavant des *Boucheries*, parce qu'elle longeait l'abattoir qu'on a transformé tout récemment en magasin de draperie. Cette rue a été ouverte au XIXe siècle. A la place du pont sur lequel aujourd'hui elle traverse le Thiou, ou plutôt à quelques mètres en aval, existait autrefois un mur crénelé qui tout en fermant l'entrée du canal aux barques, reliait le mur d'enceinte du passage des Clercs à celui qui bordait le canal de Notre-Dame.

L'hôtel Favre. — Après avoir dépassé la rue de la République, on remarque un bel et vaste édifice dont la façade en pierres de taille est ornée d'un cordon à ses deux étages. C'est l'*ancien évêché* (n° 18 de la rue). Par la grande porte cochère ogivale, pénétrez dans la cour intérieure, vous verrez à gauche, dans le fond, une large porte avec colonnes cannelées et fronton triangulaire, conduisant à la tour de l'escalier principal, dont les voûtes reposent sur de grosses nervures et sur des culs-de-lampe. Au palier du 1er étage se trouve une belle porte en pierres de taille, ayant deux petites colonnes surmontées d'un entablement. Elle était fermée par deux battants en bois dur sculpté d'un cachet antique. Mais en 1857, Mgr Rendu céda ces

battants à M. Le Rebours, aumônier du 1er monastère de la Visitation de Paris, qui les a fait placer, sous un grillage en fer, contre le mur extérieur du chœur des Religieuses, situé rue Denfert.

Bâti par Galois Regard (1), évêque de Bagnorea, l'immeuble que nous étudions fut vendu par son neveu, Galois Regard, seigneur de Morgenex, au célèbre jurisconsulte Antoine Favre, alors président du conseil du Genevois, qui y établit sa demeure (2). A son départ (1610), Favre céda la jouissance de son palais à son illustre ami, François de Sales, évêque de Genève.

C'est dans cet hôtel que le savant magistrat composa (a) son *Code Fabrien*, qu'il présida avec le saint évêque les séances de l'Académie Florimontane, fondée par eux en 1606, que François de Sales écrivit son *Traité de l'Amour de Dieu*, prodigua l'aumône de son argent et de ses conseils, opéra même plus d'un miracle.

Parmi les guérisons extraordinaires obtenues par le Saint dans ce logis, nous citerons celle d'un prêtre de Rumilly, nommé J.-Cl. Delachenal, et d'une femme de Thônes, atteints de folie furieuse.

Un jour de la même année (1617), on lui amène de la Maurienne un jeune homme paralytique de naissance. Après l'avoir déposé dans la cour, ceux qui l'accompagnent demandent à le présenter au Bienheureux. « Hélas ! dit le Prélat, en levant les épaules, ces bonnes gens espèrent peut-être que j'opérerai un miracle ; tout ce que je puis pour eux, c'est de prier Dieu, mais c'est tout un ; faites-les venir. » Deux jours de suite, le malade est porté dans les appartements du palais. A la première audience, le charitable évêque entend sa confession et le fait assister à la

(1) Galois Regard, chanoine de Saint-Pierre de Rome et dataire de Pie IV, fut créé par celui-ci évêque de Bagnorea le 15 octobre 1563 ; il démissionna cinq ans plus tard, revint en Savoie et mourut à Annecy le 4 septembre 1582.

(2) La vente fut faite le 14 janvier 1608, au prix de 2100 ducatons de 6 florins 8 sols pièce, soit pour 14.000 florins. (A. Dép., minutes Angeloz). — Outre l'hôtel dont nous parlons ici, ce prélat fit construire à Clermont, près Frangy, un bel hôtel Renaissance. Je dis définitive : car déjà le 12 d. 1606 Favre y habitait, et il permit alors à la ville de transférer sous ma arcade le marché aux grains.

definitive

(a) ~~non~~. Le Code Fabrien était achevé en nov. 1605.

achetée le 18 avril 1606 par une promesse de vente

messe. Le lendemain, il le renvoie guéri subitement de son infirmité.

Un peu plus tard, un soldat, qui s'était permis des insolences, dans la cour même, envers le prélat, se vit soudain frappé de lèpre et ne recouvra la santé que le lendemain de la mort du Saint.

C'est encore dans l'hôtel Favre que logèrent les Sœurs du deuxième monastère de la Visitation, pendant qu'on bâtissait leur couvent (1634-36), que mourut le pieux Mgr de Rossillon de Bernex († 1743) (1), et que s'installa, en 1793, Panisset, l'évêque intrus du Mont-Blanc, lorsqu'il dut abandonner l'évêché actuel.

Deux ans plus tard, cet hôtel, le plus vaste de tout Annecy, fut vendu à l'avocat Recordon, qui l'éleva d'un étage. Il appartient maintenant à plusieurs propriétaires.

Les arcades de l'hôtel Favre et celles d'en face abritent, le mardi et le vendredi, les femmes du voisinage qui viennent y vendre œufs, beurre, fromage et légumes de tout genre (2).

Tout près de la maison Favre, s'ouvre le PASSAGE DE L'ÉVÊCHÉ, conduisant au palais épiscopal. Le pont sur lequel il traverse le Thiou se nommait jadis le pont de *la boucherie*, parce que l'ancien abattoir (démoli en 1854) se trouvait en cet endroit même, au milieu du canal.

Les nobles de Monthoux du Barioz avaient leur hôtel en amont de ce pont. On y imprime de nos jours l'*Industriel Savoisien*, feuille commerciale fondée en 1854 et dirigée par M. Robert qui a su lui donner une véritable vogue dans l'arrondissement d'Annecy.

Soixante mètres plus loin, nouveau passage et nouveau pont sur le Thiou. C'était avant le XVIIe siècle le seul pont de pierre qui réunit les deux rives : de là son nom de pont MORENS, du latin *morans*, permanent, stable. On

(1) En 1717, ce prélat eut l'honneur d'y donner l'hospitalité pendant quelques jours à S. M. Victor-Amédée II, roi de Sardaigne.

(2) Jusqu'en 1854 ce marché se tenait sur la place Notre-Dame.

avait bâti, au milieu de ce pont, une élégante chapelle en l'honneur de saint Georges, martyr (1) ; sur les bords, une ou deux maisons dont la dernière, bien connue des vieillards sous le nom de *Château-Branlant*, a été démolie il y a une quinzaine d'années.

On voit encore à l'extrémité méridionale du pont l'antique hôtel du marquis de Saint-Michel, habité, vers 1730, par l'abbé de Sixt, R^d^ Joseph-Victor-Amed de Savoie, dit l'abbé de Lucedio, fils naturel de S.-A. Charles-Emmanuel II et de Marie de Trecesson.

III. — **La Rue de l'Ile**

A partir du Pont Morens, la grande artère du vieil Annecy prend le nom de rue de l'Ile ; nous en dirons bientôt la raison. On l'appelait jadis rue de la *Fontaine*, à cause de la belle fontaine en pierres qui est adossée aux arcades de droite (2), et parfois rue de la *Salaterie*, à cause d'un magasin de sel qui se trouvait à son extrémité orientale. Dans leur rage de supprimer tout souvenir du passé, les Jacobins l'avaient baptisée rue de la *Montagne*.

En 1561, habitaient cette rue nobles Henri Pelard, seigneur du Noiret avec sa femme Angeline de Genève, et leurs enfants Richard, Jacques, François, Jean-Louis et Berard, F^eu^ Ph^t^ de Crans ou plutôt sa veuve Philippine de La Forest avec ses enfants Pierre, Charles-Maurice et Françoise, Jeanne, veuve de noble F. de Saint-Sixt avec ses enfants Henri, Pernette et Antoine. Vers la même époque (1547), un maçon, du nom d'Amé Coppet, y tenait une hôtellerie.

Hôtel Charmoisy. — La première maison à gauche,

(1) Cette chapelle a été démolie en 1854.

(2) La pierre sculptée qui recouvre cette fontaine provient du tombeau des princes de Luxembourg-Martigues, à l'église de Saint-Dominique. Notons en passant que c'est en 1855 que l'on amena en ville la source aussi abondante que fraîche des Balmettes.

avec ses vieilles fenêtres, sa tour découronnée et sa porte cochère surmontée d'un arc en accolade, présente un aspect antique et délabré. C'est dans une des chambres de cet hôtel, appartenant alors à la noble famille de Dérée, que fut signé, le 12 mai 1560, le contrat de mariage entre le père et la mère de saint François de Sales ; c'est là que demeurait, cinquante ans plus tard, Claude de Vidomne, seigneur de *Charmoisy*, avec son épouse Louise du Châtel, la *Philothée* du saint évêque de Genève.

Un peu plus loin, en face de la fontaine, habitait, au siècle dernier, un médecin qui eut un instant de célébrité : il se nommait Benoît Voysin et naquit à Talloires, sur la fin de 1686, de Claude Voysin, chirurgien. Après des études inaugurées chez son père et complétées à Paris, Benoît se rendit en Italie auprès du prince Eugène qui le fit nommer chirurgien-major de l'armée impériale (1704). Il revint à Annecy 32 ans plus tard, puis il se bâtit à Talloires une maison qui existe encore et dans laquelle il mourut (maison Dépommier) le 15 avril 1759.

Dans un ouvrage, le *Médecin Familier*, qu'il édita en 1741, il prétend qu'avec sa *Panacée Universelle Végétale*, tirée des fleurs de nos montagnes, et son *Dépuratif du sang* dont un médecin d'Athènes lui avait révélé le secret, il pouvait guérir les fièvres, l'épilepsie, la syphilis, la rage elle-même, en un mot tous les maux. Des dépôts de ces remèdes existaient dans presque toutes les villes de France.

C'est dans la rue de l'Ile, maison des nrs Chabod, seigneurs de Lescheraine, que la Chambre des Comptes tenait ses assemblées.

Dans la rue de l'Ile, comme dans celle de Sainte-Claire, les maisons du côté méridional ont cela de particulier qu'elles ont gardé leurs vieilles arcades, et qu'étant adossées à la colline du château, elles sont un peu plus exhaussées que celles d'en face ; c'est pourquoi, pendant la terrible inondation de 1711, elles furent épargnées alors que toutes les rues étaient transformées en fleuve. Moins

heureuses en 1412 et 1448, elles avaient été consumées par l'incendie qui dévora la ville tout entière.

Signalons, sous ces arcades, où se trouvent des marchands de bric-à-brac, le n° 10 qui appartenait aux nobles d'Alléry, et le n° 12 habité au siècle dernier par Ribitel, beau-père de la *Joson* dont les Amours ont été si bien narrées par maître Jacobus, pseudonyme de l'avocat Replat.

Palais de l'Ile. — A l'extrémité de la rue de l'Ile, s'ouvrent, à gauche, le *passage de l'Ile*, aboutissant au palais du même nom ; à droite, la *rampe du Château*. On peut ainsi, de ce point, contempler les deux monuments, les plus anciens, sinon les plus intéressants d'Annecy.

Le *Palais de l'Ile* est un ensemble de constructions de diverses époques qui s'élèvent au milieu du canal du Thiou, sur un ilot oblong, et qui affectent la gracieuse forme d'un vaisseau. Tour à tour résidence du châtelain des comtes du Genevois, atelier monétaire, palais de justice, prison où l'on renfermait les malfaiteurs auxquels la Révolution substitua les prêtres et les honnêtes gens, asile des vieillards (1865-1881), cet antique édifice, abandonné à l'injure du temps, menaçait ruine, lorsqu'une municipalité intelligente le fit classer parmi les monuments historiques et en entreprit la restauration (1901). Avec lui aurait disparu une des grandes attractions d'Annecy, un des vieux témoins de son passé.

L'histoire du Palais de l'Ile a été ébauchée par M. Aimé Burdet, dans son journal *l'Echo du Mont-Blanc*, et complétée par le chanoine Ducis. Le premier, à l'âge de 60 ans (1854) eut l'honneur d'y être détenu, pendant quinze jours, pour avoir refusé de livrer le nom d'un correspondant anonyme ; son père avait eu le même honneur en 1793 pour avoir été détenteur d'écrits contre-révolutionnaires.

Le Château. — On monte au Château par une rampe qu'on nommait autrefois la rue des *Pierres Vieilles*, elle

contourne en effet les roches abruptes sur lesquelles s'élève la forteresse qui commande la ville.

Ancienne résidence des comtes de Genève, puis des ducs de Savoie-Nemours, ce château a été converti de nos jours en caserne. Dans l'ensemble des constructions qui présentent un aspect majestueux, on remarque la façade principale avec sa porte d'entrée récemment restaurée, ses créneaux, ses machicoulis, etc., une grosse tour carrée en pierres jaunes, dite tour de la *Reine*, dont les murailles mesurent 4 mètres d'épaisseur et 37 de hauteur.

Au sujet de cette tour l'imagination du public s'est donnée libre carrière : on y montre les soi-disant oubliettes que renfermait, paraît-il, tout château du moyen-âge, et les lames tranchantes destinées à taillader les membres des pauvres victimes que des bourreaux précipitaient des étages supérieurs, lesquelles lames ne sont en réalité que des barres de fer placées au XIXe siècle, pour faciliter le nettoyage de la cheminée.

Les autres parties les plus anciennes sont la chambre du Comte qui est antérieure à 1340. Viennent ensuite : la tour Saint-Paul, anciennement du Miroir, bâtie par le comte Pierre (1383-1390) ; la tour Saint-Pierre, jadis du Pommier, réédifiée en 1430 ; enfin la tour *Perrière*, la plus belle de toutes, qui domine le quartier de ce nom et qui a été édifiée en 1445 sur les ruines d'un antique donjon. (1)

La première mention que l'on trouve de cette forteresse est du 10 octobre 1219.

Que de scènes curieuses et dramatiques ont dû s'accomplir depuis lors dans ces murs !...

Le 16 février 1311, Guillaume III, comte de Genève, y règle le douaire de sa mère Agnès de Châlons, sœur de Jean de Châlons, seigneur d'Arlay, lequel intervient comme médiateur. L'an 1335, Aimon, comte de Savoie,

(1) Voir sur ce château l'intéressante étude de M. Bruchet, archiviste. A signaler le *logis Nemours*, élégante construction du XVIe siècle, avec belles fenêtres et tourelle.

s'y rencontre, à l'occasion d'un mariage, avec Amédée III, comte de Genève, et l'archevêque de Tarentaise. Huit ans plus tard, Mathilde de Boulogne, femme d'Amédée III, met au monde dans une chambre du castel un enfant qui ceindra la tiare sous le nom de Clément VII, dotera sa ville natale de la Collégiale et de l'indulgence des *Grands Pardons*, et verra sa race s'éteindre avec lui. Humbert de Thoire-Villars, son héritier, y teste, le 10 mars 1400, en faveur de son oncle, Oddon de Villars, lequel vendit le comté l'année suivante au célèbre Amédée VIII. Peu après (24 février 1405), le nouveau suzerain y convoque toute la noblesse du Genevois et la somme de lui prêter hommage. En 1473, la duchesse Yolande y célèbre les fiançailles de son fils Charles Ier avec Louise, fille unique et héritière de Janus de Savoie.

Mais voici une longue file d'hommes et de chevaux qui gravissent la rampe. Ce sont les ambassadeurs des ligues d'Allemagne (Berne, Fribourg, Schwytz, etc.), les vainqueurs de Grandson et de Morat, unis aux députés du Vallais, qui viennent faire un appointement avec la duchesse-mère Yolande de France, sœur de Louis XI. Yolande est accompagnée de ses beaux-frères Janus, comte de Genevois, et Jean-Louis, évêque de Genève, de son fils, le gentil duc Philibert le Chasseur, menant à sa suite maints prélats, chevaliers et barons (11-26 avril 1477). Hélas ! Yolande avait pris parti pour Charles-le-Téméraire : elle dut céder Martigny et Saint-Maurice aux Valaisans, Bex avec Aigle et Ollon aux Bernois.

Depuis l'invention du canon, le Château d'Annecy avait grandement perdu de son importance. Néanmoins, quand, le 23 mai 1630, la ville ouvrit ses portes à l'armée française, soit au maréchal Coligny de Châtillon, Louis de Sales, gouverneur de la place, refusa de se rendre et fit battre les Français à coups de canons et de mousquets. S'il capitule le lendemain, c'est après avoir obtenu les conditions les plus honorables. Parmi ces conditions, on

doit remarquer les suivantes : on n'exercera dans la province que la seule religion catholique-romaine ; le corps de vénérable François de Sales ne pourra jamais être porté hors d'Annecy ; les magistrats continueront à jouir de leurs emplois, et les bourgeois de leurs privilèges ; enfin le roi et la cour seuls entreront dans la ville, mais l'armée restera campée en dehors.

Trois jours après, Louis XIII vint loger au Château ; Henri IV y avait déjà couché (5-8 oct. 1600), avec une nombreuse suite de princes (1) et la fameuse marquise de Verneuil.

Au temps où l'on écrivit sur tous les monuments publics la fameuse devise : *Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort*, et que, par une bizarre contradiction, les prisons, bien que multipliées, regorgeaient de monde, la tour Perrière devint la *prison de la Montagne*. Presque tous les industriels, marchands et bourgeois d'Annecy y ont été enfermés plus ou moins de temps, nous dit M. Burdet dans son *Palais de l'Ile*.

En redescendant du Château, considérez au bas de la rampe ce petit carré vide de maisons : c'est là ou plutôt en face côté Sud, que s'élevait, avant 1793, l'hôtel des nobles de La Fléchère. (2) Pour le punir d'avoir accepté de diriger la révolte de la ville d'Annecy contre les Jacobins sectaires et persécuteurs, ceux-ci tuèrent François-Marie de La Fléchère dans un guet-apens (23 août 1793), lui crevèrent les yeux, confisquèrent ses biens et rasèrent sa maison.

IV. — **Rue Perrière**

(Rue de la Montagne en 1793)

A partir du passage de l'Ile, la rue s'appelle rue Perrière.

(1) Mgr de Vendôme, un second fils, âgé de sept ans, le comte de Soissons, les ducs du Maine, de Nevers et d'Epernon, le maréchal de Biron, etc.
(2) En 1730, cette maison appartenait au marquis de Sales.

Cette maison qui fait angle à gauche, appartenait au siècle dernier à la famille de Menthon ; cette autre, où l'on entre par un escalier en vis, pratiqué dans une tour ronde, aux Galley de Saint-Pierre. Venaient ensuite le domaine ou le magasin du sel et le logis des Nicollin. A droite, se trouvaient les maisons Nouvellet (n° 16), Tavel et la maison Fernex (aujourd'hui Berthet), qui avoisine la porte de la ville.

C'est dans la rue Perrière qu'avait son étude le jugemage Symon (1744) dont J.-J. Rousseau fait le portrait suivant : « il n'avait assurément pas deux pieds de haut, son corps était non seulement court,, mais mince, d'une petitesse inconcevable. Sa grande perruque de magistrat l'habillait parfaitement de pied en cap... Quoiqu'ainsi disgracié dans son corps, la nature l'en avait dédommagé du côté de l'esprit : il l'avait naturellement agréable et avait pris soin de l'orner... Il s'était jeté dans la belle littérature et il y avait réussi ; il savait la musique et chantait agréablement... »

On donne aussi le nom de rue Perrière à cette portion de rue qui, coupant à angle droit celle que nous suivons, s'en va aboutir au pont de la *Halle*. Ce pont a été construit en 1602, aux frais du sieur de la Bretonnière, abbé de Saint-Evreux, en Normandie, intendant du duc de Nemours. Auparavant, il était en bois. A son entrée, habitaient, en 1730, le comte d'Ortan d'un côté, les nobles Pelard (maison Boringe), de l'autre.

Le 10 mai 1573, jour de la Pentecôte, les tireurs du papegai terminaient leur joyeuse journée par une retraite aux flambeaux à travers les principaux quartiers. Arrivés rue Perrière, en face de la maison de l'avocat Baptendier, ils sont assaillis par une bande de jeunes forcenés qui se rue sur eux aux cris de : Mordieu ! tue ! tue ! suivis de plusieurs coups de pistolet. Catherin Ducrest, peintre très estimé, tomba raide mort, et plusieurs de ses camarades furent grièvement blessés. Parmi les assaillants se trouvaient Bernard d'Angeville, Jacques Ducrest, de Cruseilles, etc. (Notes Serand).

La porte Perrière, limite de l'ancienne ville du côté du levant, existe encore avec une des tours qui la protégaient (1). C'est par là que pénétra, le 17 août 1690, une armée de 10.000 hommes, composée de Français et d'Irlandais, commandés par les marquis de Saint-Ruth et de Vins. C'est là que, soixante-dix ans auparavant, François de Sales vint recevoir son frère Jean-François, récemment sacré évêque de Chalcédoine.

V. — **Faubourgs des Annonciades et Perrière**

(Faubourg Perrière,
Faubourg de la Montagne en 1793)

Franchissons cette porte. Voici à droite l'impasse du Tripot et le faubourg soit côte Perrière ; à gauche, le passage Golliardi ; en face, le faubourg des Annonciades.

L'impasse du *Tripot*, qui longe les remparts, s'appelait ainsi parce que, les jours de marché, les habitants des bords du lac, venus avant l'ouverture des portes, y vendaient en cachette, au mépris des franchises, les denrées qu'ils auraient dû porter sur la place du marché.

Elle est très pittoresque la côte *Perrière*, avec ses escaliers extérieurs, ses galeries en bois, habitées par des ménages pauvres, garnies de petits enfants : cette rampe était jadis la route que suivaient les voitures allant à Sévrier, Faverges.

Au sommet de la côte, à gauche, se trouve la *Feuillette*, vaste édifice moderne, commencé en 1836, sous les auspices de Mgr Rey, pour loger la congrégation naissante des *Missionnaires de Saint-François de Sales*. Les restes de l'éloquent prélat reposent au milieu de leur chapelle. (2)

(1) En 1730, cette tour carrée (maison Cruz et Cᵉ) appartenait aux moines de Talloires.

(2) Cette chapelle fut bénite le 8 août 1837, et la Congrégation commença régulièrement le 24 octobre de l'année suivante. Elle comptait alors 6 membres, savoir : les PP. Mermier de Clarafond, Jacques Martin de la Côte-d'Arbroz, architecte, Philippe Gaiddon de Megève, J.-M. Cheminal, et Joseph Lavorel, de Cuvat. et Claude petit-Jean de Vacheresse.

Non loin de là, dans le cimetière de la maison, dorment également leur dernier sommeil le P. Mermier, de sainte mémoire, fondateur de la Congrégation, et le P. Tissot, d'Annecy, distingué poète, puissant orateur, mort supérieur en 1894. Outre les missions diocésaines, les Missionnaires de Saint-François de Sales dirigent les collèges d'Evian-les-Bains et de Mélan ; enfin, ils administrent à eux seuls les deux vastes *diocèses de Visagapatam* et de *Naghpour*, dans les Indes anglaises.

A l'extrémité du passage *Golliardi*, dont le nom doit rappeler le souvenir d'un Italien domicilié en cet endroit, un arc majestueux, bâti par-dessus le Thiou, unissait la première enceinte de la ville à la seconde. On le désignait sous le nom d'arc de *Boringe*. En voici la raison. La belle maison qui est entre le passage Golliardi et le pont de la Halle a remplacé un hôtel qui appartint aux de Genève-Boringe, puis aux Pelards, seigneurs d'Epagny et de Ternier en Menthon. Ceux-ci le louèrent aux successeurs de saint François de Sales qui y logèrent tous jusqu'à l'inondation de 1711. Acheté en 1794 par Scipion Ruphy, il est aujourd'hui la propriété de MM. de Certeaux et Frèrejean, ses héritiers.

Du passage Golliardi à la place au Bois, s'élève un ensemble de constructions dont les principales sont *l'hôtel du Port* et le café des *Quatre-Colonnes*. C'était, avant 1793, le couvent des religieuses *Annonciades*, qui vinrent de Saint Claude en Franche-Comté s'y établir au printemps de 1638. On peut voir dans l'atelier de M. Curtenaz, fabricant de bateaux, quelques vestiges des peintures de leur église. — La Révolution fit de ce monastère une prison.

MM. Collomb père et fils, concessionnaires de la mine de houille d'Entrevernes, y établirent en 1803, une fabrique de verres et de bouteilles, d'un beau vert olivâtre qui se débitaient non seulement dans la Savoie, mais encore dans l'Isère et jusqu'en Piémont. Sur l'emplacement

s'élèvent aujourd'hui le Café de l'Harmonie, l'Hôtel du Port, etc.

L'autre côté de la rue est occupé par la brasserie de M. F.-M. Ruscon (Filippi successeur). Etablie en 1803 dans la maison voisine appartenant à M. Frèrejean, la brasserie a été transportée dans un pré qui provenait des Annonciades, soit de M. Collomb, acquéreur de la Nation. Elle a eu pour propriétaires successifs MM. Nicolas Velland, Lugné, Ruscon (1887), et Filippi (1901). On y fabrique annuellement de 6 à 8.000 hectolitres d'une excellente bière blonde.

VI. — **Rue de la Providence**

Continuant à marcher dans la direction du levant, nous laissons à gauche la PLACE AU BOIS, créée vers 1818, la chapelle et la maison-mère des *Sœurs de Saint-Joseph*. Ces religieuses occupent les bâtiments du second monastère de la Visitation que l'on avait ouvert en 1638. Appelées par Mgr Rey à diriger l'éducation des jeunes filles d'Annecy (1833), les Sœurs de Saint-Joseph ont su, par leur dévouement et leurs succès, mériter la confiance des familles non seulement dans la ville épiscopale, mais dans les nombreuses localités où elles sont établies.

Entrons maintenant dans la ruelle de la PROVIDENCE (pour les Jacobins, la *voie de Brutus.*)

Vers le milieu de cette rue, une inscription clouée sur une porte attire vos regards. On y lit ces mots : *Chapelle de la Galerie*. Entrez dans ce caveau transformé en oratoire, vous y verrez une vieille porte ajourée d'un grillage, un pavé antique, un bénitier primitif, une peinture sur bois représentant saint François de Sales avec les sœurs Favre et Bréchard, agenouillés aux pieds de la Vierge pour lui demander la guérison de la Mère de Chantal. C'est en ce lieu que le 6 juin de l'an 1610, Jeanne-Françoise Fremyot, baronne de Chantal, vint inaugurer, avec les deux demoiselles nommées plus haut, l'Institut de la Visitation.

La Sainte ne demeura que deux ans dans cette maison, que leur avait louée M. de la Pesse. Mais plus tard, quand les Filles de la Visitation eurent fondé, dans le voisinage, leur *second Monastère*, elles s'empressèrent d'acheter le berceau de l'Ordre (1658).

Une galerie, jetée par-dessus la rue, permettait aux habitants de cette maison de descendre sans être vus, dans les jardins qui se trouvaient sur le bord du lac. De là son nom. Cette galerie et la porte qui était au-dessous, et que l'on fermait le soir, n'ont été abattues qu'en 1815.

En 1680, les malades, au nombre de 80, furent logés à la Galerie, et ils y demeurèrent jusqu'en 1707, soit jusqu'à l'achèvement de l'Hôpital que Mgr d'Arenthon d'Alex fit construire du côté du Lac. Cet hôpital dit de la *Providence*, avec sa chapelle dédiée au Bx Amédée de Savoie, fut, peu d'années après (1725) dévoré par le feu du ciel.

Sur ses ruines, le général Songeon (1) fit bâtir une maison qui a été agrandie récemment et que possède aujourd'hui M. Laeuffer ; elle abritait naguère *l'externat Saint-Bernard-de-Menthon*, et renferme actuellement le second *Pensionnat* des Sœurs de Saint-Joseph.

A la suite de la Galerie, on peut voir, cachée derrière un mur de clôture, une jolie habitation commencée au siècle dernier par le chanoine Desrippes, et augmentée de deux pavillons par le grand-père de M. Camille Dunant, le distingué président de la Société Florimontane.

VII. — **Les Marquisats**

A l'extrémité de la rue de la Providence, on trouve le clos et les magnifiques bâtiments des *Hospices civils et*

(1) J.-M. Songeon, né à Annecy en 1771, fit comme artilleur les campagnes de Saint-Domingue. Capitaine au 5e bataillon des Volontaires du Mont-Blanc en 1803, colonel en 1805, au 53e de ligne, chevalier de l'Empire, gouverneur de Salamanque, en Espagne, 1811, général de brigade en 1813, Songeon se distingua partout par sa bravoure. S'étant fait naturaliser Français, il mourut à Moulette (Seine-et-Oise), en 1834. Son fils, Jean-Marie, élu sénateur à la place de Victor-Hugo, est mort en 1889. Le général ayant un jour perdu sa maison au jeu, elle fut achetée par M. Audé, mais on voit encore ses armes sur la porte d'entrée.

militaires. Les Capucins étaient venus, sur la fin du XVIe siècle, y établir un couvent sous la direction du P. Bizel, plus connu sous le nom de Jean-de-Maurienne.

Ce vénérable religieux, qui mérita l'amitié de saint François de Sales, montra un dévouement admirable durant la peste de 1598 ; et ceux qui le remplacèrent, furent dignes de lui. Néanmoins, la Révolution les chassa et vendit le clos à l'avocat Philippe, qui le revendit à l'Administration des Hospices (1821).

Celle-ci installa dans les petites cellules des capucins les malades qui, depuis dix-huit ans, occupaient le Grand-Séminaire, et bâtit le corps de logis du milieu reconnaissable à ses fenêtres carrées et au gracieux pélican qui couronne la façade. De l'ancien couvent, on n'a gardé qu'une partie du cloître avec quelques cellules, une citerne et une fontaine cachées à l'intérieur.

Les autres corps de logis ont été bâtis en 1861-64 sous la direction du chanoine Vaullet, qui a rempli pendant un demi-siècle, avec un dévouement sans bornes, les fonctions d'aumônier et d'économe (1825-1875) (1). Les malades y trouvent de vastes salles contenant 125 lits, un air pur, un site enchanteur, de frais ombrages dans le parc, et, ce qui vaut mieux encore, les soins maternels des Sœurs de La Roche, dites parfois Sœurs Grises, de la couleur de leur habit, ou Sœurs de la Charité.

Les revenus de l'Hôpital étaient, en 1885, de 212.643 francs.

En gravissant le superbe escalier de granit, qui donne accès aux divers étages de la maison, on peut lire sur des tables de marbre le nom des généreux bienfaiteurs parmi lesquels nous signalerons le chanoine de Rolland et l'avocat F. Favre.

(1) Né à La Roche en 1802, Pierre Vaullet fut nommé aumônier de l'hôpital en 1825, chanoine honoraire de Nice (1851) puis d'Annecy, et mourut à l'hôpital le 19 juin 1876. Il est l'auteur de *Méditations à l'usage des religieuses*, 1864, d'un *Mois de Marie*, 1868, et de la *Centième Heure de la Lune*, 1869, résumé de 50 ans d'observations météorologiques.

A l'Hôpital se rattache le souvenir de l'abbé Joseph Lavorel, ancien plébain de Thônes, qui y est mort en 1832, du poète aveugle Collombat, qui mainte fois dans ses vers, rappelle les bons soins dont il y fut entouré et du docteur Callies, qui, depuis un demi-siècle, y prodigue aux malades ses soins non moins dévoués qu'intelligents.

Deux grandes maisons dominent les Hospices : l'une que signalent ses trois grandes ailes ou pavillons et ses petites fenêtres, est le *Grand-Séminaire*, dont Mgr d'Arenthon d'Alex bénit la première pierre le 4 mai 1684, et dont il confia la direction aux religieux Lazaristes ; l'autre est le château de *Trésun*, bâti par un neveu de saint François de Sales, l'évêque Charles-Auguste de Sales, qui y mourut en 1660. Ce nom (tres unum) rappelle la Sainte-Trinité, sous le vocable de laquelle fut placé l'oratoire du château.

Confisqué à la Révolution et utilisé d'abord comme caserne, le *Séminaire* fut, le 9 septembre 1797, cédé par le Directoire à l'Administration des Hospices qui y installa des industriels, puis le transforma en hôpital civil afin de remplacer l'hôpital du Sépulcre loué à M. Duport. Au rétablissement du diocèse il fut rendu à sa destination première, et les étudiants en théologie morale y firent leur entrée le 27 février 1823.

Cette maison, composée à l'origine de deux pavillons, a été prolongée au couchant par Mgr Biord ; Mgr Rendu fit élever la troisième aile et transformer les lucarnes en un troisième étage.

Parmi les personnages qui ont habité le Grand-Séminaire, on peut citer :

Le P. François Régis Clet, lazariste, professeur de théologie morale, 1773-88, mort depuis martyr en Chine (18 fév. 1820) ; les abbés Joguet, Revenaz, Vernaz et Morand, fusillés par les terroristes de la Révolution ; Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, émigré (1791-92) ; Nosseigneurs Rey et de Thiollaz ; S. M. Victor Amédée II, premier roi de Sardaigne et toute sa cour (août-septembre

1715) (1) ; enfin le célèbre J.-J. Rousseau, dont les instincts pervers ne purent se plier à la sévère discipline qui régnait en ce lieu (2).

Dans ses *Confessions*, Rousseau fait du supérieur de la Maison un portrait des plus grotesques ; en revanche il parle avec éloges d'un jeune diacre nommé Gathier, dont l'âme sensible, aimante, et les rares qualités lui fournirent le type de son *Vicaire savoyard* (3).

Grâce à M. l'abbé J.-P. Feige, la bibliothèque du Séminaire est la plus riche de la Savoie.

C'est au séminaire que l'*Académie Salésienne* tient ses séances. Fondée en 1878 et composée de 150 membres, en majorité de prêtres, cette société a publié 25 volumes grand in-8° où l'on trouve d'excellentes monographies.

Entre le lac et l'hôpital passe maintenant la route de Faverges, ouverte en 1822 (4), toute jalonnée dès lors de constructions nouvelles. Il n'y avait guère au siècle dernier, du couvent des Capucins aux rochers de la Puya, que trois habitations, savoir : la maison Pissard qui abrita quelque temps le général Badelaune et qui est maintenant la résidence de l'aumônier des Hospices ; la maison de plaisance (aujourd'hui villa Lachenal), bâtie par Henri de Savoie-Nemours, *marquis* de Saint-Sorlin, en souvenir duquel on a laissé à ce quartier le nom de *Marquisats*, et l'ancien hôpital *morbeux de la Callaz*, avec ses dépendances (aujourd'hui villa Constantin), que noble Jean Magnin avait construit en 1495, pour y loger les malades

(1) Une inscription gravée sur une plaque d'acier et placée sur le fronton de l'ancienne porte du Séminaire, en rappelle le souvenir.

(2) Il habitait le n° 48 du deuxième étage.

(3) Supérieurs du Grand Séminaire au XIXe siècle, MM. Neyre, Lamouille, Magnin, Replumaz, Dumont, Bonnaz, de Quincy et M. Rebord, supérieur actuel.

(4) Les rochers de la Puya, qui s'avançaient jusque dans le lac, avaient empêché d'établir la route sur les bords ; mais le roi Victor-Amédée III ordonna de les faire sauter. Ce travail, suspendu sous la Revolution et l'Empire, fut repris et achevé par le gouvernement de Charles Félix.

atteints de la peste. En revanche, on y trouvait de fraîches avenues, bordées de superbes tilleuls, d'où le nom de *pasquier du Tillier*, donné jadis à la partie orientale de ce mas. Les Annéciens aimaient, le dimanche, venir chercher de l'ombrage sous ces *tilleuls* et se désaltérer en buvant l'eau fraîche autant que pure de la *fontaine des amours*.

Avant de quitter ce joli paysage, que dominent la chapelle moderne et la villa de *Colmyre*, saluons en passant la lourde croix de pierre qui se dresse à l'entrée de la villa de M. Lachenal, et donnons un souvenir à l'infortuné M. de la Fléchère, tué non loin de là par les satellites de Burnod, dans la nuit du 23 août 1793.

VIII. — **La place de l'Hôtel-de-Ville**

Rentrons maintenant en ville par le quai de la *Tournette*, le long duquel les baigneurs viennent s'ébattre et stationnent les bateaux à vapeur, (1) et franchissons le canal sur le pont de l'*embarcadère* (2). Devant nous s'étend la vaste place de l'Hôtel-de-Ville ; à droite, le gracieux Jardin des Plantes nous attire sous son ombrage ; à gauche deux églises avec leurs clochers élancés, le Thiou avec ses eaux bleues, ses quais et son pittoresque *Palais de l'Ile*, frappent nos regards.

L'église la plus rapprochée du pont est celle du *premier monastère* de la Visitation. C'est là que vint s'établir la Mère de Chantal en quittant la Galerie (1612). Mais la chapelle primitive élevée par la sainte étant devenue trop étroite et menaçant de s'écrouler, la Mère de Blonay fit construire l'église actuelle (1643-48). Bien que le style en

(1) Annecy a possédé quatre bateaux à vapeur : le premier en date, la *Couronne de Savoie*, don de Napoléon III et lancé le 15 août 1861 ; l'*Allobroge*, petit bateau à hélice (1874) ; le *Mont-Blanc*, inauguré en 1887, enfin la *Ville d'Annecy*, que Mgr Philippe bénit en juin 1900.

(2) Ce pont, que nous proposons de baptiser ainsi à cause de sa proximité de l'embarcadère des bateaux à vapeur, est, si nous ne nous trompons, le plus récent de tous les ponts jetés sur le Thiou ; il date de 1817.

soit rococo, bien qu'elle ait été bâtie après la mort de saint François de Sales, cette église mérite notre vénération, car elle a gardé, pendant un siècle et demi, les glorieuses dépouilles du saint prélat et reçu le flot incessant des pèlerins qu'y attiraient les guérisons merveilleuses opérées à son tombeau. — Auprès de lui, ont été inhumés Jean-François de Sales, frère du saint, Charles-Auguste de Sales, son neveu, Ngrs de Rossillon et de Chaumont, les mères de Châtel, de Blonay et beaucoup d'autres saintes religieuses.

C'est dans cette église de la Visitation que, le 8 septembre 1726, Mgr de Rossillon de Bernex reçut l'abjuration de Louise-Eléonore de la Tour, baronne de *Warens*, qui eut l'honneur d'avoir pour marraine la princesse de Hesse, sœur de la reine de Sardaigne.

Dans le chœur qui était séparé de la nef par une superbe grille en fer forgé, on admirait le maître-autel avec son tabernacle d'argent, son magnifique rétable composé de dix colonnes torses dont six de l'ordre corinthien et quatre composites, ses vases dorés et les vingt lampes d'argent qui brûlaient jour et nuit dans le sanctuaire.

Dans la nef on comptait six chapelles, notamment celle de Sainte-Lucie, où l'on admirait la châsse renfermant les ossements de la Mère de Chantal.

Les offrandes des fidèles avaient fait de cette église la plus riche de la Savoie. On n'y voyait que marbres fins, ex-voto précieux, chandeliers, lampes, tabernacle et statues massives d'argent, vases d'or ou de vermeil. La Révolution a tout détruit.

La voûte elle-même, malgré ses magnifiques peintures, ne put échapper au vandalisme des protestants genevois Fazy et Poncet, qui transformèrent en fabrique d'indiennes ce monastère acheté par eux de la nation. Au centre de la voûte, on admirait un saint François de Sales plein de vie et d'éclat, porté sur un nuage et s'élevant dans l'empyrée où se développaient les cercles immenses des Esprits Bienheureux. Aucun maçon de la ville ne consentant à

l'abattre, on noya dans le vin la conscience d'un pauvre homme qui s'en alla d'un pas chancelant perpétrer cette œuvre sacrilège. La chose faite, le malheureux s'enfuit éperdu, mais il eut dès ce moment la main saisie d'un tremblement affreux et vengeur, que ni le repos, ni les soins, ni les années n'apaisèrent. (Burdet, *Palais de l'Ile*, p. 54).

Plus tard, l'église abrita des cabarets, des échoppes de toute sorte, le chœur devint un dépôt de charbon. Mais tout récemment (1889-98) des mains pieuses l'ont rachetée de M. Blonme, et restaurée à grands frais. (1)

Dans les bâtiments du monastère, on trouve maintenant la cure de Saint-Maurice, deux cafés, un hôtel et divers magasins.

Le *Pré Lombard*. — Autrefois, — avant 1840, — un canal longeait l'église Saint-Dominique au levant et reliait le Thiou au canal du Vassé, isolant ainsi le terrain sur lequel s'élève l'Hôtel de ville et les arbres du Jardin des Plantes. Cette île gracieuse, appelée *Pré Lombard* en souvenir des banquiers lombards Asinari, les plus anciens propriétaires connus, avait été donnée par Charles-Amédée, duc de Nemours, aux religieuses de la Visitation. Celles-ci, désirant pouvoir s'y promener, l'entourèrent de murailles, et jetèrent par dessus le canal (1648) une galerie fermée *(pont de Nazareth)*, qui leur permettait de s'y rendre sans être vues du public.

Au mois d'août 1690, elles s'y réfugièrent avec les religieuses Annonciades et plus de deux cents dames ou demoiselles de la ville, cherchant dans ce lieu, déclaré inviolable, un abri contre les insultes de la soldatesque (17-26 août).

Dans cette presqu'île marécageuse, on a créé, dès 1857, le *Jardin public*, si gracieux, si frais avec ses squares

(1) L'initiateur de cette restauration, c'est le pieux abbé de Quincy, mort supérieur du Grand-Seminaire.

fleuris et ses allées sinueuses, le monument Carnot (1) qui en décore (?) l'entrée (1897) ; la belle statue en bronze du chimiste Berthollet (2), par Marochetti, qui s'élève à la pointe orientale, en face de l'îlot des Cygnes ; à côté le *Gnomon* ou montre solaire, due au frère capucin Arsène (1876) ; enfin l'Hôtel de Ville et les écoles primaires.

L'*Hôtel de Ville* (1848), quoique lourd de forme et de style, ne manque pas d'une certaine majesté. Au rez-de-chaussée, il renferme le commissariat de police, la justice de paix, et, sous les portiques de sa cour intérieure, quelques monuments, pilotis lacustres ou inscriptions antiques de la région ;

Au 1er étage, les bureaux de la mairie et le tribunal ;

Au 2e, la bibliothèque publique (20.000 volumes), la bibliothèque de la *Société Florimontane* (3), et un superbe *Musée* contenant de nombreux tableaux, des collections préhistoriques, des spécimens de statues grecques ou romaines avec de riches collections d'animaux, de minéraux, de crânes savoyards et burgondes, etc., etc.

La Bibliothèque de la ville, formée en 1747 par les livres que lui légua le chanoine Nicolas Dumax, s'enrichit des livres du juge-mage Simond, du chanoine Favre, du comte de Greyfié, etc. Elle a voyagé de la porte Sainte-Claire à

(1) Ce buste, assez peu ressemblant, est porté par une stèle de 3 mètres de haut ; contre la stèle, la Savoie est représentée sous la forme d'une femme en deuil assise, un voile sur la tête, tenant de la main droite les armes de Savoie, de la gauche, un drapeau.

(2) Claude-Louis Berthollet, célèbre chimiste, né à Talloires en 1748 et mort à Arcueil (Seine) le 6 novembre 1822, découvrit l'alcali volatil, fit partie de l'expédition d'Egypte, et fut nommé pair de France en 1814. Sa statue, élevée en 1844 sur la promenade du Pâquier, fut transportée dans le Jardin quelques années plus tard.

(3) Fondée en 1851, la Société Florimontane a publié chaque année un volume de Mémoires où l'on trouve, avec une mine inépuisable de renseignements historiques, des travaux de MM. Jules Philippe, Replat, Revon, Ducis, Lecoy de la Marche, Despine Alphonse, etc. Sa bibliothèque renferme les mémoires de toutes les Sociétés savantes de la Savoie et des régions environnantes.

Quant au Musée, inauguré par le dévouement patriotique de M. Eloi Serand, il a eu pour directeurs successifs des savants tels que MM. Gabriel de Mortillet, Louis Revon (1884) et Marc Le Roux.

l'ancien évêché, puis au nouvel évêché (1793), de là au 3e étage de l'ancien hôtel de ville, enfin on la plaça dans l'hôtel de ville actuel.

IX. — **Rue Saint-Maurice**

(Rue Saint-Dominique, Rue des Jacobins)

En face de l'Hôtel de Ville s'ouvre la grande artère à lignes brisées et parallèle au Thiou, qui traverse la deuxième enceinte d'Annecy du levant au couchant. On a donné récemment le nom de rue *Saint-Maurice* (autrefois jardin des Dominicains) à son tronçon oriental, dont la gauche est formée par les bâtiments de l'ancienne grande Visitation. Sur la droite, on aperçoit une belle rotonde (1884), sous laquelle les paysans de la région viennent, chaque mardi, vendre leurs céréales, et l'église paroissiale de Saint-Maurice, autrefois Saint-Dominique, dominée par son haut clocher.

Vue de l'extérieur, cette église présente un aspect misérable avec sa façade encastrée dans une maison particulière, et sa porte ogivale en molasse effritée. Mais si vous pénétrez dans l'intérieur, vous verrez que la nef principale et le chœur un peu surbaissés, ont une ampleur, une élégance peu communes. Ce temple, construit aux frais du cardinal de Brogny pour des religieux *Dominicains*, fut sacré le 14 septembre de l'an 1445 en présence de Louis, duc de Savoie et de toute sa cour, sous le vocable de St-Nicolas (1). Saint François de Sales y reçut la première communion et la confirmation, y prêcha plusieurs carêmes ; Charles-Auguste, son neveu, y reçut la consécration épiscopale, et leur famille y avait son tombeau du côté de l'Epître. Cette église possédait aussi la dépouille du bien-

(1) Nre Jacques de Menthon, seigneur de Dingy, qui possédait sur l'emplacement choisi une maison provenant des Lombards Asinari, en fit donation pleine et entière.

heureux Guillaume d'Orlyé, religieux de St-Dominique (1), celles de Janus de Savoie, comte de Genevois († 1491), de la princesse Hélène de Luxembourg, sa femme, de Louise de Savoie, marquise de Beaugé, leur fille, et de leur gendre, François II de Luxembourg-Martigues, inhumés dans la chapelle qu'Hélène avait fait construire sous le vocable de sainte Marthe (aujourd'hui chapelle du Rosaire) ; enfin celles d'autres nombreux personnages appartenant à la noblesse des environs.

Aujourd'hui, on voit encore dans l'avant-chœur, les armes du cardinal de Brogny « d'azur à une croix double de gueules » (2) ; sur les voûtes, celles de noble Jean Magnin, qui les fit construire ; dans les nefs latérales, celles des nobles de Ternier, Menthon, Richard-Montpon, Lambert et Luxembourg-Martigues, avec les insignes de plusieurs corporations (tailleurs, cordonniers, corroyeurs).

Parmi les autres choses dignes d'attention, nous citerons un beau maître-autel en bois exécuté vers 1850 par les frères Gilardi, la grande chaire, qui provient de la collégiale Notre-Dame, et quelques tableaux, savoir : une descente de croix signée Porbus (3), classée comme meuble historique, l'adoration des Mages, une épisode miraculeuse de la vie du B. Hyacinthe de Pologne et le portrait du cardinal de Brogny ; ce dernier se trouve dans la sacristie.

Enfin, le clocher renferme de belles cloches dont la plus grande donnant le ré, porte la date de 1561 ; elle provient de l'ancienne collégiale de Notre-Dame.

(1) Né à Viuz-la-Chiésaz de Nᵉ Jacques d'Orlyé, coseigneur de Viuz-la-Chiésaz, et de Jeanne Bonivard (Luc de Lucinge), Jacques d'Orlyé devint en 1445 religieux de Saint-Dominique d'Annecy sous le nom de frère Guillaume. Après avoir édifié la ville pendant quelques années, il se retira dans la grotte du Cengle, près d'Allèves, où il mourut le 19 février 1458. On rapporta sa dépouille dans l'église de son couvent, et l'on plaça plus tard au-dessus du tombeau, avec le portrait du Bienheureux que l'on y voit encore, son cilice, que des voleurs sacrilèges ont dérobé récemment (1897).

(2) Jean Fraczon, né au Petit-Brogny, hameau d'Annecy-le-Vieux. Voir plus loin la biographie de cet illustre personnage.

(3) Porbus François, dit l'*Ancien*, de Bruges († 1500), était un peintre de portraits et d'histoire.

C'est dans l'église Saint-Dominique que reçurent l'onction épiscopale Ngrs de Granier et Charles-Auguste de Sales ; c'est là qu'on prêchait le Carême pour toute la ville. Les chanoines de Genève, en quête d'une cathédrale, essayèrent de s'y introduire ; ils y firent même leurs offices pendant quinze mois (1689-1690).

Après avoir servi pendant la Révolution de lieu de réunion pour les assemblées municipales et d'entrepôt de tous genres, l'église des Dominicains, rendue au culte, fut érigée en église paroissiale sous le vocable de Saint-Maurice (24 août 1803) en remplacement de l'antique église de ce nom qui avait été détruite. Mais elle ne garda qu'une moitié de la ville, la septentrionale, l'autre étant attribuée à la paroisse nouvelle de Saint-Pierre (1). Tout récemment, des artistes italiens ont décoré l'ancienne église des Dominicains de peintures qui ne sont pas sans mérite.

Le couvent devint une caserne, puis un *haras* (1810-1881) ; c'est aujourd'hui la caserne Decoux (2). On retrouve encore en grande partie, le cloître et les cellules des religieux.

Nous ne quitterons pas l'église Saint-Maurice sans exprimer le vœu que le Conseil municipal en fasse au plus tôt restaurer la façade : cette dépense est plus urgente assurément que ne l'était la création d'un Lycée de filles.

Sur la place de l'église Saint-Maurice s'ouvrent, à gauche, la petite rue Saint-François de Sales, aboutissant à l'entrée de l'ancienne église de la Visitation, soit à la place *Saint-François de Sales*, que les Jacobins avaient

(1) En 1825, Mgr de Thiollaz, faisant une nouvelle circonscription des paroisses, donna la partie septentrionale à la paroisse de Notre-Dame, qui remplaçait celle de Saint-Pierre, et la partie méridionale à Saint-Maurice. Cette dernière comprend donc la première et la deuxième enceinte d'Annecy, moins le passage de la Cathédrale et le côté ouest de la rue Filaterie.

(2) Pierre Decoux, d'Annecy, se distingua sur les champs de bataille d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland ; à Wagram, il fit 600 prisonniers et reçut en récompense le titre de baron de l'Empire, avec le grade de général de brigade. Il mourut en février 1814, des blessures qu'il avait reçues au combat de Brienne.

nommée le *port au Bois*, parce que là se tenaient le marché du bois, ainsi que la halle au blé ;

A droite, la rue ondulée dite du *Collège :* c'est en effet là que le célèbre Eustache Chappuis (1) d'Annecy († 1556), ambassadeur de Charles-Quint et chanoine de la cathédrale de Genève, fit bâtir à ses frais un collège, auquel la ville reconnaissante donna le nom de collège *chappuisien.* Sous l'habile direction des religieux Barnabites que saint François de Sales y appela l'an 1614, cette maison compta jusqu'à 1.000 élèves et plus, en y comprenant ceux des écoles primaires. On lit encore sur la porte d'entrée la date de 1549. Parmi les élèves illustres qui en sont sortis, nous citerons Mgr de Granier, Saint François de Sales qui y séjourna cinq années, le chimiste Berthollet, l'ingénieur Sommeiller. La Révolution, non contente de dévorer une grande partie des revenus, fit du collège une caserne et le siège du club des *Jacobins.* On y rouvrit cependant un collège en 1808, et dix ans plus tard, un petit-séminaire, qui vécut jusqu'à l'annexion. — Depuis la construction du Lycée Berthollet (1888), les bâtiments du collège forment une dépendance de la caserne Decoux, et le nom d'*Eustache Chappuis* donné au quai qui sépare le jardin du collège du canal de Vassé, rappelle seul le souvenir de cet insigne bienfaiteur de notre ville.

X. — **Rue Grenette**

(Rue des Jacobins)

Le tronçon d'artère, qui court entre les rues du Collège et Filaterie, s'appelle rue *Grenette* (autrefois rue de la

(1) Eustache Chappuis, fils de Nᵉ Louis Chappuis, d'Annecy, docteur en droit de Turin, chanoine de Genève et official, joignait à une grande éloquence une rare habileté. Aussi devint-il secrétaire du connétable de Bourbon, puis ambassadeur de Charles-Quint auprès du roi d'Angleterre. Outre le collège d'Annecy, Chappuis en avait fondé un à Louvain, en Belgique, où l'on devait admettre gratuitement des jeunes gens pauvres d'Annecy ou de la Savoie. Ce généreux bienfaiteur mourut à Louvain, le 21 janvier 1556.

Halle ou rue Mercière à cause du voisinage de la halle aux grains, rue de Saint-Dominique, puis rue des Jacobins).

Si nous ne nous trompons point, c'est dans cette rue qu'habitait en 1561 Jean de St-Hilaire, libraire, et les nobles Dupuis, marchands drapiers. C'est près de là, sur la place du Marché, *in vico mercatorio*, qu'Edmond Caillot imprimait au XVIIe siècle (1644).

Naguère fort étroite et bordée au nord par des arcades aussi sombres que basses, cette rue est maintenant une des plus larges de la ville et montre depuis quelques années d'assez beaux magasins.

Lors de la démolition (1891), on a mis à découvert un porche carré long, formé de deux arcs en plein cintre portés sur des colonnes rondes d'un mètre de haut. M. Ducis a cru y voir un porche du XIe siècle, qui aurait été celui du sanctuaire primitif de Notre-Dame-de-Liesse ; mais ce n'est là, nous semble-t-il, qu'une simple conjecture. Disons toutefois qu'à l'intersection de cette rue avec la place Saint-Maurice (aujourd'hui librairie Verboux), se trouvait une auberge à l'enseigne de Notre-Dame, avec la date 1729, gravée sur la porte d'entrée.

XI. — **Rue de l'Evêché**

A partir de la rue Filaterie, que nous laissons à droite et dont nous reparlerons, la grande artère se nomme RUE DE L'ÉVÊCHÉ. Autrefois, c'était la rue des *Fours* (1462), à cause des fours banaux qu'on y avait construit ; rue *Echaquet* ou de la *Monnaie*, de la *Juiverie*, des *Cordeliers* ou de *St-François*, rue *Rousseau* à l'époque de la Révolution, rue *St-Pierre*, enfin rue de l'*Evêché*, depuis que Mgr de Thiollaz y est venu fixer sa demeure. — Nous verrons plus loin la source de toutes ces appellations successives.

Sur la droite, on trouve :

1° En face du Pont Morens, une maison du XVe siècle avec fenêtres à meneaux et accolade (n° 44) ;

2° La maison *Despine* (aujourd'hui Monnet), n° 6, séparée de la cathédrale par le passage de ce nom. — Lorsqu'en 1825, Mgr de Thiollaz fit une nouvelle circonscription des paroisses, la maison Despine est la seule qui n'ait pas changé de juridiction.

3° La *Cathédrale*, que précède un large perron et sur le frontispice de laquelle on lit cette inscription : *Salutiferæ Cruci ac Divo Francisco Lambertorum propago dicavit, 1535*. Bâtie en effet avec les deniers de Pierre Lambert, chanoine de Genève, évêque de Caserte, pour des religieux Cordeliers, et sacrée le 12 octobre 1539, sous le vocable de *Sainte-Croix* et de *Saint-François d'Assise*, cette église servit simultanément aux chanoines de Genève, qui vinrent se réfugier ici à cette époque et qui, devenus seuls possesseurs de l'immeuble, en 1771, le placèrent sous le vocable de *Saint-Pierre ès liens*.

Bien que la façade avec ses pilastres, son entablement et sa grande rosace accuse la Renaissance, le style de cette église est de la dernière période ogivale. Vue de l'intérieur, elle est fort élégante dans son ensemble. On y remarque les armes souvent répétées du fondateur « d'argent au pal d'azur chargé d'une croix d'or rayonnante du même », de beaux vitraux un peu trop opaques et des tableaux de mérite, savoir entre autres : l'*Adoration des Mages*, par Fabrici, une *Descente de Croix*, de Caravaggio et surtout la *Délivrance de Saint Pierre*, par Mazzola di Valduggia, don du chevalier Amédée Ruphy de Thonon qui l'avait reçue (1781) du chanoine Dichat, alors préfet de la Sainte-Maison.

A signaler également l'autel du Saint-Sacrement, érigé en souvenir de Mgr Magnin, dont la dépouille repose au-dessous, l'autel de la Vierge-Immaculée exécuté aux frais du chanoine Sallavuard (1) (1857), celui du Sacré-Cœur,

(1) Barnabé Sallavuard, d'Abondance (1805-1861), rédigea avec succès, pendant dix ans, le journal le *Bon Sens*, d'Annecy. On lui doit également une notice sur le B. Jaccard et une *Relation de l'incendie de Sallanches*.

la chaire avec son panneau remarquable, représentant saint François de Sales prêchant à Chambéry, devant le Sénat, enfin au clocher le bourdon, coulé en 1829 et qui donne le si bémol.

Saint François de Sales reçut tous les ordres sacrés dans cette église, y officia soit comme prévôt soit comme évêque pendant plus de vingt-quatre ans, y prêcha plusieurs Carêmes, et, dans son confessionnal, placé derrière la porte d'entrée, du côté de l'Evangile, il consola bien des âmes, convertit bien des pécheurs.

Dans ce même sanctuaire, le duc Charles-Emmanuel II et Françoise de Valois reçurent la bénédiction nuptiale des mains de Mgr d'Arenthon d'Alex, le 3 avril 1663; J.-J. Rousseau y chanta avec les enfants de chœur, et l'empereur Napoléon III y vint prier avec l'impératrice Eugénie.

Temple de la Raison sous la Terreur, église paroissiale de 1803 à 1825, l'église Saint-Pierre est redevenue la cathédrale du diocèse. C'est dans son enceinte que Mgr Magnin reçut la consécration épiscopale des mains de Mgr Billiet, assisté de quatre évêques et de 300 prêtres (11 juin 1861).

Sous les dalles du temple, reposent les cendres de Ngrs de Granier, d'Arenthon d'Alex, Biord, de Thiollaz, Rendu, Magnin, de Mme de Charmoisy, du R. P. Jésuite Mac-Carthy, célèbre par son éloquence († 1833), ainsi que d'un grand nombre de chanoines (1).

Au couchant de la cathédrale, s'élevait jadis un couvent, bâti dans les dernières années du XVe siècle par Pierre de Lambert, évêque de Caserte, pour des religieux Célestins, qu'il remplaça bientôt par des Cordeliers. Mais ceux-ci ayant été supprimés en Savoie par le Pape Clément XIV (24 août 1771), Mgr Biord rasa leur monastère pour bâtir un évêché sur son emplacement. De l'ancien couvent, il reste une partie du cloître avec la sacristie, laquelle sert aux chanoines (2).

(1) On peut voir les pierres tombales de quelques-uns de ces personnages derrière le chœur de la Cathédrale, où elles ont été portées en 1866.

(2) M. Poncet, *La Cathédrale d'Annecy et ses Tombeaux*. Architecte,

4° L'*Evêché*, bel édifice, commencé en 1784 par Mgr Biord, avec l'aide du roi qui lui donna cent mille livres à condition d'y avoir un appartement. Mgr Paget en avait pris possession depuis quelques mois, lorsqu'il dut fuir devant l'invasion française de 1792. On y installa le tribunal de première instance, et même un instant Panisset, l'évêque intrus, auxquels succédèrent le sous-préfet et le curé de Saint-Pierre. La ville, qui se l'était fait *indûment* adjuger par Napoléon Ier (1) céda l'évêché à Mgr de Thiollaz, lorsque le vaillant prélat restaura le diocèse. Après lui, ont habité ce palais Ngrs Pierre-Joseph Rey († 1842), apôtre au cœur chaud, à la parole entraînante ; Louis Rendu († 1859), littérateur et géologue ; Claude Magnin, de douce et sympathique mémoire († 1879) ; enfin, Mgr Louis-Romain-Ernest Isoard, écrivain distingué, décédé le 3 août 1901, dans sa 82e année.

Parmi les hôtes de passage on peut citer : Charles-Félix et la reine Marie-Christine (1824-1826), Charles-Albert avec son fils aîné (juin 1834), l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie (1860), Mgr de Sibour avec Mgr de Tripoli, son neveu (1855), etc.

Dans la cour intérieure et sur l'emplacement de l'appartement actuel du concierge de l'évêché, s'élevait jadis une maison qui dépendait de la maison de Boëge, dont nous parlerons ci-après, et dans laquelle Mme de Warens vint loger après sa conversion. Elle y reçut le 21 mars 1728, le fameux J.-J. Rousseau, alors jeune et sans ressource, et le nourrit plus tard à sa table pendant plusieurs années, soit ici, soit aux Charmettes. Mais le cynique Genevois ne sut payer sa dette de reconnaissance qu'en prêtant à sa bienfaitrice des mœurs infâmes.

Pour honorer ce peu honorable personnage, la munici-

musicien, écrivain, orateur même, ce chanoine était un véritable artiste.

(1) Par décret daté de Boulogne (31 août 1805), Napoléon donne au préfet du Mont-Blanc l'autorisation d'abandonner le nouvel évêché à la ville, pour y placer la bibliothèque publique et y établir une école de mécanique.

palité d'Annecy, en 1793, fit planter un arbre de la liberté devant la maison et voulut que la rue, à partir de la maison Despine, s'appelât *rue Rousseau* (1).

5° Une maison précédée d'une cour et d'un perron. On la nommait jadis la maison de la *Monnaie*. C'est en effet là que les comtes de Genevois déposaient la monnaie frappée dans leur atelier du Palais de l'Ile, par des maîtres *juifs* ou lombards. Des maîtres *de Arbicis*, cette maison passa par alliance aux nobles *Echaquet*, d'Annecy ; de ceux-ci à Jean de Conflens, dont la fille Pernette épousa, vers 1550, N^e^ Amed de Boëge, tige des Boëge-Conflens.

La maison de Boëge est arrosée au nord par le canal de Notre-Dame que l'on traversait sur une simple planche, lorsqu'on voulait se rendre dans le pâquier de la rive droite. Le 28 avril 1623, il y avait dîner chez M. Antoine de Boëge. A la fin du repas, vers une heure, sa petite fille Angélique-F^se^ de la Pesse, essaie de traverser le canal et tombe dans la rivière, qui était alors très grosse. Aux cris poussés par le frère de la noyée, les convives accourent et cherchent l'enfant, pendant que la mère invoque hautement saint François de Sales, mort quatre mois auparavant. Au bout de vingt minutes, on l'aperçoit en aval, dans un creux de vingt pieds profond ; mais aucune des personnes présentes n'ose plonger. Ce que voyant, le précepteur de la famille court en ville et revient avec un fournier nommé d'Aurillac qui plonge deux fois et finit par ramener l'enfant, dont le corps était tout enflé, la figure livide, et qui rejetait par la bouche du sang mêlé d'écume. On transporta le cadavre dans une chambre, où le médecin Grandis vint constater la mort. Cependant la mère continuait d'invoquer saint François de Sales à haute voix. Tout-à-coup, vers les 4 heures, l'enfant ouvrit les yeux et joignit les mains, désenfla subitement et se trouva

(1) Voir Joseph Serand, *L'habitation de Madame de Warens à Annecy*, 1900.

parfaitement guérie. La ressuscitée devint plus tard religieuse de la Visitation.

Parmi les locataires de cette maison, signalons le pieux évêque Deschamps de Chaumont, qui y mourut d'une façon tragique, le 2 août 1763, et probablement N^grs Biord et Paget. L'antique portail de la maison de Boëge, qui faisait saillie sur la rue, a été enlevé, il y a un demi-siècle, et transporté par le propriétaire d'alors, M. Sauthier-Thyrion, dans sa villa de Veyrier.

Au point où nous sommes, la rue, qui débouche maintenant dans celle de la République, se terminait par une impasse ou *cul de sac* ; elle était fermée en effet par une maison démolie vers 1830, la maison Amblet, dans laquelle les corps de saint François de Sales et de sainte Jeanne-Françoise de Chantal demeurèrent cachés pendant la Révolution.

Rebroussons donc chemin et remarquons sur notre droite :

La maison de M. l'architecte Dénarié (n° 21), sur la porte de laquelle on voit l'écusson, malheureusement gratté, des nobles de Pingon (1), dont l'un, Emmanuel-Philibert, historiographe bien connu, fut président du Genevois (1559) ;

La maison Lacombe, anciennement Roux (n° 17), qui est à cheval sur le *passage de l'Evêché*. Au midi de cet immeuble, sur le Thiou, se trouvait le moulin à blé des religieuses de Sainte-Catherine, que Pierre Roux, canonnier d'Annecy, transforma, vers 1760, en moulin à tabac.

En 1590, les frères L. et P. Moenne, de Menthon, avaient établi, près de cet endroit, un battoir à poudre ; mais lors de la peste de 1629, Louis transporta son industrie à Arbin, près de Montmélian ;

(1) Ont possédé cette maison les nobles Suchet (1333), les Pingon, les Milleret, les Prosper Dunand, père de Camille Dunand, président de la *Florimontane*, lequel y est né en 1819. Là sont morts : le docteur Coche, le chanoine J. Lamouille, etc.

La maison *Lambert* (n° 15), reconnaissable à sa façade en pierres de taille noirâtres, à ses croisées à meneaux. Saint François de Sales l'occupa dès son élévation à l'épiscopat jusqu'en 1610. C'est là que le pieux évêque écrivit son admirable *Introduction à la Vie dévote*, qu'il reçut Mme de Chantal en 1607, l'évêque Camus, le président Favre, qu'il termina maint procès, etc. Elle est occupée depuis 1890 par les Sœurs garde-malades de la Congrégation de Saint-Joseph.

C'est par là près que demeurait au XVIe siècle un maître chaussetier, Nicolas Vindret, lequel fut accusé d'avoir, le jour de Pâques, 7 avril 1547, affiché dans Annecy des placards injurieux contre François Ier, mort huit jours auparavant, et se vit, pour ce fait, condamné à mort par contumace.

La maison de la *Maîtrise* (n° 13), acquise en 1647 du sénateur Balain, par le Chapitre de la Cathédrale, qui y logea les enfants de chœur.

J.-J. Rousseau y reçut, pendant six mois, des leçons d'un certain Nicolas Le Maître, de Paris, maître de musique de la cathédrale, et Panisset y installa les cinq ou six lévites qui formaient son pseudo-séminaire.

Transformée, pendant la Révolution, en caserne de gendarmerie, elle a été restituée au Chapitre, dont elle abrite quelques membres.

Là sont morts en ce siècle MM. Challamel, prévôt, Ruffin, id., auteur de la *Vie de Mgr Rey*, F. Poncet, archidiacre, à la fois architecte et musicien, Jean Mercier (1), etc.

La maison du notaire *Tissot* (n° 11), procédée des nobles de Rolland et, plus anciennement, des nobles Constantin.

(1) Jean Mercier, de Saint-Paul, en Chablais, étant curé de Saint-Maurice d'Annecy, a publié en 1879, la Vie de l'un de ses prédécesseurs, soit de M. Bouvet, dit l'*Oncle Jacques*, et plus tard (1878) les *Souvenirs d'Annecy*, ouvrage qui, malgré ses répétitions et des erreurs assez nombreuses, est bien le travail le plus complet, le meilleur que l'on ait sur la capitale du Genevois.

Au-delà du pont Morens, la maison n° 5, possédée jadis par N^e^ Jean de Sales (auj. maison Baratta). A la Révolution, ce n° était habité par un pauvre centenaire nommé *Grippe-Mouche*. Un matin, toutes les autorités, en grand costume, arrivent chez lui, le félicitent de ce qu'il a vécu si longtemps et lui déclarent qu'ils entendent honorer sa vieillesse. On lui apporte un déjeûner, puis, on le décrasse, on l'habille à neuf, et, placé sur un fauteuil, on le porte en triomphe à travers les rues ; enfin, on se rend à la maison commune, où un grand festin était préparé. Là, on le gorge tant de discours, de mets et de rasades, que le pauvre homme en mourut d'indigestion.

Enfin, la maison de M. Charles Burdet (n° 3), imprimeur-éditeur, que la famille Burdet avait acquise, en 1757, des nobles Pelard, seigneurs d'Epagny, et que détient maintenant, à titre de bail, M. Abry, son successeur. C'est dans une dépendance de cette maison, que s'impriment la *Revue Savoisienne*, le Livret-Guide *Annecy et ses environs* du Syndicat d'initiative, etc.

XII. — **Rue Filaterie**

(Rue des Marchands en 1575)

En face de l'imprimerie de M. Abry, commence une autre grande artère qui, perpendiculaire aux précédentes, se dirige vers le nord. Au XIIIe siècle, elle se terminait au canal de Notre-Dame. Dans cet espace, entre ce canal et le Thiou, s'établirent quantité de métiers divers (cloutiers, couteliers (1), serruriers, etc.) : c'était la rue des *Fabriques*. Mais, après le terrible incendie du 5 février 1412, qui

(1) La vieille réputation des couteliers d'Annecy est attestée par divers documents. C'est ainsi qu'en 1386, Bonne de Bourbon, comtesse douairière de Savoie, commande à l'un de ces coutelhers, Jean du Semnoz, six candélabres et quatre croix en fer pour son château de Ripaille ; et dans l'inventaire des hoirs de N^e^ Robert de Montvuagnard, dressé l'an 1439, on trouve des couteaux d'Annecy garnis d'argent et portant la marque du dit Robert. (Bruchet, *Revue Sav.*, 1900).

consuma la ville entière, on remplaça ces métiers par des fabriques de drap et des *filatures* de laine, et la rue prit le nom de FILATERIE, qu'elle a toujours gardé depuis, si l'on excepte l'époque de la tourmente révolutionnaire, pendant laquelle on lui imposa le nom du monstre *Marat*.

Aujourd'hui, fabriques et filatures ont disparu, pour faire place à des magasins divers (drapiers, orfèvres, bouchers, libraire), et sous les vieilles arcades qui continuent de border la rue au couchant, on trouve une exposition permanente des fruits de chaque saison.

Les protestants de Genève, au XVIe siècle, tentèrent plus d'une fois de semer leurs erreurs dans la ville d'Annecy, mais l'évêque Ange Justiniani, qui vint y établir en 1569 le siège de l'évêché, les poursuivit avec un saint zèle. Un jour, qu'ils tenaient une assemblée secrète dans une maison du bas de la rue Filaterie, le prélat accourt en personne et chasse lui-même les prédicants.

A cette époque, on comptait parmi les habitants de cette rue les familles nobles Daussens ou d'Ossens, de Minjod, Garbillion et Richard.

Soixante ans plus tard, le 20 août 1630, un jour de marché, cette même rue fut le théâtre d'une série de meurtres commis par le sergent-major de Minville, à qui les Français, alors maîtres de la Savoie, avaient confié la police de la ville. Ce jour-là, vers deux heures de l'après-midi, le valet du sieur de Minville marchandait un sac de blé sur le marché, lorsqu'un meunier en offrit deux sols de plus. Outré de ce procédé, le valet résolut d'arrêter le meunier, et dans ce but, il court fermer la porte de Bœuf dont il prend les clefs et fait lever le pont-levis. Le syndic Guillaume Méclard arrivant sur ces entrefaites lui enlève les clefs et le conduit à son maître qu'il rencontre dans la rue Filaterie, devant la maison du sieur de la Motte. Sans laisser au syndic le temps d'exposer sa plainte, Minville tire son épée, lui en porte deux coups dont il mourut le lendemain, tue raide le 1er valet de ville Claude Navillioz, blesse à la cuisse Mre Charles de Nemours, chanoine de

Notre-Dame, et au bras le fils du trésorier de ville, N. Govillie. Après quoi il se retire au château dont il fait braquer les canons et tire même quelques coups de mousquetade sur des bourgeois.

Au siècle dernier (11 février 1726), un incendie jeta la consternation dans ce quartier, en causant la mort d'une douzaine de personnes dont les registres paroissiaux ont conservé les noms, savoir : Marion Jacquet, 44 ans ; Jacques Duclos, 40 ans, Antoine Burdet, 38 ans, Claudine Basin, 36, Jean Bouvier, 15, Philibert Munier, Louis Levrier, M. Biollon, J.-J. Duclos, etc. L'incendie avait sans doute commencé par un feu de cheminée, car le 1er avril suivant, le conseil municipal ordonne à tout bourgeois, sous peine d'une amende de cinq livres, de faire nettoyer ses cheminées deux fois l'an.

La première maison de gauche, sous les arcades (n° 24), appartenait à la famille Dechosal. C'est là, au dire de quelques vieillards, que dans la nuit du 2 janvier 1802, Anne Dechosal aurait donné le jour à Mgr Félix-Philibert Dupanloup, le célèbre évêque d'Orléans dont le père, J.-F. Dupanloup, tailleur d'habits, mourut à l'hôpital de cette ville. Mais nous avouons ne plus croire à cette légende.

Un peu plus loin, habitaient en 1730 : les familles Delagrange, Garbillon et de Reveu. On voit encore en cet endroit (n° 14-18), de jolies fenêtres géminées, terminées en accolade.

Vers le milieu de la rue, s'ouvre, à droite, un passage couvert aboutissant à la rue du Collège. On l'appelait jadis l'*allée de Crans*, du nom de la famille noble qui avait son habitation au-dessus ; à gauche, le passage également couvert, conduisant derrière le chœur de la cathédrale : c'était jadis l'*allée Saint-François*, dans laquelle les nobles Paquelet de Moyron avaient un hôtel.

La dernière maison à gauche est bien connue dans toute la région : c'est la *pharmacie Calloud*, qui doit son renom à deux savants chimistes, Fabien († 1855) et Charles Calloud. Elle fut jadis la demeure des nobles Daussens.

Lorsqu'au XIIe siècle, on franchissait la porte des Fabriques, ou de la Filaterie, on traversait sur un pont-levis (1) le petit canal encore existant, mais couvert aujourd'hui, qui fermait la seconde enceinte, et l'on se trouvait en pleine campagne. Actuellement, on débouche sur la jolie place Notre-Dame et la rue de ce nom.

XIII. — **Place et Rue Notre-Dame**

C'est dans la seconde moitié du XIIIe siècle, que s'ébaucha ce quartier, et dans les premières années du XIVe, qu'on recula l'enceinte d'Annecy jusqu'au canal du Vassé, creusé pour lui servir de défense, c'est-à-dire jusqu'au pont de Bœuf, dont nous parlerons bientôt.

A cette époque, de généreux bienfaiteurs fondèrent sur la rive droite du petit canal un hospice-orphelinat, auprès duquel on érigea un oratoire en forme de chapelle ; et dans cette chapelle, on plaça une statue de la Vierge semblable à celle que l'on vénérait, depuis l'an 1131, dans le fameux sanctuaire de *Notre-Dame de Liesse*, en Picardie.

« Cum quoddam hospitale seu orphanotrophium esset de novo constructum in villa Anassiaci juxta domum Aymonis Cuceler ex una parte et domum Perroneti Abrant ex altera... essetque ibidem factum quoddam oratorium et quedam ymago posita ad honorem beate Marie... », dit un document de l'an 1316 (2).

(1) C'est sur ce pont de Notre-Dame que vivait l'imprimeur Edme Caillat, qui édita l'an 1663 un *Epithalame* à l'occasion du mariage de Charles-Emmanuel II, et, trois ans plus tard, la vie du B. Ponce, abbé de Sixt.

(2) Ce document, qu'on peut lire en entier dans les *Souvenirs d'Annecy*, page 618, prouve *clairement*, selon nous, que l'oratoire et par conséquent le culte de Notre-Dame de Liesse était *tout récent* à cette époque, car, dans le style de la chancellerie épiscopale, les mots de *novo* constructum indiquent une création nouvelle et non point une restauration.

D'autre part, il est impossible de constater, avant cette date, l'existence à Annecy d'une chapelle soit église de Notre-Dame.

Par leur testament du 12 décembre 1308, Nicolas Balestier et Béatrix de Pellionay, sa femme, demandèrent la création d'un orphelinat dans la maison qu'ils possédaient sous le château. Peut-être jugea-t-on que cet établissement serait, au point de vue de l'hygiène, mieux placé sur la droite du deuxième canal.

Les grâces extraordinaires obtenues en ce lieu attirèrent bientôt de nombreux pèlerins et de généreuses offrandes, que le curé d'Annecy partageait avec les moines de Talloires (document cité). L'affluence des fidèles augmentant toujours, le comte de Genève, Amédée III, transforma la chapelle primitive en une belle église ogivale à trois nefs (1360), dont le chœur occupait la place actuelle de Notre-Dame et dont l'achèvement se fit longtemps attendre, car elle ne fut consacrée, sous le vocable de saint Antoine, que le 16 septembre 1380.

Robert, fils d'Amédée, et antipape sous le nom de Clément VII, combla cette église de faveurs spirituelles, lui accorda un Jubilé tous les sept ans, pour la veille, le jour et le lendemain de la Nativité (bulles des 17 février 1388 et 5 avril 1394), et Benoît XIII, son successeur, l'érigea en une collégiale insigne de douze chanoines (31 août 1395). Enfin, on lui unit mainte cure du voisinage (Annecy-le-Vieux, Gevrier, Seynod, Loverchy, Sevrier, Veyrier, etc.)

Jusqu'à la Révolution, le Jubilé ou les Grands Pardons d'Annecy, attirait, tous les sept ans, une foule si considérable de pèlerins que le premier/nuisit considérablement au Jubilé de Rome, avec lequel il coïncida, et qu'en 1710 il y eut encore 25.000 communions.

En 1418, notre collégiale eut l'honneur insigne de voir ses Pardons présidés par le Vicaire du Christ en personne, assisté du cardinal de Brogny et de toute la cour pontificale. C'était le pape Martin V, qui, se rendant de Constance en Italie par le Mont-Cenis, s'arrêta dans notre ville du 5 au 9 septembre.

Elle fut témoin encore d'une cérémonie imposante, le 19 septembre 1472, jour où R^me^ Mamert Fichet, évêque d'Hébron, coadjuteur de Jean-Louis de Savoie, procéda dans son enceinte à une Ordination générale où l'on compta 24 tonsurés, 43 minorés, 44 sous-diacres, 21 diacres et 25 prêtres.

Ne devons-nous pas signaler en passant une cérémonie

d'un autre genre qui se renouvelait chaque année dans notre Collégiale ? Le jour des Saints-Innocents (28 décembre), les enfants de chœur de la maîtrise, habillés en chanoines, se rendaient au chœur en cérémonie, et ils y faisaient ou singeaient les fonctions capitulaires. Cet usage prêtant au ridicule, et proscrit pour ce motif, le 22 janvier 1435, par le concile de Bâle, ne disparut qu'en 1571 (1).

Au mois de juillet 1566, il y eut également une énorme affluence de gens qui venaient, soit pour assister à l'entrée de Jacques de Savoie, duc de Nemours, et de la princesse Anne d'Este, son épouse, soit pour vénérer la relique du *Saint-Suaire*, apportée pour la circonstance de Chambéry et solennellement exposée dans l'église Notre-Dame par les cardinaux de Guise et de Lorraine.

Parmi les personnes pieuses accourues à ces solennités, se trouvait Françoise de Sionnaz, femme de noble et puissant François de Sales. Bien que mariée depuis six ans, la jeune dame n'avait pas encore eu le bonheur d'être mère. Prosternée devant la précieuse relique, comme autrefois la mère de Samuel dans le temple, elle conjure le Seigneur de lui donner un enfant, et le consacre d'avance à sa divine Majesté (21 juillet). Sa prière fut exaucée. Peu de temps après, elle conçut, et le 21 du mois d'août de l'année suivante, elle mit au monde un fils qui devait être « le grand ornement de la maison de Sales, l'honneur de la Savoie (2). »

Devenu évêque de Genève, ce fils viendra plus tard, dans cette même église, prononcer l'Oraison funèbre de cette même Anne d'Este, qui y avait choisi sa sépulture (8 juin

(1) A propos du concile de Bâle, notons que plusieurs chanoines de la Collégiale y assistèrent, et que l'un d'eux, Rd Birel, y prononça même un discours en faveur de l'Immaculée Conception.

(2) L'inscription qu'on lit aujourd'hui dans l'église Notre-Dame, a été malheureusement modifiée il y a quelque trente ans. Auparavant, comme l'atteste M. Despine dans sa *Relation des Fêtes commémoratives de saint François de Sales*, on y lisait simplement : DANS CETTE ÉGLISE, LE 21 JUILLET 1566, SAINT FRANÇOIS DE SALES FUT CONSACRÉ A DIEU, DEVANT LE SAINT-SUAIRE, QUI Y AVAIT ÉTÉ APPORTÉ DE CHAMBÉRY.

1607). Une autre fois, le pieux prélat y officiait le jour de la Nativité. « Comme il était assis sur son trône, une colombe toute éclatante de blancheur, entrant du dehors par une fenêtre, vint se poser sur son épaule, de là sur sa poitrine, sans que personne n'osât la toucher ni la chasser, parce que tous croyaient y voir le Saint-Esprit, qui, sous la forme visible qu'il semble avoir adoptée pour symbole, se reposait sur l'Homme de Dieu et lui communiquait sa douceur » (8 septembre 1614).

Aux côtés d'Anne d'Este, reposaient dans cette église Amédée III de Genève, son fondateur, et plusieurs princes de la branche de Savoie-Nemours, savoir : Philippe († 1533) et sa femme, Charlotte d'Orléans (1) ; Jacques, leur fils, 1585, son épouse Anne de Lorraine et ses enfants ; Charles-Emmanuel, 1595, Marguerite et Henri, 1632 ; Louis, fils d'Henri, duc de Genevois-Nemours, 1641, avec ses deux frères, Charles-Amédée, tué dans un duel en 1652, et Henri II, dernier de la branche, 1659.

Non contents de profaner leur tombeau, dont la balustrade orne aujourd'hui la chapelle du Saint-Sacrement, dans la Cathédrale, les Jacobins abattirent le chœur de la Collégiale pour créer la place actuelle de *Notre-Dame*, qu'on dénomma *place de la Liberté* ; et du reste de l'église on fit un lieu d'entrepôt, jusqu'en 1825, que Mgr de Thiollaz, la rendant au culte par une nouvelle consécration, y établit le siège d'une nouvelle paroisse, destinée à remplacer la paroisse de Saint-Pierre, qu'il venait de supprimer.

Enfin, par suite de l'augmentation de la population, cette église étant devenue trop petite, on la démolit (2), et, sur son emplacement, s'éleva la grande et belle église de style corinthien (1848-51), qu'on y voit aujourd'hui.

Outre les deux inscriptions rappelant les rapports de

(1) On peut voir dans Guichenon, page 1051, le récit des funérailles de ce prince, lesquelles furent entourées d'une pompe inaccoutumée.

(2) Il ne reste de l'ancienne église ogivale que des pans de murs avec une belle fenêtre flamboyante au midi.

saint François de Sales avec l'ancienne collégiale de Notre-Dame, nous signalerons le maître-autel en bois, imitation marbre, avec ses nombreux médaillons en relief représentant des scènes de la vie de Notre-Seigneur, ses statues, le couronnement de la Vierge qui le domine, enfin, la belle statue de Notre-Dame, tenant l'Enfant Jésus entre ses bras.

Cet autel a été inauguré devant une foule énorme, le 8 décembre 1854, le jour même où Pie IX définissait, aux applaudissements de l'Univers catholique, le dogme de l'Immaculée-Conception.

Les deux beaux tableaux des chapelles latérales ont été donnés par Mgr Dupanloup. L'un représente Jésus mourant sur la croix et Marie à ses pieds ; l'autre, Marie et Jésus donnant le Rosaire à saint Dominique. Tous deux sont l'œuvre du peintre Sublet (1).

Dans le bâtiment qui longe le midi de l'église, se trouvaient : l'*Hôtel-de-Ville*, — dont on voit encore sur la place le joli escalier construit en 1771 ; et l'*Hôpital* de Notre-Dame. — Enveloppé dans les terribles incendies de 1412 et 1448, cet hôpital, qui servait à loger malades et pèlerins, se releva toujours de ses ruines et prospéra jusqu'à la Révolution. — Aujourd'hui, il abrite, au 1er, la cure de Notre-Dame ; au 2me, les bureaux des Hospices ; au 3me, les Sœurs de la Charité, dites Sœurs du *Grabat*, parce qu'elles vont secourir et soigner les pauvres dans leurs mansardes.

A droite de l'église, s'élève son magnifique clocher. C'est une tour carrée à trois étages, de 35 mètres de haut et surmontée d'une flèche qui en a 20. La base, dont les murailles ont 3 mètres d'épaisseur, penche du côté du nord d'environ 30 centimètres. Cette partie est contem-

(1) Les armes de N.-D. de Liesse étaient : d'azur à une étoile d'or. On peut voir au Musée un sceau de la Collégiale, trouvé en 1855 dans le canal du Thiou : il représente Notre-Dame couronnée, entre saint Antoine, ermite, à droite, saint Maurice à gauche, et tenant à son bras gauche l'enfant Jésus.

poraine de l'église ogivale, si elle n'est pas plus ancienne ; mais les étages supérieurs, avec leurs baies à plein cintre, séparées entre elles par deux colonnes tantôt rondes, tantôt octogonales, datent du XVe et du XVIe siècle.

Le farouche Albitte avait ordonné la démolition de cet admirable monument, mais nos édiles obtinrent de le conserver pour porter leur horloge (1). Cependant les quatre tourelles et la haute flèche qui le couronnait tombèrent le 3 ventôse, an 2e, sous le marteau de sauvages démolisseurs ; elles n'ont été remplacées que de nos jours (1875).

Dans la tour, se balancent deux cloches remarquables : la *Philothée*, dont fut marraine en 1606, Louise du Châtel, dame de Charmoisy, et qu'on a refondue en 1892 ; et la *Salésienne*, coulée en 1878, à l'occasion des fêtes du Doctorat de saint François de Sales, — c'est l'ancienne cloche du Rosaire, provenant de l'église Saint-Dominique. Refondue et augmentée par les frères Paccard, elle pèse aujourd'hui 5.000 kilos, et donne le *contre-sol*, tandis que la Philothée fait entendre le *mi*.

La place de Notre-Dame (place de la Liberté), à peine créée, fut un jour encombrée par près de 500 cloches amenées des communes du district. Un peu plus tard, 12 juin 1794, elle fut un jour témoin d'une fête républicaine en l'honneur de l'*Eternel*. Sur l'autel qu'on y avait dressé, on lisait l'inscription :

A l'Être suprême,
Adore Dieu,
Sois juste et chéris
Ta patrie.

Le maire, monté sur l'estrade, donne à son voisin de droite et à celui de gauche le baiser fraternel qui est transmis de proche en proche à toute l'assistance. Après des

(1) La première horloge publique d'Annecy, dont nous ayons connaissance, ayant été brûlée le 28 août 1559, fut remplacée quatre ans plus tard.

discours et des chants patriotiques, une farandole termine la solennité.

La fontaine publique, qui s'élève aujourd'hui sur la place, a été érigée en 1859, sous l'édilité de M. Levet. Elle n'a rien de remarquable. Autant l'obélisque qui la surmonte est lourd, autant les quatre tortues qui sont au pied et les lions qui vomissent l'eau sont d'une exécution vulgaire.

Au couchant de la rue Notre-Dame signalons : les maisons nos 4-6 possédées en bonne partie par M. le docteur Callies ; elles appartenaient jadis à M. François Favre, dit le *Législateur*, qui a racheté ses actes révolutionnaires, soit par une fin chrétienne, soit en laissant aux Hospices d'Annecy, sa fortune, estimée à 500.000 fr. environ († 1855).

La maison n° 2 (aujourd'hui maison Rollier, Machard et Bastian). C'est là que se tenaient les écoles publiques, avant la création du collège Chappuisien. Parmi les propriétaires de cet immeuble, citons : Marguerite de Savoie, veuve de Jérôme de Rossillon, marquis de Bernex, grand' mère de l'évêque de ce nom († 1667) ; les nobles Baytaz de Doucy, Favre, marquis de Thônes, les Nicollin et les de Marcley (1).

En face de la Collégiale, nous signalerons la maison toute bâtie en pierres de taille et dont le rez-de-chaussée fut occupé par la librairie de Jules Philippe, le n° 5, où est mort, le 13 octobre 1892, L.-F. Chaumontet, maire d'Annecy (1870-84) et sénateur, puis la suite de jolies arcades, sous lesquelles le tout Annecy *select* vient se promener le dimanche, à l'abri du soleil et de la pluie : là nous remarquerons le n° 13 (magasin de draps de MM. Fournier) dans laquelle s'est tenue, jusqu'à nos jours, l'école gratuite pour filles que M. le chanoine Fleury avait fondée en 1713 et fut inauguré l'asile des vieillards ; enfin

(1) Le recensement de 1561 nous montre dans la rue Notre-Dame deux hôtels, six gainiers, un apothicaire, un orfèvre, le juge-mage Jacques Lambert, Claude Arpaud, J.-F. Troyon et les nobles David (auj. maison Bastian).

le passage couvert aboutissant à l'extrémité de la rue du Collège.

XIV. — **Puits Saint-Jean et Rue du Pâquier**

Puits Saint-Jean. — A l'extrémité de la rue Notre-Dame est un carrefour, formé par la rencontre de cette rue avec celles de Bœuf, du Pâquier et Royale : on le nomme le *Puits Saint-Jean*.

Quel drôle de nom pour un carrefour ! Et d'où peut bien provenir une telle appellation ? C'est la question que nous allons élucider.

Au nord de la maison Rollier-Machard, dont nous avons parlé, il y avait un passage assez étroit aboutissant au Vassé. De là, un pont permettait de passer sur la rive droite, alors couverte de jardins ou de prairies, en partie exploitées pour la fabrication de tuiles, d'où son nom de pasquier Thiollière.

De l'autre côté du passage, s'élevait une église ou chapelle, bâtie en 1290 pour des religieux Templiers et cédée peu après aux chevaliers de *Saint-Jean de Jérusalem*. Suivant leur coutume, ceux-ci creusèrent tout auprès, comme symbole du baptême donné à Jésus par le Précurseur, un *puits* qui occupait le centre du carrefour et qu'on a comblé en 1805. On peut encore en voir la margelle avec une inscription de 1689, dans le clos de M. Berthet, député (ancien clos Fernex, à Sevrier) (1).

C'est dans cette chapelle que saint François de Sales inaugura, en 1593, les Offices de la Confrérie de la Miséricorde, récemment fondée par lui, en 1607, les Catéchismes ; c'est là aussi que s'exerçait la confrérie d'hommes établie par le P. Baranzano, professeur de physique au collège chappuisien, sous le vocable de saint Charles Borromée et du bienheureux Amédée de Savoie.

La maison Grivaz (rue Royale, n° 2) était une dépendance de la Commanderie de Saint-Jean.

(1) M. Serand dans la *Revue Savoisienne*, n° de décembre 1871.

De l'église Saint-Jean sortaient ces processions qui répandaient tant d'édification dans les rues de la ville. Voir un saint François de Sales, un président Favre, ces deux génies, avec une foule d'autres personnes de qualité, les voir tous marchant deux à deux, pieds nus, revêtus de leur habit de pénitence, allant visiter des églises, chantant des psaumes et les Litanies des Saints ! Quel spectacle ! Quel heureux temps !

La démolition de cette église, décrétée le 28 germinal an II, prolongea la rue du Pâquier jusqu'au canal ; de là, à continuer cette rue dans la direction du couchant, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut franchi en 1822 par la création de la rue Royale.

Le puits Saint-Jean est le quartier le plus fréquenté d'Annecy : à toute heure du jour, des groupes animés y discutent les nouvelles.

Au puits Saint-Jean se dresse, chaque année, le jour de la Fête-Dieu, un des deux reposoirs de la ville.

A l'occasion des fêtes de la béatification de saint François de Sales, on avait élevé sur cette place une estrade où se jouèrent la comédie de l'*Hercule chrétien* et une autre pièce en quatre actes, la *Conversion du Chablais*, qui fut représentée par les bourgeois (1662).

Nos pères affectionnaient beaucoup ce genre de spectacles. En remettant son collège aux PP. Barnabites, la ville leur avait imposé l'obligation de faire représenter une *Histoire* ou *Mystère* par leurs élèves, à chaque Jubilé, soit Grands Pardons. Ces scènes, où figuraient le plus souvent un grand nombre d'acteurs, se jouaient tantôt devant la collégiale, tantôt sur la place de l'église Saint-Maurice, vers le château, et quand il pleuvait, c'est dans l'église même du collège que l'on se donnait rendez-vous.

Rue du Pâquier. — La rue qui se dirige au levant porte de temps immémorial le nom de rue du *Pâquier*, parce qu'elle conduit au vert et charmant pâquier *Mossière* (aujourd'hui place d'Armes). Les Jacobins l'avaient baptisée rue du *Champ de Mars*.

Remarquez à gauche la belle maison qui montre sur sa façade les bustes des quatre saisons. Cet immeuble, possédé de nos jours par M. Alexis Dunand, était jadis un superbe hôtel bâti en 1688-90 par la famille de Sales sur l'emplacement d'une maison que Louis de Sales, frère du Saint, avait achetée (1635) de Nᵉ Antoine Peyssard. A plusieurs reprises, nos rois de Sardaigne, de passage à Annecy, prirent logement sous son toit (1).

C'est là que mourut, en 1849, à l'âge de 87 ans, une artiste en peinture, Claudine-Alexandrine de Grolier, veuve du marquis Benoit-Maurice de Sales et belle-mère du marquis de Roussy. Une de ses parentes, aimable autant que spirituelle, Louise-Philiberte-Vincent de Fesigny († 1840), surnommée la *Commandeuse* de Sales, parce qu'elle avait épousé Claude de Sales, commandeur, habita longtemps la maison voisine que possède aujourd'hui M. Grange, et y recevait les nobles et les bourgeois qui se pressaient dans son salon.

Venaient ensuite l'hôtel des nobles de l'Allée de Songy, devenu de nos jours le *Café du Commerce*, lequel a été transformé tout récemment en *Brasserie de la Couronne* (nº 6) ;

Puis, au fond, près de la porte (nº 2), l'hôtel des nobles Vincent de la Croix de Fesigny, qui l'habitaient déjà en 1560.

En face, du côté du midi, était un immeuble appartenant à l'hôpital (2), et quelques pas plus loin (nº 5 ou 9), l'hôtel de noble Francois-Marie de Compeys.

•

(1) L'hôtel de Sales servit, dès 1793, aux réunions du Conseil général du canton d'Annecy ; plus tard, il fut le siège de la Banque de Savoie (1851).

En 1561, le côté nord de la rue était habité par les nobles David, par Jacques Pernet et N. Marchand, procureur, et par les nobles de Fesigny ; le côté sud, par nobles de Lornay des Côtes et par Nᵉ Antoine de Montgaillard, seigneur d'Aviernoz. C'est là que logeait au XVIIᵉ siècle l'imprimeur Jacques Le Clerc.

(2) C'est à proximité de cet immeuble qu'on a établi le Bureau du *Syndicat d'Initiative*, qui travaille efficacement à faire connaître notre pays et à y attirer les étrangers.

L'extrémité de la rue était fermée par une porte, la porte du Pâquier, laquelle a été démolie en 1822 et se trouvait surmontée d'une horloge. C'est par là que firent leur entrée solennelle le 30 octobre 1661, Mgr d'Arenthon d'Alex, récemment sacré évêque de Genève, et le 18 août 1724 le roi de Sardaigne Victor-Amédée II en l'honneur duquel on tira un feu d'artifice et l'on établit une fontaine de vin sur le puits Saint-Jean.

Au-delà de cette porte, on rencontrait immédiatement le canal, que l'on traversait sur un pont de bois aboutissant au pâquier Mossière (1).

XV. — **Le Pâquier Mossière**

Arrêtons-nous un instant aux abords de ce pont. Aussi bien y jouit-on d'un ravissant coup d'œil.

A notre gauche s'ouvrent la rue neuve *Vaugelas* (2), qui couvre les méandres du canal Vassé.

La rue du *Président Favre*, créée il y a cinq ans, et conduisant au *Lycée de Filles*.

Puis l'hôtel *Verdun*, le plus beau peut-être de la ville (autrefois immeuble des PP. de Saint-Dominique).

A droite, c'est le Théâtre, inauguré en 1826, le canal du Vassé, bordé de platanes, et le quai Eustache Chappuis, avec la place de l'Hôtel-de-Ville dans le fond.

Derrière nous, c'est l'immense ligne formée par les rues du Pâquier et Royale et l'avenue de Chambéry.

(1) Ce pâquier ou paquêrage est ainsi appelé d'un carré de cette place, donné par une dame de *Mossières*, pour les ébats des enfants de la ville, (Ducis).

On y voyait jadis un grand nombre de marronniers et de tilleuls, mais le temps, les orages et parfois des vandales en ont abattu la majeure partie. C'est ainsi que, le 27 mars 1814, les Autrichiens, entrés dans Annecy au nombre de 4.000, abattent 25 tilleuls de la promenade pour en allumer des feux de joie.

(2) Claude Favre de Vaugelas, deuxième fils du président Antoine Favre, né à Meximieux, fit ses études à Annecy, si l'on en croit Grillet, et fut un des auditeurs les plus assidus de l'Académie Florimontane, avant d'entrer à l'Académie Française.

Devant nous, voici le chemin d'Annecy-le-Vieux (aujourd'hui rue de la Préfecture), le champ de foire, la promenade du Pâquier, avec ses marronniers séculaires à l'ombre desquels les habitants d'Annecy viennent se promener le dimanche, afin d'y respirer un air vivifiant et d'y entendre les harmonieux concerts de la musique militaire ou civile, l'avenue d'Albigny, avec ses grands platanes ; enfin, la vaste place d'armes ou champ de Mars, au milieu de laquelle se dresse la statue en bronze de *Germain Sommeiller*, le célèbre perforateur des Alpes (1).

Qu'elle est fraîche et riante, cette place d'Armes, avec son gazon toujours vert, son lac d'azur qui la borde au levant et le Jardin des plantes qui l'avoisine au midi !

Que de souvenirs elle rappelle ! Vieux marronniers, racontez-nous les scènes tour à tour gaies et glorieuses, tristes et lugubres, dont vous avez été les témoins.

Voici tout d'abord un serviteur de ville, enveloppé de son manteau, et portant au bout d'une pique, l'oiseau ou *papegai* que l'on doit abattre. Derrière lui marchent les *Bons Compagnons*, tenant une flèche à la main droite, à la gauche un arc, une arbalète ou une arquebuse. A peine l'oiseau est-il hissé au sommet de la perche que le roi de l'année précédente ouvre le tir en lançant le premier. Bientôt, l'oiseau tombe. Alors on pousse des acclamations au vainqueur, pendant que deux ou trois délégués vont prendre l'étendard à la maison commune. Puis, on regagne la ville dans le même ordre qu'on était venu. Arrivé devant l'église Notre-Dame, le nouveau roi va déposer l'oiseau sur l'autel de saint Sébastien, patron des tireurs. Après quoi, distribution des prix par les syndics, banquet, danses et réjouissances prolongées (2).

(1) G. Sommeiller naquit à Saint-Jeoire (1815-1871). Chargé, avec Grandis et Grattoni, de percer le tunnel de Fréjus, plus connu sous le nom de tunnel du Mont-Cenis, il rendit ce travail facile par l'invention du compresseur hydropneumatique à pompe. La statue est l'œuvre de Becquet.

(2) Les *Bons Compagnons* d'Annecy, autorisés par le comte de Genevois, le 15 mai 1519, à tirer l'oiseau les trois premiers dimanches de mai, conti-

Aux jours de joie succèdent les jours de deuil. La peste règne en ville, où elle exerce de terribles ravages. Devant l'impuissance de la médecine, syndics et conseillers ont résolu d'employer les remèdes surnaturels. Le jour de Sainte-Anne (26 juillet 1629), tous réunis au Pâquier, ils envoient prier l'évêque, Jean-François de Sales, de venir assister à leurs délibérations. Le prélat arrive aussitôt. « Monseigneur, lui dit Hector de Fesigny, 1er syndic, afin d'obtenir d'être délivrés du terrible fléau qui nous afflige, nous avons voué de faire peindre un grand tableau, où seront figurés, au sommet Notre-Seigneur et sa glorieuse Mère, avec M. saint Maurice, notre patron et Mme sainte Anne ; au-dessous, la ville d'Annecy, ayant à dextre le bienheureux François de Sales, votre frère, à senestre, Sa Seigneurie Révérendissime, qui présenterez la ville à notre doux Sauveur. Et lorsqu'il aura plu à la divine Providence de retirer de dessus nous la main de sa justice, le tableau sera porté en grande dévotion à Notre-Dame de Myans. » Ce discours fini, tous se prosternent à deux genoux ; et l'évêque, les larmes aux yeux, des sanglots dans la voix, approuve leur dessein, invoque la Bonté Divine et leur baille sa bénédiction.

Après le deuil, le sang. C'était le 18 mai 1793, vers une heure de l'après-midi, une force armée imposante amène au Pâquier une jeune fille condamnée au dernier supplice. La victime est de Thônes et se nomme Marguerite Frichelet. Elle avait commis le *crime* d'encourager les hommes de la vallée à défendre la cause de la Religion et du Roi. La foule, qui la voit passer, gémit en silence ; mais elle, grande et belle, s'avance d'un pas assuré, égrenant son

nièrent jusqu'à la Révolution. On essaya de relever la compagnie en 1824 ; mais elle ne subsista pas longtemps : le dernier tir eut lieu en 1843. A chaque tir, on invitait les chevaliers tireurs des villes voisines, à 150 lieues à la ronde. Dans les concours, les tireurs d'Annecy acquirent une réputation d'adresse et de bravoure qu'ils conservaient encore à la fin du siècle dernier. C'est ainsi qu'au concours tenu en leur ville les 25-28 août 1687, ils obtinrent les 1er, 3e et 10e prix, et que l'année suivante, à Voiron, ils eurent les 1er, 4e et 6e.

chapelet. Parvenue au lieu de l'exécution, elle se met à genoux, lève les yeux au ciel, et, d'une voix forte, elle crie : Vive la Religion ! Vive le Roi !... A ces mots, les fusils partent et l'héroïne tombe baignée dans son sang. On fusilla de même J.-F. Avrillon et Louis Revet.

Après le sang, la honte et le sacrilège. Voici une autre jeune fille, qui est portée en triomphe par quatre hercules sur une espèce de litière. Elle est à moitié nue et se tient debout, entourée des autorités en écharpe, précédée par l'infanterie et la garde nationale qui ouvrent la marche. Au Pâquier, on encense, on acclame la déesse Raison. Mais, tout-à-coup, un orage éclate, une pluie torrentielle met en fuite les adorateurs, et Mme N..., la pauvre déesse, rentre à pied, relevant ou traînant comme elle pouvait sa robe qui ruisselle, baissant la tête sous les regards et les rires moqueurs.

Une autre fois (10 août 1794), un trône en forme de pyramide a été dressé au milieu du Champ-de-Mars ; au bord du lac, sont étalés des croix, des autels, des vases et des ornements sacrés. Sur le lac s'avance, escorté de douze barques, un bateau décoré avec pompe et portant une statue de la Liberté. Lorsqu'on atterrit, les adorateurs de la déesse tombent à genoux, la reçoivent ensuite dans leurs bras, la hissent sur son trône et l'encensent ; puis ils renversent, brisent tous les insignes du culte catholique et dansent sur leurs débris.

Mais détournons les yeux de ces hontes et contemplons un spectacle plus édifiant.

C'est le 22 août 1878. Tout Annecy est en fête. Pas une façade, pas une fenêtre d'hôtel ou de maison bourgeoise, pas une lucarne de mansarde qui n'ait son ornement et qui ne verse son harmonie dans le concert général. Au milieu du Pâquier, s'élève une immense estrade au manteau vert semé de feuilles d'or, portant au centre une chapelle ogivale. On fête l'auréole de Docteur que Sa Sainteté Pie IX vient de décerner au Saint aimé d'Annecy, à l'illustre, au doux *François de Sales*.

Dans la matinée, le Saint est apporté de la Visitation au Pâquier par 18 prêtres en habits sacerdotaux. Devant la châsse, s'avancent en rangs serrés, enfants, jeunes filles vêtues de voiles, députations de cent paroisses avec leurs bannières, religieuses au costume varié, associations pieuses d'hommes, religieux de tous Ordres, prêtres en surplis, treize prélats en chape et deux cardinaux revêtus de la pourpre (1). Derrière marchent la parenté du Saint, les autorités administratives, judiciaires, civiles et militaires, tous les Corps constitués au complet, escortés par une multitude innombrable. Le défilé terminé, S. E. Mgr Caverot, cardinal-archevêque de Lyon, célèbre la messe sur l'estrade et Mgr Mermillod charme la foule par sa parole éloquente. Le soir, la ville et les montagnes s'illuminent de mille feux, pendant que du Pâquier des fusées étincelantes s'élancent vers le ciel.

Ces fêtes merveilleuses, nous les avions déjà contemplées le 26 août 1865, à l'occasion du 2e centenaire de la canonisation du Saint, et nos pères les ont vues à sa béatification, à sa canonisation et à sa translation en 1806 et 1826. La génération actuelle se rappelle la visite des présidents Carnot et Faure ; les hommes d'un âge mûr, la réception faite à Napoléon III après l'annexion ; dans aucune de ces fêtes, on n'a pu retrouver la spontanéité, l'enthousiasme et la grandeur qu'on avait admirés dans celles-là.

Une scène plus commune et cependant toujours intéressante que présente la place d'Armes, c'est celle des parades ou revues militaires.

(1) C'étaient : LL. EE. de Bonnechose, archevêque de Rouen, et Caverot, archevêque de Lyon, Ngrs Pichenot, archevêque de Chambéry, Castaldi, archevêque de Turin, Fava, évêque de Grenoble, de Cabrières, évêque de Montpellier, Magnin, évêque d'Annecy, Turinaz, de Moutiers, Rosset, de Saint-Jean de Maurienne, Rivet, de Dijon, Maréchal, de Belley, Bagnoud, évêque *in partibus* de Bethléem, et Mgr Mermillod, évêque d'Hebron, Mgr Gros, ancien évêque de Moutiers et Mgr Desflèches, vicaire apostolique du Tchuen.

XVI. — **Alentours de la Préfecture**

Arrachons-nous enfin à tous ces spectacles et suivons un instant la magnifique *avenue d'Albigny*, qui conduit au hameau de ce nom. Laissant à notre gauche la *Préfecture*, — belle construction dans le style Louis XIII, bâtie en 1862-65, sur les plans de l'architecte Charvet, — la rue soit le boulevard *Dupanloup* (1), complanté de tilleuls ; le Noviciat des Frères de la Doctrine chrétienne, jolie maison bâtie dans le style dorique par M. Bourdillon, entrepreneur de la Préfecture, et flanquée plus tard (1875) d'une chapelle ogivale, le *boulevard St-Bernard de Menthon* (2) et deux ou trois villas, nous admirerons à loisir le lac, avec sa magnifique ceinture de montagnes que dominent la Tournette, à gauche, la Sambuy, la pointe du Corbeau, les massifs du Charbon et du Semnoz, à droite.

Tout ce quartier est neuf, et c'est en 1886 seulement qu'on a baptisé ces boulevards et ces rues. Nous profitons de cette occasion pour adresser à la commission chargée de cette besogne nos compliments les plus flatteurs sur l'esprit d'intelligence, d'impartialité et d'indépendance dont elle a fait preuve. Il n'y avait, avant cette date, dans ce quartier, que deux chemins : celui d'Annecy-le-Vieux et celui de Thônes et d'Albigny ; ce dernier suivait les rues actuelles de la Préfecture et des Archives ; puis la voie qui court entre le hameau des Salomon (3) et la villa de M. Bouchet.

(1) Félix-Philibert Dupanloup, fils naturel d'Anne Dechosal, qui a déclaré l'avoir conçu du fait de J.-F. Dupanloup, d'Annecy, tailleur d'habits, vit le jour à Saint-Félix (Haute-Savoie), le 3 janvier 1802, et mourut évêque d'Orléans, le 11 octobre 1878. Il fut longtemps député à l'Assemblée nationale, et tant par son éloquence que par son talent de polémiste, il exerça de son vivant une très grande influence.

(2) Né au château de Menthon, vers le commencement du XIe siècle, Bernard de Menthon quitta le monde et son pays pour le service de Dieu. Devenu archidiacre d'Aoste, il évangélisa les contrées avoisinantes et créa sur les Alpes Pennines, deux hospices qui sont appelés de son nom, le Grand et le Petit Saint-Bernard. C'est un des grands bienfaiteurs de l'humanité.

(3) Ainsi nommé de la famille Salomon dont les possessions s'étendaient jadis jusque près d'Annecy-le-Vieux.

Revenus au pont du Pâquier, prenons maintenant la ligne du tramway, soit le chemin d'Annecy-le-Vieux et de Thônes par Vignières (aujourd'hui rue de la Préfecture).

Après l'hôtel Verdun, nous voyons, en retraite, une façade portant l'inscription : *Hôtel de Genève*, et, tout près de nous, une porte cintrée sur laquelle on a gravé le mot : Bonlieu. En cet endroit, sur un terrain donné par une demoiselle de Montgaillard, vinrent s'établir, en 1639, des religieuses Bernardines de la Réforme de la Mère de Ballon. Bien qu'elles s'occupassent de l'éducation des jeunes filles, ces religieuses restèrent toujours si pauvres qu'elles ne purent jamais achever leur clôture et durent finalement s'en retourner (1753) à La Roche, d'où elles étaient venues. Elles furent remplacées par les religieuses Cisterciennes de Bonlieu, près de Sallenôves, auxquelles vinrent bientôt s'adjoindre les religieuses de Ste-Catherine (1773). Vingt ans plus tard, la Révolution confisqua le monastère, que l'on transforma en manufacture de tissus, et la chapelle dont on a fait, hélas ! une écurie de chevaux. (1) La majeure partie de l'ancien couvent est aujourd'hui la propriété de la famille Laeuffer, qui l'a acquise de M. Duport.

Nous rencontrons ensuite le clos Revil, jadis verger des Sœurs de la petite Visitation ;

La rue ou voie *Guillaume Fichet* (2) qui, longeant à gauche le nouveau *Haras* (1881), — vastes et beaux édifices contenant plus de cent chevaux, — aboutit à l'entrée du Lycée Berthollet ;

(1) Depuis que nous écrivons ces lignes (1898), cette maison a été complètement transformée. L'inscription Bonlieu a disparu, et l'écurie est devenue un beau magasin de dorures et papiers peints.

(2) Guillaume Fichet naquit au Petit-Bornand (Haute-Savoie), l'an 1433. Après avoir fait ses études soit à La Roche, soit à Avignon, il se rendit à Paris, où il devint professeur de Sorbonne, puis recteur de l'Université (1467). C'est lui qui, de concert avec un prêtre bavarois, Jean de la Pierre, introduisit l'imprimerie dans la capitale de la France. Un des premiers livres sortis de leurs presses, fut un traité de rhétorique écrit en latin par Fichet lui-même.

Les bâtiments de la *Gendarmerie Nationale*, derrière lesquels se dressent les hautes murailles des nouvelles *Prisons* (1865) ; enfin, nous arrivons vers l'entrée de la Préfecture.

Ici, la voie se bifurque. Laissant à droite la voie ou rue des *Archives* (1), et continuant de suivre les rails du tramway, prenons à gauche l'AVENUE DU PARMELAN, d'où nous pouvons contempler en face la montagne escarpée de ce nom.

Après avoir dépassé un petit groupe d'habitations, nous remarquons sur notre droite un bâtiment flanqué de deux pavillons dont l'un a la forme d'une chapelle : c'est l'*Asile des Vieillards*, que dirigent les Sœurs de la Charité de La Roche. Cette institution généreuse, inaugurée il y a cinquante ans bientôt par les dames de la ville, dans un appartement (n° 13) de la rue Notre-Dame, et installée en ce lieu depuis 1881, entretient actuellement 80 et plus de vieillards des deux sexes. On vient d'y construire une troisième aile afin d'augmenter le nombre des pauvres assistés.

Cent pas plus loin, à gauche, est une autre œuvre de bienfaisance, savoir un *Orphelinat de petits garçons* (1885), confié au dévouement des Révérendes Sœurs de l'Immaculée-Conception. Bâtie en 1866 aux frais de Mme la comtesse de Meïent, leur fondatrice, cette grande maison, avec la jolie chapelle ogivale qui la domine, a été léguée par elle, en 1882, à son parent, le marquis de Gouvello, qui y installa peu après des orphelins.

Entre deux est un charmant rond-point ou rotonde, d'où partent les boulevards Dupanloup et Saint-Bernard

(1) Outre une quantité de pièces anciennes sur les familles, les établissements religieux et les communes de la Haute-Savoie, les Archives actuelles, inaugurées en 1886, contiennent l'ancienne mappe, le cadastre de toutes nos communes, avec un millier de registres minutaires de notaires. Le premier directeur sous l'Empire a été l'illustre Lecoy de la Marche, auquel a succédé, en 1864, le savant abbé Ducis, qui y resta vingt-huit ans et mourut le 3 janvier 1895, dans sa 76e année.

de Menthon, ainsi que le *boulevard du Lycée*, qui conduit au *Lycée Berthollet*.

Cette vaste construction, inaugurée en 1888 par le président Carnot, compte à ce jour deux cent vingt élèves environ, dont quatre-vingt-dix pensionnaires, dirigés par une quarantaine de professeurs.

Par le boulevard du Lycée, nous pourrions atteindre l'avenue de Genève et rentrer en ville par le faubourg de Bœuf : nous préférons retourner sur nos pas jusqu'au puits Saint-Jean, pour nous engager dans la rue de Bœuf.

XVII. — **Rue de Bœuf**

Rue de Bœuf ! Voilà une appellation curieuse et que les savants ont assez de peine à nous expliquer. Suivant eux, l'ancienne station romaine *Boutas* ou *Bautas*, dont nous signalerons bientôt les vestiges, rendait un culte au bœuf Apis, dont elle aurait pris son nom (*Bovis civitas*). Quoi qu'il en soit, jadis faubourg méridional de l'Annecy primitif, ce quartier est devenu le faubourg septentrional du nouvel Annecy. Les Jacobins l'avaient baptisé rue et faubourg de la *Montagne*.

C'était un des quartiers aristocratiques de la ville. Les nobles et les bourgeois qui l'habitaient choisissaient, de préférence, le côté du couchant, comme mieux exposé au soleil. En 1730, on y trouve, en allant du sud au nord, nobles Joseph Rebut, Gaspard de Soyrier et Benoît de Regard.

Le recensement de 1561 nous y montre deux notaires, un avocat, un procureur, un greffier, un horloger, deux fourbisseurs, deux nobles de l'Allée et plusieurs bourgeois. En face, sous les arcades qui ont été démolies en ce siècle, demeuraient N^e^ Pierre Guyrod et deux chefs de famille nommés *Fenouillet*, Jean et Antoine. Ce dernier fut le père de Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier, célèbre prédicateur, né rue de Bœuf en 1572, mort à Paris, le 23 novembre 1652, dans sa 80e année.

On voit, dans l'allée n° 13, un bel escalier conduisant à de vastes appartements, occupés aujourd'hui par les meubles de M. Barbarin, ébéniste, et plus loin, au fond de l'allée, les restes d'un pont de bois très ancien, qu'on avait jeté sur le Vassé et qui est tombé depuis peu. Tout à côté, dans la muraille de droite, on remarque une meurtrière et l'embrasure d'une pièce de canon. Cet immeuble était habité en 1561 par les nobles de l'Allée.

C'est, parait-il, au n° 15 que vinrent s'installer, au printemps de 1610, les religieux Lazaristes appelés de Paris par l'évêque dom Juste Guérin. Ils y demeurèrent pendant près d'un demi-siècle, soit jusqu'à la construction du Grand Séminaire actuel, se livrant à l'exercice des Missions pastorales et dirigeant la jeunesse cléricale confiée à leurs soins. On pouvait lire, il y a trente ans, au fond de cette allée, cette inscription aujourd'hui cachée : *Murus Privatus Ti.*

A l'extrémité de la rue, le long des fortifications il y avait une place et un four appartenant à la ville, laquelle y installa en ce siècle son hangar aux pompes.

Enfin il y avait la *porte* de Bœuf, qui terminait les fortifications d'Annecy.

Cette porte, démolie en 1825, était surmontée d'une horloge, au-dessous de laquelle on lisait ces mots en gros caractères : *Civitas Bovis*, la ville de Bœuf.

Lorsque la célèbre Anne d'Este, récemment mariée à Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, fit son entrée solennelle dans Annecy (17 juillet 1566), elle fut reçue vers la porte de Bœuf par les dames de la ville. L'une de celles-ci, Jacqueline Malbuisson, « accoutrée en nymphe de blanc et incarnat », présenta les clefs de la ville à la princesse, et lui adressa le couplet suivant :

Anne qui as, par divine puissance,
Si bien acquis des Grâces la douceur,
Bien que déjà, en ton obéissance,
Sois mis tout ce qui est à Monseigneur (le duc),
Annecy, plein de joye et de bonheur,
Avec ses clefs, son cœur fidèle assemble ;
C'est peu de cas des clefs, mais tout le cœur
De tes sujets il te présente ensemble.

C'est par la porte de Bœuf qu'entrèrent les troupes de Louis XIV, après la capitulation du 15 décembre 1703. Un mois auparavant, un officier, le marquis de Marcilly, trouvant les portes de la ville toutes grandes ouvertes, avait pris Annecy sans coup férir, mais il en fut bien vite délogé par le marquis Joseph de Sales, accouru au secours de la place. Revenus cette fois plus nombreux avec une puissante artillerie, les Français, commandés par La Vallière, attaquent vigoureusement la porte Sainte-Claire, pendant qu'une partie d'entre eux viennent battre celle de Bœuf, sous les ordres de Marcilly. Irrité de la résistance opiniâtre qu'il rencontre, ce dernier menace de mettre la ville au pillage et de faire main-basse sur tous les défenseurs. A cette nouvelle, les syndics décident de se rendre et viennent eux-mêmes, avec l'évêque et les principaux bourgeois, saluer Marcilly et le prier d'épargner toutes violences à leurs administrés. C'est encore par là que le 26 septembre 1792 arriva le général Montesquiou suivi de son état-major. On lui offrit un dîner auquel assistèrent 30 citoyens, y compris le syndic.

Au-delà de la porte, on rencontrait le canal du Vassé, qu'on traversait sur un pont-levis. De nos jours (1888), le canal couvert est devenu la rue *Vaugelas*, qui court du pont du Pâquier à la rue de la Gare. Un chemin suivant la même direction existait de tout temps sur la droite du canal, reliant le faubourg de Bœuf avec celui du Sépulcre, par le pont de Saint-Joseph ou des Planches ; — il était connu sous le nom de *passage Derrière-Bœuf*.

On trouve dans cette rue Vaugelas, à gauche, le magasin de fer de M. Montant, l'atelier de M. Labrunie, fabricant de poêles, les caves de M. Bouchet, marchand de vins ; à droite, l'élégante habitation de M. Laeuffer, l'hôtel neuf du Mont-Blanc, la maison de M. Grivaz, habitée maintenant par le notaire Rosay (n° 14), et qui était jadis une succursale de l'hôpital Notre-Dame ; les jolies maisons de M. Boymond, docteur-médecin et de M. Jacques Callies ; enfin, un établissement de Bains chauds

(n° 34). — C'est par là que passe le tramway d'Annecy à Thônes.

XVIII. — **Le Faubourg de Bœuf**

Le faubourg de Bœuf, qui s'étendait du pont de Bœuf à la chapelle de Notre-Dame de Pitié (octroi actuel), formait une rue assez large, mais longue de 430 mètres environ et sans aucune issue latérale, tandis qu'aujourd'hui elle est traversée par la rue *Sommeiller* (1), qui conduit à la Gare, par le chemin de fer d'Annecy à La Roche, ouvert en 1883, et par les boulevards de *Brogny* et *Monge* (2) qui, longeant cette ligne, relient le faubourg du Lycée à l'avenue Berthollet.

Avant le XVIIe siècle le faubourg de Bœuf était sans défense. Aussi voit-on, dans les premiers jours de l'an 1593, un certain nombre de cavaliers genevois y pénétrer et s'en retourner en emmenant avec eux sept prisonniers avec quelque bétail. Tant pour éviter de semblables surprises que pour se défendre contre les invasions des auxiliaires espagnols, deux ans plus tard on éleva une porte à son extrémité septentrionale, soit près de la voie ferrée actuelle.

Ses habitants étaient désignés par le sobriquet de *Viramolains* (3). On y trouve, en 1561, quatre forgerons, un serrurier, un tailleur, deux cordonniers, deux couteliers, un pâtissier, deux *rodiers*, soit charrons et cinq gaîniers (4).

(1) Cette rue, ouverte depuis peu (1866), se borde peu à peu de grandes maisons neuves et renfermera bientôt les plus beaux magasins de la ville. Méritent d'être signalés : les *Magasins du Progrès* de M. Folliet, ceux de Mme Miel, marchande d'ornements d'église, ceux de MM. Francisque Peccoud.

(2) Gaspard Monge († 1818), créateur de la géométrie descriptive et principal organisateur de l'Ecole Polytechnique, est par son père, originaire de Saint-Jeoire-en-Faucigny.

(3) C'était le nom d'un canal qui traversait la plaine des Fins.

(4) Voici, d'après le recensement de 1561, la nomenclature des professions exercées dans la ville d'Annecy, avec le nombre des maîtres de chaque corporation : 39 cordonniers, 29 couturiers, soit tailleurs, 22 gaîniers, 21 laboureurs, 13 charpentiers, 13 merciers, 10 fourbisseurs, 7 bouchers, 7 tisserands, autant de serruriers, 6 forgerons, 6 maçons, 5 pâtissiers, 5 meuniers, 4 menuisiers, 4 drapiers, 4 couteliers, 4 charrons, 4 apothicaires, 3 selliers,

Bien qu'on n'y mentionne pas d'hôtels, nous savons qu'il en existait trois dans le quartier : celui de *Saint-Georges* au Pré-Carré, tenu par la famille Fenouillet (1536); celui du *Lion d'Or*, appartenant aux de l'Allée (1548) ; et celui de la *Cloche*, qu'un Philibert de La Thuille tenait en 1586 (1).

Un auteur manuscrit, écrivant vers le milieu du siècle suivant, nous dit que la plupart des maisons du faubourg « estoyent si anciennes et si vieilles qu'à grand'peine les pouvoit-on retenir de faire leur lit des rues et de s'y coucher tout de leur long. » De fait, un ouragan en renversa plusieurs dans la journée du 30 juillet 1630.

C'est alors (1644), que les religieuses Cisterciennes de Bonlieu, près Sallenôves, vinrent s'y établir dans une maison achetée trois mois auparavant d'un bourgeois nommé Claude Machet. Ces religieuses quittaient la campagne parce qu'en ville elles pourraient mieux observer la clôture et qu'elles y trouveraient mille assistances spirituelles, dont elles étaient jusque-là privées. Leur costume se composait d'un scapulaire noir sur une robe blanche, avec une croix d'or sur la poitrine. Elles s'occupaient avec succès de l'éducation des demoiselles d'Annecy et des environs.

3 fourniers, 3 lingères, 3 chaussetières, 2 pelletiers, 2 grieurs (plâtriers), 2 cordiers, 2 barbiers, 1 magnin, 1 chapelier, 1 retondeur, 1 horloger, 1 potier, 1 peyrolier, 1 fromager, 1 ferratier, 1 corroyeur, 1 couvreur, 1 charretier. Les *tissots* (tisserands) habitaient de préférence les faubourgs de la Perrière et du Sépulcre ; les gainiers, les rues de Bœuf et Notre-Dame. — Les professions libérales étaient assez nombreuses : 7 hôteliers, 2 orfèvres, 2 peintres, 1 médecin, 1 graveur, 3 huissiers, 3 libraires, 5 avocats, 5 greffiers, 11 notaires, 13 procureurs, environ 12 pédagogues, et une cinquantaine de prêtres. — C'est dans ce faubourg qu'était située la maison d'Eustache Chappuis, et qu'André Leyat imprimait en 1646 : *Le Bien public pour le fait de la Justice*, de René Favre.

(1) Outre ces deux hôtels, Annecy renfermait en 1687 : *La Croix Blanche*, l'*Epée Royale*, les *Trois Maures*, le logis soit hôtel de *Saint-François de Sales*, près de la Visitation et le logis de *Saint-Pierre*, près de la Cathédrale, celui de la *Pomme d'Or*, tenu successivement par Claude Michel (1584) et par Cl. Saint-Marcel en 1735, et celui de l'*Ange*, que tenait au Pâquier-Mossière un François Truittaz en 1582 et plus tard (1636) J. Josserme dit Lange, de Saint-Jorioz. — On trouve mentionnés : un hôtel des *Trois Rois* (1594), un autre de *Notre-Dame* sur la place Saint-Dominique.

Bien qu'elles eussent agrandi leurs possessions du faubourg par l'acquisition de la propriété de Nᵉ François de Loche, seigneur de Montagny, et qu'elles possédassent une bonne partie du couchant de la rue (1), les Sœurs de Boulieu trouvaient leur habitation incommode ; et quand les Bernardines quittèrent leur couvent du Pâquier Mossière, elles se hâtèrent de s'y transporter (1754).

Au siècle dernier, on remarquait, en outre, dans le faubourg, le vaste hôtel du *Pré-Carré*, tenu par Georges Perravex ;

La maison que possédait Mme Leprince de Beaumont († 1780), auteur du *Magasin des Enfants*, et tante du peintre Moreau, qui a été de longues années professeur de dessin en cette ville : après la mort de cette dame, une des loges d'Annecy y tint ses réunions ;

La maison de Nᵉ François de Parpillon de la Chapelle, aujourd'hui atelier des frères Gurgo (2) ;

Enfin, à l'extrémité du faubourg, la maison de Nᵉ Antoine de Conflens, aujourd'hui maison Hérisson, où l'on a installé le dépôt de tabacs. Cet immeuble, ayant servi d'habitation à M. Sadi Carnot, lorsqu'il remplissait ici les fonctions d'ingénieur, la ville a récemment donné le nom de *place Carnot* à la place contiguë (1888).

La place Carnot dépassée, nous trouvons à droite, le boulevard du *Lycée* ; à gauche, le boulevard *Decouz* qui joint ce dernier à l'avenue de Crans et tout près duquel se dresse la cheminée de l'usine à gaz ;

En face, les avenues des *Iles* et de *Genève* soit de

(1) Autant qu'on en peut juger par l'examen de la mappe cadastrale, ces religieuses possédaient les nᵒˢ 31-37 (du café Descombes au café Dalmaz) ; et plus loin, la propriété Frezat-Revil, — laquelle aurait passé depuis aux Nᵒˢ Biords, — avec le boulevard adjacent. C'est dans cette dernière que se trouvait la chapelle du couvent.

(2) Signalons encore dans ce quartier : la tannerie créée par Petrus Bachet, en 1846, et la fabrique de M. Eminet, où se finissent les chapeaux de feutre dont le foulage se fait à Chevêne.

Brogny, entre lesquelles il y a le bureau d'octroi et, quelques pas plus loin, une jolie croix de pierre.

A la place de ce Bureau, s'élevait jadis une élégante chapelle dédiée à *Notre-Dame de Pitié* ou des Sept-Douleurs. Fondée vers l'an 1524 par Etienne Rouph, bourgeois d'Annecy, cette chapelle acquit une certaine célébrité, parce que, au dire du grave historien Besson, on y vit plus d'une fois les enfants morts-nés y donner des signes de vie suffisants pour recevoir le baptême.

Saint François de Sales en fut recteur jusqu'au 9 mai 1601. — Lorsque, sur la fin de l'année suivante, le Bienheureux, nommé évêque d'Annecy, vint faire son entrée solennelle, c'est dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié qu'il se revêtit de ses ornements sacerdotaux et qu'il reçut les compliments des magistrats. C'est là que le clergé, la noblesse et le peuple vinrent le chercher.

Ecoutons Charles-Auguste de Sales nous faire le récit de cette cérémonie. « Un vallet de ville alloit tout premier, couvert d'un manteau rouge. Les pères Capucins le suivoient gravement tous deux et deux ; les pères Cordeliers, les pères de Saint-Dominique, les chanoines réguliers du Saint-Sépulcre, les vicaires de l'église paroissiale de Saint-Maurice, les chanoines de Notre-Dame, chaque Ordre séparé par deux chantres en chappes et mitres et appuyez à de grands bâtons pommettez d'argent, les musiciens de la même église faisant retentir toutes les rues de leurs chants de joye. Après venoit un prestre en surplis portant la crosse haut élevée. Il estoit suivy de deux chanoines revestus de précieuses tuniques, lesquels tenoyent le gremial devant le sacré Pontife, qui alloit gravement sous le poisle, dont les bâtons étaient portés par les syndiques, benissant le peuple agenouillé. A droite et à gauche de l'Evêque, un peu en derrière, estoyent deux chanoines, revestus pareillement de tuniques, suivis de plusieurs prestres revestus de surpelis, qui tenoyent les mitres à la main ; et incontinent après eux, les magistrats du Conseil et de la Chambre, la noblesse et une grande foule de

peuple, cependant qu'il sembloit que toute la ville dansast de joye sous l'harmonie des carillons qui se faisoyent par les clochers de toutes les églises. »

A la porte de Bœuf, où l'on voyait les armes du prélat et celles de la ville, entourées d'une couronne de lauriers, avec cette devise :

Au sacré prélat la cité hostesse,

« la jeunesse d'Annecy, qui bordait la porte, salua son pacifique pasteur avec un grand tintamarre de mousquetades. On n'entendait que cris et acclamations, et les larmes de joye distilloyent abondament des yeux de plusieurs. »

Mgr Dom Juste Guérin suivit le même itinéraire et reçut le même accueil (17 août 1639). C'est encore par là qu'entraient les ducs de Genevois-Nemours, lorsqu'ils venaient prendre possession du gouvernement de leur bonne ville d'Annecy, ou lorsqu'on rapportait leur cercueil, afin de l'inhumer dans le chœur de la Collégiale.

Le clocher de Notre-Dame de Pitié possédait une petite cloche, qui se balance aujourd'hui au-dessus d'un oratoire privé, à Estrée, dans le département de l'Allier. L'inscription gravée sur sa panse nous apprend qu'elle a été fondue en 1644, par Christophe Aubry aux frais du chapelain, Mre P. Baud. Elle mesure 0,45 de diamètre et donne un son argentin (Ducis, *Revue Savoisienne*, 1891).

La chapelle, tombée en ruines pendant la Révolution, a été remplacée par un bureau d'octroi.

Tout près de là, se trouvait le cimetière des enfants morts sans baptême et des suppliciés.

Si nous suivons un instant la belle Avenue de Genève qui traverse dans toute sa longueur la riche plaine des *Fins*, nous rencontrons, au bout de deux ou trois cents pas, la *caserne des Chasseurs* (1888).

En face, s'élevait l'antique *vicus* de Bouz ou Boutas, incendié, croit-on, par les Barbares dans le cours du IVe

siècle. D'après M. Ducis, il mesurait 1600 mètres de long sur 5 à 600 de large. On a fait dans ce quartier une grande quantité de trouvailles archéologiques : tombes en mollasse, lampes sépulcrales, inscriptions gallo-romaines, votif à Castor et Pollux, buste de Minerve, tête de Bacchante en marbre, idoles en bronze, etc., etc.; enfin, 36 belles pièces de monnaie d'or, très bien conservées (1892) et des milliers de monnaies en bronze (1); quelques-uns de ces objets sont au musée d'Annecy; mais la plupart, hélas ! sont brisés ou bien ont passé à l'étranger.

Fidèles à notre méthode, revenons maintenant sur nos pas, afin de visiter la rue Royale.

XIX. — **Rue Royale**

Créée, comme nous l'avons dit, vers 1823 (2), sous le gouvernement de Charles-Félix, cette rue est toujours la belle, la grande-rue d'Annecy. Elle est la voie triomphale que suivent dès lors les chefs d'Etat (Charles-Félix, Napoléon III, les présidents Carnot et Faure), quand ils viennent nous visiter, Ngrs Rey, etc.

Arrivés par l'avenue de Chambéry, le mercredi 29 août 1860, à cinq heures du soir, Napoléon III et l'impératrice Eugénie, après avoir salué les autorités locales, présentées par M. Levet, maire, et la foule immense massée sur leur passage, se rendent directement, par les rues des Boucheries et de l'Evêché, à l'Eglise cathédrale, sur le perron de laquelle, le siège étant vacant, M. le prévôt Challamel leur adressa quelques paroles de bienvenue, puis au palais épiscopal où on leur avait préparé un logement. Lorsque du haut du balcon, Leurs Majestés saluèrent la foule qui

(1) En 1866, on a découvert une cachette de 10.700 pièces et l'année suivante, une autre de 3828. La plus récente de ces monnaies est de l'an 282. (*Rev. Sav.*, 1866-67.)

(2) Les premières maisons bâties dans cette rue furent, avec le monastère de la Visitation, la maison Labbé (aujourd'hui librairie Burnod) et celle de M. Ruphy à l'angle N.-O. de la rue de la République.

les avait suivies, celle-ci poussa des hourrahs frénétiques, l'enthousiasme tenait vraiment du délire. A dix heures, LL. MM. firent une promenade sur le lac, montées sur une gondole que dirigeaient 18 rameurs habillés en canotiers, et qu'escortaient deux barques pavoisées portant des musiciens.

Le lendemain, dans la matinée, elles visitèrent l'église du 1er Monastère, la manufacture Laeuffer, la salle d'asile et le pensionnat de Saint-Joseph. L'après-midi, promenade à Talloires ; le soir eut lieu le grand bal où M. et Mme Levet dansèrent avec Leurs Majestés. Lorsqu'il partit, le vendredi matin, l'Empereur laissa 17.000 francs à répartir entre les établissements religieux de la ville et les institutions de bienfaisance (1). Plus tard, il fit don à la ville du bateau la *Couronne de Savoie*. Une inscription rappelant ce magnifique don avait été gravée sur le quai du débarcadère : mais à la chute de l'Empire, on eut la lâcheté de la marteler.

C'est dans la rue Royale que se trouvent les grands hôtels et les plus beaux magasins.

Citons à gauche : l'hôtel de l'*Aigle* ; celui des *Négociants*, que le Vassé et le jardin de l'évêché séparent du grand hôtel d'*Angleterre* (2) ; le frais square de la poste, dans un angle duquel s'imprime le journal *les Alpes* ; la poste et le télégraphe ; la rue de la République, qui conduit au vieil Annecy — dans cette rue, nous devons signaler les presses de M. Niérat, où s'impriment, avec l'*Indicateur* et la *Croix de la Haute-Savoie*, la superbe édition *princeps* des Œuvres de S. François de Sales ; — le magasin de M. Tournafol, marchand d'objets religieux ; l'hôtel du *Commerce* ; enfin la succursale de la *Banque de France*, bâtie à la rencontre de la rue Royale avec celle de la Gare.

(1) 10.000 fr. pour l'extinction de la mendicité, 2.000 à la Visitation, 2.000 aux Frères, 2.000 aux Filles Repenties, 1.000 à la salle d'asile.

(2) C'est à l'hôtel d'Angleterre que le 15 août 1859 descendirent les princes Amédée et Humbert de Savoie, quand ils visitèrent pour la dernière fois notre pays.

A droite, nous remarquons le *Café central*, la librairie générale *Burnod*, le *Café de la Poste*, le *passage de la Poste*, où sont les Messageries Simon, la maison Germain (n° 12) ; la rue de la *Visitation*, laquelle faisant suite à celle de la République, se continue par l'avenue *Berthollet* (1) ; enfin, le monastère de la Visitation, dont nous parlerons plus loin.

Dans la rue de la Visitation, se trouve l'*hôtel de l'Europe*.

Le long de l'avenue Berthollet, on remarque, au couchant, la gare, l'avenue *Bouvard* (2), avec sa ligne de jolies villas parallèles à celle-ci, le clos des Capucins et l'avenue de Crans, bordée d'acacias.

Au levant, le Temple évangélique (1871) et, séparé par la ligne d'Annecy à La Roche, l'*Orphelinat du Sacré-Cœur*. Cet orphelinat, commencé vers 1851, dans la maison Gallo, rue Sainte-Claire, par une demoiselle Crémieu, et transféré en 1855, au bas du passage des Clercs, a été enfin installé ici, l'an 1879, sur un terrain donné par Mme Frezat à Mgr Magnin. Il contient environ 90 orphelines, confiées à la direction habile et maternelle des Sœurs grises de Saint-Vincent-de-Paul.

Nous avons nommé plus haut les Pères Capucins. Ces religieux, chassés de cette ville par la Révolution, désiraient y rentrer. Ils achetèrent donc, en 1871, au nord et à proximité de la gare, un terrain pour y bâtir un couvent. Ils y étaient installés depuis cinq ou six ans à peine, lorsqu'on vint les expulser de leur demeure. Un siècle

(1) Autant nous applaudissons à la pensée de donner le nom de Berthollet à l'une de nos belles avenues, autant nous semble étrange l'idée de donner ce nom au Lycée de garçons, au détriment d'Eustache Chappuis, qui est le grand bienfaiteur de l'instruction secondaire dans Annecy et dans les environs.

(2) Alexis Bouvard, né aux Contamines-sur-Saint-Gervais (Haute-Savoie), le 27 juin 1767, mort à Paris le 7 juin 1843, célèbre astronome, découvrit cinq comètes et collabora au grand ouvrage de Laplace, la *Mécanique céleste*.

après la *Déclaration des Droits de l'homme*, sous le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, il n'était pas permis de s'habiller de bure, de faire des vœux, ni de vivre en commun et de se donner mutuellement le nom de Pères ou de Frères. L'expulsion eut lieu le 5 novembre 1880. On laissa momentanément deux Pères pour garder le couvent.

Pendant sept mois environ (de novembre 1881 à juillet 1882), les Capucins logèrent au château de Tresun : c'est là que mourut leur gardien, le P. Emmanuel. Depuis lors, ils étaient revenus en qualité de locataires de M. Franciscque Frerejean, habiter la maison qu'ils avaient construite, lorsqu'une loi sectaire les en a chassés de nouveau au nom de la Liberté (1901).

Le monastère de la Visitation a été bâti en 1820-24, sous l'impulsion du prévôt de Thiollaz et sur les instances réitérées des religieuses de la Visitation, désireuses de posséder un couvent dans cette ville, qui fut le berceau de leur Institut. En 1826, Mgr de Thiollaz, assisté de dix prélats, du roi Charles-Félix, de la reine Marie-Christine et de leur suite (1), y apporta très solennellement le corps de saint François de Sales, qui reposait depuis vingt ans dans la cathédrale, et celui de sainte Jeanne-Françoise de

(1) Charles-Félix était déjà venu, deux ans plus tôt, poser la première pierre de l'église, que bénit Mgr de Thiollaz, récemment nommé évêque d'Annecy. Arrivés le 9 août à 8 heures du soir, à l'entrée de la ville, le roi et la reine s'arrêtent sous un arc de triomphe majestueux, élevé par l'architecte Ruphy, pour entendre les compliments du commandant de place, du vice-syndic et demoiselle Caroline de Comillon. A la fin du dernier, les treize demoiselles qui accompagnent l'oratrice, tendent vers LL. MM. leurs mains chargées de fleurs, et de toutes les poitrines sortent les cris de : « Vive le roi ! » LL. MM. se rendent ensuite, escortées d'une foule immense, à l'évêché où Monseigneur et les autorités les attendent, et d'où elles assistent au défilé des gardes du Genevois et des pompiers.

Le lendemain, après réception des autorités, visite aux reliques de saint François de Sales à la Cathédrale, et à celles de sainte Jeanne de Chantal, puis départ pour le Chablais, et retour le 14 au soir.

Le 15, dimanche, messe à la cathédrale ; le soir, promenade en voiture à Pâquier, où l'on assiste au bal champêtre, au feu d'artifice et à l'illumination. Enfin le 16, à 10 heures, pose de la première pierre de l'église de la Visitation.

Chantal, qui avait été, à la même époque (1), déposé dans l'église actuelle de Saint-Maurice (21-23 août).

L'un des prélats officiants, Mgr de Quélen, archevêque de Paris, avait apporté avec lui sa chapelle, — très bel ornement de soie blanche brodée d'or et calice vermeil, — dont il fit gracieusement cadeau aux Filles de la Visitation (2); un autre, Mgr Rey, alors évêque de Pignerol, chargé de faire le panégyrique du Saint, prononça un discours d'une telle éloquence, que l'archevêque de Paris s'écria tout haut : « *Cet éloge ajoute à la gloire de ce tombeau, déjà si glorieux.* »

Ces reliques vénérées sont sorties du monastère deux fois depuis lors pour être portées triomphalement à travers les rues d'Annecy, savoir le 26 avril 1865, à l'occasion du deuxième centenaire de la canonisation du Bienheureux, et le 22 août 1878, après la proclamation du Doctorat. C'est à cette dernière date que l'église du couvent a été agrandie et reconstruite dans le style italien.

On y remarque un bel autel en marbre blanc et trois châsses.

En arrière du maître-autel, dans une châsse en vermeil,

(1) Ces reliques, conservées dans le 1er monastère de la Visitation, près du port, en avaient été enlevées dans la nuit du 26 mars 1793, par le chirurgien Louis Rochette, dit la Sonde, et transportées sur une barque au château de Duingt. Mais un homme que la municipalité avait nommé gardien de la Visitation s'aperçut de l'enlèvement et le dénonça. Aussi, dès que le matin est venu, le curé intrus et le procureur syndic, accompagnés d'un détachement de grenadiers, se rendent à Duingt et ramènent les sacrées dépouilles, que la ville reçoit au son des cloches et de la musique. Un mois plus tard, on plaça les reliques dans la Cathédrale, sous la garde de l'intrus Panisset. Cependant, le feu de la persécution s'animant de plus en plus, quatre hommes courageux et dévoués, MM. Ant. Amblet, Ant. Burquier, L. Rochette et J.-P. Balleydier, enlèvent les précieuses reliques, qu'ils remplacent par deux squelettes tirés des caveaux de Sainte-Claire, les transportent chez M. Amblet, dont la maison fermait la rue de l'Evêché, et les enferment dans deux caisses de sapin, qu'ils cachent entre deux planchers. C'était dans la nuit du 21 au 22 janvier 1794. — Enfin, la paix étant rendue, Mgr de Solles vint solennellement transférer le corps de saint François dans l'église de Saint-Pierre et celui de sainte Jeanne dans l'église de Saint-Maurice (chapelle du Sacré-Cœur), où ils sont restés jusqu'en 1826.

(2) Nous devons ce détail à M. le chanoine Guillermin, auteur d'une Vie estimée de Mgr Rendu.

don du comte Paul-François de Sales, sont renfermés les ossements du Saint, revêtus d'habits pontificaux. Le chef est recouvert d'un visage en cire représentant les traits du Serviteur de Dieu (1). Trente-une lampes brûlent devant la sainte relique.

La châsse, placée sur l'autel de la nef droite, renferme le corps de sainte Chantal ; elle a été donnée par la reine Marie-Christine. Au milieu du rétable, un tableau représente l'apothéose de la Sainte.

Enfin, à gauche, à l'autel du Sacré-Cœur, on vénère le corps du jeune Castus, martyr, envoyé de Rome par le Souverain Pontife Pie IX.

Les deux chapelles de la Vierge-Immaculée et de saint Joseph, qu'on voit à l'entrée de l'église, et celle de Notre-Dame de Compassion, qui est au couchant du sanctuaire, ont été récemment ajoutées. Le visiteur peut admirer dans la dernière de forts jolis tableaux qui sont dus au pinceau d'une religieuse du couvent.

Avenue de Chambéry. — Au bout du clos de la Visitation, nous croisons la rue de la Gare, à laquelle nous reviendrons. En attendant, promenons-nous quelques minutes à l'ombre des grands platanes de l'*avenue de Chambéry*. Créée en même temps que la rue Royale, dont elle est une prolongation, cette belle avenue a 800 mètres de longueur.

A gauche, nous apercevons en contre-bas plusieurs maisons qui servaient autrefois d'ateliers de tissage, et dans l'une desquelles on a récemment installé une fabrique de pèlerines lorraines ; plus loin, le clos Robert-Gurret et

(1) Le procès-verbal de la vérification qui a été faite du corps, le 3 avril 1865, constate que « le squelette est, en général, dans un très bon état de conservation et, à peu de chose près, intact. » Ce procès-verbal est signé par MM. Lachenal et Callies, docteurs en médecine, deux des hommes qui honorent le plus en ce siècle la ville d'Annecy par leur science, leur dévouement et la dignité de leur vie.

M. Lachenal s'est pourtant, un jour, étant député, oublié de voter contre le clergé une loi qui était une véritable loi de suspects.

celui de M. l'abbé Gaudin, provenant du chanoine Baud, qui l'a fait bâtir. Encore quelques pas, et nous traversons le *Pont-Neuf*, jeté sur le Thiou, puis la ligne d'Albertville, récemment ouverte (1900).

A droite, nous remarquons : le chantier des frères Roupioz, la grande maison Lacombe, l'avenue oblique d'Alléry, qui aboutit à la gare, et où sont situés les bureaux de la direction des Postes, l'avenue de *Mandallaz* (1), qui conduit aux nouveaux *abattoirs*, inaugurés en juillet 1897 ; enfin au delà du Pont-Neuf : le chemin de Gevrier par Alléry, et la ligne d'Albertville, après laquelle se trouve le *point terminus* de l'avenue.

A cet endroit, dit le *rond-point*, la route de Chambéry oblique à gauche. Si nous regardons du côté de la ville, nous avons devant les yeux une magnifique ligne droite, longue de deux kilomètres, et qu'il fait bon contempler un jour de printemps, quand les platanes ont revêtu leurs feuilles nouvelles, ou le soir quand scintillent les becs de gaz allumés sur tout son parcours.

XX. — **Rue de la Gare**

La rue de ce nom conduit de la gare au faubourg de la *Prairie* (2), soit à l'entrée du faubourg Sainte-Claire, par lequel nous avons commencé notre promenade dans les rues d'Annecy. Elle traverse le Thiou sur le pont de Saint-Joseph.

Aux abords de ce pont, prend un chemin qui, remontant la droite du canal, longe l'*école libre de garçons*, confiée aux R. Frères de la Doctrine chrétienne, et conduit, par l'ancien *passage des Bains*, au centre de la rue de la République.

(1) Mandallaz est le nom de cette fraîche montagne dont on aperçoit la tête à huit kilomètres environ, dans la direction du nord-ouest. Les abattoirs, placés en dehors de la ville et sur le bord du Thiou, sont peut-être la création la plus utile qui se soit faite sous l'édilité de M. Boch, maire actuel d'Annecy.

(2) Anciennement faubourg du Sépulcre.

La partie septentrionale de la rue de la Gare laisse à droite le clos de la Visitation ;

A gauche, voici tout d'abord une vaste et belle maison neuve dans laquelle sont installées, depuis l'automne de 1890, la salle d'asile et l'*école libre* dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph : plus de 600 jeunes enfants y reçoivent une éducation chrétienne. Au nord de l'école, s'ouvrent deux avenues : l'une, qui rejoint l'avenue de Chambéry vers le bureau d'octroi, se nomme l'*avenue d'Allery*, parce qu'elle conduit dans la direction du château de ce nom, qu'on aperçoit sur les premiers gradins de la colline voisine, et peut-être en souvenir de Pierre-François de Lucas de la Roche d'Allery, chevalier de l'Annonciade (1) ; l'autre serpentant à travers les villas bâties sur la gauche de la ligne d'Aix-les-Bains, s'appelle *avenue de Chevêne*, elle traverse en effet le quartier de ce nom, qui n'était jadis qu'une forêt.

La grande maison que l'on trouve après les écoles est la maison d'Orlyé, du nom de son ancien propriétaire.

Enfin, nous arrivons à la gare d'Annecy. Bénite par Mgr Magnin, le 3 juillet 1866, cette gare a été inaugurée le même jour par M. Béhic. Il n'y avait alors d'ouverte que la ligne d'Aix-les-Bains ; celle de La Roche s'ouvrit dix-sept ans plus tard. Enfin le tramway de Thônes et la ligne d'Albertville en donnant à cette gare une importance nouvelle, viennent d'en nécessiter l'agrandissement.

Notre promenade terminée, nous voulons avant de prendre congé de nos lecteurs, faire avec eux un retour sur le vieil Annecy.

« A la place de ses larges rues nouvellement ouvertes, des quais nombreux qui lui font une verte ceinture, de ses

(1) Pierre de Lucas, comte de la Roche et d'Allery, chevalier du Collier, né au château de la Roche, dans la paroisse de Ruffieux, en Chautagne, servit Venise, la Hollande et la France, défendit pendant huit mois la place de Verrüe, dont il était commandant (1704), et mourut en 1714, gouverneur de la citadelle de Turin.

promenades dignes d'une capitale, on ne voyait dans Annecy que rues étroites, ornées de bancs massifs où nos aïeules devisaient, portiques peu élevés servant à la fois de bazar et de promenoirs, clochers à foison sur des bâtisses monacales, tours rondes ou carrées, galeries de bois surplombant le Thiou ; çà et là quelque grand pont couvert projetant son ombre dans les eaux du canal ; au-dessus, la masse noire du château des Nemours (1).

On aurait tort cependant de croire que le séjour d'une ville ainsi fermée devait être ennuyeux.

Charles-Auguste de Sales, écrivant en 1633 la vie de son oncle, le bienheureux François de Sales, nous décrit cette cité comme « située en un lieu fort amène, ceinte de campagnes et de collines très fertiles, dans une très bonne température de l'air, au dégorgement d'un lac cristallin, petite à la vérité, mais remplie d'un bon peuple, ornée de plusieurs églises, marquée de tours, arrosée de canaux, liée de ponts, noble par son superbe château, etc. »

Avant lui, Fodéré s'émerveillait à la vue « de ces quatre canals... et si grands et si beaux qu'ils portent des bateaux chargés dans la ville... en sorte qu'Annecy est une petite Venise d'eau douce... dont la vue est fort plaisante et la demeure fort agréable ».

« Pour *distractions*, on avait le tir à l'arquebuse, la fête du papegai et les histoires ou *mystères*, dont nous avons parlé, les cérémonies religieuses, les belles processions avec leurs riches bannières, les reliquaires ouvragés, les châsses d'or, les habits et coutumes des diverses corporations, les grandes chasses des seigneurs, une chevauchée des officiers du duc ; un prince au débotté, les soirées de Mme l'Intendante, etc., etc.

On avait les grandes foires, qui attiraient, pendant trois jours, amis et parents des communes étrangères ; l'hospitalité s'exerçait dans les plus larges proportions ; les bou-

(1) Jacq. Replat, *Esquisse du vieil Annecy*, *passim*.

tiques en plein vent, les étoffes bariolées, les danses mauresques venaient à la suite.

« Les divertissements les plus habituels étaient les *vogues*, les goûters sur l'herbe et les bals en famille, dont le petit vin blanc du crû faisait tous les frais. Les liens de familles avaient ainsi plus de force, les réunions étaient plus fréquentes. Le réveillon de Noël, le gâteau des Rois, les Pâques fleuries, toutes les bonnes fêtes groupaient à la table de l'aïeul les têtes blondes des petits enfants : bonnes et chères coutumes à peu près perdues !

« A vrai dire, cette vie simple de nos grands parents avait des douceurs et des charmes. La bonhomie rendait les relations plus faciles. Nous avons connu des vieillards de l'autre siècle, qui avaient risqué un pied dans le nôtre; eh bien ! avouons-le : en général, ils étaient remarquables par leurs connaissances, par leur esprit fin et vieux gaulois; en un mot, ils étaient plus spirituels, plus érudits, plus gais et meilleurs que les hommes de notre âge... Heureux temps où la politique n'était pas inventée, où pour penser droit et s'exprimer en bons termes, on se passait de la permission du journal quotidien ! » (Replat.)

ANNECY AU XVe SIÈCLE

Dans son intéressant et important ouvrage, *Les Souvenirs historiques d'Annecy*, M. le chanoine Mercier a consacré un chapitre à chacun des trois siècles qui ont précédé le nôtre. Pour le XVe siècle, il s'est borné à signaler les faits principaux qui sont disséminés çà et là dans son livre, omettant d'autres faits très intéressants pour l'histoire locale. C'est afin de combler en partie cette lacune, que nous avons écrit l'article suivant :

Humbert de Thoire-Villars, devenu comte de Genève par la mort de l'antipape Clément VII, son oncle maternel et dernier rejeton mâle des anciens comtes de Genève (1394), laissa bientôt le comté à son oncle, Odon de Villars (1).

Celui-ci, déjà vieux et fatigué des compétitions qui surgissaient de toutes parts, se hâta de céder ses droits au jeune comte de Savoie, Amédée VIII, en échange de quel-

(1) Par son testament fait au château d'Annecy, le 10 mars 1400, Humbert fonde un service hebdomadaire dans l'église de N.-D. de Liesse à laquelle il donne 500 florins, et dans celle du Saint-Sépulcre ; il fonde son anniversaire dans les églises de Saint-Maurice et de Saint-Jean de Jérusalem, moyennant 20 livres genevoises ; fait également des legs à l'hôpital de N.-D. de Liesse, aux religieuses de Sainte-Catherine du Semnoz, aux Cordeliers et aux Frères Prêcheurs de Genève, aux Chartreux de Pômiers ; il donne le château de Cruseilles avec ses dépendances à son épouse, Louise de Poitiers ; enfin il institue héritier universel, son oncle Odon de Villars. (*M. D. Gen.*, 2e série, t. III).

ques terres en Valromey et d'une plus-value de 45.000 livres d'or. Le traité en fut signé à Paris le 5 août 1401.

On se tromperait toutefois de penser que Amédée VIII entra pacifiquement en jouissance. Le comté fut réclamé par l'empereur Sigismond, comme un fief dévolu par échute à l'Empire ; et les sœurs de l'antipape, prétendant succéder à leurs frères, s'intitulèrent comtesses de Genève (1).

Mais le nouvel acquéreur sut triompher de toutes les oppositions : Blanche de Genève lui vendit ses droits en 1417 ; de son côté, l'empereur l'investit du comté par diplôme du 25 août 1422, et défendit au prince d'Orange, héritier de Jeanne de Genève, de prendre le nom et les armes de cette Maison.

Amédée fut ainsi le premier prince de Savoie qui régna sur Annecy.

A cette époque, Annecy comptait 300 feux soit environ 1.500 habitants, c'était donc une petite ville, qui ne devait pas son importance au chiffre de sa population, mais à son château et à ses fonctionnaires.

On y voyait en effet un juge-mage, un conseil présidial de justice composé d'un président, de quatre collatéraux, d'un avocat fiscal et d'un procureur patrimonial, une Chambre des Comptes ayant président, receveur, trésorier et auditeurs, un châtelain ayant sous ses ordres nombre de fonctionnaires, un atelier monétaire, enfin le comte de Genève qui y résidait souvent avec ses nombreux officiers (écuyers, maître d'hôtel, aumônier, panetier, boutillier, cuisinier, etc.) (Voir *Revue Savoisienne*, 1888).

En fait d'édifices religieux, on y voyait l'église paroissiale de Saint-Maurice, de style roman ; la chapelle déjà ancienne des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem soit de Rhodes ; deux belles églises ogivales toutes neuves, ayant

(1) C'est seulement le 24 février 1405 que la noblesse du Genevois, convoquée par Amédée VIII et réunie au château, dans le logis Nemours, consentit à lui prêter hommage.

chacune son hôpital et son collège de chanoines, savoir celle du Saint-Sépulcre et celle de Notre-Dame de Liesse, dont le clocher était encore inachevé, mais qui attirait tous les sept ans une foule prodigieuse de pèlerins venus pour gagner les Grands Pardons.

A peine en possession d'Annecy, avant même que les vassaux du comté lui eussent juré fidélité, Amédée VIII s'occupa d'embellir la capitale de ses nouveaux Etats. Nous savons en effet qu'il établit Savin de Florano, évêque de Maurienne, réformateur du Genevois, et que ce personnage, se trouvant à Annecy le 9 avril 1403, donna ordre à noble Jean d'Orlyé, vice-châtelain d'Annecy, de refaire une tour au château, ainsi que le four et les moulins qui en dépendaient (1).

Mais le 5 février 1412, un effroyable incendie détruisit la ville entière.

Pour aider les infortunés habitants à la relever de ses ruines, Amédée, non content de leur confirmer le droit de s'assembler, chaque année, le 1er mai, pour discuter leurs affaires, leur accorda divers privilèges qui leur permettaient d'établir des fabriques de drap et de filatures de laine (29 mars 1412), les exempta à perpétuité « eux, leurs biens et leurs familles de tous péage, gabelle, tributs et impositions » (21 mai) ; enfin, par lettres datées d'Annecy même, il chargea G. Pollier de restaurer le château, sous la direction d'Aimonet Corviau, lui assignant à cet effet, la somme annuelle de 600 florins à prendre moitié sur les émoluments de la chancellerie du comté, moitié sur les revenus de la châtellenie du lieu (29 mai 1428) (2).

La ville commençait à renaître de ses cendres, lorsque le pape Martin V, récemment élu au concile de Constance,

(1) Besson, *Mémoires*, p. 298.

(2) *Rev. Sav.*, 1896, p. 136. — 21 avril 1431, par lettres datées de Thonon, il nomme Jean Delaporte, dit Besançon, portier du château. (Ibid.)

la traversa pour se rendre à Turin, et y demeura l'espace de cinq jours, soit du 5 au 9 septembre 1418) (1).

Le cardinal de Brogny, qui accompagnait Sa Sainteté, voulut contribuer, pour sa part, au relèvement de la petite ville. Par acte du 22 mars 1422, il décréta la fondation, à Annecy, sur un terrain acheté depuis peu, d'un couvent de Dominicains.

On se mit activement à l'œuvre. Mais le cardinal mourut avant que les travaux fussent achevés, et comme on ne put guère tirer de son hoirie, il fallut supprimer une travée à l'église du monastère et se contenter d'une façade provisoire. Malgré ces allègements, l'église ne put être consacrée que le 14 septembre 1445. La cérémonie en fut faite, en présence de Louis, duc de Savoie, et de sa cour, par Mgr Barthélemy Vittelleschi, évêque de Corneto et Montefiascone, agissant en sa qualité de suffragant de Félix V, alors antipape et évêque de Genève (2).

Amédée VIII fit réédifier en 1430 la tour du Pommier soit de Saint-Pierre. (3)

De son côté, le pape Eugène IV, à la prière d'Amédée VIII, avait accordé des faveurs spirituelles à ceux qui viendraient au secours de la collégiale de Notre-Dame de Liesse, laquelle se voyait dans la nécessité de réparer son église, d'achever son clocher, de reconstruire son hôpital et de bâtir des maisons pour loger ses chanoines.

Par bulle du 1er décembre 1435, valable pour deux ans, il accorde la permission de se choisir pour une fois un confesseur qui aura tous les pouvoirs, et une indulgence plénière à l'article de la mort à chacun de ceux des Etats

(1) M. Bruchet. *Revue sav.*, 1895.

(2) Cette église est devenue l'église de Saint-Maurice, et le couvent est transformé en caserne.

(3) 1431. Après le sac de Trévoux (juin) par F. de la Pallud, sire de Varembon, le héraut de Savoye, Jean de Chapelle, vint à Annecy rapporter à Amédée VIII des propos injurieux tenus par le dit Varembon.

1433, 31 mars. Ant. de Lure est enfermé dans la tour Saint-Paul du château d'Annecy. (*R. S.*, 1900, p. 286).

de Savoie et de la province de Vienne qui, pendant 20 jours pour les riches, 10 jours pour les moins aisés, et 6 jours pour les autres, aurait travaillé en personne ou fait travailler à la reconstruction de l'église N.-D. et de son hôpital (1). Enfin Amédée, devenu l'antipape Félix V, unit à cette collégiale les églises de Loverchy et de Seynod (1er juillet 1445), à la condition qu'elle emploierait chaque année 1.000 florins pour l'achèvement de la collégiale.

Mais de nouveaux malheurs vinrent fondre sur la ville :

C'est d'abord la peste de 1430, dont les ravages ont dû être terribles, puisque c'est à cette occasion que la ville fit vœu d'assister tous les ans à une procession générale en l'honneur de saint Sébastien.

Ce fut ensuite l'incendie du 12 mai 1448, qui consuma la ville presque entière, notamment l'église paroissiale, la collégiale Notre-Dame, dont les bâtiments, les ornements et le mobilier subirent des dommages « presque irréparables », son hôpital, qui n'était pas encore relevé vingt ans plus tard, etc., etc.

A cette nouvelle, Félix V se hâta d'accorder des indulgences aux fidèles qui aideraient à réparer ce désastre (2).

On peut juger de la détresse dans laquelle les habitants se trouvèrent plongés. Beaucoup abandonnèrent la ville. Ceux qui restaient, étaient réduits à la plus grande misère. Les écoles cependant continuèrent de fonctionner ; mais les parents n'ayant pas de quoi payer les instituteurs, ceux-ci adressèrent une requête au même Félix V, alors démissionnaire, mais conservant les fonctions d'évêque de Genève et de légat du pape (1449) (3).

Louis de Savoie, devenu duc de Savoie et par conséquent du Genevois, par la démission de son père Amédée, n'oublia point la malheureuse ville. Il fit, en 1445, bâtir la tour

(1) Besson, p. 115, d'après un privilège accordé par l'évêque F. de Sez à un P. Rebit, de Lovagny, le 30 septembre 1436.

(2) Bulle du 6 juin 1448.

(3) Bibliothèque de Genève, *Registr. Epistolarum Amedei.* Les régents étaient deux clercs, F. Borrelli, bachelier ès-lois, et Hugues Bovier.

Perrière, qu'on éleva sur l'emplacement d'un antique donjon. Il confirma ses franchises par acte passé à Vignière, le 28 octobre 1448 et vint y faire quelques séjours. C'est ainsi qu'il y passa une partie de l'été de l'an 1454. Entouré de ses conseillers au nombre desquels figurent : André, évêque d'Ebron, Pierre de la Baume, Martin Le Franc, prévôt de Lausanne, Antoine Piochet, chantre de Lausanne, Jean du Saix et Louis Bonivard, son maître d'hôtel, il y signa, le 23 août, un acte par lequel il adhérait à l'arbitrage du roi de France, Charles VII, entre lui et la noblesse de Savoie, et le 30 septembre, des lettres par lesquelles il rétablit ces gentilshommes dans leurs charges et dans leurs biens (1).

Il y est encore le 14 février 1457, jour où il donne une nouvelle confirmation des franchises.

Trois ans plus tard (février 1460), le duc Louis cédait le Genevois en apanage à Janus, son troisième fils.

Lorsqu'il reçut en apanage le comté de Genevois avec la baronie de Faucigny et le mandement de Beaufort (2), Janus de Savoie était dans sa vingtième année.

Le nouveau comte de Genève, dans l'été de l'année suivante (15 août 1461), assista au couronnement de Louis XI, roi de France, à Reims, et fut fait chevalier de la main de Philippe, comte de Bourgogne.

A 25 ans, Janus épousa Hélène de Luxembourg, fille de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, laquelle lui apporta 60.000 livres de dot. Les noces se firent à Genève avec beaucoup de solennité. Il y eut à cette occasion un tournoi où, si l'on en croit la *Chronique latine* de Savoie, de nombreux combattants furent blessés et quelques-uns même perdirent la vie (1466).

(1) Costa, *Les Seigneurs de Compey*, p. 107.

(2) Janus ne fut cependant mis en possession de son apanage qu'en vertu des lettres données par son père à Lyon, le 27 septembre 1463. Avant lui, avaient été apanagés du Genevois : Louis, deuxième fils d'Amédée VIII, Philippe, son frère cadet (1439-1444), et Louis, frère aîné de Janus, qui le perdit en devenant roi de Chypre (1444-1458).

Après son mariage, Janus résida tantôt dans le château de Duingt, dont il avait dépouillé Perrin d'Antioche, tantôt, et le plus souvent, dans son château d'Annecy, où il reçut, dans les premiers jours de décembre 1469, la visite de son frère Amédée IX.

Ce pieux prince, qui avait succédé, en 1465, au duc Louis, son père, semblait, par ses vertus, devoir faire le bonheur de son peuple ; mais une maladie cruelle, l'épilepsie, le mit bientôt dans l'impossibilité de gouverner par lui-même et força les Etats Généraux à confier la régence à la duchesse Yolande, assistée de trois conseillers (mars 1469).

Mécontents de se voir exclus de la régence, Janus et ses frères Jacques, comte de Romont, et Philippe, comte de Bresse, résolurent de s'en emparer de vive force. Au printemps de 1471, ils levèrent secrètement des troupes, s'en allèrent assiéger Montmélian, où Yolande s'était réfugiée avec son époux et s'en emparèrent (17 juin).

Mais Yolande, trompant la vigilance des vainqueurs, réussit à leur échapper avec ses enfants, et peu après, grâce à l'arrivée de puissants renforts envoyés tant par ses sujets que par le roi de France, son frère, elle put dicter les conditions de la paix, et conserver son autorité, tout en accordant aux princes rebelles une place dans ses conseils (5 septembre).

Amédée IX étant mort le 30 mars suivant, laissant le duché à Philibert, son fils aîné, alors âgé de six ans et demi, Yolande fut de nouveau proclamée régente à l'exclusion des princes.

Ceux-ci, après mûre réflexion, décidèrent une nouvelle tentative pour s'emparer du pouvoir. Dans ce but, Janus réunit secrètement des troupes autour d'Annecy, où Philippe Monsieur vint le rejoindre à la tête de 150 lances françaises (12 septembre 1474).

Afin de mieux cacher leur dessein, les deux princes publiaient que cette levée de boucliers était dirigée exclusivement contre leur frère Jean-Louis, évêque de Genève,

auquel ils voulaient imposer le renvoi de Jean de Montchenu, son vicaire général et partisan de Louis XI. Mais Jean-Louis se hâta de renforcer les garnisons de Thonon, de Gex et du fort de l'Ecluse, pendant qu'un de ses émissaires s'en allait prévenir Yolande du danger qui la menaçait (13 septembre) (1).

Voyant leur complot déjoué, les princes licencièrent leurs troupes. Des événements graves, du reste, devaient bientôt attirer ailleurs leur attention et leurs efforts. Toutefois le comte de Bresse ne renonça point à son dessein de s'emparer de la personne de Jean de Montchenu. Le 3 janvier 1476, il entre secrètement à Genève suivi de quelques partisans, surprend Montchenu au lit, le lie sur un cheval et l'emmène de force d'abord à Annecy, puis à Bourg, où il demeura quelque temps prisonnier (2).

Les événements graves auxquels nous venons de faire allusion, ce fut la terrible lutte entre les Suisses soutenus par Louis XI, le duc d'Autriche et les Vallaisans d'une part, et d'autre part, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, le duc de Milan et le comte de Romont, auxquels vinrent se joindre Yolande et ses beaux-frères.

Les Suisses vainqueurs dévastent le comté de Romont et le pays de Vaud, dont ils font un véritable désert, rançonnent Genève, écrasent, à Grandson d'abord (2 mars 1476), puis à Morat (22 juin), l'armée du duc de Bourgogne, qui se fait tuer peu après sous les murs de Nancy, pendant que les Hauts-Valaisans s'emparent du bas Valais, mettent à contribution le pays de Gavot et, pour punir le comte de Genève, poussent une pointe jusqu'à Samoëns, dont ils brûlent le château et l'église (juin 1476).

La paix fut conclue entre Yolande et les Suisses à Fribourg en juillet 1476 ; mais elle devait être ratifiée par les Etats Généraux. Une conférence se tint donc au château

(1) Guichenon : *H. de Savoie*, preuves n° 372.
(2) *Chronica Latina Sabaudie.*

d'Annecy vers le milieu d'avril suivant (18-25 avril). On y vit les ambassadeurs des Ligues suisses (Berne, Fribourg, Schwytz, Uri, Lucerne et Zurich) formant avec leur suite une compagnie de cent personnes et cent chevaux, les ambassadeurs du Valais (4 personnes et 4 chevaux), ceux de Genève, au nombre de quatre, ainsi que leur évêque et ses grands-vicaires, la duchesse Yolande, le jeune duc son fils, les princes ses beaux-frères, Claude de Challes, président de la Chambre des Comptes, avec une foule de prélats, de barons et de chevaliers (1).

L'infortunée Yolande dut subir les conditions des vainqueurs. Elle céda le bas Valais jusqu'à Saint-Maurice aux patriotes du Haut-Valais, Morat, Illens, Aigle, Ollon, Bex, les Ormonts, Orbe, Echallens et Grandson aux cantons suisses, et s'engagea à payer à ceux-ci la somme de 50.000 florins (2) pour la sûreté de laquelle Berne continua d'occuper le pays de Vaud pendant quelques mois.

Yolande étant morte en Italie, l'année suivante (29 août 1478), les Etats Généraux nommèrent gouverneur de Savoie, Louis de Seyssel, comte de La Chambre. Mais celui-ci usa si mal de son autorité que le roi de France donna l'ordre à l'évêque de Genève de se rendre à Turin pour s'emparer du gouvernement et de lui amener le jeune duc Philibert (novembre 1481).

Au lieu de se soumettre, La Chambre surprit à Yenne l'escorte du jeune Philibert (19 novembre), et décida ce prince à le suivre à Annecy, où il désirait conférer avec le comte de Genève (24 novembre).

A la suite de cette entrevue, Janus et La Chambre levèrent une armée de dix mille hommes, à la tête de laquelle ce dernier, toujours accompagné de S. A., se rendit en Piémont (24 décembre), et prit résidence dans la citadelle de Turin, pendant qu'un de ses lieutenants faisait le siège de Verceil.

(1) *Chroniques de Yolande de France.*

(2) Cette somme, énorme pour le temps, équivaut à trois millions de francs, valeur actuelle.

Mais un nouveau coup de théâtre mit fin à la guerre civile. Le comte de Bresse, à l'instigation de Louis XI, pénétra un beau jour dans la citadelle de Turin et se saisit du comte de La Chambre qu'il fit enfermer dans le fort de Veillane (19 janvier 1482).

Le duc Philibert survécut peu à ce nouveau drame, car il mourut à Lyon le 22 avril suivant, laissant le duché à son frère Charles Ier qui confirma les franchises d'Annecy (1er octobre 1482), et fit construire pour des religieuses dominicaines un couvent et une église que sa mort prématurée (13 mars 1489) l'empêcha d'achever et qui servit plus tard de refuge aux Clarisses chassées de Genève par la Réformation (1).

Le comte Janus, toujours malheureux dans ses tentatives pour s'emparer de la régence, résolut de s'occuper exclusivement de son apanage, particulièrement de rendre à sa capitale la prospérité dont elle jouissait avant ses deux grands incendies.

Déjà, le 9 juillet 1477, après un incendie qui avait, la veille, dévoré le quartier du Saint-Sépulcre, ce prince ayant convoqué, au château, dans la *salle des fêtes*, les représentants de sa bonne ville d'Annecy, savoir : Bernard, Sr de Menthon, Bertrand de Dérée, président du Genevois, Jean du Clos, maître de la Chambre des Comptes, Claude de Menthon, Sr de Rochefort, et Jacques de Nemoribus, bailli du Genevois, etc., il leur donne des prescriptions destinées à prévenir la fréquence des incendies : les anciens syndics devront livrer immédiatement les 92 *selliots* ou seaux portés sur leurs comptes ; les nouveaux feront, tous les quinze jours, avec le châtelain, la visite des cheminées ; les bourgeois devront, dans un an ou deux, couvrir de tuiles les toits de leurs habitations ; deux gardiens seront placés, l'un sur le clocher de Saint-Maurice, l'autre sur celui de Notre-Dame. Enfin, au premier signal,

(1) Ce couvent, situé rue Sainte-Claire, est aujourd'hui une filature.

chacun devra se rendre au lieu du sinistre pour combattre le fléau. (Bruchet, *Revue sav.*, 1900).

Hélène de Luxembourg, son épouse, fit construire au nord de l'église des Dominicains d'Annecy (aujourd'hui St-Maurice) une belle chapelle ogivale à deux travées, dont le maître-autel fut dédié à sainte Marthe et celui de la nef, à Notre-Dame de Pitié ; et elle voulut y reposer après sa mort (1). Dans cette chapelle — qui est aujourd'hui la chapelle du Rosaire — on voit encore, à la clef de voûte et sur deux pierres tumulaires, ses armes gravées : « d'argent au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchée et nouée passée en sautoir ».

Janus, de son côté, accorda divers privilèges à la ville d'Annecy. Par lettres patentes du 30 avril 1491, il autorise les bourgeois à élire un Conseil de douze membres qui administreront les affaires de la ville et nommeront un capitaine qui sera chargé de veiller à la sûreté des habitants ; enfin il établit trois foires nouvelles de trois jours chaque, qui s'ouvriront le lundi de Pâques, le lundi après la Madeleine et le lundi après la Saint-Michel.

Il supplia de plus l'évêque de Genève, Antoine Champion, d'établir dans sa ville d'Annecy un official forain, chargé de l'administration de son comté ; ce que le prélat accorda par patentes données à Turin le 28 mai 1491 et confirmées, l'année suivante, par le pape Alexandre VI. Mais les magistrats de Genève protestèrent avec tant d'énergie contre cette décision « gravement préjudiciable à leur cité » qu'ils en obtinrent la révocation. (V. Flournois : *Fragments histor.*)

Janus de Savoie mourut à Genève le 22 décembre de la même année (1491), et fut inhumé à côté de Hélène de Luxembourg, dans un tombeau de marbre noir. Il avait, quelque temps auparavant (2), dicté ses dernières volontés, dans la chapelle du château d'Annecy. Par cet acte, dont

(1) Elle mourut à Cruseilles le 23 mai 1488.
(2) 22 avril 1491. (Voir Guichenon : *H. de Savoye*, page 522).

furent témoins Amé, baron de Viry, Pierre de Bonvillars, président du Genevois, Claude de Menthon, seigneur de Rochefort, etc., Janus instituait héritière universelle, Louise de Savoie, sa fille, au cas où il n'aurait pas d'enfants de Magdeleine de Brosse, sa seconde femme, et nommait exécuteurs testamentaires l'archevêque de Tarentaise avec l'évêque de Genève (1).

Sa fille Louise, née en 1467, dans le prieuré de Talloires, avait été fiancée, encore enfant, à son cousin-germain, Charles, qui devint duc plus tard sous le nom de Charles Ier. Le contrat, négocié par le doyen de Savoie, Antoine Lambert et par Antoine d'Orlyé, gouverneur de Nice, avait été signé dans le château même d'Annecy, en présence d'une nombreuse assemblée dans laquelle on distinguait Bernard, seigneur de Menthon, Bertrand de Dérée, président du Genevois, Nicod de Menthon, seigneur de Montrottier, Claude de Menthon, seigneur de Rochefort, Guillaume de Foras, maître d'hôtel du duc, Claude d'Avanchy, Jean de la Charnée et Guillaume de Gorrevod, écuyers (2). Mais ce mariage fut rompu, et Louise épousa un frère de Charles, savoir Jacques-Louis de Savoie, prince accompli, qu'une mort prématurée emporta peu après (27 juillet 1485).

Devenue veuve, Louise épousa, en secondes noces, Louis de Luxembourg, vicomte de Martigues, auquel elle porta le château de Duingt. Mais le Genevois et ses annexes avaient, à la mort de Janus, fait retour à la branche aînée de Savoie, soit aux ducs Charles II († 1496), Philippe II († 1497), Philibert le Beau († 1504), qui confirmèrent successivement les franchises d'Annecy (3).

(1) Janus de Savoie fonda le couvent des Cordeliers de Cluses (1471) et racheta, pour le donner à sa femme Hélène de Luxembourg, le domaine utile du Palais de l'Isle, qui avait été inféodé à la famille de Monthoux. (Ducis : *Le Palais de l'Isle*, p. 39).

(2) Le contrat est du 11 avril 1473. (V. Guichenon, p. 581).

(3) En 1491 ; 31 octobre 1496 et 25 janvier 1498. Au siècle suivant, le Genevois redevint l'apanage d'une branche cadette de la Maison de Savoie, connue sous le nom de Savoie-Nemours.

Après avoir mentionné les Etats Généraux qui se tinrent dans cette ville en novembre 1492 et en 1496, à l'avènement de Philippe de Bresse, nous signalerons encore quelques faits de la vie religieuse d'Annecy.

La ville reçut cinq ou six fois, en ce siècle, la visite des évêques du diocèse ou de leurs coadjuteurs.

La première de ces visites eut lieu le 19 juillet 1411, quelques mois seulement avant le terrible incendie de 1412. La paroisse comptait 300 feux, environ 1.500 habitants. Dans son compte-rendu, qui se voit aux archives de Genève, l'évêque Jean de Bertrand fait l'éloge du curé Jean Savarin, alors âgé d'une cinquantaine d'années, ainsi que des paroissiens. Trois seulement de ces derniers sont signalés comme menant une conduite scandaleuse : ils se nommaient Thomas Sanctuz, Jaquemet Montpelat et Pierre Brelat. Parmi les chapelles de l'église paroissiale, nous citerons les suivantes: Saint-Nicolas, fondée par les Eschaquets ; Saint-Antoine, du patronage des Ranguis ; Sainte-Croix, fondée par Guillaume de Cranz ; Saint-Michel, par Mre Maillard, chanoine de Genève ; Saint-André, par Jacques Pollier dit Marchiant ; et celle du Bienheureux André, fondée par les ancêtres de P. Dampierre sur un autel construit jadis par le curé P. Bonjour.

Sur les douze chanoines que devait compter la collégiale, neuf étaient présents, savoir : Thomas Victal, Guigues Lictuz, Jean Savarin, qui faisait les fonctions de curé, Pierre de Seyno, Jean Despine, Ant. Gappet, P. Robert, Aimar Conversi et J. Michon.

La deuxième visite fut faite en septembre 1445 par Barthélemy Vitelleschi, évêque de Corneto, coadjuteur de l'antipape Félix V.

Ce prélat visita, le 12 du mois, l'église paroissiale avec ses nombreuses chapelles et donna la tonsure à 105 jeunes clercs ; le 13, la collégiale de Notre-Dame ; le 14, l'église des religieux Dominicains qu'il consacra avec trois autels ; le 15, l'hôpital Notre-Dame dont la chapelle était dédiée à sainte Marie-Madeleine, et dans lequel il ordonna de ré-

server trois chambres : une pour les femmes malades, une pour les prêtres en voyage, une autre pour le recteur et sa famille. Enfin, le 16, il donna la tonsure à quatre laïques, comme il l'avait donnée les jours précédents à cent un sujets, dont un grand nombre étaient d'Annecy, entre autres : Jacques à feu P. Lambert, nobles Guillaume Bessonnay, Jacques Eschaquet, Colard et Jacques fils de Jean Suchet.

La ville renfermait alors 250 feux, cinquante de moins qu'au commencement du siècle. Ce résultat était dû à l'incendie de 1412 non moins qu'à la peste de 1430.

Après diverses recommandations concernant l'armoire où l'on conservait la Sainte Eucharistie, la pixyde destinée à la porter aux malades, la lampe ardente, les lanternes de procession et les livres de chant, le prélat ordonne, sous peine d'excommunication, d'enlever tous les bancs dont l'église était encombrée ; puis, se ravisant, il permet d'en laisser pour les femmes enceintes, les fiancées et les personnes débiles.

La collégiale comptait les huit autels ou chapelles suivantes : Saint-Jean l'Evangéliste, appartenant aux Maillets ; Saint-Barthélemy, à Antoine Asinari ; Saint-Georges, à Anne de la Rochette ; Saint-Jacques, au Chapitre de Notre-Dame ; Saint-Nicolas et Saint-Antoine, à Guillaume de Genève, chevalier ; Saint-Bernard, Saint-Laurent et Saint-Sébastien : ces trois dernières étaient toutes récentes.

Les chanoines étaient au nombre de douze ; voici leurs noms : Guy de Rochette, protonotaire, résidant auprès du pape, Eugène IV ou Félix V ; J. Michou, sacristain, J. Maillet, chantre, Jean de la Balme, Rod. Dombeys, Louis d'Arenthon, absent pour ses études, Antoine Gappet, alors official à Belley, J. Regis, Jacques de Bonimagno, Guy Combe, F. Albi et Michel de Sales.

La troisième se fit le 24 septembre 1470 par Mamert Fichet, évêque d'Ebron, agissant au nom de Jean-Louis de Savoie. Deux ans plus tard, ce même prélat revient à

Annecy, et fait, dans l'église Notre-Dame, une ordination générale, où l'on comptait vingt-huit tonsurés, quarante-trois minorés, parmi lesquels un bénédictin de Talloires, Aimon de Charansonay, quarante-quatre sous-diacres, dont une dizaine d'étrangers, vingt-un diacres et vingt-cinq prêtres, parmi lesquels Jean Adam, de Talloires. La moitié des diacres et des prêtres appartenaient à des diocèses voisins (1).

C'est encore un prélat *in partibus infidelium* qui fit la quatrième et dernière visite, savoir Claude Rup, évêque de Claudiopolis. Elle eut lieu les 12 et 13 août 1481.

L'état des églises se ressentait des deux incendies. Celle de Notre-Dame, malgré la prodigieuse affluence qu'attiraient ses pardons septennaires et les miracles fréquemment obtenus (2), n'avait pas encore pu achever son beau clocher qui ne se terminera qu'au siècle suivant ; et l'église Saint-Dominique n'avait pas encore de voûtes. Cette dernière s'était cependant embellie. On y voyait le tombeau d'un religieux dominicain, le Bienheureux Guillaume d'Orlyé, mort 23 ans auparavant en odeur de sainteté, et celui d'un abbé grec qui, fuyant devant les hordes turques, était venu se réfugier dans notre ville, où il mourut en 1461, après l'avoir « édifiée par sa sainte vie, son austérité et son abstinence merveilleuses » (Besson).

(1) Le procès-verbal de la visite de 1443-45 se trouve chez M. Domenjoud, percepteur, qui a eu la grande obligeance de nous le communiquer ; celui des visites suivantes est conservé aux Archives de Genève.

(2) Le 12 août, Mgr visite la chapelle de N.-D. de Liesse, *in qua est populi magnus recursus propter maxima miracula que dietim fiunt ; fondatores, d. Anto. Caynaci, miles ; patronus, heres d. Nicodi de Menthone, militis ; rector : Humbertus de Derea fil. sp. Bertrandi, presid. Geb.*

Outre cette chapelle, il y avait les suivantes :

2. Saint-Jacques. — 3. Saints Ant. et Nicolas ; patron : Louis de Genève. — 4. Saint-George ; patron : Jacq. de Rupenuda. — 5. Saint-Barthélemy ; patrons : hoirs de Ne Ant. de Beaufort. — 6. Saint-Jean évang. ; patron : le Chapitre de N.-D. — 7. Saint-Sébastien ; patron : J. de Torenc. — 8. Saints Pierre et Paul ; patron : P. Fabri, chanoine de Lausanne. — 9. Saints Adrien et Christin f. par Janus de Savoie. — 10. Sainte M.-Madeleine ; patron : F. et Nicod de Mortuasio ; recteur : P. Sapientis, chanoine de N.-D.— 11. Saint-Jean évangéliste.

Hélène de Luxembourg y élevait, vers ce même temps, la belle chapelle où elle voulut reposer et qui forme aujourd'hui une partie de la nef de gauche. Enfin, peu après, un noble de Cruseilles nommé J. Magnin, qui remplissait à Annecy les fonctions de maître à la Chambre des Comptes, fit commencer à ses frais (1491) les voûtes de ce sanctuaire, que par son testament du 8 juin 1493, il ordonna d'achever en laissant toute son hoirie au couvent. Ses armes, qu'on y voit encore souvent répétées, sont : d'azur à l'aigle à deux têtes de gueules, becqué, membré et couronné d'or.

Le même personnage fit élever, près de la fontaine des Marquisats soit des rochers de la Puya, sur un terrain acheté des frères Mossière, un petit hôpital destiné à loger les pestiférés avec une chapelle dédiée à Saint-Roch. L'acte d'acquisition fut passé le 3 avril 1495, et la bénédiction du terrain, donnée par Révérend François, évêque d'Evachdone en Angleterre, le 10 septembre suivant. Sur les ruines de cet hôpital, que le Conseil d'Annecy fit démolir en 1737, s'élèvent aujourd'hui les deux maisons de M. Constantin.

Pour terminer, nous donnons ici une liste des principaux dignitaires d'Annecy au XVe siècle.

PRÉSIDENTS DU GENEVOIS

Antoine des Dragons, 9 janvier 1440, à Ripaille, avec appointements de 400 fl. p. p. (Galiffe, *Matériaux,* I, 176 ; Perrin : *Chamonix* ; Acad. Chabl., tome XI, p. 10).

François de Thomas, 1452-54. (Costa : *Compeys*, p. 104-108 ; Guichenon : *Bresse*, 3e partie, p. 277).

Nicolas de Guyotin, 1457. (Guichenon : *Savoie*, I, p. 518 et III, p. 364).

Guigues de Fesigny, 1462. (Guichenon, III, 390).

Humbert Veluet, 1463-65. (Guichenon : I, p. 519 ; *M. D. Sav.*, XXXIII, p. 228-257).

Bertrand de Dérée, 1465-88. (Guichenon : I, 522 ; *Pourpris Hist.*, 292-314 ; *Rev. sav.*, 1892, p. 106 ; Perrin : *Chamonix*, I, 171-187, II, 275 ; Arch. dép., E 40, 116 et 117).

Pierre de Bonvillard, seigneur de Mezières, 1490-91. (Guichenon : I, 522 ; *M. D. Sav.*, XXX, p. 459 et 463 ; Arch. dép., E 85).

JUGES-MAGES

F. Soffred ou **Joffred**, 1397-1401.
Hugues Chabod, 1402-1405. (Arch. dép., E 116 ; notes Serand).
Humbert Marchand, 1408. (Arch. N.-D. de Liesse).
Jean Reverdit, 1424-28.
Rodolphe de Fésigny, 1431-42. (Foras : *Nobiliaire*, Archives de M. du Belair ; *Pourpris H.*, p. 238-241, etc.) C'était le père de Guy de Fésigny, qui fut assassiné par Jacques de Montmayeur.
(?) **Jean d'Epagny,** 1434. (Costa : *Compeys*).
Claude Suchet, 1452. (Notes Serand).
Laurent de Fargis, 1454. (Id.)
Jean d'Ossens, 1468-75. (*Pourpris*, p. 309-314 ; Guichenon, p. 522 ; Feige : *Mélan* ; Arch. dép., E 40 et 117 A ; Archives du Belair).
Robert Conod, 1475-91. (*Pourpris*, p. 326 ; *M. D. Sav.*, XXX, p. 459 ; Arch. des Hospices ; Arch. dép., E 38 et 85).
Louis de Dérée, 1498. (Notes Serand).

TRÉSORIERS GÉNÉRAUX DU GENEVOIS

Jean Veteris, 1440-42. (Lecoy de la Marche). Nommé le 9 janvier 1440 avec un traitement de 200 florins.
Etienne Rosset, 1452. (Notes Ducis).
Humbert Favre, 1459. (Id.)
Humbert Gruet, 1468-82.
Pierre Métral, 1485-88.

CHATELAINS D'ANNECY

Jean Martin, 1430. (Ducis).
Jacques de Compeys, 1435. (Id.)
Philibert de Monthoux, 1458. (*Pourpris H.*, p. 419).
Boniface de Chaland, 1460. (Ducis).
Jean de Turenco, 1470. (Lecoy de la Marche).
Jacq. des Bois, 1477, et bailli du Genevois.
Aimon de Batailleur, 1479. (Lecoy de la Marche).
Louis de Saint-Jeoire, 1480-90. (Ducis).
Jean de Revel, 1499-1502. (Lecoy).

PRÉSIDENTS DES COMPTES DU GENEVOIS (1)

Barthélemy Chabod, 1440. (Galiffe : *Matériaux*). Pr. de la Ch. des C. de Savoie.
Guillaume de Viry, 1454-55. (Guichenon, III, 377 et 404).
Ant. Boulier, 1487-88. (Ducis).

DOYENS DE NOTRE-DAME

Jacques Pollier, 1395-†1411.
Louis Paris, 1414-†1448, député en 1433 au Concile de Bâle.
Guigues de la Rochette, 1448-146..., mort le 6 février 1468. (Obit. du Chapitre).
F. de Menthon, seigneur de Beaumont, 1465-†1490 5 octobre. (Spon : II, 354 ; Arch. de l'Evêché). Fut vicaire-général de J.-L. de Savoie.
Richard de Rossillon, neveu du précédent, 1493, mourut en 1508.
Louis de Monthoux du Barioz, 1494-1496 (2), était chantre dès 1468.
Claude de Bellegarde, 1498-1538, était doyen le 10 mars 1498, jour où il reçut le sous-diaconat. (Arch. de l'Evêché).

CURÉS D'ANNECY

Jean Savarin, 1397-1411.
Jean Michon, 1412-49.
Guigues Comba, 1452. (Note Ducis).
Rodolphe Dombeys, 1456. (Reg. capit.)
Humbert de Genève, 1470-88.
Pierre Gruet, 1488-96, devint chanoine de Genève.
Pierre de Lornay, institué le 9 octobre 1496, par échange avec le précédent. (Arch. de l'Evêché).

---

(1) Cette Chambre était, en 1482, établie dans la maison de Jean de Chabod, Sr de Lescheraine, rue de l'Ile. président (?)

(2) Louis de Monthouz, doyen de N.-D., P. Gruet, sacristain, J. Goyet, chantre, Guigues de Cabanis, Amédée des Bois, Jacques de Dérée, Rod. de Menthon et Perceval Bovardeti, chanoines, figurent le 27 septembre 1494. (Arch. de l'Evêché).

LE PRIEURÉ DU SAINT-SÉPULCRE

D'ANNECY

Entre la caserne Decouz et le cimetière d'Annecy, on remarque, sur les bords du Thiou, un édifice à l'aspect antique, occupé maintenant par une fabrique de poterie et par un magasin à fourrages. — C'était jadis une église, et c'est tout ce qui nous reste de l'ancien prieuré des *chanoines réguliers du Saint-Sépulcre*, ainsi nommés parce qu'ils avaient eu, à Jérusalem, la mission de garder le tombeau du Sauveur.

L'origine de ce prieuré est restée jusqu'ici enveloppée d'un mystère que nous allons essayer de dissiper. Les uns le font remonter au xe siècle : c'est la version qu'adoptaient les chanoines eux-mêmes dans une requête adressée au roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III (1). Mais on sait que les Ordres religieux, cédant à un amour-propre trop ordinaire, cherchent parfois, comme les simples citoyens, à se créer des titres de noblesse.

D'autres, plus modestes, datent sa fondation du XIIe siècle (2). Ils s'appuient sur une bulle du pape Alexandre V, du 18 avril 1410, en faveur de ceux qui feraient du bien à cette église ou qui s'associeraient à leur Ordre. A la de-

(1) Alphonse Despine, *Notice Historique sur le Saint-Sépulcre d'Annecy*, 1857.

(2) Besson, *Mémoires*, p. 117 ; Ducis, *Revue Savoisienne*, 1871, etc. ; Mercier, *Souvenirs d'Annecy*, p. 109.

mande des chanoines d'Annecy, le pontife déclare renouveler les privilèges que leur avait jadis (1191) concédés le pape Célestin III, son prédécesseur : *gratiose VOBIS concessas*. Mais ce *vobis* se rapporte aux chanoines du Saint-Sépulcre en général, *vobis canonicis Sancti Sepulcri*. Les termes mêmes de la bulle de Célestin III prouvent manifestement qu'elle s'adressait à l'Ordre entier, et non point aux chanoines d'Annecy, dont l'existence ne date que du milieu du XIVe siècle (1).

A cette dernière époque, un chanoine du Saint-Sépulcre, non moins illustre par sa naissance que par ses vertus, vint de Jérusalem en Europe avec la mission de visiter les Maisons des chanoines réguliers. C'était *André d'Antioche*, descendant de ce Bohémond, prince de Tarente, que Godefroi de Bouillon avait établi gouverneur de la ville d'Antioche. Nous le trouvons à Rivarolo, au diocèse d'Yvrée, le 2 septembre 1347. Une année plus tard, il s'est arrêté dans nos murailles où des personnes pieuses avaient formé le projet de fonder un couvent de son Ordre.

Le 5 septembre 1348, une femme de Chavanod, Jaquemette Genevaz, s'engage par acte public à lui payer une certaine cense en blé. Remarquons les termes de la donation : elle fait cette promesse à frère André d'Antioche, clavaire du Saint-Sépulcre, *fratri Andreae de Antiochia, clavigero Sancti Sepulcri*, qui la reçoit au nom du Saint-Sépulcre, *recipienti nomine Sancti Sepulcri* (2). Pourquoi ne la reçoit-il pas au nom du prieuré d'Annecy, ou bien pourquoi n'est-il point qualifié de religieux ou de prieur du couvent d'Annecy ? C'est que cette Maison n'existait encore qu'à l'état de projet.

Le 7 octobre suivant, un charpentier d'Annecy, nommé Jean Bochard, se voyant près de mourir, dicte son testament à un notaire, et dans le but de racheter ses péchés par des aumônes, il lègue une coupe de froment à l'hôpi-

(1) Voir le texte de cette bulle dans Besson, preuves n° 94.
(2) Besson, p. 119.

tal de Notre-Dame, et quelques meubles, savoir une grande scie avec un petit tonneau, *magnam rexiam et quoddam parvum dolium*, à l'église du Saint-Sépulcre, si toutefois le projet s'en réalise, SI VENIAT AD EFFECTUM (1).

On ne tarda pas de mettre la main à l'œuvre, et bientôt un prieuré de chanoines réguliers s'éleva sur la rive gauche du Thiou, à 300 mètres en aval des murailles du vieil Annecy.

Le premier prieur fut ce même André d'Antioche, qui mourut peu après en odeur de sainteté, car le 27 mars 1360, une femme d'Annecy, Jaquemette, veuve de Gervais de Faucigny, vendant une maison qu'elle possède dans le bourg, déclare qu'elle en destine le prix (10 liv. gen.) aux frais du tombeau élevé en l'honneur de frère André (2). Ce tombeau, restauré par les chanoines en 1657, s'élevait à l'entrée du chœur, et la fête du Bienheureux se célébrait au couvent le 30 de novembre.

Après la mort du fondateur, nous trouvons notre Maison du Saint-Sépulcre souvent mentionnée dans les testaments des habitants d'Annecy ou des environs.

(1) Archives de l'hôpital Notre-Dame.

(2) *Petits Bollandistes*, au 30 novembre ; note de M. Ducis. Acte passé en présence de Me Durin, clerc, procureur et recteur du Saint-Sépulcre. (Arch. Dép., E 65, n° 15).

Ce tombeau a été découvert en nov. 1895. (Voir *Acad. Salésienne*, XIX, page XIII).

Suivant Galizzia (*Atti de santi... di Savoja*) la pierre qui recouvrait le tombeau se fendit d'elle-même, en présence du peuple, trois jours après la sépulture. Les fébricitants y venaient chercher leur guerison et saint François de Sales y envoyait souvent les possédés qu'on lui amenait.

On lit dans le premier procès de canonisation : « Le Serviteur de Dieu exhortait ceux qui s'adressaient à lui d'aller rendre leurs vœux au tombeau du Bx André. Un pauvre estropié de Tarentaise ayant été guéri par notre Bx, il le chargea d'aller rendre grâce à Dieu, au Bx saint André qui repose en la dite église, et d'y laisser ses quilles ». (Dépos. d'Antoine de Boëge, 21 mai 1632).

Voici, rapportée par Besson, l'épitaphe qu'on lisait au siècle dernier sur ce tombeau : *Hic est tumulus in quo sacræ et venerabiles asservantur reliquiæ veteri, religiosa et multis sæculis continuata pietate, necnon gratiarum quàm plurimis collatarum beneficio comprobata, beati Andreæ filii principis Antiochiæ, ordinis S. Sepulcri Hierosolimitani et hujus ecclesiæ quondam canonici et* prioris *vite et morum sanctimonia clarissimi, a Reverendis dominis ejusdem ecclesiæ canonicis restauratus anno 1657.*

Ainsi le 28 septembre 1360, un notaire de Chaumont, Etienne Chevrier, déclare léguer le quart de ses biens, s'il meurt sans enfants, à la Maison du Saint-Sépulcre de Jérusalem que l'on vient de fonder à Annecy, *quæ fondata est apud Annessiacum* (1).

Le 11 juin de l'année suivante, Broysette de Villa, coiffeuse de la comtesse de Genevois, lui lègue dix sols (2).

Le 8 août 1363, François de la Perrière, bourgeois d'Annecy, lègue divers meubles à l'église *nouvellement construite* à Annecy, en l'honneur du Saint-Sépulcre (3). Le 25 juillet de l'année suivante, Nicod Veluz, religieux de notre prieuré, agissant au nom de Robert de Genève, évêque de Thérouanne et conservateur de la Maison du Saint-Sépulcre, nouvellement fondée près d'Annecy, *de novo Annessii fondatæ ad honorem Sancti Sepulcri*, passe l'abergement d'un jardin situé proche le Pâquier d'Yser-non, soit dans le voisinage de son couvent (4).

Cependant, l'église ne fut achevée que beaucoup plus tard, car le 15 mai 1377, noble Albert de Monthouz fait un legs au Saint-Sépulcre d'Annecy *pro ædificatione templi* (5).

Pierre, comte de Genève, lui fait, vers 1390, un don de 50 florins à employer dans l'œuvre et dans la restauration de l'église, *pro ipsis implicandis in operibus et refectione ecclesiæ Sancti Sepulcri* (6), et par son testament du 24 mars 1392, il charge ses héritiers d'achever cet édifice (7).

Outre le maître-autel, sur le rétable duquel on voyait représentés le sépulcre et la résurrection du Christ, cette

(1) Archives de l'hôpital Notre-Dame.

(2) Ibid.

(3) Ce testament a été publié par M. Ducis dans la *Revue savoisienne*, mai 1878.

(4) Besson, preuves n° 86. Dans le style de la chancellerie épiscopale, l'expression de *novo fundata*, souvent employée, indique une création nouvelle, une création de toutes pièces, et non point une restauration.

(5) Archives du château de Villard-Chabod.

(6) Demôle, *L'Atelier Monétaire d'Annecy*.

(7) Besson, p. 117.

église, longue de 130 pieds et large de 28, renfermait huit chapelles, parmi lesquelles nous nommerons : 1° celle des Cinq-Plaies ; 2° celle de la Sainte-Trinité, rentée par les princes de la Maison de Savoie ; 3° celle du Bienheureux Pierre de Luxembourg, fondée en 1392, par Marguerite de Joinville, femme de Pierre, comte de Genève ; 4° celle de Saint-Eloi, dépendant en 1610 de la confrérie de ce nom ; enfin une autre fondée par l'antipape Félix V.

Le couvent, placé au sud-ouest de l'église, dont il était séparé par une cour que traversait une galerie, se composait de dix-huit chambres, du réfectoire et des caves.

Les nombreux documents, que nous avons cités, démontrent avec évidence que la fondation de notre prieuré doit être fixée entre les années 1348 et 1360, soit vers le milieu du XIVe siècle.

En veut-on une autre preuve irréfragable ? Nous la trouverons dans l'obituaire même du couvent. Cette pièce a disparu, il est vrai ; mais doms Martène et Durand, ces deux savants bénédictins qui ont visité les monastères de la France en 1708-1712, l'ont tenue entre les mains, et ils y ont vue inscrite à la date de 1408, la mort du *quatrième prieur* (1).

D'après la fondation, les chanoines étaient au nombre de 18. Ils portaient la soutane noire, sur le côté gauche de laquelle on voyait une double croix rouge.

Ils récitaient en chœur le Grand Office. Aux mortifications communes à tous les chrétiens, ils ajoutaient l'abstinence de l'Avent et de tous les mercredis de l'année ; le jeûne du vendredi (le temps pascal excepté), le cilice ou la discipline une fois la semaine, deux fois même dans les temps de pénitence (2).

(1) *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, I, 243. « Le mercredi, l'évêque nous fit l'honneur de nous mener lui-même à l'église du S.-S. pour y voir le tombeau du B^x^ André, qu'on fait fils d'un prince d'Achaïe, et ensuite religieux et prieur du monastère, qui était autrefois de chanoines réguliers » Le jeudi, ils visitent les Archives du Saint-Sépulcre, et remarquent dans le Nécrologe la mort en 1408 du 4e prieur.

(2) Les religieux faisaient la méditation du matin et récitaient l'office

Mais à côté de ces austérités, il y avait de grands privilèges. Exempts de l'Ordinaire du lieu, ils dépendaient directement du Saint-Siège ; ils étaient affranchis de tout impôt ; ils pouvaient recevoir les Ordres de tous prélats, absoudre des censures réservées au Pape, etc.

Comme c'était le premier couvent établi dans le voisinage immédiat de la ville, notre prieuré devint un centre très fréquenté ; les pèlerins y affluaient, car les fidèles, qui avaient fait vœu de visiter les Saints-Lieux, pouvaient s'acquitter de leur promesse en visitant le Saint-Sépulcre d'Annecy (1). Outre la réception des pèlerins et le soin des malades de l'hôpital qui s'établit bientôt à côté du prieuré, les chanoines furent chargés du service paroissial de l'église de Saint-Maurice jusqu'à la création de la collégiale de Notre-Dame de Liesse (1395) ; et depuis, ils continuèrent d'administrer les secours spirituels aux habitants des faubourgs, lorsque les portes de la ville étaient fermées.

Au point de vue financier, les débuts du prieuré furent modestes. Les fondateurs l'avaient doté de quelques fonds de terre formant les dépendances du couvent et de modiques revenus provenant des gabelles, du droit de pontenage et des boucheries (Despine). Les chanoines, il est vrai, faisaient ou faisaient faire la quête dans plusieurs diocèses ; mais cette quête, dont le produit pour le diocèse de Genève, était affermé 22 florins en 1418 et 80 florins en 1480, n'avait pour but que l'entretien des malades de l'hôpital ou des pèlerins.

dans la chapelle des Cinq-Plaies. La messe capit. et celle par fondation royale se célébraient le mardi, au chant grégorien, dans la chapelle de la Sainte-Trinité.

(1) Le 17 décembre 1468, Philippe de Compeys, vicaire général du diocèse, donne aux chanoines du Saint-Sépulcre l'autorisation de quêter à cause des grandes dépenses que leur imposent les pauvres infirmes et les pèlerins étrangers qui affluent *continuellement* à l'hôpital « *causa pauperum infirmorum et peregrinorum ad ipsum hospitale continue confluencium et in ipso degencium sustentare magnos et graves sumptus continue suppetunt* ». (Arch. de l'Evêché).

Parfois des particuliers leur faisaient quelques largesses à l'article de la mort. A celles déjà signalées, ajoutons encore la donation de 10 sols que leur fait Jordan Croyson d'Annecy, par son testament du 13 mars 1396, sans préjudice de 100 florins légués sous charge d'une messe par semaine (1) ; celle de Mathilde de Boulogne, qui donne aux religieux 200 florins (2), sous charge de dire deux messes par semaine (1396) ; celle d'Humbert de Thoire-Villars, qui leur lègue pareille somme à la même intention (3) ; enfin celle de Girard de Ternier, dernier du nom, qui, par son testament du 13 juin 1418, lègue 100 florins aux religieux, à charge pour eux de célébrer chaque année son anniversaire, et 20 florins à l'hôpital (4).

Les secours les plus efficaces leur vinrent des Souverains Pontifes. Ils obtinrent la cure d'Etercy de l'antipape Clément VII par bulle datée d'Avignon le 26 juin 1383 (5), la cure de Mez de Benoit XIII (6 mai 1407) (6) ; d'un autre pape, les prieurés de Rivarolo et de Strambino au diocèse d'Yvrée et celui de Notre-Dame du Puis à Turin ; enfin de Jean XXIII, l'hôpital de Rolle, dont l'union fut acceptée, le 22 juillet 1410, par le cardinal de Brogny, agissant comme conservateur général de l'Ordre, délégué par le prieur général, Nicolas de Ballionibus (7).

Peu après, Martin V détache nos chanoines réguliers du patriarcat de Jérusalem, pour les mettre sous l'autorité des archevêques de Tarentaise (10 juin 1417).

Le XVe siècle fut pour notre prieuré la période de splendeur.

Lorsqu'en 1484, le pape Innocent VIII supprima les

(1) Archives de l'hôpital Notre-Dame.
(2) *M. D. Gen.*
(3) *Ibid.*
(4) Duval, *Ternier et Saint-Julien*, doc. I.
(5) Besson, p. 118.
(6) Nous reviendrons dans un prochain article sur cette union, qui est restée ignorée jusqu'à ce jour.
(7) Besson, p. 120.

chanoines du Saint-Sépulcre d'Italie et de France, ceux d'Annecy échappèrent à cette destruction, comme affiliés à la maison de Miechow en Pologne. Mais ils perdirent les prieurés du Piémont. Cinquante ans plus tard, l'invasion bernoise (1536) leur fit perdre l'hôpital de Rolle et leurs revenus du pays de Vaud.

A partir de cette époque, le nombre des chanoines ne fut plus que de 12 ; chacun d'eux recevait neuf coupes de froment, autant de sommées de vin et 26 florins. Les novices n'avaient droit qu'à la moitié de cette prébende (1).

A la décadence matérielle succéda la décadence morale. Se relâchant de la ferveur primitive, nos chanoines abandonnèrent la vie commune. Vers la fin du XVIe siècle, profitant d'un incendie qui dévora le couvent, la plupart d'entre eux se retirèrent dans la ville. Le noviciat fut supprimé, et les vides, remplis par des prêtres séculiers du diocèse de Genève.

Bien que ceux-ci continuassent de porter le nom de chanoines du Saint-Sépulcre, le prieuré se trouvait sécularisé de fait. A partir de cette époque, il ne fit plus que végéter. Les derniers chanoines réguliers furent : Etienne Chardon, sous-prieur, Deronzier, Grivet, Vergain, Filliard, Genand, Curt, Sondaz, Collomb, et le frère Vachelot.

Avant de terminer cet aperçu historique sur le prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy, signalons encore deux faits intéressants :

Saint Vincent Ferrier, l'illustre moine dominicain, en fit retentir l'église de son éloquente prédication dans l'automne de l'année 1403 ; et deux siècles plus tard (22-24 janvier 1623), le corps de saint François de Sales, ramené de Lyon, y demeura, pendant deux jours, déposé sur le tombeau du B. André d'Antioche.

(1) Despine, *Notice historique*, p. 9 ; d'après la visite du 28 octobre 1580. Cette même visite estime le revenu total du prieuré à 680 florins. Ces chiffres diffèrent grandement de ceux donnés par M. le chanoine Ducis, d'après la visite de 1633. — Voir *Revue sav.*, octobre 1863.

Noms des prieurs. — Sans être complète, la liste suivante des prieurs est plus exacte que celles données jusqu'à ce jour.

1. **André d'Antioche** (le Bienheureux), de 1350 à 1360 environ.
2. **N.**, 1360.
3. **Nicolas Veluz**, 1385-1392.
4. **Pierre Grassi**, 1396-1408. C'est le prieur, déjà signalé en 1396, qui a dû mourir en 1408, d'après l'indication fournie par l'Obituaire du couvent.
5. **N.** En 1410, union de l'hôpital de Rolle.
6. **Rodolphe Bataillouz**, 1414-1424. A partir de cette époque (1417), les archevêques de Tarentaise deviennent les supérieurs et les protecteurs du prieuré.
7. **Jean Morelli**, 1432-1451.
8. **Jacques Morelli**, 1453.
9. **Jacques Ranguis**, 1456-1465, ancien recteur de Strambino.
10. **Jean Ranguis**, 1466. Il avait avec lui en 1475 : F. Pollier, sous-prieur : Guill. du Temple ; P. Morel ; Jean de Viano et Pierre Delalée. En 1479, nous trouvons G. du Temple, Jean Curtet, Guill. Desbois, Cl. Berthod, J. de Viano, P. Morel, F. Chevallier et Rollin Bertinosii. (Arch. de l'évêché).
11. **Pierre Delalée**, 1480-1495. Avec P. de la Lée, nous trouvons en 1485 : J. Curtet, sous-prieur ; Rollin Bertinosii, sacristain ; F. Chevallier, Claude Berthod, Jean Alliard et Jean Folliet. (Ibid.)

? **Jean Lazare**, 1513 (Besson).

12. **Nicod de Pontverre**, prieur commendataire (1501-1515).
13. **Pierre Moine**, prieur commandataire, 1517. En 1522, le prieur d'Annecy fut chargé par le prieur général de l'Ordre de visiter toutes les maisons de France, de Savoie et de Piémont.
14. **Guillaume de Pontverre**, prieur commendataire, 1525-1535.
15. **François-Louis de Pontverre**, prieur commendataire et proton aplique, 1537 (Besson), encore en 1544. A. Dép., E. minutes.
16. **George d'Oncieux**, prieur commendataire, 1551.
17. **Jacques Pompée de la Balme**, prieur commendataire, 1557.
18. **Nicolas de la Balme**, prieur commendataire.

1548 Mre Pierre Clodi, recteur de S.S. d'Annecy demande expédition du testament de noble Jeanne femme de Bastien Clodi d'Annecy reçu par F. Dupra le 26 mai 1532

19. **Antoine de Rochette**, prieur commendataire, 1580.

20. **Pierre Bachollet**, prieur commendataire, 1589†1591, juillet. Pierre Bachollet, prieur commendataire du S. S., figure dans les minutes du notaire Communal, le 4 janvier 1590 (Arch. dép.).

21. **Emmanuel-Philibert Pomeo**, 1592-1603. Clerc du diocèse de Turin, fils de Pierre Pomée, maitre ès-arts et en médecine, médecin ducal, E. P. Pomeo fut nommé par bulles du pape Clément VIII du 13 avril 1592, mis en possession le 13 juillet même année et mourut au mois d'avril 1603. Il avait été, par bulles du même jour, nommé prieur de Bellevaux en Bauges.

Besson nomme ici parmi les prieurs du Saint-Sépulcre d'Annecy, Jacques de Savoie, fils naturel de Jacques de S., duc de Nemours, et abbé de Talloires, mort en 1595 ; mais nous ne croyons pas qu'il ait jamais occupé le prieuré du Saint-Sépulcre.

22. **Claude de Menthon-Montrottier**, 1602†1622 ; **Jean-Baptiste Basso**, prieur commendataire, 1603-1616. A la mort d'Emman, Pomeo, Claude de Menthon-Montrottier, simple clerc et seigneur de Cormand, s'empara du prieuré sans avoir, paraît-il, de titre canonique. Le 5 novembre 1603, Clément VIII ayant nommé prieur commendataire J.-B. Basso, clerc milanais, Claude de Menthon en appela au Sénat, qui lui donna gain de cause ; et bien que J.-B. Basso eut obtenu de l'Official du diocèse un ordre de le mettre en possession (7 avril 1607), Claude de Menthon continua d'administrer le prieuré jusqu'à sa mort, survenue le 23 octobre 1622. (Arch. de l'évêché). Le 11 avril, David Basso, frère de J.-B., retira les bulles qui nommaient son frère.

M. Despine signale en 1617 la nomination par le duc Charles-Emmanuel Ier d'un François de Rossillon. Cette nomination n'eut probablement pas de suite.

23. **Pierre-François de Vidonne de Novéry**, prieur commendataire, 1623† 1659. Nommé à l'âge de seize ans par bulles de Grégoire XV du 4 juillet 1623, exécutées le 10 août. Les religieux présents étaient : Louis Truchet, sous-prieur, Urbain Blanc, Amblard Baudé, Etienne Chardon et Martin Berrot. Dix ans plus tard, nous retrouvons Et. Chardon qui est sous-prieur ; Amblard Baudé, Claude-Philippe Curtet, Jean-Prudent Pavy, P. Chardon, F. Gaudet et P.-F. Grivet.

24. **Claude-François de Monthoux**, 1659, et **Jacques de Regard**, 1660. A la mort de P.-F. de Novéry, il y eut une nouvelle compétition. Le vice-légat d'Avignon, Gaspard Lascaris, nomma prieur Claude F. de Monthoux, chanoine de Genève, par lettres du 27 décembre 1659, visées au Sénat le 14 décembre 1660. De son côté, le pape Alexandre VII, par bulles du 9 février 1660,

8 août 1983 Mgr Michel Bioulay, chanoine du S.S. d'Annecy, témoin à Cluses (Mgr D. Chignier)

nomma Jacques de Regard-Mougnard, qui fut le dernier prieur régulier.

Ce Jacques de Regard, docteur en droit civil et canonique, avait été recteur de l'église de Saint-Louis des Français à Rome, et devint, en 1686, chanoine de Saint-Pierre de Genève. Il était encore prieur du Saint-Sépulcre, au mois d'août 1690, que les troupes de Louis XV s'emparèrent d'Annecy et transformèrent l'église de nos religieux en hôpital pour y loger les soldats malades (1).

(1) MUGNIER, *Les Evêques de Genève-Annecy*, p. 153.

LE CHATEAU DE TRESUN

Au S.-E. d'Annecy, sur les premiers gradins du Crêt-du-Maure, s'élève une maison à deux étages, flanquée à son extrémité orientale de deux échauguettes soit tourelles en encorbellement : c'est le château de *Tresun*.

De l'ancienne route de Faverges qu'il domine, on y monte par trois larges escaliers de pierre. Au midi, s'étend un parterre assez étroit, au-delà duquel se dresse un pavillon (1) adossé à une petite élévation dont le flanc est couvert d'arbres de diverses essences, notamment d'un pin maritime.

Sur les deux portes d'entrée du château on lit la date 1661. Pourtant cet édifice a été commencé, habité même avant cette date. Il est l'œuvre de Charles-Auguste de Sales, successeur de saint François de Sales, son oncle, sur le siège épiscopal de Genève.

Doué d'une complexion délicate, devenu boiteux dès son enfance à la suite d'un accident, Charles-Auguste manifesta toute sa vie un goût prononcé pour la solitude. Aussi le vit-on se retirer tantôt dans le château de la

(1) Au-dessus de la margelle d'une citerne qui occupe maintenant le rez-de-chaussée, ce pavillon présente une pièce dont les quatre faces sont percées chacune de trois fenêtres carrées, et dont la voûte en coupole, formée d'un assemblage de huit voûtes élémentaires montées sur arêtes et reposant sur pendentis, porte à la clef les armes de la famille de Sales.

Thuille, qui lui appartenait, tantôt dans le couvent solitaire des Voirons, dont il édifia les moines par ses austérités.

Nommé évêque d'Annecy dans la 39e année de son âge, Charles-Auguste ne put se résigner à habiter longtemps, au centre de la ville, une maison d'emprunt, et résolut de se bâtir un palais dans les alentours, afin d'y échapper au tumulte du monde.

Ayant acheté de noble Théodore Mermillod et de ses neveux une propriété située sur les premiers gradins du Crêt-du-Maure (1), il y bâtit, dans la partie inférieure d'un terrain en pente et boisé, le corps de logis qui subsiste encore.

En creusant les fondations, au printemps de l'an 1653, on trouva une médaille de l'empereur Domitien, COS. XIII ; c'est Charles-Auguste qui annonça lui-même cette découverte dans une lettre à l'historien Guichenon (2).

Dans le plan de Charles-Auguste, ce corps de logis, qui mesure 28 mètres sur 12,70 devait être beaucoup plus long ; ce qui le prouve, ce sont les pierres d'attente que l'on observe dans la partie occidentale, et c'est que la porte d'entrée, au lieu d'être au milieu de l'édifice, en occupe quasi l'extrémité (22m 50 d'un côté et 5m 50 de l'autre).

Pendant qu'on bâtissait cette maison, Charles-Auguste, impatient de la voir achevée, allait souvent inspecter les travaux, et trouvait qu'ils n'avançaient pas assez à son gré : *« C'est que vous y venez trop souvent »*, lui répondit un jour l'architecte. — *« C'est vrai*, répondit l'évêque, *je veux me priver de ce plaisir »*. En effet, il n'y parut plus avant un mois entier (3).

(1) Par acte du 29 mai 1649, reçu par le notaire Flory, Charles-Auguste achète de Ne Théodore Mermillod et de Nes Boniface, Louis et Bernard feu Jean Mermillod, une maison avec jardin, verger, vigne, bois, etc., situés derrière le château, au prix de 2.800 florins et d'une pistole d'Espagne. Le prélat et ses deux petits neveux augmentèrent ce petit domaine de quelques parcelles achetées de divers particuliers, notamment de Ne J.-B. de Regard et de Ne Annet de la Pesse.

(2) Hauteville, *Maison naturelle de saint François de Sales*, p. 740.

(3) *Ibid.*

Les travaux avancèrent rapidement puisqu'au 13 avril de l'an 1654, l'évêque donna la tonsure dans une chambre de la maison « *in loco de Treson extra muros Annessiaci* », à noble Jean de Gruël, de Duingt (1). Cependant il ne paraît y avoir établi son séjour que le dimanche de la Trinité, 11 juin 1656. A partir de cette époque, la plupart des ordinations (2) se firent dans la chapelle du château, « *in sacello Tresuni* ».

Où était cette chapelle ? Rien ne l'indique aujourd'hui. Peut-être occupait-elle le rez-de-chaussée du pavillon dont nous avons parlé plus haut.

Charles-Auguste dédia château et chapelle aux trois personnes divines, et voulut qu'en leur honneur on l'appelât *Treson*. Sur le frontispice des deux portes d'entrée, il grava lui-même l'inscription suivante :

TRES VNVM SVNT

NOMEN V. S. SALVS

La première ligne a été grattée à la Révolution ; la seconde peut se lire encore.

L'évêque vivait là retiré avec deux aumôniers et quatre domestiques, savoir un valet de chambre, un cuisinier, un aide-cuisinier et un jardinier. Il n'avait ni chevaux ni carrosse.

Il affectionnait grandement ce séjour, et fit établir autour de sa demeure « un dédale de faux fuyans et des allées secrètes pour s'y dérober à la vue des hommes et même de ses domestiques, prenant plaisir de s'entretenir seul avec Dieu ». « La petite montagne de mon solitaire Treson me paraît si aimable, disait-il, qu'il me semble qu'à tous les pas que j'y fais pour m'y promener, je me déprends

(1) Archives de l'évêché d'Annecy.

(2) Savoir, celles des 11 mars et 23 septembre 1656, 26 mai et 22 septembre 1657, 15 juin et 21 décembre 1658, 8 mars, 29 mars, 12 avril et 20 décembre 1659. (Ibid.)

d'un degré de la terre et qu'insensiblement je monte dans le Ciel (1). »

Le site est en effet des plus charmants. Au-dessus du château, le bois dont nous venons de parler. Au-dessous, la route qui conduit au Crêt-du-Maure (ancienne route de Faverges), les jardins et les maisons des Marquisats, le lac d'Annecy à Veyrier, les collines d'Annecy-le-Vieux et de Villaz, et comme fond de tableau, le Parmelan, le mont de Veyrier et la Tournette. En se tournant vers la gauche, on voit d'abord l'esplanade de saint Bruno, dont les tilleuls masquent la plus grande partie de la ville, durant l'été, du moins, puis le Séminaire, le Château, et les rives du Fier jusqu'à l'entrée du val de ce nom.

C'est à Tresun que Charles-Auguste acheva le *Pourpris historique de la Maison de Sales*, livre non moins curieux que rare. Cet ouvrage, imprimé en 1659 chez Jacques Clerc, rue Mercière, est divisé, à l'instar d'une maison, en quatre pans, chaque pan en dix toises, et chaque toise en dix pieds. Au milieu d'assertions gratuites, fabuleuses même sur l'antiquité de la famille de Sales, on y trouve des renseignements précieux sur l'ancien château de Sales à Thorens, sur la famille de l'auteur et sur toutes les familles alliées à la sienne.

Le prélat ne vécut que quatre années dans sa chère solitude de Tresun. Il y mourut à l'âge de 54 ans, un dimanche, 8 février 1660, sur les quatre heures du matin. En consignant son décès dans le registre de l'évêché, le greffier y ajouta ces mots qui sont à la fois son éloge et celui du défunt :

« Dieu aie misericorde de son âme. Il a esté regretté « d'un chascung par ses grandes vertus, prédications et « doctrines, affable à un chascung. Il m'aimait uniquement. « Je l'ay pleuré et regretté pendant sa maladie, et escrip- « vant cecy, je continue mes larmes. »

(1) Hauteville, *Maison naturelle de saint François de Sales*, p. 720 et 721.

La veille de sa mort, le prélat avait dicté au notaire Vincent ses dernières volontés, par lesquelles il instituait héritier son frère, Jean-François de Sales, comte de Thorens.

Celui-ci ne tarda pas à faire ériger Tresun en seigneurie (30 août 1669) (1).

Dès lors, le château fut habité, de temps à autre, par des membres de la famille de Sales, et Mgr d'Arenthon d'Alex, bien qu'il fût en délicatesse avec cette maison, y conféra deux fois les Ordres au printemps de l'an 1677 (3 et 13 avril).

A la Révolution, le fameux jacobin Burnod prit possession de Tresun comme étant bien d'émigré, et y installa un club secret, qui dirigeait l'application des principes révolutionnaires en Savoie. Aussi, le jour de la *bagarre*, soit de l'insurrection d'Annecy, une bande d'insurgés vole à Tresun, brise tous les insignes de la loge, saccage le mobilier, pille, déchire, brûle ou jette au vent les papiers et les livres qui s'y trouvaient. Parmi ces livres, il y avait, au dire de Burnod, 2.500 exemplaires des *Fables* de La Fontaine, pour lesquels il se fit adjuger plus tard une indemnité de 140.000 francs, à prendre sur le produit des biens du ci-devant comte de La Fléchère, qu'il avait tué ou fait tuer, dans un guet-apens.

Vendu par la nation quelques mois plus tard comme bien d'émigré, il devint la propriété de Joseph-Michel Recordon, qui le paya 3.640 livres.

C'est au château de Tresun qu'au mois de janvier 1796, l'évêque constitutionnel Panisset eut, avec le vicaire-général Dubouloz et le célèbre Vuarin, l'entrevue dans laquelle il résolut définitivement d'abandonner son siège usurpé.

Le marquis de Roussy (Léonard-Félix), racheta le château et l'habita, à diverses reprises, avec sa belle-mère, Claudine-Alexandrine de Grolier (2).

(1) Archives de M. de Roussy, à Thorens.
(2) Archives de M. de Roussy, à Thorens.

Après la mort de celle-ci (1849), Tresun demeurant désert, la jeunesse brillante d'Annecy s'y donnait rendez-vous. « On y dansait, on y mangeait, on y buvait sans plus de façons que si l'édifice eût été une propriété publique. »

A cette époque, la maison renfermait quelques meubles Louis XV, des tableaux mythologiques, des portraits de famille, parmi lesquels un portrait en pied de Louis de Sales, un bâton de commandeur à la main, enfin une galerie des prévôts de la cathédrale. Cette galerie se voit maintenant dans la salle de la bibliothèque du Grand-Séminaire, et le portrait, au château de Thorens.

Les PP. Capucins, expulsés de leur couvent d'Annecy le 5 novembre 1880, en exécution des iniques décrets du 29 mars, vinrent habiter Tresun pendant une année environ (de novembre 1881 à juillet 1882) ; c'est là que mourut le R. P. gardien Emmanuel (mars 1882).

Le domaine de Tresun est, à l'heure actuelle, la propriété de Mme Pauline de Pontgibaud, née de Roussy de Sales, qui y tient des locataires.

L'ABBAYE DE BONLIEU

(Près Sallenôve)

A 150 mètres en aval du château de Sallenôve, sur la gauche des Usses, s'élève une grande maison à l'air antique qui porte le nom de Bonlieu. C'était, avant la Révolution, un prieuré de religieuses cisterciennes.

D'après la tradition, ces religieuses s'étaient d'abord établies à Chamarande, dans la commune de Chilly ; mais le torrent des Usses ayant ravagé leurs maisons et possessions, elles construisirent à Sallenôve un nouveau monastère auquel elles donnèrent le nom de Bonlieu.

A quelle époque précise remonte cette fondation ? Nous ne pouvons le dire. Si l'on en croit les inscriptions tumulaires de Bonlieu, aujourd'hui disparues et dont la lecture varie avec les auteurs, elle serait antérieure à l'an 1047, même à l'an 1004, et serait due à la puissante famille de Viry-Sallenôve. Au contraire, suivant une charte, malheureusement fautive, le fondateur serait Amédée 1er, comte de Genève, qui, après avoir bâti un couvent pour treize religieuses, le leur donna avec des terres à l'entour, le domaine de Chamarande dont nous avons parlé, les grangeages de Longeray (Cernex), de Bluzy (Minzier), de Cersins (Contamine) et des dîmes, à Arcine. (L'acte est passé au château de la Balme, le 24 janvier 1165).

Guillaume Ier, fils du précédent, leur accorda la leyde dans tous ses marchés, ainsi que l'usage de toutes ses

forêts avec des biens à Cercier (1190). Enfin, les sires de Sallenôve, Guillaume Delmace et d'autres nobles y ajoutèrent de généreuses donations, telles que des dimes, à Chilly, Minzier, Cercier, Clarafond et Vanzy.

En 1227, un essaim de nos moniales s'en alla fonder, sur un contrefort occidental du Semnoz, un couvent qui porta le nom de couvent de *Sainte-Catherine* du Mont, ou simplement de Sainte-Catherine.

Le prieuré de Bonlieu ne paraît pas avoir été érigé en abbaye avant 1247. Parmi les abbesses, on remarque Jaquette de Ternier, Peronette et Jeanne de Sallenôve, Jeanne de Châtillon, Aimée de Monthoux, et quatre filles de la maison de Mareste.

Malgré l'absence de clôture, nos moniales n'ont laissé que des souvenirs édifiants. Mais leur situation isolée en rase campagne les exposait à plus d'un danger.

Saccagées par les Bernois, en février 1536, et par les Genevois, sur la fin de 1590, éprouvées par des incendies en 1593 et 1628, les religieuses de Bonlieu résolurent de chercher une autre demeure. Elles achetèrent donc une maison à l'entrée d'Annecy, au faubourg de Bœuf, et s'y transportèrent dans l'automne de 1644, mais elles gardèrent la propriété du vieux Bonlieu où elles entretinrent une ou deux servantes et continuèrent d'y distribuer, le Jeudi-Saint, l'aumône générale aux pauvres du pays (1), et tinrent, jusqu'à la Révolution, un juge, au lieu de Chésabois, dans la paroisse de Cernex.

Un siècle plus tard, 1753, nos religieuses s'installèrent au Pâquier-Mossière, dans le couvent que les religieuses Bernardines venaient de quitter (aujourd'hui clos Laeuffer), et y reçurent, en 1772, les Sœurs de Sainte-Catherine qui vinrent les y rejoindre. Elles furent chassées ensemble par la Révolution.

(1) D'après la visite de 1581, le monastère de Bonlieu, outre l'aumône quotidienne à tous les pauvres passants, distribuait, chaque année, une aumône générale en pain et fèves, le Jeudi-Saint, en pain et fromage, la veille de Noël, en pain, le lundi de la Quinquagésime.

Vendu alors comme bien national, le vieux Bonlieu fut acquis avec la cure de Sallenôve, au prix de 52.000 francs en assignats, par M. Dupraz, de Challonges ; il est aujourd'hui la propriété de la veuve Bastian.

L'église, dont l'abside offre tous les caractères du style romano-bysantin (XIIe siècle), est transformée en grange-écurie, et le corps de bâtiment adjacent abrite quelques douaniers (1).

(1) Pour plus de détails, voir l'intéressante Etude que M. le chanoine Brasier a consacrée à cette abbaye dans le tome XV des Mémoires de l'Académie Chablaisienne.

PRÉVOTS DE LA CATHÉDRALE

DE GENÈVE

Une liste de ces dignitaires a paru dans les Mémoires de Besson ; une autre, plus complète, dans le *Chapitre de Genève* de M. le chanoine Mercier, enfin une troisième a été donnée, en 1888, par M. Mugnier dans la *Revue Savoisienne*. Ayant quelques rectifications à faire à ces listes et quelques noms à y ajouter, nous jugeons utile de donner la nôtre.

1052 (avant). Amaldric (Rég. Gen., n° 204).

1078 (après). Aimon (ibid., n°s 223-258).

1091-1113. Boson, qui était en même temps évêque d'Aoste (1).

1113-1124. Gérard de Faucigny, évêque de Lausanne de 1103 à 1128 environ.

1134. Aimon (Reg. Gen., n° 283-284).

1140 (vers). S. Anthelme, ensuite évêque de Belley.

Jean de Lavonay (Besson).

1168. Henri de Faucigny.

1181-1185. Nantelme, ensuite évêque de Genève († 1206).

1205-1206. Amédée (probablement Amédée de Confignon). Le 10 janvier 1206, indiction IXe, Nantelme, évêque de Genève, ayant confirmé la donation de l'église de Présilly au monastère de Pomier, faite par l'évêque Arducius, les chanoines de la cathédrale assemblés capitulairement, approuvent cette donation. Voici le nom des quinze chanoines présents : Amédée, prévôt,

(1) Dans l'Inventaire inédit de l'Abbaye d'Aulps, n° 1130, dont nous possédons une copie, on voit figurer un Beroard, dit Benoit, qui est présent en 1113 à la donation de l'église de Saint-Cergues. Nous pensons que c'est le même que Boson.

Landry, grand chantre, Frenard, de Jussy, maître Gubert, Albert de Grésy, P. Bocani, Falcon de Nangy, Girod Benoit, Pierre Delarive, maître Anselme, Amédée d'Hauteville, Turumbert d'Annecy, Anselme de Saint-Victor, Pierre Sapiens et maître Gaufred, chanoines (1). On trouvera plus loin cet acte en entier.

1215-1229. Reymond d'Arlod (Ac. Sal. XV, p. 103).

1229-1234. Pierre de Savoie.

1245-1256. Gérold, fils d'Albert de Compeys. Le 3 des nones d'octobre 1256, Gérold fonde son anniversaire dans l'église de Genève dont il est prévôt, et donne au Chapitre, dans ce but, Vullielme et Gérold, de Presinge, dits Chevaliers, et Etienne Ducrest, du même lieu, avec leurs tènements et postérité, le tout du franc alleu du prévôt. Il charge le Chapitre de livrer aux moniales de Bellerive 20 sols genevois annuels, savoir 13 qu'il leur donne en aumône et 7 que le dit couvent avait obtenus sur les biens, situés à Presinge, de Marguerite de Compeys, jadis moniale au dit monastère. (Foras, *Armorial* et Nobiliaire, art. Compeys).

1263. Aimon (Reg. Gen., nº 961).

1290†1301. François de Lucinge, auparavant doyen de Sallanches.

1303-1305. Pierre de Voserier.

1309-1311. Pierre de Faucigny, ensuite évêque de Genève (†1342).

1312-1343. Jacques de Faucigny, frère du précédent.

1345 (environ). Perceval de Barbania (M. D. G. XXI, 116).

1355-1357. Jacques Alamand (Ib., p. 82).

1359. Guillaume de Châtillon.

1360-1362. Jean de Quintaz.

1363-1375. Nicod de Bignin, nommé évêque de Belley, le 26 novembre 1375, mort le 29 avril 1394 (Gallia Christiana).

1377-1383. Guillaume Dulac.

1387-1422. Jacques de Monthoux. (Spon, II, p. 166.)

1424†1430. Guy d'Alby.

1450-1475. François de Fitignieu.

1482-1514. Guillaume de Fitignieu.

1518-1529. Guillaume de Grammont.

1534. Helain Renguis.

(1) Ce Gaufred est évidemment le même que le maître Gaufred ou Geoffroy, chanoine de Genève, homme de sainte vie et mœurs, qui fut assassiné par les hérétiques albigeois, et dont le meurtre est mentionné dans le 20e canon du concile tenu à Avignon l'an 1209.

15 1548. François Marron, déjà chanoine en 1502.

p.p. le 10 fév. 1548†1551. Jean de Montfalcon, déjà chanoine en 1513.

1551†1563. Jean de Charansonay, dernier prévôt nommé par le Chapitre.

1563†1572, 13 juin. Janus de Regard, nommé par le pape.

1574†1592, 14 octobre. François Empereur.

1593-1603. François de Sales (Saint), ensuite évêque de Genève.

1603†1625, 16 octobre. Louis de Sales, cousin du Saint. Les bulles sont du 3 des ides de juin 1603, p.p. le 30 juillet.

1625†1630. Gaspard Perrucard, de Ballon.

13 février 1631-1634, Charles-Auguste de Sales, ayant été élu doyen de Notre-Dame (décembre 1634), il démissionne en faveur du suivant.

1635†1675, 16 janvier. Adrien d'Oncieu. Deux jours après sa mort, on nomma Marie-Antoine Granery, qui refusa (Besson).

Deux jours après la mort du prévôt d'Oncieu, soit le 18 janvier, on élut Marc-Antoine Graneri qui refusa (Besson).

p.p. le 1er avril 11 février 1675†1675 3 mars, Jacques-G^d de Montfort de Loblaz (1).

1er avril 1675-1676, Jean-Antoine Viollon de la Pesse, nommé chanoine par Clément X le 20 juin 1675, il ne prit possession que le 4 janvier suivant et ne tarda pas à démissionner pour laisser la place libre à M. de Monthoux, que patronnait Mme Royale (2).

9 fév. 1677†1686 25 février. Claude-F^ois de Monthoux de Queige.

10 juillet 1686†1722 1er juillet, Charles-F^ois de Sales, nommé à l'âge de 31 ans, « conditione et scientia conspicuus, sanctissimæ Sedi addictissimus, tenuissimæ valetudinis ».

1723†1732 11 mai, Philippe de Richard, prieur de Douvaine.

1732†1770, J^h-Auguste de Vidonne de Saint-Ange, mort âgé de 89 ans.

1771-1786. J^h-M^ie Paget, ensuite évêque de Genève, † 1810.

11 mai 1787 1793, Claude-F^ois de Thiollaz, mort évêque d'Annecy.

(1) A la mort du prévôt de Loblaz, le pape Clément X nomma, pour lui succéder, le chanoine J^h-Etienne de Lucey de Mareste, qui était originaire du diocèse de Belley, mais ce dernier mourut le 8 août 1675, avant l'expédition de ses lettres ; il doit donc être rayé de la liste des prévôts.

(2) Dans ses Mémoires manuscrits, Mgr d'Arenthon, parlant de ce prévôt, dit qu'il donna sa démission « probablement par crainte de se commettre, lui et sa parenté, avec Madame Royale (Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours) laquelle patronnait M. de Queige ». Le prélat avoue du reste que M. de Queige était « notoirement plus digne de la prévôté ».

DOCUMENT

Donation de l'église de Presilly à la Chartreuse de Pômier

(10 janvier 1206)

In nomine sancte et individue Trinitatis Nantelmus divina miseratione Gebennensis ecclesie minister humilis universis ad quos presens scriptum devenerit eterne salutis gaudia promereri. Quia rerum gestarum memoria certa manat ad posteros litterarum caractere, per presentem paginam declaramus presentibus et futuris quod predecessor noster Arducius bone memorie olim Gebennarum episcopus consilio et assensu tocius capituli Gebenn. domui de pomier et fratribus ibidem servientibus dedit et concessit legitime et libere et absolute ecclesiam de presiliaco cum omnibus appendenciis suis a jamdicta domo pomerii perenniter possidendam. Dictam autem donationem nos quoque fecimus confirmavimus et approbavimus, sed super eam postmodum Frenardus Jussiaci canonicus Gebennensis factus decanus de Ulima (?) (1) movit calumniam allegans dictam ecclesiam suam esse gratia decanatus. sed postmodum resipiscens et cognoscens quod injuste vexaverat domum pomerii resignavit sue calumnie et ab Hugone tunc priore et ab aliis fratribus ejusdem domus veniam postulavit ad dictam donationem jam secundo confirmatam et approbatam a nobis et ab universo capitulo gebennensi. Idem Frenardus confirmavit et approbavit. Si quis autem super donationem dictam jam pluries domum pomerii inquietare presumpserit aucthoritate Patris et Filii et Spiritus Sancti et omnium sanctorum Dei et nostra ipsum cum adjutoribus et coadjutoribus et consentientibus excommunicamus. Facta fuit a nobis hec ultima donatio et confirmatio in capitulo Gebennensi millesimo ducentesimo quinto (2) anno Dominice Incarnationis indictione nona quarto idus januarii. Testes Amedeus prepositus gebennensis. Landricus precentor Frenardus Jussiaci. magister Gubertus. Albertus Gregsiaci. Petrus Bocani. Falco Nangiaci Vultinaci. Giroudus Benedictus. Petrus de Ripa. magister Anselmus. Amedeus de Alta villa. Turumbertus Annessiaci. Anselmus sancti Victoris. Petrus Sapiens. magister Gaufredus, omnes ca-

(1) De Vullionay.
(2) Soit l'an 1206, d'après le nouveau style.

nonici Gebennenses et preterea Ricardus de Ruffier vicedomnus Gebennarum. Vu. de nemore vicedomnus Terniaci milites testes fuerunt.

Collationem super proprio originali quod remansit apud dictos R^dos priorem et religiosos Cartusianos Pomerii.

CL. A. DIACONIS.

Le parchemin contenant cette confirmation fut présenté par les Chartreux à Mgr d'Arenthon, lorsque ce prélat se présenta à la porte de leur monastère, le 19 novembre 1667, et par ses ordres, le texte en fut joint au procès-verbal de la visite de l'église paroissiale de Presilly.

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AVANT 1789

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ET

DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE GENÈVE [1]

Au Lecteur,

Notre pays possédait-il des écoles avant la Révolution de 1789, ou n'en possédait-il pas ?

Les nobles et les prêtres favorisaient-ils l'instruction populaire ?

Ont-ils, au contraire, comme bien des gens les en accusent, cherché à maintenir le peuple dans l'ignorance afin de le mieux dominer ?

Telles sont, ami lecteur, les questions que plus d'une fois tu t'es posées, sans peut-être pouvoir les résoudre.

Eh bien ! ces questions, je me les suis posées moi-même, et depuis maintes années j'en ai cherché la solution. Cette solution, je ne l'ai demandée ni aux affirmations

(1) L'ancien diocèse de Genève, outre le diocèse d'Annecy actuel, soit le département de la Haute-Savoie, dont les limites sont à peu près les mêmes, comprenait les Bauges, la Chautagne, les environs de Genève et la rive droite du Rhône ou du Léman depuis Lavours en bas de Culoz jusqu'à Aubonne. — Mais Genève et la rive droite du lac ayant été violemment séparés en 1535 et 1536, le Valromey, la Michaille et le pays de Gex ayant été cédés à la France soixante-quatre ans plus tard, je m'occuperai plus spécialement du territoire qui forme aujourd'hui le département de la Haute-Savoie.

intéressées des uns ni aux négations gratuites des autres, ni aux articles de journaux écrits de parti pris. Après avoir lu ce que des auteurs sérieux et d'opinions diverses, tels que Grillet, de Saint-Genis, etc., ont écrit sur la matière, j'ai consulté les monographies parues, j'ai interrogé les archives de l'évêché d'Annecy, dont Monseigneur a daigné me permettre l'entrée, et celles du Sénat qu'un directeur complaisant a bien voulu compulser pour moi (1) ; enfin, j'ai fouillé les archives paroissiales ou communales (2).

Cela fait, je t'apporte, ami lecteur, le résultat de mes recherches. Je ne te demande point de me croire sur parole ; j'indique les sources où j'ai puisé, je donne la preuve de ce que j'avance : — Lis donc ce petit travail, c'est un travail de *bonne foi*. En le lisant, tu seras étonné peut-être, convaincu à coup sûr, et tu diras avec moi :

Avant la Révolution, l'instruction était beaucoup plus développée dans notre pays qu'on le pense communément ; elle était favorisée par le clergé, elle était gratuite ; et si, il y a une cinquantaine d'années, elle était tombée dans un état déplorable, c'est que la Révolution l'a fait rétrograder d'un demi-siècle.

Meillerie, 21 avril 1887.

(1) M. Mugnier, conseiller à la Cour d'Appel, dont je ne puis trop louer la complaisance...

(2) Sans doute, il reste beaucoup à fouiller et beaucoup à découvrir. Ce que je publie aujourd'hui suffit amplement à prouver ma thèse — et provoquera, sans doute, d'autres chercheurs à compléter mon travail.

CHAPITRE PREMIER

XIme siècle

Progrès de la civilisation en Europe, en Savoie

Le flambeau des lettres, rallumé par Charlemagne, s'éteignit bientôt après sa mort et fit place à la lueur sinistre des incendies allumés sur tous les points à la fois par les Normands, les Sarrasins et les Hongrois (1).

Ces nouveaux Vandales brûlent les églises et les monastères ; après eux, des seigneurs laïques envahissent ce qui reste debout et s'emparent même des abbayes et des évêchés. — La discipline disparaît et l'étude avec elle.

L'ignorance envahissait peu à peu le clergé lui-même ; heureusement, de nombreux moines gardaient le feu sacré et ce sont eux qui le ravivèrent (2).

Le monastère de Cluny, ramené par saint Odon (927-942) à la stricte observance de la règle bénédictine, devint au Xe siècle, le chef d'une vaste congrégation dont l'influence s'étendit bientôt à toutes les Gaules et qui, tout en y rétablissant la discipline, donna une puissante impulsion aux lettres, aux sciences et aux arts.

Vers la fin du siècle, un moine français d'un grand génie, écolâtre de Reims, après avoir fait d'importantes découvertes (3) et réuni autour de sa chaire une légion de disciples, devint pape sous le nom de Sylvestre II (999-

(1) En 912, le pays de Vaud est entièrement dévasté par Arnould, roi d'Allemagne. En 939-940, les Sarrasins débarquent à Saint-Trophez, envahissent la Provence, le Valais, le Faucigny, la Maurienne et la Tarentaise.

(2) On cite, à cette époque, certaines écoles célèbres : celles de Reims, les abbayes de Luxeuil, de Lerins, et, plus près de nous, l'abbaye de Saint-Gall, qui fut au IXme et au Xme siècle, une pépinière de savants et de saints.

(3) Gerbert fit faire un progrès remarquable à l'astronomie, aux mathématiques en introduisant les chiffres arabes, et à l'horlogerie en substituant comme force motrice, un poids à la chute de l'eau qui servait auparavant à faire mouvoir le mécanisme. — Vers la même époque, un moine italien, Gui d'Arezzo, vulgarisait la musique en inventant les lignes ou portées, la gamme et les notes *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*.

1003). Son pontificat fut le signal d'un grand mouvement de civilisation. Au Nord, les terribles Hongrois se convertissent sous leur roi saint Etienne ; les Russes suivent leur exemple sous le grand-duc Wladimir le saint ; l'invasion des barbares est close, une nouvelle ère commence.

En Allemagne, l'empereur saint Henri fonde un grand nombre de monastères. L'Aquitaine obéit au duc Guillaume qui mérite d'être appelé le *protecteur des lettres*. La France est gouvernée par le pieux Robert (996-1031), qui aime à construire des temples en l'honneur du Très-Haut.

Presque partout les églises sont renouvelées. Les peuples semblent rivaliser à qui élèvera les plus magnifiques. On eût dit, suivant l'expression de Raoul Glaber, « que le monde se secouait et dépouillait sa vieillesse ».

Pendant que des architectes de génie édifient les belles cathédrales qu'Orléans, Auxerre, Chartres et Melun montrent encore avec orgueil, des maîtres célèbres attirent autour de leur chaire la jeunesse de l'Europe.

Ce sont : à Chartres, saint Fulbert « l'oracle de la France » ; à Tours, le fameux Béranger ; à l'abbaye du Bec en Normandie, l'illustre Lanfranc (v. 1045) et saint Anselme, mort archevêque de Cantorbéry (1109).

Les écoles de Liège, de Langres, de Rouen et de Besançon sont aussi très florissantes.

Le pays renfermé entre le Jura et les Alpes ne resta pas étranger à ce mouvement à la fois religieux et intellectuel.

Dès les premières années du XIe siècle, on vit s'élever sur les bords du Léman deux cathédrales, celle de Lausanne qui fut détruite plus tard par un incendie, et celle de Genève qui fut continuée dans le siècle suivant.

Des moines, conquérants pacifiques, commencent à envahir nos plaines et nos vallées. Les chanoines réguliers de Saint-Augustin, déjà établis à Peillonnex, créent l'abbaye de Filly vers 1026. La congrégation de Cluny fonde le couvent de Saint-Victor à Genève (999-1011), les

prieurés de Sillingy (1039), de Contamine-sur-Arve (1083) et de Cessy (1091).

Des religieux bénédictins établissent les prieurés de Gimel (1051), de Saint-Innocent (1084), de Chamonix (1090 environ), de Bellevaux en Bauges (1091) et de Saint-Jean d'Aulps en Chablais (v. 1094). D'autres, venus de Savigny près de Lyon (saints Germain, Ruph, Ismius et Ismidon), donnent aux habitants de Talloires et des bords du lac d'Annecy l'exemple des vertus les plus héroïques (1) ; pendant qu'un enfant de la Savoie, notre compatriote et leur émule, *saint Bernard de Menthon*, s'en va fonder sur le Mont-Jou (vers 1050), dans la région des glaces éternelles, un *asile* où les pauvres voyageurs égarés ou transis de froid trouvent du feu pour réchauffer leurs membres, des vivres pour réparer leurs forces, et un guide sûr pour diriger leurs pas.

Vers le même temps, un autre Savoyard, Gérard de Chevron, devint archevêque de Florence, puis pape sous le nom de Nicolas II (1059-1061) et laissa la réputation d'un esprit supérieur, d'un homme zélé, austère et fort aumônier.

CHAPITRE II

XIIe siècle

Cisterciens et Chartreux en Savoie. — Ecoles de monastères

Mais c'est au commencement du XIIe siècle que cette efflorescence de sainteté se développa dans toute sa magnificence.

L'Europe, ébranlée par la voix d'un ermite, se lève pour aller délivrer le Saint-Sépulcre. Godefroi de Bouillon, chef

(1) Certains de ces moines écrivent l'histoire de leur monastère et des évènements contemporains. La chronique du moine bénédictin, Guillaume della Chiesa, la plus ancienne de Savoie, date de cette époque ; celle de Novalaise fut écrite, vers l'an 1060, par un religieux de la Maurienne.

de la première croisade, entre en vainqueur à Jérusalem et y fonde un royaume chrétien (1099). — D'autres expéditions suivront de près (1). — Combattant ensemble pour une même et sainte cause, les peuples d'Occident apprennent à se connaître et à s'aimer. Les nobles vendent leurs terres pour parer aux frais du voyage. Les serfs, en se croisant, deviennent libres ; ils rapportent de l'Orient des connaissances utiles, des productions nouvelles, telles que le lin et le chanvre, des idées de commerce et de décentralisation, et ce fut alors que commença ce mouvement des *communes* dont le nord de la France donna l'exemple.

Tandis qu'une grande partie de l'Europe est en marche vers l'Orient, des gentilshommes de naissance illustre et d'un grand savoir appellent dans la solitude des légions de disciples et renouvellent avec eux les vertus des moines de la Thébaïde.

Le premier, c'est Bruno de Cologne, écolâtre de Reims, orateur, poète et philosophe, qui conduit ses compagnons dans le désert de la Chartreuse (1082) pour s'y livrer avec eux au silence perpétuel, au travail solitaire et à la contemplation de chaque jour.

L'autre, c'est Robert de Molesmes qui fonde, à peu de lieues de Dijon, le monastère de Citeaux (1098) que saint Bernard viendra bientôt illustrer ; il y commence la réforme bénédictine.

Bientôt ces deux nouvelles maisons comptent des centaines de Religieux et envoient dans toutes les directions des moines qui, la croix d'une main et la hache de l'autre, s'enfoncent dans les solitudes du Jura ou des Alpes et vont défricher les forêts et les intelligences.

Des essaims, partis de Citeaux, se fixent à Cessens près d'Hautecombe, 1121, à Bonmont 1123, à Hautcrêt et à Montheron, dans le diocèse de Lausanne, 1124-1142, à

(1) Nos ancêtres, à la suite du comte Amédée III qui mourut à Nicosie (1148), prirent une assez grande part à la deuxième croisade. — En 1198, on fit à Genève une levée de cinq cents hommes pour la Palestine.

Tamié 1132, à Chézery 1140, au Lieu et à Bellerive vers 1150, à Boulieu (v. 1160) ; pendant que les enfants de saint Bruno fondent les chartreuses de Vallon 1138, d'Arvières 1140, d'Oujon au décanat d'Aubonne vers 1150, du Reposoir 1151, de Pomiers 1179, d'Aillon en Bauges 1183 et que les chanoines réguliers de saint Augustin s'établissent à Abondance 1108, à Sixt 1144, à Entremont 1154, enfin à Etoy près de Morges 1177.

Ces Religieux ne se contentent pas de défricher les forêts, d'ouvrir des routes (1) et d'enseigner aux serfs l'art de l'agriculture ; ils adoucissent leurs mœurs en leur montrant l'exemple de la frugalité, de la charité et des vertus les plus héroïques : car les chefs de ces monastères sont presque tous inscrits au catalogue des saints (2). Enfin, ils cultivent les lettres, les sciences et les arts. Nantelme, prieur de Vallon, occupa dignement l'évêché de Genève. Amédée d'Hauterive, abbé d'Hautecombe, était un écrivain distingué : ses *Homélies*, souvent réimprimées, récemment traduites par l'abbé Gremaud, se font remarquer par la noblesse et la piété des pensées, par l'éloquence et la douceur du style. Pierre de Tarentaise passait pour un autre saint Bernard. Nous avons de saint Anthelme des lettres écrites au roi de France et à notre comte Humbert le Saint, dont on estime la pureté de style et la diction latine.

Chaque maison possédait une école pour les novices et les moines ; les grands monastères, celui d'Aulps, par exemple, en avaient deux : l'une, intérieure pour les en-

(1) Ainsi, par exemple, les Chartreux de Pomiers ouvrirent à travers les forêts du mont de Sion la route actuelle qui conduit de Cruseilles à Carouge et qui, avant eux, passait au sommet du Salève.

(2) Ce sont : Saint Guérin, abbé d'Aulps, mort évêque de Sion en 1150 ; le B. Ponce de Faucigny, abbé de Sixt et d'Abondance († 1178) ; saint Vivian, abbé d'Hautecombe (1125-1136) et son successeur, Amédée d'Hauterive, mort sur le siège de Lausanne ; saint Pierre, abbé de Tamié, puis archevêque de Tarentaise († 1174), thaumaturge et pacificateur des peuples ; saint Anthelme de Chignin, général des Chartreux, puis évêque de Belley († 1178) ; le B. Jean d'Espagne, prieur du Reposoir († 1160) ; saint Lambert, abbé de Chézery et saint Arthold, prieur d'Arvières en Bugey († 1206).

fants, les novices et les jeunes religieux ; l'autre, pour les fils des nobles familles (1). Celle-ci se tenait dans les salles séparées de la clôture ; les élèves étaient logés dans le bourg voisin aux frais du monastère. D'habitude, aucune rétribution n'était exigée et ne pouvait même pas l'être par suite de la défense portée par les évêques ; les riches seulement avaient coutume d'offrir un don volontaire (2).

On appelait généralement aux fonctions de précepteur, soit d'écolâtre, dans ces écoles extérieures, des moines érudits, les plus savants qu'on pût trouver dans les sciences divines et profanes. Les monastères d'un rang inférieur envoyaient à ces grands maîtres des moines qui devaient se perfectionner auprès d'eux (3). C'est là que se formaient notamment ces architectes qui construisirent tant et de si merveilleuses cathédrales.

D'autres religieux passaient leur vie à transcrire les ouvrages des auteurs païens ou des Saints-Pères. Ils se livraient à ce travail, par nécessité quelquefois, pour subvenir aux besoins du couvent ; mais, le plus souvent, par amour de la science ou pour obéir à leur règle (4). Saint Bruno lui-même collationnait les manuscrits et le B. Jean d'Espagne, au couvent du Reposoir, faisait copier les Livres saints et les expurgeait de fautes (5).

Aussi, certains monastères possédaient-ils des bibliothèques considérables pour l'époque (6).

(1) *Hist. littér. de France*, IV, p. 1-38 ; Chapeauville, *Anselmus*, I, 218.

(2) Migne, *Patrologie lat.*, tome CLXXXIX, p. 1051, etc. — Le concile d'Arles, tenu en 1260, décide que les moines et les chanoines ne demanderont rien à leurs élèves.

(3) Trithenius, *Chronol. historique ;* Lannoi.

(4) On vit même naître, un peu plus tard, une congrégation, celle des *Clercs de la vie commune*, dont une des principales occupations, après l'instruction de la jeunesse, devait être la transcription des livres. Dans le couvent de Saint-Martin, près de Louvain, les Frères devaient y consacrer huit heures par jour.

(5) Falconnet, *Vie du B. Jean d'Espagne*, p. 45 ; *Acad. Salésienne*, tome IV.

(6) En 1160, la bibliothèque de Cluny comptait plus de 570 volumes, dont un grand nombre consacrés à l'antiquité profane, aux sciences et aux arts. — Migne, *Patrol. lat.*, tome CLXXXIX, p. 1051.

En dehors des monastères, on comptait des écoles célèbres. Guillaume de Malmesbury, écrivain anglais du temps, nous affirme qu'à Paris il existait alors cent beaux collèges pour l'usage des étudiants, tous bâtis de marbre d'un grand prix (1).

Paris était, en effet, le foyer intellectuel du monde. La jeunesse de l'Europe accourait en foule y entendre les leçons de Guillaume de Champeaux († 1121) et d'Abélard († 1142). Reims, où le pape Eugène III venait de fonder une Université, écoutait Anselme de Laon et Yves de Chartres. Les autres provinces n'étaient guère moins bien partagées et le nombre des écrivains, par conséquent celui des lecteurs, était fort considérable : car nous trouvons dans l'*Histoire littéraire de la France* le nom de plus de huit cents auteurs du XIIe siècle (2).

CHAPITRE III

XIIIme siècle.

Les Dominicains, les Franciscains et les Papes.

Durant le cours du XIIme siècle toutefois, le relâchement s'était glissé dans les maisons cisterciennes, augustines et bénédictines (3). Mais Dieu, qui veille au salut de son Eglise, suscita deux Ordres nouveaux, qui ranimèrent l'esprit de discipline et donnèrent aux lettres et aux sciences une immense impulsion. Ce furent les Franciscains (1208) et les Frères Prêcheurs (1215).

(1) Cité dans le *Rosier de Marie*, septembre 1880.

(2) Ibid., tome XV. — Parmi les plus célèbres, citons Pierre Lombard, le *maître des sentences ;* Hugues de Saint-Victor, le *nouvel Augustin ;* Richard de Saint-Victor ; Pierre le Vénérable, abbé de Cluny ; saint Bernard de Clairvaux et les historiens Villehardouin, Guillaume le Breton, G. de Nangis, etc.

(3) C'est pourtant un moine bénédictin d'Italie, Jean Gersen, qui composa, vers 1230, l'*Imitation de J.-C.*, que Fontenelle appelle avec raison « le plus beau livre sorti de la main des hommes ».

L'un d'eux, saint Bonaventure, excelle dans la science mystique ; le dominicain Albert le Grand étonne le monde par l'étendue de ses connaissances ; Thomas d'Aquin, son disciple, condense dans la *Somme contre les Gentils* et dans la *Somme théologique* tout ce que les philosophes et les théologiens les plus fameux ont jamais écrit ou pensé, et mérite d'être appelé l'*Ange de l'école*. Vincent de Beauvais, maître de saint Louis, roi de France, résume toutes les sciences divines et humaines connues de son temps dans son *Speculum majus* qui, par la beauté de l'ensemble et l'intérêt des détails l'emporte, au jugement de Rorhbacher, sur les encyclopédies modernes (1). Et le célèbre moine franciscain d'Oxford, Roger Bacon († 1292) découvre le secret de la poudre à canon inconnue en Occident, prépare l'invention du télescope, devine la boussole qui fut trouvée peu après (1300) et prophétise les machines à vapeur. — La gloire de ces grands génies rejaillissant sur les Ordres dont ils étaient membres, excita l'émulation dans les autres familles religieuses et provoqua même contre eux la jalousie de l'Université de Paris qui, par dépit, refusa un instant de les recevoir dans son sein.

Les papes sont les grands promoteurs de ce glorieux mouvement littéraire. C'est un pape qui fonde les Universités de Toulouse (1228), de Montpellier, d'Orléans, de Lyon et de Verceil. C'est un pape qui donne son premier règlement à l'Université de Paris (1215), qui la rétablit quand elle est dissoute (1229) et la favorise en recommandant aux prélats de préférer dans la collation des bénéfices ceux qui y auraient fait leurs études.

C'est encore la voix des papes qui, dans les grandes assemblées de l'Eglise, ordonne aux églises cathédrales et

(1) La Savoie fournit son contingent aux illustrations dominicaines. Citons en effet le B. Gabert d'Aiguebelle, fondateur des Dominicains de Lyon (1221) ; Pierre de Champagnon qui enseigna, après saint Thomas, son maître, et devint pape sous le nom d'Innocent V († 1276) ; enfin, suivant plusieurs Hugues de Saint-Cher, auteur des premières concordances de la Bible et l'un des hommes les plus savants de son époque.

collégiales d'entretenir une école *gratuite* pour les clercs et les écoliers pauvres. Écoutons le troisième concile œcuménique de Latran tenu en 1179 et auquel assistaient les évêques de Genève, de Tarentaise et de Maurienne.

« Comme l'Eglise de Dieu, en sa qualité de Mère tendre, « est tenue de venir au secours des indigents pour leurs « besoins spirituels et corporels, le concile ordonne que, « dans chaque église cathédrale, on assigne un bénéfice à « un maître qui enseigne *gratuitement* les clercs de cette « église et les *écoliers pauvres*, afin que ceux qui sont « dépourvus des dons de la fortune *ne soient pas privés de* « *la facilité d'apprendre* et que *la voie de la science soit* « *ouverte à tous.* » A cette décision le concile ajoute les « suivantes : « on rétablira les écoles dans les autres « églises et dans les monastères où il y a eu autrefois « quelques fonds destinés à cet effet ; on n'exigera rien « pour la permission d'enseigner et on ne la refusera pas « à celui qui en sera capable, parce que ce serait *empêcher* « *l'utilité* de l'Eglise (1). »

Le quatrième concile de Latran, tenu en 1215, renouvelle ces ordonnances et veut que chaque église ait non seulement un maître de grammaire et de sciences, mais encore un *théologal* pour enseigner aux ecclésiastiques l'Ecriture Sainte et tout ce qui regarde le soin des âmes (2).

L'évêque de Genève, Arducius, présent au troisième concile de Latran, n'avait sans doute pas tardé de se conformer au décret que nous venons de citer, car nous voyons un docteur enseigner à Genève en 1227 (3).

Les successeurs d'Arducius, distingués par leurs vertus ou leur savoir, comme l'étaient Bernard Chabert, Aimon de Grandson et Robert de Genève, ne durent point négliger l'instruction de leurs prêtres et de leurs diocésains.

(1) Nos philanthropes modernes, qui se vantent d'avoir créé la *gratuité* de l'enseignement, n'ont donc fait que copier l'Eglise — et même ils ne nous ont donné que le mot, tandis que l'Eglise donnait la chose.

(2) Migne, *Hist. des Conciles*, au mot *Latran*.

(3) Spon, *Histoire de Genève*, II, p. 404.

Vers la fin du siècle (1290), un autre évêque, Guillaume de Conflans prescrit aux jeunes clercs d'étudier la grammaire, la logique et la philosophie. Il charge l'*armarius* ou gardien des armoires d'avoir un grand soin des livres, se souvenant qu'un livre est « *une nourriture précieuse dont l'esprit tire sa substance*, » enfin il accorde des primes aux copistes (1).

Les prêtres du diocèse devaient donc être assez instruits et l'on voit l'un de nos évêques promu à un poste métropolitain ; un autre devenir secrétaire de l'empereur ; un chanoine de la cathédrale, Pierre d'Aigueblanche, devenir évêque en Angleterre ; et d'autres diocésains nommés grands-maîtres du célèbre et puissant Ordre des Templiers (Guill. de Gerbais et Guifred d'Alinges), ou même ceindre la tiare (Geoffroi de Châtillon en Chautagne).

Outre l'école de Genève, notre pays possédait des écoles de droit civil et canonique dont nous connaissons certains titulaires (2) ; elles devaient être très fréquentées : car, au commencement du siècle suivant, les chartes nous montrent comme témoins un nombre incroyable de licenciés en droit, de juristes et de docteurs.

Ces chartes, d'une écriture très soignée, sont rédigées en latin. Le latin était la langue officielle ; mais la langue vulgaire, le français, était déjà formé : le testament d'Agnès de Faucigny et quantité d'autres pièces inédites ou imprimées en sont la preuve irrécusable (3).

Le peuple, instruit par les moines, commence à secouer le joug de la féodalité. Les habitants de nos plus petites bourgades demandent et obtiennent la concession ou la confirmation de libertés et de privilèges que pourraient envier les Français de nos jours (4).

(1) Fleury, *Hist. du diocèse de Genève*, I, 212.

(2) Bienvenu de Compeys en 1268, Jean de Compeys en 1282, Jean Burle en 1389, Amblard d'Entremont, etc. — Voir *M. D. G.* VII, 253; XV, etc. ; et Cibrario, *Politica del Medio Evo*.

(3) Saint-Genis, *Hist. de Savoie*, II, 42. A la Bibliothèque nationale, on possède un *Traité d'Hygiène*, en vers français, composé l'an 1286, par « mestre Thomas », de Thonon, parent du R^d^ Humbert de Thonon, chanoine de Genève (Eug. Ritter).

(4) Voici la date de quelques-unes de ces franchises : Flumet 1228,

Le commerce et l'industrie prospèrent. Genève avait, dès le commencement du siècle, ses fabriques de draps, sa papeterie (1), ses ateliers de couteliers, d'épingliers, d'armuriers, de fabricants de poudre à canon, de tanneurs, de chamoiseurs, etc. — Et, « quelque étrange que le fait « puisse paraître à ceux qui se représentent le moyen-âge « comme une époque de complète barbarie, à la campagne « aussi bien qu'à la ville, l'*industrie savait, beaucoup « mieux que de nos jours*, utiliser les cours d'eau du pays, « grands ou petits.

« *Bien plus nombreux qu'aujourd'hui* étaient les mou- « lins, les battoirs, les fouloirs, les scieries, les martinets, « les usines de tout genre, non seulement sur les rives « du Rhône et de l'Arve, mais aussi sur les bords de « l'Alondon, de la Versoix, de l'Allemogne et de quantité « de ruisseaux moins importants (2). »

Enfin, ajouterai-je après le même auteur (et ceci va stupéfier ceux qui pensent qu'au moyen-âge le soleil lui-même, comme les intelligences, devait être obscurci) notre climat était plus chaud et plus précoce, les vendanges se faisaient au moins trois semaines plus tôt. La culture des vers à soie, qu'on essayerait vainement de rétablir, était prospère et c'est de Genève que Chambéry et plus tard Lyon empruntèrent cette industrie.

Aubonne 1234, Evian 1265, Thonon 1268, Cruseilles 1282, Seyssel 1286, Cusy 1288, Bonneville 1289, Rumilly 1291, Chamonix et Gex 1292, Sallanches 1293, Châtelard 1301, Châtel en Semine 1307, Cluses, Lullin, Bonne et Chaumont 1310, Féternes 1322, Leaz, Billiat, Yvoire 1324, La Roche 1325, Thônes 1350, Hermance 1351, Annecy 1367, Genève 1387, etc.

(1) On constate vers la même époque l'existence de deux papeteries à Thoiry près de Gex (Galiffe).

(2) Galiffe, *Genève Histor. et Archéol.*, I, 345 ; II, 23. Galiffe est un chroniqueur genevois protestant, mais impartial et d'une très vaste érudition.

CHAPITRE IV

XIVme siècle.

Ecoles paroissiales ou communales.

Jusqu'ici nous avons parlé des écoles de monastères et des maîtrises ; nous n'avons pas encore rencontré l'école communale, l'école *primaire*.

Y en avait-il ?

Quand ont-elles commencé ?

Qu'il y ait eu au moyen-âge des écoles primaires, la chose est évidente. Nous avons signalé plus haut quelques-unes des écoles célèbres de Paris, de Reims et d'ailleurs. Or, les milliers de jeunes gens qui se pressaient à ces cours publics ou dans les Universités, avaient dû, avant de s'y rendre, recevoir de quelqu'un les premiers éléments de lecture et d'écriture ; ils avaient dû fréquenter l'école primaire de leur paroisse ou de la bourgade voisine.

Le savant Hurtier, ministre protestant, affirme qu'en France, au XIIe et au XIIIe siècle, « *il n'y avait pas une ville* « *ni même un bourg qui ne possédât une école*, où les per- « sonnes même de la basse extraction pouvaient se faire « instruire, et c'est par cette raison que la France fut « appelée la contrée riche en écrivains, *Gallia scriptori-* « *bus dives* (1). »

Au XIIIe siècle, tous les paysans de Normandie savaient lire et écrire. « Sur cette terre classique du plumitif, ils portaient une *escriptoire* à leur ceinture et bon nombre d'entre eux n'étaient pas étrangers au latin (2) ».

(1) Cité dans le *Rosier de Marie*, sept. 1880.

(2) M. Louandre, *Revue des Deux-Mondes*, janvier 1887. — « Les nobles pas plus que les villains, continue le même auteur, n'étaient hostiles au savoir et aux lettres. Ils se sont associés d'une manière brillante au mouvement poétique du Midi : Bertrand de Born, Guill. d'Aquitaine, Bd de

De même au Midi, dans la Provence surtout, la plupart des villages avaient des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et le calcul (1).

Les contrées soumises aux Comtes de Savoie n'étaient guère moins bien partagées.

Au-delà des monts, l'Université de Verceil, où l'on enseignait la théologie, le droit, la médecine, etc., attirait une nombreuse et brillante jeunesse.

En Maurienne, on voit l'évêque Aimon II de Miolans, dans un accord passé, en 1325, avec ses diocésains de la vallée d'Arves et des environs, s'engager à choisir pour chaque paroisse un maître capable d'instruire les enfants *in moribus et doctrinâ* (2).

Chambéry avait ses écoles en 1315 (3).

Un grand nombre de localités du Valais, telles que Saint-Maurice, Aigle, Saint-Brancher dans l'Entremont, avaient des régents de grammaire (4), nommés par l'abbé de Saint-Maurice, qui avait reçu le droit de nommer tous les régents des écoles depuis le Saint-Bernard jusqu'à l'Eau-Froide de Villeneuve (5).

A défaut de documents, nous pourrions donc affirmer que le diocèse de Genève, placé au centre de toutes ces provinces, avait, lui aussi, des écoles primaires. Mais, heureusement, nous n'en sommes pas réduits à des conjectures.

Ventadour, etc., nos chroniqueurs Villehardouin et Joinville sont sortis de leurs rangs... Quant aux actes qu'ils n'auraient pas signés sous prétexte que leur *qualité les dispensait d'apprendre à écrire*... ils n'ont jamais existé et l'on peut mettre le ban et l'arrière-ban des paléographes au défi de produire une seule charte où cette formule soit énoncée. »

(1) Siméon Luce, *Hist. de Bertrand Duguesclin* (XIVme siècle).

(2) Angleys, *Hist. du Diocèse de Maurienne*, p. 172.

(3) De Jussieu, *Hist. de l'Instruction primaire en Savoie*, p. 13 ; Saint-Genis, II, 40.

(4) Sous le nom de *grammaire*, on comprenait souvent les belles-lettres elles-mêmes.

(5) Manusc. De Rivaz, *Topographie histor. du Vallais*, VI, 85 *et alibi passim*. — Je dois communication de ces manuscrits à M. l'abbé Pettex, curé de Saint-Gingolph.

Genève avait ses régents de grammaire qui enseignaient dans des maisons privées louées à cette intention et nous voyons l'un d'entre eux, Jean de la Ravoire, y exercer les fonctions pédagogiques pendant près de quarante ans. Ces écoles devaient être très florissantes, car l'empereur Charles IV, le 3 des nones de juin 1365, donna une bulle pour l'établissement d'une Université à Genève et, ce projet ayant avorté pour des raisons politiques, le cardinal de Brogny le reprit au siècle suivant. Or, comme le font observer Senebier et Galiffe, l'idée d'une institution pareille ne serait jamais venue à ces illustres personnages, si Genève n'en avait possédé les premiers éléments, si elle n'avait eu déjà une école célèbre (1).

On a de même constaté l'existence d'écoles à Evian en 1341 (2), à Annecy, au faubourg de la Perrière en 1360 (3) et 1380, à Sallanches en 1371 (4), à Thonon (5) et à Chaumont (6) en 1377, à Alby en 1385 (Arch. dép.), à la Roche en 1410 (7).

Il y en avait aussi à Bonne, à Gex (8) et, sans aucun doute, dans toutes les villes et dans les quarante à cinquante bourgs libres du diocèse. Dans ces écoles, *gratuites* pour la plupart, on enseignait non seulement la lecture, l'écriture, la grammaire et l'arithmétique, mais encore les belles-lettres et le latin ; c'est là que venaient se former ces notaires que notre pays comptait par centaines, j'allais dire par milliers.

A côté de ces écoles qui étaient, en réalité, des écoles

(1) Galiffe, *Genève histor.*, I., 303.

(2) De Foras, *Nobiliaire*, article *Châtillon* : Jean de Ville, recteur de ces écoles, est témoin à Evian le 24 mars 1341.

(3) Ducis, *Revue sav.*, 1871, page 56. *Arch. Dép.*, E. 65, n° 15.

(4) De Jussieu, page 15, d'après M. Bonnefoy.

(5) Le 7 février 1377 (arch. Thuiset), le comte de Savoie laude une vente faite en faveur du recteur de ces écoles, Pierre Tribuli.

(6) J. Vuy, *Revue sav.*, 1866, p. 49 : Chartes inéd., 3e série, n° VII. Le recteur s'appelait Gauthier de Glicerüs, il était clerc.

(7) Grillet, *Hist. de la Roche.*

(8) Galiffe, I, 303.

supérieures, *scholæ*, il y avait les écoles primaires ou, comme on disait alors, les *petites écoles*, *parvæ scholæ*, payées généralement par la bourse des *Œuvres pies*, soit par la Confrérie du Saint-Esprit, qui était érigée dans la plupart des paroisses et dont le budget, prélevé sur la charité publique, se formait des cotisations annuelles de chaque membre, des donations en argent ou en nature et des quêtes qui se faisaient à la mort de tout chrétien.

Il y avait aussi des écoles *presbytérales* : dans leurs moments de loisir, les curés ou les chapelains réunissaient dans une chambre de la cure les enfants du village pour enseigner aux uns la lecture et l'écriture, aux autres, les premiers éléments de la langue latine. De ces écoles-là, il n'en est question nulle part, par une raison toute simple : ces régents bénévoles n'avaient aucun titre officiel, ils n'émargeaient point au budget et les chartes ne font aucune mention de ces leçons de lecture, ou d'écriture, pas plus qu'elles ne font mention des leçons de catéchisme données depuis treize siècles par tous les curés aux enfants de leurs paroisses ou des leçons de latin données par tant de prêtres aux jeunes gens aspirant au sacerdoce. Leur existence néanmoins est certaine. Toujours les prêtres se sont fait un devoir d'instruire les peuples qui leur étaient confiés, non seulement dans la science religieuse, mais encore dans la science profane ; et, quand ils oubliaient ce devoir, les évêques et les conciles se chargeaient de le leur rappeler.

De nos jours encore, quand un missionnaire débarque sur une plage lointaine, son premier soin, après avoir élevé à la hâte une modeste chapelle, n'est-il pas de bâtir une école et d'enseigner aux enfants l'*A B C* ?

Autant que les lettres, les sciences et les arts étaient en honneur dans nos contrées. L'agriculture, l'exploitation des mines, le travail du fer et des métaux, introduits par les moines, y fleurissent. Faverges avait, en 1350, une fabrique de papier, des forges pour le cuivre et le fer, des ateliers renommés de coutellerie ; Alby avait ses tanneries,

ses corroyeurs et ses orpailleurs, et il se tenait dans ces deux bourgades des foires célèbres où l'on venait s'approvisionner du Vallais et du Dauphiné.

Les orfèvres de Genève avaient la pratique des princes des pays voisins, et ceux de Chambéry ne le cédaient en rien à ceux de Florence. (M. D. Sav., XXIV.)

Des peintres, appelés d'Italie par le comte Amédée V pour décorer les châteaux de Chambéry et du Bourget, avaient formé en Savoie de nombreux élèves.

La musique n'était pas moins cultivée. Il y eut, en 1359, à Genève, un concours de musique, *una scuola di musica*, où se rendirent des ménestrels de toute espèce et de divers points de la Savoie, par exemple, d'Annecy : car Annecy avait sa corporation de ménétriers placés sous la protection de Notre-Dame de Liesse. Thonon, Evian, le Châtelard en Beauges avaient aussi les leurs et Bourg possédait une école de musique où nos princes envoyaient leurs ménétriers se former (1).

Le degré de science possédé par les prêtres, ces instituteurs-nés du peuple, donne, du reste, à toutes les époques, la mesure de savoir et d'instruction de celui-ci. Or, les évêques de ce temps-là se préoccupaient vivement de combattre l'ignorance dans le clergé séculier.

Par une ordonnance non datée, Pierre de Faucigny (1311-1342), imposait au clergé l'obligation de lire une fois par mois et d'apprendre par cœur les *Constitutions provinciales et synodales du diocèse*. Guillaume de Marcossey et ses successeurs firent mieux : ils soumirent les ecclésiastiques à un examen annuel qui forçait ces derniers à s'instruire et permettait à l'évêque de se rendre compte de l'instruction de chacun. Enfin, plus tard, sous l'épiscopat de François de Mez, tous les curés furent tenus, sous peine d'amende et d'autres punitions arbitraires, de posséder un traité des Sacrements, de l'étudier et de conférer

(1) Voir *M. D. Sav.*, XXV.

de temps à autre sur la théologie avec leurs confrères du voisinage (1).

On constate les mêmes efforts dans le clergé régulier. Dans une réunion tenue en 1336, le chapitre de Satigny décida qu'à l'avenir il exigerait de tout candidat qu'il connût non seulement les lettres, mais encore l'architecture et le chant, *nisi sciat competenter legere, construere et cantare* (2).

Parmi les hommes remarquables fournis durant ce siècle par le clergé du diocèse, nous signalerons Jean de Chissé, évêque de Grenoble († 1350);

Rodolphe, son neveu, qui lui succéda († 1385);

Jacques de Menthonay, archidiacre de Reims, créé cardinal en 1383;

Guillaume, son parent, évêque de Lausanne;

Adhémar Fabri, évêque de Genève († 1388), dont le nom, après bien des siècles, est encore populaire dans cette ville à laquelle il a laissé un monument de sa science et de sa paternelle bonté, savoir, le fameux *Code des Franchises;*

Jean de Bertrands, son successeur, qui fut, au dire du protestant Senebier, l'un des personnages les plus savants de son siècle;

Enfin et surtout le fameux Robert de Genève, archevêque de Cambrai, cardinal, puis antipape, qui parlait élégamment le latin, le français, l'italien et l'allemand, et l'illustre cardinal de Brogny, auquel nous reviendrons plus loin.

(1) *Les Synodes*, par l'abbé Brand; *M. D. Sal.*, II, 199-201. Bonne de Bourbon, veuve d'Amédée VII, envoie, à ses frais, des religieux Dominicains étudier à Paris.

(2) *M. D. G.*, XVIII.

CHAPITRE V

XVme siècle.

Les collèges d'Avignon et de Genève. — Découvertes.

A la fin du XIVme siècle, le comté de Savoie avait à sa tête le célèbre Amédée VIII. Ce prince, durant un règne de cinquante ans, sut faire de la Savoie « le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux » des États en favorisant de tout son pouvoir le commerce, l'industrie, les lettres et les arts.

Il crée les foires d'Abondance en Chablais (1424) et fait construire sur la Drance le beau pont de vingt-sept arches qui subsiste encore. Il établit des martinets dans les Bauges, des fabriques de drap à Annecy et autorise cette même ville à établir des métiers à trame et des ateliers de tissage (1412).

Artiste lui-même, il s'entoure d'artistes et les comble de faveurs. Il entretient à sa cour de nombreux musiciens, il joue lui-même du luth et se plaît aux réceptions solennelles, aux fêtes religieuses où son entourage déploie toute la somptueuse élégance du siècle. Il fait venir de tous côtés des architectes, des sculpteurs et des peintres qui élèvent de magnifiques monuments, tels que la Sainte-Chapelle de Chambéry et le prieuré de Ripaille, ou qui les ornent de fresques et de statues (1).

Il avait aussi ses peintres de manuscrits : Jean Bapteur, du pays de Vaud, et Jean Lamy. Il possédait une merveilleuse bibliothèque, où l'on conservait entre autres ouvrages un splendide *Bréviaire* enrichi de miniatures, et le célèbre manuscrit de l'*Imitation de Jésus-Christ* dit le « *manuscrit d'Arona* » (2).

(1) *M. Acad. Sav.*, 2e série, tome VIII, p. 19.

(2) Ch. Buet, *Les Ducs de Savoie*. Le secrétaire d'Amédée, Martin Le Franc, chanoine et prévôt de Lausanne, était un poète distingué.

Enfin, il fit fondre les anciennes lois et les anciens règlements et rédiger par Jean de Beaufort et Nicod Festi de Sallanches un code nouveau (les *Statuta Sabaudiæ* (1430), qui atteste la grande science des jurisconsultes rédacteurs et qui valut au prince le nom de *Salomon de son siècle*.

Un autre personnage qui ne travailla pas moins qu'Amédée VIII à développer l'instruction publique, ce fut un prélat de ses Etats, Jean Fraczon, cardinal d'Ostie.

Né l'an 1342, au petit Brogny près d'Annecy, le jeune Fraczon, si l'on en croit la légende, gardait un jour, dans les champs, les pourceaux de son père, lorsque deux religieux dominicains de Genève le rencontrèrent et, devinant son intelligence, l'emmenèrent avec eux. Le petit pâtre devint fort habile dans la jurisprudence et le droit canonique et parvint rapidement aux premières dignités de l'Eglise. Il fut successivement ou simultanément évêque de Viviers, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, archevêque d'Arles, etc., etc., et présida le concile de Constance qui éleva Martin V sur le trône pontifical.

Nommé par celui-ci (1423) à l'évêché de Genève, le généreux cardinal voulut doter sa ville épiscopale d'une Université semblable à celle que Louis, prince d'Achaïe, venait de fonder à Turin et à celles que la France voyait se multiplier par enchantement (1). Mais les Genevois ne pouvant souffrir que les ducs de Savoie fussent nommés conservateurs des privilèges de la future Université, et craignant ou feignant de craindre les vexations des étudiants, refusèrent cette offre. (Bulletin de la Soc. d'Hist. de Genève, tome II.)

(1) Voici la date de la fondation de quelques-unes : Aix en 1409, Dôle 1423, Poitiers 1431, Caen 1433, Bordeaux 1440, Bâle 1460, Nantes 1469, Bourges 1465. Les Papes encourageaient ce mouvement. Martin V avait fondé lui-même, dès 1425, l'Université de Louvain qui devint si célèbre. Nicolas V († 1455) fut l'ami et le protecteur des lettres. Il recueille à Rome plus de cinq mille manuscrits, tant grecs que latins, sur toutes espèces de sciences et de littératures, il récompense et honore les savants et réunit une véritable armée de peintres, de verriers, de calligraphes, d'enlumineurs, d'orfèvres et de brodeurs.

A la suite de ce refus, Jean de Brogny fonda, dans son palais d'Avignon, un collège sous le nom de *collège Saint-Nicolas* (23 juin 1424) (1), où l'on devait entretenir gratis vingt-quatre étudiants, dont huit du diocèse de Genève et huit des autres diocèses de la Savoie, et il lui légua sa magnifique bibliothèque qui comptait neuf cents manuscrits. Cet établissement prospéra ; à la fin du siècle dernier, ses revenus montaient encore à plus de vingt-cinq mille livres et des centaines de Savoyards y allèrent compléter leurs études de droit civil et canonique.

Quatre ans après la fondation du collège d'Avignon, un fervent catholique de Genève, François de Versonnex, dans le but de soustraire à de dangereux contacts les écoliers logés dans les hôtelleries ou dans les maisons bourgeoises, dota la ville d'une école supérieure soit d'un collège, *magna schola*, *magnum gymnasium*. Il fit construire à Rive une maison assez vaste et la céda à la ville pour qu'on y enseignât la grammaire latine, la logique et les arts libéraux qui comprenaient alors la rhétorique, la philosophie, la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, *grammatica*, *logica*, *rethorica et poetria* (2). — Voulant avant tout procurer aux jeunes gens une éducation chrétienne, il adjoignit à sa maison une chapellenie et stipula que, tous les lundis, les recteurs assisteraient à une messe dite pour le repos de son âme et que tous les écoliers diraient chaque matin un *Pater* et un *Ave* à la même intention. L'enseignement était entièrement gratuit.

Chose remarquable, parmi les témoins présents à cette fondation figurent six chanoines gradués, à savoir : Guillaume d'Arenthon, bachelier *in utroque jure ;* Louis Parisii, licencié en droit canonique et civil ; Anselme de Chelnay et Jean de Nicose, bacheliers *in decretis ;* Jean

(1) Cette rue porte encore de nos jours le nom de *rue du Collège d'Annecy.*

(2) Reg. du Conseil, 14 janvier 1513.

Moine, docteur, et Henri Fabri, licencié en droit. On sait du reste que, pour être admis dans le chapitre de Saint-Pierre, il fallait être noble ou docteur : la science alors déjà tenait lieu de blason.

Mais ce n'était pas seulement le clergé qui recherchait ainsi les honneurs de la licence et du doctorat ; c'étaient encore les laïques. Sur les quatre syndics de l'année 1417, trois étaient docteurs ès-lois, *jurisperiti*. Bonivard lui-même s'étonne « du grand nombre de savants que Genève renfermoit depuis plus de cent vingt ans », soit un siècle avant la Réforme (1). « Non seulement les magistrats, mais encore les simples marchands et industriels genevois correspondaient en français et en latin et bon nombre d'entre eux y ajoutaient la connaissance de l'allemand et de l'italien, quelquefois même de l'espagnol (2). »

Enfin, grâce aux excellentes écoles de la ville, la lecture et l'écriture étaient *le partage de tous les citoyens* (3).

En dehors de Genève, les écoles que nous avons signalées précédemment continuent de prospérer, entre autres celles d'Annecy (4), celles de la Roche où Guillaume Fichet fit ses premières études vers 1440 (5) et celles de Thonon dont le recteur est maître ès-arts (6).

(1) *Advis et devis des langues*, page 7-23. A cette époque, Jean Servion, syndic de Genève, écrit les « *Gestes et Chroniques de la Maison de Savoie* » et retouche, avec quelques aides, une traduction française de la Bible.

(2) Galiffe, *Quelques pages d'histoire exacte*, page 90.

(3) Ibid.

(4) Ducis, *Revue sav.*, 1883, p. 55; M. Bonnefoy cité par de Jussieu. En 1449, F. Torrelli, bachelier ès-lois, et Hugues Movier, clercs, maîtres des écoles d'Annecy, n'étant pas bien payés par leurs élèves, dont les maisons venaient d'être incendiées, adressent une requête au légat du Pape, Amédée de Savoie.

(5) Grillet, *Dict. hist.*, I, 398. Dans son *Histoire de La Roche*, le même auteur donne les noms de Jean Mathel, recteur en 1440, et de Jean d'Anvin en 1493.

(6) Le 13 nov. 1470, Antoine Lambert, chantre de Genève, confère à Jean Boerii, maître ès-arts, la direction et l'administration des écoles de la ville de Thonon pour quatre années et *ultra dùm benefecerit*. (Archives épiscop., tome I.) — Je ne parle point des deux écoles de Thonon dont la visite de 1411 fournissait, disait-on, la preuve ; vérification faite, j'ai vu qu'il y avait eu erreur de lecture.

On en découvre de nouvelles, par exemple celles d'Hermance (1), dont le recteur Me Louis de Donaria est témoin à Genève le 9 septembre 1459, celles d'Ugine dont le recteur, Louis Berthet, est présent au mariage de Ne Claude Beaufort, celles de Cluses (2) dirigée par un ecclésiastique (1462-1477) et celles de Rumilly dont M. Croisollet (3) nous fait connaître divers recteurs entre les années 1427-1492.

Le diocèse en possédait beaucoup d'autres encore : car le nombre des jurisconsultes, des bacheliers ès-décrets, des docteurs en droit et en théologie était incalculable. Celui des notaires ne l'était pas moins : le moindre village en possédait et souvent plusieurs à la fois. Or, ces notaires savaient la langue latine, l'arithmétique, le droit romain et le droit féodal (4).

Durant ce siècle et le suivant, quantité de Savoyards vont étudier à Valence sous les illustres professeurs Orlhan, Millet, Gribaldi, Cujas, etc. D'autres étudient à Paris, à Toulouse, à Tournon et, pour la médecine, à Bourges ou à Montpellier (5). D'autres franchissent les Alpes et vont faire leurs études soit à Turin, soit à Rome, où ils sont logés et entretenus à l'hospice Saint-Louis (6).

(1) Archives épiscop., tome I.

(2) Ibid., VI. Le 15 janvier 1477, l'évêque de Claudiopolis donne la tonsure à deux élèves de Cluses dans la maison qu'habitait Me N. Mathieu, recteur des écoles de la localité. — Voir aussi de Jussieu, page 15.

(3) *Hist. de Rumilly*, p. 57. — Nous savons que des écoles florissantes existaient aussi, à cette époque, sur la rive droite du lac Léman, v. g. : à Romont, Estavayer, Vevey, Payerne et Moudon. (Gremaud, *Notice sur Romont.*)

(4) De Foras, *Nobiliaire*, art. *Cohendiers*. — Le même auteur a constaté l'existence de quatorze notaires dans la seule petite ville de Bonne en l'année 1455.

(5) Saint-Genis, *Hist. de Savoie*, II, 41.

(6) Il fut très grand, au XVme siècle, le nombre des Savoyards qui séjournèrent à Rome. Les uns s'y rendaient par dévotion au tombeau des Apôtres ; les autres y allaient étudier les beaux-arts ; les autres, enfin, y furent entraînés par les cardinaux savoisiens de Challant, de Brogny, etc. La colonie savoisienne y était si importante qu'elle y concourut pour un tiers à la fondation de l'église et de l'hospice Saint-Louis élevés, en 1441-1464, par les étrangers parlant la langue française. (Savoyards, Français et Lorrains).

Aussi est-elle longue la liste des hommes remarquables que notre diocèse vit surgir. Outre ceux déjà nommés, nous citerons François de Conzié, archevêque d'Arles, puis patriarche de Constantinople ;

Aimon de Chissé, qui fonda dans la ville de Grenoble, dont il était évêque († 1427), un hôpital et six bourses gratuites pour la nourriture et l'instruction des enfants du peuple ;

F. de Mez, neveu du cardinal de Brogny et cardinal lui-même du titre de saint Marcel ;

Le Bienheureux Louis Allamand, archevêque d'Arles, cardinal et président du concile de Bâle († 1450) ; Bertrand de Dérée, président du Conseil Genevois († 1488) ;

Guillaume Tardy, d'Annecy, professeur de rhétorique à Paris (1480), et Jean de Seyssel, recteur de l'Université de cette ville (1460) ;

Pierre Chevrier, de Rumilly, le meilleur orateur de Rome sous le pontificat d'Innocent VIII ;

Le P. Amable d'Antioche, des Cordeliers de Cluses, qui se distingua par son rare talent dans la prédication et fonda le couvent de Morges (1497) ;

Pierre Bernard, *aliàs* Alinges, curé de cette même ville de Cluses, et qualifié de docteur excellent et fameux, *egregius famosusque doctor* (Archives épisc., 1471-1478) ;

Enfin et surtout, *Claude de Seyssel* († 1520), évêque de Marseille et chancelier de France, appelé l'*ornement de son siècle*. Claude de Seyssel possédait à la fois la science du droit qu'il enseigna avec un succès merveilleux, une grande éloquence qui lui attira l'estime des princes et les éloges de l'illustre Léon X, et un style net, précis, plein de grâce. — Il traduisit, le premier et avec beaucoup de naturel, l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, les ouvrages de Thucydide et de Xénophon. Il écrivit lui-même une histoire fort estimée du règne de Louis XII dont il fut le conseiller, d'excellents commentaires sur saint Luc, d'autres sur le droit civil et un traité de *Triplici Statu viatoris* que des savants appellent une œuvre *immense*.

« Parmi les choses qui parlent le plus en faveur de l'état avancé de l'instruction, dit un auteur genevois (1), il faut compter les fêtes de réception en général et plus particulièrement les *hystoires* ou représentations théâtrales qui en faisaient partie.

« Suivis des conseillers et des plus apparents de la ville, les syndics, portant la masse, allaient jusqu'aux limites des franchises à la rencontre des hôtes illustres, évêques, princes, etc., qu'on avait décidé de recevoir avec honneur. On les complimentait, on leur disait des choses gracieuses ou plaisantes. Chemin faisant, on les divertissait par des parades militaires, des mascarades, danses, allégories, des machines ingénieuses, des spectacles en plein vent joués sur les places principales de la ville, ornées de tapis et de verdure. »

Ecoutons Perrinet du Pin nous raconter la réception que Pierre de Genève et sa femme firent, vers la fin du XIVe siècle, au comte de Savoie Amédée le Rouge et à son épouse, Bonne de Berry :

« Nobles et puissants chevaliers, gentes pucelles et gra-
« cieuses damoiselles qui chantoient lais, rondeaux, bal-
« lades et portoient petits chapeaux de fleurs..., petis
« enfants qui portoient des pennonceaux aux armes de
« Savoie et de Genève; menestriers jouant de divers ins-
« truments; jouvenceaux vestus de diverses façons, exe-
« cutans sur le chemin danses moresques, farces et mas-
« carades pendant lesquelles on entendait les menestriers
« corner, les harpes sonner melodieusement, les flûtes
« se répondant les unes aux autres par compas et propor-
« tion de musique; les cymbales, les rebecs, les musettes
« s'accorder en symphonie, les trompettes souffler et les
« clairons retentir... ; l'evêque et le clergé en procession,
« au son des cloches, revêtus de riches chapes, chantans
« hymnes et versets, portans croix et reliques. A droite et
« à gauche, les serviteurs de l'Eglise en habits de diacre,

(1) Galiffe, *Genève historique et archéol.*, 1, 310.

« parfumant l'air de l'odeur suave de leur encensoir : les « bourgeois et gens d'état venant présenter leurs services, « le reste du commun peuple faire humble reverence ; les « laboureurs du pays qui, par forme de divertissement, « imitoient diverses chasses aux liévres, cerfs et bêtes de « plusieurs autres guises. Sur le chemin, des tables dres- « sées, garnies de pain, de vin, de fruits et de viande où « le premier venu pouvoit se satisfaire, etc. »

C'est au travers de toutes ces merveilles que l'illustre couple et son escorte entrèrent dans la cité richement tendue de tapisseries et « il n'y eut de petits lieux où pas- sant le prince pour aller à Saint-Pierre, il ne se fit hys- toires par personnaiges plaisantes et moult delectables à regarder. »

Des fêtes semblables se donnaient à l'avènement de tous les évêques, à l'arrivée des ducs et duchesses de Savoie et même pour des personnages moins élevés ; c'est ainsi qu'on reçoit en 1526 et en 1531, les ambassadeurs fribour- geois et bernois qui venaient prêter le serment de com- bourgeoisie.

Genève n'avait point le monopole de ces fêtes. On pour- rait composer une assez longue liste des mystères joués, durant le XVe et le XVIe siècle, à Saint-Jean de Maurienne, à Modane, à Chambéry, à Montmélian, dans les vallées du Faucigny, à Annecy même, sur la place de Notre-Dame de Liesse ou devant l'église de Saint-Maurice (1).

« Les pièces de théâtres étaient toujours en vers (2) et, ce qui est plus remarquable, elles étaient (à Genève) inva- riablement composées par des Genevois, les premiers venus pour ainsi dire, et elles ne se répétaient jamais d'une

(1) *M. D. G.*, I et XVI ; *M. Acad. Sav.*, I, V et VIII ; Mugnier, *Le théâtre en Savoie.*

(2) Voici, pour donner une idée de cette poésie, le souhait de bienvenue débité, en 1526, à la Duchesse Béatrix de Portugal :

Dame de grande magnifficence
La tres bien arrivée soyes
Icy venons en ordonnance
Pour vous donner réjouissance
Vostres sommes tels que vous voyez.
Nous ferions pour vous, croyez
Plus que pour dame qui ait vie ;
Vous valez bien d'estre servie.

fête à l'autre. Quelques semaines et, dans les cas imprévus ou pressés, *quelques jours seulement* avant l'arrivée des héros de la fête, le Conseil chargeait l'un ou l'autre de ses membres ou tout autre citoyen lettré, de composer des *hystoires*, d'en distribuer les rôles, de veiller à la confection des costumes et des décors et, en général, à ce que tout se passât convenablement ; cela suffisait ; tout au plus s'excusait-on de n'avoir pu composer que « quatre hystoires » au lieu de six (1).

« Le mystère choisi ou composé, on dressait une liste des rôles et des costumes. Pour remplir ces rôles généralement fort nombreux (pour les scènes de la Passion, ils s'élevaient à 60 ou 80), les membres de l'*Abbaye* s'adjoignaient des bourgeois qui consentaient volontiers à partager leurs frais et leurs peines. De fréquentes répétitions préparaient les acteurs. Les *chaffaux* ou tréteaux se dressaient d'habitude en plein vent sur la place publique. Le peuple prêtait volontiers le concours de ses bras ou de sa bourse et acquérait ainsi le droit d'assister gratuitement au jeu. Les syndics eux-mêmes venaient parfois en aide à la Bazoche (2).

« Une fois la curiosité des habitants satisfaite, les acteurs se transportaient volontiers dans les localités voisines. Ainsi, voyons-nous cinquante gentilshommes bourgeois ou habitants de Montmélian venir à Chambéry, en 1470, jouer *la Moralité de la Vie de sainte Suzanne* devant Amédée IX et la duchesse Yolande.

« Outre les mystères en six actes qui paraîtraient aujourd'hui peu divertissants, il y avait des pièces beaucoup plus libres qu'on nommait *sotties* ou *moralités*, dans lesquelles on faisait intervenir des personnages vivants, connus, qui jouaient quelquefois leur rôle en personne. Nos pères étaient plus à l'aise dans ce genre frondeur et grivois et ils ne se gênaient guère lorsqu'ils trouvaient l'occasion

(1) Registres du Conseil, 1493.
(2) Perrin, *La Bazoche* etc., p. 39.

d'amuser le public aux dépens des personnalités voire les plus importantes (1). »

Ils finirent même par en abuser à tel point que le Sénat de Savoie porta, à maintes reprises, défense de faire « aucunes abbayes, charavaries ou autres assemblées illicites (2). »

Le goût de la lecture n'était pas moins vif et général que le goût des spectacles, et c'est pour le satisfaire que furent composés les innombrables romans de chevalerie que ce siècle et les précédents nous ont légués.

Pendant que les romanciers écrivaient pour amuser le public, des savants étudiaient les secrets de la nature et faisaient de précieuses découvertes. L'Italie trouva la gravure sur cuivre (1460), les bombes et les mortiers (1467) ; la France inaugura la poste aux lettres (1469) et les premières fabriques de soie (1470) ; un Allemand fabriqua la première montre de poche (1477).

Mais il est surtout deux inventions de cette époque qui remuèrent le monde entier et qui donnèrent à l'instruction publique, aux lettres, aux sciences, aux arts et au commerce une impulsion immense : la première, c'est l'invention de l'*imprimerie*.

Un habitant de Mayence, Gutenberg, trouva, en 1436, le secret de reproduire l'écriture avec des caractères fondus.

L'Eglise, qu'on nous représente volontiers comme ennemie du progrès et de la science, l'Eglise applaudit à cette découverte « très propre par le grand nombre de livres qu'elle met sans beaucoup de frais à la disposition de tout le monde à exercer les esprits dans les lettres et les sciences et à former des érudits dans toutes les langues, surtout des érudits catholiques, capables de convertir les infidèles, de les instruire, etc. (3).

(1) Galiffe, *Genève histor.*, 1, 310-320.
(2) Arrêt de 1560, renouvelé en 1641, 1676, etc.
(3) Ces paroles sont du cinquième concile de Latran, session x.

Les moines et les prêtres, qui avaient contribué à la diffusion des lumières par la transcription des manuscrits, se retrouvèrent encore pour rendre à la société le même service par l'imprimerie. On vit un grand nombre d'ecclésiastiques se faire imprimeurs, des évêques même se faire protes et correcteurs d'épreuves. Une imprimerie existait à Avignon dès 1444, à Rome, dès 1455, dans une maison attenante au palais Massimo. C'est à un prêtre de Strasbourg que Naples dut son premier livre sorti des presses qu'il y établit en 1471 ; ce sont des prêtres qui introduisirent le nouvel art en Lorraine ; les premiers essais typographiques, à Bruxelles, eurent pour auteurs les Frères de la vie commune, 1476. Enfin, c'est à un prêtre bavarois, Jean Heynlin, et à un prêtre savoyard (1), GUILLAUME FICHET, que Paris et la France durent leur première imprimerie (1470).

Né dans la paroisse du Petit-Bornand, le 21 septembre 1433, d'une famille honorable, Guillaume Fichet fut placé jeune encore aux écoles de la Roche où il apprit les premiers éléments de la grammaire et de la langue latine. Il se rendit ensuite à Avignon, puis dans la capitale de la France ; devint docteur de Sorbonne, enseigna successivement les humanités, la rhétorique, la philosophie, la théologie et le fit avec tant de succès qu'il fut, en 1467, nommé recteur de la célèbre Université de Paris.

Fichet avait, au nombre de ses amis et collègues, un prêtre de Spire, nommé Jean Heynlin soit Jean de la Pierre, lettré comme lui, grand amateur de livres et grand admirateur des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Dans leur désir de faciliter à tout le monde la possession de ces chefs-d'œuvre, ils résolurent d'introduire à Paris la découverte de Gutenberg. Ils appelèrent de Bâle trois ouvriers qui furent les trois premiers typographes parisiens et qui imprimèrent, en 1470, les *Lettres latines* de Gasparin de

(1) C'est encore un savoyard, Pierre Brun, qui introduisit l'imprimerie à Barcelone (Espagne) en 1471. (*Rev. sav.*, 1878, p. 120.)

L'Italie en était à son siècle d'or. Elle dévorait les poèmes grandioses de l'Arioste; elle montrait avec orgueil les chefs-d'œuvre inimitables du Titien, du Corrège, de Raphaël, de Michel-Ange et de cent autres artistes de génie gravitant autour du pape Léon X qui les encourage et les comble de privilèges et d'honneurs. — Elle voyait en même temps de saints personnages fonder des congrégations religieuses dont le but principal était l'instruction du peuple : celle des *Somasques* (1531) pour les garçons et celle des *Ursulines* (1537) pour les filles.

Placée entre ces deux pays, la Savoie, et partant notre diocèse, ne pouvait rester étrangère à ce grand mouvement scientifique et littéraire.

Outre les grandes écoles, ou collèges, fondées par F. de Versonnex, restaurées et agrandies en 1502, Genève avait de petites écoles tenues par un ancien recteur (1). Il y avait de plus, sur la rive droite, un régent qui ne se contentait pas d'apprendre à ses élèves la lecture et l'écriture, il leur enseignait encore le latin. Le recteur de la grande école, regardant cela comme une concurrence illicite, se plaignit et les syndics défendirent au recteur de Saint-Gervais « d'instruire des garçons sachant les psaumes et de recevoir des enfants demeurant de l'autre côté du Rhône (2). »

Les filles avaient aussi leur école. Dans son *Récit de l'Apostasie de Genève*, Jeanne de Jussie nous apprend qu'elle fut *écolière* à Genève et elle fit honneur à ses maîtresses; car, au dire même des auteurs protestants (3), « elle possède l'art de donner aux personnages qu'elle met en scène et aux incidents qu'elle décrit, une physionomie

(1) Jean Mandrilionis, recteur des écoles de Genève, reçoit la tonsure le 5 juin 1508. Le 17 janvier 1533, on reprit aux gages de cinq florins par mois un ancien recteur de la terre de Saint-Claude, dont on faisait un grand cas à Genève, Jean Christin ou Crespin. Ce Jean Christin, maître ès-arts libéraux, fut nommé, le 20 mai suivant, recteur de l'hôpital du pont du Rhône. (Archives épiscop.).

(2) Galiffe, *Genève histor.*, I, 67; Registres du Conseil, 1511-1527 et 17 avril 1520.

(3) Albert Rilliet.

pleine de relief et de réalité : elle fait, sans y viser, des portraits tout remplis de vie. »

Ils se trompent donc d'une manière étrange, ou ils mentent sciemment, ces écrivains genevois qui prétendent que Genève *papiste* était ignorante, qu'elle ne possédait ni instruction, ni grand collège, ni école, ni auditoire (1). Loin de faire progresser les études, la Réforme les fit rétrograder. « Avec elle, nous dit Galiffe (2), le latin périclita et cessa d'être employé dans la rédaction des protocoles du Conseil, et l'allemand, fort connu auparavant, fut complètement abandonné. » Les beaux-arts eux-mêmes et la sculpture, surtout la sculpture sur bois, la peinture, et spécialement la peinture sur verre, qui était très répandue dans l'ancienne Genève (3), disparurent à l'invasion du protestantisme.

En dehors de Genève, nous retrouvons les écoles d'Annecy (4), celles de Thonon et celles de Gex (5), dirigées par des ecclésiastiques; celles d'Hermance, tenues par des laïques, Amédée et Claude Longet (6); celles de Thônes, dont un Claude Duborjal est recteur en 1545 (7); celles d'Evian confiées à un clerc nommé George Dumoulin (1518); celles de Bonne dont nous connaissons deux recteurs, J. Dunant (1513) et Jean de Pierre-Grosse (1539) (8);

(1) *Le Jubilé de la Réformation*, 1835, page 9.

(2) Galiffe, ibid.

(3) M. D. G. IV, V et VI. — Genève avait en 1421 un facteur d'orgues. (M. D. Sav. XXV.) — Mais les Réformés fondirent les belles orgues de la cathédrale pour en faire des vases et des cruches. On ne connaît aucun peintre genevois de 1535 à la fin du XVIIe siècle; Genève même chassa les peintres étrangers qui venaient s'établir dans son enceinte.

(4) Mercier, *Souvenirs d'Annecy*, page 338; Ducis, *Revue Sav.*, 1880, Emmanuel-Philibert de Pingon y étudie quelque temps avec les Menthon, Montrottier, Pontverre, Bellagarde, Mandolle, Delacroix et George Milliet. Elles étaient alors (1538) dirigées par Bernard Servetan et Claude Paturel.

(5) Archives épisc., décembre 1507, mars 1508 et 1523.

(6) Archives Thorens de Massongy, minutes Quisard.

(7) Archives municip. de Thônes.

(8) Archives épisc.; M. D. Sav., tome XXII; note de M. l'abbé Chavaz; Archives dép. E 63, n° 18; Foras, Nobiliaire, art. *La Frasse*; Morand, *Les Bauges*, I, 442.

celles de Sallanches, de Faverges (1558), de Jarsy (1521), et celle de La Roche, que dirigeait, au commencement du siècle, Pierre Veillard, « homme éminent, non seulement « par son orthodoxie, mais encore par la sainteté de ses « enseignements et de sa vie ; excellent à tel point dans « l'interprétation des poètes et des auteurs, qu'il les trans- « formait presque en évangélistes par les leçons qu'il « savait en tirer (1). »

Ce vertueux et savant professeur forma des élèves qui acquirent plus tard une grande célébrité, par exemple Claude Jay dit Le Jay et le bienheureux Pierre Favre dit Lefèvre.

Claude Jay, de Mieussy, entré le septième dans la Compagnie de Jésus, s'attira, par son savoir, l'admiration du Concile de Trente et de l'Autriche entière, réorganisa l'Université d'Ingolstad et dirigea avec habileté celle de Vienne, où il mourut en 1552.

Pierre Favre, né au Villaret, hameau de Saint-Jean-de-Sixt, le 13 avril 1506, fut envoyé — d'abord aux écoles de Thônes (2), — puis aux écoles de La Roche. Devenu habile dans les belles-lettres, dans la philosophie et même dans la théologie, possédant à perfection le latin et le grec, le jeune Favre sentait grandir en lui le désir d'apprendre. Il se rendit à l'Université de Paris, qui était depuis longtemps l'un des centres les plus brillants et les plus fréquentés de l'enseignement des choses divines et humaines, et il surpassa bientôt tous ses condisciples. L'ami et l'émule du célèbre François-Xavier, Favre entra comme lui dans la Compagnie de Jésus, dont il fut le premier prêtre et parcourut tour à tour l'Italie, l'Allemagne et la péninsule Ibérique, fondant partout des collèges, évangélisant avec un immense succès les peuples et les princes, fortifiant dans la vraie foi les âmes hésitantes, et ramenant en foule

(1) P. Lefèvre, dans son *Mémorial*, n° v.

(2) Bertholi ; P. Maurel et P. Prat, *Vie du Bienheureux* ; Vittoz, *Apostolat*, page 418.

celles qui s'étaient laissé égarer par les déclamations de Luther et des novateurs de l'époque.

Dans le temps même que le P. Favre raffermissait l'Allemagne dans la foi catholique, la Savoie, son pays natal, était devenue la proie de l'étranger et se voyait enflammée par l'hérésie. L'an 1536, les Français envahirent le Genevois, la Savoie propre, la Tarentaise et la Maurienne; les Vallaisans occupèrent le Bas-Vallais et le pays de Gavot; enfin, les Bernois mirent leur lourde griffe sur le pays de Vaud et sur les bailliages de Gex, Gaillard, Ternier et Thonon, soit sur tout le beau pays qui se mire dans les eaux bleues du lac Léman. Apostats de la foi catholique, ces derniers ne se contentèrent pas de signaler leur invasion par l'incendie et le pillage, ils opprimèrent le pays conquis en lui imposant la prétendue Réforme dont il ne voulait point.

De son côté, Genève qui, dans nos contrées, avait donné le signal de l'apostasie, Genève qui, à l'instigation de Berne, venait de chasser son évêque et ses prêtres et de les remplacer par une foule de moines en rupture de célibat, Genève devint un foyer d'agitation et de propagande calviniste. — Elle envoyait sans cesse de hardis émissaires qui s'en allaient semant des Bibles falsifiées, des brochures, des livres hérétiques, ou bien prêchant eux-mêmes la nouvelle doctrine. Les uns se répandaient dans notre pays sous prétexte de commerce ou d'affaires; d'autres, pour mieux s'insinuer dans les familles, se présentaient comme précepteurs et se faisaient maîtres d'école.

Les autorités civiles et religieuses luttèrent avec énergie pour empêcher la diffusion de l'erreur. Les Etats Généraux de Savoie portèrent la peine de mort contre les prédicants et les fauteurs du nouvel Evangile. Les évêques, réunis en Concile à Trente, dans le but de former un clergé instruit et zélé, décrétèrent l'érection des Séminaires; les prêtres consacrèrent leur fortune et leurs loisirs à propager l'instruction dans le peuple. Aux collèges protestants de Genève

et de Lausanne, ils opposèrent des collèges catholiques ; aux écoles protestantes, ils opposèrent les écoles de *charité* ou petites écoles, qui se multiplièrent avec une rapidité extraordinaire, notamment dans la Tarentaise et dans la Maurienne.

« Ainsi, dit un auteur récent (1), ainsi l'Église, pour faire œuvre de bienfaisance et pour se défendre, fut en Savoie la *fondatrice des écoles primaires.* »

Les unes étaient tenues par les curés ou par les vicaires, ou même par les chapelains, qui, dans leurs moments libres, réunissaient dans une chambre les enfants du village et leur apprenaient à lire et à écrire. Les autres, plus nombreuses encore peut-être (2), étaient dirigées par des maîtres laïques avec lesquels la communauté passait un arrangement temporaire.

Ces maîtres, étrangers pour la plupart, venus des montagnes du Dauphiné ou des Hautes-Alpes n'offraient pas toujours des garanties suffisantes de moralité et d'orthodoxie. Pour obvier à tout danger, le duc Emmanuel-Philibert, comme nous le verrons tout à l'heure, fit rédiger et publia des règlements qui furent, croyons-nous, la *première* et la *seule* législation de l'instruction primaire en Savoie avant 1789.

Ce jeune prince, à la mort de son père (septembre 1553), se voyait dépouillé de tous ses Etats ; mais il lui restait son bras et son génie. A la tête des armées autrichiennes, dont il était généralissime, il gagna sur les Français les célèbres batailles de Saint-Quentin et de Gravelines, et les contraignit, eux et les Suisses, leurs alliés, à rendre la majeure partie des provinces qu'ils avaient usurpées (1559-1569).

Rentré en possession de son duché, Emmanuel-Philibert

(1) F. Buisson, *Dictionnaire de Pédagogie*, art. *Savoie*.

(2) Ces écoles devaient être nombreuses, car les lettres-patentes du 13 fév. 1566 s'expriment ainsi : « Comme les communautés de *toutes les parties de nos Etats* ont coutume de passer des arrangements temporaires avec des maîtres d'école, etc. »

s'occupa d'y réorganiser l'administration et l'enseignement. Il favorisa l'agriculture et l'industrie (1), fit planter une immense quantité de mûriers, donna l'idée des canaux d'irrigation, établit partout des filatures de laine, des fabriques de drap, et fit venir de l'étranger des maîtres intelligents pour les perfectionner.

La question de l'enseignement attira particulièrement son attention. Il commença par défendre aux gens de lettres de ses Etats d'aller professer à l'étranger (31 janvier 1560). Puis, encouragé par son épouse, Marguerite de France, qui était l'amie de Marot ; aidé par un jésuite, le P. Louis Codret de Sallanches, il fonda un collège à Mondovi, un autre à Turin, un autre enfin à Chambéry où l'on enseigna d'abord la grammaire (1564), les mathématiques (1573), et plus tard, grâce au concours de généreux bienfaiteurs, les humanités, la rhétorique, la philosophie et même la théologie (2).

Il étendit ensuite sa sollicitude aux écoles élémentaires, soit aux petites écoles.

Désireux, avant tout, d'écarter de la jeunesse tout ce qui pouvait altérer sa foi, exciter ses passions et corrompre ses mœurs, il promulgua les ordonnances suivantes :

1° Nul étranger ne sera admis à instruire les enfants sans avoir été approuvé par le Sénat et par l'autorité religieuse ;

2° Tous maîtres et toutes maîtresses d'écoles devront, devant le clergé de la paroisse et les écoliers, en présence du juge de la terre, des syndics, de trois ou quatre conseillers de la communauté et d'un notaire réunis à l'église, faire, avant d'entrer en fonction, *profession publique de la foi catholique* dans la forme déterminée par l'archevêque

(1) Du temps de l'occupation française (1450), il s'établit une papeterie aux Moulins, près de Charly (Eug. Ritter). 1540/

(2) De ces bienfaiteurs les principaux sont : Pierre de Lambert, évêque de Maurienne, qui donna 2700 écus d'or ; Louis Gillette, préfet de la Sainte-Maison de Thonon, et le dernier prieur de Megève, qui lui donna toute son hoirie.

de Turin ; ils écriront cette confession, la signeront de leur propre main, l'afficheront dans la salle et la feront réciter une fois par mois à leurs élèves qui devront en avoir chacun une copie ;

3° A l'entrée de la classe, ils feront réciter à leurs écoliers le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo* ;

4° Ils emploieront comme abécédaires et livres de lecture pour les commençants, des livres catholiques approuvés par des Universités françaises et non point des livres profanes et immoraux, comme l'*Art d'aimer*, d'Ovide, etc., plus capables de pervertir la jeunesse que de la porter à vertu ;

5° Ils feront apprendre, tous les jours, à leurs élèves le catéchisme de Canisius ;

6° Enfin, aux dimanches et fêtes solennelles, ils les conduiront aux offices de l'Eglise, les feront confesser et communier quatre fois l'année, savoir : Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint, « afin que par cy après abhorissans et fuyans le péché, ces élèves fassent un passage en un estat plus vertueux (1). »

Une phrase de ce règlement citée plus haut, prouve qu'à cette époque les petites écoles étaient déjà nombreuses ; elles ne firent que se multiplier depuis. Ainsi, à toutes les écoles précédemment énumérées, nous pouvons ajouter celles de Nyon, dont le recteur, Mᵉ George Boyat, est témoin le 30 septembre 1596 (2) et celles de Sixt fondées deux ans plus tard par Nicolas Ducroz, bachelier de Sorbonne (3).

Parmi les régents qui dirigeaient ces écoles, se rencontraient des hommes aussi distingués par leurs talents que par l'étendue de leurs connaissances. Citons notamment,

(1) Lettres-patentes des 15 janvier 1561, 12 février 1566, 1er et 7 avril 1567 ; arrêt du Sénat du 21 fév. 1562. — Saint François de Sales, au synode de 1609, renouvelle pour les régents laïques l'obligation de faire profession de foi sous peine d'être châtiés.

(2) Archives Thorens de Massongy, minutes Besson.

(3) Grillet, III, 395.

Jean Meynens ou Ménenc de Cluses, que la Roche, Rumilly, Thônes, Evian même, disputèrent longtemps à sa ville natale. Dans sa *Sauvegarde pour les disciples* (Lyon 1601), Ménenc donne à tous les jeunes gens d'excellentes leçons morales exprimées dans un style coulant, imagé, qui plus d'une fois rappelle le faire de Montaigne.

Et, dans un siècle où l'on prétend que l'Église et la monarchie étouffaient la liberté de penser et d'écrire, ce régent, tout dévoué d'ailleurs à la religion catholique et à ses chefs temporels, dévoile hardiment les abus existants dans l'Église, fait la leçon aux princes, rappelle à la noblesse ce qu'elle doit être et combat ses préjugés (1).

Les prêtres ne se contentèrent pas d'employer leur temps et leur influence à soutenir les écoles élémentaires, ils consacrèrent les biens, dont Dieu les avait favorisés, à fonder des écoles supérieures ou collèges. Un chanoine de la cathédrale d'Annecy, nommé Eustache Chappuis, donna le premier l'exemple. Devenu, grâce à son habileté et à son éloquence, le conseiller et l'ambassadeur de Charles-Quint, comblé de richesses et d'honneurs par son prince, Chappuis ne crut pouvoir mieux utiliser sa fortune qu'en facilitant à ses compatriotes ruinés par les invasions françaises, genevoises ou bernoises, l'étude des lettres et des sciences.

Il fit, dans ce but, construire deux collèges : l'un, à Annecy, qu'il dota de deux mille cinq cents écus de France (1549-1551) et un autre collège supérieur, vaste et somptueux, à Louvain en Belgique (1549).

Après avoir appris dans le collège d'Annecy la grammaire, les belles-lettres et la philosophie, les jeunes gens de la Savoie, et spécialement ceux d'Annecy, allaient à Louvain compléter leur éducation par l'étude de la médecine, du droit ou de la théologie. Les plus méritants jouis-

(1) Jules Philippe, *Rev. Sav.*, 1866.

(2) Le nombre des boursiers de Louvain, qui était de six à l'origine, s'éleva bientôt à seize.

saient d'une bourse (2) et avaient ainsi, pendant tout le cours de leurs études, soit pendant dix ans, la nourriture, le blanchissage, une chambre et un lit garni. En cas de voyage, de maladie ou de pauvreté excessive, il y avait encore un surcroît pour chacune de ces nécessités (1).

Le collège d'Annecy eut un rapide succès : car huit ans après la construction des bâtiments, il comptait plus de cent élèves parmi lesquels il y avait des enfants de la Maurienne et de la Tarentaise (2).

L'exemple de Chappuis eut des imitateurs. R[d] Jean d'Angeville, prêtre de la Roche, donna sa maison paternelle à ses concitoyens pour y établir les classes (1569) ; et le nouveau collège, où l'on n'enseignait pourtant, dans le principe, que la grammaire et les belles-lettres, comptait, cinq années plus tard, plus de trois cents élèves (3), au nombre desquels François de Sales dont nous reparlerons plus loin.

Un abbé d'Aulps, Pierre-Jérôme de Lambert, fondait, vers la même époque (1574), un collège à Evian et assignait cent écus d'or de revenu annuel sur sa mense abbatiale pour l'entretien des régents de grammaire. Cette pension, accordée à perpétuité par bulle pontificale du 1er juin 1576 (4), fut interrompue pendant les guerres de la fin du XVIIe siècle ; mais elle fut rétablie le 16 février 1694 par Philibert Milliet, abbé d'Aulps, à la condition que les novices et les sujets de l'abbaye seraient admis de préférence à en bénéficier (5).

Thonon, devançant sa voisine, possédait, depuis quel-

(1) Mercier, *Souvenirs d'Annecy*, p. 343.

(2) Ducis, *Revue Sav.*, 1872, p. 52.

(3) Voir la bulle de Grégoire XIII, unissant la cure de Saint-Sixt au collège de la Roche.

(4) La même année, Mgr Ange Giustiniani, évêque de Genève, fondait à la Sorbonne de Paris douze bourses gratuites pour les élèves des Religieux de l'Observance. — La même année encore, Pierre de Lambert, évêque de Maurienne, fondait à Saint-Jean un collège auquel il légua en mourant la somme de mille écus.

(5) *M. Acad. Salés.*, II, 239.

ques années, un petit collège avec douze bourses gratuites fondées par F. Echerny.

En dehors de ces collèges et de celui d'Avignon, il y avait la *maîtrise* de Genève (1) transférée à Annecy, celle de Sallanches et les écoles de monastères. C'est ainsi qu'à Talloires, vers 1580, sous le prieur Claude de Granier qui les encourageait et les aidait de sa bourse, il y avait « *quantité de jeunes escoliers* qui donnoient de grandes espérances de bien reüssir aux sciences » et, dans la suite, plusieurs d'entre eux « par leurs vertus et par une doctrine solide, honorèrent la cathédrale de Saint-Pierre de Genève et la collégiale de Notre-Dame d'Annecy (2). »

Au sortir de ces maisons d'éducation, les étudiants savoyards qui se destinaient au droit, à la médecine ou à la prêtrise, allaient en foule soit dans les collèges d'Avignon ou de Louvain, dont nous venons de parler, soit dans les Universités de France ou d'Italie, et en revenaient avec le titre de docteurs (3).

Un grand nombre d'entre eux se sont même fait un nom dans l'histoire de leur pays. Commençons par les hommes d'Etat et les jurisconsultes ; nous remarquons :

Louis de Dérée, premier président de Savoie de 1514 à 1530 ;

Aimon de Lestelley, de Samoëns, secrétaire de Charles III et chargé par lui de plusieurs négociations à la cour de France et auprès des cantons suisses ;

(1) La cathédrale de Genève possédait, de temps immémorial, un maître de chant chargé de former les enfants de chœur. En 1514, le pape Léon X, voulant augmenter son traitement, unit la cure de Thorens à la mense capitulaire.

(2) Const. de Magny, *Vie de Mgr de Granier*, page 77.

(3) A la seule Université de Padoue, nous trouvons en 1550, Louis Milliet, Pingon, P. de Roncas, F. de Challant, F. Buttet, etc. ; en 1591, sept Savoyards : François de Sales ; Jean Déage, son gouverneur ; Jean-Baptiste de Valence ; Amédée de Bavoz ; Guill. Martinet, docteur *in utroque* : Jacques Desgranges et J.-J. Andrier. (F. Mugnier, *S. François de Sales, avocat et sénateur*, page 16, et *M. D. Sav.*, tome XXXV. — En 1548, un Savoisien, J.-L. Vuliet, recteur de l'Université de Pavie, comptait parmi ses élèves : Gaspard de Lescheraine, Jacques Vulliet et J. Vignod, savoisiens.

Pobel Catherin, de Bonneville, qui eut l'honneur d'être le premier président du Sénat de Savoie lors de sa création en 1559 ;

Claude Millet, du même lieu, recteur de l'Université de Turin ;

Louis Millet, de Faverges, son fils, grand chancelier, chargé par Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel, de rédiger les nouvelles lois et règlements introduits par eux dans le gouvernement savoisien ;

Amé de Coudrey († 1600), de Sallanches, poète à ses heures et l' « un des plus doctes jurisconsultes que oncques la Savoie ait produit ».

Odinet de Montfort, de Rumilly, rédacteur du nouveau code militaire élaboré en 1562 ;

Pierre Maillard de Tournon, de la même ville, le bras droit d'Emmanuel-Philibert ;

Aymon de Genève-Lullin, gouverneur de ce prince ;

Claude-Louis Alardet, abbé de Filly, son précepteur, « imbus à la perfection de tous les arts, dit le poète Buttet, savant en latin, grec et poésie » ;

François Bachod, évêque de Genève, nonce de deux papes auprès du même duc ;

Claude Baptendier, d'Annecy, jurisconsulte profond et littérateur distingué, auteur de la *Pratique en fait de justice* pour le Genevois et le Faucigny (1550) ;

René de Lucinge, premier président de la Chambre des Comptes (1586-1601) ;

Riche en hommes d'Etat, notre pays était pauvre en historiens ; nous pouvons à peine citer Bonivard, auteur des *Chroniques de Genève*, et Pierre Lambert, auteur des *Mémoires historiques et politiques* sur le règne du duc Charles III, dont il fut l'ambassadeur auprès des cours étrangères.

En revanche, il abondait en poètes :

Jacques Pelletier, bien qu'étranger, décrivit la Savoie dans un poème imprimé à Annecy et qui n'est pas sans valeur (1572). Le chanoine Nouvellet, docteur de Sor-

bonne, natif d'Annecy, cultivant le genre burlesque publia le *Bracquemart*, les *Dicinailles* (1571), etc. ; Claude Marescot, son compatriote, et F. Miossingien, de Scionzier, se firent une grande réputation, l'un en Italie et l'autre à Paris, par leurs poésies latines ; Prosper Maillard, de Tournon, « grand docte et très excellent poète », au dire de Charles-Auguste ; Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, « a bien montré, nous dit Buttet, en ses plaisans et gracieux vers combien de grâce elle a (la langue patoise) et aurait davantage si quelqu'un voulait prendre la peine de l'illustrer ; René de Lucinge, outre divers *Mémoires* en prose, écrivit un poème sur les noces de Charles-Emmanuel Ier ; Jacques de Savoie-Nemours était, au dire de Brantôme, un prince « très beau, très vaillant, bien disant, bien écrivant, tant en rime qu'en prose ». Enfin, Marc-Claude de *Buttet*, originaire d'Ugine (1520-1586), dans son *Amalthée*, sut imiter les plus fins sonnets de Pétrarque et laissa échapper parfois des traits pleins de grâce naïve :

« Beauté comme une fleur tantost naist tantôt passe,
« L'une peu d'heures dure et l'autre bien peu d'ans. »

Sensible aux beautés de la nature, de Buttet peint le renouveau avec une gentillesse d'imagination et une fraîcheur de pinceau qui, aujourd'hui même, ne serait pas décolorée. Rien n'est plus bucolique que son *Ode aux Bergers* :

Dieu vous garde, gentils pâtoreaux,
Oui, près de ces vertes coudrettes,
Faites danser sous les musettes
Vos chevrettes et vos toreaux.

Et ce portrait de l'homme esclave du vice :

Plutot degenerant en beste,
Toujours à bas penchant la teste,
Du ciel son œil detournant ;

Egal aux brutaux qui ne vivent
Que pour périr et partout suivent
Là où le corps les va trainant (1).

Parmi les littérateurs, nous citerons encore : Pierre de Lambert, plébain de La Roche, évêque de Caserte, ainsi que ses frères : Claude, écuyer, ami de Buttet ; Pierre, évêque de Maurienne, et François, évêque de Nice († 1583) ; Galois Regard, évêque de Bagneray en Italie, savant canoniste, mort dans la ville d'Annecy, où il occupait une stalle de chanoine († 1582) ; Annibal du Coudrey, de Sallanches, frère de Louis et comme lui jésuite, qui mérita par son savoir et sa vaste érudition (il possédait l'hébreu, le grec, l'italien, l'espagnol, le français et surtout le latin) d'être placé à la tête des collèges de Turin et mourut provincial d'Aquitaine († 1599) ;

Finalement, d'autres quinze fois sept
Dont la plupart lettres et armes set ;
Te jurant Dieu que pas je ne sçavoye
Que si grand fruit produisit la Savoye.
(Clément MAROT, en 1543.)

Le clergé se faisait, on le voit, remarquer par ses tendances littéraires ; mais il brillait plus encore dans la chaire. Il n'était pas, dit Jules Philippe (2), un chanoine des chapitres de la Savoie qui ne s'essayât à l'éloquence religieuse et quelques-uns avec des succès constatés même à Paris et dans les principales villes de France.

Ceux d'entre eux qui s'acquirent la plus grande célébrité sont le P. Jay, le P. Favre et Chappuis Eustache déjà nommés ; le P. Dubouloz, natif de Montmin, religieux de St-Dominique (1589) ; le Père jésuite Louis du Codrey, de Sallanches, choisi pour évangéliser les vallées luzernoises, où il fit de nombreuses conversions, et Gabriel de Saconex,

(1) M. l'abbé Morand, *La Savoie et les Savoyards au XVIme siècle : M. Acad. Sav.*, 3me série, tome IX.

(2) Jules Philippe, *Les Poètes de la Savoie*, p. 38.

qui fut camérier de Clément VII, et mourut en 1581, doyen de l'église de Lyon. « C'était, dit Besson (1), l'un des plus beaux esprits du XVIme siècle, le plus beau parleur de son temps et le docte qui posséda le mieux les matières de controverse. » Il défendit avec un succès merveilleux, soit par la plume, soit par la parole, la doctrine catholique contre les novateurs, et on raconte que, prêchant un jour sur la pénitence, il convertit trois ministres qui étaient allés l'entendre. Nous avons de lui *Apologia pro urbe Lugdunensi contra hæreticos* et plusieurs autres traités (2).

Mais de tous les hommes que nous a légués le XVIme siècle, celui dont la gloire sera toujours la plus pure et la plus durable, c'est celui dont nous allons parler au chapitre suivant.

CHAPITRE VII

XVIIme siècle

Le siècle de saint François de Sales. — Fondation de nombreux collèges

A la fin du XVIme siècle, un astre radieux commençait à se lever sur le diocèse de Genève qu'il devait à jamais éclairer de sa lumière ; cet astre, c'était François de Sales.

Né au château de Sales dans la paroisse de Thorens, d'une famille illustre, François fit ses premières études au collège voisin de La Roche. Il fréquenta ensuite le collège d'Annecy, les Universités de Paris et de Padoue, et revint dans sa patrie couronné de la double auréole de la science et de la vertu, voyant ouvert devant lui le chemin des honneurs et de la gloire humaine.

Mais François, qui depuis longtemps avait dit adieu au

(1) Besson, *Mémoires, M. Acad. Sal.*, II, 242.

(2) Grillet, art. *Saconey*. Vers le même temps, un religieux de l'Observance, natif de Chambéry, Michel Trepier, se faisait admirer en France par son immense érudition et par son talent dans la chaire.

monde, François revêt une soutane, reçoit la prêtrise et bientôt après prend le bâton du missionnaire.

Après quatre années de sublimes efforts, il avait converti le Chablais. Cette œuvre accomplie, il fallait l'assurer ; il fallait empêcher les Savoyards, qui entouraient Genève et Lausanne, d'aller étudier dans ces villes protestantes les sciences et les arts libéraux. Le moyen le plus efficace était d'établir à Thonon même, au centre du pays converti, une Université catholique ; François le suggéra à son évêque et à son prince.

L'évêque applaudit au projet de l'Apôtre ; le duc Charles-Emmanuel lui promit son concours et le pape Clément VII, par bulle du 13 septembre 1599, érigea cette Université sous le nom d'*Auberge de toutes les sciences et de tous les arts*, en lui conférant tous les privilèges dont jouissaient les Universités de Bologne, de Pérouse, etc., et lui unissant à perpétuité les prieurés conventuels de Saint-Jeoire, de Nantua (1) et de Contamine-sur-Arve.

Il confia le gouvernement de cette Université, plus connue sous le nom de Sainte-Maison, à un préfet et à sept prêtres séculiers qui devaient suivre la règle de la Congrégation de l'Oratoire, lui donna pour protecteur en titre le cardinal *Baronius*, et établit pour premier préfet l'initiateur (2) de l'œuvre, le prévôt François de Sales, avec plein pouvoir de rédiger, de concert avec ses prêtres, toute sorte de statuts et de règlements, de les modifier, de les interpréter et au besoin de leur en substituer d'autres plus opportuns.

L'institut nouveau fut divisé en quatre sections ou facultés principales :

(1) Le prieuré de Nantua, étant entré peu après dans le territoire français, le pape unit à la Sainte-Maison l'abbaye de Filly, la collégiale de Viry, le prieuré de Bonneguête, celui de Bellentre en Tarentaise, et y entretint à ses frais, jusqu'à sa mort, six professeurs jésuites.

(2) Je dis l'*initiateur* : car je ne veux point nier la grande part qu'eut le P. *Chérubin* dans les négociations qui précédèrent l'érection de la Sainte-Maison.

La première, celle de théologie, composée d'un préfet, de sept prêtres et de sept enfants de chœur ;

La deuxième, celle des prédicateurs, soit des capucins ;

La troisième section comprenait l'enseignement primaire et secondaire confiés aux Jésuites, ainsi que les facultés de droit et de médecine qui ne tardèrent pas à fonctionner ;

La quatrième était la section des métiers.

Sur la fin de l'année 1602, l'institution possédait une chaire de *théologie*, un *collège* et quatre professeurs, une *école* d'arts et métiers avec un imprimeur, des fabricants de papier, des mécaniciens ou serruriers, des passementiers, des armuriers, etc. Peu après on y trouve un musicien et un docteur en médecine. Elle comprenait, enfin un *hospice* pour les vieillards et les malades et une *maison de refuge* pour les nouveaux convertis.

Le malheur des temps, la guerre, de funestes discordes empêchèrent la grande Œuvre rêvée par saint François de Sales d'arriver à un complet développement et de produire tous les fruits qu'on pouvait en attendre. Mais le collège prospéra sous l'habile direction des Barnabites qui y vinrent en 1616 et il fut, pendant près de deux siècles, une pépinière d'hommes remarquables.

Devenu évêque, François, avec le concours de son illustre ami, le président Favre, fonda dans la ville d'Annecy un autre établissement littéraire (1606). Cette institution prit le nom d'*Académie florimontane* et pour emblème un oranger avec cette devise : *Fleurs et fruits toujours*, *flores fructusque perennes*. Elle s'occupait de mathématiques, de cosmographie, de géographie et d'histoire, de philosophie, de musique, d'éloquence, de poésie et surtout de langue française. Elle tenait chaque semaine une séance publique et distribuait des prix à ceux qui y lisaient les meilleures compositions. Pour y être admis, il fallait faire *preuve de doctrine et capacité* ; pour y être élu censeur, il fallait être habile en tous genres et « bien près de l'encyclopédie ».

Parmi les membres, qui étaient au nombre de quarante-

cinq, on distingue, outre les deux fondateurs; le duc Henri de Nemours, qui fut établi le protecteur de l'Académie ; Honoré d'Urfé, auteur du célèbre roman d'*Astrée*, qui faisait les délices de La Fontaine et de J.-J. Rousseau ; Alphonse *Delbene*, évêque d'Albi et abbé d'Hautecombe ; *Henri de Savoie*, duc de Nemours ; *Pierre Fenouillet*, d'Annecy, évêque de Montpellier, l'un des meilleurs orateurs de son temps et choisi par le clergé de France pour porter la parole au Roi et à la Chambre du Tiers-Etat dans toutes les discussions importantes qui furent agitées aux Etats-Généraux de 1614 ; le comte *Louis de Sales*, littérateur et guerrier, frère du saint ; l'abbé Déage, son précepteur ; le chanoine *Magistri*, de Thorens, écrivain et orateur ; le chanoine *Nouvellet*, déjà nommé ; *Claude de Quoex*, avocat fiscal du Genevois, et *Claude-Louis Machet*, collatéral, que le président Favre appelait « ses « collègues et juges *fort distingués* de notre Conseil du Genevois. » Ajoutons encore, selon toute probabilité, les frères du président Favre, Bd de Chevron, le sénateur Orset, Ch.-Em. de Coudray, enfin, Gaspard Schifordogherus, jurisconsulte silésien, qui assista souvent aux séances de l'Académie et auquel Favre ne craint pas de dire que l'Académie florimontane est devenue célèbre non seulement en France, mais encore en Italie. (Lettre du 20 février 1609, publiée par Guichenon, *Hist. de Bresse*, IIIe partie, page 163.) (1)

L'un des auditeurs les plus assidus était un fils du président, le célèbre Claude Favre dit de Vaugelas, le futur législateur de la langue française (2).

Enfin, le saint évêque voulant donner plus de vie au collège chappuisien, le confia aux RR. PP. Barnabites de

(1) Dans les années 1609-1612, Louis de Sales y fit des lectures sur la nature de l'âme raisonnable, sur l'inconstance de la fortune et sur l'art des fortifications (Hauteville).

(2) L'Académie florimontane, née vingt-huit ans avant l'Académie française, n'eut point, hélas ! une longue durée. Le départ du président Favre lui porta un coup funeste.

Milan. Ceux-ci y envoyèrent des professeurs distingués, parmi lesquels nous signalerons dom Juste Guérin, devenu plus tard évêque d'Annecy, et dom Baranzano. Ce dernier possédait les langues anciennes, notamment l'hébreu, et son cours de physique et de cosmographie fut très remarqué, parce que, devançant Galilée, il enseignait le système du chanoine Copernic. Sous l'habile direction des Barnabites, le collège chappuisien jouit d'un grand renom.

Annecy devint un centre littéraire. On s'y occupait surtout de poésie : car on prisait beaucoup dans ce temps l'art de faire des vers. Saint François, le président Favre lui-même ne dédaignèrent point de s'y essayer. Louis de Sales, le chanoine Portier et l'avocat son frère, François de Coudray, président, F. Orset, sénateur, Bernard de Chevron, Cl.-L. Machet et Sébastien de Montvuagnard, seigneur de Boëge, étaient, suivant le chanoine d'Hauteville, « tous considérables dans la poésie (1). »

Saint François n'écrivait pas seulement en vers, il écrivait surtout en prose et son style imagé, gracieux et naïf, offre de nos jours encore un charme incomparable. Son *Introduction à la Vie dévote*, traduite dans toutes les langues, fera toujours les délices des âmes pieuses et des lettrés eux-mêmes.

Les personnes qui n'ont pas le bonheur de posséder ce petit livre, veulent-elles avoir une idée de la manière du Saint ? Qu'elles lisent le passage suivant où l'auteur nous enseigne à traiter des affaires temporelles avec soin, mais sans empressement.

« Faites, dit-il, comme les petits enfans qui de l'une des « mains se tiennent à leur père, et de l'autre cueillent des « fraises ou des meures le long des hayes. Car de mesme « amassant et maniant les biens de ce monde de l'une de « vos mains, tenez tousjours de l'autre la main du Père « Céleste, vous retournant de tems en tems à luy pour « voir s'il a aggreable vostre mesnage ou vos occupations.

(1) *Histoire naturelle de la Maison de Sales*, 2e partie, page 255.

« Et gardez bien sur touttes choses de quitter sa main et « sa protection, pensant d'amasser ou recueillir davan- « tage : car s'il vous abandonne, vous ne feres point de « pas sans donner du nez en terre. Je veux dire, ma Phi- « lothée, que quand vous serez parmi les affaires et occu- « pations communes qui ne requièrent pas une attention « si forte et si pressante, vous regardiez plus Dieu que les « affaires. Et quand les affaires sont de si grande impor- « tance qu'ils requièrent toute vostre attention pour estre « bien faicts, de tems en tems vous regarderez à Dieu « comme font ceux qui naviguent en mer, lesquels, pour « aller à la terre qu'ils désirent, regardent plus en haut au « ciel que non pas en bas où ils voguent ; ainsy Dieu tra- « vaillera avec vous, en vous et pour vous et vostre travail « sera suivy de consolation. (IIIme partie, chapitre XL.) »

Lorsque François de Sales créait l'Académie Florimontane, son diocèse comptait quinze écoles où à l'enseignement de la grammaire se joignait celui des belles-lettres : *sunt quindecim puerorum scholæ in quibus grammaticæ et litteris humanioribus juvenum animi imbuantur* (1).

Non contentes de ces écoles supérieures d'ailleurs florissantes, toutes les villes de Savoie voulurent avoir un collège.

Cluses dut le sien à R^d^ J.-F. Bochut, curé d'Ayse, qui, par acte du 28 mars 1617, Chignin, notaire, légua seize mille florins pour l'entretien de quatre régents et rédigea lui-même les statuts qui furent approuvés par saint François de Sales le 2 juin de la même année (2).

Sallanches employa une part de l'hoirie que M. de Miri-

(1) Rapport envoyé au pape Paul V le 23 nov. 1606. (*Œuvres du Saint*, édit. Vivès, tome VI, n° XLI).

(2) Le 16 février 1628, Mgr J.-F. de Sales, dans l'intention de donner un peu d'élan à ce collège qui, par le malheur des temps et peut-être aussi par la faute des maîtres, *sive forsan quod in eo constitutis magistris non satis sibi consentientibus aut æquiter animus suum obeuntibus*, n'avait guère d'élèves, l'unit à la cure de Cluses et voulut que les maîtres à élire, au nombre de trois, eussent suivi le cours de philosophie. (Archives épisc., homolog).

bel lui laissa, par son testament du 3 décembre 1643, à payer des régents de cinquième et de quatrième et transforma de la sorte en collège sa vieille école où l'on enseignait déjà la grammaire et le latin (1).

Bonneville qui avait, de temps immémorial, des classes de grammaire et de rhétorique, entretenues aux frais du Prince (2), appela les Barnabites dans ses murs (1648) et leur confia son nouveau collège (3).

Deux ans après, Rumilly, grâce à la générosité d'une noble dame et d'un prêtre de la localité, put à son tour ouvrir un collège qu'il confia aux Oratoriens (1650-1653) et qui, sous leur direction, parvint à un haut degré de prospérité (4). Au nombre des élèves remarquables sortis de cet établissement, nous pourrions citer trois grands dignitaires de l'église : Mgr de Rolland et Mgr de Montfalcon, archevêques de Tarentaise, et Mgr Cavailla, archevêque d'Avignon.

(1) Le 31 mai 1644, le Chapitre de Sallanches, représenté par N^e^ Pierre des Andens, prévôt, comme directeur des pauvres héritiers de N^e^ Pierre Solliard, seigneur de Miribel, donne au collège cinq cents florins, outre sept cents déjà promis, à condition qu'il y aura trois classes et trois régents jésuites et un régent pour la quatrième. (Ibid.) Par acte du 23 décembre suivant, le Chapitre donne encore 500 florins à condition qu'il y aura quatre régents.

(2) St-Genis, II, p. 501.

(3) Par testament du 19 avril 1642, noble Jacques-Philippe Cocastel avait nommé héritiers de ses biens les PP. Barnabites de Thonon, à charge de créer un collège à Bonneville avec 500 ducatons, revenu annuel pour huit religieux professeurs. Le collège fut ouvert dès 1648 et l'autorisation du Sénat est du 4 juillet 1661 (*Arch. dép. de la Savoie*, n° 4894.)

(4) Philiberte de Juge, veuve de N^e^ Amblard de Novairy, par testament du 19 septembre 1650, institua ses héritiers universels les prêtres de la Mission d'Annecy ou, à leur refus, les RR. PP. Barnabites, à charge pour eux d'entretenir trois prêtres séculiers qui résideront dans la ville de Rumilly, pour y enseigner à perpétuité la jeunesse en y tenant les classes de 5me, 4me et 3e. — Les héritiers cédèrent ce legs au conseil de la ville qui se chargea de l'exécution des volontés de la donatrice.

L'année suivante (19 juin 1651), le curé Paget, natif de Rumilly, légua quatre mille sept cents ducatons soit environ vingt-trois mille livres aux Oratoriens et, par codicile du 25 juillet, il les chargea, dans le cas où ils seraient commis par la ville pour y enseigner, d'ajouter une classe d'humanité aux trois classes de grammaire déjà fondées. Les conventions furent passées en 1654. Les chaires de philosophie et de rhétorique furent fondées en 1676.

Thônes suivit de près l'exemple de Rumilly. Un prêtre, nommé Jacques Avrillon, par acte du 19 janvier 1676, y fonda une régence de grammaire et une chaire de rhétorique et fit héritiers à sa mort, les deux régents établis et leurs successeurs à perpétuité (1).

Au commencement du siècle suivant, les RR. PP. Augustins de Seyssel, moyennant la somme annuelle de deux cents livres promise par le conseil, et une modique rétribution prélevée sur les élèves, établissent dans cette ville un collège et s'engagent à loger et à entretenir à perpétuité trois religieux professeurs « l'un desquels apprendra à lire et à écrire, l'arithmétique et enseignera la sixième et cinquième ; l'autre enseignera la quatrième et troisième, et l'autre, l'humanité et la rhétorique, de telle sorte que les écoliers soient bien instruits et que les dits écoliers soient en état d'entrer en philosophie. » (Archives épisc., convention du 10 oct. 1717, approuvée le 10 déc.) Mais, pour des raisons que nous ignorons, ce collège ne réussit point et les écoles de Seyssel continuèrent à être dirigées par des laïques (2).

Enfin Megève même eut son petit collège avec deux instituteurs, entretenus par la fondation du général Muffat de Saint-Amour (du 7 oct. 1719), et chargés d'enseigner la lecture, l'écriture, le calcul et la grammaire latine (3).

Pendant que les écoles de nos villes s'érigeaient en collèges, les écoles de nos paroisses rurales traversaient une

(1) Le même, par acte du 16 juin 1681, donne 400 florins au recteur d'une chapelle par lui fondée, afin qu'il enseigne les jeunes gens de ce lieu jusqu'à ce qu'ils soient capables d'étudier dans la troisième classe du collège d'Annecy. — Déjà un siècle plus tôt, 2 octobre 1582, les syndics de Thônes avaient loué de l'abbé de Talloires, pour y établir un collège, une maison que son monastère possédait dans leur bourg et qui n'était pas bâtie par *dedans*. (Arch. Costa ; M. Mugnier, *Revue Sav.*, 1886.)

(2) Par décision du 4 septembre 1434, Lambert, vicaire général, nomme Nicolas Roch, maître d'école à Seyssel, en remplacement de Nicolas Clavelin. (*Arch. de l'Evêché*).

(3) Grillet, art. *Megève ; Arch. du Sénat* commun., par M. Mugnier. - J.-F. de Saint-Amour fit construire à cet effet une maison à deux étages avec chapelle, et J.-B., son héritier et neveu, relâcha la somme de 8.000 livres (*Arch. dép.*).

période de transformation. Jusqu'ici, un grand nombre d'entre elles avaient été entretenues par les confréries, ou par la charité publique qui ne leur avait pas fait défaut. Mais à l'époque où nous sommes arrivés, soit que les confréries eussent perdu de l'importance et de la faveur dont elles jouissaient jadis, soit que la charité se fût refroidie, les dons n'affluaient plus et les écoles, ainsi que d'autres œuvres soutenues par ce moyen, menaçaient de péricliter.

Des âmes généreuses prirent alors le parti de *doter* les écoles, c'est-à-dire de constituer, en leur faveur, un capital dont le revenu serait appliqué à payer l'instituteur de la paroisse.

Le plus souvent, le donateur confiait la tenue de la classe à un ecclésiastique qui devait aider le curé dans l'exercice du ministère paroissial et faire l'école. Ce dernier cumulait les fonctions de régent et celles de vicaire. Non seulement il enseignait aux enfants les éléments des sciences, mais il disait la sainte messe, confessait les malades et distribuait à tous les sacrements et le pain de la parole divine.

Ces dotations ou fondations, que nous verrons plus tard se multiplier à l'envi, furent assez rares durant la première moitié du dix-septième siècle ; voici celles que nous avons rencontrées :

Nicolas Clerc, curé de Saint-Félix, testant le 12 janvier 1617 en faveur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste à *Ville en Michaille*, charge le recteur d'enseigner « les enfants de Ville gratis et les autres moyennant salaire convenable » ; et pour que le recteur puisse mieux s'acquitter de cette fonction, il veut qu'il ne soit astreint à aucun service exigeant la résidence personnelle.

Par acte du 28 avril 1632, Jean feu P. Roget fonde dans la chapelle de Sainte-Anne, de Taninges, un autel du Saint-Esprit, à charge pour le recteur qui sera nommé « d'enseigner la jeunesse ». Il donne à cette fin quatre journaux de terre au Cruat, une montagne aux Verchères, une vigne à Châtillon, avec 500 florins de capital, plus une

maison et un jardin au lieu dit « Vers la Tour ». Ces dons s'accrurent dans la suite, si bien que la régence prospéra jusqu'à la Révolution. (Tavernier, *Taninges et ses environs.*)

En 1650, le 18 juillet, Mre J.-F. de Bergoend, des *Gets*, lègue sa maison et son pourpris au vicaire des Gets, à la charge, pour celui-ci, d'enseigner la jeunesse du lieu (1).

Quatre ans plus tard, une demoiselle Anne de la Flé-chère, consacre 400 ducatons à bâtir une maison d'école à *Vanzy* et 2000 autres à fonder le traitement d'un vicaire régent.

Un chanoine de Samoëns, Pierre de Bougier, donne 3000 florins pour assurer la prédication du Carême et l'*instruction de la jeunesse* de Samoëns (14 avril 1659), et Rd Nicolas Delacquis, curé de Passy, 1033 florins pour doter les petites écoles existantes dans sa paroisse.

Nobles et prêtres fondaient des écoles pour le peuple : et on les accuse d'avoir toujours conspiré pour tenir le peuple dans l'ignorance ! — Pauvre peuple ! Que tu es crédule et que tu connais mal tes véritables amis !

Les paroissiens de Bellecombe-en-Bauges, en 1662, et ceux de Seythenex, en 1676, se cotisent entre eux pour assurer le traitement d'un prêtre qui instruira la jeunesse de leur paroisse respective. (Archives épiscop. homolog.)

Enfin, les habitants de Saint-Maurice-sur-Alby consentent à l'union de leur paroisse à celle de Saint-Donat, à la condition que le curé fera résidence dans la cure de Saint-Maurice et qu'il aura un vicaire pour tenir « les petites escoles » comme portent les visites. (Archives de l'Evêché, 1683). Nous trouvons également, à Marignier, un Vincent Vallier, qui cumule les fonctions de marguiller et de maître d'école (1666).

Mais, dira-t-on peut-être, tous ces collèges dont vous nous racontez la fondation, toutes ces écoles dont vous

(1) M. Tavernier, *Monog. des Gets.*

constatez l'existence, étaient réservés aux garçons ; la jeune fille, la femme étaient sans doute oubliées et vouées irrémédiablement à la plus complète ignorance ! — C'est une erreur. Il y avait les écoles mixtes.

D'autre part, les Ursulines, fondées un siècle auparavant, s'établissaient dans toutes nos villes et y ouvraient des pensionnats ou des écoles où elles se chargeaient « d'élever et d'instruire toutes les jeunes filles qu'on leur présenterait, riches ou pauvres, de la ville ou des champs. » Nous les trouvons en effet, en 1636, à Chambéry, Sallanches et Thonon (1) ; en 1680, à Bonneville, où Louis Merlinge venait de fonder une école pour les jeunes personnes du sexe, auxquelles on devait enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique et tout ce qui est propre à former une bonne couturière et une bonne femme de ménage. Les demoiselles d'Annecy et des environs recevaient l'instruction et l'éducation chez les Bernardines Réformées, ou chez les Sœurs de Sainte-Catherine (2). Saint-Julien avait des institutrices laïques et M. Duval nous cite le nom de plusieurs d'entre elles, notamment de Jeanne Boral, décédée en 1658 (3). Deux bourgeoises d'Evian, Mesdames Grenat-Bellon et Buffet dotèrent leur ville d'une école de filles en 1699 (4).

Les petites paroisses avaient souvent une école spéciale pour les personnes du sexe ; Mgr d'Arenthon d'Alex, dans ses *Constitutions synodales* (5), exhorte vivement tous ses

(1) Grillet, art. *Bonneville ;* St-Genis, etc. Par convention du 27 nov. 1633, les Ursulines s'engagent à « tenir au dict Thonon èscholle de deux ou trois classes, lesquelles escholles seront publiques et dans icelles recepvront touttes les fillies indifferemment qui se presenteront à enseigner comme dans les aultres maisons et escholles des dites R^des^ Dames ; notamment comme dans celles de Chambéry, aulquelles fillies elles enseigneront la doctrine chrestienne, à lire, escrire et tous ouvrages et aultres bienséances nécessaires et instruire les pauvres gratuitement. Elles recepvront en pension celles qui se presenteront à honeste marché. » (*Ac. Chabl.*, IV).

(2) Mercier, *Souvenirs d'Annecy*, p. 309.

(3) Duval, *Ternier et Saint-Julien*, p. 141.

(4) Pernette Grenat, veuve de M. Hugues Bellon, légua 200 écus. (28 nov. 1693.)

(5) Edit. Jacq. Clerc, Annecy, 1683.

prêtres à procurer que ces écoles soient « conduites par quelque vêve ou par quelque fille dont la vertu soit bien reconnüe. »*Ce même prélat, le 4 juin 1685, approuve une petite communauté de filles qui venait de se fonder à Contamine-sur-Arve, pour soigner les malades et instruire les filles de la paroisse. (P. Bouchage, *Le Prieuré de Contamine.*)

Enfin, nous verrons, dans le siècle suivant, des écoles de ce genre se fonder à Saint-Gervais, à Marnaz (1717), à Thônes (1749), à Passeirier, etc.

Tandis que s'ouvraient partout des établissements spéciaux où toutes les classes de la société pouvaient puiser à volonté l'instruction primaire, secondaire et même supérieure, les aspirants à l'état ecclésiastique étaient moins favorisés peut-être.

Ils pouvaient bien aller suivre un cours de théologie à Thonon ; mais ils ne trouvaient pas dans le diocèse un asile spécial où ils pussent se préparer dans le recueillement et l'étude à la réception des Saints-Ordres et à l'apprentissage des fonctions saintes. Ils manquaient d'un *Séminaire* tel que l'avaient conçu les Pères du Concile de Trente, et ceux qui voulaient jouir de l'avantage d'être élevés dans une maison de ce genre, étaient obligés de se rendre à Paris ou à Lyon (1).

Maintes fois nos évêques avaient reçu de Rome les plus pressantes invitations à combler cette lacune, maintes fois ils avaient mis la main à l'œuvre ; toujours leurs efforts s'étaient brisés contre d'insurmontables obstacles. Claude de Granier crut un instant y réussir ; mais les moyens manquèrent. Saint François de Sales ne fut pas plus heureux. Dom Juste Guérin lui donna un commencement d'exécution en fondant, de ses deniers au collège chappui-

(1) J'ai glané dans les archives de l'évêché d'Annecy, aux années 1657-1659, soit quelque temps avant la création du Séminaire, le nom de soixante-quinze aspirants à l'état ecclésiastique de notre diocèse, étudiants dans les Collèges ou dans les Universités étrangères. La moitié d'entre eux étudiait à Lyon.

sien (1644-1645), une chaire de Morale, une de Dogme et une troisième d'Ecriture-Sainte (1). Enfin, Mgr d'Arenthon d'Alex parvint à conduire à bon terme cette œuvre si importante.

Encouragé par Rome qui lui promit un subside considérable, ce prélat fit un appel pressant au jeune duc Charles-Emmanuel qui l'assura de tout son concours, un autre à son clergé qui fut taxé jusqu'à la somme de trois cents ducatons annuels. Il céda généreusement lui-même le revenu des deux commanderies de Chieri et de Chivasso qu'il avait reçues du prince dom Antoine de Savoie, et il promit de laisser son hoirie aux pauvres clercs.

Le Séminaire s'ouvrit en 1665 (2) dans la maison des RR. PP. Lazaristes à qui la direction en était confiée; il fut, quelques années plus tard, transféré dans le corps de bâtiments qu'il occupe encore à cette heure et qui fut construit à cette fin.

La jeunesse cléricale, cultivée par les soins intelligents des Lazaristes, fit de rapides progrès dans la piété et dans les sciences, et le diocèse d'Annecy, déjà riche en prêtres distingués, en compta bientôt un plus grand nombre.

« La cathérale, disait Mgr d'Arenthon d'Alex à la régente en 1676, peut être considérée comme un *séminaire d'évêques*. » Et il signalait parmi les plus méritants : le chantre N. de Monthoux « digne d'occuper un des premiers postes de l'Eglise » ; l'archiprêtre *Falcaz* qui fut, pendant quarante-cinq ans, le conseiller et le bras droit de nos évêques et qui écrivit les *Résolutions pastorales* du diocèse de Genève, parues en 1709 ; l'archidiacre de Mareste « excellant en doctrine » ; l'official J.-F. Gay, rédacteur des *Constitutions synodales* publiées en 1673 ; Philibert Machet, doyen de Notre-Dame de Liesse, habile

(1) Il consacra à ces fondations la somme de 23.000 florins. (Arch. épisc.), savoir : 11.500 florins pour les chaires de théologie et de morale (14 déc. 1644), et pareille somme pour un troisième lecteur en théologie (6 août 1645).

(2) Le Séminaire de Moûtiers commença la même année, et celui de Saint-Jean de Maurienne en 1688.

négociateur, chargé par la cour de Turin de plusieurs missions importantes ; Ruphy Théodore, curé de Saint-Julien, « sachant les langues et possédant une grande érudition (1), » etc.

Outre ceux énumérés par l'évêque, nous pourrions signaler au XVIIme siècle, un grand nombre de prêtres qui se sont fait un nom dans la chaire ou dans les lettres : le P. Philibert de la Bonneville, provincial des Capucins de Savoie, était un savant théologien ; saint François de Sales a dit de lui que si on venait à perdre *la Somme* de saint Thomas, on la retrouverait tout entière dans sa tête ;

Le P. Monet, compatriote du précédent, connaissait si parfaitement la langue de Virgile que son *Delectus latinitatis* a toujours passé pour un chef-d'œuvre (1619) ;

Alexandre Fichet, du Petit-Bornand, fut un célèbre prédicateur et le théologien du cardinal de Richelieu ;

François Bertrand de la Perrouse, prieur de Chindrieux († 1693), doué du rare talent d'improviser de longs discours pleins de feu et d'onction apostolique, prêcha le Carême à Paris et dans plusieurs villes de France ;

Philibert Millet, de Faverges, mort archevêque de Turin († 1625), joignit à toutes les vertus pastorales le don de prêcher avec fruit la parole de Dieu.

L'étude de l'histoire marchait de pair avec celle de la rhétorique :

Le célèbre P. Monod, de Bonneville, jésuite, a laissé, outre de nombreux manuscrits, son *Amedeus pacificus* et ses *Recherches sur les alliances royales de France et de Savoie* (1621) ;

Charles-Auguste de Sales écrivit la *Vie de saint François*, son oncle, qui est fort estimée, et le *Pourpris historique* de la Maison de Sales qui est très recherché des érudits ;

Dom Hilaire Leyat, de Boëge, composa une histoire des

(1) Un Ruphy de la Clusaz fut, dans ce même siècle, inspecteur de l'Université de France.

barons de l'ancienne province du Faucigny, écrite avec saine critique et justifiée par des titres précieux (1660) ;

Dom Luc, de Lucinge, a jeté une grande lumière sur les familles nobles de la même province (1689) ; le P. Arpaud, barnabite d'Annecy, raconta la vie de dom Juste Guérin, et le P. Le Masson, chartreux, celle de Mgr d'Arenthon, d'Alex (1697).

Signalons encore : F. Bailly, de Grésy-sur-Aix, évêque d'Aoste († 1693), distingué par son talent pour la controverse et l'un des promoteurs de l'Académie militaire de Turin ;

Charles Maillard de Tournon, natif de Rumilly, patriarche de Constantinople, visiteur apostolique en Chine et cardinal († 1710) ;

Gaspard Lathuille, fils d'un charbonnier d'Alex, qui enseigna avec éclat la théologie à Paris pendant de longues années, et mourut curé de Marlens († 1695) ;

Claude-François Millet, de Challes, jésuite, professeur de sciences exactes à Paris et à Turin, « le premier et le seul auteur, dit un biographe, qui ait donné un cours complet de mathématiques (1), dans un ouvrage immense (4 vol. in-folio), capable d'occuper et d'illustrer la vie de plusieurs personnes. »

Enfin, le chanoine Nicolas d'Hauteville, originaire du diocèse de Rouen, qui écrivit l'*Histoire naturelle de la Maison de Sales*, etc.

Parmi les laïques, nous avons déjà cité le président Favre, Vaugelas son fils et d'autres ; citons encore : René Favre, frère de Vaugelas, conseiller du duc de Savoie ; Jacqueline, sa sœur, une des premières religieuses de la Visitation, dont la correspondance est vraiment remar-

(1) Les sciences exactes firent, durant ce siècle, un progrès immense. Viette et Descartes appliquèrent l'algèbre à la géométrie. Fermat, de Toulouse, trouva le calcul différentiel et, avec Pascal, celui des probabilités. Torricelli inventa le baromètre. Galilée fabriqua le premier thermomètre et le premier télescope ; avec lui, Kepler, Cassini et Newton, l'astronomie marcha à pas de géant, de découvertes en découvertes.

quable ; Françoise de Passier, de Bonneville, qui était célèbre par ses connaissances non moins que par sa beauté (1606) ; François Capré, de Megève, historien de la Chambre des Comptes, habile diplomate ; Jean-Louis Cauly, du Petit-Bornand, personnage des plus expérimentés, *sacant en toutes choses*, dit le sénateur Deville, mais particulièrement dans l'histoire et la jurisprudence (1658) ; Charles de Sales, commandeur de l'Ordre de Malte, qui défendit avec habileté et avec une héroïque bravoure l'île de Candie contre les Turcs, et, contre les Anglais, l'île de Saint-Christophe dont il était vice-roi (1666) ; Merle et Deschamps, d'Annecy, qui firent, du premier monastère de la Visitation de cette ville, « le plus riche et le plus somptueux monument de la Savoie (1). »

En énumérant les hommes distingués du diocèse d'Annecy au XVIIme siècle, n'oublions pas ces artistes savoisiens qui, dans la patrie même des beaux-arts, surent faire admirer leurs œuvres ; tels sont : Odoard Viallet ou *Fialletti*, qui décora les principaux monuments de Venise († 1638), et Jean Tasnières, dont les gravures étaient fort estimées à Turin.

Le commerce et l'industrie eux-mêmes étaient prospères.

Le duc Charles-Emmanuel II (1638 † 1675) fit percer le fameux passage de la Grotte au-dessus des Echelles, améliora les routes qui conduisent de Savoie en Bourgogne, établit les premières messageries entre Chambéry, Lyon et Turin, et fit creuser le port de Bellerive sur le lac Léman pour communiquer avec la Suisse sans passer par Genève.

Annecy, Thônes, avaient de nombreux moulins à soie. On trouvait encore dans la première de ces villes, une fabrique de chapeaux très florissante et des fabriques renommées de bas, de *coutellerie* et d'*armes à feu*. Les *faulx* de Taninges étaient recherchées en France, en Piémont, même en Lombardie, et l'on fabriquait du verre à Lescheraine dans les Bauges.

(1) Grillet, *Dict. hist.*

CHAPITRE VIII

XVIIIme siècle [1]

I

L'instruction primaire. — Coup d'œil général

Avant de suivre les progrès de l'instruction populaire pendant le XVIIIme siècle, jetons un coup d'œil en arrière et voyons ceux qu'elle a réalisés jusqu'ici en France.

Nous l'avons dit ailleurs, les efforts de l'hérésie pour s'implanter en France avaient stimulé le zèle des catholiques. Evèques, prêtres et pieux fidèles s'étaient mis à l'œuvre pour répandre autour d'eux l'instruction, spécialement l'instruction religieuse.

Ce mouvement, encouragé par le Concile de Trente et par les conciles provinciaux (2) grandit d'année en année, et l'on vit même, durant le cours du XVIIme siècle, de nombreuses congrégations d'hommes ou de femmes se former dans le but spécial d'instruire le peuple des campagnes. Nous citerons, en passant, les *Doctrinaires* fondés à Cavaillon en 1592 ; les Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers ; les Sœurs de la Sagesse ; les *Paulines*, fondées à Tréguier en 1669 ; les *Filles de la Sainte-Vierge* à Rennes ; les *Dames de Saint-Maur*, à Rouen (1674) ; les Providentiennes d'Evreux ; les *Vatelottes*, etc., etc.

Ces efforts furent couronnés d'un brillant succès. Sur tous les points de France surgit une légion d'artistes, de

(1) Cette partie, l'Instruction en Savoie pendant le XVIIIe siècle, a été lue par l'auteur au Congrès des Sociétés savantes tenu à Thonon le 21 août 1886.

(2) Voir les ordonnances des conciles de Chartres et de Tours 1526, de Cambrai 1565, de Rouen 1581, de Narbonne, etc., etc.

« Je mendirais de porte en porte pour faire subsister un maître d'école », écrivait M. Bourdoise, prêtre de Saint-Nicolas du Chardonneret, à M. Olier.

penseurs et d'écrivains de génie et le nom de *grand siècle* demeurera toujours attaché à cette période qui vit naître Corneille, Racine, La Fontaine, Boileau et Molière ; Massillon, Fléchier, Bourdaloue, Bossuet et Fénelon ; La Bruyère et Pascal ; Mabillon ; Le Brun, Le Sueur, Le Nôtre, Puget et Perrault ; Duquesne et Duguay-Trouin ; Condé, Turenne et Vauban. L'instruction se répandit à tel point que, vers le milieu du siècle suivant, dans la majorité des provinces de la France, chaque paroisse avait une ou plusieurs écoles et que le nombre des lettrés dans la Normandie, dans les Hautes-Alpes, dans le diocèse de Coutances, etc., etc., était de 75 %, c'est-à-dire supérieur à la moyenne générale de la France sous la présidence de M. Thiers (1872-1876).

Mais, de toutes les congrégations enseignantes nées à cette époque, la plus célèbre, sans contredit, est celle fondée par un chanoine de Reims, le vénérable Jean-Baptiste de La Salle. Voulant assurer le succès de deux écoles gratuites récemment fondées, le saint prêtre admit les maîtres à sa table, les logea chez lui afin de pouvoir les diriger avec plus de soin et commença ainsi une petite communauté qui grandit rapidement et devint une pépinière de doctes et pieux instituteurs, tant pour les villes que pour les campagnes. Ce sont les *Frères des écoles chrétiennes*.

Rome applaudit à l'Institut naissant et le pape Benoît XIII le félicita de combattre l'ignorance qui est, disait-il, « l'origine de tous les maux, surtout parmi ceux qui sont livrés au travail manuel. *Ignorantia, omnium origo malorum, præsertim in iis qui fabrili operi dediti sunt* (1). »

(1) Les philosophes du XVIIIme siècle ne voyaient pas d'un aussi bon œil le développement de l'instruction populaire : « N'y a-t-il pas trop d'écrivains, « trop d'académies, trop de collèges, » disait La Chalotais en 1762 ; le peuple « même veut étudier.. Les frères ignorantins sont survenus pour achever de « tout perdre ; ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû « apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime. » — Et Voltaire lui écrivait le 28 février de l'année suivante : « Je vous remercie de pros- « crire l'étude chez les laboureurs. — Envoyez-moi des frères ignorantins « pour conduire mes charrues. » — Le même Voltaire disait quelques années plus tard : « Il est à propos que le peuple soit guidé et non pas ins- « truit, il n'est pas digne de l'être. » (Lettre à M. Damilaville, du 19 mars 1766).

Bientôt Paris, Troyes, Avignon, Rouen, Marseille, Mende, Alais, Grenoble, Versailles, etc., voulurent avoir de ces instituteurs ; et la Savoie ne fut pas des dernières à les demander : car nous les trouvons en Maurienne en 1683.

La Savoie avait, elle aussi, ses Mécène.

Le duc Charles-Emmanuel II, dont nous avons déjà parlé, fut l'ami des sciences et des arts ; il fonda, à Turin, une société littéraire et une société de peinture.

Sa veuve, Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, douée des qualités les plus rares de l'esprit et du cœur, continua l'œuvre de son époux, et sa régence, nous dit Saint Genis (II, p. 514), fut une des périodes les plus intelligentes et les plus littéraires de la Savoie. Elle ramena le célèbre abbé de Saint-Réal, en fit le confident de ses projets et créa à Turin l'*Académie des Lettres et des Beaux-Arts*. Elle tenta même de créer, à Chambéry, une Université où l'on devait enseigner les belles-lettres, les mathématiques et le droit civil : cette tentative échoua.

Mais le désir le plus cher de cette princesse était de répandre l'instruction populaire. Le 14 novembre 1676, elle écrivait à l'évêque d'Annecy, pour le prier d'établir des écoles dans les paroisses qui en manquaient, la lettre suivante dont on conserve l'original dans les archives municipales de cette ville :

« Comme l'education est le principal advantage que nous « puissions procurer aux sujets de S. A. R. mon Fils, « nous ne voulons rien oublier pour leur tesmoigner par « ce soin l'affection que nous avons eue pour eux. Nous « desirons pour cest effect que vous fassiez establir des « Escholes en tous les plus considerables lieux de votre « Diocese où il n'y en a point presentement pour enseigner « la junesse, et vous nous feres plaisir de pratiquer tous « les expédients que vous estimeres à propos, affin que le « bien que nous proposons de la tirer de l'ignorance aye le « succès que nous en attendons. Nous en escrivons en

« cette conformité au president Duclos et nous luy man-
« dons d'en conferer avec vous... (1). »

Mgr d'Arenthon d'Alex n'avait certes pas besoin d'être stimulé. Déjà nous dit Brossard dans son *Histoire du Pays de Gex*, il avait fondé un collège à Gex (1673) et des écoles primaires dans plusieurs paroisses des environs. Déjà nous l'avons vu créer dans sa ville épiscopale un Séminaire qui, en formant un clergé instruit, contribuait par là-même à l'instruction du peuple. Dans son avis au clergé, dans ses visites pastorales, il recommandait instamment à tous ses curés de tenir « les petites escoles (2) ». Bien plus, il fonda une société, dite la société des *Bons Amis*, dont le but était de maintenir la régularité dans le clergé et de procurer l'instruction des fidèles du diocèse ; dans une de leurs conférences tenues le 28 mars 1687, les membres de cette société décidèrent, entre autres choses, qu'il fallait avertir les ecclésiastiques « d'appuyer l'établissement des petites écoles (3). »

Les exhortations réitérées de Mgr d'Arenthon et celles de son pieux successeur, Gabriel de Rossillon de Bernex, ne demeurent point stériles. Il se produit dès lors un mouvement admirable en faveur de l'instruction primaire. Chaque année, de nouvelles écoles s'ouvrent ; chaque année, des âmes généreuses, pour en assurer le fonctionnement, leur abandonnent tout ou partie de leur patrimoine.

Tantôt ce sont des enfants de nos montagnes qui, partis jeunes et pauvres de la maison paternelle, ont su faire fortune à l'étranger, et qui, ayant senti plus que personne les avantages de l'instruction, donnent une partie de leurs épargnes pour fonder une école au village natal. C'est ainsi

(1) Cette lettre a été publiée par M. Serand dans la *Revue Savoisienne*, 1881, p. 33.

(2) Voir le document n° II.

(3) Extraits d'un fascicule des Conférences ordinaires et secrètes des *Bons Amis*, 1687-1691, que nous a communiqué M. l'abbé Pettex, curé de Saint-Gingolph.

que furent dotées les écoles de Cordon (1691), de Saint-Nicolas de Véroce (1702), de Saint-Gervais (1703), d'Arâches (1706), de Flumet (1713), de Samoëns, de Marnaz et de Scionzier (1717), de Champagne (1720), de Jarsy, d'Arith (1764), de Dingy-Saint-Clair et de la Frasse près de Saint-Sigismond (1765) (1).

Tantôt ce sont de simples particuliers demeurés dans le pays, qui, possédant du superflu ou ne laissant pas d'héritiers personnels, lèguent leurs biens à la communauté pour faire le traitement d'un maître d'école, prêtre ou laïque, comme à Thônes (1681), à Nancy-sur-Cluses (1694), Viuz-en-Sallaz (1703), à la Biolle (1714-1722), à Sciez (1726), à Annecy (1733 et 1755), aux Ouches (1761), à Saint-Jeoire (1763), à Saint-Roch (1764), à Ballaison (1768), aux Contamines-sur-Saint-Gervais (1772), à Montriond (1775), à Passy (1776), et à Pralz-Megève (en 1779) (2).

Tantôt ce sont les communes qui appliquent aux écoles des legs ou donations destinés primitivement à d'autres fins pieuses, comme à Morzine en 1767, — ou qui s'imposent elles-mêmes pour l'entretien d'un régent, comme Châtel en 1701, Collonge-Fort-l'Écluse en 1771, le Biot en 1777 et Thoiry en 1783 (3).

Tantôt, et le plus souvent, ce sont des prêtres qui, « meus de pitié et de zèle pour la bonne éducation et la « sainte instruction de la jeunesse, sachant que c'est une « chose glorieuse pour l'Eglise, utile pour les âmes et « avantageuse à la jeunesse, de fonder et d'établir des « petites écoles où les enfants apprendront la grammaire, « s'initieront aux belles-lettres et deviendront ainsi plus « capables de s'acquitter chrétiennement de leur devoir,

(1) Voir document n° I.

(2) Voir document n° II.

(3) Voir document n° III. — Le 8 juin 1772, le Conseil général de Sixt demande à employer, pour le traitement d'un maître d'école, le produit de trois aumônes annuelles de l'abbaye; mais sa demande est rejetée par l'intendant.

« chacun en leur état (1), » consacrent à fonder ou à doter des écoles, leur patrimoine ou leurs modiques épargnes, comme à Thonon 1680, à Boëge 1683, au Grand-Bornand 1689, à Chamonix 1694, à Magland 1700, à Entremont 1703, à Annecy 1713, à Rumilly 1727 et 1737, à Notre-Dame de la Gorge 1728, à Chêne-Thonex 1728-1768, à la Clusaz 1742, à Manigod 1743, à Thônes 1681-1749, à Ugine 1750, à Laucy 1751, à Lugrin, hameau de Véron 1753, à Thorens 1758, à Samoëns 1766, à Hermance 1768, à Nangy 1769, à Passeirier 1772, à Saint-Jean d'Aulps 1776, à Reyvroz 1780, à Veigy 1781, à Serraval 1787, à Etrembières 1788, à Aillon et au Chatelard, dans les Bauges, 1789 (2).

Enfin, l'émulation était si grande que si la Révolution, en ruinant ou en chassant les prêtres, ne fût venue arrêter cet élan, toutes les paroisses du diocèse auraient fort probablement, à cette heure, des écoles gratuites, non pas gratuites dans le sens singulier que l'on attache aujourd'hui à ce mot, mais vraiment, absolument *gratuites*, ne coûtant rien, ni à l'élève, ni à ses parents.

Et, qu'on le remarque bien, les dates que j'ai données plus haut ne sont pas, ordinairement du moins, celles de l'ouverture de ces écoles, mais celles de leur dotation. En veut-on des preuves ? Elles abondent ; ainsi :

L'école de Veigy fut fondée en 1781 ; or, dans une délibération tenue en 1785 concernant l'affranchissement, la moitié et plus des pères de famille apposèrent leur signature. A Scionzier, trente pères de famille et cinquante-deux à Serraval signent l'acte de fondation de leur école. A la Frasse, sur quarante comparants, trente-un signent en 1779 et à Annecy, en 1772, sur plus de deux cents, il en est seulement trente-cinq qui se déclarent illettrés (3).

(1) Préambule de l'acte de fondation de l'école de Magland, par l'abbé Fontaine. Au sujet de cette fondation, voir le document n° IV.

(2) Voir document n° IV. — Dans la Haute-Marne, sur un capital de 725.000 livres en immeubles ou en argent, donné ou légué aux écoles avant la Révolution, le clergé en avait fourni 424.600 livres (M. Fayet).

(3) Mercier, *Souvenirs d'Annecy*, p. 443. — D'ailleurs, la statistique com-

A la liste des écoles que nous venons de citer, il faudrait ajouter celles assez nombreuses, dont nous avons constaté l'existence dans les siècles antérieurs et bien d'autres, dont nous trouvons la trace au XVIIIme siècle.

Des vicaires-régents existaient à Alby, à la Motte-en-Bauges, à Fessy (1), à Megève, qui possédait en outre trois écoles fondées par des particuliers (2) ; à Héry-sur-Ugine, à Morillon, à Combloux, à Saint-Ferréol (1735), à Saint-Jeoire (1776), à Bellevaux, où l'abbé Testu est régent de latinité en 1774 (3), à Annemasse, à Faucigny (1792), à Marignier (1768), etc., etc.

On trouve des écoles à Saint-Julien et dans la plupart des communes du voisinage: Avusy, Cartigny, Lavonex, Onnex, Sezegnin, Landecy, Valleiry, etc. (4) ; à Chevenoz, à Abondance (5) ; au Petit-Bornand (6), à Duingt et même dans les villages les plus reculés et les moins populeux, comme à la Giettaz, à La Rivière-Enverse, aux Clées, à Meillerie (7), à Servoz et à Novel (8).

parée de ceux qui apposaient leur signature sur les actes publics ou privés, il y a 50 ou 100 ans, et de ceux qui l'apposent aujourd'hui, ne donnerait pas la différence exacte du niveau de l'instruction à ces deux époques. Autrefois, la loi sarde n'exigeant point la signature, ceux qui avaient de la difficulté à écrire préféraient faire leur marque, ainsi que nous l'avons constaté nous-même plus d'une fois ; de nos jours, au contraire, bien des personnes illettrées savent cependant griffonner leur nom et échapper ainsi aux notaires. — Voir encore aux documents pour Thoiry, etc. — Autre remarque : ceux qui, avant la Révolution, étaient appelés à signer des actes, c'étaient les chefs de famille, les anciens, et c'était parmi les jeunes gens que se trouvait le plus grand nombre de lettrés.

(1) Archives de l'évêché.

(2) Grosset, *Histoire de Megève*, etc., page 231.

(3) Fleury, *Histoire du diocèse de Genève*, III, 478.

(4) Duval, *Ternier et Saint-Julien*, pages 163 et 200.

(5) Albanis-Beaumont, qui visita cette vallée vers 1800, nous dit que les femmes elles-mêmes savaient toutes lire. (*Description des Alpes grecques et cottiennes*, t. II ; IIme partie).

(6) Elle était tenue par les Religieux d'Entremont.

(7) Livre de raison Cachat Pierre-Joseph, f° 85. Ce notaire nous apprend qu'il acheta, en 1752, un prix qui lui coûta neuf livres et treize sols.

(8) Le 30 janvier 1792, sur huit contractants de Novel, cinq signent. — Minutes Sache, notaire.

En 1789, à Duingt, J.-F. Desmaisons a vingt élèves auxquels il enseigne la lecture, l'écriture et le latin. L'école d'Ugine compte 75 garçons et 28 filles; celle de Manigod, 40. Alby a deux écoles, dont l'une, gratuite, est tenue par l'abbé Chambet, compte de 35 à 40 élèves. (Archives dép.).

Mais à quoi bon prolonger cette énumération ? Nous savons par des témoignages irrécusables qu'à la fin du siècle dernier, la presque totalité de nos paroisses avaient leur école. Ecoutons le préfet du Mont-Blanc, M. Verneilh, qui, s'adressant à des témoins oculaires, écrivait en 1802 :

« En Savoie, pour ce qui est des écoles primaires, il existait peu de communes rurales, avant 1792, où il n'y eût un instituteur. Cette place était ordinairement tenue par un ecclésiastique qui servait en même temps de vicaire de la paroisse. Il montrait à lire et à écrire, ainsi que les éléments de la langue latine (1). »

(1) Statistique du département du Mont-Blanc. *A cette affirmation si nette faite par un homme sérieux, qui avait toute facilité d'informations, puisqu'il se trouvait entouré de milliers de gens qui avaient grandi avant la Révolution, on oppose une ou, si l'on veut, deux statistiques de l'an 1776 que possèdent nos Archives Départementales et qui n'énumèrent pour tout le Faucigny que 27 communes pourvues d'écoles.*

Cette statistique ne nous paraît point concluante. De 1776 à 1792, plusieurs écoles ont été fondées ; nous citerons notamment celles de Magland, de Passy et de Pratz-Megève.

D'autre part, au nombre des localités dépourvues d'école, la statistique 1776 met les suivantes :

Bonne : Or, dans son Histoire de Ternier-Saint-Julien, *M. Duval nous apprend qu'à Bonne il y avait un pensionnat où l'on enseignait même le latin.*

Contamines-sur-Saint-Gervais. — Cependant, après avoir dit que l'école fondée aux Contamines en 1772, par les sœurs Raddaz, n'est pas encore ouverte faute de maisons, le secrétaire ajoute que la jeunesse du lieu s'applique de toutes ses forces à lire et à écrire. Il y avait donc des gens qui leur enseignaient la lecture et l'écriture ; il y avait donc une ou plusieurs écoles.

La Giettaz. — On sait pourtant que grâce au curé Vittoz, qui était mort peu auparavant et qui avait, pendant 26 ans, consacré ses loisirs à l'instruction de la jeunesse, la paroisse de La Giettaz comptait bien des lettrés.

Marignier, qui avait cependant un régent en 1768.

Nangy, où existait une fondation, de 1768, au capital de mille livres.

Peillonnex. — Or, dans sa monographie de Peillonnex, M. l'abbé Gavard nous apprend que les chanoines du lieu instruisaient les jeunes gens et qu'en 1771 les illettrés formaient la minorité dans la commune.

Le Petit-Bornand, qui avait pourtant une école tenue par les religieuses d'Entremont.

Sixt. — Nous voyons néanmoins, quatre ans auparavant, vingt-quatre chefs de famille de cette localité apposer leur signature à une pétition par laquelle ils demandaient l'autorisation d'employer au traitement d'un régent les revenus des trois aumônes que l'abbaye distribuait chaque année. (Acad. Chabl., XIII).

Enfin, dans cette statistique nous ne voyons pas figurer l'école de

La Révolution vint. Elle commença par confisquer les revenus des écoles, puis elle exila ou mit à mort les prêtres et les congréganistes; elle congédia même tous les anciens maîtres ou maîtresses d'écoles laïques (1). L'effet de ces mesures fut terrible. Le révolutionnaire Grégoire s'écriait du haut de la tribune, le 31 août 1794 : « Cette lacune de six années a presque fait crouler les mœurs et la science (2), » et Portalis disait quelques années plus tard : « L'instruction est nulle depuis dix ans... Si on la compare telle qu'elle est avec ce qu'elle a été, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort qui attend les générations présentes ou futures (3). »

Et quand on voulut réparer le mal, relever les établissements tombés, qui se mit à l'œuvre ? Qui paya de ses sueurs et de ses deniers? Ce furent encore, en premier lieu, les prêtres.

Pendant que les uns rouvrent les collèges qui étaient fermés, les autres se font instituteurs et enseignent gratuitement la jeunesse ; d'autres font même de leur presbytère de petits pensionnats où les élèves affluent ; d'autres,

N.-D. de la Gorge, fondée en 1728, ni celle de Marnaz fondée l'an 1717.

Autre exemple pris en Genevois :

Dans sa monographie de Beaumont, M. Folliet nous dit que dans cette localité il n'y a pas de trace d'école avant la Révolution et même avant 1848. (II, p. 187.)

Cependant, nous lisons ce qui suit dans une délibération du 15 mai 1794 :

« *Considérant que dans cette commune quantité de personnes savent lire* « *et même plusieurs écrire*, qui se font un vrai plaisir d'apprendre à lire « *aux jeunes gens... le Conseil, etc.* »

Et de fait, en 1815, sur 124 chefs de famille, 49 signent leur nom.

Par où l'on voit que même dans les paroisses où il n'existait pas d'école attitrée ou fondée, il y avait des personnes charitables, le curé, le vicaire ou même de simples particuliers, qui se faisaient pédagogues volontaires.

« *Le curé ou le vicaire, dit un auteur, donnait gratuitement des leçons à quelques jeunes gens, et ceux-ci les transmettaient à leurs parents et voisins, ou bien quelques lettrés réunissaient le dimanche en été, le soir en hiver, les enfants du village pour leur apprendre à marquer leur nom ou à lire des livres de pièces.* » *Nous avouons du reste volontiers que, dans la plaine surtout, nombre de paroisses étaient encore bien en retard.*

(1) Loi du 28 octobre 1792, art. 12 et 22.

(2) Rapport sur le Vandalisme fait au nom du Comité d'instruction.

(3) Discours prononcé le 15 germinal an X.

enfin, donnent des sommes considérables pour fonder des écoles (1).

Voilà comment partout et toujours le clergé favorisa de tout son pouvoir l'instruction populaire. Cela n'empêchera pas demain certains écrivains de dire, et leurs crédules lecteurs de répéter, que le clergé *est l'ennemi de la lumière, qu'il a toujours cherché à maintenir les masses dans l'ignorance, et que l'instruction primaire date de la Révolution.*

II

L'instruction secondaire

L'instruction secondaire marchait de pair avec l'instruction primaire, si même elle ne la devançait.

En effet, le diocèse d'Annecy possédait, à la fin du XVIIme siècle, onze collèges. Les uns, ceux de Thonon, d'Annecy, de Rumilly, de la Roche, etc., étaient florissants (2). Les autres, ceux de Cluses, de Sallanches, de Bonneville, de Thônes, d'Evian, de Seyssel, comptaient en moyenne deux ou trois professeurs et un nombre proportionnel d'élèves. Ils n'avaient ni programme ni règlements communs.

Pour remédier à cet état de choses, le roi Victor-Amédée II commença par réformer le règlement de l'Université de Turin, dont la rédaction fut confiée à un curé du diocèse, le chanoine Hocquiné, de La Roche.

(1) Aux noms de MM. Ducrey, Pasquier et Picollet, restaurateurs des collèges de Mélan, La Roche et Evian, je pourrais ajouter ceux de MM. les abbés Rey, Favre, Blanc, Testu, qui tinrent des pensionnats à Bellevaux, à Villy, à Morzine, à Saint-Jean-d'Aulps, et une infinité d'autres prêtres qui furent les créateurs ou les bienfaiteurs des écoles primaires de leurs paroisses. Signalons entre tous M. l'abbé Favre, de Nernier, qui, non content d'enseigner gratuitement la jeunesse, se fit maçon, amassa de ses propres mains le sable et les pierres, quêta du bois et de l'argent, et parvint ainsi à construire deux maisons qu'il a léguées à la commune de Nernier pour y tenir les écoles.

(2) Celui d'Annecy comptait alors douze professeurs et deux mille élèves, en comptant, je suppose, les élèves de l'école primaire. — M. Poncet, *Le Collège Chappuisien*, p. 27.

Ces constitutions élaborées, Victor-Amédée y soumit tous les collèges de Savoie et décida que tous ses sujets ne pourraient prendre leurs grades de docteur ailleurs que dans l'Université de sa capitale, Avignon, Louvain et Rome exceptés, ce qui, malheureusement, détermina les Jésuites et les Barnabites à quitter leurs collèges d'Annecy et de Rumilly, où ils furent remplacés par des prêtres séculiers (1729). La même année, il fonda à Turin le *collège des provinces* et y établit pour les étudiants de ses Etats cent places gratuites dont vingt-sept, par billet royal de Charles-Emmanuel, son fils (30 novembre 1751), furent réparties entre les villes et les provinces de Savoie.

Ce dernier créa, en 1737, les *réformateurs des études*, et plus tard pour la Savoie spécialement (1768), le *conseil de réforme*, qui fut chargé de l'examen des professeurs, de déterminer les livres et les auteurs que l'on devait étudier, d'indiquer le temps des vacances, les jours de retraite et d'examen, de veiller à l'observation des Constitutions de l'Université et de correspondre avec les réformateurs établis dans les capitales de chaque province. Enfin, peu après, il publia ses *Instructions au Conseil de réforme* qui devinrent le règlement organique complet sur la matière (1).

Grâce à l'impulsion royale et au dévouement de quelques particuliers, les collèges parvinrent à un haut degré de prospérité.

Celui de Sallanches eut une troisième classe de latin, due à la générosité d'un prêtre de Magland dont nous avons déjà parlé (1729), et une chaire de rhétorique dont le professeur était payé partie par les écoliers qui profitaient de ses leçons, partie par la commune (2). Vers le même

(1) Grillet, 1, 171. Le Conseil de réforme était composé de MM. Maistre, président, du sénateur Thiollier et de l'abbé Paget, conseillers.

(2) Vers le même temps, le collège de Moutiers, fondé par les archevêques ouvrit des cours de philosophie et de théologie, et le collège de Chambéry comptait treize chaires dont une de mathématiques appliquées et deux de chirurgie.

temps (1733), un prêtre, bachelier de Sorbonne, nommé Jean Puthod, inaugurait les cours de philosophie à La Roche.

Le collège de Rumilly ouvrit une chaire de théologie (1740), grâce à un revenu de trois cents livres légué par le curé Songeon.*— Celui de Thônes fut augmenté, en 1749, par le plébain J.-B. Marin, qui laissa des fonds suffisants pour l'entretien de deux nouveaux régents de grammaire et de quatorze étudiants de la campagne.

Le collège de Bonneville ajouta, en 1767, à ses deux classes de grammaire une chaire de belles-lettres et, cinq ans plus tard, une classe élémentaire. Il comptait, en 1774, quatre professeurs, un préfet et soixante-dix élèves (1).

Le collège d'Evian ouvrit une chaire de rhétorique fondée par le Roi (1735), une autre de philosophie, au moyen de capitaux fournis par les ecclésiastiques d'Evian et par le baron Louis de Blonay (1740) ; il allait ouvrir une chaire de théologie pour laquelle MM. Bordet et de Grilly avaient donné chacun deux mille livres, lorsque la Révolution éclata. Cet établissement avait cinq professeurs. Quel était le nombre des élèves? Je l'ignore. Mais il devait être considérable puisque, durant le XVIIIme siècle, le canton d'Evian fournit à lui seul vingt-neuf avocats et plus de deux cent soixante prêtres, tous sortis de cette maison (2).

Deux nouveaux collèges avaient été créés : l'un à Seyssel, l'autre à Carouge. Ce dernier, fondé par lettres-patentes du 31 janvier 1786, fut ouvert le 8 mai de la même année. On y enseignait la grammaire, la calligraphie, la rhétorique, les humanités, la tenue des livres et les mathématiques. Chaque année, le Conseil de ville distribuait, avec grande solennité, des prix aux étudiants qui se distinguaient le plus dans les exercices littéraires qui avaient lieu à la fin des cours scolastiques (3).

(1) Arch. de la préfecture d'Annecy.
(2) Arch. de la Feuillette, mémoire adressé en 1814 au Conseil de réforme.
(3) Grillet, I, 192.

Mais, de tous nos collèges, le plus florissant était, sans contredit, le collège Chappuisien. Il comptait, en 1774, un préfet, un directeur, dix professeurs émérites (1) et près de six cents élèves (2).

Outre ces nombreux collèges, outre le Grand Séminaire et l'Ecole théologique d'Abondance, il y avait des pensionnats où se donnaient les premiers principes de latinité. Nous en trouvons un au Cohennoz en 1789, à Bonne en 1793 (3) ; un autre, à Meillerie, tenu par le sieur Claude-Antoine Peray, dont trois frères du général Dessaix furent les élèves (4). Enfin, le plus célèbre de tous était celui qu'avait ouvert à la Giettaz, dans son presbytère, le vénérable et savant curé du lieu, Révérend Claude Vittoz, (1729 † 1767) et dans lequel affluaient les jeunes étudiants de Sallanches, de Flumet, de Megève et même de Thonon (5).

Dans le temps où M. Vittoz dirigeait son pensionnat de la Giettaz, un chanoine de la cathédrale, Révérend Nicolas Dumax léguait sa riche collection de livres à la ville d'Annecy (1747) et fondait ainsi la première *bibliothèque publique* (6) de Savoie (7).

(1) Archives départementales.

(2) Poncet, *Le Collège Chappuisien d'Annecy*, p. 27.

(3) Duval, *Ternier et Saint-Julien*, p. ci.

(4) Dessaix-Folliet, *Vie du général Dessaix*, p. 31.

(5) Grillet, etc. Ce bon curé était un érudit fort estimé des savants tels que Baulacre ; il était de plus le père et l'ami de ses paroissiens. Il consacra son patrimoine à leur venir en aide. Il rebâtit la chapelle des Aravis et fit encore à ses frais, avec l'aide de ses écoliers, un pont sur lequel il fit graver l'inscription suivante :

Nil vani venans, sed publica commoda spectans,
Hunc pontem struxi, Christe, memento mei.

(6) Cette bibliothèque fut ouverte le 27 de mai 1748. Elle s'accrut bientôt des livres du juge-mage Simond, dont parle Rousseau et de ceux du savant et charitable Baussand, curé d'Arenthon, qui laissa un revenu de 800 livres à donner, chaque année, à la fille la plus sage, la plus dévote et surtout la mieux instruite de sa paroisse ; un autre de 80 livres pour acheter des souliers aux enfants pauvres, et un autre, enfin, pour acheter au printemps du grain aux familles nécessiteuses, en préférant toutefois « celles qui ne vont pas au cabaret. » — Testament du 16 novembre 1759 ; *Revue sav.*, 1874.

(7) Celle de Chambéry fut fondée peu après par l'abbé de Mellarède ; elle comptait cinq mille volumes en 1783.

Les Evêques, du reste, continuaient de donner l'exemple à leurs prêtres. Mgr Deschamps de Chaumont, mort l'an 1763, légua toute son hoirie aux pauvres écoliers de son diocèse. Mgr Biord, non content d'encourager de tout son pouvoir la multiplication des petites écoles dans les campagnes, en établit lui-même une dans la ville de Carouge avant que personne ne songeât à en ouvrir (1770); et ne voulant pas « qu'aucun talent restât enfoui dans l'obscurité et perdu pour la patrie, » il fonda pour les pauvres écoliers de son diocèse une bourse dont les revenus seraient employés à leur entretien pendant qu'ils étudieraient dans le pays ou dans les Universités étrangères (1).

A la faveur de tous ces encouragements et de ces fondations, l'instruction secondaire se développa d'une manière étonnante. « Chacune de nos villes possédait un « noyau d'hommes érudits, tenant à honneur d'être « instruits des progrès accomplis dans les sciences et les « lettres... Il n'était pas le plus petit bourgeois qui n'eût « sa bibliothèque composée des chefs-d'œuvre de la littéra« rature française (2). »

Un grand nombre de nos compatriotes se distinguèrent dans toutes les branches de la littérature, de la science et des arts.

Pendant que le curé *Besson*, les chanoines *Grillet* et David, l'abbé Claude-François de Genève, l'intendant de Passier, le marquis de *Costa* et Joseph-François Michaud d'Albens, fouillent nos vieilles chartes et projettent la lumière sur notre histoire ;

Le chanoine Riondel, qui collaborait avec Madame Le-Prince de Beaumont, au *Magasin des Enfants* et au *Magasin des Adolescents*, le juge-mage Simond, etc., réussissent dans la belle littérature ;

L'abbé Rey, prieur de Draillant, le curé Frère, le cha-

(1) Grillet, art. *Samoëns*.
(2) Jules Philippe, *Les Poètes de la Savoie*, page 50.

noine Gazel et l'historien Michaud, cultivent avec succès la poésie ;

Le curé de Confignon, Benoit de Pontverre, le chanoine Hoquiné, de La Roche, le chanoine Favre, d'Annecy, Mgr Biord, etc., se distinguent dans la controverse ;

Dom Sigismond Quisard, barnabite à Thonon, le Père Garnier, dominicain d'Annecy (1), le P. Gachet, de Mégève, surnommé l'*Apôtre des Barbets*, et l'abbé de Saint-Marcel, brillent dans la chaire (2) ;

Les docteurs Socquet, de Mégève, Marin, de Sallanches, Despines, Broisin, etc., se voient admis dans les grandes Académies de médecine d'Italie et de France ;

Les avocats Andrery, Saillet et Biord, l'abbé Baussand, acquièrent la réputation d'habiles jurisconsultes ;

L'abbé Fontaine, de Boëge, écrit un *Nouveau Plan de Mathématiques*, ouvrage d'une réelle valeur ; il est surpassé par l'abbé Daviet, de Foncenex, qui s'attire l'estime de d'Alembert et des grands mathématiciens de l'Europe, et, plus encore par le cardinal *Gerdil* qui, en philosophie, combat victorieusement Locke et Rousseau, et qui, en fait de sciences, le dispute à Lalande.

D'autres s'illustrent par des découvertes dans les sciences naturelles ; par exemple, Amédée Frezier, de Vailly, directeur général des fortifications de Bretagne († 1772) ; l'astronome Bouvard, des Contamines sur Saint-Gervais, et le grand chimiste Berthollet, de Talloires (3).

(1) Le P. Garnier fut admiré en France et notamment dans la ville d'Anvers qui, voulant perpétuer le souvenir du Carême qu'il y prêcha en 1789 et 1790, fit graver sont portrait avec ces mots : *affluentibus omnium ordinum civibus concionabatur.*

(2) A tous ces noms de prêtres qui se sont distingués au XVIIIme siècle par leurs talents et leurs vertus, nous pourrions ajouter ceux de Mgr de Thiollaz, de Mgr Rey, de M. Vuarin, etc., illustres à divers titres et qui tous avaient fait leur études avant la Révolution.

(3) Durant le XVIIIme siècle, les sciences firent d'immenses progrès. La botanique fut, pour ainsi dire, créée par Linné et Jussieu ; la chimie, par Lavoisier, que la Révolution guillotina (1794). L'anglais Watt, perfectionnant les inventions de Papin et de Newcommen, construisit la première *machine à vapeur* (1764) qu'un français, le marquis de Jouffroy, essaya peu

L'agriculture et l'élevage du bétail étaient prospères : car nos paysans exportaient chaque année dans le pays de Vaud et dans Genève, 130.000 sacs de froment et autant de menus grains ; le Chablais, à lui seul, expédiait trente mille vacherins, cent mille sacs de châtaignes, etc., fournissait au Val d'Aoste et au Piémont plus de deux mille génisses.

Le commerce et l'industrie n'étaient pas moins florissants. L'horlogerie occupait un millier d'ouvriers dans les environs de Cluses (1) et 528 dans la seule ville de Carouge. Des papeteries fonctionnaient à Faverges, à Arenthon, à Cran et à Saint-Gingolph ; des fonderies à Servoz, Aillon et Sallanches ; des martinets à Seythenex ; une fabrique d'armes à Annecy. La verrerie de Thorens fabriquait des lustres et des cristaux de choix. Des usines de tout genre s'élevaient partout.

Les beaux-arts étaient cultivés avec un égal succès. Grod-Lambert, de Sallanches, acquit gloire et fortune avec ses portraits. François Josserme, d'Annecy (1676 † 1756), surnommé *Lange*, s'est rendu célèbre par sa galerie des princes de la Maison de Savoie et par divers tableaux de dévotion, tels que : *la Naissance du Sauveur* et *le Vénérable Juvénal Ancina aux pieds de la Sainte Vierge*, où l'on admire une belle ordonnance, un coloris frais et plein de goût. Philippe Lasalle, de Seyssel, perfectionna le tissage de la soie et l'art de peindre sur étoffe. Gringet Louis, de Rumilly, professeur de dessin à Chambéry († 1745), forma de brillants élèves parmi lesquels nous citerons Messieurs de Martinel et Xavier de Maistre.

La musique n'était pas moins en honneur.

La cathédrale d'Annecy, Notre-Dame de Liesse, l'église de Rumilly, avaient chacune un organiste ; Annecy pos-

après (1776-1783) d'employer à traîner les bateaux. Les frères Montgolfier inventèrent l'*aréostat* (1783) qui permet à l'homme de s'élever dans les airs ; Jenner trouva la vaccine et l'abbé de l'Epée trouva le moyen d'apprendre à lire et à écrire aux sourds-muets (1776).

(1) Elle y avait été introduite par Ballaloux de 1715 à 1720.

sédait même un facteur d'orgues, Marc Exertier, qui fut chargé, en 1771, de réparer les orgues de la Sainte-Chapelle de Chambéry (1). D'autres villes, Thonon, Saint-Julien, etc., avaient leur maître de musique (2). Un abbé de Motz de la Salle publia, en 1726, une *Méthode de plain-chant* fort estimée et qui fut approuvée par l'Académie des Sciences ; un autre Savoyard, Royer Pancrace, devint, à Paris, compositeur de musique de la chambre du roi et inspecteur général de l'Opéra.

D'autres, plus nombreux encore, se distinguaient dans le noble métier des armes. Citons : Muffat de Saint-Amour, gouverneur de Pavie ; François d'Allinge, le vainqueur de Campo-Santo († 1743) ; Dupuis de Nonglard, qui conquit la Sicile pour l'Espagne ; de Motz de Lallée, de Rumilly, qui battit les Anglais dans les Indes (1780) ; Benoît de Boigne, qui déploya au Delhi le génie militaire d'un Napoléon, et cette pléïade de jeunes officiers qui allaient bientôt donner sur tous les champs de bataille de l'Europe des preuves de leur habileté et de leur bravoure, tels que Dessaix, Chastel, Pacthod, Songeon et Decouz.

Dans toutes les parties du monde, notre pays se trouvait représenté par des intelligences d'élite. Les empereurs d'Allemagne nous demandent des généraux pour leurs armées ; les rois de Pologne viennent chercher en Savoie leurs aumôniers, leurs secrétaires intimes, leurs chambellans et leurs capitaines (3). Joseph Ducroz, de Passy, devient officier major des milices à la Nouvelle-Orléans. Un Gavard, de Viuz, est administrateur des finances en Toscane. L'abbé Cochet, de Faverges, professeur au Col-

(1) *Revue Sav.*, 1878. Voir *ibid.*, année 1872, des détails sur les maîtrises d'Annecy au siècle dernier.

(2) L. Picard, *Hist. de Thonon*, p. 391 ; Duval, *Hist. de St-Julien*, p. 200.

(3) Louis de Magny était bibliothécaire du roi de Pologne, Auguste III ; Bardy Joseph, de Samoëns, son secrétaire intime ; Claude-François de Thoire, son chambellan ; M. de Bellegarde, son premier ministre, et les fils de ce dernier commandèrent en chef les armées autrichiennes. — A la même époque, un Dupré, de Saint-Jean de Maurienne, était secrétaire d'Etat de Parme et Plaisance, et l'immortel Joseph *de Maistre*, ambassadeur en Russie.

lège Mazarin, est nommé recteur de l'Université de Paris. Le comte de Viry, ministre plénipotentiaire à Londres, a l'honneur de négocier et de faire conclure le traité de Paris de l'an 1763, qui rétablit la paix entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Enfin, des milliers de nos compatriotes commerçants en France ou en Allemagne, y obtenaient, grâce à leur intelligence et à leur bonne conduite, de la fortune, de la considération et des honneurs (1).

Tel était, au XVIIIme siècle, ce peuple de Savoie que certains folliculaires, que des écrivains ignorants ou menteurs nous représentent comme un troupeau d'esclaves travaillant pour le seigneur, tremblants sous sa férule et livrés à tous ses caprices; comme un ramassis de brutes ne possédant ni liberté, ni instruction, ni terres, et réduits, pour l'ordinaire, à manger l'herbe des champs (2).

La vérité sur l'état de l'instruction publique avant 1789, telle qu'elle ressort de notre étude, la voici résumée en quelques mots :

1° L'instruction *primaire*, sans être aussi développée qu'aujourd'hui, était très repandue et à la portée de tout le monde : il y avait partout des écoles et la plupart de ces écoles étaient *gratuites*, absolument gratuites, tandis qu'elles nous coûtent, à cette heure, chaque année, plus d'un million.

2° L'instruction *secondaire* était également fort développée : car, sans compter les pensionnats, les couvents et les maîtrises, nous avions treize collèges et ces collèges étaient peuplés de nombreux élèves (3).

(1) Voir *Grillet*, I, p. 151 et suiv. ; le P. Plantaz, *Monographie d'Aràches*.

(2) Lire, surtout dans la période électorale, le *Léman*, les *Alpes*, le *P. André*, le *Patriote*, etc., etc., le *Manuel de Paul Bert*, etc.

(3) La France était encore plus avancée que nous, peut-être : elle possédait 24 Universités et 562 collèges avec 72.747 élèves dont plus de la moitié recevait entièrement ou partiellement l'instruction gratuite (rapport lu par M. Villemain, le 3 mars 1843).

3° Enfin, ce développement de l'instruction était dû à l'initiative privée : (1) mais il était dû, avant tout et surtout, à l'Eglise, je veux dire à nos évêques et aux prêtres, car c'est à eux que nous devons :

La première Académie française (2), soit l'Académie florimontane, dont le nom vit toujours au milieu de nous ;

Les premières bibliothèques publiques de la Savoie ;

Les deux tiers de nos collèges, et plus de la moitié de nos écoles primaires.

CHAPITRE IX

Le Régime des Collèges et des Ecoles

Avant de terminer cette étude sur l'histoire de l'instruction publique dans la Haute-Savoie, nous allons essayer d'indiquer brièvement quels étaient le régime et le programme de nos maisons d'éducation. — Pour plus de clarté, nous parlerons d'abord des collèges.

1° Collèges

Nomination des instituteurs. — Investie par le Christ, son Fondateur, de la mission d'enseigner les peuples et de juger les doctrines, l'Eglise, nous l'avons vu, s'acquitta fidèlement de cette mission. Elle instruisit les Romains, civilisa les nations barbares, et peu à peu elle couvrit l'Europe, la France surtout, d'écoles, de collèges et d'universités.

A ce double titre de mandataire divin et de fondatrice, l'Eglise s'attribua le droit d'inspecter les établissements d'instruction, de nommer des professeurs, de surveiller leur conduite et leur doctrine, et l'Etat, heureux lui-même

(1) En 1738, le budget officiel de l'Instruction publique n'était, pour tout le royaume de Sardaigne, que de 149.500 livres. (Saint-Genis, III, 510.)

(2) Il est juste de dire que, dès 1571, un J.-Ant. de Baïf, de Paris, avait fondé, dans sa demeure, une Académie de poésie et de musique. (Note de M. Ritter.)

de cette intervention, ne songeait guère à le lui disputer.

L'an 1664, l'évêque de Lyon envoie l'un de ses prêtres avec la charge de visiteur extraordinaire, inspecter les écoles du Lyonnais, de la Bresse et des Dombes.

Il en était de même à Genève. Lorsqu'en 1429, F. de Versonnex fonde le collège de cette ville, il a bien soin de faire intervenir l'autorité épiscopale et celle de l'official « député par autorité apostolique » avant le consentement des syndics. Et près d'un siècle plus tard, à la veille de la Réforme, à propos d'un différend entre le régent Exerton et le conseil, le chantre de la cathédrale affirme encore que la collation des écoles de tout le diocèse lui appartient *de par son office* et que rien ne se doit faire sans sa participation (1).

Il en était de même en Savoie. Nous avons vu, en 1470, un vicaire-général conférer à Jean Boerii, maître ès-arts, la direction et l'administration des écoles de la ville de Thonon. Au Synode d'Annecy tenu le 6 mai 1609, on lit ces paroles : « Et parce que il se trouve plusieurs rière notre diocèse qui font profession d'enseigner la jeunesse qui ne sont d'Eglise, avons dit et ordonné qu'ils seront tenus auparavant fere profession de foy entre les mains de leur surveilliant à peyne d'estre declaré incapable et rigoreusement chastié. » (2).

On voit bien, il est vrai, la nomination des professeurs dévolue, ici au supérieur de la congrégation enseignante, là au curé ou aux syndics du lieu ; mais ceux-ci n'agissaient que sous la haute surveillance et sous le bon plaisir de l'évêque.

Ce pouvoir et cette surveillance attribués aux évêques leur ont été conservés jusqu'à nos jours.

Examen. — Peu à peu, cependant, l'autorité civile

(1) Galiffe, *Genève historique et archéolog.* I, 307.

(2) C'est la même sentence que Mgr Germanio, archevêque de Tarentaise avait portée dans ses fameuses constitutions qui avaient été promulguées la veille (5 mai 1609).

s'arrogea une voix consultative d'abord, puis une voix délibérative dans la nomination et l'admission des professeurs. Elle leur imposa des examens, un diplôme. « Personne, dit un arrêté du *Réformateur des Etudes* du 29 août 1739, ne pourra tenir classe s'il n'est *approuvé et patenté*. »

L'aspirant dut donc subir un examen devant un jury. — Voici, d'apres le règlement rédigé vers la même époque, le programme de cet examen (1).

Pour enseigner la philosophie : Dissertation écrite ; examen d'une heure sur toute la philosophie.

Pour la rhétorique : Un discours latin, un français ; examen oral d'une heure sur toute la rhétorique, explication d'un auteur grec.

Pour les humanités : Version latine et française. Examen oral d'une heure sur les figures de rhétorique, les règles d'amplification et sur la grammaire latine et grecque.

Pour la troisième : Version latine et française. Examen d'une heure sur la nouvelle méthode latine et sur les principes de la grammaire grecque.

Pour les basses classes : Traduction d'une lettre de Cicéron, thème latin ; examen oral.

Durée des classes. — Une fois muni de sa patente et de l'autorisation épiscopale, le professeur entrait en fonctions.

La classe avait lieu deux fois le jour ; elle durait dans les grands collèges, comme Annecy, Thônes, deux heures et demie le matin et trois heures le soir ; elle était de trois heures, matin et soir, dans les collèges de grammaire inférieure.

Congés ; vacances. — Elle se faisait cinq jours par semaine. Les jours de congé étaient le jeudi et le dimanche, les jours de fêtes solennelles et certains autres jours

(1) Archives départementales. Dans ce programme on ne mentionne point certaines matières qui, pourtant, s'enseignaient dans des cours spéciaux. Ainsi dans les collèges d'Annecy et de Thonon on enseignait les langues, même l'hébreu.

fériés (par exemple, le jour anniversaire de la naissance du Roi), dont le nombre s'élevait à dix-huit (1).

En dehors de ces congés, le règlement était très sévère. Dans les notes qu'il consignait, de temps à autre, dans son *Journal*, vers le milieu du siècle dernier, un professeur du collège d'Evian, Guillaume Faucoz, de Vacheresse, se plaint avec amertume d'avoir été contraint, le matin de ses noces, de planter là son épouse et ses amis pour aller enseigner le rudiment ! (2)

La rentrée des classes avait lieu le 3 novembre. La sortie, dans les grands collèges, était fixée au 15 août pour les classes supérieures, au 14 septembre pour les classes d'humanités et de grammaire. Dans les collèges inférieurs, les vacances duraient du 21 septembre au 18 octobre. Cependant, cette règle n'était pas immuable ; puisque, à Thônes, d'après les Statuts littéraires dressés en 1764, les humanistes sortaient le 1er septembre et les élèves des classes inférieures, le 7 et le 13 du même mois.

Matières enseignées. — Voici quel était le programme des examens ; on pourra juger par là des matières enseignées et des auteurs suivis :

En sixième : Abrégé de la grammaire française, par M. Restaut ; éléments de la langue latine ; explication de quelques passages de l'histoire de Sulpice Sévère.

En cinquième : Conjugaisons, syntaxe latine, d'après la nouvelle Méthode de Port-Royal ; explication des lettres Cicéron et des fables de Phèdre ; *Excerpta a veteribus scriptoribus*.

En quatrième : Explication des épîtres choisies de Cicéron, d'Ovide ; grammaire ; prosodie.

En troisième : Comédies de Térence ; églogues de Virgile ; commentaires de César ; *De Senectute* et *De Officiis*, de Cicéron. Lecture des auteurs. Poésie, Mythologie, etc.

(1) Statuts littéraires du collège de Thônes, dressés en 1764. (Archives départ.)

(2) Ce journal, dont j'ai publié quelques extraits dans la *Revue Savoisienne*, m'a été communiqué par M. le chanoine Pollien.

En humanités : Cours d'humanités ; histoire grecque et romaine, etc.

Le cours de philosophie, qui comprenait, en outre, la physique, la chimie et la cosmographie, durait deux années ; celui de droit civil et canonique durait quatre ans. Le règlement recommandait de suivre en philosophie et en théologie les principes de saint Thomas et ceux de Benoit XIV dans son *Synodus diocesana*.

Les élèves composaient une fois le mois, depuis Pâques. Chaque semaine, la joûte intellectuelle qu'on appelle *sabbatine*, et de temps à autre, des exercices littéraires plus solennels venaient exciter l'émulation entre les élèves.

Salaire ; pension. — Le salaire des professeurs variait suivant les lieux et les revenus. Les professeurs du collège de Bonneville recevaient de deux à quatre cents livres ; le préfet n'en avait que cent. Le traitement des professeurs du Collège Chappuisien était plus élevé : il oscillait entre cent et six cents livres.

Quant aux élèves, ceux qui étaient riches et qui n'avaient pas le bonheur de jouir de l'une des nombreuses bourses fondées par de généreux bienfaiteurs (1), donnaient vingt livres par mois pour leur pension ; les commençants, quinze livres. Les pauvres, munis d'un certificat de leur curé, *étaient reçus gratis*.

2° Ecoles

Recrutement et nomination des régents. — Ce que nous avons dit plus haut des collèges s'applique avec plus de vérité encore aux écoles : c'était l'évêque qui nommait les instituteurs.

Le régent était-il prêtre ? Devait-il remplir en même temps les fonctions de vicaire ? C'était l'évêque qui le nom-

(1) Il y avait, dit un membre de l'Université, Michel Chevallier, plus de bourses dans une seule province qu'il n'y en a aujourd'hui, dans toute la France. — Un autre, M. Villemain, écrivait en 1843 : « Il est aujourd'hui plus difficile qu'avant la Révolution à un jeune homme capable, mais pauvre, de surgir intellectuellement, etc. »

mait et la paroisse lui fournissait le logement et le traitement, à condition qu'il aiderait le curé dans son ministère paroissial.

Etait-il chapelain ? Le patron de la chapelle présentait un ecclésiastique à l'évêque qui lui donnait des lettres d'institution.

Pour les laïques, le droit de nomination était exercé toujours sous l'autorité de l'évêque (1), tantôt par le chapitre de la cathédrale, tantôt par le doyen local, comme à Samoëns, tantôt par le fondateur qui s'était réservé ce droit dans l'acte de fondation, comme à Scionzier, Passeirier, etc..., tantôt par les syndics. Le plus souvent toutefois, c'était le curé lui-même qui choisissait l'instituteur, examinait ses aptitudes morales et pédagogiques et le surveillait dans ses fonctions.

Bon nombre de ces instituteurs laïques étaient des étrangers, venus des montagnes de la Tarentaise, de la Maurienne, du Briançonnais ou de la vallée d'Aoste. Ils arrivaient d'habitude vers la Toussaint. Quelques-uns portaient trois plumes à leur chapeau, indice de leur triple science : la lecture, l'écriture et *la chiffre*. Tels d'entre eux s'annonçaient à l'entrée du village par le cri : « maître d'école, maître d'école » (2). Leur première visite était pour le curé, qui examinait d'abord leur certificat de foi catholique et de moralité, puis appréciait sommairement leur savoir en présence du syndic ou de communiers notables. Le résultat était-il favorable au candidat, on traitait du salaire.

Une fois d'accord de part et d'autre, le candidat faisait profession de foi catholique ; et il entrait en fonctions.

L'autorité civile, les syndics, sachant le prêtre plus

(1) Ce pouvoir et cette surveillance, attribués à l'évêque, ont survécu même à la Révolution. Jusqu'en 1848, aucun instituteur ne pouvait entrer en fonctions en Savoie, sans un certificat de l'autorité diocésaine, constatant qu'*en raison de sa bonne et louable conduite, il était jugé digne de l'emploi auquel il aspirait.*

(2) F. Buisson, *Dict. pédagogique*, art. *Haute-Savoie*.

instruit, plus capable de connaître ce qui peut être contraire à la foi ou aux bonnes mœurs, laissaient généralement au curé seul le soin de surveiller l'enseignement ; pour eux, ils se bornaient à protéger les revenus de l'école contre les abus, les virements d'attribution et les malversations. Nos écoles *libres* ou *privées*, exemptes de toute ingérence de l'administration, s'en passent fort bien et n'en valent que mieux (1).

Salaire. — Le salaire des instituteurs était très variable dans sa source, dans sa forme et dans sa quotité.

Au moyen-âge, la plupart des écoles étaient entretenues par les *Œuvres pies*, c'est-à-dire par le fonds commun des legs et des donations dont les revenus étaient administrés par les procureurs des quartiers ou par la Confrérie du *Saint-Esprit*. Cette confrérie, très répandue dans notre pays, était une espèce de société de secours mutuels et de bureau de bienfaisance des paroisses, établies sous un *patronage religieux* entre les communiers honorables de la localité et se chargeant des dépenses du culte, des pauvres et des écoles.

Quand le fonds commun des aumônes était insuffisant, et ce cas était tout à fait rare, on recourait à une souscription volontaire, ou bien la communauté inscrivait à son budget la somme nécessaire pour parfaire le traitement de l'instituteur, ou bien encore, les élèves payaient une certaine rétribution.

Souvent le traitement se soldait en nature. Dans certaines communes, le maître recevait des uns du pain, du vin, de l'huile, du fromage, etc.; de celui-ci, une paire de sabots ou de souliers ; de celui-là quelques aunes de toile ou de gros drap du pays pour se vêtir. — Dans d'autres,

(1) Vers la fin du siècle dernier, le Roi, dans ses Instructions au Conseil de réforme, décida bien que les maîtres des petites écoles seraient tenus de subir un examen devant le préfet, assisté d'un professeur du collège le plus voisin ; mais nous croyons que cet article n'était pas strictement obligatoire, et s'il fut mis à exécution, ce n'a été que rarement et dans les localités importantes.

il recevait en payement le déjeuner chez un élève, le dîner chez un autre, le souper chez un troisième. L'instituteur devenait ainsi l'hôte familier de tous les foyers, ce qui avait bien son bon côté, et sa dignité ne souffrait pas le moins du monde de cet état de choses (1).

Ailleurs le maître recevait une somme d'argent, variant habituellement de cinquante à cent livres (2), fournie tantôt par une fondation soit par des legs, tantôt par des donations manuelles, tantôt par la rétribution scolaire.

Cette rétribution était de cinq, dix, quinze sols par tête, rarement davantage. Elle variait pour chaque localité suivant le nombre des élèves et parfois, dans la même localité, pour chaque élève : elle était plus ou moins forte suivant le degré d'instruction plus ou moins avancé de celui-ci, ou suivant le nombre plus ou moins grand des matières qu'il voulait apprendre. Mais partout où la rétribution était exigée, et ce cas, je le répète, était tout à fait rare, il y avait pour les indigents, une liste de gratuité qui était dressée par le curé et le conseil et qui s'allongeait à mesure que les ressources augmentaient.

Gratuité. — Ainsi la gratuité, sans être inscrite dans la loi, existait pour les pauvres partout, et pour les riches dans un très grand nombre de paroisses, dans toutes celles où de généreux bienfaiteurs avaient doté l'école et dans celles où le fonds commun des aumônes suffisait à faire le traitement du maître. Aujourd'hui, ces deux sources de revenus ayant disparu en grande partie dans la tourmente révolutionnaire, la gratuité, bien qu'inscrite dans la loi, n'existe pas ; pauvres et riches payent pour faire instruire leurs enfants et payent fort cher, non plus, il est vrai, sous la forme de rétribution scolaire, mais entre les mains du percepteur, sous la forme d'impôts et de centimes additionnels.

(1) De Jussieu, p. 33.

(2) Le régent de Servoz, en 1780, recevait seize livres (outre sa pension sans doute) pour six mois d'école ; celui de Thoiry recevait 300 livres.

Salles d'école. — La classe se tenait, en quelques paroisses, dans une maison bâtie à cette fin ; ailleurs, dans une maison louée *ad hoc*, comme à Genève au XIVme siècle ; ailleurs, dans une salle du presbytère ; quelquefois chez l'instituteur. Parfois même les élèves se réunissaient au domicile de l'un d'eux ; et chez les populations des régions alpestres dont l'habitation d'hiver se confond, de nos jours encore, avec celle de leurs bestiaux, l'école se tenait souvent dans l'écurie : c'est dans une de ces grandes étables de la montagne que le cardinal Billiet et bien d'autres savants personnages commencèrent leurs premières études (1). En été, le magister suivait les familles dans la haute montagne. Ses leçons, données sous un ciel pur, à douze ou quinze cents mètres d'altitude, à des écoliers assis sur un rocher, sur un tronc de sapin ou sur le gazon, ne devaient pas manquer de pittoresque.

A partir du XVIIme siècle, les *maisons d'écoles* se multiplient rapidement ; nous en trouvons, par exemple, à Thonon, à Serraval, à Samoëns (1717), et dans la plupart des paroisses de la vallée de l'Arve, telles que : Scionzier, La Frasse, Magland, Cordon, etc., etc.

Le mobilier de l'école était en rapport avec le local. Ici un gros arbre équarri formait la chaise du maître et le banc des élèves ; une poutre, une marche d'escalier servait de table ; la porte, de tableau noir ; un charbon, de craie et le reste à l'avenant. Là on usait des bancs de l'aubergiste du village, à la condition de les rendre le samedi (2).

Toutes les écoles n'étaient pas aussi pauvres, tant s'en faut. Il y en avait même des mieux fournies. L'an 1433, la ville d'Annecy donnait un bail à Jean Ducrest, maître des écoles, une maison dont le mobilier scolaire ferait envie aujourd'hui à plus d'une commune rurale : « tables avec

(1) En 1879, M. Cocheris, inspecteur général, constatait que certaines communes de la haute montagne avaient encore pour école un coin d'écurie. — Cité par M. Buisson.

(2) M. Buisson, *Dict. pédagogique.*

bancs à dossier aux quatre faces, trois arches en sapin, quatre arches en noyer, toutes fermant à clé, etc., etc. (1).

Le poêle de la classe était alimenté par une contribution commune des écoliers ; chacun d'eux, à tour de rôle, devait le matin apporter sa bûche.

Durée de la classe. — La classe durait deux heures le matin et autant le soir, par exemple, à Aillon, Châtel, Cordon, Scionzier, Samoëns, Saint-Jean d'Aulps, Grand-Bornand, Notre-Dame de la Gorge, etc., et même trois heures, comme à Magland.

Congés ; vacances. — L'année scolaire n'était pas partout égale. En certaines paroisses, comme à Servoz, elle n'était que de six mois. Ailleurs, généralement, l'école se tenait presque toute l'année, comme aujourd'hui, et les vacances étaient d'environ sept semaines, savoir : huit jours à Noël, huit jours à Pâques, et cinq à six semaines à l'époque de l'année où les enfants étaient le plus nécessaires à la maison pour aider aux travaux des champs. Au Grand-Bornand, on choisissait le mois d'août, à Serraval, le mois de septembre et le plus souvent le mois d'octobre (Magland, Samoëns, etc. (2).

Les jours de congé étaient, comme au collège, le dimanche et le jeudi de chaque semaine (3), les fêtes solennelles et certains autres jours de fêtes au nombre de dix-huit, parmi lesquels on comptait l'anniversaire de la naissance du Roi.

Obligation. — En dehors de ces congés prévus par les statuts, l'école se tenait d'une manière régulière. Parents et magistrats, dans les conventions passées avec les maîtres, stipulaient souvent que ces derniers ne pourraient quitter la classe dans les heures à ce destinées *sous aucun prétexte*, pas même pour assister aux enterrements ou aux

(1) Ducis, *Revue sav.*

(2) Les vacances étaient, au Biot, du 15 août au 15 septembre ; à La Frasse, du 14 septembre au 1er novembre.

(3) A Samoëns, à cause du marché, je pense, on donnait congé le mercredi.

grands'messes, et que, s'ils étaient prêtres, ils ne pourraient exercer les fonctions vicariales au détriment des fonctions de régent (1).

D'autre part, les pères de famille et le clergé recommandaient aux enfants la fréquentation de l'école ; il arrivait même que le testateur en faisait une obligation expresse à ses héritiers pour les enfants de ceux-ci (2).

Mais ils n'auraient pas souffert que la loi décrétât l'assistance à l'école obligatoire. Plus fiers que nous, plus jaloux de leurs droits et de leurs libertés, ils n'auraient pas permis que l'État violât les uns et les autres en disposant de leur fils ou de leurs filles sans leur exprès consentement.

Matières enseignées. — Ils n'auraient surtout pas voulu de l'école *laïque*, de l'école *athée*. Comprenant que de toutes les sciences, la plus utile, la plus nécessaire, est la science de savoir *bien vivre*, de savoir respecter les droits d'autrui et maîtriser ses passions; que la « crainte de Dieu est le commencement de la sagesse », ils voulaient qu'on enseignât, avant tout, à leurs enfants, la doctrine et la morale de Jésus-Christ. Non seulement ils exigeaient que le maître employât une heure par jour, ou au moins comme à Magland, etc., un jour par semaine à leur faire le catéchisme ; mais ils veillaient à ce que les livres qu'on leur mettait entre les mains, fussent tous imprégnés des enseignements de la foi.

En effet, les livres les plus universellement admis, outre le catéchisme, étaient : l'abécédaire ou *croix de par Dieu*, la *Bible* et la *Civilité chrétienne* en caractères gothiques. Quand ses élèves savaient lire et écrire, le maître, dans l'immense majorité des paroisses, leur apprenait l'*arithmétique*, à la science de laquelle on attachait une grande importance, le *plain-chant* et la lecture des *manuscrits*, soit des papiers de famille, contrats, baux, comptes, copies d'actes juridiques et pièces de procès : « les procès étaient

(1) *Par exemple :* à Scionzier, à La Frasse, au Grand-Bornand, etc.
(2) Galiffe, *Matériaux*, I, 213.

déjà nombreux, et nos pères tenaient à pouvoir déchiffrer eux-mêmes ces grimoires. » Il devait même, en beaucoup d'endroits, comme à Combloux, Magland, etc., y ajouter, « pour les mettre en état d'entrer dans un collège, » une leçon de grammaire et de latin.

On enseignait aux filles la lecture, l'écriture et les travaux à aiguille, souvent même, les premiers éléments du calcul.

Ce programme, je l'avoue, était moins étendu que celui de nos jours; mais il était plus rationnel, plus proportionné aux forces et à l'intelligence de l'enfant. Ce dernier apprenait moins de choses, il apprenait mieux. En développant outre mesure le programme des écoles, en exigeant trop des enfants, en les *surmenant*, pour employer une locution aujourd'hui en vogue, on énerve leur corps et leur intelligence, on nous prépare, de l'avis des médecins et de maint publiciste, une génération de rachitiques et de ramollis.

DOCUMENTS

N° 1

Fondations d'écoles par des diocésains émigrés à l'étranger (analyse des actes)

1691. — 29 juillet, Mᵉ P. Burnier de *Cordon*, marchand et bourgeois de Mayence, fait bâtir dans son village une chapelle et une maison d'école et il donne 6.000 florins pour y établir un maître qui devra enseigner « bonnes mœurs, à bien lire et bien écrire, l'arithmétique, même les principes de grammaire pour un écolier de 5ᵐᵉ et encore le chant. » (Arch. épisc. et arch. du Sénat.) Autre fondation du revenu de 132 livres ayant été faite par un Claude Arnaud, Cordon eut un régent en 1776.

28 décembre 1702, fondation d'un prêtre-régent à *Saint-Nicolas de Véroce* par Claude, feu Louis Revenat de Saint-Nicolas, habitant de Thonon, qui donne à cet effet 10.000 florins. — Rᵈ Joseph Charles y est régent en 1714 et encore le 6 août 1718 que J.-P. Revenaz, habitant aussi Thonon, ajoute 1333 livres à cette fondation, sous la charge de quelques messes. (Arch. épisc.)

6 juillet 1703. Nicolas Revenaz, marchand et bourgeois de Vienne en Autriche, fonde à *Saint-Gervais*, son pays d'origine, une régence dirigée par un prêtre chargé d'enseigner à la jeunesse la lecture, l'écriture, la grammaire, le plain-chant, l'arithmétique et le catéchisme. Il applique la somme de 10.000 florins à cette fondation que Mgr Biord enrichit plus tard en lui unissant la chapelle de la Présentation du hameau de Cupellin. (Arch. épisc.)

Le même, par son testament du 12 mars 1717, légua une certaine somme pour bâtir une école pour les filles et 3.000 florins pour payer une maîtresse qui leur apprit à lire, à écrire et à travailler. (Ibid.)

26 août 1706 (Pernat, notaire), Nicolas feu Michel Saillet, marchand et bourgeois de Vienne en Autriche, originaire d'Arâches, donne 10.000 florins pour entretenir un prêtre qui serait appliqué particulièrement à l'instruction de la jeunesse d'*Arâches* et qui devra enseigner « grammaire, arithmétique, plain-chant, principes de religion et bonnes mœurs (1). » — Le 11 juillet 1751, Claude Pernat, au nom de son frère Bernard, donne 2.000 goulds pour l'affermissement de ce collège. (Arch. épisc. f° 62.) R^d^ Jacquet y est régent en 1709-1729.

1713. Fondation d'une école à *Flumet* par Claude Ruche, de Saint Nicolas la Chapelle, habitant à Rome. Cette école devint bientôt prospère et porta le nom de collège. L'abbé Joguet y fit ses classes de latin et d'humanités. (1777-1780.) (Note commun. par M. Pettex, qui, avec sa bienveillance accoutumée, a mis à ma disposition tous les renseignements qu'il possédait sur le sujet par moi traité.)

21 février 1717. P. Garnier, marchand et bourgeois de Vienne en Autriche, agissant comme procureur du P. Gervet, marchand franc de cour (sic) de S. M. Impériale, lequel « désirant de fon-« der une régence dans la paroisse de *Scionzier* où il a plu à Dieu « de luy donner naissance et où il souhaite de laisser un monu-« ment éternel de son affection et du zèle qu'il a d'y établir de « mieux en mieux la gloire et culte de Dieu et en même temps « l'avancement des enfants qui y sont et naistront... dans l'étude « des belles-lettres et du commerce, a pris la résolution d'y éta-« blir un prestre capable d'y instruire la jeunesse, » — donne à la communauté la somme de 12.000 florins de Savoie et nomme régent R^d^ Claude Debiole, prêtre de Scionzier, avec un traitement de 500 florins et charge de tenir les écoles cinq jours par semaine et quatre heures par jour, sans exception. Il lègue de plus 2.000 florins pour aider à bâtir l'habitation du régent, en laquelle les communiers feront construire une chambre à feu pour les enfants du lieu de Marnaz et 3.000 florins pour entretenir une fille ou femme rière le dit lieu de Marnaz qui apprendra aux jeunes filles à lire, à écrire et à coudre et nomme régente Pernette Pasquier, veuve de P. Roulet du dit lieu. — Ratifié le 11 juillet 1718 par les communiers qui demandent encore une chambre pour les enfants de Vougy. (Arch. épisc.)

17 août 1717. J^h^ feu égrège ~~feu~~ Duboin de *Samoëns*, bourgeois d'Augsbourg, donne 4333 livres 6 sols et 8 deniers en laissant la nomination des régents aux prêtres de la collégiale et

(1) Cet acte fut passé en présence de Mgr Rossillon de Bernex, qui en était l'inspirateur et qui faisait alors la visite pastorale.

veut que l'école se tienne dans la classe « qui a esté bâtie pour cest effect. » conformément à l'acte passé par les syndics et bourgeois le 9 mars 1711. Outre l'école et le jardin, la commune ajouta 65 livres en argent et put avoir deux maîtres : un laïque apprenant à lire et écrire, et un prêtre enseignant la grammaire et le latin.

1719-1720, Anselme feu Etienne Boujon et Claude Boujon, son neveu, de *Champange*, en Chablais, trafiquants en Allemagne, fondent une chapelle au lieu de Champange et donnent un revenu suffisant à l'entretien d'un prêtre qui tiendra les écoles tous les jours libres et deux fois le jour. (Ibid.)

14 février 1764, André Burgod, habitant Paris, fonde l'école de *Jarsy* en Bauges. (Morand, *Les Bauges*, III, 479.)

14 mars, même année, Joseph Morel, de Viuz-en-Sallaz, mort à Brixen dans le Tyrol, donne au recteur de la chapelle N.-D. de la Pitié 1.000 florins d'Allemagne, soit 2.260 livres de Savoie pour restaurer la chapelle et pour enseigner les étudiants à l'état ecclésiastique.

Vers la même époque, François Quétand, de *Dingy-St Clair*, habitant Paris, donne aux curés de Dingy le capital de 834 livres sous charge d'apprendre à lire et à écrire à huit enfants mâles de la paroisse, ses parents ou à défaut aux plus pauvres au choix du curé, et de célébrer chaque année une grand'messe à la rentrée. Par acte du 23 janvier 1765 (Balleydier, notaire), le curé Joseph Boisson accepte et se charge de faire l'école par lui ou par son vicaire. (Visite épisc. du 13 avril 1765.)

4 juin 1771, Françoise Domenjoud, de Menthon, lègue 300 livres pour une école de filles.

24 juin 1764, Claude Duvieux, gagne-deniers, demeurant à Paris, rue des Deux-Ecus, teste léguant à la paroisse d'*Arith* 3.600 livres de France pour construire un bâtiment d'école pour les filles et les garçons. Le 29 avril 1765 le conseil demande à l'évêque l'autorisation d'employer cette somme à payer un vicaire qui fera l'école dans une chambre du presbytère. Une maîtresse d'école y fut nommée le 11 déc. de la même année. (Ibid.)

27 février, 13 nov. 1765. Roux, notaire ; Claude-Joseph, fils d'Anselme Poncet *de la Frasse*, habitant de Sassin en Hongrie, après avoir agrandi la chapelle du village, fait bâtir une maison d'école et donne au chapelain régent qui y sera établi le capital de 12.000 livres, sous la charge de cinq messes hebdomadaires. Le chapelain-régent y fut tout de suite installé. (Id.)

Hélène Montgelaz de *Saint-Ferréol*, 24 juin 1774, Ravier notaire, et J. Cl. Cusin-Berche, 16 avril 1786, fondent une école à Saint-Ferréol. (Arch. dép.)

L'évêque de Rossillon fut, après Mgr d'Alex, le grand inspirateur de ces fondations. Connaissant plusieurs de ses diocésains qui, « s'étant avancé par le commerce, avoient formé des établis-« sements avantageux en France, en Allemagne et dans d'autres « Etats, il entretenoit avec eux une correspondance exacte et « leur rendoit tous les bons offices qui pouvoient dépendre de lui. « Mais lorsque l'occasion s'en présentoit, il leur exposait naïve-« ment les besoins des paroisses où ils avaient été baptisés. Ses « vives exhortations ne manquoient jamais d'exciter leur piété; « et ceux-ci répondant favorablement au Prélat lui envoyoient « des secours prompts et effectifs. Ceux qui ont le plus contribué « à la dotation des écoles du Faucigny sont des négocians nés « dans cette province et établis à Vienne, en Autriche. L'évêque « de Genève a eu soin de consacrer leurs noms à la postérité : à « mesure qu'il en recevoit des remises, il les faisoit inscrire dans « le Livre Synodal. » — Il obtint ainsi la somme énorme de « cinquante mille écus dont il se servit pour *fonder des écoles* de « l'un et de l'autre sexe, dans les paroisses de la même province, « qui étoient hors d'état de faire cette dépense. » (*Vie de Monseigneur de Rossillon de Bernex*, imprimée à Paris en 1751, 2me partie, page 169.)

N° 2

Fondations d'écoles par des laïques demeurés dans le pays

25 février 1681, N. de Rossillon, Mis de Bernex, fonde à *Thônex* un maitre d'école et une chapelle sous le vocable de l'Immaculée Conception. — Quelques jours après, 5 mars, Rd Joseph-Marie de Rossillon, son frère, préfet de la Sainte-Maison de Thonon, augmenta les revenus du recteur et lui offrit un logement dans sa maison. (Arch. épisc.)

19 septembre 1694, Pierre Hugard Mermet et Jean Jaccard de *Nancy-sur-Cluses*, donnent, le premier 1.000 florins, et le second 200, pour établir un maitre d'école à Nancy au choix de la communauté. (Arch. épisc.) — Une autre fondation eut pour auteur Antoine Violland. En 1776, Nancy avait un régent laïque.

1er juillet 1703, égrège Etienne feu Fois Presset donne au recteur de la chapelle N.-D., par lui fondée à *Viuz-en-Sallaz*, une maison avec treize poses de champs et verger et son entretien, à condition qu'il fera l'école deux fois le jour et qu'il apprendra *gratis* à lire, à écrire et encore le latin. Rd J.-B. Dépierres est nommé recteur le 10 du même mois.

18 octobre 1722, Maître Théophile Mailland augmente de la somme de 1,333 livres 6 sols et 8 deniers le capital déjà constitué

en faveur du vicaire de *La Biolle* pour engager celui ci à instruire les jeunes gens de la paroisse et principalement ceux du hameau de Savigny. (Ibid., f° 553.)

7 août 1726 (G. Rivollat, notaire). Louise d'Allinge, chanoinesse de Remiremont, lègue à la commune de *Sciez* divers fonds et rentes pour l'établissement d'une école en faveur des pauvres jeunes filles de la paroisse et 7.000 livres aux Oratoriens de Rumilly pour l'éducation d'un jeune gentilhomme. — Mais le conseil de Sciez, considérant que la commune était trop étendue pour que l'on pût réunir les filles pendant l'hiver (1734), demanda et obtint que ce revenu serait appliqué moitié à doter une fille pauvre et vertueuse, moitié à faire le gage d'un instituteur (1745). (Arch. épisc.)

1717-1729, divers particuliers de *Combloux* donnent six mille livres pour l'établissement d'un troisième prêtre qui instruira les enfants jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être envoyés dans un collège. Jean-Michel Ramus (19 avril 1729, Pichat, n^re^) et Jacquemine Giguet, sa veuve, donnent à eux seuls 4.800 livres. Le premier régent fut l'abbé J.-F. Ramel. (Ibid., homolog. du 14 nov. 1729).

1er janvier 1733, Audé, notaire ; N. et N. Burdet d'*Annecy*, frère et sœur, donnent au recteur de la confrérie du T. St Sacrement le revenu de 300 livres et 24 ducatons sous charge d'enseigner la jeunesse. — 3 oct. 1755, une sainte femme, Charlotte Jacquemet, née Favre, faisait une fondation pour assurer l'instruction aux jeunes garçons pauvres de la ville. Vers le même temps, une autre personne donnait 1.500 livres pour le succès de la même œuvre, et le chanoine Ribiollet, 3.000 livres du Piémont. (Mercier, *Souvenirs*, p. 434.)

12 février 1761, Charlet, n^re^ ; P. Berthod, testant, lègue cinq mille livres de Savoye en faveur d'un collège érigeable rière le village des *Ouches* pour l'érudition de la jeunesse soit en faveur d'un prêtre qui sera nommé par le conseil avec l'agrément de l'évêque et qui devra enseigner la grammaire et les principes de la latinité. (Homol., 4 sept. 1762.) — Aussi dans sa monographie des Houches, M. Gex, instituteur, nous dit que, depuis 1789 les deux tiers des particuliers savaient signer.

7 oct. 1763, Jacqueline Croison, veuve de P. Berthier, héritière de F. Croison, son frère, décédé à Paris, lègue au curé de *Saint-Jeoire* une rente de vingt livres payables chaque année au prêtre qui fera l'école au dit lieu. (Homol. 20 sept. 1773.) Cette rente fut augmentée par Joseph Dussaix. Pour le surplus, le vicaire-régent se faisait rétribuer par ses écoliers (1776).

En 1764, François Biolley, de *Saint-Roch*, paroisse de Sal-

lanches, fonde une chapelle avec *régence* dans son hameau de Provence, au quartier de Blancheville. Cette école subsiste encore. — Par acte du 19 avril 1766, J.-Cl. de Montfort, son neveu, donna, au nom de son oncle, la somme de 650 livres sous charge de quatre messes et 2.000 livres pour la régence. L'école sera mixte et se tiendra de novembre en avril.

1768, 27 juin, Blanchet, notaire; Pierre Thabuis, de *Ballaison*, lègue le capital de 716 livres pour commencer le traitement d'un vicaire-régent. D'autres particuliers enrichirent peu après cette fondation et l'école s'ouvrit aussitôt, ou se continua : car il est probable que les vicaires existant dans la paroisse avant cette date faisaient déjà la classe.

4 juin 1771, Françoise Domenjoud lègue 300 livres pour une école de filles à *Menthon*.

14 mai 1772, Buttin, notaire; les sœurs Raddaz, par l'entremise de Joseph Charveys, leur procureur, donnent 10.000 livres et un bois de sapin pour l'établissement d'un vicaire-régent *aux Contamines-sur-Saint-Gervais*. (Ibid., homol. du 26 sept. 1773.)

1774, 24 juin, Hélène Montgelaz lègue 60 livres de Piémont pour fonder une école à *Saint-Ferréol ;* plus tard (1786), Jean-Claude Cusin-Berche lègue 2.000 livres à la même intention.

2 avril 1775, divers particuliers de *Montriond* donnent 5.015 livres en faveur d'un prêtre-régent. (Arch. de l'évêché).

10 juillet 1776, établissement d'un prêtre-régent à *Passy*. Bien des années auparavant divers particuliers avaient légué certaines sommes à cette fin. Le 12 avril 1750, l'évêque avait uni quatre chapelles au vicariat régence que l'on voulait fonder. Une maison avait été acquise le 11 nov. 1757. Enfin, par délibérations du 3 mai et du 20 nov. 1774, le Conseil avait déclaré vouloir appliquer à cette fondation : 1° la somme de 2.350 livres à eux données par Sa Majesté pour les indemniser des dommages causés par la grêle en 1763 et 1768 ; 2° celle de 3.068 liv. offertes par F. feu Prosper Crottet, leur compatriote, habitant Paris ; 3° celle de 600 livres léguées par R^d^ Nicolas Delacquis, prêtre (codicille du 15 nov. 1689) ; 4° enfin, diverses autres sommes, formant avec les précédentes, le capital de 8.183 livres. (Archives de l'évêché, 6 février 1749, etc.) Par acte du 24 juin 1776, R^d^ Crottet, curé d'Alex, augmenta encore cette fondation (1).

1779, établissement d'un vicaire-régent à *Pratz*. Quatre ou cinq particuliers de *Megève* avaient donné près de 8.000 livres dans ce but. Un Jean Michel Besson-Grange avait donné à lui

(1) Note de M. le chanoine Lavorel.

seul 4.400 livres (1776). Jean Daniel, 1.020 (4 mai 1772) et George Joud, 2.000 (12 juillet 1772). (Ibid. 12 déc. 1776.) Le premier régent fut un abbé Berthet.

N° 3

Fondations d'écoles par les communautés

1er juillet 1767, Mgr Biord autorise les habitants de *Morzine* à prélever pour un prêtre régent la somme de 3.000 livres sur les 5.700 léguées aux pauvres honteux de la paroisse par F. Rosset, de Morzine, marchand et citoyen d'Aoste, et par Fse Quey, sa veuve (actes du 2 août 1731 et 9 avril 1743). Déjà diverses personnes, en tête desquelles le curé, Rd Maurice Grillet de Châtel, avaient donné à la même intention la somme de 4.800 livres. (Arch. de l'évêché.)

27 fév. 1695, Grorod, notaire; les paroissiens de *Châtel* donnent 10.000 florins pour avoir un second prêtre, et, six ans plus tard, ils obtiennent d'appliquer à cette œuvre une fondation de 1.080 florins, à la charge pour le vicaire de tenir les petites écoles deux fois le jour. (Ibid.)

21 fév. 1771, les habitants de *Collonge-Fort-l'Ecluse*, pour avoir un vicaire qui enseigne la jeunesse, s'imposent par feu ayant charrue une mesure de froment soit 3 livres de France — et demi-quart ou 30 sols par autre feu. (Ibid., homol. 20 mars 1772.)

27 juillet 1777 (P. Vulliet, notaire), divers particuliers du *Biot*, parmi lesquels je remarque le curé Joseph Taberlet, son vicaire, André Lugrin, le châtelain Vulliet, François-Joseph Galley, chirurgien, et Rd Joseph-François Galley, son fils, donnent 7.751 livres et 10 sols pour fonder un vicaire-régent qui devra enseigner le chiffre, les manuscrits et la grammaire jusqu'en humanités. Le 31 août de la même année, d'autres particuliers donnent 1.458 livres à la même intention. (Ibid.) L'abbé Morand, mort fusillé à Thonon, la dirigea de 1788 à 1792.

1783. Les habitants de *Thoiry*, habitués d'avoir « dès un temps immémorial, un maître d'école salarié par la communauté, mais désirant d'en avoir un qui ne fût pas chargé de famille, » c'est-à-dire un prêtre, s'engagent à lui payer la pension, le logement, et 150 livres annuelles en outre des 300 livres accoutumées (Ibid.)

N° 4

Fondations d'écoles par des prêtres

17 mai 1680, R^d^ Claude Naz, bourgeois de *Thonon*, prêtre administrateur du prieuré de Saint-André de Bellentre, considérant qu'il n'y a à Thonon aucun maître stipendié pour enseigner les enfants, donne à la ville la somme de 3.000 florins — et prie les syndics de fournir un maître « capable et idoine à donner aux « enfants les principes des lettres, de la piété et du christianisme « jusqu'à ce qu'ils commencent de composer. » Le 19 mai, le conseil accepte d'établir un régent abécédaire et décide de le payer partie avec la fondation du R^d^ Naz, partie avec le legs fait à la ville par R^d^ Pierre Bouverat, prêtre de la Sainte-Maison, dans son test. du 30 déc. 1668. (A. du Sénat.)

1681, 3 août (Mouchet notaire), R^d^ Maurice Grobel, curé de Ville en-Sallaz, augmente de trois cents livres le revenu de la chapelle de Saint-Jacques récemment fondée par lui et ses frères dans l'église de *Boëge*, mais à la condition que les recteurs seront « perpétuellement obligés d'enseigner dans le dit lieu de Boëge et de tenir les petites écoles a perpétuité. » — Quelques années plus tard, 10 février 1730 (Pinget n^re^), Jean Baptiste Grobel, frère du précédent et ci-devant maréchal des logis, augmente ce revenu de 260 livres sous la même clause. (Arch. de la cure de Boëge et de l'évêché.) — Les chapelains s'acquittèrent fidèlement de leur charge ; vers 1770 toutefois, le recteur jugeant son traitement insuffisant cessa, pendant quelques années, de faire l'école.

1 mai 1689-1715 et 1731, R^d^ Tochon Jean Dominique, curé du *Grand-Bornand*, lègue 2.000 florins en faveur d'un 3me prêtre. Ce troisième prêtre fut installé en 1715 : c'était R^d^ Joseph Périllat. Dans le règlement qu'on lui traça, on lui défendit de faire les fonctions de vicaire et on défendit au curé ou au vicaire de prendre des écoliers. Il eut pour successeur R^d^ Guillaume Bétemps de Saxel : le 9 avril 1731, les habitants du hameau du Bouchet, reconnaissant les services rendus par M. Guillaume Bétemps, second vicaire, surtout par le soin qu'il a toujours eu pour enseigner la jeunesse, le nomment recteur de la chapelle du Bouchet dédiée à Saint-Antoine de Padoue, à condition qu'il continuera d'élever la jeunesse. (Arch. de l'évêché, homol. 20 juin 1731.)

30 juillet 1691, R^d^ Claude Nic. Colliet, chanoine de la collégiale de Sallanches, donne 3.000 florins pour établir un maître

et recteur d'école à *Chamonix* pour instruire et élever la jeunesse. (A. du Sénat.)

6 juin 1700, M. J. F. Fontaine, natif de *Magland* et curé de Saint-Nicolas de Véroce, donne à la paroisse de Magland pour l'aider à tenir un second vicaire, qui fera l'école sans discontinuation, le revenu de 333 livres 6 sols 8 deniers payables après son décès. — Déjà, quelques années auparavant, un particulier de la même commune, nommé Jean Sauthier, avait donné une maison située au chef lieu, qui servit pour les classes et pour le recteur, 2 nov. 1686. (A. épisc.)

La fondation du curé Fontaine ayant, paraît-il, périclité, de nouveaux bienfaiteurs, parmi lesquels Claude-François Béné qui donna cinq mille livres *(test. du 21 nov. 1776)*, rétablirent la dotation de l'école. La communauté restaura et agrandit la maison d'école et un nouveau règlement fut dressé le 27 décembre 1781 par le conseil, le curé, le châtelain et trois notables du lieu. *(Ibid.)*

Vers 1702, Rd Guillaume Jouvenoz, curé de *Collonge-sous-Salève* fait une fondation pour aider à entretenir un enfant au collège ou lui apprendre un métier.

1703, F. Levet, curé d'*Entremont* en Genevois, fonde une école en ce lieu et lui procure une rente perpétuelle de 361 florins 6 sols. (Archives de l'évêché.)

10 juillet 1713. Rd Jean Claude Fleury, chanoine de N. D. de Liesse, considérant qu'il n'y avait dans la ville d'*Annecy* aucune école gratuite pour les petites filles, donne à la ville une maison, rue Notre-Dame et le capital de 20,000 florins pour y tenir deux maîtresses d'école « filles ou vefves, sans enfants, de « bonnes mœurs, bien instruites en notre religion... capables de « bien enseigner aux jeunes filles ce qu'il convient qu'elles « apprennent » et on leur donnera à chacune le traitement annuel de 350 florins. Le même donnait encore le revenu de 200 florins pour le chanoine qui fera le catéchisme aux écoliers. (Mercier, *Souvenirs*, p. 433 ; arch. du Sénat.)

Un peu plus tard (1765), un chanoine de la cathédrale, Rd Buaz, désolé de voir que « malgré toutes les instructions qui se font à Annecy, les pauvres de la ville ignorent les principaux devoirs du chrétien » donne 8.840 livres pour les faire catéchiser une fois par semaine et pour leur faire distribuer chaque fois sept livres et 6 sols, afin de les rendre plus assidus. (Mercier, *Souvenirs*, p. 434.)

17 juin 1727, Rd P. Sonjeon, de Rumilly, curé d'Ansigny, fonde à *Rumilly*, par son testament, un deuxième vicaire qui serait chargé de tenir les petites écoles. (Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 20)

13 mai 1728 (Buclin notaire). Rd Claude Gaillard, curé de *N.-D. de la Gorge*, voulant employer utilement les biens « qu'il a plu à Dieu de lui confier » fonde à N. D. de la Gorge, qui possédait déjà un vicaire dès l'année 1712, un troisième prêtre qui sous le nom de sacristain « sera chargé d'enseigner la jeunesse « de concert avec le Rd sieur vicaire... le tout gratis à ceux de « N. D. de la Gorge et à quatre des plus proches parents du « Rd sieur fondateur, et, à défaut de ceux-ci, à quatre des plus « pauvres de la paroisse de St-Nicolas de Vérosse. » Le vicaire leur apprendra la lecture, l'écriture et l'arithmétique, pendant que le sacristain leur enseignera la grammaire et le plain-chant. Ce même curé, ayant, avant de mourir, fait encore quelques épargnes, les consacra à des fins pieuses : ainsi, par codicille du 25 mars 1736, Octanier nre (1), il légua 460 livres pour acheter chaque année du blé de semence qui sera distribué le 3 mai aux pauvres les plus nécessiteux de N. D. de la Gorge et de St-Nicolas. (Archives de N. D., communiqué par le R. P. Marullaz.)

En *1728*, une Bally de la Roche, veuve Dupuis, avait donné au curé de *Chêne-Thônex* sa maison et le jardin y attenant qu'elle possédait à Chêne-Thônex pour y établir une école. Cette dame étant morte peu après, avant que le curé eût accepté et que l'acte fût insinué, la donation devenait nulle ; mais le Roi ordonne qu'elle sortirait néanmoins son effet. Un vicaire-régent fut installé l'année suivante. Toutefois la dotation étant insuffisante, Rd Claude Guillot, curé-doyen d'Annemasse, à l'instigation de Mgr Biord, donne mille livres (1768) ; l'abbé de Barral et sa sœur, qui s'étaient déjà chargés de loger et d'entretenir la maîtresse d'école, donnèrent 6.000 livres, et Rd Delachenal, curé de Lucinge, 2.500 livres, le 7 mars 1771, Thorin, nre. (Archiv. de l'évêché.)

Par son testament du 29 juillet 1737, Rd François Renand fonde une école pour les jeunes filles de Rumilly (Croisollet).

13 avril 1742 Rd Antoine feu Jean Ballancet, archiprêtre de St-Jean des Sts donne 1.800 livres pour un troisième prêtre qui sera chargé d'enseigner les enfants *de la Clusaz* moyennant rétribution.

Le *29 août 1747*, Jh-Fois Tournier, suivant la volonté de Rd Claude Jh Tournier, son oncle, curé de la Clusaz, cède divers biens pour établir des régents dans quatre hameaux de la localité. Le Conseil général des pères de famille, appelé à délibérer sur

(1) Sur six témoins présents à ce codicille et résidant à N.D. de la Gorge, cinq apposèrent leur signature. La paroisse possédait donc une école longtemps avant cette fondation.

cette dotation, émet le vœu qu'on emploie les fonds légués à fonder un vicariat-régence. (Arch. de l'évêché.)

Rd Fichet, mort curé *de Manigod* en 1743, lègue 1.200 livres pour fonder dans cette paroisse un vicaire régent. M. Chappaz, qui lui succède, lègue 500 livres pour la même fin. (Vittoz, *Notice sur Manigod.*)

15 nov. 1747, Rd Falquet, curé de Bluffy, lègue 300 livres qui pourront servir à faire instruire les enfants de *Cheraline* (hameau de Doussard).

20 juillet 1749, Rd Bernard de Leydevant, prêtre de la Sainte-Maison de Thonon, lègue 1700 livres de Savoie avec une pièce de terre pour fonder le traitement d'un *abécédaire* qui enseignera *gratuitement* les enfants de la ville d'Annecy. (Arch. de l'évêché.) — Cette école s'est maintenue jusqu'en 1831, époque où elle fut jointe à celle des Frères de la Doctrine Chrétienne.

Par acte du *8 août 1749*, un plébain de *Thônes*, J.-B. Marin, natif des Clées, fonde une école pour les personnes du sexe (1), dote de deux nouvelles chaires le collège fondé par Jacq. Avrillon et assigne des revenus suffisants pour loger et nourrir quatorze pauvres étudiants de la campagne, et il consacre à ces diverses œuvres un capital de 18.600 livres. (Ibid.)

Un prêtre, du nom de Credoz, mort le 4 juillet 1766, avait, par acte du *11 juillet 1750*, donné 4.800 livres pour fonder un collège dans le bourg d'*Ugine* ; plus tard, il augmenta cette rente. La paroisse devait fournir la portion congrue et le logement.

Un vicaire-régent, Rd Decerize, ayant été nommé en 1770 et n'ayant pu retirer son traitement, Mgr Biord, par ordonnance du 8 oct. 1771, décréta : 1° que le régent habiterait avec le curé et serait un quatrième altarien du lieu ; 2° qu'il pourrait percevoir lui-même les revenus des mains de l'exacteur, à condition toutefois de payer au curé une pension de 260 livres. (Archiv. de l'évêché.)

Le *3 octobre 1751*, les chanoines de Munster, en Westphalie, donnaient 2.992 livres pour fonder à *Lancy* un prêtre qui instruira la jeunesse. (Ibid.)

30 août 1753, Violland, notaire, et *26 juin 1755* ; Rd André Lugrin, chanoine et curé d'Hermance, natif de Lugrin, donne un revenu de plus de 400 livres pour l'entretien d'un prêtre résident qu'il veut établir au lieu de *Veron*, pour desservir la chapelle du hameau et pour faire l'école. (Arch. de la cure de Lugrin.)

Rd Chappaz, curé de Manigod, lègue à sa mort (1758), deux

(1) A cette date, une demoiselle, nommée Justine Gay, enseignait déjà les jeunes filles de Thônes.

mille livres à l'école de *Thorens*, sa paroisse natale, et de plus un capital destiné à habiller chaque année, le 27 décembre, douze pauvres de Thorens et autant de Manigod. (Vittoz, notice sur Manigod.) — Un autre prêtre, Jean Puthod, mort vicaire-général du diocèse de Genève en sept. 1791, augmente les revenus de cette fondation. (Grillet, art. *Thorens*.)

1766, 10 oct., Rd Claude Guillot, curé-doyen d'Annemasse, « voulant mettre en exécution le pieux dessein et louable résolution qu'il a formés depuis quelques années, de donner à la communauté de *Samoëns* et contribuer à l'*éducation des filles* et à leur instruction religieuse en y établissant une école pour les dites filles appuyée sur des statuts qui n'ayant pour but que la plus grande gloire de Dieu et de faire élever les filles dans la piété et en même temps *leur apprendre les ouvrages propres à leur état*, a donné à titre de fondation pour le fond de la dite école, laquelle il établit dès l'heure présente, dans le bourg de Samoëns, lieu de sa naissance, la somme de 2.100 livres, monnoye de Savoye eue et receue par les syndics de ce lieu. » (Arch. cure de Samoëns.)

1768, le 8 de juin, Briguet, notaire ; Rd Jacques-François Montillet, curé de Nangy, natif d'*Hermance*, donne sa maison et un revenu de 400 livres 9 sols au prêtre qu'il plaira à Monseigneur de nommer après son décès « pour enseigner gratuitte-« ment dans la dite ville (d'Hermance) l'A B C et à lire et écrire « aux enfants mâles des bourgeois et habitans du dit Hermance « et même pour ceux des dits bourgeois qui auront de la dispo-« sition pour l'étude de leur enseigner et apprendre les principes « de la grammaire et à composer des thèmes, s'ils le désirent, « jusqu'à ce qu'ils soient capables d'entrer dans la classe de « troisième. » (Arch. épisc., f. 234.)

1769, 16 déc., Debaud, notaire ; le même curé lègue divers capitaux (1.000 livres environ) à la paroisse de *Nangy*, dont le revenu sera donné à un homme de la paroisse « qui sache bien lire le latin et le français, afin qu'il soit en état de l'enseigner aux enfants de la dite paroisse... » (Ibid.)

8 mai 1772, Rd Pierre Lombard, chanoine du Saint-Sépulcre d'Annecy, natif de Passeirier, par son testament du 8 mai 1772, Feuillat, notaire, lègue 50 livres à la bourse des pauvres clercs, 100 livres aux pauvres prêtres, 100 livres à l'hospice de N.-D. de Liesse, 700 livres à l'hôpital général, et une rente de 40 livres à une personne qui sera élue par son neveu (André Lombard) pour apprendre « à lire aux enfants de *Passeirier*. » (Archives de l'évêché.)

Vers cette même époque, un M. Grillet, natif d'Abondance, lègue à la paroisse du *Châtelard*, dont il était curé, tout ce qu'il

possède dans le pays. Ce legs produit encore de nos jours un revenu de 480 francs pour l'école des garçons et de 62 francs pour les pauvres de la localité.

31 mars 1776, établissement d'un prêtre-régent à *Saint Jean-d'Aulps*. Rd Joseph feu Ant. Bouvet, natif du dit lieu et chanoine de la collégiale d'Annecy, avait par son testament du 12 mai 1775, légué la somme de 4.000 livres pour contribuer à l'établissement d'une école à *Saint-Jean d'Aulps*. Divers particuliers, tels que Joseph Delerce, Cl. Martin, spectable Cl. Antoine Buttet, firent quelques autres dons; le conseil y ajouta 4.300 livres, ce qui fit en tout 10.588 livres, et le vicaire-régent fut établi.

Rd Paul Germain, curé de *Reyroz*, par son testament du 29 septembre 1780, lègue 2.250 livres au Conseil du lieu « pour contribuer à l'établissement d'un second prêtre, soit vicaire-régent. » (Arch. de l'évêché.)

23 novembre 1781, Rd Doix de Beaufort, curé de *Veigy* en Chablais, qui avait déjà établi dans son hameau natal un chapelain chargé de l'éducation de la jeunesse, légua par son testament du 23 novembre 1781 : 1° à la caisse des pauvres écoliers, fondée à Annecy, la somme de cinq mille livres en se réservant « que « les écoliers de la présente paroisse de Veigy jouiront privati- « vement à tous autres des revenus de la dite somme, lorsque « leurs besoins seront constatés par le conseil du présent lieu »; 2° il lègue aux curés, ses successeurs, tous les biens-fonds et toutes les rentes dont il sera trouvé possesseur en Chablais et lieux voisins, à condition « qu'ils tiendront un prêtre qui les aidera dans leurs fonctions pastorales en qualité de vicaire » et qui, en outre, sera tenu de faire « la petite école pour l'instruc- « tion de la jeunesse de la dite paroisse, tous les jours non « fériés. » (Arch. municip. de Veigy.)

Le 2 mars 1784, le curé de *Serraval*, Rd Claude-Donat Nicoud, d'Alby, offre de bâtir pour ses paroissiens une maison d'école à la condition que ceux-ci fourniront les pierres et le bois. Quatre mois plus tard, le *1er juillet 1784*, Golliet, notaire, agissant en son nom et au nom de Pierre-André Cohendet, de Serraval, négociant et bourgeois de Reims, en Champagne, il offre encore 10.000 livres pour l'établissement d'une école gratuite de garçons tenue par un prêtre qui devra s'appliquer à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, du plain-chant, de la doctrine chrétienne et même des premiers principes de la grammaire latine. *12 août 1787*, acceptation des communiers. (Homol., 17 septembre 1788.)

17 oct. 1788, Rd Burgat François, curé d'*Etrembières*, donne

une vigne d'un revenu annuel de 4 1/2 ducatons pour l'enseignement de la jeunesse. (Arch. du Sénat.)

16 août 1789, le curé Nicoud, le même qui venait de fonder une école à Serraval, donne 10.000 livres à la paroisse d'Aillon, pour fonder un troisième prêtre qui enseignera l'écriture, la lecture, la chiffre, le plain-chant et le latin.

N° 5

Avis sur les petites écoles

I. Tous les pasteurs, qui ont la grâce du ministère, sont convaincus qu'ils ne peuvent rien faire de plus glorieux pour l'Eglise ny de plus utile pour les âmes que d'établir les petites ecôles dans leur Paroisse.

II. Il ne suffit pas que la jeunesse y apprenne à lire et à écrire, mais il faut en outre qu'elle s'instruise des vérités et des mysteres de nostre foy, et des pratiques de la vie chrestienne. Et pour cet effet, il faut y établir exactement la priere du matin et du soir, la pratique de l'exercice du chrestien pendant la journée, et y faire frequemment des instructions familieres, et par interrogats sur tous les devoirs generaux et particuliers du chrestien.

III. Messieurs les Curés doivent se servir des petites ecôles, comme d'un moyen tres propre, pour discerner les enfants qui semblent avoir quelque vocation à l'estat ecclésiastique et pour détourner de l'estude des lettres et du College ceux qui leur paraissent stupides et incapables d'y faire aucun progrès.

IV. Ils doivent procurer que les enfants qui ont bonne voix, y apprennent le plain-chant, pour en estre secondez dans leurs offices; ce qui sera d'une tres grande édification pour le peuple, d'un tres grand soulagement pour eux, et qui se pratiquera tres aisément et sans frais dès que l'usage en aura une fois esté introduit.

V. Afin que les petites ecôles se fassent plus utilement dans chaque paroisse, il faut que Messieurs les Ecclésiastiques, à l'exemple de plusieurs grands Prelats des premiers siecles de l'Eglise, tiennent les ecôles des garçons dans leur presbytere, qu'ils destinent des veuves timorées, ou des filles vertueuses, pour tenir celles des personnes de l'autre sexe, dans leurs maisons. Et qu'à l'exemple du grand saint Charles, ils veillent saintement sur les unes et sur les autres.

(Avis donnés par Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex et insérés dans le Rituel du diocèse de Genève après 1661, seconde partie, pages 246-247. Ces mêmes Avis sont reproduits dans le Rituel réédité en 1747.)

ARTICLES BIBLIOGRAPHIQUES

Cluses et le Faucigny

Par M. l'Abbé Lavorel

Sous ce titre *Cluses et Faucigny*, l'imprimerie Niérat vient d'éditer deux charmants volumes in-8° formant en tout 600 pages. C'est l'histoire de Cluses — et, dans ses grandes lignes, celle du Faucigny, — par M. l'abbé Lavorel, curé de Sciez, membre de l'Académie Salésienne.

La longue et pittoresque province du Faucigny qui comprend quasi tout le bassin de l'Arve, fut successivement habitée par les Allobroges, les Romains, les Burgondes (443), les Francs (534-888), et fit partie du deuxième royaume de Bourgogne.

A l'extinction de la dynastie rodolphienne (1032), cette province devint indépendante ; elle eut ses souverains particuliers, les sires *de Faucigny* qui choisirent pour leur capitale la petite ville de Cluses, placée au centre de leurs Etats et défendue d'un côté par l'Arve, d'un autre par l'étroit défilé de Magland, d'un autre enfin par le puissant château de Châtillon qui la dominait.

Au milieu de la pieuse et vaillante Maison de Faucigny brillent la belle figure d'Agnès qui apporta cette province en dot à son mari Pierre de Savoie, le *petit Charlemagne*,

(1) Actuellement chanoine de la cathédrale.

et celle de leur fille unique, la célèbre Béatrix, qui la porta dans la famille des Dauphins du Viennois (1241-1268).

Ceux-ci, pour aider la ville de Cluses à se relever d'un terrible incendie, lui accordèrent (1310) des franchises qui furent souvent confirmées et amplifiées dans la suite et dont M. l'abbé Lavorel nous donne la traduction et le texte latin.

Le dernier Dauphin céda le Faucigny au fils aîné du roi de France (1343) et celui-ci bientôt après le donna en échange au comte de Savoie, Amédée VI, qui dut le conquérir sur les Faucignerans les armes à la main (1355).

L'histoire de Cluses, éclairée par des documents de plus en plus nombreux, présente dès lors un intérêt toujours croissant :

La peste de 1348 ;

L'entrée en armes des Clusiens à Bonneville (1397) ;

L'hérésie innommée qui infesta le pays sur la fin du xve siècle et motiva l'établissement des Cordeliers (1471) ;

Les incendies de 1478 et 1490 ;

La révolte des *robes rouges* ou la *jacquerie faucignerande* qui fut éteinte dans le sang de son chef, Jean Gay, de Megève (1492) ;

L'invasion des Bernois en 1589 ;

Les occupations françaises sous Henri IV et Louis XIII ;

La peste en 1613, 1630-1636 ;

Le passage des Luzernois en 1689 : tels sont les grands faits qui la jalonnent.

Mais ce qui n'intéressera pas moins le lecteur clusien et tous ceux qui, dans la monographie d'un pays, aiment à trouver l'histoire du peuple lui-même et non pas uniquement les faits et gestes du souverain — ce sont ces détails riches, nombreux, inédits que M. l'abbé Lavorel nous donne sur l'état social du peuple, sur l'administration municipale, sur les impôts, sur l'administration de la justice, sur la police des mœurs, etc.

Après avoir parlé de la ville en général, l'auteur nous fait l'histoire de la paroisse et des curés qui l'ont desservie

de 1471 à 1793, celle du couvent des Cordeliers, enfin celle des écoles et du collège de la ville.

Un appendice sur le château de Châtillon, un autre sur les familles nobles de Cluses terminent le premier volume qui s'arrête à la Révolution et qui est orné d'un plan détaillé de la ville de Cluses.

Le deuxième volume va de 1793 à nos jours. L'auteur consacre d'abord huit chapitres à nous faire l'histoire de la Révolution à Cluses et dans le Faucigny ; deux autres nous conduisent jusqu'à l'annexion. Dans les quatre derniers chapitres, nous trouvons l'histoire, au XIXe siècle, de la paroisse et des prêtres de Cluses, celle du collège et des écoles, celle de l'horlogerie, enfin quelques mots sur les principaux personnages de la ville : le voyageur Girod, l'astronome Nicollet, les littérateurs Dépoisier et Bouverat, le médecin Guy et le peintre Hugard, viennent ensuite.

Nous avons énuméré brièvement les qualités de l'ouvrage de M. l'abbé Lavorel ; il nous sera bien permis d'y signaler quelques légères lacunes. Un livre, un livre d'histoire surtout, n'est jamais complet.

Ainsi nous pourrions ajouter deux noms à sa liste des curés, celui de Jean, curé en 1311 (M. D. Sav. t. XXVII), celui de Claude Dufresnoy, de Loysin, qui n'occupa le bénéfice que pendant quelques jours (1663), six ou sept noms à celle des baillis et châtelains, savoir : Nantelme, en 1259 ; Jean de Quez, en 1293 ; Albert de Bardonenche, en 1311 (M. D. Sav. t. XXVII) ; Robert Vagniard, en 1312-1317 (Acad. Salés., IX, 169) ; Rolland de Veana, en 1341 ; Aimar de Rossillon, en 1343 ; Humbert de Ravorée, en 1446 ; Antoine de Bellegarde, en 1528 ; Claude de Bardonenche était déjà bailli en 1530, et Guillaume de Riddes, en 1611.

Nous signalerons également la présence du dauphin Guigues à Châtillon, le 22 octobre 1274, le 30 sept. 1278, 31 mars 1280, 21-24 septembre 1282 (M. Chevallier, *Itinéraire des Dauphins*) et la permission donnée aux habi-

tants de la ville de Cluses, le 4 janvier 1557, par Jacques de Savoie, duc de Nemours, d'ériger un poids pour peser les grains et les farines, à la condition qu'ils devront « peser les grains en les portant au molins esquelz les leur convient moturer et les farines en les rapportant et poieront pour chaque octane 2 deniers monnoie. » (M. D. Sav., XXII 466) (1).

La liste des derniers gardiens du couvent des Cordeliers paraît devoir être légèrement modifiée.

Mais ce sont là des vétilles. Les deux volumes de M. Lavorel ne forment pas moins une excellente étude, et la ville de Cluses peut être fière de son historien.

Les Chapitres de Genève et d'Annecy

Par M. le Chanoine MERCIER

M. le chanoine Mercier, dont la plume infatigable nous avait déjà donné la *Vie de M. Bouvet*, les *Souvenirs d'Annecy* et d'autres ouvrages estimés, vient de publier à l'imprimerie Niérat un nouveau volume de 400 pages qui a pour titre : *Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève suivi d'un Appendice sur le Chapitre de Saint-Pierre d'Annecy*. Nous allons essayer d'analyser cet important travail.

L'histoire du *Chapitre de Saint-Pierre de Genève* se divise naturellement en deux parties : avant et après la réforme.

Dans la première, l'auteur nous montre d'abord l'origine du Chapitre existant à l'état d'embryon dès le Ve siècle et définitivement constitué dès le XIe.

(1) Il est vrai que Cluses avait ses poids et mesures bien avant ce temps-là. (V. *Franchises.*)

Il nous décrit ensuite sa belle église — la cathédrale de Saint-Pierre de Genève — à côté de laquelle s'éleva bientôt la chapelle des Macchabées, fondée par le cardinal de Brogny, le logement de ses chanoines, ses statuts élaborés en 1292 et remaniés en 1483, ses premières ressources et ses privilèges, la considération dont il jouissait auprès des familles princières de Savoie, Faucigny, Genève, etc., dont plusieurs membres firent des largesses au Chapitre ou fondèrent des services dans son église, ses rapports avec les évêques du diocèse.

Vient ensuite l'énumération des droits et des richesses temporelles : patronats, personats, biens-fonds, dimes, rentes en nature et en numéraire, dont la liste interminable donnerait au lecteur une idée exagérée de la fortune du Chapitre, s'il ne remarquait que bon nombre de ces revenus font double ou triple emploi (1).

Après le détail des revenus du Chapitre, l'auteur nous dit le noble emploi qu'il en faisait. Enfin, il nous décrit son attitude pendant le Grand Schisme d'Occident et devant la révolution politique du XVIe siècle, qui devait amener, avec le triomphe du protestantisme à Genève, l'expulsion des chanoines et de tous les catholiques.

La première partie se termine par la liste des prévôts et des chanoines de 1091 à 1535 ; cette dernière, quoique bien incomplète, comprend 568 noms puisés dans le *Regeste Genevois*, dans l'Obituaire du Chapitre et dans les Inventaires.

Le cadre est vaste, comme on le voit ; il est assez bien rempli. Disons toutefois que l'auteur se montre très sévère, soit pour les princes de Savoie, soit pour les évêques nommés à leur instigation, et, en revanche, un peu trop indulgent peut-être pour leurs adversaires. A

(1) Ainsi, à la page 132, sous la rubrique *Rentes en nature*, on trouve le détail des droits en blé et en vin perçus par le Chapitre en divers lieux du diocèse et formant le total de 1.027 coupes de blé et 95 setiers de vin. Or, de ces 1.027 coupes, il y en a au moins 939 qui ont déjà figuré aux articles *Dime* ou *artifices*, avec les 95 setiers précités.

l'entendre, c'est aux évêques appartenant à la maison de Savoie qu'il faut attribuer la défection religieuse de Genève, et « cette défection eût été évitée si le Chapitre eût pu faire prévaloir les élections qu'il faisait pour le siège épiscopal ». M. Mercier oublie que le pape Martin V, en 1418, avait réservé cette élection au Pape, et que Nicolas V, en 1451, accorda le droit de présentation à la Maison de Savoie. Que le choix de celle-ci n'ait pas toujours été heureux, c'est possible. Mais nous ferons observer que la dernière élection faite par le Chapitre donna la majorité au chanoine Aimon de Gingins, lequel mourut dans l'hérésie après une vie dissolue, et que l'avant-dernière donna tous les suffrages à Philippe de Savoie, un enfant de sept ans.

Dans la deuxième partie, nous voyons la situation assez pénible du Chapitre, essayant de se reconstituer, s'installant provisoirement à Annecy dans l'église de Saint-François ou des Cordeliers, puis cherchant à s'établir tantôt dans celle des Dominicains, tantôt à Thonon dans l'église Saint-Hippolyte ou dans celle de Saint-Augustin, enfin, obtenant du Pape la possession définitive du temple qui sert encore aujourd'hui de cathédrale ;

Les travaux apostoliques de son illustre prévôt, le B. François de Sales, dont la gloire rejaillit sur le Chapitre ;

Les démêlés des chanoines de Saint-Pierre avec ceux de Notre-Dame et des Macchabées ;

Les œuvres de bienfaisance accomplies par eux, malgré la modicité de leurs revenus, confisqués en majeure partie par la Réforme calviniste ;

Leurs mérites et leurs services appréciés par saint François de Sales et Mgrs d'Arenthon et de Bernex, enfin leur vaillante attitude pendant la tourmente révolutionnaire.

Cette deuxième partie, fort intéressante, renfermant plus d'un détail inédit, écrite d'un style net et rapide, se termine par la liste des prévôts et des chanoines de 1535 à 1793.

Vient ensuite un *Appendice sur le Chapitre de Saint-Pierre d'Annecy*, qui est comme la continuation de l'ancien Chapitre de Genève, et dont l'auteur est l'un des derniers membres en date, mais non l'un des moins distingués. On y trouve sa fondation en 1822, ses ressources, les sacrifices accomplis par lui, non seulement en faveur de l'église cathédrale et de la sacristie, mais encore pour les divers établissements de bienfaisance de la ville ; enfin la liste chronologique de tous ses membres, avec des notes biographiques sur chacun d'eux.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le Chapitre d'Annecy devait disparaître, le travail de M. Mercier en conservera la mémoire et « servira, comme il dit lui-même, d'épitaphe sur sa tombe. » Mais nous espérons qu'il enterrera ses fossoyeurs.

La Chartreuse du Reposoir

Par M. l'Abbé Falconnet

Beau volume de 700 pages in-8, illustré de neuf photogravures.

Après la vie du Bienheureux Jean d'Espagne, M. l'abbé Falconnet vient de publier la monographie de la *Chartreuse du Reposoir*, dont le saint fut le premier prieur (1151-1160).

Fondée par Aymon Ier de Faucigny, cette chartreuse reçut en don ou acquit successivement plusieurs montagnes du voisinage (Rommes, les deux Sommiers, Méry, Chérantaz, Aufferand, etc.), le château de la Crête à Thiez, le domaine de Marcossey, des dîmes à Verchaix, Fleyrier et la Rivière-Enverse, enfin, la seigneurie de toute la paroisse de Scionzier (1746), moins Vougy. Mais elle ne se servit de ses richesses que pour en faire bénéficier les familles du voisinage.

Non contente de céder ses pâturages et ses fermes en bail perpétuel ou temporaire à des conditions fort avantageuses, elle répandit d'abondantes aumônes : une aumône quotidienne représentant en moyenne la valeur d'une coupe de blé, et à Noël, une aumône générale où l'on distribuait de 500 à 1.000 pains de trois livres environ. En temps de disette, ces aumônes étaient doublées ; c'est ainsi qu'en 1790, après une série de mauvaises années, les Chartreux nourrirent la plupart des familles de Scionzier et de Cluses (1).

A l'aumône corporelle, ils ajoutaient la spirituelle, instruisant les enfants et formant par leurs exemples toute la population à une vie honnête et chrétienne : car de 1660 à 1792, c'est-à-dire pendant l'espace de 130 ans, les registres paroissiaux de Scionzier n'ont pas inscrit une seule naissance illégitime.

La Révolution chassa ces vrais amis du peuple et s'empara de leurs biens. Transformée un instant en salpétrière, la Chartreuse, avec un pourpris de 155 journaux de terre, fut acquise en 1795, par un français, J.-P. Varadier, et revendue par celui-ci, peu d'années après, aux habitants du Reposoir qui y installèrent leur curé (1803).

Mais en 1846, les Chartreux rachetèrent leur couvent, et bâtirent pour la paroisse une église neuve près du hameau de Pralong ou Prarion.

Neuf ans plus tard, par suite du vote de la loi Ratazzi, nos religieux durent prendre de nouveau le chemin de l'exil, d'où l'annexion de la Savoie à la France leur permit bientôt de revenir.

Aujourd'hui, la vallée du Reposoir possède au milieu de ses vertes prairies, une vaste chartreuse, parfaitement restaurée et renfermant quatorze religieux ; une magnifique chapelle en l'honneur du Bienheureux Jean d'Espagne ; une jolie église neuve flanquée d'un clocher que

(1) Archives départementales.

surmonte une flèche hardie, une belle école libre de filles : tout cela est l'œuvre des Chartreux. (1)

Nous venons de résumer l'ouvrage de M. l'abbé Falconnet. L'auteur, dont tous connaissent la plume alerte et vaillante, a parsemé son récit de réflexions tantôt sérieuses, tantôt humoristiques, qui lui donnent de l'intérêt et de la vie. Certains trouveront peut-être que ces réflexions sont un peu abondantes, qu'elles sont parfois exprimées dans un style un peu familier. Mais à coup sûr, elles ôtent au lecteur toute envie de dormir et mettent en relief les bienfaits des moines aussi bien que les torts de leurs ennemis.

La Chartreuse du Reposoir est, en résumé, un bel et bon livre. C'est ce que proclame Monseigneur l'Evêque d'Annecy dans une lettre adressée à l'auteur, et c'est ce que dira tout lecteur après un juge aussi compétent.

Nous nous permettrons seulement deux ou trois observations sans importance.

La charte du 21 octobre 1185 paraissait « évidemment fausse » à M. le comte Amédée de Foras.

C'est bien de février 1210, en suivant le nouveau style, qu'il faut dater la confirmation d'Aimon II, sire de Faucigny.

Aux détails des travaux faits par le prieur Duchêne, on peut ajouter que, le 20 août 1679, Mgr d'Arenthon d'Alex, faisant sa tournée pastorale, consacra « l'église soit chapelle de l'entrée de la maison du Reposoir ». Donc cette église avait été rebâtie ou tout au moins grandement restaurée.

Cyprien Feige, curé du Reposoir, mourut à Domancy en 1863 ; le bienfaiteur de la bibliothèque du Grand-Séminaire fut son frère Jean-Pierre.

Si nous signalons encore une faute d'impression à la page 606 (1708 pour 1718), ce serait tout. Il faut avouer que c'est bien peu pour un si gros volume.

(1) Hélas ! depuis que nous écrivions ces lignes, de nouvelles lois forgées par des sectaires viennent de forcer ces bienfaiteurs du peuple à reprendre le chemin de l'exil (1901).

Hermance et son moderne historien

Il est sur les bords du lac de Genève une localité que j'aime beaucoup, c'est Hermance. Bien des fois j'ai traversé cette paisible bourgade ; j'ai visité son antique tour et son église paroissiale avant qu'elle fût volée par la société Carteret et Cie ; j'ai prié dans la chapelle provisoire, espèce de cave ou de catacombe où les fidèles d'Hermance célébrèrent leur culte quelques années durant, puis dans la chapelle neuve construite sur les plans de M. Roy, leur zélé et sympathique curé. Enfin, j'admire la vaillance de ces catholiques que le schisme n'a pu entamer et qui ont obligé les intrus à déguerpir.

Aussi trouvant, l'un de ces jours (1), sur la table d'un ami, un livre intitulé *Hermance dès les temps anciens à nos jours*, je m'en emparais avec avidité, prêt à le... dévorer. Mais, tudieu ! quel mets indigeste, quel salmigondis ! et que de courage il m'a fallu pour en venir à bout ! Hypothèses purement gratuites, erreurs de noms et de dates, contradictions, invraisemblances, impossibilités, tout cela se trouve accumulé comme à plaisir dans cette brochure de 118 pages due à la plume de M. Fontaine-Borgel.

Ouvrez ce livre, vous y verrez :

Un de Villard qui, anobli en 1503 par l'empereur Ferdinand, est encore syndic de Genève en 1608 (p. 20) ;

Un François de Blonay qui, étant né en 1722, a 72 ans en 1780 (p. 77) ;

Un J. de Livron qui, reçu bourgeois de Genève en 1665, meurt dans cette ville l'an 1759 (p. 96) ;

Un Léonard Buisson qui, ayant vu le jour en 1543, mourut en 1719 et possédait encore en personne le château

(1) Cet article a été publié, une première fois, dans le *Courrier de Genève* du 9 février 1889.

de Corsier à la fin du dix-huitième siècle, soit en 1783 (p. 117);

Enfin, l'an 1355, un Charles, roi de France, aîné du Dauphin de Vienne (p. 25).

Il confond la famille Farod de Grandval (Farodi) avec les de Fert, de Ferro ; les de Bellegarde de Montagny avec les Noyel de Bellegarde, seigneur des Marches (p. 29 et 30), etc., etc.

A propos du célèbre baron d'Hermance, qui fut prisonnier à Genève en 1591, il accumule les erreurs :

Il le dit seigneur d'Avully ; or Avully appartenait aux de Saint-Michel ; de la famille d'Arlod, — et c'était un de Saint-Jeoire.

Il fait dire aux députés de Thonon, venus à Genève pour demander sa délivrance, qu'il avait maintenu dans le Chablais la religion catholique, — et le catholicisme ne fut rétabli en Chablais que sept ans plus tard.

Après avoir affirmé que le baron fut détenu jusqu'en février 1592, — ce qui est vrai, — il le fait sortir de prison le 15 décembre de la même année. Or, la lettre du duc de Savoie du 30 juin 1592, publiée par l'auteur (p. 59), prouve qu'à cette date le baron était en liberté.

Selon lui, c'est la femme du baron d'Hermance qui fut chargée, en 1523, de complimenter la duchesse Marguerite d'Autriche, femme de Philibert-le-Beau (p. 61). — Il n'y a ici pas un mot de vrai. On reçut à Genève, en 1523, la visite de Béatrice de Portugal, femme de Charles III : cette princesse fut escortée par trois cents dames genevoises, vêtues en amazones et commandées par N^e^ François de Saint-Michel, lequel était seigneur non d'Hermance, mais d'Avully.

Parlant du règlement élaboré l'an 1542 pour l'hôpital d'Hermance, il affirme qu'un règlement plus ancien avait été rédigé (1373) à Oytroz, paroisse de Cusy, par Jacques-Amed Lemasson, notaire. C'est une bévue. L'acte rédigé par Jacques-Amed Lemasson n'est qu'une expédition faite, au *siècle dernier*, du règlement de 1542.

Le premier régent qu'il mentionne est Jean Tissot, qui vivait au temps de la domination bernoise (p. 41). — L'*Histoire de l'Instruction publique* dans le diocèse de Genève, de M. l'abbé Gonthier, lui aurait appris le nom des régents qui tenaient les écoles d'Hermance en 1519 et et même en 1459, soit un siècle plus tôt.

Il fait rebâtir en 1637, et par Christine de France (p. 11), l'église actuelle, dont le prix fait ne fut donné qu'au mois de septembre 1677 (Archives de Turin) par Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours.

Enfin, dans sa liste des curés, il mélange curés et vicaires (p. 106).

La science philologique de M. Fontaine est à la hauteur de sa science historique.

Une des fenêtres de la tour s'appelle « fenêtre du Bochet ». Ce mot pourrait, dit-il, venir du mot *bochet*, défilé, ou d'une famille Bochet, ou bien encore de *bochot*, tonneau (!). L'auteur ignore sans doute que *bochet*, en patois, signifie bouc. C'eût été une belle occasion de parler du bouc noir, monture habituelle des sorcières partant pour le sabbat, et des superstitions du moyen-âge.

Hermance, selon lui, pourrait bien être formé des mots *aire* et *manse*, « manse, autour de l'aire », ou de l'allemand *herr*, seigneur, et du bas latin *mansus*, la manse du pauvre sire » (!).

Si, toutefois, M. F.-B. s'était contenté d'entasser étymologies burlesques sur hypothèses, erreurs sur contradictions, je n'aurais peut-être point parlé de son livre. Ce qui m'a mis la main à la plume, c'est le sans-gêne avec lequel il blesse les croyances religieuses des Hermançais, ses lecteurs. Oyez plutôt :

« Le feu toujours allumé de la lampe du sanctuaire n'est qu'une substitution du feu sacré constamment entretenu par les Vestales devant les autels du paganisme (p. 83). »

— Mais, cher monsieur, le feu sacré existait chez les Juifs bien des siècles avant la création des Vestales. Le livre de l'*Exode*, et même, à défaut, la dernière femme d'Hermance vous auraient appris cela.

Un peu plus loin, il critique les fondations de messes :

« Combien de gens pourraient faire un emploi plus utile de leurs ressources en consacrant leurs legs aux nombreuses institutions de bienfaisance du canton (p. 110). »

— Pardon, M. F., nous croyons, nous, qu'il existe un purgatoire et que si nous avons le malheur d'y être condamnés après la mort, nous pouvons en être délivrés par les prières et surtout par l'auguste sacrifice de la messe. Nous croyons cela avec les Augustin, les Jérôme, les Ambroise, les Thomas d'Aquin, les Pascal, avec les catholiques du monde entier. Croyant cela, il nous est bien permis, sans oublier les institutions de bienfaisance, de pourvoir à nos besoins futurs en fondant des messes pour le repos de notre âme ?

« Charité bien ordonnée commence par soi-même. »

Enfin, il raille l'habitude qu'ont les pères et les mères de famille d'aller avec leurs enfants vénérer les reliques du saint patron de Corsier pour les préserver ou les guérir de la peur :

« Il y a évidemment, dans cet usage, les restes d'une ancienne superstition païenne. » « Peut-être aussi ajoute-t-il, on offre les enfants à saint Jean l'évangéliste parce qu'il passa plusieurs heures dans une cuve d'huile bouillante sans éprouver la moindre douleur (p. 114). »

Il confond ici Jean-Baptiste, patron de Corsier, dont la fête se célèbre le 24 juin, avec saint Jean apôtre et évangéliste, dont la fête se rencontre le 27 décembre. Vrai, quand on commet de pareilles bévues, on a bien mauvaise grâce de jeter à la face des autres les reproches d'ignorance et de superstition.

Nous donnons à M. F.-B. le charitable conseil de mieux respecter à l'avenir la vérité et nos croyances, sans quoi nous serons obligé de lui rappeler l'adage : *Ne sutor ultra crepidam*. Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier. »

Les trois abbés Piccolet

Par M. le chanoine ALBERT

Lorsqu'il voulut réparer les immenses ruines matérielles et morales accumulées dans notre pays par la Révolution, Dieu suscita de saints prêtres, parmi lesquels les abbés Piccolet brillent au premier rang.

Fils d'un honorable chirurgien de St-Julien-en-Genevois et d'une pieuse mère originaire d'Annecy, les trois frères dont nous parlons se vouèrent au service des autels. Après avoir achevé leurs études au collège, puis au séminaire d'Annecy, ils s'en allèrent les compléter dans des Universités étrangères, d'où ils revinrent avec le grade de docteur ou de bachelier en théologie. L'aîné, Gaspard, docteur de Turin, enseignait la philosophie à Rumilly ; Jacques, le cadet, remplissait les fonctions de vicaire à Motz en Chautagne, et François-Marie, dit le *petit abbé* à cause de sa taille, était prêtre depuis un an à peine quand les Français apportèrent la Révolution en Savoie.

Emigrés des derniers, nos trois abbés revinrent de bonne heure mettre leur dévouement au service de leurs malheureux compatriotes. François se distingua tout particulièrement dans cette sublime vie de missionnaire et laissa dans la Semine, dans la Michaille et dans le pays de Gex, un souvenir qui n'est pas effacé.

Après le Concordat, Mgr de Mérinville, les appelant tous trois à Chambéry, confia à l'aîné une chaire de morale, et au cadet la direction de son Petit-Séminaire, dont François devint, quelques années plus tard, le directeur spirituel.

De Chambéry, ils passèrent successivement à Evian-les-Bains, qui fut le théâtre de leurs derniers et plus durables travaux.

Jacques reçut en effet, le 6 mars 1812, le titre de *principal*, soit de supérieur du collège de cette ville et sut

donner à cette maison d'éducation une impulsion vigoureuse. Il y fut rejoint par ses frères ; mais il eut, peu d'années après, la douleur de perdre l'aîné, qui mourut saintement le 2 juillet 1820, après avoir légué à sa paroisse natale un capital destiné à faire donner une Mission tous les sept ans.

Non contents de former à la science et à la piété les jeunes gens confiés à leurs soins, MM. Piccolet conçurent le projet de répandre dans le peuple des lectures édifiantes, et créèrent dans ce but une imprimerie dont ils confièrent la direction à un marchand épicier nommé Munier.

Le premier ouvrage sorti de ces presses fut le *Miroir des âmes* (1818), sorte de Manrèse populaire qui, par de courtes méditations mêlées d'anecdotes et de gravures parfois terribles, tend à rappeler la pensée salutaire de l'éternité. Ce livre, écrit par le *petit abbé*, eut un succès tel qu'il arriva bien vite à sa 22e édition.

Cinq ans après, parut la *Vie des Saints*, vaste compilation formant deux volumes in-folio, donnant chaque jour la vie de plusieurs Saints, écrite dans un style simple, où l'on sent l'arôme d'une foi vive et d'une tendre piété.

En 1826, Jacques Piccolet résigna ses fonctions de principal et se retira dans une petite maison qu'il avait fait bâtir à côté du collège. Mais il n'y resta point inactif.

Tout d'abord, sous le titre de *Défense de la Religion*, il publia, en 1831, une réponse aux objections les plus répandues contre l'Église, pendant que son frère écrivait une *Instruction* ou suite d'entretiens édifiants à l'usage *des clercs de paroisses* (1832).

Mais l'œuvre importante entre toutes, à laquelle MM. Piccolet consacrèrent tout leur dévouement et toutes leurs ressources (honoraires, pension et patrimoine), ce fut l'éducation des enfants du peuple qui était alors bien négligée.

Déjà en 1822, ils avaient acheté l'ancien clos des Cordeliers d'Evian et y avaient appelé les Sœurs de St-Joseph qui y ouvrirent successivement une école communale, un pensionnat, une pharmacie et même un noviciat.

En 1830, par une offre de 14.000 livres neuves, ils décidèrent la ville à confier l'école des garçons aux Frères de la Doctrine Chrétienne, qui s'installèrent dans le vieux collège.

Après ceux d'Evian, ce sont les enfants de Saint-Julien, qui font l'objet de leur sollicitude.

Grâce à eux les Sœurs de la Présentation y prirent, en 1833, la direction de l'école des filles, et les Frères, celle de l'école des garçons, en janvier 1838.

La dernière institution des frères Piccolet n'avait pas encore reçu une complète exécution, quand Dieu appela le plus jeune à la céleste récompense (2 avril 1837).

François-Marie, lui survécut quatorze années, se montrant si prodigue envers les pauvres qu'il ne laissa pas de quoi payer sa sépulture, et jouissant à tel point de la vénération universelle, qu'on se disputa ses vêtements comme des reliques.

C'est à raconter l'histoire de ces saints personnages et celle de leurs institutions que M. le chanoine Albert a consacré bien des veilles. Né dans le même pays que ses héros, ayant vécu nombre d'années sur le théâtre de leurs exploits, il en a profité pour consulter les archives de famille ainsi que le souvenir des anciens, et pour en composer une biographie intéressante. Malgré quelques imperfections inséparables de toute œuvre humaine, nous aimons à dire que la vie des frères Piccolet est écrite avec une plume élégante et qu'elle est faite de main d'ouvrier.

La Chartreuse de Mélan

Par M. l'Abbé Feige

Béatrix, dame de Faucigny, plus connue sous le nom de la *Grande Dauphine* ayant perdu tout à coup le seul fils qu'elle avait eu du dauphin Guigues (1282), résolut d'employer ses dernières années à des œuvres pies.

Sur l'emplacement d'une villa princière que sa mère, Agnès de Faucigny, possédait à *Mélan*, Béatrix fit construire un monastère destiné à recevoir des moniales chartreuses. Les bâtiments achevés, elle en fit donation à l'Ordre de Saint-Bruno, à charge d'y entretenir quarante religieuses et sept Pères chartreux qui seraient les Pères temporels et les aumôniers du couvent. Elle lui donna en outre un pourpris d'environ cent hectares de terre et l'alpage ou montagne de Rnex, avec des dîmes à Taninge et Samoëns, des vignes à Châtillon, enfin le droit de pêche dans le Giffre (3 juin 1285-1288). Plus tard elle y ajouta les biens des nobles de Cellières, le domaine du Rosay, à Thiez, et les dîmes de Marignier.

Les premières religieuses de Mélan vinrent de Prémol et de Parménie, en Dauphiné. A celles-ci, se joignirent bientôt une communauté d'Augustines, que le bienheureux Ponce de Faucigny avait fondée jadis à Salmoiry (Sixt), et qui demeuraient alors à Châtillon ; puis une autre de Cisterciennes, établies au Rosay par la même Béatrix.

Bien que nanti de vastes possessions territoriales, Mélan eut à subir une longue série d'épreuves (1374-1646) ; incendies, inondations, orages, procès, épidémies, qui obligèrent à réduire momentanément le nombre des professes. La conduite de celles-ci était édifiante : tout au plus peut-on signaler par ci, par là, quelque négligence dans la pratique des Statuts et quelques tiraillements dans la communauté.

Mgr Granier et saint François de Sales visitèrent Mélan plusieurs fois ; ils y consacrèrent des vierges et donnèrent la tonsure dans leur chapelle à maints clercs des environs. Mais, le grand bienfaiteur et réformateur de Mélan, c'est Dom Innocent Le Masson, général des Chartreux († 1703). Non content de faire au monastère des réparations et des additions importantes (le grand cloître), il s'occupa surtout de combattre des divisions intestines suscitées par la prédominance accidentelle de l'élément français, et les doctrines du *Quiétisme*, que la célèbre Mme Guyon cherchait à répandre en Savoie. Les religieuses se montrèrent tellement dociles à ses sages avis, que Mélan donna dès lors, jusqu'à la Révolution, les plus beaux exemples de vertu, et fut pour les pauvres du voisinage un véritable grenier d'abondance.

La Révolution dispersa ces pieuses filles (sept. 1793). Quelques Sœurs infirmes demeurèrent à Taninges, dans la maison que le maire Jacquier possédait au hameau de Brésy ; d'autres se réfugièrent à Aoste, où elles établirent une école de filage ; le plus grand nombre, comme la prieure Duchesne, rentrèrent dans leurs foyers, où elles portèrent les habitudes humbles et mortifiées du cloître.

On vendit à divers particuliers, comme biens nationaux, les immeubles que Mélan possédait en divers lieux. Le monastère lui-même, avec son pourpris (moulins, scieries, grand pré, etc.), fut acheté le 17 thermidor an IV (4 août 1796) par un Joseph-Marie Dimier de la Biolle, qui ne tarda pas à le céder de gré ou de force, à cent particuliers de Taninges, qui se partagèrent la propriété. C'est de ces derniers que M. l'abbé Ducrey la racheta en 1803, afin d'y établir le petit Séminaire dont le succès va toujours grandissant.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'histoire que M. l'abbé Feige nous raconte dans un beau volume de 518 pages, orné d'une cinquantaine de jolies photogravures.

La *Chartreuse de Mélan* est bien étudiée, fort bien écrite et pleine de détails intéressants. C'est tout au plus si

nous avons remarqué deux, peut-être trois légères inexactitudes qui nous avaient échappé en lisant les épreuves.

Monographie de la commune de Beaumont

par M. Folliet, sénateur

La monographie de Beaumont écrite par M. Folliet, sénateur, nous ayant été signalée comme pouvant servir de modèle, nous avons eu la curiosité de la lire attentivement, et nous venons dire notre appréciation.

Ayant sous la main dans ses propres Archives, les délibérations municipales depuis l'an 1742, la généalogie des seigneurs du lieu par le curé Besson, des notes nombreuses communiquées par l'archiviste du département, enfin la collaboration bénévole de maint instituteur, M. Folliet a pu réunir beaucoup de renseignements sur Beaumont, c'est un mérite. Mais de là à servir de modèle, il y a loin.

Je trouve en effet dans sa *Monographie*, un *plan* défectueux et des erreurs graves. C'est dans la première partie que le plan nous paraît défectueux. Quant à la deuxième partie, *Beaumont de 1792 à 1900*, c'est moins une histoire qu'une suite chronologique de renseignements divers.

Voilà pour le plan, voici pour les erreurs :

Les mots *et est dictus curatus LXX^ms* qu'on lit dans la visite de 1412, ne signifient point que le curé d'alors était le 70e depuis la création de la paroisse, mais qu'il avait 70 ans *(septuagenarius)*.

La visite de 1481 ne fut pas la deuxième du XVe siècle, mais la quatrième ou même la cinquième, puisqu'il y en eut en 1415, 1443 et 1471 ; elle ne fut point non plus la

dernière avant la Réforme, car on possède à Genève une visite de 1518.

Aux pages 55-57, M. Folliet nous parle de legs faits à l'hôpital du Mont de Sion par Amédée VIII et par un François de Menthon, d'un Hugues d'Arces, prévôt du dit hôpital en 1410; c'est une triple méprise. Il s'agit dans les trois cas de l'hospice de Montjoux, soit du Grand Saint-Bernard (*Montisjoris*).

Enfin, copiant M. Duval qui a copié St-Genis, qui a copié le pasteur genevois Gaberel, M. Folliet prétend que sous la domination bernoise, les bailliages de Gex, Ternier et Gaillard ne comptaient ensemble que 6.500 habitants. Il serait bon de mettre fin à cette bourde grossière, qui a été relevée dans le tome XIX des *Mémoires de l'Académie Salésienne*. Le recensement invoqué nous apprend qu'il y avait dans ces trois bailliages 6.567 *feux* ou ménages.

Je passe sur des inexactitudes de moindre importance concernant la date de l'escalade, celle de l'arrivée des Capucins à Saint-Julien, etc. Je passe également sur certaines assertions qui me paraissent insuffisamment démontrées. Mais ce que je veux relever, c'est l'esprit tendancieux qui a dirigé la plume de l'auteur.

Dans les conflits entre les Genevois ou les Bernois et nos princes Savoyards, donner toujours raison à l'étranger, mettre soigneusement en relief, en exagérant même parfois, tout ce qui peut dénigrer le régime antérieur à 1793, taire par contre tout ce qui pourrait lui être favorable, telle est la méthode invariablement suivie.

Le duc Charles III essaye-t-il de maintenir les droits que sa maison possédait à Genève depuis plusieurs siècles, on l'accuse « d'afficher les prétentions les plus despotiques ». Charles-Emmanuel Ier défend-il à ses sujets de mettre leurs enfants en nourrice ou à l'école à l'étranger, surtout chez les huguenots, vite on signale cette mesure très sage comme un attentat à la liberté de conscience; mais on se garde bien de faire connaître les mesures draconiennes employées par Berne et Genève pour protestantiser les régions par elles occupées.

A propos des procès de sorcellerie, l'auteur nous dit que la Réforme n'en diminua point le nombre, que les protestants brûlèrent les sorciers *tout comme les catholiques*. Galiffe, auteur genevois, se montre plus exact et plus impartial. « Quant au nombre de ces *auto-dafé*, nous dit-il, on peut assurer qu'il n'était pas à beaucoup près par *année* sous les évêques ce qu'il fut par *mois*, on pourrait dire par *semaine*, sous le règne de Calvin. » (1) Et cependant les procès antérieurs à la réforme s'appliquaient à tout le diocèse, tandis que les exécutions calvinistes ne concernaient que les habitants de la ville.

M. Folliet nous parle des *taillables et corvéables à merci*, c'est-à-dire à la volonté du seigneur, comme si le seigneur pouvait pressurer ses taillables indéfiniment, selon son bon plaisir, ce qui est faux.

Les classes privilégiées (clergé et noblesse) ne payaient absolument aucun impôt : c'est inexact, ils payaient entre autres les frais de cavalcade, qui représentaient le tiers du revenu du fief, les subsides, etc.

A l'en croire, les charges du paysan d'avant 1792 étaient *incomparablement plus lourdes que celles d'aujourd'hui*. Ce n'est point l'avis d'Albanis Beaumont, dont le témoignage éclairé ne peut être suspecté d'hostilité au nouveau régime, ni celui de Joseph de Maistre, ni celui d'Amédée de Foras qui, mieux que personne, connaissait l'histoire de son pays.

Enfin, après une longue énumération des impôts, de la féodalité, il ajoute : « *Toute cette législation, toutes ces coutumes du moyen-âge existaient encore à peu près intactes avant la Révolution.* » Cette assertion est d'une fausseté tellement évidente qu'elle nous autorise à véhémentement suspecter la bonne foi de l'auteur.

(1) Procès de P. Ameaux, p. 105.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

La distance qui nous sépare de notre éditeur, plus encore une grave et longue maladie qui nous est survenue durant l'impression de notre premier volume, nous ont empêché de surveiller les épreuves avec tout le soin désirable ; aussi avons-nous laissé passer un certain nombre de fautes, dont voici les principales :

TOME I

Corrections

Page 32, ligne 8 : 1523, lire 1323.

On a imprimé de même dans les notes latines : *nantis* pour *nautis* (page 40, note 2) ; *gentibu* pour *gentibus* et *dio* pour *die* (page 43, note 1) ; *Chablassi* pour *Chablasii*, *sterterunt* pour *steterunt* (page 44) ; MCCCXI pour MCCCXXI (page 45) ; *debetatur* pour *debebatur* (page 46) ; MCCXCXVIII pour MCCCXXVIII (page 59, note 1) ; *equitum* pour *equitum* (page 62).

Page 65, ligne 6 : 1367, lire 1366.

Page 70, ligne 28 : effacer le mot Yverdon.

Page 142, vers la fin : Claude Botollier, etc., lire : Alexandre Botollier, seigneur de Dingy, 1589 (Guichenon).

Page 145, ligne 29 : *luerunt*, lire *fuerunt*.

Page 149, ligne 25 : *pertavori*, lire *portatori*.

Page 150, ligne 30 : *exemptis*, lire *exempti*.

Page 184, note 3 : document C, lire document B.

Page 192, ligne 8, au lieu de D, lire C.

Page 231, ligne 14, au lieu de vint, lire vient.

Page 232, note 4, au lieu de 25 décembre, lire 21.

Page 317, dernière ligne, au lieu de 6 mars, lire 4 mars.

Page 319, l. 8, au lieu de : Les Pâques terminées, lire : Cela fait.

Page 319, note 1, au lieu de Bastergoc, lire Basterga.

id. id. au lieu de 23 juin, lire 28.

Page 321, 3e alinéa, au lieu de François, lire *Antoine* Bochut.

Page 323, dern. lig., au lieu de Monod, ajouter *alias* Moirod.

Page 328, ligne 10, au lieu de institué, lire destitué.

Page 340, ligne 6, au lieu de Payerne, lire Tour de Peilz.

Page 342, avant-dern. ligne, lire Telsperger, *alias* Delsperger.

Page 342, dernière ligne, lire 1563 1567.

Page 345, dernier alinéa, au lieu de 1582-89, lire 1583-1588.

Page 350, après Versoix, ajouter Sergy et Sacconex.

Page 364, avant *Massongy*, ajouter 9 novembre.

Page 366, ligne 6, ajouter 1598.

Page 371, 2me alinéa : 1581, lire 1583.

Page 401 : Au 11 décembre, supprimer cet alinéa.

Page 405 : En plaçant le Synode au 20 avril, nous avons suivi le registre de l'Evêché ; mais il a dû avoir lieu huit jours plus tard.

Page 437 : 25 septembre. La lettre y signalée serait de 1608.

Page 475 : Au 16 août, au lieu de Moronier, lire Mojonier.

Page 478 (16 décembre), au lieu de Gord, lire Gard.

Page 479, dernier alinéa, au lieu de née de Pingon, lire née de Cartal.

Page 498, dernière ligne, au lieu de Lyon, lire Louvain.

Page 513, au lieu de 5 décembre, lire 9 décembre.

Page 522 (6 octobre), au lieu de Rd , lire Bd .

Page 577 : au 27 juin, après Vectier : ajouter : *le premier*, curé à Hermance, et *le second*, économe...

Additions

Page 251, à la fin : En mai 1600, le procès pour la cure du Petit-Bornand n'était pas encore terminé (XXII, 49).

Page 263, note 3, ajouter : Mais pour remplir les fonctions curiales à Thonon, l'évêque désigna Claude-Gaspard Chevallier, curé de Bellevaux.

Page 273, ajouter : Que, ce printemps-là, il y avait en Chablais cinq compagnies de soldats, dont trois reçurent, en fin mai, l'ordre de partir ; c'étaient celles de Negri, de Martinelli et des Argoulets.

Page 278, après le 3me alinéa, mettre : Que, par lettres du 24 juillet, S. A. avait, en effet, chargé Lambert de faire payer les pensions promises par les chevaliers et de faire distribuer aux pauvres cinq muids de blé des aumônes de Filly et de Ripaille.

Page 279, note 2, ajouter : La lettre du saint à Juan de Mendoça est du 16 août, celle à Amédée de Chevron est du 23.

Page 285. A la fin du premier alinéa, nous avons omis de dire que les habitants de Ternier, venus à Thonon, subirent de mauvais traitements de la part des Genevois, et que le duc en fit des reproches aux délégués de Genève.

Page 296 : Le 4 octobre eut lieu l'abjuration d'un ministre, d'après la *Revue Franciscaine*, an. 1899.

Page 317 : François écrit, de Sales, le 19 janvier, à Mgr de Granier pour lui annoncer la maladie de son père et, le 3 février, au P. Juvénal Ancina (XII, 53-54). Dans la dernière, il loue la fermeté des nouveaux convertis dans les bailliages.

Page 422 : Le 14 septembre, François écrit à la mère de Chantal : « Depuis quelques jours, je me suis vu à moitié malade ; un jour de repos m'a guéri. J'ai le cœur bon, Dieu merci, et j'espère le rendre encore meilleur selon vostre désir. » Migne, V, 609.

Page 487 : Au 28 octobre 1609, François passe un accord avec Th. Berguera pour le traitement des curés du Chablais. (E. Vuarnet, Acad. Chabl., XII, 113.)

Page 547, ajouter : 8, 9 et 10 août, François adresse quelques avis à la mère de Chantal, qui fait sa retraite annuelle.

Page 595 : 27 septembre (1619). A la Visitation de Bourges, François prononce le panégyrique des saints Cosme et Damien (IX, 57). 22 octobre, il arrive à Chambéry.

Page 596 : 31 octobre. En rentrant dans sa ville épiscopale, François dit à Michel Bouvard : « Je reviens de la Cour et de ses magnificences, mais je préfère encore manger des raves à Annecy. »

TOME II

Page 16, ligne 8 : au lieu de sermon, lire serment.

Page 20, ajouter : *Pour des raisons graves, la fête de Notre-Dame du Châtelard, avec les indulgences y attachées, a été transférée au dernier dimanche d'août.*

Page 32, 5e alinéa : 9 septembre, lire : 8 septembre.

Page 35, avant-dernière ligne : au lieu de *O Solemnis*, lire : *Sacris Solemniis.*

Page 59, ligne 5, lire : 1567.

Page 73, ligne 2, desquels, lire : duquel.

Page 84, vers la fin, Nicollet, lire : Rivollat.

Page 125, ligne 3, Perron, lire : Peronnet.

Page 128, 3e alinéa, ajouter : *En 1754, on songeait à augmenter le pont de Vongy ; dans ce but, on augmenta la taille de 6 deniers par livre.* (Congrès d'Annecy, 1901.)

Page 168, ligne 9 : remettre, lire : restituer.

Page 171, ligne 21 : Métral, lire : métral.

Page 206, ligne 25 : siècle dernier, lire : XVIIIe siècle.

Page 312, à la fin de la note 2, ajouter : Claude Petitjean de Vacheresse.

Page 313, ligne 20, lire : Acheté par *François, père de* Scipion.

Page 340, ligne 14, Anne de Lorraine, lire : Anne d'Est.

Page 366, note, Comillon, lire : Cornillon.

Page 377, note 1, François *de Sez*, lire : *de Mez*.

Page 455, note 1, au lieu de 1450, lire : 1540.

Page 466, ligne 13, effacer le nom du chanoine Magistry, et le remplacer par *Hector de Villette*, baron de Chevron.

Page 483, ligne 11, Thônes, lire : Thônex.

Page 486, ligne 40, religieuses, lire : religieux.

Page 510, dernier alinéa, feu égrège feu, lire : feu égrège François.

Page 122, à la fin de l'article *Ermitage de Lonnaz*, ajouter : Cet ermitage se trouve sur le chemin de piétons qui conduit directement de Thonon au Lyaud. Cinq minutes après le passage à niveau, ce chemin se détache de la route des Allinges pour côtoyer à sa droite le clos des Harpes. Il entre ensuite sous bois et gravit le plateau du Lyaud.

A mi-hauteur, on trouve un replat cultivé où s'étendent trois à quatre maisons. La principale a la forme d'un corps de logis long flanqué au S.-E. d'une vieille tour carrée aujourd'hui démantelée. C'est l'antique prieuré de Lonnaz, qu'habitent quatre propriétaires. On y voit encore une grande croisée que précédait jadis un balcon, quelques traces de cellules et, dans la grange, un chêne de dimensions colossales servant de solive.

TABLE DES MATIÈRES

Notre-Dame des Vignes ou du Châtelard, à Ballaison

Pages

Introduction. — Les ravages du phylloxéra. — Craintes des vignerons du Crépy. — Projet d'élever sur l'éminence du Châtelard un monument à Notre-Dame de Lourdes. — Engagements souscrits. — Description du lieu et du monument. — Récit de la fête d'inauguration (19 sept. 1875). — Epilogue, Cantate, etc..... 5

Notre-Dame d'Hermone en Chablais

Fondation de la chapelle (9 juin 1489). — De la Réforme à la Révolution. — De la Révolution à nos jours. — Prière et *Pange-Lingua*. — Noms des fondateurs. — Acte de fondation..... 21

Les Voirons autrefois et aujourd'hui

AVANT-PROPOS..... 41
COMMENT ON ARRIVE AUX VOIRONS..... 45

PREMIÈRE PARTIE. — LES VOIRONS AUTREFOIS

I. — Fondation de la Chapelle..... 48
II. — Commencement de l'Ermitage..... 51
III. — Destruction de l'Ermitage par les Bernois (1536)..... 55
IV. — Rétablissement de l'Ermitage (1537 environ-1643)..... 58
V. — Constitutions données aux ermites par St-François de Sales (1620) 61
VI. — Bienfaiteurs et Ermites..... 66
VII. — Les Dominicains aux Voirons (1643)..... 70
VIII. — Dévotion des peuples à Notre-Dame des Voirons..... 72
IX. — Difficultés et abus..... 75
X. — Incendie et suppression du couvent..... 79
Liste des prieurs de 1643 à 1768..... 83
Sous-Prieurs..... 87

DEUXIÈME PARTIE. — LES VOIRONS AUJOURD'HUI

I. — Persistance du culte de Notre-Dame des Voirons..... 89
II. — Notre-Dame des Voirons à Boëge..... 90
III. — Restauration de la chapelle des Voirons..... 91

Pages
IV. — Les Hôtels 95
V. — Promenades 96
VI. — Géologie et flore des Voirons 104
Notes et Documents 107

L'Ermitage de Lonnaz

Amédée VII chassant dans la forêt de Lonnaz : chute et mort. Fondation d'un ermitage en ce lieu. Noms des ermites 119

Le pont de la Dranse

L'ancien pont ou pont de Tully. — La paroisse du pont. — Le deuxième pont ou pont d'Amédée VIII. — La maladière du pont. — Le pont actuel 123

Le château de la Chapelle Marin

Raison de cette appellation. — Notice historique. — Drame de l'an 1462. — Triste fin des derniers Compeys possesseurs du château. — Document : acte par lequel Amédée V cède aux nobles de Compeys son château de la Chapelle en échange du château d'Yvoire. 131

L'ancienne paroisse de la Touvière

Notice historique sur cette paroisse. — Acte de fondation de la chapelle de la Sainte-Trinité 145

Notice sur l'abbaye de Filly

Avant-Propos. — L'abbaye de Filly, son emplacement. Raison de cette étude 157
I. — Premiers propriétaires. Donation de la *villa* de Filly au diacre Tibold par l'abbaye de Saint-Maurice, vers 1026 158
II. — Fondation du monastère. Des chanoines réguliers de Saint-Augustin s'établissent à Filly. Anselme, 1er prieur connu (1138) 159
III. — Genre de vie et costume des chanoines 161
IV. — Revenus et charges. Donations connues. Droits de patronage sur les églises de Chavanex, Sciez, Excenevex, Yvoire, etc. Possessions territoriales. Cens, etc 161
V. — Conflits et juridiction spirituelle. — Droits de l'évêque disputés par les chanoines de Montjou, 1191 ; cédés à l'abbaye d'Aulps, 1223. Droits du Chapitre, 1256 165
VI. — Succession des Abbés. Guillaume Ier (1233-51). Henri (1258-60) ; l'abergement de Marignens. Guillaume II (1261-68). Pierre (1268-78). Jean Guichard (1280-83). Guillaume III Malassena (1289-1302) : difficultés avec les nobles d'Allinges. Amédée (1306-17) : procès avec Raymond d'Allinge, avec les habitants de Filly, 1312 ; transaction avec le chapitre de Genève. Jean (1318-29) : acquisitions à Marclaz : personnel du couvent en 1329. Aymon de Balleyson (1332), etc. Nicolas (1338-60) : conflits avec les d'Allinges, le coffre d'Huguette

Pages

Destraz, la voleuse de bréviaire ; personnel de l'abbaye en 1345 ; donation de Nicod Dumont, etc. Jacques de Villy (1376), etc. Guillaume de Lugrin (1390-1411). Berthet de Cherrières (1411-1425). état de Filly en 1413. — F. Ducrest (1425-33). — Coup d'œil rétrospectif. Causes de décadence. — Abbés commendataires. P. Robini, évêque d'Hippone (1434). Louis, cardinal de Sainte-Croix (1442-48). Henri d'Alibertis, évêque d'Athènes (1472-60). Jean de Compeys (1463-69), mort archevêque de Tarentaise. Jean Michiele, cardinal de St-Ange (1469-96). Amblard Goyet, chanoine de Genève (1498, † 1517). Pierre Goyet (1517-30). Alardet Claude-Louis, conseiller d'Emmanuel-Philibert (1535, † 64). P. Goyet (1578-1604)..... 167

VII. — Décadence et fin de l'abbaye. Visite et règlement de 1443. Visite de 1471 et 1482. 1536, les Bernois envahissent le Chablais et détruisent le monastère. Liste des chanoines connus de 1468 à 1536.... 193

VIII. — Histoire des immeubles de l'abbaye de 1536 à nos jours. 1° Filly sous les Bernois : hospice et diacre à Filly ; bâtiments cédés à F. d'Allinge. 2° Restitution et conversion du Chablais : noms des abjurants de Filly. 3° La messe rétablie : sacre de l'église ou chapelle de Filly par saint François de Sales (1611). Filly uni à Sciez pour le spirituel. Protestation des habitants. Invasion de la chapelle par les PP. Barnabites de Thonon ; enquêtes. Ecroulement de la chapelle. Interdiction du cimetière. Rentes de Filly passent aux chevaliers des SS. Maurice et Lazare, aux chanoines de Maurienne, à la Sainte-Maison, enfin aux Barnabites (1617) : leur affranchissement en 1781. Aumônes : leur suppression en 1793..... 198

IX. — Quelques mots sur le village de Filly. Filly habité du temps des Romains. Noms des principales familles qui ont habité Filly depuis le XIIIe siècle. Date de leur arrivée. Personnages remarquables. Nobles Boccard. N^rs^ Mathieu. Autrefois et aujourd'hui. Autrefois, Filly chef-lieu de paroisse et de commune. Etat actuel..... 208

Notes et Documents..... 217

Les Bernardines de La Roche

Les Bernardines réformées. Leur établissement à La Roche, 1626. Revenus et charges. Arrivée des sœurs d'Annecy. Occupations des religieuses ; état moral du couvent. Sa suppression. Notes justificatives..... 233

Appendice. — Lettre inédite de Saint François de Sales exhortant les PP. Capucins à fonder un établissement à La Roche..... 251

Le Pont et les Bains de La Caille

La Caille. — I. — Les ponts de La Caille ; premier, deuxième et troisième pont, soit pont Charles-Albert..... 253

II. — Les eaux sulfureuses de La Caille. Anciens bains. Relèvement des bains. Propriété des eaux. Analyses..... 260

III. — La vallée des Bains. — IV. Les environs de La Caille..... 267

Les derniers d'Angeville

Relations amicales entre les nobles et les villains d'autrefois. Les trois frères d'Angeville derniers du nom, leurs testaments en faveur

Pages
des pauvres d'Allonzier et de Villy-le-Pelloux 275
A. Texte du testament d'Aimé-Louis d'Angeville..... 280
B. Texte du testament de son frère Aimé..... 286

Promenade historique à travers les rues d'Annecy

Introduction..... 293
Avant-propos. — Le vieil Annecy et ses trois enceintes successives... 295
I. — Faubourg Sainte-Claire. Passage Nemours. Porte Sainte-Claire.. 296
II. — Rue Sainte-Claire (de la Réunion, 1793). Côte Saint-Maurice. Usine Lacuffer. Hôtel Favre, etc. Passage de l'Evêché. Pont-Morens, etc. 299
III. — Rue de l'Ile. Hôtel Charmoisy, Palais de l'Ile. Le Château, etc.. 305
IV. — Rue Perrière. Pont de la Halle. Porte Perrière 310
V. — Faubourgs des Annonciades et Perrière. Impasse du Tripot. Côte Perrière et la Feuillette. Passage Golliardi..... 312
VI. — Rue de la Providence. Le second Monastère. La Galerie, etc.. 314
VII. — Les Marquisats. Hospices. Séminaire. Tresun. La villa Saint-Sorlin, etc..... 315
VIII. — La Place de l'Hotel-de-Ville. Le premier Monastère de la Visitation. Pré Lombard. Hôtel-de-Ville 319
IX. — Rue Saint-Maurice. Eglise Saint-Dominique (auj. St-Maurice.) Rue et Place Saint-François de Sales. Rue du Collège..... 323
X. — Rue Grenette, autrefois de la Halle 326
XI. — Rue de l'Evêché, anciennement des Fours. La Cathédrale. Palais épiscopal. Maison de la Monnaie ou de Boëge-Conflans. Passage de l'Evêché. Maison Lambert, etc..... 327
XII. — Rue Filaterie, autrefois des Fabriques. Allées de Crans et de Saint-François 334
XIII. — Place et Rue Notre-Dame. L'église Notre-Dame, son hôpital, son clocher..... 337
XIV. — Puits Saint-Jean et Rue du Paquier. Porte du Pâquier 344
XV. — Paquier Mossière. Rue du Président Favre. Promenade du Pâquier et place d'Armes. Souvenirs historiques..... 347
XVI. — Alentours de la Préfecture. Avenue d'Albigny. Préfecture Boulevards Dupanloup et Saint-Bernard de Menthon. Rues de la Préfecture et Guillaume Fichet. Avenue du Parmelan. Boulevard du Lycée..... 352
XVII. — Rue de Boeuf. Ses habitants. Porte de Boeuf. Rue Vaugelas. 355
XVIII. — Faubourg de Boeuf. Ses habitants en 1561. Son histoire. Place Carnot. Notre-Dame de Pitié. Avenue de Genève : caserne. L'ancienne ville de Bouz..... 358
XIX. — Rue Royale. Les hôtels, etc. Rues de la République et de la Visitation. Avenues Berthollet et Bouvard. Monastère de la Visitation : reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne-Françoise de Chantal. Avenues de Chambéry, de Mandallaz 363
XX. — Rue de la Gare. Avenues d'Albigny et de Chevêne. Gare. Tramway de Thônes..... 369
Réflexions. — Retour sur le vieil Annecy..... 370

Annecy au XVe siècle

Pages

Annecy passe avec le Comté de Genevois sous la domination d'Amédée VIII. *Incendie de 1412*. Privilèges accordés aux habitants et construction de la tour du Pommier par Amédée VIII. Fondation d'un couvent de Dominicains par le cardinal de Brogny. Faveurs spirituelles du pape Eugène IV 373

Incendie du 12 mai 1448. Faveurs accordées par Félix V. Construction de la tour Perrière. Janus de Savoie, apanagé du Genevois ; ses intrigues. Victoires des Suisses à Grandson, puis à Morat : conférences d'Annecy. Privilèges accordés par le comte Janus..... 377

Visite des églises d'Annecy en 1411, 1445, 1470 et 1581..... 385

Liste des présidents, juges-mages et trésoriers du Genevois, des châtelains d'Annecy, des doyens de Notre-Dame et des curés d'Annecy au XVme siècle 388

Le prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy

Sa fondation, vers 1350, par le Bx André d'Antioche. Dons faits à ce prieuré, esquisse historique. Noms des prieurs..... 391

Le château de Tresun

Sa construction par Charles-Auguste de Sales. Esquisse historique.... 403

L'Abbaye de Bonlieu, près Sallenôves

Esquisse historique..... 409

Prévôts de la Cathédrale de Genève

Leur liste de 1052 à 1793. Document : Donation de Présilly aux Chartreux de Pômiers..... 413

Histoire de l'Instruction publique

Au Lecteur 419

CHAPITRE Ier. — Onzième siècle. — Progrès de la civilisation. — Triste état de l'instruction aux IXme et Xme siècles pendant les invasions sarrasines, normandes, etc. — Réveil littéraire dû à la congrégation de Cluny et au pape Sylvestre. — En France, construction de cathédrales, écoles célèbres. — En Savoie, construction de cathédrales, couvents, grands hommes..... 421

CHAP. II. — Douzième siècle. — Cisterciens et Chartreux en Savoie. — Ecoles de monastères. — Croisades, leur influence. — Cisterciens et Chartreux, leurs établissements en Savoie ; vie sainte des fondateurs, leurs écrits. — Moines copistes. — Ecoles de monastères et autres. — Grand nombre d'écrivains..... 423

CHAP. III. — Treizième siècle. — Influence des Dominicains, des Franciscains et des Papes. — Dominicains et Franciscains : leurs sa-

Pages

vants illustres. — Efforts des Papes en faveur de l'instruction : les conciles de Latran ; efforts de nos évêques. — Etat social du peuple savoyard : langue vulgaire ; franchises ; commerce, industrie, agriculture, culture des vers à soie..... 427

CHAP. IV. — Quatorzième siècle. — Ecoles paroissiales ou communales. — Ecoles en France, en Savoie, dans la Maurienne, le Valais, etc. — Ecoles du diocèse de Genève : écoles supérieures d'*Evian*, *Annecy*, *Sallanches*, *Thonon*, *Chaumont*, etc. — Ecoles primaires entretenues par les œuvres pies. — Ecoles presbytérales. — Sciences et industrie. — Arts libéraux : peintres, musiciens, orfèvres. — Le clergé. — Hommes remarquables..... 432

CHAP. V. — Quinzième siècle. — Fondation des collèges d'Avignon et de Genève. — Découvertes. — Amédée VIII protège les sciences, les lettres et les arts. — Le cardinal de Brogny et le collège d'Avignon. — Le collège de Versonnex à Genève ; écoles primaires ; grand nombre de docteurs et de lettrés à Genève et dans le diocèse. — Savoyards étudiants à l'étranger. — Hommes remarquables. — Le théâtre populaire : mystères et soties, romans. — Inventions et découvertes : gravure sur cuivre, poste aux lettres, fabriques de soie, montres de poche. — L'art de l'*imprimerie*, découvert par Gutenberg, favorisé par le clergé, introduit à Paris par un prêtre *savoyard*, G. Fichet, et un prêtre bavarois. — Découverte du Nouveau-Monde..... 438

CHAP. VI. — Seizième siècle. — Règlement pour les écoles. — *Fondation des collèges d'Annecy*, *Louvain*, *La Roche*, etc. Etat intellectuel en France, en Italie, à Genève. — Les lettres et les beaux-arts à Genève avant la Réforme. — Ecoles du diocèse. — Les PP. Favre, du Grand-Bornand, et Lejay, d'Aïse. — La Savoie envahie par les Français et les Bernois, entamée par le protestantisme. — Résistance du Sénat et du clergé. — Le *premier règlement pour les écoles*. — Fondation d'écoles par le clergé. — Fondation des collèges d'Annecy et de Louvain par E. Chappuis ; de La Roche, d'Evian et de Thonon. — Maîtrises. — Ecoles de monastères. — Les Savoyards dans les Universités étrangères. — Hommes remarquables : hommes d'Etat, historiens, poètes, littérateurs, orateurs 449

CHAP. VII. — Dix-septième siècle. — *Le siècle de saint François de Sales*. — *Fondation de nombreux collèges*. — Saint François de Sales. — Il fonde l'Université de Thonon, ou la *Sainte-Maison* (1599) et l'*Académie florimontane* (1606) ; il relève le collège d'Annecy en y appelant les Barnabites ; il écrit l'*Introduction à la Vie dévote* ; influence de ce livre. Fondation des collèges de Cluses, Sallanches, Bonneville, Rumilly, Thônes, Seyssel, Megève. — Ecoles paroissiales : dotations et fondations. — Ecoles de filles. — Création du *Grand-Séminaire* : son influence. — Grand nombre de prêtres remarquables ; orateurs, littérateurs, historiens, savants. — Laïques remarquables : diplomates, écrivains, artistes. — Commerce et industrie..... 463

CHAP. VIII. — Dix-huitième siècle. — Fondations d'écoles. — 1° L'*Instruction primaire*. — Coup d'œil sur l'instruction primaire en France au XVIme et XVIIe siècles. — Congrégations religieuses fondées pour l'éducation du peuple ; grand développement de l'instruction. — Frères de la doctrine chrétienne. — En Savoie : Charles-Emmanuel II ; la régente Jeanne-Baptiste, sa lettre à Mgr d'Arenthon ; Mgr d'Arenthon et Mgr de Bernex ; leurs efforts en faveur des écoles. — Liste des écoles fondées ou dotées dans le

Pages

diocese par des émigrants, des laïques, des communautés, par des *prêtres*. — La Révolution ferme les écoles. — Le clergé les rouvre après le Concordat 479

2° *L'Instruction secondaire*. — Etat de nos collèges à la fin du XVIIme siècle. — Le roi Victor-Amédée II réforme l'Université de Turin, crée le *collège des Provinces*. — Son fils, Charles-Emmanuel, établit les *Réformateurs* des études et le *Conseil de Réforme*. — Influence de ces mesures : prospérité de tous nos collèges. — Création du collège de Carouge. — Pensionnats de Bonne, Meillerie et la Giettaz. — Création de la *bibliothèque* publique d'Annecy par le chanoine Dumax. — Donations de NN. SS. Deschamps et Biord. — Développement extraordinaire de l'instruction secondaire. — Hommes remarquables : historiens, littérateurs, poètes, controversistes, orateurs, médecins, jurisconsultes, mathématiciens, savants. — Etat prospère de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. — Artistes : peintres, graveurs, musiciens. — Hommes de guerre. — Les Savoyards à l'étranger : diplomates, commerçants, etc. — Conclusion : La vérité sur l'*état de l'instruction publique dans la Haute-Savoie en* 1789..... 488

CHAP. IX. — *Le régime des collèges et des écoles avant 1789*. — 1° Collèges. — Nomination des instituteurs : elle dépend de l'Ordinaire soit de l'évêque ; examen des instituteurs. — Durée des classes. — Congés, vacances. — Matières enseignées. — Traitement des instituteurs. — Pension des élèves. — Gratuité pour les pauvres 497

2° Ecoles. — Recrutement et nomination des régents. — Salaire en argent ou en nature. — *Gratuité* de l'enseignement. — Salles d'école : mobilier. — Durée de la classe. — Congés, vacances. Fréquentation de l'école. — Livres adoptés. — Matières enseignées : le catéchisme, la lecture, l'écriture, le plain-chant, l'arithmétique, la lecture des manuscrits, la grammaire, etc. — Pour les filles : lecture, écriture, travail à aiguille, calcul. — Comparaison de ce programme et du programme actuel 501

DOCUMENTS..... 509

Articles bibliographiques

Cluses et le Faucigny, par M. l'abbé Lavorel..... 523
Les Chapitres de Genève et d'Annecy, par M. le Chanoine Mercier 526
La Chartreuse du Reposoir, par M. l'abbé Falconnet..... 529
Hermance et son moderne historien..... 532
Les trois abbés Piccolet, par M. le chanoine Albert..... 536
La Chartreuse de Mélan, par M. l'abbé Feige..... 539
Monographie de la commune de Beaumont, par M. Folliet, sénateur.. 541

Additions et corrections

Tome I..... 545
Tome II..... 547

Gravures

N. D. des Vignes
Chapelle des Voirons
Ruines des Voirons
panorama des Voirons
Chapelle St Etienne

ŒUVRES

HISTORIQUES

DE

M. L'ABBÉ GONTHIER

Aumônier des Hospices d'Annecy

TOME III

ACADÉMIE SALÉSIENNE ANNECY

THONON-LES-BAINS
IMPRIMERIE JULES MASSON

1903

SAINT BERNARD DE MENTHON

Fondateur des Hospices de Montjoux

Entre les dents de Lanfon et la montagne de Veyrier, qui dominent la rive droite du lac d'Annecy, s'ouvre le col des Engagnes, dont l'entrée est défendue par le château de Menthon.

C'est dans cet antique *castrum* que, vers le commencement du XIme siècle (1), naquit Bernard de Menthon, l'illustre fondateur des hospices élevés sur le mont Joux.

Si l'on en croit la légende, Bernard eut pour père Richard de Menthon et pour mère Bernoline de Duin. Envoyé de bonne heure aux célèbres écoles de Paris sous la direction d'un pieux moine de Talloires, nommé Germain, notre jeune héros y fit de rapides progrès dans les sciences, spécialement dans la théologie. A son retour, son père lui choisit pour épouse Marguerite de Miolans, non moins distinguée par sa naissance que par sa beauté. Mais Bernard caressait d'autres projets. La veille des fiançailles, il se retire seul dans sa chambre, prie ardemment le Seigneur et saint Nicolas de Myre, son saint de prédilection, de lui accorder lumière et courage ; puis, brisant un des barreaux de sa fenêtre, il sort secrètement et se dirige

(1) Pour cette date et les suivantes, voir la dissertation ci-après.

par les montagnes de la Tarentaise vers la cité d'Aoste, où il est reçu à bras ouverts par l'archidiacre Pierre, ami de sa famille (1).

Grâce à ses mérites et à ses vertus, Bernard devint bientôt chanoine, puis archidiacre d'Aoste (1050 environ).

A cette époque, le col de Montjoux, qui conduit du Valais dans la vallée d'Aoste et qui fut de tous temps le passage le plus fréquenté des Alpes, était non moins dangereux que difficile, et nombreux étaient les voyageurs qui, chaque année, y trouvaient la mort.

Désireux de remédier à cet état de choses, Bernard conçut le projet de construire au sommet du col un hospice où les voyageurs trouveraient un gîte, du secours et même des guides dans la personne de religieux qu'il y établirait.

Certes, l'idée était d'une étonnante hardiesse. Bâtir un hospice à 2.472 mètres d'altitude, sur un col désert où les vents soufflent avec furie, où les avalanches s'abattent fréquemment, où l'on ne peut guère travailler en plein air que soixante jours de l'année ; décider des religieux à passer leur vie, loin de toute habitation, dans un climat meurtrier, qui ne leur permettra même pas l'innocent plaisir de cultiver des fleurs ou de voir croître, sous leurs yeux, les légumes dont ils se nourrissent, c'était un projet doublement téméraire. Mais notre héros ne recule point devant ces difficultés. Grâce à sa charité qu'il sut faire partager aux habitants de la vallée d'Aoste, grâce aux largesses qu'il sut obtenir des pèlerins et des fidèles, Bernard, à force d'énergie et de patience, bâtit son hospice et y établit des religieux vivant sous la règle de saint Augustin.

Cet hospice achevé, il en bâtit un second sur le col de Colonne-Joux ou du Petit Saint-Bernard, qui conduit en Tarentaise.

(1) Dans les plus anciennes *Vies* du saint, on ne trouve mentionnés ni le préceptorat de Saint-Germain, ni le prénom de la fiancée, ni le saut par la fenêtre : ces détails ont été ajoutés plus tard par des biographes qui semblent avoir consulté leur imagination plus que les documents.

Après quoi, voulant consacrer le reste de sa vie à convertir les âmes, il évangélise les diocèses de Genève, de Sion, de Milan et de Novare.

Il se trouvait dans ce dernier diocèse quand l'empereur d'Allemagne, Henri IV, franchit les Alpes à la tête d'une puissante armée, dans le dessein d'aller attaquer le Pape Grégoire VII dans la ville éternelle (1081). N'écoutant que son zèle, Bernard se rend au-devant du monarque teuton qu'il rencontre à Pavie et cherche à le dissuader de sa sacrilège entreprise ; mais il n'y réussit point. Alors, sans craindre le courroux du potentat, il lui prédit que Dieu châtierait son audace.

Peu de temps après, notre héros rendit son âme à Dieu dans la ville de Novare, qui possède encore sa dépouille vénérée. La reconnaissance perpétua le souvenir de ses bienfaits, en le représentant enlaçant de son étole, transformée en chaîne, un énorme dragon qu'il foule victorieusement à ses pieds, emblème du triomphe de sa parole évangélique sur l'ennemi du genre humain et sur les barbares.

Parmi les faveurs obtenues par son intercession, on cite plusieurs incendies subitement éteints, une femme et deux enfants aveugles guéris de leur infirmité, un prêtre recouvrant la parole, etc.

Plusieurs, par contre, ont été punis pour avoir tourné en dérision les pratiques de dévotion en son honneur, comme il arriva, l'an 1586, à C. Tuppin, de Vacheresse, ou pour avoir voulu travailler le jour de sa fête, bien que la paroisse eût fait vœu de la chômer, comme il advint à Pierre Avrillon, de La Court (Thônes), dont le champ fut, ce jour-là même, emporté par un sac d'eau et la maison, brûlée par le feu du ciel avec tout ce qu'elle renfermait (1559).

Dès l'an 1123, Richard, évêque de Novare, déclare qu'on peut rendre à Bernard de Menthon les honneurs dus aux saints du Ciel.

Son culte s'est propagé surtout dans les diocèses de Novare et d'Aoste, où l'on possède, depuis des siècles,

une Messe et un Office en son honneur ; dans celui de Sion, où les fidèles lui ont dédié l'église paroissiale d'Evionnaz ainsi que d'autres chapelles, enfin dans celui de Genève, aujourd'hui d'Annecy, qui l'a vu naître.

Innombrables sont les chapelles et les oratoires que lui avait élevés la piété de nos pères. Citons les chapelles d'Amphion, d'Ubine, d'Aulps, d'Abondance, d'Essert-la-Pierre et de la Côte-d'Arbroz, en Chablais ; de Boëge, Burdignin, Fleyrier, Sixt, *Samoëns*, *Saint-Sigismond*, Magland et *Chamonix*, *en Faucigny* ; d'Ecole et de Doucy, en Bauges ; d'Ugine, etc., etc.

Au XIXe siècle, deux paroisses l'ont choisi pour titulaire : celle de Meillerie, en 1803, et celle de Menthon, en 1848.

A quelle date est mort saint Bernard de Menthon ?

Telle est la question que Mgr Duc, évêque d'Aoste, vient d'examiner dans une substantielle brochure de 45 pages in-8°, éditée à Turin chez Paravia.

Jusqu'ici les opinions étaient partagées sur l'époque de cette mort. Le plus grand nombre des auteurs la plaçaient en 1007 ou 1008 ; d'autres en 1081 ou 1086. Désormais, nous l'espérons du moins, tout le monde sera d'accord pour adopter la seconde opinion.

*
* *

L'opinion de ceux qui font vivre saint Bernard au Xe siècle repose, à peu près uniquement, sur le témoignage d'une Vie anonyme du Saint, présentée au public, vers l'an 1400, par Jean Chamoisi, prieur de Séez, en Tarentaise. D'après cette vie, que l'on attribue gratuitement à Richard de Duin - la Val d'Isère (1), son successeur à l'archidiaconat

(1) La seigneurie de la Val d'Isère n'est entrée dans la famille de Duin que sur la fin du XIVe siècle, par le mariage de François de Duin avec Margue-

d'Aoste, le héros des Alpes naquit en 923 et mourut en 1008. Les biographes ont depuis lors répété à l'envi ces deux dates.

L'auteur de cette Vie méritait-il tant de confiance ? — Nullement. Son œuvre n'est qu'un tissu d'erreurs, d'anachronismes et de fables grossières.

Ainsi, d'après lui, la ville d'Aoste doit sa fondation à Jupiter, fils de Saturne Japhetite, et à son frère Cordelès, lesquels, vers la fin de la vie de Noé, élevèrent une idole sur le Mont-Joux. Charlemagne régna de 703 à 720. Saint Bernard fut sanctifié dès le sein de sa mère, savait lire à trois ans, composer à quatre ; à six ans, il portait la haire et nourrissait déjà le dessein de renverser les statues du démon érigées sur les Alpes Pennines. Il devint *docteur in utroque* — à une époque où ce titre n'existait pas — et mourut le *vendredi après la fête de la Sainte-Trinité*, XVIIJ des kalendes de juillet (soit le 15 juin) 1008. — Or, en cette année-là, le vendredi après la Sainte-Trinité correspond au 28 mai, et cette fête ne fut établie dans le diocèse d'Aoste que trois siècles et demi plus tard. Etc., etc.

Les Bollandistes, qui ont fait à cette Vie l'honneur de l'insérer dans leur précieuse collection, avouent qu'elle contient mainte fable, mais ils en rejettent la faute sur des interpolateurs. Quoi qu'il en soit, comme il est impossible, à l'heure actuelle, de séparer le texte primitif du texte falsifié, la vérité du mensonge, il eût été plus sage, selon nous, de ne pas accréditer ce roman.

Moins prudents que les Bollandistes, les biographes modernes, se bornant à éliminer une ou deux fables des plus grossières, ont accepté toutes ces inventions comme parole d'Evangile. Un peu de sens critique leur eût

rite de Beaufort Notons encore que le biographe qui prétend avoir été le successeur immédiat du Saint, mort en 1008, nous raconte des faits qui se sont passés en 1087, savoir la translation à Bari des restes de Saint-Nicolas de Myre.

épargné cette bévue : c'est ce que nous allons démontrer en établissant la seconde opinion.

*
* *

Il est deux faits de la vie de saint Bernard qui sont admis par tous les biographes et que l'on peut regarder comme incontestables, ce sont : la création des hospices de Montjoux, et l'entrevue du Saint avec un Henri, empereur d'Allemagne. Or ces deux faits sont bien postérieurs à l'an 1008.

1° Création de l'hospice de Montjoux

Au temps des Romains, le passage le plus fréquenté des Alpes, pour aller d'Italie en Gaule, était le col des Alpes pennines, appelé depuis le Montjoux, aujourd'hui le Grand-Saint-Bernard (2.472 mètres d'altitude).

Aussi l'empereur Auguste y avait-il érigé un temple avec une statue en l'honneur de Jupiter et une maison de refuge, *mansio*, pour les passants. Ce temple, qui s'élevait à un demi kilomètre au couchant de l'hospice actuel, fut renversé sous l'empereur Théodose, lequel, au témoignage de saint Augustin, ordonna la destruction de toutes les idoles existant sur les Alpes. Le refuge disparut à l'époque de l'invasion des Barbares.

Cette invasion se ralentissant, les chrétiens, dans le pieux dessein de remplacer le refuge de la montagne, élevèrent au pied de celle-ci, du côté du Vallais, soit au Bourg-Saint-Pierre, un monastère et un hôpital que l'on dédia au prince des apôtres et que l'on appela l'hospice de Saint-Pierre-de-Montjoux ou simplement de Montjoux. Cette création, bien que ravagée en 940 par les Sarrasins, existait encore deux siècles plus tard.

Mais du VIe siècle au milieu du XIe, aucun hospice ne paraît avoir existé au col du Mont-Joux, et divers documents nous prouvent que ce passage était des plus dangereux.

En 931, Robert, évêque de Tours, y est massacré avec toute sa suite.

Vers la même époque, les Sarrasins, appelés par Hugues, comte de Provence, s'y établissent et s'y maintiennent jusqu'en 975 et même peut-être au-delà, non sans ravager le voisinage. C'est ainsi qu'en 940, ils incendient le monastère de Saint-Maurice et l'église du Bourg-Saint-Pierre ; qu'en 972, ils assaillent, près du pont d'Orsières (1), saint Mayeul, abbé de Cluny, revenant d'Italie à la tête d'une véritable armée de pèlerins, le font prisonnier et ne le relâchent, lui et les siens, que moyennant une forte rançon.

Vers 1020, une armée de Normands, qui se rendaient en Italie, est arrêtée au col de Mont-Joux par les *puissants* du pays et doit s'ouvrir un passage, l'épée à la main. (Raoul Glaber.)

En 1027, Canut, roi d'Angleterre, se plaint au pape et à l'empereur des vexations que souffrent ses sujets dans la traversée des Alpes.

Vers la même époque, saint Odilon, abbé de Cluny, rencontre au Mont-Joux des pauvres mourant de soif. Sans s'inquiéter de ses propres besoins et de ceux de sa suite, Odilon distribua à ces malheureux tout le vin dont il avait fait provision pour le voyage. Mais Dieu y pourvut ; car les outres vidées se trouvèrent de nouveau pleines de vin (2).

Tous ces faits prouvent que l'hospice élevé par saint Bernard au Mont-Joux n'était pas encore bâti en 1027. Il n'a pu l'être de 1032 à 1035, période pendant laquelle la guerre régna des deux côtés des Alpes entre l'empereur Conrad et son compétiteur Eudes de Champagne.

L'était-il en 1049, lors du passage de S. S. Léon IX allant de France en Italie pour faire reconnaître son

(1) Il est à noter que certains auteurs, Lecoy de la Marche par exemple, placent cet épisode entre Gap et Embrun, dans la vallée du Drac.

(2) Migne, *Patrol.*, tom. CXLIV, Vita S. Odilonis.

élection ? Des auteurs dignes de foi l'affirment. Suivant eux, ce pape était accompagné dans ce voyage par son parent, Frédéric, comte de Ferrette ; et ce dernier, en reconnaissance de la généreuse hospitalité reçue des religieux, fit de grandes libéralités à l'établissement et lui céda notamment une église dans sa villa de Ferrette, non loin de Bâle. — Si leur assertion est vraie (1), nous aurions ici le premier bienfaiteur de l'hospice dont le nom soit connu.

Le deuxième serait, d'après Guichenon, Humbert II, comte de Maurienne, qui régna seul de 1091 environ à l'an 1103.

Le troisième et le quatrième sont Amédée d'Allinges et le comte de Savoie, Amédée III, mentionnés ceux-là dans une charte authentique de 1125, publiée par MM. Cibrario et Promis.

2° *Entrevue de saint Bernard et de l'empereur Henri IV*

Les plus anciennes Vies de saint Bernard racontent que le roi Henri, se rendant à Rome à la tête d'une armée afin d'en chasser le Pape régnant, notre saint, qui évangélisait alors le Novarais; aborde le monarque à Pavie, le conjure d'abandonner son dessein sacrilège et sur le refus de celui-ci, lui prédit que Dieu châtiera son audace.

Adit Romam rex Henricus perdat Papam quod iniquus,
Malus, prorsus inimicus : cognita malicia,
Regi nefas dehortatur, huic adversa comminatur.

(Très ancienne séquence publiée par les Bollandistes.)

Il s'agit évidemment de l'empereur Henri IV, roi de Germanie et de Lombardie, lequel, au mois de mai 1081, descendit en Italie et s'en alla assiéger Grégoire VII dans la ville éternelle : car les autres empereurs du même nom n'avaient jamais eu de démêlés politiques avec le Pontife

(1) En fait l'historien Hermann Contract, qui nous raconte ce voyage du Pape, ne fait aucune mention de chanoines au Montjoux.

de Rome. Un des anciens biographes nous donne même le nom du Pape. « Il s'appelait, dit-il, Hildebrand par le baptême, et Grégoire par ses fonctions. *Vocabatur hic papa baptizantium impositione Hildebrandus, sed dignitatis officio Gregorius.* » (Bollandistes).

Comprenant la difficulté de concilier ce récit avec leur système, ceux qui font mourir saint Bernard en 1008 ont imaginé divers expédients. Les uns ont inventé de toutes pièces un Henri, qui aurait été roi de Lombardie au xe siècle ; d'autres ont changé le nom d'Henri en celui d'Hardowin ; d'autres enfin ont écrit que saint Bernard s'était montré à Henri IV après sa mort, dans une vision. En un mot, ils ont substitué leurs propres rêves à l'histoire.

Un *troisième fait* qui, sans être aussi bien établi que les deux précédents, est admis par l'ensemble des modernes historiens de Bernard de Menthon, c'est qu'il eut pour précepteur saint Germain, moine de Talloires. Or, saint Germain ne fut envoyé de Savigny, près Lyon, à Talloires que vers 1020 au plus tôt (comme le prouve fort bien M. le chanoine Brasier dans ses *Etudes* sur ce personnage). Donc, loin d'être mort en 1008, saint Bernard était à peine né à cette époque.

Cette conclusion, évidente pour nous, est admise depuis longtemps par les chroniqueurs sérieux, au nombre desquels nous citerons :

L'abbé Dusini, dans ses Notes sur la *Vie des Saints* de Galizzia, imprimée à Turin en 1756 ; le Dr Chrétien des Loges (*Essais historiques sur le Saint-Bernard*, 1789) ; trois chanoines du Grand-Saint-Bernard, MM. Murith, Darbelley et Biselx dans des Mémoires inédits ; Anne-Joseph de Rivaz, chanoine de Sion († 1836) ; Mgr Luquet, (*Etudes historiques sur le Grand-Saint-Bernard*, 1849) ; le chanoine Lütolf, de Lucerne, le savant abbé Gremaud, de Fribourg (1884) ; l'abbé Genoud (*Les Saints de la Suisse française*, 1882) ; M. le chanoine Ducis, archiviste de la

Haute-Savoie (*L'Epoque de saint Bernard de Menthon*, 1890) ; enfin, Mgr Duc, dans la brochure que nous analysons, 1893.

Ce dernier croit que saint Bernard est mort le 12, et a été inhumé le 15 juin 1081. Il s'appuie pour cela sur les anciens biographes, d'après lesquels cette mort suivit de près l'entrevue du saint avec l'empereur Henri IV. Quant à nous, nous penchons pour l'année 1086. Cette date était, en effet, consignée dans cinq codex manuscrits du XIIe siècle, que l'on conservait à Novare au siècle dernier (Galizzia, ouvrage cité) et dans le Livre des Anniversaires de la cathédrale d'Aoste, compilé en 1554.

La famille de Menthon

Huit siècles se sont écoulés depuis la mort de ce grand bienfaiteur de l'humanité ; huit siècles, pendant lesquels on a vu crouler les monuments et les institutions les plus solides, s'éteindre les plus nombreuses familles et les plus illustres renommées. Mais la mémoire de Bernard de Menthon n'a cessé de grandir. Les chanoines établis par lui sur le Mont-Joux, dans la région des glaces éternelles, y continuent leur sublime mission de charité. Son corps est toujours vénéré dans la cité de Novare ; ses arrière-petits-neveux portent dignement le nom et les armes de sa famille. Le château qui l'a vu naître élève toujours vers le ciel son antique donjon ; on y montre encore la chambre du Saint et le barreau qu'il brisa, dit-on, la veille des noces, pour s'enfuir au delà des Alpes. Saint Bernard semble avoir vraiment imprimé, à tout ce qu'il a touché, le sceau de l'immortalité.

Les de Menthon portent de gueules au lion d'argent, à la bande d'azur brochant sur le tout. Grands barons de Savoie, ils allaient de pair avec la plus haute noblesse du pays ; et les d'Allinges, de Ternier, de Compeys, de Viry, de Langin, etc., recherchaient leur alliance.

Thomas I de Menthon, qui vivait en 1216, possédait les

très importantes seigneuries de Menthon, de Beaumont sous Salève et de Lornay sur le Fier. De lui sont nés, entre autres : Guillaume, caution pour le Comte de Genève au traité de Desingy (10 octobre 1219), Aimon, tige des nobles de Menthon-Lornay encore représentés par Henriette-Marie fille de Henri-Paul de Menthon-Lornay, comte d'Aviernoz, enfin Thomas II, seigneur de Beaumont, puis de Menthon qu'il acheta de son frère Guillaume. Thomas II eut trois fils qui formèrent souche, savoir : 1° Albert, tige des seigneurs de Dingy, La Balme et Gruffy ; de lui sont issus un bailli du Genevois, un prieur de Talloires et une abbesse de Ste-Catherine ;

2° Pierre, tige des seigneurs de Beaumont, trisaïeul de Pierre II de Menthon, lequel fut bailli du Genevois, acquit le château de Montrottier, en 1427, et fut père du célèbre Nicod de Menthon, gouverneur de Nice ;

3° Jean, chef de la branche ainée, la seule des trois qui subsiste encore. Celle-ci a fourni entre autres, un bailli du Faucigny, un bailli de Savoie et trois baillis de Vaud. Thomas III figure au nombre des premiers chevaliers de l'Ordre du Collier (1362). Henri, son petit-fils, grand chambellan du célèbre Amédée VIII, commandait trente-huit bannerets du Genevois et du Faucigny, lors de l'aventureuse entreprise d'Amé de Viry sur les domaines du duc de Bourbon (1408). Georges de Menthon, petit-fils du précédent, eut toute la confiance du duc Charles Ier, qui le nomma gouverneur du comté du Villars (1482). Nommons encore François III, gouverneur de la citadelle de Bourg (1597), Bernard IV, premier comte de Menthon (23 mai 1622), et Balthazard-Louis-Bernard, qui racheta, en 1820, le château de Menthon sorti de la famille par le mariage de Sophie de Menthon, dernière de son rameau, avec J.-L. Veuillet de la Saulnière, marquis d'Yenne (1746), et vendu par les enfants de celle-ci à F. Ruphy, de Marlens, lequel était fils d'une de Menthon-Lornay.

Le comte actuel, Bernard-Auguste-René de Menthon, avec ses enfants, continue dignement cette auguste lignée.

Puisse-t-elle vivre aussi longtemps que la mémoire du grand Saint, qui en est la principale illustration !

Non seulement cette famille se distingue par l'antiquité de son blason, mais elle était riche et puissante.

Outre les châteaux de Menthon, de Lornay, de Beaumont et de Montrottier déjà nommés, elle posséda ceux du Marest et du Vivier-sur-Thônes, de La Balme-de-Thuy, de Dingy-Saint-Clair, de Bonattrait et de Disonche, à Villaz ; de la Cour, sur Annecy-le-Vieux ; de Pontverre et de Chavaroche, sous Lovagny ; de Gruffy, de Savigny, etc. ; ceux de Cormand, de Couvette, de Sauterens et de Bourbonges, dans le Faucigny moderne ; ceux de Nernier et de Dursilly, en Chablais. De l'autre côté du lac Léman, ils avaient les seigneuries d'Aubonne, de Châtel-Saint-Denis et de Pont-en-Ogouz, près de Bulle, et le château dit de Menthon à Lausanne, construit vers 1378 par Robert de M. ; dans la Bresse et le Bugey, celles de Rochefort, d'Escrivieux, de Château-Bochard, de la Gelière, de Coligny, d'Eyria, de Rosy, de Grammont ; celle de Duesne, en Bourgogne, etc.

Ajoutons que la maison curiale de Menthon avec le clos contigu fut donnée à l'église *par les prédécesseurs* de Thomas II de Menthon, et qu'en reconnaissance de ces largesses, les évêques de Genève accordèrent plusieurs fois à la famille le droit de présenter à la cure de Menthon.

VIE

DE

SAINT GUÉRIN

Abbé d'Aulps

Puis Evêque de Sion (1065-1150)

Approbation de Mgr l'Evêque d'Annecy

Nous avons la consolation de posséder en ce diocèse le corps de l'un de ces saints et grands Evêques à qui nos contrées doivent le suprême bonheur de vivre en l'esprit de la Foi, en l'amour du Seigneur et Sauveur Jésus, saint Guérin, évêque de Sion au douzième siècle. La paroisse de Saint-Jean d'Aulps, qui est dépositaire de ce trésor, célèbre sa fête le 28 août, jour où se firent les funérailles. De nombreux pèlerins, venus de la Savoie et de la Suisse, vénèrent en ce jour la châsse qui renferme le corps du saint Evêque.

Mais sa vie n'est point assez connue. Les fidèles ne savent point assez quels ont été les mérites de cette vie de pénitence et d'apostolat.

M. l'abbé Gonthier, à qui nous devons déjà de si précieux travaux d'érudition, publie en ce moment une Vie de notre Saint. Nous remercions Dieu de ce qu'il procure, par le moyen de cette publication, à nos chers diocésains, de nouvelles occasions de s'édifier, de rendre aux Saints l'honneur qui leur est dû et d'obtenir, par leur intercession, de nouvelles grâces.

Vétraz-Monthoux, le 25 juillet 1896, en la fête de saint Jacques, Apôtre.

✠ Louis, *évêque d'Annecy.*

AU LECTEUR

La *Vie de Saint Guérin*, par M. le chanoine Ruffin, étant à peu près épuisée, M. l'abbé Vigny, curé de Saint-Jean d'Aulps, nous a prié de rédiger une Vie qui fût à la fois complète, courte et populaire.

Nous avons essayé de remplir ce programme. Y avons-nous réussi ? C'est à vous d'en juger. Il nous sera, toutefois, permis de dire que nous n'avons rien négligé pour que notre récit fût exact, simple et intéressant. Indépendamment des faits inédits, nous signalerons les nombreuses gravures intercalées dans le texte et le beau cantique que le R. P. Boccard, missionnaire de Saint-François de Sales, a composé à notre demande.

Mgr l'Evêque d'Annecy a bien voulu approuver notre livre en des termes trop flatteurs : c'est une première récompense. Puisse le bon saint Guérin nous en accorder une autre, en bénissant l'auteur et ses lecteurs.

Annecy, le 5 août 1896.

J.-F. G.

PREMIÈRE PARTIE

VIE DE SAINT GUÉRIN

Pont-à-Mousson natus,
Patre clarus, matre beatus.

(Antique inscription composée par Nicolas de Liège.)

I

Enfance de Guérin. — Sa vocation ecclésiastique

A 25 kilomètres en aval de Nancy, dans la Lorraine, s'élève la ville industrielle de Pont-à-Mousson, ainsi nommée de son pont sur la Moselle et du château de Mousson, dressé jadis sur une colline de l'Est qui domine le passage.

Sur la fin du XIe siècle, Pont-à-Mousson n'était qu'un petit bourg. Parmi les habitants, on remarquait un gentilhomme non moins distingué par sa valeur personnelle que par l'illustration de son origine, sa jeune épouse plus estimable encore à cause de ses vertus, et leur jeune fils GUÉRIN ou GARIN, en latin *Garinus*, *Warinus*.

Cet enfant, qui naquit vers l'an 1065, eut le bonheur de sucer la piété avec le lait. Dès sa plus tendre jeunesse, il apprit, à l'école de sa mère, à mépriser le monde, ses biens, ses plaisirs éphémères, et à diriger ses aspirations vers le Ciel.

Aussi, lorsque vint l'âge de choisir sa vocation, Guérin n'hésita pas. Frappé des paroles du Sauveur : *Malheur aux riches*, et de ces autres : *Que sert à l'homme de gagner*

l'univers entier, s'il perd son âme, devinant la difficulté d'être humble au milieu des honneurs, chaste parmi les délices, appliqué au service de Dieu dans le tumulte des affaires temporelles, il conçut le projet de quitter le monde.

Maintes fois, ses parents, les étrangers qui étaient venus demander l'hospitalité au manoir paternel, avaient raconté en sa présence les merveilleux exemples d'austérité que donnaient alors, dans le diocèse de Langres, le noble seigneur Robert de Champagne et ses nombreux disciples (saint Étienne Harding, saint Albéric, etc.). Cachés aux regards de la foule, sur les bords de la Leigne, dans la forêt de *Molesme* (1), ces cénobites vivaient en commun dans la rude discipline de saint Benoît. Entre des privations de toutes sortes, ils passaient leur temps soit à chanter les louanges de Dieu, soit à défricher des terres ou à creuser des canaux.

Guérin résolut de se joindre à eux. Sans doute, la volonté paternelle essaya de contrarier ses projets ; sans doute, à la pensée de quitter le lieu de sa naissance, de dire un éternel adieu à ses parents bien aimés, les entrailles du jeune gentilhomme s'émurent plus d'une fois, son cœur se déchira ; mais l'amour de Dieu l'emporta sur l'amour filial, et la voix du Ciel sur toutes les considérations de la chair et du sang. Il quitta donc résolument le château, et se rendit à Molesme.

L'abbé de ce couvent, nous l'avons dit, était un grand seigneur qui avait abandonné une brillante situation dans le monde, afin de se retirer au sein d'une forêt et de s'y livrer à des austérités renouvelées des moines de la Thébaïde.

Sous un tel maître, le nouveau venu fit de rapides pro-

(1) Molesme est à 17 kilomètres nord-ouest de Châtillon-sur-Seine. C'est dans ce vallon alors boisé, offrant, avec l'avantage d'un cours d'eau, la salubrité de l'air et la solitude absolue, que Robert, fils d'un illustre seigneur champenois, vint s'établir, le 20 décembre 1075, avec treize religieux bénédictins désireux de suivre une vie plus austère que celle de la règle bénédictine, telle que l'avaient faite des mitigations successives.

grès. Réprimer la chair par les veilles et l'abstinence, soumettre en toutes choses sa volonté à celle de ses supérieurs, tels furent ses exercices quotidiens. Après un an d'épreuve, Guérin pouvait être considéré comme un religieux modèle, et c'est avec bonheur qu'on l'admit à prononcer les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance (1085 env.).

II

Arrivée de Guérin dans la vallée d'Aulps

Guérin vivait depuis peu d'années à Molesme, tout entier aux pratiques de la vie du cloître, lorsqu'on le choisit, avec deux ou trois de ses compagnons, pour aller fonder une colonie en Savoie, sur les limites des diocèses de Genève et de Sion.

Le diocèse de Genève, l'un des plus beaux de la chrétienté, avait alors pour chef spirituel Guy, de l'illustre et puissante famille des barons de Faucigny ; pour le temporel, il appartenait en bonne partie au comte de Maurienne, Humbert II, dont la Maison, sous le nom de Maison de Savoie, ne devait pas tarder à imposer son sceptre à tout le pays compris entre le Jura et les Alpes.

Dans le but de former un clergé pieux et instruit, l'évêque aimait à céder ses églises à des Ordres religieux ; c'est ainsi qu'il en donna plus de soixante au seul Ordre de Cluny, notamment celle de Contamine-sur-Arve (1083). Loin de contrarier les projets du pontife, le prince les favorisait, sachant bien qu'en étendant le royaume de Dieu par la multiplication des écoles de pénitence et de prière, il multipliait par là-même sa richesse et sa puissance ; car partout où ils plantaient leurs tentes, les moines bénédictins transformaient les forêts et les landes en de fertiles campagnes.

Au sud-est du lac Léman, il est une charmante vallée séparée de la plaine de Thonon par une gorge étroite et profonde. Cette vallée, qui porte le nom de vallée d'*Aulps* ou des *Alpes*, à cause de ses riches et nombreux pâturages, est divisée en trois petits bassins, ceux du Biot, d'Aulps et de Morzine, arrosés par la Dranse du milieu. De nos jours, elle compte dix clochers ou paroisses ; mais à la fin du XIe siècle, ce vaste territoire ne contenait qu'un petit nombre d'habitants, presque tous établis dans le bassin inférieur, celui du Biot, où se trouvait une église paroissiale dédiée à saint Nicolas de Myre.

C'est dans cette vallée d'Aulps que l'évêque de Genève et le comte Humbert appelèrent un essaim des religieux de Molesme, dont la réputation avait franchi les montagnes du Jura.

L'abbé de Molesme, ayant convoqué ses moines, leur fit connaître le désir des pieux personnages et désigna ceux qu'il jugeait le plus propres à cette fondation. Nous ne connaissons pas le nom des religieux envoyés, mais tout nous porte à croire que Guérin fut du nombre.

Après avoir reçu la bénédiction de l'abbé, nos religieux franchissent le Jura, traversent le lac de Genève et, remontant le cours de la Dranse, ils pénètrent dans la vallée d'Aulps. Ceci se passait vers l'an 1090.

Voici comment une vieille chronique (1) raconte l'exode de ces nouveaux colons :

« En iceulx jours, deux bons prudhommes moynes de « Clerevaux (lisez Molesme) prindrent congé de leur abbé, « pour aller tenir vie solitaire en hermitaige en aucung « lieu qui fust solitaire et devot, et que plus contemplati- « vement peussent servir Dieu qu'en leur abbaye, et qu'ils « fussent hors du monde, et leur abbé du contentement « de tous le leur donna. Et avoir prins congé, ils se « partirent et cheminarent et errarent contre Orient, ainsy

(1) *Ancienne Chronique de Savoie*, attribuée par les uns à Cabaret. (*Hist. Patr. Mon.*, script. I.)

« (jusqu'à ce) qu'ils trouvassent lieu convenable. Et à la « fin passèrent oultre le lac de Lausanne, et tendirent « contre les haultes montaignes, tant qu'ils vindrent en « ung lieu appelé les *Arpes*, lequel leur sembla moult « dévocieux ; et là ils se mirent à faire deux petits abitacles « d'ermitage au plus près d'ung ruysselet corrant, et « firent l'ung des abitacles pour adorer, et l'autre pour « leur estre (demeure). Et s'y menèrent sy bonne vie et « sainte que leur renommée s'espandit et près et loin, et « par leur predication et merite, Dieu fist maintz miracles « apers (notoires). »

Nos bénédictins fixèrent leurs pas à l'entrée d'une combe (la combe de Corne-Chaude), arrosée par le *ruisselet* ou torrent de Clénant (aujourd'hui de l'Abbaye) qui dévale avec bruit du col de l'Écuelle.

Girard d'Allinges, Amédée son fils, et Gillion de Rovorée, qui tenaient ce terrain en fief, leur en accordèrent généreusement l'autorisation.

Certes le lieu était admirablement choisi pour un monastère. Un plan incliné, adossé au plateau du mont Vivian (*aliàs* d'Evian) qui borde la combe, encadré sur la droite par le rocher du Pithon et la colline de Thex qui le séparent du Biot, sur la gauche, par le mont Borné qui le sépare du bassin supérieur, descend en pente douce à la Dranse qui roule, trois cents mètres plus bas, ses eaux limpides dans la direction du nord-ouest.

De l'autre côté de la rivière, le mont Caby dresse en face de nous son versant oriental tapissé de hêtres mêlés de sapins. A gauche, la vue s'étend sur la combe de la Moussière limitée au sud-ouest par les monts Foilly, Derando et la Terche ; à droite, sur la combe de Seytroux, et la crête du mont Billiat.

C'est en ce lieu pittoresque et solitaire et sur la gauche du Clénant, que nos moines fixèrent leurs tentes. Ils se créèrent provisoirement des abris avec des branches d'arbres. De la même façon, ils élevèrent un sanctuaire pour la célébration du divin Sacrifice et se hâtèrent de

défricher un lopin de terre dont ils firent un jardin. Peu après, ils construisirent, avec des matériaux plus solides, une maison commune pour les exercices spirituels ainsi que pour les repas.

La nourriture de ces religieux était aussi pauvre que leur habitation. Ne mangeant jamais de viande, ne goûtant même ni poissons, ni œufs, ni lait, ni fromage, sinon rarement et quand on leur en donnait par charité ; ils n'avaient pour boisson que l'eau du ruisselet et pour aliments que les fruits de quelques arbres, des racines et des légumes cuits dans l'eau sans assaisonnement. Ils jeûnaient du reste deux fois la semaine en été, et tous les jours, le dimanche excepté, du 14 septembre à Pâques.

Cependant ils menaient une vie très active. Levés à deux heures du matin, ils consacraient le reste de la nuit à chanter les louanges de Dieu, et à l'audition de la sainte messe. Le jour était consacré partie à la lecture, partie à la prière et surtout aux travaux manuels, au défrichement des forêts.

Un auteur nous a transmis la façon de procéder de ces rudes ouvriers (1) :

« L'abbé, tenant une croix de bois d'une main et, de « l'autre, un bénitier, précédait les travailleurs. Arrivé au « milieu des broussailles, il y plantait la croix, comme pour « prendre possession de cette terre vierge au nom de J.-C. « Il faisait tout à l'entour une aspersion d'eau bénite ; puis « s'armant d'une cognée, il abattait quelques arbustes ; « ensuite tous les moines se mettaient à l'œuvre, et ils « avaient ouvert en quelques instants, dans le sein de la « forêt, une clairière qui leur servait de centre et de point « de départ. Les moines essarteurs étaient divisés en trois « sections : les coupeurs qui faisaient tomber les arbres « sous les coups de la hache ; les extirpateurs occupés à « déraciner les souches ; les brûleurs qui réunissaient les « débris pour les livrer aux flammes, armés de fourgons

(1) Dubois, *Hist. de l'Abbaye de Morimond.*

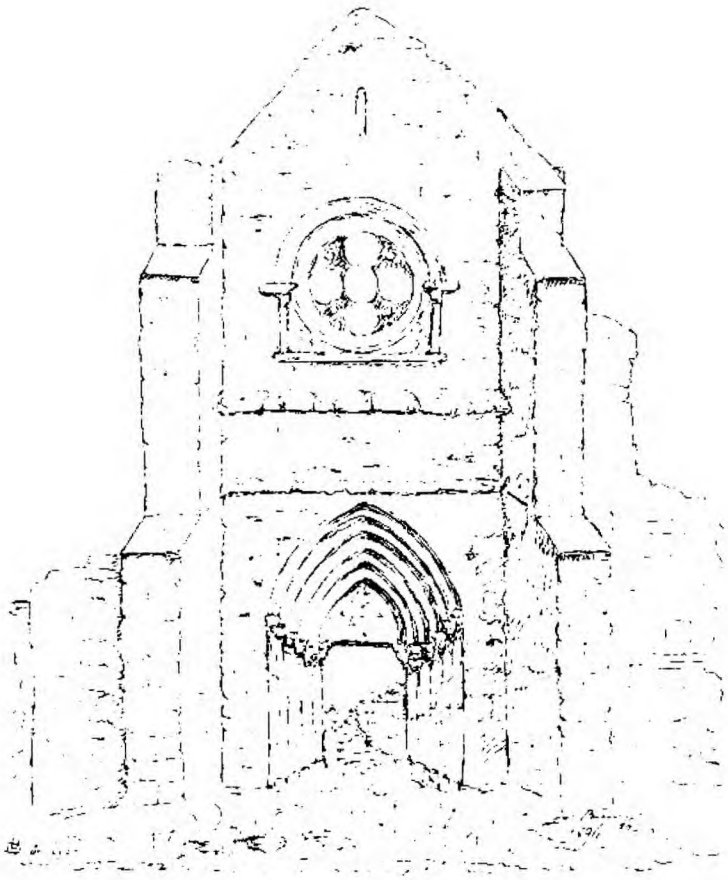

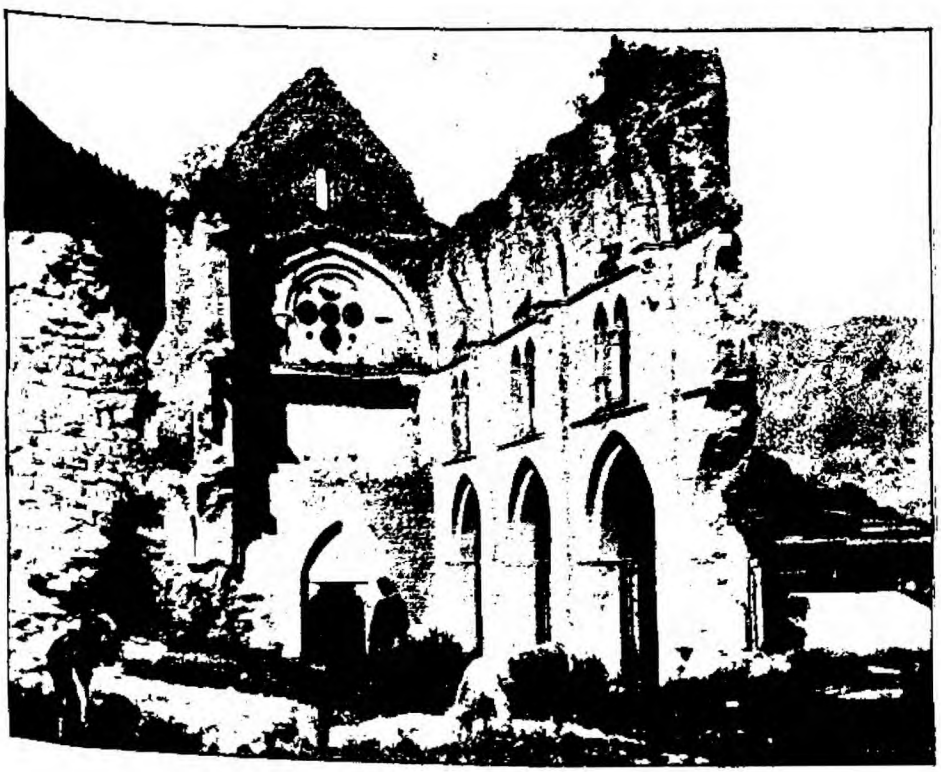

LES RUINES

« ou longues perches avec lesquelles ils soulevaient les « tisons pour rallumer le feu. Tous ces infatigables tra- « vailleurs étaient tellement noircis par la fumée et hâlés « par les ardeurs du soleil qu'à la rentrée dans le monas- « tère, on les eût pris pour des forgerons ou des charbon- « niers plutôt que pour des religieux. »

Ajoutons que, pendant ces travaux, ils gardaient un silence continuel.

III

La cella d'Aulps est érigée en abbaye

La vie édifiante des moines d'Aulps leur ayant promptement concilié la sympathie des nobles du voisinage, et leur nombre s'étant rapidement accru, ces religieux demandèrent au Chapitre de Molesme de transformer en abbaye l'humble *cella* des Alpes. Robert de Molesme y consentit avec joie et désigna, pour gouverner cette nouvelle abbaye, un de ses religieux les plus accomplis, qui portait le nom de Guy ou de Vuy, en latin *Guido* ou *Wido*. Mais avant de l'envoyer, il fit consigner dans un acte authentique les droits de la maison-mère sur sa fille. D'après cette charte, le terrain sur lequel a été bâtie la *cella* des Alpes continuera d'appartenir à Molesme, et lui reviendra de plein droit le jour où, ce qu'à Dieu ne plaise, les religieux d'Aulps rentreraient dans le monde. Les abbés d'Aulps seront nommés par le Chapitre de Molesme ; ils recevront leur institution de l'abbé de ce lieu, et quand ce dernier les visitera, ils lui cèderont partout la première place.

Stipulée par Robert de Molesme, assisté de son Chapitre, et signée par l'abbé Guy en 1096, sous l'indiction 4e et la neuvième année du pontificat du pape Urbain (1),

Besson, doc. XII. L'acte est daté de l'an de l'Incarnation 1097. Cependant

(1) L'indiction 4e correspond à l'an 1096, et la neuvième année du pape Urbain II a dû commencer le 12 mars de cette année. L'o

l'acte porte : anno ab Incarnat. m° nonagesimo vij°

cette charte reçut la confirmation des évêques de Genève (Guy de Faucigny) et de Langres (Robert de Bourgogne), ainsi que celles de leurs chanoines respectifs et des trois seigneurs fondateurs, savoir le comte Humbert, Girard d'Allinges et Gillion de Rovorée.

Ces trois derniers firent plus : ils voulurent assurer l'avenir de la nouvelle abbaye. Agissant avec l'assentiment de ses deux feudataires, Humbert de Savoie déclara lui céder, exempts de toute servitude, non seulement le terrain sur lequel la *cella* avait été bâtie, mais encore toute la vallée adjacente du sommet de la colline de Thex jusqu'au lieu dit Bordel (1), sur la largeur d'une lieue, avec les champs, prés, forêts, montagnes et cours d'eau renfermés dans cet espace. En outre, le comte ratifiait toutes les acquisitions faites par le monastère (2). A cette donation assistaient : vénérable Boson, évêque d'Aoste, Rodolphe de Faucigny, Amédée d'Allinges, fils de Girard, et deux ou trois personnages de la noblesse (1096 env.).

Synchronisme. — Au moment où la *cella* des Alpes se transformait en abbaye, les peuples de l'Europe, électrisés par l'éloquence de Pierre l'Ermite et du pape Urbain II, se levaient au cri de *Dieu le veut* pour aller délivrer le tombeau du Christ, tombé naguère aux mains des Turcs.

Soixante mille personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, réunies dans les provinces de la basse Lorraine, s'ébranlèrent, le 8 mars 1096, dans la direction de Cologne. Le 15 août, une armée de 60.000 hommes, escortée de 10.000 cavaliers, prenait la même direction et rejoignait les restes de la première bande à Constantinople. D'autres les suivirent de près.

Quoique décimée par la famine, la peste, les désertions et les combats, l'armée des croisés s'empara de la puissante ville d'Antioche (3 juin 1098), défit l'armée des Turcs auxquels elle tua cent mille hommes dans une seule bataille (29 juin), et le 15 juillet de l'année suivante, elle entra dans la ville de Jérusalem, où l'on établit roi le vaillant chef de la croisade, Godefroy de Bouillon.

(1) Aujourd'hui Bornel, soit Borné, rocher dominant à l'est le pont de la Corbassière.

(2) Besson, *Mémoires*, preuves n° 10.

D'autres seigneurs ajoutèrent bientôt leurs largesses à celles du comte Humbert ; c'est ainsi que les nobles de la Tour et de Montfaucon cédèrent à l'abbé Guy des terres considérables dans la vallée de *Mégerol* (Mégevette), en libérant l'abbaye de toute dîme, et que Claude de Sallaz lui donna son alleu de Dorjon avec toutes ses dépendances, depuis le mont Gembaz jusqu'à la vallée de Mégevol (1).

Si l'abbaye de Molesme eût persévéré dans l'esprit de ferveur qui animait ses débuts, la suprématie qu'elle gardait sur sa fille des Alpes n'aurait eu que des avantages pour cette dernière. Malheureusement il n'en fut pas ainsi. La division et le relâchement y avaient déjà pénétré avec la richesse. Les moines délaissaient le travail manuel ; ils se servaient de matelas, de fourrures, etc. C'est pourquoi dans l'année qui suivit l'accord mentionné plus haut (1096), vingt-un religieux, des plus zélés pour l'observance, quittèrent Molesme avec la permission du Saint-Siège, et s'en allèrent fonder, à cinq lieues de Dijon, le couvent de *Cîteaux*.

Imitant leur exemple, l'abbé Guy chercha à briser les liens qui le rattachaient à la maison-mère. Le 2 mars 1103, il obtint du pape Pascal II une bulle ordonnant que les abbés d'Aulps seraient élus, suivant la règle de saint Benoît, par leurs propres religieux. Pour le reste, Aulps demeurait sous la dépendance de Molesme. — Mais nous verrons bientôt Guérin compléter cet œuvre d'affranchissement.



(1) Ménabréa, *Acad. de Savoie*, 2e série, tome II, page 297.

IV

Guérin est élu abbé d'Aulps

A l'époque où nous sommes arrivés, le monastère d'Aulps était connu au loin par la réputation de sainteté de ses moines, et le parfum de leurs vertus se répandant dans les vallées voisines, amenait de nombreux visiteurs. Certains de ces pèlerins venaient attirés par la curiosité, d'autres pour faire aux moines l'humble aveu de leurs fautes, d'autres pour leur demander un conseil, une direction, ou pour s'édifier du spectacle de leurs vertus.

Parmi ces religieux, il en est un toutefois dont la sainteté jetait un éclat particulier, c'était Guérin. Aussi quand l'abbé Guy s'en alla recevoir au Ciel la récompense de ses travaux, les moines s'empressèrent de mettre Guérin à leur tête (vers 1110).

Sous l'habile direction du nouvel élu, l'abbaye d'Aulps ne tarda pas à atteindre un haut degré de prospérité matérielle et morale.

L'an 1113, l'évêque de Genève, du consentement du prévôt Gérold et des chanoines de la cathédrale lui donna l'église de Saint-Cergues avec ses dépendances. Il lui céda en outre le mont voisin dit Greppon (1), soit le premier contrefort des Voirons qui domine le village de Saint-Cergues au midi, avec la faculté d'y construire un couvent. (Besson, preuves n° 14.)

Quelques années plus tard (vers 1121), Gautier d'Aix lui cède dans l'Albanais, à 20 minutes de l'église actuelle de

(1) L'abbaye d'Aulps garda jusqu'à la Révolution française ses propriétés de Saint-Cergues en Chablais et la grange dite de Neydens, qu'elle transforma en maison-forte.

Cessens, une terre appelée La Combe. « Au nom du Seigneur, moi Gautier, pour le repos de mon âme, pour l'âme de mes ancêtres et de mon fils Gaultier, je donne à Dieu, à la Bienheureuse Vierge Marie d'Aulps et au seigneur Warin, abbé de cette église, une terre appelée le Fornet et aujourd'hui La Combe, située dans le pays d'Albanais, sur la montagne où s'élève le château de Cessens. Rodolphe de Faucigny, sa femme, son père, ses frères et ses fils ont approuvé cette donation. » (*Acad. Savoie*, 2e série, II, 304.)

Selon une vieille chronique, des moines partis d'Aulps étaient allés, vingt ans plus tôt, jeter, en ce lieu de La Combe, les fondements d'un monastère qui fut peu après (1125) transféré sur la rive méridionale du lac du Bourget, tout en gardant le nom d'Haute-Combe.

Toutefois Guérin n'accepta point cette donation ou, s'il l'accepta, il ne tarda pas à y renoncer (1), craignant sans doute que la richesse n'apportât dans son monastère la division et le relâchement, comme elle avait fait à Molesme.

Ce que le saint abbé avait en effet le plus à cœur, c'était de voir la discipline et la régularité fleurir dans son couvent, c'était de supprimer certains abus qui tendaient à se glisser dans la maison et de séparer complètement ses moines des personnes du dehors. Comme il ne pouvait établir ces réformes sans le consentement de l'abbaye de Molesme et qu'une opposition était à craindre, il résolut de briser ces entraves.

Le métropolitain de Vienne, à la juridiction duquel appartenait le diocèse de Genève, venait de ceindre la tiare sous le nom de Calixte II ; Guérin lui exposa ses désirs et reçut un accueil favorable.

Par sa bulle du 28 avril 1120, ce Pape annule la convention passée, en 1096, entre Aulps et Molesme. Puis, désirant prévenir le relâchement ou les innovations vers

(1) C'est à cette renonciation, croyons-nous, que saint Bernard fait allusion dans la lettre que nous citerons au chapitre VI.

lesquels la fragilité humaine incline sans cesse, il défend de changer en rien la règle de saint Benoît reçue et observée dans l'abbaye d'Aulps, et déclare cette abbaye exempte de la juridiction des évêques de Genève, enlevant même à ceux-ci le pouvoir de frapper d'excommunication ou d'interdit les abbés de ce monastère, qu'il dispense d'assister aux synodes et de comparaître devant les juges séculiers. Bien plus, il confère à cette abbaye la faculté de s'adresser, soit pour la consécration des autels, soit pour les ordinations, à tel évêque que bon lui semblera (1).

Cette dernière concession étendait celle accordée, dix-huit ans auparavant, par le pape Pascal II, laquelle bornait la permission d'aller à un prélat étranger, au cas où l'évêque du diocèse serait entaché de quelque crime notoire où qu'il aurait encouru l'indignation de l'Église romaine.

Si Guérin avait demandé à s'affranchir de l'abbaye-mère, ce n'était point par un vain esprit d'indépendance, car nous le verrons, quinze ans plus tard, unir son abbaye à une autre congrégation. Mais n'anticipons point, et disons tout d'abord ce que des documents, trop rares hélas ! nous apprennent sur cette période intermédiaire.

Maître de son action et libre de ses mouvements, le pieux abbé s'appliqua à réchauffer dans l'âme de ses religieux l'amour de la régularité et l'esprit de sacrifice. Il donnait du reste de l'un et de l'autre de merveilleux exemples. Quoique le premier par le rang, il ne cessait de se montrer le plus humble, choisissant volontiers ce qu'il y avait de plus grossier, de plus pénible à la nature. Non content de mâter son corps par le travail, les veilles et le jeûne, il portait encore sur la chair nue un cilice aux pointes aigües, dont le pape Calixte lui avait fait, dit-on, présent.

(1) Inventaire inédit de l'abb. d'Aulps, n° 2. Un peu plus tard (1130), un différend ayant surgi entre les abbayes d'Aulps et de Romainmôtier, Guérin en soumit la décision à des arbitres.

Aux vertus du vrai religieux, Guérin joignait celles qui font le parfait supérieur : la vigilance, la sagesse, la prudence, enfin une sévérité mêlée de douceur (1). Aussi la réputation du saint abbé se répandit-elle au loin.

Dès cette époque, nous voyons son nom figurer dans plusieurs actes solennels. C'est ainsi qu'en 1121, il est témoin d'une donation faite à l'abbaye d'Abondance par un Gerold de Neuvecelle (2), et que dans l'automne de 1124, il assista, à Seyssel, à l'accord signé entre Humbert de Grammont, évêque de Genève, et le comte de Genevois Aymon. Ce dernier, en usurpant les biens et les dîmes appartenant à l'évêque, avait attiré sur sa tête une sentence d'excommunication ; il reconnut ses torts, prêta foi et hommage au prélat, et déclara ne reconnaître d'autre seigneur que lui, l'empereur excepté. A cet acte mémorable étaient présents l'archevêque de Vienne en qualité de légat apostolique, l'évêque de Lausanne, l'abbé d'Aulps, les prieurs d'Abondance et de Peillonnex, trois doyens et trois grands seigneurs laïques, vassaux du comte, savoir : Rodolphe de Faucigny, Boson d'Allinges et Guillaume de Chaumont (3). Enfin Guérin signe encore en 1131, une donation faite à l'abbaye de Bonmont, par Gaucher de Divonne.

(1) *His noris ascetis præpositus, Guarinus... absolutissimum se præbuit exemplar humilitatis, pœnitentiæ et religiosæ pietatis. Quibus virtutibus singularem adjunxit in tractandis ingeniis solertiam, et indefessum in promovenda regulari disciplina studium.* (Propre du diocèse d'Annecy.)

(2) Mercier, *L'Abbaye d'Abondance*, doc. n° 3.

(3) Spon, Hist. de Genève, Doc. n° 1.

V

Affiliation à l'Ordre de Cîteaux (1134 environ)

A la dernière date énoncée dans l'article précédent, Guérin comptait environ soixante hivers, dont les trois quarts passés dans les austérités et les macérations du cloître. Mais loin de se refroidir, son zèle croissait avec l'âge et lui faisait poursuivre de front deux projets qui devaient avoir sur l'avenir de l'abbaye une influence salutaire.

Le premier de ces projets, c'était la réunion de tous les moines sous le même toit.

Les difficultés d'un premier établissement et la pénurie des ressources avaient forcé Guy et Guérin de s'abriter sous des tentes provisoires faites d'abord avec des branches d'arbres, ainsi qu'il a été dit, et transformées ensuite en une espèce de chalet de montagne. Le nombre de ces chalets s'étant accru avec celui des cénobites, on vit peu à peu les flancs de la montagne, entre le Thex et le Plan, se couvrir de ces pauvres cellules, où trois, quatre religieux vivaient ensemble, séparés de leurs confrères.

Grâce à la ferveur des moines et à l'isolement de la vallée, cet ordre de choses eut dans le principe assez peu d'inconvénients. La séparation n'existait d'ailleurs que pour la nuit, tous les religieux prenant leur repas à une même table, et se réunissant soit pour la participation aux saints mystères, soit pour la psalmodie des offices divins.

Mais plus tard la vallée se peuplant de familles attirées par le désir de vivre sous la crosse et d'ouvriers appelés par l'abbaye, les occasions pour les moines d'entrer en relation avec les séculiers se multiplièrent ; de là un prin-

(1) Spon, *Histoire de Genève*, doc. n° I.

cipe de dissipation, de là le danger de voir les mœurs du monde se glisser insensiblement dans le cloître.

Le remède, c'était la réunion de tous les moines sous le même toit. Pour cela, il fallait bâtir une vaste maison : Guérin, sans se laisser effrayer par la difficulté de l'entreprise, mit aussitôt la main à l'œuvre, et commença ces vastes constructions, dont les ruines couvrent le sol au midi de l'église abbatiale.

Pendant que ces bâtiments s'élevaient, Guérin songeait aux moyens d'assurer l'avenir de son abbaye après sa mort. Il lui sembla que le plus efficace serait de l'affilier à la Congrégation récente encore, mais célèbre déjà de Cîteaux.

Nous avons vu plus haut saint Robert, dégoûté par l'opposition de quelques moines relâchés, quitter Molesme en entraînant avec lui vingt des religieux les plus zélés pour l'observance. Le 21 mars 1098, il s'était arrêté sur les bords de la Vougne, dans un désert peu éloigné de Dijon et nommé Cîteaux. Là, les pieux solitaires pratiquent la règle de saint Benoît telle que le patriarche l'avait établie au Mont-Cassin. Plus de manteaux ni de fourrures, plus de calote pour la tête, plus de matelas pour la couche, plus de graisse dans l'unique plat de légumes servi au réfectoire ; et ces anges terrestres qui se glorifiaient de la pauvreté du Christ, qui trouvaient le bonheur dans l'extrême indigence et leur délassement dans les plus rudes travaux, étaient naguère, ne l'oublions pas, des hommes riches et puissants dans le siècle.

Une vie si sainte leur attira bien vite, avec l'admiration du monde, une persécution acharnée de la part des moines relâchés du voisinage, en même temps qu'elle effrayait les vocations en apparence les plus solides. La nouvelle colonie paraissait ainsi condamnée à une extinction prochaine, lorsqu'un jeune homme de 23 ans, appartenant à l'une des plus grandes familles de la Bourgogne, vint frapper à la

claie d'osier qui servait de porte à Cîteaux. Il était suivi de ses frères au nombre de cinq et de vingt-six autres compagnons : ce jeune homme se nommait Bernard (1113).

Deux ans ne s'étaient pas écoulés que l'abbaye de Cîteaux avait déjà fondé quatre nouvelles colonies, savoir : la Ferté, Pontigny, Morimond et Clairvaux, dont Bernard fut élu abbé.

Par ses vertus, par ses talents, sa vaste science et son éloquence admirable, Bernard attira si puissamment les âmes qu'il vit bientôt six cents novices dans son abbaye, et devint en peu de temps l'oracle non seulement de Clairvaux, mais de la France et de l'Italie.

Une foule de monastères demandèrent à s'affilier à la Congrégation naissante : de ce nombre était l'abbaye d'Aulps. De cette alliance devait sans doute résulter une certaine sujétion pour Guérin et ses religieux. Mais ils auront l'avantage inappréciable de participer aux prières, aux sacrifices, aux peines, aux veilles, en un mot à tous les mérites de Cîteaux et de la multitude des communautés auxquelles elle avait donné naissance. Dès lors aussi leur abbaye, au lieu d'être un membre isolé de la grande famille bénédictine, ne formera plus qu'un corps avec tout l'Ordre cistercien.

Connaissant par la renommée la sainteté de Guérin, Bernard accueillit sa demande avec la plus grande joie, le confirma dans sa charge d'abbé, et lui envoya quelques religieux pour former ses moines aux pratiques de l'Ordre sous lequel ils se rangeaient. La chose ne fut pas difficile, car ces derniers, comme les moines de Clairvaux, suivaient dans sa pureté la règle bénédictine. Ils échangèrent toutefois l'habit brun qu'ils avaient porté jusqu'alors, pour endosser l'habit *blanc* adopté par les Cisterciens (1134 environ).

Peu de mois après cet événement, l'illustre abbé de Cîteaux eut l'occasion de visiter la nouvelle famille qui s'était mise sous sa direction.

C'était au printemps de 1135 (1), saint Bernard revenait d'Italie où, pendant trois années, il avait travaillé à ramener à l'obédience du Souverain Pontife, Innocent II, quelques princes et quelques villes favorables à l'antipape Anaclet. Attirés par sa grande renommée de sainteté et par les miracles qu'il semait sur ses pas, les pâtres des Alpes accouraient des cimes les plus élevées, comme des vallées les plus profondes, se prosterner à ses pieds, demandaient sa bénédiction, et s'en retournaient heureux jetant aux échos des montagnes le nom de Bernard.

Dans la traversée du Vallais, le saint rencontre des moines blancs : ce sont des religieux de l'abbaye d'Aulps qui viennent lui présenter leurs hommages et le prier d'honorer leur couvent de sa présence.

Bernard y consent volontiers. A leur suite, il prend le chemin de l'abbaye. Dire la joie de Guérin et de ses religieux, les pieux colloques échangés entre les deux abbés, les tendres effusions de ces saintes âmes est chose impossible. Les annales du couvent n'ont du reste laissé aucun détail sur cette visite. Tout ce que nous savons, c'est que parmi les personnages présents se trouvait noble Huldric de Ravorée, lequel ratifia entre les mains de l'abbé de Clairvaux la donation des Alpes Evorée et Costier faite par ses parents à Guérin, soit à son abbaye (2); c'est que les malades du voisinage accoururent en nombre et que l'un d'eux recouvra miraculeusement la santé.

« Au monastère des Alpes, lisons-nous dans la vie de saint Bernard par l'abbé Guillaume (3), parmi les malades

(1) Saint Bernard traversa trois fois notre pays. D'abord lorsque vers 1123, il se rendit auprès de saint Hugues, à la Grande-Chartreuse ; une deuxième fois dans le printemps de 1135 ; enfin dans l'automne de 1138, qu'il franchit une dernière fois les Alpes, après avoir complètement éteint le schisme dont nous parlons plus loin. Dans ce dernier voyage, apprenant à la descente des Alpes que des prélats français étaient sur le point de nommer à l'évêché de Langres un ecclésiastique indigne, Bernard se rendit à Lyon en toute hâte pour empêcher cette élection. On ne peut donc placer avec vraisemblance en 1138 la visite du saint dans la vallée d'Aulps.

(2) Inventaire inédit, n° 404.

(3) *Œuvres de saint Bernard*, éd. Vivès, VIII, page 46. *In monasterio*

qui demandaient au saint de les guérir se trouvait une femme atteinte du mal caduc. Lorsqu'il passa devant elle, cette femme, saisie d'une crise subite, tombe à terre ; mais l'homme de Dieu, la prenant par la main, la relève aussitôt. Depuis ce moment, elle fut calme, et jamais plus elle n'éprouva d'accès. »

Sur la fin de cette même année, l'abbé de Clairvaux, rentré dans son monastère, écrivait au célèbre Arducius de Faucigny, nouvellement élevé sur le siège épiscopal de Genève, afin de lui recommander les trois maisons de religieux cisterciens existant dans son diocèse, savoir : Aulps, Hautecombe et Bonmont.

« Les bontés que vous aurez pour eux, dit-il en finissant, me donneront la mesure de l'affection que vous avez pour moi (1) ».

VI

Réunion des moines. — Lettre de saint Bernard à Guérin (1135)

Pendant que l'on effectuait l'union d'Aulps à Cîteaux, les vastes constructions commencées par Guérin s'étaient élevées. Lorsque les bâtiments furent en état de recevoir les moines dispersés, Guérin les appela ; et tous obéirent sans la moindre hésitation.

Une fois rassemblés sous le même toit, ces bons religieux furent entre les mains de l'abbé, ce qu'est une boule de cire sous l'action de la chaleur, se pliant sans effort à

quoque quod Alpense dicitur, inter cæteros qui curam requirebant infirmos venit ad eum mulier, quæ caduco morbo laborabat. Hæc in ipsa hora cum staret coram eo, a repentino impetu mali illius corruit. Sed apprehensa vir Domini manu ejus, continuo erexit eam, nec tantum in illa hora, sed perfecte omnino curata est ab infirmitate sua.

(1) Sint pietati vestræ commendati pauperes fratres nostri, qui circa eos sunt : Alpenses, illi de Bonomonte et illi de Attacumba. In his experiemur, quanta vobis de nobis cura sit. (Œuvres du saint, I, 64, édit. Vivès.)

toutes les impulsions de son zèle. Les saintes observances furent remises en honneur ; les relations avec les gens du dehors devinrent plus rares ; et les femmes, qui avaient eu jusque-là libre accès dans l'église, s'en virent l'entrée interdite.

Le bruit de ces travaux et de ces réformes étant arrivé à Clairvaux, saint Bernard en fut transporté de joie et d'admiration, et sous l'impression de ce double sentiment, il écrivit à Guérin la belle lettre qui suit :

« Au R^d^ P. et vénéré Guérin, abbé de Sainte-Marie « des Alpes et aux frères du même monastère, le frère « Bernard, serviteur de votre sainteté.

« Je vois maintenant se vérifier en vous, mon R^d^ Père, « cette parole que je me souviens d'avoir lue dans les « divines Écritures : lorsque l'*homme touche au but, il ne « fait encore que commencer.* » (Eccli. XVIII, 6.)

« Votre âge vous donnait droit au repos et vos longs ser- « vices à la récompense ; cependant tel qu'un soldat nou- « vellement engagé sous les drapeaux du Christ, vous « entreprenez une *nouvelle campagne*, vous provoquez de « rechef l'ennemi au combat, et montrant dans un corps « chargé d'années toute la vigueur de la jeunesse, vous « contraignez l'antique ennemi du salut à rentrer en lice « avec vous. En effet, il vous voit renoncer maintenant à « la coutume que vous avez vous-même suivie, aux usages « traditionnels de vos prédécesseurs, et, touché de la grâce « d'en haut, vous démettre des églises et des bénéfices « que vous possédiez, détruire ces *synagogues de Satan*, « je veux dire ces cellules particulières dans lesquelles des « religieux vivaient trois ou quatre ensemble sans règle et « sans ordre ; interdire l'accès de votre église aux femmes, « et veiller avec plus de zèle que jamais à faire fleurir la « piété et la régularité. Pendant que vous agissez ainsi, « que peut faire le premier et le plus grand des pécheurs « (Satan), sinon de sécher d'envie et de grincer des dents ? « Mais que vous importe sa rage ? Son dépit fait votre « joie, et vous chanterez à sa honte ces paroles de David :

« *Ceux qui vous craignent, Seigneur, se réjouiront en* « *voyant que j'ai espéré en vous au-delà de toute espé-* « *rance.* (Psalm. CXVIII, 74.) » Il n'est pas à craindre que « l'ennemi triomphe de celui sur lequel les années mêmes « n'ont pas de prise ; son âme est plus forte que l'âge ; en « vain la vieillesse glace déjà son corps, alourdit ses « membres, couvre de rides sa chair affaiblie, il conserve « un cœur embrasé de saints désirs, une âme ardente à « poursuivre ses pieux desseins, un esprit supérieur aux « défaillances du corps. Après tout, qu'y a-t-il d'étonnant « qu'il se mette si peu en peine de l'état de délabrement « et de ruine où se trouve la masure qu'il habite, quand il « voit s'élever tous les jours davantage l'édifice spirituel « qu'il se construit pour l'éternité ? Il sait bien qu'il ne « perdra sa maison de boue, que pour en recevoir de Dieu « même une autre qui durera éternellement... »

Après une vigoureuse exhortation aux religieux d'avancer sans se lasser jamais, à l'exemple de Guérin leur père, dans la route de la perfection, d'imiter saint Paul, qui sentait son âme grandir en raison inverse de sa faiblesse corporelle, il revient à Guérin.

« Mais n'êtes-vous pas, mon révérend Père, une preuve « évidente de ce que je viens de dire ? A mesure qu'en « vous l'homme extérieur se détruit, l'homme intérieur se « renouvelle. C'est en effet de ce renouvellement de l'es- « prit qu'est née l'ardeur qui vous consume de réformer « votre maison. C'est ainsi que l'homme de bien tire le « bien de son cœur, de même qu'un bon arbre produit de « bons fruits. Nous ne cueillons encore que les prémices « de ce que vous promettez, mais en fut-il jamais d'aussi « excellents ?...

« O vous, enfants d'un tel Père, soyez ses imitateurs, « comme il l'est lui-même de J.-C. Écriez-vous : *Nous* « *vous suivrons à l'odeur de vos parfums*, car il est par- « tout la bonne odeur de J.-C. (2 Cor., II, 15.) Non seule- « ment il l'est pour vous qui le respirez les premiers, mais « l'odeur qu'il exhale vient jusqu'à nous, pour éloignés

« que nous soyions, et les suaves parfums de son zèle « nous embaument d'une délicieuse odeur de vie. Mais « que dis-je, elle a pénétré jusqu'aux cieux, et les esprits « célestes dans l'enivrement d'une allégresse plus grande « que de coutume, ne peuvent s'empêcher de s'écrier : « *Quelle est cette âme qui s'élève du désert comme une « vapeur d'aromates, de myrrhe, d'encens et de parfums « de toutes sortes ?*... S'il en était parmi vous qui fussent « sourds à ces chants d'allégresse, c'est que leur âme « serait rongée d'envie ; et s'ils ne sentaient pas cette « odeur suave, c'est que déjà ils répandent l'infection du « tombeau (1) ».

Cette lettre toucha le bienheureux Guérin ainsi que tous ses frères : elle augmenta le zèle des uns, elle inspira aux autres des sentiments dignes de leur profession, et les fit tous courir à grands pas dans la voie du Seigneur.

L'œuvre de Guérin paraissait donc achevée, et le bon vieillard pouvait, semble-t-il, prier le Seigneur *de le laisser aller en paix*. Mais Dieu avait sur lui d'autres vues et voulait l'élever sur un plus grand théâtre, afin qu'il pût faire participer un plus grand nombre d'âmes aux trésors de sagesse et de piété qu'il cachait en lui.

VII

Guérin est élu évêque de Sion

L'évêque de Sion, Boson, étant mort (30 janvier 1138), le clergé et le peuple de cette Eglise portèrent leurs vues sur Guérin, dont ils connaissaient les œuvres merveilleuses, et lui députèrent des hommes considérables, pour le supplier d'exaucer leurs vœux. Guérin opposa d'abord un refus formel, objectant le poids des ans, l'impossibilité

(1) *Œuvres de saint Bernard*, édit. Vivès, I, 365.

à son âge de porter un si lourd fardeau et de visiter des populations éparses sur les flancs de montagnes élevées, son amour de la solitude, et par dessus tout son incapacité et son indignité.

Affligés de ce refus, les Vallaisans s'adressent au pape Innocent II, le suppliant d'user de son autorité pour obliger Guérin à céder à leurs désirs ; et le vicaire du Christ ordonne à l'élu de ne plus s'opposer à l'Esprit Saint, qui se déclarait manifestement en cette rencontre. Alors l'humble moine obéit et prend le chemin de Sion, où le clergé et le peuple le reçoivent avec allégresse.

On devine facilement quelle douleur dut éprouver Guérin, le jour où il se sépara de son abbaye et de ses frères bien-aimés. Il nous semble, dit l'abbé Genoud, l'entendre répéter les touchants adieux que le célèbre Alcuin adressait à son couvent lors de son départ pour la cour de Charlemagne :

« O ma cellule, douce et bien aimée demeure ! adieu pour « toujours ! Je ne verrai plus ni les bois qui t'entourent de « leurs rameaux entrechoqués et de leur verdure fleurie, « ni tes prés d'herbes aromatiques et salutaires, ni tes « eaux poissonneuses, ni tes vergers, ni tes jardins où le « lis se mêle à la rose. Je n'entendrai plus ces oiseaux qui « chantaient Matines comme nous et célébraient à leur « guise le Créateur, ni ces enseignements d'une douce et « sainte sagesse qui retentissaient, en même temps que les « louanges du Très-Haut, sur des lèvres toujours paci- « fiques comme les cœurs. Chère cellule ! je te pleure et je « regretterai toujours. »

C'est avec de semblables sentiments que Guérin s'éloigna de sa chère vallée d'Aulps, où depuis près de 40 ans il vivait dans la compagnie de ses frères bien-aimés. La douleur de ceux-ci n'était guère moins vive ; et pour chercher un peu de baume à leur chagrin, ils écrivirent à l'illustre abbé de Clairvaux qui se trouvait alors en Italie.

Bernard, après avoir fait l'éloge de Guérin, leur trace,



Statue de Saint-Guérin

dans sa réponse, la conduite qu'ils devront tenir pour l'élection d'un nouvel abbé.

« Dieu a permis que Guérin, votre bon père et le mien, « vous fût enlevé pour être placé dans un poste plus consi- « dérable ; il ne nous reste qu'à faire ce que le prophète « rapporte du soleil et de la lune : « L'un s'est élevé et « l'autre est resté à sa place. (Habac, III, 11.) » Le soleil, « c'est ce Père dont l'abbaye des Alpes recevait tant « d'éclat, comme la lune reçoit le sien du soleil. Il s'est « élevé, restons à notre place, nous autres qui *avons* « *choisi de vivre humbles et cachés dans la maison de Dieu* « *plutôt que d'habiter la demeure des pécheurs.* (Ps. 83.)

« Or, notre place, c'est l'abjection, l'humilité, la pauvreté « volontaire, l'obéissance, la paix et la joie dans le Saint- « Esprit ; notre place, c'est d'être soumis à un supérieur, « à un abbé, d'être assujettis à la règle et à la discipline ; « c'est d'observer le silence, de jeûner, de veiller, de prier, « de travailler de nos mains, et par dessus tout, de prati- « quer la charité, la reine des vertus ; c'est de faire en « toutes ces choses un progrès continuel, et d'y persévérer « jusqu'à la fin. C'est bien ce que vous faites tous les jours, « j'en ai la conviction... »

Le Saint les loue ensuite de s'être agrégés à l'Ordre de Cîteaux ; il leur déclare que cette démarche, tout en prouvant leur humilité, a grandement réjoui, non seulement sa Congrégation, mais encore les Anges et Dieu lui-même, car rien ne plaît tant à Dieu que la charité et l'union fraternelle. Puis il continue ainsi :

« En terminant, je vous engage, mes frères, à élire sans « retard votre nouvel abbé, après avoir invoqué les lu- « mières de l'Esprit-Saint. N'attendez pas mon retour « pour procéder à cette élection ; je craindrais qu'il ne se « fît trop attendre, et ce délai ne pourrait que vous être « préjudiciable. Mais vous pouvez mander auprès de vous « pour cette opération le prieur de Clairvaux, notre cher « frère Godefroy, qui me remplacera en cette circons- « tance comme il le fait en tout le reste, et vous aidera de

« ses conseils, ou s'il ne peut se rendre lui-même à votre « appel, vous enverra quelques religieux pour le rempla- « cer. De concert avec lui et avec Guérin, votre père, vous « ferez choix d'un abbé capable de travailler à la gloire de « Dieu et au salut de ses frères. Je vous prie, mes frères, « de vous souvenir de moi devant Dieu (1). »

Dociles aux conseils de Bernard, les moines d'Aulps élirent pour abbé le moine Guillaume, qui gouverna sagement l'abbaye pendant près de trente ans.

VIII

Guérin évêque de Sion

Guérin reçut la consécration épiscopale des mains de son métropolitain, Pierre II, archevêque de Tarentaise, assisté de ses deux suffragants, Humbert, évêque d'Aoste, et Ayrald, *aliàs* Tayrold, évêque de Maurienne. Le premier, après avoir fondé et dirigé l'abbaye cistercienne de Tamié, venait d'être élevé sur le siège archiépiscopal de Moûtiers, et méritait, tant par la sainteté de sa vie que par ses grandes actions et ses miracles, d'être comparé à l'illustre abbé de Clairvaux ; on l'honore le 13 mai. L'évêque de Maurienne, ancien chartreux, a mérité, lui aussi, l'honneur des autels. C'était, on le voit, un véritable congrès de Saints.

Après les cérémonies du sacre, nos prélats se rendirent à l'abbaye de Saint-Maurice. Cette illustre abbaye, fondée dès le IVe siècle de notre ère près des lieux où la Légion thébéenne avait subi le martyre, était habitée par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, que le comte de Savoie, Amédée III, y avait, peu de temps auparavant, (1128), substitués aux anciens moines d'Agaune.

(1) *Œuvres*, I, 212.

La visite des quatre évêques eut pour nos religieux d'excellents résultats, car elle mit fin à un grave différend existant depuis de longues années entre eux et la puissante famille d'Allinges. Girard d'Allinges et ses frères avaient usurpé sur l'abbaye les terres de Salvan et d'Octonelle (Vernayaz). Mais la main de Dieu s'étant appesantie sur Girard et son frère Conon, les fils se montrèrent plus traitables et, lorsque nos prélats vinrent à l'abbaye, les deux parties le prièrent de terminer le litige. Ceux-ci décidèrent en faveur du couvent (11 mars 1138); et Guy d'Allinges se soumit à leur décision (1).

Ce fut sans doute pour le nouvel évêque une satisfaction bien douce d'avoir inauguré son ministère en Valais par cette réconciliation. En cette même occasion ou peu de temps après, Guérin rendit lui-même à l'abbaye l'église d'Aigle que l'empereur Henri IV lui avait jadis enlevée pour la donner aux évêques de Sion.

Cette condescendance toutefois n'était pas de la faiblesse; il le prouva en revendiquant les villages de Loèche et de Naters que l'empereur Henri IV avait également donnés à son église, mais dont les comtes de Savoie lui disputaient la possession.

Après avoir reconnu sur ces villages les droits de l'évêque Vilencus (1116), Amédée III de Savoie avait usurpé de nouveau ces terres; mais à l'avènement de Guérin, il se montra disposé à la conciliation. A son appel, une assemblée de prélats et de grands seigneurs se réunit à Conflans, aujourd'hui Albertville. On y voyait Pierre, archevêque de Tarentaise, Ayrald, évêque de Maurienne, Arducius, de Genève, Humbert, d'Aoste et Jean, de Valence. Les deux parties entendues, ces prélats jugèrent que les terres en litige devaient appartenir à l'évêque de Sion.

Amédée III se soumit à leur arbitrage et voulut en donner un témoignage authentique, dont voici la teneur :

(1) Cibrario et Promis, *Documenti e sigilli*, page 48.

« Nous Amédée, comte et marquis, aux habitants de « Loëche et Narrès *(sic)* et aux autres qui relèvent de ces « terres, salut. Nous vous faisons savoir que, pénétré de la « crainte de Dieu et déterminé tant par la prière des évê- « ques que par les avis de plusieurs autres personnes reli- « gieuses, nous rendons simplement à l'église Sainte- « Marie de Sion et à dom Guérin, évêque de cette église, « Loëche et Narrès avec toutes leurs appartenances ; nous « les rétablissons dans l'ancienne possession de ces terres « et de leurs accessoires; et pour donner à cette restitu- « tion une plus grande autorité, nous la faisons en pré- « sence du vénérable archevêque de Tarentaise, de l'évê- « que de Sion et des grands de notre cour. Nous vous « avons déliés et délions de la fidélité que vous nous deviez. « Nous vous commandons et ordonnons de recevoir avec « une entière vénération dom Guérin, évêque de Sion, « comme votre seigneur, et de reporter sur lui et sur son « église, l'hommage de fidélité, le service et l'honneur dus « à votre seigneur (1). »

Ces succès obtenus par Guérin auprès des grands de ce monde présageaient assez ceux que par son zèle infatigable il allait obtenir auprès du clergé et du peuple.

Il serait bien intéressant pour nous de suivre le prélat dans ses œuvres et dans sa vie intime ; mais les documents sont, hélas! muets. Les vieilles annales de Cîteaux se contentent de nous dire qu'il fut un « pasteur très vigilant », *pastorem vigilantissimum* (2) ; qu'il « ne diminua en rien ses austérités habituelles malgré le fardeau toujours plus lourd de ses années et les travaux toujours plus considérables de sa charge (3) » ; qu'il « mit toute son activité au service de la réforme ecclésiastique de son clergé et des mœurs corrompues du peuple, et qu'enfin ses bonnes

(1) *M. D. G.* XVIII, 357, et XXIX, 83. Cibrario et Promis, *Documenti*, p. 46. Ces pièces sans date doivent être placées entre les années 1138 et 1142.

(2) Henriquez, *Ménologe cist.*

(3) P. Le Nain, *Essai de l'Histoire de Cîteaux.*

œuvres, son langage et ses enseignements furent constamment pour chacun une pressante invitation à suivre les sentiers qui mènent au salut éternel (1) ».

Quelques-uns de ses prédécesseurs avaient joué de grands rôles dans les cours de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Si la chrétienté avait retiré du profit de leur participation aux affaires de l'Empire et de l'Eglise universelle, c'avait été parfois, suivant la remarque d'un biographe (2), au détriment de leur diocèse, auquel ils n'avaient guère appartenu que de nom.

Guérin, au contraire, se dévoua exclusivement aux obligations de la charge épiscopale. Chaque année seulement, vers le milieu de l'été, il allait, comme nous le verrons bientôt, se reposer deux ou trois semaines dans une des cellules de l'abbaye d'Aulps, au milieu des religieux qui étaient restés ses amis et ses frères. Le reste du temps, il le consacrait à ses chers diocésains pour lesquels il fut, suivant l'expression de saint Bernard, un vrai *soleil*. Les ténèbres de l'ignorance, si répandues à cette époque, les erreurs, les superstitions ne tinrent point devant la simplicité et la lucidité de ses prédications ; et de son cœur embrasé s'échappaient des flammes qui, en éclairant les âmes, les purifiaient et les sanctifiaient.

En deux circonstances pourtant, notre prélat dut franchir les limites de son diocèse afin de se rendre dans la cité voisine de Lausanne :

Une première fois, dans l'hiver de 1145, pour assister au au sacre (21 janvier) ainsi qu'à l'installation d'Amédée d'Hauterive sur le siège épiscopal de cette ville. Ce pieux

(1) *Incredibili zelo quæcumque sunt episcopalis sollicitudinis exegit' instaurans cleri disciplinam, corruptos plebis mores emundans : bonis operibus, sermone, doctrina cunctos erudiens ad salutem.* (Propre du diocèse.)

En faisant de ce texte une paraphrase, soit amplification d'humaniste, un biographe de saint Guérin est parvenu à écrire deux chapitres entiers sur les visites pastorales du saint, au sujet desquelles il donne de nombreux détails puisés uniquement dans son imagination.

(2) *Vie du Saint*, par le chanoine Ruffin, page 238.

prélat avait, en effet, avec Guérin des affinités très grandes : issu de noble lignée, il avait comme lui renoncé au monde pour revêtir l'habit cistercien, avait mérité de devenir abbé d'Hautecombe puis évêque de Lausanne ; enfin ses grandes vertus lui vaudront plus tard les honneurs de la béatification.

Guérin retourna selon toute probabilité à Lausanne, dans le courant de mai 1148, au-devant du pape Eugène III. Ce pontife qui, avant son élection sur la chaire de saint Pierre, avait porté, lui aussi, l'habit cistercien, était venu en France soit pour échapper aux troubles qui agitaient la ville de Rome, soit peut-être pour hâter le départ de la deuxième croisade à laquelle prirent part le roi de France et le comte de Savoie (1147). Il regagnait maintenant l'Italie à petites journées, escorté d'un grand nombre de cardinaux.

Après avoir traversé le Jura, Eugène s'arrête quelques jours à Lausanne, arrive, vers le 23 mai, à Saint-Maurice en Valais ; le 25, en présence d'une foule immense de peuple, il consacre l'abbaye de Saint-Maurice, et permet aux chanoines l'usage de la mozette écarlate ; enfin le lendemain ou le surlendemain, il s'achemine vers l'Italie par Martigny et le Grand-Saint-Bernard (1).

De son côté, l'évêque de Sion avait repris le chemin de sa ville épiscopale ; mais il survécut peu à cette entrevue avec le vicaire du Christ.

(1) *M. D. Rom.*, XXIX, doc. 132.

IX

Mort de Guérin

Chaque année, avons-nous dit, le pieux Guérin aimait à revoir son ancienne solitude des Alpes. Là, confondu parmi les moines dont il suivait le genre de vie, il se reposait de ses fatigues et prenait de nouvelles forces pour de nouveaux combats.

Sa visite répandait la joie dans toute la vallée. Les montagnards ne pouvaient se lasser de le voir et de l'entendre ; ils lui amenaient leurs enfants et leurs malades pour qu'il les bénit ; les moines, également, tout heureux de posséder quelques instants leur père bien-aimé, s'édifiaient de ses exemples et buvaient avidement les paroles qui tombaient de ses lèvres.

Quant à lui, il éprouvait un bonheur non moins grand à se retrouver dans sa chère cellule, au milieu de ses frères, à méditer dans le silence du cloître sur les vérités éternelles qu'il brûlait d'aller bientôt contempler dans leur source.

C'est dans un de ces voyages que Dieu exauça les désirs de son fidèle serviteur, en l'appelant à Lui pour le récompenser de ses travaux.

« Guérin gouvernait depuis douze ans l'Eglise du Vallais, et ce court espace de temps avait suffi à son zèle pour y rétablir la discipline et lui rendre, avec la piété des anciens jours, l'éclat des vertus mâles dont elle avait, pendant plusieurs siècles, offert l'exemple au monde.

« Sa tâche était achevée ; il était à la fin de sa course. Il avait atteint cet âge où, selon le prophète, tout est travail et douleur (1). » Ses jours étaient pleins et la mesure de ses mérites, comble ; Guérin pouvait mourir en paix.

(1) Ruffin, *Vie du Saint*, p. 253.

Voici comment la légende raconte ses derniers moments :

« Après quelques jours de retraite, Guérin, sur le point « de retourner à Sion, se trouva indisposé. Cependant son « zèle s'élevant au-dessus de ses infirmités, il ne laissa « pas de partir. Mais lorsqu'il fut à la montée du Bas- « Thé (1), qui est environ à une demi-lieue de l'abbaye, « il ne put passer outre. Dieu voulant qu'il finit ses jours « dans son ancien couvent, permit, par une merveille « extraordinaire, que la mule, sur laquelle il était monté, « s'abattit et laissa sur le roc l'empreinte de l'un de ses « genoux, pendant que les cloches de l'abbaye sonnaient « d'elles-mêmes. Ce double prodige fit connaître au saint « vieillard que la volonté de Dieu s'opposait à son retour « dans sa ville épiscopale. Il revint donc à l'abbaye, s'éten- « dit sur sa couche, reçut les sacrements et termina peu « après sa course par une heureuse mort (2). »

Cette mort arriva le 6e jour avant les calendes de septembre, soit le 27 du mois d'août de l'an 1150. La date en est consignée dans deux documents contemporains.

On lit en effet dans le Nécrologe de Sion : *VI Kal. septembris, Garinus sedunensis ecclesiæ episcopus obiit, cujus corpus requiescit in monasterio de Alpibus, ubi Deus... miracula per ipsum operatur* (3) ; et dans celui du monastère d'Abondance : *VI Kal. septembris, obiit Garinus sedunensis episcopus* (4).

(1) C'est à cent mètres à peine en dessus du hameau du Bas-Thé. On y a élevé d'abord une simple croix, puis un modeste oratoire, dans lequel se voit une petite statue représentant le saint à cheval sur sa mule. Au-dessous l'inscription suivante :

M 1814 S
ICI LA MALADIE
ARETA S. GUERIN
ALLANT A SION.
D 1158

(2) P. Le Nain, *Essais sur l'Histoire de Cîteaux*.

(3) *Mém. de la Soc. d'Hist. de la Suisse romande*, XVIII, 280.

(4) *Histor. patriæ Monumenta*, SS. III, 397. Avant que la fête du saint eût été établie, on faisait sa commémoration au 11 janvier, dans les monas-

Guérin avait alors près de 85 ans, dont 50 passés dans sa cellule de moine.

Le lendemain 28, les moines d'Aulps l'ensevelirent dans leur église, au milieu d'un concours immense de peuple venu tant du Vallais que des vallées environnantes.

Depuis lors chaque année, à pareil jour, la foule est accourue pour vénérer les dépouilles du vénérable serviteur de Dieu ; et c'est à cette date que, depuis des siècles, l'on célébrait sa fête dans les diocèses de Genève, de Sion, de Lausanne et de Besançon (1).

Si dans les desseins de sa miséricorde sur la vallée d'Aulps, Dieu a voulu qu'elle fût la demeure de saint Guérin après son trépas, parce qu'elle avait été le séjour préféré et le théâtre principal des œuvres qui ont fait sa vie sainte et glorieuse, nous verrons que la vallée a su se montrer digne de cette préférence par son respect et sa dévotion envers la dépouille de notre Bienheureux.

tères de Cîteaux, en même temps que celle de Guy, premier abbé des religieux de Molesme, de Vullierme, abbé d'Abondance et de tous les autres confrères. (Inventaire inédit, n° 1110). Et les martyrologes du XVIIe siècle ont mentionné Guérin au 6 janvier : c'est évidemment ce qui a fait croire au P. Le Nain et à d'autres que cette date était celle de sa mort.

(1) On la célèbre de nos jours, le 30 août, à Sion ; le 3 septembre, à Lausanne. Dans le diocèse d'Annecy, l'Office du Saint se célèbre le 1er septembre ; mais le pèlerinage a lieu le 28 du mois d'août.

DEUXIÈME PARTIE

CULTE DE SAINT GUÉRIN

Le corps de saint Guérin ; sa préservation providentielle à travers les âges; translations solennelles.

Le concours des fidèles au tombeau du Saint devint en peu de temps considérable, et l'abbaye dut construire, pour héberger les pèlerins, une maison qui subsiste encore. Au nombre des personnages, attirés dans la vallée par la dévotion au Bienheureux, nous pouvons signaler un duc de Savoie, Louis, fils du célèbre Amédée VIII, lequel vint à Aulps le 6 mai 1444, en compagnie de sa sœur Marguerite, veuve de Louis d'Anjou, roi de Sicile (1).

Quelques années après sa mort, les religieux retirèrent la dépouille de leur abbé vénéré, pour la placer au milieu du transept, dans un sarcophage en marbre, supporté par quatre colonnes. Un autel dédié au Bienheureux fut dressé devant le tombeau ; c'est ce que prouve entre autres une reconnaissance passée le 4 décembre 1356 « en faveur de *l'autel de saint Guérin* en l'église de l'abbaye d'Aulps, par Aimé, feu Boccard Fornier (2) ».

La précieuse dépouille demeura là pendant plus de six siècles, protégée par la vénération des habitants et jouis-

(1) Grobel, *Notre-Dame de Savoie*, page 324.

(2) Inventaire inédit de l'Abbaye d'Aulps, n° 1099, 1101 et 1104.

saut sans interruption des hommages que leur piété venait lui offrir. Pendant ce long intervalle, toutefois, elle courut plus d'un danger.

La Réforme et les Vero

Dans la première moitié du XVIe siècle, les Bernois, apostats de la veille, envahissent tout à coup le pays de Vaud, qu'ils livrent au pillage et à l'incendie, puis les châtellenies de Ballaison et de Thonon. De leur côté, les Valaisans, à la grande joie des habitants qui échapperont ainsi à l'hérésie, résolurent d'occuper le pays de Gavot et le district de Monthey.

Déjà le 8 février, leurs députés s'abouchaient à Saint-Julien avec les chefs de l'armée bernoise, qui consentaient à céder au Vallais tout le pays situé au levant de la Dranse du milieu (1) ; et ce jour-là même, l'armée vallaisanne franchissait la Morge. Le 9, elle occupait Evian ; le 12, Amphion, Marin, Bernex, Saint-Paul et Féternes ; le 20, Abondance ; le 22, Saint-Jean d'Aulps et Le Biot, et le 25, les députés ou syndics de tout le pays de Gavot signaient à Saint-Maurice le traité qui ratifiait l'occupation (2).

Si l'on en croit la légende, les Bernois auraient essayé d'envahir la vallée d'Aulps et celle-ci n'aurait dû son salut qu'à la valeur de ses habitants. Voici la relation manuscrite qui nous a été transmise, et que M. l'abbé Grobel a publiée dans sa *Notre-Dame de Savoie :*

« Le pénultième jour du mois d'août, ces voleurs de « Bernois, pleins d'une rage sacrilège, profanèrent horri- « blement les églises de Thonon et des lieux circonvoisins. « Ils abattirent, sur le pont de la Dranse (3), l'image de « Monsieur saint Guérin que les bons religieux de l'abbaye « y avaient placée pour garde de la vallée.

(1) Duval, *Ternier et Saint-Julien*, page 87.
(2) P. Furrer, *Histoire du Vallais.*
(3) Il s'agit évidemment ici du pont de Bioge.

« Dans de pernicieux desseins, ils voulurent entrer dans « la dite vallée. Oncques ne vit-on plus grande frayeur « dans les communes. Les habitants du Biot et de Saint- « Jean vinrent au couvent de Monsieur saint Guérin, se « lamentant sur la ruine de leurs maisons, que les héré- « tiques devaient brûler et détruire.

« Alors un vénérable religieux, frère Jean, par inspira- « tion du Saint-Esprit et de Madame la Vierge Marie, « s'en va prendre à l'église l'image de la Vierge bénie et « de Monsieur saint Guérin — c'était la bannière de « l'abbaye — et, sortant du couvent, il appela sous cette « image, et rassembla tous les hommes de la vallée, à « savoir ceux du Biot, de Morzine, de Saint-Jean et des « environs.

« Tous armés de fourches, de bâtons et de pierres, ils « allèrent à l'encontre des hérétiques jusqu'à mi-chemin « entre le Biot et le pont de la rivière, près de La Vernaz. « Il y avait un défilé à cet endroit.

« Les hérétiques, voyant cette troupe armée de bâtons, « criant moult admirablement : *Deo Vero ! Deo Vero !* « furent merveilleusement ébahis. Les nôtres, en chantant « les litanies de la Vierge et le *Vexilla Regis*, tombèrent « sur l'ennemi et le poursuivirent jusqu'à La Vernaz.

« Or, fallut-il faire pause pour admirer la bonté de Dieu, « qui nous a gardé en si grand danger contre ces mé- « chants qui étaient bien six-vingt à cheval, et près de huit « cents marchant à pied, tandis que les nôtres étaient au « nombre de trois cents.

« Monsieur l'abbé de Saint-Guérin fit chanter le *Te* « *Deum laudamus*, et pendant ce jour, ce fut dans la « vallée grande liesse (joie), à cause de l'admirable et « sainte protection de la bonne Vierge Marie. »

Ce combat eut lieu, ajoute le manuscrit, avant que « Messieurs du Vallais et des dizains d'après la demande « des communes de deçà la Dranse, et avec le consente- « ment de Mgr Charles de Savoie, nous aient prêté leur « pouvoir, au grand contentement des bons catholiques. »

Sans vouloir nier le fond de ce récit, nous ferons observer qu'il contient plusieurs détails certainement inexacts. Ainsi la bataille se serait livrée le *30 août, avant l'arrivée des Vallaisans ;* or, nous avons vu que ceux-ci occupaient le pays dès le mois de février. D'autre part, il est tout à fait invraisemblable que les Bernois aient essayé d'envahir un territoire occupé par des alliés.

Nous croirions plus volontiers à une tentative faite par les calvinistes genevois, lorsqu'à la fin du même siècle (1589-1592), ils promenèrent plusieurs fois leurs bandes pillardes à travers le Chablais (1).

Quoiqu'il en soit, afin de préserver la vallée contre les hérétiques bernois, on éleva entre le Jotty et La Vernaz, au lieu appelé la *Garde* (2) un retranchement fermé par une porte au-dessus de laquelle on écrivit en grosses lettres ces mots DEO VERO, au *Vrai Dieu*. D'où le nom de *Véros* donné à ces braves et religieux montagnards.

Passage des Luzernois

Vers la fin du siècle suivant, le corps de saint Guérin courut un plus grand danger par l'irruption des *Vaudois*. Chassés en 1684 des vallées italiennes de Saint-Martin, de Luzerne et d'Angrogne, les sectaires dits Luzernois ou Vaudois s'étaient réfugiés pour la plupart sur la rive droite du lac Léman. Mais ils cherchèrent bientôt à rentrer dans leur pays.

Une première bande, débarquée près de Nernier, dans la nuit du 26 au 27 août 1689, avait gagné le col de Saxel, et, par Bogève, Saint-Jeoire, Sallanches, le col du Bonhomme, la Tarentaise et le petit Mont-Cenis, avait réussi à rejoindre ses foyers.

(1) La bataille, dont nous venons de parler, pourrait plus vraisemblablement se placer en mai 1589. A cette date, Sancy, à la tête d'une armée franco-berno-genevoise, s'emparait de Thonon et de Ripaille (6-11 mai).

(2) C'est à 300 mètres environ du Jotty, à la jonction de la route nationale avec le chemin qui conduit à La Vernaz. On y voit encore deux ou trois grandes pierres grossièrement taillées. et lorsqu'on creusa (en 1900) les tranchées nécessaires pour le nouvel établissement de la route de Jotty à la Vernaz, on a mis à jour (quantité de fers de mulets, à proximité de la Garde (témoignage de M. Bullet, de St-Jean, cultivateur) (Hun-hotis)

Un mois plus tard (21 septembre), une deuxième bande, composée en partie de réfugiés français, tenta de les suivre. Au nombre d'environ 2.000, ils s'embarquent au Plan sous Corseaux, traversent le lac sur 42 bateaux, abordent au Locon entre Saint-Gingolph et Meillerie, gravissent le plateau de Thollon, forcent le col de Creusa malgré ~~François de Blonay~~, qui les attaque à la tête de 500 hommes, incendient le hameau de Trossy, et ravagent de fond en en comble l'église de Bernex (22 septembre). De Bernex, ils continuent leur marche par Chevenoz, Vacheresse, Bonnevaux et le Biot, pillant les églises et jetant la terreur sur leur passage (23 septembre).

L'abbaye d'Aulps eut son tour le lendemain et le village fut mis à contribution. Le dimanche 25, ils s'arrêtèrent aux Gets et firent leur prêche dans l'église. Ils se disposaient à descendre le soir dans la vallée du Giffre, mais à la nouvelle que des forces considérables les y attendaient, ils rebroussent chemin et reviennent à Saint-Jean d'Aulps.

Là, ils tuent un jeune moine (1), nommé Joseph Colloud, qui s'était, à leur approche, caché sous le pont du ruisseau de Clénant, et déchargent ensuite leur rage sur l'abbaye, commettant tous les sacrilèges et toutes les insolences imaginables jusqu'à couvrir d'ordures le marchepied des autels, détruisant ces autels avec les images, foulant aux pieds les reliques ou les jetant dans le feu. Ils essaient même d'ouvrir le tombeau du Saint à coups de marteaux ; mais, dit la légende, Dieu sema l'épouvante parmi ces impies : un des profanateurs ayant reçu un soufflet d'une main invisible, et la cloche de l'abbaye ayant d'elle-même sonné sept coups, les Vaudois, saisis d'une terreur panique, vidèrent précipitamment les lieux sans avoir mis le feu au monastère, comme ils y étaient résolus.

(1) « *Sub ponte prope carcerem ab hereticis Vallis Lucernensis est occisus.* » (Joseph Colloud, Obituaire du couvent). Ce religieux, entré comme novice le 19 août 1681, avait fait profession le 20 août de l'année suivante. (Ibid.)

Emmenant avec eux douze prisonniers et quatre-vingts chevaux chargés de butin, ils traversèrent le Biot, Armoy, couchèrent entre Thonon et les Allinges, et gagnèrent le territoire de la ville de Genève, qui leur ouvrit ses portes (27 septembre) (1).

Après le départ des Vaudois, les religieux de l'abbaye, qui s'étaient enfuis dans la montagne, revinrent en toute hâte. Quelle ne fut pas leur joie, en ouvrant le tombeau, de voir le corps du Saint « avec sa barbe » ! Ils trouvèrent aussi sa mitre, à peine endommagée, sous les cendres d'un foyer (2).

*

La Révolution

Mais voici un ouragan plus long et plus terrible qui passe sur notre pays : c'est la *Révolution* qui, après avoir couvert la France de sang et de ruines, fait irruption en Savoie.

Obligés de choisir entre le devoir et l'exil, les prêtres et les religieux de l'abbaye d'Aulps franchissent la frontière, abandonnant l'église et les reliques de saint Guérin à la garde de Dieu et des habitants de Saint-Jean.

Ceux-ci, persuadés que cet orage serait de courte durée, ne déplacèrent point d'abord les reliques.

Cependant, quelques mois plus tard (25 juin 1793), deux membres du Directoire du Mont-Blanc, Sommeiller, de Fillinges, et Cadet Antoine, de Thonon, vinrent à l'abbaye, et là assistés de MM. Ageron et Savary (3), officiers dans le

(1) Voir le récit de cette invasion par M. Pettex, dans le *Congrès de Thonon*.

(2) Galizzia, *Atti dei Santi di Savoia*. Outre la mitre dont nous venons de parler, on conservait, au siècle dernier, le sommet en ivoire du bâton pastoral du Saint, sur lequel étaient gravées, avec une finesse admirable, les images de la sainte Vierge et de saint Joseph (Galizzia). Ces deux reliques ont disparu pendant la Révolution.

(3) Anne-Marie Savary, depuis duc de Rovigo, mort en 1837. Ces détails et la plupart de ceux qui suivent sont empruntés à la *Vie du Saint*, par M. le chanoine Ruffin.

4e bataillon d'infanterie légère, en détachement dans la vallée, ils ouvrirent le tombeau, espérant sans doute y trouver un trésor. Ils ne virent qu'un corps humain avec ses ossements, recouvert d'habits sacerdotaux, et à ses côtés un calice en étain.

Soit par l'effet d'un respect involontaire, soit qu'ils fussent retenus par l'attitude résolue de la population qui surveillait leurs actes, les délégués se retirèrent sans rien toucher. Seulement, ils permirent à M. J. Naz, de Thonon, de prendre deux dents, et aux volontaires corses qui les protégeaient, quelques parcelles de chair et quelques fragments de linges ou d'ornements.

Ceux-ci conservèrent précieusement ces reliques, et leur durent leur salut. « Dans une embuscade où leur bataillon tomba, la même année, sur les bords du Rhin, ils furent les seuls qui échappèrent à la mort. C'est ce qu'ils écrivirent à leurs amis de Saint-Jean, pour les prier de remercier le Saint en leur nom (1). »

Pendant que les commissaires procédaient à l'ouverture du tombeau du Bienheureux, le maire, M. Buttet, réunit la municipalité et se transporte avec elle à l'abbaye, reconnaît le corps, ferme le tombeau qu'il ceint d'une bande de soie rouge et scelle du sceau de la commune. Il fait ensuite fermer les entrées de l'église, dont il emporte les clefs.

Non rassurés par ces mesures, les habitants firent confectionner une châsse en bois de chêne où l'on déposa le corps du Saint que l'on retira du tombeau, et le 18 novembre, on en fit la translation au chef-lieu.

La châsse, portée par des membres du conseil municipal et de la confrérie du Saint-Sacrement, était accompagnée du maire, des conseillers, des confrères revêtus de

(1) C'est probablement ce fait qui a donné lieu à l'usage suivant : chaque année, avant le départ pour l'armée, les jeunes conscrits vont prier M. le curé de leur donner une parcelle de la soutane en velours rouge ou des linges qui couvraient les ossements de saint Guérin dans l'ancienne châsse. Et les habitants de Saint-Jean affirment que, grâce à cette pieuse coutume, des nombreux soldats fournis en 1870 par la commune de Saint-Jean, pas un seul n'est tombé sous les balles prussiennes.

leurs insignes, et de la troupe de ligne qui ouvrait et fermait la marche. Les habitants formaient deux haies entre lesquelles s'avançait le cortège. Le corps du Saint recueillit sur tout le parcours les témoignages les plus touchants de piété de la part de l'assistance ; et les soldats eux-mêmes rappelèrent à l'ordre deux ou trois jeunes gens dont la tenue était peu respectueuse.

Placée dans la sacristie, la châsse y demeura jusqu'à la fin de décembre, qu'elle en fut tirée pour être cachée dans un des murs de l'église.

Mais sur ces entrefaites, le détachement des volontaires corses fut remplacé par des calvinistes rochelois. Autant les premiers s'étaient montrés religieux, autant ceux-ci se montrèrent acharnés contre ce qui rappelait la mémoire des saints et le culte catholique. Ils dévastèrent l'abbaye, profanèrent son église, abattirent les autels, brûlèrent ou brisèrent le mobilier, les statues, les tableaux. Rien n'échappa à leur vandalisme sacrilège.

Craignant à bon droit que l'église paroissiale ne subît le sort de l'abbaye, plusieurs habitants, parmi lesquels des municipaux et des notables, enlevèrent secrètement le corps de saint Guérin dans la nuit du 21 avril 1794, et le confièrent à la garde des frères Jean-Joseph et J.-François Favre, qui le cachèrent dans une muraille de la cuisine de leur habitation, à cent pas environ au midi de l'église (1). Le précieux dépôt demeura jusqu'à la fin de la Révolution, entre leurs mains pieuses et fidèles.

Bien qu'ils n'eussent plus la joie de voir le Saint, les fidèles du voisinage continuèrent de venir par petits groupes sur les lieux où il avait reposé pendant sept siècles. Ils s'agenouillaient, priaient, pleuraient dans l'église abbatiale, dévastée et vide de tout ce qui en était le plus précieux ornement et la gloire ; ils invoquaient saint Guérin avec la ferveur des anciens temps pour leurs

(1) Une statuette de saint Guérin, placée dans une niche qui orne la façade, rappelle cet événement.

une relation manuscrite, que m'a communiquée M. l'abbé Replumaz, dit qu'ils cachèrent d'abord ces reliques dans le creux d'un rocher au lieu dit Entre deux Saix, où est le mur

besoins personnels et pour le triomphe de l'Eglise aux prises avec des ennemis cruels et puissants. C'est surtout le 29 août et le 3 février, qu'à l'occasion des foires qui se tenaient en ce jour au village de l'abbaye, les visiteurs accouraient en grand nombre, moins pour acheter ou vendre, que pour mettre sous la protection du Saint leurs personnes, leurs familles et même leurs animaux domestiques.

Quand la Terreur fut passée et que la persécution parut se calmer, l'autorité ecclésiastique voulut faire constater l'identité des reliques. Le 24 septembre 1798, par une lettre datée de Lausanne, M. Bigex, vicaire général du diocèse, commit, pour en faire la reconnaissance, dom Amédée Collet, prieur de l'abbaye d'Aulps, alors caché aux environs de Thonon.

Ce religieux se transporte à Saint-Jean, suivi ou précédé de M. Bouvet, dit *l'oncle Jacques*, de M. Dégaillon, ancien moine d'Hautecombe, et de deux autres prêtres ; il convoque à la maison Favre le maire, son conseil et les personnes qui avaient été témoins des diverses translations des reliques. En leur présence, le mur qui recélait le corps fut ouvert, la caisse qui le contenait retirée, et les ossements comptés et examinés. La famille Favre déposa sous la foi du serment que la châsse était telle qu'elle lui avait été confiée, qu'elle n'avait été ni ouverte, ni touchée, et les autres témoins affirmèrent que le corps était le même que celui qu'ils avaient vu, vénéré et transporté.

Le corps du Saint remis dans la châsse, le commissaire ceignit celle-ci d'un large ruban rouge, blanc et bleu, apposa le sceau de l'abbaye à chaque nœud de la ceinture et aux jointures des planches, et fit replacer la châsse dans sa cachette, recommandant à la famille Favre de ne permettre à personne d'y toucher sans un ordre des supérieurs ecclésiastiques et sans avoir fait dresser à double le procès-verbal de cette vérification.

Translation solennelle de 1804

Six ans plus tard, le culte catholique étant rétabli en France, et les fidèles du Chablais demandant avec insistance que le corps de saint Guérin fût rendu à leur vénération, Mgr de Merinville, évêque de Chambéry et de toute la Savoie, ordonna de le transporter solennellement dans l'église paroissiale.

La fête, annoncée dans les chaires le dimanche (26 août 1804), fut saluée la veille par le son des cloches et des décharges répétées de mousqueterie. Le 28, un mardi, la foule rangée en procession se rendit, en chantant les Litanies des Saints, de l'église paroissiale à la maison Favre. On y remarquait le conseil municipal, la garde nationale, la musique, maintes corporations religieuses, trente-quatre prêtres, tous confesseurs de la foi, en surplis et un flambeau à la main, quatre ecclésiastiques en aube portant la châsse, quatre autres en dalmatique, portant le dais, enfin le curé-archiprêtre du canton, avec la chape, suivi des autorités cantonales et des représentants des principales familles du Faucigny et du Chablais. A droite et à gauche, à la tête et à la suite, une foule considérable, puisque trente prêtres, pendant trois jours et trois nuits, ne purent suffire à entendre tous les pénitents, bien que beaucoup se fussent confessés dans leurs paroisses.

Arrivé vers la maison, le clergé y entra, ayant avec lui le maire, le conseil, le juge de paix, le chevalier Henri de Blonay, les notaires Vulliez, du Biot, et Tavernier, de Morzine, MM. Guyon et Carron (Joseph et Jacques), de Thonon, Bardy, médecin, Rouge, de Samoëns, Piollet, de Bonneville, Andrier, de Taninges, etc., etc.

Le notaire Jordan (1), secrétaire de la commune, donna lecture du procès-verbal de la reconnaissance du corps du Saint faite par dom Collet, le 28 novembre 1798. Après

(1) Claude-Joseph Jordan, père du sénateur Hippolyte Jordan.

quoi, le mur qui cachait la châsse fut abattu. Celle-ci ayant été déposée sur une table en forme d'autel, ornée et éclairée de nombreux cierges, les sceaux furent levés ; les ossements vérifiés, reconnus, vénérés par les assistants, qui la plupart avaient été acteurs et témoins des vérifications précédentes, furent enfermés dans une châsse neuve, due à la piété du curé de la paroisse, M. Testu, et la châsse dûment scellée.

Ces formalités accomplies, le clergé entonna le *Te Deum*, et le cortège se mit en marche, faisant un long détour afin de permettre à la procession de se déployer. En arrivant à l'église, les porteurs déposèrent la châsse sur une estrade richement décorée et la messe commença.

A l'Evangile, l'abbé Rey, depuis évêque d'Annecy, alors vicaire de Chambéry, monte en chaire. Prenant pour texte ces paroles du roi-prophète : *Homines et jumenta salvabis, Domine* (Ps. 35), l'orateur montre Guérin, toujours bon envers les animaux et les hommes, faisant du bien aux uns et aux autres, continuant après sa mort l'intérêt qu'il leur portait pendant sa vie. Avec cette éloquence qui préludait à celle qu'il allait bientôt déployer en Savoie et en France, l'abbé Rey trace le tableau des œuvres du Bienheureux, et l'offre à l'admiration et à la reconnaissance des pèlerins venus à la solennité. Il montre le Saint, de son vivant, enseignant à leurs ancêtres, par ses exemples et ses leçons, l'art de défricher les forêts, de fertiliser les terres et d'élever les troupeaux. Il le présente parcourant la vallée d'Aulps, visitant les montagnes et leurs pâturages, donnant partout des encouragements, attirant par ses prières la bénédiction du ciel sur les terres, les bergers, les troupeaux, et continuant de les protéger après sa mort.

« La vallée d'Aulps est restée inaccessible aux pestes assez fréquentes dans les onzième, douzième siècles et suivants : on n'y voit que les maladies ordinaires, et encore que de soulagements et de guérisons obtenus par l'invocation du Bienheureux.

« Si les maladies se déclarent parmi les animaux, continue l'orateur, son intercession les met bientôt en fuite, et elles ne semblent avoir apparu que pour faire mieux ressortir son crédit auprès de Dieu.

« Si cette contrée est vierge dans sa foi, si l'hérésie a vainement essayé d'en forcer l'entrée, si l'impiété du XVIIIme siècle n'y a eu qu'un retentissement passager, et si, à part la première et la deuxième année (1793-1794), elle n'a pas cessé d'être un asile sûr ouvert aux prêtres (1) et aux familles honorables, c'est à la présence des saintes dépouilles que la vallée en est redevable.

« Si les mœurs y sont toujours respectées, la piété en honneur, la religion au rang du premier devoir, la probité inviolable dans les trafics, si les promesses verbales y sont plus sacrées que ne le sont en beaucoup de pays les actes revêtus des formalités de la loi ; c'est, il n'en faut pas douter, à la puissante et religieuse influence que Guérin continue d'exercer au sein de ces montagnes, qu'il faut en rendre grâces... »

La messe terminée, on laissa le corps du Saint exposé à la vénération des fidèles, dont l'affluence se prolongea durant tout le jour, et le soir, on le transporta dans la chapelle qui lui était destinée.

Le Seigneur confirma par un prodige la confiance des pèlerins. Mlle Plagnat, de Morzine, d'une famille considérable de ces montagnes, était perclue des jambes, et ne se soutenait qu'à l'aide de deux béquilles. Elle est menée au tombeau du Bienheureux, et là, après une prière fervente, elle se lève sans le secours d'aucun bras étranger, laisse ses béquilles, marche d'un pas ferme et assuré, en

(1) L'abbé Golliet, vicaire de Saint-Jean, ne quitta pas la paroisse, dit-on ; l'abbé Alexis Perillat ne partit qu'après la persécution d'Albitte. Le curé de Saint-Jean, M. Chesney, rentré d'émigration sur la fin de 1794, reprit l'exercice du ministère pastoral ; et quand il mourut (10 juin 1795) on l'ensevelit dans l'église paroissiale avec toute la pompe religieuse accoutumée. Telle était la liberté dont la religion jouissait au sein de ces montagnes, pendant que partout ailleurs le culte était proscrit.

Des notes manuscrites disent au contraire :

« Sa sépulture fut comme toutes celles de ce temps, sans l'intervention d'aucun prêtre, mais en l'assistance d'un simple laïque récitant les prières, fit, m'a t'on souvent raconté, une impression extrêmement douloureuse. » (Communiqué par M. Reglumay.)

présence de la foule pénétrée d'admiration, et rendant grâces à Dieu et à Guérin, son serviteur, elle retourne à pied à Morzine, distant de deux lieues (1). Cette guérison publique, entière, subite et durable, eut un grand retentissement dans le pays, et la dévotion à saint Guérin en devint plus vivace.

Incendie et reconstruction de l'église paroissiale

Quelques années plus tard, la sainte dépouille courut un nouveau danger. Dans la nuit du 11 au 12 mars 1823, entre onze heures et minuit, l'église apparait tout embrasée. Le curé, M. Thomas Desportes, accourt et se précipite vers le tabernacle, d'où il emporte l'adorable Eucharistie ; pendant que le vicaire P. Gallay, le vice-syndic F. Favre et le notaire Jordan arrachent au feu le corps de saint Guérin, qui fut momentanément retiré dans la maison du vice-syndic (2), et, le jour venu, transféré, au milieu des transports de joie des habitants, dans le presbytère dont elle occupa la meilleure place jusqu'à l'achèvement de la nouvelle église.

Il y eut alors, au sujet de la reconstruction de la maison de Dieu, des contestations longues et graves. Les hameaux de la rive droite demandaient la restauration de l'église abbatiale, qui subsistait encore dans son entier ; mais ceux de la rive gauche, section de la Moussière, s'y opposaient. Cinq ou six cents ans de possession constituaient un droit dont ils entendaient se prévaloir.

Après quelques hésitations, les autorités civile et religieuse, donnant gain de cause au chef-lieu (Saint-Jean), approuvèrent l'érection de la nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne, et décrétèrent la démolition partielle de l'église abbatiale, afin d'en employer les matériaux aux constructions projetées.

(1) On peut voir à la cure de Saint-Jean d'Aulps un beau portrait de cette demoiselle, fait l'année qui suivit sa guérison.

(2) Dans le même lieu qui l'avait reçu en 1794.

Cette dernière décision, à jamais regrettable, reçut immédiatement son exécution, et les voûtes de l'église abbatiale s'écroulèrent sous les coups d'une mine. On raconte qu'avant de mettre le feu à la mèche, le curé Desportes et M. Lecruit, qui furent avec M. Buttet les principaux auteurs de cette inqualifiable mesure, entonnèrent un joyeux *Te Deum*. (1)

Dieu toutefois ne sembla pas bénir cet acte d'inepte vandalisme. Dès 1848, l'église nouvellement construite étant crevassée de toutes parts, dut être rebâtie presque en entier, aux frais des habitants de la rive gauche ; quinze ans plus tard, on fut obligé de refaire le chœur ; enfin, dans les premiers mois de 1881, l'édifice menaçant de nouveau ruine, fut interdit par Mgr Isoard, et les autorités religieuse et civile décidèrent de bâtir à Plan d'Avau, sur la rive droite. Mais les hameaux de la rive gauche refusant de se soumettre à cette décision, élevèrent dans la partie sud du village de Saint-Jean une jolie église ogivale, qui fut achevée avant l'église officielle.

Nouvelle châsse et translation de 1851

Lorsque les travaux de reconstruction furent achevés (1851), on résolut d'y reporter solennellement les reliques du Saint. Disons tout d'abord que ces reliques avaient été, dès l'année 1809, placées dans une nouvelle châsse offerte, comme la précédente, par le curé Testu, et qu'en 1851, celle-ci fut remplacée par une autre plus riche, payée par le curé Lacombe avec les pieuses offrandes des fidèles et du clergé.

Cette châsse, qui reproduit le style et les dimensions de celle de sainte Jeanne de Chantal à Annecy, sort de la maison Carrier-Rouge, de Lyon ; elle est en bronze doré. Chacun des grands côtés a trois divisions, marquées chacune par un pilastre surmonté d'une tourelle de forme pyramidale, et garnies de glaces de Venise, qui permet-

(1) Lire dans Ac. Chabl. tome XIII la lettre fort judicieuse que l'abbé Martin, curé d'Allèves, ancien vicaire de S. J. d'Aulps, écrivait, en avril 1823, à une personne de la Moussière (probab. M. Lecruit) en faveur de l'église abbatiale.

tent d'apercevoir le saint. Le dessus représente un dôme au toit cintré, à fond argent, avec des figures en relief, et surmonté de la croix dont le pied repose sur des nuages d'or.

Sur l'une des façades sont en saillie les insignes épiscopaux, et sur l'autre les armoiries de l'abbaye.

Le corps du Saint est revêtu d'une chasuble de moire antique d'un fort tissu, semée d'épis et de grappes de raisin en or fin, et d'une aube de tulle remarquable par la richesse et la perfection des broderies. Aux côtés du corps sont la mitre et la crosse, l'une et l'autre d'un beau travail.

« Ces ornements et insignes épiscopaux sont un don de la piété et de la reconnaissance de la branche des Carron, de Thonon, établie à Milan, alliée à la famille Buttet, de Saint-Jean d'Aulps, au sein de laquelle elle avait passé les jours orageux de la Révolution. »

La reconnaissance et le revêtement des reliques se firent, le 28 août, par l'évêque du diocèse, Mgr Rendu, ayant à ses côtés Nosseigneurs de Preux, évêque de Sion, Marilley, évêque de Lausanne, alors exilé pour la foi, et Bagnoux, évêque de Béthléem, abbé de Saint-Maurice. Parmi les innombrables ecclésiastiques présents, on remarquait tous ceux de la vallée, entre autres MM. Favre, curé de Seyssel, Marullaz, de Faverges, Jordan, de Frangy, et parmi les laïques, le sénateur H. Jordan, un des plus dévoués serviteurs de saint Guérin.

Derniers événements

Trente ans après, comme nous l'avons dit plus haut, deux églises neuves s'élevaient simultanément sur les deux rives de la Dranse. Pendant ce temps, les reliques de saint Guérin avaient été déposées dans une salle du presbytère, d'où on les sortait le 28 août pour les exposer à la vénération des fidèles.

En 1882, la veille de la fête (26-27 août), la châsse



SAINT GUÉRIN

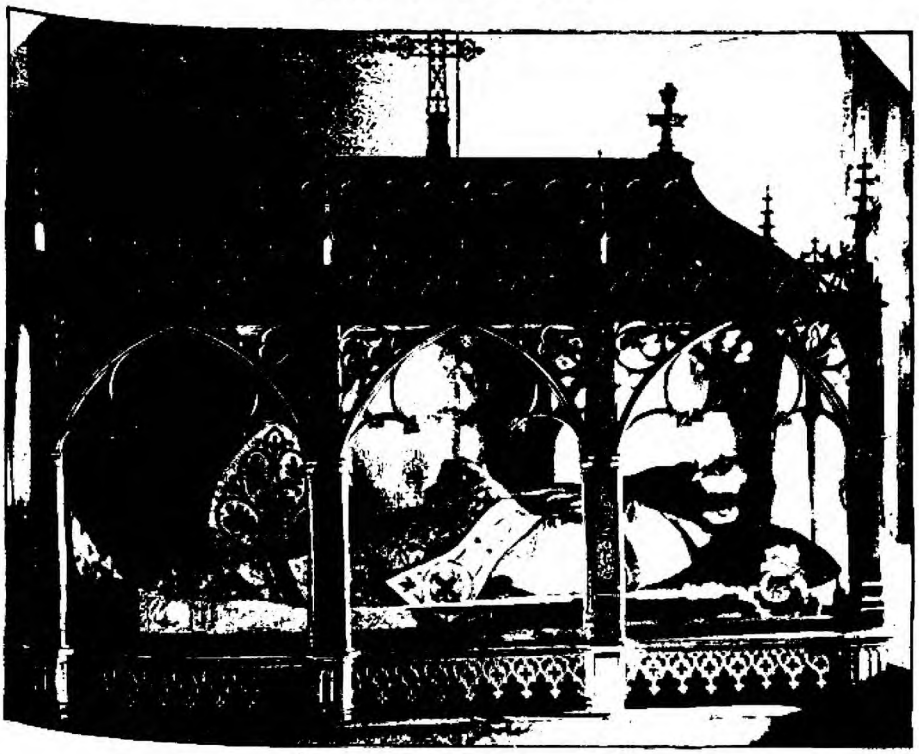

LA CHASSE

fut ouverte par le curé de Saint-Jean, M. l'abbé Gavard, aujourd'hui vicaire-général, agissant avec l'autorisation de son évêque. C'était aux fins d'épousseter la châsse ainsi que les ornements pontificaux, et de remplacer par une tête et des mains de cire l'ancienne tête et les anciennes mains, qui étaient en bois grossièrement travaillé.

Cette opération, qui dura trente heures, eut pour témoins les RR. PP. Frédéric de Sixt et Pacifique, le premier gardien et le second religieux du couvent de Concise ; MM. Mollinos, aumônier du pensionnat Saint-Joseph de Thonon, Servettaz, aumônier du collège chappuisien d'Annecy, Replumaz et Jaccaz, vicaires de Saint-Jean, les abbés Delale et Vulliez-Sermet, élèves en théologie.

La châsse refermée et dûment scellée, on dressa du tout un procès-verbal que signèrent, avec les témoins nommés ci-dessus, les curés de Morzine, de Montriond, d'Essert-Romand et de Seytroux, et quelques laïques.

Cela se passait dans une salle du presbytère, pendant que l'on construisait la belle église ogivale à trois nefs de Plan d'Avau.

Lorsque celle-ci fut près d'être achevée, le bruit se répandit que les habitants de la Moussière avaient l'intention de s'emparer des reliques et de les loger dans l'église bâtie à leurs frais. Afin de prévenir ces tentatives, l'évêque ordonna à M. le curé Gavard de prendre la caisse qui renfermait les reliques et de la transporter à l'évêché d'Annecy. Parties de St-Jean le 8 janvier 1885, à 5 h. 3/4 du matin, les reliques furent rapportées le 24 août 1886 par M. l'abbé Carrier, vice-chancelier de l'évêché, et placées dans l'église neuve de Plan d'Avau, sur l'autel de la nef gauche, à main droite en entrant. Le son joyeux des cloches et le tir des boîtes annoncèrent cette heureuse nouvelle aux habitants de la vallée.

Depuis lors, la dépouille du Saint continue de recevoir en ce lieu les hommages et les vœux des fidèles. Espérons qu'elle les recevra jusqu'à la fin des temps.

II

Culte de saint Guérin

L'histoire glorieuse du corps de saint Guérin, sa préservation providentielle à travers les siècles et ses diverses translations démontrent manifestement que les populations du Chablais et du Faucigny n'ont jamais cessé d'entourer de vénération le tombeau du Saint, de recourir avec confiance à son intercession, et que, de son côté, le Saint n'a point cessé de répandre ses bienfaits sur ceux qui l'ont invoqué.

Il y a plusieurs siècles, un religieux d'Aulps, nommé Nicolas de Liège, témoin des merveilles opérées par le Bienheureux, composa en vers latins l'épitaphe suivante qu'on plaça sur son tombeau : (1)

« Ici repose l'évêque Guérin, dont la sainteté a consacré « la mémoire et que Dieu a glorifié avec ses saints... Né à « Pont-à-Mousson d'un père illustre et d'une mère pieuse, « il devint moine en ce lieu, puis abbé, enfin évêque de « Sion. Dans chacun de ces états, il fut admirable par ses « œuvres. Mort, il continue les merveilles qui ont rendu « sa vie glorieuse. Il guérit les languissants, adoucit les « furieux, redresse les boiteux, rend la vue aux aveugles, « la parole aux muets, l'ouïe aux sourds. O Guérin, soyez

(1) *Præsul Guarinus quem fulgida vita sacravit*
Hic jacet, hunc Dominus cum sanctis mirificavit.
... Pont-à-Mousson natus, patre clarus, matre beatus
Translatus fuit ad nos Guarinus et monachatus.
Hinc abbas factus, Sedunum postea tractus
Vivens insignis fuit, admirandus in actis,
Fulget adhuc signis quæ Sanctus fabricat Ignis :
Sanat languentes, mites facit esse furientes,
Claudos currentes, orbatos luce videntes,
Mutos exaudit, surdusque feliciter audit.
Esto nostrorum, precor, expulsor vitiorum.
Parvulus Alpensis grex, Nicolas Leodiensis
Hoc tibi dat munus, reddat tibi Trinus et unus.
(P. Le Nain, *Essai sur l'Histoire de Cîteaux*, écrit en 1695.)

« notre libérateur, délivrez-nous du vice : c'est la prière « de votre petit troupeau des Alpes et de Nicolas de Liège, « qui vous offrent ce souvenir. Que la Trinité vous rende « en gloire le bien que vous faites à ceux qui vous « implorent. »

Voici maintenant le témoignage de saint François de Sales. Procédant à la visite générale de son diocèse, ce prélat passa dans notre abbaye trois jours de l'été 1606, savoir les 13, 14 et 15 août. Un jour, il voulut offrir le Saint-Sacrifice sur l'autel dédié au Bienheureux Guérin, pria longtemps devant son tombeau, puis adressant aux assistants un discours enflammé, il leur rappela les vertus du Saint et loua leur confiance en son intercession.

Quelques années plus tard, le pieux prélat, écrivant son *Traité de l'Amour de Dieu*, nous parle du « *glorieux saint Guérin, abbé d'Aulps, dont la vie et les miracles ont tant rendu de bonne odeur en ce diocèse* (1). »

Mais la dévotion à saint Guérin avait depuis longtemps franchi les limites du diocèse de Genève. Le fait suivant en est une preuve entre mille.

Les chanoines de Sion, ayant adressé au monastère d'Aulps quelques ossements des martyrs de la légion thébéenne, demandèrent en échange quelques parcelles des reliques de saint Guérin (2). Dans sa réponse (1er mars 1625) le prieur Claude de Condé leur déclare qu'à son vif regret, il ne peut, sans l'autorisation de l'abbé de Cîteaux, exaucer leurs désirs. Il loue toutefois la confiance du vénérable Chapitre envers le Bienheureux, et rappelant le témoignage de saint François de Sales cité plus haut, il ajoute : « Les Fribourgeois, les Bourguignons savent et racontent les faveurs merveilleuses dues à l'intercession de Guérin ; la Savoie et les provinces limitrophes ont, chaque jour, sous les yeux, les preuves de son pouvoir dans le

Louise Duchâtel, la Philothée de S. F. de Sales, écrivait le 18 oct. 1620 à M. de Vallon : « J'ai prié Dieu, ce matin, pour vous « aux reliques du Bt S. Guérin (X. Vuy. p. 344).

(1) Ouvrage cité, liv. VIII, chap. VIII.

(2) C'est alors, pensons-nous, que les chanoines de Sion donnèrent à l'abbaye d'Aulps un tableau représentant saint Guérin et la ville de Sion. Ce portrait est de nos jours dans l'église de Plan d'Avau.

Pendant les 17e et 18e siècles les syndics d'Evian envoyaient, chaque année, deux députés à l'abbaye d'Aulps pour y rendre dévotement la messe et y offrir, au nom de la ville, un cierge du poids de dix livres (Grohel, N. D. de Savoie, p. 32[illegible])

Ciel. » Il termine en disant : « Que les miracles obtenus par son intercession sont notoires et si fréquents que, pour les écrire, il faudrait non pas une lettre, mais un gros volume. »

Bien antérieurement à cette époque, la fête du Bienheureux se célébrait dans tout l'ordre cistercien. C'est ainsi qu'à l'abbaye de Bitaine, au diocèse de Besançon, on voyait accourir, le 28 août, une grande foule venue non seulement de la Bourgogne, mais encore de la Lorraine, de l'Alsace et de la Champagne. Par suite de la guerre de Trente ans, dont ces pays furent le théâtre, la fête avec le pèlerinage était tombée en désuétude, mais elle fut rétablie en 1650 par l'abbé de Grammont, archevêque de Besançon. Il y avait sermon à la grand'messe, bénédiction du Saint-Sacrement à l'issue des vêpres, et de plus une indulgence plénière.

Dans son *Martyrologe de l'Ordre bénédictin*, imprimé l'an 1629, Hugues Menard inscrit Guérin parmi les saints de l'Ordre de Cîteaux. Le *Calendrier cistercien* (au 6 février), ainsi que le *Martyrologe gallican* d'André de Saussay, édités en 1638, le *Ménologe cistercien* de Christophe Henquez (1639), en font autant. Vers la fin du même siècle (1695), dom Pierre Le Nain, sous-prieur de l'abbaye de la Trappe, lui consacre un certain nombre de pages fort intéressantes dans son *Essai de l'Histoire de l'Ordre de Cîteaux*. Les *Annales bénédictines* de Mabillon, la *Gallia Christiana* et surtout les *Atti dei santi di Savoja* du chanoine Gallizzia (1756), en parlent avec non moins d'éloges.

Il ne paraît pas néanmoins qu'on fit mention du Bienheureux dans l'Office, avant le XVIIe siècle, ou si son Office se célébrait à l'abbaye d'Aulps, le tout se tirait du commun des Confesseurs Pontifes. C'est le 3 décembre 1701 seulement, que la Congrégation des Rites permit aux Bernardins de réciter cet office sous le rit double (1) et c'est en

(1) Gallizzia, *Atti dei santi.*

1777 que nous en trouvons la première mention dans le Propre du diocèse de Genève, en 1779 pour le Missel.

Clef de saint Guérin

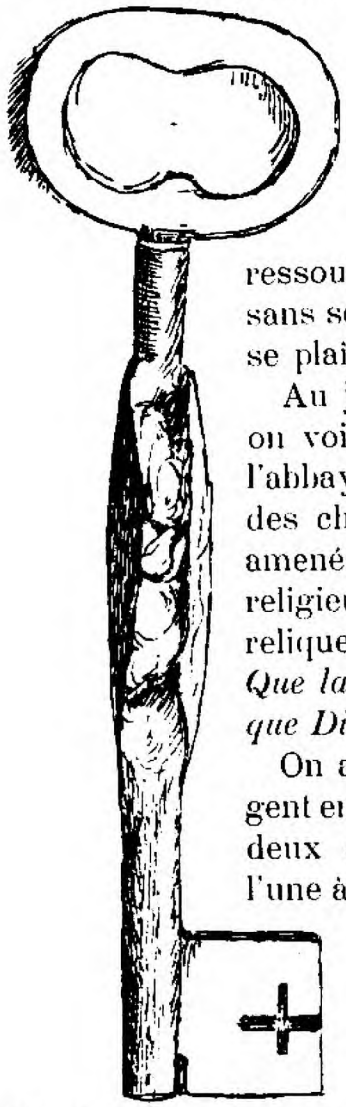

Une des particularités du culte de saint Guérin, c'est que nos populations l'invoquent non seulement pour elles-mêmes, pour leurs personnes, mais encore pour leur bétail. Le bétail est souvent, en effet, leur principale richesse, parfois même leur unique ressource. Quand il est malade, nos paysans se hâtent d'implorer le bon Saint qui se plaît à récompenser leur confiance.

Au jour de sa fête (28 août), on voyait, on voit encore, arriver de tous côtés, à l'abbaye, des bêtes à cornes ou à laine, des chevaux surtout, sains ou malades, amenés par leurs propriétaires. Un des religieux touchait ces animaux avec une relique qu'il tenait à la main, en disant : *Que la clef de saint Guérin te touche, et que Dieu te guérisse* ou *te bénisse.*

On appelle *clef de St-Guérin* un étui d'argent en forme de clef où sont renfermés les deux crochets soit fermoirs, qui liaient l'une à l'autre les extrémités du cilice trouvé sur le saint le jour de sa mort. Ces crochets, baignés des sueurs et teints du sang du Bienheureux, ont toujours été en grande vénération ; et le Seigneur a daigné attacher à cette relique le bienfait de la guérison du bétail et de la préservation des maladies contagieuses. Bien des fois même, à la demande des populations, des religieux l'ont portée en divers contrées de la Savoie, de la Suisse,

de la Bourgogne et de la Franche-Comté. D'après les anciens comptes de la commune de Bulle (canton de Fribourg), datant à peu près de l'an 1500, il paraît que cette localité envoyait, chaque année, chercher deux religieux d'Aulps pour bénir le bétail; et ceux-ci, munis de la clef, parcouraient même les *ciernes* (1).

Au mois d'août 1624, une épizootie se déclara parmi les troupeaux du district d'Aigle (Vaud), et spécialement parmi les vaches, dont plus de 140 périrent sur les montagnes d'Ollon.

En présence de ce terrible fléau, les populations toutes protestantes de la contrée se souvenant que, dans les calamités de ce genre, leurs ancêtres invoquaient saint Guérin, s'assemblèrent et convinrent de recourir à son intercession. L'assemblée députa quelques notables, et ceux-ci revinrent accompagnés de religieux portant la *clef* de saint Guérin, déjà célèbre par beaucoup de miracles « *miraculis multis claram* ». L'attouchement de cette clef arrêta le fléau ; et, ce qui est encore plus digne d'admiration, dit le chroniqueur Berodi, c'est qu'à ce contact, les animaux près d'expirer furent rappelés à la vie, « *pecora quæ videbantur jamjam moritura priori sanitati sunt restituta.* »

Le chroniqueur, témoin de ces choses, ajoute « que les ministres protestants du district et spécialement celui d'Aigle, procurèrent l'attouchement de la clef à des herbes et autres aliments tant pour la conservation du bétail que pour d'autres usages et nécessités. »

Cette clef fut encore portée en 1625 à Evionnaz en Vallais ; en juillet 1627, sur les montagnes de Verossaz et de Sallenche ; en février 1631, dans divers lieux du Vallais atteints de maladies. Le chroniqueur ajoute qu'en cette dernière circonstance la maladie disparut aussitôt « *et ejus tactu dissipatum est omne malum* ».

Le nombre des animaux amenés à la porte de l'abbaye, le 28 août, augmentant de jour en jour, dom Antoine de

(1) *Archives de la Soc. d'Hist. du canton de Fribourg*, tome III, p. 39, 41.

Savoie, abbé d'Aulps, à la prière des habitants de la vallée, demanda et obtint du duc Charles-Emmanuel II, la création d'une foire franche à Aulps pour le lendemain de la fête (lettres patentes données à Turin le 30 mars 1656) (1).

Si considérable devint cette foire qu'elle en fit désirer, pour l'entrée du printemps, une autre que la duchesse-régente, Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours fixa au premier mercredi d'après Pâques (lettres du 28 février 1674).

Il paraît que, pour ne pas exposer la véritable clef de saint Guérin à être volée ou à se perdre dans les nombreuses pérégrinations qu'elle devait subir, les moines d'Aulps firent exécuter une ou deux clefs semblables dans lesquelles ils enfermèrent de minimes parcelles du cilice du Bienheureux. Ainsi s'explique la clef actuelle de Saint-Jean d'Aulps et celle que l'église du Biot possède de temps immémorial, comme le prouve une enquête faite le 1er août 1691. Celle-ci, en forme de crochet à trois angles, se nommait la clef des Granges. (Notes communiquées par M. l'abbé Requet, ancien curé du Biot).

A la Révolution, la clef de saint Guérin fut sauvée par le prieur de l'abbaye, dom Amédée Collet, qui l'emporta à Armoy, dont il devint curé après le Concordat. Mais l'église de Saint-Jean d'Aulps conserve une clef semblable à la précédente et dans laquelle sont enfermés deux petits clous du cilice. Cachée par le notaire Jordan, celle-ci fut rendue en 1803 au curé de Saint-Jean.

Chapelles

Nombreux sont les oratoires élevés dans nos montagnes en l'honneur de notre Saint.

En 1611, les habitants de Vacheresse, de Chevenoz et de Bonnevaux, demandent à François de Sales, évêque du diocèse, l'autorisation de bâtir deux oratoires, soit chapelles, sur les montagnes d'Ubine et de Darbon, disant

(1) Inventaire inédit de l'abbaye, n° 148.

que, précédemment, « une grande maladie et mortalité étant survenues dans leur bétail, ils ont recouru à Monsieur saint Guérin et à la clef d'iceluy d'où ils ont reçu remesdes et secours. » (Arch. de la cure de Vacheresse.)

Par acte du 23 décembre 1665, un habitant de Verchaix, hameau de Samoëns, fonda près de sa maison une chapelle qui devint paroissiale un siècle plus tard et qui a a gardé le vocable de saint Guérin.

Une épizootie ayant éclaté, vers la même époque, dans la vallée du Grand-Bornand, les montagnards de ces régions élevèrent, en l'honneur de saint Guérin, la chapelle de la Duche, encore existante (1671).

Les habitants de Bernex, qui possédaient, sur la montagne de Novaz, une chapelle dédiée à la Visitation, y ajoutèrent le vocable du saint.

Ceux du hameau de Sarvagny, paroisse de Sixt, fondèrent une chapelle en son honneur sur la montagne des Fonds (17 août 1681) ; ceux d'Ugine, au village du Mont (1) (1683), et ceux de Bellecombe-en-Bauges dans leur église (avant 1721).

On trouve de ces chapelles jusque dans les Vosges.

En 1780, une députation, venue de la paroisse de Juxey, doyenné d'Epinal, apportait à Mgr Biord, évêque d'Annecy, avec une lettre de l'évêque de Saint-Dié, une supplique ainsi conçue :

« A Mgr l'Illme et Rme évêque de Genève et d'Annecy,
« Mgr, les soussignés Vicaire résident, maire, lieutenant
« de maire, sindic, et paroisse entière de Juxey, annexe
« de Dogneville, doyenné d'Epinal, diocèse de Saint-Diez
« en Lorraine, ont l'honneur d'exposer à Votre Grandeur :
« 1° Que de tout temps saint Guérin, évêque de Sion, a été
« honoré dans notre paroisse d'un culte spécial ; tellement
« que nos ancêtres lui ont érigé un autel très bien décoré,
« qu'ils ont établi en son honneur une confrérie, à laquelle

(1) La chapelle du Mont existe encore, bien qu'elle soit abandonnée depuis quelques années.

« Le culte de S. Garin (Guérin) est encore populaire en Tarentaise. A Ste Foy, ma paroisse « natale, une chapelle rurale est sous le vocable de ce Saint. Ma vénérée mère ne manquait jamais d'ajouter « à la prière du soir : « un Notre père et un J. v. salue à l'honneur de S. Antoine, S. Garin, S. Roch et S. « Martin pour la préservation de toutes sortes de maladies et de malheurs et la conservation du bétail. »
(Lettre à l'auteur par M. l'abbé Emprin, curé de Villaroger, du 28 mai 1909.)

« Notre Saint-Père le pape Clément XI, de sainte mémoire, « a accordé tous les privilèges des archiconfréries de « Rome ; que tous les ans, le 28 août, on célèbre sa fête « solennellement et dévotement avec exposition du Saint- « Sacrement, par permission de Nosseigneurs les évê- « ques ; 2° Que de temps immémorial, on a éprouvé dans « notre paroisse des effets bienfaisants de la puissante « intercession de saint Guérin auprès de Dieu pour la « conservation des bestiaux, aucun n'y étant péri dans le « temps où la contagion les faisait tomber à centaines et à « milliers dans les lieux circonvoisins, comme en 1740 et « 1741, et encore l'an dernier (1779) pas un n'y a été « malade tandis que dans les paroisses voisines, telles que « la ville d'Epinal, les villages de Dogneville, d'Egvillé et « autres dont les plus éloignés ne sont qu'à une lieue de « Juxey, la contagion faisait de grands ravages ; 3° Péné- « trés envers le grand saint Guérin de la même dévotion « que nos ancêtres et de reconnaissance pour tant de bien- « faits obtenus de Dieu par sa médiation, nous avons « l'honneur de vous envoyer le nommé Nicolas Poirot, « l'un de nos notables et fabricien de notre église, homme « de confiance, pour vous supplier très humblement de « nous faire gratifier d'une portion, telle que vous jugerez « à propos, des reliques de notre saint protecteur, per- « suadés que cette faveur contribuera à l'avancement de la « gloire de Dieu et soutiendra en nous et dans les autres « la dévotion au saint évêque de Sion.

« Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise nous accor- « der notre très humble demande, vu le long et dispen- « dieux voyage entrepris à cet effet, et nous prierons le « Seigneur pour la conservation des jours précieux de « Votre Grandeur. »

Signé : Petit-Jean, vicaire de Juxey ; Nicolas Chossé, maire ; Charles Duhoux, lieutenant de maire ; Chaumonté, syndic ; Prevôt, greffier ; Houillon, Mangin, etc. Suivent 17 autres signatures.

L'évêque Biord remit au député de Juxey une lettre de

recommandation pour dom Collet, prieur d'Aulps. Ce dernier put-il satisfaire les vœux des pieux Lorrains ? Nous l'ignorons. Il leur donna une parcelle de la clef et de la mitre du Saint. La même église obtint, vers 1873, une parcelle d'ornements, grâce à Mgr Lavarot, alors cé. de St-Dié.

Ces documents, imprimés dans une petite *Vie de saint Guérin* qui a paru dans les premières années du XIXe siècle, prouvent la confiance de ces chrétiens dans l'intercession du Bienheureux abbé d'Aulps.

Miracles

Nous avons cité plus haut la guérison subite de la demoiselle Plagnat, arrivée en 1804. En voici d'autres recueillies et constatées par M. le curé Lacombe.

« Vers 1830, M. l'abbé Claude-Joseph Jordan, mort curé de Frangy, mais alors vicaire de Taninge, souffrait d'une ophtalmie violente et tenace. La lumière la plus ménagée était pour ses yeux une douleur insupportable, à laquelle il ne se dérobait qu'imparfaitement par un épais et large bandeau. Voyant tous les remèdes inutiles, il allait se retirer du ministère, lorsqu'il reçut la visite de son frère Claude. Ils convinrent ensemble de recourir à Dieu par l'entremise de Guérin. « A ton retour à Saint-Jean d'Aulps, dit l'abbé à son frère, tu feras dire une messe au tombeau du saint pour ma guérison. » Ainsi fut fait. Or, au jour et à l'heure même où la messe fut célébrée, le malade se trouvait instantanément guéri.

« Une femme de Passy, atteinte d'un rhumatisme aigu et opiniâtre, fait le vœu d'aller nu-pieds au tombeau du Bienheureux, s'il lui obtient la délivrance du mal qui la clouait sur son grabat. Elle est exaucée, et, en accomplissement de sa promesse, elle arrive nu-pieds, par des chemins longs et difficiles, au tombeau du saint, le jour de sa fête, et publie à haute voix la merveille de sa guérison. Plusieurs personnes de Passy qui l'avaient accompagnée appuyèrent son témoignage de leurs serments.

« En 1860, Nicolas Dumiez, de Chens-Cusy (canton de Douvaine), fut délivré, grâce à l'invocation du Saint, de

(1) Nombreux pèlerins du diocèse de S.-Dié l'ont pourtant en l'honneur d'une telle particulier. Le 28 août, messe suivie d'une bénédiction du pain, du sel et d'avoine donnés ensuite aux bestiaux. La fête est chômée : grand'messe à 10 h., Vêpres à 3 h. suivies de la procession. La veille, Complies.

rhumatismes dont il souffrait cruellement depuis trois ans.

« Un M. Daviet, de Paris, écrivait, le 13 mars 1868, que, par une neuvaine de prières à saint Guérin, il avait été guéri d'une violente migraine qui revenait périodiquement tous les quinze jours. »

En 1869, sur la fin de juillet, le charbon se déclara tout à coup dans les vallées d'Aulps, d'Abondance et de Bellevaux. Les vaches et les chevaux attaqués périssaient incontinent. Déjà le mal gagnait les plaines du Chablais et du Faucigny, et le gouvernement helvétique avait interdit sa frontière au bétail provenant des régions infectées.

Dans leur détresse, les habitants de Saint-Jean prient leur curé, M. Lacombe, d'organiser une procession en l'honneur de saint Guérin.

Le lundi 9 août, toute la paroisse était réunie. Partie de l'église paroissiale après une messe chantée à l'autel du saint, la procession se dirigea vers l'oratoire du Haut-Tex, les uns chantant des litanies ou des cantiques, les autres récitant à haute voix le chapelet. Bien que le parcours soit de 40 minutes, la tête de la procession atteignait l'oratoire, alors que la queue sortait à peine de l'église. Après quelques prières devant l'oratoire, à l'adresse de saint Guérin, on descendit au Bas-Thex pour y entendre une messe célébrée dans la chapelle dédiée à la Sainte Vierge.

Dès ce jour, le fléau cessa dans la vallée.

Récemment encore (1883 ou 1884) les habitants de Thollon, affligés d'une épizootie, recourent à la clef de saint Guérin et sont exaucés.

On invoquait jadis le Saint contre la rage (Gallizzia). On l'invoque avec succès contre la fièvre, les maladies de la peau, la gale, les dartres, les incendies, etc. Il y a quelques vingt ans, le fils aîné de M. Noble, de Châtillon, se trouva subitement guéri d'une gale opiniâtre devant son tombeau.

Combien d'autres faveurs dues à l'intercession de saint Guérin n'ont eu pour témoins que Dieu et les anges! Combien d'autres sont tombées dans l'oubli!

Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses chapelles et de nombreux autels lui soient dédiés dans les montagnes de la Tarentaise, du Chablais et de la Suisse.

On rencontre de ces chapelles à Neirigue, près de Romont, à Courchon, au Villars sur Fontenais dans le Jura Bernois, dans la paroisse de Charney, au Pré-l'Essert : celle-ci est fréquemment visitée, surtout à l'époque où quelque épidémie ravage le pays ; on y chante la messe et les vêpres le jour de la fête du Saint (28 août). Dans l'église de Salvan (Valais), on remarque un autel représentant notre Saint avec saint Augustin et saint Antoine. Le culte de notre bienheureux est très populaire dans les districts de Monthey et de Saint-Maurice. Dans les maisons des simples particuliers, on découvre souvent des images de saint Guérin bénissant les troupeaux (1).

Dans le diocèse d'Annecy, nous signalerons encore la chapelle d'Avonex (Taninge), élevée en 1726 par les notables du lieu ; celle du Passieu, à Saint-Nicolas-la-Chapelle ; celle du Chesney, à Marignier ; celle de la vallée de Charmit, à Abondance ; l'oratoire de saint Guérin au hameau de Dervachay, paroisse de Montriond, enfin l'autel que dom Collet, ancien prieur d'Aulps, éleva à notre Saint dans son église d'Armoy.

Aujourd'hui

Chaque printemps, avant l'inalpage, les habitants de la vallée amènent le bétail devant l'église de Saint-Jean d'Aulps pour le faire bénir par l'attouchement de la clef de saint Guérin.

Chaque année, au 28 août, les pèlerins continuent d'affluer nombreux. Dès la veille, à midi, un prêtre est constamment occupé à toucher avec la clef des linges, des comestibles et des objets de toute sorte. (2)

La moyenne, de 1881 à 1887, au témoignage de M. le

(1) L'abbé Genoud : *Les Saints de la Suisse française*, II, 160.

chanoine Gavard, a été de 4.000 à 4.500, parmi lesquels 30 à 40 ecclésiastiques.

De temps à autre, cette fête revêt un éclat inaccoutumé. C'est ainsi qu'en 1877, à l'appel de Mgr Magnin, trente mille pèlerins se trouvèrent réunis à Saint-Jean. La grand'messe fut célébrée sur le tertre du Char, qui domine le village. L'évêque d'Annecy, escorté de Nosseigneurs de Lausanne et de Bethléem, officia ; et le R. P. Joseph harangua la foule. On peut lire l'intéressante narration qu'en a faite le R. P. Montagnoux, d'Annecy, avec les deux cantiques composés en cette circonstance par le même auteur.

En 1886 et 1889, on eut l'heureuse idée de transporter la châsse au milieu des ruines de l'abbaye, sur l'emplacement qu'occupait jadis le tombeau du Saint.

Puisse cette fête garder toujours le caractère religieux qu'elle a conservé jusqu'ici, et ne pas dégénérer en *vogue* ; car ce serait le moyen infaillible d'écarter à la fois et les faveurs de saint Guérin et les pèlerins eux-mêmes.

(o) « Chaque année, des milliers de fidèles viennent, le 29 août et jusqu'au 8 septembre, vénérer les reliques ;
« et dans cette foule plusieurs veulent emporter des bénédictions non-seulement pour eux, mais encore pour ce
« qui souvent fait toute leur fortune : leurs chevaux, l. bœufs et leurs vaches. Le pèlerin à cheval fait bénir
« sa monture en demandant sur elle des prières et le signe de la croix avec la clef ; celui qui a dû laisser
« sa monture à la maison, fait bénir pour elle au contact de la clef, des clous, des fers de cheval, des
« garnitures de harnais. Le propriétaire ou le fermier, qui n'a pu amener son troupeau, fait bénir des
« liens, des connettes ou des tresses qu'il leur met au front ; et la tradition populaire aime à redire
« de nombreux exemples de troupeaux guéris ou préservés dans des épizooties qui causaient, à l'entour, de grands
« ravages. » (Mémoire écrit vers 1860)

APPENDICE

I

Note sur l'abbaye et son église

L'abbaye, dont saint Guérin fut un des principaux fondateurs a subsisté jusqu'à la Révolution. Riche et néanmoins édifiante pendant bien des siècles, elle compta jusqu'à trente-deux pères et sept frères convers ; mais elle déclina sous les abbés commendataires sans que pourtant l'on puisse citer des désordres graves à la charge de la communauté. En 1606, le nombre des religieux n'était plus que de douze, et de sept seulement, croyons-nous, à l'époque de l'invasion de la Savoie par les troupes de la République française (1792).

Un d'entre eux, J.-F. Mercier, parait avoir prêté le premier serment ; cinq autres préférèrent l'exil à l'apostasie, ce sont les Pères : Joseph Bugnet, Amédée Carrel, Amédée Collet, Joseph Guillet et F. Amable Quisard.

Grâce aux exemples de travail, de sobriété et de régularité donnés par ces religieux, grâce au régime paternel dont on jouissait sous la crosse abbatiale, les habitants de la vallée s'élevèrent à un haut degré de prospérité matérielle et morale. Leur nombre augmenta tellement qu'au lieu des deux paroisses existantes au XIIIe siècle, on en compte aujourd'hui une dizaine. Les habitudes y sont restées chrétiennes, les mœurs simples et pures.

L'église de l'abbaye, que la Révolution avait épargnée et que des imbéciles ont détruite depuis, appartenait au style romano-byzantin ou de transition, en usage au XIIe siècle. Si l'on en croit la tradition, elle est due en grande partie aux libéralités du pieux comte Humbert III, qui régna de 1148 à 1189. Elle serait ainsi postérieure au Saint. (*)

Bâtie en tuf fin et très dur, elle avait la forme d'une croix latine, dont le pied était divisé en trois nefs, divisées par trois travées, chaque travée étant ajourée d'une arcade, surmontée de deux baies accouplées au-dessus desquelles régnait une troisième baie à plein cintre.

La porte maîtresse, qui est du XIIIe siècle et en ogive, avait son cintre orné de dix colonnettes, du haut desquelles s'élançaient autant de nervures de pareille grosseur. A l'exception des colonnettes qui sont tombées, la porte et la façade principale existent encore dans leur entier. Au-dessus de la première, s'ouvre une rosace de médiocre grandeur, percée seulement de cinq ouvertures rondes posées en croix et de quatre autres plus petites garnissant les angles.

Outre la façade, il est une partie importante de l'église qui reste debout, c'est le côté gauche de la grande nef avec ses arcades et ses baies. Malheureusement ces ruines si belles, si imposantes, si grandioses encore, menacent de s'écrouler sous l'action de la pluie et des vents. Pendant qu'il en est temps, nous faisons un pressant appel à tous les artistes, à tous ceux qui aiment notre pays et ses gloires pour que l'on fasse les réparations, peu coûteuses d'ailleurs, mais urgentes, destinées à sauver ces glorieux vestiges d'une irrémédiable destruction (2).

Ce qui comblerait les vœux des pèlerins de Saint-Jean d'Aulps, serait de placer au sommet de la façade une

(*) Achevée sous l'abbé Guillaume II, elle fut consacrée le 26 mai 1212 par l'évêque de G. (Notice manu

(2) Tout récemment (28 juillet 1962), ces ruines ont été acquises par l'Etat. Espérons que, classées comme monument historique, elles recevront bientôt les réparations nécessaires et demeureront accessibles aux pieux pèlerins.

grande statue de saint Guérin, et dans l'intérieur de l'église, à l'endroit même où le corps du Bienheureux a reposé pendant sept siècles, un élégant oratoire en l'honneur du grand bienfaiteur de la vallée.

Puissent les propriétaires du sol se prêter avec empressement à l'exécution de ces projets à la fois patriotiques et chrétiens.

II

Prière à saint Guérin

Glorieux Saint, qui, pendant cinquante ans de vertus et huit siècles de bienfaits, avez béni ces lieux et immortalisé cette vallée, daignez, du haut de votre trône, abaisser sur nous des regards de bonté, de miséricorde et de prédilection.

Nous sommes les fils de ceux que vous avez jadis évangélisés par votre parole et émerveillés par votre sainteté.

Vous êtes notre protecteur, notre modèle et notre père. Nous sommes heureux de pouvoir nous dire à jamais vos fils dociles et reconnaissants.

Hélas! les temps sont mauvais. L'indifférence et l'impiété étendent au loin leurs ravages et leurs ruines.

O grand Saint, restez notre défense comme vous le fûtes pour nos ancêtres aux jours sinistres de la réforme calviniste.

Faites toujours de ces montagnes votre béni séjour, et de votre miraculeux tombeau un rempart que l'hérésie et l'incrédulité ne pourront jamais ni franchir ni renverser.

Conservez à cette vallée la foi que vous lui avez donnée, que vos religieux lui ont maintenue et que votre souvenir vient de raviver.

Préservez les esprits, les cœurs et les corps de toutes les maladies qui pourraient les attaquer! Que votre *Clef*, bénie par l'attouchement de votre chair crucifiée, continue plus que jamais à opérer, à la gloire de Dieu, ses miracles huit fois séculaires pour la préservation du bétail, la principale ressource de votre vallée.

Que toujours le vieux cri de guerre : *Deo vero!* soit notre cri de ralliement dans le grand combat qui se livre actuellement entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur!

Qu'aucun de nous ne soit parjure à ses serments de fidélité, ni

ingrat pour tant de bénédictions spirituelles et temporelles qui ne cessent de couler de vos mains paternelles.

Ces lieux, témoins de votre nouveau triomphe, nous deviennent plus chers encore.

Daignez y bénir toujours davantage et les âmes et les corps, et les habitations et les troupeaux.

Du haut du Ciel, tendez la main à notre aimable apôtre du Chablais, pour mieux couvrir encore de votre puissante protection cette vallée à laquelle vous avez donné votre nom, et laissé votre cœur et votre dépouille mortelle.

Faites-en, par l'imitation de vos héroïques vertus, un vrai parterre pour le Ciel, comme de chaque famille un sanctuaire intime, et, de votre glorieux sépulcre, une source intarissable de toutes les faveurs célestes.

Vous êtes notre père, nous voulons rester vos enfants. Vous êtes notre gloire, nous voulons être votre couronne d'honneur sur la terre, dans l'espoir de l'être à jamais dans les délices inénarrables de la vraie patrie.

Ainsi soit-il.

(P. Montagnoux, *Relation du grand Pèlerinage au tombeau de saint Guérin, le 28 août 1877*, page 7.)

LE BIENHEUREUX

PONCE DE FAUCIGNY

Le B. Ponce de Faucigny, né dans les premières années du XIIe siècle, était fils de Rodolphe, sire de Faucigny.

Il entra jeune encore dans la Congrégation des chanoines réguliers, établis quelques années auparavant dans la vallée d'Abondance, en Chablais. Par ses vertus, surtout par sa grande humilité, le nouveau chanoine ne tarda pas à se concilier l'estime et la confiance de ses collègues, car ceux-ci ayant résolu de dresser des statuts définitifs, en confièrent la rédaction à leur jeune confrère.

Ponce choisit la règle de saint Augustin, qu'il fit précéder d'un sommaire plein de grâce et d'onction (v. 1138).

Peu après, les religieux d'Abondance songeant à envoyer un essaim de religieux dans la vallée froide et sauvage de Sixt, ce fut encore Ponce qui reçut la mission de présider à la fondation du nouveau monastère (v. 1140).

Sous l'habile direction d'un tel prieur, la maison de Sixt prospéra si rapidement que les religieux d'Abondance se hâtèrent de l'ériger en abbaye. Dans l'acte qui en fut passé (1144), ces derniers rendent hommage à l'humilité de notre Bienheureux, qui « s'est toujours montré obéissant et dévot envers la maison-mère. »

Un peu plus tard, le pape Adrien IV déclara prendre l'abbaye sous sa protection (1155), et l'évêque de Genève,

Arducius, qui était le frère de Ponce, lui donna l'église de Samoëns avec ses revenus (1167).

Pendant qu'il dirige saintement sa communauté, nous voyons le Bienheureux intervenir dans une foule d'actes importants. C'est ainsi qu'il demande l'érection d'Entremont en abbaye (1154) ; qu'il est un des médiateurs chargés de préparer l'union d'Abondance à l'abbaye de Saint-Maurice-en-Vallais (27 janvier 1156) ; qu'il est présent à l'accord intervenu, le 25 février suivant, à Saint-Simon, près d'Aix-les-Bains, entre l'évêque son frère et le comte de Genève, à un autre entre la chartreuse du Reposoir et certains seigneurs laïcs (1168).

Il règle lui-même un différend de son abbaye avec celle d'Abondance (1161), et avec Pierre, chevalier de Boëge (1170 environ).

Ponce gouvernait le monastère de Sixt depuis une trentaine d'années, lorsque les religieux d'Abondance le choisirent pour remplacer leur abbé défunt (1171).

Il devint ainsi le chef de toute la Congrégation qui comprenait Abondance, Entremont, Sixt et Grandval. Cette charge, que l'humble chanoine avait acceptée par obéissance, ne tarda pas à lui sembler trop lourde. Prétextant son grand âge et son désir de consacrer ses dernières années à se préparer à la mort, il obtint de retourner dans sa chère solitude de Sixt, où il mourut en odeur de sainteté, le 26 novembre 1178.

Les religieux l'inhumèrent tout d'abord dans l'oratoire qui servait alors pour les divins offices ; plus tard, à la vue des miracles qui s'opéraient à son tombeau, ils déposèrent ses restes dans la muraille de l'église et placèrent au-dessus l'image du Saint en habits pontificaux, à genoux, les mains jointes, avec cette inscription :

Ici repose le Bienheureux Ponce, notre abbé (1)

(1) Cette inscription, dont on voyait encore une partie en 1666, avait disparu au temps de Besson. Elle a été remplacée par la suivante : Au Bienheureux Ponce, dynaste du Faucigny, fondateur du monastère de Sixt, son premier abbé et le premier colon de la vallée, qui s'endormit dans la paix du Christ vers l'an 1178.

Pendant des siècles toutefois, le culte du Bienheureux Ponce ne semble guère avoir dépassé la vallée du Giffre. Ce fut François de Sales qui lui donna de l'extension.

Se trouvant à Sixt le 14 novembre 1620, le saint évêque fit ouvrir le tombeau du Bienheureux, et vit avec bonheur que, malgré l'humidité du lieu, les ossements étaient dans un parfait état de conservation. Prenant un de ces os et l'élevant tant soit peu : « Oh! dit-il, voici l'os d'un grand personnage, qui a beaucoup travaillé pour Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour son église. » Il se plaignit ensuite que personne n'eût encore écrit sa vie et ses miracles.

Un gentilhomme des environs d'Aix, présent à la cérémonie et qui souffrait depuis une année d'une violente fièvre, implora l'intercession du saint abbé et fut dès lors entièrement guéri.

Avant de fermer le tombeau, saint François de Sales détacha quelques reliques destinées à être gardées dans la sacristie, en distribua quelques parcelles aux assistants, et garda pour lui un doigt du Bienheureux.

D'autres grâces signalées obtenues depuis lors, soit au tombeau soit ailleurs par l'attouchement de ses reliques, et sa vie publiée en 1666 par le chanoine de Passier, répandirent au loin son culte.

Parmi les dévots au Bienheureux Ponce, nous citons Mgr d'Arenthon d'Alex. Lorsque ce grand prélat venait faire la visite de l'église de Sixt, son bonheur était d'aller prier longuement devant le tombeau du Saint. « C'était là, nous dit le P. Le Masson, qu'il répandait son âme devant Dieu, en lui demandant la grâce d'être héritier des vertus de ce saint prince qui avait choisi ce lieu affreux pour y fonder un monastère et montrer par là à toute la terre qu'il aimait beaucoup mieux se cacher dans une caverne que d'habiter dans les palais dont sa naissance l'avait rendu le maître. »

De nos jours, le culte du Bienheureux Ponce, se répandant de plus en plus, Mgr Isoard résolut de demander à Rome la reconnaissance du culte. Après une enquête cano-

nique, la cause fut introduite et le 15 décembre 1896, le Souverain Pontife, Léon XIII, prononça un décret favorable.

Le 10 juillet 1897, en présence de M. Moccand, vicaire général, de M. le chanoine Suize, notaire apostolique, de M. l'abbé Rannaud, archiprêtre de Saint-Julien, vice-postulateur, et d'une vingtaine de prêtres, Mgr Philippe, évêque de Lari, fit ouvrir le tombeau du Bienheureux. On trouva les ossements presque entiers et dans un bon état de conservation.

SAINTE COLETTE

ET

LA BALME-DE-SILLINGY

Dans l'été de l'année 1406, racontent les biographes de sainte Colette, un religieux franciscain, accompagné d'une grande dame, s'en allait à Corbie frapper à la porte de l'ermitage où la pieuse recluse macérait son corps par d'effrayantes austérités. Le religieux se nommait *Henri de la Balme ;* il venait, sur un avis d'en haut, encourager sainte Colette à commencer la réforme de l'Ordre franciscain dont le Ciel lui avait inspiré l'idée ; et la dame, Isabeau de Rochechouart, baronne de Brissay dans le Poitou, venait se mettre elle et sa fortune au service de cette mission aussi difficile qu'elle était importante.

Obéissant à l'appel divin, Colette quitte son *reclusage* et suit ses pieux visiteurs. Avec eux, elle se dirige vers la cité de Nice où demeurait alors celui que la France reconnaissait pour le chef de l'Eglise, l'antipape Benoît XIII. Nos voyageurs traversent Paris, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, où ils rencontrent, dit-on, le comte Amédée VIII, le Genevois où ils vont saluer Blanche de Genève (1), que

(1) Par une étrange méprise, les biographes modernes appellent cette princesse Blanche de *Savoie*. Nous verrons qu'elle était fille d'Amédée III de Genève et de Mathilde de Boulogne, par conséquent la propre sœur de l'antipape Benoît XIII.

(a) Benoît XIII, en août 1406, était à Gênes ; mais il partit peu après pour Nice ~~devant la répulsion des Génois et la porte qui se déclarait dans~~ la haute Italie. Il y célébra, le onze octobre, l'anniversaire de son couronnement, y reçut, le 12, le card. Challant revenant de Paris

le P. Henri avait intéressée à leur projet ; enfin ils arrivent à Nice, à la cour de l'antipape. (o)

Investie par celui-ci de l'autorisation désirée et nécessaire à ses fins, Colette reprit le chemin de Corbie, et se mit en devoir d'y inaugurer, avec deux ou trois compagnes, la réforme projetée. Mais « nul n'est prophète en son pays ». Colette fut rebutée par ses compatriotes *« compulsa est in extraneam atque alienam proficisci regionem et patriam longinquam. »* Ce que voyant, le P. Henri conduisit à *La Balme*, au lieu de sa naissance, la jeune abbesse qui s'installa tout d'abord dans la maison d'Alard de la Balme, frère du P. Henri (1), et peu après dans le château que Blanche de Genève *possédait en ce lieu* (2). Là, elle inaugura cette réforme que, deux ans plus tard, elle introduisit à Besançon et qui s'étendit bientôt à la France entière.

***

Quelle est cette Balme ou Baume qui fut le berceau de la réforme colettine ? Est-ce la Baume près de Cerdon (Ain) comme incline à penser l'abbé Douillet (3), ou la Baume de Frontenay, près de Lons-le-Saunier, *Balma virorum in territorio poligniacensi*, comme le veut l'abbé Bizouard (4), ou Baume-les-Dames sur le Doubs, comme le pensent d'autres ? — Nous répondons hardiment : Non, certainement non : il ne faut chercher cette Balme ni dans la Franche-Comté ni dans la Bresse.

(1) *Blancha concessit eidem (Colettæ) tam pro se quam pro sua comitiva, mediam partem castri dicti de Balma in qua dicta Domina moram habebat.* (P. de Vaux, n° 42 ; Perrine de la Balme, n° 31.)

(2) *In eadem villa* (Balme) *quædam domus nobilis erat* (pas dit laquelle), *cujus habitatores pie sive caritative se gerebant circa ipsam.* (Bolland) n° 88.)

Alard de la Balme avait eu : Mahaut et Odile de la Balme (Douillet, p. 228., Amédée de Balma, clerc (juin 1510) résigne chapelle Saint-Georges à Saint-Félix, dont il est patron. (Arch. épisc.)

(3) Douillet, *Sainte Colette, sa vie, ses œuvres*, etc., XXXII. 468 pages in-12, Paris, 1869.

(4) Bizouard, *Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Franche-Comté*, XII. — 544 pages in-8°, Besançon, 1888.

(o) Colette fit sa profession de Clarisse à Nice, entre les mains d. Benoît XIII, le 16 oct. 1406 et le 28 avril 1407, ce pape l'autorise à accepter de Blanche de Genève un endroit propice in villa d. Ramilliaco près d'Annecy, p. la fondation de son 1er monastère (Eubel, Bullarium Franciscanum, t. VII, nos 1013 et 1024). — L'année suivante, 27 janvier 1408, il lui permet de s'établir à Besançon (ibid, n° 1038).

Les partisans de la Baume sur Cerdon, ceux de Baume-les-Dames, n'apportent du reste aucune preuve en faveur de leur opinion ; ceux de La Balme de Frontenay, pas davantage. Ces derniers disent bien que Blanche de Genève possédait un château à Frontenay et que depuis la mort de son mari, Hugues de Châlons, elle y faisait sa résidence habituelle. Ils le disent, mais ils oublient de le prouver (1), et d'ailleurs leur thèse n'en serait guère avancée. Ils citent encore ces paroles des vieillards de Corbie déposant, en 1494, qu'à son retour de Nice et chassée de son pays natal, Colette « retourna en Bourgogne, *in partes Burgundiæ remeavit* ». Mais ces bons vieillards, apprenant par la renommée publique, les grandes choses que faisait Colette à Poligny et à Besançon, ont pu facilement ignorer le séjour momentané de la sainte en Savoie ; ils ont pu même sous le nom générique de Bourgogne, désigner la Savoie qui, pendant plusieurs siècles, avait fait partie de la Bourgogne transjurane. Quoiqu'il en soit, c'est dans le département actuel de la Haute-Savoie qu'il faut chercher. La Balme en question n'est autre que La *Balme* dite *de Sillingy*.

Interrogeons en effet les premiers historiens de la Sainte. Pierre de Vaux nous dit que le P. Henri était né à « La Balme AU PAYS DE GENEVOIS » ou comme porte la traduction latine *« Balmæ in patriâ Gebennensi* (2) ». Ce

(1) Humbert de Thoire-Villars possédait en Bourgogne la seigneurie de Montréal appelée jadis de Thoire et de Mortaigne dans laquelle se trouvaient : Thoire, Montfalcon, Montréal, etc., la Bâtie et la Balme qui appartenaient à Perceval de la Baume.

Mais par arrêt du Parlement de Dôle, ledit Humbert fut déclaré privé de la seigneurie de Montréal (1400), et comme il refusait de s'y soumettre, Philippe, duc de Bourgogne, fit mettre le siège devant Montréal qui fut pris en 1402. (Gallut, *Mém. hist., de la Républ., séquanaise*, col. 897 ; Guichenon, H. de Bresse, II, 2 72.)

(2) Apud Bolland, P. de Vaux, n° P. 88.

Certains auteurs disent que ce P. Henri de la Balme, franciscain, serait fils de Jean de la Baume de Cerdon et de Marguerite de Coligny, par conséquent frère de Geoffroy † 1342 et de Humbert de la Balme † 1362, chanoines de Lyon, d'Aimé, abbé d'Ambronay en 1338 et d'Amblard qui épousa Marguerite de Sales.

Mais ce n'est pas possible, et Guichenon, dans son *Hist. de Bresse*, rejette cette opinion.

texte est décisif. Pierre de Vaux avait connu, de longues années, le P. Henri ; il avait vécu dans son intimité et dans celle de sainte Colette ; il connaissait donc d'une manière précise le lieu de sa naissance et le berceau de la réforme colettine. Natif lui-même de la Franche-Comté, il ne pouvait confondre le Genevois avec son pays d'origine ; et il se fut bien gardé d'enlever à sa patrie, pour l'attribuer à une nation étrangère, ce religieux, Henri, dont il a fait un magnifique éloge (1), si la vérité ne l'y eût obligé.

Le *Genevois* en effet ne se trouve ni dans la Franche-Comté ni dans la Bresse. On appela de ce nom la région soumise à la domination des comtes de Genève. Or, sur la fin du XIVe siècle, cette Maison possédait, au sud de Genève, un territoire assez vaste correspondant, à peu près, à l'arrondissement actuel d'Annecy et à partie de celui de Saint-Julien. On y comptait quatre villes : Annecy, capitale, La Roche, Thônes et Rumilly, avec un nombre important de châteaux forts ou de bourgs fortifiés dont les principaux étaient : Alby, Ballaison, La Bâtie, Chaumont, Clermont, Cruseilles, Gaillard, Hauteville, Monetier, Seyssel, Ternier, le Vuache et LA BALME.

Ce dernier château était situé à deux lieues ouest d'Annecy, au pied de la montagne de Mandallaz. Pour le distinguer de ses nombreux homonymes, on accola souvent à son nom le nom de Cosengy, qui était celui du hameau le plus rapproché, et plus tard le nom de Sillingy,

(1) *Magno religionis et honeste vite virum, per omnia virtutum quam multa scivit præ cæteris de donis secretis et charismatibus et gratiis specialibus sæpe novimus.* (P. de Vaux.)

Vir utique magne perfectionis et timens Deum ab infantia, penitus ignarus in transitoriis rebus ....., pius insuper et misericors erga pauperes et peccatores, cujus rei gratia ancilla Dei, gloriosa de illo sæpius testimonium perhibuit, numquam peccatorem quantumcumque alongatum a Deo, sine remedio consolationis asua presentia recessisse. Os suum fere semper divinis rebus affluebat. Quampluries etiam infirmis diversarum passionum solo signo crucis plenam sanitatem noscitur contulisse, similiter ab aliquibus obsessis spiritus malignos ejecisse. (P. de Vaux, chap. v, n° 3.)

Le P. Henri est auteur d'un *Traité de Théologie mystique*, imprimé parmi les Opuscules de saint Bonaventure.

qui était celui d'un village voisin plus important et plus connu. Parfois on l'appelait La Balme en Genevois (1) du nom de la province, ou bien encore la Grande Balme.

Nous le trouvons déjà mentionné en 1279. Le 6 juillet de cette année, stipulant son contrat de mariage avec Constance de Béarn, Aimon II de Genève, donne à son épouse, en cas de mort, la moitié de ses terres, et lui assigne en garantie Annecy, La Roche, Alby et *La Balme*, « *burgos et villas de Anniziaco, de Ruppe, de Albiez et domum nostram et villam de Balmà* (2) ».

Amédée II, qui succéda, l'année suivante, à son frère Aimon, paraît avoir affectionné le château de La Balme. Il y signe, en 1293, des lettres de sauvegarde en faveur de marchands italiens (3) ; et c'est là que, le 24 septembre 1306, il rédige son testament (4).

Après sa mort, Agnès de Chalons, sa veuve, reçut en douaire « La Bâstie et La Balme de Cosengie (5) ».

Amédée III († 18 janvier 1367), petit-fils d'Amédée II, y reçut, le 17 août 1356 « infra castrum Balmæ Cosingiaci », deux chanoines de Genève qui venaient, au nom de l'évêque, Allamand, se plaindre de ce que, contre le droit de celui-ci, il avait frappé de la monnaie dans ses Etats (6) ; par son testament, il ordonna de bâtir dans ce château une chapelle en l'honneur de la Vierge.

Ce comte laissa, de sa femme Mathilde de Boulogne, quatre garçons et cinq filles. Les filles étaient : Marie, qui épousa d'abord Jean de Châlons-Arlay, puis Humbert VII de Thoire-Villars ; Yolande, femme d'Aimery, vicomte de Narbonne ; Jeanne, mariée à Reymond de Beaux, prince

(1) Guichenon, *Hist. de Bresse, loco infra citato*, etc.,etc.
(2) *Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève*, tome XIV, doc. n° 355.
(3) *Actum apud Balmam de Cosingie.* (*Ibid.* doc. n° 371.)
(4) *Actum Cusangiaci in comera dicti dni comitis.* (*Ibid.* doc. n° 307).
(5) Actes de 1308 et 1311. (*Ibid.*, doc. n°s 307 et 323.)
(6) *Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève*, tome II, p. 411. Amédée III est à la Balme le 3 nov. 1356, 27 sept. 1359, jour de Pâques et 8 juin 1357 ; en 1360 le 20 avril, 13-26 juillet, 13 et 30 octobre, avec Humbert de Naves (Navi), Berthet Vaczonet et J. Mosseres, ses familiers, *M. D.G.*, tome XXII.

d'Orange ; Catherine, qui de son mari, Aimé de Savoie-Achaïe, eut Marguerite (la B^se^ M^te^ de Savoie), et Melchide ou *Mahaut*, mariée en 1417 à Louis III, comte palatin du Rhin et duc de Bavière ; enfin BLANCHE, qui donna sa main à Hugues de Châlons-Arlay, mort vers 1390. C'est cette princesse que les biographes modernes de sainte Colette appellent *Blanche de Savoie*. Les fils, qui tous ont succédé à leur père dans le comté, sont : Amédée IV du nom (1367†69), Janus (1370-71), Pierre (1371-92), et Robert (1392†94), qui devint ~~l'anti~~pape Clément VII.

Mathilde de Boulogne et ses enfants aimaient le séjour de La Balme. Ainsi Amédée IV y confirme, en 1367, les franchises de la ville d'Annecy (1) ; il y passe les trois derniers mois de l'année suivante et une partie de l'an 1369 (2). Mathilde de Boulogne y parait encore en janvier, mai et août 1370 ; et le 12 mai 1394, elle y délivre des lettres d'exemption de taxes en faveur des religieuses de Sainte-Catherine (3).

En cette même année, la descendance masculine de la maison de Genève s'éteignit dans la personne de l'antipape, et le comté passa au neveu de celui-ci, Humbert VIII de Thoire-Villars, qui était l'héritier testamentaire du comte Pierre et le fils de leur sœur Marie.

Humbert toutefois eut à compter tant avec Mathilde de Boulogne qu'avec ses filles. Afin d'obtenir leur désistement, il céda à la mère l'usufruit des Etats, sa vie durant, avec la propriété des châteaux de Gruffy et de Thônes. Catherine et Blanche eurent la promesse de 2,000 florins

(1) *Actum in castro nostro Balmæ*, *M. D. Gen.*, XIII, page 220.

(2) Comptes de Jaq. de Chièdes, châtelain de la Bâtie et de La Balme, aux Archives départementales. Une analyse détaillée de ces comptes a paru dans le tome XXX des *Mém. de la Soc. sav. de Chambéry*. Mathilde est à Annecy les 1er nov. et 13 déc. 1368 ; 8 février, 21 mars, 4-11 mai, 4 et 24 juin 1369.

Mathilde est à la Balme le 16 oct. 1368 et les 1er et 2 déc. ; en 1369, en juin-août, les 8 sept., 3 nov., 7 et 12 déc. ; en 1370, 27 janvier, 19 février, 18 avril, 9 mai, 23-27 août, Incendie en mars 1370.

(3) *Ibid*, tome XXIV, doc. n° 10.

d'or assignés sur les châteaux de La Roche, de La Bâthie et de *La Balme-en-Genevois* (2 décembre 1395). Mais, cinq ans plus tard, les deux sœurs, qui avaient hérité de leur mère (1), reçurent en échange des terres susdites, celles de *Rumilly* et de Cessens (2).

Humbert ne jouit pas longtemps du comté de Genève. Il le laissa, en mourant, à son oncle Odon de Villars, lequel le vendit, l'année suivante (5 août 1401) au comte de Savoie, le célèbre Amédée VIII (3).

On se tromperait toutefois de penser qu'Amédée VIII entra pacifiquement en jouissance de ce comté. Ce dernier fut réclamé par l'empereur comme fief dévolu par échute à l'empire d'Allemagne ; et les filles d'Amédée III, prétendant succéder à leurs frères, s'intitulèrent comtesses de Genève. C'est à ce titre que, le 9 avril 1403, Blanche et Catherine offrent hommage à l'évêque de Genève, G. de Lornay. (4)

Mais l'habile comte de Savoie sut triompher de toutes les oppositions. Blanche lui vendit ses droits en 1417 (5) ; et l'empereur par diplôme du 25 août 1422, lui inféoda le comté de Genevois ; peu après le même Sigismond défendit au prince d'Orange, héritier de Jeanne de Genève, de prendre le nom et les armes de Genève (6).

Disons en terminant que Blanche testa en faveur de sa nièce Mahaut et voulut être inhumée dans un monastère de sainte Colette. (7).

(1) Mathilde testa en 1396 (*M. de Gen.*, 2e série, tome III) et mourut la même année.

(2) Guichenon, *Histoire de Bresse*, 3e partie, II, page 236.

(3) *Id.*, *Savoie*, I, 449.

(4) *Archives de Genève*, pièces hist., n° 373.

(5) Guichenon, *Savoie*, I, 342.

(6) Guichenon ; Grillet, *Dict. histor.*, art. *Genevois*.

(7) Douillet, *Vie...*, page 295.

Blanche serait morte en 1421, suivant Bizouart et d'autres auteurs. Blanche et Mahaut accompagnent Colette à Besançon (mars 1409 ou 1410), où elles demeurent quelque temps, reviennent à Rumilly suivant Bizouart. En 1414, elles vont à Auxerre, Dôle et Besançon.

Guichenon fait mourir Mahaut en 1424 et Cibrario dès 1420.

Convaincus par le témoignage de P. de Vaux et d'autres documents irrécusables, les auteurs les plus sérieux et les plus impartiaux, tels que l'abbé Larceneuf, curé de Belmont, dans le Jura, et l'abbé Douillet, curé doyen de Corbie, ont reconnu que le berceau de la réforme colettine doit être cherché dans les Etats de Savoie. Et le pape Pie VII, dans la bulle de canonisation de sainte Colette, déclare la même chose en ces termes :

« La Savoie, où la plus haute réputation de sainteté l'avait précédée, vit, en 1407, les commencements de cette entreprise épineuse (1). »

*
* *

Pour nous, précisant davantage nous disons : Le P. Henri, confesseur de sainte Colette, naquit, d'après P. de Vaux, à La Balme en Genevois, en un lieu où Blanche de Genève possédait un château, dans lequel château la sainte inaugura sa réforme. Or ce lieu de La Balme en Genevois, où Blanche de Genève possédait un château, n'est autre que La Balme-de-Sillingy : d'innombrables documents le prouvent. Donc c'est à La Balme-de-Sillingy qu'il faut placer, soit la naissance du P. Henri, soit le berceau de la réforme colettine. Telle est la conclusion qui s'impose à tout homme de bonne foi.

(1) Cette bulle est du 24 mai 1807 ; on peut la lire dans l'ouvrage de M. l'abbé Douillet. — A ces témoignages, ajoutons ceux de dom Sellier, etc.

AMÉDÉE IX

OU

LE BIENHEUREUX AMÉDÉE DE SAVOIE

I

Amédée, prince de Piémont

Amédée, fils aîné de Louis, duc de Savoie, et de la célèbre Anne de Lusignan ou de Chypre, vint au monde à Thonon, le 1er février 1435. Trois jours après, on le baptisa dans l'église paroissiale de Saint-Hippolyte. Son parrain fut noble et révérend Michel Bernard dit Alinge (1) abbé de Saint-Maurice d'Agaune, conseiller ducal et « très docte canoniste. »

On lui donna tout d'abord le titre de comte de Bresse, qu'il échangea bientôt contre celui de prince de Piémont (1439).

A peine sevré, le jeune comte de Bresse fut envoyé dans les terres de son apanage, où il passa son enfance dans la compagnie de la fille du roi Charles VII, Yolande de France, qu'on lui avait, dès le berceau, destiné pour épouse.

Il avait pour précepteur un religieux cordelier, nommé

(1) La famille des nobles Bernardi a fourni trois abbés à Saint-Maurice et à la ville de Cluses un curé qui avait de son temps la réputation d'un excellent et illustre docteur. Cette famille portait le surnom d'Alinge, parce qu'elle était originaire du village de ce nom au bailliage de Chablais.

Jean, de la noble famille des Fauzone de Mondovi. Ce personnage, qui n'était pas moins recommandable par ses vertus et sa doctrine que par son origine, sut inspirer à son élève une tendre piété, alliée à un grand mépris du monde, de la cour et des intrigues politiques. (1)

Lorsque le prince eut achevé sa quatorzième année (1449) son père voulut l'avoir auprès de lui afin de l'initier au gouvernement de l'Etat, et l'emmena en Italie, où il se rendait afin de diriger de plus près la guerre contre François Sforza, qui convoitait le duché de Milan. Le 12 décemb. de cette même année, nous voyons Amédée assister, avec son père, au célèbre tournoi qui se fit, devant le château de Turin, entre Jean de Compeys et le chevalier Jean de Boniface; et peu de temps après, à l'entrevue de son père avec le cardinal de Sabine (Félix V démissionnaire) et à sa réconciliation momentanée avec la noblesse de Savoie irritée de la faveur dont jouissaient Jean de Compeys et les Cypriotes.

Le 14 février 1451, à Genève, où il était venu, selon toute probabilité, pour les funérailles du cardinal de Sabine son grand-père (2), il est témoin des fiançailles contractées par sa sœur Charlotte avec le dauphin de France, celui qui fut roi sous le nom de Louis XI; et le 13 mars suivant à Chambéry, il fait alliance avec ce dernier, promettant de l'aider de toute sa puissance. (Guichenon, *Preuves*, n° 359.)

Comme le dauphin vivait en mésintelligence avec son père et que ces fiançailles avaient été faites à son insu, Charles VII, déjà irrité contre le duc pour le mauvais accueil fait à une intervention de sa part en faveur de la noblesse savoisienne, lève une armée et s'avance jusqu'en Forez dans l'intention d'envahir la Savoie. Mais le cardinal d'Estouteville, légat de Rome, lui prêche la conciliation, et réussit à ménager une entrevue entre les deux princes.

(1) Jeune encore, Amédée eut pour maître d'hôtel François de Rivoire; pour écuyer Girard de Genève, et pour conseillers : Lambert Grimaldi, amiral; Urbain Bonivard, évêque de Verceil, et Antoine Ranzo.

(2) Félix V, soit Amédée VIII, mourut à Genève le 7 janvier 1451.

Fin juin 1451, Amédée revient à Bourg auprès de son père

Le duc Louis, suivi du prince de Piémont, s'étant transporté en personne auprès du roi, la paix fut vite conclue, mais à des conditions humiliantes. Louis signa de sa main, au château de Cleppé, près de Feurs (Loire), l'engagement de relâcher toutes les places du marquisat de Saluces et de remettre les nobles bannis en leurs biens, charges et seigneuries. De son côté, Charles VII ratifia les fiançailles du dauphin avec Charlotte de Savoie et donna son consentement au mariage de sa fille Yolande avec le prince de Piémont. Cela se passait le 27 octobre 1452.

Par acte du même jour, le duc qui avait promis dix mille écus de douaire à Yolande, les assigna sur diverses places du pays de Vaud, Nyon, Morges, etc., et donna au prince pour apanage provisoire les châteaux de Treffort en Bresse, de Cossonay au pays de Vaud, de la Roche et de Rumilly en Genevois.

Les noces furent aussitôt célébrées à Feurs même, et le mariage consommé.

A cette époque, Amédée était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Son visage doux et majestueux, éclairé par des yeux noirs, portait une couronne de cheveux blonds. Son âme était plus belle encore, car à la franchise, à une piété angélique, il alliait une bonté sans égale. Malheureusement, il éprouvait déjà parfois les atteintes d'une maladie terrible, l'épilepsie, qui ne fit qu'empirer, et qui l'empêcha plus tard de faire à ses peuples tout le bien que ses vertus laissaient espérer.

Par sa grandeur d'âme, son dévouement et son intelligence, Yolande était digne de son époux.

Peu de mois après ce mariage, 6 juin 1453, un évènement merveilleux eut toute la ville de Turin pour témoin. Un voleur sacrilège, qui venait de charger sur son cheval les vases sacrés d'une église, se disposait à s'en aller, lorsque tout à coup le cheval s'abat sur ses pieds de devant et refuse obstinément de se relever. La foule s'assemble autour de la bête, elle l'entoure ; peu à peu

elle se doute de quelque chose d'extraordinaire, examine la charge et trouve les vases sacrés. A l'instant même, une hostie s'élève dans l'air à plus de vingt mètres d'élévation. Le bruit du miracle s'étant vite répandu dans toute la ville, l'évêque Romagnano, averti, organise de suite une procession générale, à la tête de laquelle il vient lui-même. En présence de toute la ville assemblée, il présente un calice à la sainte hostie, qui y descend perpendiculairement, et on la porte à St-Jean, l'église métropolitaine (1).

Cet évènement prodigieux attira une grande foule de pèlerins. Parmi eux, on remarqua le prince de Piémont et son épouse Yolande qui s'y rendirent à pied. Après avoir vénéré l'hostie miraculeuse, les deux augustes pèlerins, toujours à pied, traversèrent une seconde fois les Alpes afin d'aller vénérer à Chambéry une autre relique insigne, savoir le Saint-Suaire de J.-C. que Marguerite de Charny, parente des Lusignan, avait apporté avec elle en Savoie l'année précédente, et qu'elle avait laissé à S. A. ducale.

Nous trouvons encore Amédée à Chambéry le 2 juillet de l'année suivante (1454), au mariage de sa sœur Marguerite avec Jean, marquis de Montferrat ; et peu de temps après, en Bresse, où l'appelait une attaque du dauphin. La paix ne tarda pas à se conclure (14 septembre) ; mais les rapports demeurèrent tendus entre S. A. et le roi de France. Ce dernier reprochait au duc de n'avoir pas exécuté en faveur des nobles savoisiens les engagements qu'il avait signés à Cleppé.

Pour calmer le monarque, Louis de Savoie se rendit auprès de lui à Saint-Pourçain en Auvergne (octobre 1455), emmenant à sa suite le prince de Piémont avec un grand nombre de seigneurs parmi lesquels nous citerons Louis de Bonivard, son maître d'hôtel, Jacques de Montmayeur, Martin Lefranc, prévôt de Lausanne, Guillaume de Viry, président des comptes, et Jean, seigneur de Blonay.

(1) En souvenir de ce prodige, on éleva plus tard sur les lieux une église qu'on appela l'église du *Corpus Domini*.

En juillet-août 1453 Amédée s'en va à Fribourg et à Berne demander secours ~~[illegible]~~ de gens d'armes, ~~[illegible]~~ Fribourgeois refusèrent d'envoyer leurs soldats au-delà des monts.

Il y retourne en 1454 et obtint de Fribourg un secours de 200 hommes que rejoignit ensuite un corps égal au premier qu'il conduisit en Bresse

Le 13 du mois ~~suivant~~ décembre, à Saint-Pourçain, le duc jurait d'observer le traité de Cleppé, et à l'instigation du Roi, il ajoutait la Bresse (1) et le pays de Vaud à l'apanage du prince Amédée. (Guichenon, *Preuves*, n° 360) (2).

Cet apanage plut tellement à celui-ci qu'il y établit dès lors son séjour habituel, heureux de vivre éloigné des embarras et des intrigues de cour. Autour de lui on remarque les sires de Bonivard, de la Pallud, de Lescheraine et de Valpergue, et le baron de Blonay (3).

Si le prince aimait la paix, ce n'est point qu'il manquât de courage ; car le pape Pie II ayant, dans l'automne de 1459, convoqué à Milan un congrès des princes chrétiens dans le but de les entraîner à une croisade contre les Turcs qui venaient de s'emparer de Constantinople et qui menaçaient la Hongrie, Amédée s'y rendit des premiers pour offrir au pape ses biens, ses troupes et sa personne même.

L'année suivante, ayant à défendre la Bresse contre le duc de Bourbon, il demanda plusieurs fois à la ville de Genève, dont son frère Jean-Louis venait d'être nommé évêque, des secours en hommes ou en argent (4) ; mais

(1) Amédée possédait en Bresse les mandements de Bourg, Pont-de-Veyle, Châtillon, Miribel, Montluel, Gordans, Peroge, Pont-d'Ain, Montdidier, Sasseron, Ceyserieu, Treffort, Corgenon et Saint-Martin-le-Châtel. Son frère, Philippe, eut les seigneuries de Valbonne et de Revermont auxquelles s'ajouta le Bugé en 1465. (Costa, *Les Compeys*, page 24.)

(2) C'est dans ce voyage que la princesse Yolande mit au monde, à Ganat-en-Bourbonnais, Charles, son premier fils (nov. 1456).

(3) Nous citons plus loin une lettre que le 6 mars 1461, le jeune prince adressait de Morges à son « bien aimé conseiller le baron de Blonnay ». Le 19 juin de cette même année, Yolande écrivait également de Morges aux syndics de Genève en faveur du valet de son écuyer, Jean de Chesnay, qu'ils détenaient en prison.

(4) Le 4 avril 1460, Jean Michele et George de Valpergue, ses ambassadeurs, demandent aux Genevois, à titre gracieux, cent lanciers équipés et payés pour un mois pour le secourir contre le duc de Bourbon, quoiqu'il espère que l'affaire se pacifiera. La ville refuse. Le 7 juin, Jean de Compeys, seigneur de Thorens, fait une nouvelle demande de gens d'armes, refusé. 20 juin, François Bonivard, seigneur de Lompnes, demande le prêt de quelque argent. On décide de lui donner 600 florins que l'on emprunte en engageant pour cela les halles et l'entrée du vin. (Flournois, *Fragments historiques.*)

il n'obtint que le maigre don de 600 florins. Enfin il envoya à son frère Louis des hommes et de l'or pour l'aider à recouvrer son royaume de Chypre.

En 1462, Amédée eut la douleur d'apprendre, en quelques mois, et les terribles vengeances exercées par son frère Philippe, comte de Baugé, contre les favoris de la Duchesse (meurtre à Thonon du maître d'hôtel Jean de Varax, marquis de Saint-Sorlin, noyade dans les eaux du lac du chancelier Jacques de Valpergue, arrestation de l'archevêque de Tarse, des frères Hector et Perrin d'Antioche), et la mort de la duchesse, sa mère, décédée à Genève le 11 novembre, dans le couvent des Frères Mineurs. Mais, le 28 décembre de cette même année, son épouse donna le jour à une enfant, qui devait être un enfant de bénédiction (1).

Un an plus tard, le prince de Piémont recevait la lieutenance générale des Etats et suivait une dernière fois son père en France. Ce dernier, affligé des troubles que son fils Philippe entretenait en Savoie, pressé d'ailleurs par les ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Calabre d'entrer dans la ligue du *Bien Public* contre Louis XI, qui venait de succéder à Charles VII, ce dernier, dis-je, résolut d'aller trouver le roi, soit pour l'avertir de la conjuration soit pour lui demander assistance contre les menées de Philippe. En octobre, le père et le fils sont à Lyon avec leur suite ; de là ils vont à Paris. Mais le roi de France se trouvant en l'Ile, Amédée va à sa rencontre et l'accompagne jusqu'à la capitale. Après quoi il retourne en Bresse, tandis que son père prolonge son séjour en France et meurt à Lyon le 29 janvier 1465, avant d'avoir regagné ses Etats.

(1) Louise, la *Bienheureuse*, née à Bourg, suivant la plupart de ses biographes.

II

Amédée, duc de Savoie

Elle était bien lourde la succession laissée au prince de Piémont par la mort de son père. Divisée à l'intérieur entre Guelfes hostiles à la France et Gibelins, troublée par les intrigues d'un prince du sang ambitieux, la Savoie était menacée au dehors par de nombreux et puissants ennemis, dont les principaux étaient le roi de France, Louis XI, et le duc de Bourgogne, Philippe. Un autre, le duc de Milan, convoitait Verceil ; et le duc d'Anjou affichait des prétentions sur le comté de Nice.

Pour faire face à tant d'ennemis, il aurait fallu, au lieu d'un prince bon mais maladif, un bras fort, un chef alliant à la science des armes une habileté consommée. Amédée, le comprenant, voulait abdiquer en faveur de l'un de ses frères ; mais son épouse l'en empêcha. Digne sœur de Louis XI, Yolande se sentait ou se crut capable de diriger le navire au milieu de tant d'écueils. Peut-être eût-elle agi autrement si le Ciel lui avait accordé de lire dans l'avenir toutes les tribulations qui l'attendaient.

Quoiqu'il en soit, Amédée accepta la charge ducale et choisit ses conseillers. C'était Jean Michele, prévôt de Verceil, nommé chancelier, Claude de Seyssel, dit d'Aix, maréchal de Savoie, le comte de Gruyère, aussi maréchal, L. Bonivard et Philibert de la Pallud, seigneur de Saint-Julien.

Un des premiers actes du nouveau duc fut un acte de haut justicier.

Un puissant seigneur de Savoie, Jacques de Montmayeur, s'était emparé de vive force de Guy de Fésigny, président patrimonial et d'Aynard d'Entremont, qu'il détenait prisonniers dans son château d'Apremont.

Dès le 29 janvier, jour même de la mort de son père,

Amédée ordonne de signifier sans délai à Montmayeur d'avoir à relâcher les prisonniers ; le 31, par autres lettres, il défend au même soit à ses commissaires, sous peine de prison, de procéder contre eux. Le 4 février, nouvelles lettres dictées en présence de son Conseil, savoir : Claude de la Balme, J. Michele, doyen de Sion, président, J. du Saix, L. Bonivard, Claude de Challes, maître d'hôtel, et Humbert Valuet, président du Genevois.

Mais Jacques de Montmayeur, bravant la volonté ducale, fit trancher la tête à Guy de Fésigny (13 février).[1]

Profondément irrité de cet attentat ~~monstrueux~~, Amédée somme Montmayeur de relâcher Aynard d'Entremont (14 février), et charge cinq commissaires de juger le seigneur félon ; mais celui-ci, condamné par contumace peu de jours après, s'enfuit à la cour de France.

Amédée procéda, vers le même temps, à la nomination de quelques officiers. C'est ainsi qu'il nomma gouverneur de Nice Claude de Seyssel, qui était à la fois son conseiller, son chambellan et son maître d'hôtel (8 février), et qu'il céda à Me Barthélemy de Chignin le droit de rachat sur la seigneurie de Troches (20 février).

Huit jours plus tard, après avoir reçu, dans la ville de Bourg, le serment de fidélité de ses sujets de deçà les Monts, Amédée quitta la Bresse pour se rendre à Chambéry, où il avait convoqué les Etats Généraux.

C'est à Chambéry que, le 13 mars, il reçut l'hommage des syndics de Mondovi ; que le 25 il tint les Etats Généraux ; qu'il créa quatre chevaliers du Collier, parmi lesquels Janus de Genève-Lullin. Là encore, le 23 avril, dans la grande salle du château, il reçoit l'hommage de Jacques de Montbel, comte d'Entremont ; le 1er mai, il ratifie les lettres par lesquelles Claude de Seyssel, gouverneur de Nice, confère à Pierre, son fils naturel, la charge de vice-gouverneur (1) ; le 21 mai, il confirme les franchises de

1 La haine de Montmayeur fut surtout d'avoir fait exécuter Fésigny contre les ordres du Duc. Le jour de l'exécution, Montmayeur était à Genève.

(1) De Loche, *Hist. d'Aix-les-Bains*, 99.

Seyssel, le 25, celles d'Annecy ; et c'est là que le 13 août, lui naquit Philibert, son deuxième fils.

Interrogés sur la ligne de conduite à suivre entre la ligue du *Bien Public* et Louis XI, les États Généraux s'étaient prononcés en faveur de ce dernier. Aussi Amédée, non content de laisser libre passage à Galéas Sforza, de Milan, qui menait 6.000 hommes au Roi, envoya-t-il quelques personnages de sa cour au siège de Villefranche en Beaujolais (1), puis un secours plus important qui aida puissamment le monarque français à remporter sur le duc de Bourgogne la victoire de Montlhéry, en Seine-et-Oise (juillet 1465).

Pendant que ses nobles bataillaient au dehors, Amédée s'occupa de réformer les mœurs et les habitudes de la Cour, bannissant sans pitié les libertins, les blasphémateurs et les bouffons. Il prêchait du reste par son exemple. Levé de bonne heure, il commençait la journée par une prière fervente, entendait la sainte messe et récitait une partie du grand Office. Après quoi, il assistait au conseil ou tenait audience. Dans l'après-midi, il visitait les églises, distribuant d'abondantes aumônes aux pauvres qui se pressaient sur son passage. Le reste de la journée, il le passait habituellement dans sa chambre tant pour satisfaire son attrait pour la prière et la méditation des choses célestes, que pour éviter de donner au public le spectacle des crises nerveuses qui le secouaient assez souvent. Sa mauvaise santé toutefois ne l'empêchait point de traiter durement son corps et de porter le cilice.

Sur la fin de cette même année, Amédée IX, dans le but de se concilier les Genevois, ordonna à tous les négociants de ses États, sous peine de confiscation et d'amendes énormes, de mener leurs marchandises à Genève et de les exposer en vente avant de les porter ailleurs (2 déc.) Ces lettres sont datées de Chambéry.

(1) Entre autres : Claude de Seyssel, Aimé de la Chambre, Anthelme de Miolans et Jacques de Montrevel.

Ce bon prince gouvernait paisiblement l'Etat depuis treize mois, lorsqu'un évènement faillit troubler cette heureuse harmonie.

Le 8 mars 1466, François Sforza, duc de Milan, mourait, laissant pour héritier son fils Galeazzo. Celui-ci, qui se trouvait alors en Dauphiné, traversa *incognito* la Savoie pour aller prendre possession de son duché. A la descente du Mont-Cenis, il fut arrêté par quelques gentilshommes et enfermé dans l'abbaye de Novalaise (14 mars). Il est vrai qu'à l'instigation du conseil de Turin, on le relâcha trois jours après et qu'Amédée protesta de son innocence en cette affaire (1). Mais Galeazzo n'en garda pas moins un vif ressentiment ; il pouvait croire en effet qu'Yolande et son Conseil avaient organisé ce guet-apens, afin de lui arracher la cession d'une partie de ses Etats.

Soit pour surveiller de près les agissements de Galeazzo, soit pour visiter ses provinces du Piémont, Amédée se hâta de traverser les Alpes.

Sur la fin de mars, il est à Aoste où il reçoit le serment de ses vassaux et l'hommage de ses frères Jacques, comte de Romont, et Philippe dit de Bresse, comte de Baugé. Il y tient même les audiences générales du pays et supprime maints abus. « Lors furent faictes, dit la chronique d'Yolande, de grandes justices de beaucoup de grands personages, dont en vérité tout le pays fut moult consoulé et content. Et beaucoup d'abuz et d'insolences qui là régnaient furent aboliz et extainctz ». Il parcourt ensuite les principales villes du Piémont, Turin, Verceil, où il fait restaurer l'église de Saint-Marc Yvrée (2), Pignerol, où il passe l'automne et l'hiver suivant (3), Villefranche (10 mai 1467), Avigliana, etc.

(1) A Chambéry, le 15 mars, Amédée constitue à Claude de Seyssel, grand maréchal, une pension annuelle de 12.000 florins.

(2) C'est à Yvrée que le 2 août 1466, il accorde à l'hospice de Montjoux exemption de tous droits d'entrée avec faculté d'apposer les armes de la Maison de Savoie sur toutes les maisons de la prévôté.

(3) Le 22 juin 1466, de Pignerol, Yolande remercie les syndics de Genève

Vers ce temps, Philippe de Bresse, encouragé par Louis XI à réclamer une partie du duché de Savoie, commandait en maître à la Cour. Ces intrigues déterminèrent Amédée et Yolande à négocier secrètement une alliance avec le duc de Bourgogne (29 mars 1467). Peu après ils signaient des traités de paix avec les ducs de Calabre (29 mai), de Normandie (15 juin) et de Bretagne (6 août).

Toutefois, loin de témoigner du ressentiment à son frère, Amédée lui donna la lieutenance générale de ses Etats, et lui confia même la direction de la guerre qu'il eut à soutenir contre Guillaume, marquis de Montferrat, et contre Galeazzo (août-novembre 1467). La paix fut conclue le 14 novembre, et quelques mois plus tard, Galeazzo épousait Bonne de Savoie, l'une des sœurs d'Amédée.

C'est en 1466 ou 67 que le jeune duc fit le pèlerinage au tombeau des Apôtres, à pied et incognito, ne laissant deviner sa dignité, nous dit Bellarmin, que par les largesses dont il gratifiait les églises et les hospices.

Guichenon prétend qu'au printemps de 1468, Amédée se rendit en France pour témoigner à Louis XI sa douleur de voir ses frères se jeter dans le parti du duc de Bourgogne, et qu'étant à Paris le 23 du mois de juin, il y alluma de ses mains le feu de la Saint-Jean. D'autres ajoutent qu'à cette occasion il y guérit les écrouelles. Mais ce voyage paraît controuvé.

Nous trouvons en effet le duc et son épouse à Turin le 16 janvier (1). D'un travail très documenté sur la duchesse Yolande, qui a paru dans le tome XXIX des *Miscellanea di Storia Italiana* sous la signature d'Elie Colombo, il

de lui avoir cédé la place nécessaire pour ériger un tombeau dans sa chapelle de Genève et y élever un clocher. (Galiffe, *Matériaux.*) Le 8 octobre, il y confirme les franchises de Turin ; le 1er janvier 1467, il y fait donation à son épouse du château de Villefranche, et le 9 du même mois, il y confirme les franchises de Martigny-en-Valais. (*M. D. rom.*, tome XXXVIII.)

Le 16 octobre, à la demande de son évêque, la ville de Genève envoie 200 hommes d'armes à S. A. (*Archives épisc.*)

(1) Galiffe, *Matériaux*, I, 332 et 335.

résulte que S. A. était à Moncalieri en février, et à Carignan en mars. Le 30 de ce mois, elle y eut son troisième fils, celui qui fut plus tard Charles Ier.

Le Jeudi-Saint (14 avril), dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, Amédée, suivant sa coutume, lava les pieds à treize pauvres, et comme il voulait que son épouse et ses enfants, quoique fort jeunes, imitassent son exemple, on vit cette famille admirable laver en ce jour les pieds à soixante-dix-huit pauvres qui furent de plus habillés à ses frais (1). S. A. demeura dans cette ville quatre mois encore (2). Le 22 août (3), il est à Avigliana près de Turin. Enfin, le 8 septembre, il prend le chemin de la Savoie. Il marchait à petites journées et probablement à pied, par dévotion pour le saint Suaire, car il n'arriva à Chambéry que le 15 octobre.

Quatre jours après nous le trouvons à Thonon, recevant l'ambassadeur de Venise. Il passa l'hiver dans cette ville dont il confirma les franchises (3 janvier 1469).

Les détails que nous avons donnés sur le genre de vie et les habitudes du prince feraient penser que sa cour devait être le séjour de l'ennui et de la tristesse. Pourtant il n'en était rien. On y donnait des tournois comme on fit à Chambéry dans le courant de février 1466. Souvent on y jouait des pièces de théâtre, tragédies, comédies, ballets, ou comme on disait alors, des *mystères*, des *moralités*, des *mômeries*, où la duchesse elle-même ne craignait pas de jouer son rôle. C'est ainsi qu'à Thonon, en janvier 1469, après un banquet donné à l'ambassadeur de Venise,

(1) Chambéry eut le même spectacle en 1470 et 1471.

(2) Le 2 juin 1468, par lettres datées de Carignan, Amédée charge l'abbé de Saint-Maurice en Valais d'obliger le prieur de Ripaille à rendre compte de sa gestion. (Lewy de la Marche, *Notice sur Ripaille*, document n° 5.)

(3) Par patentes de ce jour, données à Avigliana, Amédée ordonne à ses officiers d'accompagner de Gênes à Rivoli les restes du martyr dominicain, Antoine Neyrot, de Rivoli, qui, emmené prisonnier par des corsaires à Tunis, en 1658, avait d'abord faibli devant les menaces, mais avait dans la suite rétracté publiquement sa faute et s'était ainsi ménagé le martyre.

on vit figurer sur la scène, d'un côté seize gentilshommes et l'évêque de Genève, vêtus de toile rouge, de l'autre, entourée de ses dames, la duchesse portant un bonnet de velours cramoisi.

La cour se transporte ensuite à Genève. Là, nouvelle mômerie, où les gentilshommes avaient pour costume des *haquetons* de toile imitant le drap d'or et des chapeaux rouges ornés de plumes blanches ; les dames, des robes de même toile (11 février). Le jour de *Carementrand*, soit de carnaval (14 février), les hommes portaient des mantelines de drap perse avec des bonnets blancs ; et les femmes, des robes de même étoffe avec des chaperons en drap rouge de Bourges. Le duc lui-même parut sur la scène avec un bonnet écarlate (1).

C'est que ce vertueux prince supportait sa maladie avec une admirable résignation ; et lorsque, revenant à lui après une attaque d'épilepsie, il voyait tous ses gens fondre en larmes, et la duchesse presque morte de douleur, il les consolait lui-même, disant qu'il considérait cette maladie comme une grande faveur du Ciel, car elle lui servait de préservatif et de frein contre ses passions.

Toutefois, le mal empirant toujours et lui permettant de moins en moins la conduite des affaires, les trois États réunis à Chambéry (mars 1469), décidèrent de confier la régence à la duchesse Yolande, assistée de trois conseillers, savoir : Anthelme de Miolans, Louis Bonivard et Antoine d'Orlié. Il est facile de comprendre qu'une telle décision mécontenta vivement les frères d'Amédée et qu'ils épièrent l'occasion de s'emparer du pouvoir.

Devinant leur intention, Yolande s'assura la protection du roi Louis XI, son frère (11 mars), et c'est probablement pour s'assurer celle des Suisses qu'elle s'en alla

(1) *Chronique d'Yolande*, page 67. Ce même jour, 14 février, Amédée présida les États Généraux à Genève et y confirma les franchises d'Evian. (Ac. Chabl., v, 167).

visiter les cités de Fribourg et de Berne, qui reconnaissaient sa protection.

Partie de Thonon le 15 avril, la cour s'achemina par Genève, Nyon, etc. Le duc et la duchesse voyageaient en litière, les enfants et les dames dans deux *charriots branlants*, soit dans des voitures suspendues qu'on avait fabriquées à Genève. Un mois plus tard, ils arrivaient à Fribourg, d'où ils gagnaient la ville de Berne.

De retour en Chablais, Yolande jugea que la prudence lui conseillait de se rapprocher de Chambéry et de la place forte de Montmélian. Elle se rendit donc dans la capitale de la Savoie (1).

Les menaces des beaux-frères de la duchesse ne se réalisèrent point tout d'abord. Celle-ci put, le reste de cette année et durant toute l'année suivante, mener à bonne fin divers travaux d'utilité publique. C'est ainsi qu'elle rendit la Doire navigable entre Ivrée et Verceil, qu'elle fit bâtir à Chambéry un couvent où elle installa des sœurs Clarisses, et qu'Amédée dota la Sainte-Chapelle du château (20 nov. 1470) que le Souverain pontife Paul II avait, à sa demande, érigée, trois ans auparavant (XI cal. de mai 1467) en collégiale insigne de douze chanoines présidés par un doyen.

De temps à autre même, on se livrait à de joyeux divertissements. Sur la fin de mai 1470, il y eut à Chambéry des joutes et un tournoi qui durèrent six jours entiers. Le dernier de juin, on représenta la *moralité* de la vie de sainte Suzanne. Cinquante personnes, venues de Montmélian, jouèrent « devant mon très redoubté seigneur et devant ma très redoubtée dame la duchesse en leur chastel

(1) A Chambéry, le 29 juin, Amédée signe des patentes de conseiller pour son aumônier, le P. Fauzone.

Le 17 septembre, au Bourget, il déclare adhérer au traité signé à Péronne entre Louis XI et le duc de Bourgogne.

Suivant le *Pourpris Historique* de Charles-Auguste de Sales (page 305), Amédée IX, le 2 décembre 1469, signe, à Annecy, des lettres de sauvegarde en faveur de Nᵉ Jean de Sales.

Enfin, à Chambéry encore, le 5 avril 1470, il accorde aux habitants de Modane ruinés par une inondation, un délai pour payer leurs dettes.

de Chambéry ; en quel mystère joyer et apprester ils ont vacqué depuis le samedi dernier du mois de juin jusques au mardi, 3e du mois suivant. »

A ces fêtes en succédèrent d'autres destinées à fêter la naissance du quatrième fils d'Yolande, auquel on donna le nom de Jacques-Louis.

Nouvelle mômerie le jour des Rois, 6 janvier 1471. L'évêque de Genève, le commandeur de Ranvers et les princesses Louise et Marie, âgées l'une de sept, l'autre de neuf années, y jouèrent un rôle, ainsi que les principales dames de la cour. Enfin, en mai, à l'occasion des audiences générales, on vit sur la place Château, entre autres divertissements : une fontaine qui versait à tous du « vin blanc et clairet ».

Vers ce temps, Amédée IX, à la prière de son frère, Janus de Savoie, autorisait la fondation à Cluses, d'un couvent de Cordeliers, pour lequel S. S. Paul II donna des bulles d'érection, le 15 juin 1471.

III

Dernière année et mort d'Amédée

Cependant l'orage qui menaçait à l'horizon était près d'éclater. Les comtes de Bresse, de Genève et de Romont levaient secrètement des troupes dans leurs apanages. Yolande s'en doutait un peu. C'est pourquoi nous la voyons dès le 28 février 1471, nouer un traité d'alliance avec le nouveau duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Mais elle s'était rassurée de nouveau, lorsqu'elle apprend de Genève que les princes sont en marche vers Chambéry.

A cette nouvelle, laissant Chambéry et son fils Jacques-Louis sous la garde de l'évêque de Genève et des maréchaux de Seyssel et de Gruyère, elle emmène S. A. et ses autres enfants à proximité de la forteresse de Montmélian, dans le couvent des Frères-prêcheurs (8 juin) ; pendant

que des émissaires s'en vont appeler aux armes les châtelains d'Aoste, de la Maurienne et de la Tarentaise, et demander secours au roi de France.

Yolande avait quitté Chambéry depuis deux ou trois jours, lorsque le comte de Bresse et le comte de Romont, à la tête d'une petite armée composée de Savoyards, de Français, d'Allemands et de Bourguignons, se présentent devant cette ville. Trouvant les portes fermées et les murailles bien gardées, Philippe Monsieur marche sur Montmélian, et pénètre aisément dans la ville par la trahison de quelques bourgeois (14 juin).

A son arrivée, Yolande et les siens s'étaient jetés dans le château ; mais comme on avait négligé d'y amasser des vivres, il fallut entamer des négociations. On traita sur ces bases : les princes conserveront leurs apanages, et le duc éloignera de son service Miolans, le bâtard d'Aix, Antoine d'Orlié, et d'autres qui devront comparaître devant les États Généraux.

Le traité conclu, Yolande ouvre les portes de la forteresse (17 juin), et laisse partir le duc avec Philippe Monsieur pour Chambéry, où elle promet de les rejoindre. Pour elle, prétextant une indisposition, et sous couleur de certain vœu qu'elle devait rendre à Notre-Dame de Myans, elle demeure à Montmélian avec ses fils, ses filles et les comtes de Genève et de Romont. Le lendemain elle se met en route, puis feignant un nouveau malaise, elle s'arrête au château d'Apremont. La nuit venue, elle sort sans bruit de la forteresse avec ses enfants, et sous la protection du comte de Cominges et de Miolans qu'elle avait fait prévenir, elle se sauve à Grenoble.

Pendant ce temps, Philippe et le duc s'étaient rendus à Chambéry. L'évêque de Genève voulait leur en fermer les portes, mais voyant les bourgeois d'un avis contraire, il sortit avec deux cents cavaliers et gagna Grenoble.

Maître de Chambéry, Philippe Monsieur y fit convoquer les États généraux par Amédée lui-même (18 juin) et se mit à composer un gouvernement de sa façon.

De son côté, Yolande ne perdait pas une minute. A son instigation, les Etats généraux de Savoie réunis en toute hâte à Lausanne, lui jurent fidélité pendant que ceux de Piémont décrètent une levée de soldats ; le duc de Milan lui envoie des troupes ; et Louis XI, tout en faisant présenter des propositions de paix par les envoyés de Berne et de Fribourg, lui expédie une armée de 16.000 hommes sous la conduite de Charles, fils aîné d'Amédée, lequel mourut malheureusement en chemin (15 juillet).

Avec ces renforts, Yolande s'en vint faire le siège de Montmélian (1er août). Mais une semaine plus tard on signa une trêve, grâce aux ambassadeurs suisses, auxquels furent confiées les clefs de Chambéry et de Montmélian.

Pendant que ces choses se passaient, Philippe Monsieur, prétendant que la peste régnait à Chambéry, avait conduit S. A., avec le cadet de ses fils, à Thonon, par Seyssel, Genève et Hermance (fin juillet). Leur suite était fort modeste ; on y comptait entre autres un Jean Portier et Jacquet Pallion, chambrier d'Amédée.

Les habitants de Thonon purent donc voir encore une fois leur duc bien-aimé, mais combien il avait changé depuis quelques mois. Accablé par la mort récente de son fils aîné, abreuvé d'humiliations, torturé plus que jamais par la maladie (1), Amédée semblait une ombre. Après un séjour de près d'un mois dans la capitale du Chablais, il reprit le chemin par lequel il était venu, s'arrêta quelques jours à Seyssel et gagna, le 6 du mois de septembre, la ville de Chambéry, où il fut accueilli avec joie par Yolande, par ses enfants et par le comte de Bresse lui-même, qui avait pris les devants.

La paix avait été signée la veille sur les bases suivantes : Amédée et Yolande conserveront leur autorité ; mais on

(1) Libravit eidem (Johani porterii) pro suis salario et expensis trium dierum inceptorum die XXIX mensis julii, quibus durantibus vacavit eundo a Thononio Gebennas pro emendo ferrum, salpetrium et suprum pro illustri domino nostro duce, XVIII den. Grossos. (Comptes de J. Loctier, 1471-1472).

formera un nouveau conseil dont feront partie les trois princes, les maréchaux de Seyssel et de Gruyère, les seigneurs de Menthon, de Viry, de La Barre et Boniface de Chalant, savoisiens ; ainsi qu'Aubert de Ville et Barth. de Luzerne, piémontais. Enfin on donnera les sceaux à Sibuel de Loriol, en remplacement d'Humbert Chevrier, qui était accusé de concussion (1).

Les choses étant ainsi résolues et la Savoie pacifiée, Leurs Altesses, voyant que ce malheureux pays était ruiné tant par les gens d'armes que par les inclémences des saisons, se hâtèrent de passer les Alpes.

Ils quittèrent Chambéry le 18 septembre, accompagnés par Philippe Monsieur qui les suivit jusqu'à Saint-Michel, traversèrent Saint-Pierre d'Albigny, La Chambre, Saint-Jean de Maurienne, Ferrières, Suze, Turin, qui les reçut triomphalement (30 sept.), Chivasso (1er octobre), Verceil (3 octobre), continuèrent dans la direction d'Ivrée, où ils devaient se rencontrer avec le duc de Milan et, sans l'avoir vu, regagnèrent Verceil le 16 octobre.

A Verceil, Amédée se livra plus que jamais à ses goûts pour la prière ainsi qu'aux œuvres de charité. Recevant un jour la visite du duc de Milan qui manifestait le désir de voir sa meute : — je vous la montrerai demain, repartit Amédée. Le lendemain, il conduit Galeazzo sur une galerie de laquelle, lui montrant une multitude de mendiants qui prenaient leur repas : — Voici mes chiens, lui dit-il. Si certains nourrissent des bêtes pour attraper des bêtes, je suis les ordres de Dieu pour obtenir Dieu. — Mais ne craignez-vous pas d'encourager la paresse, reprit Galeazzo et de priver le pays d'ouvriers ? — Dieu répand ses biens sur le juste et l'injuste, c'est à nous de l'imiter, répondit le saint. « Les pauvres, disait-il dans une circonstance ana-

(1) Le 12 septembre, à Chambéry, Amédée nomme vidomne de Genève, Louis de Seyssel-la-Chambre.

logue, sont mes mortes-payes et mes meilleurs gens d'armes ; je les regarde comme la plus sûre garantie de mes Etats ».

Un autre jour, entendant sous ses fenêtres un cordier se plaindre d'un nouvel impôt, Amédée mande aussitôt son Conseil. Ayant appris que l'impôt était juste mais que le cordier ne pouvait le payer, il lui fournit de quoi satisfaire le fisc. Enfin sachant que beaucoup d'autres étaient dans le même cas, il les fit demander, leur distribua tout son argent et brisa même son collier de l'Ordre dont il leur partagea les morceaux.

Sur la fin de février, la maladie ayant pris un caractère plus grave, des députés furent envoyés à Milan avec la double mission d'aller en pèlerinage à Saint-Ambroise demander la guérison de S. A. et d'amener les médecins de Galeazzo. Au retour, les délégués trouvent une grande amélioration dans l'état du malade. — « Avez-vous demandé ma guérison d'une manière conditionnelle ? » leur dit celui-ci ; et sur leur réponse négative, il ajoute : « Retournez donc de suite et mettez la condition ». Ils obéirent et quand ils furent de retour, l'état de S. A. avait empiré. — « Maintenant, leur dit-il en souriant, je vois que vous vous êtes fidèlement acquittés de votre ambassade » (1).

Quelque temps après, voyant que ses derniers moments approchaient, il demanda pardon à toute sa cour des mauvais exemples qu'il avait pu donner, ordonna que ses funérailles fussent très simples, que son corps fût porté sans pompe dans l'église de Saint-Eusèbe, puis il leur adressa ces paroles, dignes de saint Louis :

« O mes enfants ! quelle est en réalité la grandeur de l'homme, sinon de discipliner ses forces et de maîtriser ses sensations ? La dignité de la vie n'est-elle pas prisée plus haut que l'or, la puissance, le plaisir, par ceux-là même qui se laissent le plus nonchalamment entrainer par

(1) Un des derniers actes octroyés par Amédée, ce furent des lettres de sauvegarde en faveur de l'abbaye de Tamié (24 janvier 1472).

leurs désirs? Ne soyez affamés que de vérité, et applaudissez-vous d'un sacrifice volontaire comme d'une victoire. Détestez les perfides, écartez les flatteurs et les casuistes, car la vanité rend aveugle et la vérité n'est pas double. Soyez esclaves de la loi. *Aimez les pauvres et les faibles*, cette famille de Dieu que les hommes traitent avec mépris et que vous devez accueillir comme des enfants de prédilection. Chacune de vos compassions vous sera comptée, et *Dieu vous donnera la paix dans vos terres* ».

Enfin le *lundi* de Pâques (et non la veille, comme on l'a souvent imprimé), soit le 30 mars 1472, « devers matin entre dix et onze heures au grant reloge » (1), le pieux Amédée rendit sa belle âme à Dieu, et reçut la couronne éternelle. Il venait d'accomplir sa 37e année.

Le surlendemain on l'inhuma, conformément à ses désirs, dans l'église de Saint-Eusèbe, sous les marches du maître-autel. Trois évêques assistaient à ses funérailles. C'étaient, outre l'évêque de Verceil, Urbain Bonivard, celui de Turin, Jean de Compeys, et l'archevêque de Tarentaise, Thomas de Sur.

Pendant les neuf jours qui suivirent le décès, on célébra chaque jour cent messes basses avec une messe solennelle, et l'on distribua une aumône à près de six mille pauvres (2).

En mourant, Amédée avait laissé Yolande, son épouse, enceinte d'un fils qui ne vécut que treize mois. Outre cinq enfants morts au berceau, il en avait eu quatre fils et trois filles, savoir : Charles, mort l'année précédente à Orléans, dans sa quinzième année ; Philibert, qui lui succéda sous la tutelle de sa mère et mourut à 17 ans (1482) ; Charles Ier (le Guerrier), successeur de Philibert, mort à 21 ans, au grand regret de son peuple (1490) ; Jacques-Louis, jeune

(1) Comptes de J. Loctier, secrétaire général.

(2) Savoir à 5.832 pauvres un quinzain par tête, ce qui fit le total de 582 florins, soit d'environ mille livres.

homme « tout céleste », décédé dans sa quinzième année ; Anne, mariée au prince de Tarente; Marie, femme de Philippe, prince de Neuchâtel ; et Louise, d'abord mariée au comte de Châlons, puis religieuse de Sainte-Claire à Orbe (Vaud), où elle est morte en odeur de sainteté. L'Eglise l'honore le 24 juillet.

Amédée favorisa les belles-lettres, soit en introduisant l'imprimerie à Turin, soit en appelant à l'Université de cette ville d'excellents lecteurs, tels qu'Ambroise Vignate et Pietro Carra, soit en faisant rédiger par Guillaume Fichet un abrégé de l'*Histoire de Savoie*, qui est resté manuscrit.

Il aimait les beaux-arts et bâtit plusieurs églises. On lui attribue notamment celle de Saint-Marc, à Verceil, de N.-D. des Anges, à Pignerol, de Bressogne, dans le val d'Aoste ; les couvents des cordeliers d'Aoste, des Augustins, à Verceil, et des Clarisses à Chambéry. Il en dota d'autres, comme la Sainte Chapelle, de Chambéry, et l'hôpital des lépreux de Conflans.

Cependant, bien loin de ruiner ses finances, il put, sans créer de nouveaux impôts, marier richement ses sœurs, donner des pensions considérables à ses frères, racheter la baronie de Gex, qui avait été aliénée par son père en 1455, payer les dettes de celui-ci, et enfin acquérir les comtés de Villars et de Loyes en Bresse (1). Le mot de l'Evangile sera donc éternellement vrai : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et les biens de la terre vous seront donnés par surcroît ».

(1) Il paya ces deux comtés 33.000 écus d'or. (Semeria).

IV

Culte rendu au B. Amédée

Dieu ne tarda pas à manifester par des prodiges la sainteté d'Amédée.

Pingon rapporte qu'au moment de sa mort, la ville de Turin presque entière assistait à une procession organisée par l'évêque du lieu, Jean de Compeys, en vue d'obtenir du Ciel le rétablissement de sa santé. Tout à coup, cette multitude aperçut dans les airs le bienheureux Amédée lui-même, assis sur un trône brillant comme un soleil.

A Verceil, des gens dignes de foi prétendirent avoir ouï des concerts angéliques, le jour de ses funérailles, et vu des feux sur le clocher de l'église de Saint-Eusèbe.

Les guérisons obtenues par l'intercession du prince défunt se multiplièrent tellement que son tombeau fut en peu de temps environné de pieds, de mains, de têtes et de corps de cire donnés en *ex-voto*. On rapporte même que le duc de Milan, Galeazzo, dit un jour à ce sujet à Bonne de Savoie, son épouse : « Votre frère le duc est devenu un marchand de cire ». Mais en punition de sa raillerie, il serait devenu immobile sur son siège et n'aurait été délivré qu'après avoir demandé pardon de sa faute.

Dix ans ne s'étaient pas écoulés depuis la mort du prince que déjà nombre de chapelles et d'églises possédaient son portrait entouré des attributs de la sainteté. Pour ne parler que de la Savoie, nous citerons : la chapelle des SS. Côme et Damien dans l'église Saint-François, de Chambéry ; l'église des Augustins, de Seyssel, où l'on plaça, l'an 1480, ce portrait, au bas duquel on voyait représentés, entre autres prodiges, celui d'un enfant tombé d'un arbre sur un pieux qui le traverse, et guéri par l'intercession du saint.

Dans l'église des Dominicains d'Annecy, on vénérait

a affigé au pilier de la chapelle de N.D. de Confort

l'image du saint (1479), on récitait des prières et même on célébrait des messes en son honneur.

On voyait son portrait dans l'hôpital de Conflans, entouré de quatre cercueils, en mémoire d'autant de morts ressuscités par ses suffrages.

On le vénérait de même dans l'abbaye de Talloires (1480) ; à Ugines, sur la façade de la maison des seigneurs de Marthod ; à Thonon. Enfin ces images se multiplièrent à tel point qu'au milieu du XVIIe siècle, on en comptait plus de trois cents dans le seul duché de Savoie.

Les nombreux miracles opérés par le serviteur de Dieu décidèrent l'évêque de Verceil à exhumer son corps de l'endroit où on l'avait inhumé pour le mettre dans un lieu plus décent. Ce fut l'archevêque de Turin, Claude de Seyssel, qui fit cette translation, le onze de juin 1518, en présence de S. A. Charles III, de son chambellan, Claude de Balleyson et d'autres grands seigneurs. Un siècle plus tard (25 juin 1609), on le plaça dans une chapelle particulière.

En cette année, les évêques de Turin et de Verceil firent une enquête sur les vertus d'Amédée et sur les miracles obtenus par son intercession.

A cette nouvelle, François de Sales, qui était alors évêque d'Annecy, s'empresse d'envoyer à S. A. Charles-Emmanuel Ier quelques détails sur le culte qu'on rend au bienheureux dans son diocèse, lui parlant notamment des images d'Annecy et de Seyssel ; puis il ajoute : « J'ai aussi sceu qu'au duché de Bourgogne, en la ville de Seurre, il y a une église de Sainte-Claire, où l'on trouve une chapelle sous l'invocation de ce bienheureux prince, avec une image et l'abrégé de toute sa vie écrite en un placard affigé. » c'était un grand portrait du Bx peint en détrempe sur toile (1)

Le 6 mai de l'année suivante, ayant reçu du seigneur Ranzo, gentilhomme de S. A., un portrait du Bienheureux, il suggère à S. A. de demander au pape l'autorisation de lui dédier l'oratoire ou chapelle de l'Institut de la Visitation

(1) Lettre du 25 sept. 1609 et 9 janvier 1610 (les 548e et 567e)

qu'il devait inaugurer un mois plus tard. En 1612, le pieux évêque supplie le pape Paul V d'inscrire au catalogue des saints « le bienheureux Amédée, troisième duc de Savoie,.. C'est ce que réclament avec force, dit-il, les mérites et les miracles du Bienheureux, qui sont très considérables, tant par leur qualité que par leur grand nombre ».

Il écrit dans le même sens à la Congrégation des Rites (2 juin).

Trois ans plus tard (17 février 1615), apprenant que les premières attestations envoyées par lui s'étaient égarées à la mort de M. Ranzo, il en adresse de nouvelles au cardinal Maurice de Savoie, qui avait pris en main la cause de la ~~béatification~~ canonisation.

Dans l'automne de cette même année, la peste faisant de grands ravages à Genève, François de Sales rassure les habitants de Thonon, en leur disant « qu'ils devaient avoir confiance aux prières du bienheureux prince, de la naissance duquel leur ville avait été honorée ». Et toute la ville en conçut « une espérance extrême », comme le prélat l'atteste lui-même dans ses lettres à dom Juste Guérin et au cardinal Maurice.

Enfin l'an 1617 le même prélat, consacrant l'église des Capucins de Thonon, la dédie à saint François d'Assise et au *bienheureux Amédée.*

Peu après, d'autres chapelles étaient élevées en l'honneur du Bienheureux, à Modène par l'infante Isabelle de Savoie, à Rome, dans l'église du Saint-Suaire, par l'infante Catherine, et Charles-Emmanuel II lui dédiait le grand Hôtel de la Charité, à Turin.

Le célèbre P. Baranzano, professeur de physique au collège d'Annecy († 1630), établit dans l'église St-Jean-Baptiste de cette même ville une confrérie d'hommes qu'il mit sous la protection de saint Charles Borromée et du bienheureux Amédée de Savoie.

Mgr d'Arenthon d'Alex fit construire, en son honneur, dans l'hôpital de la Providence par lui fondé, une chapelle dont il posa la première pierre le 8 septembre 1693.

1687 Une chapelle en l'h. du Bx Am. fut fondée dans l'église de Laconex près Thuiry (Reg. Epiph., 1687 f° 46, 50)

Au siècle suivant (1764) les Savoyards établis en Valais fondant entre eux une confrérie ou société de secours mutuels, la mirent sous le vocable de saint Amédée (1).

Enfin, il y avait dans le fort de Montmélian une chapelle en son honneur que l'on fit réparer en 1782.

En bien des lieux, on récitait en son honneur des antiennes, une hymne et des oraisons particulières qui exaltent la puissance de son intercession.

Voici l'une de ces antiennes avec une des oraisons traduite du latin : *Nunc exultet Sabaudia — Cujus princeps Amedeus — Post spreta mundi gaudia — Collocatur cœlestibus — Tui supplicis populi recorderis Dux beate — Ut gloriam paradisi mereamur obtinere.*

Oraison : Créateur éternel et tout-puissant qui, par la puissante intercession du bienheureux prince Amédée, troisième duc de Savoie, avez préservé de l'épidémie ceux qui ont eu recours à lui, ou les en avez guéris, qui avez délivré les prisonniers, ressuscité les morts, éteint les incendies et protégé la ville et le pays qui eut l'honneur de donner naissance à un si grand prince, Daignez nous préserver du péché, de la maladie, de tous dangers temporels et éternels, nous accorder la patience, l'humilité, la chasteté, la force, la sagesse et les autres vertus de l'âme et du corps, et nous rendre participants des mérites de la très sainte passion de N. S. J. C. votre Fils, par le même J. C. N. S. Ainsi soit-il.

De l'hymne, que l'on peut voir dans les Bollandistes ou dans la vie du Bienheureux, par Morozzo (2), nous ne citerons qu'une strophe :

Mœror et morbus, labor dolorque
Cessat in nostro penitus sacello.
Vota consolvunt miseri precantes
Pectore puro.

(1) Voir le *Congrès d'Evian-les-Bains*, page 321.

(2) Cet auteur, qui écrivait en 1686, ne craint pas d'affirmer qu'à Seyssel, à Annecy et à Thonon, les fidèles obtenaient, par l'intercession du Bienheureux, des guérisons incessantes, « *che alla giornata occorrono* ».

Parmi ceux qui éprouvèrent, au XVIIe siècle, le crédit dont le bienheureux Amédée jouit dans le ciel, on cite un habitant de Thonon, nommé *Philippe Charrière*. Celui-ci, jeune encore s'amusait au sommet d'une tour du château, située près des galeries sous lesquelles le bon prince nourrissait jadis les foules besoigneuses, lorsque tout à coup il tomba sur le sol. La mère, témoin de la chute, invoque le Bienheureux et court tremblante relever son enfant. O prodige ! celui-ci n'avait pas la moindre meurtrissure ; le sol avait eu pour lui la douceur d'un lit de roses.

Plus tard, ce même Charrière, étant en voyage, tombe dans une embuscade dressée par des ennemis personnels, qui étaient munis d'épées et d'armes à feu ; mais il en échappe par la protection du bienheureux Amédée.

Voulant laisser un témoignage de sa reconnaissance, Charrière commanda une statue du saint à un sculpteur milanais, nommé J.-B. Gallo. L'œuvre était bien avancée, lorsque la pierre dont il se servait se brisa. Chagriné d'avoir perdu son temps et sa peine, car le morceau resté était devenu trop court, l'artiste invoque le Bienheureux ; et quand il retourne examiner la pierre, il la trouve suffisamment allongée pour son dessein. C'est de quoi il a laissé un témoignage écrit.

Cette statue fut placée dans les ruines de l'ancien palais ducal avec cette inscription :

Ubi hic hæretica rabies ædem natalitiam Beati Amedei Sabaudiæ ducis tertii delevit, Ut loci sanctitas posteritatis memoriæ mandaretur Hanc pauperum patris, patriæ protectoris, Christianorum principum prototypi statuam, cum privilegio Caroli Emmanuelis II Sabaudiæ ducis, Cypri regis, Philippus Charrière erigere voluit.

Anno Dni M. D. C. LXVII.

Ce prodige, raconté par Morozzo du vivant même de Charrière, et des centaines d'autres accordés aux prières du saint, décidèrent le pape Innocent XI à permettre de célébrer la messe en l'honneur du Bienheureux, et de dire son office dans tout le duché de Savoie et dans l'église

nationale à Rome (3 mars 1677). On fit même frapper des écus romains et des médailles à son effigie. En cette même année, les prêtres de la Sainte Maison de Thonon lui érigèrent un autel à main gauche en entrant, près des fonts où le Bienheureux avait reçu le baptême (1).

Cinq ans plus tard, Thonon célébra la béatification d'Amédée par des fêtes qui s'ouvrirent le 30 mars pour se terminer le 2 avril 1682. Depuis trois mois, la piété des fidèles, jointe au zèle des administrateurs et d'un clergé nombreux, préparait cette pompeuse solennité.(o) Celle-ci dura trois jours et fut close dans la nuit du 1er avril par les plus bruyantes ovations.

Deux superbes feux d'artifice, dont les fusées se croisaient en tous sens, lançaient vers le ciel l'explosion des saintes joies des habitants de Thonon. L'un de ces feux partait du lac, dont la vaste plaine s'argentait de mille lumières ; l'autre s'élevait du lieu même où naquit le Bienheureux, de la place Château actuelle, alors occupée par les masures du château ducal (2).

Mgr d'Arenthon d'Alex, qui assistait à ces solennités et qui, à la prière de la municipalité thononaise, alluma le premier feu d'artifice, écrit dans ses Mémoires qu'il regardait cette fête « comme l'une des plus grandes consolations de sa vie (3). »

On a souvent peint le bienheureux Amédée avec un cartouche portant ces mots, qui sont comme son testament politique : « Soyez justes, aimez les pauvres, et le Seigneur accordera la paix à vos Etats ». Il est spécialement honoré à Verceil, dans la Savoie, dans la Bresse et dans le Bugey, à Nantua surtout.

(1) Cet autel a été remplacé, en 1869, grâce à l'initiative de M. le curé Trincaz et de M. Amédée de Foras, par une chapelle dont le roi Victor-Emmanuel II fit les frais.

(2) Vittoz, *Thonon et le B. Amédée IX*, Annecy, 1875, 10 pages in-18. Le récit détaillé de cette fête se trouvait encore, il y a quelque vingt ans, aux archives municipales de Thonon. Il a disparu depuis peu, prenant sans doute la même route que les nombreux parchemins des archives de la Ste-Maison concernant l'abbaye d'Aulps.

(3) Archives de l'*Académie Salésienne*.

LISTE DES ABBÉS

DES MONASTÈRES

DE

CHANOINES RÉGULIERS de SAINT-AUGUSTIN

du Diocèse de Genève

Une liste exacte des abbés ou prieurs de nos monastères offrirait un grand intérêt, soit à raison du rôle joué par ces personnages ou de l'importance de leur famille, soit parce que cette liste permettrait de donner une date au moins très approximative à des actes qui n'en ont pas d'autre que celle d'avoir été passés en présence de tel ou tel abbé.

C'est pourquoi, profitant des nombreux ouvrages et documents publiés en ce siècle, ayant fait nous-même de patientes recherches dans maintes archives, nous avons tenté de compléter, de rectifier parfois les listes que nous a laissées le savant historien Besson ; et nous commençons aujourd'hui la publication de nos modestes trouvailles, dans le but de servir la science historique, heureux si nous pouvions ainsi provoquer la publication de notes ou de documents qui achèveraient de compléter notre essai.

Pour cette année, nous nous bornerons à donner la liste des abbés ou prieurs de nos monastères dits de Saint-Augustin, en y ajoutant les détails que nous jugeons inédits ou tout au moins peu connus, ou de nature à rectifier les erreurs commises avant nous.

Les chanoines réguliers dits de Saint-Augustin possédaient chez nous les abbayes d'Abondance, de Filly, de Sixt et d'Entremont, et deux prieurés conventuels, savoir : Peillonnex et Ripaille.

Les Ermites de S. Augustin possédaient à Thonon un prieuré qui a été détruit par la Réforme et remplacé par le collège des Barnabites.
Les chanoines réguliers étaient habillés de blanc et chaussés ; les Ermites, de noir et pieds nus (Guyet. mod.)

ABONDANCE (1)

Des chanoines réguliers dits de Saint-Augustin, établis à Abondance vers la fin du XIe siècle, avec la permission de l'abbaye de Saint-Maurice, obtinrent de cette abbaye, le 2 mai 1108, la propriété de l'église et de la vallée tout entière. Le prieuré, fondé à cette date, ne tarda pas à être érigé en abbaye.

PRIEURS

HARLUIN, prieur séculier, 1108 (2).
ROBERT, premier prieur régulier.
RODOLPHE, 1121.
AIMERARD, 1124-1128 env.
Vers ce temps, les chanoines d'Abondance obtinrent que leur prieuré fût érigé en abbaye.

ABBÉS

RODOLPHE DE VOSERIER, 1144-1153. Premier abbé d'Abondance, mérita d'être élu abbé de Saint-Maurice d'Agaune. C'est pendant son séjour à Abondance, que cette maison fonda les prieurés de Sixt et d'Entremont, qui furent bien vite érigés en abbayes.

BURCHARD DE GENÈVE, 1153-1171, reçoit du comte Amédée de Genève, son parent, le prieuré de Peillonnex (1156) et de l'abbé d'Aulps, 28 arpents de terre à Larringe avec une vigne à Marêche (1160 environ). (Inventaire d'Aulps, n° 910.)

Vèrs ce même temps, Gérard, premier comte de Viennois, cède à l'abbé d'Abondance un monastère au diocèse

(1) On peut consulter l'*Abbaye d'Abondance*, par M. le chanoine Mercier. Ce travail important a paru dans le tome VIII des *Mémoires de l'Académie Salésienne*.

(2) Nous donnons pour chaque abbé, les dates extrêmes auxquelles leur existence est constatée.

de Besançon, savoir le prieuré de Grandval, qui fut érigé en abbaye l'an 1172.

Ponce de Faucigny, 1171-1175. Retourna à l'abbaye de Sixt, qu'il avait fondée, et y termina saintement ses jours le 26 novembre 1178. Son culte vient d'être solennellement reconnu par S. S. Léon XIII (15 déc. 1896).

Pierre Ier, 1175-1176. Témoin d'une donation à l'abbaye de Saint-Maurice et d'un accord entre la chartreuse d'Oujon et l'abbaye de Chézery. (Reg. Gen.)

Certains auteurs placent ici le bienheureux Jean, dit Jean d'Abondance, qui mourut chartreux à la chartreuse d'Arvières, le 7 avril 1202; mais aucun titre ancien ne le mentionne parmi les abbés d'Abondance. (a) Il aurait gouverné de 1176 à 1180

Gerold ou Girard, 1180-1184. Etait auparavant abbé d'Entremont.

Guillaume de viu, 1187-1208. Témoin à Thonon, le 15 mars 1204. (Arch. de Saint-Gingolph). Cet abbé, ayant reçu, vers 1208, de Gaucher, seigneur de Salins en Franche-Comté, la donation d'un ancien prieuré dit de Beaulieu, y établit une abbaye selon la règle d'Abondance : c'est l'abbaye de la Goille (1).

Albert, 1217-1232. (V. Regest. Gen. 567 bis; Mercier, etc.)

Pierre II, 1232-1233. Ce Pierre devint profès, puis prieur de la chartreuse du Reposoir, 1251-1260.

~~Jean Ier, 1238-1250.~~ En 1233, l'abbé Pierre reçoit la donation de l'église de Loëche en Valais (Gremaud, I, 306). Jean Ier 1238-1250 ~~Il scelle le vidimus d'une charte, par laquelle~~ Aimon de Faucigny, ~~déclare qu'à la demande de l'abbé Pierre~~, il a fait détruire le château de Cuars qu'il possédait aux Gets, et s'engage à ne pas le relever. (Ac. Sal.. IX, p. 229, et Inventaire d'Aulps, n° 32.)

Jean I. C'est sur la recommandation de ce Jean, qu'en juillet 1239, le comte de Savoie, Amédée IV, confirme les droits

(1) M. Mercier met ici un Jean Ier; mais des documents qu'il cite à l'appui, le premier est faussement daté et le second, mal interprété.

(a) « Voulant parvenir à la perfection, il se retira en 1180 à la chartreuse d'Arvières sous la conduite de S. Artaud. Il y fit des progrès si rapides dans la sainteté que, selon l'opinion de D. Dolomieu, il sembla plutôt voler que courir. Il passa la nuit à prier et à méditer; ses extases étaient fréquentes. Il mourut le 7 avril 1202, et des miracles s'opérèrent à son tombeau. Le Martyrol. des Chartreux lui donne le titre de Bienheureux.

de juridiction de l'abbaye d'Abondance sur le territoire de Saint-Gingolph. (Mercier, doc. n° 4.)

Du temps de cet abbé, Abondance céda l'abbaye, d'ailleurs ruinée, de Grandval au monastère de Saint-Oyen, soit de Saint-Claude, contre les églises de Divonne et d'Avregny. Mais, en novembre 1244, il fut réglé que Divonne retournerait à Saint-Claude et qu'Abondance recevrait en compensation les églises de Nyon et de Saint-Genis d'Aoste.

Ce même pape, par bulle du 12 août 1250, avait reconnu la juridiction d'Abondance sur les églises suivantes : Abondance, Chevènoz, Larringe, Vacheresse, Féterne, Evian, Marèche, Publier, Thusy (1), et Passy (Voir Elie Berger, Regeste d'Innocent, IV, n° 4789).

Pierre III, 1255-1260.

Viffred, 1264-1266. Le 25 mai 1264, il scelle de son sceau une donation à Filly.

Reymond Bondaci, 1272-1295. Il appose son sceau à deux donations faites en faveur de l'abbaye de Filly, le 10 mars 1273 et 1289. Avait été prieur de Meillerie vers 1258. De son temps, l'évêque de Genève détacha d'Abondance l'abbaye d'Entremont pour l'unir à l'abbaye de Saint-Ruph de Valence. - Voir sur cet abbé, plus loin à la page 483 -

Jean II (?).

Gérold de Lugrin, 1300-1325. Au commencement de sa gestion, un grave différend surgit entre les habitants d'Abondance et ceux de la vallée d'Aulps, à propos des montagnes d'Ardens et de l'Aulp Cottier ; une rixe sanglante eut même lieu, et les hommes d'Abondance furent condamnés à 300 livres d'amende.

En novembre 1301, il règle un différend avec l'abbé d'Aulps, Jean, représenté par Thomas de Champey, son procureur, après arbitrage de Jean de Dugnye, prieur, de

(1) Au lieu de Thusy, Elie Berger a lu Tully ; mais ce doit être une erreur, car Tully dépendait du prieuré bénédictin de Saint-Jean-les-Grottes soit de l'abbaye d'Ainay près Lyon.

Thomas Dupont et H[t] de Thonon, chanoines de Genève, et de Girard de Bons, curé de Féterne. — A Genève (1).

Jean III, 1331-1354. Par acte du 15 janvier 1331, Jean, abbé d'Abondance, et ses religieux cédèrent le prieuré de Géronde en Valais à l'évêque de Sion, Aimon de La Tour, qui leur donna en échange l'église d'Illier. L'abbé Jean n'était point présent à l'acte, mais il y apposa son sceau le 9 mars suivant. (M. D. Rom., tome xxxiii.)

Le 26 janvier 1345, ce même abbé cède au chapitre de Genève tous ses droits sur une maison que l'abbaye possédait à Genève. Encore abbé en 1354 (Besson). Sous son administration, de nombreux et graves conflits éclatèrent encore entre les hommes d'Abondance et ceux d'Aulps (Mercier, 178-179). (2)

Pierre IV de Lullier, 1354-1379. En 1367, Guillaume de Châtillon lui vend divers droits à La Forclaz. (Inventaire d'Aulps, n° 292-293.)

Le 27 sept. 1379, Pierre, abbé d'Abondance et son couvent laudent l'hommage par lequel Etienne Fleury de Loëche, médecin, se reconnait homme lige du prieuré de Val d'Illiers. (M. D. Rom. xxxvii.)

Jean IV de Fillinge, 1380-1397. En 1383, on trouve parmi les chanoines d'Abondance : Jacques des Sars, prieur ; Vullierme de Prissier, Pierre Béchet et Pierre d'Arenthon.

Girard du Pas. 1404-1408. Le 2 mars 1404, cet abbé reçoit les reconnaissances de Bernard et de Louis Meyrier, de Massongy (arch. dép., Déclar. des Servis.) Girard du Pas était à la fois chanoine de Grenoble et prieur de Saint-Hugon dans le même diocèse. Au lieu de résider à Abondance, il suivait la personne de l'antipape Benoît XIII, qui l'avait choisi pour son aumônier. Il mourut à Perpignan le 4 (1er jeudi d') octobre 1408, après avoir laissé à deux ecclésiastiques le soin de disposer de son maigre héritage.

(1) Arch. Dép., m[e] André Aubert, E., n° 177.

(2) M. Mercier place en 1352 un abbé Geoffroy, dont l'existence nous semble bien douteuse.

Il avait alors à ses côtés un Ve François du Lyaud, chanoine d'Abondance, prieur de Burdignin, avec un Robert de Contamine, son propre serviteur, et un Ne François de Russin, qui remplissait auprès de Benoît XIII, les fonctions d'écuyer. (*Acad. Sal.*, tome XXII, p. 152.)

THOMAS GUERSAT, 1409†1411, 1er nov.

GUILLAUME DE LUGRIN, 1411-1432. Elu le 1er novembre 1411. (Voir *Acad. Chabl.*, I, p. 4.) Encore abbé le 22 nov. 1432, Ibid. VII, p. 433. L'église d'Abondance possède un calice en or, sur le pied duquel sont gravés ces mots : G. de Lugrino, abbas Abundancie. C'est du temps de cet abbé, et peut-être à sa demande, que le duc Amédée VIII accorda une foire franche aux habitants de la vallée (2 nov. 1424). Elle devait se tenir à La Chapelle d'Abondance, le lendemain de la Nativité de la Vierge. (M. D. Sav. XXIII, p. 364.)

Le même prince, choisi comme arbitre, arrangea de graves différends qui s'étaient élevés entre l'abbaye et les habitants de la vallée. Sa décision, datée de Ripaille, le 5 avril 1430, fut ratifiée, peu de jours après, par les chanoines assemblés capitulairement, savoir : Guillaume Vallier, vice-prieur claustral ; Pierre de Cabanis, gardien ; F. de Juteninge, prieur d'Illier ; Aimon Dumoulin, Jean Cauvaz (?), Pierre Grisod, P. de Mercurens, Guilbert Favre et Etienne de Rouvenoz.

ABBÉS COMMENDATAIRES :

FRANÇOIS DU CREST, 1433-1459. Cet abbé, comme l'opine M. de Foras, appartenait à la famille Ducrest d'Ugines, qui reçut peu après des patentes de noblesse et qui posséda la seigneurie du lieu. D'abord abbé de Filly et prévôt de Saint-Gilles de Verrès au diocèse d'Aoste, ce personnage figure déjà à Bâle comme abbé d'Abondance le 1er août 1433, D'après le chanoine Duc[illegible] il fut présent l'année suivante, à l'entrée d'Amédée VIII dans son ermitage de Ripaille (7 nov. 1434). (Guich., I, p. 505). Le 26 août 1456,

il présente un curé pour Neuvecelle (arch. de l'évêché). Voir pour cet abbé notre notice sur Filly.

Au Chapitre tenu le 29 décembre 1436, et dans lequel on libéra de la main-morte les habitants de Saint-Gingolph, se trouvaient présents : Doms F. Ducrest, abbé, bachelier *in sacra pagina* ; Mermet du Gerdil, aliàs de Castro, curé ; Jean de Bonne, aliàs de Barre, curé d'Attens ; Aymonet Dumolin, prieur claustral ; F. de Juteninge, prieur d'Illiers ; Pierre Delafontaine, cellérier ; Pierre de Mercurens, pitancier ; Nicod Chausset, Guibert Favre, Pierre de Quillonnaz, Hippolyte Vulliod, Jean Benoît, Aimon de Vigny et Guill. Vallier, chanoines. (M. D. R. t. 39).

Ont signé l'acte comme témoins : Nes Jean Ducrest, prieur de Saint-Paul, François de Russin, Pierre de Neuvecelle le jeune, de Lugrin, François du Pont, Jean Dunant le jeune, notaire, etc. (o)

C'est vers la fin de l'administration de F. Ducrest, que fut rédigé le fameux *Code de la Table*, dont on a critiqué bien amèrement les dispositions.

La visite minutieuse des porcs qui devaient servir à la nourriture des religieux, était une excellente précaution hygiénique. Quant aux repas ou pitances, à l'occasion du décès des religieux, ils furent toujours en usage dans les monastères les plus austères ; ils étaient du reste toujours précédés et suivis de prières en faveur des bienfaiteurs du couvent, et souvent aussi de *donnes* soit aumônes générales.

Amblard de Viry, 1460-1472. Témoin à la visite pastorale du 9 mai 1471. Mort à Genève, le 8 sept. 1472. Il avait fondé son anniversaire (18 janvier 1468), plus une messe à dire le jour de Saint-Antoine (20 janvier 1469) (1).

Antoine de Langin. Il parait qu'à la mort d'Amblard de

(1) Amblard de Viry, chanoine de Genève et prieur de Villette en Bresse, fit copier à ses frais sur parchemin, en 1452, le *Missel* de Genève que son neveu, Pierre de Viry, religieux de Saint-Claude, et *prieur* de Seyssel, fit *accoutrer* en 1525. On conserve ce missel à la Bibliothèque du roi à Turin. (V. *Etude sur la Liturgie dans l'ancien diocèse de Genève*, par M. le chanoine Lafrasse).

(o) 19. temps après [6 janvier 1538] cet abbé réclamait devant le 9 un bateau chargé de bois que des habitants d'Evian avaient pris à ses serviteurs de St-Gingolph. Pd. Jean de Neuvecelle prieur de Thonon, Jean Brossy, curé d'Evian et chanoine de l'évêché et F. de Russin, sgr d'Alamand, choisis pr arbitres décident, après enquête, q. les parties se feront réciproque de tous dommages et dépens, que l'abbé condamné en 50 ducats larg. certains Evianais ont été cond. pour injures envers sa personne, mais que la ville d'Evian paiera 60 fl. d'or aux arbitres q. leurs courses. A Lausanne, maison de l'abbaye d'Abondance, présents : l'abbé Ducrest, les syndics d'Evian, Aimon Dumoulin, chan. d'Abondance, etc.

Viry, les chanoines élurent Antoine de Langin. Ce personnage, qui était en même temps curé de Bons et de Fessy, est qualifié d'*electus Habundancie*, dans un document du 27 janvier 1482, etc. Il ne semble pas avoir pris possession.

JACQUES-LOUIS DE SAVOIE, 1480†1485. Fils du duc Amédée IX et de la duchesse Yolande, Jacques-Louis de Savoie fut destiné à l'état ecclésiastique ; mais il y renonça volontairement, et contracta des fiançailles avec Louise de Savoie, sa cousine. Il mourut le 27 juillet 1485, dans sa quinzième année. Le chanoine Guillaume de Grières, qui possédait, vers ce temps, la cure de Thorens, eut la mission de gouverner l'abbaye en son nom. Nous le voyons en effet, en qualité d'*administrateur* de l'abbaye, présenter un curé pour la cure de Cusy, près d'Hermance (13 août 1480), un prieur pour le prieuré de Châtillon en Valais (2 juin 1481), un curé pour Chevènoz (15 mars 1483). Deux fois dans des actes de cette époque, il est qualifié de commendataire, parce qu'il en remplissait les fonctions. (Archives de l'évêché).

FRANÇOIS DE SAVOIE, 1485-1490. Lorsque Jacques-Louis démissionna ou lorsqu'il mourut (27 juillet 1485), l'abbaye d'Abondance fut accordée à son frère aîné, François de Savoie, qui était déjà prieur de Romain-Motier, prévôt du Grand-Saint-Bernard, abbé de Saint-André de Verceil, archevêque élu d'Auch et administrateur de l'église de Genève. Pour administrer l'abbaye d'Abondance, François de Savoie choisit un chanoine de cette abbaye, Rd Guigues d'Arlod, auquel il accorda des patentes de vicaire général. (A. Ép. 1486-1494). A la mort de François de Savoie, arrivée à Turin, le 3 octobre 1490, la commende resta quelque temps vacante : elle l'était encore le 18 mars 1491, que le Chapitre d'Abondance se réunit pour nommer un curé à Saint-Gingolph. Etaient présents : Rds Guigues d'Arlod, curé et pitancier, Aimon de Saint-Jeoire et Aimon Perrodet, économes; F. Ducrest, Nicod Dupont, Jean Raperi, Benoit d'Intigninge et Pierre de Bria. (Arch. ép.)

César Borgia, 1491-1498, célèbre par ses intrigues et ses scandales fut pourvu, jeune encore et simple clerc, de l'archevêché de Valence, puis du titre de cardinal de Notre-Dame-la-Neuve. Comme abbé commendataire d'Abondance, il se fit représenter par deux chanoines, M^res^ Mermet Pennet, et Jean Oriol. (Reg. de l'évêché.) César Borgia ayant déposé la pourpre, en 1497, Alexandre VI donna l'abbaye au suivant.

Antoine Pallavicini, aliàs Antoniocto, 1498†1507. Noble génois, créé cardinal du titre de sainte Anastasie, 1489, puis de Sainte-Praxède, 1498, A. P. garda comme vicaire pour Abondance le chanoine Orioli, lequel figure en cette qualité dans deux actes à nous connus : le 28 avril 1500, il présente à l'évêque de Genève un curé pour la paroisse de Cusy, et un autre pour celle de Sion, le 29 octobre 1502. Cet abbé mourut à Rome le 10 septembre 1507. A la nouvelle de son trépas, les chanoines élurent *Guigues d'Arlod*, leur prieur claustral ; mais le pape réserva encore la commende à un prince de l'Église.

Vers ce temps, les habitants de la vallée obtinrent du duc Charles III, des lettres patentes ordonnant à ses officiers de respecter leurs franchises (19 février 1509). (V. Mercier, p. 158 et suiv.)

Marc Vigtier ou Vigier, 1507-1512 environ. Ancien cordelier, créé évêque de Sinigaglia, puis cardinal du titre de Sainte Marie *in Trastevere*, posséda quelque temps l'abbaye d'Abondance, dont il se démit vers l'an 1512, en faveur du suivant.

Jean-François de Valperga, 1512-1536. Détenait encore l'abbaye en 1526, comme le prouve le Déclaratoire des Servis (Arch. Dép.), et la détint probablement jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1536.

Jérôme de Valperga, 1538-1541 environ. A la nouvelle du décès de J.-F. de Valperga, les chanoines d'Abondance élurent un des leurs, nommé Dominique Ciclat (3 mars 1536) ; mais son élection, faite durant l'occupation valaisanne, ne fut pas reconnue par le duc Charles III, qui

donna la commende à Jérôme de Valperga. De son côté, le pape Paul III avait déjà pourvu de ce bénéfice, ainsi que de l'abbaye d'Hautecombe, le cardinal Alexandre de Farnèse, son neveu. Devant les protestations de Son Altesse, soutenant qu'Abondance était de son patronage, l'affaire fut portée devant le tribunal de la Rote. Enfin une transaction intervint (14 juin 1538). Le neveu du pape serait pourvu de l'abbaye d'Hautecombe, à la charge de servir une pension de 400 ducats au secrétaire ducal, J.-B. Provana, et renoncerait à l'abbaye d'Abondance en faveur de Jérôme de Valperga.

Ce dernier ne garda pas longtemps ce bénéfice : il paraît l'avoir résigné vers l'an 1540 ou 41.

Dominique Ciclat, 1536†1550. Etait fils de Nᵉ Pierre Ciclat, syndic de Genève en 1459 et de Jeanne de Saint-Jeoire. Déjà prêtre en 1505, il devint recteur d'une chapelle sous le vocable du Saint-Esprit, érigée dans l'église de la Madeleine, curé de Samoëns et chanoine d'Abondance. Bien que son élection à la dignité d'abbé fût contestée, il paraît en avoir exercé les fonctions même avant la démission de son prédécesseur. C'est ainsi qu'en 1538, il vendit à l'Etat du Vallais, pour le prix de 120 écus d'or, le prieuré du Val d'Illiers, mais cette vente ne paraît pas avoir sorti son effet.

Claude de Blonay, 1550-1571. Fut élu abbé d'Abondance, le 28 mai 1550, à l'âge de 36 ans, et résigna ce bénéfice vers l'an 1574, sous réserve d'une pension de 450 écus que son successeur devrait lui payer. Comme son prédécesseur, Blonay semble avoir été un abbé conventuel et non pas un commendataire. Avant de donner sa démission, il avait aliéné en faveur de Nᵉ Jacques Dunant, seigneur de Grilly et de Saint-Paul, la juridiction de l'abbaye sur le territoire de Saint-Gingolph (7 août 1563). L'abbé de Blonay avait choisi pour son procureur le chanoine Claude de Sales, qui « était tenu pour l'un des plus sages hommes de son siècle », si l'on en croit l'auteur du *Pourpris historique*, et qui mourut à l'âge de 95 ans.

Philibert Provana, abbé commendataire, 1574-1576. Eut pour successeur :

Gaspard Provana, 1576-1587, etc. Nommé dans la visite pastorale d'Abondance du 2 juillet 1580 (Arch. Domenjoud) et dans des actes allant de 1576 à 1587 (Mercier).

Philibert Provana, 1590 env. 1597. Etait en même temps abbé commendataire de Novalaise, qu'il résigna le 15 juillet 1597 en faveur de l'un de ses cousins, Gaspard Provana.

La bulle de Clément VIII, nommant Vespasien Aiazza à l'abbaye d'Abondance (Ides de juillet 1597), dit que des 300 écus d'or formant le revenu habituel du monastère, cent écus étaient réservés à « Philibert Provana et à ses successeurs Gaspard Provana, clerc, etc. » Cela nous prouve qu'il y eut deux Philibert Provana, car d'après la bulle, c'est sur la démission d'un Philibert que le pape nomme Vespasien Aiazza.

Vespasien Agacia, Aïazza ou Liazza, 1597-1627. Fils de Nicolas Aiazza, sénateur de Turin, et d'Hortense Bobba, Vespasien était maître en théologie et archidiacre de Saint-Eusèbe de Verceil, lorsque Clément VIII le pourvut de l'abbaye d'Abondance.

Gaspard Provana, dont nous avons parlé plus haut, lui disputa cette abbaye, c'est pourquoi ses bulles ne furent visées à Annecy que le 1er mars 1600. Cependant le nouveau commendataire apparaît dans son monastère dès l'année 1598. Il n'y trouva que sept chanoines dont la plupart, à cause de leur âge ou de leurs infirmités, ne pouvaient faire convenablement le service divin. Afin de remédier à ce triste état de choses, le nouvel abbé, de concert avec l'évêque, obtint du pape que ces religieux seraient envoyés dans des monastères du voisinage et qu'ils seraient remplacés à Abondance (1) par des religieux *Feuil-*

(1) Les Bénédictins de Feuillant, dans le diocèse de Rieux (Hte Garonne), menaient depuis la réforme de Jean de Barrère, leur abbé, une vie très austère, trop austère peut-être pour que cela pût durer.

lants, ce qui eut lieu en 1607. Aiazza se chargea d'agrandir l'église et de bâtir un logement pour l'abbé ; et dans le but de se procurer les ressources nécessaires il vendit à l'évêque de Sion, Adrien de Riedmatten, au prix de 1.200 florins, tous les droits d'Abondance sur les prieurés du Valais (N.-D. de Châtillon, Saint-Martin de Val d'Illier, dans le dizain de Rarogne et Saint-Maurice de Val d'Illier, dans le mandement de Monthey), et il ascensa le membre de Presinge pour le terme de seize ans, moyennant la somme totale de mille écus (Arch. de l'évêché).

François de Sales, évêque du diocèse et l'ami d'Aïazza, se rendit au monastère d'Abondance, le 20 août 1615, avec M. de Charmoisy, et dut s'y rencontrer avec le général des Feuillants.

Dans un Chapitre, tenu le 23 janvier 1625, on trouve doms Jean de Saint-Etienne, prieur ; Georges de Saint-Benoît, sous-prieur et lecteur de philosophie ; Pierre de Saint-Roch, J. J. de Saint-Bernard, Jérôme de St-Robert, J.-B. de Saint-Etienne et Jean de Saint-Luc, profès ; Jean Moccand, curé d'Abondance et Pierre Vallet, curé de Vacheresse. (Arch. dép., E. n° 175.) Ils font cession au monastère de Fontaine, en Bourgogne, d'une rente de sel que leur devait l'abbaye de Goille.

En 1627, Vespasien Aïazza déposa la crosse abbatiale pour se retirer comme simple novice dans un monastère de Feuillants et mourut peu après (30 déc. 1630) dans un voyage à Toulouse.

Maurice de Savoie, 1627-1635. Renonça à tous ses bénéfices ecclésiastiques et se maria. Il résigna l'abbaye d'Abondance en faveur du suivant, qui remplissait auprès de sa personne les fonctions d'aumônier. (6 nov. 1635)

Melchior Dunant de Grilly, 1635-1640. L'église et le clocher ayant été la proie des flammes, le dimanche 29 avril 1635 (Chronique Berodi), l'abbé Dunant s'occupa de les relever, mais il paraît qu'il ne sut point maintenir l'union et la discipline parmi ses religieux. Nous voyons en effet, dès l'an 1638, les abbés de Saint-Maurice et de Sixt, déli-

bérer entre eux sur le moyen de rétablir l'ordre dans l'abbaye d'Abondance et travailler, inutilement il est vrai, à obtenir la réintégration dans cette abbaye, des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Suivant la même chronique, cet abbé mourut à Nice, le 5 décembre 1640.

Barthelemy Soldati, 1643-1654. Après avoir possédé la commende pendant quelques années, l'abbé Soldati, quinquagénaire et infirme, obtient un coadjuteur. Cet abbé vivait encore à la fin de l'année 1654. En 1644, on trouve à l'abbaye : doms Hilaire, prieur, Jacques de St-François, sous-prieur, J.-F. de Saint-Augustin, Boniface de Saint-Antoine, Michel de Saint-Bernard, Pierre de Saint-Martin et André de Saint-Michel. (Arch. dép., E.)

J.-B. Amoretti, 1655-1687. Prêtre du diocèse de Turin et docteur *in utroque*, Amoretti fut nommé coadjuteur d'Abondance, par bulles du 27 mars 1652, et mis en possession une année plus tard (29 mars 1653). Il mourut le 28 janvier 1687.

Jean-François Carron de Saint-Thomas, 1687†1710, 1er août, au préjudice duquel le Sénat fit saisir les revenus de l'abbaye parce que les aumônes n'étaient pas régulièrement distribuées.

? Michel-Ange de Santenas, 1710†1711 (Mercier).

Pierre Guérin de Tencin, 1711†1758, octobre. Docteur de Sorbonne, plus tard archevêque d'Embrun, cardinal, archevêque de Lyon.[1740] Tencin était déjà pourvu de la commende d'Abondance, le 1er avril 1712, que le curé de Larringe, N. Delale, passa une quittance en sa faveur, et nous croyons qu'il succéda immédiatement à l'abbé de Saint-Thomas. C'est au préjudice de cet abbé que le Sénat fit saisir, en 1711, les revenus de l'abbaye.[a]

A sa mort, le pape Clément XIII supprima les Feuillants (bulle du 7 mai 1761), et unit les revenus de l'abbaye à la Sainte-Maison de Thonon (13 mai 1762) (1).

(1) La main-levée des revenus fut donnée le 4 juin 1763, par l'abbé Palazzi qui chargeait Rd Claude-Marie Perréard, chanoine de Genève, de mettre la Sainte-Maison en possession. Ce dernier mit, en effet, en possession le préfet Laurent de Saint-Agnès, le 8 juillet suivant.

(a) P. Guérin d. T. naquit à Grenoble le 22 août 1679 (Ac. Delphinale, 4e série, t. 18)
Il paraît que Tencin, nommé par le duc de Savoie l'an 1711, ne fut agréé par le pape qu'en 1728 (Bulles du 8 des Ides de mars) Ac. Ch. 18, 64)

Dès lors, deux préfets de la Sainte-Maison ajoutèrent à leurs titres celui d'abbé d'Abondance, ce furent :

François Laurent de Saint-Agnès (bulle 9 juillet 1762). Prêta le serment de fidélité au roi, le 16 octobre suivant ; il était préfet de la Sainte-Maison depuis l'an 1751.

Aimé-Marie Dichat, 1768-1793. 1774-93.

ENTREMONT

(Vocable : Assomption de Notre-Dame)

Vers le milieu du XIIe siècle, les chanoines réguliers d'Abondance, voyant leur monastère trop étroit, résolurent de former une nouvelle colonie. Dans ce but, ils demandèrent au comte de Genève, Amédée Ier, un lieu sauvage situé le long des gorges profondes creusées par la Borne entre le Grand et le Petit-Bornand ; et ce prince leur céda tout le territoire qui s'étend du pas de l'Echelle au détroit des Antérieux, soit toute la paroisse actuelle d'Entremont.

Les religieux s'établirent à la jonction de cette vallée de la Borne avec la combe de Norcière, sur la gauche du ruisseau dit Lovéran, ayant le mont Charmieu au levant, la chaîne des Traversières au sud-ouest et le mont Louvine au nord-est ; c'est pourquoi ils nommèrent ce lieu : Entremont.

Le prieuré, qu'ils élevèrent à grands frais, dans cette région alors habitée par les fauves, ne tarda pas à être érigé en abbaye (12 février 1154), et vit son patronage s'étendre sur sept églises, savoir : Entremont, St-Pierre-sous-Cornillon, Amancy, Pers, Poisy, Mésigny et Menthonnex-sous-Clermont.

L'abbé d'E. avait le droit de glaive. C'est ainsi qu'en 1382, par l'entente du juge d'E, fut décapité un homme de la Forclaz q. avait assommé un nommé Crespin d'un coup de baton. Albert des Clets, q. contesta en droit, le reconnut en 1386

On peut consulter sur cette abbaye les Mémoires du curé Besson, le Regeste genevois, *Notre-Dame de Savoie*, par M. Grobel, la *Revue Savoisienne*, année 1864, et le tome IX des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*.

Ne voulant point rééditer ce que d'autres ont écrit avant

nous sur ce monastère, nous nous bornerons à donner une liste de ses abbés, et à réparer en passant les omissions ou les erreurs qui ont été commises.

Abbés

Gérold, 1154-1180. Etait religieux d'Entremont, quand ses confrères le demandèrent pour leur premier abbé. Vingt-six ans plus tard, ses vertus le désignèrent pour le siège abbatial d'Abondance.

Jacques, 1184-1246. Arbitre l'an 1184, entre l'évêque et le comte de Genève, l'abbé Jacques paraît encore en 1214 et 1225 (voir Besson et le Regeste Genev.)(1). Il est présent en 1238, au mariage de Thomas II de Menthon avec Prisce de Compeys (Archiv. dép., E., 108). Enfin, l'an 1246, il appose son sceau à une donation de dîmes à Samoëns en faveur de l'abbaye d'Aulps (Inventaire inédit). Il aurait donc dirigé l'abbaye l'espace de 62 ans : ce qui n'est pas impossible. On peut néanmoins supposer qu'il y a eu deux Jacques.

Gaufred autrement Witfred, 1252-1256. Est, avec l'évêque de Genève, témoin de la vente que Vuillerme de Menthon fit à Thomas II, son frère, du château de Menthon, le 15 août 1252.

Pierre, 1262-1279. A cette dernière date, Robert, évêque de Genève, voulant remédier aux désordres qui s'étaient introduits dans notre abbaye, la détacha d'Abondance pour la soumettre aux chanoines blancs de l'abbaye Saint-Ruph de Valence (8 novembre). A titre de compensation, Abondance devait avoir désormais le patronage de l'église paroissiale de Mésigny. Toutefois cette dernière clause ne sortit pas son effet, et Mésigny continua de dépendre de l'abbaye d'Entremont. Cet acte rappelle que, d'après la fondation, Entremont devait avoir douze chanoines ; mais,

(1) Vers 1219, un Dominique, chanoine d'Entremont, est témoin d'un accord passé entre N. de Manessy et la prieure de Bonlieu (Reg. gen., n° 575).

à vrai dire, ce nombre n'est jamais constaté depuis lors. Parmi les chanoines vivants à cette époque, nous trouvons un Etienne, fils de Thomas II de Menthon, 1271-1290.

ANSELME, 1279-1281.

AIMON *alias* AIMAR, 1282-1302. Cet abbé est choisi en 1292 par Guillaume de Conflans, évêque de Genève, pour régler un différend qu'il avait avec le comte de Genevois, et le 6 décembre 1295, par le même comte pour un différend avec le prieur de Douvaine (1) ; enfin le 14 mars 1297, il est témoin à Duingt d'une transaction entre le comte de Genève et le prieur de Saint-Jorioz, Robert de Duin (*Acad. Sal.*, VII, 159).

BERTRAND DE MONTVERAND, 1303.

AMÉDÉE DE BRESSIEU, 1307-1319. Témoin le 26 janvier 1309 à la reconnaissance de Pierre de Grésy pour les châteaux de Grésy et de Cessens-le-Vieux (De Loche, *Hist. de Grésy-sur-Aix*, doc. IX), et le 28 février suivant à une sentence prononcée à Genève entre l'évêque et les citoyens. Il assiste encore le 23 avril 1311, à un accord entre le comte de Genève et Pierre de Duin (*Acad. Sal.*, VII, 164); le 9 déc. 1315, au partage de la vallée des Clets entre Guillaume, comte de Genève, et les nobles des Clets (Arch. de Saint-Jorioz); enfin, le 7 janvier 1316, à l'inféodation du château de Cessens faite à N° Pierre de Grésy (De Loche, p. 37).

GUICHARD DE BRIOBE, 1320-1326.

ETIENNE, 1327-1330.

AIMAR DE MURINAY, 1330-1331. Etant simple chanoine d'Entremont, il eut, en 1326, avec le curé de Saint-Pierre de Rumilly, à l'occasion de la chapelle de Bonlieu sur le torrent de Borne, un différend qui fut réglé à Thy soit à Viuz-en-Sallaz (Besson, p. 38).

JACQUES, 1331. Assiste au mariage de N^e^ Henri du Quart, de la Val d'Aoste, avec Flore de la Chambre (Guichenon et Besson).

(1) Monographie de Douvaine, p. 153. — En 1282, l'abbé Aimar [illegible] à N^e^ Aimon de Menthon, rect^r^ de Talloires, la grange de Chanbonière sur Menthon, moy. une cense appelée Dingy-dessus-de-Vin (Menthon, p. 8 ;

Guifred Orselli, 1338-1349. Cet abbé est, en compagnie d'Humbert de Savoie, chevalier, présent aux lettres ducales que Louis de Savoie, baron de Vaud, donna à Versoix, le 25 novembre 1344, en faveur de N° Henri d'Allinge (Arch. Thuiset).

Lambert de la Garde, 1349-1358.

Bertrand d'Orose, 1362-1365. Eut l'honneur d'être élu abbé de Saint-Rulph de Valence, le 18 septembre 1365.

Jean de Fillinge, 1365-1378.

Ponce de Raymond, 1382-1386. A cette dernière date, un Jean de Lucinge est prieur d'Entremont.

Jacques de Verbouz, 1397-1411.

Pierre de Verbouz, 1412-1426. C'est de son temps 1424-1426, que Martin V unit à Entremont le prieuré de Poisy.

Jean de Verbouz, 1430-1460. Teste à Entremont le 18 septembre 1460 (*Acad. Chabl.*, IX, doc. XII) en présence des chanoines Aimonet Cauli, sacristain, F. de Bonnet, curé de Poisy, J. Clerc, Pierre Desplans et Pierre Delapierre.

Mathieu Robert, 1462.

Antoine des Clets, 1462-1474, etc. A la mort de Jean de Verbouz, il y eut compétition, paraît-il, entre un Ve Mathieu Robert, qui était vraisemblablement le candidat du pape, et Ve Antoine des Clets, qui devait être celui des chanoines et des habitants d'Entremont. Le jour où Mathieu Robert se présente à la porte du monastère pour procéder à son installation, une émeute éclate, des coups graves sont échangés, et par suite l'interdit est jeté sur l'église. Mathieu ne se tient pas pour battu ; il adresse un recours à Son Altesse, et il emprunte la somme importante de 550 écus d'or destinés à soutenir son droit (Le Congrès d'Aiguebelle, p. 221).

Mais ce fut en vain, et Ve Antoine des Clets occupa le siège abbatial. Cet abbé eut un différend avec Ve Mermet Mercier, curé de Pontchy, qui réclamait la moitié de la dime des novales sur toute la montagne des Andeys. Par

sentence arbitrale du 16 mai 1469, le vicaire général, Jean Brochut, assigna cette dime aux religieux d'Entremont, mais à charge par eux de donner, chaque année au curé de Pontchy deux octanes soit coupes d'avoine et une octane de froment, ou bien dix florins (Arch. de l'évêché).

Le 15 octobre 1472, les chanoines d'Entremont, assemblés capitulairement, présentent pour la cure de Saint-Pierre de Rumilly, un Nᵉ Aymon des Clets, jurisconsulte et parent de l'abbé. Outre l'abbé, étaient présents : Pierre Delapierre, prieur claustral ; Collet Bourgeois, infirmier ; Pierre Desplans, Hugues Grangier et J. Gueyn, religieux. Le lendemain, Vᵉ Antoine des Clets présente le même Aimon comme recteur de la chapelle du Pont-sec à Rumilly-Saint-Pierre. Enfin, le 12 septembre 1474, il présente pour la cure de Poisy Vᵉ Mermet Magistry, soit Maistre, chanoine d'Entremont.

Il est probable que cet abbé ne vivait plus en 1476, car le 26 novembre de cette année là, la cure de Poisy, résignée par Vᵉ Mermet Maistre, est confiée à Vᵉ P. Desplans sur la présentation de Vᵉ Pierre de Montmarin, sacristain de l'abbé de Saint-Ruph ; et le 29 avril 1479, on nomme un P. Chouderon, recteur d'une chapelle à Poisy, sur la présentation de Vᵉ Pierre Desplans, prieur claustral d'Entremont, et de ses collègues Vᵉˢ Jean Clerc, Hugues Grangier, Pierre Delapierre, Mermet Maistre et Bernard Chappuis.

Abbés commendataires

Philippe de Luxembourg, 1486-1519, fils de Thibaut de Luxembourg, occupa successivement les sièges épiscopaux d'Arras, de Thérouanne et du Mans, et fut créé, en 1496, cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin. Son vicaire général pour Entremont se nommait Jean Thierry (1498-1502). — Ce cardinal mourut en 1519.

De son temps, 25 juillet 1497, le plébain de La Roche, Guillaume de Lornay, accorde à l'abbé d'Entremont que

l'abbaye ainsi que dix-sept familles d'Entremont et du Petit-Bornand, moyennant une certaine redevance, ne seront plus obligées de venir faire la garde du château de La Roche. Ces familles étaient les Bastard, Bernard, Boclier, Broisat, Bussat, Cambon, Chevroz, Curtillet, Dronchat, Duplan, Gay, Narabutin, Passerat, Puthod, de Salaz et les Vittupier (Grillet, *Hist. de La Roche*, p. 44).

Laurent de Bertolus, 1525-1531.

Léonard de Tornaboni, 1534-1537. Parent du pape Léon X, était en même temps prieur de Saint-Victor de Genève.

Jacques de Savoie, 1540†1567. Fils naturel de Philippe de Savoie-Nemours, Jacques fut simultanément abbé de Talloires et d'Entremont, doyen de Sallanches et prieur de Pignerol. En 1546, il loue les revenus d'Entremont, pour 700 écus par an, à Mermet Déage et consorts : Un Ve Pierre Clavel, remplissait alors les fonctions de prieur claustral.

En ce temps, le Genevois était occupé par les armées françaises. Accusé en 1546, d'avoir aidé Jeanne-Françoise de Ballaison, veuve de N^e^ Alexandre du Fresnoy, seigneur de Chuit, à empoisonner son mari, l'abbé d'Entremont fut condamné par contumace à avoir la tête tranchée et clouée au pilori de Chuit; mais il en appela au parlement de Grenoble qui le renvoya des fins de la plainte (octobre 1548) (1), et son innocence parut si bien démontrée que le roi de France, Henri II, le proposa, quelques années plus tard, pour occuper le siège de Genève.

Jacques est encore qualifié abbé d'Entremont dans un acte du 28 juin 1556, par lequel Louise de Rovorée, veuve de Michel de Blonay, reconnaît lui devoir 6.000 écus d'or sol pour dettes payées par lui (Arch. Thuiset); et il reçoit des reconnaissances en cette même qualité, dans les années 1548, 1554 et 1560 (2).

(1) M. D. Sav., tome XXXVI, p. 188.
(2) Arch. Dép., Déclaration des Servis.

Il mourut à Pignerol, le 27 septembre 1567, dans la 48e année de son âge, et fut inhumé dans l'abbaye de ce lieu.

Thomas de Bonet, 1554-1556. Bien que Jacques de Savoie continuât de se dire abbé d'Entremont, un autre personnage, Thomas Bonet, apparaît en cette qualité dans les années 1554 et suivantes. Il est probable qu'il y avait compétition et que l'un d'eux était le candidat d'Emmanuel-Philibert, tandis que l'autre était celui de la France.

Jean du Belay, 1557-1559. Conseiller du roi François Ier, qui l'employa en diverses ambassades et lui confia l'évêché de Paris, 1532, Jean du Bellay reçut le chapeau de cardinal le 21 mai 1535 sous le titre de Saint-Vital.

Vers la fin de l'an 1556, il fut nommé par le pape à l'abbaye d'Entremont, et le 23 février suivant, le roi de France lui accorda la main-levée des biens de son abbaye.

Ce cardinal était un lettré, et l'on a de lui trois livres de poésies latines écrites avec élégance.

Il mourut à Rome le 16 février 1560, à l'âge de 68 ans. Un chanoine de Genève, Janus de Regard, administrait l'abbaye en son nom.

Galois Regard ou de Regard, 1566-1582. Originaire de Clermont en Genevois, cet abbé vivait à Rome ; il était chanoine de Saint-Pierre de Rome et dataire de Pie IV, quand ce pape le nomma évêque de Bagnorea, en Toscane (15 octobre 1563). Mais après quelques années ce prélat donna sa démission et revint dans son pays natal, vivant tantôt à Clermont, où il se bâtit un magnifique château, style Renaissance, tantôt à Annecy, où il construisit pour son usage un vaste palais qui fut vendu, après sa mort, au président Favre et servit d'habitation à saint François de Sales pendant les douze dernières années de sa vie. Il fit cependant quelques apparitions à Entremont, où nous le trouvons le 10 mars 1571. Galois Regard mourut à Annecy le 4 septembre 1582.

Jacques de Savoie, 1582-1595. Fils naturel du célèbre Jacques de Savoie-Nemours, que Brantôme baptisait « la fleur de la chevalerie, » Jacques semble avoir hérité des

qualités de son père sans en imiter les défauts. A l'âge de dix-huit ans, il fut nommé par le pape Grégoire XIII à l'abbaye d'Entremont ; et le jeune abbé, déjà mûr, rétablit dans son monastère la régularité de la discipline qui avait un peu décliné. Il mourut le 13 décembre 1595, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Liesse, dont il était doyen.

Thomas Pobel, 1596-1605, né en 1547, à Chambéry, de Catherin Pobel, premier président du Sénat de Savoie, Thomas avait été nommé évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1563 ; mais voyant que les Huguenots l'empêchaient de prendre possession de son siège, il s'en démit, 1568, et revint en Savoie, où il posséda simultanément le doyenné de Ceyserieu, avec les prieurés de Ripaille et de Peillonex. Il résigne Entremont en 1605 et meurt à Chambéry le 30 septembre 1619. Ce fut un des prélats consécrateurs de saint François de Sales. Le 18 avril 1600, Rd Pobel avait, par l'entremise de Jules-César Riccardi, archevêque de Bari et légat du Saint-Siège, obtenu l'autorisation d'affranchir ses vassaux et sujets des servitudes féodales (1).

Pierre-Gaspard de Roncas, 1605-1631. Pierre-Gaspard, fils de Léonard de Roncas, et clerc du diocèse d'Aoste, fut nommé abbé commendataire d'Entremont par bulles du 12 août 1605. Comme il n'avait alors que neuf ans, il choisit pour procureur Me Jean Carron, secrétaire de Son Altesse. Ce dernier prêta serment le 28 novembre, et le surlendemain prit possession en présence de MM. Jean Burnet, Claude Gay ou Jay, Collet Thomé, Mermet Pernet et Mauris Levret, religieux d'Entremont.[2] La visite des bâtiments, faite le même jour, prouve que ceux-ci étaient en fort mauvais état.

Lorsque, deux ans plus tard (8 octobre 1607), François de Sales, faisant sa tournée pastorale, visita l'abbaye

(1) Une des cloches d'Entremont, probablement coulée à ses frais, porte l'inscription suivante :

Rmus Thomas Pobel eps T. S. Abbas Intermontium
1602
A Fulgure et tempestate libera nos Domine

d'Entremont, il y trouva Rds Pernet, prieur claustral, Nicolas Thomé faisant les fonctions de curé, Jean Thabuis, Claude Jay et Maurice Levrat, qui était encore novice. Le 18 novembre 1615, dom J.-Cl. Pechoud, religieux d'Entremont, est nommé sacristain en remplacement de dom Maurice Pernet, prieur claustral.

Emmanuel-Sylvio de Savoie, 1634-1644. C'était un fils naturel de Charles-Emmanuel Ier. Nommé abbé d'Entremont par bulles du 19 septembre « XIV kalendas octobris » 1634, il n'en eut guère que le titre, car il préféra la carrière des armes et mourut le 26 octobre 1644, après avoir vaillamment défendu contre les Français la citadelle d'Yvrée.

Marc-Antoine de Granery, 1645-1703, frère de Thomas Graneri, premier marquis de La Roche.

Sa nomination est du 4 mars « quarto nonas martii » 1645, — il avait alors seize ans, — et son installation, du 23 mai : elle se fit en présence de J.-B. Trepier, juge du monastère, du procureur J.-J. Bosson, du châtelain J. Cambon, et du curial Amed Gaillard.

Cette nomination fut heureuse pour l'abbaye : car ses bâtiments menaçaient ruine, et le nouvel abbé qui appartenait à une famille puissante, consacra sa fortune à leur restauration. Après avoir réparé l'église, dont il eut le tort de supprimer la voûte en ogive, il reprit le monastère par les fondements et l'agrandit en 1668, comme nous l'apprend une inscription gravée sur la façade septentrionale :

D. O. M.
Comes Marcus Antonius de Granery
Abbas beatæ Mariæ Intermontium
Collabente Templo Reparato
Propriis Sumptibus Cœnobium Hoc
Vetustate Obsoletum Et Temporum
Vitio Pene Absumptum E Fundamentis
Erexit Et Ampliori Forma Donavit
Anno Domini MDCLXVIII
1668

Cela fait, il prit à tâche de rebâtir également le prieuré de Poisy. On voit encore, sur la façade du prieuré, ses armes : d'azur à la fasce d'or, ayant en chef un château donjonné de trois tours crénelées d'or, — le tout ouvert, ajouré et maçonné de gueules, — et en pointe, trois épis de blés arrachés et appointés d'or, — et sur la porte d'entrée, on lit, gravée sur le marbre, l'inscription suivante :

DEIPARÆ VIRGINI MARIÆ
ÆDEM
MAGNA VETUSTATE COLLAPSAM
MAJORI VENUSTATE ELATAM
COMES MARCUS ANTONIUS
DE GRANERIIS
HUMILIS INTERMONTIUM ABBAS
CONSECRAT.
ANNO MDCLXXII.

Non content de cela, l'abbé Granery fit exécuter, en 1685, le magnifique rétable en colonnes torses que l'on admire encore aujourd'hui dans l'église d'Entremont, et douze ans plus tard, il fit faire celui de Poisy, dont les architectes furent deux Italiens de Bielle (Archives de Poisy) (1).

A la mort de Graneri, le siège abbatial demeura vacant, et la direction de l'abbaye fut confiée tout d'abord au R. P. Jean-Claude Dupont, prieur claustral, lequel mourut le 5 mai 1706 (R. par.)(2)

Mais le gouvernement du roi se réserva l'administration temporelle.

Durant cette période, l'abbaye renfermait de bons religieux, savoir entre autres : et Mgr de Bernex déclare qu'ils [illegible] le diocèse par leurs bons exemples

RR^ds^ *François Levet*, curé d'Entremont, mort le 25 décembre 1706, dans sa 65e année ;

(1) Vers le même temps, un de ses chanoines, Claude Levet, fit bâtir sur la limite du Petit-Bornand, à côté du hameau de Ville, une belle chapelle qui a subsisté jusqu'à la Révolution. Elle était sous le vocable de Notre-Dame de Grâces, de saint François de Sales et de saint Grat.

(2) Un Jean-Claude Dupont était prieur claustral en 1654

Ce chanoine mérite d'être classé parmi les bienfaiteurs de la paroisse. Non seulement il la servit avec zèle pendant trente ans, mais il fit bâtir, à côté du monastère, une maison d'école et par acte du 10 sept. 1703, il la céda à ses collègues avec une rente de 361 florins 6 sols, soit de 146 livres 2 sous à charge d'enseigner la jeunesse du lieu.

L'année suivante (21 février 1704), il leur donna encore la somme de 4.000 florins dans le but d'augmenter les revenus de la cure d'Entremont, et 3.106 fl. pour améliorer la prébende des trois chanoines résidant à Poisy. Etaient présents : RR. Jean-Claude Dupont, prieur ; Aimé Longet, Claude Maistre, Pierre-Antoine Varrier et J.-F. Puthod ;

Aimé Longet, mort en avril 1707, après avoir passé de longues années dans la stricte observance de sa règle ;

J.-F. Puthod, décédé le 8 février 1710, à l'âge de 42 ans ;

Jean Betend, curé-prieur de Poisy, sévère gardien de la discipline et vraiment père pour ses ouailles, mort le 2 février 1723 ;

Joseph Favre, emporté jeune encore au sortir de la retraite ecclésiastique, 17 mai 1723 ;

Claude Maistre, religieux recommandable autant par sa régularité que par sa bonté, mort le 1er mai 1724 ;

Jean Gaillard, du Regard, qui, après avoir étudié à Lyon, vint demander son admission parmi nos chanoines, qu'il dominait par son intelligence et qu'il édifia pendant quarante ans par ses vertus. Il partit pour un monde meilleur le 26 août 1741 ;

Claude-Antoine Gaillard, chanoine dès 1725, et curé d'Entremont de 1729 au 14 novembre 1742, jour de sa mort. Se dévouant tout entier à l'éducation de la jeunesse ainsi qu'aux besoins spirituels de son troupeau, ce curé, bon et tendre pour tous, se montra dur envers lui-même, car il portait deux fois par semaine une chaîne de fer qui lui labourait les flancs.

Un de ses confrères malheureusement, à la tête fêlée,

(1) Sur la pierre des fonts baptismaux d'Entremont, nous avons cru lire ces mots en lettres onciales :

M. IIIII. III

D. I. GALLIARDI

En 1711, Louis XIV, qui occupait alors notre pays, nomma abbé d'Entremont Mre Gabriel Viala, gd vicaire d'Embrun, qui fut mis en possession par vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat. Mais le pape refusa d'expédier les bulles

donna un grand scandale. Accusé d'avoir essayé de découvrir des trésors au moyen d'opérations magiques, le chanoine *Duret* fut condamné à être pendu en effigie à Chambéry, 1718 (Cibrario, *Origini*, II, 451).

Depuis l'an 1728, la commende de l'abbaye d'Entremont fut confiée aux doyens de la Sainte-Chapelle de Chambéry, dont les noms suivent :

nommé par le roi le 7 oct. 1727, par le pape 26 nov. doyen de la S. Chapelle le 19 janvier 1728 (1)

1° *J.-L. Piochet de Salins*, 1728†1750, 27 août.

2° *Louis de Montfalcon*, 1750+1767, 3 août, fils de Ne Charles de Montfalcon.

29 août

Dans une visite que Mgr d'Arenthon d'Alex fit du monastère le 20 août 1766, nous relevons les détails qui suivent :

Le curé d'Entremont, Rd Pierre Domenjoud, alité, est représenté par son confrère Maurice Pointet. L'abbaye doit une aumône de 40 coupes d'avoine, qui sont distribuées aux plus nécessiteux de la paroisse par le curé assisté des conseillers ; le Jeudi-Saint, on distribue à tout venant du pain dans la composition duquel entrent 10 coupes d'orge, 5 de froment, 5 de seigle et 4 de fèves ; et la veille de Noël, on donne la chair de quatre bœufs, plus, en pain, 20 coupes d'orge, 10 de froment et 10 de seigle.

Quand l'abbé de Montfalcon mourut, le roi venait de lui allouer la somme de 621 livres pour démolir le vieux clocher de son abbaye et en construire un autre.

3° *François-Laurent de Saint-Agnès*, 1767†1768, 13 avril ;

4° *Charles-Emmanuel de Ville*, 1768-1773. Fils de François-Louis de Ville, marquis de Travernay et de Françoise de Rochette.

Suppression et sécularisation de l'abbaye

Du temps de l'abbé de Ville, le pape Clément XIV, par deux brefs successifs (1er juillet 1771 et 5 février 1772), prononça la suppression de la congrégation de St-Ruph et par conséquent, de l'abbaye d'Entremont. Ces brefs, en-

(1) Voir aux Arch. Dép. (E. 891) une description de l'abbaye en 1749.
J.-L. P. était fils de Jérôme P., sgr de Salins et de Montéminod. Le 29 janvier 1746, il accuse aux chefs d'Entr. les rev. du prieuré de Trois pour six ans. Testé 12 juin 1744, ouvert 27 août 1750. Légs aux pauvres de son abbaye (forme Rof.)

térinés par le Sénat, le 23 février 1776, furent suivis d'un inventaire des biens meubles et immeubles (1). L'inventaire des vases et ornements sacrés, dressé le 9 avril, nous prouve que la sacristie d'Entremont était comparativement très riche. Elle possédait, en effet, trois calices d'argent, quatre ou cinq pixydes, six ornements complets, dix-sept chasubles, etc.

Voici la liste de ses reliques ou plutôt de ses reliquaires :

1° Un coffre garni de lames d'argent, d'environ 14 pouces de longueur sur 9 de hauteur et 6 de largeur, contenant différentes reliques ;

2° Un bras, d'environ 2 pieds de haut et garni de lames d'argent, contenant les reliques de saint Clair ;

3° Deux autres bras en dorure, d'environ 1 1/2 pied de haut, l'un contenant les reliques de saint Maurice ; l'autre, celles de saint Germain ;

4° Deux bustes dorés, hauts d'un demi-pied ; contenant l'un, les reliques des saints Jean-Baptiste, Sébastien et Just ; l'autre, celles de saint Symphorien ;

5° Une fort belle châsse en dorure, de 2 pieds, 3 pouces de long, sur 2 1/2 pieds de hauteur, comprise la croix, et 10 pouces de large, contenant le chef et une partie du corps de sainte Colombe ;

6° Une statue de la Vierge, en dorure, de la hauteur de trois pieds quatre pouces, contenant une ampoule dans la poitrine (2) ;

7° Deux autres reliquaires, en forme d'ostensoir de bois, en partie dorés, contenant plusieurs reliques.

L'un de ces reliquaires renfermait des reliques du Saint-Sépulcre et des saints Innocents, ainsi que des saints

(1) D'après M. Fleury, II, 384, la sécularisation des chanoines d'Entremont et de Poisy fit arriver à la cathédrale la somme de 3.500 livres qui permit à Mgr Biord de mettre en état de décence l'église (cathédrale) abandonnée par les Cordeliers.

(2) Cette fiole contenait du *lait de la Vierge*, c'est-à-dire, croyons-nous, un peu d'eau blanchâtre que des croisés auront apportée d'Orient.

Maurice, Blaise et Madeleine. L'autre, des reliques des saints Barthélemy, Laurent, Antoine, Félix et André.

Enfin, le 20 décembre 1776, Mgr Biord supprima définitivement l'abbaye.

Des six religieux qu'elle renfermait, le prieur, J.-L. Mermillod, était infirme ; un autre, Maurice Pointet, était âgé de 76 ans, sourd et perclus de rhumatismes ; un troisième, Aimé Verdel, avait atteint sa 65e année.(a) On leur assigna une pension annuelle (10 coupes froment, 12 chevalées de vin, 1/2 quintal de fromage, avec la somme de 250 livres), plus leur logement facultatif dans l'abbaye et la jouissance d'une partie du jardin. Claude Croset (1), plus jeune, eut une pension moindre, enfin, Rds Claude Maistre et Jean Passerat, qui remplissaient les fonctions de curé, le premier à Entremont et le deuxième à Poisy, conservèrent leurs bénéfices pour la desserte duquel ils obtinrent l'aide d'un vicaire.

Même après la suppression de l'abbaye, le doyen de la Sainte-Chapelle continua de prendre le titre d'abbé d'Entremont. C'est ainsi que, par bulles du 20 décembre 1779, Rd Joseph-Augustin Portier du Belair, fut solennellement nommé par le pape abbé d'Entremont, pour le consoler sans doute de la création du diocèse de Chambéry, qui faisait passer le doyen du premier rang au deuxième.

Depuis sa fondation à sa sécularisation, notre abbaye avait vécu l'espace de 622 ans.

Aujourd'hui, on voit encore à Entremont : l'abbaye, dont les bâtiments, en grande partie debout, servent de presbytère ; l'église, vase romano-gothique, assez modeste, qui a néanmoins gardé sa belle façade ornée d'une statue de la Vierge et des armes de l'abbé Graneri, ses antiques stalles à douze sièges, son superbe rétable, sa madone vénérée que l'on porte en triomphe le jour de la fête patronale et son riche trésor de reliques que les pèlerins vien-

(1) Croset, natif de Thorens, mourut curé de Mésigny en 1825, à l'âge de 90 ans.

nent vénérer de l'Assomption à la Nativité afin de gagner l'indulgence plénière accordée par Sa Sainteté Pie IX (1855) Enfin sur la porte d'entrée de l'église, on lit toujours, au-dessous de l'empreinte d'un fer de mulet, l'inscription suivante : *Hæc nota erat in antiqua, i. g. c. r.* (1), inscription destinée à rappeler la légende populaire, d'après laquelle un baudet, chargé de reliques apportées de Rome, arriva un soir seul à l'entrée de l'église abbatiale. Comme les portes étaient fermées, messire baudet frappe du pied, pénètre ensuite dans la nef ouverte et s'arrête à l'entrée du sanctuaire, où les chanoines étonnés le débarrassent de son précieux fardeau.

FILLY

On trouvera la liste des abbés de ce monastère dans notre *Notice sur l'abbaye de Filly* (tome II.)

SIXT

Le monastère de ce nom fut fondé, vers l'an 1140, par les chanoines d'Abondance, dans la vallée sauvage de Sixt dont Aimon Ier, baron de Faucigny, leur avait fait donation, et fut érigé peu après en abbaye (1144).

De tous nos monastères de chanoines de Saint-Augustin, celui de Sixt conserva le mieux l'esprit de sa règle, et c'est pour cela sans doute que, seul, il eut l'honneur de subsister jusqu'à la Révolution française.

L'abbaye de Sixt possédait de vastes territoires dans le Faucigny, spécialement dans les communes de Sixt, de Samoëns, du Mont-Saxonnex, avec le patronage des églises de ce nom, les fermes La pallu, à Taninge : Bonatrey à La Tour, vignes des Lisardes à Thiez et Chatillon.

(1) Ces initiales peuvent s'interpréter ainsi : *Joannes Galliardi, canonicus regularis.* Sur la pierre des fonts baptismaux, on trouve le même nom écrit en lettres onciales, avec la date 1503 :

M. IIIII.III
D. I. GALIARDI

Voici la liste de ses abbés :

Ponce (le B.) de Faucigny, 1144-1171. Transféré à cette dernière date sur le siège abbatial d'Abondance.

Pierre, 1171-1175. Devint abbé d'Abondance par la démission du précédent.

Ponce, 1175-1178. Revint prendre le gouvernement de l'abbaye, et mourut en odeur de sainteté le 26 novembre 1178. Son culte vient d'être solennellement reconnu par S. S. Léon XIII (15 décembre 1896). L'église paroissiale de Sixt possède ses reliques.

Willelme ou Guillaume, 1178-1189.

Amaldric, 1190-1212. De son temps (1), l'abbaye se décidant à alberger plusieurs forêts et lieux déserts, dont elle était propriétaire, obtint du seigneur de Faucigny la déclaration que les albergataires demeureront libres et ne seront sujets à aucune taille ou exaction. Les effets de cette concession furent prompts : l'agriculture et l'industrie étendirent leurs bienfaits au sein de ces gorges sauvages, et l'on voit qu'à la fin du XIIIe siècle, les moines de Sixt exploitaient avec avantage une mine de fer, qui a été encore pratiquée de nos jours.

La plupart des immigrants devaient venir de la Suisse allemande ; ce sont eux qui apportèrent dans la vallée cette aspiration ou prononciation gutturale qui lui est particulière.

Anselme, 1213 (Luc de Lucinge).

Jacques, 1215†1233.

Gautier, 1234.

Jacques, 1236-1255. L'inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps nous le montre abbé en 1230 (mais nous pensons qu'il faut lire 1236) 1237, 1240-1253 ; et le Regeste genevois en juillet 1255.

Henri, 1259-1280. V. Inventaire d'Aulps, n°s 641, 684 ; *Taninge*, par M. Tavernier, p. 108 ; Regeste genevois, *passim*.

(1) En 1200, d'après Ménabréa, *Histoire de Chambéry*, page 47.
Les paysans de Sixt, dit Ménabréa (ibid. p. 38) vivaient libres. Seulement, ils devaient accompagner les barons de Faucigny dans les épaisses forêts du Terrail quand il plaisait à ceux-ci d'y poursuivre les bêtes fauves, et l'expédition se faisait aux frais de l'abbaye. ~~En 1284~~, V. Fol.

De son temps (1267), Aimon de Menthonay, religieux de Sixt, fut élevé sur le siège épiscopal de Genève, qu'il gouverna pendant neuf ans.

Humbert, 1285-1315. Abbé dès 1287, suivant Besson, et même dès 1285 suivant Luc de Lucinge, Humbert appose son sceau, l'an 1289, à un vidimus des donations faites en faveur de l'abbaye d'Aulps par les sérénissimes Humbert et Thomas de Maurienne (Inventaire d'Aulps, n° 405). Il présente, en 1298, Pierre de Verclanz, l'un de ses chanoines, pour être curé de Mont-Saxonnex ; et en 1305, le chanoine Hudric d'Ollon pour la cure de Samoëns (Reg. gen., nos 1444 et 1562). Enfin, le lundi de la Saint-Georges 1315, il affranchit de l'hommage-lige un Jacques de Vernier (Inventaire d'Aulps, n° 1521).

Lorsqu'il plaisait aux barons de Faucigny de poursuivre les bêtes fauves dans la vallée de Sixt, l'expédition se faisait aux frais de l'Abbaye ; mais en 1287, les barons renoncèrent à ce droit, moyennant l'obligation que prit l'abbé de leur remettre à l'avenir les cornes de tous les bouquetins que l'on tuerait dans ces montagnes (Ménabréa, ibid., p. 38).

Ulric aliàs Hudry de Villars, 1315+1343 (Luc de Lucinge, Besson et Bouchage, *Contamine*, doc. n° 3).

Janvier 1344 (2) Bertrand, 1346-1348.

Jacques II de Fillinge, 1348-1355 (Besson, M. D. G. XVIII, n° 143). -1364.

Gaucelin, 13..-1366. Trésorier du pape Urbain V, il fut élevé sur le siège épiscopal de Nîmes et mourut en 1370.

Pierre, 1367-1374. (Besson, Luc de Lucinge),

Guillaume de Marigny, 1399-1411.

Humbert, aliàs Eustache de Graveruel, 1414-1450. Fonde dans l'église de Samoëns une chapelle en l'honneur de saint Nicolas (Arch. de l'évêché, an 1479).

Jean de Thoire, 1452-1456. En 1453, cet abbé plaidait à Turin avec le curé de Samoëns (Voir M. Tavernier, *Hist. de Samoëns*, p. 72, où l'on a toutefois imprimé 1413 au lieu de 1453, qui est la vraie date). (V. Grillet, II, 260).

1 Quand il fut nommé au siège d. Genève, Aimon de M. n'était pas religieux de Sixt, mais prieur des Dominicains de Nice (Fleury, I. 249)

2 Bertrand était auparavant prieur de St Pons de Tropiano, au dioc. de Viviers. Il fit son testament à Sixt le 15 Janv. 1344.

Henri de Alimbertis, 1456-1460.

Jean de Compeys, 1464-1469. Abbé de Sixt dès 1464 (Tavernier, *Samoëns*, p. 73). Etait simultanément, comme son prédécesseur, abbé de Filly (Voir sur ces deux personnages notre *Notice sur l'abbaye de Filly*).

Jean-Baptiste Zeno, 1469-1501. C'était un noble vénitien que le pape Paul II, son oncle maternel, fit abbé de Saint-Zenon de Vérone, évêque de Vicence et cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, 1468. Il devint plus tard cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie et évêque de Tusculum, soit de Frascati, et mourut à Padoue le 8 mai 1501, laissant 50.000 écus pour les œuvres pies ; il avait alors 63 ans. Ce cardinal détenait également en commende l'abbaye de Saint-Jean d'Aulps, 1473-1501. En qualité de commendataire de Sixt, Zenon révoque, le 21 octobre 1490, l'amodiation qui avait été faite de la dite abbaye aux nobles frères Mandolla (Arch. de l'évêché).

François de Rouer, d'Asti, 1515-1550.

Louis Asinari, ou de Asinariis, 1551-1564. Soutient un procès contre la commune de Passy (Archives dép.).

Charles de Mouxy, 1564.

Jacques de Mouxy, 1565-1620. Avait succédé à son frère avant 1572, car en mai de cette année nous le voyons présenter un curé pour la paroisse de Mont-Saxonnex (Arch. de l'évêché).

Il devait être bien jeune à cette époque, puisque nous le voyons recevoir les ordres mineurs et le sous-diaconat vingt-un ans plus tard, 15 et 18 décembre 1593.

C'est du temps de cet abbé, le 21 février 1602, qu'arriva le célèbre éboulement de la Tête-Noire, qui écrasa le hameau tout entier d'Entre-Deux-Nants, composé d'une vingtaine de chalets, ainsi qu'une partie des hameaux du Frenalley et de Pelly, ensevelissant sous ses décombres une trentaine de personnes et quantité de bestiaux. L'abbé fit faire à ses frais, pendant une semaine entière, un service funèbre pour les familles en deuil. (1).

(1) Voir sur cette catastrophe l'article que nous lui avons consacré ci-après.

A cette époque, les chanoines de Sixt étaient « des hommes de bien, vivant en la crainte de Dieu », comme François de Sales l'atteste sur le témoignage de son cousin Louis de Sales, dans une lettre du 14 janvier 1598 (1) ; cependant quelques abus commençaient à se glisser dans le monastère, et le Saint, dès la première année de son épiscopat, entreprit de les supprimer. Etant donc à Sixt, l'évêque convoque le Chapitre. Etaient présents : l'abbé de Mouxy, Jean Moccand, prieur ; Bernard de Passier, Jean Moccand le jeune, François Biord, Pierre Pugin, Claude de Passier, Nicolas Desfayets et Daniel de Lucinge (2). Après avoir interrogé chaque religieux, il leur donna de sages règlements ; c'est ainsi qu'il défendit aux femmes d'entrer dans le monastère, et aux religieux d'en sortir sans la permission du prieur (25 sept. 1603).

Les religieux se soumirent volontiers aux ordonnances du saint évêque, et sollicitèrent de lui des constitutions définitives qu'il élabora à Sixt même le 13 sept. 1618. Aussi le bon Saint, dans ses lettres, se plaît à proclamer leur « bonne vie et affection à la réforme (3), » et voulut-il unir à leur mense l'église de la Tour avec ses revenus (27 avril 1615).

Si les religieux se montrèrent fort dociles aux sages ordonnances du Saint, il n'en fut pas toujours de même de l'abbé. Celui-ci contesta les droits de l'évêque et porta l'affaire devant le Sénat qui lui donna tort. Plus tard, il eut avec les religieux des différends assez graves. Pour y mettre fin, le bon prélat vint lui-même à Sixt, accompagné de deux jurisconsultes, et réussit à tel point que le vieil abbé voulut faire à ses pieds une confession générale. A cette occasion, le Saint consacra trois autels dans l'église de l'abbaye, savoir : le maître-autel en l'honneur de Notre-

(1) Edition Niérat, XI.

(2) Trois de ces religieux, F. Biord, N. Desfayets et Rd de Passier vivaient encore en 1632, puisqu'ils déposèrent dans le procès de béatification du Saint.

(3) Migne, VI, 781.

Dame ; un autre dédié à Saint-Jean-Baptiste, et un troisième sous le vocable des saints Loup et Antoine. Après quoi, il procéda à l'ouverture du tombeau du Bienheureux Ponce de Faucigny (14 nov. 1620).

François de Sales était à peine de retour dans sa ville épiscopale, que l'abbé de Mouxy tombe gravement malade. A cette nouvelle, il accourt à Sixt, malgré la mauvaise saison, administre au moribond l'ordre de prêtrise avec les derniers Sacrements, et reçoit son dernier soupir, c'était le 4 décembre 1620.

Humbert de Mouxy, 1620÷1646. Longtemps avant de mourir, Jacques de Mouxy avait obtenu pour coadjuteur, Humbert de Mouxy, son neveu (mai 1609) (1). Ce dernier n'était alors que simple clerc ; mais il reçut l'année suivante (1-3 mai), les Ordres Majeurs de la main de son évêque. Après la mort de son oncle, Humbert s'occupa de restaurer l'abbaye ; c'est ainsi qu'il construisit le seul corps de bâtiment qui subsiste encore et sur lequel on voit ses armes gravées avec la date 1622 : c'est aujourd'hui l'*Hôtel du Fer à Cheval*. M. de Loche nous apprend que l'abbaye lui fut un instant contestée par un Sigismond Carron, et que le procès, instruit par l'official du diocèse, se termina en faveur de notre abbé.

Sur la fin de ses jours, celui-ci obtint un coadjuteur (29 décembre 1645), et mourut vers la mi-janvier suivante. Il aurait laissé, nous dit encore M. de Loche, des Mémoires précieux où plusieurs auteurs ont puisé pour écrire l'histoire de saint François de Sales (2).

Pierre de Bellegarde, 1646÷1670. Etait fils de Me Claude de Bellegarde des Marches. Nommé coadjuteur de Sixt, sur la demande de l'abbé de Mouxy, il lui succéda en 1646, et mourut quatorze ans plus tard (déc. 1670). Il pos-

(1) Bulles du 8 des Ides de mai 1609.

(2) De Loche, *Hist. de Grésy-sur-Aix*, p. 140.
Un de ses religieux, N. de Nantbride, publia en 1640, une *Généalogie de la Maison de Faucigny*, suivie de la description de la province de ce nom et de la vallée de Sixt.

sédait en même temps les doyennés de Gex et d'Aubonne.

Voici quel était, en 1660, le personnel de l'abbaye : Gaspard Ducis, prieur claustral (1664-1682, F. Decroux, sous-prieur (1664-1672), Jean Depassier (1), Georges Chevret, Jean-Georges Rolland, Gabriel de Grillier, Jean-Michel Filliard, Claude Dismard, J.-F. Roy, Louis-François de Musy.

En 1672, six d'entre eux vivent encore, savoir : les chanoines Ducis, Decroux, Filliard, Dismard, Musy et Roy. Avec eux, on trouve Rds F. Moccand, † 1706, Jean-Georges Siracioz, Amédée Ducrest et Gabriel de Ville, présents à la profession de Jean-Alphonse de Montfort de Conzié, lequel mourut prieur en 1709.

1680 16 oct. un incendie détruit partie de l'abbaye avec bibliothèque, cloître, etc.

Charles-Emmanuel de Cagnol, 1671-1688, appartenait à une famille patricienne de Verceil. Cet abbé commendataire vit sa nomination contestée assez longtemps par le pape ; il finit par résigner son abbaye (1er octobre 1688) et même par renoncer à l'état ecclésiastique.

François-Joseph-Victor-Amédée de Trecesson, 1688 - 1727 env. †1730 environ. C'était un fils naturel de Charles-Emmanuel II de Savoie et de Marie de Trecesson. Nommé par bulle du 1er octobre 1688, et mis en possession le 19 août 1689, il mourut vers 1746, après avoir échangé la commende de Sixt contre celle de Lucedio.

Voulant se décharger de la réparation des bâtiments de l'abbaye, cet abbé pria les religieux de s'en charger, et leur offrit en compensation le droit d'affouage, sa maison de Glière, une grange à Gevernan, le quart de la montagne de Servadon avec le droit de pâture au territoire de la Combaz. Ceux-ci acceptèrent et signèrent la convention, le 9 septembre 1718. Etaient présents les chanoines Antoine Delacroix, prieur ; Mor Debaud, sous-prieur ; Philippe-Gabriel de Grailly († 1723) ; Antoine Bastian,

(1) Ce Jean de Passier fit imprimer, en 1666, le *Recueil de la Vie et Gestes du vénérable Ponce, abbé des chanoines réguliers du monastère de Siz, et troisième supérieur de la Congrégation d'Abondance, du même Ordre.*

N. de Passier, J.-P. Vincent de Fesigny, sacristain, † 1720 ; Cl.-Joseph Jacquemard, protonotaire apostolique, † 1720 ; Joseph Moccand, Hippolyte Siourd et Joseph Foncet, † 1721.

Charles Joseph de Valpergue, 1732†1750. Etait en même temps prévôt d'Aiguebelle.

Joseph-François Pernat de la Pallud, 1750†1765. La Pallud, prêtre du diocèse de Grenoble, reçut des bulles d'institution, datées du 11 août 1750. Il était déjà pourvu de huit bénéfices, entre autres de la prévôté d'Aiguebelle, sans toutefois avoir un titre suffisant pour quelques-uns ; mais il obtint de Benoît XIV un *perinde valere*. (Archives de l'évêché.)

Personnel de l'abbaye, en 1763 : Joseph Pissard, de Sallanches, prieur ; Claude-Louis Estivant d'Annecy, sous-prieur ; Louis Nicoud, Joseph Dumont, N^e^ Joseph-Marie de Cholex de Bonneville ; Joseph-Mathieu Michaud de Thonon ; Philibert Grillet de Montmélian ; Joseph-Maurice Poncet de Saint-Martin, près Sallanches ; François-Joseph Durod de Thônes ; Joseph Bouchet de Vacheresse ; François-Joseph Anthoyne, de Cranves. Nous retrouverons les cinq derniers encore vivants en 1793.

Victor-Amédée Petiti de Roretto, 1766-1793. Nommé par bulles du 30 août 1766. Quelques années après sa nomination, les chanoines de Samoëns demandent au roi et au pape la suppression de l'abbaye de Sixt, et son union à leur collégiale. Les religieux de Sixt consultés refusèrent leur consentement ; mais comme le pape, le roi et l'abbé de Sixt lui-même se montraient favorables, ce projet allait recevoir son exécution, lorsque la tempête de 1793 emporta, du même coup, l'abbaye et collégiale.

Sur les neuf religieux que comptait alors l'abbaye, un seul, Joseph Poncet, retenu par son âge et ses infirmités, resta et mourut à Sixt ; les autres prirent le chemin de l'exil. L'un d'eux ne revint point, savoir : le prieur, Bouchet ; trois autres ne rentrèrent que pour aller terminer paisiblement leurs jours au sein de leurs familles,

ce sont : MM. Durod, Anthoine, et Joseph Rudier de Giez. Joseph Berthoud, des Ouches, qui exerçait les fonctions de curé avant 1793, les continua après la tourmente jusqu'à sa mort (1834). R^d Michel Jourdan, de Thonon, qui était curé de La Tour, fit de même. Enfin, Claude-Joseph Puthon, de Saint-Sigismond, devint curé de Châtel, et J.-L. Claresy, du Crest-Volland, fut nommé curé de la Tour, après M. Jordan (1). ajouter : Grillet, de Montmélian, sous-prieur, chez mort à Sixt en 1791, agé de 76 ans.

Quant aux édifices et aux terres de l'abbaye, ils furent achetés à un prix dérisoire, par le notaire Pierre Milleret, de Samoëns, qui les revendit à 52 particuliers de Sixt. L'abbaye servit longtemps d'habitation aux directeurs de l'usine métallurgique, établie en face, sur la gauche du Giffre ; un corps de logis, qui subsiste encore, est aujourd'hui l'hôtel du *Fer à Cheval*.

Trois fois l'année, savoir à la Saint-Martin, à la Septuagésime et à la Toussaint, l'abbaye distribuait un pain, du fromage et des fèves à tous les habitants de la vallée, pauvres ou riches, sans en excepter les enfants à la mamelle. (2) – Il serait bon ici de citer Alb. Beaumont sur Sixt.

Prieuré de Peillonnex

Peillonnex, anciennement *Pellionay*, charmante commune du canton de Bonneville, située sur un contretort du Môle qui sépare le bassin de l'Arve de celui du Thy ou du Foron, possédait jadis un prieuré de chanoines réguliers.

Fondé ou xe siècle par l'évêque Gérold et richement doté, vers 1015, par Robert, comte de Genève, ce prieuré eut l'honneur d'avoir à sa tête Jean de Lugrin, qui le dirigea pendant près de 70 ans, le cardinal Louis Alamand, dit parfois de Saint-Jeoire, lequel mérita d'être placé au rang des Bienheureux par le pape Clément VII (1527) ; Jean de Marcossey, Thomas Pobel, évêque de Saint-Paul-Trois-châteaux dans la Drôme, Louis de La Forest, J.-B. Al. de Lescheraine, Joseph-Marie Foncet et Mgr Conseil.

(1) Lavanchy, *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, tome II.

(2) En 1773, ce fonds d'aumône était réduit à 20 vaisseaux d'avoine cinq d'orge, un quintal (100 liv.) de fromage serat et les 2/5 d'un vaisseau de fèves.

Après des jours de prospérité, le monastère connut des jours de décadence, due soit au passage des Bernois incendiaires et pillards, soit à la négligence d'un commendataire. Mais grâce à l'intervention de Mgr d'Arenthon d'Alex et au zèle du prieur claustral Bastian (1672-1724), il redevint prospère et subsista jusqu'à la Révolution.

Le *couvent,* rebâti vers la fin du XVIIe siècle, abrite aujourd'hui le curé de la paroisse et divers propriétaires.

L'église, beau vase à une seule nef, appartenant à l'époque de transition romano-ogivale, montre encore sa voûte massive en pierre de taille, une banquette sculptée vraiment remarquable, et l'antique statue de N.-D. de Peillonnex, que de nombreux pèlerins visitent au jour de l'Assomption ou qu'ils viennent invoquer aux heures d'épreuves.

Un de nos amis, M. l'abbé Adrien Gavard, ayant publié tout récemment une excellente *Monographie de Peillonnex*, nous nous contenterons de donner ici une sèche nomenclature des prieurs, en renvoyant à cet ouvrage le lecteur désireux de plus amples détails.

PRIEURS :

AIMON, 1124-1143 environ.

En 1156, ce prieuré de chanoines séculiers fut affilié aux chanoines réguliers d'Abondance.

PIERRE (Besson).

GUILLAUME Ier, 1203-1219.

AIMÉ, 1230. (Inventaire d'Aulps, n° 575.)

ULRIC, 1233. (Gremaud, *Documents sur le Valais*, I, 306.)

JEAN Ier, 1250, médecin du Sire de Faucigny.

GUILLAUME II, 1262-1278, etc., parent d'Aimon II, comte de Genève.

GUILLAUME DE TROCHES, 1296-1309.

JEAN II DE LUGRIN, 1331-1346.

PIERRE II DE LUCINGE, vers 1348 (Besson).

Jean III de Lugrin, 1357-1402. Outre les nombreux actes où M. l'abbé Gavard nous montre Jean de Lugrin intervenant dans les années 1368, 1371, 1375, 1376, 1383, 1387, 1391, 1398, disons que le 29 décembre 1366, il fut choisi comme arbitre entre le prieur de Chamonix et noble François de Lucinge (Perrin-Bonnefoy, le *Prieuré de Chamonix*, tome I des *Documents*, page 229). Cela rend de moins en moins vraisemblable l'existence d'un Jean de Lucinge, que Besson fait prieur de Peillonnex en 1388. Il est probable que son nom, écrit en abrégé Joannes de Lu..., aura été traduit, à tort, par de Lucingio.

Pierre de Lugrin, 1402-1420.

Prieurs commendataires :

Emery de Montfort, 1424. A cette date, il est excommunié par l'abbé d'Abondance pour avoir essayé de se rendre indépendant et pour avoir refusé d'admettre un religieux d'Abondance dans son prieuré.

Louis Alamand, 1427†1450.

Jean de Bardonenche, 1450†1477.

Jean de Marcossey, 1477-1505. De son temps, Peillonnex s'affranchit de la suprématie d'Abondance.

Charles de Marcossey, 1505-1521.

Jean de Saint-Jeoire, 1521-1571. De son temps (1536), le prieuré aurait été saccagé par les Bernois.

Gui Ferrero, cardinal de Verceil, 1572†1585, 16 mai.

Thomas Pobel, 1585†1619, 30 sept. (1). Le 5 août 1589, les Bernois saccagent le cloitre dont ils abattent les murailles et dont ils emportent les cloches ; Pobel essaya bien de relever les ruines, mais les ressources lui manquèrent.

Claude-Nicolas de Reydet, 1619†1662. Déjà coadjuteur

(1) Les registres de l'Evêché mentionnent comme prieur de Peillonnex, en décembre 1590, un cardinal de Montréal, qui a pour vicaire Mre Charles de Maillans. Nous ne savons comment expliquer cela, car Thomas Pobel possédait en commende le prieuré de Peillonnex, depuis *trente-trois ans* environ, lorsqu'il obtint Claude de Reydet pour coadjuteur (27 août 1618).

du précédent, par bulle du 27 août 1618, exécutée le 22 sept. 1619. Sous ce prieur, qui aimait mieux la vie des camps que celle du cloître, le nombre des chanoines fut réduit à 2 ou 3.

Louis de la Forest de la Barre, 1662-1697, coadjuteur dès 1646. Grâce à l'intervention du Sénat, de Mgr d'Arenthon d'Alex, surtout au zèle du prieur claustral, Cl.-F. Bastian, le prieuré reprit, de son temps, un nouvel essor.

J.-B. Als de Lescheraine, 1er mars 1697-1753. Par son testament du 2 sept. 1691 et codicile du 24 avril 1697, il fit en faveur des pauvres de Peillonnex et de Marcellaz une fondation, que la Révolution a malheureusement volée en partie.

Joseph-Marie Fonget, nommé sur la présentation du roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, le 11 décembre 1757-1780. Entre autres œuvres pies, il fonda la Mission à Peillonnex (1774).

Michel Conseil, de Megève, 13 déc. 1780†1793, lequel avait été sacré évêque de Chambéry, le 30 avril 1780, et mourut en son palais le 29 septembre 1793, à l'âge de 78 ans.

Prieurs Claustraux :

J.-L. Dupont, 1595.
Aimé Rouge, 1600-1626.
Claude Crochet, (1650).
Guillaume Carme, 1657-1672.
Claude-François Bastian, 1672†1724.
Joseph Chernit, 1724-1727.
Claude-Hyacinthe Morel, de Viuz, 1727-1733.
Claude-Joseph Bastian, 1733†1743.
Pierre Gurliat, de Boëge, 1743-1757.
J.-B. Bernaz, de Taninges, 1757†1777, 16 janvier.
Charles-Antoine Brelat, de Thonon, 1777-1786.
Amédée de La Charrière, d'Annecy, 1786-1787, 27 juillet.

Charles-Antoine Brelat, 1787-1790.
Claude-François Rannaud, de Sixt, 1790-1793.

RIPAILLE

Séjour délicieux, situé à quelques pas de Thonon, sur la rive méridionale du Lac, Ripaille semble avoir été de tout temps une résidence princière. Nous voyons, en effet, le comte Amédée V, accompagné de deux chasseurs, de chevaux et de chiens, s'y livrer, pendant quinze jours, aux plaisirs de la chasse (1294) (1), et y trancher, le 2 juin 1320, un différend qui s'était élevé touchant la juridiction d'Habère entre l'abbaye d'Aulps et le seigneur de Lullin (2).

Amédée VI, le comte Vert, signe au même lieu une donation à G. Tavelli, évêque de Sion, 25 août 1352, un affranchissement territorial en faveur de l'évêque de Genève, 12 juin 1377, une concession de marché et de foire aux habitants d'Orsières en Val d'Aoste, 22 novembre 1379, et une faveur aux hommes de Lyddes, en Valais, 16 juin 1382 (3).

Bonne de Bourbon, sa veuve, et leur fils Amédée VII, dit le comte Rouge, firent de Ripaille leur résidence habituelle. (a) C'est en ce lieu que ce dernier ratifie les franchises accordées précédemment aux hommes de Poche, 16 juin 1384 (4) ; que sa mère signe, dix jours plus tard, au contrat de mariage entre nobles Aimon de Challant et Isabelle de Vuillens (5) ; qu'il renonce au traité passé tout récemment avec les communes du Valais, 9 novembre 1387 ; qu'il accorde des faveurs aux habitants de Romont et de Moudon, 24 mars 1390 ; d'autres, aux habitants de Chambéry, 24 septembre 1391, et d'autres à ceux de Baugé, 25 octobre 1391 (6). Enfin, c'est là que ce prince vint

(1) Gonthier, les *Châteaux des Allinges*, page 26.
(2) Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, n° 524.
(3) M. D. Rom., et M. D. G., tome XVIII.
(4) Inventaire d'Aulps.
(5) Arch. Dép., E. n° 30; qu'elle confirme [illegible] vente faite à Hug. de Grandson par Aimon de Billens par pierre, corps d. S. Martin et Jaquet de Guimoens, 19 aout 1386 et remet amendes aux gens d'Orsières (14 déc. 1386 (M. D. Sav. XXXIX, p. 289.)
(6) M. D. Rom., tome XXXVII.

(a) Dans une maison de plaisance qu'elle y fit construire (1371-77) Jean d'Orlyé, gouverneur du futur Amédée VII. (C. V. Bruchet, Ripaille, p. 29) près de laquelle elle fit bâtir ensuite une chapelle en bois et, près du lac, un vaste logis en bois appelé la fauconnerie (1384)

rendre le dernier soupir, le 1er novembre même année, après sa chute dans la forêt de Lonnaz.— Lire cet épisode dans notre notice sur l'*Ermitage de Lonnaz*.

Comme tous les châteaux de cette époque, Ripaille avait une chapelle ; et c'est dans l'enceinte de cette chapelle, qu'après la prise de sa capitale par les troupes savoisiennes, Edouard de Savoie, évêque de Sion, promit de payer cent mille florins au compte Amédée VII, pour les frais de la guerre, 2 octobre 1384, [illegible] (M.D.S., t. 37)

Au commencement du siècle suivant, Amédée VIII appelle à Ripaille quinze chanoines réguliers de Saint-Maurice d'Agaune, qui formeront un couvent indépendant (23 février 1410) ; et non content de leur céder son manoir avec des revenus et de vastes terres à l'entour, il leur bâtit une église qui fut consacrée le mercredi des Quatre-Temps, après la fête de Sainte-Lucie, soit le 17 décembre de cette même année, par Jean de Bertrands, évêque de Genève (1). L'approbation du pape Martin V est du 3 février 1419 (2).

Quelques années plus tard, Amédée VIII, devenu veuf, fit élever à côté du couvent de Ripaille, un château neuf, composé de sept appartements et de sept tours. Quand les bâtiments furent achevés, il y convoqua les États Généraux de Savoie (7 novembre 1434), leur déclara sa volonté de se retirer à Ripaille à l'effet d'y vivre en ermite avec une demi-douzaine de compagnons et de laisser la lieutenance générale à Louis, son fils aîné, tout en se réservant à lui et à son conseil la connaissance des affaires graves. — [illegible]

(1) Consecravit ipsam domum... cum tribus altaribus, videlicet majori intra et duobus aliis extra chorum ipsius ecclesie situatis, una eciam cum cimiterio dicti prioratus... » — Le duc commanda pour Ripaille des cloches au fondeur Guerry de Marclay. (M. D. Sav., XXI.)

Enfin plus tard, il fit entourer de murs la majeure partie du clos, dans lequel il y avait, nous dit Ameas Syvius, des cerfs et des daims.

(2) Lire dans l'intéressante *Notice sur Ripaille*, de M. Lecoy de la Marche, le document n° 2, et dans le tome VII des Mém. de la Soc. Sav. d'Hist. le document n° 63.

Conduisant ensuite l'assemblée sur la grande place, il donne solennellement l'investiture à son fils par la tradition d'une épée. Cela fait, il revient, escorté de ses deux fils, dans la cour intérieure, s'asseoit de nouveau sur son trône, « in podio » pour recommander à son fils aîné le service de Dieu, l'amour de ses proches, la bonté envers ses sujets, la justice envers tous. Puis il se retire dans sa chambre, où s'étant dépouillé de sa cotte d'armes et de ses habits ducaux, il revêt des habits d'ermite, et reparait enfin devant l'assemblée qui éclate en sanglots, embrasse ses deux fils et congédie les autres.

Amédée VIII vivait depuis cinq ans dans la solitude de Ripaille, lorsque, le 22 novembre 1439, un messager du cardinal d'Arles, accompagné des évêques de Lausanne et de Genève, vint lui annoncer que le concile de Bâle, après avoir déposé le pape Eugène IV, l'avait élu en son lieu et place Chef suprême de la sainte Église. Quelques jours plus tard, 17 décembre, arrivait la grande députation du Concile. Le surlendemain, en audience solennelle, Amédée déclare consentir à son élection, prend le nom de Félix V, revêt les ornements pontificaux et reçoit toute l'assemblée au baisement des pieds.

Comme nous devons plus loin raconter longuement l'élection de Félix V, son acceptation, son couronnement à Bâle et son abdication, nous y renvoyons le lecteur.

Dans le mois de janvier 1451, l'antipape revint à Ripaille enfermé dans un cercueil et fut déposé dans un magnifique tombeau de marbre blanc, sur lequel on grava les armes de Savoie avec la tiare et les clefs.

Mais, les Bernois ayant brisé ce tombeau lors de l'invasion du Chablais, 1536, les restes du prince furent transportés à Évian, dans la maison des nobles de Merlinge, et plus tard à Turin, dans l'église cathédrale (1). Celui qui reçut la mission de les accompagner en Piémont était un gentilhomme du Chablais, de la famille des Varax.

(1) D'après Pingon, les restes d'Amédée VIII furent déposés dans l'église Saint-Jean de Turin, le 7 décembre 1575.

Prieurs de Ripaille

Jean Bourgeois, 1410†1428, nommé par le fondateur. Religieux : Guillaume Villens, nommé en 1417 recteur de l'hôpital de Villeneuve ; Pierre Bourgeois, mentionné en 1428 ; Péronet Salavuard, prébendier. Voir dans Bruchet, Ripaille, p. 80

Pierre Mouthon, 1428-1440. Procureur et sacristain de Ripaille, en 1421, élu prieur le 14 février 1428 ; il est témoin, le 6 décembre 1439, au testament d'Amédée VIII, à Ripaille. C'était « un homme recommandable par son intégrité et par sa science. » Il fut nommé en 1440, à la prévôté de Saint-Gilles.

Jean Barre, de Bonne, 1440-1473. Fut élu le 8 juin 1440. Le duc Louis, en demandant à l'abbé de Saint-Maurice de confirmer son élection, l'appelle *virum vita, moribus et scientia collaudandum*. Plus tard, cependant, 2 juin 1468, Amédée IX se plaindra au même abbé de Saint-Maurice, que le prieur de Ripaille n'a point rendu de comptes depuis vingt-trois ans, et qu'il a mal régi son monastère tant au spirituel qu'au temporel.

On peut voir dans le tome XXII des *Mémoires de l'Académie Salesienne* divers actes passés en faveur de ce prieur et le nom des religieux qui vivaient sous sa direction.

Ajoutons quelques faits. Au mois de ~~novembre~~ octobre (le 22) 1442, Jean Barre reçut à Ripaille l'antipape Félix V et l'empereur Frédéric qui se rendait à Genève au près du duc de Savoie. Le 6 novembre 1448, Félix V érigea le prieuré de Ripaille en abbaye ; c'est alors, croyons-nous, qu'il lui unit le doyenné de Ceyserieu avec quelques biens dépendant du prieuré de Peillonnex. (C'est en 1442) (Bullaire) 1

Jean Barre présente un curé pour Belmont en Valromey, le 10 mai 1471 et le 9 septembre 1472.

Prieurs commendataires

Aimon de Montfalcon, 1474†1517. D'après M. de Foras, il possédait déjà la commende de Ripaille en juin 1469.

1. Félix V dit dans ce document : Nos igitur qui dictum prioratum in abbacialem dignitatem dudum duximus erigendum. » Il ne paraît pas néanmoins que cette érection ait réellement eu lieu. (Bruchet,

A cette époque, vivait à Ripaille Louis de Savoie, roi de Chypre, et frère du B. Amédée IX. Il y mourut, au mois d'août 1482, « après avoir donné de merveilleux exemples de piété et de constance dans ses infortunes » (Guichenon, p. 544).

Comme il était en même temps doyen de Ceyserieu et évêque de Lausanne, le prieur Aimon se faisait remplacer dans la gestion de Ripaille par un de ses chanoines, Claude de Vidompne, qu'il avait nommé vicaire général (1). Nous le voyons cependant lauder, le 13 août 1515, la vente d'une métairie à Neuvecelle par Ve Charles Magni, curé d'Evian (Arch. Gribaldi).

Aimon mourut en 1517, l'année même où le moine Luther, levant l'étendard de la révolte contre l'Eglise, souleva la formidable tempête religieuse qui devait balayer tant de monastères et d'institutions religieuses, et couvrir l'Europe de tant de ruines.

Sébastien de Montfalcon, 1517-1536 etc., neveu d'Aimon, lui succède comme évêque de Lausanne et comme prieur de Ripaille. Dans son *Histoire de la Réforme* (2), le protestant Ruchat nous raconte qu'un cordelier français, nommé Jean Clerc, arrêté par les autorités de la ville de Fribourg pour avoir tenu à table d'hôte des propos anticatholiques, fut conduit à l'évêque de Lausanne, et que celui-ci, malgré les menaces de Berne, le fit enfermer dans son prieuré de Ripaille (mars 1528). Mais quelques années plus tard, les milices de Berne envahissent son évêché et son prieuré.

Voici quelle devait être, à cette époque, la composition du couvent :

Ve François Maillet, sous-prieur claustral, que nous trouvons mentionné dès 1523 ; Jean Maugnier, 1525 ; Antoine Mayor, 1527 ; Claude de Folliet, 1530 ; Jacques Mermet, 1520 ; Guillaume Richard, 1528 ; Noël de Bon-

(1) Vers ce temps, un Antoine de Challiet, chanoine de Ripaille, était prieur de Fénis au diocèse d'Aoste.

(2) Ruchat, II, 64.

net, 1529 ; Rolet Metrezat, 1527 ; Claude du Pra, Jean Pouget, 1531 ; J.-F. de Morsy, Humbert de la Croix ; Pierre de Planchamp et Jacques Quisard (1). Ce dernier reçut des Bernois une pension annuelle de quinze coupes de froment,

En entrant en Chablais, les Bernois ne fermèrent point de suite les églises et les couvents, et tolérèrent même, pendant quelques mois, l'exercice public du culte catholique ; mais ils s'emparèrent des terres et des revenus (2); ils eurent même l'audace de réclamer à François Ier les fonds et rentes de Ripaille situés dans la partie de la Savoie qu'occupaient ses armées. Après plusieurs sollicitations, le roi de France répondit qu'il les refusait, mais que, de son côté, il ne leur demanderait point les biens situés dans les terres de leur domination, et qui pourraient appartenir à ses sujets (1537).

Lorsqu'ils se virent définitivement maîtres du pays, les Bernois brisèrent les autels, les croix et autres insignes du culte catholique, chassèrent prêtres et moines, et forcèrent les paysans à se rendre au prêche. Les chanoines de Ripaille se réfugièrent, selon toute probabilité, dans la partie du diocèse demeurée catholique. Quant au prieur, il se retira chez son neveu, Ne Alexandre de Montvuagnard, seigneur de Boëge.

A son instigation, quelques Faucignerans, munis d'armes, se rendirent même à Ripaille dans les premiers jours de février 1538, et, ayant pénétré de nuit dans le château, ils le mirent à sac et à pillage. Les seigneurs de Berne s'en plaignirent à la duchesse de Nemours, dame du Faucigny, la menaçant d'une exemplaire vengeance s'ils n'obtenaient une ample satisfaction (23 février).

Jacques Duplatre[3]. Peu de temps après cet évènement, Sébastien de Montfalcon quitta le pays, et résigna le

(1) Tous ces religieux sont mentionnés dans des actes de 1531 et 1532 (Acad. Sal. tome xxii).

(2) En avril 1536, ils chargèrent le cellérier de Ripaille d'administrer au nom de Leurs Excellences.

3.

prieuré, qui fut accordé à Jacques Duplâtre. Celui-ci ne pouvant prendre possession de son bénéfice, se rendit auprès des chanoines de Saint-Maurice, qui l'admirent dans leur Chapitre. –

Avant leur dispersion, les moines de Ripaille avaient la coutume de distribuer d'abondantes aumônes. Pour y suppléer, Berne établit, dans la partie antérieure du couvent, une espèce d'hôpital dont elle confia l'administration à un diacre (1542).[a]

Outre son habitation, située près du pont-levis, « ung courtil et son chaufaige (à prendre) au boys du dict Ripailles, » ce dernier recevait 180 florins en argent, un char de vin, 18 coupes de froment et autant d'avoine.

Quand le Chablais rentra sous la domination de ses princes (1567), les choses, au point de vue religieux, demeurèrent dans le même état. Mais le duc Emmanuel-Philibert céda les biens de Ripaille, qui n'étaient pas aliénés, aux chevaliers des Saints Maurice et Lazare, lesquels en formèrent une commanderie nouvelle.

Il releva les fortifications du château, creusa même un port dans lequel on équipa deux galères destinées à commander le lac, et nomma gouverneur de la place noble Guigues de Compois.

Tous ces travaux ne devaient point servir à grand'chose. Au printemps de 1589, une armée de dix mille Suisses, Français et Genevois, commandés par Sancy, envahit tout-à-coup le Chablais, s'empare de Thonon après trois jours de résistance et vient mettre le siège devant Ripaille (6 mai). Cette place, au dire de Sancy, était réellement forte. Elle avait « un très bon fossé de briques à niveau, avec des casemates dans les fossés, muraille terrassée derrière d'une façon merveilleusement propre, puis un bon retranchement et un spacieux logis de sept fortes tours avec leurs tourillons » (1), et une garnison de 3 ou 400 soldats (2).

(1) Mém. de la Ligue, III, 704.

(2) Le genevois du Perril porte la garnison à 300 soldats et 100 paysans ;

Le gouverneur de la forteresse, Borgo Ferrero, refusant de se rendre, les assaillants commencent à battre l'hôpital du fort (7 mai), dont ils parviennent à rompre la muraille.

En apprenant ces nouvelles, S. A. Charles-Emmanuel avait envoyé en toute hâte une petite armée contre celle de Sancy ; mais le comte Martinengo, qui la commandait, perdit deux jours à rôder autour de Genève, sans savoir où se trouvait l'ennemi. Enfin, dans la journée du mardi, il traverse les cols du Faucigny avec une partie de ses forces (1), culbute la cavalerie genevoise qui était posée sur Crête, et la poursuit jusqu'à Thonon (9 mai), attaque ensuite bravement le régiment de Soleure, et lutte avantageusement jusqu'à la nuit, autour du village de Concise. Voyant toutefois qu'il ne peut secourir la place, Martinengo se retire, et les Suisses continuent de battre le château dont ils abattent une des grosses tours.

A cette vue, Ferrero, après avoir mis le feu aux poudres et cloué l'artillerie, se rend à composition, les capitaines devant sortir à cheval, et les soldats avec l'épée et la dague. C'était le 11 mai, jour de l'Ascension.

Maître de la place, Sancy fait combler les fossés, détruire les remparts, brûler les galères et démanteler la place. Puis, laissant une faible garnison dans les bâtiments encore debout, il reprend le chemin de Genève pour gagner ensuite la Franche-Comté.

Bien que le prieuré de Ripaille n'eût jamais été relevé depuis l'invasion bernoise, on continua de donner le titre de prieur à un ecclésiastique, afin de lui permettre de percevoir les revenus qui n'avaient pas été aliénés.

Après Jacques Duplâtre, mentionné plus haut, ce fut :

Thomas Pobel, 1571-1619. Ce dernier était natif de Bonneville et fils de Catherin Pobel, qui devint premier

Gaulieur, à 400 soldats outre les paysans, tandis que les Savoyards parlent seulement de 100 hommes, ou plutôt [illegible]

(1) En tout 3.500 soldats, dont 1.500 lanciers et autant d'Argoulets ou cheveau-légers.

président du Sénat. Suivant l'habitude de l'époque, Pobel cumula les bénéfices ; il posséda simultanément le prieuré de Peillonnex, l'abbaye d'Entremont et fut même pourvu de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont il ne put, il est vrai, prendre possession.

François de Sales, 1620. A la mort de Thomas Pobel, le duc Charles-Emmanuel Ier conféra le prieuré de Ripaille à François de Sales, alors évêque du diocèse. C'est ce que nous apprend le Saint dans une lettre qu'il écrivit, le 22 mai 1620, à M. Drugeon, prieur d'Anglefort, pour lui demander communication de divers titres concernant ce prieuré.

Cette nomination n'avait d'autre but que de faciliter un projet que le pieux évêque méditait depuis longtemps, celui d'appeler à Ripaille les Chartreux de Vallon.

Les Chartreux vinrent à Ripaille en 1624, dix-huit mois environ après la mort du Saint. Nous donnerons plus tard, si Dieu le veut, la liste de leurs prieurs à la suite des prieurs de Vallon.

(A) Outre Robert et Pierre de Luna, il y avait cinq limousins, savoir :

1 Jean du Cros, évêque de Limoges † 1371+1383.
2 Gérold du Puy, abbé de Moutier ; † 1375+1389.
3 Guy de Maillezais, évêq. de Poitiers † 1375+1412.
4 Guillaume d'Aigrefeuille, † 1387+1401. et 5 Pierre de Veruche alt. Verny Vergne † 1391+1403.
6 Bertrand Lagier, évêq. de Glandève, † 1391+1392.
7 Pierre Flandrin, card. de S. Eustache, natif de Vivier † 1371+1381.
8 Hugues de Manzelaix dit de Bretagne, évêq de Sabine, † 1375+1384 Limousin.
9 Guillme Noellet, card. de Reims † 1394. 10 p. de Bernin ds de Sornac Limousin.
11 Robert de Genève, † 1394. 12 Pierre de Luna, 1375+1424
13 Pierre Corsini, évêque de Florence † 1370+1405
14 Jacques Orsini, romain (dit des Ursins), cal de St Georges, 1371+1379.
15 Simon de Borsano, archev. de Milan (1375+1381)
16 Jean de la Grange, évêque d'Amiens † 1375+1402.

Les trois derniers ne votèrent pas pour Clément VII ; mais ils reconnurent l'élection comme canonique.
Tous les cardinaux, celui d'Amiens excepté, avaient voté pour Urbain VI.

Six autres cardinaux étaient restés à Avignon et étaient : Pierre de Salvete-Montereau, évêque Jean de Blandiac, évêq. de Nîmes, puis de Sabine † 1379 ; Anglic de Grimoard, natif de Mende, évêque
Outre les 23 cardinaux énumérés ci-dessus, furent en 1378 : Pierre Tornequini, cal de St Marcel

LES ÉVÊQUES

DE GENÈVE

AU TEMPS DU GRAND SCHISME

1378-1417-1449

Le 20 septembre 1378, le collège des cardinaux, s'autorisant des violentes menaces dont il avait été l'objet au moment du conclave, décréta la déchéance du pape Urbain VI, élu quelques mois auparavant à l'unanimité des suffrages, et nomma à sa place un homme doué d'éloquence et d'énergie, mais plus encore d'ambition, le célèbre Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII.

Pendant que le reste de l'Europe demeurait fidèle au pape légitime, la France, la Castille et l'Ecosse ses alliées, la Savoie et la maison de Genève se rangèrent sous l'obédience de l'antipape.

On vit dès lors, pendant quarante ans, pendant soixante-dix ans même, deux, jusqu'à trois prétendants, se disputer la tiare et se frapper mutuellement d'anathèmes ; les évêques et les prêtres, flotter indécis entre les diverses obédiences ; l'autorité pontificale discutée, amoindrie ; et ce spectacle lamentable, plus que toute autre cause, prépara les voies à la grande révolte du XVIe siècle qui devait partager en deux la robe du Christ.

Hâtons-nous toutefois de dire que les fidèles, les prêtres,

des cardinaux eux-mêmes étaient dans la bonne foi, que l'on pouvait se sauver dans les deux obédiences et qu'on vit même de grands Saints dans l'un et l'autre camp.

Pendant que saint Bernardin et sainte Catherine de Sienne suivaient l'obédience d'Urbain VI et de son successeur, saint Vincent Ferrier, sainte Colette et le bienheureux Pierre de Luxembourg obéissaient au pape d'Avignon.

I. — Jean de Murol (1378-1385)

64e de Saint Pierre — 76e du Manuale — 74e de Besson
73e de Piccot — 84e de Levrier

Jean de Murol, ou de Morel d'Estaing, nommé évêque de Genève, le 27 janvier 1378, à la mort de Guillaume de Marcossey, appartenait à une ancienne famille d'Auvergne. Il avait grandi dans la maison de Gui, cardinal de Boulogne, en compagnie de son neveu Robert de Genève ; il avait vécu dans l'intimité de ce dernier et l'avait même accompagné dans sa légation d'Italie (1376) (1). Aussi quand Robert fut élu pape, s'empressa-t-il de se mettre sous son obédience. De son côté, Robert n'oublia point son ancien condisciple ; il le nomma nonce apostolique en France (2).

Le nouvel évêque choisit pour vicaire-général un Robert Chambrier. Le 24 juin 1378, ce dernier chargea deux gentilshommes, Girard de Confignon, damoiseau, et Jordan Renguis d'Annecy, d'aller prendre possession du château de Thyez (Viuz-en-Sallaz) et de celui de Jussy, dont les clefs leur furent remises par messire Jean du Boule, curé de Fansonay (Foncenex), qui en avait été nommé châtelain par l'évêque défunt.

Le comte de Savoie, Amédée VI, semble avoir vu de mauvais œil la nomination d'un étranger sur le siège de Genève. Nous voyons en effet son châtelain de Gex garder jusqu'au 20 octobre, les clefs du château épiscopal de

(1) Fleury, *Hist. ecclésiastique*, XX, 380.
(2) M. D. Gen., XVI, 132.

Peney, et n'enlever qu'à cette date le drapeau noir qui y avait été arboré en signe de deuil à la mort de l'évêque Guillaume.

Ce même prince tenta de rendre obligatoire dans Genève la monnaie qu'il avait frappée à Nyon, et de faire pressurer les hommes de l'évêque par ses châtelains de Bonne et de Châtillon, pour en extorquer un subside ; mais il dut reculer devant les censures ecclésiastiques et devant l'interdit jeté sur les églises de ces deux localités.

Un autre prince, Pierre, comte de Genève, tenta lui aussi d'usurper les droits de l'évêque en faisant jeter par son châtelain de Ternier un pont volant sur l'Arve entre Genève et Carouge. Jean de Murol recourut aux armes spirituelles et le comte se soumit. Dans une entrevue qui eut lieu à Annecy entre le vicaire-général Chambrier et le juge-mage du Genevois, Antoine Cagnacii, il fut décidé que le pont serait supprimé (1).

Par contre, Jean de Murol paraît avoir vécu en bons rapports avec les habitants de Genève, qui lui firent de temps à autres des dons gratuits. C'est ainsi qu'en 1381, on lui offrit deux vaches grasses et vingt moutons gras. (Galiffe, *Matériaux.*)

En cette même année, Murol publia des Constitutions Synodales qui renferment un abrégé de la foi et de la morale chrétienne que les curés devaient enseigner à leurs paroissiens. On peut les lire dans M. le chanoine Fleury. En 1383, Murol fit le voyage d'Avignon : nous le voyons en effet, le 26 septembre, dans le château de cette ville, dispenser Béatrix de Saint-Apre, une de ses diocésaines, de toute contribution à la réfection des murailles de la ville de Genève (Ibid.).

L'antipape, qui désirait avoir notre prélat auprès de sa personne, lui demanda peu après d'échanger son siège de Genève contre celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné. Murol obéit (12 juillet 1385) tout en regrettant,

(1) M. D. G., *Bulletin*, I, 489.

semble-t-il, « sa bonne, riche et docile église de Genève »(1). Le même jour ~~Deux jours après~~, il était créé cardinal sous le titre des SS. Vital et Vestine.

Jean de Murol mourut dans la ville d'Avignon l'an 1404 ; et ses restes, suivant Besson, furent transportés à Clermont en Auvergne, dans le tombeau de ses ancêtres.

II. — Adhémar Fabri (1385-1388)

Adhémar Fabri, qui lui succéda, était, selon toute apparence, natif de La Roche en Genevois (2). Nous le trouvons d'abord, sous le nom d'*Aymar de La Roche*, prieur des Dominicains de Plainpalais (1353-1357), puis cumulant les fonctions d'évêque de Bethléem (bulle d'Urbain V, du 13 novembre 1363) avec celles de vicaire-général du diocèse de Genève (3), enfin pourvu de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, par Clément VII (bulle du 10 novembre 1378).

(1) « *habui bonam, opulentam et obedientem* ecclesiam videlicet Gebennensem » : ce sont les termes dont il se sert dans son testament fait en 1397. Bien que les Murol d'Estaing, d'après Guichenon, portassent d'or à une fasce ondée d'azur, le sceau épiscopal appendu à un acte de 1381 est armorié d'une quintefeuille (Blavignac).

(2) Il est appelé simplement Adhemarus dans la plupart des actes pontificaux, dans Bonivard, Roset et le Citadin ; — Aymarus ou *Hemarus de Ruppe* dans le Nécrologe de Genève, dans un document de 1357, publié par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève (II, 291), et dans la bulle qui le nomme à l'évêché de Bethléem ; — *Hemarus de Ruppecula* dans un document de 1352, publié par le général Dufour (M. Sav. VIII, 19) ; — *Adhémar Fabri*, par la *Gallia Christiana*, le *Sacrum theatrum Dominicanorum*, Savion, Piccot, Rousseau, Senebier, Spon, Besson, Grillet, Galiffe et une foule d'auteurs. M. Jules Vuy a même publié une brochure pour prouver contre M. Lefort, de Genève, qu'il appartenait à la famille Fabri, de la Roche. — Il est au moins constant qu'un Humbert Fabri de la Roche et chanoine de Genève était son neveu.

On trouve un Aymar Fabri, official de Vienne en 1326 (M. D. Gen., XVIII, 56) ; en 1365, un Aymar Fabri de la Roche, curé de Rumilly-sous-Cornillon, et que certains identifient avec notre prélat (M. D. G., II, 291) ; mais bien à tort, car son nom n'est ni précédé du titre de « révérend père », ni suivi du titre d'évêque (il était en effet évêque de Bethléem) ; un Frère Aymar Fabricii, de Rumilly-sous-Cornillon, présent en 1396, au testament de Mathilde de Boulogne (Ibid. 2e série, III, 175).

(3) Il bénit en cette dernière qualité le cimetière de Duingt, vers 1370 (Arch. vaticanes).

Transféré à Genève, le 12 juillet 1385 (1), Adhémar Fabri trouva sa mense épiscopale en mauvais état ; plusieurs immeubles avaient été aliénés et constitués, sous son prédécesseur, en rentes viagères. Il demanda donc au pape et en obtint une Bulle déclarant invalides toutes les ventes faites par les évêques depuis trente ans, à moins qu'elles n'eussent été sanctionnées par une décision du Saint-Siège.

Ce prélat est le premier qui, à Genève, ait employé la formule : « Evêque, par la grâce de Dieu *et du Saint-Siège apostolique* ».

Il ne demeura évêque de Genève que trois années : mais il a laissé de son passage un monument qui fera à jamais bénir sa mémoire. C'est lui qui, dans l'intérêt des Genevois ses sujets, rédigea le fameux *Code des Franchises* dont nous donnerons ici les principales dispositions; elles montreront combien grande était la liberté des citoyens et combien paternelle était l'autorité des évêques :

« Les procès devant le vidomne se plaideront dans la langue maternelle, sommairement et sans bruit.

« Un citoyen ne peut être cité à aucun titre hors de la ville.

« Aucune amende ne peut lui être imposée, à moins de rébellion contre le prince-évêque ou ses officiers, et dans ce cas la somme ne dépassera pas 60 sols.

« Personne, si ce n'est les larrons publics, les homicides manifestes et les traîtres notoires, ne peut être arrêté s'il fournit une caution.

« Nul ne peut être soumis à la torture sinon par jugement, en présence des citoyens jurés.

« Dans tout procès l'enquête doit être faite devant les syndics et quatre citoyens députés à cet effet. — La sen-

(1) Cette bulle et les deux précédentes ont été publiées par M. Albanès, dans le Bulletin ecclés. des diocèses de Valence, etc., tome VI.

Dans la bulle de 1363, Urbain V atteste le zèle, la science littéraire, la dignité et les multiples vertus du prélat : « de religionis zelo, litterarum scientia, vitæ et morum honestate aliisque multiplicibus virtutum meritis apud nos fide digna testimonia perhibentur ».

tence sera prononcée par les citoyens au nom de l'évêque.

« Il est loisible à tout clerc, citoyen et bourgeois, de faire son testament comme il l'entend. Si quelqu'un meurt sans avoir testé, ses parents ont droit de réclamer son bien sans qu'il soit fait d'inventaire... »

Les articles concernant la salubrité publique sont également dignes d'attention. L'évêque défend de présenter le même poisson deux jours de suite sur le marché ; il ordonne aux bouchers de ne vendre que des viandes fraîches ; à chaque habitant, de maintenir la propreté devant sa maison, surtout les jours de fêtes (1).

L'administration de la ville est confiée à quatre procureurs ou *syndics*, élus chaque année par les citoyens, bourgeois et jurés. Ces syndics avaient la charge de la police de la ville ; ils nommaient, pour garder les champs, vignes ou bois, des gardiens qu'on appelait *messeliers*, et qui pouvaient mettre les maraudeurs à l'amende.

En un mot, il n'est pas dans nos constitutions modernes, une clause protectrice du faible qui ne se trouve déjà dans le code Fabri.

Adhémar venait à peine de publier les Franchises (1387 25 mai) qu'il fut appelé à la cour d'Avignon par l'antipape qui voulait lui conférer la pourpre. Il n'eut pas le temps de jouir de cet honneur ; la mort le surprit le 8 octobre 1388. Sévère envers lui-même Adhémar était si généreux envers les pauvres qu'on fut obligé, nous dit Gaberel (I, 43), de vendre sa crosse épiscopale pour subvenir aux frais de ses funérailles. Sa crosse et sa mître, léguées au Chapitre, furent estimées 45 florins. Armes : d'azur à la bande d'or chargée d'une rose de gueules, accompagnée de 2 étoiles de même.

(1) Avant les incendies de 1321, 1334, dit Bonivard, « chascun laissait devant sa maison pierres, turfz, aiz et aultre mesrien, de quoy les rues estoient si pleines que l'eaue de la pluie ne pouvoit avoir son cours franc... pourquoy fut faict edict par l'Evesque : que chacun fist nettoier devant son logis et domicille, ce que fust faict, et porté dehors la ville du costé d'Arve où maintenant sont ce que l'on nomme les *cre*, aultrement dict en françois *Voirries* ou *Terraulx* que sont faictz de cela, l'an 1404. »

III. — Guillaume de Lornay (1388-1408)

Quatre jours après la mort d'Adhémar, Clément VII lui donna un successeur dans la personne de son chapelain, Guillaume de Lornay, fils de Jean II de Menthon-Lornay (1). Bien que simple sous-diacre, Guillaume possédait déjà l'archidiaconat de Carpentras ; et s'il avait l'honneur d'appartenir à l'une des grandes familles du Genevois, il n'était pas moins distingué par son érudition et la pureté de ses mœurs.

Un des premiers soins du nouvel évêque fut de rédiger pour son clergé et de faire approuver par le synode des ordonnances qui dénotent son zèle et son amour de la discipline. Ces statuts synodaux, publiés la semaine après l'Epiphanie de l'an 1389, et renouvelés les 1er et 2 juin 1394, portent défense aux clercs de porter des habits courts, de fréquenter les cafés (licoreas) ou les cabarets, d'entretenir la barbe et les cheveux ; défense à tous curés de mettre des vicaires à leur place sans son consentement et de louer à des laïques les revenus de leur église ; ordre à tous bénéficiers de maintenir en bon état les bâtiments appartenant au bénéfice, etc.

Il ne montra pas moins de zèle pour faire respecter les droits de son Eglise par les magistrats ou la communauté et même par les plus puissants seigneurs.

C'est ainsi qu'il obtint du Conseil général la destitution de deux capitaines de la ville que les syndics avaient nommé sans son agrément.

Humbert de Villars, devenu comte de Genève par la mort de l'antipape Robert de Genève son oncle (1394), négligea de prêter hommage à l'évêque dans le délai prescrit par le droit féodal ; bien plus, sans le consentement de celui-ci, il se permit d'aliéner en faveur de *Girard de Ternier* le château et le mandement de ce nom. Guillaume

(1) M. Gen., II, 188. Les Papes s'étaient réservé le droit de nommer aux sièges dont le titulaire mourait à Rome ou à la cour pontificale.

G. était fils de Jean II, de Menthon-Lornay et d'Agnès de Ternier 12

protesta et porta la cause devant l'official, qui déclara le château de Ternier échu à l'évêque (1er octobre 1398). Satisfait de voir son droit reconnu, Guillaume inféoda lui-même le château à ce même Girard quelques semaines après (22 novembre). Plus tard Amédée VIII, devenu comte de Genève, voulut trancher le différend d'une manière définitive. Par acte du 1er octobre 1405, passé à Genève en présence de tout le Chapitre, il fut convenu que Girard de Ternier tiendrait en fief ce château et ce mandement du comte de Savoie, et que celui-ci en ferait hommage à l'évêque et à son Eglise (Spon, II, Pr. 47).

Le 3 nov. 1391, G. de Lornay reçoit à Genève le corps du comte Amédée VII, venant de Ripaille, l'accompagne à Hautecombe par Seyssel (4 nov.) et assiste aux funérailles avec les abbés d'Aulps et de Filly (Cibrario, *Economia politica*, II, 358).

En 1396, il intervient dans un différend entre les Dominicains de Genève et Girard de Ternier pour digues sur l'Arve. (Galiffe, *Genève hist.*, I, 150).

Deux ans plus tard (16 septembre 1398), nous voyons notre prélat se rendre dans la ville d'Annecy pour y consacrer le nouveau sanctuaire de Notre-Dame de Liesse.

Guillaume de Lornay continua la restauration de la cathédrale dégradée par un incendie; il fit fondre, le 25 oct. 1407, une belle cloche de 101 quintaux qu'il nomma *Clémence*, par reconnaissance sans doute pour Clément VII qui, suivant Bonivard, avait laissé les fonds nécessaires pour la couler (1) ; il rétablit le pont d'Etrembières, emporté par les eaux de l'Arve ; enfin, par crainte des *routiers*, pillards à cheval, qui ravageaient la Bresse, il fit travailler aux fortifications de la ville de Genève (2).

(1) Déjà, le 1er juin 1393, par bulles datées d'Avignon, Clément VII, pour aider à la restauration de la cathédrale incendiée, avait ordonné au prieur de Saint-Victor d'unir à la mense capitulaire pendant leur vacance les personnats du diocèse appartenant au Chapitre.

(2) Le 19 août 1404, suivant Bonivard, on tint Conseil général à ce sujet. La taille fut votée. Il y avait alors 1298 feux dans la ville et les faubourgs.

Un de ses derniers actes fut la réception faite à la comtesse de Savoie, Marie de Bourgogne. A cette occasion, et sur la demande de la princesse, il fit élargir tous les prisonniers de la Cité.

Guillaume de Lornay n'avait jamais songé à thésauriser. Il mourut pauvre le 31 octobre 1408.

Son frère Pierre, chanoine de Genève, dans une requête, déclare qu'il ne pourra solder les legs — d'ailleurs insignifiants — de l'évêque, si on ne lui permet pas de toucher les revenus de l'évêché jusqu'à la Saint-Michel, soit au 29 septembre 1408.

Suivant Besson, notre prélat eut pour suffragant un Arnald, décoré du titre d'archevêque. C'est lui qui, le premier, au dire de Blavignac, fit un usage habituel du titre de prince.

Armes : De gueules au lion d'argent à la bande d'azur, brochant sur le tout (Blavignac, *Armorial*, p. 247; Foras, III, p. 454.

Durant l'épiscopat de Guillaume de Lornay, trois faits importants se passèrent :

Le 5 août 1401, à Paris, en l'hôtel de Nesles, le comte de Savoie Amédée VIII acheta d'Odon de Villars, son oncle, pour le prix de 45.000 livres d'or et la seigneurie de Châteauneuf en Valromey, tout le *comté de Genève*, avec tous les droits que les anciens comtes de Genève possédaient dans le Grésivaudan, le Viennois et le Dauphiné. — Par ce traité, la maison de Savoie, qui déjà possédait à Genève l'exercice et les profits de la justice de première instance (justice de paix et tribunal correctionnel), acquit la justice du sang dans la ville et sa banlieue, et put songer de plus en plus à s'y ménager l'autorité absolue.

Le deuxième fait, ce sont les prédications de saint Vincent Ferrier. Après avoir prêché trois mois dans le Dauphiné, et 13 mois dans le Piémont ou les vallées Vaudoises, cet illustre orateur traversa les Alpes dans le courant de juillet 1403, parcourut les diocèses de Sion, de Tarentaise, de Maurienne et de Grenoble soit le décanat de Savoie. Le 17 décembre, il écrivait de Genève : « Je suis à présent dans le diocèse de Genève. Dans ces pays,

au milieu d'autres choses énormes, j'ai trouvé une erreur trop répandue. On y célèbre solennellement une fête le lendemain de la Fête-Dieu, et l'on tient des confréries du nom de Saint-Orient. Les religieux et les curés m'ont dit qu'ils n'osaient point parler ni prêcher contre cette coutume, par crainte de mort ou de suppression des offrandes et aumônes. C'est contre cette erreur que je combats principalement à l'heure actuelle, prêchant, tous les jours, avec l'aide de Dieu qui corrobore mon discours, et j'ai réussi à déraciner cette erreur. Ces gens viennent à moi tout contrits, quand je leur dis qu'ils ont erré à ce point dans la foi.

« Quand avec le secours de Dieu cette erreur aura été entièrement extirpée, j'entrerai dans le diocèse de Lausanne où j'aurai à déraciner une coutume païenne qu'ils ont dans ce pays où les paysans surtout adorent le soleil... » (Bollandistes).

Le troisième fait, c'est celui de sainte Colette inaugurant à la Balme en Genevois, aujourd'hui la Balme de Sillingy, la réforme des Ordres franciscains (1).

Dans l'automne de 1406, une jeune fille de la Picardie, Colette ou Nicolette Boellet, se présentait à la cour de l'antipape Benoît XIII, qui avait succédé à Clément VII, et qui résidait alors à Nice. Elle était accompagnée d'une grande dame poitevine, la baronne de Brisay, qui avait des parents dans le Sacré-Collège, et d'un Franciscain savoyard, le P. Henri de la Balme en Genevois ; elle était de plus munie de lettres de recommandations signées par Blanche de Genève, sœur du pape défunt Clément VII et comtesse de Rumilly en Albanais.

Benoît XIII accueillit favorablement la jeune fille, approuva son pieux dessein de ramener les Clarisses à la sévérité de leur règle primitive, et lui donna l'autorité sur toutes celles qui voudraient embrasser la réforme (14 octobre 1406).

(1) Sur cette question, voir plus haut notre étude : *Sainte Colette et la Balme de Sillingy.*

Munie de cette autorisation, Colette regagna son pays, s'entoura de quelques amies et se mit en devoir d'y commencer la réforme projetée. Puis, se voyant contrariée de tous côtés, elle prit avec elle deux ou trois de ses fidèles compagnes et vint s'établir à la Balme-de-Sillingy, dans la maison du P. Henri, son confesseur (fin été 1409) et peu après, dans le château même de la Balme, que Blanche de Genève, ou sa mère, mit généreusement à sa disposition.

Bientôt les nièces du P. Henri, Odile et Mahaut de la Balme, et d'autres personnes de familles distinguées, attirés par le spectacle des vertus de Colette, demandèrent la permission de se joindre à elle et de partager sa vie de prière et de mortifications.

Dieu manifesta de diverses manières la complaisance avec laquelle Il contemplait ces vertus naissantes. Un jour, la jeune abbesse vit descendre du ciel une corde blanche comme la neige, qui vint se reposer dans ses mains tremblantes d'émotion.

Une autre fois, elle délibérait avec son confesseur sur l'espèce de chant qu'elle adopterait pour ses religieuses, lorsque tout à coup ils entendent un chant uniforme, mais harmonieux, accordant peu au sens de l'ouïe, mais laissant plus de liberté à l'esprit intérieur pour agir. C'étaient des anges qui portaient l'antienne aux filles de sainte Claire, anges terrestres qui répondent aujourd'hui encore sur le même ton fidèlement conservé.

Les habitants de la Balme, pleins d'admiration pour Colette et ses filles, pourvoyaient généreusement à leur subsistance. Une famille, celle du P. Henri sans doute, se distinguait entre toutes.

Cependant Colette, brûlant du désir de propager sa réforme, avait hâte de se transporter sur un plus grand théâtre. — Il y avait à Besançon un couvent d'Urbanistes qui se mourait faute de novices, Colette l'obtint (bulle 27 janvier 1409), et, dans le mois de mars 1410, elle y transporta sa petite communauté.

Bientôt les postulantes affluèrent et Colette put fonder les couvents d'Auxonne, de Poligny, de Seurre, de Moulins, du Puy, etc. (1413-1424).

Dans le courant de l'année 1425, Colette revint en Savoie où l'appelait Amédée VIII. Ce prince désirait fonder un couvent de Colettines dans la ville de Chambéry, sa capitale ; mais, voyant qu'une communauté voisine y faisait opposition, il choisit la petite ville de Vevey, sur le lac de Genève, qui faisait alors partie de ses Etats. La sainte s'y rendit, emmenant avec elle Sœur Perrine de la Balme, nièce du P. Henri, Marie Chevallier et une fille de Jacques de Bourbon, ancien roi de Naples. Elle y demeura deux ans, au bout desquels elle partit pour aller fonder le couvent d'Orbe (Vaud), dont elle établit abbesse Mahaut de la Balme et dans lequel la bienheureuse Louise de Savoie viendra plus tard donner l'exemple des plus sublimes vertus.

La réforme de Colette avait déjà produit des fruits admirables de sainteté, il lui manquait l'approbation du général de l'Ordre franciscain : elle fut signée, à Thonon, le 28 septembre 1434.

Colette fonda, dès lors, un grand nombre de monastères en France, et même en Belgique, où elle mourut le 6 mars 1447 (1).

IV. — Jean de Bertrands (1408-1418)

A la mort de Guillaume de Lornay, Benoît XIII se réserva la nomination de son successeur. Nonobstant

(1) Son confesseur et sa protectrice l'avaient précédée au ciel. Blanche de Genève était morte à Rumilly, en demandant d'être inhumée dans un couvent de Colettines, et le P. Henri était mort à Besançon, au commencement de l'année 1436.

Après le décès de Colette, des couvents de Colettines ou Clarisses et de Colettins (Cordeliers) furent fondés à Chambéry (1464), à Cluses (1471) et à Genève (1477).

C'est des monastères de Vevey et d'Orbe que fut formé celui des Clarisses d'Evian, détruit par la Révolution, mais heureusement relevé depuis quelques années ; et les Clarisses d'Annecy vinrent de Genève en 1535.

cette réserve, les chanoines de Genève élurent l'un d'entre eux, Jean de Bertrands, d'une noble famille de la Tarentaise (1). Jean était jeune encore ; mais il avait des mœurs pures, une grande entente des affaires et il l'emportait sur tous ses collègues par l'étendue de ses connaissances (2); il réunit tous les suffrages.

Benoît XIII craignit sans doute de se mettre en opposition avec le Chapitre. Il déclara que la nomination faite par les chanoines n'avait aucune valeur, mais qu'il la ratifiait en nommant lui-même, de sa propre autorité, Jean de Bertrands, évêque et pasteur de l'église de Genève. Sa lettre est du 14 décembre « 18 kalendas januarii » 1408.

Le 10 janvier de l'année suivante, le nouveau prélat fit son entrée solennelle, prit possession de son église et la direction des affaires de son évêché. (o)

Son premier acte fut de remédier aux abus qui depuis plus de vingt ans s'étaient introduits dans la gestion des finances de la communauté de Genève. Il lança un monitoire contre les coupables (16 mars 1409) et fulmina même une sentence d'excommunication contre George de Saint-Michel et Rolette, veuve de Rollet de Massongier. (o)

Nous le trouvons, un peu plus tard, à Ripaille ; il y consacre, en présence d'Amédée VIII et de ses sœurs, l'église que ce prince venait d'y construire pour un couvent de religieux Augustins. Cette cérémonie eut lieu le 17 décembre 1410 « *die mercurii in jejuniis quatuor temporum post festum beatæ Luciæ quæ fuit decima septima mensis decembris* (3) ».

Vers cette époque, plusieurs Juifs, habitant à Genève dans la paroisse Saint-Germain, refusent la dîme au curé et se mêlent aux chrétiens sans leur signe distinctif, d'où

(1) Son père était Pierre de Bertrands, seigneur de la Perrouse et de Chamousset, et sa mère Antoinette de Villette-Chevron.

(2) V. Spon, Preuve n° 48, et la bulle de nomination dans M. D. Gen. II.

(3) M. D. Sav. VII, 63. C'est donc par distraction que M. Lecoy de La Marche fixe cette cérémonie au 17 septembre.

(o) Vers ce temps, le cardinal Ant. de Challant, qui s'était sauvé de Perpignan dans les premiers jours de février, arrive en Savoie, où il convoque un concile qui prononça la soustraction d'obédience à Benoît XIII. La cause de ce dernier ne fut plaidée que par l'évêque de Genève et par un docteur séculier, probablement pour la forme seulement. (Martène, Thes. Anecdotum, II, 1454-6.)

J. de Bertrands promulgue ensuite des constitutions synodales, 1409.

résultent des commerces illicites entre hommes et femmes. Par commission du Pape, l'official de Genève (20 août 1411) enjoignit aux Juifs de porter le signe[1] et de payer la dîme (Flournois).

En cette même année, Jean de Bertrands donne aux syndics une place sur la droite du Rhône, pour y établir des moulins. C'est encore lui qui fonda ou plutôt dota la chapelle de Saint-Jean du Temple hors la porte de Rive soit à la Terrassière.

La principale sollicitude de Jean de Bertrands fut de remédier au relâchement déplorable qui s'était, à la faveur du schisme et peut-être des exemples de l'antipape, glissé dans les rangs du clergé.

Il visita dans ce but toutes les paroisses de son diocèse, notant dans un compte-rendu fort succinct le nombre des feux, les revenus de l'église, son patron, la conduite des paroissiens qui est généralement très bonne, les réparations à faire aux meubles, aux ornements et aux édifices sacrés. Il s'informe, avec un soin tout spécial, de la science et de la moralité des curés et des chapelains, louant les uns, stigmatisant l'ignorance ou l'inconduite des autres, et leur enjoignant, sous les peines les plus sévères, de renvoyer les femmes suspectes et leur interdisant l'entrée des auberges, de leur taverne dans leur cure .....

Il commence le samedi après l'Ascension, 23 mai 1411, par Saint-Jean de Gonville au pays de Gex ; de là, suivant la rive droite du Rhône, il parcourt successivement la Michaille et le Valromey ; puis la Chautagne, Seyssel où il se trouve le 9 juin, le Vuache, la Semine. Il remonte ensuite le long des Petites-Usses jusqu'à la Balme, visite la droite du Fier, la vallée du Chéran, les Bauges, Duingt (14 juillet), les environs d'Annecy, Annecy même (19 juillet). Depuis, il parcourt la rive droite du lac, la vallée de Faverges, celle de Thônes, les Bornes, la Roche (16 août), la vallée supérieure de l'Arve avec Flumet et Megève (fin août), celle du Giffre, le pays de Gavot, remonte par Armoy dans les vallées de Lullin et de Boëge ; puis, tra-

1 Le signe c'était un cercle de feutre ou de drap dont la couleur et la dimension ont souvent varié (on l'appelait la roue des Juifs) et qui devait être porté ostensiblement. Le concile de Latran, en 1217. . . .
Le 21 oct. 1363, Jean, roi de France ordonne une rouelle, partie de rouge et de blanc. Dans les Statuts publiés en 1430, Amédée VIII ordonne aux Juifs de porter une roue rouge et blanche sur l'épaule gauche.

1412 21 février, au Bourget, l'évêque remet au C. de Savoie le 1/3 des bans déjeunés 60 sols perçus par les ordonnés.

versant les montagnes de Mégevette et de Mieussy, il tombe sur Thiez et descend à Bonneville où il confère les Ordres et termine sa visite le 19 du mois de septembre.

Il recommence au printemps de l'année suivante (28 février) par Veyrier-sous-Salève, voit les environs de Saint-Julien et de Viry (1re quinzaine de mars), le pays de Gex (du 25 avril au 15 mai), la côte des Voirons et la droite de l'Arve jusqu'à Saint-Jean de Tholome (30 mai).

En 1413, nous le trouvons à Bonne le dimanche de la Passion (9 avril) ; les premiers jours de juin de la même année, il apparaît sur les bords du Léman, et, contournant les Voirons, il monte de Veigy à Saint-André, puis à Bogève et termine à Viuz le 9 juin. — En moins de six mois, il avait visité près de 482 paroisses (1).

Le 29 mai 1414, l'infatigable prélat recommence sa visite dans le même ordre et s'arrête à Cuvat le 16 de septembre, après avoir parcouru la Michaille, le Valromey, la Chautagne, l'Albanais, les Bauges et le Genevois tout entier (2).

Il dut s'arrêter : des intérêts plus graves l'appelaient ailleurs. — Un concile œcuménique, réclamé par toute l'Europe, venait d'être convoqué pour le 1er novembre 1414, dans la ville de Constance, dans le but de mettre fin au schisme déplorable qui, depuis 35 ans, divisait l'Eglise, et de condamner solennellement les doctrines subversives de Wiclef et de Jean Huss qui agitaient l'Angleterre et l'Allemagne.

Jean de Bertrands s'y rendit avec une suite de 26 per-

(1) Nous avons puisé tous ces renseignements dans le *Registre des Visites*, que l'on conserve aux archives de Genève et que MM. les archivistes ont mis à notre disposition avec la plus grande bienveillance.

(2) En cette même année, le Chapitre confia au célèbre artiste flamand Jean Prindal, l'exécution des stalles de Saint-Pierre. Par une convention en date du 1er juillet, Jean Prindal, moyennant 700 écus d'or, accepta ce travail qu'il devait exécuter dans deux ans et qui, commencé par lui fut achevé par son plus habile ouvrier (V. Spon. II, 348).

En 1416, l'évêque fit construire une halle neuve. Les syndics offrirent d'y contribuer de la somme de 700 florins d'or, à condition qu'ils auraient le tiers du revenu comme ils avaient sur l'ancienne. (Acte passsé le 25 septembre 1418 au château de Thyez).

(2) Si les [illegible] tenaient Laverne dans leurs cures, c'était souvent une nécessité pour le secours des voyageurs.

sonnes. Il joua même dans cette assemblée un rôle considérable. L'empereur Sigismond, qui se trouvait à Constance, recourut plus d'une fois à ses lumières. C'est ainsi qu'il lui adressa deux de ses conseillers qu'il envoyait au comte Amédée VIII (12 mars 1414) et qu'il l'emmena même avec lui dans le voyage qu'il fit à Perpignan, pour engager l'antipape Benoît XIII à renoncer au pontificat (automne 1415). Enfin quand le conclave s'ouvrit pour nommer un nouveau pape, un certain nombre de voix se portèrent sur notre prélat (novembre 1417).

Six mois après son élection, Martin V quitta Constance (16 mai 1418) et prit le chemin de Rome. Il traversa Berne, Fribourg, Lausanne 4 juin et vint à Genève où il arriva le 11 juin, suivi de quinze cardinaux et de S. A. le duc Amédée VIII. Il logea chez les Cordeliers de Rive.

Pendant son séjour qui fut de près de trois mois, Il officia deux fois pontificalement, savoir le 29 juin à Saint-Pierre et le jour de l'Assomption dans l'église de Palais ou des Dominicains.

Comme sa suite était très nombreuse, que, d'autre part, sa présence fit affluer à Genève une grande quantité de peuple, il y eut un instant dans la ville une pénurie de vivres telle que les gens de la maison du pape se plaignirent de manquer de pain, et que, de Thonon où il s'était rendu pour les affaires de S. A., notre prélat dut envoyer son secrétaire, Nicod Festi (1) avec une lettre pour les prier d'y remédier.

Parmi les décrets et ordonnances pris à Genève, signalons l'ordre de substituer, à la figure du Soleil qui surmontait les armes de Genève, le monogramme de Jésus (IHS), et l'autorisation donnée à Jean, comte de Foix d'épouser sa belle-sœur, Jeanne de Navarre.

Le 16 juillet, il passe un concordat avec l'Angleterre. Le 23, il confirme à l'hospice du Grand-Saint-Bernard la

(1) Sur ce voyage, voir plus loin notre article sur l'Erection de la Savoie en Duché.

(2) C'est ce même Nicod Festi, de Sallanches, qui rédigea plus tard les *Statuta Sabaudiæ*.

Mme Humbert Dupont, grand chancelier de l'évêché en 1408-1425 était curé d'Ayze en 1416. curé de Seyssel, 1402

possession de l'église d'Allinges et du prieuré Saint-Martin de Miséré au diocèse de Grenoble ; le 24 août, il charge l'official de Genève, Jean de Lanthenay, de faire restituer ce qui avait été enlevé au Chapitre de Sion. Enfin le 3 septembre, il s'achemine vers l'Italie par Cruseilles, Annecy, Faverges et le Mont-Cenis.

Au Concile de Constance et pendant son séjour à Genève, le pape avait tellement apprécié le mérite de notre évêque, que vingt jours après son départ de cette ville, il le transféra à l'archevêché de Tarentaise (23 septembre). Lorsqu'il reçut cette nouvelle, Jean de Bertrands était dans son château de Thiez soit à Ville-en-Sallaz, et c'est de ce lieu qu'il écrivit à « ses très particuliers amis » les syndics, *amicis nostris singularissimis* (16 octobre), pour leur annoncer qu'il acceptait sa translation, bien qu'à contre-cœur.

Dans ce nouveau poste, Jean de Bertrands remplit d'importantes missions. Négociateur habile, il termina les différends qui existaient entre le duc de Savoie et Louis de Châlons, prince d'Orange, pour le comté de Genève (Morges, 25 juin 1424), entre ce même duc et les évêques de ses Etats (Thonon, 16 janvier 1432) (1) ; enfin, il bénit à Thonon le 31 août de cette même année, qui fut celle de sa mort, le mariage de Louis, roi de Sicile, et de Marguerite de Savoie (2).

Jean de Bertrands portait d'or au lion de sable lampassé, armé et couronné de gueules, avec la devise : *Sapienter et confidenter*.

Jean de Rochetaillée ou de Pierre-Scise
(1418-1422)

Le jour même où il signait la translation de Jean de Bertrands à l'archevêché de Tarentaise, Martin V nom-

(1) Sur ce voyage, voir plus loin notre article *Erection de la Savoie en duché*, p. 455 et suiv.

(2) Besson, *Mémoires*, p. 216 et pr. n° 99.

mait administrateur viager de l'évêché de Genève Jean de Rochetaillée, *de petra Scissa*, déjà patriarche de Constantinople.

Fils d'un pauvre vigneron de Rochetaillée sur les bords de la Saône, Jean avait été élevé à la maîtrise de Lyon. Son ardeur au travail, plus que ses talents peut-être, lui ouvrit le chemin des honneurs. Il devint bientôt docteur de Paris, official de Rouen, évêque de Saint-Papoul (1412) et patriarche de Constantinople. C'est en cette qualité qu'il parut au concile de Constance, où il acquit une grande réputation.

Jean de Rochetaillée se trouvait à Turin, à la suite du pape, lorsqu'il reçut sa nomination à l'évêché de Genève (23 septembre 1418). Il écrivit, le surlendemain, à la communauté de cette ville qu'il avait l'intention de demeurer quelque temps auprès de la curie romaine, afin de s'y former à l'administration et de pouvoir être plus utile à la cité et au diocèse. Le même jour, il donnait procuration à son prédécesseur, à l'évêque de Maurienne et à quatre chanoines de Saint-Pierre, pour présenter ses bulles soit au duc soit au Chapitre, et pour prendre possession de l'église.

Les chanoines désignés présentèrent les bulles le 29 de septembre (1). Mais le Chapitre renvoya l'affaire aux calendes prochaines. Enfin, le 17 octobre, le chanoine Gui d'Alby prit possession en son nom et jura fidélité aux Franchises.

Une occasion solennelle de tenir ce serment se présenta bientôt.

Amédée VIII avait écrit au pape en lui peignant la situation de Genève sous les couleurs les plus sombres, la présentant comme le théâtre de rixes continuelles

(1) Gui d'Alby, Amblard de Divonne, Anselme de Chesnay et Mermet Tissot. — Les autres chanoines présents étaient : Jacques de Monthoux, prévôt ; Jean d'Arenthon, chantre ; P. de Saint-Jeoire ; G. d'Arenthon, Guill. de Châtillon ; P. de Lornay ; L. Paris ; Nicod Parcheminier ; P. Servonay et Jean de Cluses (M. D. G. II).

accompagnées d'homicides et de pillages ; il ajoutait que les malfaiteurs trouvant appui près des nobles du voisinage, l'évêque demeurait impuissant à réprimer ces scandales. Il demandait en conséquence au pape la souveraineté temporelle sur Genève, en offrant d'ailleurs à l'Eglise une large compensation (1). Le pape répondit au duc (28 mars 1419) qu'il allait ordonner une enquête et que, si les hommes chargés de la faire donnaient un avis favorable, il lui accorderait sa demande.

L'évêque informé de ce projet protesta avec énergie auprès du Sacré Collège et répondit aux sollicitations ducales que, nouveau venu à Genève, il ne pouvait savoir si ce projet serait utile ou nuisible à l'église et à la ville et qu'il n'entendait rien décider sans avoir pris l'avis du Chapitre, du conseil et des citoyens. — Il fit ensuite convoquer le peuple.

Le 28 février 1420, dans le cloître de Saint-Pierre, en présence d'une partie du Chapitre, des syndics, du conseil et d'une immense assemblée (1), après avoir donné lecture de la requête ducale et de sa protestation, l'évêque déclara s'en référer à la décision des représentants de la communauté.

L'assemblée, après mûre délibération, fit une réponse qui mérite d'être inscrite en lettres d'or dans l'histoire des évêques de Genève. Un bourgeois, Hudriod Hermite, chargé de parler au nom de tous, s'exprima en ces termes :

« *Attendu que, depuis plus de quatre siècles, la ville de* « *Genève avec ses faubourgs et son territoire et tous ses* « *habitants a toujours appartenu en toute souveraineté à* « *l'église de Genève ; attendu que les évêques ont toujours* « *traité leurs ancêtres avec bonté, avec affection,* dulciter,

(1) Déjà en 1408, avant la mort de Guillaume de Lornay, Amédée VIII avait écrit une lettre semblable à l'antipape Benoît XIII. Par lettre du 17 février 1408, datée de Port-Vendres, le cardinal de Chalant chargea l'évêque de Grenoble de faire une enquête ; mais l'enquête se trouva défavorable au duc (Spon., II, 445).

(2) Ils étaient 727 bourgeois ou citoyens, d'après Spon. I, 78.

« benigne et amicabiliter, *qu'ils ont toujours maintenu la « paix et la tranquillité dans la ville*,

« Les habitants citoyens et bourgeois de Genève estiment qu'un changement ne serait ni utile ni honorable pour l'église et l'évêque, moins encore pour la ville, qu'il serait même dangereux et nuisible. Ils ne veulent point d'autre maître que l'évêque sous l'autorité duquel ils veulent vivre et mourir à l'exemple de leurs ancêtres. Ils adjurent l'évêque de repousser avec énergie toute proposition contraire et ils se déclarent prêts à l'aider de tout leur cœur et, s'il le faut, de leurs deniers et de leurs bras.»

Après quoi, l'assemblée tout entière prêta serment de fidélité à l'évêque et celui-ci, de son côté, jura, la main sur la poitrine, de les défendre envers et contre tous, comme aussi de respecter leurs franchises (1).

Peu de temps après, l'empereur Sigismond, par bulle datée de Prague, défendait à tous princes, barons, capitaines et surtout au duc Amédée de troubler en aucune façon le patriarche Jean, ou l'église de Genève, s'ils ne voulaient encourir son indignation (2).

Peu de temps après la nomination de Rochetaillée et à sa demande, le pape Martin V lui accorda (par bulle non datée) le droit de « décréter, constituer et organiser, dans un endroit convenable de la cité de Genève, une Université des arts libéraux jouissant des mêmes droits et privilèges que celle de Paris (3) ».

Rochetaillée gouvernait depuis quatre ans le diocèse, lorsque le pape le transféra sur le siège de Paris à la place de Jean de Courtecuisse qui le remplaça sur le siège de Genève (12 juin 1422).

(1) Cette délibération se trouve *in extenso* dans Spon, II, preuve LI.

(2) Spon, II, preuve LIII. Elie Colombo prétend que cette bulle est fausse. De fait, le 24 octobre 1423, le même empereur reconnait les comtes de Savoie comme les légitimes successeurs des comtes de Genève avec droit de juger en dernière instance causes civiles et criminelles de Genève et du comté. De Thou, XIII, 542.

(3) Voir cette bulle dans le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome II, page 13.

Le prélat toutefois ne se hâta point de quitter son palais épiscopal de Genève, car on l'y voit encore le 10 septembre accommodant un différend entre l'évêque et le Chapitre de Sion (M. D. R.; tome 38).

Par la faveur du roi d'Angleterre qui occupait alors la plus grande partie de la France, Rochetaillée monta rapidement l'échelle des honneurs. Il devint archevêque de Rouen (1423), cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ* (1426), archevêque de Besançon (1429), vice-chancelier de l'église romaine et légat en Bologne. Il mourut le 24 mars 1437 et fut inhumé à Lyon.

Quoique éloigné de Genève, Jean de Rochetaillée garda un bon souvenir de son Eglise et des habitants qui lui avaient donné une preuve éclatante de leur dévouement. Il contribua même à l'érection de plusieurs édifices. C'est ainsi qu'après le terrible incendie de 1430, il réédifia le palais épiscopal (au moins le corps de logis au sud) et la plus grande partie de l'église de Saint-Germain, où l'on voit encore ses armes et son monogramme surmonté de la croix archiépiscopale.

Ses armes étaient : de gueules à la bande d'or chargée de trois dauphins d'azur, et sa devise : *Rupibus firmior* (1).

VI. — Jean de Courtecuisse (1422-1423)

Le successeur de Rochetaillée, Jean de Courtecuisse, de *Brevi corio*, natif du Mans, était un homme distingué. Doué de talents remarquables, prêtre zélé, patriote ardent, Jean de Courtecuisse se dévoua tout entier au service de sa patrie contre les Anglais et plus encore à celui de l'Église en travaillant par la parole et par la plume (2) à détacher la France de l'antipape.

(1) Blaviguac, *Armorial des évêques*, p. 249.

(2) Il a laissé un traité de *Fide, Ecclesia, pontifice et concilio generali* imprimé à la suite de ceux de Gerson ; une version du *Traité des vertus cardinales* de Sénèque et d'autres écrits dont on trouvera la liste dans la *France pontificale*, de H. Fisquet.

Nous le trouvons d'abord enseignant avec éclat la théologie au collège de Navarre, puis grand-aumônier du roi de France, l'infortuné Charles VI ; il remplissait les fonctions importantes de chancelier de l'Université, lorsqu'il fut désigné pour le siège épiscopal de Paris par les vœux unanimes du Chapitre de cette ville (27 décembre 1420).

Mais le roi d'Angleterre, qui était maître de la capitale, ne lui permit jamais de prendre personnellement possession de son siège et il obtint du pape de le faire nommer à Genève (12 juin 1422). Entré dans cette ville, le 22 octobre 1422, il prête serment et jure de maintenir les franchises (Spon, II, 167).

Jean de Courtecuisse n'eut pas, hélas ! le temps de travailler au bien de son nouveau diocèse. Il mourut au bout de six mois, le 4 mars 1423, laissant à l'église Saint-Pierre de Genève son mobilier et 500 livres pour anniversaires ; à l'église N.-D. la Neuve, les ornements de sa chapelle ; à ses fidèles serviteurs une somme d'argent proportionnée à la durée de leur service ; à l'Hôtel-Dieu de Paris, une maison avec la somme de 400 écus, et le reste de sa fortune au Chapitre de cette même ville (1).

VII. — Jean Fraczon (1423-1426)

Jean de Courtecuisse venait à peine de mourir que les chanoines s'assemblèrent pour lui donner un successeur. La plupart votèrent pour leur collègue Guy d'Alby ou de Cluses, docteur en droit, qui se qualifia dès lors *d'évêque élu* (12 mars). La minorité, qui avait donné ses suffrages à Louis Allamand, évêque de Maguelonne, éleva des protestations contre l'élection de son concurrent. L'affaire portée à Rome traîna en longueur. Le 25 août, rien n'étant

(1) Testament du 28 février 1423 (p. H. n°, 444). Il fonda de plus sur l'autel de Saint-Denis dans sa cathédrale, une chapellenie avec un capital de 300 livres sous la charge de trois messes par semaine.

encore terminé, le Chapitre, malgré l'opposition du chantre Amédée d'Arenthon, de Guillaume d'Arenthon, de P. de Lornay et de J. de Lentenay, décide d'envoyer au pape les chanoines Louis Paris et Rod. de la Porte pour obtenir la confirmation de son choix.

Martin V, ayant soumis l'affaire à un jurisconsulte habile, annula sur son préavis l'élection de Guy de Cluses, écarta la postulation d'Allamand qu'il nomma archevêque d'Arles et transféra l'archevêque d'Arles, Jean de Brogny, sur le siège de Genève avec le titre d'administrateur (3 décembre 1423).

On fut froissé, paraît-il, à Genève, de cette nomination. A la prière de la communauté, le duc Amédée VIII envoya à Rome P. de Menthon, bailli du Genevois, et Nicod Festi demander une compensation pour Guy d'Alby et la promesse que le droit d'élection épiscopale serait à l'avenir reconnu au Chapitre. — Martin V promit de ne pas user du droit de réserve à la première vacance (23 mars 1424) et par une autre bulle du même jour il nomma Guy prévôt en lui assignant une pension de 700 florins d'or à prendre sur les revenus du sceau épiscopal et une autre de 500 florins à prendre sur les revenus du prieuré de Saint-Victor dont J. de Brogny était titulaire (1).

Le nouvel administrateur était un personnage déjà célèbre et cardinal de la sainte Eglise romaine. Il avait vu le jour sur la paroisse d'Annecy-le-Vieux, au hameau du Petit-Brogny, dans une maison d'assez belle apparence (2), maintenant détruite et sur l'emplacement de laquelle s'élève une chaumine appartenant à un paysan du nom d'Antoine Julliard. vers 1342

Au baptême on lui donna le prénom de Jean. Il eut pour

(1) Voir ces bulles dans M. D. G. II, p. 205-213.

(2) M. Eloi Serand en possède une gravure.— On se gardera de confondre le Petit-Brogny, hameau d'Annecy-le-Vieux et sur la gauche du Fier, avec le Grand-Brogny qui est sur la droite de cette rivière et qui ressort à la paroisse de Pringy.

père, *honorable Mermet Fraczon*, bourgeois d'Annecy (1).

Mermet Fraczon était *honorable* et *bourgeois* d'Annecy (d'autres, soit Blanchi de Vellate, dans l'oraison funèbre prononcée à la mort du cardinal, l'appellent *honestissimus*, c'est-à-dire, dans la langue de l'époque, très noble, très distingué). Ce n'était donc point un serf attaché à la glèbe, ni un simple manant taillable et corvéable à merci ; ce n'était point un paysan vulgaire et besogneux. Il n'appartenait pas non plus, comme l'insinue Galiffe, à la haute noblesse du pays, mais il était un riche propriétaire, respecté et considéré dans la région. Il possédait en effet à Annecy-le-Vieux une maison haute, une chapelle qu'il avait lui-même fondée dans l'église du lieu (2) et des biens considérables, puisque lors du mariage de sa petite-fille Peronnette avec Elzéar Alberti, il lui constitua une dot de 5.000 florins (3), somme très importante pour

(1) Parmi les nombreux auteurs qui ont parlé de notre cardinal, les uns ont prétendu qu'il appartenait à la noble famille d'Allonzier ou d'Alouzier (Moreri, etc.).— D'autres l'appellent Armet, Alermer, Alarmet ou d'Alarmet (Fodéré, Machet, Jules Philippe, etc.). — D'autres le nomment Brognier, de Brogny, de Brogniac ou d'Embrogniat, du lieu d'origine (Spon, Galiffe et la plupart des auteurs).

Tout récemment l'archiviste de Vaucluse, M. Duhamel, s'appuyant sur deux documents (l'un de 1392, l'autre de 1436), affirmait que de son vrai nom, notre cardinal s'appelait Fraczos ou Fraczo (voir la *Revue Savoisienne*, année 1901).

Pour nous, nous persistons à regarder comme plus probable la version Fraczon. Dans un rouleau de reconnaissances sur parchemin que possède la mairie d'Annecy, on trouve en 1384, un *Mermet Fraczon* (et non Fraczos) mentionné deux fois comme propriétaire d'un bois aux Combes Creuses, lieudit de la commune d'Annecy-le-Vieux « et affrontat nemori Mermeti Fraczon ». Or ce Mermet est, selon toute vraisemblance, le père même du cardinal. A l'appui de notre thèse, nous pouvons citer de nombreuses autorités, savoir : Duchesne, dans son *Histoire des Cardinaux français*, parue en 1660 ; le grave Besson, qui déclare avoir eu sous les yeux de nombreux documents sur notre personnage ; le marquis de Costa, Grillet, Blavignac, Ducis, etc., enfin M. Mazon qui naguère (1890), dans son opuscule les *Cardinaux du Vivarais et le Grand-Schisme d'Occident*, publiait sur le même des détails inédits tirés en majeure partie de la Bibliothèque Nationale : tous appellent notre personnage du nom de Fraczon. Ajoutons enfin que si, dans notre région, nombreuses sont les familles qui portent le nom de *La Frasse*, le nom de Frasse ou Fraczoz y est totalement inconnu.

(2) Voir dans M. Duhamel la donation faite en 1422 à sa nièce Jeannette par le cardinal et dans Besson, le codicille du cardinal, 1425.

(3) Duhamel, loco citato.

(a) enfin bon Mémoire [illegible] Dominicains, autour 1919, sur la fondation du collège d'Annecy (voir Soc. Sav. VIII.) et un autre imprimé en 1774 : tous ----

Un Joseph Fraisson, notaire de Chambéry, instrumente à Frangy le 29 sept. 1709 (Revue Salésienne, février 1910)

l'époque, et qu'il put faire suivre à son fils les études de droit qui étaient alors fort dispendieuses. S'il n'était pas noble, nous croyons du moins que sa famille était alliée à la petite noblesse des environs. La qualification d'*honorable* qui lui est donnée, celle d'*honestissimus*, les nobles alliances contractées par ses filles, tout concourt à le prouver (1).

Issu d'une famille honorable, le jeune Fraczon a pu, dans son enfance, s'amuser parfois à garder dans le verger voisin les troupeaux de son père. Toutefois, c'est aller, selon nous, contre toute probabilité et toute vraisemblance que d'en faire un habituel, un vulgaire gardien de pourceaux.

On nous objectera sans doute des sculptures existant soit à Genève, sur la façade de la chapelle des Machabées, soit dans le temple de Jussy — l'Evêque ou le Cardinal est représenté se livrant à ces fonctions obscures.

Mais le jeune garçon qui, sur la chapelle des Machabées, est représenté nu-pieds, gardant des pourceaux sous un chêne, est-ce bien Jean Fraczon, le futur cardinal ? N'est-ce point tout simplement l'*enfant prodigue* de l'Evangile, dont peintres et sculpteurs aimaient à reproduire l'histoire?

(1) Voir ci-après les alliances dans le document n° 2. Le cardinal de Brogny qui aimait tant, nous dit-on, à rappeler la bassesse de son origine, n'y fait allusion ni dans son testament, ni dans ses codicilles, ni dans la lettre si bienveillante par laquelle il annonce aux syndics de Genève sa nomination à l'évêché de cette ville, nulle part en un mot. Même silence chez ses contemporains et dans son oraison funèbre.

Pour mieux faire ressortir les talents et vertus du cardinal défunt, l'orateur n'aurait pas manqué, si elle eût été réelle, de nous dire la bassesse de son extraction et de nous montrer la main de Dieu le *prenant sur le fumier pour en faire un prince de son Eglise*.

Or, il semble, au contraire, s'étudier à montrer que le défunt, en se vouant au service des autels, a fait preuve d'un grand esprit d'abnégation. Il a quitté, dit-il, tous les plaisirs du siècle, des parents distingués, un pays très agréable : *postpositis omnium voluptatum illecebris, honestissimos parentes relinquens..., patriamque jocundissimam* (Besson, preuv. n° 98).

Si l'orateur avait voulu parler de qualités morales, il nous aurait dit que le jeune homme quitta des parents très bons, très aimants, très vertueux, *optimos, amantissimos, eximiæ virtutis*, ou très aimés, *dilectissimos, carissimos*. Le mot très *honnêtes* serait au moins drôle s'il ne désignait la condition sociale.

Ne serait-ce point même cette sculpture qui a donné lieu à la légende (1) ?

Le jeune Fraczon ne demeura pas longtemps dans la maison paternelle : il la quitta bientôt pour aller à la recherche de la science. — Si l'on en croit une tradition assez répandue, le petit Jean s'amusait un jour aux abords de son village, lorsque deux religieux de Plainpalais venant à passer (2), aperçurent cet enfant, lui adressèrent la parole et, frappés à la fois par sa physionomie intelligente et par ses réponses, ils allèrent trouver son père et obtinrent de le conduire avec eux à Genève (3).

Jean apprit, à l'école des Dominicains de Plainpalais, la grammaire, les lettres et la philosophie. Il se rendit ensuite à l'Université d'Avignon pour étudier la jurisprudence. Il s'appliqua avec tant de zèle qu'il obtint le grade de docteur ès-droit (1370), surpassa tout ses condisciples, devint

(1) Vers 1832, la ville de Chambéry voulant témoigner sa reconnaissance envers le général de Boigne pour les immenses bienfaits dont il l'avait comblée, fit élever, sur une de ses places, un monument où le général est représenté tenant d'une main un parchemin roulé, symbole de ses donations, et, de l'autre, une épée. Des badauds demandaient un jour ce que le général tenait à ses mains. — Ne le voyez-vous pas ? répond un farceur. C'est un balai et un racloir de ramoneur. Dès ce jour-là, tous les conscrits qui traversaient Chambéry racontaient, de la meilleure foi du monde, qu'ils avaient vu le racloir et le balai. La légende du général de Boigne, ramoneur dans son enfance, fit le tour de la Savoie, et sans des discussions récentes, des recherches sérieuses, la légende aurait pris pied et serait peut-être devenue de l'histoire.

(2) Spon attribue ce fait à un cardinal, Besson n'en parle point et n'y croit point.

(3) On a raconté que passant à Genève il entra chez un cordonnier de la rue de la Taconnerie pour y acheter des souliers. Comme il n'avait pas assez d'argent pour payer, le cordonnier lui dit : « Allez, mon ami, vous me les payerez quand vous serez cardinal ».— Devenu cardinal, Jean se ressouvint de cet homme et le nomma son maître d'hôtel. (Lenfant, Spon, etc.).

En preuve de ce fait, on montrait des *sabots* que le cardinal avait fait sculpter autour de la grande fenêtre de la chapelle des Machabées. — Par malheur pour la légende, un architecte genevois a voulu voir de près ces prétendus sabots, et il a trouvé que c'étaient « de belles feuilles pliées parfaitement conservées. » M. D. G. VIII, 18.

Dans son *Histoire du Concile de Constance*, Lenfant nous représente le cardinal de Brogny en buste. Au bas, pendent deux souliers, au-dessous, à l'angle droit, on voit, entouré de deux religieux, un pâtre gardant des pourceaux ; mais ce tableau fantaisiste a été composé par Bernard Picart, de Paris, mort en 1733.

si fort dans la science du droit qu'on le consultait de toutes parts sur les difficultés les plus épineuses et que l'archevêque de Vienne nomma le jeune docteur son vicaire général dans la ville de Romans (Oraison funèbre).

Bientôt l'antipape Clément VII, de la maison de Genève, qui avait fixé son siège à Avignon, ayant appris, par la renommée, les talents et les vertus du docteur savoyard, le fit venir à sa cour et lui confia l'éducation de son neveu ou plutôt de son cousin Amédée (1). Sous la direction d'un pareil maître, Amédée fit de rapides progrès dans les sciences ; il fut jugé digne, malgré son jeune âge, de recevoir la pourpre et prit le nom de cardinal de Saluces (2).

Clément VII récompensa Fraczon en lui donnant l'évêché de Viviers et la charge de camérier (1383). Enfin, peu de temps après, ne voulant pas que l'élève fût au-dessus du maître, il créa ce dernier cardinal du titre de Sainte-Anastasie (12 juillet 1385) et lui confia la charge importante de grand pénitencier : *« eumdem in magistrum et præceptorem nepotis sui constituit ; eodemque postmodum in cardinalem Salutiarum nuncupatum creato, ipsum ecclesiæ Vivariensi in episcopum præfecit ac in ejus cubicularium assumpsit. Deinde... eumdem* NEPOTI ADÆQUANS *in cardinalem scilicet sub titulo sanctæ Anastasiæ creavit, etc... »* (Oraison funèbre.)

Notre cardinal prit alors pour armes : d'or à la croix

(1) D'après Mazon, Brogny aurait été quelque temps chartreux au monastère de la Sainte-Trinité près de Dijon, pourvu des prieurés de Fleury-sur-Ourches et de Saint-Marcel-les-Châlons, et il aurait été chargé en 1378, par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, d'aller dire au pape Clément VII que son duché était de son obédience.

(2) Suivant Guichenon et le *Dictionnaire des Cardinaux* édité par Migne, Amédée était fils de Frédéric de Saluces et de Béatrix de Genève.— Nommé en 1383, évêque de Die et de Valence et cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, il assista, en 1409, au Concile de Pise où il remplit les fonctions de camérier, puis à celui de Constance. Il obtint douze voix pour la papauté dans le conclave qui élut Martin V. Envoyé comme légat en France, il mourut le 28 juin 1419, à Saint-Donat, dans la Drôme, et fut inhumé dans l'église Saint-Jean, de Lyon, dont il avait été chanoine et archidiacre avant son élévation à l'épiscopat.

double de gueules, à la bordure de même, avec cette devise : *Christe crucem cruentasti* (1).

On aurait tort, ce nous semble, de reprocher à Jean Fraczon d'avoir accepté les faveurs d'un antipape. En voyant tout le Sacré-Collège se séparer d'Urbain VI et le déclarer illégitimement élu, comment aurait-il pu connaître exactement la vérité ? Ne pouvait-il pas s'attacher au parti de Clément VII, avec la même bonne foi que les Vincent Ferrier, les Pierre de Luxembourg, les Colette et tant d'autres saints personnages ?

Peu après sa promotion au cardinalat, on trouve Brogny mêlé à des négociations politiques concernant le royaume de Naples que les deux papes se disputaient (sept. 1387).

En 1389, nous dit Mazon, il obtint du duc de Bourgogne certaines modérations de taxes pour des tenanciers obérés, et du pape d'Avignon, le privilège pour les chartreux de Dijon, d'être promu aux Ordres sacrés, même à la prêtrise, dès l'âge de 22 ans (1391). Enfin, on le trouve présent à Avignon le 19 décembre 1393, lorsque Clément VII nomma pour son successeur au Comté de Genevois, Humbert de Thoire-Villars, son neveu.

A la mort de Clément VII, le *Pape d'Avignon* (16 sept. 1394), ses cardinaux auraient pu mettre fin au schisme en s'unissant au Pape de Rome, Boniface IX. Mais, par une aberration étrange, ils résolurent de donner un successeur à Robert de Genève.

Ils entrèrent en conclave et jurèrent la main sur l'Evangile, de travailler de tout leur pouvoir à *détruire le schisme*, à rétablir l'unité ; et chacun d'eux, les scrutateurs exceptés, s'engagea sous la foi du même serment à s'imposer dans ce but tous les sacrifices, même celui de la papauté, si les

(1) C'est ainsi qu'on les voit gravées sur son sceau conservé aux archives de Vaucluse, et dans le Livre des Statuts du collège d'Annecy, à Avignon (Duhamel). C'est ainsi que les décrit Duchesne.

Par contre, Besson les décrit : « D'azur à une croix double de gueules qui est à enquérir, et à la bordure d'or », comme elles sont représentées à Genève sur la chapelle des Machabées, et à côté du portrait du cardinal que possède l'église Saint-Maurice d'Annecy.

suffrages de ses collègues l'appelaient à ce suprême honneur. — Cela fait, ils portèrent leurs voix sur Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII (28 septembre 1394), et qui, oubliant bientôt ses serments, se cramponna avec la dernière opiniâtreté à la dignité papale.

Pour s'attacher les cardinaux qui l'entouraient et prévenir leur défection, Benoît XIII les combla d'honneurs et de bénéfices. Il donna à Jean Fraczon les revenus des prieurés de Talloires, de Saint-Jorioz, etc. (1), l'évêché d'Ostie et de Velletri et le créa vice-chancelier de l'Eglise (1398).

Celui-ci, nous devons le dire à sa louange, ne se laissa point gagner par ces faveurs. Il ne cessa pendant de longues années de solliciter Benoît de convoquer un concile ou de renoncer au pontificat pour la paix de l'Église. Mécontent des refus de ce dernier, Brogny, si l'on en croit Soulavie, se retira dans son évêché de Viviers, où il bâtit des églises, fonda des bénéfices, augmenta les revenus de l'évêché. Il séjourna quelque temps dans sa maison de plaisance d'Entraigues près Avignon. A la fin, voyant Benoit inflexible, il décida de l'abandonner.(a)

De concert avec neuf de ses collègues, parmi lesquels son ancien élève, A. de Saluces, il s'en alla, au printemps de 1409, rejoindre à Pise un certain nombre de cardinaux de l'autre obédience. Tous, réunis en une espèce de concile œcuménique (2), ils portèrent contre les deux papes compétiteurs une sentence de déposition et nommèrent un nouveau Pape, dans la personne de Pierre de Candie, qui

(1) Au nombre de ces bénéfices, citons les abbayes de Montmayeur et de Savigny, le prieuré de Saint-Victor de Genève, celui de Bollène (Vaucluse) que le pape unit, après sa mort, au collège d'Avignon, celui de Sillingy qu'il cède en 1424 à Amédée de Charansonay.

(2) J. de Brogny avança de grosses sommes pour la tenue de cette assemblée. Chalant, Palestrina, Thury et Saint-Ange, que Benoît XIII avait délégués à Livourne en mai 1408, résolurent, de concert avec les cardinaux de Grégoire, de se réunir en concile à Pise. Vers le 15 juin, ils y sont rejoints par trois cardinaux d'Avignon (Albano, Tusculum et Saluces). Le 30 août, on constate à Pise la présence du cardinal de Brogny ; mais l'ouverture réelle du concile n'eut lieu que le 25 mars 1409. Le lendemain 26, jour de la première session, ce fut Jean de Brogny qui chanta la messe *de Spiritu Sancto*.

prit le nom d'Alexandre V (15 juin 1409), et qui vit la majeure partie du monde chrétien se ranger à son parti.

Alexandre V étant mort bientôt après, non toutefois sans avoir confirmé au cardinal de Brogny, dit de Viviers (1), la collation de l'évêché d'Ostie et les fonctions de vice-chancelier (2), les cardinaux qui l'avaient élu lui donnèrent pour successeur Balthasar Cossa, lequel prit le nom de Jean XXIII.

Le nouveau pontife, encore simple diacre, reçut des mains du cardinal d'Ostie, les ordres de la prêtrise et de l'épiscopat (24 et 25 mai 1410); en retour, il lui conféra la dignité d'archevêque d'Arles (24 novembre 1410).

En prenant possession (3) de cette église, le cardinal trouva biens et revenus usurpés par les principaux seigneurs du pays. Il ne s'effraya ni du nombre ni du crédit des usurpateurs et il obtint une bulle d'excommunication pour les contraindre à se dessaisir. Il intenta même à Louis, roi de Naples et comte de Provence, au sujet des salines des Saintes-Maries, un procès dont il sortit victorieux.

Mais ce qui l'occupa plus encore, l'œuvre à laquelle il

(1) Jean de Brogny, devenu cardinal d'Ostie, ne fut connu jusqu'à sa mort que sous le nom de cardinal de Viviers ou du Vivarais, *cardinalis Ostiensis ac sancte Anastasiæ, vivariensis vulgariter nuncupatus.* C'est ainsi qu'il est désigné dans son propre testament et dans ceux de Pierre de Genève, d'Humbert de Villars ; c'est ainsi qu'il signe au concile de Pise, et dans l'acte par lequel, agissant comme protecteur du Saint-Sépulcre, il accepte l'union de l'hôpital de Rolle (Vaud) au Saint-Sépulcre d'Annecy (acte passé dans sa maison, à Bologne, le 22 juillet 1410).

(2) Certains auteurs disent qu'il fut nommé chancelier, d'autres disent même : archichancelier ; c'est une erreur. Il n'y a pas de chancelier de l'Eglise romaine, par respect, dit-on, pour saint Marc, qui aurait rempli cette fonction auprès de saint Pierre et parce que le Pape en personne est le chancelier du Christ (Darrns, xxxii, page 136). — Du reste, dans son testament, comme dans son Oraison funèbre, il est appelé simplement : *vicecancellarius.*

(3) Il prit possession par Pierre Fabri, doyen de Gap, qui devait être son parent et il choisit pour vicaire-général, son neveu, Hugues de Tessy, évêque de Vaison. On trouve Brogny dans son église d'Arles le 21 mai 1412, bénissant la nouvelle châsse de Saint-Etienne qu'il orna à ses frais d'un riche collier de pierreries (*Revue Sav.*, 1868), et le 30 du même mois, qu'il résigne le prieuré de Saint-Jorioz afin d'en permettre l'union à Talloires.

sacrifia son temps et sa fortune, ce fut la destruction du schisme. L'élection d'Alexandre V, puis de Jean XXIII, loin de terminer la division, n'avait fait que l'accroître : Au lieu de deux papes, il y en avait trois. — L'Europe entière réclamait un Concile général qui pût faire paraître devant lui les trois compétiteurs, examiner leurs titres et les déposer au besoin. Jean de Brogny pressa Jean XXIII, lui offrit de grandes sommes et finit par obtenir le décret de convocation d'un Concile dans la ville de Constance, pour le 1er novembre 1414. — Chargé lui-même par le Pape d'aller à Constance préparer les voies, notre cardinal arriva dans cette ville le 12 du mois d'août dans un train magnifique consistant en deux carosses avec une escorte de 83 chevaux. Il prit son logement dans la maison du Bickelpasch, doyen de la cathédrale. Comme ce dernier était impotent, il se fit porter dans la cour pour recevoir le cardinal, qui le pria de vouloir bien le recevoir chez lui, et déclara qu'il espérait ne pas en sortir que la chrétienté ne fût réunie sous un seul chef. A quoi le doyen répondit : *Hodie huic domui salus a Deo facta est.* (Chronique d'Ulrich Reichenthall, citée par Mazon).

Le Concile s'ouvrit le 5 de novembre. Dès la première session (16 novembre), les Pères se montrèrent déterminés à mettre fin au schisme sans tenir aucun compte des trois prétendants. Aussi, soit peut-être par attachement au Pape de son choix, soit pour cause de maladie, Jean de Brogny n'assista point aux séances suivantes. Mais il parut dans la sixième qui se tint le 17 avril 1415. Ce fut même lui qui, depuis ce jour jusqu'à l'élection de Martin V (onze novembre 1417), présida le Concile en sa qualité de doyen du Sacré-Collège.

Là ne se borna point son rôle. Il était en conférences continuelles tantôt avec l'Empereur, les ducs et les comtes, tantôt avec les prélats et les docteurs. Devenu, par la déposition de Jean XXIII, la plus haute autorité du monde chrétien, notre cardinal, pour soutenir sa dignité, dut mener un grand train de maison et donner de somptueux

dîners aux grands personnages de la chrétienté. Mais l'éclat et le faste de la vie ne nuisaient point à la charité du prêtre et ne l'empêchaient point de faire de larges aumônes.

Suivant un grand nombre d'auteurs (1), il fut un des prélats chargés de ramener à l'orthodoxie le fameux hérésiarque Jean Huss et de lui proposer une formule de rétraction aussi mitigée que possible. Il le visita mainte fois dans sa prison, lui témoignant beaucoup de bonté et de mansuétude ; mais il ne put gagner son cœur. Le voyant obstiné, il revint encore à la charge en lui écrivant une lettre pleine de tendresse : « Frère bien-aimé, lui disait-il, ce sont vos ancêtres et les nôtres qui vous condamnent. Faites attention à cette parole : *Ne vous appuyez pas sur votre propre prudence.* Il y a au sein du Concile des hommes distingués par leur science et leurs vertus, rendez-vous à leurs conseils ; ne croyez pas devenir parjure par une rétractation. Augustin, Origène, le *Maître des sentences*, ont erré et ils l'ont reconnu avec joie. Pour moi, plus d'une fois j'ai cru avoir bien compris certaines questions et je m'étais trompé. Ayant été repris, je suis revenu de mon premier jugement avec allégresse... » — L'hérésiarque demeura sourd à ces accents paternels et fut livré au bras séculier.

Le cardinal fut plus heureux dans ses efforts pour terminer le schisme. Il prononça publiquement, au nom du Concile, la déposition de Jean XXIII (29 mai 1415), et celle de Benoît XIII (26 juillet 1417), reçut la démission de Grégoire XII, et présida lui-même le conclave qui devait nommer le nouveau Pape. Au premier tour de scrutin, ce fut lui qui obtint le plus grand nombre de suffrages ; après lui venaient Othon Colonna, Amédée de

(1) Senebier, Luther, Croset-Mouchet, Fleury, *Hist. Ecclésiastique*. Mais Lenfant soutient que le Jean dont parle Jean Huss dans sa 54e lettre n'est point notre cardinal. Quoiqu'il en soit, les paroles hostiles à l'hérésiarque que Lenfant prête à Brogny n'ont point été proférées par le président du Concile, mais par le président de la commission d'enquête, c'est-à-dire par le cardinal d'Ailly.

202 bis

1409 A Pise, Brogny aurait partagé la présidence avec le cardinal de Poitiers (Guy Thurey, Maillezac) jusqu'à la 19e session, depuis laquelle le nouveau pape, Alexandre V présida.

1399-1403 11 mars, Benoît XIII est prisonnier à Avignon. 11 mars, il sort [illegible]con, Nice, gagne pour le Bosque, Carpentras, Marseille, Nice octobre.

1405 Gênes

1406 Benoît XIII ~~gagne~~ S. Honoré (13 nov.) Toulon, Marseille (3 déc.). Brogny le suit-il? — Voir Muratori, Scriptores rerum Italic. III, partie 2e - 792.

mai, à Marseille

1407 Nice (août)

Savone (fin septembre) où les deux papes s'étaient donné ~~[illegible]~~ vous.

Gênes

1408 Porto-Venere.

~~D'où il se sauve~~ (15 juin)

~~Vers ce temps~~, la plupart des cardinaux de Grégoire, ~~[illegible]~~ se réunissent à Livourne (mai-juin)

Benoît y envoie 4 cardinaux (Chalant, Palestrina, Thurey et Saint-Ange)

Chalant seul revint auprès de Benoît pour le solliciter de réunir un concile général à Pise.

15 juin, Benoît XIII, craignant d'être enlevé par Boucicaut, se sauve à Perpignan avec 4 cardinaux, parmi lesquels Chalant suivi de son frère, évêque de Lausanne.

(bon) ~~à cette époque, les cardinaux d'Albano, de Tusculum et de Saluces~~ rejoignent à Pise Palestrina, Thurey et Saint-Ange.

30 août, Brogny y est.

1409 15 juin, élection d'Alexandre V.

La cour quitte Pise fin octobre, passe l'hiver à Pistoie

1410 et se rend à Bologne.

où Alexandre V meurt le 3 mai. Le jour de la sépulture, le corps fut porté par Brogny et Chalant, le cardinal d'Espagne et .... (Monstrelet, Chroniques, II, p. 62.

1411 veille de Pâques, Jean XXIII entre à Rome.

1413 8 juin, chassé par Ladislas, roi de Naples, il s'enfuit à Florence.

(*) Mais Chalant s'enfuit de Perpignan dans les premiers jours de février 1409, avec son frère, Gme, évêq. de Lausanne. Voir Martène, Thesaurus anecdotum, II.

par Viterbe et Sienne, accomp. de treize cardinaux
arrive à Florence vers le 20 juin, et
en part le 8 novembre pour se rendre à Lodi en
en Lombardie vers l'empereur Sigismond
Brogny l'a-t-il accompagné dans ces divers
diverses pérégrinations ? — Voir Nism dans Lenfant
Jean XXIII suit l'empereur de Lodi à
Plaisance, à Crémone, à Mantoue

1414 va à Bologne
12 aout, Brogny, envoyé par Jean, arrive à Constance.
Vers de l'été, il s'achemine vers Constance, suivi
d'un important cortège de cardinaux
12 octobre de Verone, il envoie Chalant et Zabarella, à C...
entre à Constance le 28 octobre accompagné de
neuf cardinaux (Viviers, Chalant, Zabarella, Orsini, Lisbonne,
Rainaud Brancaccio, Plaisance et Saluces ou Filostre.

17 nov. arrivée du cardinal Pierre d'Ailly

1415

24 mars. Sept cardinaux quittent Constance et vont
à Schaffouse rejoindre Jean XXIII (Chalant, Pise, Plaisance, Bari,
Brancaccio,
Deux de ceux-ci (Chalant et Pise) reviennent le 26
et quatre (— — — — —) le 28.
Un seul reste auprès de Jean.
17 avril, 6e session, Brogny y assiste et préside dès lors.

— 29 mai (12e session) Brogny, après que fut
lue la sentence de déposition de Jean, Brogny demande
si quelqu'un y fait apparition.

Saluces, le cardinal de Venise et l'évêque de Genève. Dans les votes suivants, le cardinal Colonna l'emporta ; le onze novembre, il finit par réunir toutes les voix et prit le nom de Martin V. — Le cardinal de Brogny consacra le nouveau pontife diacre le 12 novembre, prêtre le 13, évêque le 14 ; le jour du sacre (21 novembre), ce fut encore lui qui célébra la messe.

Le Concile prolongea ses travaux jusque vers le milieu de l'année suivante (1418).

Enfin, comme nous l'avons dit plus haut, Martin V s'acheminant vers l'Italie, fit un séjour de trois mois à Genève et y conclut avec l'Angleterre un concordat, au bas duquel se trouve la signature de notre cardinal (21 juillet) ; puis il vint à Annecy le 5 septembre pour en repartir le 9 par Faverges et le Mont-Cenis. p. 186

Au lieu de suivre le Pape en Italie, Brogny résolut de se rendre dans son archevêché d'Arles. Mais avant de quitter son pays natal, il voulut saluer ses amis et sa parenté. Un jour même, il réunit dans sa maison du Petit-Brogny, tous les vieillards de sa connaissance, daigna dîner avec eux et leur distribua à chacun des largesses.

Le 16 septembre, il est à Seyssel, et le 1er octobre à Avignon, où il passa les trois derniers mois de l'année à régler des affaires personnelles.

Vers la mi-janvier, il descendit ensuite à Salon, dont il était seigneur temporel. Le 20 mars 1419, il lève la défense faite par les autorités locales à ses sujets de Salon d'acheter des raisins hors du territoire et il autorise l'établissement d'un marché hebdomadaire. — Le 23 mars, il confirme les franchises immémoriales des Juifs de la ville.

Un mois plus tard, il est à Florence où il paraît avoir séjourné jusqu'en mai 1420.

Le 2 janvier 1421, il est à Rome, donnant aux Célestins d'Avignon des biens qui lui ont été légués par P. Fabri, évêque de Riez, savoir : une maison à Avignon et diverses terres, vignes, bois et prés dans les villes et territoires d'Entraigues, Monteux, etc.

et à sa nièce s'ils ne paient pas ou s'ils tardent à payer, et d'écrire au besoin au Pape et au Sacré-Collège.

Il nomme ensuite exécuteurs testamentaires les cardinaux Raymond des Baux des Ursins, de Saint-Marc, Pierre de Foix et Lucio Conti (?), Jean de Rochetaillée, patriarche de Constantinople, François de Conzié, archevêque de Narbonne, Louis Allamand, évêque de Maguelonne, Hugues de Tessy, évêque de Vaison, Paul évêque de Marseille, François de Mez, abbé de St-Claude, son neveu, Girard Faiditi, son vicaire, Jean de Nemoribus, son cousin, Pierre Colin, doyen de Saint-Pierre d'Avignon, Christin Fabri, prévôt de Riez, son cousin, maître Laurent, prévôt d'Albi et maître Thomas de Bourgogne. Parmi les témoins, se trouvaient deux clercs du diocèse de Genève Nicod Lanier et Rodolphe de Viridicuria.

Sur ces entrefaites, le siège épiscopal de Genève étant devenu vacant par la mort de Jean de Courtecuisse, le pape pria notre cardinal d'échanger son archevêché d'Arles contre l'évêché de Genève. Brogny y consentit volontiers. A peine eut-il reçu sa bulle de nomination (3 décembre 1423), qu'il en écrivit aux syndics de Genève, nomma son neveu, l'abbé de Saint-Claude, pour prendre possession de l'évêché et chargea celui-ci ainsi que Rod. Rollard, sacristain de Carpentras, J. de Vinzel, J. de Lentenay, F. de Charansonay, prieur de Lémenc, Am. de Charansonay, prieur de Sillingy et Jean Dubois, chanoine du Puy, d'administrer pour lui au temporel et au spirituel (8 décembre).

Cette nomination, nous l'avons dit, fut d'abord vue d'un mauvais œil à Genève où l'on tenait fort pour Guy de Cluses, l'élu du Chapitre. Mais celui-ci ayant reçu la dignité de prévôt avec, peu après, celle de vicaire-général, les susceptibilités s'apaisèrent et Jean de Brogny écrivit aux syndics cette nouvelle lettre où déborde l'affection et le patriotisme du vieillard :

« Honorables et chers amis, leur dit-il, nous vous avons déjà écrit que le Pape avait annulé l'élection et la postula-

tion destinées à pourvoir à la vacance de votre église (et elles étaient nulles en effet)... Il a jugé convenable de nous transférer de l'église d'Arles à celle de Genève, quoique celle-ci soit beaucoup moins considérable... Nous avons consenti à cette translation, parce que nous sommes originaires du diocèse et que nous voulons nous retirer au lieu que nous avons choisi dans [illegible] vie et dans la mort... Nous ne pensons pas que notre présence dans une ville et dans une église que nous aimons de tout notre cœur, puisse leur être nuisible ; et nous croyons qu'il vaut mieux que ce soit nous qui soyons chargé de sa conduite que si elle était échue à quelque étranger... » En terminant, il leur annonce l'envoi de son familier, le prieur de Lémenc, qui accompagne les envoyés ducaux (1).

Brogny avait en effet toujours aimé Genève. Le 20 décembre 1405, il avait fait couler pour les religieux Dominicains de cette ville une cloche dont Senebier et Blavignac nous ont conservé l'inscription. Transportée par les Réformés à *l'horloge de la monnaie*, elle fut dévorée par l'incendie qui détruisit ce clocher en 1670.

L'année suivante (1406), il fit bâtir à côté de la cathédrale de Genève, une magnifique chapelle qu'il dédia à la Sainte-Vierge, mais qui est plus connue sous le nom de chapelle des Machabées. Par acte du 23 mars 1406, Brogny la dote d'un revenu de 5.000 florins d'or, et en confie la desserte à douze prêtres soumis à un archiprêtre. Ceux ci, qu'on appelait vulgairement les chanoines Machabées, devaient, en dehors des fêtes de la Vierge, chanter, tous

(1) Les sept frères Machabées sont inhumés à Rome dans la basilique de Saint-Pierre in Vincoli, où l'on a récemment découvert leurs tombeaux (1877) et leur fête se célèbre le même jour que celle de St-Pierre aux Liens (1er août) patron de la cathédrale de Genève. On comprend dès lors pourquoi le nom et le culte des frères Machabées furent, par la volonté du cardinal de Brogny, associés au culte de la Sainte-Vierge dans la chapelle qu'il construisit à Genève à côté de l'église Saint-Pierre-ès-Liens, et pour laquelle il obtint des reliques des sept frères martyrs.

Construite sur le plan de la Sainte-Chapelle de Paris, la chapelle de Notre-Dame ou des Machabées, est, nous dit Blavignac, un des plus beaux monuments de l'art chrétien au commencement du xve siècle.

les matins, au lever du soleil, un office solennel en l'honneur des cinq plaies de N.-S., et dire deux messes basses. Désirant tenir compte des réclamations du Chapitre cathédral, le fondateur lui céda un moment (25 février 1407), la nomination des chanoines Macchabées, mais il révoqua cette concession dans son testament ; plus tard, six serviteurs ou *Altariens* et six enfants de chœur, surnommés les *Innocents*, dirigés par un maître de chant, furent encore attachés au service de la chapelle (1).

Enfin, par acte du 26 juin 1415, Brogny avait fondé son anniversaire dans la cathédrale de Saint-Pierre.

Le nouvel évêque prit pour vicaires généraux Guy d'Alby, prévôt de la Cathédrale, et Amédée de Charansonay, prieur de Saint-Victor.

Peu de temps après, le généreux cardinal voulut doter sa ville épiscopale d'une Université semblable à celle de Turin. Mais les Genevois, ne pouvant souffrir que les ducs de Savoie fussent nommés conservateurs des privilèges de la future Université et craignant ou feignant de craindre les vexations des étudiants, refusèrent cette offre.

Contrarié dans son désir, J. de Brogny reporta sa générosité sur la ville d'Annecy. Par un codicile du 23 juin 1424, fait à Tivoli (Tibur), Brogny fonde dans son palais d'Avignon soit dans la maison qu'il avait héritée de Rd Père Fabri, évêque de Riez, le collège de *Saint-Nicolas* [2] où l'on devait entretenir *gratis* vingt-quatre pauvres étudiants, dont huit du diocèse de Genève et préférablement du mandement d'Annecy, huit des autres provinces de la Savoie et huit des diocèses d'Arles et de Vienne.

Afin d'assurer l'avenir de cet établissement, le cardinal

(1) En 1535, le Chapitre des Machabées se transporta dans la ville d'Annecy où il continua son service jusqu'à la Révolution. Devenue, après leur départ, grenier à blé, poudrière, dépôt de salpêtre, école, magasin à blé, salle d'architecture, cette chapelle a failli être détruite en 1830 ; mais les édiles genevois modernes, mieux inspirés que leurs devanciers, viennent de la réparer à grands frais, sur les plans de Viollet-le-Duc.

Brogny enrichit la cathédrale de Genève de vases sacrés et d'ornements précieux.

2. Il dédia la chapelle de S. Nicolas en vertu d'un vœu qu'il avait fait autrefois dans un danger de naufrage.

révoquant en cela plusieurs de ses dispositions testamentaires, lui lègue les choses suivantes : 1° sa maison d'Entraigues, 2° les sommes par lui prêtées ou confiées à des sociétés ou à des particuliers de Florence, tels que J. Dosino et J. de Médicis ; 3° les sommes très importantes qu'emprunta de lui en diverses fois la Chambre apostolique tantôt pour racheter le pont de Sorgues, tantôt pour recouvrer la ville de Rome ou soumettre celle de Bologne ; 4° les 3.000 florins que doit Louis II, roi de Naples ; 5° les 1.000 francs que lui a empruntés le sieur de Boucicault lors de son mariage avec Constance de Saluces ; 6° les 4.000 florins qu'il avança pour la dot de sa nièce Peronette lorsqu'elle épousa Elzéar Alberti, seigneur du Thor, ainsi que ses droits sur le château du Thor et autres lieux du diocèse d'Avignon : 7° la moitié du revenu de tous ses bénéfices durant l'année qui suivra sa mort (1) ; 8° enfin sa riche bibliothèque, qui contenait plus de 700 manuscrits dont un grand nombre étaient écrits de sa main.

Les Statuts du Collège, rédigés après la mort du cardinal, reproduisent ceux du collège Saint-Martial de Toulouse.

L'abbé Soulavie, qui étudia dans ce collège vers la fin du XVIIIe siècle, nous en décrit le fonctionnement : « Ses sujets étaient désignés par les évêques de ces régions conformément à un roulement[2]. Le Conseil d'administration formait une petite démocratie. Quatre prêtres collégiés perpétuels dirigeaient les 24 collégiés étudiants. Parmi ces quatre prêtres, les collégiés en choisissaient trois pour être, l'un recteur, le second vice-recteur et le troisième économe. Ils nommaient, de plus, tous les ans, un doyen qui avait le droit de contrôler les recettes et les dépenses, conjointement avec un autre délégué, et le droit de remontrance.

La puissance législative appartenait aux prélats nomina-

(1) En reconnaissance des efforts et des dépenses que le cardinal avait fait pour la pacification de l'Eglise, Jean XXIII avait décidé que les revenus des bénéfices possédés par le cardinal seraient perçus par ses héritiers une année entière après sa mort.

2 mais la nomination appartenait au recteur et aux élèves qui choisissaient trois candidats. Les aspirants devaient avoir fait deux ans de théologie et pouvaient huit ans dans la maison.

teurs, tandis que le roi de France, le duc de Savoie et le Parlement étaient déclarés protecteurs et même propriétaires du collège.

Ce collège reçut plus tard de notables développements. A la fin du XVIIIe siècle, ses revenus étaient de 40.000 livres. Outre les places roulantes, la ville d'Annecy jouissait de huit places permanentes, Chambéry de deux.

Bien qu'il ait essuyé diverses vicissitudes, que les intentions du fondateur aient été changées et que Rome y ait substitué l'étude de la théologie à celle du droit, ce collège subsista jusqu'à 1792. Il possédait encore, à cette époque, un revenu de 40.000 livres qui ont été dévorées par la Révolution.

A cette création importante, le cardinal en voulait ajouter une autre en faveur de sa paroisse natale. Dans un codicille fait à Rome le 24 septembre 1425, il enjoint tout d'abord à ses héritiers de continuer, pendant une année entière, les aumônes qu'il avait l'habitude de faire, à Annecy, à Genève, à Rome, et dans la ville d'Avignon, notamment celle d'y donner à dîner, chaque jour, à trente pauvres. Puis il veut qu'ils agrandissent l'église de Notre-Dame-d'Annecy-le-Vieux.[a] Enfin, lorsque son Collège d'Avignon et son Couvent d'Annecy seront achevés, il veut que le restant de son hoirie soit appliqué à fonder à Annecy-le-Vieux sur l'emplacement de la chapelle paternelle ou mieux dans la maison du Petit Brogny, un Couvent pour douze frères de l'Ordre de Citeaux, qu'on appellera l'*Abbaye de tous les Saints*. Cette dernière intention toutefois ne se réalisa point et de l'église d'Annecy-le-Vieux, on ne construisit que le chœur, où l'on voyait encore, au temps de Besson, les armoiries du cardinal de Brogny (1).

Quatre mois après ce dernier codicille, l'éminent prélat tomba gravement malade. « Le 1er février 1426, il se mit

(1) L'ancienne église de Notre-Dame, détruite en grande partie, sert aujourd'hui de mairie. Au temps de Besson l'église d'Annecy-le-Vieux possédait une cloche que le cardinal lui avait donnée et sur laquelle ses armoiries étaient gravées.

(a) [illegible] 1424, il dit qu'il a déjà assez donné à l'église d'Annecy-le-Vieux, qu'il a fait achever, semble-t-il, « complevi partem ecclesie predicte » : c'est pourquoi il veut que le curé célèbre, au commencement de chaque mois, une messe pour lui et ses parents (Besson, p. 448) — Dans son codicille, il s'exprime ainsi :

« Item volo et ordino quod fiat unum satis pulchrum edificium prodilatando seu augmentando capellam seu ecclesiam B. Marie de An-Vetro et volo quod ista predicta primo fiant

au lit, et dès lors, nous dit l'abbé Soulavie, il eut toujours un des cardinaux à ses côtés. Martin V le visitait tous les jours et, le 12, lui administra les sacrements de l'Église. Le 15, sa faiblesse augmenta ; on le croyait même expiré, lorsque tout-à-coup il reprit l'usage de ses sens. Le Pape et le Sacré-Collège étant venus lui faire les dernières prières de l'Église, il les reconnut tous, se plut à les nommer et à rappeler les quelques services qu'il en avait reçus. Il fit ouvrir les fenêtres pour voir le ciel, admira la Divinité qui préside à cet univers et lui fit le sacrifice de sa vie. Il tira ensuite son anneau qu'il mit au doigt de Martin V, et, comme il voulait encore parler, il expira sans effort et sans aucune souffrance entre les bras du pontife. (1) » Il était alors dans sa 84e année.

Son corps, après être resté plus de deux ans en dépôt dans la chapelle de Saint-Martin qu'il avait fondée au Vatican, fut apporté à Genève et inhumé avec grande pompe, le 23 novembre 1428, dans la chapelle des Machabées où il avait lui-même fait exécuter son tombeau, dès l'an 1414, par le célèbre flamand Jean Prindall. La Réforme ne sut pas respecter ce mausolée. Pourtant, dit Senebier, « on aimerait encore à voir les traits d'un grand homme qui fut modeste et d'un cardinal du xve siècle qui fut tolérant. »

Jean de Brogny emporta dans sa tombe les regrets du Pape et de tous les membres de la cour de Rome, dont il était une des gloires. Aujourd'hui encore, sa mémoire est toujours vivante et la Savoie est fière d'avoir donné le jour à ce cardinal qui sut être chaste au milieu d'un siècle corrompu, humble au faîte des grandeurs, pauvre et mortifié au sein de l'opulence (2).

(1) Soulavie cité par M. Mazon. Battandier le fait mourir le 16 février, mais il en contradiction avec tous les auteurs et avec les Statuts du collège d'Avignon, 1482

(2) Dans son opéra *La Juive*, Eugène Scribe fait intervenir Brogny, et suppose qu'avant d'être cardinal, il avait, en légitime mariage, une fille. La mère ayant été massacrée lors de l'invasion de Rome par Ladislas et ses Napolitains, la fille fut sauvée par un juif nommé Eléazar qui l'éleva secrètement comme son enfant, sous le nom de Rachel. Plus tard, à Constance, Brogny fait condamner à mort pour hérésie Rachel avec Eléazar.

Le palais que Brogny habitait à Rome portait le nom de palais de St Sylvestre, suivant une note de Mgr Magnin.

A toutes les fondations pieuses que nous avons énumérées jusqu'ici, ajoutons que le cardinal dota la chapelle de la Maladière du pont de Brogny, érigée sous le vocable de Sainte-Madeleine.

On a dit et répété qu'il en avait fondé une autre dans son hameau natal ; nous n'en avons trouvé trace nulle part. Il y avait bien au Petit-Brogny, au-dessus du village, une chapelle dédiée à sainte Anne et aux saints Claude et Nicolas, mais elle fut fondée deux siècles après la mort du cardinal (15 septembre 1629), par Claude-Nicolas Arpaud, juge-mage du Genevois, et noble Annable de Mandolle, son épouse, à côté de leur maison, possédée aujourd'hui par M. Fournier-Baron, et sur la tombe de leurs parents morts de la peste. Elle avait été, à leur demande, unie au couvent des Dominicains d'Annecy (25 février 1631), qui la desservaient. (Arch. de l'évêché d'Annecy).

Comblé d'honneurs et de richesses, occupant la première dignité de la cour pontificale, honoré des papes, des empereurs et des rois qu'il recevait parfois à sa table, Jean de Brogny n'oublia jamais ni les lois de la mortification chrétienne, ni les pauvres, ni son pays natal. Pendant toute sa vie, il fut dur à lui-même et il n'y voulut rien changer dans son extrême vieillesse. La veille de sa mort, qui était le jour des Cendres, il voulut encore jeûner ; et comme son médecin cherchait à l'en dissuader, il répondit : « J'aime mieux mourir que de violer la loi divine... »

Les pauvres étaient ses amis de prédilection : il en nourrissait tous les jours trente à sa table ; et dans un dernier de ses codicilles il veut que ses héritiers obser-

Lorsqu'il voit plonger Rachel dans la cuve bouillante, ce dernier dit à Brogny : « C'était ta fille ». — A ces inventions qu'on pourrait peut-être pardonner à un auteur dramatique, l'auteur d'un *libretto* qui accompagne la musique d'Halévy a substitué une version plus odieuse. Selon lui, Rachel était une fille naturelle du cardinal. Honte à ces écrivains qui ne savent pas intéresser le public sans outrager la pudeur et la vérité !

vent cette coutume durant l'année entière qui suivra son son décès et en habillent un nombre égal. — Au dehors, il sustentait les veuves, dotait les jeunes filles, soutenait de ses aumônes les prélats tombés dans la pauvreté et les couvents de l'un et de l'autre sexe. — En un mot, il était plein de pitié, de miséricorde et de bonté pour tous les indigents (Oraison funèbre).

On peut consulter sur le cardinal de Brogny : son *Oraison funèbre*, par F. Blanchi de Vellate, dont Besson nous a donné de longs extraits ; l'*Italia Sacra d'Ughello* 1, 75 ; les *Mémoires de Besson ;* le Dictionnaire de Grillet, art. *Brogny ;* Senebier, *Histoire littér. de Genève*, 1, p. 110 ; sa Vie, par M. l'abbé Soulavie, Paris, 1771 (fort rare) ; l'*Histoire du diocèse de Genève* de M. l'abbé Fleury, 1, 157, et la *Notice historique* de M. l'abbé Croset-Mouchet, chanoine de Pignerol, Turin, 112 pages in-8°, 1847. Ce dernier a malheureusement mêlé son travail de plusieurs fables et composé de toutes pièces une prétendue épitaphe qui aurait existé sur la tombe du cardinal.

On conserve son portrait dans la sacristie de l'église Saint-Maurice d'Annecy (autrefois Saint-Dominique), au Séminaire et au Musée.

Le cardinal de Brogny composa plusieurs ouvrages dont les manuscrits furent déposés dans la bibliothèque du Collège d'Avignon.

Les parents du cardinal de Brogny

(Notes glanées dans les registres de l'évêché d'Annecy)

Le cardinal de Brogny, d'après ces paroles de son Oraison funèbre : *fratres, socios, patriam... relinquens,* avait des frères dont nous ne savons ni le nom ni le nombre et trois sœurs.

L'une d'elles s'unit à noble Mermet de Trembleys. De ce mariage naquit une fille nommée Peronette, qui épousa en premières noces, le 7 juin 1392, Elzéar Alberti, seigneur du Thor (Thoro), au diocèse de Cavaillon (1), en deuxièmes noces, le 26 juillet

(1) La constitution de la dot fut faite par Pierre Nutatis, camérier du cardinal de Brogny, agissant comme procureur de sage et prudhomme Mermet Fraczos, de Brogny, père du cardinal et aïeul maternel de l'épouse. (Duhamel, Doc. 1 et 2).

1403, Raymond de Laudun, baron de Rochefort, et en troisièmes noces, le 20 janvier 1411, noble Jean de Pontverre, chevalier, seigneur d'Epagny (1). A chaque mariage ce fut le cardinal qui avança la dot. Il lui prêta en outre diverses sommes ; mais, dans son testament, il la charge de consacrer à réparer les églises de Notre-Dame d'Avignon et de Sainte-Marthe de Tarascon les 6,500 florins qu'elle avait reçus lors de ses deux premiers mariages et de remettre au collège Saint-Nicolas d'Avignon les sommes qu'il lui avait prêtées en diverses fois. Celle ci, pressée d'exécuter cette dernière clause, obtint, le 28 février 1435, que François de Mez lui fît prêter 500 florins.

Une autre a dû épouser un noble N. de Tessy, du hameau de ce nom, qui est à demi-lieue de Brogny, sur la rive droite du Fier, et fut mère d'un enfant nommé Hugues (Hugo de Theyssiaco ou Theisiaco), qui embrassa la carrière ecclésiastique, suivit son oncle en France, fut nommé par Jean XXIII, évêque de Vaison et administrateur de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1411). Il fut plus tard (16 mars 1419) investi par son oncle des fonctions de vicaire-général, et mourut en 1445 non loin de Vaison, dans le château de Crestet, où l'on voyait encore son tombeau au siècle dernier.

La deuxième épousa un noble de Metz, habitant le village de Metz, à deux pas de Tessy (2). De leur union naquirent entre autres enfants : deux garçons et une fille.

Nobles de Mez, autrement appelés Eymion. — L'un d'eux, nommé François, fut successivement moine de Talloires, abbé de Saint-Claude dans le Jura, évêque de Genève après la mort

(1) 1413, 12 mai. Jean de Pontverre teste en faveur des enfants qui lui pourraient naître de Peronette de Trembleys, sa très chère épouse, leur substituant son frère François de Pontverre. (Arch. cure d'Epagny). Le testament de Peronette, fait à Brogny dans la maison haute qui fut d'honorable Mermet Fraczo est du 21 mars 1436. Elle élit sa sépulture dans la chapelle de Notre-Dame fondé par le cardinal à côté de la cathédrale de Genève, et dans le tombeau même où reposent le cardinal, son oncle, ainsi que Rd Jean du Trembleys, protonotaire apostolique, son frère et fait de nombreuses donations aux églises et couvents d'Annecy. (Duhamel, Doc. 4).

Son frère Jean du Trembleys avait fondé son anniversaire dans la chapelle des Machabées. (Obit.)

(2) On remarquera que les sœurs du cardinal étaient probablement toutes les trois mariées avant son élévation à l'épiscopat. En effet, en 1411, l'un de ses neveux, Hugues de Tessy, était évêque et administrateur d'évêché ; l'une de ses nièces, Peronette de Trembleys, en était à son troisième mari, Jean de Pontverre qui a testé en faveur des enfants qui lui pourraient naître d'elle, le 12 mai 1413, enfin, peu après, un autre de ses neveux est abbé de St-Claude.

de son oncle (1426-1444) et cardinal du titre de Saint-Marcel (1440). Nous en reparlerons plus loin.

L'aîné continua la famille. C'est très probablement de lui que descendent les frères nobles Claude, Humbert, etc., de Mee qui, en 1469, étaient, conjointement avec les Ranguis, patrons de la chapelle fondée par le cardinal dans l'église d'Annecy-le-Vieux ;

Petremand de Mez, damoiseau, qui, le 30 mars 1465, passe reconnaissance en faveur du Saint-Sépulcre.

Messire Pierre de Mee, recteur de l'hôpital d'Hauteville, qui résigna le 20 mars 1471 ;

François de Me, qui eut cinq fils : Claude l'aîné, Claude le cadet, et François prêtres, Jean et Georges, lequel reçut la tonsure le 21 décembre 1476 (Arch. Dép.) ;

Enfin, Jean de Me, mort en 1472, recteur de la chapelle Saint-Antoine à Versonnex.

— La fille épousa noble Berthier Humbert, du village de Mez.

Nobles Humbert. — De cette union naquirent :

François Humbert, qui reçut, en 1444, de l'hoirie de François de Mez, pour marier ses deux filles, la somme de 450 florins, que la mort avait empêché le cardinal de lui léguer (Galiffe, *Matériaux*) ;

Hugues, chanoine de Genève, qui reçut 300 florins, et mourut le 22 septembre 1451 après avoir fondé son anniversaire (Obituaire du chapitre) ;

Jeannette, dont nous parlerons plus loin ;

Jacquemette, alliée à Nᵉ Rolet d'Alonzier.

Et Pierre Humbert, qui, de son mariage avec Noble Henriette de Pellier, ne laissa, paraît-il, qu'une fille, Françoise, dont le parrain fut le chanoine Pierre Presbiteri.

Le 13 juin 1433, par acte passé à Bâle, François de Mez, évêque de Genève, considérant les services et les hommages gratuits qu'il a reçus et qu'il espère recevoir de son cher neveu, noble Pierre Humbert, lui donne une maison acquise de ses deniers, sise à Genève, jouxte la porte d'Yvoire et la rue qui tend de cette porte au couvent des Frères-Mineurs de Rive.

Mais le neveu ne jouit pas longtemps de cette maison. Le 28 octobre de l'année suivante, se trouvant gravement malade au château de Peney, il dicta son testament au notaire Rodolphe Sapientis, qui avait déjà reçu la donation précédente.

Pierre Humbert veut être enterré dans la chapelle de la Vierge contiguë à l'église de Genève, de la fondation du cardinal d'Ostie et lègue à cette chapelle la maison allodiale que lui a donnée ci-devant son oncle, à la charge pour les chapelains de

célébrer tous les jours une messe basse pour l'âme du donateur et celle de son oncle François. Il abandonne à ses frères et sœurs sa part des biens paternels et maternels. Il donne à noble Henriette de Pellier, son épouse, la grange ou maison qu'il possède hors la porte des Frères-Mineurs, avec le verger attigu et la nomme tutrice de leur fille Françoise pendant son veuvage et administratice de tous ses biens. Il fait à son père, Berthier Humbert, donation d'une part de son héritage que l'évêque déterminera. Enfin il institue héritière universelle Françoise sa fille ; s'il nait un posthume, ils se partageront l'hoirie et les dettes.

S'ils meurent sans enfants, il leur substitue pour les biens qu'il possède dans la paroisse de Burdignin (Bourdigny au pays de Gex), nobles François et Jeannette (1) Humbert, ses frère et sœur et leurs enfants, et, pour sa maison et biens acquis de Russins, il leur substitue noble Jacquemette, sa sœur, femme de noble Rolet d'Allonzier, et ses enfants ; Rd François de Mez, évêque, son oncle, et Pierre Presbiteri, chanoine, sont nommés exécuteurs testamentaires.

Nobles Fabri d'Allonzier. — Jacquemette Humbert eut, en dehors de sa dot et de la substitution précédente, une somme de 262 florins d'or qui lui furent livrés par les exécuteurs testamentaires de l'évêque François de Mez. (Besson, p. 48.)

Rolet Fabri d'Allonzier, son mari, est le seul membre de cette famille que les généalogistes aient mentionné jusqu'ici. Nous allons en faire connaître d'autres, d'abord un A(ymon) d'Allonzier notaire en 1383 et les trois suivants qui sont fils de Rolet, savoir Aymon, Claude et Guillaume.

Nᵉ Guillaume F. d'Allonzier, par acte du 22 janvier 1473, Raymond de Marosiis, notaire, dota la chapelle de Saint-Antoine qu'il venait de fonder dans l'église d'Allonzier. Il donna à cet effet le capital de 400 florins et noble dame Dallier, son épouse, y ajouta la somme de cent florins. (Visite de 1665).

En 1475, ce Guillaume et Rd Claude, tous deux fils de Rollet, passent reconnaissance en faveur de Patremand de Lornay. (Arch. de la Société florimontane).

Vᵉ Claude d'Allonzier, déjà curé de la Balme en 1463, résigne cette cure le 1ᵉʳ mai 1467. Nous le voyons plus tard nommé rec-

(1) C'est probablement cette Jeannette, qui, étant veuve de Guillaume de Novel, écuyer du cardinal, reçut, le 17 mars 1422, de la part de ce dernier, donation de tout l'héritage paternel. *Acte passé à Rome dans l'hôtel du Donateur*

Ce Guillaume avait un proche parent, Jean de Novellès, écuyer et chatelain de Thor pour le cardinal de Brogny, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et précepteur de Saligiis, au diocèse d'Arles. (*Duhamel*)

teur de la chapelle de Saint-Antoine d'Allonzier (22 octobre 1473) de la chapelle Saint-Blaise en l'église de la Madeleine à Genève (22 octobre 1480) et de la chapelle des SS. Fabien, Sébastien et Blaise en l'église de Menthonnex-en-Bornes (10 octobre 1486). Un Claude d'Allonzier, le même je pense, était professeur de droit et membre du Chapitre des Machabées (1472-1483).

Messire Aymon d'Allonzier était en 1469 recteur de la chapelle de Saint-Paul à Annecy-le-Vieux et curé d'Alby. Par acte du 17 mai de la même année il échangea ces deux bénéfices contre la cure d'Epagny. Nous voyons, l'année précédente, un noble et égrège Aymon d'Allonzier, bachelier en droit et grand chantre de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux, échanger une chapellenie en l'église de la ville d'Arles. C'est évidemment le même et c'est sans doute à sa suite que la famille d'Allonzier alla s'établir dans le comtat Venaissin où son nom subsiste encore.

Mentionnons encore noble Philibert d'Allonzier, fils naturel de Guillaume peut-être (*natus ex conjugato et solutà*) légitimé le 29 mai 1480 pour lui permettre d'entrer dans la cléricature.

Aux parents du cardinal que nous venons de citer, nous ajouterons deux chanoines de Genève, qui eurent, à cause de cette parenté, l'honneur d'être inhumés dans son tombeau, savoir : Jean Viraton, 1434-1456, et Jacques Ranguis, d'Annecy, fils de J. Ranguis, notaire, et de Jeannette de Balnerio, qui mourut le 18 août 1459 ; Jean de Nemoribus, chanoine d'Annecy et de N.-D. du Puy, un des exécuteurs testamentaires du cardinal, « homme de grande piété et de grande vertu ». Peut-être faudrait-il ajouter encore Pierre Fabri, évêque de Riez, qui testa en faveur de Jean de Brogny, et dont nous avons parlé dans notre Notice sur Filly.

Les Fabri d'Allonzier portent : d'azur à la bordure d'or et une croix double de gueules brochant sur le tout.

(1) Aymon « de Alonziaco, clericum gebenn. diocesis ac de castellanix Anesiacii » figure, dès l'an 1544, parmi les collégiés d'Avignon et fut nommé recteur de ce collège le 9 oct. 1450 (Duhamel) : il l'était encore en 1460.

Nous devons à M. Jules de Rippert d'Allonzier, un tableau généalogique de sa famille dont nous donnons ici le résumé :

Jacquet FABRI, d'Allonzier

Rolet FABRI, seigneur de la maison forte d'Allonzier, qu'il tenait en fief de Pierre de Compeys, seigneur de Vulpillières (1358)

GUILLAUME, épouse Madeleine de Saint-Sixt

AIMON, rect. du collège d'Avignon en 1450-1460 chanoine de Vaison (1461) teste en 1472.	GUILLAUME II, épouse Marie du Crest de Cruseille, et teste à Bollène en 1494, laissant un legs à la chapelle St-Antoine d'Allonzier.	CLAUDE, chanoine de Genève	PIERRE, mort avant 1472.

ÉMERIC, seigneur d'Allonzier, vit à Bollène (1493-1502).	CLAUDE, doyen de Roquemaure, grand-vicaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux.	JEAN, gouverneur d'Aigues-Mortes

PIERRE	GUILLAUME, chanoine	JEAN, chanoine à Bolène	MADELEINE à Bertrande de Pons

ANTOINE	JEAN chanoine	CLAUDE (1560), fut père de deux enfants morts sans postérité, et de Madeleine d'Allonzier, mariée le 20 avril 1597 à Paul de Rippert, gentilhomme du duc d'Orléans. — C'est d'eux que descendent MM. Ludovic de Rippert d'Allonzier, habitant à Bollène (Vaucluse), et les frères Louis, Gustave et Jules de Rippert, alliés de Maillardoz, et domiciliés à Lyon.

VIII. — François de Mez

(1426 † 1444)

Un mois après la mort du cardinal de Brogny, les chanoines, confiants dans la promesse qu'avait faite le pape Martin V de ne pas user du droit de réserve à la première vacance, élurent de nouveau pour évêque, le prévôt Guy d'Alby (12 mars), et chargèrent leurs collègues Jean Moine, L. Paris et J. Pingod d'aller demander au Pape la confirmation de leur vote. (1)

De son côté, Martin V, se prévalant sans doute de ce que le dernier évêque était décédé en cour de Rome, ou pour tout autre raison, avait, par bulles du 4 mars, nommé à ce siège le neveu du défunt cardinal, François de Mez, abbé de Saint-Claude, personnage non moins recommandable par ses vertus éminentes que par ses mérites éclatants, « *grandium virtutum meritis.* »

(1) Guy obtint 18 voix (Reg. mort. des chanoines) Il était alors chanoine de Lausanne et de Genève, et abbé de S. Félix de Valence ; avait un frère nommé Jean, aussi chanoine

Le Chapitre, appuyé par le Conseil de Genève et par Amédée VIII, en appela au Pape mieux informé et soutint énergiquement ce qu'il croyait être son droit. Ainsi le 11 septembre, après avoir entendu la lecture des bulles pontificales nommant François de Mez, proteste-t-il de nouveau ; deux mois après (4 déc.), il décide qu'il administrera le diocèse sous la formule *sede vacante vel quasi* ; enfin le 13 mars 1427, il accorde à Guy d'Alby le prêt de 500 écus d'or, afin de poursuivre la cause.

Le pape remit au cardinal Reymond Morose le jugement de ce débat, lui confiant en même temps les fonctions d'administrateur provisoire dont ce dernier se déchargea sur le chanoine Henri Fabri, qu'il nomma vicaire-général (29 janvier 1427.) (1)

La cause traîna plus de seize mois encore (2) ; elle se termina par le triomphe de l'élu du Pape. Le 15 de juin 1428, François de Mez, se trouvant à Annecy, nomma, pour prendre possession de l'évêché en son nom, cinq fondés de pouvoir, parmi lesquels Pierre de Quincy, archidiacre *Latiscensis* au diocèse de Langres qui, trois jours après, se présenta devant le Chapitre et prêta le serment accoutumé (3).

Le 23 du même mois, François de Mez vint en personne ; le peuple le reçut avec allégresse et ce fut le prévôt d'Alby qui lui présenta l'eau bénite à la porte de la cathédrale.

Selon toute apparence, le nouveau Prélat avait vu le jour dans le village de Mez (Mee, Mez), qui fait maintenant partie de la paroisse d'Epagny et dont sa famille avait adopté le nom. Les premières pensées du jeune gentilhomme se portèrent vers la vie cénobitique. Nous le

(1) Celui-ci jure le 28 juin, d'observer les franchises.

(2) A cette occasion, F. de Mez dut se transporter à Rome, où nous le trouvons le 27 octobre 1427. (*Acad. Salés.*, II, 233.)

(3) Ces fondés de pouvoir étaient : Gui d'Alby lui-même, A. de Jenville, J. Moine, P. de Quincy et Louis Paris. Toutes ces pièces ont été publiées par M. Mallet dans le tome II, des *Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève.*

Le Chapitre attaqué dans ses biens et ses droits par les usurpateurs laïques, eut besoin de recourir à l'autorité du pape, qui fulmina l'anathème contre ces derniers (28 fév. 1428) (M.D.G., II) En retour, les chanoines cessèrent leur opposition.

trouvons d'abord moine à Talloires, puis abbé de Saint Oyen, aujourd'hui Saint-Claude, dans le Jura.

Doué d'une vive intelligence et d'un grand jugement (1), « homme d'apparence et de savoir » (2), il fut jugé digne par Amédée VIII de le représenter au sacre de l'empereur Sigismond, qui eut lieu le 8 nov. 1414 (3) ; et le cardinal de Brogny, qui l'avait chargé d'administrer le diocèse de Genève en son absence, en fit encore son exécuteur testamentaire.

Besson, sur la foi d'un manuscrit tiré des archives de Genève, accuse notre prélat d'avoir, lors de son installation dans cette ville, prêté en faveur du duc de Savoie un serment contraire à celui qu'il avait prêté en prenant possession du siège épiscopal. Nous pensons que notre grave historien a, cette fois, été induit en erreur. Loin de vouloir sacrifier ses droits ou ceux de la cité, François les embrasse chaleureusement. Dans les premières années de son pontificat, il eut avec Amédée VIII un procès dont le dossier est aux Archives de Genève et dont la décision fut soumise à l'évêque de Maurienne et à l'abbé de Filly (4). Lorsqu'en 1434, un héraut d'armes vint, du haut du Grand-Perron, annoncer au son de la trompette que les citoyens eussent à se rendre à la croix de Cornavin pour y entendre la lecture des arrêts ducaux sur la monnaie, notre prélat fit protester dans tous les quartiers contre cette mesure (5). Enfin, s'il permet plus tard au duc Louis

(1) Vir parvi eloquii sed magnæ prorsus intelligentiæ et cujus judicium in omni re ardua præponendum asseritur, dit Ciaconius. Aeneas Sylvius s'était déjà servi des mêmes termes. (V. Monod, *Amedeus pacificus*, p. 82.)

(2) Paradin, *Chronique*.

(3) Guichenon, I, 456.

(4) Angleys, *Hist. du Dioc. de Maurienne*, p. 210. Il s'agit, croyons-nous, du fait suivant : François de Mez avait, à l'insu des syndics, abergé la plaine de Plainpalais à N^es^ et P^s^ Pierre de Menthon-Montrottier et Michel de Fer. Pour régler cette affaire, qui dura longtemps, Amédée VIII députa à Genève son secrétaire avec un de ses conseillers. (Ant. des Dragons et N. Galiffe). Le différend parait avoir été tranché en faveur de la ville. (Grenus, *Fragments historiques*).

(5) Fleury, I, 178.

d'habiter à Genève et d'y exercer la justice envers les sujets ducaux, c'est à la condition que les citoyens ne seraient point lésés par sa présence et que cette concession ne dérogerait point à la juridiction temporelle et spirituelle de l'évêque (1).

François de Mez eut la douleur de voir, dans la nuit du 21 avril 1430, un vaste incendie dévorer le quartier de la Madeleine avec son église, envahir l'évêché et la cathédrale elle-même dont il fondit l'horloge et les cloches : ce qui l'obligea de faire plusieurs collectes dans son diocèse. Mais le soin de réparer ce désastre ne le détourna point de projets plus importants. (0)

A la faveur du grand schisme, nous l'avons dit, des abus graves s'étaient introduits dans le clergé. Jean de Bertrands avait travaillé à les détruire ; mais ses absences prolongées pour assister au Concile de Constance, son transfert en Tarentaise, la courte durée du règne de ses successeurs, avaient entravé la réforme. Ces abus renaissaient avec une vigueur nouvelle ; l'hérésie elle-même frappait à la porte.

Non loin des frontières du diocèse, dans les environs de Fribourg, des maîtres d'école venus d'Allemagne s'efforçaient d'introduire la communauté des biens et la république de Platon (2). A Genève même et dans les alentours, un Religieux, nommé Baptiste, eut l'audace de semer des doctrines contraires à la foi catholique et aux institutions de l'Église. Il s'ensuivit des troubles dont les suites auraient pu être fâcheuses sans l'intervention de la noblesse. En apprenant ces tristes nouvelles, le Pape écrivit au duc Amédée VIII (3) de ne point souffrir dans ses Etats ces faux prédicateurs, d'accorder en même temps à l'Evêque de Genève, à celui de Lausanne et à l'Inquisiteur, secours et protection pour la répression d'un tel scandale (4 nov. 1430).

(1) Galiffe, *Matériaux*, I, 178.
(2) Schmitt, *Hist. du Dioc. de Lausanne*, II, 158.
(3) Guichenon, I, 467 et, III, 274.

(0) Les deux cloches de l'aiguille et de l'horloge s'écroulèrent. Branlée par cet incendie, la nef presque entière s'écroula en janvier 1441 et l'évêque, les papes Félix V, Nicolas V et Clément VII s'occupèrent de la reconstruction où y intervinrent par des décisions les plus favorables (Senebier). Mais il fallut bien du temps pour y réussir ; c'est en 1530 seulement que la restauration fut achevée.

Amédée VIII prêta volontiers l'oreille à cette demande. Déjà quelques mois auparavant (8 mai), il avait obtenu du même Pape l'indiction d'un conseil provincial pour la réforme des ecclésiastiques de ses Etats (1).

De son côté, « considérant qu'il n'y a pas d'excuse pour « les prélats si le loup ravit les brebis, désirant accomplir « les devoirs de sa charge et supprimer, autant que pos- « sible, les abus », l'évêque remit en lumière les anciens règlements pour la bonne tenue du clergé et s'appliqua spécialement à combattre l'ignorance. Dans les constitutions synodales, publiées le 8 février 1431 et renouvelées en 1435, il ordonne à tous les prêtres ayant charge d'âmes, curés ou vicaires, d'avoir un traité de théologie écrit par quelque docteur versé dans la science ecclésiastique, traité qu'ils devront lire et étudier avec soin. Il recommande, en particulier, le *Manipulus curatorum* par Guy de Montrocher, enjoignant à tous les doyens de s'en procurer au plus tôt un exemplaire que les prêtres du doyenné devront copier et étudier, afin d'en rendre compte à l'évêque ou aux examinateurs délégués par lui.

Considérant, d'autre part, les maux qui affligaient l'Eglise entière (2) et la nécessité du secours d'en haut, il ajoute à la fin de son ordonnance, un office de la Vierge Marie, avec ordre à ses prêtres de le réciter tous les samedis, hormis ceux où se rencontrerait une fête solennelle et ceux du Carême ou de l'Avent; enfin, il leur prescrit, pour tous les jeudis, de réciter les heures canoniales et de lire l'histoire de la Passion ou celle de quelque saint, spécialement du patron de leur église (3).

Un généreux citoyen, un membre du Grand-Conseil, François de Versonnex, secondant les intentions de son

(1) Ibid, I, 468; Angleys, I, 217. Les évêques ayant été peu après convoqués à Bâle, ce synode n'eut pas lieu.

(2) Les Hussites mettaient l'Allemagne à feu et à sang; les Anglais tenaient une bonne partie de la France et se disposaient à brûler Jeanne d'Arc; les Turcs infligeaient de terribles défaites à l'Empereur et s'emparaient de Chypre, etc., etc.

(3) Fleury, I, 443.

évêque, venait de créer de toutes pièces, dans le voisinage des Cordeliers de Rive, une école supérieure ou collège qu'il céda à la ville pour qu'on y enseignât la grammaire latine, la logique et les arts libéraux, qui comprenaient alors la grammaire, la philosophie, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. L'enseignement devait être religieux et gratuit. (30 janvier 1429) (1).

Au temps même où l'évêque de Genève publiait les sages ordonnances citées plus haut, l'Eglise était dans l'attente d'un concile œcuménique. Avant de se séparer, les Pères de Constance avaient décrété que les synodes généraux se tiendraient fréquemment, afin de continuer la réforme par eux commencée. Cette décision fut confirmée à Sienne. Soit pour se conformer à ce décret qu'il avait approuvé, soit pour travailler à l'extinction des hérésies et favoriser le retour des Grecs à l'unité, Martin V venait de convoquer, à Bâle, les évêques du monde chrétien.

La première réunion solennelle eut lieu le 23 de juillet 1431.

Malheureusement par suite de malentendus et le fait de quelques brouillons, la guerre ne tarda pas d'éclater entre le successeur de Martin V, Eugène IV, et la majorité des Pères qui, imbus de la fausse doctrine de la supériorité du concile sur le Pape, poussèrent peu à peu l'audace jusqu'à vouloir déposer le Chef de l'Eglise et le remplacer par un intrus.

François de Mez assistait à la séance d'ouverture. Il fut même, le 9 août 1432, nommé membre d'une commission. Le 13 juin 1433, par acte passé dans cette ville, il fait donation à « son cher neveu, noble Pierre Humbert, d'une maison qu'il a acquise de ses deniers, à Rive, jouxte la porte d'Yvoire et la rue qui tend de cette porte au couvent des Frères-Mineurs ». Sont présents: Jean de Mecoras,

(1) A cet acte, figure comme témoin Sod. Sage, secrétaire de l'évêque.

chanoine de Genève, bachelier ès-décrets, Pierre Pilligot, chancelier, et Girard Mistral, curé de Saint-Cergues, chapelain de l'évêque. Mais, durant les années suivantes, il ne paraît guère avoir suivi les travaux du concile. Le 7 novembre 1434, il assiste, à Ripaille, à la fameuse assemblée dans laquelle Amédée VIII, voulant se retirer dans la solitude, nomma Louis, son fils aîné, lieutenant-général de ses Etats. Nous le trouvons ensuite tantôt à Genève, tantôt dans ses châteaux de Thiez ou de Peney (1). Mais il rentra à Bâle dans l'automne de 1438, ayant à sa suite Louis Paris, doyen d'Annecy, Pierre de Heronchel, curé de Mûres, noble Louis de Lucinge, son écuyer et familier, etc. (2). Il approuva les votes schismatiques de la majorité que dirigeait le célèbre cardinal d'Arles (3), et le 5 novembre, il donna sa voix au duc Amédée VIII qui devint l'antipape Félix V. — Certes, nous ne voulons point l'excuser ; mais, en voyant des personnages illustres par la science et la sainteté, comme le cardinal Alamand, s'imaginer travailler à la gloire de Dieu et dans l'intérêt de l'Eglise en se révoltant contre le pape légitime, on n'ose pas trop lancer l'anathème contre ceux qui les suivent, et l'on est porté à plaindre ceux qui vivent dans ces temps

Le 6 juillet 1436, il est envoyé avec l'évêque de Belley et Jacq. Oriol, pour négocier le mariage d'Amédée IX avec Yolande de France, qui on amena en Bresse.

(1) Il est à Genève en février 1433, décembre 1434, avril, mai et décembre 1435, janvier et juin 1438, septembre 1439; à Thiez et Peney en août 1435, 21 septembre 1437, 24 juin 1439.

(2) Registres de l'évêché, au 11 février 1439. De Bâle, le prélat venait souvent à Genève, car nous le retrouvons encore à Peney, le 5 septembre 1439, qu'il approuve la fondation d'une chapelle au Villard-sur-Boëge. Présents : Girard Mistral, Jean Cochet, curé de Burdignin et noble Louis de Lucinge, écuyer.

fils d. Comte m. Mgr d. Comté 3e seconde femme. (Favre, Magnin)

(3) L. Allaman. Né au château d'Arbent dans le Bugey, d'une famille ~~possessionnée dit-on, à Saint-Jeoire en Faucigny~~, Louis Allaman avait, par ses talents et ses brillantes vertus, gravi rapidement l'échelle des dignités de l'Eglise. Il devint prieur de Peillonnex[1417-20] et de Contamine-sur-Arve, chanoine et Comte de Lyon, abbé de Tournus, évêque de Maguelonne (1429), puis vice-camerlingue, archevêque d'Arles (1423), enfin cardinal (1426). Dans son ardent désir de voir réformer les abus, il encouragea et dirigea la majorité de Bâle dans sa lutte contre Eugène IV, qui passait pour hostile à cette réforme. Plus tard, il reconnut ses erreurs et mourut en 1450 dans sa terre de Salon en Provence, laissant un tel renom de sainteté que le pape Clément VII, par un bref du 9 avril 1527, le mit au rang des Bienheureux. On fait encore son office au diocèse de Montpellier.

en 1381 (Office) — Evêque d'Arles — 1418 22 juin — 24 mai (Gams) 25 juin (Gallia) — le 16 sept.

Assiste aux conciles de Pise 1409, C. Constance, 1414
Armes : de sable à un lion d'argent armé, lampassé et couronné de gueules. Cimier : un lion d'argent.
Bâti vers 1900 par de Thoire-Villars, et vendu en 1402 par Hte de Thoire au comte Amédée VIII (lequel acquit en 1418 les droits . . . . Philippe le Hardi, duc de Bourgogne) et le château d'Arbens fut inféodé, en 1436, à Hugonin Allaman. (Guich., Bresse, 2e partie)

troublés où la notion du droit est obscurcie dans les meilleures intelligences.

Aussitôt que l'élection schismatique eut été confirmée (17 novembre), l'évêque de Genève et celui de Lausanne, Louis de la Pallud, partirent de Bâle avec mission d'en porter la nouvelle à Ripaille et d'y annoncer la grande députation. Dès ce moment, François de Mez ne quitta plus Félix V qui, dans son testament du 6 décembre 1439, le nomma son exécuteur testamentaire et qui, peu de mois après, lui donna le chapeau de cardinal avec le titre de Saint-Marcel et les fonctions de chancelier. Il assiste à son abdication (6 janvier 1440), à son couronnement à Bâle (24 juillet même année), et le suit enfin à Lausanne (novembre 1442) où nous le trouvons encore le 6 avril 1443 accompagné d'un Jean Béné et d'un Guillaume Fabri, son scribe.

Pour l'aider et le remplacer, au besoin, dans l'administration religieuse de son diocèse, François de Mez, outre ses deux vicaires-généraux, Jean Maire et Pierre Presbyteri (1440-1443), avait un suffragant ou coadjuteur. C'était Barthélemy Vittelleschi, évêque de Corneto et de Montefiascone, qu'il chargea (20 février 1443) de faire la visite du diocèse. (1)

Vittelleschi commença le 7 mars. Il visita d'abord le pays de Vaud, les châtellenies de Ternier et de Gaillard, le Chablais, puis la vallée inférieure de l'Arve, les Bornes, la vallée des Usses, la Semine (2), la Michaille et le Valromey, l'Albanais, les Bauges, le bassin de Faverges (3),

(1) B. Vittelleschi, nommé par Eugène IV évêque de Montefiascone en 1438, fut déposé par le même en 1442 pour avoir suivi l'obédience de Félix V. Ce dernier lui restitua son titre et le nomma même cardinal de Saint-Marc (1444) et vicaire-général du diocèse de Genève (1446). Mais Vittelleschi se soumit à Nicolas V, devint un instant évêque de Carpentras (1449), fit le pèlerinage des Saints-Lieux et mourut en odeur de sainteté l'an 1463 (Ughello, *Italia sacra*, I, 986).

(2) Après avoir terminé la Semine (18 juillet), B. V. se rendit à Lausanne auprès de Félix V. et recommença sa visite le 24 du mois par Féchy (Vaud).

(3) Il confère les ordres à 70 clercs dans l'église du prieuré de Viuz-Faverges, le 21 septembre 1443, et donne la tonsure à 105 sujets dans l'église Saint-Maurice d'Annecy, le 12 sept. 1444.

les rives de l'Arly, le haut Faucigny, le pays de Gavot, les vallées de Bellevaux, de Lullin et de Boëge d'où il descendit sur Faucigny et Bonneville. Il s'arrêta à Pontchy, à cause des neiges (30 nov.).

L'année suivante, continuant les visites pastorales pour le compte de Félix V, devenu par sa propre grâce administrateur de l'évêché, il voit, dans le courant d'avril-mai, la Chautagne et les environs de Rumilly ; en septembre, la vallée de Thônes, Annecy, où il consacre l'église des Dominicains, et la rive gauche du Fier d'Annecy à Hauteville. En 285 jours, il avait visité 529 églises paroissiales (1).

Nous avons vu François de Mez agir comme évêque, envisageons-le maintenant comme prince. Rien n'échappe à sa sollicitude.

Son premier soin est de sauvegarder la foi et les mœurs de ses sujets en les préservant des dangers que leur font courir des relations suspectes.

Les Juifs et les femmes de mauvaise vie, au mépris des anciennes ordonnances (2), se répandaient dans les différentes parties de la cité : ce qui amenait plus d'un désordre. Afin d'y obvier, le Conseil de Genève, d'accord avec l'évêque, enjoignit à celles-ci d'établir leur demeure dans le quartier qui leur avait été assigné, près de la porte St-Christophe, avec défense d'aller aux *étuves*, soit bains chauds, un autre jour que le samedi (1er octobre 1428). On ordonna de même aux Juifs d'habiter en leur quartier proche la porte de Palais (14 nov. 1428).

François de Mez s'occupa ensuite d'une classe de personnes bien dignes d'intérêt. Le généreux citoyen, dont nous avons déjà parlé, venait de bâtir à Rive deux corps de bâtiments qu'il destinait à loger les pauvres *vergo-*

(1) Le texte de cette visite est entre les mains de M. Domenjoud de Sevrier, qui a bien voulu nous le laisser consulter.

(2) Une ordonnance de l'official de Grenoble, agissant au nom du pape, prescrivait aux Juifs de porter ostensiblement un signe qui les distinguât des autres (20 août 1411).

gneux : il en offrit la direction à l'évêque. Non content d'acquiescer aux vœux de cet homme de bien, le prélat voulut l'aider dans la mesure de son autorité. Il affranchit de tous droits cette création charitable, et recommanda au recteur d'administrer sagement et fidèlement l'héritage des pauvres, de soigner avec amour ceux qui lui seraient confiés (20 décembre 1434). — De plus, pour manifester tout l'intérêt qu'il portait à cette œuvre, il accorda 100 jours d'indulgences à ceux qui feraient une aumône aux pauvres de cet hospice et en visiteraient la chapelle le jour des Saints-Innocents (28 déc. 1435).

Le prélat n'oublia point, dans sa sollicitude les habitants de la rive droite, soit du quartier de Saint-Gervais. Il fit reconstruire leur église, nous dit Blavignac, et bâtir tout auprès (1435) un beau clocher sur lequel on voit encore ses armes. Enfin, il agrandit le bourg et entreprit de l'entourer de murailles (1). « A coup sûr, dit à ce propos le ge-« nevois Galiffe (2), s'il prenait fantaisie à nos concitoyens « de Saint-Gervais d'élever un monument à la mémoire « d'un personnage qui aurait bien mérité de leur quartier, « la grave figure du cardinal-évêque, François de Mies, « aurait quelques titres à cette distinction. »

On doit admirer également les efforts de ce prélat pour assurer la propreté dans les rues, l'ordre et la justice dans le commerce et les transactions.

Sans se préoccuper des murmures des intéressés, il fait disparaître les banques ou arches que des habitants avaient établies sur la voie publique ou sur les places et qui gênaient la circulation, surtout les jours de foires.

Il institue un cribleur d'épices (3), dont la charge était d'inspecter les aromates et les autres marchandises qui

(1) Ordonnance du 17 juin 1441. C'est alors que fût bâtie la rue de Constance, aujourd'hui Coutances, ébauchée dès l'an 1424.

(2) *Genève histor. et archéol.*, I, 77.

(3) Ce cribleur d'épices percevait pour chaque sac ou balle criblée une taxe modérée qui formait son salaire et dont le surplus devait être versé dans le trésor de l'évêque pour une part et, pour l'autre, servir à l'entretien des édifices publics.

se débitaient sous les halles (10 janvier 1441). Il veut que le prix de la viande soit déterminé suivant le temps et la qualité par les conseils de la ville et de l'évêque réunis, et fixe le poids à 18 onces la livre. Il ordonne qu'on pèse au poids public, situé sur le bord du Rhône, tout le blé qu'on porte au moulin et la farine qui en provient.

Il est un sanctuaire que François de Mez voulut aussi purifier des abus qui s'y étaient glissés, celui de la justice. Il fit donc des statuts et ordonnances pour régler la marche de l'officialité (4 fév. 1444). C'est un code tout entier qui demanderait à lui seul un travail analytique. Il suffira d'en citer les premières lignes pour en connaître l'esprit :

« L'exercice du droit demande de l'honnêteté et de la « piété de la part de ceux qui sont appelés à exercer la « justice. Ceux qui y président doivent avoir une grande « vigilance, une modestie remarquable, la pureté de cœur, « l'intégrité de vie et la maturité de conseil. Dans les « personnes appelées à poursuivre et à rédiger les actes « judiciaires, il faut, outre les connaissances suffisantes, « la fidélité dans le travail, la bonté compatissante pour « les pauvres et beaucoup de modération dans les pour- « suites (1). »

Un mois après qu'il eut signé ces ordonnances remarquables, François de Mez parut devant le Souverain-Juge (7 mars). Son corps fut, suivant son désir, inhumé dans la chapelle des Machabées, qu'il avait embellie de son vivant et dans laquelle il avait fondé deux messes par semaine. (2)

Son testament, qui est du 28 novembre de l'année précédente, témoigne de sa foi et de son ardente charité. Il veut des funérailles décentes et honnêtes, mais sans pompe, et qu'on fasse une distribution générale aux pauvres qui y assisteront. Il fait des legs à ses serviteurs petits et grands, notamment à nobles Nicod Granjon,

(1) Archives de Genève, Fleury, 1, 176.

(2) Il fit peindre le retable de cette chapelle par un peintre de la région du Haut-Rhin, Conrad Witz, qui vint à Genève en 1444.

J. de Moyron et Louis de Lucinge, ses écuyers ; aux deux Ordres mendiants de Genève, aux hôpitaux de la ville, ainsi qu'aux maladières de Carouge et de Chêne. Enfin, il donne à la cathédrale 400 florins pour son anniversaire et partage le reste de son hoirie entre la chapelle des Machabées et les pauvres, *proprio ore suo nominat heredes suos universales, videlicet capellam Beate Marie pro una et pro aliâ medietate pauperes Christi.* L'acte est passé à Genève, dans la maison de Jean d'Orsières, en présence de Vén. Jean de Charansonay, Jacq. Renguis et J. Viraton, chanoines de Saint-Pierre ; Humbt Goyet, doctr ès lois ; frère Ant. Bernard, prieur des Jacobins ; Guill. Perrette, procureur fiscal ; J. Brossy, chancelier ; P. Vial, curé d'Eloyse, et J. de Montcouvent, clerc, familiers du testateur. On en peut voir le texte dans Besson, *Preuves*, p. 465.

Les exécuteurs testamentaires furent, outre J. Maire et P. Presbyteri, ses vicaires-généraux, le cardinal d'Arles, noble Hugues Vesperis, lieutenant du Vidonne, et noble François de Versonnex (1).

Les armes de F. de Mez, d'après Galiffe (*Matériaux*, I, 180), étaient : un pal empêché de deux fasces. Suivant Besson, il avait, — avant sa consération épiscopale, du moins, — le même sceau que le cardinal de Brogny, son oncle, avec une bande ou cotice brochant sur le tout pour brisure, et trois étoiles à cinq raies au canton senestre mises en face (2). Et Blavignac, qui avait vu plusieurs sceaux du prélat nous dit qu'il portait les armes de son oncle, brisées d'une étoile au canton dextre.

(1) Si l'on en croit Besson, son hoirie fut réduite à peu de chose, parce que Félix V s'en serait adjugé une partie. Nous ne savons ce qu'il y a de fondé en cela ; mais Galiffe nous apprend qu'après la discussion de l'hoirie on donna encore 450 florins à son neveu, noble François Humbert, pour lui aider à marier ses deux filles ; 300 florins à Messire Hugues Humbert, chanoine de Genève, autre neveu ; 60 florins à noble Nicod Granijon, son écuyer, pour solde de compte, 90 florins à noble J. de Moyron, autre écuyer, pour salaire, 215 florins à l'apothicaire pour médecines, torches et chandelles, 91 florins à un couturier, pour habits de deuil à ses gens et 36 florins à Jean d'Orsières pour le loyer de sa maison, la maison épiscopale étant réservée à Félix V, etc. (Galiffe, *Matériaux*).

(2) *Acad. Salés.*, II, 233.

IX. — Amédée de Savoie (Félix V)

(1444 † 1451)

On vit, à la mort de François de Mez, un fait bien étrange: le siège épiscopal de Genève occupé par un homme dont le front était orné de la tiare.

Usant de la faculté que lui avait accordée le synode de Bâle à cause des charges qui lui incombaient, Félix V se créa lui-même administrateur perpétuel de l'évêché de Genève. Il devint ainsi, comme prince spirituel, le légitime seigneur de cette ville dont il avait longtemps et vainement convoité la souveraineté, lorsqu'il était duc de Savoie.

Nos lecteurs connaissent cet illustre personnage. Comte de Savoie à l'âge de huit ans par la mort de son père (1391), Amédée VIII avait su augmenter notablement ses Etats par des voies légitimes (1), obtenir la dignité ducale (1416), et si sagement se gouverner qu'il était l'arbitre des princes de l'Europe et proclamé le *Salomon* de son siècle.

Loin de se laisser éblouir par tant d'honneurs, Amédée, devenu veuf, s'était retiré avec quelques vieillards dans la solitude de Ripaille, où, revêtu de la robe de moine, il partageait son temps entre les exercices de piété et les affaires majeures de l'Etat. Cette retraite avait porté plus loin encore la renommée de sa sagesse; et, comme nous l'avons dit plus haut, les Pères de Bâle jetèrent les yeux sur lui, afin de l'opposer au pape Eugène. Maître d'un vaste duché, Amédée avait un pied en Italie, l'autre en France. Il était le parent et l'ami de la plupart des princes de la chrétienté, notamment de Charles VII, et des ducs de Milan, de Bourgogne et de Montferrat. Ses deux fils,

(1) Il acquit le comté de Genève, 1401, et la vallée d'Ossola, 1406; conquit sur le Dauphin le Diois ainsi que le Valentinois et Verceil sur le seigneur de Milan.

dans la force de l'âge, pouvaient lui porter aide et secours. Il avait donc, semble-t-il, tout ce qu'il fallait pour rallier facilement à son obédience la grande majorité de l'Europe.

Le Concile choisit dans son sein trente-deux membres, docteurs, abbés ou prélats, qui devaient s'unir au cardinal Aleman et nommer le nouveau pape. Ceux-ci entrèrent en conclave l'avant-dernier jour d'octobre 1439, et le 5 du mois suivant, ils donnèrent la majorité de leurs suffrages à l'ermite de Ripaille. Amédée accepta son élection, prit le nom de Félix V et se fit couronner à Bâle le 24 juillet 1440 (1). En mettant sur sa tête une tiare usurpée, Amédée démentait son antique renom de sagesse, il commettait un acte de faiblesse et d'imprudence. Mais on aurait tort de suspecter sa bonne foi. Croyant à la doctrine de la supériorité du Concile sur le Pape que les évènements de Constance et les écrits de célèbres théologiens (par ex. : Gerson et Nicolas de Cusa) avaient répandue partout, il crut à la légitimité de son élection ; persuadé que ses relations de parenté ou d'amitié avec les principales cours de l'Europe, jointes à sa réputation extraordinaire, gagneraient facilement à sa cause le monde chrétien, il espéra rendre l'unité et la paix à l'Eglise. Il se trompa ; mais sa faute fut une erreur et non pas un crime (2).

(1) Nous donnons plus loin, aux pièces justificatives, le récit détaillé de cette élection.

(2) Il n'est pas de sottises qu'Eugène IV et ses partisans n'aient débitées contre Amédée VIII. Dans une bulle du 10 avril 1439, Eugène l'accuse « de s'être vendu au diable, de vivre au milieu de sorciers et de sorcières nombreux dans son pays et de machiner, en leur compagnie, des projets impies contre l'Eglise ». A entendre certains auteurs, il n'embrassa la vie et l'habit d'ermite que pour se frayer les voies au souverain pontificat. Or quand il commença de bâtir le château de Ripaille dans l'intention de s'y retirer, le concile de Bâle n'était pas encore réuni ; et quand il y entra, le concile venait de se réconcilier solennellement avec le pape Eugène. Suivant les autres, il aurait mené dans cette solitude la vie d'un épicurien. Ils l'accusent tantôt d'avarice sordide au point de se refuser le boire et le manger (*ita* Julien Césarini), tantôt d'avoir dépensé des sommes énormes soit pour acheter les électeurs du conclave soit pour gagner des partisans à son obédience. Nous ne prendrons pas la peine de réfuter ces contradictions qui se détruisent elles-mêmes. La conduite privée d'Amédée VIII ne fut pas seulement toujours correcte, elle fut édifiante ; et toutes ces

Pour soutenir dignement son rôle, il fallait à l'élu des sommes très considérables Le Concile lui alloua tout d'abord, pour les cinq premières années de son pontificat, le cinquième du revenu de tous les bénéfices ; puis, par quelque article secret ou par quelque autorisation non officielle, il lui donna la faculté de s'attribuer à lui-même certains sièges épiscopaux qui viendraient à vaquer dans le ressort de son obédience (1). C'est ainsi qu'un pape, ou mieux un antipape, devint administrateur de l'évêché de Genève et seigneur de la ville (1444) (2).

Toutefois, hâtons-nous de le dire, « Félix V, ayant « revêtu, avec les insignes pontificaux, l'esprit de sa « nouvelle situation, voulut accomplir loyalement les « devoirs que lui imposait cet évêché de Genève dont il « avait pris l'administration. » C'est le témoignage que lui rend un auteur protestant fort distingué, M. Mallet (3). Galiffe l'appelle un des meilleurs évêques de Genève. « Pape, dit à son tour Levrier (4), il oublia les prétentions « du duc de Savoie et n'abusa pas de son autorité pour « se venger du refus qu'avaient fait les Genevois de le « prendre pour leur souverain .... La première démarche « qu'il fit en qualité d'évêque et d'administrateur, fut de « confirmer lss anciens privilèges de l'Eglise de Genève et « le code de franchises recueilli par Adhémar Fabri, » en

menées souterraines, ces tentatives de corruption qu'on lui prête ne reposent que sur l'assertion gratuite d'auteurs égarés par la passion ou des rapports mensongers.

(1) Félix l'affirme lui-même plusieurs fois, notamment dans ses lettres du 17 juin 1441 et 17 avril 1444. Il se réserva également le prieuré de Payerne.

(2) Le 9 mars, Jean de Grôlée, son camérier et fondé de pouvoirs, prit possession de l'évêché et jura d'observer les franchises.

En apprenant la mort de F. de Mez, le duc Louis afin sans doute de prévenir toute opposition aux projets de son père, avait ordonné au bailli du Faucigny et à son châtelain de Bonne, d'occuper le château de Thiez soit de Viuz-en-Sallaz ; mais quand il vit ses désirs accomplis, il en rendit les clefs au Chapitre de Genève (M. D. G. V. 276-277).

(3) M. D. G., II, 297.

(4) Levrier, *Chronol. Hist. des Comtes de Genevois*, II, 29-30. Nous pourrions citer vingt témoignages semblables ; on en trouvera dans l'*Hist. de l'établissement de la Réforme à Genève*, par Mgr Magnin, p. 28.

supprimant toutefois les articles qui reconnaissaient aux usuriers et aux bâtards le droit de tester, et celui qui interdisait, à Genève, le cours de toute monnaie étrangère (22 mai 1444).

Il avait, quelques semaines auparavant (7 avril), ordonné d'achever les fortifications de Saint-Gervais commencées par son prédécesseur.

A cette époque, Félix V tenait sa cour à Lausanne, d'où il venait assez souvent à Genève, logeant de préférence dans le couvent des Jacobins de Palais. Il fonda, deux ans plus tard (26 juillet 1446) dans la cathédrale de Genève la messe solennelle de Saint-Pierre ès liens, terminée par le *Te Deum*. Treize cierges devaient brûler pendant cette cérémonie, dont il assura la célébration par une rente annuelle de 61 livres (Besson).

Notre prélat conserva d'ailleurs, jusqu'à la fin de sa vie, d'excellents rapports avec les autorités genevoises. En décembre 1447, les Fribourgeois menaçant d'attaquer la ville de Lausanne, il demanda du secours à la communauté de Genève qui s'empressa de lui envoyer 60 hommes commandés par Guillaume de Janville et Girard de Miez, avec 4 coulevrines (26 déc.) Félix déclara, du reste, qu'il les avait obtenus à titre purement gracieux (16 février). Deux ans plus tard, alors qu'il n'était que simple légat, Genève lui fournit un nouveau secours de gens d'armes (1).

Occupé des affaires générales de son pontificat, Félix se fit remplacer, pour les détails de l'administration de son diocèse, par les chanoines Amédée Moine et Pierre Presbyteri, ses vicaires-généraux *in spiritualibus et temporalibus*, auxquels il adjoignit comme président l'évêque de Corneto dont nous avons déjà parlé.

Celui-ci fut spécialement chargé (17 avril 1444) de continuer la visite du diocèse, qu'il n'avait pu achever avant le décès de François de Mez; d'inspecter les léproseries de Chêne et de Carouge, afin de réformer les abus qui

(1) Spon, I, 186 et II, 168.

auraient pu s'y glisser (9 déc. 1445)[1]; enfin de visiter les paroisses de la ville et de ses faubourgs (11 août 1446) (2).

Après quelques années de pontificat, voyant l'Europe se détacher peu à peu de son obédience pour se soumettre à Nicolas V, successeur d'Eugène IV ; comprenant qu'il s'était trompé, Félix résolut de déposer la tiare. Son abdication (ménagée par les soins de Charles VII, roi de France), eut lieu le 7 avril 1449, à Lausanne, en présence des Pères du Concile venus de Bâle et aux applaudissements du monde chrétien. En récompense de sa soumission, Amédée, outre certains privilèges honorifiques, obtint la dignité cardinalice sous le titre de Sainte-Sabine, les fonctions de légat et vicaire apostolique dans les pays demeurés jusqu'au bout fidèles à son obédience, c'est-à-dire dans les Etats de la Maison de Savoie, le Lyonnais et la Suisse actuelle ; enfin il conserva l'administration de l'évêché de Genève et du prieuré de Nantua.

On a dit et répété qu'il rentra dans sa solitude de Ripaille et ne tarda pas à résigner son évêché à Pierre de Savoie, son petits-fils. C'est une double erreur.

Sa démission donnée, Amédée continua de séjourner à Lausanne jusqu'au 18 juin. De là il se rendit à Evian et Ripaille (21 juin — 28 juillet). Au commencement d'août, il partit (9 août) pour le Piémont afin d'y traiter de la paix avec le duc de Milan. S'arrêtant quelques jours à Genève, au couvent de Palais, il chargea André, évêque d'Hébron, d'exercer pendant son absence les fonctions pontificales dans le diocèse, sous la condition de ne conférer les Ordres qu'à ceux qui auraient été préalablement examinés par le vicaire-général (19 août). Il fit ensuite route pour Salle-

(1) Les règlements dressés par l'évêque de Cornète furent solennellement promulgués le vendredi 9 sept. 1446 en présence dudit évêque, après sur son tribunal [illegible] d'un fauteuil en bois dans le palais épal [illegible] F. Oboli et [illegible] de Bambarville, avocat [illegible] Jacquinod [illegible] Trolliet, [illegible] Faulhier, curé de St-Légier [illegible] de Genève, notaire [illegible] 1446 [illegible]

(2) M. D. G. V, pages 278 et 279. Jean de Grôlée, du Bugey, prieur de Saint-Victor et Camérier de Félix V, remplit également les fonctions de vicaire-général. De même, Etienne de Caciis de Novare, archidiacre de Turin. Ce dernier, en cette qualité, aberge en 1449, à M. Aimon d'Amancy ainsi qu'à Pernette et Jeanne Bonivard une place située à l'entrée de la place de Meyrin vulgairement dite la Fusterie.

nève, Aix, Chambéry, Saint-Maurice en Tarentaise, le Petit-Saint-Bernard, Aoste, Yvrée et Turin. Il passa les trois derniers mois de l'année à Moncalieri, et la première quinzaine de janvier suivant (1450) à Avigliana. Il revient ensuite par Suze, le Mont-Cenis, Chambéry, Aix, Genève et rentre à Lausanne le 12 février. Nous le trouvons plus tard à Ripaille (en mars), puis à Evian (27 mars — 24 août) (1), enfin à Genève tantôt dans le couvent de Palais, tantôt dans la maison qu'avait bâtie feu Guillaume Bolomier, son ancien et infortuné chancelier. Cet itinéraire est tracé d'après le registre des rescrits et décisions que porta notre Amédée en qualité de légat (2).

Ce même registre prouve qu'Amédée s'occupa jusqu'à sa mort des affaires du diocèse. Le 5 octobre 1450, il publia, sur la procédure à suivre devant le tribunal de l'officialité diocésaine, une ordonnance détaillée, véritable code ecclésiastique dont il avait confié la rédaction à des juristes distingués (3). Il nomme un châtelain à Flumet et un autre à Charousse (20-21 octobre). Sur la fin de la même année, il ouvrit à Genève, comme légat du Pape, le Jubilé Universel, ayant à ses côtés l'archevêque de Tarentaise, les évêques de Grenoble, Sion, Bâle et Lausanne, l'abbé de St-Gall, etc. (4) Le premier jour de 1451, il donne en commende le prieuré de Caramagne en Piémont à Rd Thomas de Sur dont il sera parlé plus loin. Enfin, il rendit encore trois décisions le 6 du même mois. Le lendemain matin, vers les onze heures, Amédée paraissait devant le tribunal de Dieu (5). Son corps fut, deux

(1) A Evian, il nomme le 23 avril, J. Gachet, clerc, curé d'Avully, et le 27 juillet Pierre Quinerit, châtelain de la châtellenie de Sallanches, que le duc son fils lui avait donné, avec Flumet et Charousse, pour son entretien.

(2) Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque publique de Genève, où nous l'avons parcouru.

(3) *M. Acad. Salés.*, x, 305 ; Arch. d'Annecy.

(4) Besson, p. 51 (à la date 1449) et Blavignac, *Etudes sur Genève*, 1, 288. Ce dernier décrit une peinture à frusque qui semble reproduire cet événement.

(5) Archives de l'évêché d'Annecy, Reg. 1 ; Reg. Capit. ; Acad. Sal. VII ; *Mon. Hist. patr. Script.*, 1, 615, 620 ; M. D. G., v, 156 et 182. La maison dans

jours plus tard, inhumé à Ripaille dans un somptueux tombeau de marbre blanc sur lequel on avait représenté le défunt couché sur son lit de mort. Mais ce mausolée ayant été détruit par les Bernois, l'an 1536, ses restes furent transportés à Evian chez les nobles de Merlinge et de là dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de Turin, où ils furent déposés, d'après Pingon, le 7 décembre 1575.

Longtemps avant sa mort, Amédée avait consigné ses dernières volontés dans un codicille fait à Ripaille le 6 décembre 1439 et dont voici les principales dispositions. Son corps sera déposé dans l'église du monastère d'Hautecombe, et son cœur à Ripaille, devant l'autel de Notre-Dame. On convoquera à ses funérailles tous les prélats séculiers ou réguliers et trois mille prêtres qui célébreront la messe pour le repos de son âme. On donnera douze deniers forts à chaque pauvre et on en habillera seize de blanc. — Il fonde ensuite son anniversaire non seulement à Hautecombe et à Ripaille, mais encore dans les églises de N.-D. d'Annecy, de Saint-Jean de Maurienne, de la de la Consolata à Turin, de N.-D. de Brou, de Saint-Antoine à Vienne, chez les Célestins de Lyon. Il fonde l'entretien d'une lampe ardente dans la chapelle de N.-D. à Lausanne, devant la Sainte-Face à Vevey, devant les reliques de Saint-Maurice d'Agaune, etc. Il fait des legs aux hôpitaux, aux léproseries et à tous les ordres mendiants du Duché, à la collégiale d'Aignebelle, aux Ermites du Lyaud, aux Religieuses du Lieu, aux Augustins de Thonon, aux Jacobins de Lausanne, aux monastères d'Ainay, de Pierre-Châtel, etc. Enfin, donnant le Faucigny et la majeure partie du Genevois à son second fils, il institue pour le reste, Louis, son fils aîné, héritier universel (1).

laquelle il mourut, avait appartenu à G. Bolomier, elle devait être à l'angle supérieur formé par la rue Verdaine et celle du Vieux Collège : une tourelle octogone s'y voyait encore vers 1850. (Galiffe, *Genève Hist. et Arch.*, I, 265).

(1) Archives de Genève, portef. hist. n° 528.

Amédée était mort dans les sentiments d'une grande piété (1), laissant la réputation d'un homme vertueux. Quelques semaines après son décès, le pape Nicolas V écrivait ces paroles : « Ayant appris qu'Amédée Ier, « d'heureuse mémoire, cardinal-évêque de Sabine, avait « par la volonté de Dieu, payé son tribut à la mort, nous « nous étudions à reconnaître ses mérites par toute l'éten- « due de nos faveurs. Il a montré, en effet, à nos yeux et « à ceux des fidèles du Christ, tant de zèle pour l'unité et « la pacification de l'Eglise, que nous ferons volontiers « tout ce qui nous sera possible, en faveur de sa mémoire « et pour l'honneur et l'utilité de notre cher fils, Louis, « duc de Savoie, son premier-né, ainsi que de leur illustre « famille (2). »

Certains auteurs, comme Philippe de Bergame, vont même jusqu'à lui attribuer le don des miracles (3). « Trop « heureux prince, dit Aenas Sylvius, si les dignités « ecclésiastiques n'eussent terni sa vieillesse (4). »

Armes. Les armoiries de ce prélat sont celles de Savoie surmontées de deux clefs d'argent en sautoir et de la tiare. Son portrait peint à fresque se voit dans le château de Collombier (Vaud) qu'il fréquenta souvent, et dans l'une des chapelles de l'église Saint-Gervais à Genève (Blavignac, *Armorial*) p. 255-257.

(1) Raynald, 1449, 7, 8 ; 1450, 20, et notes de Mansi à ce sujet.

(2) Bref du 30 avril 1451. « Talem se ad unionem et pacificationem Ecclesiæ in oculis nostris et omnium Christi fidelium exibuit ut quidquid nobis factu possibile viderimus, suæ recordationi ac honori.... libenter tribuamus. (Guichenon, preuves, p. 341).

(3) Voir Guichenon, I, 496.

(4) *Europa*, chap. 38.

LES ÉVÊQUES DE GENÈVE

DU GRAND SCHISME A LA RÉFORMATION

(1451 † 1535)

Le diocèse de Genève, pendant la période que nous venons de parcourir, suivit fidèlement l'obédience des antipapes ; mais il eut, du moins, le bonheur d'avoir à sa tête des évêques dont la haute valeur personnelle fait oublier ce qu'il y avait de douteux ou de défectueux dans leur origine, et dont le zèle atténuait les effets déplorables du schisme.

Il n'en sera pas toujours ainsi durant la période suivante. Usant et abusant soit du crédit dont elle jouissait à la Cour pontificale, soit d'une bulle obtenue de Nicolas V (1), la Maison de Savoie, dans le but d'affermir son autorité à Genève, fera monter au siège épiscopal de cette ville des hommes dévoués à sa politique, parfois même de jeunes clercs à peine sortis des langes de l'enfance.

(IV idus)

(1) Nicolas V, par une bulle donnée à Rome le 10 janvier 1451, avait promis au duc de Savoie « de ne nommer aux évêchés et abbayes de ses « domaines temporels, *infrà districtum sui temporalis dominii* que des « sujets qui auraient obtenu son consentement, *nisi habitis prius per nos* « *intentione et consensu ipsius Ducis de personis... promovendis.* « (Monod, p. 203; Acad. Val d'Isère, doc. 1, 303. » Cette bulle que confirmèrent tous les successeurs de Nicolas V, donnait à la maison de Savoie le droit d'intervenir dans la nomination aux évêchés, non celui de présenter des candidats imberbes. Il est vrai que ce dernier abus se pratiquait alors dans l'Eglise sur une assez vaste échelle. Le pontife promet en outre de n'accorder des grâces expectatives pour bénéfices qu'à des Savoyards.

Les Baugis, II, 299.

Confirmée par onze papes, cette faveur fut contestée, vers 1712, par le pape Clément XI. Après 15 ans de discussion, Benoît XIII, par brefs du 24 mars 1727 et du 20 février 1728, la reconnut de nouveau (Les Baugis, II. 298)

De leur côté, les chanoines, essayant de maintenir leur ancien droit d'élection, opposeront leurs candidats à ceux de Son Altesse et du Pape, et donneront lieu à des compétitions et à des luttes ardentes.

Enfin, nous verrons les Genevois, aidés par les villes de Berne et de Fribourg, dont ils jalousaient la puissance, secouer peu à peu l'autorité du Duc et même celle du prince-évêque, se jeter définitivement dans les bras de Berne qui en profitera pour les entraîner avec elle dans l'apostasie, et chasser de leur cité ces évêques et ce clergé auxquels elle devait des siècles de liberté, de paix et de prospérité.

1° — Pierre de Savoie

(1451 † 1458)

La mort du cardinal de Sabine fit passer de droit le titre d'évêque de Genève sur la tête d'un enfant. Voulant récompenser Amédée de son abdication, le pape Nicolas V, par bulle du 19 juillet 1450, lui avait en effet, par avance soit de *grâce expectative*, donné pour successeur Pierre de Savoie, l'un de ses petits-fils, alors âgé de dix ans.[1] Le Souverain-Pontife, en signant cette nomination qui nous étonne, pensait sans doute qu'Amédée vivrait encore de longs jours ; il espérait aussi peut-être que cette faveur achèverait d'étouffer les derniers germes du schisme à peine éteint.

Quoiqu'il en soit, la succession de l'aïeul passait de droit au jeune Pierre, qui demeurait alors à Lausanne.

Le jour même du décès d'Amédée, jeudi 7 janvier, le Chapitre confia les sceaux à l'un de ses membres, Jean de la Biolle, commit d'autres chanoines pour aller prendre possession des châteaux de Thiez, Peney et Jussy, créa un official, un juge temporel des terres épiscopales, un juge des excès, etc. ; enfin, il nomma deux vicaires-généraux pris dans son sein : Ant. Piochet et Bernard

(1) Certains auteurs le font naître en 1445

Mazet. Le samedi suivant, il décida qu'un simulacre d'élection, soit la *postulation*, se ferait le 12 janvier, à Lausanne, à huit heures du matin (1). Cette postulation eut lieu, sans doute, au jour indiqué ; car le 13, devant les chanoines assemblés au nombre de vingt-deux (2), « Illustre et maintenant Révérend Seigneur Pierre de Savoie, à *qui le siège épiscopal de Genève a été confié* », parut, escorté de l'archevêque de Tarse, son gouverneur, de l'évêque de Lausanne, du chancelier de Savoie et d'une foule de chevaliers ; il requit aussitôt, par l'organe du dit archevêque, d'être, *en vertu de ses droits*, admis à la possession corporelle et réelle de l'Eglise, soit de l'évêché de Genève.

Les chanoines, dit le registre capitulaire, le reçurent *gracieusement* et le conduisirent au maître-autel, sur lequel l'archevêque lut et prêta le serment tant d'administrer fidèlement les possessions de l'Eglise de Genève que d'observer inviolablement les franchises de la cité. Cela fait, les chanoines, chantant le *Te Deum*, conduisirent le seigneur-évêque vers le siège épiscopal et l'y firent asseoir avec la solennité requise.

Cette installation n'était cependant que provisoire. Lorsque le Pape Nicolas V eut confirmé, par un titre définitif (28 février 1451), la nomination conditionnelle de Pierre à l'évêché de Genève, le Chapitre dut procéder à

(1) M. D. G. V. 284. — En apprenant cette décision du Chapitre, les membres du conseil ducal, qui se trouvaient alors à Genève, commandèrent au châtelain de Faucigny de s'emparer du château épiscopal de Thyez, ce qui fut exécuté. On voulait s'assurer par ce gage que le résultat de l'élection ne serait pas defavorable à la maison de Savoie, ou peut-être établir par un nouveau précédent le droit de garder une main mise sur une partie du patrimoine épiscopal, que le duc Louis s'était déjà arrogé lors du décès de F. de Mez. — Les clefs du château ne furent rendues au Chapitre que le mardi suivant.

(2) C'étaient : Ant. Piochet, chantre, Guy de Rochette, Robert de Saint-Jeoire, J. de Charansonay, Jacq. Ranguis, P. Presbytery, Rod. Du Bois, J. de la Biollée, J. Viraton, P. Callet, Guillaume de Lornex, Bernard Mazet, Humbert de Chissé, Amédée de Luyrieux, Martin Lefranc, Hug. Humbert, J. Symonet, Petremand de Saconex, R. de Saconex, J. Michaelis, P. Raymond et Girard de Menthon.

une nouvelle installation qui se fit, cette fois, par procureur (2 juillet).

Pour gouverner le diocèse de Genève à la place de Pierre, qui s'en alla continuer ses études à Turin, il fallait un administrateur. Le Pape choisit Thomas de Sur, archevêque de Tarse en Cilicie.

Thomas était un de ces Cypriotes que la duchesse Anne de Luzignan de Chypre avait amenés à sa suite. D'abord religieux franciscain, il avait reçu le titre d'archevêque *in partibus* de Tarse, et possédait depuis peu de jours l'abbaye de Caramagne, au diocèse de Turin, lorsque le Pape lui confia l'administration de l'évêché de Genève (1).

Obligé bientôt de quitter momentanément le diocèse, Thomas délégua ses pouvoirs (24 février) à un autre prélat *in partibus*, André de Malvenda, évêque d'Hébron, et subdélégua les chanoines de Chissé et Presbyteri en leur enjoignant de prendre conseil, pour les causes graves, du chantre Antoine Piochet (2).

L'un des premiers actes des nouveaux vicaires fut celui d'autoriser la chapelle que les habitants du village de Nancy, alors dépendant de la paroisse de Scionzier, venaient, avec l'aide du curé de Scionzier, de fonder à Nancy à cause de la distance de ce lieu à l'église paroissiale (3). (9 mai 1440)

Thomas de Sur prit logement dans une maison de noble Antoine Lhoste. Il ne vécut pas longtemps en paix avec les autorités genevoises. Habitué aux procédés

(1) Sa nomination est du 6 février, d'après Besson. Le 22 du même mois il nomme Rd Pierre Michel, prêtre, recteur de la chapelle du Saint-Esprit nouvellement fondée par les confrères du Saint-Esprit d'Habères. Acte passé à Genève, en présence du frère Pierre Fabri, cordelier et familier du prélat et de François d'Abères, notaire (Arch. de l'évêché). — Jean de Grôlée, prévôt de Montjoux, qui avait été vicaire-général de l'évêque Amédée, paraît avoir conservé quelque temps ses dernières fonctions concurremment à Thomas de Sur. (Voir M. D. G. V. 287).

(2) Archives de l'évêché. Thomas suivit le duc Louis en Savoie

(3) Ibid.

autoritaires des despotes orientaux, ne comprenant rien à cet état politique de Genève où le pouvoir était partagé entre l'évêque, les citoyens et la Maison de Savoie, il prit plus d'une fois des mesures qui soulevèrent de violentes protestations de la part des habitants.

D'après les franchises de Genève, les citoyens avaient le droit de nommer, chaque année, quatre syndics pour administrer en leur nom les affaires de la communauté ; ils n'avaient besoin pour cela ni d'autorisation préalable de l'évêque ni d'aucune confirmation des élus. Quatre nouveaux syndics avaient été nommés, suivant l'usage, le premier dimanche de février 1453. L'archevêque Thomas, sous le vain prétexte que l'affaire ne lui avait pas été préalablement soumise, défendit aux élus d'exercer leur office sous peine d'excommunication et de cent livres d'amende. Mais ceux-ci firent aussitôt dresser un acte d'appel au Métropolitain de Vienne et au Pape contre l'inhibition qui leur était faite, la déclarant *nulle, sans valeur, inique, injuste, erronée, décrétée mal à propos et par inadvertance*. Thomas comprit alors qu'il s'était fourvoyé et s'empressa de reconnaître les élus.

L'année suivante, la peste ayant fait apparition à Genève, Thomas fit proclamer, dans tous les carrefours de la ville, défense de garder dans les maisons particulières les malades atteints du terrible fléau, sous peine de bannissement et de la saisie de la demeure (22 avril 1454). Les magistrats, envisageant cette défense comme opposée aux franchises, en appelèrent encore au Métropolitain (2 mai). On lui refusa également, en conseil général, de payer un impôt sur les bancs de ville (19 juin 1457). C'est encore, sans doute, pour apaiser les murmures des Genevois qu'il révoqua, le 19 avril 1456, l'autorisation accordée, dix jours auparavant aux magistrats ducaux d'appeler à eux, dans tout le territoire de la ville, toutes les causes civiles, criminelles et mixtes concernant les sujets de S. A., pourvu que ceux-ci n'eussent pas commis le délit sur une terre immédiatement soumise à l'Eglise de Genève.

Si l'archevêque Thomas usait parfois de procédés autoritaires, il n'en avait pas moins des sentiments généreux et pardonnait volontiers aux coupables repentants. C'est ainsi que nous le voyons élargir des prisons la veuve de Pierre Fastelli, accusée d'avoir soustrait, à la mort de son mari, des objets qui, d'après la coutume, revenaient au fisc ; le fribourgeois Hermann, accusé d'avoir volé dans les halles anciennes (6 mai 1453) ; Pierre de Scientrier, convaincu de crime capital, et le seigneur Jean de Lancier, coupable d'extorsions. Mais ce dernier dut fournir une caution pour la réparation des torts commis et verser une somme de 3.000 livres au fisc épiscopal (8 mai 1456).

Cette condescendance pour les coupables lui attira même un jour une affaire très sérieuse avec les autorités genevoises. Vers la fin de juin 1455, il avait donné asile, dans sa maison, à un pâtissier condamné au bannissement par la justice locale. Les syndics protestent et déclarent en appeler. Irrité de ces réclamations fréquentes et publiques, l'archevêque se livre à l'emportement et répond, en pleine audience publique, « que, loin de déferer à cet appel, il remettait *toute la juridiction épiscopale* au duc de Savoie, et défendait aux officiers de sa cour, sous les peines les plus graves, de s'entremettre dorénavant dans la dite juridiction. » En même temps, il ordonne aux notaires présents de dresser un acte authentique de ses déclarations (4 juillet).

Bien que ce fussent là des paroles en l'air le Chapitre s'en émeut, il proteste énergiquement et dresse un appel au Métropolitain et au pape Calixte III de cet acte qu'il déclare « irréfléchi, contraire au serment prêté par l'administrateur à son entrée en fonctions, attentatoire aux droits de l'Eglise de Genève et aux franchises de la cité, etc. » Mais l'Archevêque n'avait pas tardé à reconnaître ses torts. Lorsque, le surlendemain, le procureur du Chapitre vient lui notifier l'acte d'appel, il répond « qu'il n'a jamais eu l'intention de faire tort ni au Chapi-

tre ni à l'Eglise de Genève ; que si, à son insu, il l'a fait, c'est sans délibération ni réflexion, mais par colère et chaleur du moment, par suite de premier mouvement qui n'est pas au pouvoir de l'homme ; qu'il révoque, annule, casse et met à néant tout ce qu'il a fait, remet les choses dans leur état primitif. »

Signalons encore quelques faits de l'administration de l'archevêque Thomas. Le 22 mai 1454, il approuva la fondation de l'hôpital qu'un citoyen de Genève, originaire de Marlioz, venait d'établir dans son village natal sous le vocable des SS. Jacques et Antoine. Cet acte est daté de Charly, sur le mont de Sion (1). Déjà, deux ans auparavant, il avait dû approuver le nouvel hospice que le généreux François de Versonnex venait de fonder, dans le voisinage de la Madeleine, pour les pauvres de la ville, et que son fils Aymon agrandit, afin d'y faire soigner, pendant leurs couches, les pauvres femmes enceintes. Cela prouve, soit dit en passant, que Genève catholique pratiquait la charité et savait soulager les infortunes (2).

Il transféra près de Saint-Germain les anciennes boucheries qui étaient situées alors près de Saint-Pierre, dans la rue de l'Officialité, où elles manquaient de l'eau nécessaire pour y maintenir la propreté. A cette ordonnance, qui est du 24 janvier 1455, il joignit des règlements pleins de sagesse sur la tenue des établissements de ce genre.

Le 19 avril 1456, il autorise la bénédiction d'une chapelle en l'honneur du Saint-Esprit, à Viuz-la-Chiésaz ; le lendemain, la fondation d'une chapelle que noble Louis

(1) Notre prélat s'y était rendu sans doute pour fuir la peste qui avait fait apparition dans la ville. C'est pour la même raison, pensons-nous, que le notaire de l'évêché, Rod. Sapientis, passa le mois de novembre à Annecy-le-Vieux. — Le fondateur susdit se nommait Jacques de Samba-ville.

(2) Le Dr Chaponière a publié, dans le tome III des *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève*, une excellente étude sur les hôpitaux de cette ville. On trouve aussi sur cette question des notes fort intéressantes dans la *Genève Historique* de M. Galiffe.

de Langin venait de faire bâtir au sommet de la montagne des Voirons, sous le vocable de la Visitation ; et, le 13 juin de l'année suivante, il approuve la fondation d'une chapelle de la Vierge dans l'église de Mieussy. Enfin, nous voyons que, le 12 mars 1457, il conféra la tonsure dans la chapelle de l'évêché (1). C'est une des rares fois, à notre connaissance, qu'il ait exercé les fonctions épiscopales dont il laissait le soin à Monseigneur André, évêque d'Hébron. Pour les actes administratifs, ils étaient habituellement signés par les vicaires-généraux de Chissé et Presbyteri, auxquels il adjoignit, en 1457 (2), le chantre Piochet et Jacques Fusier, chanoine de Trois-Châteaux, alors résidant à Genève.

A cette époque, Pierre de Savoie allait achever sa dix-septième année et ses études. Mais il n'eut pas le temps de prendre en mains les affaires du diocèse ni de donner la mesure de ses talents et de son caractère. Il mourut, en effet, dans la ville de Turin, le 21 octobre 1458, et fut inhumé dans l'église Saint-François soit des Cordeliers de Pignerol au tombeau des princes de sa maison (3).

Pierre était, lors de son intronisation, protonotaire apostolique et abbé de S. Etienne de Verceil (Blavignac)

En 1457, le pape Calixte III fit dresser un état du diocèse où se trouve indiqué l'ordre des préséances à observer au synode : c'est le Notaire Rod. Sapientis, qui en fit la rédaction.

(1) Archives de l'évêché d'Annecy. Il avait fait de même le 18 décembre 1456 et le 11 juin 1457.

(2) Ibid. Il fait cette nomination le 8 avril, à la veille de sortir momentanément du diocèse tant pour les affaires de l'évêché que pour les siennes.

(3) Guichenon, I, 529. ~~C'est donc à tort que~~ Le catalogue des évêques de Genève cité par Bonivard, le fait mourir le 21 août ; cette date est confirmée par le compte d'Hte Fabri, trésorier général (Cibrario).

[Piochet signe déjà cet vic. général en janvier 1457.]

2° — JEAN-LOUIS DE SAVOIE

(1460 ÷ 1482)

A la mort de Pierre de Savoie, le Chapitre nomma vicaires capitulaires deux de ses membres, les chanoines Piochet et Presbyteri, et profita de la vacance pour essayer d'extirper les abus qui s'étaient introduits dans la cité.

Il rédigea, dans ce but, un règlement des plus remarquables, que Galiffe a publié dans ses MATÉRIAUX POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE GENÈVE.

Tout d'abord, le Chapitre ordonne de poursuivre les auteurs des violences et des scandales, dont la ville avait été le théâtre (1).

Voulant ensuite sauvegarder la morale publique, il défend à tout citoyen d'entretenir des concubines, décrète l'expulsion des souteneurs, et pour que les prostituées soient plus facilement détournées de leur vie honteuse, pour que leur contact ne souille pas les femmes honnêtes, il leur enjoint de résider habituellement dans le quartier qui leur est assigné (2) et de porter, comme signe distinctif, un parement rouge à la manche droite ; l'usage des robes et des capuchons leur est interdit.

(1) Le 9 octobre 1460, le Conseil de ville ordonne de fermer les portes toutes les nuits, nonobstant les vendanges, pour éviter les scandales et tumultes ; et le 16 janvier suivant, on renouvelle la même ordonnance, en recommandant de renforcer la garde et de tendre, la nuit, les chaînes les plus rapprochées des portes. (Voir encore plus loin).

(2) En 1428, ce quartier ou établissement était près de la porte des Belles-Filles ; peu après, il fut transporté à l'intersection de cette rue avec celle de Chaussecoq ; *carriera Lupanaris*. Ces femmes ne pouvaient aller aux bains publics qu'un jour par semaine, le samedi ; elles étaient de plus soumises à l'autorité d'une supérieure assermentée, *regina bordelli*, laquelle devait répondre de toutes les filles autorisées, dont les noms étaient inscrits sur les registres. Celles qui prétendaient se soustraire à ces formalités étaient immédiatement jetées en prison, fouettées ou chassées de la ville.

La deuxième plaie à supprimer était celle des jeux de hasard, source incessante de fraudes, de rixes et de blasphèmes. Afin de couper le mal par la racine, les maisons de jeux existantes seront fermées, et tout propriétaire à l'avenir ne pourra, sous peine d'excommunication, louer sa maison à ceux qui voudraient les rétablir, mais sera tenu au contraire de dénoncer les joueurs obstinés.

Toute personne, de quelque condition qu'elle soit, surprise à blasphémer contre Dieu, la Vierge ou les Saints, devra, en signe de repentir, s'agenouiller et baiser la terre au lieu même où elle aura péché ; à défaut, elle encourra une amende de trois sous, dont le tiers sera donné au dénonciateur (1).

Contre la troisième plaie, la multiplicité des faux mendiants — qui trompent le public en étalant de feintes maladies et de honteuses nudités, et qui apportent souvent le germe d'épidémies — le Chapitre, tout en reconnaissant l'excellence de l'aumône, édicte les mesures suivantes : Défense est faite à tout habitant de la ville ou des faubourgs d'héberger les pauvres, quels qu'ils soient. Les recteurs et directeurs des hôpitaux de la ville devront donner l'hospitalité à tous les pauvres faibles, infirmes ou estropiés en avisant toutefois les pauvres étrangers qu'il ne leur est pas permis d'y rester plus d'un jour, à moins que leur faiblesse ou leur état maladif n'exige un séjour plus prolongé ; ils renverront dans leur pays ceux qui seraient atteints de maladies contagieuses, et dénonceront au vidomne et aux syndics les mendiants scandaleux, les ribauds et les espions.

Quant aux lépreux de la ville et des faubourgs, ils seront réduits dans les maladreries de Carouge et de Chêne, où l'on devra les soigner jusqu'à complète guérison.

Enfin, passant à la propreté des rues, le Chapitre tonne contre ceux qui, en violation des franchises, n'enlèvent

(1) Un sou valait alors près de 85 centimes de notre monnaie.

point le fumier ou les immondices devant leurs maisons, ou qui laissent courir leurs porcs dans la ville.

Un règlement si sage ne pouvait qu'être approuvé par l'évêque. On choisit encore ce prélat dans la Maison de Savoie parmi les frères cadets de l'évêque défunt.

§ 1. — *Jean-Louis de Savoie considéré comme prince temporel.*

Si l'on en croit un mémoire du XVe siècle, cité par M. Mallet, Jean-Louis de Savoie, le nouvel élu, vint au monde à Genève, le 16 février 1448. Cependant Cibrario le fait naître en 1447 ; de son côté le Souverain-Pontife, Pie II, en le nommant à l'évêché de Genève par bulle du 6 février 1460, affirme que Jean-Louis courait alors sa 17e année, ce qui reporterait sa naissance à l'an 1443 ou 44. Jusqu'à preuve du contraire, c'est à cette dernière assertion que nous nous tiendrons.

Suivant la détestable habitude de l'époque, les parents du jeune prince le destinèrent à l'état ecclésiastique sans consulter ses goûts, et briguèrent pour lui une foule de bénéfices, alors qu'il sortait à peine des langes.

L'évêché de Maurienne était devenu vacant le 22 septembre 1451 par la mort de Louis de la Pallud, cardinal de Varambon, le Chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne s'empressa d'élire Jean-Louis de Savoie, et députa à Rome, pour solliciter la confirmation de son élection, quatre personnages distingués auxquels se joignirent les envoyés ducaux, les abbés Henri de Albertis et Vasin de Malabaïla (1), Mais le pape Nicolas V, demeurant inflexible, consentit tout au plus à conférer au jeune prince les

(1) Angleys, *Hist. du dioc. de Maurienne*, p. 241. A cette époque, Jean-Louis avait auprès de lui pour aumônier soit chapelain, un prêtre du diocèse de Belley, nommé François Berthelier. Celui-ci fut nommé le 17 mai 1453, curé de l'église paroissiale du Frêne, au diocèse de Lyon, laquelle dépendait du prieuré de Nantua.

prieurés de Nantua, de Payerne et de Romainmotier avec le titre de protonotaire apostolique (1).

Le pape Calixte III, successeur de Nicolas (1455-1458), se montra plus conciliant. Par bulles du 22 avril 1456, il nomma Jean-Louis à l'archevêché de Tarentaise (2).

L'ambitieuse Anne de Chypre pouvait être contente : elle voyait deux de ses enfants occuper les deux grands évêchés de la Savoie, Moûtiers et Genève. Mais Pierre étant mort, comme nous l'avons dit plus haut, dans le cours de ses études, Jean-Louis se hâta de résigner son archevêché, et sa mère, de demander pour lui le siège de Genève dont elle jugeait la possession plus avantageuse à sa Maison soit à cause de l'étendue du diocèse, soit parce qu'elle espérait y trouver l'occasion d'augmenter son influence dans la cité.

Pie II résista longtemps. A la fin toutefois, tant pour céder aux importunités d'Anne de Chypre, que pour effacer les dernières traces du grand Schisme à peine éteint, il donna à Jean-Louis la succession de son frère.

Se trouvant à Sienne, le 6 février 1460, il y signa quatre bulles.

Par la première, le pape nomme administrateur de l'Eglise de Genève, en attendant qu'il ait atteint sa 27e année, âge requis pour recevoir la consécration épiscopale, « son cher fils, Jean-Louis de Savoie, qui n'était alors que dans sa 17e année, mais que recommandaient sa naissance et les grandes qualités dont son âme était ornée. »

Par la seconde, il annonce au clergé de la ville et du diocèse de Genève, le choix qu'il vient de faire, en ayant soin d'ajouter qu'il agit du conseil de ses cardinaux, et lui prescrit d'obéir au nouvel élu comme à son père et pasteur.

Par la troisième, il exhorte le peuple de la ville et du

(1) *M. Doc. Rom.*, III, 736. L'administration de Nantua fut confiée au prieur de Talloires, François de Charansonay.

(2) Voir dans les *Mémoires de l'Acad. de la Val d'Isère*, I, p. 705 et suiv. les reconnaissances passées en sa faveur par les Tarins les années 1456 et suivantes.

diocèse à recevoir le nouvel élu « volontiers et avec honneur. »

Enfin, comme l'évêque de Genève était seigneur temporel, une quatrième bulle, adressée aux vassaux de cette Eglise, leur prescrit de rendre à l'élu « l'honneur, la fidélité, les servis et les droits accoutumés » (1).

A cette époque, Jean-Louis possédait en outre les abbayes d'Ambronay[2] et de St-Oyen de Joux en France, celles d'Yvrée, de Canobe et de Staffarde en Italie, les prieurés de Nantua, de Payerne et de Contamine-sur-Arve, ainsi que la commanderie des saints Antoine et Dalmase de Turin (M. D. G. VII, 60).

Le nouvel administrateur de Genève, désirant continuer ses études à l'Université de Turin, confia l'administration du diocèse à Thomas de Sur, qui avait rempli les mêmes fonctions sous l'évêque précédent et qui venait d'être élevé par le pape à la dignité de métropolitain de Tarentaise.

Pour des raisons qui nous sont inconnues, ce dernier ne prit possession de l'évêché que le onze du mois d'août ; il reçut du Conseil de ville, à cette occasion, un modeste cadeau de la valeur de six écus en flambeaux, dragées et malvoisie.

L'administration de Thomas de Sur, dit M. Mallet, conserva quelque chose du caractère brusque et illégal qu'elle avait eu précédemment. C'est ainsi qu'en octobre 1460, nous le voyons défendre aux syndics de lever une contribution qui avait été votée par le Conseil général pour payer les dettes de la ville et réparer ses fortifications.

Vers la mi-avril 1462, le secrétaire ducal, Jacques Morel et sa suite, ayant subi les outrages de quelques Genevois, parmi lesquels on distinguait Jean Pécolat et Jean Ciclat, l'archevêque fit jeter Pécolat dans les prisons de l'évêché, et par commission donnée à Thonon, le 24 avril, il chargea

(1) Ces bulles, qui ont été publiées par M. Mallet dans le tome V des *Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève*, sont datées du 8 des ides de février 1459, seconde année du pontificat de Pie II, ce qui nous reporte au 6 février 1460.

2. D'après M. Berard, (Annales de l'Ain, XXI, 22) J.-L. n'aurait pris possession d'Ambronay qu'en 1480.

Etienne Comte, secrétaire ducal, et François Garzon, clavaire, d'instruire contre les coupables pour ce crime et pour d'autres antérieurs « ... *excessus, violentias, et facti opera ac alia facinora ut nociter didicimus jam diu perpetrata et perpetrari mandata tam in persona Jacobi Morelli ducalis secretarii quam aliorum* (1).

Quelle fut l'occasion de ces insultes ? quel motif avaient les Genevois de réparer les fortifications ? Nous ne le savons point ; mais un coup d'œil jeté sur les pays voisins nous le dira peut-être.

A cette époque, la France était troublée par les intrigues du dauphin Louis, qui cherchait à supplanter son père et qui finit par le faire mourir de chagrin (22 juillet 1461).

En Savoie, les choses n'allaient guère mieux. La duchesse Anne de Chypre « exerçait sur son faible mari l'empire le plus absolu, et subissait à son tour l'influence de ses compatriotes, avides et corrompus, dont elle vivait entourée. Des Cypriotes et des Grecs avaient écarté des principales charges les officiers qui les occupaient ; ils puisaient avec la plus honteuse impudence dans le trésor public, et à leur suite s'étaient introduites à la cour du duc Louis les basses intrigues et les folles prodigalités. » Deux personnages surtout partageaient avec ces étrangers les faveurs de la duchesse : c'étaient son grand chancelier, Jacques de Valperga, piémontais, et son maître-d'hôtel, Gaspard de Varax, marquis de Saint-Sorlin, gentilhomme bressan. Le premier vendait à son gré (disait-on) la justice et les charges ; il devait livrer à Louis XI (nouvellement couronné roi de France) les places fortes du pays ; son insolence égalait sa cupidité. Le second aidait de tout son pouvoir la dilapidation des Cypriotes et en partageait les produits.

La noblesse de Savoie, mécontente de se voir supplanter par d'indignes favoris, résolut la mort de ces derniers et réussit à gagner à sa cause un des propres fils de la du-

(1) Archives de l'Evêché d'Annecy, tome I.

chesse, le prince Philippe, comte de Bresse, plus connu sous le nom de Philippe Sans-Terre ou encore de Philippe-Monsieur.

Suivi de nombreux conjurés, Philippe entre un jour par surprise dans le château de Thonon, où se trouvait son père (10 juillet 1462), fait poignarder le marquis de Saint-Sorlin, et se retire en emmenant prisonnier le chancelier de Valperga, qui est jugé sommairement à Morges, et condamné à être noyé dans le lac (1).

Le duc, ne se croyant plus en sûreté à Thonon, résolut de s'enfuir à Genève. Quelques heures après l'exécution de Saint-Sorlin, il écrivait aux syndics de cette ville : « Pour des raisons importantes et parce que notre intention est de quitter incessamment ce lieu pour nous rendre à Genève et avoir une escorte puissante, nous vous prions et cela de cœur de nous envoyer tant par terre que par eau, le plus grand nombre possible de gens habiles à manier les armes,... et aussi tous les bateaux qu'on pourra trouver avec toute la promptitude possible, en sorte qu'ils puissent arriver icy aujourd'huy, et que vous n'y manquiez pas en tant que vous aimez nostre honneur et nostre Estat, et que vous désirez nous complaire. Adieu. De Thonon, ce 10 juillet (2). »

A la réception de cette lettre, le Conseil des Cinquante se rend chez l'archevêque pour y délibérer avec le Chapitre. Le lendemain, on décida que tous ceux qui le pourront, iront à la rencontre de Son Altesse ; mais beaucoup de ceux qui prennent le chemin de Thonon reviennent sur leurs pas, car la majeure partie de la population genevoise détestait cordialement les Cypriotes. Plusieurs refusent les logements au fourrier, qui ne trouve pas de place pour les chevaux. Quand le duc vient lui-même (14 juillet), les syndics, priés de lui fournir des vivres, répondent que la ville n'y est pas obligée ; et lorsque, dix jours plus tard il demande

(1) Voir au tome II, notre Notice sur le château de la Chapelle-Marin.
(2) Galiffe, *Matériaux*.

qu'on ne laisse entrer personne en ville à son insu, *pas même ses propres enfants*, on répond que la ville fera son possible (24 juillet).

Le surlendemain (27 juillet), deux syndics, Jean du Sougey et François Vincent, ont une altercation avec l'archevêque, au sujet des droits de la cité ; ce dernier, tirant son épée, menace de les frapper, et dit à Sougey qu'à l'expiration de sa charge il le perdrait. Cet épisode raconté en ville excite les esprits ; on murmure hautement contre Son Altesse. Aussi y eut-il, quelques jours plus tard (21 août), entre les gens du duc et quelques Fribourgeois, partisans de Philippe, une échauffourée, dans laquelle Guigues de Faucigny perdit sept ou huit chevaux.

Dans l'espérance de consolider son autorité, le duc avait convoqué les Etats-Généraux à Genève pour le 25 octobre. Philippe-Monsieur, qui comptait de nombreuses intelligences dans la place, résolut d'y venir. Il y entre donc (9 octobre), suivi d'une escorte de 400 chevaux et de nombreux fantassins, fait saisir Thomas de Sur dans son palais épiscopal, avec deux autres Cypriotes, savoir Hector et Perrin d'Antioche (1), les fait conduire tous trois dans le château de Mont-le-Vieux, qui appartenait au seigneur de Viry, et ne relâche le prélat que moyennant une rançon de 2,000 écus (2).

Malgré toutes ces violences, l'assemblée des Etats, qui s'ouvrit à Genève le 29 octobre, soutint le parti du comte de Bresse, et supplia le duc d'acquiescer au vœu général, en éloignant les courtisans étrangers, et en pardonnant à son fils. Louis se laissa enfin toucher et promit de renvoyer les Cypriotes, mais à condition que le prince et ses adhérents viendraient nu-tête et à genoux lui demander un pardon public et solennel. La réconciliation eut lieu le

(1) Le 13 octobre, le Conseil de Genève proteste contre l'arrestation de Perrin d'Antioche, comme contraire aux franchises de la ville.

(2) Costa, *Les Seigneurs de Compey*, p. 33. — L'archevêque ne revint point à Genève. Il habita dès lors son palais archiépiscopal de Moûtiers, où il mourut dix ans plus tard.

9 novembre sur la place des Cordeliers de Rive ; pour la sceller, on sonna les cloches de la ville, on alluma des feux de joie et l'on fit même le lendemain une procession générale d'action de grâces.

La duchesse Anne ne survécut que peu d'instants à ce rapprochement si désiré ; elle mourut en effet le 11 novembre dans le couvent de Rive, et fut inhumée deux jours après dans la chapelle Notre-Dame de Bethléem qu'elle y avait fondée (1).

Vers cette époque, un épisode assez peu connu décida le duc, son époux, à partir au plus tôt de Genève. Dans un Conseil général tenu en présence des envoyés de Louis XI et du duc de Savoie, qui demandaient des choses « ardues », Sougey, l'un des syndics, proféra des injures contre les deux princes, accusant le roi de France de cruauté et de tyrannie. Il paraît même que le peuple, soulevé par ses discours, se porta en foule devant la demeure ducale, et fit une belle peur au prince savoyard.

Le duc de Savoie sortit donc de Genève ; mais il ne se rendit pas immédiatement en France, comme on l'a souvent imprimé, car nous le voyons dans les premiers jours de l'année suivante à Seyssel, où il tient les États Généraux (1-5 mai), et sur la fin du même mois, à Chambéry, avec ses fils Janus et Philippe.

Parti pour la France dans la première quinzaine de juillet 1463, en compagnie de Janus, du duc de Saluces et de maint autre seigneur, il y séjourna près de dix-huit mois, tantôt retenu dans son lit par la goutte, tantôt complotant avec Louis XI les moyens de se venger de leurs ennemis communs. Le roi de France s'en prit d'abord aux Genevois, et porta un rude coup à leur commerce, en faisant

(1) En ce temps-là, le roi de France massait des troupes sur la frontière du Dauphiné ; de son côté, le châtelain de Gaillard convoquait ses justiciables (1 novembre) à se rendre au château en armes. — Aussi le Conseil décide que même en cas d'incendie, les citoyens demeureront en armes à leur poste, laissant aux charpentiers et maçons et à leurs femmes le souci d'éteindre le feu.

tenir les foires de Lyon aux mêmes dates que celles de Genève (1) et en défendant à ses sujets de se rendre à celles-ci (25 octobre). Les Genevois mirent tout en œuvre pour détourner ce coup. Les Suisses envoyèrent une ambassade plaider leur cause auprès du roi ; plus tard, le duc de Savoie Amédée IX, s'apercevant que cette mesure portait un grave dommage à ses propres sujets, fit commandement à tous négociants de ses Etats de présenter leurs marchandises à Genève avant de les porter ailleurs (2 déc. 1465) ; et le roi de France lui-même fit semblant de révoquer la défense qu'il avait prise (25 fév. 1467); mais l'ancienne affluence de marchands ne revint pas.

Après les Genevois, ce fut le tour de Philippe-Monsieur. Attiré en France à force de promesses et de cajoleries (mars 1464), le prince fut arrêté à Neuville en Berry, pour être enfermé dans le château de Loches, d'où il ne sortit qu'après une détention de deux années.

Le duc, son père, se disposait à rentrer dans son duché, lorsqu'il mourut à Lyon (29 janvier 1465), demandant que l'on portât son corps à Genève auprès de celui de son épouse, et laissant la couronne à son fils, le pieux Amédée, qui avait épousé la propre sœur de Louis XI, Yolande de France.

Pendant que se passaient les graves événements que nous venons de raconter, Jean-Louis de Savoie avait terminé le cours de ses études. Il était alors dans sa vingtième année[2]. Grand, fort, adroit à toute sorte d'exercices, le jeune prince se sentait plus d'attrait pour l'épée que pour la crosse. Il refusa donc de recevoir les Ordres ; mais loin de renoncer à ses nombreux bénéfices ecclésiastiques,

(1) Les foires de Genève (6 janvier, 18 février, Pâques et Toussaint) se tenant avant celles de Lyon, les marchands suisses, allemands et italiens, s'arrêtaient d'abord à Genève : ce qu'ils ne firent plus lorsqu'on eut avancé la date des foires de Lyon. Et ce fut un coup terrible porté au commerce de la cité.

2 Du 19 au 25 nov. 1467, J.-L. d. S. est à Bourg auprès de son frère Amédée IX (Soc. sav. t. 4)

il vint à Genève prendre possession personnelle de l'évêché, et la ville, à cette occasion, lui fit don de 18 gobelets d'argent valant 500 florins (janvier 1464).

Il y est encore le 10 mars, qu'il accorde à la ville, pour y établir une halle au blé, une maison située rue du Vieux-Mezel, soit le vieil arsenal actuel sis en face de l'Hôtel-de-Ville. (Galiffe, *Matériaux.*)

Nous le trouvons plus tard à Turin (4 juin) : c'est là qu'il signe, en faveur du curé de Chamonix, la donation du tiers des biens des personnes de la vallée qui ont été, depuis six ans, condamnés pour hérésie (1).

Il se rendit ensuite en France où se trouvait son père : c'est ainsi qu'étant à Abbeville en Picardie, le 12 juillet, il nomma vicaire-général de l'évêché de Genève, Mre Jean de la Saussaie, doyen au diocèse d'Angers (2). Il prit même service dans les troupes de Louis XI, où il endossa la cuirasse, et nous ne voyons pas qu'il l'ait quittée pour assister aux funérailles de son père ou à l'intronisation de son frère Amédée (3). Ce fut un revirement survenu dans la politique de ce dernier qui le rappela dans son diocèse.

Amédée et Yolande, dévoués aux intérêts du roi de France, ne tardèrent pas à s'apercevoir que ce monarque jouait double jeu, et qu'il favorisait les intrigues de Philippe-Monsieur, lequel, fort de cet appui, commandait en maître à la cour et réclamait une partie du duché. Irrités de cette fourberie, ils conclurent secrètement, le 29 mars 1467, une alliance avec les principaux ennemis du roi, soit avec Philippe III, duc de Bourgogne et le fils de celui-ci, Charles, lequel devait bientôt succéder à son père (4).

A la nouvelle de ces négociations, Jean-Louis se hâta

(1) Perrin-Bonnefoy, *Hist. du prieuré de Chamonix*, Preuves, n° 165.
(2) Archiv. de l'évêché.
(3) Si l'on en croit la *Chronique latine*, Jean-Louis vint de Paris à Genève peu de temps après la mort de son père, afin de poursuivre le médecin de celui-ci, nommé Pantalion, qu'il fit emprisonner.
(4) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mourut le 15 juin 1467.

de quitter la France et de regagner sa bonne ville de Genève.

Voici les principaux actes émanés de lui, que nous avons relevés dans les registres que possèdent les archives de l'évêché d'Annecy (1) :

25 avril 1467, il nomme Louis de Campremy juge des excès, et Nᵉ Jean de Duin, greffier d'Echallonge, Montange et Saint-Germain de Joux ;

11 juillet, il fait une réduction d'hommage en faveur de J. Pétarel de Nantua ;

28 août, à Thonon, il fait cession bénévole à la comtesse de Genève, sa belle-sœur, de la part qui lui revient sur les biens de Jaquier Pelarius dit Jacquemou, de Jaquemette Pessard et de Jeannette Pogie, des Bauges, livrés au dernier supplice pour crime d'hérésie ;

16 octobre, il obtient de la ville de Genève un secours de 200 hommes d'armes pour son frère Amédée IX, alors en guerre avec les ducs de Milan et de Montferrat, déclarant toutefois que ce secours lui était octroyé librement, de plein gré ;

27 octobre, il relève Jean de Areres, clerc, de l'excommunication ;

24 novembre, il donne un sauf-conduit à un marchand milanais ;

1 mai 1468, Jean-Louis autorise Rᵈ Jean de Compeys, abbé de Sixt, Vᵉ Barjact Gerbais, prieur de Lémenc et le chevalier Hugues de Choudeaz, du diocèse de Lyon, à recevoir à la banque de Médicis, la somme de 400 ducats destinée à poursuivre diverses affaires en cour de Rome ;

6 mai, il nomme Jean Luacri (?) receveur des extentes du prieuré des Balmes au diocèse de Lausanne (2) ;

16 juillet, dans la maison de Nᵉ Nicod Quinerit, située

(1) Les Registres commencent d'une manière suivie au 23 avril 1467 ; ce doit être l'époque approximative de l'arrivée de Jean-Louis à Genève. Désormais tout ce que nous raconterons sera, sauf avis contraire, tiré de ces Registres.

(2) Ce prieuré dépendait de Payerne.

rue de Rive, il laude une vente faite en faveur de Jean du Peyrat, marchand genevois ;

21 juillet, il donne commission à égrège Nicolas-Louis de Saluces, médecin et chirurgien, ainsi qu'à Jean Geoffroy, barbier, de visiter les lépreux du diocèse ;

22 juillet, il proroge pour six ans en faveur d'égrège Jean Chappuis, la charge de juge ordinaire dans toutes les terres de l'évêché, Genève non comprise ;

8 août, il nomme administrateurs de tout l'évêché ainsi que de tous ses monastères, R^d^ Philippe de Compeys, prévôt de Lausanne et son frère Amédée-Bon de Compeys, seigneur de Gruffy, leur assignant à chacun un gage annuel de 300 florins — Philippe de Compeys fut mis solennellement en possession le 12 août, à 8 heures du matin, dans l'église cathédrale. Etaient présents avec Jean-Louis de Savoie : Barthélemy Chuet, évêque de Nice, Amblard de Viry, abbé d'Abondance, François de Menthon, pronotaire, J. Brochut, official, P. Mermet, procureur fiscal, Mre Barjact Gerbais, prieur de Lémenc, frère Jean de Montchenu, grand prieur de Rome, Théobald de Sacconay, procureur fiscal, N^es^ Philibert de Compeys, seigneur de la Chapelle, Jean Gerbais, seigneur de Miribel, Jean de Sergier et J. Vulliet, conseillers de l'évêque.

Le lendemain, il nomme Jean Delorme, receveur général de la châtellenie de Thiez et afferme aux frères Lambert et Pierre Magnin, le péage du pont du Rhône avec la leyde, le forage et les bancs de la ville, pour trois ans, sous la cense annuelle de 210 florins et l'entretien du pont.

Ayant reçu, vers ce même temps, des bulles du Souverain-Pontife Paul II lui conférant l'abbaye d'Aulps en commende, Jean-Louis de Savoie nomma juge et châtelain d'Aulps, Philibert de Compeys, son écuyer et premier chambellan ; greffier, Claude Viennois, son familier ; receveurs des extentes, Ant. Morel de Chambéry, son caissier et Jean Desplans, citoyen genevois, juré de sa cour (8 août). Enfin, il chargea le chanoine Philippe de Compeys, son vicaire-général, d'aller prendre possession de l'abbaye (11 août).

Après avoir signé toutes ces nominations, Jean-Louis partit avec ses frères Jacques et Philippe pour la Bourgogne où les appelait Charles le Téméraire. Il fut présent à la célèbre conférence de Péronne (14 octobre), à la suite de laquelle Charles retint prisonnier le roi de France et lui fit signer un traité honteux que ce dernier s'empressa du reste de violer ; il combattit même, ainsi que ses frères, dans les armées du duc contre les Liégeois révoltés.

La prise de Liège et la mauvaise saison ramenèrent l'évêque à Genève, où nous le trouvons à la fin de décembre. Quelques jours plus tard, il est à Lausanne, accompagné des seigneurs de Grières, de Coudrée, etc., pour engager les chanoines à postuler comme évêque, son frère François de Savoie, ce que ceux-ci firent, mais à contre-cœur.

Un des premiers actes émanés de Jean-Louis après son retour fut une mesure de salubrité publique. A la demande des bouchers de Genève, Jean Malagnod, Amed de Bornand, F. Borsat, Girard Dubit et Guillaume Monaton, il défend aux bouchers venant du dehors d'abattre leurs animaux ailleurs qu'à l'endroit accoutumé et de vendre leur viande au détail dans la ville avant de l'avoir soumise à deux syndics ou à deux experts nommés par eux, les menaçant en outre, dans le cas où ils apporteraient de la viande viciée, d'une amende arbitraire et de toutes les peines du droit (7 janvier 1469).

Un autre acte fut la création d'une Chambre des comptes, chargée de vérifier les recettes et les dépenses tant de son évêché que de ses autres bénéfices. Il en prit les membres dans son Conseil, savoir : Mre Barjact Gerbais, prieur de Lémenc, Jean Chappuis, docteur in utroque et Étienne Laborier, citoyen de Belley, auxquels il adjoignit pour secrétaire Claude Viennois, greffier de l'évêché (23 janvier) (1). Le troisième reçut en outre les patentes de

(1) Par autre lettre du 15 février, Jean-Louis nomme Guillaume Dubois, maître soit président de cette Chambre, laquelle du reste ne paraît guère avoir fonctionné.

receveur général, et le premier eut la ferme des revenus de l'abbaye Saint-Bénigne de Fructuaire, qu'il rétrocéda de suite à Mre André de Rivarol, prévôt de Villeneuve. Un mois plus tard (22 février), Jean-Louis ratifie la Ligue que son frère Amédée avait conclue avec Venise, le 6 août précédent.

Vers ce même temps, l'administrateur signe de nombreuses grâces. C'est ainsi qu'il grâcie Humbert du Villars, noble tarin, qui avait causé la mort d'un prêtre de Genève, nommé Amédée Mottier (26 janvier) ; un clerc de Genève, Jean Bourgeois, qui avait tué d'un coup de bâton Pierre Pralon de Samoëns (27 février) ; un allemand, accusé d'avoir frappé l'une de ses compatriotes : noble Jean Servage de Piron, qui avait défloré une fille de Faverges (4 mars) ; enfin, François Morel, familier du vidomne (1), accusé de vols et de crimes nombreux (30 mars). Ce dernier méritait la peine capitale ; mais en considération de sa femme et de ses enfants qui étaient en bas âge, incapables de gagner leur vie, et grâce à l'intervention de la duchesse, il vit sa peine commuée en un bannissement perpétuel.

A cette époque, le duc Amédée IX tenait sa cour à Thonon. L'évêque de Genève s'y rendait parfois et ne dédaignait pas d'assister aux pièces de théâtre, *mystères* ou *mômeries* que l'on y jouait pour égayer les soirées d'hiver. Aux environs de la fête des Rois, après un banquet donné à l'ambassadeur de Venise, on voit figurer sur la scène, d'un côté, l'évêque et de nombreux gentilshommes vêtus de toile rouge, de l'autre, entourée de ses dames, la duchesse Yolande portant un bonnet de velours cramoisi.

La cour se transporte ensuite à Genève, où l'on joue de nouvelles mômeries à l'occasion du carnaval (14 février).

Le printemps venu, Amédée et Yolande s'étant ache-

(1) Il paraît que le vidomne choisissait assez mal ses familiers, car nous voyons... sur la fin de cette même année, un Jacques Ducrest, « ancien familier du vidomne », se pendre dans la prison, où l'avaient conduits ses crimes, en suite de quoi son corps fut inhumé dans un petit bois « in uno bosseto nemoris » par ordre du châtelain, Claude d'Epagny.

minés vers Berne et Fribourg, l'évêque, croyons-nous, les suivit.

Pendant son absence, la peste éclate à Genève et fait de nombreuses victimes, car les syndics font célébrer des messes et organisent des processions pour apaiser le Ciel (25 mai).

Ils ne se bornent point à cela ; mais sentant le besoin d'un hospice spécialement destiné aux pestiférés, ils supplient le Conseil épiscopal de leur permettre de le bâtir dans un local peu productif, nommé les Arênières. Après avoir examiné les lieux et pris l'avis du Chapitre, le vicaire-général, Philippe de Compeys, fit, au nom de l'évêque, cession du terrain (14 juin). Toutefois ce projet ne fut mis à exécution que neuf ans plus tard.

A peine de retour, Jean-Louis de Savoie s'occupa de rédiger, pour ses sujets des mandements de Thiez, Peney et Jussy, de nouvelles ordonnances dont nous croyons devoir donner le résumé (1) :

1° Quiconque sera convaincu par un témoin d'avoir blasphémé, fera trois jours de prison, et six, quand le blasphème aura été proféré dans un lieu sacré.

2° Quiconque vendra des denrées les dimanches et les fêtes solennelles, avant la grand'messe, payera trois sols d'amende. Il est défendu, sous la même peine, de vendre des marchandises sur le cimetière ces mêmes jours.

3° La Cour de justice comptera deux familiers nommés par l'évêque. Elle tiendra séance une fois par semaine à l'heure de midi, savoir : le lundi, à Jussy ; le mardi, à Viuz et le jeudi, à Peney.

4° Défense est faite à ses officiers d'arrêter ceux qui vont à l'église pour baptêmes, mariages ou sépultures.

5° Défense aux mêmes d'assigner ou d'arrêter qui que ce soit des dits mandements pour causes civiles, les jours de dimanches ou de fêtes.

(1) Comme le texte de ces franchises est un peu trop long, et que nous l'avons publié *in extenso* dans le tome XXIII des Mémoires de l'Académie Salésienne, nous y renvoyons le lecteur.

6° Défense d'emprisonner pour dettes, à moins d'un engagement spécial.

7° Défense à ses châtelains, sous peine de vingt-cinq sols, de retarder le jugement des causes et de se laisser gagner par des présents.

8° Pour les frais, les châtelains n'exigeront des détenus que 5 sols pour l'entrée et la sortie, et 18 deniers par jour de pension (1) ; ceux qui exigeraient davantage, rendront le double et seront privés de leurs offices. Les détenus pour causes civiles ne payeront pas d'entrée.

9° Les châtelains ne demanderont à leurs ressortissants, par sentences d'excommunication portées contre eux, que trois sols pour la première, et un sol pour la seconde ; ils ne pourront exiger cette somme qu'après avoir procuré leur absolution.

10° Eux et leurs notaires percevront 12 deniers pour chaque cautionnement (?) (cautione) des procès, autant pour chaque ordonnance, ou injonction, ou arrêté ; autant pour une levation des saisies ; mais ils ne prendront rien pour les saisies elles-mêmes.

11° Nul ne pourra être traduit en justice, s'il n'est dénoncé, ou dans les causes graves, sans information préalable.

12° Les châtelains ne pourront plus accepter de composition des délinquants sans un procès préalable ; cette composition sera fixée en présence des notaires, qui en prendront note à la marge des procès, et le châtelain en rendra désormais compte chaque année.

13° Défense au châtelain, sous peine de 25 sols forts, d'obliger quiconque à dénoncer celui qui l'aurait offensé.

14° Pour la cancellation (cancellatura) des procès intentés par la cour, on ne demande rien à ceux qui seront absous ; aux autres, on demandera 18 deniers pour la première

(1) Les habitants du mandement de Jussy réclamèrent, prétendant avoir été toujours exempts de payer ces droits d'entrée, de sortie, de garde ; et de fait, ils obtinrent gain de cause (28 janvier 1471).

feuille, 12 pour la seconde et 6 pour les autres. — La même taxe sera exigée de tout dénonciateur qui n'aura point prouvé l'accusation. — Pour les copies des procès, on payera 12 deniers par page de vingt-cinq lignes de huit mots à la ligne.

15° Pour les citations, les officiers inférieurs auront, dans le bourg ou le hameau qu'ils habitent, un denier et une obole pour une seule personne et un viennois pour chacune des autres personnes du lieu ; s'il faut sortir à la distance d'une demi-lieue, 3 deniers pour la première personne et un denier pour les autres ; le double, si la distance est double.

Pour les sentences concernant des affaires au-dessous de vingt sols, les châtelains et autres exécuteurs percevront un denier gros, deux deniers pour les affaires de 20 sols et au-dessus, etc.

16° Les vacances se tiendront, comme par le passé, aux temps des moissons et des vendanges.

17° Les étrangers ne pourront conduire leurs bestiaux paître dans les pâturages du mandement, sous peine de 60 sols.

18° Comme à la boucherie de Viuz, on apporte des viandes infectées, chacun sera tenu d'amener la viande vivante sous peine de 25 sols et de confiscation de la marchandise.

Cette charte de franchises fut signée à Genève, dans la maison de noble Perrin d'Antioche, le 8 juillet 1469. Etaient présents : Jean de Montchenu, vicaire-général ; Philibert de Compeys, chevalier, seigneur de la Chapelle, et Claude de Marcossey, conseillers de l'évêque.

Pendant le reste de l'année, Jean-Louis de Savoie n'apparaît plus guère à Genève ; il est probable qu'il passa ce temps auprès de son frère, alors malade à Chambéry. Ce dernier était en effet sujet à des attaques d'épilepsie, et les crises étaient devenues si fréquentes, que les Etats généraux, le voyant dans l'impossibilité de gouverner par lui-même, avaient, malgré les princes ses frères, chargé Yolande

de l'administration du duché. Elle était bien lourde la tâche de tenir les rênes dans un pays divisé à l'intérieur, troublé par les intrigues de princes du sang ambitieux et menacé au dehors par de puissants ennemis dont les principaux étaient le propre frère d'Yolande, Louis XI, et le duc Charles de Bourgogne ; et l'on conçoit facilement que l'infortunée duchesse eut besoin des conseils de l'évêque de Genève.

1470. — On retrouve celui-ci dans sa ville épiscopale au commencement de l'année suivante. C'est ainsi que le 8 février, il y signe des lettres de sauvegarde en faveur de Mre Jean Richard, curé de Motz en Chautagne, et que le 13, il invite tous ses officiers à renouveler entre ses mains le serment de fidélité. A leur tête se présente l'abbé commendataire d'Abondance, Amblard de Viry ; viennent ensuite Ves Jean de Montchenu, grand prieur de Rome, Barjact Gerbais, prieur de Lémenc, Antoine de Luyrieux, précepteur en Flandre ; nobles Jean de Compeys, seigneur de Thorens, Antoine, seigneur de Montchenu, Jean Brochut, official, Christophe de Vernis, docteur en droit, Guillme de Grières, curé de Thorens, P. Conod, Jean de Sergy, chevalier, Jean de Moyron, maître d'hôtel, Claude de Marcossey, écuyer, Pierre de Grandval, Claude de Sacconay, Pierre Mermet, Claude de Solano, J Polluti et Claude Viennois, secrétaire de l'évêché. A ces noms, nous devons ajouter ceux de Mermet de Jussy et de Jean Chapuis qui jurent le surlendemain.

Le 22 mars, l'administrateur autorise Ve Antoine Hoste, moine d'Aulps, à comparaître en justice ; le 11 avril, il admet au nombre de ses camériers, Ve Guillaume d'Argenton et Claude de Marmont avec cent florins d'appointement, et parmi ses écuyers, Ne François de la Pallud et Antoine de Monetier, auxquels il assigne 150 florins annuels à prendre sur les revenus de l'abbaye d'Aulps.

Il s'en va ensuite, selon toute probabilité, assister aux joûtes et au tournoi qui se tinrent à Chambéry sur la fin de mai. Toutefois, il est de retour le 8 juin, et le 22, il accorde

à Françoise de Viry, femme de noble Pierre d'Antioche, seigneur de Duin, une pension de 100 florins sa vie durant.

Trois ou quatre semaines plus tard, en présence de ses conseillers, Jean de Montchenu, Amblard de Viry, abbé d'Abondance, Philippe de Compeys et Jean de Lornay, chanoines, il prit une décision qui souleva dans Genève un véritable concert de réprobations. Par lettres du 17 juillet, il nommait conservateur de tout son patrimoine et secrétaire des appels de tous les tribunaux tant ecclésiastiques que séculiers, son conseiller Jean du Sougey, celui qui, étant syndic en 1462, avait insulté le roi de France aussi bien que le duc Louis, et avait par là causé la suppression des foires de Genève. A cette nouvelle, syndics et chanoines protestent énergiquement contre le choix de cet homme « qui a fait, disent-ils, les plus grands maux à la ville, et dont la nomination ne peut venir que d'une méprise. — L'évêque, ajoutent-ils, n'a-t-il pas un vicaire-général (Philippe de Compeys), des conseillers, des officiers et des ministres de justice probes, égrèges et nobles qui rendent bonne, brève et expéditive justice à chacun? Il n'a donc nul besoin de ce nouveau fonctionnaire. » Faisant droit à ces plaintes, le conseil épiscopal décida, jusqu'à nouvel ordre, d'interdire à Sougey de remplir ses fonctions (23 juillet), et le cita même à sa barre. Sougey toutefois ne comparut point, et fut condamné par contumace.

L'administrateur était, semble-t-il, absent quand s'élevèrent ces protestations unanimes ; mais en apprenant l'émoi causé à Genève par cette nomination, Jean-Louis jugea prudent de regagner sa ville épiscopale, et de travailler à réparer les maux que lui avait causés Sougey en provoquant l'interdiction des foires.

Nous avons vu qu'à dessein de punir les Genevois, le roi de France et le duc de Savoie lui-même avaient défendu à leurs sujets de fréquenter les foires de Genève et qu'ils refusaient même aux marchands étrangers les sauf-con-

duits nécessaires pour traverser leurs Etats. Par suite de cette interdiction, ces foires auxquelles on venait de tous les coins de l'Europe, perdirent tellement de leur importance que le commerce de la cité comme celui des pays voisins en reçut un terrible coup.

Afin de rendre à ces foires leur ancien lustre, l'évêque fait démarches sur démarches, accorde les plus larges sauf-conduits à tous ceux qui voudraient les fréquenter (23 novembre 1470), n'épargne rien en un mot, si bien que la ville reconnaissante lui alloua la somme de mille écus pour la répartition desquels il chargea quatre bourgeois de s'entendre avec les syndics (8 déc.).

Grâce à toutes ces démarches, les foires continuèrent de se tenir aux époques accoutumées; mais l'ancienne affluence ne revint jamais; c'est pourquoi Genève conserva une haine traditionnelle contre ceux qui en étaient la cause et contre leurs descendants.

Sur la fin de décembre, Jean-Louis se rendit à Chambéry pour y passer les fêtes de Noël; on l'y vit même le jour des Rois, assister, en compagnie du commandeur de Ranvers, soit Roverso, à une comédie ou mômerie, dans laquelle il ne dédaigna pas de jouer un rôle avec les princesses encore enfants et les dames de la cour.

Les fêtes terminées, l'évêque rentre à Genève, où il demeure jusqu'en fin avril (1). Mais au printemps, de graves évènements le rappelèrent à Chambéry (1471).

Parmi les frères d'Amédée, il en est trois qui se trouvaient vivement contrariés d'être exclus du gouvernement du duché : c'étaient Philippe-Monsieur, Janus, comte de Genève, et Jacques, comte de Romont. Non contents de se plaindre, ils résolurent de tenter la force des armes, et levèrent secrètement des troupes dans leurs apanages.

Informé de ces préparatifs, Jean-Louis court avertir la duchesse, lui offrant l'appui de ses conseils et de son épée.

(1) Le 27 avril, il ordonna par un mandement de placer sur toutes les portes de la ville le monogramme du Christ : IHS. (P. H. n° 662)

Yolande, laissant Chambéry et son fils Jacques-Louis sous la garde de l'Evêque de Genève et des maréchaux de Savoie, emmène Son Altesse avec ses autres enfants dans la ville de Montmélian (8 juin), pendant que des émissaires s'en vont appeler aux armes les châtelains d'Aoste, de Maurienne et de Tarentaise, ou demander secours au roi de France.

Philippe et Jacques arrivent devant Chambéry, et trouvant les portes bien gardées, il vont attaquer Montmélian, entrent dans la ville par la trahison de quelques bourgeois (12 ou 13 juin), et forcent bientôt la duchesse, qui n'avait pas de vivres dans le château, à signer la capitulation (17 juin).

Maître de la personne du duc, Philippe se rend avec lui à Chambéry, pendant que Yolande, qui avait demandé à rester à Montmélian sous prétexte de fatigue, s'en allait à Apremont, d'où elle s'enfuyait secrètement à Grenoble (18 juin).

A l'arrivée de Philippe devant Chambéry, l'évêque de Genève voyant les bourgeois décidés à lui ouvrir les portes, partit avec 200 cavaliers, et rejoignit Yolande à Grenoble. Il accompagne ensuite la duchesse, lorsqu'à la tête d'une petite armée, elle reprend le chemin de Chambéry (1er août). Il est à ses côtés, lorsqu'elle signe la trêve (8 août), lorsqu'elle entre à Chambéry (23 août), qu'elle y reçoit les princes Philippe et Jacques, venus pour conclure la paix (5 septembre), et le lendemain, lorsque le duc Amédée y arrive lui-même (1).

Peu de jours après, Jean-Louis et Philippe vont chercher à Nice l'épouse du comte de Romont, avec laquelle ils reviennent à Chambéry le 17 septembre.

(1) Nous trouvons cependant Jean-Louis à Grenoble le 30 août en compagnie du précepteur de Roverso et du chanoine Jean de Lornay. Le lendemain, il est à Chambéry, ayant avec lui deux de ses conseillers, spectable Jean de Sergy, chevalier, et Jean de Leschaux, son receveur général ; et deux de ses écuyers, savoir : Jacques d'Epagny et Perceval d'Echalon. (Reg. épisc., cahier XVII.)

Le lendemain, l'évêque accompagne le duc et la duchesse qui s'acheminent vers l'Italie à travers le mont Cenis, et les suit jusqu'à Verceil, terme de leur voyage. Il était depuis deux jours dans cette ville, quand il y signa des patentes d'official pour son conseiller, André de Malvenda (18 oct.).

Si l'on en croit M. Colombo, auteur d'une remarquable étude sur la duchesse Yolande (1), il n'y séjourna pas longtemps (2) ; car dans les premiers jours de novembre, un comte de Zizi vint le chercher de la part de son frère Jacques que menaçaient Berne et Fribourg, et de la part de Philippe-Monsieur, qui, en éloignant Jean-Louis de Verceil, voulait montrer à Louis XI que nul de ses frères ne pouvait demeurer auprès de Madame.

Quoi qu'il en soit, à la nouvelle de la mort de S. A. Amédée IX, pieusement décédé le lundi de Pâques (30 mars 1472), l'évêque revient promptement à Verceil en compagnie du comte de Romont ; et tous deux, jurant fidélité à Yolande, l'encouragent à prendre la tutelle du jeune duc Philibert.

Pendant l'été, nous perdons presque la trace de notre administrateur, qui l'aura vraisemblablement consacré à visiter ses abbayes du Piémont. Nous le trouvons pourtant le 26 du mois d'août à la commanderie de Roverso, signant des lettres-patentes de vicaire-général pour Pierre Farod de Grandval et Pierre Dumoulin ; et d'autres, le 1er septembre à Turin, par lesquelles il alloue à Pierre Velliet, son écuyer, un appointement de cent florins par année (3).

(1) Voir *Miscellanea di Storia Italiana*, tome XXIX.

(2) Le 2 janvier, il y signe des lettres par lesquelles il confère la charge d'official à son conseiller, Me André de Malvenda, qu'il nomme vicaire-général deux jours après ; le 20, au même lieu, il donna patentes de premier conseiller à R. P. Christophe de Vernio, docteur ès décrets. — Celui-ci prête serment à Genève le 4 février suivant ; étaient présents J. Brochut, vicaire-général, P. Farol de Grandval, juge des excès, Théobald de Saconay et Pierre Mermet, licencié en droit, procureurs fiscaux ; P. Conod, professeur de droit, avocat fiscal, Barthélemy de Saint-Martin, chevalier, également professeur de droit, Jean Polliuti et J. Vulliet.

(3) Arch. de Genève, P. H. n° 686 bis.

Vers le 10 septembre, il retourne à Verceil, où il loge au château, pour en repartir le 24. Il y est de nouveau dans les premiers jours de l'année suivante (1473), et tient une conduite qui excite les soupçons de Yolande par ses entrées dans la citadelle à heures indues (Colombo) (1).

1473. A cette époque cependant, d'après le même auteur, l'évêque était brouillé avec ses frères : avec Philippe pour un château de la Bresse que celui-ci prétendait depuis longtemps lui revenir ; avec le comte de Romont pour avoir favorisé un camérier du Pape, qui était venu prendre possession de l'évêché de Lausanne en faveur du cardinal Julien de la Rovère (plus tard pape sous le nom de Jules II), et pour l'avoir accompagné à Genève avec M. de Roverso. (J. de Montchenu).

Pour se venger de ce dernier qui remplissait à Genève les fonctions de vicaire-général (2), Romont entre un jour à Genève, pénètre dans les appartements de Montchenu, dont il brise les portes dans l'espérance de l'y trouver ainsi que le camérier ; mais il ne les trouva point et dut se retirer bredouille.

Vers ce même temps, les hommes de Jean-Louis font prisonnier un envoyé de l'évêque de Turin en route pour Rome (24 janvier). Outrée de cette conduite, la duchesse en fait de vifs reproches à M. de Roverso ; mais celui-ci et son maître se fâchent, et prenant congé de Madame, ils partent de Verceil sur les deux heures du matin, suivis de la plupart de leurs serviteurs, et se rendent à Roverso (25 janvier). Redoutant leur courroux, Yolande envoie deux seigneurs à Mgr de Genève, un autre au comte de Romont, pour les prier de revenir à Verceil (7 ou 8 février).

Le 19 février, Jean-Louis arrive dans cette ville avec 200 cavaliers et 160 fantassins, tous habillés de vert et bien armés, salue la duchesse et se retire dans sa chambre

(1) Un auteur dit que, vers cette époque, notre prélat avait permuté son siège avec le cardinal Julien de la Rovère, contre celui de Lausanne. En tout cas cet échange n'aboutit point.

(2) Il avait prêté serment en cette qualité le 21 septembre 1471.

pour changer de vêtements, toujours suivi d'un grand nombre de fantassins.

Le lendemain, la duchesse, l'évêque et Romont vont à la messe, au sortir de laquelle Yolande invite ses beaux-frères à oublier leurs ressentiments. Ceux-ci s'embrassent, ils embrassent également la duchesse, et tous trois vont visiter l'évêque de Verceil. Le 21, les deux frères dînent chez M. de Miolans, soupent avec Yolande et couchent au château dans la même chambre. Enfin le 22, ils jurent fidélité à la duchesse ainsi qu'au jeune duc Philibert, et s'en vont, Jean-Louis à Nice et Jacques dans son pays de Vaud.

Pendant ces allées et venues de Jean-Louis en Italie, la peste avait éclaté à Genève et fait sentir de nouveau le besoin, pour loger les malades, d'un hôpital spécial, dont l'évêque pressait fortement la construction ; mais la pénurie de fonds, augmentée par les graves évènements qui allaient surgir, retardèrent encore l'exécution de ce projet. On se contenta, pour lors, de louer, à Plainpalais, une grange et un pré où l'on mit deux hospitaliers.

De longs mois s'étaient écoulés depuis que l'administrateur avait quitté sa ville épiscopale; il résolut d'y revenir (1).

A cette nouvelle, le Conseil de Genève décide l'organisation d'une cavalcade pour son entrée (9 avril). Vingt jours plus tard le fourrier de l'évêque arrive avec ordre de préparer des logements pour sa suite, qui était composée d'une centaine de personnes. Le Conseil demande à être exonéré de cette charge, et à l'instigation du Chapitre, il cherche à gagner M. de Roverso à sa cause au moyen

(1) Pendant son absence, il eut un différend avec les syndics qui lui contestaient la connaissance des causes civiles. Le 26 mars 1473, vinrent déposer en faveur de l'évêque de nombreux témoins, parmi lesquels nous citerons : P. Prevost, 46 ans, Dominique Cohentet, 46 ans, François Marchiand, 40 ans, Claude de Ruys et J. De Sezenove, tous notaires : J. Ruffi, notaire de l'officialité, P. Lambert, etc.

d'un présent. Devant de nouvelles instances, le Conseil offre de donner en échange 400 florins à l'administrateur, 100 à M. de Roverso, et 20 au châtelain N. d'Epagny (14 mai) ; mais l'évêque exige pour lui 1.200 florins et pour M. de Roverso, 200, que la ville se procurera au moyen d'un emprunt.

L'évêque n'avait pas attendu, pour faire son entrée dans la ville, que cette question fut définitivement réglée. Nous le voyons, en effet, le 5 mai, dans la maison que Jean de Montchenu possédait à Genève, signer l'ordre d'admettre au prieuré d'Arbois, Frère Jacques de la Lée, moine de Saint-Claude.

Depuis lors jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, Jean-Louis ne paraît pas avoir quitté sa ville épiscopale. Voici les principaux actes émanés de lui durant cette période.

Il autorise une quête destinée à payer la rançon de Nicolas de Paros et des siens, ainsi que celle de plusieurs chevaliers de Rhodes prisonniers des Turcs, accordant même des indulgences aux donateurs (10 et 21 mai). Il amodie, pour trois ans, son prieuré de Romainmotier, à raison de 1.500 florins l'année, à Pierre de Coquina de Morges et à Anselme Bertrand (19 juin). Il confirme les franchises des habitants de Grandval, qui dépendaient de son abbaye de Saint-Oyen ou de Saint-Claude (24 juin), autorise l'érection d'un couvent de Clarisses à Genève (28 juin) ; nomme Claude Chastellard, châtelain de Saint-Cergues et de la Tour de Mai (15 juillet) ; fait don d'une maison sise à Nantua à Frère Pierre de Ravoyria, moine, sa vie durant, en considération des services que lui ont rendus ce dernier et son oncle, Bonivard de Ravoyria, vicaire-général du prieuré de Nantua (19 juillet). Il permet à son conseiller Jean de Sergy de bâtir une maison forte dans le val de Mijoux (10 août), et laude l'abergement passé en faveur d'Aimon de Versonay de deux places dans la ville de Genève avec permission de construire une boucherie (25 août).

D'après M. Colombo, Jean-Louis était en Italie en octobre, et le 4 de ce mois, il se trouvait à Moncrivello dans la compagnie de la duchesse, lorsqu'arrive un envoyé de Philippe-Monsieur qui lui conseille d'enlever le gouvernement à la régente, afin de le partager entre eux. Jean-Louis, continue cet auteur, fit arrêter l'envoyé ; mais en même temps, il offrait à Philippe, de la part de Louis XI, cent lances et le gouvernement d'Asti, au moyen duquel il pourrait facilement s'emparer de la régence. — Si le fait n'est pas controuvé, la date au moins en est fausse ; car il est démontré par les registres de l'évêché que l'administrateur a passé à Genève tout le mois d'octobre (1) de même que les quatre mois suivants.

Signalons encore quelques actes. Le 15 novembre, il accorde un sauf-conduit à des marchands de Florence. En décembre, il reçoit la visite de son frère Louis, roi de Chypre, que nous voyons à Genève, la veille de Noël, accompagné de Jean de Compeys, seigneur de Thorens, d'Antoine d'Avanchy, précepteur des Echelles, d'Amédée de la Fléchère, son maître d'hôtel et de plusieurs autres personnages (2).

1474. Le 14 janvier suivant, il fait donation éventuelle à Charles Duret, son médecin, de sa part des biens de P. du Trembley et de Jean de Salza d'Anglefort, accusés d'hérésie ; le 17, il signe une sauvegarde en faveur de Nᵉ Claude Pellicier et de son fils Louis, notaires, ressortissant à la châtellenie de Jussy (3).

(1) Le 2, il nomme un cellérier à Payerne ; le 4, un doyen à Ryniens, soit à Château-Gaillard ; le 8, il fait grâce au curé de Tougin ; le 10, il nomme Catherin Farod de Grandval, recteur d'une chapelle à Cologny près de Seyssel ; le 15, il confère à Mʳᵉ Ant. Dappinat le prieuré de Talissieu ; le 22, nomme un prébendier à Ambronay, etc., etc.

(2) Guichenon, *Preuves*, page 398.

(3) Deux ans auparavant, un Claude Pellicier, juge du Chablais (probablement le même) et P. Bonjour, son lieutenant, furent frappés d'excommunication, le premier, pour avoir arrêté près de Ballon et mené dans la prison du château d'Evian, R. P. Victor Marsoneti, inquisiteur de la foi ; le second, pour avoir saisi un prêtre de sa suite. Les accusés furent condamnés par sentence arbitrale à demander pardon et à porter un cierge allumé depuis

Le 12 février, à l'instigation de deux chanoines, ses conseillers, P. de Viry et Guillaume de Grières, il accorde la grâce de Guillaume Picard, notaire d'Abondance, accusé d'avoir arraché des limites et falsifié certains actes. Le 15, il autorise Jean de Montchenu, son vicaire-général, à construire sur le derrière de la maison que celui-ci possède rue de la Cité, des loges soit galeries, assez larges pour s'y promener deux de front ; le 8 mars, il écrit au duc de Milan ainsi qu'aux magistrats de Venise et de Florence, en faveur des négociants qui pourraient venir aux foires de Genève ; le 28, il nomme un huissier à Nantua ; enfin le 7 avril, il aberge à son receveur, Antoine Morel, une place située à Urtebise, sur le chemin d'Hermance.

Pendant les trois mois qui suivent, nous perdons la trace de notre personnage. Etait-il retenu dans son lit par la maladie ? Se rendit-il en Bourgogne auprès de Charles le Téméraire, ou bien en Italie auprès de son neveu Philibert ? Nous l'ignorons.

Quoi qu'il en soit, nous le retrouvons à Genève dans les premiers jours d'août. On le voit en effet, le 9, s'occuper de la propreté des rues, et le 22, donner pouvoir à R. P. Jean de Varax, évêque de Belley, ainsi qu'à F. Vincent, professeur de droit à Genève, de résigner en son nom l'abbaye d'Ambronay et le prieuré de Nantua, qu'il se proposait d'échanger contre la préceptorie de Saint-Antoine de Roverso possédée par Jean de Montchenu. Parmi les témoins de ce dernier acte, qui ne sortit du reste point son effet, figuraient Jean de Compeys, seigneur de Thorens, chevalier ; Antoine d'Avanchy, précepteur des Echelles ; Antoine, seigneur de Montchenu ; Barthélemy de Saint-Martin, professeur de droit ; Jean d'Epagny, maître d'hôtel de l'évêque et Jacques de Poypon, son conseiller.

l'entrée de la cathédrale jusqu'au pied du maître-autel, où ils devaient réciter un *Miserere* à genoux. Mais le plaignant voulut bien, à leur demande, les exempter de la pénitence publique, qu'ils remplacèrent par la récitation des sept psaumes de la Pénitence, sept jours durant.

A cette époque, un point noir s'élevait à l'horizon politique. Le comte de Bresse et le comte de Genève, inconsolables de se voir exclus du gouvernement du Duché, songeaient à tenter de nouveau l'entreprise qui avait failli réussir trois années auparavant. S'étant assuré le concours des Bernois, encouragés, selon toute apparence par le roi de France, ils levèrent des troupes dans leurs apanages respectifs, résolus d'obtenir par la force ce qu'ils ne pouvaient obtenir par la persuasion.

Mais l'évêque de Genève veillait. Apprenant que Berne cherchait à s'emparer du poste de Sainte-Croix, qui commandait un des principaux passages du Jura, il demande aux syndics de Genève (8 septembre) de lui fournir, dans le délai de douze jours, une armée de 2.000 hommes « tant pour sa seûreté personnelle que pour empescher que le pays de Vaud ne se perde, ce à quoy il veut s'opposer en l'absence de son frère Jacques, alors en Flandre. » (Reg. du Conseil.)

La semaine suivante, à la nouvelle que Philippe-Monsieur vient de gagner Annecy à la tête de 150 lances françaises (12 septembre), Jean-Louis se hâte de garnir de soldats Thonon, Gex ainsi que le fort de l'Ecluse, et d'envoyer un exprès à la régente Yolande pour lui demander secours.

Celle-ci, de son côté, au courant des menées de ses beaux-frères, avait dépêché auprès d'eux l'un de ses conseillers, Antoine Lambert, doyen de Savoie. L'ambassadeur ayant trouvé les princes à Annecy, tous deux protestèrent qu'ils n'en voulaient nullement à Yolande, que leur seul but était de débarrasser l'évêque de Genève de deux personnages qui le dirigeaient, notamment de Jean de Montchenu, une des créatures de Louis XI (13 septembre).

D'Annecy, le doyen de Savoie vint à Genève et raconta le résultat de son entrevue à l'administrateur, lequel, prenant aussitôt la plume, écrivit le soir même à la duchesse afin de la détromper.

Après avoir mentionné les allégations de ses frères, il ajoute : « Ma tres redoubtée Dame, je me suis offert de

mener par devers vous tous mes gens (afin) que vous et votre Conseil connoissiez et punissiez, s'il y a nul qui ait mal fait. Madame, sous ombre de ces honnestes langages, ils se fournissent trop bien et font venir et François et Bourbonnais à grand nombre : ce qui n'estoit jà nécessaire pour deux de mes gens. Les choses vont plus loin ; advisez y et y pourvoyez, je vous en supplie pour votre bien... car je suis asseuré qu'il (que cela) vous touche de plus près que à moy ni à pièce (aucun) de mes serviteurs. Je m'en rapporte à Dieu, à qui je prie qu'il vous ayt en sainte garde. Escript à Genève, le XIV de septembre MCCCCLXXIV,

« Vostre tres humble frere Jean-Loys de Savoye (1). »

Cinq jours plus tard, l'administrateur passait en revue son armée genevoise, et les princes se voyant prévenus, renoncèrent à leur entreprise.

Cet orage à peine apaisé, il s'en éleva un autre, dont les suites devaient être funestes non moins à la maison de Savoie qu'à l'évêque de Genève.

Excités par leur ambition autant que par les intrigues de Louis XI, les Suisses s'emparent de la ville de Cerliers que la Maison de Châlons tenait en fief de la Maison de Savoie (27 oct.), menacent la ville d'Héricourt (Haute-Saône) et battent le comte de Romont, qui accourait au secours de la ville, à la tête d'une armée de Picards, de Savoyards et de Bourguignons (13 novembre). Enfin, ils mettent la main sur le château d'Illens (2 janvier 1475).

1475. Ces nouvelles jettent l'alarme dans la ville de Genève, qui s'était montrée favorable au comte de Romont. Les habitants se pourvoient à la hâte d'armes et de munitions, et l'évêque passe cette armée en revue (15 janvier). On répare les fortifications de la cité ; on ouvre par ci par là des meurtrières et l'on reprend les travaux des fortifications de Saint-Gervais, qui avaient été abandonnés depuis François de Mez. Afin de hâter le creusement des

(1) Guichenon, Preuves, n° 372.

fossés, on y fait travailler non seulement les habitants du quartier et les hommes du Chapitre, mais encore les sujets des mandements de Peney, Thyez et Jussy ; la commune genevoise elle-même prête son concours.

Pendant que le s[r] Ant. de Montchenu, nommé par lui capitaine général de la ville (1), surveille ces travaux, l'évêque traverse les Alpes en toute hâte, pour aller prendre les ordres d'Yolande (Colombo) qui, sommée par les Suisses de prendre parti contre Charles le Téméraire, avait nettement refusé (21 janvier) et avait même adhéré quelques jours plus tard (1er février) à la ligue des ducs de Bourgogne et de Milan.

A son retour, le prélat achève les fortifications de Saint-Gervais, et fait même jeter en prison les syndics de la ville, durant quelques heures, parce qu'ils refusaient de démolir quelques granges et d'indemniser les propriétaires aux frais de la cité (24 février).

Le printemps venu, l'armée suisse reprit le cours de ses conquêtes. Elle emporta d'assaut Grandson (1er mai), Orbe dont les défenseurs sont précipités du haut des créneaux, Jougne, enfin Aigle (11 août).

En apprenant la prise d'Aigle, Jean-Louis de Savoie, qui se tenait alors à Lausanne, songea à la reconquérir. Il demande dans ce but à Genève une armée de 2.000 hommes. Les syndics et le Conseil général refusent successivement, en déclarant que, prêts à le défendre dans leurs murailles, ils ne veulent pas en sortir contrairement à leurs franchises. Mais l'évêque insiste, et l'on finit par lui accorder un secours de 600 hommes (17 octobre).

Pendant ce temps, les Bernois envahissent le comté de Romont, qu'ils mettent à feu et à sang. Morat, Payerne,

(1) Cette nomination d'un étranger comme capitaine général de la ville souleva des protestations. Le choix du capitaine appartenait à la communauté, et le choix devait tomber sur un citoyen : ainsi, disait-on, le voulait la coutume. Montchenu fut remplacé le 9 octobre par Etienne Curtillet dit Pecollat, et celui-ci par Jacques de Poypon, quelques jours après. Le 2 février, J. de Montchenu amodie le péage du pont du Rhône aux frères Lambert et à P. Magnin, de Genève pour trois ans, à raison de 210 florins l'an.

Estavayer, dont 1.300 bourgeois sont passés au fil de l'épée, Yverdon, les Clées dont les habitants sont massacrés après une héroïque défense, et la Serraz tombent en leur pouvoir. Après avoir saccagé cet infortuné pays, l'armée suisse prend le chemin de Genève, pour la châtier du concours qu'elle avait prêté au comte de Romont. Déjà ils atteignent Morges, dont la garnison, bien que forte de 1.200 hommes, s'enfuit sans combattre.

Les Genevois épouvantés leur envoient en toute hâte une députation qui, en distribuant 600 couronnes à leurs chefs, obtint que l'armée suisse n'entrerait pas dans Genève, mais ils ne purent se racheter du pillage qu'en s'engageant à payer 28.000 écus d'or (1). Pour trouver cette somme énorme pour le temps, on dut établir un impôt sur les biens de toute nature.

Ainsi terminée sur un point, la guerre s'alluma sur un autre. Les Haut-Valaisans, jaloux du succès des Suisses leurs alliés, menaçaient le bas Valais.

L'évêque de Genève, prenant parti pour le jeune duc son neveu, voulut reconnaître les lieux qui devaient être le théâtre de la guerre. Il était à Contheys sur la Morge, quand l'armée valaisanne vint l'y assiéger. Mais bientôt Pierre de Gingins, sire du Châtelard, à la tête des vassaux du Chablais, le délivra, pendant qu'Amédée de Gingins, son frère, lui amenait par le Saint-Bernard un puissant renfort.

Se voyant à la tête d'une armée de dix mille hommes, Jean-Louis résolut de marcher sur Sion, et d'en faire le siège ; pour faciliter l'attaque de la place, il fit venir en

(1) C'est le chiffre que donnent les registres de ville, bien que le traité, signé le 29 octobre, ne porte que 26.000. La cour de Savoie s'étonna que Genève, défendue par 4.000 soldats, n'eût montré aucune velléité de résistance. Certains en profitèrent pour accuser l'évêque d'être d'accord avec les Bernois et de penser à s'emparer du Chablais pour s'en faire proclamer duc (Colombo). Les députés envoyés à Morges furent les chanoines P. de Viry et Boniface Favre, avec nobles Aimé de Versonay, Aimé de Pesmes, Henri d'Espagne, Gérard de Vaud, Ant. de St-Michel et Aimé de Lestelley, qui mourut à Morges (Bonivard).

toute hâte de Genève les plus grosses pièces d'artillerie avec poudres et boulets (1).

En vain, la garnison d'un côté, la landsturm de l'autre, essaient de repousser les assiégeants, la capitale allait être prise, quand 4.000 Bernois et Soleurois, débouchant à l'improviste, par le mont Sanetsch, prennent à dos les Savoyards qu'ils taillent en pièces dans la plaine de la Planta (13 novembre). Les vainqueurs s'emparèrent du bas pays jusqu'à Saint-Maurice, et ils auraient poussé plus loin peut-être, si la rigueur de la saison ne les en eût empêché. La campagne finie, Jean-Louis revint à Genève. Vers ce temps, il signa beaucoup de grâces. C'est ainsi qu'il avait grâcié, en octobre, un chapelain, nommé Claude de Retro, et Jean-Rose de Montoux ; en novembre, un ecclésiastique, accusé d'avoir fait du négoce ; qu'en décembre, il grâcia deux notaires, nobles Soffred de la Pallud et Jean de la Compôte, coupables d'avoir forcé les portes de la prison où ils étaient enfermés (11 décembre) ; et deux de ses familiers, savoir Claude de Solano, son secrétaire, et André de Croset, son chancelier qui, dans une dispute avec des Genevois, avaient battu un clerc (29 déc.).

1476. — Peu de jours après cette dernière date, Philippe-Monsieur, si l'on en croit la *Chronique latine*, renouvela l'un de ces actes d'audace dont il était coutumier. Voulant à tout prix écarter d'auprès de son frère Jean-Louis son conseiller et vicaire-général, Jean de Montchenu, le prince arrive un beau matin à Genève suivi de quelques complices (3 janvier), pénètre brusquement dans la maison de Montchenu qu'il surprend dans son lit, l'entraîne au dehors, et le prenant en croupe, il l'emmène d'abord à Annecy, puis à Bourg. « Casu veloci et negocio paucis declarato, mane civitatem Gebennarum ingressus dictum præceptorem in domo quam tenebat dictus episcopus ejus

(1) La lettre par laquelle l'évêque écrit aux syndics de lui envoyer ces canons est du 11 novembre. On la conserve dans les archives de Genève. M. Colombo se trompe donc quand il fait arriver Jean-Louis de Savoie à Rivoli le 4 novembre et le 20 novembre seulement en Valais.

magister prope fratres Minores hospitatus, adhuc in lecto existentem cepit et eum captivum extra civitatem duxit usque Annessiacum ad comitem Gebennarum ejus fratrem, et inde concilio inito eum ad Burgum in Breissia perduxit ubi captivus detinetur... (1). »

Ce qui donne du crédit à ce récit, c'est que durant six mois on n'aperçoit plus à Genève Jean de Montchenu. Celui-ci se retira en France. Mais l'évêque voulut montrer que cet acte de violence ne l'intimidait pas et ne lui ferait pas abandonner sa ligne de conduite : car il conserva à Montchenu ses fonctions de grand-vicaire et garda son frère Antoine pour son chambellan.

D'autres soucis plus graves l'occupaient du reste à cetie époque. La trêve conclue, au mois de novembre, entre le duc de Bourgogne et les Suisses avait pris fin (1er janvier), et les deux adversaires se préparaient à recommencer la lutte. Le comte de Romont ouvre les hostilités en franchissant le Jura par les Rousses, chasse les garnisons bernoises du canton de Vaud, et s'avance jusqu'à Fribourg, pendant que le duc de Bourgogne, entrant en Suisse par Jougne à la tête de vingt mille hommes, occupait Orbe et Grandson (28 février). Mais le surlendemain, les Suisses attaquent avec furie son armée qu'ils mettent en déroute par la faute des soldats italiens qui lâchèrent pied, et se retirent dans leurs montagnes emmenant un immense butin. 2 mars !

Le duc de Bourgogne rallie ses troupes autour de Lausanne et prépare sa revanche. Il fait venir des hommes et des armes de Lorraine ; la Régente de Savoie lui amène du Piémont (19 mars) 3.000 cavaliers et autant de fantassins, et vient s'établir à Lausanne, où elle passe avec lui les fêtes de Pâques (14 avril) ; en sorte que le 9 mai, Charles pouvait passer en revue, sur le plateau d'Ecu-

(1) *Monum. Hist. patriæ, Scriptures*, I, 659. Le chroniqueur suppose que Montchenu habitait l'évêché ; c'est une erreur. Il habitait une maison qui lui appartenait en propre.

Le prélat se trouvait peut-être alors à Nantua : car c'est à Nantua que le 16 janvier (?) 1476, le Conseil de Genève envoie l'un de ses membres, G. Pontagnier, barbier de profession pour annoncer au prélat que des Suisses étaient entrés en armes dans le pays de Vaud et le prier de revenir garder sa ville épaule (M.D.G. XXX, p. 14.)

biens, une armée de 20.000 hommes, qu'il dirige un mois plus tard sur Morat, dont il fait le siège. — Pendant qu'il perd ainsi un temps précieux, les Valaisans envahissent le Chablais, et les Suisses réunissent une armée puissante de 24.000 hommes, qui, le 22 juin, fondent des hauteurs avec une telle impétuosité sur les troupes bourguignonnes, qu'ils en tuent plus de la moitié et mettent le reste en déroute. Charles vaincu s'échappe avec peine, et se sauve, suivi d'un millier de cavaliers, jusqu'à Gex, où la duchesse de Savoie s'était retirée depuis quelques semaines.

Durant ces graves évènements, l'évêque de Genève n'avait pas quitté sa ville épiscopale. Après la bataille de Grandson, comme il voulait accompagner Yolande à Lausanne, il demanda aux Genevois une escorte de 300 hommes ; mais ceux-ci offrirent 300 écus en échange. Soit à cause de ce refus, soit pour d'autres motifs, Jean-Louis resta sous la tente. On aurait cependant tort de croire qu'il demeura neutre ; car afin de punir les Suisses qui, possédant des biens à Genève, avaient néanmoins pris parti contre la Maison de Savoie, il confisqua ces biens pour les donner à ses amis. C'est ainsi que le 3 avril, il fit donation à son frère Jacques de la maison de l'horloge du Mollard (1), qu'il avait saisie au préjudice d'un bernois nommé Pétremand de Vanberch, « un des principaux qui, depuis plusieurs mois, envahissaient la patrie » ; et que, pour la même raison, il remit à N^e^ Antoine de Montchenu une créance de 200 ducats plus 200 florins, que deux nobles de la Place de Sion avaient contre des citoyens genevois (15 mai).

(1) domus... in qua includitur turris capelle in cadro Molaris gebennensis juxta platoam molaris ex occidente, et affrontat carrerie Ripparie a parte anteriori videlicet a vento (Reg. de l'évêché). Cette maison avait appartenu auparavant à N^e^ Jacques de Rolle, dont l'arrière petit-fils s'établit à Soleure. Bâtie vers 1400, cette maison était, en 1475, divisée entre un Bernois et noble J. Peyrat, dont la fille Catherine épousa N^e^ Pierre de Pesmes, qui devint, en 1482, seigneur de Brandis dans l'Ementhall et qui dut quitter Genève pour cause de religion. Acquise en 1539, par les nobles du Villard, elle a été démolie de nos jours (1889).

Cependant, Charles de Bourgogne, que nous avons laissé dans le château de Gex auprès de la duchesse Yolande, craignant que cette princesse n'abandonnât son parti, lui proposait de le suivre en Bourgogne avec ses enfants. Sur le refus de celle-ci, Charles partit pour Saint-Claude (27 juin) et Yolande prit le chemin de Genève. Mais un officier de l'armée bourguignonne, qui s'était posté en embuscade sur la route avec de nombreux cavaliers, se saisit d'elle malgré son escorte et l'emmena à St-Claude, puis au château de Rouvres, près de Dijon. Dans le tumulte de l'enlèvement et grâce aux ombres de la nuit, quelques serviteurs dévoués avaient réussi à cacher le jeune duc Philibert et l'emmenèrent à Genève. A la nouvelle de cet attentat, l'évêque accompagné du comte de Menthon, se mit à la poursuite des ravisseurs (1) en tua quelques-uns ; et n'ayant pu atteindre le gros de la troupe, il revint prendre le duc, qu'il conduisit par Sallenôves (3 juillet) et Rumilly à Chambéry, où il arriva en même temps que les envoyés du roi de France (6 juillet). Louis XI, qui de Lyon suivait les évènements, s'était en effet hâté d'envoyer l'amiral de France à Chambéry. Se voyant l'arbitre souverain des affaires du duché, le roi donna le gouvernement du Piémont à Philippe de Bresse et celui de la Savoie à l'évêque de Genève.

Ceux-ci se firent ouvrir les portes de Montmélian (9-11 juillet), dont ils donnèrent les clefs aux ambassadeurs de Louis XI, et Jean-Louis s'en alla, délégué par les trois Etats, vers le roi de France à Roanne (Guichenon), pendant que s'ouvrait à Fribourg une diète entre les belligérants (25 juillet) (2). [21 juillet-12 août]

(1) M. Colombo dit que si Charles le Téméraire s'était assuré de la personne d'Yolande, c'était sur le conseil de l'évêque et du comte de Romont, qui savaient que leur belle-sœur renouait des relations avec Louis XI. Cependant, d'après Verdeilh, des députés de la ville de Chambéry et de l'évêque de Genève arrivèrent à Lausanne, dans la nuit du 28 au 29 juin, avec mission de déclarer aux Suisses « que la Maison de Savoie était disposée à joindre ses forces aux leurs, contre le duc de Bourgogne.

(2) D'après Verdeilh, l'évêque de Genève représentait à Fribourg le duc, son neveu (*Hist. du canton de Vaud*, I, 297). Il présidait l'ambassade envoyée par Yolande.

Dans cette diète, qui se termina le 12 août, la Savoie dut se soumettre aux conditions du vainqueur ; elle céda Martigny et Saint-Maurice avec le pays en amont aux Valaisans ; Morat, Orbe, Echallens, Grandson, Aigle, Ollon, Bex et les Ormonts aux cantons suisses, s'engageant en outre à payer, pour les frais de la guerre, 50.000 florins du Rhin, soit plus de trois millions valeur actuelle.

De retour à Genève, Jean-Louis, agissant en sa qualité de gouverneur, fit diverses nominations d'officiers. C'est ainsi qu'il inféoda à Jacques de Poypon la châtellenie de Versoix que tenait auparavant noble Antoine d'Orlié tué à Morat (3 août) ; celle d'Evian, à Jacques de Mello ; la maison-forte de Meyrin à N^e^ Pierre de Versonay, et le greffe de Thonon à N^e^ Guillaume Boniface (14 septembre) (1).

Vers ce temps, Yolande réussit à s'évader de sa prison de Rouvres (2 octobre), et se rendit à Plessis-les-Tours où demeurait Louis XI. Après un séjour de quelques semaines, elle revint en compagnie de l'évêque de Genève, qui était allé à sa rencontre (9 novembre).

1477. — Le duc de Bourgogne, dont nous avons vu l'armée écrasée à Morat, ne parvint point à relever sa fortune, et se fit tuer sous les murs de Nancy (5 janvier 1477). Avec lui s'écroulait la puissante Maison de Bourgogne.

Devenus par sa mort les arbitres souverains de la situation, le roi de France et les Suisses demandèrent aux Etats de Savoie de ratifier le traité conclu à Fribourg. Des conférences s'étant ouvertes à Annecy dans ce but, les Suisses et les Valaisans s'y firent représenter par leurs ambassadeurs, Yolande y vint en personne, suivie du

(1) Ont signé avec J.-L. de Savoie, les chanoines P. de Viry et Boniface Fabri, noble Amed de Ternier, seigneur de Pontverre et Jean d'Epagny, maitre-d'hôtel. Au nombre des témoins figurent Aimon de Versonnex et P. de Chissé, conseillers.

jeune duc et de maints prélats, barons ou chevaliers (11 avril) ; Genève y envoya des délégués, l'évêque lui-même s'y transporta emmenant avec lui son vicaire-général, Jean de Montchenu (18 avril) (1).

Les conférences terminées, Yolande suivit l'évêque son beau-frère à Genève, où le lendemain, 30 avril, elle installa quinze religieuses clarisses, arrivées la veille dans la maison qu'elle leur avait fait bâtir le long de la rue Verdaine. Après quoi, elle regagna Chambéry, d'où, le 6 juin, elle s'achemina vers le Piémont.

L'évêque au contraire passe presque toute l'année à Genève, travaillant à réparer les maux infinis causés tant par la guerre que par la diminution des foires. Voici quelques actes de son administration :

Le 7 mai, voulant récompenser les trois frères d'Epagny savoir : Claude, châtelain de Genève, Amédée et Jacques, son maître-d'hôtel, des services qu'il en a reçus, il leur fait donation des biens de leur frère Pierre, mort sacristain de son abbaye de Payerne.

Le 27 juin, il reçoit le serment de fidélité des officiers de sa maison et leur demande de l'aider à relever sa ville épiscopale du triste état dans lequel elle est tombée « *ut abinde insignis civitas Gebennensis quæ jam assatis proh dolor depopulata est, ulterius minime depopuletur, inimo de cætero augeatur...* » La disette régnait en effet à Genève, nous dit Gautier, le blé s'y vendait 7 florins la coupe ; et la famine causa de nombreuses victimes.

Au mois d'octobre, Jean-Louis fit une apparition dans son prieuré de Contamine, et y signa un bref par lequel il accordait 40 jours d'indulgence aux fidèles qui visiteraient l'église du prieuré le jour de Saint-Didier et feraient une aumône en faveur de la sacristie (20 octobre). Peu de jours après (2 novembre), il affermait les revenus du

(1) Par acte de la veille, l'administrateur avait confirmé les statuts des *épingliers* de Nantua. Pendant leur séjour au château d'Annecy, Jean-Louis et son vicaire-général y signèrent cinq ou six actes d'administration (19-24 avril).

prieuré à son cher conseiller Jean de Chissé ; le bail est passé pour trois ans, à charge pour le preneur de payer, chaque année, 950 florins, de nourrir et vêtir religieux et familiers du monastère, d'entretenir le culte divin et de maintenir les bâtiments.

Vers cette époque, Jean-Louis de Savoie cherchait à ménager une alliance avec les Suisses. Après bien des pourparlers, un traité de combourgeoisie fut signé le 14 novembre entre les Etats de Berne et de Fribourg d'un côté et le prélat de l'autre, sa vie durant. La ville de Genève consentit à entrer dans l'alliance ; elle réclama toutefois de son évêque une déclaration qui portait que les habitants de Genève ne pourraient, à l'avenir, être contraints à porter les armes pour aucun prince ni Etat, mais seulement pour la défense de la ville ou du territoire (22 novembre). L'évêque prit encore, dans les intérêts de la cité, une mesure fort sage, celle de fixer le prix de la viande au détail (11 décembre). C'est en vain que les bouchers protestèrent, ils durent céder devant la ferme attitude du prélat soutenu par le Conseil (1).

Nous croyons devoir placer en ce même automne, l'introduction de l'imprimerie à Genève. Adam Steinschaber, appelé sans doute par le prince évêque, vint s'établir dans la ville, et y imprima, l'année suivante, le *Livre des Anges*, de F. Ximénès, le *Livre de Sapience*, de Guy de Roye, archevêque de Reims, le roman de *Fier à bras le Géant*, l'*Horloge de Sapience*, d'Henri Suzo (2).

Pendant que l'administrateur s'occupait ainsi des intérêts de sa ville épiscopale, le duc de Milan lui cherchait

(1) On les imposa six gros pour chaque bœuf, 4 pour une vache, un gros pour un mouton, un pour un porc, 2 quarts pour un veau. Ils durent vendre la livre de bœuf 6 deniers, celle de mouton, 3 deniers et une obole.

(2) Louis Cruse, dit Garbin, de Genève, y édita, par son ordre, en caractères gothiques, un Bréviaire à l'usage de l'Eglise de Genève, in-12 de 384 feuillets, en 1479, et en 1482, les *Statuts diocésains*, dont un exemplaire se trouve dans la bibliothèque des Capucins de Fribourg. Jean-Louis aimait en effet les lettres : jeune encore, il encouragea l'abbé Léonardi, son ami, à écrire l'histoire de la Monarchie de Savoie ; et pour lui en faciliter la besogne, il lui fit parvenir à Turin, quantité de titres de son évêché.

noise au sujet de ses abbayes de Saint-Bénigne de Fructuaire et de Casenove. Prévoyant sans doute ces difficultés, Jean-Louis avait résolu d'échanger ces abbayes contre celle de Saint-Claude et le prieuré d'Arbois que possédait Augustin de Ligniana, comte palatin. Il avait même nommé (29 octobre) deux procureurs chargés de négocier cette affaire ; mais le duc de Milan envahit les deux abbayes italiennes et mit le feu à celle de Saint-Bénigne.

1478. — Aussitôt que la saison le permit, Jean-Louis, brûlant de venger cette injure, traverse les Alpes, trainant à sa suite des soldats allemands, culbute près de Ferrare une compagnie de 60 hommes qui veulent l'arrêter, tente de surprendre le château de la Vénerie, et envoie réclamer au duc de Milan une indemnité pour son abbaye.

La régente Yolande, qui se trouvait alors à Rivoli, semble avoir redouté le courroux de l'évêque. Elle se hâta de se rendre à Pignerol, où elle l'invita à venir conférer avec elle. Dans cette entrevue, elle réussit à le calmer et lui fit promettre de ne plus molester les gens du Milanais (Colombo).

Jean-Louis repassa les Alpes, s'arrêta quelques jours aux eaux d'Aix (1) et regagna Genève sur la fin de juillet. Mais un évènement grave ne tarda pas à le rappeler en Italie.

La régente Yolande mourait, le 29 août, à Moncrivello, château perdu du Piémont, laissant, privé de ses conseils, le duc Philibert, trop jeune encore pour gouverner par lui-même. Convoqués deux mois plus tard à Rumilly, les États-Généraux partagèrent l'autorité entre six barons piémontais et six savoyards, abandonnant à Louis XI le soin de nommer le régent. Celui-ci confia à de Miolans la charge de grand-maréchal et nomma Louis de Seyssel-La Chambre, gouverneur et lieutenant-général du Duché (novembre).

(1) Colombo place le séjour à Aix de Jean-Louis de Savoie, en juin 1477 ; mais les Registres nous montrent qu'il passa tout ce mois à Genève, ou, s'il fut à Aix, il n'a pu y faire qu'une courte apparition.

1479. — L'évêque de Genève, se voyant exclu du gouvernement, regagna sa ville épiscopale, où il passa toute l'année suivante, dans la maison qu'avait naguère habitée Barthélemy Chuet, évêque de Nice. Tout au plus, le voit-on faire une apparition dans son château de Jussy, la semaine de Pâques (15 avril), et une course à Payerne dans les premiers jours de décembre.

C'est sur la fin de septembre ou dans les premiers jours du mois d'octobre (1) de cette même année que se passa un curieux épisode, raconté par l'historien Spon, nous voulons dire l'enlèvement de deux conseillers de l'évêque par le précepteur de Roverso.

Après avoir longtemps joui de la faveur de l'évêque de Genève, Jean de Montchenu s'était vu supplanté par Pierre de Chissé dit le Comte (2) et par François de la Pallud, seigneur de la Roche. Soit par jalousie, soit à l'instigation de Louis XI, qui les savait hostiles à sa politique, Montchenu résolut d'enlever les deux personnages. Il vint à Genève avec trois ou quatre de ses frères, y demeura une quinzaine de jours logé « chez la Crochonne (3) » sous prétexte de voir ses anciens amis, mais en réalité recrutant parmi eux des complices. Puis un beau matin, profitant de la sortie des archers de l'évêque, les conjurés pénètrent subitement dans l'évêché, tuent deux ou trois serviteurs qui veulent opposer résistance, s'emparent sous les yeux du prélat, de Chissé et de La Pallud encore au lit, les traînent, à demi-vêtus, hors du logis où des chevaux les attendaient, et les emmènent par la porte de Rive.

(1) D'après la *Chronique latine*, le fait eut lieu en septembre ; d'après d'autres, au mois d'août. Mais les Registres nous montrent Chissé, l'une des victimes, encore présent à Genève, le 22 septembre.

(2) Déjà le 22 novembre 1477, nous voyons Jean-Louis de Savoie, dans la maison d'Aimon de Versonay, entouré de Pierre de Chissé dit le Comte et d'Aimon de Versonay « ses très chers conseillers » (Spon, II, 174). Le 15 avril 1479, il est au château de Jussy, avec Pierre de Chissé dit Comte, son chambellan et Angelon de Chissé, son maître d'hôtel. (Archives de l'évêché).

(3) Bonivard.

Le bruit de cet enlèvement s'étant répandu dans la ville, on cria aux armes ; mais les ravisseurs étaient déjà hors d'atteinte. Seul, le plus jeune des Montchenu s'était attardé dans la rue avec son laquais ou fol ; on tua ce dernier, et son maître, gardé pour ôtage, servit à obtenir la délivrance des deux conseillers.

Ne pouvant atteindre Jean de Montchenu, Jean-Louis de Savoie se vengea de ses complices en confisquant leurs biens, qu'il distribua entre ses serviteurs. C'est ainsi que pour dédommager Jacques Jaquinot, son sommeiller, de la perte de deux de ses chevaux emmenés par les ravisseurs, il lui fit donation d'une maison que Jean Brassard le jeune possédait rue de Rive, et de tous les biens meubles ou immeubles appartenant à Jean de Vaud du Petit-Sacconex (1), Il donna de même à Pierre de Rambosson, coutelier, une créance appartenant à Girard Pagnii, citoyen genevois (12 avril 1481), et à son garde-chasse, Anzo Stachenal, une maison située au couchant de la rue des Juifs, laquelle fut saisie au préjudice de Louis de Carina, aliàs de Campremy, ancien écuyer du Prélat : « *ob nephandis-* « *simum crimen lese majestatis per ipsum in nos commis-* « *sum, cum se contra nos armaverit et nuper cum præ-* « *ceptore Ranversi, fratribus suis ac secacibus civitatem* « *nostram aggressus ipsamque ingressus fuit, quo tunc in* « *eadem civitate vi, violenter et de facto fuerunt capti et* « *extra patriam ducti spectabiles Petrus Comes de Chis-* « *siaco et Franciscus de Palude, dominus Ruppis, consi-* « *liarii nostri dilectissimi* (2) ».

François de la Pallud revint bientôt prendre sa place auprès de l'évêque, qui lui donna entre autres choses, la part des biens d'un homme de Corbonod, condamné pour hérésie (3).

(1) Registres de l'évêché. La première donation est du 15 octobre 1479, elle fut confirmée le 8 janvier suivant ; la seconde est du 18 octobre 1481.

(2) Ibid. C'est à peu près la même formule pour chacun des complices frappés. La Donation faite à A. Stachenal est du 6 octobre 1481.

(3) Ibid. Au 27 avril 1481.

Peu de mois après la tragédie que nous venons de raconter, Jean-Louis de Savoie prit la résolution de faire le pèlerinage de Terre-Sainte. Mais avant de partir, il voulut mettre ordre à ses affaires.

Dans le courant de janvier (1480), il visita une deuxième fois son prieuré de Payerne, fit à son retour de nombreuses nominations dans ses diverses abbayes et parmi les officiers de sa maison, se rendit ensuite à Berne (1) soit pour apaiser un différend qu'un bourgeois de cette ville avait avec le vidomne de Genève (Flournois, p. 28), soit peut-être afin de recommander sa bonne ville pendant son absence aux « redoubtés seigneurs », ses confédérés ; enfin, dans le courant de mars, il se mit en route à travers les Alpes.

Arrivé à Venise, il écrivit aux syndics de Genève, une lettre qui fut reçue le 13 avril, et dans laquelle il leur reproche de n'avoir pas fait arrêter les Bruniers et les Chausart, qui étaient venus dans leur cité (2).

Sur le point de s'embarquer, il leur écrit de nouveau : « Je m'en vais, leur dit-il, faire mon voyage, si Dieu plait et nostre Dame, ma bonne maîtresse. Faites bon guet, et prenez peine après qu'en la Cité ne se fasse chose malfaite ; et adieu, mes amis (3). »

Jean-Louis et ses compagnons, qui étaient assez nombreux, mirent donc à la voile. Mais en arrivant à Corfou, ils apprirent une terrible nouvelle. Mahomet II, qui rêvait de subjuguer l'Europe entière, venait de lancer contre l'île de Rhodes 140 vaisseaux de haut bord et cent mille hommes de débarquement (18 ou 19 avril). Effrayés des dangers à courir, une quarantaine de pèlerins résolurent de rebrousser chemin. De ce nombre furent quelques grands

(1) Il s'arrête à Lausanne, le 14 février, dans la maison des nobles de Gojonay, et le 20, il est à Berne.

(2) C'étaient sans doute des complices de Montchenu. Cette lettre, comme les suivantes, est conservée dans les archives de Genève.

(3) Cette lettre est écrite « en Gallée » : nous ne savons pas quelle est cette localité.

Dans le recit qu'il nous a laissé de ce pèlerinage, Bd. de Breydenbach, doyen de Mayence, dit que les pèlerins français se retirèrent sur les conseils du capitaine vénitien qui commandait à Corfou, et il y en ajoute : « nam continuo crant et vesperæ et meridie ludebant, præsertim cum Gubernatores eorum essent — et cum hoc pessimo jurabant et quotidie contendebant. Gallici enim et quasi Theutonici erant in continuo certamine. Unde quidam de familia dni Gubernatoris quendam Theutonicum ad terram ejecit in aquam submersionis causa. »

seigneurs, deux chevaliers d'Allemagne, l'évêque du Mans et notre prélat (1).

De retour à Venise, Jean-Louis de Savoie se hâta d'écrire aux syndics de Genève. Après les avoir remerciés de leur bon vouloir à son égard, il ajouta : « *Et ne craignez rien, car Dieu merci, vous avez bon maître et ami en moi, et le connaîtrez à mon retour, lequel si Dieu plaît et nostre Dame, sera en bref, si nul de ceux du commandeur de Ranvers ne m'assassine... Escript à Venise de la main de vostre bon maître. Jehan-Louis de Savoie* (2). » — « Voilà bien, dit Galiffe, le langage d'un homme brusque, mais franc et ferme. »

L'absence du prélat semble toutefois avoir duré plus qu'il ne conjecturait, car nous ne le voyons reparaître à Genève que vers la mi-septembre.

Le 2 novembre, il approuva les statuts d'une confrérie moitié religieuse, moitié militaire, érigée sous le patronage de saint Pierre. Un des buts de cette association, composée de tous les jeunes gens non mariés en état de porter les armes, était de maintenir l'ordre dans la rue et d'aider le service de la police. A l'appel du prieur, soit de l'abbé, les compagnons devaient se rendre en armes au lieu désigné.

« Item que tous les compagnions de la dicte abbaye soyent tenus de soy trouver toutes choses laissées, au lieu où ils seront commis et demandés de part l'esleu et de ses conseillers, s'il venoit nul effroit à la cité... pour obvier aux esclandres et faire forte la justice. »

Toujours armés lorsqu'ils se réunissaient, ils marchaient au son du tambour. Mais ils échangeaient volontiers cette musique guerrière contre celle des violons, qui se prêtaient mieux aux danses et aux mascarades qu'ils aimaient à organiser dans les places publiques.

Durant le printemps suivant (1481), l'administrateur

(1) Besson, *Acad. Salés.*, III, 233.
(2) Cette lettre a été reçue à Genève le 15 mai.

organisa lui-même de concert avec son frère Louis, ex-roi de Chypre (1) une confrérie dite des *bouchers* ou de saint Antoine de Padoue. Bien que l'on comptât parmi les membres quantité de nobles, de représentants du haut clergé, de professeurs, etc., le prieur devait toujours être pris parmi les bouchers de Longemalle. C'est ainsi, dit Galiffe, que « la bure égalitaire, qui recouvrait chaque membre de la tête aux pieds en manière de sac de pénitence, nivelait toutes les conditions. »

Les confrères devaient, chaque année, le jour de la fête du patron, entendre une messe chantée, où l'on se partageait un pain bénit offert par le prieur, et le même jour ou le dimanche suivant, assister à un banquet où la religion présidait et la charité n'était pas oubliée : car on devait recueillir « tout ce qui se soubrera et le répartir et délivrer aux pauvres de Dieu sans mal engin ny feintise. »

Survenait-il quelque difficulté entre les membres, le prieur et les conseillers élus à la pluralité des voix, avaient charge de les accorder et de les faire boire ensemble ; celui qui refusait de se soumettre à leur arbitrage était mis dans l'alternative de payer une amende ou de se voir exclu de la société.

Le prieur et les conseillers devaient suivre le cortège des noces d'un confrère qui se mariait, accompagner ses enfants aux fonts baptismaux. S'il tombait malade, ils le visitaient et lui prodiguaient les secours spirituels et temporels. Quand il mourait, ils étaient tenus d'assister à la sépulture, et de faire dire trois messes pour le repos de son âme (2).

(1) Louis, né à Genève au mois de juin 1436, devint roi de Chypre par son mariage avec Charlotte de Luzignan, fille unique de Jean II, roi de Chypre, et d'Hélène Paléologue (7 octobre 1459) ; mais il fut bientôt dépossédé de son royaume par Jacques, frère naturel de Charlotte. Après plusieurs tentatives infructueuses pour recouvrer leur royaume, Louis se retira à Ripaille, où il mourut au mois d'août 1482 ; et Charlotte à Rome, où elle termina ses jours cinq ans plus tard.

(2) Ce règlement, approuvé le 12 juin 1481, se trouve au long dans les *Matériaux* de Galiffe. Parmi les conseillers, au nombre de douze, figuraient de droit les quatre syndics.

Telles étaient ces confréries, où se confondaient tous les rangs et toutes les classes. « En multipliant les liens et les motifs d'affection entre les hommes, elles ont avancé la civilisation de notre société. » C'est l'aveu que fait l'historien Galiffe.

A cette époque, la question juive qui fait de nos jours la grande préoccupation des peuples, était déjà une cause de troubles et de divisions. On a vu, en 1458, le Chapitre de Saint-Pierre enjoindre aux Juifs, habitant Genève, de se confiner dans le quartier qui leur était réservé. Trois ans plus tard, le lundi de Pâques, il y eut, sur le soir, une petite émeute, durant laquelle des Juifs furent battus et d'autres pillés. Cela déplut au duc de Savoie, auquel ces étrangers payaient des redevances sous le titre de collectes ou régales. Les syndics s'employèrent pour châtier les coupables ; mais au dire du secrétaire ducal, Jean Blondel, ils se contentèrent de punir les va-nu-pieds, laissant les autres tranquilles. A la suite de cette plainte, le Conseil général s'assembla et fit défense de molester les Juifs.

Enfin, au mois d'août 1481, les Juifs, habitant Genève, obtinrent de l'évêque des libertés assez étendues. Se conformant aux désirs de l'Eglise qui veut qu'en souvenir de la passion de Jésus-Christ on supporte le peuple déicide dans un Etat chrétien, Jean-Louis de Savoie leur octroya une charte dont voici les principaux articles :

« Les Juifs devront toujours porter dans la ville le signe des Juifs à la ceinture « supra corrigium ubi est consuetum » et cela sous peine de 60 sols ; mais ils auront permission de circuler, de demeurer, de vivre pacifiquement dans la ville sans empêchement quelconque, et liberté de commerce dans toutes les villes et localités du diocèse. Ils pourront faire entre eux des taxes ou des collectes pour subvenir à leurs besoins ; ils pourront également porter à leur cimetière particulier le cadavre des leurs. Les fourniers et meuniers de la ville seront obligés de moudre leur blé et de cuire leur pain. Les marchands leur vendront à prix raisonnable. Quand un Juif aura gardé un gage pen-

dant une année entière sans être payé, il sera libre de garder le gage au prix qui sera fixé par un des officiers.

« Quiconque accusera un Juif d'un crime, sans pouvoir le prouver, sera tenu de payer une amende outre les frais du procès. — On ne procèdera du reste contre les Juifs qu'à la demande de la partie adverse, laquelle sera obligée de fournir caution. »

Cette charte, octroyée le 21 du mois d'août moyennant la modique somme de 50 florins, était valable pour le terme de quinze années.

Il paraît toutefois que les Juifs abusèrent de ces libertés pour ruiner les Genevois, car nous verrons, dix ans plus tard, le peuple et les magistrats de Genève forcer les Juifs à quitter la ville dans dix jours sous peine de confiscation de leurs biens.

Signalons encore de Jean-Louis de Savoie la concession d'une foire aux habitants de Septmoncels, sujets de son abbaye de Saint-Claude (28 septembre), et la nomination de Jacques Jaquinot aux fonctions de capitaine-général (1er novembre).

Pendant que le prince-évêque s'occupait ainsi des intérêts de ses administrés, les affaires du jeune duc, son neveu, allaient de mal en pis. Le comte de La Chambre, qu'on lui avait donné comme gouverneur, s'était montré non seulement indigne de sa charge mais encore hostile à Louis XI, et les plaintes contre ses abus et ses injustices s'élevèrent si haut que le roi de France envoya l'ordre secret à Jean-Louis de Savoie de prendre le gouvernement de l'Etat. Ce dernier traversa aussitôt les Alpes suivi de Claude de Savoie, seigneur de Raconis, de Thomas de Saluces, d'Urbain Bonivard, évêque de Verceil, etc. Mais le comte de La Chambre, qui avait les sympathies du jeune Philibert, n'abandonna pas volontiers le pouvoir.

Sachant que, sous prétexte de chasse, mais en réalité pour faciliter l'administration du nouveau gouverneur,

Grôlée, seigneur de Lhuys, on conduisait le duc en Dauphiné, il atteignit ce prince à Yenne, se saisit de sa personne à l'aide de quelques gentilshommes (19 novembre) et le conduisit sur Annecy, où il désirait conférer avec Janus, comte de Genevois.

A la suite de cette entrevue, les conjurés levèrent une armée de dix mille hommes. Quand elle fut sur pied, La Chambre la conduisit en Piémont (24 décembre), et s'installa dans le château de Turin, pendant que le maréchal de Miolans, l'un de ses amis, faisait le siège de Verceil.

1482. — Jean-Louis de Savoie, qui était allé chercher du secours auprès du duc de Milan, revenait sur ses pas, lorsqu'à Palestro, il apprit qu'un nouveau coup de théâtre avait mis fin à la guerre civile. Sur l'ordre de Louis XI, le comte de Bresse s'était glissé, un beau matin (19 janvier), dans le château de Turin, suivi d'une vaillante escorte, et s'était emparé du comte de La Chambre que l'on enferma dans le château d'Avillane.

A cette nouvelle, Miolans reprit avec ses troupes le chemin de la Savoie, et Jean-Louis vint à Verceil, puis à Turin, où le duc lui fit beaucoup de caresses. Quelques jours plus tard, le prélat conduisait le prince en France par Embrun, Gap, Grenoble et Lyon (12 mars). Après quoi, prenant congé de ce dernier qui, par patentes du 17 mars, lui confiait, pour une année, le gouvernement de la Savoie, il revint à Genève.

Là, il accordait des lettres de noblesse à Ve Jean Damasci, son aumônier (1er avril), signait plusieurs grâces, célébrait la fête de Pâques (7 avril) et posait, le mardi suivant, la première pierre de l'hôpital pestilentiel, ou plutôt de la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde, annexée à cet hôpital (1). Le prélat avait autour de lui, ce

(1) Cet hôpital s'élevait au centre du cimetière actuel de Plainpalais. Les cordonniers y avaient bâti, quatre années auparavant, une petite maison spécialement destinée aux gens de leur métier. Ce bâtiment, nous dit Galiffe, consistait en un rez-de-chaussée où se trouvait treize bois de lit, avec leurs couvertures et couettes. Le 1er étage contenait neuf chambres.

jour-là, l'évêque de Claudiopolis qui récita la formule de bénédiction, des chanoines, de nombreux ecclésiastiques, le vidomne, les syndics avec plusieurs conseillers, et les principaux officiers de sa maison. Chacun voulut concourir à cette fondation qui était fort populaire. Les chanoines donnèrent cent florins ; les ermites de Saint-Augustin furent chargés de prêcher dans le diocèse en faveur de cet établissement, et pour encourager les dons, le prélat accorda quelques jours d'indulgences aux donateurs (1).

Hélas ! un nouveau deuil vint encore arracher un instant Jean-Louis de Savoie à ses fonctions d'administrateur. Son neveu Philibert, épuisé par la chasse, la maladie et les plaisirs, mourait à Lyon dans sa 17e année (22 avril), et l'oncle allait chercher ses restes pour les conduire à Hautecombe.

Les funérailles à peine terminées, Jean-Louis se hâtait de regagner Genève, où il ne devait plus régner longtemps. Parmi les derniers actes de son administration, voici les principaux :

Le 21 mai, agissant en qualité de gouverneur général de la Savoie, que Louis XI lui avait maintenue (12 mai) il nomme greffier, à Seyssel, noble Aimon Lijon, son camérier, et le 23, il nomme noble Louis Vesperis, châtelain de Montréal. Le 8 juin, à la prière des parents et des amis d'un vaudois, Antoine de Grine, condamné pour des crimes nombreux, il décide que le coupable, au lieu d'être exécuté publiquement, sera noyé secrètement dans le lac (2) ; le 22, il confère le vidomnat à François de La Pallud, et des lettres de noblesse à Jean des Plans. Enfin, le 25, il nomme des curés à Payerne et à Corcelles.

La semaine suivante, la peste éclatait à Genève. Les chanoines se dispersent de divers côtés, le vicaire-général, Malvenda, se sauve à son prieuré de Thonon, et Jean-Louis, traversant les Alpes, se rend à Turin auprès du

(1) Cette concession d'indulgences est du 27 avril.
(2) Archives de Genève, Port. hist.

nouveau duc, Charles Ier. Mais il emportait avec lui le germe de la peste, et mourait à son arrivée dans cette ville, le jeudi 11 juillet 1482 (1). Ses restes furent déposés dans la cathédrale.

On apprit à Genève la nouvelle de sa mort, le dimanche suivant, par un émissaire du comte de Bresse, qui apportait aux chanoines une lettre les invitant à donner, pour successeur au défunt, son propre frère, François, prévôt de Montjoux et élu d'Auch. « C'était, leur disait-il, le vœu qu'avant de mourir, avait exprimé le prélat défunt. »

En conséquence, le lendemain, les chanoines Pierre de Viry, Guillaume de Grières et Malvenda, se réunirent à la cure de Thônex, et décidèrent de convoquer les chanoines absents pour le 19 juillet, dans l'église de Jussy, par la lettre suivante adressée à chacun d'eux et que nous traduisons du latin :

« A Rd N., chanoine de Genève.

« Vénéré et très aimé frère. Après vous avoir recommandé une prière pour R. P. Jean-Louis de Savoie, de bonne mémoire, administrateur en son vivant de l'Eglise et de l'évêché de Genève, et mort, hélas ! récemment en Piémont, nous avons jugé nécessaire — soit pour lui rendre notre devoir, soit pour traiter les affaires qui regardent le Chapitre — de vous inviter à vous rendre en personne avec les autres chanoines au lieu de Jussy, qui est un des fiefs de l'évêché, pour vendredi prochain 19 juillet, à huit heures du matin, afin d'y exprimer nos votes sous la protection du Très-Haut. Daigne le Seigneur combler tous vos vœux. Ecrit à Tonnay près Gaillard ce xv juillet 1482.

Vos frères très respectueux ;
le Chantre, Pierre de Viry et Guillaume de Grières,
chanoines de Genève (2). »

(1) Les auteurs varient sur l'époque de sa mort, mais jusqu'à nous, aucun n'avait donné la date vraie.

(2) On lit en effet dans les Registres de l'évêché les lignes suivantes :
Nota de facto episcopatus. Die jovis xi jullii MCCCC octuagesimo secundo in Thaurino Ill. et R. P. dom. Johannes-Ludovicus de Sabaudya ecclesie et

Le 19 juillet, les chanoines réunis dans l'église de Jussy, sous la présidence du prévôt Guillaume de Fitignieu, nommèrent les chanoines Malvenda, Viry et Compeys vicaires capitulaires; Louis de Lornay, juge des excès; André de Crozet, chancelier, et Grières, procureur fiscal. Procédant ensuite à la nomination des officiers civils, ils constituèrent Robert Conod, juge des trois châteaux; Henri d'Espagne, directeur des halles (1); F. Violland, gardien des prisons, etc. Enfin, on ouvrit le scrutin pour l'élection de l'évêque. Au premier tour, le prévôt de Montjoux eut deux voix (2), celles de Malvenda et de François

episcopatus gebennensis administrator, vite cessit in Thaurino, et illustris dominus Breyssie (die) dominicâ lapsa XIV jullii per quendam servitorem suum R^do^ Patri duo Andree de Malvenda vicario fecit presentari unam lieteram missivam per quam certifficat dictum dnum Johannem-Ludovicum de Sabaudia vite cessisse deprecando ut teneretur modus quod dominus Montisjovis postularetur in episcopum gebennensem. Ob quod die lune lapsa XV jullii apud Tonnay in domo cure dictus dominus Andreas de Malvenda, P. de Viriaco et Guillelmus des Grières se repuerunt, et pro negociis votive dirigendis ordinaverunt scribi dominis canonicis subnominatis per secretarium generalem litteras sequentes, videlicet cuilibet unam, silicet : dno Petro de Saconnay, F. de Sacconay, F. de Charanczonay, P. de Lornay, Anthonio de Villiaco, Bonif. Fabri, Philippo de Compesio, Martino de Biolea, Johanni de Sancto Amore, Ludovico de Lornay, Guillelmo de Grieres, Richardo de Rossillione, Andree de Croseto, Perrino de Arlodo et Aymoni de Divona.

(1) A la fin de l'acte de nomination de noble Henri Emeric alias d'Espagne comme directeur des Halles à la place de noble Annequin Coppin, on lit ces mots :

« Actum in ecclesia Jussiaci nobis ibidem *ob pestem, proh dolor!* in *civi-*
« *tate gebennensi vigentem* invicem congregatis, videlicet : Guillelmo de
« Fitigniaco preposito, A. de Malvenda cantore, P. de Viriaco, F. de Sac-
« conay, P. de Lornay, Bonif. Fabri doctore in decretis, Philippo de Com-
« pesio, Urbano de Chivrone, domino de Tamyer, protonotario aspostolico,
« Martino de Biollea, J. de Sancto Amore, Ludovico de Lornay, G. de Grie-
« res, administratore Habundacie, Richardo de Rossillone, Andrea de Cro-
« seto, Perrino de Arlodo et Aymone de Divona, canonicis... ad tractandum
« de negociis dicte ecclesie et pro capitulo nostro tenendo capitulantibus...
« et representantibus dictam sedem vacantem per obitum *bone memorie*
« III^mi^ et R^mi^ Patris Dni Joh^is^ L^ci^ de Sabaudia sedis apostolice protonota-
« rii... nuper defuncti. »

Outre les chanoines nommés dans cette note, le Chapitre devait compter au nombre de ses membres Jean de Lornay, mort en 1503; F. de Menthon, Louis de Divonne (1460-83) Claude Rup et Pierre Farod de Grandval.

Pourquoi ne figurent-ils point dans cette élection ? Nous ne le savons pas. Peut-être avaient-ils suivi leur évêque à Turin.

(2) François de Savoie était alors détenu en France par le roi Louis XI. S'il faut en croire un homme dévoué à la Maison de Savoie, le parti anti-

de Sacconay, tandis que le chanoine Urbain de Chevron, abbé de Tamié, en eut quatorze soit toutes les autres, la sienne exceptée.

Nous avons étudié en Jean-Louis de Savoie le prince temporel, gouvernant la cité de Genève et les trois mandements dont il était seigneur ; il nous reste à étudier l'évêque ou plutôt l'administrateur du diocèse. Mais avant d'aller plus loin, nous voulons essayer de porter un jugement sur sa vie et sur son caractère.

Un chroniqueur bressan, contemporain de notre personnage, un moine, dit-on, nous le peint dans sa *Chronica latina Sabaudiæ* (1), comme un monstre altéré de sang et de volupté. Voici ses paroles, que nous n'aurions pas osé reproduire si le poète ne nous y encourageait en disant que

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

« Radix peccati, pater scelerum, oppressor subditorum, « violator et deflorator virginum, homicida voluntarius, « omnium vitiorum et malorum plenus... die jovis 7ª mensis julii anni 1482 in civitate Thaurini, postquam cum « quadam putana cohiiset, peste inguinaria percussus, « sine confessione... vitam in mortem miserabilem mutavit... »

Loin d'être ressemblant, ce portrait n'est qu'une odieuse caricature dont tous les traits sont faux, dont la laideur ne prouve qu'une chose, l'âme vile et menteuse du peintre.

Homicide et tyran, Jean-Louis de Savoie ne le fut point. A une époque où les grands faisaient bon marché de la vie de leurs semblables, où l'on voit un Jean de Compeys assassiner lâchement un Bernard de Menthon, un Gaspard de Montmayeur trancher la tête de Guy de Fesigny, un comte

savoyard fit courir faussement le bruit de sa mort pour mieux assurer l'élection de son concurrent.

(1) *Histor. Patr. Monumenta.*

de Bresse faire poignarder ou noyer dans le lac deux grands seigneurs de la cour de Savoie, un roi de France se débarrasser de ses rivaux par le fer ou le poison, à cette époque, dis-je, fort troublée, Jean-Louis de Savoie sut gouverner pendant vingt ans sans faire tomber une seule tête.

Fidèle aux faibles et aux malheureux, il arme à plusieurs reprises pour défendre le pieux Amédée IX, sa veuve Yolande ou leurs enfants contre ses propres frères, et ne redoute point de braver l'animadversion de ces princes dont les apanages forment une grande partie de son diocèse. Et quand ces frères sont menacés à leur tour par de redoutables voisins, il se hâte de voler à leur secours. Un jour, quelques-uns de ses sujets se font complices de ses ennemis, Jean-Louis ne songe point à se venger sur leurs parents ni à poursuivre ceux qui les ont hébergés, ou qui leur ont prêté aide ou conseil. Il se montre en un mot généreux et magnanime « cordatus et vir magnanimus », suivant l'expression du Catalogue des évêques.

S'il maintient haut et ferme contre les ennemis du dehors les droits de sa ville et de son diocèse, il sait également « maintenir l'union et la tranquillité » à l'intérieur de la cité. C'est le témoignage qu'un demi-siècle après sa mort lui rendait le Conseil général de Genève dans une lettre adressée à Pierre de la Baume. Ses sujets l'aiment autant qu'ils le craignent. Un jour, le prince-évêque fait froide mine aux syndics qu'il trouve un peu lents à exécuter les ordres qu'il avait donnés pour fortifier la ville. Aussitôt ces derniers vont le trouver, et « lui témoignent qu'ils ont bien du déplaisir de ce qu'ils voient qu'il ne leur parle pas comme autrefois, et qu'il semble n'avoir pas de la confiance en eux... » (Flournois.) Arrivait-il à l'un de ses sujets de commettre une faute grave, voire un crime, le plus souvent le prince-évêque, enclin à la miséricorde, accordait grâce de la vie au coupable repentant, se bornant à lui infliger parfois une amende proportionnée à ses richesses et à ses fautes.

Aussi les historiens genevois sont à peu près unanimes à lui rendre justice sur ce point.

« Ses subjects, dit Bonivard, ne l'aymoient pas moins qu'ils ne le craingnoient... Combien qu'il fust de la Maison de Savoye et eust six frères..., ils ne souffrit oncques que pièce (aucun) d'eulx mist le museau dedans Genève pour y occuper sa jurisdiction ni rompre les franchises et libertez de la ville » (1).

Après avoir émis la même appréciation, Gauthier ajoute : « Il eut même soin de faire connaître aux puissances étrangères, que cette ville ne dépendait en aucune manière des ducs de Savoie. Ce qui paroît par une lettre qu'il écrivit aux seigneurs de Gênes, en l'année 1474, par laquelle il les prioit de ne point comprendre les citoyens de Genève dans de certaines représailles que la République avoit accordées à ses sujets contre les Savoyards, la ville de Genève *n'étant point sujette* des ducs de Savoye (2). »

Ecoutons maintenant l'homme qui a le mieux étudié l'histoire de Genève, J.-B. Galiffe :

« Il fut ce qu'on appelle un bon vivant..., un fort mauvais ecclésiastique, mais un bon prince temporel et bon évêque pour le temps. Il se fit obéir, mais ne se fit point haïr, parce qu'il sut faire respecter ses droits sans avoir jamais témoigné la pensée de les sacrifier à la grandeur de sa Maison... Il n'est point vrai, dit-il encore, que J.-L. de Savoie ait vexé la ville de mille manières, qu'il l'ait gouvernée tyranniquement, et que ses gens battissent les citoyens et insultassent les syndics... il n'y a qu'à lire les *Fragments historiques* de Grenus pour voir que, tout au contraire, le règne de J.-L. de Savoie se distingua par un grand nombre de bonnes ordonnances... (*Matériaux*, I, 328.)

(1) Bonivard, *Chroniques*. — Le 12 janvier 1469, il accorde à son frère Amédée IX, duc de Savoie, la permission de juger ses sujets dans la ville et territoire de Genève, toute peine de sang exceptée, et pourvu qu'ils n'aient pas commis leur délit sur le terrain soumis à la juridiction de l'évêque.

(2) Cette lettre est du 27 décembre.

Et ailleurs : « Quoique brusque et emporté, Jean-Louis de Savoie fit respecter les droits de son Eglise, et vécut en bonne amitié avec les Genevois, séduits par le vernis brillant de ses vices autant que par ses bonnes qualités. » (Id., *Besançon Hugues.*)

Tout en reconnaissant les grandes qualités de notre personnage, Galiffe, on le voit, croyait aux assertions de Bonivard, qui l'accuse de légèreté dans ses mœurs. « Il menait une vie d'homme de guerres en habitz, jeuls, jeurements, ribleries et aultres excez que ont accoutumé gens de guerre. » Ainsi parle Bonivard dans ses *Chroniques...* Spon, brodant sur ce thème, lui prête des aventures galantes.

Ces accusations sont-elles fondées ?

Certes Jean-Louis de Savoie, tout chargé qu'il fût de l'administration d'un évêché, était un laïque, moins la tonsure qu'il ne portait même point. Vivant entouré d'hommes du monde, de gens de guerre, habillé comme eux, dans la force de l'âge, aimant les exercices du corps dans lesquels il brillait, cet homme était grandement exposé à se laisser entraîner à suivre l'exemple de ses familiers ; et si l'on nous prouvait qu'il ne fut pas exempt de faiblesse, cela nous étonnerait médiocrement. Mais à dire vrai, ces faiblesses ne nous paraissent nullement démontrées.

S'il avait eu les mœurs légères qu'on lui prête, nous connaîtrions le nom de ses maîtresses, de ses bâtards, car, à cette époque, la paternité ne restait point ignorée, et les gentilshommes, les ecclésiastiques eux-mêmes ne reniaient point les enfants nés de leurs amours illégitimes.

Les lettres que nous possédons de lui nous semblent montrer des sentiments pieux. Après sa mort, les chanoines et les vicaires-généraux manifestent un vif regret « Proh dolor ! » et proclament qu'il laisse une bonne réputation « bone memorie. »

Nous croyons donc que Jean-Louis de Savoie a été calomnié dans sa vie privée comme dans sa vie publique ; et que tout bien considéré, il fut un grand prince. Nous allons voir ce qu'il fut comme administrateur.

§ 2. — *Jean-Louis de Savoie, administrateur de l'évêché.*

A l'époque où Jean-Louis de Savoie reçut la mission d'administrer le diocèse de Genève, ce diocèse était l'un des plus vastes et des plus beaux de la chrétienté.

Il comprenait, en effet, avec le diocèse actuel d'Annecy, toute la partie du canton de Vaud qui se trouve au couchant de l'Aubonne, le canton de Genève, le pays de Gex, le val de Chézery, la Michaille, le Valromey, la Chautagne, les environs de Rumilly et d'Albens, enfin les Bauges, englobant ainsi la plus haute montagne de l'Europe avec les trois jolis lac d'Annecy, du Bourget et de Genève.

On y comptait près de 558 paroisses dont 90 filleules ou annexes, qui, sans avoir de pasteur à résidence fixe, étaient desservies par le curé de la paroisse-mère (1); un Chapitre cathédral de trente membres appartenant généralement à la haute noblesse ; quatre abbayes de Cisterciens : Aulps, Bonmont, Chézery et Hautecombe; autant de Cisterciennes : Bellerive, Bonlieu, le Lieu et Sainte-Catherine ; quatre abbayes de chanoines réguliers de Saint-Augustin : Abondance, Entremont, Filly et Sixt avec deux prieurés conventuels du même Ordre, savoir Peillonnex et Ripaille; sept chartreuses dont une de femmes : Aillon, Arvières en Valromey, Oujon (Vaud), Pômiers, Le Reposoir, Vallon et Mélan ; trois couvents de Dominicains : Annecy, Coppet et Genève; un de Cordeliers,[2] celui de Genève ; un prieuré conventuel de chanoines du Saint-Sépulcre dans un faubourg d'Annecy, deux autres de l'Ordre de Cluny, Saint-Victor de Genève et Contamine-sur-Arve;

(1) Au tome XI des *Mémoires de l'Ac. Sal.*, nous avons donné la liste de ces paroisses avec leur population, leurs revenus, leurs vocables et leurs patrons. 89 de ces paroisses ressortent actuellement au diocèse de Lausanne, savoir 36, aujourd'hui protestantes, situées dans le canton de Vaud, et 53 dans le canton de Genève; 90 ressortent au diocèse de Belley, savoir 41 du Valromey ou du Bugey, 21 de la Michaille et 28 du pays de Gex. Enfin, 49 ont été unies au diocèse de Chambéry : ce sont les paroisses des Bauges, de la Chautagne et des environs de Rumilly-Albens.

(2) Le couvent de Cluses ne fut fondé que deux ans plus tard (1471). V. plus loin, p. 330.

trois collégiales : Annecy, Sallanches et les Macchabées de Genève ; deux ermitages de Saint-Augustin : Lonnaz et Seyssel ; deux plébanies : Thônes et La Roche.

Jean-Louis de Savoie, nous l'avons dit, n'avait pas reçu les Ordres. Il ne pouvait donc ni célébrer la messe, ni administrer les Sacrements, ni donner une simple bénédiction, ni même présider la moindre cérémonie religieuse. Pour ces diverses fonctions, il avait recours à trois ou quatre prêtres qui étaient ses vicaires-généraux. Son unique pouvoir était un pouvoir de juridiction, et c'est pourquoi il ne prit jamais le titre d'évêque, mais celui *d'administrateur du diocèse et de l'évêché de Genève.*

En vertu de ce pouvoir, l'administrateur nomme aux bénéfices ecclésiastiques, il accorde des indulgences et des grâces, et rend les ordonnances qu'il juge utiles à la bonne administration du diocèse.

Son pouvoir de nommer aux bénéfices n'était cependant pas discrétionnaire, comme celui des évêques de nos jours : car pour les deux tiers environ des paroisses, celles qui dépendaient d'une abbaye, d'un prieuré ou d'un Chapitre, il devait, à moins d'une indignité notoire, instituer le sujet qui était présenté par le patron soit par l'abbé, le prieur ou le doyen (1). Il n'exercait du reste ce pouvoir par lui-même, qu'à l'égard de ses amis ou de ses familiers. C'est ainsi que le 23 mars 1470, il ordonne à ses vicaires généraux de nommer au premier bénéfice vacant Mre Michel Asinari, prêtre de Genève, qu'il déclare très méritant et digne d'un poste plus élevé « bene meritum et multo majori excellentia dignum » ; que le 1er juillet 1477, il nomme curé de Corbonod André Croset, son chance-

(1) 44 paroisses étaient du patronage de l'abbaye d'Ainay soit du prieuré Saint-Jean de Genève : 44 du prieuré de Nantua ; 33 de Cluny, soit du prieuré de Saint-Victor ; 14 de l'abbaye de Savigny près de Lyon. Le Chapitre de la cathédrale nommait à 32 paroisses, celui de Notre-Dame de Liesse, à 15 ; l'abbé d'Abondance, à 20 ; ceux d'Entremont et de Filly, à 7 ; celui d'Aulps, à 5 ; les prieurs de Contamine et de Talloires, à 12 ; celui de à Peillonnex, 4.

lier, etc., etc. Il se réservait également volontiers les nominations aux Offices et dignités dans les nombreux abbayes ou prieurés dont il était commendataire.

Parmi les ordonnances rendues par Jean-Louis de Savoie, en personne, nous signalerons les suivantes : Il unit à perpétuité l'église de Luthesieu à celle de Charancin à condition que le curé de cette dernière paroisse fasse rebâtir à ses propres frais son église et sa cure détruites par un incendie (21 janvier 1469); il met sous séquestre le prieuré de Viuz-la-Chiésaz, dont le prieur, Etienne de Brolio, laissait tomber les bâtiments en ruines, et en confie l'administration à Mre Pierre de Mouxy, curé de Saint-Sylvestre (21 février 1469).

Nous avons parlé du pouvoir qu'avait l'administrateur de concéder des *indulgences*. A ce mot certains lecteurs, se rappelant les déclamations des protestants à propos des indulgences, ne peuvent s'empêcher d'esquisser un sourire ; c'est néanmoins bien à tort. Certes, que la concession des indulgences ait donné lieu à des abus, que des questeurs infidèles à leur mission en aient parfois trafiqué, nous ne le nierons point ; mais on ne peut en faire remonter la responsabilité à l'Eglise catholique, puisqu'elle a toujours condamné ces abus qu'on exagère d'ailleurs énormément, et ces abus sont amplement compensés par l'immense impulsion que l'Eglise a su, par le moyen de ces faveurs spirituelles, donner aux grandes œuvres d'utilité publique, de bienfaisance et de charité. C'est pour gagner ces indulgences que six cent mille guerriers prenaient la croix et suivaient Godefroy de Bouillon à Jérusalem, que des nuées d'ouvriers et d'artistes bénévoles élevaient ces basiliques superbes, qui font encore de nos jours l'admiration du monde.

Mais sans sortir du diocèse de Genève et de l'épiscopat de Jean-Louis de Savoie, que de grandes choses ont été obtenues par le moyen des indulgences ! Une catastrophe venait-elle à se produire ? un incendie dévorait-il un village ? une inondation emportait-elle un pont ? un sanc-

tuaire vénéré menaçait-il de tomber en ruines par le défaut de ressources ? Vite l'évêque promettait des indulgences aux personnes charitables qui, par amour pour Dieu, s'aideraient à réparer ces désastres ; et tout aussitôt les dons affluaient et les ouvriers bénévoles accouraient de toutes parts. Citons quelques exemples.

Au printemps de l'an 1468, les syndics de Thonon représentent à leur évêque que le nouveau pont, élevé sur la Dranse par Amédée VIII, attire tout le trafic de la région, et que par suite le pauvre lépreux, Rolet Falconod, de Publier, qui est confiné dans la maladière bâtie à côté de l'ancien pont en amont de Tully, ne reçoit plus de secours des passants. Ils supplient donc l'évêque d'autoriser dans le diocèse une quête dont le produit servirait à transférer cette maladière le long du nouveau chemin, et d'accorder des indulgences aux donateurs — ce qui leur fut octroyé le 6 mai 1468.

Trois ans plus tard, un éboulement effroyable se produisit entre Servoz et Passy. Une partie du rocher formant l'arête de la montagne des Fys se détache tout-à-coup, entrainant les arbres et la terre elle-même, et vient s'abattre dans le lit de l'Arve dont les eaux, arrêtées par cette masse, s'accumulent en amont et menacent d'inonder toute la plaine cultivée de Servoz. A cette nouvelle, Jean-Louis de Savoie fait appel aux hommes de bonne volonté et, pour les stimuler, accorde 40 jours d'indulgence à tous ceux qui aideraient à ouvrir aux eaux un passage (6 mars 1471) (1). De cette façon, le danger fut conjuré.

La même faveur est accordée au monastère de Sainte-Catherine du Semnoz dont les bâtiments ont été en partie détruits par un incendie (20 mars 1472), ainsi qu'à celui de Contamine-sur-Arve, dont les cloches même n'ont pas été épargnées par les flammes (31 octobre 1476).

Dans l'été de 1474, quelques habitants de Bonne ou des

(1) Nous avons publié ce document dans la *Revue Savoisienne*, livraison de juillet 1893.

environs, désolés de voir, chaque année, de nombreuses personnes entraînées par les eaux de la Menoge, ont entrepris de construire un pont de bois au lieu dit le gué de Marchoz ; mais ils sont pauvres et l'œuvre est coûteuse ; c'est pourquoi ils font appel à leur évêque, qui les recommande à ses diocésains, en promettant des indulgences aux donateurs (10 août 1474).

« Quiconque bâtit un pont sur les eaux, leur dit-il, s'ouvre le chemin du ciel, où en échange de ce pont et de son travail, il jouira du repos et de la demeure éternelle promise aux œuvres de charité (1). »

Mêmes faveurs sont accordées à l'hôpital de Martigny en Valais, qui a été emporté par une inondation (10 janvier 1474), à celui du Châtelard en Bauges dont les bâtiments tombent de vétusté, faute de ressources (6 août 1481). Mêmes faveurs comme nous le verrons plus loin, aux églises de Chevrier en Vuache, de Nyon, de La Tour, etc.

Pour gagner ces indulgences il ne suffisait pas de donner son argent ou son travail, il fallait y joindre la confession et la contrition de ses péchés. « Omnibus Christi fidelibus vere pœnitentibus et confessis qui in premissis auxilium personale vel reale manusque suas porrexerint adjutrices XL dies de injunctis sibi penitentiis in Domino misericorditer relaxamus per presentes. »

Vicaires Généraux. — Pour l'aider dans le gouvernement du diocèse et pour remplir les fonctions qui lui étaient interdites, Jean-Louis de Savoie avait des vicaires-géné-

(1) « Quicumque pontem studet edifficare super aquis, viam beatitudinis sibi parat in cœlis ut pro terreno transitu et labore quietem accipiet et æternam mansionem ad quam nos possunt inducere opera caritatis que inter alias virtutes obtinet principatum. Cum itaque pauperes carpentatores Reymondus Terry, Colletus Machardi, Johannes Borgesii, Johannes et Jacobus Machardi, in strata publica super flumine Menogie loco appellato in Vuado de Marchoz, ceperunt pontem edifficare, in quo propter magnarum aquarum impetum jam magna copia hominum periit et hec tanta pietatis opera sine vestro auxilio non valent exercere, etc... »

raux et un évêque coadjuteur dont la mission était de conférer les Ordres aux clercs, de faire les visites pastorales et de consacrer les églises.

Enumérons d'abord les vicaires-généraux. Nous trouvons en premier lieu Jacques Fusier, Antoine Piochet et Pierre Presbyteri, qui avaient déjà exercé les mêmes fonctions sous l'évêque Pierre de Savoie, soit sous Thomas de Sur son coadjuteur.

Jacques Fusier, docteur ès lois, était chanoine de Genève dès 1454 et en même temps de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Un des derniers actes que nous connaissions de lui est la dispense du quatrième degré de consanguinité qu'il accorda, le 11 avril 1464, à noble Jean feu Pierre de Voserier et à Pernette feu Jean de Chissé. Il mourut le 22 novembre 1475.

Antoine Piochet, docteur en droit, chanoine de Genève dès 1438, sacristain en 1444, chantre dès 1447, chanoine et prévôt de Lausanne, avait été auditeur du palais de Félix V, vivait encore en août 1467 ; il a dû mourir peu après. C'était un des conseillers préférés de Louis, duc de Savoie, qui le députa, en 1454, auprès du roi de France.

Pierre Presbyteri, natif, croyons-nous, de Duingt, chanoine de Genève dès 1426, vicaire-général de Pierre, puis de Jean-Louis de Savoie, fonda son anniversaire en 1461 et mourut le 1er avril 1464. Il avait un homonyme, peut-être son neveu, qui échangea, le 31 décembre 1469, une chapellenie à Genève contre la cure de Margencel.

Viennent ensuite :

François de la Fléchère prêta serment comme vicaire-général, le 1er septembre 1461 (Flournois).

François de Menthon (1465-1467), fils de François II de Menthon, seigneur de Beaumont, protonotaire apostolique (1), doyen de Notre-Dame de Liesse (1463-1490), occupa comme chanoine de Genève la stalle d'Antoine Piochet, laquelle lui fut disputée par Antoine Lambert,

plus tard doyen de Savoie. Il testa, le 7 novembre 1488, en faveur de ses cousins, Charles et Pierre de Menthon, mourut le 5 octobre 1490, et fut inhumé en l'église cathédrale. — Parmi les décisions qu'il a signées en qualité de vicaire-général, nous signalerons celle du 7 août 1466, par laquelle il ordonne qu'on renouvelle tous les poids et toutes les mesures de la ville et défend aux meuniers de lever plus de cinq livres d'émine par coupe de blé ou de froment.

Jean Brochut (1465 † 1473) était doyen d'Aubonne et curé de Gex, archiprêtre des Macchabées et official. Le 29 septembre 1469, il accorde 40 jours d'indulgence aux fidèles qui assisteront dans l'église de Saxel à la première exposition des reliques des saints Eloi et Symphorien, que les Cordeliers de Rive viennent de remettre au curé de la paroisse en considération des larges aumônes par eux reçues lorsqu'ils y ont prêché, et le 14 novembre 1470, il confère à Me Jean Boerii, maître ès arts, la direction des écoles de la ville de Thonon. Vit encore en 1474.

Guy de la Rochette (1462), nommé comme le suivant par Thomas de Sur, était chanoine de Genève dès 1422, doyen d'Annecy et commendataire du prieuré de Lutry dès 1448, et mourut le 6 février 1468.

Amblard de Viry (1462) fut protonotaire, abbé de Savillan, en Piémont, en 1460, chanoine de Genève, chantre en 1468, commendataire d'Abondance 1460, et mourut le 8 septembre 1472.

Jean de la Saussaie (1464-1465) fut nommé vicaire-général par Jean-Louis de Savoie, par lettres datées d'Abbeville, le 12 juillet 1464. Il possédait en même temps un doyenné au diocèse d'Angers. — Parmi les actes signés

(1) Les protonotaires apostoliques étaient les chefs des secrétaires de la chancellerie épiscopale, et jouissaient de plusieurs privilèges. Ils légitimaient les bâtards, créaient des notaires du Saint-Siège, des docteurs en théologie, en droit civil ou canonique, portaient l'habit pontifical de couleur violette, etc.

de lui, nous citerons l'homologation de la fondation, dans l'église de Sciez par les seigneurs de Coudrée, d'une chapelle en l'honneur de Notre-Dame et de saint Théodule (14 mars 1465).

URBAIN BONIVARD (1465), nommé vicaire-général par le précédent, le 20 avril 1465. C'était un personnage important qui, de religieux de l'abbaye de Pignerol, devint prieur de Saint-Victor de Genève, et simultanément évêque de Verceil (1469†1499).

PHILIPPE DE COMPEYS (1468-1471) était fils de Jean de Compeys, seigneur de Gruffy et chambellan d'Amédée VIII. Successivement curé de Margencel, d'Arâches et de Cruseilles, prieur de Lovagny, chanoine de Genève, prieur de Lutry (1476), doyen de la Sainte-Chapelle de Savoie dont il dressa les statuts l'an 1486. Également chanoine et même prévôt du Chapitre de Lausanne, qui l'élut évêque en 1469 par 12 voix sur 19; mais il fut écarté par la Maison de Savoie. Le 9 août 1468, Philippe fut nommé par Jean-Louis de Savoie vicaire-général et administrateur tant de l'évêché de Genève que de ses prieurés de la Suisse romande et délégué deux jours plus tard par le même pour prendre en son nom possession de l'abbaye d'Aulps. Le 8 septembre 1477, Philippe de Compeys, considérant les honneurs infinis et les biens que Jean-Louis de Savoie lui a prodigués, fait donation à ce prélat d'une vigne de deux poses, sise au territoire des Pesses, lieu dit en Calamin. C'est lui qui ramassa, en qualité de sous-collecteur, le décime imposé par le pape pour la guerre contre les Turcs sur tous les bénéfices ecclésiastiques sans exception (1481). Après la mort de Jean-Louis de Savoie, il joua un rôle important dans la lutte qui eut lieu pour l'épiscopat de Genève entre trois concurrents, dont l'un était son frère Jean de Compeys. Philippe mourut le 18 mai 1496, après avoir fondé son anniversaire dans la cathédrale de Genève et, dans celle de Lausanne, un autel en l'honneur de saint Eusèbe et de ses compagnons. C'est lui qui accorda aux Genevois l'autorisation de bâtir l'hôpital des pestiférés

(14 juin 1469), etc., etc. Il habitait à Genève la maison de noble Antoine Hoste.

Jean de Montchenu (1471-1477) était prieur de Rome et précepteur de Saint-Antoine de Ranvers : c'est à ce dernier titre qu'il figure déjà comme électeur au Conclave qui élut Félix V. Conseiller de Jean-Louis de Savoie en août 1468, il en reçut les patentes de vicaire-général le 7 juin 1471 et prêta serment le 18 septembre ; mais le surlendemain, il se substitua l'official Jean Brochut, et suivit le plus souvent l'administrateur dont il avait toute la confiance. Après son enlèvement par Philippe-Monsieur, Jean de Montchenu revint quelquefois à Genève, c'est ainsi qu'il assista, le 3 août 1476, à l'inféodation du mandement de Versoix, et continua d'exercer les fonctions de vicaire général, c'est ainsi que le 21 avril 1477, il nomme curé d'Essert le célèbre Guillaume Fichet, recteur de l'Université de Paris, et que six jours après, il nomme curé de Ballaison Mre Pierre Fabri de Vuippens.

Jean de Montchenu fut également vicaire de l'abbaye d'Aulps pour le cardinal J.-B, Zeno. — en cette qualité, il nomma châtelain de toute la vallée d'Aulps son frère Antoine de Montchenu, seigneur de Pontverre (7 septembre 1474) — et administrateur pour Jean-Louis de Savoie du prieuré de Contamine, dont il se qualifie même parfois commendataire perpétuel, — en cette qualité, il nomme vicaire du prieuré, Rodolphe de Manessy (24 décembre 1476), receveur noble Henri Trombert (29 décembre) et institue prieur de Thiez son frère Louis de Montchenu. Le précepteur de Roverso étant tombé en disgrâce auprès de Jean-Louis de Savoie se vengea, comme nous l'avons vu, en enlevant Pierre de Chissé. Il mourut évêque de Viviers (1478 † 1499). C'était, paraît-il, un assez triste personnage. Il était fils de Philibert de M. cosgr de Tarnier, Pontverre, etc. et de Bonne Rivoire.

André de Malvenda (1473-1480). D'une famille originaire de Valence en Espagne, docteur en droit, protonotaire apostolique, André de Malvenda reçut, le 18 octo-

bre 1471, des patentes d'official, puis celles de vicaire général, et prit solennellement possession, le 9 fév. 1473, en présence de Mamert Fichet, évêque d'Hébron, de plusieurs chanoines et des syndics. Il fut également chanoine de Genève, prieur d'Aix et de Thonon, chanoine de la collégiale de Berne et doyen d'Aubonne (1473). André de Malvenda exerça les fonctions de vicaire général sous plusieurs des successeurs de l'évêque Jean-Louis. Il fut un ami des lettres et un protecteur de la typographie naissante. Par son testament du 31 mai 1487, il fonda son anniversaire dans la cathédrale, et fit don à cette église d'un vitrail orné de ses armoiries et de quatre pièces de tapisserie représentant l'adoration des Mages et le massacre des enfants de Bethléem.* Il avait un parent, probablement son oncle, André, évêque d'Hebron, dont il hérita, et un frère nommé Gonsalve, qui épousa Marie de Pesmes. André mourut le 21 juillet 1499 et fut inhumé dans la cathédrale. Sa pierre sépulcrale se voit au musée archéologique de Genève.

Pierre Dumoulin (1473-1479) était, croyons-nous, de Vacheresse. Il reçut ses patentes de vicaire général de Jean de Montchenu le 30 novembre 1473.

Pierre Farod de Grandval (1473-1482) fut nommé vicaire général le même jour que le précédent. Fut curé de Corsier et de Fillinge, juge des excès (1473), chanoine de Genève (1476) ; et mourut le 5 novembre 1501.

Théobald de Saconay (1476) fut d'abord chancelier de l'évêché, curé de Saconay, archiprêtre des Macchabées, 1473 et mourut le 10 octobre 1499. Le 10 août 1476, étant vicaire général, il institue un curé à Vovray. Etaient présents : R^d François de Saconnex, chanoine de Genève, et Guillaume de Saconnex, ses frères. C'est un des rares actes émanés de lui.

Louis de Montchenu (23 janvier 1477—13 septembre 1477) était frère de Jean et précepteur de Fossano. Il apparaît d'abord comme vicaire du prieuré de Payerne et

(*) « fieri mandavit et donavit quatuor pecias tapeceriarum ad decorem Chori, quarum due
« insignite sunt hystoriis mire pulchritudinis pro diebus solemnibus et alie due coloris viridis
« pro aliis diebus una cum verreria in qua depingitur ymago beati Jacobi, in quibus ejus arma
« depinguntur. » (Reg. Most. des chanoines)

assiste, le 14 septembre 1476, à l'inféodation de la maison-forte de Meyrin à noble Pierre, fils d'Aimon de Versonnex. Etaient présents avec lui les chanoines P. de Viry, Boniface Fabri, Amed de Ternier, seigneur de Pontverre, Pierre Farod, juge des excès, et noble Jean d'Epagny, maître-d'hôtel de Jean-Louis de Savoie. — Etait aussi chanoine de Genève.

Laurent Vialetti (1479-1480), licencié en droit civil et canonique.

Pierre de Chissé-Polinge (1478-1479, 27 nov.) était professeur de droit canon, chanoine de Grenoble, prieur de Fénis, puis de Verrès au diocèse d'Aoste. Il était frère d'Angelon de Chissé, maître-d'hôtel de l'évêque, et cousin de Pierre dit Comte de Chissé, son chambellan, qui fut enlevé par les Montchenu.

Pierre de Viry (1481-1482). Fils de Jean de Viry, seigneur de Planaz. Chanoine de Genève dès 1463, chantre 1469, mourut en 1494 (Spon, II, 351). Fut curé de Bossey et d'Evorde, prieur de Ville en Michaille, et vicaire général de l'abbaye de Filly. Son frère Jacques était seigneur de Carraz.

Evêques auxiliaires. — En dehors de ses vicaires généraux, Jean-Louis de Savoie se faisait aider, avons-nous dit, par un ecclésiastique qui, revêtu du caractère épiscopal, avait la mission d'administrer les sacrements de Confirmation et d'Ordre, de consacrer et de visiter les églises.

1° Le premier que nous rencontrons, c'est Thomas de Sur (1460-62), que le pape avait chargé d'administrer au nom de Jean-Louis, encore trop jeune. Thomas, absorbé par les affaires temporelles, avait employé pour les affaires spirituelles *André de Malvenda*, évêque d'Hebron, *in partibus infidelium*, qui avait rempli les mêmes fonctions sous Pierre de Savoie, et il l'emmena avec lui en Tarentaise, lorsque Philippe-Monsieur l'eut enlevé de Genève.

2° André apparaît encore en 1467. Le 23 mai, il administre le sacrement de confirmation dans sa maison,

qui était voisine de l'hôpital de Saint-Jeoire; et le même jour, il confère les Ordres dans l'église Notre-Dame-la-Neuve. Aux Quatre-Temps de septembre, il fait encore une Ordination générale dans la même église. On y comptait 43 tonsurés, parmi lesquels Pierre feu Pierre Daniel, de Passy; Jean, feu noble Louis, bâtard de Sallenôves, d'Hauteville; Jean, fils naturel de noble François de Montfort, de Passy, et Jean, fils naturel de noble Claude de Verbos; — 24 minorés, 16 sous-diacres, parmi lesquels un chanoine d'Abondance, Nicod de Saint-Jeoire, et trois frères de Tamié; 17 diacres et 6 prêtres. André a dû mourir peu de temps après. Il avait fondé, dans le couvent de Rive, une chapelle dont le chanoine André de Malvenda hérita le patronage.

3° Barthélémy Chuet, évêque de Nice (1464-1469). Celui-ci, de concert avec ses vicaires généraux Piochet et Fusier, vendit à provide Jacques Duclos de Bonne, receveur de Thyez, les dîmes et censes du mandement de ce nom (27 mai 1464). Il consacra l'église de Brenod en Valromey, le 11 novembre 1467, et fit la plupart des Ordinations des années suivantes dans l'église des Cordeliers. Nous disons la plupart, car celles de Pentecôte 1468 furent faites par Thomas Basin, évêque de Lisieux (1). Le 25 février 1469, Genève vit deux Ordinations générales : l'une dans la chapelle des Macchabées, par Jean de Compeys, évêque de Turin (2), on y comptait six tonsurés, dont cinq nobles, savoir Jean, Pierre et Louis, enfants d'Amed de Viry, Claude, fils de François de la Fléchère, de Vanzy, et Rodolphe, fils de Girard Folliet, de Talloires; — et l'autre, plus importante, par l'évêque de Nice, dans la cha-

(1) Thomas Basin, évêque de Lisieux dès l'an 1447, encourut par sa fermeté la disgrâce de Louis XI, qui le chassa indignement de son siège. Il se retira d'abord à Louvain, 1466, puis en Savoie auprès de la duchesse Yolande. Nommé par le pape archevêque de Césarée (27 mai 1474), il mourut à Utrecht en 1491 (*Gallia Christiana*).

(2) Le même prélat fit encore, dans la cathédrale, l'Ordination générale du 7 avril 1470.

pelle de Milan, érigée dans le couvent des Cordeliers. On comptait dans celle-ci, 60 tonsurés, entre autres Louis, fils de Nᵉ Claude d'Arlod, de Lullier; Louis, fils de Nᵉ Jacques de Grières, de Viry ; Jacques, fils de Nᵉ André du Châtel, de Cordon, et Henri, fils de Nᵉ Garin de Saint-Sixt ; 22 minorés, 23 sous-diacres, 17 diacres et 7 prêtres. Dans le courant de l'été de cette même année, l'évêque de Nice quitte Genève pour Lausanne, dont le Pape Paul II venait de le nommer administrateur, le siège vacant (Bulles du 29 juillet).

4° Jean, évêque de Berinthe (Berinthinum) (1469-1470), fit ses Ordinations dans le couvent des Cordeliers.

5° Mamert Fichet, évêque d'Hébron (1470-1473), était le frère du célèbre Guillaume Fichet, du Petit-Bornand, qui fut recteur de l'Université de Paris et l'introducteur de l'imprimerie dans cette ville.

Chargé de faire la visite pastorale du diocèse (1), Fichet la commence le 15 septembre 1470 par Bonne et Fillinge, revient à Genève pour l'Ordination des Quatre-Temps de septembre, visite ensuite Annecy, monte le long du Fier, dans la vallée de Thônes, parcourt Ugines, la vallée de Faverges, les Bauges, et descend par la gauche du Chéran jusqu'à Rumilly, où il termine le 17 décembre.

Il recommence à Massingy, le 21 février, se dirigeant sur Allonzier, par Alby et les environs d'Annecy. En mars-avril, il visite le bailliage de Gaillard et le bas Chablais, où il consacre l'église de Mesinge (16 avril) ; en mai, les vallées du haut Chablais et celle de Boëge ; en juin, il parcourt les vallées de l'Arve et de l'Arly. C'est ainsi que le 6, il visite la chapelle neuve que les habitants de Brison viennent de bâtir en l'honneur de Notre-Dame et de saint Hippolyte, et qui sera désormais une annexe de Pontchy ; que le 8, il fit une Ordination générale dans l'église de

(1) Le 25 octobre 1469, au château de Peney, Jean-Louis de Savoie donne la commission de visiter le diocèse ; mais le nom du prélat visiteur est en blanc.

Cluses. On y comptait 62 tonsurés, 8 acolytes, autant de sous-diacres, 4 diacres et 13 prêtres, dont deux chanoines d'Abondance, F. et P. Ducrest. En juillet, il redescend par le Petit-Bornand sur La Roche et Reignier, et termine le 18 du mois par la paroisse d'Evires. (Arch. de Genève.)

Il semble cependant avoir continué ses visites en automne 1472 ; car nous le voyons donner la tonsure, le 8 août, dans l'église de Thônes, le 10, dans celle de Menthon ; et le 19, faire une Ordination générale dans l'église Notre-Dame d'Annecy. Au mois de mai de l'année suivante, il consacre les églises de Manigod et de Mont-Saint-Martin (20 et 23 mai) ; en juillet, il donne encore la tonsure sur le cimetière de Rumilly à une vingtaine de laïques, parmi lesquels nous signalerons F. et Ant. à feu noble J. Richard, d'Alby, Pierre et Janus à feu J. Monon, de Rumilly. C'est le dernier acte que nous connaissions de ce personnage. Les autres Ordinations de l'année sont de Jean, évêque de Bérinthe.

Mamert Fichet habitait à Genève le couvent des Dominicains.

Dans la visite du diocèse dont nous avons tracé plus haut l'itinéraire, nous avons rencontré un fait curieux que nous ne pouvons passer sous silence.

Arrivé à Mégevette le 22 mai 1471, le prélat entend raconter un cas de possession diabolique, survenu tout récemment dans la localité.

Pernette Cullat, de Mégevette, mariée quelque temps auparavant à un jeune homme nommé Jacquemet Cinallaz, avait, le soir même des noces, conçu contre son mari une répulsion tellement violente qu'on l'attribua à un sort jeté par un sorcier dont elle avait méprisé les avances. Elle tomba, en même temps, dans un état de mélancolie étrange. Désirant lui procurer quelque distraction, son beau-père et sa belle-mère vinrent un jour la trouver pour l'emmener dans leur maison, qui se trouvait à deux mille

pas environ sur une hauteur. C'était le 27 mars, dans la matinée. Pernette accepta ; mais refusa tout d'abord de mettre sa chaussure. — « Si je la mets, dit-elle, je veux que Dieu la maudisse. » Cependant, sur les vives instances des voisins, elle mit sa chaussure et partit, en compagnie de ses parents, tenant une quenouille à la main. Arrivée au pied de la montée, elle dit à ceux-ci : « Continuez seulement votre route ; pour moi, je vais me reposer un instant, après quoi j'irai bien toute seule. » Quand elle se remit en marche, au lieu de suivre la bonne route, elle s'engagea par des sentiers détournés et très raides qui la conduisirent au sommet d'un rocher. Elle y parvint sur les neuf heures du matin, se mit à filer sa quenouille, et s'endormit bientôt jusqu'à la nuit. A son réveil, voilà tout-à-coup un gros chien noir qui se dresse contre elle et l'entraîne à travers rocs et fourrés à l'alpe sauvage et presque inaccessible de Caza, distante d'une demi-lieue de toute habitation. Il la dépose entre deux pierres dans le lit d'un ruisseau tout grouillant de vers qui naissaient sur les hêtres du voisinage, lui arrache ensuite ses souliers avec la peau des pieds.

Dans sa détresse, la malheureuse eut recours à la prière, et fit vœu, si elle était délivrée, d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Lausanne, à Notre-Dame des Gets et à Saint-Claude. Depuis ce moment. elle cessa d'être en butte aux morsures de son gardien infernal qui disparut à ses yeux. Mais elle demeura là de longues semaines dans une immobilité complète, sans sommeil, sans nourriture, assise dans l'eau ou dans la neige fondante, qui lui montait parfois jusqu'au cou, et les pieds rongés par les vers qui lui dévorèrent plusieurs articulations. Pendant ce temps, chose étrange, Pernette goûtait dans son âme une douce joie et récitait presque continuellement des prières, le *Pater* l'*Ave*, le *Credo*. Quand sa langue était desséchée, elle avalait quelques gouttes d'eau et se remettait à prier, ou bien elle s'amusait à écouter les oiseaux qui chantaient dans les bois, à regarder les levrauts qui venaient brouter

l'herbe autour d'elle et même un loup à l'aspect paisible qui lui tenait ordinairement compagnie, Plus d'une fois, ses parents et ses amis, qui la cherchaient de tous côtés, passèrent non loin d'elle sans la voir et sans qu'il lui fut possible de les appeler.

Enfin, un samedi soir, 4 mai, des gens qui passaient dans son voisinage entendirent des gémissements et des lamentations, et le chien qui les accompagnait trouva la quenouille de Pernette qu'il emporta. Toutefois, comme la nuit était proche, ils remirent les recherches au lendemain.

Le jour venu, la plupart des habitants du village montèrent, suivis de chiens. Après un temps assez long, on aperçut la patiente ; mais après avoir dit quelques mots à son mari et à son beau-père, elle refusa de parler et de remuer de place avant que le curé ne lui eût donné l'absolution et la sainte communion. Cela fait, on la transporta, avec tous les ménagements possibles, au domicile conjugal.

Etonné de ce récit, le prélat interrogea les habitants de Mégevette : tous en confirmèrent la véracité et firent l'éloge de cette femme. Il vit la patiente elle-même qui, d'une voix douce et humble, lui raconta ses épreuves, et, sur sa demande, il lui donna le sacrement de Confirmation, puis l'agrégea à la confrérie de Saint-Théodule. Enfin, il voulut visiter en personne l'alpe où cette femme avait demeuré quarante jours prisonnière ; et fit rédiger en latin et en français une relation détaillée que signèrent avec lui Ve Pierre Mermet, procureur fiscal, ainsi que les autres officiers de sa Maison (1). Il en écrivit même, quelque temps après, une relation au Souverain Pontife Paul II.

6° Claude Rup (1476-1482). La famille Rup habitait Genève. On trouve, en effet, un Mauriset Rup, syndic de Genève en 1385, Louis Rup, conseiller en 1408, et provide

(1) Voir ci-après, doc. n° **1**. — Nous avons complété le récit au moyen de celui que les *Bollandistes* donnent de ce fait au 6 juin.

Pierre Rup, qui reçoit en 1441, de l'évêque F. de Mies, la charge d'inspecter les épices.

Entré chez les Dominicains de Plainpalais, Claude Rup devint professeur d'Ecriture-Sainte (1462), puis de théologie, lieutenant de l'inquisiteur de la foi, et « se fit connaître avantageusement non seulement dans la cité de Genève, mais encore à la cour de Savoie, tant par son talent de la prédication que par son zèle à réprimer les vices et les excès. »

C'est le témoignage que lui rend Jean-Louis de Savoie dans la lettre par laquelle il prie le pape Sixte IV de le lui donner pour coadjuteur, offrant de lui servir une pension annuelle de 200 ducats à prendre sur les revenus de son Eglise (23 décembre 1475). Trois jours plus tard, le Chapitre appuyait cette requête, et la motivait en disant que pressants étaient les besoins spirituels du diocèse, car de nombreuses églises y avaient été ruinées par des inondations ou par l'incendie.

Le pape agréa cette demande, et Claude Rup reçut la consécration épiscopale dans la chapelle du château de Gy au diocèse de Besançon, des mains de Charles de Châteauneuf, assisté de Jacques, évêque d'Ebron, avec le titre de Claudiopolis aujourd'hui Bastan, dans la Turquie d'Asie. C'était le 7 décembre 1476.

Deux semaines plus tard, le nouvel évêque conférait les Ordres dans l'église des Dominicains de Plainpalais. On y comptait 52 tonsurés (v.-g. : Georges à feu N^e^ F. Humbert de Mee, Hudric Gondric, d'Hermance, F. à feu N^e^ Hugon du Pas, de Bonneville), 52 minorés parmi lesquels Pierre Fichet, du Petit-Bornand, N^e^ Etienne du Solier, de Cluses, et N^e^ Benoit de Cordon, bénédictin de Saint-Jean hors-les-murs de Genève ; 30 sous-diacres (J. Clément, d'Hermance ; J. Marquet, curé d'Asnières, etc.) ; 13 diacres (N^e^ P. du Solier, curé de Fernex, Louis du Pas, chanoine de Lausanne, etc.) ; et 22 prêtres, dont V^e^ et généreux Jean de Genève, curé d'Annecy.

Outre cinq ou six Ordinations générales qu'il fit dès lors

chaque année dans le couvent des Dominicains, où il avait sa demeure, Claude Rup donna souvent la tonsure dans les églises rurales. Ainsi le 2 janvier 1477, il fait dans l'église de Sallanches 28 clers (v.-g. : Jean et Guillaume, fils de Jean Martin ; Claude et Antoine, fils de Nº F. de Bellegarde, et Pierre, fils de Nº J. de Ferro). Il en fait encore le 15 du même mois à Sallanches, à Cluses et à Marignier ; le 15 mars, à Confignon, le 26, à Lully, le 12 septembre, à Messery. De même, le 22 avril 1479, à Beon ; le 8 novembre, au Noyer en Bauges ; le 26 octobre et le 14 décembre, à Gex. En 1480, il donne la tonsure en mai-juin dans plusieurs églises de la Maurienne ; puis à Talloires (28 juin), à Rumilly (8 juillet), au Châtelard et à la Compôte (8 août), à Rumilly (11 août). Enfin, le 23 août, dans l'église des Dominicains d'Annecy, il donne la tonsure à 22 laïques, parmi lesquels je signalerai André, fils de Claude Fenouillet. — De même, en 1481, à Crempigny (10 février) et à Seyssel (14 février).

Ce même personnage présida le synode diocésain, les 16, 17 et 18 mai 1480, dans la cathédrale de Saint-Pierre. Les statuts, soit résolutions votés dans ce synode et proclamés par le vicaire général André de Malvenda, furent, sur l'ordre de Jean-Louis de Savoie, édités à Genève par Louis Cruse dit Garbin.

Au printemps de l'année suivante, Claude Rup, en vertu d'une délégation de Jean-Louis de Savoie datée du 16 mars, entreprit la visite pastorale du diocèse.

Parti le 3 mai, en compagnie de Théobald de Sacconex, archiprêtre des Macchabées et procureur fiscal de l'évêché, d'Etienne Pyard, curé de Filly, receveur général, et d'un notaire, il commença par l'église de Versoix, parcourut ensuite le pays de Vaud, celui de Gex, le Chablais, le haut Faucigny, le Genevois, la Michaille, le Valromey, la Chautagne, et s'arrêta le 17 décembre à Minzier. — Il recommence le 13 janvier suivant, voit Thônes, Bonne, les bords du Léman jusqu'à Thonon, revient par la Côte des Voirons et finit, le 1er février, à Presinge. Il avait ainsi parcouru 536 paroisses en huit mois.(1)

(1) Le procès-verbal de cette visite se trouve aux Archives de Genève : nous en avons donné le résumé dans le tome XI des Mémoires de l'Académie Salésienne.

De cette visite, comme de la précédente et des documents contemporains, il ressort que la plupart des églises étaient pauvres en revenus, plus pauvres encore en mobilier et en ornements, parce que l'entretien de la sacristie incombant aux décimateurs, ceux-ci se contentaient généralement de fournir le strict nécessaire.

Par contre le niveau moral du clergé est bien supérieur à ce qu'il était au commencement du siècle, au point de vue de l'instruction aussi bien que des mœurs. On rencontre parmi les ecclésiastiques une quantité incroyable de licenciés, de docteurs en théologie ou en droit civil et canonique, nombre de protonotaires apostoliques, etc.

Quelques-uns même de ces prêtres acquièrent une grande réputation de doctrine. Un Pierre Bernard dit Allinge, curé de Cluses (1478), est qualifié de docteur excellent et fameux « egregius famosusque doctor » (1). On donne la même note à Jean Teste, mort professeur de de théologie en juillet 1481.

D'autres s'en vont illustrer le nom savoyard à Rome, comme P. Chevrier, de Rumilly, le meilleur orateur de la Ville éternelle, sous le pontificat d'Innocent VIII, ou à Paris, comme Jean de Seyssel et Guillaume Fichet, successivement recteurs de l'Université de Paris, et Guillaume Tardy, d'Annecy, qui devint après eux, professeur à la même Université (1). Tardy était « Anicianus », c.à.d. du pays en Velay.

Ce résultat était dû non seulement aux efforts des prélats qui s'étaient succédé sur le siège épiscopal de Genève, mais encore aux deux nouveaux collèges qui avaient été créés, savoir le collège d'Avignon, fondé par le cardinal de Brogny en 1424, et le collège fondé à Genève même, près du couvent de Rive, par François de Versonnex (1429), aux écoles qui existaient dans toutes les localités importantes comme Ugines, Annecy, Rumilly, La Roche, Cluses, Thonon, Hermance, etc. (2). De son côté,

(1) Voir notre *Histoire de l'Instruction publique*, t. II, p. 442 et suiv.

(2) Du reste, le XVe siècle avait vu éclore de nombreuses et d'importantes découvertes : un Allemand, Gutemberg, trouva l'art de l'imprimerie, 1436 ;

le peuple était bon, religieux. Bien rares étaient ceux qui manquaient la messe du dimanche ou le devoir pascal. S'il y en avait dont la conduite fut scandaleuse, ils étaient solennellement avertis de s'amender, et faute de ce faire, ils étaient frappés d'excommunication. Sous l'influence bienfaisante de l'Eglise, la charité avait pénétré les institutions et les mœurs. Dans chaque ville, dans chaque bourgade, les différentes corporations d'arts ou de métiers formaient autant d'associations ou confréries, qui s'occupaient des intérêts matériels et spirituels de leurs membres.

Bien que les temps fussent mauvais, bien qu'à une série de maigres récoltes, à la diminution du commerce amenée par la suppression des grandes foires de Genève, aux divisions intestines, la guerre étrangère eût ajouté la défaite et la ruine, les dons, les legs charitables aux pauvres et aux malades continuent d'affluer.

Chaque paroisse, ou peu s'en faut, a sa confrérie du Saint-Esprit, qui est une sorte de bureau de bienfaisance. Toute localité importante possède une héberge ou maison de refuge, *hospicium*, où les pauvres passants reçoivent le couvert, le vivre, les soins médicaux s'ils en ont besoin, et même souvent un secours pour continuer leur voyage. On trouve de ces hospices ou hôpitaux jusqu'au sommet des montagnes, dans les cols ou passages fréquentés, comme au col de Coux, entre Samoëns et Champéry. Nous en avons compté une soixantaine en y comprenant les 18 ou 19 hospices ou membres qui dépendaient de l'Ordre hospitalier des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1).

La ville de Genève à elle seule en possède neuf, savoir :

1° l'hôpital du pont du Rhône, destiné aux pauvres passants. Cet établissement très ancien et très considérable, qui se trouvait au bas de la Cité, est devenu plus tard l'hôtel de la Monnaie.

un autre fabriqua la première montre de poche ; l'Italie trouva la gravure sur cuivre ; la France inaugura la poste aux lettres et les premières fabriques de soie.

(1) On en trouvera plus loin la nomenclature. Pièces just. n° **2**.

2° l'hôpital de Saint-Jeoire, fondé, paraît-il, au XIIIe siècle, par la famille de Saint-Jeoire, domiciliée à Genève, et restauré, en 1443, par Guillaume Bolomier. Cet hôpital situé à la rencontre du Bourg de Four et de la rue Verdaine, recevait les pauvres et les enfants abandonnés.

3° l'hôpital Saint-Jacques, fondé, vers 1350, sur la rive gauche du Rhône, par Pierre Dupont, et agrandi un siècle plus tard pour y recevoir les pauvres femmes sans ressources.

4° l'hôpital Saints-Bernard et Antoine construit, vers la même époque, par un marchand nommé André de Thonex, dans la rue de Saint-Antoine dite plus tard des Pelletiers (auj. des Chaudronniers).

5° l'hôpital de la Sainte-Trinité, rue Saint-Léger, bâti l'an 1360 ,par un maçon nommé Girod de Moudon et sa femme Béatrix.

6° l'hôpital des pauvres *vergogneux* ou de la Sainte-Eucharistie, qu'un généreux citoyen genevois, noble François de Versonex, bâtit et dota, l'an 1434, en faveur de ces pauvres plus dignes de compassion que tous autres, les pauvres *honteux*, qui « n'osant implorer la commisération publique, subissent des privations beaucoup plus grandes. » Il s'élevait au bord du lac, près de la porte de Rive.

7° l'hôpital de Saint-Antoine ou de la Madeleine, fondé par le même dans le voisinage de la Madeleine pour les pauvres mendiants (1454), auxquels on ajouta les pauvres femmes enceintes.

8° l'hôpital des pestiférés, dont nous avons déjà parlé et que la communauté genevoise éleva, l'an 1482, au centre du cimetière actuel de Plainpalais, dans un terrain sabloneux nommé les Arenières.

9° l'hôpital fondé loin de Genève, à Marlioz, près de Contamine, par un magistrat genevois, originaire de Marlioz, le syndic Jaquemet de Sambaville.

Enfin, l'institution de la *Boîte des Ames*, dont les ressources provenaient des dons faits dans les sept églises paroissiales de la ville, soit des innombrables legs ou do-

nations qu'elle recevait. Non contente de faire célébrer des messes pour les âmes du purgatoire, la Boîte des Ames « se chargeait d'ensevelir les pauvres, accordait des viatiques aux passants nécessiteux, faisait des distributions de vivres, de vêtements, de chaussures et d'argent, recueillait les enfants orphelins ou abandonnés (1). »

Guère moins nombreuses étaient les *maladières* soit léproseries destinées à recueillir les personnes atteintes de la lèpre, cette horrible maladie apportée d'Orient, qui fit tant de victimes au moyen-âge et qui, à l'époque de Jean-Louis de Savoie, tendait insensiblement à disparaître. Nous avons compté dans le diocèse une quarantaine de ces établissements, la plupart encore debout à la fin du XVe siècle (2) et tous desservis par une chapelle.

Si le peuple, au XVe siècle, était animé de sentiments charitables, il n'était pas moins religieux, et c'est dans son amour pour Dieu qu'il puisait l'amour du prochain.

Le peuple était religieux. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les testaments de cette époque. On y verra les malades professer solennellement leur foi, demander des prières pour le repos de leur âme et se ménager la miséricorde divine en faisant des legs généreux aux pauvres, aux malades ou à d'autres œuvres pies.

Dans les calamités publiques, ces sentiments religieux se manifestent d'une manière éclatante. Alors les municipalités elles-mêmes, celle de Genève en particulier, réclament des prières aux Ordres religieux, font célébrer des messes, vouent des processions, voire des jeûnes de deux, quatre ou six jours.

C'est ainsi que, à la suite d'une peste, la communauté genevoise voua une messe suivie d'une procession, laquelle messe serait célébrée dans l'église cathédrale en l'honneur de Notre-Dame et de Saint-Sébastien, et nous savons par un

(1) Galiffe, *Genève hist. et archéol.*, I, 225.
(2) On en verra la liste plus loin, pièces just. n° **3**.

document du 18 juillet 1468, que les Genevois y assistaient avec le plus grand empressement. Aux portes même de la cité au bout de la rue Saint-Léger, il y avait un oratoire sous le vocable de sainte Marguerite, vierge, et tout auprès une cellule où se tenait ordinairement quelque pauvre recluse nourrie aux dépens du Chapitre ou des bonnes gens, et qui était chargée de prier pour les péchés du peuple (1). Il y avait un reclusage ou ermitage près du pont d'Arve, là où s'est élevé plus tard le couvent de Notre-Dame de Grâce. Le 16 août 1475, Jean-Louis de Savoie en maintenant frère Claude Régis ou Rosi, franciscain, parmi ses chapelains le charge d'habiter la maison soit l'oratoire construit en deçà du pont d'Arve « eremus pontis Areris », où il veut une personne fervente, « ferventi devotione mota ».

D'autres ermites, pénitents volontaires, habitaient les grottes du Salève. Le 10 décembre 1477, messire Pierre Monachi, licencié en droit, natif du Bourbonnais, demande et obtient la permission de bâtir un ermitage avec oratoire à côté de la *Balme de Sallevoz*, près de Bossey, sur une place donnée à cet effet par honnête Etienne Marchand, de Collonges ; et le 30 juin 1480, un autre prêtre, F. Pesay de Belleville en Tarentaise, obtint l'autorisation de célébrer la messe, les jours ouvriers, dans une grotte située dans la paroisse de Collonges (2).

Une autre preuve de l'intensité du sentiment religieux de nos populations, ce sont les nombreuses églises qui, à cette époque pourtant désastreuse, furent restaurées ou même reconstruites par les fondements. Voici, en effet, la liste des églises que l'évêque de Claudiopolis dédia soit consacra durant les dernières années de Jean-Louis de Savoie :

(1) Ce reclusage est déjà mentionné en 1410 dans le testament de J. Dumont et vers 1436 dans celui du notaire Bailly (Fleury, I, p. 198 ; Mercier, Le Chapitre de Genève, p. 142).

(2) Ce doit être la grotte dite aujourd'hui la Bourna du Serai, au-dessus du hameau du Coin.

1477 3 février, Saint-Germain de Genève.
— 6 octobre, Vernier.
1478 5 février, Thairy.
— 5 novembre, Bassy.
— 22 — Craz.
— 29 — Corbonod.
— 30 — Motz en Chautagne.
1479 10 janvier, Vigny.
— 13 — Avully.
— 17 — Brecorens.
— 23 mai, Ruffieux en Chautagne.
— 13 juin, Beon.
août, Culoz.
— 29 août, Lullier.
— 7 novembre, Arith.
— 8 novembre, Le Noyer en Bauges.
— 21 décembre, Archamps.
1480 17 janvier, Collonges sous Sallevoz.
— 24 — Evordes.
— 22 juillet, Mognard.
— 23 — Albens.
— 24 — La Biolle.
— 6 août, La Compôte.
— 10 — Trévignin.
— 23 — Saint-Donat d'Alby.
— 29 — Epersy.
— 14 septembre, Cessens.
— 29 — Saint-Maurice d'Alby.
— 10 octobre, Saint-Germain de Chambote.
— 4 — Montcel.

C'est alors que furent bâties les chapelles devenues paroissiales, de Giron (1467), de Brison près Bonneville, d'Entrevernes (1468), la chapelle rurale de Bionassay, etc., etc.

La plupart des anciennes cloches que nous possédons encore datent de la même époque. Citons la cloche dite de *la Prière*, à la Madeleine, coulée en 1470; on y lit l'*Ave*

Maria, accompagné de nombreux sujets religieux. La cloche de Sainte-Colette, aujourd'hui la deuxième cloche de l'ancienne cathédrale de Genève, date de 1473; c'était celle des Cordeliers de Rive : les inscriptions apprennent que, d'abord fondue en 1459, elle se rompit en 1472, et fut refaite l'année suivante aux frais d'un citoyen de Genève, nommé Nicolas Guerey; on l'appelle *Bellerive*. Une cloche de boulevard, détruite aujourd'hui, portait, avec le millésime 1479, ce cri d'alarme et de recours au Dieu des armées : *O rex gloriæ, Christe, veni nobis cum pace.*

La grande cloche municipale, refondue deux fois dès lors, portait le millésime 1481, avec la formule : « Mentem sanctam spontaneam habeo, honorem Dei et patrie liberationem invoco (1). »

Lieux de dévotion. — Alors comme aujourd'hui, il était des sanctuaires où le Ciel accordait plus volontiers ses faveurs de choix, où par conséquent la foule des dévots et des pèlerins se portait de préférence. C'était, en dehors du diocèse de Genève : Notre-Dame de Lausanne, Saint-Claude dans le Jura, Notre-Dame de Myans, etc.

Dans le diocèse, on comptait parmi les sanctuaires les plus vénérés :

1° la chapelle de Notre-Dame de Grâce, près du pont de Carouge et le prieuré de Saint-Jean-les-Grottes.

2° L'église de Notre-Dame de Nyon[a] et surtout celle de Saint-Jean-Baptiste de Nyon, dite aussi des *Corps saints*. Cette dernière église, bâtie à côté de la ville, possédait en effet, les reliques de plusieurs chrétiens martyrisés à Nyon lors de la septième persécution générale (249-251), savoir saints Héraclius, Aquilin, Paul, Amancius, Alexandre, Valérien, Macrin, Gordien, etc. De nombreux prodiges s'accomplissaient à leurs tombeaux (2), et le con-

(1) Blavignac, *Etudes sur Genève*, I, p. 294.

(2) « ad quam propter sacras reliquias que inibi reconditor dicuntur necnon propter singularia miracula que Dominus Altissimus illic operatus fuit ac operatur, homines illarlim partium singularem gerunt devocionis affectum (bref du 4 mars 1471).

a. Voir la note manuscrite ci-après.

Le 19 fév. 1343, à la demande de Louis de Savoie, sgr de Vaud, une indulgence d'un an et d'une quarantaine est accordée à ceux qui aideront à la reconstr. de l'église St Jean de Nyon. Cette église renferme les corps de dix martyrs de la Légion thébéenne dont l'évêque de G. vient de faire la translation dans un lieu plus élevé : cette transl. a donné lieu à un gd nombre de miracles.

(Ac. Delphinale, 1908, p. 150.

cours des pèlerins y était grand. Pour encourager leur dévotion, Jean-Louis de Savoie accorda 40 jours d'indulgences à tous ceux qui visiteraient cette église aux fêtes des martyrs susnommés, ainsi qu'aux fêtes de Noël, de Pâques, de Pentecôte, de la Vierge, de saint Jean-Baptiste et qui s'aideraient à la réparer.

L'affluence des pèlerins ne se ralentit pas, puisque nous verrons, soixante ans plus tard, l'Ours de Berne, désespérant de l'empêcher, décréter la démolition de l'église (1537).

3° La paroisse de Chevrier en Vuache n'était pas moins bien partagée, car elle possédait deux sanctuaires également riches en reliques et favorisés tous deux des complaisances divines, savoir : son église paroissiale dédiée à Saint-Martin (1), et la chapelle érigée en l'honneur de sainte Victoire sur le mont Vuache, où les personnes atteintes de fièvre ou d'autres maladies obtenaient souvent guérison. Comme cette antique chapelle menaçait ruine, l'évêque, soit F. de Menthon, son vicaire général, accorde 40 jours d'indulgence aux fidèles qui, contrits et confessés, aideront à la rebâtir ou la visiteront aux quatre fêtes de la Vierge (Nativité, Annonciation, Purification et Assomption) (2) ; même faveur est accordée à l'église paroissiale pour le jour de la dédicace de l'église et pour la Saint-Martin d'hiver (3 septembre 1467).

4° l'église de la Tour en Faucigny, ou plutôt la chapelle érigée dans ses murs en l'honneur de sainte Marie-Madeleine. Cette chapelle très fréquentée, à cause des guérisons merveilleuses qu'on y obtenait, devait être réparée et

(1) ad quam etiam, ut accepimus, propter eacras reliquias, quæ inibi recondite dicuntur, nec non singularia miracula quæ Dominus Altissimus illic *continuo* operatur... » (3 sept. 1467, Reg. de l'Evêché.)

(2) Cum itaque, sicut accepimus, capella beate Victorie in monte Vuachio in parochia de Chivrier... in quâ nonulla corpora Sanctorum, ut asseritur, requiescunt, et ad quam propter miracula que in ea divina clementia tam circa febricitantes quam alios diversis infirmitatibus egrotantes *assidue* operantur magnus fidelis populi causa devocionis est concursus, sit in aliquibus partibus discoperta et in suis edifficiis ruynosa reparacioneque indigeat plurimum sumptuosa,.. (Reg. de l'évêché.)

3° L'église de N.-D. à Nyon même « ad quam propter miracula que in ea divina clementia assidue operantur, magnus fidelis populi causa devocionis est concursus (Bref de conc. d'indulg. du 6 avril 1471)

agrandie ; c'est pourquoi l'évêque ouvre les trésors de l'Eglise en faveur de ceux qui la visitant aux fêtes suivantes : Noël, l'Annonciation, sainte Madeleine, saint Pierre, la Toussaint, y déposeraient quelque offrande (16 mars 1469).

Même faveur est accordée à une chapelle fondée en l'honneur de saint Loup dans l'église de Cruseilles par noble Pierre du Châtel et vénérée des populations du voisinage (18 juillet 1469) ; à la chapelle de la maladière de Rix dans la paroisse de Lugrin, laquelle, bien que délàbrée, abritait un lépreux valaisan, Pierre de Contheys (23 mars 1470).

Détails de mœurs. — Si les diocésains de Jean-Louis de Savoie étaient généralement honnêtes et chrétiens, ils ne l'étaient pas tous : toujours, en effet, même dans les champs les mieux cultivés, le bon grain se trouve mêlé d'ivraie. Il y avait alors comme aujourd'hui des gens esclaves de leurs passions, des personnes dont la conduite était répréhensible, voire scandaleuse. Mais alors du moins les vicieux, au lieu de lever la tête, se cachaient et lorsqu'ils étaient découverts, ils se soumettaient humblement aux peines que leur infligeait la discipline de l'Eglise. Ces peines étaient sévères ; on peut en juger par les exemples suivants :

Une personne de Mégevette, Marguerite, veuve de Rodolphe Ridoux (Ridoli), avait eu un commerce incestueux avec deux frères Antoine et Jean Etalon. Sa faute étant devenue publique, elle dut venir à Genève implorer son pardon, et reçut pour pénitence de faire, trois dimanches consécutifs, au moment de la procession, le tour de l'église de Mégevette, à genoux, les genoux nus, et en se frappant les épaules avec une corde ; d'entendre ensuite la messe et d'aller, chaque dimanche, au moment de l'offertoire, demander à genoux, les mains jointes, l'absolution au curé ou au vicaire qui l'absoudra après l'avoir toutefois entendue en confession et lui avoir donné trois coups de

verge, sur les épaules. Cette décision, signée par le vicaire général Philippe de Compeys, est du 11 janvier 1471.

Quelques jours plus tard, une voisine de la précédente, Françoise, femme de F. Blanc, ayant eu des relations coupables avec le même Jean Etalon et ayant de plus favorisé l'inconduite d'une sienne cousine, dut subir la même pénitence (22 janvier).

Cette sévérité n'épargnait ni les nobles ni les prêtres eux-mêmes. Nous avons cité plus haut le cas d'un noble Pellicier, châtelain, condamné à une pénitence publique. Voici celui d'un prêtre.

Un curé de Massongy, Ve Antoine Destanche, de Villelagrand, de connivence avec son frère, noble Humbert Destanche, s'était oublié un jour à frapper, même à blesser légèrement un chapelain, Mre Jean Groyselli. On lui infligea pour pénitence de demander pardon, à l'entrée du chœur de l'église de Villelagrand, à genoux, la tête nue et les mains jointes ; et il s'exécuta le 28 janvier 1479, en présence de nobles Jacques de Viry, F. Destanche, Mermet Salaz et d'un notaire, Nicod Dimier, de Jussy, qui en dressa un acte authentique.

Hérétiques et sorciers. — Outre les fautes échappées de tout temps à la faiblesse humaine, on avait parfois alors comme de nos jours des crimes à déplorer. Il y avait des esprits orgueilleux, qui niaient les dogmes de l'Eglise et qui faisaient partager leurs erreurs à des gens simples et crédules ; des hommes pervers qui, pour assouvir leurs passions ne reculaient point devant le crime ni même devant un pacte avec le démon.

« Renier Dieu créateur, Jésus-Christ sauveur, la Vierge Marie, le dogme catholique ; prendre le démon pour maître, se vouer à lui, lui rendre hommage et lui payer tribut ; exercer des maléfices sur les hommes ou sur les animaux, multiplier les sacrilèges, fouler aux pieds les choses les plus sacrées, voler des enfants ou exhumer leurs cadavres fraîchement ensevelis et en manger les chairs, etc. » telles étaient les horreurs dont se rendaient assez souvent cou-

pables ces hommes que le moyen-âge appelle du nom générique *d'hérétiques* ou *sorciers* (1).

Une secte de ce genre existait dans certaines parties du diocèse, particulièrement dans le haut Faucigny, où ses adeptes avaient choisi pour lieux habituels de leur réunion la grotte de Balme, près de Magland, et le Château des Rosiers, à Passy. C'est pour l'extirpation de cette peste que, à l'instigation de Janus de Savoie, comte de Genève, le gardien des Cordeliers de Myans vint avec quelques confrères, prêcher dans la vallée, et y fonda le couvent de Cluses (1471) (2).

Lorsqu'un ou plusieurs hérétiques étaient signalés dans une localité, un juge ecclésiastique, connu sous le nom d'*inquisiteur* de la foi (3), se rendait sur les lieux et commençait par donner aux coupables un terme de trente ou quarante jours, pendant lesquels ils étaient libres de confesser leurs fautes et de revenir spontanément de leurs erreurs. Même après l'incarcération et durant trois jours, il y avait admonition pour obtenir l'aveu, et si cet aveu était fait, on faisait grâce au coupable repentant. S'il y avait refus, le procès s'instruisait sous la présidence de l'inquisiteur ou de son lieutenant. Une fois le crime prouvé et l'aveu ayant été obtenu, au besoin par la torture, le coupable pouvait encore obtenir grâce en rétractant sa faute (4) ;

(1) Voir l'intéressant mémoire de M. l'abbé Lavanchy : *Sabbats et synagogues sur les bords du lac d'Annecy* (Mém. de l'Ac. Sal., t. 8).

(2) Voir *Cluses et Faucigny*, par M. l'abbé Lavorel, p. 91 et 173. Jean Bourgeois, recteur, puis gardien du couvent de Myans, naquit à Saint-Trivier, en Bresse, d'une famille de cultivateurs. Entré au couvent de l'Observance de Dôle à l'âge de 21 ans, il fut transféré à Myans l'an 1469. Après avoir fondé trois couvents (Moûtiers, Cluses et Pont-de-Vaux), il devint confesseur et prédicateur de Charles VIII, roi de France (1488), et mourut à Lyon en grande réputation de sainteté.

(3) Inquisiteurs : En 1458, Raymond de Rota, inq. pour les diocèses de Genève, Lausanne et Sion (Perrin) ; 1462, Victor de Monte.

P. Girod, dominicain, suppléant, 1458.
P. Claude Rup., id. 1462.
P. Etienne Hugonot, id. 1477.
P. Etienne de Gento, id. 1503.

(4) Pierre Cusin, du village de Charly, accusé d'hérésie, est absous par le vicaire général du diocèse, à condition de faire le pèlerinage de Rome, et

En 1022, Robert, roi de France, fit condamner au feu quelques personnes d'Orléans, convaincues de manichéisme. C'est le 1er exemple de la peine de mort décernée en France pour crime d'hérésie.

mais l'hérétique obstiné était livré à la justice séculière qui lui appliquait les lois du temps, c'est-à-dire la mort par l'eau ou par le feu, et la confiscation de ses biens.

M. l'abbé Lavorel, dans sa *Monographie de Cluses*, énumère six hérétiques punis de la peine capitale, en 1470 et 1471. M. Perrin en nomme huit de la vallée de Chamonix qui refusaient de s'amender, en 1462. Enfin, M. l'abbé Lavanchy en cite deux de Saint-Jorioz, exécutés en 1477.

Voici d'autres noms glanés dans les archives de l'évêché :

Henri Garnier, des Clets, 1465;

Jacquier Pelarin dit Jaquemo, Jaquemette Pessard et Jaq^ette^ Pogie, des Bauges, 1467;

Pierre du Trembley et Pierre de la Saulce, d'Anglefort, 1474;

Henri Excoffier dit Dupraz, de Reyvroz, et Jean Ruffii dit Vignat, de Cervens, 1474;

Jean Barnoud, du mandement de Thonon, 1476;

Jaquemet Moret dit Lancellot, des Clets, et F. Duvillard dit Acombe, de Massingy, 1479;

J. Bertrand, de Corbonod, et Nicolette, femme de Jacques Novillet, de Genève, 1481;

Jean Dupont, curé de Viuz-Faverges, qui fut dégradé, et Jean Sage, son paroissien, 1481;

Enfin, Etienne Tessier dit Yvers, de Chevry, 1482.

Cela fait 32 victimes pour 22 années et pour toute l'étendue du diocèse. C'est beaucoup, dira-t-on. C'est bien peu, si l'on considère la sévérité des lois du temps. On est loin en tout cas du spectacle qu'offrit Genève sous le régime tyrannique de Calvin et de ses successeurs immédiats; car M. Galiffe père, choisissant une des périodes les plus

de réciter trois fois, chaque jour, le reste de sa vie, le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*.

Laurent Dufour dit Ravagniod, de Gyez, s'étant rétracté en présence du vice-inquisiteur de la foi, à Genève, fut condamné au bannissement perpétuel, 16 février 1472. Mais quelques années plus tard, devenu vieux, il obtint de rentrer dans son pays.

pacifiques du règne de cet autocrate, a compté, pour Genève seulement et pour la période de cinq années (1543-1547), 27 personnes bannies pour *soupçon* de sorcellerie, et 58 exécutées, savoir, 13 par la potence, 10 par le glaive et 35 par le feu après amputation du poignet droit. Sur ces 58 dont 28 femmes, 38 étaient accusées de sorcellerie ou d'avoir semé la peste. — Les biens des condamnés pour hérésie, dans certaines régions, comme dans la vallée d'Abondance, revenaient à leurs parents. Mais, en règle générale, ils se partageaient entre le seigneur du lieu, l'inquisiteur et l'évêque.

Le tiers, que lui assignait la coutume, l'évêque le donnait aux parents ou s'en servait pour récompenser ses serviteurs ou amis.

Ceci nous amène à dire un mot des revenus et des charges qui incombaient à Jean-Louis de Savoie.

Revenus et charges. — L'évêque de Genève possédait des sources importantes de revenus.

C'étaient tout d'abord les trois seigneuries ou *mandements* appartenant à la mense épiscopale, savoir :

1° le mandement de *Peney*. — Ce mandement, dont l'origine remonte, pense-t-on, à la donation que fit en 912 au prieuré de Satigny la princesse Aldegarde, comtesse du pagus Equestre, comprenait presque tout l'ancien territoire genevois de la rive droite, soit les villages paroissiaux de Satigny, Bourdigny, Peicy, Peney, Russin, Marval et Dardagny, auxquels on ajoutait une partie de Céligny et le territoire de Saint-Gervais ;

2° le mandement de Jussy, renfermant les villages de Jussy-l'Evêque et de Gy ;

3° celui de Thiez, composé des paroisses de Viuz, Ville-en-Sallaz, Bogève et Saint-André. On sait que ce mandement, apanage de l'évêque Arducius de Faucigny, avait été légué par ce prélat à ses successeurs.

Viennent ensuite le *péage* du pont du Rhône avec tous les émoluments, sorties, commodités de péages, avec le

forage soit impôt sur la vente des vins, le *rouage* soit impôt sur les voituriers, et l'impôt sur les bancs, *banchagium*, — que les frères Lambert et Pierre Magnin affermèrent, en 1468 et 1471, moyennant 210 florins d'or annuels et l'entretien du pont ;

La leyde ;

La *pêche* sur le Rhône, que l'on amodie à raison de 80 florins l'année, en 1473, et dont un Allemand, Ulrich Chappuis, donna 166 florins six ans plus tard (11 décembre 1479) ;

Le poids public servant à peser le blé ;

Le tiers des biens des personnes condamnées à mort pour hérésie ;

Enfin, le droit d'*échute*, en vertu duquel l'évêque héritait de ses taillables ou mainmortables qui mouraient *ab intestat* et sans enfants. C'est ainsi que Jean-Louis de Savoie hérita d'un Jean Guillaume, son mainmortable, une maison avec jardin sise rue Corraterie, dont il fit don, le 9 octobre 1481, à son piqueur, Anzo Stachenal.

A ces revenus généraux, il faut ajouter les revenus particuliers que rapportaient à Jean-Louis les nombreuses abbayes ou prieurés qu'il tint en commende durant tout son épiscopat (1).

C'étaient, en Piémont :

L'abbaye bénédictine de Saint-Bénigne de Fructuaire, au diocèse d'Yvrée, que Galéas, duc de Milan, fit brûler en 1477 ; celle de Cazenove, de l'Ordre de Citeaux, et la commanderie des Saints Antoine et Dalmace, de Turin.

En deça des Alpes :

L'abbaye de Saint-Oyen de Joux soit de Saint-Claude ;

(1) Il faut en excepter l'abbaye d'Aulps, qu'il ne garda que six années (1468-1474) ; mais il possédait Romainmotier dès 1450, Payerne et Nantua dès 1453. Enfin, en 1460, il avait tous les bénéfices énumérés ci-dessus, plus les abbayes d'Yvrée et de Staffarde, dont il n'est plus fait mention depuis lors.

celle d'*Ambronay*, affermée 3.100 florins en 1479 (1); celle d'Aulps en Chablais.

Le prieuré de Romainmotier, amodié à raison de 1.500 florins l'an (1473 à 1476); celui de Nantua, dont le revenu était de 1.800 florins (4 octobre 1479); celui de Payerne, qui valait 2.000 florins (même date); et celui de Contamine-sur-Arve, que l'évêque afferme, le 2 novembre 1477, à son cher conseiller Jean de Chissé, à charge de payer 950 florins par année, de nourrir et vêtir les religieux et les familiers du couvent, d'entretenir le culte divin et de maintenir les bâtiments.

Ces revenus formaient sans doute un total considérable; mais d'autre part nombreuses étaient les charges qui incombaient à l'évêque.

Il devait, en effet, entretenir son palais épiscopal, ses châteaux, abbayes ou prieurés, ainsi que les châtelains, les juges, les greffiers et autres officiers ou serviteurs; payer son coadjuteur, ses vicaires généraux et ses innombrables familiers ou serviteurs, dont la plupart appartenaient à la noblesse, savoir entre autres : un chambellan, trois ou quatre écuyers, un chapelain d'honneur avec un ou deux aumôniers, un chancelier, un receveur, un trésorier, un notaire avec un ou deux secrétaires; un maître-d'hôtel avec camérier, panetier, sommeiller, barbier, piqueur, etc.; un médecin, un apothicaire (2).

Habitation. — Après la mort de Barthélemy Chuet, évêque de Nice, Jean-Louis de Savoie habita sa maison; nous le trouvons cependant parfois logé chez Aimon de Versonay (décembre 1477) et plus tard dans la maison qu'il avait confisquée à Louis de Campremy (1481).

(1) Le 26 avril 1481, Jean-Louis de Savoie ordonne à son châtelain de Saint-André, dépendance d'Ambronay, d'édifier, en face du village de Saint-André, un pont de pierre sur la rivière Furan « Surani », et d'imposer pour cela une taille sur les hommes du mandement.

(2) On trouvera plus loin le nom de la plupart de ces serviteurs (V. pièces just. n° 4.)

Nous avons mis sous les yeux du lecteur, sans taire ce qui lui est défavorable, toute la vie de Jean-Louis de Savoie, prince-évêque de Genève. En terminant notre étude, nous croyons pouvoir dire que s'il fut à la fois ferme et bon, il ne montra pas moins d'habileté dans l'administration de son diocèse. Il sut, en effet, s'entourer de coadjuteurs zélés et de vicaires généraux qui s'acquittèrent fidèlement de leur mission. On en jugera par ce seul détail, c'est que, sur les cinq ou six visites pastorales, que nous savons avoir été faites avant la Réforme, deux se sont effectuées durant son épiscopat.

« Tout bien considéré, l'évêque Jean-Louis fut un grand prince. » C'est le jugement que porte Blavignac dans ses *Etudes sur Genève ;* c'est aussi le nôtre; et nous sommes d'autant plus heureux de lui rendre ce témoignage, qu'il a été plus indignement calomnié.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Possession Diabolique en 1471

Item dedit dominus visitator confratriam S. Theodoli pro hoc anno ad sanandum et corroborandum Perronetam filiam Johis Cullacti de Megeveta uxorem Jaqueti filii Petri Cinallaz que quidem filia, prout ipse dnus visitator sufficienti testimonio tum ipsius visu et interrogatione quamque cujusdam *alpis de caza* personali visitatione, fuit a 27a mensis marcii usque ad quintam maii id est XL diebus inter lapides quosdam cruce signatos delata per quemdam mirabilem canem nigrum et grossum quem malignum spiritum interpretamur ad ipsam alpem horridam et concavam deducta per quod nivium torrens circundans tunc et impetuosus desuper eam prolapsus est. Quamquidem filiam ipse canis cum lesione discalciavit uti solutares reperti sunt juxta eam cum cutis amocione et postmodum ipsius temporis dilapsu loco illo per mediam leugam fere distantem ab habitatione hominum inter frigora et imbres a vermibus eo in loco pedum ad cavillam usque totalem passa coram oculis suis lesionem immobilis ferme nullo humano depasta cibo potu neque dormicione, sibi abintus consolata et sola desuper innixa consolatione interna perstitit absque etiam quacunque undequâque corporis sui egestione et naturali beneficiis. Orans tamen aut jugiter Deum et Beatam Virginem Mariam cui se ad locum lausannensem et de Getis necnon et Beato Claudio ab ipsius canis infernalis illuc delatione fideliter devoverat nullamque sibi postmodum visa sibi passa lesionem sed omnimodam consolationem sensibus nervium corporis et anime potentiis libere usa adeó ut quo viveret diem ab intus recordaretur, et sepenumero eam queritentes parentes et vicinos perpenderet. Quos tamen ullomodo exclamare nec illi ipsam videre vel audire ad diem usque subtus dnicam ipsam que

quinta maii possibile fuit nec inde se auferri nisi prius confessa et sacrâ devote eucaristia recepta pasta fuit. Et multa quidem alia inaudita ab oculis nostris in Dei laudem in ipsa tanto temporis discursu extitere peracta que tota ipsa in valle Megevete per interrogationem filiorum ad patres per amplius existunt fide digna et libentius nostre huic visitationi tam grande tanquam mirandum haud dubie miraculum post moisis helie et Christi 40 dierum jejunium absque tamen illorum corporis lesione, silencio pretereundum nos ipse episcopus ebronensis consuluimus minime nec latet ipsam filiam bone et honeste catholiceque vito conversationis et fame prius fuisse turbatam tamen in virum aliquorum maleficio ab ipsorum amborum die Aflidicum (*ou* Aflicidie?) quam visitantes in multorum présencia et signanter Vis decretorum licentiati dni Petri mermeti procuris fiscalis sedis epalis geb. ceterorumque officiariorum audivimus quasi voce angelica et casum suum distincte humiliter et cum Dei laude recitantem et a nobis humillime petentem et subsequutam sacramenti Confirmis beneficium et continencie étiam a thoro decorem asserentem in futurum. nec plura cetera per amplius quadam per nos galice et latine continetur epistola in laudem ejus qui eam preservavit a manibus dire potestatis. (*Arch. de Genève,* Visite de 1471).

On retrouve auprès d'elle ses souliers et la peau de ses pieds bien conservée, ajoutent les Bollandistes.

II

Hôpitaux existant dans le diocèse de Genève au XVe siècle

Hôpitaux séculiers

Alby, 1371-1514 (1).
Annecy, *Hôpital de N.-D. de Liesse*, 1316-1793.
Hôpital du Saint-Sépulcre, 1380 environ-1793.
(Voir sur ces deux hôpitaux notre *Promenade à travers les rues d'Annecy*).
Aubonne (Vaud), *Hospice du Saint-Esprit*, 1255-1482.
Autre, ibid., 1350.
Bonne (haute), 1413-1589.
(basse), 1455-1589.
Bonneville, 1443-1602, etc.
Chancy, 1461.
Châtelard-en Bauges 1481-1511.
Chaumont, 1443-1476.
Chilly.
Cluses, 1360-1793.
Coppet, 1473 1536.
Couz (Samoëns), 1468-1525.
Evian, 1355-1793.
Faverges, 1411-1514.
Flumet, 1494-1679.
Gex, 1443-1700.
Lullin, 1532.
Marlioz, 1454-1539.
Mont de-Sion, 1300 1418.
Nyon, 1357-1536.
Roche (La), 1340-1903.
Rolle (Vaud), 1410-1536.
Rumilly, 1310-1793.
Saint Julien.
Sallanches, 1393-1638.
Seyssel, 1656-1793.
Talloires, 1329-1750.
Thônes, 1400-1793.
Thonon, hospice 1443-1903.
Maison des Arts, 1677-1793.
Ugine, 1293-1766
Versoix, 1443-1519.
Viry.

(1) Nous donnons ici les dates extrêmes auxquelles nous avons constaté l'existence de nos hôpitaux. — Ceux qui désireraient quelques détails, les trouveront dans le tome XXIII des *Mémoires de l'Académie Salésienne*.

Hôpitaux réguliers

Dépendant de l'Ordre des Templiers et plus tard des Hospitaliers de Jérusalem

Le Siège de la commanderie était Compesières.

COMPESIÈRES. — L'église de Compesières fut donnée en ~~1720~~ 1270, à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem par l'évêque Aimon de Menthonay lequel se réserva la juridiction spirituelle sur cette église.

Cette commanderie fut érigée en titre en 1312 que l'Ordre des Templiers ayant été supprimé, ses biens furent unis à l'Ordre de Saint-Jean.

Voici quelques-uns des commandeurs : Guy de Chevelu, 1270-1312; Aynard Venturi, dit Talabart, 1398; Amédée de Seyssel, 1415 ; Guy de Luyrieux, 1435-46, général des galères de Rhodes ; Jean de Grôlée, 1491-1512 ; François de Grôlée, 1516 ; Louis de Châtillon, 1545-55 ; Guillaume de Coppier, 15..-1565 ; Pierre de Sales, 1565 ; Claude de Dortans, 1573 ; François de Leugney, 1573 (de Foras, article La Faverge) ; Jean de Lugny, 1574 ; Laurent de Veigié, 1582 ; Adrien de Jaquelin, seigneur de Jarsy, 1590 ; Pierre de Sacconnex, 159[illegible]-1608, etc., était en même temps grand prieur d'Auvergne ; Jacques de Cordon d'Evieux, 165[illegible]-74, grand maréchal de Malte ; Jacques, son neveu, 1674-.... ; François-Christophe de la Barge, 1699 (Croisollet, II, 160) ; Claude François de Lescheraines, 173[illegible]-732.

Le château de la commanderie, restauré, sert depuis 1822, de presbytère, d'école et de mairie. L'église, rebâtie au XIXe siècle, est l'une des plus belles et plus vastes du canton de Genève.

La commanderie de Compesières était composée des membres suivants :

Annecy, Hôpital Saint-Jean, 1290.
Avenex, près Nyon, 1277.
Chêne-en-Semine.
Chiésaz (La).
Clermont (Genevois), 1264-1379.
Cologny-sous-Bans, 1196-1355.
Croset (Gex), 1355-1536.
Dorche (Michaille), 1311-1443.
Droise à Mognard, 1311-1443.
Entremont.
Genève (à la Terrassière), 1277-1306.
Hauteville en Genevois, 1277-1576.
Maconex (Gex), 1181-1355.
Mouxy, à Cornier, 1355.
Musinens (Michaille).
Savette (La), à Passeirier (auj. La Sarthaz), 1203-1663[1]
Vulpillières, loc. d'Avregny, 1355-1581.

[1] Le templ. de la Salvettaz est mentionné en 1251 et en 1292 (V. J. Foras, an, p. 111e et 11 p. 192. A cette dernière date Jean de Monthoy [illegible] biens sis à Argonay et reconnus en fief. J. fief Guidon de Rupe-Meymonte, précepteur du Genevois. Au mand. d'Annecy, il y avait un lieu dit en Salvetta l'an 1313.

III

Maladières

La lèpre est une maladie contagieuse apportée en Europe par les Romains quand ils conquirent l'Orient. Au XIe siècle, les Croisades lui donnèrent une intensité inconnue. On vit beaucoup de lépreux, même parmi les personnes de qualité.

Des ordres de chevalerie se consacrèrent au service des lépreux ; les chevaliers de Saint-Lazare devaient toujours avoir un lépreux pour grand maître. On vit des rois, comme Robert Ier, saint Louis, Henri III d'Angleterre, leur rendre les soins les plus repoussants. Cette maladie diminua au XVe siècle et disparut presque au XVIe.

On confina les malades dans des maisons construites à l'écart des villages et qu'on nomma *ladreries*, *maladreries*, *léproseries*, *lazarets* ou encore *mezelleries*. Dans les lieux trop pauvres pour avoir une maladière, on reléguait le lépreux dans une cabane isolée près d'un ruisseau ou source et à proximité du grand chemin. (*Dict. hist. du canton de Vaud*, art. Cossonay).

Chaque maladrerie avait sa chapelle et son cimetière, son *recteur*, son économe, son trésorier et son prieur : ces trois derniers élus par les lépreux. Le recteur était le supérieur immédiat ; c'était ordinairement le curé de la paroisse. Il devait célébrer la messe une ou deux fois la semaine, administrer les sacrements, ensevelir les morts, etc.

L'économe, généralement un homme marié sans enfants, prêtait serment en entrant en fonctions, et rendait ses comptes à sa sortie. Il procurait aux malades, pour leur argent, bois, sel, viande ; mettait les morts dans leur cercueil et creusait la fosse. Sa femme devait faire la cuisine, laver les linges, tenir lits et meubles propres, et soigner les malades.

Pour traitement, ils recevaient une portion des offrandes et revenus égale à celle de chaque lépreux.

Un malade, convaincu de lèpre par deux médecins assermentés, devait, sous peine d'une grosse amende, se rendre dans la maladière de son ressort (1). Le Conseil secret faisait estimer

(1) Le médecin Nicolas-Louis de Saluces, que Jean-Louis de Savoie chargea, le 21 juillet 1468, de visiter dans le diocèse, ceux qui étaient suspects de lèpre, dénonça entre autres un Antoine Bontemps, bourgeois d'Evian ; mais celui-ci en appela au vicaire général de Compeys, qui rendit une sentence d'absolution (5 juillet 1469).

tous ses biens, sur lesquels on prélevait un lit garni, de la vaisselle, et 20 ou 30 florins suivant que le malade était ou non dans un état d'aisance.

Laissons au docteur Chapponière le soin de nous dire le cérémonial de la réception.

« Le syndic, l'avocat et le procureur des pauvres, le trésorier et un notaire, accompagnés des amis du lépreux, allaient le chercher un matin pour le conduire à la chapelle de la léproserie, le curé l'y attendait ; il écoutait d'abord la confession du lépreux, puis il disait la messe du Saint-Esprit en présence des personnes nommées et des lépreux de l'établissement ; le nouveau lépreux communiait. La messe achevée, l'assemblée récitait une prière et le lépreux prêtait serment sur le missel :

« Moi, N., je donne librement et volontairement ma personne « (sauf le cas où je recouvrerai la santé) et mes biens tels qu'ils « ont été déclarés à mon entrée dans cette maison. Je promets « respect et obéissance à l'évêque de Genève, au curé de... fidé- « lité à mes frères les lépreux. Mon vote sera toujours donné « pour l'avantage de l'établissement suivant Dieu et ma cons- « cience, et j'observerai tous les règlements. Qu'ainsi Dieu et les « Saints Evangiles me soient en aide. »

« Alors le lépreux baisait la main du célébrant auquel il donnait 2 ou 5 gros ; puis, sur la présentation du curé, il prenait place parmi les lépreux qui le recevaient en lui tendant la main, et il demeurait dans le chœur le dernier à sa place, qui était marquée par l'ancienneté excepté que les hommes précédaient toujours les femmes.

« On inscrivait ensuite le nom du lépreux, l'année, le mois et le jour de son entrée, les biens mobiliers et immobiliers qui lui étaient affectés, le nom des témoins.

« Les biens immobiliers étaient remis à l'administration de l'économe. L'argent était remis au trésorier, qui devait, dans les 3 mois, le convertir en rentes perpétuelles.

« Enfin, le prieur prenait le nouveau venu par la main et le conduisait à la chambre qui lui avait été assignée, précédé du curé qui répandait l'eau bénite et disait une prière.

« *Mode de vivre.* — Les lépreux devaient se conduire dévotement entre eux. Ils portaient des vêtements d'une couleur peu voyante. A leur ceinture, pendait un chapelet d'au moins 25 pater qu'ils devaient dire tous les jours sous peine d'un gros chaque fois.

« Ils devaient communier 4 fois l'an : savoir aux fêtes de Pâques, de Pentecôte, de l'Assomption et de Noël, sous peine de

2 gros et de la prison. Ils se confessaient, autant que possible, dans l'église paroissiale.

« L'établissement des hommes était complètement distinct de celui des femmes, et ils ne pouvaient avoir entre eux aucune conversation secrète sous peine d'un jour de prison au pain et à l'eau. Même peine contre le lépreux célibataire qui aurait manqué à la continence.

« Ils ne pouvaient sortir que pour aller à la messe de la paroisse ou pour aller vers l'évêque ou l'official lorsque la défense de leurs droits les y appelait. Dans tout autre cas, ils devaient obtenir la permission du curé, sous peine de 3 jours de prison et de 3 gros.

« Toutes les chambres avaient une cheminée, un crucifix ou une image de la Vierge Marie à l'intérieur et, à l'extérieur, sur la porte, l'image d'un saint.

« Les affaires de l'établissement étaient traitées en présence des lépreux assemblés au son de la cloche. Tous avaient droit de vote.

« Le jour de la fête du patron de la chapelle, ils nommaient l'un d'eux *prieur* et lui confiaient les clefs de l'arche des écritures, de la chambre des grains et du tronc.

« Le lépreux ne pouvait aliéner les biens qu'il avait apportés ni même ceux qu'il recevait en legs ; mais il était usufruitier de ces derniers.

« Il disposait librement de l'argent ou des vivres qui lui étaient donnés à lui *personnellement*, et spécialement de celui qu'il gagnait par le travail de ses mains ; mais le reste des aumônes devait être versé dans l'arche commune sous peine de restituer le double.

« A la mort du lépreux, tout ce qu'il avait apporté était inventorié et demeurait à la maladière.

« *Quêtes.* — Chaque dimanche, des femmes quêteuses (nommées *ad hoc*), portant un sac, une clochette, l'image de saint Lazare pendue au cou et un petit tronc fermé de 3 clefs, parcouraient la ville ou le bourg, demandant une aumône pour les lépreux. Les samedis, elles quêtaient sur la place du marché et dans toutes les boucheries (les boucheries de Genève furent chargées, en 1446, de donner de la viande aux lépreux au lieu des cuirasses qu'elles devaient, *loco coralliarum quas debebant*).

« Devant la léproserie, il y avait un tronc de bois solide fermé par 3 clefs tenues par le curé, le trésorier et le prieur. On l'ouvrait quatre fois par an. Chaque lépreux valide était obligé, sous

peine de 3 gros chaque fois, de faire sa semaine auprès du tronc en sollicitant l'aumône des passants (1).

« Après avoir prélevé la part due au curé, on partageait argent et grains par portions égales entre les lépreux, l'économe et la fabrique, cette dernière comptant pour un individu ; les autres comestibles, entre l'économe et les lépreux ; les vêtements, entre les lépreux seuls.

« Les amendes revenaient 1/2 à la fabrique, 1/2 au curé.

« Dans la chapelle, il y avait un banc réservé pour les personnes saines qui désiraient y entendre l'office. A côté, était un cimetière spécial. »

(V. *Des léproseries de Genève au* XVe *siècle*, par le Dr Chapponière, M. D. G., tome I.)

Voici la liste des maladières du diocèse dont nous avons pu constater l'existence (2)

Alby, 1300-1471 : dédiée à sainte Madeleine.

Aulps, 1262.

Bloye, 1336.

Boëge, 1413-1434.

Brogny (SS. Lazare et Madeleine), située à l'extrémité N.-E. du pont de Brogny, 1300-1506. Sa chapelle n'a été démolie qu'en 1848 lors de la construction du pont actuel.

Carouge ou du *pont d'Arve* (S. Nicolas), 1262-1506 : à l'angle des chemins de Genève à Saint-Julien et de Carouge à Pinchat.

Châtelard-en-Bauges (SS. Léger et Madeleine), située à Lure, sur les confins des paroisses du Châtelard et de la Compôte.

Chêne-Thônex (Sainte Marie-Madeleine), 1262-1541 : sur la route de Malagnou.

Cluses, 1262-1630 : à 1500^m^ de la ville, route de Magland.

Colovrex, voir Genthod.

Contamine-sous-Marlioz, 1413, sur l'ancienne route de Chaumont.

Croset, au pays de Gex, 1461.

Dingy Saint-Clair (Sainte Consorce), 1300-1585.

(1) Ailleurs, le lépreux, couvert d'un chapeau et d'un manteau, ayant des souliers aux pieds et des gants aux mains, se tenait sur le bord du chemin, ayant en face de lui, sur l'autre bord, un chapeau ou une tasse destiné à recevoir les aumônes des passants. Car il lui était interdit de se mêler aux personnes saines, de boire aux fontaines sinon avec son gobelet, d'appuyer ses mains non gantées sur les barrières, d'aller nu-pieds par les chemins.

(2) Pour plus de détails, voir le tome XXIII de l'Acad. Salésienne.

Douvaine, 1262-1500 environ : située au hameau d'Aubonne, à 200m S.-O. de l'Orphelinat du P. Joseph.

Duingt (Sainte Madeleine), 1323-1556.

Faverges (SS. Lazare et Madeleine), 1300 : à 10 minutes de Faverges, sur le chemin de Vertier.

Genthod, soit Colovrex (S. Nicolas), 1240-1503.

Greysier, 1361.

Gruffy.

Jotty, 1262-1296, etc. : sur la route tendant du Biot, soit du pont de Gy au pont de Bioge.

Lancrens en Michaille.

Lescheraine (Sainte Marie Madeleine) : située au plan de Lescheraine, sur la gauche du nant d'Orange.

Lugrin (Notre-Dame), 1262-1470 : située au lieu appelé *Rix*, sur la grand'route de Meillerie.

Marthenex près Rumilly (Ste Madeleine), 1400-1470.

Mésigny.

Monthoux (Ste-Madeleine), 1262-1526, autrement dite d'*Allinge*, sur les confins de Perrignier et de Mesinge.

Poisy, 1336.

Pont de Dranse, 1262-1405, près de l'ancien pont situé en face de Tully.

Pontverre, 1336-1348 : aux abords du pont jeté sur le Fier entre Lovagny et Chavanod.

Rix, voir Lugrin.

Sacconge, hameau de Vieugy, 1305.

Sallanches, 1279 : à quelques mètres en aval du pont qui conduit de Sallanches à Saint-Martin ; la chapelle existe encore.

Seyssel (Saint Nicolas), 1373-1740. Dans un testament du 16 février 1373, Jaquemette, fille de feu Johannet de Dorche et femme de François de Chastanea, lui lègue 12 deniers.

Sillingy, 1324-1348.

Sion (XIVe siècle).

Talloires (Sainte Madeleine), 1323 : à 15 minutes du bourg, sur la route d'Angon.

Tronchine, hameau de Thônes (SS. Blaise et Madeleine), 1333-1481.

Ugines (Sainte Catherine), 1361-1482 : sous le château de Crécherel.

Usses (Sainte Madeleine), 1300-1506. La *maladeria pontis Ussie*, dite aussi maladière de Cruseilles, se trouvait sur la droite des Usses, à quelques mètres en dessus de l'ancien pont romain.

Vêge (SS. Lazare et Madeleine), 1262-1454 : sur le chemin de

La Roche à Arenthon ; aujourd'hui hameau de la *Magdeleine*.
Versoix.
Vignier (?) 1336.
Ville-en-Michaille.
Vion ou Mollard de Vion, 1323.
Vovray, près Annecy, 1324-1348.

IV

Officiers de Jean-Louis de Savoie

Chambellans. — Antoine de Montchenu, 1476-1477. Nommé le 31 décembre 1476 bailli de Nantua. Pierre, fils d'André de Chissé, seigneur de Polinge, 1477-1479.

Conseillers. — Philibert de Compeys, 1468 ; Jean de Montchenu, juillet 1468-1478 ; Guillaume de Grières, 1470-1482, était curé de Thorens en 1470 et de Challonges en 1475 ; Jean de Sergy, 1471 ; Jean de Lescheraines, 1471 ; Jean de Lornay, chanoine, 1471 : André de Malvenda, 1471-77 ; Christophe de Vernis, 1473-1477 ; Frère Benoit Allègre *alias* de Lograz, précepteur de Fribourg, 29 août 1474 ; Ve Pierre de Viry, 1475-1477, etc. ; Ve Boniface Fabri, 1475, chanoine ; Pierre Farod de Grandval, juge des excès, 1475-77, etc. ; Louis d'Avanchy, 1476 ; Aimon de Versonay, 1475 77 ; Christin de la Porte, 1477, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem ; Ennequin Coppin, 1477, février ; Pierre de Chissé, dit le Comte, novembre 1477-1479 ; Louis de Montchenu, 1477 ; Jean Janin, 1479 ; Humbert d'Aurillac, 1479, nommé prieur claustral de Contamine en 1481 ; Jean Bieu, de La Thuile, 1479 ; Barthélemy Egorfey, cordelier, 1479 ; J.-F. de la Pallud, 1479-82 ; Jean Gerbais, de Sonnaz, 1481 ; Pierre Chevallier, 1482 ; Pierre de Brolio, grand prieur de Saint-Claude, 1482 ; Michel Paniot, 1482.

Familiers. — Antoine d'Avanchi, précepteur des Echelles, abbé de Balmes, 1473 ; Louis de Chassex, 1477 ; Claude d'Aurigny, 1473 ; Jean Caddod, 1481.

Ecuyers. — Louis de Campremy, 1467-1476 20 octobre ; Jean de Duin, 1467 ; Jacques d'Epagny, 1471 ; Perceval d'Echallon, 1471 1480 ; Pierre Velliet, 1472 ; Gaspard Boulaz, 1473 ; Claude de Marcossey, François de la Frasse, 1473 ; François de la Pallud, 1473-1482 ; Antoine de Monestier, 1473 ; Théobald de Montmélian, 1475 ; Jean du Pechie, 1476 ; Claude Mistral, 24 janvier 1476 ; François de Montfalcon, 2 février 1476 ; Claude de Saint Jeoire, 1476 ; Jacques Folliet, de Talloires, mars 1476 ; Amed de

Ternier, 1477 ; Jérôme de Oliva de Gênes, juin 1477 ; François et Nicod de Cojonay, 1480 ; Antoine de Pratoromano, 1480 ; Louis Vesperis, 1480 ; Arnaud de Bonne, *aliàs* de Pudivino, piémontais, 10 novembre 1481 ; Louis de Viry, mars 1481 ; Jacques Jaquinot, 1481 ; Claude de Dortenc, 1481 ; Michel Martine de Perruys, 1482 ; Maurice d'Arbignon, 9 mai 1482.

Maîtres d'hôtels. — Jean de Moyroux, 1469 ; Pierre Veillet, 1472 ; Jean d'Epagny, 1474-1476 ; Jacques d'Epagny, 1477 ; Angelon de Chissé, avril 1479, fils de Nicod de Chissé, seigneur de Servoz ; Pierre de Pesmes, 1479-1482 ; Jean de Rye ou de Reya, 1482 ; Pierre Bordat est en avril 1481, magister aule hospicii.

Aumôniers. — Girard Broctier, 1475-1479 ; Etienne Pyard, 1476-1482, natif de Grandval, fut juge des excès de 1476-1481 ; Jean Damasci, 14 juin 1475-1482, était prieur de Cessy, fut anobli le 1er avril 1482.

Chapelains d'honneur. — Jean Brulafard, cordelier, 1473 ; Claude Regis ou Rosi, 1475 ; Petremand d'Epagny, 1475, nommé curé de Saint Eusèbe, le 18 février 1475 et mort peu après ; Pierre Comte, 1481, chapelain du roi de Chypre ; Claude de Cotacia, 1481, natif de Boche au diocèse de Belley, licencié en droit, était en même temps secrétaire de l'évêché, et curé de Douvaine. Il mourut en février 1494 ; F. Berthelier, du diocèse de Belley ;

Secrétaires. — Jean Chevalier, 1467 ; Claude de Solano, 1470-1476, etc., faisait les fonctions de chancelier en 1475 et avait le bénéfice de la cure de Saint-Jean-d'Aulph dès 1469. C'était un homme recommandable « par son habileté, sa probité, sa discrétion et toutes sortes de qualités » ; Michel Moutillet, 3 avril 1481 ; était auparavant secrétaire du roi de Chypre.

Camériers. — Guillaume d'Argenton, 1470 ; Claude de Marmont, 1470 ; Pierre Hermite, d'Evian, 1476-77 ; Jean de Raye, 1479-82 ; Claude de Villa, 1481 ; Aimon Lijon de Seyssel, 1482.

Trésoriers ou receveurs généraux. — André de Croset, 1477-1479 ; Girard de Fogia, 1481 ; F. Grossi, 13 mars 1481-82 ; Jean de Ferro, 1479.

Trésoriers particuliers. — Pierre de Pesmes, 1476 ; Antoine Morel, 1471, fut nommé curé de Machilly, le 31 août 1471.

Médecins soit *apothicaires.* — Charles Duret, 1474 ; Nicod de Citurnot, 1479.

Panetier. — Antoine Grossi, 1480.

Tailleurs. — Me Gauthier, 1480 ; Claude Girod, de Clermont, 1482 ;

Cuisinier. — Jean Delalex, maître-cuisinier, 1480 ; Pierre Brothier, dit le Rouge, cuisinier.

Palfrenier (Cavalcator). — André Régis dit le Borgne de Rossillion, 11 mai 1481.

Chasseur. — Pierre de la Pesse, 1479.

Sommeiller. — Jacques Jaquinot, 1479.

Barbier. — Jean Stellarii, 1481.

Chancelier. — André de Croset, 1477.

Secrétaire de l'évêché. — Nᵉ Claude Viennois, 1472-1482.

Procureurs fiscaux. — Théobald de Sacconay, 1471-1482 ; Pierre Mermet, 1476-1482.

Châtelains de Genève. — Claude d'Apponay, 1469-1477 ; Claude d'Epagny, mai 1477 ; François de Bellegarde, 1479; Aimon de Grières, juin 1480 ; Perceval d'Echallon, 1581.

Capitaines de Genève. — Etienne Curtillet *aliàs* Pecollet, 9 octobre 1475-1476 ; Jacques Jaquinot, 1 nov. 1481 ; Aimon de Grières, 1480-1482.

V

Félix V. — Son élection et son abdication

DÉPOSITION D'EUGÈNE IV

Le Concile de Constance, occupé tout entier à rendre à l'Eglise l'unité et la paix, n'avait pu réformer les nombreux abus qui s'étaient, à la faveur du schisme, glissés dans tous les rangs de la société. Mais, dans sa trente-neuvième session (9 oct. 1417), il avait réglé que désormais l'Eglise s'assemblerait souvent en conciles généraux — le premier devait avoir lieu dans le délai de cinq ans ; le suivant, sept ans plus tard ; les autres, de dix en dix ans — et que le lieu de réunion fixé ne pourrait être changé sans l'assentiment écrit des deux tiers des membres du Sacré Collège.

Le pape Martin V, élu un mois après ce décret, promit de s'y conformer et désigna la ville de Pavie comme le lieu de réunion du prochain Concile. Mais, effrayé peut-être de l'esprit d'indépendance manifesté par un certain nombre de Pères, ou pour d'autres motifs, il ne se rendit ni à Pavie, ni à Sienne où l'assemblée dut être transférée à cause de la peste, n'y envoya point ses cardinaux et ne tarda même pas à dissoudre le Concile (26 février 1424).

Eugène IV, qui lui succéda et qui avait promis, lui aussi, d'observer le décret de Constance, marcha fidèlement sur ses

traces. Un Concile était convoqué à Bâle. Au lieu de s'y rendre ou d'y envoyer l'un de ses cardinaux disponibles, il confirma le choix, qui avait été fait pour le présider, du cardinal Julien Cesarini, lequel était chargé d'une mission en Allemagne. De la sorte, le Concile, qui devait s'ouvrir en mars 1431, ne s'ouvrit qu'à la fin de juillet ; et il fonctionnait à peine que le pape, trompé par les faux rapports d'un chanoine de Besançon, le déclara dissous (18 déc.).

A cette nouvelle l'émoi fut grand dans l'Europe catholique. Nombre de ceux qui avaient retardé leur départ pour le Synode, se hâtèrent de s'y rendre ; les Pères, déjà réunis à Bâle, jurèrent de ne point se séparer avant d'avoir accompli les réformes nécessaires, et, suivant en cela les errements de Constance, ils déclarèrent le Concile supérieur au pape dans les questions de foi, de schisme et de réformation des mœurs (15 fév. 1432).

Deux ans se passèrent en négociations pénibles. La plupart des princes séculiers, hésitant entre le pape légitimement élu et le concile dont ils partageaient les aspirations, entretenaient des ambassadeurs dans les deux camps et s'efforçaient de les amener à une conciliation. A la fin, cédant à leurs sollicitations pressantes autant qu'à ses propres malheurs, Eugène rétracta ses décrets de dissolution, déclarant reconnaître au Concile une valeur canonique dès le moment de son ouverture et consentir à sa continuation simplement et sans arrière-pensée (15 déc. 1433).

Néanmoins il ne vint pas au synode et n'encouragea même point ses cardinaux à s'y rendre. A notre humble avis, ce fut un malheur. Nous croyons intimément que sa présence et celle des membres du Sacré Collège, dissipant les malentendus, eût enrayé le mouvement de révolte qui se dessinait dans l'assemblée. Dans celle-ci le pape comptait de nombreux partisans ; et la majorité elle-même, qui montrait un esprit de défiance, voire d'hostilité, avait dans son sein des théologiens et des canonistes de renom, tels que Thomas de Corcelles, Christian de Graz et Nicolas Tudeschi, évêque de Palerme, des prélats distingués par leurs vertus non moins que par leur science étonnante, tels que Louis Pontanus et Jean de Ségovie ; elle reconnaissait pour chef un prince de l'Eglise dont la sainteté sera constatée par une bulle solennelle ; enfin c'est elle, il est juste de ne pas l'oublier, qui a proclamé la première, il y a de plus de quatre siècles, le dogme de la Conception immaculée de la Mère de Dieu (17 sept. 1439).

La paix, dont nous avons parlé plus haut, ne fut qu'un armistice. De nouveaux froissements étant intervenus, Eugène IV prononça une deuxième fois la dissolution du Concile (18 sep. — 30 déc. 1437) et sa translation à Ferrare.

Exaspérés par ces tergiversations, mal conseillés par quelques membres turbulents, persuadés qu'Eugène ne voulait aucune réforme, convaincus de la doctrine, alors généralement adoptée, de la supériorité du Concile sur le Pape, les Pères, demeurés à Bâle, jetèrent le gant au Vicaire du Christ et poussèrent leur audace sacrilège jusqu'à prononcer contre lui une sentence de déposition (25 juin 1439).

Pendant cette lutte intestine, qui dura près de six années, le duc de Savoie, Amédée VIII, s'était montré favorable au Pape. Ses ambassadeurs, présents à Bâle, intervinrent maintes fois pour empêcher sa condamnation ; il fit lui-même le voyage de Dijon, afin d'engager le Duc de Bourgogne à soutenir Eugène. Par contre, ses relations avec les Pères du Concile étaient assez tendues, parce que ceux ci avaient donné la préséance aux ambassadeurs de Bourgogne sur les siens (7 août 1433) et s'efforçaient d'introniser sur le siège épiscopal de Lausanne Louis de la Pallud, abbé de Tournus (Saône-et-Loire), au préjudice de Jean de Prangins, que soutenaient à la fois Amédée, le Chapitre et le Pape (1433-35).

Plus tard, lorsque le Concile fut transféré par Eugène IV dans la ville de Ferrare, il écrivit aux évêques de son duché, présents à Bâle, de s'y rendre, et il envoya lui-même en qualité d'ambassadeur, l'évêque de Mondovi. Il est vrai, toutefois, qu'il vivait depuis quelque temps, en meilleure intelligence avec les Pères de Bâle.

ÉLECTION DE FÉLIX V

Le Pontife légitime ayant été déposé, le Concile schismatique chercha dans son obédience le personnage le plus apte à jouer le rôle d'antipape. Il fallait un homme à la fois assez haut placé par son nom et son rang pour imposer aux peuples, assez habile et fort pour recouvrer le patrimoine ecclésiastique. Deux princes semblaient réunir ces qualités : Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, et le duc de Savoie. Ce dernier prévalut.

Maître d'un vaste duché, Amédée avait un pied en Italie, l'autre en France ; il était le parent et l'ami de la plupart des princes de la chrétienté, notamment des ducs de Bourgogne, de Milan et de Montferrat. Ses deux fils, dans la force de l'âge, pouvaient le seconder.

« Il était laïc, mais il avait toujours mené une conduite irréprochable, et, depuis plusieurs années, il avait, pour ainsi dire, renoncé au monde. Il vivait en ermite, était devenu le chef d'une sorte d'ordre chevaleresque, et la renommée de ses vertus, qui

s'était répandue au loin, lui avait mérité d'être appelé le *Salomon* de son siècle. S'il avait été marié, saint Pierre l'avait été, lui aussi ; du reste, il était veuf. »

Le cardinal d'Arles, ayant pour tous ces motifs jeté les yeux sur Amédée, fit sonder les intentions du prince, et, ne l'ayant pas trouvé trop rebelle à ses avances, il décida d'appuyer sa candidature. Afin d'assurer la réussite de son projet, il appela, peu de temps avant le jour fixé pour l'élection, trois évêques de Savoie, qui étaient absents et qui vinrent suivis d'une foule d'ecclésiastiques (1).

Comme, en vertu de la règle établie depuis plusieurs siècles, le seul cardinal Aleman avait voix délibérative dans l'élection papale, le Synode décida que l'on adjoindrait à ce dernier trente-deux électeurs qui fussent au moins diacres; que l'élu devrait réunir les deux tiers des suffrages et prêter la formule du serment rédigée pour la circonstance.

Dans la XXXVIIe Session, tenue le 24 du mois d'octobre, on nomma trois des Pères avec mission d'élire à leur tour, parmi les quatre principales nations représentées à Bâle, vingt-neuf membres qui formeraient avec eux le Conclave. Les trois délégués, ou les triumvirs, comme on les appela, furent : Thomas de Corcelles, chanoine d'Amiens, Jean de Ségovie, archidiacre de Villavezzosa, en Espagne, et Thomas, abbé de Dondraina soit Dunduno, au diocèse de Candida Casa, aujourd'hui Galloway, en Ecosse. Ceux-ci s'adjoignirent maître Christian de Konigingraz, prieur de Saint-Pierre de Brün, en Moravie.

A eux quatre, ils élurent les vingt-huit membres dont les noms suivent :

Jean d'Arces, archevêque de Tarentaise; François de Mez, évêque de Genève ; George de Saluces, évêque d'Aoste ; Louis Romagnano, évêque de Turin ; Jean, évêque d'Yvrée ; Guillaume Didier, évêque de Verceil ; Frédéric, évêque de Bâle ; Louis de Glandève, évêque de Marseille (2) ; Othon, évêque de Tortose en Espagne ; George, évêque de Vich (3), en Aragon, et Louis, évêque de Viseu en Portugal ; M. de Carretto, abbé de Saint-Bénigne de Fructuaire en Piémont ; Conrad de Lutzella, abbé cistercien du diocèse de Bâle ; Jacques Pavesi, abbé de Suze ; Raymond, abbé de Conques au diocèse de Rhodez ; Antoine, abbé d'Arles-sur-Tech

(1) Concil, IX, 1161 : Jager, *Hist. de l'Eglise cath: en France*, XIII, 438.

(2) L'évêque de Marseille remplaça celui d'Aix, qui refusa son élection pour des raisons de santé.

(3) Certains auteurs, entre autres l'abbé Jager, ont lu *Niciensis*, de Nice, au lieu de *Vicensis* : ils se sont trompés.

près Perpignan (alors du royaume d'Aragon) et Pierre, abbé de St-Cucuphat, au diocèse de Barcelone ; Jean de Montchenu, précepteur de Saint-Antoine de Ranvers ; Barthélemy de Provanis, précepteur de Clavasio ; Guillaume Hugues, *alias* Kuln, archidiacre de Metz ; H. Detzelaus, archidiacre de Cracovie ; J. Wyler, doyen de Bâle ; Henri de Judœis, professeur à Cologne ; Nicolas Tibout, docteur normand ; Jean Duval, breton ; Jacques de Saltzbourg, chanoine de Ratisbonne, et deux chanoines espagnols : Bernard de Boscho, de Lérida, et Raymond Albioli, de Terraçone.

Cela faisait en tout : 1 cardinal, 11 évêques, dont 6 du duché de Savoie, 7 abbés et 14 ecclésiastiques théologiens, juristes ou canonistes (1).

On élut ensuite les officiers du Conclave, savoir : le vice-camérier, Louis de la Pallud, évêque titulaire de Lausanne ; huit custodes ou gardiens, parmi lesquels figurent l'évêque de Belley (2) et F. Ducrest, abbé d'Abondance (3) ; deux maîtres de cérémonies, dont l'un était le célèbre Aenas Sylvius, qui, plus tard, devint pape sous le nom de Pie II ; deux promoteurs, un procureur fiscal et un maître d'hôtel. Ces noms furent lus en congrégation, le mercredi 28 octobre. Les protecteurs étaient : Jean, comte de Tierstein, pour l'empereur, et Louis de Lansay, provincial d'Alsace, de l'Ordre Teutonique (4).

Le vendredi, se tint la XXXVIIIe session générale dans laquelle on porta le décret de confirmation des électeurs. Ce jour-là, après avoir entendu la messe célébrée par le cardinal de la main duquel ils communièrent, et un sermon du P. Marc, les électeurs prêtèrent serment d'élire le plus digne.

Le soir, ils entrèrent processionnellement dans le conclave. C'était antérieurement une salle de danse où l'on avait pratiqué, avec des rideaux, des cellules qui furent tirées au sort. Les

(1) On peut voir ces noms dans la collection des Conciles de Labbe XVII, col. 407-408, ou dans l'*Amedeus pacificus* du P. Monod.

(2) Perceval de la Baume reçut plus tard, en échange de l'évêché de Belley, l'abbaye d'Hautecombe et le patriarcat de Grado ou d'Aquilée (1444).

(3) D'après Aen. Sylvius, l'abbé Ducrest était : tam scientia quam temporalibus bonis abundans. Les autres gardiens étaient : Nic. Grossetanus ; Jean, abbé de Saint-Michel de la Cluse ; F. de Fuxe, qui devint évêque *in partibus* ; Guil. de Constance, chanoine de Spire ; Jean de Turricella, doyen de Segorbe, et Théod. Nagel, chanoine de Riez.

(4) Outre ceux, nommés plus haut, le Concile comptait d'autres Savoyards, notamment : Louis Paris, chanoine de Genève ; Rod. Sapientis, archiprêtre des Machabées ; Claude Pareti, abbé de Tamié que M. Burnier classe même, quoique à tort, parmi les électeurs du conclave, etc.

employés du conclave et les serviteurs y prirent aussi logement.

Nos électeurs se levèrent à trois heures après minuit, afin de réciter Matines et d'offrir chacun l'Auguste Sacrifice. Ils assistèrent ensuite à une messe commune, chantèrent le *Veni Creator* et procédèrent au premier tour. Les suffrages se trouvèrent partagés entre plusieurs candidats, parmi lesquels : Jean de Marennes, général des Chartreux ; Jean d'Orléans et l'ermite de Ripaille. Ce dernier obtint seize voix.

Le jour de Toussaint fut consacré tout entier à la prière.

Amédée obtint dix-neuf voix au deuxième scrutin, qui eut lieu le lundi, et vingt-une aux troisième et quatrième tours. Il lui manquait une voix pour avoir les deux tiers des suffrages. Le conclave se prolongeait ainsi, au grand déplaisir du peuple et des électeurs eux-mêmes, qui menaient une vie fort sévère. Ils étaient là resserrés, sans feu ni lumière : aussi plusieurs d'entre eux y contractèrent des refroidissements ou des rhumatismes. On ne leur servait que deux repas par jour, composés d'un seul plat. L'un d'eux, Guillaume Kuln, se plaignit de la frugalité du régime, et comme on lui faisait observer que le cardinal lui-même s'en contentait bien : « Eh quoi ! s'écria t-il plaisamment, « vous me comparez au cardinal ! Il est Français et moi je suis « Polonais ; si, pour lui, le jeûne c'est la santé, pour moi, c'est la « mort. Du reste, il ne goûte jamais ni vivres, ni boisson, ni « sommeil ; il n'a pas de ventre, et ce n'est presque pas un « homme. »

Enfin, le 5 novembre (nonis nov.), Amédée obtint vingt-six suffrages. On rédigea aussitôt le procès-verbal de l'élection dont le cardinal Aleman proclama le résultat du haut de la fenêtre ; on ouvrit les portes du conclave, et l'on se rendit processionnellement à la cathédrale, où l'élection fut de nouveau proclamée, et le *Te Deum* chanté par des milliers de voix.

LA DÉPUTATION

Lorsque l'élection eut été confirmée par le synode en session publique (17 nov.), deux prélats, Louis de la Pallud et François de Mez, accompagnés d'un messager du cardinal (Etienne Ploverii), se mirent en chemin pour en porter la nouvelle à l'élu et lui annoncer la grande députation que le Concile devait envoyer.

Arrivés à Ripaille, les deux pontifes et le messager, prenant pour texte ces paroles que le chef de la Synagogue, Jaïr, adressait à Jésus en faveur de sa fille : « Venez, imposez-lui les mains, et

elle sera guérie (1) », supplièrent Amédée d'accepter son élection et de mettre ainsi un terme aux malheurs de l'Eglise (22 novembre).

Amédée objecta son indignité, son inexpérience des affaires ecclésiastiques, la pesanteur du fardeau qu'on voulait mettre sur ses épaules, son dégoût des grandeurs et son amour pour la solitude, enfin les bonnes relations qu'il avait toujours eues avec le pape Eugène. Mais les ambassadeurs lui répondirent que, vu son illustration dans le siècle et sa haute réputation de vertu, il pouvait seul grouper autour de lui les princes et la chrétienté tout entière ; que refuser son adhésion aux vœux du Concile, c'était donc vouloir prolonger le schisme déplorable qui affligeait l'Eglise, c'était résister à la volonté de Dieu clairement manifestée par la voix de tant de prélats illustres, c'était désobéir à Jésus-Christ et faire acte d'opiniâtreté blâmable.

Amédée se laissa facilement persuader. Il répondit officiellement que, se sentant indigne de l'honneur qu'on lui offrait, il attendait avec anxiété l'ambassade chargée de lui notifier l'élection. Mais, par une lettre confidentielle qu'il fit porter à Bâle par Me Humbert de Chissé, il priait l'évêque de Vich, les triumvirs et l'archidiacre de Metz de se rendre à la diète qui devait se tenir à Bourges le 1er décembre. « Le duc de Milan, leur disait-il, a pro-« mis de me reconnaître, si j'étais élu. Je suis assuré, d'autre « part, du consentement du roi de France et de sa nation (2) ; « mais je voudrais que cela se fit avec une certaine solennité : *cum honore.* » — L'évêque de Vich jugea qu'il n'était ni utile, ni convenable d'envoyer cette ambassade avant le consentement de l'élu, et sa décision fut approuvée par les principaux membres du Concile réunis en conseil.

Chissé était à peine parti de Ripailles qu'Amédée envoyait un autre messager en la personne de l'évêque de Strasbourg, avec charge de demander que le concile, avant la notification officielle de l'élection, déterminât les revenus qui seraient mis à la disposition de l'élu.

En même temps, il convoqua pour le 8 décembre, dans la ville de Genève, les trois Etats du duché, afin de demander leur avis sur la question de savoir s'il devait accepter. Enfin, il rédigea son testament (6 décembre).

Les Etats de Savoie conseillèrent au prince d'accepter l'insigne honneur qui lui était offert, et pour lui aider à faire face aux innombrables exigences de sa nouvelle situation, ils lui votèrent

(1) Math. IX, 18.
(2) On sait qu'Amédée fut déçu dans son attente.

une subvention gratuite d'un franc d'or, soit de 16 deniers gros — environ 7 fr. 72 c. — par feu pour les hommes de la juridiction de S. A. ou des seigneurs ecclésiastiques, et de 8 deniers pour les hommes des autres seigneurs : une remise de 8 % était accordée aux ménages pauvres.

L'évêque de Strasbourg que nous avons vu partir pour Bâle, avec la mission d'y traiter une question du même genre, avait, sur ces entrefaites (5 décembre), rencontré la grande députation envoyée par le Concile. Celle-ci était nombreuse et brillante. A sa tête, figurait le cardinal Aleman, puis venaient les évêques de Bâle, Aoste, Marseille, Tortose, Vich et Viseu ; quatre abbés, quatre maîtres en théologie, six docteurs ou licenciés en droit canonique en tout vingt-un ecclésiastiques (1), tous choisis parmi les électeurs du pape (2) ; Louis de Lansay, de l'Ordre teutonique, provincial d'Alsace, et deux seigneurs laïques : Guillaume de Grunenberg et le comte de Tierstein, qui remplissait, au nom de l'empereur, les fonctions de protecteur du Concile.

Les vingt-quatre députés, suivis de leurs serviteurs, formaient un cortège de 270 cavaliers. Cet imposant cortège, traversant la Suisse, reçut partout des honneurs sur son passage ; mais, sur les terres ducales, sa marche devint un véritable triomphe. A Genève, la députation fut fêtée par le clergé et les citoyens, auxquels elle distribua des indulgences (3). A Thonon, où elle arriva le lundi 14 décembre, elle était attendue par la noblesse du duché qui se montait à près de mille cavaliers et qui lui offrit un souper où figuraient surtout le fromage et le gibier de la contrée, notamment force perdrix (4).

Le lendemain, 15 décembre, les membres de la députation, en compagnie de la noblesse, se rendirent à l'ermitage de Ripaille.

Amédée, précédé des chanoines, vint à leur rencontre jusqu'à la porte de l'église. Sa vue les impressionna grandement : « C'était, « en effet, un vieillard d'une belle apparence, vénérable par ses « cheveux blancs, sa barbe blanche, portant sur son visage l'ex- « pression d'une haute prudence ; d'une taille ordinaire, comme

(1) Ces députés, nommés le 18 novembre par le Concile, étaient partis le 3 décembre. (Cibrario, op. citato, p. 354). L'un d'eux mourut en route, mais l'évêque de Genève, qui avait été désigné pour faire partie de la députation, dut le remplacer.

(2) Les onze électeurs, qui ne furent pas membres de cette députation, sont les évêques de Tarentaise, d'Yvrée, de Verceil et de Turin, les deux précepteurs ; Nicolas Tibout, Jacques de Suze, les abbés d'Elne et de Cucuphat, enfin le chanoine de Terraçone.

(3) Cibrario, *Documenti*, 356.

(4) Ibid.

« ses fils, mais d'une forme aussi gracieuse que le permettait son « âge avancé. »

La bénédiction ayant été donnée dans l'église et les indulgences ordinaires accordées, on se transporta au réfectoire où deux chaires avaient été préparées : l'une pour l'élu et l'autre pour le cardinal.

Quand tout le monde est assis, le cardinal se lève. Après quelques éloges flatteurs adressés au prince, il déclare qu'il ne vient pas encore lui notifier son élection d'une manière officielle ; il le fera dans une audience spéciale. Cela dit, il cède la parole à l'évêque de Vich.

Ce dernier, prenant pour texte cette prière du psalmiste : « Prêtez-moi votre oreille, Seigneur ; exaucez-moi, car je suis « pauvre et misérable », rappelle les motifs qui ont déterminé le choix des électeurs. Ce sont les vertus éminentes dont l'élu donne l'exemple dans son ermitage, la justice qui a toujours brillé dans son gouvernement, l'illustration de sa race qui sort de la Maison royale de France, le besoin qu'avait l'Eglise d'un pontife résolu à défendre la foi et l'autorité des Conciles généraux, enfin, la certitude que toute la chrétienté se rangerait volontiers sous son obédience, en abandonnant Gabriel, qui, par son opposition constante à toute réforme, avait mérité d'être déposé.

Amédée chargea son chancelier ? (regenti sue cancellarie), Pierre Marchand, de répondre en son nom. Celui-ci, tout en renvoyant la réponse définitive à l'audience qui serait accordée le lendemain, à une heure de l'après-midi, déclara que le prince, au cas où il accepterait son élection, désirait garder son nom d'Amédée et paraître à Bâle dans son costume d'ermite, afin de confondre ceux qui prétendaient qu'on avait pris un simple laïque pour l'élever sur le trône pontifical (1).

Mais on lui fit observer que l'usage, constamment suivi depuis saint Pierre, obligeait l'élu à changer de nom et que l'investiture de la papauté se faisait par la remise des insignes pontificaux.

SON ACCEPTATION

Le jeudi 17 décembre, Amédée, entouré de ses deux fils, reçut les députés en audience solennelle.

Le cardinal, s'approchant du trône, lui présenta, de la part du Concile, les lettres officielles dont le secrétaire ducal, G. Bolomier, donna lecture. On lut ensuite les pouvoirs donnés à la

(1) Amédée répugnait de même à se laisser couper la barbe ; mais ses conseillers le persuadèrent de ne point soulever cette question. (Cibrario).

députation de recevoir le consentement de l'élu, de l'investir de la papauté et de l'autoriser, même avant son couronnement, soit à se saisir du patrimoine de l'Eglise, soit à hypothéquer les biens ecclésiastiques, afin de se procurer les revenus qui seraient jugés nécessaires. On lut encore le procès-verbal de la session XXXVIIe, le décret d'élection et la profession de foi que devait signer l'élu (1).

Après quoi, l'évêque de Vich, reprenant son discours de l'avant-veille, conjura l'élu d'adhérer à l'Eglise, son épouse, à l'exemple du Christ lui-même qui était venu en ce monde et s'était livré pour elle, et de consentir à son élection, d'autant plus que cette élection venue certainement de Dieu, avait été déjà notifiée aux princes.

Le protonotaire de Bâle, au nom de la ville, sollicita également le consentement d'Amédée, en lui offrant service et obéissance.

Les trois seigneurs laïques, membres de la députation, lui firent hommage de leurs terres et de leurs sujets.

Parlant à son tour, le cardinal Aleman rappela la manière admirable et véritablement merveilleuse dont tout s'était passé dans le conclave et, se précipitant aux genoux du prince, il le conjura de consentir à son élection. Tous les électeurs en firent autant.

Amédée, ayant pris l'avis de son conseil, demanda du temps pour réfléchir et, ce disant, il fléchit à demi les genoux. Tous ensemble le supplièrent, à nouveau, de vouloir bien consentir de suite ; mais il persista à demander un délai. Enfin, la députation tout entière redoublant ses instances et ses supplications, Amédée, après avoir délibéré quelques instants, se munit du signe de la croix, joignit les mains, fléchit les genoux et déclara, *non sans verser des larmes*, qu'il consentait à son élection. « Ipsumque « præsentato sibi (die videlicet jovis XVII mensis decembris, anno « a nativitate Dni 1439) decreto electionis predictæ ex parte « ejusdem synodi..... : idem electus tunc in magna spiritus « anxietate constitutus, mœrore compressus..... electionique de « eo factæ genibus flexis exortisque lacrymis, etiam infra sta- « tutum ad hoc in decreto XXXVII sessionis hujusmodi termi- « num (2) ad laudem omnipotentis Dei devote consensit et humi- « liter acquievit..... (Acta Conc. Basil., sess. XL). » Il chargea

(1) Ces documents furent lus par Aeneas Sylvius, par Chesnelot, par le Cardinal et par Th. de Corcelles. Le premier, plus tard pape sous le nom de Pie II, a laissé un récit de cette réception.

(2) D'après le décret cité, l'élu, sous peine de la nullité de l'élection, devait accepter dans les vingt-quatre heures à partir du moment où elle lui serait notifiée. (V. Monod, ou bien Guich., III, 316).

ensuite P. Marchand d'expliquer les motifs de sa détermination.

« Si notre prince écoutait la voix de la chair, dit celui-ci, il n'accepterait point la charge qui lui est offerte. Heureux dans ses enfants et dans ses Etats, en paix avec ses sujets et avec tous les princes, comblé de richesses, chéri et aimé de tous, il serait tenté de refuser une dignité pleine de soucis et de périls. Mais, désirant servir la cause de Dieu, secourir l'Eglise dans une si grande détresse, défendre la foi, la vérité et la justice, il écoute la voix de l'esprit et, tremblant, mais confiant en Dieu, il accepte son élection. »

L'orateur fait ensuite l'éloge de l'élu, qui avait toujours aimé la croix, et, lui appliquant la première strophe de l'hymne *Vexilla regis*, il s'écria : *Vexilla regis prodeunt, Fulget crucis mysterium Quo vere crucis portitor Sumptus est pontificio.* Puis il remercie Dieu, les Pères du Concile, les Electeurs, la cité de Bâle et les Seigneurs laïques qui lui avaient fait des offres si belles.

Le discours fini, le cardinal se lève. Après un éloge du prince et de ses ancêtres, dont l'un n'avait pas hésité à traverser les mers pour combattre les infidèles, il lui demanda quel nom il voulait prendre. « Je désire être appelé Félix, répond Amédée, parce que « j'ai été élu le jour de la fête de saint Félix de Terracine et que, « déjà, trois papes de ce nom ont donné leur vie pour la foi. »

Alors on apporta devant lui un autel portatif. L'élu, s'étant mis à genoux, récita la profession de foi rédigée dans la XXXVIIe session, par laquelle il promettait, entre autres choses, d'observer les décrets de Constance et de Bâle, et la signa de sa main. Il se lève ensuite, quitte le manteau et le capuce d'ermite, revêt les ornements pontificaux, notamment la mule, l'habit blanc, l'aube, la chape, met sur sa tête une mître frangée d'or, et monte sur le trône qui lui avait été préparé.

Le cardinal, s'avançant alors, lui mit au doigt l'anneau du pêcheur en signe d'investiture et déclara qu'il l'établissait à la tête de l'Eglise universelle. Il fit ensuite l'*adoration*, c'est-à-dire qu'il lui baisa le pied, puis la main, enfin il lui donna le baiser de bouche, comme c'est la coutume. Ses deux fils, les électeurs, les délégués de Bâle, de Fribourg et de Berne, vinrent, à leur tour, l'*adorer*.

Cela fait, on le conduisit processionnellement, au chant du *Te Deum*, à l'église du monastère où il demeura longtemps prosterné devant l'autel. Le cardinal ayant récité le *Pater*, les suffrages et la collecte ordinaire, Félix monta ou plutôt fut hissé sur l'autel, et reçut l'adoration de ceux qui ne l'avaient pas encore faite. A la fin de la cérémonie (1), il donna la bénédiction avec les indul-

(1) Procès-verbal de toute la cérémonie fut dressé par six notaires et signé par dix témoins. (Mouod, p. 114-116).

gences accoutumées, et se retira dans ses appartements pendant que les députés reprenaient le chemin de Thonon, dont ils trouvèrent les rues illuminées et les habitants mêlant leurs cris de joie au bruyant carillon des cloches lancées à toute volée.

Le lendemain, vers le soir (18 déc.), on vint chercher le Pape pour le conduire à Thonon. Monté sur un cheval blanc carapaçonné de rouge, dont ses fils tenaient la bride; la tête coiffée d'une mitre étincelante de pierreries, les épaules couvertes d'un pluvial d'or battu ciselé dont maints barons tenaient les bords, protégé par un dais que soutenaient les députés laïques, Félix s'avança lentement, précédé de la croix, de la Sainte-Eucharistie et de vingt-quatre flambeaux, bénissant la foule innombrable agenouillée sur son passage, dans le sein de laquelle se trouvait sa fille Marguerite, veuve de Louis d'Anjou, et fit ainsi son entrée en ville à la lueur des torches.

Le samedi, Thomas de Corcelles, au nom de la députation, vint remercier Félix d'avoir accepté la papauté et le supplier de se rendre à Bâle, dans le plus bref délai possible, pour la cérémonie du couronnement. — « Je suis, dit le Pape, disposé à me dévouer corps et biens pour l'honneur de Dieu et l'utilité de son Eglise ».

Le jeudi suivant, soit la veille de Noël, à Thonon, Félix tint chapelle papale à Vêpres. Après la cérémonie, il fit couper sa longue barbe blanche, dont la vue déplaisait, dit-on, à la multitude, et commença l'office des Matines où le Prince de Piémont fut admis à chanter une leçon l'épée au côté (1).

Ripailles et Thonon ne purent bientôt contenir les ambassadeurs et les prélats qui venaient, de toutes parts, prêter obédience au nouveau Pape. Non-seulement la Savoie et la Suisse, mais le duc de Bavière, le grand-maître de Prusse, la veuve de l'empereur, ses deux royaumes de Bohême et de Hongrie, le roi d'Aragon et de Naples, le duc de Bretagne, les Universités de Paris, de Cologne, de Vienne, de Cracovie et d'Oxford, une bonne partie enfin de la France et du Milanais se déclarèrent pour lui et le reconnurent pour le Chef visible de l'Eglise (2), tandis que la Castille, les ducs de Bourgogne et de Milan, Florence, Venise

(1) Ce que nous venons de dire sur la députation envoyée de Bâle à Ripaille et sur l'acceptation d'Amédée, est fidèlement extrait des Actes du Concile publiés *in parte quâ* par le chevalier Cibrario dans ses *Documenti e Sigilli*, p. 352 et suiv.

(2) Christ. Hartmann; etc. — Le duc de Bretagne abandonna le premier l'obédience de Félix (1440) pour se rallier à Nicolas V. Vinrent ensuite l'Ecosse, fin 1442; Alphonse, roi d'Aragon (juillet 1443), l'empereur en février 1446, et les électeurs d'Allemagne, une année plus tard.

et l'Angleterre, suivie bientôt par l'Ecosse, demeuraient fidèles au pape légitime (1).

Le roi de France, Charles VII, celui de Navarre et le nouvel empereur, élu le 2 février suivant, ne tardèrent pas à se joindre à ces derniers ; ils gardèrent toutefois d'abord une attitude quelque peu louche et indécise. La plupart des princes, en effet, ne sachant trop où se trouvait le vrai pape, cherchèrent à tirer parti de cet état de choses et à vendre leur soumission au plus offrant. Penchant tantôt vers Eugène, tantôt vers Félix, ils semblaient, dit Aeneas Sylvius, jouer la question à pile et à face : « *Mira rerum mutatio : qui ante favebant concilio, jam impugnant ; et qui impugnabant, modo favent. Lusus jam Ecclesiæ est, qualem de pila fieri videmus dum huc atque illuc impellitur lusorum ictibus percussa, sed aspicit ex alto Deus* (2). »

Le premier acte du nouveau pape fut de se donner un remplaçant, comme doyen des ermites de Ripaille, dans la personne de Claude du Saix, seigneur de Rivoire, auquel il assigna le revenu annuel de 1800 florins, tant pour lui que pour ses chevaliers (5 janvier 1440) (3).

Le lendemain, en présence des députés, de ses enfants et de son conseil réunis dans la chapelle du château, il émancipa Louis, son fils aîné, qu'il institua duc de Savoie en lui transmettant, à titre de donation entre vifs, le duché de Savoie avec ses autres dignités ou seigneuries temporelles. En même temps, il créait Philippe, le fils cadet, comte de Genève et du Faucigny.

Deux jours après, il chargea le cardinal Aleman d'aller présider le synode à sa place, en attendant qu'il se rendit lui-même à Bâle. Mais les Pères repoussèrent cette décision comme préjudiciable au prestige d'un concile général (4), et l'archevêque de Tarentaise continua d'occuper le fauteuil ; ils portèrent néanmoins un décret ordonnant à tous les fidèles de reconnaître Félix pour le vrai pape.

Celui-ci s'attacha, vers le même temps, en qualité de secrétaire,

(1) Le duc de Bourgogne, dit Monod, ne pardonnait point à Amédée, son beau-père, de ne l'avoir pas aidé contre le duc de Bourbon. Le roi de France, d'après le même auteur, sollicita d'Amédée, sans l'obtenir, un prêt de 30.000 écus ; le duc de Milan, de 100.000, offrant en échange Bologne et un secours de 9.000 cavaliers ; l'empereur Frédéric acceptait une de ses filles en mariage, à la condition qu'il lui ferait une très riche dot. Amédée refusa et fut abandonné.

(2) Epist. 10, apud Monod, p. 181.

(3) Monod, p. 164. Cette bulle est datée de Thonon, des nones de janvier, l'an 1er de son pontificat.

(4) Mansi, XXIX, 201, et XXXI, 247.

le célèbre Aeneas Sylvius, qui le quittera, au bout de deux années, pour le service de l'empereur. — Il nomma Georges de Saluces au siège épiscopal de Lausanne à la place de Jean de Prangins qui fut transféré à celui d'Aoste (15 février).

Enfin, dans les premiers jours d'avril, se trouvant à Genève, il y créa quatre cardinaux, savoir : un Savoisien, Louis de la Pallud-Varembon, sous le titre de Sainte Suzanne ; un Italien, Barthélemy Visconti, évêque de Novare ; un Espagnol, Alphonse Carillo (Saint-Eustache) ; et un Allemand, Urbain de Morfa, évêque d'Utrecht (1).

SON COURONNEMENT

Félix fit ensuite lentement ses préparatifs, pour aller, en pompe et avec un nombreux cortège, se faire sacrer à Bâle.

Dans ce but, il convoqua à Lausanne, pour le 18 avril, l'aristocratie ecclésiastique et laïque de ses Etats, entre autres les chapitres des diocèses compris dans le territoire soumis à sa domination (2). La plupart des villes de la Suisse, et même Strasbourg, envoyèrent des ambassadeurs.

Avant de quitter Lausanne, il confirma les privilèges de ses écuyers « servientibus armorum », (6 mai), et signa encore une une bulle (3) confirmant ceux de l'abbaye d'Aulps (8 mai). Enfin, tout étant prêt et le concile redoublant ses instances, il se mit en marche dans les premiers jours de juin, emmenant avec lui ses tapis et ses tentures, ayant pour suite son fils Philippe, trois ermites de Ripaille, deux cents ecclésiastiques, archevêques, évêques ou prieurs, trois cents gentilshommes de la Savoie, du pays de Vaud et de divers cantons de la Suisse, quatre cents trompettes avec un nombre égal de menétriers. Il traversa de la sorte Fribourg, Berne (13 juin), Soleure (20 juin) ; et le 24 du mois, un vendredi, il fit son entrée solenelle à Bâle en mître et en chape, monté sur une haquenée blanche, couverte de velours rouge, escorté de deux cardinaux et du marquis de Saluces qui marchaient devant lui, de deux mille cavaliers et de cinquante mille personnes qui faisaient retentir les airs de leurs acclamations.

(1) *Dictionnaire des Cardinaux*, édité par Migne.

(2) Le Chapitre de Genève, ayant déjà plusieurs de ses membres auprès de l'antipape, notamment Louis Paris et Guy de Rochette, s'excusa de n'envoyer personne, et Félix, par lettre datée de Thonon le 16 avril, déclara qu'il agréait ses excuses. (M. D. G. V., p. 274).

(3) Inventaire d'Aulph, n° 16 ; *Acad. Chab.*, II, 272.

Arrivé à l'église de Notre-Dame, Félix donna la bénédiction à la foule et se retira dans son palais (1).

Les jours suivants furent consacrés à la retraite, à la fin de laquelle il reçut, l'un après l'autre, tous les Ordres sacrés. Pendant ce temps, on prépara, sur la grande place de la cathédrale, une magnifique estrade et un autel que l'on couvrit de tentures.

Enfin, le quatrième dimanche de juillet, 24 du mois, au point du jour, en présence d'une foule immense qui remplissait la place, les arbres, les fenêtres et les toits, entouré de deux ou trois cardinaux, de plusieurs évêques et d'un clergé innombrable, le pape, portant la mître, gravit l'estrade et, quand on eut fait silence, il commença la messe pontificale. Il était si bien au fait des cérémonies, raconte Aeneas Sylvius, qu'il n'eut besoin d'aucune direction. Lui-même corrigeait les erreurs des autres et ne permettait absolument rien contre la règle. Toutefois, à l'antienne de salutation au nouveau pontife, les secrétaires firent entendre un chant si discordant que toute l'assemblée fut prise d'un fou rire. Le pontife dit la messe avec une incroyable solennité. Ses deux fils (2) l'assistaient ; et ce spectacle, aussi touchant que nouveau, émut les assistants et fit couler plus d'une larme.

Après la messe et la cérémonie de la consécration papale, on apporta une tiare magnifique, estimée 30,000 ducats, soit un fort million de notre monnaie. Le cardinal Aleman la posa sur la tête de Félix et l'assemblée toute entière cria : Longue vie au Pape !

Ensuite on hissa ce dernier, coiffé de la tiare, sur une haquenée blanche dont deux seigneurs allemands tenaient la bride, et on le conduisit processionnellement à travers les rues de la ville. En tête : laïcs, nobles et chevaliers, barons, comtes et marquis ; venaient ensuite le duc et son escorte, le clergé de la ville, les ermites de Ripaille, les prieurs, les archivistes, les avocats et les juges, tous à cheval, les abbés, les évêques, montés sur des chevaux caparaçonnés, le Saint-Sacrement, deux cardinaux diacres, puis Félix V, suivi du trésorier, les clercs de chambre qui jetaient de l'argent à la foule « *magna et confusa multitudo* ». Dans le parcours, des Juifs lui présentèrent la loi de Moïse ; il loua la loi et condamna le rite. Lorsque la procession parvint à l'église des Dominicains, on y chanta le *Te Deum*. Après quoi, Félix se retira dans l'intention de prendre un peu de repos : il était trois heures après midi.

Un banquet solennel, qui dura près de quatre heures, réunit, le

(1) Pour plus de détails sur cette entrée, voir Guichenon, III, 320.

(2) Le duc Louis était arrivé la veille. (Monod, p. 172.)

lendemain, plus de mille convives ; les deux fils du Pape y remplissaient, envers leur père, le rôle d'échanson (1).

Ces fêtes, on le pense bien, coûtaient à Félix des sommes énormes. Aussi, quelques jours plus tard (4 août), le Concile, oubliant ses propres défenses, détermina que le nouveau pape pourrait exiger, durant les premières années de son pontificat, le cinquième du revenu de tous les bénéfices séculiers ou réguliers, et le dixième durant les années ultérieures. Mais, comme s'en plaignait Félix l'année suivante, le duché de Savoie acquitta seul le cinquième denier (2).

SES ACTES

L'antipape prit son rôle au sérieux. Nous le voyons, en effet, charger l'évêque de Saluces d'une mission dans le royaume de Sicile (26 septembre) et créer de nouveaux cardinaux. Dans cette promotion qui, d'après l'abbé Jager, eut lieu en octobre, furent compris cinq des électeurs du conclave, savoir : les évêques de Tortose, sous le titre de Sainte-Pudentiane, de Vich (Sainte Anastasie), de Strasbourg (Saint-Xiste), de Genève (Saint-Marcel) et le célèbre Jean de Ségovie, archidiacre de Villavezzosa ; auxquels il faut ajouter l'évêque de Trente, Alexandre Zamoviti, fils du duc de Mazovie (Saint-Laurent in Damaso) ; l'évêque d'Acqs dans les Landes, B[d] de la Plaigne (SS. Nérée et Achillée) ; enfin Jean Grünvalder, alors doyen, plus tard évêque de Freising, habile canoniste, fils naturel du duc de Bavière (Saint-Martin-des-Monts).

Peu de temps après, reçurent également le chapeau :

Nicolas Tudeschi, archevêque de Palerme, † 1445 ;

Denis du Moulin, évêque de Paris, ensuite patriarche d'Antioche, † 1447 ;

Amé de Talaru, évêque de Lyon, † 1443 ;

Jean de Malestroit, évêque de Saint-Brieuc, † 1443 ;

Gerard Machet, évêque de Castres, et Philippe de Coetquen, évêque de Léon en Espagne, † 1441 (3).

N'ayant ni le temps ni la volonté de faire l'histoire détaillée du

(1) Les détails de cette cérémonie nous ont été transmis dans une lettre écrite de Bâle, le 13 août suivant, par Aen. Sylvius à Jean de Ségovie qui avait été envoyé à la diète de Bourges, et reproduits par Monod, p. 171-176.

(2) Acta conc. Basil., sessio XLII ; Patricii, *Hist. du concile de Bâle*, p. 1169. — De son côté, le duc Louis assura à son père une pension annuelle de 2,500 florins sur les châtellenies d'Evian, de Féternes, d'Allinge-Thonon, de Ballaison et d'Hermance dont Félix nommait lui-même les châtelains.

(3) Migne, *Dictionnaire des Cardinaux*.

pontificat de Félix V, dont le bullaire manuscrit, comprenant huit volumes, se trouve aux archives de Turin, nous allons résumer brièvement ses actes qui sont parvenus à notre connaissance.

1440, 18 déc., il signe une bulle en faveur de la chapelle des lépreux de Rumilly ; et le 22, un bref en faveur de Jeanne de Grôlée, veuve de Guillaume de Verbouz.

1441, 17 janvier, il écrit à G. Bolomier relativement à l'indemnité due à son fils sur le comté de Valence (Cibrario, *Documenti*, p. 299). — 25 février, il nomme L. de la Pallud, à l'évêché de Maurienne. Il accorde une indulgence plénière à ceux qui aideront à construire un pont de pierre à Rumilly (6 mars), et des faveurs à l'hôpital de cette ville (7 mars). — 14 mars, il donne commission à l'official de Tarentaise et au prieur de Lémenc de faire restituer les biens de la cathédrale de St-Jean de Maurienne vendus récemment à vil prix. — 21 juillet, bulle en faveur de l'hôpital de Saint-Jeoire ; autre, le 7 octobre, relative à l'hôpital d'Aix-les-Bains. — 17 déc., il écrit à son fils Louis sur diverses affaires de l'Etat. — 19 déc., il relève l'abbé d'Aulps, J. L'Hoste, de l'excommunication qu'il avait encourue pour n'avoir pas voulu assister au concile (Invent. inédit, n° 1486).

1442, 26 juin, il approuve l'érection d'une chapelle, au village de Signier soit Segny, paroisse de Chevry (Gex), et décide qu'on y dira la messe le dimanche. Etaient présents : Jean Mention, prieur de Lémenc, licencié ès droits ; frère Pierre de Alanto, prieur des Dominicains d'Annecy, Bertrand de Marval (1), secrétaire du pape, J. Duclot et Rolet Boson, clercs du diocèse de Genève (Arch. épiscop.). — 12 sept., il confirme une transaction entre le curé et les bourgeois de Bourg en-Bresse. Témoins : Jean de Grôlée, son vice camérier, George, évêque de Lausanne, les abbés de Chassagne, Ambronay, Hautecombe et Saint-Maurice ; Ant. Piochet, Humbert de Chissé et Guill. Bolomier (Cartul. de Bourg, 1852). — 15 sept., il chargea les abbés de Saint-Sulpice et de Chassagne de recevoir la démission de G. de Lescheraine, prieur de Saint-Innocent. — 12 novembre, il reçoit la visite de l'empereur Frédéric. Celui-ci, venu par Lausanne, Ripaille, Thonon, Genève où il passa cinq jours auprès du duc de Savoie (23-27 nov.), et Besançon, avait été reçu la veille, à Bâle, avec une pompe extraordinaire. Il montra une grande déférence à Félix, sans toutefois lui rendre les honneurs dus à la dignité papale et l'exhorta, ainsi que ses cardinaux, à travailler à la pacification de l'Eglise. Félix répondit qu'il n'avait accepté la tiare que dans

29 oct. Félix V charge Aᵈ Bᵈ Dubois d'excommunier certains usurpateurs des biens de l'abbaye d'Aulps (Invent. pr. 1169).

(1) Bertrand de Marval de Fétigny, encore secrétaire en 1449, eut une fille unique, qui épousa Amédée de Duin, seigneur de Châteauvieux.

ce but et parla tout-à-fait en pape. Il céda au monarque son secrétaire, le célèbre Aen. Sylvius, qu'il remplaça par Martin Lefranc, chanoine, puis prévôt de Lausanne. Il lui offrit même la main de sa fille, la belle Marguerite, veuve de Louis d'Anjou ; mais, soit qu'on ne s'entendit point sur la dot, soit pour d'autres motifs, le mariage n'eut pas lieu. — 19 novembre. L'empereur avait à peine quitté Bâle que Félix partait également sur l'avis des médecins et vint, suivi de quatre cardinaux et de la majeure partie de ses officiers, résider à Lausanne, dans le cloître des Cordeliers dont il rebâtit l'église. Il faisait néanmoins de fréquentes apparitions à Genève.

1443, 6 mars, à Lausanne, Félix unit le Prieuré de Saint-Innocent à l'Abbaye d'Hautecombe (*Acad. Sav.*, 3e série, 1., 623.). — 30 avril, il donne permission aux habitants d'Annecy d'employer le tiers du revenu des confréries à reconstruire le pont de Tassé, sur le Fier et le Thiou. — 12 octobre, à Genève, il accorde des dispenses pour parenté (Arch. épisc.). — *ibid.* il nov. ibid. il convoque l'évêque qui [illegible] pastorale du pays de Gavot (Arch. d. VI, 31

1444, 7 février, il unit le décanat d'Aubonne à l'église de Gex (Brossard). — 7 mars, il se nomme évêque-administrateur de Genève. — 9 mars, par lettre datée de Genève, à la demande des Juifs contre lesquels plusieurs prédicateurs se seraient élevés, il défend à tous les habitants du Duché, sous peine d'excommunication, de leur nuire en actes ou en paroles. — 6 avril, à Genève, Félix, voulant combler les nombreux vides faits par la mort dans le Sacré-Collège, créa six à sept cardinaux, savoir : Jean d'Arces, archevêque de Tarentaise; Louis, évêque de Viseu ; Vincent Coti, archevêque de Guesne (Pologne), qui se soumit à Nicolas V trois ans plus tard ; Barth. Vittelleschi, évêque de Montefiascone ; Guillaume Kuln d'Estaing, archidiacre de Metz et Jean de Raguse, dominicain ; auxquels certains auteurs ajoutent Thomas de Corcelles. Il nomme en même temps P. Bolomier, son aumônier et chambellan, à l'évêché de Belley. — Le lendemain, au même lieu, il confirme l'ordonnance de F. de Mez, son prédécesseur, relativement aux fortifications de Saint-Gervais (Arch. de Genève) ; et le 17, il continue à Barthél. Vittelleschi la mission de visiter le diocèse (M. D. G. V., 278). — 23 mai, à Lausanne, il confirme les franchises de Genève. — 6 octobre, à Genève, bulle autorisant P. Presbyteri à changer, contre une dime, une pension de trente-six livres tourn., accordée au curé de Veigy (Arch. épiscop.). — 23 octobre, ibid., Félix nomme Ant. Deprez à l'évêché d'Aoste (Besson). — 24 octobre, bulle en faveur de la maladière de Carouge. — Vers ce temps, à Bonlieu, il nomme Aymée de Monthoux, abbesse de ce monastère. — 1er décembre, mandement à l'official de Tarentaise

1443 28 août, à Ripaille
1443 6 déc. à Genève, il accorde sept ans et sept quar. d'indulgences aux fidèles qui aideront à l'achèvement du monastère qu'il a fondé à Thonon pour les Ermites de S. Augustin (A. Ch. XXI.)

dispensant les habitants du mont de Jaurens, près de Bourg-St-Maurice, d'être cités de novembre à mars, à cause de l'abondance des neiges.

1445, 8 janvier, Genève, il ordonne au trésorier-général de Savoie de payer 140 florins au Prieur de Contamine dont le couvent avait brûlé (Bouchage). — 1er juillet, il unit à N.-D. de Liesse, les églises de Seynod et de Loverchy. — 13 août, ibid., il approuve les statuts des altariens de la Roche. — 10 septembre, transaction entre J. de Grôlée, son vicaire-général, et le sire de Ternier (Spon). — 9 déc., à Genève, il charge l'évêque de Montefiascone de visiter et de réformer, au besoin, les léproseries.

1446, fin mars, Félix est à Genève, où il reçoit les députés de Chambéry, qui viennent le prier de visiter leur ville. — 2 juillet, bulle en faveur de l'hôpital de Faverges. — 26 juillet, il fonde une grand'messe dans sa cathédrale de Genève. — 11 août, Genève, il charge l'évêque de Montefiascone, son vicaire-général, de visiter les paroisses de la ville. — Deux jours après, Félix eut la douleur de voir condamner à mort Guillaume Bolomier, son ancien conseiller, qui fut noyé dans le lac Léman, le 12 septembre. — 18 août, il déclare les habitants de Thonon, Ripaille et Concise exempts de tous leyde, péage, etc., à Genève (Lecoy de la Marche).

1447, 28 mars, au couvent du Palais, à Genève, il accorde des indulgences en faveur des inondés de la Maurienne (Guich. I. 192).

Mais revenons, un instant, aux Pères que nous avons laissés à Bâle. L'arrivée de Félix et de ses cardinaux avait d'abord rendu un peu de lustre et d'espoir au fameux Concile. Dans les premiers jours de l'année 1441, ce dernier avait envoyé au Reichstag de Mayence, fixé au 2 février, le célèbre Jean de Ségovie, qui fut bientôt suivi par le cardinal Aleman et J. Grünvalder.

Dans la XLIIIe session, tenue le 1er juillet, on statua que la fête de la Visitation serait célébrée, tous les ans, le 2 de juillet.

Vers cette époque, un conflit éclata entre le Synode et son Pape. Les Pères voulaient qu'il envoyât des nonces dans un grand nombre de pays, afin de s'y créer des partisans ; et Félix objecta que ce mode de propagande coûterait des sommes énormes sans amener des résultats sérieux.

D'autre part, s'appuyant sur un décret de la XXIIIe session, les cardinaux réclamaient la moitié de la dîme accordée à Félix sur les bénéfices ecclésiastiques ; celui-ci refusa : un de ses officiers se saisit même de quelques membres du Synode pour les incarcérer, en les accusant d'avoir, en qualité de questeurs, détourné de l'argent. L'assemblée fut très émue de cette mesure.

Aussi, dans sa XLIVe session (9 août 1442) (1), vota-t-elle certaines ordonnances destinées à protéger la liberté de ses membres.

Le départ de Félix pour Lausanne, en novembre 1442, mit fin à ces discussions irritantes. Le synode, affaibli de la sorte, tint néanmoins, au printemps suivant (16 mai), une session générale dans laquelle il porta les ordonnances suivantes : On célébrera dans trois ans un nouveau concile général à Lyon. Jusqu'à l'ouverture de ce concile, celui de Bâle demeurera en permanence : toutefois, dans le cas où la ville de Bâle n'offrirait pas une sécurité suffisante, l'assemblée conciliaire devra transférer sa résidence à Lausanne (2).

A partir de ce moment, on ne constata plus à Bâle qu'une inactivité voisine de la mort. On n'y tint plus de session publique et l'on n'y traita que des affaires de médiocre importance. Le départ des prélats aragonais, dont faisaient partie le célèbre archevêque de Palerme et d'autres éminents personnages, avait achevé de découronner le synode (août 1443).

SON ABDICATION

La mort d'Eugène IV (23 février 1447), qui fut remplacé par Nicolas V, sembla relever les espérances des schismatiques et de l'anti-pape. Celui-ci se hâte d'envoyer Martin Lefranc vers le duc de Bourgogne (20 mars) ; il écrit au roi de France (8 juin), d'envoyer ses sujets à Bâle. Mais ce fut inutile. Les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Sicile, réunis à Bourges à des électeurs d'Allemagne, venaient de décider, en présence du duc de Savoie, que Félix devait renoncer à la tiare, et que Nicolas V, faisant certaines concessions, convoquerait au plus tôt un concile général dans une ville française (juillet 1447). Les pourparlers continuèrent le mois suivant, à Lyon, où Félix fut représenté par le cardinal Aleman, et Jean de Grolée ; puis à Genève, où demeurait alors l'antipape. Celui-ci promit de renoncer au pontificat (3 décembre), mais aux conditions suivantes : Il abdiquerait dans un concile convoqué par lui ; mais il serait indemnisé pécuniairement, serait le premier des cardinaux, garderait les ornements de la papauté sauf l'anneau du pecheur, le dais et la croix sur la chaussure et conserverait en qualité de légat pontifical la juridiction sur la Savoie, la principauté de Lyon et les évêchés

(1) D'après Harduin, VIII, 1294.

(2) Mansi, XXIX, 221 ; Hard., VIII, 1302. Ces deux auteurs se trompent toutefois de placer cette XLVe session, qui fut la dernière de Bâle, en mai 1442, puisque l'avant-dernière eut lieu le 9 août de cette année.

de Constance, de Coire, de Bâle, de Strasbourg et de Sion. D'autre part, Nicolas V annulerait toutes les procédures faites contre lui ou ses partisans, rétablirait dans leurs dignités ceux d'entre eux qui en avaient été privés et y maintiendrait ceux qui en jouissaient encore (1).

Ces clauses avaient pour but de sauvegarder l'honneur de l'antipape et les intérêts de ses partisans. Plusieurs d'entre elles, notamment celle de la convocation d'un nouveau concile, déplurent grandement à Nicolas V : aussi les négociations durèrent tout l'été de 1448 (2).

Pendant ce temps, l'empereur d'Allemagne, Frédéric, travaillait à chasser les synodistes de Bâle, qui était une ville impériale. Déjà le 20 juillet 1447, il avait sévèrement défendu au bourgmestre d'y tolérer leur présence ; mais les Bâlois refusèrent d'obéir. Une sentence du tribunal suprême de la cour étant venue confirmer l'édit impérial (24 mai 1448), il fallut céder.

Les Pères étaient d'ailleurs appelés à Lausanne par Félix. Ils partirent donc, escortés de cinq cents hommes armés : c'était dans le mois de juin 1448. Le 24 juillet, ils y tinrent leur première session, dans laquelle ils déclarèrent que, forcés de quitter Bâle, ils avaient transporté le synode à Lausanne, où ils étaient prêts à tout faire pour ramener dans l'Église l'unité et la paix (3).

Dans les derniers mois de l'année, Félix signe encore plusieurs bulles. L'une ordonne la levée d'une dime dans toutes les églises de son obédience (5 nov.) ; une autre érige le prieuré de Ripaille en abbaye (6 nov.) ; une autre du même jour, ordonne au Chapitre de Genève de laisser Me Lefranc jouir de son canonicat malgré son absence ; les autres sont en faveur de la ville de Fribourg (19 nov.) ou de l'abbaye d'Ainay (2 déc.). — Le 18 janvier 1449, agissant comme seigneur d'Hermance, il vend à Nre F. de Langin, seigneur de Veigy, le mère et mixte empire avec la juridiction sur divers hommes habitant le mandement de Veigy et la paroisse de Corsier (Turin, A. Royales).

Cependant Nicolas V, pressé de mettre fin au schisme, résolut d'accepter les conditions de son compétiteur. Le 18 janvier 1449, il leva toutes confiscations, suspenses et censures de toute espèce que lui ou son prédécesseur avaient pu porter contre Félix, les Pères de Bâle et leurs adhérents, ainsi que contre leurs biens et

(1) Martène, *Veterum Scriptorum*... collectio, VIII, p. 996.

(2) 1448, 27 janvier, Félix signe une bulle en faveur de l'abbaye de Bonlieu. — 16 février, à Lausanne, il déclare que le secours à lui fourni par Genève l'a été gracieusement et ne peut tirer à conséquence (Spon, II, 168). — 6 juin, bulle en faveur de N.-D. de Liesse.

(3) Martène, ibid., p. 995.

dignités. Mais comme les bulles apportées n'étaient pas conformes aux désirs des Pères de Lausanne, le chef des délégués du pape, Alphonse Segura, promit le 4 avril, de confirmer, dans le courant de juillet, tout ce que Félix avait fait durant son pontificat (1).

Dès lors l'union était faite. Nicolas V avait convoqué un concile à Lausanne, et de la part de ce concile le cardinal Calandrini, son président, députa 12 cardinaux et 12 prélats auprès de Félix, qui s'était rendu, la veille, à Ripaille. Le trajet se fit par eau. Calandrini descendit jusqu'au port d'Ouchy avec toute l'assemblée, y reçut Félix à la descente de la barque et le conduisit à la cathédrale en lui donnant la droite. Le samedi avant les Rameaux, Félix, par trois bulles données à Lausanne, rétablissait dans leurs dignités ceux qu'il en avait privés pour avoir tenu le parti d'Eugène IV ou de Nicolas V, levait toutes les censures portées contre ses adversaires et confirmait en dehors de cela tout ce qu'il avait fait durant le schisme (2).

Deux jours après (7 avril), en présence du Concile assemblé dans l'Eglise Notre-Dame, il signait l'instrument formel d'abdication. Il y expose comment, sur le désir et l'ordre du saint concile général de Bâle, il avait accepté la charge pontificale pour venir en aide à l'Eglise, et comment il avait tout fait pour ramener la paix. Il préférait, par sa renonciation, unir les fidèles séparés que continuer le schisme en demeurant sur le siège de Saint Pierre. Puis il s'exprime en ces termes : « En ce saint Concile de Lausanne, qui, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit représente l'Eglise universelle, *nous renonçons purement, librement, simplement et sincèrement*, réellement et effectivement, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, *à la papauté, à la dignité, à la charge, au titre et à la possession*, espérant que les princes accepteront amicalement cette renonciation et qu'ils appuieront l'autorité des Conciles généraux » (3). Sa signature apposée, Félix se dépouilla des habits pontificaux et se retira. Le lendemain, nous dit Besson, le pape démissionnaire conduisit, par le lac à Ripaille, le légat Calandrini avec plusieurs Pères et

(1) Ces deux documents ont été publiés par d'Achery dans son *Spicilegium*, t. III, p. 774-777. Ces délégués étaient : Alph. Segura, doyen de Tolède, Jean, archevêque d'Embrun et Gabriel de Bernes, seigneur de Farges.

(2) Ces bulles sont datées des nones d'avril soit du 5 du mois, et non pas du 9, comme Guichenon et d'autres ont dit par erreur. — V. Guichenon, III, 322 et suiv.)

(3) Guichenon, III, 328. Cet acte fut porté par Jean de Grôlée à Nicolas V qui le reçut le 23 avril.

les y traita splendidement pendant deux jours, puis à Genève où il les fêta trois jours durant.

A la suite de cette démission, le concile tint trois sessions publiques. Dans la première (16 avril), il retira les censures fulminées contre le véritable pape ou ses adhérents, et confirma les collations de tout genre qu'il avait faites lui-même (1).

Dans la deuxième (19 avril), les synodistes élurent, comme si le Saint-Siège était vacant, Thomas de Sarzano, appelé Nicolas V, au souverain pontificat, assurés qu'ils étaient que ce nouveau pontife croyait le dogme suivant, savoir : qu'un concile général tient immédiatement son autorité du Christ et que tout fidèle, même le pape, doit lui obéir dans les choses qui regardent la foi, l'extirpation du schisme et la réforme générale de l'Eglise de Dieu dans sa tête et dans ses membres (2).

Enfin, dans sa cinquième et dernière session (25 avril), le synode conféra à Félix, qui venait d'être nommé par Nicolas V, cardinal-évêque de Sainte-Sabine, la juridiction, en qualité de légat et vicaire perpétuel, sur le duché de Savoie, la principauté de Piémont, Monferrat, Saluces, le comté d'Asti, la province de Lyon de ce côté-ci de la Saône, sur les villes et diocèses d'Aoste, Lausanne et Bâle, Strasbourg, Constance, Coire et Sion ; il lui accorda le deuxième rang après le pape, lui permit de revêtir la robe papale et de porter une partie des insignes de la papauté.

En terminant cette session le synode prononça lui-même sa propre dissolution (3).

Pour fêter dignement le rétablissement de la paix, le pape Nicolas V fit de grandes réjouissances; et le 18 juin, conformément à sa promesse, il approuva tout ce que Félix avait fait pendant le schisme, déclara absous ceux qui avaient été excommuniés pour avoir été de son parti et rétablit dans leurs bénéfices ceux qui en avaient été privés (4). Georges de Saluces, évêque de Lausanne et Jacques de la Tour, président de Savoie, qui avaient été auprès du Pape solliciter l'expédition de ces bulles, rapportèrent encore à Amédée, un bref tout empreint de cordia-

(1) Ibid., p. 332; Achery, *Spicilegium*, III, 774-782.

(2) Ibid., Ibid., p. 330. Chose étrange, Guichenon, qui a publié les actes concernant la fin du schisme, semble n'avoir pas compris le calendrier de l'époque et se fourvoie souvent. La plupart des auteurs, le copiant de confiance, se sont trompés avec lui.

(3) Guichenon, III, 333. Cet auteur se trompe toutefois en datant cette session du XVII des kalendes de mai : c'est du VII qu'il faut lire. (Voir Raynald, IX, 535, d'Achery et Monod, p. 195.)

(4) Guich. III, 335-340.

lité et de bienveillance (1), avec les provisions de l'évêché de Genève et des monastères de Nantua, de Payerne, de Romainmotier et de Saint-Bénigne en Piémont. Bien qu'il n'eût pas conclu d'arrangement spécial relativement aux cardinaux créés par Félix, Nicolas V donna le chapeau à quatre d'entre eux, savoir : Louis Aleman, Jean d'Arces, Louis de la Pallud et Guill. Hugues.

Ainsi finit le dernier schisme qui ait désolé l'Eglise de Dieu. Tout l'univers chrétien en tressaillit d'allégresse et l'on put dire avec vérité :

Fulsit lux mundo cessit Felix Nicolao.

---

(1) Ce bref est du 4 juillet. (Guich., p. 340.)

L'ARCHEVÊQUE DE GRIBALDI

ET SA PARENTÉ

La ville d'Evian-les-Bains a produit une foule d'hommes remarquables. Sans remonter, en effet, au delà du XVIIIe siècle, nous pourrions citer : S. Exc. Louis de Blonay, qui fut gouverneur de Sardaigne (1742), grand maître de l'artillerie, chevalier de l'Annonciade, et créateur de la chaire de philosophie de votre collège (1) ; Jacques, son frère, auteur de l'*Alphabet d'erudition ;* les sénateurs ~~Bron~~ (2) et Roch ; le général Dupas, qui joua un rôle brillant au combat du pont de Lodi ; Joachim Magdeleine, l'habile et vaillant défenseur du fort de l'Ecluse et l'un des bienfaiteurs de vos écoles ; l'abbé Blanc, curé de Morzine, une des plus belles figures sacerdotales de l'époque révolutionnaire ; l'abbé Martin, le célèbre curé de Megève que tout le diocèse proclamait digne de porter la mitre ; l'abbé Lacroix Joseph, professeur à Modène, auteur des *Etudes sur l'armée* et de diverses publications qui nous montrent en lui un littérateur doublé d'un érudit et d'un patriote, etc.

Pour se faire une galerie de grands hommes, Evian n'a donc nul besoin d'en emprunter à d'autres pays ; et l'on peut, sans crainte de l'appauvrir, rayer du nombre de ses enfants ceux que certains chroniqueurs lui ont faussement

(1) Cette biographie a été lue au Congrès des Sociétés savantes tenu à Evian en 1896.

(2) Le sénateur Bron est né à Vacheresse.

attribués. C'est ce que je vais faire à propos de Mgr Vespasien de Gribaldi, ancien archevêque de Vienne. — Ce personnage du reste, par plus d'un côté, appartient à votre ville; car s'il a vu le jour au delà des Alpes, c'est sur votre rive enchanteresse qu'il a voulu couler en paix ses dernières années et dormir son dernier sommeil.

La famille de Gribaldi, ou Broglia (1) de Gribaldo, est originaire de Chieri, et remonte, si l'on en croit les vieilles généalogies à Guido Gribaldo, vivant en 1150.

Vers la fin du xve siècle, Jean-Baptiste Gribaldi, de son épouse Catherine de Villa (2), eut deux fils : Mathieu et Jean-Antoine (3). Le premier successivement professeur de droit à Toulouse, Cahors, Valence, Grenoble, Padoue et à Tubingue, épousa en 2mes noces, une demoiselle Georgine de Gento, veuve Carra qui lui apporta la seigneurie de Farges au pays de Gex. Il y mourut de peste vers 1564 sans avoir, paraît-il, abjuré les erreurs du socinianisme dans lesquelles il était tombé.

Jean-Antoine, frère de Mathieu, épousa demoiselle Valentine Balbiano de Chieri et fut père de Vespasien.

Né à Chieri (4), vers l'an 1530, Vespasien embrassa l'état ecclésiastique et obtint, jeune encore, avec la chapellenie des SS. Côme et Damien, fondée dans l'église paroissiale de sa ville natale, le prieuré de saint Alban de Rive.

(1) L'illustre famille des de Broglie, suivant M. Amédée de Foras, sort de la même souche que les Gribaldi (Armorial et Nobiliaire, au mot Gribaldi).

(2) On sait que les de Ville, partagés en de Quincy, de Travernay, etc., viennent de Chieri, en Piémont.

(3) Les diverses généalogies que nous avons pu consulter à la cure de Saint-Paul sont obscures et, pour l'époque antérieure au xviie siècle, le plus souvent contradictoires. Nous avons adopté la version qui nous a paru la mieux fondée.

(4) C'est ce qu'affirment nettement les archives de la famille, Charvet dans son *Histoire de Vienne*, l'abbé Collombet, les auteurs du *Gallia Christiana*, tome 1er, p. 811, etc. Mgr Camus son contemporain le dit piémontais de naissance. Enfin, le chroniqueur Berodi et l'épitaphe gravée sur le tombeau de l'archevêque nous disent que, pour venir à Evian, il abandonna sa patrie. C'est donc bien à tort que les chroniqueurs modernes le font naître à Evian.

Mais sa mère ayant épousé, en secondes noces, le fameux René de Birague, qui vint en France sous François Ier, et fut successivement conseiller au Parlement de Paris, surintendant de la justice, garde des sceaux, chancelier, cardinal, Vespasien les suivit et partagea leur fortune.

Il posséda bientôt les abbayes d'Ainay à Lyon, de Saint-Menges près de Sedan, des Echarlis au diocèse de Sens et de Montramé au diocèse de Troyes. Il est qualifié d'abbé de Saint-Menges dans un accord qu'il passe le 24 septembre 1565 à Chieri, avec les chanoines du lieu. Enfin, l'an 1567, il fut élevé sur le siège épiscopal de Vienne en Dauphiné, dont il prit lui-même possession le 17 juillet 1569.

Le nouvel évêque s'occupa de suite à restaurer sa cathédrale et son palais que les huguenots avaient incendiés peu auparavant. Mais ceux-ci continuant à fomenter des troubles dans le diocèse, Vespasien se démit de son évêché, en 1572, et se rendit à la cour de Catherine de Médicis.

Il n'y resta pas longtemps, « Soit que Dieu ne bénît pas sa conduite, nous dit Mgr Camus (1), soit qu'il fût trop adonné à la profusion et à la magnificence, il était toujours incommodé non seulement en ses biens, mais encore en sa santé. — Las de traîner une vie si languissante et si embarrassée, il se résolut à la retraite » et retourna dans son pays natal (1573-1599), refusant l'évêché de Turin que lui offrait Charles-Emmanuel.

Vespasien, toutefois, revint de temps à autre en France : c'est ainsi que nous le trouvons, le 28 septembre 1595, à Troyes en Champagne, résignant l'abbaye de Montramé, en faveur de noble Henri, fils de Louis de Vaudeterre, moyennant une pension viagère de 1.000 écus d'or au soleil (2). Il se sentait, dit-il, « jà caduc, vieil et ancien

(1) J.- P. Camus, *Esprit de S. François de Sales*, partie xv, chapitre xii.

(2) Acte passé dans l'hôtel des Jacobins de Troyes. Trois ans plus tard, par un acte signé à Bielle, diocèse de Verceil, il consent à ce que François

aage pour supporter les charges et fonctions ecclésiastiques comme aussy les dangers qui sont au royaume de France. »

Peu d'années après, le pape Clément VIII confia à notre archevêque une mission de confiance qui devait l'amener dans nos parages.

Le Chablais protestant venait de se convertir, et François de Sales, son Apôtre, avait obtenu du Souverain Pontife un bref portant que les revenus ecclésiastiques, provisoirement cédés aux chevaliers des SS. Maurice et Lazare, seraient rendus à l'évêque du diocèse pour l'entretien des curés à établir. Les chevaliers, peu soucieux de se dépouiller de ces revenus, mirent tout en œuvre pour empêcher l'exécution du bref et décidèrent tant le Sénat que la Chambre des Comptes à refuser de l'entériner. En même temps ils écrivirent à Rome toute sorte de mensonges.

Afin de s'assurer de l'état réel des choses, Clément VIII résolut d'envoyer un délégué apostolique en Chablais, et choisit pour cette mission l'ancien archevêque de Vienne, alors âgé d'environ 70 ans.

Ce dernier traversa les Alpes, sur la fin d'août 1599 et, suivi du prévôt de Sales, il vint d'Annecy à Thonon. Mgr de Granier, qui se trouvait alors seul dans cette ville avec un jésuite, le P. Cantorio, fit au délégué du Pape l'accueil le plus cordial et s'empressa de le mettre au courant de la situation.

Mgr Gribaldi s'occupa du reste très activement de sa mission. C'est le témoignage que François de Sales, témoin oculaire, lui rend dans une lettre au nonce de Turin (1) : « Je suis tout disposé, lui dit-il, à mettre Mon-

de Vaudeterre, frère puîné d'Henri, et clerc du diocèse de Paris, se substitue à son frère Henri. La pension fut réduit à 1800 écus.

(1) Perate, *La Mission de saint François de Sales*, page 64 ; Œuvres de Saint François de Sales, XII, 123.

« seigneur de Vienne au courant de l'état des choses, plus « encore que je ne l'ai toujours fait. Mais Mgr est un pré- « lat d'une si grande valeur et prudence, qu'en regardant « tout autour de lui, il découvre tout par lui-même et « pénètre jusqu'à la moëlle de l'affaire. »

L'enquête terminée, le prélat envoie à Rome un rapport des plus favorables et repasse les Alpes, mais avec l'intention de revenir en Savoie ; car les rives du Léman lui avaient paru si belles qu'il avait résolu d'y terminer ses jours.

Laissant donc aux Dominicains de Chieri son bénéfice de Saint-Alban de Rive, et à son cousin, Charles de Broglia, archevêque de Turin, sa chapelle des SS. Côme et Damien, il vint en Chablais accompagné de trois ou quatre domestiques (1).

Il songea tout d'abord à s'établir à Saint-Gingolph, sur la droite de la Morge. Mais les Valaisans voyant de mauvais œil un prélat italien se fixer chez eux dans l'intention d'y acheter des terres, lui intimèrent l'ordre de partir sous peine de la confiscation de ses biens (2).

Obligé de quitter le Valais, le vénérable prélat se fixa paraît-il à Thonon : c'est en ce lieu en effet, que lui est adressée une lettre du 16 septembre 1601 ; deux ans plus tard il vint dans le plus agréable paysage qui puisse tomber sous la vue et le plus abondant en toutes les commodités, car il choisit la « petite bourgade appelée Evian, *Aquianum*, pour l'abondance et clarté de ses eaux et de ses belles fontaines, et située sur le bord du lac, et accompagnée d'un terroir aussi fertile qu'agréable... Il avait, à dessein, choisi ce lieu tout à fait séparé du monde, où il n'y a aucun passage, au moins de grand chemin, qui attirât sur ses bras des visites et des compagnies. Là, vivant

(1) Parmi ces domestiques nous trouvons en 1605 : Claude Constant de Troyes et Adrien Deville d'Ambronay près de Lyon (Minutes Brelat n°), témoins à l'acte par lequel il prête 800 écus à N^s^ George de Grilly, de Saint-Paul, sous la rente viagère de 80 écus, Brelat notaire.

(2) Voir une lettre de saint François de Sales au nonce, du 26 août 1600.

sans bruit, sans charge, sans attirail et sans train, s'adonnant à la vie contemplative, n'ayant attention qu'à la sainteté de son âme et à la santé de son corps, il recouvra une santé si ferme et si vigoureuse que tous ceux qui l'avaient vu dans son infirmité précédente, pensoient qu'il fût rajeuni (1). » A cette époque les habitants d'Evian étaient dans la gêne, car leur ville affreusement ravagée, douze ans auparavant, par l'armée de Sancy, avait dû payer en outre une énorme contribution de guerre. Aussi, furent-ils heureux de voir s'établir au milieu d'eux un prélat opulent qui se plaisait à répandre des bienfaits autour de lui. Il était à peine arrivé depuis quelques mois, que la municipalité, désirant lui témoigner sa reconnaissance, lui offrit un titre de bourgeoisie, en le priant de *leur faire l'honneur* de l'accepter (Doc. 1).

La maison que Mgr Gribaldi habita tout d'abord était-elle louée ou lui appartenait-elle en propre ? Nous ne le savons point. Mais le prélat ne tarda pas d'acheter divers immeubles dans les environs. C'est ainsi qu'il acquiert à Lugrin de noble Georges Dunant, le pré de Saint-Offenge, contenant 18 seytorées (6 nov. 1603, Grillet notaire) ; à Saint-Paul, la grangerie de Guenevalles, située sur l'ancienne route de Larringes et contenant dix poses de terre (5 octobre 1606, Laurent Pancrace n^re^). — Dans cette grangerie, qu'il paya 660 florins aux nobles frères J.-F. et Gabriel Ducrest de Saint-Paul, et qu'il agrandit ensuite (2), Mgr Gribaldi fit bâtir un ermitage et une grange neuve achevée en 1614 (3).

(1) Mgr Camus, ouvrage cité.

(2) Les syndics de Saint-Paul, J. Thiolley et L. Blanc, lui vendent deux poses de terre en Quenevalles (14 janvier 1608), et un autre champ en petex, (20 avril 1611), pour « payer l'entretènement des gens de guerre logés en ce pays », c'est-à-dire en Chablais, des nobles frères du Crest huit seytorées de pré aux emptoz, jouxte le nant de la ruaz, et dix poses de terre en la chenaux (3 décembre 1609) (c'est la métairie de Poyse).

(3) Le 24 février 1614, Mgr Gribaldi donne prix fait à F. Grand, *maître chappuis* de Larringes, de couvrir la grange nouvellement bâtie en son ermitage de Quenevalles (Deville notaire). Cet ermitage a été démoli dans les premières années du XIXe siècle.

Il achète encore de Gabriel Luysod (28 déc. 1608, Laurent Pancrace nre) une vigne de trois quarts de pose à Marêche, lieu dit en Mornand, au prix de 400 florins ; de Ne Georges Dunant (29 juillet 1611), une autre vigne située vers la porte d'Allinge ; de Claude Burnet de Maxilly (5 février 1614), un bois châtaignier de deux poses à Montigny, au prix de 750 florins (minutes Deville). Enfin, par acte du 19 mars 1621, Dutruel notaire, il acquiert de Jacqueline de Rochette, veuve de noble Gaspard Loys au prix de 3.400 florins sa « maison d'Evian appelée des Tours, frontant aux moulins d'Evian du levant et à la rue publique du couchant » (1). C'est, croyons-nous, la maison qui s'élève en face de l'Hôtel-de-Ville...

En même temps, le riche bénéficier prête des sommes importantes :

A la famille de Sales pour payer la terre de Thorens (2) ;

A Ne Jacques de Châtillon, châtelain d'Evian et conseigneur de Thollon (8 février 1606) ; à sa veuve, Françoise Dunant (15 avril 1616) ; 200 florins à noble Mathieu Duflon (31 oct. 1615, Deville ne); mille écus aux nobles frères Dunant pour payer pareille somme qu'ils devaient à Ne Antoine de Saint-Michel, sur le château de Saint-Paul (1603) ; un capital de 900 livres à la Sainte-Maison de Thonon (24 mars 1611), qui les devait à des négociants lyonnais.

Nous avons vu François de Sales assister Mgr de Gribaldi dans l'enquête faite en 1599 sur la conversion des bailliages et concevoir une très haute estime pour ce pré-

(1) Pour payer ces acquisitions, le prélat se fit remettre, à divers reprises, un à-compte sur le capital de la pension qui lui était due sur l'abbaye de Montramé. C'est ainsi qu'ayant reçu 1600 écus le 7 septembre 1603, et 2200 le 22 novembre 1604, la pension se trouva réduite à 600 écus.

Tous les documents que nous venons d'analyser nous ont été très obligeamment communiqués par M. Vernaz archiprêtre-curé de Saint-Paul, qui les tenait, croyons-nous, de demoiselle Véronique de Gribaldi, et par M. l'abbé Mermillod, curé de Publier.

(2) *Mém. de l'Acad. Salésienne*, t. VI., p. 24,

lat. A partir de ce moment on voit les deux personnages unis par les liens d'une étroite amitié. Lorsqu'en juin 1601, le prévôt quitte Thonon pour se rendre dans le bailliage de Gaillard, c'est Mgr de Vienne qui le remplace. Lorsque, sur la fin de l'année suivante, il succède à Mgr de Granier sur le siège épiscopal de Genève soit d'Annecy, c'est des mains de l'ancien et vénérable archevêque de Vienne qu'il veut recevoir la consécration épiscopale dans l'église de Thorens (8 décembre 1602). Lorsque la Sainte-Maison, créée par les efforts combinés du prévôt et du P. Chérubin, réclame soit un fermier intelligent qui remette ses terres en bon état, soit un intendant qui gère ses revenus et y supplée au besoin, c'est encore Mgr de Vienne qui accepte de bon cœur ces fonctions onéreuses (1). On n'est dès lors pas surpris que François de Sales ne mette guère les pieds en Chablais sans venir saluer son prélat consécrateur. Il y vint de Thonon sur une petite nacelle, le 9 août 1605. Ecrivant le lendemain à Mme de Chantal, le bon prélat lui dit : « Hier, j'allais sur le lac en une petite barquette, pour visiter Mgr l'archevêque de Vienne ; et j'étais bien aise de n'avoir point d'appui qu'un ais (planche) de trois doigts, sur lequel je me pusse assurer, sinon la sainte providence ; et j'étais encore bien aise, d'être là sous l'obéissance du nocher (batelier), qui nous faisait asseoir et tenir fermes sans remuer, comme bon lui semblait, et vraiment je ne remuai point.... »

Le 1er décembre 1610, François de Sales écrivait au vénérable archevêque pour le prier de réconcilier le cimetière de Saint-Paul, récemment pollué par le meurtre de noble Gabriel de Blonay, tué dans un duel par Ne Georges Dunant : « Je vous supplie très humblement, lui dit-il, de

(1) Le 24 novembre 1603, Mgr Gribaldi prit en abergement de la Sacrée Religion soit de dom Thomas Berghera sous le servis annuel de 700 florins le 1er lot de Ripailles, comprenant 16 poses de vigne, 4 de hutins, 3 de terre labourable et 5 seytorées de prés-marais, que des fermiers négligents avaient laissé réduire en friche. Mais par acte du même jour, il rétrocède cet abergement à Me Garin Mugnier et Jacq. Rebut, bourgeois de Thonon. (Lecoy de la Marche, *Notice sur Ripaille*, p. 62-63).

vouloir en quelque journée agréable prendre la peyne de faire la réconciliation requise.... Cependant je prierai Nostre Seigneur qu'il vous prospère, et multiplie vos ans en sa bénédiction (1). » C'est probablement au lendemain de cette réconciliation que l'archevêque écrivit au père de la victime soit à Nº Claude de Blonay, curé de Sciez (2).

Quelques années plus tard (3 décembre 1614), François de Sales se rendant à Sion en Valais, pour sacrer l'évêque du lieu, prit avec lui Mgr de Gribaldi. Après la cérémonie du sacre eut lieu le festin, qui ne dura pas moins de 6 heures 1/2. On y but ferme suivant la coutume. C'est en parlant de ce festin que le pieux évêque de Genève écrivait au marquis de Lans : « Le bon Mgr l'archevesque de Vienne et moy fusmes exempts de carous (santés), hormis de quatre.... Encore nous les fismes dans des verres et selon la forme que nous voulusmes » (3).

Durant l'été suivant, l'Apôtre du Chablais, en route pour Saint-Paul et l'abbaye d'Abondance, vint un jour (19 août 1615) dîner à la table de l'archevêque dans sa maison d'Evian (4). Il y parut encore le 19 juillet 1617. Enfin, le 12 avril 1616, les deux pontifes avaient présidé l'assemblée qui mit les religieux Barnabites en possession du collège de Thonon (5).

Testament et Mort

L'archevêque de Vienne et son ami semblent avoir voulu se suivre jusque dans la tombe. Car François de Sales étant mort à Lyon, le 28 décembre 1622, Mgr Gribaldi termina sa vie le 21 février suivant, dans sa 93e ou 94e année (6).

(1) *Académie Salésienne*, tome VI, page 20.
(2) Voir le *Congrès d'Evian*, p. 453.
(3) Migne, *Œuvres du Saint*, t. VI, p. 699.
(4) Ibid., p. 980.
(5) *Mém. de la Soc. sav. d'Histoire*, VI, p. 178.
(6) Mgr Camus et le chroniqueur Berodi affirment que Mgr Gribaldi mou-

Quelques jours auparavant, soit le 16 février, le vénérable archevêque avait dicté ses dernières volontés à deux notaires, André Coustaz et Garin Mugnier.

Il élit sa sépulture dans l'église paroissiale d'Evian, lègue à cette église la somme de 300 florins sous la charge d'une messe par an au jour anniversaire de son décès ; au maître-autel de cette église, sa chapelle, c'est-à-dire : sa chasuble, ses ornements d'église, son calice avec sa patène d'argent, ses *ayguerettes* d'argent, sa *paix* de même métal, ainsi que son pontifical et son missel ; à l'hôpital d'Evian, 300 florins, et 700 florins à N^e^ Vespasien Gribaldi, son *neveu* et filleul. Enfin, il institue héritier universel, son *neveu* (1), noble Gédéon Gribaldi « lequel dès son enfance il a eslevé, nourri et instruit en notre religion catholique, apostolique et romaine », lui substituant noble Vespasien Gribaldi, son filleul et ses enfants. A défaut de ceux-ci, il déclare laisser sa maison d'Evian, avec ses places et jardin, à noble Vespasien Jaquerod de Loys, autre filleul.

Les témoins de l'acte sont : V^es^ Robert Loys, prieur de Chêne-en-Semine, et Michel Dumont, curé d'Evian ; N^e^ et puissant Claude de Varax, seigneur de Neuvecelle et de Loysin, coseigneur de Ballaison, noble Philippe Dunant, seigneur de la Place sur Evian, etc. (2).

Conformément à ses dernières volontés, le vénérable archevêque fut inhumé le 22 février devant le maître-autel de l'église paroissiale. Sur la pierre qui le recouvre, au-dessous de la croix et de deux ossements placés en sautoir, on lit l'épitaphe suivante :

Vespasianus de Gribaldy
Archiepiscopus Viennensis

rut âgé de cent et plus d'années. Mais dans une lettre écrite au mois d'août 1615, François de Sales dit à sainte Jeanne-Françoise de Chantal que le prélat avait alors 86 printemps : il est donc mort dans sa 93e ou 94e année.

(1) Le testateur appelle Gédéon et Vespasien, ses *neveux* ; ils étaient ses neveux à la mode de Bretagne, c'est-à-dire ses cousins.

(2) Voir ci-après le texte de ce testament (doc. n° 2).

Nobilitate. Doctrina Regumque Galliæ
Henrici III et IV gratia illustris
Sed opum et dignitatum despicientia illustrior
Archiepiscopatu et abbatiis Montemirensi
Ac Anensi patriaque relictis
Aquianum secessit ubi nonagenarius
Obdormivit in Domino
MDCXXIII
Hoc monumentum in honorem hujus
Præsulis consecratoris
Divi Francisci Salesii
Restauratum fuit anno 1853 (1).

Trois ans plus tard, les deux vicaires d'Evian délivraient l'attestation ci-après :

« Nous soubsignés attestons et certifions à tous qu'il appartient comme le R^me^ S^gr^ Vespasien de Gribaldi jadis archevesque de Vienne est vrayment mort en Dieu sainctement et catholiquement le 21 febvrier et feust ensevely le 22 du dit en l'an 1623, devant le grand hostel de nostre esglise parrochiale d'Evian, dédiee à l'Assomption de Nostre Dame, fort honorablement et conformément à sa qualité aux dépens et frais de noble et puissant seigneur Gedeon de Gribaldi, son nepveu, lequel il crea de son vivant son heritier universel de toutes ses facultes. Donné Evian en nostre mayson pastorale de Saint-Joseph ce 7 juillet 1626. Signé : Blonay et Mugnier (2).

(1) En apprenant sa mort, Gaspard Berodi de St-Maurice en Valais, écrivait dans sa Chronique : *Eodem anno (1623) in Christo obiit piæ ac felicis memoriæ Illmus ac Reverendus dns Rey Reginaldus Gribaldus Viennæ in Allobrogibus quondam archiepiscopus. Ultime per voluntariam ejus beneficii resignationem moram trahens Aquiani in Sabaudia, ubi vita, ut præest, defunctus est ætatis suæ centum et ultra annorum.*

(2) Nous devons communication de ce document, à M. Vernaz de Publier, ancien prieur de Saint-Paul.

I

LETTRES DE BOURGEOISIE

ACCORDÉES A MGR GRIBALDI PAR LA MUNICIPALITÉ D'EVIAN

Nous Estienne Mugnier et Claude Laurent syndiques de la ville et communaulté d'Evyan, sçavoir faisons à tous qu'il appartiendra par ces presentes, comme R^me^ seigneur messire Vaspasien de Gribaldi jadis archevesque de Vienne, residant en la dicte ville d'Evyan aiant faict plusieurs benefices et faveurs à ceste ville, n'aiant les bourgeois chose digne de luy presenter sinon le prier voulloir honnorer la dicte ville d'estre bourgeois d'icelle, affin que pendant le temps qu'il luy plaira y resider, luy fere tous humbles services ; ce qu'il auroit benignement accepté et remercié sont desjà passé trois ans et demy. Suivant laquelle acceptation dès le dict temps ladicte ville l'auroit admis, receu et tenu pour bourgeois, toutesfois ne luy sevoient esté expédiées lettres de lad^e^ bourgeoisie pour la memoire d'icelle à l'advenir.

Pour ce est-il que nous dicts syndiques par l'advis, conseil et consentement des nobles et honorables conseillers de lad^e^ ville assemblez, en nostre Conseil tenu ce jourd'huy soubz escript pour conferer et traicter des affaires d'icelle, auquel Conseil en ensuyvant la susmentionnée réception et acceptation jà cy devant faicte comme dict est, pour nous et nos successeurs audict syndicat avons admis, accepté et receu comme par ces presentes acceptons, tenons et voullons tenir pour bourgeois juré de lad^e^ ville et communaulté d'Evyan, le dict Reverendissime seigneur Vaspasien de Gribaldy dès l'année mil six cents et quattre au mois de mars, icelluy par ce moyen agregeant à tous previlèges, franchises et libertez, immunitez, communes, commoditez, prouffictz, honneurs et charges desquelles noz aultres bourgeois usent et jouyssent. Si promettons par ces presentes icelluy R^me^ seigneur deffendre, mainte-

nir et garantir en la jouyssance des dicts previlèges, franchises et libertez comme nous aultres bourgeois usent et jouyssent, et de luy exhiber et communiquer en tant que de besoing et en serions requis. Les dicts previlèges, franchises et libertez à ses depens moderez.

En foy et tesmoignage desquelles choses nous dicts syndiques avons commandé à Me George Charles nostre bien aimé et féal secretaire expédier au dict Rme seigneur archevesque noz presentes lettres scellées du scel et armoiries de ladicte ville et communaulté, et signées par le dict secretaire de nostre commandement. Données au dict Evyan en conseil de lade ville tenu le vingt-septiesme may mil six centz et sept.

Par les dicts nobles seigneurs syndiques et conseillers de lade ville et communaulté d'Evyan et de leur expres commandement, apposé le scel. Charles secrétaire.

II

TESTAMENT

DE REVme Sgr Mre VESPASIEN DE GRIBALDI, JADIS ARCHEVESQUE DE VIENNE, A PRÉSENT RÉSIDENT A EVIAN

Au nom de Dieu nostre seul Saulveur et Rédempteur Jésus-Christ soit-il (sic). A tous soit notoire et manifeste que comme ainsy soit qu'il n'y aye rien de plus certain que la mort ny chose plus incertaine que l'heure d'icelle, et à cest effect très vertueusement faict d'y penser et pour l'advenir de disposer des biens que Dieu a donnés à l'homme afin d'éviter les procès et querelles que peuvent advenir apprès le décès et mort. A cest effect, ce jourd'huy seziesme du moys de febvrier année de salut milsix cents et vingtrois, s'est constitué par devant nous notaires ducaulx soubsignez et ès presences des tesmoings cy bas nommés Revme Seigneur Messire *Vespasien de Gribaldi* jadis archevesque de Vienne, à présent residant à Evian, lequel par la grâce de Dieu sain d'esprit, mémoire

et entendement combien que à cause de sa vieillesse il soit mal disposé de sa personne gisant en son lit, desirant en sa plaine santé prouvoir des biens que Dieu lui a donnés pour obvier es procès qu'après son decès porroient naistre, de sa liberale volonté ha faict son testament et dernière volonté au mode et manière que s'ensuit.

Premierement se faisant le signe de la croix disant au nom du Père du Fils et du benoict Sainct-Esprit, il a devotement reccommandé son âme à Dieu tout puissant le priant que par le merite de la mort et passion de son Fils Nostre Seigneur Jésus-Christ il luy plaise (luy pardonner ses fautes et péchés, et) retirer son ame estant separée de son corps en son royaume de Paradis avec les Bienheureux. Item veult et ordonne qu'après sa mort son corps estre ensepulturé en l'esglise parrochiale de ceste ville d'Evyan. Item plus donne et legue le dict seigneur testateur à l'église de Nostre Dame d'Evyan la somme de trois centz florins pour une foys à la charge que le sieur curé sera tenu perpétuellement dire une messe des morts tous les ans par semblable jour que seront faites ses obseques. Item plus a donné et legué le dict Reverendissime seigneur testateur à l'hospital de la ville d'Evian pour les pauvres afin qu'ils prient Dieu pour luy et pour l'extinction de ses pechés, la somme de trois centz florins pour une foys. Item donne et legue [le dit Rev^me^ testateur par droict de legat et institution particuliere et héréditaire] à noble Vespasien de Gribaldi son filleul la somme de sept centz florins aussy pour une foys [et par ce moyen le dejette de tous ses biens et hoirie]. Item donne et lègue à Laurent Renauld son cuisinier, la somme de cent florins pour une foys oultre ses gages. Item donne et legue à tous ses aultres serviteurs à chascun cinquante florins pour une foys. Item plus donne et legue à tous ceulx et celles qui porroient pretendre droict sur son heritage la somme de cinq sols pour une foys. Item plus donne et legue le dict seigneur testateur pour l'ornement du grand autel en l'esglise de Nostre Dame d'Evian fondé, son ca-

lice, la pattine, les ayguerettes (1) d'argent, et la paix d'argent, le pontifical et le missal avec sa chasuble et ornementz d'esglise pour une foys. Item plus le dict seigneur testateur ordonne estre payé à noble Anthoenne Quarteri de Saint-Mauris capitaine entretenu pour le service de son Altesse soubs le regiment du sieur colonel de Valley, la somme de trois centz escus d'or par le dict sieur Quarteri preste à son heritier soubs nommé pour son service (2). Item veult et ordonne que le dict seigneur testateur que venant son heritier cy après nommé et ses enfants masles et aultres à luy soubstitués de la maison des Gribaldes enfans masles estre decedés sans enfans masles en loyal mariage procrees, que lors et le dict cas advenu il veult et ordonne et entend que sa maison d'Evyan avec ses places et jardin en dependant soient et appartiennent à son fillioz noble Vespasien fils de feu noble Gaspard Jaquerod Loys conseigneur de Bonnevaux. Item plus le dict seigr testateur donne et legue à honneste François Ducrest tallieur de la presente ville, la somme de cent florins monnoye de Savoye qu'il luy est tenu par acte obligatoire à condition qu'il le servira de son dict estat. Item le dict seigr testateur a declairé ne luy estre rien dheu par honorable André fils de feu André Bontemps, de toutes les sommes qu'il luy pouvoit estre tenu du passé, sauf la somme de quatre centz florins de laquelle il sera tenu de passer obligation au sieur de Farges son héritier soubs nommé.

Et pour ce que le chef et fondement de tous testamentz est l'institution d'heritier, à ceste cause en tous et ung chacuns ses aultres biens tant meubles que immeubles, droicts, noms et actions desquels cy dessus (il) n'a fait legat ny

(1) Ayguerette ou aiguière, soit burettes.

(2) « Item plus donne et legue au dict sr capitaine Quarteri tout ce qui au « dict seigr testateur est deubt tant du passé qu'à l'advenir par les sieurs « Balbian et le sr prieur Camet (?) occasion des pensions que aultrement, « et c'est nonobstant une aultre antecedante donation faicte cy devant à « noble Gedeon de Fargis son nepveu et heretier cy après nommé, à la « charge toutesfois que le dict sr Quartery payera annuellement au sieur « Chevallier de Rivaz la somme de cent ducatons tels que le dict seigr tes- « tateur les doibt. » — Cet alinéa a été rayé dans l'original.

mention, de sa propre bouche a nommé et nomme son heritier universel asçavoir noble Gedeon de Gribaldi son bien aymé nepveu et les siens enfans masles, lequel dès son enfance il a eslevé nourri et instruit en nostre saincte religion catholicque, apostolicque et romaine, par lequel heritier il veut que ses debtes, legats et querelles soyent payés et appaisés, ses obsèques funerallies et bienfaicts estre par son dict heritier fait jouxte son degré de qualité. Auquel heritier en cas qu'il vinsse à deceder sans enfans masles naturels et legitimement en loyal mariage procréés ou à pro-créer, au dict cas il luy soubstitue (pupillairement et vulgairement par fidéicommis) asçavoir noble Vespasian de Gribalde son fillioz fils de noble Pompée de Gribalde son nepveu et les siens aussy enfans males et legitimes jusques à l'infini. Et ce dit estre son dernier testament et ordonnance de dernière vollonté qu'il veut et entend estre vallable par tous les meilleurs moyens, droicts et lois que testament ordonnance de dernière volonté et donnation à cause de mort peuvent et doyvent valoir selon les anciens et nouveaulx canons et reglements. Cassant revoquant et annullant tous aultres testaments, codicilles donnations à cause de mort par luy cy devant faictes, déclarant cestuy present testament et dernière vollonté estre vallable par tous les mellieurs droicts que testaments et dernières vollontés peuvent et doibvent estre tenus pour bons et vallables. Priant et requerant les tesmoings soubsignés porter bon et loyal tesmoignage de son dict present testament où besoin et requis en seront. Commandant à nous dicts notaires ducaulx soubsignés iceluy testament rediger en probante forme et en donner acte en ample forme tant à son heritier susnommé qu'aux aultres legataires.

Faict et prononcé Evian en la maison du dict R^me^ seigneur testateur au grand poille dessoulz, presents R^d^ Mre Robert Loys prieur de Chesnè, R^d^ Mre Michel Dumont curé d'Evyan, noble et puissant Claude de Varax seigneur de Novasselle, Loysin, conseigneur de Balleyson et Thollon; noble et genereux Antoine Quartery de Saint-Mauris,

capitaine entretenu pour le service de S. A., noble et genereux Philippe Dunant, seigneur de la Place sus Evian, honneste François Grand de Larringe, Jean fils de feu Hugonin Gerdil de Marin, honneste Nycolas Grivel d'Evian, et Estienne fils de Jehan-François Pelloux du dict Evian tesmoings à ce requis et par le dit R^me^ Sgr testateur cogneus et nommés.

Prieur de Chesne. M. Dumont, curé d'Evian.
De Varax, present.
De La Place. Dns Quarteri.

Et nous notaires soubsignés

Garin Mugnier, fils de feu egrege François Mugnier des Gets, bourgeois de Thonon, notaire constipulateur.

et André Costaz, fils de feu honorable Bernard Costa, de la Tovière d'Evian, notaire constipulant.

III

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE GRIBALDI

Armes : d'or au sautoir ancré d'azur

Mathieu Gribaldi, oncle de l'archevêque, avait eu deux fils : Jean-Antoine, père de Gédéon et Pompée, qui formèrent deux branches. Celle de Pompée, propriétaire à Chalex, au pays de Gex, s'éteignit à la troisième génération. Celle de Jean-Antoine subsiste encore.

Ses rejetons les plus remarquables furent Gédéon, auquel le duc de Savoïe confia le gouvernement du fort des Allinges (1), et l'un des arrière-petit-fils de ce dernier,

(1) On lit dans les lettres patentes accordées le 15 mai 1581 : « pour les bons et agréables services que, à l'imitation de son prédécesseur, il a continuellement rendu... pendant l'espace d'un long cours d'années ès charges qu'il a esté employé : 1° aux occasions des vieilles guerres de Savoye dans la citadelle de Bourg-en-Bresse et l'escalade de Genève, puis un long temps dans nos gardes des gentilshommes archers..., notamment durant ces derniers motifs contre les François avec la charge d'ayde general de maréchal de camp en nos armées, où par sa valeur, courage et expérience, il a donné des preuves signalées de son zèle, fidélité et affection. « Signé : Victor-Amé.

Charles-Joseph Gribaldi, successivement doyen de la collégiale de Samoëns, doyen d'Annemasse 1727 et chanoine de la cathédrale de Genève († 1734) (1).

Gédéon hérita de l'archevêque une fortune considérable, qu'il laissa à son fils unique, Vespasien-Antoine.

Celui-ci eut deux fils prêtres savoir : Charles, chanoine de Saint-Maurice, Jacques-Henri, prieur d'Abondance, un troisième, François, qui fut écuyer, et Guillaume, qui continua la famille.

Outre la maison paternelle d'Evian, les métairies de Guenevalles et de la Lanche à Saint-Paul, un moulin à Bernex, Guillaume possédait à sa mort (1717) une métairie à Thonon et un abergement à Ripailles.

Ses enfants furent nombreux. Nommons entre autres : Charles-Joseph, chanoine de Genève et doyen d'Annemasse, Louis, prévôt des Barnabites de Thonon, trois officiers et François-Joseph, mort en 1760, qui fut père de cinq fils.

Du dernier de ceux-ci, Joseph-Marie-François, mort en 1779, naquit le père Gribaldi (Jean-Antoine), décédé en 1866 à Evian, dans sa 90e année, et inhumé à Saint-Paul. Jean-Antoine eut lui-même six fils, dont deux seulement laissèrent une lignée, savoir : Claude-Joseph, capitaine en retraite, vivant au Petit-Bissinge, et Guillaume, allié à une demoiselle Vanthery de Monthey.

Plusieurs descendants de Guillaume vivent encore, disséminés aux quatre vents du ciel. Ce sont des domestiques, de simples ouvriers gagnant leur pain à la sueur de leur front.

(1) Voici le bel éloge que lui consacra l'Obituaire du diocèse : Nobilis R. D. Carolus-Joseph de Gribaldy canonicus ecclesiæ cathedralis et decanus d'Annemasse, primum sanctæ domus Thononiensis presbyteri a rege selectus, exinde virtutibus proficiens ad decanatum collegiatæ Samoensis ascendit ibique magis prodesse quam præesse attendens ; vir urbanitate et morum integritate conspicuus opus Dei, meditationi quotidie intentus explebat utiliter, cum crescente zelo corporis inter montes deficeret valetudo a prælato ab beneficium adversus hœreticos vocatus, ab iis qui foris sunt bonum testimonium habebat, canonicatu in ecclesia cathedrali insignitus, hujus pariter beneficii onera æque ac honores sustinens ab utroque commendationem accepit, diuturni et violenti morbi dolores æquo ferens animo iftandem succubuit pie moriens et in ecclesia in quibus præfuerat beneficus. »

UN HÉROS SAVOYARD

ou

Le P. Montmasson, Martyr à Alger

Ce héros, dont la vie et le nom même sont inconnus de l'immense majorité de ses compatriotes, c'est le P. Michel Montmasson, martyrisé par les musulmans d'Alger sur la fin du XVIIe siècle. Dans un Chapitre général des Lazaristes, le célèbre théologien Collet prononça son Oraison funèbre, dont l'*Annuaire ecclesiastique des duchés de Savoie et d'Aoste* donna le résumé l'an 1823; mais ces deux documents étant devenus bien rares, nous croyons utile de consacrer à notre compatriote un article un peu détaillé.

Michel Montmasson naquit, le 16 janvier 1640, dans la paroisse de Marcellaz en Genevois (1), au hameau des Montmasson, sur les confins de la paroisse de Chapéry. Ses parents fort pauvres l'employèrent d'abord à la garde du bétail et aux travaux des champs. Mais le jeune Michel, qui se sentait un goût décidé pour l'état ecclésiastique, demanda et obtint de commencer l'étude du latin. Après quelques leçons données par le curé de Chapéry, L. Bouvard, il se rendit au collège d'Annecy (1655), pour entrer ensuite au Séminaire tenu par les religieux de Saint-Vincent de Paul, autrement dit les PP. Lazaristes (1662).

Au collège, rude fut la vie de notre écolier. Pour toute nourriture il mangeait du pain noir que lui apportaient ses

(1) L'*Annuaire* le fait naître à Chapéry; mais dans le titre clérical qui est du 20 octobre 1662, son père, Marin, fils de feu Jaquemoz Montmasson, est dit de Marcellaz (Arch. épiscop.). Il avait probablement vu le jour au hameau des Montmasson, qui est sur les confins des deux communes.

parents et qu'il trempait d'eau fraîche. Avec cela, pas de feu en hiver. Afin de se procurer les vêtements et livres indispensables, Michel se fit le serviteur de ses condisciples : il allait chercher de l'eau pour celui-ci, balayait la chambre de celui-là. Plus tard, il eut l'heur de gagner quelque argent en donnant des leçons de grammaire aux enfants de MM. Bernard et Claude Bouvard, chefs de deux honorables familles de la ville.

Si la candeur et la modestie de notre écolier lui gagnèrent vite tous les cœurs, son intelligence, aidée par un travail opiniâtre, lui valut de rapides succès. Admis à la tonsure le jour de l'Annonciation, 25 mars 1662, il reçut, l'année suivante, le sous-diaconat (19 mai) et le diaconat (22 septembre), enfin la prêtrise peu de mois après (29 mars 1664).

Le curé de Chapéry obtint de Mgr d'Arenthon d'Alex que son élève lui fût donné comme collaborateur.

Mais le zèle du nouveau prêtre se trouvait trop à l'étroit dans le soin d'une toute petite paroisse : il supplia donc son évêque de lui permettre d'embrasser l'Institut des Lazaristes.

Ayant obtenu non sans peine cette faveur ardemment désirée, il se rend dans la maison d'Annecy, qui était située dans la rue de Bœuf, actuellement n° 15 (9 mai 1664).

Le Supérieur, jugeant sans doute que le jeune novice était appelé à la vocation de missionnaire, s'empressa de l'envoyer à Paris.

•

Mission de Madagascar. — A cette époque, la nouvelle Compagnie du commerce des Indes orientales, qui allait s'établir à Madagascar, demandait des Missionnaires au supérieur général des Lazaristes. M. Almeras désigna aussitôt six prêtres, savoir les PP. Roguet, Boussordée, Veyrat, Cuveron, Bourot et Montmasson, avec trois Frères, MM. Nicolas Parisot, Antoine Moutier et Pierre Pommaude.

Nos Missionnaires s'embarquèrent au Havre de Grâce au commencement de novembre 1664. Ils ne furent pas plutôt sur mer que la tempête les poussant vers les côtes d'Angleterre, les obligea de mouiller aux Dunes, où ils demeurèrent un mois entier. Ils en partirent avec un vent favorable ; mais à peine avaient-ils mis à la voile, que se leva en sens contraire une tempête qui les tint huit jours dans la Manche avec danger de se perdre. Lorsqu'ils pensaient entrer enfin dans le port de Brest, le vent les chassa vers les côtes d'Espagne, et les ramena vers La Rochelle, où ils arrivèrent le 22 décembre. Pendant ce temps, ils souffrirent beaucoup du mal de mer et des privations de toute sorte : car en partant du Hâvre pour Brest ils n'emportaient que pour quelques jours de vivres, et n'avaient pas même de linge de rechange, leurs effets ayant été chargés sur une barque qui allait au même lieu. Aussi les PP. Roguet et Veyrat, incapables de continuer leur route, regagnèrent Paris.

Le 4 janvier 1665, M. Almeras écrivant au P. Montmasson le félicitait de n'avoir rien rabattu de son courage et de persévérer dans la résolution d'aller servir N.-S. dans un pays où il n'était pas connu, afin de lui procurer là des enfants et de vrais adorateurs.

Les PP. Boussordée et Montmasson, revenus à Brest, s'embarquèrent le 7 mars avec le Frère Pommaude sur le vaisseau le *Taureau*, tandis que les PP. Cuveron et Bourot montèrent chacun un autre vaisseau, dont ils furent les aumôniers (1).

Le *Taureau* arriva le Jeudi-Saint (10 avril) en face du Cap Vert. Comme on devait s'approvisionner d'eau, le capitaine fit monter sur une chaloupe un certain nombre de matelots auxquels voulurent se joindre quelques passagers désireux de voir le pays, ainsi que le P. Boussordée

(1) La flotille, composée de 4 vaisseaux, le *Saint-Paul*, le *Taureau*, la *Vierge du Bon Port* et l'*Aigle blanc*, emmenait à Madagascar 288 colons. Le P. Bourrot, natif de Celle, au diocèse de Troyes, était sur l'*Aigle Blanc*.

et le Frère Pommaude. Malheureusement la chaloupe trop chargée s'emplit d'eau et ne tarda pas à couler à fond. Les deux tiers des naufragés furent recueillis par les chaloupes des autres vaisseaux ou par celles que les nègres amenèrent de la côte ; mais onze passagers, ainsi que le frère Pommaude furent noyés. Le P. Boussordée, qui était un habile nageur, se lança au milieu des naufragés pour les sauver ou tout au moins les préparer à une mort chrétienne. Se portant de préférence vers ceux qui lui paraissaient perdre courage, il allait de l'un à l'autre, les soutenait d'une main, pendant qu'il les exhortait à la confiance et leur donnait l'absolution. Il continua ainsi pendant deux heures ; après quoi, les forces lui manquant, il disparut lui-même dans les flots, victime de son héroïsme. Son dévouement toucha tellement les matelots, que dès lors on ne les entendit plus blasphémer et que tous voulurent accomplir leur devoir pascal.

Les PP. Cuveron et Montmasson débarquèrent enfin à Madagascar : c'était le 25 août 1665. Ils y furent rejoints par M. Bourot dix semaines plus tard (8 novembre).

Peu après son arrivée dans la grande île, le P. Montmasson écrivait à M. Almeras :

« Monsieur mon très honoré Père,

« Je vous remercie de tout mon cœur de la lettre que « vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 18 février, « aussy bien que de plusieurs bons et saints avis qu'il « vous a plu de me faire la grâce de me donner. Vous ne « sauriez croire, mon très honoré Père, combien deux « mots écrits de votre main font d'impression dans le « cœur de vos enfants et particulièrement dans le mien : « car quand il m'arrive quelque peine de la part de nos « français soit d'autre côté, je n'ay qu'à prendre les let- « tres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pendant « que nous étions à la Rochelle et à Brest, et aussitôt je « me sens si animé à souffrir et à maintenir l'intérêt « de Dieu que vous ne le sçauriez croire, et même je ne

« sçaurais me retenir de pleurer, quand je les lis, d'une « certaine joie qui me ravit le cœur... »

Il s'étonne ensuite d'avoir été choisi pour la mission de Madagascar, lui « misérable pécheur et ignorant écolier. » L'humble missionnaire n'était point aussi ignorant et incapable qu'il veut bien le dire. En quelques mois, en effet, il apprit la langue rude et difficile des insulaires, et se mit à enseigner les principes du christianisme aux grands comme aux petits.

Le succès, il est vrai, ne répondit point à son attente. Les Français, qui habitaient le fort Dauphin, ne se montraient pas plus dociles que les Malgaches, et le roi de France lui-même oubliait d'envoyer à ses missionnaires les secours dont ils avaient besoin.

Dans une lettre à M. Almeras, le Père décrit ainsi leur vie dans la grande île : « Pour ce qui est de la commu- « nauté, elle va son train ordinaire de même qu'à Saint- « Lazare par la grâce de Dieu, excepté quelquefois nous « sommes obligés de nous en absenter pour secourir « les malades. Le lever à 4 heures, le dîner à 11 et l'O- « béissance à 1 heure. Les Vêpres, les Matines, l'examen « avant le dîner et le souper et l'examen du soir, cela ne « manque pas. Le Chapitre du vendredi et la conférence « du soir aussy bien que les répétitions d'oraison se font « quand le temps le permet... »

Et dans une autre lettre :

« Je vous diray que nous tâchons d'observer nos règles « le mieux que nous pouvons, et de garder la paix et « l'union entre nous. Nous nous consolons en Dieu de « *de nous voir presque abandonnez de tous*, excepté de sa « divine bonté et miséricorde, en laquelle nous mettons « toute notre confiance ; croyans qu'il ne nous abandon- « nera pas en nos nécessités, puisque c'est pour son inté- « rêt que nous nous sommes exposez librement à tout ce « qui nous pourrait arriver... »

Le P. Cuveron ne put résister à l'insalubrité du climat, non plus que M. de Beausse, capitaine du *Saint-Paul*. Un

moment, le P. Montmasson se trouvant lui-même fatigué, s'en alla passer quelques semaines à l'île Bourbon. Quand il revint, il eut le bonheur de recevoir deux auxiliaires, les PP. Roguet et Jourdié (mars 1667) (1) ; mais les secours en argent lui faisaient toujours défaut.

Vivant uniquement de pain, de riz et de racines, nos Missionnaires souffraient des maux d'estomac presque continuels : ce qui n'empêchait point le P. Montmasson de se donner la discipline une fois la semaine. Pour comble de malheur, la division régnait parmi les Français qui occupaient Fort-Dauphin, et la Compagnie des Indes, découragée par les sacrifices énormes que nécessitait cette colonie, résolut de l'abandonner à ses seules ressources.

« Voilà quatre ans que nous ne recevons aucun secours, « écrivait le P. Montmasson, le 1er janvier 1671, et nous « n'en pouvons plus tant nos forces sont diminuées, et je « vous assure que si nous ne sommes pas bientôt soulagés, je ne crois pas que nous puissions faire longue vie. « Voilà M. Roguet qui est présentement malade, M. Jourdié est peut-être mort en l'Isle (de Bourbon), où on l'a « envoyé ; M. Bourret, Dieu nous l'a ôté ; enfin, je suis « seul en état de pouvoir travailler ; mais le moyen de « pouvoir résister à la fatigue ! car il faut être jour et nuit « sur pied, tantôt pour confesser, tantôt pour porter l'Extrême-Onction, sans parler des voyages qu'il faut faire à « la campagne à 3, 4, 6 et 8 lieues loin du fort Dauphin « pour y aller administrer les Sacrements aux Français « qui y sont. »

De leur côté, les Malgaches, loin de se montrer sensibles au dévouement des Missionnaires, leur faisaient subir toutes sortes de vexations et de mauvais traitements.

Voyant leur ministère inutile et leur vie en danger, les Lazaristes, suivis de la plupart des Français, résolurent d'abandonner l'île. Ils s'embarquèrent le 5 mars 1674. Mais

(1) Le P. Roguet, de Marchie, au diocèse de Cambrai, et le P. Jourdié, de Narbonne.

une tempête s'éleva et le vaisseau s'étant brisé contre un récif, ils furent obligés de regagner leur maison de Madagascar, après avoir perdu leurs meubles et le peu d'argent qu'ils possédaient.

Ce nouveau séjour ne fut pas de longue durée. L'audace des Malgaches grandissant, ils massacrèrent un jour, sur la fin du mois d'août, tous les Français qui étaient disséminés dans le pays. Un autre jour, ils vinrent jnsqu'aux approches du fort, tuèrent d'un coup de fusil un Frère qui était devant la maison de la Mission, puis mettant le feu à celle-ci, ils firent périr un de ses compagnons dans les flammes.

Réduits à la dernière extrémité, comprenant qu'il leur était impossible de prolonger une résistance inutile, les Français, après avoir incendié le fort, s'embarquèrent dans la nuit du 9 au 10 septembre, sur le vaisseau le *Blanc Pignon* : ils étaient au nombre de 63, parmi lesquels les Pères Roguet et Montmasson avec deux Frères, Jean Bourgoin et Gérard Minser.

Le *Blanc Pignon*, qui devait continuer sa route sur les Indes, déposa à Mozambique nos fugitifs qui attendirent là le passage des navires allant en France. Le P. Montmasson fut reçu chez les Capucins du lieu qui le soignèrent avec beaucoup de dévouement durant une grave maladie.

Sur la fin de décembre, trois navires français faisant voile vers la France, nos missionnaires y montent et arrivent, le 20 juin 1675, à Belle-Ile en Mer (Morbihan) après une traversée pénible dans laquelle ils perdirent le frère Minser. Ils en partent le 29 pour Nantes où ils abordent le soir du même jour, ayant fait trente lieues entre *deux soleils*.

Le 3 juillet, ils sont à Angers, s'y reposent quelques jours dans la maison des Lazaristes, repartent le 13 pour Le Mans où ils font une nouvelle station. Enfin le 23, ils s'acheminent vers Paris où les attendait un splendide accueil (27 juillet).

Mais les bons soins, hélas ! ne purent sauver le P. Roguet, qui mourut de ses fatigues quelques semaines après ; et le P. Montmasson lui-même souffrit d'une constipation opiniâtre qui mit sa vie en danger et qui ne céda qu'à l'emploi du vif-argent.

Lorsque sa santé fut un peu remise, on le plaça, en qualité d'assistant à l'Hôtel des Invalides. Par ses manières douces et attrayantes, le Père sut gagner le cœur des vieux soldats et les ramener insensiblement à la pratique de leurs devoirs religieux.

Cinq ans plus tard, on le chargea d'aller à Versailles exercer les fonctions curiales sous la direction de M. Thibaut.

Comme il avait la réputation d'un homme vertueux et qu'il était fort assidu au confessionnal, le P. Montmasson devint à Versailles le directeur des personnages les plus distingués de la cour : ducs, duchesses, bourgeois et gens du peuple, tous s'adressèrent à l'envi au pieux missionnaire.

Celui-ci n'aimait pas moins à visiter les malades. Il se rendit également utile à une demi-douzaine de séminaristes qui furent envoyés en 1681 pour desservir la chapelle du roi : « Il nous traitait en bon Père, dit l'un d'eux, avec « tendresse, douceur, cordialité, patience, et cependant « avec toute la fermeté nécessaire pour nous mener efficacement à Dieu... Ce que nous admirions le plus en lui, « était sa régularité, sa douceur, sa modestie, son union à « Dieu, et la propreté extraordinaire de sa chambre qui « était toujours rangée comme un temple... Il y était ordinairement à genoux et nue teste... ; enfin il avait un talent « particulier de dissiper nos peines, de nous relever de « nos scrupules et de nous consoler dans nos petites « afflictions... »

Le bon religieux donna, un jour, un bel exemple de patience et d'humilité. Un Frère refusant de faire une chose qui lui avait été commandée, bien qu'elle fut juste et raisonnable, Montmasson l'en reprit fortement. Mais au lieu

de céder à ces remontrances : « Vous n'êtes pas le supérieur de la maison, et vous êtes plus fait pour conduire des nègres que pour régler une communauté », lui dit le Frère. A cet insolent discours, le P. Michel ne répondit pas un seul mot, édifiant ainsi tous les spectateurs. Peu de temps après, hélas ! ce Frère orgueilleux quitta la Congrégation et mourut d'une façon tragique.

Mission d'Alger. — Mais Dieu appelait notre héros à des travaux plus pénibles et plus éclatants. Les habitants d'Alger ayant, dans un jour de colère (1683) mis à mort le père Le Vacher qui assistait les esclaves d'Afrique en leur portant dans les bagnes et sur les galères les secours de la religion, on songea à le remplacer, et ce fut sur le P. Michel que l'on jeta les yeux.

Par lettres pontificales du 8 janvier 1685, le pape Innocent XI le nomma *Vicaire apostolique* d'Alger et de Tunis : ces bulles toutefois ne lui furent envoyées que le 12 mars par le cardinal Altieri. Voici la lettre de ce dernier :

Monsieur, Sa Sainteté ayant eu égard aux très favorables rapports qu'on lui a faits de votre singulière piété, prudence et autres qualités, de l'avis de cette sainte Congrégation (*de fide*), a eu la bonté de vous choisir pour son Vicaire apostolique dans les villes d'Alger et de Tunis en Barbarie, avec une pleine confiance que vous correspondrez pleinement à la bonne opinion qu'elle a de vous, et que vous travaillerez avec ferveur à rendre à ces pauvres esclaves catholiques les services nécessaires, et même aux autres personnes qu'il plaira à la divine Bonté d'éclairer et d'appeler à la foy par votre moyen, et à cet effet on vous envoie les pouvoirs nécessaires et convenables, attendant que vous nous envoyiez en son temps, le nombre des esclaves soumis à votre vicariat, le fruit que vous ferez auprès d'eux et toutes autres choses qui pourra servir à marquer votre zèle dans un si important ministère. Je vous souhaite les plus grands bonheurs et suis tout à vous. — A Rome le 12 mars 1685.

Le Cardinal ALTIÉRI, préfet, Archevèq. de Séleucie S^re.

De son côté, Louis XIV lui remit pour le dey d'Alger une lettre de recommandation datée de Chambord, 13 septembre 1685.

Parti de Paris le 13 octobre, en compagnie du frère Jacques Leclerc, Montmasson séjourna quatre mois à Marseille et s'embarqua le 17 février suivant.

A Alger, le Père fut présenté au Dey par le truchement de la nation française. Il rendit ensuite visite à l'*écrivain* (secrétaire d'Etat), à l'*aga* ou chef de la milice, au *bacha*, soit gouverneur, et leur fit quelques présents fort estimés, tels que des pièces d'écarlate pour vêtements, des horloges ou montres d'Angleterre « qui marquent et qui sonnent », de grandes lunettes d'approche.

Cela fait, il s'applique à connaître les besoins de l'Eglise qui lui est confiée et qu'il trouve dans un misérable état, n'épargne ni soins ni fatigues pour la rétablir dans son ancienne splendeur, adresse au clergé séculier et régulier de son obédience un mandement où il prescrit les règles d'une sage conduite et suggère les meilleurs moyens de se rendre utile aux esclaves chrétiens comme de procurer la conversion des hérétiques. Nous disons des *hérétiques*, car il était défendu, sous peine de mort, d'enseigner l'Evangile aux Mahométans.

Dans la ville d'Alger, la Mission avait une chapelle où le prêtre hebdomadaire présidait, tous les soirs, le chapelet et la prière.

Dans les bagnes, dont chacun renfermait de 4 à 600 esclaves, le Père remplissait les fonctions curiales dans une salle le vendredi, qui est le jour de prière chez les Musulmans. Il disait parfois trois ou quatre messes dans la matinée.

Le 7 novembre 1686, le pape Innocent XI lui adressa un Bref qui étendait sa juridiction sur Tunis et la Mauritanie avec les plus amples pouvoirs (1).

(1) « ad civitatem Tuneti et ad loca adjacentia cum facultatibus consue-
« tis, mandanes præterea omnibus et singulis Christifidelibus Juliæ Cæsa-
« ræ et Tuneti et locorum adjacentium cæterisque ad quos spectat, te ad
« demandatum tibi per præsentes vicariatus officium, illiusque liberum
« exercitium... recipiant et admittant, teque recognoscant, et tibi in omni-
« bus quæ ad idem officium pertinent respective pareant, foveant et
« assistant, tuaque salubria monita et mandata humiliter suscipiant. »

Vers le même temps, notre vicaire apostolique reçut du ministre d'Etat français, le célèbre Colbert, une somme de 500 ~~écus~~ piastres pour ses esclaves. Dans la lettre qu'il écrivit à celui-ci pour le remercier (16 janvier 1687), il nous apprend que le nombre de ces malheureux s'élevait à 10,000, parmi lesquels 1,400 avaient apostasié.

Dans une autre lettre du 22 avril suivant, adressée à un évêque, le Père lui dit qu'un corsaire de Salé (Maroc) a, depuis peu, amené deux barques françaises sur lesquelles il y avait quarante-deux hommes, et que le Dey avait saisi hommes et marchandises pour se venger de ce que les Saléens avaient emmené chez eux un corsaire d'Alger avec sa marchandise. « Ces jours passés, ajoute-t-il, deux chré-« tiens s'étant sauvés par terre et ayant été rattrapés et « remis entre les mains de leur patron, celui-ci les con-« damna à avoir la chair coupée par morceaux, ou à luy « donner sur le champ une somme d'argent. Tout ce « qu'ils purent faire, fut d'obtenir permission de venir me « trouver pour avoir la dite somme. La crainte que j'avais « qu'ils reniassent la foi dans les tourments, fit que je « n'hésitais point à donner satisfaction à leur patron, le-« quel voulait même faire griller leur chair, et la leur faire « manger. J'apporte cet exemple, parce qu'il est récent. « Mais chose pareille n'arrive que trop souvent : c'est ce « qui fait qu'un si grand nombre ont renié la foy. Il y a « déjà longtemps cependant que, grâce à Dieu, cela n'est « pas arrivé... »

Le 15 juillet 1687, les Corsaires amenèrent 95 Français, huguenots pour la plupart, qui, chassés d'Angleterre où ils s'étaient réfugiés, avaient pris la route de la Hollande.

Le 16, le Dey sortit avec sa milice pour aller secourir le camp d'Oran attaqué par les Espagnols.

Le lendemain, le Père Michel écrit à Mgr N..., le priant de lui obtenir du Roi une aumône pour les esclaves et une défense aux Français d'Alger et de Tunis de travailler les fêtes et dimanches sans la permission du vicaire apostolique.

Vers la fin de cette année, le Ministre de la marine française, ordonna une chasse à outrance contre tout corsaire algérien. A titre de représailles, le pacha fit charger de chaînes 374 Français, y compris le Consul, et les envoya à la montagne pour y casser des pierres, sans autre vêtement que leur chemise. On mit ensuite la maison du Consul au pillage, et l'on vendit ses effets ainsi que quinze bâtiments français qui se trouvaient dans le port.

Dussault, commandant de Bastia, tenta de se porter médiateur entre la France et les puissances ; mais le Dey, Ibrahim Coys, se montra intraitable. A cette nouvelle, Louis XIV résolut d'envoyer sa flotte devant Alger (1688).

Quelques vaisseaux français ayant été signalés le 25 juin, le pacha fit arrêter le Père Montmasson avec le Frère Leclerc, et les enferma dans le bagne de Beglia.

Le lendemain, on mit à la chaîne le Consul et dix autres Français qui se préparèrent à la mort en communiant de la main du Père.

Le 1er juillet, cinq galiotes françaises commencent le bombardement et lancent 95 bombes en deux heures. On y répond en mettant trois Français à la bouche du canon.

Le 3, 1.700 bombes pleuvent sur Alger : le Consul est tué à coups de bâtons et quatre Français, mis à la bouche du canon.

Le 5, on vint chercher le vicaire apostolique, le « Papas français », qui disait son Rosaire. Un Maure commença par lui donner plusieurs coups d'une longue aiguille dont se servent les bourreliers, et par un raffinement de cruauté, on lui fit subir le plus grand des outrages. On lui coupe ensuite une oreille, le nez, on lui crève un œil ; puis on lui donne un coup de couteau dans la gorge ; on lui coupe la barbe et toute la peau qui couvre la mâchoire. Enfin, on attache ses membres en forme de X et on le met à la bouche d'un canon. Durant cet affreux martyre, notre héros n'avait pas proféré une seule parole.

On traita de même le Frère Francillon, qui avait passé quarante ans en Barbarie au service des esclaves. Quant

au Frère Leclerc, il fut sauvé par le Père espagnol, Spinosa, administrateur de l'hôpital, qui le racheta moyennant 220 piestres.

Un traité signé l'année suivante (1689) et ratifié le 23 mars 1690 stipula : 1° qu'un Français ne serait naturalisé Turc qu'après avoir fait sa déclaration devant le Consul ; 2° que le vicaire apostolique pourrait assister les esclaves, même dans les bagnes, et que les Missionnaires ne pourraient être inquiétés. Mais c'est 140 ans plus tard seulement qu'une armée française envoyée par Charles X, mit fin à la piraterie en s'emparant d'Alger.

ARTICLES NÉCROLOGIQUES

M. le Chanoine DUCIS

M. le chanoine Ducis, que la Savoie vient de perdre, descendait de Nicolas Ducis, notaire à Hauteluce au XVIIe siècle. Deux enfants de celui-ci, Nicolas et André firent souche. Un des petits enfants de ce Nicolas, Pierre, s'établit à Versailles et fut père de Jean-François Ducis (1773 †1816), le poète tragique qui remplaça Voltaire à l'Académie française.

André, demeurant en Savoie, devint notaire et châtelain de Beaufort. Ses derniers survivants sont : l'abbé Maurice, aumônier du Lycée de Chambéry, et François-Auguste, chef d'institution à Buenos-Ayres, cousins du défunt.

M. le chanoine Ducis naquit à Beaufort, le 14 octobre 1819, d'Eloi Ducis, ancien officier de l'armée française. Nous le trouvons d'abord surveillant dans les collèges royaux d'Albertville et de Moûtiers (1836-40), puis à Paris étudiant à l'Ecole des Chartes et suivant les cours publics tant de la Sorbonne que du collège de France ; directeur du collège communal de Beaufort (1845), professeur au collège royal de Moûtiers (1850). Enfin, à l'époque de l'annexion, on le nomma professeur d'histoire au collège chappuisien d'Annecy. — Quatre ans plus tard, il était promu aux fonctions d'archiviste départemental, fonctions qu'il a remplies pendant 28 ans.

La partie historique des archives était alors fort pauvre :

le nouveau titulaire sut l'enrichir de 30.000 actes notariés, obtenus tantôt *gratis*, tantôt sur l'épargne des frais de bureau.

Chargé simultanément du service de l'ancien cadastre, harcelé de demandes parfois indiscrètes auxquelles jamais il ne savait opposer un refus, obligé de visiter toutes les archives des mairies du département, condamné par trois fois à remuer ses propres Archives qui passèrent de l'Hôtel-de-Ville à la Préfecture et de la Préfecture dans le bâtiment spécial qui leur est maintenant consacré ; ne trouvant d'abord dans ce nouveau local ni la lumière, ni la chaleur, ni le confortable nécessaire, M. Ducis perdit ainsi un temps fort précieux. Mais il y suppléa par un travail acharné. Levé de grand matin, couché tard, il employait à ses recherches historiques toutes les minutes que ne réclamait pas l'accomplissement de son devoir ecclésiastique. Il y consacrait même le temps de ses repas, et ne connaissait guère d'autre loisir que celui de converser quelques instants avec un ami rencontré sur sa route.

C'est ainsi qu'il a pu fournir d'innombrables articles à la *Revue Savoisienne* et publier une cinquantaine de brochures, toutes, sauf une, écrites d'abord pour la Société Florimontane, dont il était vice-président dès l'année 1864.

Œuvres Littéraires

Les plus importantes de ces publications sont :

1. Son *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie, avec cartes et plan* (1863). Cette étude, préparée de longue main, ne fut tirée qu'à 100 exemplaires, dont le Ministre de l'Instruction publique réclama la moitié pour les écoles. L'auteur s'occupait de la corriger et de la compléter, quand la mort est venue l'atteindre ;

2. *La Vallée de Beaufort*, intéressante Notice sur la paroisse de ce nom (1864) ;

3. *Le Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes* (1869). Dans une première édition, l'auteur faisait passer le géné-

ral carthaginois par sa vallée natale ; dans la deuxième, il lui fait suivre la voie du Chablais et du Grand-Saint-Bernard ;

4. *L'Auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, étude dans laquelle il se montre partisan de l'Italien Gersen ;

5. *La Campagne de Louis XIII en Savoie ;*

6. *Saint Maurice et la Légion Thébéenne ;* son œuvre la plus importante sinon la plus neuve (224 pages, grand in-8°) ;

Enfin, il publiait en 1891, la série A de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1792*. Cette publication, qui comprend les actes souverains de tous les princes ayant régné en Savoie, était précédée d'une introduction historique ds 15 pages in-4°, remarquable de clarté et de précision.

L'année suivante, sentant que ses forces diminuaient, M. Ducis fit valoir ses droits à la retraite (1er août) et s'occupa dès lors de mettre en œuvre les nombreux matériaux accumulés dans sa bibliothèque particulière. C'est ainsi qu'il publiait, en 1893, *La Savoyarde* ou Notice sur le Bourdon de Montmartre ; en 1894, les *Voies romaines en Savoie*, section d'Aoste à Genève, avec plan ; le *Palais de l'Isle* d'Annecy, et sa brochure sur les confins du Chablais et du Faucigny.

M. Ducis, on le voit, étudiait toutes les questions intéressant l'histoire de son pays ; et si on a un regret à exprimer, c'est qu'il ait ainsi trop éparpillé son attention sur des sujets divers et qu'au lieu de laisser une œuvre monumentale de longue haleine, telle que nous pouvions l'attendre de sa science et de sa vaste érudition, il ne laisse que des brochures ou des matériaux épars.

En cette même année, au Congrès d'Aiguebelle dont il fut nommé Président, il nous lut une savante dissertation sur l'ancienne Maurienne et le royaume de Cottius. Ceux qui ont assisté à ces assises littéraires, se rappellent avec quel entrain il les présida, quels accents patriotiques il fit entendre dans les nombreuses allocutions et toasts qu'il y prononça.

Quatre mois plus tard, hélas ! la mort l'arrachait à ses travaux.

Esprit sacerdotal

On sait que d'ordinaire la science enfle l'esprit et dessèche le cœur; le défunt sut éviter ce double écueil. Lorsqu'il rencontrait un contradicteur sur son chemin, alors parfois, nous l'avouons, il mettait un peu de rudesse et d'âpreté dans la riposte, mais son cœur était sans fiel ; la bataille finie, il traitait volontiers en ami l'antagoniste de la veille.

Au milieu de ses recherches abstraites, il avait gardé la simplicité, l'affabilité, la gaieté du jeune homme avec la foi confiante et naïve d'un enfant. Voici un billet écrit de sa main, le 16 décembre dernier : « Entreprenant un « voyage pour aller retirer mon cousin, Gabriel Ligeon, « de l'hôpital de Saint-François de Sales à Villard-Sallet, « et le conduire à Chambéry ou à Annecy, dans une Sai- « son où je souffre habituellement beaucoup, je me recom- « mande à la très sainte Vierge Marie, ma bonne mère, « à mon Ange gardien, à mes patrons, les saints Claude « et Antoine, à mes protecteurs, saint Louis de Gonzague, « saint Vincent de Paul, saint François de Sales et autres « pour la gloire desquels j'ai travaillé (tels que) saint Jac- « ques de Tarentaise, le bienheureux Pierre Favre, saint « Germain de Talloires, saint Ruph, le bienheureux Ponce « de Faucigny, le bienheureux Guillaume d'Orlyé, etc. »

Les pauvres savent que jamais ils ne frappaient en vain à sa porte. Un trait seul nous dira l'étendue de sa charité.

L'Asile des Vieillards ayant été installé, en 1881, dans le quartier des Salomons, M. Ducis s'offrit à faire *gratuitement* les fonctions d'aumônier. Depuis lors, pendant treize années, par beau et mauvais temps, par la pluie ou la neige et le froid le plus intense, on vit ce prêtre, déjà vieillard lui-même, se rendre deux fois le jour à l'Asile afin de procurer à des vieillards le bonheur d'assister au sacrifice

de la messe, ou pour leur distribuer tantôt la viande eucharistique, tantôt le pain de la parole divine. Aux dernières fêtes de Noël, il avait confessé et communié toute sa petite paroisse.

Aussi le bon Dieu semble-t-il avoir voulu lui donner une première récompense en le prenant au milieu de ses vieillards qu'il aimait et dont il était aimé.

La Mort

Le lundi soir, 31 décembre 1893, à la sacristie de l'Asile, le chanoine Ducis revêtait les ornements sacrés pour la Bénédiction du Saint-Sacrement, lorsque tout-à-coup, il s'affaisse, frappé d'apoplexie. On le relève et on lui donne les premiers soins requis en pareille circonstance. Pendant ce temps son confesseur arrive et lui administre les Sacrements. Le médecin vient à son tour; mais le coup était mortel. Le malade perdit peu à peu la parole, son état devint plus comateux; enfin, le jeudi matin, à 5 h. 1/2, son âme allait goûter la récompense promise aux bons serviteurs.

M. Ducis était officier de l'Instruction publique, chanoine honoraire d'Annecy, membre de l'Académie de Savoie, vice-président de la Société Florimontane et président de l'Académie Salésienne. Son départ laisse dans ces deux dernières sociétés un vide qui sera difficilement comblé.

Jean-Marie PETTEX, Curé de Saint-Gingolph

Jean-Marie Pettex naquit, en 1838, dans la commune de Saint-Nicolas-la-Chapelle.

Ordonné prêtre en 1863, il fut envoyé à Flumet où il demeura tout le temps de son vicariat. Il occupa ensuite les cures importantes de Saint-Gingolph, 1875, et de Marignier, 1888, laissant partout la réputation d'un caractère

franc et loyal, d'un homme aimable et généreux, d'un prêtre pieux et dévoué.

Non content de s'acquitter fidèlement des obligations que remplit tout bon curé, il y ajoutait des exercices surérogatoires. C'est ainsi que, tous les soirs, à l'heure de l'Angelus, il convoquait à l'église les fidèles du chef-lieu auxquels il faisait réciter la prière en commun et lisait ensuite quelque trait édifiant ou quelque sujet de méditation.

M. Pettex aimait les livres et s'était créé, à grands frais, une belle bibliothèque, particulièrement riche en ouvrages traitant de l'histoire de l'Eglise ou de l'histoire de Savoie, qu'il se plaisait à étudier dans ses moments de loisir. Il a publié en 1880, dans les *Mémoires de l'Académie Salésienne*, une statistique du diocèse d'Annecy, et en 1883, une excellente Notice de 60 pages in-8°, sur le célèbre curé historien Besson, qui était natif de Flumet.

Enfin, en 1886, il lut au Congrès de Thonon, un récit fort bien étudié, du dernier passage des Luzernois à travers le Chablais en 1689. Il préparait en même temps la monographie de Saint-Gingolph, et recueillait des notes précieuses sur divers sujets, notamment sur la vallée de Flumet, dont il était originaire.

Malheureusement, son déplacement de Saint-Gingolph qui lui créa de nouvelles occupations, plus encore l'obésité extraordinaire dont il souffrit grandement les dernières années de sa vie, lui rendirent le travail très difficile et l'empêchèrent de mener à bonne fin les études qu'il avait commencées.

Il est mort le 10 février 1899, précédant de quelques mois deux de nos remarquables historiens, MM. Tavernier et le comte Amédée de Foras.

Hippolyte-Joseph-Guillaume TAVERNIER

Hippolyte-Joseph-Guillaume Tavernier, issu d'une famille venue du Haut-Chablais à Samoëns, naquit dans cette dernière localité, le 20 avril 1830, de Joseph Tavernier et de Claudine-Bernardine Musy. Après quelques années passées au collège de La Roche, Hippolyte résolut d'embrasser la carrière de la magistrature, et se rendit à Turin pour y suivre un cours de droit.

Revenu au pays natal avec le titre de docteur (25 juin 1855), il fit son stage à Chambéry chez l'avocat Greyfié, et fut ensuite nommé juge du mandement de Taninge par patentes royales du 26 septembre 1858, confirmées par décret impérial du 7 novembre 1860.

Le gouvernement ombrageux du 4 septembre mit notre juge de paix en disponibilité ; mais on ne tarda pas à lui rendre ses fonctions qu'il remplit jusqu'à la fin de l'année 1898.

Sentant alors sa santé faiblir, il fit valoir ses droits à la retraite en résistant aux supplications réitérées de ses supérieurs, qui tenaient à conserver un si bon fonctionnaire.

Durant les quarante années qu'il occupa les fonctions délicates de juge de paix, ce magistrat sut en effet toujours appliquer les règles de la justice sans blesser la charité ; il fit plus de conciliations qu'il ne rendit de jugements. Aussi est-il parti aimé et regretté de tous.

« C'était, m'écrit-on, l'homme foncièrement catholique, accomplissant simplement et fièrement ses devoirs de chrétien, ne manquant jamais un exercice du culte, et lisant chaque soir, en famille, la vie du saint du jour. »

M. Tavernier n'était pas seulement un homme aimable, un juge intègre, un chrétien exemplaire, il était en même temps un ardent patriote. Il aimait passionnément son pays, particulièrement la belle vallée du Giffre, dans laquelle il coula paisiblement ses jours.

C'est à étudier l'histoire de cette vallée qu'il consacra tous les instants que ne réclamaient point ses devoirs de juge ou de père de famille. Non content de lire ce qui avait été publié, il compulsa toutes les sources inédites : archives communales, vieux parchemins et papiers de famille, registres paroissiaux et minutes de notaires, tradition orale, il dépouilla tout avec une patience de bénédictin.

Le premier jet sorti de sa plume est un poème d'environ 360 vers sur le *Gros Tilleul* de Samoëns. Dans cet opuscule, qu'il publia en 1856, à son retour du Piémont, M. Tavernier chante cet arbre séculaire dont s'enorgueillit le chef-lieu de la vallée, décrit les scènes tour à tour gaies ou tristes dont il a été témoin, et passe en revue les personnages remarquables qui se sont promenés à son ombre.

Sept ans plus tard, il édita deux chansons patoises en les accompagnant d'une traduction et d'une notice sur leur auteur, J.-F. Ducros, de Sixt.

Il s'écoula dès lors une longue période, pendant laquelle M. Tavernier cessa de publier, mais ne cessa point d'amasser et de coordonner des matériaux. Quand ce travail fut achevé, les publications se succédèrent avec une rapidité étonnante.

Voici d'abord les *Premières Franchises de Saint-Jeoire*, d'après le texte original, parues en 1885.

Viennent ensuite : la *Monographie des Gets et de la Côte-d'Arbroz*, 1886, 122 pages in-8° ;

Taninge et ses environs, 1888, 164 pages in-8° ;

La Confrérie de Saint-Nicolas à Samoëns et à Taninge, 1889, 80 p. in-8° ;

Mieussy, Mémoire descriptif et historique, 1890, 120 pages in-8° ;

Histoire de Samoëns de 1167 à 1793, 1892, 288 p. in-8°.

La Monographie des Gets est insérée dans les *Mémoires de l'Académie Salésienne*, et les quatre dernières études dans les *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*. De celles-ci, nous possédons un tirage à part.

Dans ces monographies, l'auteur suit habituellement le même plan. Après un coup d'œil sur le chef-lieu de la localité, ses monuments et les souvenirs qu'ils rappellent, il promène le lecteur à travers les hameaux, les monts et les vallées, signalant au passage les villas et les manoirs avec le nom de leurs propriétaires successifs, la nature du sol, les plantes rares, les cours d'eau, sans oublier les étymologies des noms de lieux et les légendes. Le tout se termine par des chartes et des documents inédits.

Cette méthode, qui nous paraît très bonne, fait qu'on lit M. Tavernier avec un intérêt soutenu. Une seule fois, cet auteur s'en est départi, c'est pour son *Histoire de Samoëns*. Dans celle-ci, il s'est appliqué à suivre rigoureusement l'ordre chronologique, en signalant au fur et à mesure tous les faits religieux, civils et autres : ce qui donne à son travail l'allure d'annales historiques plutôt que d'une histoire. Mais il rachète cela par une telle érudition, une telle abondance de faits inédits, qu'on oublie l'aridité de la trame.

M. Tavernier avait à peu près achevé la monographie de toutes les communes du bassin du Giffre ; il ne lui restait plus à faire que celle de la grande et pittoresque vallée de Sixt? Pourquoi ne l'a-t-il pas écrite? Jugeait-il ses matériaux insuffisants? N'a-t-il pas voulu plutôt, par condescendance et par humilité, laisser le soin de publier cette monographie à un prêtre de Sixt qui en avait manifesté l'intention? Quoi qu'il en soit, nous regrettons cette détermination, d'autant plus que le prêtre, dont il s'agit, ne pourra peut-être, faute de santé, exécuter son projet.

Nous avons un autre regret à exprimer, c'est que, dans les études publiées, l'auteur ait volontairement négligé d'utiliser des renseignements précieux qu'il avait péniblement amassés. C'est ainsi qu'il a réservé l'histoire religieuse de Taninge pour une brochure spéciale qui n'a pas vu le jour, que le plus souvent, notamment pour Samoëns, il s'est arrêté à la Révolution française. Craignant sans doute de froisser l'amour-propre des familles dont les an-

cêtres s'étaient compromis à cette époque, ne voulant point, d'autre part, trahir la vérité, il a préféré se taire. Bien que nous comprenions la valeur des raisons qui l'ont guidé, nous ne regrettons pas moins que de riches et précieuses notes risquent ainsi d'être perdues pour l'histoire.

Malgré ces lacunes volontaires, M. Tavernier mérite, en toute vérité, d'être appelé l'*Historien de la vallée du Giffre*.

Depuis l'apparition de l'*Histoire de Samoëns*, notre vaillant chroniqueur laissa reposer sa plume. De temps à autre cependant, il envoyait encore à la *Revue Savoisienne* quelques pages intéressantes. C'était, en 1894, un article sur la famille *Puthon*, originaire de Saint-Sigismond-sur-Cluses, dont un rameau établi en Lorraine et anobli en 1786, a produit François-Alfred Puthon, inspecteur général des forêts, mort récemment à Nancy, et dont un autre rameau, émigré en Autriche est représenté, de nos jours, par le baron Victor Puthon, gouverneur de Lintz. L'année suivante, c'était un article sur la famille Jay, de Mieussy, de laquelle est sorti le P. Claude Jay, l'un des premiers et des plus illustres membres de la Compagnie de Jésus.

M. Tavernier, pieusement décédé le 4 novembre 1899, n'est pas mort tout entier. Son souvenir restera cher à tous ceux qui l'ont connu, mais spécialement aux habitants de cette vallée du Giffre, dont il a si bien décrit les beautés et fait revivre les illustrations.

M. Amédée DE FORAS

La Savoie vient de faire une perte irréparable. M. le comte de Foras s'est éteint soudainement dimanche dernier, à 10 heures du soir (31 décembre 1899).

Né à Gênes, le 5 août 1830, de Joseph-Marie de Foras et d'Elisabeth Vichard de Saint-Réal, Amédée de Foras se voua de bonne heure à l'étude de l'art héraldique et de la paléographie, dans lesquels il devint bien vite un maître consommé.

Il publia divers ouvrages, entre autres, son Dictionnaire du *Blason*, volume splendidement illustré et dernier mot de la science héraldique ; et *le Droit du Seigneur*, joli volume in-12, où l'auteur démontre jusqu'à l'évidence que cet infâme droit n'a jamais été reconnu ni même exercé.

Mais son œuvre capitale, celle qui suffit à immortaliser son nom, c'est *l'Armorial et Nobiliaire de la Savoie.*

Comme le titre l'indique, cet ouvrage renferme la généalogie de toutes les familles nobles, anciennes et modernes de la Savoie, précédée d'un aperçu général sur la famille et des armes superbement dessinées en couleur. Pour chaque noble, M. de Foras nous donne les dates de la naissance, du mariage et de la mort, l'analyse succincte des principaux actes où il est intervenu, et le nom des seigneuries qu'il possédait ; en sorte que, dans ce livre qui semble tout d'abord n'intéresser que la noblesse, on trouve l'histoire de tous les fiefs, de tous les châteaux et de la plupart des chapelles existant dans notre Savoie.

L'Armorial, qui se publiait par livraisons et suivant l'ordre alphabétique, n'est malheureusement pas achevé. Il en est à la lettre *M*. Mais nous savons que plusieurs livraisons sont sous presse, notamment celles qui traitent de l'illustre maison de Menthon, et que les articles destinés aux familles qui suivent, sont tous rédigés.

Néanmoins nous déplorons vivement, et tous les Savoyards déploreront, que l'illustre auteur n'ait pu conduire lui-même jusqu'au terme cette œuvre colossale renfermant déjà trois volumes in-folio, et qui dépasse grandement tout ce qui a été fait jusqu'ici dans ce genre.

On sait que M. de Foras a rempli, pendant quelques années, les fonctions de maréchal du palais du prince Ferdinand de Bulgarie, et qu'il abandonna ces fonctions aussi honorables que lucratives le jour où ce prince eut la faiblesse de faire rebaptiser dans la religion orthodoxe, son fils Boris, âgé de deux ans.

Cet acte généreux est un de ceux qui honorent le plus la

mémoire de l'illustre défunt, dont tout le monde admirait le caractère chevaleresque, et dont la Savoie entière pleure la perte irréparable.

M. l'Abbé FRÉCHET, Curé de N.-D. d'Annecy

Une des figures les plus sympathiques du clergé diocésain vient de disparaître : M. l'abbé Fréchet, chanoine honoraire et curé de Notre-Dame d'Annecy, est mort dimanche soir, à minuit (28 janvier 1900).

Né à Thonon, le 28 janvier 1838, d'une famille honorable de Maxilly, Victor-Louis-Marie Fréchet fut ordonné prêtre en 1862, et nommé vicaire à Feigères, où il passa toutes les années de son vicariat. Il occupa plus tard les cures de Meillerie, 1876, de Frangy et de Notre-Dame d'Annecy.

Dans ces divers postes, l'abbé Fréchet sut se concilier l'estime et l'affection de tous.

D'un naturel gai, aimant à raconter de spirituelles anecdotes, acceptant fort bien la plaisanterie, il portait la joie partout où il apparaissait.

Mais l'abbé Fréchet n'était pas seulement un confrère aimable, il était un ami sûr et dévoué, un conseiller prudent et discret, qui savait allier à une noble simplicité une entière indépendance, un prêtre pieux. Aussi, nous savons qu'avant de lui confier l'importante cure de Notre-Dame, Mgr Isoard lui avait offert les fonctions bien délicates de vicaire général, fonctions que l'humble prêtre crut devoir refuser.

A Notre-Dame, il fut comme ailleurs, un curé modèle. Plein de zèle pour le lieu saint, il dota son église d'un calorifère et du bel orgue qui, de sa puissante voix, fait résonner ses voûtes aux jours de fêtes. Il se disposait à la

faire blanchir et peindre cette année-ci; déjà même il avait, dans ce but, fait appel à la générosité de ses ouailles.

S'il affectionnait son église, il n'aimait pas moins ses paroissiens. On le voyait tour à tour catéchiser les petits enfants, diriger, au tribunal de la pénitence, les nombreuses âmes qui s'adressaient à lui, visiter les malades, distribuer ou faire porter aux indigents quelques secours avec une délicatesse qui en doublait le prix.

Aussi lorsque, dimanche matin, on annonça dans les deux paroisses de la ville que l'indisposition de grippe dont le bon curé souffrait depuis cinq ou six jours, s'était rapidement aggravée et ne laissait plus d'espoir, ce fut dans tout Annecy, une explosion de douleur et de regrets.

Mgr Isoard daigna lui porter lui-même sa bénédiction, et dit à son entourage qu'il considérait la mort du curé de Notre-Dame comme un véritable malheur.

Malgré le froid et la neige, près de cent prêtres assistaient, mercredi matin, à ses funérailles, et la vaste église de Notre-Dame s'est trouvée trop étroite pour contenir le cortège. La grand'messe fut chantée par M. Moccand, vicaire général, et les prières de l'absoute, présidées par Monseigneur.

Le Maire d'Annecy, le Colonel Soyer, M. Deschamps, bâtonnier des avocats, et M. Simon Frezat, représentant la Fabrique, tenaient les coins du poële. Dans l'assistance, on remarquait le Préfet, le sénateur Francoz, nombre d'officiers disséminés dans le cortège, et beaucoup de notabilités appartenant aux diverses administrations.

Représentaient la famille: M. Camille Fréchet, conducteur des ponts et chaussées, frère du défunt, et trois de ses neveux, savoir, Henri Bordeaux, le publiciste bien connu, Jules, élève à l'école d'application de Fontainebleau, et Louis, avocat à Thonon.

Puisse cette grande manifestation des regrets unanimes d'une ville entière, apporter un peu de consolation à la tristesse de sa famille, si douloureusement éprouvée.

Nos condoléances particulières à la paroisse de Notre-Dame.

M. le Chanoine BONNAZ, ancien Supérieur du Grand-Séminaire

« Ce sont habituellement les meilleurs qui partent les premiers. »

Ce dicton populaire nous revient en mémoire, en comptant les coups que la mort a frappés, cette année, parmi le clergé d'Annecy. Après MM. Porret, Fréchet et Gavard, voici une figure sympathique entre toutes, qui disparaît à son tour : M. Bonnaz n'est plus.

Jean-Joseph Bonnaz naquit à Ballaison, le 16 avril 1829, d'un père originaire de Cluses, et depuis quelque temps, régisseur du général de Boigne. Après de brillantes études à Mélan, le jeune Bonnaz entra au Grand-Séminaire, d'où il sortit en 1854 pour exercer les fonctions de vicaire à Thorens d'abord, ensuite à Fillinges.

Vers 1861, Mgr Magnin, qui le destinait à l'enseignement, l'envoya étudier au collège d'Orléans la méthode inaugurée avec tant de succès par le célèbre Mgr Dupanloup. Il le rappela ensuite (1864), pour lui confier une chaire de belles lettres dans le collège de La Roche, et peu après (1868), la direction générale de cet important établissement.

Avec un tel chef, le collège devint prospère. Vivant en parfaite harmonie avec les professeurs, M. Bonnaz était aimé, adoré par les élèves. Sa belle figure, sa grande taille, son air de dignité, sa parole abondante et facile, inspiraient à ces derniers une admiration enthousiaste pour sa personne ; et sa bonté inaltérable lui gagnait invinciblement tous les cœurs. « M. Bonnaz, nous le regardions comme un Dieu », me disait naguère un de ses élèves qui lui font le plus d'honneur.

M. Bonnaz régnait depuis treize ans au milieu de ces chers élèves, lorsque Mgr Isoard, voulant utiliser ses talents sur un plus vaste théâtre, lui confia les délicates

fonctions de vicaire général (1881), puis celles de Supérieur du Grand-Séminaire (1886).

Connaissant admirablement les jeunes gens, sachant s'en faire aimer et craindre à la fois, M. Bonnaz devait réussir dans cette nouvelle charge. Mais il se vit contrarié dans son administration. C'est pourquoi à la mort du chanoine Corajod (1892), il crut devoir donner sa démission de Supérieur, pour demander la stalle vacante au Chapitre.

Dans sa retraite, il continua d'étudier et de se rendre utile au diocèse. Deux fois l'an, il allait successivement dans les collèges d'Evian, de La Roche et de Mélan pour y faire subir les examens ; car, outre le français, le grec et le latin qu'il savait à perfection, il connaissait admirablement les auteurs classiques et toutes les matières du programme.

Il assistait également aux examens des séminaristes et des jeunes prêtres. C'est lui qui, après son départ du Grand-Séminaire, continua de préparer, chaque année, la séance littéraire de la Saint-Thomas ; et, ce jour était pour lui un jour de triomphe à cause du bruyant enthousiasme avec lequel tous les Séminaristes lui manifestaient leurs ardentes sympathies.

Tant de travaux usèrent sa santé. Une première attaque de paralysie lui avait enlevé le libre usage de la main droite ; une autre celui de la langue. Enfin, après quelques mois de souffrances, il vient de quitter cette terre, où il n'avait que des amis, pour aller recevoir au Ciel la récompense due à ceux qui ont été bons, et l'auréole promise à ceux qui se sont prodigués à former le cœur et l'intelligence des autres.

Qui ad justitiam erudiunt multos, fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates.

Mardi dernier, le jour de sa sépulture, autour de Monseigneur, qui a présidé l'absoute, on remarquait près de 120 prêtres accourus de tous les points du diocèse, de nombreux membres des diverses Congrégations religieu-

ses de la ville, les orphelins de l'Immaculée-Conception, enfin les 80 orphelines du Sacré-Cœur, dont les larmes abondantes disaient assez combien elles regrettaient celui qui, pendant dix-neuf ans, leur avait servi d'aumônier et de père.

VARIÉTÉS

I

Eboulements historiques dans les montagnes de la Haute-Savoie

L'an dernier (1892), une affreuse nouvelle jetait la terreur et la désolation dans notre pays de Savoie et dans toute la France. Le torrent du Bonnant, grossi tout-à-coup, par une cause inconnue, venait d'emporter le hameau de Bionnay, celui du Fayet et le célèbre établissement de Saint-Gervais-les-Bains, avec plus de 150 cadavres de paysans ou de baigneurs. Cette catastrophe, dont nous venons de célébrer le triste anniversaire, nous a suggéré l'idée de rechercher tous les accidents de ce genre dont l'histoire de notre pays a gardé le souvenir.

Si nous voulions nous étendre à la Savoie entière, nous devrions mentionner : la célèbre chute du mont Granier, qui ensevelit en 1248, la ville de Saint-André, près de Myans, le déluge de Modane, en 1469, les nombreuses inondations qu'a subies la ville de Chambéry, dans les années 1348, 1352, 1363, 1372, 1394, 1397, 1480, 1498, 1530, 1543, 1550-1553, 1801, 1808 et 1812, enfin, la destruction récente du village des Brévières, en Tarentaise (1879).

Mais nous nous bornerons au département de la Haute-Savoie ; et sans nous astreindre à l'ordre chronologique, nous procèderons par bassins.

L'an 563 de J.-C., une montagne tout entière, le *Taure-dunum*, s'écroulait dans le bassin du Léman et créait dans

le lac une vague immense qui détruisit de nombreuses habitations sur les deux rives. Quelques écrivains placent cette montagne au-dessus de Bret, entre Saint-Gingolph et Meillerie. Mais les deux auteurs contemporains, qui relatent cet évènement, s'accordent à la placer en Valais, *in territorio Vallensi*.

Or, jusqu'à preuve du contraire, nous affirmons que le Valais se terminait là où se termine encore aujourd'hui le diocèse de Sion, c'est-à-dire à la pointe d'Eydiez, à 300 mètres en deça du Bouveret. Aussi les écrivains suisses croient retrouver les traces de cette chute, les uns, dans le *Dérochoir*, entre Scez et Monthey; les autres, dans l'immense coulée qui, descendant de la Dent du Midi, en amont de la ville de Saint-Maurice, a rejeté le Rhône sur la droite de la vallée. Le texte de S. Grégoire de Tours est éminemment favorable à cette dernière hypothèse (1).

Du 8 au 11 août 1617, un énorme glissement de terrain, descendant du Coutaz, ensevelit l'église de *Vacheresse* (qui était alors aux Chapelettes), ainsi que la majeure partie du village (2).

Le 11 avril 1635 à 5 heures du matin, par un temps calme et par un ciel serein, un éboulement, parti de la base du Forcheys, soit du mont de Tarboux, ne s'arrêta qu'à un jet de pierre du cimetière de *Lullin*. « Cet abîme, disent les Registres paroissiaux, fut si soudainement fait qu'à peine l'on put réciter l'*Oraison Dominicale* tout au long. » Il avait enseveli sur son passage 19 maisons, 2

(1) Dans son Guide à Evian-les-Bains, Joseph Dessaix nous parle d'une autre catastrophe qui serait arrivée en ce même lieu de Bret, le 4 mars 1584, et y aurait causé la mort de 122 personnes. Cet auteur s'est mépris. Le 11 mars 1584, un dimanche, à neuf heures du matin, à la suite d'un tremblement de terre qui dura trois jours, un éboulement fit périr, non loin des bords du lac de Genève, 122 personnes, 50 chevaux et plus de 300 vaches. Mais cet évènement se produisit au pied du mont Luan, dans le canton de Vaud et détruisit le village de Corbeyrier avec une partie de celui d'Yvorne. On peut voir le récit détaillé de cette catastrophe dans le *Conservateur Suisse*, tomes VII et XIII, ou dans le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, de MM. Martinier et de Crousaz.

(2) Note du curé Béchet, qui déclare avoir trouvé ce fait mentionné dans les minutes du notaire Athanase Bron.

Dans l'automne de 1802, un éboulement descendu [illegible] de la montagne d' [illegible] ensevelit le petit hameau des Granges, situé dans le vallon de Nicodex, alors paroisse de Biot, auj. de la Baume.

moulins, une scierie et 64 personnes. A *Morzine*, le 2 mars 1873, à 3 heures du soir, une masse énorme de rocher, évaluée à 500.000 mètres cubes, se détacha de la montagne au-dessus des *Ardoisières*, entraînant sur son passage une forêt de cinq hectares, et vint écraser les quatorze habitations qui formaient le village du *Char*. Par un bonheur providentiel, le village et les ardoisières étaient presque déserts ; on n'eut à déplorer que deux victimes dans cette catastrophe, une femme et un enfant.

Avant de quitter le Chablais, nous citerons la trombe épouvantable qui, tombée sur le mont Benant, le 20 mai 1827, faillit détruire le village de *Maxilly* et précipita dans les terres de Lugrin une énorme quantité de pierres. Les habitants de Maxilly attribuèrent la préservation de leur village à la protection de la Reine du ciel qu'ils avaient invoquée dans leur détresse. Aussi lui élevèrent-ils, deux ans plus tard, sur les bords du ruisseau redouté, un petit oratoire, où l'on peut lire cette inscription : *Jesu Mariæ — protecti — A furente Diluvio — Dominica die maii 20ª — Anni 1827 — Horridius minante excidium — Grato ac fidenti animo — Erexere — Misericordia Domini quia non sumus consumpti* (Thren).

Nous pourrions rappeler enfin le glissement considérable de terrain qui s'est produit, en 1867, sur le versant N.-O. du coteau de Ballaison, à 200 mètres à peine du château neuf bâti par M. Benoît de Boigne, et ceux qui se produisent assez souvent sur les rives de la Dranse, à Chevênoz, à Féternes et à Bernex.

Du Chablais, si nous gagnons le Faucigny par la vallée du Risse, nous arrivons bientôt à Saint-Jeoire.

En 1659, dans cette dernière commune, des masses de terre se détachent de la montagne d'Ambion et descendent lentement sur le hameau de Pouilly. Déjà une partie du village est ensevelie sous cette avalanche, lorsque Madame de Mouxy, baronne de Saint-Jeoire, provoque une pro-

cession générale sur le lieu du sinistre et fait vœu d'y construire une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Joseph. L'éboulement s'arrête. La chapelle, aussitôt construite, existe encore : elle s'appelle la chapelle du Turchon ou de Notre-Dame de Bon-Secours (Notice par l'abbé Pinget).

Tout près de là, eut lieu, en 1715, le *déluge de Viuz*. Le 29 juillet, de grandes masses de terre et de roches, descendues subitement de la montagne du Château-Cornu, soit des Brasses, détruisirent les hameaux de chez Fontaine, des Gresards et de l'Etrable, ensevelissant 20 maisons et 34 personnes. Dans le premier hameau personne n'échappa ; dans le deuxième, une maison seule avec son propriétaire fut épargnée ; à Etrable, les habitants eurent le temps de se sauver. Cela avait duré l'espace d'un quart d'heure. Le récit de cette catastrophe est consigné tout au long dans les Registres paroissiaux de Viuz ; il a été reproduit en partie dans la *Revue Savoisienne* et tout entier dans le tome XIX des *Mémoires de l'Académie Salésienne*. Les 34 victimes appartenaient aux familles Moget, Fontaine et Nanjod. Le roi Victor-Amédée II, qui se trouvait alors à Thonon, fit remettre 1.600 livres de Piémont aux victimes survivantes de ce désastre ; et Mgr de Rossillon, qui, par suite de cette catastrophe, perdait annuellement cent écus de rente, les aida de sa bourse, et laissa par testament, deux mille livres aux pauvres de la paroisse. Dans cette vaste étendue de 300 poses, le sol est encore, de nos jours, tout dénudé.

Au pied de cet éboulement se trouve le hameau de la Pallud. Un Laurent Pallud a bâti là, en 1717, une chapelle en l'honneur de N.-D. du Puy, des SS. Laurent, Bernard de Menthon, Guérin et Agathe, afin d'être préservé « d'incendie, de tempête, de mortalité du bétail et d'éboulement. »

Les 2, 3 et 4 mars 1776, un éboulement parti du Môle couvrit dans la commune d'Ayse, quantité de maisons, de celliers, de vignes et de champs.

Tout récemment (septembre 1901), dans la même commune, un énorme glissement de terre d'une largeur de 100 à 150 m., partit de dessous la croix du Môle et recouvrit les prés en aval ; il eut couvert le célèbre vignoble du Feu sans une forêt de chênes qui arrêta les terres.

Le 26 janvier 1855, à 6 heures du soir, entre la Balme et Magland, au lieu dit la *Perrière*, d'énormes portions de rochers se détachèrent de l'escarpement qui supporte le plateau d'Arâches.

« Le fracas a été affreux, toutes les maisons du bourg « ont été ébranlées et les vitres brisées. La chute a duré « de 7 à 8 minutes, et la vallée s'est trouvée remplie d'un « nuage de poussière... Un bois a été complètement dé- « vasté, et la route de Cluses à Sallanches, interceptée « sur une assez grande étendue. Les débris ont couvert « une largeur de 100 mètres environ, sur une longueur « de 200 mètres et une hauteur de 6 à 8 mètres.

« Les dommages sont évalués à 15.000 francs (1). »

Mais c'est dans le haut Faucigny que des catastrophes de ce genre arrivent le plus souvent (2).

La région comprise entre Passy et Servoz en a été maintes fois le théâtre. Celle-ci est, en effet, dominée par une haute montagne, celle des Fiz, composée d'ardoise ou de pierre feuilletée qui se désagrège facilement.

Un premier éboulement avait, à une époque très reculée, intercepté le cours de l'Arve et formé ainsi l'étang, *serva*, soit petit lac de Saint-Michel qui a donné son nom à la paroisse voisine, N.-D. du Lac. Vers la fin du mois de février ou dans les premiers jours de mars 1471, survint

(1) *Moniteur Savoyard* du 2 février 1855, reproduit dans la *Revue Florimontane*.

(2) Nous ne mentionnons que pour mémoire deux éboulements survenus dans la vallée inférieure du Giffre, au pied du massif de Marcelly, à des époques inconnues : l'un aurait détruit l'ancien bourg de Taninges ; l'autre a fait couler jusqu'au Giffre un grand amas de blocs. Ce lieu s'appelle encore le Perray. (Voir *Taninges et ses environs*, pages 60 et 84).

un nouvel éboulement. Les eaux de l'Arve, arrêtées par la masse de rochers tombés de la montagne, s'accumulaient en amont et menaçaient d'inonder toute la plaine cultivée de Servoz.

Devant ce danger, l'évêque du diocèse fit appel aux hommes de bonne volonté ; et, pour les stimuler, il accorda 40 jours d'indulgence à tous ceux qui aideraient à ouvrir aux eaux un passage (1). Le danger fut conjuré. On a dit que cet éboulement avait détruit l'ancienne église de Notre-Dame du Lac qui s'élevait sur la rive gauche et que, pour remplacer celle-ci, on en avait érigé une autre du côté de Servoz, soit du Bouchet. C'est une erreur manifeste. Sept mois après cet évènement, Mgr Mamert Fichet, visitant le diocèse pour l'évêque Jean-Louis de Savoie, visita l'église de Notre-Dame du Lac, comme en fait foi le procès-verbal conservé aux Archives de Genève ; elle n'avait donc pas été détruite au mois de mars précédent. Déjà en 1435, même en 1374 et bien antérieurement, croyons-nous, l'église du Lac soit de Servoz, s'élevait sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui.

Trois siècles plus tard, et dans les premiers jours d'août 1751, un rocher, se détachant de la montagne de Plaine-Joux à Passy, écrasa trois granges, tua une femme enceinte avec son fils, quatre enfants, les nommés Trappier, Duperrey, Gex et Colbry, trente vaches et un mulet (*Revue Savoisienne*, 1894).

Ces avalanches continuèrent tout le mois et même en septembre ; mais la plus considérable eut lieu le 14 août ; il y avait dans l'air une poussière si épaisse que l'on crut à la formation d'un volcan.

On évalua à trois millions de toises cubes la masse des terres éboulées. MM. Truchet, juge-mage de Maurienne

(1) Voir plus loin le document n° 1. — Un fait analogue s'est produit dans la nuit du 2 au 3 janvier 1883, à 200 mètres du fort de l'Ecluse, un éboulement partant du *Credo* ayant obstrué le cours du Rhône pendant 7 heures, les eaux refluèrent en amont, et couvrirent la plaine de Cologny (Note publiée par M. Victor Gay).

et Cheneval, architecte, furent chargés par le roi Charles-Emmanuel III, de faire un rapport sur ce cataclysme. De son côté, le naturaliste vénitien Diodati, envoyé sur les lieux, a décrit cet évènement dans un rapport que le *Voyage dans les Alpes* de M. de Saussure nous a conservé.

Enfin, sur le déclin de l'été 1837, une partie de la montagne de Chêde, se détachant en avalanches de pierres, combla avec les boues du Nant-Noir, le beau lac qui portait le nom du mont dont il baignait la base. (Dessaix, *Savoie Hist.*, IIe partie, p. 44.

La vallée de Sixt, comme nous le verrons plus bas, n'est pas moins que la vallée de Servoz, sujette à des accidents de ce genre.

De toutes ces catastrophes aucune peut-être n'a eu un retentissement pareil à celui de la catastrophe de *Saint-Gervais*.

A la base de l'Aiguille du Goûter, qui domine la vallée de Montjoie, se trouve le glacier dit de Tête-Rousse. Dans l'intérieur de ce glacier s'était formée une cavité lenticulaire, mesurant 40 mètres de diamètre sur 20 mètres de hauteur. Les chaleurs tropicales de l'été dernier, en faisant fondre la glace, remplirent une bonne partie de cette caverne.

Le 12 juillet 1892, vers une heure du matin, par une nuit calme et sereine, cet énorme volume d'eau que l'on évalue à 100.000 mètres cubes, projeta en avant la partie inférieure du glacier et se précipita par le vallon de Bionnassay et la vallée de Montjoie, emportant sur son passage les deux tiers du hameau de Bionnay, trois corps de bâtiments du célèbre établissement de Saint-Gervais-les-Bains et douze maisons ou hangars du Fayet avec leurs habitants. Le nombre des victimes est approximativement de 160 ; elles se répartissent ainsi : 35 à Bionnay, 10 au Fayet et 115 à l'établissement de bains, dont 45 employés et 70 baigneurs.

Pour terminer cette funèbre nomenclature, signalons

encore les ravages causés par les inondations dans les années 1570 (1), 1651, 1658, 1673, 1689, 1711, 1733, 1735, 1740, 1745, 1763, 1778, 1801, 1807, 1816, 1840, 1851-52. En 1651, tous nos cours d'eau, l'Arve, la Dranse d'Abondance, le Thiou, etc., débordèrent, et la ville d'Annecy fut submergée, comme elle le fut plus tard en 1658 et 1711 (2). A cette dernière date, l'Arve était si enflée que ses eaux, refoulant celles du Rhône, allaient faire tourner en sens inverse les roues des moulins de Genève (3).

Enfin, l'on se souvient des ravages causés par les pluies diluviennes des 2-4 octobre 1888. Elles emportèrent le restaurant des Gorges-du-Fier, une partie des bains de la Caille sur les Usses, plusieurs maisons dans le Faucigny et le Genevois, deux maisons à Meillerie en Chablais, ainsi que plusieurs maisons et quantité de terres dans la commune de Vailly.

Un Eboulement à Sixt en 1602

Sixt forme deux vallées principales : celle du haut Giffre et celle du bas Giffre ou Grand Giffre.

En remontant la rive droite du bas Giffre ou Giffre de la Combe, on traverse divers groupes d'habitations resserrées entre le torrent et le rocher de Planay. Ce sont d'abord Sixt avec son église et les beaux restes de son antique abbaye, les *Curtets*, l'*Echerny*, dont les maisons s'étagent sur un ancien éboulis en face de la belle cascade du Dard soit de Jourdane, *Nambride-dessous* et *Nam-*

(1) C'est probablement à cette date que le Rhône emporta l'église de Bans, dont les paroissiens furent rattachés à la cure de Vulbens.

(2) *Revue Sav.*, 1867 et 1875.

(3) Spon, *Hist. de Genève*, II, p. 464-467. Le même fait avait eu lieu en 1673.

bride-dessus (1) entre lesquels on admire les cascades du *Fontani* et de la *Gouille*. On passe ensuite sur la gauche du Giffre ; et suivant le chemin qui serpente à travers un épais taillis d'aulnes, de trembles, de coudriers entremêlés de sapins, on atteint une plaine accidentée de monticules rocheux et dénommée le *Cro du Pant*. Au milieu s'élève un oratoire surmonté d'une croix.

Devant nous, se présente l'un des spectacles les plus merveilleux que l'on puisse rencontrer. La montagne de droite, le *Grenier*, se rapprochant comme pour fermer la vallée, décrit un demi-cercle représentant assez bien un gigantesque *Fer à cheval*, dont le majestueux pic de *Tanverges* à gauche et l'obélisque écrasé de *Tête-Noire* à droite, figurent les deux crochets.

De cette muraille circulaire, haute de 2 à 3.000 pieds, dévalent une multitude de cascades qui serpentent le long du rocher, ondoient comme de blanches queues de cheval ou flottent au vent comme des banderolles d'argent. Ce sont entre autres : la *Pissette*, la *Pierrette*, *Pissevache*, la *Lyre* ou *Fouilly*.

Il y a trois siècles, le Giffre baignait le pied de ce cirque, laissant sur sa droite une foule d'habitations rustiques entourées de prés et de champs fertiles.

Mais un jour, un terrible cataclysme vint semer la mort et la désolation dans ce coin de terre.

Une partie de la Tête-Noire, s'écroulant tout-à-coup, couvrit toute la plaine et rejeta le Giffre sur la droite de la vallée. Plus de trente maisons avec autant de granges avaient disparu sous les décombres, savoir : 6 du Frenalay, 1 de Giffrenant, 5 du hameau du Pelly et le village tout entier d'*Entre Deux-Nants* (2), composé d'une vingtaine de maisons.

Soit que la catastrophe eût été annoncée par des signes

(1) On trouve Nantbruyde, Nantbride, Nambride : cette dernière graphie a prévalu bien que les autres soient plus conformes à l'étymologie.

(2) Si l'on en croit Grillet, le hameau d'Entre Deux-Nants avait déjà été écrasé en 1441, avec 200 de ses habitants.

avant-coureurs soit plutôt que la plupart de ces maisons ne fussent pas habitées durant l'hiver, le hameau du Pelly ne fournit que deux victimes, Jeannette Ducros, veuve de Jeannet Monet dit Costaz, avec sa fille ; du hameau d'Entre Deux-Nants, un seul ménage resta sous l'avalanche, celui de Jean Moccand dit Perrier. Par contre, les habitants du Frenalay périrent au nombre de treize (1), savoir :

Jean Rollet aliàs Jean de Namburry, avec sa femme et *leurs deux enfants* (2) ; Bernarde, veuve de B[d] Moccand dit Chenut (aliàs Charmot) avec sa fille Bernarde ; Jean Barbier-Joathon, *submergé* dans sa maison de l'Essert avec sa femme Anteline et ses trois enfants.

Enfin, une maison de *Giffrenant*, malgré la distance qui la séparait de la Tête-Noire, fut également détruite avec ceux qui l'habitaient. C'étaient : Roux soit Rodolphe Joennuz, sa femme Claudine de Passier, leurs sept enfants, et Pernette, veuve de Collet de Passier, sa belle-mère.

Tous ces noms sont consignés en latin dans le Registre des décès.

Un autre document contemporain, écrit en français et dont M. le curé Naire a bien voulu nous transmettre une analyse, ajoute le nom de trois autres victimes, ainsi que la nomenclature des maisons détruites. En voici le résumé (3).

Claude Barbier-Joathon du Frenaley, perdit sa femme et son fils encore au berceau avec 20 brebis et 1 jument ;

Claude Joathon-Barbier, oncle du précédent, fut blessé ainsi que sa grand'mère âgée de 86 ans ; il perdit, avec sa maison, une vache, 3 chèvres et 12 brebis ;

Claude Tournier l'aîné, Jean feu François Denambryde, et Bernard Joathon, perdirent leurs maisons et granges ;

(1) Pour la répartition des maisons et des victimes nous suivons le document français dont nous parlons plus loin. C'est par une fausse interprétation de ce document qu'on a porté comme tués dans la catastrophe, les chefs de famille signalés comme ayant perdu leur maison.

(2) Ces deux enfants ne sont pas mentionnés dans le registre paroissial.

(3) Il a été intégralement publié, depuis notre article, par M. Brun, de Sixt, dans la *Revue Savoisienne*, décembre, an 1890.

Autres maisons détruites :

Du hameau du Pelly : Jean Denambryde, Claude Denambryde, Collet et Claude Denambryde, Jeannette Ducroz, Jean Perrier et ses frères.

D'Entre Deux-Nants : Pierre Denambryde, G^{d} Denambryde, Jean Denambryde, B^{d} Jacquet, Claude de La Gouille et ses neveux, Jean Moccand dit Boliuz, J. et B^{d} à feu J. Moccand, Roux Moccand, Françoise, veuve de B^{d} Moccand dit Coutaz, Claude Moccand dit Poterlaz, B^{d} Moccand, Viffrey Moccand des Curtets et ses frères, B^{d} Moccand, J. Moccand dit Bary, Nicolet Moccand, qui perdit 10 vaches et 24 brebis, Claude et Claude Tournier frères, et B^{d} Perier aliàs Moccand. Ce dernier périt avec son frère Jean, sa belle-sœur et leur fille Pernette.

Cela fait au total une trentaine de maisons disparues avec autant de granges, 29 personnes tuées et 2 blessées, 16 vaches, 82 brebis, 3 chèvres et 1 jument perdues.

Cette catastrophe arriva le 21 février 1602 (1).

On devine aisément l'effroi, la terreur et la consternation des survivants. Aussitôt que la coulée des blocs eut cessé, ils se rendirent sur les lieux dans l'espérance de retrouver les êtres chéris disparus et de leur procurer une sépulture chrétienne, mais l'énorme amoncellement rendait les fouilles impossibles.

C'est alors que l'abbé de Sixt, Jacques de Mouxy, fit célébrer à ses frais, pendant une semaine entière, soit du 28 février au 6 mars, un service funèbre pour les familles en deuil. Chaque famille eut son tour.

La situation des survivants était véritablement navrante. Ils avaient vu disparaître, dans cet affreux cataclysme, non seulement leurs parents et leurs amis, mais encore leurs maisons, leurs champs, en un mot, toute leur fortune. Cependant, chose à peine croyable, la Chambre des Comptes

(1) Certains auteurs affirment qu'un second éboulement, arrivé dans la nuit du 9 au 10 février 1610, détruisit le hameau de Nantbride-dessus ; mais ni les registres paroissiaux, ni aucun document contemporain n'appuient cette assertion que l'inspection des lieux elle-même ne justifie point.

refusa de les décharger de la taille. Dans leur détresse, ils s'adressèrent à leur évêque, Saint François de Sales.

Etant venu à Sixt, dans l'automne de l'année suivante, pour travailler à la réforme des moines de l'abbaye, le bon prélat se rendit sur le lieu du désastre (25 septembre), et touché de la misère de ces pauvres gens, il écrivit en leur faveur tant à Son Altesse qu'à divers personnages importants.

Mais Charles-Emmanuel, malheureux dans sa guerre avec Henri IV et dans sa tentative sur Genève, avait lui-même ses finances obérées, et la requête du prélat demeura sans réponse. Dans une lettre au prince du 16 septembre 1611, il plaide encore la cause des victimes, disant que leur demande est juste et que la catastrophe « de misérables qu'ils étaient les a rendus la misère mesme » (Migne, VI, 669). Cette fois, son appel fut entendu.

La croix du *Cro du Pant* a été érigée en mémoire de la terrible catastrophe que nous venons de raconter ; et chaque année, le lundi des Rogations, les habitants de Sixt y viennent, en procession solennelle, prier pour les défunts et demander à Dieu de préserver les vivants d'un semblable malheur.

DOCUMENTS

I

Indulgences accordées à l'occasion d'un éboulement à Servoz en 1471.

Philippus de Compesio, S. R. E. protonotarius ecclesiarum Gebenn. et Lausanensis canonicus in spiritualibus et temporalibus dicte ecclesie Gebenn. et episcopatus ejusdem vicarius generalis auctoritate ordinaria specialiter deputatus. Universis et singulis ecclesiarum curatis et vicariis per civitatem et diocesim gebennensem ubilibet constitutis presentes inspecturis salutem.

Ex operibus habundare caritatis... cum sicuti veraci relatu accepimus ex casu quidam mons cecidit contra aquam Areris in parrochia beate Marie de lacu gebennensis diocesis et defectu cursus aque soliti immensissima aquarum habundancia in modum lacus est congregata, que majorem partem possessionum pauperum agricolarum ipsius parrochie inundavit seu submersit et dietim submergit, omniaque submergentur in dicta parrochia nisi remedium breve apponatur videlicet quod *reperiatur modus ipsam aquam paulatim labi faciendi*, quod nequaquam fieri poterit nisi mediantibus Christi fidelium subsidiis personalibus et realibus et caritativis. Universitatem vestram monemus ea propter et mandamus per presentes quatenus casum hujusmodi ac periculum populis et parrochianis vestris ad Deum congregatis pie exponentes, inducatis eos monitis salutaribus ad contribuendum de bonis suis in adjutorium premissorum pro remedio apponendo seu personaliter juvando prout ad hoc devotione moti fuerint. Nos enim de Omnipotentis Dei misericordia et sanctorum ejus meritis confisi, eisdem omnibus Christi fidelibus vere penitentibus et confessis qui in premissis auxilium personale vel reale manusque suas porrexerint adjutrices, XL dies de injuncta sibi penitentia auctoritate predicta nobis commissa et qua fungimur in hac parte in Domino misericorditer relaxamus per presentes ad duos annos proximos duntaxat valituras. Datum Gebennarum die sexta marcii M. CCCC. septuagesimo primo

Signé : Viennessii (1).

(Archives de l'Evêché d'Annecy, vol. IV).

II

Noms des victimes de l'éboulement de Sixt (1602)

1602 Ultima februarii, R. D. Jacobus de Mouxiaco abbas et dominus de Syz fecit sepelire aut verius incipere anniversarium et funebres obsequias Johannis de Namburriaco et Johannæ ejus uxoris aliàs Rolet qui obierunt cum aliis quamplurimis (*die*) 21ª hujus mensis februarii (2) in accidentali eventu rupis vulga-

(1) Un Claude Viennois était alors secrétaire de l'évêché.

(2) Le document français signalé plus haut date la catastrophe du 9 février. Entre ce document, dont on ne possède qu'une copie, et le registre paroissial, nous préférons nous en tenir à ce dernier. Il est possible que l'évènement se soit passé dans la nuit du 20 au 21, et le copiste aura lu IX, là où le document original portait XX en chiffres romains.

riter nuncupatæ *teste noire*, et in eo simul submersi sunt pagi vocati *entre deux-nants*, *la frenalley*, *les pelley*, et omnes habitationes cum... edificiis et terris de Gefernan et aliis quamplurimis proventibus, edificiis, pecoribus, pratis, terris ac bonis mobilibus et immobilibus. *Deus avertat iram suam a nobis et convertat in melius in futurum.*

1ª marcii. Ejusdem dni abbatis jussu et sumptibus fuerunt peractæ exequiæ Johannis Barbier Johaton et Antelinæ ejus uxoris qui etiam submersi sunt in suprascripto fortuito casu cum tribus liberis eorum.

2ª marcii. Expensis prefati R^di^ dni abbatis et jussu etiam funebres obsequiæ Bernardi et Johannis Moccand ac Bernardæ uxoris ejusdem Johannis et eorum filiæ Pernetæ. Fuerunt attamen submersi in supramentionato casu fortuito, carent sepultura, nullis relictis liberis supersistis.

Die dominica, 3ª ejusdem mensis martii, successive peractæ fuerunt exequiæ Rodulphi Johennuz, Claudiæ de Passiaco ejus uxoris ac septem eorum liberis colonis de Gefernan, necnon Pernetæ relictæ Coleti de Passiaco... et ejusdem Claudiæ matris. Submersi cum prænominatis in dicto casu fortuito, et de præcedentibus factæ fuerunt generales obsequiæ jussu ejusdem R^di^ dni abbatis.

Die 4ª ejusdem, Exequiæ Janetæ relictæ Johanneti Moneti... Costaz et ejus filiæ submersæ in dicto casu fortuito celebratæ fuerunt.

6ª ejusdem. Similiter peractæ fuerunt funebres exequiæ Bernardæ relictæ uxoris Bernardi Moccandi aliàs Chamot et ejus filiæ *(Bernardæ)*.

II

Erection de la Savoie en Duché, sa date

Dans la *Revue du Siècle*, M. Aimé Vingtrinier soutenait récemment (1) que l'érection de la Savoie en duché par l'empereur Sigismond, se fit à Montluel et non à Chambéry, le 19 février 1417 et non 1416, après le voyage de l'empereur à Paris et non avant ce voyage.

(1) Cet article a paru en 1893, dans la *Revue Savoisienne*.

« Sans doute, dit cet écrivain s'appuyant sur l'*Art de* « *vérifier les dates*, l'acte publié par Guichenon est daté « 19 février 1416 ; mais la date de ce diplôme est conforme « au style gallican qui avait cours alors en Savoie. Or, « suivant ce style, l'année ne commençant qu'à Pâques, « le mois de février 1416 appartenait à l'an 1417, commencé « au 1er janvier, comme nous comptons aujourd'hui. »

Ce raisonnement pèche par la base. Le style pascal, en effet, avait cessé d'être en usage en Savoie dès le commencement du XIVe siècle (1).

Au reste, une lecture plus attentive du diplôme d'érection eût épargné toute méprise aux auteurs que nous contredisons. Ce diplôme est ainsi daté : *Datum Camberiaci Gratianopolitanæ diocesis anno a Nativitate Domini MCCCXVI. XIX* (*die*) *mensis Februarii regnorum nostrorum anno Hungariæ* XXIX. *Romanæ electionis* VI. *Coronationis II* (2). Les mots *a Nativitate* indiquent que l'année est prise à Noël ; les autres nous reportent à l'an 1416. Sigismond ayant été élu d'abord le 20 novembre 1410 par une partie des électeurs et définitivement en avril 1411, on pourrait hésiter sur l'interprétation de ces mots : *electionis anno* VI. Mais nous savons par d'autres chartes que cet empereur comptait dès la première de ces élections. Enfin le couronnement ayant eu lieu le 8 novembre 1414, le *coronationis anno secundo* se rapporte évidemment à l'année 1416.

Pour achever de convaincre le lecteur, nous allons suivre l'empereur durant son long voyage. Couronné à Aix-la-Chapelle le 8 novembre 1414, Sigismond fit ses préparatifs pour se rendre au Concile réuni à Constance. Il arriva dans cette ville la veille de Noël, et assista dès lors à la plupart des réunions et sessions du Concile, notamment à celle où fut déposé Jean XXIII ainsi qu'à celle où

(1) En vertu d'une ordonnance de l'évêque Aimon de Quart, on commença l'année à Noël, dans le diocèse de Genève, à partir de 1306. Cet usage s'introduisit, vers la même époque, dans le reste de la Savoie.

(2) Guichenon, *Hist. de Savoie*, III, page 254.

l'on reçut la démission de Grégoire XII. Comme le troisième pape Benoit XIII, autrement dit Pierre de Lune, refusait absolument de déposer la tiare, on résolut de lui envoyer une ambassade composée de l'empereur lui-même et d'un certain nombre de prélats. Le lieu déterminé pour la réunion, qui devait d'abord être Nice, fut Perpignan, dépendant, à cette époque, du royaume d'Aragon (1).

Le 15 juillet 1415, Sigismond prend congé des Pères dont il demande la bénédiction. Deux ou trois jours après, suivi d'une escorte formidable, il part de Constance. Il traverse successivement Bâle, Soleure, Arberg, où il demeure trois jours entiers (25 juillet) (2), Morat et s'arrête à Genève où l'on fit, pendant trois jours, des processions en son honneur (27-29 juillet). Enfin le 30, il arrive à Seyssel en compagnie d'Amédée VIII, et passe la nuit dans le château du lieu (3).

Le lendemain, les deux princes s'embarquaient, avec leur suite, sur huit grands bateaux que le Comte avait préparés et ornés et, le même jour, ils arrivaient à Lyon. Là, ils se séparèrent. Amédée reprit le chemin de ses Etats non sans avoir comblé Sigismond de présents et sans avoir laissé auprès de sa personne quatre des principaux seigneurs de sa Cour, savoir : Humbert, bâtard de Savoie, Aimé de Challant, chevalier, Jean de Beaufort et Lambert Oudinet, docteurs en droit.

De son côté, l'empereur, continuant sa route, descendit le Rhône, salua en passant les antiques cités d'Avignon, d'Arles, d'Aigues-Mortes, et, le 15 août, il débarquait à Narbonne, où devait se rencontrer le roi Ferdinand d'Aragon.

Une maladie survenue à ce dernier, obligea l'empereur à séjourner deux ou trois semaines à Narbonne ; enfin, il

(1) Ainsi se justifie l'expression des auteurs qui font aller l'empereur en *Aragon*.

(2) D'après M. de Haller, *Hist. de la Confédération suisse*, le comte de Savoie vint à sa rencontre jusqu'à Arberg.

(3) Fenouillet, *Hist. de Seyssel*, page 77. Menabrea, Hist. de Chambéry, p. 364.

en partit, et, le 21 septembre, un samedi, il arrivait à Perpignan où, le jour même, il eut une entrevue avec l'antipape.

Ce dernier se déroba de subterfuge en subterfuge pour éluder l'abdication qu'on lui demandait. Après un long mois de stériles efforts, Sigismond reprit le chemin de Narbonne (5 novembre).

Parvenu dans cette ville, il s'y arrêta de nouveau quelques semaines, pendant que ses plénipotentiaires, joints à ceux d'Aragon, de la Castille, de la Navarre et de l'Ecosse continuaient de parlementer avec Benoit. Mais celui-ci déjouant la surveillance dont il était l'objet, gagna par mer (13 novembre) le fort de Collioure, et peu après (16 novembre), la petite ville de Peniscola dans le royaume de Valence.

S'il ne réussit pas à vaincre l'obstination de l'antipape, l'Empereur obtint du moins que les plénipotentiaires des rois d'Espagne se détachassent de son obédience. La promesse en fut signée à Narbonne le 13 décembre (1).

Encouragé par ce succès, Sigismond résolut de se rendre à Paris afin d'y négocier une paix ou tout au moins une trêve entre les Français, qui venaient de perdre la bataille d'Azincourt, et les Anglais, leurs vainqueurs : car il désirait enrôler les princes occidentaux dans une croisade contre les Sarrasins. Mais avant d'entreprendre ce voyage, l'Empereur avait besoin de recourir aux lumières et plus encore peut-être au trésor d'Amédée VIII (2). Aussi donna-t-il rendez-vous à ce prince dans la ville de Lyon.

Amédée apporta à l'Empereur la somme convenue et lui demanda en retour de lui conférer la dignité ducale.

Si l'on en croit certains auteurs, Sigismond aurait désiré faire cette cérémonie dans la ville même de Lyon. Mais les gens du Roi, prévenus de ce dessein, lui firent

(1) Hefélé, *Hist. des Conciles*, x, 547.
(2) Ibid, xi, p. 19.

observer que tel acte était acte de souveraineté, et que sur ses terres, le roi ne voulait reconnaître d'autre supérieur que Dieu.

Quoiqu'il en soit, l'Empereur et le Comte de Savoie, partant de Lyon (1), se rendirent à Chambéry. Là, le 19 février 1416, la sixième année de son élection et la deuxième de son couronnement, l'empereur Sigismond, entouré d'une brillante assemblée de barons, proclama solennellement Amédée *duc de Savoie*, et le lendemain, par une autre bulle, il lui donna l'investiture de tous ses Etats et lui confirma tous les privilèges accordés à la Maison de Savoie par ses prédécesseurs. Amédée donna, à cette occasion, des joutes et des tournois.

Sans s'attarder au milieu de ces réjouissances, l'Empereur s'achemina vers Paris, où il arriva le 1er mars. Il prit logement d'abord au Louvre, puis au château de Saint-Denis. Le 27 du mois suivant, muni des propositions françaises, il s'embarquait à Douvres et faisait voile pour l'Angleterre.

Sigismond demeura tout l'été dans cette île. Le traité, qu'il conclut avec Henri V et d'après lequel renonçant au titre de roi de France, celui-ci devait retenir à peu près la moitié du royaume, fut rejeté à Paris, et les hostilités recommencèrent. Peu s'en fallut que Sigismond ne fût accusé de trahison par les Anglais. Afin de sortir de ce mauvais pas, il se vit obligé de conclure avec ce peuple un traité d'alliance offensive et défensive. Après quoi, au lieu de reprendre le chemin de la France dont il était devenu l'ennemi, il se dirigea (24 août) vers Calais qui appartenait à l'Angleterre, convoqua dans cette ville le duc de Bourgogne (3 octobre), visita ensuite Dordrecht, Aix-la-Chapelle, Luxembourg, Metz, Strasbourg. Enfin le 27 janvier

(1) Peut-être le cortège impérial se rendant à Chambéry a-t-il passé la première nuit à Montluel, et que là, dans un dîner, on acclama Amédée VIII *duc de Savoie* C'est ce qui aura donné lieu à la version de Paradin. Mais l'érection solennelle, officielle, eut lieu à Chambéry, comme les documents en font foi.

1417, il regagnait Constance, où nous le trouvons les 19 et 23 février ; il y demeura jusqu'à l'élection du pape Martin V (11 novembre).

C'est donc bien le 19 février 1416 — et non 1417 — ; avant — et non après — le voyage à Paris, à Chambéry, non à Montluel, que la Savoie fut érigée en duché.

III

La Prise du Drapeau Genevois [1]

Le onze août 1844, deux ouvriers de Marlioz, Amédée Armand, âgé de 25 ans, et J.-B. Blandin dit Tibeau, âgé de 24 ans, étaient à la journée *sur le Canton* (2), au lieu dit *Plan-les-Ouates*, tout proche du Camp fédéral. Comme il pleuvait ce jour-là, ils entrent dans un café et se font servir une bouteille de vin blanc. Quelques soldats suisses, attablés près d'eux, se mettent à les railler, à les froisser dans leur patriotisme, en traitant le roi sarde de roi des marmottes, de roi sans culottes. Nos Savoyards ripostent de leur mieux, et finalement, pour narguer les vaillants Helvètes, leurs contradicteurs, ils se font fort d'aller prendre, pour en faire des culottes à leur roi, le drapeau qui flottait au milieu du camp.

La nuit venue, nos deux téméraires se glissent en effet dans le camp. Blandin dresse contre le mât sa longue échine ; Armand, léger comme un écureuil, grimpe sur cet appui. En un clin d'œil, le tour est joué, le drapeau volé. Au craquement de la hampe cassée, la sentinelle donne l'alarme ; les balles sifflent. Mais nos deux Savoyards

(1) L'aveugle Collombat a composé sur cette prise du drapeau deux chansons, dont l'une en patois commence par ce vers : *Approchi per écotâ.*

(2) C'est-à-dire sur le *canton* de Genève.

favorisés par l'obscurité, s'enfuient à travers champs jusqu'à Saint-Julien, où ils remettent leur trésor à la gendarmerie.

Pour toute récompense, la police de Saint-Julien les mit en prison et restitua le drapeau aux Genevois. Les quatre jours que nos braves passèrent au *violon*, furent pour eux des jours de noces. Les habitants de Saint-Julien et des environs leur prodiguèrent vins fins et friandises. Parmi ces derniers, se distingua le baron de Viry.

Informée de ces faits, la Cour de Turin fit mettre en liberté les deux prisonniers.

Leur arrivée à Marlioz fut un véritable triomphe : toute la population alla au-devant d'eux, et pendant longtemps ils furent fêtés et choyés.

Nos deux héros sont morts il y a une vingtaine d'années (1903).

IV

Les Savoyards en Bulgarie

La cour du prince Ferdinand de Bulgarie comptait naguère plusieurs Savoyards parmi ses dignitaires. C'étaient le comte Alexandre-Joseph de Grenaud, grand maréchal de la Cour, décédé à Sophia le 30 octobre 1888, son fils Aymard-Victor, et le comte Amédée de Foras qui succéda au premier dans sa charge de grand maréchal. Mais lorsque le prince, dans le but de complaire à ses sujets schismatiques, eut la faiblesse de faire rebaptiser son fils, Amédée de Foras et le jeune de Grenaud s'honorèrent en résignant leurs fonctions.

Les Bulgares connaissent depuis longtemps la valeur savoyarde ; car une armée savoisienne envahit leur pays vers le milieu du XIVe siècle. Voici à quelle occasion.

Le pape Urbain V, recevant à Avignon la visite de l'empereur Charles IV, accompagné du comte Amédée VI de Savoie, encouragea fortement ces princes à secourir Jean Paléologue, empereur de Constantinople, à qui le roi de Bulgarie, Stratimire II, et le sultan Amurath Ier faisaient une guerre cruelle (1). Amédée VI y consentit d'autant plus volontiers qu'il était proche parent de cet empereur.

Au mois de juin de l'année suivante (1366), l'armée savoisienne s'embarquait à Venise sur des vaisseaux vénitiens et gênois. On y voyait toute la fleur de la noblesse de nos contrées. Outre le vaillant comte Amédée, c'étaient Amédée III, comte de Genève, Aymon de Genève, seigneur d'Anthon, son cousin, Aymon de Seyssel, seigneur d'Aix, qui commandait la grande galère, Amé, seigneur de la Chambre, Humbert et Pierre de Villette-Chevron, Michel de la Poype, Jean de Serraval, Jean, bâtard du Verney, Jean de Traverney, Hugonin de Viry, Hugues de Villette, Aimé d'Orlier, Antoine de Montmayeur, Richard Musard, Thennard de Monthoux, Henri de Varax, Pierre de Saint-Jeoire, Hugues de la Fléchère, François de Montgelat, François de Lucinge, qui mourut dans l'expédition (2), et Berlion de Foras, chevalier de l'Ordre du Collier. Le commandement était partagé entre Gaspard de Montmayeur, maréchal de Savoie, et Nº Etienne, bâtard de La Baume, faisant les fonctions d'amiral.

Les Savoyards rencontrent l'armée turque près de Gallipoli, lui infligent une défaite et s'emparent (23 août) de cette ville importante, où le comte Verd établit gouverneurs Aymon Michel et Jacques de Lucerne.

Après un séjour d'environ six semaines à Constantinople, ils portent leurs armes en Bulgarie, occupent Manto-

(1) Déjà au commencement de l'année 1363, Amédée étant à Avignon, avait, ainsi que Jean, roi de France, et Pierre, roi de Chypre, promis de prendre la croix ; mais ces derniers ayant failli à leur promesse, le comte n'osa point entreprendre la croisade à lui seul.

(2) François de Lucinge mourut à Pera, où il fut enseveli aux frais du comte de Savoie. Il avait testé à Lucinge, avant de partir (18 mai 1366) en faveur de son frère [illegible] frère, chevalier, étant très malade dans l'île de Corfou. Y teste le 5 juillet 1367 : il donne une salière d'argent à la chapelle qu'il fonde en l'église de Lucinge, un autre du poids d'un marc, à chacune des 4 chartreuses de Vallon, de Leposoir, d'Arvières et de Sixt, deux au Couvent de Genève et quatre aux églises de Meillon (Faucigny), Mégevan, Pâ[illegible] parts : Basile Lucelus, juge de l'île, Nicolet de Troisse, Aimon de Ville de Cambres, F. Balli de Genève, Etienne de Valliers et Girard du Mont. (Foras, Armorial ... art. Faucigny-Lucinge. Humbert Lucinge fait son testament, aussi ses enfants le font vers 1375 (Foras)

poli, Sizopoli (17 octobre), Messambrie, où ils laissent Berlion de Foras pour capitaine, le château de Limeno, et viennent mettre le siège devant la place forte de Varna (25 octobre).

Effrayé de leurs succès, le roi de Bulgarie demande la la paix, et relâche l'empereur qu'il tenait prisonnier (21 décembre).

Amédée VI passa l'hiver à Sizopoli, prit sur les Turcs, dans le courant de mai suivant, les places d'Euacossia et de Calovegro ; enfin le 4 juin 1367, il s'embarquait à Constantinople pour revenir dans ses Etats, atteignait Venise le 31 juillet et n'arrivait que le 8 octobre à Viterbe, où il rencontre le pape Urbain V.

Deux ans plus tard, 21 octobre 1369, l'empereur grec, exécutant la promesse qu'il avait faite au duc savoyard, vint à Rome faire profession de la foi catholique. Amédée reçut, à cette occasion, un bref très flatteur du pape Urbain V (1).

V

La Prophétie des Papes

Vous connaissez, au moins de nom, ami-lecteur, cette prophétie qui prétend donner la suite des Souverains-Pontifes de 1143 à la fin du monde, et qu'on appelle la *Prophétie des Papes*.

Suivant cette prophétie, que l'on attribue communément à saint Malachie, primat d'Irlande au XIIe siècle, S. S. Léon XIII aura dix successeurs ; après quoi, ce sera la fin. Or, comme on a vu parfois dix papes se succéder sur le trône pontifical dans l'espace d'une quarantaine d'années,

(1) Nous avons emprunté ces faits partie à l'*Histoire de la Maison de Savoie*, de Guichenon, partie à un récit de cette expédition, dû à la plume du chevalier Datta.

Amédée VI perdit également dans cette expédition : Dorame, son écuyer, Guy Albin, son médecin, Jean de Belleville (Spirit), son cuisinier, l'inventeur du gâteau de Savoie, qui mourut à Constantinople le 15 avril 1367.

il nous importe de savoir à quoi nous en tenir sur la valeur de cet oracle.

Que cette liste remonte à saint Malachie, rien ne le prouve, ou plutôt tout démontre le contraire. Publiée pour la première fois en 1595, dans le *Lignum Vitæ* d'Arnaud de Wyon, elle était demeurée jusque là complètement inconnue. Saint-Bernard, qui nous a raconté la vie du primat d'Irlande et ses moindres prédictions, n'a rien dit de celle-là. Papyre Masson, Onuphre Panvini, Ciaconius et les autres historiens des papes n'en parlent point. Baronius, Sponde, Raynald, Darras, les Petits-Bollandistes et cent autres, qui ont écrit après sa publication, n'ont pas même daigné la mentionner.

Elle aurait été composée pendant le conclave de 1590, par les partisans du cardinal Simoncelli, qui fut élu pape et prit le nom de Grégoire XIV : c'est, du moins, ce qu'affirment des historiens estimables ; et l'examen attentif de la pièce, loin de contredire cette assertion, lui donne une probabilité voisine de la certitude.

Pour les papes qui ont régné avant cette date, les termes de la prophétie, même les plus étranges, se vérifient avec une facilité et une précision merveilleuses. Ainsi :

Le pourceau dans un crible, c'est Urbain III (1185), dont les armes présentaient un pourceau dans un crible.

L'Épée de Saint-Laurent, *ensis Laurentii*, désigne Grégoire VIII (1187), cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucina*, qui avait deux épées en sautoir dans ses armes.

Il sortira de l'école, *ex schola exiet*, désigne Clément III († 1191), qui était de la famille Scolari. Etc.

Quant aux papes élus après l'apparition de la prophétie, la phrase employée pour les désigner renferme le plus souvent une formule banale pouvant s'adapter à tous les élus. Tous, en effet, sont *De la bonne religion*, comme Innocent XIII ; *Soldat à la guerre*, comme Benoît XIII ; *Colonne élevée* dans la maison de Dieu, comme Clément XII ; *Homme religieux*, comme Pie VIII ; *Pasteur et Pilote*, comme le cinquième pape à venir.

Parfois cependant le prophète a cru devoir employer certaines formules moins vagues. Mais alors les interprètes, qui veulent en montrer la vérification, doivent exécuter le plus souvent de véritables tours de force.

DES BAINS D'ETRURIE désigne Grégoire XVI. — Ce pape, me direz-vous, a donc vu le jour dans l'Etrurie, soit dans la Toscane ? — Non. — Il y aura, au moins, fait une station balnéaire ? — Pas davantage. Mais avant d'être promu au souverain pontificat, il appartenait à l'Ordre des Camaldules, dont la maison-mère est en Toscane, pays riche en eaux minérales. — Et voilà comment Grégoire XVI vient des *Bains d'Etrurie.*

Vraiment ici le prophète a joué de malheur. Si cette désignation s'était appliquée aux papes Léon XI, Urbain VIII, Alexandre VII, Clément IX ou Clément XII, tous nés en Toscane, combien l'interprétation eût été plus facile et combien l'inspiration de l'auteur eût mieux ressorti !

LA BÊTE INSATIABLE désigne Innocent XI, car... ce pape portait un lion dans ses armes, et avait une grande affection pour le cardinal Cibo ! !

LE LIS ET LA ROSE représente fort bien Urbain VIII (1633) ; car... ce pontife avait des abeilles dans ses armes. Si vous faites observer que les abeilles ne sont ni des lis ni des roses, on vous répondra qu'elles vont butiner sur ces fleurs !!!

Avec une pareille élasticité d'interprétation, nous nous flattons d'adapter à Pie IX, de vénérée mémoire, tous les caractères des papes de 1590 à la fin du monde.

Néanmoins, on ne s'en contente pas. On va jusqu'à fausser le sens des mots. Ainsi UNDOSUS VIR, l'*homme houleux* comme la mer (Léon XI) devient l'homme qui passe rapide comme l'onde.

URSUS VELOX (Clément XIV), l'ours agile à la course, devient l'ours *trop pressé*... de condamner les Jésuites !

Au besoin même on falsifie l'histoire. LA JOIE DE LA CROIX convient fort bien, dit-on, au pape Innocent X, car il fut élu le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 14 sep-

tembre 1644. Or, en réalité, il ne fut élu que le lendemain. (Darras, tome XXXVI, page 593).

Il est pourtant un moyen facile d'assurer la réalisation de l'oracle ; et, si nous ne nous trompons, ce moyen a été employé en 1700, pour le successeur du pape Innocent XII, qui était désigné par ces mots : LES FLEURS ENVIRONNÉES, *flores circumdati*. Clément XI, ayant obtenu la majorité des suffrages, ses partisans frappèrent aussitôt une médaille où le nom de ce pontife paraissait entouré d'une couronne de fleurs.

La recette, on le voit, est aisée. Le successeur de Léon XIII, que l'on désigne sous le nom de *Feu ardent*, n'aura qu'à mettre une étoile ou mieux une cassolette dans ses armes, et les naïfs de s'écrier : « Admirez avec quelle précision se vérifie l'oracle de Malachie. »

En résumé, la *Prophétie des Papes* ne mérite pas d'arrêter un instant l'attention d'un homme sérieux ; c'est l'œuvre d'un mystificateur ; et ceux qui redoutaient, à cause d'elle, d'assister bientôt à la fin du monde, peuvent dormir en paix.

VI

La pomme d'Adam et les effets du vin

Plus d'une fois, ami lecteur, vous aurez entendu quelque maligne fille d'Eve poser cette question : « D'où vient aux hommes cette petite proéminence ronde et mobile qui monte et s'abaisse au-devant du cou dans l'acte de déglutition et pourquoi l'appelle-t-on la *pomme d'Adam ?*

Eh bien ! je vais vous faire connaître l'explication que donnait Vincent de Beauvais, un illustre savant du XIIIe siècle, dans son *Miroir historial*, et que je viens de trouver dans un vieil incunable.

Eve, ayant suivi les conseils perfides du serpent, mangea, comme on le sait, du fruit défendu. « Aussi tost « qu'elle en eust mangié un morcel, elle cogneust qu'elle « avait failly et qu'elle estait déçue (trompée). Alors elle « eut grant honte et grand deuil et se pensa qu'elle ne « serait pas seule et qu'elle en feroit mangier à Adam. Et « adonc elle s'en vint à luy et luy dist qu'elle avait mangié « du fruit que Dieu leur avoit deffendu et qu'il en man- « geast hardiment. Lors Adam, que fut de trop simple « courage, trop legièrement creut aux parolles de sa « femme et vint à l'arbre et print du fruit et mordit de- « dens. Si tost qu'il eut le morcel dedens la bouche et eut « sentu la saveur du fruit, il cogneust et apperceut qu'il « avait grandement offensé Dieu et qu'il estoit deceu. Et « se clama malheureux pécheur et se print par la gorge « affin que le morcel ne passât oultre. Et à l'occasion de « ce et en remembrance (souvenir) de celluy péchié *a* « *chascun homme un neu à la gorge...* »

L'incunable qui nous a donné l'explication de la pomme d'Adam va nous expliquer les effets de l'abus du vin.

« Après que Noé et ses gens furent hors de l'arche, il « print (se mit) à cultiver la terre et planta une vigne. Or « estoit le fruit amer : car c'estoit de ces labrues (vigne « sauvage) qui croissent en les haies et dit Josèphe que « pour mieulx faire venir le boys et pour adoulcir le fruit, « Noé print de la terre et la destrempa de sang de lion, de « sang de truie et de singe et d'aignel et en fema la vigne. « Dont vous voyez aucuns que quand ils ont trop beu, ils « sont plus fiers que lions et veullent battre tout le monde ; « les aultres ne veullent que dormir et ressemblent la truie ; « les aultres ressemblent le singe qui ne veullent que « jouer (gambader, folâtrer) ; et les aultres l'aignel, qui « ne demande qu'amour. »

Certains auteurs nous donnent de cette légende une version légèrement modifiée et qui dépeint mieux les diverses

phases par lesquelles passe le malheureux qui abuse du vin et des liqueurs enivrantes. Noé arrosa successivement la vigne avec du sang de paon, du sang de singe, du sang de lion, enfin avec du sang de truie. Cette légende nous peint admirablement les effets progressifs du vin sur le buveur : celui-ci se montre d'abord gai, loquace, bavard, folâtre; puis l'abus augmentant toujours, il devient fier, provocateur, au besoin sanguinaire ; à la fin, il se vautre dans la fange.

VII

Le Regeste genevois

Le *Regeste Genevois* est, comme on le sait, le répertoire chronologique de tous les documents imprimés antérieurs à l'an 1311, et relatifs à l'histoire du diocèse de Genève. A la suite de l'analyse des chartes, on trouve dans ce volume, qui a paru en 1866, une table alphabétique complète des noms de lieux et de personnes énumérés dans les chartes en question.

Les deux auteurs du Regeste, MM. Paul Lullin et Charles Lefort, de Genève, ont déployé dans ce double travail une érudition et une sûreté de critique vraiment admirables. Aussi leur ouvrage est-il devenu le Guide indispensable de tous ceux qui veulent étudier l'histoire politique et religieuse de nos contrées.

Mais plus un livre est consulté, plus son autorité est grande, et plus il importe qu'il ne puisse jamais induire en erreur ceux qui l'interrogent. C'est pourquoi nous pensons rendre un vrai service aux chercheurs, en leur signalant certaines inexactitudes que nous y avons découvertes (1).

Disons tout d'abord que le texte de la bulle du pape

(1) Les erreurs du Regeste concernant Charvonex, Cologny et Cossingy ont déjà été relevées dans la *Revue sav.* en 1867 et 1885.

Eugène III, énumérant les paroisses qui dépendaient au XIIe siècle du prieuré de Saint-Jean de Genève, est fautif en plus d'un point ; que celui publié, soit dans le cartulaire d'Ainay, soit dans le tome XIXe des Mémoires de la Suisse Romande est meilleur. D'après ces textes et d'autres documents, ces paroisses étaient les suivantes : Annemasse, Bardonex, Bellevaux en Chablais, Bogève, Boringe, Bourdigny, Chavannaz (Iavenno), Chollex (Jolliaco), Collonge-Bellerive (1), Concise, Confignon, Cusy en Chablais, Douvaine (Duesno), Genevray près Saint-Cergues, Grilly, Marclaz (Saint-Marcel), (?) Marèche, Meynier, Meyrin, Monnetier, Mornex, Passeirier, Pouilly, Saint-André-sous-Boëge (de Capella), Saint George d'Essertines, Saint-Gervais de Genève, Saint-Gingolph, Saint-Laurent de Genève, Thonon, Tully (Tolliaco), Vailly, Ville-en-Sallaz (Saint-Pancrace) et Viuz en-Sallaz (Saint-Laurent de Sala). Ajoutons *S. Geraldi*, qui peut être Saint-Girod. Au lieu de : « Anamasci de Canal », nous proposons de lire : *Anamasci decanatûs* (Reg. Gen., n° 331). *Maresco* aliàs *Marises* pourrait être Marèche : cependant Marèche, en 1250, dépendait de l'abbaye d'Abondance. Maisoniaco *aliàs* Marsniaco est probablement un des Marigny ; car Mésigny fut donné à Entremont en 1279. Enfin Saint-Hippolyte de Villa nous paraît devoir être cherché près de Genève ou dans le mandement de Sallaz ; d'après Gaudy-le-Fort, ce serait Saint-Hippolyte près de Meyrin. [2]

Au n° 1228, on a, par mégarde, traduit *Aquianum* par Aix ; il fallait Evian.

Le *Boringe* mentionné dans le numéro 331 et dans le numéro 827, c'est Boringe, aujourd'hui hameau de la paroisse de Saint-Cergues, à laquelle il a été uni en 1598. Avant la Réforme, Boringe était une fille de Genevrey.

Bresenatis ou Brenaz, mentionné au n° 159, n'indique pas Brens, mais Brenaz, hameau de Viuz-en-Sallaz ou une localité de ce nom près de Bonneville.

(1) Et non pas Collonge-fort-l'Ecluse ni Collonges-sous-Salève.

2 Sur les paroisses dépendant d'Ainay, j'ai publié depuis lors un article très documenté dans la Revue Savoisienne année 1905 p. 159.

L'église de *Saint-Blaise-ès-Liens*, donnée à Cluny par le roi Rodolphe, pourrait être Saint-Blaise au mont de de Sion, ou bien Chaumont, dont l'église était dédiée à Saint-Blaise, et dans le territoire duquel on voit plus tard Cluny gratifié d'une manse (n° 193). En tout cas, cette donation n'est pas de 1019, mais du 14 janvier 1028 ou 1029 « XVIII Kal. februarii anno ab Incarnatione M.XX.VIII regnante Rodolfo rege anno regni sui XXXV », ainsi que porte l'original qui a été publié dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série, tome IV, page 497.

La Bâtie, ancien château et ancienne paroisse, aujourd'hui hameau de La Balme-Sillingy, mentionnée aux nos 1620, 1677, est omise, à sa place, dans la Table.

Il en est de même de *Ceysericu*, décanat nommé dans le Pouillé (n° 1568) et de plusieurs paroisses alors existantes.

Au lieu de *Chantre* en Valromey, qui n'a jamais été paroisse (n° 1103), nous proposons de lire : Chainiaz ou Chêne en Semine, qui dépendait de Nantua en 1273.

Capella de Boegio, c'est Saint-André-sous-Boëge (nos 331, 827, 1568 et 1615), appelé parfois Saint-André du Fraynet.

Le *Calvurnum* et le *Calvonacum* des nos 95 et 182, c'est Charvonnex, entre Groisy et Saint-Martin. D'après M. Folliet, *Hist. de Beaumont*, ce n'est pas du Châble, mais de Chabloux, hameau de Saint-Julien, qu'il s'agit au n° 405.

Chetonay, paroisse du décanat d'Annecy, ne désigne point Pugny-Chatenod, qui ressortissait au décanat de Savoie, soit au diocèse de Grenoble, mais bien Sallenôve, que l'on appelait encore Cheptonex au siècle dernier (1) (nos 354, 1547 et 1568).

La ville de *Cluses*, non plus que La Clusaz, sur le chemin du Grand-Bornand aux Aravis, n'a jamais eu de prieuré. Le *prior Cluse*, des nos 634, 700 et 1175 *bis*, désigne le prieur de Saint-Clair, entre Nâves et Dingy, soit,

(1) Cet article a paru en 1898.

comme on disait anciennement, le prieur de la Cluse-Saint-Bernard.

Cologny, paroisse du décanat de Rumilly (nos 1476, 1568), est aujourd'hui un hameau de Seyssel. Son église a été démolie au commencement de ce siècle. Cologny sous Bans, aujourd'hui hameau de Vulbens (nos 465, 1144), avait une maison de Templiers, mais non une église paroissiale.

Cosengier est l'ancien nom de la paroisse dite aujourd'hui Balme-de-Sillingy, comme les auteurs du Regeste le reconnaissent au n° 1594 : c'est donc par inadvertance que la Table l'identifie avec Sillingy.

Droisy, ancienne paroisse, est maintenant un hameau de Clermont (n° 1096, etc.) ; mais la maison des Hospitaliers de Droisier se trouvait à Droise, paroisse de Mognard (n° 1568). (Voir de Loche, *Histoire de Grésy-sur-Aix*, page 196).

Le prieuré de *Duesno*, des nos 331 et 827, c'est Douvaine et non Duingt : celui-ci n'eut jamais de prieuré.

Echallens —(0) Ce qui est dit de la seigneurie et du château d'*Entremont* aux nos 1231, 1593, 1597, doit s'appliquer à Entremont-le-Vieux (Voir *Rev. sav.*, 1893, page 263.)

L'église Saint-Lazare de Feigères, donnée à saint Victor (n° 237), c'est Feigères du mont de Sion.

Au lieu de *prior Fillinci* (n° 295), il faut lire : Filliaci.

Genevrey, hameau de Thonon, n'a jamais été paroisse. Il s'agit de Genevrey près de Moniaz, hameau aujourd'hui presque désert, et dont l'église, démolie pendant la Réforme, fut unie, en 1598, à celle de Saint-Cergues, en même temps que Boringe, sa filleule.

Je n'ai jamais rencontré de paroisse en Valromey qui s'appelât *Gigny* ou *Gignaz*, mais bien une paroisse de Grigny ou Gregny, aujourd'hui Greny, au pays de Gex (voc. St-Martin) : c'était en 1443-1481 une annexe de Peron.

Gilon ou Gillon, comme les auteurs du Regeste le disent aux errata, est un hameau d'Epagny. Mais il faut appliquer à Chilly et non à Gillon les nos 465 et 575.

(0) Echallens. Le château d'Echallens (en 1549) n'est pas sur le Rhône, mais sur le Guiers.

La paroisse de *Saint-Innocent*, en changeant de vocable, est devenue, au xve siècle, Saint-Maurice sous Cornillon.

L'église de *Servoz* soit du Lac était dédiée à Notre-Dame et non à Saint-Martin. Je ne crois pas qu'elle ait jamais dépendu du prieuré de Saint-Jean.

Le *Locon* ou *Locum*, dont il est question au n° 418, est un château dont on voit encore des traces au-dessus de l'ancienne église de Saint-Cergues.

Outre le château de *Lompnes*, il y avait une église de ce nom dans le décanat de Ceyserieu ; on l'appelait aussi Hauteville en Lompnes : elle était dédiée à Notre-Dame.

Nous avons déjà dit qu'en 1250 (n° 827), il faut lire Meynier, au lieu de *Magny*, qui n'a jamais eu d'église.

Lauzenette est un hameau de la commune d'Allinges, et *Marèche*, de celle de Neuvecelle.

Marval, d'après Galiffe, n'a jamais été prieuré.

Meillerie. L'acte par lequel Landric, évêque de Lausanne, cède à l'abbaye de Saint-Maurice ses droits sur le territoire de Meillerie, n'est pas de l'an 1160 où le 8 des nones d'avril tomba un dimanche, mais de l'an 1166. Il faut donc lire : « Hoc factum est *anno ab Incarn. domini* MCLX *sexto feria* III, *nonas aprilis, luna prima* » (Archives de St-Maurice). De cette façon les dates concordent, car en 1166 la lune renouvela le 5 avril, jour des nones.

Au n° 655, il faut lire *Méry* et non *Meyrieux*. Les autres localités : *Cerarges* et *Fresney* sont deux hameaux de la paroisse de Drumettaz-Clarafond, au diocèse de Chambéry.

Le muid, mesure de capacité, représentait chez nous douze coupes s'il s'agissait de froment et vingt-quatre coupes pour les céréales inférieures. [1]

Neydens. Dans l'analyse qu'il fait d'une donation en faveur de l'abbaye d'Aulps par Reymond de la Tour, le Regeste suit fidèlement le texte publié par Zapf. Malheureusement ce texte est fautif. D'après une copie faite par

1. D'après G^d^ Bally
le muid d'blé en Faucigny était compos. de 13 coupes froment et 13 avoine
tandis qu'à Genève et en Chablais, la même (la coupe) était la même pour l'avoine
que pour le froment.

M. l'abbé Gremaud sur l'original qui était conservé à Berne dans la bibliothèque de M. Müllinen, l'acte est de 1220 (MCCXX) ; l'abbé d'Aulps qui intervient dans l'acte y est qualifié de *nonus* abbas, neuvième abbé, au lieu de novus ; enfin les prieurs de Thonon et de Bellevaux y sont désignés par un simple W, qui doit se traduire par Willelmus et non par Wido.

Au n° 1402, au lieu de *Oures*, lisez *Douvres ;* c'est un hameau de Desingy, ainsi que Charnoz, Clemnaz, Etrables, Pelly, Planaz, *Rives*, Sornier, Taguy, *Vallières*, Vanessy et *Vencières*, nommés dans ce même numéro.

Le *Ravorée* du n° 1147 est une grange située dans la paroisse de Fessy.

De Salà (n°s 872, 1112, 1466, etc.) doit se traduire, ce nous semble, par de la Salle et non par de Sales;

Le *Sacigny* donné à Bonmont (n°s 306, 375 et 376) ne serait-il point celui du diocèse de Lausanne ?

Il ne faut pas confondre *Saint-Sixt*, église entre La Roche et Saint-Laurent, avec Saint-Jean des Siz qui est entre le Grand-Bornand et La Clusaz.

A propos de la trêve de Sciez (n° 1041) au lieu de : « le comte Philippe se plaint que le Dauphin », lire : le Dauphin se plaint que le comte Philippe... »

Thiollaz, et non Thiolly, est en effet une annexe de Chaumont.

Le *Vallières* du n° 1402 est, nous le répétons, un hameau de Desingy ; et *Venteres*, même n°, doit être la *Vencères*, aujourd'hui Vencières, même commune.

Vallon des n°s 343 bis, etc., est un hameau de Samoëns et *Vernaz* du n° 180, un hameau de Sciez.

La paroisse de *Saint-Victor*, nommée dans le Pouillé (n° 1568), dépend aujourd'hui de Trévignin.

La grange de *Vigny*, mentionnée au n° 1240, est une localité de Brenthonne.

C'est au château du *Vuache*, « apud lo Vacho », et non pas au Bachet qu'est mort, en 1308, Amédée, comte de Genevois. On sait qu'à une certaine époque le B et le V

étaient fort semblables. D'où la confusion. Dans d'autres actes, ce château est appelé *de Vaschio*, ailleurs *du Vuachu*.

Le *Vulsie* du nº 1402 est probablement Vessy, hameau de Veyrier-sous-Salève. ou Vessier, h. de Duingy.

Faisons enfin remarquer que le mot latin *idiota*, traduit par idiot dans l'enquête dirigée contre l'évêque Aimon de Grandson (nº 634), signifie également un homme simple, ignorant; et c'est probablement dans ce sens qu'il faut l'entendre ici.

En terminant cette énumération, nous déclarons que nous avons été fort étonné de trouver un si petit nombre d'inexactitudes dans un ouvrage qui renferme des milliers de noms et de dates, et que le Regeste genevois demeure à nos yeux, comme aux yeux de tous les érudits, un livre d'une grande, d'une incontestable valeur.

VIII

La population du Chablais au XVe siècle

Voici un tableau qui intéressera grandement, je pense, les lecteurs du Chablais. C'est la liste des paroisses du décanat d'Allinges, soit de l'arrondissement actuel de Thonon, visitées par l'évêque du diocèse de Genève dans les années 1411-1412, 1481-1482 et 1516-1518, avec le nombre de feux qu'elles comptaient à ces trois époques.

On y trouve le nom de 15 paroisses aujourd'hui supprimées, dont plusieurs, il est vrai, n'étaient que des succursales ou des filleules et n'avaient pas de prêtre à résidence fixe. D'autre part on y cherchera vainement le nom de onze paroisses actuellement existantes, savoir : La Forclaz, Novel, La Baume, Châtel, Essert-Romand, Habère-Poche, Meillerie, Morzine, Montriond, Seytroux et La Vernaz. La Forclaz avait cependant un chapelain en 1253 et un curé en 1311-1319, et l'église de Novel est mention-

née dès 1286 et 1311 ; les neuf dernières sont de création plus récente.

Si l'on multiplie le nombre des feux par 6 et que l'on tienne compte de quelques paroisses (par exemple : Abondance et Bellevaux) dont la population n'est pas indiquée, on trouvera que le Chablais et la vallée de Boëge comptaient environ 19.000 habitants en 1411 et 18.600 en 1481. Trente-cinq ans plus tard (1518), ils en comptaient près de 23.000.

NOM DES PAROISSES	NOMBRE DES FEUX 1411	1481	1518
Abondance	—	60	—
Allinges	120	60	180
Anthy	30	30	—
Armoy, avec le Lyaud	40	22	25
Avully, auj. hameau de Brenthonne	24	14	21
Ballaison	80	76	80
Bellevaux	—	40	[illegible]
Bernex, fille de Saint Paul	—	38	—
Biot (Le)	80	84	—
Boëge	77	52	—
Bonnevaux	—	—	—
Bons	80	60	70
Boringe, fille de Genevrey, auj. hameau de St Gergues	—	—	—
Brecorens	8	12	8
Brens	30	25	30
Brenthonne	40 avec Vigny.	20	20
Burdignin	65	44	33
Cervens	40	33	50
Chapelle d'Abondance (La) ou des Frasses	(80 en 1443)	90	—
Châtel, fille de La Chapelle	14 (1)	—	—
Chavanex, fille de Sciez	—	20	22
Chevenoz	60 avec Vinzier	34	34
Concise, fille de Tully	—	7	—
Cusy (Chens), fille d'Hermance	—	32	150
Douvaine	140 avec Loisin.	64	00
Draillens	50	30	150
Evian	140	120	20
Excenevex	24	22	36
Fessy	40	28	42
Féternes	70	54	60
Foncenex	26	23	26
Forclaz (La)	—	—	—

(1) En 1471.

NOM DES PAROISSES	NOMBRE DES FEUX 1411	1481	1518
Genevrey (hameau de St-Cergues)	12 avec Boringe	5	—
Habères	80.....	80	120
Larringe	60 av Marninge	26	40
Loysin, fille de Douvaine	—	50	—
Lugrin	100 avec Montigny	60	60
Lullin	—	47	70
Lully	18.....	20	25
Lyaud, fille d'Armoy	—	—	—
Machilly	25.....	22	25
Marclaz, fille de Thonon	—	4	—
Maresche, fille de Neuvecelle	—	8	8
Margencel	40.....	40	60
Marin	60.....	60	60
Marninge, fille de Larringes (aujourd'h. Champange)	—	14	24
Massongy	70.....	60	60
Maxilly	14.....	12	15
Mégevette	80.....	60	—
Messery	—	30	40
Mézinge, fille d'Allinges	16.....	16	30
Montigny, fille de Lugrin (auj. hameau de Maxilly)	—	18	14
Nernier, fille d'Yvoire	—	30	25
Neuvecelle	60 avec Marèche et la Touvière	18	—
Novel.....(1471)	9.....	—	—
Orcier	15.....	60 ou 16	30
Perrigny	20.....	28	32
Publier	32.....	60	60
Reyvroz, fille d'Armoy	—	30	40
Saint-André	21.....	16	16
— Cergues	100.....	70	80
— Didier	34.....	22	30
— Jean-d'Aulps	160.....	250	—
— Gingolph	25.....	18	30
— Paul	110 avec Bernex	70	40
Saxel	14.....	11	12
Sciez	120 av Chavanex	74	100
Thollon	34.....	(1)50	—
Thonon	100.....	200	—
Touvière (La), fille de Neuvecelle	—	30	25
Tully	19 avec Concise	18	—
Vacheresse	80.....	60	100
Vailly	40.....	40	80
Veigy	60.....	60	80
Vigny, fille de Brenthonne	—	18	24
Villard (Le) sur Boëge	60.....	35	50
Vinzier, fille de Chevênoz	—	8	24
Yvoire	40 avec Nernier	30	36

(1) En 1471.

Voici la date d'érection des paroisses les plus récentes : Châtel a été séparé de la Chapelle d'Abondance en 1643 ; Morzine a été détaché de Saint-Jean d'Aulps en 1505, Montriond en 1517, Essert-Romand en 1824. (1)

Ont été détachés du Biot : La Vernaz, en 1717, Seytroux vers 1803, La Baume en 1852. La paroisse de Meillerie a été créée en 1803, celle d'Habère-Poche en 1840.

IX

Etablissement des Sœurs de la Charité dans le diocèse d'Annecy

Vous connaissez tous, amis lecteurs, ces femmes dévouées qui, vêtues d'une robe grise, la poitrine couverte d'une guimpe blanche et la tête d'un voile noir, se dévouent à l'instruction de vos enfants ou soignent vos malades dans les hôpitaux. On les appelle *Sœurs de Charité*, parfois *Sœurs grises*, de la couleur de leur robe, ou bien encore *Sœurs de La Roche*, pour les distinguer des *Filles de la Charité* soit des *Cornettes blanches*, dont l'institution remonte à saint Vincent de Paul. 2

Mais si l'on vous demandait le nom de la fondatrice de ces Sœurs, le lieu et la date de la fondation, l'époque de leur établissement dans le diocèse, peut-être seriez-vous embarrassés pour donner une réponse à ces questions. Cette réponse, je vais essayer de la faire à votre place.

Parmi les *Filles de la Charité* que la Révolution chassa brutalement de leur asile, se trouvait une fille jeune encore,

(1) Le décanat d'Allinges comprenait l'arrondissement actuel de Thonon (moins Foncenex, Mégevette, Bogève et Saint-André) avec les paroisses de Machilly et de Saint-Cergues.

2 La S. C. leur imposa le nom de Congrégation des Filles de la Charité sous la protection de S. Vincent de Paul. Mais l'usage a prévalu de les appeler : Sœurs de Charité.

pleine d'intelligence et d'énergie, native de Sancey-le-Long, en Franche-Comté. [1]

Antide Thouret, c'était le nom de cette vaillante, refusa le serment qu'on lui proposait, et se retira dans son pays natal où, grâce à son déguisement, elle put, plusieurs années durant, faire la classe aux petites filles. Traquée de nouveau, elle erra quelques mois en Suisse et en Allemagne. Mais la nouvelle que la rage révolutionnaire commençait à se calmer et le besoin de se dévouer la ramenèrent au pays natal (1797). Toutefois Sancey-le-Long ne suffisait point à son zèle.

Deux ans plus tard, elle s'associe trois compagnes avec lesquelles elle ouvre une école gratuite pour les enfants pauvres à Besançon, dans la rue des Martelats (11 avril) et donne à ces compagnes une règle calquée sur celle des Filles de Saint-Vincent de Paul avec le costume que vous connaissez. [2]

Bientôt le dévouement de ces nouvelles religieuses et les succès remportés leur attirent la sympathie de tous. Les postulantes affluèrent ; de nouvelles écoles s'ouvrirent. Des demandes arrivèrent de Savoie, même de Naples, où le roi leur confia deux établissements fort importants, savoir l'Hôtel-Dieu qui contenait un millier de malades, et le monastère de *Regina Cœli.* (1810)

Enfin, elles se multiplièrent à tel point qu'à la mort de la fondatrice (24 août 1826), l'Institut comptait 136 maisons. Encore faut-il ajouter que par un schisme regrettable, les Sœurs du diocèse de Besançon venaient de se détacher de l'arbre pour former un rameau séparé. En voici la cause en deux mots.

La Mère Thouret ayant soumis sa règle au pape, Pie VII l'approuva (8 juillet 1819), en y insérant toutefois quelques légères modifications. A l'instigation de Persigny, encouragées peut-être par l'absence de la Supérieure qui séjournait à Naples, les Sœurs de Besançon refusèrent ces modifications et s'érigèrent en Congrégation particulière. En vain, la Mère Thouret mit tout en œuvre pour rappeler les

transfuges sous son obédience ; le schisme demeura consommé.

Maintenant que nous connaissons l'origine des Sœurs de la Charité, voyons comment elles s'implantèrent en Savoie.

La renommée des Sœurs de Besançon s'étant répandue jusque dans notre pays, les administrateurs de l'hôpital de Thonon prièrent la Mère Thouret de leur envoyer quelques-unes de ses religieuses.

Au printemps de 1810, arrivèrent les quatre sœurs dont les noms suivent : Joséphine Chomotton, qui devait diriger une école de filles ; Angélique Hugon et Eulalie Jambelet, destinées à soigner les malades de l'hôpital, et la sœur *Basile* Prince, dont le nom est encore populaire dans la capitale du Chablais. Celle-ci devait cumuler les fonctions de supérieure et de pharmacienne. Disons en passant que la ville de Thonon a su apprécier le dévouement de ces humbles filles et qu'aujourd'hui (1902) celles-ci dirigent outre l'hôpital, un pensionnat, une salle d'asile, ainsi que les écoles libres.

Onze ans s'étaient écoulés depuis l'arrivée des Sœurs en Chablais, lorsque la Mère Thouret allant de Naples à Paris, traversa Thonon (12 sept. 1821). Un prêtre zélé, M. Gaud, curé de Saint-Paul, la vit et lui manifesta le désir, qu'il nourrissait depuis longtemps, d'avoir des Sœurs de la Charité pour élever les enfants de sa paroisse. La Mère Thouret s'empressa d'exaucer sa demande.

Quelques jours plus tard (23 septembre), elle lui envoyait de Bourg la sœur *Victoire* Bartholemot, avec une ou deux compagnes. Les habitants de Saint-Paul leur firent un accueil royal, mais les ressources n'étaient pas à la hauteur de la bonne volonté. Aussi les commencements furent durs et pénibles. Le curé donna aux sœurs la meilleure part de ses meubles ; il leur céda même ses matelas, se condamnant, lui vieillard, à coucher sur la paille.

Cependant l'établissement prospérait à merveille. En décembre 1822, on y comptait 6 novices et 30 pensionnai-

res. La maison de Bellevaux, fondée peu de mois après celle de Saint-Paul, avait 10 pensionnaires, etc. On enseignait à celles-ci : « La religion, la lecture, l'écriture, la langue française, la géographie, l'arithmétique, l'histoire, la couture, le tricotage, la broderie, l'art de filer, de faire la cuisine et de faire proprement le ménage. »

La Mère Victoire obtint, pour la création du noviciat, l'approbation de Mgr de Thiollaz et fut nommée assistante générale en Savoie. C'est elle qui se rendit à Verceil en 1825 pour y organiser définitivement deux maisons récemment fondées. En 1828, elle conduisit une dizaine de sœurs à l'hospice des aliénés de Turin, y tomba malade et revint en Savoie avec le titre de provinciale. Peu après, elle fondait l'asile de Bassens. En 1841, elle quittait Saint-Paul pour installer son noviciat à La Roche.

Vingt ans plus tard, fatiguée et vieillie, elle donna sa démission et obtint l'autorisation de se retirer à Saint-Paul, où elle s'éteignit en décembre 1864, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connue et laissant une trace qui n'est pas encore effacée.

Aujourd'hui (1898), la Congrégation des Sœurs de la Charité compte 546 maisons, dont 432 en Italie et 44 dans le diocèse d'Annecy, avec 2 ou 3.000 Sœurs.

Nous avons puisé la plupart de ces notes dans la belle *Vie de la Mère Thouret*, par M. l'abbé Calhiat, (Rome, 1892).—

X

La Zone

Monsieur le Directeur, (1)

Depuis sept ou huit mois, la Zone est attaquée avec le plus vif acharnement dans diverses brochures et dans maints journaux. Si l'on en croit ses adversaires, la Zone franche de la Haute-Savoie n'a été établie par Napoléon III *que dans l'intérêt de Genève* et dans le but de préparer l'annexion de la Savoie du Nord à la Suisse ; elle est nuisible au *Trésor français*, auquel elle fait perdre quatre millions par année, au *commerce* d'Annecy et à celui du *territoire zonien* lui-même ; elle est donc *antipatriotique*, *injuste*, *inconstitutionnelle*, etc., etc.

Je ne veux pas, comme bien vous le pensez, répondre aujourd'hui à toutes ces affirmations, votre journal n'y suffirait pas ; je veux seulement raconter brièvement l'histoire de cette zone, histoire qu'on se plaît à dénaturer d'une étrange façon.

Peu de temps après la paix de Villafranca (11 juillet 1859), qui mettait fin à la guerre d'Italie, on sut que, pour obtenir l'intervention de l'armée française, le roi Victor-Emmanuel, par un traité secret du 10 déc. 1858, avait promis de céder la Savoie et Nice à la France. Aussitôt les Genevois, qui désiraient ardemment une partie du gâteau, protestèrent au nom des traités de 1815, puis, sachant bien que leur voix était trop faible seule pour avoir chance d'être entendue, ils firent ce qu'ils ont toujours fait depuis la Réforme, ils sollicitèrent l'intervention des nations protestantes.

(1) Cet article a paru dans la *Croix de la Haute-Savoie*, le 30 novemb. 1902.

Berne et Londres formulèrent des réclamations énergiques, la presse belge fit chorus, et si Bismark n'intervint point publiquement, il est certain qu'il dut ressentir et laisser voir de la mauvaise humeur, lui qui, quelques semaines auparavant, avait osé sommer Napoléon d'arrêter sa marche victorieuse contre l'Autriche. Ces démonstrations étaient, du reste, encouragées secrètement par Cavour, lequel, regrettant la parole donnée à la France, cherchait à en retarder l'exécution. Aussi put-on, un jour (29 janvier), voir à Chambéry près de 600 personnes, dont 1860
maints émissaires piémontais, manifester bruyamment leurs sentiments anti-français.(1)

Pour donner quelque satisfaction aux adversaires de l'annexion, l'empereur songea un instant à céder le Chablais et le Faucigny à la Suisse (31 janvier). Mais les Savoyards, avertis à temps, signèrent en masse une énergique protestation contre le démembrement de leur patrie et envoyèrent à Paris une délégation de 40 notables parmi lesquels on distinguait le comte Greyfié de Bellecombe, et Charles Bertier, de Chambéry, MM. Poncet, vicaire-général, Jordan, de Lachenal et Ruphy, d'Annecy, les avocats Jordan, Ramel et Dessaix, de Thonon.

Dans l'audience solennelle qu'il leur accorda le 21 mars, Napoléon répondit au discours de leur président par des paroles dont la dignité fière eut un retentissement européen.

« Mon amitié pour la Suisse m'avait, dit-il, fait envisager comme possible de détacher en faveur de la Confédération quelques portions du territoire de la Savoie ; mais devant la répulsion qui s'est manifestée parmi vous à l'idée de voir démembrer un pays qui a su se créer, à travers les siècles, une individualité glorieuse, et se donner ainsi une histoire nationale, il est naturel de déclarer que je ne contraindrai pas, au profit d'autrui, le vœu des populations... Je tiendrai à honneur de réaliser toutes vos espérances. »

Et sachant que les habitants de la Savoie du Nord dési-

(1) 22 mars 1860 Le comte Benedetti arrive à Turin, chargé par l'empereur d'exiger de haute main la cession de la Savoie et de Nice. Menace de retirer les troupes françaises de la Lombardie, et d'occuper Bologne et Florence. (Ac. Delphinale, 1901)
1 avril, victor-Emm. désapprouve sujet de Savoie et Nice du serment de fidélité.

raient grandement de jouir des avantages de la Zone, soit de l'entrée en franchise des denrées coloniales, il promit d'accorder cette faveur à ceux qui la demanderaient (1), et cette déclaration, confirmant diverses déclarations officieuses antérieures, fut publiée le lendemain dans les colonnes du *Journal officiel*.

Certes, elle était fort habile et opportune, cette concession de l'empereur. Jusque-là, en effet, il ne faut point l'oublier, l'idée d'annexion à la Suisse avait de nombreux partisans dans les arrondissements de Thonon, de Bonneville et de Saint-Julien. Soigneusement entretenue par les brochures, les émissaires et l'argent genevois, elle était de plus patronnée par les libéraux, soit par les anticatholiques de l'époque, notamment par MM. Bard, Clerc-Biron, Faurax, etc.

Ces derniers avaient fondé dans ce but le journal *La Savoie du Nord*, qui se publiait à Bonneville : déjà ils avaient recueilli plus de 11.000 adhésions.

Or, pour l'Empire, qui avait déclaré l'annexion de la Savoie à la France subordonnée à « l'adhésion populaire », il ne suffisait pas d'obtenir des électeurs une majorité relative, fût-elle même considérable, il fallait la presque unanimité, il la fallait pour éviter la guerre avec l'Angleterre (Laity).

Cette unanimité, la promesse de la zone franche l'obtint ; et le 22 avril, l'annexion à la France fut votée par 130.533 oui contre 235 non et 71 bulletins nuls.

(1) Dans un discours prononcé à Chambéry, le ministre Rouher disait : « La Savoie désire être un pays franc, qu'elle demeure pays franc ! Que toute la Savoie soit franche, si elle y tient ; nous sommes libre-échangistes et la France entière ne sera bientôt qu'une zone franche. (Cité par l'Union générale des Syndicats de l'Ain le 28 juin 1902).

5 avril 1860, Lettre de M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères aux municipalités de Thonon et de Bonneville leur promettant la zone.

10 avril 1860, id. à M. Pissard, promettant la zone pour le bassin de Saint-Julien.

18 avril 1860, lettre de M. Laity à M. Pissard annonçant que la zone s'étendrait jusqu'aux Usses.

Dans la Savoie du Nord, sur 47.473 votants, on trouva dans les urnes 47.076 bulletins portant *oui et zone.*

Par ce vote, les électeurs avaient nettement voulu signifier qu'ils comptaient sur la parole officielle et qu'ils entendaient bien jouir de la zone franche.

Le vote de l'annexion fut consacré par un sénatus-consulte du 12 juin, qui déclara la Savoie partie intégrante de l'Empire français, et conféra au Souverain le droit de régler, avant le 1er janvier suivant, les diverses mesures relatives à *l'assiette des lignes de douane*, etc.

Sans perdre un instant, le même jour, Napoléon III, *usant du pouvoir à lui conféré*, rendit le décret relatif au service des douanes en Savoie et dans l'arrondissement de Nice. On y lit :

Art. 3. — *La partie de la Savoie, située au delà de la partie déterminée par l'article 1er du présent décret, jouira du régime exceptionnel établi dans le pays de Gex.*

La Zone n'est donc pas inconstitutionnelle ; elle n'a point été, comme on le voit, une concession gracieuse et révocable ; elle a été promise avant le vote par le gouvernement français aux habitants de la Savoie du Nord, et ceux-ci, en déposant leur bulletin *oui et zone*, ont nettement stipulé qu'ils entendaient se prévaloir de cet engagement. Il y a donc eu, entre la Savoie du Nord et la grande France, une sorte de contrat régulier que celle-ci ne peut résilier sans le consentement régulier de celle-là ou sans forfaire à l'honneur.

14 juin. Le drapeau français est hissé sur le château.

XI

Le 22 Septembre 1792

LETTRE A UN MAIRE DE LA HAUTE-SAVOIE

Monsieur le Maire,

Vous me demandez si vous devez solenniser l'anniversaire du 22 septembre 1792. Je réponds que, comme Savoyard et comme chrétien, vous ne le pouvez pas. Cette date ne rappelle, en effet, pour nous, que d'humiliants et lugubres souvenirs.

1° Des souvenirs humiliants. Le 22 septembre 1792, notre Savoie fut envahie, elle fut conquise par une armée étrangère, une armée alors ennemie, l'armée française. Nos pères durent subir le joug du vainqueur. Fêter ce jour, ce serait donc fêter la honte, l'humiliation de notre patrie. C'est comme si les Lombards fêtaient, par des réjouissances, la célèbre journée de Novare, ou si les Alsaciens illuminaient le 2 août en souvenir de l'entrée des Prussiens en Alsace.

Certaines gens disent, je le sais, que les Français furent reçus chez nous en libérateurs, à bras ouverts, mais c'est un mensonge colossal. Les bulletins de Montesquiou, qui le disent, sont aussi vrais que les fameux bulletins de victoire que Gambetta nous expédiait en 1870. Sans doute il y avait alors en Savoie, dans les villes surtout, un certain nombre de personnes qui nourrissaient des sympathies pour la Révolution inaugurée en France, comme il en est aujourd'hui qui en nourrissent pour la Commune et l'Internationale.

C'étaient des hommes tarés, imbus des idées de Voltaire

ou de Jean-Jacques Rousseau ; des hommes de chicane et de proie, avoués, procureurs, avocats sans cause, médecins sans clientèle, qui espéraient pêcher en eau trouble et s'emparer des biens des nobles et des prêtres ; enfin, quelques écervelés, quelques naïfs, grisés par les grands mots de liberté, d'égalité et de progrès. Mais l'immense majorité du pays était profondément attachée à sa religion et à son roi ; elle fut attristée, consternée même par l'invasion (1).

L'accueil, empressé en apparence, que firent certaines villes à l'armée envahissante ne prouve rien. On craignait de mauvais traitements et l'on cherchait, par ces démonstrations, à se concilier la bienveillance des Français.

Ces démonstrations, du reste, étaient *obligatoires*. En veut-on un exemple ?

Le 2 octobre, le Conseil municipal de Thonon, apprenant l'approche de l'armée française, décide :

ART. 2. — On tirera les boîtes, on sonnera les cloches à toute volée, et l'on fera mettre sous les armes toute la troupe urbaine ;

ART. 3. — On invitera tous les habitants de la ville, des deux sexes, à se rendre deux à deux au-devant des troupes ;

ART. 4. — On *invitera* les Maisons religieuses à fournir du vin pour rafraîchir les soldats ;

ART. 5. — L'on *ordonnera* à tous les habitants de cette ville, ayant des fenêtres sur la rue, d'y placer des chandelles pour illuminer... et cela, *sous peine d'amende.*

— Soit, me direz-vous, le 22 septembre rappelle l'inva-

(1) Le roi avait pour lui le clergé, la noblesse et le peuple — l'écume exceptée ; il avait contre lui les révolutionnaires et quelques honnêtes gens qui croyaient de bonne foi à la régénération de la société, par la Constitution française. Ce qu'on peut affirmer sans crainte de se tromper, c'est que la grande majorité était pour le roi (De Maistre, 1re lettre d'un royaliste savoisien).

« Les Jacobins piémontais étaient nombreux partout dit le marquis de Costa (III, 336) ; mais où les *traîtres* se trouvaient en plus grand nombre, ce fut parmi les *orgueilleux* de la classe moyenne, les *présomptueux* de tous les états, les *demi-savants*, les *sceptiques* et les imprudents. »

sion de la Savoie et non pas son annexion volontaire. Mais au moins le pays, invité un mois plus tard à décider librement de son sort, n'a-t-il pas voté en masse pour la France ?

— Je réponds : que la majorité ait voté pour la France, c'est douteux. On ne comptait pas les voix ; on votait en levant la main. Quand, sur une centaine d'électeurs présents, une trentaine, une vingtaine de mains s'étaient levées, aussitôt le commissaire jacobin, qui dirigeait le tout, déclarait que la majorité était favorable à l'annexion et le procès-verbal annonçait volontiers l'unanimité des électeurs. C'est ce que disent plusieurs témoins oculaires dont j'ai vu les Mémoires ; c'est ce qu'un député ne craignit pas d'affirmer devant tous les électeurs du canton de Cluses (1).

D'ailleurs ce vote était *obligatoire*. Occupées par l'armée française, nos communes ne pouvaient voter contre la France sans irriter les envahisseurs, sans s'exposer à des vengeances terribles. — On ne se fit, du reste, pas faute de le leur dire sur tous les tons.

Le matin de l'élection, sur la façade de toutes nos églises et mairies on avait affiché deux proclamations. L'une — celle des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Chambéry — disait aux électeurs : « Les députés français vous « invitent à émettre vos vœux sur un gouvernement. Ils « auraient pu vous tenir un autre langage, et *ils ne man-* « *queraient pas de le faire* si, par impossible, vous pou- « viez hésiter un seul instant à embrasser la liberté ; parce « qu'il importe au peuple français de n'avoir pas autour de « lui des tyrans et des esclaves. » (2)

(1) Voir l'*Histoire de Megève pendant la Révolution*, pages 31-35 ; celle de Cluses, p. 14, etc.

(2) « Les Savoisiens ne pouvaient redemander leur roi, puisque la France lui faisait la guerre ; mais toujours pleins du sentiment de la patrie et mus par l'esprit de nationalité, ils pensèrent à conserver l'un et l'autre en formant un 14e canton Suisse. Aussitôt les partisans de la France se répandirent en menaces ; des cris de mort furent proférés contre ceux que l'on soupçonna de vouloir, par ce moyen, conserver l'indépendance nationale ;

vembre, et une bize très-froide rendoit l'hyver presque insupportable: néantmoins il ne laissa pas de se mettre en chemin par les Alpes Pennines. Estant arrivé en ce lieu où sainct Bernard de Menthon fonda autrefois un monastère ou hospital, il se vit environné d'une tempeste si extraordinaire (car la rage des vents portoit les neiges deçà et delà, et combloit tous les chemins) que ne sçachant où il alloit, il fut saisy d'une grande appréhension, et mouroit de froid. A la fin il arriva au monastère, plus semblable à une statuë qu'à un homme vivant ; et son cheval avoit aussi peine de le porter.

Les religieux n'oublièrent point de service à luy rendre, et taschèrent de le retenir jusques à ce que la furie des élemens fust appaisée, et racontoient que les jours passés on avait treuvé par les chemins des hommes roides morts tous gelez ; ce qui estonnoit grandement le sieur Rolland, qui le suivoit, et qui en vérité eust estonné tout autre ; mais luy, tout embrasé du zèle qu'il avoit pour le salut des âmes, dit qu'il falloit passer outre, et s'abandonner à la providence divine. Ainsi, après avoir surmonté tant d'aspres rochers, il arriva heureusement à Turin. »

Notes géographiques et historiques sur le célèbre passage :

Le Grand-Saint-Bernard a été depuis César-Auguste le passage le plus fréquenté des Alpes : les Romains avec Cecina, les Francs avec Charlemagne, les Allemands avec Frédéric Barberousse, l'armée française sous la conduite de Napoléon Bonaparte. Pendant les guerres d'Italie, de 1797 à 1802, cent cinquante mille hommes passèrent par cet endroit, ayant à surmonter les plus grandes difficultés dans le transport de leur matériel de guerre pour se rendre dans la vallée d'Aoste, cette partie de l'Italie où ils remportèrent de brillantes victoires ; un monument édifié dans l'hospice du Grand-Saint-Bernard rappelle ces souvenirs et sert de tombeau au général Desaix, tué à Marengo, le 14 juin 1800.

Les sommets qui dominent le Saint-Bernard sont les pointes du Mont-Mort qui a 2860 mètres au-dessus du niveau de la mer et le Dronaz qui a 2889 mètres, avec la Chenalette qui en a 2743 ; dans les environs de l'hospice, le Mont-Velan a 3765 mètres, et le Grand-Combin, un peu plus loin du côté de l'Est, en a 4317.

(Voir le *Bulletin* précédent.) G. M. T.

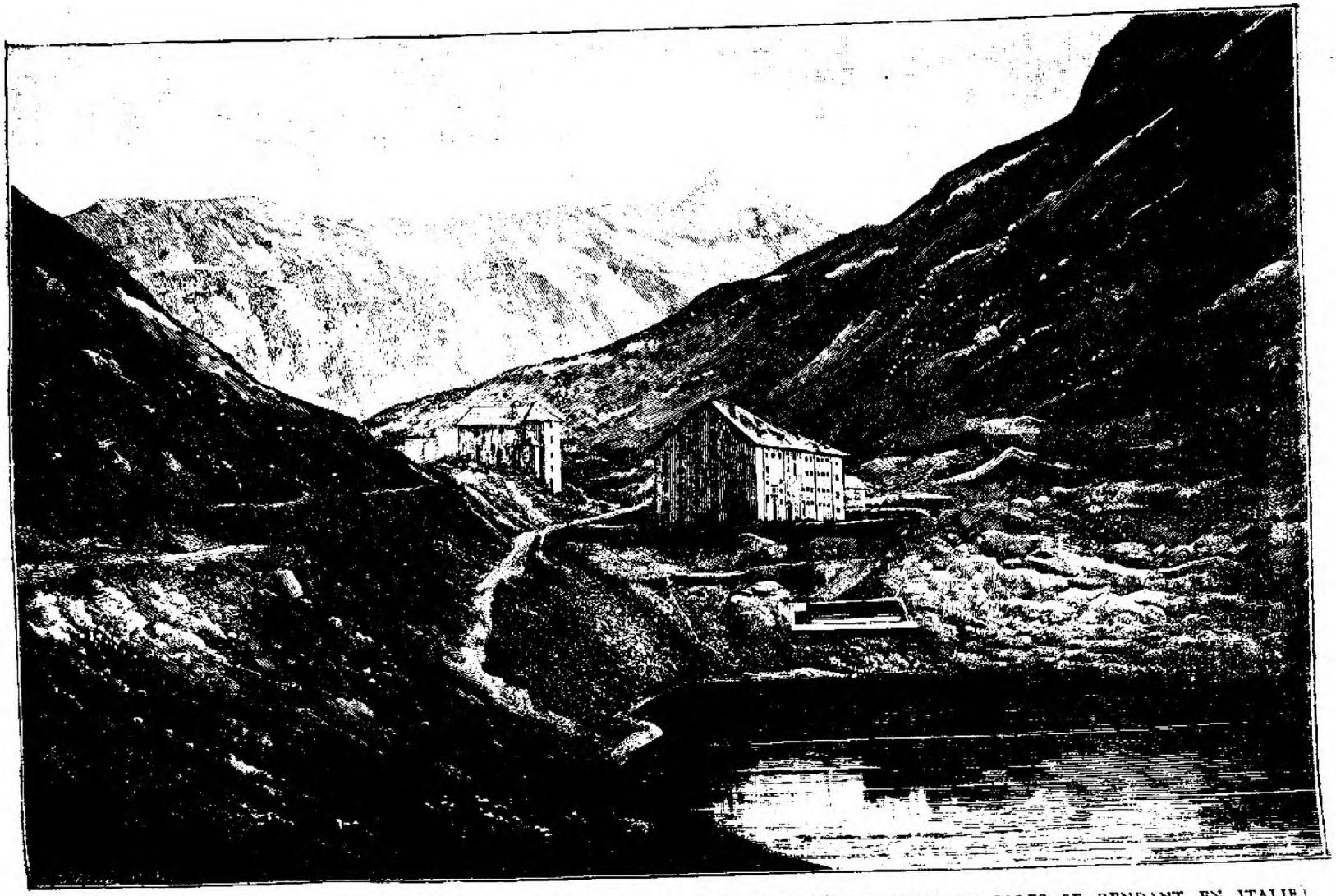

VUE GÉNÉRALE DU GRAND-SAINT-BERNARD (SOUVENIR DU VOYAGE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES SE RENDANT EN ITALIE)

(*Reproduction interdite.*)

L'autre, celle des Jacobins d'Annecy, disait :

« Pensez-vous, citoyens, que la *nation française souf-*
« *frira tranquillement que vous retourniez sous le joug de*
« *vos despotes?* De quel œil verra-t-elle ses bienfaits reje-
« tés, son amitié trahie, son espérance déçue? Souffrira-
« t-elle, pour sa propre sûreté, que nous fassions un pacte
« avec ses ennemis? *Tremblez sur les malheurs que vous*
« *préparerez à vous et à votre postérité.* »

En face de pareilles menaces et des baïonnettes étrangères, le vote ne fut pas libre ; il ne fut qu'un simulacre ; il ne représentait nullement la pensée du pays.

Cette pensée, une lettre de Montesquiou lui-même nous la fait involontairement connaître. Dix jours avant les élections, comme le ministre de la guerre lui demandait d'envoyer 6,000 de ses hommes du côté de Phalsbourg, Montesquiou refusa. — « Il nous faut, dit-il, 6,000 hommes sur les Alpes, 4,000 en Chablais et en Faucigny pour tenir les Suisses en respect et 4,000 dans l'intérieur (de la Savoie), *pour conserver au parti populaire la prépondérance que nous lui désirons* » (1). Donc le parti populaire, c'est-à-dire favorable aux Français, n'avait pas la prépondérance. Loin de constituer la presque unanimité du pays, il n'était pas la majorité, mais en réalité une minorité infime.

Ecoutons là-dessus des témoins oculaires et bien dignes de foi :

« Ceux qui ont connu la Savoie à cette époque, *écrit le*
« *cardinal Billiet dans ses Mémoires (page 49)*, peuvent
« assurer que, dans les campagnes surtout, les *neuf*

des commissaires furent envoyés dans toutes les communes, chargés de leur faire entendre que si l'on ne se faisait pas Français, le pays serait *traité comme pays conquis*, soumis aux exactions militaires, accablé de réquisitions et de contributions de guerre. Les communes envoyèrent donc leurs députés à Chambéry, qui, réunis en assemblée dite des Allobroges, décidèrent, au milieu des baïonnettes françaises et en vue des menaces, qu'ils se donnaient à la France : tel fut le vœu émis librement, dit-on, par les Savoisiens. » *Etat actuel de la Savoie*, 1833, par A. P. D.

(1) Toutes les pièces que nous venons de citer ont été publiées par Joseph Dessaix, dans son *Histoire de la réunion de la Savoie à la France*. Voir pages 104, 122 et 34.

M. Blanc, curé de La Clusaz, dans ses Mémoires, dépeint comme suit l'impression produite par la nouvelle de l'occupation fr. : « O jour infortuné ! il faut t'avoir vu pour connaître la désolation, le trouble, l'effroi et le malheur ! .... Les Savoyards ont été comme statués, (sic) d'étonnement de se voir avec la France victimes de sa malheureuse Révolution. Celui qui n'a pas vu cette époque, ne sait pas ce que c'est que la frayeur .... (Cité par M. Lavanchy, Le Clergé, etc., t. 1, p. 97)

« *dixièmes* des habitants demeuraient sincèrement dévoués « au roi de Sardaigne, qu'ils désiraient la conservation de « son gouvernement et que cette prétendue unanimité..., « n'était au fond qu'un escamotage révolutionnaire... »

Le grand Joseph de Maistre n'est pas moins explicite. Dans sa lettre à J.-C. Têtu, maire de Montagnole, il lui dit : « Nous avons tous sur le cœur cette triste comédie « de 1792, lorsqu'une *poignée de vauriens*, qui se faisaient « appeler la *Nation*, écrivirent à Paris que nous voulions « être Français. Vous savez tous devant Dieu qu'il n'en « était rien et comme quoi nous fûmes tous libres de dire « *non*, à la charge de dire *oui*. »

Un mois après les élections, alors que tout le Chablais, la paroisse du Biot exceptée, était censé avoir voté pour la France, un M. Granjux, curé de Lugrin, revenait du Piémont par le Grand-Saint-Bernard. — Dans une relation de son voyage, qu'on peut voir aux archives de M. de Roussy, il déclare qu'à Lugrin, à part trois mauvais sujets, *la paroisse est entièrement disposée à s'armer de toute pièce pour la défense de sa Religion et de son Roi*. Il en dit autant des paroisses voisines, Maxilly, Marêche, Neuvecelle, Saint-Paul, Bernex, Publier, Marin, Larringe, Vinzier, Chevenoz, La Forclaz et Vacheresse (1).

Ces témoins disaient la vérité. Les faits le prouvent d'une façon éclatante.

Au printemps de 1793, quelques mois à peine après ce vote soi-disant unanime en faveur de la France, voici qu'une grande partie de la Savoie se soulève contre les Français.

Le 28 avril, les habitants de Megève chassent les partisans du nouveau régime et vont, au nombre de quelques centaines, jusqu'aux portes de Cluses menacer les administrations républicaines de la ville. Dans le même temps, la ville de la Roche et les communes voisines organisaient une insurrection (2).

(1) Lavanchy, *Le ~~clergé du~~ diocèse de Genève*.. pendant la Révolution
(2) Voir *Cluses*, p. 87.

Le 5 mai, toute la vallée de Thônes, d'Entremont à cette ville, et de Serraval à Dingy-Saint-Clair, se soulève comme un seul homme au cri de *Vive le Roi* et résiste fièrement pendant deux jours aux bataillons français.

La vallée d'Abondance, celle d'Aulps, de Reyvroz jusqu'à Morzine, s'associent à ce mouvement et, pendant un mois, se gouvernent au nom du roi de Sardaigne.

La défaite de ces intrépides montagnards et les châtiments terribles qui leur sont infligés ne découragent pas nos populations.

Dans le mois suivant (juin), il y eut des émeutes à La Frasse, à Evires, à Groisy, à Thorens, où l'on conspua la statue de la Marianne ; à Pringy, à la Balme-de-Sillingy, où l'on coupa l'arbre de la Liberté.

Au mois d'août, quelques bataillons sardes, composés en majeure partie de Savoyards, ayant pénétré dans le Faucigny et la Tarentaise, les habitants de ces provinces demandent à combattre avec eux les Français. Vallorcine, Argentières, Chamonix, Passy, Saint-Gervais (1), Onnion, Samoëns, Mieussy, Taninges même envoient de nombreux volontaires ; il en arrive 60 des Gets, 100 de la Clusaz, 360 de Megève et de la vallée d'Aulps. On dut refuser des fusils à plus de 3,000 hommes.

Le 18 août, raconte le notaire Croisollet, les paysans de Marcellaz, sous la conduite du maire Longeret, vont, avec des fourches pour seule arme, menacer les patriotes de Rumilly. (2)

Le 21, la ville d'Annecy, profitant de l'absence de Burnod, se soulève, déchire les drapeaux tricolores et les insignes révolutionnaires, arrête les patriotes les plus ardents et délivre le royaliste de La Fléchère qu'elle met à sa tête. Le même jour, les habitants de Viuz-la-Chiésaz s'emparent d'Alby, en chassent les jacobins et font prisonniers les employés français préposés à l'étape.

(1) Le commissaire Rassat, rendant compte au Club des Jacobins de Chambéry de l'état de l'opinion en Savoie, disait que dans les cantons de Thônes et de St-Gervais *il ne s'y trouvait guère plus d'un patriote ou deux par commune* (*Saint-Genis*, III, 166).

Le 22, la ville de Rumilly fait, elle aussi, son insurrection royaliste, désarme et incarcère les patriotes.

La Tarentaise et la Maurienne montraient les mêmes sentiments. C'est un fougueux républicain, Dubois-Crancé, qui l'avoue : « *Il n'y a aucune confiance à mettre dans les gens du pays* », écrivait-il le 22 mai ; et sept jours plus tard : « Les paysans intéressés et fanatisés ne s'occupent « de nous que pour débaucher nos soldats ; ils en ont fait « déserter plusieurs qu'ils ont conduits eux-mêmes à « l'ennemi.... » (1).

Enfin, le 31 mai : « L'esprit public, en Tarentaise, est *au « dernier degré de glace*. Nos soldats sont très malheu- « reux pour se procurer ce que la nation ne leur fournit « pas en nature... *Les jeunes gens de beaucoup de cantons « n'ont pas voulu servir la République et sont passés en « Piémont.* » Un autre républicain, le général Bagdelaune, avoue que « les montagnards du pays regrettent leur an- « cien esclavage. » (2).

Ce n'étaient pas les montagnards seuls, nous l'avons vu, c'était le pays tout entier qui regrettait son Roi et ses prêtres et, pendant trois années encore, la moitié de nos jeunes gens qui furent appelés sous les drapeaux de la France refusa de les rejoindre. Un certain nombre passa en Suisse, d'autres se cachèrent dans les forêts ou dans les cavernes, la plupart traversèrent les Alpes et se réunirent à l'armée piémontaise.

Le Français Saint-Genix est contraint de l'avouer : « Il « est constant, *dit-il*, que le recrutement des régiments « provinciaux de Savoie, qui se trouvaient en Piémont en « 1792, continua jusqu'en 1796 et que les soldats licenciés « par M. de Cordon, dans les Bauges, rejoignirent isolé-

19 juin 1799. Le Commissaire du Dir. du Dépt. à l'Y. 2 maurienne, déclare qu'il n'a trouvé qu'un Français d'ami de la République ... que les populations sont ennemies de la République et de la France (Truchet).

(1) Lettre des représentants du peuple au Comité de Salut public. (Extrait des pièces justificatives de Dubois-Crancé, p. 12 et 16, cité par J. Dépoisier dans sa *Notice sur la Légion française des Allobroges).*

(2) Archives du ministère de la guerre, *Armée du Midi*, nos 33, 40, etc., dans M. Bourgeois, p. 46 et suiv.

« ment leurs corps à Suze en 1794. C'est un bel exemple « de fidélité au drapeau » (1).

En octobre 1795, après que la Convention eût donné à la France la Constitution de l'an III, les élections en Savoie ne furent guère favorables au parti républicain : Carelli, Gentil et Genin furent remplacés par J.-M. Gavard, F. Favre d'Annecy et P.-L.-B. Mermoz, qui entrèrent au Conseil des Cinq-Cents, et Gumery qui fit partie du Conseil des *Anciens*. Ce dernier, royaliste convaincu, fut réélu le 20 mai 1797 ; son élection d'abord déclarée valable, fut, au coup d'Etat du *18 fructidor*, annulée avec toutes celles du département.

En 1797, deux autres royalistes : P.-M. Roze et P. Rosset, de Tours, anciens membres du Sénat de Savoie, remplaçaient aux Cinq-Cents les conventionnels sortants.

Vous le voyez, Monsieur le Maire, la Savoie, en 1792, subit à contre-cœur le joug de la France ; et la date du 22 septembre nous rappelle l'*humiliant* souvenir de l'invasion étrangère.

Elle nous rappelle aussi des souvenirs *lugubres*;... cette invasion attira sur notre pays un déluge de maux effroyables, elle inaugura chez nous l'ère la plus triste, la plus horrible de notre histoire, c'est ce que je vais démontrer.

Si les Savoyards de 1792 apprirent avec effroi l'occupation de leur pays par la France, nous allons voir que leurs craintes n'étaient que trop légitimées.

Un mois après l'invasion, on décréta la confiscation de tous les biens du clergé ainsi que des fondations ecclésiastiques. On ne devait pas s'arrêter là.

(1) *Hist. de Savoie*, III, 165. Voir les histoires de Megève, de Cluses, etc. Un chablaisien, J.-C. Hudry, d'une famille honorable de Fessy, n'avait encore ni l'âge, ni la taille pour être soldat. N'importe, comme il pouvait, d'un moment à l'autre, être incorporé dans les troupes de la République, ses parents décident qu'il appartient de droit à l'armée sarde et l'expédient sur l'Italie par le Grand-Saint-Bernard. Un des voisins de Jean-Claude, J. Dufour, imite son exemple et le suit en Piémont (*Rev. sav.* 1887, p. 319).

Le 8 février 1793, sans tenir compte des réserves émises en faveur de la religion par la plupart de nos communes, on publia la *Constitution civile du clergé*, qui supprimait les diocèses d'Annecy, de Moûtiers et de Saint-Jean de Maurienne, soumettait la nomination des évêques et des prêtres à l'élection et forçait tous les prêtres employés au service du culte à prêter, dans les huit jours, un serment schismatique sous peine de prison, d'exil ou de déportation.

Un petit nombre d'ecclésiastiques, cédant à la faiblesse ou à la peur, prêtèrent le serment espérant obtenir la paix à ce prix. Mais, bientôt, ils furent sommés de signer un serment d'apostasie sous peine d'être enfermés ou déportés.

L'immense majorité demeura fidèle à son devoir. Dans le seul diocèse d'Annecy, 900 prêtres ou religieuses se virent obligés de quitter leur patrie, de fuir, en plein hiver, sur une terre étrangère où ils endurèrent force privations, parfois la faim.

Quelques prêtres héroïques, touchés des ardentes supplications des fidèles, eurent le courage d'affronter la mort en restant cachés dans les bois ou dans les cavernes, afin d'administrer les secours religieux au moins aux mourants ; d'autres plus nombreux revinrent, après une année ou deux d'exil, partager en secret leurs travaux. Mais on mit leur tête à prix. Ceux que l'on put saisir en 1794 furent mis à mort, comme les abbés François Vernaz, de Chevênoz, et J. Morand, du Biot, fusillés à Thonon (22 février et 15 mai), l'abbé Charles Joguet, du Crest-Volland, fusillé à Cluses le 14 août, l'abbé François-Marie Revenaz, de Seyssel, guillotiné à Grenoble le 26 juin 1794.

Un peu plus tard, des battues générales, de vraies chasses au prêtre, ayant été faites dans tout le pays, on en saisit un grand nombre qui sont enchaînés comme des criminels. Une cinquantaine environ de notre diocèse, traînés de la sorte à travers la France entière, sont entassés sur des navires et transportés dans des pays insalubres. Huit d'entre eux moururent bientôt dans les déserts (1)

(1) MM. Berthod, Dameno, Galley, Gerdil, Guntiat, Jachenat, Jongeon, Tornafol. Ajoutons M. Astrin, mort prisonnier sur les pontons des embarcations à Saint-Chamond, P. Benoît, P. Marchis, chinc, déporté sur le Bonhomme Richard, P. Gubernag, mort à Oléron, P. Figuet, [illegible] à Rochefort.

Falcoz Joseph, de S. J. à Maurienne, mourant à Paris le 3 sept. 1792 (Mitteil. p. 298)

mantel Claude, chartreux mort à Cayenne 1 juin 1799. Du Diocèse Chambéry

Ajouter : De la Maurienne, Jean Michel Rey, prof. au Séminaire, mort à Konenaman le 20 avril 1798.

P. Pontron, natif de Turin, chanoine d'Aix-les-Bains, mort à l'hôpital de Cé. le 5 mars 1794

de la Guyane ; leurs confrères, conduits à l'île de Ré, y endurèrent de cruelles souffrances et y auraient tous péri sans la générosité admirable des fidèles, enfin, une centaine d'autres, pour la plupart vieillards ou infirmes, languissaient dans les prisons.

Pendant ce temps-là, les églises étaient transformées en salles de club, en granges, en écuries même ; les chapelles et oratoires détruits ; les autels, les statues, les saintes reliques, les ornements sacrés étaient brisés, déchirés ou livrés aux flammes ; les calices vendus ; les belles flèches de nos clochers, les clochers eux-mêmes tombaient sous la hache au grand désespoir de nos pères ; et les cloches, ces cloches tant aimées, étaient enlevées pour être brisées et converties en canons.

Les nobles n'étaient pas poursuivis avec une rage moindre : car ils étaient plus riches et l'on en voulait à leurs biens (1). Ont-ils réussi à mettre les Alpes entre eux et leurs persécuteurs, on confisque leurs châteaux et leurs terres parce qu'ils ont émigré. Sont-ils restés dans le pays, on les met en arrestation domiciliaire, on les jette dans d'infectes prisons avec leurs femmes et leurs enfants. Dans les seules prisons de Chambéry, on compte plus de 132 nobles enfermés durant les années 1793-1794 : parmi lesquels on remarque les plus beaux noms de Savoie ; les d'Anières, Buttet, Cholet, Costa, Duclos, Jaillet, Lambert, Pacoret de Saint-Bon, d'Oncieu, de Ville, etc. Un nombre au moins égal était enfermé dans les prisons de Carouge, Annecy, Thonon, Bonneville, etc. (2).

L'un d'eux, le sénateur Biord, célèbre par ses lumières, sa droiture, son éloquence et sa charité (3), fut même,

(1) La noblesse n'avait en Savoie que cet éclat tempéré qui brille sans éblouir... Jamais elle n'a nui au peuple dont elle partageait toutes les charges et qui partageait avec elle tous les *honneurs de l'Etat*. C'est un fait connu que les postes les plus brillants dans toutes les carrières étaient accessibles aux citoyens de second ordre. (De Maistre).

(2) Voir la liste dans les Mémoires de Mgr Billet.

(3) Les pauvres d'Annecy-le-Vieux l'ont inscrit au nombre de leurs bienfaiteurs. — Le 27 septembre 1793, Samoëns comptait 23 émigrés laïques, dont 4 Biord et 6 nobles.

malgré ses 80 ans, malgré ses infirmités, condamné à la guillotine. Il mourut la veille de l'exécution sur un fumier.

Et le peuple, me direz-vous, ce peuple auquel on avait promis monts et merveilles, il était, lui, au moins libre et heureux.

Non, Monsieur le Maire, non, le peuple n'était pas heureux. Que dis-je ? Il était plus à plaindre peut-être que le clergé et la noblesse. Persécuté dans sa foi, contraint de se reposer le jour du décadi et de travailler le dimanche, il voyait de plus ses impôts triplés, son commerce anéanti, ses écoles fermées, tous ses enfants valides en exil ou enrôlés dans l'armée ; et il n'osait formuler un seul mot de plainte sans s'exposer à la prison.

Impôts triplés. — A tout instant, les autorités réquisitionnent chevaux ou mulets pour les corvées, veaux, vaches ou cochons pour la nourriture des soldats. Chaque canton doit fournir denrées, cuirs, étoffes, bois, cendres, fer, etc. « C'est par centaines de quintaux qu'on fait livrer le foin et la paille ; par centaines de boisseaux, l'avoine ; par centaines de livres, le fromage (1). »

On réquisitionne jusqu'aux chemises et aux draps de lit.

Commerce anéanti. Le paysan avait-il quelque bête ou quelque denrée à vendre ? Il ne pouvait les vendre hors de la commune sans autorisation, ne pouvait vendre qu'à un prix déterminé en vertu de la loi du *maximum* et se

(1) Voir *La Révolution dans la vallée du Giffre*, par l'abbé Feige, pag. 52. L'impôt, qui était par tête de 6.70 en 1792 était monté en l'an VIII, à 15.90, l'intérêt de l'argent, à 24 °/₀.

Le total des impôts de toute nature directs et indirects, d'après Alb. Beaumont, qui écrivait en 1801. (*Descrip.*, II, 206), s'élevait en 1791, à 2.684,313 livres ; en l'an VI, à 4.396.208 livres. L'intérêt de l'argent était encore à 18 °/₀ en 1801.

(avant 1792) « Nous étions le peuple de l'univers le moins imposé (6 liv. et quelques sols par tête, 20 livres en France) et le seul peuple de l'univers dont les impôts n'eussent pas augmenté depuis 60 ans. Etabli en 1729, sur le pied de la 5e partie du revenu net, mais réellement fort au-dessous et en valeur numéraire, l'impôt n'a pas varié depuis, en sorte qu'il est douteux si, tout compensé, il s'élevait dans ces derniers temps, au 12e du revenu total. » (De Maistre, *Adresse aux...*)

voyait forcé d'accepter, en payement, des *assignats*, soit du papier-monnaie qui n'avait aucune valeur. Bientôt même il ne pourra se rendre dans une commune voisine sans un certificat de civisme qui lui servait de passeport.

Ses enfants en bas âge grandissaient sans première communion, sans catéchisme et même sans instruction d'aucune sorte : car en chassant tous les anciens maîtres ou maîtresses, on avait amené la fermeture de presque toutes les écoles.

Ceux qui étaient valides étaient enrôlés de gré ou de force dans l'armée ou tout au moins inscrits dans les rangs de la garde nationale et se trouvaient ainsi en état de réquisition permanente.

Le jeune homme se cachait-il ou passait-il la frontière, ce qui arrivait souvent (1), on arrêtait son père et sa mère, à défaut ses plus proches parents, ou bien l'on envoyait occuper la maison par des garnisaires ; aussi, faute de bras, bien des champs restaient incultes.

« La cessation absolue du travail et du commerce, l'aggravation des impôts, les réquisitions de toute nature amenèrent bientôt une disette générale et le renchérissement des objets de consommation ; la livre de pain coûta jusqu'à 6 livres (2). »

Laissait-il échapper une parole de plainte, même discrète contre ses tyrans, avait-il l'air de regretter le régime paternel de ses princes, le pauvre paysan se voyait aussitôt classer parmi les suspects et risquait sa liberté, sinon sa vie.

Un témoin oculaire, M. Burdet, a publié autrefois la liste des détenus renfermés dans les prisons d'Annecy durant les deux premières années, en mettant en regard le motif de leur arrestation. Empruntons-lui quelques indications :

(1) Parmi les émigrés du Chablais, on compte 95 laboureurs et 30 ouvriers ; la plupart étaient sans doute des soldats *réfractaires*.

(2) Saint-Genis, III, 175.

B. Vandat, de Rumilly, Cl. Panisset, de St-Ferréol, G. Messet, menuisier, Jh Durand, horloger, Ant. Terrier, de Versonnex, Cath. Balleydier, d'Allonzier, détenus pour avoir montré du mépris pour les assignats ;

G. Dumolard, Cl. Valentin, garçon tailleur, Marie Duret, veuve Dusonchet, etc., pour propos désorganisateurs ;

Et. Adam, G. Favre, J.-B. Laplace, négociant, etc., pour propos liberticides ;

C. Laffin, maire de Thorens, pour avoir flétri une liberté contre-révolutionnaire ;

Cl. Fournier, d'Annecy, pour s'être absenté de la commune sans passeport ;

G. Dumolard, de Rumilly, *soupçonné* de quitter sa patrie ; J. Bocagny et L. Bocquin, *soupçonnés* d'enrôler pour le roi sarde ; Bocquet fils, Cl. Hérisson, Cl. Chappuis et sa femme, la femme Desusse, Cl. Contat, Pierre Nanche et la femme Paturel, tous boulangers et tous *suspects*, etc., etc.

Exaspéré par tant de tyrannie, le peuple rongeait le frein. Au printemps de 1793, croyant l'occasion favorable, il essaya, comme nous l'avons dit plus haut, de secouer le joug de fer qui pesait sur lui. Mais faute d'armes et faute d'entente, il échoua et ne réussit qu'à aggraver ses maux. Des centaines de malheureux, parmi lesquels des femmes, furent enfermés dans les cachots (1) ; beaucoup furent même, contre toutes les lois de la guerre, passés par les armes.

En mai 1793, à Megève, un grand nombre d'habitants durent languir dans les prisons ou vivre errants dans les forêts, pendant que J.-B. Sylvand et Joseph Mollard, leurs

(1) Le 8 mai on amène à la prison d'Annecy neuf personnes trouvées sur la montagne, armées d'outils : 4 hommes de Dingy-Saint-Clair : Et. Brachet, J.-B. Lagrange, J.-L. Mabboux et Et. Bergé ; J.-Cl. Mermillod, Et. Ducrest, des Villards et Jh Claris, de Thônes, qui furent relâchés à la fin du mois ; J. Bochet des Villards et Cl. Combaz, du Bouchet, qui furent délivrés la nuit du 21 août. — Le 12, on amène J. F. Missilier et P. Avet, de Thônes.

compatriotes, sont exécutés à Sallanches; quelques mois après, Marie-Nicolas Gaydon l'est à Paris.

Après la défaite de la vallée de Thônes, Dupont de Glapigny ayant été rencontré armé d'un fusil sans chien, on lui détache les oreilles et on lui coupe les extrémités du corps avant de le tuer. B. Tessier a la tête coupée et traînée dans la boue; des soldats lui enlèvent ensuite les oreilles afin d'en parer leurs chapeaux. Maurice Genand, des Villars, Savey-Guerraz, de Serraval, Joseph Missilier, J.-M. Avrillon, de Thônes, et le vénérable vieillard Durod (1), qui n'avait pas même combattu, sont fusillés sur place. D'autres, saisis plus tard, furent également exécutés. Ce sont : le barbier Louis Pin, (10 mai); J.-F. Avrillon, du Grand-Bornand, pris le 21; L. Revet, sacristain de Thônes (29 mai) et Joseph Dosnier, ex-officier sarde (9 mars 1794) (2); c'est enfin une femme, l'héroïque *Marguerite Frichelet*, arrêtée le 12, exécutée à l'entrée de la ville d'Annecy, sur la place du Pâquier, et qui tomba en criant de toutes ses forces : *Vive Jésus! Vive le Roi!* (18 mai).

La ville de Thônes fut mise au pillage. Toutes les maisons, à part celles de Girod, Richarme, Machet et Poideballe, furent saccagées, les toits abattus, les portes, les fenêtres, les armoires brisées et tout le bétail emmené. On brûla plusieurs chalets dans la montagne et l'on mit sur la vallée une imposition de 40,000 livres, somme énorme pour le temps.

Dans le Haut-Faucigny, 17 paysans, parmi lesquels un Avril de Taninges, et un Anthonioz, des Gets, sont fusil-

(1) Durod, bien que saisi après la proclamation d'amnistie, fut fusillé sous le pont du Nom. Un de ses fils, Joseph, au service du roi, fut fusillé à Grenoble. 10 mai (A.S 1865 p. 51)

(2) L. Revet et Donnier, furent fusillés à Annecy le 9 mars 1794 (Saint-Genis, III, 161.)

Ces abominables mesures révoltèrent tellement les consciences que des protestations énergiques s'élevèrent de toutes parts et que le général français Petit-Guillaume écrivit au Comité de Salut Public pour demander le retrait de ces sanguinaires décrets.

lés sur place (1). Ph. Curton, maire, C.-F. Pralon, notaire, père de quatre enfants, dont trois en bas âge, et J.-B. Bosonet, père de deux enfants, capitaine de la garde, de Taninge, sont transférés à Paris pour y être ~~fusillés~~ le 26 avril suivant; avec J.-J. Duc, notaire de Samoëns. A Taninge, J.-B. Burtin est emprisonné et condamné à mort; mais il eut la vie sauve grâce à l'intervention de quelques amis (Feige, p. 122). A Annecy, M. de La Fléchère est assassiné, sa maison est rasée. Inutile de dire qu'on confisqua leurs biens. Les habitants des Gets s'étant enfuis dans la montagne, on les y pourchassa ; on tua un nombre assez grand de ces fugitifs, puisque leurs corps, laissés sans sépulture, infectaient tellement l'air que l'administration de Cluses dut ordonner de les enterrer (2). Enfin les sans-culottes, en se retirant, emportèrent sur des chariots tout ce qui leur tomba sous la main, jusqu'à la pâte préparée pour le four. La vallée d'Aulps dut payer une forte contribution de guerre.

Il en était de même dans les autres provinces de la Savoie. Le village de Valmeinier (Maurienne) fut livré aux flammes. Les habitants de Lanslebourg et de Lanslevillard étant soupçonnés de favoriser les Piémontais, on les arracha brutalement de leurs foyers et on les transporta tous, hommes et femmes, enfants et vieillards, au fort de Barraux, où ils demeurèrent plusieurs mois. Citons encore, parmi les victimes de cette province, le capitaine Mareschal, le séminariste Dussuel et plusieurs émigrés rentrés dont nous n'avons pu retrouver les noms.

Beaucoup de nos compatriotes furent encore exécutés à Paris, comme L. Duchêne, de Boëge,(o) à Grenoble et ailleurs. D'autres n'échappaient à la guillotine que grâce à une circonstance imprévue.

Dans le courant de juillet 1794, nous dit un témoin oculaire (3), une cinquantaine de personnes d'Annecy et des

1. Lavoxel (II. 68) dit qu'un Claud. Gaud. de La Roche fut cond. à mort à Cluses comme instigateur du rassemblement effectué en avril 1793 à La Roche et Megève (mars 94).

(1) Une Notice publiée par M. Duval, dit qu'on fusilla 22 paysans; d'après Revel.

(2) *La Révolution dans la vallée du Giffre*, p. 134.

(3) Burdet, *Palais de l'Isle*.

(o) pierre Ducret, de Marlens, guillotiné en mars 94, Joseph Gaudin et Michel Brassod, du même lieu, exécutés peu après. Ces trois bons Marlendais avaient été dénoncés d'incivisme, enfermés à Annecy dans la prison de l'Isle, puis conduits à Paris. (Ac. Sal. VI. 195.)

environs, regardées comme *suspectes*, furent conduites, enchaînées, sur des charrettes découvertes, vers la Capitale, où la guillotine les attendait. Mais comme elles approchaient de Paris, leurs conducteurs apprirent la chute de Robespierre (27 juillet) et les rendirent à la liberté.

Citons encore quelques aménités républicaines. La municipalité de Chevenoz, suspectée de tolérer la présence des prêtres dans la commune, est jetée en prison. Les gens du Biot, pour avoir délivré l'abbé Galley, leur compatriote, des mains des sbires, durent loger 150 soldats pendant 4 mois et payer 6,000 livres. Les habitants de Groisy ayant aidé ceux de Menthonex à délivrer leur curé Tessier, durent loger, pendant 4 mois, 200 garnisaires ; et les communes voisines à proportion. C'était pour ces braves gens la ruine complète.

D'après un arrêté de l'administration de Cluses, on devait raser la maison de celui qui logerait un prêtre.

Ajoutez à cette liste lugubre de victimes les milliers d'enfants de la Savoie qui tombèrent sur les champs de bataille pendant les guerres longues et incessantes que la République française soutint contre l'Europe (1), et vous ne serez pas surpris de voir qu'après huit années d'occupation française le nombre des femmes en Savoie dépassait de 75,000 celui des hommes (2).

(1) Albanis Beaumont nous dit que « d'après les meilleurs renseignements le nombre d'hommes que la Savoie a fournis aux armées de la République se monte à plus de 30.000 dont 18.000 morts les armes à la main sous les drapeaux de la République (Descr. des Alpes) ; mettons que la Savoie ait fourni le même nombre de soldats à l'Empire de 1802 à 1815, cela ferait 60.000 hommes valides.

D'après l'abbé Depoisier, qui cite Alb. Beaumont (*Etude statistique sur les émigrations de la Savoie*, p. 12-13), ces chiffres ne s'appliqueraient qu'au département du Mont-Blanc. En y a joutant les soldats fournis par le département du Léman, qui formait le tiers de la Savoie, on aurait 80.000 hommes dont 54.000 tombés sur les *champs de bataille*.

Le recensement de l'an VIII constate, en effet, pour l'ensemble de la Savoie, un écart de 75.000 âmes entre le nombre des femmes et celui des hommes, tandis que celui des hommes était le plus considérable en 1789 (Saint-Genix, III, 189).

(2) Comme compensation, sans doute, la Révolution réduisit la part des garçons dans l'héritage paternel ; elle les mit avec les filles sur le pied d'égalité. Les électeurs actuels peuvent lui en être reconnaissants.

Tel est en raccourci, Monsieur le Maire, le tableau du régime atroce inauguré en Savoie le 22 septembre 1792 et qui dura dix ans. Cette date est écrite dans nos annales en lettres de sang ; elle ne rappelle que des souvenirs de deuil et de honte. La célébrer par des réjouissances, c'est insulter à la religion et à la Savoie, c'est un acte de folie coupable, si elle n'est inconsciente.

XII

Le bois de Bret, ou Evian et Meillerie

AUX XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES

Au-delà du ravissant coteau d'Evian et des magnifiques châtaigneraies de Lugrin, la montagne se rapproche du lac, et le voyageur, qui suit la belle route du Simplon, avance avec précaution, suspendu pour ainsi dire entre les eaux bleues qui clapotent à sa gauche et les rochers escarpés qui s'élèvent menaçants à sa droite. De temps à autre cependant la montagne s'écarte pour laisser place à quelques groupes d'habitations. C'est ainsi que dans ce défilé long de deux à trois lieues s'échelonnent les villages de Meillerie, des Plantées, du Locon (1), de Bret et de Saint-Gingolph.

(1) Le ruisseau qui sépare Meillerie de Saint-Gingolph et le gracieux village qui s'étage sur la rive gauche près de son confluent, ont porté depuis des siècles le nom de *Locon*. Mais le *Dictionnaire des Postes*, publié après l'Annexion, ayant adopté l'orthographe *Locum*, les ingénieurs du P.-L.-M. ont persuadé les habitants du pays qu'on devait prononcer Locomme, et ceux-ci, avec une docilité vraiment ridicule, ont abandonné la prononciation que leur avaient léguée leurs aïeux.

Meillerie, que naguère encore on prononçait Meillerai (1), est bien connu des touristes des deux mondes. Dans son *Prisonnier de Chillon*, lord Byron a chanté ses rochers abrupts, et J.-J. Rousseau y a placé une épisode de sa *Nouvelle Héloïse*. Ses pêcheurs fournissent du poisson à tous les riverains du lac et même aux grands hôtels de Paris, pendant que ses bateliers leur conduisent des pierres pour bâtir leurs maisons et du bois pour les chauffer.

Situé à mi-chemin entre Evian et Saint-Gingolph sur l'unique voie reliant le Bas-Chablais au Valais, le village de Meillerie a vraisemblablement été habité, depuis les temps les plus reculés, par une population vivant de la pêche.

Au-dessus du village, tout près d'une jolie cascade, nommée le Pechot, le moyen-âge avait vu s'établir un prieuré de chanoines, qui, vers le milieu du XIIe siècle, s'unirent aux chanoines réguliers de Montjoux soit du *Grand-Saint-Bernard*. Ces derniers obtinrent par donation ou par achat le territoire compris entre le ruisseau de la *Gottala* (2) et celui du Locon, c'est-à-dire tout le territoire de la commune actuelle de Meillerie. De son côté, l'abbaye d'Abondance acquérait le territoire de Saint-Gingolph. Cependant les vastes forêts de hêtres et de sapins, qui tapissent le flanc de la montagne, du Bouveret à Meillerie, et qui portaient le nom collectif de *Bois de Bret*, demeuraient la propriété de la Maison de Savoie.

Mais, en 1285, le comte Amédée V dit le Grand, voulant faire un don de joyeux avènement aux villes naissantes de la Tour de Peilz et d'Evian, céda en toute propriété à la première les bois qui étaient au levant de la Morge et à la

(1) On trouve plusieurs localités du nom de *Meilleraie* dans la Loire-Inférieure, la Marne, les Deux-Sèvres et la Vendée : ce mot en celtique a le sens de rocher.

(2) La *Gottala* est le nom d'un petit filet d'eau qui séparait et sépare encore Meillerie de Lugrin.

seconde ceux qui étaient au couchant, avec pouvoir d'y établir des gardes forestiers (1).

Malheureusement, dans l'acte de donation, le comte avait omis de déterminer quelles étaient les limites de son bois de Bret. Aussi de son vivant même des contestations et des procès surgirent.

Evian prétendait que la forêt à elle concédée s'étendait du lac à l'arête des montagnes — englobant ainsi Orgevaux, Corgnens et Memise — et du nant de la *Revenella* (2) à celui du *Châble-Girod* soit des Estallins, c'est-à-dire depuis la gare actuelle de Saint-Gingolph jusqu'au ruisseau qui sépare le village de Meillerie des fameuses carrières de la Balme. Aucuns même soutenaient qu'elle venait jusqu'à la *Gottala* soit jusqu'à la limite de la commune de Lugrin. Les habitants de Meillerie affirmaient au contraire que le territoire entre la Gottala et le ruisseau du Locon appartenait au prieuré et que les habitants du village de Meillerie avaient le droit tant d'affouage que de pâture entre les ruisseaux du Locon et du Châble-Girod. C'est ce que sous la foi du serment, affirmèrent dix-neuf témoins (3) entendus à Evian, le 19 avril 1289, par noble Guy des Portes, juge en Chablais et Genevois, à l'instance de Jean de Dugnier, chanoine de Monjoux, soit de R^d^ seigneur Ogier (?), prévôt (4).

La déposition la plus considérable fut celle de l'abbé d'Abondance, qui avait été prieur de Meillerie trente ans

(1) Cette donation du 30 août 1285, a été publiée dans *M. D. G.*, t. XIII.

(2) Le nant de la Revenellaz autrement dit du Villard coule à 2 ou 300 mètres de Saint-Gingolph du côté de Meillerie ; le nant du Châble-Girod appelé encore le nant de *La Reine*, sépare les grandes carrières de la Balme du village de Meillerie.

(3) Ces témoins sont : Pierre et Aimon de La Tour, damoiseaux de Lugrin, Nicolas des Combes, Besson Duni, Jean Besson, P. Besson, domestique du prieuré, Pierre Clerc, de Lugrin, Pierre Stulti, de Benant, Michel Medici qui fut percepteur des dîmes, Jaquet du Maravant, Benoît de la Joux, Crespin de Lavissel, Girod des Plantets, Simon du Plat, Rey, Jean Malliet et Pierre Grès, de Meillerie, ancien fermier du prieuré, V. Ducart, fermier actuel et Rd Reymond Bondat, abbé d'Abondance.

(4) Ce nom d'Ogier ne figure pas dans la liste des prévôts de Montjou.

A Evian, sur la place du marché, gîte : sgr Aimon des Portes, chev^r^, Wilg, métral [illegible]
W^m^ métral. Thiband [illegible] ~ Me Girard, notaire

auparavant. Il donne pour limites aux possessions de l'église de Meillerie le lac, le nant du Locon, les Estrevets et la Gottala « *secundum quod in quibusdam libris concessione facta ecclesie de Melerea a dominis de Lugrino et de Alingio continetur.* »

Aux contestations succédèrent bientôt les voies de fait.

Un jour, vénérable Guillaume du Pas, chanoine de Montjoux, ayant avec lui Peronet, bâtard de Compeys, Mermet feu Guillaume du Crest, damoiseau de Lugrin, Aimon Besson, de Lavissel (Thollon) et deux serviteurs du prieuré, savoir : Jacquemod et Peruers, chassa brutalement le bétail d'Evian de la montagne d'Orgevaux.

Un autre jour, le cuisinier du prévôt, Borquin, son berger Jean Tuba, avec deux hommes de Lugrin, P. Saultier et Mermet Mistral, renversèrent un chalet qu'Evian avait fait bâtir à Corgniens.

Une autre fois, quelques hommes de Thollon (J. Tuba, Aimon du Sonjon, Boson et Jean de la Joux, Gilbert Gesii, Jean de Crans, J. Diffrens surnommé Vesin, Mermet Pellicier, J. Lugrin, etc.), non contents de conduire leurs troupeaux dans les bois, avaient roulé des pierres après les gardes d'Evian qui voulaient les chasser.

Une autre fois encore, deux chanoines de Montjoux, Hugues et Guillaume de Thoro, avec l'aide d'un serviteur du prévôt, Peronet d'Avully, de son meunier et d'autres, arrêtèrent à Lugrin plusieurs bateliers d'Evian (Perrisod de la Bonaz et son frère, Perrier et Jacquier de la Chavanne, Jean Duni et Aimon Berni), qu'ils emmenèrent dans la prison de Meillerie.

Enfin, quoiqu'Evian ait reçu du comte de Savoie le monopole de transporter par eau, dès la Dranse au Locon, les marchandises payant droit et que personne autre ne puisse avoir un port ouvert et paré dans ces mêmes confins, le prieur de Monjoux a son port et ses bateaux.

Outrés de ces procédés qu'ils trouvaient injustes, les habitants d'Evian voulurent en tirer une vengeance éclatante.

Dans les premiers jours de juillet 1314, soixante-neuf d'entre eux, dont plusieurs munis d'armes, font l'ascension de la montagne de Vemise (1). Arrivés de nuit vers le chalet du prieur de Meillerie, ils en enfoncent les portes, rouent de coups le pâtre et les fromagers, savoir : J. Besson, Jacques de Maravant, Jacques de l'Hôpital, N. Delavissel dit Musy, et en enferment un autre dans une pièce du chalet non sans lui lier les mains. Cela fait, ils tuent un veau et une chèvre qu'ils font cuire ; et l'appétit aiguisé autant par l'air vif de la montagne que par la marche et leurs vaillants exploits, ils engloutissent le veau et la chèvre en compagnie de quelques douzaines de fromages, de vacherins, de séracs et d'une douzaine de saucissons.

Après s'être ainsi restaurés, nos vaillants touristes brisent les meubles et ustensiles du chalet, renversent les vases qui contenaient l'*azi* (2), et redescendent enfin de la montagne emportant comme dépouilles opimes, vacherins, fromages, cercles en fer des *seillies*, etc., et chassant devant eux une trentaine de vaches ou de bœufs avec un pareil nombre de chèvres. Arrivés à Saint-Paul, ils laissent une vache en gage à l'aubergiste en payement des victuailles ou de la boisson qu'il leur a servis, et relâchant le reste du troupeau, ils emmènent avec eux deux vaches et quatre chèvres qu'ils tuent à leur arrivée à Evian et qu'ils se partagent ensuite malgré la défense du bailli.
« Ausu temerario authoritate propria maliciose et injuriose in contemptum et vitupperium signorie ipsius domini Comitis hoc anno mense julii nuper preteriti... turba coadunata cum armis viam publicam committendo accesserunt ad montem qui dicitur mons de Vemiesiz et de nocte violenter fregerunt chavanam dni prepositi Montisjovis et locum in quo fructus animalium repositur qui fit in dicta chavana et affuderunt les ese (*l'azi*) de

(1) Vemise, Vimiesiz est l'ancien nom de la belle montagne qu'on appelle aujourd'hui Memise.

(2) *Azi* ou *aizi*, liquide composé de petit-lait et de vinaigre, destiné à faire cailler le petit-lait et à former le *sérac*.

« quibus cyrus (*le sérac*) conglutinatur, garnimenta et « esiumenta dicte chavane dilaniaverunt et circulos fer- « reos seilliarum ceperunt et secum deportaverunt. Item « ceperunt in dicta chavana viginti sex cyros grossos, « XXVI caseos grossos, XXVIII vachirinos, qui casei cyri « et vachirini erant ipsius dni prepositi et tres duodenas « aliorum grossorum caseorum qui erant hominibus dicti « dni prepositi et unam costam salis in qua erant duode- « cim sallignioni et supertinicalem et securim Johannis de « mallarant et tunicam pastoris dicti prepositi et quatuor « caillios de quibus fiunt casei et alia garnimenta dicte « chavane que omnia secum apportaverunt vel destruxe- « runt et quamplurima alia dampna ibidem intulerunt. « Item omnes vachas, boves et capras quas dictus prepo- « situs et sui homines et consortes ejusdem in dicto monte « seu alpa habebant de dicto monte violenter descende- « runt expulerunt predicta faciendo et majorem partem « dictorum animalium apud Aquianum duxerunt et que- « dam ex ipsis interfecerunt apud Aquianum in presencia « dni ballivi et dicti dni prepositi videlicet duas vachas « pingues et carnes earumdem comederunt in domo libe- « rorum Morelli Silven et illi qui ibidem non comederunt « in domibus suis partem suam habuerunt. unam vacham « et unam capram pro pane et vino et pro suis aliis ex- « pensis impignoraverunt. Item in dicto monte Johannem « Besson, Jacobum de hospitali de la vissel dictum Musi « eadem die atrociter verbaverunt usque ad magnam effu- « sionem sanguinis et Johannem de Maravant seperunt et « captum ligatis manibus tenuerunt privatum carcerem « faciendo. »

Comme bien on le pense, de tels faits ne pouvaient rester impunis. Par lettres patentes du 14 juillet, le comte de Savoie chargeait Guillaume de Duin, prieur de Lutry, Guillaume de Bagnolis (Bagnyes), châtelain de Châtillon, Guillaume de Châtillon, bailli du Chablais et Genevois, Berlion de la Mare et J. Cignion, procureur dans les mêmes terres, d'instruire cette affaire. Le 17 août (samedi

après l'Assomption), ces derniers procédèrent à une enquête, et le 12 octobre eut lieu la sentence. Les coupables, par la voix des syndics d'Evian (Aimon de Burdignin, Pierre de Trougier, Guillaume Ruffin et Reymond Cartier), tentèrent en vain de se disculper en accusant les gens de Meillerie des voies de fait que nous avons énumérées plus haut, ils n'en furent pas moins condamnés solidairement à payer à titre de dommages-intérêts, la somme de 30 livres (environ 1,200 francs de notre monnaie), celle de 200 livres pour injures et de 40 livres pour les frais de procès. Chacun d'eux se vit en outre condamné à une amende variant de 60 sols à 120 livres (1) : ce qui fait au total la somme vraiment énorme de 904 livres ou de 36,000 francs de notre monnaie.

Enfin les juges décidèrent que la ville d'Evian avait la propriété des bois de Bret et l'usage de ceux d'Orgevaux

(1) Furent condamnés :

A 120 livres genevoises : Guillaume Métral pour avoir conseillé les choses susdites et pour avoir empêché Raymond Carterat de porter au prévôt des lettres du bailli ;

A 40 livres : J. Morel, J. Silvent, J. Martin, P. Latruca ;

A 30 livres : Guillaume Jacob, Perier Deflon ;

A 25 livres : Jacquier, fils de Pycot ;

A 20 livres : les fils de la Migueta et Perissod du Ronzier ;

A 15 livres : J. fils de Girod de Margencel ;

A 12 livres : Mermet, fils d'Aimon de Burdignin, un des instigateurs ;

A 10 livres : Laurent Laurent, Guichard Cartier, J. Duflon, J. Caderoz, Pierre de Millon, Anselme Davullie, Perier N., Simon de Burdignin ;

A 8 livres : Amed et Guillaume, fils d'Alise de la Merceri ;

A 7 livres : Thomas et Perier, fils de Girard de l'Esclattaz ;

A 6 livres : Girod de Brenex ;

A 4 livres : Vuillierme de Puillié, Domenget du Bruel, le fils du scribe de Chavannes « filius scriptoris » de Chavanne, Jean de Portes, Boson Duchamp, P. et Jacques de Portes ;

A 100 sols : les deux fils Burdin, J. Gerondet, J. Panier, J. Poncet, Michel Poisat ;

A 60 sols : Mermier Varrin, Vulliet Piuz, J. Daru, J. Brocard, Jacques Calliet, Anselme de Larringe, Vullierme du Crest, Vullierme de Seyssel, alias de Chassel, Thomas Lesuer, J. de Laydefeur, Perier de Seyssel, Vullierme Regard, Udey dit le Put, Vullierme Supplon de la Touvière, Revillod Petit, Brunier et Girod Gachet, la fille d'Aimon Victoris, Julien Desgrange, Etienne Doni, les deux fils de J. Descotes, Perinod Babo, Dunier de Brauney, Anselme de Milly, Perinod de Marclent, Mermet Barier.

De tous les noms de famille énumérés dans cette liste, quatre ou cinq à peine subsistent, à savoir : les Ducrest, Degrange, Laurent, Morel et Métral.

et de Corgniens, mais que le prévôt de Montjoux possédait la juridiction dès la Gottala au Locon, et les hommes de Meillerie, l'usage des bois et prés du Locon au Châble-Girod, sans que pourtant il leur fût permis d'y conduire des chèvres. — Fait à Evian dans la maison de la halle « *in domo fori* ».

Cette sentence ne mit point fin aux querelles. Non seulement les habitants de Meillerie continuèrent à mener leurs chèvres dans les bois en deça du Locon, mais ils se permirent d'y faire des défrichements, *essarta*. De là, un nouveau procès. Une sentence arbitraire du 14 mai 1335 décida que les endroits défrichés seraient reboisés et que les bois contentieux seraient divisés en six coupes. Lorsque les Eviannais feront une coupe, les gens de Meillerie auront le droit d'y prendre ce qui leur est nécessaire pour affouage, clôture, etc. Pendant les trois années qui suivront la coupe, ils ne devront sous peine de 5 sols d'amende, conduire aucune chèvre dans les taillis ; mais passé les trois ans, ils pourront y conduire trois chèvres par feu non compris les chevreaux.

Peu de temps après (1347), la juridiction du prévôt de Montjoux sur le territoire de Meillerie reçut une nouvelle confirmation.

A cette époque, les officiers d'Evian inquiétèrent le prévôt, Vullierme de Pisy, parce qu'il s'était permis de prendre ou de faire prendre par ses familiers, Vulliermod de Thora, damoiseau et autres, des *faucons* qui avaient leur nid dans la *Balme de Bret*, c'est-à-dire dans une petite cavité inaccessible perchée au sommet des rochers de Balme.

Le 11 mai, devant noble et puissant Guillaume d'Entremont, bailli du Chablais et Genevois, soit devant Thomas Blanc, son clerc, comparurent dix témoins qui affirmèrent tous le droit du prévôt.

L'un d'eux, Aimon Dimers, de la Condamine de Lugrin, en a vu prendre trois ou quatre fois depuis 40 ans, par ordre des prévôts Jean de Duin et Guillaume de Thora.

Deux autres, Falcon et Guillaume Delarive, bourgeois d'Evian, ont plusieurs fois donné à manger aux faucons que le prévôt faisait prendre chaque année, et savent que ce dernier a donné de ces oiseaux à plusieurs personnages, notamment à Louis de Savoie, au seigneur de Chevron, M^re^ Pe Cormayeur, chanoine de Martigny, à Jacques de la Rochette, chanoine de Meillerie.

Mermier de Chavanes, qui remplit depuis six ans les fonctions de garde-forestier pour la ville d'Evian, s'est aidé lui-même à en prendre.

Après avoir ouï ces dépositions, le châtelain d'Evian, Aymar de Seyssel, seigneur de la Bâtie, renvoie les prévenus quittes et absous.

Un siècle et demi de paix, d'une paix au moins relative, semble avoir résulté des sentences que nous venons d'analyser (1). Au reste, dans les premières années du siècle suivant (23 mai 1402), le prévôt Hugues d'Arces, acquit du comte de Savoie, Amédée VIII, tous les hommes, hommages, servis et tailles, avec tous droits de juridiction que ce dernier possédait dans les paroisses de Lugrin et de Thollon ; et ses successeurs obtinrent plusieurs fois des ducs de Savoie des lettres de sauvegarde en faveur de leur prieuré de Meillerie et de ses possessions (2).

(1) En 1439, un des syndics d'Evian fait verbaliser contre divers particuliers qu'il trouve dans les bois de Bret, savoir : Mermet Cachat, Aimon Airoz, Antoine Clerc, Jean Bes de Thonon, Pierre Blanc de Maravant, Jean Jacques et P. Rosset, habitant de Lugrin, Antoine Tissot et J. Perey de Meillerie. En 1469 des poursuites sont exercées contre Nicod et Jean Blanc des Plantées, J. Perey de Meillerie et P. Blanc de Thollon. Ce sont là les seules procédures que nous ayons rencontrées durant le xve siècle.

(2) Des lettres de ce genre, datées d'Yvrée, furent accordées à François de Savoie le 11 août 1466, par Amédée IX, son frère, en présence de son Conseil : Jean Michel, prévôt de Verceil et chancelier, Claude de Seyssel, maréchal de Savoie, Jean, comte de Montbel et d'Entremont, gouverneur de Nice, Amed de Challant, seigneur de Varay et Wifred d'Allinge, président du Conseil, résidant à Turin.

D'autres, datées de Ripaille (9 avril 1476) et signées de Louis de Savoie, roi de Chypre et de Jérusalem et de Jean-Louis de Savoie, administrateur du diocèse de Genève, furent accordées à Rd Jean Genevois, curé de Thollon, gouverneur du château de Meillerie pour le prévôt de Montjoux.

La duchesse Yolande en accorda à son tour le 15 décembre 1477, à Ripaille, en présence de Jean de Compeys, évêque de Turin, Urbain Bonivard, évêque de Verceil, Pierre de Saint-Michel, chancelier de Savoie, etc. Enfin la duchesse Blanche en signe d'autres le 7 juin 1491.

Aussi voyons-nous Pierre et Jean Jaquaz de Maravant (Thollon) se reconnaître hommes liges et taillables à miséricorde de François de Savoie, prévôt de Montjoux, pour des biens situés à la Joux, à Maravant, à Thollon, au Chabloux et à Lugrin (14 juin 1485 et 1487).

Mais au siècle suivant, alors que le vent de la Réforme se levait sur les rives du Léman, les débats recommencèrent avec une acuité nouvelle. Ce sont d'abord les habitants de St-Gingolph qui prétendent avoir le droit exclusif de couper du bois dans la forêt de Bret et qui font la chasse aux gens d'Evian : d'où un procès qui dura près de 12 ans 1507-1519). Il semble pourtant résulter de l'enquête faite à Meillerie en novembre 1513 qu'Evian possédait ces bois en propriété, qu'il était en possession immémoriale d'y nommer des gardes, d'en acenser la *tillie* (1) ; et que les habitants de Saint-Gingolph comme ceux de Meillerie n'avaient que le droit d'affouage.

A peine ce différend était-il apaisé qu'un autre surgit entre les officiers ducaux et R^d^ Jean de la Forest, prévôt de Montjoux. Ce dernier réclamait au châtelain d'Evian un nommé Claude Brocard de Bulle, lequel avait été arrêté dans la maison de Peronette de Châtillon femme Voutey, située à Novel (2), hameau de Lugrin. Il voulait tout au moins une déclaration de S. A. attestant que cette arrestation ne nuirait point à l'avenir aux droits de Montjoux : ce qui fut accordé par le Conseil (3).

Un peu plus tard (1523), c'est l'agent fiscal qui somme le prévôt d'abattre des fourches patibulaires qu'il a récemment fait ériger au Locon, et le traduit devant le magnifique Conseil résidant à Chambéry. A la demande du prévôt,

(1) On appelle *tillie* la dépouille des branches des tilleuls que l'on coupe pour les donner en nourriture aux chèvres.

(2) Ce nom a disparu ; mais Novel devait se trouver près de la rive du lac vers le hameau de la Tour Ronde.

(3) Pour le duc Rd Claude d'Estavayer, évêque de Belley, Claude de Ballaison, baron de Saint-Germain, Louis de Chalans, grand écuyer (4 décembre 1520).

une commission fut chargée d'enquêter sur les lieux (1).

Les témoins entendus (2) affirmèrent tous que le prévôt possédait la juridiction dès le Maupas au nant du Locon. L'un d'eux, Collet Blanc, des Plantées, propriétaire du champ sur lequel les fourches sont érigées (3), a, par deux fois, passé reconnaissance de ce champ en faveur de Montjoux ; il y a toujours vu des fourches et même il se rappelle que, quarante années auparavant ou environ, on y avait pendu un certain larron nommé Jean Charmyz, de Lugrin, convaincu de s'être fait espion au service des hauts Vallaisans, et que ces derniers y ayant trouvé son cadavre le jour où ils envahirent le village (4), l'en détachèrent et renversèrent les fourches.

Un autre, P. Maugney dit Boudaire, de la Grande-Rive, sait par ouï dire que tout récemment, lorsque le châtelain actuel de Meillerie, J. Plat, fit pendre Nicolas Pâris, le châtelain d'Evian, Jean Prevost, y mit vainement opposition.

Ce procès qui dut se terminer à l'avantage du prévôt de Montjoux, et d'autres incidents entre les prétendants au bois de Bret, portèrent l'irritation à son comble.

Durant l'été de l'an 1532, les gens d'Evian, au nombre de 120, vont de nuit à Meillerie ; ils pénètrent dans les maisons, rouent de coups leurs habitants sans épargner les femmes dont une mourut de ses blessures, et après

(1) Lettres de Charles III données à Thonon le 18 août 1523, présents : Claude de Balleyson, Alexandre de Salenôve, gouverneur de Nice, Louis de Châtillon, seigneur de Musinens et Bernard, seigneur de Lucinge.

(2) Ce sont : Collet Blanc, P. Maugney, nommés plus haut, Germain Excoffier, de Praz (Lugrin), Améd. Mauney dit Boname, de la Grande-Rive, âgé de 70 ans, André Jugliaad et Henri Vitod, de Thollon, âgé l'un de 80, l'autre de 100 ans, Geo. et Rolet Mauney, de Bret, Louis Chamut, Jacquemet Fournier et André Maugney, de St-Gingolph.

(3) Les nouvelles fourches se trouvaient entre le lac, le ruisseau du Locon et la route de Saint-Gingolph, à 13 pieds de celle-ci, tandis que les anciennes en étaient un peu plus éloignées.

(4) En 1491 ou 1492, les Hauts-Vallaisans essayèrent en effet d'envahir le Chablais et mirent même Novel au pillage, mais ils furent repoussés. Plus heureux en 1506, ils purent, sans coup férir, occuper un instant le pays de Gavot jusqu'à la Dranse.

avoir mis le feu au village, ils s'en retournent en emportant des effets et des meubles, ainsi qu'il conste par les informations prises par les officiers du Chablais (1).

C'est sans doute à la suite de cette agression nocturne, que les habitants de Meillerie implorèrent l'appui de ceux de Thollon.

Le dimanche 11 août, plusieurs hommes de Meillerie montèrent à Thollon et se rendirent chez le syndic, André Gaillet, pour l'engager à faire cause commune avec eux. Ils se transportèrent ensuite vers l'entrée de l'église, et s'adressant à la foule qui sortait d'entendre la messe, ils lui tinrent ce langage :

« Messieurs, nous sommes venus ici vers vous aultres « qu'estes nous (nos) bons voysins pour vous dire quel- « que chose pour quoy, se vous playt, nous orrés (ouïrez). « Il est vray que ceulx d'Evian ont coppé et toujours cop- « pent aulx boys de Bret. Pourquoy, se vous plait, il faut « que vous nous aidés. Il est nécessaire que vous aultres « de Thollon soiés tels que nous aultres de Meillerée par « force ou aultrement. »

A part deux ou trois, les gens de Thollon applaudirent à cette proposition et s'offrirent à partager les frais du procès avec Evian, à la condition de partager les bois s'ils obtenaient gain de cause (2).

En attendant, Meillerie continue à ravager les bois de Bret. En vain les gardes d'Evian saisissent-ils, de temps à autre, un maraudeur qu'ils emmènent à Evian et lui font-ils jurer de ne pas recommencer (3), en vain obtiennent-ils

(1) « Omnia ibi subripuerunt, verberibus omnes afficiendo, ignem domi- « bus apponendo, homines captivando et alia perhorrenda perpetrando. « Idcircoque mulier letaliter lesa fertur ex causa obeisse. »

(2) L'enquête ouverte trois ans plus tard, les 4 et 5 juin 1535, désigne comme ayant pris part à ce conciliabule : Jacques, Bd et F. Perey, dit Pillichet; Jacques Vesin, de Meillerie ; Rolet et P. Blanc ; Amed Blanc, l'ancien et Rolet son fils ; Aymon Bochet ; Etienne et N. Fornier ; Michel Roc, des Plantées ; Claude Blanc ; André Gaillet, Michel Vittoz, syndics ; P. Blanc, Bd Gilliard, Michel Gaillet, Clément Perrier, J. Ros, etc.

(3) Une promesse de ce genre fut faite le 3 février 1533 par Claude Fornier, de Meillerie et Rolet Blanc, des Plantées, à Evian, sur la place du

des lettres de sauvegarde (21 avril 1534) et font-ils apposer des penonceaux sur les lieux en litige par Etienne de Graveruel, procureur fiscal du Chablais (3 juin 1534) ; en vain le gouverneur d'Evian, profitant du décès de R[d] Jean de la Forest, prévôt de Montjoux, va-t-il faire le siège du prieuré de Meillerie et lève-t-il une contribution de guerre, la déprédation n'en continue pas moins et les gardes n'en sont pas moins poursuivis.

C'est ainsi que, vers la mi-carême de l'an 1535, les gardes faisant leur tournée d'inspection, un bûcheron de Meillerie, Bernard Perey se mit à crier : « Avant, avant enfants, allons tous à ces chiens d'Evian. » A cet appel, un grand nombre de bûcherons accoururent munis de haches et de pierres ; c'étaient entre autres Rolet et Claude Blanc, François Perey dit Pillichet, Jacques Vesin, L. Girard, de Thollon, Bernard et Claude Perey. Bernard Perey leur tire même un coup de coulevrine ; mais les gardes avaient détalé à toutes jambes.

Ne tirant aucun revenu de la forêt de Bret, obligés de nourrir les gentilhommes de la Cuiller qui firent un assez long séjour dans leurs murailles, les bourgeois d'Evian se trouvaient dans une situation difficile lorsque, par surcroît de malheur, le fisc leur réclama deux termes et demi du subside de 10 florins par feu voté par les Etats généraux en avril 1534, pour la défense du pays.

En réponse à cette sommation, les bourgeois adressent une supplique à S. A. Charles III, le priant de considérer « la pauvreté d'yceux et les grandes charges que dempuis « six ans ença ont supportés tant à cause du pety lieu « où ils sont situés et des chiers temps qui ont estés au dit « lieu, que aussy à cause des gentilshommes de la cullie

marché, devant la maison de Théobald Ruffier, apothicaire, en présence d'honnêtes Berthet Lugrin, châtelain de Meillerie, Guichard Chessel dit Jacquier, de Larringe, et Claude Favre, de Vinzier, habitant au Miroir d'Ancyon (Amphion).

« qui ont estez en vostre dite ville à la charge d'icelle ung « grand espace de temps sans payer denier ny maille de « sept à huyt cens florins que vostre dite ville a payé sans « en avoir récompanse quelquelle soit, comment sçay vos- « tre dite Excellence laquelle, par plusieurs foys que l'en « adverty, nous a mandé que Il ly dorrait (donnerait) tel « ordre que ne serions intéressé, comment il vous plaira « voir par vous (vos) lettres missives, billiets et instruc- « tions sur ce à nous mandés. » — Ils terminent en disant que, outre ces dépenses, ils ont à payer les frais de procès interminables pour les bois de Bret, mille florins pour refaire une de leurs cloches, etc., etc.

Cette supplique étant restée sans réponse, les bourgeois d'Evian en adressèrent, au vicomte de Luxembourg, une autre qui n'obtint pas plus de succès. En désespoir de cause, ils renvoient au prince la première supplique en l'accompagnant d'une nouvelle par laquelle ils le supplient « en toute humilité à grosses larmes et pour l'honneur de « la Passion du Créateur, qu'il luy plaise les maintenir « en possession de leur bois et de trancher lui-même « leur différend sans forme de procès et de défendre à la « Chambre des Comptes d'exiger d'Evian plus de 80 feux, « comme il a été fait par le passé, sans quoi ils seront « obligés d'abandonner la ville. » — En terminant ils disent qu'on ferait mieux de poursuivre Monsieur de Montjoux qui a élevé fourches et gibet sur le bois de Bret, partant sur la juridiction du prince, et ses officiers qui, « dernièrement ont laissé échapper de prison un meurtrier « luthérien de Genève, fils de Pierre Lhoste, lequel avait « tué un navetier de ses compagnons sur la juridiction « d'Evian. »

Touché enfin par ces plaintes, Charles III déclara évoquer la cause à son tribunal (5 avril 1535). Mais avant qu'une décision intervint, le pays de Gavot fut occupé par les Vallaisans, qui y établirent pour gouverneur noble Gaspard Melchiton. A l'instigation des bourgeois d'Evian, ce dernier (22 février 1536), interdit le bois contentieux

aux habitants de Meillerie et des Plantées, qui en appellent à R^me^ Adrien de Riedmatten, évêque de Sion. Le 30 mars, les parties comparaissent devant l'évêque, et voient leur cause renvoyée devant le Conseil général qui doit se tenir quinze jours après Pâques (1). Le 7 juin; le gouverneur d'Evian, à l'instigation du Conseil de cette ville (2), s'en va inspecter les lieux contentieux ; il y rencontre Georges Chevallay, de Bret, qui lui déclare y avoir bâti, avec l'autorisation des syndics d'Evian, un four à chaux « *raffurnum* », pour lequel il paye à la ville un cens annuel. A la suite de cette déclaration, le gouverneur condamne les gens de Meillerie ; mais ceux-ci en appellent à l'évêque.

Les contestations durèrent encore plus d'un siècle et demi et menaçaient de s'éterniser. Enfin, voulant couper par la racine la cause de ces conflits ruineux pour tous, les conseillers d'Evian cédèrent leur bois de Bret soit des Feuillasses au prévôt de Montjoux, lequel leur remit en échange la dîme qu'il possédait à Publier. Cet acte solennel, signé à Evian, dans la Chambre du Conseil, le 3 juin 1676, fut ratifié le 8 du mois suivant par tous les religieux de Grand-Saint-Bernard réunis capitulairement dans l'abbaye du Montjoux (3).

Dès lors la paix régna entre les bourgeois d'Evian et les pêcheurs de Meillerie. La gracieuse ville a trouvé une source inépuisable de richesse dans ses eaux salutaires et les carriers de Meillerie vendent chèrement leurs pierres, ce qui vaut mieux que de les lancer gratuitement aux gardes d'Evian.

---

(1) Pâques tombait, cette année-là, le 31 mars.

(2) Savoir : Jacques Puppon, syndic, J. Prevost, Claude Pochat, Louis de l'Allée et Thomas Jaquerod, conseillers.

(3) Tous les détails qui précèdent ont été tirés par nous des archives de M. de Blonay (auj. d'Evian), dont M. Laurent, avait bien voulu nous faciliter l'entrée.

POSTFACE

Dans ces trois gros volumes vous avez, chers lecteurs, la majeure partie des Etudes Historiques que j'ai publiées jusqu'à ce jour. Je dis : la majeure partie. *En cherchant en effet dans les journaux de la Savoie, dans les Revues et Mémoires Académiques, on trouverait nombre de pages que je ne veux pas ou que je ne puis pas reproduire ici.*

Les unes ont été insérées dans des ouvrages de longue haleine, signés d'un autre nom que le mien. C'est ainsi que j'ai fourni au marquis Trédicini de Saint-Séverin, qui le reconnaît lui-même, le tiers au moins de sa Monographie de Douvaine; *qu'à la demande de Mgr Isoard, j'ai donné une nouvelle édition de la* Vie de Mgr d'Arenthon d'Alex, *en l'enrichissant de notes historiques; qu'à la prière de M. Abry, j'ai donné une édition corrigée et complétée du* Pèlerinage aux tombeaux de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne de Chantal, *de M. l'abbé Burnod.*

Les autres sont des articles généralement brefs, et que, pour des raisons diverses, je n'ai pas jugé à propos de rééditer. Tels sont : La Peste d'Annecy, *en 1629-1630, les* Fêtes de la Béatification de François de Sales *en 1662, les* deux Jacques de Savoie-Nemours, Nicolas Bartoloni, *les* Registres paroissiaux, *une* Ordination à Thonon en 1532, *l'*Ancienne route d'Evian à Saint-Gingolph par Meillerie,

et deux ou trois articles bibliographiques sur les histoires de Thonon, des Bauges, de Seyssel, etc.

Enfin, il y a le Dictionnaire des Communes de la Haute-Savoie, *dont je n'ai écrit que les lettres R-Y, qui n'est d'ailleurs pas achevé et dont M. Abry se réserve la publication.*

Ferai-je encore gémir la presse... et les lecteurs ? Je l'ignore. A coup sûr, ce ne sont point les matériaux qui manquent. J'ai en effet recueilli sur tout le diocèse et particulièrement sur tout le Chablais des notes que j'ose dire richissimes *et qui me rendraient relativement facile la composition de monographies paroissiales ou d'un* Dictionnaire Historique *du Chablais.*

Mais beaucoup penseront avec raison que je ferais mieux désormais de ménager davantage une santé chétive, de laisser l'étude des choses passées pour songer uniquement à préparer mon éternel avenir.

Tunis, le 18 février 1904.

J.-F. GONTHIER.

ERRATA

Avant de signaler la liste des *errata*, je dois dire que leur nombre, plus considérable que je ne le voudrais, tient à plusieurs causes. Afin de gagner du temps, je me suis contenté de corriger les épreuves une fois seulement, alors que des auteurs mieux avisés les renvoient deux ou trois fois — en quoi je les approuve ; — et, cette unique correction, j'ai dû la faire souvent à l'étranger, à Grasse ou à Tunis, où je passais l'hiver et où je n'avais pas toujours sous la main le moyen de vérifier mes dates ou mes affirmations.

Du reste, ceux qui ont fait imprimer, savent par expérience, avec quelle facilité échappent à l'auteur, même le plus attentif, coquilles et *lapsus calami*. Quant aux autres, je fais appel à leur indulgence.

IIe VOLUME

Page 186, ligne 15 : *prince*, lire : prieur.

Page 291, note 1 : 1843, lire : 1845.

Page 312, note 2 : Clarafond, lire Chaumont.

Page 346, lig. 9 : effacer les mots une « artiste en peinture. »

Page 351, 2e alinéa : 26 août, lire 26 avril.

Page 376, avant-dernière ligne : de Lure, lire de Sure.

Page 434, ligne 18 : 1410, lire 1440.

Page 443, ligne 14 et III, 320: Tardy n'était point natif d'Annecy, comme le dit Grillet, mais du Puy-en-Velay.

Page 455, ligne 12 : Codret, lire du Coudray.

Page 468, 3e alinéa : 28 mars, lire 27.

Page 487, note : livre de pièces ; lire : livre de prières.

Page 470 et 490 : Par une distraction que je ne m'explique pas, j'ai attribué à Jacques Avrillon la fondation de la chaire de rhétorique au collège de Thônes, tandis que celle-ci est due au plébain J.-B. Marin.

IIIe VOLUME

Page 9, ligne 17 : XVIII, lire XVII.
Page 15, ligne 33 Veuillat, lire *Veuillet*.
Page 80, dernière ligne : effacer le *ne*.
Page 102, ligne 20 : Me lire Ne.
Page 128, ligne antépénultième : mettre le point après le mot *Duc*.
Page 140, ligne 1 : 1169, lire 1469.
Page 155, note 1 : le 6 des ides, lire le 8.
Page 186, ligne 6 : mettre ici la note 1 de la page 187.
Page 195, ligne 16 : ou, lire où.
Page 199, ligne 16 : Soulaire, lire Soulavie.
Page 204, 3e alinéa : de l'aider, lisez : d'aider la ville.
Page 205, ligne 21 : pont de Sorgues, lire : Pont-de-Sorgues.
Page 208, 4e alinéa : *père* Fabri, lire : Pierre.
Page 211, lig. 2 : après « ses côtés », mettre un point-virgule.
Page 212, avant-dernière ligne : lire : dans son dernier codicille.
Page 240, ligne 11 : elle devait, lire : ils devaient.
Page 247, dern lig. : après le mot *capuchons*, ajoutez : de soie.
Page 254, ligne 3 : 24 juillet, lire 25.
Page 326, note 2 : reconditor, lire : *recondite* ; illarlim, lire *illàrum*.
Page 340, ligne 5 : 1720, lire 1270.
Page 345, ligne 21 : 1405, lire 1468.
Page 373. Le sénateur Bron n'est pas natif d'Evian, mais de Vacheresse.
Page 378, ligne 4 de la note 2 : *des nobles*, lire : les nobles.
Page 390, note, ligne 7 : lire prœlato au lieu de prolato ; *commendationem* au lieu de commandas tionem ; *iis* au lieu de ii ; *ecclesias* au lieu de ecclesiæ.
Page 401, ligne 3 : piestres, lire : piastres.
Page 408, ligne 17 : *maison*, lire saison.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

Pages

Saint-Bernard de Menthon

Notice. Dates de la fondation du monastère du Grand-Saint-Bernard et de la mort du Saint..... 5
Création de l'hospice de Montjoux..... 10
Entrevue de saint Bernard et de l'empereur Henri IV 12

Vie de Saint-Guérin, abbé d'Aulps, puis évêque de Sion (1065-1150)

Approbation de Mgr l'évêque d'Annecy..... 17
I. — Enfance de Guérin. Sa vocation ecclésiastique..... 19
II. — Arrivée de Guérin dans la vallée d'Aulps..... 21
III. — La cella d'Aulps est érigée en abbaye..... 25
IV. — Guérin est élu abbé d'Aulps..... 28
V. — Affiliation à l'Ordre de Cîteaux (1134 environ)..... 32
VI. — Réunion des moines. Lettre de Saint-Bernard à Guérin (1135) ... 36
VII. — Guérin est élu évêque de Sion 39
VIII. — Guérin évêque de Sion..... 42
IX. — Mort de Guérin 47
Culte de Saint-Guérin. — La Réforme et les Vero. — Passage des Luzernois. La Révolution. Translation solennelle de 1804. Incendie et reconstruction de l'église paroissiale. Nouvelle châsse et translation de 1851. Derniers évènements. Clef de Saint-Guérin. Chapelles. Miracles. Aujourd'hui..... 50
Appendice. — Note sur l'abbaye et son église. Prière à Saint-Guérin... 78

Le bienheureux Ponce de Faucigny

Fondation de l'Abbaye de Sixt..... 83

Sainte Colette et La Balme de Sillingy

Quelle est la Balme ou Baume qui fut le berceau de la réforme colettine 87

Amédée IX ou le bienheureux Amédée de Savoie

I. — Amédée, prince de Piémont..... 95
II. — Amédée, duc de Savoie 101
III. — Dernière année et mort d'Amédée 109
IV. — Culte rendu au Bienheureux Amédée..... 116

Les Abbés des Monastères de Saint-Augustin

Liste des abbés ou prieurs des monastères suivants :
Abondance 124
Entremont 136
Filly 150
Sixt 150
Prieuré de Peillonnex 158
Prieuré de Ripaille 162

Les Evêques de Genève au temps du Grand Schisme (1378-1449)

I. — Jean de Murol (1378-1385) 172
II. — Adhémar Fabri (1385-1388) : Ses Franchises 174
III. — Guillaume de Lornay (1388-1408). Ses Œuvres. Faits contemporains : Acquisition du comté de Genève par Amédée VIII ; S. Vincent Ferrier ; Sainte Colette et la Réforme de l'Ordre Franciscain. 177
IV. — Jean de Bertrand (1408-1418) : Sa visite pastorale ; ses grandes qualités 182
V. — Jean de Rochetaillée (1418-1422). Témoignage des Genevois en faveur de leurs évêques 187
VI. — Jean de Courtecuisse (1422-1423) 191
VII. — **Jean Fraczon** ou le **Cardinal de Brogny**. Lieu de naissance, famille. Il devient précepteur d'Amédée de Saluces, évêque de Viviers, cardinal, évêque d'Ostie, vice-chancelier de l'Eglise Romaine, archevêque d'Arles, président du Concile de Constance qui rendit la paix à l'Eglise, enfin évêque de Genève. Il crée à Annecy, un couvent de Dominicains, à Genève, la Chapelle et le Chapitre des Machabées, à Avignon, le collège de Saint-Nicolas en faveur des Savoisiens, etc. Son testament et ses codicilles. Ses vertus. Sa pieuse mort et ses funérailles 192
Sa parenté ; nobles de Tessy, de Mez, Humbert, Fabri d'Allonzier, etc. 213
VIII. — François de Mez (1426-1444). Ses vertus. Il défend les droits de son Eglise contre les usurpateurs, ses ouailles de l'hérésie, ses prêtres contre le relâchement et l'ignorance. Son rôle au Concile de Bâle. Visite pastorale. Réglements contre les Juifs et les femmes de mauvaise vie, en faveur de la propreté des rues et de la justice dans le commerce. Son testament 218
IX. — Amédée de Savoie ou Félix V (1444-1451). Quelques mots de biographie. Son administration favorable aux intérêts de Genève, ses dernières années, son testament, sa mort et ses vertus 230

Les Evêques de Genève du Grand Schisme à la Réformation (1449-1535)

I. — Pierre de Savoie (1451-1458). Thomas de Sur administrateur : ses actes 240
II. — **Jean-Louis de Savoie** (1460-1482). Sages Ordonnances des Vicaires capitulaires au sujet des prostituées, des jeux de hasard, des faux mendiants, des lépreux et de la propreté des rues 247

Jean-Louis considéré comme prince temporel. Sa naissance, sa nomination à l'archevêché de Tarentaise, puis à l'évêché de Genève et à d'autres bénéfices. Jean-Louis étudie à Turin, il sert dans les armées de Louis XI, puis dans celles de Charles le Téméraire. — Ses actes à Genève, à la cour d'Amédée IX. Il accorde de nouvelles franchises à ses hommes de Jussy, de Peney et de Thy (1469). Il favorise les foires de Genève, prend le parti d'Amédée IX et d'Yolande contre ses frères Jacques et Philippe (1471-1474), celui de Jacques contre les Suisses et d'Yolande contre les Vallaisans (1475) : il se fait battre devant Sion. Reste neutre dans la lutte entre Charles le Téméraire et les Suisses ; fait ensuite alliance avec ceux-ci (1477). Enlèvement de ses deux conseillers Chissé et La Pallud. J.-L. s'embarque pour la Terre-Sainte, rentre à Genève où il fonde les confréries de Saint-Pierre et des *bouchers*. Il est nommé gouverneur de Savoie, assiste aux funérailles du duc Philibert, son neveu, et meurt lui-même peu après à Turin. Jugement sur ce personnage..... 249

Jean-Louis administrateur de l'Evêché. — Etendue de l'évêché de Genève. Simple clerc, Jean-Louis a le pouvoir de nommer aux bénéfices et d'accorder des *indulgences :* utilité de ces concessions ; Il administre au moyen de ses Vicaires généraux N. et N., et d'évêques auxiliaires : *Thomas de Sur*, *André de Malvenda*, *Barthélemy Chuet*, *Mamert Fichet*, qui fait la visite pastorale du diocèse en 1471 et *Claude Rup*, évêque de Claudiopolis (1476-1482), qui visite le diocèse en 1481 302

Etat moral du clergé et du peuple. — Œuvres de charité : nombreux hospices et maladières. Sentiments religieux prouvés par les cérémonies publiques, les oratoires et ermitages. Enumération des églises construites, des principaux lieux de dévotion. Détails de mœurs. Hérétiques et sorciers. Revenus et charges de l'évêque... 320

Pièces justificatives : Une possession diabolique à Mégevette en 1471 337

Liste des hôpitaux du diocèse séculiers et réguliers 339

— des maladières 341

Officiers de Jean-Louis de Savoie..... 346

Election, acceptation, couronnement, actes et abdication de l'antipape Félix V..... 348

L'Archevêque Gribaldi et sa parenté

Notice. Sa naissance à Chieri ; il vient en France, est nommé à l'archevêché de Vienne, qu'il abdique peu après. Envoyé en Chablais, il se fixe à Evian, où il meurt à l'âge de 94 ans..... 373

Pièces justificatives : Lettres de bourgeoisie accordées par la ville d'Evian 384

Testament de l'Archevêque..... 385

Aperçu généalogique de la famille Gribaldi 389

Le P. Montmasson, martyr à Alger

Sa pauvreté, sa jeunesse édifiante. Il entre chez les Lazaristes. Sa mission et ses souffrances à Madagascar, puis à Alger, en qualité de vicaire apostolique. Sa mort héroïque..... 391

Articles Nécrologiques

M. le Chanoine Ducis..... 405
J.-M. Pettex, curé de Saint-Gingolph..... 409
Hippolyte-Joseph-Guillaume Tavernier 411
Amédée de Foras 414
L'abbé Fréchet, curé de N.-D. d'Annecy..... 416
Joseph Bonnaz, supérieur du Grand-Séminaire 418

Variétés

I. — *Eboulements Historiques dans les montagnes de la Haute-Savoie.* — Eboulements du *Tauredunum*, du mont Tarbouz à Lullin, de Morzine, de Maxilly et de Ballaison en Chablais, du Turchon à St-Jeoire, de Viuz-en-Sallaz, de Magland, de Passy, de Servoz en Faucigny. Catastrophe de Saint-Gervais 421
Eboulement à Sixt en 1601. — Noms des victimes..... 428
II. — *Erection de la Savoie en duché, sa vraie date* (1416)..... 434
III. — *La Prise du Drapeau Genevois* au plan des Ouates, par deux Savoyards..... 439
IV. — Les Savoyards en Bulgarie 440
V. — La Prophétie des Papes..... 442
VI. — La Pomme d'Adam et les Effets du vin 445
VII. — Le Regeste Genevois..... 447
VIII. — La population du Chablais au XVe siècle 453
IX. — Etablissement des Sœurs Grises dans le diocèse d'Annecy..... 456
X. — La Zone..... 460
XI. — Le 22 Septembre 1792. Lettre à un maire de la Haute-Savoie 464
XII. — *Le Bois de Bret* ou Evian et Meillerie aux XIVe, XVe et XVIe siècles 480

Postface..... 495
Erratas 497
Table analytique des matières..... 499

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des noms de Lieux et de Personnes

Pour donner une table complète de tous les noms de lieux et de personnes contenus dans les trois volumes de mes Œuvres Historiques, *il faudrait un volume d'au moins 200 pages : j'ai dû par conséquent me contenter de mentionner les choses les plus intéressantes.*

SIGNES D'ABRÉVIATION :

a = abbé ; Ab. = Abondance ; E = Entremont ; év. = évêque ; G = Genève ; h. = hameau ; p. = prieur ; par. = paroisse ; S. P. = Saint-Pierre ; S. S. = Saint-Sépulcre ; v. g. = vicaire général.

Les chiffres romains désignent le tome, et les chiffres arabes, la page.

Abbeville (Picardie), III 257.

Abergement { grand, I 410. petit, I 410, 444, 469.

Abbés (Les) des Mon. de S. Augustin, III 15.

Abjurants des bailliages (Liste), I 351.

Abondance, abbaye, I 16, 241, 246, 398, 400, 422, 432, 442, 466, 532-3, 597, 609 ; II 171, 182, 185, 520 ; III 51, 76, 84, 124 136, 313.
paroisse, I 228, 641 ; II 438, 485 ; III 454.

Abrès (Les), bataille, I 62.

Académie Florimontane, I 427, 474, 652 ; II 463.
Salésienne, I 652 ; II 318.

Accarie (Mme) (de l'Incarnation), I 378, 490, 620.

Aérostat, sa découverte, II 494.

Aiazza Vesp., abbé d'Abondance, I 399, 434, 505, 616 ; III 133.

Aigle (Vaud), I 334 ; III 43, 70, 277, 283.

Aiguebelle (d') G., II 172.

Aigueblanche (d'), P., I 140 ; II 430.

Aillon (Bauges), chartreuse et par., I 417 ; II 425, 494, 522.

Ainay, abbaye près Lyon, I 320 ; II 167.

Aix-les-Bains, III 286.

Aix (Provence), II 439.

– Alamand ou Aleman (le B.), III 158-160, 192, 224, etc.
autres, II 414.

Alardet Cl. L., a. de Filly, II 192 460.

Albens, par., I 417, 620 ; III 325.

Albert Nestor, chanoine, II 536.

Albigny (d'), Ch., gouv. de Savoie, I 257, 387.

Alby, par., I 437, 457, 489, 575, 598 ; II 434-5, 485 ; III 217, 325, 469.
Hôpital, III 339, 345.
Châteaux, I 543 ; III 91.
(Nes d'), II 414 ; Guy, III 188, 192, 208, 218.

Aldobrandino, cardinal, I 234.
Alex, par., I 438 ; II 477.
Alexandre VII, I 347.
Alger, III 399-403.
Alibertis (d') H., a. de Filly, II 186.
Allemogne, par., I 350, 488, 496.
Allèves, par., I 450.
Allinges (Nes d'), I 15, 20, ; II 55, 62, 132, 151, 162-3, 171-2, 176, 183, 199, 200, 276 ; III 23, 26, 31, 43.
Allinges, par., I 17, 189, 220, 222, 228, 238, 285, 318, 320, 323, 336, 349, 355, 367, 391, 400, 546, 575 ; III 95, 187, 454.
Doyen, I 15.
Chapelle, I 99-136.
Châteaux, I 1-167, 195-207, 230, 237, 302, 316 ; III 389.
Bataille, I 49.
Comté, I 74, 96, 152-4, 167 ; II 212.
Bourg d'Allinges-Vieux, I 88.
Bourg d'All.-Neuf, I 90-97, 146-151.
Allonzier, par., I 439, 575 ; II 253-291 ; III 476.
(Nes d'), III 216-218.
Amancy, par., I 424 ; II 238, 247 ; III 136.
Amblet Ant., II 332, 367.
Ambrouay, abbaye, III 251, 274, 334.
Amédée (le B.) de Savoie, notice, III 95.
Ameysieu, par., I 411, 457.
Amour de Dieu (traité de l'), I 507, 514, 522, 527, 544-9.
Amphion, ham. de Publier, II 133, 137-144 ; III. 8.
Ruisseau, I 153.
Ancina Juv., év., I 306, 385, 387-8, 566.
Andilly, par., I 424, 557.
Andilly près Paris, I 593.
Ange (le P.) Racconis I 377.
Angeville. **Les Nes d'Angeville** *et les pauvres d'Allonzier*, II 270-291, 311, 458 ; Aimé-Louis, son testament, II 279, 284 ; Bernard, II 279-291 ; Claude, chanoine, I 294, 314, 382.
Anglefort, par., I 411, 606 ; III 170, 331.
Angoulême, I 591.
Anières, par., I 296, 349, 357, 368 ; II 178 ; III 318.
ANNECY, ville, I 85, 213, 225, 244, 258, 383, 389, 652 ; ses trois enceintes, II 295-415, 434 ; III 203-217, 275-284.
Eglises. S. Maurice, I 467 ; II 299, 385-8 ; III 225.
Cathédrale, I 406, 409, 430, 507, 621 ; II 328.
Collégiale N.-D., I 400, 406, 409, 421, 429, 467, 548 ; II 337-341, 376-390 ; III 205.
N.-D. de Pitié, chapelle, II 361.
Galerie (La), I 472-490 ; II 314.
S. François, v. Cathédrale.
S. Jean de Jér., II 344, 373.
Temple év., II 365.
Couvents S. Sépulcre, I 467, 512, 651 ; II 296, 373, 390-400 ; III 205.
Annonciades, II 313.
Barnabites, I 505-520, 549-564, 575, 579, 618 ; II 466, 489.
Bernardines, II 236, 240, 473.
Capucins, I 578 ; II 280, 287, 316, 366.
Cisterciennes de Bonlieu, II 553.
Clarisses, I 476, 548, 551, 564 ;
Cordeliers, I 578 ; II 287, 328. III 302.
Dominicains, I 228, 519, 520 ; II 71-88, 287, 323, 376, 383 ; III 116, 204, 226, 319, 364.
Missionnaires de S. F. de S., I 120 ; II 312.
Visitandines, I 467. 472-650 ; II 314, 319, 366.
Frères, II 352, 369.
Lazaristes, II 475.
Séminaire, II 317, 474.
Bibliothèque, II 491.
Boucheries, II 302, 369.
Château, II 307, 373-9, etc.
Cimetière, II 296.
Collège Chappuisien, II 326, 440, 451, 457, 491.
Fabriques de drap, II 375.
Foires, II 383.
Hôpitaux, II 315-317, 341, 385 ; III 339-340.
Hôtel-de-Ville, II 322, 341.
Hôtels, II 327, 353, 359.
Hôtel Favre, II 302.
Imprimeries, II 334, 364.
Incendies, II 336 375-7.

Jardin Public, II 321.
Lycée, II 347, 355.
Maison Lambert, I 384.
Musée, II, 322.
Orphelinats, II 337, 354, 365.
Palais de l'Isle, II 307.
Pasquiers, II 319, 344-351.
Pré Lombard, II, 321.
Quais, II 319.
Rues, *Promenade Hist.*, II 293-372.
Annecy au XVe *siècle*, II 373-390.
Annecy-le-Vieux, I 445, 483, 528, 621; II 149, 264, 338; III 193-217.
Annemasse, I 33, 242, 255, 423, 430, 442, 474, 509; II 520; III 390.
Annonay, I 328, 381.
Ansigny, par., I 417, 452; III 517.
Anthoinoz J., missionnaire, I 121-122.
Anthoinoz, II 137.
Antioche (d') André (le B.), I 650; II 296, 392-3.
Perrin, II, 379; III 254, 262.
Amable, II 443.
Anthelme, (S.), év. de Belley, II 413, 425.
Anthy, par., I 154, 304, 312, 323-4, 349, 363, 368, 534; II 133; III 454.
Aoste (Italie), I 73; II 413; III 8-9, 26, 42, 104, 115.
Apremont, château, III 101.
Arâches, par., I 419, 644; II 510; III 309.
Arbignon (d'), I 141.
Arbusigny, par., I 439, 625, 631; II 59.
Arces (d') J., prévôt de Montjoux, II 181, 184.
Archamps, par., II 189, 323, 350; III 325.
Arcine, par., I 440; II 409.
Arculinge (d'), I 141; II 172.
Ardon, par., I 409.
Arducius de Faucigny, év. de Gen., III 36, 43.
Arenthon, par., I 421, 424, 436; II 494.
(Nes d'), I 143, 487; II 440; III 188.
Jean d'Ar. d'Alex, év., II 75, 237, 315, 317, 329-330, 347, 474, 482; III 85, 118, 121.
Arezzo (Guy d'), musicien, II 421.
Argentine (Maurienne), I 640.
Argonex, par., I 479.
Arith (Bauges), par., I 417, 445; II 511; III 325.
Arles, III 193, 203-217.
Arlod (Michaille), I 409, 496.
(d') Guigues, élu d'Ab., III 130-131.
autres, II 414; III 314.
Armone, v. Hermone.
Armoy, par., I 24, 83, 154, 189, 291, 312, 316-18, 323, 336, 349, 356, 366, 434, 574, 579, 612; II 138, 164; III 55, 71, 76, 454.
Arnauld Angélique, abbesse, I 589, 594, 601, 617, 629, 632.
Arpeaud Cl. Nic. I, 389, 519; II 477.
Arsène (le frère), capucin, II 322.
Arthaz, par., I 423, 631.
Arufflens (Vaud), château, I 70.
Arvières, chartr., II 425; III 125.
Asserens (Vaud), I 321, 350, 482.
Aubonne, par., I 23; II 431; III 157.
Hôpital, III 339.
Rivière, III 302.
H. de Douvaine, II 214.
Auch, archevêché, III 130.
Audé V., dominicain, II 80.
Aulps, abbaye, I 22, 24, 139, 241, 246, 320, 420-1, 580, 622; II 132, 166-171, 183, 186-7, 458; III 21-81, 126, 137, 259-334, 265, 301, 304, 310, 344, 347, 364.
Paroisse, I 466, 479; III 455-6.
Maladière, III 344.
(Nes d'), I 55, 61, 140; II 175, 180.
Aumône, (N.-D. de l'), I 417.
Autrichiens (Les), II 297, 347.
Autun, ville, I 448.
Auxiliis (question de), I, 425-8.
Avanchy, château, I 72, 384; III 273.
Avenex, hospice, III 34.
Aviau (Mgr d'), archev., II 317.
Aviernoz, par., I 438.
Avignon, I 46, 243, 550, 643, 645-6; II 440; III 173, 197, 203, 207.
Collège, III 208-210.
Avise (Nes d'), I 510, 549, 560, 565.
Avonex (d') B., capit., I 79.
Avregny, par., I 439; II 271, 272; III 126.
Avrillon, Jacq., prêtre, II 470.

Avully, château, I 72, 200.
par., I 189, 195, 291, 323, 349, 355, 367 ; III 235, 325, 474.
(d') Antoine, I 79, 81, 200, 209-210, 219, 226-227, 238, 241, 267, 302, 309, 466 ; II 136.
autres, I 142, 228.
Avusy, par., I 323, II 485.
Ayse, par., I 190, 424 ; II 238, 248 ; III 424.

B

Bachod F., év. de G., II 460.
Bacon Roger, moine, II 428.
Badelaune, général, II 318 ; III 470.
Bagnorea (Italie), II 303.
Bailliage, I 339.
Baillis du Chablais, I 42, 44, 47, 57, 339 ; III 485-7.
du Genevois, II 382 ; III 487.
Baius Jacques, dr, I 422, 467, 470, 478, 481.
Bâle, II 439 ; III 223-240, 348-371.
Baliste, engin, I 28.
Ballaison, par., I 189, 296, 304, 323, 338, 349, 357, 368, 499 ; II 1-20, 164, 178, 514 ; III 418, 423, 454.
Château, I 30-33, 44, 63, 71, 72, 76, 155.
Balleyson (Nes de) Aimon, a. de Filly, II 175.
autres, I 23, 61, 71 ; II 168, 173, 180 ; III 117.
Balledos, par., I 410.
Balleydier César, colonel, II 297.
Ballon, château, I 57.
Bally F., év. d'Aoste, II 477.
Jacques, chan., I 250.
Nicolas, curé, I 250, 310.
Balme-de-Sillingy, par., I 439 ; II 85 ; III 216, 469.
château, I 543 ; III 87-94, 180-2.
Balme de Thuy, par., I 438.
Balme (de La) Henri, III 87-94, 180.
Balmettes, faub. et source, II 305.
Balmont, par., I 450, 467, 565.
Bans, anc. paroisse, III 428.
Baptandier, Cl., I 457 ; II 460.
Baranzano (dom), barnabite, I 536, 538, 550, 570 ; II 467 ; III 118.
Barbières, I 646.
Barcelonnette, I 66.
Bardonenche (Nes de), II 525 ; III 160.
Bardonex, par., I 189, 323, 350.
Barfelly (Nes), I 578.
Baronius, card., I 306, 325, 426.
Barraux, fort, I 262, 281, 596.
Barre J., de Bonne, p. de Ripaille, III 129, 165.
Bartoloni Nicolas, pr. converti, I 502, 538.
Basin, évêque de Lisieux, III 313.
Bassy, par., I 440 ; III 325.
Bastian N., II 411.
Bataillouz R., p. du S. S., II 399.
Bateaux à vapeur du lac d'Annecy, II 319, 364.
Bâtie (La) en Gen., par., III 91-93.
Compeys, I 57.
Meille, I 57.
Baudichon de la Maison-Neuve, II, 199, 206.
Baudry (l'abbé), I 179-180.
Baugé (Le), III 99, 162.
Bauges (Les), III 302.
Baume (La), par., III 456.
(Nes de), I 55, 57, 340 ; II 378.
Baume-l-Dames (Bourgogne), I 462, 463.
Baussand, curé d'Arenthon, II 491.
Michel, de Copponex, II 263.
Béatrix, la Grande Dauphine, I 22, 41, etc.
Beaufort, I 65, 315.
(Nes de), II 298, 439.
Beaumont, par., I 296, 314, 323, 350, 360, 387, 459 ; II 487, 541.
Beaumont Albanis, géographe, II, 255-262 ; III 479.
Beaune (Bourgogne), I 448, 451, 462.
Beauregard (château en Chablais), I 55, 57, 72, 359.
Bellarmin, card., I 306, 546, 554, 564.
Bellecombe, par., I 418 ; III 72.
en Bauges, I 418 ; II 472.
Bellegarde (de), a. de Sixt, III 155.
(Nes de), I 84, 165, 890, 453 ; II 390, 461.
(le duc de), I 482, 500, 510, 520, 538, 548, 590, 649.

Bellentre, prieuré, I 325.
Bellerive, abbaye, II 425, 478.
Bellevaux en Chablais, par., I 45, 118, 184, 274, 284-5, 291, 320, 323, 336, 349, 352, 356, 366, 389 ; II 131, 160, 485, 488 ; III 454, 459.
Bellevaux en Bauges, prieuré, I 71, 397, 417 ; II 423.
Belley, I 390, 397-8, 455, 459-460, 512, 517, 564-5, 612, 640-1, 644 ; II 413.
Belly (de), I 517.
Belmont en Valromey, I 410.
Bénite-Fontaine (La), I 590, 611, 613.
Benoit XIII, II 338 ; III 180, 199-202.
Beon, par., I 411 ; III 319, 325.
Berbey (N° de), à Mieussy, I 610.
Bergame (P. Théod. de), capucin, I 416.
Berghera (chev.), I 234-7, 407.
Bergoen (N°), I 163-4 ; II 474.
Bernard de Foras (G.), I 522, 564, 587, 594, 597, 604, 607, 629.
Bernardi P., d'Allinges, II 443.
Bernardines Réformées, I 636-640.
Berne (Suisse), I 202-3 ; III 108.
Bernex (Chablais), par., I 422 ; III 54, 72, 454.
Bernex (Ternier), par., I 189, 247, 250, 296, 323, 339, 350, 361.
Bernois, I 70, 184-91, etc.
Berthelot, év. de Damas, I 648-650.
N., secrétaire, I 503-512.
Berthollet Cl. L., chimiste, II 322, 365.
Bertrand de la Pérouse F., II 476.
Bertrands (J. de), év. de G., II 182 ; III 182.
Bérulle (le P. de), I 255, 378-9, 490, 531, 562.
Besançon, I 463 ; III 181, 191.
Besson, historien, II 492.
Bethléem, III 174.
Bèze (Th. de), I 227, 235, 239, 241, 251.
Bief-Brun, ham. de Balledos, I 410.
Bignin N., év. de Belley, II 414.
Billiat (Michaille), I 409, 487 ; II 431.
Binet (le P.), jésuite, I 629.
Bioge (pont de), III 51.
Biolle (La), par., I 417, 472 ; II 513 ; III 325.
Bionassay, chapelle, III 325, 427.
Biord (J.-P.), év. de G., II 244, 317, 329, 492.
Biord, autres, I 389 ; III 473.
Biot (Le), par., I 22, 422 ; II 211, 515 ; III 22, 54, 55, 71, 454, 472.
Biron (de), maréchal, I 379.
Bizel (le P.), capucin, II 316.
Blanchet P. F., juge, II 212.
Blonay (de) Claude, a. d'Ab., III 132,
Claude, curé, I 202, 254, 323, 381, 422, 467, 483, 485, 497, 501, 510, 516, 561, 575, 625.
Gabriel, I 477.
J.-F., I 389, 398, 414, 616.
Marie-Aimée, I 402, 452, 467, 485, 488, 490, 503, 525-6, 645, 649 ; II 319.
autres, I 57, 61, 185, 341, 384, 387 ; II 66, 137, 277 ; III 98-99.
Bloye, par., I 417, 627 ; III 344.
Bluffy, par., I 438 ; II 519.
Boccard (N°), II 195-212.
Boëge, par., I 283, 416, 421 ; II 46, 60-116, 476, 516 ; III 161, 478.
Maladière, III 344, 454.
Château, I 38, 76, 77.
(N°s de), I 20.
Boëge-Conflens (N°s de), I, 599 ; II 331.
Bogève, par., I 421.
Boigne (de) Benoit, général, II 495 ; III 196.
Benoit, II 7-17.
Octave, II 7-17.
Bois (N°s des), III 217, 241.
Bois d'Hyot. V. Côte-d'Hyot.
Bois de Bret (Le), aux XIV-XVI° siècles, III 480-494.
Boisy, coteau et château à Ballaison, II 8, 104, 115.
en Bornes, I 104, 451.
(M^r de), I 192.
Boisse (La), I 651.
Bollène (Vaucluse), III 199.
Bologne (Italie), I 308 ; III 205.
Bolomier G^me, I 151 ; III 322.
Bombes, leur invention, II 447.
Bondaci, abbé d'Abond., III 15...
Bonet (de) Th., a. d'E., III 15...
Bonier L., av., I 393, 467.
Bonivard François, p. de St-Victor, III 300.
J.-L., gouv. des Allinges, I 143, 391.
Urbain, év. de Verceil,

III 114, 309.
autres, I 459; III 99-110.
Bonlieu à Sallenôves, abbaye, II 409-412.
à Annecy, II 353, 359.
Chapelle à S. P. de Rumilly, III 138.
Bonmont, abbaye, I 482; II 424; III 31.
Bonnaz Jh., sup. du Gd-Séminaire, III 418.
Bonne, par., I 423, 521, 601, 623, 626; II 209, 431, 434, 442, 491; III 185, 305, 313-4.
(basse), I 475; III 339.
château, I 23, 24, 34, 41, 60, 76, 77; III 173;
(de) V. Barre.
Bonneguête, par., I 440.
prieuré, I 325.
Bonnevaux, par., I 422; III 54, 454.
Bonneville, ville, I 41, 65, 283, 304, 534; II 431; III 339.
par., I 423, 496; III 185.
collège, II 469, 490.
(de la) Ph^t^, I 652; II 476.
Bons, par., I 77, 189, 258, 274, 296, 323, 337, 349, 357, 367, 422, 481, 486, 576, 580; II 14, 45, 54, 76, 158; III 130, 454.
(N^es^ de), III 127.
Bons en Bugey, I 512.
Bonvillars (de) P., II 389.
Bordeaux, II 439.
Borgia César, abbé d'Ab., III 131.
Boringe, par. (Chablais), I 195, 323, 349, 367.
château et pont sur l'Arve, I 76, 77.
Bornand (Grand), I 437; II 516; III 72, 477.
(Petit), I 249-251, 310, 313, 416, 437, 479, 499; II 478, 485-6; III 141, 318.
Borromée (S. Charles), I 498, 523, 541, 561, 582, 604.
Boson, gouv. de la Provence, I 12.
Bossey, par., I 189, 323, 339; III 312.
Botollier (N^es^ de), I 76, 142.
Boucard Cl., pr. apostat, I 446, 555.
Bouchet (Le), par., III 476.
Bouchet F., de Cluses, I 80, 190, 313, 321, 562; II 468.
Ant., I 382, 394.
Bouillon (de) God., III 26.
Bourbon (duc de), III 99.
Bourdigny (Gex), par., III 216.
Bourdoise (le P.), I 584; II 479.
Bourg, I 462; II 436; III 99, 102.
Bourg-St-Andéol, I 645.
Bourgeois J., cordelier, III 330.
J., p. de Ripaille, III 165.
Rose, abbesse, I 399.
Bourges, I 394, 581-4, 594; II 439, 442, 547.
Bourg-Neuf, h. de Douvaine, I 169, 172.
Bourgogne (2e royaume), I 13.
duché, III 101-121.
Boussy, par., I 443, 483, 534; II 192.
Boutas, l'antique Annecy, II 362.
Boutey Pernette, I 421.
Bouvard Aimé, vic. de Thorens, I 382.
M., avocat, I 589, 596, 613, 616, 658; II 547.
Alexis, astron., II 365.
Bouverat P., prêtre, I 274, 280, 561; P., écrivain, II 525.
Bouveret (Le), I 275.
Bouvet Jacques, dit l'*Oncle Jacques*, III 58.
Bouvier (N^e^) Ferdinand, I 81, 143, 275-6.
Bracorens (de), I 84, 165.
Brasier V., prévôt, II 411.
Bréchard (de) Charlotte, visit., I 472, 547, 559, 572, 607, 609, 631.
Brecorens (Chablais), I 24, 90, 154, 189, 323, 349; II 277; III 325, 454.
Brelat C. A. p. de Peillonex, III 161.
Brenaz, par., I 410.
Brenod (Michaille), par., I 410, 436; III 313.
Brens, par., I 189, 236, 249-250, 296, 323, 337, 349, 362, 367, 633; III 454.
château, I 38, 54, 72, 194, 276, 451.
Brenthonne, par., I 24, 281, 291, 304, 320, 323, 337, 349, 355, 367, 444, 539; II 164-5; III 454.
Bresse (La), I 70, 214; III 99.
Bressieu (de) Am., ab. d'E., III 158,
Bret, h. de S. Gingolph, I 30; III 422, 480-494.
Bretonière (N. abbé de la), II 311.
Brevon, rivière, I 184.
Brion, château, I 23.
Brison (Mont), par., I 424; III 314, 325.

S. Innocent, prieuré, I 417.
Brochut Jean, v. g., III 308.
Broglia (de) N., archev. de Turin, I 393.
Brogny, ham. d'Annecy-le-Vieux, III 193.
maladière, III 212, 344.
Brosses (de), I 496.
Brotty (de) Maurice, I 84, 200, 262, 295, 309, 318.
Brulart (de) Mme, I 397, 640.
Bruno d'Affringues (dom), gén. des Chartreux, I 454, 547, 630.
Buaz A., chan. de S. P., II 517.
Buffavent, château, I 72; II 115.
Bugey (Le), I 16, 57, 61, 449, 612.
Burdet, imprimeur, II 307, 334.
Burdignin, par., I 421; II 87, 163, 192-3; III 128, 224, 454.
Burgondes, I 9.
Burgnard J., ou *coup tordu*, I 56.
Burnod Cl., jacobin, II 407.
Bursinel, par. prot., II 170.
Buttet (N. de), I 513.
Marc-Claude, II 461.

C

Cagnol (de), a. de Sixt, III 156.
Caille (La), h. d'Allonzier, II 253; ses ponts, 254; ses bains, 260; la vallée, 267; les environs, 271; III 428.
Calcagne, écuyer du duc de N., I 471, 473, 571-2, 577, 625.
Callies Aristide, médecin, II 368.
Calloud N., pharmacien, II 336.
Camus (Mgr), év. de Belley, I 455, 457, 459, 460, 469, 474, 510, 521, 563, 596-7, 608, 619.
Candie, île, II 478.
Canobe (Italie), III 251.
Capre F., historien, II 478.
Carmagnola (Italie), I 387-8.
Carnot (Sadi), II 360.
Carouge, II 490; III 229, 234, 344.
Carpentras, II 235.
Carron de S. Thomas, a. d'Ab., III 135.
autres, I 629; III 59, 64.
Cartigny, par., I 189, 323, 336.
Casanova (Italie), III 286.
Cassegrain, ministre prot., I 396.
Cauly J.-L., II 478.
Cavaillon, II 235; III 205.
Cercier, par., I 439; II 410.
Cernex, par., I 424, 554, 557; II 409-410.
Cervens, par., I 154, 189, 237-8, 247, 323, 337, 349, 364, 367, 527; III 331, 454.
(de), I 59; II 175, 178.
Cessens, par., I 417; II 424; III 29, 325.
château, I 43; III 93, 138.
Cessy, par., I 350, 461, 484, 513.
Cevins en Tarentaise, I 481.
Ceyserieu, par., I 397, 411; doyen-né, III 165, 166.
Chablais (bailliage), I 11, 16, 21, 32, 71-84, 319, 340, 348, 415.
érigé en duché, I 21; sa population au XVe siècle, III 453-56.
Châble (Le), III 449.
Chabod (Ne), II 306.
Chainaz, par., I 417, 430-1, 506.
Chalcédoine, évêché, I 617.
Chalex, par., I 350, 461, 481, 513; III 389.
Challamel, prévôt, II 333, 363.
Challant (de) N., I 341, 557.
Challonges, par., I 440; II 410.
Châlons (sur Saône), I 449.
Chambéry, I 70, 80, 85, 243, 278, 287, 310, 312, 404, 413, 491-3, 505, 596, III 98-117, 124, 196, 255, 414.
Chambet, curé de Villaz, I 460.
Chamonix, par., I 419, 557; II 423, 431, 517.
Champagne, par., I 411, 469, 625.
Champange, par., I 422; II 133, 139-144, 511.
Champdor, par., I 410, 574.
Champformier, par., I 409.
Champion Ant., év. de G. II 383.
Chanay, par., I 409.
Chanaz, par., I 287, 411, 549.
Chancy, par., I 189, 323, 339; III 339.
Chandossin, par., I 410.
Chandouze (La), riv., I 194.
Chantal (de) Jeanne-Françoise, baronne, I 395-652.
Marie-Aimée, I 442, 560, 563.
Chapeiry, par., I 394, 415, 450; III 391-2.
Chapelle (Ne de la), I 55.
Chapelle (La), d'Ab., par., I 422;

III 128, 454.
Blanche, par., I 418, 553.
Marin, château, I 200; II 131.
Rambod, par., I 424.
Chapitre de Genève (le), son histoire, II 526.
Chappuis Eustache, chanoine, II 326, 359, 457.
Charancin, par., I 410; III 257, 304.
Charansonay (de), I 516; II 415; III 208.
Charbonnière, fort, I 80.
Charles VII, roi de F., III 96-109.
Charles le Téméraire, III 257-283.
Charly, h. d'Andilly, I 424; II 455; III 245, 330.
Charmit, h. d'Abondance, I 641.
Charmoisy (Mme de), I 36, 38, 154, 382, 389-390, 416, 430, 442, 450, 461, 475, 483-4, 503-512, 516-7, 533, 539, 542, 547, 551, 556, 582, 598, 621, 657.
Charousse (Faucigny), III 235.
Charrières (de) Berthet, a. de Filly, II 182.
Chartres, I 594.
Charvonex, par., I 447.
Chassagne en Bugey, I 462.
Chassey, I 651.
Chastel A., général, II 495.
Chastel (N. D. de), V. Cordon.
Châtaigneraie, II 133.
Châtaigner géant, I 203.
Châteaufort à Motz, I 34.
Châteauvieux d'Allinge, I 88, 154.
(de), I 341.
Châtel, paroisse, II 515; III 454-6.
forteresse sur les Usses, I 27; II 431.
Châtel (du), Mlle Péronne, I 472, 475, 485, 526, 620.
Chatelains, leurs fonctions, I 137.
Châtelard en Bauges, par., I 417, 437, 478; II 431, 436, 520; III 319.
hôpital, III 306, 339, 344.
château, I 54.
Tumulus, à Ballaison, II 8-20.
Châtillon en Fauc., par., I 419, 424, 497; II 14, 75.
château, I 24, 32, 65; II 525; III 173.
en Michaille, par., I 461.
Châtillon, Valais, prieuré, III 130.
(Nes de), I 55, 340-1, 488, 527, 643; II 132, 146, 177, 414.
Chatillonnet, h. de Draillant, II 164, 206.
Chaumont, par., I 424, 497; II 312, 394, 431, 434; III 449.
Hôpital, III 339.
(Nes de), III 31.
Chaumontet, sénateur, II 343.
Chauvet R., ministre, I 336.
Chavanes (de), I 495, 577.
Chavanex, par., I 296, 320, 323, 349, 362; II 163, 165, 169, 182, 205-7, III 454.
Chavannaz, par., I 424, 557.
Chavanne (La), h. d'Allinges, I 108, 203.
Chavanod, par., I 386, 450, 453; II 392.
Chavornay, par., I 411.
Chêde (lac de), III 427.
Chemilieu, par., I 410.
Chêne-en-Semine, I 440; III 340, 382.
Chêne (Thônex), II 518; III 229, 233; maladière, III 344.
Chênex, par., I 189, 296, 323, 339, 350, 361.
Cheptonex, V. Sallenôves.
Cherpier, V. Caille.
Chérieu (Dauphiné), bat., I 39.
Chérubin (le P.), I 241-5, 255-313, 325, 429, 433-4.
Chésabois, h. de Cernex, II 410.
Chesset, V. Séchex.
Chessenaz, par., I 440, 485.
Chevaliers des SS. M. et L., I 231, 308, 434.
Chevaline, par., I 438, 602; II 519.
Chevallier Bd, curé, I 238, 247.
Claude, chan., I 259.
Cl.-G., I 274, 323; II 546.
Chevênoz, par., I 391, 422, 432; II 485; III 54, 126, 454, 472, 479.
faub. d'Annecy, II 297.
Chevrier en Vuache, par., I 424; III 327.
Chevrier P., orateur, II 443.
Chevron (de), V. Villette.
Chevry (Gex), par., III 331.
Chézery, abbaye, I 184, 409; II 425; III 125.

Chieri (Italie), I 305 ; II 475 III 374.
Chiesaz (La), prieuré ; hospice, III 340.
Chiffres arabes, leur introduction, II 421.
Chignens, h. de Thonon, I 24, 154.
Chignin (Nes de), III 102.
Chillon, forteresse, I 21, 22, 74, 81, 275.
Chilly, par., I 440 ; II 409 ; III 339.
Chindrieux, prieuré, I 411, 611, 612, 641, 625.
Chinon, forteresse, II 135.
Chissé (de) F., v. g., I 262, 305-308, 382, 636.
F., évêque, II 443.
J., évêque, II 437.
Pierre, v. g., III 312.
autres, I 43, 54 ; II 171, 174, 443 ; III 287, 312.
Chivasso (Italie), II 475.
Choisy, par., I 439, 518.
Cholex, par., I 189, 229, 319, 322, 339, 350, 397, 448, 487.
(Nes de), III 157.
Chuet Barth., év. de Nice, III 259, 313.
Chuit, château à S. M. de Rumilly, III 141.
Chypre, II 187.
Ciclat, Dom., a. d'Ab., III 131-2.
Cimitrel, par., I 417.
Citeaux, abbaye, II 424 ; III 33.
Clairvaux, abbaye, III 34.
Clarafond, par., I 440 ; II 410.
Claudiopolis, auj. Bastan, III 318.
Clément VII, voir Genève.
Clément VIII, pape, I 306, 325, 379, 404.
Cleppé (traité de), III 97.
Clerc Nicolas, curé de St-Félix, I 274 ; II 471.
F., châtelain, I 202, 302.
Clermont, par., I 345, 440 ; hospice, III 340.
Clet Fois-Régis, lazariste m., II 317.
Clets (Les), par., I 393, 438, 563 ; II 485, 519 ; III 138, 331.
(Nes des) Antoine, a. d'E., III 139.
Cloches, II 298, 342, 362 ; III 178, 325.
Cluny, abbaye, II 421-422, 426.
Clusaz (La), par., I 438, 575, 623 ; II 518.
Cluse-St-Bernard. V. *St-Clair*.
Cluses, ville, I 283, 419, 424, 431, 453, 473, 487, 497, 529 ; II 70, 384, 431, 457, 494 ; III 109, 315, 318.
Hôpital, III 339, 344.
Son collège, I 560, 562 ; II 442, 468.
Cordeliers, III 330.
Son Histoire, II 523.
Cochet (N) de Faverges, III 495.
Cohennoz (Le), par., II 491.
Colette (Sainte) et la Balme-de-Sillingy, III 87-94, 180.
Collège des provinces, II 489.
Collèges (nos), leur fondation, II 420-490 ; régime, 497.
Collet Amédée (dom.), dernier p. d'Aulps, III 58, 59, 71.
Collomb, d'Annecy, II 313-4.
Collombat, poète aveugle, II 317, 439.
Collonge-Bellerive, par., I 189, 322, 323, 334, 339, 350, 397, 630.
s-Salève, par., I 296, 314, 323, 350, 360 ; II 517 ; III 325.
Fort-l'Ecluse, par., I 496 ; II 515.
Colmyre, chapelle, II 319.
Cologny près Seyssel, par., I 440.
Cologny-s-Bans, III 340, 426.
près Genève, par., I 32, 336.
(Nes), I 507, 521.
Colomb Christophe, II 449.
Colombier (Ne du), I 46-47.
Colovrex, maladière, III 344.
Combloux, par., I 418, 444, 448, 453, 476 ; II 513.
Commelinge, h. d'Allinges, I 1, 90.
Compesières, par., I 189, 296, 323, 339, 350, 360 ; III 340.
Compeys, (de) Jean, seig. de Thorens, III 96.
Jean, a. de Filly, II 186, III 114.
Philippe, v. g., II 188, 396 ; III 259, 309.
autres, I 23, 24, 36, 43, 54, 55, 59, 62 ; II 132-6, 163, 174, 179, 271, 389, 414.
Compois-Féterne (de) Etienne, I 74, 79, 211 ; II 346 ;
autres, I 143, 311.

Compois, par., I 322, 350.
Compôte (La), par., I 417 ; III 319, 325.
Conches, h. de Massongy, I 62, 141.
Concise, par., I 296, 323, 349, 361 ; II 171 ; III 169, 454.
Conférences avec les ministres de Genève, I 406.
Confignon, par., I 189, 296, 323, 350, 361, 450, 475 ; III 319.
Conflans (Nes de), I 340, 546, 569 ; II 430 ; III 43, 115, 117.
Congrégations enseignantes au 17e siècle, II 479.
Coni (Italie), I 73.
Conjux, par., I 411.
Cons, par., I 418.
Conseil Michel, p. de Peillonnex, III 161.
Conseil de Réforme, II 489.
Constance, ville, III 185-6, 201.
Constantinople, I 65 ; III 188.
Contamine-s-Arve, prieuré, I 76, 325, 423, 508, 543, 597, 624, 641-2 ; II 423, 474 ; III 224, 251, 284, 305, 310, 334, 346, 366.
Contamines-s-Marlioz, par., I 424, 557, 617 ; II 409 ; III 344.
Contamines en Valromey, I 410.
Contamines (Les), par., II 486, 514.
Contheys (Valais), III 278.
Controverses (les) de S. F. de Sales, I 206.
Conzié (de), I 627 ; III 206.
Coppet (Vaud), ville, I 70, 191 ; III 339.
moulin, II 256.
Copponex, par., I 249, 124, 557 ; II 263, 280.
Corajod J., orfèvre, I 211.
Corbières, château, I 36, 45.
Corbonod, par., I 109, 512, ; III 303, 325, 331.
Corcelles, par., I 451.
Cordon (Ain), I 645.
par., I 117 ; II 509 ; III 318.
Corfou, île, III 289.
Cornier, par., I 424.
Cornières, h. de Villelagrand, I 211.
Cornillon (Nes de), I 474.
Corsens, h. de Thonon, I 152, 535.
Corsier, par., I 62, 212, 296, 311, 323, 336, 349, 361, 368 ; II 68 ; III 311, 368.
(de), I 635.
Corsinge, h. de Draillant, I 72, 154, 186, 231.
Cosengier. V. Sillingy.
Costa (Nes de), II 492.
Costaz J.-B., peintre, I 577.
Coste Jacqueline, visit., I 239, 449, 473.
Côte-Saint-André, I 41.
Côte-d'Arbroz, par., II 170.
Côte-des-Bois, commanderie, II 214.
Côte-d'Hyot, par., I 423, 454.
Coudray (Nes du), I 562 ; II 455, 460, 462.
Coudrée, château, I 15, 71, 77 ; II 172.
mandement, II 176.
(de). V. d'Allinges.
Courte-Cuisse (J. de), év. de G., III 191.
Cous-tordus (les), II 57.
Couteaux d'Annecy, II 334, 478.
Couz, col, III 321 ; hôpital, III 339.
Cran, h. de Gevrier, II 494.
Crans (Nes de), II 305, 336.
Cranves, par., I 422, 571 ; III 157.
Crassy, par., I 482.
Craz (Michaille) par., I 409 ; III 325.
Credoz, (chatelet du), I 23, 65.
Crempigny, par., I 411 ; III 319.
Crépy, coteau, II 7.
(de), bourgeois, I 400, 405, 415.
Cressin, par., I 411.
Crest (château p. Montmélian), I 387.
(Ne du) F., a. de Filly, II 184 ; abbé d'Abond., III 128.
autres, I 61.
Crest-Volland, par., I 418.
Crête (foire de), I 90, 282 ; III 169.
Critain P., curé, I 263, 438, 495, 641.
Croix (Sœurs de la), II 298.
Croset, par., I 350 ; III 340, 341.
Croset-Mouchet, P.-B., chanoine, II 264-268.
Cruseilles, par., I 424, 557 ; II 255-273, 431 ; III 328.
château, I 78 ; II 373, 383.
Cuers (Provence), II 236.
Cullaz (hôpital morbeux de la), II 318, 388.
Culoz, par., I 376, 411, 651 ; III 325.
Curne (N. de la), I 449.
Cursinge, II 174, 178.

Curtille (S. P. de), par., I 411, 516.
Cusinens, par., I 618.
Cusy (Savoie), par., I 417, 545 ; II 431.
(Chablais), I 189, 296, 323, 337, 349, 359, 368 ; III 74, 130.
Cyclamen napolitanum, II 272.
Cuvat, par., I 439 ; II 312 ; III 185.

D

Dalmaz (Nes de), II 85-6, 279, 287.
Darbon, montagne et chapelle, I 484 ; II 164, 181 ; III 71.
Dardel (Nes), I 43.
Dauphins du Viennois.
Guigues VII, I 22.
Guigues VIII, I 44, 49.
Hugues, I 44.
Humbert Ier, I 44.
Humbert II, I 88.
Jean Ier, I 29, 32.
Jean II, I 44.
Daviet (Nes), I 486 ; II 493.
Déage J., chanoine, I 313, 382-3, 427.
Décanat d'Allinge, I 15.
Decomba, secrétaire de l'Evêché, I 634.
Decouz P., général, II 325.
Degenève Cl. F., écrivain, II 492.
Delacombe, chan., I 455.
Delaplace avocat, II 288.
Del-Bene Alph., a. d'Hautecombe, I 427.
Déluge de Viuz, III 424.
Demotz de l'Allée, II 495.
de la Salle, music., II 495.
Deplan (Nes) I 165.
Dérée, château, I 222, 469, 628.
paroisse, I 447.
(Nes de) Bertrand, II 382-4, 388.
Louis, II 389, 459.
autres, II 390.
Deschamps, artiste, II 478.
de Chaumont (Mgr), év. de G., II 332, 492.
Deshayes Ant., I 394, 445, 461, 465, 475, 484, 498, 529, 532.
Desingy, par., I 393, 615.
Despine Alphonse, II 262, 322, 391.
autres, I 527, 622.
Devie, év. de Belley, I 119.
Dichat A. M., a. d'Ab., II 328 ; III 136.
Die, ville, III 197.
Diesbach (de) N., I 342.
Dijon, I 376, 390, 394-6, 404, 428, 448-9, 479, 498, 529, 627, 634.
Dingy-Saint-Clair, par., I 438, 480, 534, 541 ; II 511 ; III 344, 476.
en-Vuache, par., I 424.
Disettes, I 46.
Divonne, par., I 350, 481-2, 496, 513, 605 ; III 126.
Dol (Bretagne). V. Revol.
Dôle (Bourgogne), I 462, 463 ; II 439.
Domancy, par., I 401, 418, 479.
Domenjoud H., de Sevrier, I 304 ; II 387.
Dominicains, leur fondation, II 427.
Domitien, év. de G., II 48.
Dorche, par., I 409 ; III 340.
Doucy, par., I 417, 451.
Doussard, par., I 438, 494.
Douvaine, par., I 78, 258, 296, 304, 323, 336, 349, 358, 362 ; II 120, 164, 211 ; III 454.
prieuré, I 57, 294, 314, 368 ; III 138, 347.
maladière, III 345.
Douze Apôtres (Congrég. des), II 255.
Draillant, par., I 83, 114, 118, 123, 154, 164-7, 228, 323, 349, 355, 366, 574, 579, 621 ; II 134-5, 164, 206 ; III 454.
prieuré, I 314, 316, 318, 434.
(Nes de), I 46, 49, 143.
Drance, rivière, I 71, 184 ; II 123-129.
Droise, hôpital, I 417 ; III 340.
Droisy, par., I 440.
Duborjal, curé, I 387.
Dubouloz N., dominicain, II 462.
Duchâtel Louise, la *Philothée* de S. F. de S., II 306, etc.
Duchesne L. H., de Boëge, II 83, 112.
Ducis, chan. archiviste, II 297, 307, 322 ; sa vie, III 405.
Ducros Jh, de Passy, II 495.
Duflon (Nes), I 61.
Duffoug (Nes), 197, 207, 478, 530, 627.
Duhamel, archiviste, III 195.
Duingt, par., I 378, 389, 518, 521 ; II 367, 379, 384, 485 ; III 8, 174, 184, 266, 344.

Dumas Nic., chanoine, II 491.
Dumont N., de Boëge, II 83, 92.
M^re, greffier, I 583, 627.
Dumoulin P., v. g., III 311.
Dunant Mgr, ab. d'Abond., III 134.
(N^e), I 477, 483, 485, 492.
Camille, II 315, 332.
Louis, p. des Voirons, II 76.
Dupanloup (Mgr), I 123 ; II 336, 341, 352.
Duplâtre J., p. de Ripailles, III 167.
L., ermite, II 122.
Duplessis-Mornay, ministre prot., I 276, 591.
Duport, de Faverges, II 302, 317.
Dupuis (N^es), I 612 ; II 495.
Duval André, I 346, 584.
Duvernay, ermite des Voirons, II 59.

E

Eboulements historiques dans la Haute-Savoie, III 420-434
Echallon, par., I 410.
(d') M., I 314, 597 ; II 196-8, 213.
Echelles (route des), II 478.
Echernier Claudine, fondatrice des Sœurs de la Croix, II 298.
Echerny F., I 326.
Ecluse (ou la Cluse), fort., I 38, 41, 56, 76, 78.
Ecole, par., I 417, 559.
Ecoles en H.-S., leur fondation, II 420-488 ; régime, 501.
Eglises renouvelées au XIe siècle, II 422 ; au XVIe, III, 335.
Eloise, par., I 231, 440 ; III 229.
Entre-Deux-Nants, ham. de Sixt, III 429.
Entremont, abbaye, I 283, 437 ; III 136-150.
paroisse, II 517.
Entremont-le-Vieux, I 39 ; III 101.
Entrevernes, par., II 313 ; III 325.
Epagny, par., I 450 ; III 217.
(N^es d'), III 28, 274-284.
Epagny en Vuache, par., I 424. 571.
Epersy, par., I 417, 627 ; III 325.
Erection de la Savoie en duché, III 434.
Ermitage (l') de Lonnaz, v. Lonnaz.
des Voirons, hôtel, II 92, 95.
Ermitage du Salève, III 324.
Escrivieux (d'), I 612.
Esery, par., I 424.
Espagnols (Les), I 477.
Esprit de la Baume, capucin, I 235, 247, 255, 259, 261, 266.
Essert, paroisse, I 439.
Essert-Romand, par, I 184 ; II 170 ; III 456.
Essertet, par., I 323, 350.
Etendard de la S. Croix (Défense de l'), I 270.
Este (Anne d'), I 388, 432-5, 438 ; II 339, 356.
Etampes, ville, I 582, 594.
Etaux, par., I 424 ; II 238, 248.
Etercy, par., I 450 ; II 397.
Etrembières, par., I 323, 423, 480 ; II 277, 521.
château, I 78.
pont, I 76.
Eugène III, pape, III 46, 178.
Eugène IV, pape, II 37 ; III 223-232, 348.
Evêques de Genève (Les) **au temps du grand schisme**, III 171-371.
Evian, par., I 57, 58, 143, 202, 283, 401, 422, 503, 524-5, 533-4, 561, 564, 598, 620, 655 ; II 126, 145-156, 431, 434-6 ; III 107, 126, 166, 234, 454, 480, 494.
collège, II 451, 458, 473, 490, 536-8 ; III 182, 373-390.
château, I 22, 42, 54, 56, 65, 78 ; III 273, 283.
(N^es d'), I 38, 62.
Evionnaz (Valais), III 70.
Evires, par., I 439, 515 ; II 284 ; III 315.
Evordes, par., I 323 ; III 312, 325 ;
Excenevex, par., I 296, 323, 349, 359, 367, 622 ; II 158, 163, 165, 183, 195, 198, 204-207 ; III 454.
Exertet, chapelle, II 169.
Excherasson (d') M., I 42.
Eydiez (pointe d'), III 422.

F

Fabri Adhémar, év. de G., III 174,
(N^es) de Filly, II 208, 441 ; III 203.
d'Allonzier, III 216.
dit Libertet, v. ce nom.
Falcaz, v. g., II 475.

Falconnet J., curé de Magland, II 529.
Farel Guil^me, ministre prot., I 72, 185, 334.
Farfein P., év. de Bairout, II 190.
Farges, par., I 321, 350, 513 ; III 374.
Farod P. de Grandval, III 269-311.
Faucigny, province, I 44, 60, 63, 70 ; II 485.
château, I 23, 34.
paroisse, I 421.
(N^es de), I 21 ; II 169.
Aimon II, I 20, 21.
Jacques, prévôt de G., II 414.
Pierre, év., I 43 ; II 414, 436.
Ponce (S.), I 614 ; III 83, 86, 151.
Rodolphe, III 29.
autres, I 17, 20-25.
Faulcon (Nobles), I 385.
Faverges, par., I 384, 418 ; II 435, 494 ; III 203, 261.
maladière, III 345.
Favernay (hostie de), I 463.
Favier du Noyer (N^es), I 383.
Favrat, II 66.
Favre (le B.), I 437-8, 489 ; II 452.
Antoine, le Président, I 198, 220, 234, 265, 272, 322, 389, 417, 427, 474, 483, 573-5, 582, 607 ; II 302, 347.
Antoine, I 492-502.
Claude (Vaugelas), I 427 ; II 347.
Jaqueline, I 472-485, 526-530, 535-571 605 ; II 477.
Jean, chanoine, I 382-3, 428, 460, 482, 500, 523.
Michel, aum. de S. F. de S., I 384, 443, 473, 535, 601, 608, 613.
Philibert, II 277.
René, I 172, 322, 461, 558, 562, 568, 610.
François, valet du S., I 523.
Fr^ois, le Législateur, II 343.
Favre d'Usillon Jacq., I 383.
Féchy, par. p., III 225.
h. de Cruseilles, II 280.
Feige Hilaire (abbé), II 539.
J.-P., bibliophile, II 318, 530.
Feigères, par., I 189, 296, 323, 339, 350, 361, 457, 568.
Félix V, antipape, III 224-240, 348-371.
Femmes publiques, III 247.
Fenouillet Pierre, év. de Montpellier, I 427, 438, 469, 514, 441, 534, 636 ; II 355.
autres, III 319.
Fernex, par., I 350.
(N^es de), I 24.
Ferrare, I 303.
Ferrero, p. de Peillonnex, III 160.
Ferrier V. (S.), II 296 ; III 179.
Ferrières, par., I 476, 478, 484.
Ferrod (N^es), II 137.
Fésigny (de) Guy, II 388 ; III 101.
Rodolphe, II 389.
V. Vincent.
Fessy, par., I 154, 195, 274, 285, 296, 323, 337, 349, 359, 367 ; II 51, 164, 199, 485 ; III 130, 454, 471.
Festi N., jurisconsulte, II 439 ; III 186, 193.
Féternes, château, I 22, 33, 65, 422, 533 ; II 431 ; III 126-7.
paroisse, I 422 ; II 170-1, 210 ; III 454.
Feu grégeois (le), I 31.
Feuillants (religieux), I 636-9 ; III 133-5.
Feuillette (La), II 312.
Fichet Alexandre S. J., II 476.
Adrienne, visit., I 479, 494, 499.
Guillaume, recteur de l'U^n. de Paris, II 353, 448.
Mamert, év., II 54, 194, 338, 386 ; III 314.
Fillens, h. d'Orcier, I 55, 154.
Fillinge, par., I 423, 516, 598 ; II 81 ; III 314.
(N^es de) Jean, a. d'Ab., III 127, 139.
Jacques, a. d'E., III 152.
Filly, abbaye, I 72, 230, 286 296, 302, 358, 367, 434, 486.
son histoire, II 157-231.
ses abbés, II 167 et suiv.
village, III 208-216.
Fitignieu, par., I 410.
(N^es de), II 414.
Flandres, I 35.
Flaxieu (Valromey), par., I 411.
Fléchère (N^es de La), I 442, 447, 480, 487, 509, 519, 523, 540-1, 545, 575-6, 656 ; II 277, 310, 319 ; III 307.
Fleury J.-Cl., chanoine, II 517.

Fleyrier I 420 ; II 529. Voir encore Taninges.
Floccard N., I 382, 472, 477, 519, 560, 613, 617, 657.
Flon (de), II 182.
Florence, III 203.
Florimontane (Société), I 652 ; II 322.
Flumet, château, I 65 ; III 235.
par., I 418, 509, 511, 513 ; II 510 ; hôpital, III 339.
Foex, notaire, II 90.
Folliet Gaspard, sénateur, II 541.
Foncenex, par., I 322, 336, 339, 350, 490 ; II 212-3 ; III 172, 454.
Foncet Jos. M., p. de Peillonnex, III 161.
Foncine-le-Haut, I 464.
Fontaine Jh, de Boëge, II 493.
J.-F., de Magland, II 517.
Fontainebleau, I 377-8.
Fontaine-Borgel, genevois, II 532.
Foras (de) *Amédée*, I 18, 169 ; II 179 ; III 414.
Michel, I 169, 289, 392.
autres, II 214, 245, 384.
Forclaz (La), par., I 422 ; II 28 ; III 127, 453-4.
Forest (de La) N., I 414 ; III 161.
Forestier (Nes), I 200, 391.
Foron, ruisseau, II 179.
Forons (Coudrée), II 172.
Fourier (le P.), I 242, 319, 381, 386, 650.
Fournier (Nes), I 200, 209, 228, 232, 236, 295.
de Marcossey. V. ce nom.
Fraczon Jean, cardinal, év. de G., III 192 ; sa naissance, sa vie et ses fondations ; sa mort, 211 ; sa parenté, 213.
Franchises, qq. dates, II 430.
Franciscains, leur fond., II 427.
Franciens, par., I 440.
François I, roi de France, I 69.
Frangy, par., I 440, 526, 636 ; III 416.
Frasse (La), par., II 484, 511.
(La), près d'Alby, I 416.
(Nes de La), I 142.
Fréchet Victor, curé de N.-D. d'Annecy, III 416.
Frejus, ville, II 236.
Fremyot André, arch., I 384, 396, 400, 462, 542, 586, 601.
Bénigne, I 428, 462, 479.
Frère J.-M., curé, II 492.
Fresnoy (Nes du), II 239, 525.
Frezier Am., ingénieur, II 493.
Fribourg (Suisse), I 289 ; II 190 ; III 108.
Fribourgeois, I 71, etc.
Frichelet Mte, de Thônes, II 349.
Froment Ant., ministre, I 334.
Fulgence (le P.), barnab., I 557.
Fusier Jacq., v. g., III 246, 307.

G

Gaberel, ministre prot., I 347.
Gachet N., de Megève, orateur, II 493.
Gaillard, bailliage, I 43. 184, 242, 246, 415.
Gaillard, château, I 37, 40, 43, 70, 74, 318-322, 406.
Galéazza, duc de Milan, III 104-121.
Galerie (La), I 473-499.
Galiffe, hist. genevois, III 300, 331.
Gallesius, cordelier, I 283, 290.
Galletier, ministre prot., I 251.
Galley (de) St-Pierre (Ne), II 311.
Garcia A., esp., 384.
Garnier N., dominicain, II 493.
(J.-Damien), curé des All., I 117.
Gaufred, chan. martyr, II 414.
Gavard N., de Viuz, II 495.
Adrien, auteur, III 159.
Gavent (Ne de), I 443.
Gavot (pays de), I 71, 74, 184-8 ; III 51-53.
Gênes, I 243.
Genève, le diocèse, III 302.
la ville, I 32-36, 40-45, 58, 69, 75, 79, 85, 235, 252, 299, 444, 451-2, 460, 607 ; II 378, 440, 444 ; III 99, 103, 107, 171-2.
Cathédrale.
chapelle des Machabées, III 207, 215, 228.
Chapitre, II 166-9, 174, 303.
Clarisses, III 284.
Cordeliers, III 186, 326.
Dominicains, III 196, 207.
prieuré Saint-Victor, II 422 ; III 141, 193, 208.
Bouchers, III 260, 291.
Foires, III 256, 266.
Franchises, III 175, 243.
hôpitaux, III 226, 321.

Genève, rues, III 248.
(Maison de)
Amédée Ier, II 409 ; III 91-III, I 44 ; II 139, 338 ; III 91.
IV, III 92.
Blanche, II 374 ; III 87, 92, 181.
Burchard, III 124.
Hugues, I 49 61.
Robert, év. de G., II 338, 394, 437 ; III 172, 178, 197-9.
Genève-Lullin (de) Albert-Eugène, I 633.
Aimon, I 186 ; II 460.
Gaspard, I 197, 257, 320, 505, 542, 559, 561.
autres, I 143, 231 ; II 277, 313.
Genevois, comté, III 179.
Genevois-Nemours (ducs de) Henri, II 340.
Jacques, II 339, 340, 356.
Louis, II 340.
Philippe, II 340.
Genevrey, par., I 323, 349 ; II 55 ; III 455.
h. de Thonon, I 152.
Cenevreaz, h. de Publier, II 132, 168.
Genissiat, par., I 409.
Genthod, maladière, III 345.
Gentilly (Seine), I 59.
Gerbais de Sonnaz (Nes), I 144, 409, 536, 657 ; III 259.
Gerbert, pape, II 421.
Gerdil Hyac., cardinal, II 493.
Germain (S.), I 627 ; II 423.
Germonio An., archev., I 427, 491.
Gersen J., moine, II 427.
Gets (Les), par., I 55, 420 ; II 170, 472 ; III 54, 125, 412, 477-8.
Gevrier, par., I 651 ; II 338.
Gex, pays, I 35, 63, 70, 74-77, 84, 184, 246, 348, 459, 490, 496, 498, 513, 520.
château, I 41, 63.
paroisse, I 189, 321, 350, 390, 460, 461, 482, 488, 509, 513, 531, 561-2, 569 ; II 434, 451 ; III 156, 319.
(Nes de), I 394, 399, 488, 602, 656.
Giettaz (La), par., I 418, 480 ; II 491.
Giez, par., I 418 ; III 158, 331.
Gillette L., préfet de la S.-M., II 455.
Gillette (Pierre), I 446.
Gimel, par., II 423.
Gingins (de), II 528.
Ginod Ch. Emm., de Belley, I 397.
Gogat Mre, II 51, 109.
Goille (La), abbaye, III 125.
Gonville, par., I 189.
Gorge (N.-D. de la), par., I 418 ; II 518.
ruisseau, I 153.
Gottry Nicolas, chan., I 313, 397, 444, 453.
Gouffier (de) N., I 515, 522, 526.
Goulu (dom) J. de S. Franç., I 637.
Gourge Claude, curé, I 491, 499.
Goyet Amblard, a. de Filly, II 189.
Pierre, id., II 190.
Grailly (Nes de), I 217, 487 ; II 277.
Grammont (de) H., bailli, I 340.
év. de G., II 299.
autres, II 414.
Grande-Chartreuse, I 573.
Grandis Cl., chanoine, I 259, 290, 304, 313, 321, 568.
N., médecin, I 530, 539.
Grandson (Nes de), II 166 ; III 277-280.
Grandval, abbaye, III 126.
Granery (de), M.-A., a. d'E., III 144.
Grange (de La), I 404, 546 ; II 297.
Granier (de) Claude, év. de G., I 189, 257-263, 272, 328, 380 ; II 325, 459.
autres, I 384, 445, 481-2, 614-5.
Granieu (de) Ne, I 586, 609, 612.
Gravelines, bataille, I 74.
Graveruel (Nes de), III 492.
Gravure sur cuivre, sa découverte, II 447.
Grenoble, I 315, 542, 551-556, 564-6, 571-3, 586, 596, 612.
Greny, par., I 350 ; III 450.
Greppon, mont, III 28.
Grept N., I 166.
Grésy, par., I 417, 444, 457, 469, 513.
château, I 502.
famille (de), I 55.
Gribaldy (Mgr Vespasien de), I 310-12, 318, 329, 382, 524, 533 ; sa biographie, III 373-390.
Gédéon, I 143.
Mathieu, III 374.

Grières (de) G., curé de Thorens, III 265, 296, 346.
autres, III 314.
Grillet J.-L., historien, II 492.
ermite, II 59.
Grilly (de), P., abbé, I 429.
Grobel, chanoine, II 91.
Groisy, par., I 438, 451, 520; III 479.
Grôlée (J. de), v. g., III 234, 242.
Gros (Mgr), évêque, II 10, 351.
Gruel (N^es de), II 405.
Gruffy, château, II 134-5; III 92.
par., I 436, 450; III 345.
Guérin (S.) abbé d'Aulps, III, 17-81; abbé, 28; évêque de Sion, 39; sa mort, 47; son culte, 50; sa clef, 86; chapel., 71; miracles, 74.
Dom Juste, év. de Genève, I, 519, 541-2, 564, 577, 580, 617, 620.
Guerre au moyen-âge (La), I, 26.
Guersat Thomas, a. d'Ab., III, 128.
Guersi, chatel. d'Allinge, I 44, 139.
Guillet de Monthoux (N^es), I 152, 186, 505, 525, 609.
Guitry, général fr., I 75.
Guyard Grég., jésuite, I 242.

H

Habère, par., I, 153, 421; II 25, 103; 206; III 162, 242, 455.
Poche, I 22, 48; II 103; III 456.
Hamon, biographe, I 179.
Harancourt (d') Esther, I 312.
Hauterêt, abbaye, II 424.
Hautecombe, abbaye, I 417, 516; II 424-5; III 29, 36.
Hauterive (Amédée d'), II 425; III 45.
Hauteville, par., I 450, 467, 494, 535, III 313.
hospice, III 340.
en-Lompnes, I 410; III 451.
(d') N., historien, II 417.
Hébron, II, 378.
Henri IV, roi de France, I 80, 83, 314-316, 377, 472, 475; II 297, 310.
IV, empereur, I 16; III 12, 43.
Herce (de), I 609, 631, 657.
Hermance, ville, I 23, 55-60, 63, 65, 67, 70, 76, 200, 299, 349; II 125, 132, 137, 431, 442, 519, 520, 532; III 111, 318, 368.
par., I 189, 190, 296, 323, 334, 336-7, 359, 368, 397, 577; II 451.
Hermone, mont et chap., I 153; II 21-39.
Héry-sur-Alby, par., I 416, 443, 446, 453, 475.
sur-Ugine, I 418; II 485.
Histoire de l'Instruction publique dans la Haute-Savoie, II 419-522.
Hôpitaux, v. Hospices.
Hoquiné Louis, chanoine, II 488.
Horlogerie, son introduction à Cluses, II 494.
Horloges, II 298, 342, 421.
Hospices du diocèse, liste, III 339.
de Genève, III 321.
Hottonne, par., I 410, 518, 553, 557.
Houches (Les), par., I 418; II 513; III 158.
Hugard, peintre, II 525.
Humœus Alexandre, jésuite, I 242, 319.
Humbert (N^es) III 215, 229.
Humilly, par., I 323, 350.
Huss Jean, hérés., III 202.
Hystoires, ou représentat. théât., II 444.

I

Ile, château à Genève, I 33, 43.
Illier, v. Val d'Illier.
Imprimerie, sa découverte, II 447.
Injoux, par., I 409.
Inquisiteurs de la foi, III 330.
Introduction à la Vie Dévote, I 437, 443-4, 454, 459, 461, 474, 520; II 467.
Invasions de la Savoie, du 16e au 18e siècle, I 68-86, 314-5.
Isoard (Mgr), I 177; II 330.

J

Jacob, gouv. de la Savoie, I 257.
Jaquerod de Loys (N^es) III 387.
Jarsy, par., I 417, 478; II 452, 511.
Jay P. F., I 454, 536, 605.

epuctes 2.242. 512.
Voir Flamens. Fournier. Saunier.

Jay P., sculpteur, I 114, II 63.
Jay Cl., jésuite, II 452.
Jean (le P.) de Maurienne, I 270.
Joguet Ch., pr. martyr, III 472.
Joinville (de) Gme, I 35.
Joly (Nes) de Vallon, Guy, I 200, 266 287, 295, 309.
François, I 309.
Joly de la Roche, N., I 389, 490, 503 595, 608, 610, 620, 631 ; II 307.
Jonzier, par., I 424, 557.
Jordan N., II 87 ; III 64, 74.
Joseph (le R. P.), II 14-15 ; III 77.
Josserme, v. Lange.
Jost H., év. de Sion, I 514, 516, 524, 538.
Jotty, h. du Biot, I 184 ; III 153, 345.
maladière, III 345.
Juge (Philiberte de), II 469.
Journal (le) de S. Franç. de Sales, I 370-660.
Jouvernex, h. de Margencel, I 153-4, 359 ; II 175, 182.
Joyeuse (de) card., I 315.
Jubilé de Thonon, I 327.
univ., I 407.
Juges du Chablais, I 89 ; III 482.
Juifs, III, 183, 226, 247, 292.
Jules II, III 270.
Jussinge, h. de Margencel, I 154 ; II 168.
Jussy l'évêque, mandement, I 339 ; III 262, 296, 329.
château, I 70 ; III 332.
paroisse, I 336 ; III 195.
Jussy-Pers, par., I 424.
h. de Sciez, I 89 ; II 172, 191.
(de) Jeanne, II, 450.
autres, I 61 ; II 169, 175, 179.
Justiniani (Ange) év. de Genève, II 335, 458.
Jutteninge (Nes de) III 130.
Juvigny, par., I 322 ; II, 88.
Juxey (Vosges), III 72.

L

Lac (N.-D. du Lac), v. Servoz.
Lachenal, gouverneur d'Annecy, II 368.
Lacombe (de) N., I 383.
Laconex, par., I 189.
Lacroix Jo., écrivain, III 373.
Laeuffer N., II 353.
La Faverge (Nes de), I 165-7, 213, 382.
La Faye, ministre prot., I 227.
Lalleyriat, par., I 410.
Lambert Pierre, év., I 384 ; II 328, 455, 458, 462.
Pier.-Jérôme, ab. d'Aulps, II 458.
N., gouv. des Allinges, I 81, 143, 158, 225, 275, 492.
autres, II 384, 462.
Lamoignon (N. de), I 592.
Lamoura (Jura), I 509.
Lance, homme d'arme bardé de fer, I 26.
Lancy, par., I 189, 296, 323, 339, 361 ; II 164, 211, 519.
Lancrens, par., I 409, 565 ; III 345.
Landecy, par., II 485.
Lange F. (Josserme dit), peintre, II 494.
Langin, château et terre, I 72, 153 ; II 55, 115.
(de) Antoine, abbé d'Ab., III 129.
autres, I 32 ; II 49-55, 107, 115.
Lans (Mis de), I 481, 488, 496, 509, 513, 525, 537.
Lanslebourg, III 478.
La Rose, genevois converti, I 457, 500, 566.
Larringe, château, I 42.
paroisse, I 422, 512, 516 ; II 133, 210 ; III 124-6, 135, 189, 454.
La Rue (M. de), imprimeur, I 658.
Lassalle, Ph., tisseur, II 494.
La Thuille, théologien, II 477.
Latran (conciles de), II 429.
Laurent de S. Agnès Franç., ab. d'Ab., III 136, 147.
Lausanne (Vaud), I 42, 74, 185, 433, 446, 477 ; III 45, 233, 260, 270, 280, 361-371.
Lausenette, h. des Allinges, II 163.
Lavanchy Jh.-M., curé de Thonon, III 330, etc.
Lavorel J.-M., chan., II 523 ; III 330.
Joseph, plébain de Thônes, II 317.
Lavours (Valromey), par., I 411.
Lazaristes, II 317, 356.
Léaz, par., I 409, 508 ; II 431.

Léaz, château, I 38.
Lecoy de la Marche, II 322.
Lée (Nes de la), II 300, 346, 356.
Le Franc Martin, v. g., II 378 ; III 98, 241, 365.
Légende apocryphe (Une), I 169-174.
Le Jeune (Nes), I 143.
Leluiset, par., I 323, 350.
Lémenc, III 206, 258.
Léon XIII, I 331.
Leprince de Beaumont (Mme). II 360.
Leschaux, par., I 418, 436.
(Nes de), III 268.
Lescheraine, par., I 417, 576 ; III 345.
(Nes de), I 572, 622 ; II 459.
Lesdiguières, I 214, 257, 552, 572, 639.
Lestelley (de) A., II 459 ; III 278.
Levringe, h. de.... II 179.
Leyat André, imprimeur, II 359.
Leyat Hilaire, historien, II 476.
Leydevant (Ne de), II 519.
Leyde, impôt, I 92.
Libertet dit Fabri, ministre calv., I 72-73, 185, 338.
Liege, h. de Draillant, I 154, 165,
Lieu, h. de Perriguier, I 154.
Lieu, abbaye, I 434 ; II 214, 425 ; III 236.
Lignarius II., ministre, I 267.
Lilignod, par., I 410.
Limogeon (de), I 494.
Livron (de), I 512, 544.
Loche (de), I 422, 502 ; II 239, 279, 339.
Loches, château, III 256.
Lochieu, par., I 410.
Lecon, h. de Meillerie, III 54, 480-494.
Loeche (Valais), III 41, 125.
Loex, par., I 423.
Loisin, par., I 291, 323, 337, 349, 356, 368, 529 ; II 1-20, 81, 211 ; III 455.
Lompnes, château et par., III 451.
Lompnieu, par., I 410.
Longueville (C. de) duchesse, I 377 ;
Lonnaz, forêt, I 47, 61.
ermitage, II 119-122, 548 ; III 236.
Lorette (N. D. de), I 307.
Lornay, par., I 431, 440.
Lornay (de) G., év. de G., III 177.
(de) F., chanoine, I 314, 323, 381, 495, 514, 520, 528, 530, 635 ; II 189, 261, 390.
Lorraine (de) Ph. Emm., I 378.
Louis XI, III 96-121.
... XIII, I 500, 579, 643 8 ; II 297, 310.
XIV, II 357.
Louvain (Belgique), I 498-9, 518 ; II 439, 457.
Lovagny, par., I 386, 441, 450, 494 ; II 188 ; III 309.
Loverchy, par., II 377 ; III 366.
Lucas d'Allery (Nes), II 370.
Lucedio (l'abbé de), II 305.
Lucinge, château, I 23, 41, 56.
par., I 423, 455, 469, 487, 490, 508.
(de) Claude, p. des Voirons, II 85.
Fs Luc, p. des Voirons, II 84, 111, 477.
Pierre, p. de Peillonnex, III 159.
René, II 460.
autres, I 20, 61, 479 ; II 66, 254 ; III 224.
Lugrin, par., I 323, 422, 618 ; II 165-6, 519 ; III 468, 482-5.
(de) Gérold, a. d'Ab., III 126.
Guillaume, a. de Filly, II 180 ; III 128.
Jean II, p. de Peillonnex, III 159.
Jean III, p. de Peillonnex, II 181 ; III 159.
autres, II 168, 213 ; III 160.
Lullier, par., I 189, 296, 323, 350, 361 ; III 325.
(de) Pierre, a. d'Ab., III 127.
Lullin, château, I 37, 39, 41, 46, 55, 72, 153.
S. Oyen, I 138.
par., I 118, 284, 320, 323, 337, 349, 353, 366, 598 ; II 24, 38, 70, 277, 431 ; III 422, 455.
hôpital, III 339.
(Nes de), I 37, etc.
Lully, par., I 195, 323, 337, 349, 355, 367, 622 ; II 51, 55, 170 ; III 319, 455.
Luther, I 183, 566.
Luthesieu, par., I 410, 625 ; III 304.

Lutry (Vaud), prieuré, III 309, 485.
Luxembourg (de) Phil., a. d'E., III 140.
Pierre, I 646.
Marie, I 379.
autres, II 324, 384.
Luzernois ou Vaudois, III 53, 85.
Luz (N. baron de), I 319, 321, 376, 390, 397, 459.
Luzier, h. de S. Roch, I 484.
Lyaud (Chablais), par., I 24, 89, 154, 291, 312, 323, 336, 349, 355, 366; II 28, 121; III 455.
(du) F., III 128.
Lyon, I 243, 247, 321, 380, 525, 530-1, 595, 619, 647-651; II 428; III 100, 256.
traités, I 60, 318.

M

Mac-Carthy, Jésuite, II 329.
Machabées, III 207.
Macherine, h. de Doussard, I 494, 497.
Machet Claude, I 427; II 458, 467.
Phil^{e}, doyen de N. D. de Liesse, II 475.
Machilly, par., I 296, 323, 338, 349, 357, 367, 446; II 54, 158, 181; III 455.
Machines de guerre, I 26-29.
Mackey (dom), I 372-4.
Mâcon, I 376, 449.
Maconnex (Gex), hospice, III 340.
Madagascar, île, III 392-7.
Magdeleine Joachim, général, III 373.
Magland, par., I 419, 422, 453; II 506-7, 517; III 330, 425.
Magnin (Mgr), I 125; II 10, 328-9; III 77.
(N^{es}), II 324, 388.
Magny, h. de Reignier, I 636.
Mailland (N^{es} de), I 390, 571, 612, 656.
Maillard (de) Prosper, I 505, 508, 513, 520-23, 536, 543, 557; II 461.
Charles, II 477.
Maistre (de) Xavier, II 494.
Joseph, III 465-7, 474.
Maistret, év. de Damas, I 382, 436.
Maîtrises, II 459.
Maladières du diocèse, III 341-346.
Malagny, par., I 323-350.
Malassena G., a. de Filly, II 170-2.
Malbuisson p. Paris, abbaye, I 588.
Malvenda (de) André, v. g., II 53; III 310, 312.
Mandollaz (de) I 142, 458, 554.
Maney, château, I 423.
(du) Jeanne, I 197, 498.
Mangier J., curé, I 259, 274, 505.
Maniglier B., curé d'Annemasse, I 256, 259, 286, 433.
Gaspard, I 649.
Manigod, par., I 256, 438; II 519; III 315.
Mantel, grand bouclier, I 28.
Mantes, ville, I 591.
Maravant, ruisseau, II 133.
Marcellaz en Fauc., I 423.
en Gen., I 398, 443; III 391, 469.
Marcet B., ministre p., II 196-7.
Marchand J., j.-m., I 389.
autres, I 486; II 84.
Marclaz, par., I 152, 190, 323, 349, 504-509, 535; II 175, 455.
Marcleys, seigneurie, II 213.
Marcorens, h. de Ballaison, III 128-9.
Marcossey, château à Viuz, I 76.
h. de Scionzier, II 529.
(de) Jean, p. de Peillonnex, III 160.
Guillaume, I 589.
autres, II 436; III 265.
Mare (N^{es} de la), I 84, 165.
Maréche, par., I 422; III 126, 379, 444, 455.
Margencel, par., I 89, 123, 154, 165, 189, 228, 296, 323, 338, 349, 363, 366, 498, 579; II 168-9, 188, 196, 210; III 309, 455.
(N^{es} de), II 162.
Marignens, h. de Sciez, II 169, 175, 178, 181, 190, 199, 206.
Marignier, par., I 424; II 472, 485; III 76, 409.
Marignieu, par., I 411.
Marigny (Albanais), I 417.
Marin, par., I 422, 599; II 133-144, 165 6, 213; III 389, 455.
Claude, I 106, 197, 267, 278, 294, 303, 381, 518, 534.
J.-B., II 519.
N., médecin, II 493.

Marlens, par., I 418.
Marlioz, par., I 424, 557.
hôpital, III 245, 339.
Marmier (de), seigneurs de Sallenôves, I 484.
Marnaz, par., II 510.
Marninge, par., II 137-144 ; III 455.
Marquemont (Mgr de), I 531, 535-7, 540.
Marsegliz, h. de Nernier, II 178.
Martel, peintre, I 412.
Marthenex, h. de Rumilly, III 345.
Martheray (du), I 502, 543.
Martigny (Valais), I 68 ; III 306.
Martin V., pape, II 338, 375, 439 ; III 186, 190, 218.
curé d'Allèves, I 125.
curé de Megève, III 373.
sourd-muet, I 403.
Martinengo, I 222.
Marval, par., I 189, 336 ; II 173.
Massingy, par., I 417 ; III 314, 331.
Masson F., dominicain, II 88.
Massongy, par., I 296, 304, 323, 334-8, 349, 364, 368, 461, 483 ; II 1-20, 70, 158, 162-165, 171, 177, 190, 203, 207, 213 ; III 127, 183, 329, 455, 504.
Mategnin, par., I 461.
Mathias, emp., I 518.
Mathieu (nobles), II 197-215.
Maugny, h. de Draillant, I 24, 36, 154.
Maupeau T., converti, I 452.
Maurienne, I 475, 537 ; II 303, 375, 433, 458, 481 ; III 249, 364.
Maxilly, par., I 184, 323, 338, 349, 422, 480, 497-8 ; III 379, 423, 455.
Mazzola, peintre, II 328.
Médicis (de), Alre, légat, I 281, 288, 291, 594.
Marie, I 454, 490-1, 506, 591.
Megève, par., I 418, 478, 511, 513, 602-3 : II 135, 455, 470, 478, 485, 514 ; III 161, 468-9, 476.
Mégevette, I 22, 184, 422 ; II 170 ; III 27, 315-317, 328, 455.
Meillerie, II 160, 165-6, 485 ; III 126, 416, 428, 451, 456, 480-494.
Meinier, par., I 322, 350, 399, 487 ; II 213.
Mélan, chartreuse, I 405, 470, 471, 520, 581, 614, 630 ; II 539.
Memise, montagne, III 482.
Mendoça (de) Juan, général espagnol, I 279, 506.
Ménenc Jean, régent, II 457.
Menthon, par., I 438, 519, 544, 562 ; II 511, 514 ; III 315.
(de) Bernard (S.), I 486, 506 ; III 5-14.
François, v. g., III 307.
autres, I 341, 450, 494, 612, 515, 534, 601, 634 ; II 190, 254, 276, 323, 382-4, 390, 400 ; III 15, 138, 193, 259.
Menthon-Lornay (de), I 388 ; III 15.
Menthonex-en-Bornes, par., I 439, 601 ; III 217, 479.
-s-Clermont, par., I 440, 563 ; III 136.
(de) Aimon, év. de G., I 23 ; III 152.
Jacques, II 437.
Meraleaz, par., I 410.
Mercier Jean, historien, II 297, 373, 526.
Mercœur (N. duc de), I 378, 415.
Merle, artiste, II 478.
Merlinge (Nes) d'Evian, II 473 ; III 164.
Mermillod (Ne), II 404.
(Mgr), I 125-128 ; II 93, 351.
Mermier P., fondateur des Missionnaires, II 298, 313.
Mésigny, par., I 440 ; III 136-7, 345, 449.
Mesinge, par., I 11, 24, 89, 110, 154, 228-231, 323, 349 ; II 171 ; III 314, 455.
Mesmes (Ne de), I 606.
Mesnage Claude, parisien, I 631.
Messageries, II 478.
Messery, par., I 296, 323, 338, 349, 359, 368, 519 ; II 164-5, 181, 189, 207 ; III 455.
Métral (Nes), II 286, 389.
Meute, I 27.
Meximieux (Bresse), I 376.
Meyrin, par., III 283, 312.
Meythet, par., I 451, 501, 535.
Mez, par., I 451, 551 ; II 397 ; III 219.
(de) Franç., év. de G., III 214-220.
autres, III 214.
Michaille (de) N., I 450.
Michaud Jos.-F., historien, II 492.
Michele J., conseiller d'Amed IX, III 101-120.
Michieli J., a. de Filly, II 188.
Mieudry (Ne de), I 451, 541.

Mieussy, par., I 252, 281, 419, 517, 621 ; II 452 ; III 246.
Milan (Italie), I 303, 308, 498, 505-506 ; III 99.
Millet (Mgr), év., I 537, 539.
L., II 460.
Philibert, archev., II 476.
autres, II 477.
Milletot, conseiller du roi, I 492-3, 496, 557, 569.
Minzier, par., I 249, 424, 494, 536, 557 ; III 319.
Miolans, I 257, 576 ; II 80 ;
(Nes de), II 433.
Mionnaz, château, I 540.
Miribel (Bresse), III 99.
Miséricorde (pénitents de la), I 259, 387.
Mission de S. F. de S. en Chablais (La), I 177-368.
Missionnaires de S. F. de S., I 120 ; II 312.
Moccand N. et N., I 323, 488.
Modane, III 108.
Modène (Italie), I 305.
Moens, par., I 336.
Mognard, par., I 417 ; III 325.
Moiron (Nes de), III 229, 265.
Mojonier (de) B., I 323, 446, 475.
Molesmes, abbaye, III 20-30.
Molinos, espagnol, II 298.
Molliet Paul (ermite), II 67, 71.
Moncalieri III 106 ; III 235.
Monerivello, III 273, 286.
Mondovi (Italie), 387-8 ; III 102.
Monet, jésuite, II 476.
Monetier, par., I 439 ; III 265.
Monge Gd, géomètre, II 358.
Monod L., curé, I 497.
(le P.), jésuite, II 476.
Mons en Puelle, I 37.
Mont (Le), h. de Draillens, I 154.
Montagnoux P. (le P.), II 15 ; III 77, 81.
Montagny, par., I 450.
Montange, par., I 409.
Montbel (de), I 341.
Montcassel en Flandres, I 59.
Montcel, par., I 417, 476, 517 ; III 325.
Mont-Cenis, I 505, 507, 596, 637.
Monteeny (Saône-et-Loire), I 448.
Montchenu (de) Jean, v. g., III 259-287, 310.
Louis, v. g., III 311.
Montfalcon, château, I 44.
Montfalcon (de) Aimon, év. de Laus., p. de Ripaille, III 165.
Sébastien, év. de Laus., p. de Ripaille, III 166.
autres, I 142, 412, 542, 636, 415.
Montferrand (Auvergne), I 607, 621, 639, 645.
Montferrat (Italie), I 85, 523.
Montforcheys, château, I 48.
Monfort (de) Emery, p. de Peillonnex, III 160.
Odinet, II 460.
autres, I 71-72, 415, 560-3, 616.
Montglas (N., baron de), I 317.
Monthelon, I 448, 462, 484.
Montheys (Valais), I 74, 524.
Monthoux, château en Fauc., I 23, 34, 35, 41, 60, 61, 76-78, 243.
par., I 442.
maladière en Chablais, I 195 ; II 214 ; III 345.
(de), I 477, 534, 538, 551, 610, 613 ; II 304, 389, 394, 400, 414.
Montigny, par., I 184, 228, 349, 422 ; III 379, 455.
Montjoie (Saint-Gervais), I 65.
Montjoux (Gd S.-B.), I 229, 398, 400 ; II 165-6, 542 ; III 104, 480-494.
chapel. à Thonon, I 223.
Montlery (Seine-et Oise), III 103.
Mont-le-Vieux (Vaud), III 254.
Montluel (Bresse), III 99, 434.
Montmasson Michel, martyr, III 391-403.
Montmayeur (de) Jacques, III 101.
autres, I 340.
Montmélian, forteresse, I 41, 70-80, 243, 314, 475, 477, 612 ; II 445 ; III 109-111, 282.
Montmin, par., I 438, 497 ; II 462.
mont à Allonzier, II 289.
Montpellier, I 427, 438, 441 ; II 428, 442.
Montpithon (de), I 474.
Montramé, abbaye, III 375.
Montres, leur invention, II 447.
Montriond (Gavot), I 43, 62 ; II 514 ; III 76, 456.

Mont-Saxonnex, par., I 424; III 150-158.
Montverand (de) B., abbé d'E., III 138.
Montvuagnard (Nᵒˢ de), II 58, 66, 83; III 167.
Morand Jos., du Biot, mart., III 472.
Xavier id. II 212.
Morat (Suisse), III 281.
Morens (pont), II 304.
Morgenex, château, II 303.
Morges (Vaud), I 40; II 135; III 97-100.
Morillon, par., I 420, 534.
Mornex, par., I 439.
Morsier, h. de Marclaz, I 24, 152, 535; III 167.
Mortier (Mont de), I 57.
Morzine, par., I 420, 535, 537, 568, 600; II 488, 515; III 61, 423, 456.
Motte (La), par., I 417, 485.
fief, I 539.
Motz, par., I 411, 483, 500; III 325.
Moudon (Vaud), I 70; III 162.
Moulins, I 546-8, 594-5, 609.
Moussière (La), h., I 184; III 62, 66.
Moûtiers, I 523; II 69, 489.
Mouton P.. p. de Ripaille, III 165.
Mouxy, h. de Cornier, III 340.
(de), I 457, 460, 469, 470, 538, 576, 614.
Charles, a. de Sixt, III 153.
Humbert, id. III 155.
Jacques, id. III 153, 431.
Moye, par., I 417.
Moyses, forêt, I 94.
Mudry, curé de Publier, I 117.
Muffat St-Amour, II 470.
MugnierF., historien, II 420.
Muid, III 451.
Muraz (La), I 439, 495; II 214.
Mûres, par., I 450; III 224.
Murinay (de) Aimon, a. d'Ent., III 138.
Murol (de) J., év. de G., III 172.
Musiège, par., I 440.
Musin, château à Songieu, I 559.
Musique, II 436, 494.
Musinens, par., I 409; hospice, III 340.
Musy (de), I 578.
Myans, I 387, 571-2; III 326, 330.
Mystères (théâtre), II 345, 445.

N

Nagueli Frantz, général, I 70.
Rodolphe, bailli, I 72, 342.
Nambride, h. de Sixt, III 428-432.
(de), II 85-6.
Nancy, ville, III 283.
-sur-Cluses, par., I 419; II 512; III 242.
Nangy, par., I 423, 508, 612; III 520.
Nantelme, év. de Gen., II 413.
Napoléon III, II 330, 363.
Nantes, II 439.
Nantua, prieuré, I 325, 534; II 193; III 250, 272-4, 334.
Nâves, par., I 438.
Nemours (H. duc de), I 457, 461, 503-509, 512, 516-523, 539, 542, 546, 571, 575, 592-3, 604, 611, 623, 649.
Néplier, h. d'Allonzier, II 284.
Nernier, par., I 189, 296, 323, 338, 349, 365, 368; II 163, 165, 207, 488; III 455.
château, I 34, 41, 72, 77.
Neuvecelle, par., I 422, 498; II 145-156; III 129, 455.
château, I 501.
(Nᵒˢ de), I 56-61; II 181; III 129.
Nevers, I 607-610, 613.
Neydens, par., I 189, 296, 323, 336, 339, 361.
h. de St-Cergues, III 28, 451.
Nice, I 66, 70, 73; II 135; III 102, 268, 271.
Nicod (Nᵒˢ) de Maugny, I 166.
Nicoday, h. de La Baume, I 43.
Nicolas II (de Chevron), pape, II 423.
V, II 439; III 239.
Nicopolis (Bulgarie), I 307.
Nicosie (Chypre), II 424, 440.
Ninaux P., ministre prot., I 337-8.
Noiret, h. de Cruseilles, II 272.
Nonglard, par., I 450, 558, 611.
Notices nécrologiques, III 405.
Nouveau Monde, sa découverte, II 449.
Nouvellet Cl. Et., I 290, 400-1, 427, 447, 468, 512, 525; II 461.
autres, II 311.
Novare, I 506; III 7.
Noveiry, château, I 440.

Novel, par., I 398, 422, 458; II 485; III 453, 455.
h. de Lugrin, III 489.
Novelle (de), I 576; III 204, 216.
Noyer (Le) en Bauges, par., I 417; III 325.
h. des Allinges, I 108, 154, 203-4.
Noyret (N. du), I 512.
Nozeroy (Jura), I 464.
Nyon (Vaud), I 35, 36, 59, 77, 189, 232, 295, 309; III 97.
par., II 456; III 326, 339.

O

Oches (des) J., chanoine, I 501, 566.
Ochiaz, par., I 409.
Ognons (Nes de), II 175.
Ollières (Les), par., I 438, 497, 509, 514, 622.
Ombre, h. du Biot, I 184.
Once, dimerie, II 169.
Oncieux (Nes de), II 399, 415.
Onex (Genève), par., I 189, 323; II 485.
Onnion, par., I 422.
Oratoriens (les PP.), I 615, 620, 625, 629, 630, 632, 635.
Orbe (Vaud), III 182.
Orcier, par., I 45, 55, 118, 154, 189, 291, 323, 337, 339, 349, 357, 366; II 164; III 455.
Orgues, II 451, 494.
Orioli J., chanoine d'Ab., III 131.
Orléans, I 582, 589, 594, 609-611, 634; II 428.
Orlyé (d') Gme, (le B.), II 324, 387.
Charles, j.-m., I 434, 486.
Claude, j.-m., I 97, 197, 385.
autres, I 612; II 375, 384; III 107, 283.
Orose (d') Bd, a. d'E., III 139.
Orselli G., a. d'E., III 139.
Orsières (Nes d'), III 229.
Ossens (Nes d'), II 336, 389.
Ostie, ville, III 199-217.
Ouches (Les), voir Houches.
Oujon (Vaud), chartreuse, II 425.
Oytroz, h. de Cusy, II 81, 533.

P

Paccot N. de Boëge, II 88-89.
Pacoret, de St-Bon, II 93; III 473.
Pacthod, général, II 495.
Padoue, I 345; II 459.
Paget (Mgr), II 415.
N., curé, II 469.
Pallavicini Ant., a. d'Ab., III 131.
Pallud (Nes de La), II 134, 376; III 225, 449.
Panisset, év. constit., 304, 407.
Papegai, tir, II 348.
Papeteries, II 494.
Pardons (Les Gds) d'Annecy, I 408; II 338.
Pariat G., moine augustin, I 72, 185.
Paris, I 376 380, 481, 484, 498, 558, 582-594, 626; II 427; III 100, 105, 190-2.
Pâris, boulanger, I 552.
Louis, chanoine, III 352, 361.
Parpillon (Nes) II 360.
Pas (du) G., a. d'Ab., III 127.
Passeirier, par., I 424; II 520.
Passier (de) André, intendant, II 241.
Françoise, II 478.
Passin, par., I 410, 465.
Passy, par., I 419, 532, 616, 619; II 472, 514; III 74, 111, 126, 313, 330, 425.
Patrie (La), I 50.
Paul V. (Borghèse), I 306, 406, 564, 617.
Pavie (Italie), II 459.
Payerne (Vaud), prieuré, I 70; III 250-289, 334.
Pécolat J., genevois, III 251.
Peillonnex, prieuré, I 77, 283, 421, 495, 502, 543; II 486; III 158-162.
Peilz (Tour de), I 340.
Pelard (Nes), II 305, 313.
Pellet, avocat, I 569, 576.
Pelletier Jacq., II 460.
Pellissier (Nes), III 273.
Pelly (de) N., I 389; II 285.
Peney, château, III 173, 224, 332.
Peraté F., auteur, I 180.
Pergod Noël-Hugon, avocat, I 457, 485, 519.
Pernat P., aumônier de S. F. de S., I 646, 648.
Pernat de la Pallud, a. de Sixt, III 157.
Peron, par., I 189, 350, 461, 513.
Perrière, château en Dauphiné, I 60.
Perrignier, I 24, 154, 189, 285, 291, 320, 323, 349, 357, 366; II 163, 188, 199; III 455.

Perron (du) N., cardinal, I 582.
Perroudet (Nes), I 112.
Perrucard de Ballon L., I 560, 618, 636-9 ; II 231-6, 415.
Pers, par., I 231, 424, 446, 473 ; III 136.
Pescatore, intendant de Thonon.
Pesse (de la), v. Viollon.
Pessinge, h. de Cervens, I 154.
Peste à Annecy, I 270, 349, 377.
Petit P., ministre converti, I 170-3, 229, 289.
Petit-Bornaud, v. Bornaud.
Petiti V. A., a. de Sixt, III 157.
Pettex J.-Marin, curé, III 469.
Peyrin (N.-D. de), I 411.
Philippe (Mgr), év. de Lari, I 123.
Jules, II 322.
Philothée (la), v. Duchatel.
Phylloxéra, II 6-17.
Picollet (les abbés), II 536.
autre, II 61.
Pie IX, II 20.
Pierre II (S.), archev. de Tarentaise, III 42-44.
Pignerol, I 636-8 ; III 104.
Pinard (Nes), I 30 ; II 175, 177, 181.
Pinget N., du Villard, II 57, 82.
Pingon (de) L., baron de Cusy, I 266.
autres. I 456 ; II 332.
Piochet Ant., chanoine, I 145 ; II 108, 378 ; III 240-246, 307.
Pioton, avocat, I 477.
Pise (Italie), III 199.
Plantier, év. de Nimes, I 123.
Plot (Le), I 546.
Pobel Catherin, président du Sénat, II 193, 460.
Thomas, év., I 278, 283, 288, 294, 299, 382, 411, 532 ; III 143, 160, 169.
Pochat (Nes), I 90.
Poisy, par., I 450 ; III 136-150, 345.
Pollier (Nes), II 390.
Pollieu, par., I 411.
Pollinge, château, I 328, 523.
Pomeo E.-P., p. du S. S., II 400.
Pômiers, chartreuse, I 459 ; II 170, 416, 425.
Pomme d'Adam (La), III 445.
Poncet, avocat, I 199, 209-212.
F., v. g., II 333.
Pont-à-Mousson, III 19.
Pont-Bon, ruisseau, II 176.
Pontcharra, II 80.
Pontchy, par., I 423 ; II 190 ; III 139, 226.
Pont-d'Ain, III 99.
Pont-d'Arve, château, I 76.
Pont de Dranse, par., II 124 ; III 305.
maladière, II 214 ; III 305, 345.
vignoble, II 124.
Pont de Sorgues, ville, III 209.
Pont-Notre-Dame, par., I 423, 436, 482.
Pont-St-Esprit, I 646.
Pontverre, h. de Lovagny, III 345.
(de), Benoît, curé, II 493.
autres, I 141, 341 ; II 138, 298, 300, 399 ; III 214.
Porbus, peintre, II 324.
Porrentruy (Berne), I 464.
Porte (de La) A., I 388, 390.
Portier F., dominicain, II 72.
(Nes), I 436, 495.
Possédés, I 254.
Possevin (le P.), jés., I 210.
Poste aux lettres, son inauguration, II 447.
Poudre à canon, sa découverte, II 428.
Pourpris Historique, II 406.
Pralaire, extr. des Voirons, II 47.
Pralong, h. du Reposoir, II 530.
Prangin, par., I 35 ; II 134-5, 163, 170.
Pratz-Megève, II 514.
Pregny, par., II 7.
Presbyteri P., v. g., III 225-246, 307.
Presilly, par., I 55 ; II 425.
Presinge, par., I 322, 350 ; II 413-416 ; III 134, 319.
Prévôts de Genève (Les), liste, II 414.
Prez (Ne de), I 200, 228, 278, 295, 297, 309, 315, 635, 639.
Pringy, par., I 476, 610 ; III 469.
Prise (La) du Drapeau Genevois, III 439.
Promeiry, h. de Pringy, I 610.
Prophétie des Papes (La), III 442.
Provana Gd, a. d'Ab., III 133.
Phe, id. III 133.
Provence, h. de St-Roch, II 514.
Provins (Seine-et-M.), I 380.
Publier, par., I 422 ; II 126-128, 131, 137-144 ; III 126, 305, 455.

Puget, avocat, II 18.
Puits d'Orbe, abbaye, I 399, 408, 429, 446, 448, 553.
Puya (La), rochers et route, II 318.

Q

Quarante-Heures (Les) d'Annemasse, I 256-261.
de Thonon, I 268-291.
Quart (du) Jacq, bailli, I 340.
Quartéry (N. de), I 620.
Questan Cl. L., chanoine, I 605.
Quincy (Nes de), II 7, 321.
Quintal, par., I 597.
Quisard (Ne), II 57, 70, 190, 203, 213; III 167.
Sig., auteur, II 493.
Quoex (de) Claude, I 321, 376-380, 427, 458, 485, 505, 572, 589, 591, 605, 656.
Cl.-Nic., I 344, 414, 444, 458, 477, 552.
Philippe, I 311, 384, 386, 515, 525-6, 534, 541, 570.
autres, I 528.

R

Rabutin (Nes de), I 462, 553, 560.
Racconis N. (de), I 377.
Ramel P.-Jos., I 117.
Randollet L., curé, I 500.
Ranguis (Ne), II 399, 414; III 215, 217.
Ranvers ou Roverso (Italie), III 269.
Raphy H., p. des Voirons, II 67.
Ravais (Ne de), I 15, 141-2; II 177.
Ravoire (de La), I 501; II 434.
Ravorée, v. Rovorée.
Reclusages à Genève, III 324.
Redon, ruisseau, I 153; II 172, 176, 189.
Regard (de) Galois, év., II 303.
Galois, I 389; II 303.
Joachim, p. des Voirons, II 84.
autres, II 300, 415.
Regeste Genevois (Le), III 447-452.
Reignier, par., I 424, 607, 636.
Rendu (Mgr), I 124; II 317; III 64.
Replat Jacques, écrivain, II 322.
Réponse à J. Vuy (Une), I 369.
Reposoir (Le), chartreuse, I 20; II 170, 529.
Retz (de) N., cardinal, I 590.
Revenaz F., prêtre martyr, III 472.
Nic., II 509.
Revol A., év. de Dol, I 388, 398.
Rey (Mgr), I 117-123, 135; II 258, 296, 312, 367; III 60.
N., abbé, II 492.
Reydet (de), I 452, 482, 501, 543, 556-7; II 271, 279; III 160.
Reyret, h. de Cervens, I 154.
Reyvroz, par., I 34, 118-120, 284, 323, 336, 349, 353, 474; II 521; III 331, 455.
Rezier, h. de Fessy, I 154.
Ribitel N., II 307.
Riccardi (Mgr), nonce à Turin, I 223.
Richard (Nes de), II 415.
Richelieu (de), cardinal, I 594, 613.
Ride (Nes de), I 513.
Riez (Provence), III 203, 206.
Rigaud J.-A., ermite aux Voirons, II 61.
Rignens (Nes de), II 177.
Riondel, chanoine, II 492.
Ripaille, château, I 35, 65-67, 76, 77, 606.
prieuré, I 283, 286, 299, 334, 518, 571; III 162-170, 348-380.
aumônes, I 230.
Ritter Eugène, I 348.
Rituel Romain, I 490, 493.
Rivarolo, prieuré, II 397.
Rive, faub. de Thonon, I 223, 296,
Rive (de La), I 141.
Rivière (le P. de La), I 528.
Rivière-Enverse, par., II 485.
Rivoli, I 598; III 106.
Riz, maladière, II 214; III 328, 345.
Rizon, v. Redon.
Roanne (Loire), I 595.
Robert Math., a. d'E., III 139.
Robes rouges (révolte des), II 524.
Roche (La), I 78, 279, 280, 402-404, 421, 424, 445, 513, 534, 542, 560, 590, 613; II 75, 278, 431, 434; III 91, 97, 174.
collège, I 345, 401, 527, 537; II 246, 441, 452, 458, 490.

Roche (La) hôpital, III 339.
Bernardines, II 233-250.
Capucins, II 251.
Rochechouart (N. de), II 135.
Rochefort en Bugey, I 601.
Rochetaillée (de) J., év. de G., III 187.
Rochette (La), ville, I 257.
en Chablais, I 219.
(de), I 42, 209, 340, 414, 546 ; II 386, 390 ; III 308.
Rodolphe Ier, roi de Bourgogne, I 13.
III, id., I 16.
Rogès Ph., chanoine, I 249, 290, 323, 376.
Roget Cl.-Fse, visitandine, I 475, 485, 497, 508, 658.
Roillebos, château, I 12, 70.
Rolland (de) Geor., familier de S. F. de Sales, I 205, 258, 384-5, 460, 470, 493, 523, 624, 631, 634-5, 644-652.
(Nes de), I 470, 472, 498.
Rolle (Vaud), I 70 ; II 397-8 ; III 339.
Romagnieu, par., I 411.
Romainmotier, prieuré, III 130, 250-334.
Romans (Dauphiné), III 197.
Rome, I 299, 305 ; II 442 ; III 203.
Romont (Fribourg), I 71 ; III 162, 277.
Roncas P., a. d'E., III 143.
Rosey (de) Aimé, bailli du Chablais, I 341 ; II 127.
Rosset A.-M., visitandine, I 498, 512, 595, 604.
Rossillon (de), I 509, 535-6, 568, 615, 621, 658 ; II 343.
(Mgr de), II 75, 304, 320, 512.
Rouen, III 191.
Rouer de S. Séverin (de), I 508, 546, 576, 630.
Rousseau J.-J., II 318, 330, 333.
Roussy (N., marquis de), II 407-408.
Rouvres, château, III 282.
Rovorée, château, I 34, 40, 41 ; II 162.
grange, III 452.
(de) A., a. de Filly, II 173.
autres, I 23, 43, 56 ; II 162, 169, 173-4, 178.
Royer P., musicien, II 495.
Rue (canton de Fribourg), I 70.
Ruffia (N. de), chevalier, I 309, 385.
Ruffieu en Chautagne, par., I 411 ; III 325.
en Valromey, par., I 410, 470.
Rumilly, ville, I 85, 417, 436, 442-444, 447, 451, 453, 475, 478, 490, 505, 513, 540, 543, 556, 558, 580, 603, 606, 611, 612, 619, 620, 629, 630, 632, 640 ; II 303, 431, 442 ; III 93, 97, 286, 314-5, 364.
collège, II 469, 489-490, 517.
Rumilly (S. Pierre), I 424 ; II 237 ; III 136-140, 174.
Rup Cl., év. de Claudiopolis, II 195 ; III 295, 317.
Ruph (S.), moine, II 423.
Ruphy (Nes), II 328, 476.
Th. D., II 302.
Ruptier S., aumônier des Allinges, I 103, 211.
Ruscon F., II 314.

S

Sablon, grange, II 172, 199, 214.
Sache, curé de Boëge, II 90.
Sacconex, par., I 513.
Gabriel, II 463.
(Nes de) Théobald, v. g., III 311.
autres, I 531, 598 ; III 241, 297.
Sacconge, maladière, III 345.
Sachet (Nes), I 200, 285, 487.
St-André-s-Boëge, par., I 421, 548 ; III 455.
de Rumilly, I 440.
St-Bénigne de Fructuaire, abbaye, III 286.
St-Bernard (le Gd), I 229, 546 ; III 6-12.
(Petit), I 230, 315 ; III 6.
St-Blaise, par., I 424, 522, 557.
St-Bon, chapelle et cimetière à Thonon, I 280, 391.
St-Cergues (Chablais), par., I 72, 189, 194, 284, 320, 323, 349, 354, 479 ; II 50, 80, maison des Fées, 104, 214 ; III 28, 455.
St-Clair, prieuré, I 438, 546, 549, 626, 629.

St-Claude (Jura), I 398-9. 426, 465, 482, 498, 509, 562, 605 ; III 205-8, 251, 282.
St-Didier, par., I 296, 323, 349, 357, 367, 576 ; II 211 ; III 455.
St-Esprit (confréries du), II 503.
St-Etienne, chapelle à Marin, I 207, 220, 222 ; II 131.
en Forest, I 641, 645.
St-Eusèbe, par., I 450, 455, 621 ; III 347.
St-Eustache, par., I 418, 553.
St-Félix, par., I 274, 417, 489, 565, 568.
St-Ferréol, par., I 418 ; II 485, 511, 514 ; III 476.
St-Genis (de) Victor, I 347.
St-George, prieuré, II 161.
(de), I 590.
St-Germain de Chambotte, par., I 623, 631 ; III 325.
de Joux, par., I 410.
de Roche, par., I 440.
-s-Talloires, I 578, 627.
St-Gervais-les-Bains, par., I 418, 440, 532 ; II 509 ; catastrophe, III 427.
p. Genève, II 450 ; III 227, 277, 318, 325.
St-Gingolph, par., I 398, 422, 533 ; II 494 ; III 129-132, 409, 455, 480-494.
St-Girod, par., I 417.
St-Hippolyte, par., I 419, 606.
près Meyrin, III 448.
St-Innocent par., I 417 ; II 423 ; III 451.
prieuré, III 364-5.
St-Jean d'Aulps, par., I 466, 509 ; II 488, 521 ; III 455.
de Maurienne, I 243 ; II 235 ; III 112.
des Siz, par., I 437 ; II 452, 518.
de Tholome, par., I 421, 541 ; III 185.
St-Jeoire, par., I 421, 456, 578 ; II 485, 513 ; III 423.
château, I 76.
(Savoie), prieuré, I 325.
(de) F^s M^er, I 77-79, 105, 142, 195-220 ; II 136.
autres, I 43, 72 ; II 136, 389 ; III 160, 211.
St-Jorioz, par., I 456, 466, 494, 575, 600 ; III 136, 199, 201.
St-Joseph (Sœurs de), II 314.
St-Julien, par., I 189, 236, 238, 296, 314, 316, 323, 349, 350, 361, 457, 460, 562 ; II 61, 280, 473, 476.
hôpital, III 339.
St-Julien (Maurienne), II 206.
St-Laurent, par., I 424.
St-Malachie (dom J. de), I 395, 400, 529.
St-Marcel, par., I 417 ; II 493.
St-Martin (Mont-), I 447 ; III 315.
(Pont-), I 418 ; III 157.
de Bavel, par., I 411.
St-Maurice-s-Alby, par., I 412, 458 ; II 472 ; III 325.
s-Bellerive, par., I 350.
s-Cornillon, I 424, 511.
de Charancin, I 410.
St-Maurice en Valais, I 12, 21, 68, 429, 538, 620 ; II 158-9, 235 ; III 42-46.
St-Maxime de Beaufort, I 520.
St-Michel (N. de), v. Avully.
St-Nicolas-la-Chapelle, par., I 418, 440, 498-9 ; II 510 ; III 76, 409.
de Véroce, par., I 418, 499, 530 ; II 509.
St-Offenge-Dessous, par., I 417.
Dessus, par., I 417, 516.
St-Ours, par., I 417, 444.
St-Oyen, v. St-Claude.
St-Paul, par., I 422, 483 ; II 149 ; III 378-380, 455, 458.
prieuré, I 398 ; III 129.
château, I 33, 533, 561.
St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), I 283 ; III 173.
St-Prix, I 531.
St-Quentin, bataille, I 74.
St-Rambert (Bugey), I 448, 549, 645, 651.
St-Roch, I 484, 491 ; II 513.
St-Romain, par., I 424.
St-Ruph de Valence, abbaye, III 137-140.
St-Ruth (le m^is de), II 312.
St-Sigismond, par., I 419, 431, 455 ; III 114.
St-Sixt, par., I 424.
(de), I 474 ; II 297, 305.
St-Sorlin (de), v. Varax.
(H. de Savoie, m^is de), II 318.

St-Sylvestre, par., I 450, 493, 501 ; III 304.
St-Victor de Monteel, par., I 417.
de Genève, prieuré, III 141.
Ste-Agathe (congrégation), voir Douze Apôtres.
Ste-Anne (Tarentaise), II 70.
Ste-Catherine du Semnoz, mon., I 402, 449-450, 452, 484, 495, 545, 560, 625, 629, 639-642 ; II 410 ; III 205, 305.
fort, I 77, 82, 222, 314.
Ste-Chapelle de Chambéry, III 108, 147-9.
Ste-Croix (pénitents de la), I 387.
Ste-Maison de Thonon, I 301, 312-314, 324-7, 390, 434, 542, 578, 615, 621 ; II 206-7, 464 ; III 136.
Ste-Reine, par., I 417, 610.
Saix, château, II 235.
(du), II 378.
Salagine, château, I 641.
Salaz, v. Thy.
Sâles, par., I 444, 489, 493.
Sales près Cranves, par., I 422, 571.
Sales, château, I 193-650.
Sales (de) Bernard, I 440, 451, 469, 485, 503, 507, 558-560.
Claude, III 132.
Charles, guerrier, II 478.
Charles-Auguste, I 603, 633 ; II 67-71, 77, 323, 403-407, 415.
François I, sgr de Boisy, I 192, 198, 208.
François (S.), I 1-550 ; II 59-66, 148, 202, 251, 320, 323, 350, 361, 367 ; III 117, 169.
son enfance, I 343-4.
ses études, I 344.
sa mission en Chablais, 192-350.
son testament, 643.
son épiscopat, 372-650.
sa mort, 648.
son culte, 650.
Gallois, I 212, 236, 382, 386, 434, 451, 520, 538, 544, 627, 641, 655-6.
Gaspard, I 222, 544, 633, 655.
Sales (de) Gasparde, I 217, 431, 457, 467, 469, 513, 644.
Janus, I 503, 559, 644.
Jean-François, I 285, 396, 425, 534, 550, 566, 602-4, 616-644, 652 ; II 312, 320, 349, 407.
Jeanne, I 399, 439.
Louis, frère du S., I 257, 311, 385, 427, 434, 451, 456, 471, 473, 508, 519, 536, 546, 566, 644 ; II 309, 346.
Louis, prévôt, I 104, 193, 245, 255, 259, 290, 321, 478, 519, 550 ; II 415.
Sébastien, I 382.
autres, II 190, 196-7, 334, 346.
Salesse Cl.-A., ermite, II 66-71.
Salins (Fr.-Comté), I 463, 464, 466, 502, 603.
Sallanches, ville, I 65, 283, 418, 452, 482, 501, 503, 543, 557, 562, 603 ; II 431, 434, 494, 516.
hôpital, III 339, 345.
collège, II 468, 473, 489.
Sallavuard B., v. g., II 257, 328.
Salle (de la) J.-B. (S.), II 480.
Sallenôves, par., I 440, 484, 651 ; II 409.
Salon (Provence), I 446 ; III 203.
Saluces, marquisat et ville, I 75, 84, 314.
(de) Amédée, cardinal, III 197-203.
Salvan (Valais), III 43, 76.
Samoëns, par., I 65, 143, 399, 420, 436, 459, 467, 470, 487, 538-9, 581, 608, 614 ; II 380, 472, 505-6, 510, 520 ; III 81, 132, 150-158, 261, 390, 409-414.
Sancy (N. Harlay de), I 75, 143, 158, 316, 433.
Sangliers, II 49.
Sapientis Rod, III 215, 352.
Sappey (Le), par., I 439.
Sarrasins en Savoie (Les), II 121.
Satigny, prieuré, I 337 ; II 137.
Saubraz, par., p.
Saulsaie (de la) J., v. g., III 257, 308.
Saultier de la Balme (N^e), II 235.
Saunier J., jésuite, I 242, 255, 283.

Saut de la Pucelle (Le), II 99.
Sautereau (Nes de), I 551, 553, 625.
Sauthier-Thyrion, II 93-94.
Sauzea (de) André, I 308, 129.
Savette (la), hôpital, III 340.
Savigny, abbaye, I 476 ; II 123.
par., I 124, 565.
Savoie (Maison de).
Aimon, I 59, 91, 146 ; II 309.
Amédée III, II 424 ; III 12.
IV, I 21.
V, I 32-46 ; II 132, 137.
VI, I 60-65 ; III 440.
VII, I 66 ; II 119, 444.
VIII, I 66, 144, 147-9 ; II 124, 375, 438 ; III 93, 189, 219-240, etc.
IX, I 461, 471, 491, 494, 506, 527, 533, 541, 561 ; II 315 ; III, sa vie, 95, son culte, 116.
Amédée, mis de S. Rambert, I 289.
Charles Ier, II 382 ; III 106.
III, duc, I 68 ; II 190.
-Albert, II 257, 330.
-Emmanuel Ier, I 75-84, 189, 229, 257, 324-6, 500-2, 612-3.
-Emmanuel II, II 305, 329, 475, 478, 481 ; III 71.
-Félix, II 318, 330, 363, 366.
Edouard, I 37, 47-59.
Emmanuel-Philibert, I 27, 188 ; II 192, 151.
Emmanuel-Sylvio, a. d'E., III, 144.
François, év. d'Auch, I 296 ; III 488.
Humbert II, III 21-26.
Humbert, bâtard, II 120.
Jacques, a. d'E., III 140-2.
comte de Romont, III 267.
-Louis, a., III 130.
Janus, comte de Genève, III 267, etc.
Jean-Louis, év. de G., III 247-334, 346.
Louis, duc, I 141 ; II 125, 377 ; III 50, 95-100, 252-5.
Louis, roi de Chypre, II 187 ; III 273, 291.
Louise (la Bne), III 100.
Maurice, cardinal, I 440, 527, 541, 582 ; III 131.
Philibert Ier, II 309, 382 ; III 269-295.
Philippe Ier, II 22-29.
de Bresse, II 134, 379 ; III 253.
Pierre II (petit Charlemagne), I 21, etc.
év. de G., III 240-246.
Thomas, comte, I 16, 21.
Victor-Amédée Ier, I 533, 548-9, 565, 586-7, 603.
II, II 304, 317, 488.
III, II 255, 318.
Victor-Emmanuel Ier, II 297.
autres, I 404, 512, 636
Savoie-Nemours (Jeanne-Baptiste de), II 481.
Savoyards (Les) en Bulgarie, III 410.
Saxel, par., I 22, 323, 337, 349, 363, 481 ; II 61, 69, 82, 112, 170 ; III 455.
Scaglia (Nes) de Verrüe, I 543, 582, 587 ; II 137.
Scientrier, par., I 415, 424 ; III 244.
Sciez, par., I 23, 296, 323, 338, 349, 362, 368, 483 ; II 157-231, 513 ; III 455.
(Nes de), II 162.
Scionzier, par., I 419, 457, 473, 476 536, 606 ; II 484, 505-6, 510, 529 ; III 242.
Scribe Eugène, auteur dram., III 213.
Sébastien (le P.) de Maurienne, I 296, 416.
Séchex, h. d'Anthy, I 154 ; II 175.
Segny, par., III 364.
Septembre (Le 22) 1792, III 461-480.
Sergy, par., I 496.
Serraval, par., I 256, 438 ; II 484, 505-6, 521 ; III 477.
(de), I 141.

Séssenaz – voir Anthy-sur-Léman.

Serraz (de La), I 341.
Serrières, par., I 411.
Servette, h. de Chens, I 55.
Servion, chroniqueur, II 441.
Servoz, par., I 418, 557 ; II 494, 506 ; III 305, 425 (éboulements.)
Sevrier, par., I 304, 430, 553, 617, 625 ; II 338.
Seynod, par., II 377 ; III 366.
Seyssel, ville, I 390, 392, 411, 443, 445, 460, 461, 511, 528-9, 537, 574, 580, 590, 633-4, 644 ; II 235, 431 ; III 31, 103, 116 ; III 203, 255.
collège, II 451, 470.
hôpital, III 339, 345.
(de) Claude, év., II 443 ; III 117.
Louis, III 286-294.
autres, III 102, etc.
Seythenex, par., I 418 ; II 472, 494.
(de), I 141.
Seytroux, par., III 456.
Sézegnin, par., II 485.
Sezenove, par., I 323.
Sforza, duc de Milan, III 96-104.
Sibour (Mgr de), II 330.
Siernes, par., I 323.
Sigismond, roi de Bourgogne, I 12.
empereur, III 93, 431.
Sillingy, par., I 433, 436, 541, 601 ; II 423 ; III 90, 199, 206, 345 (maladière).
Sion (Valais), I 61, 523-4 ; II 183 ; III 39-48, 67, 278.
par., I 440.
(mont de), maladière, III 345.
Sionnas (de), Françoise, mère de S. F. de Sales, I 343, 468, II 338.
Sixt, abbaye, I 391-393, 420, 470, 475, 486, 525, 529, 553, 570-1, 580, 597, 603, 613-5 ; II 170, 305, 456, 483 ; III 83-87, 150-152.
paroisse, III 72 ; éboulement, III 428.
Socquet, médecin, II 493.
Sœurs de la Charité (Les) en Savoie, III 456.
Soie (industrie de la), I 534, 542, 566, 619 ; II 447, 478.
Soldati B., a. d'Ab., III 135.
Solier (Nes du), I 141.
Sommeiller G., ingénieur, II 348.
Songeon J.-M., général, II 315.
Songieu, par., I 410, 559.
Sonnaz (Nes de), I 632, 641.
Sorciers, III 330.
Sou, sa valeur, I 36.
Sougey (Nes du), II 195 6 ; III 254, 266.
Soulfour (de) N., I 379, 385, 388, 514.
Stafarde (Italie), III 251.
Suaire (Le St-), I 343, 506 ; II 339 ; III 98, 106.
Succinge, v. Susinge.
Suchet (Nes), I 217, 394, 656 ; II 332, 386, 389.
Sur (de), Thomas, ev. de Tarse, III 114, 241-254, 312.
Sure (de) Antoine, II 376.
Surjoux, par., I 409, 465.
Sussinge, h. de Publier, II 133, 139.
Sutrieu, par., I 410.
Suze, I 16.
Sylvius Aeneas, III 357-363.
Symond, juge-mage, II 311.

T

Talissieu, par., I 411.
Talloires, abbaye, I 443, 458, 476, 504, 528, 546, 550, 572, 627 ; II 459 ; III 117, 141, 199, 295, 250, 303.
hôpital, III 339, 345.
par., I 238, 249, 412, 433, 479, 487, 493 ; III 313.
Tamié, abbaye, II 425 ; III 113, 313-352.
Taninge, I 293 ; II 85, 471 ; III 75, 411-414, 477.
Tarascon, I 646 ; III 305.
Tarentaise, II 187 ; III 187, 250.
Tassé, pont, III 365.
Tauredunum, montagne, III 421.
Tavernier Hipp., historien, III 411.
Teucin (de) P.-G., a. d'Ab., III 135.
Ternier, bailliage, I 71, 74, 184, 242, 269, 285, 319, 348, 415.
château, I 76 ; III 177.
(de), I 411 ; III 177, 312.
Tessy (de) Hugues, év., III 200, 214.
Thabuis F., curé, I 259, 296.
Thairy, par., I 296, 301, 314, 323, 339, 350, 361, 495, 497, 521 ; III 325.
Théodule (S.), év., I 118, 495.
Thex ou Thé, colline près Aulps, III 23-26, 48.
Thiez, voir Thy.
paroisse, I 419, 566, 581 ; II 529.

Thiez, prieuré, III 310.
Thiollaz, par., I 424.
(de) J.-F., év. de G., II 246, 415.
(N^es), I 412, 466.
Thiollier N., visitandine, I 500, 515.
Thoire (de) Jean, a. de Sixt, III 152.
autres, I 54, 575.
Thoire-Villars (N^es), II 309, 373; III 92.
Thoiry (Gex), par., I 189, 350, 513; II 515.
Thollon, par., I 422, 597; II 165; III 54, 55, 455, 480-494.
Thomatis (de) F., prés. du G., I 145.
Thônes, ville, I 438, 495; II 478; III 92, 176-7.
collège, II 451-2, 470, 490, 519.
hôpital, III 339.
Thonex, par., I 189, 322, 350, 442; II 512; III 296, 322.
Thonon, ville, I 22, 23, 33, 36, 45-48, 54-56, 59, 62-67, 71-78, 106, 184-652; II 27-28, 87, 116, 126, 134, 277; III 95, 106-120, 182, 187, 253-8, 348-371.
par., I 189, 323, 338, 349, 562; III 455, 458.
église S. Hippolyte, I 185, 226, 232, 238, 265-7, 282-296, 310, 391, 434.
S. Sébastien, I 66, 233, 282-296, 622.
Maison des Arts, III 339.
Sainte Maison, I, 324, 384-642.
hôpital, III 339.
Augustins, I 102, 185; III 236.
Capucins, I 234, 247, 261, 326, 561.
Barnabites, I 327, 541-2; II 203-7.
Jésuites, I 256, 310, 326.
Minimes, I 633.
Ursulines, I 616; II 473.
collège, II 434, 441, 451, 458, 516, 519.
(N^es de), II 430.
Thor (Vaucluse), III 209, 213.
Thorens, par., I 104, 217, 222, 247, 344, 439; II 494, 520; III 130, 265, 469, 476.
château, I 379-382.
(de), I 314, 562
famille, II 150.
Thuille (La), par., I 438, 467, 519, 536.
château, I 194, 636.
Thusy, par., I 450, 485; III 126.
Thy, mandement, I 281, 386-7, 425; III 172, 185-7, 224, 232, 241, 262, 332.
Tissot (Mgr), I 123.
(le P.), I 127.
Toisinge, h. de S-P. de Rumilly, I 13.
Tote (Bourgogne), I 439.
Toulonjon, (de), I 647.
Toulouse, I 514; II 428.
Tour (La), par., I 421, 529; III 158, 327.
domaine à Massongy, II 215.
Tourbillon (Valais), château, I 61.
Tour-du-Pin (de la), I 32, 44.
Tournon (de), Antoine, jésuite, I 247, 259, 261.
Tours, ville, I 591.
Touvière (La), par., I 351, 422; II 145-156; III 455.
Travernay (de) N., I 508, 532, 632, 657.
Tredicini de S. Séverin, Charles, II 7-17.
Trecesson (de), a. de Sixt, III 156.
Trembleys (N^es de), III 213.
Tresou, château, II 403-408.
Trevignin, par., I 417; III 325.
Troches, château, I 70, 72; III 102.
(de) G., p. de Peillonnex, III 159.
Troinex, par., I 336, 339.
Trois-Châteaux (Drôme), I 283; III 143.
Tronchine, maladière, III 345.
Trossy, h. de Bernex, III 54.
Truffat A., ermite, II 121.
Truie, engin, I 28.
Tully (Chablais), par., I 77, 189, 296, 323, 349, 363; III 455.
pont, II 123, 127.
Tunis (Afrique), III 399.
Turchon (chapelle du), III 424.
Turin, I 86, (traité), 226, 229, 305, 504-507, 606, 617, 637, II 187; III 97, 105, 296.
Turinaz (Mgr), I 127; II 351.

U

Ubine, chapelle, I 484 ; III 71.
Ugine, par., I 418, 576, 604-7, 634 ; II 184, 442, 519 ; III 72, 117, 128.
Univerité Chablaisienne, v. Ste-Maison.
Universités, leur création, II 428, 439.
Urfé (d') Honoré, I 427.
Ursulines, leur création, II 450.
Usillon (Nes d'), I 473.
Usinens, par., I 440.
Usses, torrent, II 253.
(maladière des), II 254 ; III 345.

V

Vaccine, sa découverte, II 494.
Vacheresse, par., I 422, 484, 525, 561, 616 ; II 500 ; III 54, 126, 134, 157, 422, 455.
Vacherins, II 494.
Vailly, par., I 118, 284, 323, 337, 349, 353, 366, 621 ; II 21-39, 277 ; III 455.
Vaison (Provence), III 200.
Val (du) N., I 379.
Valais (pays de), I 16, 21, 61.
Valbonne, III 99.
Val d'Aoste, I 16.
Val d'Illier (prieuré), I 442 ; III 128-9, 134.
Valence, I 22, 622, 645-7 ; II 442 ; III 197.
Valentinois (le), III 230.
Vallaisans, I 64, 184, I 188 ; III 51.
Valleiry, par., I 189, 323, 336 ; II 485.
Vallières, par., I 249, 450.
Vallon, chartreuse, I 20, 366, 505 518 ; II 202, 425.
Vallon, h. de Samoëns, I 394, 444, 487.
Vallorcine, par., I 419.
Valpergue (de) Charles-F., a. de Sixt, III 157.
J.-F., a. d'Ab., III 131.
Jérôme, id. III 131.
autres, I 145 ; II 134 5, III 99.
Valromey (France), I 63, 84, 478.
Vandouvres, par., I 189, 336.
Vanzy, par., I 440, 496 ; II 279, 410, 472.
Vapeur (machines à), date de leur invention, II 493.
Varax (Nes de), I 501, 615 ; II 134 ; III 382.
Varey-en-Bugey, bat. I 57.
Variétés Historiques, III 421, etc.
Vaud (pays de), I 16, 22, 63, 70, 74 ; II 421 ; III 99.
Vaudois, hérétiques, II 85.
Vaullet P., aumônier des Hospices d'A., II 316.
Vaulx, par., I 392, 450.
Vège, maladière, I 511 ; III 345.
Veigeret, h. de Ballaison, II 13, 178.
Veigy, par., I 323, 338, 349, 362, 368 ; II 70, 115, 178, 277, 484, 521 ; III 365, 368, 455.
château, I 72, 78, 217.
Veluz P., p. du S.-S., II 390.
Venise, III 289.
Verbouz (de) J., a. d'E., III 139.
Pierre, id. III 139.
autres, I 165-7 ; III 313.
Verceil (Italie), I 70, 73, 505-506 ; II 428, 433 ; III 104-121, 230, 275.
Verchaix, par., II 529 ; III 72.
Verclans (de), III 152.
Verdun, I 446, 555.
Vernaz F., prêtre martyr. III 472.
(La), par., I 184 ; II 28 ; III 53, 456.
h. de Sciez, III 452.
Verneilh, préfet du M.-B., II 486.
Vernier, par., III 325.
Veron, h. de Lugrin, II 519.
Véros (surnom glorieux), III 51.
Verreries, II 494.
Verrès (Aoste), III 312.
Vers, par., I 296, 323, 339, 350, 361.
Versoie, eau, I 152.
Versoix, château, I 22, 29, 58, 59, 61, 77, 78 ; III 283.
par., I 350 ; III 319.
hôpital, III 339.
Versonex, par., I 205, 411, 441, 482, 498 ; III 476.
(Gex), par., I 351.
(de) Aimon, III 312, 331.
F., II 440 ; III 226, 322.
Verthier, h. de Doussard, I 467.
Vervins (paix de), I 271.

Very, par., I 439.
Vesancy, par., I 61.
Vétraz, par., I 423, 612, 626.
Vevey (Vaud), I 21, 74 ; III 182.
Veyrat J.-P., poète, II 259.
Veyrier-du-Lac, par., I 401, 579 ; II 338.
-s-Salève, par., I 316, 350, 442, 444, 581 ; III 185.
Veytrens, par., I 440.
Vialetti L., v. g., III 312.
Viallon de la Pesse (Nes), I 473, 530, 623 ; II 331, 415.
Vidonne (de), Charles, I 197, 312.
Claude, I 569 ; II 306.
autres, I 604 : II 400.
Vienne (Dauphiné), I 310, 380.
Viennois, I 63.
Viennois C., greffier, III 260.
Vieu, par., I 411.
Vieugy, par., I 494.
Vierzon (Cher), I 594.
Vieulx (Nes), I 430, 452 ; II 389.
Vignes (N.-D. des), à Ballaison, II 5-20.
Vignier ou Viguier, v. ce mot.
Vignières, h. d'Annecy-le-Vieux, I 272-4 ; II 378.
Vignod (Nes de), I 402, 460, 511 ; II 459.
Vigny, par., I 200, 291, 323, 349, 355 : II 165 ; III 325, 455.
h. de Brens, I 72.
(de), III 129.
Vigon, château, I 23.
Viguier Marc, a. d'Ab., III 131.
Villard (Le), par., I 421 ; III 224, 455.
Villards (Les), par., III 476.
Villaret, h. des Siz, I 437.
h. de St-Martin, I 635.
Villars en Bresse, III 115.
Villars (de), P., arch. de Vienne, I 380, 454, 456, 484, 510.
Villard-Chabod, château, II 213.
Villaz, par., I 438.
Ville en Michaille, par., I 409, 466, 571 ; II 471 ; III 312, 346.
en Salaz, I 420, 460, 487 ; II 117, 516.
(Nes de), III 147, 374.
Villefranche en Beaujolais, III 103.
Villelagrand, prieuré, II.
par., I 189, 322, 339, 350, 434, 436 ; III 329.
Gillelagrand, château, I 40, 60, 217.
Villeneuve (Vaud), I 21, 74, 275.
Villers (de) P., avocat, I 395, 404, 431.
Villette, par., I 322, 350.
château, I 38, 54.
(de), I 274, 279, 382, 409, 414, 447, 455, 498-9, 512, 560.
Benoit-Théophile, év., I 521, 601 ; II 69.
Urbain, abbé de Tamié, III 298.
Villy (de), II 180.
Villy-le-Bouveret, par., I 439, 601, 605 ; II 488.
-le-Pelloux, par., I 439 ; II 275-291.
Vincent (de) Fesigny, I 413, 599, 656 ; II 296, 346, 349.
Vincent (S.) de Paul, I 583-4.
Vingarten (de), bailli, I 342.
Vintimille, I 66.
Vinzier, par., I 391, 422 ; III 455.
Vion, prieuré, I 411.
maladière, III 346.
ruisseau, II 160.
Viot Roland, prévôt de Montjou, I 575.
Viramolin, sobriquet des Annéciens, II 258.
Viret J., ministre à Thonon, I 202, 224, 247, 261, 265, 278, 285, 336.
Mauris, de Fessy, I 337.
J., curé de Rumilly, I 475.
Virieu, par., I 411, 532.
Viry, par., I 189, 256, 296, 304, 323, 350, 361, 415, 521, 581.
hôpital, III 339.
(de) Amblard, a. d'Ab., III 129, 259-307.
Marin, I 242, 256, 600.
N., plénipotentiaire, II 496.
Pierre, v. g., III 312.
autres, I 35, 58, 141 ; II 172, 189, 191, 384, 390 ; III 313.
Visitation, fête, son institution, II 22.
Vitelleschi B., év. de Montefiascone, II 194, 376, 385 ; III 225.
Vitry (de) N., I 317.
Vitto di Basterga, capit., I 318-9, 581.
Vittoz Claude, curé, II 491.
Sylvain, I 172.

Viuz-en-Sallaz, par., I 391, 399, 404, 420-1, 434, 487, 518, 571, 600, 611-614 ; II 511, 512 ; III 161, 185, 262.
déluge de V., III 424.
Viuz-la-Chiésaz, par., I 450, 577 ; II 324 ; III 215, 304, 469.
Viuz-Faverges, par., I 418 ; III 225, 331.
Viviers (Provence), III 197-200.
Voiron (Dauphiné), I 34.
Voirons (Les), montagne, I 214, 605, 609, 611, 631, 640 ; II 41-117.
Voirons (Les), autrefois et aujourd'hui, II 41-117.
Autrefois, son ermitage et pèlerinage, II 48-79 ; incendie, 79 ; prieurs, 83.
Aujourd'hui, restauration, 89 ; hôtels, 95 ; promenades au Gd-Signal, 96 ; au Petit-Signal, 99 ; saut de la pucelle, 99 ; au *Pralaire*, 100 ; *arbre de Brentaz* ; flore, 104 ; documents 106.
Voltaire, II 480.
Vongy, h. de Thonon, I 296, 363 ; II 124, 168, 548.
Voreppe, p. Grenoble, I 595.
Voserier (de) Rod., a. d'Ab., III 124.
Vougnes, par., I 411.
Vougy, commune, II 529.
Vouvray, par., I 409.
Voyray, par., I 439 ; maladière, III 346.
Voysin Benoit, médecin, II 306.
Vuache mont et fort, III 452.
(du), I 141.
Vuerle (Nos de), I 386.
Vulbens, par., I 424.
Vulliemin, historien, I 348.
Vullionnex, doyenné, I 189, 323, 350, 581.
Vulpillières, m. f., à Avregny II 271.
hospice, III 340.
Vuy Jules, I 162, 169, 340, 369.
Vy, par., près Nyon, II 136.
Vyu (de) G., a. d'Ab., III, 125.
Warens (Mme de), II 320, 330.
Waroux T., chanoine, I 259, 296.
Werro, prévôt de Fribourg, I 279.

Y

Yolande, duchesse de Savoie, II 309 ; III 95-121, 256-28.
Yon, par., I 411.
Yvoire, par., I 296, 333, 338, 349, 361, 367, 622 ; II 132-3, 162, 163, 165, 188, 207.
château, I 27, 42, 44-47, 54, 56, 72, 76 ; II 431.
(Nos d') Ferdinand, voir Bouvier.
Jean d'Y ou *bras de fer*, I 82, 83.
Yvrée (Italie), III 251.

Z

Zône (La) et la Savoie du Nord, III 460.

FIN

p gravures

p. 24, 40, 64, 69.

L'Abbaye d'Aulps, p. 24
Statue de S. Guérin 40
S. Guérin et sa chaîne 64
Tableau 69.

U

Ubine, chapelle, I 484 ; III 71.
Ugine, par., I 418, 576, 604-7, 634 ; II 184, 442, 519 ; III 72, 117, 128.
Univerité Chablaisienne, v. Ste-Maison.
Universités, leur création, II 428, 439.
Urfé (d') Honoré, I 427.
Ursulines, leur création, II 450.
Usillon (Nes d'), I 473.
Usinens, par., I 440.
Usses, torrent, II 253.
(maladière des), II 254 ; III 345.

V

Vaccine, sa découverte, II 494.
Vacheresse, par., I 422, 484, 525, 561, 616 ; II 500 ; III 54, 126, 134, 157, 422, 455.
Vacherins, II 494.
Vailly, par., I 118, 284, 323, 337, 349, 353, 366, 621 ; II 21-39, 277 ; III 455.
Vaison (Provence), III 200.
Val (du) N., I 379.
Valais (pays de), I 16, 21, 61.
Valbonne, III 99.
Val d'Aoste, I 16.
Val d'Illier (prieuré), I 442 ; III 128-9, 134.
Valence, I 22, 622, 645-7 ; II 442 ; III 197.
Valentinois (le), III 230.
Vallaisans, I 64, 184, I 188 ; III 51.
Valleiry, par., I 189, 323, 336 ; II 485.
Vallières, par., I 249, 450.
Vallon, chartreuse, I 20, 366, 505 518 ; II 202, 425.
Vallon, h. de Samoëns, I 394, 444, 487.
Vallorcine, par., I 419.
Valpergue (de) Charles-F., a. de Sixt, III 157.
J.-F., a. d'Ab., III 131.
Jérôme, id. III 131.
autres, I 145 ; II 134 5, III 99.
Valromey (France), I 63, 84, 478.
Vandouvres, par., I 189, 336.
Vanzy, par., I 440, 496 ; II 279, 410, 472.
Vapeur (machines à), date de leur invention, II 493.
Varax (Nes de), I 501, 615 ; II 134 ; III 382.
Varey-en-Bugey, bat. I 57.
Variétés Historiques, III 421, etc.
Vaud (pays de), I 16, 22, 63, 70, 74 ; II 421 ; III 99.
Vaudois, hérétiques, II 85.
Vaullet P., aumônier des Hospices d'A., II 316.
Vaulx, par., I 392, 450.
Vège, maladière, I 511 ; III 345.
Veigeret, h. de Ballaison, II 13, 178.
Veigy, par., I 323, 338, 349, 362, 368 ; II 70, 115, 178, 277, 484, 521 ; III 365, 368, 455.
château, I 72, 78, 217.
Veluz P., p. du S.-S., II 399.
Venise, III 289.
Verbouz (de) J., a. d'E., III 139.
Pierre, id. III 139.
autres, I 165-7 ; III 313.
Verceil (Italie), I 70, 73, 505-506 ; II 428, 433 ; III 104-121, 230, 275.
Verchaix, par., II 529 ; III 72.
Verclans (de), III 152.
Verdun, I 446, 555.
Vernaz F., prêtre martyr. III 472.
(La), par., I 184 ; II 28 ; III 53, 456.
h. de Sciez, III 452.
Verneilh, préfet du M.-B., II 486.
Vernier, par., III 325.
Veron, h. de Lugrin, II 519.
Véros (surnom glorieux), III 51.
Verreries, II 494.
Verrès (Aoste), III 312.
Vers, par., I 296, 323, 339, 350, 361.
Versoie, eau, I 152.
Versoix, château, I 22, 29, 58, 59, 61, 77, 78 ; III 283.
par., I 350 ; III 319.
hôpital, III 339.
Versonex, par., I 205, 411, 441, 482, 498 ; III 476.
(Gex), par., I 351.
(de) Aimon, III 312, 331.
F., II 440 ; III 226, 322.
Verthier, h. de Doussard, I 467.
Vervins (paix de), I 271.

Very, par., I 439.
Vesancy, par., I 61.
Vétraz, par., I 423, 612, 626.
Vevey (Vaud), I 21, 74 ; III 182.
Veyrat J.-P., poète, II 259.
Veyrier-du-Lac, par., I 401, 579 ; II 338.
-s-Salève, par., I 316, 350, 442, 444, 581 ; III 185.
Veytrens, par., I 440.
Vialetti L., v. g., III 312.
Viallon de la Pesse (Nes), I 473, 530, 623 ; II 331, 415.
Vidonne (de), Charles, I 197, 312.
Claude, I 569 ; II 306.
autres, I 604 : II 400.
Vienne (Dauphiné), I 310, 380.
Viennois, I 63.
Viennois C., greffier, III 260.
Vieu, par., I 411.
Vieugy, par., I 494.
Vierzon (Cher), I 594.
Vieulx (Nes), I 430, 452 ; II 389.
Vignes (N.-D. des), à Ballaison, II 5-20.
Vignier ou Viguier, v. ce mot.
Vignières, h. d'Annecy-le-Vieux, I 272-4 ; II 378.
Vignod (Nes de), I 402, 460, 511 ; II 459.
Vigny, par., I 200, 291, 323, 349, 355 : II 165 ; III 325, 455.
h. de Brens, I 72.
(de), III 129.
Vigon, château, I 23.
Viguier Marc, a. d'Ab., III 131.
Villard (Le), par., I 421 ; III 224, 455.
Villards (Les), par., III 476.
Villaret, h. des Siz, I 437.
h. de St-Martin, I 635.
Villars en Bresse, III 115.
Villars (de), P., arch. de Vienne, I 380, 454, 456, 484, 510.
Villard-Chabod, château, II 213.
Villaz, par., I 438.
Ville en Michaille, par., I 409, 466, 571 ; II 471 ; III 312, 346.
en Salaz, I 420, 460, 487 ; II 117, 516.
(Nes de), III 147, 374.
Villefranche en Beaujolais, III 103.
Villelagrand, prieuré, II.
par., I 189, 322, 339, 350, 434, 436 ; III 329.
Gillelagrand, château, I 40, 60, 217.
Villeneuve (Vaud), I 21, 74, 275.
Villers (de) P., avocat, I 395, 404, 431.
Villette, par., I 322, 350.
château, I 38, 54.
(de), I 274, 279, 382, 409, 414, 447, 455, 498-9, 512, 560.
Benoit-Théophile, év., I 521, 601 ; II 69.
Urbain, abbé de Tamié, III 298.
Villy (de), II 180.
Villy-le-Bouveret, par., I 439, 601, 605 ; II 488.
-le-Pelloux, par., I 439 ; II 275-291.
Vincent (de) Fesigny, I 413, 599, 656 ; II 286, 346, 349.
Vincent (S.) de Paul, I 583-4.
Vingarten (de), bailli, I 342.
Vintimille, I 66.
Vinzier, par., I 391, 422 ; III 455.
Vion, prieuré, I 411.
maladière, III 346.
ruisseau, II 160.
Viot Roland, prévôt de Montjou, I 575.
Viramolin, sobriquet des Annéciens, II 258.
Viret J., ministre à Thonon, I 202, 224, 247, 261, 265, 278, 285, 336.
Mauris, de Fessy, I 337.
J., curé de Rumilly, I 475.
Virieu, par., I 411, 532.
Viry, par., I 189, 256, 296, 304, 323, 350, 361, 415, 521, 581.
hôpital, III 339.
(de) Amblard, a. d'Ab., III 129, 259-307.
Marin, I 242, 256, 600.
N., plénipotentiaire, II 496.
Pierre, v. g., III 312.
autres, I 35, 58, 141 ; II 172, 189, 191, 384, 390 ; III 313.
Visitation, fête, son institution, II 22.
Vitelleschi B., év. de Montefiascone, II 194, 376, 385 ; III 225.
Vitry (de) N., I 317.
Vitto di Basterga, capit., I 318-9, 581.
Vittoz Claude, curé, II 491.
Sylvain, I 172.

Viuz-en-Sallaz, par., I 391, 399, 404, 420-1, 434, 487, 518, 571, 600, 611-614 ; II 511, 512 ; III 161, 185, 262.
déluge de V., III 424.
Viuz-la-Chiésaz, par., I 450, 577 ; II 324 ; III 215, 304, 469.
Viuz-Faverges, par., I 418 ; III 225, 331.
Viviers (Provence), III 197-200.
Voiron (Dauphiné), I 34.
Voirons (Les), montagne, I 214, 605, 609, 611, 631, 640 ; II 41-117.
Voirons (Les), autrefois et aujourd'hui, II 41-117.
Autrefois, son ermitage et pèlerinage, II 48-79 ; incendie, 79 ; prieurs, 83.
Aujourd'hui, restauration, 89 ; hôtels, 95 ; promenades au Gd-Signal, 96 ; au Petit-Signal, 99 ; saut de la pucelle, 99 ; au *Pralaire*, 100 ; *arbre de Brentas* ; flore, 104 ; documents 106.
Voltaire, II 480.
Vongy, h. de Thonon, I 296, 363 ; II 124, 168, 548.
Voreppe, p. Grenoble, I 595.
Voserier (de) Rod., a. d'Ab., III 124.
Vougnes, par., I 411.
Vougy, commune, II 529.
Vouvray, par., I 409.
Voyray, par., I 439 ; maladière, III 346.
Voysin Benoit, médecin, II 306.
Vuache mont et fort, III 452.
(du), I 141.
Vuerle (Nos de), I 386.
Vulbens, par., I 424.
Vulliemin, historien, I 348.
Vullionnex, doyenné, I 189, 323, 350, 581.
Vulpillières, m. f., à Avregny II 271.
hospice, III 340.
Vuy Jules, I 162, 169, 340, 369.
Vy, par., près Nyon, II 136.
Vyu (de) G., a. d'Ab., III, 125.
Warens (Mme de), II 320, 330.
Warouf T., chanoine, I 259, 296.
Werro, prévôt de Fribourg, I 279.

Y

Yolande, duchesse de Savoie, II 309 ; III 95-121, 256-28.
Yon, par., I 411.
Yvoire, par., I 296, 333, 338, 349, 361, 367, 622 ; II 132-3, 162, 163, 165, 188, 207.
château, I 27, 42, 44-47, 54, 56, 72, 76 ; II 431.
(Nos d') Ferdinand, voir Bouvier.
Jean d'Y ou *bras de fer*, I 82, 83.
Yvrée (Italie), III 251.

Z

Zône (La) et la Savoie du Nord, III 460.

FIN

p gravures

p. 24, 40, 64, 69.

L'Abbaye d'Aulps, p. 24
Statue de S. Guérin 40
S. Guérin et sa chaîne 64
Tombeau 69.